HIST. 2282

UNIVERSITEITSBIBLIOT
900000043567

Digitized by Google

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL RAISONNÉ

DES

CONNOISSANCES HUMAINES.

TOME IX.

CHAP --- CIV

Digitized by Google

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL RAISONNÉ

DES

CONNOISSANCES HUMAINES.

Mis en ordre par M. DE FELICE.

E tenebris tantis tam clarum tollere lumen
Quis potuit? LUCRET.

TOME IX.

YVERDON,

M. DCC. LXXI.

Digitized by Google

AVIS.

Les Articles ſuivis par un (R) *ou par un* (N) *ſont nouveaux dans cette* ENCYCLOPÉDIE, *& nous appartiennent en entier. Nous avons fait uſage de ces deux marques différentes, pour déſigner, par la derniere, les Articles qui manquoient dans l'Encyclopédie de Paris, & par la premiere, les Articles que nous avons cru devoir ſubſtituer à ceux qui s'y trouvoient & dont nous n'avons fait preſque aucun uſage. Les augmentations fournies par des Auteurs différens de ceux qui ont compoſé les Articles mêmes, ſe trouvent renfermées entre deux étoiles, ou entre une étoile, & les marques des Auteurs de ces mêmes augmentations.*

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL RAISONNÉ

DES

CONNOISSANCES HUMAINES.

CHAPALA, *le lac de*, (N), *Géog.*, grand lac de l'Amérique ſeptentrionale, dans la Nouvelle Eſpagne, & dans la province de Guadalajara. Il ſe décharge dans la mer du ſud, au pays de Chiatmetlan, à dix lieues au ſud-oueſt de la ville de Guadalajara.

CHAPANGI, *Géog.*, ville d'Aſie dans la Natolie, ſur un lac appellé *Chapangipul.*

CHAPE, (R), ſ. f., *Hiſt. Eccl.*, du latin *cappa.* On donnoit d'abord ce nom à la robe blanche que l'on faiſoit revêtir aux nouveaux baptiſés. *v.* BAPTÊME. Du-Freſne, *gloſſ. med. & inf. latin.* Il fut donné enſuite à la robe que les évêques & les chanoines portoient dans le cœur, dans les proceſſions, &c., & qui eſt aujourd'hui l'ornement que portent les choriſtes, ou chantres, & même le célébrant dans certaines parties de l'office. Si l'on eſt curieux de connoître les raiſons myſtérieuſes de cet équipage, on les trouvera dans l'ouvrage de Caſal *de proph. & ſacr. rel. rit.* (C. C.)

La *chape* eſt un vêtement d'étoffe de ſoie, ou d'or & d'argent, avec des franges & des galons, de couleur convenable à la fête ou à l'office que l'on fait; elle couvre les épaules, s'attache ſur la poitrine, & deſcend juſqu'aux pieds. Elle eſt ainſi principalement nommée d'un chaperon qui ſervoit autrefois à couvrir la tête, mais qui n'eſt plus aujourd'hui qu'un morceau d'étoffe hémiſphérique, ſouvent plus riche & plus orné que le

Digitized by Google

fond de la *chape*. Anciennement on appelloit celle-ci *pluvial*; & on la trouve ainſi nommée dans les pontificaux & rituels, parce que c'étoit une eſpece de manteau avec ſa capote que mettoient les eccléſiaſtiques, lorſque par la pluie ils ſortoient en corps pour aller dire la meſſe à quelque ſtation. *v.* PLUVIAL & STATION.

Quelques-uns ont cru que les rois de France de la premiere race faiſoient porter en guerre la *chape* de S. Martin, & qu'elle leur ſervoit de banniere ou de principal étendard. Pour juger de ce qu'on doit penſer de cette opinion, *v.* ETENDARD, ENSEIGNES MILITAIRES.

CHAPE, *en Architecture*, c'eſt un enduit ſur l'extrados d'une voûte, fait de mortier & quelquefois de ciment.

CHAPE, *Ceinturier*. Ces ouvriers appellent ainſi les morceaux de cuir qui ſoûtiennent dans un baudrier les boucles de devant, & celles du remontant. *v.* BAUDRIER.

CHAPE, *Cuiſine*, couvercle d'argent ou de fer-blanc dont on couvre les plats, pour les tranſporter des cuiſines chaudement & proprement.

CHAPE, terme de *Fondeur en ſtatues équeſtres, en canon, en cloche*, &c., eſt une compoſition de terre, de fiente de cheval & de bourre, dont on couvre les cires de moules dans ces ouvrages de fonderie: c'eſt la *chape* qui prend en creux la forme des cires, & qui la donne en relief au métal fondu. Voyez les articles BRONZE, CANON, CLOCHE, &c.

CHAPE, *Fonderie*, c'eſt cette partie faite en *T* dans certaines boucles, & percée à jour, & armée de pointes dans d'autres, qui ſe meut ſur la goupille qui traverſe en même tems l'ardillon, & dans l'ouverture de laquelle on paſſe d'un côté une courroie qui arrête la boucle dont l'ardillon entre dans une autre courroie, ou dans le bout oppoſé de la même. Il y a quatre parties dans une boucle; le tour qui retient le nom de *boucle*; l'ardillon, la goupille, & la *chape*: la goupille traverſe le tour, l'ardillon & la *chape*; les pointes de l'ardillon portent ſur le tour ſupérieur de la boucle; & le tour inférieur de la boucle porte ſur la partie inférieure de la *chape*.

CHAPE, en termes de *Fourbiſſeur*, c'eſt un morceau de cuivre arrondi ſur le fourreau qui en borde l'extrêmité ſupérieure. Voyez *les figures* 40, & 41., *outils*, qui repréſentent, la premiere le mandrin des *chapes* pour les lames à trois quarts; & la ſeconde, le mandrin pour les autres lames.

CHAPE, *en Méchanique*, ſe dit des bandes de fer recourbées en demi-cercle, entre leſquelles ſont ſuſpendues & tournent des poulies ſur un pivot ou une goupille qui les traverſe & leur ſert d'axe, & va ſe placer & rouler dans des trous pratiqués, l'un à une des ailes de la *chape*, & l'autre à l'autre aile: tout cet aſſemblage de la *chape* & de la poulie eſt ſuſpendu par un crochet, ſoit à une barre de fer, ſoit à quelqu'autre objet ſolide qui ſoutient le tout. On voit de ces poulies encaſtrées dans des *chapes*, au-deſſus des puits. *v.* POULIE.

CHAPE, *à la Monnoie*, eſt le deſſous des fourneaux où l'on met les métaux en bain. Il eſt des *chapes* en maſſif & en vuide. *v.* FOURNEAU DE MONNOYAGE.

CHAPE, *dans l'Orgue*, eſt la table *a*, *b*, *c*, *d*, *fig. 11 & 12*, de bois de Hollande ou de Vauge, dans les trous de laquelle les tuyaux ſont placés. Voyez l'article SOMMIER *de grand orgue*.

Chape de plein jeu, repréſentée *fig. 15*, *Pl. org.*, eſt une planche *A*, *B*, *C*, *D*, de bois de Hollande, de deux pouces ou environ d'épaiſſeur, ſur le champ de laquelle on perce des trous *I*, *II*, *III*, &c., qui tiennent lieu de gravure: ces trous ne doivent point traverſer la planche dans toute ſa largeur *B C*; on doit laiſſer environ un demi-pouce de bois. Si cependant on aime mieux percer les trous de part en part, on ſera obligé de les reboucher; ce qui ſe fera avec une bande de parchemin que l'on collera ſur le champ de la *chape*, après que les trous

Digitized by Google

ou gravures que l'on perce avec une tarriere, & que l'on brûle avec des broches de fer ardentes de groſſeur convenable, ont été percés. On perce autant de trous, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 ſur le plat de la *chape*, qu'il doit y avoir de tuyaux ſur chaque touche; ces trous doivent déboucher dans les gravures: on les brûle auſſi & on les évaſe par le haut, afin qu'ils puiſſent recevoir le pied des tuyaux *d*, *e*, que l'on fait tenir de bout ſur la *chape* par le moyen d'un faux-ſommier. *v.* FAUX-SOMMIER.

Lorſque ces pieces ſont ainſi achevées & placées en leur lieu, on met des porte-vents de plomb, qui ſont des tuyaux cylindriques de groſſeur convenable; ces porte-vents prennent d'un bout dans un trou de la *chape* du ſommier du grand orgue, & vont aboutir de l'autre bout à une des gravures de la *chape* du plein jeu: ce qui établit la communication. Les porte-vents ſont arrêtés dans les trous où ils entrent, par le moyen de la filaſſe enduite de colle-forte, dont on entoure leurs extrêmités. Il ſuit de cette conſtruction, que le regiſtre du ſommier du grand orgue qui paſſe ſous les trous où les porte-vents prennent, étant ouvert, que ſi l'on ouvre une ſoûpape, le vent contenu dans la laye entrera dans la gravure; d'où il paſſera par les trous de la table du ſommier & ceux du regiſtre & de la *chape*, dans le porte-vent de plomb, qui le conduira dans la gravure correſpondante de la *chape* du plein jeu: ce qui fera parler tous les tuyaux *d*, *e*, qui ſeront ſur cette gravure.

CHAPE, c'eſt le nom que les potiers d'étain, donnent aux pieces de leurs moules qui enveloppent les noyaux de ces mêmes moules: ainſi, à un moule de vaiſſelle, la *chape* qui eſt creuſe, eſt ce qui forme le deſſous qui devient convexe: il y a une ouverture à cette *chape* par où on introduit l'étain dans le moule, qu'on appelle le *jet*. A l'égard des *chapes* de moules de pots, il y en a deux à chaque moule qui forment le dehors du pot, & les deux noyaux le dedans. Le jet eſt auſſi aux *chapes*, & le côté oppoſé s'appelle *contre-jet*. Elles ſe joignent aux noyaux par le moyen d'un cran pratiqué à la portée des noyaux. Il faut deux *chapes* & deux noyaux pour faire un moule de la moitié d'un pot. *v.* FONDRE L'ÉTAIN, & la *premiere figure des planches du potier d'étain*.

CHAPE: on donne ce nom dans les manufactures de poudre, aux doubles barrils, dont on revêt ceux qu'on remplit de poudre. On emploie ces doubles barrils, pour empêcher l'humidité de pénétrer au dedans de celui qui contient la poudre, & de l'éventer. On *enchape* auſſi les vins. Il y a *vins emballés*, *vins enchapés*. La *chape* de vins empêche auſſi le vin de s'éventer; mais elle a encore une autre utilité, c'eſt d'empêcher le voiturier de voler le vin.

CHAPE, adj., terme de *Blaſon*; il ſe dit de l'écu, qui s'ouvre en *chape* ou en pavillon depuis le milieu du chef juſqu'au milieu des flancs. Telles ſont les armoiries des Freres-Prêcheurs & des Carmes; & c'eſt l'image de leurs habits, de leurs robes, & de leurs *chapes*.

Brunecoſt en Suiſſe, & au comté de Bourgogne, d'argent *chapé* de gueules.

CHAPEAU, ſ. m., *Art méchan.*, ce terme a deux acceptions; il ſignifie ou une étoffe particuliere, ſerrée, compacte, qui tient ſa conſiſtance de la foule ſeule, ſans le ſecours de l'ourdiſſage; ou la partie de notre vêtement, qui ſe fait ordinairement avec cette étoffe, & qui ſert à nous couvrir la tête. On dit, ſelon la premiere acception, *cette étoffe eſt du chapeau*; & ſelon la ſeconde, *mettez votre chapeau*.

*A Athenes, il n'y avoit que les malades qui portaſſent des *chapeaux*; & porter un *chapeau*, entroit dans les ordonnances du médecin, comme cela paroit par les livres de Platon.

Dom Bernard de Montfaucon, dans l'explication du grand vaſe Etruſque, fait ces réflexions: „ce qu'il faut obſer„ver ici, dit-il, c'eſt que la victoire „ porte un *chapeau* fait comme ceux d'au-

„ jourd'hui, à cela près que les bords „ en ſont plus larges; auſſi a-t-elle eu „ ſoin de les relever ſur le devant. Un „ des competans porte auſſi un *chapeau* „ de même, mais dont la forme s'éleve „ en pointe. Je ſuis perſuadé que c'eſt-„ là ce que les Grecs appelloient σκιάδιον, „ *umbella*, un paraſol, mais qui tenoit „ à la tête comme nos *chapeaux*. Nous „ avons vu au troiſieme Tome, Pl. XV, „ un *chapeau* de même ſur la tête d'un „ cavalier, pris des bas-reliefs du tem-„ ple de Minerve d'Athénes. La σκιάδιον „ d'Anacréon ſera auſſi un petit *chapeau* „ peut-être comme ceux des chaſſeurs „ ci-deſſus. Il eſt à remarquer qu'Albe-„ ric dans ſes images des dieux, par-„ lant du Pétaſe de Mercure, l'appelle „ *galerus ſeu umbella*. Le Pétaſe de Mer-„ cure a quelquefois des bords qui font „ ombre; c'eſt pour cela qu'on l'appelle „ *umbella*, & ce mot *umbella* répond par-„ faitement au σκιάδιον, ou plutôt à la „ σκιάδιον d'Anacréon; & comme de mo-„ numens ſûrs nous prouvent que le „ *chapeau* étoit en uſage chez les an-„ciens, „ ce mot de Sciadion exprime ſi „ parfaitement le *chapeau*, que je ne dou-„ te pas qu'il n'ait eu cette forme chez „ les Grecs. Les Eſpagnols appellent le „ *chapeau el Sombrero*, mot qui revient „ au σκιάδιον des Grecs, & à l'*umbella* „ d'Alberic." *

Les ouvriers qui font le *chapeau*, s'appellent *chapeliers*. Voy. l'article CHAPELIER. Nous allons appliquer en même tems la maniere dont on fabrique l'étoffe & le vêtement, appellé *chapeau*.

On ſe ſert pour faire le *chapeau* de poil de caſtor, de lievre, & de lapin, &c., de laine vigogne & commune. Voy. les articles LAINE & CASTOR. Notre caſtor vient du Canada en peau: il nous en vient auſſi de Moſcovie. La vigogne la plus belle vient d'Eſpagne, en balle.

On diſtingue communément deux poils à la peau du caſtor, le gros & le fin. On commence par enlever de la peau le gros poil; le fin y reſte attaché. Ce travail ſe fait par une ouvriere appellée *arracheuſe*, & l'on procéde à l'arrachement ſans aucune préparation de la peau, à moins qu'elle ne ſoit trop ſeche ou trop dure; dans ce cas, on la mouille un peu du côté de la chair: mais les maîtres n'approuvent point cette manœuvre qui diminue, à ce qu'ils prétendent, la qualité du poil, & ne ſert qu'à faciliter le travail de l'arracheuſe.

Pour *arracher*, on poſe la peau ſur un chevalet tel, à-peu-près, que celui des chamoiſeurs & des mégiſſiers; à cela près, que ſi l'on travaille debout, le chevalet eſt en plan incliné; & qu'au contraire, ſi l'on travaille aſſis, comme c'eſt la coûtume des femmes, les quatre pieds du chevalet ſont de la même hauteur, & qu'il eſt horiſontal. Voyez les articles CHEVALET, CHAMOISEUR & MÉGISSIER. La ſurface ſupérieure de ce chevalet eſt arrondie. Pour arrêter la peau deſſus, on a une corde terminée par deux eſpeces d'étriers, on met les pieds dans ces étriers, & la corde ſerre la peau ſur le chevalet; on appelle cette corde, *tire-pied*: mais il y a des ouvrieres qui travaillent ſans ſe ſervir de tire-pied, & qui arrêtent la peau avec les genoux contre les bords ſupérieurs du chevalet.

Quand la peau eſt ſur le chevalet, on prend un inſtrument appellé *plane*: la plane des chapeliers ne differe pas de la plane ordinaire. Voyez l'article PLANE. C'eſt un coûteau à deux manches, d'environ trois pieds de long ſur quatre à cinq doigts de large, fort tranchant des deux côtés; on paſſe ce couteau ſur la peau: mais il y a de l'art à cette manœuvre; ſi on appliquoit la plane fortement & très-perpendiculairement à la peau, & qu'on la conduisit dans cette ſituation du haut en bas du chevalet, on enleveroit ſûrement & le gros poil & le fin. Pour ne détacher que le premier, l'ouvrier n'appuie ſon couteau ſur la peau que mollement, le meut un peu ſur lui-même, & ne le deſcend du haut en bas de la peau qu'à pluſieurs repriſes, obſervant de faire le petit mouvement circulaire de plane, à chaque repriſe. Cette

Digitized by Google

opération ſe fait à rebrouſſe poil; ainſi la queue de la peau eſt au haut du chevalet, & la tête eſt au bas. Mais comme la queue eſt plus difficile à arracher que le reſte, on place un peu de biais la peau ſur le chevalet, quand on travaille cette partie; enſorte que l'action de la plane eſt oblique à la direction, ſelon laquelle le poil de la queue eſt naturellement couché.

On achete les peaux de caſtors par ballots; le ballot peſe cent-vingt livres: on donne un ballot à l'arracheuſe, qui le diviſe en quatre parties; chaque partie s'appelle une *peſée*. La peſée varie beaucoup quant au nombre des peaux; cependant elle en contient ordinairement dix-huit à dix-neuf grandes. Il y a des peſées qui vont juſqu'à trente-cinq.

Quand la peau eſt planée, ou l'arracheur continue l'ouvrage lui-même, ou il a une ouvriere par qui il le fait continuer: cette ouvriere s'appelle une *repaſſeuſe*. Pour cet effet, la repaſſeuſe ſe place contre quelque objet ſolide, comme un mur; elle prend un petit couteau à repaſſer, qu'on voit *fig. 21 des Planches du chapelier*, long d'un pied, rond par le bout, tranchant ſeulement d'un côté; elle fixe la peau entre ſon genou & l'objet ſolide, & exécute à rebrouſſe poil avec le couteau à repaſſer, aux extrêmités & aux bords de la peau, ce que le planeur n'a pu faire avec la plane. Pour cela, elle ſaiſit le poil entre ſon pouce & le tranchant du couteau, & d'une ſecouſſe elle arrache le gros, ſans le couper. L'arracheur & la repaſſeuſe, s'ils ſont habiles, pourront donner ces deux façons à deux peſées par jour. La repaſſeuſe étant obligée d'appuyer ſouvent le pouce de la main dont elle tient le couteau contre ſon tranchant, elle couvre ce doigt d'un bout de gant, qui l'empêche de ſe couper; ce bout de gant s'appelle un *poucier*.

Le gros poil qu'on vient d'arracher tant à la plane qu'au couteau, n'eſt bon à rien; on le vend quelquefois aux ſelliers, à qui l'uſage en eſt défendu. Ce poil ne s'arrache pas ſi parfaitement, qu'il ne ſoit mêlé d'un peu de fin: or ce dernier étant ſujet aux vers, les ouvrages que les ſelliers en rembourrent, en ſont promptement piqués.

Les peaux planées & repaſſées ſont livrées à des ouvrieres qu'on appelle *coupeuſes*. Celles-ci commencent par les battre avec des baguettes, pour en faire ſortir la pouſſiere, & même le gravier; car il ne s'agit dans tout ce que nous avons dit juſqu'à préſent, que des peaux de caſtor. Après avoir été battues, elles ſont données à un ouvrier, qui les rougit. *Rougir* les peaux, c'eſt les frotter du côté du poil, avec une broſſe rude qu'on a trempée dans de l'eau-forte, coupée à-peu-près moitié par moitié avec de l'eau. Le rapport de la quantité d'eau à la quantité d'eau-forte, dépend de la qualité de celle-ci. Au reſte quelque foible qu'elle ſoit, il y a toûjours bien un tiers d'eau. On dit que cette préparation fortifie le poil, & le rend en même tems plus liant; de maniere que quand il eſt employé en *chapeau*, le *chapeau* n'eſt pas ſujet à ſe fendre.

Quand les peaux ſont rougies, on les porte dans des étuves, où on les pend à des crochets, deux à deux, poil contre poil; on les y laiſſe ſécher; plus l'étuve eſt chaude & bien conduite, mieux les peaux ſe ſechent, & ſont bien rougies. Au ſortir de l'étuve, elles reviennent entre les mains des coupeuſes. Ces ouvrieres commencent par les humecter un peu du côté de la chair, avec un morceau de linge mouillé. Cette manœuvre ſe fait la veille de celle qui doit ſuivre, afin qu'elles ayent le tems de s'amollir. Les maîtres ne l'approuvent pas; mais elle n'en a pas moins lieu pour cela: car elle facilite l'ouvrage en ce que le poil s'en coupe plus aiſément, & augmente le gain en ce que l'eau ayant rendu le poil plus peſant, l'ouvriere que le maître paye à la livre, reçoit davantage pour une même quantité de poil coupé. La *coupeuſe* eſt droite ou aſſiſe; le mieux eſt d'être debout devant un établi: elle a

devant elle un ais ou planche de ſapin d'environ trois pieds de long, & large d'un pied & demi ; elle étend ſa peau ſur cette planche, elle prend l'inſtrument qu'on voit *figure 18*, & qu'on appelle un *carrelet* : c'eſt une eſpece de carde quarrée, très-fine, elle paſſe cette carde ſur la peau pour en démêler le poil, ce qui s'appelle *décatir* ; car la peau ayant été mouillée quand on l'a rougie, les extrêmités des poils ſont ſouvent collés enſemble, ce qui s'appelle être *catis*. Quand elle a *carrelé* ſa peau, elle ſe diſpoſe à la couper : pour cet effet, elle a un poids d'environ quatre livres, qu'elle poſe ſur la peau étendue ſur la planche ou ais, à l'endroit où elle va commencer à couper ; ce poids fixe la peau, & l'empêche de lever & de ſuivre ſes doigts, pendant qu'elle travaille ; elle couche le poil ſous ſa main gauche, ſelon la direction naturelle, & non à rebrouſſe poil ; elle tient de la droite le couteau à couper qu'on voit *figure 22*, large, très-tranchant, emmanché, & ayant le tranchant circulaire ; elle poſe verticalement le tranchant de ce couteau ſur le poil, elle l'appuie & le meut en oſcillant, de maniere que tous les points de l'arc circulaire du tranchant ſont appliqués ſucceſſivement ſur le poil, de droite à gauche & de gauche à droite. C'eſt ainſi que le poil ſe coupe ; le couteau avance à meſure que la main gauche ſe retire ; le plat du couteau eſt parallele à l'extrêmité des doigts de cette main. Le poil eſt coupé ras à la peau ; c'eſt du moins une des attentions que doit avoir une bonne coupeuſe, afin qu'il n'y en ait point de perdu : l'autre, c'eſt de ne point enlever de pieces de la peau ; ces pieces s'appellent *chiquettes* : ce ſont des ordures qui gâtent dans la ſuite l'ouvrage ; & les défauts qu'elles y occaſionnent font des duretés ſenſibles aux doigts auxquelles on a conſervé le même nom de *chiquettes*. Il faut que la coupe ſe faſſe très-vîte, car les habiles peuvent couper une peſée en deux jours ou deux jours & demi. A meſure que les coupeuſes travaillent, elles enlevent le poil coupé & le mettent proprement dans un panier.

On diſtingue le poil en gros & en fin, avant que la peau ſoit arrachée ; & quand on la coupe, on diſtingue le fin en trois ſortes, le blanc, le beau noir, & l'anglois. Le blanc eſt celui de deſſous le ventre, qui ſe trouve placé ſur les deux extrêmités de la peau, lorſque l'animal en eſt dépouillé ; car pour le dépouiller, on ouvre l'animal ſous le ventre, & on fend ſa peau de la tête à la queue. Le beau noir eſt le poil placé ſur le milieu de la peau, & qui couvre le dos de l'animal : & l'anglois eſt celui qui eſt entre le blanc & le noir, & qui revêt proprement les flancs du caſtor. On s'en tient communément à deux diviſions, le blanc & le noir : mais la coupeuſe aura l'attention de ſéparer ces trois ſortes de poils, ſi on le lui demande. Le blanc ſe fabriquera en *chapeaux* blancs, quoiqu'on en puiſſe pourtant faire des *chapeaux* noirs. Quant au noir, on n'en peut faire que des *chapeaux* noirs ; non plus que de l'anglois dont on ſe ſert pour les *chapeaux* les plus beaux, parce que ce poil eſt le plus long, ou qu'on le vend quelquefois aux faiſeurs de bas au métier, qui le font filer & en fabriquent des bas moitié ſoie & moitié caſtor. Il ſert encore pour les *chapeaux* qu'on appelle *à plumet* ; on en fait le plumet ou ce poil qui en tient lieu, en s'élevant d'un bon doigt au-deſſus des bords du *chapeau*.

Il a deux eſpeces de peau de caſtor, l'une qu'on appelle *caſtor gras*, & l'autre *caſtor ſec* ou *veule*. Le gras eſt celui qui a ſervi d'habit, & qu'on a porté ſur la peau ; plus il a été porté, meilleur il eſt pour le chapelier ; il a reçu de la tranſpiration une qualité particuliere. On mêle le poil du caſtor gras avec le poil du caſtor ſec ; le premier donne du liant & du corps au ſecond : on met ordinairement une cinquieme partie de gras ſur quatre parties de ſec ; auſſi ne donne-t-on aux ventes du caſtor qu'un ballot de gras ſur cinq ballots de ſec. Mais, dira-

Digitized by Google

t-on, comment fabriquer le poil de caſtor au défaut de gras ? le voici. On prend le poil le plus court & le plus mauvais du ſec, on en remplit un ſac; on met ce ſac bouillir à gros bouillons dans de l'eau pendant douze heures, obſervant d'entretenir dans le vaiſſeau toujours aſſez d'eau, pour que le poil & le ſac ne ſoient point brûlés. Au bout de ce tems, on tire le ſac de la chaudiere, on prend le poil, on le tord, & on l'égoutte en le preſſant avec les mains; on l'étend ſur une claie, on l'expoſe à l'air, ou on le fait ſécher dans une étuve. On emploie ce poil ainſi préparé, quand on manque de gras; on en met plus qu'on n'auroit mis de gras: ce qui ne ſupplée pourtant pas à la qualité.

Voilà tout ce qui concerne la préparation du poil de caſtor. Quant à la vigogne, on l'épluche. L'éplucher, c'eſt en ôter les poils groſſiers, les nœuds, les ordures, &c., ce qui ſe fait à la main. On diſtingue deux ſortes de vigogne, la fine qu'on appelle *carmeline*, & la *commune*.

Ce ſont les mêmes ouvriers & ouvrieres qui préparent le poil de lievre. Elles ont un couteau ordinaire à repaſſer; elles dreſſent le poil en paſſant le couteau ſur la peau à rebrouſſe poil; puis avec des ciſeaux, elles coupent l'extrêmité du long poil & l'égaliſent au fin: quand elles ont égaliſé tout le gros ou long poil d'une peau, elles en font autant à une autre, ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'elles en ayent préparé une certaine quantité; alors, ou d'autres ou les mêmes ouvrieres les reprennent; & avec le couteau à repaſſer, elles ſaiſiſſent entre leur pouce & le tranchant du couteau le poil gros & fin, & arrachent ſeulement ce dernier: le gros reſte attaché à la peau. C'eſt un fait aſſez ſingulier, que quoiqu'on tire également l'un & l'autre, ce ſoit le fin qui ſoit arraché. Cet arrachement ſe fait à rebrouſſe poil; la queue de la peau eſt tournée du côté de l'arracheuſe, & la tête eſt étendue ſur ſes genoux.

On diſtingue auſſi deux poils de lievre, l'arrête & le roux. L'arrête, c'eſt le dos; le roux, ce ſont les flancs. Il eſt à propos d'obſerver qu'il en eſt des peaux de lievre, comme de celles de caſtor; après avoir égaliſé les poils, on ſecrete les peaux, c'eſt-à-dire, qu'avant que d'arracher, on les frotte avec le carrelet de la même eau-forte coupée, & qu'on les fait auſſi ſécher à l'étuve. On ſépare dans l'arrachement qui ſuit ces deux opérations, l'arrête & le roux.

Les peaux de lapin ſe préparent par les repaſſeuſes. Elles commencent par les ouvrir par le ventre, ainſi que les peaux de lievre; elles les étendent enſuite, & les mouillent un peu du côté de la chair, ce qu'elles font auſſi au lievre. Ces peaux étant beaucoup plus minces que celles du caſtor, il ne faut pas les laiſſer repoſer long-tems, pour qu'elles s'amolliſſent; elles ſe mettent enſuite à les arracher, c'eſt-à-dire, à enlever le gros poil avec le couteau à repaſſer. Quand le gros poil eſt arraché, on les ſecrete, on les ſeche; enſuite les coupeuſes coupent le fin avec le couteau à couper, préciſement comme aux peaux de caſtor.

Il y a des maîtres qui achetent le poil tout coupé chez des maîtreſſes coupeuſes; il y en a d'autres qui le font couper chez eux. Celles qui le coupent chez les maîtreſſes, ſont obligées de parer le poil de la peau; pour cet effet, elles coupent la peau entiere à trois repriſes; à chaque repriſe elles ramaſſent le poil d'une bande avec leur couteau, & le poſent ſur une planche, & ainſi des deux autres bandes. Quand elles ont placé les trois bandes de poil ſur la planche, comme elles étoient ſur la peau, elles tranſportent le poil des extrêmités & autres endroits où il eſt moins bon, en d'autres endroits; elles en forment un mêlange qui eſt à peu-près uniforme, & qui eſt très-propre à ſurprendre par l'apparence; elles entourent le tout des bordages de la peau: on appelle de ce nom le poil des extrêmités ou bords de la peau. On enleve ce poil avec des ciſeaux; pour cet

Digitized by Google

effet, on plie la peau comme s'il s'agiſſoit de l'ourler du côté du poil, & avec les ciſeaux on enleve la ſurface convexe de l'ourlet, & en même tems le poil qui la couvre : il eſt évident que ce poil doit être mêlé de chiquettes ; elles ſéparent enſuite ces chiquettes du poil, elles placent ce poil ſous celui des bandes tout autour, elles mettent le poil d'une peau entiere ſous le poil d'une autre, comme par lits, & elles en rempliſſent des paniers. Il n'y a point d'autre diſtinction dans le poil de lapin que l'arrête & les bordages ; encore n'eſt-ce qu'une diſtinction de nom, car dans l'uſage on emploie également tout le poil.

L'année ſe partage, relativement aux peaux, en deux ſaiſons, l'hyver & l'été. Les peaux d'été ne donnent point d'auſſi bonne marchandiſe que celles d'hyver. Il y a deux conditions de peaux de lievre & de lapin ; celles qui ſont blondes ſur le dos, grandes & bien fournies, ſe choiſiſſent entre les autres comme les meilleures, & s'appellent *peaux de recette* ; les autres s'appellent *communes*.

Quand on ſe propoſe de faire des *chapeaux* avec du poil ſeul de lapin, il y a une préparation particuliere à donner aux peaux, au lieu de celle du *ſecret*. Cette préparation n'eſt pas généralement connue, elle a été achetée par quelques maîtres. C'eſt, ou une diſtillation d'eau-forte toute ſimple, ou de quelque ingrédient mêlé à cette eau ; ils appellent ce qui vient de cette diſtillation, *l'eau de compoſition*. L'effet de cette eau eſt de donner au poil de lapin la facilité de ſe lier, de former un tout réſiſtant à la foule, de prendre un corps qui ne ſe caſſe point, & ne ſe réſout point à la chaudiere. Cependant, malgré l'eau de compoſition, les *chapeaux* de poil de lapin ſeroient très-mauvais, ſi on ne mêloit pas ce poil d'un peu de laine & d'autres poils. Les *chapeaux* de poil de lapin ſont d'un verd blanchâtre, quand on les porte à la teinture, couleur qu'ils tiennent peut-être de l'eau de compoſition.

On ſecrete pareillement les peaux de lievre avec l'eau de compoſition, quand on ſe propoſe de faire des *chapeaux* de ce poil ſans mêlange. Mais cette eau ne fait que donner plus de qualité à l'ouvrage & plus de facilité à l'ouvrier dans ſon travail ; car il n'eſt pas impoſſible d'employer le poil de lievre ſans cette eau. Les *chapeaux* faits de ce poil & ſecrétés avec l'eau de compoſition, ſont, avant que d'être teints, de couleur de feuille morte, tantôt plus, tantôt moins foncée. Il y reſte un petit œil verd jaunâtre.

Quand tous les poils ſont préparés, on les met dans des tonneaux ; s'ils y reſtoient long-tems, ils ſeroient mangés des vers. Ce ſont les différens mêlanges de ces poils & des laines qui conſtituent les différentes qualités de *chapeaux*. Il y a des *caſtors ſuper-fins*, des *caſtors*, des *demi-caſtors*, des *fins*, des *communs*, des *laines*. Les ſuperfins ſont de poils choiſis du caſtor ; les caſtors ordinaires, de caſtor, de vigogne, & de lievre ; les demi-caſtors, de vigogne commune, de lievre, & de lapin, avec une once de caſtor, qui ſert de *dorure* ou d'enveloppe aux autres matieres, préciſément comme quand une groſſe feuille de papier gris eſt couverte de chaque côté d'une feuille de beau papier blanc. Il y a deux dorures, elles s'appellent *les deux pointus*, ou *les petites capades* ; elles ſe mettent à l'endroit du *chapeau*. Quant à l'envers ou dedans, ce ſont *deux travers*, ou *manchettes*, ou *bandes*, qui occupent la ſurface des ailes du *chapeau* ; car il eſt inutile que le fond ſoit doré. On appelle ces *demi-caſtors*, *demi-caſtors dorés* ; mais on fabrique des caſtors & demi-caſtors où les différentes matieres de l'étoffe ſont mêlées, & où il n'y a point de dorures. Ce détail s'entendra beaucoup mieux par ce qui doit ſuivre. Il n'y a point de dorure aux *fins* ; ceux-ci ne different des demi-caſtors qu'en ce que la matiere principale y eſt un peu plus ménagée. Les communs ſont du plus mauvais poil du lapin & du lievre, avec de la vignogne commune, ou de la petite laine. Les laines ſont entierement de laine commune.

Ce

Digitized by Google

* Ce ſont les *chapeaux* les plus fins, qui ſe font avec le poil de caſtor préparé, ainſi que nous venons de le décrire. Il entre dans la compoſition des *chapeaux* plus communs d'autres matieres, que nous devons faire connoître, avec leur choix & leur préparation.

Toute matiere qui peut être feutrée, c'eſt-à-dire, ſe lier en ſe mêlant, peut ſervir à la compoſition des *chapeaux*.

D'abord on emploie la laine ſeule, celle qui ne peut être filée que pour trame, les laines courtes des gorges & des collets des toiſons de brebis. La toiſon des agneaux fait une matiere plus fine, pour des ouvrages moins communs; de même que la laine de Perſe, que les ouvriers appellent *carmeline* ou *carmenie*.

Le poil ou la laine de vigogne eſt encore une matiere propre à faire de bons *chapeaux*. Le vigogne eſt un quadrupede du Perou, aſſez ſemblable à nos moutons, mais plus grand. *v.* VIGOGNE.

Les poils de lievre & de lapin ſe mêlent très-bien avec la laine & ſe feutrent exactement. Les poils de barbets, plus rares, ſervent utilement. On tire du Levant des poils de chevreaux, qui ſont employés avec le même ſuccès, de même que le poil des chameaux: celui des veaux peut encore être mêlé dans les feutres les plus groſſiers.

L'habileté du maître, dans l'emploi de ces matieres, conſiſte à ſavoir choiſir & préparer, & à connoître celles qu'il convient de mêler. On ne doit pas mêler, par exemple, les laines de différentes qualités & de différens pays enſemble; mais les laines peuvent être mêlées avec les poils convenablement préparés. Si l'on fait des *chapeaux* entiérement de laine, que ce ſoit tout de la même eſpece.

Quelques chapeliers n'employent que les laines déja bien dégraiſſées; d'autres feutrent les laines avec leur ſuif, & quand les chapeaux ſont prêts à paſſer à la foule, ils les font bouillir dans une forte leſſive.

Quant aux poils de lievre & de lapin, ils ſe ſécrétent comme le poil de caſtor avec l'eau ſeconde, c'eſt-à-dire, l'eau forte, affoiblie avec moitié d'eau commune, en y faiſant diſſoudre une once de mercure par livre d'eau forte, avant que celle-ci ſoit affoiblie par le mêlange de l'eau.

Un *chapeau* que l'on nomme *caſtor*, ſe fait avec environ cinq onces de poil de caſtor ſécrété, & deux onces de poil de caſtor non ſécrété. Un demi-caſtor ſe compoſe avec un tiers de laine de vigogne, deux tiers de poil de lapin ou de lievre, ou de chameau, faiſant enſemble huit onces; le tout recouvert d'une couche de caſtor en le fabriquant, du poids d'environ une once. Le poil de lievre fait un *chapeau* plus fin que celui de lapin.

On fait auſſi des *chapeaux* avec du poil de lievre ſécrété & de la ſoie profilée, & coupée à la longueur du poil, avec lequel on la mêle, en parties égales. On peut même les recouvrir ou dorer d'une once de caſtor. Ils ſe fabriquent & ſe teignent comme ceux qui ſont de poils. On n'emploie que des brins de ſoie qui ne peuvent ſervir à rien. Mais ſi ces *chapeaux*, qui ont de l'éclat, viennent à être mouillés, ils deviennent durs & reprennent difficilement de la ſoupleſſe. (B.C.)

Nous ne donnerons point ici la maniere de fabriquer chacun de ces *chapeaux* ſéparément; nous tomberions dans une infinité de redites. Nous choiſirons ſeulement celui dont la fabrication demande le plus d'apprêt, & eſt regardée comme la plus difficile & la plus compoſée, & dont les autres ne ſont que des abregés: c'eſt celle du *chapeau* à plumet. *Soit donc propoſé de faire un chapeau à plumet.* Voilà le problème que nous devons mettre notre lecteur, ſinon en état de réſoudre, du moins en état de bien entendre la ſolution que nous allons en donner.

Pour fabriquer ce *chapeau*, on choiſit le plus beau poil de caſtor tant gras que ſec; ſur quatre parties de ſec, on en met une cinquieme de gras; parmi les quatre parties de ſec, il n'y en a que les deux tiers de *ſecrété*, l'autre tiers ne l'eſt

pas. Le gras ne ſe *ſecrête* point du tout; on partage le poil non *ſecrété* en deux moitiés; l'une pour le fond, l'autre pour la dorure: on laiſſe cette derniere moitié à l'écart. Quant à l'autre moitié, & au reſte de la matiere qui doit entrer dans la fabrique du fond, on les donne au cardeur. Le cardeur de poil mêle le tout enſemble le plus exactement qu'il peut, avec des baguettes, & carde enſuite. Ses cardes ſont extrêmement fines; ſa manœuvre a deux parties; l'une s'appelle *paſſer* ou *carder en premier*; l'autre, *repaſſer en ſecond*. Pour cet effet, il prend du poil, le met ſur ſa carde, & le carde à l'ordinaire; après quoi il retourne la cardée d'un côté, & continue de carder; puis il retourne la cardée de l'autre côté, & continue de carder, obſervant de réitérer toute cette manœuvre une ſeconde fois. Après avoir donné cette façon à tout ſon poil, ou à meſure qu'il la lui donne, un autre ouvrier repaſſe en ſecond. Le repaſſage en ſecond ne differe point du paſſage en premier, & ſe réïtere pareillement; on y apporte ſeulement plus de ſoin & de précaution.

Le poil ſe donne & ſe reprend au poids. On accorde au cardeur ſix onces de déchet par paquet de quinze à ſeize livres; mais ce déchet eſt aſſez ordinairement ſuppléé par le poids d'huile commune dont les cardeurs arroſent le paquet, quand ils en mêlent les différens poils avec leurs baguettes. Cette aſperſion d'huile ménage les cardes & facilite le travail.

Le paquet cardé eſt rendu au maître, qui le diſtribue aux compagnons au poids, ſelon la force des *chapeaux* qu'il commande. Il y a des *chapeaux* depuis quinze onces juſqu'à trois; & le ſalaire du compagnon eſt le même depuis trois onces juſqu'à neuf & demie; depuis neuf & demie juſqu'à onze il a cinq ſols de plus; paſſé onze onces, les *chapeaux* étant extraordinaires, ont des prix particuliers.

La matiere diſtribuée par le maître aux compagnons, au ſortir des mains du cardeur, s'appelle *l'étoffe*. On peſe deux *chapeaux* à un compagnon, c'eſt ſa journée; on lui donne une once de dorure, depuis quatre onces d'étoffe juſqu'à huit & davantage; on lui en peſe par conſéquent deux onces. Le compagnon met cette dorure à l'écart; quant à l'étoffe de ſes deux *chapeaux*, il la ſépare moitié par moitié à la balance; il met à part une de ces moitiés; il ſépare l'autre en quatre à la balance; puis il *arçonne* ſéparément chacune de ces quatre parties. Voyez les articles ARÇON & ARÇONNER.

L'arçon eſt une eſpece de grand archet, tel qu'on le voit *fig. 7.* il eſt compoſé de pluſieurs parties. *A B* eſt un bâton rond de ſept à huit pieds de longueur, qu'on appelle *perche*; près de l'extrêmité *B* eſt fixée à tenons & mortaiſe une petite planche de bois chantournée, comme on le voit dans la figure, qu'on appelle *bec de corbin*. Elle a ſur ſon épaiſſeur en *C* une rainure où ſe loge la corde de boyau *c C*, qui après avoir paſſé dans une fente pratiquée à l'extrêmité *B* de la perche, va ſe rouler & ſe fixer ſur des chevilles de bois, qui ſont au côté de la perche, oppoſées diamétralement au bec de corbin. A l'extrêmité *A* de la perche eſt auſſi fixée à tenons & mortaiſe une autre planche de bois *D*, qu'on appelle *panneau*; cette planche eſt évidée, pour être plus légere, & elle eſt dans le même plan que le bec de corbin *C*; elle eſt auſſi plus forte par ſes extrêmités que dans ſon milieu; ſa force du côté de la perche fait qu'elle s'y applique plus fermement; l'épaiſſeur qu'on lui a réſervée de l'autre côté ſert à recevoir le *cuiret C C*, ou un morceau de peau de caſtor qu'on tend ſur l'extrêmité *E* du panneau, au moyen des cordes de boyau *C 2*, *C 2*, attachées à ces extrêmités. Ces cordes font le tour de la perche, & ſont bandées par les petits tarauts *a*, *a*, qui les tordent & les bandent comme les menuiſiers la lame d'une ſcie. La corde à boyau ſe fixe par un nœud coulant à l'extrêmité 4 de la perche; delà elle ſe rend ſur le *cuiret*; on la conduit dans la rainure du

Digitized by Google

bec de corbin, d'où on la fait paſſer par la fente pratiquée à l'extrêmité *B* de la perche aux chevilles *i*, *i*, *i*, où elle doit être fixée & ſuffiſamment tendue. On met enſuite une petite piece de bois *b* d'une ligne ou environ d'épaiſſeur, qu'on appelle *chanterelle*, pour éloigner le cuiret du panneau, & y laiſſer un vuide qui permet à la corde de reſonner. Sur le milieu de la perche en *O*, il y a une courroie de cuir qui ſert de poignée, & qui entoure en deſſus la main gauche de l'arçonneur.

On voit, *fig. 1. Pl. de Chapel.* un ouvrier occupé à arçonner. *L L*, *L L*, ſont deux treteaux qui portent une claie d'oſier *W*, qui eſt aſſemblée avec deux autres *H K*, *H K*, placées à ſes extrémités, & concave en dedans, qu'on appelle *doſſiers*; elles ſervent à retenir les matieres qu'on arçonne; deux pieces de peau *M*, *M* qui ferment les angles de la claie & des doſſiers ont le même uſage. L'arçonneur *A* tient de la main gauche, & le bras étendu, la perche de l'arçon qui eſt ſuſpendue horiſontalement par la corde *D E* qui tient au plancher; de la main droite, il prend la coche *F*, repréſentée ſéparément, *fig. 11.* c'eſt une eſpece de fuſeau tronqué & terminé à chaque bout par un bouton plat & arrondi; il accroche la corde de l'arçon avec le bouton de la coche; la corde gliſſe ſur la rondeur du bouton, & va frapper l'étoffe qui lui eſt expoſée en *G*, ce qui la diviſe, & la fait aller de la gauche à la droite de l'arçonneur.

L'arçonneur commence par expoſer à l'action de la corde, ſur la claie, la quatrieme partie de l'étoffe; & il en forme en arçonnant, comme nous l'expliquerons tout à-l'heure, une *capade*; puis il en forme une ſeconde, une troiſieme, & une quatrieme. Un bon ouvrier arçonne ſes quatre *capades*, avec l'*étoupage* & les *dorures*, c'eſt-à-dire les *travers* & les *pointus*, à-peu près en une heure. On entend par l'*étoupage*, de petites portions d'étoffes qu'on détache en égale quantité de ce qui doit faire les capades, pour fortifier les endroits foibles du *chapeau*, quand on le *baſtit* au *baſſin* & à la *foule*. On verra plus bas ce que c'eſt que *baſtir*. Ces endroits foibles qu'on étoupe s'appellent des *molieres*.

* Nous devons obſerver ici que les *chapeaux* fins, ou au deſſus du commun ſe bâtiſſent toujours de quatre pieces, que l'on nomme *capades*, mais que les *chapeaux* de pure laine, ou communs, ſe font de deux capades, que l'ouvrier aſſemble, & à qui il fait prendre la conſiſtance & la forme convenables. Pour les uns & les autres, les opérations ſont les mêmes. Par la premiere, il forme les capades; par la ſeconde il aſſemble les pieces & bâtit le *chapeau*; par la troiſieme, il fait prendre à cet aſſemblage la forme, les dimenſions, la ſolidité, qui conviennent à l'eſpece de *chapeau*. Dans la formation des *chapeaux* groſſiers on omet certaines précautions, & quelques manipulations de détail pour épargner le tems. (B. C.)

Dans la manœuvre de l'arçon, après qu'on a placé l'étoffe ſur la claie, on commence par la bien *battre*. Pour cet effet, on place la perche dans l'étoffe; on y chaſſe la corde de maniere qu'elle y entre & en reſſorte; on continue juſqu'à ce que l'étoffe ſoit bien ouverte, & que les cardées ſoient bien effacées; pendant cette premiere manœuvre, l'ouvrier fait tourner un peu la perche de l'arçon ſur elle-même, par un mouvement du poignet de la main gauche, enſorte que la corde frappe bas & haut, & que l'étoffe ſoit éparpillée en tous ſens, tant devant que derriere l'arçon. Alors il prend l'outil qu'on voit *fig. 8.* & qu'on appelle le *clayon*; c'eſt un quarré d'oſier dont le côté a un peu plus d'un pied, & qui a deux poignées; il s'en ſert pour ramaſſer dans le milieu de la claie l'étoffe éparſe. Quand elle y eſt, il la rebat encore un peu, & tâche en ne décochant que des coups modérés, de ne l'éparpiller que le moins qu'il peut. C'eſt ainſi qu'il la diſpoſe à être *voguée*. Elle eſt prête à être voguée, lorſque ce n'eſt plus qu'un

Digitized by Google

amas de poils ſi rompus & ſi fins que le ſouffle les feroit voler de tous côtés. Pour voguer, il place ſa perche à-peu-près dans le milieu de l'étoffe, mais de maniere qu'il y en ait cependant plus derriere que devant, ſans que la corde ſoit dans l'étoffe; alors il tire la corde avec la coche dru & doux, & forme l'aile de la capade, en donnant à l'étoffe la figure d'une pointe peu épaiſſe & peu large, telle qu'on la voit en *a*, bout de l'aîle, *fig. 24.* A meſure qu'il vogue, il rend les coups d'arçon plus forts, & l'étoffe en s'avançant d'*a* vers *b*, augmente en largeur & en épaiſſeur juſques ſur la ligne *c d*; alors l'ouvrier arçonnant moins fort, & diminuant de force depuis la ligne *c d* juſqu'au point *b*, dans la même proportion qu'il l'avoit augmentée depuis le point *a* juſqu'à la ligne *c d*, la capade diminue de largeur & de force, de maniere que la portion *c a d* eſt tout-à-fait ſemblable à la portion *c b d*. Il ne faut pas imaginer pour cela qu'elle ſoit de même épaiſſeur ſur ſa largeur entiere; ſon épaiſſeur va en diminuant depuis *e* juſqu'à *c*, & depuis *e* juſqu'à *d*; mais ſa diminution en épaiſſeur eſt beaucoup moindre depuis *e* juſqu'à *d*, que depuis *e* juſqu'à *c*. Tout l'eſpace *A B C D e* eſt d'ailleurs aſſez épais pour qu'on ne voye point le jour à travers, au lieu qu'on voit tout le jour dans tout l'eſpace *a b c d A B C D*. *a*, *b* s'appellent les *ailes* de la capade, *c* la *tête*, *d* l'*arrête*, *A B C D*, le *lien*, *a b c d A B C D*, le *clair*.

On travaille ainſi à l'arçon les capades; c'eſt avec le clayon qu'on leur donne la forme préciſe qu'on voit *fig. 24.* car elles ne la prennent pas exactement à l'arçon: pour cet effet, on approche le clayon de l'étoffe, on en preſſe légerement les bords, on l'applique auſſi doucement deſſus, on l'affaiſſe, obſervant de laiſſer toujours le fort dans le milieu, & de reduire l'épaiſſeur d'un demi-pied qu'elle a priſe à la vogue, à celle de deux doigts dans le milieu, au centre du lien; c'eſt alors que les parties commencent à s'unir un peu. Cela fait, on prend la peau de parchemin qu'on voit *fig. 8.* & qu'on appelle *la carte*; on la place ſur la capade déja abaiſſée par le clayon; on applique ſes deux mains ſur la carte, & on *marche* la capade. *Marcher*, c'eſt preſſer par petites ſecouſſes d'une main, de l'autre, parcourant ainſi en preſſant des deux mains alternativement & légérement toute la ſurface de la carte, qu'on tient toujours en reſpect avec les mains qu'on ne leve point; mais qu'on ne fait que gliſſer par-tout, en donnant les petites ſecouſſes, afin d'approcher les parties ſans s'expoſer à aucun accident. On marche ou ſur une des faces de la capade ſeulement, ou ſur les deux; quand on a marché, on ôte la carte, on plie la capade en deux, enſorte que le bout d'une aîle tombe juſte ſur le bout de l'autre aîle, puis on l'*arrondit*. L'*arrondir*, c'eſt enlever avec les doigts ce qui déborde d'une des moitiés ſur l'autre moitié, tant du côté de la tête que du côté de l'arrête. Ce qui provient d'étoffe dans cette opération, joint à ce qui en reſte de la capade ſur la claie, ſervira à l'étoupage. Ce que je viens de dire ſur une des capades ſe fait de même ſur toutes les trois autres.

Quand les capades ſont finies, on prend l'once de dorure, & on l'arçonne, c'eſt-à-dire qu'on la bat, rebat, & vogue; après quoi on la partage à la balance en deux parties égales, de chacune deſquelles on fait deux petites capades. Ces petites capades ont la forme des grandes; quant à leur conſiſtance, elle eſt à-peu-près uniforme. On laiſſe de l'étoffe de chaque petite capade une portion légere qui ſervira à faire les travers, ou manchettes, ou bandes. Les capades & les travers ſont figurés ſous l'arçon & au clayon, & marchés comme les grandes; quand les travers ont été marchés, ils ont la forme d'un parallélogramme: alors on en prend un; on le plie ſur ſa longueur par plis égaux; puis on le plie en deux ſeulement ſur ſa hauteur, & on le rompt ſuivant cette derniere dimenſion, dans le pli; ce qui donne deux autres parallélogrammes de même longueur que le premier, & de la moitié de ſa hau-

teur; ce ſont les deux travers, on les a pliés pour pouvoir les diviſer en deux parties égales, ſans les déchirer.

Cela fait, on *marche les capades au baſſin*; pour cet effet, on a une feutriere. La feutriere qu'on voit *fig. 10.* eſt un morceau de bonne toile de ménage, d'environ cinq pieds de long, ſur trois & demi à quatre de large; on la mouille uniment avec un goupillon, après l'avoir étendue ſur le baſſin, afin de la rendre molle & douce; mais il ne faut pas qu'elle ſoit trop humectée, ſans quoi l'étoffe des capades prendroit à la feutriere, & ſeroit déchirée; on poſe la capade ſur la feutriere, la tête vers le bord ſupérieur; on la couvre exactement d'un papier un peu humecté & non ferme; on met une autre capade ſur ce papier qui la ſépare de la premiere; ces deux capades ſont tête ſur tête, arrête ſur arrête. On ramene enſuite le bas de la feutriere ſur les deux capades; on la plie en trois plis égaux ſelon ſa hauteur; on la plie encore en trois plis égaux ſelon ſa largeur, & l'on marche les capades renfermées dans la feutriere ainſi pliées; c'eſt à-dire, qu'on applique les mains deſſus, & qu'on les preſſe par-tout par petites ſecouſſes: après quoi, des trois derniers plis, on met en dehors celui qui étoit en dedans, & en dedans celui qui étoit en dehors, on acheve de replier, & on remarche. Toutes ces opérations tendent à augmenter peu-à-peu la conſiſtance; ce marcher des capades eſt le commencement de ce qu'on appelle le *baſtiſſage*. Le baſſin ſur lequel cela ſe fait eſt une grande table de bois qu'on voit *fig. 2.* autrefois concave dans le milieu, maintenant tout-à-fait plane; cette cavité étoit enduite de plâtre, on y mettoit du feu, on la couvroit d'une plaque de fer, & l'on marchoit ſur la plaque; mais on ne marche plus guere à feu. Ce que nous venons de dire des deux capades ſe pratique exactement ſur les deux autres; on les enferme de même dans la feutriere ſéparées par un papier, & on les marche de même.

Après que les capades ont été marchées deux à deux, comme nous venons de le preſcrire, on ouvre la feutriere, on enleve une des capades avec le papier qui la ſéparoit de l'autre qu'on laiſſe ſur la feutriere, & qu'on couvre d'un papier gris qui a à-peu-près la forme d'une hyperbole qui n'auroit pas tout-à-fait tant d'amplitude que la capade ſur la même hauteur. On poſe le ſommet de ce papier hyperbolique, qu'on appelle un *lambeau*, à deux bons doigts de la tête de la capade qui eſt ſur la feutriere; on mouille un peu le ſommet du lambeau & la tête de la capade, & on couche ſur le lambeau l'excédent de la tête de la capade ſur le ſommet de ce papier; on couche pareillement l'excédent des deux aîles de la capade ſur les côtés du lambeau, d'où il s'enſuit évidemment qu'il s'eſt formé deux plis au moins à la capade en quelqu'endroit, l'un à droite & l'autre à gauche du ſommet du lambeau. Il faut effacer ces plis, & faire enſorte que le lambeau ſoit embraſſé exactement ſur toute ſa circonférence, par l'excédent de la capade ſur lui, ſans qu'il y ait de plis nulle part: pour cet effet, on poſe le deſſous des doigts de la main gauche ſur le bord gauche de la capade, en appuyant un peu, pour tenir tout en reſpect, & l'on détire doucement le pli de ce côté, avec les doigts de la droite, juſqu'à ce qu'on l'ait fait évanouir; on en fait autant au pli du côté droit, en tenant tout en reſpect avec le deſſous du bout des doigts de la droite, & détirant l'étoffe qui prête, avec les doigts de la gauche. Quand ces plis ſont bien effacés, on prend l'autre capade, que j'appellerai *b*, & on la poſe ſur le lambeau que la premiere, que j'appellerai *a*, tient embraſſé; on retourne tout cet appareil; on couche les bords excédens de la capade *b* ſur la capade *a*, enſorte que cette capade *a* ſoit embraſſée par-tout par la capade *b*, comme la capade *b* embraſſe le lambeau qui les ſépare. On efface les plis de cette capade *b*, comme on a effacé ceux de la capade *a*; mais le lambeau n'ayant pas à beaucoup près autant d'amplitude que les capades qui le renferment, il reſte ordinairement à droite & à gauche, au bas des capades,

Digitized by Google

au bord de leurs arrêtes, deux petites places que le lambeau ne couvre point, & où les capades ſe toucheroient & ſe prendroient, ſi on n'y inſéroit deux petits morceaux de papier qui ſervent, pour ainſi dire, de ſupplément au lambeau. Auſſi a-t-on cette attention; il faut bien ſe reſſouvenir que tout cet appareil eſt placé ſur la feutriere, la tête des capades étant à une petite diſtance de ſon bord ſupérieur.

Cela bien obſervé, on prend la feutriere par ſon bord ſupérieur, & on en couche ſur la tête des capades, la partie dont elle les excede, & qui eſt à-peu-près de quatre doigts; on prend enſuite le bord inférieur de la feutriere, & on le ramene juſqu'en haut de cet appareil, enſorte que l'appareil des capades & du lambeau ſoit entiérement renfermé dans cette grande toile, & que le tout ait à-peu-près la forme quarrée de la *fig.* 25, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Après quoi prenez l'angle 1, portez le point 1 au point 10, & formez le pli 9, 2. Prenez l'angle 4; portez le point 4 au point 11, & formez le pli 5, 3. Prenez l'angle 6; portez le point 6 au point 15, & formez le pli 7, 16, qui prolongé paſſeroit par l'angle 4. Prenez l'angle 15; portez-le au point 14, & formez le pli 13, 12 parallele au pli 9, 2.

Il eſt évident qu'après ces opérations tout votre appareil aura la figure extérieure 2, 9, 8, 7, 16, 3, 2. Faites trois plis égaux entr'eux & paralleles au pli 7, 16, enſorte que le bord du premier pli tombe ſur le pli 9, 2, & que la ligne 17, 14, ſi on la tiroit, fût partagée en quatre parties égales par le moyen des plis qui la couperoient perpendiculairement en trois endroits. Voilà ce qu'on appelle *former ſes croiſées*.

Ces croiſées formées, poſez vos deux mains deſſus & marchez. Cela fait, dépliez & formez les mêmes croiſées, mais en commençant par l'angle 4, enſorte que toutes les croiſées ſoient toutes jettées du côté de cet angle, comme on les voit jettées dans la *fig.* du côté de l'angle 1. Poſez vos mains ſur ces nouvelles croiſées & marchez; cela s'appelle *marcher ſur les côtés*.

Dépliez & ne laiſſez que les deux plis 9, 2; & 3, 5. Prenez le bord 8, 7, 6, & formez, les uns ſur les autres, trois plis paralleles à 8, 7, 6, enſorte que le dernier de ces trois plis tombe ſur 2, 3. & que tout l'eſpace 8, 9, 2, 3, 5, 6, 7, 8, ſoit partagé en quatre bandes paralleles & de même hauteur. Appliquez vos mains & marchez. Cela s'appelle *marcher ſur l'arrête*.

Dépliez & ne laiſſez que les deux plis 9, 2 & 3, 5. Prenez le bord 2, 3, & formez les uns ſur les autres trois plis paralleles à 2, 3, enſorte que le dernier tombe ſur 8, 7, 6, & que tout l'eſpace 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 2, ſoit partagé en quatre bandes paralleles & de même hauteur. Appliquez vos mains & marchez. Cela s'appelle *marcher ſur la tête*; & l'opération entiere, *ſuivre ſes croiſées*.

Quand on a ſuivi ces croiſées, on déplie premierement les trois grands plis paralleles, puis les deux angles 192, 345; on abaiſſe la feutriere; on ouvre les capades; on ôte le lambeau d'entr'elles, avec les deux papiers des côtés, on les décroiſe. Pour entendre ce que ſignifie ce mot *décroiſer*, dont nous nous ſervirons ſouvent, il faut ſe rappeller que l'aſſemblage des deux capades a à-peu-près la forme d'un cone, ſur les deux côtés duquel ces capades commencent à ſe lier par des portions dont elles ſont repliées l'une ſur l'autre: or *décroiſer*, c'eſt déplier ce cone, & le plier enſuite de maniere que ce qui occupoit les côtés occupe le milieu, & que ce qui occupoit le milieu occupe les côtés, ſans ſéparer la liaiſon qui commence à ſe faire. Ainſi ſoit, *fig. 26.* les capades repréſentées avant le décroiſement par *b a d*: après le décroiſement elles doivent avoir la même figure, avec cette ſeule différence que *a d* ſoit en *a c*, *a c* en *a b*, & ainſi de ſuite. Le rendouble des capades l'une ſur l'autre ſe trouvera donc en *a c*: on donne auſſi à ce rendouble le nom de *croiſée*; on en efface doucement les petits plis, en détirant un peu, & en paſſant légerement deſſus le dos des doigts. On retour-

ne tout l'aſſemblage des capades, & on en fait autant au rendouble qui ſe trouve ſur le milieu de l'autre côté.

Cela fait, on prend les deux autres capades, car il faut ſe reſſouvenir qu'on en a arçonné quatre, & on les poſe ſur les deux premieres qu'on vient d'aſſembler, une deſſus, l'autre deſſous; il eſt évident que ces deux ſecondes capades doivent déborder ſur celles qui ſont déja liées: on couche cet excédent des nouvelles capades ſur les deux premieres, comme on avoit couché l'excédent de l'une de celles-ci ſur le lambeau, & l'excédent de l'autre ſur cette une; on efface les plis de la tête & des côtés, comme nous l'avons preſcrit; on remet les lambeaux & les papiers des côtés à leur place, c'eſt-à-dire entre les deux premieres capades, & on a un nouvel appareil ou aſſemblage de quatre capades, dans lequel, en conſéquence du décroiſement, le fort répond au foible, & le foible au fort; c'eſt-à-dire, que les rendoubles ou croiſées des deux premieres répondent au milieu des deux ſecondes, & les rendoubles ou croiſées des deux ſecondes, au milieu des deux premieres qu'elles enveloppent; après quoi on plie la feutriere comme quand elle ne renfermoit que deux capades, & l'on ſuit ſur elle toutes les croiſées de la *fig. 25.* marchant d'un côté, de l'autre, de tête & d'arrête.

Quand on a ſuivi ces croiſées, on déplie la feutriere, on ôte les lambeaux, & l'on décroiſe les quatre capades, de maniere que les deux rendoubles ou plis des deux dernieres capades qui ſont ſur les côtés en dehors, ſe trouvent ſur le milieu en dehors, & que les deux rendoubles ou plis des deux premieres qui ſont ſur le milieu en dedans, ſe trouvent ſur les côtés en dedans de l'appareil; puis on efface les plis des rendoubles des deux dernieres capades, on arrondit tout l'appareil du côté de l'arrête, arrachant légerement toutes les portions de l'étoffe qui excedent d'une des moitiés de l'arrête ſur l'autre, & qui empêchent que l'arrête entiere ne ſoit bien ronde.

Tout cet appareil des quatre capades s'appelle alors *un chapeau baſti au baſſin.* On le laiſſe ſur la feutriere, on l'ouvre, & on regarde en dedans au jour les endroits qui paroiſſent foibles, afin de les étouper. *Etouper*, c'eſt placer aux endroits foibles des morceaux d'étoffe qui leur donnent l'épaiſſeur du reſte. On retourne ſens-deſſus-deſſous ſon *chapeau* en tout ſens, afin d'étouper par-tout, tant en tête qu'en bords. L'étoupage ſe forme à l'arçon, ſe bat & vogue comme les capades; à cela près qu'on ne lui donne aucune figure, & qu'il ne ſe marche qu'à la carte non plus que la dorure. Quand le *chapeau* eſt étoupé d'un côté, on remet le lambeau dedans; puis on retourne le tout ſens-deſſus-deſſous, & on étoupe l'autre côté: quant à la maniere de placer l'étoupage, la voici. Lorſqu'en regardant au travers du cone creux des capades, on a apperçu un endroit clair, on rompt un morceau d'étoupage de la grandeur convenable, & on le place en dehors à l'endroit correſpondant à celui qu'on a vû foible en regardant en dedans. Il faut un peu mouiller avec de la ſalive l'endroit où l'on met l'étoupage, afin de le diſpoſer à prendre: cela fait, on replie la feutriere comme auparavant, & on ſuit toutes les croiſées de la *fig. 25.* marchant d'un côté, de l'autre, de tête & d'arrête.

Après quoi on déplie la feutriere, on retire le lambeau, on décroiſe, plaçant ce qui étoit ſur les côtés de l'appareil au milieu, & ce qui étoit au milieu ſur les côtés: on examine encore s'il n'y a point d'endroits à étouper; s'il y en a, on les étoupe; on remet le lambeau; on referme la feutriere; on donne toutes les croiſées de la *fig. 25.* marchant d'un côté, de l'autre, de tête & d'arrête: on déplie, on retire le lambeau, & on décroiſe encore; puis retournant l'appareil ſur la feutriere, de maniere que la tête ſoit où étoit l'arrête: on plie la feutriere comme auparavant, & on marche, mais d'une maniere particuliere; au lieu de preſſer avec la main par peti-

Digitized by Google

tes ſecouſſes, on roule un peu le tout ſous les mains contre le baſſin, ce qui s'appelle *cimouſſer* : cette opération arrondit & égaliſe l'arrête: cela fait, on déplie la feutriere, on décroiſe, & on plie le *chapeau* pour le porter à la foule; c'eſt-à-dire qu'on porte le bout de la tête ſur le bord de l'arrête, & les deux côtés l'un ſur l'autre. Cet appareil s'appelle *un baſtiſſage*, & l'endroit où il s'exécute, *le baſtiſſage*.

Nous voici arrivés à la foule : on y porte les baſtiſſages avec les dorures. Voyez la foule, *fig. 1. 4. & 5.* La *fig. 3.* eſt la foule même; la *fig. 4.* eſt la moitié de ſon plan; & la *fig. 5.* en eſt le profil ſelon ſa longueur. *A*, *fig. 3. & ſuiv.* la porte de l'étuve. *B* les ventouſes. *C* la porte du fourneau. *E* deſſous de la chaudiere où l'on fait le feu. *F*, *F*, *F*, grille ou chenets ſur leſquels on place le bois. *H*, *H*, *H*, tuyau de la cheminée. *I*, *I*, *I*, chaudiere de cuivre. *K*, *K*, *K*, *K*, *K*, *K*, bancs de foule. *L* le bureau. *M* baquet à bourre. *N* boutons ou de fer ou de bois, deſtinés à arrêter les roulets : remarquez que les bancs ſont en pente. *O* écumoire. *P* balai.

Pour fouler, on commence par remplir la chaudiere d'eau de riviere ou de puits, il n'importe; on jette du gros bois ſur les chenets, on y met le feu: quand l'eau eſt prête, on a de la lie de vin; cette lie a déja ſervi au vinaigrier, le fluide en eſt ôté, ce n'eſt proprement que le marc de la lie; plus la lie eſt rougeâtre, meilleure elle eſt; il en faut un ſceau & demi ordinaire ſur une chaudiere à huit; à meſure que l'eau chauffe, on délaye la lie avec un balai: quand l'eau bout, l'écume ou craſſe de la lie paroît à la ſurface de l'eau; on l'écume, puis on ſe met à travailler. On prend un baſtiſſage, on le met ſur l'eau, & on l'y tient enfoncé avec un roulet. Voyez *fig. 12.* Le roulet, c'eſt une eſpece de fuſeau de bois fort long, aſſez fort dans le milieu, rond, & allant en diminuant de diametre du milieu vers ſes deux extrêmités. Quand le baſtiſſage eſt trempé, s'il arrive qu'il ſoit trop chaud, on le plonge dans l'eau froide; on le déplie ſeulement par le bout d'un des côtés, on le roule, & on en fait ſortir l'eau contre le banc de la foule; on le roule par l'autre bout, & on en fait pareillement ſortir l'eau en le ſerrant entre ſes mains, & le preſſant contre le banc de la foule; enſuite on le déplie, on l'étend ſur le banc, l'arrête du côté de l'ouvrier, la tête du côté de la chaudiere; on le décroiſe délicatement ſur le côté, comme on voit *fig. 26.* en faiſant paſſer la partie *a b* en *a c*: on prend une broſſe à poil un peu long, mais ſerrée, on la trempe dans la chaudiere, & on frappe avec cette broſſe légerement ſur la croiſée *a c*, pour en effacer le pli; on écarte avec le dos de la même broſſe la bourre & la craſſe qui ſe forme à la ſurface de la chaudiere; on en plonge le poil dans l'eau; on s'en ſert pour aſperger le *chapeau*: quand il eſt aſpergé, on prend le bout de la tête *a*, on le porte en *d*, *fig. 27*, & l'on forme le pli ou la croiſée *b c*; on roule le reſte à peu près dans la direction du pli *b c*; on le ſerre avec les mains, & on le preſſe en cet état contre le banc; on le déroule; on l'aſperge : on prend la tête *a*, *fig. 28*, on la porte en *d*; on roule le reſte à peu près dans la direction du pli ou de la croiſée *d c*; on ſerre avec les mains ce rouleau, & on le preſſe bien contre le banc: on le déroule; on aſperge: on prend la tête *a*, *fig. 29*, on la porte en *d*, & l'on forme le pli ou la croiſée *b c*; puis on roule, en commençant le roulement par le bout de l'aile: on ſerre le rouleau entre les mains & contre le banc; on le déroule, on l'aſperge, & l'on forme le pli *c d*, *fig. 30*, en portant le bout de l'aile ou le point *a* en *b*: on roule le reſte dans la direction de ce pli ou croiſée; on ſerre le rouleau entre ſes mains & contre le banc; on déroule, on aſperge: on forme le pli *d c*, *fig. 31*, en portant le point *a* en *b*; on roule le reſte dans la direction de ce pli ou croiſée; on ſerre le rouleau entre ſes mains & contre le banc. Il faut obſerver

dans

Digitized by Google

dans toute cette premiere manœuvre de la foule, qu'on aſperge avec la broſſe à chaque pli de croiſée, qu'on roule bien clos, & qu'on foule mollement, en allongeant les bras, en faiſant faire au rouleau ou *chapeau* roulé beaucoup de chemin ſur le banc, en tournant ſur lui-même, & en le preſſant peu ſur chaque point de ce chemin: il n'eſt pas encore aſſez compacte pour ſupporter de grands efforts; mais la liaiſon croîtra par des degrés inſenſibles. On déroule; on aſperge: on prend le point *a*, *fig. 32*, on le porte en *d*; on forme le pli *b c*; on roule le reſte à peu près dans la direction de ce pli, bien clos, & l'on foule mollement; on déroule; on aſperge: on prend le point *a*, *fig. 33*, on le porte en *d*; on forme le pli de croiſée *b c*; on roule le reſte bien clos dans la direction de ce pli, & on foule mollement: on déroule, on aſperge; on prend le point *A*, *fig. 34*, on le porte en *B*, & l'on forme le pli *C D*; on prend le point *a*, on le porte en *b*, & l'on forme le pli *c d*: on prend le point *e* de l'arrête, & on le porte en *f*, & l'on forme le pli *a A*: on roule le reſte bien clos dans la direction du pli *A a*, & l'on foule. Voilà toute la ſuite des croiſées de la foule; on les réitere toutes trois fois conſécutives, à commencer par le décroiſement de la *fig. 26*. Ainſi on décroiſe trois fois, comme on voit dans cette *fig. 26*. On plie & foule trois fois ſur un côté, comme on voit *fig. 27*. On plie & foule trois fois ſur l'autre côté, comme on voit *fig. 28*. On plie & foule trois fois ſur la tête, comme on voit *fig. 29*. On plie & foule trois fois ſur un coin, comme on voit *fig. 30*. On plie & foule trois fois ſur l'autre coin, comme on voit *fig. 31*. On plie & foule trois fois ſur un des bords de l'arrête, comme on voit *fig. 32*. On plie & foule trois fois ſur l'autre bord de l'arrête, comme on voit *fig. 33*. On plie & foule trois fois ſur les bords de l'arrête & ſur l'arrête entiere en même tems, comme on voit *fig. 34*. Quand je dis qu'*on plie & foule trois fois* ſur chacune de ces parties, cela ne ſignifie pas que ces trois fois ſe faſſent tout de ſuite & conſécutivement ſur cette partie: cela ſignifie que comme on ſuit trois fois toutes les croiſées, & qu'à chaque fois qu'on les ſuit chacune des parties dont je viens de parler eſt pliée & foulée une fois; après qu'on a ſuivi trois fois toutes les croiſées, toutes les parties précédentes ont été aſpergées, pliées, foulées trois fois; je dis *aſpergées*, car on ne plie jamais, ni on ne foule un pli de croiſée, ſans avoir aſpergé auparavant.

Quand on a ſuivi ſes croiſées pour la troiſieme fois, on étend le *chapeau* ſur le banc, & l'on en frotte circulairement la ſurface avec la paume de la main, pour en faire ſortir le jarre: on appelle *jarre*, le gros poil qui s'eſt trouvé mêlé avec le fin quand on a coupé la peau; cela fait, on retrouſſe le bord ſupérieur de l'arrête, on ouvre le *chapeau*, & l'on tâche, en tâtonnant avec les doigts, de découvrir les endroits foibles; quand on en trouve, on les marque en traçant un trait avec le bout du doigt; on prend enſuite des morceaux d'étoupages, on les humecte, & on les met en dehors aux endroits foibles, qu'on reconnoit aiſément à la marque du doigt: pour affermir ces étoupages, on les frappe ou tape un peu avec la broſſe mouillée; on referme le *chapeau*, on le retourne ſens deſſus deſſous, on le rouvre, & on cherche les endroits foibles de l'autre moitié, auxquels on remedie comme nous venons de dire.

Après avoir étoupé, on ouvre tout-à-fait le *chapeau* de la main gauche; de la droite on en frappe la pointe ou tête d'un petit coup, on la fait rentrer en dedans; on lâche le bord qu'on tenoit; on inſere en dedans les deux mains; on prend la tête, on l'attire à ſoi doucement, de peur de déranger l'étoupage; on redreſſe les bords, & le *chapeau* eſt retourné. Alors on prend des morceaux de tamis de crin ſimple, on inſere ces tamis dans le *chapeau* en autant d'endroits qu'on a mis de l'étoupage, de peur que cet étou-

page ne vînt à ſe lier avec les parties auxquelles il correſpondroit : cela fait, on aſperge un peu, on fait un pli ſur le côté de la tête, tel que celui de la *fig.* 27. mais plus petit; on roule dans la direction de ce pli, mais bien clos; on foule doucement; on déroule, on aſperge; on fait un autre petit pli ſur l'autre côté de la tête; en un mot on ſuit ſa croiſée toute entiere, à commencer à la *fig.* 27. & à finir à la *fig.* 34. incluſivement, exécutant tous les plis indiqués par ces figures, aſpergeant, roulant, & foulant à chacun, comme il a été preſcrit plus haut.

Cela fait, on déploye le *chapeau*, dont, pour le dire ici en paſſant, on a toujours vis-à-vis de ſoi, quand on foule, le côté oppoſé à celui ſur lequel on a commencé à rouler le reſte: ainſi dans la derniere manœuvre de la *fig.* 34. on a vis-à-vis de ſoi la tête. On retourne donc le *chapeau*, pour être en face de l'arrête; on l'ouvre, on décroiſe, on examine encore s'il n'y a point d'inégalités dans l'épaiſſeur; s'il y en a, on étoupe derechef; on retourne le *chapeau* ſens deſſus deſſous, comme nous avons dit; on place des tapis aux endroits étoupés, & l'on ſuit une croiſée entiere, à commencer à la *fig.* 27. juſqu'à la *fig.* 34. incluſivement.

Voici le moment de placer une des petites capades, que nous avons appellées plus haut *pointus* : on place un de ces pointus, ou une de ces parties de dorure qui doivent faire l'endroit du *chapeau*, ſur la tête, qu'elle couvre juſqu'à deux doigts de l'arrête; on prend de l'eau avec la broſſe, obſervant de bien écarter la bourre, on aſperge le pointu, & on le tape aſſez fortement avec le côté des crins : s'il arrive au pointu d'être plus ample que la tête, & de déborder de tous côtés, on ouvre le *chapeau*, on inſere la main juſqu'au fond, on releve la tête, & on abat les excédens du pointu, & on les tape enſuite tant ſoit peu avec la broſſe: quant aux excédens des côtés, on décroiſe un peu, on abat d'un & d'autre côté les excédens à la faveur des décroiſemens, on les tape auſſi : quand ce pointu eſt ainſi ajuſté, on examine s'il n'y a point d'endroits à étouper; s'il y en a, on les étoupe. On poſe ſur l'autre côté de la tête le ſecond pointu, préciſément avec les mêmes précautions que le premier, ſe garantiſſant bien ſur-tout de la bourre : on retourne alors le tout de dedans en dehors, le plus délicatement que l'on peut, de peur de détacher les pointus, qui ne tiennent qu'autant qu'il le faut pour ſupporter juſte cette manœuvre; on met entre les pointes, & aux endroits étoupés, des tamis, puis on foule une croiſée entiere, à commencer à la *fig.* 29. Lorſqu'on a exécuté les croiſées preſcrites par la *fig.* 34. on remet l'arrête du *chapeau* de ſon côté, on le déploie, on l'ouvre, on ôte les tamis, on décroiſe de côté, comme il eſt marqué *fig.* 26. on examine ſi les pointus ſont bien pris; s'ils ne le ſont pas, on aſperge, on tape ſur leurs bords ou croiſées avec la broſſe; on remet les tamis, & on foule une ſeconde croiſée toute entiere, à commencer à la *fig.* 27.

Lorſque les pointus ſont bien pris, on retourne de dedans en dehors les pointus, on les frotte en rond avec la paume de la main, pour en ôter la bourre ou le jarre qui peut s'y trouver; on examine s'il n'y a plus d'endroits à étouper; s'il y en a, on étoupe; puis on prend un *travers* qu'on place à un doigt du bord de l'arrête, & qui monte delà à la hauteur de huit doigts, ne laiſſant à découvert que le bout de la tête, ou la portion qui ſera le dedans de la forme quand le *chapeau* ſera achevé : on aſperge ce travers, on le tape; on décroiſe ſur les côtés l'un après l'autre; on abat l'excédent du travers avec la broſſe, & on tape cette eſpece de rebord; on retourne le tout ſens deſſus deſſous; on met l'autre travers comme on a mis le premier; on retourne enſuite le *chapeau* de dedans en dehors, de ſorte que les pointus ſoient en dehors, & les travers en dedans, & on foule une croiſée complette depuis la *fig.* 27. juſqu'à la *fig.* 34. incluſivement : on examine enſuite ſi les rebords ou croi-

Digitized by Google

ſées des travers ſont bien priſes ; s'ils ne le ſont pas, on les tape avec la broſſe, & l'on tient des tamis aux endroits non pris, puis on arroſe le *chapeau* avec la jatte, & on foule une croiſée complette : ſi tout eſt bien pris, alors le *chapeau* eſt dit *baſti à la foule* ; ſi non ou foulera encore une croiſée complette.

Lorſque le *chapeau* eſt *baſti* à la foule, alors on prend la *manique*, pour fouler plus chaud & plus clos. Cet inſtrument qu'on voit *fig.* 13. eſt une ſemelle de cuir doublée de l'empeigne : cette ſemelle s'attache ſur le poignet par une courroie & une boucle, & elle eſt terminée à l'extrémité par un anneau de cuir qui reçoit le doigt du milieu, & qu'on appelle *doigtier* : on a une manique à chaque main ; ſi l'eau paroît claire, on y remet un peu de lie qu'on délaye : on prend le *chapeau*, s'il eſt grand, on le plie des deux côtés ; on a l'arrête de ſon côté, on le trempe par la tête dans l'eau bouillante de la chaudiere, puis on y fait un pli ſur la tête, comme il eſt *fig.* 27. ſeulement plus petit : c'eſt même une obſervation générale pour toutes les croiſées qui vont ſuivre, de faire ſucceſſivement les plis marqués par les figures d'autant plus petits, que le *chapeau* deviendra plus ferme, & ſe rapetiſſera davantage, & de fouler plus fortement : on foule une croiſée complette, obſervant à chaque pli (ou pour parler le jargon que nous nous ſommes fait dans cet article, afin de nous rendre intelligibles, à chaque figure, car nous avons repréſenté les plis par des figures) de tremper le *chapeau* dans la chaudiere avant de le plier ; & dans le cours de la foule de chaque pli de le tremper deux ou trois fois tout roulé, & de le tenir roulé bien ferme & bien clos.

Le nombre des croiſées complettes qu'on eſt obligé de donner ſucceſſivement, eſt plus ou moins grand, ſelon la nature de l'étoffe, ou la difficulté qu'elle a à rentrer : on en donne au moins quatre ou cinq, bien chaud & bien clos. Les maniques ſervent dans ces croiſées à garantir les mains de l'action de l'eau bouillante, & à pouvoir fouler avec plus de hardieſſe & de force. Après ces croiſées, on broſſe ſon *chapeau* avec la broſſe qu'on trempe dans l'eau, & on le porte ſur une table dans un endroit clair, pour voir s'il n'y a point d'ordure ; ſi on en apperçoit, on prend des pinces aigues & courbes, & on arrache les ordures, ce qui s'appelle *épinceter à l'endroit*. Quand le *chapeau* eſt épinceté à l'endroit, on le retourne, on lui donne deux ou trois ou quatre croiſées complettes, chaud & clos, comme les précédentes, c'eſt-à-dire trempant pluſieurs fois dans l'eau dans le cours de la foule de chaque pli ; puis on *épincete à l'envers* ; après quoi on retourne le *chapeau*, & on le foule chaud & clos, autant de croiſées complettes qu'il en faut pour le finir. Ces croiſées ſe foulent au roulet & à la manique, qu'on ne quitte point que le *chapeau* ne ſoit fini. On poſe le roulet ſur le *chapeau*, on roule *chapeau*, deſſus, & on foule : quant à la maniere de poſer le roulet, on ſuit la direction des différens plis des croiſées. Le roulet eſt de bois de frêne. On ne foule au roulet que deux bonnes heures & demie, quand l'étoffe rentre bien, & que l'ouvrier eſt habile.

Quand on a conduit le *chapeau* à ce point, on le décroiſe en tout ſens, pour s'aſſurer s'il eſt à peu près rond, & s'il n'y a point de lippes. Les *lippes*, ce ſont les excédens des plus longs bords ſur les plus petits : quand il y en a, on trempe la lippe dans l'eau bouillante, on met le roulet ſur cet endroit excédent de l'arrête, & on le foule juſqu'à ce qu'à force de rentrer, la lippe ait diſparu ; cela s'appelle *arranger le chapeau* : en l'arrangeant, on tâche de l'égoutter d'eau & de lie ; pour cet effet on le foule à ſec, une demi-croiſée ſur l'arrête ; alors les croiſées ont ceſſé d'être reglées ; on ſuit les plis qu'on croit néceſſaires. Quand le *chapeau* eſt bien égoutté, on examine ſi les plis des croiſées n'y ſont point marqués ; ſi on les y apperçoit, on les efface en frappant un peu deſſus avec le roulet.

C'eſt alors qu'on *torque le chapeau*, ou

qu'on le *met en coquille* : il eſt au moins diminué des trois quarts de la grandeur qu'il avoit quand il a été baſti. Pour le torquer, on l'ouvre bien ; on enfonce la tête juſqu'à l'arrête & fort au delà, puis on la repouſſe en ſens contraire, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce que toute la hauteur du *chapeau* ait été employée à former dans un même plan des plis en ondes & concentriques à l'arrête, dont la pointe de la tête occupe le centre.

Quand le *chapeau* eſt en coquilles ou torqué, on le trempe dans la chaudiere, puis ſur le banc de la foule on affaiſſe, on détire avec le pouce de la main droite, & on fait diſparoître, en pouſſant & élargiſſant en tout ſens, la pointe de la tête, ce qui s'appelle *pouſſer*. Lorſque la pointe eſt étendue, on détorque un pli qu'on pouſſe, qu'on étend, & qu'on élargit comme la pointe. On continue à détorquer, à pouſſer, à élargir, & à étendre, juſqu'à ce qu'il y ait aſſez d'eſpace étendu pour pouvoir travailler du poignet en entier ; alors on ſe l'enveloppe d'un mauvais bas de laine qu'on appelle *un pouſſoir* : ce bat garantit la main de l'eau bouillante dans laquelle on trempe le *chapeau* durant tout le cours de cette manœuvre ; & on pouſſe le *chapeau*, étendant, élargiſſant & approfondiſſant juſqu'à ce qu'on ait pratiqué un eſpace capable de recevoir la forme *fig.* 15.

Quand le *chapeau* eſt pouſſé, on le dreſſe : *dreſſer*, c'eſt mettre ſur la forme ; alors il reſſemble parfaitement à un bonnet de laine retrouſſé ; alors les ailes ſont preſque appliquées contre la forme ; les pointus ſont en deſſus, les travers ſont devant, & ſe préſentent tout autour à la ſurface du *chapeau* oppoſée à celle des pointus, ſans quoi le *chapeau* ne paroîtroit pas doré par tout.

Quand le *chapeau* eſt ſur la forme, on prend le *choc fig.* 20. c'eſt une feuille de cuivre de l'épaiſſeur de deux lignes, recourbée par un bout pour en faire le manche, & ceintrée de l'autre : la partie ceintrée eſt mouſſe, & ſa courbure eſt la même que celle de la forme, dont elle peut embraſſer une partie aſſez conſidérable. L'opération dans laquelle on ſe ſert de cet inſtrument s'appelle *choquer* : elle conſiſte à paſſer légerement la courbure du choc de haut en bas ſur toute la ſurface de la tête du *chapeau*, afin de lui faire prendre exactement la forme, en effaçant les plis & godes. Quand on a choqué, on lie la ficelle ſur le *chapeau* ; elle fait deux tours ſur le milieu de la forme ; on l'abaiſſe juſqu'au bord inférieur de la forme avec le choc : pour cet effet on trempe le *chapeau* bien chaud. Quant à la partie ſupérieure de la tête, qui en eſt la plate-forme, on en efface les plis & godes, & on empêche qu'elle ne faſſe le cul avec la piece, *fig.* 19. C'eſt auſſi une feuille de cuivre de la même épaiſſeur que le choc, mais non ceintrée : on l'applique ſur le haut de la tête, & en la faiſant aller & venir ſur cet endroit, on l'applanit.

On *abat* enſuite le *chapeau* : pour cet effet on porte le *chapeau* en forme ſur le banc de la foule, on le trempe ; on poſe la forme à plat ſur le bord extérieur du banc ; de la main gauche on fixe le bord du *chapeau* de maniere que le pouce embraſſe le bord du banc, & ſerre le bord du *chapeau* ; de la main droite on empoigne une partie du bord qui eſt étendu ſur le banc, on la tient bien ſerrée, on la tire & on tâche de l'étendre : on fait cette operation tout au tour du *chapeau* dont on fait tourner la forme ſur elle-même. Lorſque le bord du *chapeau* eſt à-peu près plat, on *piece* : pour cet effet on le trempe, & avec la piece qu'on appuie de ſon plat ſur les bords du *chapeau*, on la preſſe d'une main, tandis qu'on fait tourner la forme de l'autre : c'eſt ainſi qu'on efface les plis faits en abattant ; ces plis s'appellent *tiraſſes*. Cette opération ne rend cependant pas encore les ailes tout-à-fait plates ; pour les achever, on les détire une ſeconde fois préciſément comme la premiere, puis on prend la jatte, on les arroſe & la tete des deux jattes d'eau de la chaudiere ; enſuite on paſſe la piece ſur la tete pour l'u-

Digitized by Google

nir & l'égoutter, & on en conduit le côté, de deſſus la tête, tout au tour de la forme : alors on quitte cet inſtrument on prend le choc avec lequel on acheve d'abaiſſer entierement la ficelle, après-quoi avec la piece dont on applique le plat ſur les bords du *chapeau*, & qu'on conduit tout autour, le côté tranchant du côté de la chaudiere, comme pour y diriger l'eau qui ſort du *chapeau*, on l'unit & on l'égoutte. Quand le *chapeau* eſt bien égoutté, on le frotte par-tout légerement avec les mains ; & prenant entre le pouce en deſſus, & l'*index* en deſſous, l'extremité de l'arrête, on la releve un peu, & on l'arrondit en gouttiere dont la concavité regarde la tête.

Voilà le *chapeau* ſorti de la foule, & pret à entrer dans l'étuve pour y être ſeché. On le laiſſe ſur la forme : elle eſt percée en deſſous de deux trous ; les murs de l'étuve ſont parſemés de clous qui y ſont fichés : on place un de ces clous dans un des trous de la forme, & elle y reſte ſuſpendue : on laiſſe paſſer la nuit au *chapeau* dans l'étuve ; les compagnons en s'en allant, quand il n'y a plus de bois ſous la chaudiere, ni par conſéquent de fumée à craindre, ferment la tuile, dont on voit l'ouverture en 1, 2, *fig.* 4.

Lorſque le *chapeau* eſt ſec, on le tire des étuves ; mais chaque ouvrier marque ſon ouvrage pour le reconnoître, l'un avec du blanc, l'autre avec le doigt. Le *chapeau* étant mouillé, le doigt couche le poil ſelon une certaine direction qu'il garde, & la trace ſe reconnoît. Au ſortir de l'étuve, on délie la ficelle, on chaſſe la forme en la preſſant par le haut, puis on *ponce* : pour cet effet on remet la petite gouttiere qu'on avoit formée a l'arrête de deſſus en deſſous ; on a une petite ponce légere ; on poſe l'aile du *chapeau* ſur le banc de la foule, la concavité de la forme en haut ; & on paſſe la ponce ſur l'aile, juſqu'à ce que toute cette ſurface ſoit bien munie, & que tout le poil en ſoit bien égaliſé. Le poil étoit auparavant fort groſſier ; la ponce ou le détache, ou le coupe, ou l'affine ; on la mene & on la ramene fermement du bord concave de la tête au bord de l'arrête ; on en fait autant à l'autre ſurface, obſervant auparavant de remettre la gouttiere dans ſon premier ſens. On remet enſuite le *chapeau* en forme, & on acheve de le poncer : on l'a remis en forme, afin que ce ſolide ſoutînt l'action de la ponce, & que la tête du *chapeau* ne fût pas enfoncée. Après avoir poncé, on prend une broſſe ſéche qu'on paſſe par-tout, tant pour enlever ce que la broſſe a détaché, que pour faire ſortir le peu de lie qui reſte, & adoucir l'ouvrage. On a enſuite un peloton quarré, oblong, rembourré de gros poil de caſtor, & couvert d'un côté de drap, de l'autre de panne ; on paſſe ce peloton par-tout ; le peloton & le frottoir ne ſont pas la même choſe. Le frottoir eſt une piece de bois unie, d'un doigt d'épaiſſeur, ou à peu près, ſur environ ſix pouces en quarré, qu'on paſſe ſur le *chapeau* quand on le décroiſe à la foule, qu'il eſt chaud, & qu'il faut l'éjarrer. L'ouvrier, au lieu du frottoir, ſe ſert auſſi de ſa main, comme nous l'avons dit.

Lorſque le *chapeau* eſt pelotonné, on marque avec de la craie ſon poids, & s'il eſt doré ou non. On ſe ſert de chiffres pour le poids, & de lettres pour le reſte. L'ouvrier a auſſi ſa marque, qu'il fait avec des ciſeaux au bord de l'arrête ; c'eſt une hoche, un croiſſant, ou une autre figure : puis il rend ſon *chapeau* au maître, qui l'examine avant que de l'envoyer à la teinture, où nous le ſuivrions ſans interruption, ſi nous n'avions à reprendre de plus haut l'opération que nous venons de décrire, & que nous avons pouſſée juſqu'ici, pour ne pas couper le fil de la manœuvre principale par l'explication d'une opération accidentelle, je veux dire celle du plumet. Nous allons maintenant dire comment on fait au *chapeau* un plumet, quand on y en veut un.

Quand on a foulé au roulet & à la main, au point que le *chapeau* n'a plus

Digitized by Google

qu'un pouce à rentrer, alors on l'égoutte au roulet comme s'il étoit achevé, & on le flambe du côté du plumet ou à l'endroit: pour cet effet, on a un morceau de bois ſec, ou un peu de paille allumée, au deſſus de laquelle on paſſe la partie qu'on veut flamer; cette flamme brûle un peu le poil.

Pour former le plumet, on choiſit de l'anglois non ſecrété, le plus long qu'on peut trouver; on l'arçonne comme le reſte; on en fait à l'arçon les uns huit pieces & les autres douze. Ces pieces ont la même hauteur que les travers, & ſe placent au côté oppoſé, comme il eſt évident, mais elles n'ont pas la même forme; ce ſont des ovales formées de deux portions d'un cercle qui excéderoit d'un bon pouce la circonférence du *chapeau*, & elles ſont chacune la huitieme ou la douzieme partie de cette circonférence. Il eſt à obſerver qu'elles ſont toutes plus minces à la partie qui doit toucher la tête, qu'à celle qui doit déborder l'arrête; on voit le jour à travers de l'une, & non à travers de l'autre. En effet, il importe beaucoup davantage que le plumet ſoit fourni au bord du *chapeau*, qu'au fond vers la tête; elles ſont auſſi plus fortes au centre qu'au bout des aîles; on en verra la raiſon plus bas. Voyez *fig.* 34. une piece de plumet; elle eſt plus forte en *c* qu'en *i* & *k*, & plus forte en *b* qu'en *h*.

Les pieces ſe marchent ſeulement à la carte; pour le faire prendre au *chapeau*, préparé comme nous venons de dire, on a un grand *chapeau* de vigogne commun, qui n'a été que batti à la foule, ou un ſac de toile neuve fait à peu près en cone, mais beaucoup plus grand que le *chapeau* qu'on travaille: que le dedans de ce ſac ſoit garni de tamis de crin; on place le *chapeau* dans cette *chauſſe* ou dans le vigogne; on prend la broſſe, on l'aſperge; on a une des pieces qu'on place ſur le *chapeau*, de maniere que l'arrête en ſoit débordée d'un bon pouce; on tape cette piece avec la broſſe: ſi on ſe ſert d'une chauſſe, il ne faut point de tamis: ſi on ſe ſert d'un vigogne, on place des tamis ſur la piece pour la ſéparer du vigogne; en retourne cet appareil ſens deſſus deſſous; on ouvre le *chapeau*; on place en dedans des tamis, de peur que les bords inférieurs de la piece miſe ne prennent avec les bords inférieurs de celle qu'on va mettre; on ferme le *chapeau*; on place une ſeconde piece; on ſépare cette ſeconde piece par des tamis du vigogne, ſi c'eſt d'un vigogne que l'on ſe ſert; on fait un pli à la tête, tel que celui de la *fig.* 27. on continue de plier le reſte en trois autres plis, dans la direction du premier pli 25; on prend les maniques, mais non le roulet; on arroſe avec la jatte, & on foule. Il faut dans ce travail que l'eau de la chaudiere ſoit moins chargée de lie; on foule chaud & & clos ſur la tête & ſur les côtés; on examine enſuite ſi les deux pieces ont bien pris avec le reſte de l'étoffe, ce dont on s'appercevra à une eſpece de gripure ou grenure qui ſe formera à la ſurface des pieces. Quand cela eſt, on ôte du dedans du *chapeau* les tamis qui empêchoient les bords des pieces de prendre; puis on décroiſe, de maniere que ce qui étoit ſur les côtés du cone ſoit dans le milieu, & que ce qui étoit dans le milieu ſoit ſur les côtés; & que les côtés du cone après le décroiſement, partagent chacun chaque piece en deux parties égales, dont une qui eſt une des aîles d'une piece ſoit deſſus, & l'autre partie ou aîle deſſous; & dont une qui eſt une des aîles de l'autre piece, ſoit pareillement deſſus, & l'autre partie ou aîle, deſſous. On place alors deux autres pieces, comme on a placé les précédentes, les faiſant déborder l'arrête du *chapeau* de la même quantité, leurs aîles ſur les aîles des deux premieres; d'où l'on voit combien il étoit raiſonnable de faire à l'arçon ces aîles moins épaiſſes que le centre, puiſque le *chapeau* doit être égal partout d'épaiſſeur, & que dans la fabrique, une aile de piece ſe devoit cependant trouver placée, ſur l'aîle d'une autre piece; ce qui ne pouvoit donner la même

Digitized by Google

épaiſſeur, à moins que le centre de la piece ne fût à peu près deux fois plus épais que l'extrémité de ſon aîle. On met des tamis à ces deux pieces, & on les fait prendre comme les deux autres, faiſant un pli ſur la tête & ſur les côtés, foulant à la maniquè & ſans roulet, mais chaud & clos, & arroſant avec la jatte.

Quand on s'eſt apperçu que ces deux ſecondes pieces ſont priſes, on ôte délicatement les tamis pour ne pas offenſer les pieces, on décroiſe ſur les points d'interſection des aîles des pieces, c'eſt-à-dire qu'on amene ces points dans le milieu; & on en poſe deux autres, l'une en deſſus & l'autre en deſſous, de maniere que leur petit axe paſſe chacun par les deux points d'interſection de deux aîles appliquées l'une ſur l'autre; on met les tamis, on foule fortement, on fait prendre ces deux nouvelles pieces; & quand elles ſont priſes, on en place deux autres, après avoir décroiſé de maniere que les deux dernieres priſes ſoient amenées ſur les côtés du cone, & diviſées en deux parties égales par ces côtés, & que les deux qu'on va placer, aient les bouts de leurs aîles ſur les bouts des aîles des deux dernieres placées. On ſuit cet ordre & cette manœuvre juſqu'à ce qu'on en ait placé douze, deux à deux.

Quand toutes les pieces ſont placées & priſes, on leur donne encore dans la chauſſe ou le vigogne une couple de croiſées reglées; puis on retourne le *chapeau*, & l'on met en dedans les pieces qui forment le plumet; on foule chaud avec les maniques, mais ſans roulet; en tête & ſur les côtés, mais non ſur l'arrête, ce qui gâteroit le plumet: on continue des croiſées juſqu'à ce que le cordon du plumet ſe dénoue, c'eſt-à-dire juſqu'à ce que ce pouce excédant des pieces, ne prenant point de nourriture, ſe caſſe & vienne à ſe ſéparer du feutre. Quand le cordon eſt ſéparé, on examine ſi la ſéparation s'en eſt bien faite; s'il en reſte quelque parcelle, on l'arrache doucement avec les pincettes de foule. Puis on retourne le *chapeau*, l'on remet le plumet en dehors, & on le foule bien chaud & bien clos, à la manique & ſans roulet. Quand à force de fouler & de travailler il ne reſte plus rien du tout de l'excédent des pieces, on ſuppoſe que le *chapeau* eſt aſſez foulé; on le retourne, on l'égoutte avec le roulet, mais doucement; on le met en coquille, comme s'il étoit ſans plumet; on le pouſſe, on le met ſur la forme, on le dreſſe, on le ficelle, on exécute tout ce qui ſuit l'opération, comme s'il étoit ſans plumet; avec cette différence ſeule, qu'enſuite on le déficelle & qu'on le dreſſe deux fois. Après le ſecond dreſſage, on le reficelle, on l'unit à la piece, on abat la ficelle, on acheve de l'unir, on l'arroſe d'une jattée, on l'égoutte avec la piece, on prend un carrelet, & on peigne le plumet pour le démêler; ce qui s'exécute ſingulierement: on tient le carrelet, on le poſe ſur le plumet en frappant, puis on n'en releve que la partie qui correſpond au bas de la paume de la main: le bout du carrelet reſte appliqué ſur le plumet vers la tête, ſes dents dans cette opération ſont tournées du côté du talon de la main, & ſa longueur eſt dans une ligne qui partiroit du centre de la forme pour aller au bord de l'arrête; on tourne la forme ſur elle-même à meſure qu'on peigne, & l'action du peigne eſt de démêler & dreſſer les poils du plumet: cela fait, on le porte à l'étuve il y paſſe la nuit; le lendemain on le ponce, ſans toucher au plumet; on l'arrondit: pour cet effet, on repouſſe avec la main légerement le plumet du côté de la tête, puis on rogne l'arrête tout autour avec des ciſeaux, le moins qu'on peut; on repeigne le plumet ſec, préciſément comme la premiere fois quand il étoit mouillé; on l'éleve à la hauteur de l'œil, on regarde entre les poils du plumet s'il n'y en a point de noués, on ſépare à la pincette ceux qui le ſont, après quoi on le rend au maître qui en marque à feu, avec un fer, le poids & la qualité, avec les premieres lettres de ſon nom, qui

Digitized by Google

de relief ſur le fer, viennent en creux ſur le *chapeau*.

Les *chapeaux* vont maintenant paſſer dans l'attelier des teinturiers. Mais avant que de les teindre, on les *robe*; *rober un chapeau*, c'eſt le frotter avec un morceau de peau de chien de mer qu'on tient entre les doigts, & qu'on appuie avec la paume de la main; pour rober la tête, on met le *chapeau* ſous une forme plus haute, puis on le frotte ſur les côtés de la tête, & enſuite ſur le plat.

Quand les *chapeaux* ſont robés, les teinturiers s'en emparent & les *aſſortiſſent*. *Aſſortir*, c'eſt chercher entre les formes celle qui convient à chaque *chapeau*. Quand ils en ont aſſorti une certaine quantité, ils amaſſent & les *chapeaux* & les formes à côté d'une petite foule toute ſemblable à celle du chapelier, qu'on appelle *dégorgeage*. Voyez la *fig.* 36. *la foule de dégorgeage*; 1, 2, 3, 4, *poteaux*, dont on verra l'uſage; 5, *entrée du deſſous de la chaudiere*; 6, 7, *bancs*; 8, *cheminée*. Elle eſt petite, à quatre ſeulement, & les bancs en ſont plus plats. La chaudiere eſt pleine d'eau claire, on met le feu deſſous; quand elle eſt ſur le point de bouillir, ils prennent les *chapeaux* par les aîles & en trempent la tête avec la forme dans la chaudiere, les retournent ſur le banc de la foule, abattent les plis avec la main, font entrer la forme de leur mieux, mettent la ficelle à moitié de la forme, & abaiſſent cette ficelle avec l'*avaloire*, ou l'inſtrument *fig.* 14. avec un manche de bois, & la tête terminée par deux rainures. La ficelle ſe loge dans ces rainures; on ne ſe ſert plus du grand côté; les aîles de la rainure ne ſont pas égales, l'une eſt un peu plus haute que l'autre; c'eſt la plus haute qu'on applique contre la forme, & qu'on infere entre la ficelle & le *chapeau*. On n'avale pas la ficelle tout-à-fait juſqu'au bas de la forme; il y a au côté de la foule de dégorgeage 4 billots, 1, 2, 3, 4, ſur un deſquels on frappe auparavant le plat de la forme, pour faire prêter le feutre & entrer la forme. On acheve d'avaler la ficelle; on prend le *chapeau* par le bord, on le trempe dans la chaudiere, on le piece, on en abat les bords a plat, on l'égoutte avec la piece, on le tire au carrelet en deſſus & en deſſous ſans le ſortir de deſſus la forme: cette opération le rend velu; alors il eſt prêt à entrer en teinture.

Voici maintenant la maniere dont on teint: au reſte les maîtres varient entr'eux & ſur la quantité relative des ingrédiens & même ſur les ingrédiens; il ne faut donc pas s'imaginer que ce que nous allons dire ſoit d'un uſage auſſi général & auſſi uniforme que ce que nous avons dit.

On teint un plus grand ou un plus petit nombre de *chapeaux*, ſuivant la capacité de la chaudiere; on teint juſqu'à 240 *chapeaux* à la fois. On les prend au ſortir de la foule de dégorgeage: on commence par remplir d'eau claire la chaudiere à teindre, qu'on voit *fig.* 37. elle tient communément cinq demi-muids. Avant que de la faire chauffer, on y met toutes les drogues ſuivantes: 1°. cent livres de bois d'inde ou de campêche haché par petits copeaux; 2°. douze livres ou environ de gomme de pays, de prunier, d'abricotier; 3°. ſix livres de noix de galle: on fait bouillir le tout pendant la nuit, environ deux à trois heures; après quoi on ajoûte 4°. ſix livres ou environ de verdet ou ver-de-gris concaſſé; 5°. dix livres de couperoſe ou vitriol de mars: quand on met ces deux derniers ingrédiens, la chaudiere ne bout plus, elle eſt ſeulement chaude & ſur ſon bouillon.

* Tous les maîtres ne ſuivent pas les mêmes proportions, l'abbé Nollet en donne de fort différentes. Il faut ſeulement obſerver que les *chapeaux* de pure laine prennent bien plus aiſément le noir, que ceux de poils. Selon les doſes de leur compoſition, ou ſelon la matiere des *chapeaux*, les maîtres font ſervir plus ou moins leur teinture. Delà peut venir la différence des doſes. (B.C.)

Immédiatement après l'addition des drogues, on prend des *chapeaux*, on en met cinquante

cinquante à fond de la chaudiere rangés ſur tete ; ſur ceux-ci, on place les autres forme contre forme par rangées, cinq rangées ſur le devant, quatre ſur le derriere ; le nombre tant de ceux du fond que des rangées, eſt de 120. On a des perches qu'on étend en-travers ſur les formes ; on met des planches ſur les extrêmités de ces perches, & ſur ces planches des billots, qu'on voit *figure 37.* en *a*, *b*, dont le poids tient les *chapeaux* enfoncés dans la chaudiere ; on les y laiſſe une heure & demie ſans les remuer ; au bout de ce tems on les releve, & on les diſperſe ſur des planches où ils prennent leur évent. Pendant que ces 120 *chapeaux* prennent leur évent, on place dans la chaudiere les 120 autres, on les y arrange comme les premiers, on les y laiſſe le même tems, & on les releve. Avant que d'y faire rentrer ceux qui ont pris leur évent, on rafraîchit la chaudiere de quatre ſeaux de bois d'inde en copeaux. Remarquez, qu'avant de lever les *chapeaux*, il faut jetter ſur la chaudiere trois ou quatre ſeaux d'eau froide de riviere, pour écarter l'écume qui s'eſt amaſſée à la ſurface : on ajoûte aux quatre ſeaux de bois d'inde environ trois livres de verd-de-gris, & ſix livres de couperoſe ; après quoi on remet dans la chaudiere les 120 premiers *chapeaux*, pour une heure & demie. Au bout de ce tems, on jette ſur la chaudiere trois ou quatre autres ſeaux d'eau ; on les releve, & on leur donne l'évent ſur les planches, & on continue ainſi juſqu'à la quatrieme chaude, qu'on rafraîchit encore la cuve, mais de deux ſeaux ſeulement de bois d'inde & de quatre livres de couperoſe. On donne ſeize chaudes en tout ; c'eſt huit chaudes & huit évents, pour chaque 120 *chapeaux*.

Quand le teint eſt fait, on porte les 240 *chapeaux* au puits, & on les lave dans deux tonneaux d'eau claire, en les prenant l'un après l'autre, les humectant & les broſſant ; après quoi on les relave. Quand ils ſont relavés, on a une petite chaudiere qu'on appelle *chaudiere à retirer* ; on la remplit d'eau de riviere qu'on entretient bouillante ; on y met les *chapeaux* par trente, puis on les retire : les retirer, c'eſt les prendre par les bords, les manier, & les détirer fortement pour les abattre & les rendre plats. A meſure qu'on en tire une douzaine de la chaudiere à retirer, on en va prendre au puits douze autres qu'on y remet ; & ainſi de ſuite juſqu'à la fin.

Au ſortir de la chaudiere à retirer, on les porte ſur une table où on les retire encore, mais c'eſt pour les rendre velus, & ce retirage ſe fait avec le carrelet & fortement, & en-deſſus & en-deſſous. Le premier retirage s'appelle *retirage à l'eau* ; celui-ci s'appelle *retirage à poil*. Il ne faut guere que ſix heures pour retirer en cette ſorte toute la teinture, tant à l'eau qu'à poil.

Quand les *chapeaux* ont été retirés à poil, on les porte aux étuves : il y a dans ces étuves un grand baſſin rond ſcellé dans le ſol, où l'on allume un braſier ; on y porte les 240 *chapeaux* par portion, on les y laiſſe quatre heures ; & à chaque fois qu'on ſort & qu'on retire des *chapeaux* dans l'étuve, on jette environ ſix boiſſeaux de charbon dans le baſſin. Quand ils ſont ſecs, on les met en tas hors des étuves, tête ſur tête ; on les broſſe à ſec avec une broſſe rude : cela s'appelle *broſſer la teinture*. Quand ils ſont broſſés, on les luſtre avec de l'eau claire ; puis on les remet aux étuves où ils paſſent la nuit ; le lendemain on les déforme, & on les rend au maître.

Le maître les remet aux apprêteurs ou approprieurs. L'apprêt eſt une eſpece de colle qui ſe compoſe de la maniere ſuivante : au reſte il en eſt encore de ceci comme de la teinture, chacun a ſa compoſition dont il fait un ſecret même à ſon confrere. On prend de gomme de pays quatre à cinq livres, de colle de Flandres trois à quatre livres, de gomme Arabique une demi-livre ; on fait cuire le tout enſemble à grands bouillons pendant trois à quatre heures. Quand ce mêlange eſt cuit, on le paſſe au tamis, & l'on s'en ſert enſuite pour apprêter. Il y en a qui

Digitized by Google

l'éclairciſſent, à ce qu'on dit, avec l'amer de bœuf; on lui donne la conſiſtance de la bouillie avec l'eau chaude. Voy. *fig. 38, 39. 40, 41, 42, l'attelier de l'apprêteur.*

L'apprêteur eſt aſſis ſur une chaiſe; il a devant lui un bloc de bois, *fig. 40.* monté ſur quatre pieds, & percé dans le milieu d'un trou capable de recevoir la tête, & à côté de lui une pile de *chapeaux* à apprêter. Il en prend un, met la forme dans le trou 5 du bloc, prend dans ſa chaudiere de l'apprêt avec un pinceau à longs poils, tâte ſon *chapeau* par-tout, donne un coup de pinceau aux endroits qui lui paroiſſent foibles, & paſſe enſuite ſon pinceau ſur tout le reſte de la ſurface du bord, obſervant de fortifier d'apprêt les endroits qu'il a marqués d'abord comme foibles. Comme l'apprêt ne laiſſe pas que d'être fluide, il en coule un peu dans la tête du *chapeau*: l'apprêteur a un autre pinceau ſec avec lequel il ramaſſe & étend cet apprêt.

Le *chapeau* dans cet état paſſe entre les mains d'un autre ouvrier qui tient les baſſins; ces baſſins ne ſont autre choſe que deux fourneaux 37, 38, qui ne different de ceux de cuiſine qu'en ce que le foyer en eſt conique; la grille eſt à l'extrêmité du cone, & le cendrier eſt ſous la grille. On allume du feu dans le cone; on a une plaque de cuivre plus grande que la baſe du cone, qui ſert d'entrée au fourneau; on couvre cette entrée avec cette plaque qu'on tient élevée ſur un cerceau qui borde l'ouverture, ou ſur quatre morceaux de brique; on étend ſur cette plaque pluſieurs doubles de groſſe toile d'emballage; on arroſe cette toile d'eau avec un goupillon; on prend ſon *chapeau* dont le bord eſt apprêté; on trempe une broſſe *fig. 41.* dans de l'eau; on frotte avec cette broſſe à longs poils la circonférence du *chapeau*; on lui fait faire un peu le chapiteau; & on le poſe ſur la toile, le côté apprêté tourné vers elle. On l'y laiſſe un inſtant. Pendant cet inſtant, il y a un autre *chapeau* ſur l'autre baſſin; on va de l'un à l'autre, les retournant à meſure que la vapeur s'éleve de la toile mouillée & les pénetre: cette buée tranſpire à-travers l'étoffe, emporte avec elle l'apprêt, & le répand uniformément dans le corps de l'étoffe, excepté peut-être aux endroits foibles où l'apprêt eſt un peu plus fort.

Ceux qui menent les baſſins, ont auſſi des blocs 39 dans le voiſinage de leurs fourneaux; à meſure qu'un *chapeau* a reçu aſſez de buée, & que l'apprêt a ſuffiſamment tranſpiré, ils en mettent la forme dans le trou de ce bloc, & frottent rapidement avec un torchon le bord qui eſt encore tout chaud. Pour s'aſſûrer ſi l'apprêt eſt bien rentré, ils paſſent leur ongle ſur la ſurface qui a été apprêtée; ſi ce qu'ils en enlevent eſt humide & aqueux, l'apprêt eſt bien rentré; il ne l'eſt pas aſſez, ſi ce qu'ils enlevent eſt épais & gluant: alors ils le remettent aux baſſins & le font ſuer une ſeconde fois. Les apprêts ſont plus ou moins ingrats, & donnent plus ou moins de peine à l'ouvrier. Quand la buée a été trop forte, l'apprêt a été emporté à-travers l'étoffe avec tant de violence, qu'il paroît quelquefois plus du côté où il n'a pas été donné, que de celui où l'on l'a mis avec le pinceau. Nous obſerverons en paſſant que cette méchanique eſt aſſez délicate, & que ce n'étoit pas-là une des conditions les moins embarraſſantes du problème que nous nous étions propoſé.

Lorſque le *chapeau* eſt apprêté des bords, un autre ouvrier apprête le dedans de la tête, en l'enduiſant d'apprêt avec un pinceau; mais on ne le porte plus au baſſin: ce fond étant couvert, il n'eſt pas néceſſaire de faire rentrer l'apprêt.

Quand ils ſont entiérement apprêtés, on les porte dans les étuves où on les fait ſécher. Quand ils ſont ſecs, on les abat avec un fer à repaſſer, qu'on voit *fig. 43.* qui a environ deux pouces d'épaiſſeur, cinq de largeur, & huit de longueur, avec une poignée, comme celui des blanchiſſeuſes. On fait chauffer ce fer ſur un fourneau, *fig. 44.* le deſſus de ce fourneau eſt traverſé de verges de fer qui

Digitized by Google

ſoûtiennent le fer: on a devant ſoi un établi, on met le *chapeau* en forme, on prend la broſſe à luſtrer, on la mouille d'eau froide, on la paſſe ſur un endroit du bord, & ſur le champ on repaſſe cet endroit avec le fer, & ainſi de ſuite ſur toute la ſurface du bord; ce qui forme une nouvelle buée qui acheve d'adoucir l'étoffe. Après avoir repaſſé, on détire, on abat, & on continue la buée, le repaſſage, le détirage, & l'abatage ſur les bords juſqu'à ce qu'ils ſoient tout-à-fait plats.

Cela fait, on met la tête du *chapeau* dans un bloc, on arroſe la face du bord qui ſe préſente avec la broſſe, & on la repaſſe comme l'autre; on applique le fer très-fortement, on y employe toute la force du bras, & même le poids du corps. Quand le *chapeau* eſt abattu du bord, on abat la tête; pour cet effet, on en humecte légerement le deſſus avec la luſtre, & on y applique fortement le fer qu'on fait gliſſer par tout; on acheve la tête ſur ſes côtés de la même maniere. On prend enſuite le peloton, ou avec le talon de la main, on appuie ſur la tête; on fait tourner la forme, & on couche circulairement tous les poils. Toute cette manœuvre s'appelle *paſſer en premier*.

Le *chapeau* paſſé en premier eſt donné à une ouvriere qu'on appelle une *éjarreuſe*: elle a une petite pince *fig. 45.* courbe, & large par le bout à-peu-près d'un pouce; elle s'en ſert pour arracher tous les poils qu'on appelle *jarre*. On éjarre quelquefois toute la ſurface du *chapeau*, plus ordinairement on n'éjarre que les côtés. Quand ils ſont éjarrés, on les donne à garnir, c'eſt-à-dire à y mettre la coëffe, c'eſt une toile gommée; elle eſt de deux parties, le tour & le fond; le tour eſt le développement du cylindre de la forme, le fond eſt un morceau quarré; on commence par bâtir ces deux morceaux enſemble, puis on l'ajuſte dans le fond du *chapeau*; on commence par ourler les bords de la coëffe, & les coudre aux bords de la tête du *chapeau*, de maniere que le point ne traverſe pas l'étoffe du *chapeau*, mais ſoit pris dedans ſon épaiſſeur, puis on arrête le fond au fond de la tête par un bâti de fil. Quand il eſt garni, on finit de le repaſſer au fer: pour cet effet, on le mouille légerement avec la luſtre; on paſſe le fer chaud ſur le bord; on le broſſe enſuite fortement; on le repaſſe au fer; on lui donne un coup de peloton. Il faut ſeulement obſerver qu'on ne mouille pas le deſſus de l'aîle, l'humidité que le fer a fait tranſpirer du deſſous eſt ſuffiſante. C'eſt alors qu'on y met les portes, les agraffes, le bouton, & la gance. Après quoi on le repaſſe en ſecond avec la broſſe rude, le fer, & le peloton. On le met pour cela ſur une forme haute; on le broſſe; on le preſſe avec le fer; on le luſtre avec la luſtre, & on y trace des façons avec le peloton mouillé. On l'ôte de deſſus la forme; on le broſſe encore avec la luſtre mouillée tout-au-tour; on y pratique des façons avec le peloton, & on le pend au plancher où l'on a attaché de petites planches traverſées de chevilles, qui peuvent par conſéquent ſoûtenir des *chapeaux* de l'un & de l'autre côté.

Voilà comment on acheve un *chapeau* ordinaire après la teinture: il y a quelque différence s'il eſt à plumet. On le luſtre au ſortir de la teinture, & on le traite comme les *chapeaux* communs, excepté qu'on prend la broſſe ſeche, & qu'on la conduit de la forme à l'arrête, ce qui commence à démêler le poil; puis on le porte aux étuves. Au ſortir des étuves, on l'apprête comme les autres, on obſerve ſeulement de tenir le bloc très-propre. Quand il eſt ſec, on le paſſe au fer endeſſous & en tête; puis avec un carrelet qu'on tire de la tête à l'arrête, on acheve de démêler le plumet. Quand le plumet eſt bien démêlé, on le finit comme nous l'avons dit plus haut pour ceux qui n'ont point de plumet.

Voilà la maniere dont on fait l'étoffe appellée *chapeau*, & celle dont on fabrique un *chapeau ſuperfin à plumet*. C'eſt la ſolution du problème que nous nous étions propoſé. Si l'on ſe rappelle la mul-

Digitized by Google

titude prodigieuſe de petites précautions qu'il a fallu prendre pour arracher les poils, les couper, les arçonner, les préparer, pour les lier enſemble lorſque le ſouffle auroit pû les diſperſer, & leur donner plus de conſiſtance par le ſeul contact, que l'ourdiſſage n'en donne aux meilleures étoffes: ſi l'on ſe rappelle ce qui concerne l'arçonnage, les croiſées, la foule, l'aſſemblage des grandes & petites capades, les travers, la teinture, l'apprêt, &c. on conviendra que ce problême méchanique n'étoit pas facile à réſoudre. Auſſi n'eſt-ce pas un ſeul homme qui l'a réſolu; ce ſont les expériences d'une infinité d'hommes. Il y avoit, ſelon toute apparence, long-tems qu'on faiſoit des *chapeaux* & du *chapeau*, lorſqu'on imagina d'en faire des dorés. L'expreſſion dorés eſt très-juſte; car en chapelerie, comme en dorure, elle marque l'art de couvrir une matiere commune d'une matiere précieuſe.

Les caſtors dorés qui viennent après les ſuperfins, ſe travaillent comme les ſuperfins, à l'excluſion de ce qui concerne le plumet.

Les caſtors non dorés ſe travaillent comme les précédens, à l'excluſion de ce qui concerne les dorures.

Les demi-caſtors dorés ſe fabriquent comme les caſtors dorés; la différence n'eſt ici que dans la matiere & le ſuccès du travail. Voyez plus haut ce qui concerne la matiere. Quant au ſuccès, outre qu'il fatigue quelquefois davantage, parce qu'il eſt plus ingrat à la rentrée, ce qui multiplie les croiſées & la foule, on s'en tire encore avec moins de ſatisfaction, parce que quand on le baſtit trop court, il eſt ſujet à la grigne, défaut qu'on reconnoît à l'étoffe, quand en paſſant le doigt deſſus, & regardant, on y ſent & voit comme un grain qui l'empêche d'être liſſe; & que, quand il eſt baſti trop grand, & qu'il ne rentre pas aſſez, il peut être fatigué de croiſées & de foule, & s'écailler. Les écailles ſont des plaques larges qu'on apperçoit comme ſéparées les unes des autres; dans la grigne, l'étoffe n'eſt pas aſſez fondue; elle eſt brute; dans l'écaille, elle l'eſt trop, & commence à dégénérer.

Les demi caſtors ſans dorure, ou fins, n'ont rien de particulier dans leur travail.

Les croix ſe travaillent avec moins de précautions que les fins; cependant ils demandent quelquefois plus de tems, donnent plus de fatigue, & ſont moins payés. La différence des matieres occaſionne ſeule ces inconvéniens. Les communs ſe fabriquent comme les précédens.

Les laines ſe font à deux capades, & un travers qu'on met ſur le défaut des capades; quant à l'étoupage, il ſe fait en-dedans & en-dehors: au reſte, quelqu'épaiſſeur qu'on donne à la laine arçonnée & baſtie, on voit néanmoins le jour au-travers, le *chapeau* fût-il de douze à quatorze onces. Ce ſont ces jours plus ou moins grands qui dirigent en étoupant; il faut qu'ils ſoient les mêmes ſur toute une circonférence, & qu'ils augmentent par des degrés inſenſibles depuis le lien juſqu'à l'arrête. On donne le nom de *lien* à l'endroit où le travers eſt uni à la tête, & on étoupe par-tout où les jours ne paroiſſent pas ſuivre l'augmentation réglée par la diſtance au lien, mais aller trop en croiſſant. Pour étouper, on a deux fourches, ou brins de ballets, qui tiennent les bords relevés pendant cette manœuvre. Au lieu de tamis, on ſe ſert de morceaux de toile; le lambeau eſt auſſi de toile; le baſtiſſage s'en fait à feu. Une autre précaution qui a même lieu pour tout autre *chapeau*, c'eſt de ne pas trop mouiller la feutriere; cela pourroit faire bourſer l'ouvrage. Bourſer, ſe dit des capades, lorſqu'étant placées les unes ſur les autres, elles ne prennent pas par-tout. En effet, les endroits non pris forment des eſpeces de bourſes. Les plumets ſont particuliérement ſujets à ce défaut, ſurtout quand le travail des premieres pieces eſt vicieux. Les laines ne ſe baſtiſſent pas à la foule, mais au baſſin; & avant que de fouler, on fait des paquets de baſtis qu'on met bouillir dans de l'urine ou de l'eau chaude, cela les diſpoſe

Digitized by Google

à rentrer. Au ſortir de ce bouillon, on les foule à la manique très-rudement & ſans précaution. Au lieu du roulet de bois qu'on prend ſur la fin de la foule, on ſe ſert d'un roulet de fer à quatre ou ſix pans; on les dreſſe comme les autres, mais on ne les ponce point; le reſte du travail eſt à l'ordinaire.

Les ſuperfins à plumet ſe payent 5 liv. de façon; les ſuperfins dorés de dix onces, mais ſans carder, 2 liv. 15. ſ. les ſuperfins dorés & cardés de dix onces, 2 liv. 10 ſ. au-deſſous de dix onces, 2 liv. 5 ſ. les ſuperfins ſans dorure 2 liv. les caſtors ordinaires dorés 1 liv. 15 ſ. les mêmes non dorés 1 liv. 10 ſ. les demi-caſtors dorés 1 liv. 5 ſ. les demi-caſtors ſans dorure 1 liv. les autres 1 liv.

Il ne nous reſte plus qu'un mot à dire des *chapeaux* blancs; ils demandent à être épincetés plus exactement; juſqu'à la teinture excluſivement on les travaille comme les autres. Il eſt à propos d'avoir pour eux une foule de dégorgeage à part; la raiſon en eſt évidente; au défaut de cette foule on ſe ſert de celle des compagnons. On les dégorge bien à l'eau claire; quand ils ſont dégorgés, on les porte dans une étuve particuliere qu'on appelle *l'étuve au blanc*; on les apprête avec la gomme la plus legere & la plus blanche; c'eſt un mêlange de gomme arabique & de colle foible. Cet apprêt ſe fait à part; après quoi on les abbat au fer; quelques maîtres les paſſent auparavant à l'eau de ſavon, avec une broſſe à luſtrer; cette eau doit être chaude. On les fait égoutter & ſecher; on les paſſe au fer en premier; puis au ſon ſec, dont on les frotte par-tout; le reſte s'acheve à l'ordinaire.

On repaſſe les vieux *chapeaux*; ce repaſſage conſiſte à les remettre à la teinture & à l'apprêt, & à leur donner les mêmes façons qu'on donne aux *chapeaux* neufs après l'apprêt.

* Pour bien repaſſer un *chapeau*, il faut commencer par le bien dégorger dans une eau de ſavon bouillante, & l'égoutter à pluſieurs repriſes, juſqu'à ce que le vieux apprêt & la craſſe ſoyent perdus. On le paſſe enſuite dans une teinture pareille à celle des *chapeaux* neufs, en y ajoutant un fiel de bœuf, pour faciliter le dégraiſſage. On lave enſuite ces *chapeaux*, dégorgés à pluſieurs fois, dans une eau claire; on change auſſi pluſieurs fois cette eau. Enfin on les diſpoſe à l'apprêt.

Souvent auſſi on retourne les vieux *chapeaux*. Pour cet effet, on les aſſortit ſur des formes, en mettant en déhors ce qui étoit en dedans. On les ferre avec une ficelle, qui fait deux tours que l'on arrête avec un nœud coulant, & que l'on fait deſcendre au bas de la forme, en la preſſant avec l'avaloir ou le choc. Dans cet état, les *chapeaux* ſont mis dans la chaudiere pour une bonne demi-heure, & dégorgés ſur le banc. On les lave enſuite à froid & à chaud juſques à ce qu'ils ne teignent plus. On les fait ſecher à l'étuve, on les braſſe, on les luſtre à l'eau froide, & on les apprête comme les *chapeaux* neufs, avec une doſe d'apprêt moins grande. (B.C.)

On ne teint jamais ſur le vieux que des laines, de vieux *chapeaux*, ou de *chapeaux* de troupes. Le bois d'Inde ſe brûle au ſortir de la chaudiere, & le noir ſe vend aux teinturiers en bas.

* Nous ajoûterons ici un tableau raccourci des principales opérations de l'art de fabriquer les *chapeaux*.

D'abord les préparations conſiſtent dans les façons ſuivantes.

1°. Eplucher les laines & poils qui ſont preſque toujours chargés d'excréments deſſéchés, de gravier, de terre & autres corps étrangers.

2°. Dégraiſſer & laver les laines qui ont beſoin de cette préparation.

3°. Arracher aux peaux de caſtor & à celles de lapins, le jarre ou poil groſſier, qui ne peut point entrer dans la compoſition du feutre.

4°. Secréter ou paſſer à l'eau ſeconde certains poils pour les mettre en état de ſe feutrer, & de rentrer à la foule.

5°. Faire paſſer les peaux ſecrétées à l'étuve ou les étendre au ſoleil pour les faire ſécher.

Digitized by Google

6°. Décatir ou ouvrir le poil de ces mêmes peaux que l'eau ſeconde a pelotonné.

7°. Humecter à l'envers du poil les peaux de caſtor & autres, pour les rendre ſouples & les mettre en état de s'étendre ſur l'établi de la coupeuſe.

8°. Couper les différents poils & en faire le triage.

9°. Compoſer les mêlanges pour fabriquer différentes ſortes de *chapeaux*.

10°. Faire les peſées & régler par-là le poids des *chapeaux* qu'on veut faire.

11°. Baguetter les mêlanges pour ouvrir le poil, & faire diſparoître les pelotons.

12°. Carder ces mêmes mêlanges, & les repaſſer juſqu'à ce que les différentes eſpeces de poils qui entrent dans la compoſition ſoient parfaitement effacées.

Travail de l'arçon. 1°. L'arçonneur partage ſon étoffe, ſuivant le nombre de *chapeaux* qu'il doit rendre, & ſuivant le poids que chacun d'eux doit avoir.

2°. Il partage l'étoffe de chaque *chapeau*, ſuivant le nombre & la grandeur des pieces dont il doit être compoſé.

3°. Après avoir battu & vogué chaque partie de ſon étoffe, il forme les capades.

4°. Il les marche au clayon & à la carte.

5°. Il en arrondit les arrêtes, il en dreſſe les côtés, & les plie.

6°. Il bat & vogue ce qu'il a retiré des capades en les dreſſant & les arrondiſſant, pour en former une piece d'étoupage qu'il marche de même.

7°. Il prépare de la même maniere les travers & les pointus, ſi le *chapeau* doit avoir de la dorure; & les 10 ou 12 pieces du plumet, s'il a deſſein d'en faire un.

Le baſtiſſage. 1°. Le compagnon marche les quatre capades deux à deux dans la feutriere, pour leur donner la conſiſtance néceſſaire.

2°. Il en aſſemble deux, ayant bien ſoin d'effacer tous les plis.

3°. Il les marche en tous ſens dans la feutriere, pour faire prendre l'aſſemblage.

4°. Il décroiſe & aſſemble les deux autres capades.

5°. Il les marche comme les deux premieres, & en décroiſant pluſieurs fois.

6°. Il garantit les endroits foibles avec des morceaux qu'il déchire à la piece d'étoupage.

7°. Il marche dans la feutriere tout ce qu'il vient d'appliquer pour garantir.

8°. Il applique les travers qui doivent ſervir de dorure à l'une des faces du bord.

8°. Il marche dans la feutriere ces deux pieces pour les faire prendre.

10°. Il plie ſon bâtiſſage pour le porter à la foule.

Travail de la foule. 1°. Un compagnon emplit d'eau la chaudiere, y met la quantité de lie convenable, allume le fourneau, chauffe le bain juſqu'à ce qu'il commence à bouillir; l'écume, & donne avis à ſes camarades, que la foule eſt prête.

2°. Chacun d'eux prenant un baſtiſſage, le trempe amplement dans la chaudiere, le retire & le foule dans tous les ſens; mais avec les mains nues & mollement pendant la premiere demi-heure.

3°. Il l'arrange pour le garantir à la foule.

4°. Il garnit tous les endroits foibles avec des pieces d'eſtoupage, & il les fait prendre.

5°. Il applique les pointus qui doivent faire la dorure de la tête, & il les fait prendre l'un après l'autre.

6°. Il continue de fouler avec les maniques & le roulet.

7°. Il applique & fait prendre les pieces du plumet, ſi le *chapeau* doit en avoir un.

8°. Sinon il acheve de fouler au roulet & avec les maniques, juſqu'à ce que le *chapeau* ſoit ſuffiſamment rentré.

9°. Il ébourre le *chapeau* de partout & il le met en cloche pour le dreſſer.

10°. Il met le *chapeau* en coquille.

11°. Il le met en forme.

12°. Il abat le bord.

13°. Il l'eſtampe, il l'égoûte de toutes parts, & il y met ſa marque.

14°. Il l'arrange avec les autres dans l'étuve pour ſécher.

15°. Son *chapeau* étant ſec, il le ponce de bord & de tête, & le rend au maître.

Teinture. Le chapelier teinturier ayant préparé ſon bain, donne au *chapeau* les façons ſuivantes.

1°. Il le robe de toutes parts avec un morceau de peau de chien de mer.

2°. Il l'aſſortit ſur une forme convenable.

3°. Il lui donne ſucceſſivement huit chaudes d'une heure & demie chacune, & autant d'évents de même durée.

4°. Il le lave & le broſſe à l'eau froide.

5°. Il le lave & le broſſe à l'eau bouillante.

6°. Il l'égoûte de toutes parts avec la piece.

7°. Il le fait ſécher à l'étuve.

8°. Il broſſe la teinture.

9°. Il le luſtre à l'eau froide.

10°. Il le remet à l'étuve pour ſécher.

L'apprêt & l'appropriage. 1°. L'apprêteur garantit le bord du *chapeau*, c'eſt-à-dire, qu'il commence par appliquer de l'apprêt aux endroits qu'il trouve foibles, en maniant le feutre.

2°. Il apprête en plein la même face du bord.

3°. Il met à la buée pour faire rentrer l'apprêt.

4°. Il retire le poil à la broſſe & au carrelet.

5°. Il apprête en tête, & met à ſécher.

6°. Il dreſſe le *chapeau* au fer.

7°. Il le luſtre.

8°. Il l'envoye à l'éjarreuſe qui enleve le gros poil avec une pince.

9°. Il le repaſſe au fer & à la broſſe.

10°. Il arrondit l'arrête en retranchant avec des ciſeaux, ce qui rend le bord plus large dans un endroit que dans l'autre.

Garniture. Le *chapeau* doit être garni, 1°. d'une coëffe de treillis ou de ſatin.

2°. D'un lien, qui eſt un cordon, ou un bourdaloue.

3°. De pluſieurs attaches pour le retrouſſer.

4°. Aſſez ſouvent d'un galon que l'on coud tout autour du bord.

5°. Quelquefois d'un plumet qu'il faut y attacher.

6°. Si le *chapeau* eſt retrouſſé à l'angloiſe, en bonnet de poſte, ou en bonnet de chambre, on l'envoye ſouvent au brodeur, pour y mettre les ornements dont il eſt ſuſceptible.

7°. Après que le *chapeau* eſt garni l'approprieur le repaſſe encore au fer & lui donne le dernier luſtre.

Les *chapeaux* dont nous venons de donner la fabrique ne ſont pas les ſeuls d'uſage; on en fait de crin, de paille, de canne, de jonc, &c. Les ailes en ſont très-grandes, & ils ne ſe portent guere qu'à la campagne dans les tems chauds. Ceux de paille & de canne ſe nattent. *v.* NATTES. Ceux de crin s'ourdiſſent. Ils ſont rares. *v.* CRIN.

CHAPEAU, terme d'*Architecture*, c'eſt la derniere piece qui termine un pan de bois, & qui porte un chamfrain pour le couronner & recevoir une corniche de plâtre.

CHAPEAU de *lucarne*; c'eſt une piece de bois qui fait la fermeture ſupérieure d'une lucarne, & eſt aſſemblée ſur les poteaux montans.

CHAPEAU d'*étaie*, piece de bois horiſontale, qu'on met en-haut d'une ou pluſieurs étaies.

CHAPEAU. On donne ce nom dans certains bâtis de charpente à un aſſemblage de trois pieces de bois, dont deux poſées verticalement & emmortaiſées avec une troiſieme ſur ſes extrêmités, tiennent cette troiſieme horiſontale. Voy. un pareil aſſemblage, *Pl. des ardoiſes, premiere vignette dans l'engin en M M L L v.* à lart. ARDOISE *la deſcription de cet engin.*

CHAPEAU, *Hydraulique*, eſt une piece de bois attachée avec des chevilles de fer ſur les couronnes d'un fil de pieux, ſoit dans un bâtardeau, ou dans une chauſſée.

CHAPEAU, *Tireur d'or*, eſt une eſpece de bobine ſur laquelle les tireurs d'or

Digitized by Google

roulent l'or avant que d'être dégroſſi. On l'appelle ainſi, parce qu'elle a effectivement beaucoup de reſſemblance avec un *chapeau* dont les bords ſeroient abattus.

CHAPEAU À SAUTERELLE, *Pêche.* *v.* GRENADIERE.

CHAPEAU, *Commerce*, meſure de dix tonnes, *v.* TONNE, ſur laquelle on évalue en Hollande les droits d'entrée & de ſortie du tan; meſure de quinze viertels d'Anvers, *v.* VIERTELS, ſur laquelle on meſure les grains à Delft.

CHAPEAU, ſe dit du marc qui reſte au fond des alembics, après certaines diſtillations de végétaux, telle que celles des roſes.

CHAPEAU; c'eſt un préſent, ou plus ſouvent une eſpece d'exaction qui a lieu dans certains commerces, au-delà des conventions. Ainſi un maître de navire demande tant pour le fret, & tant pour ſon *chapeau*.

CHAPEAU *ou* CHAPEL DE ROSES, *Juriſp.*, eſt un léger don que le pere fait à ſa fille en la mariant, pour lui tenir lieu de ce qui lui reviendroit pour ſa part & portion. On a voulu par ce nom faire alluſion à cette guirlande ou petite couronne de fleurs, qu'on appelle auſſi le *chapeau de roſes*, que les filles portent ſur la tête, lorſqu'elles vont à l'égliſe pour y recevoir la benédiction nuptiale. Anciennement ces guirlandes étoient quelquefois d'or & quelques fois d'argent.

CHAPEAU, *Muſique*, eſt le nom que pluſieurs donnent à ce trait circulaire dont on couvre deux ou pluſieurs notes, & qu'on appelle plus communement *liaiſon*. *v.* LIAISON.

CHAPEAU, *Blaſon*, ſe prend quelquefois pour le bonnet ou pour la couronne armée d'hermine que portent les ducs, &c.

Le cimier ſe porte ſur le *chapeau*, & le *chapeau* ſépare le cimier de l'écu, parce que dans le blaſon, c'eſt une regle que le cimier ne touche jamais immédiatement l'écu. *v.* CIMIER, &c.

CHAPEAU-CORNU, (N), *Géogr.*, petite ville de France, dans le Dauphiné, aux frontieres du Bugel, entre les montagnes, à deux petites lieues de Serrieres.

CHAPELAIN, *Juriſprud.*, eſt celui qui eſt pourvû d'une chapelle ou chapellenie formant un titre de bénéfice. On appelle auſſi *chapelain* celui qui deſſert une chapelle particuliere, ſoit domeſtique ſoit dans quelque égliſe. Enfin il y a dans pluſieurs égliſes cathédrales & collégiales des *chapelains* ou clercs, qui ſont deſtinés à aider au ſervice divin; ces *chapelains* ſont ordinairement en titre de bénéfice.

Les *chapelains* des cathédrales & collégiales doivent porter honneur & reſpect aux chanoines: ordinairement ils n'ont point d'entrée ni de voix au chapitre, & ne peuvent prétendre à tous les honneurs qui ſont déférés aux chanoines. Les diſtinctions qui s'obſervent entr'eux dépendent de l'uſage de chaque égliſe, de même que les diſtributions auxquelles les *chapelains* doivent participer. Les chanoines doivent auſſi les traiter avec douceur, comme des aides qui leur ſont donnés pour le ſervice divin, & non comme des ſerviteurs. Sur les *chapelains*, voy. Pinſon, *de diviſione benefic.* §. *27.* Lucius, *liv. I. tit. 5. art. 4. biblioth. canon. tome I. p. 220. & 676.*

Il y a huit *chapelains* dans la cour de France, ſervant par quartier. Le roi, la reine, madame la dauphine, les princes & princeſſes du ſang, ont auſſi leurs *chapelains*. Ce titre eſt en uſage chez tous les princes & ſeigneurs catholiques qui ne connoiſſent pas ce qu'on appelle en France *aumônier*; ils ne connoiſſent que les *chapelains*, ſoit qu'ils réſident à la cour, ſoit qu'ils ſuivent les armées. Il eſt même en uſage parmi les proteſtans: le roi d'Angleterre a ſes *chapelains*, comme on le verra plus bas, & ſon *archichapelain*, qui tient lieu de ce que les François appellent *grand-aumônier*.

L'ordre de Malte a auſſi ſes *chapelains*, mais qui different de ceux à qui nous donnons communément ce nom.

Les *chapelains* à Malte ſont eccléſiaſtiques reçus dans cet ordre. Il y en a deux ſortes,

ſortes, les uns ſont *in ſacris*, & les autres non, & ſe nomment *chapelains diacots*: ils n'entrent point au conſeil de l'ordre, à moins qu'ils ne ſoient évêques ou prieurs de l'égliſe, décorés de la grand'croix.

En général les *chapelains* ont toujours le pas après les chevaliers ſimplement laïcs, ils ont néanmoins des commanderies qui leur ſont affectées, chacun dans leur langue.

On appelle auſſi *chapelain* un prêtre qui vient dire ordinairement la meſſe dans les maiſons des princes & des particuliers.

Le roi d'Angleterre a quarante-huit *chapelains*, dont quatre ſervent & prêchent chaque mois dans la chapelle, & font le ſervice pour la maiſon du roi, & pour le roi dans ſon oratoire privé: ils diſent auſſi les graces dans l'abſence du clerc du cabinet.

Lorſqu'ils ſont de ſervice, ils ont une table, mais ſans appointemens.

Les premiers *chapelains* n'ont été, à ce que l'on prétend, que ceux que les rois de France, avoient inſtitués pour garder la chape & les autres reliques de S. Martin, qu'ils conſervoient précieuſement dans leur palais, & qu'ils portoient avec eux à l'armée: mais cette origine eſt fort incertaine, & je la donne comme telle.

Le titre de *chapelain* a été porté poſtérieurement par les notaires, ſecrétaires, on a même appellé la chancellerie *chapelle royale*. On croit que le premier *chapelain* qu'il y ait eu a été Guillaume Demême, *chapelain* de S. Louis.

Si quelqu'un a des *chapelains*, on doit croire que c'eſt le pape; mais ils ont une autre origine que les précédens: ils étoient ainſi nommés, parce qu'ils aſſiſtoient le pape dans ſes audiences qu'il donnoit dans ſa chapelle, ou qu'ils étoient conſultés pour donner leur déciſion ſur les doutes & difficultés qui étoient portées à Rome.

Le pape y appelloit pour aſſeſſeurs les plus ſavans légiſtes du tems, qui pour cela étoient appellés ſes *chapelains*.

C'eſt des decrets qu'ils ont donnés autrefois qu'eſt compoſé le corps des décrétales: ils ont été réduits au nombre de douze par Sixte IV. v. DECRÉTALES & DROIT CANONIQUE.

Cependant le pape ne laiſſe pas d'avoir, comme les autres princes, des *chapelains*, dont la fonction eſt de faire l'office, c'eſt-à-dire de dire la meſſe devant le pape; & pour cela le ſaint-pere a quatre *chapelains* ſecrets, & huit *chapelains* ordinaires. Ce ſont des charges à vie, mais qui ne laiſſent pas de s'acheter.

On doit croire auſſi que les rois de France, ont auſſi leurs *chapelains*, dont la fonction eſt de dire la meſſe devant le roi. Il y a pour ſa majeſté un *chapelain* ordinaire, & huit *chapelains* ſervant deux par quartier. Le *chapelain* ordinaire eſt de tous les quartiers, mais il ne fait ſa fonction que par l'abſence ou incommodité du *chapelain* de quartier. Anciennement on les appelloit *chapelains de l'oratoire*, parce qu'ordinairement les rois de France entendoient la meſſe dans leur oratoire particulier: mais depuis Louis XIII. ils entendent la meſſe publiquement dans la chapelle de leur château. Dans les jours ſolemnels, il y a des *chapelains* de la chapelle-muſique, qui la célebrent. La reine a pareillement ſes *chapelains*, mais en moindre nombre, auſſi-bien que madame la dauphine & meſdames.

CHAPELAIN, *Jean*, (N), *Hiſt. Litt.*, médecin de Charles IX. mourut pendant le ſiége de S. Jean d'Angeli, en 1569. M. de Thou dit de lui: „ qu'il mourut auſſi en ce ſiege deux grands hommes qui n'étoient pas moins unis par leur profeſſion que par leur amitié, ayant preſque toujours demeuré enſemble dans les cours & dans les armées; Jean *Chapelain* & Honoré Caſtelan, premiers médecins du roi & de la reine de France, l'un & l'autre illuſtres, & que les biens acquis par la libéralité des princes, avoient mis en état de ne pas courir après le gain qui deshonore cet art chez la plupart des médecins. Mais principalement *Chapelain* avoit ajouté à

Digitized by Google

ſes richeſſes les biens que ſon pere lui avoit laiſſés, & quoiqu'il eût été parmi les troubles de la cour, il n'abandonna jamais ſes livres, qu'il laiſſa en mourant enrichis de belles annotations, avec une belle bibliotheque. Au reſte comme ils avoient vécu enſemble, ils moururent auſſi enſemble dans une même maiſon & tous deux de la peſte". Jean *Chapelain* a écrit une *conſultation ſur la peſte*; & Caſtelan une *oraiſon* où il explique ce qu'un médecin doit faire.

CHAPELAIN, *Jean*, (N), *Hiſt. Litt.*, naquit à Paris en 1595. Au ſortir des claſſes, il ſe chargea de l'éducation des enfans du marquis de la Trouſſe, grand prévôt de France, & enſuite de l'adminiſtration de ſes affaires. Ce fut chez ce marquis, qu'il crut connoître ſes talens pour la poéſie. Le ſuccès qu'eut ſon jugement de l'*Adonis* du chevalier Marin, lui fit croire qu'il étoit appellé à enfanter un poeme épique. Le plan de ſa *Jeanne d'arc* d'abord en proſe, parut fort beau; mais lorſque l'ouvrage, après vingt ans de travail, parut en vers, il fut ſifflé par les moins connoiſſeurs. Une ode au cardinal de Richelieu, la critique du *Cid*, une vaſte littérature, quelques pieces de poéſie lui avoient fait une foule de partiſans & d'admirateurs. La *Pucelle* détruiſit en un moment la gloire de quarante années. On reconnut qu'on pouvoit ſavoir parfaitement les regles de l'art poétique & n'etre pas poete. Monmort lui adreſſa ce diſtique:

Illa Capellani dudum expectata puella,
Poſt tanta in lucem tempora prodit anus.

Liniere la rendit ainſi:

Nous attendions de Chapelain,
Une pucelle
Jeune & belle,
Vingt ans à la former, il perdit ſon latin,
Et de ſa main
Il ſort enfin
Une vieille ſempiternelle.

Ce poëme eut d'abord ſix éditions en 18 mois, graces à la réputation de l'auteur, & au mauvais goût de quelques-uns de ſes partiſans; mais les vers en parurent ſi durs aux arbitres de la poéſie, que Boileau, Racine, la Fontaine & quelques autres perſonnes d'élite s'impoſerent la peine de lire un certain nombre de pages de ce poeme, lorſqu'il leur échappoit quelque faute contre le langage. *Chapelain*, devenu la riſée du public après en avoir été l'oracle, voulut bien avouer qu'il faiſoit mal des vers; mais il ſoutint en même-tems, qu'en digne diſciple d'Ariſtote, il avoit obſervé toutes les regles de l'art. Il n'avoit à la vérité manqué qu'à une ſeule, celle d'intéreſſer & de plaire. Son poeme, en excitant le mépris du public, n'empêcha pas que le grand miniſtre Colbert ne lui demandât une liſte des ſavans que Louis XIV. vouloit honorer de gratifications, ou de penſions. Il en obtint lui-même une de 3000 livres, & n'en fut pas moins avare. On connoît les plaiſanteries de Deſpréaux & de Racine ſur ſa perruque. On la métamorphoſa en comete. Furetiere, qui avoit part à tous ces badinages mêlés de baſſeſſe, remarqua que la métamorphoſe manquoit de juſteſſe en un point; c'eſt, dit-il, „ que les cometes ont des cheveux, „ & la perruque de *Chapelain* eſt ſi uſée „ qu'elle n'en a plus". Un partiſan répondit aux ſatiriques, par cette épigramme répandue ſous le nom de *Chapelain*.

Railleurs, en vain vous m'inſultez,
Et la piece vous emportez;
En vain vous découvrez ma nuque.
J'aime mieux la condition
D'être défroqué de perruque
Que défroqué de penſion.

Il faut avouer que *Chapelain*, comme poete, étoit tel qu'on le dépeignoit; mais il étoit d'ailleurs doux, complaiſant officieux, ſincere. Il fut un des principaux ornemens de l'académie françoiſe dans ſon aurore, par les qualités de ſon cœur & la juſteſſe de ſon goût. Il mourut en 1674. Les ouvrages qui reſtent de lui, outre ſon *poëme de la pucelle*, dont il n'y a eu jamais que douze chants d'imprimés, ſont une paraphraſe en vers du *miſerere*; des odes, parmi leſquelles celle

Digitized by Google

qu'il adreſſa au cardinal de Richelieu, mérite d'être diſtinguée. *Chapelain* avoit alors tant de réputation, que ce miniſtre emprunta ſon nom pour accréditer une de ſes productions. On lui attribue encore une traduction de Guſman d'Alfarache. Van effen a fait un parallele ingénieux de l'Iliade d'Homere avec la *pucelle* de *Chapelain*. Mais il y eut une grande différence, non-ſeulement entre les ouvrages, mais encore entre les perſonnes du poete Grec & du verſificateur François. L'homme de génie mourut dans la pauvreté, & le rimailleur dans l'opulence. On lui trouva cinquante mille écus à ſa mort.

CHAPELER, v. act., *Boulang.*, c'eſt enlever avec un couteau la ſurface de la croûte du pain; ce qui ſe fait ſur une table & avec un couteau, ſemblables à la table & au couteau à dépecer le ſuif des chandeliers. Voy. l'article CHANDELLE. On *chapelle* le pain, afin que quand on le trempe dans quelque liquide, comme le caffé, il s'en imbibe plus facilement. La partie de croute enlevée s'appelle *chapelure*. Le boulanger la vend au litron aux particuliers, qui en mettent dans leurs potages, & aux cuiſiniers, qui ſe ſervent de la plus menue pour épaiſſir leurs ſauces, & ſur tout pour donner de la couleur à celles qu'ils appellent *roux*. *v.* ROUX.

CHAPELERIE, ſ. f., *Comm. & Art Méchan.* Ce terme a deux acceptions: il ſe dit du négoce de chapeaux; *il ſe mêle de la chapelerie*: il ſe dit auſſi de l'art de les fabriquer; *il apprend la chapelerie*. *v.* CHAPEAU & CHAPELIER.

CHAPELET, (R), ſ. m., *Hiſt. Eccl.*, inſtrument de dévotion catholique compoſé de grains enfilés, ſur leſquels on récite certaines prieres. L'origine du *chapelet* eſt fort ancienne. Il paroît que les anciens Romains en faiſoient uſage: il étoit connu dans les Indes orientales; & les Mahométans s'en ſervoient; ce fut d'eux que Pierre l'Hermite l'emprunta pour en établir la pratique parmi les Croiſés qui ne ſavoient pas lire.

Le *chapelet* des catholiques eſt compoſé de cinquante petits grains diviſés par dixaines. A chaque dixaine, il y a un grain un peu plus gros. Les petits grains ſe nomment des *ave*, parce qu'on récite deſſus un *Ave Maria*. On appelle les gros grains des *pater*, parce qu'on recite deſſus le *pater noſter*. Avant de réciter le *chapelet*, on fait le ſigne de la croix avec la partie ſupérieure qui eſt faite en forme de croix: on recite le ſymbole des apôtres, un *pater* & trois *ave*, pour honorer les trois rapports de la ſainte Vierge aux trois perſonnes de la ſainte Trinité. On paſſe enſuite aux dixaines. *v.* ROSAIRE.

Les *chapelets* des Turcs ſont ordinairement compoſés de ſix dixaines; mais les grains en ſont tous de la même groſſeur. Ils ont un autre *chapelet* de cent grains diviſés en trois parties avec de petits filets. Sur la tête de ce *chapelet*, ils recitent une priere preſcrite par la loi. Sur la premiere partie, ils diſent trente-trois fois *ſoubhan lalliah*; ce qui ſignifie *Dieu eſt louable*. Sur la ſeconde, ils prononcent ces paroles, *Elham lallah*, c'eſt-à-dire *gloire à Dieu*; & ſur la troiſieme partie, ils récitent ces mots, *allah ecber*, c'eſt-à-dire *Dieu eſt grand*. Ces trois formules répétées chacune trente-trois fois, font quatre-vingt-dix-neuf prieres: en y joignant celle qu'ils recitent ſur la tête du *chapelet*, on a le nombre de cent; ce qui a fait croire à M. Simon, que cette eſpece de *chapelet* Mahométan étoit une imitation des cent bénédictions que les Juifs recitent chaque jour, & qu'ils appellent *méra Béracot*.

„ Les dévots de la ſecte de Fo, dit „ le P. le Comte, ont continuellement „ pendu au col, ou autour du bras, une „ ſorte de *chapelet* compoſé de cent grains „ médiocres, & de huit plus gros. A la „ tête & dans l'endroit où nous plaçons „ une croix, ſe trouve un gros grain de „ la figure de ces petites tabatieres faites en forme de calebaſſes: c'eſt en „ roulant ces grains qu'ils prononcent „ leur *na-mo-omi-to-fou*. L'uſage de ces

Digitized by Google

„ *chapelets* eſt de beaucoup plus ancien „ que celui du roſaire parmi les chré- „ tiens. ”

Les Talapoins de Siam ſe ſervent d'un *chapelet*, lequel a cent huit grains. Le P. Tachard en compte juſqu'à cent quatre-vingt.

Les Bonzes Japonois recommandent aux dévots de réciter, tous les jours, cent-huit fois, une certaine priere, parce que, diſent-ils, il y a un pareil nombre de péchés auxquels l'homme eſt ſujet; &, contre chacun de ſes péchés, il faut employer une priere. Les Japonois ſe ſervent des grains de leur *chapelet* pour compter le nombre de leurs prieres.

Lorſque les Japonois ſont affligés de quelque maladie opiniâtre, ils récitent ce qu'ils appellent le *grand chapelet*. Une troupe de dévots s'aſſied en rond; &, à chaque gros grain du *chapelet*, chacun d'eux crie de toute ſa force, „ Amida, „ ſauvez-nous, ” & accompagne cette priere de contorſions & de grimaces dévotes.

Le premier & le quinzieme jour de chaque lune, les Tonquinois ont une fete pendant laquelle ils ſont obligés de dire ſix fois leur *chapelet*.

Les inſulaires de Ceylan ont auſſi l'uſage du *chapelet*: on les voit marcher dans les rues, tenant en main leur *chapelet*, & récitant quelques prieres, tandis qu'ils en font paſſer les grains entre leurs doigts.

CHAPELET, *Juriſpr.*, eſt un ſigne particulier de juſtice, que les ſeigneurs des comtés & baronnies dans quelques endroits, ont droit de faire mettre aux fourches patibulaires de leur ſeigneurie.

CHAPELET, *Architect.*, genre d'ornement en forme de patenôtres ſphériques ou elliptiques raillongées, que l'on taille ordinairement ſur les baguettes des architraves *v.* ARCHITRAVE, lorſque les entablemens ont leurs moulures enrichies d'ornemens, ainſi que ſe voyent celles de la cour du vieux Louvre, des Tuileries, &c.

CHAPELET, en termes de *Fonderie*, eſt un morceau de fer rond & plat armé de trois tenons que l'on met à l'extrêmité de l'ame d'une piece de canon, lorſqu'on en fait le moule pour aſſembler la piece avec la maſſe. *v.* FONDERIE.

CHAPELET, *Hydr.*, ſe dit d'une pompe qui va par le moyen d'une chaîne ſans fin garnie de godets ou de clapets qui trempent dans l'eau d'un puits & ſe rempliſſent, avant que d'entrer dans un tuyau creux d'où ils ſortent par l'autre bout, & ſe vuident dans le reſervoir. Comme il eſt néceſſaire que ces clapets ou godets entrent un peu juſte dans le tuyau montant, il ſe fait plus de frottement dans ces pompes que dans toutes les autres. Cette chaîne doit être écartée dans ſon chemin, & pour entrer perpendiculairement dans le tuyau montant, & pour ſe vuider dans le reſervoir. Il faut qu'elle tourne & s'accroche ſur deux hériſſons ou rouets à crocs placés à ſes extrêmités: ſon mouvement doit être plus accéléré qu'aux autres pompes, pour ne pas donner le tems à l'eau de deſcendre.

Cette pompe, ainſi que la vis d'Archimede, n'eſt propre qu'à deſſécher des marais, ou des lieux deſtinés à bâtir; rarement s'en ſert on dans les eaux jailliſſantes.

CHAPELET, terme de *Manege*; paire d'étrivieres garnies de leurs étriers, & ajuſtées au point du cavalier, qui les attache au pommeau de la ſelle par une eſpece de boucle de cuir qui les joint enhaut, & qu'on appelle *la tête du chapelet*: cela le diſpenſe de les rallonger ou de les raccourcir, quand il veut changer de cheval.

CHAPELET, *Jardin.*, eſt une continuité de pluſieurs deſſeins qui s'enfilent l'un l'autre, telles que ſont pluſieurs ſalles dans un boſquet.

On le dit encore dans un parterre, lorſque pluſieurs petits ronds appellés *puits* ſe ſuivent, & quoique détachés, forment une eſpece de palmette ou de chaîne imitant les olives, les grelots, ou les grains d'un *chapelet*.

CHAPELET, *machine d'opéra*; on appelle ainſi pluſieurs petits chaſſis de for-

Digitized by Google

mes différentes, peints en nuages, & enfilés à des cordes les uns après les autres, qu'on deſcend ou remonte par le moyen du contrepoids. Cette machine eſt fort ſimple, & fait illuſion.

Le moment où elle remonte, & où elle eſt prête à ſe perdre dans les plafonds, eſt celui où elle paroît le plus agréable. Lorſque la nuit fait place à l'aurore naiſſante dans le prologue de Zaïs, la machine qui s'éleve inſenſiblement & qui remonte, eſt compoſée de quatre *chapelets* de nuages.

Cette machine pourroit être fort utile à l'opéra, ſi elle y étoit employée avec ſoin, & qu'on eût ſur-tout attention à la façon de peindre les différens petits chaſſis dont elle eſt compoſée. *v.* CHAR.

CHAPELET, *fiche à chapelet*, *Serrurerie*. *v.* FICHE.

CHAPELET, *Diſtillat*, petit cercle de mouſſe qui paroît à la ſurface de l'eau-de-vie quand on la verſe, diminue à meſure que l'eau-de-vie ſéjourne dans le verre, diſparoît aſſez promptement, & marque l'excellence de cette liqueur.

CHAPELIER, ſ. m., *Art Méchan.*, ce terme a deux acceptions: 1°. il ſe dit de celui qui fabrique & vend des chapeaux; 2°. d'un ouvrier, même compagnon, qui fabrique le chapeau.

CHAPELLE, ſ. f., terme d'*Architect.* On entend ſous ce nom la partie d'une égliſe conſacrée à quelque dévotion particuliere, telles qu'on en voit dans toutes les égliſes catholiques; ou dans un palais, un lieu avec un autel où l'on dit la meſſe; ou enfin dans un hôtel, une piece deſtinée à cet uſage. Il faut tâcher, autant qu'il eſt poſſible, de l'éloigner des appartemens de ſociété, des enfilades principales, & des pieces deſtinées aux domeſtiques.

Il faut éviter de placer ces *chapelles* dans des lieux trop écartés; mais auſſi il convient de ne pas faire parade dans l'extérieur de l'uſage intérieur de ces ſortes de pieces; du moins il faut ſe garder de le déſigner par des ſymboles relatifs au chriſtianiſme, qui ſe trouvant confondus avec des ornemens profanes, préſentent un enſemble contraire à l'ordonnance qui doit régner dans un édifice de cette eſpece.

CHAPELLE, (R), *Juriſp. Hiſt. Eccléſ.* Aucune origine plus incertaine que celle de ce mot. Suivant du Freſne *in Gloſſar*, ce nom fut donné primitivement à l'édifice où l'on conſervoit la chape de S. Martin & d'autres reliques. Voy. Durand, *in rationali*. Mais on n'en a aucune preuve; ce qu'il y a de vrai, c'eſt que c'étoit dans les *chapelles* que l'on dépoſoit ordinairement les reliques, & que la garde de celles-ci étoit commiſe aux chapelains. Anſelme de Cantorberi ayant reçu d'un nommé Ilgire, le précieux don de quelques cheveux de la ſainte Vierge, dit, *mihique utpote quicapellæ illius cuſtos eram, atque diſpoſitor cuſtodiendos commendavit*. (C. C.)

Quoiqu'il en ſoit, ce terme de *chapelle* a différentes ſignifications, même en matiere eccléſiaſtique.

Il ſignifie quelquefois une égliſe particuliere, qui n'eſt ni cathédrale, ni collégiale, ni paroiſſe, ni abbaye, ni prieuré: ces ſortes de *chapelles* ſont celles que les canoniſtes appellent *ſub dio*, c'eſt-à-dire, qui ſont détachées & ſéparées de toute autre égliſe.

On appelle auſſi *chapelle*, une partie d'une grande égliſe, ſoit cathédrale ou collégiale, ou autre, dans laquelle il y a un autel, & où l'on dit la meſſe. Les canoniſtes appellent celles-ci des *chapelles ſub tecto*, c'eſt-à-dire, renfermées ſous le toit d'une plus grande égliſe. En françois, on les appelle ordinairement *chapellenies*, pour les diſtinguer des *chapelles* proprement dites, qui forment ſeules une égliſe particuliere.

Il y a auſſi des *chapelles* domeſtiques dans l'intérieur des monaſteres, hôpitaux, communautés, dans les palais des princes, châteaux, & dans d'autres maiſons particulieres; celles-ci ne ſont proprement que des oratoires privés, même celles pour leſquelles on a obtenu permiſſion d'y faire dire la meſſe. Le *canon* 21 du concile d'Agde, tenu en 506, permet aux particuliers d'avoir des *chapelles* dans

Digitized by Google

leurs maiſons, avec défenſes aux clercs d'y célébrer ſans la permiſſion de l'évêque.

Le terme de *chapelle* ſe prend encore pour le bénéfice fondé ou attaché à la *chapelle* : on donne cependant auſſi à un tel bénéfice le nom de *chapellenie*.

CHAPELLE, *droit de*, *Juriſpr.*, eſt une retribution en argent, que les magiſtrats, avocats, procureurs, & autres officiers, payent en quelques endroits, lors de leur réception pour l'entretien de la *chapelle* commune qui eſt dans l'enceinte du tribunal.

CHAPELLE, *faire chapelle*, *Marine*; c'eſt un revirement inopiné du vaiſſeau. *Faire chapelle* eſt virer malgré ſoi ; ce qui arrive lorſque par le mauvais gouvernement du timonier, le vaiſſeau eſt venu trop au vent, ou que le vent ſaute tout d'un coup & ſe range de l'avant. Les courans font encore *faire chapelle*. Quand on a fait *chapelle*, il faut reprendre le vent, & remettre le vaiſſeau en route. Suppoſé que la route ſoit nord & le vent nord-eſt, & qu'ayant trop ſerré le vent & mis le cap au nord quart de nord-eſt, on ait fait *chapelle* & viré malgré ſoi; alors on cargue l'artimon, on largue un demi-pied du bras du grand hunier ſous le vent, & on hale tant ſoit peu ſur le bras qui eſt au vent: ce qui remet le vaiſſeau & fait porter à route.

CHAPELLE, *la*, eſt le coffre dans lequel ſont gardés les ornemens qui ſervent pour dire la meſſe dans les vaiſſeaux. L'aumônier eſt chargé du ſoin de la *chapelle*.

CHAPELLE DE COMPAS, eſt un petit cone concave de laiton, qui eſt placé au milieu de la roſe, dans lequel entre le pivot qui ſupporte la roſe de la bouſſole. *v.* BOUSSOLE.

CHAPELLE, *Chymie*, vaiſſeau diſtillatoire, appellé auſſi par quelques artiſtes, *roſaire*; parce qu'ils ne s'en ſervoient communément qu'à la diſtillation des roſes : c'eſt une eſpece d'alambic dont la cucurbite eſt baſſe, cylindrique, & à fond exactement plat ou plan, & le chapiteau conique & très-élevé. On chauffe ordinairement cet alambic en le poſant ſur des cendres chaudes.

CHAPELLE, *Boulang.*; c'eſt ainſi que les boulangers appellent la voûte de leur four. Il eſt tems d'enfourner, quand la *chapelle* eſt blanche. Voyez l'article PAIN.

CHAPELLE, *la*, (N), *Géog.*, abbaye de France au dioceſe de Troyes. Elle eſt de l'ordre de Prémontré, & vaut 2200 livres. Elle eſt à quatre lieues de Barſur-Aube, & à deux lieues de Montier-en-der.

CHAPELLE, *Jean de la*, (N), *Hiſt. Litt.*, naquit à Bourges en 1655, d'une famille noble. Le prince de Conti, dont il étoit ſecretaire, l'envoya en Suiſſe en 1687. Louis XIV. inſtruit de ſon talent pour les affaires, l'employa auſſi quelque tems dans le même pays. La *Chapelle* fit connoître bientôt ſes diſpoſitions pour la politique & pour les intérêts des prifices. Ses *Lettres d'un Suiſſe à un François* ſur la guerre de 1701, compoſées ſur les *Mémoires des miniſtres de la cour de France*, ſont pleines de réflexions judicieuſes & fines. C'eſt un tableau intéreſſant de l'état, où ſe trouvoient alors les puiſſances belligérantes. L'auteur cacha en vain ſon nom & ſa patrie : ſon ſtyle le décéla. L'académie Françoiſe lui ouvrit ſes portes en 1688, après l'excluſion de l'abbé Furetiere. Il mourut en 1723, âgé de 68 ans. Outre ſes *Lettres* d'un Suiſſe, recueillies en huit volumes *in*-12, on a de lui pluſieurs tragédies, *Zaïde*, *Telephonte*, *Cléopatre*, & *les caroſſes d'Orléans*, comédie. La *Chapelle* fut un de ceux qui tacherent d'imiter Racine; car Racine, dit un homme d'eſprit, forma ſans le vouloir une école comme les grands peintres; mais ce fut un Raphaël qui ne fit point de Jules-Romain. Les pieces de l'imitateur ſont fort au-deſſous de leur modele. Elles eurent pourtant quelques ſuccès, & on joue encore ſa *Cléopatre*. On lui doit encore les *amours de Catulle & de Tibulle*. L'hiſtoire de celles de Catulle eſt en deux volumes, & celles de Tibulle ſont en trois. Ce ſont des romans plutôt que des hiſtoires. L'auteur y a fait entrer les pie-

Digitized by Google

ces des poëtes Latins, traduites ou imitées en vers françois. Catulle & Lesbie y parlent fort mauſſadement, ſi l'on en croit l'abbé Chaulieu. L'auteur dit à la fin de ſon *Tibulle*, „ qu'il déſireroit em„ ployer le reſte de ſa vie à écrire l'hiſ„ toire du regne de Louis XIV." C'étoit bien mal s'y préparer, que d'exercer ſa plume ſur des aventures romaneſques.

CHAPELLE, *Claude-Emmanuel Luillier*, (N), *Hiſt. Litt.*, fils naturel de François Luillier, maître des comptes. La délicateſſe & la légéreté de ſon eſprit, l'enjouement de ſon caractere, le firent rechercher des perſonnes du premier rang, & des gens de lettres les plus célebres. Racine, Boileau, Moliere, la Fontaine, Bernier, l'eurent pour ami & pour conſeil. Ses poéſies portent l'empreinte de ſon caractere, mêlé de molleſſe & de plaiſanteries. Son *Voyage*, compoſé avec Bachaumont, eſt le premier modele de cette poéſie aimable & facile, dictée par le plaiſir de l'indolence. Un bel eſprit a dit, que *Chapelle* étoit plus naturel que poli, plus libre dans ſes idées que correct dans ſon ſtyle; mais le talent de dire des riens avec eſprit eſt bien au-deſſus de la correction. Le ſeul défaut que je lui reprocherois avec Deſpréaux, c'eſt qu'il tombe ſouvent dans le bas. *Chapelle* avoit dans la converſation les charmes que nous admirons dans ſes ouvrages, une chaleur douce, mais ſi ſéduiſante, qu'on ne pouvoit s'empêcher de prendre beaucoup de part à ce qu'il diſoit. Un jour qu'il étoit avec Mademoiſelle Choccars, fille d'eſprit & de mérite, la femme de chambre les trouva tous deux en larmes. Elle en demanda la raiſon, & *Chapelle* lui répondit d'un ton naïf & animé, „ qu'ils pleuroient la mort du „ poete Pindare, tué par les médecins." La liberté fut la divinité de *Chapelle*. Il ne la ſacrifia à perſonne, pas même aux princes. Le grand Condé l'ayant invité à ſouper, il aima mieux ſuivre des joueurs de boules, avec leſquels il ſe trouva & s'enivra. Le prince lui en faiſant des reproches: „ en vérité, Monſeigneur, lui „ dit-il, c'étoient de bonnes gens, & bien „ aiſés à vivre que ceux qui m'ont donné „ ce ſouper." Toutes les fois qu'il étoit en pointe de vin, il expliquoit le ſyſtême de Gaſſendi aux convives, & lorſqu'ils étoient ſortis de table, il continuoit la leçon au maître d'hôtel. Cet aimable épicurien vécut ſans engagement, content de 8000 livres de rente viagere, & mourut à Paris en 1686, âgé d'environ 70 ans. On a de lui, outre ſon *Voyage*, quelques petites pieces fugitives en vers & en proſe, qu'on lit avec plaiſir. Lefevre de S. Marc a donné en 1755, en deux volumes *in*-12, une nouvelle édition du *Voyage de Chapelle & Bachaumont*, avec des notes & des mémoires curieux ſur la vie de l'un & de l'autre. *v.* BACHAUMONT.

CHAPELLE D'ANGELLON, (N), *Géog.*, petite ville de France en Berri, à ſept lieues de Bourges.

CHAPELLENIE, ſ. f., *Juriſpr.*, ſelon quelques canoniſtes, ſignifie une chapelle *ſub tecto*, érigée en titre de bénéfice. Selon d'autres ſignifie une chapelle *ſub dio*. Quelques autres diſent que *chapellenie* eſt le titre du bénéfice, & chapelle, l'autel où il eſt deſſervi. Le ſens le plus ordinaire dans lequel on employe ce terme, eſt pour exprimer le titre d'un bénéfice deſſervi à l'autel d'une chapelle *ſub tecto*. Voyez ci devant CHAPELLE.

CHAPERON, ſ. m., *Hiſt. Mod.*, ancienne coëffe ordinaire en France, qui a duré juſqu'aux regnes de Charles V, VI. & VII, ſous leſquels on portoit des *chaperons* à queue, que les docteurs & bacheliers ont retenu pour marque de leurs degrés, & les ont fait deſcendre de la tête ſur les épaules.

CHAPERON, en *Architecture*; c'eſt la couverture d'un mur qui a deux égoûts ou larmiers, lorſqu'il eſt de clôture, ou mitoyen, & qu'il appartient à deux propriétaires; mais qui n'a qu'un égoût dont la chûte eſt du côté de la propriété, quand il appartient à un ſeul propriétaire. On appelle *chaperon en bahut*, celui dont le contour eſt bombé: ces ſortes de *cha-*

Digitized by Google

perons ſont quelquefois faits de dales de pierre, ou recouverts de plomb, d'ardoiſe ou de tuile. On dit *chaperonner*, pour faire un *chaperon*.

CHAPERON, outil de *Cartier*; c'eſt une eſpece de boîte de bois qui n'a point de couvercle, & à qui il manque un de ſes côtés. Cette boîte eſt poſée ſur l'établi des coupeurs, & ſert à mettre les cartes à meſure que l'ouvrier les a coupées. Voyez la figure de cette boîte ſur l'établi de la *fig. 4. Pl. du cartier*, qui repréſente le coupeur.

CHAPERON, *Eperonn.* On appelle ainſi le fond qui termine l'embouchure à écache, & toutes les autres qui ne ſont pas à canon, & qui aſſemble l'embouchure avec la branche du côté du banquet. Le *chaperon* eſt rond aux embouchures à écache, & ovale aux autres. Ce qui s'appelle *chaperon* dans ces ſortes d'embouchures, eſt appellé *fonceau* dans celles à canon. *v.* FONCEAU, CANON, &c.

Chaperon eſt auſſi le cuir qui couvre les fourreaux de piſtolets, pour les garantir de la pluie.

CHAPERON, parmi les *Horlogers*, ſignifie en général une *plaque ronde* qui a un canon, & qui ſe monte ordinairement ſur l'extrêmité du pivot d'une roue.

Ils appellent plus particuliérement *chaperon*, ou *roue de compte* dans les pendules ſonnantes, une plaque ronde, *fig. 20. Pl. de l'horlogerie*, diviſée en onze parties inégales ou dents, 2, 3, 4, &c. qui reçoit dans ſes entailles l'extrêmité de la détente, ſon uſage eſt de faire ſonner à la pendule un nombre de coups déterminés. Voyez l'article SONNERIE, où l'on explique comment cela ſe fait, & comment on diviſe cette roue.

Cette piece eſt tantôt portée par l'extrêmité du pivot de la ſeconde roue qui déborde cette platine, & ſur laquelle elle entre à quarré; & tantôt ſur une tige ou un pivot fixé ſur cette platine: dans le premier cas, elle tourne avec la ſeconde roue; dans le ſecond, un pignon porté ſur cette même ſeconde roue, & qui engrene dans une autre roue adaptée & rivée avec cette piece, la fait tourner.

CHAPERON, terme uſité dans l'*Imprimerie*; c'eſt un nombre de feuilles ou de mains de papier que l'on ajoûte au nombre que l'on ſouhaite faire imprimer: elles ſervent pour les épreuves, la marge, la tierce, & pour remplacer les feuilles défectueuſes, celles qui ſe trouvent de moins ſur les rames, & celles qui ſe gâtent dans le travail de l'impreſſion.

CHAPERON, *Faucon.*, morceau de cuir dont on couvre la tête des oiſeaux de leurre, pour les affaiter. *v.* AFFAITER. Il y a différens *chaperons* pour différens oiſeaux: on les diſtingue par des points, depuis le numéro un juſqu'au numéro quatre. Le premier d'un point, eſt pour le tiercelet du faucon. L'oiſeau qui ſouffre ſans peine le *chaperon*, s'appelle *bon chaperonnier*.

CHAPERONS, *Hiſt. Mod.*, nom de factieux. Il y a eu deux factions en France, dont les partiſans ont été appellés *chaperons*, à cauſe, dit-on, des *chaperons* qu'ils portent. Mais comme c'étoit la mode, & même une mode qui a ſubſiſté juſqu'à Charles VII, lequel fit un commandement à tout homme de porter une croix ſur ſa robe ou ſur ſon *chaperon*, il faut que ce mot ait une autre origine qui eſt inconnue. Quoiqu'il en ſoit, les premiers factieux de ce nom ſe formerent ſous le regne du roi Jean en 1358; ils portoient un *chaperon* mi-parti de rouge & de bleu. Les ſeconds parurent en 1413, ſous Charles VII: ceux-ci avoient un *chaperon* blanc, qu'ils offrirent au duc de Guienne. Jean de Troyes, chirurgien de profeſſion, & chef de cette ſédition, oſa même préſenter le *chaperon* blanc au roi lorſqu'il alloit à Notre-Dame.

Il s'éleva en Flandres ſous le comte Louis, dit de Malle, en 1566, une troiſieme faction de *chaperons* blancs, à cauſe des impoſitions exceſſives qu'on voulut mettre dans le pays, pour rétablir les finances épuiſées par les libéralités ſans bornes qu'on avoit indiſtinctement prodiguées.

CHAPERONNÉ,

Digitized by Google

CHAPERONNÉ, adj., en termes de *Blaſon*, ſe dit des éperviers.

Mangot, d'azur à trois éperviers d'or, *chaperonnés* & grilletés, avec leurs louges de même.

CHAPITEAU, ſ. m., terme d'*Architecture*, du latin *capitellum*, eſt le ſommet de quelque choſe que ce ſoit. Il en eſt de cinq eſpeces comme les colonnes, quoiqu'on en puiſſe compoſer à l'infini, ſelon la diverſité des occaſions qu'on a d'employer le talent de l'architecte dans les pompes funebres, dans les fêtes publiques, & dans les décorations théatrales. Mais ſans nous arrêter à ces dernieres, dont la compoſition par leurs différens ſymboles ſemble appartenir plutôt à la ſculpture qu'à l'architecture, nous traiterons en particulier des *chapiteaux* toſcan, dorique, ionique, corinthien, & compoſite ſelon les Grecs, comme ceux qui ont été imités le plus univerſellement par les plus excellens architectes, après avoir obſervé en général que le *chapiteau* eſt une des trois parties eſſentielles de la colonne, *v.* COLONNE, & qu'il ſert ordinairement à porter l'entablement. *v.* ENTABLEMENT.

Le *chapiteau toſcan* eſt compoſé de trois parties principales, non compris l'aſtragale; ſavoir le gorgerin, la cimaiſe, & le tailloir. Voyez ces mots. Toutes ſes parties ſont circulaires, à l'exception du tailloir qui eſt quarré, & peu chargées de moulures, à cauſe de la ruſticité de l'ordre. *v.* ORDRE.

Le *chapiteau dorique* eſt ſemblable au toſcan, à l'exception de quelques moulures que le fuſt de la colonne moins ruſtique ſemble exiger: il a de hauteur, ainſi que le précédent, un module non compris l'aſtragale.

Le *chapiteau ionique* ſe fait de trois manieres: la premiere qu'on nomme *antique*, dont la forme principale conſiſte dans un tailloir quadrangulaire, au-deſſous duquel ſont deux volutes, *v.* VOLUTE, entre leſquelles regne un membre d'architecture, nommé *échigne* ou *quart de rond*. *v.* ÉCHIGNE. Ce *chapiteau* qui a été imité par les plus célebres architectes François, au château de Maiſons, aux Tuilleries, & derniérement à la fontaine de Grenelle, ne laiſſe pas cependant d'apporter quelques défauts de ſymmétrie lorſqu'il eſt vû ſur l'angle, ſes côtés étant diſſemblables, c'eſt-à-dire, le retour de ſes faces orné d'un couſſinet, *v.* COUSSINET, ou baluſtre; conſidération qui a porté les architectes François à imaginer le ſecond *chapiteau* ionique, nommé *moderne*, qui differe du précédent en ce que chacune de ces quatre faces ſont ornées de deux volutes autoriſées par les concavités de ſon tailloir, ſemblable en cela aux *chapiteaux* corinthien & compoſite.

Le troiſieme *chapiteau* ionique differe des précédens en ce que, au-deſſous des volutes, pluſieurs architectes, à l'imitation de Michel Ange, ont ajoûté une aſtragale, *v.* ASTRAGALE, qui en donnant plus de hauteur à ce *chapiteau*, racourcit le fuſt de la colonne & la rend plus propre, quoique d'un genre moyen, à faire partie de la décoration d'un monument, où un ordre viril ſeroit hors de convenance, & où cependant un ordre ionique régulier ne pourroit convenir.

Le *chapiteau corinthien* eſt compoſé de deux rangs de feuilles, diſtribuées au nombre de ſeize autour de ſon tambour, *v.* TAMBOUR, & de ſeize volutes ou hélices, dont huit angulaires portent les carnes du tailloir, & les huit autres le bourrelet du tambour. Ces volutes ou hélices prennent naiſſance dans des culots ſoutenus par des tigettes. *v.* CULOTS & TIGETTES. Ce *chapiteau*, ſelon Vitruve, ne doit avoir que deux modules de hauteur. *v.* MODULE. Mais les architectes modernes ayant reconnu que ce *chapiteau* réduit à deux modules, devenoit trop écraſé, lui ont donné deux modules un tiers: mais comme ce *chapiteau* pris aux dépens de la hauteur du fuſt le raccourcit conſidérablement, pluſieurs d'entr'eux, tel que Perraut, ont donné à leur co-

lonne corinthienne vingt-un modules de hauteur au lieu de vingt, ainſi qu'on peut le remarquer au periſtil du Louvre à Paris. Ordinairement l'on met au *chapiteau* corinthien des feuilles d'olive, quelquefois l'on y préfére celles d'acanthe ou de perſil; mais comme ces dernieres ſont d'un travail plus recherché, il n'en faut faire uſage que lorſque le fuſt des colonnes eſt orné de cannelures à doubles liſteaux, & enrichi de rudentures, d'ornemens, &c.

Vitruve donne à Callimachus, ſculpteur Grec, l'invention de ce *chapiteau*; Villapande au contraire prétend qu'il avoit été exécuté bien avant Callimachus, au temple de Salomon. La ſeule différence qu'il nous rapporte, c'eſt que les feuilles étoient de palmier, de ſorte qu'il ſe pourroit bien que ces deux auteurs ayent raiſon, c'eſt-à-dire, que le *chapiteau* corinthien ait pris ſon origine au temple de Salomon, & que Callimachus ſoit celui qui l'ait perfectionné: ce qui eſt certain, c'eſt que ce dernier a été ſi univerſellement approuvé, qu'aucun de nos architectes de réputation n'a cru devoir lui apporter aucune altération, ſi ce n'eſt dans ſa hauteur, ainſi que nous venons de l'obſerver. Voyez ce que Vitruve dit au ſujet du *chapiteau* corinthien de Callimachus.

Le *chapiteau compoſite* a été inventé par les Romains d'après l'imitation des *chapiteaux* ionique & corinthien; c'eſt-à-dire, que les deux rangs de feuilles ſont diſtribués autour de ſon tambour au nombre de ſeize, comme au précédent, & que ſon extrêmité ſupérieure eſt terminée par les volutes & le tailloir du *chapiteau* ionique moderne, ce qui rend en général ce *chapiteau* moins léger que le corinthien; auſſi l'ordre compoſite ne devroit-il jamais être placé ſur le corinthien, contre le ſyſtême néanmoins & l'opinion de la plupart des architectes François. Ce *chapiteau* compoſite eſt ſuivi avec moins de ſévérité dans l'architecture que le corinthien, & eſt quelquefois ſuſceptible d'attributs ou d'allégories relatives aux uſages des bâtimens où il eſt employé: cependant il ne le faut pas confondre avec le *chapiteau* compoſé, ce dernier devenant arbitraire, pourvu toutefois qu'on ne tombe pas dans l'abus que la plûpart des architectes Romains en ont fait, & ſinguliérement les architectes gothiques, qui non contens d'en avoir altéré les proportions, l'ont enrichi d'ornemens chimériques, peu convenables à l'architecture réguliere & ſuſceptible d'imitation.

Les cinq *chapiteaux* dont nous venons de parler, ſont également applicables aux colonnes comme aux pilaſtres, ne differant que dans la forme de leur plan. *v.* PILASTRES; voyez auſſi les cinq deſſeins de ces *chapiteaux*, dans les *planches d'architecture*.

CHAPITEAU. On appelle ainſi, dans l'*Artillerie*, deux petites planches de huit ou dix pouces de longueur ſur cinq ou ſix de largeur, qui forment enſemble une eſpece de petit comble ou de dos d'âne; on s'en ſert pour couvrir la lumiere des pieces, & empêcher que le vent n'emporte l'amorce, ou qu'elle ne ſoit mouillée par la pluie. Voyez les *Pl. de l'Art Milit. Artill. fig. 48. K.*

CHAPITEAU D'ARTIFICE; c'eſt une eſpece de cornet ou de couvercle conique, qu'on met ſur le pot au ſommet d'une fuſée volante, non-ſeulement pour le couvrir, mais auſſi pour percer plus aiſément l'air en s'élevant en pointe.

CHAPITEAU, *Chymie*, le *chapiteau* eſt la piece ſupérieure de l'alambic des chymiſtes modernes, qui eſt compoſé d'une cucurbite, *v.* CUCURBITE, & de ſon *chapiteau*. Ce dernier inſtrument eſt un vaiſſeau de verre ou d'étain, dont la meilleure forme eſt la conique, ouvert par ſa baſe & muni intérieurement d'une gouttiere circulaire, tournée vers le ſommet du cone environ un ou deux pouces, ſelon la grandeur du vaiſſeau, au-deſſous de la baſe du *chapiteau*. La gouttiere du *chapiteau* eſt le plus ordinairement continuée par un tuyau qui perce la paroi de ce vaiſſeau, & qui eſt deſtiné à verſer au-dehors

une liqueur ramaſſée dans cette gouttiere.

Le *chapiteau*, pourvu de ce tuyau, nommé *bec du chapiteau*, ſert aux diſtillations proprement dites, ou diſtillations humides. *v.* DISTILLATION.

Le *chapiteau* qui n'a point de bec, ou dont le bec eſt ſcellé hermétiquement, ou ſeulement exactement bouché, s'appelle *chapiteau aveugle* ou *borgne*; celui-ci eſt employé dans les ſublimations ou diſtillations ſeches. *v.* SUBLIMATION.

Les chymiſtes ſe ſervent dans pluſieurs cas d'un *chapiteau* d'étain, enfermé dans un vaiſſeau deſtiné à contenir une maſſe conſidérable d'eau froide, par l'application de laquelle ils cherchent à rafraîchir ce *chapiteau*. *v.* RÉFRIGÉRENT & DISTILLATION.

On a long-tems employé le cuivre étamé à la conſtruction de ces *chapiteaux* à réfrigérent, mais on ne les fait plus que de l'étain le plus pur, parce qu'on s'eſt apperçu que pluſieurs des matieres qui s'élevoient dans les diſtillations faites dans cet appareil, ſe chargeoient de quelques particules de cuivre, ce qui ne nuiſoit pas moins à l'élégance de ces produits, qu'à leur ſalubrité. *v.* CUIVRE.

Le *chapiteau* de verre muni d'un réfrigérent, eſt un vaiſſeau de pur apparat: le meilleur verre ne tient pas long-tems aux fréquentes alternatives de caléfaction & de refroidiſſement qu'il doit eſſuyer dans ce genre de diſtillation, où on employe le *chapiteau* à réfrigérent.

La tête de more eſt une eſpece de *chapiteau* preſque rond & le plus ſouvent ſans gouttiere, muni d'un bec à ſa partie latérale, ou quelquefois même à ſon ſommet. Ce vaiſſeau qui a le défaut eſſentiel de laiſſer retomber la plus grande partie des vapeurs qui ſe ſont condenſées contre ſa voûte, n'eſt plus en uſage que chez les diſtillateurs d'eau-de-vie: mais comme ces ouvriers ne rafraîchiſſent pas leur *chapiteau*, & que cette liqueur paſſe preſqu'entiérement ſous la forme d'un torrent de vapeurs qui enfile le bec de la tête de more ſans ſe condenſer contre ſes parois, dès qu'une fois elles ſont échauffées, le manque de gouttiere n'eſt preſque d'aucune importance dans cette opération.

La diſtillation à l'alambic recouvert d'un *chapiteau* ſans gouttiere, répond exactement à la diſtillation par la cornue. *v.* CORNUE.

* Quelques chymiſtes ont appellé *chapiteau* la leſſive & l'eau de ſavon. *Johnſon.* D'autres ont donné le même nom à la matiere de l'œuvre parvenue au noir. *

CHAPITEAU, *Papet.*, couvercle de cylindres, du moulin à papier à cylindres. Voyez-en la deſcription & l'uſage à l'article MOULIN À PAPIER À CYLINDRE, & à la *fig. 21. Pl. de Papeterie.*

CHAPITRE, ſ. m., terme d'*Architecture*, du latin *capitulum*; c'eſt une grande piece dans une communauté, où s'aſſemblent les chefs, pour y traiter des affaires particulieres de la maiſon, pourvu de ſtalles, ou de ſieges de menuiſerie, d'une grande table, &c. Ces pieces ſont ordinairement voûtées & ornées de tableaux.

CHAPITRE, *Juriſprud.*, en matiere eccléſiaſtique, a trois ſignifications différentes: dans la plus étendue, il ſe prend pour une communauté d'eccléſiaſtiques qui deſſervent une égliſe cathédrale, ou une collégiale, ou pour une communauté de religieux qui forment une abbaye, un prieuré, ou autre maiſon conventuelle.

On appelle auſſi *chapitre* l'aſſemblée que tiennent ces eccléſiaſtiques ou religieux, pour délibérer de leurs affaires communes. Les chevaliers des ordres réguliers, hoſpitaliers & militaires, tiennent auſſi *chapitre*, tels que les chevaliers de Malthe, de S. Lazare, du S. Eſprit, & le réſultat de ces aſſemblées s'appelle auſſi *chapitre*.

Enfin on appelle auſſi *chapitre* dans les égliſes cathédrales & collégiales, & dans les monaſteres, le lieu où s'aſſemble le clergé ou communauté; & dans les monaſteres, le *chapitre* fait partie des lieux réguliers.

Le titre de *chapitre* pris pour un corps eccléſiaſtique n'a commencé à être en

uſage que vers le tems de Charlemagne. comme le prouve Marcel Ancyran, dans le traité qu'il a fait ſur la décrétale d'Honoré III. *ſuper ſpecula de magiſtris.*

Un *chapitre* de chanoines eſt ordinairement compoſé de pluſieurs dignités, telles que celles du doyen ou du prévôt, du chantre, de l'archidiacre, & d'un certain nombre de chanoines. Dans quelques égliſes le chantre eſt la premiere dignité du *chapitre*, cela dépend des titres & de la poſſeſſion.

CHAPITRES, *trois*, *Hiſt. Eccléſ.*, termes célébres dans l'hiſtoire eccléſiaſtique du VIe ſiecle.

On donna alors le nom de *trois chapitres*, à trois écrits fameux qui étoient les écrits de Théodore de Mopſueſte, un écrit de Théodoret contre les douze anathemes de S. Cyrille, & la lettre d'Ibas évêque d'Edeſſe, à Maris hérétique Perſan.

Ces *trois chapitres* avoient leurs défenſeurs, qui étoient partagés en différentes claſſes. La premiere étoit celle des Neſtoriens, qui les défendoient parce qu'ils croyoient que ces écrits avoient été approuvés dans le concile général de Chalcédoine, & qu'ils contenoient ou favoriſoient leur doctrine. La ſeconde étoit celle des catholiques, qui les défendoient, en ſoutenant contre les Neſtoriens que leur doctrine impie ne s'y trouvoit pas. La troiſieme étoit celle de ceux qui ne vouloient pas les condamner, parce que, ſelon eux, il n'étoit pas permis de faire le procès aux morts. A quoi il faut ajoûter que par une erreur de fait, pluſieurs catholiques croyoient que le concile de Chalcédoine avoit approuvé les *trois chapitres*. Il eſt vrai que le concile avoit admis Théodoret à la communion, après qu'il eut dit anatheme à Neſtorius, & déclaré Ibas orthodoxe, même après lecture faite de ſa lettre à Maris; mais il n'avoit rien prononcé ſur cette lettre, ni pour ni contre les écrits de Théodore de Mopſueſte; & par conſéquent on ne pouvoit pas dire qu'il les eût approuvés.

Juſtinien, à la ſollicitation de Théodore de Céſarée, ennemi de ceux qui tenoient le parti du concile de Chalcédoine, condamna comme infects de la doctrine neſtorienne, ces *trois chapitres*, par un édit portant le nom de *confeſſion de Chalcédoine*, publié en 545, qu'on obligea tous les évêques de ſouſcrire dans un concile tenu l'année ſuivante à Conſtantinople; mais pluſieurs le refuſerent, & entr'autres les évêques d'Afrique. Le pape Vigile les condamna auſſi, mais ſans préjudice du concile de Chalcédoine, par un decret intitulé *judicatum*, adreſſé à Mennas patriarche de Conſtantinople, & rendu en 548. Les troubles continuant, on aſſembla en 553 le ſecond concile de Conſtantinople, qui eſt le cinquieme œcuménique, dans lequel les *trois chapitres* furent anathématiſés; & quoique le pape Vigile parût d'abord n'en pas approuver les déciſions, parce qu'il avoit retracté ſon premier decret par un autre qu'on nommoit *conſtitutum*, il ſe rendit enfin à l'avis du concile par un ſecond *conſtitutum*, qu'on trouve dans les *nouvelles Collections de* M. Baluze, de l'année 554, qu'il avoit fait précéder dès la fin de 553 par une lettre d'acceſſion, adreſſée à Eutychius ſucceſſeur de Mennas dans le ſiége de Conſtantinople.

La condamnation des *trois chapitres* cauſa en Occident un ſchiſme, toujours fondé ſur ce qu'on croyoit que le concile de Chalcédoine les avoit approuvés, & qui ne finit que plus de 70 ans après, ſous le pape Honorius. Mais la diviſion dura plus long-tems en Orient, où les Neſtoriens étoient fort puiſſans, & ſoûtenus d'un grand nombre de défenſeurs.

CHAPMESSAHIS, ou *les bons diſciples du Meſſie*, (N), *Hiſt. Eccléſ.* Les Turcs donnent ce nom à ceux de leur religion, qui ſoutiennent que Jéſus-Chriſt eſt Dieu, & le vrai Rédempteur du monde. Si l'on en doit croire Ricaut, „ les jeunes écoliers qui ſont à la cour du grand-ſeigneur, ſont tous fort affectionnés à cette opinion, mais particuliérem nt les plus honnêtes, les plus civils, & ceux qui

Digitized by Google

ont les plus belles diſpoſitions naturelles; de ſorte que, lorſqu'ils veulent louer quelqu'un d'entr'eux, qui a toutes ces qualités, & le faire, par un ſeul mot, ils l'appellent *chapmeſſahiſen.*"

CHAPON, ſ. m., *Œcon. Ruſt.*, poulet mâle, à qui on a ôté les teſticules. Cette méthode d'avoir des volailles graſſes & délicates eſt très-ancienne: il eſt parlé dans le *Deuteronome* de poulets chaponnés par le frottement, par le feu, ou par l'extraction totale ou partielle des teſticules. On pratiqua la même opération à Rome ſur les poules; on les engraiſſoit délicatement, & il y en eut qui peſoient juſqu'à ſeize livres. Il fut défendu de châtrer les poules; & ce fut pour éluder cette loi qu'on chaponna de jeunes coqs. Columelle dit qu'outre la maniere ordinaire de chaponner, on y réuſſit également en coupant juſqu'au vif les ergots avec un fer chaud, & les frottant enſuite avec de la terre à potier.

On chaponne les poulets à trois mois, au mois de Juin, tems où il ne fait ni trop chaud ni trop froid: on leur ouvre le corps à l'endroit où ſont les teſticules, on les tire dehors avec l'index, on recoud la bleſſure, on la frotte enſuite avec du beurre ou du baume, & l'opération eſt faite. L'animal ſemble ſentir pendant quelques jours l'importance de la perte qu'il a faite, car il eſt triſte. Les *chapons* ſont excellens à ſix & à huit mois.

On en tire un ſervice ſingulier: on les employe à conduire & élever les pouſſins, quand on ne veut pas laiſſer perdre de tems aux poules. On choiſit un *chapon* vigoureux; on lui plume le ventre; on lui pique la partie plumée avec des orties; on l'enyvre avec du pain trempé dans du vin; & l'on réitere cette cérémonie deux ou trois jours de ſuite, le tenant bien enfermé: le quatrieme on le met ſous une cage, & on lui aſſocie deux ou trois poulets un peu grands; ces poulets, en lui paſſant ſous le ventre, adouciſſent la cuiſſon de ſes piquures: ce ſoulagement l'habitue à les recevoir; bien-tôt il s'y attache, il les aime, il les appelle; on lui en donne un plus grand nombre, qu'il reçoit & couvre de ſes ailes, qu'il conduit, qu'il éleve, & qu'il garde plus long-tems que la mere n'auroit fait.

La chair de *chapon*, ſoit bouillie ſoit rôtie, eſt très-nourriſſante, & de facile digeſtion; c'eſt pourquoi elle eſt très-convenable aux convaleſcens auxquels on commence à accorder un peu d'alimens ſolides. On prépare auſſi avec le *chapon*, pour le même uſage, des conſommés qui conviennent non-ſeulement dans les cas de convaleſcence, mais encore dans les maladies chroniques, où l'on eſt obligé de ſoutenir le malade par des alimens qui contiennent beaucoup de parties nutritives ſous une petite maſſe, & qui peuvent être digérés ſans réveiller que le moins qu'il eſt poſſible l'action de l'eſtomac, comme dans les ulceres internes, ſurtout ceux du poumon.

On trouve dans la plûpart des vieux diſpenſaires, des eaux diſtillées de *chapon*, ſoit ſimples, ſoit compoſées, toujours vantées comme des analeptiques ou des reſtaurans admirables: mais nous ſommes trop inſtruits aujourd'hui ſur la nature des parties alimenteuſes, pour pouvoir les regarder comme mobiles, ou capables de s'élever dans la diſtillation. Zwelfer avoit obſervé avant Boerhaave, que l'eau de *chapon* ne participoit point de la vertu reſtaurante de la viande dont elle étoit tirée. *v.* DISTILLATION & EAU DISTILLÉE.

La graiſſe de *chapon* récente eſt adouciſſante & relâchante; mais cette propriété lui eſt commune avec toutes les matieres de la même eſpece, c'eſt-à-dire, avec toutes les matieres huileuſes, douces, & non rencies, comme le beurre frais, la bonne huile d'olive, &c.

* *Pour engraiſſer les chapons.* 1°. Enfermez-les trois ſemaines ou un mois dans une chambre, où vous leur donnerez en abondance de l'orge ou du froment & de l'eau claire & nette; l'orge ou le froment doivent avoir été bouillis; vous y ajoûterez de tems en tems du ſon bouilli.

Digitized by Google

2°. On les engraiſſe très-bien avec une pâte faite de farine de mays.

3°. Le ſarrazin engraiſſe bien toutes les volailles en général. Mais la graiſſe qu'il produit eſt jaune, & de moins bon goût que celle du froment, de l'orge & du mays.

Il faut d'ailleurs les tenir propres, & empêcher que la vermine ne les gagne. On connoît un jeune *chapon* à ſes ergots courts & ſes jambes unies. Le bon *chapon* doit avoir une groſſe veine à côté de l'eſtomac, la crête pâle & petite, le ventre & le croupion gras. Lorſqu'il eſt nouvellement tué, il eſt ferme, & on a de la peine à en faire ſortir du vent: ſinon, il eſt flaſque & entr'ouvert.

Eau de chapon. Faites cuire à petit feu un *chapon* dans un pot de terre, avec trois pintes d'eau. Le chapon étant cuit, & l'eau diminuée d'une chopine, vous le retirerez ſans le preſſer. Cette eau engraiſſe, particuliérement ſi on met bouillir de la bonne orge mondée avec le *chapon*.

Chapon rôti. Etant plumé & mortifié, on le vuide, & on le refait ſur la braiſe: étant blanchi & bien épluché, on le ficelle, on le pique de menu lard, ou on le barde. On ne le tire point de la broche qu'il n'ait une belle couleur: alors on le ſert avec du verjus, aſſaiſonné de ſel & de poivre, ou bien accompagné d'un jus d'orange.

Chapon farci à la crême. Quand le *chapon* ſera rôti, ôtez la chair de l'eſtomac, pour en faire une farce, avec tettine de veau, graiſſe de bœuf, lard blanchi, un morceau de jambon, ſel, poivre, perſil, ciboules, truffes, champignons, &c. Le tout étant bien haché, ajoûtez-y gros comme une bonne pomme de mie de pain trempé dans de la crême, & trois jaunes d'œufs frais, le tout bien pilé dans un mortier; puis farciſſez votre *chapon* à l'endroit de l'eſtomac que vous avez coupé: il faut que cela ſe faſſe promptement, avec la pointe d'un couteau trempé dans un œuf battu. Panez enſuite votre *chapon*, mettez-le dans une tourtiere, & faites-le cuire au four.

Pâté de chapon. Retrouſſez le *chapon* comme pour bouillir, & mettez dans ſon corps un ragoût d'huitres. Dreſſez votre pâté; foncez-le d'un petit godiveau, & y mettez le *chapon*, avec des culs d'artichauts, des champignons, des truffes, du perſil, des ciboules, du ſel, du poivre & des épices douces. Nourriſſez de beurre, bardez & finiſſez votre pâté. Vous le laiſſerez au four une couple d'heures: étant cuit & dégraiſſé, vous y mettrez un ragoût d'huitres au blanc ou au roux, & ſervirez chaud. Voyez l'*Encyclopédie Œconomique.* *

CHAPON, *vol du*, *Juriſpr.* *v.* VOL DU CHAPON.

CHAPON, ſ. m., *Agric.*, ſarmens de l'année qu'on détache pour ſervir de plant, obſervant d'y laiſſer un peu de bois de la taille précédente, & de les mettre tremper dans l'eau pendant huit jours, afin que leurs fibres ſe dilatent & ſe diſpoſent à la végétation. Voyez l'article VIGNE.

CHAPON, *patte de*, *Serrurerie.* *v.* PATTE.

CHAPONNEAU, (N), coq nouvellement chatré.

CHAPPARS, ſ. m., *Hiſt. Mod.*, couriers Perſans, chargés des dépêches de la cour pour les provinces. S'ils rencontrent un cavalier mieux monté qu'eux, ils ont le droit de s'emparer de ſon cheval; le refus expoſeroit à perdre la vie: le plus ſûr eſt de céder ſa monture, & de courir après comme on peut. Tavernier, qui parle des *chappars* dans ſon *Voyage de Perſe*, ajoûte qu'il y avoit auſſi de ces couriers incommodes en Turquie, mais que le ſultan Amurat les ſupprima, & établit des poſtes à ſon uſage, afin que les malédictions dont ſes *chappars* étoient chargés par ceux qu'ils démontoient, ne retombaſſent point ſur ſa tête.

CHAPPUYS, *Claude*, (N), *Hiſt. Litt.*, valet de chambre du roi François I, garde de ſa bibliotheque, & chanoine de l'égliſe de Rouen, laiſſa pluſieurs pieces de poéſies médiocres même pour le tems.

Digitized by Google

CHAPPUYS, *Gabriel*, (N), *Hiſt. Litt.*, neveu du précédent, mourut en 1611. On a de lui des *Traductions des Amadis des Gaules*, *de Primaléon de Grece*, & pluſieurs autres ouvrages. Le P. Niceron donne les titres de ſoixante-huit.

CHAPTANG, (R), *Géog.*, riviere de l'Amérique ſeptentrionale au Mary-Land, dans la preſqu'iſle qui eſt entre l'Océan & la grande baye de Cheſapéak, où elle a ſon embouchure qui eſt très-large, quoique le cours de la riviere ne ſoit pas trop long. Il eſt d'abord, nord & ſud; vers le 39ᵉ degré de latitude, elle reçoit un autre ruiſſeau, puis un autre plus au midi, & enſuite, prenant ſon cours vers le couchant, elle va toujours en s'élargiſſant très-conſidérablement juſqu'à labaye.

CHAPTEL, *Juriſprud. v.* CHEPTEL.

CHAPUT, ſ. m., eſpece de billot cylindrique, qui a peu de hauteur, de la ſurface ſupérieure duquel on a enlevé une portion; c'eſt ſelon la figure de cette portion enlevée, que l'ouvrier peut donner telle figure qu'il veut à ſon ardoiſe; la ſection verticale de la tête du *chaput* dirige le mouvement du doleau, ou de l'inſtrument tranchant avec lequel on travaille les fendis ou ardoiſes brutes. Voyez l'article ARDOISE; & voyez *Pl. 1. de la fabrique des ardoiſes*, le *chaput* en *O O P P Q R*.

CHAQUI, (N), *Géog.*, ville de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'audience de Los-Charcas, à la ſource de la riviere de la Plata.

CHAR, (R), ſ. m., *Hiſt. Anc.*, nom que l'on donnoit anciennement à preſque toutes les voitures d'uſage, ſoit à la ville, ſoit à la campagne, ſoit dans les batailles, ſoit dans les triomphes, &c. Nous l'avons reſtreint à celles qui ſont trainées avec magnificence dans les carrouſels, les courſes de prix, & autres fetes publiques.

Des étymologiſtes dérivent le mot *currus* ou *carrus*, de *carr*, terme celtique, dont il eſt fait mention dans les *Commentaires* de Céſar. Cette date eſt ancienne. Le mot *carr* ſe dit encore aujourd'hui dans le même ſens & avec la même prononciation dans la langue Wallonne.

Les uns attribuent l'invention des *chars* à Erichthonius, roi d'Athenes, que ſes jambes torſes empêchoient d'aller à pied; d'autres, à Tlepolème ou à Trochius; quelques-uns en font honneur à Pallas. Quoiqu'il en ſoit, il eſt conſtant que l'uſage des *chars* eſt fort ancien. Le livre de la *Geneſe* nous apprend que l'on ſe ſervoit de ces voitures en Egypte dès le tems de Joſeph.

Les Grecs appelloient les *chars* & les *chariots* ἅμα, *arma*, ἁμαξα, *armaxa*; les latins *currus* & *carrus*, qui paroiſſent des noms génériques. Le *currus*, que nous pouvons prendre pour le *char*, *chariot*, *carroſſe*, *caleche*, & pour toute voiture roulante qui ſert à voyager, ſe diviſoit en pluſieurs eſpeces, qu'on appelloit *biges*, *triges*, ou *quadriges*, par rapport au nombre des chevaux qui les tiroient. Les biges étoient à deux chevaux, les triges à trois, les quadriges à quatre. Il y avoit encore des *chars* à ſix chevaux de front, qu'on appelloit *ſejuges*, ou à ſept, qu'on nommoit *ſeptijuges*, ou à dix chevaux de front. Mais tous ces *chars* à ſix, à ſept, à dix chevaux de front, n'ont guere ſervi, à ce que croit D. Bernard de Montfaucon, que pour les cirques & pour les triomphes. On appelloit *birotum* ou *birota* un *char* à deux roues, comme le nom le porte.

Sur la colonne de Théodoſe, on voit un grand *char* à deux roues, tiré par deux bœufs. Sur ce *char* eſt le prince de quelque nation, ou ſcythique, ou ſeptentrionale. Il eſt accompagné d'une dame, ſa femme, ou peut-être ſa fille, & d'un autre homme. On remarque ſur ce *char* quelques ornemens de ſculpture. Les bœufs ont un joug, dont la forme mérite d'être obſervée.

Sur la même colonne eſt un autre *char* plus grand & à quatre roues, tiré de même par deux bœufs. Un prince de la même nation que le précédent, y eſt aſſis, mené en triomphe. Il a à ſon côté un

Digitized by Google

ami, qui partage ſon affliction. Sur le devant eſt aſſiſe une femme, tenant un jeune enfant entre ſes bras ; & ſur le derriere eſt un jeune homme peut-être fils du prince.

Les Scythes avoient chacun leur chariot ; les plus riches en avoient pluſieurs. Ceux qui n'en avoient qu'un, dit Lucien, étoient de la plus baſſe qualité, & s'appelloient *Octapodes*, des gens à huit pieds ; parce qu'ils n'avoient qu'un chariot tiré par deux bœufs, qui faiſoient ces huit pieds.

Outre les chevaux, les ânes, les mulets & les bœufs, les anciens employoient d'autres animaux à tirer ces voitures roulantes. Nous y voyons des éléphans dans pluſieurs médailles, tantôt deux, tantôt quatre. Dom Bernard de Montfaucon donne deux éléphans, qui portent en même tems une grande tour ſur le dos, & traînent un de ces petits chariots, dont on ſe ſervoit pour courir dans le cirque. On mettoit ordinairement ces tours ſur le dos d'un éléphant ſeul, tant pour la guerre que pour les voyages ; comme on fait encore aujourd'hui en Perſe & dans les Indes. On y atteloit auſſi des chameaux ; cela s'eſt fait pluſieurs fois à Rome, quoiqu'il n'en reſte point de monument.

Les bêtes féroces étoient encore employées à cet uſage. Marc-Antoine ſe ſervoit de lions, comme dit Pline ; Eliogabale s'en ſervoit de même, dit Lampridius. On y atteloit des tigres, des ſangliers, des oryx, eſpece d'animal qui n'a qu'une corne, & que Ptolomée attela à un *char*, ſelon Athénée ; des ânes ſauvages, des cerfs, des biſontes, eſpece de bœufs ſauvages.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de chaque eſpece de *char*, comme les *thenſes*, le *carpente*, le *carruque*, le *pilente*, le *ciſium*, le *covinus*, les *eſſedes*, le *plauſtrum* & autres. Nous nous bornerons aux principaux *chars* des anciens, qu'on peut réduire à quatre ; ſavoir, les *chars* armés de faulx, *currus falcati*, les *chars* couverts, *currus arcuati* ; les *chars* de triomphe, *currus triumphales* ; & les *chars* pour la courſe ἅρμα chez les Grecs, & *currus* chez les Latins.

Des chars armés de faulx. Les *chars* qui avoient d'abord été inventés pour la vie civile, furent bientôt employés pour la guerre & dans les combats ; mais pour cela, il fallut leur donner plus de légéreté. On fit donc une charpente, la moins maſſive qu'il fut poſſible ; de ſorte qu'à l'exception des roues, qui étoient de chêne, & des brancards qui, avec les timons, étoient de frêne ou d'orme, tout le reſte fut de ſapin. A la légéreté de ces *chars*, on joignit par degrés, une grande magnificence. On commença par couvrir les roues de lames d'étain. Enſuite, on ajoûta divers ornemens aux *chars* mêmes, juſqu'à ce qu'enfin on en vit qui étoient entiérement garnis d'or, d'argent & d'ivoire. Comme il n'y avoit ordinairement que les grands & les premiers officiers d'une armée, qui ſe ſerviſſent de *chars* pour aller au combat, on gardoit ces *chars* avec grand ſoin dans les familles qui les regardoient comme des monumens & des titres de nobleſſe. L'uſage de ces *chars* dans les batailles, devoit être très-difficile & très-embarraſſant.

Pour remédier à une partie de l'inconvénient des *chars* de guerre, Cyrus en changea la forme, & doubla le nombre des combattans, en mettant le conducteur en état de combattre lui-même ; & comme ce prince y ajoûta des faulx, on lui attribua l'invention de cet appareil, qui les rendoit plus terribles, quoique long-tems avant lui on ſe ſoit ſervi dans les combats de ces chariots armés de faulx. Voici donc ce que fit Cyrus pour perfectionner les *chars* de guerre.

Il fit les roues plus fortes, afin qu'elles ne puſſent pas être facilement briſées ; & allongea les eſſieux, afin de leur donner une aſſiette plus ferme. Il ajoûta à chaque bout de l'eſſieu, des faulx longues de trois pieds, qui étoient diſpoſées horizontalement ; & ſous le même eſſieu il en mit d'autres tournées contre terre, pour couper en pieces, ſoit hommes, ſoit chevaux, que l'impétuoſité des

chariots

chariots avoit renverſés. Il paroît par différens endroits des auteurs, que dans la ſuite on ajoûta encore au bout du timon, deux longues pointes, pour percer tout ce qui ſe préſentoit; & qu'on arma le derriere du chariot de pluſieurs rangs de couteaux aigus, pour empêcher qu'on n'y pût monter.

Ces chariots furent en uſage pendant pluſieurs ſiecles dans tout l'Orient. On les regardoit comme faiſant la principale force des armées, comme la cauſe la plus certaine des victoires, & comme l'appareil le plus capable de jetter la terreur parmi les ennemis.

Mais à meſure que l'art militaire vint à ſe perfectionner, on en ſentit les inconvéniens, & enfin on y renonça entiérement. En effet, pour en tirer quelque utilité, il falloit trouver des plaines vaſtes & étendues, un terrein fort uni, un pays où il n'y eût ni ravins, ni ruiſſeaux, ni vignes, ni bois.

Dans les tems poſtérieurs, on imagina pluſieurs moyens d'en rendre l'uſage abſolument inutile. Il ſuffiſoit de leur oppoſer un ſimple foſſé qui les arrêtoit tout court. Quelquefois un général habile & expérimenté, tel qu'Eumene dans la bataille que Scipion livra contre Antiochus, détachoit contre les chariots, les frondeurs, les archers, les tireurs de javelot. Ceux-ci, épars de tous côtés, les accabloient d'une grêle de pierres, de traits, de fleches, & jettant de grands cris en même tems que toute l'armée, ils répandoient la terreur & le déſordre parmi les chevaux, & les obligeoient ſouvent de ſe tourner contre leurs propres troupes. D'autres fois, on empêchoit l'action & l'effet des chariots, en s'en approchant tout d'un coup, & en franchiſſant avec une extrême rapidité, l'eſpace qui ſéparoit les deux armées. Car ils ne tiroient leur force, que de la longueur de leur courſe, qui donnoit l'impétuoſité & la roideur à leur mouvement; ſans quoi *ils étoient* foibles & languiſſans. C'eſt par-là que les Romains, ſous Sylla, à la bataille de Chéronée, repouſſerent & mirent en fuite les chariots des ennemis, criant avec de grands éclats de rire, comme dans les jeux du cirque, qu'on en fit paroître d'autres.

Des chars couverts. Les *chars couverts* ne différoient des autres, qu'en ce qu'il y avoit un dôme en ceintre. On dit qu'ils étoient à l'uſage des Flamines, prêtres des Romains.

Les *chars couverts* devoient ſans doute ſervir pour les voyages, ou pour ſe tranſporter d'un lieu à un autre, comme nous le faiſons par le moyen de nos carroſſes, avec leſquels néanmoins ces *chars* n'avoient preſque aucune reſſemblance. C'eſt ſans fondement que dans l'uſage que les Romains faiſoient des *chars* pour la vie civile, (car ils ne l'employerent jamais pour la guerre) on traduit communément le mot *currus* par *carroſſe*; celui de *rheda*, par *caleche*; celui de *ciſium*, par *chaiſe de poſte*, &c. Il eſt beau apparemment de ſe repréſenter les Scipions, les Marius, les Catons dans une caleche. Il ne manque plus que de mettre derriere des laquais. Les Romains avoient ſeize ou dix-ſept eſpeces de *chars*, qui avoient chacune une dénomination particuliere, & chacune une différence certaine; mais c'étoient toujours des *chars* ou *chariots*, qu'on peut nommer ainſi en y ajoûtant une épithete, ou quelques mots, pour en fixer l'idée.

Tous ces *chars* & *chariots* n'avoient d'autre reſſemblance avec nos carroſſes & nos caleches, qu'en ce qu'ils avoient des roues, & qu'ils étoient tirés par des chevaux. Aucune de ces voitures n'étoit ſuſpendue, ce qui les rendoit dures & fatigantes. Il y en avoit de plus douces pour les riches, qui vouloient commodément ſe tranſporter d'un lieu à un autre. Ils ſe ſervoient pour cela de l'*eſſeda* ou *eſſedum*, du *pilentum*, ou de la *baſterne*, *baſterna*, toutes eſpeces de litieres, dans leſquelles on pouvoit s'aſſeoir, & que les eſclaves portoient ſur leurs épaules. Quand on avoit un long trajet à faire, on faiſoit porter ces ſortes de litieres par des mulets, & même quelquefois par des che-

vaux, un devant & l'autre derriere; ce qui a ſans doute induit en erreur ceux qui ont penſé que ces voitures étoient entiérement conformes à nos carroſſes, & parce qu'elles étoient ſuſpendues, & parce qu'on y atteloit ſouvent des mulets ou des chevaux. Mais cette ſuſpenſion, comme on vient de le voir, n'avoit rien de commun avec celle de nos carroſſes; & ſi on y atteloit des mulets ou des chevaux, c'étoit non pour tirer ces voitures, mais pour les porter.

Des chars de triomphe. On attribue l'invention des *chars de triomphe* à Romulus, prétendant qu'il entra dans Rome ſur un pareil *char*. D'autres n'en font remonter l'origine qu'à Tarquin le vieux, & même à Valérius Publicola. On lit dans Plutarque que Camille étant entré triomphant dans Rome ſur un *char* traîné par quatre chevaux blancs, cette magnificence fut regardée comme une innovation blâmable.

Le *char de triomphe* étoit doré, orné de pierreries, ſemblable à une tour ronde. On en trouve quelquefois auſſi de forme quarrée, quoique rarement. Il étoit ſoûtenu de deux roues, & tout brillant des images des dieux; cet ornement n'y eſt pas toujours le même, comme on le voit ſur les monumens. Une idole du Phalle étoit ſuſpendue ſous le ſiege. Aſſis ſur ce *char*, le triomphateur conduiſoit lui-même les chevaux. Il portoit une couronne d'or, ornée de pierreries. Il y avoit derriere lui un homme, qui ſoûtenoit ſa couronne, & qui l'avertiſſoit de prendre garde à lui, & de s'obſerver tout le reſte de ſa vie, de peur qu'il ne s'enorgueillit. *Regardez derriere vous*, lui diſoit-il, ſelon Tertullien; *& ſouvenez-vous que vous êtes homme.* Cette couronne étoit dépoſée après le triomphe au ſein de Jupiter Capitolin, ou conſacrée dans d'autres temples. Il n'étoit pas permis de la mettre ailleurs.

On pendoit de plus au chariot une clochette & un fouet, inſtrumens d'or, dont on ſe ſervoit auſſi aux derniers ſupplices, pour avertir celui qui triomphoit, de la viciſſitude de la fortune; & qu'il pourroit bien lui arriver qu'après cette brillante journée du triomphe, il finît ſes jours par quelque ſupplice, s'il ne ſe contenoit dans ſon devoir. S'il avoit de petits enfans de l'un ou de l'autre ſexe, ou de petits-fils, ils montoient dans le *char* avec lui. S'ils étoient déja grands, ils alloient à cheval auprès du *char*, qui étoit tiré par quatre chevaux. On en voit juſqu'à ſix au *char triomphant*, qui eſt au deſſus de l'arc de Sévére. On en compte juſqu'à dix dans un autre. Pompée triompha avec des éléphans. Il y en avoit d'autres, qui le faiſoient avec des tigres ou des cerfs, ou même des chiens. Le commandant paſſoit en cet équipage par la porte triomphale, & montoit au Capitole. L'habit de celui qui triomphoit étoit, une robe de pourpre, brochée & brodée d'or; ſa couronne étoit de laurier, entremêlée de fils & de feuilles d'or. Il tenoit d'une main une branche de laurier, & de l'autre un ſceptre d'ivoire, ſur lequel eſt un oiſeau, dans certaines images; c'eſt peut-être un aigle. Il ſe frottoit la face de vermillon, à la maniere des Aſſyriens & des Medes.

Le triomphateur, en montant ſur ſon *char*, proféroit cette priere: „O Dieux, „ puiſque c'eſt par votre ſecours & ſous „ vos auſpices que la république Romaine s'eſt établie & augmentée, je „ vous prie de lui être propice, & de la „ conſerver". *Dii, nutu & imperio quorum nata & aucta eſt res Romana, eamdem placati propitiatique ſervate.*

Des chars pour la courſe. Les *chars de courſe*, ou *pour la courſe*, étoient ainſi appellés, parce qu'ils ſervoient aux courſes que l'on faiſoit aux jeux publics, & principalement aux jeux olympiques. M. l'abbé Gédoyn d'après Homère, Pindare & Pauſanias, a fait des recherches très-curieuſes ſur les courſes de *chars*, qui étoient en uſage à ces derniers jeux.

Il examine trois ou quatre points. 1°. En quoi conſiſtoit la différence des *chars*. 2°. La barriere, ou le lieu où ſe raſſembloient ces *chars*. 3°. La lice où ils couroient. 4°. Les dangers qui étoient à crain-

Digitized by Google

dre dans ces ſortes de courſes, & en particulier la borne au tour de laquelle il falloit tourner.

De la différence des chars. Les *chars* des Grecs étoient ornés plus ou moins, ſelon la qualité des perſonnes. Nous voyons qu'aux funérailles de Patrocle, Diomede paroit ſur un *char* tout brillant d'or & d'étain, dit Homère. Celui de Ménélaüs n'étoit pas moins ſuperbe; & il en étoit apparemment de même de pluſieurs autres. Si dans des tems de ſimplicité & à la guerre, les Grecs étoient déja ſi amoureux d'un beau *char*, que doit-on penſer des jeux olympiques, le plus grand ſpectacle qu'il y eût dans la Grece? Spectacle, qui attiroit un concours infini de peuples, & où des princes & des rois, tels que Hiéron, Gélon, Dinamène, Philippe de Macédoine & pluſieurs autres, envoyoient des *chars* & des attelages pour diſputer le prix de la courſe, ſoit par eux-mêmes en perſonne, ſoit par leurs écuyers. On peut croire que toute l'induſtrie & la magnificence grecques ſe déployoient en ces occaſions; mais les ornemens des *chars* n'en changeoient pas l'eſpece. Il doit donc paſſer pour conſtant qu'aux jeux de la Grece, il n'y avoit pas deux ſortes de *chars*. Leur différence ſpécifique ſe tiroit uniquement de la diverſité des attelages; & ces attelages ou de deux chevaux ou de quatre, ou de jeunes chevaux, ou de chevaux faits, ou de poulains, ou de mulets, formoient différentes ſortes de courſes, différens combats, & multiplioient le ſpectacle.

De la barriere. Tous ces *chars* avec leurs divers attelages ſe rendoient dans une grande place, qui étoit immédiatement devant la lice à Olympie. C'eſt cette place que l'on appelloit en latin *carceres*, & que nous appellons la *barriere*, faute d'un autre mot plus propre; car les termes d'*Apheſis* & d'*Apheteria*, dont uſoient les Grecs, étoient beaucoup plus juſtes pour exprimer le lieu, d'où les chevaux s'élançoient dans la lice. La lice étoit auſſi fermée à peu près de la même maniere; & cette ſorte de barriere s'appelloit en grec *balbis* ou *uſplenx*, & en latin *clauſtrum* ou *repagulum*; mais quand on dit la barriere d'Olympie, on entend toute l'enceinte qui précédoit la lice, & qui étoit comme le rendez-vous des chevaux & des *chars*. Or cette barriere, priſe en ce ſens, mérite fort qu'on en parle. On la vantoit comme une des choſes les plus dignes de curioſité, qu'il y eût en Grece. C'étoit un certain Cléétas, grand architecte & grand ſtatuaire, qui en avoit donné le deſſein, & il en étoit ſi glorieux, qu'ayant fait ſa propre ſtatue que l'on gardoit à Athènes, il y mit cette inſcription: *Cléétas fils d'Ariſtocles, l'auteur de la barriere d'Olympie, eſt celui-là même qui m'a faite.*

Pauſanias, dans ſes *Eliaques*, nous décrit fort amplement ce merveilleux ouvrage. S'il nous en avoit donné un plan figuré, nous n'aurions rien à déſirer ſur ce point; mais on ſait que les anciens n'avoient pas l'art de peindre par des eſtampes, les choſes dont ils vouloient tranſmettre la connoiſſance. Ils ne pouvoient guere que les décrire verbalement; & cette façon de les repréſenter, ne nous éclaire pas comme feroit l'image même. De là vient que nous avons une idée ſi confuſe de leurs machines de guerre, de leurs galeres, de leur tactique, même de leurs temples, & de beaucoup d'autres choſes, dont il eſt parlé dans leurs écrits.

Je me figure, dit M. l'abbé Gédoyn, la barriere d'Olympie comme une grande place, qui, par la diſpoſition de ſon terrein, & des bâtimens dont elle étoit environnée, repréſentoit une proue de vaiſſeau. Concave en dedans, & convexe en dehors à l'endroit où elle joignoit un certain portique, nommé *le portique d'Agnaptus*, elle alloit en s'élargiſſant ſur les côtés, & ſe rétreciſſoit vers la lice ou l'hippodrome, ce qui formoit une eſpece d'éperon, que Pauſanias appelle ἔμβολον, en latin *roſtrum*. C'eſt-là qu'étoit le dauphin de bronze dont il parle. Une eſpece de colonne le ſoûtenoit en l'air. Vis-à-vis, & au milieu de la place, il y avoit un autel, &

ſur cet autel un aigle de bronze qui déployoit ſes ailes, & qui, lorſque tout étoit prêt, s'élevoit en l'air par le moyen d'un reſſort. En même tems, le dauphin par le moyen d'un autre reſſort, s'abaiſſoit juſques ſous le rès-de-chauſſée, pour ne point embarraſſer l'entrée de la lice. A l'inſtant on lâchoit les cables, qui contenoient les chevaux & les *chars* dans leurs loges; tous auſſi-tôt s'avançoient & ſe rangeoient auprès de l'éperon; là on les apparioit, c'eſt-à-dire, que l'on donnoit à chacun des combattans ſon antagoniſte, ſuivant le genre de combat où il devoit ſignaler ſon adreſſe.

De la lice. Selon Pauſanias, la lice ou l'hippodrome étoit compoſé de deux parties; la premiere, plus longue que l'autre, étoit une terraſſe faite de main d'homme, & la ſeconde une colline de hauteur médiocre; c'eſt tout ce que cet auteur nous en apprend. Il n'en détermine ni la longueur ni la largeur; il a fait la faute que font preſque tous les écrivains, de ne ſonger qu'au tems où ils écrivent, & de ſuppoſer que les inſtitutions humaines, dont ils parlent, ſubſiſteront toujours, quoiqu'elles ſoient auſſi ſujettes que les hommes mêmes à changer & à périr, *debemur morti nos noſtraque.* Ainſi ces jeux, que la religion avoit conſacrés, & qui faiſoient non pas l'amuſement, mais le charme & la paſſion dominante, ou pour mieux dire, l'occupation ſérieuſe de toute une nation la plus célebre & la plus polie qu'il y eût alors au monde, ont eu le ſort de cette nation même, & ſont tombés avec elle; & préſentement par la faute des hiſtoriens de ce tems-là, nous ne pouvons avoir de ces ſpectacles, qu'une idée confuſe & incertaine, fondée à beaucoup d'égards ſur de ſimples conjectures.

M. Burette, dans ſa *diſſertation ſur la courſe des anciens*, paroît donner à l'hippodrome des Grecs, la longueur de deux diaules, c'eſt-à-dire, de quatre ſtades ou de cinq cens pas. Dans les courſes de chevaux, ſelon Pauſanias, dit-il, on ne parcouroit que deux diaules ou quatre ſtades; & à la marge, il cite Pauſanias de l'édition de Kuhnius. Le paſſage que M. Burette a eu en vue, ne peut être que celui-ci: *A Némée la carriere que fourniſſent les enfans dans les courſes de chevaux, eſt de deux diaules.* Or ce paſſage n'eſt point du tout concluant; car en premier lieu, il s'y agit non des hippodromes de la Grece en général, mais en particulier de l'hippodrome de Némée; ſecondement, il n'y eſt parlé que de la courſe des enfans. Pauſanias nous apprend qu'à Olympie, le jour de la fête de Junon, les jeunes filles diſputoient le prix de la courſe entr'elles; & qu'en leur faveur on abrégeoit la carriere d'une ſixieme partie. On en faiſoit peut-être de même à Némée en faveur des enfans; & l'on eſt d'autant plus porté à le croire, que ces termes, Νηπίων τε ἐν ἅρμασι, portent avec eux une reſtriction. La lice d'Olympie ne pouvoit donc pas avoir moins de cinq cens pas de longueur, mais elle pouvoit en avoir plus. En un mot, M. l'abbé Gédoyn ſoûtient que nous n'avons rien dans l'antiquité, ſur quoi nous puiſſions déterminer au juſte l'étendue des hippodromes, & l'eſpace que l'on parcouroit, ſoit dans les courſes de chevaux, ſoit dans les courſes de *chars.*

Des bornes, autour deſquelles il falloit courir, & des dangers auxquels on y étoit expoſé. Nous ne ſommes guere mieux inſtruits ſur le fait des bornes. Pauſanias en parle hiſtoriquement, ſans aucun détail, & comme en paſſant. *A l'une des bornes*, dit-il, *on voit une ſtatue d'Hippodamie, qui tient un ruban dans ſa main, comme pour couronner Pélops, ſur déja de la victoire.* De ces mots, *à l'une des bornes*, on peut juſtement conclure qu'il y avoit pluſieurs bornes. Et en effet, le bon ſens porte à croire qu'il y en avoit au moins trois, l'une pour les courſes de chevaux, l'autre pour les courſes de *chars* à deux chevaux, & l'autre pour les courſes de *chars* à quatre.

A l'extrêmité de cette partie de la lice, qui étoit en terraſſe, il y avoit un autel de figure ronde, conſacré à un génie, que

Digitized by Google

l'on regardoit comme la terreur des chevaux, & que par cette raiſon l'on nommoit *Taraxippus*. „ Quand les chevaux „ venoient à paſſer devant cet autel, dit „ Pauſanias, ſans que l'on ſache pourquoi, la peur les ſaiſiſſoit tellement que „ n'obéiſſant plus ni à la voix ni à la main „ de celui qui les menoit, ſouvent ils „ renverſoient & le *char* & l'écuyer; auſſi „ faiſoit-on des vœux & des ſacrifices à „ Taraxippus pour l'avoir favorable ". L'auteur qui étoit aſſez mauvais phyſicien & fort ſuperſtitieux, recherche les raiſons de cette épouvante; mais au lieu d'en donner la cauſe phyſique, il ne rapporte que des opinions populaires, fondées ſur la ſuperſtition, qui a été de tous les tems, de tous les pays, & plus de la nation Grecque, que de toute autre. Dans l'iſthme de Corinthe, il y avoit auſſi un Taraxippus que l'on croyoit être ce Glaucus, fils de Siſyphe, qui fut foulé aux pieds de ſes chevaux, dans les jeux funebres qu'Acaſte fit célébrer en l'honneur de ſon pere.

A Némée, on ne parloit d'aucun génie, qui fit peur aux chevaux; mais au tournant de la lice, il y avoit une groſſe roche rouge comme du feu, dont l'éclat les éblouiſſoit & les étonnoit de la même maniere qu'eût fait la flamme. Cependant ſi l'on en croit Pauſanias, à Olympie, Taraxippus leur cauſoit bien une autre frayeur. Il finit en diſant que ſelon eux, Taraxippus étoit un ſurnom de Neptune Hippius. Ce n'eſt pas là ſatisfaire la curioſité du lecteur, qui attend qu'on lui apprenne la véritable cauſe d'une épouvante ſi ſubite. L'auteur pouvoit bien dire ce qu'il eſt ſi naturel de penſer, que les Helianodices, ou directeurs des jeux, uſoient de quelque artifice ſecret pour effaroucher ainſi les chevaux, afin que le ſuccès des courſes, devenu par-là plus haſardeux & plus difficile, en devint auſſi plus glorieux.

CHAR, *machine d'Opéra*, eſpece de trône qui ſert pour la deſcente des dieux, des magiciens, des génies, &c. Il eſt compoſé d'un chaſſis de forme élégante ſur le devant, d'un plancher ſur lequel eſt un ſiége, & d'un chaſſis plus grand qui ſert de doſſier. Ces chaſſis ſont couverts de toile peinte en nuages, plus ou moins éclairés ſelon les occaſions. On peint ſur la partie de devant, ou une aigle, ſi c'eſt le *char* de Jupiter, ou des colombes, ſi c'eſt celui de Vénus, &c. Ce *char* eſt ſuſpendu à quatre cordes qu'on teint en noir, & il deſcend ou remonte par le moyen du contre-poids.

C'eſt la machine la plus ordinaire à l'opéra, & par cette raiſon ſans doute la moins ſoignée. Pendant le tems qu'on exécute une ritournelle majeſtueuſe, on voit deſcendre une divinité, l'illuſion commence: mais à peine le *char* a-t-il percé le plafond, que les cordes ſe montrent, & l'illuſion ſe diſſipe.

Il y a pluſieurs moyens très-ſimples de dérober aux yeux du ſpectateur ces vilaines cordes, qui ſeules changent en ſpectacle ridicule le plus agréable merveilleux. Les chapelets de nuages placés avec art, ſeroient ſeuls ſuffiſans, & on ne conçoit point pourquoi on ne les y employe pas. *v.* OPERA & CHAPELET.

Les Grecs ſe ſervoient des *chars* pour introduire leurs divinités ſur le théatre; ils étoient d'un uſage très-fréquent dans les grands ballets & dans les carrouſels. *v.* MACHINE, DÉCORATION, BALLET.

On exécute pluſieurs vols avec les *chars*: mais il manque preſque toujours quelque partie eſſentielle à ces ſortes de machines. *v.* VOL.

CHAR, (R), *Géog. Mod.*, petite riviere de France en Saintonge; elle a ſa ſource à Paillé, ſerpente d'abord vers l'occident, puis vers le midi, & enfin vers l'oueſt-nord-oueſt, & ſe perd dans la Boutonne à S. Jean-d'Angeli.

CHAR *de Junon*, (N), *Myth.* Cette déeſſe avoit deux *chars*; l'un pour traverſer les airs, qui étoit tiré par des paons; l'autre pour combattre ſur la terre, attelé de deux chevaux. Celui-ci étoit à Carthage, ville favorite de la déeſſe.

CHARA, *Aſtronomie*, une des conſtellations informes, figurée ſur les glo-

bes par un chien, & placée ſous la queue de la grande ourſe.

CHARA *ou* GIRANDOLLE D'EAU, (N), *Botan.*, genre de plante qui porte deux ſortes de fleurs ſur le même pied : les unes qui ſont femelles, ont un calice à quatre feuilles très-étroites & ſubſiſtantes, dont les deux extérieures ſont les plus grandes, & au centre de ce calice un embryon ſurmonté d'un ſtigmate fendu en cinq pieces oblongues : à la baſe de ces fleurs ſont les fleurs mâles compoſées d'un calice de quatre feuilles & d'une ſeule anthere attachée ſans filet ſur le devant de la baſe du germe, qui devient une capſule ovoïde à une ſeule loge monoſperme. Linn. *gen. pl. monœc. monand.* Vaill. *Mémoires de l'académie royale des ſciences* de Paris, ann. 1719.

Les plantes de ce genre vivent au milieu de l'eau dans les foſſés : & leurs feuilles ſont verticillées. On en connoit quatre eſpeces. 1. *Chara aculeis caulinis ovatis*, Linn. *ſp. pl. 1624.* 2. *Chara caulibus lævibus, frondibus interne dentatis, ibid.* 3. *Chara caul. aculeis capillaribus confertis.* 4. *Chara caul. articulis inermibus diaphanis ſuperne latioribus, ibid.* La ſeconde qui eſt la plus commune, a une odeur de marais fetide, & ſept ou huit feuilles courbes & rudes à chaque nœud. On s'en ſert pour écurer la vaiſſelle. (D.)

CHARACA, (N), *Géogr.*, ville de Judée, ſituée dans la tribu de Gad.

CHARACENE, ſ. f., *Géogr. Anc.*, contrée d'Aſie, dans la Suſiane. C'étoit le territoire de la ville de Charax. *v.* CHARAX.

CHARACINE, ſ. f., *Géogr. Anc.*, petite contrée de la Cilicie, dont Flaviopolis étoit le chef-lieu.

CHARACITAINS, (R), *Géog. Anc.*, peuples de l'Eſpagne Tarragonoiſe, qui habitoient au de-là du Tage. Ils n'avoient pour leurs demeures ni villes ni bourgs ; mais ils avoient un côteau fort haut & fort grand, tout rempli de cavernes & de creux de rochers qui étoient tournés vers le nord, où ils faiſoient leur habitation. Toute la campagne qui environnoit ce côteau, ne produiſoit qu'une boue d'argille & une terre très-fine & très-menue, qui ne pouvoit ſoûtenir ceux qui y marchoient, & qui pour peu qu'on y touchât, s'élevoit & s'en alloit en une poudre très-ſubtile, comme la chaux vive ou la cendre. Quand ces barbares craignoient d'être attaqués, & qu'ils avoient pillés leurs voiſins, ils ſe renfermoient dans ces cavernes avec leur proie, & ſe tenoient là tranquilles comme dans un lieu inacceſſible où l'on ne pouvoit les forcer.

CHARACMOBA *ou* CHARACMOAB, (N), *Géogr.*, ville de la troiſieme Paleſtine. Elle eſt jointe à Aréopolis, à Pétra, à Ségor, dans les anciennes notices & dans les ſouſcriptions des conciles. On croit que c'eſt la même que Characa, dont nous avons parlé ci-deſſus.

CHARACOME, (N), *Géogr.*, ville du Péloponneſe dans la Laconie. C'étoit une petite place à peu de diſtance de Pellane.

CHARADE, *Hiſt. Mod.* *v.* SOUDRAS.

CHARADRE, (R), *Géogr.*, ville de Grece dans la Phocide. Elle étoit ſituée ſur le haut d'un rocher, à vingt ſtades de Lilée. Les habitans étoient ſujets à manquer d'eau ; car ils n'en pouvoient avoir que d'un torrent, qu'ils nommoient *Charadrus*, & qui, trois ſtades plus bas, alloit tomber dans le Céphiſſe. C'eſt de ce torrent, ſelon toute apparence, que la ville avoit pris ſon nom. Les Charadréens avoient quelques autels expoſés aux injures de l'air, ſans autre dédicace, que, *aux Héros*, par où quelques-uns entendent les dioſcures, & d'autres les héros originaires du pays.

CHARADRE, (N), *Géogr.*, lieu de Grece dans l'Epire, à peu de diſtance du golfe d'Ambracie, ſelon Polybe.

CHARADRE, (N), *Géogr.*, ville du Péloponneſe dans la Meſſénie. Strabon la met entre les villes fondées par Pélops.

CHARADRIUS, (N), ſ. m., *Hiſt. Anc.*, ſorte d'oiſeau, dont il étoit défendu aux Juifs de manger. Il y en a qui l'entendent du héron, qui ſe tient le long du rivage de

Digitized by Google

la mer, des marais & des étangs. On dit qu'il a la vertu de guérir, par ſon ſeul regard, ceux qui ſont malades de la jauniſſe. D'autres prétendent qu'il faut que le malade, le regarde, & que cet oiſeau lui renvoie ſes regards aſſez fixement; car s'il détournoit ſa vue, le malade, à ce qu'on dit, mourroit infailliblement.

CHARADRUS, (R), *Géogr.*, torrent de Grece dans la Phocide, ſelon Pauſanias. *v.* CHARADRE.

CHARADRUS, (R), *Géogr.*, fleuve du Péloponneſe dans la Meſſénie, ſelon le même Pauſanias.

CHARADRUS, (N), *Géogr.*, autre fleuve du Péloponneſe dans l'Achaïe. Pauſanias dit que les bêtes, qui boivent de ſes eaux au printems, produiſent plus de mâles que de femelles; que par cette raiſon, les bergers menoient ailleurs leurs troupeaux; mais que les pâtres qui gardoient les bœufs & les vaches, ne prenoient pas cette précaution. Les ruines de la ville d'Argyres n'étoient pas loin de ce fleuve.

CHARADRUS, (R), *Géogr.*, autre torrent de Grece au Péloponneſe dans le pays d'Argos, ſur la route d'Argos à Mantinée, ſelon Pauſanias.

CHARADRUS, (N), *Géogr.*, place forte de Cilicie ſur le bord de la mer, auprès du mont Cragus, avec une garniſon, ſelon Strabon. Holſtenius obſerve que ce fut depuis une ville épiſcopale, comme il ſe voit au concile de Chalcédoine.

CHARAG *ou* CHARAH, ſ. m., *Hiſt. Mod.*, c'eſt le tribut que le grand-ſeigneur fait lever ſur les enfans mâles des Juifs, qui payent chaque année un ſequin ou ducat, ce qui produit environ onze mille trois cens ſequins. Il y a cependant trois cens Hébreux exempts de ce tribut. Outre ce droit, les Juifs payent encore trois mille ſequins par an, pour conſerver le privilege qui leur eſt accordé, de tenir des ſynagogues: & tous les ans en payant ce droit, ils en font renouveller la confirmation, avec le pouvoir de prendre le titre de *rabbin* qui, chez eux, eſt leur docteur & le chef de la ſynagogue: ils ſont encore taxés à douze cens ſequins, pour avoir la permiſſion d'enſevelir leurs morts.

Les chrétiens Grecs qui ſont ſous la domination du grand-ſeigneur, dans Conſtantinople ou Pera, payent tous le *charag*, qui eſt d'un ſequin par tête de chaque enfant mâle: & ce tribut produit chaque année environ trente-huit mille ſequins. Ils payent de plus vingt-cinq mille ſequins pour la conſervation de leurs égliſes, & pour le droit d'être gouvernés par un patriarche.

Les chrétiens Latins qui ſont habitués à Conſtantinople ou à Pera, mariés ou non mariés, payent pour le *charag* un ſequin par tête, & rien au de-là: mais la plupart s'en exemptent en ſe faiſant inſcrire au nombre des officiers de quelques ambaſſadeurs des têtes couronnées.

Les voyageurs ou négocians chrétiens, payent le *charag* en entrant dans la premiere ville ſoumiſe à l'empire ottoman, ſelon Ricaut, dans ſon *Etat de cet empire*. Les eſclaves qui ont acquis la liberté, ſoit par grace, ſoit par rachat, ne payent aucun *charag*, quoique mariés; ils ſont même exempts de toutes les taxes ſur les choſes néceſſaires à la vie. Les chrétiens Raguſiens & les Albanois ſont auſſi exempts de tout tribut. Le chevalier de la Magdelaine, dans ſon *Miroir de l'empire Ottoman*, ne porte pas le *charag* auſſi haut que nous le mettons ici.

CHARAGIA, (N), *Géogr.*, ville d'Aſie, dans le Cathay, ſur la riviere de Caramoran. Octai-Caan, fils de Genghiz-Kan, l'ayant aſſiégée, s'en rendit maître après un ſiége de quarante jours.

CHARAMEIS. *v.* AMBELA.

CHARAN, ou ſelon la vulgate, HARAN, (R), *Géogr.* C'eſt une ville célebre pour avoir été la premiere retraite d'Abraham après ſa ſortie de la ville d'Ur, & pour avoir été le lieu de la mort & de la ſépulture de Tharé, pere d'Abraham. C'eſt-là auſſi que Jacob ſe retira auprès de Laban, lorſqu'il fuyoit la colere de ſon frere Eſaü.

Cette ville étoit dès le tems de ces pa-

triarches, & a toujours été, même juſqu'aux derniers tems, la ville patriarchale du Sabiiſme. Bâtie, dit Abulfaradge, par Caïnan, fils d'Arphaxad, ou plutôt par Arphaxad lui-même, elle fut illuſtrée par les obſervations aſtronomiques qu'il y fit. Ses habitans ſe porterent d'eux-mêmes à lui dreſſer des ſimulacres; & de-là vient, dit-on, le culte des aſtres & des ſtatues.

CHARAS, *Moyſe*, (N), *Hiſt. Litt.*, né à Uſez, habile pharmacopole, fut choiſi pour faire le cours de chymie au jardin royal des plantes de Paris, & s'en acquitta avec un applaudiſſement général durant neuf années. Sa *Pharmacopée* fut le fruit de ſes leçons & de ſes études. Elle a été traduite dans toutes les langues de l'Europe, & même en Chinois pour la commodité de l'empereur. Les ordonnances contre les proteſtans l'obligerent de quitter ſa patrie en 1680. Il paſſa en Angleterre, de là en Hollande, & enſuite en Eſpagne avec l'ambaſſadeur qui le menoit au ſecours de ſon maître Charles II. mourant depuis ſa naiſſance. On étoit alors convaincu en Eſpagne, que les viperes à douze lieues à la ronde de Tolede n'avoient aucun venin, parce qu'un archevêque le leur avoit ôté. Le docteur François s'éleva contre cette erreur. Les médecins de la cour, jaloux du mérite de *Charas*, ne manquerent pas d'être ſcandaliſés de ſa témérité. Ils le déférerent à l'inquiſition, & il n'en ſortit qu'après avoir abandonné la religion proteſtante. *Charas* avoit alors 72 ans. Il retourna à Paris, fut agrégé à l'académie des ſciences, & mourut bon catholique en 1698. On a de lui, outre ſa *Pharmacopée royale*, *Galenique & Chymique*, un excellent *Traité de la Thériaque*, & un autre non moins eſtimable, *de la vipere*. Il joignit à celui-ci un *Poëme* latin ſur ce reptile.

CHARAX, (R), *Géogr.*, ville de la Cherſonnèſe Taurique, ſelon Ptolémée, qui en fait une ville maritime ſur la côte méridionale.

CHARAX, (R), *Géogr.*, port de commerce dans l'Afrique proprement dite, ſelon Strabon. Les Carthaginois y portoient du vin, & en rapportoient des marchandiſes, que leur vendoient ceux qui les apportoient en cachette de la Cyrénaïque. Ptolémée nomme ce même lieu *Pharax*, le qualifie village, Κώμη, & le met dans la grande Syrte.

Caſtald conjecture que le nom moderne de ce lieu eſt *Sibecca*.

CHARAX, (R), *Géogr.*, ville de l'Aſie mineure dans la Carie, ſelon Etienne de Byzance. Il dit que de ſon tems on la nommoit *Trallis*.

CHARAX, (R), *Géogr.*, ville de la petite Arménie, ſelon Ptolémée. Elle étoit dans l'intérieur du pays entre les montagnes.

CHARAX, (R), *Géogr.*, lieu de la Parthie, ſelon Ptolémée. On ne ſait ſi c'étoit un bourg ou une ville; car le titre de la liſte, où ce géographe l'a rangée, annonce des villes & des bourgs.

CHARAX, (R), *Géogr.*, lieu de commerce en Bithynie, ſur le golfe de Nicomédie, aſſez près de cette ville, ſelon Etienne de Byzance.

CHARAY, (R), *Géogr.*, lieu de la Pontique ſelon le même Etienne de Byzance.

CHARAX, (R), *Géogr.*, ville d'Aſie, au fond du golfe Perſique, ſelon Pline.

Cette ville a produit Iſidore de *Charax*, auteur de pluſieurs ouvrages, dont malheureuſement il ne nous reſte que les *manſions Parthiques*, où il donne les diſtances par manſions ou journées de chemin, ou par ſchœnes.

Hermolaüs, dans ſes *corrections* ſur Pline, cite une hiſtoire des Indes dont on ne connoît point l'auteur, où il eſt dit que cette ville de *Charax* a été autrefois nommée *Diridotis*. C'eſt une erreur, cette Diridotis eſt la Térédon de Ptolémée.

CHARBON, (R), ſ. m., *Art Méch.* & *Hiſt. Nat.* Il y a deux ſortes de *charbon*, le *naturel*, & l'*artificiel*; ces deux ſubſtances n'ont preſque rien de commun que la couleur & l'emploi. Nous allons parler de l'une & de l'autre.

Digitized by Google

tre. Le *charbon artificiel*, à le définir par ſes qualités extérieures, eſt un corps noir, friable, aſſez léger, provenu de la combuſtion des végétaux, des animaux, & même de quelques ſubſtances minérales; combuſtion ménagée, de maniere que ſes progrès ne puiſſent pas s'étendre juſqu'à la deſtruction de ces ſubſtances une fois allumées.

Meſurage du charbon de bois. *v.* MESURE *des corps ſecs.*

Toutes ſortes de bois ſont propres à être converties en *charbon*. Mais ce ſeroit aller contre l'œconomie, que d'y employer d'autre bois que celui dont l'eſpece eſt très-commune dans le canton où l'on eſt. Le bois ne devenant *charbon* qu'en perdant à peu près les trois quarts de ſon volume, & la conſommation qu'en fait une charbonniere étant conſidérable, on doit s'attacher à celui dont le prix eſt le plus modique.

Si on prenoit de trop gros bois pour le réduire en *charbon*, la ſuperficie ſeroit conſumée avant que le feu eût pénétré juſqu'au centre comme il doit le faire. Il eſt donc à propos de fendre les groſſes buches en pluſieurs quartiers; ou plutôt, il vaut mieux n'employer que de menu bois. Car le *charbon* de jeune bois & de rondin eſt toujours le plus eſtimé. Outre cela, c'eſt un travail pénible que celui de fendre le bois, & il occaſionne une dépenſe qu'il importe d'éviter dans une marchandiſe telle que le *charbon*, dont la conſommation eſt très-grande, & le prix toujours modique. Le gros bois à brûler étant plus cher que le menu, on trouve encore l'avantage d'un plus grand gain en n'employant que celui-ci pour faire du *charbon*.

Il faut abſolument rebuter tout le bois trop vieux, & qui tombe en pourriture. On n'en auroit que du *charbon* de mauvaiſe qualité, & trop ſuſceptible de conſerver le feu que l'on croit éteint.

Le meilleur bois propre à faire du *charbon* eſt en rondins de ſix à douze pouces de circonférence; provenu d'un taillis de dix-huit à vingt ans.

Dans les bons taillis on peut, au lieu de fagots, faire de la corde menue pour convertir en *charbon*. Elle ne revient alors qu'à ſept ou huit livres, dans une forêt où la bonne corde en coûte douze.

On convertit en *charbon* preſque tous les taillis, dans les pays de forges.

En exploitant des forêts en bois de charpente & en bois à brûler, on deſtine ordinairement au *charbon* tous les bois de branchage, & les mauvais taillis qui ne peuvent fournir du bois de corde.

Au reſte, les branchages ayant très-ſouvent le défaut d'être tortus, ils occaſionnent des vuides dans l'intérieur du fourneau, ce qui empêche les charbonniers de bien conduire leur feu. Une autre raiſon pour laquelle ces ouvriers n'aiment pas à cuire en *charbon* ces ſortes de bois, eſt que le feu ſe conſerve ſans qu'on s'en apperçoive, dans les morceaux creux, les nœuds pourris, &c.

On n'abat dans les mêmes faiſons d'autres bois, que ceux dont on veut faire du *charbon*.

Quand c'eſt pour du *charbon* deſtiné aux uſages ordinaires, on donne au bois deux pieds & demi ou trois pieds de long, ſans y comprendre les deux coupes, qui ſont enſemble trois pouces de longueur cylindrique. On le coupe plus court d'un demi-pied, pour du *charbon* de forge. Il vaut mieux terminer les deux bouts en onglets, ou comme en flûte, qu'en entaille fourchue nommée *gueule* par certains abatteurs de bois. La gueule eſt ſujette à occaſionner une fente dans le milieu de la buche.

A meſure que le bucheron abat, il range le bois en tas à qui il donne la forme de dos d'âne. On doit avoir l'œil que le menu bois ait ſa meſure comme le gros, & que les branches ſoient coupées fort près du bois de corde: faute de cette derniere attention il reſte ſouvent des ergots, qui empêchent de bien arranger le bois en formant le fourneau.

Le bois eſt enſuite mis en corde, ſur une longueur de huit pieds & quatre de haut, ou ſur une autre meſure, telle

que de deux pieds ſur ſix, mais toujours égale à celle-là.

Il eſt de l'intérêt du marchand de meſurer toutes les cordes, ſans en omettre aucune, avant de les acheter. Au reſte on doit obſerver que le bois qui a été cordé verd s'affaiſſe en ſe ſéchant, & que la meſure n'eſt plus la même. Une attention à faire encore eſt que le bois ſoit bien arrangé, & que la corde ait été établie ſur un terrein uni & où il n'y ait pas de ſouches.

Lorſqu'on ne fait pas du bois de corde pour convertir en *charbon*, on coupe aſſez ordinairement le bois en morceaux de deux pieds de long.

Pline veut que l'on choiſiſſe par préférence, pour convertir en *charbon*, du bois jeune, & qui ſoit verd: deux conditions inſéparables d'une humidité abondante. Il eſt conſtant qu'un bois trop humide & qui contient toute ſa ſeve, a coutume de jetter une fumée humide, laquelle dérange les terres dont on couvre le fourneau. D'ailleurs, un tel bois ayant de la difficulté à brûler, le feu ne ſe communique pas également dans toutes les parties du fourneau; enſorte que les meilleurs charbonniers ne peuvent empêcher qu'il ne reſte beaucoup de fumerons. Enfin il eſt d'expérience que l'on tire alors un quart de moins ſur la quantité de *charbon* qu'auroit produit du bois moins verd.

Le bois trop ſec a auſſi des inconvéniens qui lui ſont propres. La rapidité avec laquelle le feu ſe porte alors dans toute la capacité du fourneau, occaſionne beaucoup de déchet, & produit un *charbon* trop cuit approchant de la braiſe.

On eſt dans l'uſage de laiſſer le bois un an entier dans la vente, avant de le cuire. Quatre mois d'été ſuffiſent néanmoins pour deſſécher aſſez le menu bois. Il en faut un de plus pour les buches refendues: & elles peuvent être ſeches, même en hyver, au bout de ſept mois.

Le *charbon* deſtiné pour les forges ſe fait aſſez ordinairement en Septembre & Octobre. On commence dès le mois de Juillet à cuire celui des particuliers.

Les charbonniers, ou ouvriers qui font le *charbon*, appellent *faude*, *place à charbon*, ou *foſſe charbonniere*, le lieu où ils aſſeient leur fourneau. Ils choiſiſſent un endroit aſſez élevé pour que l'eau de la pluie ne vienne pas s'y rendre par deſſous le *charbon*. Si cet endroit eſt à portée des cordes de bois que l'on veut cuire, & s'il eſt uni, ou que l'on y ait déja fait du *charbon*, c'eſt autant d'épargné pour la peine. Il importe beaucoup que le terrein ne ſoit ni pierreux ni ſableux: attendu que c'eſt de ce même ſol que l'on tire de quoi couvrir le fourneau.

Au reſte on n'eſt pas toujours maître du choix. Comme le cuiſage du *charbon* a ſouvent occaſionné des incendies, & qu'il eſt de conſéquence que les taillis ſoient ménagés, la bonne police veut que les places à *charbon* ſoient marquées par les officiers des eaux & forêts, & qu'on faſſe le *charbon* dans des endroits peu garnis de ſouches, & aſſez éloignés des bruyeres ou d'autres herbes combuſtibles, pour qu'il n'y ait rien à craindre du feu. Nous venons de dire, que la police a en vue de ménager les taillis, parce que les ſouches ne pouſſent plus, ou ne pouſſent de long-tems, aux endroits où on a fait des fourneaux. Auſſi la même police veut-elle que les charbonniers replantent ces places.

On obſerve que les premieres années après qu'elles ont été nettoyées, elles ſe trouvent ſouvent couvertes de fraiſiers & de ronces, & qu'enſuite il y paroit beaucoup de tremble.

La charbonniere étant marquée, un ouvrier que l'on nomme *dreſſeur*, unit le terrein avec le pic, la pioche & la pelle, & n'y laiſſe point de broſſailles. Il y trace auſſi une circonférence de huit enjambées de diametre pour les grands fourneaux, & de moins pour les petits. Cette meſure fixe ſuffiſamment l'eſpace que le fourneau doit occuper.

Il y a des particuliers qui ne faiſant du *charbon* que pour leur uſage, n'ont

Digitized by Google

beſoin que de fourneaux pour cuire cinq, ſix ou huit cordes de bois: au lieu que le ſervice des forges demande que l'on en brûle quelquefois cinquante cordes dans un ſeul fourneau.

Au reſte on verra ci-deſſous, qu'il y a un avantage conſidérable à faire de grands fourneaux.

Le terrein étant net & bien égal, le dreſſeur place au centre, tantôt une ſeule perche haute de douze à quinze pieds, & dont le bout d'en bas eſt gros comme la jambe; tantôt pluſieurs perches écartées les unes des autres par leur baſe, & réunies en un point à leur ſommet. Quand il n'y en a qu'une, on met au pied un petit tas de bois ſec & facile à allumer: ou bien on arrange autour de cette eſpece de mât des rondins de bois ſec, couchés les uns ſur les autres, qui forment une chambre triangulaire, dont on remplit l'intérieur avec de menu bois ſec. Il reſte pareillement un vuide dans la pratique de réunir pluſieurs perches; & on l'emplit de menu bois, à meſure qu'on éleve le fourneau.

Quelques charbonniers étendent ſur le terrein une couche de feuilles, qu'ils couvrent d'un lit de fraſil. D'autres font une aire avec des buches de bois blanc, qui forment des rayons autour du mât; & ils rempliſſent de menu bois les vuides qui ſe trouvent entre ces buches. Ces deux précautions peuvent être négligées ſans inconvénient; mais il peut y en avoir à ſuivre la pratique de ceux qui par deſſus cette aire de bois blanc, mettent un lit de feuilles & un autre de fraſil; arrêtent les buches de l'aire avec des piquets enfoncés en terre, & forment une ſemblable aire à chaque étage.

A meſure que des ouvriers amenent le bois ſur des brouettes auprès de la faude, le dreſſeur commence par choiſir les morceaux les plus ſecs, pour en environner le mât ou les perches. Ces morceaux ſont diſpoſés de maniere que poſant d'un bout contre terre, leur corps s'incline un peu, & appuie de l'autre extrêmité contre le mât. Autour de cette eſpece d'enceinte on en forme une ſeconde, appuyée entiérement ſur elle; puis une troiſieme, & on continue ainſi juſqu'à ce que toute la place marquée ſoit garnie de buches adoſſées preſque de bout les unes contre les autres. En compoſant ce premier lit, on doit ménager un vuide de cinq à ſix pouces, qui réponde du centre à la derniere circonférence & faſſe un canal, dont nous indiquerons bientôt l'uſage.

Quoique nous ayons dit que l'on continue de former des enceintes juſqu'à ce que toute la place ſoit garnie, on ne le fait pas de ſuite. Mais pour la commodité du travail, lorſqu'elles occupent un eſpace de cinq à ſix pieds de diametre, on s'arrête pour commencer un ſecond étage, que l'on nomme *éliſſe*. Le procédé eſt le même que pour le premier lit. Le dreſſeur peut en arranger le bois à la main étant à terre. Quand ce ſecond lit eſt à peu près égal au premier, il forme de nouvelles enceintes à celui-ci, puis à l'autre ſucceſſivement, juſqu'à ce que le rang inférieur couvre tout le terrein que doit occuper le fourneau.

Après quoi l'ouvrier monte ſur le ſecond étage, pour en élever de même un troiſieme, nommé le *grand haut*. Enſuite, poſé ſur ce troiſieme, il en forme pour l'ordinaire un quatrieme, appellé le *petit haut*; enfin quelquefois un cinquieme. Plus il y a d'étages, plus la poſition des buches approche de l'horiſontale. C'eſt pourquoi il doit réſulter de leur totalité une eſpece de cône tronqué.

En compoſant ces aſſemblages de buches, on tâche de mettre autant qu'il eſt poſſible les plus menues dans les lits inférieurs, & encore parmi celles-ci, de trier les plus gros brins pour les placer dans une enceinte moyenne entre le centre & la circonférence; ce qui s'obſerve de même à chaque lit.

Durant tout ce travail, les ouvriers ne donnent à leur tas de bois que le nom d'*alumelle*. Ils ne l'appellent *fourneau*, que quand il eſt achevé, habillé, & prêt à

recevoir le feu. Cet habillement ſe nomme *bougeage* en pluſieurs endroits, & n'eſt qu'une couverture de terre & de cendre. On y emploie la terre qui environne la faude. C'eſt pourquoi nous avons dit que l'on évitoit de l'établir ſur un terrein ſablonneux & où il y eût beaucoup de pierres. On doit particulierement avoir cette attention lorſque le *charbon* eſt deſtiné à l'uſage des forges: car s'il ſe mêle des pierres avec le *charbon*, certaines eſpeces peuvent nuire beaucoup à la fonte. Auſſi y a-t-il des maîtres de forges qui mettent leur *charbon* dans l'eau, afin que les pierres ſe précipitant au fond, ils ſoient ſûrs qu'il n'en reſte pas dans le *charbon*.

Deux ouvriers ayant pioché la terre, un troiſieme l'applique avec une pelle ſur tout l'extérieur du cône formé par l'aſſemblage des buches, & la bat avec la pelle pour qu'elle tienne mieux: il l'humecte auſſi un peu pour cet effet quand elle eſt trop ſeche. Cette couche de terre doit avoir trois ou quatre pouces d'épaiſſeur, être bien jointe, & couvrir tout le cône, à l'exception d'un eſpace d'environ un demi-pied de diametre tout au ſommet. Cet endroit reſte découvert pour donner iſſue aux premieres fumées, & en même tems déterminer le feu à ſuivre la direction qu'on lui a deſtinée en formant l'axe du fourneau: ceux qui ne ménagent pas cette ouverture ont grand tort.

On jette ordinairement une couche de cendre mêlée avec du fraſil ou du pouſſier de *charbon* ſur la couche de terre: ce qui lui donne plus de conſiſtance, & fait que le fourneau eſt plus exactement couvert. On attend quelquefois, pour appliquer cette couche extérieure, que le fourneau ſoit allumé.

Il eſt aiſé de voir qu'un terrein trop pierreux, un ſable trop coulant, & de même une terre glaiſe trop compacte, ne ſeroient nullement propres à faire une bonne couverture. On conçoit encore qu'il ne ſeroit pas poſſible de bouger le fourneau, ſi la terre étoit gelée. C'eſt pourquoi ceux qui ont beſoin de grands approviſionnemens de *charbon*, doivent faire bouger leurs fourneaux avant le mois de Novembre. Qu'il pleuve enſuite ou qu'il neige, le cuiſage n'en recevra point de préjudice, pourvû que le fourneau ſoit établi en terre ſaine & un peu légere, qu'on puiſſe manier pour couvrir le fourneau quand il s'y forme des fentes.

Ceux qui ne peuvent mettre leurs fourneaux que dans une terre pierreuſe, ne les couvrent que d'une couche épaiſſe de feuilles, & mettent par deſſus un mêlange de pouſſier de *charbon* avec un peu de terre: alors, au lieu de bouger, on appelle ce travail *feuiller le fourneau*.

Lorſqu'on eſt forcé de le couvrir avec de la terre glaiſe, il faut commencer par un lit de mouſſe.

Nous avons dit ci-devant qu'en formant le premier lit de l'allumelle on y ménageoit un canal. Il a une double utilité: premierement, celle d'être empli de branchages & de feuilles d'arbres que l'état d'une grande ſéchereſſe diſpoſe à s'enflammer aiſément; & qui étant allumés portent le feu juſqu'au centre du fourneau. En ſecond lieu, cette eſpece de galerie ou de foyer central, entretient un courant d'air, lequel frappant droit & rapidement au centre du fourneau, en devient comme néceſſairement déterminé à ſuivre la direction de l'axe qui s'y trouve placé. Ce conduit eſt ſi néceſſaire, que ceux même qui en méconnoiſſent la pratique, n'ayant par conſéquent d'autre moyen d'introduire le feu que par en haut, ne bougent point d'abord tout le tour de leur fourneau vers le bas à la hauteur d'un demi-pied, afin que l'air s'y introduiſe par-là: & ce n'eſt que quand le fourneau eſt bien allumé, qu'ils bougent cette partie; de même que nous bougeons alors l'ouverture du ſommet.

Le feu gagne d'étage en étage, au moyen de la circulation de l'air qui a une entrée & une ſortie. L'eſpece de cheminée qui ſubſiſte au haut du fourneau, laiſſe en

Digitized by Google

même tems échapper une fumée épaiſſe, blanche & aqueuſe.

Lorſqu'elle diminue, & qu'elle acquiert de l'âcreté, qu'on ſent quand on eſt forcé de la reſpirer ou quand on en reçoit dans les yeux; c'eſt un indice que le milieu du fourneau eſt bien embraſé, & que la perche placée au centre eſt conſumée. Il paroit auſſi en même tems un petit affaiſſement au haut du fourneau. Cela arrive pour l'ordinaire dans les grands fourneaux, au bout de dix, douze ou quinze heures. Le charbonnier ſonge alors à fermer l'ouverture ſupérieure. Il y monte donc avec une échelle, jette quelques paniers de *charbon* dans le fourneau pour entretenir le braſier qui doit être au centre, remplir le vuide qui s'eſt fait dans l'axe, prévenir que le fourneau ne s'affaiſſe trop tôt, & donner un appui à la bouge qui doit fermer cette ouverture. Auſſi-tôt qu'il a mis aſſez de terre & de cendre pour qu'il ne ſorte plus de fumée par cet endroit, il deſcend promptement pour fermer de même le conduit d'en bas par où il avoit mis le feu, s'il ne l'a pas bougé avant de monter.

Ce canal ne pourroit ſubſiſter ouvert ſans occaſionner beaucoup de déſordre, puiſque de nouvel air continuant d'y entrer, le feu s'animeroit au point de faire crever la couverture. On voit même aſſez ſouvent que, malgré toutes les précautions, les vapeurs humides qui ſortent du bois font dans l'intérieur du fourneau un bruit ſourd, lequel ſe termine par une exploſion & briſe la bouge. Il faut y remédier ſur le champ; & en général être continuellement attentif à mettre de nouvelle bouge à tous les endroits où il ſe montre de la fumée. Comme elle indique la route que prend l'air & celle que va ſuivre le feu, il eſt important de la rejetter vers les parties où on veut que le feu ſe porte pour les pénétrer autant qu'il convient.

C'eſt pourquoi, ayant bouché les mauvaiſes iſſues, le charbonnier doit en pratiquer d'autres avec le manche de la pelle, dans les endroits qu'il veut échauffer davantage. On fait communément ainſi dix à douze trous différens, à un demi-pied les uns des autres pour attirer une chaleur conſidérable.

Quand le fourneau s'affaiſſe avec égalité, on juge que le feu ſe diſtribue bien dans l'intérieur. Si on s'apperçoit qu'il s'affaiſſe trop en certains endroits, on les bouge, & on fait des ouvertures aux endroits non affaiſſés. En un mot, l'habileté du charbonnier conſiſte à faire brûler le bois, ſans qu'il ſe conſume trop, & le faire brûler à ce même point dans toutes les parties du fourneau.

Pour ſe rendre maître de porter ainſi l'action du feu où l'on juge à propos, il eſt néceſſaire d'avoir un grand braſier au centre du fourneau. C'eſt ce qu'on s'eſt procuré en laiſſant d'abord l'ouverture libre pendant aſſez long-tems. Mais on n'a pas le même avantage quand, au lieu de cette grande ouverture, on en laiſſe un nombre de petites tout autour du fourneau, en ne les bougeant que depuis certaine hauteur.

Pour ce qui eſt du tems auquel il faut boucher les anciens trous & en ouvrir de nouveaux, c'eſt la ſcience du charbonnier. Son jugement à cet égard eſt principalement guidé par la quantité & la denſité de la fumée. Nous en avons parlé ci-deſſus; & on peut poſer comme un principe, que pour faire de bon *charbon* il faut beaucoup de chaleur, mais peu ou point de flamme.

Il y a des tems où les grands vents incommodent fort les charbonniers, en excitant trop l'ardeur du feu. On entoure alors le fourneau avec une eſpece de paravent ou briſe-vent, formé de claies hautes de ſept à huit pieds & larges de ſix à ſept. Ces claies ſont ſouvent faites de genêts ou de roſeaux, retenus entre des perches.

Un grand fourneau de *charbon* eſt ordinairement en feu ſix à ſept jours, avant que tout le bois ſoit aſſez cuit. Trois ou quatre jours ſuffiſent pour un petit fourneau.

Quand on apperçoit que le feu s'eſt

répandu par-tout, & que la terre qui couvre le fourneau paroit rouge dans l'obſcurité, on bouche tous les trous, & on charge toute la chemiſe du fourneau avec de nouvelle terre ou du fraſil, afin que le feu s'éteigne par-tout. La chaleur ainſi concentrée, & qui ſubſiſte pendant un certain tems, contribue encore à cuire le *charbon*. Le feu s'éteint peu à peu: & lorſqu'on juge qu'il l'eſt entierement, on penſe à hater le refroidiſſement du *charbon*.

Pour cela un ouvrier ſe ſert d'un rateau à longues dents de fer, nommé *arc* par les charbonniers, pour emporter la plus grande partie de la terre qui recouvre le fourneau. Un autre ouvrier, qui le ſuit avec un rouable de bois, ôte la terre ſeche, & pour ainſi dire pulvériſée, juſqu'à ce que la forme du *charbon* paroiſſe, ſans néanmoins le mettre tout-à-fait à découvert. Pour peu qu'il reſtât de feu dans le fourneau, l'embraſement ſe rétabliroit. C'eſt ce qui fait qu'un troiſieme ouvrier vient après celui qui manie le rouable, & avec une pelle, il reprend la terre qui vient d'être ôtée, & la rejette ſur le fourneau. Quand il eſt entierement refroidi, on retire toute la terre. Puis on ne tire d'abord le *charbon* que d'un côté, afin que ſi l'on apperçoit encore du feu, on puiſſe interrompre le travail, & remettre de la terre pour prévenir un embraſement général, qui n'eſt pas ſans exemple. Le feu couve quelquefois long-tems dans les gros *charbons*, les nœuds pourris, &c: & on l'a vu prendre comme de lui-même à des voitures pleines de *charbon*, & même aux bâtimens où on l'avoit mis en magaſin.

Il y a un avantage conſidérable à faire de grands fourneaux. Car le bois qui ſe conſume pour établir le foyer central, étant à peu près le même dans les petits fourneaux que dans les grands, la perte du bois eſt proportionnellement plus grande pour les petits. Ce qu'il s'en conſomme pour le foyer central, & ce qui ſe perd dans le bougeage, peuvent aller à un cinquieme, à l'égard des fourneaux de dix cordes. Au reſte il convient de faire les fourneaux d'autant plus grands, que le bois eſt plus gros; & en général on trouveroit un profit réel, en ne mettant pas moins de trente à quarante cordes de jeunes taillis dans un fourneau, ou cinquante à ſoixante cordes de bois plus gros ou de fente.

Chaque buche perd environ un tiers de ſa groſſeur, & un pouce par pied ſur la longueur, en ſe convertiſſant en *charbon*.

Un arpent de taillis bien garni rend environ trente-ſix cordes de bois: & par conſéquent, en *charbon*, neuf bannes.

Le bois ſec donne plus pelant de *charbon* que le bois verd. La diminution de la peſanteur n'eſt alors qu'environ de trois quarts: au lieu que celle du bois verd eſt évaluée aux quatre cinquiemes.

On obſerve que le *charbon* de bois verd eſt plus dur que celui du même bois ſec. Voyez nos *Pl. d'Œcon. Ruſtiq.* & *leur explication*, *charbon de bois*. *

CHARBON, (R), *Chym.* On doit nommer *charbon* ce qui reſte d'un compoſé quelconque, dans la combinaiſon duquel il entre de l'huile, lorſque ce compoſé a été expoſé à l'action du feu dans les vaiſſeaux clos, de maniere que tous ſes principes volatils ſoient enlevés, & qu'il ait été dans une incandeſcence complette ſans qu'il s'en éleve rien. Le *charbon* eſt un corps ſolide, très-ſec, noir, caſſant, & d'une dureté peu conſidérable.

Le caractere ſpécifique du *charbon* parfait eſt de pouvoir bruler avec le concours de l'air en rougiſſant & ſcintillant, quelquefois avec une flamme ſenſible, mais qui ne répand pas beaucoup de lumiere, & qui n'eſt jamais accompagnée d'aucune fumée, ni fuligineſité qui puiſſe noircir les corps blancs qu'on y expoſe.

Le *charbon* eſt en état de communiquer ſon principe inflammable, ſoit à l'acide vitriolique avec lequel il forme du ſoufre, ſoit à l'acide nitreux contenu dans le nitre avec lequel il s'enflamme, ſoit aux terres métalliques qu'il réduit

Digitized by Google

en métaux; mais ce paſſage du phlogiſtique du *charbon* dans ces nouvelles combinaiſons ne peut avoir lieu ſans le ſecours de l'incandeſcence.

A l'exception de cette combuſtion du *charbon* à l'air libre, & de la communication de ſon phlogiſtique à d'autres corps, qui peut ſe faire à l'aide de l'incandeſcence & ſans combuſtion, il paroit qu'il eſt un compoſé inaltérable. On peut tenir le *charbon* expoſé à la plus grande violence du feu, & ſi long-tems qu'on voudra, pourvu que ce ſoit dans des vaiſſeaux exactement clos, ſans qu'il éprouve la moindre altération. Si après cette épreuve, quelque forte qu'elle ait été, on laiſſe réfroidir le *charbon*, & qu'on le retire du vaiſſeau dans lequel il étoit enfermé, on le retrouve abſolument tel qu'il étoit auparavant. On n'y remarque pas la plus légere diſpoſition à la fonte, ni la moindre diminution de poids: c'eſt un corps très-fixe, & peut-être le plus réfractaire qu'on connoiſſe.

Le *charbon* ne reçoit non plus aucune altération de la part de l'action de l'air & de l'eau; & les diſſolvans les plus puiſſans de la chymie n'ont aucune priſe ſur lui, ſi ce n'eſt peut-être par des procédés particuliers. Il ſeroit bon d'eſſayer ſi les acides minéraux concentrés, & les alkalis cauſtiques ne lui occaſionneroient pas quelques changemens à la longue, & à l'aide d'un certain degré de chaleur. M. Rouelle le cadet a propoſé par forme de problème, dans le *Journal de Medecine*, Octobre 1762, *de diſſoudre le charbon végétal dans la paume de la main.* On ne ſait pourquoi il propoſe cela comme un problème à réſoudre, puiſqu'il ajoute que M. Woulfe l'a réſolu, & que cette diſſolution ſe fait par le foie de ſoufre. Reſte à ſavoir s'il entend parler de la diſſolution de toute la ſubſtance du *charbon*, ou ſeulement de ſon phlogiſtique? C'eſt ce qu'il n'a pas expliqué.

Le *charbon* eſt viſiblement le réſultat d'une décompoſition des mixtes dont il provient, il eſt lui-même compoſé de la plus grande partie du principe terreux de ces mixtes, avec lequel une portion des principes ſalins & du phlogiſtique de l'huile décompoſée ſe ſont fixés & combinés d'une maniere très-intime.

Il eſt eſſentiel d'obſerver, au ſujet des principes & de la compoſition du *charbon*, que jamais il ne peut ſe former que par le phlogiſtique d'une matiere qui ait été dans l'état huileux; de-là vient que le ſoufre, le phoſphore, les métaux, & en général tous les corps inflammables, dont le phlogiſtique n'eſt point dans l'état d'huile, ne peuvent jamais former de *charbon*.

D'un autre côté, il n'y a point de matiere huileuſe, qui, étant expoſée à l'action du feu dans les vaiſſeaux clos, ne fourniſſe un vrai *charbon*; enſorte que toutes les fois qu'on trouve un réſidu charbonneux bien caractériſé, après avoir traité de cette maniere un corps quelconque, on peut être certain que ce corps contenoit une matiere huileuſe proprement dite. *v.* HUILE.

Enfin, il eſt démontré que le principe inflammable, contenu dans le *charbon*, quoique provenant néceſſairement d'une huile, n'eſt point de l'huile, mais le phlogiſtique pur, puiſque le *charbon* peut former du ſoufre avec l'acide vitriolique, du phoſphore avec l'acide phoſphorique, des métaux avec les terres métalliques, & détonner avec le nitre, & qu'il eſt très-certain d'ailleurs que l'huile, proprement dite, ne peut produire aucun de ces effets, à moins qu'elle n'ait été décompoſée, ou réduite à l'état charbonneux. *v.* SOUFRE, PHOSPHORE, MÉTAUX, NITRE & HUILE.

D'ailleurs, les phénomenes qui accompagnent la combuſtion du *charbon*, ſont différens de ceux de la combuſtion des matieres huileuſes; la flamme du *charbon* n'a pas, comme on l'a déja dit, la même lucidité que celle de l'huile, & eſt incapable de produire aucune fumée ou ſuie.

Tout le phlogiſtique du *charbon* n'eſt point brûlé pendant ſa combuſtion à l'air

libre, ſur-tout quand cette combuſtion eſt lente; il y en a une partie qui s'exhale ſans être décompoſé, & qui forme une vapeur ou gas inviſible & inſenſible. Cette vapeur, ou ce phlogiſtique qui ſe dégage du *charbon*, eſt très-pernicieuſe: elle eſt capable d'affecter tellement le cerveau & le genre nerveux, qu'elle occaſionne la mort en un inſtant. C'eſt par cette raiſon, qu'il eſt très-dangereux de ſe trouver dans un endroit fermé, où l'on brûle une certaine quantité de *charbon* ou de braiſe; les perſonnes frappées de la vapeur du *charbon* éprouvent un étourdiſſement, une défaillance, quelquefois un mal de tête violent, & tombent ſans connoiſſance, ſans ſentiment & ſans mouvement: ſi elles ne ſont pas mortes, le moyen le plus efficace de les rappeller à la vie, eſt de les expoſer au grand air le plus promptement qu'il eſt poſſible, & de leur faire avaler & reſpirer du vinaigre. Les acides, & ſurtout celui du vinaigre, paroiſſent avoir la propriété de fixer & de brider, en quelque ſorte, l'action du phlogiſtique & celle des matieres inflammables très-volatiles réduites en vapeurs, qui produiſent le même effet: c'eſt par cette raiſon, que le vinaigre diminue les accidens de l'ivreſſe occaſionnée par les liqueurs ſpiritueuſes & par l'opium. La vapeur qui s'exhale du foie de ſoufre, ſur-tout quand on en décompoſe une grande quantité par un acide, celles qui s'exhalent des matieres qui ſubiſſent la fermentation ſpiritueuſe & putride, produiſent les mêmes accidens que celle du *charbon*, & doivent être combattues par les mêmes moyens.

Il y a entre les *charbons* quelques différences qui dépendent de la nature des compoſés dont ils proviennent. C'eſt ſurtout par la combuſtibilité, que les *charbons* diffèrent entr'eux; & il paroît que cette combuſtibilité dépend de la plus ou moins grande quantité de principe ſalin qui ſe trouve fixé dans le *charbon*, c'eſt-à-dire, que plus le *charbon* contient de principe ſalin, plus il brûle facilement & promptement. Les *charbons* qui ſont faits, par exemple, avec des plantes ou des bois qui contiennent beaucoup de matieres ſalines capables de ſe fixer, & dont les cendres ſont riches en ſel alkali, brulent d'eux-mêmes vigoureuſement, & produiſent beaucoup de chaleur: ceux, au contraire, des matieres animales, dont les principes ſalins ſont volatils & ne peuvent ſe fixer qu'en très-petite quantité, & dont les cendres, par conſéquent, ne contiennent point ou preſque point d'alkali fixe, ne ſont, en quelque ſorte, point combuſtibles; non-ſeulement ils ne s'allument pas avec la même facilité que les *charbons* de bois, & ne brulent jamais ſeuls comme eux, mais encore on a une peine infinie à les réduire en cendres, même en employant tous les moyens des plus efficaces pour la combuſtion. J'ai tenu très-rouge du *charbon* de ſang de bœuf dans un creuſet évaſé & environné de *charbon* de bois pour entretenir ſon incandeſcence, pendant plus de ſix heures, en le remuant continuellement, pour lui faire préſenter toutes ſes faces à l'air, ſans avoir pû parvenir à le réduire en cendres blanches ou ſeulement griſes; il étoit encore très-noir & plein de phlogiſtique au bout de ce tems.

Les *charbons* des huiles pures ou des ſubſtances concretes huileuſes, le noir de fumée, qui eſt une matiere charbonneuſe enlevée dans l'inflammation des huiles, préſentent les mêmes difficultés pour leur combuſtion, que les *charbons* animaux; auſſi ces *charbons* contiennent-ils fort peu de matiere ſaline, & leurs cendres ne fourniſſent point d'alkali.

Par une ſuite du peu de combuſtibilité de tous ces *charbons*, ils s'enflamment beaucoup moins avec le nitre; quelques-uns même reſiſtent juſqu'à un certain point à ſon action.

Une propriété très-remarquable de tous les *charbons* en général, c'eſt leur qualité ſouverainement réfractaire: elle eſt telle qu'on n'a point trouvé de meilleur ſupport pour expoſer les corps au foyer des grands

grands verres ardens; & cependant tout *charbon* eſt expoſé d'une terre qui n'eſt point abſolument réfractaire, d'une matiere ſaline, qui ne peut être fuſible & fondante, & de phlogiſtique, qui eſt bien certainement le principe de la fuſibilité des métaux, puiſque leurs terres deviennent d'autant plus difficiles à fondre, qu'elles ſont plus déphlogiſtiquées.

CHARBON MINÉRAL, *ou* FOSSILE: CHARBON DE TERRE, *ou de* PIERRE: HOUILLE: (R), *Hiſt. Nat. Oryctol. Metallurg. Arts.* Subſtance minérale, de couleur noire, ou tirant ſur le noir; plus ou moins ſolide, & friable; tantôt compacte, quelquefois feuilletée; dont la partie eſſentielle eſt une portion indéterminée de matiere bitumineuſe. *v.* BITUME.

M. Bertrand, dans ſon *Dictionnaire des foſſiles*, diſtingue ſix ſortes de *charbons minéraux*.

Un *charbon* luiſant & bitumineux ſemblable à de la poix: un fibreux, qui reſſemble au bois bitumineux: un pierreux, en maſſes aſſez peſantes & dures: un terreſtre, d'ordinaire plus friable: un fiſſile, ſemblable à de l'ardoiſe: un métalliſé, pénétré de diverſes ſortes de minéraux, & de pyrites; telles ſont en effet ſes diverſes apparences extérieures.

C'eſt une erreur de confondre le bois foſſile bitumineux avec le *charbon minéral*; quoique ſouvent aſſez ſemblables, leur origine eſt fort différente. *v.* CHARBON VÉGÉTAL, & M. Morand ſur les mines de *charbon. p. 5. & ſuiv.* Quelquefois le bois bitumineux ſert aux mêmes uſages que le *charbon foſſile*. Mais il eſt impoſſible de montrer que tout *charbon minéral* tire ſon origine des végétaux.

On ne peut point héſiter à mettre les *charbons foſſiles* dans la claſſe des bitumes ſolides; comme l'ampélite, le pharmacite, le jayet, la pierre thraciene, l'aſphalt, le ſuccin, & d'autres ſubſtances analogues.

On trouve aſſez ordinairement dans les *charbons minéraux* une ſubſtance pyriteuſe, martiale; dans d'autres une ſubſtance ſulfureuſe, compoſée d'acides vitrioliques & de phlogiſtique; dans pluſieurs des ſels, qui réſultent de la décompoſition des pyrites. Il eſt en effet des *charbons*, qui ſe décompoſent à l'air, & qui contiennent de l'alun, & les eaux des houlieres du pays de Liege ſont auſſi alumineuſes, ſelon le témoignage de M. Morand. On a encore des *charbons vitrioliques*. Il y en a dont on tire du ſel de glauber, du ſel marin, du ſel ammoniac. Mais toutes ces ſubſtances ſont diverſement combinées avec une ſorte de réſine terreſtre; eſpece de malthe, de naphte, de pétrole, ou de poix minérale; matiere huileuſe, qui contribue le plus à l'inflammabilité du *charbon foſſile*. C'eſt donc là la baſe de ces *charbons*, ainſi que des bois bitumineux & foſſiles. Il eſt beaucoup de *charbons*, dont on peut même extraire cette partie huileuſe, que l'on employoit autrefois dans la médecine, & à laquelle on attribuoit, lorſqu'elle étoit pure & tenue, les mêmes vertus qu'à l'huile de ſuccin.

Les analyſes chymiques des *charbons* de terre ne doivent pas donner les mêmes réſultats, puiſqu'ils ſont ſi diverſement compoſés. Voyez M. Morand, *p. 22. & ſuiv.* & *Diction. des foſſiles*. Huit livres de *charbon* d'Ecoſſe ont donné treize onces d'un eſprit, d'une ſaveur amere, d'une couleur rouſſe; une once de ſel volatil urineux; ſix onces d'huile de couleur noire, de l'odeur du pétrole; ſix livres & demi de réſidu, ou *caput mortuum*.

Les eaux qui coulent des houlieres, ou qui y ont leur ſource, ſont ſouvent vitrioliques; quelquefois le pétrole y ſurnage, d'autrefois elles ſont martiales, quelquefois elles ſont ſulfureuſes. Leur analyſe donne la plupart des mêmes ſubſtances que le *charbon* même ou l'indice de leur préſence.

Il y a dans les mines de *charbon*, des exhalaiſons, ou vapeurs, ſouvent accompagnées d'inflammations, & qui quelquefois ſont funeſtes aux hommes: ces mouſettes éteignent les chandelles & ſuffoquent les ouvriers; quelquefois le

Digitized by Google

grand air peut faire revenir ceux qui ont été ſuffoqués. Il ſemble que ces inflammations privent, comme la vapeur des *charbons* de bois allumés dans un lieu clos, l'air de ſon élaſticité, & que c'eſt-là ce qui aſſoupit & ſuffoque. On a vû auſſi dans des mines de *charbons* des inflammations ſpontanées, d'un *charbon* alumineux, ou pyriteux, qui ont fait de grands ravages, & ce peut être là une des cauſes des tremblemens de terre, en certains lieux. Voyez *Eſſai* ſur les tremblemens de terre par M. Bertrand, & M. Morand, *p. 73. & ſuiv.*

Les indices, auxquels on peut reconnoître les lieux, qui récelent le *charbon* de terre, ſont fort incertains. La ſonde ou tarriere & les puits ſont les moyens les plus ſûrs. On peut cependant conſulter les *Mémoires* de Triewald, M. Morand, & le *Dictionnaire des foſſiles* ſur ce ſujet. On viſite les lieux où il s'eſt fait des éboulements; les bords abruptes des rivieres, ou des collines; on obſerve les vapeurs qui s'élevent dans ces lieux; les racines des plantes, qui montrent quelque choſe de bitumineux; les eaux qui ont quelque choſe ou de vitriolique, ou de ſulfureux, ou d'huileux, les lits des terres, les ſchiſtes qui les ſoutiennent; les empreintes qui s'y découvrent; l'eſpece des ardoiſes qui ſe montrent, &c. Mais toutes ces indications ſont encore aſſez trompeuſes. Il eſt certain que dans tous les pays, il y a du *charbon* de terre & que le hazard a donné lieu à plus de découvertes que les obſervations.

On verra, en comparant la deſcription des couches terreſtres & pierreuſes, des houlieres du pays de Liege, avec celle des autres mines, qui ont été décrites de même, en Allemagne, en Angleterre, & en Suede, qu'il n'y a d'autre rapport que la ſtructure en lits, poſés les uns ſur les autres, mais que les matieres & l'arrangement de ces ſtratifications ſont très-différentes ſans uniformité entr'elles. *v.* COUCHES DE LA TERRE, & M. Morand, ſur le *charbon de terre. 7e. ſect.*

Communément & ſous différens lits, on trouve la houille diſpoſée par bancs: ces veines ne ſont jamais exactement droites; mais continuées dans une longueur conſidérable, s'élevant & s'enfonçant alternativement dans leur marche, ſuivant la pente du terrein, qui leur ſert d'aſſiſe. Ces veines paſſent même ſous les rivieres & correſpondent entr'elles, deçà & delà de ces rivieres & même des montagnes. M. Morand prétend que ces veines partent du centre de la terre, & viennent en montant. Je ne ſais ſi cette ſuppoſition a été aſſez exactement vérifiée partout, pour être ainſi généraliſée. On prétend auſſi que ces veines montent du levant au couchant, le plus ordinairement, au moins dans les houlieres du pays de Liége. Il n'eſt pas encore certain que cela ſoit en général dans les autres pays. Communément auſſi dans le Liégois, il y a juſqu'à quatre veines les unes ſur les autres, entre deux bancs de ſchiſte, & chaque veine eſt ſéparée l'une de l'autre par un lit pierreux.

On exploite beaucoup de *charbon* de pierre dans le pays de Liége, depuis plus de ſix ſiecles, & actuellement dans ſoixante-ſept mines ou bures différentes, de même qu'en divers lieux circonvoiſins. On peut voir dans le *Traité* de M. Morand ſur cette matiere, une énumération prodigieuſe des divers lieux de la terre, où l'on a découvert des mines de cette matiere ſi utile: dans l'Amérique ſeptentrionale; dans l'Amérique méridionale; dans la Suede; dans une infinité d'endroits de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Ecoſſe, & de la France. L'énumération des lieux de la Suiſſe qu'il fait, n'eſt rien moins que complette. Voyez à cet égard le *Diction. des foſſiles*; un *Recueil de traités* ſur l'*Hiſtoire naturelle* par M. Bertrand, & l'*Ouvrage* de M. Gruner, ſur les glaciers de la Suiſſe, dont on a donné une *Traduction* en françois, ſous le nom de M. de *Keralio*, bien imparfaite & très-fautive, remplie d'erreurs & de contre-ſens. M. Lehman a donné une deſcription de pluſieurs de ces

Digitized by Google

de ſes œuvres métalliques, traduit en françois, en trois volumes.

Si l'on conſidére cette quantité immenſe de *charbon* minéral, qui ſe montre dans tous les pays, quoiqu'on n'en faſſe pas uſage par-tout, on eſt ſurpris que l'on ſe plaigne de la diſette des bois; & l'on ne peut s'empêcher d'admirer la ſageſſe bienfaiſante du Créateur, qui a mis à la portée des hommes des matieres qui leur étoient ſi néceſſaires, mais dont ils ne ſavent pas dans tous les lieux faire uſage.

Nous avons expoſé quelles ſont les matieres qui entrent dans la compoſition des *charbons* minéraux, il n'eſt pas inutile de conſidérer quelles ſont celles qui environnent ce *foſſile*, dans les mines. Ces matieres qui ſont au voiſinage des veines de ce minéral varient à l'infini, ſouvent même entremêlées avec les couches. On y trouve non-ſeulement du ſoufre, des pyrites, du bitume & des ſels, qui entrent dans la compoſition même du *charbon*, mais encore des pierres argilleuſes, ſchiſteuſes, des roches quartzeuſes, ſpatheuſes, gypſeuſes, ſélénitiques & ſablonneuſes; des marbres, des pierres calcaires, des pierres ſemblables à du granit décompoſé, des ardoiſes alumineuſes. On y rencontre encore, en divers lieux, des ſubſtances métalliques, ou ſémi-métalliques, du cobolt, de la calamine; des matieres martiales, des ochres, des étites & des géodes; des veines martiales, des cuivreuſes; des minerais d'argent, de plomb, de l'or même, dans la mine de *charbon* en Sileſie, près de Richeſtain; enſorte que l'on ne peut douter que le *charbon* ne ſympathiſe avec tous les minéraux, même avec les métaux parfaits. Pour l'ordinaire les terres environnantes de ces mines ſont argilleuſes, mais en général les couches, qui ſont au deſſus, ou au deſſous des bancs de la mine, ſont indiſtinctement de toutes ſortes de matieres *foſſiles*: s'il en eſt cependant une prédominante c'eſt l'argille, ou un ſchiſte fiſſile, qui eſt une argille endurcie, & que l'on a appellé pour cette raiſon, gardes du *charbon*, ou des couches ardoiſines, qui y ont beaucoup de rapport. Entre ces lits d'ardoiſe, on en trouve qui ſont ornées d'empreintes de fleurs & de plantes, & d'ordinaire, ſelon la remarque de M. Lehman, aux environs des mines de *charbon de terre*. On prétend même que ces phytolithes ou phytotypolithes ne ſe rencontrent que dans le voiſinage de ces mines. Les curieux ont reconnu les fougeres, les polypodes, les capillaires, le glayeul, la prele, le roſeau, le caillelait, l'airelle, les côtes de palmier, & les feuilles. Ces plantes ſont couchées, ſouvent croiſées les unes ſur les autres, en creux d'un côté de la lame d'ardoiſe, en relief de l'autre. Mais comme s'il ne devoit rien y avoir de fixe à cet égard, la couverture d'une mine d'Angleterre, Bishop-Sutton, eſt remplie de coquilles & de parties animales, & à Ardersheim, principauté d'Halberſtad, cercle de Baſſe Saxe, qui ſert de toit à la mine de *charbon*, eſt calcaire, remplie de coquillages pétrifiés, & d'encrinites marins, ou d'articulations de la tête de Méduſe, qui ſont des inſectes de mer.

Moyennant les précautions convenables, que l'expérience a appriſes, ou qu'elle peut faire découvrir, le *charbon de terre* ſert à tous les uſages, auxquels on emploie le bois & le *charbon* de bois. Il y en a qui après la combuſtion demeure noir: d'autre qui donne une matiere ſpongieuſe, ſemblable à des ſcories, ou à la pierre ponce: il en eſt enfin, qui eſt reduit en cendre. Les uns s'allument plus aiſément, les autres durent plus long-tems au feu.

L'uſage des *charbons de terre* n'a rien de nuiſible à la ſanté, employé dans les cheminées & les poeles. Les vapeurs qu'il exhale ſervent même à purifier l'air; c'eſt ce que d'habiles médecins ont démontré, contre le préjugé des lieux, où l'on ne ſe ſert pas encore de cette matiere combuſtible.

Les *charbons de terre*, trop remplis de bitume & de ſoufre, ſont, dans cet état, peu propres à traiter la fonte du fer &

Digitized by Google

mines dans l'Allemagne, dans le *Recueil* des autres métaux: cette ſurabondance les rend trop actifs & brule, dans les fourneaux à manche, le métal, qui ne ſe ſépare pas des ſcories, leſquelles ne deviennent point aſſez liquides, pour couler hors du fourneau. On a donc enfin compris que la voie de la diſtillation & de l'évaporation libre, tout à la fois, pourroient purifier ce *charbon*, en ſéparant ce bitume & ce ſoufre ſurabondants. Mais comme l'une de ces matieres eſt fixe, & l'autre volatile, & qu'il s'agit de les ſéparer, à peu de frais, à la fois, on a imaginé des fourneaux en grand, qui produiſent ce double effet. Vainement on avoit tenté, en divers pays, de cuire le *charbon de terre*, en meules, comme celui de bois, en couvrant le tas de terre & de gazonage. Ces couvertures n'interceptoient point aſſez le contact de l'air, pour empêcher que le *charbon de terre* ne s'enflammât tout entier & ne ſe réduiſit en cendres. Si par de nouvelles attentions, on interceptoit cet air, le *charbon* ne ſe cuiſoit point, enſorte que l'on a toujours été forcé de renoncer à cette méthode, que M. de Jars détaille dans le *Supplément* au cayer du charbonier, de l'Acad. de Paris.

Il étoit réſervé à M. le prince de Naſſau Saarbruck de ſurmonter ces difficultés, dans les uſines qu'il a fait conſtruire à Sulzbach, & qui doivent ſervir de modele pour tous les établiſſemens de ce genre.

Dans un hangar, bâti exprès, on a conſtruit pluſieurs fourneaux, attenants les uns aux autres, placés ſur un même alignement, pour cuire le *charbon de terre*. On peut voir la conſtruction de ces fourneaux dans le chapitre XII. du *Traité* de M. de Genſane ſur la fonte des mines par le *charbon de terre*, volume I. *in-4to.* Paris, 1770. Ces fourneaux ont été compoſés ſur le modéle des fourneaux de coupele; la cornue, pour épurer le *charbon*, eſt une grande moufle de terre, capable de réſiſter au feu, dont le ſol eſt incliné, & qui ne reçoit la chaleur qu'au travers de ſes pores. Le bitume fondu & détaché par la chaleur coule en bas & eſt reçu dans un vaſe; tandis que le ſoufre volatiliſé monte dans une chambre ſupérieure par un canal. L'huile, le bitume & la ſuye que l'on retire par cette opération payent en partie les frais de la cuiſſon du *charbon de terre*, qui devient par là propre à la fonte du fer. Le fer en devient même plus doux. Ce *charbon* épuré a perdu, à la cuiſſon, à-peu-près un huitieme de ſa peſanteur, & ſon poids étant cuit eſt environ à celui du *charbon* de hêtre comme 5 eſt à 3. Comme l'on travaille actuellement dans une fabrique de Paris, à purifier auſſi le *charbon de terre*, nous attendrons à donner une deſcription des fourneaux & des précautions à prendre, que l'on ait publié les *obſervations des Pariſiens*. Cette deſcription pourra trouver ſa place au mot HOUILLE, ou à celui de PURIFICATION, ou à celui de FONTE *des métaux*: cet article deviendra alors plus exact & plus complet.

L'exploitation des mines de *charbon* varie ſelon les circonſtances & les obſtacles à ſurmonter, dans les divers pays. M. Triewald l'a décrite dans ſes *Mémoires* ſur cette matiere. M. de Billy a publié en 1758. un *Mémoire* de 130 pages, ſur l'utilité, la nature & l'exploitation du *charbon de terre*, Paris chez Lottin. Nous attendons encore un ouvrage complet ſur cette matiere importante de M. Morand, qui ſera la ſeconde partie de ſon *Traité* ſur le *charbon minéral*.

Pour exploiter les mines de *charbon de terre*, on employe, ſelon les lieux & les circonſtances, les bras des hommes & les chevaux; des machines hydrauliques pour épuiſer les eaux; des machines ou pompes à feu, ou à vapeurs; des machines pour renouveller & purifier l'air: *v.* POMPES À FEU, MACHINES À FEU; des tours, des poulies, des cabeſtans. C'eſt au directeur à faire choix des moyens les plus ſimples, & les moins couteux, ſelon ce qu'exigent les circonſtances.

Les couches ou veines des mines ont

Digitized by Google

d'épaiſſeur depuis quelques pouces, dans ce cas, il ne vaut pas la peine de les exploiter, juſqu'à pluſieurs pieds, & même juſqu'à 45 pieds. On verra aux *figures 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. & 14. Pl. de Minéralog.* les différentes inclinaiſons & directions, que l'on a remarquées dans les filons de ces mines.

On commence donc par faire un puit, ou une bure, dans l'endroit où l'on eſt aſſuré qu'il paſſe une veine en deſſous: ces puits percent toutes les couches, qui couvrent la veine: le lit qui eſt immédiatement deſſus s'appelle *ciel* ou *toit*, celui qui ſoutient la veine ſe nomme *ſol*. Souvent on perce un autre puit, auſſi perpendiculaire, pour ſortir les eaux; & le premier ſert à ſortir le *charbon*: l'une eſt une bure à *charbon*, l'autre une bure à pompe. Si le terrein le permet, pour épargner ces pompes, on fait des percemens inclinés juſqu'au pied de la montagne, pour écouler les eaux ſans pompes. On peut en voir un exemple dans les *figures*. Si l'on employe les pompes, les tuyaux doivent être de plomb, ou de bois d'aune goudronées ſans quoi une eau vitriolique les détruiroit bientôt. On voit *fig. 17.* le plan d'une mine exploitée: les quarrés pleins déſignent les piliers reſervés pour ſoutenir le ciel de la mine.

Le premier *charbon*, que l'on tire, eſt d'ordinaire friable; plus on s'enfonce, plus il devient compacte. On ſuit les veines auſſi long-tems qu'il eſt poſſible dans leur direction: mais ſouvent elles ſont troublées par des obſtacles: ce ſont des digues, ou des roches qui paroiſſent formées après coup, qui coupent ſouvent à angles droits, ou obliquement en tous ſens, non-ſeulement les veines de *charbon*, mais quelquefois les couches qui ſont deſſus & deſſous. On peut voir dans les *figures 8. & 10.* les diverſes directions, que ces digues, ou roches, font prendre aux veines ou filons. Dans ce cas, on cherche de l'autre côté de la roche, ſi l'on peut, ce qu'eſt devenu le filon interrompu. Souvent on ne le retrouve que bien loin au-delà, à cent juſqu'à cinq cens pas. Quelquefois la digue, ſans couper la veine de *charbon*, lui fait prendre la figure d'un chevron briſé. Voyez *fig. 10.* M. Triewald prétend que l'on reconnoît l'approche de l'une de ces digues par la couleur du *charbon*, qui prend celle de gorge de pigeon. Lorſque les veines ſuivent une pente douce les obſtacles ſont moins ordinaires. La mine repréſentée *fig. 3.* eſt de cette eſpece. La *fig. 5.* repréſente au contraire une mine qui deſcend preſque perpendiculairement. Souvent les couches de *charbon* ſont ſéparées par des lits de terre & de pierres: alors les couches inférieures ſont les meilleures; & quand on s'en eſt aſſuré, on néglige la ſupérieure, comme on peut le voir dans la *fig. 4. & 3.*

Souvent on eſt obligé d'étayer les puits, ou bures auſſi bien que les galeries, par des poutres & des madriers, & quelquefois par des revêtiſſemens de maçoneries. L'intelligence du directeur conſiſte à prévoir les inconvéniens & à les prévenir, avec le moins de frais qu'il eſt poſſible.

Un des plus grands inconvéniens eſt celui des vapeurs, des exhalaiſons, & des inflammations, dont les effets ſont quelquefois ſi funeſtes, & dont il faut garantir les ouvriers. Ils reconnoiſſent l'approche des pouſſes, ou mouſettes, qui aſſoupiſſent & ſuffoquent, par un eſpece de brouillard, ou par l'affoibliſſement de la lumiere des lampes, qui s'éteignent peu-à-peu. Une prompte retraite eſt le parti le plus ſûr, pour l'ouvrier. Sans cela il court riſque de s'endormir pour toujours. Si on peut le retirer déjà aſſoupi, mais aſſez à tems, on le place ſur un trou, que l'on fait promptement en terre, en enlevant le gazon. Sa bouche eſt contre terre, on met la motte par deſſus ſa tête. Dans cet état il ſe reveille peu à peu. On leur donne quelquefois de l'eau tiede mêlée avec de l'eſprit de vin, qui les fait vomir. Un émétique adminiſtré ſur le champ, ſe-

roit peut être bien plus ſûr & plus efficace.

S'il s'eſt paſſé quelques jours, ſans que l'on ait travaillé dans une mine, on y deſcend une chandelle, ſi elle s'éteint on ne ſe hazarde pas à y entrer, & on attend que la vapeur ſoit diſſipée. On cherche, ſi l'on peut, à donner un courant d'air, dans les puits, par des ventilateurs, par des galeries, ou par d'autres moyens.

Il eſt d'autres exhalaiſons, qui s'enflamment avec un éclat, ſemblable à celui du tonnere. Pour en prévenir les effets, on cherche par des ouvertures, à donner une libre circulation à l'air. Lorſqu'on ne peut ſe procurer une circulation entiere, les ouvriers ſont circonſpects. Après un jour de Dimanche un ouvrier deſcend avec une chandelle, ſe met ventre à terre. Il approche ſa chandelle, aſſujettie au bout d'un bâton, de la fiſſure d'où ſort la vapeur inflammable: elle prend feu avec éclat. Très-rarement l'ouvrier eſt-il bleſſé, s'il eſt bien collé contre terre. L'effet de cette détonnation porte contre les toits de la mine. Ces matieres inflammables ſortent par des fiſſures de la mine, en forme de fils de toiles d'araignées. L'ouvrier peut les voir, éteindre ſa chandelle, ſe jetter par terre, & avertir ſes camarades d'en faire autant; alors ces matieres paſſent par deſſus leur tête. S'il y a peu de ces fils déliés, l'ouvrier les prend, ſans péril, dans ſes doigts & les écraſe. Nous trouvons dans les *Tranſactions philoſophiques*, *n°. 318. 429. 442.* & ailleurs des deſcriptions des effets funeſtes ou ſinguliers, de ces inflammations. On comprend combien il importe de trouver le moyen de faire circuler l'air dans ces ſouterrains dangereux. Le *Ventilateur* de M. Sutton eſt un des plus ſûrs: on peut en voir la deſcription à l'article MACHINE À FEU. On en a établi une pareille dans les mines de *charbon* à Balleroi en Normandie.

Quelquefois l'effet de ces inflammations eſt ſi terrible que les couches de mine même prennent feu, & qu'il eſt impoſſible de les éteindre, enſorte que l'on eſt obligé de les abandonner. Il eſt de ces mines en Angleterre, qui brûlent, depuis un grand nombre d'années: telle eſt encore la mine de Zwickau en Miſnie. L'eau & l'air ſuffiſent quelquefois pour enflammer le *charbon de terre* alumineux, & cet accident peut arriver dans la mine, comme en plein air, dans les tas de *charbons* que l'on en a ſortis.

Les habitans du pays de Liége, du comté de Namur & des contrées voiſines ne brûlent que de la houille. Les viandes roties avec ce feu ſont plus ſucculentes. Pour ménager cette matiere les pauvres la réduiſent en poudre, la mêlent avec de l'argille & de l'eau, & travaillent ce mêlange, comme l'on fait le mortier: ils en forment des boules, ou des gâteaux, qu'ils ſéchent, durant l'été, au ſoleil. Ces boules ſont employées avec un peu de houille pure; quand elles ſont rougies, elles donnent une chaleur douce & durable, mais plus ardente que celle de *charbon* minéral tout ſeul.

On a imaginé en Angleterre un moyen pour éviter les accidens, que la flamme des lampes ou des chandelles occaſionne, en donnant lieu à l'inflammation des vapeurs, qu'il n'eſt pas inutile de décrire ici. On appelle ces machines, faites pour éclairer dans les ſouterrains, *flint-mill*, ou *moulin à ſilex*. Cette machine eſt compoſée d'un cadre de fer d'environ quinze pouces de longueur, ſur huit de largeur, qui renferme une roue dentée de ſept à huit pouces de diametre, laquelle s'engraine dans un pignon, qui peut avoir un pouce & demi ou deux pouces de diametre, & dont l'arbre porte une petite roue d'acier fort mince, de quatre à cinq pouces de diametre. Un des ouvriers tient cette machine, convenablement aſſujettie: il tourne d'une main une manivelle adaptée à l'axe de la grande roue, de l'autre main il tient une pierre à fuſil, qui touche la roue d'acier: cette roue, en tournant très-rapidement, fait ſortir de la pierre à fuſil une quan-

tité d'étincelles ſuffiſante pour éclairer cinq ou ſix ouvriers travaillants. Cette maniere d'éclairer, quoique moins dangereuſe que les lampes, ne met pas cependant les travailleurs à l'abri de tout accident. (B. C.)

CHARBON VÉGÉTAL & FOSSILE. *Hiſt. Nat.* Un auteur Allemand, nommé M. Schultz, rapporte dans ſa *vingt-neuvieme expérience* un fait qui mérite d'être connu des naturaliſtes; il dit que près de la ville d'Altorff en Franconie, au pied d'une montagne qui eſt couverte de pins & de ſapins, on voit une fente ou ouverture qui a environ mille pas de profondeur, ce qui forme une eſpece d'abime qui préſente un ſpectacle très-propre à inſpirer de l'horreur; auſſi nomme-t-on cet endroit *teuffels-kirch*, le temple du diable. Dans ce lieu on trouva répandus dans une eſpece de grais fort dur de grands *charbons* ſemblables à du bois d'ébene; à cette occaſion on s'apperçut qu'anciennement on avoit travaillé dans ce même endroit; car on y remarqua des galeries ſouterraines qu'on avoit percées dans le roc, vraiſemblablement parce qu'on avoit eſpéré de trouver, en fouillant plus avant, des couches continues du *charbon* que l'on n'avoit rencontré qu'épars çà & là; dans l'eſpace d'une demi-lieue on vit toujours des traces de ces *charbons*, qui étoient tantôt renfermés dans une roche très-dure, tantôt répandus dans de la terre argilleuſe. On fit des expériences ſur ce *charbon*, pour voir quelle pourroit être l'utilité qu'on en retireroit, & voici les principaux phénomenes qu'on y remarqua. 1°. Ces *charbons* étoient diſpoſés horiſontalement. 2°. Les morceaux les plus gros qu'on pût détacher étoient des cylindres comprimés, c'eſt-à-dire, préſentoient une figure ovale dans leur diametre. 3°. Il y avoit une grande quantité de pyrites ſulfureuſes auprès de ces *charbons*. 4°. Il y en avoit pluſieurs qui étoient entiérement pénétrés de la ſubſtance pyriteuſe; ceux-ci ſe décompoſoient & tomboient en efflorescence à l'air, après y avoir été quelque tems expoſés, & quand on en faiſoit la lixiviation avec de l'eau qu'on faiſoit enſuite évaporer, on obtenoit du vitriol de Mars. 5°. Il s'eſt trouvé dans cet endroit des morceaux de *charbon* qui avoient un pied & plus de large, 7 à 8 pouces de diametre, & pluſieurs aunes de longueur. 6°. Ces *charbons* étoient très-peſans, très-compactes, & très-ſolides. 7°. On eſſaya avec ſuccès de s'en ſervir pour forger du fer, & ils chauffoient très-fortement. 8°. Le feu les réduiſoit entiérement en une cendre blanche & légere, dont il étoit aiſé de tirer du ſel alkali fixe, comme des cendres ordinaires. 9°. Ces *charbons*, après avoir été quelque tems expoſés à l'air, ſe fendoient aiſément ſuivant leur longueur, & pour lors ils reſſembloient à du bois fendu. 10°. Il s'eſt trouvé quelques morceaux qui n'étoient pas entiérement réduits en *charbon*, l'autre moitié n'étoit que du bois pourri.

Voilà les différens phénomenes que l'on a remarqués dans ces *charbons*; ils ont paru aſſez ſinguliers, tant par eux-mêmes que par leur ſituation dans une pierre très-dure, pour qu'on ait cru devoir propoſer aux naturaliſtes le problème de leur formation. Voyez le *Dictionn. des foſſiles*, article *charbon foſſile*.

CHARBON, *ou* CHARBUCLE, (N), *Œconomie Ruſtique*, maladie qui attaque le bled, & qui en rend la farine noire & de mauvaiſe odeur. Cette maladie eſt très-aiſée à connoître, lorſque l'épi eſt hors du fourreau. Il ne reſte alors de l'épi, que l'eſpece de tuyau le long duquel étoient attachés les grains, & ce n'eſt plus qu'un compoſé de pouſſiere ſeche & noire, avec quelques filets blancs, ſeuls reſtes des balles qui enveloppoient le grain. Ces reſtes ne ſont communément que les barbes qui ſe trouvent à la pointe des balles, & qui ont aſſez de conſiſtance pour réſiſter à la corruption qui a preſqu'entiérement détruit l'épi. Dans les épis charbonnés, enveloppés encore du fourreau, il ſe trouve quelquefois des grains couverts d'une

Digitized by Google

peau blanche, fort mince, tranſparente, & à peine formée. Ces grains ſont intérieurement noirs. L'enveloppe déliée qui les couvre, & qui ſubſiſte dens le fourreau, ſe deſſéche vraiſemblablement quand elle eſt expoſée à l'air: & l'épi entier une fois ſorti, ne differe preſque point de ceux qui ne ſont qu'un compoſé de pouſſiere & de barbes, qui reſtent à l'extrêmité des balles.

Le *charbon* s'étend communément ſur tous les épis produits par un même pied. Quelquefois un épi charbonné eſt produit par un pied d'où ſortent pluſieurs épis ſains: ou bien un même pied produit pluſieurs épis charbonnés, & un ſeul épi ſain: ou enfin, d'un ſeul & même pied ſortent pluſieurs épis charbonnés, & un épi carié. Un épi charbonné ne l'eſt quelquefois qu'en partie; la portion non charbonnée contient ou des grains cariés, ou de bons grains. Dans un épi, il n'y a quelquefois qu'un ou deux grains de charbonnés.

Lorſque d'un pied de bled, il ſort une tige charbonnée, & que de cette même tige, il en nait une autre qui en eſt totalement dépendante, cette tige ſecondaire eſt toujours affectée du *charbon*.

La maladie commence par une eſpece de moiſiſſure, qu'on remarque ſur l'épi encore verd: l'épi blanchit inſenſiblement; il ſe forme quelques taches noires ſur les balles; elles ſe corrompent peu à peu, en conſervant toujours l'humidité; l'épi entier ſe pourrit enfin, ſe deſſéche, & devient tel qu'on l'a vû ci-deſſus.

La racine du bled charbonné paroît altérée: la partie ligneuſe eſt dépourvue de ſon écorce en quelques endroits: il y a peu de chevelu. A cela près on y obſerve la même conſiſtance & le même reſſort, qu'à celle des bleds ſains.

Il paroît une eſpece d'engorgement au haut de la tige. Conſultez les articles BLED, NIELLE.

CHARBON, (N), *Phil. Herm.*, preſque tous les philoſophes diſent que leur feu n'eſt point un feu de *charbon*; & ils diſent vrai, parce qu'ils ne regardent pas le feu de nos cuiſines, ou des laboratoires chymiques, comme leur feu. Quand il s'agit du régime du feu, il faut l'entendre du régime du feu philoſophique, & non du feu de *charbon*. Philalethe & pluſieurs autres, comme Denys Zachaire, parlent du feu de *charbon* comme d'un feu néceſſaire à l'œuvre. Ce dernier dit entr'autres, que ſes parens voyant la quantité de menus *charbons* dont il avoit fait proviſion, lui diſoient qu'il ſeroit accuſé de faire la fauſſe monnoye. Philalethe dit que celui qui entreprend l'œuvre ne doit pas être du nombre des pauvres, à cauſe des dépenſes de vaſes & de *charbons* dont il faut faire uſage. Il réduit même la quantité qu'il en faut pour tout l'œuvre, à cent meſures pour les trois ans entiers. Voyez ſur cela ſon ouvrage qui a pour titre: *Enarratio methodica trium medicinarum Gebri*. On ne doit cependant pas prendre toutes ſes paroles à la lettre, car d'Eſpagnet que Philalethe a ſuivi pas à pas, dit qu'il reſte très-peu de dépenſes à faire à celui qui a les matieres préparées & convenables à l'œuvre. Il faut du *charbon*, mais dans un tems ſeulement, qui eſt celui de l'épreuve. *Charbons du ciel*. Ce ſont les étoiles. *Charbons humains*. Excrémens des hommes.

CHARBON, (R), *Chirurg. Med.*, on déſigne par ce nom une tumeur inflammatoire & gangreneuſe, d'un rouge vif; brûlante & très-douloureuſe, plus ou moins ſaillante, mais ſouvent applatie: elle eſt ordinairement précédée ou accompagnée d'une ou pluſieurs puſtules qui noirciſſent bientôt, & ſe ſphacelent. La baſe de cette tumeur eſt entourée d'un cercle enflammé & luiſant, livide, noirâtre ou violet, & chargé quelquefois de phlyctenes: le ſphacele, qui fait le caractere de cette tumeur, s'étend bientôt, tant en largeur qu'en profondeur, ſi l'on ne prend pas des meſures convenables pour l'arrêter. Le *charbon* ne préſente quelquefois que des puſtules véſiculaires; raſſemblées ſur une baſe commune, & qui s'enflamment bientôt, mais ſans beaucoup

coup d'élévation. Je ne ſais ſi l'on ne pourroit pas rapporter à la maladie dont nous parlons, ces exanthèmes gangreneux, qui paroiſſent quelquefois, tant dans la petite vérole que dans la fievre maligne.

Pline & Celſe en donnent une deſcription exacte; car le *charbon* affecte quelquefois la col & la gorge, ſans qu'il y ait de tumeur ni de douleur: mais on apperçoit une puſtule ou une croute livide, qui étant ôtée, laiſſe voir une chair noirâtre & ſphaceleuſe: cependant le malade languit, eſt aſſoupi, a le pouls foible & rare, & périt bientôt. Lorſque le *charbon* eſt moins malin, la puſtule noire eſt environnée d'une tumeur phlegmoneuſe, accompagnée d'une petite fievre: quand la tumeur eſt ouverte, elle forme un ulcere d'un rouge noirâtre, ſec, chaud, ardent, qui augmente peu à peu, & dont les levres ſont renverſées en-dehors.

Les pauvres qui ſe nourriſſent de la viande des animaux morts du *charbon*, ou les bouchers, les taneurs, les faiſeurs de chandelle, qui manient la laine, les cuirs & les graiſſes de ces animaux, ſont le plus expoſés à cette maladie.

Il eſt rare qu'on appelle des medecins pour traiter ce mal. Des payſans qui prétendent avoir des ſecrets ſpécifiques, brûlent le furoncle avec un cauſtique. & ſe vantent d'avoir guéri le *charbon*.

Le caractere du *charbon* eſt de ne point ſuppurer, & de ſe gangrener; & ce n'eſt qu'après la chute de l'eſcarre, qui laiſſe un ulcere plus ou moins profond, qu'on peut obtenir quelque ſuppuration: cette tumeur eſt ordinairement un ſymptôme de la peſte, ou de la fievre maligne; elle eſt preſque toujours accompagnée d'une fievre très-forte, & d'accidens les plus graves: on regarde dans ce cas, le *charbon*, comme l'éruption la plus redoutable; on craint ſur-tout celui qui paroît au viſage, au col & à la poitrine; on n'eſt pas moins alarmé du *charbon* qui tient aux glandes, aux parties tendineuſes & aux membranes: il eſt réputé mortel, lorſqu'il occupe la bouche ou le pharynx. L'ouverture des cadavres a appris que les viſceres n'en étoient pas exempts; on en a vu à l'eſtomac, aux inteſtins, aux reins, à la veſſie, *&c.*: on juge bien qu'il y a alors peu de reſſources.

On donne encore le nom de *charbon* à une ſorte de *furoncle* qui vient très-rapidement, & qui noircit vers la pointe, où il ſe forme une eſcarre plus ou moins étendue: il eſt ordinairement ſans fievre. Ce n'eſt quelquefois qu'une veſſie enflammée, dont la phlogoſe fait cependant une aſſez large baſe: quoiqu'il ſoit incomparablement moins à craindre que le peſtilentiel, il ne laiſſe pas cependant d'être quelquefois dangereux. La rentrée de l'un & de l'autre eſt redoutable; on la juge même mortelle pour le peſtilentiel, & quelques autres d'un mauvais caractere.

On ſe propoſe, dans le *traitement* du *charbon*, de fixer la gangrene, & de faire détacher l'eſcarre des parties ſaines: c'eſt dans cette vue qu'on fait, ſans perdre de tems, des ſcarifications juſqu'au vif, & qu'on applique le *mica panis*, ou tout autre cataplaſme émollient: il eſt quelquefois néceſſaire de placer un cauſtique au milieu des inciſions qu'on eſt ſouvent obligé de renouveller. On uſe enſuite des cataplaſmes maturatifs & anti-putrides, où l'on fait entrer le poivre, la thériaque, &c. Pluſieurs mêlent la poudre de la pierre à cautere, ou du vitriol de Chypre, avec l'onguent baſilicum, ou égyptiac. Le beurre d'antimoine eſt encore très-propre à détacher l'eſcarre, dont il eſt bon quelquefois de prévenir la chute, en l'enlevant avec le ſcalpel: lorſque la croûte eſt tombée, on traite l'ulcere ſelon la méthode ordinaire, c'eſt-à-dire, avec l'onguent égyptiac, le modificatif d'ache, le baume de Metz, &c. Les digeſtifs & les déterſifs doivent être ſouvent animés par les ſpiritueux, lorſque l'ulcere eſt menacé de gangrene: l'eau-de-vie camphrée, la teinture de myrrhe & d'aloës, l'eau phagédénique, le baume d'Arcæus, l'onguent de ſtyrax, &c. ſont dans ce cas, les anti-putrides

les plus employés. On ſe ſervoit très-communément autrefois du cautere actuel, il paſſe même encore, parmi les plus experts, pour le moyen le plus ſûr, & le plus propre à fixer la mortification; cependant je ne ſais par quelle raiſon on n'en fait preſque pas d'uſage: nous ne nous arrêterons pas aux remedes internes, parce qu'ils doivent être tirés des articles PESTE & FIEVRE MALIGNE.

Pour ce qui regarde le *charbon* de la ſeconde eſpece, le traitement en eſt fort ſimple; il demande quelquefois la ſaignée, comme les autres remedes généraux: les cordiaux peuvent y être utiles; les topiques, que nous venons de propoſer, lui conviennent auſſi: on n'a cependant beſoin pour la plupart, que du *mica-panis*, ou de tout autre cataplaſme émollient & pourriſſant; mais lorſque la tumeur ne ſe diſpoſe pas à la ſuppuration, on doit uſer de ſcarifications, du beurre d'antimoine, & d'autres cauſtiques dont nous avons fait mention, deſquels on obtient ce qu'on auroit vainement attendu de la nature. (T.)

CHARBON, *Maréchall.* On appelle ainſi une petite marque noire qui reſte d'une plus grande dans les creux des coins du cheval, pendant environ ſept ou huit ans. Lorſque ce creux ſe remplit, & que la dent devient unie & égale, le cheval s'appelle *raſé*.

CHARBONIER *ou* SERPENT À COLLIER, (N), ſ. m., *Hiſt. Nat.*, *natrix*, eſt un ſerpent aquatique, médiocrement gros, mais aſſez long. Sa tête eſt un peu large & plate, mouſſe par le bout: ſa gueule fort ample eſt munie de petites dents crochues tournées vers le goſier. Le collet eſt menu, tacheté de jaune blanchâtre en-deſſus, & formant le demi-cercle. Ce demi-collier eſt proprement la marque caractériſtique de ce *ſerpent*. Les écailles de la tête ſont fort larges, & plus foncées que celles du reſte du corps. Le ventre eſt renflé & diminué de groſſeur juſqu'à la queue, qui eſt fort déliée. Le dos eſt de couleur noirâtre, quelquefois d'un gris brun: le deſſous du corps, près de la tête, eſt blanchâtre; les côtés ſont garnis de points noirs. Le ventre eſt varié de blanc, de bleuâtre & de noir; les taches noires augmentent en nombre & en grandeur juſqu'à l'anus. Les écailles de la queue ſont tout-à-fait noires; le deſſus du corps eſt couvert de petites écailles bigarées de lignes noires, & qui montent de diſtance en diſtance vers le milieu du dos, de maniere que le nombre de ces lignes paſſe cinquante de chaque côté. On lui conte 177 bandes écailleuſes ſous le ventre & 85 écailles à la queue.

Le *ſerpent à collier* ne ſent pas mauvais, & on le manie ſans aucun danger. En 1764, nous en avons élevé un, qui, dès qu'on lui préſentoit le doigt, s'y entortilloit promptement; il careſſoit les levres humectées de ſalive, entroit tantôt dans notre chemiſe, & tantôt ſe gliſſoit ſous notre bonnet de nuit, & y reſtoit comme caché. Cet animal eſt ovipare: il dépoſe ſes œufs dans des trous expoſés au midi, ſur les bords des eaux croupiſſantes, ou plus ordinairement dans des couches de fumier. Ces œufs ſont gros comme des œufs de pie: ils ſont collés enſemble par une matiere gluante, en forme de groſſe grappe quarrée, compoſée de dix-huit à vingt œufs oblongs, entre leſquels il y en a de vuides ou clairs; & qui étant mis dans l'eau, y ſurnagent, tandis que les autres qui ſont pleins, vont au fond de l'eau. Chaque œuf eſt couvert d'une membrane mince, mais compacte, & d'un tiſſu ſerré. Il contient un petit ſerpent roulé ſur lui-même, & entouré d'une matiere ſemblable à du blanc d'œuf, avec un placenta, dont le cordon ombilical tient au bas-ventre, environ à un pouce de diſtance de l'anus. Si l'on ouvre l'œuf, l'animal en ſort d'abord immobile, puis il s'allonge & remue, mais ſans pouvoir ramper. Le petit *ſerpent* ne ſort communément de ſon œuf qu'après que cette enveloppe ſéminale a été ſuffiſamment échauffée par les rayons du ſoleil, ou par la chaleur du fumier.

Ce *ſerpent* rampe ſur la terre & nage dans l'eau avec aſſez d'agilité: il ſe plaît dans les lieux humides, & dans les buiſſons en été; mais en hyver, il demeure comme engourdi dans les trous au pied des haies, quelquefois auprès des maiſons: il vit ſur terre & dans l'eau: il aime le lait, mais il ſe nourrit ordinairement d'herbe, de fourmis, de ſouris, de lézards & de grenouilles. L'ouverture de ſa gueule, le goſier & l'œſophage ſont ſuſceptibles d'une extrême dilatation; auſſi dès que ce *ſerpent* a ſaiſi une petite grenouille, elle a beau faire des efforts pour lui échapper, il faut qu'elle paſſe ſans être mâchée. Toutes les parties de cet animal ſont ſudorifiques, & purifient le ſang. On l'appelle quelquefois *ſerpent d'eau*, *couleuvre ſerpentine* & *anguille de haie*. *v.* SERPENT.

CHARBONIERE, *la*, *Géogr.*, ville forte d'Italie dans le duché de Savoie, à un mille d'Aiguebelle.

CHARBONNÉ, adj., *Peinture*. Il ſe dit d'un deſſein dont les traits ne ſont pas nets & diſtincts, quelle que ſoit la ſorte de crayon qu'on ait employée, quoique ce mot vienne originairement du crayon noir, ſelon toute apparence. Il eſt en ce ſens ſynonyme à *barbouillé*, & ne ſe prend jamais qu'en mauvaiſe part.

CHARBONNÉ *ou* NOIR, *bled charbonné*. *Œconom. Ruſt. v.* CHARBON.

CHARBONNÉE, ſ. f., *Cuiſine*, endroits maigres du bœuf, du porc, du veau, coupés par tranches minces, & grillés ſur le feu. On donne auſſi le même nom à une côte ſéparée de l'aloyau.

CHARBONNIER, ſ. m. Ce terme a pluſieurs acceptions différentes. 1°. On appelle ainſi en quelques endroits celui qui porte le charbon du bateau dans les maiſons. 2°. On entend par ce mot les ouvriers occupés dans les forêts à conſtruire & conduire les fours à charbon. C'eſt un travail dur & qui demande des hommes vigoureux. 3°. On déſigne ainſi le lieu deſtiné dans les maiſons à placer le charbon, quand on en fait proviſion.

CHARBONNIERE, ſ. f., *Œconom. Ruſt. & Comm.* On donne ce nom, 1°. aux endroits d'une forêt où l'on a établi des fours à charbon de bois; à des femmes qui revendent le charbon de bois à petites meſures.

CHARBONNIERES, *Vener.*, terres rouges où les cerfs vont frapper leurs têtes après avoir touché aux bois, ce qu'on appelle *brunir*. Elles en prennent la couleur. *v.* CERF.

CHARCAMIS, (N), *Géogr.*, ville d'Aſie, ſituée ſur l'Euphrate. Elle appartenoit aux Aſſyriens. Néchao, roi d'Égypte, la prit ſur le roi d'Aſſyrie, & y laiſſa une garniſon, qui fut taillée en pieces la quatrieme année de Joakim roi de Juda, par Nabuchodonoſor roi de Babylone. Iſaïe parle de *Charcamis*, & il ſemble dire que Théglathphalaſar en avoit fait la conquête, peut-être ſur les Égyptiens. Les auteurs profanes ne parlent ni de cette ville ni de ſes guerres. Mais, il y a aſſez d'apparence que *Charcamis* eſt la même que Cercuſium, ou Circeſſum, ou Circeium, ſituée dans l'angle que forment le Chaboras & l'Euphrate dans leur jonction.

CHARCANAS, ſ. m., *Comm.*, étoffes & toiles de ſoie & coton, qui viennent des Indes orientales.

CHARCAS, *los*, *Géog.*, province de l'Amérique méridionale au Pérou, ſur la mer du Sud. C'eſt la plus féconde en mines de toute l'Amérique. Elle a environ cent cinquante lieues du nord au ſud, à commencer où finit le diſtrict de l'audience royale de Lima, au-deſſous du Potoſi; & elle a la même étendue d'orient en occident. Sa capitale eſt *Chuquiſaca* ou la *Plata*, archevêché, dont le revenu eſt, dit-on, de quatre-vingt mille piaſtres.

CHARCHÉDON, (N), *Géog.*, nom que les Grecs donnoient aux villes, que nous connoiſſons ſous le nom de *Carthage*. *v.* CARTHAGE.

CHARCHÉDON, (N), *Géogr.*, ville d'Arménie, ſuivant Étienne de Byzance. Il en eſt auſſi fait mention dans Plutarque. C'eſt dans la vie de Lucullus, qu'il en parle.

Digitized by Google

CHARCUTIER. *v.* CHAIRCUITIER.

CHARDIN, *Jean*, (N), *Hiſt. Litt.*, fils d'un jouaillier proteſtant de Paris, voyagea en Perſe & dans les Indes orientales. Il commerçoit en pierreries. Charles II. roi d'Angleterre, lui conféra de ſa main la dignité de chevalier. Il mourut à Londres en 1713, âgé de 69 ans, eſtimé & regretté. Le *Recueil* de ſes voyages, traduits en anglois, en flamand, en allemand & en françois, eſt en dix volumes *in-12.* & en trois vol. *in-4to.* Ils ſont à la fois très-curieux & très-vrais; & on doit bien les diſtinguer de ceux de Paul Lucas, & de tant d'autres voyageurs qui n'ont couru le monde que pour en rapporter des ridicules & des menſonges. *Chardin* donne une idée complette de la Perſe, de ſa religion, de ſes uſages, de ſes mœurs, de ſes coutumes, &c. La deſcription qu'il fait des autres pays orientaux qu'il a parcourus, n'eſt pas moins exacte.

CHARDON, (R), ſ. m., *Botan.*, *carduus*, genre de plante à fleur compoſée de pluſieurs fleurons, ordinairement tous hermaphrodites, oblongs, diviſés profondément en cinq lanieres, portés ſur un placenta couvert de poils & contenus dans un calice commun ovale, compoſé de pluſieurs écailles terminées par une pointe: à chaque fleuron ſuccéde une ſemence couronnée d'une aigrette. Voyez Tourn. *Inſtit. rei herb.* Linn. *gen. pl. v.* COMPOSÉES.

On pourroit avec quelques célebres botaniſtes ſéparer de ce genre nombreux les plantes dont les ſemences ont une aigrette en plumes pour en limiter l'acception à celles qui ont des aigrettes de poils ſimples, ou qui paroiſſent tels à l'œil nud; car avec la loupe on les voit bordés de dents qui ſont comme des barbes très-courtes. *v.* CIRCIUM.

Les *chardons* ont des feuilles ſimples, le plus ſouvent ſinueuſes & decoupées latéralement en ailerons & bordées de piquants: ils fleuriſſent tard & croiſſent par préference dans les pays chauds ou tempérés: ils ſont généralement amers, & les têtes de quelques-uns dont le placenta eſt grand & charnu peuvent ſe manger comme les culs d'artichauts.

L'uſage vulgaire a étendu la dénomination de *chardon* à toutes les plantes de genres différents & même de différentes claſſes, dont les têtes ou les feuilles ſont bordées de piquants.

Entre les plantes rapportées à ce genre par M. Linné, on peut diſtinguer l'*acarna*, voyez ce mot, le *chardon marie*: voyez ci-deſſous, le *carduus nutans*; Linn. *pl. pl. 1149. n°. 3.* dont les têtes ſont rondes, penchées, les fleurs rouges & les becs des écailles du calice rabatus en-dehors; & le *chardon* cotonneux, *carduus eriophorus. ibid. n°. 16.* Cette belle eſpece eſt, par ſes aigrettes en plumes qui couronnent ſes ſemences, du nombre des *circium* de M. Haller: il a juſqu'à ſix pieds de haut & porte pluſieurs têtes rondes de deux pouces de diametre, couvertes d'un duvet cotonneux, & qui ont à leur baſe une fraiſe de feuilles étroites: les fleurons ſont longs & purpurins: les feuilles ailées ou découpées latéralement en lobes alternativement relevés & bordés de piquants: quelques auteurs ont nommé cette plante *corona fratrum*: elle croît ſur les montagnes. (D.)

CHARDON-ACANTHE *ou* ÉPINE BLANCHE SAUVAGE. *v.* ONOPORDON.

CHARDON-ARGENTIN. *v.* CHARDON-MARIE.

CHARDON BENIT. *v.* CNICUS.

CHARDON À BONNETIER *ou* CHARDON À FOULLONS. *v.* DIPSACUS.

CHARDON DORÉ. *v.* CHAUSSE-TRAPPE.

CHARDON ÉTOILÉ. *v.* CHAUSSE-TRAPPE.

CHARDON HÉMORRHOÏDAL, (N), ſ. m. *Bot.* Ce nom que la même raiſon ſuperſtitieuſe auroit pu faire donner à diverſes eſpeces, eſt particuliérement celui d'une eſpece de *ſerratula*, qui eſt le *carduus vinearum repens C. B. Serratula arvenſis*, Linn. *ſp. pl.* Ses têtes ſont petites comme des glands de chêne, & preſque cylindriques; les fleurs purpurines, les écailles du calice terminées par un bec mollaſſe, les feuilles dentées & épineuſes. Des galles dont

eſt ſouvent chargée la tige de cette plante, comme celle de quelques autres *chardons*, & auxquelles on a trouvé quelque rapport de figure avec les hémorrhoïdes, eſt peut-être le fondement de l'opinion qu'on a eûe dans des tems moins éclairés, que les têtes de cette plante ſechées & portées dans la poche gueriſſent des hémorrhoïdes. (D.)

CHARDON-MARIE *ou* CHARDON-NÔTRE-DAME, (N), ſ. m. *Bot.* M. Linné a mis les plantes de ce nom dans le genre du *chardon*. Nous croyons qu'il vaut mieux les en ſéparer comme ont fait MM. Vaillant, Haller, &c. qui en ont fait un genre ſous le nom de *ſilybum*. Le caractere qui les diſtingue, c'eſt que les écailles du calice ſe terminent non par un ſimple piquant comme dans le *chardon*, mais par une piece ovale bordée de pointes & qui finit par un piquant: voyez Vaillant, *Mém. de l'acad. des ſciences de Paris*, *1718*. Hall. *Hiſt. St. Helv.*

Le *chardon-marie*, *carduus marianus*, Linn. *ſp. pl. 1154. n°. 14. Silybum nervis foliorum albis* Hall. croît dans des lieux gras & un peu humides. Sa tige eſt haute & branchue, ſes feuilles grandes, liſſes, charnues, ailées, épineuſes, embraſſant la tige par leur baſe, ornées de pluſieurs nervures en reſeau, & blanches, qui tranchent avec le fond qui eſt d'un beau verd: les têtes des fleurs ſont grandes, droites, les fleurons purpurins; les ſemences comprimées & ornées d'une aigrette de poils. On voit des variétés de cette plante dont les feuilles ne ſont pas tachées.

Toute la plante eſt amere. On fait de ſes ſemences une émulſion qu'on donne avec ſuccès dans les maladies de la poitrine & pour reſoudre le ſang coagulé. Hall. *ubi ſup.* On peut manger les jeunes pouſſes & les têtes en guiſe d'artichaut. (D.)

CHARDON-ROLLAND *ou* CHARDON À CENT TÊTES. *v.* PANICAUT.

CHARDON, *Architecture & Serrurerie*. Ce ſont des pointes de fer en forme de dards, qu'on met ſur le haut d'une grille, ou ſur le chaperon d'un mur, pour empêcher de la franchir.

CHARDON *ou* NOTRE-DAME DE CHARDON, *Hiſt. Mod.*, ordre militaire inſtitué en 1369 par Louis II. dit le Bon, troiſieme duc de Bourbon, Il étoit compoſé de vingt-ſix chevaliers ſans reproche, renommés en nobleſſe & en valeur, dont le prince & ſes ſucceſſeurs devoient être chefs, pour la défenſe du pays. Mais il n'eſt parlé de cet ordre qui s'eſt anéanti, que dans quelques-unes de nos hiſtoires. C'eſt ſur quoi on doit voir Favin dans ſon *théatre d'honneur & de chevalerie*, auſſi-bien que la Colombiere dans un grand ouvrage ſous le même titre.

CHARDON *ou* SAINT-ANDRÉ DU CHARDON, ordre de chevalerie en Ecoſſe, qui a ces mots pour deviſe: *Nemo me impune laceſſet*, perſonne ne m'attaquera impunément. On l'attribue à un roi d'Ecoſſe nommé *Anchaius*, qui vivoit ſur la fin du huitieme ſiecle. Mais l'origine de ces ſortes d'ordres eſt apocryphe, dès qu'on la fait remonter à ces anciens tems. Il vaut bien mieux la rapporter au regne de Jacques I. roi d'Ecoſſe, qui commença l'an 1423. Mais ſi on en fait honneur à Jacques IV. en ſuivant l'opinion de quelques auteurs, elle ſera de la fin du quinzieme ſiecle; car Jacques IV. ne commença ſon regne qu'en 1488. L'infortuné Jacques VII. d'Ecoſſe, ou II. d'Angleterre, le voulut remettre en vigueur; mais ſon éclat dura peu, & il ſubſiſte foiblement. Ce qu'il en reſte de plus conſidérable, eſt la dévotion des Ecoſſois catholiques qui ſont en petit nombre, pour l'apôtre S. André, qui eſt peu fêté par les réformés, dont la religion eſt la dominante d'Ecoſſe, qui de royaume eſt devenue province d'Angleterre en 1707.

CHARDONNER *ou* LAINER, *Manufact.*, c'eſt tirer l'étoffe au chardon. Cette opération n'a lieu qu'aux ouvrages en laine. Voyez en quoi elle conſiſte à l'article DRAP.

CHARDONNERET, ſ. m., *carduelis*, *Hiſt. Nat. Ornitholog.*, oiſeau plus petit

Digitized by Google

que le moineau domeſtique; il peſe une once & demie; il a environ cinq pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; l'envergure eſt d'environ neuf pouces; la tête eſt aſſez groſſe à proportion du reſte du corps. Le cou eſt court, le bec eſt blanchâtre, à l'exception de la pointe qui eſt noire dans quelques oiſeaux de ce genre; il eſt court, il n'a guere qu'un demi-pouce de longueur; il eſt épais à ſa racine & terminé en pointe, & fait en forme de cone. La langue eſt pointue, l'iris des yeux eſt de couleur de noiſette; la baſe du bec eſt entourée d'une belle couleur d'écarlate, à l'exception d'une marque noire qui s'étend de chaque côté depuis l'œil juſqu'au bec. Les côtés de la tête ſont blancs, le deſſus eſt noir, & le derriere eſt blanc; il y a une large bande noire qui deſcend de chaque côté, depuis le ſommet de la tête juſqu'au cou, & qui ſe trouve entre le blanc du derriere de la tête & celui des côtés. Le cou & le dos ſont d'une couleur rouſſe-cendrée; le croupion, la poitrine, & les côtés ſont d'une couleur rouſſe moins foncée. Le ventre eſt blanc. Il y a dans chaque aile dix-huit grandes plumes qui ſont noires, & qui ont toutes la pointe blanchâtre, à l'exception de la premiere qui eſt entiérement noire. L'aile eſt traverſée par une bande d'une belle couleur jaune: cette bande eſt formée par les barbes extérieures de chaque plume, qui ſont d'un beau jaune depuis la baſe juſqu'à leur milieu, à l'exception de la premiere plume que nous avons dit être entiérement noire, & des deux dernieres, dont les bords extérieurs ſont noirs comme les bords intérieurs. Toutes les petites plumes de l'aile qui recouvrent les grandes, ſont noires, à l'exception des dernieres du premier rang qui ſont jaunes. La queue eſt compoſée de douze plumes noires avec des taches blanches. Les deux plumes extérieures de chaque côté ont une large marque blanche un peu au-deſſous de la pointe au côté intérieur, les autres ont ſeulement la pointe blanche. Les pattes de cet oiſeau ſont courtes; le doigt de derriere eſt fort & garni d'un ongle plus long que ceux des autres doigts. L'extérieur tient à celui du milieu à ſa naiſſance. On diſtingue la femelle par ſa voix qui eſt moins forte que celle du mâle, par ſon chant qui ne dure pas ſi longtems, & par les plumes qui couvrent la côte de l'aile, qui ſont cendrées ou brunes, au lieu que ces mêmes plumes ſont d'un beau noir dans le mâle. Aldrovande donne cette marque comme la plus ſûre & la plus conſtante pour diſtinguer le ſexe de cet oiſeau.

Les *chardonnerets* vont en troupe, & vivent pluſieurs enſemble. On en fait cas pour la beauté des couleurs de leurs plumes, & ſur-tout pour leur chant qui eſt fort agréable. Cet oiſeau n'eſt point farouche. Au moment qu'il vient de perdre ſa liberté, il mange & il boit tranquillement. Il ne fait point de vains efforts comme la plupart des autres oiſeaux, pour ſortir de ſa cage; au contraire il y en a qui ne veulent plus en ſortir, lorſqu'ils y ont été long tems. Cet oiſeau ſe nourrit pendant l'hyver de ſemences de chardon; c'eſt de-là qu'eſt venu ſon nom. Il mange auſſi les graines du chardon à Bonnetier, du chanvre, de la bardane, du pavot, de la rue, &c. Il niche dans les épines & ſur les arbres: la femelle fait, ſelon Geſner, ſept œufs; & ſelon Belon, huit. Aldrovande fait mention des variations qui ſe trouvent quelquefois dans les couleurs de cet oiſeau, & qui viennent de l'âge ou du ſexe, ou qui ſont cauſées par d'autres accidens. Les jeunes *chardonnerets* n'ont point de rouge ſur la tête. Il y en a qui ont les cils blancs. On en a vû qui étoient blancs, & qui avoient la tête rouge, & d'autres qui étoient blanchâtres, & qui avoient un peu de rouge ſur le devant de la tête & à l'endroit du menton. *v.* OISEAU.

CHARDONNET, (N), ſ.m., *Milit.*: aux écluſes buſquées, dit M. de Belidor, on pratique dans chaque bajoyer un renfoncement pour loger un des battans de la porte qui y répond. Pour cela il y a une

Digitized by Google

des extrémités de ce renfoncement qui eſt arrondie, où ſe logent la crapaudine & le montant de repos, ſur lequel la porte tourne; & c'eſt cette partie ainſi arrondie qu'on nomme *chardonnet*. C'eſt pourquoi le montant qui en occupe la capacité, ſe nomme auſſi *montant de chardonnet*.

CHARDONNETE, (N), ſ. f., *Hiſt. Nat.*, ſorte d'artichaut ſauvage, fort commun en Touraine, & dont la fleur ſert à faire cailler le lait.

CHARDONS, (N), *Mil.*, ce ſont des pointes de fer en maniere de dards, que l'on met ſur le haut d'une grille, ou ſur le chaperon d'un mur, pour empêcher de paſſer par-deſſus.

CHARENÇON *ou* CHARANSON, (R), ſ. m., *Hiſt. Nat. Inſect.*, *curculio*, genre d'inſecte coleoptere, qui a pour caracteres quatre articles à tous les tarſes, la tête allongée en forme de trompe ſur laquelle ſont poſées des antennes terminées par un bouton en forme de maſſue: à quoi M. Geoffroi ajoute la forme coudée des antennes, pour reſtreindre ce genre très-nombreux, duquel il ſépare ſous le nom de *becmares* ceux dont les antennes ſont droites & compoſées d'articles égaux *v.* BECMARE. Les divers inſectes de ce genre varient beaucoup pour la grandeur: la plupart ſont aſſez petits: il y en a cependant des eſpeces aſſez grandes: voy. *Pl. d'hiſt. nat. fig. 219.* Quelques-uns ſont remarquables par une belle couleur dorée; d'autres ont leurs étuis couverts décailles comme celles qui couvrent les ailes des papillons. Ils ont tous dans leur premier âge la forme d'un ver hexapode mol, allongé à tête écailleuſe, & vivent dans l'intérieur des plantes ou des graines. *v.* COLEOPTERES.

On ne connoît que trop une de ces eſpeces par les ravages qu'elle fait ſouvent dans les greniers. Le *charançon* des bleds, appellé auſſi *calandre* & *chattepelauſe*: il eſt gris & des plus petits; ſa larve au ſortir de l'œuf, dépoſé ſans doute à la ſurface du grain, penetre dans ſon intérieur, en ronge toute la ſubſtance farineuſe, & ſe transforme en nymphe dans l'eſpece de coque que lui forme le même grain, réduit à n'avoir plus que l'écorce. Les moyens d'écarter ces inſectes deſtructeurs ſont un objet bien intéreſſant & une partie importante de la conſervation des grains. *v.* GRAINS.

D'autres eſpeces de *charençons* rongent de la même maniere les feves, les pois, les lentilles, &c. Il y en a qui vivent dans les têtes des artichauts ou des chardons: une autre mine les feuilles de l'orme, &c. La larve du *charençon* de la ſcrophulaire eſt remarquable par une ſingularité, c'eſt que pour ſa derniere transformation, elle s'enferme dans une coque ronde qui paroît faite d'une matiere glutineuſe, & qui placée au bout des branches pourroit être priſe pour une des capſules ſeminales, ſi elle n'étoit plus arrondie & tranſparente. Voy. Geoffr. *hiſt. ab. des inſ. T. I.* (D.)

CHARENTE, *la*, (R), *Géogr.*, nom propre d'une riviere de France, qui a ſa ſource dans d'Angoumois, à deux lieues & demie, ſud-ſud-oueſt, de Rochecouart, & ſon embouchure dans l'Ocean, vis-à-vis de l'iſle d'Oleron, à deux lieues au deſſous de Rochefort, après un cours d'environ quarante lieues. Elle eſt navigable dans la plus grande partie de ſon cours, abonde en poiſſons, & l'on y trouve en quelques endroits de groſſes moules qui produiſent de très-belles perles.

CHARENTON, *Joſeph Nicolas*, (N), *Hiſt. Litt.*, jéſuite né a Blois en 1649, mort à Paris en 1735. On a de lui l'*Hiſtoire générale d'Eſpagne, du pere Mariana jéſuite, traduite en françois, augmentée du ſommaire du même auteur & des faſtes juſqu'à nos jours, avec des notes hiſtoriques, géographiques & critiques, des médailles & des cartes géographiques*, à Paris, 1725, en 5 vol. *in*-4°. C'eſt par l'ordre de Philippe V. roi d'Eſpagne, qu'il entreprit cette traduction; il la dédia à ce prince. Sa préface eſt curieuſe, & l'ouvrage eſt eſtimable.

CHARENZ, (N), *Géogr. Anc.*, forteresſe des Rugiens, peuple de la baſſe Allemagne vers la Baltique: elle fut détruite l'an 1169, & la ville moderne de

Gartz, dans la Poméranie ſuedoiſe, en a pris la place. (D. G.)

CHARES, (N), *Géogr.*, fleuve de Grece, dans le Peloponneſe. Plutarque fait mention de ce fleuve dans la vie d'Aratus. Ce fleuve étoit, ſelon lui, dans l'Argolide. On n'en peut pas dire davantage, Plutarque étant le ſeul qui ait connu le *Chares*.

CHARES, (N), *Hiſt.*, *Litt.*, orateur Athenien. Il lui arriva un jour de parler fortement contre les ſourcils terribles de Phocion; les Athéniens s'en étant mis à rire, Phocion leur dit : *cependant, ces ſourcils ne vous ont fait aucun mal; mais, les riſées de ces beaux rieurs ont fait ſouvent verſer bien des larmes à votre ville.*

CHARÈS, (N), *Hiſt. Litt.*, hiſtorien Grec, qui naquit à Mitylene, puiſqu'Athénée le qualifie Mithylénéen. Nous ignorons en quel tems il a vécu. Il compoſa un ouvrage des belles actions d'Alexandre le grand, cité très-ſouvent par Athénée, par Plutarque dans la vie d'Alexandre & par Aulu-Gelle.

CHARES, (N), *Hiſt. Litt.*, fameux ſtatuaire, que Pline ſurnomme *Lindius* ou *Lindien*, parce qu'il étoit de la ville de Lindus. Il avoit pris les leçons de Lyſippe. C'eſt lui qui fit le fameux coloſſe de Rhodes, qui paſſoit pour une des ſept merveilles du monde.

CHARGE, FARDEAU, POIDS, FAIX, *Gramm. Synon.*, termes qui ſont tous relatifs à l'impreſſion des corps ſur nous, & à l'action oppoſée de nos forces ſur eux, ſoit pour ſoûtenir, ſoit pour vaincre leur peſanteur. S'il y a une compenſation bien faite entre la peſanteur de la *charge* & la force du corps, on n'eſt ni trop ni trop peu *chargé*: ſi la *charge* eſt grande, & qu'elle employe toutes les forces du corps; ſi l'on y fait encore entrer l'idée effrayante du volume, on aura celle du fardeau: ſi le fardeau excede les forces & qu'on y ſuccombe, on rendra cette circonſtance par *faix*. Le *poids* a moins de rapport à l'emploi des forces, qu'à la comparaiſon des corps entr'eux & à l'évaluation que nous faiſons ou que nous avons faite de leur peſanteur par pluſieurs applications de nos forces à d'autres corps. On dira donc : *il en a ſa charge : ſon fardeau eſt gros & lourd : il ſera accablé ſous le faix ; il ne faut pas eſtimer cette marchandiſe au poids.*

Le mot *charge* a été tranſporté de tout ce qui donnoit lieu à l'exercice des forces du corps, à tout ce qui donne lieu à l'exercice des facultés de l'ame. Voyez dans la ſuite de cet article différentes acceptions de ce terme, tant au ſimple qu'au figuré. Le mot *charge*, dans l'un & l'autre cas, emporte preſque toujours avec lui l'idée de contrainte.

CHARGE, ſ. f., *Juriſprud.* Ce terme a dans cette matiere pluſieurs acceptions différentes; il ſignifie en général tout ce qui eſt dû ſur une choſe mobiliaire, ou ſur une maſſe de biens; quelquefois il ſignifie *condition*, *ſervitude*, *dommage*, ou *incommodité*. C'eſt en ce dernier ſens qu'on dit communément qu'il faut prendre le bénéfice avec les *charges* : *quem ſequuntur commoda, debent ſequi & incommoda. Charge* ſe prend auſſi quelquefois pour une fonction publique & pour un titre d'office.

CHARGE, *Arts Méchan. Comm.*, &c. On donne ce nom à différentes fonctions honorables auxquelles on éleve certains particuliers, dans les corps & communautés de marchands & d'artiſans. *v.* aux articles GRAND-JUGE, JURÉ, SYNDIC, DOYEN, CONSUL, &c. les prérogatives de ces *charges*.

CHARGE, terme d'*Architecture*, c'eſt une maçonnerie d'une épaiſſeur reglée, qu'on met ſur les ſolives & ais d'entrevous, ou ſur le hourdi d'un plancher, pour recevoir l'aire de plâtre ou le carreau. *v.* AIRE.

CHARGE, terme d'*Architecture*, c'eſt, en quelques endroits, l'obligation de payer de la part de celui qui bâtit ſur & contre un mur mitoyen pour ſa convenance, de ſix toiſes une, lorſqu'il éleve le mur de dix pieds au-deſſus du rez-de-chauſſée, & qu'il approfondit les fondations au-deſſous de quatre pieds du ſol.

CHARGE,

Digitized by Google

CHARGE, en terme d'*Artillerie*, eſt ordinairement la quantité de poudre que l'on introduit dans un canon, un fuſil, ou un mortier, &c. pour en chaſſer le boulet, la balle, ou la bombe. *v.* CANON, MORTIER & FUSIL.

On *charge* le canon en introduiſant d'abord au fond de l'ame de la piece une quantité de poudre du poids du tiers ou de la moitié de la peſanteur du boulet: elle ſe met avec un inſtrument appellé *lanterne*. *v.* LANTERNE. C'eſt une eſpece de cuiller de cuivre rouge, montée ſur un long bâton, qu'on nomme *hampe*. On met ſur la poudre un bouchon de foin qu'on preſſe ou refoule fortement avec le refouloir. Sur ce foin on poſe immédiatement le boulet; & pour qu'il y ſoit arrêté fixement, on le couvre d'un autre bouchon de foin bien bourré, ou refoulé avec le refouloir. On remplit enſuite de poudre la lumiere de la piece, & on en met une petite traînée ſur ſa partie ſupérieure, qu'on fait communiquer avec celle de la lumiere. L'objet de cette traînée eſt d'empêcher que l'effort de la poudre de la lumiere, en agiſſant immédiatement ſur l'inſtrument avec lequel on met le feu à la piece, ne le faſſe ſauter des mains de celui qui eſt chargé de cette opération: inconvenient que l'on évite en mettant le feu à l'extrêmité de la traînée. Dans les nouvelles pieces, pour empêcher que le vent ne chaſſe ou enleve cette traînée, on pratique une eſpece de rigole ou petit canal d'une ligne de profondeur, & de ſix de largeur; il s'étend depuis la lumiere de la piece juſqu'à l'écu des armes du roi. On prétend que M. du Brocard, tué à la bataille de Fontenoy, où il commandoit l'artillerie, eſt l'auteur de cette petite addition au canon.

Le canon étant dirigé vers l'endroit où on veut faire porter le boulet, on met le feu à la traînée de poudre; elle le communique à celle de la lumiere, & celle-ci à la poudre dont le canon eſt *chargé*: cette poudre, en s'enflammant, fait effort en ſe raréfiant pour s'échapper ou ſortir de la piece; & comme le boulet lui oppoſe une moindre réſiſtance que les parois de l'ame du canon, elle le pouſſe devant elle avec toute la force dont elle eſt capable, & elle lui donne ainſi ce mouvement violent & prompt dont tout le monde connoit les effets.

* Il eſt certain qu'en augmentant la *charge* des pieces, on augmente la vîteſſe des boulets. C'étoit l'idée des anciens artilleurs; mais les modernes ont cru qu'il y avoit une certaine *charge* pour chaque piece, qui donnoit au boulet la plus grande viteſſe. Ce qui a donné lieu à cette opinion, c'eſt que ceux-ci croyoient que l'inflammation de la poudre ſe faiſoit par degré, pendant tout le tems que le boulet employe à parcourir l'ame de la piece. Ils conclurent de-là qu'il devoit y avoir une certaine *charge*, qui ſeroit entiérement enflammée quand le boulet ſeroit parvenu à la bouche de la piece, & c'eſt ce qu'on appelle ſa *juſte charge*; enſorte que ſi on l'augmentoit, une partie de la poudre ne prenant pas feu diminueroit par ſon poids l'action de l'autre, ainſi le boulet auroit moins de vîteſſe. On fit aux écoles de la Fere en 1739, des expériences pour découvrir cette *charge*, & on crut reconnoître qu'elle devoit être égale au tiers du poids du boulet. Mais M. Robins a fait voir par des expériences, qu'il eſt faux dans la pratique que la poudre s'enflamme par degrés, au contraire on peut enviſager cette inflammation comme momentanée. Il a enſuite montré que plus on augmente la *charge*, & plus la viteſſe du boulet augmente; car ayant tiré contre des pieces de bois fort épaiſſes, il a trouvé que le boulet pénétroit toujours plus avant dans le bois en augmentant la *charge*: ce qui prouve que ſa vîteſſe a été chaque fois plus grande. Il fait voir outre cela qu'il n'eſt pas poſſible de déterminer la vîteſſe des boulets par l'amplitude du jet; parce que la même piece tirée ſous le même angle, avec la même *charge* & dans les mêmes circonſtances autant qu'il a été poſſible, porte néanmoins le boulet à des diſtances très-différentes, & dans des directions

différentes encore de celles qu'il devoit avoir.

Ainſi l'on ne peut rien conclure de certain des expériences faites à la Fere à ce ſujet; auſſi notre auteur obſerve que celui qui les redigea, commença par éliminer toutes celles qui lui parurent trop irrégulieres, avant que de tirer l'amplitude moyenne, ſans s'expliquer ſur ce que c'étoit que ces amplitudes irrégulieres. Mais, puiſqu'une plus grande quantité de poudre augmente toujours la viteſſe du boulet, on demandera quelle doit donc être la juſte *charge* d'une piece d'artillerie? M. Robins répond à cela, que c'eſt celle qui eſt ſuffiſante pour produire l'effet qu'on ſe propoſe; c'eſt d'après ce principe & ſes expériences qu'il a déterminé les *charges* ſuivantes.

La *charge* d'une piece de campagne ne doit jamais être qu'un ſixieme ou un cinquieme du poids du boulet; & ſi on s'en ſert pour tirer des balles en grappes de raiſin, cette *charge* ſera trop forte, & il en faudra ſeulement la moitié. La *charge* deſtinée à battre en brèche ne doit jamais paſſer le tiers du poids du boulet. Et s'il s'agit de tirer contre un vaiſſeau, la *charge* ne doit pas paſſer la quatrieme partie du poids du boulet. Au reſte on ſuppoſe ici la même qualité de poudre que celle dont on ſe ſert en Angleterre pour l'artillerie.

Quoique l'on ait dit qu'en augmentant la *charge*, on augmente toujours la viteſſe du boulet, cela ne veut pas dire qu'il n'y en ait point qui puiſſe lui donner la plus grande viteſſe: il en eſt une; mais une telle *charge* ne doit pas être conſidérée dans la pratique; puiſqu'il n'y a aucune piece d'artillerie capable d'en ſoutenir l'effort; car ſuivant M. Robins il faudroit qu'elle occupât les $\frac{3}{4}$ de la piece. D'ailleurs ſuivant les obſervations de notre auteur, la viteſſe communiquée au boulet, en ſortant de la piece, par une forte *charge*, eſt très-grande, mais la réſiſtance de l'air l'eſt auſſi à proportion; enſorte qu'une grande partie de cette grande viteſſe eſt bientôt perdue. Car ſuivant M. Robins, la réſiſtance de l'air augmente en plus grande raiſon que le quarré de la viteſſe du boulet, lorſque celle-ci eſt fort grande; quoique ſuivant les expériences de M. Sulzer, il paroiſſe que la regle ordinaire doive ſatisfaire, quelques grandes que ſoyent les viteſſes des corps qui ſe meuvent dans l'air. Voyez le *Mémoire* de M. Lambert *ſur la réſiſtance des fluides*, dans les *Mémoires de l'Académie royale* de Berlin pour l'année 1765 & l'article RÉSISTANCE. Mais quelles que ſoient les loix de cette reſiſtance, M. Robins a trouvé par des expériences, qu'un boulet chaſſé par une forte *charge*, & parvenu à la diſtance de 4 à 500 verges de la piece, n'avoit alors guere plus de force que s'il eût été pouſſé par une petite *charge*. Or comme il arrive qu'on eſt toujours obligé de tirer de fort loin ſur les parapets des places fortes & ſur la maçonnerie qui ſoutient leur rempart, de maniere que la grande viteſſe que l'on communique au boulet a le tems de ſe perdre, il vaudra mieux ſe ſervir toujours des plus petites *charges*, & cela quelque proche que la batterie puiſſe être de la place, à cauſe des inconvenients dont l'exploſion d'une grande quantité de poudre eſt toujours accompagnée. Il ſe pourra bien faire que le boulet pénetre moins avant; mais ce déſavantage ſera bien compenſé par la facilité & la promptitude du ſervice. Enſorte que tout bien conſideré, l'uſage des petites *charges* l'emporte de beaucoup pour l'utilité ſur celui des plus fortes. Voyez les nouveaux *principes d'artillerie* de M. Robins traduits de l'anglois par M. Dupuy.

Pour mettre le canon, après qu'il eſt chargé, dans la ſituation convenable, afin que le boulet porte dans l'endroit déſigné. *v.* POINTER.

CHARGE *de mine*, (N), *Mil.* On chargeoit autrefois la mine avec des barriques pleines de poudre, qu'on arrangeoit dans les chambres, en rompant quelques douves, & répandant de la poudre entre-deux; mais comme cette maniere étoit fort incommode, & ne donnoit pas aſſez de facilité au

Digitized by Google

prompt embraſement des poudres, ſi néceſſaire cependant pour faire produire à la mine un grand effet, on s'aviſa de charger avec des ſacs pleins de poudre, que le mineur fendoit avec un couteau pour les ouvrir, jettant en même tems de la poudre entre deux.

Quoique cette méthode fût moins incommode, & valût beaucoup mieux que la précédente, on en a cependant imaginé aujourd'hui une troiſieme, qui doit ſans doute lui être préferée par l'union plus ſerrée des poudres qu'elle produit: ce qui les met en état de faire un plus grand effet.

On met dans le bas de la chambre un plancher de madriers, ſur leſquels on jette un lit d'un pouce d'épais, qu'on couvre de ſacs à terre vuides, de peur que la poudre ne prenne l'humidité. On jette ſur ces ſacs la poudre deſtinée à la charge, dont on ne fait qu'un ſeul tas, & pour empêcher qu'elle ne touche aux côtés de la chambre, on les garnit tout autour de paille & de ſacs à terre.

Quand on a mis la poudre ſuffiſante, l'officier, ſergent ou caporal, qui a le ſoin de la *charge*, y enfonce la ſauciſſe bien avant dans le milieu, & l'arrête par une cheville plantée à terre, pour empêcher qu'on ne l'arrache en la tirant par l'autre bout, ou que la violence du feu de la poudre ne la dérange. Quand on l'a attachée, on couvre la poudre avec des madriers, & l'on remplit l'eſpace qui reſte entre ceux-ci & ceux du plat-fond avec une maçonnerie de fumier, après quoi on ferme l'entrée avec de gros madriers joints enſemble & bien acontrebuttés, maçonnant les vuides avec des moëlons, du bois, & du fumier, qui tient lieu de mortier.

On traverſe en pluſieurs endroits la galerie de ſemblables madriers bien ſoutenus, rempliſſant toujours les vuides de la maniere que nous venons de dire. Quand on eſt arrivé au premier coude ou retour, on le ferme avec le même ſoin, & l'on continue juſqu'au troiſieme ou quatrieme, prenant garde qu'on ne dérange jamais l'auget, que la ſauciſſe ſoit toujours bien tenue ſeche, & qu'il y ait plus loin du centre de la chambre à la derniere fermeture, que de ce même centre à la ſurface du terrein qu'on veut enlever; car autrement la poudre faiſant toujours ſon effet du côté le plus foible, ne manqueroit pas de ſe jetter du côté de la galerie.

Cette derniere opération doit couronner l'œuvre, par la grande adreſſe dont il faut s'y prendre. J'oubliois de dire qu'on ne doit heurter ni les augets ni la ſauciſſe, de crainte qu'on ne leur faſſe prendre une ſituation contraire.

CHARGE, *Forges*, c'eſt la quantité de mines, de charbon & de fondans, qu'on jette à chaque fois dans le fourneau. *v.* l'article FORGE.

CHARGE, ſe dit, en *Hydraulique*, de l'action entiere d'un volume d'eau, conſidéré eu égard à ſa baſe & à ſa hauteur, & renfermé dans un réſervoir ou dans un canal, ſous une conduite d'eau. *v.* JET-D'EAU.

CHARGE d'un *appui*. *v.* APPUI & LEVIER.

CHARGE, en termes de *Maréchallerie*, eſt un cataplâme, appareil, ou onguent fait de miel, de graiſſe, & de térébenthine; on l'appelle alors *emmiélure*: quand on y ajoute la lie de vin & autres drogues, on l'appelle *remolade*. Ces deux eſpeces de cataplâmes ſervent à guérir les foulures, les enflûres, & les autres maladies des chevaux, qui proviennent de quelque travail conſidérable, ou de quelque effort violent. On applique ces cataplâmes ſur les parties offenſées, ou on les en frotte. Les maréchaux confondent les noms de *charge*, d'emmiélure & de remolade, & les prennent l'un pour l'autre.

CHARGE, *Peinture & Belles-Lettr.*, c'eſt la repréſentation ſur la toile ou le papier, par le moyen des couleurs, d'une perſonne, d'une action, ou plus généralement d'un ſujet, dans laquelle la vérité & la reſſemblance exactes ne ſont altérées que par l'excès du ridicule. L'art conſiſte à démêler le vice réel ou d'opinion qui

Digitized by Google

étoit déja dans quelque partie, & à le porter par l'expreſſion juſqu'à ce point d'exagération où l'on reconnoit encore la choſe, & au-delà duquel on ne la reconnoitroit plus: alors la *charge* eſt la plus forte qu'il ſoit poſſible. Depuis Léonard de Vinci juſqu'aujourd'hui, les peintres ſe ſont livrés à cette eſpece de peinture ſatyrique & burleſque; mais il y en a peu qui y ayent montré plus de talent que le chevalier Guichi, peintre Romain, encore aujourd'hui dans ſa vigueur.

La proſe & la poéſie ont leurs *charges* comme la peinture, & il n'eſt pas moins important dans un écrit que dans un tableau qu'il ſoit évident qu'on s'eſt propoſé de faire une *charge*, & que la *charge* ne rende pas toutefois l'objet méconnoiſſable. Il n'eſt pas néceſſaire de juſtifier la ſeconde de ces conditions: quant à la premiere; ſi vous *chargez*, & qu'il ne ſoit pas évident que vous en avez eu le deſſein, l'être auquel on compare votre deſcription n'étant plus celui que vous avez pris pour modele, votre ouvrage reſte ſans effet. Le plus court ſeroit de ne jamais *charger*, ſoit en peinture, ſoit en littérature. Un objet peint & décrit frappera toujours aſſez, ſi l'on ſait le montrer tel qu'il eſt, & faire ſortir tout ce que la nature y a mis.

Je ne ſais même ſi une *charge* n'eſt pas plus propre à conſoler l'amour propre, qu'à le mortifier. Si vous exagérez mon défaut, vous m'inclinez à croire qu'il faudroit qu'il fût porté en moi juſqu'au point où vous l'avez repréſenté, ſoit dans votre écrit, ſoit dans votre tableau, pour être vraiment repréhenſible; ou je ne me reconnois point aux traits que vous avez employés, ou l'excès que j'y remarque m'excuſe à mes yeux. Tel a ri d'une *charge* dont il étoit le ſujet, à qui une peinture de lui-même plus voiſine de la nature eût fait détourner la vue, ou peut-être verſer des larmes. *v.* CARICATURE & COMÉDIE.

CHARGE, *Rubann*, ſe dit des pierres qui s'attachent aux cordes des contre-poids. *v.* CONTREPOIDS.

CHARGE, *Vénerie*, c'eſt la quantité de poudre & de plomb que le chaſſeur employe pour un coup. Cette quantité doit être proportionnée à la force de l'arme, l'eſpece de gibier, & à la diſtance à laquelle on eſt quelquefois contraint de tirer.

CHARGE, en termes de *Blaſon*, ſe dit de tout ce que l'on porte ſur l'écuſſon; animaux, végétaux, ou autre objet. *v.* ÉCUSSON, &c.

Un trop grand nombre de *charges* n'eſt pas réputé ſi honorable qu'un plus petit.

Les *charges* qui ſont propres à l'art du Blaſon, comme la croix, le chef, la face en pal, s'appellent *charges propres*, & ſouvent *pieces ordinaires*.

Quelques auteurs reſtraignent le terme de *charges* aux additions ou récompenſes d'honneur; telles que les cantons, les quartiers, les girons, les flaſques, &c.

CHARGE, *Commerce*, meſure pour les grains uſitée dans la Provence & en Candie. La *charge* de Marſeille, d'Arles, & de Candie, qui peſe 300 liv. poids de Marſeille, d'Arles, & de Candie, & 243 liv. poids de marc, eſt compoſée de quatre émines qui ſe diviſent en huit ſivadieres; l'émine peſe 75 liv. poids du lieu, ou 60 liv. un peu plus, poids de marc; la ſivadiere peſe 9 liv. un peu plus, poids de Marſeille, ou 7 liv. un peu plus, poids de marc. La *charge* ou meſure de Toulon fait trois ſetiers de ce lieu, le ſetier une mine & demie, & trois de ces mines font le ſetier de Paris.

CARGE, meſure d'épiceries à Veniſe, peſe 400 livres du pays, & revient à 240 de Paris, & à 298 liv. & un peu plus de huit onces de Marſeille.

CHARGE, meſure des galles, cotons, &c. peſe 300 liv. du pays.

Il y a encore des *charges* meſures de différens poids & de différentes matieres. *Exemple*: celle d'ANVERS eſt de 242 liv. de Paris; celle de Nantes, de 300 liv. Nantoiſes, &c. Voyez le *Dict. du Comm.* La *charge* de plomb eſt de 36 ſaumons. *v.* SAUMONS & PLOMB.

CHARGES ANNUELLES, ſont celles qui conſiſtent dans l'acquittement de cens,

Digitized by Google

rentes, penſions & autres preſtations qui ſe réiterent tous les ans.

Ces ſortes de *charges* ſont ou perpétuelles ou viageres.

CHARGES DE LA COMMUNAUTÉ DE BIENS ENTRE CONJOINTS, ſont les dépenſes & dettes qui doivent être acquittées aux dépens de la communauté, & ne peuvent être priſes ſur les propres des conjoints.

Du nombre de ces *charges* ſont la dépenſe du ménage, l'entretien des conjoints, les réparations qui ſont à faire tant aux biens de la communauté qu'aux propres des conjoints, l'entretien & l'éducation des enfans.

Les dettes mobiliaires créées avant le mariage, ſeroient auſſi une *charge de la communauté*; mais on a ſoin ordinairement de les en exclure par une clauſe préciſe.

Pour ce qui eſt des dettes mobiliaires ou immobiliaires, créées pendant le mariage, elles ſont de droit une *charge de la communauté.*

Les dettes mobiliaires des ſucceſſions échues à chacun des conjoints pendant le mariage, ſont auſſi une *charge de communauté.*

On peut voir à ce ſujet le *traité de la communauté* par Lebrun, *lib. II. chap. iij.* où la matiere des *charges* de la communauté eſt traitée fort amplement.

CHARGES FONCIERES ſont les redevances principales des héritages, impoſées lors de l'aliénation qui en a été faite, pour être payées & ſupportées par le détenteur de ces héritages. Telles ſont le cens & ſurcens, les rentes ſeigneuriales, ſoit en argent ou en grain, ou autres denrées, les rentes ſecondes non ſeigneuriales, les ſervitudes & autres preſtations dûes ſur l'héritage, ou par celui qui en eſt détenteur.

Quoique le cens ſoit de ſa nature une rente fonciere, néanmoins dans l'uſage quand on parle ſimplement de rentes foncieres ſans autre qualification, on n'entend par-là ordinairement que les redevances impoſées après le cens.

Toutes *charges foncieres*, même le cens, ne peuvent être créées que lors de la tradition du fonds, ſoit par donation, legs, vente, échange, ou autre aliénation. Il en faut ſeulement excepter les ſervitudes, leſquelles peuvent être établies par ſimple convention, même hors la tradition du fonds; ce qui a été ainſi introduit à cauſe de la néceſſité fréquente que l'on a d'impoſer des ſervitudes ſur un héritage en faveur d'un autre. Les ſervitudes different encore en un point des autres *charges foncieres*, ſavoir que celui qui a droit de ſervitude, perçoit ſon droit directement ſur la choſe, au lieu que les autres *charges foncieres* doivent être acquittées par le détenteur. Du reſte les ſervitudes ſont de même nature & ſujettes aux mêmes regles.

Les *charges foncieres* une fois établies ſont ſi fortes, qu'elles ſuivent toujours la choſe en quelques mains qu'elle paſſe.

L'action que l'on a pour l'acquittement de ces *charges*, eſt principalement réelle & conſidérée comme une eſpece de vindication ſur la choſe. Elles produiſent néanmoins auſſi une action perſonnelle contre le détenteur de l'héritage, tant pour le payement des arrérages échus de ſon tems, que pour la réparation de ce qui a été fait au préjudice des clauſes de la conceſſion de l'héritage.

Les *charges foncieres* different des dettes & obligations perſonnelles en ce que celles-ci, quoique contractées à l'occaſion d'un héritage, ne ſont pas cependant une dette de l'héritage, & ne ſuivent pas le détenteur; elles ſont perſonnelles à l'obligé & à ſes héritiers; au lieu que les *charges foncieres* ſuivent l'héritage & le détenteur actuel, mais ne paſſent point à ſon héritier, ſinon en tant qu'il ſuccéderoit à l'héritage.

Il y a auſſi une différence entre les *charges foncieres* & les ſimples hypotheques; en ce que l'hypotheque n'eſt qu'une obligation acceſſoire & ſubſidiaire de la choſe pour plus grande ſûreté de l'obligation perſonnelle qui eſt la principale; au lieu que la *charge fonciere* eſt

dûe principalement par l'héritage, & que le détenteur n'en eſt tenu qu'à cauſe de l'héritage.

CHARGES ET INFORMATIONS, *Juriſprud.* On joint ordinairement ces termes enſemble comme s'ils étoient ſynonymes; ils ont cependant chacun une ſignification différente. Les *charges* en général ſont toutes les pieces ſecrettes du procès qui tendent à *charger* l'accuſé du crime qu'on lui impute, telles que les dénonciations, plaintes, procès-verbaux, interrogatoires, comme auſſi les *informations*, recollemens & confrontations; au lieu que les *informations* en particulier ne ſont autre choſe que le procès-verbal d'audition des témoins en matiere criminelle: cependant on prend ſouvent le terme de *charges* pour les dépoſitions des témoins entendus en *information*. On dit: *faire lecture des charges, faire apporter les charges & informations à l'avocat général*, c'eſt-à-dire, *lui faire remettre en communication les informations & autres pieces ſecrettes du procès*. Sous le terme de *charges* proprement dites en matiere criminelle, on ne devroit entendre que les dépoſitions qui tendent réellement à *charger* l'accuſé du crime dont il eſt prévenu; cependant on comprend quelquefois ſous ce terme de *charges*, les *informations* en général, ſoit qu'elles tendent à *charge* ou à *décharge*. On dit d'une cauſe de petit criminel, qu'elle dépend des *charges*, c'eſt-à-dire, de ce qui ſera prouvé par les *informations*. *v.* INFORMATIONS.

CHARGES DU MARIAGE, *Juriſpr.*, ſont les choſes qui doivent être acquittées pendant que le mariage ſubſiſte, comme l'entretien du ménage, la nourriture & l'éducation des enfans qui en proviennent, l'entretien & les réparations des bâtimens & héritages de chacun des conjoints. C'eſt au mari, ſoit comme maître de la communauté, ſoit comme chef du ménage, à acquitter les *charges du mariage*; mais la femme doit y contribuer de ſa part. Tous les fruits & revenus des biens dotaux de la femme appartiennent au mari, pour fournir aux *charges du mariage*: s'il y a communauté entre les conjoints, les *charges du mariage* ſe prennent ſur la communauté; ſi la femme eſt non commune & ſéparée de biens d'avec ſon mari, on ſtipule ordinairement qu'elle lui payera une certaine penſion pour lui aider à ſupporter les *charges du mariage*; & quand cela ſeroit omis dans le contrat, le mari peut y obliger ſa femme.

CHARGES MUNICIPALES, ſont celles qui obligent à remplir pendant un tems certaines fonctions publiques, comme à l'adminiſtration des affaires de la communauté, à la levée des deniers publics ou communs, & autres choſes ſemblables.

Elles ont été ſurnommées *municipales*, du latin *munia*, qui ſignifie des ouvrages dûs par la loi, & des fonctions publiques; ou plutôt de *municipium*, qui ſignifioit chez les Romains une ville qui avoit droit de ſe gouverner elle-même ſuivant ſes loix, & de nommer ſes magiſtrats & autres officiers.

Ainſi dans l'origine on n'appelloit *charges municipales*, que celles des villes auxquelles convenoit le nom de *municipium*.

Mais depuis que les droits de ces villes municipales ont été abolis, & que l'on a donné indifféremment à toutes ſortes de villes le titre de *municipium*, on a auſſi appellé *municipales* toutes les *charges* & fonctions publiques des villes, bourgs, & communautés d'habitans, qui ont conſervé le droit de nommer leurs officiers.

On comprend dans le nombre des *charges municipales*, les places de prevôt des marchands, qu'on appelle ailleurs *maire*, celle d'échevins, qu'on appelle à Toulouſe *capitouls*, à Bourdeaux *jurats*, & dans pluſieurs villes de Languedoc, *bayle* & *conſuls*.

La fonction de ces *charges* conſiſte à adminiſtrer les affaires de la communauté; en quelques endroits on y a attaché une certaine juriſdiction plus ou moins étendue.

Il y a encore d'autres *charges* que l'on peut appeller *municipales*, telles que celles de ſyndic d'une communauté d'habi-

Digitized by Google

tans, & de collecteur des tailles; celles-ci ne consistent qu'en une simple fonction publique, sans aucune dignité ni juridiction.

L'élection pour les places *municipales* qui sont vacantes, doit se faire suivant les usages & réglemens de chaque pays, & à la pluralité des voix.

Ceux qui sont ainsi élus peuvent être contraints de remplir leurs fonctions, à moins qu'ils n'ayent quelque exemption ou excuse légitime.

Il y a des exemptions générales, & d'autres particulieres à certaines personnes & à certaines charges; par exemple, les gentilshommes sont exempts de la collecte & levée des deniers publics: il y a aussi des offices qui exemptent de ces *charges municipales*.

Outre les exemptions, il y a plusieurs causes ou excuses pour lesquelles on est dispensé de remplir les *charges municipales*; telles sont la minorité & l'âge de soixante-dix ans, les maladies habituelles, le nombre d'enfans prescrit par les loix, le service militaire, une extrême pauvreté, & autres cas extraordinaires qui mettroient un homme hors d'état de remplir la *charge* à laquelle il seroit nommé.

Les indignes, & personnes notées d'infamie, sont exclus des *charges municipales*, sur-tout de celles auxquelles il y a quelque marque d'honneur attachée.

CHARGES & OFFICES. Ces mots qui dans l'usage vulgaire paroissent synonymes, ne le sont cependant pas à parler exactement; l'étymologie du mot *charge* pris pour *office*, vient de ce que chez les Romains toutes les fonctions publiques étoient appellées d'un nom commun *munera publica*; mais il n'y avoit point alors d'*offices* en titre, toutes ces fonctions n'étoient que par commission, & ces commissions étoient annales. Entre les commissions on distinguoit celles qui attribuoient quelque portion de la puissance publique ou quelque dignité, de celles qui n'attribuoient qu'une simple fonction, sans aucune puissance ni honneur: c'est à ces dernieres que l'on appliquoit singuliérement le titre de *munera publica*, *quasi onera*; & c'est en ce sens que nous avons appellé *charges* en notre langue, toutes les fonctions publiques & privées qui ont paru onéreuses, comme la tutele, les *charges de police*, les *charges municipales*. On a aussi donné aux *offices* le nom de *charges*, mais improprement. Quelques-uns prétendent que l'on doit distinguer entre les *charges & offices*; que les *charges* sont les places ou commissions vénales, & les *offices* celles qui ne le sont pas: mais dans l'usage présent on confond presque toujours ces termes *charges* & *offices*, quoique le terme d'*office* soit le seul propre pour exprimer ce que nous entendons par un état érigé en titre d'*office*, soit vénal ou non vénal. *v.* OFFICE.

CHARGES, *durée & venalité des*, (N), *Droit Pol.* Une des choses qui contribue le plus au maintien des sociétés politiques, est sans doute la conduite & la capacité des magistrats qui commandent sous l'autorité souveraine.

Mais outre cette partie intéressante, la maxime de perpétuer ou de changer leurs *charges*, étant en elle-même une différence sensible de la constitution, elle mérite, autant qu'aucune autre, d'être discutée, & qu'on en connoisse l'utile & le défectueux. Je commencerai par rapporter les raisons pour l'une ou pour l'autre des deux méthodes; elles se présentent en foule.

Si la vue principale de toute société civile doit être de former des citoyens vertueux, l'usage des moyens qui pourront concourir à cet objet est précieux: dans cette idée le législateur doit offrir à tous les yeux les récompenses du mérite; ce spectacle aiguillonne les sujets, il les éleve.

Les dignités, les *charges* sont cette récompense, il en est pour tous les étages; & quoique l'honneur, en opposition avec l'intérêt, soit le prix le plus analogue à la vertu, cependant il résulte du mélange de ces deux contraires, un tout souvent nécessaire, parce qu'il est ordinaire de trouver ensemble le mérite & les besoins.

Digitized by Google

Or, faire renaître pluſieurs fois l'occaſion de ces récompenſes, c'eſt, pour ainſi dire, en multiplier le nombre; c'eſt centupler l'eſpérance qui ſeule anime; c'eſt centupler les efforts pour mériter: tel eſt l'effet des *charges* à tems. Les perpétuelles éteignent l'eſpoir: il ne peut languir que l'émulation ne s'attiédiſſe; elle laiſſe revenir la nonchalance qui nous eſt ſi naturelle & ſi préjudiciable au bien de la ſociété civile.

Lorſque l'on ſe voit exclus pour la vie d'un rang où le mérite a un droit acquis de prétendre, on ceſſe d'y jetter les yeux, & d'aimer & ſervir une république où la juſtice & l'égalité ne ſont plus de principe, on ſe livre à l'envie, à la jalouſie, à la haine contre les préférés & le gouvernement. Les récompenſes rares rendent le mérite peu commun.

Ces raiſons paroiſſent frapper plus directement ſur les ſujets à talents; on en trouve d'autres qui intéreſſent la maſſe générale.

Il eſt dans l'ordre des choſes que la perpétuité de la magiſtrature y introduiſe la corruption. On en peut voir un exemple dans le portrait que fait Tite-Live de celle de Carthage, „ Dans ce tems-là, dit „ cet auteur, l'ordre des magiſtrats do„ minoit à Carthage, *principalement par„ ce qu'ils étoient juges perpétuels.* Les biens, „ la réputation & la vie étoient en leur „ puiſſance, celui qui avoit l'un d'eux „ pour ennemi, les avoit tous ".

La raiſon de ce déſordre eſt bien naturelle. Une conformité de magiſtrature, ſur-tout dans un même tribunal, forme des liaiſons d'amitié, d'alliance, de bienſéance ou d'habitude; la perpétuité les rend comme néceſſaires. Qui accuſera le magiſtrat étayé de ſes collegues? qui le condamnera? Les alliés de ſes parents, leurs amis & les ſiens ſeront ſes juges & ceux de ſon accuſateur.

L'eſpérance de l'impunité eſt la mere du crime, & la crainte de l'accuſation la conſervatrice du bon ordre. Plutarque loue hautement la coutume des Romains qui excitoient les jeunes gens à accuſer ceux qui avoient géré quelque magiſtrature. Les malverſations recevoient la punition qui leur étoit due; & lorſque ceux qui avoient accuſé devenoient magiſtrats à leur tour, ils étoient éclairés de ſi près par ceux qu'ils avoient accuſés, qu'ils n'auroient oſé enfreindre ni négliger leurs devoirs, quelque penchant qui les y eût portés.

Si la magiſtrature étoit annuelle, les juges & tous ceux qui ont en main l'autorité craindroient ce que les tribuns diſoient à Manlius: „ qu'on lui feroit ren„ dre compte de ſes actions, lorſqu'il ſe„ roit homme privé, puiſqu'il ne vouloit „ pas le rendre étant conſul ".

Les magiſtrats ſubalternes échapperoient de même à la punition. Peu d'hommes ont le front de punir dans les autres les fautes pareilles à celles dont ils ſont eux-mêmes coupables.

On ajoute que la conſervation des biens publics recommandée par ſa nature à tous les citoyens, ſouffre auſſi de la perpétuité. Ceux qui n'y ont & qui n'y eſperent aucune part, n'en prennent aucun ſoin. Ceux qui ſont parvenus pour toute leur vie aux honneurs qu'ils ont ambitionnés, la négligent.

Ces raiſons ont paru autrefois aſſez puiſſantes pour donner lieu à des loix qui en étoient les conſéquences. On lit dans les commentaires de Céſar que la ville d'Autun, une des plus conſidérables des Gaules, avoit une loi inviolable qui défendoit la continuation des magiſtrats au delà d'une année.

Cette loi ne s'étoit pas arrêtée aux perſonnes, elle avoit prévu l'inconvénient de perpétuer les *charges* dans les familles; elle ne permettoit pas qu'un frere, qu'un proche parent pût être magiſtrat, ni même ſénateur, pendant la vie du premier qui l'avoit été. On craignoit que la longue poſſeſſion ne donnât trop d'autorité; cette autorité trop de crédit parmi les autres magiſtrats; ce crédit une eſpérance de l'impunité; & cette eſpérance, de la hardieſſe à faire le mal.

C'eſt dans ces mêmes vues d'éviter ce qui

Digitized by Google

qui pourroit tendre à la corruption, que Charles V, & avant lui, Philippe le Bel avoient ordonné en France que perſonne ne fût juge dans le lieu de ſa naiſſance. Les Etats du Languedoc, animés du même eſprit, demanderent en 1556 que deux proches parents ne puſſent être magiſtrats dans un même tribunal; & les Etats généraux du royaume de France tenus à Orléans, quatre ans après, firent la même demande.

Ceci differe à la vérité de la perpétuité; mais on y voit une juſte crainte d'augmenter l'autorité. Si on la regarde comme pernicieuſe au public, la perpétuité dans les charges la donne bien plus grande.

Ces demandes des Etats donnerent lieu à des loix conformes pour tout le royaume. Ces loix n'ont point ſubſiſté; ſi on en cherche les raiſons, on s'appercevra que c'eſt parce que les *charges* ſont perpétuelles.

En effet, il n'eſt pas juſte que le citoyen rempli de mérite devienne inutile à la république & ne puiſſe aſpirer à une récompenſe de ſon Etat, parce qu'un de ſes parents en aura obtenu une pareille. S'il ne la poſſédoit que pour un tems, l'obſtacle ne ſeroit pas de durée. Les ordonnances données ſur la requête des peuples, & fondées ſur des conſidérations légitimes, ſeroient encore en vigueur.

Les maux qu'ont cauſé la longueur des magiſtratures & le déſir de s'y perpétuer, ſont des leçons bien frappantes pour faire éviter cet abus. La continuation des décemvirs, changea à Rome le gouvernement démocratique en Oligarchie; & la ſoif des honneurs qui dévora Marius, fut le premier mobile qui le changea enfin en monarchie. Six conſulats obtenus lui firent eſpérer le ſeptieme; pour y parvenir, il fit décréter par le peuple qu'il continueroit la guerre de Mithridate échue par le ſort à Sylla. Telle fut la ſource des malheurs de la république, & d'où découlerent des fleuves de ſang du genre humain.

Il ſeroit trop long de détailler les noms de ceux que la prorogation des *charges* a portés à la tyrannie.

Ainſi on compte dans les effets funeſtes de l'autorité perpétuée dans les mêmes perſonnes, l'émulation éteinte, & par conſéquent la vertu; les haines & les diſſentions civiles, la corruption de la magiſtrature, l'impunité des malverſations; l'oubli & la diſſipation des biens publics; enfin le renverſement des états.

S'il étoit néceſſaire d'ajouter à des motifs ſi puiſſants de rendre les *charges* annuelles, des exemples & des autorités, on trouveroit l'un & l'autre dans toutes les anciennes républiques, dans la plupart des modernes, & chez tous les fameux légiſlateurs, philoſophes & juriſconſultes.

Le ſentiment contraire a ſes partiſans & ſes raiſons. On dit qu'il eſt plus conforme au bien public de laiſſer les magiſtrats pendant leur vie, que de les déplacer, lorſqu'ils commencent à peine à connoître quelles ſont leurs véritables fonctions; que le commandement ſe trouvera toujours dans des mains peu capables & peu expérimentées, ſi celui qui le prend ne le connoit pas & le quitte avant même de l'avoir bien connu: la vie de l'homme ſuffit à peine pour apprendre à commander.

Outre l'art de commander, chaque nature de *charge* a un objet particulier de commandement qui demande des connoiſſances particulieres: un coup d'œil, un moment de réflexion de l'homme conſommé dans l'exercice, voit plus de choſes, trouve plus de reſſources, que le nouveau magiſtrat, avec plus de capacité & moins d'expérience, ne feroit en pluſieurs jours. Le génie ne ſuffit pas: être bon magiſtrat ou bel eſprit, ſont des choſes bien différentes. Les plus ſages tâtent le terrein; c'eſt le tems & l'habitude qui facilite leur démarche & qui l'aſſure.

Si l'on ſuppoſe que celui qui ambitionne une *charge*, en apprend les fonctions; qu'il étudie ceux qui en exercent de ſemblables; qu'il en examine le fort & le foible; qu'il a paſſé par des états qui l'ont

Digitized by Google

conduit par degrés à acquérir les lumieres les plus convenables; ſi l'on ſuppoſe, en un mot, qu'il a les talents & l'expérience que l'on doit déſirer, c'eſt un malheur pour la république qu'il exerce peu de tems.

Une année ne ſuffit pas pour des changements utiles au public; on ne peut achever dans un ſi court eſpace l'entrepriſe la plus commune. Ce terme eſt quelquefois trop court pour terminer les choſes ordinaires & de légere conſéquence; les meilleurs projets ſont avortés, les affaires demeurent indéciſes, les accuſations abolies, les peines ſont remiſes ou du moins différées; les nouvelles vues de celui qui ſuccède, font détruire ou abandonner des ouvrages commencés. Changer ſouvent les magiſtrats, c'eſt enſemencer des terres & les retravailler de nouveau, ſans attendre la maturité des fruits.

Si le pouvoir de commander donne celui de fouler les peuples, ils ſouffriront encore plus du changement des magiſtrats, que de leur perpétuité. Tibere fut le premier qui prolongea la durée des *charges* chez les Romains. L'hiſtoire qui rend compte des qualités odieuſes de ce prince, apprend en même tems que l'empire n'en eut point de plus habile dans l'art de gouverner. Ce changement fut la ſuite de ſes réflexions & des exemples qu'il avoit ſous les yeux. Il diſoit qu'il valoit mieux laiſſer les ſang-ſues pleines de ſang, que d'en attacher d'affamées: *non enim*, diſoit-il, *parcit populis regnum breve.*

Où l'obéiſſance n'eſt point établie, on ne peut trouver le bon gouvernement. Si on conſidere la durée des *charges* dans ce point de vue, on ne peut admettre les changemens continuels.

L'obéiſſance ne ſera pas la même pour les ordres de celui qui doit redevenir inceſſamment une perſonne privée. Le magiſtrat lui-même ne voudra pas commander avec la ſévérité convenable pour ſe faire obéir, & ſouvent il ne voudra point du tout commander. Il craindra de s'attirer des ennemis dont il pourroit éprouver le reſſentiment, lorſque l'autorité lui manquera pour s'en mettre à l'abri.

Si ſon état eſt perpétuel, il commandera avec dignité, il mépriſera des inimitiés dont il n'appréhendera pas les atteintes. Un pouvoir qui doit durer autant que la vie, donne d'autres ſentiments que le pouvoir paſſager.

Les nouveaux projets, les nouveaux plans de gouverner, les nouvelles loix accompagnent pour l'ordinaire les nouveaux magiſtrats. Quelle que ſoit la ſageſſe d'un projet commencé, la gloire de le finir n'eſt pas bien grande. Il ne reſte au magiſtrat, dont la fonction ne doit avoir qu'une courte durée, que l'ambition de perpétuer la mémoire de ſa magiſtrature. Des établiſſements qui y auront pris leur origine, des monuments auxquels on donnera ſon nom, ſont les ſeules manieres d'y parvenir. Le public en ſera accablé.

On a vu des magiſtrats pour un tems, commencer tout ce qu'ils ont cru poſſible, bon ou mauvais, pour empêcher leurs ſucceſſeurs d'entreprendre rien de nouveau, & les forcer, pour ainſi dire, de continuer des deſſeins dont l'idée ne leur appartiendroit pas. Leur erreur eſt bien grande & bien préjudiciable aux peuples. L'eſprit de l'homme ne tarira jamais pour trouver des imperfections dans les ouvrages commencés & de prétextes pour former de nouveaux projets.

Ce n'étoit point l'amour de l'égalité, ni un déſir ſincere de ſoulager les peuples, qui portoient les nouveaux tribuns à renouveller la propoſition des loix agraires & de l'abolition des dettes. C'étoit l'envie d'éterniſer leur nom & de réuſſir où leurs prédéceſſeurs avoient échoué. Cette manie leur faiſoit braver les dangers auxquels ils expoſoient leur perſonne & leur patrie.

La coutume de donner aux loix le nom de ceux qui les avoient propoſées, en inonda la république & fit abroger les anciennes & les meilleures. Plus l'exer-

Digitized by Google

ice de la magiſtrature eſt court, plus on voit le bien public ſouffrir de ces abus.

On ne manque, pour ce ſentiment, ni d'exemples, ni d'autorités; les monarchies en fourniſſent un grand nombre, & le célebre Platon a fait les officiers perpétuels dans ſa république.

Deux écueils font ſouvent échouer ceux qui cherchent des regles pour établir des ſociétés politiques ou les raſſurer: l'un eſt de s'arrêter aux inconvénients d'une loi, ſans en peſer le bien; l'autre eſt de courir aux extrêmités, ſans s'arrêter dans les milieux. Platon a voulu que les magiſtrats fuſſent perpétuels, c'eſt une extrêmité: Ariſtote, ſon diſciple & ſon rival, qui a apperçu des inconvénients dans cette inſtitution, n'a pas cherché à les diminuer; il s'eſt précipité dans l'extrêmité oppoſée, il a voulu que les *charges* fuſſent annuelles.

Mais aucun des deux n'a fait une attention aſſez ſérieuſe à la diſtinction de l'eſpece des ſociétés civiles, d'où dépend l'avis le plus probable ſur cette queſtion. On ne ſauroit nier que les républiques contraires ſe doivent gouverner par des principes contraires. Les loix qui ſont propres à l'état populaire, détruiroient la monarchie. Ce n'eſt pas qu'il ne puiſſe y avoir des regles communes à tous les états pour leur ſtabilité; mais il eſt néceſſaire qu'on en établiſſe qui ſoient entiérement diſſemblables.

Dans l'état populaire, chaque citoyen participe à la ſouveraineté; par une conſéquence légitime, chacun y a un droit égal aux *charges*, aux honneurs, aux diſtinctions. On ne peut les rendre perpétuelles, ſans ôter à pluſieurs l'eſpérance d'y parvenir, & en même tems ſans les priver d'un droit qui leur appartient à juſte titre.

Il eſt donc de la juſtice que les magiſtrats ſoient changés, afin que chacun ſelon ſes talens exerce le pouvoir de commander dont il eſt co-propriétaire. L'égalité eſt la baſe de la démocratie; elle ſeroit détruite, ſi l'autorité étoit permanente: elle doit circuler.

Les mêmes raiſons, ou ſemblables à peu-près, autoriſent le même uſage dans l'ariſtocratie: le nombre des ſouverains y eſt très-grand; il eſt juſte que le pouvoir roule entr'eux; il ſeroit d'ailleurs dangereux dans l'un & dans l'autre que de trop longues magiſtratures ne puſſent conduire à la ſouveraineté.

La monarchie (je ne parlerai ni de la ſeigneuriale ni de la tyrannique) n'offre point de raiſons pareilles. Nulle ombre de ſouveraineté ne donne un droit au ſujet ſur les *charges*, & l'égalité n'eſt pas le principe de cette ſorte d'Etat: les *charges* y peuvent être perpétuelles ſans injuſtice; mais il reſte toujours à examiner s'il eſt utile au bien public qu'elles le ſoient.

Comme on doit diſtinguer les ſociétés civiles, on doit auſſi diſtinguer les *charges*. Il y a peu de danger dans toutes ſortes d'Etats, d'en rendre quelques-unes perpétuelles. Telles ſont celles qui n'ont point de commandement, qui ont des ſupérieurs pour veiller à leur conduite; pour écouter les plaintes auxquelles les titulaires donneroient lieu, & y mettre ordre; & dans leſquelles cependant une certaine expérience rend plus habile & plus utile au public.

On pourroit ranger dans cette claſſe les *charges* de judicature ſubalterne: quoiqu'elles jouiſſent du droit de commander; elles ſont ſi ſubordonnées, que la perpétuité n'y peut-être nuiſible. La difficulté ne peut rouler que ſur les *charges* conſidérables & qui méritent le nom de dignités.

Le monarque doit des magiſtrats à ſes peuples; mais il ne doit de *charge* à aucun de ſes ſujets. Le ſeul mérite y donne des prétentions de convenance, & l'intérêt du bon ordre & du bien public ne doit pas permettre que des prétentions fondées ſur ce titre ſoient chimériques.

Si l'on ſuppoſe des *charges* remplies ſur ce principe, un honneur n'eſt pas une trop grande récompenſe de la vertu, quoiqu'il doive durer autant que la vie. C'eſt faire un tort véritable au public de chan-

ger un magiſtrat digne de l'être; un ſecond choix ſeroit à l'incertitude.

On ne doit pas craindre que l'émulation s'éteigne; le déſir de parvenir à commander apprendra toujours le chemin qui doit y conduire. La vertu ne périra que lorſque l'on verra donner les *charges* ſans diſcernement.

Ainſi, dans la monarchie, la perpétuité des offices n'eſt point une injuſtice, elle n'eſt point nuiſible à la vertu; elle ne doit cauſer ni haines ni jalouſies, encore moins le renverſement de l'Etat: ce ſont des craintes particulieres aux républiques: il eſt vrai qu'il faut ſuppoſer que le mérite regle le choix; c'eſt un ſyſtême qui n'eſt pas toujours ſuivi.

Quoique ceci regarde les *charges* de diſtinction en général, il eſt cependant convenable d'en faire encore ſéparation. Suivant cette maxime, qui doit être obſervée dans les trois républiques, que plus le pouvoir eſt grand, plus il doit être limité pour le tems; les grandes *charges*, j'entends celles dont toute l'autorité réſide ſur une ſeule tête & où elle eſt grande, ne doivent être données dans la monarchie que comme des commiſſions. La politique du monarque & l'intérêt des peuples le veulent également.

Mais ce ſeroit une choſe préjudiciable aux citoyens, ſi les *charges* où l'on attache le droit de juger en dernier reſſort, & que je place dans le ſecond ordre, étoient ſujettes à des deſtitutions & des remplacements continuels. C'eſt là où l'étude & l'habitude de la vie la plus longue ſuffiſent à peine pour apprendre à ſervir dignement le public.

S'il eſt utile que cette magiſtrature ſoit donnée pour la vie, il eſt encore plus eſſentiel que la *charge* n'en ſoit point unique dans chaque diſtrict: un ſeul homme peut être corrompu; il n'eſt pas facile d'en corrompre pluſieurs. Un homme ſeul ſe pervertit lui-même, il demeure integre lorſqu'il a des témoins.

Le nombre ſert de pluſieurs manieres. Des raiſons débattues, des lumieres communiquées produiſent un jugement plus judicieux. On a toujours connu la différence, *cum univerſi judices conſtituunt*, ou lorſque *ſinguli ſententiam ferunt*. Le nombre attire la confiance, il imprime le reſpect.

Si ces *charges* doivent être à vie, ſi le plus grand malheur qui pourroit accabler les peuples, ſeroit qu'elles fuſſent uniques, il réſulte de ces deux objets la néceſſité de confier la juſtice à des corps perpétuels. Tout doit être fixe où il s'agit de faire régner l'ordre; rien ne doit être incertain où il faut aſſurer la paix des familles & des citoyens: il faut que les peuples ſachent irrévocablement où ils doivent s'adreſſer pour réclamer la juſtice. Rendre ſon ſiege variable, indéterminé, c'eſt à peu de choſe près la refuſer.

Cet uſage des corps de juſtice, admirable dans toutes les natures de républiques, ſera d'une abſolue néceſſité dans les monarchies. Aucun Etat ne peut ſubſiſter s'il ne poſe ſur des fondements ſolides; ces fondements ne peuvent être que les loix. Elles doivent établir une forme de gouvernement conforme aux génies des peuples & au local ou territoire, qui différencie le commerce & les beſoins. Toutes ces choſes influent dans les loix fondamentales. Les monarchies ne peuvent être uniformes, & leurs différences doivent être conſtatées.

La conſtitution du gouvernement ne peut être maintenue qu'autant que les loix particulieres qui l'établiſſent ſeront conſervées dans un corps qui en ſera le dépoſitaire. Son devoir ſera de les repréſenter toutes les fois que par oubli ou par quelqu'autre motif, le monarque ou les peuples les perdroient de vue. Si cette précaution eſt ſupprimée, ce n'eſt plus la même forme de gouvernement; c'eſt un deſpotiſme, on perd de vue la monarchie royale.

Dans les républiques populaires & ariſtocratiques, les ſénats, les conſeils perpétuels conſerveront la mémoire de ces loix. Il paroit convenable de charger de cet office les cours de juſtice dans la monarchie, & par conſéquent qu'elles ſoient

Digitized by Google

permanentes comme les loix mêmes. On pourroit abſolument ériger un college uniquement chargé de ce ſoin ; mais ce ſeroit multiplier les êtres ſans néceſſité ; & ce corps ſeroit comme le magiſtrat unique qui rendroit la juſtice ſeul & ſans appel, d'où découleroient des abus énormes.

La durée d'un corps perpétuel ne ſuppoſe pas que les membres qui le compoſent y ſoient attachés pour toute leur vie. Il ſeroit mieux en effet de les changer dans les républiques. La monarchie doit encore avoir ici ſes regles à part.

Si, comme je l'ai déja ſuppoſé, les places ſont données au mérite ; ſi les choſes ſont bien, il eſt inutile de les changer, & il y a un inconvénient ſenſible à le faire. Un roi environné de courtiſans ne ſauroit répondre de lui-même ; le magiſtrat vertueux, pour récompenſe de ſes ſervices, ſera forcé de céder ſa place à celui qui aura eu l'ame aſſez baſſe pour acheter de la protection. Ce ſeroit un malheur inévitable, ſi les *charges* étoient en commiſſion : cette réflexion trouvera encore ſa place.

Chaque forme de gouvernement doit donc avoir ſes différences. Dans la monarchie, il eſt convenable que les magiſtrats ne ſoient point deſtitués lorſqu'ils n'auront pas mérité de l'être, parce que cet Etat, à la différence du deſpotique, ſe conduit par la juſtice & par les loix, autant que les loix peuvent s'étendre. Il y a un gouvernement pour les eſclaves ; il en faut un autre pour les enfants.

Dans les républiques, les *charges* ne doivent pas être perpétuelles, parce que chaque citoyen a un droit de les exercer à ſon tour.

Il reſtera encore à éviter les extrêmes & les maux qui réſultent de l'autorité donnée pour trop long-tems, ou pour un intervalle trop abrégé. On ne peut ſe refuſer à convenir qu'ils ſont palpables des deux côtés ; on doit rechercher les milieux. Dans les Etats républicains, il faut ſe rapprocher de la perpétuité autant qu'il ſera poſſible, & dans la monarchie donner à la perpétuité même les allures du changement.

On réuſſira dans les républiques par l'établiſſement des corps perpétuels. Il faut au milieu du mouvement quelques points ſtables, qui, comme les pivots ſur leſquels roulent ſans ceſſe les gros fardeaux, doivent être immobiles. Les membres de ces corps ne ſeront pas perpétuels, mais ils peuvent ne pas changer chaque année. Il eſt utile de fixer un plus long terme à la magiſtrature.

Si ces corps ne ſont pas renouvellés à la fois, ni même la majeure partie, le même eſprit s'y conſervera ; ils agiront ſur les mêmes principes, & obligeront le magiſtrat particulier, ſur lequel ils auront une inſpection, de ſe conformer à leurs vues & de ſuivre les projets entrepris.

La république encore ſe réſervera la faculté de proroger le terme fixé à chaque magiſtrat. Les occaſions, les circonſtances peuvent rendre cette pratique utile ; elle eſt quelquefois néceſſaire.

Mais comment pouvoir éviter dans la monarchie la corruption, l'impunité, l'oubli ou la malverſation dans la choſe publique, vices qui paroiſſent dériver de la longueur de l'autorité. J'ai déja remarqué que l'on peut & que l'on doit y laiſſer pluſieurs *charges* révocables : comme ce ſont les principales, ſi on parvient par ce changement à les remplir de perſonnes qui en ſeront dignes, ce choix ne contribuera pas peu au bon ordre général.

Les *charges* du ſecond rang, comme on vient de le voir, ſont plus particuliérement les *charges* de juſtice. Leurs opérations s'étendent à des objets qui peuvent facilement être ſéparés & qui le ſont le plus ſouvent. La juſtice, même la diſtributive, regarde les affaires civiles & les criminelles, la police générale & particuliere. On y peut diviſer les diſcuſſions que font naître le commerce, les aides & finances, le domaine de la couronne. On pourroit diſſéquer à l'infini.

Je ſuppoſe d'abord un nombre de magiſtrats du même ordre, ſuffiſant pour

Digitized by Google

juger définitivement ſur toutes ces matieres; que l'on imagine enſuite ces officiers diſtribués en autant de tribunaux que l'on aura voulu former de juriſdictions, & qu'on les faſſe rouler ſucceſſivement de l'un à l'autre, ſans une ſéquence déterminée: ſi l'on obſerve, comme j'ai dit des républiques, de ne point changer un tribunal à la fois; que ceux qui auront ſervi enſemble dans le même, ſoient repartis dans les autres ſéparément, & que jamais le même tribunal n'admette ceux entre leſquels il y aura de la parenté, on aura des officiers perpétuels dans un ſens & amovibles dans un autre.

On évitera encore l'inconvénient de l'autorité perpétuée, ſi ceux qui ſeront à la tête de ces tribunaux, ceux qui y préſideront, n'occupent ces places que pour un tems limité; ſi, tirés du nombre de leurs confreres, ils reprennent au bout d'un certain tems leurs fonctions ſimples & ordinaires. Cette regle eſt à mon avis auſſi eſſentielle qu'aucune autre.

La délicateſſe trop répandue de regarder comme une honte d'occuper un emploi inférieur à celui auquel on a été une fois élevé, prouve que l'amour propre prend le deſſus ſur l'amour du bien public: dès lors il eſt mal-entendu, déréglé; c'eſt une dégradation dans les mœurs. Ce ſentiment fut ignoré dans Rome juſques au tems de Marius.

Les différentes occupations dont j'ai parlé plus haut, ne demandent point des connoiſſances univerſelles; les matieres ſont liées l'une & l'autre, & l'expérience dans un de ces tribunaux fourniroit des lumieres pour le ſervice des autres.

Si on veut réfléchir ſur ce qui a été relevé ci-devant des dangers de la perpétuité des *charges*, on les trouvera extrêmement diminués par cet arrangement. Je ne diſconviendrai pas qu'il en laiſſe ſubſiſter; les hommes ne connoiſſent point de loi qui en ſoit exempte.

Si on ajoute à ces précautions des préfets de province, des inſpecteurs, ou, ſi l'on veut, des commiſſaires, pour éclairer la conduite des magiſtrats, & ſi l'on autoriſe une maniere de donner des plaintes qui ne fera pas connoître l'accuſateur, les inconvénients ſeront bien radoucis; on aura peu de choſe à craindre de la perpétuité des *charges*.

Ce que l'on a vu juſqu'à préſent ſur la perpétuité des *charges*, ſemble ne laiſſer rien à dire contre leur vénalité. Si elles ſont vénales, elles ſont perpétuelles & peut-être encore héréditaires. Ces deux circonſtances ajoutent aux maux qui réſultent de la perpétuité.

Si les talents, ſi le mérite ne menent plus aux récompenſes, les citoyens ne ſongeront plus à les cultiver. Si les richeſſes ſeules conduiſent aux honneurs, le ſeul ſouci des hommes ſera d'en amaſſer. L'avarice, l'uſure, la mauvaiſe foi ſeront les moyens les plus prompts & les plus aſſurés de ſe faire conſidérer.

Quelle peut être la poſition d'un Etat où les vices ſeront, pour ainſi dire, de principe, dès lors qu'ils ſeront des degrés pour ſe conduire à l'élévation?

On ne ſauroit nier la juſteſſe de ces réflexions; les précautions ne peuvent trop ſe multiplier dans un corps politique que l'on voudroit former, & dans ceux qui ſe ſont garantis du malheur de la vénalité des *charges*. Mais lorſque des beſoins quelconques ont obligé une fois de recourir à cette reſſource, on n'y doit plus eſpérer de remedes.

Cependant il eſt des vérités certaines dans la ſpéculation, qui ſe trouvent douteuſes dans la pratique, ou du moins qui ſont inapplicables à de certaines circonſtances. Il faut pourvoir aux *charges*; on en connoît quatre manieres, le ſort, l'élection faite par pluſieurs, le choix qui dépend d'un ſeul & la vénalité. Le ſort & l'élection paroiſſent appartenir plus particuliérement aux républiques; le choix & la vénalité aux monarchies.

Je demanderai que l'on diſtingue les grands royaumes des petits. Ces derniers peuvent être d'une étendue aſſez médiocre, pour que le prince connoiſſe par lui-même la claſſe des ſujets propres à remplir les charges de quelque importance;

il eſt alors en état de faire de bons choix. Mais il eſt ſi rare que de petites monarchies puiſſent ſubſiſter, qu'il eſt inutile de s'arrêter aux regles qui leur ſeroient convenables: c'eſt ſur celles de quelque étendue qu'il faut raiſonner. J'oſe dire que la vénalité des *charges* eſt alors préférable au choix: je ne crains point d'avancer ici un paradoxe.

Le monarque ne peut nommer que ſur le rapport de ſes miniſtres: le miniſtre connoît auſſi peu les ſujets que le monarque; il préſente ceux qui lui ſont préſentés par ceux qui l'environnent; & ceux-ci parlent ſouvent ſur d'autres recommandations plus éloignées: il eſt difficile que dans autant de mains il ne s'en trouve que de pures.

On n'a d'autre témoignage du mérite que celui des perſonnes qui s'intéreſſent & qui protegent; c'eſt ſur eux que la bonne foi du monarque eſt obligée de ſe décider. Ces témoignages ſont-ils gratuits? Eſt-ce la vérité qui les détermine?

Si c'eſt ce qui compoſe la cour du prince qui diſpoſe indirectement des *charges*, je renvoie le lecteur au portrait des courtiſans que l'on trouve dans l'eſprit des loix & à ſes propres connoiſſances, pour qu'il juge de l'équité de cette diſtribution.

Lorſque le miniſtre plus circonſpect voudra puiſer des lumieres ſur les qualités des ſujets, chez ceux auxquels la principale autorité eſt confiée dans l'Etat, il paroît d'abord qu'il pourra faire un meilleur choix: mais ſi celui qui s'enorgueillit de repréſenter en quelque maniere le prince, a auſſi ſes courtiſans, qui repréſentent ceux du monarque; ſi des gens avides poſſedent ſon oreille & ſa faveur, les choſes demeureront dans le même état.

Si d'ailleurs, par une fatalité attachée aux poſtes éminents, le principal objet de ceux qui les rempliſſent, eſt de franchir les bornes légitimes de leur autorité, pour l'attirer à eux auſſi abſolue qu'il leur eſt poſſible, ils regarderont le mérite dans les magiſtrats, comme un obſtacle à cette ambition, & le mérite ſera une excluſion pour parvenir aux *charges*. Il n'eſt pas poſſible que les hommes aient toujours été aſſez vertueux pour qu'on n'en ait pas vû plus d'un exemple.

La vénalité publique n'a pas à beaucoup près les mêmes inconvénients. On ne doit pas croire qu'elle éteigne entiérement la vertu.

Ceux que leur état invite à aſpirer aux *charges*, & auxquels leur fortune le permet, peuvent chercher à s'en rendre dignes. L'amour propre bien entendu doit ſeul inſpirer ce ſentiment. On eſt flatté d'être diſtingué entre ſes collegues: où les honneurs & les fonctions ſont les mêmes, le mérite forme toute la diſtinction. Il eſt vrai que l'aiguillon n'eſt pas auſſi vif que lorſque les talents cultivés & bien employés peuvent élever plus haut; mais enfin ce ſentiment ne laiſſe pas languir dans une entiere léthargie.

Le choix entraine la vénalité couverte, c'eſt le comble des maux dans ce genre. Lorſqu'on ne peut parvenir aux dignités que par la faveur, il eſt rare que le déſir de l'obtenir ne conduiſe à des baſſeſſes. La vertu ne fait point marcher par des ſentiers ignobles. Elle ne rougira pas d'acquerir les honneurs, lorſque l'acquiſition en eſt autoriſée par un uſage ouvertement approuvé; mais l'honnête homme dédaignera la charge à laquelle il ne pourra parvenir que par des voies qu'il n'oſera pas avouer publiquement.

Si le mérite ſe retire, la magiſtrature ſera abandonnée à des ames viles; elle ſera la preuve d'un défaut de ſentiment. Le public ne tardera pas d'éprouver ce que diſoit l'empereur Alexandre: que des perſonnes de cette trempe „ vendent en „ détail le plus chérement qu'ils le peu„ vent ce qu'ils auront acheté en gros ".

La vénalité publique laiſſe à la vertu quelque accès aux charges. La vénalité clandeſtine l'en écarte & l'en exclut.

Les mêmes réflexions conduiſent à donner la préférence aux *charges* perpétuelles. Si le choix entraîne autant de déſordres, c'eſt encore un mal d'en multiplier les occaſions. La perpétuité des of-

fices les rend plus rares, elle conviendra mieux à la monarchie que le changement.

Lorſque j'ai dit que dans un royaume étendu, le monarque ni ſes miniſtres ne pouvoient faire de choix ſur leurs propres connoiſſances; que la faveur & la protection du miniſtre & des grands étoient le plus ſouvent achetées, même à leur inſçu; que ces derniers éloignoient le mérite de la magiſtrature plutôt que l'y placer; que l'honnête homme ne voudroit pas devoir l'honneur d'une *charge* à des intrigues ſourdes, & que, par une conſéquence néceſſaire, elles ſeroient dévolues à des gens capables de les acquérir par toutes ſortes de moyens; je n'ai point conſulté l'expérience. Ces réflexions ſont priſes dans les lumieres naturelles & dans la connoiſſance du germe de corruption placé dans le cœur humain. Sa pente le porte vers le vice, il la ſuivra toujours, ſi on ne l'arrête par des entraves. Ces entraves ſeront les bonnes loix qu'il faut prendre de même dans la connoiſſance des hommes.

Il eſt un juge integre qui diſcerne parfaitement le mérite, qui l'aime & qui lui rend juſtice: c'eſt le public. Ce ſeroit au peuple que devroit appartenir le choix de ſes magiſtrats; pluſieurs républiques jouiſſent de cet avantage. Il conviendroit encore mieux à la monarchie avec laquelle on a tort de croire qu'il ſoit incompatible.

Le droit de commander, quel qu'il ſoit, eſt important dans les républiques. Les grands emplois auxquels le peuple nomme comme aux moindres, ſont d'une conſéquence aſſez grande pour mériter des brigues qui vont juſqu'à le corrompre & le gâter. Dans la monarchie, toute autorité eſt obſcurcie par l'autorité royale; encore plus les ſeconds pouvoirs qui ſont les ſeuls dont je parle ici. L'objet eſt trop peu conſidérable pour diminuer l'éclat de l'autorité ſouveraine, & pour faire craindre des brigues qui puiſſent tendre à la corruption.

Les *charges* devroient être encore alors perpétuelles pour deux raiſons. Il ne faut pas tenir le peuple toujours en mouvement; & ſi la magiſtrature avoit un terme limité, les intrigues & les cabales pour remplacer le magiſtrat au bout de ſon terme, commenceroient le jour qu'il ſeroit élu.

J'ai dit que les brigues ne ſeroient point dangereuſes. Leur inconvénient conſiſte uniquement en ce qu'un choix de cabale n'eſt pas libre, & qu'il eſt rarement un bon choix. Une élection faite dans les premiers moments de la mort du magiſtrat, laiſſeroit peu de loiſir à la cabale pour la faire prévaloir.

Dans un gouvernement déja formé, le Souverain pourroit par ſa bonté condeſcendre à cet uſage; on en pourroit faire une loi dans une conſtitution nouvelle qu'on établiroit. Elle ſeroit un des bons moyens pour rappeller la monarchie à la vertu.

Mais cette loi ſeule ne ſuffiroit pas pour donner les *charges* au mérite. Il faudroit encore, par des regles ſéveres, interdire toute influence à ceux qui exercent l'autorité royale dans les provinces. Il eſt comme décidé qu'ils chercheroient à ſe rendre maîtres des élections par tous les moyens poſſibles. Si la liberté du peuple étoit gênée, la loi deviendroit inutile; le choix dépendroit de la protection privée; la vénalité publique vaut encore mieux. (D. F.)

CHARGES DE POLICE, ſont certaines fonctions que chacun eſt obligé de remplir pour le bon ordre & la police des villes & bourgs, comme de faire balayer & arroſer les rues au-devant de ſa maiſon, faire allumer les lanternes, &c. On ſtipule ordinairement par les baux, que les principaux locataires ſeront tenus d'acquitter ces ſortes de *charges*.

CHARGES PUBLIQUES: on comprend ſous ce terme quatre ſortes de *charges*; ſavoir, 1°. les impoſitions qui ſont établies pour les beſoins de l'Etat, & qui ſe payent par tous les ſujets du ſouverain: ces ſortes de *charges* ſont la plupart annuelles, telles que la taille, la capitation, &c. quelques-unes ſont extraordinaires, & ſeulement pour un tems, telles que le dixieme,

Digitized by Google

dixieme, vingtieme, cinquantieme: on peut auſſi mettre dans cette claſſe l'obligation de ſervir au ban ou arriere-ban, ou dans la milice; le devoir de guet & de garde, &c. 2°. certaines *charges* locales communes aux habitans d'un certain pays ſeulement, telles que les réparations d'un pont, d'une chauſſée, d'un chemin, de la nef d'une égliſe paroiſſiale, d'un presbytere, le curage d'une riviere, d'un foſſé ou vuidange, néceſſaire pour l'écoulement des eaux de tout un canton: 3°. les *charges de police*, telles que l'obligation de faire balayer les rues, chacun au-devant de ſa maiſon, ou de les arroſer dans les chaleurs, d'allumer les lanternes, la fonction de collecteur, celle de commiſſaire des pauvres, de marguillier, le devoir de guet & de garde, le logement des gens de guerre: on pourroit auſſi comprendre dans cette claſſe la fonction de prevôt des marchands, celle d'échevin, & autres ſemblables, mais que l'on connoît mieux ſous le titre de *charges municipales*: 4°. on appelle auſſi *charges publiques*, certains engagemens que chacun eſt obligé de remplir dans ſa famille, comme l'acceptation de la tutele ou curatele de ſes parens, voiſins, & amis.

Chacun peut être contraint par exécution de ſes biens d'acquitter toutes ces différentes *charges*, lorſqu'il y a lieu, ſous peine même d'amende pécuniaire pour certaines *charges de police*, telles que celles de faire balayer ou arroſer les rues, allumer les lanternes.

CHARGES RÉELLES *ou* FONCIERES, ſont celles qui ſont impoſées en la tradition d'un fonds, & qui ſuivent la choſe en quelques mains qu'elle paſſe. Voy. ci-devant CHARGES FONCIERES.

CHARGES D'UNE SUCCESSION, DONATION *ou* TESTAMENT, *Juriſpr.*, ſont les obligations impoſées à l'héritier, donataire, ou légataire, les ſommes ou autres choſes dûes ſur les biens, & qu'il doit acquitter, comme de payer les dettes, acquitter les fondations faites par le donateur ou teſtateur, faire délivrance des legs univerſels ou particuliers; comme auſſi l'obligation de ſupporter ou acquitter un douaire, don mutuel, ou autre uſufruit, de payer une rente viagere, ſouffrir une ſervitude en faveur d'une tierce perſonne, & autres engagemens de différente nature, plus ou moins étendus, ſelon les conditions impoſées par le donateur ou teſtateur, ou les droits & actions qui ſe trouvent à prendre ſur les biens de la ſucceſſion, donation, ou teſtament. Comme il y a des *charges* pour la ſucceſſion en général, il y en a auſſi de communes à l'héritier, & au légataire ou donataire univerſel, telles que les dettes, auxquelles chacun d'eux contribue à proportion de l'émolument. Il y a auſſi des *charges* propres au donataire & légataire particulier; ce qui dépend des droits qui ſe trouvent affectés ſur les biens donnés ou légués, & des conditions impoſées par le donateur ou teſtateur.

CHARGES UNIVERSELLES, ſont celles qui affectent toute une maſſe de biens, & non pas une certaine choſe en particulier; telles ſont les dettes d'une ſucceſſion, qui affectent toute la maſſe des biens, de maniere qu'il n'eſt point cenſé y avoir aucun bien dans la ſucceſſion que toutes ces *charges* ne ſoient déduites.

CHARGÉ d'*épaules*, de *ganache*, de *chair*, ſe dit *en Maréchallerie & Manege*, d'un cheval dont les épaules & la ganache ſont trop groſſes & épaiſſes, & de celui qui eſt trop gras. *v.* ÉPAULES, GANACHE, *&c.*

Se *charger* d'*épaules*, de *ganache*, de *chair*, ſe dit d'un cheval auquel les épaules & la ganache deviennent trop groſſes, & de celui qui engraiſſe trop.

CHARGÉ, en terme de *Blaſon*, ſe dit de toutes ſortes de pieces, ſur leſquelles il y en a d'autres. Ainſi le chef, la face, le pal, la bande, les chevrons, les croix, les lions, &c. peuvent être *chargés* de coquilles, de croiſſans, de roſes, &c.

Francheville en Bretagne, d'argent au chevron d'azur, *chargé* de ſix billettes d'or dans le ſens des jambes du chevron.

CHARGÉ, *Jeux*, ſe dit des dés dont on a rendu une des faces plus peſante

que les autres ; c'eſt une friponnerie dont le but eſt d'amener le point foible ou fort à diſcrétion. On *charge* les dés en rempliſſant les points mêmes de quelque matiere plus lourde en pareil volume que la quantité d'ivoire qu'on en a ôtée pour les marquer. On les *charge* d'une maniere plus fine ; c'eſt en tranſpoſant le centre de gravité hors du centre de maſſe : ce qui ſe peut, ce qui eſt même très-ſouvent, contre l'intention du tabletier & des joueurs, lorſque la matiere des dés n'eſt pas d'une conſiſtance uniforme. Alors il eſt naturel que le dé s'arrête plus ſouvent ſur la face, dont le centre de gravité eſt le moins éloigné. *Exemple* : Si un dé a été coupé dans une dent, de maniere qu'une de ſes faces ſoit faite de l'ivoire qui touchoit immédiatement à la concavité de la dent, & que la face oppoſée ait par conſéquent été priſe dans l'extrêmité ſolide de la dent ; il eſt clair que cet endroit ſera plus compact que l'endroit oppoſé, & que le dé ſera *chargé* tout naturellement : on peut donc ſans fourberie étudier les dés au trictrac, & à tout autre jeu de dés. La petite différence qui ſe trouve entre l'égalité de peſanteur en tout ſens, ou pour parler plus exactement, entre le centre de peſanteur & celui de maſſe, ſe fait ſentir à la longue, & donne un avantage certain à celui qui la connoit : or, le plus petit avantage certain pour un des joueurs à l'excluſion des autres, dans un jeu de haſard, eſt preſque le ſeul qui reſte, quand le jeu dure long-tems.

CHARGÉ, *Monnoie*, ſe dit d'une piece d'or ou d'argent qu'on a affoiblie de ſon métal propre, & dont on a rétabli le poids par une application de métal étranger.

CHARGEMENT, ſ. m., eſt ſynonyme tantôt à *charge*, tantôt à *cargaiſon*, & s'applique indiſtinctement dans le commerce de mer, ſoit à tout ce qui eſt contenu dans un bâtiment, ſoit aux ſeules marchandiſes. *v.* CARGAISON.

CHARGEOIR, ſ. m., *Manuf. de ſalp.*, eſpece de ſelle à trois pieds, d'uſage dans les atteliers de ſalpétrier, ſur laquelle on place la hotte quand il s'agit de charger. Voy. les articl. CHARGER & SALPETRE. Cette hotte à charger s'appelle *bachou* ; elle eſt faite de douves de bois aſſemblées comme aux tonneaux, plus large par en-haut que par en-bas, arrondie d'un côté, plate de l'autre ; c'eſt au côté plat que ſont les braſſieres qui ſervent à porter cette hotte.

CHARGEOIR, terme de *Canonier.* *v.* CHARGE, *Art. milit.* & CHARGER.

CHARGER, v. act., *Gramm.*, c'eſt donner un poids à ſoutenir ; & comme les termes *poids*, *charge*, &c. ſe prennent au ſimple & au figuré, il en eſt de même du verbe *charger*. Il a donc une infinité d'acceptions différentes dans les ſciences, les arts, & les métiers. En voici des exemples dans les articles ſuivans.

CHARGER, *Juriſpr.*, en matiere criminelle, ſignifie *accuſer* quelqu'un, ou *dépoſer* contre celui qui eſt déja accuſé. On dit, par exemple, en parlant de l'accuſé, *qu'il y a pluſieurs témoins qui le chargent*, c'eſt-à-dire, qui dépoſent contre lui dans les informations : c'eſt delà que les informations ſont auſſi appellées *charges*. *v.* CHARGES ET INFORMATIONS.

CHARGER, *Marine*, ſe dit d'un vaiſſeau ; c'eſt le remplir d'autant de marchandiſes qu'il en peut porter. Si ces marchandiſes ſont recueillies de différens marchands, on dit *charger à cueillette* ſur l'Océan, & *au quintal* ſur la Méditerranée ; & ſur l'une & l'autre mer, *au tonneau*. Si les marchandiſes ſont jettées en tas au fond de cale, on dit *charger en grenier*.

CHARGER *à la Côte*, *Marine*. *Vaiſſeau chargé à la côte*, *vent qui charge à la côte*, ſe dit d'un vaiſſeau que le vent ou le gros tems pouſſe vers la côte, de laquelle il ne peut pas s'éloigner, quoiqu'il faſſe ſes efforts pour s'élever, c'eſt-à-dire, gagner la pleine mer.

CHARGER, a encore d'autres acceptions dans le *Commerce*. *Se charger de marchandiſes*, c'eſt en prendre beaucoup dans les magaſins ; *charger ſes livres*, c'eſt

y porter la recette & la dépenſe; *charger d'une affaire, d'un achat, d'une commiſſion*, &c. s'entendent aſſez.

CHARGER *un canon* ou *une autre arme à feu*, c'eſt y mettre la poudre, le boulet, ou la cartouche, &c. pour la tirer. *v.* CHARGE.

CHARGER *l'ennemi*, (N), *Milit.* Il faut marcher à l'ennemi les armes ſur l'épaule, la bayonnette au bout du fuſil, les tambours battans aux champs juſqu'à trois cens pas ou environ; & lorſqu'on eſt à cette diſtance, on fait le commandement de fuſil ſur le bras. Alors la coûtume eſt de faire battre la charge, mais ſouvent en ce cas les tambours ſont plus embarraſſans qu'utiles; en ſorte qu'on peut les faire ceſſer de battre, afin que l'on puiſſe obſerver un aſſez grand ſilence, & entendre tous les commandemens que le commandant ou le major feront.

Pour lors on anime ſa troupe, en la faiſant marcher d'un pas un peu vif à l'ennemi, eſſuyant ſon feu, autant qu'il eſt poſſible, ſans tirer un ſeul coup. C'eſt la meilleure maxime, & la plus certaine pour combattre avec avantage: c'eſt ce qu'il faut s'efforcer de mettre dans l'eſprit des ſoldats; car l'expérience a ſouvent fait voir que le mouvement naturel des ſoldats d'un bataillon qui s'eſt dégarni de ſon feu, eſt de s'arrêter d'abord pour recharger leurs armes; & ſi l'ennemi continue à marcher à lui, & le *charge*, il eſt preſque certain que les ſoldats ſe trouvant affoiblis de leur feu, reculent, ſe mettent en déſordre, & ſouvent prennent la fuite, malgré la bravoure des officiers, qui ſont obligés de ſe ſacrifier pour ſoutenir ſeuls l'effort de l'ennemi.

Toute l'attention d'un commandant doit donc être d'empêcher de tirer, & pour leur en donner moins d'occaſions, il faut éviter de leur faire préſenter les armes, ni de leur faire faire aucun mouvement qui les mette en état de tirer ſans commandement; ce qu'il ne faut leur faire faire qu'à bout touchant. Néanmoins on eſt quelquefois obligé de faire tirer un peloton, ſoit en marchant, ou de pied ferme, ou même le dernier rang en entier, en faiſant mettre genou en terre aux trois premiers les uns après les autres, ſoit pour gagner terrein, ſoit pour ſe retirer. C'eſt au commandant à juger ce qu'il a à faire ſelon l'occaſion. Une choſe très-eſſentielle, c'eſt que les officiers qui ſont à la tête ou à la queue de leur bataillon, doivent toujours s'aligner, en obſervant que la droite & la gauche jettent un coup d'œil vers le centre, & que le centre ſe regle ſur ſa droite & ſur ſa gauche, tant en marchant qu'arrêté; que les ſergens, qui ſont ſur les ailes ou aux diviſions, contiennent toujours les ſoldats dans leurs rangs ſans parler, & ſur-tout lorſqu'on fait les quarts de converſion.

Il y a des régimens qui ont la méthode de faire monter à cheval les officiers de ſerre-file, afin qu'ils puiſſent avec plus de facilité faire marcher les ſoldats en avant, les contenir en leurs rangs & même les empêcher de fuir. Cette précaution eſt excellente; car on a vu ces régimens renverſer ces officiers à pied, & il eſt bien difficile à un régiment de faire une mauvaiſe manœuvre, quand tous ces officiers à cheval s'employent avec vigueur: ce qui eſt d'ailleurs d'un grand ſecours pour les officiers majors, qui s'entr'aident unanimement.

La grande ſcience en faiſant tirer, eſt de faire faire un feu bien ajuſté par pelotons, ou bien par rangs, afin d'éloigner l'ennemi, ou du moins de le tenir en reſpect, pendant qu'on gagne du terrein, ſoit pour avancer, ſoit pour reculer. On doit faire marcher lentement avec un profond ſilence; car ſi l'on marche avec précipitation, le déſordre ſe jette infailliblement dans la troupe, qui s'étant rompue d'elle-même, eſt facilement enfoncée & miſe en fuite par l'ennemi, qui ne manque jamais de profiter de la confuſion où il la trouve.

CHARGER, en termes d'*Argenteur*, c'eſt poſer l'argent ſur la piece, & l'y appuyer au linge avant de le brunir.

Digitized by Google

CHARGER, en termes de *Blondier*, c'eſt l'action de devider la ſoie apprêtée de deſſus les bobines ſur les fuſeaux. *v.* FUSEAU.

CHARGER *la Touraille*, chez les *Braſſeurs*, c'eſt porter le grain germé ſur la touraille pour ſécher. *v.* BRASSERIE.

CHARGER *les Broches*, chez les *Chandeliers*, c'eſt arranger ſur les baguettes à chandelle la quantité de meches néceſſaires. Voyez l'article CHANDELIER.

CHARGER, chez les *Mégiſſiers*, les *Corroyeurs*, &c. c'eſt appliquer quelque ingrédient aux cuirs, peaux, dans le cours de leur préparation; & comme l'ouvrage eſt ordinairement d'autant meilleur qu'il a pris ou qu'on lui a donné une plus forte doſe de l'ingrédient, on dit *charger*. Ainſi les corroyeurs *chargent* de ſuif ou graiſſe. Voyez à DOREUR, à TEINTURE, &c. les autres acceptions de ce terme, qu'on n'emploie guere quand l'ingrédient dont on *charge* veut être ménagé pour la meilleure façon de l'ouvrage.

CHARGER, a deux acceptions chez les *Doreurs*, ſoit en bois, ſoit ſur métaux: c'eſt ou appliquer de l'or aux endroits d'une piece qui en exigent, & où il n'y en a point encore, ou fortifier celui qu'on y a déja appliqué, mais qui y eſt trop foible. *v.* DORER.

CHARGER, v. act., c'eſt, dans les *groſſes forges*, jetter à la fois dans le fourneau une certaine quantité de mine, de charbon, & de fondans. *v.* FORGES.

CHARGER, *Jardinage*, ſe dit d'un arbre, lorſqu'il rapporte beaucoup de fruit; ce qui vient ſans doute de ce que cette production, quand elle eſt très-abondante, peſe ſur ſes branches au point de les rompre. On dit encore qu'un *arbre charge tous les ans*, quand il donne du fruit toutes les années.

CHARGER *la glace*, c'eſt, chez les *Miroitiers*, placer des poids ſur la ſurface d'une glace nouvellement miſe au teint. pour en faire écouler le vif-argent ſuperflu, & occaſionner par-tout un contact de parties, ſoit de la petite couche de vif-argent contre la glace, ſoit de la feuille mince d'étain contre cette couche, en conſéquence duquel tout y demeure appliqué. Voyez l'article GLACE.

CHARGER, *Salpetr.*, ſe dit, dans les atteliers de ſalpetre, de l'action de mettre dans les cuviers le ſalpetre, la cendre, & l'eau, comme il convient, pour la préparation du ſalpetre.

CHARGER, terme de *Serrurier & de Taillandier*, c'eſt, lorſque le fer eſt trop menu, appliquer deſſus des miſes d'autre fer, pour le rendre plus fort.

CHARGER *le Moulin*, *Soierie*, c'eſt diſpoſer la ſoie ſur les fuſeaux de cette machine, pour recevoir les différens apprêts qu'elle eſt propre à lui donner. *v.* SOIE.

CHARGER, en *Teinture*, ſe dit d'une cuve & d'une couleur; d'une cuve, c'eſt y mettre de l'eau & les autres ingrédiens néceſſaires à l'art; d'une couleur, la trouver *chargée*, c'eſt l'accuſer d'être trop brune, trop foncée, & de manquer d'éclat. *v.* TEINTURE.

CHARGER, *l'épée à la main*, (N), *Mil.* M. le maréchal de Puyſegur, dans ſon *Art de la Guerre*, obſerve que ce terme vient du tems que l'infanterie chargeoit effectivement l'épée à la main, parce qu'on n'avoit pas l'uſage de la bayonnette. Alors le ſoldat prenoit ſon mouſquet avec ſa fourchette de la main gauche, n'ayant pas de courroie pour le paſſer en bandouliere.

CHARGER, terme *d'Orfévrerie en général*, eſt l'opération d'arranger les paillons de ſoudure ſur une piece, & de les couvrir de borax pour en faciliter la fuſion; l'arrangement des paillons, & la quantité du borax décident ordinairement la propreté du ſouder d'une piece, en y joignant cependant le degré de feu convenable.

CHARGER, terme d'*Emailleur*, ſe dit de l'arrangement des grains d'émaux ſur les pieces; plus les grains ſont ſerrés, & moins l'émail eſt ſujet à produire des œillets ou porures à la fuſion.

CHARGEUR, ſ. m., *Commerce*, eſt

celui à qui appartiennent les marchandiſes dont un vaiſſeau eſt chargé.

CHARGEUR, *Commerce de bois*, c'eſt en quelques endroits un officier de ville qui veille ſur les chantiers, à ce que le bois ſoit meſuré, ſoit dans la membrure, ſoit à la chaîne, ſelon ſa qualité, & qu'il y ſoit bien meſuré.

CHARGEUR, *Artill. v.* CHARGE.

CHARGEUR, *Architect.*, *Œcon. ruſt.* & *Art méchan.*, c'eſt un ouvrier dont la fonction eſt de diſtribuer à d'autres des charges ou fardeaux.

CHARGEUR; c'eſt le nom qu'on donne dans les groſſes forges aux ouvriers, dont la fonction eſt d'entretenir le fourneau toujours en fonte, en y jettant, dans des tems marqués, les quantités convenables de mine, de charbon, & de fondans. *v.* GROSSES FORGES.

CHARGEURE, ſ. f., terme de *Blaſon*. On s'en ſert pour exprimer des pieces qui ſont placées ſur d'autres.

CHARIA, (N), *Géog.*, nom propre d'une ville de la Morée, entre Corinthe & Napoli de Romanie. On croit que c'eſt l'ancienne Mycenes.

CHARIAGE, ſ. m., *Commerce*, a deux acceptions; il ſe dit 1°. de l'action de tranſporter des marchandiſes ſur un chariot; *ce chariage eſt long*: 2°. du ſalaire du voiturier; *ſon chariage lui a valu 50 écus*.

CHARICLÉE, (N), *Myth.*, fille d'Hydaſpe. Sa mere pendant ſa groſſeſſe, regarda avec tant de plaiſir le portrait d'une femme fort blanche, qu'elle mit au monde *Chariclée* d'une beauté ſinguliere. Elle aima tendrement Théogene, avec lequel elle courut toutes les aventures imaginables, juſqu'au moment qu'ils ſe marierent.

CHARICLES, (N), *Hiſt. Litt.*, médecin Grec qui vivoit ſous le regne de Tibere, vers l'an 39 de ſalut. Tacite parle de ce médecin, *Annal. lib. 6*. On connut, dit cet hiſtorien, que l'empereur Tibere étoit ſur ſa fin, par l'adreſſe d'un fameux médecin, nommé *Charicles*, qui n'étoit pas médecin de cet empereur, mais qu'on appelloit quelquefois dans les conſultations qui ſe faiſoient ſur ſa maladie. Celui-ci, après avoir mangé avec le prince, feignant de partir pour un voyage, lui prit la main pour la baiſer, mais à deſſein de lui tâter le pouls. Toutefois il ne put le faire ſi adroitement que Tibere ne s'en apperçût: mais ſoit qu'il en fût offenſé ou non, & peut-être pour mieux cacher ſon dépit, il ne fit aucun ſemblant, au contraire, il fit couvrir la table, y demeurant plus longtems qu'il n'avoit accoûtumé, comme pour mieux régaler ſon ami qui étoit ſur le départ. Cependant *Charicles* aſſura Macron, que l'empereur n'avoit plus que deux jours à vivre, & que ſon pouls déclinoit inſenſiblement. Tacite ajoûte que le 16 de Mai, qui pouvoit être la fin du tems que *Charicles* avoit marqué, Tibere tomba en défaillance, en ſorte qu'on crut qu'il étoit mort; mais qu'étant revenu à lui, Macron le fit étouffer à force de couvertures qu'on lui jetta deſſus.

CHARICLO, (N), *Myth.*, fille d'Apollon, & femme du Centaure Chiron, accoucha d'une fille ſur les bords d'un fleuve rapide, d'où elle lui donna le nom d'*Ocyroë*; voyez ce mot. Elle eut encore de ſon mari, Endéis, femme d'Eaque. *v.* ENDÉIS. Elle eut des bontés pour Evère, qui la rendit mere du devin Tiréſias.

CHARIDAS *ou* CHARIDES, (N), *Hiſt. Litt.*, auteur grec, avoit écrit de l'art des machines. On ne ſait pas bien en quel tems il a vécu.

CHARIDOTES, ſ. m., *Myth.*, ſurnom ſous lequel Mercure étoit adoré dans l'iſle de Samos.

CHARIEN, (N), *Géog. Anc.*, riviere de la Colchide. Arrien, dans ſon *périple* du Pont-Euxin, la nomme *Charieis*: „ étant, dit-il, partis de l'embouchure „ du Phaſe, nous paſſames devant le *Cha-* „ *rieis*, riviere navigable, qui en eſt à „ quatre-vingt dix ſtades, d'où nous „ allames juſqu'à celle de Chobus, qui „ en eſt à pareille diſtance." Ptolémée dit *Chariſtus*, & Strabon *Charis*.

CHARILE, (N), *Chron.*, pauvre fille orpheline, qui dans une grande famine ayant demandé au roi ſon ſouverain, de quoi ſoulager ſa miſere, en reçut un coup de ſoulier au viſage. Elle fut ſi ſenſiblement touchée de cet affront, qu'elle s'étrangla de ſa ceinture. Les anciens donnerent le nom de cette infortunée à la troiſieme octaétéride d'un cycle de vingt-quatre ans, parce qu'elle étoit comme pauvre & étranglée, à cauſe qu'on en ôtoit tous les jours ce qu'il y avoit de ſuperflu dans les deux premieres octaétérides.

CHARIOT, ſ. m., *Hiſt. Anc. & Mod.*, eſt une ſorte de voiture très-connue, & dont l'uſage eſt ordinaire. *v.* CHAR, TIRAGE, TRAÎNEAU.

Les *chariots* ſont d'un tems fort reculé; les hiſtoires les plus anciennes font mention de cette voiture; les Romains en avoient un grand nombre de différentes ſortes: le *chariot* à deux roues, appellé *birotum* ou *birota*: ceux ſur leſquels on promenoit les images des dieux, *thenſæ*: le *carpentum* à l'uſage des matrones & des impératrices; il étoit à deux roues, & étoit tiré par des mules: la *carruque*, le *pilentum*, la *rheda*, le *clavulare*, le *covinus*, la *benna*, le *ploxenum*, la *ſirpea ſtercoraria*, le *plauſtrum*, l'*eſſedum*, &c. qu'on trouvera à leurs articles, quand on ſaura ſur ces voitures quelque choſe de plus que le nom.

La plupart, telles que les *eſſedes* & les *petorrita*, étoient conſtruites avec magnificence. Pline, parlant du point où le luxe avoit été porté de ce côté, dit: „ On „ blanchit le cuivre au feu; on le fait „ devenir ſi brillant qu'on a peine à le „ diſtinguer de l'argent; on l'émaille, „ & on en orne les *chariots*. *v.* CHAR.

Il y a pluſieurs ſortes de *chariots*, ſuivant les uſages différens auxquels on les deſtine.

Plus les roues d'un *chariot* ſont grandes, & ont de circonférence, plus le mouvement en eſt doux; & plus elles ſont petites & peſantes, plus il eſt rude & donne des ſecouſſes. En effet, on peut regarder la roue d'un *chariot* comme une eſpece de levier, dont le point d'appui eſt ſur le terrein. Le moyeu ou centre de la roue décrit à chaque inſtant un petit arc de cercle autour de ce point d'appui: or ce petit arc, toutes choſes d'ailleurs égales, eſt d'autant plus courbe que le rayon en eſt plus petit; donc le chemin du *chariot* ſera d'autant plus courbe & plus inégal que le rayon de la roue ſera plus petit. Il y a donc de l'avantage à donner aux roues un grand rayon, lorſqu'on veut que les *chariots* ſoient doux, & ne cahotent point; mais d'un autre côté, plus un *chariot* eſt élevé, plus il eſt ſujet à verſer, parce que le centre de gravité a un eſpace moins courbe à décrire pour ſortir de la baſe. *v.* CENTRE DE GRAVITÉ. Delà il réſulte qu'il faut donner aux roues des *chariots* une grandeur moyenne, pour éviter, le plus qu'il eſt poſſible, ces deux inconvéniens. C'eſt à l'expérience à déterminer cette grandeur.

M. Couplet nous a donné, dans les *Mém. de l'Acad.* de Paris, de 1733, des réflexions ſur les charrois, les traîneaux, & le tirage des chevaux. Voyez ce *mémoire* & TIRAGE. Voici ce me ſemble, un principe aſſez ſimple pour déterminer en général l'effort de la puiſſance. On peut regarder la roue comme un levier dont le point d'appui eſt l'extrêmité inférieure qui appuie ſur le terrein. Le centre ou moyeu de ce levier peut ſe mouvoir horiſontalement, en décrivant à chaque inſtant autour du point d'appui un petit arc circulaire qu'on peut prendre pour une ligne droite. Le *chariot* participe à ce mouvement progreſſif, & il a de plus, ou du moins il peut avoir un mouvement de rotation autour de l'axe qui paſſe par le centre ou moyeu de la roue. La queſtion ſe réduit donc à celle-ci: ſoit *Pl. de Méch. fig. 7.* un levier *ABC*, fixe en *A*, & briſé en *B*, en ſorte que la partie *CB* puiſſe tourner autour de *C*. Il eſt viſible que *AB* repréſentera le rayon de la roue, *B* le moyeu, & *BC* le *chariot*: il s'agit de

ſavoir quel mouvement la puiſſance P, agiſſant ſuivant PO, communiquera au corps ABC.

Soit $AB = a$, $BC = b$, BOc, x le mouvement de rotation du point B autour de A, y le mouvement de rotation du point C autour de B: on aura pour la force totale ou quantité de mouvement du *chariot* BC, (abſtraction faite de la quantité de mouvement de la roue, que nous négligeons ici) $CB \times x + CB \times \frac{z}{t}$ & cette quantité doit être $=$ à P. De plus, la ſomme des momens de tous les points du *chariot* BC, par rapport au point A, doit être égale au moment de la puiſſance P, par rapport au même point. *v.* DYNAMIQUE, LEVIER, EQUILIBRE, CENTRE DE GRAVITÉ. Or, un point quelconque du *chariot*, dont la diſtance au point C ſeroit z, auroit pour quantité de mouvement $(x + \frac{yz}{t})\,dz$; & pour moment $(x + \frac{yz}{t})\,dz \times (z + a)$ dont l'intégrale eſt $\frac{xbb}{2} + xab + \frac{yb^3}{3t} + \frac{yab^2}{2t}$: faiſant donc cette quantité égale au moment $P \times (BO + BA)$, on aura les deux équations:

$$P = bx + \frac{by}{2},$$

$$Pc + Pa = \frac{bbx}{2} + xab + \frac{yb^3}{3t} + \frac{yab^2}{2t}$$

par le moyen deſquelles on trouvera facilement les inconnues x & y.

* Si les *chariots* dans les armées ſont d'uſage pour le tranſport des équipages de l'artillerie, & des munitions de bouche & de guerre, ils ſervent encore à fortifier une armée dans le beſoin. De tout tems on s'en eſt ſervi avec ſuccès pour ſe retrancher, ſoit en combattant, ſoit en campant.

La meilleure reſſource d'un général habile, qui ſe trouve dans l'obligation de faire route en préſence d'un ennemi plus fort que lui, ne peut être que de ſe couvrir des *chariots* de ſon armée pendant ſa marche; cela aſſure ſes colonnes, les garantit des inconvéniens d'un harcelement continuel; & en cas qu'il ſoit attaqué, il lui eſt aiſé de ſe remparer ſur tous les fronts qu'il eſt obligé de préſenter.

Alexandre Farnèſe, duc de Parme, conduiſant de Flandres vers Paris une armée d'Eſpagnols, marchoit, les colonnes de ſon armée couvertes des deux côtés par les *chariots* de bagage. Il trouva ſa ſureté dans cette manœuvre, & ne put être attaqué par Henri IV, qui le ſuivoit dans l'intention de le combattre.

On ſait par les hiſtoires quel étoit le ravage que faiſoient les *chariots* de guerre, qui parvenoient à ouvrir une phalange, & à l'enfoncer.

Il y en avoit de deux ſortes; les uns en tours, dans leſquels étoient les archers; & les autres étoient hériſſés de lames de fer, propres à pointer & à trancher. Les ravages que cauſoient ces derniers dans les corps d'infanterie qu'ils pouvoient pénétrer, étoient grands.

Quand les *chariots*, en attaquant le corps que je dis, venoient à s'y faire jour, le carnage qu'ils y faiſoient, ne pouvoit s'éviter qu'en mettant les diviſions de ce corps en pouvoir de s'ouvrir, & de laiſſer entr'elles des iſſues ou chemins en tous ſens, afin que ces *chariots* ne puſſent les entamer.

Les diviſions d'une phalange miſes une fois les unes dans les autres, pour ouvrir les iſſues dans les corps dont elles faiſoient partie, n'étoient pas pour cela quittes de la fureur des *chariots*. Les phalangiſtes étoient contraints de faire d'autres manœuvres défenſives, parce que les *chariots* introduits dans la phalange ne ſe contentoient pas des paſſages qui leur étoient ouverts. Ils tâchoient de forcer quelques portions ſéparées de cette phalange pour y entrer, & interrompre leur réunion à d'autres ou en leur tout, comme cela ſe faiſoit quand le péril des chars étoit paſſé.

Pour parer ce qui étoit à craindre, les ſoldats faiſoient d'abord ce qui s'appelloit *tortue en muraille*, qui conſiſtoit à arranger les boucliers, de façon que les deux côtés d'une coupure interne de phalange, qui ſe trouvoit parcourue par les chars, paruſſent comme bordés de murailles, à quoi étoit propre cette pavoi-

Digitized by Google

ſade. Mais comme ſouvent cette premiere tortue ne ſuffiſoit pas, les phalangiſtes étoient obligés d'en faire une autre, appellée *tortue en toit*.

Dans celle-ci, chaque ſoldat mettoit ſon bouclier ſur ſa tête, & cela parce que les *chariots* de guerre continuant à parcourir la phalange entamée, venant à ne pouvoir forcer la tortue en muraille, s'élançoient de telle vigueur contre la diviſion qui lui oppoſoit ſes pavois, qu'ils ſe trouvoient deſſus, & couroient ſur la tortue en toit pour tâcher de l'écraſer en quelqu'endroit qui ſe pouvoit trouver plus foible que les autres.

La choſe étoit ſinguliere de voir des *chariots* courir ſur les têtes d'un monceau d'hommes, qui, pour ſe garantir contre des forces qui pouvoient aiſément les accabler, s'ils n'euſſent bien manœuvré de concert, n'avoient que la reſſource de leurs boucliers ſur leurs têtes, & de faire en ſorte que ces boucliers fuſſent ſi bien joints les uns aux autres, qu'ils puſſent former un plancher ſolide.

Il eſt vrai qu'ils pouvoient donner à leur ouvrage la ſolidité néceſſaire, étant très-ſerrés les uns aux autres, & de rangs & de files; mais auſſi il falloit être bien exercé pour pouvoir faire ſemblable manœuvre avec la juſteſſe & la promptitude qu'elle requéroit, pour ne la pas manquer. *

CHARIOT, en *Aſtronomie*. Le grand *chariot* eſt une conſtellation qu'on appelle auſſi la *grande ourſe*. *v.* GRANDE OURSE.

CHARIOT, *petit*, en *Aſtronomie*. Ce ſont ſept étoiles dans la conſtellation de la petite ourſe. *v.* PETITE OURSE.

CHARIOT *de Phaëton*, (N), *Philoſ. Hermet.*, c'eſt un des noms que les philoſophes chymiques ont donné au grand œuvre. *Phaëton* eſt le ſymbole des mauvais artiſtes, qui ayant tout ce qu'il faut pour faire la pierre, ignorent le feu philoſophique, ou ne ſavent pas le conduire, & brûlent la matiere, repréſentée par la terre à laquelle le fils du ſoleil mit le feu pour n'avoir pas ſu conduire le *chariot* de ſon pere.

CHARIOT, (N), *Hiſt. Sacr.* A la vue du *chariot* de feu qui emportoit Elie, Eliſée s'écrie, & dit à ſon maître: *currus Iſraël auriga*, IV *Rois*, II, 12. c'eſt-à-dire, le *chariot* de guerre d'Iſraël & ſon conducteur. Cette façon de parler étoit familiere aux Hébreux, pour dire qu'un homme étoit une puiſſante protection pour l'Etat. *Vous êtes le chariot de guerre d'Iſraël & ſa cavalerie*, vous êtes ſa force, ſa protection, & vous ſeul lui tenez lieu d'une armée invincible. On ſait que les *chariots* faiſoient alors la principale force d'une armée.

CHARIOT, en *bâtiment*, eſt une eſpece de petite charrette, ſans aridelles ou élevations aux côtés, montée ſur de très-petites roues, avec un timon fort long dans lequel, de diſtance en diſtance, ſont paſſés de petits bâtons en maniere d'échellons, pour attacher des bretelles, & tirer à pluſieurs hommes les pierres taillées, pour les tranſporter du chantier au bâtiment.

CHARIOT *ou* CARROSSE, *Corderie*, aſſemblage de charpente qui ſert à ſupporter & à conduire le toupin. Il y a des *chariots* qui ont des roues, & d'autres qui ſont en traîneaux. Voyez l'article CORDERIE.

CHARIOTS *à canon*, (R), *Milit.* Le *chariot à canon* ſert uniquement à porter le corps d'une piece de canon. Il conſiſte en une flèche, deux brancards, deux eſſieux, quatre roues & deux limonieres.

On fait des *chariots* à porter le canon, tant pour ſoulager les affûts, que pour occuper moins de chevaux, & pour paſſer plus facilement les mauvais chemins en campagne. Voici la conſtruction d'un *chariot* à porter un canon de vingt-quatre livres de bales.

La flèche doit être de bois de brin d'orme, ſa longueur de dix pieds, ſon diametre de cinq pouces, le bout de devant, qui ſe nomme *muffle*, doit être applani deſſus & deſſous, revenant à trois pouces, arrondi par le bout, bandé de fer de la même largeur; cette bande, épaiſſe

épaiſſe d'une ligne & demie, attachée avec douze clous à tête plate, & d'un boulon de demi-pouce de diametre, qui doit traverſer les deux bouts de la bande & la flèche, par le côté, à neuf pouces du bout du muſſle, lequel doit être arrêté d'un côté avec une clavette; on fait un trou d'un pouce & demi ſur le muſſle, qui doit traverſer à cinq pouces du bout.

L'eſſieu du train de derriere du *chariot*, doit être proportionné à celui d'un affût à la piece de ſeize, les roues de même, à l'exception des doubles liens & ſusbandes.

La ſellette, qui eſt poſée ſur l'eſſieu, doit être de bois d'orme, longue de trois pieds trois pouces; ſa hauteur & ſa largeur ſix pouces ſur ſept.

Le bout de derriere la flèche, doit être poſé ſur le milieu de l'eſſieu.

Les deux empanons de même bois, longs de cinq pieds & demi, le diametre de quatre pouces, qui doivent embraſſer les côtés de la flèche, ſeront arrêtés avec deux liens de fer en caboche; les bouts de derriere, qui doivent être écartés de huit pouces francs de celui de la flèche, repoſeront auſſi ſur l'eſſieu ſur lequel la ſellette ſera poſée & encaſtrée, pour y recevoir les bouts de flèche & d'empanons. La ſellette doit être liée avec l'eſſieu d'un étrier de fer à chaque bout; les deux bouts d'empanons, qui paſſeront de quatre pouces derriere l'eſſieu & la ſellette, ſeront traverſés de deux contreſaies de fer à tête plate, pour être attachés avec un clou à la ſellette.

Pour le train du devant du *chariot*, l'eſſieu doit être de bois d'orme, long de ſix pieds & demi, proportionné à celui d'un affût à pieces de huit ferré de même. Les deux roues doivent avoir quatre pieds de hauteur, avec toutes leurs ferrures & emboëtures de fonte comme à celles d'un avant-train d'affût de canon de vingt-quatre.

Deux armons de bois d'orme, longs de cinq pieds & demi à ſix pieds, de quatre pouces de diametre, ſont ſitués ſur l'eſſieu, à vingt pouces l'un de l'autre. La courbure des bouts de derriere doit être de trois pieds de long, depuis le derriere de l'eſſieu; & ces bouts doivent être écartés l'un de l'autre de trois pieds francs.

La ſaſſoire eſt de même bois, longue de cinq pieds & demi, ſon diametre de trois pouces & demi, applani deſſus; elle doit être poſée ſur les bouts d'armons à quatre pouces, attachés enſemble de deux chevilles de fer, dont la tête doit être encaſtrée dans le bois, afin que ce bois ne puiſſe empêcher la ſaſſoire d'aller & venir, ſuivant le mouvement des roues. Elle ſert pour faire gliſſer les bouts d'armons ſur la flèche, dans le tems que le *chariot* tourne à droite ou à gauche.

Les bouts de devant d'armons doivent paſſer devant l'eſſieu deux pieds & demi, ferrés de deux anneaux, percés ſur les côtés à ſix pouces du bout, pour paſſer le boulon de fer, qui tient auſſi les limonieres.

La ſellette doit avoir les mêmes proportions que celles du derriere, & être poſée ſur l'eſſieu, encaſtrée deſſous à proportion des armons: il doit auſſi y avoir une évidure dans le milieu de neuf pouces de long & trois pouces de hauteur, pour donner jeu au muſſle de la piece, qui doit être placé ſur le milieu de l'eſſieu.

Le liſoir doit être proportionné à la ſellette, poſé deſſus, attaché avec la cheville ouvriere de fer, de deux pieds de long, & d'un pouce & demi de diametre; la cheville doit paſſer dans le milieu du liſoir: la ſellette, le muſſle de la flèche & l'eſſieu, ſous leſquels elle ſera arrêtée d'une clavette, & d'une rondelle ſur la clavette pour ſervir de contre-rivure, attachée à quatre clous de l'eſſieu.

L'on fera deux mortaiſes ſur le liſoir à ſix pouces des bouts, pour y encaſtrer deux ranches de bois d'orme, longues d'un pied, de trois pouces de diametre: elles ſervent à tenir les brancards en état ſur le liſoir: il doit y en avoir de même ſur la ſellette du train de derriere.

Les limonieres doivent être proportionnées à celles d'un avant-train d'affût

à la piece de vingt-quatre, avec cette différence, qu'il doit y avoir un reſtard de même bois & groſſeur que l'entretoiſe de limoniere, lequel ſera encaſtré ſur le milieu de derriere de l'entretoiſe par dedans, & paſſera l'épars: ſa longueur ne doit pas paſſer les bouts de derriere de limoniere; ces bouts ſont placés à côté de ceux d'armons, arrêtés enſemble avec un boulon de fer, long de deux pieds & demi, ſon diametre d'un pouce trois lignes, une tête par un bout, & clavetté de l'autre.

Les deux brancards doivent être de bois de brin de cheneau, longs de douze pieds & demi, le diametre des bouts de devant de quatre pouces, & quatre pouces & demi de ceux de derriere: ils doivent être aſſemblés par devant avec deux épars d'orme, à la diſtance de treize à quatorze pouces l'un de l'autre, les épars doivent avoir trois pouces de large ſur un pied & demi de hauteur: le corps de brancard ſera ſitué entre les ranches du liſoir & ceux de la ſellette; c'eſt ſur ce brancard que la piece de canon repoſe, pour être voiturée en campagne.

Il y a encore un autre *chariot*, très-bon & très-facile pour porter de gros fardeaux dans les tournans & dans les montagnes.

Ce *chariot* ſe braque comme un carroſſe. Il tourne dans un très-petit eſpace. Son inventeur a été deux ans & plus à le rendre parfait. Les inconvéniens qui arrivoient dans les commencemens, dépendoient du liſoir, car s'il n'étoit pas bien poſé, dans les deſcentes, le train de devant donnoit du nez en terre, & dans les montées il s'élevoit trop, ce qui étoit fort incommode. Que ce *chariot* monte ou qu'il deſcende, il eſt toujours droit; s'il verſe, il eſt d'abord remis ſur pied, ſans démonter la piece.

Il y a des *chariots* faits exprès pour les affûts de fer. Voici comme ils ſont conſtruits pour les mortiers.

La longueur de la fleche entre les deux liſoirs, eſt de ſix pieds.

La longueur du brancard, dix pieds neuf pouces.

La largeur du brancard, ſix pouces & demi.

L'épaiſſeur du brancard, quatre pouces & demi.

La longueur des liſoirs, trois pieds ſix pouces.

Largeur, cinq pouces trois lignes.

Hauteur, ſix pouces ſix lignes.

Corps de l'eſſieu, deux pieds onze pouces.

Longueur des armons, cinq pieds ſix pouces.

Largeur des brancards de dehors en dehors, deux pieds deux pouces ſix lignes.

Rouages: longueur du moyeu dix-ſept pouces.

Groſſeur au bouge, quarante-trois pouces.

Groſſeur du gros bout, onze pouces.

Groſſeur du menu bout, neuf pouces.

Hauteur des jantes, cinq pouces.

Epaiſſeur, deux pouces dix lignes.

Hauteur des roues de derriere, quatre pieds huit pouces.

Hauteur de celles de devant, trois pieds quatre pouces.

Les emboëtures ſont comme pour les pieces de huit livres de balles.

On range les *chariots* à canon ſous des couverts, on enleve ſeulement les limonieres, & on les place les uns enſuite des autres.

Pour les charrettes & *chariots* à munitions, on les range ſous les couverts comme les affûts, excepté que l'on pouſſe le derriere de la premiere charrette devant, & après on leve les limons d'une autre deſſus, & on continue ainſi juſqu'à la derniere; ce qui fait que les roues ſe touchent.

M. le maréchal de Saxe voudroit que les *chariots* pour les vivres de l'armée fuſſent tout de bois, ſans aucune ferrure, tels que ſont les *chariots* des Moſcovites, & ceux de la Franche-Comté. Ces ſortes de *chariots* ne gâtent pas les chemins. Un homme en conduit aiſé-

Digitized by Google

ment quatre attelés de deux bœufs chacun; dix de nos charrettes gâtent plus de chemin que mille de ces voitures.

Si l'on réfléchit, dit ce général, aux inconvénients qu'occasionne notre charroi, l'on concevra l'utilité & la conséquence d'employer celui-ci? Combien de fois les vivres manquent-ils totalement, parce que les voitures ne peuvent pas arriver? Combien de fois les équipages restent-ils en arriere, aussi-bien que le train d'artillerie; ce qui met dans la nécessité de rester là tout court? Qu'un chemin soit passablement bon, qu'il pleuve, que deux cens voitures y passent, il sera rompu à ne pouvoir plus s'en tirer: on le raccommode, cent autres voitures le mettront en pire état qu'il n'étoit: qu'on y mette des fascines, elles seront coupées en moins de rien par les charrettes, à cause du grand poids, qui ne porte que sur deux points.

Tout le charroi en général de l'armée, doit être attelé de bœufs: 1°. à cause de l'égalité du pas; 2°. parce qu'il n'y a nulle perte dessus; 3°. que l'on trouve des pâtures par-tout pour les nourrir; 4°. lorsqu'il en manque, ou qu'il s'en estropie, on en prend d'autres au dépôt des bœufs de l'armée. Avec cela, il ne faut pas beaucoup d'harnois. Dès que vous arrivez, ou que vous faites halte, vos bœufs paissent & se nourrissent.

Un homme & huit bœufs conduiront plus que ne feront quatre hommes avec douze ou quinze chevaux. D'ailleurs ils ne consommeront pas le fourrage qu'ils amenent au camp, comme les chevaux, parce qu'on les envoye à la pâture pendant le tems que les valets coupent & chargent, & tout cela se fait sans peine & sans embarras.

Si un bœuf s'estropie, on le tue, on le mange, & on prend un autre au dépôt; toutes ces raisons font que je leur donne la préférence sur les chevaux pour le charroi. Ils doivent être marqués pour que chacun reconnoisse les siens dans les pâtures. Telles sont les réflexions de M. le maréchal de Saxe sur les charrois.

CHARIS, (N), *Géog. Anc.*, ville d'Asie dans la Parthiene, selon Appien.

CHARIS, (N), *Myth.*, une des Graces: Homere dit qu'elle fut femme de Vulcain, pour marquer la grace & la beauté des ouvrages que Vulcain travailloit avec le feu.

CHARISIE, (N), *Géog. Anc.*, ville du Péloponnese, dans l'Arcadie, qui prit le nom de Charilius, son fondateur. Elle étoit située entre Scias & Tricolons, à dix stades de chacune. Au reste, du tems de Pausanias, il en restoit à peine quelques vestiges.

CHARISTICAIRE, s. m., *Hist. Eccl.*, commendataires ou donataires, à qui on avoit accordé par une formule particuliere que Jean d'Antioche a conservée, la jouissance des revenus des hôpitaux & monasteres, tant d'hommes que de femmes. Ces concessions injustes se sont faites indistinctement à des ecclésiastiques, à des laïcs, & même à des personnes mariées: on les a quelquefois assurées sur deux têtes. On en transporte l'origine jusqu'au tems de Constantin Copronyme. Il paroit que les empereurs & les patriarches de l'église grecque, dans l'intention de réparer & de conserver les monasteres, continuerent une dignité que la haine de Copronyme avoit instituée, dans le dessein de les détruire, mais que les successeurs des premiers *charisticaires*, mieux autorisés dans la perception des revenus monastiques, n'en furent pas toujours plus équitables dans leur administration. Il est singulier qu'on ait cru que le même moyen pourroit servir à deux fins entiérement opposées, & que les revenus des moines seroient mieux entre les mains des étrangers qu'entre les leurs. Voyez Bingh. *Antiq. Hist. eccles. Eccles. Græc. monum. cont.*

CHARISTIE, (N), *Hist. Anc.*, nom que l'on donnoit aux repas solemnels, que Romulus avoit institués dans chaque curie, pour y entretenir la paix & l'union. On donnoit aussi ce nom aux repas, qui se faisoient pour le même sujet dans toutes les familles, & dont Vale-

Digitized by Google

re Maxime parle au premier *chap.* de ſon ſecond livre. *v.* CHARISTIES.

CHARISTIES, (R), *Myth.*, autrement le jour du cher parentage, *dies caræ cognationis*, ou *chariſtia*. Cette fête eſt marquée au mois de Février dans le calendrier ruſtique, qui ſe voit à Rome ſur un ancien marbre; elle ſe trouve auſſi dans le calendrier de Conſtantin. Valere Maxime nous enſeigne ce que c'étoit. „ Nos ancêtres, dit-il, établirent „ un feſtin ſolemnel, qu'il appellerent *cha-* „ *riſtia*, auquel on ne convioit que des „ parens ou des alliés, afin que s'il y „ avoit quelque différend entr'eux, il fût „ terminé plus facilement & à l'amiable „ dans la joie du feſtin.

CHARITATIF, adj., *Juriſpr.*, terme de *Droit canonique*, ne ſe dit point ſeul, mais eſt ordinairement joint avec le terme de *don* ou de *ſubſide*. Il ſignifie une *contribution* modérée que les canons permettent à l'évêque de lever ſur ſes diocéſains en cas d'urgente néceſſité; par exemple, ſi ſes revenus ne lui fourniſſent pas de quoi faire la dépenſe néceſſaire pour aſſiſter à un concile auquel il eſt appellé.

CHARITÉ, (R), ſ. f., *Philoſ. Mor. Théolog.* Ce mot eſt regardé généralement, comme tirant ſon origine du mot χάρις, ιτος, *gratia*, *venuſtas*, *lepos*, grace, faveur, agrément, charme; d'où s'eſt formé le verbe χαρίζομαι, *gratificor*, *rem gratam facio*, *obſequium aliquod preſto*, je gratifie, j'accorde une grace, une faveur, je rends ſervice, je fais plaiſir à quelqu'un. Delà les Latins ont formé leur mot *charitas*, & les François le mot *charité*. Le célebre Lud. Ant. Muratori me paroît s'être trompé, lorſqu'il a nié cette étymologie, pour dériver *charitas* du mot latin *carus*, qui ſignifie, dans le ſens propre, *ce qui coûte beaucoup*, *ce qui eſt d'un haut prix*, & dans le ſens figuré, *ce à quoi l'on s'attache comme à un bien précieux*, *& dont on ne ſe prive pas ſans peine*; de cet adjectif *carus*, cher, eſt venu le mot *caritas*, qui ſignifie *cherté*, *diſette*, qualité d'une choſe que l'on deſire, que l'on garde ſoigneuſement, & dont on ne ſe prive pas, parce qu'elle nous eſt néceſſaire, qu'on en a beſoin & qu'elle eſt rare, en comparaiſon de ceux qui voudroient la poſſéder. Nous n'héſitons pas à convenir avec Muratori, dans ſon traité *della Carità chriſtiana*, & avec les plus habiles littérateurs, que les mots *carus*, *caritas*, écrits ſans aſpiration, ſont latins d'origine. Nous dirons avec Paſſerat, dans l'édition qu'il a donnée de Calepin, *ſatius erit utrumque ſine aſpiratione ſcribere*, *quum dictiones ſint prorſus latinæ*. Mais nous ne ſaurions pas convenir que ces mots ſoient la racine du mot *charitas*, que nous traduiſons par celui de *charité*. Il eſt difficile de ne pas céder aux raiſons priſes de la reſſemblance de ces mots, avec les mots grecs χαρις, χαρίζομαι, & du rapport parfait du ſens qu'on leur attache.

A conſulter ainſi l'étymologie grecque du mot *charité*, on doit entendre par-là, dans le ſens le plus général, cette diſpoſition d'eſprit qui nous fait deſirer ſincerement & efficacement le bonheur, le contentement des êtres ſenſibles, leur amitié, leur approbation; dans ce ſens il eſt ſynonyme avec celui d'*amour*, & on doit dire de la *charité* tout ce que l'on a dit de l'*amour*, pris dans ſon acception la plus générale. C'eſt ſous ce point de vue général, que la plupart des docteurs ont traité de la *charité*, lorſqu'ils ont dit que l'objet de cette vertu étoit Dieu & notre prochain. Il eſt aſſez ſurprenant que prenant ce mot dans un ſens ſi étendu, ils n'aient pas joint un troiſieme objet de notre *charité* à ceux qu'ils indiquent, en diſant que nous devions auſſi avoir de la *charité pour nous-mêmes*, c'eſt-à-dire, que nous devions nous aimer aſſez nous-mêmes pour travailler ſincerement à notre propre bonheur, puiſque cet amour de nous-mêmes eſt la regle, le modele & la meſure de l'amour que nous devons avoir pour notre prochain. Il devroit ainſi y avoir trois parties dans tout traité ſur la *charité*; l'une traiteroit de l'*amour de nous-mêmes* ou de la *charité* dont nous ſommes l'objet; la ſeconde, traiteroit de la *charité* qui a

Digitized by Google

Dieu pour objet; la troiſieme, traiteroit de la *charité* pour le prochain.

Nous nous étendrons peu ſur chacune de ces parties, les détails devant être préſentés avec plus de développement ſous d'autres titres.

1°. Le principe de toute *charité*, quand on ſuit le ſtyle des docteurs en théologie, c'eſt l'amour que nous avons pour nous-mêmes, qui devroit être nommé, pour parler exactement *amour propre*. Voy. ci-deſſus, AMOUR *propre & de nous-mêmes*.

Nous ne ſaurions aimer ce qui ne peut en rien contribuer à notre bonheur, ſoit parce qu'il ne le peut pas, ſoit parce qu'il ne le veut pas. Ce qui ne peut rien pour nous rendre heureux, eſt pour nous un être très-imparfait, un être inutile; comment l'aimerions nous? Ce qui ne veut pas notre bonheur manque de bonté, & quel eſpece d'amour pourrions-nous avoir pour un être dénué de la vertu eſſentiellement néceſſaire pour rendre aimable? Dès qu'un être peut & veut nous rendre heureux, nous ne ſaurions nous empêcher de l'aimer; ſon idée nous devient néceſſairement intéreſſante; plus il a les qualités eſſentielles pour contribuer à notre bonheur, & plus il doit être l'objet de notre amour, plus cet amour doit être vif & véhement. Ce qui ne nous rend heureux qu'en nous procurant des plaiſirs de caprice & des biens non eſſentiels, mérite moins d'amour; ce qui contribue à notre félicité en nous procurant des biens plus réels & plus durables, doit nous être bien plus cher. Nous devons aimer davantage ce qui eſt pour nous une ſource de biens les plus eſſentiels. Enfin l'amour ſuprême doit être accordé à l'être qui ſera pour nous la ſource de toutes les eſpeces de biens. *v.* BIENS.

2°. Dieu eſt le ſecond objet de la *charité théologique*; & par une ſuite des principes que nous venons de poſer, Dieu doit être aimé plus que toute autre choſe, il eſt le ſeul objet digne d'un amour ſuprême, puiſqu'il eſt la ſource de tous les biens, c'eſt de lui ſeul que découlent tous nos avantages paſſés, préſents & avenir, corporels & ſpirituels, intérieurs & extérieurs. Mais chacun doit ſentir que la *charité* dont Dieu eſt l'objet ne peut plus, ainſi que l'amour pour cet être ſuprême, ſe prendre préciſément dans le même ſens, & recevoir la même définition, que quand ces diſpoſitions ſe rapportent à nous-mêmes, ou aux autres hommes. Pour ceux-ci, il eſt bien certain que l'amour conſiſte eſſentiellement dans les deſirs de leur bonheur, de leur contentement, & par-là même, de leur perfection; mais ce deſir ſuppoſe que nous-mêmes & nos ſemblables, pouvons être plus heureux, plus contens, plus parfaits que nous ne ſommes, que notre félicité peut être augmentée, & que par nos ſoins nous pouvons l'accroître, ce qui ne peut pas ſe dire de l'être ſouverainement parfait & heureux. La *charité* à ſon égard, n'eſt donc pas le deſir de ſon bonheur, qui eſt abſolu & ſans bornes; mais elle conſiſtera dans le deſir ſincere & actif d'être l'objet de l'approbation de ce juge ſuprême, de plaire à ſes yeux, & d'être aimé de lui.

Etre ſouverainement parfait à tous égards, notre ame ne ſauroit le connoître ſans l'admirer, ſans le reſpecter, ſans l'eſtimer infiniment: cependant ſi ſes perfections ne nous prenoient jamais pour objet de leur exercice, nous l'enviſagerions avec une froide admiration. Mais ſa perfection ne ſeroit pas complette s'il manquoit de bonté, & il en manqueroit s'il abandonnoit à elles-mêmes des créatures ſenſibles, comme nous le ſommes, ſans rien faire pour les rendre heureux: c'eſt ſa bonté qui le rend digne de notre amour, qui en fait le premier objet de notre *charité*, l'objet du plus haut degré poſſible de ce ſentiment.

Ici quelques auteurs nous blâmeront de ce que, ſelon nos expreſſions, les ſentimens de notre *charité* pour Dieu ne ſont que des ſentimens intéreſſés, & qu'il paroît que nous n'aimons & ne devons aimer Dieu, que parce qu'il eſt pour nous la ſource du bonheur ſuprême, le prin-

cipe de tous les biens poſſibles, tout comme de la faculté d'en ſentir l'impreſſion.

Il s'eſt élevé, à ce ſujet, entre les théologiens Romains, de vives diſputes; les uns ont prétendu que l'intérêt ſeul ſervoit de fondement, & donnoit naiſſance à notre *charité* pour Dieu, quoiqu'il paroiſſe par leurs expreſſions que l'eſtime, le reſpect, l'admiration & l'obéiſſance, entroient dans l'eſſence de cette *charité* pour Dieu; ne faiſant pas attention que la connoiſſance des vertus & des perfections divines, ne pouvoit que remplir nos cœurs d'eſtime & de reſpect pour cet être ſuprême, indépendamment de tout intérêt, mais uniquement par ce ſens moral intérieur, qui ne nous permet pas de voir ſans eſtime, ce qui eſt bon, convenable, vertueux & parfait; que ſans aucune vue intéreſſée, nous pouvons ſentir qu'il eſt convenable que nous nous ſoumettions à la volonté de celui avec lequel nous ſoutenons les relations de créatures, de ſujets, d'êtres abſolument dépendans.

D'autres donnant dans l'excès oppoſé, ont eu en horreur toute vue intéreſſée dans la *charité* pour Dieu, dans le deſir de lui plaire; ils veulent qu'on aime Dieu pour le ſeul plaiſir de l'aimer; ils banniſſent des motifs de l'amour, & la reconnoiſſance pour les bienfaits reçus, & l'eſpérance des biens promis, & la connoiſſance de la bienveillance actuelle, qui anime conſtamment cet Etre ſuprême en faveur de ſes créatures ſenſibles. Ils ne font pas attention qu'aimer Dieu, c'eſt le regarder comme notre ſouverain bien; que ce qui n'eſt pas un bien ne ſauroit être aimé, & que pour aimer Dieu ils font abſtraction de tout ce qui le rend aimable, pour ne conſidérer que ce qui le rend reſpectable & même redoutable, à des êtres auſſi imparfaits que nous le ſommes. La queſtion entre ces deux partis eût été bientôt décidée, ſi l'on avoit voulu s'entendre. Les partiſans de cet amour pur, dénué de tout retour intéreſſé ſur nous-mêmes, auroient trouvé que ce qu'ils nommoient *amour*, n'étoit qu'admiration, ou que nul d'entr'eux ne ſavoit ce qu'il diſoit. Les antagoniſtes de l'amour pur auroient vu, qu'ils ſéparoient trop de l'amour dû à Dieu pour ſa bonté, le reſpect & l'eſtime que nous devons à ſes infinies perfections. Il auroit fallu de part & d'autre, partir d'un principe qui eſt inconteſtable, ſavoir que nous recherchons tous néceſſairement & eſſentiellement, à nous procurer le bonheur le plus grand & le plus durable. C'eſt, ſelon S. Auguſtin, la vérité la mieux entendue, la plus conſtante & la plus éclaircie. *Omnes homines beati eſſe volunt, idque unum ardentiſſimo amore appetunt, & propter hoc cætera quæcumque appetunt.* C'eſt le cri de l'humanité; c'eſt la pente de la nature; & ſuivant l'obſervation du ſavant évêque de Meaux, S. Auguſtin ne parle pas d'un inſtinct aveugle; car on ne peut deſirer ce qu'on ne ſait point, & on ne peut ignorer ce qu'on ſait qu'on veut. L'illuſtre archevêque de Cambrai, écrivant ſur cet endroit de S. Auguſtin, croyoit que ce pere n'avoit en vue que la béatitude naturelle. Mais qu'importe, lui répliquoit M. Boſſuet? puiſqu'il demeure toujours pour inconteſtable, ſelon le principe de S. Auguſtin, qu'on ne peut ſe déſintéreſſer au point de perdre dans un ſeul acte, quel qu'il ſoit, la volonté d'être heureux, par laquelle on veut toute choſe. La diſtinction de M. de Fenelon doit ſurprendre. Il eſt évident que ce principe, l'*homme cherche en tout à ſe rendre heureux*, une fois avoué, il a la même ardeur pour la béatitude ſurnaturelle, que pour la béatitude naturelle: il ſuffit que la premiere lui ſoit connue & démontrée. Qu'on interroge en effet ſon propre cœur, car notre cœur peut ici nous repréſenter celui de tous les hommes: qu'on écoute le ſentiment intérieur; & l'on verra que la vue du bonheur accompagne les hommes dans les occaſions les plus contraires au bonheur même. Le farouche Anglois qui ſe défait, veut être heureux; le bramine qui ſe macere, veut être heureux; le cour-

Digitized by Google

tiſan qui ſe rend eſclave, veut être heureux, la multitude, la diverſité & la biſarrerie des voyes, ne démontrent que mieux l'unité du but. (G.M.)

En effet, comment ſe détacheroit-on du ſeul bien qu'on veuille néceſſairement? En y renonçant formellement? cela eſt impoſſible. En en faiſant abſtraction? cette abſtraction fermera les yeux un moment ſur la fin; mais cette fin n'en ſera pas moins réelle. L'artiſte qui travaille, n'a pas toujours ſon but préſent, quoique toute ſa manœuvre y ſoit dirigée. Mais je dis plus; & je prétends que celui qui produit un acte d'amour de Dieu, n'en ſauroit ſéparer le deſir de la jouiſſance: en effet, ce ſont les deux objets les plus étroitement unis. La religion ne les ſépare jamais; elle les raſſemble dans toutes ſes prieres. L'abſtraction momentanée ſera, ſi l'on veut, dans l'eſprit; mais elle ne ſera jamais dans le cœur. Le cœur ne fait point d'abſtraction, & il s'agit ici d'un mouvement du cœur & non d'une opération de l'eſprit. S. Thomas qui s'eſt diſtingué par ſon grand ſens dans un ſiecle où ſes rivaux, qui ne le ſont plus depuis longtems, avoient mis à la mode des ſubtilités puériles, diſoit: *ſi Dieu n'étoit pas tout le bien de l'homme, il ne lui ſeroit pas l'unique raiſon d'aimer.* Et ailleurs: *il eſt toute la raiſon d'aimer, parce qu'il eſt tout le bien de l'homme.* L'amour préſent & le bonheur futur ſont, comme on voit, toujours unis chez ce docteur de l'école.

Mais, dira-t-on peut-être, quand nous ignorerions que Dieu peut & veut nous rendre heureux, ne pourrions-nous pas nous élever à ſon amour par la contemplation ſeule de ſes perfections infinies? je réponds qu'il eſt impoſſible d'aimer un Dieu ſans le voir comme un être infiniment parfait; & qu'il eſt impoſſible de le voir comme un être infiniment parfait, ſans être convaincu qu'il peut & veut notre bonheur. N'eſt-ce pas, dit M. Boſſuet, une partie de ſa perfection d'être libéral, bienfaiſant, miſéricordieux, auteur de tout bien? y a-t-il quelqu'un qui puiſſe exclure par abſtraction ces attributs de l'idée de l'Etre parfait? Non ſans doute: cependant accordons-le; convenons qu'on puiſſe choiſir entre les perfections de Dieu pour l'objet de ſa contemplation, ſon immenſité, ſon éternité, ſa preſcience, &c. celles en un mot qui n'ont rien de commun avec la liaiſon du Créateur & de la créature; & ſe rendre pour ainſi dire, ſous ce point de vue, l'Etre ſuprême, étranger à ſoi-même. Que s'enſuit-il delà? de l'admiration, de l'étonnement, mais non de l'amour. L'eſprit ſera confondu, mais le cœur ne ſera point touché. Auſſi ce Dieu mutilé par des abſtractions, n'eſt-il que la créature de l'imagination, & non le Créateur de l'univers.

D'où il s'enſuit que Dieu devient l'objet de notre amour ou de notre admiration, ſelon la nature des attributs infinis dont nous faiſons l'objet de notre méditation; qu'entre ces attributs, il n'y a proprement que ceux qui conſtituent la liaiſon du Créateur à la créature, qui excitent en nous des ſentimens d'amour. Que ces ſentimens ſont tellement inſéparables de la vue du bonheur, & la *charité* tellement unie avec le penchant à la jouiſſance, qu'on ne peut éloigner ces choſes que par des hypotheſes chimériques hors de la nature, fauſſes dans la ſpéculation, dangereuſes dans la pratique. Que le ſentiment d'amour peut occaſionner en nous de bons deſirs, & nous porter à des actions excellentes; influer en partie & même en tout ſur notre conduite; animer notre vie, ſans que nous en ayons ſans ceſſe une perception diſtincte & préſente; & cela par une infinité de raiſons, dont je me contenterai de rapporter celle-ci, qui eſt d'expérience: c'eſt que ne pouvant par la foibleſſe de notre nature partager notre entendement, & être à différentes choſes à la fois, nous perdons néceſſairement les motifs de vue, quand nous ſommes un peu fortement occupés des circonſtances de l'action. Qu'entre les motifs louables de nos actions, il y en a

Digitized by Google

de naturels & de ſurnaturels ; & entre les ſurnaturels, d'autres que la *charité* proprement dite. Que les motifs naturels louables, tels que la commiſeration, l'amour de la patrie, le courage, l'honneur, &c. conſiſtant dans un légitime exercice des facultés que Dieu a miſes en nous, & dont nous faiſons alors un bon uſage ; ces motifs rendent les actions du payen dignes de récompenſe.

* Nous ne nous ſerions pas tant étendus ſur ce ſujet comme nous le faiſons, ſi le langage des théologiens ne nous avoit obligés de rapporter ſous le mot *charité*, ce qui auroit dû être traité ſous le mot *amour* ; puiſqu'à parler exactement & ſelon le langage reçu, on ne dit pas, *avoir de la charité pour Dieu*, mais *avoir de l'amour pour Dieu*, *agir par un motif d'amour pour Dieu*. Voyez le détail de ce que nous devons d'amour à cet Etre ſuprême, ſous le mot DIEU. On emploie plutôt le mot *charité* pour déſigner la diſpoſition où Dieu eſt de gratifier les hommes. Sous une face générale, cette diſpoſition de Dieu, ſe nomme *bonté* ; on la nomme *charité*, lorſqu'on lui aſſigne pour objet particulier les hommes devenus coupables, foibles & malheureux.

Lorſque l'homme pécheur & digne de châtiment, obtient de Dieu le pardon de ſes péchés, la *charité* ſe nomme *miſéricorde* : lorſque Dieu le tire de la miſere où il s'eſt plongé lui-même, la *charité* ſe nomme *compaſſion* : ſi Dieu tarde à le punir comme ſes péchés le méritent, la *charité* ſe nomme *longanimité*, *patience* : lorſque Dieu lui confere des graces, la *charité* ſe nomme *bénignité* ; voyez ces mots. Le terme de *bonté* eſt ainſi le terme général, par lequel on déſigne la diſpoſition de Dieu, qui veut rendre heureuſes ſes créatures. Le terme de *charité* plus reſtreint que celui de *bonté*, déſigne la diſpoſition, en conſéquence de laquelle Dieu n'abandonne pas l'homme qui s'eſt rendu miſérable par ſa faute, mais lui accorde des ſecours & des graces, pour réparer le mal qu'il s'eſt fait, & pour le conduire au bonheur dont il s'étoit éloigné : ainſi en Dieu la *charité* s'exerce envers l'homme foible, coupable & malheureux. *v.* RÉDEMPTION, SALUT, GRACES. C'eſt en conſéquence de cette acception du mot *charité*, que l'on a déſigné par ce terme la bonté avec laquelle Jeſus-Chriſt a travaillé à notre ſalut.

3°. Lorſque la *charité* déſigne la diſpoſition de notre cœur en faveur de nos ſemblables, on veut marquer par-là cette branche de l'*amour du prochain*, qui conſiſte ſpécialement dans le *deſir ſincere & actif de le mettre à couvert ou de le délivrer des maux auxquels il eſt expoſé*, quelle qu'en ſoit la cauſe : au lieu que l'amour du prochain eſt en général le deſir ſincere & actif de rendre nos ſemblables heureux ; ainſi la *charité* eſt une branche de l'amour du prochain ; elle s'exerce envers ceux de nos ſemblables qui ont des beſoins ou des douleurs, qui ſouffrent de quelque maniere que ce ſoit.

La *charité* ſe prend auſſi par pluſieurs moraliſtes, dans un ſens plus étendu que nous ne lui donnons ici, pour déſigner la diſpoſition qui nous fait remplir envers nos ſemblables tous les devoirs non rigoureux qui découlent de nos relations mutuelles : ſous ce point de vue, on met la *charité* en rapport avec la juſtice, pour déſigner par ces deux termes, les deux principes de tout ce que nous ſommes appellés à faire envers les autres hommes : la juſtice ne nous permet jamais de leur nuire ſans néceſſité ; & la *charité* nous porte à leur faire tout le bien que nous pouvons ; c'eſt dans ces deux points que conſiſte toute la morale de l'Evangile relativement aux devoirs mutuels des hommes entr'eux. Jeſus-Chriſt nous donne le précepte général de la juſtice, dans cette ſentence admirable : *ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fît*. Il nous donne le précepte général de la *charité* dans ces paroles dignes du miniſtre de Dieu, qui eſt la bonté même : *tout ce que vous voulez que les hommes faſſent en votre faveur, faites-le auſſi de même à leur égard* ; précepte qui ſert

Digitized by Google

ſert de commentaire parfait à cette loi évangelique, que le fils de Dieu donnoit à ſes diſciples, *aimez votre prochain comme vous mêmes.* On peut même dire, qu'à prendre le mot *charité* dans ſon ſens le plus étendu, comme ſignifiant l'*amour*, toute la morale de l'Evangile ſera compriſe ſous le ſeul précepte de la *charité: Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton ame & de toute ta penſée; c'eſt-là le premier & le plus grand commandement*, dit Jeſus-Chriſt: *il en eſt un ſecond qui eſt ſemblable à ce premier, ſavoir: tu aimeras ton prochain comme toi-même; ces deux commandemens comprennent tous les préceptes de la loi & des prophetes.* C'eſt bien-là en effet l'abrégé de tous nos devoirs. Aimons-nous Dieu de tout notre cœur, & par-deſſus toutes choſes? nous rempliſſons envers lui tous les devoirs qui découlent de ce qu'il eſt & de ce que nous ſommes: & quels ſont ces devoirs? ce ſont ceux que nous dicte naturellement un amour ſuprême, un amour de préférence qui nous fait deſirer de plaire à Dieu, plutôt qu'à tout autre être. *v.* DIEU. Aimons-nous notre prochain comme nous-mêmes? nous ne violons aucune de nos obligations envers les autres hommes: & quelles ſont ces obligations? celles que nous dicte pour nous-mêmes l'amour que nous nous portons. Nous voulons être heureux, nous le deſirons ſincerement, nous y travaillons avec zele, nous employons pour cela tous les moyens que nous croyons propres à aſſurer notre bonheur; voilà la regle de l'amour que nous devons à nos ſemblables, nous devons les aimer comme nous-mêmes. La juſtice eſt ainſi compriſe ſous la *charité*, elle ſe trouve n'en être qu'une branche. Quiconque connoîtra l'Evangile conviendra qu'il eſt véritablement la doctrine de la *charité*; c'eſt à quoi il veut ramener les hommes; par-tout il nous préſente un Dieu plein de *charité*, qui aime toutes les créatures, qui veut leur bonheur, & qui le procure par tous les moyens convenables & aſſortis à ſes perfections & au caractere des hommes enviſagés comme des êtres moraux. Par-tout l'Evangile ne demande des hommes, en retour de la *charité* que Dieu leur témoigne, qu'un amour, une *charité* ſans bornes pour cet Etre ſuprême; un amour tendre, une *charité* ſincere pour leurs ſemblables; un amour éclairé, ſage & prudent pour eux-mêmes. Par-là l'Evangile ſe diſtingue avantageuſement de toutes les autres religions, & acquiert le droit de plaire à toute ame capable de *charité*, à tout cœur dont la bonté fait le caractere, à tout homme qui a de la douceur & qui eſt capable d'aimer. La *charité* eſt ainſi la vraie vertu du chrétien; l'Evangile veut que tout ſe faſſe par un motif de *charité*. *v.* CHRISTIANISME, EVANGILE. Ce ne ſont ni de la ſcience, ni des jeûnes, ni des macérations, ni le martyre, ni les dons miraculeux, qui ſont la gloire du chrétien; c'eſt la *charité*, tout autre eſpece de mérite n'eſt rien, tant que la *charité* n'en eſt pas le principe. Le but de l'Evangile a donc été le bonheur des hommes & le moyen de ce bonheur, c'eſt d'aimer Dieu par deſſus tout, & notre prochain comme nous-mêmes. Toutes les vertus naîtront de cette *charité*. Voyez le détail des regles & des actes de la *charité* envers nos ſemblables, ſous le mot PROCHAIN. (G. M.)

CHARITÉ, *Hiſt. Eccléſ.*, eſt auſſi le nom de quelques ordres religieux. Le plus connu & le plus répandu eſt celui des *freres de la charité*, inſtitué par S. Jean-de-Dieu pour le ſervice des malades. Léon X. l'approuva comme une ſimple ſociété en 1520; Pie V. lui accorda quelques priviléges; & Paul IV, le confirma en 1617 en qualité d'ordre religieux: dans lequel outre les vœux d'obéiſſance, de pauvreté & de chaſteté, on fait celui de s'employer au ſervice des pauvres malades. Ces religieux ſi utiles ne font point d'études, & n'entrent point dans les ordres ſacrés. S'il ſe trouve parmi eux quelque prêtre, il ne peut jamais parvenir à aucune di-

gnité de l'ordre. S. Jean-de-Dieu leur fondateur, alloit tous les jours à la quête pour les malades, criant à haute voix: *faites bien, mes freres, pour l'amour de Dieu*: c'eſt pourquoi le nom de *fate ben fratelli* eſt demeuré à ces religieux dans l'Italie.

CHARITÉ *de la ſainte vierge*, ordre religieux établi dans le dioceſe de Châlons ſur-Marne par Gui ſeigneur de Joinville, ſur la fin du XIIIe ſiecle. Cet inſtitut fut approuvé ſous le regle de S. Auguſtin par les papes Boniface VIII, & Clément VI.

CHARITÉ, *ſœurs de la*, communauté de filles inſtituée par S. Vincent-de-Paul, pour aſſiſter les malades dans les hôpitaux, viſiter les priſonniers, tenir les petites écoles pour les pauvres filles. Elles ne font que des vœux ſimples, & peuvent quitter la congrégation quand elles le jugent à propos.

CHARITÉ, *dames de la*, nom qu'on donne dans les paroiſſes de Paris à des aſſemblées de dames pieuſes qui s'intéreſſent au ſoulagement des pauvres, & leur diſtribuent avec prudence les aumônes qu'elles font elles-mêmes, ou qu'elles recueillent.

CHARITÉ, *écoles de*, en Angleterre: ce ſont des écoles qui ont été formées & qui ſe ſoûtiennent dans chaque paroiſſe par des contributions volontaires des paroiſſiens, & où l'on montre aux enfans des pauvres à lire, à écrire, les premiers principes de la religion, *&c.*

Dans la plûpart de ces écoles de *charité*, les aumônes ou fondations ſervent encore à habiller un certain nombre d'enfans, à leur faire apprendre des métiers, *&c.*

Ces écoles ne ſont pas fort anciennes; elles ont commencé à Londres, & ſe ſont enſuite répandues dans la plûpart des grandes villes d'Angleterre & de la principauté de Galles. Voici l'état des écoles de *charité* dans Londres & aux environs de cette capitale, tel qu'il étoit en 1710.

Nombre des écoles de charité,	88	
des garçons,	2181	
des filles,	1221	
garçons habillés,	1863	) en tout 2977.
filles habillées,	1114	
garçons non-habillés,	373	) en tout 501.
filles non-habillées,	128	

Remarquez que ſur le total, il y a eu 967 garçons & 407 filles, qu'on a mis en apprentiſſage.

Il y a eu ſemblablement à Londres une aſſociation charitable pour le ſoulagement des pauvres induſtrieux, qui fut inſtituée ſous la reine Anne pour donner moyen à de pauvres manufacturiers ou à de pauvres commerçans, de trouver de l'argent à un intérêt modique & autoriſé par les loix. On fit pour cet effet un fonds de 30000 livres ſterling.

Il y a en pluſieurs autres endroits grand nombre d'établiſſemens de la premiere eſpece, ſur-tout en Italie. En France, outre les écoles pour les enfans des pauvres, conduites par les freres des écoles chrétiennes, il y a pluſieurs maiſons, telles que l'Hôpital-général, la Pitié, les Enfans-rouges, *&c.* où l'on éleve des enfans ou pauvres orphelins, auxquels, quand ils ſont en âge, on fait apprendre des métiers.

CHARITÉ CHRÉTIENNE, *Hiſt. Eccléſ.* Henri III. roi de France & de Pologne, inſtitua pour les ſoldats hors d'état de le ſervir dans ſes armées, un ordre ſous le titre de *charité chrétienne*. Le manoir de cet ordre étoit en une maiſon du fauxbourg ſaint Marceau; & pour leur ſubſiſtance, il aſſigna des fonds ſur les hôpitaux & maladreries de France: mais ce ne fut qu'un projet qui n'eut point ſon exécution. La mort funeſte de ce prince fit échouer cet établiſſement. Il étoit reſervé à Louis XIV. de l'exécuter avec autant de grandeur qu'il l'a fait, par la fondation de l'hôtel royal des Invalides. Favin, *liv. III.*

CHARITÉ, *la*, (R), *Géog.*, nom propre d'une ville de France, dans le Nivernois, ſur la Loire, à quatre lieues & demie, nord-nord-oueſt, de Nevers. *Long.* 20. 40. *lat.* 47. 8.

CHARITES, (N), *Myth.*, nom qu'on donnoit aux Graces. Il ſignifie joie, pour

Digitized by Google

marquer que nous devons nous faire un plaiſir, & de rendre de bons offices, & de reconnoître ceux qu'on nous rend. *v.* GRACES.

CHARIVARI, ſ. m., *Juriſp.*, bruit de dériſion qu'on fait la nuit avec des poêles, des baſſins, des chauderons, &c. aux portes des perſonnes qui convolent en ſecondes, en troiſiemes nôces; & même de celles qui épouſent des perſonnes d'un âge fort inégal au leur.

Cet abus s'étoit autrefois étendu ſi loin, que les reines mêmes qui ſe remarioient n'étoient pas épargnées. Voyez Sauval, *antiquité de* Paris. Ces ſortes d'inſultes ont été prohibées par différens réglemens.

CHARIVARI, terme de *jeu*, ſe dit à l'hombre à trois d'un haſard qui conſiſte à porter les quatre dames. On reçoit pour ce jeu de chacun une fiche, ſi l'on gagne; on la paye à chaque joueur, ſi l'on perd.

CHARK, (N), ſ. m., *Bot.*, ſous-arbuſte lacteſcent & racemeux d'Arabie, & qui croît abondamment ſur le golfe Perſique. Sa virulence va juſqu'à la contagion: quand le vent le briſe ou le ſecoue, il communique à l'air ambiant une qualité très-nuiſible, & à peu près comme l'*hippuris* & la *conferva* dans nos climats pendant les grandes chaleurs. Chardin dit que cet arbuſte eſt nommé en Perſe, *Gulbad-Samour*, ou fleur qui empoiſonne le vent; il porte des grappes pleines d'un lait fort épais & exceſſivement cauſtique.

CHARKOW, (N), *Géog.*, petite ville de la Ruſſie en Europe, dans le gouvernement oriental de Belgorod. Elle n'eſt habitée que par des Coſaques, & elle donne ſon nom à l'un des 5 régimens de Slobodes. (D. G.)

CHARLAS, *Antoine*, (N), *Hiſt. Litt.*, prêtre de Conſerans, ſupérieur du ſéminaire de Pamiers ſous *Caulet*, mourut en 1698 à Rome, où il s'étoit fixé après la mort de cet évêque. On a de lui, 1°. *Tractatus de libertatibus Eccleſiæ Gallicanæ*, in-4°. La derniere édition de cet ouvrage en 1720, à Rome *in*-4°. 3 vol. eſt bien plus ample que la premiere. 2°. *De primatu ſummi Pontificis*, in-8°. 3°. *De la puiſſance de l'Egliſe*, contre le jéſuite Maimbourg.

CHARLATAN, ſ. m., & CHARLATANNERIE, (R), ſ. f. Ces deux mots nous viennent de l'italien; *ciarlare* dans cette langue, ſignifie *babiller*, *jaſer*, *parler beaucoup ſans rien dire de vrai*, *de bon*, *ou d'utile*. Ainſi un *charlatan* eſt celui qui en impoſe par beaucoup de diſcours, par un babil effronté, & ſans vérité.

Dans ſon acception la plus générale un *charlatan*, eſt celui qui ſe vante de ſavoir ce qu'il ignore, d'avoir une habileté qu'il n'a point, qui s'attribue des talens qui lui manquent, & qui à force de ſe louer lui-même, & de ſe parer avec effronterie de trompeuſes apparences, parvient à perſuader aux perſonnes imprudentes & peu éclairées qu'il a un mérite réel dont il eſt abſolument dépourvu. La *charlatannerie* eſt ainſi le vice de celui qui travaille à ſe faire valoir lui-même, ou à faire eſtimer ce qu'il poſſede ou ce qu'il fait, par des qualités ſimulées; c'eſt proprement une hypocriſie de talens ou d'état.

Il n'eſt point de profeſſion, ou d'état, qui n'ait ſes *charlatans*, & ſa *charlatannerie*. Dans quelque poſte que l'on ſoit placé on voudroit y être conſideré; quelque role que l'on joue, on deſire de s'y diſtinguer & de ſe concilier l'eſtime, la confiance & les égards du public; ſoit orgueil, ſoit intérêt, on veut être, s'il eſt poſſible, préferé à ceux qui courent la même carriere. Mais pour mériter ces diſtinctions flatteuſes, il faudroit s'en rendre digne par des connoiſſances approfondies, par une habileté ſupérieure, en un mot, par un mérite tranſcendant. Pour acquérir le mérite, il faut du travail, des efforts, de l'application; la pareſſe refuſe d'employer ces moyens: il y faut joindre les talens naturels, & les circonſtances heureuſes dont nous ne diſpoſons pas. Quel parti prendre quand, ſans ſcience, ſans habileté, ſans talens,

ſans travail on veut briller, s'élever au deſſus des autres, ſe concilier l'eſtime, les égards, la confiance, s'emparer des récompenſes dues au mérite réel, faire la fortune reſervée à l'habileté reconnue? Il ne reſte de reſſource à cet homme inepte qui ne laiſſe pas d'être vain, orgueilleux, intéreſſé, que de faire croire par de fauſſes apparences qu'il a tout le mérite qui lui manque. L'entrepriſe paroit difficile, cependant le *charlatan* en vient à bout. La bonne foi ou la ſtupidité de bien des gens les empêchent de ſoupçonner qu'un homme qui ſe vante avec hardieſſe d'être pourvu de ſavoir, d'habileté, de capacité, s'en vante ſans raiſon: ils le croient ſur ſa parole revêtu de tout le mérite qu'il s'attribue. L'ignorance dans laquelle ſont tant de perſonnes ſur ce qui concerne les ſciences & les arts, dont les termes leur ſont pour la plûpart inconnus, fournit à un impoſteur effronté un ſecond moyen d'en impoſer au public, & de s'acquérir une réputation dont rien ne le rend digne. Il parle avec hardieſſe de ce qui n'eſt pas connu de ſes auditeurs; il emploie ſans héſiter des termes d'art, dont il ne connoît pas plus la ſignification que ceux qui l'écoutent; bientôt l'ignorance admire l'impoſteur, & ſe perſuade qu'il ſait tout ce qu'elle ignore. La multitude fait les éloges du *charlatan*: toujours prête à admirer, elle lui prête toute la ſcience, toute l'habileté, tout le mérite, non-ſeulement qu'il s'attribue à lui-même, mais qu'elle imagine pouvoir ſe trouver chez lui, & devoir s'y rencontrer pour juſtifier l'eſtime qu'elle en fait, & la préférence qu'elle lui accorde. Nombre de perſonnes qui ne ſont pas peuple, ni abſolument ignorantes, ſe laiſſent ſéduire par les diſcours du peuple, & affermiſſent par leur imprudent témoignage la réputation qu'uſurpe un impoſteur. On cite des faits, on raconte des hiſtoires pour ſe juſtifier; on ne veut pas être regardé comme dupe & on ſe croit obligé par honneur, à défendre le jugement qu'on a porté: ainſi nombre de *charlatans* ſe ſont fait un nom dans tous les Etats, depuis l'homme de lettres, juſqu'au vendeur d'orvietan; depuis le héros, juſqu'au danſeur de corde.

Tout homme qui veut faire eſtimer la ſcience qu'il cultive, ou l'art qu'il profeſſe, ou les choſes qu'il dit, ou ce qu'il poſſéde, au delà de ce qu'il leur connoit de valeur; de même que celui qui de quelque maniere que ce ſoit, cherche à ſe faire paſſer pour plus inſtruit & pour plus habile qu'il n'eſt en effet, ſont des *charlatans* qui en impoſent.

Charlatannerie des ſciences. Il n'eſt pas de ſcience qui n'ait ſa *charlatannerie*. Pour peu que l'on connoiſſe en détail la république des lettres, on a bientôt le déplaiſir de voir de combien de *charlatans* elle eſt peuplée. Combien de gens de lettres vantent avec une emphaſe ridicule le mérite de la ſcience qu'ils profeſſent, & ſont les vrais originaux du maître à danſer, du muſicien, du maître d'armes, & du maître de philoſophie, que Moliere a mis ſur la ſcene dans la *comédie du bourgeois gentilhomme*.

Le poete qui ne connoit de mérite que le talent de la poéſie, & auprès de qui, à l'entendre, les hommes qui ont fait les découvertes les plus utiles à l'humanité, ne ſont que des pédans mépriſables, dont les penſées n'auront du prix que quand il aura daigné les embellir: ce mathématicien qui me ſoutenoit un jour, qu'il n'y avoit de ſcience utile & réelle que celle du calcul, qui prétendoit prouver ſans replique, que ſans elle il ne pouvoit point y avoir d'autre ſcience, & que les mathématiques pouvoient ſuppléer à la connoiſſance de tous les autres objets dont les hommes s'occupent; tant d'autres encore qui donnent dans le même travers, ſe rendent coupables d'une mépriſable *charlatannerie*. Quelquefois il eſt vrai, ces éloges outrés de la ſcience que l'on profeſſe ſont donnés de bonne foi, & c'eſt ce qui diſtingue le pédant ſtupide du *charlatan* fourbe; celui-ci en impoſe à l'ignorance, celui-là eſt dupe de ſa propre ſtupidité.

Digitized by Google

Toutes les ſciences peuvent avoir leur utilité; mais leur valeur ſe meſure ſur l'influence plus ou moins directe & eſſentielle qu'elles ont ſur la conſervation, la perfection, la commodité & le plaiſir ou tout en un mot ſur le bonheur de l'homme. *v.* ART, SCIENCE, BIEN.

Il importeroit peu à l'homme de lettres *charlatan*, d'avoir vanté le prix de l'objet dont il s'occupe, s'il ne perſuadoit en même tems qu'il le connoît mieux, qu'il en eſt plus inſtruit, & qu'il le traite bien plus parfaitement que tout autre qui a courru la même carriere. Delà le ton d'aſſurance avec lequel il s'exprime, les critiques ameres & injuſtes qu'il fait de tous les écrits des autres auteurs, les éloges qu'il ſe donne à lui-même, ou qu'il a l'art de ſe faire donner, les citations nombreuſes, mais haſardées dont il charge ſes marges, comme s'il avoit lu tous les auteurs dont il cite les paſſages, quoiqu'ils lui ſoient preſque tous inconnus; les catalogues pompeux qui paroiſſent à la tête de ſon livre de tous les auteurs qu'il a conſultés, tandis qu'aſſez ſouvent il n'en connoît que le titre. Delà tant de penſées données comme neuves & qui ſont copiées mot à mot d'auteurs connus dès long-tems; & dont on ſe garde bien de parler. N'eſt-ce pas auſſi une *charlatannerie* d'auteur que la hardieſſe, avec laquelle on affirme un fait ſans en fournir d'autre garant que ces mots, *il eſt certain*, *chacun ſait*, ou l'aſſurance avec laquelle on apporte en preuve les diſcours qu'on prétend avoir entendus de la bouche des perſonnages reſpectables qui ne vivent plus, & qui n'ont rien écrit, l'affectation de citer à tout propos ou au moins de nommer comme étant du même avis que nous, des auteurs reſpectables, dont le témoignage eſt une autorité, quoiqu'on ne connoiſſe point leur doctrine. Au moyen de ces apparences de ſcience & d'habileté, on en impoſe à la multitude qui n'examine pas, qui ne vérifie rien, qui n'a pas les livres cités pour les comparer avec ce qu'on leur fait dire; on fait recevoir l'opinion pour laquelle on ſe déclare; chacun bâtit ſon ſyſtême de phyſique, de métaphyſique, de théologie, d'hiſtoire, &c.; c'eſt à qui fera mieux valoir ſa marchandiſe; vous avez des courtiers qui la vantent; des ſots qui vous croient, & des protecteurs qui vous appuient. *v.* JOURNAUX. L'erreur s'établit, le plus grand nombre la profeſſe, le petit nombre des ſages rit ou s'afflige de voir l'impudence du *charlatan* & la ſtupidité des dupes.

A la *charlatannerie* des auteurs, on peut joindre *celle des libraires*. Il n'eſt pas de vendeur de drogues qui ſe donne en ſpectacle dans les foires qui l'emporte ſur les libraires dans l'art de duper le public; nouvelles éditions revues & corrigées; abregés de grands ouvrages; livres nouveaux qui exiſtent depuis long-tems, dont on a changé le titre & l'ordre; ici les auteurs & les libraires pouſſent à la même roue pour multiplier les livres, ſans multiplier les penſées, ſans éclaircir les vérités, pour faire débiter des écrits de nulle valeur avec le ſecours d'une préface, d'une épitre dédicatoire, ou d'un titre piquant & ſingulier. Vous croyez lire du neuf, & vous ne trouvez que des choſes plates, froides, inutiles mille fois dites & redites, ou bien vous rencontrez des méchancetés, des impiétés, des ſatyres, des obſcurités miſes là exprès, pour piquer la malignité & flatter les vices du lecteur, & procurer plus rapidement la vente d'une ſi mauvaiſe marchandiſe. N'eſt-il point arrivé ſouvent que l'on a déféré au magiſtrat un ouvrage comme mauvais, & qu'on l'a fait flétrir uniquement pour lui procurer une réputation qui engage tous les curieux à en faire l'emplette au grand profit du libraire? On ne finiroit pas, ſi l'on vouloit détailler tous les traits de *charlatannerie*, par leſquels la république des lettres ſe déshonore. Heureux le ſiecle dans lequel perſonne n'écrira pour le public, que pour l'inſtruire de vérités utiles; où nul livre ne ſe répandra que quand il apprendra des cho-

Digitized by Google

ſes mal connues encore, mais dignes d'être connues exactement; où nul auteur ne cherchera à prouver que ce dont il ſera convaincu lui-même, & n'employera de preuves que celles ſur leſquelles lui-même ſe décideroit quand il s'agiroit de ſes plus grands intérêts; où perſonne n'affectera de ſavoir ce qu'il ignore, & ne ſe haſardera d'enſeigner que ce qu'il aura bien appris!

Charlatannerie des hommes illuſtres. Souvent pour conduire les peuples, on a été forcé de recourir à quelque *charlatannerie*, quand les hommes ne ſont pas aſſez éclairés pour ſentir les raiſons de la ſageſſe, & pour y céder, parce que de fauſſes opinions, ou des paſſions aveugles s'y oppoſent: les chefs ont dû profiter des erreurs mêmes des peuples pour les déterminer à prendre le meilleur parti: plus éclairés que la multitude ignorante, ils ont trouvé le moyen de lui perſuader qu'ils étoient plus ſavans qu'ils ne l'étoient en effet; qu'ils avoient une habileté ſupérieure à celle des hommes; qu'en eux étoit quelque choſe de divin, ſoit à l'égard de leur origine perſonnelle, ſoit à l'égard de leurs lumieres & de leur pouvoir. Qu'étoient la plûpart des héros de la fable, de ces grands hommes qui ont donné des loix aux peuples, de ces chefs de ſecte qui ont eu des diſciples enthouſiaſtes? Romulus ſe donna pour fils de Mars; Numa prétendit tenir les loix qu'il donna aux Romains, de la Nimphe Egerie que Jupiter dirigeoit: Alexandre voulut paſſer pour fils de Jupiter: Scipion faiſoit croire à ſes ſoldats que les dieux lui reveloient l'avenir, ou les choſes ſecretes; Socrates vouloit que l'on crût qu'il avoit un demon familier qui l'inſpiroit dans pluſieurs occaſions; Pythagore ſe vantoit de ſe ſouvenir de ſes diverſes tranſmigrations; Mahomet ſe donna pour le favori du ciel qui commerçoit avec Dieu par le miniſtere de l'ange Gabriel: Cromwel parvint à l'autorité ſuprême en ſe faiſant enviſager comme un ſaint par les fanatiques de ſon parti.

On eſt bien tenté de pardonner à de grands hommes une *charlatannerie* dont l'effet eſt l'ordre dans la ſociété, l'obéiſſance aux loix, des réſolutions qui ſauvent la patrie de ſa perte. Les hommes que l'on trompe dans ces cas, ſont comme des furieux ou des imbécilles qui ne recevroient pas la vérité, & qui ſe perdroient eux-mêmes & leurs voiſins, ſi par une tromperie utile, on n'arrêtoit pas la fougue de leurs paſſions. Mais qui peut pardonner à des fourbes, qui n'emploient la *charlatannerie* que pour favoriſer leurs vues ambitieuſes & criminelles, qui s'en ſervent pour perpétuer les erreurs & les enraciner davantage dans l'eſprit de ceux ſur leſquels ils ne dominent que parce qu'ils les égarent. *v.* MENSONGE, TROMPERIE, VÉRITÉ.

Charlatannerie religieuſe. Il eſt peu d'objet ſur lequel on ait plus généralement exercé la *charlatannerie* & l'impoſture que la religion, c'eſt-à-dire l'art de ſe rendre la divinité favorable. Les hommes ont toujours ſenti naturellement qu'il y avoit un pouvoir ſuprême, de qui leur ſort doit néceſſairement & abſolument dépendre: des impoſteurs dans tous les tems ont profité du fond vrai de cette idée, défiguré par l'ignorance, & les fauſſes imaginations des hommes pleins de préjugés. On a abuſé de la crédulité des mortels pour les rendre ſuperſtitieux; quelques révélations vraies, quelques miracles réels, ont fourni à des *charlatans* impoſteurs, l'idée de révélations ſuppoſées & de miracles faux. La vertu devoit plaire à la divinité; on a voulu avoir plus que des vertus; on a donné ce nom à des actes indifférens, mais pénibles, & l'on s'eſt fait paſſer pour des perſonnes qui étoient certainement plus l'objet de la bienveillance céleſte, & dont le crédit auprès de Dieu ſeroit de la plus grande efficace: par-là on en a impoſé à la multitude ignorante & imbécille, parce qu'elle ne raiſonne pas, & ne ſait qu'admirer tout ce qui n'eſt pas ordinaire, & dans la ſphere de ſes idées.

Mais on doit faire ici une remarque im-

Digitized by Google

portante ; jamais la *charlatannerie* n'a réuſſi que dans les tems ou chez les peuples de la plus grande ignorance, ſur les ſujets ſur leſquels le *charlatan* ſe piquoit d'être ſupérieur aux autres hommes. La *charlatannerie* de l'augure d'Attius Navius n'auroit pas réuſſi ſous l'empereur Auguſte comme ſous le regne de Tarquin. Mahomet n'auroit pas eu les mêmes ſuccès à Rome & dans la Grece, lorſque la religion chrétienne s'établit, comme il les eut ſix cens ans après en Arabie. Quelle ſenſation fit de ſon tems Apollonius de Thiane ?

Si les admirateurs de l'abbé Paris firent quelque bruit en France, ce fut plutôt par le mépris que le public fit de leur *charlatannerie*, que par le nombre des ſectateurs qu'ils abuſerent par leurs impoſtures & leurs faux miracles. Difficilement aujourd'hui ſaint Ignace fonderoit ſa ſociété, & on ne réuſſiroit pas dans ce ſiecle à établir pour la premiere fois, la loi qui preſcrit le célibat comme un état de perfection.

Charlatannerie des médecins. Autant la médecine fondée ſur de vraies expériences, ſur d'exactes obſervations eſt une ſcience reſpectable, autant doit-on de mépris à ces impoſteurs qui ſans autre talent que l'effronterie, ſans autre connoiſſance que celle de la foibleſſe, que les hommes témoignent pour tout ce qui s'annonce comme propre à conſerver leur ſanté & leur vie, s'haſardent à donner des remedes & à guérir tous les maux. Nous parlerons de cet eſpece de *charlatannerie* à l'article MÉDECIN.

Charlatannerie des profeſſions des arts ou métiers. Il en eſt des profeſſions des arts & des métiers, comme de toutes les ſciences & de toutes les vocations particulieres : nous ne les connoiſſons pas en naiſſant ; il faut pour réuſſir à les pratiquer, des connoiſſances acquiſes, des habitudes contractées par l'exercice ; ils offrent donc toujours quelque choſe d'inconnu à celui qui ne s'y eſt pas appliqué, quelque choſe par-là même, ſur quoi la perſonne qui en a fait ſon étude & ſon occupation l'emporte ſur celui qui ne s'en eſt pas occupé : chacun veut ſe faire valoir, & pour cela chacun donne la plus grande importance qu'il peut, à ce qu'il ſait, & à ce qu'il peut exécuter de plus que les autres ; il en fait un ſecret, à ceux qui ne ſont pas de ſa profeſſion ; il vante ſa capacité comme quelque choſe de rare, & voudroit faire croire que peu de perſonnes ſont en état d'exécuter ce qu'il ſait faire ; tandis que ſouvent ſon ſecret eſt une choſe très-ſimple dont il doit d'autant moins ſe glorifier qu'il n'en eſt pas l'inventeur, ou que ſi c'eſt lui qui a trouvé ce procedé utile, c'eſt au hazard qu'il en eſt redevable & non à ſes recherches & à ſes méditations. Il eſt même plus d'un artiſte, qui accompagnent leur maniere d'agir d'une quantité de cérémonies, & de précautions inutiles, uniquement deſtinées à maſquer mieux ce qu'ils appellent le ſecret de leur art. C'eſt là véritablement une *charlatannerie* : mais d'un côté on doit la pardonner à ceux qui n'ayant que ce moyen de gagner leur vie, le perdroient ſi leur ſecret étoit connu de tout le monde ; d'un autre côté quand il eſt prouvé que ce ſecret eſt utile, il ſeroit du devoir des princes de l'acheter pour le bien public à qui on en donneroit la connoiſſance. *v.* SECRET.

Charlatannerie de la vertu. De tout ce dont s'occupent les hommes pour ſe rendre conſidérables, rien ne ſembloit devoir moins être ſujet à l'impoſture que la vertu ; elle a cependant auſſi ſes *charlatans*. Les uns ſe vantent de leur ſageſſe, de leurs actions vertueuſes ; ils célébrent leur droiture, leur probité, &c. ; d'autres cherchent à ſe diſtinguer par des actes qui ſemblent être la perfection de la ſageſſe, de la piété, de la juſtice, de la tempérance, tandis qu'ils ne ſont que ſimagrée, apparence, vanité & impoſture.

Les premiers à force de vanter leur vertu donnent droit d'en revoquer en doute la réalité. Celui-là ſe dit un héros en courage, celle-ci une Lucrece en chaſteté, tel autre un Brutus en patriotiſ-

me : *charlatannerie* toute pure! On ne ſe croit obligé de ſe louer ſoi même, que quand on ſent bien qu'on a fourni plus d'un ſujet de nous regarder comme dignes de mépris par des vices oppoſés aux vertus dont nous nous parons.

Si les vertus que je vois pratiquer, ſont réellement celles que la ſaine morale preſcrit, que les circonſtances exigeoient réellement dans ce moment d'un homme de bien, & qu'on les pratique ſans affectation, il y auroit de l'injuſtice à ſoupçonner la réalité de la vertu intérieure qui dicte ces actes extérieurs dignes d'eſtime. Mais ne vois-je pas la *charlatannerie* toute pure dans celui qui fait ſans néceſſité & hors de propos des actes pénibles, qui veut ſe faire eſtimer, parce qu'il ſe prive de choſes permiſes & par la nature & par la loi? Vous portez un cilice ſur votre peau, vous trainez une croix peſante, ou une chaine incommode; vous vous privez des douceurs du mariage pour vivre dans un celibat que rien n'exige de vous; vous allez vivre en hermite dans un déſert ou en ſolitaire dans un couvent, où vous devenez inutile à vos ſemblables; vous vous levez la nuit pour prier, comme ſi la journée ne vous en avoit pas donné le tems; vous couchez ſur la dure, vous portez des habits ſinguliers & hors d'uſage, &c.; forfanterie que tout cela, *charlatannerie* de la vertu, pure hypocriſie! nous avons aſſez de vertus réelles à pratiquer pour nous occuper tout entiers, ſans nous forger encore des vertus arbitraires. Ainſi dans tous les états, la pareſſe qui fait fuir le travail, l'orgueil qui veut s'élever, l'intérêt qui veut s'enrichir, conduiſent les hommes à la *charlatannerie* : l'ignorance, l'imbécillité, le défaut de réflexion, la foibleſſe des ames crédules favoriſent les *charlatans* dans toutes les profeſſions, dans tous les états, depuis le trône juſques dans les cabanes des bergers, depuis le ſiege épiſcopal de Rome, juſqu'à la grotte de l'hermite. Il faut avouer cependant qu'à meſure que les hommes s'éclairent, que les lumieres ſe répandent parmi le peuple, les diverſes eſpeces de *charlatans* diminuent en nombre & ont moins de ſuccès.

Mais qu'il eſt à craindre que ſi notre ſiecle continue à négliger, comme il le fait, les ſciences ſolides, les études approfondies, pour ne courir qu'après l'eſprit, on ne fourniſſe pour la génération qui nous ſuivra, un champ facile à la *charlatannerie* de toute eſpece! *v.* HYPOCRITE, IMPOSTEUR. (G. M.)

CHARLEMONT, (R), *Géog.*, ville forte du Royaume d'Irlande, capitale du comté d'Armagh, dans l'Ultonie, ſur la riviere de Blackwater. Elle fut une de celles du pays que le roi Guillaume III. fut obligé d'aſſiéger. Ce prince s'en rendit maître l'an 1690. Elle envoye deux députés au parlement d'Irlande. *Long.* 10. 45. *lat.* 54. 16. (D. G.)

CHARLEMONT, (R), *Géog.*, nom propre d'une petite ville forte de France, dans les Pays-Bas, ſur la Meuſe, environ à douze lieues, eſt-ſud-eſt, de Maubeuge. *Long.* 22. 24. *lat.* 50. 5.

CHARLEROI, (R), *Géog.*, ville des Pays-Bas Autrichiens, ſur la Sambre, dans le comté de Namur. C'étoit avant la derniere paix d'Aix-la-Chapelle, l'une des plus fortes places du pays. L'on appelloit *Charnoy*, le village qui avoit ſervi à ſes premiers fondemens. La France l'ayant priſe à l'Eſpagne l'an 1667, Vauban augmenta & perfectionna ſes ouvrages, au point que le prince d'Orange ne put s'en emparer dans les ſieges qu'il en fit l'an 1670 & l'an 1677. A la paix de Nimegue, elle fut rendue à l'Eſpagne; & conquiſe de nouveau par la France l'an 1693, elle fut encore reſtituée à la paix de Riſwick, l'an 1697. Enfin les François l'ayant repriſe deux fois dans ce ſiecle en 1701, & en 1746 ils n'ont pas laiſſé, en dépit du ſuccès de leurs ſieges, d'en raſer les fortifications en 1747. Ce n'eſt donc plus aujourd'hui qu'une place démantelée, rendue à l'Autriche par la paix de 1748, & ſuſceptible à l'avenir, ſinon de l'éclat dangereux que pouvoient lui donner ſes remparts, au moins

moins du bonheur ſolide que peut lui donner la ſageſſe du gouvernement auquel elle eſt ſoumiſe. *Long.* 24. 14. *lat.* 50, 20. (D. G.)

CHARLES VIALART DE S. PAUL, (N), *Hiſt. Litt.*, ſupérieur général de la congrégation des Feuillans, mourut évêque d'Avranches en 1644. Il eſt très-connu par ſa *Géographie ſacrée*, ou notice des évêchés de l'égliſe univerſelle, *in-fol.* latin, livre excellent. Son *Tableau de la rhétorique françoiſe* eſt au deſſous du médiocre; auſſi reſte-t-il dans l'oubli.

CHARLESFORT, *Géog.*, ville & colonie des Anglois, dans l'Amérique ſeptentrionale, à la baye de Hudſon.

CHARLES-TOWN, (R), *Géogr.*, nom propre d'une ville de l'Amérique, dans la Caroline, à l'embouchure de la riviere de Clarendon. Elle appartient aux Anglois.

Il y a une autre ville de même nom, qui appartient auſſi aux Anglois, dans l'iſle des Barbades.

CHARLETON, *Walter*, ou *Gautier*, (N), *Hiſt.*, *Litt.*, médecin Anglois, né en 1619. Il s'attacha à la médecine & ſe rendit fameux par ſa pratique & par ſes écrits. Après avoir long-tems pratiqué à Londres, il ſe retira en 1691 dans l'iſle de Jerſey où il mourut fort âgé. Nous avons de lui les ouvrages ſuivans.

Exercitationes Phyſico-Medicæ, ſive Œconomia animalis, novis in Medicina hypotheſibus ſuperſtructa & mechanicè explicata. Londini, 1659. in-12. *Amſtelod.* 1659. in-12. *Lugd. Batav.* 1678. in-12. *Hagæ-Comitis*, 1681. in-12. *Exercitationes pathologicæ, in quibus morborum penè omnium natura, generatio & cauſæ, ex novis Anatomicorum inventis ſedulò inquiruntur. Londini*, 1661. in-4°. *Onomaſticon Zoïnon plerumque animalium differentias & nomina propria pluribus linguis exponens. Cui accedunt Mantiſſa anatomica & quædam de variis foſſilium generibus. Londini*, 1668, 1671. in-4°. *Oxonii*, 1673. in-fol. *minori. Diatriba de Lithiaſi.*

CHARLEVAL, *Jean-Louis Faucon de Ry, Seigneur de*, (N), *Hiſt. Litt.*, naquit avec un corps très-délicat & un eſprit qui lui reſſembloit. Il aima paſſionnement les lettres, & ſe fit chérir de tous ceux qui les cultivoient. Sa converſation étoit mêlée de douceur & de fineſſe. C'eſt le caractere de ſes vers & de ſa proſe. Le *Recueil de ſes lettres* & de ſes *poéſies* tomba, après ſa mort en 1688, entre les mains de M. de Ry, premier préſident du parlement de Rouen, ſon neveu: mais ce magiſtrat ne voulut point faire ce préſent au public qui l'auroit bien accueilli. Il ne nous en reſte qu'un petit nombre, diſperſées dans différens recueils, & toutes pleines de légéreté & de graces. Elles conſiſtent en ſtances, épigrammes, ſonnets, chanſons. La *converſation du maréchal d'Hocquincourt & du pere Canaye*, imprimée dans les œuvres de S. Evremont, piece plaiſante & originale, eſt de *Charleval*, juſqu'à la petite diſſertation ſur le janſéniſme & le moliniſme, que S. Evremont y a ajoutée, mais qui eſt beaucoup moins heureuſe que le reſte de l'ouvrage.

CHARLEVILLE, (N), *Géog.*, petite ville d'Irlande, au comté de Cork, dans la province de Munſter. Elle n'a de remarquable que le privilege de députer, dans ſa médiocrité, deux membres au parlement du royaume. *Long.* 9. 47. *lat.* 52. 13. (D. G.)

CHARLEVILLE, (R), *Géog.*, nom propre d'une jolie ville de France, en Champagne, ſur la Meuſe, tout près de Mezieres, & à quatre lieues, nord-oueſt, de Sedan. Charles de Gonzague, duc de Nevers, & depuis duc de Mantoue, la bâtit en 1609. Elle appartient aujourd'hui au prince de Condé. On y fabrique des armes à feu, des draps, des tapiſſeries & diverſes autres étoffes de laine. *Long.* 22. 10. *lat.* 49. 50.

CHARLEVOIX, *Pierre François Xavier de*, (N), *Hiſt. Litt.*, jéſuite, né à S. Quentin en 1684, profeſſa les humanités & la philoſophie avec beaucoup de diſtinction. Nommé pour travailler au *Journal de Trévoux*, il remplit cet ouvrage pendant 24 ans d'excellens extraits.

Il mourut en 1761 âgé de 78 ans. Des mœurs pures & une ſcience profonde le rendoient le modele & l'objet de l'eſtime de ſes confreres. On a de lui pluſieurs ouvrages qui ont eu beaucoup de cours. 1°. *Hiſtoire & deſcription du Japon*, en 6 vol. in-12. Ce livre bien écrit & très-détaillé renferme ce que l'ouvrage de Kœmpfer offre de vrai & d'intéreſſant, & on y trouve également ce qui peut ſatisfaire une curioſité religieuſe & profane. 2°. *Hiſtoire de l'iſle de S. Domingue*, in-4°. 2 vol. ou 4 vol. in-12. Cet ouvrage, qui eſt écrit avec ſimplicité & avec ordre, eſt auſſi curieux que ſenſé. L'auteur s'eſt borné à l'hiſtoire civile & politique, ſans entrer dans le détail des miſſions. 3°. *Hiſtoire du chriſtianiſme dans le Japon*, 3 vol. in-12. On y trouve des recherches & des faits qui intéreſſent la religion. Le ſtyle eſt analogue au ſujet. 4°. *Hiſtoire du Paraguay*, in-12, 6 vol. ou 3 vol. in-4°. C'eſt le même ton, la même ſagacité & la même exactitude que dans les ouvrages précédens. 5°. *Hiſtoire générale de la nouvelle France*, in-12. 4 vol. C'eſt le meilleur de tous les livres écrits ſur cette matiere. 6°. *Vie de la mere Marie* de l'incarnation. Livre écrit avec onction & propre à nourrir la piété. Ces différens ouvrages ont été bien reçus de ceux qui jugent ſans préjugé. On ſouhaiteroit ſeulement un peu plus de préciſion dans le ſtyle.

CHARLIER, *Jean*, (N), *Hiſt. Litt.*, ſurnommé *Gerſon*, prit ce nom d'un village du dioceſe de Rheims, où il vit le jour en 1363 Il étudia la théologie ſous Pierre d'Ailli, & lui ſuccéda dans la dignité de chancelier & de chanoine de l'égliſe de Paris. Jean Petit ayant eu la lâcheté de juſtifier le meurtre de Louis duc d'Orléans, tué en 1408 par ordre du duc de Bourgogne, Gerſon fit cenſurer la doctrine de ce tyrannicide, par les docteurs & par les évêques de Paris. Son zele n'éclata pas moins au concile de Conſtance, où il aſſiſta comme ambaſſadeur de France. Il s'y ſignala par pluſieurs diſcours, & ſur-tout par celui de la ſupériorité du concile au deſſus du pape. Il fit anathématiſer par le concile l'erreur de Jean Petit. N'oſant retourner à Paris où le duc de Bourgogne l'auroit perſécuté, il fut contraint de ſe retirer en Allemagne déguiſé en pélerin, & enſuite à Lyon dans le couvent des Céleſtins, où ſon frere étoit prieur. Cet homme illuſtre pouſſa l'humilité juſqu'à devenir maître d'école. Il mourut en 1429 âgé de 66 ans. Nous avons un recueil de ſes ouvrages en 5 vol. in-fol., publié en Hollande en 1706, par les ſoins de Dupin. Ils ſont diſtribués en cinq claſſes. On trouve dans la premiere les *dogmatiques*; dans la ſeconde ceux qui roulent *ſur la diſcipline*; dans la troiſieme les *œuvres de morale & de piété*; dans la quatrieme les *œuvres mêlées*. Cette édition eſt ornée d'un *Gerſoniana*, ouvrage curieux & digne d'être lû par les amateurs de l'hiſtoire littéraire & eccléſiaſtique. *Gerſon* a été ſans contredit, le docteur le plus recommandable de ſon tems. C'eſt l'éloge que lui donna le cardinal de Zabarelle dans le concile de Conſtance. Il rendit des ſervices ſignalés à l'égliſe & à l'Etat. Il ſe montra plein de zele pour la reforme, & ſoutint ce zele par les mœurs les plus pures. Son ſtyle eſt dur & négligé, mais profond, méthodique & plein de force. Tout eſt appuyé ou ſur l'écriture, ou ſur la raiſon, & on ne peut que profiter de la lecture de ſes ouvrages, ſi l'on s'arrête moins à la forme qu'au fond.

CHARLIER, *Gilles*, (N), *Hiſt. Litt.*, ſavant docteur de Sorbonne, natif de Cambrai, dont il fut élu doyen en 1431, ſe diſtingua au concile de Bâle en 1433, & mourut doyen de la Faculté de théologie de Paris en 1472. On a de lui divers ouvrages.

CHARLIEU, (R), *Géog.*, nom propre d'une petite ville de France, dans le Lyonnois, ſur la riviere de Sornin, environ à quatre lieues, nord-nord-eſt, de Roanne.

Il y a en Franche-Comté, à cinq lieues & demie, nord-oueſt de Veſoul, ſur la riviere d'Ayron, une abbaye du même nom que cette ville, laquelle eſt en commende, & vaut au titulaire plus de vingt

Digitized by Google

mille livres de rente. *Long.* 21. 40. *lat.* 46. 15.

CHARLOTTENBERG, (N), *Géog.*, petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, & dans le comté d'Holtzapfel, lequel appartient au prince d'Anhalt-Bernbourg-Hoym. Elle eſt habitée par des Vaudois, deſcendans de fugitifs, qui la bâtirent vers la fin du ſiecle dernier.

L'on trouve en Franconie, dans les Etats de la maiſon de Hohenlohe-Waldenbourg, un château du même nom. (D. G.)

CHARLOTTENBOURG, (N), *Géog.*, ville d'Allemagne, en haute-Saxe, dans la moyenne-Marche de Brandebourg, ſur la Sprée, à deux petites lieues de Berlin: elle n'eſt connue ſous ce nom & ſous le titre de ville que depuis l'an 1708. Avant cette époque on l'appelloit *Lutzen*, & ce n'étoit qu'un village. Les agrémens de ſa ſituation ont fait ſa fortune. Voiſin de la capitale ſans trop de proximité, attenant à des bois ſans en être obſcurci, & penchant vers la riviere qui dans cet endroit eſt d'une belle largeur & d'un cours peu rapide, ce lieu plut à la reine Sophie Charlotte, épouſe de Fréderic I. roi de Pruſſe. Cette princeſſe immortaliſée par ſon eſtime pour Leibnitz, & par l'éloge qu'a fait de ſes vertus l'auteur des *mémoires de Brandebourg*, choiſit Lutzen pour y bâtir un château & pluſieurs maiſons. L'on ſait que de tous les diſpendieux plaiſirs des grands, ceux où préſide l'architecture, ſont communément le plus de bien aux peuples. Fréderic I. applaudit au goût de ſon épouſe, & ſe faiſant un devoir d'honorer ſon entrepriſe par des faveurs qui dépendoient de lui ſeul, il voulut que ce village fût une ville, & que le nom de Lutzen fût changé en celui de *Charlottenbourg*. De nos jours, cette ville & ce château ont reçu un accroiſſement & des embelliſſemens conſidérables: objet des attentions du grand prince qui depuis trente ans couvre la Pruſſe de gloire, *Charlottenbourg* eſt devenu chaque année, à plus d'une repriſe, le ſéjour paſſager, mais brillant, de ce monarque; & comme le double génie des arts & des ſciences forme avec celui de la royauté, le cortege ordinaire de ce héros, l'on devine aiſément qu'un moderne palais pruſſien, n'eſt ni chétif dans ſes ornemens, ni frivole dans ſes uſages. Tantôt le roi de Pruſſe confere avec ſes miniſtres dans *Charlottenbourg*, tantôt il y donne des fêtes ſolemnelles & magnifiques, & tantôt il y viſite avec intelligence & complaiſance, ces pieces d'antiquités fameuſes du cabinet de Polignac, qu'il y fit dépoſer il y a 25 ans, & que les troupes irrégulieres de ſes ennemis méconnurent honteuſement l'an 1760, & traiterent avec une brutalité digne des tems d'Attila & non de ceux de Fréderic. (D. G.)

CHARLOTTENLUND, (N), *Géog.*, maiſon de plaiſance de Danemarck, dans l'isle de Séeland, à quelques lieues de Coppenhague. Elle appartient à la famille royale, qui la fit rebâtir avec beaucoup de goût & de propreté l'an 1733. Elle eſt au milieu d'un parc très-bien entretenu. (D. G.)

CHARMÉ, *v.* APPAS.

CHARME, ENCHANTEMENT, SORT, *Synonymes*, *Gram.*, termes qui marquent tous trois l'effet d'une opération magique, que la religion condamne, & que l'ignorance des peuples ſuppoſe ſouvent où elle ne ſe trouve pas. Si cette opération eſt appliquée à des êtres inſenſibles, elle s'appellera *charme*: on dit *qu'un fuſil eſt charmé*; ſi elle eſt appliquée à un être intelligent, *il ſera enchanté*: ſi l'enchantement eſt *long*, *opiniâtre*, & *cruel*, on ſera *enſorcelé*.

CHARME, ſ. m., *Divinat.*, pouvoir, ou caractere magique, avec lequel on ſuppoſe que les ſorciers ſont, par le ſecours du démon, des choſes merveilleuſes, & fort au deſſus des forces de la nature. *v.* MAGIE & MAGIQUE.

Ce mot vient du latin *carmen*, vers, poéſie; parce que, dit-on, les conjurations & les formules des magiciens étoient conçues en vers. C'eſt en ce ſens qu'on a dit:

Carmina vel cælo poſſunt deducere lunam.

On comprend parmi les *charmes*, les philacteres, les ligatures, les maléfices, & tout ce que le peuple appelle *ſorts*. *v.* PHILACTERE, LIGATURE, &c.

La crédulité ſur cet article a été de tous les tems, ou du moins il y a eu de tout tems une perſuaſion univerſellement répandue, que des hommes pervers, en vertu d'un pacte fait avec le démon, pouvoient cauſer du mal, & la mort même à d'autres hommes, ſans employer immédiatement la violence, le fer, ou le poiſon; mais par certaines compoſitions accompagnées de paroles, & c'eſt ce qu'on appelle proprement *charme*.

Tel étoit, ſi l'on en croit Ovide, le tiſon fatal à la durée duquel étoit attachée celle des jours de Méléagre. Tels étoient encore les ſecrets de Medée, au rapport du même auteur:

Devovet abſentes, ſimulacraque cerea fingit,
Et miſerum tenues in jecur urget acus.

Horace, dans la deſcription des conjurations magiques de Sagane & de Canidie, fait auſſi mention des deux figures; l'une de cire, & l'autre de laine, dont celle-ci, qui repréſentoit la ſorciere, devoit perſécuter & faire périr la figure de cire.

Lanea & effigies erat, altera cerea, major
Lanea quæ pœnis compeſceret inferiorem.
Cerea ſimpliciter ſtabat, ſervilibus, utque
Jam peritura, modis.

Tacite, en parlant de la mort de Germanicus, qu'on attribuoit aux maléfices de Piſon, dit qu'on trouva ſous terre, & dans les murs, divers *charmes*. *Reperiebantur ſolo & parietibus eructæ humanorum corporum reliquiæ, carmina & devotiones, & nomen Germanici plumbeis tabulis inſculptum, ſemi-uſti cineres, & tabo obliti, aliaque maleficia, queis creditur animas numinibus infernis ſacrari.* On ſait que du tems de la ligue, les furieux de ce parti, & même des prêtres, avoient pouſſé la ſuperſtition juſqu'à faire faire de petites images de cire qui repréſentoient Henri III. & le roi de Navarre; qu'ils les mettoient ſur l'autel, & les perçoient pendant la meſſe quarante jours conſécutifs, & le quarantieme jour les perçoient au cœur, imaginant que par-là ils procureroient la mort à ces princes. Nous ne citons que ces exemples, & dans cette ſeule eſpece, entre une infinité d'autres de toutes les ſortes, qu'on rencontre dans les hiſtoriens & dans les auteurs qui ont traité de la magie. On peut ſurtout conſulter à cet égard Delrio *diſquiſit. magicar. lib. III. part. j. quæſt. iv. ſect. 5.* en obſervant toutefois que Delrio adopte tous les faits ſur cette matiere avec auſſi peu de précaution que Jean Wyer, proteſtant, médecin du duc de Cleves, qui a beaucoup écrit ſur le même ſujet, en apporte à les rejetter, ou à les attribuer à des cauſes naturelles. Ce qui n'empêche pas que Bodin, dans ſa *démonomanie*, ne regarde Wyer comme un inſigne magicien. Croire tout ou ne rien croire du tout, ſont des extrêmes également dangereux ſur cette matiere délicate, que nous nous contentons d'indiquer, & qui demanderoit, pour être approfondie un tems & des recherches que la nature de cet ouvrage ne comporte pas.

Pour donner un exemple des *charmes magiques*, nous en rapporterons un par lequel on prétend qu'il s'eſt exécuté des choſes fort ſingulieres en fait d'empoiſonnement de beſtiaux, de maladies aigues, & de douleurs cauſées à différentes perſonnes. Le voici tel qu'il a été décrit par un fameux ſorcier nommé *Bras-de-fer*, au moment qu'il alloit ſubir ſon ſupplice en France. Il fut, dit-on, exécuté à Provins: ce que nous n'obligeons perſonne à croire.

On prend une terrine neuve verniſſée, qu'il faut n'avoir ni achetée ni marchandée; on y met du ſang de mouton, de la laine, du poil de différens animaux, & des herbes venimeuſes, qu'on mêle enſemble, en faiſant pluſieurs grimaces & cérémonies ſuperſtitieuſes, en proférant certaines paroles, & en invoquant les démons. On met ce *charme* caché dans un endroit voiſin de celui auquel on veut

Digitized by Google

nuire, & on l'arroſe de vinaigre, ſuivant l'effet qu'il doit produire. Ce *charme* dure un certain tems, & ne peut être emporté que par celui qui l'a mis, ou quelque puiſſance ſupérieure. *v.* SORCIER.

CHARME, *Méd. v.* MÉDECINE MAGIQUE.

CHARME. *v.* ENCHANTEMENT.

CHARME, ſ. f., *Hiſt. Nat.*, *carpinus*, genre d'arbre qui porte des chatons compoſés de pluſieurs petites feuilles qui ſont attachées en forme d'écailles à un axe; & qui couvrent chacune pluſieurs étamines. Les embryons naiſſent ſur le même arbre ſéparément des fleurs, & ſe trouvent entre les petites feuilles d'un épi qui devient dans la ſuite plus grand & le plus beau. Alors au lieu d'embryon il y a des fruits oſſeux, marqués pour l'ordinaire d'un ombilic applati & cannelé. Ils renferment une ſemence arrondie, & terminée en pointe. Tournef. *inſt. rei herb.*

Ce grand arbre eſt fort commun dans les forêts, mais on en fait peu de cas: dans ſon état naturel il n'a nulle beauté; il paroît vieux & chenu dès qu'il a la moitié de ſon âge, & il devient rarement d'une bonne groſſeur. Son tronc court, mal proportionné, eſt remarquable ſur-tout par des eſpeces de cordes qui partent des principales racines, s'étendent le long du tronc, & en interrompent la rondeur. Son écorce blanchâtre, & aſſez unie, eſt ordinairement chargée d'une mouſſe brune qui la dépare. La tête de cet arbre, trop groſſe pour le tronc, n'eſt qu'un amas de branches foibles & confuſes, parmi leſquelles la principale tige ſe trouve confondue; & ſa feuille, quoique d'un beau verd, étant petite, ne répond nullement à la grandeur de l'arbre: enſorte que ſi à cette apparence ingrate, on ajoûte ſa qualité de réſiſter aux expoſitions les plus froides, de réuſſir dans les plus mauvais terreins, & d'être d'un bois rebours & des plus durs; ne pourroit-on pas conſidérer le *charme* entre les arbres, comme on regarde un Lappon parmi les hommes? Cependant en ramenant cet arbre à un état mitoyen, & en le ſoûmettant à l'art du jardinier, on a trouvé moyen d'en tirer le plus grand parti pour la variété, l'embelliſſement, & la décoration des jardins. Mais avant que d'entrer dans le détail de ce qui dépend de l'art, ſuivons le *charme* dans la ſimple nature.

Terrein, expoſition. On met cet arbre au nombre de ceux qui par leur utilité tiennent le ſecond rang parmi les arbres fruitiers. En effet il ne laiſſe pas d'avoir quelques qualités avantageuſes: il remplit dans les bois des places, où preſque tous les autres arbres ſe refuſent, & il s'accommode de tous les terreins: on le voit dans les lieux froids, montagneux, & ſtériles; il vient fort bien dans les terreins pierreux, graveleux, & ſur-tout dans la craie, qui paroît être même ſon terrein naturel; il ſe plaît ſouvent dans les terres dures, glaiſeuſes, humides; enfin ſe trouve-t-il dans une bonne terre, où les autres arbres le gagnent de viteſſe, il vient deſſous, & ſouffre leur ombrage. Quelque part que ſoit placé cet arbre; ſon bois eſt toujours de mauvaiſe eſſence, ſon accroiſſement trop lent, & ſon branchage menu & court: cela peut être néanmoins compenſé par la bonne garniture qu'il fait dans un taillis, où il vient épais & plus ſerré qu'aucune autre eſpece d'arbre, & par ſon tempérament robuſte, qui le fait réſiſter aux gelées de printems, même lorſqu'il eſt en jeune rejetton ſur taillis. C'eſt en cette nature de bois qu'on peut tirer le meilleur parti de cet arbre, qui croît trop lentement, & ſe couronne trop tôt, pour profiter en futaie. On prétend qu'il faut le couper à quinze ans pour le plus grand profit.

Uſages du bois. Le bois du *charme* eſt blanc, compacte, intraitable à la fente, & le plus dur de tous les bois après le bouis, l'if, le cormier, &c.; cependant de tous les bois durs, le *charme* eſt celui qui croît le moins lentement. On débite ſon bois pour le charronage, & principalement en bois à brûler; mais on ne l'emploie jamais en menuiſerie qu'au défaut de tout autre bois, moins

Digitized by Google

parce qu'il eſt difficile à travailler, qu'à cauſe de ſon peu de durée, que la vermoulure interrompt bientôt. On s'en ſert pour faire des eſſieux, & quelques autres pieces de charonage, dans les endroits où l'orme eſt rare. On en fait des vis de preſſoir, des formes & des ſabots, des manches d'outils champêtres, des jougs de bœufs, des rouleaux pour les teinturiers: on l'emploie auſſi pour faire les menues garnitures des moulins, &c. Du reſte ce bois n'eſt nullement propre à être employé à l'air; il y pourrit en ſix ans: mais il eſt excellent à brûler; il donne beaucoup de chaleur, qu'on dit être ſaine. C'eſt auſſi l'un des meilleurs bois pour le charbon, qui conſerve long-tems un feu vif & brillant, comme celui du charbon de terre, ce qui le fait rechercher pour les fourneaux de verrerie.

Uſages de l'arbre. Des arbres que l'on connoît, le *charme* eſt le plus propre de tous à former des paliſſades, des haies, des portiques, des colonnades, & toutes ces décorations de verdure qui ſont le premier & le plus grand embelliſſement d'un jardin bien ordonné. Toutes les formes qu'on donne à cet arbre lui deviennent ſi propres, qu'il ſe prête à tout ce qui y a rapport: on peut le tranſplanter à cet effet, petit ou grand; il ſouffre la tonſure en été comme en hyver; & la ſoupleſſe de ſes jeunes rameaux favoriſe la forme qu'on en exige, & qui eſt completée par leur multiplicité. Pour faire ces plantations, on tire la charmille des pépinieres, ou même des forêts, ſi l'on ſe trouve à portée: la premiere ſe reconnoit aiſément à ſon écorce claire, & à ce qu'elle eſt bien fournie de racines; celle au contraire qui a été priſe au bois eſt étiolée, crochue, & mal enracinée.

Multiplication. Le *charme* peut ſe multiplier de graine qu'on recueille ordinairement au mois d'Octobre, & qu'il faut ſemer auſſi-tôt dans un terrein frais & à l'ombre, où il en pourra lever une petite parite au printems ſuivant; mais le reſte ne levera ſouvent qu'à l'autre printems. Quand ils ont deux ans, on les tranſplante ſans les étêter en pépiniere, où on les laiſſe au moins trois années pour ſe fortifier & faire du petit plan de charmille, & juſqu'à ſix ou ſept ans pour être propre à planter les grandes paliſſades de toute hauteur. Mais l'accroiſſement de cet arbre étant ſi lent quand on l'éleve de graine, on a trouvé qu'il étoit plus court & plus facile de le multiplier de branches couchées: ſi on fait cette opération de bonne heure, en automne elles feront ſuffiſamment racine pour être tranſplantées au bout d'un an; & dès-lors on pourra les employer en petit plan, ſinon on les met en pépinieres, & on les conduit comme les plants venus de graine. Les uns & les autres n'exigent aucune culture particuliere, ſi ce n'eſt qu'on ne les élague jamais, & qu'on accourcit ſeulement leurs branches latérales, ſelon les différentes figures auxquelles on les deſtine.

Plantation des grandes charmilles. Les paliſſades de *charmille*, lorſqu'elles ſe trouveront dans une terre franche & fraîche, s'éleveront à une grande hauteur: elles réuſſiront même dans un terrein ſec & leger, & expoſé aux vents froids & impétueux; mais on ne pourra les amener qu'à une hauteur moyenne dans ces ſortes de terreins. La tranſplantation des *charmilles* devroit ſe faire en automne, ſuivant le principe reçu en agriculture, s'il n'arrivoit pas ſouvent que leur tige ſe trouve deſſéchée au printems juſqu'à fleur de terre, par les frimats & les viciſſitudes de la gelée & du dégel. Pour éviter cet inconvénient, on pourra ne les planter dans ces ſortes de places qu'au printems, mais de bonne heure, & dès la fin de Février; cela exigera ſeulement quelques arroſemens pendant le premier été, dans les ſéchereſſes. Le mois de Mars ſera le tems le plus convenable pour la tranſplantation des *charmilles* dans les lieux frais & dans les bonnes terres. Il n'y a pas long-tems que les jardiniers avoient encore la mauvaiſe pratique de

Digitized by Google

ne planter aucunes *charmilles* ſans les recéper un peu au-deſſus de terre; ce qui jettoit dans un grand retard pour l'accroiſſement, & dans l'inconvénient que les branches qui ont peu de diſpoſition à ſe dreſſer, ſe chiffonnent, & contrarient continuellement le redreſſement de la paliſſade, & le peu d'épaiſſeur qu'on cherche à lui laiſſer autant qu'il eſt poſſible. Mais pour arriver bien plus promptement à une grande hauteur, qui eſt l'objet deſiré, & avoir en trois ans ce qu'on n'obtenoit pas en dix, on plante tout de ſuite les *charmilles* d'une bonne hauteur, par exemple, de huit à dix pieds dans les mauvais terreins, & de douze ou quinze dans les bonnes terres. On a la facilité dans les campagnes de tirer des bois du plant, que l'on peut même, dans quelques terreins, faire enlever avec de petites mottes de terre. Ceux d'un pouce de diametre ſont les meilleurs: on leur coupe toutes les branches latérales, en laiſſant toujours des chicots pour les amener à la garniture, & on réduit toutes les têtes à la hauteur qu'on ſe propoſe de donner à la paliſſade: on fait un foſſé profond d'environ un pied & demi, & large d'autant; on y range à droite ligne les plants, à la diſtance de douze à quinze pouces, avec de petits plants qu'on réduit à un pied de hauteur, & qu'on place alternativement entre les grands: on les recouvre d'une terre meuble, & on entretient l'alignement de ſa paliſſade avec des perches tranſverſales, & quelques piquets où il en eſt beſoin. Comme les plants pris au bois ſont moins bien enracinés, & plus difficiles à la repriſe que ceux de pépiniere, il faudra avoir la précaution d'en planter à part une proviſion, qui ſervira à faire les remplacemens néceſſaires pendant les deux ou trois premieres années, qui ſuffiſent pour jouir des paliſſades: on les retient alors, ſi on les trouve au point où on les veut, ou bien on les laiſſe aller à toute la hauteur qu'elles peuvent atteindre, & qui dépend toujours de la qualité du terrein.

Petites charmilles. Ce même arbre que l'on fait parvenir à une grande hauteur pour certains compartimens de jardin, peut auſſi pour d'autres arrangemens être réduit dans un état à reſter ſous la main: on en fait des haies à hauteur d'appui, qui ſervent à border des allées, à ſéparer différens compartimens, & à enclorre un terrein: pour ce dernier cas, on réunit une ligne de plants d'aubepin, qui défend des atteintes du dehors, à une premiere ligne de *charmille* qui embellit le dedans; ſans ſe nuire l'une à l'autre.

Entretien & culture des charmilles. Le principal entretien des paliſſades de *charmille*, eſt de les tondre régulierement: cette opération ſe fait après la premiere ſéve, & ordinairement au commencement de Juillet: la plus grande attention qu'on doit y donner eſt de les tondre de droit alignement, & de les tenir étroites; ce qui contribue en même tems à leur durée, & à les faire garnir. Elles n'exigent pour leur culture, que ce qui ſe pratique à l'ordinaire pour les autres arbres; c'eſt ſur-tout de ne ſouffrir ni mauvaiſes herbes, ni gaſon au-deſſus de leurs racines.

On ne trouve qu'une choſe à rédire à cet arbre; c'eſt qu'il retient pendant l'hyver ſes feuilles mortes, qui font dans cette ſaiſon un coup d'œil déſagréable, & une mal-propreté continuelle dans un jardin bien tenu. On pourroit répondre que cela peut même avoir ſon utilité, pour empêcher les vues qu'on veut éviter, & ſur-tout pour défendre un terrein des vents, à la violence deſquels le *charme* réſiſte mieux qu'aucun autre arbre. Mais ce défaut ne balancera jamais l'agrément que les *charmilles* donnent dans la belle ſaiſon par leur verdure claire & tendre, & par leur figure réguliere & uniforme, dont le noble aſpect eſt connu de tout le monde.

Autres eſpeces. Outre le *charme* commun, qui eſt celui dont on vient de parler, il y en a encore ſept eſpeces, dont les botaniſtes font mention, & qu'on ne trouve guere que dans leurs catalogues. Il

y a tout lieu de croire que ces arbres ſeroient moins rares, s'ils avoient plus d'utilité ou d'agrément que l'eſpece commune.

Le charme à feuille panachée. C'eſt une variété de l'eſpece commune, qui n'a pas grande beauté, & qu'on peut multiplier par la greffe.

Le charme à feuille plus longue & plus étroite. C'eſt une autre variété qui n'a nul mérite.

Le charme de Virginie à larges feuilles. Ce n'eſt peut-être auſſi qu'une variété de l'eſpece commune: mais quand la feuille de cet arbre ſeroit en effet plus grande, cela ne décideroit pas qu'on dût lui donner la préférence, attendu que la feuille du *charme* commun, quoique plus étroite, eſt plus convenable pour l'uſage qu'on fait de cet arbre dans les jardins. On peut le multiplier de branches couchées.

Le charme à fleur de Virginie. Cet arbre eſt encore peu connu, & très-rare en France. Quelques auteurs Anglois font mention ſeulement qu'il eſt auſſi robuſte que l'eſpece commune, & qu'on peut le multiplier de branches couchées: mais ils ne rapportent rien des qualités de ſa fleur; ce qui n'en fait rien augurer de beau.

Le charme d'Orient. Il paroît que cet arbre n'eſt qu'un diminutif de l'eſpece commune: ſa graine & ſa feuille ſont plus petites; l'arbre même ne s'éleve pas ſi haut à beaucoup près: il y a cependant entre eux quelques différences, qui ſont à l'avantage du *charme d'Orient*; c'eſt que ſes feuilles ſont moins pliſſées, plus liſſes, & qu'elles tombent de l'arbre avant l'hyver: cela fait croire que cet arbre conviendroit mieux que le *charme* ordinaire pour les petites paliſſades. On peut le multiplier de graine & de branches couchées.

Le charme à fruit de houblon. Il a la même apparence que l'eſpece commune; ſes feuilles ſont cependant moins pliſſées; mais comme il les quitte entierement avant l'hyver, il ne feroit pas dans les jardins au printems, la mal-propreté qu'on reproche au *charme* ordinaire. C'eſt auſſi, je crois, tout ce qu'il y a d'avantageux dans cet arbre, qui eſt d'ailleurs plus petit que l'eſpece commune. Il ſe trouve fréquemment dans les bois d'Allemagne, où il croît indifféremment avec le *charme* ordinaire: on peut juger par-là de ſon tempérament. Il ſe multiplie de même, & il ſe tond tout auſſi-bien.

Le charme de Virginie à fruit de houblon. Cet arbre qui eſt très-rare, paroît n'être, ſur ce qu'on en ſait encore, qu'une variété du précédent, auquel il reſſemble parfaitement par ſes chatons & ſa graine; mais ſes feuilles, quoique flétries, ne tombent qu'aux approches du printems; circonſtance déſavantageuſe, qui ne fera pas rechercher cet arbre. Il a cependant le mérite de croître ſous les autres arbres, dont l'ombrage & le dégouttement ne lui ſont point nuiſibles. On peut le multiplier de graines, qui ne leveront que la ſeconde année. Il eſt très-robuſte; mais il ne fait jamais qu'un petit arbre.

CHARMES, (R), *Géog.*, nom propre d'une ville de France, en Lorraine, ſur la Moſelle, à ſept lieues, ſud-ſud-eſt, de Nancy. C'eſt le ſiege d'un bailliage royal. *Long.* 24. *lat.* 48. 18.

CHARMÉS, adj., *Juriſp.*, en matiere d'eaux & forêts, on appelle *arbres charmés*, ceux auxquels on a fait à mauvais deſſein quelque choſe pour les faire tomber ou pour les faire mourir. Ce terme paroît tirer ſon origine d'un tems de ſimplicité où l'on croyoit que ces ſortes de changemens pouvoient s'opérer par des charmes, ſorts, ou un pouvoir ſurnaturel: mais préſentement on eſt convaincu que ces maléfices ſe font par des ſecrets naturels, comme en cernant les arbres, ou en les creuſant pour y mettre de l'eau-forte ou du vif-argent.

CHARMILLE, f. f., *Jardin.*, c'eſt proprement le nom que l'on donne aux jeunes charmes que l'on tire des pépinieres ou des bois taillis, à deſſein de planter des paliſſades, des portiques, des haies, &c., pour l'ornement ou la clôture des jardins.

Digitized by Google

jardins. Mais on appelle auſſi du nom de *charmille*, les paliſſades même & les haies qui ſont plantées de charme. Cet arbre eſt en effet le plus propre de tous à recevoir & conſerver les formes qu'on veut lui donner, & dont on a ſû tirer un ſi grand parti pour l'embelliſſement & la décoration des jardins de propreté. Sur la plantation & la culture des *charmilles* v. CHARME.

CHARMIS, *médecin*, (N), *Hiſt. Litt.*, natif de Marſeille, vivoit à Rome, ſous Néron. Il accuſoit d'ignorance tous les médecins qui avoient été avant lui, condamnoit la méthode ordinaire de guérir; & entr'autres l'uſage des bains chauds, auxquels il préféroit en tous tems, & même au cœur de l'hyver, les bains d'eau froide. C'étoit là ſon principal ſécret; ce qui néanmoins n'étoit pas nouveau, puiſque Muſa & Euphorbus avoient déja mis en uſage ces mêmes bains long-tems avant lui. Quoiqu'il en ſoit, *Charmis* ſut ſi bien perſuader ſon monde, *qu'il ſe trouva*, dit Pline, *des vieillards conſulaires qui faiſoient gloire d'être vus tout roides de froid au ſortir de l'eau.* Ce médecin fit une grande fortune; il ſavoit du moins ſe faire bien payer. Le même Pline nous apprend, que *Charmis* exigea une fois d'un ſeul malade, qui étoit de quelque province de l'empire romain, la ſomme de deux cens grands ſeſterces, ou vingt mille livres de France. Ce médecin avoit inventé un antidote, à l'imitation de la thériaque, auquel il donna ſon nom. On en trouve la compoſition dans Galien.

CHARMOIE, ſ. f., *Agric.*, c'eſt ainſi qu'on appelle un lieu planté de charmes. v. CHARME.

CHARMOIS, *Martin de, ſieur de Lauré*, (N), *Hiſt. des Peint.*, a procuré tant d'avantages à la peinture françoiſe, qu'il mérite bien d'occuper une place dans cet ouvrage. Sa paſſion pour cet art & pour la ſculpture le firent pénétrer aſſez avant dans la théorie de l'un & de l'autre pour s'y exercer avec goût, & pour s'attirer par-là, l'eſtime des connoiſſeurs. Sans qu'il fût peintre, ni ſculpteur de profeſſion, le plaiſir qu'il goûtoit à exercer ſes talens, le portoit à manier le pinceau & l'ébauchoir tour à tour. L'idée qu'il avoit conçue de la peinture le fit joindre aux plus habiles d'entre les peintres pour les retirer de l'oppreſſion des maîtres, & pour faire exercer librement à ceux-là le plus libre de tous les arts. Il leur fit connoître la nobleſſe de leur profeſſion, & après avoir donné de la chaleur au projet qu'ils avoient formé de ſecouer le joug de la maîtriſe, il employa ce qu'il avoit de crédit & d'amis pour retirer la peinture de l'état languiſſant où elle étoit parmi les métiers, & pour la remettre en honneur dans la claſſe des arts libéraux.

Il raſſembla les plus habiles, dont il fit un corps, que les douze plus anciens gouvernoient, ſous ſa direction.

C'eſt ainſi qu'il jetta les premiers fondemens de la célebre academie de peinture, que le roi de France a voulu établir dans ſon royaume, loger dans ſon palais, ſoutenir par des officiers & des profeſſeurs, & animer par des penſions que le roi diſtribue au corps de l'academie, & aux particuliers qui les méritent.

De Charmois étoit ſécretaire du maréchal de Schomberg, colonel du regiment des gardes-Suiſſes. Et quoiqu'il fût obligé par ſon emploi à des aſſiduités indiſpenſables, il ſavoit ſi bien menager ſon tems qu'il en donnoit une bonne partie au plaiſir qu'il prenoit à peindre. Je ne ſais ni le tems qu'il a vecu, ni celui de ſon directorat dans l'académie; mais il eſt conſtant qu'il exerça cette charge avec toute la prudence qu'on pouvoit attendre de ſon zele & de ſon mérite.

CHARMON, adj. m., *Myth.*, ſurnom ſous lequel Jupiter avoit un culte établi, & étoit adoré chez les Arcadiens.

CHARMUTHAS, (N), *Géog.*, port du golfe Arabique, du côté de l'Arabie heureuſe. Ce port, au rapport de Diodore de Sicile, étoit le plus beau de tous ceux qui nous ſont connus par les relations des hiſtoriens.

CHARNAGE, ſ. m., ſe dit 1°. du tems où l'on fait gras, par oppoſition au tems de carême où l'on fait maigre; 2°. des animaux même, par oppoſition & aux choſes appartenantes aux animaux, & aux autres ſubſtances naturelles ſur leſquelles les dixmes peuvent s'étendre: *il a dixme du lainage & charnage.*

CHARNAIGRES, ſ. m., *Chaſſe.* Voy. les articles CHIEN & LEVRIER.

CHARNEL, adj., *Gramm.*, terme de conſanguinité; *frere charnel*, ou du même pere & de la même mere, de la même chair, voyez l'article ſuivant: terme de théologie, *Juif charnel*, ou attaché aux choſes de ce monde, c'eſt l'oppoſé de ſpirituel. *v.* SPIRITUEL.

CHARNEL, adj., *formé de chair*, (N), *Théol.*, employé dans l'écriture pour marquer, 1°. en général, l'état de nature corrompue, tel qu'il eſt chez les hommes qui ne ſont pas encore régenerés, *Rom. VII*, 14. *1 Cor. III*, 1-3.; 2°. le caractere des paſſions ſenſuelles, *Hebr. II*, 11. Il ſe dit auſſi des choſes terreſtres, *Rom. XV*, 27. *1 Cor. IX*, 11. *2 Cor. X*, 4. de la philoſophie du ſiecle, ou des faux ſages, *2 Cor. I*, 12. & de la loi Moſaïque, *Hebr*, *VII*. 16. *v.* CHAIR. (C. C.)

CHARNEL, adj., *Juriſp.*, ami *charnel*, dans les anciens actes, ſignifie *parent*. Ce terme d'ami *charnel* paroît venir du latin *amita*, qui ſignifie *tante paternelle*, & *amitinus*, *amitina*, couſin & couſine, enfans du frere & de la ſœur.

CHARNELLEMENT, adv., *Juriſp.* En ſtyle du barreau, on dit *avoir affaire charnellement avec une perſonne du ſexe*, pour dire *avoir commerce* avec elle.

CHARNES, *Jean-Antoine de*, (N), *Hiſt. Litt.*, doyen de Villeneuve-les-Avignon, dans le ſiecle paſſé, étoit homme de goût, d'une ſociété aimable, & d'une plaiſanterie fine. Les ouvrages qu'il a donnés au public reſpirent toutes ces qualités. Ses *converſations ſur la princeſſe de Cleves*, petit in-12, imprimé à Paris en 1679, dans le tems que ce joli roman faiſoit du bruit, ne manquent ni de pureté, ni de fineſſe. Sa *vie du Taſſe*, in-12, a toujours paſſé pour vraie & intéreſſante. Il a eu beaucoup de part aux agréables *Gazettes de l'ordre de la boiſſon* dont il étoit membre. Le caractere facile & pur de ces productions lui fit une réputation à la cour. Il y fut même queſtion de le placer pour ſous-précepteur auprès d'un grand prince: mais différentes raiſons empêcherent la réuſſite de ce plan. Cet auteur mourut au commencement de ce ſiecle.

CHARNIER, ſ. m., terme d'*Architecture*, du latin *carnarium*. On entend ſous ce nom des portiques couverts & percés à jour, qui entourent une grande place deſtinée à la ſépulture des habitans, tel que le cimetiere des ſaints Innocens à Paris; on donne auſſi ce nom à une galerie fermée de croiſées, & ſituée au rez-de-chauſſée d'une égliſe paroiſſiale, où l'on enterre les morts, & où dans les jours ſolemnels on donne la communion.

CHARNIERE, ſ. f., en terme d'*Orfevre & de Bijoutier*; c'eſt la portion d'un bijou en forme de boîte, par laquelle le deſſous & le deſſus ſont aſſemblés, de maniere que le deſſus peut s'ouvrir & ſe fermer ſans ſe ſéparer du deſſous. Elle eſt compoſée de pluſieurs charnons placés à des diſtances égales, & s'inſérant les uns entre les autres; ceux de la partie de la *charniere* qui tient au-deſſous, dans les vuides de la partie de la *charniere* du deſſus; & ceux de la partie de la *charniere* qui tient au-deſſus, dans les vuides de la partie de la *charniere* qui tient au deſſous; & ils ſont contenus dans cet état par une verge de fer, d'acier, ou même d'argent, un peu aiſée dans ces trous, mais bien rivée à chaque extrêmité. Voyez à l'article TABATIERE, la maniere de faire une *charniere* dans tout ſon détail. *v. auſſi* CHARNON.

CHARNIERE, en terme de *Graveur en pierre*, ſe dit d'une ſorte de boule qui ſe termine en une eſpece de petit cylindre creux & long, qui entre dans les pierres qu'on veut percer. Voy. la *fig.* 16, *Pl. de gravûre en pierres fines.*

Digitized by Google

CHARNIERE *petite*, nom que les horlogers donnent à celle du mouvement d'une montre. Pour qu'elle ſoit bien faite, il faut, 1°. que le mouvement en ſoit doux, quoique ferme; 2°. qu'elle ne bride pas, afin qu'elle ne jette pas le mouvement à droite ou à gauche de l'ouverture de la boîte; 3°. que les charnons appartenans à la partie qui tient au mouvement, ſoient petits & diſtans l'un de l'autre de l'épaiſſeur au moins de trois de ces charnons. Par ce dernier moyen, celui du milieu de la boîte devient plus long, & on diminue les inconvéniens qui naîtroient des yeux. *v.* BOÎTE, BATE, &c. Voy. auſſi à l'article TABATIERE la maniere de faire le charnon & la *charniere*.

CHARNIERE. Les faiſeurs d'inſtrumens de mathématique donnent aſſez improprement ce nom à l'endroit par lequel les jambes d'un compas, les parties d'une équerre, &c., ſont aſſemblées, ſoit que l'aſſemblage ſoit à une fente, ſoit qu'il ſoit à deux fentes; cependant il ne convient guere qu'au dernier cas: alors deux lames de la tête d'une des jambes de l'inſtrument s'inſerant entre deux lames de la tête de l'autre jambe de l'inſtrument, & le clou les traverſant toutes quatre, les lames ſont ici ce que les charnons ſont aux *charnieres* proprement dites, & le clou fait la fonction de la goupille.

CHARNIERE, *Serrurerie*, c'eſt en général une fermeture de fer, dont les branches ſont plus longues & plus étroites que celles des couplets, relativement à la longueur. On s'en ſert aux portes briſées & fermeture des boutiques en pluſieurs feuillets. Il faut autant de *charnieres*, moins une, qu'il y a de feuillets. Il y a des *charnieres* ſimples & des *charnieres* doubles. *v.* COUPLETS.

CHARNIERE, *mouvement de*, (N), *Anat.*, c'eſt dans le langage des anatomiſtes modernes, celui qui ne permet que la fléxion & l'extenſion. Tel eſt le mouvement du bras avec l'avant bras, des phalanges des doigts.

CHARNON, ſ. m., en terme de *Bijoutier*, c'eſt une eſpece d'anneau ſoudé, ou au-deſſus, ou au-deſſous d'un bijou en forme de boîte. C'eſt l'enſemble des *charnons* qui forme la charniere; ils ſont au-deſſus en même nombre qu'au-deſſous, du moins pour l'ordinaire. Ils ſont ſoudés de maniere qu'il s'en puiſſe inſérer un du deſſus entre deux du deſſous, & remplir l'interſtice ſi exactement, que les trois pieces n'en paroiſſent faire qu'une. Le grand art du bijoutier, après ce qui dépend du goût, conſiſte à bien faire une *charniere*. Voyez l'article CHARNIERE, & à l'article TABATIERE, la maniere de faire le *charnon* & la *charniere*.

Le *charnon*, en ferrurerie, ne ſe fait pas ainſi qu'en bijouterie; il eſt forgé avec la piece; on le tient ouvert par le moyen d'une verge de fer, ſur laquelle on recourbe la partie de la piece qui doit le former; & l'on ſoude l'excédent de cette partie ſur le corps de la piece. Mais cette maniere n'eſt pas la ſeule.

CHARNU, (N), *Anat.*, muſculeux, qui eſt en chair, c'eſt-à-dire, qui a les muſcles robuſtes & bien conſtitués. Les gens *charnus* ſont forts & ſe portent communément bien, quand ils ſe donnent de l'exercice.

CHARNU, adj., ſe dit du jarret du cheval. *v.* JARRET.

CHAROLLES, *Géog.*, petite ville de France en Bourgogne, capitale du Charolois, ſur la Réconce. *Long.* 21. 42. *lat.* 46. 25.

CHAROLOIS, (R), *Géog.*, nom propre d'un pays & comté de France, en Bourgogne. Il a le bailliage de Montcenis au nord, le Maconnois au ſud & à l'eſt, & le bailliage de Bourbon-l'Ancy à l'oueſt. Sa longueur eſt de neuf lieues, & ſa largeur de ſept. On y recueille du bled, du vin, & l'on y a du bois & de bons pâturages. Il eſt arroſé par la Loire, d'Arconſe, l'Arroux & l'Ourdrache. Charolles en eſt le chef-lieu.

CHARON, (R), *Myth.*, divinité infernale, que l'on conſideroit comme le batelier des enfers, ou celui qui paſſoit les ames dans une barque.

Cette idée du batelier *Charon* eſt venue des Egyptiens, comme le remarque Dio-

dore de Sicile. Il y a, dit cet auteur, un lac en Egypte, au-delà duquel on enterroit anciennement les morts. Après les avoir embaumés, on les portoit ſur le bord de ce lac. Les juges, prépoſés pour examiner la conduite & les mœurs de ceux que l'on devoit faire paſſer de l'autre côté, y venoient au nombre de quarante, & après une longue délibération, s'ils jugeoient celui, dont on venoit de faire l'information, digne de la ſépulture, on mettoit ſon cadavre dans une barque, dont le batelier ſe nommoit *Charon*. Cet auteur ajoûte, que cette coûtume étoit pratiquée à l'égard même des rois, & que le jugement qu'on portoit contr'eux, étoit quelquefois ſi ſévere, qu'il y en eût quelques-uns qui furent jugés indignes de la ſépulture. Ce fut le poete Orphée, ſuivant le même auteur, qui pendant ſon voyage d'Egypte, y puiſa toutes ces idées, qui paſſerent enſuite dans la Grece. La tradition de l'hiſtoire de *Charon* eſt encore reçue dans toute cette partie de l'Egypte; c'étoient, diſent les Egyptiens, un petit tyran, fermier des Pharaons, qui établit au ſujet du paſſage de ce lac, un tribut qui lui fit amaſſer en peu de tems de grandes richeſſes.

Telle eſt donc l'origine de *Charon*, ou du batelier que les poetes ont imaginé dans les enfers. Ils lui ont conſervé le même caractere, qu'avoit celui des Egyptiens, le faiſant comme celui-ci, bruſque, colere, chagrin, avare. La maniere dont il reçoit Enée, le peu de cas qu'il fait des paroles de ce héros, juſqu'à ce qu'il ait vu le rameau d'or, en ſont une preuve. *Qui que tu ſois*, lui dit-il, *qui parois armé ſur ce rivage, apprends-moi le ſujet qui t'amene, & retourne ſur tes pas; c'eſt ici le ſéjour des ombres.*

Mais, comme les poetes vouloient paſſer en tout pour originaux, ils ont inventé pluſieurs fables, au ſujet de *Charon*. Ils ont compoſé à ce dieu une généalogie, & ont dit qu'il étoit fils de l'Erebe & de la Nuit, dignes parens du batelier des enfers. On lui donne une humeur triſte & ſévere, & ſans aucun égard, ni pour les dignités, ni pour les biens, ni pour les richeſſes, & je ne ſais, dit M. l'abbé Banier, par quel hazard ſon nom marque la joie & l'allégreſſe, à moins que ce ne ſoit par une contre vérité.

Les mêmes poetes ſe ſont égayés à faire différens portraits de *Charon*; mais, aucun d'eux n'a approché de l'inimitable Virgile.

Comme on croyoit que *Charon* ne paſſoit perſonne gratis, on établit la coûtume de mettre ſous la langue du défunt une piece de monnoie que les latins appellent *Naulus*, & les Grecs Ναῦλον, pour le droit de paſſage, autrement dit *Naulage*. Cette coûtume venoit auſſi des Egyptiens, qui donnoient quelque choſe à celui qui paſſoit les morts au-delà du marais d'Achéruſe, comme nous l'avons déja remarqué. Auſſi Lucien nous aſſure que la coûtume de mettre une obole dans la bouche des morts pour payer leur droit de paſſage, étoit univerſelle chez les Grecs & chez les Romains; & on ne connoît que les Hermoniens qui s'en diſpenſoient, parce qu'ils ſe croyoient ſi près de l'enfer, qu'ils ne penſoient pas qu'il fût néceſſaire de payer pour le voyage; mais l'on peut ajoûter que *Charon* n'y perdoit rien; car, ſi ce peuple ne lui payoit pas ſes droits, les Athéniens furent aſſez ſuperſtitieux pour croire qu'il falloit donner quelque choſe de plus pour leurs rois, afin de les diſtinguer du commun des ames vulgaires, & ils mirent dans leurs bouches juſqu'à trois pieces d'or.

Lorſque *Charon* ſe trouvoit obligé de paſſer dans ſa barque quelque perſonne vivante, il falloit qu'on lui montrât auparavant le rameau d'or, dont nous avons déja parlé; & parce qu'Hercule y fut admis ſans ce paſſeport, lorſqu'il alloit délivrer Alceſte, *Charon*, ainſi que nous l'apprend Servius après Orphée, fut mis en priſon pour un an, quoiqu'il l'eût reçu à regret & comme forcé.

Mais, il eſt bon de ſavoir encore qu'on ne ſe contentoit pas de cette piece de

Digitized by Google

monnoie; & afin de mieux aſſurer le paſſage, on mettoit dans le cercueil du défunt une atteſtation de vie & de mœurs. C'étoit une eſpece de ſauf-conduit, dont un auteur nous a conſervé la formule: *Moi ſouſſigné Anicius Sextus pontife, j'atteſte qu'un tel a été de bonne vie & mœurs; que ſes manes ſoient en paix*; par où il paroit qu'afin que cette atteſtation fût mieux reçue en l'autre monde, le pontife lui-meme étoit dans l'uſage de l'écrire. Les Moſcovites pratiquent encore aujourd'hui cette coûtume, qui venoit d'Égypte, où l'on portoit ſur le bord du lac l'éloge du défunt, afin que les juges ne ſe laiſſaſſent pas prévenir par ſes accuſateurs, comme le dit Diodore de Sicile. Pour les ames de ceux, à qui on n'avoit pas rendu les honneurs de la ſépulture, elles étoient obligées d'errer cent ans le long du fleuve, avant que *Charon* les paſſât.

Il y a des auteurs, qui ont cru que *Charon* avoit été un roi d'Egypte, & qui le confondent avec un certain prince, dont le nom a rapport au ſien. Mais, un auteur Arabe eſt allé plus loin, croyant que *Charon* étoit couſin germain ou oncle de Moïſe; & comme il fut d'abord dans le parti de ſon parent, il fit obſerver avec exactitude ſes loix & ſes ordonnances; & celui-ci en recompenſe lui apprit la chymie & le ſecret du grand œuvre, dont *Charon* ſe ſervit ſi bien, qu'il amaſſa en peu de tems de grandes richeſſes, comme on le croit encore aujourd'hui en Egypte, ſuivant pluſieurs relations.

Voſſius, dans ſon traité de l'*Idolatrie*, prétend que le mot *Charon* vient de l'hébreu, & ſignifie colere, parce qu'il eſt le miniſtre de la colere des dieux; & il eſt perſuadé en même tems qu'il eſt le même que le Mercure infernal, dont la fonction étoit de conduire les ames en enfer. Mais, je m'en tiens, dit M. l'abbé Banier, au *Charon* d'Egypte, le vrai modele de celui des Grecs, dont le nom ſignifie, ſelon Diodore de Sicile, un batelier.

Mahomet parle auſſi d'un *Charon*, qui fut abimé ſous terre, à la priere de Moïſe; mais, il y a apparence qu'il a confondu *Charon* avec Coré, qui fut englouti pour avoir murmuré contre ce légiſlateur.

Nous avons pluſieurs dialogues de Lucien, où cet auteur parle de *Charon* & de ſa barque.

CHARON, (N), *Hiſt. Litt.*, hiſtorien Grec, qui étoit natif de Lampſaque. Il paroît que les ſentimens ont été partagés ſur le tems où cet hiſtorien vécut. Les ouvrages de *Charon* ne ſont pas venus juſqu'à nous; il en avoit publié un nombre très-conſidérable; & la plupart contribueroient infiniment à diſſiper une partie des ténebres, qui dérobent à nos yeux la connoiſſance de tant de faits également curieux & importans.

Combien de ſecours ſon hiſtoire de Perſe ne nous fourniroit-elle pas? On apprend de Suidas qu'elle étoit diviſée en deux livres, dans leſquels, ſuivant toutes les apparences, l'auteur ſe propoſoit de tranſmettre à la poſtérité l'établiſſement de cette puiſſante monarchie, les conquêtes rapides de Cyrus, celles de ſes ſucceſſeurs, la malheureuſe expédition de Xercès, & la fin tragique de ce prince, qu'Artabane ſacrifia au déſir immodéré de faire paſſer la couronne ſur ſa tête & ſur celle de ſes enfans. Ce ſont-là à-peu-près les idées que préſentent les fragmens de cet ouvrage, qui ont eu le bonheur d'échapper à la barbarie des ſiecles paſſés.

Les autres écrits de *Charon*, dont il s'eſt conſervé quelques morceaux, ſont les antiquités de Lampſaque ſa patrie, en deux livres, l'énumération des cantons qui appartenoient à cette république, & l'hiſtoire de la fondation des villes, de celles vraiſemblablement qui avoient une origine grecque. L'une & l'autre de ſes productions étoit compoſée de quatre livres. Le nombre de celles dont il ne nous reſte que les noms, eſt beaucoup plus conſidérable. Graces à Suidas, nous n'ignorons point aujour-

d'hui qu'on étoit redevable à ce laborieux auteur de pluſieurs hiſtoires ; ſavoir, de celles de l'Ethiopie, de la Libye, de la Grece en quatre livres, & de l'isle de Crete en trois. Là ſe trouvoient expliquées dans un aſſez grand détail, les loix que Minos feignoit avoir reçues de Jupiter. Notre auteur ne s'en étoit pas tenu-là ; on avoit encore de lui une liſte chronologique des Prytanes de Lacédémone, & un périple ou voyage par mer des côtes qui ſont au-delà des colonnes d'Hercule. Nous ne voudrions pas répondre cependant que tous ces ouvrages fuſſent véritablement de *Charon* de Lampſaque. Des auteurs plus attentifs que Suidas, ont été trompés quelquefois par la reſſemblance des noms ; & lui-même fait mention de deux autres écrivains connus ſous la même dénomination ; le premier étoit de Carthage, & le ſecond de Naucrate, ville d'Egypte. Voyez les deux articles qui ſuivent.

CHARON, (N), *Hiſt. Litt.*, autre hiſtorien, qui naquit à Carthage. Il compoſa une hiſtoire de tous les tyrans, qui avoient regné en Europe ou en Aſie, les vies des hommes illuſtres en quatre livres, & celles des femmes illuſtres auſſi en quatre livres.

CHARON, (N), *Hiſt.*, *Litt.*, autre hiſtorien, qui étoit de Naucrate, ville d'Egypte. Suidas nous apprend qu'il avoit écrit une hiſtoire de ſa patrie, la ſuite des rois d'Egypte, celle des prêtres du même pays, avec ce qui étoit arrivé de plus remarquable de leur tems, & divers autres mémoires contenant l'hiſtoire d'Egypte.

CHARONDAS, (N), *Hiſt. Litt.*, célebre légiſlateur, qui étoit natif de Catane en Sicile. Il eſt principalement connu par les loix qu'il donna à ceux de Thurium. C'étoit une ville qui avoit été bâtie près de l'ancienne Sybaris dans la grande Grece. La diviſion ſe mit bientôt dans cette ville à l'occaſion des nouveaux habitans, que les autres vouloient priver de toutes les charges & de tous les privileges. Mais, comme ils étoient en bien plus grand nombre, ils chaſſerent tous les ancien Sybarytes, & demeurerent ſeuls maîtres de la ville. Soûtenus par l'alliance qu'ils firent avec les Crotoniates, ils devinrent en peu de tems fort puiſſans ; & ayant établi dans leur ville le gouvernement populaire, ils en diſtribuerent les citoyens en dix tribus, auxquelles ils donnerent le nom de différens peuples d'où ils étoient ſortis.

Ce ſage arrangement fut ſuivi du choix de *Charondas*, qui s'y étoit fait connoître & diſtinguer, pour former un corps de loix qui puſſent ſervir à entretenir le bon ordre, dans une ville compoſée d'eſprits ſi différens & de mœurs toutes ſingulieres. Il y travailla utilement, & fit un choix de toutes les loix qu'il crut les plus ſages & les plus néceſſaires d'entre celles qui étoient en vigueur parmi les nations les plus policées. Il y en ajoûta quelques-unes que nous allons rapporter d'après Diodore de Sicile.

Il déclara incapables d'avoir part à l'adminiſtration des affaires publiques, ceux qui, après avoir eu des enfans d'une premiere femme, paſſeroient, après ſa mort, à de ſecondes noces, ſi les enfans étoient vivans. Pouvoit-on, ajoûte-t-il, en effet attendre que des hommes, qui prenoient un parti ſi peu avantageux pour leurs enfans, fuſſent en état de donner de ſages conſeils pour la conduite de leur patrie ; & s'ils avoient eu lieu d'être ſatisfaits d'un premier mariage, ne devoit-il pas leur ſuffire ſans être ſi téméraires, que de s'expoſer au hazard d'un ſecond engagement.

Il condamnoit les calomniateurs atteints & convaincus, à n'oſer paroître en public qu'avec une couronne de bruyere, qui préſentoit à tous ceux qui les rencontreroient, la noirceur de leur crime. Pluſieurs ne purent ſurvivre à cette infamie, & ſe donnerent la mort ; & ceux, qui avoient fondé leur fortune ſur cette déteſtable manœuvre, ſe retiroient d'une ſociété, où la ſévérité des loix les obligeoit à aller faire valoir ailleurs ce malheureux talent, & à y porter cette

maladie contagieuſe, qui n'a que trop infecté le monde dans tous les tems.

Charondas avoit mieux ſenti que tous les légiſlateurs qui l'avoient précédé, de quelle importance il étoit de prendre des meſures pour empêcher que les vicieux ne ſéduiſiſſent ceux avec qui ils vivoient, par l'attrait de la volupté. Il donna action contre ceux qui étoient intéreſſés à prévenir la corruption de leurs enfans ou de leurs parens; & l'amende étoit ſi forte & ſi ſéverement exigible, que tous craignoient de l'encourir.

Mais, pour attaquer ce mal dans ſon principe, il penſa ſérieuſement aux avantages d'une bonne éducation, & ne laiſſa à perſonne de quelque état qu'il fût, le prétexte de la négliger. Il établit des écoles publiques, dont les maîtres étoient entretenus aux dépens de l'Etat. Là ſe formoit la jeuneſſe à la vertu, & de-là naiſſoit l'eſpérance d'une république bien policée.

Par une autre loi bien ſage, *Charondas* donnoit l'adminiſtration des biens des orphelins aux parens paternels, & la garde de la perſonne du pupille aux parens du côté de la mere. Les premiers, qui étoient appellés à l'héritage au cas du déces du mineur, faiſoient pour leur propre intérêt, valoir ſon bien; & par la vigilance des autres, ils ne pouvoient, ſans expoſer leur vie & leur honneur, ſuivre les mouvemens de la cupidité, en attentant à ſa vie.

Les autres légiſlateurs ordonnoient la peine de mort contre ceux qui refuſoient de ſervir à la guerre, ou qui déſertoient. *Charondas* ordonna qu'ils reſteroient trois jours expoſés dans la place publique en habit de femme, perſuadé que cette ignominie rendroit les exemples fort rares, & que ceux qui ſurvivroient à cette infamie, n'oſeroient pas dans les beſoins de l'Etat s'y expoſer une ſeconde fois, & laveroient cette premiere tache dans toutes les reſſources que leur pourroit fournir une bravoure de commandement.

La ſageſſe de ces loix maintint les Thuriens en honneur, & ſoûtint leur république dans la ſplendeur. Mais, le légiſlateur ne crut cependant pas qu'elles ne duſſent ſouffrir aucun changement. Certaines circonſtances, que la prudence humaine ne peut pas prévoir, y peuvent déterminer. Mais, pour aller au-devant des altérations, que l'amour de la nouveauté pourroit y introduire, il ordonna que ceux qui auroient à ſe plaindre de quelque loi, & qui voudroient demander la reforme ou l'abrogation de quelqu'une, ſeroient obligés de faire leurs répréſentations en préſence de tout le peuple, la corde au cou, & ayant à leur côté l'exécuteur de la juſtice, prêt à faire ſa fonction, ſi l'aſſemblée n'entroit pas dans leurs vues, & déclaroit leur prétention injuſte.

Cette précaution fit que ſes loix furent long-tems ſans atteinte; & au rapport de Diodore de Sicile, il n'y a jamais été dérogé que trois fois. Un borgne eut l'œil qui lui reſtoit crevé. La loi, qui décernoit la peine d'œil pour œil, ne privoit pas de la lumiere celui qui avoit fait le coup. L'aveugle porta ſa plainte devant le peuple, qui ſubſtitua une interprétation pour un cas pareil & le renvoya.

Le divorce étoit permis au mari & à la femme. Un vieillard, abandonné de la ſienne qui étoit jeune, ſe plaignit de la liberté que celui qui ſe ſéparoit, avoit d'épouſer qui il lui plairoit; il propoſa pour ôter toute l'idée de libertinage, de ne permettre au demandeur en action de divorce, que d'épouſer une perſonne du même âge que celle qu'il quittoit. Son obſervation parut juſte; il évita la peine, & chacun garda dans la ſuite ce qu'il avoit, de peur de rencontrer pis.

La troiſieme loi, qui ſouffrit quelque changement, fut celle qui ordonnoit que les biens d'une famille ne paſſeroient point dans une autre, tant qu'il reſteroit quelqu'un de cette famille, que le dernier héritier de l'un ou l'autre ſexe pourroit épouſer. S'il en reſtoit une fille, l'héritier qui ne vouloit pas la prendre en mariage, étoit obligé de lui donner cinq cens

drachmes par forme de dédommagement. Le cas arriva ; une fille de bonne famille, mais très-pauvre, ſe voyant négligée par le ſeul & dernier héritier de ſon nom, ſe plaignit dans une aſſemblée indiquée à ce ſujet, dans la forme preſcrite par la loi, de la médiocrité de la ſomme, qui ne lui conſtituoit qu'une dot très-foible, & qui ne pouvoit la tirer de la miſere, ni la faire entrer dans quelque famille qui convînt à ſa naiſſance. Le peuple fut attendri ſur le danger qu'elle couroit, ſi ſa demande étoit rejettée ; la loi fut reformée, & l'héritier fut obligé de l'épouſer.

Des loix ſi ſages furent ſcellées du ſang du légiſlateur. Quelques affaires le menerent à la campagne armé de ſon épée, pour ſe défendre contre des brigands qui attaquoient les voyageurs. Comme il rentroit dans la ville, il apprit qu'il ſe tenoit alors une aſſemblée, où le peuple étoit dans une grande agitation. Il ne fit pas attention qu'il avoit fait une loi, qui defendoit expreſſement à toutes perſonnes de quelque état qu'elles fuſſent, de s'y trouver en armes. Quelques malintentionnés virent ſon épée, & lui reprocherent qu'il étoit le premier qui eût oſé violer la loi qu'il avoit faite. *Vous allez voir*, leur dit-il, *combien je la juge néceſſaire, & combien je la reſpecte.* Il tira ſon épée, & ſe perſa le ſein.

CHAROPS, ad. m., *Myth.*, ſurnom ſous lequel Hercule avoit une ſtatue & étoit adoré en Béotie, près de l'endroit où ce héros avoit vaincu Cerbere.

CHAROST, *Géogr.*, petite ville de France en Berry, avec titre de duché-pairie. *Long.* 19, 45. *lat.* 46, 56.

CHAROTTE, ſ. f., *Chaſſe*, eſpece de panier en façon de hotte, dont on ſe ſert pour porter les inſtrumens ſervans à la chaſſe aux pluviers, & rapporter ces oiſeaux quand on en prend.

CHAROUX, *Géog.*, petite ville de France dans le Bourbonnois ſur la riviere de Sioulle. *Long.* 20, 45. *lat.* 46, 10. Il y a une autre ville de même nom en France, dans le Poitou, près de la Charente.

CHARPENTE *ou* CHARPENTERIE, ſ. f., *Art Méchan.* On appelle ainſi l'art d'aſſembler différentes pieces de bois pour la conſtruction des bâtimens élevés dans les lieux où la pierre eſt peu commune : nous expliquerons ſuccinctement ſon origine, ſon application dans l'art de bâtir, & ſes défauts.

De toutes les différentes conſtructions des édifices, celles de *charpente* ſont les plus anciennes, puiſque l'origine en remonte juſqu'à celle du monde ; les premiers hommes ignorant les tréſors que la terre renfermoit dans ſon ſein, & ne connoiſſant que ſes productions extérieures, couperent des bois dans les forêts pour bâtir leurs premieres cabanes ; enſuite ils en érigerent des bâtimens plus conſidérables. L'architecture doit encore aujourd'hui à la *charpenterie* dans la maniere de fuſeler les colonnes, une des plus belles parties de l'ordonnance des ordres, s'il eſt vrai qu'elle ſoit imitée de la diminution des arbres. La cité de cette capitale montre encore, dans ce ſiecle, des reſtes de l'habitude ancienne d'employer le bois de préférence à la pierre ; & l'on peut ajoûter en faveur de cet art, l'uſage où l'on eſt de bâtir ainſi dans les pays du Nord, &c.

L'application de la *charpente* dans l'art de bâtir, eſt infiniment utile, principalement en France où l'on n'eſt preſque point en uſage de vouter les pieces des appartemens, à la place deſquels on conſtruit des planchers de *charpente*. L'on en fait auſſi les combles de nos bâtimens, ſans en excepter ceux de nos édifices ſacrés & de nos monumens publics ; quelquefois même on fait des pans de bois, ou murs de face de *charpenterie*, dans l'intention de ménager le terrein aſſez borné des maiſons élevées dans les capitales ou principales villes des provinces de France : on en pratique les eſcaliers de dégagement dans les grands édifices, & les principaux dans nos bâtimens à loyer. C'eſt enfin par ſon ſecours que l'on conſtruit des machines capables d'élever les plus grands fardeaux, que l'on

Digitized by Google

éleve des ponts, des digues, des jettées, &c.

Ses défauts conſiſtent dans la néceſſité où on ſe trouve d'éviter ce genre de conſtruction, dans les édifices de quelque importance, à cauſe des incendies auxquels cette matiere eſt ſujette; & ſi quelque raiſon d'économie porte à préférer le bois à la pierre, ce ne doit être que dans des parties de bâtiment dont l'uſage particulier paroît exempt des accidens du feu; car dans toute autre circonſtance on devroit eſſentiellement éviter cet inconvénient dans les édifices érigés dans les villes, bourgs & bourgades. Au reſte il faut convenir que l'art de la *charpenterie* a fait de très-grands progrès en France, depuis que la plupart des entrepreneurs & les ouvriers ont ſû s'inſtruire de la partie des mathématiques qui leur étoit néceſſaire; néanmoins il ſeroit à deſirer que quelques-uns de ces habiles maitres écriviſſent ſur cette matiere d'une maniere ſatisfaiſante. Mathurin Jouſſe, Lemuet, Tiercelet, Daviller & Blanchard ſont les ſeuls juſqu'à préſent qui en ayent dit quelque choſe relativement à la pratique. Mais il reſte beaucoup à deſirer ſur l'œconomie dans cet art ou ſur la méthode d'éviter cette énorme complication de pieces dans les aſſemblages qui ôtent aux bois une partie de leur force par la charge mutuelle qu'on leur impoſe; ſur la maniere d'aſſembler, de couper le bois, de le placer; ſur la connoiſſance de la nature des bois, de leur durée, de leurs autres qualités phyſiques, &c. Il ſeroit à ſouhaiter que l'expérience, la méchanique & la phyſique ſe réuniſſent pour s'occuper enſemble de cette matiere importante. Nous avons déja dans les *Mémoires* de M. de Buffon dont nous avons donné des extraits à l'article BOIS, d'excellens matériaux. Voy. l'article BOIS.

CHARPENTE, *bois de*, on donne ce nom au bois ſelon la groſſeur dont il eſt, & la maniere dont on le débite. Il faut qu'il ſoit équarri ou ſcié, & qu'il ait plus de ſix pouces d'équarriſſage. On ſcie les petites ſolives, les chevrons, les poteaux, &c., on équarrit les ſablieres, les groſſes ſolives, les poutres. *v.* SOLIVES, CHEVRONS, POTEAUX, SABLIERES, POUTRES, &c.

Il faut que le bois de *charpente* ſoit coupé long-tems avant que d'être employé. S'il eſt verd, il ſera ſujet à ſe gerſer & à ſe fendre. Voyez l'article BOIS. Il ne le faut prendre ni flacheux, ni plein d'aubier, ni roulé: préférez le chêne, ſoit que vous bâtiſſiez ſur terre, ſoit que vous bâtiſſiez dans l'eau; le châtaignier n'aime pas l'humidité; le ſapin ſera de bonnes ſolives. Prenez garde, quand vous employerez des ouvriers, qu'ils ne mêlent du bois vieux à du bois neuf; ſi vous faites marché au cent, ils pourront en employer plus qu'il ne faut; en bloc, ils tâcheront de gagner ſur la groſſeur & ſur la quantité; à la toiſe, ils profiteront de la connoiſſance des avantages de cette meſure, pour y réduire les bois & s'emparer du ſurplus. On entend par un cent de bois, cent pieces de bois dont chaque piece a douze pieds de long ſur ſix pouces d'équarriſſage, ou trois pieds-cubiques.

CHARPENTE OSSEUSE, (N), *Anat.* Ces mots ſont ſynonymes avec ſquelette, auquel on a donné ce nom par l'analogie qu'ont les os reſpectivement à l'édifice humain, avec les poutres & les colonnes qui entrent dans la compoſition d'un bâtiment.

CHARPENTIER, ſ. m., ouvrier qui fait tous les ouvrages en gros bois, qui entrent dans la conſtruction des édifices, les machines, telles que les grues & autres, &c. *v.* CHARPENTE & BOIS DE CHARPENTE.

CHARPENTIER, terme de *Tabletier Cornelier*. *v.* DOLER.

CHARPENTIER, *Marine*. On nomme *charpentier de marine* ou *maître charpentier*, celui qui travaille à la conſtruction des vaiſſeaux, ſoit qu'il conduiſe l'ouvrage, ou qu'il travaille ſous les ordres d'un conſtructeur.

CHARPENTIER, *Hiſt. Nat. v.* PIC.

Digitized by Google

CHARPENTIER, *Pierre*, (N), *Hiſt. Litt.*, né à Toulouſe, enſeigna à Geneve le droit & les belles-lettres: il ſe ſauva enſuite en France ſans payer ſes dettes, embraſſa la religion catholique romaine, & publia une *Apologie* en faveur du maſſacre de la S. Barthelemy. (H.)

CHARPENTIER, *François*, (N), *Hiſt. Litt.*, doyen de l'académie françoiſe & de celle des belles-lettres, né à Paris en 1620, mourut en 1702, âgé de 82 ans. On le deſtina d'abord au barreau, mais il préféra les charmes des belles-lettres aux épines de la chicane. Les langues ſavantes & l'antiquité lui étoient très-connues. Il contribua plus que perſonne à cette belle ſuite de médailles qu'on a frappées ſur les principaux événemens de Louis XIV. On a de lui, 1°. quelques *Poéſies* pleines de grands mots & vuides de choſes. 2°. *La Vie de Socrate*, qu'il accompagna des choſes mémorables de ce philoſophe, traduite du grec de Xénophon. 3°. Une *Traduction de la Cyropédie*. 4°. *La Défenſe & l'excellence de la langue françoiſe*, en 3 vol. On a encore de *Charpentier* pluſieurs ouvrages manuſcrits. Sa proſe eſt aſſez noble, mais elle manque de préciſion. *Charpentier* étoit naturellement éloquent, & parloit d'un ton fort animé. Lorſque ſon feu s'allumoit par la contradiction, il lui échappoit quelquefois des choſes plus belles que tout ce qu'il a écrit. On a publié en 1724 un *Charpentariana*, recueil qui n'a pas été mis par le public au rang des bons ouvrages de ce genre. On y trouve pourtant quelques anecdotes.

CHARPENTIER, *Marc-Antoine*, (N), *Hiſt. Litt.*, intendant de la muſique du duc d'Orléans ſon éleve dans la compoſition, mourut à Paris en 1704. On a de lui des *Opéra*; celui de *Médée* fut très-applaudi dans ſon tems. Il avoit compoſé un autre opéra, intitulé *Philomele*, repréſenté trois fois au palais royal à Paris. Le duc d'Orléans qui avoit travaillé à cet ouvrage, ne voulut point qu'on le rendit public. On a encore de lui pluſieurs autres pieces de muſique.

CHARPIE, (R), *Chir.*; c'eſt le linge éfilé, dont l'uſage eſt de former les plumaceaux, les bourdonnets, &c. pour le panſement des plaies. Pour la faire, on déchire une toile qui ne doit être ni trop groſſe, ni trop fine, ni neuve, ni trop uſée, en pluſieurs petits morceaux dont on tire les fils les uns après les autres. Il convient que la toile ſoit blanche de leſſive. La *charpie* en une eſpece de bloc ou de monceau, ſans ordre & ſans arrangement, s'appelle *charpie brute*, & elle ne change de dénomination que ſuivant la figure qu'on lui fait prendre dans l'emploi. De-là les bourdonnets, les plumaceaux, les tampons.

L'on prépare une eſpece de *charpie* qui conſume les chairs baveuſes & fongueuſes, & s'appelle à cauſe de cela *charpie rongeante*. Pour la faire, on lave avec du ſoufre, du nitre, ou d'autre choſe ſemblable, quelques morceaux de toile, on les parfume des mêmes matieres, après quoi on les réduit en *charpie*.

Quand on veut deſſécher une plaie, & la diſpoſer à une plus prompte cicatriſation, on employe de la *charpie* raclée. On la fait en ratiſſant avec un couteau ou avec une branche de ciſeaux, un morceau de linge qui a les conditions requiſes pour faire de bonne *charpie*.

CHARPY, *emplâtre de*, *Pharmacie*. On trouve dans preſque toutes les pharmacopées un emplâtre agglutinant & réſolutif, décrit ſous le nom d'*emplâtre de charpy*: en voici la compoſition tirée de la pharmacopée de Charas. Prenez du vieux *charpy* coupé menu, huit onces; de l'huile commune & de l'eau de fontaine, de chacun huit livres: cuiſez-les enſemble ſur un feu modéré juſqu'à conſomption d'un tiers: coulez-les enſuite & les exprimez fortement: puis cuiſez l'expreſſion avec deux livres de céruſe bien pulvériſée, en conſiſtance d'emplâtre: fondez y après cela de la cire jaune, une livre; & quand la matiere ſera à demi refroidie, vous y mêlerez les poudres ſuivantes; ſavoir, de la myrrhe, du maſtich, de l'oliban, de chacun trois onces; de l'aloès, deux onces; & l'em-

Digitized by Google

plâtre ſera fait. Cet emplâtre eſt dans le cas d'un grand nombre de compoſitions pharmaceutiques, qui tirent leur nom de leur ingrédient le plus inutile.

CHARRA, (N), *Géog.*, ville de Méſopotamie, au-delà d'Édeſſe, où l'armée Romaine fut taillée en pieces, & Craſſus; fait priſonnier; c'eſt ce que dit Lucain;

Miſerando funere Craſſus,
Aſſyrias latio maculavit ſanguine Charras.

C'eſt à *Charra* que l'*Ecriture* nous dit que Tharé ſe retira avec Abraham ſon fils, & d'où ce dernier eut ordre de ſortir.

CHARRÉE, (R), ſ. f., *Hiſt. Nat. Inſect.*, *phrygamum*, Bel., inſecte aquatique, qui ſe fait une enveloppe autour du corps, avec de petits brins d'herbe & de bois; il les lie & les colle les uns aux autres au moyen d'un fil qui ſort de ſa bouche, & qui eſt ſemblable au fil des araignées. Cet inſecte a ſix pattes de chaque côté, avec leſquelles il marche dans l'eau: il eſt mince & allongé, & il reſſemble à une petite chenille: lorſqu'il groſſit, il ſe fait une enveloppe plus grande. Il ſe change en une mouche à quatre ailes, de forme allongée: elle a de longues antennes en filets, la bouche garnie de quatre barbillons, & porte ſes ailes le long du corps en toit arrondi. Ce port lui donne quelque reſſemblance avec une phalene. On trouve quantité de ces inſectes dans les eaux courantes. Les truites en ſont fort avides. Après qu'on les a tirés de leur enveloppe, ils ſervent d'appas pour attirer les petits poiſſons. *v.* INSECTE.

CHARRÉE, *Verrerie & Jard.*; ce ſont des cendres qui ont ſervi à la leſſive, & dont l'expérience a fait connoître l'utilité; elles ont perdu le feu qu'elles conſervoient en ſortant du bois: les plantes deſſéchées par des cendres ordinaires, ont inſtruit les jardiniers que l'emploi en étoit nuiſible. Celles qui reſtent ſur le cuvier, après que la leſſive eſt coulée, ſont excellentes.

La *charrée* échauffe doucement la terre, fait mourir les mauvaiſes herbes, & avancer les végétaux. On appelle *leſſieu* l'eau qui ſort de la leſſive. *v.* LESSIEU.

CHARRETTE, ſ. f., terme de *Charron*; c'eſt une voiture montée ſur deux roues, qui ſert à tranſporter des meubles, &c. Elle eſt compoſée de deux limons de 14 ou 18 pieds de long, de deux ridelles, de deux ranches avec leurs cornes, de deux roues de cinq à ſix pieds de diametre, &c. Voyez les *Pl. du Charron & leur explication.* Quand on veut la faire ſervir à tranſporter des perſonnes, on la couvre d'une toile portée ſur des cerceaux.

* La *charrette* eſt ſi utile dans l'artillerie, qu'il ſemble qu'on ne puiſſe ſe diſpenſer d'en dire un mot: elle ſert à porter des munitions. Elle change de figure dans chaque département, parce que MM. les lieutenans-généraux d'artillerie ont chacun leur maniere de les faire faire, eu égard au pays où ils ſervent.

Lorſqu'un bataillon part d'une garniſon, & de tout autre lieu, le long de ſa route, il lui eſt fourni cinq *charrettes*, ou chariots à quatre chevaux, tant pour le tranſport du bagage des officiers, que pour les ſoldats malades & convaleſcens, leſdits charriots doivent être payés avant le départ de la troupe, à raiſon de 20 ſols par cheval, dans toutes les provinces du royaume de France, hormis celles de Flandres, où le roi entend que leſdites voitures ſoient payées à raiſon de 30 ſols par cheval. Voilà la taxe fixée par l'ordonnance; mais on fait exactement payer en Flandres pendant l'hyver trois livres pour chaque cheval.

Ces *charrettes* à quatre chevaux ne doivent pas être chargées de plus de 15000 livres, & celles de trois, à défaut d'autres, de plus de 11000, y compris le poids, tant des hommes que du bagage, à peine aux officiers de payer le prix des chevaux qui viennent à périr par une plus lourde charge.

Si une troupe ſe trouvoit pourvue d'un nouvel habillement, ou chargée d'autres groſſes réparations, l'intendant, ou à ſon défaut, le commiſſaire des guerres, ſui-

vant l'intention du roi, doit donner le ſuperflu des voitures dont la troupe aura beſoin, à cet égard ſeulement, & cela par eſtimation de poids & volumes des balots, dont il eſt fait mention ſur la revue du commiſſaire, au dos de la route; au-delà duquel nombre il eſt défendu au commandant d'en exiger dans aucun lieu de paſſage, à peine d'en répondre en ſon nom, & de payer, outre les taux déja établis, vingt ſols par chaque cheval induement fourni, pour dédommager le propriétaire.

Dans les montagnes, ou autres lieux où les voitures ne ſont pas en uſage, les troupes doivent ſe contenter d'un nombre proportionné de bêtes de ſomme, chevaux, mules, mulets, ſuivant l'évaluation faite par les intendans, ou commiſſaires départis de leur part. On en uſe de même dans les pays où les voitures à roues ſont trop petites pour pouvoir ſoutenir le poids fixé à 1500 livres.

On ne fournit dans le Languedoc à chaque bataillon que quatre *charrettes* ou charriots, attelés ſeulement de trois chevaux ou mulets, & du port de 20 quintaux ſur chaque voiture. Dans les lieux où il n'y a que des bœufs de tirage, & où les *charrettes* ſont de moindre capacité, il en eſt fourni dix attelées, chacune de deux bœufs, & du port de huit quintaux chacune; & dans les lieux où les voitures ne ſont pas en uſage, l'entrepreneur dans ladite province doit fournir vingt-ſept mulets de bât, du port de trois quintaux chacun, leſquels chevaux, mules ou mulets, ſoit de trait, ſoit de bât, ſont payés chacun vingt ſols, comme ailleurs, pour le tranſport du bagage d'un lieu d'étape à l'autre, & les bœufs ſont payés dix ſols. *

CHARRETÉE, ſ. f., *Œcon. Ruſt. & Comm.*, eſt la quantité que peut contenir une charrette conſidérée comme meſure. Je dis *conſidérée comme meſure*, parce que nous n'avons point de meſure qui s'appelle & qui ſoit en *charrette*. Cependant la capacité de la charrette ou *charretée* rapportée à la meſure du bois, n'eſt que la moitié de la corde, ou ne contient que la voye de Paris. *v.* CORDE & VOIE.

CHARRIER, v. act., *Comm.*; c'eſt tranſporter ſur une charrette.

CHARRIER, v. n., *Fauc.*; il a deux acceptions; il ſe dit, 1°. d'un oiſeau qui emporte la proie qu'il a priſe, & qui ne revient qu'après qu'on l'a reclamé; 2°. de l'oiſeau qui ſe laiſſe emporter lui-même dans la pourſuite de la proye.

CHARRIER, *Hydrauliq.*, entraîner avec ſoi: les eaux tant de riviere que de fontaine charrient naturellement du ſable, du gravier.

CHARRIER, ſ. m., (N), piece de groſſe toile, qui ſert à contenir les cendres au-deſſus du cuvier, lorſqu'on fait la leſſive.

CHARROI, *Marine*. On donne ce nom à une grande chaloupe dont on ſe ſert pour porter la morue après la pêche; cette chaloupe eſt relevée de deux farges de toile, pour ſoutenir une plus grande charge.

CHARROIS, ſ. m., *Juriſpr.*, conduites de voitures à roue en général; ſe prennent quelquefois pour des corvées ou autres preſtations de *charrois* & voitures qui ſont dûs par les ſujets de chaque pays, pour les réparations des villes & chemins, pour le tranſport des munitions de guerre. Chez les Romains, ces ſortes de *charrois* étoient comptés au nombre des charges publiques. Les corvéables en doivent auſſi à leur ſeigneur, & le fermier au propriétaire: lorſqu'il y en a une clauſe particuliere dans le bail. Dans la coûtume de Bourbonnois & dans celle de la Marche, le droit de *charroi* ſe peut bailler en aſſiette. *v.* CORVÉE.

CHARRON, ſ. m., ouvrier qui fait & vend tout l'ouvrage en bois qui entre dans les groſſes voitures, & leur attirail, en qualité de maître de la communauté des *charrons*. En France, cette communauté ne date ſes premiers réglemens que de 1498. Elle a quatre jurés; deux entrent en charge, & deux en ſortent tous les ans. Il faut avoir été quatre ans apprentif & qua-

Digitized by Google

tre ans compagnon, avant que de ſe préſenter à la maîtriſe. Les jurés ont droit de viſite dans les atteliers & ſur les lieux où ſe déchargent les bois de charronage. Les maîtres ſont obligés de marquer de leur marque les bois qu'ils ont employés. Il en eſt encore de ces réglemens, ainſi que de ceux des charpentiers: beaucoup de formalités rélatives à la conduite de la communauté; preſqu'aucune regle pour le bien du ſervice public.

CHARRON, *Pierre*, (N), *Hiſt. Litt.*, né à Paris en 1541, d'abord avocat au parlement, fréquenta le barreau pendant cinq ou ſix années. Il le quitta pour s'appliquer à l'étude de la théologie & à l'éloquence de la chaire. Pluſieurs évêques s'empreſſerent de l'attirer dans leurs dioceſes, & l'éleverent aux dignités de leurs égliſes. Il fut ſucceſſivement théologal de Bazas, d'Acqs, de Lectoure, d'Agen, de Cahors, de Condom & de Bourdeaux. Michel Montagne alors, un des ornemens de cette ville, lui accorda ſon amitié & ſon eſtime. Il lui permit par ſon teſtament de porter les armes de ſa maiſon. *Charron* lui témoigna ſa reconnoiſſance, en laiſſant tous ſes biens au beaufrere de ce philoſophe. En 1595, *Charron* fut député à Paris pour l'aſſemblée générale du clergé, & choiſi pour ſécretaire de cette illuſtre compagnie. Il auroit voulu finir ſes jours chez les chartreux ou chez les céleſtins; mais on le refuſa dans ces deux ordres, à cauſe de ſon âge avancé. Il mourut ſubitement à Paris dans une rue, en 1603. C'étoit un homme plein de ſageſſe & de piété, tel que devoit être un prêtre qui aux lumieres de la philoſophie, joignoit les vérités & la morale de la religion. On a de lui, 1°. *Les trois vérités*. Par la premiere, il combat les athées, par la ſeconde les payens, les Juifs, les mahométans, & par la troiſieme les prétendus hérétiques & les ſchiſmatiques. Les catholiques applaudirent à la partie de cet ouvrage qui regardoit les proteſtans, qui ſe donnerent la peine de l'attaquer, ſans cependant obtenir beaucoup de *Charron*. 2°. *Traité de la ſageſſe*, en 1601. Il y avoit dans cette premiere édition quelques expreſſions inexactes, rectifiées ou adoucies dans des éditions poſtérieures. Ce livre écrit avec force & avec hardieſſe, combattoit vivement les opinions populaires. Deux docteurs de Sorbonne le cenſurerent, ne faiſant point attention que dans cet ouvrage, *Charron* avoit plutôt voulu parler en philoſophe qu'en théologien. On ſouleva l'univerſité, la Sorbonne, le châtelet & le parlement contre lui. Mais le préſident Jeannin, à qui on confia cette affaire, diſſipa l'orage, & dit qu'il falloit permettre la vente du livre, comme d'un livre d'Etat. Cette déciſion n'empêcha point le jéſuite Garaſſe de mettre *Charron* au rang de Théophile & de Vanini: il le croit même plus dangereux, d'autant qu'il dit plus de vilainies qu'eux, & les dit avec quelque peu d'honnêteté. Il le peint livré à un athéiſme brutal, accoquiné à des mélancolies langoureuſes & truandes. Pluſieurs gens de lettres l'ont défendu contre les déclamations calomnieuſes & emportées du jéſuite, entr'autres l'abbé de S. Cyran. L'ampliſicateur Garaſſe auroit pu lui reprocher avec plus de raiſon, que dans ſon livre de *la Sageſſe*, il copie ſouvent Michel Montagne ſon maître. 3°. Seize *Diſcours chrétiens*, imprimés à Bourdeaux en 1600.

CHARRONAGE, ſ. m, ſe dit de la profeſſion, du bois, & de l'ouvrage du charron. Voyez l'article CHARRON.

CHARRUE, (R), ſ. f. *Œcon. Ruſt.*, inſtrument dont on ſe ſert pour labourer la terre, en y attelant le cheval, le bœuf, ou l'âne. Son labour eſt expéditif; mais moins bien exécuté que celui des inſtrumens à bras, tels que la bêche, la houe.

La conſtruction des charrues n'eſt pas la même par-tout: la nature du ſol, la ſituation du terrein, la qualité du grain que l'on veut ſemer, l'uſage même du pays, déterminent à cet égard. Mais leur forme générale eſt compoſée, 1°. d'une ou pluſieurs pieces tranchantes qui ouvrent & ſoulevent la terre en avançant à meſure que l'animal tire la machine; 2°.

Digitized by Google

d'une eſpece de levier, ſimple ou compoſé, dont l'extrémité eſt à hauteur d'homme, pour que la main du laboureur le conduiſe ſans ceſſe; & qui étant aſſemblé par derriere avec la partie tranchante, au moyen de pluſieurs pieces de bois ou de fer, oblige cette partie à entrer plus ou moins dans le ſol.

La plus ſimple de toutes les *charrues* conſiſte en un crochet de bois garni d'une piece de fer, & qui porte en arriere un levier ſervant de manche. Cet inſtrument eſt ſi léger, qu'un homme peut le porter au champ ſur ſon épaule, ou ſur le dos de l'âne qui doit le tirer. Mais ſon labour ne fait qu'égratigner la ſuperficie d'un terrein ſablonneux & infertile. Auſſi n'en retire-t-on preſque rien.

D'autres font tirer par un âne une eſpece de ratiſſoire, ſur le levier de laquelle ils peſent plus ou moins. Le labour eſt encore très-imparfait.

L'araire, dont on ſe ſert dans quelques provinces pour les labours ordinaires, conſiſte, 1°. en un ſep ou ſcept, ſoc de bois, long de trois à quatre pieds, dont l'avant ſe termine en pointe un peu relevée, le deſſous forme une arrête ſur toute la longueur, & tout le deſſus eſt revêtu d'un ſoc de fer triangulaire. 2°. L'un & l'autre ſocs ſont aſſemblés par derriere avec un age ou piece de bois, qui s'élevant delà en arc, paſſe enſuite parallelement à une certaine hauteur des ſocs pour joindre la piece où on attelle les bœufs. 3°. Il y a des montans de fer qui entretiennent la diſtance & l'action réciproque du ſoc & de l'age, avec qui ils ſont ſolidement attachés. 4°. Derriere cette *charrue* eſt un ſeul levier, qui ſert à la gouverner, & qui eſt quelquefois briſé à la moitié de ſa longueur, pour pouvoir être raccourci ou allongé proportionnellement à la taille du laboureur.

Cette *charrue* eſt aſſez commode pour labourer entre les arbres, ou entre des ſillons de vigne. Elle peut ſervir à cultiver les plates-bandes que l'on aura faites entre les rangées de ſain-foin, de luzerne, &c. Son labour n'eſt toujours que ſuperficiel, mais moins imparfait dans les terreins ſablonneux & légers, que dans les autres.

M. Duhamel fait mention d'une *charrue*, que l'on nomme *areau* dans l'Angoumois, qui a deux manches ou leviers; & au lieu de ſoc, un barreau de fer engagé entre deux pieces de fer qui s'évaſent vers l'arriere.

Il y a des provinces où on laboure les terres fortes avec des bœufs attelés à un age aſſez reſſemblant à celui dont il eſt parlé ci-deſſus, qui cependant n'eſt point entretenu par des montons. On y ſupplée aſſez ſouvent par une roulette placée entre les bœufs & la partie deſtinée à ouvrir la terre: cette roulette, dont la monture ſoutient l'age à une certaine hauteur, eſt cenſée ſoulager le charretier & peut-être les bœufs. La partie tranchante, où s'aſſemble l'autre extrémité de l'age, eſt un gros bloc de bois, formé de pluſieurs pieces aſſemblées ſur un long ſep, & qui étant accompagné de deux verſoirs, fait un coin terminé par une pointe de fer. Il y a poſtérieurement un ſeul levier fort long. Cette *charrue* fatigue beaucoup l'homme & les animaux. D'ailleurs elle n'entre point dans une terre ſeche, & corroye celle qui eſt humide, quand ce ſont des terres fortes. Mais on peut l'employer utilement dans des terreins fort pierreux; ſur-tout ſi ces pierres ſont de la nature du ſilex ou du grès, qui uſe les coutres & les ſocs.

L'objet du labour devant être d'ouvrir la terre, de la fouiller & de la changer de place, toute *charrue* n'eſt réellement bien compoſée que quand elle réunit ces trois opérations. L'induſtrie a ſuggéré aux cultivateurs divers moyens pour y parvenir.

Le plus grand nombre a adopté, 1°. un coutre ou eſpece de fort couteau de fer, long d'environ deux pieds huit pouces quand il eſt neuf: c'eſt-à-dire, que le tranchant a ſeize pouces, & le reſte eſt de la longueur du manche, dont la largeur & l'épaiſſeur ſont à-peu-près un paralle-

Digitized by Google

logramme rectangle. Ce coutre eſt paſſé obliquement au-devant du ſoc dans l'age, où il eſt aſſujetti par trois coins; de maniere que ſa pointe décline aſſez pour être environ deux pouces & demi à gauche hors de la pointe du ſoc. Le coutre ne deſcend jamais auſſi bas que cette pointe. Il peut entrer avant elle à la profondeur d'environ quatre pouces dans la terre, qu'il coupe verticalement. Quand on ne donne à une terre légere qu'un labour ſuperficiel, il ſuffit qu'il fende le gazon, à quelque profondeur que le ſoc pénetre. On peut même encore ſe paſſer de coutre. Le ſoc venant immédiatement à la ſuite du coutre, coupe entre deux terres, & ſouleve un peu une motte que l'action du coutre a coupée dans le ſens vertical. 3°. A ces pieces eſt ajuſté un morceau de bois, qu'on nomme *verſoir*, *ducſſon* ou *reverſoir*, qui forme un coin dont la pointe eſt immédiatement poſée ſur le ſoc. Ce morceau de bois ſouleve la motte ou le gazon qui a été coupé par le coutre & le ſoc; il la renverſe, & la retourne en la jettant ſur le côté dans la raie qu'il faut remplir. L'herbe ſe trouve ainſi preſque toute au fond de la raie, & le guéret eſt formé de terre priſe à quelques pouces de profondeur. Ce travail s'exécute mieux dans les terres meubles que dans celles qui ſont fortes & humides, où chaque motte eſt renverſée preſque tout d'une piece ſur le côté par le verſoir. Voyez ce que nous avons dit de la *charrue à billonner*, dans l'article BILLONS.

Les verſoirs ont différentes formes, ſuivant l'uſage des pays. En général, ils doivent être plus grands, à proportion que les ſocs ſont plus larges. Dans beaucoup de pays les *charrues* à verſoir ſont fortes, larges de ſoc, ne labourent pas profondément, & ne peuvent être attelées que de forts animaux. Leur ſoc eſt moins large, & pique un peu davantage, quand on laboure des ſables gras, que dans les terres argilleuſes.

L'araire & la *charrue* ſont conſtruites de maniere que la terre entamée par la partie tranchante eſt forcée de s'écarter également des deux côtés & de ſe renverſer à droite & à gauche à meſure que l'inſtrument avance. C'eſt préciſément l'effet complet de la forme d'un coin. Mais ce double verſoir eſt un mechaniſme défectueux. On n'a beſoin que de combler le ſillon voiſin, & la terre qui tombe ſur celui que la *charrue* fera enſuite, retombant néceſſairement dans le même ſillon d'où on l'a tiré, on ne remplit pas exactement l'objet que l'on doit toujours avoir de tranſporter la terre d'un ſillon dans un autre.

La *charrue* à tourne-oreille eſt communément moins forte dans toutes ſes parties, que les *charrues* à verſoir, parce qu'on ne l'employe que dans les terres déja en aſſez bonne façon, & jamais à défricher. Son ſoc a deux tranchans ſymmétriques, en fer de lance. Un fourchet de bois d'orme, nommé *coyeau* dans pluſieurs provinces, appuye de ſon extrémité ſur la douille du ſoc, & ſon angle repoſe ſur la ſcie, tandis que ſes deux branches ſont en l'air. Ce coyeau eſt ſoutenu par deux fortes chevilles qui le traverſent, & qui entrent dans le ſep. Il ſert à écarter la terre qui a été coupée par le coutre & le ſoc.

Ce qu'on nomme ſcie, eſt une piece de bois, terminée en couteau par devant, laquelle s'aſſemble par en-haut dans l'age, & par le bas dans le ſep.

L'oreille de cette *charrue* eſt une eſpece de verſoir, qui, étant amovible & deſtiné à paſſer ſucceſſivement de droite à gauche, porte à ſon extrémité une douille de fer terminée par un crochet. Au milieu de l'oreille, eſt ſolidement attachée une cheville qui eſt groſſe & courte. De quelque côté que l'on veuille placer l'oreille, on en paſſe le crochet dans un crampon qui tient au ſep; on enfonce juſqu'au talon la premiere cheville dans un trou qui ſe rencontre dans le ſep, & le bout de l'autre cheville appuye ſur le bout des manches, ou ſur l'extrémité de l'âge. La pointe du coutre doit toujours être inclinée du côté oppoſé à l'oreille: ce qui ſe fait aiſément

au moyen d'un ployon, qui paſſant alternativement à droite ou à gauche de la partie ſupérieure du coutre, a ſes deux bouts arrêtés par des chevilles diſpoſées de maniere qu'elles l'obligent à ſe courber par le milieu, & aſſujettit ainſi fortement le coutre.

Dans les *charrues* précédentes, qui n'ont point de roues, on peut remarquer l'attention que l'on a d'élever alors le tirage, & de faire l'age très-long, pour moins fatiguer les bêtes de trait. En même tems le levier eſt long & fort, & le ſep allongé, afin que celui-ci conſerve plus aiſément ſon aſſiette au fond de la raie, à quoi contribue la puiſſance avec laquelle le charretier peſe ſur le ſep au moyen de ſon grand levier, ſans que pour cela la pointe du ſoc ſorte de terre. Néanmoins il fatigue beaucoup dans les terres fortes, ſans pouvoir maîtriſer le ſep. Si le levier ou les manches s'élevent trop, le ſoc pique plus qu'il ne faut; il ne pique pas aſſez, ſi les manches baiſſent trop: & comme le charretier eſt continuellement occupé d'un travail forcé, le ſoc pique à chaque inſtant trop ou trop peu, & il fait un mauvais labour; car ſuivant que le ſoc entre plus ou moins en terre, le verſoir renverſe de groſſes ou petites maſſes de terre; & le charretier a bien de la peine à conduire ſa raie droite dans ces circonſtances. D'ailleurs ſon levier n'indique jamais avec préciſion la quantité dont la *charrue* entre dans le terrein, ni ſa direction horiſontale.

Pour remédier à ces inconvéniens, on a imaginé de faire repoſer l'age ſur une ſellette portée par un avant-train Cet avant-train eſt compoſé, 1°. de deux petites roues; 2°. d'une piece de bois quarrée, & qu'on nomme le *patron*: 3°. l'eſſieu de fer, dont les bras entrent dans les moyeux des roues, eſt encaſtré dans le deſſous du patron, qui eſt fretté aux deux bouts, & ſert à fortifier le corps de l'eſſieu. 4°. Une piece de bois un peu courbe, qu'on nomme *têtard*, releve un peu de l'avant, & s'appuye par derriere ſur le patron: cette piece ſert comme de fleche pour tirer l'avant-train. 5°. Ce têtard eſt traverſé vers l'avant par une eſpece de paumelle ou volée, qu'on nomme *épars* ou *hépar*, dont les deux bouts ſont quelquefois garnis de chainettes, où l'on attache des paloniers. 6°. Une forte piece de bois, nommée le *forceau*, eſt aſſez ſouvent couchée ſur le têtard & jointe avec lui par pluſieurs chevilles. Ce forceau eſt enſuite entaillé vis-à-vis du patron, & s'étend aſſez loin derriere la ſellette pour recevoir l'extrêmité inférieure de ce qu'on nomme le *collet*. Sinon le têtard même eſt plus prolongé, & plus fort en arriere. 7°. Immédiatement ſur le patron s'éleve la ſellette, formée d'une ou de pluſieurs planches épaiſſes de deux pouces & demi, dont la plus élevée eſt un peu plus longue que les autres, & fait une ſaillie; ces planches ſont toutes retenues par deux chevilles, qui traverſant toute la hauteur de la ſellette entrent dans le patron: & ces chevilles ſont aſſemblées en-haut par une traverſe. Tantôt la ſellette, qu'on nomme auſſi *chevalet*, eſt formée par deux montans qui s'aſſemblent dans le patron avec deux traverſes, dont celle d'en-bas eſt immobile; l'autre, ſur laquelle poſe l'age, peut gliſſer de haut en-bas, eſt un peu échancrée en rond à ſon extrêmité ſupérieure, & coule le long de deux fortes chevilles de bois ou de fer, qu'en quelques endroits on nomme *ſciez*. 8°. Cet age, qu'on nomme auſſi *fleche*, *haie*, ou ſimplement *A*, eſt une eſpece de timon rond, fait ou de frêne pour être plus léger, ou de chêne pour durer davantage. Sa dimenſion tant en épaiſſeur qu'en largeur peut varier, ſuivant que la terre que l'on veut labourer eſt plus peſante ou plus légere. Il eſt incliné, & s'aſſemble d'un côté avec les manches & le ſep de la *charrue*, & poſe vers l'autre bout ſur la ſellette. Il eſt encore poſtérieurement engagé avec le forceau ou avec le bout du têtard par un collet, ou par un anneau qui tient à une chaîne. Le collet eſt un morceau de bois plat, aſſez large, recourbé en arcade, dont les deux branches

ches ſont attachées par une cheville de fer, au forceau ou au tètard. Son arcade embraſſant l'age, fait proprement la jonction de l'avant-train avec l'arriere-train: on l'arrête à telle hauteur que l'on veut par une cheville de fer, nommée *trempoir*, qui entrant dans un des trous faits à diſtance le long de l'age, hauſſe ou abaiſſe le ſoc, au moyen de rondelles de fer qu'on ajoûte ou qu'on ôte. Lorſqu'au lieu de collet, on ſe ſert d'un anneau de fer qui termine une chaine, que quelques-uns nomment *chaignon*, la cheville qui remplace le trempoir, eſt appellée *happe*. Il y a pluſieurs autres manieres de former cette piece; mais toutes reviennent au même pour l'effet.

Comme l'age détermine l'angle que le ſoc & le ſep doivent faire avec le terrein; on le cale ſur la ſellette préciſément à la hauteur qu'on juge convenable; & au moyen de ce point fixe, le ſoc pique toujours de la quantité préciſe que l'on veut. Pour qu'il pique beaucoup, on abaiſſe la ſellette, ou on met le trempoir à certains trous de l'age. S'il n'en faut changer que peu la direction du ſoc, on place quelques rondelles de fer au-deſſus du trempoir, ce qui fait baiſſer le bout de l'age, & ainſi le ſoc pique plus avant. Au contraire, pour qu'il pique peu, on paſſe des rondelles au-deſſous du trempoir: l'age s'éleve alors ſur la ſellette, la pointe du ſoc s'éleve proportionnellement, & entre moins en terre. Auſſi-tôt après ces légers changemens, la *charrue* continue préciſément à la profondeur requiſe, ſans que le charretier ſoit aſtreint à en tenir les manches ſans interruption.

Malgré l'utilité ſenſible de ce régulateur, on n'en peut faire uſage dans certains cas où on laboure près des arbres, que les roues pourroient endommager. L'avant-train ſeroit encore incommode dans pluſieurs pays de montagnes.

D'habiles cultivateurs prétendent qu'une *charrue*, pour être commode & facile, doit avoir des roues fort hautes; c'eſt-à-dire, au moins de quatre, ou même quatre pieds & demi de haut, afin que les traits ſoient paralleles au train; c'eſt-à-dire, que les paloniers ſoient à la hauteur du poitrail. Autrement, la direction enleve le ſoc de la *charrue*, donne beaucoup plus de peine à celui qui la tient, & ôte beaucoup de force aux chevaux. Si l'on objecte que les grandes roues enlevent plus de terre que les petites, on répond, qu'il eſt aiſé de remédier à ce défaut, en les faiſant d'un ſimple cercle de fer, qui tiendroit aux rais dont l'extrêmité ſeroit faite en virole. Un autre avantage des grandes roues, eſt qu'en s'en ſervant, les traits ne touchent jamais en terre; ce qui arrive avec les petites roues, lorſqu'on veut faire tourner les chevaux, & l'on perd beaucoup de tems à faire paſſer leurs pieds par-deſſus les traits qui les embarraſſent. Il faut en uſer de la même maniere pour les bœufs, & faire enſorte que les directions ſoient proportionnées à la hauteur du joug: ce qui doit s'entendre auſſi des animaux de force & de hauteur inégales, la direction des traits devant leur être proportionnée. Les roues doivent être exactes auſſi-bien que les axes, & bien engraiſſés.

On connoît qu'une *charrue* eſt bien conſtruite, lorſqu'elle fait un ſillon d'une égale profondeur à la droite & à la gauche; que quand elle va, la queue du ſoc porte ſur le fond du ſillon, & qu'elle eſt aiſée dans la main de celui qui la mene, ſans gêner l'un de ſes bras plus que l'autre.

En ſe ſervant d'une *charrue* à deux roues, il faut ne les laiſſer jamais renverſer que quand on tourne au bout de la piece d'un ſillon à l'autre. Pour cet effet on leve par les manches l'arriere-train de la *charrue*; & le bout de l'age appuyant ſur la ſellette, on conduit l'avant-train comme on feroit une brouette; juſqu'à ce que les chevaux, les roues & la *charrue* ſoient preſque en ligne droite au commencement du ſillon. On la leve pour lors, & on ſuit le nouveau ſillon.

Dans quelques endroits où on laboure avec les *charrues* à verſoir, on fait

la rouelle ou roue, qui eſt toujours ſur le guéret, plus petite que celle qui eſt toujours dans la raie.

M. Tull, dans la vue de perfectionner le labour de la *charrue*, en a imaginé une qui porte en avant quatre coutres au lieu d'un. Ces coutres ſont placés de façon qu'ils coupent en bandes de deux pouces de largeur, la terre qui doit être ouverte par le ſoc. Cela fait que le ſoc, ouvrant un ſillon de ſept à huit pouces de largeur, le verſoir renverſe une terre bien diviſée, qui ne forme plus de groſſes mottes plates comme le font les *charrues* ordinaires. Il arrive de-là que, quand on vient à donner un ſecond labour, la *charrue* ne trouve à remuer que de la terre meuble, au lieu de rencontrer des mottes ou même des gazons qui, ayant pris racine depuis le dernier labour, ſont auſſi difficiles à diviſer que ſi la terre n'avoit jamais été labourée. D'ailleurs ce cultivateur Anglois prétend qu'avec ſa nouvelle *charrue* il peut remuer la terre à dix, douze & quatorze pouces de profondeur. Comme par cette *charrue*, on fait de profonds ſillons & des billons fort élevés, la terre eſt certainement plus en état de profiter des influences de l'air.

Lors même qu'une terre forte eſt très-humide, & qu'il y a beaucoup d'inconvéniens à y mettre une *charrue* ordinaire, la *charrue* à quatre coutres la corroye moins. Car ſes coutres l'ayant coupée en pluſieurs pieces fort petites, le ſoc la renverſe ſans preſque la pêtrir; au lieu que le ſoc des autres *charrues* la détache par une preſſion. D'ailleurs, comme cette *charrue* de M. Tull entre juſqu'à douze ou quatorze pouces de profondeur, elle y trouve la terre aſſez ſeche, quand même celle du deſſus eſt fort détrempée.

Le tems le plus avantageux pour labourer avec cette *charrue*, eſt lorſque la terre eſt un peu pénétrée d'eau, ſans quoi elle auroit peine à piquer à la profondeur où elle a coutume de parvenir, ſi la terre étoit fort ſeche.

Il eſt vrai que comme elle pique bien avant, & qu'elle remue beaucoup de terre, il faut employer plus de force pour la tirer: ainſi il eſt néceſſaire de mettre un cheval de plus qu'à l'ordinaire, ſelon le terrein. Mais on peut compter d'être bien dédommagé de cette augmentation de dépenſe, par la perfection du labour.

Cette *charrue* n'eſt pas un inſtrument pour la nouvelle culture. Quoiqu'on puiſſe s'en ſervir très-utilement pour défricher les terres, & pour donner de tems en tems un très-bon labour, rien n'empêche d'y employer les *charrues* qui ſont en uſage dans chaque pays, pourvû que le ſoc coupe la terre en-deſſous, & qu'il ne l'ouvre pas comme un coin. On doit auſſi préférer les *charrues* qui n'enlevent qu'une petite largeur de terre: il eſt vrai qu'elles ne font pas autant d'ouvrage: mais comme elles exigent moins de chevaux, la dépenſe vient à-peu-près au même; & la terre eſt briſée & émiétée, au lieu d'être renverſée par grands gâteaux; ce qui produit le même effet que la *charrue* à quatre coutres.

La *charrue* de M. Tull ne ſert que pour les principaux labours, pour défricher les terres, ou pour mettre en bonne façon celles qui n'ont point été labourées, ou qui l'ont été mal depuis long-tems. Elle eſt encore très-propre à faire des labours d'hyver. On peut même s'en ſervir de tems en tems pour former de grands ſillons de plates-bandes entre les rangées de bled, dans la nouvelle méthode d'agriculture. La *charrue* ordinaire eſt néanmoins bonne pour les labours d'été que cette méthode exige.

M. Tull fait uſage pour les labours d'été d'une eſpece de *charrue* à un coutre, qui n'a point de roue, & qui eſt plus légere que la *charrue* commune. Il la nomme *houe à chevaux*; parce que cet inſtrument fait un labour aſſez ſemblable à celui qu'on fait à bras d'homme avec la houe. M. Duhamel la nomme *charrue légere*. Le principal uſage qu'en fait M. Tull, eſt pour labourer les plates-bandes, ou pour cultiver les plantes pendant qu'elles ſont en terre.

Digitized by Google

Toute *charrue* qu'on deſtinera à ces labours, ne pourra les bien exécuter que lorſqu'elle ſera légere & maniable, qu'elle pourra approcher fort près des plantes, & qu'on ſera maître de faire prendre au ſoc une autre direction que celle des chevaux. Tel eſt le ſentiment de MM. Tull & Duhamel. C'eſt pour remplir ces intentions, que le premier a ſupprimé les roues en compoſant ſa *charrue* légere. Nous avons dit ci-deſſus, que quelques laboureurs ſe ſervent des *charrues* ſans roues, qu'ils font aller ſous les oliviers, qui d'ailleurs ſont trop bas pour que les chevaux puiſſent paſſer deſſous; mais ces *charrues* ne font qu'égratigner la terre, au lieu que M. Tull, voulant que la ſienne laboure, l'a conſtruite enſorte que le coutre ſuit une ligne parallele à celle du cheval, mais plus ou moins diſtante ſelon le beſoin.

M. Duhamel convient que la *charrue* légere de M. Tull fait tout ce qui eſt néceſſaire au labourage: il lui reproche ſeulement de ne pas marcher auſſi ferme que les *charrues* ordinaires. On ne peut, dit-il, voir des raies mieux faites que celles qui le ſont avec la *charrue* légere, ni un plus beau labour: & il croit que ſi on la faiſoit plus forte & plus peſante, on pourroit s'en ſervir dans des terres glaiſes & bourbeuſes, où les roues des autres *charrues* ne peuvent pas avancer.

Pluſieurs perſonnes ſe ſont appliquées à ſurpaſſer M. Tull, en inventant des *charrues*, qui perfectionnant la ſienne, fuſſent plus commodes.

M. de Châteauvieux s'eſt particuliérement diſtingué en ce genre. 1°. L'inſtrument qu'il a fait exécuter, ſe prête également aux principaux labours à quelque profondeur qu'on veuille les faire, & aux labours des plates-bandes entre les rangées de bled. 2°. L'on ouvre par ce moyen le ſillon à telle diſtance que l'on juge à propos, en ligne parallele au pas des animaux, qui la trainent attelés, non de front, mais l'un devant l'autre: par-là on pourroit même labourer ſous des oliviers, &c. 3°. Cet inſtrument eſt d'une œconomie conſidérable; au lieu de ſix bœufs que l'on met aux *charrues* ordinaires pour le premier labour après l'hyver dans des terres fortes & tenaces, aux environs de Geneve, deux chevaux y ſuffiſent ſans peine: & outre cela on a l'avantage de labourer conſtamment, au moins la moitié plus de terre en un jour qu'avec les *charrues* ordinaires. D'ailleurs les terres ſe trouvent bien renverſées & parfaitement diviſées par la *charrue* de M. de Châteauvieux. Un ſeul coutre y fait auſſi-bien que les quatre de M. Tull, qu'on peut cependant y adapter: il conviendra même de ſe ſervir au moins de deux ou trois coutres pour labourer un pré avec une *charrue*, afin de mieux diviſer les gazons. M. de Châteauvieux n'y met le plus ſouvent qu'un ſeul cheval pour s'en ſervir aux labours d'été auprès des rangées de froment. *v.* CULTIVATEURS.

M. de Châteauvieux a imaginé une *charrue* à trois coutres, ſans ſoc, pour défricher ſes prés, & une *charrue* de ce genre a été employée avec ſuccès à défricher de fortes bruyeres chez M. de Villeſavin.

Il paroît que quelques Chinois ont des *charrues* fort ſimples, à deux ſocs, ſans roues, qui traînées par un buffle, labourent, ſement le riz, & comblent le ſillon, d'un même trait. Voyez nos *Pl. d'Œcon. ruſtiq. & leur explication; labourage des terres.*

CHARRUE, (N), *Jard.*, ratiſſoire, compoſée de trois morceaux de bois enchaſſés l'un dans l'autre, & d'un fer tranchant d'environ trois pieds de longueur: trois morceaux de bois font autant de côtés du quarré, & le tranchant fait le quatrieme par en-bas. Le tranchant eſt un peu incliné, pour mordre environ d'un pouce dans les allées. Quand un cheval traine cette machine, & que l'homme qui le conduit par un guide, appuye aſſez fortement deſſus; ſi le cheval va aiſément, on avance l'ouvrage en peu de tems.

CHARTE, ſ. f., *Juriſpr.*, du latin *carta* ou *charta*, qui dans le ſens littéral ſigni-

Digitized by Google

fie le *papier* ou *parchemin*, & dans le ſens figuré ſe prend pour ce qui eſt écrit ſur le papier ou parchemin; en matiere d'hiſtoire & de juriſprudence, ſe prend auſſi pour lettres, ou ancien titre & enſeignement. Mais on dit communément *chartre*, qui n'eſt cependant venu que par corruption de *charte*. *v.* CHARTRE.

CHARTE-PARTIE, ſ. f., *Comm.*; c'eſt un contrat mercantil pour le louage d'un vaiſſeau.

Ce mot a deux ſynonymes, *affrettement* & *noliſſement*; le premier eſt d'uſage dans l'Océan; le ſecond, dans la Méditerranée: mais il ſembleroit que la *charte-partie* eſt plutôt le nom de l'acte par lequel on affrette ou l'on noliſe, que l'affrettement ou le noliſſement même, dont il n'eſt pas une partie eſſentielle, puiſque tous les jours on affrette un vaiſſeau, c'eſt-à-dire, que l'on y charge des marchandiſes à un prix convenu ſans *charte-partie*, ou ſans convention préliminaire par écrit entre les chargeurs & les propriétaires du bâtiment.

La *charte-partie* n'eſt guere d'uſage que dans le cas d'un affrettement entier, ou aſſez conſidérable pour occaſionner l'armement d'un vaiſſeau. On s'en ſert encore pour s'aſſurer un affrettement dans un pays éloigné, lors du retour d'un vaiſſeau qu'on y expédie.

Lorſqu'un vaiſſeau a pluſieurs propriétaires ou intéreſſés, ils conviennent ordinairement de donner pouvoir à l'un d'eux pour prendre ſoin de l'armement ou des préparatifs du voyage. Cet intéreſſé, appellé l'*armateur*, eſt chargé de tous les comptes & des conventions qui regardent le vaiſſeau: c'eſt à lui que s'adreſſent ceux qui veulent l'affretter ou le louer. Dans l'abſence des propriétaires, le capitaine ou le maître les repréſente, & ſon fait eſt celui des propriétaires. *v.* MAÎTRE.

Le contrat qui ſe paſſe à l'occaſion du louage d'un bâtiment, s'appelle *charte-partie*. Les propriétaires s'engagent à tenir un vaiſſeau d'une grandeur ſpécifiée, en état de naviger dans un tems limité: on a coûtume d'y inſérer le nombre des matelots, la qualité des agrès, apparaux & munitions qui paroiſſent néceſſaires pour conduire ſûrement le navire au lieu déſigné: on y ſpécifie toutes les conditions de convenance réciproques pour les frais & les ſecours, tant au chargement qu'au déchargement des marchandiſes, l'eſpace de tems dans lequel l'un & l'autre doivent être faits; & ce terme limité eſt appellé *jours de planche*. Si le terme eſt d'un mois, on dit, qu'*il eſt accordé trente jours de planche*.

Si ce terme expire avant le chargement, il ſera dû des dédommagemens par la partie qui a manqué à la convention, & l'on en convient d'avance.

La *charte-partie* explique ſi l'affrettement du vaiſſeau ſe fait en partie ou en entier; pour la moitié d'un voyage, c'eſt-à-dire, pour aller ou pour revenir ſeulement; ſi c'eſt pour le voyage entier, ſi c'eſt au mois; enfin ſi le voyage doit être fait à droiture dans un lieu déſigné, ou s'il doit paſſer dans pluſieurs; ce qui s'appelle *faire eſcale*. *v.* ESCALE.

Le chargeur s'engage par le même acte à payer le fret ou le louage à un prix fixé, ſoit par tonneau, ſoit pour une ſomme, ſoit à tant par mois. *v.* FRET.

Les commiſſionnaires du chargeur le repréſentent dans ſon abſence, & leur fait eſt le ſien: ils ſont dénommés, ou bien le porteur de la *charte-partie* eſt reconnu pour le commiſſionnaire.

Cet acte peut être paſſé ſous ſignature privée ou devant notaire; il a la même force ſous l'une & l'autre forme.

Il eſt clair par ce que l'on vient de dire, que cette convention n'eſt point une police de chargement, comme l'avance le *Dictionnaire du commerce*, mais une convention préparatoire à la police du chargement, appellée en ſtyle de commerce, *connoiſſement*.

Toutes les clauſes d'une *charte-partie* doivent être expliquées avec la derniere préciſion, pour éviter les diſcuſſions.

Une *charte-partie*, quoique ſous ſignature privée, a, comme tous les autres

contrats du commerce, la même force que les actes publics les plus authentiques: l'on ne peut donc les altérer ſans bleſſer la foi publique: cette foi publique eſt l'ame du commerce; ce ſeroit le détruire dans ſes fondemens les plus reſpectables. Il eſt d'ailleurs évident que ſi des circonſtances particulieres rendent les clauſes de ce contrat onéreuſes à l'une des parties, ces clauſes dans leur principe ont été réciproques; car ſi elles ne l'avoient pas été, le contrat n'eût pas été parfait. C'eſt donc altérer cette égalité de condition entre les contractans, que d'en ſoulager un par préférence, & dès-lors c'eſt une extrême injuſtice: l'effet qui en réſulteroit néceſſairement, ſeroit d'arrêter les entrepriſes du commerce, ou d'introduire dans ſes conventions des formalités nouvelles, qui font un art de la bonne foi. Le commerce eſt fait pour les ſimples; il n'eſt pas ſûr s'il faut être ſubtil pour y réuſſir.

Il y a cependant une grande différence entre la poſition de l'armateur & celle du chargeur; celui-ci augmentera le prix de ſes marchandiſes du riſque qu'elles auront couru; au lieu que l'armateur ne peut augmenter le prix de ſon fret avec les riſques de ſon vaiſſeau; l'aſſurance qu'il peut faire de ſon bâtiment, en peut même abſorber le capital.

Si la loi n'a rien ſtatué en faveur de l'armateur, elle lui laiſſe l'eſpoir d'un dédommagement, lorſqu'une paix inopinée ſurvient. Les *chartes-parties* faites pendant la guerre ſubſiſteront lorſque les riſques ſeront paſſés.

Ce ſeroit donc une injuſtice de les réſilier dans ce dernier cas, ſi on ne l'a pas fait dans le premier. Il peut arriver que la marchandiſe chargée ne ſuffiſe pas pour payer le fret; mais c'eſt la poſition où s'eſt trouvé l'armateur, lorſque ſon fret n'a pu payer la moitié de ſes riſques.

La raiſon d'état égale à celle de la néceſſité, mais ſi ſouvent mal interpretée, n'a point lieu ici; & ſi elle pouvoit être appliquée, ce ſeroit en faveur de la navigation.

Enfin l'on n'a jamais reſilié un contrat de conſtitution, parce que le prêt qui y a donné lieu a été employé à l'achat d'une maiſon que le feu a conſumée des le lendemain. Si une loi actuelle a des inconvéniens particuliers, il eſt auſſi ſage que facile de la changer; mais elle doit conſerver ſon caractere de loi, & maintenir l'égalité entre les contractans.

CHARTES, (N), *Hiſt. Eccléſ.*, lettres, titres & documens qui renferment les immunités des égliſes. Voici ce qu'en dit Liberat diacre. c. 18. *Poſt quam Vitalis & Miſenus à cuſtodia Conſtantinopoli ſunt egreſſi, perrexit cum chartis eccleſiaſticis Conſtantinopolim, paſſuſque eſt, & ipſe ſublatis chartis, graviſſimam cuſtodiam.* Du Freſne, *Gloſſ. t.* 1. (C. C.)

CHARTHA, (N), *Géog. Anc.*, ville de Paleſtine dans la tribu de Zabulon. Elle fut cédée aux Lévites de la famille de Mérari.

CHARTHAN, (N), *Géog. Anc.*, ville de la Paleſtine. Elle étoit ſituée dans la tribu de Nephthali, & on la céda aux Lévites de la famille de Gerſon.

CHARTIER, *Alain*, (N), *Hiſt. Litt.*, ſécretaire de Charles VI. & de Charles VII. rois de France. Il fit les délices & l'admiration de la cour ſous ces deux princes. Marguerite d'Ecoſſe, premiere femme du dauphin de France, depuis Louis XI, l'ayant vu endormi ſur une chaiſe, s'approcha de lui pour lui donner un baiſer. Les ſeigneurs de ſa ſuite s'étonnant qu'elle eût appliqué ſa bouche ſur un homme auſſi laid, la princeſſe leur répondit, „ qu'elle n'avoit pas baiſé l'homme, mais „ la bouche qui avoit prononcé tant de „ belles choſes.” On lui donna le nom de *pere de l'éloquence françoiſe.* Il étoit digne de ce titre par ſa proſe, plutôt que par ſes vers. C'étoit l'homme de ſon tems qui parloit le mieux. Ses œuvres ont été publiées en 1617 *in*-4°., par du Cheſne. La premiere partie renferme les ouvrages en proſe, le *Curial*, le *Traité de l'eſpérance*, le *Quadrilogue invectif*, contre Edouard III, & pluſieurs autres pieces qu'on lui a fauſſement attribuées. On

trouve ſes *Poéſies* dans la ſeconde partie; mais tous les morceaux ne ſont pas de lui, & pluſieurs ſont indignes de ſon nom.

CHARTIER, *Jean*, (N), *Hiſt. Litt.*, moine & chantre de S. Denys, frere du précédent, eſt auteur des grandes *Chroniques de France*, vulgairement appellées *Croniques de S. Denys*, redigées en françois depuis Pharamond juſqu'au décès de Charles VII. Godefroi en a donné une édition enrichie de remarques, & de pluſieurs autres pieces, qui n'avoient pas encore vu le jour.

CHARTIL, ſ. m., *Œcon. Ruſt. & Charron.* On appelle ainſi dans une ferme ou maiſon de campagne, un endroit deſtiné à mettre les charrettes à couvert des injures du tems. Il ſignifie auſſi le *corps de la charrette.*

CHARTOPHYLAX, ſ. m., *Hiſt. Anc.*; c'étoit un officier de la ville & même de l'égliſe de Conſtantinople; il étoit le gardien des archives. *v.* ARCHIVES.

Ce mot vient de χαρτης & de φυλάττω, *cuſtodio*; & il ſignifie *garde-chartre*, ou *gardien* des titres originaux, ſoit de la couronne, ſoit de la ville, ſoit de l'égliſe. Il étoit, ſelon Codin hiſtorien de la Byzantine, le juge des grandes cauſes, & le bras droit du patriarche; il étoit de ſon grand-conſeil. Outre la garde des titres dont il étoit dépoſitaire, de ceux-même qui regardoient les droits eccléſiaſtiques, il préſidoit à la déciſion des cauſes matrimoniales, & il étoit juge des clercs. Il rédigeoit les ſentences & les déciſions du patriarche, les ſignoit, & y appoſoit le ſceau. C'étoit comme le greffier en chef des cours ſupérieures, & par conſéquent un officier très-diſtingué. Il avoit ſéance avant les évêques, quoiqu'il ne fût que diacre; il avoit ſous lui quinze notaires; il aſſiſtoit aux conſécrations des évêques; il tenoit regiſtre de leur élection & conſécration, & c'étoit lui qui préſentoit le prélat élû aux évêques conſécrateurs.

Il y avoit à Conſtantinople deux officiers de ce nom; l'un pour la cour, l'autre pour le patriarche; le premier s'appelloit *regiſtrator*, & l'autre *ſcriniarius.* Cependant eu égard à leurs fonctions, ils étoient ſouvent confondus. Il ne faut pas, comme a fait Leunclavius, écrivain Allemand du XVIe ſiecle, le prendre pour le chartulaire des Romains, qui exerçoit, à peu de choſe près, la même fonction. L'Angleterre a pareillement un *chartophilax*; c'eſt lui qui eſt le gardien des titres de la couronne, qui ſont dépoſés à la tour de Londres, où on les communique fort aiſément, en donnant tant par chaque titre; c'eſt ce qu'on appelle *garde des rolles*, parce que le terme de rolles ſignifie ce que nous appellons en françois *chartes*, *titres*, ou même *archives.* Outre ce garde des rolles de la tour, il y a encore un garde des archives de la chancellerie; & les égliſes en Angleterre ont auſſi leur garde des rolles, auſſi-bien que les comtés & les villes principales. En France, le *chartophilax*, ou garde des titres de la couronne, eſt le procureur-général du parlement. On ne peut obtenir des titres qu'en vertu d'un ordre du roi. On en a un inventaire manuſcrit qui indique exactement les titres, à l'exception de ceux qui ſont en minute dans des regiſtres particuliers. Ces titres, qui ne commencent qu'après Philippe-Auguſte, ne s'étendent que juſqu'au milieu du XVIe ſiecle; depuis ce tems, chaque ſécretaire d'Etat a ſes archives ou ſon dépôt.

CHARTRAIN, (R), *Géog.*, nom propre d'un pays de France, dont Chartres eſt la ville capitale. Il a la Normandie & l'iſle de France au nord, le Dunois & l'Orléanois propre au midi, le Gatinois à l'Orient, & le Perche à l'Occident. Sa longueur eſt de douze lieues, & ſa largeur de dix. Il eſt arroſé par l'Eure & la Loire. Les terres y ſont très-fertiles en bleds; & cette denrée fait le principal, &, pour ainſi dire, l'unique objet du commerce du pays.

CHARTRE, *Juriſpr.*, ſe dit par corruption pour *charte*, & néanmoins l'uſage a prévalu. Ce terme ſignifie ordi-

Digitized by Google

nairement des *titres fort anciens*, comme du X, XI, XII. & XIIIe ſiecle, ou au moins antérieurs au XVe ſiecle. Voyez ci-devant CHARTE.

A la tête de l'excellent ouvrage qui a pour titre, l'*Art de vérifier les dates*, par des religieux bénédictins de la congrégation de S. Maur, on trouve une diſſertation très-utile ſur la difficulté de fixer les dates des chartes & des chroniques. Les difficultés viennent de pluſieurs cauſes; 1°. de la maniere de compter les années, qui a fort varié; ainſi que les divers jours où l'on a fait commencer l'année; 2°. de l'ére d'Eſpagne, qui commence 38 ans avant notre ére chrétienne, & dont on s'eſt ſervi longtems dans pluſieurs royaumes; 3°. des différentes ſortes d'indictions; 4°. des différens cycles dont on a fait uſage, & de pluſieurs autres cauſes. Nous renvoyons nos lecteurs à ces différens mots, & nous les exhortons fort à lire la diſſertation dont nous parlons. Elle a été compoſée, ainſi que tout le reſte de l'ouvrage, dans la vûe de remédier à ces inconvéniens. *v.* CHRONOLOGIE, CALENDRIER, DIPLOME, DIPLOMATIQUE, &c.

CHARTRE DE COMMUNE, *charta communis, communionis*, ou *communitatis*. On appelle ainſi en France les letttes par leſquelles le roi, ou quelqu'autre ſeigneur, érigeoit les habitans d'une ville ou bourg en corps & communauté. Ces lettres furent une ſuite de l'affranchiſſement que quelques-uns des premiers rois de la troiſieme race commencerent à accorder aux ſerfs & mortaillables; car les ſerfs ne formoient point entr'eux de communauté. Les habitans auxquels ces *chartres de commune* étoient accordées, étoient liés réciproquement par la religion du ſerment, & par de certaines loix. Ces *chartres de commune* furent beaucoup multipliées par Louis VII. & furent confirmées par Louis VIII. Philippe Auguſte, & leurs ſucceſſeurs. Les évêques & autres ſeigneurs en établirent auſſi avec la permiſſion du roi. Le principal objet de l'établiſſement de ces communes, fut d'obliger les habitans des villes & bourgs érigés en commune, de fournir du ſecours au roi en tems de guerre, ſoit directement, ſoit médiatement, en le fourniſſant à leur ſeigneur, qui étoit vaſſal du roi, & qui étoit lui-même obligé de ſervir le roi. Chaque curé des villes & bourgs érigés en commune venoit avec ſa banniere à la tête de ſes paroiſſiens. La commune étoit auſſi inſtituée pour la conſervation des droits reſpectifs du ſeigneur & des ſujets. Les principaux droits de commune ſont, celui de mairie & échevinage, de collége, c'eſt-à-dire, de former un corps qui a droit de s'aſſembler; le droit de ſceau, de cloche, beffroi & juriſdiction. Les *chartres de commune* expliquoient auſſi les peines que devoient ſubir les délinquans, & les redevances que les habitans devoient payer au roi ou autre leur ſeigneur. Voyez le *gloſſaire latin de* Ducange, au mot *commune*. M. Caterinot, en *ſa diſſertation*, que les coutumes ne ſont point de droit étroit, dit que ces *chartres de commune* ſont les ébauches des coutumes.

CHARTRE, *demi*. Dans les anciens ſtyles de la chancellerie, il eſt parlé d'offices taxés *demi chartre*, c'eſt-à-dire, pour les proviſions deſquels on ne paye que la moitié du droit dû au ſceau pour les lettres expédiées en forme de *chartre*.

CHARTRE, *la grande*, *magna charta*, *Hiſt. Mod.*, en Angleterre eſt une ancienne patente contenant les priviléges de la nation, accordée par le roi Jean Sansterre, la neuvieme année de ſon regne, & confirmée par Edouard I.

La raiſon pour laquelle on l'appelle *magna*, grande, eſt parce qu'elle contient des franchiſes & des prérogatives grandes & précieuſes pour la nation; ou parce qu'elle eſt d'une plus grande étendue qu'une autre *chartre* qui fut expédiée dans le même tems, que les Anglois appellent *chartre de forêt* (voyez l'*hiſtoire du parlement d'Angleterre*); ou parce qu'elle contient plus d'articles qu'aucune autre *chartre*; ou à cauſe des guerres & des trou-

bles qu'elle a cauſés, & du ſang qu'elle a fait verſer; ou enfin à cauſe de la grande & remarquable ſolemnité qui ſe pratiqua lors de l'excommunication des infracteurs & violateurs de cette *chartre*.

Les Anglois font remonter l'origine de leur *grande chartre* à leur roi Edouard le confeſſeur, qui par une *chartre* expreſſe accorda à la nation pluſieurs priviléges & franchiſes, tant civiles qu'eccléſiaſtiques. Le roi Henri I. accorda les mêmes priviléges; & confirma la *chartre* de ſaint Edouard par une ſemblable qui n'exiſte plus. Ces mêmes priviléges furent confirmés & renouvellés par ſes ſucceſſeurs Etienne, Henri II, & Jean. Mais celui-ci par la ſuite l'enfraignant lui-même, les barons du royaume prirent les armes contre lui les dernieres années de ſon regne.

Henri III. qui lui ſuccéda, après s'être fait informer par des commiſſaires nommés au nombre de douze pour chaque province, des libertés des Anglois du tems Henri I. confirma la *grande chartre* que ſes prédéceſſeurs avoient faite; confirmation qu'il fit autant de fois qu'il l'enfraignit, juſqu'enfin à la trente-ſeptieme année de ſon regne, qu'il alla au palais de Weſtminſter; où en préſence de la nobleſſe & des évêques, qui tenoient chacun une bougie allumée à la main, il fit lire la *grande chartre*, ayant, pendant qu'on la liſoit, la main ſur la poitrine; après quoi il jura ſolemnellement d'en obſerver le contenu avec une fidélité inviolable, en qualité d'homme, de chrétien, de ſoldat & de roi. Alors les évêques éteignirent leurs bougies, & les jetterent à terre, en criant, qu'ainſi ſoit éteint & confondu dans les enfers quiconque violera cette *chartre*.

La *grande chartre* eſt la baſe du droit & des libertés du peuple Anglois. *v.* DROIT & STATUT.

On la jugea ſi avantageuſe aux ſujets, & remplie de diſpoſitions ſi juſtes & ſi équitables, en comparaiſon de toutes celles qui avoient été accordées juſqu'alors, que la nation conſentit, pour l'obtenir, d'accorder au roi le quinzieme denier de tous ſes biens meubles.

* Cette piece eſt trop importante pour ne pas la donner ici en entier.

CHARTRE *des communes libertés*, ou *la grande* chartre *accordée par le roi Jean à ſes ſujets l'an 1215*.

„ Jean, par la grace de Dieu, roi d'Angleterre, &c. à tous les archevêques, „ évêques, comtes, barons, &c; qu'il „ vous ſoit notoire, que nous, en préſence de Dieu, pour le ſalut de notre „ ame, & de celle de nos ancêtres & „ deſcendans, à l'honneur de Dieu, à l'exaltation de l'égliſe, & pour la reformation de nôtre royaume, en préſence des vénérables peres Etienne archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, & cardinal de la ſainte égliſe romaine; Henri archevêque de Dublin, Guillaume, évêque de Londres, & autres nos vaſſaux & hommes-liges, „ avons accordé, & par cette préſente *chartre* accordons, pour nous & pour „ nos héritiers & ſucceſſeurs à jamais.

I. „ Que l'égliſe d'Angleterre ſera libre, jouira de tous ſes droits & libertés, ſans qu'on y puiſſe toucher en façon quelconque. Nous voulons que „ les priviléges de l'égliſe ſoient par elle poſſédés, de telle maniere qu'il paroiſſe que la liberté des élections, eſtimée très-néceſſaire dans l'égliſe anglicane, & que nous avons accordée & „ confirmée par notre *chartre*, avant nos „ différends avec nos barons, a été accordée par un acte libre de notre volonté, & nous entendons que ladite „ *chartre* ſoit obſervée par nous & par „ nos ſucceſſeurs à jamais.

II. „ Nous avons auſſi accordé à tous „ nos ſujets libres du royaume d'Angleterre, pour nous & nos héritiers ſucceſſeurs, toutes les libertés ſpécifiées „ ci-deſſous, pour être poſſédées par eux „ & par leurs héritiers, comme les tenant de nous & de nos ſucceſſeurs.

III. „ Si quelqu'un de nos comtes, barons, ou autres qui tiennent des ter-

„ res

Digitized by Google

„ res de nous, ſous la redevance d'un „ ſervice militaire, vient à mourir, laiſ- „ ſant un héritier en âge de majorité, „ cet héritier ne payera pour entrer en „ poſſeſſion du fief, que ſelon l'ancien- „ ne taxe, ſavoir, l'héritier d'un comte, „ pour tout ſon fief cent marcs, l'héri- „ tier d'un baron, cent ſchellings, & tous „ les autres à proportion, ſelon l'ancien- „ ne taxe des fiefs.

IV. „ Si l'héritier ſe trouve en âge de „ minorité, le ſeigneur de qui ſon fief „ releve, ne pourra prendre la garde- „ noble de ſa perſonne, avant que d'en „ avoir reçu l'hommage qui lui eſt dû. „ Enſuite, cet héritier étant parvenu „ à l'âge de vingt-un ans, ſera mis en „ poſſeſſion de ſon héritage, ſans rien „ payer au ſeigneur. Que s'il eſt fait che- „ valier pendant ſa minorité, ſon fief „ demeurera pourtant ſous la garde du „ ſeigneur, juſqu'au tems marqué ci- „ deſſus.

V. „ Celui qui aura en garde les ter- „ res d'un mineur, ne pourra prendre „ ſur ces mêmes terres, que des profits „ & des ſervices raiſonnables, ſans dé- „ truire ni déteriorer les biens de tenan- „ ciers, ni rien de ce qui appartient à „ l'héritage. Que s'il arrive que nous com- „ mettions ces terres à la garde d'un ſhé- „ rif, ou de quelqu'autre perſonne que „ ce ſoit, pour nous en rendre compte, „ & qu'il y faſſe quelque dommage, nous „ promettons de l'obliger à le reparer, „ & de donner la garde de l'héritage à „ quelque tenancier diſcret du même fief, „ qui en ſera reſponſable envers nous de „ la même maniere.

VI. „ Les gardiens des fiefs maintien- „ dront en bon état, tant les maiſons, „ parcs, garennes, étangs, moulins, „ & autres choſes, en dépendant, que „ les revenus, & les rendront à l'héri- „ tier lorſqu'il ſera en âge, avec la terre „ bien fournie de charrues & autres cho- „ ſes néceſſaires, ou du moins autant „ qu'ils en auront reçu. La même choſe „ ſera obſervée, dans la garde qui nous „ appartient, des archevêchés, évêchés, „ prieurés, abbayes, égliſes, &c. excepté „ que ce droit de garde ne pourra être „ vendu.

VII. „ Les héritiers ſeront mariés ſelon „ leur état & condition, & les parens en „ ſeront informés avant que le mariage „ ſoit contracté.

VIII. „ Auſſi-tôt qu'une femme ſera „ veuve, on lui rendra ce qu'elle aura „ eu en dot, ou ſon héritage, ſans qu'elle „ ſoit obligée de rien payer pour cette „ reſtitution, non plus que pour le doua- „ re qui lui ſera dû ſur les biens qu'elle „ & ſon mari auront poſſédés, juſqu'à „ la mort du mari. Elle pourra demeu- „ rer dans la principale maiſon de ſon „ défunt mari, quarante jours après ſa „ mort, & pendant ce tems-là, on lui „ aſſignera ſon douaire, en cas qu'il n'ait „ pas été réglé auparavant. Mais ſi la „ principale maiſon étoit un château for- „ tifié, on pourra lui aſſigner quelqu'au- „ tre demeure où elle ſoit commodément, „ juſqu'à ce que ce douaire ſoit réglé. „ Elle y ſera entretenue de tout ce qui „ ſera raiſonnablement néceſſaire pour „ ſa ſubſiſtance, ſur les revenus des biens „ communs d'elle & de ſon défunt ma- „ ri. Le douaire ſera réglé à la troiſie- „ me partie des terres poſſédées par ſon „ mari pendant qu'il étoit en vie, à moins „ que par ſon contract de mariage, il „ n'ait été réglé à une moindre portion.

IX. „ On ne pourra contraindre aucu- „ ne veuve, par la ſaiſie de ſes meu- „ bles, à prendre un autre mari, pen- „ dant qu'elle voudra demeurer dans l'é- „ tat de viduité : mais elle ſera obligée „ de donner caution qu'elle ne ſe rema- „ riera point ſans notre conſentement, „ ſi elle reléve de nous, ou ſans celui „ du ſeigneur de qui elle relève immé- „ diatement.

X. „ Ni nous, ni nos baillifs, ne feront „ jamais ſaiſir des terres, ou les rentes „ de qui que ce ſoit pour dettes, tant „ que le débiteur aura des meubles pour „ payer ſa dette, & qu'il paroîtra prêt à „ ſatisfaire ſon créancier. Ceux qui l'au- „ ront cautionné, ne ſeront point exé-

„ cutés, tant que le débiteur même ſe-
„ ra en état de payer.

XI. „ Que ſi le debiteur ne paye point,
„ ſoit par impuiſſance, ſoit par défaut
„ de volonté, on exigera la dette des
„ cautions, leſquelles auront une hypo-
„ tèque ſur les biens & rentes du débi-
„ teur, juſqu'à la concurrence de ce qui
„ aura été payé pour lui; excepté qu'il
„ faſſe voir une décharge des cautions.

XII. „ Si quelqu'un a emprunté de l'ar-
„ gent des Juifs & qu'il meure avant que
„ la dette ſoit payée, l'héritier s'il eſt mi-
„ neur, ne payera point d'intérêt pour
„ cette dette, tant qu'il demeurera en
„ âge de minorité, de qui que ce ſoit
„ qu'il reléve. Que ſi la dette vient à tom-
„ ber entre nos mains, nous nous con-
„ tenterons de garder le gage livré par
„ le contract pour ſûreté de la même
„ dette.

XIII. „ Si quelqu'un meurt étant dé-
„ biteur des Juifs, ſa veuve aura ſon
„ douaire, ſans être obligée de payer,
„ aucune partie de cette dette. Et ſi le
„ défunt a laiſſé des enfans mineurs, ils
„ auront la ſubſiſtance proportionnée,
„ au bien réel de leur pere, & du ſur-
„ plus, la dette ſera payée, ſauf toute-
„ fois le ſervice dû au ſeigneur. Les au-
„ tres dettes dues à d'autres qu'à des
„ Juifs, ſeront payées de la même ma-
„ niere.

XIV. „ Nous promettons de ne faire
„ aucune levée ou impoſition ſoit pour
„ le droit de ſcutage, ou autre, ſans le
„ conſentement de notre commun con-
„ ſeil du royaume, à moins que ce ne
„ ſoit pour le rachat de notre perſonne,
„ ou pour faire notre fils aîné chevalier,
„ ou pour marier une fois ſeulement no-
„ tre fille aînée, dans tous leſquels cas,
„ nous leverons ſeulement une aide rai-
„ ſonnable & modérée.

XV. „ Il en ſera de même à l'égard des
„ ſubſides, que nous leverons ſur la ville
„ de Londres, laquelle jouira de ſes an-
„ ciennes libertés & coutumes, tant ſur
„ eau que ſur terre.

XVI. „ Nous accordons encore à tou-
„ tes les autres villes, bourgs & villa-
„ ges, aux barons des cinq ports, & à
„ tous autres ports, qu'ils puiſſent jouir
„ de leurs priviléges & anciennes cou-
„ tumes, & envoyer des députés au con-
„ ſeil commun, pour y régler ce que cha-
„ cun doit fournir, les trois cas de l'ar-
„ ticle XIV exceptés.

XVII. „ Quand il ſera queſtion de ré-
„ gler ce que chacun devra payer pour
„ le droit de ſcutage, nous promettons
„ de faire ſommer par des ordres parti-
„ culiers, les archevêques, les évêques,
„ les abbés, les comtes & les grands ba-
„ rons du royaume chacun en ſon par-
„ ticulier.

XVIII. „ Nous promettons encore de
„ faire ſommer en général par nos ſché-
„ rifs ou baillifs, tous ceux qui tiennent
„ des terres de nous en chef, quarante
„ jours avant la tenue de l'aſſemblée gé-
„ nérale, de ſe trouver au lieu aſſigné,
„ & dans les ſommations nous déclа-
„ rerons les cauſes pour leſquelles l'aſ-
„ ſemblée ſera convoquée.

XIX. „ Les ſommations étant faites
„ de cette maniere, on procédera ſans dé-
„ lai à la déciſion des affaires ſelon les
„ avis de ceux qui ſe trouveront préſens,
„ quand même tous ceux qui auroient
„ été ſommés n'y ſeroient pas.

XX. „ Nous promettons de n'accor-
„ der à aucun ſeigneur que ce ſoit, la
„ permiſſion de lever aucune ſomme ſur
„ ſes vaſſaux & tenanciers, ſi ce n'eſt
„ pour le délivrer de priſon, pour faire
„ ſon fils aîné chevalier, ou pour ma-
„ rier ſa fille aînée, dans leſquels cas
„ il pourra ſeulement lever une taxe mo-
„ dérée.

XXI. „ On ne ſaiſira les meubles d'au-
„ cune perſonne pour l'obliger à raiſon
„ de ſon fief, à plus de ſervice, qu'il
„ n'en doit naturellement.

XXII. „ La cour des communs plai-
„ doyers, ne ſuivra plus notre perſon-
„ ne, mais elle demeurera fixe en un
„ certain lieu. Les procès touchant l'ex-
„ pulſion de poſſeſſion, la mort d'un an-
„ cêtre, ou la préſentation aux bénéfi-

Digitized by Google

„ ces, ſeront jugés dans la province, dont „ les parties dépendent de cette maniere. „ Nous ou notre grand juſticier, envoye- „ rons une fois tous les ans, dans cha- „ que comté, des juges qui, avec les „ chevaliers des mêmes comtés, tien- „ dront leurs aſſiſes dans la province „ même

XXIII. „ Les procès qui ne pourront „ être terminés dans une ſeſſion, ne „ pourront être jugés dans un autre lieu „ du circuit des mêmes juges, & les af- „ faires qui, pour leurs difficultés, ne „ pourront pas être décidées par ces mê- „ mes juges, ſeront portées à la cour du „ banc du roi.

XXIV. „ Toutes les affaires qui re- „ gardent la derniere préſentation aux „ égliſes, ſeront portées à la cour du „ banc du roi, & y ſeront terminées.

XXV. „ Un tenancier libre ne pourra „ pas être mis à l'amande pour de petites „ fautes, mais ſeulement pour les gran- „ des, & l'amande ſera proportionnée au „ crime, ſauf la ſubſiſtance, dont il ne „ pourra être privé. Il en ſera uſé de mê- „ me à l'égard des marchands, auxquels „ on ſera tenu de laiſſer, ce qui leur ſera „ néceſſaire pour entretenir leur com- „ merce.

XXVI. „ Semblablement un payſan, „ ou autre perſonne à nous appartenant, „ ne pourra être mis à l'amende qu'aux „ mêmes conditions. C'eſt-à-dire, qu'on „ ne pourra point toucher aux inſtru- „ mens ſervant au labourage. Aucune „ des ſuſdites amendes ne ſera impoſée „ que ſur le ſerment de douze hommes „ du voiſinage reconnus pour gens de „ bonne réputation.

XXVII. „ Les comtes & les barons, „ ne ſeront mis à l'amende, que par „ leurs pairs & ſelon la qualité de l'of- „ fenſe.

XXVIII. „ Aucun eccléſiaſtique ne „ ſera mis à une amende proportionnée „ au revenu de ſon bénéfice, mais ſeu- „ lement aux biens laïques qu'il poſſé- „ de, & ſelon la qualité de ſa faute.

XXIX. „ On ne contraindra aucune „ ville, ni aucune perſonne par la ſai- „ ſie des meubles, à faire conſtruire des „ ponts ſur les rivieres, à moins qu'el- „ les n'y ſoient obligées, par un ancien „ droit.

XXX. „ On ne fera aucune digue aux „ rivieres, qu'à celles qui en ont eu du „ tems d'Henri I.

XXXI. „ Aucun ſchérif, connétable, „ coronel, ou autre officier, ne pourra „ tenir les plaids de la couronne.

XXXII. „ Les comtés, centaines, „ wapentaks, dixaines, demeureront „ fixés ſelon l'ancienne forme, les ter- „ res de notre domaine particulier ex- „ ceptées.

XXXIII. „ Si quelqu'un tenant de „ nous un fief laïque meurt & que le „ ſchérif, ou baillif produiſe des preu- „ ves pour faire voir que le défunt étoit „ notre débiteur, il ſera permis de ſai- „ ſir & d'enrégiſtrer des meubles trou- „ vés dans le même fief, juſqu'à la con- „ currence de la ſomme due, & cela par „ l'inſpection de quelques voiſins répu- „ tés gens d'honneur, afin que rien ne „ ſoit détourné juſqu'à ce que la dette „ ſoit payée. Le ſurplus ſera laiſſé entre „ les mains des exécuteurs du teſtament „ du défunt. Que s'il ſe trouve que le „ défunt ne nous devoit rien, le tout ſe- „ ra laiſſé à l'héritier, ſauf les droits de „ la veuve & des enfans.

XXXIV. „ Si quelque tenancier meurt „ ſans faire teſtament, ſes effets mobi- „ liaires ſeront diſtribués par les plus „ proches parens & amis, avec l'appro- „ bation de l'égliſe, ſauf ce qui étoit dû „ par le défunt.

XXXV. „ Aucun de nos baillifs ou „ connétables, ne prendra le grain, ou „ autres effets mobiliaires, d'une per- „ ſonne qui ne ſera pas de ſa juriſdiction, „ à moins qu'il ne le paye comptant, ou „ qu'il n'ait auparavant convenu avec „ le vendeur du tems du payement. Mais „ ſi le vendeur eſt de la ville même, il „ ſera payé dans quarante jours.

XXXVI. „ On ne pourra ſaiſir les meu- „ bles d'aucun chevalier ſous prétexte de

Digitized by Google

„ la garde des châteaux, s'il offre de lui-
„ meme le ſervice ou de donner un hom-
„ me en ſa place, en cas qu'il ait une
„ excuſe valable, pour s'en diſpenſer
„ lui-même.

XXXVII. „ S'il arrive qu'un cheva-
„ lier ſoit commandé pour aller ſervir à
„ l'armée, il ſera diſpenſé de la garde
„ des châteaux tout autant de tems
„ qu'il ſera ſon ſervice à l'armée, pour
„ raiſon de ſon fief.

„ XXXVIII. „ Aucun ſchérif ou bail-
„ lif, ne prendra par force, ni chariots,
„ ni chevaux, pour porter notre bagage,
„ qu'en payant le prix ordonné par les
„ anciens réglemens, ſavoir, dix ſols par
„ jour, pour un chariot à deux chevaux,
„ & quatorze ſols pour un à trois che-
„ vaux.

XXXIX. „ Nous promettons de ne
„ faire point prendre les chariots des ec-
„ cléſiaſtiques, ni des chevaliers, ni des
„ dames de qualité, non plus que du bois,
„ pour l'uſage de nos châteaux, que du
„ conſentement des proprietaires,

XL. „ Nous ne tiendrons les terres de
„ ceux qui ſeront convaincus de félonie,
„ qu'un an & un jour: après quoi nous
„ les mettrons entre les mains du ſei-
„ gneur.

XLI. „ Tous les filets à prendre des
„ ſaumons ou autres poiſſons, dans les
„ rivieres de Midway, ou dans la Ta-
„ miſe, & dans toutes les rivieres d'An-
„ gleterre, excepté ſur les côtes, ſeront
„ ôtés.

XLII. „ On n'accordera plus aucun
„ writ, ou ordre appellé *præcipe* par le-
„ quel un tenancier doive perdre ſon
„ procès.

XLIII. „ Il y aura une même meſure
„ dans tout le royaume pour le vin &
„ pour la bierre, auſſi bien que pour le
„ grain, & cette meſure ſera conforme à
„ celle dont on ſe ſert à Londres. Tous les
„ draps auront une même largeur, ſa-
„ voir deux verges entre les deux liſie-
„ res. Les poids ſeront auſſi les mêmes
„ dans tout le royaume.

XLIV. „ On ne prendra rien à l'ave-
„ nir pour les writs, ou ordres d'infor-
„ mer, de celui qui déſirera qu'informa-
„ tion ſoit faite, touchant la perte de la
„ vie, ou des membres de quelque per-
„ ſonne: mais ils ſeront accordés gratis,
„ & ne ſeront jamais refuſés.

XLV. „ Si quelqu'un tient de nous une
„ ferme, ſoit ſoccage ou burgage, &
„ quelques terres d'un autre, ſous la re-
„ devance d'un ſervice militaire, nous
„ ne prétendons point ſous prétexte de
„ cette ferme, avoir la garde de l'héri-
„ tier mineur, ou de la terre qui appar-
„ tient au fief d'un autre. Nous ne pré-
„ tendons pas même à la garde de la fer-
„ me, à moins qu'elle ne ſoit ſujette à
„ un ſervice militaire.

XLVI. „ Nous ne prétendons point
„ avoir la garde d'un enfant mineur, ou
„ de la terre qu'il tient d'un autre, ſous
„ l'obligation d'un ſervice militaire, ſous
„ prétexte qu'il nous devra quelque peti-
„ te redevance, comme de nous four-
„ nir des épées, ou des flèches, ou quel-
„ que choſe de cette nature.

XLVII. „ Aucun baillif ou autre de
„ nos officiers, n'obligera perſonne à ſe
„ purger par ſerment, ſur ſa ſimple ac-
„ cuſation ou témoignage, à moins que
„ ce témoignage ne ſoit confirmé par des
„ gens dignes de foi.

XLVIII. „ On n'arrêtera, ni empri-
„ ſonnera, ni ne dépoſſédera de ſes biens,
„ coutumes & libertés, & on ne fera mou-
„ rir perſonne, de quelque maniere que
„ ce ſoit, que par le jugement de ſes
„ pairs, ſelon les loix du pays.

XLIX. „ Nous ne vendrons, ne re-
„ fuſerons, ou ne différerons la juſtice
„ à perſonne.

L. „ Nos marchands s'ils ne ſont pu-
„ bliquement prohibés, pourront libre-
„ ment aller & venir dans le royaume,
„ en ſortir, y demeurer, le traverſer par
terre ou par eau, acheter, vendre, ſe-
„ lon les anciennes coutumes, ſans qu'on
„ puiſſe impoſer ſur eux aucune maltote,
„ excepté en tems de guerre, ou quand
„ ils ſeront d'une nation en guerre avec
„ nous.

LI. „ S'il ſe trouve de tels marchands „ dans le royaume au commencement „ d'une guerre, ils ſeront mis en ſûreté „ ſans aucun dommage de leurs perſonnes ni de leurs effets, juſqu'à ce que „ nous ou notre grand juſticier ſoyons „ informés de la maniere dont nos marchands ſont traités chez les ennemis, „ & ſi les nôtres ſont bien traités, ceux-ci le ſeront auſſi parmi nous.

LII. „ Il ſera permis à l'avenir à toutes „ perſonnes de ſortir du royaume, & d'y „ retourner en toute ſûreté ſauf le droit „ de fidélité qui nous eſt dû, excepté „ toutefois en tems de guerre, & pour „ peu de tems quand il ſera néceſſaire „ pour le bien commun du royaume; „ excepté encore les priſonniers & les „ proſcrits, ſelon les loix du pays, & les „ peuples qui ſeront en guerre avec nous, „ auſſi bien que les marchands d'une nation ennemie, comme en l'article précédent.

LIII. „ Si quelqu'un relève d'une terre „ qui vienne à nous échoir, ſoit pour „ confiſcation ou autrement, comme de „ Wallingford, de Boulogne, de Nottingham, de Lencaſter, qui ſont en notre poſſeſſion, & qui ſont des baronnies, & qu'il vienne à mourir, ſon „ héritier ne donnera rien, & ne ſera „ tenu de faire aucun autre ſervice, que „ celui auquel il ſeroit obligé, ſi la baronnie étoit en la poſſeſſion de l'ancien baron & non dans la nôtre. Nous „ tiendrons la dite baronnie de la même „ maniere que les anciens barons la tenoient avant nous. Nous ne prétendrons point pour raiſon de la dite baronnie tombée entre nos mains, avoir „ la garde noble d'aucun des vaſſaux à „ moins que celui qui poſſéde un fief, „ relevant de cette baronnie, ne relevât „ auſſi de nous pour un autre fief, ſous „ l'obligation d'un ſervice militaire.

LIV. „ Ceux qui ont leur habitation „ hors de nos forêts ne ſeront point obligés de comparoître devant nos juges „ des forêts, ſur des ſommations générales, mais ſeulement ceux qui ſont „ interreſſés dans le procès, ou qui ſont „ cautions de ceux qui ont été arrêtés „ pour malverſations, concernant nos „ forêts.

LV. „ Tous les bois qui ont été réduits en forêts par le roi Richard notre frere, ſeront rétablis en leur premier état, les bois de nos propres domaines exceptés.

LVI. „ Perſonne ne pourra vendre ou „ donner aucune partie de ſa terre au „ préjudice de ſon ſeigneur. C'eſt-à-dire, „ à moins qu'il ne lui en reſte aſſez pour „ pouvoir faire le ſervice dû au ſeigneur.

LVII. „ Tous patrons d'abbayes qui „ ont des *chartres* de quelqu'un des rois „ d'Angleterre, contenant droit de patronat, ou qui poſſédent ce droit de „ tems immémorial, auront la garde de „ ces abbayes pendant la vacance, comme ils doivent l'avoir ſelon ce qui a „ été déclaré.

LVIII. „ Perſonne ne ſera mis en priſon ſur l'appel d'une femme, pour la „ mort d'aucun autre homme, que du „ propre mari de la femme.

LIX. „ On ne tiendra le shire-gemot „ ou la cour du comté, qu'une fois par „ mois, à moins que ce ne ſoit dans les „ lieux où la coutume eſt de mettre un „ plus grand intervalle entre les ſeſſions, „ ou l'on continuera de même ſelon l'ancienne coutume.

LX. „ Aucun shérif ou baillif ne tiendra ſon tour ou ſa cour que deux fois „ l'an; ſavoir, la premiere après les fêtes de Pâques; la ſeconde après la S. „ Michel & dans les lieux accoutumés. „ Alors l'inſpection ou examen des cautions ou ſûretés, dont les hommes libres de notre royaume ſe ſervent mutuellement, ſe fera au terme de S. Michel, ſans aucune oppreſſion: de telle „ maniere que chacun ait les mêmes libertés, dont il jouiſſoit ſous le regne „ d'Henri I. & de celles qu'il peut avoir „ obtenues depuis.

LXI. „ Que la dite inſpection ſe faſſe „ de telle ſorte qu'elle ne porte aucun „ préjudice à la paix, & que la dixai-

„ ne ſoit remplie comme elle le doit „ être.

LXII. „ Que le ſhérif n'opprime & „ ne vexe perſonne, mais qu'il ſe con„tente des droits que les ſchérifs avoient „ accoutumés de prendre, ſous le régne „ d'Henri I.

LXIII. „ Qu'à l'avenir il ne ſoit per„mis à qui que ce ſoit de donner ſa terre „ à une maiſon religieuſe, pour la tenir „ enſuite en fief de cette maiſon.

LXIV. „ Il ne ſera point permis aux „ maiſons religieuſes de recevoir des ter„res de cette maniere, pour les rendre „ enſuite aux propriétaires, & à condi„tion de relever des monaſtères. Si à „ l'avenir quelqu'un entreprend de don„ner ſa terre à un monaſtère, & qu'il „ en ſoit convaincu, le don ſera nul, „ & la terre donnée ſera confiſquée au „ profit du ſeigneur.

LXV. „ Le droit de ſcutage ſera per„çû à l'avenir, ſelon la coutume prati„quée ſous Henri I. Que les ſchérifs n'en„treprennent point de vexer qui que ce „ ſoit, mais qu'ils ſe contentent de leurs „ droits.

LXVI. „ Toutes les libertés & privi„léges que nous accordons par cette pré„ſente *chartre*, à l'égard de ce qui nous „ eſt dû par nos vaſſaux, ſeront obſer„vés de même par les clercs, & par les „ laïques, à l'égard de leurs tenanciers.

LXVII. „ Sauf le droit des archevê„ques, abbés, prieurs, templiers, hô„pitaliers, comtes, barons, chevaliers, „ & de tous les autres tant laïques qu'ec„cléſiaſtiques, dont ils jouiſſoient avant „ cette *chartre*, témoins, &c.“

CHARTRE, (R), *Médecine*, eſt une maladie propre aux enfans, dans laquelle les glandes du méſentere ſont obſtruées, le ventre dur, élevé, il y a fievre lente accompagnée de dévoyement blanc, chileux. Cette maladie a reçu différens noms; on l'a appellée *careau*, parce que le ventre eſt tuméfié & ſe trouve dur comme une pierre, on l'a appellée *chartre* parce que les enfans dépériſſent à vue d'œil, & tombent dans un marafme affreux. Les anciens avoient attribué cet effet à quelques ſortiléges; ils penſoient que les enfans étoient tombés dans la *chartre* ou dans la priſon d'un ſorcier. Etmuller a appellé cette maladie *le marafme*, *l'atrophie des enfans*, *atrophia infantum*. Ce nom n'eſt pas tout-à-fait juſte, parce qu'on ne doit pas tirer le nom d'une maladie d'un ſymptome, & que d'ailleurs l'atrophie vient dans d'autres cas, comme dans des ſuppurations internes. Elle ſeroit mieux nommée l'*obſtruction des glandes du méſentere*. La cauſe immédiate de cette maladie eſt l'obſtruction des glandes du méſentere; quand on diſſéque des enfans morts de cette maladie, on trouve dans le méſentere des concrétions dures, blanches, groſſes comme des avelines; quand on vient à ouvrir ces concrétions, on trouve dans l'intérieur une matiere qui reſſemble à du fromage blanc: il y a des concrétions dans l'intérieur deſquelles on trouve une matiere délayée qui reſſemble à du pus. Il eſt bon de remarquer que les glandes du méſentere qui ſont remplies dans leur intérieur de cette matiere fromageuſe, ſont à l'extérieur skirreuſes, ce qui annonce complication & de tumeurs enkiſtées & de skirroſités, & c'eſt peut-être là ce qui rend cette maladie ſi rebelle aux reſſources de l'art. Les cauſes particulieres ſont le mauvais régime & les mauvais alimens. Les ſymptomes ſont ceux-ci; le ventre groſſit, forme une tumeur qui paroît quelquefois immenſe, parce que dans la proportion que le ventre groſſit, le reſte du corps maigrit, ce qui rend la ſaillie du ventre plus frappante. Cette tumeur eſt plus groſſe le matin, moindre le ſoir; ce qui vient de ce que pendant le cours de la journée, les matieres qui ſont dans les tuyaux coulent par l'agitation; de ce que l'œdeme du ventre produit par cette maladie, ſe diſſipe un peu par l'exercice; de ce qu'une partie de l'humeur arrêtée qui fait l'obſtruction, rentre dans les voyes de la circulation. Dans les commencemens de la maladie, les dévoyemens ſont jaunes, bientôt ils deviennent gris, enſuite blancs, & quand les choſes

Digitized by Google

ſont dans cet état, il vient une petite fievre qui prend dès le commencement le caractere éthique. Les enfans tombent dans un maraſme épouvantable; ils ſont dévorés par une faim cruelle. De tous les remedes qu'on peut employer, l'exercice eſt le meilleur. Il faut ſonger à nourrir les enfans; mais l'inconvénient eſt que rien ne paſſe; il eſt dangereux même de les nourrir juſqu'à un certain point; car plus ils mangent, plus il paſſe de chyle dans les lieux engorgés, par conſéquent le mal augmente. Comment faut-il donc faire? on donne peu de nourriture, & des choſes très-peu nourriſſantes; mais on ſonge à faire pénétrer la nourriture par d'autres endroits que par la bouche: on a recours à des lavemens faits avec du bouillon; on baigne les enfans dans du lait; on tient l'enfant dans une atmoſphere nourriſſante, comme à la cuiſine ou dans un endroit où l'on mettroit évaporer de bon bouillon; on ordonne des fictions ſeches; on ſe permet ſur le ventre quelques légéres embrocations mercurielles; on fait appliquer ſur le ventre un emplâtre de ciguë, qu'on fait couvrir de flanelle ou de peaux de lievre pour entretenir une douce chaleur néceſſaire dans ces cas. Comme la ſaburre ne tarde pas à s'amaſſer dans les premieres voyes, & que cette ſaburre repompée par les vaiſſeaux iroit augmenter l'obſtruction, on ſonge à purger de tems en tems, & il ne faut pas être plus de douze jours ſans le faire; on choiſit de préférence les purgatifs amers; les pillules aléxitaires de Rotrou conviennent ici, mais dans une moindre doſe que dans les écrouelles. (A. & L. P.)

CHARTRE DES PHILOSOPHES, (N), *Philoſ. Herm*; c'eſt la table d'émeraude d'Hermès, ainſi nommée, parce que c'eſt le premier écrit connu ſous la pierre philoſophale. Quelques-uns ont pris ces termes dans le ſens de *priſon*, & ont entendu le fourneau & l'œuf des philoſophes.

CHARTRES, (R), *Géogr.*, nom propre d'une ville épiſcopale & conſidérable de France, capitale de la Beauce & du pays Chartrain, avec titre de duché-pairie, ſituée ſur la riviere d'Eure, à dix-huit lieues, ſud-oueſt, de Paris, ſous le 19ᵉ degré 8 minutes, 55 ſecondes de longitude, & le 48ᵉ degré 26 minutes, 49 ſecondes de latitude. C'eſt le ſiége d'un préſidial, d'un bailliage, d'une élection, de deux prévôtés, d'un grenier à ſel, &c. & l'on y compte environ dix mille ames. Le principal commerce de cette ville & des environs conſiſte en grains.

CHARTRÉES, *villes chartrées*, c'eſt-à-dire, qui ont des anciens titres de leurs priviléges & franchiſes. Voyez ci-après VILLES.

CHARTREUSE, ſ. f., *Hiſt. Mod.*, monaſtere célebre ainſi nommé d'une montagne eſcarpée de Dauphiné ſur laquelle il eſt bâti, dans un déſert affreux, à cinq lieues de Grenoble, & qui a donné ſon nom à tout l'ordre des Chartreux qu'y fonda ſaint Bruno, en s'y retirant avec ſept compagnons l'an 1086.

CHARTREUX, (R), ſ. m., *Hiſt. Eccléſ.*, ordre de religieux inſtitué par S. Bruno en 1086, & remarquable par l'auſtérité de la regle.

* Bruno naquit à Cologne l'an 1060, de parens nobles & vertueux. Après avoir fait avec ſuccès ſes premieres études à Paris, & avoir brillé dans ſon cours de philoſophie & de théologie, il fut chanoine à Cologne & enſuite à Rheims. Il fut nommé chancelier & maître des grandes études de cette égliſe; mais il ſe vit obligé de la quitter ſous l'archevêque Manaſſès, qui la gouvernoit en tyran. Il prit dès-lors la réſolution de quitter le monde, pour ſe retirer dans la ſolitude. Voilà l'origine de ſon ordre; car on ne croit plus, & on ne refute pas même la fable du chanoine de Paris, qui reſſuſcita tout-à-coup, leva gravement la tête hors de ſa biere pendant qu'on lui chantoit l'office des morts, pour annoncer qu'il étoit en enfer, quoiqu'on le crût en paradis. La premiere ſolitude que le chanoine de Rheims habita, fut Saiſſe-Fontaine dans

le diocèſe de Langres. Il paſſa de-là à Grenoble l'an 1084. Hugues, évêque de cette ville qui avoit cru voir ſept étoiles brillantes ſur le déſert de Chartreuſe, lui conſeilla de l'aller habiter, & défendit peu de tems après aux femmes, aux chaſſeurs & aux bergers d'en approcher. Des rochers preſque inacceſſibles & entourés de précipices affreux furent le berceau de l'ordre des *Chartreux*, qui de-là ſe répandit dans toute l'Europe. L'inſtituteur ne fit point de regle particuliere pour ſes diſciples. Ils ſuivirent celle de S. Benoit, & l'accommoderent à leur genre de vie. Urbain II. diſciple de Bruno à l'école de Rheims, le contraignit ſix ans après de ſe rendre à Rome, pour l'aider de ſes conſeils & de ſes lumieres. Le S. Solitaire déplacé dans cette cour, & étourdi par le tumulte des courtiſans, ſe retira dans un déſert de la Calabre. Il y finit ſaintement ſes jours dans le monaſtere qu'il avoit fondé en 1101. On a de lui quelques ouvrages, des *Commentaires*, des *Lettres*, une *Elégie*; mais le plus beau de tous eſt la fondation de ſon ordre. Quoique fort riche, les religieux ſont par-tout d'une ſimplicité digne des premiers ſiecles de l'égliſe. *

Leur regle les oblige à une ſolitude perpétuelle, à l'abſtinence totale de viande, même en cas de maladie dangereuſe & en danger de mort, & au ſilence abſolu, excepté en certains tems marqués. *v.* MONASTIQUE. MOINE.

Leurs maiſons ſont ordinairement bâties dans des déſerts, quoiqu'il s'en trouve à la proximité des villes, ou dans les villes mêmes. La ferveur & la piété monaſtique ſe ſont toujours mieux conſervées dans cet ordre que dans les autres. M. l'abbé de la Trape (Rancé) a cependant tâché de prouver que les *chartreux* s'étoient relâchés de cette extrême auſtérité qui leur étoit preſcrite par les conſtitutions de Guigues I. leur cinquieme général. Mais dom Innocent Maiſon, élû général en 1675. dans une réponſe à M. l'abbé de Rancé, a montré que ce que celui-ci appelle *ſtatuts* ou *conſtitutions* de Guigues, n'étoit que des coûtumes compilées par le P. Guigues, & qui ne devinrent loix que long-tems après. En effet, comme nous venons de le dire, S. Bruno ne laiſſa aucunes régles écrites à ſon ordre. Guigues élu en 1110, en mit les coûtumes & les ſtatuts par écrit; & ce fut Baſile leur huitieme général, élu en 1151, qui dreſſa leurs conſtitutions telles qu'elles furent approuvées par le ſaint ſiége. Les *chartreux* ont donné à l'égliſe pluſieurs ſaints prélats, & grand nombre de ſujets illuſtres par leur doctrine & par leur piété. Leur général ne prend que le titre de *prieur de la Chartreuſe*.

CHARTREUX, *Hiſt. Nat.*, ſorte de chat dont le poil eſt d'un gris cendré tirant ſur le bleu. C'eſt une des peaux dont les pelletiers font négoce, & qu'ils employent dans les fourrures. *v.* CHAT.

CHARTREUX, *pelle de*, *Comm.*, eſpece de laine très-fine, que les manufacturiers en draps & autres étoffes tirent d'Eſpagne.

CHARTRIER, ſ. m., *Juriſprud.*, ſignifie ordinairement le lieu où ſont renfermés les chartres & anciens titres des abbayes, monaſteres, & des grandes ſeigneuries.

CHARTRIER, *Juriſprud.*, ſignifioit auſſi en quelques endroits *priſonnier*; ce qui vient du mot *charte*, qui ſe diſoit anciennement pour *priſon*. Voyez l'*ancienne chronique de Flandre*, *ch. lxvj.* & le *gloſſaire de* M. de Lauriere, au mot *charte*.

CHARTULAIRE, (R), ſ. m., *Hiſt. Eccléſ.* Il y en a qui prétendent que dans l'égliſe grecque on appelloit *Chartophylax*, celui que les Latins appelloient *chartulaire*; mais que ſa charge étoit bien plus conſidérable. D'autres diſtinguent même dans l'égliſe grecque, le *chartulaire* du *chartophylax*. Le *chartulaire* de *Conſtantinople* préſidoit aux jugemens civils ou criminels au nom du patriarche; il portoit un anneau d'or & une tiare ornée d'or, & ſur ſa poitrine une eſpece de bulle, comme les évêques portent en France une croix. Il avoit droit, comme le patriarche, de catéchiſer le peuple dans l'égliſe. Quand le patriarche établiſſoit un *chartulaire*,

Digitized by Google

chartulaire, il lui donnoit des clefs, pour marquer l'étendue de ſon autorité. Quoique le *chartulaire* de Conſtantinople ne fût que diacre, il précédoit les évêques, malgré leurs fréquentes proteſtations, mais il n'avoit point ſéance aux conciles œcuméniques, quand on en tenoit. Il avoit ſoin de tirer des archives dont il avoit les clefs, les papiers que les peres du concile demandoient, & de les retirer enſuite.

Le *chartulaire* dans l'empire, étoit un officier de l'empereur à Conſtantinople. Il y avoit pluſieurs *chartulaires*, & l'un d'eux étoit le chef des autres, qui lui étoient ſubordonnés. On l'appelloit *grand-chartulaire*. Quand l'empereur montoit à cheval, c'étoit le *chartulaire* qui tenoit ſon cheval & qui le menoit. Le P. Goar l'appelle *Scriniarius*. C'étoit un commis, celui qui tenoit les regiſtres publics, qui y écrivoit les actes & les comptes. S. Pierre de Maiuma, martyr, étoit *chartulaire* des impôts publics. Au reſte, il paroît par le diacre Jean, dans la vie de S. Grégoire, que l'office de *chartulaire* étoit conſidérable; car il lui donne les titres de *magnifique* & de *ſeigneur*.

CHARYBDE, ſ. f., *Myth.*, femme qui habitoit & voloit le long des côtes de la Sicile; elle fut frappée de la foudre & métamorphoſée en monſtre marin, pour avoir détourné les bœufs d'Hercule. Ce monſtre attendoit près d'un écueil de Sicile, les paſſans pour les dévorer: là les eaux tournoyoient, entraînant les vaiſſeaux dans des gouffres, & les renvoyant du fond à la ſurface trois fois, à ce que dit Homere, avant que de les abſorber: on entendoit de grands bruits, & l'on ne franchiſſoit le paſſage qu'avec frayeur. C'eſt aujourd'hui le *capo di faro*: ce lieu ſemble avoir perdu tout ce qu'il avoit d'effrayant, en perdant ſon ancien nom; & cette *Charybde*, la terreur des navigateurs de l'antiquité, ne mérite preſque pas l'attention de nos pilotes: ce qui ſemble prouver, ou qu'en effet ce paſſage n'eſt plus auſſi dangereux qu'il l'étoit, ou que ce qui étoit du tems d'Homere un grand danger pour les matelots, n'en eſt pas un pour les nôtres.

* Cluvier fait une deſcription ample & exacte de *Charybde*. Quant à la nature de *Charybde*, telle qu'on la voit aujourd'hui, l'on remarque que tantôt les eaux de cet endroit ſont toutes bouillantes, comme l'eau qui eſt ſur le feu, tantôt qu'elles lancent en l'air des flots comme agités par des tourbillons, qui ſont bien plus dangereux aux vaiſſeaux qui paſſent que les bouillons du *Charybde*; car pendant ce bouillon des flots, les vaiſſeaux peuvent paſſer ſans riſque. On a remarqué par une longue expérience des matelots, que la *Charybde* bouillonnoit dans le tems que le vent ſyrophénix domine ſur cette mer. Ce vent alors agit avec tant d'impétuoſité, qu'il forme des déluges d'eaux en figure de colonnes.

Ce gouffre fut ſondé du tems de Fréderic roi de Sicile, par un fameux nageur, que l'on ſurnommoit pour ſon habileté *Peſcecola*, ou le *Poiſſon colas*. Il dit 1°. qu'il avoit reconnu d'abord dans ce gouffre une ſi grande violence de flots, qu'aucun homme, quelque robuſte qu'il fût, ne pouvoit tenir contre, & qu'il fût tellement empêché par cette violence, qu'il fut obligé de chercher pluſieurs détours pour arriver juſqu'au fond. 2°. Il dit qu'il vit un grand nombre de rochers de tous côtés; 3°. qu'il ſentit pluſieurs courans d'eaux contraires les uns aux autres, qui s'entrechoquoient, & qui étoient effroyables; 4°. qu'il avoit rencontré par troupeaux une ſorte de poiſſons nommés *polypes*, qui venant à ſerrer un homme avec leurs filets, le faiſoit mourir en fort peu de tems; 5°. qu'enfin il avoit reconnu une grande quantité de carcharis, qui ſont une eſpece de chiens de mer, très-grands & très-méchans, avec trois rangées de dents horribles. Peſcecola étant allé une ſeconde fois juſqu'au fond de ce gouffre, pour y chercher une coupe d'or que le roi de Sicile y avoit fait jetter, & qui devoit être la récompenſe de ſa peine, y périt ſans que l'on ait jamais pu en avoir de nouvelles.

Le P. Kirker, craignant que le lecteur ne prenne ceci pour une hiſtoriette, faite à plaiſir, dit que ce fait eſt écrit dans les actes du royaume, & qu'un ſecrétaire des archives le lui a communiqué.

Quelque idée que les anciens & le P. Kirker veuillent nous donner de l'extrême danger où ce gouffre met les vaiſſeaux qui s'en approchent, il y a bien du rabais à faire.

C'eſt à *Charybde* qu'on éleva le phare, dit aujourd'hui le *phare de Meſſine*, parce qu'il eſt près de cette ville

CHAS, ſ. m., *Art Méch.* Ce terme a pluſieurs acceptions très-différentes: c'eſt chez les amydonniers, une expreſſion du grain amolli dans l'eau ſous la forme d'une colle; chez les aiguilliers, c'eſt la partie ouverte de l'aiguille; & chez les Tiſſerands, c'eſt l'expreſſion de grain des amydonniers miſe en colle, & employée à coller les fils de la chaîne, afin de leur donner un peu moins de flexibilité. Voy. à l'article AIGUILLE DE BONNETIER, la deſcription de la machine, à l'aide de laquelle on pratique en très-peu de tems le *chas* ou la *châſſe* à un grand nombre d'aiguilles.

CHASLE, *Jacques de*, (N), *Hiſt. Litt.*, avocat, auteur du *Dictionnaire univerſel chronologique & hiſtorique de la juſtice*, contenant tous les édits & les arrêts du conſeil d'Etat de France depuis 1600, juſqu'en 1720, en 3 vol. in-fol.

CHASLUIM, (N), *Hiſt. Sacr.*, un des fils de Meſraïm. *Meſraïm engendra Ludim.... & Chasluim. Gen. 10. 13.* On eſt fort partagé ſur le lieu de ſa demeure, & ſur la nation dont il fut fondateur. Moïſe dit que des *Chasluim* ſont ſortis les Philiſtins & les Caphtorim. *Deſquels ſont iſſus les Philiſtins & Caphtorim.* Ibid. 14. Jérémie & Amos diſent que les Philiſtins ſont ſortis de Caphtor. Pour accorder cette contradiction apparente, il faut dire que les Caphtorim ſont ſortis immédiatement des *Chasluim*, & que des Caphtorim ſont venus les Philiſtins.

CHASMA, (N), *Géogr.*, petite ville de l'Illyrie hongroiſe, dans la Croatie, au comté de Zagrab. L'on y montre le tombeau de Colomann, l'un des anciens rois du pays. (D. G.)

CHASON *ou* CHASOWA, (N), *Géog.*, nom que ſe donne à ſoi-même le peuple groſſier, laid & payen encore, qui habite la portion la plus ſeptentrionale du gouvernement Ruſſien d'Archangel, & que l'on appelle communément en Ruſſie *Samojedes*, c'eſt-à-dire, Antropophages. *v.* SAMOJEDES. (D. G.)

CHASPHOMA, (N), *Géogr.*, ville du pays de Galaad, qui fut priſe & ruinée par Judas Macchabée. Ce doit être la même qu'Eſebon.

CHASSAIGNE, *Antoine de la*, (N), *Hiſt. Litt.*, docteur de Sorbonne, directeur du ſéminaire des miſſions étrangeres à Château-Dun dans le diocèſe de Chartres, eſt mort âgé de 78 ans en 1729. On a de lui la *Vie* de Nicolas Pavillon évêque d'Aleth. Cet ouvrage eſt écrit avec trop de négligence.

CHASSE, ſ. f., *Œcon. Ruſtiq.* Ce terme pris généralement pourroit s'étendre à la vénerie, à la fauconnerie, & à la pêche, & déſigner toutes les ſortes de guerres que nous faiſons aux animaux, aux oiſeaux dans l'air, aux quadrupedes ſur la terre, & aux poiſſons dans l'eau; mais ſon acception ſe reſtraint à la pourſuite de toutes ſortes d'animaux ſauvages, ſoit bêtes féroces & mordantes, comme lions, tigres, ours, loups, renards, &c. ſoit bêtes noires, par leſquelles on entend les cerfs, biches, daims, chevreuils; ſoit enfin le menu gibier, tant quadrupedes que volatiles, tels que les lievres, lapins, perdrix, bécaſſes, &c. La *chaſſe* aux poiſſons s'appelle *pêche*.

On peut encore diſtribuer la *chaſſe* relativement aux animaux avec leſquels elle ſe fait, ſans aucun égard à la nature de ceux à qui on la fait: ſi elle ſe fait avec des chiens, elle s'appelle *vénerie*; *v.* VÉNERIE: ſi elle ſe fait avec des oiſeaux, elle s'appelle *fauconnerie*; *v.* FAUCONNERIE.

Les inſtrumens dont on ſe ſert pour atteindre les animaux chaſſés, fourni-

Digitized by Google

roient une troiſieme diviſion de la *chaſſe*, la *chaſſe* aux chiens, aux oiſeaux, aux armes offenſives, & aux piéges. Celle aux chiens ſe ſouſdiviſeroit ſelon les chiens qu'on employeroit, comme au limier, au chien courant, au chien couchant, &c. Celle aux armes offenſives, ſelon les armes qu'on employe, comme le couteau de *chaſſe*, le fuſil, &c. Celle aux piéges contiendroit toutes les ruſes dont on ſe ſert pour attraper les animaux, au nombre deſquelles on mettroit les filets.

La *chaſſe* prend quelquefois différens noms, *ſelon les animaux chaſſés*. On va à la paſſée de la bécaſſe. *Selon le tems*; ſi c'eſt de grand matin, elle s'appelle *rentrée*; *v.* RENTRÉE: ſi c'eſt ſur le ſoir, elle s'appelle *affut*; *v.* AFFUT. *Selon les moyens* qu'on employe; ſi l'on contrefait la chouette par quelque appeau, c'eſt la pipée. *v.* PIPÉE, &c.

Nous nous bornerons dans cet article à parler de la *chaſſe* en général: on en trouvera les détails aux différens articles; les différentes *chaſſes*, comme du *cerf*, du *daim*, du *chevreuil*, du *loup*, &c. aux articles de ces animaux; les inſtrumens, aux articles CHIEN COUCHANT, CHIEN COURANT, CHIENS, CORS *ou* TROMPE, COUTEAU DE CHASSE, FILET, FUSIL, LEVRIER, LIMIER, PIÉGE, &c. les *filets*, aux articles des différentes ſortes de *filets*; les *piéges*, aux différentes ſortes de *piéges*; les détails de la fauconnerie aux oiſeaux, & autres animaux qu'on pourſuit à cette *chaſſe*, à ceux avec leſquels on la fait; & ſes généralités, à l'article FAUCONNERIE. Voyez auſſi ſur la *grande chaſſe* ou *chaſſe à cors & à cri* (car on diſtribue auſſi la *chaſſe* en *grande* & *haute*, qui comprend celle des bêtes fauves & de quelques autres animaux; en *baſſe* ou *petite*, qui s'étend au reſte des animaux) voyez dis-je, les articles BETES, BÊTES NOIRES, FAUVES, VÉNERIE, &c.

La *chaſſe* eſt un des plus anciens exercices. Les fables des poëtes qui nous peignent l'homme en troupeau avant que de nous le repréſenter en ſocieté, lui mettent les armes à la main, & ne lui ſuppoſent d'occupation journaliere que la *chaſſe*. L'Ecriture ſainte qui nous tranſmet l'hiſtoire réelle du genre humain, s'accorde avec la fable, pour nous conſtater l'ancienneté de la *chaſſe*: elle dit que Nemrod fut un grand chaſſeur aux yeux du Seigneur, qui le rejetta. C'eſt une occupation proſcrite dans le livre de Moïſe; c'eſt une occupation divinisée dans la théologie payenne. Diane étoit la patrone des chaſſeurs; on l'invoquoit en partant pour la *chaſſe*; on lui ſacrifioit au retour l'arc, les fléches, & le carquois. Apollon partageoit avec elle l'encens des chaſſeurs. On leur attribuoit à l'un & à l'autre, l'art de dreſſer des chiens, qu'ils communiquerent à Chiron, pour honorer ſa juſtice. Chiron eut pour éleves, tant dans cette diſcipline qu'en d'autres, la plupart des héros de l'antiquité.

Voilà ce que la mythologie & l'hiſtoire ſainte, c'eſt-à-dire, le menſonge & la vérité, nous racontent de l'ancienneté de la *chaſſe*. Voici ce que le bon ſens ſuggere ſur ſon origine. Il fallut garantir les troupeaux des loups & autres animaux carnaciers; il fallut empêcher tous les animaux ſauvages de ravager les moiſſons: on trouva dans la chair de quelques-uns un aliment ſain; dans les peaux de preſque tous une reſſource très-prompte pour le vêtement: on fut intéreſſé de plus d'une maniere à la deſtruction des bêtes malfaiſantes: on n'examina guere quel droit on avoit ſur les autres; & on les tua toutes indiſtinctement, excepté celles dont on eſpéra de grands ſervices en les conſervant.

L'homme devint donc un animal très-redoutable pour tous les autres animaux. Les eſpeces ſe dévorerent les unes les autres, après que le péché d'Adam eut répandu entr'elles les ſemences de la diſſention. L'homme les dévora toutes. Il étudia leur maniere de vivre, pour les ſurprendre plus facilement; il varia ſes embûches, ſelon la variété de leur caractere & de leurs allures; il inſtruiſit le chien, il monta ſur le cheval, il s'arma

Digitized by Google

du dard, il aiguiſa la fleche; & bientôt il fit tomber ſous ſes coups le lion, le tigre, l'ours, le léopard: il perça de ſa main depuis l'animal terrible qui rugit dans les forêts, juſqu'à celui qui fait retentir les airs de ſes chants innocents; & l'art de les détruire fut un art très-étendu, très-exercé, très-utile, & par conſéquent fort honoré.

Nous ne ſuivrons pas les progrès de cet art depuis les premiers tems juſqu'aux nôtres; les mémoires nous manquent; & ce qu'ils nous apprendroient, quand nous en aurions, ne feroit pas aſſez d'honneur au genre humain pour le regretter. On voit en général que l'exercice de la *chaſſe* a été dans tous les ſiecles & chez toutes les nations d'autant plus commun, qu'elles étoient moins civiliſées. Nos peres beaucoup plus ignorans que nous, étoient beaucoup plus grands chaſſeurs.

* Quant à la maniere de chaſſer des anciens, on la peut diſtinguer en deux claſſes; ſavoir, la *chaſſe* aux oiſeaux, & la *chaſſe* aux bêtes à quatre pieds.

La *chaſſe* aux bêtes à quatre pieds ſe faiſoit de deux manieres, qui dans le fond n'étoient point différentes, du moins par rapport à la façon de chaſſer. L'on chaſſoit aux bêtes de toute eſpece dans des parcs où on les tenoit toujours en réſerve, pour en avoir le plaiſir quand on vouloit. L'on chaſſoit auſſi dans la campagne & dans les forêts. On ſe ſervoit de rêts pour prendre les bêtes; c'eſt ainſi qu'on prenoit les daims, ſelon Martial. On ſe ſervoit encore de foſſes & de pieges ſuivant Lucrece & d'autres.

On chaſſoit auſſi en entourant de rêts & de paliſſades, les lieux où l'on ſavoit qu'étoient les bêtes. Nous voyons ſouvent des parcs, ſemblables aux *chaſſes* repréſentées au ſépulcre des Naſons, qui nous fournit les plus belles images de *chaſſes* de différente eſpece. La *chaſſe* avec des chiens étoit des plus ordinaires dans tous les pays du monde. On chaſſoit à cheval avec des piques qu'on appelloit *venabula*, & avec de longues épées. Nous voyons les empereurs & les gens de qualité, chaſſer ainſi dans les anciens monumens. Une des manieres les plus ordinaires de chaſſer étoit avec l'arc & la fleche.

La *chaſſe* avec des rêts ou avec des pieges n'étoit pas pour le plaiſir; elle étoit plutôt pour les campagnards que pour les gens de qualité. C'eſt le métayer de Fauſtin, qui prend les daims avec des filets, & les grives avec des lacets, ſelon Martial. La *chaſſe* noble étoit celle qui ſe faiſoit avec des chiens, ſoit dans des parcs ou des lieux fermés, ſoit dans les campagnes. Celle auſſi, que des hommes armés de toutes pieces, faiſoient ſans le ſecours des chiens contre des bêtes fauves; & celle qui ſe faiſoit à cheval avec des javelots ou de longs coutelas, étoient cenſées *chaſſes* nobles.

Les Grecs & les Romains étoient curieux de dreſſer leurs chiens à la *chaſſe*. Selon Xénophon, il ne falloit lâcher les jeunes chiens après le gibier qu'à l'âge de dix mois, & les jeunes chiennes qu'à l'âge de huit. Le véneur les devoit retenir avec de longues courroies, de peur que la trop grande ardeur à courir ne leur fît mal. C'eſt pourquoi, nous voyons dans une *chaſſe* du ſépulcre des Naſons, qu'un véneur retient avec deux longues courroies, un jeune chien qui court après les cerfs. Xénophon veut qu'on donne aux chiens des noms courts, afin qu'on les puiſſe appeller plus facilement. Ces noms ſont :

Actis, *le rayon.*	Æther, *l'air.*
Aichmé, *la pointe.*	Alcé, *la force.*
Anthéus, *la fleur.*	Augo, *la ſplendeur.*
Brémon, *le frémiſſeur.*	Bryas, *l'alaigre.*
Cænon, *le nouveau.*	Chara, *la joie.*
Craugé, *la clameur.*	Géthéus, *le joyeux.*
Gnomé, *la ſentence.*	Hébé, *la jeuneſſe.*
Hormé, *l'impétuoſité.*	Hybris, *l'injure.*
Hyléus, *le ſauvage.*	Leuſon, *le funeſte.*
Lochos, *l'embûche.*	Lonché, *la lance.*
Médas, *le ſage.*	Noos, *la penſée.*
Œnas, *l'ivrogne.*	Orgé, *la colère.*
Phlégon, *l'ardent.*	Phonex, *le meurtrier.*

Digitized by Google

Phrura, *la garde.* Phylax, *le gardien.*
Polysbia, *le très-violent.* Porpax, *l'agraffe.*
Porthon, *le ravageur.* Pſyché, *l'ame.*
Rhomé, *la vigueur.* Sperchon, *le preſſant.*
Spudé, *l'agiſſant.* Sterrus, *le ferme.*
Sthénos, *le robuſte.* Stibon, *la quête qui ſuit la piſte.*
Stichon, *le bon ordre.* Styrax, *la pointe.*
Taxis, *l'ordonnance.* Teuchon, *l'attrapeur.*
Tallon, *le floriſſant.* Thymus, *le courage.*
Tyrbas, *le ſale.* Xiphon, *le glaive.*

Les Romains diſtinguoient les chiens ſelon les pays. Les plus hardis chez eux étoient les Moloſſes, ceux de la Pannonie, de la Bretagne, les Gaulois, les Ibériens, les Acarnaniens, les Hyrcaniens, les Indiens & les Libyens. Ceux, qui paſſoient pour les plus adroits, étoient ceux de Crete, les Étoliens, ceux de Sparte, ceux de la Toſcane & de l'Ombrie. Les plus vîtes étoient les chiens gaulois, Belges, Séguſiens, Sicambres. Les Grecs eſtimoient beaucoup les chiens Indiens, ceux de Sparte, de Crete, & les Locriens. Parmi les chiens, il y en avoit de dreſſés à la *chaſſe* au lion, à l'ours & aux bêtes fauves; d'autres à la *chaſſe* au cerf, à celle au lievre.

Il y avoit des chiens Indiens, dit Strabon, dreſſés à la *chaſſe* au lion, ſi ardens après les bêtes fauves, qu'ils ne lâchoient pas priſe, lors même qu'on leur coupoit la jambe.

Les anciens avoient quelquefois des chiens nés d'un mâle qui étoit une bête fauve; tels étoient ceux, qui étoient nés d'un loup, d'un lion, d'un tigre. Les chiens de cette eſpece paroiſſent avoir été eſtimés des anciens.

Les Grecs, ſelon Xénophon, mettoient aux chiens non ſeulement des colliers, mais auſſi des ceintures qui ceignoient le corps au-deſſus des reins. D'autres particularités ſur la *chaſſe* ſont remarquées dans les deſcriptions particulieres des différentes *chaſſes*, que donne Dom Bernard de Montfaucon.

Quant à la *chaſſe* aux oiſeaux, il y en avoit qui chaſſoient avec l'épervier, ou le faucon, ou d'autres oiſeaux dreſſés pour faire lever l'oiſeau. Quelques-uns l'ont pourtant nié. Ce qu'on peut dire de plus vraiſemblable, c'eſt que cette *chaſſe* étoit rare.

Boulanger prouve que la *chaſſe* avec des oiſeaux étoit en uſage dans les anciens tems, & ſe ſert pour cela des témoignages de pluſieurs auteurs; d'Ariſtote, qui dit que quand les éperviers ont pris quelque oiſeau, ils le laiſſent tomber aux chaſſeurs; d'Oppien, qui dit que celui, qui *chaſſe* à l'oiſeau, n'a pas beaucoup de peine; de Martial, qui prend le mot d'oiſeleur en ce ſens. On ſe ſervoit pour cette *chaſſe*, dit Julius Firmicus Maternus, des éperviers, des faucons & des autours. Il paroît auſſi, par ce que dit ailleurs cet auteur, que l'on ſe ſervoit de chiens pour lever les oiſeaux, & les expoſer aux oiſeaux de proie. Selon Ctéſias Cnidien, les Pygmées ſe ſervoient pour chaſſer au lievre & au renard, non de chiens, mais de corbeaux, d'éperviers, de corneilles & d'aigles.

Pline, parlant des éperviers, dit qu'il y en a qui ne prennent les oiſeaux qu'à terre; que d'autres ne les prennent que quand ils volent autour des arbres; d'autres, quand ils ſont perchés au plus haut des arbres; & quelques-uns, quand ils volent en l'air. Il ajoûte plus bas, que dans cette partie de la Thrace, qui eſt au de-là d'Amphipolis, les hommes & les éperviers chaſſent en ſociété; que les hommes font lever les oiſeaux des forêts & des roſeaux; que les éperviers fondent ſur eux & les prennent; & qu'ils partagent enſuite avec les hommes leur capture.

Élien parle d'une autre maniere de chaſſer à l'oiſeau; les hommes, dit-il, tendent leurs filets & ſe repoſent, les éperviers viennent enſuite, font peur aux oiſeaux & les pouſſent dans les filets. *

Obſervons enfin ici, 1°. qu'en recueillant avec exactitude tout ce que les anciens & les modernes ont dit pour ou

Digitized by Google

contre la *chaſſe*, & la trouvant preſqu'auſſi ſouvent louée que blâmée, on en concluroit que c'eſt une choſe aſſez indifférente. 2°. Que le même peuple ne l'a pas également louée ou blâmée en tout tems. Sous Salluſte, la *chaſſe* étoit tombée dans un ſouverain mépris; & les Romains, ces peuples guerriers, loin de croire que cet exercice fût une image de la guerre, capable d'entretenir l'humeur martiale, & de produire tous les grands effets en conſéquence deſquels on le croit juſtement réſervé à la nobleſſe & aux grands: les Romains, dis-je, n'y employoient plus que des eſclaves. 3°. Qu'il n'y a aucun peuple chez qui l'on n'ait été contraint de réprimer la fureur de cet exercice par des loix: or la néceſſité de faire des loix eſt toujours une choſe fâcheuſe; elle ſuppoſe des actions ou mauvaiſes en elles-mêmes, ou regardées comme telles, & donne lieu à une infinité d'infractions & de châtimens. 4°. Qu'il eſt venu des tems où l'on en a fait un apanage ſi particulier à la nobleſſe, qu'ayant négligé toute autre étude, elle ne s'eſt plus connue qu'en chevaux, qu'en chiens & en oiſeaux. 5°. Que ce droit a été la ſource d'une infinité de jalouſies & de diſſentions, même entre les nobles; & d'une infinité de léſions envers leurs vaſſaux, dont les champs ont été abandonnés au ravage des animaux reſervés pour la *chaſſe*. L'agriculteur a vû ſes moiſſons conſommées par des cerfs, des ſangliers, des daims, des oiſeaux de toute eſpece; le fruit de ſes travaux perdu, ſans qu'il lui fût permis d'y obvier, & ſans qu'on lui accordât de dédommagement. 6°. Que l'injuſtice a été portée dans certains pays au point de forcer le payſan à chaſſer, & à acheter enſuite de ſon argent le gibier qu'il avoit pris. C'eſt dans la même contrée qu'un homme fut condamné à être attaché vif ſur un cerf, pour avoir chaſſé un de ces animaux. Si c'eſt quelque choſe de ſi précieux que la vie d'un cerf, pourquoi en tuer? ſi ce n'eſt rien, ſi la vie d'un homme vaut mieux que celle de tous les cerfs, pourquoi punir un homme de mort pour avoir attenté à la vie d'un cerf? 7°. Que le goût pour la *chaſſe* dégénere preſque toujours en paſſion; qu'alors il abſorbe un tems précieux, nuit à la ſanté, & occaſionne des dépenſes qui dérangent la fortune des Grands, & qui ruinent les particuliers. 8°. Enfin que les loix qu'on a été obligé de faire pour en reſtraindre les abus, ſe ſont multipliées au point qu'elles ont formé un code très-étendu: ce qui n'a pas été le moindre de ſes inconvéniens.

CHASSE, *Juriſp.*, ſuivant le droit naturel, la *chaſſe* étoit libre à tous les hommes. C'eſt un des plus anciens moyens d'acquérir ſuivant le droit naturel. L'uſage de la *chaſſe* étoit encore libre à tous les hommes ſuivant le droit des gens.

Le droit civil de chaque nation apporta quelques reſtrictions à cette liberté indéfinie.

Solon voyant que le peuple d'Athenes négligeoit les arts méchaniques pour s'adonner à la *chaſſe*, la défendit au peuple, défenſe qui fut depuis mépriſée.

Chez les Romains, chacun pouvoit chaſſer, ſoit dans ſon fonds, ſoit dans celui d'autrui; mais il étoit libre au propriétaire de chaque héritage d'empêcher qu'un autre particulier n'entrât dans ſon fonds, ſoit pour chaſſer, ou autrement. *Inſtit. Lib. II. tit. 1. §. XII.*

CHASSE AMPHITHÉATRALE, *Hiſt. Anc.* Les Romains l'appelloient *venatio ludiaria*, ou *amphitheatralis*. Elle ſe faiſoit dans les cirques, au milieu des amphithéâtres, &c. On lâchoit toutes ſortes d'animaux ſauvages qu'on faiſoit attaquer par des hommes, appellés de cet exercice *beſtiarii*. *v.* BESTIAIRES; ou ils étoient tués à coup de fleches par le peuple même, amuſement qui l'accoutumoit au ſang & l'exerçoit au carnage. L'an de Rome 502, on y conduiſit cent quarante-deux éléphans qui avoient été pris en Sicile ſur les Carthaginois; ils furent expoſés & défaits dans le cirque. Auguſte donna au peuple, dans une ſeule *chaſſe amphithéatrale*, trois mille cinq cens bê-

Digitized by Google

tes. Scaurus donna une autre fois un cheval marin & cinq crocodiles; l'empereur Probus, mille autruches, mille cerfs, mille ſangliers, mille daims, mille biches, & mille béliers ſauvages. Pour un autre ſpectacle, le même prince avoit fait raſſembler cent lions de Lybie, cent léopards, cent lions de Syrie, cens lionnes, & trois cens ours. Sylla avoit donné avant lui cent lions; Pompée, trois cens quinze; & Céſar quatre cens. Si tous ces récits ne ſont pas outrés, quelle étoit la richeſſe de ces particuliers? quelle n'étoit pas celle du peuple? C'étoient les dictateurs, les conſuls, les queſteurs, les préteurs, & les édiles qui faiſoient la dépenſe énorme de ces jeux, quand il s'agiſſoit de gagner la faveur du peuple pour s'élever à quelque dignité plus importante.

CHASSE, (N), *Muſiq.* On donne ce nom à certains airs ou à certaines fanfares de cors ou d'autres inſtrumens qui réveillent, à ce qu'on dit, l'idée des tons que ces mêmes cors donnent à la *chaſſe*.

CHASSE, (N), *Chir.*, manche des inſtrumens de chirurgie qui ferment & ouvrent à volonté. Tels ſont la lancette, le raſoir, le biſtouri. La lame de tous ces inſtrumens ſe cache dans une *chaſſe*. *v.* LANCETTE & RASOIR.

CHASSE, en terme de *Marine*, ſe dit d'un vaiſſeau qui en pourſuit un autre; alors on dit *donner chaſſe*. On l'applique également au vaiſſeau qui fuit, & en ce cas c'eſt *prendre chaſſe*, c'eſt-à-dire prendre la fuite. Il arrive ſouvent que le navire qui prend *chaſſe* continue de tirer ſur celui qui le pourſuit, ce qu'il ne peut faire que des pieces de canon qui ſont à l'arriere, ce qui s'appelle *ſoutenir chaſſe*. Cette manœuvre eſt aſſez avantageuſe, parce que la pouſſée du canon, qu'on tire à l'arriere, favoriſe plus le ſillage qu'elle ne le retarde. Il n'en eſt pas de même des pieces de *chaſſe* de l'avant, dont on ſe ſert en pourſuivant un navire, la pouſſée de chaque coup retarde la courſe du vaiſſeau.

CHASSE DE PROUE, *ou* PIECES DE CHASSE DE L'AVANT, ſe dit des pieces de canon qui ſont à l'avant, & dont on ſe ſert pour tirer ſur un vaiſſeau qui fuit & qu'on pourſuit.

CHASSE, (R), *Milit.*, c'eſt en fait d'artifices le lit de poudre dont on couvre le fond des pots-à-feu, pots à aigrettes & autres artifices compoſés, pour communiquer le feu à la garniture, & la faire monter. Elle ſe fait de relien mêlé avec de l'aigremore: comme elle eſt à moitié écraſée, elle agit moins vivement que la poudre, dont l'effet eſt trop prompt pour que la garniture puiſſe bien prendre feu.

CHASSE *d'une balance*, eſt la partie perpendiculaire au fléau, & par laquelle on tient la balance lorſqu'on veut s'en ſervir. *v.* BALANCE & FLÉAU.

CHASSE, *outil du Maréchal groſſier*, c'eſt une eſpece de marteau dont un côté eſt quarré & l'autre rond, dont l'œil eſt percé plus du côté quarré que du rond, qui ſert aux maréchaux pour chaſſer & enfoncer les cercles de fer qui ſe mettent autour des moyeux des roues, afin d'empêcher qu'ils ne ſe fendent. Ces cercles s'appellent *cordons* & *frettes*. *v.* FRETTES. Voyez *les Pl. du Maréchal groſſier*, *fig. 39. & ſuiv.*

Les batteurs d'or ont auſſi un marteau qu'ils appellent *chaſſe*. *v.* l'article BATTEUR D'OR.

CHASSE, *Coutel.* Ces ouvriers employent ce terme en deux ſens; c'eſt ainſi qu'ils appellent, 1°. le manche d'écaille, de baleine, ou de corne, compoſé ordinairement de deux parties aſſemblées par le tablettier, dans leſquels la lame du raſoir eſt reçue; ou le manche d'écaille fait auſſi par le tablettier, mais ſeulement aſſemblé en un ſeul endroit, & par un ſeul clou qui traverſe le fer de la lancette & les deux parties du manche où cet inſtrument de chirurgie eſt renfermé. 2°. La portion de l'inſtrument qui ſert dans la forge des lames de table, à mitre ſur-tout, qui ne ſont plus guere en uſage, à recevoir la queue de la lame, tandis que la lame eſt reçue dans

Digitized by Google

un tas fendu à ſa partie ſupérieure & preſque ſur toute ſa longueur. On frappe ſur la *chaſſe*; la *chaſſe* appuie ſur l'endroit fort qu'on a ménagé avec le marteau, ou morceau d'acier ou d'étoffe qui doit faire la lame; cet endroit fort ſe trouve comprimé entre la *chaſſe* & le tas, & forcé de s'étendre en partie, & de prendre la forme en relief & de la mitre qu'on a ménagée en creux dans le tas, & de cette ovale qui ſépare la lame de la queue, & qui s'applique ſur le bout du manche, quand la lame eſt montée.

CHASSE, *Lunettier*. Les lunettiers appellent ainſi la monture d'une lunette dans laquelle les verres ſont enchaſſés. Cette *chaſſe* eſt de corne, d'écaille, &c. ou de quelque métal élaſtique, c'eſt-à-dire, bien écrouï; elle a la forme de la lettre ſ minuſcule. Voyez *la fig. 21. Pl. du Lunettier*.

CHASSE, *cheval de chaſſe*, eſt un cheval d'une taille légere, qui a de la viteſſe, & dont on ſe ſert pour chaſſer avec des chiens courans. Les chevaux anglois ſont en réputation pour cet uſage. Un cheval étroit de boyau peut être bon pour la *chaſſe*, mais il ne vaut rien pour le carroſſe.

CHASSE, ſ. f., terme très-uſité en *Méchanique*, & appliqué à un grand nombre de machines, dans leſquelles il ſignifie preſque toujours un eſpace libre qu'il faut accorder ſoit à la machine entiere, ſoit à quelqu'une de ſes parties, pour en augmenter, ou du moins faciliter l'action. Trop ou trop peu de *chaſſe* nuit à l'action: c'eſt à l'expérience à déterminer la juſte quantité. Voici un exemple ſimple de ce qu'on entend par *chaſſe*. La *chaſſe* dans la ſcie à ſcier du marbre, eſt la quantité préciſe dont cette ſcie doit être plus longue que le marbre à ſcier, pour que toute l'action du ſcieur ſoit employée ſans lui donner un poids de ſcie ſuperflu qu'il tireroit, & qui ne ſeroit point appliqué ſi la *chaſſe* étoit trop longue: il eſt évident que dans ce cas la longueur des bras de l'ouvrier permettra plus de *chaſſe*. La *chaſſe* ordinaire eſt depuis un pied juſqu'à dix-huit pouces.

CHASSE, ſ. f., *Jeu*, c'eſt au jeu de paume la diſtance qu'il y a entre le mur du côté où l'on ſert, & l'endroit où tombe la balle du ſecond bond. Cette diſtance ſe meſure par les carreaux: quand la *chaſſe* eſt petite, on dit *une chaſſe à deux, à trois carreaux & demi*, &c. C'eſt au garçon à examiner, annoncer & marquer fidélement les *chaſſes*. Ce garçon en eſt appellé *le marqueur*. *v.* l'article PAUME.

CHASSE, en terme d'*Orfévre*, c'eſt la partie de la boucle où eſt le bouton.

CHASSE DE PARCS, terme de *Pêche*, c'eſt une grande tenture de filets montée ſur piquets, qui ſert à conduire le poiſſon dans le parc, d'où il ne peut plus reſſortir. *v.* PARCS, dont la *chaſſe* fait partie.

CHASSE QUARRÉE, c'eſt proprement une eſpece de marteau à deux têtes quarrées, dont l'une eſt acerée, & l'autre ne l'eſt point.

L'uſage de la *chaſſe* n'eſt pas de forger, mais de former, après que le forgeron a enlevé un tenon ou autre piece où il y a épaulement, l'angle de l'épaulement: pour cet effet on poſe la *chaſſe* bien d'aplomb ſur le tenon ou la piece, à l'endroit de l'épaulement commencé au marteau, & l'on frappe ſur la tête non acerée de la *chaſſe* avec un autre marteau; ce qui donne lieu à la tête acerée de rendre l'angle de l'épaulement plus vif, & épargne à l'ouvrier bien des coups de lime.

CHASSE À BISEAU, c'eſt le même outil & de la même forme, à cela près que la tête acerée eſt en pente; cette pente continuée rencontreroit le manche. Son uſage eſt de refouler fortement les épaulemens, ſur-tout dans les occaſions où les angles de l'épaulement ſont aigus.

CHASSE *des Raffiniers de ſucre*; c'eſt le même outil que le chaſſoire des tonneliers; & ils l'employent ſur leurs formes au même uſage que ces ouvriers ſur les cuviers, tonneaux, & autres vaiſſeaux qu'ils relient. *v.* CHASSOIRE. Il n'y a de différence entre la *chaſſe* des raffineurs, &

& le chaſſoir des tonneliers, que le chaſſoir des tonneliers eſt à-peu-près de même groſſeur par-tout, & qu'il ſert ſur l'un & l'autre bout indiſtinctement; au lieu que celui des raffineurs ne ſert à chaſſer que par un bout qui s'applique ſur le cercle; l'autre eſt formé en une tête ronde ſur laquelle on frappe avec le marteau: ainſi celui-ci eſt beaucoup plus long que l'autre.

CHASSE, ſ. f., *chez les Tiſſerands, les Drapiers, & autres*, eſt une partie du métier du tiſſerand, qui eſt ſuſpendue par en-haut à une barre appellée le *porte-chaſſe*, qui eſt appuyée ſur les deux traverſes latérales du haut du métier, & au bas de laquelle eſt attaché le rot ou peigne dans lequel ſont paſſés les fils de la chaine. C'eſt avec la *chaſſe* que le tiſſerand frappe les fils de la trame pour les ſerrer, chaque fois qu'il a paſſé la navette entre les fils de la chaine.

La *chaſſe* eſt compoſée de trois parties ou pieces de bois dont deux ſont perpendiculaires, & ſont appellées *les épées de la chaſſe*; la troiſieme eſt horiſontale, & compoſée de deux barres de bois écartées l'une de l'autre de la hauteur du rot, & garnies chacune d'une rainure dans laquelle on arrête le rot: ces deux barres ſont percées par les deux bouts, & les épées entrent dans ces ouvertures. La barre qui eſt la plus baſſe, & qui ſoutient le rot, s'appelle le *ſommier*; l'autre qui appuie ſur le rot, s'appelle *le chapeau de la chaſſe*: cette barre eſt arrondie par le haut, & eſt garnie dans ſon milieu d'une main ou poignée de bois: c'eſt avec cette poignée que l'ouvrier tire la *chaſſe* pour frapper ſa trame. Voy. les articles DRAPIER, TISSERAND, & l'article BATTANT.

CHASSE, *Verrer.*, légere maçonnerie attachée d'un côté au corps du four, & dont une autre partie eſt ſoûtenue en l'air par une barre de fer circulaire, éloignée d'environ deux pouces du grand ouvreau, & deſtinée à garantir l'ouvrier de la trop grande ardeur du feu.

CHASSE-AVANT, ſ. m., *Art Méch.* On donne ce nom généralement à tous ceux qui ſont commis à la conduite des grands ouvrages, & qui tiennent regiſtre des heures de travail employées & perdues par les ouvriers. Il y en a dans les grands atteliers de ſerrurerie, dans les endroits où l'on conſtruit de grands édifices, dans les manufactures très-nombreuſes; mais ils prennent alors différens noms.

CHASSE-BOSSE *ou* PERCE-BOSSE, (N), *Hiſt. Nat.*, *lyſimachia*. Cette plante ſi renommée pour les hémorrhagies, croît dans tous les lieux humides & marécageux. Sa racine eſt rampante & rougeâtre. Ses têtes ſont velues, noueuſes, hautes de trois pieds; ſes feuilles ſemblables à celles du ſaule, bordées d'un filet d'un rouge brun; ſes fleurs jaunes, inodores & découpées en cinq ou ſix parties. A ces fleurs ſuccédent des fruits ſphériques qui renferment dans leur cavité des ſemences menues très-aſtringentes. Lyſimachus, fils d'un roi de Sicile, mit le premier cette plante en uſage; c'eſt d'où lui vient ſon nom latin; on la nomme encore *corneille plante*. Il y a pluſieurs autres eſpeces de ce genre, dont le caractere conſiſte en ce que la fleur eſt ordinairement à cinq étamines & un piſtil, la corolle monopetale faite en baſſin, diviſée en autant de ſegments qu'il y a d'étamines; le fruit placé ſur le calice eſt une capſule ronde terminée par une pointe & compoſée de dix panneaux.

CHASSE-FLEURÉE, ſ. f., *Teint.*, planche de bois quarrée, oblongue, & percée dans ſon milieu d'un trou où l'on a paſſé une corde; cette planche ſert à écarter de deſſus la cuve l'écume ou fleurée, afin que les étoffes, auxquelles elle s'attacheroit ſans cette précaution, n'en ſoient ni atteintes ni tachées. Voyez les explications de nos *Pl. de Teintur. la chaſſe-fleurée*; *a b* la *chaſſe-fleurée*; *c d* la corde; *e* la main à l'aide de laquelle on peut la ſuſpendre ou arrêter quand elle eſt en repos, & la mouvoir quand il en eſt beſoin.

CHASSE-MOUCHE. *v.* CAPARAÇON.

CHASSE-POIGNÉE, ſ. f., *outil de Fourbiſſeur*, ainſi nommé de ſon uſage. C'eſt un morceau de bois rond, d'un pouce & demi de diametre, long de cinq ou ſix, foré dans toute ſa longueur, qui ſert à chaſſer & pouſſer la poignée d'une épée ſur la ſoie de la lame, juſqu'à ce qu'elle ſoit bien jointe avec le corps de la garde.

CHASSE-POMMEAU, c'eſt encore un outil de fourbiſſeur qui ſert à pouſſer le pommeau de l'épée ſur la ſoie de la lame, pour la joindre à la poignée: voyez *les fig. 26. & ſuiv. Pl. du Fourbiſſeur, outils.*

CHASSE-POINTE, ſ. f., outil à l'uſage d'un grand nombre d'ouvriers en fer, en cuivre, en métaux, en bois, qui s'en ſervent, ainſi que le nom l'indique aſſez, à chaſſer les pointes ou goupilles placées dans leurs ouvrages, ſans gâter les formes de ces ouvrages. C'eſt un morceau d'acier trempé, fort aigu, tel qu'on le voit *fig. 68. Pl. du doreur ſur métaux.* On applique l'extrêmité aiguë de l'outil ſur la pointe ou goupille à chaſſer; on frappe un coup leger ſur la tête; la goupille ſort par le côté oppoſé: ou la ſaiſit avec les pinces, & on acheve de l'arracher. Il y a la *chaſſe-pointe* à main, ſur laquelle on ne frappe point; on la prend ſeulement à la main, on appuie le petit bout ſur la goupille à chaſſer, & on preſſe contre cette goupille le petit bout de la *chaſſe-pointe*, le plus fortement & le plus dans la direction de la goupille qu'on peut. Cette derniere *chaſſe-pointe* eſt à préférer dans les cas tels que celui où il s'agiroit de chaſſer une pointe hors de la bordure d'une glace: il vaut mieux faire ſortir la pointe en la pouſſant, que de frapper ſur la tête de l'outil un coup qui pourroit ébranler la glace, faire tomber ſon teint, ou, qui pis eſt, la fendre, ſelon la commotion qu'elle recevroit du coup relativement à ſa poſition.

CHASSE-RAGE. *v.* PASSE-RAGE.

CHASSE-RIVET, ſ. m., en terme de *Chauderonnier & autres ouvriers*, eſt un morceau de fer à tête large, percé à ſon autre extrêmité d'un trou peu profond, dans lequel s'inſere & ſe rive le clou de cuivre que l'on frappe avec un marteau. Voyez la *fig. 44. Pl. du Chauderonnier.*

CHASSÉ, ſ. m., *Danſe*, c'eſt un pas qui eſt ordinairement précédé d'un coupé, ou d'un autre pas qui conduit à la deuxieme poſition d'où il ſe prend. Il ſe fait en allant de côté, ſoit à droite ſoit à gauche.

Si l'on veut, par exemple, faire ce pas du côté gauche, il faut plier ſur les deux jambes, & ſe relever en ſautant à demi: en prenant ce mouvement ſur les deux pieds, la jambe droite s'approche de la gauche pour retomber à ſa place, & la chaſſe par conſéquent, en l'obligeant de ſe porter plus loin à la deuxieme poſition. Cela doit s'exécuter très-vîte, parce que l'on retombe ſur le droit, & que la jambe gauche ſe poſe incontinent à la deuxieme poſition. Comme on en fait deux de ſuite, au premier ſaut l'on retombe & l'on plie, & du même tems on reſſaute en portant le corps ſur le droit ou ſur le gauche, ſelon que le pas qui ſuit le demande.

Mais lorſqu'on en a pluſieurs de ſuite, comme dans l'allemande, on fait les ſauts de ſuite, ſans ſe relever ſur un ſeul pied, comme il ſe pratique quand il n'y en a que deux.

Ce pas ſe fait de même en arriere, en changeant ſeulement les poſitions: étant à la quatrieme poſition, la jambe droite devant, on plie & on ſe releve en ſautant & en reculant, & la jambe droite s'approche de la gauche en retombant à ſa place, ce qui la chaſſe en arriere à la quatrieme poſition: mais comme on tombe plié au ſecond ſaut qui ſe fait de ſuite, on ſe releve ſoit ſur le droit ſoit ſur le gauche, ſelon le pas qui ſuit, en obſervant toujours au premier ſaut que ce ſoit la jambe qui eſt devant qui chaſſe l'autre, & ſe poſe la premiere en retombant.

CHASSELAS. *v.* VIGNE.

CHASSELAY, *Géog.*, petite ville de France dans le Lyonnois, près de la Saone, vis-à-vis de Trévoux.

Digitized by Google

CHASSELET, *Géog.*, petite ville des pays-bas Autrichiens, au comté de Namur.

CHASSENEUIL, (N), *Géog.*, petite ville de France, dans l'Angoumois, à deux lieues, nord-eſt, de la Rochefoucault.

CHASSENEUX, *Barthelemi de*, (N), *Hiſt. Litt.*, né à Iſli l'Evêque près d'Autun en 1480, paſſa du parlement de Paris où il étoit conſeiller, à celui de Provence, où il fut premier ou plutôt ſeul préſident; car alors il n'y en avoit point d'autre. On a de lui, 1°. un *Commentaire* latin ſur les coutumes de Bourgogne & de preſque toute la France, *in-folio*, imprimé cinq fois pendant la vie de l'auteur, & plus de quinze depuis. La derniere édition, enrichie de l'éloge de *Chaſſeneux* par le préſident Bouhier, a été donnée *in-4°.* à Paris en 1717. 2°. Des *Conſultations*, *in-fol.* &c.

CHASSE-PIERRE, (N), *Géog. Mod.* ſeigneurie ſouveraine d'Allemagne, enclavée dans le duché de Luxembourg, & appartenant à la maiſon de Lowenſtein-Wertheim, qui en jouit ſous la protection des Etats de ce duché. (D. G.)

CHASSER, en *Architecture*; ce mot ſe dit parmi les ouvriers pour *pouſſer en frappant*, comme lorſqu'on frappe avec coins & maillets pour joindre les aſſemblages de menuiſerie; ou dans d'autres ouvrages de maçonnerie, comme de *chaſſer* du tuilot ou éclat de pierre entre deux joints dans l'intérieur d'un mur.

CHASSER, *Arts Méch.*, pouſſer avec force: on dit *chaſſer à force* une rondelle, une frette, une virolle de fer, lorſqu'on équipe un balancier, un mouton un tuyau de bois, une piece d'une machine hydraulique, ou autre.

CHASSER, *Marine*, ſe dit d'un vaiſſeau mouillé dans une rade, & qui par la force du vent ou des courans, entraine ſon ancre, qui n'a pas aſſez mordu dans le fond pour arrêter le vaiſſeau. On dit *chaſſer ſur ſes ancres*. *v.* ANCRE.

Lorſqu'on mouille ſur un fond de mauvaiſe tenue, on court riſque de *chaſſer*.

CHASSER *un vaiſſeau*, *Marine*, c'eſt le pourſuivre.

Chaſſer ſur un vaiſſeau, c'eſt courir ſur lui pour le joindre.

CHASSER *un cheval en avant*, ou *le porter en avant*, c'eſt l'aider du gras des jambes ou du pincer pour le faire avancer.

CHASSER *de gueule*, (N), *Chaſſe*, c'eſt laiſſer crier & aboyer un limier, lorſqu'on le laiſſe courir: car le matin il doit être ſecret & ne dire mot, pour ne pas donner l'effroi, & lancer la bête.

CHASSEUR, (R), ſ. m., celui qui s'eſt fait un métier, ou du moins un exercice habituel de la chaſſe. Errants & incertains de leur ſort d'un jour à l'autre, les *chaſſeurs* doivent craindre la réunion & la multiplication de leurs ſemblables, comme le plus grand des malheurs, parce que le gibier, bien moins fécond que le poiſſon, ſe dépeuple dans tous les pays du monde, à proportion que le nombre d'hommes croit. Un ſauvage *chaſſeur* cherche les ſolitudes, s'écarte autant qu'il peut de toute habitation humaine, & s'éloigne à chaque pas de la vie ſociale: s'il conſtruit une hutte, c'eſt plutôt pour s'y retirer que pour y être logé. Jamais en paix avec les hommes ou avec les animaux, ſon inſtinct eſt féroce & ſes mœurs barbares; plus ſon génie s'occupe-t-il des moyens de ſubſiſter, moins réfléchit-il ſur la poſſibilité de ſe policer. Il eſt dans le genre humain ce que ſont les bêtes carnacieres entre les quadrupedes inſociables.

CHASSIE *ou* LIPPITUDE, ſ. f., *Médecine*, en latin *lippitudo*, Cic. cependant Celſe ſe ſert de ce terme pour déſigner l'ophthalmie ou l'inflammation de l'œil: mais dans notre langue nous ne confondons point ces deux choſes; & quoique l'ophthalmie ſoit ſouvent accompagnée de *lippitude*, & celle-ci de larmes, nous les diſtinguons l'une de l'autre par des expreſſions différentes, & nous nommons *chaſſie* une maladie particuliere des paupieres, qui eſt plus ou moins conſidérable ſuivant ſa nature, ſes degrés, ſes ſymptomes & ſes cauſes.

On apperçoit le long du bord intérieur des paupieres, de certains points qui ſont les orifices des vaiſſeaux excréteurs, de petites glandes dont la groſſeur n'excede pas celle de la graine de pavot, & qui ſont ſituées de ſuite intérieurement ſur une même ligne au bord des paupieres.

On les nomme *glandes ſebacées* de Meibomius; elles ſont longuettes, logées dans des ſillons, cannelures ou rainures de la face interne des tarſes: elles ont une couleur blanchâtre; & étant examinées avec le microſcope ſimple, elles paroiſſent comme de petites grappes de pluſieurs grains qui communiquent enſemble: quand on les preſſe entre deux ongles, il en ſort par les points ciliaires une matiere ſebacée ou ſuifeuſe, & comme une eſpece de cire molle.

Ces petites glandes ciliaires ſéparent de la maſſe du ſang une liqueur qui par une fine onctuoſité enduit le bord des paupieres, & empêche que leur battement continuel l'une contre l'autre ne donne atteinte à la membrane délicate qui revêt le petit cartilage, & ne l'excorie. Lorſque cette humeur s'épaiſſit, devient gluante, elle produit ce qu'on appelle *la chaſſie*.

Or cela n'arrive que par l'altération des petites glandes que nous venons de décrire, par leur ulcération ou celle des membranes de l'œil, de la partie intérieure des paupieres, ou de leurs bords.

En effet la *chaſſie* eſt proprement ou une matiere purulente qui découle de petits ulceres de l'œil & qui eſt abreuvée de larmes, ou le ſuc nourricier délayé par des larmes, mais vicié dans ſa nature, qui s'écoule des glandes ciliaires altérées & ulcérées par quelque cauſe que ce ſoit.

La *chaſſie* eſt ou ſimple, produite par une ulcération legere de quelques-unes des glandes ſebacées; ou elle eſt conſidérable, compliquée avec d'autres maladies de l'œil dont elle émane.

Dans l'ophthalmie, par exemple, & dans les ulcérations de la cornée & de la conjonctive, il découle beaucoup de larmes, & peu de *chaſſie*, à cauſe que la matiere de la *chaſſie* étant délayée dans une grande quantité d'eau, eſt peu ſenſible, ſur-tout quand ces maladies ſont dans leur vigueur: mais quand elles commencent à décliner, les larmes diminuent; elles deviennent alors gluantes, & ſe convertiſſent en matiere chaſſieuſe.

Dans la fiſtule lacrymale ouverte du côté de l'œil, dans toutes les ulcérations de la partie intérieure des paupieres & de leurs bords, & dans quelques autres maladies de cette nature, il ſe forme beaucoup de *chaſſie*, parce que toutes les glandes ciliaires ſont alors attaquées, & que la quantité de matiere purulente eſt détrempée dans peu de larmes.

Enfin dans l'ulcération des glandes des yeux ou des paupieres, qui naiſſent de fluxions qui s'y ſont formées, il découle une aſſez grande quantité de *chaſſie*, parce que dans les cas de cette eſpece, les orifices des glandes ciliaires étant ou dilatés par l'abondance de l'humeur, ou rongés & rompus par l'acrimonie de cette humeur, le ſuc nourricier trouvant ces voies ouvertes, s'écoule facilement avec les larmes, & ſe condenſe en *chaſſie*.

La *chaſſie* eſt ſouvent mêlée de larmes acres & ſalées, qui cauſent au bord des paupieres une demangeaiſon incommode, accompagnée de chaleur & de rougeur; c'eſt ce que les Grecs ont appellé en un ſeul mot, *plorophthalmie*. Quelquefois la *chaſſie* eſt ſeche, dure, fermement adhérente aux paupieres, & ſans demangeaiſon; alors ils la nomment *ſcléroph'halmie*. Mais quand en même tems le bord des paupieres eſt enflé, rouge & douloureux, les Grecs déſignoient cette troiſieme variété par le nom de *xérophthalmie*. C'eſt ainſi qu'ils ont rendu leur langue également riche & énergique; pourquoi n'oſons-nous les imiter? pourquoi ne franciſons-nous pas leurs expreſſions, au lieu d'uſer des périphraſes de *galle des paupieres*, *gratelle dure des paupieres*, *gratelle ſeche des paupieres*, qui ſont même des termes aſſez équivoques? Mais laiſ-

Digitized by Google

ſons-là les réflexions ſur les mots, & continuons l'examen de la choſe.

De tout ce que nous avons dit, il réſulte que la *chaſſie* eſt ſouvent un effet de diverſes maladies du globe de l'œil, & en particulier un mal des glandes ciliaires des paupieres, qui en rougit les bords, & les colle l'un contre l'autre; que cette humeur chaſſieuſe eſt tantôt plus, tantôt moins abondante; quelquefois dure & ſeche, & quelquefois accompagnée de demangeaiſon. Lorſqu'on examine ce mal de près, on connoit que c'eſt une traînée de petits ulceres ſuperficiels, preſqu'imperceptibles, rangés le long du bord ou d'une paupiere ou de toutes les deux, tant en-dedans qu'en-dehors.

Puis donc que la *chaſſie* ſe rencontre dans pluſieurs maladies des yeux, il faut la diſtinguer de l'ophthalmie & autres maladies de l'œil, quoiqu'elles ſoient ſouvent accompagnées de *chaſſie*, & d'autant plus que la *chaſſie* arrive fréquemment ſans elles: elle naît ſouvent dans l'enfance, & continue toute la vie, quand elle eſt cauſée par un vice particulier des glandes ciliaires, par la petite vérole, par quelques ulceres fiſtuleux, ou autres accidens; au lieu que lorſqu'elle eſt une ſuite de l'ophthalmie, elle ne ſubſiſte qu'autant que l'opthalmie dont elle émane.

On ne doit pas non plus confondre par la même raiſon la *lippitude* avec les larmes, puiſque leur origine & leur conſiſtance eſt différente, & que d'ailleurs les larmes coulent ſouvent ſans être mêlées de *chaſſie*.

Mais d'où vient que pendant la nuit la *chaſſie* s'amaſſe plus abondamment autour des paupieres que pendant le jour? c'eſt parce qu'alors les paupieres étant fermées, l'air extérieur ne deſſeche & ne reſſerre pas la ſuperficie des ulceres qui la produiſent: ainſi nous voyons que les plaies & les ulceres qui ſont expoſés à l'air, ne ſuppurent pas autant que lorſqu'on empêche l'air de les toucher.

La *chaſſie* étant donc aux ulceres des yeux & des paupieres, ce que le pus eſt aux autres ulceres, ſa nature & les différentes conſiſtances doivent faire connoître les différens états des maladies qui la produiſent. Ainſi quand la *chaſſie* eſt en petite quantité, & fort délayée de larmes, c'eſt une marque que l'ophthalmie eſt dans ſon commencement: quand la *chaſſie* eſt plus abondante, & qu'elle a un peu plus de conſiſtance, c'eſt une indication que le mal eſt dans ſon progrès: quand la *chaſſie* eſt plus gluante, plus blanche, plus égale, alors le mal eſt dans ſon état; & quand enſuite la *chaſſie* diminue avec peu de larmes, c'eſt un ſigne qu'elle tend vers ſa fin.

Mais ſi la *chaſſie* eſt granuleuſe, écailleuſe, fibreuſe, ou filamenteuſe, inégale, de diverſes couleurs; ſi elle ceſſe de couler ſans que la maladie ſoit diminuée, on a lieu de préſumer que les ulceres dont elle découle ſont virulens, corroſifs, putrides, tendant à le devenir, ou à s'enflammer de nouveau: en un mot, les prognoſtics ſont ici les mêmes que dans tout autre ulcere.

La théorie indique, que vû la nature & la poſition des petits ulceres qui produiſent la *chaſſie*, la ſtructure des glandes des paupieres, leur mouvement perpétuel, les humeurs qui les abreuvent, &c. ces petits ulceres doivent être très-difficiles à guérir; & c'eſt auſſi ce que l'expérience confirme. Comme la délicateſſe des paupieres ne permet pas l'uſage de remedes aſſez puiſſans pour détruire leurs ulceres, il arrive qu'à la longue ils deviennent calleux & fiſtuleux. On eſt donc preſque réduit aux ſeuls palliatifs.

Ceux qui conviennent dans la *chaſſie* ſimple, conſiſtent à ſe baſſiner les paupieres avec des eaux diſtillées de frai de grenouilles & de lis, parties égales, dans leſquelles on fait infuſer des ſemences de lin & de *pſyllium*, pour les rendre mucilagineuſes; y ajoutant, après les avoir paſſées, pareille quantité de ſel de ſaturne, pour pareille quantité de ces eaux.

On peut auſſi quelquefois laver les paupieres dans la journée avec un collyre tiede, compoſé de myrrhe, d'aloès,

Digitized by Google

& de thutie préparée, *ana* un ſcrupule; du camphre & du ſafran, *ana* ſix grains, qu'on diſſout dans quatre onces d'eau diſtillée de fenouil & de miel. On laiſſera de même pendant la nuit ſur les paupieres un linge imbibé de ces collyres.

CHASSIS, ſ. m., ſe dit, en *Méchanique & dans les Arts*, généralement de tout aſſemblage de fer ou de bois, aſſez ordinairement quarré, deſtiné à environner un corps & à le contenir. Le *chaſſis* prend ſouvent un autre nom, ſelon le corps qu'il contient, ſelon la machine dont il fait partie, & relativement à une infinité d'autres circonſtances. Il y a peu d'arts & même aſſez peu de machines conſidérables, où il ne ſe rencontre des *chaſſis*, ou des parties qui en font la fonction ſous un autre nom. Il ne faut donc pas s'attendre ici à trouver une énumération complete des *chaſſis*: nous ne ferons mention que des aſſemblages les plus connus ſous ce nom. Nous aurions pu même à la rigueur, nous en tenir à la définition générale, & renvoyer pour les différentes acceptions de ce terme, à d'autres articles.

CHASSIS, en *Architecture*, eſt une dale de pierre percée en rond ou quarrément, pour recevoir une autre dale en feuilleure qui ſert aux aqueducs, regards, cloaques & pierrées, pour y travailler, & aux foſſes d'aiſance pour les vuider.

CHASSIS, du latin *cancelli*, terme d'*Architecture*; c'eſt la partie mobile de la croiſée qui reçoit le verre ou les glaces, auſſi-bien que la ferrure qui ſert à le fermer. *v.* CROISÉE.

CHASSIS *d'une maiſon*, eſt ſynonyme à *carcaſſe* de charpente; & c'eſt ainſi qu'on appelle tous les bois de la conſtruction.

CHASSIS *de fer*, (N), c'eſt le pourtour dormant, qui reçoit le battement d'une porte de fer; c'eſt auſſi ce qui en retient les barres & traverſes des ventaux.

CHASSIS *dormant*, (N), c'eſt en *Menuiſerie* le bâti dans lequel eſt ferrée à demeure la fermeture mobile d'une baye, & qui eſt retenu avec des pattes dans la feuillure.

CHASSIS *de la galerie*, (N), *Fortific.*, ce ſont des poutres ou des ſoliveaux, ou pour mieux dire, des montans de ſix pieds de haut. Les anciens s'en ſervoient comme nous, à meſure qu'ils avançoient dans les terres pour les ſoutenir. Ces montans ainſi poſés, appuyent chacun ſur ſa ſemelle, c'eſt-à-dire, ſur un morceau de bois, couché à plat, de peur que la peſanteur des terres ne les faſſe enfoncer.

Ces poteaux ſoutiennent le traverſant ou chapeau, comme les mineurs l'appellent, de quatre à cinq pieds de long. A meſure qu'on avance dans les terres, on met d'autres poteaux ou d'autres chapeaux, qu'on place d'eſpace en eſpace, plus ou moins proche, ſelon la nature des terres, ſous leſquelles les aſſiégeans travaillent. Cette charpente eſt couverte de madriers, quelquefois de claies ou de branchages que l'on met par-deſſus. On en met encore aux côtés pour ſoutenir les terres, & empêcher qu'elles ne s'éboulent en haut & en bas, entre les diſtances des chapeaux & des montans.

Toute cette conſtruction s'appelle aujourd'hui le *chaſſis de la galerie*.

CHASSIS, (R). On appelle ainſi de forts pieds de tables ſur leſquelles on poſe les planches à moules ou à pains. Voyez la *fig. 5. RS.* ou la *fig. 18. Pl. du Blanchiſſage des cires.*

CHASSIS dont ſe ſervent les *Graveurs*, eſt un aſſemblage de bois, *fig. 69. Pl. de la Gravure en taille douce*, ſur lequel il y a des ficelles tendues; & ſur les bords du *chaſſis* & des ficelles, il y a des feuilles de papier collé & huilé. On met le *chaſſis* à la fenêtre, & incliné comme on peut le voir à la *Vignette fig. 4.* Son effet eſt d'empêcher qu'on ne voye le brillant du cuivre, qui lorſqu'il eſt bien bruni, réfléchit la lumiere comme une glace, ce qui fatigueroit extrêmement la vue.

CHASSIS, *Hydr.*, eſt un aſſemblage de bois ou de fer qui ſe place au bas d'une pompe, pour pouvoir par le moyen de

Digitized by Google

deux couliſſes pratiquées dans un dormant de bois, la lever au beſoin, & viſiter les corps de pompe.

CHASSIS DE VERRE, *Jardinage*, eſt un bâti de planches de la longueur ordinairement de dix-huit pieds, qui eſt celle des plus longues planches; on les emboîte par des rainures les unes ſur les autres, pour ne former qu'un ſeul corps, & les lier avec des écrous. Ce *chaſſis* ſe met au-deſſus d'une couche préparée, & ſe couvre par des *chaſſis de verre* de quatre pieds en quarré, entretenus par des équerres de fer entaillées dans le bois: ils ſe ſoutiennent par des traverſes, & ſe poſent un peu en pente, pour avoir plus de ſoleil & pour l'écoulement des eaux de pluie; on y met auſſi des gouttieres de fer-blanc qui jettent l'eau dehors. On peut maſtiquer les joints des *chaſſis de verre*, afin de les garantir de la pluie, de la neige & des vents. On y éleve des ananas, des plantes étrangeres, & tout ce qu'on veut avancer. Quand on veut donner de l'air aux plantes, il y a des *chaſſis de verre* qu'on peut lever par le moyen des rainures, & qu'on remet le ſoir en place. Il faut peindre ces *chaſſis* en-dehors & les goudronner en-dedans, pour leur donner plus de durée.

CHASSIS *uſtenſile d'Imprimerie*, eſt un aſſemblage de quatre tringles de fer plat, d'environ de quatre à cinq lignes d'épaiſſeur ſur huit à dix lignes de large, & dont la longueur détermine la grandeur du *chaſſis*. Ces quatre tringles, dont deux ſont un peu plus longues que les deux autres, ſont rivées à angle droit l'une à l'autre à leurs extrêmités, & forment à-peu-près un quarré, partagé dans ſon milieu par une autre tringle de fer de la même épaiſſeur, & moins large que les autres. Quand cette tringle traverſe le *chaſſis* dans ſa largeur ou de-haut-en-bas, c'eſt un *chaſſis* pour le format *in-folio*, l'*in-quarto*, l'*in-octavo*, & pour tous les autres formats imaginables. Quand cette même tringle traverſe le *chaſſis*, dans ſa longueur ou de gauche à droite, on l'appelle *chaſſis in-douze*. Voyez *les fig. 28. & ſuiv. des* PL. *de l'Imprimerie & leur explication.*

CHASSIS *de clavier, des épinettes, & du clavecin*, *Lutherie*, eſt la partie de ces inſtrumens, ſur laquelle les touches ſont montées. Il eſt compoſé de trois barres de bois, *a b*, *C D*, *E F*, PL. *de Lutherie*, *fig. 224.* & de deux traverſes, *a E*, *b F*, aſſemblées les unes avec les autres. La barre *C D* qui eſt entre les deux autres, eſt couverte d'autant de pointes diſpoſées ſur deux rangées, qu'il doit y avoir de touches. *v.* CLAVIER. Les pointes *d*, *d*, *d*, &c. qui ſont ſur le devant, ſervent pour les touches diatoniques; & les autres *c*, *c*, *c*, *c*, ſervent pour les chromatiques ou feintes: ces pointes entrent dans des trous qui ſont à chaque touche.

Sur la barre *a b* qui eſt le fond du *chaſſis*, on calle une autre barre *A B* appellée *diapaſon*, diviſée par autant de traits de ſcie *c*, *c*, *c*, perpendiculaires, qu'il y a de touches: ces traits de ſcie reçoivent les pointes qui ſont aux extrêmités des touches, ce qui les guide dans leurs mouvemens. Sur la partie de barre *a b*, qui n'eſt point recouverte par le diapaſon *A B*, on attache pluſieurs bandes de liſiere d'étoffe de laine, *a*, *b*, pour que les touches en retombant ne faſſent point de bruit: ce qui ne manqueroit pas d'arriver, ſi la barre de bois *a b* n'étoit point recouverte. Pour la même raiſon, on enfile ſur les pointes de la barre *C D*, ſur laquelle les touches font baſcule, de petits morceaux de drap, ſur leſquels les touches vont appuyer. Quant à la barre *E F*, c'eſt une regle de bois très-mince, dont l'uſage eſt de contenir les deux côtés *a E*, *b F* du *chaſſis*. Les touches ne doivent point toucher à cette derniere barre. Voyez les PL. *de Lutherie*, *fig. 224.*

Les *chaſſis* des clavecins qui ont deux claviers, ſont à peu près ſemblables à celui des épinettes. Il n'y a que le ſecond qui en differe, en ce que au lieu d'un diapaſon pour guider les touches, il a une barre *E F* garnie de pointes de fer,

Digitized by Google

ontre leſquelles les touches ſe meuvent. *v.* CLAVIER D'ORGUE.

CHASSIS DE LIT, eſt un ouvrage de menuiſerie, ſur lequel le ſerrurier monte les tringles qui portent les rideaux du lit, & le tapiſſier l'étoffe qui le garnit.

CHASSIS, à la *Monnoie*. On en a deux pour faire un moule; on les emplit ſéparément de ſable humide, que l'on bat bien avec des battes ſur les planches gravées en lames; enſuite on les réunit, & on les ſerre avec la preſſe à moule & le coin. Voyez l'article FONDERIE EN CUIVRE.

CHASSIS: on appelle de ce nom, à l'*opéra*, tout ouvrage de menuiſerie, compoſé de quatre regles de bois aſſemblées, quarré, rond, oval, ou de telle autre forme que l'uſage qu'on en veut faire le demande; qu'on couvre de toile, & qu'on peint enſuite pour remplir l'objet auquel on le deſtine. La ferme eſt un grand *chaſſis*. *v.* FERME. On dit le premier, le ſecond & le troiſieme *chaſſis*: ce mot, & celui de *couliſſe* en ce ſens, ſont ſynonymes. *v.* COULISSE.

Les deux premiers *chaſſis* de chacun des côtés du théatre, ont pour l'ordinaire vingt-un pieds de hauteur; les cinq autres à proportion, ſelon la pente du théatre ou les gradations qu'on veut leur donner pour la perſpective: ces gradations pour l'ordinaire ſont de neuf pouces par *chaſſis*. *v.* PERSPECTIVE, DÉCORATION, PEINTURE, *&c.*

CHASSIS, *faux*, *v.* FAUX-CHASSIS.

CHASSIS, *Deſſein & Peinture*, eſpece de quarré compoſé de quatre tringles de bois aſſemblées, dont l'eſpace intermédiaire eſt diviſé par des fils en pluſieurs petits quarrés ſemblables aux mailles d'un filet. Il ſert à réduire les figures du petit au grand, & du grand au petit. *v.* REDUIRE.

L'on appelle encore *chaſſis*, les morceaux de bois ſur leſquels l'on tend de la toile pour peindre. On en fait de toutes ſortes de formes.

CHASSIS, terme de *Plombier*; c'eſt ainſi que ces ouvriers appellent la bordure d'une table à couler le plomb. Cette bordure enferme le ſable ſur lequel on verſe le plomb, & regle la largeur & la longueur qu'on veut donner à la piece qu'on coule. Les deux longues pieces du *chaſſis* ſe nomment les *éponges*: elles ſoutiennent le rable à la hauteur convenable pour l'épaiſſeur qu'on veut donner à la table. *v.* ÉPONGES, & les *Pl. du Plombier*.

CHASSIS, *Ruban.*, ce ſont quatre barres de bois aſſemblées à mortaiſes & tenons, qui s'emmortaiſent dans les quatre piliers montans du métier, pour en faire le couronnement: c'eſt ſur ce *chaſſis* que portent le battant, chatelet, porte-liſſe, *&c.*

CHASSO, *Hiſt. Nat. Ichth.*, *v.* CHABOT.

CHASSOIR, ſ. m., terme de *Tonnelier*; c'eſt un morceau de bois de chêne d'un demi-pouce d'épaiſſeur, de ſept ou huit pouces de longueur, & d'environ ſix pouces de largeur. Le tonnelier le poſe par un bout ſur les cerceaux qu'il veut chaſſer, & frappe ſur l'autre avec un maillet pour faire avancer le cerceau, afin qu'il embraſſe étroitement la futaille. *v.* TONNELIER; voyez auſſi nos figures.

CHASSOIR, baguette des autourſiers. *v.* AUTOURSIERS.

CHASTELAIN, *Claude*, (N), *Hiſt. Litt.*, chanoine de l'égliſe de Paris, ſa patrie, mis par du Harlai, archevêque, à la tête d'une compagnie, pour la compoſition des livres d'égliſe, poſſédoit dans un degré ſupérieur la ſcience des liturgies, des rits & des cérémonies de l'égliſe. Il avoit parcouru l'Italie, la France, l'Allemagne, & par-tout il avoit étudié les uſages de chaque égliſe particuliere. Il connoiſſoit tout ce qu'il y avoit de curieux dans les lieux où il paſſoit, & ſouvent il en inſtruiſoit même les gens du pays. On a de lui, 1°. les deux premiers mois de l'année du *Martyrologe Romain*, traduit en françois, avec deux additions à chaque jour, des ſaints qui ne ſont point dans ce martyrologe, placés ſelon l'ordre des ſiecles; la premiere de ceux de

Digitized by Google

de France, la ſeconde de ceux des autres pays, & des notes ſur chaque jour. 2°. *Martyrologe univerſel*, compoſé dans le goût du précédent, plein de l'érudition la plus recherchée. Les Bollandiſtes lui ont dédié un volume de leur ſavante collection.

CHASTETÉ, (R), ſ. f., *Morale*, en latin *caſtitas*, de l'adjectif *caſtus*, qui ſignifie *pur*, *net*: le mot *caſtus* étoit auſſi ſubſtantif chez les Latins, & déſignoit ce rite de religion qui conſiſtoit dans l'abſtinence de toute action impure, qui auroit rendu indigne de prendre part aux cérémonies ſacrées; & parmi ces actions on mettoit principalement la jouiſſance des plaiſirs de l'amour. Ces mot viennent du verbe grec κάζω, *orno*, *exorno*, *decoro*, j'orne, j'embellis, je rends pur. L'expreſſion oppoſée κασκάζω, ſignifie *ſcortor*, je me ſouille, je me rends impur par la fornication.

Il paroît par cette étymologie, auſſi bien que par toutes les expreſſions des divers peuples, & par leurs pratiques religieuſes, que l'abus des plaiſirs de l'amour a été regardé de tout tems, & chez toutes les nations non abruties, comme quelque choſe de révoltant, de deshonorant pour celui qui s'en rendoit coupable, comme propre à le rendre mépriſable aux yeux de la ſaine raiſon; que la *chaſteté*, au contraire, qui conſiſte à n'uſer des plaiſirs de l'amour que d'une maniere conforme à ce qu'exige la loi naturelle, a toujours été enviſagée comme une vertu réelle, qui rend honorable & digne d'eſtime celui qui en eſt paré, & comme une qualité ſûre de plaire à Dieu.

Sans doute c'eſt dans la nature des choſes que ces idées ont été priſes, c'eſt des principes inconteſtables de la morale qu'elles découlent; on les a enviſagées chez tous les peuples policés, comme l'expreſſion de la volonté de Dieu, auteur de la nature des choſes, & des loix naturelles qui en ſont la conſéquence.

Il étoit impoſſible aux hommes qui n'ont pas donné dans l'extravagance de ſe croire la production du haſard, de ne pas croire que la propagation du genre humain étoit le but de la différence des ſexes, que l'union de ces ſexes ne fût le moyen prévu, recherché, approuvé & ordonné pour atteindre ce but; que l'appétit qui porte un ſexe vers l'autre ne fût le reſſort par lequel le Créateur procure l'exécution de ſa volonté à cet égard; volonté que Moïſe exprime par ces mots, *croiſſez*, *multipliez & rempliſſez la terre*. Comme la faim eſt le reſſort qui nous porte à faire uſage des alimens pour entretenir notre vie, les hommes n'ont pu méconnoître dans le plaiſir qui accompagne la ſatisfaction de cet appétit ſi puiſſant, l'encouragement & la récompenſe préſente de cette action, & la preuve qu'elle étoit convenable & dans l'ordre de la nature. La continence qui conſiſte à s'abſtenir abſolument des plaiſirs de l'amour, & à ſe refuſer entierement aux vues de la nature, pour la propagation du genre humain, n'a donc jamais pu ſe préſenter à ceux qui n'ont conſulté que la droite raiſon & l'ordre primitif des choſes, qui exprime la volonté du créateur, comme étant une vertu, un genre de vie eſtimable par lui-même, un état auquel la loi divine appella les hommes comme à un degré plus grand de perfection. Au contraire, tant que la nature leur aura ſervi de guide, les hommes auront dû enviſager la continence comme un mal chez quiconque étoit phyſiquement & moralement capable de contribuer à la propagation du genre humain, & n'en étoit empêché, ni par des circonſtances particulieres, ni par quelque ordre exprès du ciel. Un homme qui ſe refuſoit à cette deſtination de la nature, quand ſon âge, ſes forces & ſes circonſtances l'y appelloient, devoit être conſidéré comme un rebelle à la volonté du Créateur, comme un être qui, autant qu'en lui étoit, détruiſoit le genre humain, en refuſant de le conſerver, & qui rendoit inutile pour ce but la femme à laquelle il auroit pû s'unir. Delà, ſelon les mœurs juives, tout homme capable de procréer étoit

obligé étroitement à ſe marier. *v.* CÉLIBAT, CONTINENCE.

Si le célibat ou la continence ſont condamnés par la loi naturelle, cette loi cependant n'appelle pas l'homme & la femme à des conjonctions vagues, à des jouiſſances irrégulieres, à des plaiſirs recherchés uniquement pour la volupté. La nature a un but qui ne peut être atteint qu'autant que l'on agit dans les vues & de la maniere qu'elle l'exige, & ſes vues, ſes deſſeins ſe manifeſtent aſſez clairement par la conſtitution humaine & l'état des choſes, pour qu'il ſoit facile d'en deduire les regles qu'elle preſcrit, & les loix auxquelles le Créateur a voulu ſoumettre l'union des ſexes.

La capacité naturelle que nous avons de prendre de l'amour pour une perſonne de ſexe différent; l'unité de l'objet ſur lequel ſe fixe naturellement ce penchant, lorſque le cœur n'eſt pas gâté; l'impoſſibilité d'en aimer plus d'un à la fois d'une maniere qui les rende auſſi heureux qu'ils deſirent de l'être, & qu'ils peuvent l'être par ce moyen; le défaut de fécondité des conjonctions irrégulieres & vagues; les incommodités de la groſſeſſe, des accouchemens & de l'allaitement des enfans; les ſoins continuels que les enfans exigent pendant long-tems, & qui ne permettent pas à une femme de ſuffire ſeule à l'éducation des créatures qu'elle met au monde & à ſa propre conſervation, &c. ſont tout autant de conſidérations qui prouvent la néceſſité du mariage, c'eſt-à-dire de l'union pour toute la vie d'un homme & d'une femme. *v.* MARIAGE, POLYGAMIE.

Toute autre conjonction eſt contraire aux vues de la nature, aux intentions du Créateur, relativement aux hommes. Ainſi nous devons regarder comme contraire à la *chaſteté*, 1°. tout commerce charnel entre un homme & une femme qui ne ſont pas liés par le mariage, qui ne ſont pas unis pour la vie dans l'intention de travailler de concert à élever les enfans qui naîtront de leur commerce. *v.* ADULTERE, FORNICATION.

Si la nature a fait les ſexes l'un pour l'autre, ç'a été, d'un côté, pour que leur uſage ſervît à la propagation du genre, & de l'autre, pour que les plaiſirs qui naiſſent de cet uſage fuſſent dans tous les tems une expreſſion vive de l'amitié entre les époux, & un lien flatteur qui les unît toujours plus intimément l'un à l'autre par l'attrait de la volupté, dont ils ſont l'un pour l'autre la ſource chérie. Il ſuit delà, 2°. que tout uſage des ſexes, contraire à ce que la nature preſcrit pour la propagation du genre humain, ou qui peut détourner le goût humain de cet uſage naturel, eſt contraire à la *chaſteté*, oppoſé à la volonté de Dieu. *v.* BESTIALITÉ, ONANISME, SODOMIE.

Mais obſervons ici, qu'il ne paroît par aucune conſidération tirée de la nature des choſes, par aucune loi morale, naturelle ou poſitive, que le commerce entre les époux ſoit illicite, lors même que la ſtérilité de l'un ou de l'autre eſt conſtatée, ou que quelque autre circonſtance, telle que l'état de groſſeſſe d'une femme, ne permet pas d'attendre que la jouiſſance des plaiſirs de l'amour procure la naiſſance d'un enfant. Auſſi avons-nous dit, qu'outre la propagation du genre humain, le Créateur avoit eu pour but dans l'uſage des ſexes l'union des époux, & qu'il en a fait le nœud flatteur qui les attache l'un à l'autre. Ceux-là ont donc outré les regles de la morale à cet égard, qui ont voulu obliger les époux à la continence, dès qu'ils avoient lieu de croire que leur commerce ne ſeroit pas fécond.

Comme en matiere de morale, il ne ſuffit pas toujours de ſe faire une loi d'éviter les actions directement contraires au preſcrit précis de la regle, mais qu'il faut encore éviter tout ce qui peut entraîner dans le mal; que d'ailleurs, dans les choſes qui ſont du reſſort des ſens, & ſur-tout dans ce qui a trait au penchant véhément & fougueux d'un ſexe vers l'autre, l'imagination s'allume aiſément, une légere circonſtance excite

Digitized by Google

la ſenſibilité, enflamme le ſang, trouble la raiſon, & entraine dans le déſordre; on doit regarder comme contraire à la *chaſteté*, 3°. tout ce qui n'eſt propre qu'à allumer en nous la paſſion de l'amour pour tout autre objet que celui que la loi morale nous permet de rechercher, ou qui nous porteroit à en uſer d'une maniere contraire aux vues de la nature. Offrir aux regards ou à l'attouchement des autres, ou chercher à voir & à toucher des objets qui nous feroient ſouhaiter des conjonctions illicites; tenir des diſcours ou faire & donner des lectures qui ne peuvent qu'exciter des deſirs contraires aux regles de la ſageſſe; ſe complaire à des penſées & à des imaginations dont la réalité ſeroit oppoſée aux loix de la vertu, ſont tout autant de fautes contre la *chaſteté*; puiſque ce ſont tout autant d'acheminemens à l'impureté, tout autant de pieges tendus à l'innocence, tout autant de moyens par leſquels nous ſommes déterminés à agir contre le vœu de la nature, & contre les regles de la morale naturelle. Autant les mariages réguliers ſont conformes aux intentions du Créateur, au bien de l'humanité, à la conſervation du genre humain, à la pureté des mœurs, au bonheur de la ſociété publique, à la félicité des familles, à la perfection de l'homme & de la femme, & à la bonne éducation des enfans; autant par-là même doit-on faire cas de la *chaſteté*, ſans laquelle aucun de ces avantages ne peut avoir lieu; autant doit-on regarder l'impudicité comme un vice odieux, puiſque tous les maux, les plus grands pour les hommes, naiſſent de ce déſordre moral.

Ou bien l'impudicité ſera un vice général dont on ſera gloire, ou au moins dont on ne rougira pas; mais, dans ce cas, que deviendra un peuple, une ſociété, une famille ſans mœurs, ſans retenue à cet égard? Que ſera l'union des ſexes, ſinon, comme le dit l'auteur des *Mœurs*, la brutale action d'êtres qui n'aiment que pour jouir & qui n'aiment plus dès qu'ils ont joui; qui ſemblables aux bêtes, lorſqu'ils ont ſatisfait leur appétit fougueux, méconnoiſſent l'objet qui concourroit à leurs plaiſirs, & les fruits qui en proviennent? La nature ſe propoſe dans les unions qu'elle forme, la naiſſance des enfans, leur éducation procurée par les ſoins réunis du pere & de la mere, la ſociété délicieuſe, conſtante & utile des époux. Les hommes ſans *chaſteté* détruiſent tous ces deſſeins du Créateur, ils redoutent & la naiſſance des enfans, & les ſoins que leur éducation exige, & les égards requis entre les époux pour rendre leur union heureuſe & durable.

Suppoſera-t-on que comme aujourd'hui l'impudicité ne ſera pas ouverte, que ce ſera furtivement & en ſecret que l'on violera la *chaſteté*; il faudra, dans ce cas, s'attendre à ne voir dans les époux que des perſonnes perfides qui ſe trompent, dont la fauſſeté conſtante ſera le caractere, & parmi leſquels il ne ſauroit y avoir de confiance ni d'amitié.

De quelque côté que l'on ſe tourne, toute perſonne que la ſaine raiſon conduit devra toujours regarder la *chaſteté* comme une vertu capitale, eſſentielle au bonheur public & particulier des hommes & à la perfection de chaque individu.

Il paroît par ce que nous venons de dire, d'après les principes de la plus ſaine morale, que la *chaſteté* conſiſte dans l'uſage des plaiſirs de l'amour, conforme aux loix de la nature; que cette vertu ſubſiſte entre les époux au milieu de leurs plus tendres embraſſemens; que c'eſt donc à tort que quelques perſonnes ont voulu faire enviſager le mariage comme étant ſinon abſolument incompatible avec la *chaſteté*, au moins comme un obſtacle à la perfection de cette vertu. C'eſt là contredire les déciſions les plus claires de la loi naturelle & les intentions de ſon auteur, qui a voulu par l'appétit ſenſuel nous porter tous au mariage, & par les plaiſirs de l'amour nous faire chérir l'union conjugale comme un état vertueux, comme le gardien de la *chaſteté*, comme le remede à l'inconti-

Digitized by Google

nence, & l'obſtacle à la débauche. *v.* CONTINENCE.

L'Evangile ne nous preſcrit pas d'autres loix à ce ſujet que celles que vient de nous dicter la philoſophie morale. Voyez ce que nous avons dit à ce ſujet à l'article CÉLIBAT.

Ici on peut demander ſi la *chaſteté* eſt une vertu plus eſſentielle aux femmes qu'aux hommes? Il ſemble d'abord, & au premier coup d'œil, que tout eſt égal à cet égard entre les deux ſexes. En effet, la *chaſteté* étant une vertu, elle ne peut être violée ſans crime, qui que ce ſoit qui porte atteinte à ſes loix: ainſi quoiqu'en diſe le préjugé, & quelque appui qu'il trouve preſque par-tout dans les mœurs des nations qui ſe piquent d'être policées; les actions contre la *chaſteté* ne ſont pas plus permiſes aux hommes qu'aux femmes; nulle loi naturelle ou poſitive ne diſpenſe les hommes d'être chaſtes, & ne les autoriſe à ſe donner à cet égard plus de licence que les femmes.

Lors cependant que l'on conſidere l'état des choſes, il ſemble que le défaut de *chaſteté* chez les femmes les rend plus mépriſables que les hommes qui donnent dans les mêmes déſordres. Soit inſtinct naturel, ſoit conſentement & accord ſingulier de préjugés chez tous les peuples, la nature ſemble avoir donné aux femmes de plus qu'aux hommes, un frein particulier pour les retenir dans les regles de la décence & de la ſageſſe, par la pudeur qui ſemble être leur partage ſi eſſentiel, que le défaut de cette diſpoſition rend une femme un objet de mépris & d'horreur même aux yeux des hommes; tandis que ceux-ci ſemblent n'avoir pas naturellement cette reſerve timide, cette pudeur craintive, qui fait que la femme fuit & réſiſte lorſque l'homme attaque, ſollicite & pourſuit. La femme d'ailleurs a plus à craindre que l'homme des ſuites des licences qu'elle ſe donne. La groſſeſſe, les douleurs de l'enfantement, l'embarras d'un enfant dont elle eſt ſeule chargée, l'eſpece d'abaiſſement où elle ſe réduit à l'égard de l'homme auquel, en renonçant à la pudeur, elle accorde des faveurs qui quelquefois le dégoûtent & éteignent la paſſion qu'elle lui avoit inſpirée; & ſi elle eſt mariée à un autre, l'idée qu'elle fait injuſtice à un mari à qui elle avoit promis fidélité, des enfans ſeuls duquel elle devoit être mere, & qu'elle ne peut ſans injuſtice charger de ceux qui ne ſont pas à lui; toutes ces conſidérations ſemblent autoriſer le préjugé, qui peut-être avec raiſon ſoumet une femme impudique à un plus grand deshonneur que l'homme qui commet les mêmes crimes.

Une femme, dit-on avec aſſez de raiſon, s'attache à un homme par les faveurs qu'elle lui accorde; tandis que l'homme ſe détache ſouvent d'elle par ces mêmes faveurs qu'il en obtient. Cela eſt naturel à ce qu'il me ſemble, & peut être une ſuite des raiſons qui rendent néceſſaire le mariage. Une femme qui a conſenti à accorder à un homme la jouiſſance de ſon corps, ſe met par-là dans un état qui lui rend eſſentiellement néceſſaires les ſecours tendres, affectueux & aſſidus de l'homme qui l'a rendue ou qui a pu la rendre mere; quelle autre conſolation peut-elle avoir que de ſa part pendant les incommodités, ſuites de ſon commerce. Avoir accordé des faveurs à un homme, c'eſt, dans l'ordre de la nature, s'être miſe ſous ſa garde, & l'avoir choiſi pour protecteur & pour ſoutien. Mais eſt-ce l'avoir acquis réellement pour protecteur, que de lui avoir donné lieu de croire par la facilité avec laquelle on s'eſt livrée à lui, qu'on lui accordoit moins de faveurs qu'on n'en recevoit de ſa part, enſorte qu'il peut penſer qu'une femme qui a renoncé avec lui à la pudeur, n'a pas plus cédé aux ſollicitations qu'il a employées auprès d'elle, qu'à l'appétit qu'elle-même cherchoit à aſſouvir? Ne ſera-t il pas dégoûté de s'unir comme époux & protecteur à une femme qui a perdu ſon eſtime par ſon abandon, & qui a détruit ſa confiance en ſa fidélité, par le peu de réſiſtance qu'elle a oppoſé à ſes deſirs? Ces diſpoſitions naturelles entre

Digitized by Google

perſonnes libres encore, & qui pourroient s'unir par le mariage, ſubſiſtent entre ceux mêmes à qui les circonſtances interdiſent cette union.

Quoique également coupables de violation des loix de la morale, quand ils pèchent contre la *chaſteté*; quoique tous deux criminels quand ils uſent des plaiſirs de l'amour contre les loix de la vertu, la femme cependant ſe couvre d'un plus grand deshonneur que l'homme; & les loix civiles ſous la protection deſquelles le ſort des enfans légitimes repoſe, doit ſévir avec la plus grande rigueur contre les déſordres d'une mere qui, par ſes incontinences, oſe donner à ſon mari des enfans qui ne ſont que le fruit de ſes débauches; car ſuivant ces mêmes loix: *Pater is eſt quem nuptiæ declarant.*

Il eſt ici une obſervation importante à faire, ſavoir, que tant que les femmes ont conſervé des mœurs pures dans une nation, tant qu'elles ont été chaſtes & pudiques, un peuple s'eſt ſoutenu dans un état de proſpérité & de force; les mariages ont été plus nombreux & plus féconds; il y a moins eu de célibataires, la population a été plus forte, toutes les mœurs meilleures, & l'amour de la patrie plus vif, plus zélé. Au contraire, dès que la *chaſteté* n'a plus été en honneur chez les femmes, dès qu'elles ont commencé à renoncer à la pudeur & à la retenue naturelle à leur ſexe, le mariage a été dédaigné, les célibataires ont été en plus grand nombre, la population a diminué, tous les vices ſe ſont gliſſés dans la ſociété, & l'Etat a penché vers ſa ruine; tant la *chaſteté* a d'influence ſur les mœurs, le caractere & ſur le ſort des hommes! On doit ſentir en effet que les mœurs d'une nation étant le produit des mœurs des particuliers, ſi la fauſſeté, la perfidie, la vie efféminée & voluptueuſe, l'eſclavage des paſſions, regnent dans les familles, le peuple entier doit être dépourvu de franchiſe, de bonne foi, d'amitié ſincere, d'amour pour ſes enfans & pour la patrie, de fermeté & de courage.

Les femmes influent plus qu'on ne penſe ſur le caractere national: les hommes n'agiſſent guere pendant leur jeuneſſe que pour leur plaire. Si les femmes n'accordent leur eſtime qu'à la vertu, bientôt nous verrons les hommes devenir des héros. Mais que les femmes n'eſtiment dans les hommes que le ſexe différent du leur, & n'attendent d'eux que l'amour & la volupté, bientôt vous n'aurez pour citoyens que des Sybarites. *v.* MŒURS, MORAL, *caractere.* (G. M.)

CHASUARES, (N), *Geog. Anc.*, peuples de Germanie. Les *Chaſuares* & les Dulgibins ſont mis enſemble dans Tacite, qui les place à côté des Chamaves & des Angrivariens. Le nom de ces peuples n'eſt pas le même dans les auteurs. Ptolémée lit *Caſuares*; Strabon, *Chattuariens*; Velleius Paterculus, *Attuariens.*

On connoît fort peu ce peuple; on convient ſeulement qu'il faiſoit partie des Cattes, dont ſon nom étoit formé. Il eſt vraiſemblable que la riviere de Chaſua, aujourd'hui de Haſe, qui tombe dans l'Ems, a tiré ſon nom de ce peuple. Les anciens en ont marqué la demeure d'une maniere trop vague, pour oſer, à l'exemple de Cluvier & de MM. d'Audifret & Spéner, marquer les limites qui les enfermoient.

On ſait que les Chattuariens ou Attuariens entrerent dans la ligue des Francs.

CHASUBLE, ſ. f., *Hiſt. Eccléſ.*, habillement eccléſiaſtique que le prêtre porte ſur l'*aube*, quand il célèbre la meſſe. *v.* AUBE. La *chaſuble* des anciens différoit de la nôtre, en ce qu'elle étoit fermée de tout côté, & que la nôtre a deux ouvertures pour paſſer les bras. Toute la portion de la *chaſuble* ancienne, compriſe depuis le bas juſqu'à la hauteur des bras, ſe retrouſſoit en plis ſur les bras, à droite & à gauche. La *chaſuble* a ſuccédé à la chape, parce que la chape étoit incommode; cependant les Orientaux continuoient de donner la préférence à la *chaſuble*, quand ils célébroient dans nos égliſes.

* *Chaſuble* vient du latin *caſula*, ſelon quelques étymologiſtes, *quaſi minor caſa, eo quod totum hominem tegat.* Je ne garan-

Digitized by Google

tis ni cette étymologie, ni les vues myſtérieuſes que l'on a attribuées à cet étrange équipage. *v.* CASAL. (C. C.)

Quant aux chapes, elles deſcendent originairement des manteaux ou robes des anciens; *v.* CHAPE: car les anciens n'uſoient ni de chapes ni de *chaſubles*. Il paroît que nos ornemens d'égliſe ſont pour la plupart les vêtemens mêmes ordinaires des premiers chrétiens, qu'on a conſervés par reſpect, mais que les tems & la mode ont à la vérité fort défigurés; car les anciens célebroient les myſteres avec leurs habits ordinaires; c'eſt du moins le ſentiment de pluſieurs auteurs.

CHAT, (R), ſ. m., *Hiſt. Nat.*, *felis*, animal quadrupede qui a vingt-ſix dents; ſavoir, douze inciſives, quatre canines; elles ſont plus longues que les autres, & dix molaires, dont quatre en deſſus & ſix en deſſous. Les mamelles ſont au nombre de huit; quatre ſur la poitrine & quatre ſur le ventre. Il a cinq doigts aux pieds de devant, & ſeulement quatre à ceux de derriere.

Le *chat*, dit M. de Buffon, eſt un domeſtique infidele qu'on ne garde que par néceſſité pour l'oppoſer à un autre ennemi encore plus incommode, & qu'on ne peut chaſſer.... Quoique les *chats*, ſur-tout quand ils ſont jeunes, aient de la gentilleſſe, ils ont en même tems une malice innée, un caractere faux, un minois hypocrite, un naturel pervers que l'âge augmente encore, & que l'éducation ne fait que maſquer. La forme du corps & le tempérament ſont d'accord avec le naturel. Le *chat* eſt joli, léger, adroit, propre & voluptueux. Ce qui eſt très-rare dans les animaux, la femelle paroît être plus ardente que le mâle: elle l'invite, elle le cherche, elle l'appelle, elle annonce par de hauts cris la fureur de ſes deſirs, ou plutôt l'excès de ſes beſoins; & lorſque le mâle la fuit ou la dédaigne, elle le pourſuit, le mord, le force pour ainſi dire à la ſatisfaire, quoique les approches ſoient toujours accompagnées d'une vive douleur.

On prétend que la cauſe de cette douleur accompagnée de cris dans la chatte, comme il arrive auſſi à la lionne, dépend de ce que la partie naturelle des mâles de ces animaux étant très courte, ils ſont obligés de s'attacher à leur femelle avec leurs griffes & leurs dents, & les font beaucoup ſouffrir; ce qui paroit plus naturel que le ſentiment de ceux qui diſent que la ſemence de ces animaux eſt brûlante. D'après la deſcription anatomique du *chat*, on voit que le gland de cet animal eſt hériſſé de papilles roides, piquantes & dirigées en arriere: cette méchanique ne ſeroit-elle point auſſi une des cauſes de la douleur de la femelle dans l'accouplement?

Les chattes entrent communément en chaleur au printems & en automne: elles portent environ cinquante-ſix jours. Les portées ſont de quatre, cinq ou ſix. Les femelles ſe cachent pour mettre bas, parce que les mâles ſont ſujets à dévorer leur progéniture. Elles prennent un ſoin particulier de leurs petits, ſe jettent avec fureur ſur les chiens & autres animaux qui voudroient en approcher: lorſqu'on les inquiete trop, elles ſe ſervent de leur gueule pour prendre leurs petits par la peau du cou & les tranſporter dans un autre lieu. Une choſe très-ſinguliere, c'eſt que ces meres ſi ſoigneuſes, ſi tendres, deviennent quelquefois dénaturées, & dévorent auſſi leurs petits qui leur étoient ſi chers. Il ſemble que la cauſe qui pouſſe quelquefois les meres à détruire leurs petits, ne doit pas être la même que celle qui excite les mâles à chercher à les dévorer: il y a lieu de penſer que les mâles ne le font que parce qu'ils voient que leurs femelles ceſſent de les rechercher, étant toutes occupées du ſoin de leur famille. L'on pourroit croire que les meres ne ſe portent à cet excès de cruauté que dans le moment de l'accouchement, probablement par la rage que leur cauſe la douleur: ce qui le prouveroit, c'eſt que ſouvent elles ne font que les mutiler & en prennent enſuite tous les ſoins poſſibles.

Les *chats* ont pris tout leur accroiſſe-

Digitized by Google

ment à quinze ou dix-huit mois. Ils ſont en état d'engendrer avant l'âge d'un an, & peuvent engendrer toute leur vie qui ne s'étend guere au-delà de neuf ou douze ans; ils ſont cependant très-durs, très-vivaces, & ont plus de nerfs & plus de reſſorts que d'autres animaux qui vivent plus long-tems.

Au ſujet de l'accouplement de ces animaux, Boyle rapporte un fait ſingulier: il dit qu'un gros rat s'accoupla à Londres avec une chatte; qu'il vint de ce mêlange des petits qui tenoient du *chat* & du rat, & qu'on les éleva dans la ménagerie du roi d'Angleterre. Il falloit ſans doute que l'excès du beſoin de ces animaux fût bien vif, pour que des eſpeces ſi ennemies ſe réuniſſent enſemble.

Le *chat* ſans être dreſſé, devient de lui-même un très-habile chaſſeur; mais ſon naturel, ennemi de toute contrainte, le rend incapable d'une éducation ſuivie. Son grand art dans la chaſſe conſiſte dans la patience & dans l'adreſſe; il reſte immobile à épier les animaux, & manque rarement ſon coup. La cauſe phyſique la plus immédiate de ce penchant que les *chats* ont à épier & à ſurprendre les autres animaux, vient de l'avantage que leur donne la conformation particuliere de leurs yeux: leur pupille pendant la nuit ſe dilate ſingulierement; d'ovale & étroite qu'elle étoit dans le jour, elle devient pendant la nuit large & ronde, elle reçoit alors tous les rayons lumineux qui ſubſiſtent encore, & de plus elle eſt encore toute imbibée de la lumiere du jour: l'animal voit très-bien au milieu des ténebres, & profite de ce grand avantage, pour reconnoitre, attaquer & ſurprendre ſa proie. Les yeux du *chat* ſont pendant la nuit tellement imbibés de lumiere, qu'ils paroiſſent très-brillans & très lumineux; & il ſemble que l'éclat, la ſplendeur qu'on remarque au jour dans les yeux de cet animal, vient du brillant velouté de la rétine, à l'endroit où elle entoure le nerf optique. Mais ce qui arrive à l'œil du *chat* plongé dans l'eau eſt d'une explication plus difficile, & a été autrefois dans l'académie des ſciences de Paris, le ſujet d'une grande diſpute. Voici le fait. On a découvert que ſi on plonge un *chat* dans l'eau, & que l'on tourne alors ſa tête, de ſorte que ſes yeux ſoient directement expoſés à une grande lumiere, il arrive, 1°. que malgré la grande lumiere, la prunelle de l'animal ne ſe rétrécit point, & qu'au contraire elle ſe dilate; & dès qu'on retire de l'eau l'animal vivant, ſa prunelle ſe reſſerre. 2°. Que l'on apperçoit diſtinctement dans l'eau le fond des yeux de cet animal, qu'il eſt certain qu'on ne peut voir à l'air. On y voit la rétine avec les vaiſſeaux rouges qui la traverſent. Au reſte la prunelle ſe dilate à tout animal qui ſe meurt, & le *chat* n'a rien de particulier par rapport à ce phénomene. L'expoſé d'un tel phénomene feroit ſoupçonner une ſorte de paradoxe dans ce qui eſt dit plus haut: c'eſt dans les *Mém. de l'acad. des ſcienc.* de Paris, ann. 1704, 1709, 1710 & 1712, qu'il faut lire les conteſtations curieuſes & utiles qui partagerent les académiciens ſur le *chat* plongé dans l'eau. Comme ces animaux ſont très-propres, & que leur robe eſt toujours ſeche & luſtrée, leur poil s'électriſe aiſément, & on en voit ſortir des étincelles dans l'obſcurité lorſqu'on les frotte à rebrouſſe poil avec la main.

Quoique le *chat* ſoit un animal très-volontaire, on peut cependant le dreſſer à faire pluſieurs tours de paſſe paſſe. N'a-t-on pas même vu à la foire S. Germain à Paris, il y a quelques années, un concert de *chats* dreſſés tout exprès? Ces animaux étoient placés dans des ſtalles avec un papier de muſique devant eux, & au milieu étoit un ſinge qui battoit la meſure; à ce ſignal réglé, les *chats* faiſoient des cris ou miaulemens dont la diverſité formoit des ſons plutôt aigus que graves, & tout à fait ridicules. Ce ſpectacle fut annoncé au petit peuple ſous le nom de *concert miaulique*. Le *chat* eſt tellement paſſionné pour la liberté, que lorſqu'il l'a perdue, tout autre ſentiment cede au deſir de celui de la recouvrer.

M. Lémeri enferma un jour dans une cage un *chat* avec pluſieurs ſouris; ces petits animaux d'abord tremblans à la vue de leur ennemi, s'enhardirent bientôt au point d'agacer le *chat*, qui ſe contenta de les réprimer à coups de pattes, ſans les empêcher de retourner à leur premier badinage, qui n'eut point de ſuites tragiques.

Comme on éleve cet animal dans preſque toutes les maiſons, chacun a été à portée d'obſerver pluſieurs petites nuances de leur caractere, leurs ruſes, & leur allure tortueuſe. L'uſage des ongles de cet animal, ainſi que de ceux du tigre, dépend d'une méchanique particuliere: ils ne ſont jamais uſés par le frottement du marcher, parce que l'animal peut les cacher & les retirer dans leur fourreau par la contraction des muſcles qui les attachent, & ne les faire ſortir que quand il s'en veut ſervir pour frapper, pour déchirer, & s'empêcher de gliſſer. Ainſi l'artifice de ces ſortes d'armes, qui ſont tout à la fois offenſives & défenſives, mérite encore l'attention des anatomiſtes. Le talon du *chat*, comme celui des ſinges, des lions, des chiens, n'étant pas éloigné du reſte du pied, cet animal peut s'aſſeoir aiſément, ou plutôt s'accroupir.

Doit-on regarder comme vrai, ce que dit Mathiole, quoiqu'il en apporte pluſieurs exemples, que l'haleine des *chats* pourroit cauſer la pulmonie à ceux qui la reſpireroient trop fréquemment? Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on a vu des perſonnes qui avoient une antipathie ſinguliere pour les *chats*, ainſi que d'autres l'ont pour d'autres objets: on dit que Henri III, roi de France, avoit tant d'antipathie pour les *chats*, qu'il changeoit de couleur, & tomboit en ſyncope dès qu'il en voyoit.

On voit tous les jours, avec étonnement, qu'un *chat* tombant de très-haut ſe retrouve toujours ſur ſes pattes, quoiqu'il les eût d'abord tournées vers le ciel, & qu'il parût devoir tomber ſur le dos: la fouine, le renard, le putois & le tigre ſont dans le même cas. Suivant la démonſtration de M. Parent, cet effet ſingulier dépend de ce que dans l'inſtant de la chûte, ces animaux recourbent leur corps & font un mouvement méchanique, comme pour ſe retenir; d'où réſulte une eſpece de demi-tour, qui rend à leur corps le centre de gravité, & les fait tomber ſur les pattes; la plus fine connoiſſance de la méchanique ne feroit pas mieux en cette occaſion, dit le célebre hiſtorien de l'académie, que ce que fait un ſentiment de peur confus & aveugle.

Le *chat* lappe pour boire, comme font tous ceux d'entre les quadrupedes qui ont la babine ou levre inférieure plus courte que la ſupérieure.

Le *chat ſauvage*, nommé en terme de chaſſe *chat-haret*, differe peu du *chat* domeſtique. Il eſt plus gros, plus fort: il a toujours les levres noires, le poil un peu rude, les oreilles plus roides, ainſi que tous les animaux ſauvages; les couleurs plus conſtantes, & la queue plus groſſe. On ne connoît dans ce climat qu'une ſeule eſpece de *chat* ſauvage, que l'on retrouve auſſi dans preſque toutes les contrées, même en Amérique, ſans qu'on puiſſe y remarquer de grandes variétés. Au Cap-de-Bonne-Eſpérance on voit des *chats* de couleur bleue, ou plutôt couleur d'ardoiſe. En Perſe, on en voit dont la couleur eſt la même que celle de nos *chats* chartreux; mais dont les poils ſont longs, doux & ſoyeux comme ceux des *chats* d'Angola. Ces *chats* ont une queue fort longue, & garnie de poils longs de cinq ou ſix doigts: ils l'étendent & la renverſent ſur le dos en forme de panache, comme font les écureuils. D'autres reſſemblent à de gros animaux féroces; tels ſont le *chat-pard* ou de *montagne*, le *chat cervier*, &c. Il y a lieu de penſer que les *chats* de Perſe, d'Angora en Syrie, d'Eſpagne, & nos *chats* chartreux, ne ſont qu'une même race dont la beauté dépend de l'influence particuliere de chaque climat. On peut remarquer en général, dit M. de Buffon, que de tous les climats de la

terre

terre habitable, celui d'Eſpagne & celui de Syrie, ſont les plus favorables à ces belles variétés de la nature : les moutons, les chevres, les chiens, les *chats*, les lapins, &c. ont en Eſpagne & en Syrie la plus belle laine, les plus beaux & les plus longs poils ; les couleurs les plus agréables & les plus variées. Il ſemble que ce climat adouciſſe la nature, & embelliſſe la forme de tous les animaux : il n'en eſt pas, ſans doute, de même à l'égard du *chat* volant, qui ne nous a paru être qu'un écureuil volant, & qui, avec les chauves-ſouris, & les prétendus chiens volans, pourroit bien faire une claſſe particuliere de quadrupedes volans : diviſion qui, pour le dire en paſſant, dérangeroit la méthode des zoologiſtes, & y ajoûteroit de la confuſion. *v.* ECUREUIL VOLANT.

Les dames Chinoiſes ont des *chats* domeſtiques à oreilles pendantes, & dont les poils ſont fins & très-longs. Ces caracteres, joints à la diverſité des couleurs, ſont des ſignes évidens de la longue durée de leur domeſticité. Ces mêmes caracteres déſignent auſſi, dans les autres animaux, l'ancienneté de leur eſclavage, ainſi que le prouve très-bien M. de Buffon.

Tout le monde ſait que le *chat* a été révéré comme un Dieu par les Egyptiens ; & que celui qui en tuoit un, ſoit de propos délibéré, ſoit par inadvertance, étoit ſévérement puni. S'il en mouroit un de mort naturelle, toute la maiſon ſe mettoit en deuil ; on ſe raſoit les ſourcils ; on l'embaumoit, & on l'inhumoit avec tous les honneurs de l'apothéoſe.

On voit au cabinet du jardin du roi de France pluſieurs fœtus de *chats* monſtrueux, plus ſinguliers les uns que les autres, & entr'autres un *chat* à deux têtes.

Les pelletiers apprêtent la peau du *chat*, & en font diverſes fourrures. Les peaux des *chats* ſauvages ou *chats-harets*, ſont de couleur brune ou griſe : on en tire beaucoup de Moſcovie ; l'Eſpagne fournit auſſi beaucoup de cette pelléterie.

Tome IX.

*Les nomenclateurs ont réuni avec le *chat*, & ſous le même nom générique, tous les animaux qui ont le même nombre de dents, les dents inciſives égales, & les ongles rétractibles, tels que le *lion*, le *tigre*, le *léopard*, la *panthere*, l'*once*, le *jaguar*, le *lynx*, le *ſerval*. Voyez ces mots. Si l'on peut avec quelque indulgence les excuſer d'avoir donné à ce genre le nom de l'eſpece la plus commune & la plus connue, il faut avouer que l'application de ce nom a quelque choſe qui choque, & qu'il auroit peut-être mieux valu en choiſir un plus général. Du reſte la réunion de ces animaux eſt fondée ſur des rapports aſſez grands dans la conformation. Outre les caracteres qu'on vient d'indiquer, la plupart ont la tête arrondie : tous ont la même organiſation dans les yeux, à l'excluſion des autres quadrupedes ; même ſtructure de la pupille ; même propriété phoſphorique : ils ont auſſi même conformation de la langue ; même organiſation intérieure. (D.)

La plûpart des auteurs de matiere médicale rapportent diverſes propriétés que pluſieurs médecins ont accordées aux différentes parties du *chat*, tant domeſtique que ſauvage. La graiſſe de ces animaux, leur ſang, leur fiente, leur tête, leur foie, leur fiel, leur urine diſtillée, leur peau, leur arriere-faix même porté en amulette, ont été célebrés comme des remedes admirables ; mais pas un de ces auteurs n'ayant confirmé ces vertus par ſa propre expérience, on ne ſauroit compter ſur l'eſpece de tradition qui nous a tranſmis ces prétentions de livre en livre : au moins faut-il attendre, avant de préférer dans quelques cas ces remedes à tous les autres de la même claſſe, que leurs vertus particulieres ſoient confirmées par l'obſervation. Les voici pourtant ces prétendues vertus.

La graiſſe de *chat* ſauvage amolit, échauffe, & diſcute ; elle eſt bonne dans les maladies des jointures ; ſon ſang guérit l'herpes ou la gratelle. La tête du *chat* noir réduite en cendre eſt bonne

Digitized by Google

pour les maladies des yeux, comme pour l'onglet, la taye, l'albugo, &c. La fiente guérit l'alopécie, & calme les douleurs de la goutte.

On met ſa peau ſur l'eſtomac & ſur les jointures, pour les tenir chaudement; on porte au cou l'arriere faix, pour préſerver les yeux de maladie. L'énumération de ces vertus eſt tirée du dictionnaire de médecine de *James*, qui l'a priſe de la pharmacologie de Dale, qui l'a copiée lui-même de Schroder, lequel cite à ſon tour Schwenkfelt & Miſaldus.

La continuation de la matiere médicale d'Herman recommande, d'après Hildesheim-Schmuck, d'avoir grand ſoin de choiſir un *chat* male ou femelle, ſelon qu'on a un homme ou une femme à traiter. La graiſſe du male eſt un excellent remede contre l'épilepſie, la colique, & l'amaigriſſement des parties d'un homme, & celle de la femelle n'eſt pas moins admirable pour une femme dans le même cas. Le célebre Etmuller ſemble avoir aſſez de confiance en ces remedes, dont il recommande l'uſage, avec la circonſtance de ce rapport de ſexe. *v.* PHARMACOLOGISTE.

CHAT DE CONSTANTINOPLE. *v.* GENETTE.

CHAT MUSQUÉ. *v.* CIVETTE.

CHAT-PARD, ſub. maſ., *catus pardus*, animal quadrupede dont le nom & la figure ont fait croire qu'il étoit engendré par le mêlange d'un léopard & d'une chatte, ou d'un chat & d'une panthere. Cette opinion a été ſoutenue par les anciens, quoiqu'il y ait une grande différence entre ces deux ſortes d'animaux pour leur groſſeur & pour la durée du tems de leur portée. On a décrit dans les *Mém. de l'acad. des ſcienc.* de Paris, un *chat-pard* qui n'avoit que deux pieds & demi de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'au commencement de la queue; ſa hauteur n'étoit que d'un pied & demi depuis le bout des pattes de devant juſqu'au haut du dos: la queue n'avoit que huit pouces de longueur. Il étoit à l'extérieur fort reſſemblant au chat, excepté que ſa queue étoit un peu moins longue, & que le cou paroiſſoit plus court, peut-être parce qu'il étoit extraordinairement gras. Le poil étoit un peu plus court que celui du chat, mais auſſi gros à proportion de la longueur. Tout le corps de cet animal étoit roux, à l'exception du ventre & du dedans des jambes qui étoient de couleur iſabelle, & du deſſous de la gorge & de la machoire inférieure qui étoit blanc. Il y avoit ſur la peau des taches noires de différentes figures; elles étoient longues ſur le dos, & rondes ſur le ventre & ſur les pattes, à l'extrémité deſquelles ces taches etoient fort petites, & placées près les unes des autres. Il y avoit des bandes fort noires qui traverſoient les oreilles, qui étoient au reſte très-ſemblables à celles du chat: elles avoient même la membrane double, qui forme une ſinuoſité au côté du dehors. Les poils de la barbe étoient plus courts que ceux du chat, & il n'y en avoit point de longs aux ſourcils & aux joues. Ce *chat-pard* étoit mâle; on trouva un défaut d'organes dans les parties de la génération, & on le regarda comme un vice de conformation particulier à ce ſujet. On dit que cet animal n'eſt pas trop féroce, & qu'on l'apprivoiſe aiſément. *Mém. de l'acad. roy. des ſc.* de Paris, *tom. III. part. I. Synop. anim. quad.* Ray. *v.* QUADRUPEDE, CHAT, SERVAL.

CHAT-POISSON, *Hiſt. natur. v.* ROUSSETTE.

CHAT VOLANT, (N), *Hiſt. Nat. Zool.*, l'animal que Seba & Petiver ont décrit ſous ce nom, & qui paroît être le *veſpertilio admirabilis* de Bontius, n'eſt point aſſez exactement connu pour qu'on puiſſe en déterminer le genre. A en juger parce qu'en ont dit les auteurs cités & par les figures qu'ils en ont données, il n'eſt ni du genre des *chauves-ſouris*, ni une eſpece *d'écureuil volant*, voyez ces mots, mais il a des rapports avec tous les deux. Il eſt à peu près de la grandeur d'un *chat*: ſa tête eſt laide, ſes dents aiguës, ſes oreilles arrondies: la peau qui lui ſert à voler, ne s'étend pas ſeulement

Digitized by Google

entre les jambes de devant & celles de derriere comme dans les écureuils volants; elle embraſſe encore une partie de la tête & juſqu'à l'extrêmité de la queue comme dans les chauves-ſouris, deſquelles il différe en ce que les doigts de ſes jambes antérieures ne ſont pas allongés & ne forment pas l'éventail, ſes doigts ſont armés d'ongles aigus. La femelle a deux mamelles arrondies ſur la poitrine. Tout le corps de cet animal, de même que la membrane qui lui ſert à voler, eſt couvert de poils doux d'un roux griſâtre, Il ſe nourrit de fruits & ne vole que bas. On le trouve à Ternate & dans quelques autres parties des Indes. Petiv. *gazoph. 14. t. 9.* Bont. *jav. 68. 69. ſeb. muſ. 1. p. 93.* M. Linné a cru pouvoir le rapporter au genre qu'il nomme *lemur. v.* ANIMAL. (D.)

CHAT, *pierre de*, *Hiſt. Nat. Foſſ.*, c'eſt le nom qu'on donne en Allemagne à une eſpece de pierre du genre des calcaires, qui ſe trouve dans le comté de Stolberg: on s'en ſert dans les forges pour purifier le fer, ou pour abſorber la ſurabondance de ſoufre dont il eſt mêlé. Le nom allemand de cette pierre eſt *katzenſtein.*

CHAT, ſ. m., *Archit. Milit.*, eſpece de tour de bois qui ſervoit anciennement dans le royaume de France, à porter des ſoldats en ſûreté pour aſſiéger des places.

Nous apprenons de Froiſſart, de Joinville, & de quelques autres hiſtoriens, qu'avant la découverte de la poudre & l'uſage des canons, on ſe ſervoit pour s'approcher des villes aſſiégées de certaines machines faites en forme d'une tour à pluſieurs étages, d'où les ſoldats tiroient leurs fleches à ceux qui gardoient les remparts: ces tours s'appelloient des *chats*; c'étoit proprement des galeries couvertes que l'on approchoit des murs de la ville ennemie pour les renverſer, comme le dit Guillaume le Breton en ces termes:

Hunc faciunt reptare catum, *tectique ſub illo*
Suffodiunt murum.

Pour défendre le *chat* on élevoit devant, derriere & aux côtés, d'autres machines, qui recevant les pierres & les feux des aſſiégés, mettoient à couvert celle-ci, qui ainſi ſoutenue, ſe nommoit *chat-chatel*, c'eſt-à-dire *chat* fortifié d'un château.

Comme on nommoit *chat-faux* ces machines de défenſe, on a appellé dans la ſuite *échafaux* toutes les machines de bois que l'on éleve ſur des piliers de bois pour voir de plus loin, & voilà l'origine de notre mot *échafaud.*

Nous trouvons dans le recueil des pieces concernant l'hiſtoire de Bourgogne par M. Pérard, un acte de 1403, où il eſt dit que le maire de Dijon fit élever „ un *échafaut* de bois, & au pied d'icelui un feu, auquel *chatfaut* a été monté „ Poncet de Soulier condamné pour ſes „ démérites à ardoir “.

CHAT, ſ. m., *Ardoiſ.*, c'eſt le nom que ceux qui taillent l'ardoiſe donnent à celle qu'ils trouvent ſi dure & ſi fragile, à l'ouverture de l'ardoiſiere, qu'elle ne peut être employée. Voyez l'article ARDOISE. Ils donnent auſſi le même nom aux parties plus dures qui ſe trouvent quelquefois diſperſées dans l'ardoiſe, & qui empêchent la diviſion. Ils appellent ces parties de *petits chats.*

CHAT, ſ. m., *Marine.* On donne ce nom à un bâtiment qui pour l'ordinaire n'a qu'un pont, & qui eſt rond par l'arriere, dont on ſe ſert dans le nord, & qui eſt d'une fabrique groſſiere & ſans aucun ornement; mais d'une aſſez grande capacité, étant large de l'avant & de l'arriere. Ces bâtimens ſont à plate varangue, & ne tirent pour l'ordinaire que quatre à cinq pieds d'eau. On leur donne peu de quête à l'étrave & à l'étambord: les mâts ſont petits & legers: ils n'ont ni hune ni barre de hune, quoiqu'ils aient des mâts de hune, & l'on amene les voiles ſur le pont au lieu de les ferler. La plûpart des voiles ſont quarrées. Ils ont peu d'accaſtillage à l'arriere. La chambre du capitaine eſt ſuſpendue, s'élevant en partie au dehors, & l'autre partie tombe ſous le pont, com-

me dans les galiotes. La barre du gouvernail paſſe ſous la dunette ou chambre du capitaine; mais elle n'a point de manivelle: elle ſert ſeule à gouverner. Quelquefois on met à la barre du gouvernail une corde, avec laquelle on gouverne. En général le *chat* eſt un aſſez mauvais bâtiment, & qui navige mal; mais il contient beaucoup d'eſpace, & porte grande cargaiſon. La grandeur la plus commune du *chat* eſt d'environ cent vingt pieds de longueur de l'étrave à l'étambord, vingt-trois à vingt-quatre pieds de large, & douze pieds de creux; alors la quille doit avoir ſeize pouces de large, & quatorze pouces au moins d'épaiſſeur. On la fait le plus ſouvent de bois de chêne, & quelquefois de ſapin.

CHAT, *Artil.*, eſt un inſtrument dont on ſe ſert dans l'artillerie pour examiner ſi les pieces de canon n'ont point de chambre ou de défaut. C'eſt un morceau de fer portant une, deux ou trois griffes fort aiguës, & diſpoſées en triangle: il eſt monté ſur une hampe de bois. Les fondeurs l'appellent *le diable*. *v.* ÉPREUVE.

CHAT *d'un plomb*, eſt une piece de cuivre ou de fer ronde ou quarrée, au milieu de laquelle eſt un trou de la groſſeur du cordeau du plomb, puiſqu'il ſert à connoître ſi une piece de bois eſt à plomb ou non. Voyez la *fig. 14. Pl. des outils du charpentier.*

CHAT, (R), *Monn.* On ſe ſert de ce mot aux hôtels des monnoies, pour exprimer l'accident qui arrive, quand la matiere qui eſt au feu coule du creuſet, ſoit quand le creuſet vient à ſe caſſer, ou quand quelqu'autre accident occaſionne cet écoulement.

CHATAIGNE, ſ. f., fruit. *v.* CHATAIGNER.

CHATAIGNE DE MER, *v.* OURSIN.

CHATAIGNER *ou* CHATAIGNIER, ſ. m., *Hiſt. Natur.*, *caſtanea*, genre d'arbre qui porte des chatons compoſés de pluſieurs étamines qui ſortent d'un calice à cinq feuilles, & attachées à un axe fort mince. Les fruits, qui ſont en forme de hériſſon, naiſſent ſéparément des fleurs ſur le même arbre: ils ſont arrondis, & s'ouvrent en quatre parties, & renferment les chataignes. Tournef. *Inſt. rei herb. v.* PLANTE.

Le *chataigner* eſt un grand arbre dont on fait beaucoup de cas; bien plus cependant pour l'utilité qu'on en retire à pluſieurs égards, que pour l'agrément qu'il procure. Il croît naturellement dans les climats tempérés de l'Europe occidentale, où il étoit autrefois plus commun qu'à préſent. Il devient fort gros, & prend de la hauteur à proportion; ſouvent même il égale les plus grands chênes. Sa tige eſt ordinairement très-droite, fort longue juſqu'aux branchages, & bien proportionnée: les rameaux qui forment la tête de l'arbre ont l'écorce liſſe, brune, & marquetée de taches griſes: ils ſont bien garnis de feuilles oblongues, aſſez grandes, dentelées en façon de ſcie, d'une verdure agréable, & qui donnent beaucoup d'ombrage. Il porte au mois de Mai des chatons qui ſont de la longueur du doigt, & d'un verd jaunâtre. Les fruits viennent ordinairement trois enſemble, & ſéparément des chatons, dans une bourſe hériſſée de pointes, qui s'ouvre d'elle-même ſur la fin de Septembre, tems de la maturité des chataignes.

Cet arbre par ſa ſtature & ſon utilité, a mérité d'être mis au nombre de ceux qui tiennent le premier rang parmi les arbres foreſtiers; & on eſt généralement d'accord que ce n'eſt qu'au chêne ſeul qu'il doit céder. Quoiqu'à quelques égards, il ait des qualités qui manquent au chêne, l'accroiſſement du *chataigner* eſt du double plus prompt: il jette plus en bois; il réuſſit à des expoſitions & dans des terreins moins bons, & il eſt bien moins ſujet aux inſectes.

Le bois du *chataigner* eſt de ſi bonne qualité, qu'il fait regretter de ne trouver que rarement à préſent des forêts de cet arbre, qui étoit autrefois ſi commun. Nous voyons que les charpentes de la plûpart des anciens bâtimens ſont faites de ce bois, ſur-tout des poutres

Digitized by Google

d'une ſi grande portée, qu'elles font juger qu'il auroit été extrêmement diſpendieux & difficile de les faire venir de loin, & qu'on les a tirées des forêts voiſines. Cependant on ne trouve plus cet arbre dans les forêts de pluſieurs pays, où il y a quantité d'anciennes charpentes de *chataigner*. Mais à quoi peut-on attribuer la perte de ces arbres, ſi ce n'eſt à l'intempérie des ſaiſons, à des hyvers longs & rigoureux, ou à des chaleurs exceſſives accompagnées de grande ſéchereſſe? Ce dernier incident paroît plus probablement avoir été la cauſe de la perte des *chataigners* dans pluſieurs contrées. Cet arbre ſe plaît ſur les croupes des montagnes expoſées au nord, dans les terreins ſablonneux, & ſur-tout dans les plants propres à retenir ou à recevoir l'humidité: ces trois circonſtances indiquent évidemment que de longues ſéchereſſes & de grandes chaleurs ſont tout ce qu'il y a de plus contraire aux forêts de *chataigner*. Si l'on objectoit à cela qu'il ſe trouve encore à préſent une aſſez grande quantité de ces arbres dans des pays plus méridionaux que ceux où l'on préſume que les *chataigners* ont été détruits, par la quantité qu'on y voit des charpentes du bois de cet arbre, & que par conſéquent ce ne doit être ni la chaleur ni la ſéchereſſe qui les aient fait périr: on pourroit répondre que ces pays plus près du midi où il ſe trouve à préſent des *chataigners*, tels que les montagnes de Galice & les Pyrenées en Eſpagne; les Cévennes, le Limoſin, le Vivarès, & le Dauphiné en France, & les côteaux de l'Appennin en Italie, ſont plus à portée de recevoir de la fraîcheur & de l'humidité, que le climat de la Suiſſe, par exemple, quoique beaucoup plus ſeptentrional; par la raiſon, que les neiges étant plus abondantes, & ſéjournant plus long-tems ſur les montagnes des pays que nous venons de nommer, que par-tout ailleurs, entretiennent juſques bien avant dans l'été l'humidité qui eſt ſi néceſſaire aux *chataigniers*. Mais, dira-t-on, ſi ces arbres avoient été détruits par telles influences ou intempéries que ce puiſſe être, pourquoi ne ſe feroient-ils pas repeuplés par ſucceſſion de tems, & dans des révolutions de ſaiſons plus favorables, comme nous voyons qu'il arrive aux autres arbres de ce climat, qui s'y multiplient de proche en proche par des voies toutes ſimples? Les vents, les oiſeaux, & quelques animaux, chaſſent, tranſportent, & diſperſent les ſemences ailées, les baies, les glands, &c. & concourent plus efficacement que la main d'homme à étendre la propagation des végétaux. Mais je crois qu'on peut encore rendre raiſon de ce que la nature ſemble ſe refuſer en effet au repeuplement du *chataigner*. Il faut à cet arbre une expoſition & un terrein très-convenable, ſans quoi il s'y refuſe abſolument; ce qui arrive beaucoup moins aux autres arbres de ce climat, qui viennent preſque dans tous les terreins indifféremment; avec cette différence ſeulement qu'ils font peu de progrès dans ceux qui leur conviennent moins, au lieu que le *chataigner* en pareil cas dépérit ſenſiblement, même malgré les ſecours de la culture. A quoi on peut ajoûter que les végétaux ont, comme l'on ſait, une ſorte de migration qui les fait paſſer d'un pays à un autre, à meſure qu'ils ſe trouvent contrariés par les influences de l'air, par l'intempérie des ſaiſons, par l'altération des terreins, ou par les changemens qui arrivent à la ſurface de la terre: en effet, c'eſt peut-être ſur-tout par les grands défrichemens qui ont été faits, qu'en ſupprimant quantité de forêts, les vapeurs & les roſées n'ayant plus été ni ſi fréquentes ni ſi abondantes, il en a réſulté apparemment quelque déchet dans l'humidité qui eſt ſi favorable à la réuſſite & au progrès des *chataigners*. On voit cependant que dans quelques pays, la main d'homme eſt venue à bout d'élever pluſieurs cantons de *chataigners*, qui ont déja réuſſi, ou qui promettent du progrès. Cet arbre mérite la préférence ſur tant d'autres, qu'il faut eſpérer qu'on s'efforcera de le rétablir

Digitized by Google

dans tous les terreins qui pourront lui convenir.

Expoſition, terrein. La principale attention qu'on doive donner aux plantations de *chataigners*, eſt de les placer à une expoſition & dans un terrein qui leur ſoient propres; car ſi ce point manque, rien ne pourra y ſuppléer. Cet arbre aime les lieux frais, noirs & ombrageux, les croupes des montagnes tournées au nord ou à la biſe : il ſe plaît dans les terres douces & noirâtres, dans celles qui, quoique fines & légeres, ont un fond de glaiſe; & mieux encore dans les terreins dont le limon eſt mêlé de ſable ou de pierrailles : il ſe contente auſſi des terreins ſablonneux, pourvû qu'ils ſoient humides, ou tout au moins qu'ils aient de la profondeur : mais il craint les terres rouges, celles qui ſont trop dures, & les marécages : enfin il ſe refuſe à la glaiſe & à l'argille, & il ne peut ſouffrir les terres jaunâtres & ſalées.

Lorſque ces arbres ſe trouvent dans un ſol convenable, ils forment les plus belles futaies; ils deviennent très grands, très-droits, & extrêmement gros : ils ſouffrent d'être plus ſerrés entr'eux que les chênes, & ils croiſſent du double plus promptement. Le *chataigner* eſt auſſi très-bon à faire du bois taillis : il donne de belles perches; & au bout de vingt ans il forme déja de joli bois de ſervice.

Semence des chataignes. On peut les mettre en terre dans deux tems de l'année; en automne, auſſi-tôt qu'elles ſont en maturité; ou au printems, dès qu'on peut cultiver la terre. Ces deux ſaiſons cependant ont chacune leur inconvénient : ſi on ſeme les *chataignes* en automne, qui ſeroit bien le tems le plus convenable, elles ſont expoſées à ſervir de nourriture aux rats, aux mulots, aux taupes, &c. qui en ſont très-friands, & qui les détruiſent preſqu'entiérement, ſur-tout lorſqu'elles ont été ſemées en ſillon, ce qui eſt néanmoins la meilleure pratique : ces animaux ſuivent toutes les traces de la terre fraichement remuée, & n'y laiſſent rien de ce qui peut les nourrir; c'eſt ce qui détermine ſouvent à ne ſemer les *chataignes* qu'au printems; & dans ce cas il faut des précautions pour les conſerver juſqu'à cette ſaiſon : ſi on n'en veut garder qu'une médiocre quantité, on les étend d'abord ſur un grenier, où on les laiſſe pendant quinze jours ſuer & diſſiper leur humidité ſuperflue; on les met enſuite entre des lits de ſable alternativement dans des caiſſes ou mannequins, qu'il faut reſſerrer dans un lieu ſec & à couvert des gelées, d'où on ne les retirera que pour les ſemer auſſi-tôt que la ſaiſon le permettra, dans le mois de Février ou au commencement de Mars : en différant davantage, les germes des *chataignes* deviendroient trop longs, tortus, & ſeroient ſujets à ſe rompre en les tirant des mannequins ou en les plantant. Mais ſi l'on veut en garder une quantité ſuffiſante pour de grandes plantations, comme il ſeroit embarraſſant en ce cas de les reſſerrer dans des mannequins, on pourra les faire paſſer l'hyver dans un conſervatoire en plein air : on les étendra d'abord pour cet effet dans un grenier, comme nous l'avons déja dit, à meſure qu'on les raſſemblera, pendant trois ſemaines ou un mois : pour ſe débarraſſer après cela de celles qui ſont infécondes, bien des gens veulent qu'il faille les éprouver en les mettant dans un baquet d'eau, où toutes celles qui ſurnageront ſeront rejettables, quoiqu'il ſoit bien avéré par l'expérience qui en a été faite, que de celles-là même il en a réuſſi le plus grand nombre : on fera rapporter ſur un terrein ſec un lit de terre meuble de deux ou trois pouces d'épaiſſeur, & d'une étendue proportionnée à la quantité des ſemences; on y mettra enſuite un lit de chataignes de même épaiſſeur, & ainſi alternativement un lit de terre & un lit de chataignes, ſur leſquelles il doit y avoir enfin une épaiſſeur de terre de ſix pouces au moins, pour empêcher la gelée, dont on ſe garantira encore plus ſûrement en répandant de la grande paille par deſſus.

Digitized by Google

Plantations en grand. Sur la façon de faire ces plantations, nous rapporterons ce que Miller en a écrit. Après avoir fait, dit-il, deux ou trois labours à la charrue pour détruire les mauvaiſes herbes, vous ferez des ſillons à environ ſix pieds de diſtance les uns des autres, dans leſquels vous mettrez les chataignes à dix pouces d'intervalle, & vous les recouvrirez d'environ trois pouces de terre : quand les chataignes auront levé, vous aurez grand ſoin de les nettoyer des mauvaiſes herbes ; & après trois ou quatre ans, ſi elles ont bien réuſſi, vous en enleverez pluſieurs au printems, & ne laiſſerez que les plants qui ſe trouveront à environ trois pieds de diſtance dans les rangées : cet intervalle leur ſuffira pendant trois ou quatre ans encore, après leſquels vous pourrez ôter un arbre alternativement pour laiſſer de l'eſpace aux autres, qui ſe trouveront par ce moyen à ſix pieds de diſtance : ils pourront reſter dans cet état juſqu'à ce qu'ils aient huit ou dix ans, & qu'ils ſoient aſſez gros pour faire des cerceaux, des perches de houblonniere, &c. à quoi on doit l'employer préférablement à tous autres arbres. Alors vous couperez encore juſqu'auprès de terre une moitié de vos plants, en choiſiſſant alternativement les plus foibles ; & tous les dix ans on pourra y faire une nouvelle coupe qui payera l'intérêt du terrein, & les autres charges acceſſoires, ſans compter qu'avec cela il reſtera une bonne quantité d'arbres deſtinés à venir en futaie, qui continueront de prendre de l'accroiſſement, & enfin aſſez de volume pour que l'eſpace de douze pieds en quarré ne leur ſuffiſe plus : ainſi lorſque ces arbres ſeront de groſſeur à en pouvoir faire de petites planches, vous porterez la diſtance à vingt-quatre pieds quarrés, en abattant alternativement un arbre ; ce qui leur ſuffira alors pour les laiſſer croître, & pour donner de l'air au taillis, qui par ce moyen profitera conſidérablement ; & les coupes qu'on en fera payeront avec uſure les dépenſes faites pour la plantation, l'intérêt du terrein, & tous autres frais ; de ſorte que tous les grands arbres qui reſteront ſeront en pur profit. Je laiſſe à penſer à tout le monde quel grand bien cela deviendroit pour un héritier au bout de quatre-vingts ans, qui eſt le tems où ces arbres auront pris leur entier accroiſſement.

Il y a encore une façon de faire de grandes plantations de *chataigners*, que l'on pratique à préſent aſſez ordinairement, & dont on ſe trouve mieux que de ſemer les chataignes dans des ſillons. On fait des trous moyens à des diſtances à peu près uniformes, & qui ſe reglent ſelon la qualité du terrein ; on plante enſuite trois ou quatre chataignes ſur le bord de chaque trou, dans la terre meuble qui en eſt ſortie : deux ou trois ans après, on peut faire arracher les plants foibles & ſuperflus, & en haſarder la tranſplantation dans les places vuides, où il faudra les couper enſuite à un pouce au deſſus de terre. La raiſon qui a fait imaginer & préférer cette méthode, eſt ſenſible. Les plantations de *chataigner* ſe font ordinairement dans les terreins ſablonneux, comme les plus convenables en effet, & ceux en même tems qui ont le plus beſoin qu'on y ménage l'humidité poſſible ; les chataignes d'ailleurs veulent trouver quelque facilité la premiere année pour lever & faire racine. Les trous dont on vient de parler, réuniſſent ces avantages ; la terre meuble qui eſt autour fait mieux lever les chataignes ; & le petit creux qui ſe trouve à leur portée, favoriſe le progrès des racines qui cherchent toujours à pivoter, & leur procure de la fraîcheur en raſſemblant & en conſervant l'humidité.

Semence des chataignes en pepiniere, tranſplantation. Quand on n'a que de petites plantations à faire, qui peuvent alors être mieux ſoignées, on ſeme les chataignes en rayon dans de la terre meuble, préparée à l'ordinaire & diſpoſée en planches ; on laiſſe ſix pouces de diſtance entre les rayons, & on y met les chataignes à quatre pouces les unes

des autres, & à trois de profondeur : en leur ſuppoſant enſuite les ſoins uſités de la culture, on pourra au bout de deux ans les mettre en pepiniere, en rangées de deux à trois pieds de diſtance, & les plants au moins à un pied l'un de l'autre : le mois d'Octobre ſera le tems le plus propre à cette opération dans les terreins ſecs & légers ; & la fin de Février, pour les terres plus fortes & un peu humides. Les diſpoſitions qui doivent précéder, ſeront d'arracher les plants avec précaution, d'étêter ceux qui ſe trouveront foibles ou courbes, & de retrancher le pivot à ceux qui en auront un. La culture que ces plants exigeront enſuite pendant leur ſéjour dans la pepiniere, ſera de leur donner un léger labour au printems, de les ſarcler au beſoin dans l'été, de leur retrancher peu à peu les branches latérales, & de receper à trois pouces au deſſus de terre ceux qui ſeront rafaux ou languiſſans, pour les faire repouſſer vigoureuſement. Après trois ou quatre ans, on pourra les employer à former des avenues, à faire du couvert, ou à garnir des boſquets. Ces arbres, ainſi que le chêne & le noyer, ne gagnent jamais à la tranſplantation, qu'il faut éviter au contraire ſi l'on ſe propoſe de les laiſſer croître en futaie ; parce que le *chataigner* a le pivot plus gros & plus long qu'aucun autre arbre ; & comme il craint de plus le retranchement des branches un peu groſſes, on doit ſe diſpenſer autant qu'il ſe peut de les étêter en les tranſplantant.

Greffe. Si l'on veut cultiver le *chataigner* pour en avoir de meilleur fruit, il faut le greffer ; & alors on l'appelle *marronnier*. La façon la plus en uſage d'y procéder, a été pendant long-tems la greffe en flûte ; parce qu'en effet cette greffe réuſſit mieux ſur le *chataigner* que ſur aucun autre arbre ; mais comme l'exécution en eſt difficile & ſouvent haſardée, la greffe en écuſſon eſt à préſent la plus uſitée pour cet arbre, ſur lequel elle réuſſit mieux à la pouſſe qu'à œil dormant. On peut auſſi y employer la greffe en fente, qui profite très-bien quand elle reprend ; mais cela arrive rarement.

Le *chataigner* peut encore ſe multiplier de branches couchées ; cependant on ne ſe ſert guere de ce moyen, que pour ſe procurer des plants d'arbres étrangers de ſon eſpece.

Uſages du bois. C'eſt un excellent bois de charpente & le meilleur de tous après le chêne, dont il approche néanmoins de fort près pour la maſſe, le volume, & la qualité du bois, quoique blanc & d'une dureté médiocre : on y diſtingue tout de même le cœur & l'aubier. Pour bien des uſages, il eſt auſſi bon que le meilleur chêne ; & pour quelques cas, il eſt même meilleur, comme pour des vaiſſeaux à contenir toutes ſortes de liqueurs : car quand une fois il eſt bien faiſonné, il a la propriété de ſe maintenir au même point ſans ſe gonfler ni ſe gerſer, comme font preſque tous les autres bois. Celui du *chataigner* eſt d'un très-bon uſage pour toutes ſortes de gros & menus ouvrages ; on l'emploie à la menuiſerie, on en fait de bon merrein, des paliſſades, des treillages, & des échalas pour les vignes, qui étant mis en œuvre même avec leur écorce, durent ſept ans, au lieu que tout autre bois ne s'y ſoûtient que la moitié de ce tems : on en fait auſſi des cercles pour les cuves & les tonneaux ; on s'en ſert pour la ſculpture ; enfin on peut l'employer à faire des canaux pour la conduite des eaux : il y réſiſte plus long-tems que l'orme & que bien d'autres arbres. Mais ce bois n'eſt pas comparable à celui du chêne pour le chauffage, & pour la qualité du charbon, & encore moins pour celle des cendres. Le bois du *chataigner* petille au feu, & rend peu de chaleur ; ſon charbon s'éteint promptement, ce qui a néanmoins ſon utilité pour les ouvriers qui ſervent des forges ; & ſi on emploie ſes cendres à la leſſive, le linge en eſt taché ſans remede.

Chataignes. Le fruit de cet arbre eſt d'une très grande utilité ; le climat contribue beaucoup à lui donner de la qualité,

lité, & ſur-tout de la groſſeur. Les chataignes de Portugal ſont plus groſſes que les nôtres, & celles d'Angleterre ſont les plus petites. On prétend que pour qu'elles ſe conſervent long-tems, il faut les abattre de l'arbre avant qu'elles tombent d'elles-mêmes. La récolte n'en eſt pas égale chaque année; ces arbres ne produiſent abondamment du fruit que de deux années l'une: on le conſerve en le mettant par lits dans du ſable bien ſec, dans des cendres, dans de la fougere, ou en le laiſſant dans ſon brou. Les montagnards vivent tout l'hyver de ce fruit, qu'ils font ſécher ſur des claies & qu'ils font moudre après l'avoir pelé pour en faire du pain, qui eſt nourriſſant, mais fort lourd & indigeſte, comme nous allons le dire ci-deſſous.

Feuilles. Une belle qualité de cet arbre, c'eſt qu'il n'eſt nullement ſujet aux inſectes, qui ne touchent point à ſes feuilles tant qu'ils trouvent à vivre ſur celles des autres arbres; apparemment parce que la feuille du *chataignier* eſt dure & ſeche, ou moins de leur goût. Les pauvres gens des campagnes s'en ſervent pour garnir des lits au lieu de plume; & quand on les ramaſſe auſſi-tôt qu'elles ſont tombées de l'arbre & avant qu'elles ſoient mouillées, on en fait de bonne litiere pour le bétail.

On connoît encore d'autres eſpeces de cet arbre, & quelques variétés.

Le *marronnier* n'eſt qu'une variété occaſionnée par la greffe, qui perfectionne le fruit en lui donnant plus de groſſeur & plus de goût: du reſte l'arbre reſſemble au *chataignier*. Les marronniers ne réuſſiſſent bien en France que dans les montagnes de la partie méridionale, comme dans les Cévennes, le Vivarès & le Dauphiné, d'où on les porte à Lyon, c'eſt ce qui les fait nommer *marrons de Lyon*. *v.* MARRON.

Le marronnier à feuilles panachées; c'eſt un fort bel arbre dans ce genre, pour ceux qui aiment cette ſorte de variété, qui n'eſt occaſionnée que par une eſpece de maladie de l'arbre; auſſi ne s'éleve-t-il dans cet état jamais autant que les autres marronniers. On peut le multiplier par la greffe en écuſſon, & encore mieux en approche ſur le *chataignier* ordinaire. Il lui faut un terrein ſec & leger pour faire durer la bigarrure de ſes feuilles, qui fait tout ſon mérite: car dans un meilleur terrein l'arbre reprend ſa vigueur, & le panaché diſparoît peu-à-peu.

Le petit chataignier à grappes: on croit que ce n'eſt qu'une variété accidentelle du *chataignier* ordinaire, & non pas une eſpece diſtincte & conſtante. Miller dit, qu'il ne vaut pas la peine d'être cultivé; & au rapport de Ray, ſa chataigne qui n'eſt pas plus groſſe qu'une noiſette, eſt de mauvais goût.

Les *chataignes* ſont la richeſſe de pluſieurs peuples parmi nous; elles les aident à vivre. On les fait cuire tout entieres dans de l'eau, ou bien on les rôtit dans une poële de fer ou de terre percée, à la flamme du feu, ou on les met ſous les charbons ou dans la cendre chaude; mais avant que de les faire rôtir ſous les charbons ou dans les cendres chaudes, on les coupe légerement avec un couteau. Quelques-uns préférent cette derniere maniere de les rôtir; car dans la poële, elles ne ſe rôtiſſent qu'à demi, ou elles contractent une odeur de fumée, & une ſaveur empyreumatique. On ſert dans les meilleures tables, au deſſert, les marrons rôtis ſous la cendre; on les pele enſuite, & on les enduit de ſuc d'orange, ou de limon avec un peu de ſucre. Les marrons de Lyon ſont fort eſtimés en France à cauſe de leur groſſeur & de leur bon goût: ce ne ſont pas ſeulement ceux qui naiſſent aux environs de Lyon, mais encore ceux qui viennent du Dauphiné, où il en croît une grande abondance. Les marchands les portent dans cette ville, d'où on les tranſporte dans les autres provinces.

Les *chataignes* tiennent lieu de pain à pluſieurs peuples, ſur-tout à ceux du Périgord, du Limoſin & des montagnes des Cevennes.

De quelque maniere qu'on prépare les

chataignes, elles cauſent des vents, & ſont difficiles à digérer : elles fourniſſent à la vérité une abondante nourriture, mais groſſiere, & elles ne conviennent qu'à des gens robuſtes & accoûtumés à des travaux durs & penibles. Il ne faut donc pas s'en raſſaſier ; car elles nuiſent fort à la ſanté, ſi on n'en uſe avec modération, & ſur-tout à ceux qui ſont ſujets au calcul des reins, aux coliques, & à l'engorgement des viſceres. Elles ſont aſtringentes, ſur-tout lorſqu'elles ſont crues, auſſi-bien que la membrane rouſſâtre qui couvre immédiatement la ſubſtance de la *chataigne* ; elles arrêtent les fluxions de l'eſtomac & du bas-ventre, & elles ſont utiles à ceux qui crachent le ſang.

On fait un électuaire utile pour la toux & le crachement de ſang, avec la farine crue de la ſubſtance de la *chataigne* cuite avec du miel, & pétrie avec du ſoufre. Les *chataignes* bouillies, ou leur écorce ſeche & en poudre, ſont utiles pour la diarrhée. On recommande la membrane intérieure rougeâtre, pour les flux de ventre & les hémorrhagies ; bouillie dans de l'eau ou du vin, à la doſe de deux gros, mêlée avec un poids égal de rapure d'ivoire, elle arrête les fleurs-blanches. On fait avec les *chataignes* & les graines de pavot blanc, une émulſion avec la décoction de réglisſe, qui eſt utile dans les ardeurs d'urine.

On fait un cataplaſme avec la ſubſtance de la *chataigne*, la farine d'orge & le vinaigre, que l'on applique ſur les mamelles pour en reſoudre les duretés, & diſſoudre le lait qui eſt coagulé.

Ajoûtons, d'après l'obſervation, que les *chataignes* ſont très-propres à rétablir les convaleſcens des maladies d'automne, & ſur-tout les enfans qui après ces maladies reſtent bouffis, pâles, maigres, avec un gros ventre, peu d'appétit, &c. à peu près comme les raiſins ramenent la ſanté dans les mêmes cas après les maladies d'été. Car dans les pays où le peuple mange beaucoup de *chataignes*, ſans cependant qu'elles y faſſent leur principal aliment, il eſt ordinaire de voir les malades dont nous avons parlé, ſe rétablir parfaitement à la fin de l'automne ; apparemment en partie par l'influence de la ſaiſon, mais évidemment auſſi par l'uſage des *chataignes* : car pluſieurs médecins les ont ordonnées dans cette vûe avec ſuccès.

J'ai vû pluſieurs fois ordonner, comme un béchique adouciſſant très-ſalutaire, les *chataignes* préparées en forme de chocolat ; mais on ne voit pas quel avantage cette préparation pourroit avoir ſur les *chataignes* bouillies, bien mâchées, & délayées dans l'eſtomac par une ſuffiſante quantité de boiſſon, ſinon qu'elle reſſemble plus à un médicament, que les malades veulent être drogués, & que quelques médecins croient avoir métamorphoſé des alimens en remedes, lorſqu'ils les ont preſcrits ſous une forme particuliere ; ou même ſans y chercher tant de fineſſe, lorſqu'ils les ont ordonnés comme curatifs dans une maladie. Ceci eſt ſur-tout très-vrai des prétendus incraſſans, parmi leſquels les *chataignes* tiennent un rang diſtingué. *v.* INCRASSANT.

Les marrons bouillis ſont beaucoup plus faciles à digérer que les rôtis, & par conſéquent ils ſont plus ſains : ce n'eſt qu'apprêtés de la premiere façon, qu'on peut les ordonner aux malades ou aux convaleſcens.

Les *chataignes* ſéchées, connues ſous le nom de *chataignes blanches*, ou de *caſtagnous* en langage de quelques pays méridionnaux, où elles ſont fort communes, ſe préparent dans les Cévennes & dans quelques pays voiſins. Une circonſtance remarquable de cette préparation, qui d'ailleurs n'a rien de particulier ; c'eſt qu'on fait prendre aux *chataignes* avant que de les expoſer au feu, un leger mouvement de fermentation ou de germination, qui leur donne une douceur très-agréable : dans cet état, elles different des *chataignes* fraîches exactement, comme le grain germé ou le malt differe du même grain mûr

Digitized by Google

& inaltéré ; auſſi y a-t-il tout lieu de conjecturer qu'elles ſeroient très-propres à fournir une bonne bierre. Les habitans des pays montagneux qui n'ont ni raiſin ni grain, mais beaucoup de *chataignes*, & qui ne ſont pas à portée, comme les Cévennes, le Rouergue, &c. de tirer du vin à peu de frais des provinces voiſines, pourroient tirer parti de cette propriété de leurs *chataignes*.

CHATAIGNIER *de Virginie* ou *Chinquapin*, (R), *Hiſt. Nat. Caſtanea humilis Virginiana racemoſa, fructu parvo in ſingulis capſulis echinatis unico* Pluk. Cet arbre vient naturellement à la Louiſiane & ailleurs en Amérique. Ses feuilles ſont aſſez ſemblables à celles de notre *chataignier* ſauvage, mais communément moins dentelées, & il n'en n'eſt pas une ſimple variété, comme l'a préſumé un habile homme, qui n'en jugeoit que par les feuilles & le port, ſans avoir vu l'amande. Les fruits reſſemblent à de petits glands de chêne-verd, & ſont renfermés un à un dans une capſule très-épineuſe qui s'ouvre en deux. Dans les bois de l'Amérique cet arbre n'a guere que dix ou douze pieds de haut. Il donne beaucoup. On a envoyé du Canada à M. Duhamel une petite chataigne qui n'eſt point le chinquapin & que l'on aſſure produire conſtamment un arbre nain.

CHATAIGNIER *d'Amérique*. *v.* SLOANE.

CHATAIGNERAYE, ſ. f., *Jardin.*, eſt un lieu planté de chataigniers. *v.* CHATAIGNIERS.

CHATAIN, adj., nuance du poil bai, tirant ſur la couleur des chataignes. *v.* BAI.

CHATANSKOY & CHATANSKOY-POGOST, (N), *Géog.*, paroiſſes des Ruſſes en Sybérie, dans la province de Jeniſei, & dans le cercle de Mangaſea. La premiere eſt au bord du Chantanga, & la ſeconde eſt ſur le fleuve même de Jeniſei, ſervant l'une & l'autre d'habitations, à des gens uniquement occupés ou à la pêche, ou à la chaſſe. (D. G.)

CHATEAU, ſ. m., terme d'*Architect.*, eſt un bâtiment royal ou ſeigneurial, ſitué à la campagne, & anciennement fortifié de foſſés, pont-levis, &c. Aujourd'hui on n'y en admet que lorſque le terrein en ſemble exiger, qu'on a de l'eau abondamment qui tourne tout autour, comme à celui de Chantilli, ou ſeulement pour la décoration, comme à celui de Maiſons : ce qui donne occaſion de pratiquer les cuiſines & offices au deſſous du rez-de-chauſſée ; cependant la plupart de ceux où ſe fait la réſidence des rois de France n'en ont point, & conſervent ce nom. ſur-tout lorſque ces demeures ſont à la campagne & non dans les capitales : car on dit communément, le *château* de Verſailles, de Trianon, de Marly, de Meudon, au lieu qu'on dit, *palais* de Luxembourg, *palais* des Tuileries, pour déſigner une maiſon royale,

CHATEAU D'EAU, *Architect.*, eſt un bâtiment ou pavillon qui differe du regard, en ce qu'il contient un réſervoir & qu'il peut être décoré extérieurement. Il ſeroit aſſez important que ces ſortes d'édifices, lorſqu'ils ſont partie de la décoration d'une capitale, fuſſent ſuſceptibles de quelque ordonnance relative à leurs uſages, & enrichis de nappes d'eau, de caſcades, qui tout enſemble décoreroient la ville, & ſerviroient de décharge au réſervoir.

On appelle auſſi *château d'eau*, un bâtiment qui dans un parc eſt ſitué dans un lieu éminent, décoré avec magnificence, & dans lequel ſont pratiquées pluſieurs pieces pour prendre le frais : il ſert auſſi à conduire de l'eau, qui apres s'être élevée en l'air & avoir formé ſpectacle, ſe diſtribue dans un lieu moins élevé, & forme des caſcades, des jets, des bouillons, & des nappes.

CHATEAU, *dans le ſens des modernes*, eſt un lieu fortifié par nature ou par art, dans une ville ou dans un pays, pour tenir le peuple dans ſon devoir, ou réſiſter à l'ennemi. *v.* FORTERESSE & PLACE FORTIFIÉE.

Un *château* eſt une petite citadelle. *v.* CITADELLE.

CHATEAU, *Juriſpr.*, en matiere féo-

dale, eſt le principal manoir du fief. Ce titre ne convient néanmoins exactement qu'aux maiſons des ſeigneurs châtelains, c'eſt-à-dire, de ceux qui ont juſtice avec titre de châtellenie, ou au moins à ceux qui ont droit de juſtice, ou qui ont une maiſon forte, revêtue de foſſés & de tours.

En ſucceſſion de fief, le *château* appartient par préciput à l'aîné mâle. Tel eſt le droit commun du pays coûtumier.

Il y a des ſeigneurs qui peuvent obliger leurs vaſſeaux & ſujets de faire le guet & monter la garde pour la défenſe du *château*, en tems de guerre, & de contribuer aux fortifications, ce qui dépend des titres & de la poſſeſſion.

Il n'y avoit anciennement que les grands vaſſaux de la couronne qui euſſent droit de bâtir en France des *châteaux* ou maiſons fortes: ils communiquerent enſuite ce droit à leurs vaſſaux, & ceux-ci à leurs arriere-vaſſaux.

CHATEAU, *Marine*. On nomme ainſi l'élévation qui eſt au deſſus du pont, ſoit à l'avant ou à l'arriere du vaiſſeau.

Château d'avant; c'eſt l'élévation ou l'exhauſſement qui eſt au deſſus du dernier pont, à l'avant du vaiſſeau, qu'on nomme auſſi *château de proue* & *gaillard d'avant*. Voyez PL. *de Marine*, *fig. 1*. La lettre *L* indique le *château d'avant*.

Le *château d'arriere*, ou *château de poupe*, c'eſt toute la partie de l'arriere du vaiſſeau, où ſont la ſainte barbe, le timon, le gaillard, la chambre du conſeil, celles du capitaine, &c. & la dunette. Voyez la *fig.* citée ci-deſſus, où le *château* de poupe eſt marqué par la lettre *H*. On peut encore voir la coupe des *châteaux d'arriere* & *d'avant*, *fig. 8*.

CHATEAU, (R), *Géog.*, petite ville de France, en Anjou, au diocèſe d'Angers, élection de Beaugé. *Long.* 17. 58. *lat.* 47. 40.

CHATEAU-BRIANT, *Géogr.*, petite ville de France, dans la province de Bretagne, ſur les frontieres de l'Anjou, avec un vieux *château*, à huit lieues de S. Rennes. *Long.* 16. 15. *lat.* 47. 40.

CHATEAU-CHINON, (R), *Géog.*, petite ville de France, ſur l'Yonne, généralité, & à quatorze lieues, eſt, de Moulins, & douze de Nevers, dans le Nivernois, capitale du Morvant. Il y a une manufacture de draps qui ſeroit très-conſidérable, ſi la pauvreté des ouvriers n'étoit pas ſi grande, qu'ils n'ont pas de quoi acheter des laines, ni faire dégraiſſer leurs étoffes au foulon, ce qui rend leurs draps durs & de mauvaiſe odeur, quoique d'ailleurs d'une très-bonne qualité. *Long.* 21. 23. *lat.* 47. 2.

CHATEAU-DAUPHIN, (R), *Géog.*, château très-fort d'Italie, en Piémont, au marquiſat de Saluces, cédé au duc de Savoie, par le traité d'Utrecht. L'armée combinée d'Eſpagne & de France le prit, en 1744. Il eſt à douze lieues, ſud-eſt, de Briançon; onze, eſt, d'Embrun. *Long.* 24. 50. *lat.* 44. 35.

CHATEAU-DU-LOIR, (R), *Géog.*, petite ville de France, dans le Maine, généralité de Tours, fameuſe par le ſiege de ſept ans, qu'elle ſoutint contre Herbert Eveillechien, comte du Mans. Elle eſt ſur le Loir, à neuf lieues, ſud-eſt du Mans; trente-neuf, ſud-oueſt, de Paris. *Long.* 18. *lat.* 47. 40.

CHATEAU-DUN, (R), *Géog.*, ancienne ville de France, capitale du Dunois, dans la généralité d'Orléans, avec un *château* & une abbaye de l'ordre de S. Auguſtin, qui vaut 3000 livres. Les habitans paſſent pour avoir l'eſprit très-vif & pénétrant; ce qui fait dire en proverbe: *il eſt de Château-Dun, il entend à demi-mot*. C'eſt la patrie de Lambert Licors, d'Auguſtin Coſté & de Thimoléon Cheminais. Elle eſt ſur une hauteur proche le Loir, à douze lieues, nord, de Blois; dix, nord oueſt, d'Orléans; vingt-neuf, ſud-oueſt, de Paris. *Long.* 19′ 2″. *lat.* 48′ 4. 12″.

CHATEAU-GONTIER, (R), *Géog.*, ville de France, en Anjou, ſur la Mayenne, généralité de Tours, bâtie en 1037, avec un *château*. Elle eſt à neuf lieues, nord-oueſt, d'Angers; cinquante-ſept, ſud-oueſt, de Paris. *Long.* 16. 54. *lat.* 47. 47. Il y a une fontaine minérale.

Digitized by Google

CHATEAU-LANDON, (R), *Géog.*, petite ville de France, au Gatinois, ſur une colline, près du ruiſſeau de Fuſin, à deux lieues de Nemours, cinq de Montargis & vingt de Paris, avec une abbaye de l'ordre de S. Auguſtin, qui vaut 1500 livres.

CHATEAU-LIN, (N), *Géog.*, petite ville de France, en Bretagne, dioceſe, & à ſix lieues de Kimper. On y pêche beaucoup de ſaumons dans la riviere d'Auzon.

CHATEAU-MEILLANT, (R), *Géog.*, bourg ou ville non murée de France, en Berri, élection d'Iſſoudun, à trois lieues de la Châtre. Il y a une collégiale & un ancien château, où il y a une tour bâtie, dit-on, par Jules Céſar.

CHATEAU-NEUF, (R), *Géog.*, nom de pluſieurs petites villes de France. Il y en a une en Angoumois, ſur la Charente, à quatre lieues d'Angouleme, & à deux de Jarnac; une ſeconde, dans le Berry, à ſept lieues de Bourges, ſur le Cher, remarquable par la naiſſance de Gabriel de l'Aubeſpine, évêque d'Orléans; une troiſieme, avec titre de baronnie, ſur la Sarre, à quatre lieues d'Angers; une quatrieme, dans le Lyonnois, capitale du Valromey; une cinquieme, à cinq lieues d'Orléans; une ſixieme, à quatre lieues de la Charité; une ſeptieme, à trois lieues de Belley; une huitieme, à quatre lieues de Chartres, capitale du Thimerais, &c.

CHATEAU-D'OLERON, *Géog.*, ville de France, capitale de l'iſle d'Oleron, dans la mer de Guienne.

CHATEAU-PORTIEN, (R), *Géog.*, petite ville de France, en Champagne, dans une contrée du Rhetelois, appellée *Portien*, ſur l'Aine, à deux lieues de Rhetel, avec un *château* bâti ſur un rocher, & titre de principauté érigée en 1561, par Charles IX, en faveur de Charles de Croui, comte de Seniguen. *Long.* 21. 58. *lat.* 49. 35.

CHATEAU-RENARD, (R), *Géog.*, petite ville de France, dans le Gatinois, à trois lieues de Montargis. Il s'y fait un commerce de draps pour habiller les troupes, & de ſafran. *Long.* 20. 18. *lat.* 48.

CHATEAU-RENAUD, (R), *Géog.*, ville de France, en Touraine, avec titre de marquiſat, à quatre lieues, nord-oueſt, d'Amboiſe; trente-cinq, ſud-oueſt, de Paris. *Long.* 18. 26. *lat.* 47. 22.

CHATEAU-ROUX, (R), *Géogr.*, ville de France, en Berry, généralité de Bourges, avec titre de duché-pairie, érigée en faveur de Henri de Bourbon, prince de Condé. Il y a un château & une manufacture de draps. Elle eſt dans une belle & vaſte plaine, ſur l'Indre, à ſept lieues d'Iſſoudun, cinquante-neuf de Paris. *Long.* 19′ 22″ 10‴. *lat.* 46′ 48″ 45‴.

CHATEAU-SALINS, *Géogr.*, petite ville de France en Lorraine, à cinq lieues, nord, de Nanci, remarquable par ſes ſalines.

CHATEAU-S.-ANGE, (N), *Géogr.*, fort de la ville de Rome. Il fut fait par l'empereur Adrien, pour lui ſervir de tombeau, en oppoſition avec celui d'Auguſte qui étoit de l'autre côté du Tibre, à 450 toiſes plus haut: & comme celui d'Auguſte étoit près du grand champ de Mars, Adrien fit le ſien vis-à-vis du petit champ de Mars, qu'il joignit par un pont. Ce monument avoit, comme celui d'Auguſte, la forme d'un quarré, au milieu duquel s'élevoit une tour ronde, toute incruſtée de marbre de Paros, couronnée par des ſtatues, des chars, des chevaux, & la pomme de pin en bronze qui eſt au Vatican. Il étoit entouré d'une colonnade, dont on croit que les colonnes furent tranſportées à S. Paul dès les tems de Conſtantin. On montoit intérieurement juſqu'au haut par une pente douce en ſpirale, où les voitures pouvoient aller; ce qui en reſte occupe un quart de la tour par en bas, & les murs ſont de pierre pépérine noire & poreuſe.

Lorſque l'empereur Aurélien eut renfermé le champ de Mars dans l'enceinte des murs, le mauſolée d'Adrien s'en trouva ſi voiſin, qu'il devint naturellement une eſpece de citadelle vers le tems de

l'empereur Honorius, ou du moins ſous Béliſaire. Il étoit aſſez propre à cet uſage, car les murs ſont doubles, conſtruits avec la pierre pépérine, & le maſſif de la tour, ou l'entre-deux des murs rempli de mortier & de briques jettées au haſard ſans aucun arrangement, mais ſi épais qu'à peine y a-t-on ménagé la place de l'eſcalier. Dans la guerre des Goths, les Romains s'y défendirent ſouvent, & les Goths prirent pluſieurs fois ce *château*: l'on briſoit les ſtatues pour en jetter les morceaux ſur l'armée des aſſiégeans, & tout ce bel ouvrage fut dégradé. Les exarques de Ravenne, & d'autres enſuite, l'occuperent ſucceſſivement, & continuerent de le ruiner.

S. Grégoire pape, dans les écrits duquel on trouve beaucoup de viſions & de miracles, raconta qu'il avoit vu pendant la peſte de 593, ſur le haut de cette fortereſſe, un ange qui remettoit l'épée dans le fourreau; dès-lors ce pape annonça que la fin de la contagion étoit proche. En mémoire de cet heureux événement, la tour fut nommée *château S. Ange*, & l'on y plaça dans la ſuite une ſtatue d'ange, pour lui ſervir de couronnement. Il y eut d'abord une ſtatue de marbre faite par Raphaël de Monte Lupo, qui eſt ſur l'entablement intérieur; mais on lui en a ſubſtitué une de bronze fondu par Giardoni, d'après le modele de Pierre Verchaffelt, ſculpteur Allemand.

Le *château S. Ange* fut auſſi appellé *Rocca di Creſcenzio*, parce qu'il y eut en 985, un Creſcentius Nomentanus qui s'en empara, en augmenta les fortifications & s'y ſoutint quelque tems, juſqu'à ce qu'il en fut chaſſé par Othon III.

C'eſt dans ce *château* qu'eſt le tréſor du ſouverain, & ſur-tout les cinq millions d'écus romains que le pape Sixte-Quint y dépoſa, & auxquels on ne touche que dans le cas de famine, comme en 1764, & à la charge de rétablir bientôt les ſommes qu'on en tire. Mais ce prétendu tréſor eſt bien mince aujourd'hui, comme doivent l'être tous les tréſors des ſouverainetés électives.

Les triregni, c'eſt-à-dire, les tiares & les bijoux du ſouverain pontife y ſont auſſi dépoſés, de même que les archives ſécretes où ſont les pieces les plus importantes du tréſor des chartres, comme les originaux de pluſieurs bulles, les actes de divers conciles, entr'autres ceux du concile de Trente.

Les priſonniers d'Etat ſont auſſi dans le *château S. Ange*: & quand le pape eſt à l'extrémité, tous les priſonniers de la ville ſont transférés au *château S. Ange*, pour qu'ils ſoient à l'abri de toute ſurpriſe & de toute émeute.

Une galerie couverte ou corridor, ſoutenu par des arcades, fait par Alexandre VI, vers l'an 1500, réunit le *château S. Ange* avec le palais du Vatican, qui en eſt à plus de 500 toiſes de diſtance: cela peut ſervir en cas de ſurpriſe, pour la retraite du pape. Urbain VIII le fit couvrir, reſtaurer & ſéparer des maiſons. Voyez le *Voyage en Italie*, de M. de la Lande, *Tome IV*.

CHATEAU-THIERRI, (N), *Géog.*, vieux *château* des Pays-Bas Autrichiens, dans le comté de Namur, ſitué ſur une montagne, au voiſinage de la Meuſe: il paſſoit autrefois pour très-fort. (D.G.)

CHATEAU-THIERRI, (R), *Géogr.*, ville de France, en Champagne, généralité de Soiſſons, avec titre de duché-pairie, érigé en 1566, par Charles IX, & un aſſez beau château, bâti ſur un lieu élevé. C'eſt la patrie de Jean de la Fontaine, poete célebre. Elle eſt ſur la Marne, à quinze lieues, ſud-oueſt, de Rheims, dix-neuf, nord-oueſt, de Paris. *Long.* 21. 8. *lat.* 49. 12.

CHATEAU-TROMPETTE, *Géog.*, fortereſſe de France en Guienne, qui commande le port de la ville de Bourdeaux.

CHATEAU-VILLAIN, (R), *Géog.*, petite ville de France, en Champagne, ſur la riviere d'Aujon, avec titre de duché-pairie, érigé en 1703, en faveur de Louis Alexandre de Bourbon, comte de Toulouſe, & un château. *Long.* 22. 34. *lat.* 48.

Digitized by Google

CHATEAU, *Guillaume*, (N). *Hiſt. Litt.*, natif d'Orléans, mort à Paris en 1683, âgé de cinquante ans, a mis au jour d'aſſez bonnes eſtampes, d'après les ouvrages du Pouſſin.

CHATEB, (N), *Aſtron.*, nom que les Hébreux donnent à la planete de Mercure. Ce nom ſignifie *écrivain*.

CHATÉEN, *la ville de*, (N), *Géog.*, eſt ſituée dans le royaume de Caſchgar, qu'on appelle à préſent la *petite Bucharie*, à l'eſt de la ville de Jerknie, à 42 degr. de latitude. Elle appartient au Contaich, grand kan des Kalmouks, eſt encore dans un état aſſez floriſſant, à cauſe du commerce qui s'y fait entre les Buchares, habitans de la ville: les Kalmouks y viennent en foule de tous côtés.

Les habitans de cette ville ſont preſque tous Mahométans; cependant l'on y eſt ſi peu ſcrupuleux ſur la religion, que tous les différens cultes des pays d'alentour y jouiſſent d'une entiere liberté, & l'on n'inquiette jamais perſonne à ce ſujet. La ville eſt batie de brique, & ſes environs ſont extrêmement fertiles.

CHATEIGNERAYE, *la*, (N), *Géog.*, ville de France, en Poitou, à ſix lieues, nord-eſt, de Luçon.

CHATEL *ou* CHATE, *Géog.*, petite ville de Lorraine, dans le pays des Vôges, ſur la Moſelle, à trois lieues de Mircourt.

CHATEL-AILLON, (R), *Géog.*, ancienne ville maritime de France, dans la Saintonge, à deux lieues de la Rochelle. Elle étoit autrefois très conſidérable; mais ce n'eſt preſque rien aujourd'hui.

CHATEL-CHALON, (R), *Géogr.*, petite ville de France, en Franche-comté, à deux lieues de Lons-le-Saunier, remarquable par ſon abbaye de religieuſes Bénédictines.

CHATEL-S.-DENIS, (N), *Géogr.*, bailliage du canton de Fribourg. Ce canton l'acquit en 1574, après avoir obtenu la ſouveraineté ſur cette ſeigneurie, à la conquête du pays-de-Vaud. Les baillifs réſident à *Châtel-S.-Denis*, qui forme un grand village, avec une paroiſſe fort étendue. (H.)

CHATEL-SUR-MOSELLE, (N), *Géog.*, ville de France, en Lorraine, ſur la Moſelle, à trois lieues, nord, d'Epinal. C'eſt le ſiege d'un bailliage royal.

CHATEL, *Pierre du*, (N), *Hiſt. Litt.*, d'une famille obſcure de Langres, voyagea en Allemagne, & s'arrêta à Bâle, où Eraſme le fit correcteur de l'imprimerie de Froben. Il paſſa enſuite en Italie & dans la Grece, & il acheva de ſe faire connoître. On le recommanda à François I. qui le fit ſon lecteur & l'éleva bientôt aux premieres dignités de l'égliſe. Du *Chatel* en étoit digne par la pureté de ſes mœurs, & par ſa grande érudition. Il devint, après Budé, bibliothécaire du même prince. Il fut ſucceſſivement évêque de Tulles, de Mâcon & d'Orléans, où il mourut d'apoplexie, en 1552, grand-aumônier de France. Ce prélat étoit ſavant dans les langues orientales & dans l'hiſtoire, & étoit éloquent pour ſon tems. Nous avons de lui deux *oraiſons funebres* de François I. que M. Baluſe a publiées en 1674, avec la *Vie* de ce docte prélat, compoſée par Pierre Gallandou Gallandius.

CHATELAIN, ſ. m., *Juriſpr.* On appelle *ſeigneur châtelain* celui qui a droit d'avoir un château & maiſon forte, revêtue de tours & de foſſés, & qui a juſtice avec titre de châtellenie. On appelle auſſi *châtelain* le juge de cette juſtice.

L'origine des *châtelains* vient de ce que les ducs & comtes, ayant le gouvernement d'un territoire fort étendu, prépoſerent ſous eux, dans les principales bourgades de leur département, des officiers qu'on appella *caſtellani*, parce que ces bourgades étoient autant de fortereſſes appellées en latin *caſtella*.

On donna auſſi en quelques provinces le nom de *châtelains* aux juges des villes, ſoit parce qu'ils étoient capitaines des châteaux, ou parce qu'ils rendoient la juſtice à la porte ou dans la baſſe-cour du château. Ces *châtelains* étoient les juges ordinaires de ces vil-

les, & avoient la moyenne juſtice, comme les vicomtes, prévôts, ou viguiers des autres villes; & même en pluſieurs grandes villes, ils avoient la haute juſtice.

Les *châtelains* des villages ayant le commandement des armes, & ſe trouvant loin de leurs ſupérieurs, uſurperent dans des tems de trouble la propriété de leur charge, & la ſeigneurie de leur département, de ſorte qu'a préſent le nom de *châtelain* eſt en quelques endroits un titre de ſeigneurie, & non pas un ſimple office.

Les ſeigneurs *châtelains* ſont en droit d'empêcher que perſonne ne conſtruiſe château ou maiſon forte dans leur ſeigneurie, ſans leur permiſſion.

Ces ſeigneurs *châtelains* ſont inférieurs aux barons, tellement qu'il y en a qui relevent des barons, & qu'en quelques pays les barons ſont appellés *grands châtelains*, comme l'obſerve Balde, ſur le *ch. j. qui feuda dare poſſunt*, & ſur le *ch. uno delegatorum*, *extr. de ſuppl. neglig. prælat.*

Auſſi les barons ont-ils deux prérogatives ſur les *châtelains*; l'une, que leurs juges ont par état droit de haute juſtice, au lieu que les *châtelains* ne devroient avoir que la baſſe, ſuivant leur premiere inſtitution; l'autre, que les barons ont droit de ville cloſe, & de garder les clefs, au lieu que les *châtelains* ont ſeulement droit de château ou maiſon forte.

CHATELAIN, *Georges*, (N), *Hiſt. Litt.*, gentilhomme Flamand, élevé à la cour des ducs de Bourgogne, paſſoit pour un des hommes de ſon tems qui entendoient le mieux la langue françoiſe. Il mourut en 1475. On a de lui: 1°. un recueil en vers françois *des choſes merveilleuſes*, avenues de ſon tems; 2°. l'*hiſtoire de Jacques Lalain*; & d'autres ouvrages, qui ne ſont lûs aujourd'hui que par des ſavans qui veulent tout voir.

CHATELÉ, adj., en terme de *Blaſon*, ſe dit d'une bordure, & d'un lambel chargé de huit ou neuf châteaux. La bordure de Portugal eſt *chatelée*.

Artois, ſemé de France au lambel de gueules, *châtelé* de neuf pieces d'or, trois ſur chaque pendant, en pal l'un ſur l'autre.

CHATELET, *Juriſpr.* C'eſt ainſi qu'on appelloit anciennement de petits châteaux ou fortereſſes dans leſquels commandoit un officier appellé *châtelain*. Le nom de l'un & de l'autre vient de *caſtelletum*, diminutif de *caſtellum*. Les châtelains s'étant attribué l'adminiſtration de la juſtice avec plus ou moins d'étendue, ſelon le pouvoir qu'ils avoient, leur juſtice & leur auditoire furent appellés *châtelets* ou *châtellenies*. Le premier de ces titres eſt demeuré propre à certaines juſtices royales, qui ſe rendoient dans des chateaux, comme Paris, Orléans, Montpellier, Melun, & autres; & le titre de châtellenie ne s'applique communément qu'à des juſtices ſeigneuriales. *v.* ci-devant CHATELAIN, & ci-après CHATELLENIE. Il y a auſſi quelques *châtelets* qui ſervent de priſons royales, comme à Paris. *v.* CHATELET DE PARIS.

CHATELET DE PARIS, *Juriſpr.*, eſt la juſtice royale ordinaire de la capitale du royaume. On lui a donné le titre de *châtelet*, parce que l'auditoire de cette juriſdiction eſt établi dans l'endroit où ſubſiſte encore partie d'une ancienne fortereſſe, appellée le *grand châtelet*, que Jules Céſar fit conſtruire lorſqu'il eut fait la conquête des Gaules. Il établit à Paris le conſeil ſouverain des Gaules, qui devoit s'aſſembler tous les ans; & l'on tient que le proconſul, gouverneur général des Gaules, qui préſidoit à ce conſeil, demeuroit à Paris.

Vers le commencement du XIIIe ſiecle, tous les offices du *châtelet* ſe donnoient à ferme, comme cela ſe pratiquoit auſſi dans les provinces, ce qui cauſoit un grand deſordre, lequel ne dura à Paris qu'environ 30 années. Vers l'an 1254, S. Louis commença la réformation de cet abus par le *châtelet*, & inſtitua un prévôt de Paris en titre. Alors on vit la juriſdiction du *châtelet* changer totalement de face.

Le prévôt de Paris avoit dès-lors des conſeillers, du nombre deſquels il y en avoit

avoit deux qu'on appella *auditeurs*; il nommoit lui-même ces conſeillers. Il commit auſſi des enquêteurs-examinateurs, des lieutenants, & divers autres officiers; tels que les greffiers, huiſſiers, ſergens, procureurs, notaires, &c.

Le *châtelet* comprend préſentement pluſieurs juriſdictions qui y ſont réunies; ſavoir la prévôté & la vicomté; le bailliage ou conſervation, & le préſidial.

Les lieutenans particuliers au *châtelet* ont le titre d'aſſeſſeurs civils, de police, & criminels.

Il y a auſſi deux offices d'aſſeſſeurs; l'un du prévôt de l'isle, & l'autre du lieutenant criminel de robe-courte; c'eſt un des conſeillers au *châtelet*, qui dans l'occaſion en fait les fonctions.

Il y a quatre principales attributions attachées à la prévôté de Paris, qui ont leur effet dans toute l'étendue du royaume, à l'excluſion même des baillis & ſénéchaux, & de tous autres juges; ſavoir, 1°. le privilége du ſceau du *châtelet*, qui eſt attributif de juriſdiction; 2°. le droit de ſuite; 3°. la conſervation des priviléges de l'univerſité; 4°. le droit d'arrêt, que les bourgeois de Paris ont ſur leurs débiteurs forains.

Les chambres d'audience ſont le parc civil, le préſidial, la chambre civile, la chambre de police, la chambre criminelle, la chambre du juge auditeur. Il y a auſſi l'audience des criées, qui ſe tient deux fois la ſemaine dans le parc civil, les mercredi & ſamedi, par un des lieutenans particuliers, après l'audience du parc civil. Il y a auſſi l'audience de l'ordinaire, qui ſe tient dans le parc civil tous les jours plaidoyables, excepté le jeudi, par un des conſeillers de la colonne du parc civil. Les jours d'audience & criées, c'eſt le lieutenant particulier qui tient d'abord l'audience à l'ordinaire, & enſuite celle des criées: les procureurs portent à cette audience de l'ordinaire, toutes les petites cauſes concernant les reconnoiſſances d'écritures privées, communications de pieces, exceptions, remiſes de procès, & autres cauſes légeres. Les affirmations ordonnées par ſentence d'audience, ſe font à celle de l'ordinaire.

CHATELET, en *Rubannerie*, petit aſſemblage de bois, qui ſur deux broches ou boulons de fer ſoûtient 48 poulies, qui font mouvoir les hautes liſſes. Voyez les *Planches du Rubannier*.

CHATELET, *le*, *Géogr.*, petite ville de France, dans l'isle de France, dans la généralité de Paris.

CHATELET, (Ni), *Géog. Mod.*, ville d'Allemagne dans l'évêché de Liege, au cercle de Weſtphalie: elle eſt ſur une colline proche de la Sambre, & n'a rien de conſidérable. (D. G.)

CHATELET, *Paul Haye, ſeigneur du*, (N), *Hiſt. Litt.*, gentilhomme Breton, avocat général au parlement de Rennes, enſuite maitre des requêtes & conſeiller d'Etat. Il fut un des ornemens de l'académie françoiſe dans ſa naiſſance. Il mourut en 1636, âgé de quarante-trois ans. On a de lui divers ouvrages en vers & en proſe 1°. l'*Hiſtoire de Bertrand du Gueſclin*, connétable de France, *in-fol.* 1666, & *in-4°.* 1693, curieuſe par les pieces juſtificatives dont on l'a enrichie. 2°. Les *Obſervations ſur la vie & la condamnation* du maréchal de Marillac, Paris, 1633 *in-4°.* 3°. *Proſe rimée* en latin contre les deux freres Marillac, dans le *journal* du cardinal de Richelieu. 4°. Une *Satire* aſſez longue contre la vie de la Cour. 5°. Pluſieurs autres pieces de *vers* qui ne ſont pas ce qu'il a fait de mieux.

CHÂTELET, *Gabriel. Emilie, Marquiſe du*, (N), *Hiſt. Litt.*, fille du baron de Breteuil, introducteur des ambaſſadeurs & princes étrangers auprès du roi de France, & épouſe du marquis du *Châtelet* Lomont, lieutenant-général des armées du roi, s'eſt fait un nom dans ce ſiecle par des connoiſſances au-deſſus de ſon ſexe. Les bons auteurs anciens & modernes lui furent familiers dès ſa plus tendre jeuneſſe. Elle s'appliqua ſur-tout aux philoſophes & aux mathématiciens. Son coup d'eſſai ſous la direction de M. Kœnig de Berne, fut une explication de la philoſophie de

Digitized by Google

Leibnitz, ſous le titre d'*Inſtitutions de phyſique*, adreſſée à ſon fils, ſon éleve dans la géométrie, & éleve digne d'elle. Les rêves ſublimes du philoſophe Allemand ne lui ayant paru enſuite que des rêves, elle l'abandonna pour Newton, l'honneur de l'Angleterre & de la philoſophie. Elle traduiſit ſes principes & les commenta aſſiſtée par M. Clairaut. Cet ouvrage, imprimé après ſa mort, revu & corrigé par M. Clairaut, a paru digne de ſon auteur & de ſon cenſeur. La marquiſe du *Châtelet* mourut d'une ſuite de couches en 1749, au palais de Luneville. L'étude ne l'éloigna point du monde. On vit avec étonnement la commentatrice de Newton ſe livrer à tous les plaiſirs, les rechercher même comme une femme ordinaire, & au ſortir d'une table de jeu, aller converſer avec des philoſophes & les inſtruire. Elle en avoit toujours auprès d'elle à Cyrei & à Luneville. Son panégyriſte rapporte un trait qui doit rendre ſa mémoire précieuſe aux cœurs bien faits. Un auteur ayant été renfermé, pour avoir écrit contr'elle, la marquiſe du *Châtelet* écrivit en ſa faveur, pour lui procurer ſon élargiſſement.

CHATELLARD, *Jean-Jacques du*, (N), *Hiſt. Litt.*, né à Lyon en 1693, entra de bonne heure dans la compagnie de Jeſus. Il profeſſa d'abord les belles-lettres, mais ſon goût l'entraînoit vers les mathématiques, & ſes ſupérieurs ne voulurent pas gêner la nature. Après les avoir enſeignées dans les colleges, il fut nommé profeſſeur d'hydrographie à Toulon. Il remplit cette place avec honneur & mourut en 1756. On a de lui des *Elémens de mathématiques* à l'uſage des ingénieurs, en trois vol. *in*-12°. Ils ſont eſtimés.

CHATELLENAGE, *Juriſprud.* Le fief appellé *châtellenage* conſiſtoit en la garde & gouvernement d'un château, pour le comte laïc ou eccléſiaſtique propriétaire de ce château, avec un domaine conſidérable qui y étoit attaché; la ſeigneurie & toute juſtice dans ce domaine, & encore la ſuzeraineté ſur pluſieurs vaſſaux. Ce droit de *châtellenage* exiſtoit dès le milieu du XIIe. ſiecle.

CHATELLENIE, *Juriſprud.*, ſignifie tout-à-la-fois la *ſeigneurie* d'un ſeigneur châtelain, l'étendue de ſa ſeigneurie & de ſa juſtice. Le terme de *châtellenie* vient de *château* ou *châtelet*, & de *châtelain*, parce que les châtelains étoient prépoſés à la garde des châteaux, comme les comtes à la garde des villes.

Anciennement les *châtellenies* n'étoient que des offices, ou plutôt des commiſſions révocables à volonté; les comtes commettoient ſous eux des châtelains dans les bourgades les plus éloignées, pour y commander & y rendre la juſtice, & le reſſort de ces châtellains fut appellé *châtellenie*. Dans la ſuite, les châtelains prirent en fief leur *châtellenie*, ou s'en attribuerent la propriété à la faveur des troubles. Il y a néanmoins encore pluſieurs pays où les *chatellenies* ne ſont que de ſimples offices.

On ſe ſert indifféremment du titre de prevôté ou de celui de *châtellenie* pour exprimer une ſeigneurie & juſtice qui ne releve pas directement de la couronne.

CHATELLERAUT, (R), *Géog.*, ville de France en Poitou, généralité de Poitiers, bâtie au IIe ſiecle, avec titre de duché-pairie, érigé en 1515. Ses habitans ſont ſpirituels, induſtrieux & très-propres au commerce. Elle eſt dans un terrein agréable & fertile, ſur la Vienne, qu'on paſſe ſur un beau pont, à ſept lieues nord-eſt, de Poitiers, quatorze lieues, ſud-oueſt, de Tours, ſoixante-ſept, ſud-oueſt, de Paris. *Long. 19. 13. 4. lat. 46. 33. 36.*

CHATELLUS, (N), *Géogr.*, ville de France, dans la Marche, ſur la riviere de Taurion, à deux lieues, nord-oueſt, de Bourganeuf.

CHATELOT, (N), *Géogr. Mod.*, ſeigneurie du Montbeillard, ſur le Doubs: elle eſt une des ſept dont le duc de Wirtenberg, prince de Montbeillard, fait hommage à la couronne de France. (D.G.)

CHATEPELEUSE. *v.* CHARENÇON.

Digitized by Google

CHATHAM *ou* CHATTAM, (R), *Géogr. Mod.*, ville d'Angleterre, contiguë à celle de Rocheſter, dans la province de Kent, ſur la riviere de Medway, qui va tomber dans la Thamiſe à Sheerneſs. Le roi Charles II. en jetta les fondemens peu d'années après être monté ſur le trône; mais dans le ſiecle précédent, la reine Eliſabeth en avoit déja commencé les beaux chantiers. C'eſt la principale ſtation de la flotte royale d'Angleterre. L'on y trouve en quantité immenſe les bois & les fournitures propres & néceſſaires à la conſtruction & à l'équipement des plus grands vaiſſeaux de guerre; & à la vue de tout ce que contient cette place, & de tout ce qui ſe fait dans ſon enceinte, l'admiration eſt partagée entre l'abondance des matériaux & l'exécution des ouvrages. La ville de *Chatham* en elle-même détachée de celle de Rocheſter, dont on peut cependant l'enviſager comme la partie orientale, eſt de 500 maiſons & de 6000 habitans : elle n'eſt peuplée que de marins & d'artiſans, qui y vivent & y travaillent ſous les loix d'une police & d'une diſcipline vraiment exemplaires. Il y a une égliſe, une chapelle, un vaiſſeau deſtiné à la célebration du ſervice divin, un arſenal, un hôpital, & un bureau des vivres. La place n'étoit pas achevée l'an *1666*, lorſque les Hollandois profitant de la ſécurité où les négociations de Breda plongeoient dangereuſement Charles II. & ſes miniſtres, allérent avec un ſuccès étonnant voguer dans la Thamiſe, entrer dans la Medway & brûler pluſieurs vaiſſeaux juſques à *Chatham* : dès-lors on s'y eſt mis à l'abri de pareilles inſultes. (D. G.)

CHATIB, ſ. m., *Hiſt. Mod.*, c'eſt un miniſtre qui a dans la réligion mahométane à peu-près le même état & les mêmes fonctions qu'un curé de ville, ou qu'un aumônier de cour, dans la religion catholique. Les imans ne ſont que des curés de campagne, ou des deſſervans de moſquées peu conſidérables.

CHATIÉ, adj., ſe dit en *Littérature*, d'un ſtyle où l'on ne s'eſt permis aucune licence, aucune répétition de mots trop voiſine, ni ſur-tout aucune faute légere de langue. Il eſt ſynonyme en peinture à *ſage* & *correct*.

CHATIER un *cheval*, en terme de *Manege*, c'eſt lui donner les coups de gaule ou d'éperon, lorſqu'il réſiſte à ce qu'on demande de lui. On peut le *châtier* à propos, ou mal-à-propos; ce qui dépend du diſcernement & de la ſcience du cavalier. Les aides deviennent un châtiment lorſqu'elles ſont données avec rudeſſe. *v.* AIDES.

CHATIERE, ſ. f., *Œconom. Domeſt.*, c'eſt une ouverture quarrée pratiquée aux portes des caves, des greniers & de tous les endroits d'une maiſon où l'on renferme des choſes qui peuvent être attaquées par les ſouris & par les rats, & où il faut donner accès aux chats pour qu'ils détruiſent ces animaux. *Chatiere* ſe prend encore dans un autre ſens, voyez l'article ſuivant.

CHATIERE, ſ. f., *Hydrauliq.*, differe de la pierrée, en ce qu'elle eſt moins grande, & bâtie ſeulement de pierres ſeches poſées de champ des deux côtés, & recouverte de pierres plates appellées *couvertures*, enſorte qu'elles forment un eſpace vuide d'environ 9 à 10 pouces en quarré, pour faire écouler l'eau ſuperflue d'un baſſin, ou d'une très-petite ſource. Ces *chatieres* bâties ainſi légerement ſont fort ſujettes à s'engorger.

CHATIGAM, (R), *Géogr.*, ville d'Aſie dans l'Indouſtan, au royaume de Bengale, ſur la rive orientale de la bouche du Gange la plus occidentale. Cette ville fort riche, jouit d'un air très ſain. *Lat. 21. 20.*

CHATILLON, *poiſſon*, *Hiſt. Nat.*, *v.* LAMPRILLON.

CHATILLON-SUR-CHALARONNE, *Géogr.*, ville de France dans la Breſſe, ſur la riviere de Chalaronne, à quatre lieues, ſud-eſt, de Macon.

CHATILLON-SUR-LOING, (R), *Géogr.*, petite ville de France dans le Gâtinois Orleanois, à huit lieues, ſud-oueſt, de Sens.

CHATILLON-SUR-LOIRE, (R), *Géogr.*, petite ville de France en Berri, ſur les confins de la Puiſaye, ſur la Loire, à une lieue, ſud ſud-oueſt, de Briare.

CHATILLON-SUR-MARNE, (R), *Géogr.*, ville de France en Champagne, à trois lieues, oueſt, d'Epernay.

CHATILLON, LE CHATEAU, (N), *Géogr.*, ville de France, en Poitou, ſur la riviere d'Oint, à quinze lieues, oueſt-nord-oueſt, de Poitiers. C'eſt le ſiege d'une élection, d'une maîtriſe des eaux & forêts, &c.

CHATILLON-SUR-INDRE, (R), *Géogr.*, ville de France, en Touraine, ſur la riviere d'Indre, à dix lieues, ſud-eſt, de Tours. C'eſt le ſiege d'un préſidial & d'une prévauté royale.

CHATILLON-SUR-SAONE, *Géog.*, petite ville de France en Lorraine, au duché de Bar, ſur les frontieres de Champagne.

CHATILLON-SUR-SEINE, (R), *Géogr.*, ville de France, en Bourgogne, ſur la Seine, environ à deux lieues, nord-oueſt, de Dijon. C'eſt le ſiege d'un préſidial, d'un bailliage, d'une maîtriſe particuliere des eaux & forêts, &c.

CHATILLON DE MICHAILLE, *Géogr.*, petite ville de France dans le Bugei, près du Rhône.

CHATILLON-DE-PESCAIRE, (R), *Géogr.*, ville d'Italie, en Toſcane, au dioceſe de Oroſeto, dans le territoire de Sienne. Elle eſt célebre par le culte & les reliques de S. Guillaume de Maleval.

CHATIMENT, ſ. m., terme qui comprend généralement tous les moyens de ſévérité, permis aux chefs des petites ſociétés, qui n'ont pas le droit de vie & de mort; & employés, ſoit pour expier les fautes commiſes par les membres de ces ſociétés, ſoit pour les ramener à leur devoir & les y contenir. La fin du *châtiment* eſt toujours ou l'amendement du châtié, ou la ſatisfaction de l'offenſé. Il n'en eſt pas de même de la peine, *v.* PEINE. Sa fin n'eſt pas toujours la réformation du coupable, puiſqu'il y a un grand nombre de cas où l'eſpérance d'amendement vient à manquer, & où la peine peut être étendue juſqu'au dernier ſupplice. Quant à l'autorité des chefs des petites ſociétés, *v.* PERES, MAÎTRES, SUPÉRIEURS, &c. c'eſt le ſouverain qui inflige la peine; c'eſt un ſupérieur qui ordonne le *châtiment*. Les loix du gouvernement ont déſigné les peines; les conſtitutions des ſociétés ont marqué les *châtimens*. Le bien public eſt le but des unes & des autres. Les peines & les *chatimens* ſont ſujets à pécher par excès ou par défaut. Comme il n'y a aucun rapport entre la douleur du *châtiment* & de la peine, & la malice de l'action, il eſt évident que la diſtribution des peines & des *châtimens*, relative à l'énormité plus ou moins grande des fautes, a quelque choſe d'arbitraire; & que, dans le fond, il eſt tout auſſi incertain ſi l'on s'acquitte d'un ſervice par une bourſe de louis, que ſi l'on fait expier une inſulte par des coups de bâton ou de verges; mais heureuſement, que la compenſation ſoit un peu trop forte, ou trop foible, c'eſt une choſe aſſez indifférente, du moins par rapport aux peines en général, & par rapport aux *châtimens* déſignés par les regles des petites ſociétés. On a connu ces regles, en ſe faiſant membre de ces ſociétés; on en a même connu les inconvéniens; on s'y eſt ſoûmis librement; il n'eſt plus queſtion de reclamer contre la rigueur. Il ne peut y avoir d'injuſtices que dans les cas où l'autorité eſt au-deſſus des loix, ſoit que l'autorité ſoit civile, ſoit qu'elle ſoit domeſtique. Les ſupérieurs doivent alors avoir préſente à l'eſprit, la maxime, *ſummum jus*, *ſumma injuria*; peſer bien les circonſtances de l'action; comparer ces circonſtances avec celles d'une autre action, où la loi a preſcrit la peine ou le *châtiment*, & mettre tout en proportion; ſe reſſouvenir qu'en prononçant contre autrui, on prononce auſſi contre ſoi-même, & que ſi l'équité eſt quelquefois ſévere, l'humanité eſt toujours indulgente; voir les hommes plutôt comme foibles que comme méchans; penſer qu'on fait ſouvent le rolle de juge & de partie;

Digitized by Google

en un mot ſe bien dire à ſoi-même que la nature n'a rien inſtitué de commun entre des choſes dont on prétend compenſer les unes par les autres, & qu'à l'exception des cas où la peine du talion peut avoir lieu, dans tous les autres on eſt preſque abandonné au caprice & à l'exemple.

CHATIMENT, (N), en *Théol.*, ſe prend pour marquer 1°. les épreuves par leſquelles Dieu trouve à propos de faire paſſer les gens de bien, *Job.* V. 17. *Prov.* III. 11. *Pſ.* XCIV. 12. *Hebr.* XII. 5-11. 2°. les peines que Dieu inflige aux coupables par une ſuite de l'infraction de ſa loi. Tout ce que nous pourrions dire ſur cette matiere, ſe trouvera aux articles AFFLICTION, ÉPREUVE, MAL, PEINE. (C. C.)

CHATIMENS MILITAIRES, ſont les peines qu'on impoſe à ceux qui ſuivent la profeſſion des armes, lorſqu'ils ont manqué à leur devoir.

Les Romains ont porté ces *châtimens* juſqu'à la plus grande rigueur. Il y a eu des peres qui ont fait mourir leurs enfans; entr'autres le dictateur Poſthumius qui fit exécuter à mort ſon propre fils, après un combat où il avoit défait les ennemis, parce qu'il avoit quitté ſon poſte ſans attendre ſes ordres. Lorſqu'il arrivoit qu'un corps entier, par exemple une cohorte, avoit abandonné ſon poſte, c'étoit, ſelon Polybe, un *châtiment* aſſez ordinaire de la décimer par le ſort, & de faire donner la baſtonnade à ceux ſur qui le malheur étoit tombé. Le reſte étoit puni d'une autre maniere; car au lieu de bled, on ne leur donnoit que de l'orge, & on les obligeoit de loger hors du camp expoſés aux inſultes des ennemis.

CHATOIER, verb. neut., *Lithol.*, expreſſion tirée de l'œil du chat, & tranſportée dans la connoiſſance des pierres. C'eſt montrer dans une certaine expoſition à la lumiere, un ou pluſieurs rayons brillans, colorés ou non colorés, au-dedans ou à la ſurface, partant d'un point comme centre, s'étendant vers les bords de la pierre, & diſparoiſſant à une autre expoſition à la lumiere.

CHATON, (R), ſ. m., *Amentum*, *julus*, ſorte d'épi cylindrique, propre à quelques genres d'arbres & d'arbuſtes, tels que le noyer, le coudrier, le ſaule, &c. dans leſquels les fleurs mâles ſont ſéparées des fleurs femelles, ſoit ſur le même pied, ſoit ſur des pieds différents. Le *chaton* eſt formé d'un axe ou d'un pivot couvert dans toute ſa longueur de fleurs incompletes qui ont chacune pour calice une écaille attachée latéralement à l'axe. Dans quelques plantes, ſur-tout de celles qui ont les fleurs des deux ſexes ſur des pieds différents comme le ſaule, le peuplier, les fleurs mâles & les fleurs femelles ſont également diſpoſées en *chatons*; dans d'autres il n'y a que les fleurs mâles qui ſoient ainſi diſpoſées *v.* FLEURS. (D.)

CHATON, (N), *Anat.* L'humeur vitrée contenue dans ſa capſule, préſente antérieurement un petit enfoncement en maniere d'un petit *chaton* arrondi, auquel on a donné le nom de *chaton* de l'humeur vitrée; ou bien à raiſon de ſon uſage, qui eſt de loger en partie le cryſtallin: on peut appeller cette foſſette le *chaton* du cryſtallin.

CHATON, *Bijout*, c'eſt la partie d'une monture de pierreries d'une bague, &c. qui contient le diamant, qui l'environne en-deſſous, & dont les bords ſont ſortis ſur la pierre.

CHATOUILLEMENT, ſ. m., *Phyſiol.*, eſpece de ſenſation hermaphrodite qui tient du plaiſir quand elle commence, & de la douleur quand elle eſt extrême. Le *chatouillement* occaſionne le rire; il devient inſupportable, ſi vous le pouſſez loin; il peut même être mortel, ſi l'on en croit pluſieurs hiſtoires.

Il faut donc que cette ſenſation conſiſte dans un ébranlement de l'organe du toucher qui ſoit leger, comme l'ébranlement qui fait toutes les ſenſations voluptueuſes, mais qui ſoit cependant encore plus vif, & même aſſez vif pour jetter l'ame & les nerfs dans des agitations,

dans des mouvemens plus violens, que ceux qui accompagnent d'ordinaire le plaiſir; & par-là cet ébranlement approche des ſecouſſes qui excitent la douleur.

L'ébranlement vif qui produit le *chatouillement*, vient 1°. de l'impreſſion que fait l'objet, comme lorſqu'on paſſe légerement une plume ſur les levres: 2°. de la diſpoſition de l'organe extrêmement ſenſible, c'eſt-à-dire des papilles nerveuſes de la peau, très-nombreuſes, très-ſuſceptibles d'ébranlement, & fournies de beaucoup d'eſprits, c'eſt pourquoi il n'y a de *chatouilleux* que les tempéramens très-ſenſibles, très-animés, & que les endroits du corps qui ſont les plus fournis de nerfs.

L'organe peut être encore rendu ſenſible, comme il faut qu'il ſoit pour le *chatouillement*, par une diſpoſition légerement inflammatoire: c'eſt à cette cauſe qu'il faut rapporter les démangeaiſons ſur leſquelles une légere friction fait un ſi grand plaiſir; mais ce plaiſir, comme le *chatouillement*, eſt bien voiſin de la douleur.

Outre ces diſpoſitions de l'objet & de l'organe, il entre encore dans le *chatouillement* beaucoup d'imagination, auſſi-bien que dans toutes les autres ſenſations.

Si l'on nous touche aux endroits les moins ſenſibles avec un air marqué de nous chatouiller, nous ne pouvons le ſupporter; ſi au contraire on approche la main de notre peau ſans aucune façon, nous n'en ſentirons pas une grande impreſſion: aux endroits même les plus chatouilleux, nous nous y toucherons nous-mêmes avec la plus grande tranquillité. La ſurpriſe ou la défiance eſt donc une circonſtance néceſſaire aux diſpoſitions des organes & de l'objet pour le *chatouillement*.

Ce ſentiment de l'ame porte une plus grande quantité d'eſprits dans ces organes, & dans tous les muſcles qui y ont rapport; elle les y met en action, & par-là elle rend & l'organe plus tendu, plus ſenſible, & les muſcles prêts à ſe contracter à la moindre impreſſion. C'eſt une eſpece de terreur dans l'organe du toucher. Voyez les articles SENSATIONS, PLAISIR, DOULEUR, NERF, SYMPATHIE, TACT.

CHATOUILLER de l'*éperon*, en termes de *Manege*; c'eſt s'en ſervir légerement. *v.* ÉPERON.

CHATOUILLER le *remede*, à la *Monnoie*, ſe dit dans le cas où le directeur approchant de très-près le remede de loi, la différence en eſt infiniment petite. *v.* REMEDE DE LOI.

CHATOUILLEUX, adj., terme de *Manege.*: on appelle *cheval chatouilleux*, celui qui pour être trop ſenſible à l'éperon & trop fin, ne le fait pas franchement, & n'y obéit pas d'abord, mais y réſiſte en quelque maniere, ſe jettant deſſus lorſqu'on approche les éperons pour le pincer. Les chevaux *chatouilleux* ont quelque choſe des ramingues, excepté que le ramingue recule, ſaute, & rue pour ne pas obéir aux éperons; au lieu que le *chatouilleux* y réſiſte quelque tems, mais obéit enſuite, & va beaucoup mieux par la peur d'un jarret vigoureux, lorſqu'il ſent le cavalier étendre la jambe, qu'il ne va par le coup même. *v.* RAMINGUE.

CHATRE, *la*, (R), *Géogr.*, ville de de France, en Berri, ſur la riviere d'Indre, à ſept lieues, ſud-eſt, de Chateauroux. Il y a deux égliſes, celle de S. Germain qui eſt collégiale & paroiſſiale, & celle des carmes, qui ont un couvent dans cette ville.

Le territoire de l'élection de la *Chatre*, eſt le plus fertile & le plus cultivé qu'il y ait dans le Berri. Son principal commerce eſt celui des beſtiaux. *Long. 19. 36. lat. 46. 35.*

CHATRES *ou* ARPAJON, (R), *Géog.*, petite ville de l'iſle de France dans le Hurepoix. Elle eſt ſituée dans un agréable vallon, entre deux côteaux, ſur la petite riviere d'Orge, qui la diviſe en deux parties inégales, dont celle qui eſt du côté de Paris eſt la plus grande.

Digitized by Google

CHATRÉ, *Méd.*, *v.* EUNUQUE, CASTRATI.

CHATRÉ, *Chir. Mat. Méd.*, ſujet à qui l'on a coupé & enlevé les teſticules. Les animaux *chatrés* adultes fourniſſent à nos tables une viande plus tendre, plus délicate, & plus ſucculente que celle des animaux de la même eſpece qui n'ont pas eſſuyé la caſtration. Cette opération perpétue pour ainſi dire, l'enfance de ces animaux *v.* EUNUQUE; & c'eſt auſſi dans cette vûe qu'on la pratique ſur les ſeuls animaux domeſtiques, deſtinés à être mangés dans un âge un peu avancé, ou lorſqu'ils auront leur accroiſſement parfait, comme le bœuf, le mouton, le cochon, le chapon, &c. Elle eſt inutile pour ceux que nous mangeons avant leur adoleſcence, comme le pigeonneau, le canneton, &c.

Au reſte, la pratique de chatrer les animaux deſtinés à la nourriture des hommes eſt très-ancienne parmi eux, du moins chez les nations civiliſées: car les Cannibales ne ſe ſont pas aviſés encore de chatrer les priſonniers qu'ils engraiſſent pour leurs feſtins. *v.* CASTRATION & CHATRER.

CHATRER, v. act. en général, c'eſt priver un animal de ſes teſticules. *v.* CASTRATION. On ſe ſert du même verbe quelquefois au figuré, & l'on dit auſſi-bien *chatrer un arbre* qu'*un cheval*.

CHATRER un *cheval*, c'eſt lui ôter les teſticules. On châtre de deux façons, ou avec le feu, ou avec le cauſtic. Voici comment on s'y prend avec le feu. L'opérateur fait mettre à ſa portée deux ſeaux pleins d'eau, un pot à l'eau, deux couteaux de feu quarrés par le bout ſur le feu du rechaut, du ſucre en poudre, & pluſieurs morceaux de réſine, ſon biſtouri, & ſes morailles.

Après avoir abattu le cheval, on lui leve le pied de derriere juſqu'à l'épaule, & on l'arrête par le moyen d'une corde qui entoure le cou, & revient ſe nouer au pied.

Le chatreur ſe mettant à genoux derriere la croupe, prend le membre, le tire autant qu'il peut, le lave & le décraſſe, auſſi-bien que le fourreau & les teſticules; après quoi il empoigne & ſerre au-deſſus d'un teſticule, & tendant par ce moyen la peau de la bourſe, il la fend en long ſous le teſticule, puis il fait ſortir celui-ci par l'ouverture; & comme le teſticule tient par un de ſes bouts du côté du fondement à des membranes qui viennent avec lui, il coupe ces membranes avec le biſtouri: puis il prend ſa moraille, & ſerre au-deſſus du teſticule ſans prendre la peau, en arrêtant l'anneau de la moraille dans la cremaillere: on voit alors le teſticule en-dehors & le paraſtan, qui eſt une petite groſſeur du côté du ventre au-deſſus. C'eſt au-deſſous de cette groſſeur, ou plutôt entr'elle & le teſticule, qu'il coupe avec le couteau de feu; le teſticule tombe: on continue à brûler toutes les extrêmités des vaiſſeaux ſanguins, en mettant ſur ces vaiſſeaux des morceaux de réſine qu'on fait fondre ſur la partie avec le couteau de feu à plat: on finit par ſaupoudrer & brûler du ſucre par-deſſus la réſine; enſuite abaiſſant la peau, on recommence la même opération à l'autre teſticule. Il y a des chatreurs qui ont des morailles doubles, avec leſquelles ils ſerrent & brûlent tout de ſuite les deux teſticules. On fait enſuite jetter de l'eau dans la peau des bourſes; & après que le cheval eſt relevé, on lui jette à pluſieurs repriſes l'autre ſeau d'eau ſur le dos & ſur le ventre.

La *chatrure* avec le cauſtic ſe fait de la maniere ſuivante. L'opérateur eſt muni de quatre morceaux de bois longs de ſix pouces, larges d'un pouce, creux dans leur longueur d'un canal qui laiſſe un rebord d'une ligne tout autour; les deux bouts de chaque baton ſont terminés par deux ronds ou boules faites du même morceau de bois: c'eſt dans ce canal qu'eſt le cauſtic, qui le remplit entiérement. Il eſt compoſé de ſublimé corroſif fondu dans de l'eau & réduit en conſiſtance de pâte avec de la farine. Après que le chatreur a préparé le teſticule comme on vient de dire, il ſerre le deſſus

avec deux de ces bâtons, dont il met les deux canaux vis-à-vis l'un de l'autre, & qu'il lie enſemble par les deux bouts avec une ficelle; il coupe le teſticule au-deſſous avec le biſtouri, & laiſſe les bâtons ainſi liés, que le cheval emporte avec lui, & qui tombent d'eux-mêmes au bout de neuf jours.

Le lendemain, ſoit que l'opération ait été faite par le feu ou le cauſtic, on mene le cheval à l'eau, & on l'y fait entrer juſqu'à la moitié du ventre.

La ſeule différence qu'il y ait entre ces deux opérations, c'eſt qu'il eſt plus rare que la partie enfle avec le cauſtic qu'avec le feu; mais du reſte il n'y a pas plus de danger à l'une qu'à l'autre.

Le grand froid & le grand chaud ſont contraires à cette opération; c'eſt pourquoi il faut la faire dans un tems tempéré. Voy. l'art. CHEVAL.

CHATRER, *Jard.*, ſe dit d'un arbre qui pouſſe trop abondamment, & dont il eſt néceſſaire de couper pluſieurs branches.

On dit encore *chatrer des melons*, *des concombres*, quand on les décharge de leurs branches inutiles. *Chatrer un œillet*, *un fagot*, *un cotteret*, *une ruche de mouches à miel.*

CHATSWORTH, (N), *Géogr. Mod.*, château d'Angleterre, dans la partie montueuſe du comté de Derby. Moins fort que magnifique, & moins important par ſes droits, que remarquable par ſes environs, il appartient à titre de maiſon de campagne & de plaiſance, aux ducs de Dévonshire de la famille de Cavendish: & il eſt la premiere des ſept merveilles que le fameux Hobbes trouvoit en Derbyshire, & qu'il indiquoit dans ce vers latin:

Ædes, Mons, Barathrum, binus fons, antraque bina. (D. G.)

CHATTAM. *v.* CHATHAM.

CHATTAS, (N), *Géogr.*, nation ſauvage, entre le Miſſiſipi & la Louiſiane. On les appelle communement *têtes plattes*, ainſi que quelques peuples de ces contrées, parce qu'effectivement les femmes applatiſſent un peu le haut de la tête de leurs enfans, quand ils ſont fort petits.

CHATTE, (N), *Myth.* Dom Bernard de Montfaucon donne la figure d'une déeſſe *Chatte*, qui fait un ſpectacle des plus curieux. Elle a la tête d'une *chatte*, & le reſte du corps d'une femme. Elle porte une eſpece de camail, qui lui couvre les épaules, & une partie des bras, & qui laiſſe voir deux groſſes mamelles de femme. Elle a une tunique rayée & bigarrée, qui lui deſcend juſqu'au deſſus de la cheville. Elle tient ſur ſa poitrine une tête d'homme, qui a ſous le menton un grand demi cercle rayé. Du même bras elle ſoûtient par l'anſe un petit ſceau que l'on voit ſouvent entre les mains des dieux Égyptiens.

CHATTE, ſ. f., *Marine*, c'eſt une eſpece de barque qui a les hanches & les épaules rondes, & qui eſt communement du port de ſoixante à cent tonneaux. Elle eſt raſe, groſſiérement conſtruite, & ſans aucun acaſtillage. Elle n'a que deux mâts, dont les voiles portent des bonnettes maillées. Elles ſervent à charger les vaiſſeaux.

CHATTE, autrement TRAVERSIER, terme de *Pêche*, ſorte de bateau à trois mâts.

CHATZAN, (R), *Géogr.*, ville d'Aſie, dans l'Indouſtan & dans la province de Multan, au pied des montagnes, au nord & à l'orient deſquelles coule la riviere de Lacca avant de ſe jetter dans la riviere d'Inde. Cette ville eſt à vingt-cinq lieues de Multan, & à près de quatre-vingt de Candahar.

CHAVANETS, (N), *Géog.*, peuples d'Afrique, qui ont toujours été libres, & qui ont pris le parti de ceux qui les ont payés le mieux. Ce ſont de très-bons ſoldats, mais qui n'en ſont pas originaires. Les *Chavanets* habitent des campagnes qui ſont très-fertiles & très agréables, & environnées de montagnes d'une hauteur preſqu'inacceſſible.

CHAVANNES, *Géogr.*, petite ville de France en Franche-Comté.

CHAVARIGTES, (R), *Hiſt. Eccléſ.*, ſecte de Mahométans, oppoſée à celle des Schytes.

Digitized by Google

Schyſtes. Ils nient que Dieu ait jamais envoyé aucun prophète, qui fût infaillible & qui eût le pouvoir d'établir une nouvelle loi parmi les hommes, & ils prétendent que, ſi quelque jour cet office de prophète devient néceſſaire, il ne peut être attaché à une ſeule race; tout homme juſte & fidele étant capable d'être élevé à cette dignité.

CHAUCER, *Geoffroi*, (N), *Hiſt. Litt.*, le Marot des Anglois, mort en 1400 âgé de ſoixante & dix ans, fut enſeveli à l'abbaye de Weſtminſter. Il contribua beaucoup par ſes poéſies à la louange du duc de Lancaſtre ſon beau-frere, à lui procurer la couronne. Il partagea la bonne & la mauvaiſe fortune de ce monarque. Ses poéſies furent publiées à Londres en 1561. On y trouve des contes pleins d'enjouement, de naïveté & de licence, faits d'après les *Troubadours* & d'après *Bocace*. L'imagination qui les a dictés étoit vive, riante, féconde, mais très-peu réglée, & ſouvent trop obſcene. Son ſtyle eſt avili par un grand nombre de mots obſcurs & inintelligibles. La langue angloiſe étoit encore de ſon tems rude & groſſiere. Si l'eſprit de *Chaucer* étoit agréable, ſon langage ne l'étoit pas, & les Anglois d'aprèſent ont peine à l'entendre. *Chaucer* a laiſſé, outre ſes poéſies, des ouvrages en proſe. Le *Teſtament d'amour*; un traité de l'Aſtrolabe. Il s'étoit appliqué à l'aſtronomie & aux langues étrangeres, autant qu'à la verſification. Il avoit même voulu dogmatiſer. Les opinions de Wiclef faiſoient dans ce tems-là beaucoup de bruit; *Chaucer* les embraſſa, & ſe fit chaſſer pour quelque tems de ſa patrie.

CHAUD, adj. *v.* CHALEUR.

CHAUD, *Méd.*, *tempérament chaud*, *médicament chaud*, *aliment chaud*, dans la doctrine de Galien. *v.* TEMPÉRAMENT, QUALITÉ, & GALÉNISME.

CHAUD, *Docimaſie*, *dorer chaud*; expreſſion technique qui ſignifie *animer le feu* dans un fourneau d'eſſai rempli de charbons allumés, en ouvrant le ſoûpirail ou la porte du cendrier, & en mettant un ou pluſieurs gros charbons embraſés à l'embouchure de la mouffle. *v.* ESSAI.

CHAUD, *Géogr.*, petite ville d'Italie en Savoie, entre le lac d'Annecy & la riviere de Serran.

CHAUDE, ſ. f., c'eſt l'action de faire chauffer le fer ſuffiſamment pour être forgé, jointe à l'action de forger. Ainſi on dit: *ce morceau a été forgé en une, deux, trois chaudes.*

CHAUDE *graſſe* ou *ſuante*, ſe dit de celle où le fer ſortant de la forge eſt bouillonnant & preſque en fuſion. Lorſque le fer eſt pailleux, & qu'il s'agit de le ſouder, on lui donne la premiere *chaude* graſſe ou ſuante.

Il eſt donc à propos alors de ne frapper le fer qu'à petits coups; ſi on le battoit à grands coups, il s'écarteroit en tout ſens en petites portions.

Il y a tel fer qu'il ne faut chauffer qu'à blanc, d'autre à qui il ne faut donner que la couleur de ceriſe, d'autre qu'il faut chauffer plus rouge, ſelon que le fer eſt plus ou moins doux. Les fers doux ſouffrent moins le feu que les fers communs.

CHAUDE, en termes de *Verrerie*, ſe dit du point de cuiſſon que l'on donne à la matiere propre à faire des verres. Une telle *chaude* a produit un millier de verres. *v.* VERRERIE.

CHAUDE, (N), terme de *Monnoyage*: on dit battre la *chaude* pour dire battre les lingots d'or ſur l'enclume à coups de marteau, après qu'on les a tirés du moule, avant d'en faire la délivrance aux ajuſteurs & monnoyeurs. *v.* MONNOYAGE.

En terme d'orfévrerie, on dit donner une *chaude* à la beſogne, pour dire, mettre le métal au feu à chaque fois qu'on veut le travailler ſur l'enclume.

CHAUDEPISSE, (R), ſ. f., *Médec.* La *chaudepiſſe*, qu'on appelle auſſi *gonorrhée*, eſt une maladie dans laquelle on éprouve des douleurs aſſez vives, accompagnées de peſanteur vers le fondement: les urines ne coulent qu'avec peine & douleur; on rend par le canal

Digitized by Google

de l'urethre, une matiere qui eſt claire d'abord, s'épaiſſit par la ſuite, & prend une couleur blanche, redevient claire ſur la fin, puis ſe tarit. On diſtingue deux eſpeces de *chaudepiſſe*; la *bénigne* & la *maligne*. La bénigne eſt de deux ſortes, la vénérienne, & la non vénérienne, que les anciens ont connue ſous le nom de *profluvium ſeminis*: la vénérienne eſt appellée *virulente* quand l'écoulement eſt verd; quand ce qui ſort eſt de toute autre couleur, on diſtingue la *chaudepiſſe* en primitive & ſecondaire; quand la *chaudepiſſe* vient à la ſuite d'un commerce impur, quelque tems après, ſans qu'aucun accident ait paru, elle eſt primitive; quand elle a cédé aux remedes & qu'elle revient enſuite d'elle-même, ſans que le malade y ait donné lieu, elle eſt ſecondaire & annonce toujours la maladie vénérienne univerſelle. On diſtingue encore la vraie *chaudepiſſe* d'avec la fauſſe: la vraie eſt celle dans laquelle l'écoulement ſe fait par le conduit des urines: la fauſſe eſt celle dans laquelle l'écoulement ſe fait par l'ouverture du prépuce, mais ne vient pas du conduit des urines; cette fauſſe gonorrhée procéde d'un mal qui attaque la ſurface du gland, & les glandes dont cette ſurface eſt parſemée. Enfin on diſtingue une gonorrhée ſeche & une humide: la gonorrhée ſeche eſt une tenſion vive du conduit des urines dans les hommes; les urines font une impreſſion brûlante; il y a des érections très-douloureuſes; il ne ſort rien du conduit des urines; ce n'eſt que ſur la fin de la maladie qu'une petite excrétion commence à ſe faire. La gonorrhée humide eſt la *chaudepiſſe* ordinaire; elle eſt de deux ſortes, cordée ou non cordée: la *chaudepiſſe* cordée eſt celle qui tire le bas de la verge en criſpant le conduit des urines, de maniere que dans le tems de l'érection & hors de ce tems, il y a comme une petite corde qui retire le gland vers le fondement. La gonorrhée eſt une maladie inflammatoire de ſa nature, mais l'inflammation eſt du genre des fauſſes inflammations. Le ſiege de la maladie eſt la glande proſtate, le col de la veſſie, le commencement des véſicules ſéminales, & toute l'étendue du conduit des urines, quand la *chaudepiſſe* eſt cordée. Chez les femmes, le ſiege de la maladie eſt le méat urinaire & les parties qui ſont aux environs. La maladie cauſe les mêmes douleurs que chez les hommes, s'étend à droite, & à gauche, va juſqu'aux aines, enflamme les parties de la génération, & met les femmes hors d'état de ſe livrer aux plaiſirs de l'amour. La cauſe de la maladie eſt le commerce impur d'un homme ſain avec une femme infectée, & d'une femme ſaine avec un homme gâté. La *chaudepiſſe* bénigne non vénérienne, reconnoit pour cauſes, une acrimonie exceſſive, l'uſage de boiſſons piquantes, telles que la bierre, l'uſage des ſels alkalis fixes, l'abus des plaiſirs de l'amour, des pollutions trop ſouvent répetées, l'application des cantharides y donne quelquefois lieu. Les ſymptomes de cette maladie doivent être partagés en différens tems: il y a ceux qui paroiſſent dans les commencemens de la maladie, ceux qui ont lieu à la moitié, ceux enfin qui ſe manifeſtent vers le déclin; c'eſt au bout de ſix à ſept jours que les ſymptômes de la *chaudepiſſe* ont coûtume de ſe manifeſter: un ſentiment incommode de démangeaiſon ſe fait d'abord ſentir vers le bout de la verge; la démangeaiſon s'étend dans le conduit des urines; il ſe paſſe environ vingt-quatre heures ſans qu'on ſente autre choſe; dans ce tems le bout de la verge eſt un peu humide; au bout de vingt-quatre heures l'extrêmité de la verge eſt plus humectée, & l'humidité qui s'y attache eſt comme gommeuſe; en urinant on éprouve vers le bout du conduit des urines une petite cuiſſon à laquelle on ne fait pas d'abord grande attention. Le mal bientôt après augmente; l'écoulement devient plus conſidérable & prend une couleur blanche, tirant ſur le verd ou le jaune, qui tache le linge: les douleurs s'augmentent dans le tems qu'on urine, & elles ſont

aſſez vives: pendant le ſommeil on a des érections involontaires & qui ſont douloureuſes: tous ces ſymptômes durent environ cinq à ſix jours, plus ou moins; car il eſt des *chaudepiſſes* qui parcourent fort rapidement leurs périodes. Dans le ſecond tems, on obſerve dans les aines de petits gonflemens douloureux qui viennent de la tuméfaction des glandes inguinales. On abuſe étrangement dans la pratique de ce ſymptôme: comme c'eſt une regle que toute *chaudepiſſe*, accompagnée de poulains, déſigne une vérole univerſelle, & que d'ailleurs il n'y a point de *chaudepiſſe* un peu forte, qui ne ſoit accompagnée de gonflement dans les aines, un homme de mauvaiſe foi, fait entendre au malade qui s'adreſſe à lui, que les tuméfactions qu'il a dans les aines, ne ſont autre choſe que de petits bubons naiſſans; que ce ſymptôme joint à la *chaudepiſſe* déſigne la vérole; qu'en conſéquence on ne peut le guérir ſans lui faire paſſer les grands remedes; ce qui, pour le dire en paſſant, annonce toujours la néceſſité de s'adreſſer à un médecin connu, parce qu'on ne trouvera jamais dans cette claſſe d'hommes que des gens honnêtes & éclairés. Dans le tems que ces petites tuméfactions ſe font appercevoir dans les aines, les douleurs qu'on ſent en urinant, ſont des plus aigues; il ſemble qu'un fer rouge parcourt le conduit des urines: ces douleurs qu'on éprouve viennent de l'impreſſion que les fils mordans de l'urine font ſur les parties enflammées; quand on ſe préſente pour rendre ſes urines, on ſouffre beaucoup par les difficultés qu'on a de les rendre; elles viennent avec peine, & il faut un effort plus ou moins vif, pour en déterminer la ſortie: la difficulté vient de ce que le col de la veſſie étant embraſſé par la glande proſtate, plus cette glande ſera tuméfiée, plus le col de la veſſie ſera reſſerré, plus par conſéquent il faudra d'efforts pour l'ouvrir. Quand on urine, on rapporte le ſentiment de douleur que l'on éprouve vers le bout du conduit des urines. Ce phénomene eſt avoué par tous ceux qui ont eu cette maladie; ce qui n'eſt guere facile à expliquer. Quand on a la pierre, quand le col de la veſſie ſouffre, le même ſentiment eſt éprouvé; les nerfs affectés jouent probablement un rôle dans cette affaire; mais par quel méchaniſme cela arrive-t-il? c'eſt-ce qu'on ignore. On ſe plaint d'un ſentiment de peſanteur vers le fondement, & le poids qu'on ſent à cette partie, eſt tel qu'on ne peut quelquefois s'aſſeoir, aller en voiture; quelquefois il ſe forme de cecôté des engorgemens, des dépôts conſidérables; dans ce tems, l'écoulement eſt de la plus grande abondance, & va juſqu'au point de faire trente taches plus ou moins à la chemiſe; une mauvaiſe odeur s'exhale du gland & des parties naturelles des deux ſexes; les malades maigriſſent, les digeſtions ſe dérangent, l'appétit ſe perd; ces choſes ſont l'effet de la douleur. Chez les femmes, les douleurs viennent auſſi de l'urethre; elles ſouffrent moins, parce que le canal eſt plus court; elles ne peuvent ſupporter les approches des hommes, parce que les parties voiſines de l'urethre ſont enflammées & que le vagin eſt retréci; comme les parties ſont plus ſenſibles, plus tendres, il ſort du ſang avec ce qui vient du canal de l'urethre; les grandes levres, ainſi que les petites ſont tuméfiées; le méat urinaire ſe forjette; il eſt dur, enflammé; quand on vient à le preſſer, il en ſort une matiere ſemblable à celle de l'écoulement. Dans le troiſieme tems, le mal diminue, on peut uriner ſans éprouver des douleurs ſi cuiſantes; les érections ne ſont plus ſi douloureuſes & durent moins longtems; la tuméfaction des glandes des aines ſe diſſipe; la matiere qui coule eſt blanche, ſemblable à un bon pus, à qui il ne manque que de la conſiſtence, enfin elle devient claire & ne tache plus le linge; les malades reprennent leur tranquillité & leur ſommeil; les fonctions de l'eſtomac ſe rétabliſſent; la ſource de l'humeur ſe tarit; comme il reſte dans les parties une ſorte d'atonie, une

plus grande humidité ſort, & à moins que de ſe tenir très-propre, le bout de la verge eſt plus mouillé que de coûtume.

Trop heureux les malades à qui il ne reſte pas des ſuites plus fâcheuſes ! Les indications qu'on a à remplir pour guérir cette maladie, ſe réduiſent, 1°. à calmer l'inflammation; 2°. à enlever la cauſe matérielle de la maladie. Que cette maladie ſoit de ſa nature inflammatoire, cela eſt prouvé par le ſentiment de peſanteur que le malade éprouve vers le fondement, par les douleurs lancinantes qui accompagnent ce ſentiment de peſanteur. L'inflammation a coûtume de ſe terminer ou par réſolution, ou par ſuppuration, ou par gangrene. La *chaudepiſſe* ſe termine de l'une de ces trois manieres. Quand on conſidere les cadavres de ceux qui ſont morts avec la *chaudepiſſe*, on trouve le conduit des urines épaiſſi dans la région de la proſtate, rouge, tuméfié, la glande proſtate skirrheuſe comme toutes les autres glandes lymphatiques qui deviennent skirrheuſes, quand elles ſont priſes d'inflammation. Il eſt bon d'inſiſter ſur la nature de la maladie, parce que quelques praticiens prétendent que c'eſt un ulcere; & que d'autres penſent comme les anciens, & traitent de l'antique maniere par les tiſanes ſudorifiques, ce qui eſt la choſe du monde la plus abſurde : mais il eſt bon de remarquer que l'eſpece d'inflammation qui a lieu dans la *chaudepiſſe*, eſt du genre des fauſſes inflammations & que le caractere de ces fauſſes inflammations eſt d'être longues, opiniatres, de ſe réſoudre difficilement. Quand on veut qu'une *chaudepiſſe* ſoit bientôt guérie, il faut ſaigner le malade vigoureuſement, ne point épargner les lavemens, donner le petit lait en grande quantité, réduire le malade à ſe contenter de liquides pour toute nourriture, employer les bains. Comme il eſt difficile de trouver des malades, que cet appareil de remedes, ce grand nombre de ſaignées, que cette ſévérité dans le régime incommode, il faudra de néceſſité faire un autre traitement que nous allons détailler.

Dans ce ſecond traitement, on commence par les ſaignées : on en fait pluſieurs, ſuivant l'intenſité du mal; plus on en fera, mieux les choſes iront : on bruſque les ſaignées de maniere qu'on en fait deux, trois dans le premier jour; on ordonne entre chaque ſaignée des lavemens ſimplement émolliens; le lendemain des ſaignées, on ordonne un minoratif fait avec de la caſſe, de la manne; la tiſanne qu'on ordonne, eſt une infuſion de fleurs de violettes, de guimauve ou de mauve, de bouillon blanc, de pied de chat, dont on facilite le paſſage en y faiſant fondre dix ou douze grains de ſel de nitre; on peut faire prendre le petit lait; le régime doit être ſoigneuſement obſervé : on interdit les ſalades, les ragoûts épicés, le vin. Si les malades, malgré la défenſe, ſont tentés de boire du vin, ils le payent cher, leurs urines ſont ſi mordantes qu'ils ſe portent d'eux-mêmes à en faire le ſacrifice. On défend aſſez mal à propos les fruits crus, parce que les ſucs qui en proviennent ſont adouciſſans : on fait prendre les bains au malade. Quand ils affoibliſſent trop, on ſe contente des demi-bains, on baſſine le périné avec des décoctions tiedes, légérement émollientes; on fait tenir la verge dans le lait pour diminuer l'intenſité des douleurs; on peut injecter dans le canal quelque huile douce; on applique ſur les petites humeurs des aînes, l'emplâtre de Viſo, ſeul ou mêlé avec le diabotanum. Quand on eſt arrivé au ſecond tems de la maladie, on rend les urines plus copieuſes, non afin, comme diſoient les anciens, de produire la déterſion, mais à deſſein d'augmenter l'écoulement qui emporte d'autant le virus venin. On obſerve que les *chaudepiſſes* dont l'écoulement eſt abondant, ſe guériſſent plus tôt. On rend les tiſanes plus apéritives, en les chargeant de plus de nitre; on fait des bouillons avec la ſcolopendre, le pourpier, la laitue, la chicorée; le bouillon du ſoir doit ſervir de ſouper; on a ſoin de tenir auprès du

Digitized by Google

lit du malade, un bain tout prêt, parce que, ſi pendant le ſommeil il ſurvenoit quelques érections douloureuſes, il pourroit tout d'un coup les calmer. Vers le déclin de la maladie, le traitement doit changer de face: dans ce tems, on ſe propoſe de réveiller le ton des parties, afin que la réſolution ſe faſſe; on ſe permet de faire quelques légeres frictions avec l'onguent mercuriel; on donne le lait pour toute nourriture, on le coupe quand il ne peut pas paſſer avec quelque infuſion amere, ou mieux avec quelque eau minérale ferrugineuſe. Comme il faut s'occuper de la ſeconde indication, qui eſt de détruire la cauſe matérielle de la maladie, on fait prendre à l'intérieur quelques préparations mercurielles; on donne la panacée qu'on mêle avec quelques toniques, tels que le cachou, la rhubarbe. Quand les douleurs ſont entiérement ceſſées, il ne reſte plus à traiter que l'écoulement; la nature quelquefois l'arrête d'elle-même; ſouvent pour le faire ceſſer, il ne faut que du régime: quand il réſiſte au régime, on a recours aux remedes toniques, enſuite aſtringens, puis balſamiques. Il eſt bon d'obſerver que deux cauſes oppoſées peuvent donner naiſſance à cet écoulement qui perſiſte: la premiere, eſt le relâchement des conduits excréteurs de la proſtate; la ſeconde cauſe, eſt l'irritation de ces mêmes parties. D'après cette obſervation, on voit qu'il faut traiter cette maladie différemment, ſuivant la différence des cauſes; quand le mal reconnoît pour cauſe l'irritation, ce qui eſt le plus ordinaire, on emploie les remedes adouciſſans; ſi on avoit recours aux aſtringens, le mal ceſſeroit pour le moment, mais reviendroit bientôt après; on conſeille le lait coupé avec les infuſions légérement apéritives; ſur la fin, on donne quelques eaux minérales légeres, & avec ces remedes on vient à bout de terminer heureuſement la maladie.

Avant de finir cet article, nous obſerverons que comme dans la *chaudepiſſe* qu'on nomme *cordée*, l'inflammation eſt on ne peut être plus vive, le traitement doit ſe faire d'une maniere plus rigoureuſe, c'eſt-à-dire, qu'on doit prodiguer les ſaignées, & ſe conduire comme on le feroit dans une grave inflammation qui ſurviendroit à quelque partie interne du corps. Quand par ce traitement, les ſymptômes ont été amoindris, la corde ſe trouve diminuée & la *chaudepiſſe* cordée eſt ramenée à l'état de la *chaudepiſſe* ſimple; alors on traite de la maniere que nous venons de détailler.

Il eſt une *chadepiſſe* qu'on nomme *chaudepiſſe tombée dans les bourſes*. Cette maladie a lieu quand l'écoulement diminuant ou s'arrêtant tout à fait, le cordon ſpermatique s'enfle, le teſticule ſe gonfle, & que ces parties deviennent exceſſivement douloureuſes. La *chaudepiſſe* tombée dans les bourſes, n'eſt donc que l'inflammation du cordon ſpermatique du teſticule, venue après la diminution ou la ſuppreſſion de l'écoulement. On ſent fort combien l'expreſſion de *tombée dans les bourſes* eſt peu juſte; mais il faut laiſſer les termes tels qu'ils ſont, & en rectifiant les idées qui leur ſont attachées, on ne riſque point de tomber dans l'erreur.

Il faut ſe propoſer de ramener la maladie à l'état de *chaudepiſſe* ordinaire; comme l'inflammation eſt très-vive, les ſaignées doivent être faites promptement & en grande quantité; il eſt à remarquer que les bains ne ſont pas à beaucoup près auſſi utiles ici que dans la *chaudepiſſe* cordée, à cauſe de la texture nerveuſe du teſticule, & de la crainte qu'on a qu'un trop grand relâchement ne mene à skirrhoſité. Pour empêcher que par la ſuite il ne ſe forme engorgement dans le teſticule, il eſt ſage de tenir le teſticule enveloppé dans une peau de mouton ou de lievre, ſoutenu dans un ſuſpenſoir. Lorſque la *chaudepiſſe* eſt revenue à l'état de *chaudepiſſe* ſimple, on la traite comme ci-deſſus. *v.* GONORRHÉE. (A. & le P.)

CHAUDERET, ſ. m., en terme de *Batteur d'or*, c'eſt un livre contenant huit cens cinquante feuilles de boyaux de bœuf, non compris un cent d'em-

Digitized by Google

plures. *v.* EMPLURES. Le *chauderet*, ainſi que le cocher & la moule, eſt partagé en deux; chaque partie a cinquante emplures, vingt-cinq deſſus & vingt-cinq deſſous. Les deux premieres de quelque côté où elles ſe trouvent, ſont toujours une fois plus fortes que les autres. Cette diviſion de ces outils en deux parties égales, ſe fait afin que, quand on a battu d'un côté, on puiſſe retourner l'inſtrument de l'autre. Le *chauderet* commence à donner la perfection, & la moule acheve. *v.* MOULE.

Quoique ce ne ſoyent pas les batteurs d'or qui faſſent leurs outils, nous ne laiſſerons pas de parler de leur fabrique à leur article; parce que ceux qui s'occupent à les faire, n'ont point de nom qui ait rapport à leur art. Les *chauderets* & les moules ſont compoſés, comme nous l'avons dit, de boyaux de bœuf, ou de baudruche, qui n'eſt autre choſe qu'une peau très-fine, tirée de deſſus le gros boyau du bœuf. On marie deux de ces peaux par le moyen de l'eau dont elles ſont trempées, en les étendant ſur un chaſſis ou planche de bois, le plus qu'il eſt poſſible. Elles ne ſe détachent jamais, quand elles ſont bien ſéchées à l'air. On les dégraiſſe enſuite, en les enfermant dans des livres de papier blanc, dans lequel on les bat juſqu'à deux fois, en changeant de papier à chaque repriſe. On leur donne le fond. *v.* FOND. On les fait ſécher ſur des toiles neuves. Les vieilles ayant toujours un duvet auquel les feuilles imbibées de la liqueur s'attacheroient, on remet ces feuilles dans un autre livre de papier humidié avec du vin blanc pour les unir; enſuite on les détire à deux par les quatre coins, & on n'y laiſſe aucun ſénard ou pli, parce qu'ils empêcheroient l'or de couler ou de marcher ſous le marteau. Delà les feuilles ſont emplies dans une plaine, *v.* PLAINE; c'eſt un outil de feuilles de vélin qui ne ſert qu'à cela, pour y être battues juſqu'à ce qu'elles ſoient bien ſeches; on les quadre ſur une meſure de toile ou de fer blanc de cinq pouces en tous ſens. On les met l'une ſur l'autre, & on les bat à ſec, c'eſt-à-dire, ſans être enfermées dans aucun outil, pour les faire ſécher parfaitement; on les brunit avec une patte de lievre & une poudre griſe tirée d'un gyps qu'on a calciné & paſſé à pluſieurs repriſes dans des tamis de plus en plus fins. Cette poudre ſe nomme *brun*; enfin on preſſe les feuilles pour leur ôter le reſte d'humidité qu'elles auroient pû conſerver. *v.* BATTEUR D'OR.

CHAUDERON, ſ. m., *Art. Méchan.*, vaiſſeau plus petit que la chaudiere, de cuivre ou d'airain, & d'un uſage preſque infini, ſoit dans les arts, ſoit dans la vie domeſtique. Voici quelques-uns de ces uſages qui feront voir qu'il en a été du mot *chauderon*, comme du mot *chaudiere*, & qu'on les a tranſportés l'un & l'autre à des uſtenſiles avec leſquels ils avoient ſeulement de la conformité, ſoit par la figure, ſoit par l'emploi.

CHAUDERONS *de Dodone*, *Mythol.* Les *chauderons* reſonnans de *Dodone* ont été très-fameux dans l'antiquité. Voici la deſcription qu'on en trouve dans Etienne de Byzance: „Il y avoit à Dodone „deux colonnes paralleles & proche l'une de l'autre. Sur l'une de ces colonnes étoit un vaſe de bronze de la „grandeur ordinaire des *chauderons* de „ce tems, & ſur l'autre colonne, une „ſtatue d'enfant. Cette ſtatue tenoit un „fouet d'airain mobile & à pluſieurs „cordes. Lorſqu'un certain vent venoit „à ſouffler, il pouſſoit ce fouet contre „le *chauderon*, qui reſonnoit tant que le „vent duroit; & comme ce vent régnoit „ordinairement à Dodone, le *chauderon* reſonnoit preſque toujours: c'eſt „delà qu'on fit le proverbe, *airain de* „*Dodone*, qu'on appliquoit à quelqu'un „qui parloit trop, ou à un bruit qui „duroit trop long-tems." Il me ſemble que les auteurs & les critiques ſeroient très-bien repréſentés, les uns par les *chauderons* d'airain de Dodone, les autres par la petite figure armée d'un fouet, que le vent pouſſoit contre les

Digitized by Google

chauderons. La fonction de nos gens de lettres eſt de reſonner ſans ceſſe; celle de nos critiques de perpétuer le bruit: & la folie des uns & des autres, de ſe prendre pour des oracles.

CHAUDERON, terme de *Boyaudier*, eſpece de baquets dans leſquels ces ouvriers mettent tremper les boyaux; ce ſont pour l'ordinaire des tonneaux coupés en deux par le milieu, dont les cercles ſont de fer, qu'on remplit d'eau, & dans leſquels on met amortir les boyaux. *v.* BOYAUDIER.

CHAUDERON, uſtenſile de *Cuiſine*, qui eſt ordinairement ou de cuivre ou de fer de fonte, avec une anſe de fer mobile: cette anſe ſert à le ſuſpendre ſur le feu à une crémailliere.

CHAUDERON *de Pompe*, *Marine.* On appelle ainſi en terme de marine, une piece de cuivre faite à peu près comme un *chauderon*, & percée d'une quantité de trous ronds, dont on entoure le bas de la pompe du vaiſſeau, pour empêcher les ordures d'entrer avec l'eau dans le corps de la pompe.

CHAUDERON, en terme de *Bottier*; c'eſt une genouilliere auſſi haute en dedans qu'en dehors, & qui par ſon égale profondeur reſſemble aſſez à un *chauderon*. Voyez la *fig. 58. Pl. du Cordonnier-Bottier.*

CHAUDERONNERIE, marchandiſe de chaudieres, chauderons, & autres uſtenſiles de cuiſine.

CHAUDERONNIER, ſ. m., ouvrier qui vend & exécute toutes ſortes d'ouvrages en cuivre, tels que chaudiere, chauderon, poiſſonniere, fontaine, &c. en qualité de maître d'une communauté appellée des *chauderonniers.*

CHAUDESAIGUES, (R), *Géog.*, ville de France, en Auvergne, à cinq lieues, ſud-eſt, de S. Flour. Il y a dans cette ville beaucoup de tanneurs, & il s'y fait un commerce conſidérable de colle.

CHAUDIERE, ſ. f., *Art. Méch.*, c'eſt en général un grand vaiſſeau de cuivre ou d'airain, à l'uſage d'un grand nombre d'artiſtes, entre leſquels on peut compter les ſuivans, qui ſont les principaux, mais non les ſeuls. On a appliqué le nom de *chaudiere* en pluſieurs occaſions où l'on a été ſuggéré par la reſſemblance des formes: ainſi on dit, *la chaudiere d'un volcan.*

CHAUDIERE, en terme d'*Argenteur*, eſt un vaſe de fonte peu profond, ſur lequel on place les mandrins de porte-mouchettes, parce qu'il faut toujours les entretenir très-chauds; ce qui ſe fait par le moyen du feu dont la *chaudiere* eſt pleine. Voyez, *Pl. de l'Argent. fig. 23.* La *fig. 6.* repréſente un ouvrier qui travaille ſur un porte-mouchette poſé ſur la *chaudiere*, qui eſt poſée ſur un tonneau pour qu'elle ſoit plus élevée. *v.* ARGENTEUR.

CHAUDIERE, c'eſt un vaiſſeau de cuivre dont on ſe ſert dans les navires pour faire cuire les viandes & les autres vivres de l'équipage. On dit, *faire chaudiere*, pour dire *faire à manger à l'équipage.*

CHAUDIERE *d'étuve*, *Marine*, c'eſt une grande *chaudiere* de cuivre maçonnée, dans laquelle on fait chauffer le goudron pour goudronner les cables. Voyez *Pl. de Marine, fig. 101.* la ſituation de la *chaudiere A* ſur les fourneaux dans l'étuve.

CHAUDIERE, *Braſſeur*, grand vaſe d'airain dont les braſſeurs ſe ſervent pour faire chauffer l'eau & cuire la bierre. *v.* BRASSERIE.

CHAUDIERE, terme de *Chapelier.* Ces ouvriers ont deux *chaudieres* principales; l'une très-grande, pour la teinture; l'autre plus petite, pour la foule. Ces deux *chaudieres* ont chacune leur fourneau. *v.* CHAPEAU, *& Pl. du Chapelier.*

CHAUDIERE, uſtenſile de *Cuiſine*, à une anſe de fer faite de cuivre jaune battu, à peu près de la même profondeur par-tout. Il y a des *chaudieres* de cuiſine de toute grandeur.

CHAUDIERE, en terme d'*Epinglier*; c'eſt un grand vaſe de cuivre rouge très-profond, & qui n'a pas plus de circonférence qu'il en faut pour contenir les plaques. Voyez les *Pl. de l'Epinglier, fig. 46.*

CHAUDIERE, ſ. f., uſtenſile de *Pêche*,

Digitized by Google

avec lequel on prend les ſalicots ou barbaux, ſorte de poiſſons. C'eſt une eſpece de filet, voyez-en les *fig. parmi les Pl. de la Pêche.*

Les pêcheurs qui veulent faire cette pêche ont cinq ou ſix cercles de fer rond, de la groſſeur du doigt, & de douze à quinze pouces de diametre, ſur leſquels ſont amarrés de petits ſacs de rets dont les mailles ont environ quatre lignes en quarré; ainſi elles ſont ſemblables au bouteux ou bout de quievre. Les pêcheurs placent quelques crabes au fond du ſac pour ſervir d'appas aux ſalicots: ſur le cercle de la *chaudiere* ſont trois bouts de lignes qui ſe réuniſſent à un demi-pied de diſtance du cercle de fer; ces trois bouts de lignes ſont frappés ſur une autre ligne plus longue, garnie par le haut d'une flote de liége, pour que le pêcheur puiſſe reconnoitre où ſont les *chaudieres*: le bas de cette grande ligne eſt auſſi garni d'une flote de liége, dont l'uſage eſt de ſoutenir dans l'eau les trois premieres lignes dont nous avons parlé. Le pêcheur jette ces ſortes d'inſtrumens garnis d'appas entre les roches, & les releve de tems en tems au moyen d'une petite fourche qu'il paſſe ſous la flote qui eſt à la ſurface de l'eau: il retire de cette maniere les ſalicots qui ſe trouvent dans la *chaudiere*. Il continue cette pêche tant que la baſſe eau le lui permet. Cette pêche ſe fait depuis le printems juſqu'en automne; l'homme qui eſt à côté de celui qui releve les *chaudieres*, fait avec un crochet la recherche du poiſſon plat entre les roches.

CHAUDIERE, en terme de *Fondeur de petit plomb*, eſt un grand vaiſſeau de fonte monté ſur un fourneau de maçonnerie, dans lequel on fait fondre le plomb.

CHAUDIERE, en terme de *Raffineur de ſucre*, c'eſt un grand vaſe de cuivre rouge, creux, élargi vers ſes bords, compoſé de pieces rapportées, dont la grandeur n'eſt déterminée que par l'uſage. Il y en a de trois ou quatre ſortes, à qui, outre le nom général de *chaudiere*, on ajoûte pour les diſtinguer celui des matieres à la perfection deſquelles elles ſervent. Voyez les articles ſuivans.

CHAUDIERE *à clairée*, eſt parmi les *Raffineurs*, un grand vaſe très-profond, moins élargi par en haut à proportion de ſon fond, que les *chaudieres* à clarifier & à cuire. Voyez ces mots à leurs articles. Elle eſt deſcendue dans terre juſqu'à plus de la moitié de ſa hauteur: elle n'a point de bord poſtiche, & ne ſert qu'à contenir la clairée en attendant qu'on la cuiſe. *v.* CLAIRÉE & CUIRE.

CHAUDIERE *à clarifier*, en terme de *Raffineur*, ainſi nommée, parce qu'elle n'eſt d'uſage que dans la clarification des matieres. *v.* CLARIFIER. Quant à ſa forme & à ſa poſition, elles ſont les mêmes que celles de la *chaudiere* à cuire. *v.* CHAUDIERE *à cuire.*

CHAUDIERE, *à cuire*, en terme de *Raffineur*, eſt montée ſur un fourneau de brique a qui ſon fond ſert de voûte. Le bord antérieur de cette *chaudiere* eſt poſtiche; mais on le rejoint ſi ſolidement au corps de la *chaudiere* par les tenons de fer dont il eſt garni, & à force de linge, qu'il ne ne laiſſe aucune iſſue. On appelle cette chaudiere *à cuire*, parce qu'elle ne ſert qu'à cela, plutôt par la commodité qu'elle donne aux ouvriers qui n'ont pas ſi loin à tranſporter la cuite dans l'empli qui eſt tout près d'elle, que par aucune propriété déterminée; pouvant ſervir à clarifier, pendant que celle qui ſert à clarifier ſerviroit à cuire, ſans autre inconvénient que la difficulté du tranſport, comme nous venons de le dire. *v.* CHAUDIERE *à clarifier.*

CHAVEZ, (R), *Géog.*, ville de Portugal, dans la provice de Tra-Los-Montes, & au pied des montagnes, à dix lieues de Bragance, entre cette ville à l'orient, & Bragance au couchant. Elle en eſt la principale ville; car Bragance, capitale, & Miranda évêché, qui ſont de la même province, ſont des cités. C'eſt le ſéjour ordinaire de l'intendant, du commendant & du tréſorier général de la province. Cette ville qui n'a que cinq cens

Digitized by Google

cens habitans, a une égliſe collégiale & un couvent de religieux.

CHAUFFAGE, ſ. m., *Comm. de bois.* On appelle *bois de chauffage* tout celui qui ſe vend ſur les chantiers, & qui eſt compris ſous le nom de *bois de corde*, *cotteret*, *fagot*, &c. Voyez l'article BOIS. C'eſt ordinairement du hêtre, du charme, du chêne, des branchages de taillis. *v.* BOIS. Le hêtre & le charme ſont les meilleurs. Le chêne vieux noircit; le jeune vaut mieux; il ne faut pas que l'écorce en ſoit ôtée: le chataignier eſt petillant: le bois blanc, tels que le peuplier, le bouleau, le tremble, &c. ne chauffe point.

CHAUFFAGE, *Juriſpr.*, eſt le droit que quelqu'un a de prendre dans les bois d'autrui du bois pour ſon *chauffage*. On donne quelquefois à la femme par contrat de mariage, en cas de viduité, ſon habitation dans un château du mari, & ſon *chauffage* dans les bois qui en dépendent. On peut auſſi donner ou léguer à d'autres perſonnes leur *chauffage*. Ce droit ne conſiſte qu'*in uſu*, de maniere que celui auquel il appartient ne peut prendre du bois que pour ſon uſage; il ne peut en céder, ni en vendre à un autre, ni exiger la valeur de ſon droit en argent.

CHAUFFAGE. *v.* CHAUFFER *un vaiſſeau.*

CHAUFFE, *Fond.* Les fondeurs en canon, en cloches, en ſtatues équeſtres, &c. appellent ainſi un eſpace quarré pratiqué à côté du fourneau où l'on fait fondre le métal, dans lequel on allume le feu, & dont la flamme ſort pour entrer dans le fourneau. Le bois eſt poſé ſur une double grille de fer qui ſépare ſa hauteur en deux parties; celle de deſſus s'appelle la *chauffe*; & celle de deſſous où tombent les cendres, le *cendrier*. Voyez l'article FONDERIE, & les *fig. des Pl. de la Fonderie des figures équeſtres.*

CHAUFFE-CHEMISE *ou* LINGE, *Vannier*, pannier haut de quatre à quatre pieds & demi, large d'environ deux pieds, & dont le tiſſu à claire voie eſt d'oſier; le deſſus en eſt fait en dome avec de gros oſiers ronds, courbés en cerceaux, & ſe croiſant: on met une poêle de feu ſous cette machine, & on étend deſſus les linges qu'on veut faire ſécher.

CHAUFFER, en général c'eſt expoſer à la chaleur du feu; mais en terme d'ouvrier de forge, c'eſt l'action de tirer le ſoufflet, tandis que le fer eſt au feu.

Il eſt à propos que le fer ſoit placé à environ un pouce au deſſus du vent ou de la tuyere; car s'il étoit vis-à-vis, l'air pouſſé en droite ligne par le ſoufflet, le refroidiroit; mais l'air paſſant par deſſus, le charbon s'allume autour du fer, & le tient toujours entouré; au lieu qu'en ſoufflant vis-à-vis, le fer ſe refroidiroit dans le milieu, & s'échaufferoit au contraire aux deux côtés, où le charbon s'enflamme.

CHAUFFER *un vaiſſeau, lui donner le feu*, c'eſt *chauffer* le fond d'un vaiſſeau lorſqu'il eſt hors de l'eau, afin d'en découvrir les défectuoſités, s'il en a quelqu'une, & de le bien nettoyer: il y a des lieux propres pour *chauffer* les bâtimens.

Chauffer un bordage, c'eſt le chauffer avec quelque menus bois, afin de lui donner la courbure néceſſaire, ou lui faire prendre la forme qu'on veut lui donner en le conſtruiſant.

Les planches & bordages qu'on veut *chauffer* doivent être tenus plus longs que la proportion requiſe, c'eſt-à-dire, plus longs qu'il ne faudroit qu'ils fuſſent, s'ils devoient être poſés tout de leur long, & en leur état naturel; parce que le feu les accourcit en dedans, ſur-tout en les faiſant courber: c'eſt le côté qui ſe met en dedans qu'on préſente au feu, parce que c'eſt le côté ſur lequel le feu agit, qui ſe courbe.

Chauffer les ſoutes, c'eſt les ſécher, afin que le biſcuit ſe conſerve mieux.

CHAUFFERIE, ſ. f., c'eſt un des ateliers des groſſes forges, où le fer paſſe au ſortir de l'affinerie. *v.* FORGES GROSSES.

CHAUFFOIR, ſ. m., en *Architect.*, eſt une ſalle dans une communauté ou maiſon religieuſe, dont la cheminée le plus ſouvent iſolée, ſert à ſe chauffer en commun.

CHAUFFOIR, *Cartier*, eſt une eſpece de poele de fer quarrée, ſurmontée par ſes côtés & par le haut de grilles de fer, ſur leſquelles on poſe les feuilles de cartes après qu'elles ont été collées, pour les y faire ſécher, au moyen du charbon allumé que l'on met dans cette poele. Voyez la *fig. 17. Pl. du Cartier*, & l'art. CARTE.

CHAUFFOIR, linge de propreté, à l'uſage des femmes & des malades.

CHAUFFRETTE, ſ. f., en terme de *Layettier*, c'eſt un petit coffre percé de tous côtés, pour que la chaleur puiſſe pénétrer, & garni de tole en dedans, pour empêcher que le petit pot de terre, plein de feu qu'on y met, ne brûle le bois. On met la *chauffrette* ſous les pieds; elle n'eſt guere qu'à l'uſage des femmes.

Les ouvriers en ſoie ont auſſi une *chauffrette*, ou coffret de bois garni de tole en dedans, dans lequel ils allument du feu, au deſſus duquel ils font paſſer leurs velours, pour en redreſſer le poil lorſqu'il a été froiſſé. Voyez l'article VELOURS, & dans les *Pl. la fig. de cette chauffrette.*

CHAUFFURE, ſ. f., terme de *Forgerons*, mauvaiſe qualité du fer & de l'acier, qu'ils ont contractée, ſoit pour être reſté trop long-tems au feu, ſoit pour avoir été expoſé à un feu trop violent. On reconnoît la *chauffure* à des eſpeces de petits bouillons, quelquefois d'une couleur verdâtre & luiſante, qui font voir clairement qu'il y a eu fuſion, & que la matiere eſt brûlée, du moins juſqu'à une certaine profondeur.

CHAUFOUR, ſ. m., four à chaux. *v.* CHAUX. On donne encore le même nom au magaſin où l'on ſerre la pierre à calciner, le bois deſtiné à cette opération, & la chaux quand elle eſt faite.

CHAUFOURNIER, (R), *Arts.*; c'eſt celui qui entend & pratique l'art important de convertir en chaux, par le moyen du feu & dans des fourneaux, les pierres qui en ſont les plus ſuſceptibles. Le choix des pierres, la conſtruction la plus favorable des fourneaux, la conduite la plus prudente du feu, ſont les trois parties principales de cet art, auſſi ancien que la conſtruction des édifices & des villes.

On diſtingue les pierres à chaux les plus convenables, par ce qu'elles ne donnent pas de feu, étant frappées avec l'acier; elles ſont attaquées avec effervescence par les acides, comme les ſels alkalis. Ces acides peuvent les diſſoudre, & elles ſont précipitées par les alkalis: réduites en chaux, elles deviennent plus ſolubles par les acides; la terre, dont elles ſont compoſées, eſt alkaline. *v.* CALCAIRE, CHAUX. Voy. la *Lithogéognoſie* de Pott, *Chap. I.* Les pierres à chaux ſe trouvent dans tous les pays, par couches, par bancs, ou détachées, ou roulées. Leur couleur varie autant que leur grain & leur compoſition. L'expérience a appris à tous les ouvriers, à les reconnoître, & ils préferent celles qui ſont les plus à leur portée. La proximité de la pierre & celle des matieres combuſtibles que l'on emploie, combinées enſemble, décident donc de l'emplacement des fourneaux. En général, les pierres à chaux les plus vives, les plus compactes, les plus dures, celles qui ſont tirées du fond des carrieres, & non de la ſurface, ſont d'ordinaire la meilleure chaux. La pierre la plus difficile à calciner fait auſſi la chaux la plus parfaite. La chaux de la Lorraine eſt une des meilleures eſpeces, elle ſe durcit plus vite à l'eau qu'à l'air; & la pierre que l'on emploie, eſt d'un bleu foncé, tendre au ſortir de la carriere, & s'exfoliant à l'air & au gel. La plupart des marbres font une bonne chaux; avec le noir on fait de la chaux fort blanche; avec le blanc, on fait de la chaux d'un blanc éclatant. Les pierres où l'on trouve des coquillages pétrifiés, ſont communement très-propres à faire la chaux. On fait auſſi,

près des mers abondantes en coquillages, comme en Hollande, & ailleurs la chaux avec ces coquilles calcinées : la chaux en eſt très-blanche. On tire même du ſein de la terre, loin des mers, en divers lieux, des coquilles de mer enſevelies, dont on fait de la bonne chaux. On fait encore de la chaux avec les pierres d'une marne endurcie & pétrifiée; avec une eſpece de pierre crétacée; avec une ſorte de limon pétrifié, &c. En un mot, toute pierre alkaline & calcaire peut devenir de la chaux par un feu ſuffiſant, conduit ſelon les regles de l'art.

On fait de la chaux avec toutes ſortes de bois, mais plus facilement avec les bois qui font une belle flamme: les bois blancs ſont très-propres à cela. On employe auſſi la tourbe, le charbon de terre ou la houille; ſouvent auſſi, dans les mêmes fours, conſtruits dans cette vue, on fait en même tems la chaux & la brique, ou la tuile. *v.* TUILE.

On place les fourneaux, autant qu'on le peut, ſur-tout lorſque l'on travaille en grand, ſur un tertre, afin que creuſés on puiſſe avoir accès au pied & au ſommet avec facilité.

En général, le feu eſt dirigé de deux manieres dans les chaux-fours, ſelon les matieres combuſtibles, & les pays: quelquefois on fait une vive flamme, ſous une maſſe de pierres ſoutenue; c'eſt ſurtout lorſque l'on emploie du bois, des broſſailles, des bruyeres, &c. D'autres fois on fait un feu moins flambant; c'eſt lorſque l'on entremêle par couches, avec les pierres, le bois coupé, le charbon de bois, la tourbe, la houille, &c. La diſpoſition & l'arrangement des fours eſt différente, ſelon que l'on ſe ſert d'un feu plus ou moins flambant, & dans ce cas, il faut un foyer; ou bien, ſi on fait uſage d'un petit feu, les matieres combuſtibles ſont ſtratifiées avec les pierres.

M. Fourcroy de Ramecourt, dans l'*Art du Chaufournier*, qu'il a décrit & publié en 1766, eſt entré dans tous les détails néceſſaires ſur la conſtruction & la conduite des fours de divers pays. Il décrit les fours ellipſoïdes de Lorraine à grande flamme, où l'on fait la chaux âpre, qui ſe durcit le plus promptement; les fours à chaux cubiques d'Alſace, auſſi à grande flamme. Il donne enſuite la conſtruction des fours de la ſeconde eſpece, à petit feu, qui ſont en pyramide, ou en cône renverſé, & que l'on emploie auſſi en Flandre & en diverſes provinces de France; des fours en demi ellipſoïde renverſé, que l'on fait à Tournai & ailleurs; des fours cylindriques, où l'on ſe ſert du charbon de bois. Il détaille auſſi la conduite des fours coulants, c'eſt-à-dire, dont on n'éteint point le feu, tant que dure la fabrication de la chaux & le four: on en tire la chaux par le pied, à meſure qu'elle ſe fait, en rechargeant d'autant le four par ſon ſommet.

Nous ne ſuivrons pas cet auteur dans tous ces détails; nous nous contenterons de donner ici la ſeule deſcription de la méthode qu'il juge être la meilleure.

Fours en cône renverſé. Tous les fours à chaux ſont ſemblables ſur la baſſe-Meuſe, l'Eſcaut, la Scarpe, la Lys, dans la Flandre maritime, & le Boulonnois: ils ne different que par leur grandeur & quelques acceſſoires, à l'exception de ceux de Tournay, dont je parlerai en particulier. On fait aux mêmes fours dans toute cette étendue de pays, de la chaux de pierres dures, emmarbrées quand on peut ſe les procurer, & de la chaux de pierres blanches & tendres qui s'y trouvent preſque par-tout. Ce ſont encore les mêmes fours qui ſont en uſage à Vichi, à Lyon, *Acad. 1761, p. 185.* en Dauphiné, & en pluſieurs autres provinces de France.

Dimenſions & conſtruction de ces fours. Le vuide ou intérieur de ces fours eſt un entonnoir: en Flandre, on lui donne 20 à 28 pouces de diametre par le bas, voyez parmi nos *Pl. d'Architecture* celle du *chaufournier, fig. 1. 4. 9*: le diametre augmente de 4 à 9 pouces par pied de hauteur du four, juſqu'à ce que l'axe ait acquis une hauteur proportionnée à l'exploitation qu'on

ſe propoſe : un petit four s'éleve juſqu'à 7 ou 8 pieds de hauteur, & peut avoir au ſommet cinq à ſix pieds de diametre ; au lieu qu'un grand s'éleve juſqu'à 15 & 16 pieds, & aura au ſommet de 8 à 12 pieds de l'argeur d'orifice. Ailleurs on leur donne par le bas juſqu'à près de 50 pouces de diametre. On fait donc de ces fours à chaux qui ne contiennent qu'environ 75 pieds cubes de matiere à la fois pour des particuliers qui veulent bâtir, & d'autres qui en contiennent juſqu'à 600 pieds. On joint auſſi pluſieurs de ces derniers enſemble pour les entrepriſes de grande conſommation.

Les proportions de tous ces grands & petits fours ne paroiſſent déterminées que par le caprice & les idées particulieres à chaque *chaufournier*, ou même au maçon qui les conſtruit. Le plus ou le moins de talut à donner au pourtour de l'entonnoir depuis 2 juſqu'à $4\frac{1}{2}$ pouces par pied de hauteur, dépend uniquement, dit le maçon, de la ſolidité plus ou moins grande du terrein ſur lequel on établit le four. Il faut plus de talut ſi le fond n'eſt pas ferme ; ſi les côtés étoient moins inclinés que d'un ſixieme de leur hauteur, la maſſe de pierre dont le four ſera rempli tomberoit trop promptement au fond, & y formeroit un poids capable d'ébranler l'édifice. Si le four, ſelon les *chaufourniers*, eſt trop évaſé, le feu ne peut en atteindre les bords. Il y a lieu de croire que ces diverſes prétentions ne ſont pas ſans fondement, & que l'opération du feu de ce four n'exigeant pas une grande préciſion dans ſon degré de chaleur, on peut effectivement admettre une certaine latitude dans le meilleur module de ſes proportions, comme nous le verrons par les détails. Mais partout l'art du *chaufournier* m'a paru n'avoir été éclairé juſqu'à préſent, d'autres lumieres que de la tradition locale des gens groſſiers qui le pratiquent.

Le cône renverſé du four *BC*, *fig. 4.* eſt porté ſur un foyer cylindrique *G* du même diametre de 20 à 28 pouces, & de 18 de hauteur, qui ſert tout à la fois de cendrier, de décharge & de ſoufflet pour le four. On pratique à ce foyer 1, 2, 3, ou 4 gueules *F*, *fig. 3* & *5*, ſelon la grandeur du four, chacune de 15 à 16 pouces de hauteur, & de 12 ou 13 de large, pour pouvoir y faire paſſer aiſément une pelle de fer de l'eſpece de celles que l'on appelle *eſcoupes* ; chaque gueule eſt cintrée par ſon ſommet de deux pouces, *fig. 7*, ſur une barre de fer *i* de 25 lignes de largeur & 4 à 5 lignes d'épaiſſeur qui en ſupporte les claveaux, & chacune eſt encore traverſée à la naiſſance de ſon cintre par une ſeconde barre *e* ſemblable & droite, le tout bien ſcellé dans la maçonnerie. On ſcelle auſſi une autre barre plus forte *E* à l'orifice inférieur de l'entonnoir, *fig. 5*, & à peu près ſuivant ſon diametre, ſur laquelle, comme ſur les barres horiſontales des gueules, le *chaufournier* fait porter les extrémités d'autres barreaux volants *f* pour y former un grillage quand il en eſt beſoin.

La manœuvre très-fréquente de charger ce four exige à ſon ſommet une plate-forme *P*, *fig. 3*, tout autour de l'entonnoir, & plus grande à proportion que le four eſt plus élevé. Il ne la faut pas moindre que de largeur égale au diametre ſupérieur du four ; ſi le four eſt d'environ 12 pieds de large, l'édifice total ſe trouvera de 35 pieds de diametre ſur 15 à 16 pieds d'élévation, ce qui demande de la ſolidité dans la bâtiſſe. Il faut donc ou de bons revêtemens *R*, *fig. 4*, tout autour pour ſoutenir la pouſſée des terres de la plate-forme & de toute la pierre à chaux que l'on y amaſſe, ou conſtruire le tout en maçonnerie pleine, ou choiſir, ſi on le peut, ſon emplacement contre un tertre, ou enfin enfoncer le four entier dans les terres, comme nous l'avons vu aux fours du premier genre. Dans tous ces cas, il faut pratiquer au bas des grands fours quelques galeries ſuffiſamment éclairées, tant pour arriver aux gueules du four, que pour y dépoſer la chaux bien à cou-

Digitized by Google

vert à meſure qu'on la défourne. Pour monter ſur la plate forme, il faut y former une rampe douce *A*, *fig. 3*, par laquelle les journaliers puiſſent continuellement rouler les matieres à la brouette.

Si le cône eſt conſtruit avec des briques, qui ſont certainement l'eſpece de matériaux qui y convient le mieux, ſa maçonnerie eſt ſuffiſante avec 8 pouces d'épaiſſeur. Il y faut cependant pluſieurs contre-forts pour qu'il ne fléchiſſe pas en cas que les terres rapportées faſſent quelque mouvement. Du reſte, ces ſortes d'édifices n'ont rien de particulier, dont les deſſeins ne puiſſent faire entendre les détails.

Un petit four de cette eſpece creuſé dans la terre & revêtu de briques, ne peut nulle part être cher à conſtruire: mais un grand, élevé en raſe campagne, peut coûter dans la Flandre maritime juſqu'à 15 & 16 cens livres: deux ou trois grands accolés iroient à 1000 ou 1200 liv. chacun, le tout à proportion du prix des journées d'ouvriers & de la brique, qui s'y vend juſqu'à douze liv. le mille.

Charge de ce four en pierres dures. Pour charger ce four, le *chaufournier*, après avoir formé, à l'orifice inférieur de l'entonnoir, le grillage de barreaux volans, y deſcend & y arrange trois ou quatre braſſées de bois bien ſec, qu'il recouvre d'un lit de 3 ou 4 pouces de houille en morceaux gros comme le poing.

Si la houille deſtinée pour ce four eſt en pouſſiere, & que la pierre à calciner ſoit dure, toute la pierre doit avoir été réduite en morceaux de la groſſeur du poing tout au plus. On en a tranſporté ſur la plate-forme un amas ſuffiſant pour la charge complette du four, ainſi qu'une quantité proportionnée de houille. Alors le *chaufournier* reçoit un panier rempli de ces verres que deux ſervans lui deſcendent, au moyen d'une corde, & jette les pierres ſur le lit de houille, puis un autre ſemblable panier: il range groſſierement ces pierres, le plus ſouvent avec ſon pied ſans ſe baiſſer, enſorte qu'elles recouvrent toute la houille. Sur ce lit de pierres, qui s'appelle une *charge*, & qui peut avoir 3 à 4 pouces au plus d'épaiſſeur, il étend un lit de houille, ou une charbonnée, en vuidant un panier qu'on lui deſcend, comme ceux de pierres. Le pouſſier par ſon choc en tombant s'inſinue dans les joints des pierres, & les recouvre entiérement. Le *chaufournier* répete la même manœuvre des charges & charbonnées alternatives, juſqu'à ce que le four ſoit totalement rempli. Il obſerve ſeulement de faire les charges un peu plus épaiſſes, à meſure qu'elles s'élevent, & ſur-tout vers l'axe du four où le feu eſt ſouvent le plus actif. Ces charges forment donc ordinairement une eſpece de calotte, & peuvent avoir vers le ſommet du four 7 à 8 pouces d'épaiſſeur autour de l'axe, au lieu de 5 à 6 pouces près les bords de l'entonnoir. Pour le ſervir diligemment, il y a 8 ou 10 manœuvres munis de deux douzaines de mannes ou paniers qu'ils rempliſſent de pierres ſur la plate-forme; & qu'ils vuident ſucceſſivement dans celui que l'on deſcend au fond du four; ainſi que la houille quand le *chaufournier* le demande. Il faut une heure pour arranger dans le four environ 72 pieds cubes de cette menue pierre.

Les mêmes journaliers ſont occupés à briſer le moellon avec des marteaux, lorſqu'ils ne ſervent pas à la charge du four ou des voitures qui viennent chercher la chaux. Ce n'eſt pas que de plus groſſes pierres ne ſe calcinent également bien au feu de houille, comme on le pratique quelquefois à portée des carrieres & des mines; mais l'éloignement de l'une & de l'autre apporte néceſſairement des changemens dans la manipulation de cet attelier; c'eſt ce que j'ai remarqué à dix lieues de Landrethun, d'où l'on tire la pierre & la houille à grands frais pour les fours à chaux de MM. Thierry, entrepreneurs des ouvrages du roi de France, & négocians à Dunkerque, qui m'ont fourni pluſieurs bonnes remarques aſſurées ſur leur longue & intelligente pratique, & m'ont procuré

toutes ſortes de facilités à leurs fours pour mes épreuves. La houille doit être diſtribuée dans le four par couche, d'une épaiſſeur proportionnée à ſon degré de bonté & à la maſſe des morceaux de pierre. Si les pierres ne ſont pour la plupart à peu près égales, les plus groſſes ne ſeront pas encore pénétrées de feu, lorſque les moindres ſeront déja calcinées: il faudroit donc obſerver dans les charbonnées de donner plus de houille à celles-là qu'à celles-ci; ce qui, outre la grande ſujection, produiroit ſouvent de l'inégalité dans la calcination, beaucoup de noyaux, que les *chaufourniers* appellent auſſi *rigaus* & *marrons* dans les groſſes pierres, & conſommeroit beaucoup de houille inutile autour des petites. Or quand la pierre eſt chere, on ne laiſſe perdre ni les éclats des moellons, ni les recoupes de la taille, & il ſe rencontre néceſſairement beaucoup de menus morceaux dans la pierre à calciner. Pour qu'il y ait plus d'uniformité dans le total, il convient donc de briſer les moellons, & de n'admettre dans le four que des morceaux de pierres au deſſous de 20 pouces cubes.

D'ailleurs la houille que l'on tire de loin, n'eſt pas toujours de la meilleure, ſur-tout ſi elle vient de houillieres, qui n'aient pas un grand débit. Comme alors il s'y en trouve ſouvent d'anciennement tirée de la mine, & par conſéquent éventée ou fort affoiblie, les débitans ne manquent guere à la mêler avec la nouvelle, & l'envoient ainſi détériorée à ceux qui ne ſont pas à portée d'y veiller. Il faut, en employant cette houille, faire les charges de pierres plus minces; la menue pierraille y convient mieux. Quand on a la houille dans toute ſa force, & mêlée de morceaux avec le pouſſier, comme à Tournay, Valenciennes, &c. on peut épargner une partie des frais de la débiter ſi menu: la groſſe houille donne un feu plus vif, parce qu'elle s'évente moins à l'air, & eſt plus chere à poids égal. Mais on a remarqué par-tout que les moellons angulaires & minces, au moins par un côté, ſous la forme irréguliere d'un coin, en un mot, ce que l'on appelle *des éclats*, ſe calcinent mieux que ceux de forme cubique ou arrondis qui ne réuſſiſſent pas dans les fours.

On fait auſſi plus minces les charges du fond du four, parce qu'il faut au commencement de l'opération plus de feu pour faire ſuer & recuire le four, ſurtout s'il eſt récemment conſtruit; & malgré cette augmentation de feu, le pied du four fournit ordinairement quelques mannes de pierres mal calcinées.

Du feu de ce four & de ſa conduite. Il n'eſt pas indifférent de mettre le feu au four, lorſqu'il n'eſt chargé qu'en partie, ou d'attendre qu'il le ſoit totalement. Si dans ce dernier cas, le feu par quelque accident, ne prenoit pas bien & s'éteignoit, il faudroit décharger tout le four, & perdre un tems conſidérable de tous les journaliers: ainſi la prudence exige de l'allumer, lorſque le bois eſt recouvert ſeulement de deux à trois pieds de hauteur par les charges. Pour l'allumer, on jette dans le cendrier une botte de paille que l'on y charge de quelques morceaux de bois ſec: on obſerve de choiſir celle des gueules ſur laquelle le vent ſouffle le plus directement. Si le vent étoit trop violent, on boucheroit celles des autres gueules par leſquelles la flamme ſortiroit du cendrier. En quelques minutes, le bois qui eſt ſur le grillage ſe trouve enflammé. Lorſqu'il l'eſt ſuffiſamment, & que la fumée commence à ſortir par le ſommet du four, on bouche toutes les gueules avec des pierres & de la terre ou des gazons, afin que le feu ne s'éleve pas trop vite, & c'eſt alors que l'on continue les charges juſqu'au ſommet du four.

Il ſeroit ſans comparaiſon plus commode au *chaufournier*, que ces gueules fuſſent garnies chacune d'une porte de tôle. Il eſt ſouvent néceſſaire de les ouvrir ou fermer pour bien conduire le feu, & rendre la calcination égale dans toutes les parties du four: mais comme il faut du tems, & quelques peines pour

Digitized by Google

arranger & déplacer cet amas de pierres & de gazons, dont on ſe ſert ordinairement, les ouvriers conviennent qu'ils ſe les épargnent quelquefois mal à propos; au lieu que des portes de fer avec regiſtres, comme à nos poëles d'appartemens, leur donneroient le moyen de gouverner le feu avec la plus grande facilité. J'en ai fait faire de telles en faveur d'un vieux *chaufournier*, praticien de 40 ans, qui m'en a remercié pluſieurs mois, comme d'un grand préſent.

Les gueules par leſquelles on tire toute la chaux du four, à meſure qu'elle eſt faite, ſont ſujettes à de fréquentes dégradations. Leur cintre, qui n'eſt porté que ſur une ſeule barre, ſe briſe à force d'être heurté par le manche d'une pelle que l'on enfonce dans la chaux, comme un levier pour la faire tomber dans le cendrier: leurs pieds droits s'écornent & ſe détruiſent par les coups fréquens de la même pelle qui ramaſſe la chaux. Il faudroit dans le cas d'une exploitation ſuivie pluſieurs années, que les gueules fuſſent garnies d'un chaſſis de fer, qui en les défendant, ſerviroit de battée à la porte de tôle.

Il ne ſuffit pas toujours, pour opérer l'égalité du feu dans tout le cercle du four, de bien ménager le courant de l'air ou tirage par le cendrier. Il ſe rencontre dans le maſſif des pierres, ſur-tout auprès des parois du four, des endroits où le feu ne pénetre pas comme ailleurs; ce qui vient en partie de ce que la pierre, en tombant des mannes, ſe trouve plus entaſſée dans quelques points que dans d'autres, & moins garnie de houille dans ſes joints. Ces endroits ſont remarquables à la ſurface du four par la couleur des pierres, qui ne ſont pas imprégnées de ſuie, comme celles ſous leſquelles le feu a fait plus de progrès. Il faut y donner un peu de jour, pour que le feu s'y porte davantage. C'eſt à quoi ſert la lance, *fig. 6.* Le *chaufournier* dreſſe la lance ſur ſa pointe, & en l'agitant la fait entrer & pénétrer à travers les pierres de toute ſa longueur: il la retire & la replonge pluſieurs fois de ſuite dans le même trou, pour y former un petit canal, & en pratique pluſieurs ſemblables dans le voiſinage, s'il le juge néceſſaire. Il n'en faut pas davantage pour déterminer le feu vers ces parties, & rétablir l'égalité. Ces coups de lances ſont fort rarement néceſſaires ailleurs qu'auprès des parois de l'entonnoir, & m'ont fait juger que les fours moins évaſés ſont plus favorables, que ceux qui le ſont davantage, dans ces premiers le feu devant atteindre plus aiſément toute la circonférence.

Lorſque le feu approche du haut du four, il faut en garantir l'orifice par des abri-vents de planches de 4 à 5 pieds de hauteur pour les petits fours, & un peu plus élevés pour les grands. On les dreſſe entre quelques piquets; on les change de place, ſelon que le vent tourne, & on les abat chaque fois qu'il faut recharger le four. Il n'y a pas d'autre opération à faire à ce four, juſqu'à ce que le feu ſoit parvenu à l'orifice ſupérieur, & ait enflammé le dernier lit de houille ſous la derniere charge de pierres, en ſorte que l'on en voie la flamme, ce qui arrive le troiſieme ou quatrieme jour, ſuivant la grandeur du four, & que le vent a été plus ou moins favorable par ſa médiocrité.

De l'extraction de la chaux, & des recharges du four. Le feu à meſure qu'il s'éleve, abandonne le bas du four, dont il a conſumé toute la houille, & qui ſe refroidit totalement. Alors le *chaufournier* jette une bonne charbonnée ſur la ſurface de ſon four, & commence enſuite à tirer par le cendrier la chaux qui eſt faite.

Il y auroit de l'inconvénient à déranger le pied du four avant que le feu fût arrivé juſqu'au ſommet, la chûte ou l'affaiſſement des pierres feroit pénétrer & tomber entre leurs joints les charbonnées du ſommet, qui ne ſeroient pas encore enflammées: il ſe trouveroit par-là des eſpaces de pierres dépourvus de houille, & d'autres qui en ſeroient ſurchargés. C'eſt par cette raiſon qu'il faut jetter une charbonnée avant de tirer la

chaux faite : le feu, quoiqu'il ſe montre autour de l'axe à la ſurface ſupérieure du four, n'eſt ordinairement pas encore ſi élevé près la circonférence ; il faut y fournir de la houille pour remplacer celle qui tombera plus bas, pendant le mouvement que vont faire toutes les pierres dont le four eſt chargé.

Pour tirer la chaux, le *chaufournier* arrache les barreaux volans du grillage : la chaux tombe auſſi-tôt dans le cendrier ; ou ſi elle reſte ſuſpendue dans le four, il l'aide à tomber avec le manche de ſa pelle : il l'enleve à la pelle par toutes les gueules l'une après l'autre. Ces ouvriers prétendent que s'ils tiroient la chaux par une ſeule gueule, il n'y auroit qu'un côté du four qui ſe vuideroit de la chaux faite, & que les pierres du four ne s'affaiſſeroient pas également, au lieu qu'en tirant par toutes les gueules, la maſſe entiere deſcend uniformement ſans ſe déranger. Ceci me paroît vrai dans les fours de Tournai, qui ſont beaucoup plus grands qu'ailleurs, & dont le pied eſt autrement diſpoſé : mais j'ai ſouvent obſervé comment ſe fait cet affaiſſement dans les fours coniques de la Flandre, pendant l'extraction de la chaux : comme l'entonnoir n'a qu'environ 24 pouces d'orifice par le bas, ce ſont toujours les pierres les plus voiſines de ſon axe qui tombent le plus vite, & ſur un diametre à peu près égal à cet orifice inférieur, par quelque gueule que l'on décharge le four ; en ſorte qu'il ſe forme toujours à la ſurface ſupérieure un encuvement de 8 à 10 pouces plus profond auprès de l'axe, que vers les bords, ſur un affaiſſement total de 18 pouces réduits : en même tems toutes les autres pierres de la ſurface voiſine des bords ſe retournent & font un mouvement comme pour rouler vers l'axe. Cela eſt arrivé de même & devoit être, lorſque j'ai fait tirer la chaux par une ſeule gueule. Leur multiplicité eſt donc utile par la facilité qu'elle donne pour gouverner le feu ſelon les vents, & ſur-tout pour dépoſer la chaux à couvert, tout autour d'un grand four ; mais une ſeule gueule ſuffiroit pour tirer la chaux.

Le *chaufournier* continue à tirer la chaux, juſqu'à ce qu'il la voie tomber mêlée de feu : c'eſt à cet indice qu'il reconnoît ordinairement la quantité de chaux faite, qu'il peut enlever de ſon four : le feu ne pourroit par aucun moyen rétrograder vers le bas, dont toute la houille eſt conſumée & le phlogiſtique diſſipé : la pierre d'en bas eſt donc ou totalement calcinée, ou hors d'état de l'être mieux à cette place, lorſque le feu l'a abandonnée ; on peut la retirer. Cependant quand il a fait un grand vent & de durée, le feu peut être monté trop rapidement & avoir abandonné le pied du four ſur une ſi grande hauteur, qu'il y auroit de l'inconvénient à en retirer toute la chaux qui ſe trouve refroidie. Alors la pierre qui eſt encore enflammée, s'approchant fort près de l'orifice inférieur où le tirage de l'air froid fait ſon impulſion la plus violente, ſeroit auſſi trop tôt abandonnée par le feu ; la houille qui l'accompagne ſeroit conſumée trop vite : le feu continuant à monter rapidement, une grande partie de la pierre ne ſeroit pas bien calcinée, comme il arrive aux premieres que l'on tire de ce four. Le *chaufournier*, qui connoît le produit ordinaire de ſon four & les accidens de l'air, n'en retire donc alors que ce qui leur eſt proportionné, & a ſoin de mouiller ſa houille ſi le feu va trop vite.

Le vuide que laiſſe au ſommet du four la chaux tirée par les gueules, ſe remplit auſſi tôt par de nouvelles charges & charbonnées ; mais il faut en réparer auparavant la ſurface inégale. Il y jette d'abord une charbonnée ; puis il enfonce ſa lance de quelques pieds de long des parois du four, & en la ſaiſiſſant par ſon œil, il s'en ſert comme d'un levier avec lequel il fait effort contre le bord du four pour ſoulever & retourner les pierres, qui par ce moyen ſe rapprochent de l'axe & recomblent l'encuvement qui s'y étoit formé. Ces efforts de la lance exigent un point d'appui ſolide aux bords de l'entonnoir.

Digitized by Google

tonnoir, qui doit avoir été, par cette raiſon, couronné de bonnes & fortes pierres, pour n'être pas détruit en peu de jours. Il fait la même manœuvre tout autour, & rejette même vers l'axe avec une pelle les pierres de la bordure, pour réformer le bombage au lieu d'encuvement; après quoi il répete la charbonnée & les charges de pierres alternatives juſqu'au ſommet du four, comme le premier jour.

Lorſque le tems eſt calme, & par-là très-favorable à l'égalité de la calcination dans toutes les parties du four, le feu s'évaſe davantage, & ſe déclare encore plutôt aux bords que vers l'axe du four: alors au lieu de bombage, on charge les bords de quelques pouces plus haut que le milieu.

Depuis le moment où l'on tire la premiere chaux, ce ſont toujours les mêmes mouvemens à recommencer, tant que le four reſte allumé; c'eſt-à-dire, tant que dure la conſommation de la chaux, que l'on ſous-tire journellement, à meſure qu'elle ſe fabrique, comme on le pratique aux fourneaux où l'on ſépare les métaux de leur minéral: auſſi les *chaufourniers* appellent-ils ces fours à chaux, *fours coulans*. On voit que l'opération a pour but ici, comme dans les fourneaux à briques que j'ai décrits ailleurs, de faire ſéjourner un certain degré de chaleur dans chaque partie du four pendant un tems ſuffiſant; & qu'il faut que le feu par ſon intenſité, ou par ſa durée, ſoit proportionné à la réſiſtance de la pierre, qui ſe calcine plus ou moins facilement, ſelon ſon volume & ſa dureté: que le *chaufournier* a ſouvent à vaincre les obſtacles des vents, de la pluie, & même de la houille, qui tendent tous à déranger l'équilibre néceſſaire dans ſon four. C'eſt à quoi ſont relatifs tous ces procédés, qui ſont les mêmes, ou à peu près, pour tous les fours que j'ai vus de ce genre, & dont je ne détaillerai pas les petites différences.

Du chommage de ces fours allumés. Dans le cas d'une exploitation ordinaire, on ne travaille à ces fours à chaux, ni la nuit, ni les dimanches & fêtes. On en tire tous les jours la chaux le matin & le ſoir, & quand le four eſt rechargé, il n'y a plus rien à y faire. Mais lorſque l'on doit paſſer un jour entier ſans en tirer, il faut diſpoſer le four de façon à empêcher le feu de monter auſſi vîte qu'à l'ordinaire. Cette précaution conſiſte à jetter au centre de ſa ſurface une charbonnée de 2 ou 3 pouces d'épaiſſeur & de deux pieds de diametre, que le *chaufournier* entaſſe en la piétinant, quelquefois en la mouillant, & qu'il recouvre d'un lit de même épaiſſeur, formé des plus menus éclats de pierres: enſuite il ferme toutes les gueules du four. L'ancien *chaufournier*, dont j'ai parlé, m'a dit à cette occaſion, qu'ayant été obligé quelquefois de ſuſpendre ſon travail, ſoit pour attendre de la pierre à chaux ou de la houille, dont il manquoit, ſoit par quelqu'autre raiſon, il avoit ralenti ſon feu au point d'être 12 jours entiers ſans toucher au four, & ſans autre accident que d'avoir tout au plus quelques pieds cubes de pierres mal calcinées. Il faut alors fermer de même les gueules du four & faire ſur le total de ſa ſurface ce que l'on fait ſeulement autour de l'axe pour le chommage d'un ſeul jour; c'eſt-à-dire, ne laiſſer ſubſiſter pour le feu, que le moins d'évaporation poſſible ſans l'éteindre.

Lorſque les barreaux volans du grillage au pied du four ont été une fois enlevés pour l'extraction de la chaux, il n'eſt plus néceſſaire de réformer ce grillage, que tous les huit ou quinze jours, pour nettoyer le cendrier: hors ce cas, la chaux porte ſur le fond du cendrier ſans aucun inconvénient. Quand il faut remettre ces barreaux en place, le *chaufournier* les chaſſe à coups de maſſe à travers la chaux par une des gueules, juſqu'à ce qu'il les ait aſſez enfoncés, pour être ſûr qu'ils porteront ſur la traverſe *E* de l'orifice du four, ou juſqu'à ce qu'ils ſortent par la gueule oppoſée; *fig.* 5, & dès qu'il a nettoyé le cendrier,

il arrache de nouveau ces barreaux. Cet uſage eſt meilleur que celui de conſtruire, comme à Valenciennes & ailleurs, un grillage dormant, qui gêne ſouvent la chûte de la chaux, plie ſous le fardeau des pierres, & occaſionne des dégradations au four.

De la cendrée. Le cendrier s'engorge de tems en tems par les cendres de la houille qui s'y amaſſent, ſur-tout dans les intervalles entre les gueules & empêchent la chûte de la chaux. Le *chaufournier* met ſoigneuſement ces cendres à part: elles ſont mêlées de beaucoup de menus morceaux de chaux, qui avec les ſels fixes de la houille, les rendent propres à faire un excellent mortier ſuffiſamment connu ſous le nom de *cendrée.* Comme on ne veut point en perdre, on ſe ſert aux grands fours d'une pelle percée de trous à paſſer le bout du doigt, pour tirer la chaux du four, & on en fait tomber toute la cendrée ſur un tas particulier avant de mettre la chaux dans les mannes pour la tranſporter. Cette cendrée eſt eſtimée pour enduire les citernes, les caves, &c. même quoiqu'elle provienne de fours où la chaux faite de pierres blanches, eſt de peu de qualité; au lieu que les cendres des fours à chaux où l'on brûle du bois, ont été reconnues ne rien valoir dans la bâtiſſe. Il ſort des fours à la houille à peu près une meſure de cendrée contre deux meſures de chaux; & elle ſe vend en pluſieurs endroits, au moins moitié du prix de la chaux.

Des déchets ſur la chaux de ces fours. Les *chaufourniers* domeſtiques, qui ne travaillent pas pour vendre la chaux, ont encore ſoin de trier au ſortir du four tous les morceaux qui contiennent de la pierre non calcinée; l'habitude la leur fait connoître à l'œil, & jamais ils ne s'y méprennent au poids. Ils les amaſſent auprès du four, les arroſent d'un peu d'eau, & en retirent tous les noyaux pour les remettre au four. La plupart d'entr'eux rejettent auſſi comme déchet, les roches du four, qu'ils appellent la *chaux brûlée.* Dans la chaux qui ſe vend, on laiſſe toutes ces non valeurs, ainſi que celles dont le fabricant même auroit peine à ſe garantir, qui ſont les veines de bouſin, ou autres matieres non calcinables, qui ſont ſouvent mêlées avec la pierre, & qu'il ſeroit quelquefois trop coûteux d'en vouloir ſéparer.

Par ce moyen, il n'y a pas de déchet pour les *chaufourniers* marchands ſur la pierre dure qu'ils convertiſſent en chaux: la toiſe de cette pierre leur rend au moins une toiſe de chaux en menus morceaux. Le déchet tombe en entier ſur les gens qui l'achetent, & eſt proportionné à la bonne foi du *chaufournier*, qui peut y avoir épargné plus ou moins la houille & ſes ſoins. Quand on la fait faire ſous ſes yeux ſur les carrieres en choiſiſſant toutes pierres vives & bien nettes, & avec une économie bien entendue, il n'y a non plus aucun déchet: par-tout ailleurs, & en paſſant par les mains de commis, on doit compter ſur une diminution de la pierre, que j'eſtime d'un vingtieme à un quinzieme ſur toutes les eſpeces de pierres dures que j'ai vu calciner.

Du rendage, ou produit de ces fours en chaux. Lorſqu'un tel four eſt bien allumé, que la houille eſt égale ou homogene & de bonne qualité, il peut par un tems favorable produire chaque jour en chaux de pierre dure juſqu'à la moitié de la pierre dont il eſt chargé: quelquefois ſon produit ne va qu'au tiers; & ſi la houille eſt de peu de force, il rend encore moins. Un four de 600 pieds cubes peut donc fournir communément 1620 pieds cubes de chaux par ſemaine de ſix jours de travail, & expédie beaucoup plus qu'aucun de ceux à grande flamme.

J'ai remarqué que les fours coniques du pays de Liege dont l'entonnoir a ordinairement 40 à 45 pouces de diametre par le bas, conſomment plus de houille que ceux de la Flandre, & ne rendent par jour, réduction faite, qu'un cinquieme de ce qu'ils contiennent. Cette obſervation jointe à la néceſſité fréquente de gouverner le tirage ou courant d'air du

Digitized by Google

four, me fait croire qu'ils ſont mieux conſtruits lorſque cet orifice inférieur n'a qu'environ 24 pouces de diametre.

Des hommes néceſſaires à ces fours. Un ſeul *chaufournier* avec 12 ou 15 hommes, peut conduire à la fois trois de ces plus grands fours, dont il ne fait que les charbonnées, & commande toutes les autres manœuvres : mais il faut que la pierre ait été toute briſée, ou qu'il y occupe encore 12 ou 15 enfans; & il lui faut ſur chaque four au moins 100 mannes toujours pleines de pierres, pour que rien ne languiſſe. Trois hommes ſuffiſent en tout pour un petit four bourgeois.

Conſommation de la houille pour ces fours. La proportion réduite entre la pierre dure & la houille néceſſaire pour la convertir en chaux, me paroît être de 60 à 65 pieds cubes de houille par toiſe cube de pierres du toiſé des carrieres. Malgré l'obſcurité que tous les *chaufourniers* tâchent de répandre ſur cette conſommation, j'ai reconnu que certaines pierres exigeoient juſqu'au tiers de leur cube d'une même houille, dont d'autres pierres ne demandoient qu'un ſixieme, quoique ces deux extrêmes m'aient paru rares. Dans les houilleres du pays de Liege & du Hainault, on diſtingue deux qualités de houille, dont la moindre ſe nomme *houille à chaux* & *à briques* : mais différentes épreuves me font penſer que la houille la plus active, n'eſt pas dangereuſe au ſuccès de la chaux, comme elle l'eſt dans les fourneaux à briques. Les eſſais de ſa qualité peuvent ſe faire d'autant plus ſurement dans chaque province par les *chaufourniers*, qu'il me paroît n'y avoir rien à craindre dans ce four de la part d'un excès de feu, comme on le verra plus bas.

De la dépenſe pour fabriquer la chaux dans ces fours. Les prix courans en 1765, aux fours à chaux du Boulonnois, ſont :

Pour une toiſe cube de pierre tirée de la carriere. - - -	4 liv. 10 ſ.
Pour la briſer en éclats.	6 liv.
Pour la brouetter au four	1 liv.
De l'autre part - -	11 liv. 10 ſ.
Pour 66 pieds cubes au plus de houille à 7 ſols	23 liv. 2 ſ.
Pour la main-d'œuvre de la calcination. - - -	9 liv.
Total pour une toiſe cube de pierres calcinées -	43 liv. 12 ſ.

En ſuppoſant qu'elle ne produisît que 200 pieds cubes de bonne chaux triée, elle reviendroit à 4 ſols le pied cube.

Cette chaux fabriquée à Gravelines, Dunkerque & Bergues avec les mêmes matieres y coûte environ 10 ſols le pied cube, ſans y comprendre la conſtruction ou le loyer des fours ; & comme les bois n'y ſont pas au deſſous de 35 liv. la corde, mais ſouvent plus chers, elle y reviendroit au moins à 20 ſols le pied, ſi on la fabriquoit à la grande flamme.

Charge & conduite de ces fours en pierres tendres. Si c'eſt en pierres tendres que l'on charge ces fours, on peut en général les calciner en plus gros morceaux que la pierre dure, & faire les charges plus épaiſſes. Il ſe rencontre des carrieres dont la pierre, quoique tendre, réſiſte beaucoup à la calcination, lorſqu'elle eſt reſtée long-tems à l'air, & ſur-tout au ſoleil. Les *chaufourniers*, bien moins curieux de ſavoir ſi la chaux n'en ſeroit pas meilleure que d'y dépenſer moins de houille, ont ſoin de la mettre au four tout le plus tôt qu'ils peuvent après ſon extraction de la carriere ; ou bien ils l'arroſent, ainſi que le charbon, s'ils ont été obligés de la laiſſer ſécher. Ces fours chargés en pierres tendres, débitent davantage, conſomment moins de houille par rapport au volume de la pierre, & exigent moins de monde pour leur ſervice.

Leur rendage. Le moins que l'on en tire en 24 heures, va à la moitié de leur charge. J'en ai ſuivi quelques-uns qui contenoient chacun 540 pieds cubes, & qui rendoient régulierement 320 pieds cubes de chaux vive par jour de 12 à 13 heures de travail. On les pouſſoit quand on le vouloit à en rendre 400 pieds par jour. Il ſuffit pour cela, ſi le tems eſt favora-

ble, d'en tirer un peu plus par le pied du four à chaque fois qu'on le décharge; ou de prolonger le travail à environ 15 heures, afin de décharger le four trois fois par jour, au lieu de deux, & il n'en coûte pas plus de houille: ſi le tems eſt pluvieux, ou qu'il faſſe beaucoup de vent, il ſuffit de faire les charbonnées un peu plus fortes; car il ſe conſomme plus de houille à tous les fours à chaux par le vent & quand il pleut, que par un tems ſerein & calme. On peut pouſſer de même le rendage de ces fours en chaux de pierres dures quand on eſt preſſé.

Leur conſommation en houille. La pierre tendre de la Flandre maritime me paroit exiger 40 à 45 pieds cubes de la houille du Boulonnois, par toiſe cube pour ſa calcination. Les différens rapports que j'ai eûs du Hainault, font monter cette proportion entre 50 & 52 pieds cubes de houille des foſſes de Condé, quoique celle-ci ſoit généralement reconnue beaucoup meilleure & de moindre conſommation pour les forges que celle du Boulonnois. Mais il eſt bon de remarquer que la pierre tendre diminue dans le four beaucoup plus que la pierre dure: il s'en rencontre que l'on eſtime perdre juſqu'à un cinquieme de ſon volume, enſorte qu'il ne faut pas beaucoup moins de houille pour fabriquer une toiſe cube de chaux de pierres tendres, que pour une toiſe cube de chaux de pierres dures. On eſtime même en quelques endroits qu'il faut pour l'une & pour l'autre également un quart de houille, ou cinquante quatre pieds par toiſe de chaux.

Leur nombre d'ouvriers. L'un des fours de 540 pieds cubes que j'ai ſuivis, étoit exploité chaque année, pendant 8 mois par trois hommes, y compris le *chaufournier*, & ils coupoient toute la pierre avec des marteaux à tranche, en éclats de la largeur des deux mains au plus, tout le plus minces qu'ils pouvoient. La carriere ſur laquelle étoit le four, étoit exploitée par 4 autres ouvriers, qui en tiroient au bourriquet, de plus de 30 pieds de profondeur, toute la pierre néceſſaire pour le four: ces mêmes quatre carriers aidoient encore à charger toutes les voitures qui venoient enlever la chaux.

On fait quelquefois à ces fours de la chaux de pierres dures & tendres mêlées enſemble, & on les ſépare au ſortir du four; les *chaufourniers* diſent que cela ne réuſſit pas toujours: il eſt aiſé de juger qu'il en eſt de ces différentes qualités de pierres, comme je l'ai remarqué de celles d'une même eſpece & de différens volumes.

Il arrive quelquefois dans les chaux-fours, que l'on en retire de la chaux, que l'on nomme *brûlée*; c'eſt une pierre dure qui ne s'éteint ni à l'humidité de l'air, ni par celle de l'eau, & qui ne ſauroit opérer la concrétion du mortier. Cela vient ou de ce qu'il s'eſt trouvé dans le four des matieres vitrifiables; ou de ce que des parties ſalines du bois ſe ſont unies avec la pierre; ou de ce que le feu a été trop pouſſé. Cependant on ne remarque point que le feu de houille, quelque ſoutenu qu'il ſoit, produiſe cet effet. Mais on brûle plus ordinairement la chaux en ne l'éteignant pas avec une quantité ſuffiſante d'eau. Six pouces cubes de chaux vive, en pierre, exigent dix-huit pouces cubes d'eau, & forment un total, en pâte, d'environ dix-huit pouces. L'eau que l'on ajoûtera de plus ſurnagera. Si la chaux vive eſt laiſſée trop long-tems à l'air, avant d'être éteinte, ou qu'elle ſoit charriée de trop loin, elle fuſe ou ſe réduit en pouſſiere, & perd ſon gluten. La meilleure méthode, lorſque cela eſt praticable, ſeroit d'éteindre la chaux près des fours, & fort promptement. Dans les tems d'orage la chaux fuſe plus vîte à l'air, ſans doute à cauſe de ſon humidité. La chaux une fois bien éteinte ſe conſerve long-tems, mais elle doit être couverte.

La chaux ainſi éteinte peut recevoir plus ou moins de ſable, de ciment, de pouzzolane, ſuivant la nature de ces matieres, ou ſelon la deſtination du mortier que l'on en forme. La chaux reçoit

Digitized by Google

moins des matieres plus poreuſes, comme briques ou tuiles pilées, ciment, terraſſe de Hollande, qui eſt une pierre argilleuſe cuite, ou une ſorte du tuf calcaire & calciné.

Si l'on veut que le mortier coule & rempliſſe les vuides de la maçonnerie, il faut plus de chaux & d'eau dans le mortier. Les maçonneries en briques, qui doivent réſiſter à l'eau, demandent auſſi plus de chaux, & un mortier plus clair. Avec les pierres dures, hors de l'eau, le mortier peut être plus épais avec moins de chaux. L'expérience locale apprend aux ouvriers les proportions qu'ils doivent ſuivre, & qui dépendent beaucoup de la nature de la chaux.

Plus on bat, boule, remue, agite en tous ſens le mortier, plus la chaux qui y eſt devient liquide; mieux elle s'unit avec le ſable, & moins auſſi il y faut d'eau. C'eſt ce travail qui fait le bon mortier. Les anciens ne mettoient point d'eau dans le mortier.

Les ſables les plus purs font le meilleur mortier; les ſables terreux demandent moins de chaux & font le plus mauvais ouvrage.

Si l'on fait du mortier avec la chaux & de la tuile ou des briques pilées, que l'on choiſiſſe les mieux cuites, & celles qui n'ont pas été à la pluie. La pozzolane n'eſt qu'une calcination des terres par les volcans.

Les matieres qui aſpirent l'humidité du mortier, lui font perdre ſon gluten. C'eſt par cette raiſon qu'il faut faire tremper les briques; mouiller certaines pierres; inonder ou bien laver un vieux mur, que l'on veut replatrer, avant que d'y appliquer le mortier. *v.* MAÇONNERIE. (B. C.)

CHAUL, (R), *Géog.*, ville des Indes, ſur la côte de Malabar; c'eſt une des principales villes de la côte par ſa grandeur & par ſon commerce. Le port de *Chaul* eſt de difficile entrée, mais très-ſûr & à l'abri de toute ſorte de gros tems. Cette ville fut priſe, en 1507, par les Portugais. Le pays eſt abondant en riches marchandiſes, que l'on vient chercher de tous les côtés de l'Inde & de l'orient. La principale eſt la ſoie dont *Chaul* fournit Goa & toute l'Inde; elle eſt beaucoup plus belle que celle de la Chine. *Long.* 90. 20. *lat.* 18. 30.

Les naturels du pays poſſédent une autre ville du même nom que celle dont nous venons de dire appartenir aux Portugais. C'eſt où ſont toutes ces manufactures de ſoie. Le peuple y eſt fort adroit & fort induſtrieux; on y fait grand nombre de coffres, de boëtes, d'étuis, de cabinets façon de la Chine, très-riches & bien travaillés. Cette ville de *Chaul* qui eſt l'ancienne eſt beaucoup plus grande, que celle des Portugais qui eſt la nouvelle; mais elle n'eſt ni ſi réguliérement bâtie, ni ſi bien fortifiée. Quoiqu'elle ſoit éloignée de la mer d'environ deux lieues, elle n'en n'eſt pas moins propre au commerce, étant arroſée de deux rivieres qui y portent la fertilité dans les terres, en même tems qu'elles ſervent à faire le négoce des marchandiſes.

CHAULER, v. act., *Agricult.*, c'eſt arroſer de chaux. *v.* SEMAILLE, & CHARBONNÉ.

CHAULIEU, *Guillaume Amfrye de*, (N), *Hiſt. Litt.*, naquit à Fontenay dans le Vexin-Normand en 1639, avec un génie heureux & facile, qu'une excellente éducation perfectionna. Eleve de *Chapelle*, il ſe livra comme lui à une volupté délicate, & rendit fidélement dans ſes poéſies ſon génie & celui de ſon maître. On l'appelloit l'*Anacréon du Temple*, parce que, comme le poete grec, il goûta les plaiſirs de l'eſprit & de l'amour juſqu'au dernier âge. A 80 ans étant aveugle, il aimoit mademoiſelle de Launai, & l'aimoit avec la chaleur de la premiere jeuneſſe. L'abbé de *Chaulieu* mourut en 1720, âgé de 81 ans. Les meilleures éditions de ſes poéſies ſont celles de 1733, en trois vol. in-8°. ſous le titre d'Amſterdam, & celle de Paris en 1750, en deux petits volumes in-12. publiée par les ſoins de M. de ſaint Marc, corrigée

Digitized by Google

ſur des copies authentiques, & enrichie d'un grand nombre de pieces. L'auteur du Temple du goût l'a très-bien caractériſé dans les vers ſuivans :

Je vis arriver en ce lieu
Le brillant abbé de Chaulieu
Qui chantoit en ſortant de table.
Il oſoit careſſer le Dieu
D'un air familier, mais aimable.
Sa vive imagination
Prodiguoit, dans ſa douce ivreſſe,
Des beautés ſans correction,
Qui choquoient un peu la juſteſſe
Et reſpiroient la paſſion.

CHAULNES, *Géog.*, petite ville de France en Picardie, au pays de Santerre, avec titre de duché-pairie. *Long.* 20. 30. *lat.* 49. 45.

CHAUM, (N), *Géogr.*, montagne du Péloponneſe, dans l'Argie; c'eſt dans ce lieu que le fleuve Eraſine prend ſa ſource, au rapport de Pauſanias.

CHAUME, (R), *Œc. Ruſt.*, c'eſt le pied des tuyaux de bled & d'autres grains, qui reſte ſur terre après la récolte. Il y a des laboureurs qui le retournent en terre par le premier labour. D'autres y mettent le feu, & labourent ſur la cendre. Il y en a qui l'arrachent pour en faire des meules, & l'employer enſuite ſoit au chauffage, ſoit à des couvertures, ſoit en litiere. D'autres enfin le retournent, mais en ſe contentant d'écorcher la terre, & lui donnent le tems de pourrir : enſorte que ce n'eſt qu'en Décembre qu'ils font leur premier véritable labour : au lieu que ceux qui le retournent en labourant, le font au plus tard vers la S. Martin.

CHAUMES, (R), *Géog.*, ville de France, dans la Brie françoiſe, à trois lieues & demie, nord-oueſt, de Melun. Il y a une abbaye de l'ordre de S. Benoit, laquelle eſt en commende & vaut au titulaire plus de ſix mille livres de rentes.

CHAUMETTE, *Antoine*, (N), *Hiſt. Litt.*, naquit à Vergeſac, petit village dans le Velay. Il fut un des célebres chirurgiens de ſon tems, & intime ami de Guillaume Rondelet. Il exerça ſa profeſſion au Puis, ville capitale du Velay, où il s'établit.

Après avoir fait d'excellentes études dans les humanités, il s'appliqua longtems à la médecine, & ſe détermina enfin pour la chirurgie. C'eſt ce qu'il nous apprend lui-même, dans la préface de ſon *Enchyridion chirurgicum*. Il ajoûte dans le même endroit, qu'il étudia d'abord dans l'univerſité de Montpellier, ſous Guillaume Rondelet & Antoine Saporta, les deux plus habiles profeſſeurs de ce tems-là, qu'il alla enſuite à Paris, & qu'il continua d'étudier en médecine, ſous Jacques Silvius, docteur de la faculté de Montpellier, célebre profeſſeur au college royal, & ſous pluſieurs autres habiles médecins; qu'il avoit fait ſous ces différens maîtres d'excellens recueils, dont il ſe ſervit utilement, quand il entreprit de faire ſon abregé de la chirurgie, où il eut ſoin d'inſérer tout ce qu'il avoit retenu des ſavantes leçons des profeſſeurs, qu'il avoit ſuivis : enfin, que ſes occupations ou ſa mauvaiſe ſanté ne lui permettant point de mettre la derniere main à ſon ouvrage, il le confia à Adam Fontaine ſavant médecin, & homme très-verſé dans toutes les ſciences, qui le retoucha. Cet ouvrage eſt intitulé.

Enchiridion chirurgicum, externorum morborum remedia, tum univerſalia, tum particularia breviſſimè complectens. Quibus morbi venerei curandi methodus probatiſſima acceſſit. Pariſiis, 1567. in-8°. Lugduni, 1570 in-16. addita inſtrumentorum & ferramentorum delineatione, 1568, in-16. Patavii, 1593. in-4°. & 1594. in-8°. Aureliæ, 1621. in-8°.

CHAUMIERE, ſ. f., *Œcon. Ruſtiq.*, cabane à l'uſage des payſans, des charbonniers, des chaufourniers, &c. c'eſt-là qu'ils ſe retirent, qu'ils vivent. Ce nom lui vient du chaume dont elle eſt couverte; mais on le tranſporte en général à toute ſorte de cabanes. On ne ſauroit appliquer aux *chaumieres* & cabanes de nos malheureux payſans, ce que dit Tacite des cabanes où les anciens Finnois ſe retiroient ſans travailler : *Id*

Digitized by Google

beatius arbitrantur quam ingemere agris, illaborare domibus, ſuas alienaſque fortunas ſpe metuque verſare.

CHAUMONT, (R), *Géog.*, ville de France, capitale du Baſſigni, près de la Marne, à cinq lieues, ſud-eſt, de Bar-ſur-Aube, & à 57 lieues, ſud-eſt, de Paris. C'eſt le ſiege d'un préſidial, d'un bailliage, d'une élection, d'une maîtriſe particuliere des eaux & forêts, d'un grenier à ſel, &c. *Long.* 22. 50. *lat.* 46. 6. 13.

CHAUMONT, (R), *Géog.*, ville de Savoie, dans le Genevois, au nord de Clermont, & ſur la route de Clermont à Geneve, peu loin des Frontieres de Breſſe. Elle eſt ſur une montagne & eſt chef-lieu d'un des douze mandemens qui font la diviſion de cette contrée.

CHAUMONT, (R), *Géog.*, deux villes de France portent encore ce nom; dont l'une eſt ſituée dans le Vexin-François, à douze lieues, eſt ſud-eſt, de Rouen, c'eſt le ſiege d'un bailliage, d'une élection, d'une maîtriſe des eaux & forêts, &c. & l'autre eſt ſituée dans le Lyonois, ſur la riviere de Giez, à deux lieues, nord-eſt, de S. Etienne.

CHAUNI, (R), *Géog.*, ville de France, ſituée ſur la riviere d'Oiſe, à ſix lieues, nord-eſt, de Compiegne. Il y a une chatellenie royale. *Long.* 20. 52'. 44". *lat.* 49. 36'. 52".

CHAVONIS, (N), *Comm.*, c'eſt une ſorte de mouſſeline du Bengale, qui a pris ce nom à cauſe de la grandeur & de la qualité de celui qui le premier en a fait faire de cette ſorte, & l'a miſe en uſage. C'étoit M. de Chavonne, colonel d'infanterie au ſervice des Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, & enſuite gouverneur du cap de Bonne-Eſpérance, environ l'année 1714, qui, quelque tems après, ordonna qu'on lui fît de cette mouſſeline, à laquelle on a depuis toujours donné ſon nom. C'eſt une eſpece de *Tarnatane*.

CHAUQUES, (N), *Géog.*, peuples de Germanie. On leur donne la même origine, la même bravoure, & les mêmes mœurs qu'aux Friſons, avec cette différence, que ceux-ci étoient moins nombreux.

Le territoire des *Chauques*, quoiqu'il commençât où finiſſoit celui des Friſons, & qu'il bordât le rivage de l'océan, ne laiſſoit pas, ſelon Tacite, de côtoyer les Angrivariens, les Chamaves, les Dulgibins, les Chaſuares & autres nations moins connues, & de faire un coude du côté des Cattes.

CHAUS, (R), *Géog.*, province d'Afrique, au royaume de Fez, entre les fleuves Zha & Guraigura; ſa longueur eſt de quarante-ſix milles & ſa largeur de quarante. Elle eſt en grande partie pierreuſe, ſeche & ſtérile; mais il y a des cantons très-fertiles, où l'on recueille beaucoup de bled, de figues, de raiſins, de dattes, de pêches, d'olives, de citrons, de coings, &c. Elle abonde encore en bois & en bêtes privées & ſauvages: on y a quantité de moutons, de la laine deſquels on fait des étoffes auſſi fines que du drap de ſoie; beaucoup de chevaux, d'ânes, de mulets, de chevres, de lions, de ſinges, de léopards, & un nombre prodigieux de ſerpens qui, en quelques endroits de la province, ſont ſi privés qu'ils fréquentent dans les maiſons comme les chiens & les chats.

Quant aux habitans, les uns ſont modeſtes, civils, robuſtes, légers à la courſe & habiles à gouverner un cheval; les autres, groſſiers, brutaux & dont les connoiſſances ſont très-bornées, ce qui eſt en grande partie cauſe que la pauvreté eſt leur partage.

CHAUS, (N), *Géog.*, riviere d'Aſie proprement dite, à trois journées de *Taba*, ville de Piſidie, & peu loin de la ville d'Erizza.

CHAUSAY, (R), *Géog.*, isle de l'océan, ſur les côtes de Normandie, dans la Manche, près du Cotentin, à deux petites lieues de Granville, au couchant, & preſqu'au milieu, entre l'isle de Jerſey & le mont S. Michel. Elle eſt environnée de quantité de rochers, & appartenoit autrefois à l'abbaye du mont S. Michel avec les isles de Jerſey & de Garneſey.

Digitized by Google

CHAUSSE, en terme d'*Epinglier*, eſt un morceau de bois taillé en deſſous, pour embraſſer ſur la cuiſſe; chaque extrêmité en eſt traverſée d'une courroie de cuir, dont on lie la *chauſſe* ſur la cuiſſe. Sa partie ſupérieure a vers ſes bords deux anneaux dans leſquels paſſe la croſſe. On fait entrer les tronçons dans la *chauſſe*, pour les couper plus facilement en hanſes. *v.* HANSES, TRONÇONS, & CROSSE, & *fig. 30. & 31. Pl. de l'épinglier*, & *la fig. 11.*; vignette qui repréſente cet ouvrier qui a la *chauſſe* ſur la cuiſſe, & qui coupe des tronçons. La *fig. 20.* repréſente la *chauſſe r*; la croſſe qui paſſe dans les deux anneaux *r s* de la platine, pour aſſujettir les tronçons *q*, repréſente la boîte, dont l'uſage eſt d'égaliſer de longueur les tronçons.

CHAUSSE, ſ. f., partie de notre habillement qui couvre les jambes. *v.* BAS.

CHAUSSE, *Comm. v.* CHAUSSE.

CHAUSSE, *Pêche*, eſpece de filet qu'on diſpoſe au dedans des autres, comme on l'a pratiqué au chalut, dont l'uſage eſt d'empêcher le poiſſon de rétrograder & de s'échapper du filet, quand une fois il y eſt entré. Voyez *la conſtruction de la* chauſſe *du chalut; elle eſt ingénieuſe.*

CHAUSSE, *Pharmacie*, *chauſſe* d'Hippocrate, *monica Hippocratis*, ſac conique, ou eſpece de long capuchon fait d'un bon drap ſerré, dont les apothicaires ſe ſervent pour filtrer ou paſſer certaines liqueurs, comme ratafiats, ſyrops, décoctions, &c. *v.* FILTRE. Les apothicaires ſe ſervent moins communément de la *chauſſe* que du blanchet, qu'ils lui ont ſubſtitué, & qui eſt réellement plus commode dans la plûpart des cas. *v.* BLANCHET. Quelques auteurs Allemands ont inſinué ou dit, que le nom de *chauſſe* d'Hippocrate, ou plutôt d'hyppocras, lui étoit venu de ce qu'on l'avoit employé d'abord à la clarification de l'*hyppocras*. Mais Blancard lui fait l'honneur de lui donner une étymologie grecque; il tire ce nom de ὑπὸ, *ſub*, & κιρνυμι, *miſceo*.

CHAUSSE *d'aiſance en bâtiment*, *Architect.*, eſt un tuyau de plomb ou de pierre percé, en rond ou quarrément, & le plus ſouvent de boiſſeaux de poterie, éloigné de trois pouces d'un mur mitoyen.

CHAUSSE, *carte* & *cauche*, terme de *Pêche*, eſt un inſtrument à qui ſa conſtruction a donné nom; c'eſt un filet qui a la forme d'une *chauſſe* large en s'ouvrant, mais qui va toujours en diminuant juſqu'au bout. Les mailles qui ſont aſſez claires à l'entrée, retréciſſent auſſi à meſure qu'elles avancent vers le bout du filet, qui eſt ſouvent fermé d'une corde, que l'on dénoue, pour pouvoir plus facilement retirer le poiſſon qui s'eſt pris dans ce filet. Le bas de l'ouverture de la *chauſſe* eſt chargé de plaques de plomb, pour la faire couler bas. Les côtés ont deux à deux pieds & demi de haut; & la tête du filet eſt amarrée ſur un petit ſapin, pour la faire flotter, & tenir la *chauſſe* ouverte. Les côtés de la *chauſſe* ſont comme ceux du coloret, & les cordages de ces côtés ſe rejoignent, & ſont frappés ſur un petit cablot, que l'on amarre à l'arriere du bateau, qui entraîne cette petite dreige, qui pêche tout ce qui ſe trouve ſur ſon paſſage.

Cet inſtrument eſt la véritable dreige des Anglois, à cette différence près, qu'au lieu de plomb ils y mettent une barre de fer.

Il y a encore une autre ſorte de *chauſſe* qu'une chaloupe porte au large, & que l'on halle enſuite à terre, au moyen du cordage que pluſieurs hommes tirent à eux. Voyez auſſi les articles CHALUT & SAUMON, *& nos planches de pêche.*

La *chauſſe* ou carte des pêcheurs de l'amirauté de Dunkerque, eſt une eſpece de drague ou chalut dont les pêcheurs de cette côte ſe ſervent pour faire la pêche des petits poiſſons propres à ſervir d'appas à leurs lignes.

Quelque néceſſaire que ſoit la carte ou *chauſſe* à ces pêcheurs, on ne peut s'empêcher d'obſerver que c'eſt auſſi un inſtrument très-pernicieux, & que ſi les pêcheurs ne s'éloignent pas des côtes à la

Digitized by Google

la diſtance qui leur eſt enjointe pour y traîner la *chauſſe*, elle doit pendant les chaleurs néceſſairement détruire le frai, & faire périr tous les petits poiſſons qu'elle trouve ſur ſon paſſage.

Le ſac de la carte eſt un filet en forme de *chauſſe* d'environ quatre braſſes de longueur, dont les mailles qui ont à ſon embouchure environ dix-huit lignes, viennent inſenſiblement à ſe retrécir peu à peu, enſorte que vers le tiers de l'extrémité elles ont à peine neuf lignes en quarré; & comme elle ſe termine fort en pointe, elle ne peut mieux être comparée qu'à la *chauſſe* des guideaux à hauts étaliers dont ſe ſervent les pêcheurs de l'embouchure de la Seine pour la pêche de l'éperlan; le bout eſt clos & fermé comme un ſac lié; le filet lui-même eſt lacé avec de gros fils; ainſi quand il eſt mouillé les mailles en paroiſſent encore plus étroites.

Chaque bateau pêcheur a ſa carte, & ils vont ordinairement & preſque toujours deux bateaux de conſerve à côté l'un de l'autre, à la diſtance au plus de quatre à cinq braſſes, faiſant leur pêche ſuivant l'établiſſement des vents ou le cours des marées. La *carte* eſt chargée de plaques de plomb par le bas du ſec; la tête en eſt garnie de flotes de liége pour la tenir ouverte; l'embouchure peut avoir quinze pieds d'ouverture; elle eſt amarrée avec deux cordages par le milieu du bateau, à bas-bord & ſtribord, de la même maniere que le chalut ou rêt traverſier; c'eſt preſque le même filet.

Lorſque les pêcheurs ont trainé pendant quelque tems leur *carte*, & qu'ils ont pris ſuffiſamment d'appas pour amorcer leurs lignes, ils pouſſent au large pour aller faire leur pêche.

C'eſt en trainant la *carte* que les pêcheurs des corvettes de Dunkerque, qui s'en ſervoient à moins de trente à quarante braſſes de la côte, & ſouvent encore plus près, venoient ſur les pêcheries des riverains montées ſur piquets, & les détruiſoient; inconvénient auquel on a remédié par des reglemens.

CHAUSSÉ TROP HAUT, en termes *de Manege*, ſe dit d'un cheval dont les balſanes montent juſqu'au genou ou au jarret; ce qui paſſe pour un indice malheureux ou contraire à la bonté du cheval. *v.* BALSANE.

CHAUSSÉ, adj., en termes *de Blaſon*, ſe dit d'une eſpece de chevron plein & maſſif, qui étant renverſé touche de ſa pointe celle de l'écu; ce qui fait que le champ de l'écu lui ſert comme de chauſſe ou de vêtement qui l'entoure de bas en haut. C'eſt l'oppoſé de *chappé*. Voyez ce mot. Eſpallart à Bruxelles, de gueules à trois pals d'argent, *chauſſé* d'or, coupé d'azur, à une face vivrée d'or.

CHAUSSÉE, ſ. f., en *Architecture*, eſt une élévation de terre ſoutenue par des berges en talut, de file de pieux, ou de mur de maçonnerie, pour ſervir de chemin à travers un marais & des eaux dormantes, &c. ou pour empêcher les débordemens des rivieres. Ce mot vient, ſelon M. Ménage, de *calcare*, marcher. *v.* CHEMIN.

CHAUSSÉE DE PAVÉ, eſt l'eſpace cambré qui eſt entre deux revers ou deux bordures de pierre ruſtique pour les grandes rues ou les grands chemins.

CHAUSSÉE, (N), *Milit.*, *rez-de-chauſſée*, eſt une ſituation de terrein toute plate, qui ne panche, ni de part ni d'autre. Le talut & le déclin d'une hauteur, ſont le contraire du rez-de *chauſſée*.

CHAUSSÉE d'*aiſance*, (N), *Milit.*, c'eſt ſur mer la même choſe que latrines ſur terre; le tuyau en eſt de plomb.

CHAUSSÉE, terme d'*Horlogerie*, piece de la cadrature d'une montre: on y diſtingue deux parties, le canon & le pignon; celui-ci eſt ordinairement de douze, & mene la roue des minutes: le canon eſt limé quarrément vers ſon extrêmité, pour porter l'aiguille des minutes. La *chauſſée* tient à frottement ſur la tige de la grande roue moyenne, de façon qu'elle peut tourner indépendamment de cette roue. Cet ajuſtement eſt néceſſaire pour mettre la montre à

l'heure. Voyez *la figure c fig. 2. Pl. d'Horlogerie*, & *l'article* CADRATURE.

CHAUSSE-PIED, *Cordonn.*, morceau de cuir de veau paſſé, fort mince & fort doux, large par un bout, étroit par l'autre, couvert de ſon poil; on s'en ſert pour chauſſer le ſoulier qui eſt quelquefois étroit, & preſque toujours neuf, & peu fait à la forme du pied quand on uſe de *chauſſe-pied*.

CHAUSSER, v. act., *Cordonn.*, c'eſt fournir quelqu'un de chauſſure. Voyez les articles SOULIER, MULE, PANTOUFLE. En ce ſens il ſe dit de l'ouvrier; mais il s'applique auſſi à l'ouvrage: *cette mule vous chauſſe bien.* Il ſe dit auſſi de l'action de mettre ſa chauſſure: *vous êtes long à vous chauſſer.*

CHAUSSER *les étriers*, en termes *de Manege*, c'eſt enfoncer ſon pied dedans juſqu'à ce que le bas des étriers touche au talon. Cette façon d'avoir ſes étriers a très-mauvaiſe grace au manege; il faut les avoir au bout du pied.

Se chauſſer, eſt la même choſe à l'égard du cheval, que *ſe botter*. v. SE BOTTER.

CHAUSSER, *Jard.*, ſe dit de la partie de la culture des arbres qui conſiſte à en bêcher le pied, & à le fournir d'amendement.

CHAUSSER, terme de *Fauconnerie*; *chauſſer la grande ſerre de l'oiſeau*, c'eſt entraver l'ongle du gros doigt d'un petit morceau de peau.

CHAUSSE-TRAPPE, (R), ſ. f., *Bot. calcitrapa.* Tournefort rangeoit les plantes de ce nom, dont Vaillant a fait un genre, parmi les chardons. M. Linné les réunit au genre de ſes centaurées, dont elles forment une diviſion. Elles ont, comme les autres plantes de ce genre, les fleurons de la circonférence de la fleur plus évaſés, ſtériles & ſans ſexe, & le placenta couvert de poils: ce qui les diſtingue, c'eſt que les écailles du calice, du moins celles des rangs inférieurs, ſe terminent par une forte épine bordée de piquants à ſa baſe. D'une douzaine d'eſpeces connues qui ont ces caracteres, nous n'en indiquerons que deux.

1°. La principale eſt la *chauſſe-trappe* proprement dite, *centaurea calicibus ſubduplicato-ſpinoſis ſeſſilibus, foliis pinnatifidis linearibus dentatis, caule piloſo.* Linn. *ſp. pl.* 1297. *carduus ſtellatus ſ. calcitrapa.* J. B. ſa tige eſt branchue, ſes feuilles molles un peu velues des deux côtés, étroites & coupées latéralement en pluſieurs lobes écartés & dentelés: ſes têtes ſont attachées latéralement aux branches, & ſes fleurs ordinairement purpurines: les écailles inférieures du calice ſe terminent par de longs piquants bordés de pointes à leur baſe: les ſupérieures n'ont qu'un ſimple piquant: ſes ſemences ſont nues & cendrées. Elles croît le long des chemins.

Qualités & uſages. Toute la plante eſt amere, & particuliérement ſes fleurs: leur infuſion dans le vin paſſe pour un très-bon fébrifuge, de même que le ſuc de ſes feuilles pris à la doſe de quatre ou ſix onces. L'écorce de ſa racine infuſée dans de l'eau ou dans du vin, paſſe auſſi pour fébrifuge & un bon diuretique. Le remede pour la colique nephrétique, publié par M. de la Moignon, conſiſtoit à prendre tous les matins un verre de vin blanc, dans lequel on avoit mis infuſer un gros de l'écorce extérieure de cette racine ſechée à l'ombre & pulvériſée. Voyez Tournef. *hiſt. des pl. de Par.* La ſemence pilée & macerée pendant la nuit dans du vin à la doſe d'un gros & priſe le matin à jeun, pouſſe par les urines & dégage les canaux urinaires embarraſſés par un muqueux viſqueux; mais il faut uſer de ce remede avec précaution, de peur qu'il ne cauſe le piſſement de ſang. Voyez Geoffroy *mat. med.*

2°. L'eſpece appellée *chardon doré*; ou *chardon étoilé jaune*; *carduus ſolſtinalis* Dod. eſt originaire des pays chauds: on la cultive auſſi dans les jardins. Sa tige eſt haute d'une coudée, branchue & velue, de même que ſes feuilles, dont les radicales ſont découpées latéralement & terminées par un lobe plus grand que les autres; celles qui accompagnent la tige ſont ovales, dentées, & ſont conti-

Digitized by Google

nues avec des feuillets dont la tige eſt garnie ſelon ſa longueur. Les rameaux ſont terminés par des fleurs jaunes dont les calices ſont armés d'épines jaunes bordées de piquants. Cette plante paſſe pour ſudorifique. (D.)

CHAUSSE-TRAPE, (N), *Hiſt. Nat.*, coquillage de mer, d'un blanc ſale, couvert de boſſages, de rides, & de trois rangs de ramages déchiquetés depuis le haut juſqu'en bas: ce coquillage univalve, eſt, ſelon M. d'Argenville, de la famille des pourpres: on l'appelle auſſi *cheval de friſe* de ſa reſſemblance avec la *chauſſe-trape* de guerre.

CHAUSSES-TRAPES, (R), *Mil.*, ſont des clous à quatre ou cinq pointes, dont il y en a toujours une en l'air; chaque pointe eſt longue de quatre à cinq pouces. On ſeme les *chauſſes-trapes* ſur une breche, ou ſur un paſſage de la cavalerie ennemie, pour le lui rendre difficile.

Il y a de grandes, de petites & de moyennes *chauſſes-trapes*. Les petites ont leurs pointes de trois pouces de longueur, jettées dans les foſſés ſecs, & dans les montées des breches; elles nuiſent infiniment aux aſſiégeans. Les moyennes ont leur fer de quatre pouces, & les grandes l'ont de cinq. L'uſage des unes & des autres, eſt, comme je viens de le dire, d'être ſemées dans les embuſcades, & autres lieux où doit paſſer la cavalerie. Elles ſont auſſi fort propres pour être jettées dans les breches & autres lieux, par où il faut que l'infanterie monte.

Les anciens connoiſſoient ces ſortes de machines. Procope fait mention d'une *chauſſe-trape* aſſez ſinguliere: c'étoit une machine faite avec quatre pieux d'une longueur égale, & dont les extrêmités étoient jointes enſemble, de telle ſorte que de quelque côté que ce fût, les rayons formoient toujours un triangle. Quand on jettoit la machine à terre, il y avoit trois pieux qui étoient cachés, & un qui étoit debout, & qui arrêtoit les hommes & les chevaux. Toutes les fois que l'on la tournoit, le pieu qui étoit droit tomboit à terre, & un autre ſe relevoit. Les ceps & les aiguillons de Céſar à Alexia, qui n'étoient que des arbres à fleur de terre, deſquels il ne paroiſſoit que la tête du tronc, dont les pointes entroient dans les jambes de ceux qui penſoient les traverſer, étoient plus dangereux que nos *chauſſes-trapes*. Voyez *les Pl. de l'art. milit. attaq. & deff. des places la fig. 32.*

CHAUSSETTE, ſ. f., partie de l'habillement des jambes; ce ſont proprement des bas ou de toile, ou de fil, ou de coton, ou de fil & coton, qu'on met ſous d'autres bas. Il y a des *chauſſettes* ſans pied, auxquelles on n'a reſervé que comme un étrier qui embraſſe le pied par deſſous, un peu au delà du talon; il y en a d'autres qui ont entiérement la forme du bas; ce ſont les plus commodes & les plus propres; les autres ouvertes par derriere, font toujours grimacer le bas qui les couvre. On porte des *chauſſettes* pour la propreté & pour la commodité.

CHAUSSIN, *Géogr.*, petite ville de France en Bourgogne, enclavée dans la Franche-Comté, ſur le Doux, environ à quatre lieues, ſud-ſud-oueſt, de Dole.

CHAUSSON, ſ. m., partie de l'habillement; c'eſt proprement le pied d'un bas: on en tricote de laine, de fil & de coton; on en fait de toile; les uns ſont pour l'hyver, les autres pour l'été. On porte des *chauſſons* en hyver pour la propreté & la commodité, en été pour la propreté: ils ſe mettent à nud ſur le pied: il faut que ceux de toile qu'on coud ſoient couſus à longs points, & qu'il n'y ait ni ourlet ni rendouble; ce qui formeroit des endroits inégaux d'épaiſſeur qui bleſſeroient le pied: les ouvriers appellent ces points, *points noués*. Ce vêtement étoit à l'uſage des dames Romaines; mais il n'avoit pas la même forme que parmi nous; c'étoit des bandes dont elles s'enveloppoient les pieds; ces bandes étoient appellées *faſciæ pedales*.

Digitized by Google

* Ces bandes étoient de couleur, & le plus ſouvent rouges, ſelon le témoignage d'Alexandre Napolitain, fondé peut-être ſur ces paroles de Cicéron dans une de ſes harangues, *purpureis faſciolis*. Il eſt vraiſemblable qu'une partie s'en laiſſoit voir par toute l'ouverture du ſoulier ou brodequin, qui ne devoit pas fermer juſte, & dont la matiere étoit ſi déliée, qu'il faiſoit l'effet d'un bas bien tendu, par le moyen d'une jarretiere qui en arrêtoit le haut, & qui cependant, au rapport de Tertullien, ne ſerroit la jambe que mollement. Cela nous donne lieu d'imaginer que les jarretieres des dames romaines n'étoient autre choſe qu'une ſorte de ruban aſſez large, d'or ou de pourpre, & le plus ſouvent blanc, dont elles faiſoient pluſieurs tours qui croiſoient, & dont les bouts ſe perdoient enſuite; telles à peu près que cette jarretiere blanche de Pompée, qui reſſembloit à un bandeau royal, & dont Favonius voulut lui faire un crime, comme ſi Pompée eût affecté par-là de montrer au peuple ſes deſirs & ſes vœux pour la royauté: „ Qu'importe, lui diſoit Fa„ vonius, en quel endroit de ton corps „ tu places le diademe ". *

Nous donnons encore le nom de *chauſſon* aux ſouliers à deſſus de bufle & ſemelle de chapeau, dont on ſe ſert en jouant à la paume, en tirant des armes.

CHAUSSON, en terme *de Pâtiſſerie*, c'eſt une eſpece de tourte de pommes.

CHAUSSURE, (R), *Hiſt. Anc.* C'eſt la partie de l'habillement qui couvre les pieds.

Il ſeroit difficile de déterminer le tems & le lieu où l'on a commencé à porter des *chauſſures*. Le plus ancien de tous les écrivains qui en parlent, c'eſt Moïſe, qui, dans la *Geneſe* fait dire à Abraham, qu'il ne prendroit pas même la courroie des *chauſſures* des ennemis qu'il avoit vaincus; ce qui prouve que dès ce tems-là l'uſage en étoit commun.

Les Romains déſignoient pluſieurs ſortes de *chauſſures* par ces noms, *calceus*, qui ſe prend ſouvent pour un nom générique, *Pero*, *Mulleus*, *Phæcaſium*, *Caliga*, *Solea*, *Crepida*, *Sandalium*, *Campagus*, *Baxea*, *Compes*, *Gallica*, *Sicyonia*. D'autres *chauſſures*, qui montoient juſqu'au milieu de la jambe, & même plus haut, étoient l'ocréa & le cothurne. Il faut voir les articles particuliers de ces différentes *chauſſures*.

La *chauſſure* romaine, quant à la hauteur, ne ſe terminoit pas comme la nôtre. S'élevant juſqu'à mi-jambe, en prenant juſte toutes les parties, elle étoit ouverte par devant, depuis le cou du pied, & ſe fermoit avec une eſpece de ruban ou de lacet. Pour être bien chauſſé, il falloit que la *chauſſure* fût extrêmement ſerrée. Un ſoin particulier des gens du ſiecle, dit S. Jérôme, eſt d'avoir une *chauſſure* propre & bien tendue. On ſait que Paul-Émile, ayant répudié ſa femme, qui étoit en conſidération pour ſa vertu, & par-là s'étant expoſé aux reproches de ſes amis, ſe contenta de répondre en leur montrant le pied? *Vous voyez cette* chauſſure; *elle eſt bien faite & me chauſſe juſte; mais, vous ne ſavez pas où elle me bleſſe.*

Si ce n'étoit pas là une preuve ſenſible de l'irrégularité de la conduite de ſa femme, c'étoit au moins une marque certaine que tout le pied étoit couvert de la *chauſſure*. La forme, au volume près, en étoit égale pour les femmes comme pour les hommes. „ Que vo„ tre pied, dit Ovide à une femme „ qu'il aime, ne nage point dans une „ *chauſſure* trop large ". Pour éviter cet inconvénient, l'on avoit ſoin de ſerrer les lanieres, comme le dit Tibulle, & de les garnir de bourre ou de choſes ſemblables comme on le voit dans Tertullien, *Stipabant tomento*; ſur quoi Rhenanus ajoûte *Stipant ne follicet calceus*. „ Ils „ le rembourrent, de crainte qu'elles ne „ faſſent des plis, & qu'elles ne tour„ nent dans le pied ". Le bout de la *chauſſure* alloit en pointe un peu recourbée, qu'ils nommoient *Calceum roſtrarum*, *repandum*, *uncinatum*; & ceux qui en portoient ainſi, s'appelloient *Uncipedes*, ainſi

Digitized by Google

que nous l'apprenons de Tertullien. Telle étoit la *chauſſure* de Junon, comme le remarque Cicéron.

L'on ſe ſervit d'abord pour les *chauſſures*, de cuir cru avec tout le poil, qu'on appelloit *Carbatinas crepidas*; mais, dans la ſuite des tems, on prépara les cuirs les corroyant & les paſſant à l'alun, pour les rendre plus propres & moins incommodes. On employoit les cuirs de vaches, de veaux, de cerfs, de chevres & de maroquin. D'où vient la raillerie de Martial. Ce poëte ſe moquoit d'un homme qui portoit une calotte de maroquin aſſez profonde : *Celui-là*, diſoit-il, *vous a plaiſamment raillé, qui a parlé de votre calotte comme de la* chauſſure *de votre tête.*

L'on ſe ſervoit auſſi d'écorce d'arbres, ou du moins de leurs peaux ou membranes. Les bergeres Eſpagnoles, au rapport de Pline, fournirent la mode de *chauſſures* de jonc & de genêt. On mit en œuvre la laine, le lin & la ſoie; mais, le fond ou tiſſu n'en ſubſiſta pas long-tems ſans recevoir quelque ornement étranger.

Si nous en croyons certains auteurs, non-ſeulement les *chauſſures* ſe trouverent chargées de feuilles d'or, mais il y en avoit même, dont les ſemelles étoient d'or maſſif. Plaute, dans ſa comédie des Bacchides, fait dire à un valet, à qui ſon maître demande ſi un certain Théotime eſt riche : *Vous me demandez ſi un homme eſt riche, lorſqu'il porte des ſemelles d'or à ſes* chauſſures.

Le luxe n'en demeura point là; la vanité dans la parure des *chauſſures* alla ſi loin, que non-ſeulement le deſſus de la *chauſſure* étoit garni de pierreries, mais toute la *chauſſure* même.

La molleſſe & la galanterie donnerent lieu à une certaine mode dans la *chauſſure*. Cette mode vint d'une ſorte de *chauſſure* grecque, qu'on appelloit *Sicyonienne*; elle étoit plus légere & plus délicate que les autres.

On employa le liege pour hauſſer la *chauſſure* & élever la taille, ſuivant la coûtume des Perſes, chez qui la petite taille n'étoit pas en honneur. L'uſage en étoit commun ſur la ſcene & dans les repréſentations, où l'on recherchoit de la majeſté. Les coquettes s'en ſervoient dans les bals, les actrices ſur le théatre, & ſur-tout dans le comique; & s'il eſt permis de rapprocher des choſes infiniment oppoſées, les prêtres s'en ſervoient dans les ſacrifices.

Toutes les *chauſſures* des femmes étoient blanches pour l'ordinaire. „Étudiez-vous, „ leur diſoit Ovide, à déguiſer vos dé„ fauts; qu'un pied mal-fait ſoit tou„ jours caché ſous un cuir bien apprêté „ & blanc comme la neige".

Martial reprend dans Cinna trop de négligence dans ſes habits, & en même tems trop d'affectation & de recherche dans ſa *chauſſure*; de telle ſorte que par l'effet d'un goût biſarre, il joignoit la mal-propreté d'un homme aux mignardiſes d'une femme.

Nous penſons qu'il ne ſera peut-être pas hors de propos, ni contre la décence de dire ici, que les dames Romaines ſe ſervoient de chauffons. Elles connoiſſoient auſſi l'uſage des chauſſettes. L'uſage des mules ou pantoufles ne leur étoit pas non plus inconnu. *Soleâ objurgabere rubrâ*, dit Perſe.

Nous apprenons trois choſes par ce paſſage; la premiere, comme on vient de le remarquer, que les dames romaines ſe ſervoient de mules dans leurs chambres; la ſeconde, que le rouge aux *chauſſures* n'étoit point la couleur qu'une honnête femme oſât porter; & la troiſieme enfin, que dans tous les tems les courtiſannes ſe ſont diſtinguées par leur *chauſſure*.

Mais, ſoit que les bienſéances ſoient ſubordonnées à la mode, & que le caprice regle celle-ci; ſoit que dans quelques femmes la vertu fût aſſez hardie pour s'affranchir de la tyrannie d'un uſage, qui contraignoit le goût & l'imagination, celles qui ſe piquoient le plus de régularité, porterent impunément des *chauſſures* rouges, long-tems même avant le regne d'Aurélien, qui leur en permit

l'uſage, & l'ôta en même tems aux hommes. L'ordonnance de ce prince fut d'autant plus gracieuſe pour les dames, que lui & ſes ſucceſſeurs ſe réſerverent cette couleur, à l'exemple des anciens rois d'Italie, au rapport de Dion Caſſius. Elle regna long-tems dans le bas empire, & paſſa même des empereurs d'Occident à la perſonne des papes, qui acheverent d'effacer les traces de ſa premiere deſtination.

Les empereurs chargerent leur *chauſſure* de pluſieurs ornemens. Ils y firent broder la figure d'un aigle, enrichi de perles & de diamans. Il y a lieu de croire que cette décoration paſſa juſqu'aux *chauſſures* des dames, ou du moins juſqu'à celles des impératrices. Elles avoient été honorées du laticlave, qui étoit l'ordre de l'empire; leur eût-on refuſé une diſtinction, qui ne ſervoit pas moins à l'agrément de leur perſonne, qu'à la différence de leur rang? D'ailleurs, les pierreries étoient ſi communes, qu'au rapport de Pline, les femmes les plus modeſtes & les plus ſimples n'oſoient non plus aller ſans diamans, qu'un conſul ſans les marques de ſa dignité.

Pline s'attache à en relever la ſuperfluité, par le contraſte qu'il nous préſente dans la ſimplicité des triomphes de Curius & de Fabricius, comparée à l'orgueil de Lollia. Selon lui, cependant, ce ne fut pas là le plus grand exemple de la magnificence des dames Romaines. Quoiqu'il en ſoit, & quelques ornemens que nous abandonnions à leur *chauſſure*, nous ne croyons pas devoir avancer qu'elles fiſſent uſage de ces croiſſans, que portoient à leurs *chauſſures* les patriciens & les ſénateurs. Peut-être n'étoit-ce au fond qu'une boucle d'une forme particuliere, dont la mode pouvoit être commune à l'un & à l'autre ſexe; mais, nous n'oſons inſiſter là-deſſus, puiſqu'au rapport des auteurs les plus graves, ces croiſſans établiſſoient une ſorte de moralité, qui pouvoit bien n'être pas tout-à-fait du goût des dames.

On convient que les *chauſſures*, qui s'appelloient *ſolea*, *crepida*, *ſandalium*; *gallica*, étoient aſſez ſemblables les unes aux autres; que ce n'étoient que des ſemelles qui couvroient la plante des pieds, & qui étoient attachées avec des cordons ou des bandes de cuir; mais, on ne ſait pas bien en quoi elles différoient entr'elles. Les *ſoleæ* & *gallicæ* ne pouvoient ſe porter avec la toge. Les ſénateurs s'en ſervoient pourtant à la campagne; ils les pouvoient porter avec la pénule ou avec la tunique. Les femmes les portoient auſſi-bien que les *crepidæ* à la ville comme à la campagne. Ces *chauſſures*, qui ne couvroient le deſſus du pied que par intervalles, n'étoient point les ſeules *chauſſures* des femmes. Elles en avoient auſſi de fermées comme nos ſouliers. D. Bernard de Montfaucon dit qu'il en a obſervé ſur les marbres un aſſez grand nombre.

Le luxe des Romains, qui, dans les ſiecles des empereurs, ſe montroit dans toutes les parties qui compoſent l'habit & la parure, ſe faiſoit auſſi remarquer dans les *chauſſures*. La moindre dépenſe étoit de les peindre de différentes couleurs, de noir, de rouge, de blanc, de jaune & de verd; cette bigarrure étoit en uſage pour les hommes comme pour les femmes. L'empereur Aurélien, ainſi que nous l'avons déja remarqué, la réprima dans les hommes.

La plûpart des auteurs veulent que l'empereur Dioclétien ſoit le premier qui ait porté des pierres précieuſes ſur ſes *chauſſures*, & aſſurent que ce prince les donnoit à baiſer à ceux qui lui faiſoient la révérence. On trouve néanmoins qu'Héliogabale en a porté avant Dioclétien, auſſi-bien qu'Alexandre Sévere; & Pline nous parle de cette coûtume, comme d'un abus fort commun de ſon tems.

Les Romains avoient des *chauſſures* de fer; mais, pour en faire le ſupplice des chrétiens durant les perſécutions. Ils les garniſſoient au dedans de gros cloux, qu'ils faiſoient rougir au feu, comme on fit à S. Baſile martyr.

Les Grecs exprimoient ordinairement

Digitized by Google

la *chauſſure* par ces mots *hypodemata*, *pedila*. Ils appelloient *cnemis* ce que les Romains nommoient *ocrea*, terme qui revient aſſez à nos bottes. La *chauſſure* des Grecs étoit à peu près la même que celle des Romains, ſi l'on s'en rapporte aux ſtatues qui nous reſtent de Télamon, de Pyrrhus & d'autres. Philoſtrate donne quatre eſpeces de *chauſſure* grecque, qu'il appelle *lautia*, *ſandalia*, *crepides* & *pedila*. On ne ſait ce que c'étoit que Lautia, les trois autres étoient communes aux Grecs & aux Romains.

Pythagore, au rapport du même Philoſtrate, commanda à ſes diſciples de ſe faire des *chauſſures* d'écorce d'arbre, matiere trop fragile pour garantir les pieds. Celle qu'employoit Empédocle étoit bien plus ſolide; car, ſes *chauſſures* étoient de cuivre, s'il en faut croire quelques auteurs cités par Strabon. C'eſt pour cela que Lucien l'apoſtrophe dans ſes dialogues, l'appellant pantouflier, par alluſion à ce qu'Empédocle, voulant faire croire qu'il avoit été enlevé au ciel, ſe précipita dans le mont Etna, ſans que perſonne s'en apperçût, croyant par-là cacher au monde ce qu'il étoit devenu; mais, le genre de ſa mort fut découvert par ſes pantoufles d'airain, que les feux du mont Etna rejetterent.

Les *chauſſures* de Philétas de l'iſle de Cos n'étoient pas moins extraordinaires; c'étoit un homme ſi maigre & ſi foible, que la moindre choſe l'auroit renverſé; de peur donc que le vent ne le culbutât, il ſe fit faire des ſemelles de plomb. „ Mais, dit Élien, s'il étoit foible juſ- „ qu'au point de ne pouvoir ſe défen- „ dre contre le vent, comment pouvoit- „ il porter un ſi grand poids? Cela me „ paroit hors d'apparence. Je ne fais „ que raconter ce que j'ai lu". Athénée, qui rapporte à peu près la même hiſtoire de ce Philétas, dit qu'il étoit poete; & que de peur que le vent ne le renverſât, il portoit au tour de ſes pieds des globes de plomb.

Alcibiade, ſelon Athénée, avoit des *chauſſures* d'une forme ſinguliere, plus belles & plus délicatement faites que celles des autres. Comme cette forme de *chauſſures* plut, on ne manqua pas d'en faire de ſemblables, qu'on appelloit les *chauſſures* d'Alcibiade.

Voilà, dit Dom Bernard de Montfaucon, des manieres de *chauſſures* extraordinaires. Quant aux *chauſſures* ordinaires de différentes eſpeces, il y a apparence que celles des Grecs étoient les mêmes que celles des Romains, ainſi que nous l'avons remarqué. S'il y avoit de la différence, nous ne la connoiſſons point.

Les Germains & ſur-tout les Goths avoient une *chauſſure* de cuir très-fort, qui alloit juſqu'à la cheville du pied. Les gens diſtingués la portoient de peau. Ils étoient auſſi dans l'uſage d'en faire de jonc & d'écorce d'arbre. Quant aux *chauſſures* des Orientaux, elles étoient ordinairement à jour par le deſſus du pied, & n'avoient qu'une ſemelle attachée au pied avec des cordons, à cauſe de la chaleur du pays.

M. le comte de Caylus, au ſujet d'une figure étruſque, dont il décrit l'habillement, dit: „ C'eſt le véritable *ſagum* des „ Gaulois. La *chauſſure* ne caractériſe pas „ moins ce peuple. On la voit ici telle „ que les auteurs l'ont décrite, c'eſt-à-di- „ re, comme une eſpece de chauſſon, qui „ vraiſemblablement étoit de cuir. Il me „ ſemble qu'on n'en trouve point de „ cette même eſpece ſur les monumens „ des autres peuples: J'avoue que les „ *chauſſures* des Étruſques en approchent; „ mais, ſi l'on examine l'une & l'autre „ avec attention, il eſt certain qu'on y „ remarquera des différences notables. „ Je prévois qu'il ſe trouvera des gens, „ qui traiteront de vaine, & peut-être „ de ridicule mon application à chercher „ les rapports qu'il peut y avoir entre „ des choſes, que le climat ou l'intem- „ périe des ſaiſons inſpirent naturelle- „ ment à tous les hommes. Cependant, „ je n'aurai point égard à de pareilles „ critiques, parce que la diſcuſſion où „ je ſuis entré, ne ſauroit qu'être très- „ utile, ſoit pour donner une plus par-

Digitized by Google

„ faite connoiſſance des anciens, ſoit „ pour l'éclairciſſement de leurs auteurs".

Les eſclaves ne portoient point de *chauſſures*, mais marchoient nuds pieds; on les appelloit pour cela *cretati* ou *gypſati*, c'eſt-à-dire, *des pieds poudreux*. Il y avoit auſſi des perſonnes libres, qui alloient nuds pieds; & Tacite remarque que Phocion, Caton d'Utique, & pluſieurs autres, marchoient ſans *chauſſures*. Mais, ces exemples ſont rares; & généralement parlant, toutes les perſonnes, qui étoient de condition libre, marchoient toujours chauſſées. Il faut en excepter quelques occaſions; car, la nudité des pieds étoit une pratique uſitée parmi les Egyptiens & les Arabes dans les actes de leur religion. On croit que Pythagore prit des Egyptiens cette maxime: *Adorez & ſacrifiez nuds pieds*. Ceux, qui vouloient entrer dans le temple de Diane de Crete, quittoient leurs *chauſſures*.

L'hiſtoire romaine nous apprend que, quand on lavoit la grande mere des Dieux, on alloit nuds pieds en proceſſion, & que les dames Romaines ſe déchauſſoient dans les ſacrifices de Veſta. Les pontifes des Payens avoient de ſemblables cérémonies, & ordonnoient des proceſſions nuds pieds dans un tems de ſéchereſſe, lorſqu'ils demandoient de la pluie à Jupiter.

Nous voyons qu'à la mort de Jules-Céſar, les principaux chevaliers Romains ramaſſerent ſes cendres, revêtus de tuniques blanches, & nuds pieds pour marquer tout enſemble leur reſpect & leur triſteſſe. Lycurgue & la jeuneſſe Lacédémonienne alloient toujours nuds pieds; & les Etoliens, comme les Herniques, peuples d'Italie, avoient un pied chauſſé & l'autre nud, auſſi-bien que les magiciennes dans leurs myſteres, comme le diſent Virgile & Ovide.

Il y avoit des *chauſſures* particulieres pour les différens acteurs, & cette précaution étoit néceſſaire; car, il n'eût jamais été poſſible de danſer, par exemple, avec le cothurne. Chaque eſpece d'acteur avoit donc des *chauſſures* convenables à ſon objet. Elles varioient même ſouvent entr'elles; car, celles des mimes reſſembloient quelquefois à des bottines, qui montoient plus ou moins ſur la longueur de la jambe.

Les Hébreux pour l'ordinaire marchoient chauſſés, ſur-tout à la campagne & dans les villes; mais, dans leurs maiſons, ils étoient ſouvent déchauſſés. Ils quittoient auſſi quelquefois leurs *chauſſures* par reſpect, comme Moïſe devant le buiſſon ardent, & Joſué devant l'Ange qui lui apparut dans la plaine de Jéricho; quelquefois par un principe de douleur & de pénitence, comme David, quand il ſortit de Jéruſalem pendant la révolte d'Abſalon.

Dieu défend à Ezéchiel de ſe déchauſſer & de faire le deuil de ſon épouſe, qui venoit de mourir. Iſaïe reçoit ordre d'aller nuds pieds, & de quitter ſes habits pour marquer d'une maniere plus expreſſe, la future captivité de l'Egypte. Oter ſa *chauſſure* & la donner, étoit le ſigne du tranſport de la propriété d'une choſe.

Quelques auteurs ont cru que notre Sauveur n'avoit point de *chauſſures*, & qu'il marchoit ordinairement nuds pieds; mais, d'autres ſoûtiennent le contraire. Saint Jean-Baptiſte dit, *qu'il n'eſt pas digne de porter les* chauſſures *de J C., ni même d'en délier les courroies*. Il n'eſt guere croyable qu'il eût voulu dans une choſe auſſi indifférente, s'éloigner de la pratique de ſa nation, ni qu'il eût permis à ſes apôtres de porter des *chauſſures*, s'il n'en eût pas porté lui-même.

Les femmes de condition portoient des *chauſſures* précieuſes; comme on le voit par l'épouſe du Cantique, par Judith, & par Ezéchiel, qui met les *chauſſures* précieuſes parmi les préſens qu'il a faits à ſon épouſe, qui n'eſt autre que ſon peuple. L'Ecriture dit que l'éclat des *chauſſures* de Judith éblouit les yeux d'Holoferne. Les *chauſſures*, que le Seigneur donne à ſon épouſe, ſont magnifiques.

La matiere des *chauſſures* des Hébreux étoit

Digitized by Google

étoit le cuir, le lin, le jonc, ou le bois; car, l'on n'a rien de certain ſur cela. Pour l'ordinaire, elles étoient d'un fort bas prix; d'où vient le proverbe: *Auſſi vil, auſſi mépriſable que des* chauſſures. Le prophete Amos dit qu'ils ont vendu le pauvre pour des *chauſſures*. L'Ecriture rend témoignage au déſintéreſſement de Samuel, qu'il n'a pas même reçu le cordon des *chauſſures* de qui que ce fût. Les gens de guerre portoient quelquefois des *chauſſures* de fer & d'airain: *ferrum & æs, calceamentum ejus.* *

Obſervations anatomiques ſur quelques chauſſures modernes. De judicieux anatomiſtes ont obſervé, 1°. que les différens mouvemens des os du pied étant très-libres dans l'état naturel, comme on le voit aſſez dans les petits enfans, ſe perdent d'ordinaire par la mauvaiſe maniere de chauſſer les pieds; que la *chauſſure* haute des femmes change tout-à-fait la conformation naturelle de ces os, rend les pieds extraordinairement cambrés ou voûtés, & même incapables de s'applatir, à cauſe de la ſoûdure non naturelle ou anchyloſe forcée de ces os; à peu-près comme il arrive aux vertebres des boſſus, que l'extrêmité poſtérieure de l'os *calcaneum*, à laquelle eſt attaché le gros tendon d'achille, s'y trouve continuellement beaucoup plus élevée, & le devant du pied beaucoup plus abaiſſé que dans l'état naturel; & que par conſéquent les muſcles qui couvrent la jambe poſtérieurement, & qui ſervent par l'attache de leur tendon à étendre le pied, ſont continuellement dans un raccourciſſement non naturel, pendant que les muſcles antérieurs qui ſervent à fléchir le pied en devant, ſont au contraire dans un allongement forcé.

2°. Que les perſonnes ainſi chauſſées, ne peuvent que très-difficilement deſcendre d'une montagne; au lieu qu'en y montant, la *chauſſure* haute leur peut en quelque façon ſervir de marches plates, le bout du pied étant alors plus élevé: qu'elles ont auſſi de la peine à marcher long tems, même par un chemin uni, ſur-tout à marcher vîte, étant alors obligées ou de ſe balancer à peu-près comme les canards, ou de tenir les genoux plus ou moins pliés & ſoulevés, pour ne pas heurter des talons de leur *chauſſure* contre terre; & que par la même raiſon, elles ne peuvent ſauter avec la même liberté que d'autres qui ont la *chauſſure* baſſe: car on ſait que dans l'homme de même que dans les quadrupedes & dans les oiſeaux, l'action de ſauter s'exécute par le mouvement ſubit & prompt de l'extrêmité poſtérieure & ſaillante de l'os *calcaneum* au moyen des muſcles, dont le gros tendon y eſt attaché.

3°. Que les *chauſſures* baſſes, loin d'expoſer à ces inconvéniens, facilitent au contraire tous les mouvemens naturels des pieds, comme le prouvent aſſez les coureurs, les porte-chaiſes, les laboureurs, &c. que les ſabots les plus communs, malgré leur peſanteur & inflexibilité, ne mettent pas tant d'obſtacles à l'action libre & naturelle des muſcles qui ſervent aux mouvemens des pieds, en ce que, outre qu'ils ont le talon très-bas, leur extrêmité antérieure eſt arrondie vers le deſſous: ce qui ſupplée en quelque maniere au défaut de l'inflexion alternative d'un pied appuyé ſur les orteils, pendant que l'autre pied eſt en l'air quand on marche.

4°. Que les ſocques des récollets ſuppléent davantage à ce défaut, en ce que avec un talon très-bas, ils ont encore une piece de la même hauteur vers le devant, ſous l'endroit qui répond à l'articulation du metatarſe avec les orteils; & que par ce moyen, la portion antérieure de ces ſocques étant en l'air, permet d'abaiſſer la pointe du pied proportionnellement à l'élévation du *calcaneum*.

5°. Que les ſouliers du petit peuple avec des ſemelles de bois, ſont moins commodes que ces ſocques, & fatiguent plus les muſcles du tendon d'achille, en ce que n'étant ni flexibles ni façonnés comme ces ſocques, ils rendent la portion antérieure du levier du pied plus longue que dans l'état naturel, &

occaſionnent ainſi plus d'effort à ces muſcles, lorſqu'il faut ſoulever le corps ſur la pointe de ces ſouliers inflexibles: car on ſait que dans l'action de ſoulever le corps ſur la pointe du pied, ce pied fait l'office du levier de la ſeconde eſpece, le fardeau de tout le corps étant alors entre l'effort des muſcles & la réſiſtance de la terre, *&c.*

6°. Qu'un autre inconvénient de la *chauſſure* haute, c'eſt que non-ſeulement les muſcles du gros tendon d'achille, qui ſervent à l'extenſion du pied, mais auſſi les muſcles antérieurs qui ſervent à l'extenſion des orteils, ſont par la hauteur de ces *chauſſures* continuellement dans un état de raccourciſſement forcé; tandis que les muſcles antérieurs qui ſervent à la flexion du pied, & les poſtérieurs qui ſervent à la flexion des orteils, ſont en même tems par cette hauteur continuellement dans un état d'allongement forcé: que cet état continuel de froncement des uns & de tiraillement des autres, ne peut que cauſer tôt ou tard à leurs vaiſſeaux tant ſanguins que lymphatiques, & à leurs nerfs, quelque inconvénient plus ou moins conſidérable; & par la communication de ces vaiſſeaux & de ces nerfs, avec les vaiſſeaux & les nerfs d'autres parties plus éloignées, même avec ceux des viſceres de l'abdomen, &c. occaſionner des incommodités que l'on attribueroit à toute autre cauſe, auxquelles par conſéquent on apporteroit des remedes inutiles, & peut-être accidentellement nuiſibles & dangereux.

7°. Qu'à la vérité, cet état forcé de raccourciſſement d'une part & d'allongement de l'autre, devient avec le tems comme naturel; de ſorte que ceux qui y ſont habituellement accoutumés, ne peuvent preſque ſans peine & ſans ſouffrance marcher avec des *chauſſures* baſſes: mais que cette attitude non naturelle n'en ſera pas moins la cauſe de certaines infirmités qui paroîtront n'y avoir aucun rapport.

8°. Qu'un autre inconvénient des *chauſſures* hautes, c'eſt de faire courber la taille aux jeunes perſonnes; & que pour cette raiſon l'on ne devroit point donner aux filles des talons hauts avant l'âge de quinze ans.

9°. Que les ſouliers trop étroits ou trop courts, *chauſſure* ſi fort à la mode chez les femmes, les bleſſant ſouvent, il arrive que pour modérer la douleur, elles ſe jettent les unes en-devant, les autres en-arriere, les unes ſur un côté, les autres ſur l'autre; ce qui non-ſeulement préjudicie à leur taille & à la grace de la démarche, mais leur cauſe des cors qui ne ſe guériſſent point.

Ces remarques ſont de M. Winſlow, qui avoit projetté de les étendre dans un traité ſur celui de Borelli, *de motu animalium*; ouvrage admirable en ſon genre, que peu de gens ſont en état de lire, & qui traite néanmoins d'une des parties des plus intéreſſantes de la phyſiologie.

CHAUTAGNE, *Géogr.*, petite ville du duché de Savoie, à peu de diſtance de Rumilly, dans un petit pays qui porte le même nom.

CHAUVEAU, *François*, (N), *Hiſt. Litt.*, peintre, graveur & deſſinateur François, naquit à Paris en 1613, & y mourut en 1676, âgé de 63 ans. Il débuta par quelques eſtampes d'après les tableaux de Laurent de la Hire; mais la vivacité de ſon imagination ne s'accommodant pas de la lenteur du burin, il ſe mit à graver à l'eau forte ſes propres penſées. Si ſes ouvrages n'ont pas la douceur, la délicateſſe & le moelleux qui diſtinguent ceux de pluſieurs autres graveurs; il y a mis tout le feu, toute la force & tout l'eſprit dont ſon art eſt ſuſceptible. Sa facilité étoit ſurprenante. Ses enfans lui liſoient après ſoupé les hiſtoires qu'il avoit à traiter, il en ſaiſiſſoit tout d'un coup le ſujet le plus frappant, en traçoit le deſſein ſur la planche avec la pointe, & la mettoit en état, avant que de ſe coucher, de pouvoir la faire mordre par l'eau forte le lendemain, tandis qu'il graveroit ou deſſineroit autre choſe. Il fourniſſoit non-ſeulement des deſſeins à des peintres & à des ſculp-

Digitized by Google

teurs; mais auſſi à des cizeleurs, à des orévres, à des brodeurs, & même à des menuiſiers & à des ferruriers. Lorſqu'on s'adreſſoit à lui, il prenoit auſſi-tôt une ardoiſe, crayonnoit ſon ſujet en pluſieurs façons différentes & donnoit enſuite le choix. Outre plus de quatre mille pieces gravées de ſa main, & quatorze cens gravées d'après ſes deſſeins, on a de lui quelques petits tableaux aſſez gracieux. L'illuſtre le Brun ſon ami, en acheta pluſieurs après ſa mort. *Chauveau* étoit de l'académie de peinture de Paris.

CHAUVEAU, *René*, (N), *Hiſt. Litt.*, fils du précédent, marcha ſur les traces de ſon pere; comme lui il avoit une facilité admirable pour inventer ſes ſujets & pour les embellir, une variété & un tour ingénieux, pour diſpoſer toutes ſes figures. Il ſe diſtingua ſur-tout dans la ſculpture. Il travailla pour Louis XIV & pour pluſieurs princes étrangers. Le Marquis de Torci fut le dernier ſeigneur pour qui il travailla dans ſon château de Sablé. Ce ſeigneur lui ayant demandé par deux différentes fois, combien il vouloit gagner par jour, *Chauveau* piqué d'une queſtion qui répondoit ſi peu à ſon mérite, quitta bruſquement l'ouvrage & le château. Il alla tout de ſuite à Paris, & y mourut de la fatigue du voyage, jointe à la douleur d'avoir converti ſon argent en billets de banque, en 1722, âgé de 59 ans.

CHAUVE-SOURIS, (R), ſ. f., *Hiſt. Nat. Zool. veſpertilio.* Les animaux de ce genre ſingulier & ambigu, qu'on pourroit regarder comme une de ces nuances qui lient entr'elles les diverſes claſſes d'êtres naturels, ont été regardés par pluſieurs auteurs comme des eſpeces d'oiſeaux. Ils n'ont cependant rien de commun avec eux que le vol; encore dans cette action qui ne s'exécute pas avec de vraies ailes, les *chauves-ſouris* ne reſſemblent aux oiſeaux que parce qu'elles ont les muſcles pectoraux proportionnellement plus gros & plus forts qu'aucun quadrupede; elles en différent par-tout le reſte de la conformation tant extérieure qu'intérieure, & appartiennent manifeſtement à la claſſe des quadrupedes, & des animaux *mammaires* de Linné. Elles ſont vivipares: elles ont le corps couvert de poils, une bouche armée de dents, quatre pattes, les poumons, le cœur & les principaux viſceres conformés comme dans les quadrupedes: la femelle n'a que deux mamelles & le mâle a la verge pendante, caracteres qui leur ſont communs avec l'homme & les ſinges.

Ces êtres ſinguliers, qui ne reſſemblent à aucun des modeles que nous préſentent les grandes claſſes de la nature, paroiſſent par cette raiſon même un tiſſu de difformités. En général les *chauves-ſouris* ont les yeux petits, obſcurs & couverts; les oreilles grandes & doubles, & dans quelques-unes monſtrueuſes, les naſeaux informes, la bouche fendue de l'une à l'autre oreille, les machoires armées de dents très-tranchantes: on leur en compte ordinairement ſix inciſives: dans pluſieurs eſpeces le nez eſt preſque caché par des excroiſſances de figure bizarre: mais ce qui les caracteriſe d'une maniere plus remarquable, c'eſt la conformation de leurs jambes de devant; les poſtérieures ſont petites; les unes & les autres ont cinq doigts, qui ſont de grandeur proportionnée & onguiculés dans celles de derriere: mais dans celles de devant, on ne voit que l'ongle d'un pouce court, les quatre autres doigts ſont demeſurement allongés, au point d'avoir dix fois la longueur des pieds, & réunis par une membrane nue continue avec la peau, & qui partant du cou, couvre les pattes de devant, celles de derriere & même la queue dans quelques eſpeces. C'eſt à l'aide de cette membrane que l'animal déploie à volonté, & que les longs doigts de devant ſoutiennent à peu près comme les côtés d'un éventail, qu'il voltige dans les airs par des vibrations bruſques, dans une direction oblique & tortueuſe.

Il y a pluſieurs eſpeces de *chauve-ſouris* qui ſont différentes les unes des autres, principalement pour la grandeur.

Digitized by Google

Celles qui ſont les plus communes en Europe, reſſemblent beaucoup à une ſouris pour la forme & pour la groſſeur du corps : c'eſt pourquoi on les a appellées *rattes pennades*, c'eſt-à-dire, ſouris ailées. Elles habitent, ainſi que toutes les autres dans des maſures ou dans des ſouterrains ; elles ne volent que le ſoir & ſe nourriſſent de moucherons & de phalenes qu'elles prennent au vol. L'on aſſure que les femelles ne portent que deux petits ; que dès qu'ils ſont nés, ils s'attachent fortement à leurs mamelles, & qu'elles les tranſportent même en volant. C'eſt en été qu'elles s'accouplent & qu'elles mettent bas ; car elles ſont engourdies pendant l'hyver ; on les trouve alors ſuſpendues en nombre dans les voutes des ſouterrains ou dans des trous, accrochées par leurs pieds de derriere. Elles ſupportent plus aiſément la diete que le froid : ce ſont cependant des animaux carnaſſiers, & lorſqu'elles peuvent entrer dans un office, elles s'attachent aux quartiers de lard, à la viande cuite ou crue.

M. D'Aubenton a reconnu qu'il y a en France ſept eſpeces diſtinctes de *chauve-ſouris*, parmi leſquelles on peut diſtinguer celle que M. de Buffon a nommée l'*oreillar*, à cauſe de la grandeur de ſes oreilles qui égalent preſque les trois quarts du corps ; & celles qu'il a appellées *fer à cheval*, à cauſe d'un bourrelet de cette figure placé ſur la levre ſupérieure & autour du nez.

Le genre des *chauve-ſouris* paroit généralement répandu : mais dans les climats chauds, on en voit de monſtrueuſes, pour la groſſeur. Parmi ces *chauve-ſouris* étrangeres, une ſe fait remarquer par une créte membraneuſe placée ſur ſon nez en forme de treffle pointu, qui lui a fait donner le nom de *fer de lance* : il y en a dont la tête eſt ſi ſinguliere & la taille ſi grande que quelques auteurs leur ont donné le nom de *chiens-volants*. *v.* ROUSSETTE & VAMPIRE.

Peut-être faut-il réunir à ce genre celui que M. Linné a nommé *noctilio*, qui n'en differe que par les dents. *v.* NOCTILION. (D).

* Nous ajouterons ici la deſcription de la *chauve-ſouris* de Madagaſcar, pour donner une idée des *chauve-ſouris* étrangeres. On voit *Pl. d'Hiſt. Nat. fig. 17. A* la forme de cet animal avec les ailes étendues. Sa grandeur ſurpaſſe autant celle de nos *chauve-ſouris* ordinaires, que la *fig. A* excéde la *fig. B* qui en eſt un deſſin réduit.

La *fig. C* repréſente la tête dans ſes juſtes proportions & ſa groſſeur naturelle. On pourra par-là, dit M. Edouards, ſe former une idée de cet animal. En meſurant les os des ailes ou les extenſeurs de cette *chauve-ſouris*, on a trouvé du bout d'une aile à celui de l'autre, la diſtance de trois pieds neuf pouces, meſure d'Angleterre.

Elle differe de nos *chauve-ſouris* ordinaires, en ce qu'elle n'a point de queue, & que ce défaut rend ſes ailes disjointes, au lieu qu'elles ſont jointes dans les nôtres par une membrane qui les attache à la queue. Elle a le muſeau noir & des dents fortes & aigues, telles qu'on les voit repréſentées au naturel dans la *figure*. Le ſommet de la tête, tout le tour du cou & la poitrine ſont d'un fauve rougeâtre comme le renard ; le deſſous du corps eſt d'un brun plus clair. Le dos & les ailes en deſſus & en deſſous paroiſſent noirs ou bruns foncés dans l'animal ſéché. Il a huit petites dents ſur le devant, quatre en haut & quatre en bas. Les pattes de derriere ont chacune cinq doigts armés de fortes griffes ; celles de devant ou plutôt les ailes, ont le premier doigt détaché de la membrane, & armé d'un ongle très-fort : le ſecond n'eſt pas détaché de la membrane du côté intérieur, cependant il a une griffe à l'extrémité. Les trois autres doigts ſont attachés enſemble par une membrane des deux côtés, & ſemblent ne ſervir que comme de côtés pour étendre les membranes minces qui forment les ailes.

M. de la Condamine, dans ſon *Voyage* le long de la riviere des Amazones,

Digitized by

dit, que les *chauve-ſouris* qui ſucent le ſang des chevaux, des mulets & même des hommes, quand ils ne s'en garantiſſent point, ſont une peſte commune à la plupart des pays chauds de l'Amérique; & qu'on y en trouve d'une groſſeur énorme. A Borja & en pluſieurs autres lieux, elles ont détruit le gros bétail que les miſſionnaires y avoient fait tranſporter &qui commençoit à ſe multiplier dans ces cantons. Dampierre dit, dans ſon *Voyage autour du monde*, qu'il y a dans l'isle de Mindanao aux Indes orientales, des *chauve-ſouris* auſſi groſſes que des chevreaux. Près de l'isle que je viens de nommer, on y rencontre l'isle des *chauve-ſouris*. Dampierre dit, que cette isle ſervoit de retraite à un nombre incroyable de grandes *chauve-ſouris*, dont le corps eſt auſſi gros que des canards ou autres gros oiſeaux, & qui ont des ailes fort étendues; car il en a vu une de cette eſpece à Mindanao, & il a jugé que ſes ailes étendues ne pouvoient guere avoir moins de ſept ou huit pieds d'une extrémité à l'autre; car aucun d'eux ne put en étendant les bras de toute ſa force, atteindre aux deux bouts.

M. Edouards dit, qu'il y a dans le cabinet du chevalier Hans-Sloane une *chauve-ſouris* d'Egypte ſans queue, qui reſſemble à la ſienne de Madagaſcar, quoique beaucoup plus petite. Il ajoute ces mots: comme un canard eſt un oiſeau à pieds membraneux, la *chauve-ſouris* eſt une bête ou quadrupede, qui a pareillement les doigts joints enſemble par une membrane, quoiqu'ils différent enſemble à bien des égards. Un canard ou autre oiſeau aquatique a les doigts joints par une membrane forte, épaiſſe quoique ſouple, d'une petite dimenſion, quoiqu'aſſez grande pour pouvoir ſervir dans un milieu denſe, tel que l'eau. La *chauve-ſouris* a les pattes de devant liées par des membranes, quoique ces membranes ſoient toujours jointes auſſi aux pattes de derriere; ſes membranes ſont extrêmement minces, molles & ſouples, & fort étendues en largeur, ſi on les compare avec celles des pieds des oiſeaux. La raiſon en eſt ſenſible; c'eſt que l'air étant un milieu beaucoup plus rare que l'eau, demande une membrane plus large, plus mince, plus légére & plus délicate pour y pouvoir agir & s'y ſoutenir. Il eſt utile aux oiſeaux aquatiques d'avoir leurs rames aux parties poſtérieures du corps, parce que l'eau eſt ſous eux, & qu'ils s'élancent en avant ſur ſa ſurface. Il n'en eſt pas de même pour les *chauve-ſouris*: elles ont ces membranes principalement aux membres de devant, afin de s'élancer en avant dans l'air. Une perſonne qui en a été témoin oculaire, m'a dit que les grandes *chauve-ſouris* des Indes orientales remuent leurs ailes lentement, de la même maniere que font les hérons chez nous, & ne volent point par un mouvement vif & balancé, comme font nos petites *chauve-ſouris*. En refléchiſſant ſur ce que j'ai lu à ce ſujet dans les *Voyageurs* & les livres d'*Hiſtoire naturelle*, j'ai lieu de croire qu'il y a un grand nombre d'eſpeces différentes de *chauve-ſouris*, depuis la groſſeur d'un petit oiſeau, en augmentant inſenſiblement juſqu'à celle d'un aigle.

L'évêque Wilkins obſerve, que la *chauve-ſouris* pourroit enſeigner aux hommes à ſe fabriquer des ailes.

M. Bradley, dans ſon livre intitulé, *Ouvrages de la nature*, s'exprime ainſi: Ces animaux tiennent de la nature des quadrupedes pour la forme de leur tête, qui reſſemble parfaitement à celle du genre des rats & des ſouris. La forme du tronc de leur corps eſt pareillement la même à peu de choſe près, & dans les uns & les autres il eſt couvert de poil. Ces animaux ſont auſſi vivipares, ſont leurs petits exactement formés, de même que les quadrupedes, & les nourriſſent à la mamelle. Ils tiennent du genre des oiſeaux en ce qu'ils n'ont que deux jambes, outre les crocs qui ſont aux pointes de leurs ailes. Ils ont auſſi la faculté de voler, & dorment dans l'hyver. J'en ai trouvé beaucoup dans de vieilles murailles, qui étoient tout-à-fait privés de mou-

Digitized by Google

vement, & ſerrés ſi étroitement enſemble, qu'ils conſervoient à peine leur figure naturelle; cependant on m'a aſſuré, qu'étant approchés du feu, ils revinrent à la vie & volerent par toute la chambre. La voix de ces animaux tient un juſte milieu entre le chant des oiſeaux & le cri des petits animaux à quatre pieds. *

CHAUVIGNY, *Géogr.*, petite ville de France en Poitou, ſur la Vienne.

CHAUVIN, *Etienne*, (N), *Hiſt. Litt.*, miniſtre proteſtant, natif de Nîmes, quitta ſa patrie après la révocation de l'édit de Nantes, & paſſa à Berlin où il occupa avec diſtinction une chaire de philoſophie. Il mourut en 1725, âgé de 85 ans. On a de lui, 1°. *Lexicon philoſophicum infol.* 2°. Un nouveau *Journal des ſavans*, commencé en 1694 à Rotterdam & continué à Berlin pendant les années 1695, 1697 & 1698; mais moins bien accueilli que l'*Hiſtoire des ſavans* de Baſnage, meilleur écrivain, & plus homme de goût.

CHAUX, (R), ſ. f., *Chym.* On donne en général le nom de *chaux* vive à toutes les terres & pierres, qui après avoir éprouvé une ſuffiſante action du feu, acquierent les propriétés qu'on a expoſées ailleurs, voyez *les propriétés de la terre calcaire avant ſa calcination*, aux mots CALCAIRE, TERRE CALCAIRE.

Si on peſe ces pierres après la calcination, on s'apperçoit qu'elles ont perdu près de la moitié de leur poids; on trouve auſſi qu'elles ont perdu de leur dureté: ce qui prouve que les pierres calcaires, avant la calcination, ne ſont point une terre pure, mais un compoſé de matiere terreuſe & fixe, & de quelque ſubſtance volatile que le feu leur enleve.

Après que la calcination eſt achevée & que les pierres ſont réfroidies, l'eau les pénétre avec une violence & une chaleur conſidérables, écarte & diviſe leurs parties & les réduit en une pâte très-fine, ſi l'on n'a pas mis une trop grande quantité d'eau.

La pâte de *chaux* ainſi éteinte retient l'eau avec opiniâtreté, & lorſqu'on la mêle avec du ſable ou de l'argille cuite pilée, elle ſe durcit conſidérablement au bout d'un certain tems. C'eſt ce qu'on nomme *mortier*.

L'eau dans laquelle la *chaux* vive a été éteinte, en ſépare une matiere qu'elle tient diſſoute; à meſure que cette eau s'évapore, cette matiere forme à la ſurface une pellicule demi-cryſtalline, qui augmente & ſe précipite, juſqu'à ce qu'elle ſe ſoit ainſi preſque toute ſéparée de l'eau; & cette eau acquiert une ſaveur que n'avoit point la pierre calcaire avant ſa calcination: cette ſaveur eſt âcre & urineuſe.

La *chaux* éteinte recalcinée de nouveau, redevient *chaux* vive, & en état de reproduire tous les mêmes phénomenes.

La *chaux* vive ſe combine avec l'humidité de l'air qu'elle ſemble attirer; cette eau augmente ſa peſanteur abſolue de près du double; elle augmente auſſi ſon volume, diviſe prodigieuſement ſes parties, & la réduit en une pouſſiere de la plus grande fineſſe: on nomme la *chaux* dans cet état, *chaux éteinte à l'air*.

La *chaux* éteinte à l'air redevient *chaux* vive par une nouvelle calcination, de même que la *chaux* qui a été éteinte à l'eau.

La *chaux* vive eſt capable de contracter union avec certaines ſubſtances (telles que le ſoufre, par exemple, avec lequel elle forme un foie de ſoufre terreux) auxquelles la terre calcaire n'auroit pu s'unir auſſi intimément avant ſa calcination.

C'eſt une grande queſtion de ſavoir de quelle nature eſt la ſubſtance volatile que le feu enleve aux pierres calcaires, & de décider ſi c'eſt à la ſéparation de cette matiere volatile qu'on doit attribuer les phénomenes que préſente la pierre à *chaux* après ſa calcination.

Comme les propriétés de la *chaux* reſſemblent beaucoup à celles des ſubſtances ſalines, & même qu'on en retire une ſorte de matiere ſaline, la plupart des

chymiſtes ont cru que les pierres calcaires contiennent toutes une plus ou moins grande quantité de quelque ſel, qui embarraſſé par les parties terreuſes, ne laiſſe appercevoir ſes propriétés, que quand il a été développé & ſéparé en partie par l'action du feu. Ils ſe fondent ſur quelques matieres ſalines qu'on retire ſoit des pierres à *chaux* en les diſtillant à un feu violent, ſoit de la *chaux* même après ſa calcination.

Vanhelmont & depuis lui Daniel Ludovic ont dit avoir fait une expérience d'après laquelle ils ont embraſſé un ſentiment particulier. Ces chymiſtes ont expoſé de la pierre à *chaux* dans une cornue à un feu violent, & n'en ont retiré qu'une liqueur purement aqueuſe. Ils ont obſervé de plus, que la pierre à *chaux* ne s'étoit point changée en *chaux* vive; ce qui avec quelques indices de matiere inflammable que donne effectivement la pierre à *chaux*, leur a fait croire que le ſel de la *chaux* eſt intimément combiné avec cette matiere graſſe, qui l'empêche de manifeſter ſes propriétés, & que cette même matiere inflammable ne pouvant pas plus ſe conſumer que les charbons dans les vaiſſeaux fermés & ſans le ſecours de l'air extérieur, il faut abſolument calciner la *chaux* à feu ouvert, pour brûler ce phlogiſtique, & donner lieu par là à la matiere ſaline qu'il enveloppoit, de ſe manifeſter.

M. Macquer a répété l'expérience de Vanhelmont & de Ludovic, comme on peut le voir dans ſon *Mémoire* ſur la *chaux*, imprimé dans le *Recueil de l'académie des ſciences, de Paris*, année 1747, & s'eſt convaincu qu'elle eſt vraie, mais en partie ſeulement.

Ce chymiſte a expoſé de la pierre à *chaux* dans une cornue à un feu violent & continué pendant ſix heures, & n'en a retiré comme ceux dont on vient de parler, qu'une liqueur aqueuſe inſipide, & qui ne paroiſſoit point ſaline; mais après cette calcination dans les vaiſſeaux fermés, la pierre ſans avoir été parfaitement convertie en *chaux* vive, n'en avoit pas moins acquis toutes les propriétés, & même dans un degré très-marqué, ce qui prouve que la calcination réuſſit dans les vaiſſeaux clos, ſans le concours de l'air, & que par conſéquent elle n'exige la combuſtion d'aucune matiere inflammable. *v.* CALCINATION.

Il eſt donc certain que l'expérience de Vanhelmont & de Ludovic ne prouve rien en faveur de leur ſentiment.

Stahl croit avec beaucoup plus de vraiſemblance, que toutes les propriétés de la *chaux* vive ne viennent que de ce que les parties intégrantes de la terre calcinable ſont aſſez diviſées, & aſſez déſunies par l'effet de la calcination, pour qu'elles puiſſent contracter une union de compoſition avec les parties de l'eau: ce chymiſte penſe auſſi que cette union eſt déja commencée dans la pierre calcaire; que le feu, pendant la calcination, ne fait que ſéparer les principes de cette eſpece de corps compoſé, c'eſt-à-dire, enleve le principe aqueux, qui par ſa volatilité ne peut réſiſter à ſon action, & le ſépare d'avec le principe terreux que ſa fixité met en état de la ſoutenir, mais ſans rien changer à la diſpoſition qu'a ce dernier à ſe réunir avec le premier, & par conſéquent auſſi ſans diminuer la diſpoſition qu'a la terre atténuée de la pierre calcaire à ſe combiner avec l'eau, & même plutôt en augmentant encore cette diſpoſition par une nouvelle atténuation de cette même terre. Cette théorie explique d'une maniere très-ſatisfaiſante tous les phénomenes de la *chaux*.

Toutes les propriétés par leſquelles la pierre calcaire differe de la pierre vitreſcible, c'eſt-à-dire, ſa moindre dureté, ſa moindre peſanteur, & la déperdition qu'elle ſouffre au feu, *v.* TERRE CALCAIRE & TERRE VITRESCIBLE, indiquent qu'elle contient un principe moins dur, moins peſant & moins fixe que n'eſt la terre pure. Or ce ſont là préciſément les propriétés eſſentielles par leſquelles l'eau differe de la terre.

En effet, l'expérience de Vanhelmont, de Ludovic, & celle de M. Macquer, prou-

Digitized by Google

vent que c'eſt de l'eau que le feu ſépare d'avec la pierre pendant la calcination.

La difficulté avec laquelle le feu enleve toutes les parties d'eau que contient la pierre calcaire, démontre qu'il y a dans cette pierre une union de compoſition, au moins commencée, une véritable adhérence entre les parties intégrantes de la terre & celles de l'eau, & fournit en même tems un exemple du degré de chaleur que peut éprouver l'eau, quand elle eſt retenue par l'union qu'elle a contractée avec un corps fixe. Le degré de chaleur, qu'éprouve l'eau dans cette occaſion, doit néceſſairement la mettre en état de ſéparer encore davantage les parties intégrantes de la terre, de rompre de plus en plus leur aggrégation, comme cela arrive dans la machine de Papin, & lui donner par conſéquent plus de diſpoſition à ſe rejoindre avec l'eau.

Cela poſé, ſi l'on préſente à la *chaux* le principe que la violence du feu lui a enlevé, il n'eſt pas douteux que les parties de la terre n'ayant acquis par la calcination qu'une plus grande diſpoſition à ſe réunir avec l'eau, ces deux ſubſtances doivent ſe rejoindre l'une à l'autre avec la plus grande activité; & comme cette réunion ſe fait entre les molécules primitives des deux corps, qui ne peuvent être elles-mêmes que très-dures, le frottement occaſionné par le mouvement qu'elles font, doit produire de la chaleur, comme cela arrive toujours lorſqu'on frotte deux corps durs l'un contre l'autre.

Cette nouvelle union que contractent les parties de la *chaux* avec l'eau, eſt beaucoup plus parfaite & plus intime que n'étoit celle des parties de la pierre calcaire avant ſa calcination. Comme l'eau & la terre ſont les deux élémens des ſubſtances ſalines, *v.* SEL, il ſe forme par l'extinction même de la *chaux*, une nouvelle combinaiſon, au moins commencée; & c'eſt-là ce qui occaſionne la ſaveur de l'eau de *chaux*, & ce qui donne lieu à la production de la crème de *chaux*, qui ſe diſſout dans l'eau, & s'en ſépare comme un vrai ſel, & qu'on ne peut méconnoître, en effet, pour une matiere ſaline, au moins ébauchée & ſurchargée du principe terreux.

Il paroît certain que la crème de *chaux* n'eſt point produite par quelques ſels embarraſſés originairement dans la terre calcaire, que l'action du feu développeroit, & que l'eau ſeroit enſuite capable de diſſoudre; car toute ſubſtance ſaline étant eſſentiellement diſſoluble dans l'eau, il n'eſt guere croyable que l'eau dont les pierres à *chaux* ſe laiſſent pénétrer, & qui a dû laver ſouvent ces pierres depuis leur formation, n'ait pas emporté tout ce qu'elles pouvoient contenir originairement de ſalin, du moins pour la très-grande partie: & de plus, en ſuppoſant même qu'il en ſoit reſté quelque choſe, l'action violente du feu de la calcination, & encore plus celle de l'eau avec laquelle on fait l'extinction de la *chaux*, ſur-tout lorſqu'on met très-peu de *chaux* dans beaucoup d'eau, ſont plus que ſuffiſantes pour emporter à la terre calcaire tout ce qu'elle pourroit avoir retenu de matieres ſalines. Or ſi l'on fait recalciner de nouveau de la *chaux* qui aura été éteinte, qu'on aura fait bouillir & leſſiver dans quelque grande quantité d'eau que ce ſoit, & par conſéquent qui aura été dépouillée de ſels autant qu'il eſt poſſible, on verra que cette terre, qui alors n'eſt plus *chaux* vive, & eſt redevenue ſimple terre calcaire, eſt capable de recouvrer, par cette nouvelle calcination, toutes ſes propriétés de *chaux* vive, & ſinguliérement celle de produire autant de crème ſaline, que ſi elle n'avoit jamais été ni calcinée, ni éteinte, ni leſſivée; & c'eſt encore-là un phénomene de la *chaux*, qui, en même tems qu'il s'explique parfaitement bien par la théorie de Stahl, lui ſert auſſi d'une nouvelle & très-forte preuve.

D'ailleurs, l'addition d'une ſubſtance ſaline quelconque à des pierres calcaires, qui ſeules ne ſont qu'une foible *chaux*, non-ſeulement ne rend pas cette *chaux* meilleure & plus active, mais au contraire, la moindre addition d'une matiere ſaline

Digitized by Google

ſaline à une pierre calcaire, l'empêche de devenir une auſſi bonne *chaux* qu'elle l'auroit été ſans cela. Ces faits ont été avancés par M. Macquer, dans ſon *Mémoire* ſur la *chaux*, & ſont bien propres à faire préſumer que ce n'eſt point du tout par l'effet de quelque matiere ſaline, contenue dans les pierres calcaires, que ces pierres acquierent les propriétés de la *chaux* vive.

L'opiniâtreté avec laquelle la *chaux* retient l'eau à laquelle elle s'eſt unie lors de ſon extinction, eſt encore une choſe digne de beaucoup d'attention: cette opiniâtreté eſt telle, qu'il faut un feu, pour le moins, auſſi violent que celui de la premiere calcination pour l'en dépouiller entiérement.

M. Duhamel a fait une expérience bien déciſive pour conſtater la force de l'adhérence de l'eau avec la *chaux* éteinte.

Après avoir peſé une once de *chaux* éteinte, à laquelle il avoit déja fait éprouver pluſieurs calcinations très-fortes, pour lui enlever toute l'eau qu'elle contenoit; voyant que chaque once de cette *chaux* contenoit encore, malgré ces calcinations, plus de trois gros, trente-huit grains d'eau, il l'a expoſée de nouveau dans un fourneau de fuſion à un feu très-violent, & excité par le vent d'un fort ſoufflet; & malgré cette calcination extrême, ſon once de *chaux* avoit encore retenu vingt grains d'humidité. Voyez *Mémoire de l'académie des ſciences de Paris*, 1747.

Cette force, avec laquelle la *chaux* retient l'eau à laquelle elle s'eſt unie dans ſon extinction, ſe déduit naturellement de l'adhérence qu'ont contractée enſemble la terre & l'eau: ces deux ſubſtances forment réellement un nouveau compoſé qui a deux principes, dont l'un eſt volatil & l'autre fixe, & dans lequel le principe volatil eſt retenu d'autant plus fortement par l'union qu'il a contractée avec le principe fixe, que cette union eſt plus parfaite. On déduit de là très-naturellement la difficulté de la deſſication de la pâte de *chaux*.

Il eſt facile de déduire auſſi, de l'explication de tous les phénomenes précédens, ceux que la *chaux* préſente avec l'air.

Il en eſt de même de pluſieurs autres propriétés de la *chaux* dont il reſte à faire mention, leſquelles démontrent toutes le caractere ſalin de cette ſubſtance. Elle s'unit à tous les acides avec des phénomenes qui ne différent point ſenſiblement de ceux que préſentent, avec ces mêmes acides, les terres calcaires non calcinées; & les ſels neutres à baſe terreuſe, qui ſont formés par la terre calcaire dans ces deux états, ont enſemble beaucoup de reſſemblance. *v.* SELS NEUTRES À BASE TERREUSE. Cependant il paroît que l'acide de ceux qui ont la *chaux* pour baſe, eſt plus adhérent que celui des ſels à baſe de terre calcaire non calcinée.

L'eau de *chaux* qui, comme on l'a vu, tient en diſſolution la portion la plus atténuée, & la plus ſaline de la *chaux*, décompoſe tous les ſels à baſe métallique.

Enfin, la *chaux* occaſionne aux ſels alkalis fixes & volatils, des altérations que ne leur cauſent point les terres calcaires non calcinées.

Les alkalis fixes, traités avec la *chaux*, deviennent beaucoup plus difficiles à deſſécher, plus portés à la déliqueſcence, plus cauſtiques, & infiniment plus agiſſans ſur les ſubſtances qu'ils ſont en état de diſſoudre. La même choſe arrive à l'alkali volatil lorſqu'il eſt traité auſſi avec la *chaux*: il devient infiniment plus pénétrant & ſi fort déliqueſcent, qu'il eſt impoſſible de l'obtenir alors ſous forme concrete.

Il y a tout lieu de croire que c'eſt en enlevant aux alkalis une portion de matiere inflammable, que la *chaux* leur fait éprouver ces changemens; & comme il eſt vraiſemblable que ce qui reſte de cette matiere inflammable dans ces ſubſtances ſalines, lorſqu'elles ſont bien purifiées, eſt une de leurs parties conſtituantes, il n'eſt pas étonnant qu'à meſure que la *chaux* les en dépouille, elles ſoient altérées dans leurs propriétés, & même

entiérement décompoſées, ſi l'action de la *chaux* eſt portée aſſez loin; c'eſt auſſi ce qui arrive, car à force de traiter ainſi les alkalis fixes & volatils avec la *chaux*, on parvient à la fin à les détruire totalement.

Comme les ſimples terres calcaires ne produiſent point les mêmes effets ſur les alkalis, il s'enſuit que la *chaux* a plus d'action que ces terres ſur les matieres inflammables; auſſi eſt il certain que la *chaux* s'unit d'une maniere beaucoup plus intime que les terres calcaires avec le ſoufre & avec les huiles. Elle forme même avec le ſoufre une ſorte de foie de ſoufre terreux, qui eſt diſſoluble dans l'eau juſqu'à un certain point.

On ſe ſert avec avantage de cette action de la *chaux* ſur les matieres inflammables & ſur les alkalis, pour aiguiſer l'activité de ces derniers, & pour les rendre plus capables de s'unir aux huiles; auſſi l'alkali qu'on emploie dans la compoſition du ſavon, doit-il être toujours aiguiſé par la *chaux*. *v.* SAVON & LIQUEUR DES SAVONNIERS.

L'alkali fixe aiguiſé par la *chaux*, & réduit en conſiſtance ſolide par la deſſication entiere, eſt infiniment plus cauſtique que l'alkali ordinaire; on s'en ſert pour ronger les chairs & ouvrir des cauteres: c'eſt à cauſe de cela qu'on le nomme *pierre à cautere*. Voyez ce mot.

* *Uſage en médecine.* Les préparations les plus ordinaires de *chaux* vive ſont la *chaux lavée*, & la *léſſive* ou *eau de chaux*.

La *chaux* lavée eſt ce qui reſte de la *chaux* vive, après que tout ce que l'eau peut diſſoudre en eſt ſéparé, ou la partie indiſſoluble ſeule.

L'*eau de chaux* eſt l'eau qui s'eſt imprégnée d'autant de *chaux* qu'elle en peut diſſoudre.

L'eau de *chaux*, ſelon Galien, étoit la premiere eau dans laquelle la *chaux* vive avoit été lavée, & ſelon quelques-uns, ce que Hippocrate déſigne par πτισανη εν ὑδατι εις ὄξυγαλα, ordonné pour la lépre. Mais quoiqu'il en ſoit, le plus ancien auteur que je connoiſſe, qui décrive particulierement la façon moderne de faire de l'eau de *chaux*, eſt Anſelmus Boetius de Boot dans ſon *Hiſtoria Gemmarum & lapidum*, pag. 523. ℞. *calcis vivæ* ℥iij, *aquæ pluviæ* ℔j ſ. M. & *ſtent triduo in vaſe, poſtea agita, agitata quieſcat per 24 horas in vaſe obturato, deinde coletur per linteum*; car ſelon l'*Antidotarium Renodæi*, pag. 319. *Aqua calcis eſt aqua in qua pluries calx extincta fuerit.* La Pharmacopée de Bates conſerve les proportions de Boot; mais il eſt preſcrit de ſe ſervir d'eau bouillante, & de filtrer auſſitôt que la *chaux* s'eſt précipitée au fond du vaſe. La Pharmacopée d'Édimbourg s'accorde avec le docteur Bates, omettant ſeulement la filtration. Dans celle Londres, de 1721. la formule eſt: ℞. *calcis vivæ* ℔j, *affunde aquæ bullientis* ℞ xij, *poſt ebullitionem ſubſidat calx, & coletur liquor.* Dans la derniere édition, ℞. *calcis vivæ* ℔j, *aquæ* ℔ xij, *affunde gradatim aquam; poſt ebullitionem ſubſidat calx, & liquor per chartam coletur.* La Pharmacopée de Paris fait une premiere & une ſeconde eau, ainſi: ℞. *calcis vivæ* ℔j, *ſenſim affunde aquæ communis* ℔x. *Poſt ebullitionem completam, & debitam reſidentiam cola ad uſum. Aqua calcis ſecunda*, ℞. *magma aquæ calcis primæ, affunde aquæ communis* ℔vj, *poſt viginti quatuor horas filtra & ſerva.* Cod. Medicam. p. 205.

Mais j'ai trouvé par pluſieurs expériences, qu'il eſt tout-à-fait indifférent que l'eau ſoit chaude ou froide, verſée peu-à-peu ou tout à la fois, verſée ſur la *chaux*, ou la *chaux* jettée dans l'eau; que la *chaux* ſoit éteinte ou non, ou même expoſée à l'air pendant pluſieurs mois, pour les quantités d'eau qu'on emploie ordinairement, & ſi la *chaux* eſt recente, que ſur une livre on verſe huit, dix, vingt, cinquante, ou cinq cens livres d'eau.

On a trouvé, & je crois ſeulement dans le dernier ſiecle, que cette eau, qu'on a long-tems regardée comme cauſtique, eſt un remede très-ſûr & très-eſtimable. Je ne ſais pas qui hazarda le

Digitized by Google

premier de la donner intérieurement ; mais Willis, Bates, Morton, ſemblent en avoir fait un grand uſage. Le grand Boerhaave la recommande auſſi beaucoup ; mais en même-tems il avertit de ne la pas donner dans des maladies putrides, ou qui tendent à la putridité. Il faut avouer que cela paroît d'abord être une conſéquence naturelle des effets de la *chaux* vive ſur le ſel ammoniac, l'urine, &c.

J'obſerve d'abord, que le goût de l'eau de *chaux* ne paroît pas toujours le même à la même perſonne. Elle fait une impreſſion tantôt plus, tantôt moins piquante, ſelon la qualité de la ſalive au tems qu'on la prend ; mais généralement, ceux qui n'y ſont pas accoutumés lui trouvent d'abord un goût un peu âcre & urineux, enſuite un goût de ſel ou muriatique, principalement s'ils la font paſſer deux ou trois fois à travers les dents, & elle laiſſe après elle une douceur agréable dans la bouche, qui augmente le fumet de tout liquide qu'on prend après. La *chaux* empêche l'eau de ſe corrompre.

Elle fait mourir les vers, & pluſieurs autres inſectes, s'il en eſt quelques-uns qu'on doive excepter, & ordinairement en moins d'une heure de tems.

Elle ne fait aucune efferveſcence, aucune précipitation, avec les acides minéraux ou végétaux, quoique les croutes qu'elle forme ſoient très-abſorbantes. Cependant elle change en jaune la couleur du ſublimé corroſif, & le précipite ; elle donne une couleur blanche ou laiteuſe aux diſſolutions des ſels alkalis, fixes & volatils, que les acides clarifient de nouveau. Mêlée avec le ſyrop de violettes, elle lui donne une couleur verte ; mais ordinairement en moins d'une heure cette couleur s'affoiblit & ſe change en une couleur jaunâtre ; au lieu que de l'eau dans laquelle j'avois mis infuſer de la *chaux* gardée ſeche environ deux ans, qui n'avoit communiqué à l'eau aucune autre qualité que je puſſe découvrir, donne au ſyrop de violettes une couleur beaucoup plus foncée, & qui ne s'affoiblit pas en moins de ſix jours, & alors elle ne devint pas jaunâtre, mais bleuâtre, comme ſi on l'avoit délayée avec de l'eau commune ſeulement. De la craye pulvériſée a le même effet ſur du ſyrop de violettes délayé. Ainſi les vertus de l'eau de *chaux* ne dépendent pas de ſa qualité abſorbante, & on peut auſſi juſtement l'appeller anti-alkaline qu'anti-acide.

L'eau de *chaux* empêche, ou retarde beaucoup la putréfaction des ſubſtances animales.

Elle corrige auſſi les ſels muriatiques, non en les convertiſſant en une eſpece de ſel ammoniac, ou en les volatiliſant en aucune façon, mais en les dégageant dans nos humeurs des parties alkaleſcentes qui y ſont attachées, & qui les empêchent d'agir ſelon leur nature.

Les vertus de l'eau de *chaux*, appliquée extérieurement dans pluſieurs maladies de la peau, dans les excoriations, les ulceres, les gangrenes, &c. ſont bien connues. On l'a appellée *chirurgiæ altera manus*. Peut-être il n'eſt point de meilleur gargariſme que l'eau de *chaux*, dans pluſieurs douleurs de gorge, & je l'ai trouvée très-utile dans le mal de dent.

L'eau de *chaux*, priſe intérieurement, a toutes les vertus de l'eau pure, qui ſont très-nombreuſes, & dont dépendent probablement les bons effets des eaux minérales, plus que des minéraux qu'elles contiennent. Ainſi elle eſt au moins délayante.

Il a été ſuffiſamment démontré, par le docteur Hales, & plus fortement par le docteur Whytt, que l'eau de *chaux* eſt lithontriptique.

Puiſqu'il n'y a qu'une très-petite quantité de *chaux* dans l'eau de *chaux*, on pourroit s'imaginer que quelques grains de *chaux* vive, pris en ſubſtance, ſeroient plus efficaces dans la pierre, qu'une grande quantité d'eau de *chaux* ; mais c'eſt évidemment une mépriſe. Car ſuppoſant qu'une quantité quelconque qu'on voudra, pût être dans l'eſtomac ou les in-

Digitized by Google

teſtins ſans danger, il ne peut entrer dans les vaiſſeaux lactées que ce que l'eau peut diſſoudre; & quoiqu'on prît de l'eau en abondance, elle ne pourroit en diſſoudre dans l'eſtomac plus qu'elle n'en peut prendre, ou qu'il n'y en a dans l'eau de *chaux*, même pas autant, à moins qu'on ne pût retenir l'eau ſur la *chaux* auſſi long tems qu'il eſt néceſſaire pour qu'elle s'impregne ſuffiſamment, ce qui n'eſt pas poſſible.

Il ſuit de-là, que les coquilles d'œufs & de limaçons de Mademoiſelle Stephens, (les limaçons étant tout-à-fait inutiles) ſi on les réduit en *chaux* vive, quelqu'effet qu'ils puiſſent produire, ne peuvent jamais avoir le même ſuccès que l'eau de *chaux*, & ſi on ne les calcine que juſqu'à couleur griſe, elles ne communiquent rien ou très-peu à l'eau, même après une longue infuſion.

Quant aux eaux de *chaux* compoſées, elles ne méritent pas d'être comparées avec l'eau de *chaux* ſimple, dans la gravelle, ni dans aucune maladie dans laquelle elle eſt uſitée; car, autant que j'ai pu trouver juſqu'ici, il n'y a rien de ce qu'on peut mêler ou prendre ſans danger avec l'eau de *chaux*, qui augmente ſa vertu lithontriptique, ſi on en excepte le ſavon, quoique pluſieurs choſes la diminuent & la détruiſent même entiérement.

* *Chaux*, *engrais des terres.* On fait encore un grand uſage de la *chaux*, pour amender les terres que l'on défriche, afin de les enſemencer, après les avoir laiſſées quelque tems en pâturage. Ce défrichement ſe fait en Mars ou en Avril. Comme la terre eſt alors très-raffermie, on pique d'abord modérement: peu de tems après, on porte la *chaux* dans le champ, en pierre, au ſortir du fourneau. On en met environ quatre mille peſant, pour chaque vergée de terre, diſtribuées en quarante tas à diſtances égales. Enſuite on releve la terre autour des tas, pour former comme autant de baſſins d'un pied d'épaiſſeur. Après quoi on répand un demi-pied de terre, en forme de dôme, ſur les tas même. La *chaux* ſe fuſe en cet état, s'éteint, ſe pulvériſe, & en même tems augmente de volume, ce qui fend la couverture de terre. On viſite de tems en tems avec ſoin les tas de *chaux*, pour réparer ces fentes par leſquelles la pluie pourroit s'inſinuer. Le meilleur moyen de les fermer, eſt de jetter de nouvelle terre ſur le ſommet, ſans les battre avec le dos de la pelle. Quand la *chaux* eſt bien éteinte & pulvériſée, on la recoupe avec des pelles, & on la mêle le mieux qu'il eſt poſſible avec la terre qui la couvroit. Enfin on la raſſemble en tas pour la laiſſer expoſée à l'air pendant ſix ſemaines ou deux mois. Vers le mois de Juin on diſtribue ce mêlange de terre & de *chaux* par pelléées, en petits tas dans toute l'étendue du terrein: on a obſervé que ces petites maſſes ſont plus propres à exciter la végétation, que ſi le mêlange étoit épars à l'uni. Après quoi on donne le dernier labour en piquant beaucoup. On ſeme du ſarraſin à la fin de Juin, & on enterre le grain à la herſe. S'il reſte encore alors des mottes, on les briſe avec la houe.

La *chaux* employée dans cette quantité fertiliſe beaucoup la terre. Mais cet amendement eſt très-diſpendieux en pluſieurs endroits.

Il y a des fermiers qui moins par épargne que par intelligence, ne mettent que la moitié de la quantité de *chaux* ci-deſſus, qu'ils partagent cependant en pareil nombre de monceaux, & avant le dernier labour, ils y ajoûtent environ vingt milliers peſant de bon fumier, ſix à ſept charretées. Cette méthode eſt ſur-tout d'uſage pour une terre qui a déja été chottée, parce qu'on prétend qu'il ſeroit dangereux de mettre deux fois de ſuite de la *chaux* pure dans le même champ.

Ce n'eſt que dans les défrichemens où l'on veut ſemer du ſarraſin, que l'on met quarante boiſſeaux de *chaux* par vergée, comme nous l'avons dit. Quand on laiſſe le défrichement en jachere depuis Mars juſqu'en Octobre, en lui donnant plu-

Digitized by Google

ſieurs labours dans cet intervalle, on n'y répand que trente deux boiſſeaux de *chaux*.

Il y a des laboureurs qui, pour la répandre plus commodement, augmentent le nombre des monceaux & les font plus petits. D'autres mettent la *chaux* dans une grande raie qui traverſe tout le champ.

Ceux qui penſent que la *chaux* produit un meilleur effet, quand elle eſt près de la ſuperficie, l'enterrent avec la charrue; puis avant de ſémer, donnent un autre labour qui ramene la *chaux* vers la ſurface.

Un fermier avoit près de ſa maiſon une piece de terre en pâturage, dont le ſol étoit bon, mais malheureuſement il étoit extrêmement ſujet à l'inconvénient d'être une vraie pepiniere de vers. Il avoit entendu dire que la *chaux* détruiſoit les vers, mais ce n'étoit pas là tout ce qui l'avoit déterminé à tenter l'expérience. Il avoit lû que la *chaux* communique de la vertu à quatre différentes eaux l'une après l'autre, c'eſt ſur ce principe qu'il travailla. Il fit mettre beaucoup de *chaux* dans un tonneau, & verſer de l'eau en abondance par deſſus. Le lendemain matin, on tira cette eau, & des ouvriers l'allerent répandre par ſceaux dans différens endroits de la terre en pâturage: c'étoit dans la ſaiſon où l'herbe alloit avoir ſa premiere croiſſance pour le foin, & où les vers faiſoient plus de ravage que jamais.

On reverſa d'autre eau par-deſſus la *chaux*, & on en uſa de même juſqu'à quatre fois. Non ſeulement l'effet en fut viſible pour la deſtruction des vers, mais l'herbe devint plus épaiſſe & plus drue; ce qui ſurprit fort le fermier.

L'année ſuivante, ce fermier au lieu de recommencer la même choſe au printems, y fit verſer de l'eau de *chaux*, auſſitôt que la premiere coupe de foin fut enlevée de deſſus terre, & après y avoir répandu les trois premieres eaux, à deux jours de diſtance l'une de l'autre, il jetta la derniere quantité ſur la terre, & fit jetter la *chaux* en même tems.

La *chaux* étoit alors réduite en une poudre auſſi fine que celle, dont on ſe ſert pour les cheveux: ainſi la remuant bien avec une branche de genêt, elle s'étoit délayée avec l'eau. Cette eau fut verſée ſur le champ comme les premieres. Jamais engrais n'a été diſtribué ſi également ſur un champ. Le réſultat fut, que l'herbe pouſſa vîte & devint forte, & qu'il y en eut une ſeconde fauchée. Le travail étoit conſidérable, mais le profit y répondit très-bien. Dans tous ces cas, il faut ſupputer l'un avec l'autre, & on ne doit jamais regarder à la dépenſe quand le produit en dédommage amplement. *

CHAUX MÉTALLIQUES, (R), *Chym.* On nomme *chaux métalliques* les terres des métaux dépouillées de leur phlogiſtique, & par conſéquent de leurs propriétés métalliques.

Toutes les ſubſtances métalliques, excepté l'or, l'argent, la platine & le mercure, ſont ſuſceptibles d'être privées de leur principe inflammable, par pluſieurs moyens.

Le premier, c'eſt en brulant leur phlogiſtique à l'air libre, & par une calcination, ou plutôt par une combuſtion ſemblable à celle de tous les autres corps combuſtibles. *v.* CALCINATION & COMBUSTION.

Le ſecond, c'eſt en ſoumettant les métaux à l'action des acides capables de leur enlever leur principe inflammable, tels que ſont l'acide vitriolique, & ſur-tout le nitreux. Cette eſpece de calcination des métaux ſe fait par la voie humide & par diſſolution. *v.* DISSOLUTION.

Le troiſieme enfin, c'eſt par le nitre même avec lequel on fait détonner les matieres métalliques: ce troiſieme moyen, qui tient des deux premiers, eſt le plus efficace & le plus prompt. *v.* NITRE & DÉTONNATION DU NITRE.

Les terres des métaux, ainſi calcinées & dépouillées de leur phlogiſtique par les moyens dont on vient de parler, ont des propriétés particulieres à chacune d'elles, ſur leſquelles il faut conſulter l'article de chaque ſubſtance métallique, mais elles en ont auſſi de générales & de communes à toutes. Les voici:

Digitized by Google

Non-ſeulement les métaux calcinés perdent les propriétés caractériſtiques de métal, mais encore on y a obſervé les changemens ſuivans.

Plus les matieres métalliques ſont exactement calcinées, & plus elles perdent de leur fuſibilité; enſorte que des ſubſtances très-fuſibles, telles que le ſont l'étain & le regule d'antimoine, deviennent, lorſqu'elles ſont calcinées parfaitement ou en grande blancheur, des corps abſolument infuſibles, & qu'on peut mettre dans la claſſe des plus réfractaires; ce qui prouve que le phlogiſtique eſt le principe de la fuſibilité des métaux.

Les ſubſtances métalliques deviennent auſſi d'autant plus fixes, qu'elles ont perdu une plus grande quantité de leur phlogiſtique. Cette propriété eſt moins ſenſible dans les métaux, à cauſe de la fixité qu'ils ont naturellement, que dans les demi-métaux, qui ſont tous très-volatils tant qu'ils ont leur forme métallique, & dont les *chaux* ou les terres, dépouillées de phlogiſtique, deviennent de la plus grande fixité, comme on le voit d'une maniere bien évidente par l'exemple de l'antimoine diaphorétique, qui réſiſte à la plus grande violence du feu ſans faire la moindre déperdition, & qui recouvre toute ſa volatilité ſi on le rétablit en régule d'antimoine par l'addition ſeule du phlogiſtique. Cela prouve que le phlogiſtique eſt un principe eſſentiellement volatil, & qu'il communique ſa volatilité à certains corps avec leſquels il ſe combine.

Les terres métalliques deviennent d'autant moins diſſolubles par les acides, & ſur-tout par l'acide nitreux, qu'elles ſont privées auſſi d'une plus grande quantité de leur principe inflammable, comme on le voit ſenſiblement par l'exemple du ſafran de mars bien calciné, de la *chaux* d'étain, de celle du régule d'antimoine, &c. On doit conclure de là, que c'eſt par l'intermede du phlogiſtique, que les ſubſtances métalliques ſont diſſolubles par les acides, & ſur-tout dans l'acide nitreux; car ſi l'on réduit ces *chaux* par l'addition du phlogiſtique, les métaux qui en réſultent reprennent toute leur diſſolubilité.

Ce qu'on vient de dire ſur les changemens généraux qui arrivent aux matieres métalliques par la calcination, au ſujet de leur fuſibilité, de leur fixité & de leur diſſolubilité, on peut le dire auſſi de l'opacité, de la peſanteur ſpécifique, en un mot, de toutes les propriétés métalliques, qui diminuent toujours d'autant plus dans les *chaux métalliques* qu'elles ſont plus exactement déphlogiſtiquées. Cela ſemble indiquer que s'il étoit poſſible d'effectuer une calcination entiere & abſolue des métaux, on les réduiroit en terres qui n'auroient plus rien de métallique, & qui peut-être n'auroient plus entr'elles aucunes différences ſpécifiques, & ne ſeroient qu'une ſeule & même eſpece de terre. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que quand la calcination des métaux a été pouſſée très-loin, leurs *chaux* deviennent irréductibles, ou au moins beaucoup plus difficiles à réduire, & que cette reduction ſe fait toujours avec perte, enſorte qu'on ne retire plus la même quantité de métal qui avoit été d'abord calciné.

Quoique les *chaux métalliques* ſoient eſſentiellement différentes de la *chaux* pierreuſe, elles ont néanmoins quelques propriétés ſemblables, ſur-tout relativement aux alkalis fixes & volatils: ainſi, par exemple, les alkalis fixes, traités avec les *chaux métalliques*, acquierent la même cauſticité & les mêmes propriétés, que lorſqu'ils ſont traités avec les *chaux* pierreuſes; l'alkali volatil, peut être ſéparé du ſel ammoniac par des *chaux métalliques*, & en particulier par le *minium*, comme par la *chaux* pierreuſe, & il en reçoit la même altération, c'eſt-à-dire, qu'il devient plus pénétrant, toujours *fluor*, & ſans pouvoir paroître en forme concrete, quand il eſt traité avec une ſuffiſante quantité de ces matieres, c'eſt ſans doute par la même raiſon.

CHAUX-DE-FONDS, *la*, (N), *Géog.*, mairie du comté de Valengin, compo-

Digitized by Google

ſée d'une ſeule vallée dite *Eplatures*, qui a deux lieues de longueur. Le climat eſt froid, & la terre ne produit guere que de l'avoine & de l'orge. En échange il y a de belles prairies, & on y entretient beaucoup de bétail. Mais ce qui rend cette contrée des plus curieuſes, c'eſt que preſque tous les habitans ſont des artiſtes, ce qui fait qu'on y trouve un luxe auquel on ne devroit pas s'attendre; des maiſons très-bien bâties, des meubles précieux, des habits riches, & de bon goût. Entre 2500 habitans on compte 390 horlogers, 597 faiſeuſes de dentelles, 20 orfévres, 22 marchands, &c. On fait annuellement dans cette ſeule vallée 7 à 8 mille montres d'or & d'argent, ſans compter les pendules. Les artiſtes inventent eux-mêmes des inſtrumens & en font un grand trafic. On y remarque auſſi quatre moulins très-curieux, les roues ſont toutes ſous terre l'une ſous l'autre; l'une met huit ſcies à la fois en mouvement. (H.)

CHAUX D'ETALIERES, *la*, (N), *Géog.*, mairie du comté de Neufchâtel, portant auſſi le nom de *mairie de la Brevine*. C'eſt un pays très-curieux par les ſingularités de la nature & la grande population. Tout y fourmille d'artiſtes, d'horlogers, de maréchaux ferrans, ferruriers, faiſeurs de bas, faiſeurs de dentelles, &c. On y trouve de la tourbe d'une bonne qualité. A la Brevine il y a des eaux minérales chariant du fer & du vitriol. Le lac d'*Etalieres* eſt auſſi très-curieux. Au bord de ce lac, il y a trois moulins à bled, faits avec beaucoup d'art; ils ſont à cent pieds ſous terre. L'eau du lac tombe ſucceſſivement dans cinq citernes, & met chaque fois les roues en mouvement; elle ſe perd enſuite dans les fentes du rocher & forme probablement la riviere dite la *Reuſe*. (H.)

CHAY, (N), *Hiſt. Nat. & Commerce*; plante qui ne croit que dans le royaume de Golconde, dont on tire cette belle couleur rouge qui fait tant eſtimer les toiles de Maſulipatan. C'eſt pour cette partie des Indes ce qu'eſt ailleurs, & particuliérement en Europe, la cochenille; avec cette différence néanmoins que plus on lave les toiles peintes, ou teintes avec le *chay*, plus la vivacité des couleurs augmente, cette couleur ne ſe déteignant jamais.

Cette plante eſt auſſi cultivée en quelques endroits le long de la côte de Coromandel, & en particulier à Napatnam.

Elle croit dans les lieux ſablonneux peu éloignés de la mer. Les champs où on la cultive, paroiſſent la plupart ſauvages & incultes; & comme la ſemence eſt trop menue, & qu'elle ne mûrit que long-tems l'un après l'autre, les Indiens la laiſſent tomber ſur la terre qui eſt toute ſablonneuſe, en attendant la fin de la ſaiſon, où elle acheve de mûrir & de tomber, & que la plante ceſſe d'en donner. Alors ils tirent toutes les racines pour en faire uſage dans leurs teintures. Cette récolte étant faite, ils accumulent avec leurs mains, la terre & le ſable de la ſuperficie de leurs champs en petits monceaux, qui reſſemblent à des taupinieres, & dans leſquels ſe trouve la ſemence. Pour les conſerver, ils font une détrempe par deſſus avec de l'eau, qui fait une eſpece de croûte, de maniere qu'elle puiſſe réſiſter à l'accès des vents, qui ſont forts & ſecs en ces pays-là, dans la belle mouſſon, leſquels entraînent beaucoup de terre & de pouſſiere.

Deux ou trois mois après, ils étendent cette terre & ce ſable, où eſt renfermée la ſemence, en égaliſant le tout ſur la ſuperficie du champ: enſuite, la mouſſon des pluies arrivant, les graines pouſſent & donnent de cette plante abondamment.

Ses racines ſont d'un grand uſage parmi les Indiens de cette côte. C'eſt le grand ſecret que l'expérience leur a appris pour faire tenir leurs couleurs de toutes les ſortes, ſur les toiles qu'ils peignent, ſoit avec le pinceau, ſoit avec l'imprimerie, leſquelles réſiſtent à toutes les injures de l'eau & du tems. Comme la même expérience leur avoit fait connoître que la couleur de chair que donnoit cette ſorte de racine, qui approche en tout ſi fort de la garance, étoit d'une durée à réſiſter à tout, c'eſt ce qui leur

fit imaginer d'en mêler dans toutes leurs couleurs, pour voir ſi elles tiendroient mieux; ce qui leur réuſſit heureuſement. Ils trouverent non-ſeulement ce qu'ils cherchoient ſur cette adhérence des couleurs, mais ils furent agréablement ſurpris & ſatisfaits de trouver que cette méthode étoit auſſi un grand ſecret pour en augmenter la vivacité, ſur-tout du rouge de Bréſil & du bleu. Peut-être notre garance feroit-elle le même effet; ſinon, l'on pourroit cultiver celle de Coromandel, dans les colonies d'Afrique ou de l'Amérique, & les Européens s'en trouveroient peut-être bien.

CHAYÉ, SCHAI, *ou* CHAY, (N), *Monn.*, monnoie d'argent qui ſe fabrique & qui a cours en Perſe: c'eſt la plus petite monnoie de ce royaume.

Quelques-uns prétendent que c'eſt le biſty qui vaut ſelon eux 1 ſol 6 deniers de France, quoiqu'il ſoit preſque certain que le biſty n'eſt qu'une monnoie de compte & non une eſpece réelle.

Le *chayé* vaut 4 ſols 7 deniers une maille monnoie de France; il faut deux *chayés* pour un mamoudi, quatre pour un abaſſy, & deux cens pour le toman, monnoie de compte qui vaut cinquante abaſſis. Le *chayé* a pour empreinte d'un côté la profeſſion de foi mahométane & le nom des douze imans, ou ſaints de la ſecte d'Aly: de l'autre côté ſont les noms du prince régnant, de la ville & de la monnoie où l'eſpece a été fabriquée.

CHAYATE. *v.* SICYOS.

CHAZELLES, *Géogr.*, petite ville de France dans le Forès, près de Montbriſon.

CHAZELLES, *Jean-Matthieu de*, (N), *Hiſt. Litt.*, profeſſeur d'hydrographie à Marſeille, de l'académie des ſciences de Paris, naquit à Lyon en 1637, & mourut à Marſeille en 1710. Il joignit à ſes talens un grand fond de religion, c'eſt-à-dire, dit Fontenelle, ce qui aſſure & fortifie toutes les vertus. Il avoit voyagé dans la Grece & dans l'Egypte, & en avoit rapporté des obſervations & des lumieres. Il y meſura les pyramides, & trouva que les quatre côtés de la plus grande, ſont expoſés préciſément aux quatre régions du monde, à l'orient, à l'occident, au midi & au ſeptentrion. Ce fut lui qui imagina qu'on pourroit ſe ſervir des galeres ſur l'océan, pour remorquer les vaiſſeaux, quand le vent leur ſeroit contraire ou leur manqueroit. En 1690, quinze galeres parties de Rochefort donnerent un nouveau ſpectacle ſur l'océan. Elles allerent juſqu'à Torbay en Angleterre, & ſervirent à la deſcente de Tingmouth. *Chazelles* y fit les fonctions d'ingénieur, & ſe montra ſous deux points de vue bien différens, ſous ceux de ſavant, & d'homme de guerre. On lui doit la plupart des *Cartes* qui compoſent les deux volumes du *Neptune François*, ſans compter un bon nombre d'obſervations très-utiles pour l'aſtronomie.

CHE

CHEB *ou* HEB, (N), *Géogr.*, noms Bohémiens de la ville d'Egra, à laquelle on donne en latin ceux de *Hebanum* & d'*Œgranum*. (D. G.)

CHEBEK, (N), ſ. m., terme de *Marine*, par lequel on déſigne un bâtiment à voiles & à rames, qu'on arme en guerre contre les petits corſaires, & dont on ſe ſert auſſi pour tranſporter des munitions. On voit beaucoup de *chebeks* ſur la Méditerranée.

CHEBRECHIN, (R), *Géogr.*, ville de Pologne dans le Palatinat de Ruſſie. Elle eſt la plus conſidérable des villes qui dépendent de Zamoſch. Elle eſt ſituée ſur une pente de colline, environnée de vergers qui ſont remplis de ruches à miel dont il ſe fait un trafic conſidérable; ce canton fourniſſant plus de cire qu'aucun autre de Pologne. Les Juifs y ſont fort riches & les Juives aſſez jolies. *Long. 41. 26. lat. 50. 35.*

CHEBULES. *v.* MIROBOLANS.

CHECHUAN, (N), *Géogr.*, ville & montagne d'Afrique, au royaume de Fez, dans la province d'Errif. La montagne eſt une des plus agréable de cette province. La petite ville de même nom eſt peuplée

peuplée de marchands & d'artiſans fort à leur aiſe; mais les montagnards ſont Bereberes. Il y a autour de la ville pluſieurs fontaines dont on arroſe les terres qui rapportent quantité de bled, d'orge, de chanvre & de lin; il y a auſſi beaucoup de vergers & de jardins, d'herbes potageres avec pluſieurs troupeaux.

CHECHUEN, (N), *Géogr.*, ville de la Chine, dans la province de Honan, au département de Nanyang, ſeptieme métropole de la province. Elle eſt plus occidentale que Pekin de $5^{d}.\ 54^{m}.$, par les $33^{d}.\ 33^{m}.$ de latitude.

CHECO *ou* CHEGO. *v.* CACHAO.

CHÉCOCKE, (N), *Myth.*, divinité particuliérement honorée dans le royaume de Loango en Afrique. Son temple eſt ordinairement placé ſur le grand chemin: l'image qui la repréſente eſt noire & lugubre. Les habitans prétendent que cette divinité ſe communique ſouvent, pendant la nuit, à ceux dont elle agrée les hommages, & qu'elle leur révele les ſecrets les plus cachés de l'avenir. Les dévots auxquels elle accorde cette faveur, entrent auſſi tôt dans un enthouſiaſme divin qui dure quelques heures. On écoute comme des oracles, toutes les paroles qui ſortent de leur bouche, pendant qu'ils ſont en cet état. Les artiſans, les pêcheurs & les ſorciers rendent à cette divinité un culte particulier, qui conſiſte à frapper des mains en ſon honneur. Une de ſes principales fonctions eſt de procurer le repos aux morts; d'empêcher que les ſorciers ne les tourmentent par leurs conjurations, ne les forcent à travailler, & ne leur faſſent aucun mauvais traitement: c'eſt pourquoi l'on place ordinairement ſa ſtatue auprès des tombeaux.

CHEDA, (R), *Monn.*, monnoie d'étain; cette monnoie ſe fabrique & a cours dans le royaume de même nom ſitué dans les Indes orientales, dans le voiſinage des Etats du grand Mogol.

Il y a deux ſortes de *cheda*, l'un de figure octogone, l'autre de figure ronde. L'octogone peſe une once & demie, & a cours dans le pays pour 2 ſols $\frac{1}{7}$ deniers tournois monnoie de France; le *cheda* rond vaut 7 deniers. On donne quatre-vingts coris ou coquilles des Maldives pour un de ces *cheda*; les uns & les autres ſont auſſi reçus dans le royaume de Pera où le roi de *Cheda* eſt pareillement ſouverain.

CHEDABOUCTOU, (R), *Géogr. Mod.*, riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans l'Acadie, vis-à-vis du cap Breton. Elle a ſon embouchure dans la baye de Campſeaux.

CHEDDER, (N), *Géogr.*, grand & riche village d'Angleterre, dans la province de Sommerſet, ſur les monts de Mendip, fertiles en pâturages excellens: il eſt remarquable par la groſſeur & la bonté des pieces de fromage que l'on y fait, & que l'on y débite avec un ſuccès ſoutenu depuis long-tems. L'on eſtime auſſi d'une façon particuliere le cidre qui s'y prépare; & les curieux vont toujours voir avec empreſſement dans ſon voiſinage, une fente de rochers, haute de quelques cens pieds, & de laquelle ſort une eau ſi abondante, qu'elle fait mouvoir les rouages de pluſieurs moulins. (D. G.)

CHEF, ſ. m., c'eſt proprement la partie de la tête qui ſeroit coupée par un plan horiſontal qui paſſeroit au deſſus des ſourcils. C'eſt dans l'homme la plus élevée; auſſi le *chef* a-t-il différentes acceptions figurées, relatives à la forme de cette partie, à ſa ſituation, à ſa fonction dans le corps humain. Ainſi on dit *le chef d'une troupe*; *le chef d'une piece d'étoffe*, &c. Voyez *ci-après les principales de ces acceptions.*

CHEF, (N), *Chirur.*; bandage de tête employé dans la ſaignée du front. *v.* BANDAGE.

CHEF. *Juriſprud.* Ce terme a dans cette matiere pluſieurs ſignifications différentes, ſelon les autres termes auxquels il ſe trouve joint. Nous allons les expliquer par ordre alphabétique.

CHEF D'ACCUSATION, c'eſt un des objets de la plainte. On compte autant de *chefs d'accuſation* que la plainte con-

tient d'objets ou de délits différens imputés à l'accuſé.

CHEF *d'un arrêt, ſentence*, ou autre *jugement*, eſt une des parties du diſpoſitif du jugement qui ordonne quelque choſe que l'on peut conſidérer ſéparément du reſte du diſpoſitif. On dit ordinairement *tot capita tot judicia*, c'eſt-à-dire que chaque *chef* eſt conſidéré en particulier comme ſi c'étoit un jugement ſéparé des autres *chefs*; de ſorte que l'on peut exécuter un ou pluſieurs *chefs* d'un jugement, & appeller des autres du même jugement, pourvû qu'en exécutant le jugement en certains *chefs*, on ſe ſoit réſervé d'en appeller aux *chefs* qui font préjudice.

CHEF-CENS, eſt le premier & principal cens impoſé par le ſeigneur direct & cenſier de l'héritage, lors de la premiere conceſſion qu'il en a faite, & qui ſe paye en ſigne & reconnoiſſance de la directe ſeigneurie. On l'appelle *chef-cens*, *quaſi capitalis cenſus*, pour le diſtinguer du ſurcens & des rentes ſeigneuriales qui ont été impoſées en ſus du cens, ſoit lors de la même conceſſion, ou dans une nouvelle conceſſion, lorſque l'héritage eſt rentré dans la main du ſeigneur.

Le *chef-cens* emporte lods & ventes; au lieu que le ſur-cens, ni les rentes ſeigneuriales, n'emportent point lods & ventes, lorſqu'il eſt dû un *chef-cens*, la directe ſeigneurie de l'héritage étant en ce cas attachée particuliérement au *chef-cens*.

CHEF DE CONTESTATION, ſe dit de ce qui fait un des objets de conteſtation.

CHEF, crime de leſe-majeſté au premier *chef*, eſt celui qui attaque la majeſté divine; du ſecond *chef*, c'eſt le crime de celui qui attente quelque choſe contre la vie du ſouverain; & au troiſieme *chef*, c'eſt lorſqu'on attente quelque choſe contre l'Etat, comme une conſpiration; tel eſt auſſi le crime de fauſſe monnoie.

CHEF-LIEU, eſt le principal lieu d'une ſeigneurie, où les vaſſaux ſont obligés d'aller rendre la foi & hommage, & de porter leur aveu & dénombrement, & où les cenſitaires ſont obligés d'aller porter les cens & paſſer déclaration. Le *chef-lieu* eſt ordinairement le château & principal manoir de la ſeigneurie: mais dans des endroits où il n'y a point de château, c'eſt quelquefois une ferme qui eſt le *chef-lieu*; quelquefois c'eſt ſeulement une vieille tour ruinée: dans quelques ſeigneuries où il n'y a aucun château ni manoir, le *chef-lieu* eſt ſeulement une piece de terre choiſie à cet effet, ſur laquelle les vaſſaux ſont obligés de ſe tranſporter pour faire la foi & hommage.

CHEF *du nom & armes*, dans les familles nobles, eſt l'aîné ou deſcendant de l'aîné, qui a droit de porter les armes pleines, & de conſerver les titres d'honneur qui concernent ſa maiſon.

CHEF-D'ORDRE, eſt la principale maiſon d'un ordre régulier ou hoſpitalier, celle dont toutes les autres maiſons du même ordre dépendent, & où ſe tient le chapitre général de l'ordre.

* On appelle encore *chefs-d'ordres* à Rome, trois cardinaux qu'on élit dans le conclave, qui ont ſoin de la ville, dont le gouverneur leur va rendre compte. Ils donnent auſſi aux officiers tous les ordres néceſſaires, & ils réglent toutes choſes pour la juſtice, pour les finances & pour les armes. Ils confirment & reforment, ſelon qu'ils le jugent à propos, les officiers mis par le pape, à la réſerve des charges qui ſont en titre d'office, & ils répondent à toutes les requêtes. Ils envoyent auſſi ordre à tous les gouverneurs des places & des villes de l'Etat eccléſiaſtique, de ſe tenir ſur leurs gardes & de veiller à tous les beſoins. *

CHEF, *par rapport aux ſoldats*, (N), *Milit.*, eſt celui qui dans une chambrée eſt le plus ancien, comme un caporal ou anſpeſſade, & qui a ſoin de leur ſubſiſtance, tant en garniſon qu'en campagne. On dit, *chef de chambrée*, pour ſignifier celui qui eſt chargé du ſoin d'aller ou d'envoyer à la proviſion pour faire vivre ſes camarades, qui ſont ordinairement au nombre de cinq, ſept, ou neuf. Chez les Romains un *chef de chambrée*, s'appelloit *dixainier*, *decanus*.

Digitized by Google

CHEF, (N), *Milit.* Ce nom ſe donne auſſi à un officier, ſoit major ou ſubalterne, & à tout militaire qui conduit une troupe, ſoit grande, ſoit petite, & même aux officiers généraux. Il tire ſon étymologie du mot latin *caput*, parce qu'un officier qui commande doit être toujours à la tête de ſa troupe.

Il faut pluſieurs *chefs* dans une armée, qui a pluſieurs parties, pluſieurs fronts, pluſieurs fonctions, & qui doit agir en même tems en pluſieurs endroits, ſur-tout contre un ennemi, qui ayant de grandes forces, attaque en même tems le front, la queue & les flancs.

Plus il y a de hauts officiers, mieux les choſes vont, & plus l'action eſt vigoureuſe en chaque lieu; mais il eſt néceſſaire que tous les *chefs* ſoient expérimentés, unis, ſubordonnés & bien diſpoſés à l'égard du premier, parce que les réſolutions & les exécutions de la guerre demandent de la diligence & de l'exactitude. La diligence ne permet pas qu'on perde le tems à conſulter, lorſque les actions dépendent d'un moment, & l'exactitude ne veut pas qu'on diſpute, mais qu'on obéiſſe.

Par-tout où pluſieurs *chefs* s'entendent mal, & ne concourent pas tous au même deſſein, la ruine des affaires eſt infaillible. Ce que l'un fait, l'autre le défait: ils s'entr'embarraſſent, & font naître mille difficultés & mille retardemens; & l'application qu'on doit toute entiere au bien commun, ſe trouve partagée par les inquiétudes & les diviſions particulieres. C'eſt pour cela qu'Ariſtide ayant été élu *chef* avec Miltiade, pour commander alternativement, céda ſon droit à ſon collégue, qui remporta ſur les Perſes cette grande victoire de Marathon.

CHEF D'ESCADRE, *Marine*, c'eſt un officier général de la marine, qui commande une eſcadre ou une diviſion dans une armée navale: ſon rang répond à celui de maréchal de camp ſur terre, avec lequel il roule lorſqu'ils ſe trouvent enſemble. La marque diſtinctive du *chef d'eſcadre* à la mer, eſt la cornette qui lui ſert de pavillon. *v.* CORNETTE.

Le *chef d'eſcadre*, en l'abſence du lieutenant général de la marine, fait les mêmes fonctions, ſoit à la mer ſoit dans les ports. Voyez à l'article LIEUTENANT GÉNÉRAL.

Les *chefs d'eſcadre* ont ſéance & voix délibérative dans le conſeil de guerre, chacun ſuivant leur ancienneté.

CHEF D'ACADÉMIE, *Manege*, eſt un écuyer qui tient une académie, où il enſeigne à monter à cheval. *v.* ACADÉMIE.

CHEF, ſ. m., *Blaſon*, ſe dit de la partie ſupérieure de l'écu, mais plus ordinairement d'une de ſes parties honorables, celle qui ſe place au haut, & qui doit avoir le tiers de ſa hauteur: elle peut être ou échiquetée, ou emmanchée, ou dentée, ou herminée, ou loſangée, &c. Voyez ces mots.

Le *chef* eſt *abaiſſé*, quand la couleur du champ le détache du bord ſupérieur de l'écu, le ſurmonte & le rétrécit; *ſurmonté*, quand il eſt détaché par une autre couleur que celle du champ; *bandé*, quand il a une bande; *chevronné*, quand il a un chevron; *palé*, quand il a un pal; &c. *v.* BANDE, CHEVRON, PAL, &c.; *couſu*, quand il eſt de couleur; *retrait*, quand il a perdu une partie de ſa hauteur; *ſoûtenu*, quand il n'y a que les deux tiers de ſa hauteur au deſſus de l'écu, & que le tiers inférieur eſt d'un autre émail.

CHEF, *couper en chef*, expreſſion uſitée dans les carrieres d'ardoiſe. Voyez l'article ARDOISE.

CHEF, *Boulang.*, ſe dit du morceau de levain plus ou moins gros, ſelon le beſoin qu'on prévoit, pris ſur celui de la derniere fournée, pour ſervir à la fournée ſuivante. *v.* PAIN.

CHEF, *Coffret.* Ce terme eſt, chez ces ouvriers, ſynonyme à *brin* ou à *bout*: ainſi quand il leur eſt ordonné de coudre les ourlets & trépointes des malles & autres ſemblables ouvrages à deux *chefs* de ficelle neuve & poiſſée, cela ſignifie *à deux bouts* ou *à deux brins de ficelle*, &c.

Ainſi le *chef* n'eſt ni la ficelle ſimple, ni la double ficelle; c'eſt un brin ou un bout de la ficelle double.

CHEF, *Manufacture en ſoie, en laine, & en toile*, c'eſt la premiere partie ourdie, celle qui s'enveloppe immédiatement ſur l'enſuple de devant, & qui ſervira de manteau à la piece entiere quand elle ſera finie. Le *chef* des pieces en toile eſt plus gros que le reſte; celui des ouvrages en laine & en ſoie ne doit être ni plus mauvais ni meilleur, à moins que l'eſpece d'étoffe qu'on travaille ne demande qu'on trame plus gros, afin d'avoir en commençant plus de corps, & de réſiſter mieux à la premiere fatigue de l'ourdiſſage. Les pieces de toile, de laine & de ſoie, s'entament par la queue, & le *chef* eſt toujours le dernier morceau que l'on vend: la raiſon en eſt ſimple; c'eſt que c'eſt au *chef* que ſont placées les marques, qui indiquant le fabriquant, la qualité de la marchandiſe, celle de la teinture, la viſite des gardes & inſpecteurs, l'aunage, &c. ne doivent jamais diſparoître.

CHEF, *Œconom. Ruſtiq.*, terme ſynonyme à *piece*; ainſi on dit *cent chefs de volaille*, pour dire *cent pieces de volaille*. Il s'applique auſſi aux betes à cornes & à laine, quand on fait le dénombrement de ce qu'on en a ou de ce qu'on en vend; *cent chefs de bêtes à cornes*, *cent chefs de bêtes à laine*. Le mot *chef* ne s'employe cependant guere que quand la collection eſt un peu conſidérable, & l'on ne dira jamais *deux chefs de bêtes à cornes*.

CHEF, terme de *riviere*; c'eſt ainſi qu'on appelle la partie du devant d'un bateau foncet.

CHEF-D'ŒUVRE, *Arts & Mét.*, c'eſt un des ouvrages les plus difficiles de la profeſſion, qu'on propoſe à exécuter à celui qui ſe préſente à un corps de communauté pour en être reçu membre, après avoir ſubi les tems preſcrits de compagnonage & d'apprentiſſage par les reglemens de la communauté. Chaque corps de communauté a ſon *chef-d'œuvre*; il ſe fait en préſence des doyens, ſyndics, anciens & autres officiers & dignitaires de la communauté; il ſe préſente à la communauté, qui l'examine; il eſt dépoſé. Il y a des communautés où l'on donne le choix entre pluſieurs *chefs-d'œuvre* à l'aſpirant à la maîtriſe; il y en a d'autres où l'on exige pluſieurs *chefs-d'œuvre*. On ne voit guere quelle peut être l'utilité des *chefs-d'œuvre*: ſi celui qui ſe préſente à la maîtriſe ſait très-bien ſon métier, il eſt inutile de l'examiner; s'il ne le ſait pas, cela ne doit pas l'empêcher d'être reçu, il ne ſera tort qu'à lui-même; bien-tôt il ſera connu pour mauvais ouvrier, & forcé de ceſſer un travail où ne réuſſiſſant pas, il eſt néceſſaire qu'il ſe ruine. Pour être convaincu de la vérité de ces obſervations, il n'y a qu'à ſavoir un peu comment les choſes ſe paſſent aux réceptions. Un homme ne ſe préſente point à la maîtriſe qu'il n'ait paſſé par les préliminaires; il eſt impoſſible qu'il n'ait appris quelque choſe de ſon métier pendant les quatre à cinq ans que durent ces préliminaires. S'il eſt fils de maître, aſſez ordinairement il eſt diſpenſé de *chef-d'œuvre*; s'il ne l'eſt pas, fût-il le plus habile ouvrier d'une ville, il a bien de la peine à faire un *chef-d'œuvre* qui ſoit agréé de la communauté, quand il eſt odieux à cette communauté: s'il eſt agréable au contraire, ou qu'il ait de l'argent, fût-il le plus ignorant de tous les ouvriers, il corrompra ceux qui doivent veiller ſur lui tandis qu'il fait ſon *chef-d'œuvre*; ou il exécutera un mauvais ouvrage qu'on recevra comme un *chef-d'œuvre*; ou il en préſentera un excellent qu'il n'aura pas fait. On voit que toutes ces manœuvres anéantiſſent abſolument les avantages qu'on prétend retirer des *chefs-d'œuvre* & des communautés, & que les corps de communauté & de manufacture n'en ſubſiſtent pas moins.

CHEF-D'ŒUVRE DE L'ART, (N), *Phil. Herm.*, c'eſt la pierre des philoſophes, l'élixir parfait au rouge. Quelques chymiſtes lui ont donné ce nom avec raiſon, puiſque c'eſt la plus excellente choſe que

Digitized by Google

l'homme ait pu imaginer pour ſon bien-être.

CHEFS DE FILES, (N), *Milit.*, ſont les hommes qui forment le premier rang d'un bataillon, qui d'ordinaire ſont les meilleurs ſoldats. Quand le combat ſe fait par *files*, il change l'ordre du bataillon; ce qui étoit rang devient *file*, & ce qui étoit *file* devient rang.

CHEFCIER, ſ. m., *Hiſt. Eccléſ.*, en latin *capicerius*, eſt la même choſe que *primicerius*; ce qui vient de ce que le *chefcier* étoit le premier marqué dans la table ou catalogue des noms des eccléſiaſtiques, comme le premier en dignité: ainſi c'eſt comme ſi l'on eût dit *primus in cerâ*, parce qu'on écrivoit anciennement ſur des tables de cire. On nomme encore aujourd'hui le chef de quelques égliſes collégiales *chefcier*. Le nom de *primicerius* déſignoit au tems de S. Grégoire le grand, une dignité eccléſiaſtique, à laquelle ce pape attribua pluſieurs droits ſur les clercs inférieurs & la direction du chœur, afin que le ſervice s'y fît ſelon la bienſéance. Il avoit auſſi droit de châtier les clercs qu'il trouvoit en faute, & il dénonçoit à l'évêque ceux qui étoient incorrigibles. Celui qui étoit marqué le ſecond dans la table s'appelloit *ſecondicerius*, comme qui diroit *ſecundus in cerâ*.

CHEFFONTAINES, *Chriſtophe*, (N), *Hiſt. Litt.*, appellé autrement *Penfenteniou*, étoit Bas-Breton, naquit au commencement du XVIe ſiecle, & mourut à Rome en 1595, âgé de 63 ans. Sa ſcience & ſa piété l'éleverent ſucceſſivement à l'emploi de profeſſeur en théologie chez les cordeliers, où il étoit entré de bonne heure, à celui de général, dont il fut le 55e & à la dignité d'archevêque de Céſarée. Son recueil intitulé, *Varii tractatus & diſputationes de neceſſaria Theologiæ Scholaſticæ Correctione*, Paris 1589, in-8°. eſt recherché, & mérite de l'être, par les théologiens libres des minuties de l'école. On a encore de lui, *Chrétienne confutation du point d'honneur*, Paris 1579, in-8°. *Défenſes de la foi que nos ancêtres ont eue en la préſence réelle. Réponſe familiere à une épître contre le Libre-Arbitre*, in-8°. C'eſt de cet ouvrage d'où on prétend que l'envie prit occaſion pour l'attaquer. *Defenſio Fidei adverſùs Impios, Atheos*, &c. in-8°.

CHEGE, (R), *Géogr.*, nom propre d'une fortereſſe de la haute Hongrie, au comté de Zabolcz, ſur la Theiſſe, vis-à-vis du confluent de cette riviere avec celle d'Egerwitz.

CHEGROS, ſ. m., *Cordonn. Bourrel. Selliers, & autres ouvriers qui employent du cuir*; c'eſt un bout de filet plus ou moins long, compoſé d'un nombre plus ou moins grand de fils particuliers cordelés enſemble, & unis avec de la poix ou de la cire. Pour cet effet, on prend un morceau de cire blanche ou jaune, ou de poix; & lorſque les fils ont été cordelés & commis à la main, on ſaiſit le filet qui en réſulte, & on le preſſe fortement contre le morceau de cire ou de poix, qu'on fait gliſſer pluſieurs fois ſur toute ſa longueur, afin qu'il en ſoit bien enduit. Quand le *chegros*, ou *chigros*, ou *ligneul* (car les cordonniers appellent *ligneul*, ce que la plupart des autres appellent *chegros* ou *chigros*) eſt bien préparé, on en arme les extrêmités avec de la ſoie de ſanglier, dont les pointes très-menues paſſent facilement dans les trous pratiqués avec l'alene, lorſqu'il s'agit d'employer le *chegros* à la couture des ouvrages. *v.* SELLE, SOULIER, &c.

CHEIRE, (N), *Géogr.*, bailliage du canton de Fribourg en Suiſſe, acheté en 1704. Il eſt ſur les bords du lac de Neufchâtel, & n'a rien de remarquable. (H.)

CHERIDES, (N), *Antiq.*, nom que les Grecs donnoient aux manches de leurs tuniques, appellées *Manicæ* par les Latins. Ces deux termes, Χειρίδες & *Manicæ*, ſe prenoient auſſi dans l'une & l'autre langue, pour des gands, dont les anciens avoient l'uſage, quoique cet uſage fût moins fréquent qu'aujourd'hui.

CHEIROMOCRATE, (N), *Hiſt. Litt.*, célebre architecte qui fut chargé de la conſtruction du ſecond temple d'É-

Digitized by Google

phèſe. Ce fut lui auſſi qui bâtit la ville d'Alexandrie, & qui, du mont Athos, vouloit faire une ſtatue à Alexandre.

CHEIZI *ou* CHEIRI, (N), *Philoſop. Herm.*, Paracelſe le prend pour le mercure, quand il parle des minéraux, & pour des fleurs lorſqu'il eſt queſtion des végétaux. Ainſi lorſqu'il dit de la fleur *cheizi* ou *cheiri* tirée de l'argent, il faut entendre l'élixir philoſophique au blanc. Quelques autres le prennent pour l'antimoine; d'autres pour l'or potable.

CHEKAO, ſ. m., *Hiſt. Nat.*, eſpece de pierre que les Chinois font entrer dans la compoſition de la couverte de la porcelaine. Les relations de la Chine faites par des gens qui n'avoient qu'une légere connoiſſance dans l'hiſtoire naturelle, nous ont décrit ce foſſile comme reſſemblant à du borax, quoiqu'il n'y ait réellement point d'autre reſſemblance entre ce ſel & le *chekao*, que par la couleur qui eſt blanche & demi-tranſparente. Comme nous avons eu occaſion de voir du *chekao* de la Chine, nous le définirons une eſpece de ſpath alkalin, compoſé de filamens & de ſtries aſſez ſemblables à celles de l'amiante; elle ſe diſſout avec efferveſcence dans l'eſprit de nitre; & calcinée, elle ſe réduit en plâtre. *v.* BORAX & PORCELAINE.

CHEKE, *Jean*, (N), *Hiſt. Litt.*, né à Cambridge en 1514, profeſſeur de grec dans l'univerſité de Cambridge ſa patrie, eſſaya de changer la prononciation ordinaire de cette langue, ſur-tout à l'égard des voyelles & des diphtongues. Cette nouveauté déplut au chancelier, qui ordonna par un décret en 1542, de ne pas philoſopher ſur les ſons, mais de s'en tenir à l'uſage. Henri VIII lui confia l'éducation du jeune Edouard ſon fils, & le récompenſa de ſes ſoins par les titres de chevalier & de ſecrétaire d'Etat. Après la mort de ce prince, les catholiques le firent mettre à la tour de Londres. Il montra d'abord beaucoup de conſtance, mais la crainte du bûcher dont on le menaçoit, lui fit abjurer la religion anglicane. Il mourut à Londres en 1557, de chagrin d'avoir fait ſon abjuration. Le pere Anaſtaſe Picpus, le traite de *libertin de profeſſion*, dans ſon *Hiſtoire du Socinianiſme*. Cette expreſſion peu conforme à la vérité & à la politeſſe, a été cenſurée avec raiſon, dans les *Mémoires littéraires* de la Grande-Bretagne. On a de *Cheke* un *Traité de la ſuperſtition*, & un livre de la *prononciation véritable de la langue grecque*, à laquelle l'auteur s'étoit attaché avec beaucoup de ſuccès.

CHEKI, (N), *Géogr.*, fortereſſe de la Chine, dans la province de Queicheu, au département de Liping, ſeptieme métropole de la province. *Lat. 27. 13.*

CHEKIANG, (R), *Géogr.*, contrée maritime de la Chine, & la dixieme province, en ordre de ce vaſte empire. Il n'y en a que deux auxquelles elle ſoit inférieure; quoique ſous la famille de Sunga, elle ait eu auſſi la qualité de royale, & l'honneur d'être le ſéjour des rois; mais ſi elle céde à deux provinces, elle l'emporte de beaucoup ſur toutes les autres, non point par ſon étendue, mais par ſa fertilité, par ſon agréable ſituation & par ſes richeſſes. Elle a ſous elle onze villes, qui ſont les métropoles d'autant de petites provinces, & qui ont ſous elles ſoixante & trois villes, ſans parler des bourgs, des fortereſſes, dont le nombre eſt prodigieux, & des villages qui y ſont à très-peu de diſtance l'un de l'autre.

Cette province eſt bornée au levant par la mer Orientale, qui eſt là comme reſſerrée entre la terre ferme & une ſuite d'iſles, qui s'étend depuis l'iſle Formoſe juſqu'au Japon, & forme un détroit, par lequel avec un bon vent, on peut ſe rendre en un jour, ou un peu plus de cap de Ningpo, ou ce qui eſt la même choſe, de l'embouchure de la riviere de Cienton, aux iſles du Japon. Elle a au midi, la province de Fokien; au couchant, partie de celle de Kianſi, & partie de celle de Kiamnan, qui la termine auſſi au nord. Elle eſt entrecoupée de plaines & de montagnes. La température de l'air, les ſources, les fontai-

Digitized by Google

nes, les rivieres & les lacs qui l'arroſent, en rendent le ſéjour délicieux. Tout s'y trouve en abondance & dans une grande variété. Dans ſa partie méridionale & dans l'occidentale, elle a des montagnes, mais toutes cultivées & très-agréables, ſi ce n'eſt en peu d'endroits hériſſés de roches & de pierres, encore tire-t-on de ces montagnes de quoi bâtir des vaiſſeaux & des maiſons. Les bois & les forêts de meuriers y ſont une choſe fort commune. Ces arbres ſervent à nourrir une ſi grande multitude de vers à ſoie, qu'on en recueille aſſez de ſoies pour en fournir des étoffes de toutes façons, non-ſeulement à la province, mais encore à toute la Chine, au Japon, aux Philippines, & même aux Indes & aux nations de l'Europe. Ils ne laiſſent pas croître leurs meuriers comme nous; ils les taillent comme nos vignes, perſuadés par une longue expérience, que les feuilles des petits meuriers rendent une ſoie beaucoup plus excellente: auſſi ont-ils grand ſoin de diſtinguer le premier tiſſu d'avec le ſecond. Le premier vient des feuilles tendres & délicates que produit d'abord le printems, & dont les vers ſe nourriſſent: l'autre eſt formé des feuilles dures & épaiſſes qu'ils broutent en été.

Les tributs que cette province paye à l'empereur ſont immenſes. Ils conſiſtent en 2510299 ſacs de riz; en 370466 livres de ſoie crue; en 2574 pieces d'étoffe de ſoie, ſans compter que tous les ans quatre barques royales, aſſez grandes, nommées *Lungychuen*, ſont chargées d'étoffes, travaillées avec un art ſingulier, brochées d'or & d'argent, parſemées de divers oiſeaux en couleur naturelle, & de dragons, qui ſont une marque réſervée à l'empereur, à ſa famille & à ceux à qui il accorde par grace la permiſſion de la porter. Outre cela, l'empereur tire pour tribut 8704491 bottes de foin; 444769 poids de ſel. Il y a deux douanes conſidérables dans la métropole de la province; la premiere dans la partie ſeptentrionale de la ville, eſt pour les marchandiſes qui ſe trafiquent; l'autre dans la partie méridionale, eſt pour le bois. Car comme les Chinois en font une grande conſommation pour leurs maiſons, les barques, les cercueils, & quantité d'uſtenſiles, & qu'il y a des marchands de bois très-riches, l'empereur tire un gros revenu de cet impôt. Le regiſtre public de la Chine, compte dans cette province 1242135 familles, & 4525470 hommes.

Le peuple de cette province eſt affable, honnête, de bon eſprit, fort adonné à la ſuperſtition & au culte des idoles. Mais quand il arrive que quelqu'un embraſſe la religion chrétienne, pour laquelle il n'a guere de répugnance, il s'y attache ſincérement, & la religion y a fait de grands progrès.

Tout y eſt arroſé de ruiſſeaux, de rivieres, grandes & petites, & de canaux auxquels l'art & la nature ont contribué.

CHÈLES, (N), *Géogr.*, lieu de la côte méridionale du Pont-Euxin. Arrien dans ſon *périple* du Pont-Euxin, compte vingt ſtades depuis la petite iſle d'Apollonie juſqu'à *Chèles*, & cent vingt ſtades depuis *Chèles* juſqu'à l'embouchure du fleuve Sangarius.

CHÈLES, (N), *Géogr.*, port du Boſphore de Thrace ſur la côte de l'Aſie mineure, au delà du promontoire des Eſties, & où étoit le temple de Diane Dictyne. Ce nom vient de ce qu'il y avoit des moles qui avançoient des eſpeces de bras, comme des ſerres d'écreviſſes. Ces moles étoient de pierre avec des degrés pour faciliter l'abord & la décharge des vaiſſeaux, ſans quoi la vaſe n'auroit pas permis d'y arriver commodément. Au lieu de *Chelai*, les Grecs poſtérieurs ont dit *Bathra*, & les Latins *Scalæ*.

CHELÆCANCRORUM, (N), *Comm.* Ce mot grec & latin eſt autant uſité chez les marchands droguiſtes du nord, que chez les médecins & les apothicaires, puiſque c'eſt une marchandiſe qu'ils débitent ſous ce nom, & dont la médecine fait uſage comme d'un ingrédient qui a la qualité d'abſorber la malignité des humeurs, dans les maladies putrides & ardentes. C'eſt proprement l'écaille des

Digitized by Google

extrêmités noires des pattes des écreviſſes de mer qu'on nomme *homars*. Cette écaille entre dans la fameuſe poudre alexitere de la comteſſe de Kent, ſi en vogue en Angleterre, en Hollande & dans les autres pays du nord, pour les fievres malignes, la petite vérole, & la rougeole. On la donne ſeule ou on la mêle dans d'autres poudres, & dans des mixtions qu'on prend par cuillerées. On prépare cette écaille ſur le porphyre, de la même maniere qu'on fait du corail & des perles, & l'on en uſe ainſi ſimplement, de même que la poudre de la comteſſe.

Comme on pêche beaucoup de homars dans la mer d'Allemagne, dans la Baltique, & ſur les côtes de Norwege, ces *chelæ* ou écailles y ſont bon marché: les droguiſtes d'Amſterdam les vendent 2 à 3 ſols la livre.

CHELGA, (N), *Géogr.*, ville d'Afrique, dans l'Éthiopie, entre Serké & Gondar. Cette ville eſt grande, belle & environnée d'aloés. C'eſt un lieu d'un grand commerce; il y a tous les jours marché, où les habitans des environs viennent vendre la civette, l'or & toutes ſortes de bétail & de vivres.

CHELI, (N), *Géogr.*, fortereſſe de la Chine, au midi de la province de Junnan, vers la ſource de la riviere de Chuenpuen, qui ſe perd dans celle de Lançang. *Lat. 22. 42.*

CHELICIE, (N), *Géogr.*, nom propre d'un petit royaume d'Afrique, dans la baſſe Éthiopie, près de ceux de Sian & d'Ampaza. Le roi de ces trois royaumes profeſſe la religion mahométane, & il eſt vaſſal des Portugais.

CHELIDOINE GRANDE *ou* ÉCLAIRE, (R), ſ. f., *Hiſt. Nat. Chelidonia major.* Cette plante croît dans les haies, dans les fentes des murailles & des vieux édifices; elle ſe plaît ſinguliérement à l'ombre. Ses racines ſont fibreuſes, armées d'une tête rougeâtre garnie de chevelu; ſa tige eſt rameuſe, nouée, un peu velue & haute d'un pied & demi; ſes feuilles ſont vertes, liſſes, découpées, un peu ſemblables à celles de l'*ancolie* ou à celles de la *renoncule des jardins*: voyez ces mots. De l'aiſſelle des feuilles qui ſont à l'extrêmité des tiges, s'élevent des pédicules longs chargés de fleurs diſpoſées en bouquet ou en croix, compoſées chacune de quatre feuilles jaunes; le piſtil ſe change en une ſilique longue d'un pouce & demi, verte d'abord, enſuite rougeâtre, qui répand en s'ouvrant des graines d'un jaune noirâtre, applaties & groſſes comme celles du pavot: toutes les parties de la plante contiennent un ſuc jaune ou orangé aſſez abondant. Cette plante, priſe en infuſion faite à l'eau ou au petit lait, & à la doſe de 4 ou 5 onces par jour, eſt diurétique, propre pour les obſtructions de la ratte, du foie & des ureteres, & ſur-tout pour guérir la jauniſſe, qui a encore pour cauſe l'épaiſſiſſement de la lymphe obſtruée dans ſes vaiſſeaux. On prétend même que ſon uſage eſt pernicieux, lorſque la jauniſſe eſt due à une inflammation du foie, ou à quelque maladie aiguë, comme le ſpaſme, la morſure d'une vipere, d'un animal enragé, &c. On prétend auſſi que ſon ſuc pris intérieurement, diſſipe le poiſon par les ſueurs; mais il en faut prendre modérément; car il eſt ſi âcre qu'il produit ſouvent des ſymptomes horribles.

CHELIDOINE PETITE, (N), *Hiſt. Nat. Bot. Chelidonium minus* vulg. *Ficaria* Dill. Haller; plante que la plupart des botaniſtes modernes ont rapportée au genre des renoncules, & que M. Linné nomme *ranunculus foliis cordatis angulatis petiolatis, caule unifloro, ſp. pl.* 772. MM. Dillen & Haller en ont fait un genre à part à cauſe des différences dans le nombre des pieces de la fleur. *v.* RENONCULE. Elle croît dans les prés & au bord des haies & fleurit au printems. Sa racine eſt compoſée de pluſieurs fibres auxquelles ſont attachés des tubercules de la groſſeur d'un grain d'orge ou plus gros. Les feuilles ſont liſſes, faites en cœur & dentées, portées par de longs pedicules: la tige eſt couchée, preſque nue, & porte une fleur compoſée

Digitized by Google

ſée d'un calice ordinairement de trois pieces caduques, & de huit pétales oblongs d'un jaune luiſant, ornés chacun à ſon onglet d'une écaille; le reſte de la fructification eſt comme dans les renoncules.

La *petite chelidoine* paſſe pour antiſcorbutique. Ses racines ont un peu d'acreté, mais ſes feuilles en ſont exemptes & on les mange en Uplande. La décoction de ſa racine ou l'application de ſes feuilles pilées ont produit de bons effets dans les hémorrhoïdes, & ſelon quelques-uns pour les ulceres du fondement. On a vu dans quelques endroits qu'après une forte pluie qui avoit déterré les racines de cette plante, la terre a paru toute couverte de ſes tubercules, que le peuple a pris pour une pluie de grains. (D.)

CHELIDOINE, (N), *Hiſt. Nat.* On donne auſſi ce nom à des pierres rondes, applaties, que les hyrondelles ont avalées pour favoriſer leur digeſtion: on les trouve dans leur eſtomac. *v.* PIERRE D'HYRONDELLES.

CHELIDONIE, (N), *Myth.*, fille de Pandarée, & ſœur d'Ado. *v.* PANDARÉE.

CHELIDONIENS, (N), *Géogr.*, peuples d'Illyrie, ſelon Hécatée, cité par Etienne de Byzance. On lit dans ce dernier Χελιδόνιοι pour Χελιδόνιαι. Ils étoient au nord des Séſaréthiens.

CHELIDONIES, (N), *Géogr.*, écueils ou iſles de la mer Méditerranée, ſituées ſur les côtes de la Lycie ſelon Ptolémée, & ſur celles de la Pamphylie ſuivant Strabon; c'eſt-à-dire, qu'elles étoient ſur les frontieres de ces deux provinces, ou comme dit Strabon, au commencement de la côte de Pamphylie, à l'endroit où pluſieurs croyoient que commençoit le mont Taurus. Lucien confirme cette obſervation, lorſqu'il dit dans ſon dialogue intitulé, *le navire*, ou *les ſouhaits*, que ces isles ſéparoient la mer de Lycie de celle de Pamphylie.

Strabon dit qu'il y a trois isles de ce nom qui ſont montagneuſes, preſque égales en grandeur, à environ cinq ſtades l'une de l'autre, & à ſix de la terre ferme; que l'une d'entr'elles a une rade aſſez commode pour les vaiſſeaux.

Ces isles & ces écueils ſont ſur la côte méridionale de l'Aſie mineure, entre l'isle de Rhodes & le golfe de Satalie. Il faut que la mer y ait fait de grands changemens; car il n'y a aujourd'hui, à proprement parler, qu'une des isles qui mérite ce nom, ſavoir, l'isle du Chateau-Roux. L'anſe qui eſt au ſeptentrion, eſt ſans doute la rade dont parle Strabon. La plus occidentale eſt fort petite, & s'appelle l'*isle de S. Georges*, à cauſe d'une chapelle qui eſt dédiée ſous l'invocation de ce ſaint. Vers la pointe orientale qui forme l'anſe, eſt une isle encore plus petite & inhabitée, nommée *Strongili*; le reſte n'eſt qu'un aſſemblage d'écueils ſans nom.

CHELINGUE. *v.* CHALINGUE.

CHELION, *conſommé*, (N), *Hiſt. Sacr.*, fils d'Elimelech & de Noémi, de la ville de Bethléem de Juda, qui pendant une grande famine ſe retira avec ſon pere & ſa mere dans le pays de Moab, où il épouſa une femme Moabite, nommée *Orpha*. Il mourut quelque tems après dans ce pays-là ſans laiſſer d'enfans.

CHELLES *ou* CHELLAS, (R), *Comm.*, toiles de coton à carreaux de différentes couleurs, qui viennent des Indes orientales, particulierement de Surate. La piece contient treize ou quatorze aunes de long ſur trois quarts de large.

On en fait de pluſieurs ſortes à la côte de Coromandel, toutes peintes en carreaux. On ne s'en ſert guere en Europe; c'eſt pourquoi il en vient peu. Le plus grand uſage qu'on en fait aux Indes, c'eſt de ſervir de pagnes aux filles eſclaves, qui eſt une eſpece de vêtement qui les couvre depuis la ceinture juſqu'aux pieds. Tous les Hollandois s'en ſervent auſſi aux Indes, comme des caleçons, à cauſe de la ſueur, & en changent ſouvent pour la propreté. La Corſe, qui fait vingt pieces de cette toile, coûte, dans ce pays-là, depuis douze juſqu'à dix-huit pagodes; la pagode vaut cinq ſols moins qu'un ducat.

Il y a des eſpeces de *chelles* qu'on nomme auſſi *kattequis* ou *pagnes à carreaux*.

CHELLES, *Géog.*, petite ville & abbaye de France, dans l'iſle de France, ſur la Marne.

CHELLUS, (N), *Géog. Anc.*, ville de la Paleſtine; il en eſt fait mention au livre de Judith, ſelon le grec, dont le latin de notre vulgate n'eſt pas une traduction, mais un abrégé. Auſſi le nom de *Chellus* ne s'y trouve-t il pas.

CHELM, (R), *Géog.*, ville de Pologne, dans la Ruſſie Rouge, capitale d'une caſtellanie & d'une ſtaroſtie de ſon nom, & ſiege de deux évêques, dont l'un, comme catholique, releve de l'archevêque de Lemberg, & l'autre comme grec, releve du métropolitain de Kiovie: le catholique, à la vérité, n'y réſide pas; il a ſon palais dans Kraſnotaw, ſeconde ville de la province de *Chelm*: l'on trouve d'ailleurs dans *Chelm* un college d'écoles pies, une juſtice provinciale, & un lieu fixé pour l'aſſemblée des dietines du pays. *Long.* 41. 42. *lat.* 51. 10. (D. G.)

CHELMER, (R), *Géog.*, riviere d'Angleterre, au comté d'Eſſex; elle ſe joint à celle de Cann, proche de la ville de Chelmsford, après quoi ſe jettant dans la Blackwater, elle arrive à la mer du nord, au delà de Malden. (D. G.)

CHELMSFORD, (R), *Géog.*, bonne ville d'Angleterre, dans le comté d'Eſſex, ſur la route de Londres à Harwich, au confluent des rivieres de Chelmer & de Cann, dans une plaine agréable & fertile. L'on y compte environ cinq cens maiſons, toutes aſſez propres, & l'on y trouve un aqueduc très-bien fait, & d'ancienne date, comme on peut le conjecturer par les inſcriptions qu'il porte, & que le tems paroît avoir effacées en partie. Cette ville eſt le ſiege ordinaire des aſſiſes du comté, auſſi bien que celui des ſeſſions trimeſtres. Elle a une grande égliſe, d'architecture gothique, trois maiſons d'aſſemblées religieuſes, à l'uſage des ſectaires, une école publique très ſagement inſtituée, une école de charité fondée par le roi Edouard VI, deux bonnes foires annuelles, & de gros marchés hebdomadaires; car le bétail & les denrées abondent dans ſes environs. *Long.* 18. 5. *lat.* 51. 40. (D. G.)

CHELMICZ, (N), *Géog.*, petite ville de la Lithuanie Ruſſienne, au palatinat de Minsk, & dans le diſtrict de Rzeczyki. (D. G.)

CHELMNITZ *ou* CHELMN, (R), *Géog.*, petite ville de la haute Siléſie, vers la ſeigneurie de Pleſs, ſur la riviere de Brzemſa; elle eſt du nombre de celles dont l'évêque de Cracovie, duc de Severie, reclame la jouiſſance & même la ſouveraineté, en vertu d'une donation des ducs de Teſchen, que le roi de Pruſſe, duc de Siléſie, tient pour invalide, quant à la ſouveraineté. (D. G.)

CHELMON, (N), *Géog. Anc.*, ville dont il eſt parlé dans le livre de Judith. Elle étoit ſituée vis-à-vis Eſdrélon. C'eſt auprès de cette ville qu'une partie de l'armée d'Holopherne étoit campée, avant qu'il allât aſſiéger Béthulie. *Chelmon* eſt peut-être la même que Selmon, dont il eſt parlé dans les Pſeaumes & ailleurs; ou Cedmon, ou enfin Belmon ou Cyamon, comme porte le grec, ou Cammon dont parle Euſebe, & qu'il place à ſept milles de Légion, en tirant vers le nord.

CHELMZA *ou* CULMENSÉE, (N), *Géog.*, ville de la Pruſſe Polonoiſe, dans la Pomerelie, au palatinat de Chulm: elle exiſte dès l'an 1251, & ſert de réſidence à l'évêque de Chulm. (D. G.)

CHELO, (N), *Géog.*, forteresſe de la Chine, dans la province de Junan, au midi de Chinguen, entre les rivieres de Kinglai & de Xanmo. *Lat.* 24. 18.

CHELONE, (R), f. f., *Bot.*, genre de plante à fleur en maſque, dont le calice eſt court, diviſé en cinq parties: la corolle eſt monopétale à tube court, & a deux levres appliquées l'une contre l'autre, dont la ſupérieure eſt échancrée, l'inférieure légérement refendue en trois: il y a au dedans de la fleur deux paires inégales d'étamines, & le veſtige d'un cinquieme filet attaché aux parois du tube entre les deux étamines ſupérieures.

Digitized by Google

L'ovaire devient une capſule ovale partagée en deux loges & remplie de graines applaties. Linn. *gen. pl. v.* PERSONÉES.

Ce genre a de l'affinité avec la digitale. On en connoît quatre eſpeces toutes originaires de l'Amérique ſeptentrionale.

1. *Chelone foliis petiolatis lanceolatis ſerratis, ſummis oppoſitis.* Linn. *ſp. pl.* 849. C'eſt celle que Tournefort a décrite. Voy. *Mém. de l'acad. roy. des ſc.* de Paris, ann. 1706.

2. *Chel. foliis petiolatis lanceolatis ſerratis oppoſitis*, dont les feuilles ſont plus profondément dentelées & les fleurs purpurines.

3. *Ch. caule foliiſque hirſutis.*

4. *Ch. foliis amplexicaulibus, paniculâ dichotomâ*, qui eſt le *pentſtemon* de Micheli. (D.)

CHÉLONÉ, (R), *Myth.*, nymphe qui fut changée en tortue. Voici de quelle maniere on raconte cette fable.

Jupiter, pour rendre plus ſolemnel ſon mariage avec Junon, ordonna à Mercure d'inviter aux nôces tous les dieux, tous les hommes & tous les animaux. Tout s'y rendit excepté la nymphe *Chéloné*, qui fut aſſez dédaigneuſe pour ſe moquer de ce mariage, & chercher des prétextes pour n'y pas aſſiſter. Mercure étant retourné dans l'Olympe, & ayant vu que *Chéloné* ſeule y manquoit, redeſcendit en terre; & comme la maiſon de cette nymphe étoit ſur le bord d'un fleuve, il l'y précipita: & changea *Chéloné* en un animal du même nom, qui fut depuis ce tems-là obligé de porter ſa maiſon ſur ſon dos; & pour la punir de ſes railleries, il la condamna à un ſilence éternel. Cet animal eſt la tortue, que les Grecs nomment *Chéloné*; & on voit bien que c'eſt la reſſemblance des noms, qui a donné lieu à la fiction & à la métamorphoſe.

N'oublions pas de dire, en paſſant, que la tortue fut depuis, & pour les dieux, & pour les empereurs Romains ſur les médailles, le ſymbole du ſilence. Sympoſius a fait un joli vers ſur ce qu'on ſe ſervoit de l'écaille de cet animal, pour en faire des inſtrumens de muſique:

Viva nihil dixi, quæ ſic modo mortua canto.

CHÉLONOPHAGES, (N), *Géogr. Anc.*, peuples ainſi appellés parce qu'ils mangeoient des tortues.

Il y a apparence que ces *Chélonophages* de Diodore de Sicile étoient les mêmes que ceux dont il eſt parlé dans l'article ſuivant.

CHÉLONOPHAGES, (N), *Géog. Anc.*, peuples de l'Arabie, ſelon Pomponius Méla, qui dit, après avoir parlé de l'Egypte & du mont Caſius: „Delà juſqu'au „ golfe Perſique, ce ne ſont que déſerts, „ ſi ce n'eſt à l'endroit où demeurent „ les *Chélonophages*." Strabon parle auſſi de ces *Chélonophages* d'Arabie. „Ils ſe „ couvrent, dit-il, d'écailles de tortue, „ qui ſont ſi grandes, qu'ils peuvent s'en „ ſervir en ſûreté en guiſe de bateau. „ Quelques-uns ramaſſent l'algue, que „ la mer jette ſur le rivage; ils en font „ de grands tas, ſous leſquels ils ménagent des trous pour ſe loger. Ils jettent leurs morts dans la mer pour ſervir de nourriture aux poiſſons."

CHÉLONOPHAGES, (N), *Géog. Anc.*, peuples d'Aſie dans la Carmanie. Pline dit: „Dans un coin de la Carmanie ſont „ les *Chélonophages*, qui ſe couvrent de „ l'écaille des tortues, & vivent de leur „ chair." Ptolémée les met auſſi dans la Carmanie. Marcien d'Héraclée fait de même.

CHELSEA, (N), *Géog.*, beau village d'Angleterre, dans le comté de Middleſex, ſur la Tamiſe, à un mille de diſtance de la partie de Londres, que l'on appelle *Weſtminſter*. Le roi Charles II. y fonda un hôtel des invalides, dont Guillaume III. augmenta & perfectionna l'établiſſement; cinq cens ſoldats, qui ont ſervi par terre, y ſont logés, nourris & entretenus aux frais du gouvernement; & un grand nombre d'autres que l'hôtel ne ſauroit contenir, mais qui, par leur état d'invalides, ont droit à la même faveur, en tirent chacun une penſion annuelle de ſept livres ſterling & demie,

La compagnie des apothicaires de Londres a de même dans *Chelſea*, un jardin des plus vaſtes & des mieux fournis en plantes médicinales, & qui par les ſoins du célebre Miller, abonde ſur-tout en arbres américains & en autres productions exotiques; c'étoit auſſi dans *Chelſea*, que le chevalier Hans Sloane avoit formé dès le commencement de ce ſiecle, ſon grand cabinet d'hiſtoire naturelle, l'une des collections les plus riches & les plus nombreuſes, dont jamais particulier ait fait l'entrepriſe. Enfin, comme ſi le village de *Chelſea* eût dû, pour ainſi dire, avoir de tout, comme s'il eût dû renfermer en ſoi de quoi ſervir aux plaiſirs, ainſi qu'aux beſoins & à la curioſité des habitans de Londres, ou comme ſi ce peuple actif & philoſophe, qui fait triompher ſon bon ſens juſques dans les facilités qu'il donne à ſes divertiſſemens, rencontrant dans un ſeul endroit un hôpital pour toucher ſon cœur, un jardin botanique pour occuper ſon eſprit, & un cabinet immenſe pour le frapper d'admiration; comme ſi ce peuple, dis-je, eût dû trouver encore dans *Chelſea* de quoi ſe délaſſer, ſe recréer & s'amuſer, l'on y voit la belle rotonde, la belle verdure, & les belles allées du jardin de Ranelagh, rendez-vous ordinaire en été de ceux qui ne vont pas à Vauxhalt ou à la campagne, & qui aimant la muſique & la promenade du ſoir, ne regrettent pas de payer un cheling à la porte, pour y avoir entrée. (D. G.)

CHELTENHAM *ou* CHELTONHAM, (R), *Géog.*, bourg d'Angleterre, dans la province de Glocester, ſur la Chelt, petite riviere dont il tire ſon nom: il eſt d'environ deux cens maiſons, bien bâties pour la plupart, & il fait un grand commerce de dreche. Il a une belle égliſe, une bonne école, & un hôpital bien entretenu. L'on y va prendre, avec ſuccès, depuis quelques années des eaux minérales, purgatives comme celles de Spa, & découvertes, dit-on, par l'aſſiduité avec laquelle les pigeons voloient à leur ſource. *Long.* 15. 25. *lat.* 51. 50. (D. G.)

CHELVA, (N), *Géog.*, petite ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, à ſept lieues de Segorbe.

CHELUB *ou* CHELEUB, (N), *Aſtr.*, nom de la conſtellation de Perſée, dans les tables Alfonſines. (D. L.)

CHELY-D'APCHER, *Saint*, *Géog.*, petite ville de France dans le Gévaudan.

CHELYDOREE, (N), *Géog. Anc.*, montagne du Péloponneſe dans l'Arcadie, qui confinoit au mont Cyllene. Cette montagne, dont les Achéens poſſédoient la plus grande partie, étoit ce qui ſéparoit les Phénéates des Pellénéens. Les Arcadiens la nommoient *Chélydorée*, parce que, diſoient-ils, Mercure y ayant trouvé une tortue, l'ouvrit, tua l'animal, & de l'écaille fit une lyre.

Voilà la raiſon pourquoi les poëtes Latins ſe ſervent du mot *teſtudo*, une tortue, pour ſignifier une lyre.

CHÉLYS, (N), *Antiq.*, ſorte d'inſtrument de muſique en uſage chez les anciens.

CHEMA, ſ. m., *meſure ancienne*. Les Athéniens en avoient deux, l'un peſoit trois gros, l'autre deux; ce dernier équivaloit à la trentieme partie d'un cotyle. Celui des Romains appellé *cheme*, contenoit une livre & demie: c'eſt une meſure de fluides. *v.* LIVRE, *v. auſſi* COTYLE. Mais remarquez qu'il eſt aſſez difficile de déterminer la capacité des meſures par le poids des fluides ou liquides, à moins qu'on ne connoiſſe individuellement le fluide même qu'on meſuroit; car il eſt à préſumer que ce fluide ne peſe aujourd'hui ni plus ni moins en pareil volume qu'il peſoit jadis.

CHEMACK, (N), *Géog.*, ville de la Natolie, dans le gouvernement de Chypre, ſur les frontieres de celui d'Alep.

CHEMBALIS, ſ. m., *Comm.*, ſorte de cuirs qui viennent du levant par la voie de Marſeille.

CHÉMEN, (N), *Myth.*: les Caribes déſignent par ce nom des génies bienfaiſans & tutelaires, & penſent qu'ils en ont chacun un, qui prend un ſoin particulier de leur perſonne. Ils regardent

Digitized by Google

les étoiles comme autant de *chémens* dont le ſoleil eſt le chef. Ils mettent auſſi au nombre de ces bons génies ceux qui ſe ſont diſtingués pendant leur vie, par leur vertu ou par leurs exploits. Les Caribes honorent les *chémens* par de fréquentes offrandes. Ils étalent dans leurs cabanes, ſur une table faite avec du jonc, les prémices de leurs fruits; & les *chémens* ſont cenſés venir les manger. Les chauves-ſouris qui volent pendant la nuit, paroiſſent à ce peuple ſuperſtitieux autant de *chémens* qui veillent, pour la ſûreté des hommes, dans le tems où le ſommeil les met hors d'état de ſe défendre.

CHEMILLÉ, *Géog.*, petite ville de France en Anjou, ſur la riviere d'Irome.

CHEMIN, ROUTE, VOIE, *Gram. Synon.*, termes relatifs à l'action de voyager. *Voie* ſe dit de la maniere dont on voyage: *aller par la voie d'eau* ou *par la voie de terre*. *Route*, de tous les lieux par leſquels il faut paſſer pour arriver d'un endroit dans un autre dont on eſt fort éloigné. *On va de Paris à Lyon ou par la route de Bourgogne, ou par la route de Nivernois*. *Chemin*, de l'eſpace même de terre ſur lequel on marche pour faire ſa route: *les chemins ſont gâtés par les pluies*. Si vous allez en Champagne par la *voie* de terre, votre *route* ne ſera pas longue, & vous aurez un beau *chemin*. *Chemin* & *voie* s'employent encore au figuré: on dit *faire ſon chemin dans le monde*, & *ſuivre des voies obliques*, & *verſer ſur la route*: on dit *le chemin & la voie du ciel*, & non la *route*, peut-être parce que l'idée de *battu* & de *fréquenté* ſont du nombre de celles que *route* offre à l'eſprit. *Route* & *chemin* ſe prennent encore d'une maniere abſtraite, & ſans aucun rapport qu'à l'idée de *voyage*: *Il eſt en route*, *il eſt en chemin*; deux façons de parler qui déſignent la même action, rapportée dans l'une à la diſtance des lieux par leſquels il faut paſſer, & dans l'autre au terrein même ſur lequel il faut marcher.

Il eſt à préſumer qu'il y eut de grands *chemins*, auſſi-tôt que les hommes furent raſſemblés en aſſez grand nombre ſur la ſurface de la terre, pour ſe diſtribuer en différentes ſociétés ſéparées par des diſtances. Il y eut auſſi vraiſemblablement quelques regles de police ſur leur entretien, dès ces premiers tems; mais il ne nous en reſte aucun veſtige. Cet objet ne commence à nous paroître traité comme étant de quelque conſéquence, que pendant les beaux jours de la Grece: le ſénat d'Athenes y veilloit; Lacédémone, Thebes & d'autres Etats en avoient confié le ſoin aux hommes les plus importans; ils étoient aidés dans cette inſpection par des officiers ſubalternes. Il ne paroît cependant pas que cette oſtentation de police eût produit de grands effets en Grece. S'il eſt vrai que les *routes* ne fuſſent pas même alors pavées, de bonnes pierres bien dures & bien aſſiſes auroient mieux valu que tous les dieux tutélaires qu'on y plaçoit; ou plutôt ce ſont là vraiment les dieux tutélaires des grands *chemins*. Il étoit réſervé à un peuple commerçant de ſentir l'avantage de la facilité des voyages & des tranſports; auſſi attribue-t-on le pavé des premieres *voies* aux Carthaginois. Les Romains ne négligerent pas cet exemple; & cette partie de leurs travaux n'eſt pas une des moins glorieuſes pour ce peuple, & ne ſera pas une des moins durables.

* En effet, entre les monumens de la magnificence Romaine, les trois qu'on admiroit le plus, étoient les grands *chemins* de l'empire, les aquéducs, & les cloaques ou les égoûts. C'étoient des ouvrages, qui l'emportoient ſur les ſept merveilles du monde; mais, ceux qui conſidéreront l'étendue de ces grands *chemins*, la ſolidité de leur ſtructure, & les frais immenſes employés à les faire, avoueront que ce monument de la grandeur romaine ſurpaſſe de beaucoup les deux autres. Car, enfin, les aquéducs, quelque grands & merveilleux qu'ils fuſſent, ne ſe trouvoient qu'autour de Rome, & auprès de quelques grandes villes; & les cloaques n'étoient guere que dans la ville. Les grands *chemins* alloient depuis les colonnes d'Hercule, en traver-

Digitized by Google

ſant l'Eſpagne & les Gaules, juſqu'à l'Euphrate, & juſqu'à la partie la plus méridionale de l'Egypte.

Le centre de tous ces grands *chemins* étoit la pierre milliaire, qu'on appelloit *milliarium aureum*, plantée au milieu de Rome. Delà les *chemins* ſe diviſoient en un grand nombre de branches, qui s'étendoient dans toutes les parties de l'empire Romain. Iſidore dit, que les Carthaginois, comme nous en avons déja fait la remarque, ſont les premiers qui ont pavé les *chemins*; & que les Romains ont fait depuis des pavés preſque dans tout le monde, tant pour rendre les *chemins* plus droits, que pour empêcher que le peuple ne demeurât dans l'oiſiveté.

Des grands chemins d'Italie. Les grands *chemins* d'Italie, à en juger par ce qui en reſte aujourd'hui, étoient mieux conſtruits que les autres. On le remarque ſur tout dans les *voies* Appia, Flaminia & Æmilia. La conſtruction de la *voie* Appia eſt attribuée au cenſeur Appius Claudius, qui lui donna ſon nom. Deux chariots pouvoient aiſément y paſſer de front. La pierre, apportée de carrieres fort éloignées, fut débitée en pavés de trois, quatre & cinq pieds de ſurface. Ces pavés furent aſſemblés auſſi exactement que les pierres qui forment les murs de nos maiſons. Le *chemin* alloit de Rome à Capoue; le pays au delà n'appartenoit pas encore aux Romains. Il fut enſuite continué, ſoit par Jules-Céſar, ſoit par Auguſte, juſqu'à la ville de Brunduſie. Sa longueur, dans toute cette étendue, étoit d'environ trois cens cinquante milles, c'eſt-à-dire, de cent quinze de nos lieues. C'étoit la plus ancienne & la plus belle de toutes les *voies* romaines. Auſſi en étoit-elle appellée la *reine*.

La *voie* Aurélia eſt la plus ancienne après celle d'Appius. C. Aurélius Cotta la fit conſtruire l'an de Rome 512. Elle commençoit à la porte Aurélia, & s'étendoit le long de la mer Tyrrhène juſqu'au *Forum Aurelii*.

La *voie* Flaminia eſt la troiſieme dont il ſoit fait mention. On croit qu'elle fut commencée par C. Flaminius, tué dans la ſeconde guerre punique, & continuée par ſon fils. Cette *voie* conduiſoit juſqu'à Rimini. Le peuple & le ſénat prirent tant de goût pour ces travaux, que ſous Jules-Céſar les principales villes de l'Italie communiquoient toutes avec la capitale par des *chemins* pavés.

C. Gracchus s'appliqua avec un ſoin particulier à rétablir & à redreſſer les grands *chemins*. Il les partagea par eſpaces égaux qu'on a appellé *milles*, parce qu'ils contiennent mille pas géométriques. Pour marquer ces milles, il fit planter de grands piliers de pierre, ou des colonnes, ſur leſquelles étoit inſcrit le nombre des milles. Delà cette maniere de parler, ſi fréquente dans les auteurs, *tertio*, *quarto*, *quinto lapide ab urbe*. Ces milles ſont encore aujourd'hui d'une grande utilité dans la géographie, pour connoître la véritable diſtance des lieux, dont parlent les auteurs anciens. Ils étoient auſſi fort commodes pour les voyageurs, qui ſont bien aiſes de ſavoir au juſte ce qu'ils ont fait de *chemin*, & combien il leur en reſte encore à faire; ce qui eſt pour eux une eſpece de délaſſement.

Gracchus ajoûta encore à ces *chemins* un ſecours d'une grande commodité, en y faiſant planter aux deux côtés de belles pierres de bout, à une médiocre diſtance l'une de l'autre, afin qu'elles aidaſſent les voyageurs à monter à cheval ſans le ſecours de perſonne; car, anciennement on ne ſe ſervoit point d'étriers.

La longue & ſtable durée de ces ouvrages, dont une partie s'eſt conſervée juſqu'à nous, montre avec quelle attention & quelle habileté ils avoient été conſtruits; ce qui n'a été imité depuis par aucune nation. Quoique la *voie* Appia ait environ deux mille ans d'antiquité, on la voit encore en ſon entier l'eſpace de pluſieurs milles du côté de Fondi, ſans parler de beaucoup d'endroits, où l'on en trouve de grands reſtes. Mais, les pierres de deſſus étant ébranlées ou détachées, on évite ce pavé comme ex-

Digitized by Google

trêmement incommode aux caleches & aux autres voitures roulantes.

En d'autres endroits, on trouve de longs eſpaces, où la ſurface du pavé eſt très-bien conſervée & unie par-deſſus comme une glace. Les pierres de ce pavé ſont de couleur de fer, & d'une dureté qui paſſe celle du marbre. Leur forme eſt toute irréguliere; il y en a à cinq angles, d'autres à ſix. M. Fabreti, dans ſa *colonne Trajane*, dit que les pierres de ces *chemins* ſont toujours hexagones, hors celles des bords qui ſont pentagones; mais, Dom Bernard de Montfaucon n'oſeroit aſſurer que cela ſe trouvât de même par-tout. Les unes ſont longues d'environ deux pieds, les autres moins longues. Les plus petites n'ont guere moins d'un pied. Malgré l'irrégularité de la forme, elles ſont ſi bien jointes enſemble, qu'en pluſieurs endroits on ne ſauroit faire paſſer entre deux pierres la pointe d'un couteau. Ces pierres, qui ſont la ſurface, ont d'épaiſſeur environ un pied de roi.

Ces *chemins* ſont plus élevés que le terrein voiſin. Il eſt des endroits, où l'on a coupé des montagnes, & même de grandes roches pour les continuer. Cela ſe voit principalement à Terracine, où le rocher coupé a près de ſix-vingts pieds de haut. On a laiſſé en bas pour *chemin* la roche plate, mais ſillonnée, afin que les pieds des chevaux y puſſent tenir ſans gliſſer.

Cette ſolidité merveilleuſe de la *voie* Appia & des autres, vient non-ſeulement de la groſſeur & de la dureté des pierres bien unies, mais auſſi du grand maſſif qui les ſoutient. Dom Bernard de Montfaucon a obſervé, entre Velletri & Sermoneta, une partie de la *voie* Appia, dont on avoit ôté toutes les grandes pierres de deſſus; ce qui lui donna lieu de conſidérer à loiſir la ſtructure de ce maſſif. Le fond en eſt de moilon, ou de blocaille miſe en œuvre avec un ciment très-fort, & qu'on a bien de la peine à rompre. Au deſſus eſt une couche de gravois cimenté de même, entremêlé de petites pierres rondes. Les groſſes pierres, qui faiſoient le pavé, s'enchaſſoient aiſément dans cette couche de gravois encore molle. On y trouvoit la profondeur néceſſaire pour ces pierres d'épaiſſeur inégale; ce qui n'auroit pu ſe faire, ſi ce grand pavé de pierre avoit été poſé immédiatement ſur le moilon. Tout ce grand maſſif avec les pierres, pouvoit avoir environ trois pieds de haut.

Il y avoit des lieux où ces grands *chemins* avoient des bords. Dom Bernard de Montfaucon ne croit pas que cela fût général; car il aſſure qu'il a vu pluſieurs endroits où ces *chemins* ſont entiers, & ſans aucun veſtige de ces bords, qu'on appelloit *margines*, dont la largeur eſt moins de deux pieds, & la hauteur d'un pied & demi ou environ. Quant à la largeur ordinaire de ces *chemins*, elle eſt d'un peu moins de quatorze pieds. Ce n'eſt préciſément que ce qu'il falloit pour deux chariots. Ces *chemins* ont été faits il y a environ deux mille ans, dans un tems où les voitures des chars étoient apparemment moins fréquentes; & on les aura laiſſés de même qu'ils ont été d'abord faits, ſans rien ajoûter à leur premiere largeur.

Nous avons dit que les Romains ſe faiſoient de grands *chemins* à travers les montagnes. Nous en avons un exemple permanent en la grotte de Pouzzole, où la montagne eſcarpée qui eſt entre cette ville & Naples, eſt percée d'un bout à l'autre, enſorte qu'on y va de plain pied. Aux deux extrêmités, l'ouverture fort haute va toujours en baiſſant; & cela, pour donner du jour au paſſage le plus loin que l'on a pu. Mais, comme cela n'empêchoit pas que la route ne fût extrêmement obſcure, lorſqu'on avançoit un peu en dedans, on a fait par le milieu, des ouvertures qui percent la montagne, & portent le jour du haut en bas. Malgré toutes ces précautions, l'obſcurité regne toujours ſur le milieu; enſorte que les voitures roulantes qui viennent à la rencontre des unes des autres, s'y entrechoqueroient, ſi les voituriers &

Digitized by Google

les cochers n'avoient ſoin de s'avertir les uns les autres, qu'ils prennent ou du côté de la mer, ou du côté de la montagne.

Il y avoit encore à Rome, un *chemin* qui perçoit la montagne du capitole; comme nous l'apprend Flaminius Vacca, qui dit que ſon maître Vincent de Roſſis deſcendit par un trou qui étoit dans la place du capitole, & vit ce *chemin*, dont les maſures, tombées des bâtimens de l'ancien capitole, avoient bouché l'entrée & la ſortie. Ce *chemin* eſt encore aujourd'hui enſeveli ſous les ruines. Il ne faut pas s'étonner que les Romains, qui avoient percé de bien plus grandes montagnes, aient encore percé celle-là, qui n'étoit proprement qu'une colline, pour pouvoir aller de plain pied du grand marché romain à la région du cirque de Flaminius, qui étoit de l'autre côté du capitole.

Des grands chemins hors de l'Italie. Les grands *chemins* hors de l'Italie n'étoient pas faits de même que ceux que l'on avoit conſtruits dans cette contrée. On peut s'en convaincre par les traces, qui ſe voient encore en pluſieurs endroits. On remarque ſeulement qu'ils étoient plus larges.

Pendant la derniere guerre d'Afrique, on conſtruiſit un *chemin* de cailloux taillés en quarré, de l'Eſpagne dans la Gaule, juſqu'aux Alpes. Domitius pava la *voie* Domitia, qui conduiſoit dans la Savoie, le Dauphiné & la Provence. Les Romains firent en Germanie une autre *voie* Domitia, moins ancienne que la précédente. Auguſte, maître de l'empire, regarda les ouvrages des grands *chemins* d'un œil plus attentif qu'il ne l'avoit fait pendant ſon conſulat. Il fit percer de grands *chemins* dans les Alpes; ſon deſſein étoit de les continuer juſqu'aux extrêmités orientales & occidentales de l'Europe. Il en ordonna une infinité d'autres dans l'Eſpagne. Il fit élargir & continuer celui de Médina juſqu'à Gades. Dans le même tems & par les mêmes montagnes, on ouvrit deux *chemins* vers Lyon; l'un traverſa la Tarentaiſe, & l'autre fut pratiqué dans l'Apennin.

Agrippa ſeconda bien Auguſte dans cette partie de l'adminiſtration. Ce fut à Lyon qu'il commença la diſtribution des grands *chemins* dans toute la Gaule. Il y en eut quatre particulierement remarquables par leur longueur & la difficulté des lieux. L'un traverſoit les montagnes de l'Auvergne, & pénétroit juſqu'au fond de l'Aquitaine; un autre fut pouſſé juſqu'au Rhin & à l'embouchure de la Meuſe, ſuivit, pour ainſi dire, le fleuve, & finit à la mer de Germanie; un troiſieme, conduit à travers la Bourgogne, la Champagne & la Picardie, s'arrêtoit à Boulogne ſur mer; un quatrieme, s'étendoit le long du Rhône, entroit dans le bas Languedoc, & finiſſoit à Marſeille ſur la Mediterranée. De ces *chemins* principaux, il en partoit une infinité d'autres qui ſe rendoient aux différentes villes, diſperſées ſur leur voiſinage; & de ces villes, à d'autres villes, entre leſquelles on diſtingue Treves, d'où les *chemins* ſe diſtribuoient fort au loin dans pluſieurs provinces. L'un de ces *chemins* entr'autres, alloit à Strasbourg, & de Strasbourg à Belgrade; un ſecond conduiſoit par la Baviere juſqu'à Sirmiſch, ville diſtante de quatre-cens-vingt-cinq de nos lieues.

Il y avoit auſſi des *chemins* de communication de l'Italie aux provinces orientales de l'Europe par les Alpes & la mer de Veniſe. Aquilée étoit la derniere ville de ce côté; c'étoit le centre de pluſieurs grands *chemins*, dont le principal conduiſoit à Conſtantinople; d'autres moins importans ſe répandoient en Dalmatie, dans la Croatie, la Hongrie, la Macédoine, les deux Mœſies. L'un de ces *chemins* s'étendoit juſqu'aux bouches du Danube, arrivoit à Tomes, & ne finiſſoit qu'où la terre ne paroiſſoit plus habitable.

Les mers ont pu couper les *chemins* entrepris par les Romains, mais non pas les arrêter; témoins la Sicile, la Sardaigne, l'iſle de Corſe, l'Angleterre, l'Aſie,

Digitized by Google

ſie, l'Afrique, dont les *chemins* communiquoient, pour ainſi dire, avec ceux de l'Europe, par les ports les plus commodes. De l'un & de l'autre côté d'une mer, toutes les terres étoient percées de grandes *voies* militaires. On comptoit plus de 600 de nos lieues de *chemins* pavés par les Romains dans la Sicile; près de 100 lieues dans la Sardaigne; environ 73 lieues dans la Corſe; 1100 lieues dans les iſles Britanniques; 4250 lieues en Aſie; 4674 lieues en Afrique. La grande communication de l'Italie avec cette partie du monde, étoit du port d'Oſtie à Carthage; auſſi les *chemins* étoient-ils plus fréquens aux environs de ce dernier endroit, que dans aucun autre. Telle étoit la correſpondance des routes en deçà & au delà du détroit de Conſtantinople, qu'on pouvoit aller de Rome à Milan, à Aquilée, ſortir de l'Italie, arriver à Sirmiſch en Eſclavonie, à Conſtantinople; traverſer l'Aſie mineure, la Syrie, paſſer à Antioche, dans la Phénicie, la Paleſtine, l'Egypte, à Alexandrie; aller chercher Carthage, s'avancer juſqu'aux confins de l'Éthiopie, à Clyſmos; s'arrêter à la mer Rouge, après avoir fait 2380 de nos lieues.

Quels travaux, à ne les conſidérer que par leur étendue! Mais, que ne deviennent-ils pas, quand on embraſſe, ſous un ſeul point de vue, & cette étendue, & les difficultés qu'ils ont préſentées, les forêts ouvertes, les montagnes coupées, les collines applanies, les vallons comblés, les marais deſſéchés, les ponts élevés? &c.

Les grands *chemins* étoient conſtruits ſelon la diverſité des lieux; ici ils s'avançoient de niveau avec les terres; là ils s'enfonçoient dans les vallons; ailleurs ils s'élevoient à une grande hauteur; par-tout on les commençoit par des ſillons tracés au cordeau. Ces paralleles fixoient la largeur du *chemin*; on creuſoit l'intervalle de ces paralleles; c'étoit dans cette profondeur qu'on étendoit les couches des matériaux du *chemin*. C'étoit d'abord un ciment de chaux & de ſable, de l'épaiſſeur d'un pouce; ſur ce ciment, pour premiere couche, des pierres larges & plates, de dix pouces de hauteur, aſſiſes les unes ſur les autres, & liées par un mortier des plus durs; pour ſeconde couche, une épaiſſeur de huit pouces de petites pierres rondes plus tendres que le caillou, avec des tuiles, des moilons, des platras & autres décombres d'édifices, le tout battu dans un ciment d'allinge; pour la troiſieme couche, un pied d'épaiſſeur d'un ciment fait d'une terre graſſe, mêlée avec de la chaux. Ces matieres intérieures formoient depuis trois pieds juſqu'à trois pieds & demi d'épaiſſeur. La ſurface étoit de gravois liés par un ciment mêlé de chaux; & cette croûte a pu réſiſter juſqu'à préſent en pluſieurs endroits de l'Europe. Cette façon de paver avec le gravois étoit ſi ſolide, qu'on l'avoit pratiquée par tout excepté à quelques grandes *voies*, où l'on avoit employé de grandes pierres, mais ſeulement juſqu'à cinquante lieues de diſtance des portes de Rome.

On employoit les troupes de l'Etat à ces ouvrages, qui endurciſſoient ainſi à la fatigue les peuples conquis, dont ces occupations prévenoient les révoltes. On y employoit auſſi les malfaiteurs, que la dureté de ces ouvrages effrayoit plus que la mort, & à qui on faiſoit expier utilement leurs crimes.

Les fonds, pour la perfection des *chemins*, étoient ſi aſſurés & ſi conſidérables, qu'on ne ſe contentoit pas de les rendre commodes & durables; on les embelliſſoit encore. Il y avoit, ainſi que nous en avons déja fait la remarque, des colonnes d'un mille à un autre, qui marquoient la diſtance des lieux, des pierres pour aſſeoir les gens de pied, & aider les cavaliers à monter ſur leurs chevaux, des ponts, des temples, des arcs de triomphe, des mauſolées, les ſépulcres des nobles, les jardins des grands, ſur-tout dans le voiſinage de Rome; au loin des hermès ou ſtatues, qui indiquoient les *routes*.

Il y avoit auſſi ſur ces grands *chemins*,

différens gîtes, qu'on appelloit *manſions*. Ce n'étoient ordinairement que des demi-journées. S Athanaſe compte trente-ſix manſions au *chemin* d'Alexandrie à Antioche. On en trouve en effet tout autant dans l'*Itinéraire* d'Antonin. Le même en compte quatre-vingt de Séleucie d'Iſaurie juſqu'a Milan. Ces gîtes, qui s'appelloient en latin *manſiones*, ſe nommoient en grec μονὰι. Outre les gîtes ou manſions, il y avoit des lieux pour les relais, qu'on appelloit *mutationes*, où les gens qui couroient la poſte, & qu'on nommoit *veredarii*, changeoient de chevaux.

Telle eſt l'idée, qu'on peut prendre en général de ce que les Romains ont fait peut-être de plus ſurprenant. Les ſiecles ſuivans, & les autres peuples de l'univers offrent à peine quelque choſe qu'on puiſſe oppoſer à ces travaux, ſi l'on en excepte le *chemin* commencé à Cuſco, capitale du Pérou, & conduit par une diſtance de 500 lieues ſur une largeur de 25 à 40 pieds, juſqu'à Quito. Les pierres les plus petites dont il étoit pavé, avoient dix pieds en quarré. Il étoit ſoutenu à droite & à gauche, par des murs élevés au deſſus du *chemin* à hauteur d'appui. Deux ruiſſeaux couloient au pied de ces murs; & des arbres, plantés ſur leurs bords, formoient une avenue immenſe. *

On diſtingue en général deux ſortes de *chemins*; ſavoir les *chemins publics*, & les *chemins privés*.

Chez les Romains, on appelloit *via* tout *chemin public* ou *privé*; par le terme d'*iter* ſeul, on entendoit un droit de paſſage particulier ſur l'héritage d'autrui; & par celui d'*actus*, on entendoit le droit de faire paſſer des bêtes de charge ou une charrette ou chariot ſur l'héritage d'autrui; ce qu'ils appelloient ainſi *iter & actus* n'étoient pas des *chemins* proprement dits, ce n'étoient que des droits de paſſage ou ſervitudes rurales.

Ainſi le mot *via* étoit le terme propre pour exprimer un *chemin public* ou *privé*; ils ſe ſervoient cependant auſſi du mot *iter* pour exprimer un *chemin public*, en y ajoutant l'épithete *publicum*.

On diſtinguoit chez les Romains trois ſortes de *chemins*; ſavoir les *chemins publics*, *via publica*, que les Grecs appelloient *voies royales*; & les Romains, *voies prétoriennes*, *conſulaires*, ou *militaires*. Ces *chemins* aboutiſſoient ou à la mer, ou à quelque fleuve, ou à quelque ville, ou à quelque autre *voie* militaire.

Les *chemins privés*, *via privata*, qu'on appelloit auſſi *agraria*, étoient ceux qui ſervoient de communication pour aller à certains héritages.

Enfin les *chemins* qu'ils appelloient *viæ vicinales*, étoient auſſi des *chemins publics*, mais ils alloient ſeulement d'un bourg ou village à un autre. La voie, *via*, avoit huit pieds de large; l'*iter*, pris ſeulement pour un droit de paſſage, n'avoit que deux pieds, & le paſſage appellé *actus* en avoit quatre.

On diſtingue aujourd'hui en général deux ſortes de *chemins publics*; ſavoir les grands *chemins*, qui tendent d'une ville à une autre, & les *chemins* de traverſe qui communiquent d'un grand *chemin* à un autre, ou d'un bourg ou village à un autre.

Il y a auſſi des *chemins privés* qui ne ſervent que pour communiquer aux héritages.

* *Chemin double.* On appelloit ainſi chez les Romains un *chemin* de charroi, à deux chauſſées, l'une pour aller, & l'autre pour venir, afin d'éviter la confuſion, leſquelles étoient ſéparées par une levée en maniere de banquette, de certaine largeur pavée de brique, pour les gens de pied avec des bordures & tablettes de pierre dure, des montoirs à cheval d'eſpace en eſpace, & des colonnes pour marquer les diſtances. Le *chemin* de Rome à Oſtie étoit de cette maniere.

C'eſt un grand abus que de conſtruire & de reparer des *chemins* avec des rondeaux, comme cela ſe pratiquoit autrefois en pluſieurs lieux. Si l'on ſe bornoit à employer des branches d'arbres de pin ou de daille pour enjoncher le *che-*

Digitized by Google

min qu'on voudroit conſtruire dans un endroit où les pierres ſont fort rares, ou dans les endroits marécageux, il n'y auroit rien là que de bon & d'utile; en recouvrant le tout de gravier on feroit un très-bon *chemin* & très-durable; comme j'ai eu occaſion de l'expérimenter. Mais pour les rondeaux ils ne ſont que de très-mauvais & très-incommodes *chemins*, peu durables, & ne ſervent qu'à ruiner les forêts.

La premiere choſe qu'on fera pour conſtruire un *chemin*, c'eſt d'en lever le plan & d'examiner, s'il n'y auroit pas moyen d'y faire des raccourciſſemens avantageux. On marque ſur ce plan les montées & les deſcentes tant ſoit peu conſidérables, en diſtinguant celles qui auront plus de rapidité d'un pied ſur dix de longueur, afin de chercher à les adoucir pour éviter les enrayages infiniment préjudiciables aux *chemins*, par les profondes ornieres qu'ils occaſionnent.

La largeur des *chemins*, lorſqu'on ne conſidere que la néceſſité, doit être de trente-ſix pieds pour les plus grandes *routes*, ſavoir vingt-quatre pieds d'empiétement, trois pieds de berme & trois pieds de foſſés de chaque côté; pour les moins conſidérables trente pieds ſuffiſent, & pour ceux de traverſe vingt pieds tout compris.

Si l'on a des bois à traverſer, on donnera au *chemin* environ ſoixante pieds d'ouverture, ſoit pour la ſûreté du voyageur, ſoit pour donner de l'air au *chemin*.

On donne aux foſſés plus de profondeur lorſque le terrein eſt bas & humide, afin d'avoir de quoi relever le *chemin*, & alors on les revêt de gazon ou de mur ſec pour prévenir les éboulemens. Et l'on aura ſoin que les eaux des foſſés aient des écoulemens ſoit par des couliſſes qui traverſent ſous le *chemin*, ſoit même par deſſus le *chemin*, lorſque les foſſés ont peu de profondeur. Et alors il faut faire un pavé enfoncé.

On donne un pied de bombage à un empiétement de vingt-quatre pieds de largeur.

On marque avec des piquets paralleles de diſtance en diſtance, la largeur convenue, & l'on cherche à faire les plus longs alignemens poſſibles, ſans être trop diſpendieux.

La terre des foſſés doit être jettée ſur le bord pour former le berme & non au milieu comme l'on fait ſouvent. Il faut deux pieds & demi à trois pieds de matériaux au milieu.

Les plus gros matériaux ſe placent au fond; les plus petits par deſſus, & ſur le tout un pied de gravier fin.

On eſt obligé dans les commencemens de le recharger, de remplir les ornieres.

Le gravier ſe trouve communément ſur les hauteurs, dans des endroits ſecs & arides & où il y a des filets d'eau. Souvent il ſe préſente de lui-même. On y ſubſtitue de la petite rocaille, ou des pierres briſées.

Les villages doivent être pavés, parce que les fréquens rablonnages emportent tout le gravier.

Si le terrein eſt tout à fait marécageux, on fait des faſcines de bois verd longues, de la largeur du *chemin*, liées en différens endroits. On les place près à près; on met par deſſus une couche de gros foin de marais, & enſuite les matériaux. Les faſcines ſe poſent immédiatement ſur le gazon.

Si les montées ne ſont pas longues, on les corrige en prenant beaucoup de terre au deſſus pour la porter au bas, ce qui prolongeant la pente, la diminue.

Si elles ſont conſidérables, & qu'on ne puiſſe paſſer ailleurs, on les adoucit par des contours. Si l'on ne peut employer ce moyen, il faut paver la montée & le foſſé du côté ſupérieur, il ne doit point y en avoir dans le côté inférieur. On fera de diſtance en diſtance des écoulemens qui traverſeront le *chemin* pour les eaux.

Si l'on a un côteau ou une pente de montagne à traverſer, en échange on a ſoin de donner par-tout la même pente, & après avoir marqué le milieu du

chemin, l'on fait un mur ſec à la diſtance de ce milieu, de la largeur que le *chemin* doit avoir, & on l'éleve autant que ce milieu; après quoi on remplit le vuide avec le terrein qu'on prend dans l'autre moitié ſupérieure du *chemin*.

Pour établir un *chemin* ſur un roc, on commence par l'égaliſer; on le recouvre enſuite de gros matériaux à l'épaiſſeur de deux pieds, & enſuite de plus petits.

On élargira le *chemin* dans les coudes.

Si l'on craint que les neiges n'effacent la *route*, il faut la marquer par des poteaux plantés de diſtance en diſtance.

Les *chemins* qui côtoient une riviere ou un torrent qui ſort quelquefois de ſes bords, doivent être élevés à un couple de pieds plus hauts que les plus fortes inondations. Il y faut quelquefois des quais ou des digues, un talut de gazon garni d'oſiers; on tient d'ailleurs débarraſſé le lit.

Si les *chemins* qui ſont le long des lacs, ſont bordés de quais, on les poſe ſur de bons grillages qui ſeront dans l'eau lors même que les eaux ſeront les plus baſſes: ils ſeront garantis par des pieux entrelaſſés de branches de ſaules ou d'oſiers. On peut auſſi y employer de fortes digues ou gros pieux de chêne tenus en régle par des traverſes de chêne à moitié hauteur du *chemin*. Derriere on jettera de groſſes pierres au niveau des traverſes. On mettra des pieces de chêne d'une douzaine de pieds, dont le gros bout repoſera ſur le milieu de chaque traverſe qu'elle contiendra par le moyen d'un menton; le reſte entrera dans le *chemin* & aura à l'autre extrémité une croiſée d'environ huit pieds qu'on aſſujettira avec des pieux. Après cela on achevera de conſtruire le *chemin*. Si l'on ne peut planter des pieux, on placera en longueur contre le *chemin* de gros matériaux; derriere on en mettra de moins conſidérables, juſqu'à ce que le *chemin* ſoit fini.

Si l'on avoit abondance de groſſes pierres, on pourroit en faire des rangées à peu de diſtance du bord, ou des eſpeces de moles informes, dont on garniroit les vuides de gravier; leur direction dépendroit des vents qui regnent dans l'endroit. On pourroit auſſi faire des moles ou cadres de pieces de chêne qu'on rempliroit de gravier.

Lorſqu'on veut faire ſauter le roc, ou de groſſes pierres avec la poudre, il faut ſe ſervir pour les percer d'aiguilles longues d'environ ſix pieds; un ouvrier ſeul les fait agir ſans employer le marteau. On peut percer à ſec, & il vaut mieux ſe ſervir de pierraille briſée, bien battue, que de cheville de bois pour remplir le trou après qu'on y a mis la charge de poudre, en ſe ſervant d'une petite broche pour former la lumiere. Si les pierres ſont longues il faut diriger la fuſée dans la longueur. Les pierres doivent être percées dans la partie qui touche la terre.

Dans les ſaiſons mortes on vuide les foſſés, on remplit les ornieres, on recharge les *chemins* &c.

On ne doit pas permettre aux voituriers d'enrayer; il faut dans les deſcentes qu'ils ſe ſervent de luges, qui ſont une piece de bois creuſée attachée à la voiture avec une chaine.

Si l'on avoit un corps nombreux d'hommes entretenus aux dépens du public, conſacrés au ſervice public, & néanmoins preſque inoccupés pour le public, ce corps ſembleroit déſigné par ſa nature à exécuter ce travail public.

Une ſemi-paye au deſſus de leur paye ordinaire, qu'il paroitroit juſte de donner aux ſalariés de ce corps, lorſqu'on les employeroit au travail des *chemins*, leur procureroit une beaucoup plus grande aiſance que celle dont ils jouiſſent, & en feroit néanmoins quant à cette partie, de très-bons ouvriers très-peu couteux pour la nation.

Si ce corps de ſalariés étoit en même tems celui des défenſeurs de la patrie, il ſeroit infiniment deſirable pour eux,

Digitized by Google

& par conſéquent infiniment avantageux pour l'Etat, qu'on leur formât pendant la paix une ſanté robuſte par des travaux modérés, mais qui demandent de la vigueur & qui l'augmentent, par des travaux qui rendroient leurs corps & leurs bras endurcis dignes de ſeconder leur courage, & propres à ſoutenir les fatigues de la guerre, mille fois plus à craindre que ſes dangers pour des hommes qui ont été long-tems oiſifs, dont le déſœuvrement a toujours abattu les forces, & chez leſquels il a trop ſouvent été la premiere cauſe de maladies funeſtes.

C'eſt ainſi que les Romains formerent ces redoutables légionaires auxquels ils dûrent la conquête de l'univers, & avec leſquels ils conſtruiſirent ces *chemins* ſolides que nous admirons encore, qui traverſoient l'Europe & l'Aſie, & qui ont bravé l'injure des tems.

Ces faits ſont aſſez connus de tout le monde; & ſi le tems n'eſt pas encore venu où ils doivent contribuer à diriger notre conduite, que des circonſtances particulieres ont vraiſemblablement décidée, au moins faut-il convenir, à la louange de notre ſiecle, que ce tems paroit approcher avec rapidité.

Mais que l'on emploie les ſoldats à la conſtruction des ouvrages publics, ou qu'on ne les y emploie pas; que l'on économiſe par ce moyen la dépenſe des *chemins* de maniere à rendre la défenſe de l'Etat moins pénible, plus ſûre & moins couteuſe, ou que cette idée reſte au rang de tant d'autres qu'on applaudit & qu'on néglige, il n'en ſera pas moins vrai que la conſtruction & l'entretien des *chemins* formeront toujours un article de dépenſe, dont le profit ſera pour les propriétaires du produit net de la culture, & dont la charge par conſéquent ne peut & ne doit porter que ſur eux.

En effet, il eſt évident que ſi les *chemins* ſont mauvais, les frais du tranſport des productions, du lieu de leur naiſſance à celui de leur conſommation, ſont beaucoup plus conſidérables; que ſi ces frais de tranſport ſont conſidérables, le prix de la vente de la premiere main eſt d'autant plus foible; que ſi le prix de la premiere vente des productions eſt foible, le cultivateur ne peut donner que peu de revenu au propriétaire.

Par la raiſon inverſe, la conſtruction & l'entretien des *chemins* diminuant les frais de tranſport, aſſurent par conſéquent aux vendeurs des productions une jouiſſance plus entiere du prix qu'en payent les acheteurs conſommateurs; les productions ſe ſoutenant conſtamment à un prix plus avantageux à la vente de la premiere main, la culture en eſt plus profitable; il y a plus de concurrence entre les entrepreneurs de culture, & par conſéquent plus de revenu pour les propriétaires.

Il eſt également évident que ſi, au lieu de s'adreſſer directement aux propriétaires pour la contribution néceſſaire à la conſtruction & à l'entretien des *chemins*, dans le cas où l'impôt ordinaire ne pourroit pas y ſuffire, on s'adreſſoit par exemple aux cultivateurs, & qu'on les détournât eux & leurs atteliers de leur travail productif pour les employer à la corvée, la réproduction diminueroit en raiſon du tems perdu par ceux qui la font naître. *v.* CORVÉE. Alors la part des propriétaires diminueroit inévitablement; d'abord en raiſon de la diminution forcée du produit total; & outre cela, en raiſon de ce que les cultivateurs ſeroient néanmoins obligés de retirer ſur les récoltes affoiblies, le ſalaire du tems qu'ils auroient employé à travailler gratuitement ſur les *chemins*; de ſorte que ce ſalaire au lieu d'être payé par la nature, comme celui du tems que les colons emploient à leurs travaux productifs, ſeroit néceſſairement payé aux dépens de la part du propriétaire déja reſtreinte par la diminution des récoltes.

Nous ne pouvons donc nous diſpenſer de conclure comme nous avons commencé, 1°. que ce ſont les propriétaires ſeuls qui doivent être chargés des dépenſes qu'entraînent la conſtruction & l'entre-

Digitized by Google

tien des *chemins*, lorſque l'impôt ordinaire n'y ſauroit ſuffire; 2°. que dans ce cas il eſt infiniment avantageux pour eux de payer directement cette dépenſe, & pour l'Etat de n'exiger ce payement que d'eux ſeuls.*

CHEMIN COUVERT, (N), *Milit.*, eſt un eſpace du rez-de-chauſſée, ſur le bord du foſſé, du côté de la campagne, large de trois à quatre toiſes, couvert d'un parapet, qui regne tout autour du foſſé. Le *chemin couvert* environne toutes les pieces de fortification, puiſque c'eſt un corridor ménagé du côté de la campagne. Il eſt accompagné de paliſſades, que l'on plante ſur la banquette ſupérieure du parapet, & de la place d'armes, que l'on pratique dans les angles rentrans, qui ſervent à mettre un grand nombre de troupes en bataille, pour les ſorties, ou pour faciliter aux ſoldats les moyens de ſe retirer, de ſe rallier & de recevoir du ſecours, qu'on voudroit faire entrer dans une place.

On obſerve dans la conſtruction du *chemin couvert*, qu'il ne ſoit point enfilé, ni vu de la campagne, & l'on pratique autant de traverſes, qu'il y a de petits eſcaliers pour aller du fond du foſſé au *chemin couvert*.

Le grand effort des ſiéges eſt de s'emparer du *chemin couvert*, parce qu'ordinairement les aſſiégés le paliſſadent par le milieu, & y préparent des fourneaux de tous côtés.

On dit emporter le *chemin couvert*, pied à pied, par la ſappe, & par les fourneaux; faire un logement ſur le *chemin couvert*, en enfiler une partie, tant à droite qu'à gauche; inſulter le *chemin couvert*, y aller bruſquement ſans ſe couvrir, & en chaſſer l'ennemi à coups de main. L'attaque du *chemin couvert* ſe fait de deux manieres, ou par la ſappe, ce qui ménage les troupes, mais cette maniere eſt lente; ou en délogeant les ennemis à coups d'épées, & cette maniere coute beaucoup.

Les Turcs, qui ne ſont pas de grands génies dans l'art de fortifier les places, ne ſe mettent pas beaucoup en peine de la défenſe de leurs foſſés, parce qu'ils craignent peu d'être attaqués par les chrétiens. Ils négligent tellement les travaux, qui pourroient prolonger les ſieges, qu'on ne voit plus autour des places qu'ils ont conquiſes, aucune marque de *chemin couverts*, de banquettes, parapets, redans, places d'armes & paliſſades, qui compoſoient & aſſuroient leurs contreſcarpes, le tout étant applani & converti en pâturages & jardins.

Mais le *chemin couvert* a toujours paſſé chez les ingénieurs pour une piece d'importance, dont le ſalut d'une place dépend toujours, ſoit pour les attaques ou pour les défenſes. M. de Vauban, un de nos grands maitres, dans l'attaque comme dans la défenſe des places, en ſuppoſant la tranchée arrivée à moitié du glacis, dit qu'on eſt en état de choiſir l'un de ces deux partis; ſavoir, d'attaquer le *chemin couvert* de vive force, ou par induſtrie.

Si l'on choiſit celui de l'induſtrie, ce ne pourra être, ſelon cet auteur, que par l'effet des batteries à ricochet, ſoutenues de la proximité des places d'armes, & des cavaliers qu'on aura faits pour impoſer au *chemin couvert*, parce que les uns mettent les paliſſades en déſordre, & chaſſent l'ennemi de ſes défenſes, pendant que les autres en impoſent par leur ſupériorité; la place alors n'eſt plus tenable, attendu même la ſupériorité de la troiſieme ligne, où ſe trouvent de fort gros détachemens, qui joints à toute la garde, peuvent mettre les aſſiégeans en état de tomber tout d'un coup ſur les *chemins couverts* par un gros corps, & d'envelopper, & de tailler en pieces dans un inſtant tout ce qui ſe trouve dedans; c'eſt à quoi l'ennemi doit s'attendre, ſans qu'il y ait apparence de pouvoir éviter ce coup.

Cela bien conſideré, la raiſon veut que les aſſiégés ne s'expoſent pas à recevoir un échec qui paroit effroyable, ſans fruit & ſans eſpérance de pouvoir y parer. Les apparences ſont donc preſque ſures qu'ils ne s'y expoſeront pas, & qu'ils ne laiſ-

Digitized by Google

ſeront dans le *chemin couvert* que de petits détachemens, auquel cas les ricochets & les cavaliers, qu'on ſuppoſe faits à moitié du glacis, prendront le *chemin couvert* ſans coup ferir.

Mais ſi ce *chemin couvert* n'eſt pas battu de ricochets, ſi l'on n'eſt pas en état de le dominer par de petits cavaliers, s'il eſt bien traverſé, ſi la garniſon eſt forte, on ſera peut-être obligé d'en venir aux mains, & de le forcer par une attaque générale.

En ce cas, après avoir bien achevé & muni abondamment la troiſieme ligne, d'outils, ſacs à terre, gabions, faſcines, on fait commander huit ou dix compagnies de grenadiers extraordinaires, plus ou moins, ſelon que la garniſon ſera foible ou forte, que l'on joint à ceux de la tranchée, avec d'autres détachemens de fuſiliers, diſpoſés tout le long de la troiſieme ligne, ou place d'armes, ſur trois ou quatre rangs de hauteur, rangés contre le parapet; les travailleurs commandés derriere eux ſur les revers de la place d'armes, fournis de gabions, faſcines, ſacs à terre, & chacun de deux outils.

Quelque tems auparavant, on doit avoir averti aux batteries de canon, bombes & pierriers, de ſe tenir prêtes de ce qu'il y a à faire, & du tems qu'on attaquera, afin qu'on s'y mette en état, de même qu'aux autres poſtes de la tranchée qui doivent concourir à l'action. Quand tout eſt prêt, on donne le ſignal, ce qui ſe fait par une certaine quantité de coups de canon & de bombes, deſquels les trois ou quatre derniers trainent un peu, afin de donner aux troupes le tems de ſe developper.

Quand le dernier coup a fini le ſignal, toutes les troupes commandées paſſent bruſquement par-deſſus le parapet de la place d'armes, marchent à grands pas au *chemin couvert*, qu'ils enveloppent de tous côtés; & entrant dedans par les ouvertures, taillent en pieces tout ce qu'elles rencontrent, & en chaſſent l'ennemi, pendant que les ingénieurs établiſſent promptement les travailleurs ſur le haut de ſon parapet, qui ne ſont pas plutôt arrivés qu'on leur fait ſervir des ſacs à terre, & des faſcines par d'autres.

On rappelle preſqu'en même tems les troupes qui ont chargé, & elles viennent ſe rallier derriere les travailleurs, où elles reſtent genou en terre, juſqu'à ce que le logement ſoit en état de les couvrir. Pendant cette action qui eſt très-vive, toutes les batteries de canons & de mortiers tirent inceſſamment aux défenſes de la place, auſſi-bien que les places d'armes de la tranchée, qui ont des vues ſur les mêmes défenſes. Comme il en coute beaucoup de monde aux aſſiégeans pour ſe rendre maîtres du *chemin couvert* à force ouverte, toutes les fois qu'on peut s'en emparer par induſtrie, ſans être obligé d'en venir aux mains, c'eſt le meilleur moyen qu'on puiſſe employer.

Sitôt qu'on eſt maître du *chemin couvert*, on doit ſans perdre de tems s'appliquer à trois choſes; la premiere, à diſtribuer la place des batteries, qui doivent agir contre les places; la ſeconde, aux batteries deſtinées à faire bréche; & la troiſieme, aux deſcentes du foſſé.

Nous avons traité de la conſtruction des batteries ſous ce terme; nous ne pouvons cependant nous diſpenſer de dire encore, que pour celles qu'on établit ſur le *chemin couvert*, il faut avoir égard à trois choſes: la premiere, à l'épaulement, qu'on doit faire faire près du bord du parapet; la ſeconde, à bien ouvrir les embouchures; la troiſieme, à bien dégorger & à leur donner une grande pente du derriere au-devant, pour les mettre en état de plonger juſqu'au bas du revêtement, où l'on peut faire bréche.

Voilà la maniere d'attaquer le *chemin couvert*. M. de Vauban enſeigne auſſi l'ordre que l'on doit obſerver à ſa défenſe. Il dit: l'aſſiégeant qui veut s'emparer des déhors de la place, avant que d'aſſaillir la contreſcarpe, a deux moyens à choiſir, ou la force ouverte, ou la ſappe. S'il ſe détermine pour la force, c'eſt à l'aſſiégé à ſe tenir ferme dans ſon poſte, & à tâcher de le maintenir; il aura pour

cela recours à ſes torches & à des lames de feu, qu'il jettera à une bonne diſtance, & qui s'attacheront à toute matiere combuſtible.

Si cependant l'aſſiégeant en dépit de ces feux d'artifice & du feu du canon des places d'armes retranchées, ne veut point en démordre, il faut prendre le parti de lui céder, d'abandonner l'ouvrage, de lui laiſſer la liberté de commencer ſon logement; comme alors les travailleurs ennemis ſe trouvent à découvert, une centaine d'hommes armés doivent fondre ſur eux, pendant qu'un pareil nombre ſe jettera ſur la tête de la tranchée.

Il n'y a preſque point de ſiége où l'on n'ait été témoin, qu'à la moindre ſortie ſur les travailleurs voiſins de la place, l'épouvante a cauſé du déſordre parmi les troupes les plus avancées, & a rendu leur fuite néceſſaire à celles qui doivent les ſoutenir.

Ces effets arrivent plutôt de nuit que de jour, ſurtout à l'égard des travailleurs, à qui leur ombre eſt un fantôme, & à qui l'obſcurité & la crainte font appercevoir plus d'ennemis, qu'il n'y en a réellement. Les ſorties du jour ſont d'une ſorte toute différente; elles tendent à des plus grands ſuccès, & demandent par conſequent beaucoup plus de ſoins & de précautions, parce qu'elles ſe font à la vue de toute la tranchée.

Si malgré tout, les aſſiégés peuvent conſerver leur ouvrage avancé, ils doivent mettre le feu aux fourneaux & faire ſauter leurs logemens, afin que l'ennemi ne puiſſe s'en ſervir; il en doit être de même du glacis, à moins que l'aſſiégeant ne ſe doutant d'un pareil danger, il ne l'environne par la ſappe, & n'évente les fourneaux. Ce n'eſt pas qu'alors l'aſſiégeant ait évité tous les piéges qu'on puiſſe lui tendre; car ſi le foſſé eſt ſec, on minera ſous les fourneaux, & ces mines feront d'autant plus d'effet, que cauſant une grande excavation, l'effroi joint à l'accablement d'une vigoureuſe ſortie, dérangera fort les affaires de l'aſſaillant.

En pratiquant ces mines, on doit bien prendre garde qu'elles n'aient un ſuccès contraire, c'eſt-à-dire, qu'au lieu de culbuter le logement & la ſappe pour la deſcente du foſſé, elles n'y renverſent le *chemin couvert*. Pour empêcher que cela n'arrive, on doit regler les chambres de façon qu'elles ſoient plus éloignées de trois ou quatre toiſes du bord extérieur du parapet du *chemin couvert*, où eſt la paliſſade, qu'il n'y aura de terre par-deſſus ces fourneaux; c'eſt ce qu'on appelle ligne de moindre reſiſtance.

Auſſi long-tems que l'on ne s'appercevra pas que l'ennemi cherche à éventer les mines, on lui doit diſputer ſon logement le plus qu'il eſt poſſible; & ſi on peut le rebuter, il faut attendre qu'il ait fait ce qu'il aura cru néceſſaire, pour ſe bien établir: alors on fait jouer les fourneaux, & on le contraint à recommencer ſous terre, ce qu'il n'aura pu exécuter autrement. Il pouſſera quantité de galeries auxquelles on doit oppoſer des rameaux entre-coupés, qui aboutiront à la grande galerie des contre-mines. Ces rameaux ſont autant de moyens qui ſervent à établir des fourneaux, & à bouleverſer de nouveaux logemens.

Tout ce qu'on vient de dire ſur la défenſe du *chemin couvert*, conſiſte dans l'habileté du gouverneur, dans la capacité des ingénieurs, dans la dextérité des officiers d'artillerie, & dans l'aſſiduité des mineurs: avec des gens de cette qualité, l'ennemi ne va guere vite en beſogne; & dans l'intervalle de cinquante pas ou environ, qu'il y aura entre lui, & les dehors de la place, il n'en fera pas un qui ne lui coute, & beaucoup de tems, & beaucoup de monde.

Quoique l'ennemi ait établi ſon logement ſur la crête du *chemin couvert*, & qu'il ait environné par les ſappes tout le glacis du front attaqué, il doit encore en rompre les paliſſades, & celles des petits ouvrages des places d'armes, ou du moins paſſer ſous terre, s'il veut abſolument en être le maître; mais il n'y a rien de meilleur, pour lui en rendre la priſe difficile, que

Digitized by Google

que de lui oppoſer des traverſes ou des eſpeces de barrieres, qui non-ſeulement couvriront les ſoldats près des paliſſades, mais les garantiront encore du feu des angles flanqués du *chemin couvert*.

La deſcente & le paſſage du foſſé ſe font ordinairement vis-à-vis les faces des baſtions & demi-lunes du front attaqué, à peu près aux deux tiers en allant vers leurs angles flanqués. C'eſt-là où le gouverneur doit regler toutes les choſes néceſſaires, pour empêcher l'ennemi d'exécuter ſon deſſein: avant qu'il en vienne à cette extrêmité, on doit ſe préparer à ruiner ſa ſappe & ſon logement, au moyen de quelques fourneaux: mais ſi l'eau du foſſé y mettoit obſtacle, on en creuſera à ſon tour unautre au *chemin couvert*, du moins juſqu'à ce que le canon ennemi placé le long des faces les enfile, & rompe les paliſſades & les traverſes.

Il appartient aux flancs hauts & bas de la place, de s'oppoſer à la conſtruction de ces batteries, qui malgré tout, ſeront ſujettes à ſauter par les fourneaux qu'on aura eu la précaution d'y pratiquer. L'aſſiégeant n'en aura pas pour cela entiérement gagné le *chemin couvert*; l'aſſiégé en a encore le paſſage libre des deux côtés, au moyen des traverſes & des retranchemens des places d'armes. Mais lorſque le moment arrive de l'abandonner ſans reſſource, la derniere qui reſte enfin, eſt de faire uſage des fourneaux.

Ces retranchemens ne ſont pas aiſés à occuper, ſur-tout ceux des places d'armes rentrantes. Ils le ſeroient encore bien moins, ſi avec de la maçonnerie, ils étoient garnis de fraiſes, & que le fond de leur foſſé fût muni de paliſſades; en ce cas l'ennemi n'auroit d'autre parti à choiſir, que de miner pour s'y faire un paſſage. Mais ce choix ne ſeroit pas ſans difficulté, ſi le foſſé étoit vigoureuſement défendu.

Le retardement que doit procurer l'attaque de ces retranchemens eſt d'autant plus utile, qu'il recule de quelques jours celle des autres pieces plus importantes, & prolonge par conſéquent la reddition de la place. Ceux à qui le gouverneur confie le commandement de ces poſtes; doivent avoir ſoin de s'aſſurer la retraite, en ſe retranchant avec des paliſſades, ou en conſtruiſant un tambour de charpente aux gorges de ces ouvrages; lorſqu'il s'agit de les abandonner, il les faut ruiner de fond en comble, par l'effet des fourneaux, ſi l'on n'aime mieux différer pour enſevelir l'ennemi dans les ruines. *Voyez* nos *Pl. de fortific., fig. 1.*

CHEMIN DES RONDES, en termes de *Fortification*, eſt un eſpace qu'on laiſſe pour le paſſage des rondes entre le rempart & la muraille dans une ville fortifiée. *v.* RONDE.

Ce *chemin* n'eſt pas d'un grand uſage, parce que n'étant défendu que d'une muraille d'un pied d'épaiſſeur, il eſt bientôt renverſé par le canon de l'ennemi.

Le *chemin des rondes* eſt pratiqué au haut du rempart, au-devant du parapet; il eſt placé immédiatement ſur le cordon, c'eſt-à-dire au niveau du terre-plein du rempart; il a trois ou quatre pieds de large; il a un parapet ou garde-fou de maçonnerie d'un pied & demi d'épaiſſeur, & de trois pieds & demi de haut: il doit avoir des ouvertures ou des entrées à tous les angles de l'enceinte de la place. Cette ſorte de *chemin* ne ſe trouve plus guere que dans les anciennes fortifications; ſon parapet qui ſe trouve ruiné dès les premiers jours du ſiége, l'a fait abandonner comme un ouvrage de peu d'importance.

CHEMIN, en *Batiment*, eſt ſur un plafond ou ſur un ravallement, une diſpoſition de regles que les ouvriers poſent pour trainer les moulures: c'eſt auſſi un enduit de plâtre dreſſé à la regle, & ſuivant lequel ils conduiſent leur calibre: ces deux diſpoſitions, dont la regle ſert à conduire d'un côté le ſabot du calibre, & l'enduit dirige l'autre extrêmité, ſe nomment proprement *chemins*.

CHEMIN DE CARRIERE, *Architecture*, c'eſt le puits par où l'on deſcend dans une carriere pour la fouiller, ou l'ouverture qu'on fait à la côte d'une mon-

Digitized by Google

tagne, pour en tirer la pierre ou le marbre.

CHEMIN, *Chorégraphie*, ce ſont des lignes qui tracées ſur un papier, repréſentent la figure qu'un ou pluſieurs danſeurs décrivent ſur le plancher pendant tout le cours d'une danſe. Toute la chorégraphie conſiſte à tracer ces lignes, à en diviſer la ſomme en autant de parties égales que l'air de la danſe a de meſures; à couper ſur chacune de ces parties des parties égales qui déſignent les tems; ſur celles-ci, d'autres qui déſignent les notes, & ainſi de ſuite, juſqu'à la partie de tems la plus petite, pendant laquelle le danſeur peut exécuter un mouvement; & à indiquer ſur chacune de ces parties, par des caracteres particuliers, tous les mouvemens que le danſeur doit exécuter en même tems, & ſucceſſivement. *v.* CHORÉGRAPHIE.

CHEMIN, en terme de *Diamantaire*, eſt la trace que fait un diamant ſur la meule de fer où on le taille. *v.* DIAMANT & DIAMANTAIRE.

CHEMIN, *Tonnel*, pieces de bois qui portent d'un bout ſur les bateaux chargés de vin, de l'autre à terre, où elles ſervent à conduire les tonneaux ſans accident. Plus ces pieces ſont longues, plus le plan incliné qu'elles forment eſt doux, moins celui qui conduit la piece fatigue: ſi les pieces étoient ou trop longues, ou trop foibles, ou trop chargées, elles pourroient rompre. L'expédient des *chemins* n'eſt pas à l'uſage ſeul des tonneliers ou déchargeurs de vin; il ſert auſſi à tous ceux qui ont des marchandiſes en tonneaux à deſcendre de deſſus la riviere à terre.

CHEMIN SACRÉ, *le*, (N), *Hiſt. Anc.* On appelloit ainſi le *chemin*, par où paſſoit une proceſſion, qui alloit d'Athénes à Éleuſis, & où l'on portoit la ſtatue du dieu Bacchus. Polemon avoit fait un traité de ce *chemin*, Περὶ τῆς ἱερᾶς ὁδοῦ.

CHEMINS MILITAIRES, *viæ militares*, ce ſont les grands chemins de l'empire romain, qu'Agrippa fit faire ſous l'empire d'Auguſte, pour la marche des troupes & pour les voitures. M. Bergier, avocat au préſidial de Reims, a écrit l'hiſtoire de ces grands chemins, contenant l'origine, le progrès & l'étendue preſqu'incroyable des *chemins militaires* pavés depuis la ville de Rome juſqu'aux extrémités de l'empire.

* M. le comte de Caylus dit, que ces *chemins* n'étoient autre choſe que les voies ordinaires, que ce peuple guerrier conſtruiſoit dans les pays qu'il avoit conquis. *

CHEMINAIS, *Timoleon*, (N), *Hiſt. Litt.*, jéſuite né à Paris en 1652, fit admirer ſon talent pour la chaire à la cour & à la ville. Le P. Bretonneau a publié ſes diſcours en 3 vol. *in*-12. On a encore de *Cheminais*, les *Sentimens de piété*, imprimés en 1691 *in*-12. ouvrage qui ſe reſſent un peu trop du ſtyle brillant de la chaire, & pas aſſez du langage affectueux de la dévotion.

CHEMINÉE, ſ. f., terme d'*Architecture*, du latin *caminus*, fait du grec καμινος, qui a la même ſignification. On entend ſous ce nom une des parties principales de la piece d'un appartement, dans lequel on fait du feu, laquelle eſt compoſée d'un foyer, de deux jambages, d'un contre-cœur, d'un manteau, & d'un tuyau. *v.* FOYER, JAMBAGES, CONTRE-CŒUR, MANTEAU & TUYAU. Anciennement les *cheminées* ſe faiſoient fort grandes; aujourd'hui, avec plus de raiſon, on les proportionne au diametre des pieces. Nous ne parlerons point de celles des cuiſines & offices, ni de celles pratiquées dans les étages en galetas, celles-ci n'exigeant aucunes décorations, & leur ſituation étant aſſez indifférente. A l'égard de celles placées dans les appartemens d'une maiſon de quelque importance, leur ſituation, leur conſtruction, & leur décoration demandent une étude particuliere.

La ſituation d'une *cheminée* conſiſte dans la néceſſité de la placer toujours dans le milieu d'une piece, ſoit ſur ſa longueur, ſoit ſur ſa largeur; de maniere que dans la face qui lui eſt oppoſée, l'on

puiſſe placer quelqu'autre partie eſſentielle de la décoration, telle qu'un trumeau de glace, une porte ou une croiſée. Sa ſituation dépend encore de la placer de préférence plutôt ſur le mur de refend qui eſt oppoſé à la principale entrée, que ſur celui où cette porte eſt percée; & ſi par quelque cas indiſpenſable on ne peut éviter de la placer de cette derniere maniere, du moins faut-il obſerver un doſſeret de deux pieds entre le chambranle de cette même porte & l'un des jambages de la *cheminée*. Quelquefois l'on place les *cheminées* dans des pans coupés; mais cette ſituation n'eſt convenable que pour de petites pieces, & ne peut raiſonnablement être admiſe dans la décoration d'un appartement principal. Il arrive aſſez ſouvent que la néceſſité oblige de ſituer les *cheminées* en face des croiſées; mais cette maniere a ſon deſavantage, parce que les perſonnes qui ſont rangées autour du foyer ne reçoivent la lumiere que par reflet: néanmoins cette ſituation peut être de quelqu'utilité dans un cabinet conſacré à l'étude, & doit être préférée à tous égards à la néceſſité de les placer dans les murs de face, lorſqu'abſolument il n'eſt pas poſſible de les pratiquer dans les autres murs de refend.

La conſtruction des *cheminées* conſiſte aujourd'hui dans l'art de dévoyer leurs tuyaux dans l'épaiſſeur des murs, de maniere que ſans nuire à la ſolidité de ces mêmes murs, les languettes, *v.* LANGUETTES, & les faux manteaux de *cheminée* ne nuiſent point à la ſymmétrie des pieces. Anciennement on ſe contentoit d'élever les tuyaux de *cheminée* perpendiculairement, & de les adoſſer les uns devant les autres à chaque étage; mais on a reconnu qu'il en réſultoit deux abus: le premier, que ces tuyaux élevés perpendiculairement étoient plus ſujets à fumer que ceux qui ſont inclinés ſur leur élévation: le ſecond, que ces tuyaux ainſi adoſſés les uns ſur les autres, non-ſeulement chargeoient conſidérablement les planchers, mais auſſi diminuoient inſenſiblement le diametre des pieces des étages ſupérieurs; aujourd'hui qu'il ſemble que l'art ſoit parvenu à ſurmonter toutes les difficultés, l'on dévoie d'une part les tuyaux ſur leur élévation ſans altérer la conſtruction; & de l'autre, quand le cas le requiert, on les incline ſur leur plan: ce qui paroiſſoit impoſſible il y a vingt ans. Une partie eſſentielle de leur conſtruction conſiſte encore à donner au foyer une profondeur convenable, qui doit être au moins de dix-huit pouces & au plus de vingt-quatre; car en leur en donnant moins, elles ſont ſujettes à fumer; & en leur en donnant davantage, la chaleur eſt ſujette à s'exhaler par le tuyau. La meilleure conſtruction des *cheminées*, quant à la matiere, eſt de faire uſage de la brique poſée de plat, bien jointoyée de platre, & garnie de fantons; à moins qu'on ne puiſſe les conſtruire de pierre de taille, ainſi qu'on le pratique dans quelques maiſons, édifices publics, &c. en obſervant néanmoins de ne jamais les dévoyer dans les murs mitoyens.

La décoration des *cheminées* eſt devenue une partie importante pour l'ornement des pieces, principalement depuis cinquante ans, que les glaces ont pris la place des bas reliefs de ſculpture & des membres d'architecture de plâtre, de marbre, ou de ſtuc qui les décoroient auparavant. M. Decotte, premier architecte du roi de France, eſt celui à qui l'on doit l'uſage des glaces ſur les *cheminées*. D'abord on ſe révolta contre cette nouveauté; on eut peine à s'accoutumer à voir un vuide que les glaces repréſentent ſur une partie qui ne pourroit ſe ſoûtenir ſans être un corps opaque & d'une ſolidité réelle: mais enfin la mode a prévalu au point que la plus grande beauté de la décoration d'une *cheminée* conſiſte aujourd'hui, ſelon quelques-uns, dans la grandeur des glaces. Il n'en eſt pas moins vrai cependant que les bordures qui les environnent, que les parties qui les couronnent, & les pilaſtres qui les accompagnent & qui occupent ce qu'on appelle le *manteau de la cheminée*, doivent être d'une propor-

tion & d'une richeſſe relative à l'ordonnance qui préſide dans la décoration de la piece en général : l'on doit même obſerver que les glaces qui repréſentent un vuide, comme nous venons de le remarquer, ſoient d'une hauteur & d'une largeur porportionnée à l'élégance qu'on aura dû affecter dans la baie ou vuide des portes & des croiſées. Il faut encore faire attention que la largeur du manteau & ſa hauteur, ſoient d'une proportion relative à celle des panneaux qui revêtiſſent la ſurface des murs de la piece, lorſqu'elle eſt lambriſſée.

A l'égard du chambranle de ces *cheminées*, dont la matiere doit être de marbre ou de pierre de liais, leur largeur entre deux jambages dépend, comme nous l'avons déja dit, du diametre des pieces; mais il faut faire enſorte que cette largeur égale celle du manteau de la *cheminée*, de maniere que l'épaiſſeur de ces jambages faſſe retraite de chaque côté; afin que la tablette qui couronne ce chambranle, forme des retours dans ſes deux extrêmités égaux à ſa ſaillie ſur le devant, afin qu'il paroiſſe ſervir de ſoubaſſement à la partie ſupérieure. La hauteur de ces chambranles dépend de l'uſage des pieces. Dans les galeries, dans les ſalons, & grandes ſalles d'aſſemblée, où la largeur des foyers eſt au moins de ſix ou ſept pieds, & où l'on fait un feu extraordinaire, il faut leur donner de hauteur depuis cinq juſqu'a ſix pieds; mais dans les appartemens de ſociété, *v.* APPARTEMENT, où les plus grandes *cheminées* ne doivent pas ſurpaſſer quatre pieds & demi ou cinq pieds de largeur, il faut réduire leur hauteur à trois pieds & demi ou trois pieds huit pouces, afin que ceux qui forment cercle autour du foyer y étant aſſis, puiſſent ſe voir dans les glaces & y remarquer ce qui ſe paſſe. Voyez dans les *Pl. d'Architecture*, la décoration d'une *cheminée* faiſant partie de celle du ſalon.

On demande ſi les anciens avoient des *cheminées*, dans leurs chambres, & s'ils y faiſoient du feu pendant l'hyver. Pluſieurs modernes le nient; & M. Perrault penſe que ſi les anciens avoient des *cheminées*, elles étoient fort rares, par la raiſon que Vitruve n'a point expliqué la maniere dont on devoit les conſtruire, quoique leur conſtruction méritât bien qu'il y donnât ſes ſoins & ſon attachement.

Mais l'on ne peut douter par une foule d'autorités inconteſtables, que les anciens n'euſſent des *cheminées*, & en grand nombre. Appian Alexandrin, racontant (*liv. IV. des guerr. civ.*) de quelle maniere ſe cachoient ceux qui étoient proſcrits par les triumvirs, dit, que les uns deſcendoient dans des puits ou des cloaques, que les autres ſe cachoient ſur les toits & dans les *cheminées*: il croit que le mot grec καπνώδεις ὑπόφευξις, *fumaria ſub tecto poſita*, ne peut s'expliquer autrement; & cela eſt très-vrai. De plus, Ariſtophane dans une de ſes comédies, introduit le vieillard Polycléon enfermé dans une chambre, d'où il tâche de ſe ſauver par la *cheminée*. Virgile dit auſſi :

Et jam ſumma procul villarum culmina fumant :

„ Et déja l'on voit de loin la fumée des „ bourgades, des maiſons de campagne, „ des villages, s'élever du haut des toits ".

Il paroît donc certain que les anciens avoient des *cheminées*, comme l'a prouvé par pluſieurs autres paſſages Octavio Ferrari, ce ſavant Italien, qui fut tout-à-la-fois honoré des bienfaits de la république de Veniſe, de Louis XIV. & de la reine Chriſtine; mais faute de plans & de deſcription des *cheminées* des anciens, nous n'en avons qu'une légere connoiſſance. Nous ſavons cependant qu'elles n'étoient pas faites comme les nôtres, qu'elles étoient conſtruites au milieu de la chambre, qu'elles n'avoient ni tuyau ni manteau, & qu'il y avoit ſeulement au haut de la chambre & au milieu du toit, une ouverture pour la fumée, laquelle ſortoit d'ordinaire par cette ouverture: c'eſt pourquoi Horace dit: *ode xj. l. IV.*)

Sordidum flammæ trepidant volantes
Vertice fumum.

„ Le feu pétille dans ma cuiſine, & fait

„ rouler en l'air de gros tourbillons de „ fumée".

Et dans un autre endroit: (*ode ij. l. V.*)

Poſitoſque vernas, ditis examen domus
Circum renidentes lares.

„ Quel plaiſir de voir autour d'un foyer „ bien propre une troupe de valets, dont „ le grand nombre marque la richeſſe de „ la maiſon"!

Ailleurs il conſeille à ſon ami de mettre force bois dans le foyer pour chaſſer le froid:

Diſſolve frigus, ligna ſuper foco
Large reponens.

Tous ces paſſages confirment encore l'exiſtence des *cheminées* parmi les anciens, mais ils montrent auſſi que leur luxe ne s'étoit pas tourné de ce côté-là. Peut-être que l'uſage des étuves a fait naturellement négliger chez les anciens cette partie du bâtiment, que nous avons aſſujettie à des proportions ſymmétriques & décorées, en même tems que le froid de notre climat nous a contraint de multiplier le nombre des *cheminées*, & de rechercher les moyens d'augmenter les effets du feu, quoique par habitude ou par néceſſité nous ne mettions pas toujours ces moyens en pratique.

En effet, il eſt certain que la diſpoſition des jambages paralleles, & la hotte inclinée des *cheminées* ordinaires, ne tendent pas à refléchir la chaleur. La méchanique apprend que des jambages en lignes paraboliques, & la ſituation horiſontale du deſſous de la tablette d'une *cheminée*, ſont les plus propres à répandre la chaleur dans les chambres. C'eſt ce qu'a prouvé M. Gauger dans un ouvrage intitulé la *Méchanique du feu*, imprimé pour la premiere fois à Paris en 1713, *in*-12.

Mais nos *cheminées* par leur multiplication & la forme de leur conſtruction, ont un inconvénient très-commun & très-incommode; c'eſt celui de fumer.

* M. Gauger a donné un traité de nouvelles *cheminées*, dont la conſtruction procure de grandes commodités. Par cette nouvelle maniere de conſtruire les *cheminées*, on peut promptement allumer du feu, le voir, ſi l'on veut, toujours flamber, quelque bois qu'on brûle; échauffer une grande chambre avec peu de feu, & même une ſeconde, ſe chauffer en même tems de tous côtés quelque froid qu'il faſſe, ſans ſe brûler, reſpirer un air toujours nouveau, & à tel degré de chaleur que l'on veut, ne ſe reſſentir jamais de la fumée dans la chambre, n'y avoir jamais d'humidité, & éteindre ſeul & en un moment le feu qui auroit pris dans le tuyau de la *cheminée*.

Tous ces avantages dépendent de la diſpoſition de l'âtre, des jambages, & de la hotte, d'une plaque de tole ou de cuivre, appliquée de telle maniere qu'elle laiſſe un vuide derriere, par où l'air extérieur qui doit entrer dans la chambre, paſſe en s'échauffant, d'une trappe qui ſert de ſoufflet à une baſcule qu'on ajuſte dans le tuyau de la *cheminée*, & d'une conſtruction particuliere, qu'il faut donner à l'extrêmité ſupérieure du tuyau.

Modele de l'âtre & des jambes pour augmenter la chaleur. On ſuppoſe que l'eſpace compris entre les extrêmités des jambages, pris du côté de la chambre, eſt de quatre pieds, & que la profondeur de la *cheminée* eſt de vingt pouces; c'eſt la profondeur ordinaire. S'il s'en trouve de plus grandes ou de plus petites, on augmentera ou diminuera à proportion les lignes qu'on va déterminer.

Prenez une planche de quatre pieds de long & vingt pouces de large, dont les côtés ſoient tirés d'équerre les uns ſur les autres.

Sur l'un des longs côtés marquez en la moitié: de ce point du milieu à droite prenez onze pouces & là élevez une perpendiculaire indéfinie. Prenez encore quatre ou cinq pouces enſuite des onze pouces ci-deſſus & là tirez une ligne auſſi de quatre ou cinq pouces, qui prolongée aille répondre à l'angle oppoſé de la planche du même côté de l'extrêmité de cette ligne de quatre ou cinq pouces; élevez une ſeconde perpendiculaire; & du point de la rencontre de ces deux lignes, décrivez un arc. Faites de même à gauche.

Digitized by Google

A un pouce du long côté ci-deſſus & au milieu tracez un rectangle d'un pied de long & de huit pouces de large: à trois pouces de ce rectangle tracez-en un ſecond long de trois pouces & large de deux & demi.

Vuidez ces deux rectangles & coupez la planche en ſuivant le trait de l'angle à l'arc des deux côtés. Ce ſera le modele dont vous vous ſervirez.

Le grand rectangle ſervira de modele au cendrier que l'on creuſera dans l'âtre, d'une profondeur convenable.

Le petit rectangle ſert de modele au ſoufflet de nouvelle invention. On ouvrira l'âtre en cet endroit, pour donner paſſage au vent qui viendra de rue, ou de quelque autre tuyau qui ſera caché ſous le carreau de la chambre. On garnira cette ouverture avec un chaſſis de tole ou de cuivre. On y attachera avec une charniere une petite trappe qui ferme juſte, & qui s'ouvre du côté du feu. On fera les bords du chaſſis & de la trappe en talut, à chamfrain, en biſeau. Du côté oppoſé à la charniere, on mettra un petit bouton pour pouvoir élever cette trappe avec les pincettes; on peut y ajouter par-deſſus un verrouil qui tiendra au bouton. Aux deux côtés de la trappe, il y aura en deſſous une petite portion de cercle, dont le centre touchera la charniere, pour que le vent ne puiſſe ſortir que par devant & vers le feu, quand on levera la trappe; & afin qu'elle ſe tienne ouverte à la hauteur qu'on jugera à propos, pour donner plus ou moins de vent, on attachera deux petits reſſorts par-deſſous ce chaſſis, qui appuyeront chacun ſur une des portions de cercle, & qui les preſſeront aſſez pour tenir la trappe élevée.

Conſtruction de la tablette & du commencement du tuyau de la cheminée. Faites le deſſous de la tablette, parallele à l'horiſon dans ſa largeur, ou de niveau en ce ſens, car il peut être cintré, comme ſi on le vouloit mettre d'équerre ſur le fond de la *cheminée*, dont il ne ſera diſtant que d'environ dix ou douze pouces, afin que le tuyau de la *cheminée* n'ait que cette largeur en cet endroit.

Si le tuyau eſt dévoyé, vous ferez les languettes des côtés en portions de cercle, depuis le haut du jambage juſques au plancher.

Conſtruction du fond de la cheminée pour faire entrer l'air chaud dans la chambre. On peut ſe ſervir d'une ſeule plaque de cuivre ou de tole, compoſée de pluſieurs feuilles, longue d'environ quatre pieds, & haute d'environ trois pieds & demi. Elle ſera garnie de pluſieurs bandes ou languettes de tole. Ces bandes auront cinq pouces de largeur, & ſeront environ de dix pouces moins hautes que la grande plaque. Elles ſeront appliquées à la plaque, de maniere que la premiere prenne depuis le haut & finiſſe dix pouces au-deſſus du bas, que la ſeconde laiſſe le même eſpace en haut que la premiere en bas; que la troiſieme ſoit poſée comme la premiere, la quatrieme comme la ſeconde, & la cinquieme comme la premiere.

Il ſeroit à propos, ſi on le pouvoit, de creuſer le mur autant qu'il eſt néceſſaire, afin que la plaque n'avançât point trop en avant. Quoi qu'il en ſoit, il faut faire des tranchées d'un pouce de profondeur dans le mur, qui correſpondent aux languettes; remplir ces tranchées de plâtre bien frais, & y faire entrer les languettes, qui ſe trouveront ainſi fort bien ſcellées, & laiſſeront entre le mur & la plaque un eſpace de quatre pouces de profondeur. Il ſeroit peut-être plus commode de faire une caiſſe de tole garnie de languettes avec les dimenſions qu'on a dit, & de l'enchâſſer dans le fond de la *cheminée*. On peut ménager autant de cellules qu'on voudra, mais il ne doit point y avoir moins de dix ou douze pouces de diſtance entre les languettes. Pour lors il faudroit même que la ſeconde cellule fût plus grande que la premiere, & la troiſieme plus grande que la ſeconde, & ainſi des autres.

Cette caiſſe ne doit avoir que deux ouvertures, l'une par bas, ſur le côté, &

Digitized by Google

une autre au côté oppoſé, en haut. En conſtruiſant la *cheminée*, on aura ménagé un canal, dont l'ouverture, qui ſera dans la rue ou dans une cour, aura environ un pied en quarré. Ce canal conduira l'air froid juſqu'à l'ouverture d'en bas d'où avant que d'entrer dans la caiſſe, il ſera conduit par un tuyau particulier au ſoufflet dont nous avons donné ci-deſſus la deſcription. De l'ouverture inferieure & latérale, il entrera dans la caiſſe, où il parcourra en ſerpentant toutes les cellules formées par les languettes. Il s'y échauffera, & ſortira par l'ouverture ſupérieure, qui ſera ménagée ſur un coin de la tablette. De ſorte que l'on augmentera ou diminuera la chaleur de la chambre à meſure qu'on ouvrira ou bouchera en partie cette ouverture, qui peut n'avoir que deux pouces de diametre.

Si on vouloit échauffer quelque endroit particulier de la chambre, comme un malade dans le lit, on pourroit appliquer à cette ouverture un tuyau de fer blanc, qui pourroit même conduire l'air échauffé dans une autre chambre. Peut-être qu'on pourroit ſe ſervir d'un tuyau fait de cuir, ou de carton.

Enfin ſi la chaleur n'eſt point aſſez conſidérable, on pourra faire paſſer les cellules de cette caiſſe deſſous l'âtre, & deſſous la tablette. Quand on aura une fois compris la conſtruction que nous avons donnée, il ne ſera pas difficile de la faire ſervir dans tous les endroits du foyer, où l'on croira qu'elle puiſſe contribuer à augmenter la chaleur. Si même il n'étoit pas poſſible d'ajuſter des cellules dans le fond de la *cheminée*, on ſe contenteroit d'en faire dans les jambages, deſſus l'âtre & deſſous la tablette.

Conſtruction de la partie ſupérieure des cheminées, pour empêcher la fumée. Ce qu'on doit d'abord obſerver, eſt que la *cheminée* ne ſoit point commandée; c'eſt-à-dire, qu'il n'y ait point aux environs de bâtiment plus élevé que le tuyau. On peut placer les tuyaux les uns à côté des autres, comme on a coutume de le pratiquer. Suppoſé que la longueur du tuyau par dedans, ſoit de trente pouces, & ſa largeur de dix: faites tout à l'entour, & en dedans un rebord de deux pouces, que vous ferez aller en talus par-deſſus; l'ouverture n'aura plus que vingt-ſix pouces de long & ſix de large. Diviſez cette longueur en trois par deux ſéparations de quatre pouces chacune, dont le deſſous deſcendra en angle dans le tuyau. Les trois ouvertures ſeront chacune de ſix pouces en quarré.

Vous ferez trois piramides tronquées, quarrées, & creuſes. La baſe de chacune ſera en dedans de onze à douze pouces en quarré, la hauteur, de douze à quinze pouces, & l'ouverture par en haut, de cinq à ſix pouces en quarré. Vous diviſerez cette ouverture ſupérieure par une petite languette de deux ou trois pouces de hauteur, que vous poſerez en différens ſens. Vous appliquerez & arrêterez ces trois pyramides les unes près des autres, au deſſus des trois ouvertures que vous aurez pratiquées au haut du tuyau de la *cheminée*.

Si l'ouverture de la *cheminée* eſt plus petite qu'on ne l'a ſuppoſé, on diminuera les ouvertures des pyramides, & ſi elle eſt plus grande, on les augmentera, ou bien au lieu de trois, on en mettra quatre.

On peut faire ces pyramides de fer blanc, de plâtre, ou de terre à potier que l'on fera cuire comme les autres poteries.

Sur ces pyramides, on pourroit ajuſter un chapiteau qui les enveloppéroit, & qui ſeroit fait de telle maniere qu'étant plus élevé, il ſerviroit à tenir ſuſpendu, au deſſus des ouvertures des pyramides, un corps qui auroit la figure d'un priſme triangulaire dont un des angles ſeroit tourné vers les ouvertures ſupérieures des pyramides. La fumée s'échapperoit par les côtés. Il ſeroit plus commode de faire toutes ces pieces de fer blanc.

De la baſcule. C'eſt une plaque de tole que l'on met à quelque endroit dans le tuyau de la *cheminée*; elle doit être préciſément

Digitized by Google

des mêmes longueur & largeur que l'endroit où on veut la placer, afin de le boucher exactement. On ajuſte dans le milieu de cette baſcule deux tourillons que l'on fait entrer dans la muraille, par le moyen deſquels on lui fait prendre telle ſituation qu'on juge à propos, en la tirant par deux fils d'archal, qui ſont attachés aux deux extrêmités.

Cette baſcule étant fermée, conſerve la chaleur dans la chambre, lorſque le feu eſt couvert & qu'il n'y a point de fumée. Elle empêche encore que la fumée des *cheminées* voiſines n'entre dans celle qui eſt proche; comme il arrive aſſez ſouvent quand il n'y a point de feu dans le foyer. Enfin, elle peut ſervir à éteindre le feu qui auroit pris dans la *cheminée*; il n'y auroit qu'à ôter les tiſons, & fermer la baſcule.

Moyen d'éteindre le feu qui auroit pris dans une cheminée ordinaire. Otez les tiſons de deſſus le feu, & gardez-vous bien de les éteindre avec de l'eau, ramaſſez la braiſe directement ſous le canal de la *cheminée*, ou mettez-la dans un vaſe de terre & jettez y une bonne poignée de ſoufre à proportion de la largeur & hauteur de la *cheminée*, & vous verrez que la vapeur du ſoufre l'étouffera dans l'inſtant.

Pour empêcher les cheminées de fumer. 1°. Il faut quelquefois rendre la *cheminée* plus profonde; 2°. en abaiſſer le manteau; 3°. changer le tuyau de communication; 4°. faire des ſoupapes; 5°. les *cheminées* ne doivent pas être commandées. 6°. On fait ſous le manteau de la *cheminée* un ſoufflet de plâtre ou de terre qui va d'un jambage à l'autre. Les deux petits bâtis qui le compoſent laiſſent entr'eux un vuide pour l'entrée & la ſortie de l'air: celui qui eſt en dedans va en talut & deſcend plus bas que celui qui eſt en dehors. Il ſont ſoutenus dans toute leur longueur chacun par une barre de fer.

* Pluſieurs cauſes contribuent à faire fumer les *cheminées*, telles que le vent, la pluie, le ſoleil qui échauffe trop le deſſus de la *cheminée*. Il n'eſt pas difficile de découvrir laquelle c'eſt, pour peu qu'on faiſe attention aux changemens qui arrivent au tems, à meſure que la cheminée vient à fumer. Au reſte il eſt des *cheminées* qui fument en tout tems, enſorte que ce n'eſt ni le vent, ni la pluie, ni le ſoleil qui en ſont la cauſe. Il peut y en avoir pluſieurs; le tuyau eſt ſouvent mal conſtruit; on lui fait faire des zigzags que l'on nomme des *déviations*, qui arrêtent le cours de la fumée, en lui ôtant une grande partie de la force que le feu lui a communiquée pour la chaſſer de bas en haut. Il convient donc de faire les tuyaux le plus droit qu'il eſt poſſible, pour que la fumée monte facilement; & s'il faut faire quelques déviations, il faut les faire dans l'épaiſſeur d'un mur, en s'écartant le moins qu'on peut de la verticale, & ne jamais faire de déviation plate, c'eſt-à-dire, qui faſſe un angle droit avec la verticale. Il arrive auſſi que le bas de la *cheminée* eſt ſi mal fait, que la fumée n'y entre qu'avec peine; ou que le tuyau a une largeur démeſurée, en ſorte que de chaque côté du milieu, il reſte un eſpace froid que la fumée ne peut pas échauffer: cette diverſe température de l'air dans le tuyau, y cauſe des courants qui mettent tout en déſordre, vû qu'ils n'ont pas la direction de bas en haut. On voit donc que pour remédier à ces deffauts, il eſt néceſſaire de donner au tuyau, un peu plus de profondeur que n'en a le foyer, afin que rien ne s'oppoſe au paſſage de la fumée: outre cela il ne faut pas que ſa largeur excède celle du foyer de la *cheminée*, afin que la fumée n'ait pas d'autre eſpace à échauffer, que celui qu'il lui faut pour monter. Enfin une *cheminée* peut fumer, parce que l'appartement où elle eſt, ferme ſi exactement, que l'air n'y rentre point dans la même proportion qu'il en ſort par le tuyau. Car le feu rarefiant l'air contenu dans le tuyau le détermine à monter; alors celui de la chambre plus denſe que celui de la *cheminée* y entre à ſon tour; par conſéquent l'air de la chambre doit s'épuiſer, s'il n'y entre point d'air du dehors, & l'air

qui

Digitized by Google

qui eſt au-deſſus du tuyau, étant alors plus denſe que l'air de la chambre & du tuyau, s'y précipite & entraine avec ſoi la fumée. Il eſt très-facile de s'aſſurer, ſi c'eſt là la cauſe qui fait fumer; car il ne faut qu'ouvrir une porte ou une fenêtre pour faire ceſſer la fumée. Mais ce moyen n'eſt pas praticable pour corriger la *cheminée*, parce qu'on réfroidiroit entiérement la chambre, où l'on feroit du feu à pure perte. C'eſt pourquoi on a imaginé de faire paſſer des tuyaux de tôle ou de fer blanc dans l'épaiſſeur du mur ou ſous le plancher, ſuivant qu'il eſt le plus commode, pour prendre de l'air extérieurement & l'amener dans la *cheminée*, où il s'échauffe ſous l'âtre & derriere le contre cœur dans des cavités qu'on a pratiquées pour cela, & il ſort delà avec impétuoſité pour entrer dans le tuyau de la *cheminée*, enſorte qu'il y a toujours aſſez d'air pour faire monter la fumée, ſans avoir beſoin de celui de la chambre. Nous venons d'indiquer ſeulement les principales cauſes qui font fumer les *cheminées*; l'on peut voir ci-deſſus quelques manieres d'y remédier: mais le lecteur qui voudra s'inſtruire à fond ſur ce ſujet, pourra conſulter, outre les auteurs déja cités, *la nouvelle conſtruction des cheminées qui garantit du feu, de la fumée* &c. par M. Genneté, Paris 1759, *in*-12. L'auteur détaille très-amplement toutes les cauſes qui font fumer les *cheminées*, & comment on peut les corriger. Il donne auſſi la conſtruction d'une tête de *cheminée* qui empêche le vent, la pluie & le ſoleil de faire redeſcendre la fumée dans le tuyau.

CHEMINÉE, *Lutherie*. On appelle ainſi dans les orgues un petit tuyau de plomb ouvert par les deux bouts, ſoudé ſur la plaque percée qui ferme un autre tuyau. Voyez la *fig. 38*. C'eſt un tuyau à *cheminée* complet, 4 la plaque percée ſoudée à ſa partie ſupérieure, 2 la *cheminée* qui doit être ſoudée ſur l'ouverture de la plaque.

Tous les tuyaux à *cheminée* doivent avoir des oreilles aux deux côtés de leur bouche, pour les pouvoir accorder.

CHEMISE, ſ. f., eſt la partie de notre vêtement qui touche immédiatement à la peau; elle eſt de toile plus ou moins fine, ſelon la condition des perſonnes. Celle des femmes eſt une eſpece de ſac, fait d'un même morceau de toile, plié en deux. On cout les côtés ſur toute leur longueur, excepté par en-haut où l'on laiſſe deux ouvertures pour y aſſembler les manches, & par en-bas pour y ajuſter des pointes ou morceaux de toile coupés en triangle, qui donnent à la *chemiſe* plus d'ampleur par le bas que par le haut, & lui font faire la cloche. On échancre le haut du ſac; mais l'échancrure n'eſt pas diviſée en deux parties égales par le pli du morceau de toile dont une des parties forme le devant de la *chemiſe*, & l'autre le derriere. Elle eſt toute priſe ſur le devant; cependant la *chemiſe* laiſſe le cou entier & une petite portion des épaules découvertes par-derriere, & la moitié de la gorge au moins par-devant. On fait un ourlet au bas & au haut. On orne aſſez ſouvent le haut d'une petite bande de toile plus fine ou d'une dentelle, qu'on appelle *tour-de-gorge*. La *chemiſe* deſcend preſque juſqu'au coup-de pied; les deux manches ne vont guere au-delà du coude. On appelle *gouſſet*, les morceaux de toile qui ſont placés ſous les aiſſelles, & qui ſervent à aſſembler dans ces endroits les manches avec le corps de la *chemiſe*. Elles ſont partout de la même largeur, excepté vers leurs extrêmités, où elles ſont retrécies & froncées ſur un poignet ou ſur un ruban de fil, qui entoure aſſez exactement le bras.

La *chemiſe* des hommes ne deſcend guere au-delà des genoux; elle eſt ouverte par les deux côtés, où l'on ajuſte deux petites pointes ou coins pour aſſujettir la couture; & ſur la poitrine, pour empêcher la toile de ſe déchirer & de s'ouvrir davantage, on la contient avec un petit cœur & une bride. Les manches en deſcendent juſqu'au-delà des mains; mais elles s'attachent ſur l'extrêmité du bras par le moyen de poignets à bouton-

niere. Les côtés n'en ſont pas couſus juſqu'au bout, on en laiſſe une partie ouverte de la longueur d'un douzieme, qu'on appelle la *fourchette*. Les manches ont auſſi leurs gouſſets. Comme nos *chemiſes* fatiguent beaucoup ſur les épaules, on couvre ces deux parties de morceaux de toile qui les fortifient, & qu'on appelle *écuſſons*; on fixe les écuſſons ſur le corps de la *chemiſe*, par de petites bandes qui ſont couſues depuis le cou juſqu'à l'endroit où les manches s'aſſemblent à la *chemiſe*, & qui partagent les écuſſons en deux parties égales: on appelle ces bandes *épaulettes*. Les côtés ouverts, les bords inférieurs, & l'ouverture du devant de la *chemiſe* ſont ourlés: on ajuſte ordinairement tant au bord des poignets & des fourchettes qu'à l'ouverture de deſſus la poitrine, des morceaux d'une toile plus fine, ſimple, ou brodée, ou des dentelles; celles des poignets s'appellent *manchettes*, *v.* MANCHETTES; celle de l'ouverture du devant s'appelle *jabot*. *v.* JABOT.

Pour une *chemiſe* d'homme, il faut trois aunes de toile; deux aunes pour le morceau du corps, & une aune pour les manches; ſur cette aune on fait une levée de la hauteur d'un demi-quart ou environ, qui ſert pour le col, l'épaulette, l'écuſſon, les gouſſets, les petits coins des côtés, & la petite piece de devant. Il ne faut pas que la toile ait plus de deux tiers de large, ni moins.

Pour une *chemiſe* de femme grande, il faut deux aunes & un quart de toile ou environ pour le corps; ſi la toile n'a que deux tiers, on leve une pointe de chaque côté des épaules; ſi elle a trois quarts, on fait une levée droite ſur le côté de la liſiere, qui ſervira pour les deux pointes. Vous donnerez de largeur à cette levée, le quart de la largeur de la toile. La manche a demi-aune environ d'amplitude, & un quart ou un tiers tout au plus de longueur.

On appelle *chemiſe en amadis*, des *chemiſes* d'hommes faites pour la nuit, d'une toile moins mince, & dont la façon ne differe principalement des *chemiſes* de jour que par la largeur & l'extrêmité des manches. Les manches ſont plus étroites, & leur extrêmité qui s'applique preſqu'exactement ſur le bras, depuis l'ouverture de la fourchette & même au-delà, eſt fortifiée par un morceau de toile qui double la manche en deſſous. Les anciens n'ont point uſé de *chemiſes*. On a tranſporté le nom de *chemiſe* dans les arts, par l'analogie des uſages, à un grand nombre d'objets différens.

CHEMISE, en terme de *Fortification*, ſe dit du revêtement du rempart. *v.* REVÊTEMENT.

Le mur dont la contreſcarpe eſt revêtue, ſe nomme auſſi la *chemiſe* de cette partie.

CHEMISE À FEU, *Art Milit.*, morceaux de toile trempés dans une compoſition d'huile de petrole, de camphre, & autres matieres combuſtibles. On s'en ſert ſur mer pour mettre le feu à un vaiſſeau ennemi.

CHEMISE, *Ecriture*, lettre en *chemiſe* ou à la *ducheſſe*, eſpece d'écriture tracée tout au rebours de l'écriture ordinaire. Les pleins y tiennent la place des déliés, & les déliés la place des pleins. Il faut que la plume ſoit très-fendue, & taillée à contre ſens, ou comme diſent les maîtres écrivains, *en fauſſet*.

CHEMISE, ſ. f., *Commerce*, morceau de toile qui enveloppe immédiatement les marchandiſes précieuſes, telles que la ſoie, le lin, & autres, qu'on emballe pour des lieux éloignés. On met entre la *chemiſe* & la toile d'emballage, de la paille, du papier, du coton & autres choſes peu coûteuſes, mais capables de garantir les marchandiſes.

CHEMISE, *Maçonn.*, eſt une eſpece de maçonnerie faite de cailloutage, avec mortier de chaux & ciment, ou de chaux & ſable ſeulement, pour entourer des tuyaux de grès.

On appelle encore *chemiſe* le maſſif de chaux & ciment qui ſert à retenir les eaux, tant ſur le côté que dans le fond des baſſins de ciment. *v.* MASSIF.

CHEMISE, ſ. f., *Métallurgie & Fonde-*

Digitized by Google

rie, c'eſt la partie intérieure du fourneau à manche dans lequel on fait fondre les mines, pour en ſéparer les métaux. Lorſque le fourneau a été une fois conſtruit, on a ſoin de le revêtir par le dedans; on ſe ſert pour cela de briques ſechées au ſoleil, ou de pierres non vitrifiables, & qui ſoient en état de réſiſter à l'action du feu, afin que les ſcories & les fondans que l'on mêle à la mine ne puiſſent point les mettre en fuſion. Cependant, malgré cette précaution, on ne laiſſe pas d'être très-ſouvent obligé de renouveller la *chemiſe*, ſur-tout dans les fourneaux où l'on fait fondre du plomb, parce que ce métal eſt très-aiſé à vitrifier, & qu'il eſt très-difficile ou même impoſſible que le feu n'altere & ne détruiſe des pierres qui ſont continuellement expoſées à toute ſa violence. Une des obſervations néceſſaires, lorſqu'on met la *chemiſe* du fourneau, c'eſt de lier les pierres avec le moins de ciment qu'il eſt poſſible.

CHEMISE *ou* DEMI-CHEMISE, *Verrerie*, c'eſt ainſi qu'on appelle le revêtement de la couronne. Il eſt de la même terre que celle qu'on a employée pour les briques de la couronne, & ſon épaiſſeur eſt de quatre pouces ou environ. Voyez les articles COURONNE & VERRERIE.

CHEMISES DE MAILLES, c'eſt un corps de *chemiſes* fait de pluſieurs mailles ou anneaux de fer, qu'on mettoit autrefois ſous l'habit pour ſervir d'arme défenſive.

CHEMMIS, (N), *Géog.*, grande ville d'Egypte, qui étoit ſituée dans la Thébaïde, ſur le bord du Nil, à la droite en deſcendant ce fleuve. Hérodote la met près de la ville de Néa.

CHEMMIS, (N), *Géog.*, iſle de la baſſe Egypte, ſituée dans un lac profond & ſpacieux, près du temple de Bute.

Les Egyptiens diſoient que c'étoit une iſle flottante. „ Mais pour moi, dit Hérodote, je ne l'ai vue ni flotter ni ſe „ mouvoir; mais j'ai été ſurpris d'entendre dire qu'une iſle flottât. Dans „ cette iſle, continue Hérodote, eſt un „ grand temple d'Apollon, où l'on voit „ trois rangs d'autels. Elle eſt remplie „ de palmiers & de beaucoup d'autres „ arbres, dont quelques-uns donnent „ des fruits, & d'autres ne fourniſſent „ que de l'ombre."

CHEMNITS, *Bogeslas Philippe de*, (N), *Hiſt. Litt.*, auteur d'une *Hiſtoire* fort détaillée & fort eſtimée, 2 vol. *in-fol.*, de la guerre des Suédois en Allemagne, ſous le regne de Guſtave-Adolphe.

CHEMNITZ, *Chrétien*, (N), *Hiſt. Litt.*, nâquit à Koninsfeldt en 1615. Après avoir été miniſtre à Weimar, il fut fait profeſſeur en théologie à Iene, où il mourut en 1666. On a de lui, 1°. *Brevis inſtructio futuri Miniſtri Eccleſiæ.* 2°. *Diſſertationes de Prædeſtinatione.* 3°. *De Arbore ſcientiæ boni & mali.* 4°. *De Arbore vitæ.* 5°. *De tentationibus ſpiritualibus*, &c.

CHEMNITZ *ou* KEMNITZ, (R), *Géog.*, ville baillivale d'Allemagne, en haute-Saxe, ſur une riviere de ſon nom, & dans les montagnes qui ſéparent la Saxe de la Boheme. Elle eſt ancienne, défendue par un château, & paſſablement grande. Elle étoit jadis ville libre & impériale; mais dès le commencement du XIVe ſiecle, les électeurs de Saxe la ſoumirent à leur domination, & c'eſt aujourd'hui l'une des meilleures de leurs États. Cinquante-un villages reſſortiſſent de ſa préfecture civile, & au-delà de ſoixante paroiſſes de ſon inſpection eccléſiaſtique. Elle ſe partage elle-même en paroiſſe de S. Jean & paroiſſe de S. Nicolas; & avant qu'elle eût embraſſé le luthéraniſme, elle avoit un grand couvent de bénédictins. Ce qu'elle a de plus conſidérable, ce ſont ſes fabriques & ſes étendages pour la blanchiſſerie des toiles: on évalue à de très-groſſes ſommes l'argent qui lui revient annuellement du débit de ſes draps, de ſes baſins & de ſes toiles; & on loue avec beaucoup de juſtice le génie induſtrieux & le caractere honnête de ſes habitans. Elle a une école latine fort eſtimée. (D. G.)

CHÉMOSIS, ſ. m., *Méd.*, eſt la plus grave eſpece d'ophthalmie, dont nos gens de l'art ont mieux aimé, & avec raiſon,

Digitized by Google

adopter en françois le mot grec, que de le périphraſer; c'eſt pourquoi les auteurs modernes, en ſuivant la définition d'Eginete, caractériſent du nom de *chémoſis* cette violente inflammation des yeux, dans laquelle les membranes qui forment le blanc de l'œil, & en particulier la conjonctive, ſont extrêmement bourſoufflées, & ſi élevées au-deſſus de la cornée, que cette cornée paroît comme dans un fond; & que les paupieres, outre leur rougeur & leur chaleur, ſont ici quelquefois renverſées, & ne peuvent qu'à peine couvrir l'œil, ce qui eſt un ſpectacle difficile à ſoutenir.

De plus, cette inflammation du globe de l'œil eſt accompagnée de très grandes douleurs dans l'organe & dans la tête, de peſanteur au-deſſus de l'orbite, d'inſomnie, de fievre, de battemens, &c. Dans ce malheureux cas, il arrive aſſez ſouvent que toute la cornée tranſparente tombe par ſuppuration, ce qui détruit la chambre antérieure de l'œil. La cicatrice qui ſuit cet accident empêche que le cryſtallin & l'humeur vitrée ne s'échappent, & par conſéquent que le globe ne ſe flétriſſe entiérement. Quelquefois cependant l'un & l'autre arrivent.

Cette eſpece d'ophthalmie eſt la ſuite d'un grand coup reçu à l'œil & aux environs; ou l'effet de la plénitude & de l'intempérie du ſang; enfin elle peut être occaſionnée par un dépôt critique à la ſuite d'une maladie aiguë. Quelle qu'en ſoit la cauſe externe ou interne, nous renvoyons au mot OPHTHALMIE, le prognoſtic & la cure de ce mal.

CHEN, (N), *Géogr.*, ville du Péloponneſe dans la Laconie, ſelon Etienne de Byzance, qui ajoûte qu'elle étoit la patrie de Myſon ou Muſon, l'un des ſept ſages de la Grece. Diogene Laërce, dans la *Vie* de ce philoſophe, dit, que ſa patrie n'étoit qu'un village.

CHENAIE, *Jard.*, eſt un lieu planté de chênes. *v.* CHÊNE.

CHENAL, ſ. m., *Hydraul.*; c'eſt un courant d'eau en forme de canal, bordé le plus ſouvent des deux côtés de terres coupées en talut, & quelquefois revêtu de murs. Le *chenal* ſert à faire entrer un bâtiment de mer ou de riviere dans le baſſin d'une écluſe.

CHÊNE, ſ. m., *Hiſt. Nat. Bot.*, *quercus*, genre d'arbre qui porte des chatons compoſés de ſommets attachés en grand nombre à un petit filet. Les embryons naiſſent ſéparément des fleurs ſur le même arbre, & deviennent dans la ſuite un gland enchaſſé dans une eſpece de coupe, & qui renferme un noyau que l'on peut ſéparer en deux parties. Ajoûtez aux caracteres de ce genre que les feuilles ſont découpées en ſinus aſſez profonds. Tourn. *Inſt. rei herb.*

* Cet arbre fut autrefois dans une eſpece de vénération parmi les Juifs, parce que les premiers patriarches avoient habité & offert des ſacrifices ſous des *chênes*. Abraham dreſſa ſes tentes ſous des *chênes* dans la vallée de Mambré: on les montroit encore du tems de Conſtantin. Les chrétiens, les Turcs, & même les payens, alloient les voir par un principe de dévotion. Jacob enterra ſous un *chêne* la nourrice de Rachel: ce fut auſſi ſous un arbre de cette eſpece qu'il enfouit les idoles de ſes enfans. Sous ce même *chêne*, Joſué plaça une pierre, en mémoire de l'alliance qu'il venoit de renouveller entre Dieu & les Iſraélites. Dans la ſuite des tems, la vénération pour les *chênes* dégénera en ſuperſtition. *

Le *chêne* eſt le premier, le plus apparent, & le plus beau de tous les végétaux qui croiſſent en Europe. Cet arbre naturellement ſi renommé dans la haute antiquité; ſi chéri des nations Grecques & Romaines, chez leſquelles il étoit conſacré au pere des dieux; ſi célebre par le ſacrifice de pluſieurs peuples; cet arbre, qui a fait des prodiges, qui a rendu des oracles, qui a reçu tous les honneurs des myſteres fabuleux, fut auſſi le frivole objet de la vénération des Gaulois, qui fauſſement dirigés par des druides trompeurs, ne rendoient aucun culte que ſous les auſpices du gui ſacré, voyez plus bas: mais ce même arbre, conſidéré ſous des vûes

Digitized by Google

plus ſaines, ne ſera plus à nos yeux qu'un ſimple objet d'utilité; il méritera à cet égard quelques éloges, bien moins relevés, il eſt vrai, mais beaucoup mieux fondés.

En effet, le *chêne* eſt le plus grand, le plus durable, & le plus utile de tous les arbres qui ſe trouvent dans les bois; il eſt généralement répandu dans les climats tempérés, où il fait le fondement & la meilleure eſſence des plus belles forêts. Cet arbre eſt ſi univerſellement connu, qu'il n'a pas beſoin des ſecours équivoques de la botanique moderne pour ſe faire diſtinguer; il s'annonce dans un âge fait, par une longue tige, droite, & d'une groſſeur proportionnée à ſa hauteur, qui ſurpaſſe ordinairement celle de tous les autres arbres. Sa feuille ſe fait remarquer ſur-tout par ſa configuration particuliere, plus large à ſon extrêmité, & découpée dans ſes bords par des ſinuoſités arrondies en-dehors & en-dedans, qui ne ſont conſtantes ni dans leur nombre, ni dans leur grandeur ni dans leur poſition. Comme cet arbre eſt un peu lent à croître, il vit auſſi fort long-tems, & ſon bois eſt le plus durable de tous, lorſqu'il eſt employé, ſoit à l'air, ſoit à l'abri, dans la terre, & même dans l'eau, ou on ne compte ſa durée que par un nombre de ſiecles. *Le chêne*, par rapport à la maſſe, au volume, à la force & à la durée de ſon bois, tient donc le premier rang parmi les arbres foreſtiers; c'eſt en effet la premiere eſſence de bois qu'on puiſſe employer pour les plantations de taillis & de futaie. Dans un terrein gras il prend trois pieds de tour en trente ans; il croît plus vite alors, & il fait ſes plus grands progrès juſqu'à quarante ans. Comme l'expoſition & la qualité du terrein décident principalement du ſuccès des plantations, voici ſur ce point eſſentiel des obſervations à l'égard du *chêne*.

Expoſition. Terrein. Preſque toutes les expoſitions, tous les terreins conviennent au *chêne*; le fond des vallées, la pente des collines, la crête des montagnes, le terrein ſec ou humide, la glaiſe, le limon, le ſable; il s'établit par-tout: mais il en réſulte de grandes différences dans ſon accroiſſement & dans la qualité de ſon bois. Il ſe plaît & il réuſſit le mieux dans les terres douces, limonneuſes, profondes & fertiles; ſon bois eſt alors d'une belle venue, bien franc, & plus traitable pour la fente & la menuiſerie: il profite très-bien dans les terres dures & fortes, qui ont du fond, & même dans la glaiſe; il y croît lentement, à la vérité, mais le bois en eſt meilleur, bien plus ſolide & plus fort: il s'accommode auſſi des terreins ſablonneux, cretacés ou graveleux, pourvû qu'il y ait aſſez de profondeur: il y croît beaucoup plus vîte que dans la glaiſe; & ſon bois eſt plus compacte & plus dur; mais il n'y devient ni ſi gros ni ſi grand. Il ne craint point les terres graſſes & humides, où il croît même très-promptement; mais c'eſt au déſavantage du bois, qui étant trop tendre & caſſant, n'a ni la force, ni la ſolidité requiſe pour la charpente; il ſe rompt par ſon propre poids lorſqu'il y eſt employé. Si le *chêne* ſe trouve au contraire ſur les crêtes des montagnes, dans des terres maigres, ſeches ou pierreuſes, où il croît lentement, s'éleve, peut & veut être coupé ſouvent; ſon bois alors étant dur, peſant, noueux, on ne peut guere l'employer qu'en charpente, & à d'autres ouvrages groſſiers. Enfin cet arbre ſe refuſe rarement, & tout au plus dans la glaiſe trop dure, dans les terres baſſes & noyées d'eau, & dans les terreins ſi ſecs & ſi légers, ſi pauvres & ſi ſuperficiels, que les arbriſſeaux les plus bas n'y peuvent croître; c'eſt même la meilleure indication ſous laquelle on puiſſe ſe regler lorſqu'on veut faire des plantations de *chêne*: en voici la direction.

Plantations. Si nous en croyons les meilleurs auteurs Anglois qui ayent traité cette matiere, Evelyn, Hougton, Laurence, Mortimer, & ſur-tout M. Miller, qui eſt entré dans un grand détail ſur ce point; il faudra de grandes précautions, beaucoup de culture & bien de la dépenſe pour faire des plantations de *chênes*. Cependant, comme les Anglois ſe ſont occupés, avant

Digitized by Google

nous, de cette partie de l'agriculture, parce qu'ils en ont plus tôt ſenti le beſoin, & que M. Miller a raſſemblé dans la ſixieme édition de ſon *Dictionnaire*, tout ce qui paroit y avoir du rapport, j'en vais donner un précis. Après avoir conſeillé de bien enclorre le terrein par des hayes pour en défendre l'entrée aux beſtiaux, aux lievres & aux lapins, qui ſont les plus grands deſtructeurs des jeunes plantations, l'auteur Anglois recommande de préparer la terre par trois ou quatre labours, de la bien herſer à chaque fois, & d'en ôter toutes les racines des mauvaiſes herbes; il dit que ſi le terrein étoit inculte, il ſeroit à propos d'y faire une récolte de légume, avant que d'y ſemer le gland: qu'il faut préférer celui qui a été recueilli ſur les arbres les plus grands & les plus vigoureux, ſur le fondement que les plants qui en proviennent profitent mieux, & qu'on doit rejetter le gland qui a été pris ſur les arbres dont la tête eſt fort étendue, quoique ce ſoit celui qui leve le mieux. On pourra ſemer le gland en automne ou au printems; ſuivant notre auteur, le meilleur parti ſera de le ſemer auſſi-tôt qu'il ſera mûr, pour éviter l'inconvénient de rompre les germes en le mettant en terre au printems, après l'avoir conſervé dans du ſable. Pour les grandes plantations on fera avec la charrue des ſillons de quatre pieds de diſtance, dans leſquels on placera les glands à environ deux pouces d'intervalle: & ſi le terrein a de la pente, il faudra diriger les ſillons de façon à ménager l'humidité, ou à s'en débarraſſer ſelon que la qualité du terrein l'exigera. Il faudra enſuite recouvrir exactement les glands, de crainte que ceux qui reſteroient découverts, n'attiraſſent les oiſeaux & les ſouris qui y feroient bien-tôt un grand ravage. L'auteur rend raiſon des quatre pieds de diſtance qu'il conſeille de donner aux ſillons; c'eſt, dit-il, afin de pouvoir cultiver plus facilement la terre entre les rangées, & nettoyer les jeunes plants des mauvaiſes herbes; ſans quoi on ne doit pas s'attendre que les plantations faſſent beaucoup de progrès. Les mauvaiſes herbes qui dominent bien-tôt ſur les jeunes plants, les renverſent & les étouffent, ou du moins les affament en tirant les ſucs de la terre. C'eſt ce qui doit déterminer à faire la dépenſe de cultiver ces plantations pendant les huit ou dix premieres années. Les jeunes plants, continue notre auteur, leveront ſur la fin de Mars ou au commencement d'Avril; mais il faudra les ſarcler même avant ce tems-là, s'il en étoit beſoin, & répéter enſuite cette opération auſſi ſouvent que les herbes reviennent, en ſorte que la terre s'en trouve nettoyée, juſqu'à ce que tous les glands ſoient levés & qu'on puiſſe les appercevoir diſtinctement; auquel tems il ſera à propos de leur donner un labour avec la charrue entre les rangées, & même une légere culture à la main dans les endroits où la charrue ne pourroit atteindre ſans renverſer les jeunes plants. Quand ils auront deux ans, il faudra enlever ceux qui ſeront trop ſerrés, & donner à ceux qui reſteront un pied de diſtance, qui ſuffira pour les laiſſer croître pendant deux ou trois ans; après leſquels on pourra juger des plants qui pourront faire les plus beaux arbres, & faire alors un nouveau retranchement qui puiſſe procurer aux plants quatre pieds de diſtance dans les rangées; ce qui leur ſuffira pour croître pendant trois ou quatre ans; auquel tems, ſi la plantation a fait de bons progrès, il ſera à propos d'enlever alternativement un arbre dans les rangées; mais notre auteur ne prétend pas qu'il faille faire cette réforme ſi réguliérement qu'on ne puiſſe pas exercer ou réduire cette diſtance, en laiſſant par préférence les plants qui promettent le plus; il ne propoſe même cet arrangement que comme une regle générale qu'on ne doit ſuivre qu'autant que la diſpoſition & le progrès de la plantation le permettent. Quand par la ſuite les plants auront encore été réduits dans leur nombre, & portés à environ huit pieds de diſtance,

Digitized by Google

ils ne demanderont plus aucun retranchement; mais après deux ou trois ans, il ſera à propos de couper pour en faire des ſepées de taillis, les plants qui paroitront les moins diſpoſés à devenir futaye, & qui ſe trouveront dominés par les arbres deſtinés à reſter. C'eſt l'attention qu'on doit avoir toutes les fois qu'on fait quelque réforme parmi les arbres, avec la précaution de ne dégarnir que par degrés & avec beaucoup de ménagement les endroits expoſés aux vents, qui y feroient de grands ravages & retarderoient l'accroiſſement. L'auteur Anglois voudroit qu'on donnât vingt-cinq à trente pieds de diſtance aux arbres qu'on a deſſein d'élever en futaie; ils pourront jouir en ce cas de tout le bénéfice du terrein; ils ne ſeront pas trop ſerrés, même dans les endroits où ils réuſſiſſent bien; leurs têtes ne ſe toucheront qu'à trente ou trente-cinq ans; & il n'y aura pas aſſez d'éloignement pour les empêcher de faire des tiges droites. Mais après une coupe ou deux du taillis, notre auteur conſeille d'en faire arracher les ſouches, afin que tous les ſucs de la terre puiſſent profiter à la futaie: la raiſon qu'il en apporte, eſt que le taillis ne profite plus, dès qu'il eſt dominé par la futaye qui en ſouffre également; car on gâte ſouvent l'un & l'autre, en voulant ménager le taillis dans la vûe d'un profit immédiat.

Toute cette ſuite de culture méthodique peut être fort bonne pour faire un canton de bois de vingt ou trente arpens, encore dans un pays où le bois ſeroit très-rare, & tout au plus dans les endroits où ce bois eſt plus cher qu'ailleurs: mais dans d'autres endroits la dépenſe en ſeroit énorme pour un canton un peu conſidérable. J'ai vu par ma propre expérience, que pour planter un eſpace d'environ 100 arpens, où on commença à ſuivre exactement la direction dont on vient de voir le précis, une ſomme de mille écus ne fut pas ſuffiſante pour fournir aux frais de plantation & de culture pendant la premiere année ſeulement: qu'on juge du réſultat de la dépenſe, ſi l'on avoit continué la même culture pendant huit ou dix ans, comme M. Miller le conſeille; le canton des plantations en queſtion auroit coûté ſix fois plus cher qu'un bois de même étendue qu'on auroit acheté tout venu & prêt à couper dans un terrein pareil: encore la plantation n'a-t-elle pas pleinement réuſſi par pluſieurs inconvéniens auxquels une culture plus longue & plus aſſidue n'auroit pas remédié. Un de ces inconvéniens, c'eſt de nettoyer le terrein des ronces, épines, genievres, bruyeres, &c. Un plus grand œuvre, qui le croiroit? c'eſt de donner pluſieurs labours à la terre; cette opération coûteuſe ſert, on en convient, à faire bien lever le gland, mais elle tourne bien-tôt contre ſon progrès: les mauvaiſes herbes qui trouvent la terre meuble, la couvrent au-dehors, & la rempliſſent de leurs racines au-dedans; on ne peut guere s'en débarraſſer ſans déranger les jeunes plants, parce qu'il faut y revenir ſouvent dans un terrein qu'on commence à mettre en culture. Mais d'ailleurs, plus la terre a été remuée, plus elle eſt ſujette à l'impreſſion des chaleurs, des ſéchereſſes & ſurtout des gelées du premier hyver, qui déracinent les jeunes plants, & leur font d'autant plus de dommage que la plantation ſe trouve mieux nettoyée & découverte. Le printems ſuivant y fait appercevoir un grand dépériſſement; la plupart des jeunes plants ſe trouvent flétris & deſſéchés; d'autres fort languiſſans; & ceux qui ſe ſont ſoutenus, auront encore infiniment à ſouffrir, malgré tous les efforts de la culture la plus ſuivie, qui n'accélerent point le progrès dans les terres fortes & glaireuſes, dures ou humides. En eſſayant au contraire à faire dans un pareil terrein des plantations par une méthode toute oppoſée, M. de Buffon a éprouvé des ſuccès plus ſatisfaiſans, & peut-être vingt fois moins diſpendieux, dont j'ai été témoin. Ce qui fait juger que dans ces ſortes de terreins comme dans ceux qui ſont légers & ſablonneux, où il a fait auſſi de ſemblables épreuves,

on ne réuſſit pas mieux pour des plantations en grand, qu'en imitant de plus près la ſimplicité des opérations de la nature. Par ſon ſeul procédé, les bois, comme l'on ſait, ſe ſement & ſe forment ſans autre ſecours; mais comme elle y employe trop de tems, il eſt queſtion de l'accélérer: voici les moyens d'y parvenir; ménager l'abri, ſemer abondamment & couper ſouvent; rien n'eſt plus avantageux à une plantation que tout ce qui peut y faire du couvert & de l'abri; les genets, le jonc, les épines & tous les arbriſſeaux les plus communs garantiſſent des gelées, des chaleurs, de la ſéchereſſe, & ſont une aide infiniment favorable aux plantations. On peut ſemer le gland de trois façons; la plus ſimple & peut-être la meilleure dans les terreins qui ſont garnis de quelques buiſſons, c'eſt de cacher le gland ſous l'herbe dont les terres fortes ſont ordinairement couvertes; on peut auſſi le ſemer avec la pioche dont on frappe un coup qui ſouleve la terre ſans la tirer dehors, & laiſſe aſſez d'ouverture pour y placer deux glands; ou enfin avec la charrue en faiſant des ſillons de quatre pieds en quatre pieds, dans leſquels on répand le gland avec des graines d'arbriſſeaux les plus fréquens dans le pays, & on recouvre le tout par un ſecond ſillon. On employe la charrue dans les endroits les plus découverts; on ſe ſert de la pioche dans les plants impraticables à la charrue, & on cache le gland ſous l'herbe autour des buiſſons. Nul autre ſoin en ſuite que de garantir la plantation des approches du bétail, de repiquer des glands avec la pioche pendant un an ou deux dans les plants où il en aura trop manqué, & enſuite de receper ſouvent les plants languiſſans, raſſaux, étiolés ou gelés, avec ménagement cependant, & l'attention ſur-tout de ne pas trop dégarnir la plantation, que tout voiſinage de bois, de hayes, de buiſſons favoriſe auſſi. Voyez dans les *Mémoires de l'académie des ſciences* de Paris, celui de M. de Buffon ſur la culture & le rétabliſſement des forêts, année 1739. On pourroit ajoûter ſur cette matiere des détails intéreſſans que cet ouvrage ne permet pas. J'appuyerai ſeulement du témoignage de Bradley cette méthode auſſi ſimple que facile, qui a réuſſi ſous mes yeux: „ Pour éviter, dit-il, la dépenſe de ſarcler les plantations, on en a fait l'eſſai ſur des glands qui avoient été ſemés; & les herbes, loin de faire aucun mal, ont défendu les jeunes *chênes* contre les grandes ſéchereſſes, les grandes gelées, &c. " Je citerai encore M. Ellis, autre auteur Anglois plus moderne, qui aſſure qu'il ne faut pas ſarcler une plantation ou un ſemis de *chênes*. Ces auteurs auroient pu dire de plus, que non-ſeulement on diminue la dépenſe par là, mais même que l'on accélere l'accroiſſement, ſur-tout dans les terreins dont nous venons de parler.

A tous égards, l'automne eſt la ſaiſon la plus propre à ſemer le gland, même auſſi-tôt qu'il eſt mûr; mais ſi l'on avoit des raiſons pour attendre le printems, il faudroit le faire paſſer l'hyver dans un conſervatoire de la façon qu'on l'a expliqué au mot CHÂTAIGNER; & enſuite ſemer auſſi-tôt que la ſaiſon pourra le permettre, ſans attendre qu'il ſoit trop germé; ce qui ſeroit un grand inconvénient.

Le *chêne* peut auſſi ſe multiplier de branches couchées, qui ne ſont pas de ſi beaux arbres que ceux venus de gland; & par la greffe, ſur des arbres de ſon eſpece; mais on ne ſe ſert guere de ces moyens que pour ſe procurer des eſpeces curieuſes & étrangeres.

Tranſplantation. Il y a quelques obſervations à faire ſur la tranſplantation de cet arbre, qui ne gagne jamais à cette opération; il y réſiſte mieux à deux ans qu'à tout autre âge, par rapport au long pivot qu'il a toujours, & qui le prive ordinairement de racines latérales: d'où il ſuit que, quand on ſe propoſe d'employer le *chêne* en avenues ou autres uſages ſemblables, il faut avoir la précaution de le tranſplanter pluſieurs fois auparavant, afin

afin qu'il ſoit bien enraciné. On ne doit jamais l'étêter en le tranſplantant; c'eſt tout ce qu'il craint le plus, mais ſeulement retrancher ſes principales branches: on ne doit même s'attendre enſuite qu'à de petits progrès, & rarement à voir de beaux arbres.

Uſages du bois. Il n'eſt point de bois d'un uſage ſi général que celui du *chêne*; il eſt le plus recherché & le plus excellent pour la charpente des bâtimens, la conſtruction des navires; pour la ſtructure des moulins, des preſſoirs; pour la menuiſerie, le charronnage, le mairrain; pour des treillages, des échalas, des cercles; pour du bardeau, des éclifſes, des lattes, & pour tous les ouvrages où il faut de la ſolidité, de la force, du volume, & de la durée; avantages particuliers au bois de *chêne*, qui l'emporte à ces égards ſur tous les autres bois que nous avons en Europe. Sa ſolidité répond de celle de toutes les conſtructions dont il forme le corps principal; ſa force le rend capable de ſoutenir de peſans fardeaux dont la moitié feroit fléchir la plupart des autres bois; ſon volume ne le cede à nul autre arbre, & ſa durée va juſqu'à ſix cens ans, ſans altération, lorſqu'il eſt à couvert des injures de l'air: la ſeule condition que ce bois exige, eſt d'être employé bien ſec & faiſonné, pour l'empêcher de ſe fendre, de ſe tourmenter, & de ſe décompoſer; précaution qui n'eſt plus néceſſaire, quand on veut le faire ſervir ſous terre & dans l'eau en pilotis, où on eſtime qu'il dure quinze cens ans, & où il ſe pétrifie plus ordinairement qu'aucun autre bois. Quand on eſt forcé d'employer à l'air du bois verd, ſans avoir le tems de le faire faiſonner, on peut y ſuppléer en faiſant tremper ce bois dans de l'eau pendant quelque tems. M. Ellis en a vu une épreuve qu'il rapporte: „ Un plancher qui avoit „ été fait de planches de *chêne*, qu'on „ avoit fait tremper dans l'eau d'un étang, „ ſe trouva fort ſain au bout de quatorze ans, tandis qu'un autre plancher tout voiſin, fait de mêmes planches, mais qui n'avoient pas été miſes dans l'eau, étoit pourri aux côtés „ & aux extrêmités des planches." C'eſt auſſi l'un des meilleurs bois à brûler & à faire du charbon. Les jeunes *chênes* brûlent & chauffent mieux, & font un charbon ardent & de durée; les vieux *chênes* noirciſſent au feu; & le charbon qui s'en va par écailles, rend peu de chaleur, & s'éteint bien-tôt; & les *chênes* pelards, c'eſt-à-dire, dont on a enlevé l'écorce ſur pied, brûlent aſſez bien, mais rendent peu de chaleur.

Aubier du bois. On diſtingue dans le bois du *chêne* l'aubier & le cœur: l'aubier eſt une partie de bois qui environne le tronc à l'extérieur, qui eſt compoſé de douze ou quinze cercles de couches annuelles, & qui a ordinairement un pouce & demi d'épaiſſeur, quand l'arbre a pris toute ſa groſſeur: l'aubier eſt plus marqué & plus épais dans le *chêne*, que dans les autres arbres qui en ont un, & il eſt d'une couleur différente & d'une qualité bien inférieure à celle du cœur du bois: l'aubier ſe pourrit promptement dans les lieux humides; & quand il eſt placé ſechement, il eſt bien-tôt vermoulu, & il corrompt tous les bois voiſins; auſſi fait-il la plus grande défectuoſité du bois de *chêne*; & la bonne police défend aux ouvriers d'employer aucun bois où il y ait de l'aubier. Mais on peut corriger ce défaut, & donner à l'aubier preſqu'autant de ſolidité, de force & de durée, qu'en a le cœur du bois de *chêne*. „ Il ne faut pour cela, dit M. de Buffon, qu'écorcer l'arbre du haut en„ bas, & le laiſſer ſécher entiérement „ ſur pied avant de l'abattre;" & par les épreuves qu'il a faites à ce ſujet, il réſulte que „ le bois des arbres écorcés „ & ſéchés ſur pied, eſt plus dur, plus „ ſolide, plus peſant, & plus fort que „ le bois des arbres abattus dans leur „ écorce." Voyez les *Mémoires de l'académie des ſciences* de Paris, année 1738.

Ecorce. On fait auſſi uſage de l'écorce du *chêne*: les tanneurs l'employent à façon-

ner les cuirs; mais l'écorce n'eſt pas l'unique partie de l'arbre qui ait cette propriété. M. de Buffon par les épreuves qu'il a fait faire ſur des cuirs, & dont il a été fait mention dans les *Mémoires de l'académie* de Paris, s'eſt aſſûré que le bois du *chêne* a la même qualité à cette différence pourtant, que l'écorce agit plus fortement ſur les cuirs que le bois, & le cœur du bois moins que l'aubier. On appelle *tan* l'écorce qui a paſſé les cuirs, & qui alors n'eſt pas tout-à-fait inutile; le tan ſert à faire des couches dans les ſerres chaudes & ſous des chaſſis de verre, pour élever & garantir les plantes étrangeres & délicates.

Gland. Il y a du choix à faire & des précautions à prendre pour la récolte du gland, lorſqu'on veut faire des plantations. Si nous en croyons Evelyn, il faut que les glands ſoient parfaitement mûrs, qu'ils ſoient ſains & peſans; ce qui ſe reconnoit, lorſqu'en ſecouant doucement les rameaux, le gland tombe: il ne faudra cueillir que vers la fin d'Octobre ou au commencement de Novembre, ceux qui ne tomberont pas aiſément; & il faut ramaſſer ſur le champ celui qui tombe de lui-même; mais toujours le prendre par préférence ſur le ſommet des arbres les plus beaux, les plus jeunes, & les plus vigoureux, & non pas comme l'on fait ordinairement, ſur les arbres qui en portent le plus. On peut ajoûter aux circonſtances qui doivent contribuer au choix du gland, celle de ſa groſſeur; parce qu'en effet, c'eſt la plus belle eſpece de *chêne* qui produit le gros gland à longue queue, & qu'il eſt probable que ce gland produira des arbres de même eſpece. Ce fruit eſt auſſi de quelque utilité; il ſert à nourrir les bêtes fauves, à engraiſſer les cochons; & il eſt auſſi fort bon pour la volaille. *v.* GLAND.

Gui de chêne. On attribuoit autrefois de grandes vertus à cette plante paraſite, lorſqu'on la trouvoit ſur le *chêne.* Les druides faiſoient accroire qu'il fécondoit les animaux, & que c'étoit un fameux contre-poiſon; on lui en attribue encore quelques-unes en médecine, & il eſt recherché dans les arts pour ſa dureté & la beauté de ſes veines. Quoiqu'il en ſoit, on trouve très-rarement du gui ſur le *chêne*; & cette rareté pourroit bien être ſon ſeul mérite: nous n'en pouvons que trop juger par bien des choſes que l'on voit tous les jours prendre faveur par ce ſeul titre.

Excreſcences. Le *chêne* eſt peut-être de tous les arbres celui qui eſt le plus ſujet à être attaqué par différentes eſpeces d'inſectes: ils font des excreſcences de toutes ſortes, ſur les branches, le gland, les feuilles, & juſques ſur les filets des chatons, où quelquefois le travail des inſectes forme de ces excreſcences qui imitent ſi bien une grappe de groſeille rougeâtre, que bien des gens s'y trompent de loin. Les inſectes forment auſſi ſur certaines eſpeces de *chêne* des gales dont on tire quelque ſervice dans les arts. *v.* NOIX DE GALE. Cette défectuoſité, auſſi-bien que l'irrégularité de la tête de l'arbre, & la lenteur de ſes progrès après la tranſplantation, peuvent bien être les vraies cauſes de ce que l'on fait ſi peu d'uſage du *chêne* pour l'ornement des jardins.

Eſpeces. Il y a des *chênes* de bien des eſpeces; les botaniſtes en comptent au moins quarante, qui ne ſont pour la plupart ni répandus, ni fort connus: on doit y avoir d'autant moins de regret, que nos *chênes* communs valent beaucoup mieux pour la qualité du bois, que tous ceux qui ont été découverts dans le Levant & en Amérique; il faut cependant convenir que les *chênes* d'Amérique ont plus de variété & d'agrément que les autres.

1. *Le chêne à gros gland.* Celui que C. Bauhin appelle *chêne à long pédicule*, eſt le plus grand & le plus beau de tous les *chênes* qui croiſſent en Europe. On le diſtingue dans ſon jeune âge par ſon écorce qui eſt vive, luiſante & unie, d'une couleur d'olive rembrunie, irréguliérement entre-mêlée, avec une couleur de cendre claire: ſes feuilles ſont plus grandes, & ont le pédicule plus long que dans

Digitized by Google

les autres eſpeces; le gland eſt auſſi plus gros & plus long; l'arbre le produit ſur un pédicule de la longueur du doigt, qui ſouvent n'en porte qu'un ſeul, & quelquefois juſqu'à trois. Son bois eſt franc, d'un bel œil, & de la meilleure qualité.

2. *Le chêne à gland moyen*, déſigné par le même botaniſte ſous la phraſe de *chêne mâle à pédicule court*. Cet arbre dans toutes ſes parties eſt ſubordonné à la premiere eſpece; ſa feuille eſt moins grande, ſon gland eſt plus petit, plus rond, & a le pédicule moitié plus court; l'arbre même eſt d'une ſtature un peu moindre: il ſe fait remarquer ſur-tout dans ſa jeuneſſe par la couleur de ſon écorce, qui imite celle d'une peau d'oignon, & qui eſt entre-mêlée de parties blanchâtres. Le bois de cet arbre eſt ſolide, fort, & de bonne qualité.

3. *Le chêne à petit gland*, que le nomenclateur cité appelle *le chêne femelle*. On reconnoît aiſément cet arbre, à ce que ſon écorce eſt inégale, & qu'avant qu'il ſoit même parvenu à la groſſeur du bras, elle eſt auſſi crevaſſée & raboteuſe que celle des vieux arbres: ſes feuilles plus petites que dans les eſpeces précédentes, n'ont point de pédicule; le gland, qui eſt auſſi-bien plus petit & rond, tient immédiatement à la branche; l'arbre s'éleve & groſſit moins; ſon bois eſt dur, rebours, & de mauvaiſe fente: il ſemble à tous égards que la nature ait épargné ſur cette eſpece, ce qu'elle a prodigué en faveur de la premiere.

3. *Le chêne à feuilles panachées*. C'eſt une variété que le hazard a fait rencontrer, mais que l'on peut cependant multiplier par la greffe en fente ou en écuſſon ſur les eſpeces communes. Ses feuilles ſont généralement panachées de blanc, & d'une très-belle façon; auſſi cet arbre eſt-il fort eſtimé des curieux qui aiment les plantes panachées.

5. *Le chêne toujours verd*. Cet arbre croît naturellement en Eſpagne, entre Cadix & Gibraltar; mais on le trouve rarement à préſent parmi les collections d'arbres, même les plus recherchées & les plus complettes. On ſait cependant qu'il eſt aſſez robuſte; il faut donc qu'il ſoit difficile à élever. Au reſte on ne doit pas confondre cette eſpece de *chêne* avec ce que nous appellons le *chêne-verd*, qui eſt un arbre tout différent.

6. *Le chêne cerrus*. Quoique cet arbre ſoit originaire d'Eſpagne, d'Italie & des provinces méridionales de la France, il eſt cependant aſſez robuſte pour réſiſter parfaitement au froid des climats ſeptentrionaux: ſa feuille reſſemble à celle du *chêne* commun, ſi ce n'eſt qu'elle eſt plus longue, & que les ſinuoſités qui l'environnent ſont plus étroites & plus profondes: ſon gland eſt fort amer, & il eſt preſqu'entiérement engagé dans une calote qui eſt entourée de follicules pointues & de couleur cendrée: on s'en ſert au lieu de galle pour teindre les draps en noir, mais la teinture n'en eſt pas ſi bonne. C'eſt une des plus belles eſpeces de *chêne*, & en général il a le port & à-peu-près la hauteur du *chêne* commun.

7. *Le petit chêne, cerrus*. Son gland eſt plus petit que celui de l'eſpece précédente. Ce petit arbre eſt peu connu.

8. *Le petit chêne portant pluſieurs galles jointes enſemble*. Ce n'eſt qu'un arbriſſeau, dont on ne ſait rien d'intéreſſant.

9. *Le chêne, eſculus*. Ce petit arbre, auquel on a conſervé le nom que Pline le naturaliſte lui avoit donné, croît en Grece & en Dalmatie.

10. *Le chêne de Bourgogne*. C'eſt un grand arbre qui croît naturellement en Franche-Comté, & qui eſt ſur-tout remarquable par le calice de ſon gland, qui eſt hériſſé de pointes aſſez longues, mais foibles; du reſte l'arbre eſt aſſez reſſemblant au *chêne* commun.

11. *Le chêne nain*. C'eſt un très-petit arbriſſeau, que j'ai vu s'élever tout au plus à trois pieds en 15 ans de tems, dans un terrein cultivé: mais dans les campagnes où il croît naturellement, il eſt ſi bas que rarement il a plus d'un pied: ſes feuilles ſont plus douces & un peu plus grandes que celles de nos *chênes* com-

Digitized by Google

muns; le calice du gland eſt plus plat, & ce gland eſt très-amer.

12. *Le chêne roure.* Il prend autant de hauteur que nos *chênes* communs. Il croît en pluſieurs provinces de la France, & on le trouve fréquemment aux environs d'Aubigny: ſa feuille le fait diſtinguer principalement par une eſpece de duvet qui la couvre; ſon gland eſt ſi fort enveloppé dans le calice, qu'il ne mûrit pas bien en Angleterre dans les années humides.

13. *Le petit chêne roure.* Il differe du précédent par ſa ſtature qui eſt inférieure, & par ſa feuille qui eſt garnie de petites pointes.

14. *Le chêne roure portant galles.* C'eſt un petit arbre qui croît dans la Pannonie & dans l'Iſtrie, & ſur lequel on trouve la noix de galle dont on fait uſage pour la teinture.

15. *Le chêne roure à feuilles liſſes.* On trouve la noix de galle ſur cet arbre, qui differe des trois précédentes par ſes feuilles qui n'ont point de duvet.

16. *Le chêne à gros gland, dont le calice eſt tout couvert de tubercules.* Ce n'eſt qu'une variété qui eſt plus rare, qu'intéreſſante.

17. *Le chêne d'Orient à gland cylindrique, avec un long pédicule.* C'eſt un petit arbre très-rare.

18. *Le chêne d'Orient à feuilles de châtaigner.* C'eſt un arbre de hauteur moyenne, dont le gland eſt renfermé dans un calice épais & écailleux.

19. *Le chêne d'Orient à très gros gland, dont le calice eſt hériſſé de filets.* C'eſt un grand arbre peu connu.

20. *Le chêne d'Orient à feuilles étroites & à petit gland, avec un calice hériſſé de pointes.* Cet arbre eſt de petite ſtature.

21. *Le chêne d'Orient à très-gros gland, & à feuilles agréablement découpées.* Le calice du gland eſt auſſi hériſſé de filets. Cet arbre ne s'éleve qu'à une moyenne hauteur.

22. *Le chêne d'Orient à petites feuilles arrondies, & à gland cannelé.* Cet arbre s'éleve peu.

23. *Le chêne d'Orient à gland cylindrique & à feuilles arrondies, légérement découpées.* Cet arbre prend peu de hauteur.

Ces ſept dernieres eſpeces de *chêne* ont été découvertes dans le Levant par Tournefort, & y ont été retrouvées depuis, ſuivant le témoignage de M. Miller, par quelques voyageurs, qui en ont rapporté des glands en Angleterre, où trois de ces eſpeces ont réuſſi, & paroiſſent auſſi robuſtes que nos *chênes* communs. Quoiqu'il en ſoit, ces arbres ſont encore très-rares, & très-peu connus.

24. *Le chêne rouge de Virginie.* Il croît plus promptement que le *chêne* commun, & il fait un gros arbre en peu d'années: ſa feuille a moins de ſinuoſités que n'en ont celles de nos *chênes*, & les angles du dehors qui ſont plus grands ſe terminent en pointes: la queue de cette feuille eſt toujours rougeatre, & ce n'eſt qu'en automne que toute la feuille prend auſſi cette couleur. Cet arbre eſt délicat dans ſa jeuneſſe; j'ai vu que les hyvers rigoureux ont conſtamment fait périr les plants d'un an & de deux ans, dans les terreins ſecs comme dans ceux qui étoient un peu humides. Le bois de cet arbre a des veines rouges.

25. *Le chêne de Virginie à feuilles de châtaigner.* Il croît auſſi vite, & devient auſſi gros que le précédent. Il ne vient à la Virginie que dans des fonds, & dans les bons terreins: c'eſt le plus gros des *chênes* qui croiſſent dans l'Amérique: l'écorce en eſt blanche & écaillée; le grain du bois n'eſt pas beau, quoiqu'on s'en ſerve beaucoup pour la charpente; les feuilles ſont larges & dentelées comme celles du châtaigner. Il n'y a point d'autre *chêne* qui produiſe des glands auſſi gros que celui-ci.

26. *Le chêne blanc de la Virginie.* C'eſt celui qui reſſemble le mieux au *chêne* commun d'Angleterre, à la figure de ſes feuilles, à ſes glands, & à ſa maniere de croître: ſon écorce eſt blanchâtre, le grain de ſon bois fin; & c'eſt pour cela, auſſi-bien que pour ſa durée, qu'on le regarde à la Caroline & à la Virginie comme la meilleure eſpece de *chêne*. Il

Digitized by Google

croît ſur toutes ſortes de terroirs, & principalement parmi les pins, dans les lieux élevés & ſtériles.

Cette eſpece de *chêne* a bien réuſſi dans les plantations de M. de Buffon en Bourgogne. L'écorce de cet arbre eſt en effet blanchâtre; ſa feuille eſt plus grande, & d'un verd plus pâle que celle de nos *chênes* communs; mais il croît plus vite d'environ un tiers: il s'accommode mieux des mauvais terreins, & il eſt très-robuſte; ce qui doit faire juger qu'il ſeroit bien avantageux de multiplier cet arbre.

27. *Le chêne de Virginie à feuilles de ſaule.* C'eſt un arbre de moyenne hauteur, dont la feuille qui reſſemble à celle du ſaule, eſt encore plus longue, & dont le gland eſt très-petit.

28. *Le chêne toujours verd, à feuilles oblongues, & ſans ſinuoſités.* Sa hauteur ordinaire eſt d'environ quarante pieds. Le grain du bois eſt groſſier, plus dur & plus rude que celui d'aucun autre *chêne*: il devient plus gros au bord des marais ſalés où il croît ordinairement. Son tronc eſt irrégulier, & la plupart du tems penché, & pour ainſi dire couché; ce qui vient de ce que le terrein étant humide, a peu de conſiſtance, & que les marées emportent la terre qui doit couvrir les racines: dans un terrein plus élevé ces arbres ſont droits, & ont la cime réguliere & pyramidale, & conſervent leur feuille toute l'année. Leur gland eſt plus doux que celui de tous les autres *chênes*. Les Indiens en font ordinairement proviſion, & s'en ſervent pour épaiſſir les ſoupes qu'ils font avec la venaiſon: ils en tirent une huile très-agréable & très-ſaine, qui eſt preſqu'auſſi bonne que celle d'amande.

29. *Le chêne noir.* C'eſt un arbre de moyenne hauteur, dont la feuille pour la forme approche de celle du ſaſſafras. Cet arbre, au rapport de Catesby, croît ordinairement dans un mauvais terrein: il eſt petit, & le bois ne ſert guere qu'à brûler. Quelques-uns de ces arbres ont des feuilles larges de dix pouces.

30. *Le chêne d'or d'Amérique.* C'eſt un arbre de moyenne hauteur, dont la feuille ſans dentelure ſe termine par une eſpece de triangle: il ne croît que dans les fonds pleins d'eau. La charpente qu'on en fait n'eſt pas durable; ainſi on ne s'en ſert guere que pour clorre les champs. Quand les hyvers ſont doux, il conſerve la plupart de ſes feuilles. Les glands qu'il porte ſont petits & amers.

31. *Le chêne blanc de la Caroline.* C'eſt un arbre de moyenne hauteur, qui a des veines verdâtres. Suivant Catesby, ſes feuilles ont des entaillures profondes, & les pointes fort aigues; ſon écorce & ſon bois ſont blancs, mais le grain n'eſt pas ſi ſerré que celui du précédent.

32. *Le petit chêne à feuille de ſaule.* C'eſt un arbriſſeau dont la feuille, quoique reſſemblante à celle du ſaule, eſt néanmoins plus courte. Cet arbre, dit Catesby, eſt ordinairement petit; ſon écorce eſt d'une couleur obſcure, & ſes feuilles d'un verd pâle, de la même figure que celle du ſaule: il croît dans un terrein ſec & maigre; il ne produit que peu de gland, encore eſt-il fort petit.

33. *Le chêne rouge de Marylande.* C'eſt un grand arbre dont les feuilles découpées comme celles du *chêne eſculus*, ſont plus grandes, & garnies de pointes. Les feuilles de ce *chêne*, au rapport de Catesby, n'ont point de figure déterminée; mais elles ſont beaucoup plus variées entr'elles que celles des autres *chênes*: il en eſt de même du gland. L'écorce de cet arbre eſt d'un brun obſcur, très-épaiſſe & très-forte; elle eſt préférable à toute autre pour tanner. Son bois a le grain groſſier; il eſt ſpongieux, & peu durable. Il croît dans un terroir élevé.

34. *Le chêne d'eau d'Eſpagne.* C'eſt un petit arbre dont la feuille reſſemble à celle de l'olivier, & dont le gland eſt combiné & joliment terminé par une houpe de filets.

35. *Le chêne de Marylande.* C'eſt un arbre de moyenne hauteur, dont la feuille qui reſſemble à celle du châtaigner eſt velue en-deſſous.

36. *Le chêne ſaule.* On ne trouve ja-

Digitized by Google

mais cet arbre que dans les fonds humides : les feuilles en ſont longues, étroites, & unies aux extrêmités comme celles du ſaule : le bois en eſt tendre, le grain gros, & il eſt moins bon pour l'uſage que celui de la plupart des autres eſpeces de *chêne*.

37. *Le chêne d'Afrique.* Cet arbre ne differe de nos *chênes* communs que par ſon gland, qui eſt du double plus long.

Toutes ces eſpeces de *chênes* ſont aſſez robuſtes pour réſiſter au froid de la partie ſeptentrionale de la France, & on peut les élever comme nos *chênes* ordinaires.

Les feuilles & l'écorce du *chêne* ſont aſtringentes, réſolutives, propres pour la goutte ſciatique, pour les rhumatiſmes, étant employées en fomentation.

L'écorce entre dans les gargariſmes qu'on employe contre le relâchement de la luette, & contre les ulceres de la bouche & de la gorge.

Elle entre dans les clyſteres aſtringens, & dans les injections pour la chûte de la matrice ou du fondement.

Le gland de *chêne* eſt employé en médecine : on doit le choiſir gros, bien nourri ; on en ſépare l'écorce, & on le fait ſécher doucement, prenant garde que les vers ne s'y mettent, car il y eſt ſujet : on le réduit en poudre pour s'en ſervir. Il eſt aſtringent, propre pour appaiſer la colique & les tranchées des femmes nouvellement accouchées, pour tous les cours de ventre ; la doſe en eſt depuis un ſcrupule juſqu'à un gros.

La cupule ou calotte du gland de *chêne* eſt aſtringente : on s'en ſert dans les remedes extérieurs pour fortifier ; on pourroit auſſi en prendre intérieurement comme du gland.

Les galles de *chêne* ou fauſſes galles, les pommes de *chêne*, & les raiſins de *chêne*, ſont des excroiſſances que produit la piquure de certains inſectes qui y dépoſent leurs œufs, & qui y produiſent des vers : ces excroiſſances ſont aſtringentes.

Au demeurant, il en eſt de ces propriétés du *chêne*, de ſa feuille & de ſes autres parties, comme de celles des autres productions que la matiere médicale compte parmi ſes reſſources ; elles demanderoient preſque toutes plus d'obſervations que nous n'en avons.

La vraie noix de galle eſt différente de ces communes. *v.* GALLE, *ou* NOIX DE GALLE.

CHENE, *bourgeon de*, *v.* BOURGEON.

CHÊNE VERD, (R), ſ. m., *Bot. Ilex.* Les plantes de ce nom, dont Tournefort a fait un genre à part, appartiennent à celui du *chêne*, & ne ſe diſtinguent que par leurs feuilles ſimplement dentelées. *v.* YEUSE. (D.)

CHÊNE, (N), *Myth.* Cet arbre étoit conſacré à Jupiter : c'eſt pourquoi lorſqu'un *chêne* étoit frappé de la foudre, c'étoit un mauvais augure. Il étoit auſſi conſacré à Rhéa ou Cybele. Les Gaulois avoient une ſi grande vénération pour le *chêne*, qu'on peut dire qu'ils en faiſoient en même tems & leur temple & leur Dieu. „La ſtatue de leur Jupiter, dit Maxime de Tyr, n'étoit qu'un *chêne* fort élevé."

CHÊNE, (R), *Aſtron.*, conſtellation méridionale, introduite par M. Halley, dans le *Catalogue des étoiles auſtrales*, qu'il fit à l'iſle de ſainte Hélene en 1677 ; il la nomma ainſi en mémoire du *chêne* qui avoit ſauvé la vie de Charles II. Roi d'Angleterre, fondateur de la ſociété royale & de l'obſervatoire d'Angleterre. Cette conſtellation étoit compoſée de 24 étoiles, dont une de ſeconde grandeur, qui avoit alors 6^{s} 27° 25′ de longitude, & 72° 15′ de latitude auſtrale.

M. de la Caille a ſupprimé cette conſtellation, pour laquelle M. Halley avoit détaché neuf belles étoiles du navire : ces étoiles étoient ou déſignées formellement dans les anciens *Catalogues*, comme des étoiles du navire, ou reconnues par l'uſage pour appartenir à cette conſtellation. Mais M. de la Caille, en laiſſant au navire les étoiles qui lui appartenoient, a penſé avec raiſon que par reſpect pour la réputation de M. Halley, & pour un prince protecteur des ſcien-

Digitized by Google

ces, il falloit au moins repréſenter cet arbre ſur ce rocher, auquel eſt attaché le navire. Voyez le *Journal du voyage* de M. de la Caille, *in*-12. 1763. (D. L.)

CHENE, (N), *Géog. Anc.*, ville dont parle Ezéchiel. Dom Calmet croit que c'eſt la même que Chalanné.

CHÊNE CREUX, (N), *Philoſ. Herm.*, fourneau des ſages. La fable parle d'un *chêne-creux*, contre lequel Cadmus perça le dragon qui avoit dévoré ſes compagnons. La lance qu'il employa, eſt le feu, le ſerpent ſignifie le mercure. Le *chêne creux* étant le fourneau ſecret des ſages, on y voit pourquoi les anciens l'avoient conſacré à Rhéa, femme de Saturne.

CHENERAILLES, *Géog.*, petite ville de France dans le Bourbonnois.

CHENET, ſ. m., *Serrurier*, *Argenteur*, *Doreur*, *Fondeur*, uſtenſile domeſtique auquel tous ces ouvriers travaillent quelquefois. On le place dans les atres des cheminées par paire. Les deux *chenets* ſoûtiennent & élevent le bois qui en brûle plus facilement.

CHENEVI, ſ. m., *Agric.*, graine qui produit le chanvre. On ſeme ordinairement cette graine dans le courant du mois d'Avril : ceux qui ſement les premiers & ceux qui ſement les derniers, courent des riſques différens. Les premiers ont à craindre les gelées du printems, qui font tort aux chanvres nouvellement levés; les derniers ont à craindre les ſéchereſſes, qui empêchent le *chenevi* de lever.

On doit avoir attention de ne ſemer le *chenevi* ni trop clair ni trop dru : dans le premier cas, le chanvre deviendroit trop gros, l'écorce en ſeroit trop ligneuſe, & la filaſſe trop dure : dans le ſecond cas, il y auroit beaucoup de petits pieds qui ſeroient étouffés par les autres.

Lorſque le *chenevi* eſt ſemé, on a grand ſoin de le faire garder juſqu'à ce que le chanvre ſoit tout-à-fait levé : on met auſſi dans la cheneviere des épouventails pour en écarter les oiſeaux qui ſont très-friands de cette graine, la vont chercher juſques dans la terre, & détruiſent par ce moyen l'eſpérance de la récolte.

CHENEVIERE, ſ. f., *Agric.*, piece de terre dans laquelle on a ſemé du chenevi. On choiſit toujours pour cet effet une terre douce, aiſée à labourer, un peu légere, mais bien fertile, bien fumée & amendée. Dans les terreins ſecs, le chanvre eſt trop bas, & la filaſſe qui en provient eſt trop ligneuſe.

Pour bien faire, il faut fumer tous les ans les *chenevieres* : cette opération ſe fait avec tous les engrais qui peuvent contribuer à rendre la terre légere, comme le fumier de cheval, de pigeon, les curures des poulaillers, &c.

On fume ordinairement avant le labour d'hyver. Il n'y a que le fumier de pigeon qu'on ne répand que dans les terres des derniers labours.

Le premier & le plus conſidérable des labours ſe donne dans les mois de Décembre & de Janvier : on le nomme *entre-hyver*. Il ſe fait à la charrue ou à la houe, & quelquefois à la bêche; ce dernier moyen eſt plus long & plus pénible; mais c'eſt ſans contredit le meilleur de tous.

Au printems, on prépare la terre à recevoir la ſemence par deux ou trois labours, qui ſe font de quinze en quinze jours. Si après tous ces labours il reſte quelques mottes, on les rompt avec des maillets : car une *chenevière* doit être auſſi unie que les planches d'un parterre.

CHENEVOTTE, ſ. f., *Œcon. Ruſt.*, c'eſt la partie du chanvre que l'on rompt par le moyen de la broie, & que l'on ſépare de la filaſſe en tirant le chanvre entre les deux mâchoires de la broie.

CHENHON, (N), *Géog.*, ville de la Chine, dans la province de Channton, au département de Cinan. *Lat.* 37. 51.

CHENIB *ou plutôt* GENIB, (N), *Aſtron.*, nom arabe, de l'étoile α, ſur la ceinture de Perſée.

CHENICE, ſ. m., *Hiſt. Anc.*, meſure antique, χοῖνιξ, adoptée par les Romains : elle contenoit ordinairement quatre ſetiers ou huit cotyles, ſelon Fannius.

At cotylas . . . recipit geminas ſextarius unus,
Qui quater aſſumptus grato fit nomine χοῖνιξ.

La *chenice* contenoit ſoixante onces ou cinq livres romaines : à Athenes cependant on diſtinguoit quatre meſures différentes, auxquelles on donnoit le nom de *chenice*. La plus petite communément appellée *chenice attique*, contenoit trois cotyles attiques; la ſeconde en avoit quatre; on en comptoit ſix à la troiſieme, & huit à la quatrieme, qui eſt celle dont Fannius a parlé comme d'une meſure naturaliſée à Rome. *v.* COTYLE.

CHENIL, ſ. m., terme d'*Architecture*, s'entend auſſi bien des bâtimens où ſont logés les officiers de la vénerie, que du lieu deſtiné à contenir les chiens de chaſſe, lequel doit être compoſé de pluſieurs pieces à rez-de-chauſſée, pour les ſéparer ſelon leur eſpece : à côté de ces différentes pieces doivent être pratiquées des cours pour leur faire prendre l'air, & des fontaines pour les abreuver; ordinairement auſſi l'on pratique attenant de ces cours des fournils, lieu où l'on cuit le pain, & où on éleve leurs petits. Comme il eſt beaucoup plus facile de rechauffer les chiens quand il fait froid, que de les rafraîchir lorſqu'il fait chaud, on aura ſoin de tourner les fenêtres & les portes du *chenil* vers l'orient & le nord. On prétend que l'expoſition du midi eſt dangereuſe.

CHENILLES, (R), ſ. f. pl. *Hiſt. Nat. Zool. Entomolog.* Les *chenilles* forment la famille la plus nombreuſe & la plus variée des inſectes; voyez ce mot. Toutes, après avoir changé quelquefois de peau, & paſſé par l'état de chryſalide, doivent devenir des *papillons* ou des *phalenes*, voyez ces mots.

Déſcription. La *chenille* eſt un inſecte dans ſon premier état; au ſortir de l'œuf d'un papillon, ſon corps a plus de longueur que de diametre, compoſé d'anneaux arrondis, ou ovales, au nombre de douze, tous membraneux. La tête, qui paroît écailleuſe, eſt attachée au premier anneau, & compoſée de trois pieces, ſavoir, une triangulaire placée au milieu, & deux laterales en forme de calotte. La bouche ouverte eſt ordinairement ronde, & chaque mâchoire eſt armée d'une forte dent, & quelquefois d'autres inſtrumens écailleux, qui en font l'office. Sur la tête ſont ſix grains noirs, dont trois ſemblent toujours plus gros, & que M. de Réaumur a pris pour les yeux de la *chenille*. On diſtingue au moins huit jambes, dont les ſix premieres antérieures ſont ordinairement écailleuſes, capables de peu d'allongement; au lieu que les autres jambes poſtérieures & membraneuſes ſe gonflent, ſe rétreciſſent, & par-là s'accourciſſent ou s'allongent ſenſiblement. La plupart ont encore des jambes intermédiaires, plus inclinées par rapport au corps de l'animal. Toutes les jambes membraneuſes ſont bordées à leur extrêmité d'un grand nombre de petits crochets. Le nombre & la diſpoſition de ces jambes a fourni à M. de Réaumur un moyen de claſſifier commodément les *chenilles*, comme auſſi il ſert à les diſtinguer des *fauſſes chenilles*. Voyez ce mot.

Claſſes. Huit jambes intermédiaires diſtinguent la premiere claſſe générale; quatre de chaque côté, c'eſt-à-dire, ſeize jambes en tout. Les plus grandes eſpeces de *chenille* appartiennent à cette claſſe nombreuſe en eſpeces, que M. de Réaumur diſtingue encore par différens caracteres, que nous ne détaillerons pas, renvoyant à ſes *Mémoires* intéreſſants.

La ſeconde & la troiſieme claſſe ſont compoſées des *chenilles*, qui n'ont que trois paires de jambes intermédiaires, ou quatorze en tout. L'arrangement différent de ces jambes forme encore la différence de ces deux claſſes, qui ſont remarquables par l'induſtrie des inſectes, qui y appartiennent.

Dans la quatrieme claſſe ſont compriſes les *chenilles* à quatorze jambes; ſix écailleuſes, huit intermédiaires, & membraneuſes. Dans les eſpeces de cette claſſe on voit au derriere de ces *chenilles* deux longues cornes, aſſez ſolides, mobiles

Digitized by Google

en tout ſens, qui ſont des étuis de deux cornes charnues.

Dans la cinquieme claſſe ſont compriſes les *chenilles* à douze jambes, dont quatre ſont intermédiaires.

Dans la ſixieme claſſe, celles qui ont dix jambes, dont deux ſont intermédiaires. Les *chenilles* de ces deux claſſes ont une démarche ſinguliere, qui leur a fait donner le nom d'arpenteuſes, ou géometres, parce qu'elles ſemblent meſurer l'eſpace qu'elles parcourent.

Celles de la ſeptieme claſſe manquent de jambes intermédiaires, & n'ont que huit jambes en-tout, ſix écailleuſes, & deux poſtérieures. La plûpart des *teignes* appartiennent à cette claſſe. Voyez ce mot.

* Obſervons, pour bien juger de ces diſtributions méthodiques, qu'une chenille n'eſt qu'un papillon dans l'enfance, & en quelque ſorte au maillot, enveloppé de langes organiſés, & que c'eſt ſeulement ſous ſa derniere forme que cet inſecte peut être regardé comme adulte, puiſque ce n'eſt que dans ce dernier état qu'il poſſéde la faculté de ſe reproduire, & que les organes de la génération abſolument cachés dans l'état de *chenille*, ne ſont développés & libres que lorſqu'il eſt devenu papillon. Il paroît donc que pour claſſer ces inſectes, il faut les conſidérer plutôt dans ce dernier état, qui eſt celui de leur parfait développement: c'eſt auſſi ce qu'ont fait ceux des naturaliſtes modernes qui ont voulu ſuivre une méthode exacte. Avouons cependant que ſi l'inſecte ſous la forme de *chenille* n'eſt en quelque façon qu'au maillot, la ſtructure merveilleuſe de ces enveloppes organiſées dont il doit un jour ſe dépouiller, la variété des formes & des couleurs, les procédés induſtrieux de pluſieurs *chenilles*, les dégats même qu'elles cauſent, une plus grande facilité de les ſuivre & de les obſerver, leur attirent autant & plus l'attention de l'obſervateur que dans l'état de papillon. Il ſeroit donc à ſouhaiter qu'on eût pour ces inſectes des méthodes faites de maniere que la diſtribution particuliere des *chenilles*, toujours ſubordonnée à la diſtribution principale établie ſur les divers caracteres de ces mêmes inſectes conſidérés dans leur état parfait, correſpondit exactement à celle-ci: mais on n'a point encore trouvé de méthode qui rempliſſe ce but: nous indiquerons ſeulement quelques-uns des principaux rapports qu'on obſerve entre la conformation de la *chenille* & celle de l'inſecte parfait. 1°. Toutes les *chenilles* à ſeize jambes & épineuſes deviennent *papillons diurnes*. 2°. Les *chenilles* rares à ſeize jambes & à cornes retractiles ſur la tête, deviennent des *papillons à queue*. 3°. Les *chenilles* qui ont une queue ſur le derriere appartiennent au genre des *ſphinx*. 4°. Les *chenilles velues* & toutes les *raſes* qui ont moins de ſeize jambes, telles que les arpenteuſes, deviennent phalenes. *v.* PAPILLON. (D.)

Variétés. Il y a dans ces diverſes claſſes des *chenilles* qui ſe diſtinguent par la grandeur; depuis douze à treize lignes de longueur, elles ſont de grandeur médiocre: il y en a au-deſſus & au-deſſous. Quant à la couleur, il y en a de toutes vertes, de brunes, de rougeâtres; quelquefois les couleurs ſont diſtribuées réguliérement par raies, par bandes, par ondes, par taches, par points, ou irréguliérement. On en voit de raſes, d'autres chagrinées par points ou par petits tubercules. Le papillon paon vient d'une groſſe *chenille* de cette derniere eſpece. Les *chenilles* épineuſes ſont hériſſées de poils durs; telle eſt la *chenille* épineuſe de l'orme. Les *chenilles* velues ſont auſſi fort nombreuſes; il y en a à poils courts & à poils ras; de veloutées en houpes & en aigrettes. La *chenille* du maronnier eſt velue par touffes; celles de l'abricotier, du poirier, du prunier ſont à demi-velues. De toutes ces variétés & d'une infinité d'autres, on a tiré des caracteres, pour diſtinguer, dans chaque claſſe générale, pluſieurs eſpeces particulieres.

Il y a d'ailleurs des *chenilles* ſolitaires, qui roulent, qui plient, qui courbent les feuilles des arbres, pour ſe mettre en

ſûreté : chaque eſpece a ſon induſtrie propre : de-là on diſtingue encore ces *chenilles* en *rouleuſes*, *plieuſes*, *courbeuſes*, *lieuſes*, &c.

Certaines *chenilles* outre cela mangent les feuilles de pluſieurs ſortes d'arbres, ou de plantes ; d'autres s'attachent de préférence à une eſpece de végétal. Il en eſt qui rongent indifféremment les feuilles de chêne, d'orme, d'épine, de poirier, de pommier, de pêcher, &c. Le ver à ſoie mange les feuilles du mûrier blanc. L'ortie nourrit pluſieurs eſpeces de *chenilles* épineuſes, une entr' autres d'un beau noir, piquée de poils blancs. La *chenille* de vigne eſt velue & rouſſe. Le tithymale, malgré ſon lait corroſif, a ſa *chenille*. Les *chenilles* du chou aiment à ſe cacher en terre pendant le jour ; elles en ſortent pour brouter la nuit. Toutes les *chenilles* arpenteuſes ne mangent que de nuit ; d'autres le ſoir & le matin, d'autres enfin à toute heure. Pluſieurs eſpeces ſont très-voraces, quelques-unes ſont ſobres.

Les *chenilles* velues ſe roulent comme les hériſſons lorſqu'on veut les toucher ; d'autres ſe laiſſent tomber ; d'autres s'enfuient avec viteſſe, telle eſt la *chenille* velue & rouſſe des feuilles de vigne. Il en eſt qui ſe fixent, s'élevent & ſe contournent, comme pour ſe défendre. De toutes ces variétés naiſſent encore divers caracteres pour différencier les eſpeces très-nombreuſes.

Mœurs. D'entre les diverſes eſpeces il en eſt qui, en ſortant des œufs, forment une ſociété, pour ne plus ſe ſéparer, qu'au moment de la métamorphoſe en papillons. Le papillon pond dans un lieu convenable une grande quantité d'œufs, d'où ſortira une nouvelle famille, qui reſtera toujours unie, ſous certaines regles. D'autres eſpeces vivent enſemble juſqu'au moment de la métamorphoſe en chryſalides. D'autres ſe ſéparent en naiſſant, vivant toujours iſolées. Il en eſt auſſi qui changent d'habitation, & que M. de Réaumur nomme *proceſſionnaires*. La proceſſion a toujours un chef, & il y a de l'ordre dans la marche. Il y en a enfin qui ſont cruelles, & qui ſe font une guerre funeſte & meurtriere.

Ennemis. Telle eſt la fécondité des papillons, que ſi une multitude d'ennemis & d'accidents ne faiſoient pas périr une infinité des *chenilles* qui naiſſent, la terre en ſeroit infeſtée. Lorſque les circonſtances ſont aſſez favorables, pour favoriſer leur multiplication, les dégats qu'elles font ſont immenſes. Telle fut l'année 1735, pour une grande partie de la France & de la Suiſſe ; telle a été l'année 1771, pour grand nombre de pays, en particulier pour la Suiſſe. Les feuilles & les fruits ont été dévorés : mais heureuſement les froids & les pluies du printems ou de l'hyver en font périr une grande quantité. Il eſt d'ailleurs des *chenilles* qui ſe dévorent les unes les autres. Diverſes ſortes de vers, que l'on confond quelquefois avec les *chenilles* mêmes, leur font la guerre. Ces vers ſubiſſent des métamorphoſes, deviennent mouches & ſcarabées. Ces vers percent les *chenilles* & les ſucent. D'autres vers, plus petits, ſont nichés dans le corps des *chenilles* mêmes, & les rongent. Ces vers naiſſent des œufs d'une mouche, pourvue d'un aiguillon ; elle perce la *chenille*, y dépoſe ſes œufs, qui éclo-ſent bientôt, & à l'inſtant la *chenille* eſt devorée par la quantité, qui y eſt née. Sur les œufs même des papillons, d'autres mouches poſent les leurs, & les vers naiſſants dévorent les embrions de *chenilles*. Les oiſeaux mangent auſſi les *chenilles* raſes, & non les velues, les chryſalides & les papillons de toutes les eſpeces.

Organiſation. On ſe tromperoit beaucoup ſi l'on enviſageoit les *chenilles* comme des inſectes groſſiérement organiſés, compoſés d'un petit nombre de parties. Il y a plus de parties & d'organes, que dans les grands animaux.

Swammerdam avoit déja fait appercevoir quelques unes des merveilles de cette organiſation ; mais il étoit reſervé à

Digitized by Google

la patience & à la ſagacité de M. Lyonet de montrer aux hommes ſur la *chenille* du bois de ſaule, que la ſtructure du corps de ces inſectes eſt plus merveilleuſe que celle du nôtre. Peut-être cette *chenille* eſt-elle le *coſſus* de Pline.

C'eſt en Août que cette *chenille* ſort de l'œuf d'une phalene, & c'eſt ſur cette eſpece que M. Lyonet a exercé ſon induſtrie admirable à diſſéquer & à obſerver. La petite *chenille* n'a d'abord qu'une ligne de longueur : on les trouve alors ſous l'écorce des vieux ſaules.

Elles muent ou changent de peau, juſqu'à ſix fois & peut-être plus. Il eſt d'autres *chenilles* qui muent juſqu'à neuf fois. A chaque mue, une *chenille* quitte une dépouille entiere; crane, mâchoire, cornée de ſes yeux, toutes les parties extérieures, membraneuſes & écailleuſes, qui compoſent ſes levres; ſes barbillons, ſa filiere, ſes antennes, même les pieces écailleuſes du dedans de la tête, & qui ſervent de point fixe à nombre de muſcles. On trouve encore dans ces dépouilles ſes ſtigmates, les ongles & les écailles des jambes antérieures, les crochets des autres jambes, ſes poils, ſon anus. Lorſque la *chenille* ſe diſpoſe à cette opération difficile, elle reſte quelques jours ſans manger. Alors les chairs & les parties internes de la tête ſe retirent, en ſe détachant des parties écailleuſes. Sous le vieux crane, dans le cou, ſe forme un nouveau crane, plus grand, d'abord mol; ſous toute la peau une nouvelle peau; la vieille peau créve par les efforts de l'animal. De deſſous cette vieille peau elle retire par un travail pénible les membres, qui ſe ſont auſſi formés. A chaque mue l'inſecte devient plus grand.

Il paſſe ainſi deux juſqu'à trois hyvers avant que de ſe changer en chryſalide; au lieu que la plupart des autres *chenilles* paſſent au plus un hyver, quelques-unes moins encore. Durant l'hyver celle-ci demeure ſans manger, renfermée dans une coque, qu'elle s'eſt filée. Cet inſecte a de grandeur lorſqu'il ſe métamorphoſe, depuis deux pouces, les plus foibles juſqu'à trois & demi. Ainſi M. Lyonet eſtime que cet inſecte, depuis ſa naiſſance à ſa métamorphoſe, croît en volume & en poids, dans la proportion de un à ſoixante & douze mille; ce qui eſt prodigieux à le comparer avec l'accroiſſement des grands animaux terreſtres.

Diverſes ſortes de mouches ichneumons piquent ces *chenilles*, ou leurs chryſalides, y dépoſent leurs œufs, & M. Lyonet a vu juſqu'à cent cinquante petits vers ichneumons éclorre dans un de ces inſectes, qui en étoit bientôt conſumé. Il eſt auſſi fort ſouvent dévoré par une ſorte de poux, très-petits & très-merveilleuſement organiſés.

Dans l'anatomie de cette *chenille*, M. Lyonet a découvert une infinité de parties & d'organes qui étonnent par leur nombre, leur jeu, leurs uſages & leur arrangement. Elle porte des écailles ſur la tête, & ſur le premier anneau une multitude de muſcles, qui ſervent au mouvement des anneaux, dix-huit ſtigmates à ſes côtés, qui communiquent aux trachées arteres, & par où l'air entre & ſort. Les trois paires de jambes antérieures avec un ongle crochu, ont des parties différentes que les quatre paires de jambes intermédiaires avec une multitude de crochets, & la paire de jambes poſtérieures. La tête eſt pourvue de mâchoires très-fortes, de dents très-tranchantes, d'une filiere, de ſix yeux de chaque côté, de pluſieurs barbillons, de deux antennes, & malgré ſa ſagacité, M. Lyonet n'a pas pu découvrir l'uſage de toutes les parties qu'il a ſi bien ſu obſerver, décrire & repréſenter dans des figures gravées par lui-même.

En diſſéquant l'intérieur d'une *chenille*, ce naturaliſte eſt parvenu à compter deux cens dix-ſept muſcles dorſaux, & cent cinquante-quatre latéraux; trois cens ſoixante-neuf muſcles gaſtriques; vingt-un muſcles à chaque jambe antérieure. Il établit en tout plus de mille ſix cens quarante-ſept muſcles pour le

corps d'une *chenille*, ce qui étonnera ceux qui ſavent que l'on n'en ſuppoſe que cinq cens vingt-neuf dans le corps d'un homme.

On ne compte de même dans le corps humain que ſeptante-huit ou quatre-vingt nerfs, & ce ſavant en a obſervé dans la *chenille* quatre-vingt douze avec la moelle épiniere & tous ſes ganglions.

Les grands animaux n'ont de bronches que dans les poûmons, la *chenille* du bois de ſaule a deux trachées arteres & une multitude de bronches qui ſe répandent avec leurs ramifications, dans toute l'habitude du corps. M. Lyonet a compté dans ce petit inſecte deux cens trente-ſix tiges, qui ont fourni mille trois cens trente-ſix branches, & outre cela il a obſervé deux cens trente-deux bronches détachées.

Le viſcere auquel le ſavant naturaliſte a donné avec Swammerdam, Réaumur, &c. le nom de *cœur*, ſans pouvoir reconnoître qu'il en rempliſſe toutes les fonctions, eſt un long canal, qui a ſon orifice près de la bouche, & s'étend juſqu'à l'extrêmité du onzieme anneau: il a des battemens alternatifs & reguliers, neufs paires d'ailes, des muſcles, une multitude d'attaches, des nerfs & des bronches. Ce canal eſt rempli d'une liqueur, dont il n'eſt pas aiſé de montrer l'uſage.

Nouvelles merveilles dans le ſecond corps réniforme, qui préparent la fécondité des futures phalenes. On y diſtingue huit vaiſſeaux & un grand nombre de nerfs, & deux autres vaiſſeaux nommés, à cauſe de leur forme, *vaiſſeaux grenus*; mais dont la deſtination eſt inconnue.

Le corps graiſſeux & ſes parties ſont conſidérables pour le volume. Il s'étend depuis la tête à la queue, & les muſcles y ſont inſérés.

Les conduits, qui forment l'œſophage, le ventricule, les inteſtins & le ſac fécal, s'étendent depuis la bouche juſqu'à l'anus; l'œſophage va juſqu'à la quatrieme diviſion; de-là au neuvieme anneau, eſt le ventricule; & les inteſtins occupent l'eſpace de-là, juſqu'au ſac fécal. Toutes ces parties ont leurs muſcles droits, circulaires & obliques, dont le nombre eſt ſurprenant, ſurpaſſant quatre fois ce que l'on en trouve dans le corps humain. M. Lyonet en a compté deux mille cent quatre-vingt-ſix dans une de ces *chenilles*.

Tout l'appareil des deux vaiſſeaux ſoyeux n'eſt pas moins étonnant: ils ont pluſieurs tuniques & communiquent avec le ventricule, les inteſtins grêles & l'étui graiſſeux, qui ſont les trois parties, qui les accompagnent, par le moyen de cinq paires de tiges muſculeuſes. C'eſt là où ſe prépare le ſuc ſoyeux, que l'inſecte file.

Il y a encore deux vaiſſeaux diſſolvants; que l'on croit renfermer le ſuc propre à diſſoudre le bois, dont cette *chenille* ſe nourrit. Ces vaiſſeaux ont leurs tuniques & tous les muſcles néceſſaires pour leur mouvement.

La tête n'eſt pas dans ſon intérieur, & dans ſes parties extérieures, d'une ſtructure moins extraordinaire; elle ne reſſemble preſque en rien à celle des grands animaux. Le nombre ſeul de ſes muſcles eſt de deux cens vingt-huit: ainſi le total des muſcles de ce petit animal, en déduiſant ceux qui appartiennent en commun à pluſieurs parties, eſt de quatre mille quarante-un. Toute cette ſtructure ſurprend ſur-tout ceux qui ont étudié le corps humain, ou celui des animaux. Si l'on conſidere que ces inſectes ſubiſſent une double transformation, & ſont ſujets à pluſieurs mues, on comprendra qu'ils ont beſoin d'un méchaniſme bien plus compoſé que notre corps. Ce nombre prodigieux de muſcles de la *chenille* a diſparu dans la phalene, pour faire place à une ſtructure entierement différente, pour des actions tout auſſi différentes. Il n'y a plus dans la phalene que quelques reſtes des vaiſſeaux.

L'œconomie du cœur eſt entierement changée, de même que celle des nerfs, dont neuf ganglions ont diſparu, parce que c'eſt une autre maniere de vivre. Les

bronches n'ont plus qu'une ſeule tunique. A la place de tout cela, on trouve une tête toute nouvelle, pourvue à ce que l'on prétend de plus de vingt-deux mille yeux, dont chaque œil eſt probablement un teleſcope à trois lentilles, pour le moins. On apperçoit un corcelet, dont la charpente écailleuſe forme un aſſemblage très-compoſé & fort ſingulier, auquel tiennent des muſcles, tout auſſi ſinguliers, qui font agir des jambes très-différentes des premieres, & des ailes d'une compoſition admirable. Dans les femelles on trouve un uterus, un ovaire rempli de pluſieurs centaines d'œufs; des vaiſſeaux, dont le ſuc rend les œufs gluans, & un inſtrument compoſé artiſtement, peut pondre avec agilité ces œufs. Dans les mâles, à la place de ces parties, on voit celles qui ſervent à l'accouplement. M. Lyonet a promis la deſcription anatomique de ces phalenes; il eſt à déſirer qu'il rempliſſe ſes engagements.

Outre la *chenille* du bois de ſaule, pluſieurs autres portent le nom des *végétaux*, dont elles ſe nourriſſent. Nous allons faire mention de quelques-unes, dans leur ordre alphabétique.

Chenille d'abricotier. Elle eſt de couleur pourpre, marquée de points rouges, avec quatre bouquets de poils roux ſur le dos, deux autres à la tête & un à la queue. De cette *chenille* vient une phalene, dont la femelle eſt ſans ailes, le mâle eſt d'un rouge brun. Albin. Goedard. Ray.

Chenille d'abſinthe. Elle eſt d'un verd pâle, ornée d'une raye blanche avec des taches brunes; aux côtés d'un verd pale, trois paires de jambes antérieures, quatre d'intermédiaires, & une poſtérieure. En Mai elle ſe transforme en chryſalide noire, d'où ſort une phalene brune, dont la tête & les ailes ſupérieures ſont rougeatres. Sur la même plante on voit une petite *chenille* verdatre, qui joint les pattes de derriere à celles de devant, formant une boſſe pour marcher. Il en ſort une phalene ornée de verd. Mérian. Albin.

Chenille d'althea. Elle eſt longue, aſſez mince & rampante. Elle devient une phalene rougeâtre. Mérian.

Chenille d'ananas. Elle eſt verdâtre, avec une raye longitudinale, rouge & blanche. Elle devient un papillon, dont les ailes ſont couvertes de petites écailles, & le corps de plumes mêlées de poils. Mérian.

Chenille d'ancolie. Elle eſt ſi fortement attachée à la plante, dont elle ſe nourrit, qu'on ne peut l'en détacher ſans violence. Goedard l'appelle *tient-ferme.* Il parle encore d'une autre *chenille* de cette plante, qui raſſaſiée prend la figure d'une boule, & ſe cache en terre pour ſe transformer.

Chenille d'arroche. Cette plante en nourrit pluſieurs eſpeces: une verd-bleu d'où vient une phalene d'un brun-clair; une autre qui ſe métamorphoſe en terre; une autre d'un verd-clair, d'où ſort un petit papillon, couleur de feuille-morte; une autre, qui pour la couleur reſſemble à l'arroche, & mue quatre fois. Mérian. Goedard. Rœſel.

Chenille d'artichaut. Elle eſt brune, avec un ventre jaune, & une ligne cendrée qui ſépare les deux couleurs. On la voit auſſi ſur le ſureau, la laitue & les orties. Elle eſt vorace. Sa phalene a des ailes jaunes, avec des taches noires. Une autre *chenille* hériſſée de poils ſe nourrit de feuilles d'artichaut, d'où ſort un papillon blanc. Liſter. Rœſel.

Chenille de l'aube épine. Elle eſt de pluſieurs couleurs, mange auſſi les feuilles des arbres fruitiers, a fait beaucoup de ravages en 1771, file un cocon gris, ſe transforme en chryſalide brune & donne une phalene blanche, qui pond des œufs jaunes & meurt auſſi-tôt.

Chenille d'aulne. Cet arbre en nourrit de pluſieurs eſpeces: une eſt blanche, tachetée de noir; une autre eſt jaunâtre, entre-mêlée d'un peu de couleur de feu, d'où ſort un papillon beau par la variété de ſes couleurs; une autre hériſſée de poils & verdâtre, d'où ſort un papillon de couleur ſombre, marqueté

de taches blanches; une autre verte, d'où viennent de beaux papillons. Mérian, Goedard, Rœſel.

Chenille de bardane. Elle eſt brune ſur le dos, tachetée de noir, jaune ſous le ventre, avec quatorze jambes. Sa chryſalide eſt de couleur de roſe, & la phalene, qui en vient, eſt de même couleur, avec des taches brunes & dorées, & ſix pattes brunes. *Ibidem.*

Chenille de bled. Elle eſt d'un brun-clair, rayée & tachetée d'une couleur plus obſcure, d'où ſort une groſſe phalene gris de cendre, ornée de noir. Une autre *chenille* des prés & des champs eſt ornée de petites rayes noires; elle mue ſix fois, ſe transforme en chryſalide d'un brun-clair; il en ſort au mois d'Août une petite phalene brune, ornée de noir. Cette *chenille* mange auſſi les feuilles naiſſantes des bleds, & les a empêché de taler en 1771, en divers endroits de la Suiſſe.

Chenille de bruyere. Elle eſt noire avec des taches orange, d'où vient un papillon rayé de gris.

Chenille de calamite. Elle eſt raſe, toujours gluante, laiſſant ſur ſes traces une matiere viſqueuſe, qui ſort ſans ceſſe de ſon corps; elle ſe cache ſous les feuilles, & ne mange que de nuit, en ſe tenant de bout; ſa courſe eſt prompte. Les méſanges les mangent avec avidité. Pour ſe métamorphoſer, elle ſe conſtruit une démeure en Octobre, & en Juin il en ſort un papillon, joliment bigarré. Goedard, Réaumur, Rœſel.

Chenille de cerfeuil. Elle eſt verte, luiſante, rayée de blanc, devient chryſalide brune, d'où naît une phalene. Mérian.

Chenille de ceriſier. Cet arbre eſt dévoré par pluſieurs eſpeces. Il y en a de brunes, de l'eſpece des rouleuſes, qui marchent vite, en avant & en arriere. Si on la touche elle ſe coule en bas, à l'aide d'un fil, qu'elle file ſur le champ. Elles roulent les feuilles & s'y enferment & y filent un cocon blanc. La chryſalide eſt brune. La phalene eſt d'un brun-clair. Il en eſt de jaunâtres, qui, pour la marche, ont les mêmes caracteres, auſſi rouleuſes. Il en vient des papillons d'un brun-clair. Une autre eſpece a ſur le dos, en travers, des bandes qui paroiſſent comme bordées de perles. Au défaut de feuilles, celles-ci ſe dévorent les unes les autres. Elles filent un cocon luiſant, comme l'argent. Au mois d'Août, il ſort de la chryſalide une belle phalene noire, blanche, griſe, orangée & de couleur de roſe. Une autre de couleur verd de-mer, donne à la fin d'Août un petit papillon. Il y en a encore une petite, longue, jaunâtre & verte, qui donne une phalene, dont les ailes ſupérieures ſont vertes, les inférieures brunes; le corps eſt verd, tacheté de blanc. Rœſel.

On en trouve auſſi ſur les ceriſiers, comme ſur les poiriers, pommiers, pruniers & tilleuls, de l'eſpece des géometres, ou arpenteuſes. On en diſtingue deux: l'une eſt jaune avec des lignes d'un jaune plus obſcur: ſur chaque anneau il y a des taches rouges: l'autre eſt rouge; ſur deux anneaux du milieu ſe voyent des taches jaunes. Toutes les deux ont la tête rouge, & l'anneau du col de couleur jaune. Elles vont de branche en branche, à l'aide d'un fil. Elles ſe fabriquent une toile & ſe retirent en terre, pour ſe métamorphoſer en chryſalides. Elles deviennent des phalenes, qui vont dépoſer leurs œufs dans les fentes des arbres, pour aſſûrer la nourriture aux petites *chenilles* qui éclorront. Réaumur, Mérian, Albin.

Chenille du charme. Elle eſt jaune, tachetée & rayée de noir, à ſeize pieds. Elle eſt lente & reſte immobile lorſqu'on la touche. Il en ſort une petite phalene violette, traverſée en haut de taches rouges. Cette phalene vole rarement, & ſe tient dans l'herbe. Elle va dépoſer ſes œufs jaunes, ſur le charme. Une autre eſpece eſt de couleur verd-de-pré. Mérian.

Chenille de chêne. Cet arbre nourrit une multitude de ſortes d'inſectes, &

Digitized by Google

pluſieurs eſpeces de *chenilles*. L'une eſt d'abord rayée de verd & de jaune; après une premiere mue, elle devient brune; après une ſeconde, d'un rouge-obſcur. La chryſalide eſt brune, & la phalene brune, tachetée de blanc & de jaune. Une autre eſt jaune, avec des lignes angulaires noires, tout le long du dos. Il en ſort une phalene, dont les ailes ſupérieures ſont de couleur d'or, le ventre & les ailes inférieures blancs, nuancé d'or & de roſe. Une troiſieme eſt d'un jaune-clair, à taches rouſſes. Le printems ſuivant c'eſt une phalene, dont les ailes ſupérieures & le dos ſont d'un verd pâle, ſtriées & en dedans les bords ſont écarlate. Une quatrieme eſpece vivent en ſociété: leur corps eſt picoté de diverſes couleurs; jaune, orangée, griſe & noire, revêtu d'un poil blanc & court. Elles changent trois fois de peau. La chryſalide après divers changemens, eſt noirâtre. Le papillon ſort au printems ſuivant. Redi, Réaumur, Mérian, Albin, Rœſel.

Chenille de chou. Il y en a auſſi de diverſes eſpeces, ſur toutes les ſortes de choux, ſelon les années & les lieux. L'une eſt verte à dix pieds, ſix antérieurs, quatre poſtérieurs; elle file une toile blanche, avant de devenir chryſalide. Il en ſort une petite phalene, d'un gris obſcur, ornée de taches noires. Une autre eſt d'un verd pâle, marquée de taches noires, avec une raye jaune, le long du dos. On en trouve des mêmes ſur le creſſon, le cochlearia, le raifort; ſon papillon eſt blanc. Une troiſieme eſt jaune, tachetée de noir & de verd. Mérian, Petivert, Goedard, Redi.

Chenille de citronier. Belle *chenille* jaune, rouge vers le ventre. Elle file plus abondamment que le ver à ſoie ordinaire. Il en vient une grande phalene, de couleur d'or & rouge, avec des raies blanches. Sur chaque aile eſt une tache blanche, ronde, tranſparente, avec un double cadre, l'un blanc & l'autre noir, ce qui a fait donner à cette phalene le nom de porte-miroir. Mérian.

Chenille du coudrier. L'une eſt de couleur de ſafran; phalene blanche, à taches brunes. Une autre verte tirant ſur le jaune; petit papillon verd. Une troiſieme eſt griſe, bigarrée de points noirs; elle ſe retire en terre pour ſe transformer. Une quatrieme eſt d'un pourpre obſcur, & donne comme la précédente une phalene. Albin, Mérian, Ray, Jouſton, Goedard.

Chenille de dent de lion. Elle eſt brune, portant ſur la tête deux eſpeces de cornes de poils noirs, ſur le dos cinq bouquets de poils, tout le reſte du corps eſt garni de poils jaunes. Il en ſort, à la fin de Mai, un papillon gris. Mérian.

Chenille d'épine blanche. L'une eſt d'un noir doré; papillon blanc à veines noires. Une autre eſt de couleur obſcure, marquée de taches blanches ſur les côtés, l'entre-deux des anneaux eſt noir; phalene brune avec le milieu des ailes d'un brun plus clair, & deux taches blanches, aux ailes ſupérieures. Une troiſieme noire avec des taches brunes, & des anneaux couleur de ſafran: en Août phalene d'un gris clair. Il y en a encore pluſieurs autres eſpeces. Ray, Mérian, Mouffet, Albin.

Chenille de figuier. L'une eſt d'abord verte, rayée de jaune; après la mue, c'eſt une couleur orangée avec des rayes rouges, la tête & la queue noires; phalenes brunes. Une autre marbrée de diverſes couleurs, avec deux cornes aux côtés de la tête. Sa piquure eſt douloureuſe; phalene de couleur d'indigo, mêlé de verd, de brun, un peu argentée. Une troiſieme verte, rayée de blanc; phalene marbrée de jaune, de gris & de blanc. Goedard, Géoffroi, Albin.

Chenille du gramen. Elle eſt d'un verd-clair à ſeize jambes. Sa chryſalide eſt verte. Son papillon eſt petit, orné de taches & de rayes brunes & noires, avec deux cornes tachetées de blanc & de noir, & deux beaux yeux verds. Albin en décrit pluſieurs autres.

Chenilles du groſelier blanc & rouge. Il y en a de pluſieurs eſpeces; la plus com-

Digitized by Google

mune, & qui ſe voit ſur tous les arbres fruitiers, eſt velue, a le corps gris, & une raye noirâtre le long du dos; la tête jaune, avec des grains rouges, le long du corps. La chryſalide au mois d'Août eſt d'un brun-clair. Au mois de Septembre il en ſort une phalene, rayée de blanc, de jaune & de noir. Cette eſpece a été commune en 1771, dans pluſieurs endroits du Pays-de-Vaud. On en trouve encore d'autres eſpeces jaunâtres, brunes, vertes, griſes, une jaune clair. Toutes ces eſpeces ſont difficiles à détruire, parce qu'elles ſont nombreuſes. Une autre eſpece a ceci de remarquable, que ſes pieds ſont à l'extrémité de ſon corps. Elle éleve ſon corps ſur ſes pieds, & porte ainſi la partie antérieure de branche en branche. On voit ſur les groſeliers les mêmes eſpeces de *chenilles* arpenteuſes, qui dévorent les légumes, & une *chenille* que Goedard appelle *trompeuſe*, parce qu'elle ſe tient tranquille, comme ſi elle étoit morte, pour attraper & manger les petits inſectes, qui ſont autour d'elle & ſur ſon corps. Réaumur, Goedard, Albin, Mérian.

Chenille de laitue. L'une eſt brune & verte ſous le ventre; ſa chryſalide brune eſt ornée de noir; l'autre eſt griſe avec une raye ſur le dos, d'un jaune obſcur; ſa chryſalide eſt brune. La phalene de celle-ci a le corps & les ailes inférieures bleuâtres, les ſupérieures brunes. Les laitues nourriſſent pluſieurs autres eſpeces de *chenilles*. Mérian, Goedard.

Chenille de lierre terreſtre. Elle eſt verte: ſi on la touche elle ſe roule comme pluſieurs autres eſpeces. Sa phalene a les ailes couleur de bois, ornées par deſſous de rayes vertes. Mérian, Goedard.

Chenille de menthe. Elle eſt blanche, rayée de verd. Elle file une toile mince & ſe transforme en chryſalide brune. Au mois d'Août il en ſort une phalene luiſante comme l'or. Une autre eſt verte, & ſa phalene eſt appellée *y*, parce qu'on voit cette lettre marquée ſur chaque aile ſupérieure. Ray, Linné, Albin.

Chenille du murier. Elle eſt d'un blanc de lait, c'eſt le ver à ſoie. Elle file un cocon de ſoie jaunâtre, ſe change en chryſalide, & au bout de quinze jours en phalene, couleur de lait. Le mâle eſt plus petit que la femelle, a les cornes plus larges, comme tous les mâles d'entre les phalenes. *v.* VER À SOIE.

Chenille du noiſettier. Elle eſt petite, verte, d'où ſort un petit papillon obſcur, mêlé de blanc & de verd.

Chenille du noyer. Elle eſt verte, avec des rayes blanches le long du corps, & des taches blanches ſur les jointures. Elle eſt de l'eſpece des rouleuſes. Elle roule une feuille & s'enveloppe d'une toile de ſoie, pour ſe changer en chryſalide brune, d'où trois ſemaines après ſort une phalene, dont le corps eſt d'une couleur claire, les yeux noirs, les ailes, les pattes, & les cornes brunes & luiſantes; avec des rayes blanches ſur les ailes. Mérian. Albin en décrit une autre verte, tirant ſur le jaune à tête rouge.

Chenille d'œillet. Elle eſt petite, ſe cache ſous terre le jour; on la trouve, à l'aide d'une chandelle, à l'entrée de la nuit; elle attaque le cœur des œillets; ſe change en chryſalide ſur la fin de Juillet, & en papillon rouge en Septembre. Goedard.

Chenille d'oranger. Elle eſt blanchâtre, avec une raye jaune ſur tout le corps. Sur chaque jointure on voit comme quatre grains de corail orangé environner des poils délicats. Sa phalene eſt belle, avec une tache d'un blanc éclatant ſur chaque aile. Mérian.

Chenille d'orme. Il y en a de pluſieurs eſpeces. Une d'un verd-clair, tirant ſur le bleu; une autre couleur d'olive; une troiſieme tirant auſſi ſur le bleu, mais marquée de points jaunes; d'autres petites *chenilles* vivant en ſociété, vont aux ſaillies des murs ſe ſuſpendre à un fil, pour ſe transformer. Une autre, de l'eſpece que M. de Réaumur appelle *courbeuſes*; courbe & lie avec des fils les extrémités

Digitized by Google

extrêmités d'une feuille, & s'y fait une demeure. Si on la touche, elle ſe laiſſe tomber, ſuſpendue à un fil; elle eſt capable de s'élancer ainſi çà & là, avec autant de vivacité que d'adreſſe. On a encore obſervé pluſieurs autres eſpeces ſur l'ormeau. Albin, Goedard, Liſter, Réaumur.

Chenille de l'ortie. L'une eſt noire; ſa chryſalide jaune; papillon brun à l'extérieur; à l'intérieur couleur d'orange obſcure, mêlangée de noir & de pourpre. D'autres ſont brunes, d'autres d'un verd-clair; toutes ornées de rayes noires & blanches. La grande & la petite ortie nourriſſent encore pluſieurs autres eſpeces. Mérian, Ray, Petivert, Réaumur, Rœſel.

Chenille de pêcher. Elle eſt petite. Sa tête & ſon dos ſont d'un brun-clair; phalene obſcure, dont les ailes ſupérieures ont des rayes blanches. Albin.

Chenille de peuplier. Elle eſt blanche, & devient un papillon blanc. Ces inſectes, quoique petits, ont dévoré les feuilles des peupliers, & des frênes, en 1771, aux environs d'Yverdon. Ces arbres en nourriſſent encore pluſieurs autres eſpeces.

Chenille de poirier. Elle eſt noirâtre, velue par toupets jaunâtres; à ſeize pieds, ſix, huit, & deux. Après pluſieurs mues, elle file une toile blanche, ſe transforme en chryſalide brune, d'où ſort, quatorze jours après, ſi le tems eſt favorable, un papillon d'un brun-clair, tacheté & rayé de diverſes couleurs, qui vole avec rapidité.

Les poiriers nourriſſent encore d'autres eſpeces particulieres, & pluſieurs autres qui ſont communes aux pruniers, pommiers, ceriſiers, comme la *chenille* blanche à tête noire, & la blanche à tête brune & taches rouges. Ces deux eſpeces ont fait beaucoup de ravage, en 1771, dans le Pays-de-Vaud, au canton de Berne.

Chenille de pommier. L'une eſt brune & petite, & devient une phalene brune: l'autre eſt verdâtre. Elles ſe répandent, durant le jour, la nuit elles ſe ramaſſent en monceaux, comme dans des toiles d'araignées. Une autre eſpece eſt jaune & velue. Il y en a encore d'autres eſpeces, non moins funeſtes. Celles-là ont paru en 1771, en grande quantité.

Chenille de prunier. Il y a peu d'arbre qui en nourriſſe plus & de plus d'eſpeces. Il y en a de vertes, à tête noire, tachetées de noir; de vertes rayées de noir, avec des grains jaunes; de jaunes avec des toupets ſur le dos, en forme de vergettes; de brunes ornées de rayes blanches; de noires, rayées de jaune; de jaunâtres & griſes, tachetées de noir; de noires, dont les poils ſont jaunes, &c. Réaumur, Mérian, Liſter, Goedard, Albin, Rœſel.

Chenille de ronce. On en trouve de verdâtres & brunes; de vertes à tête bleue, de velues brunes & rouges; de vertes & jaunes & de pluſieurs autres eſpeces différentes par leur ſtructure, ou leurs caracteres. Albin, Petivert, Goedard.

Chenilles de roſier, une des plus belles, entre celles, que le roſier nourrit, eſt d'un verd clair, ornée le long du corps de rayes blanches, marquée tranſverſalement, ſur chaque anneau, d'une raye blanche par deſſus, jaune par deſſous. Il y en a de pluſieurs autres eſpeces & formes différentes. Albin, Goedard, Mérian.

Chenille de ſaule. Outre celle du bois, que M. Lyonet a ſi bien anatomiſée & décrite, la feuille ſert de nourriture à un grand nombre d'eſpeces très-variées. Telle eſt la verte, marquée de points blancs, avec une raye blanche à chaque jointure d'anneaux. La chryſalide paſſe au moins un hyver, & la phalene qui en ſort, a le corps & les ailes ſupérieures bruns & blancs, ornés de jaune & de noir. Sur les ailes inférieures ſont deux beaux yeux noirs, joliment deſſinés. Une autre plus commune, eſt petite, d'un verd-clair, ornée de rayes blanches; la chryſalide eſt brune; la phalene griſe, ornée de petites rayes

blanches. Il y en a une multitude d'autres eſpeces. Ray, Albin, Mérian, Rœſel.

Chenille de ſureau. Il y en a de l'eſpece des plieuſes de M. de Réaumur. Une autre d'un jaune-clair, avec deux rayes noires en travers; une autre toute verte. Réaumur, Albin.

Chenille du tilleul. Entre pluſieurs eſpeces on en trouve une grande de couleur de ſoie, tachetée ſur le dos de blanc; jaune foncé par deſſous. Sur la jointure poſtérieure, elle porte une petite corne bleuâtre: elle eſt lente dans ſes mouvements, mais elle agite ſa tête, lorſqu'on la touche: ſa chryſalide eſt noire, & paſſe l'hyver ſans action. En May il en ſort une phalene d'un jaune pâle, avec des taches noires.

Chenille de vigne. On en trouve une brune & une verte, l'une & l'autre ornées de taches noires & blanches. Elles s'allongent toutes les deux pour manger. Une autre eſt de couleur d'olive, aſſez petite.

Nombre. Quoique nous ayons indiqué rapidement un grand nombre d'eſpeces de *chenilles*, il s'en faut de beaucoup que nous ayions fait mention de toutes: le nombre en eſt prodigieux. Plus les eſpeces d'animaux ſont petites, plus le nombre de ces eſpeces eſt grand, dans la nature, & plus la ſtructure en eſt délicate & merveilleuſe. Il ſemble que le Créateur ſe ſoit plû à faire éclater ſinguliérement, ſur-tout dans les plus petites eſpeces d'animaux, ſa grandeur, ſa puiſſance, & ſa ſageſſe toujours féconde, toujours variée, & d'autant plus admirable, qu'on l'étudie avec plus de ſoin. M. de Réaumur a décrit encore pluſieurs autres eſpeces de *chenilles*, ſur leſquelles nous n'entrerons dans aucun détail; telles ſont les mineuſes, les teignes, qui ſont de vraies *chenilles*, qui ſe transforment, les *chenilles* cachées, les *chenilles* aquatiques, &c. Linné a moins décrit les *chenilles*, que les papillons, ou les phalenes, qui en ſortent, & dont il fait la claſſe nombreuſe des inſectes lepidopteres. Il diſtingue trente trois eſpeces générales de ces papillons, & cent & douze des phalenes. Le même Réaumur diſtingue auſſi les fauſſes *chenilles* dont nous allons faire un article. (B. C.)

CHENILLE; *fauſſe*, *Hiſt. Nat. Zool.* M. de Réaumur a donné ce nom à des inſectes, qui ont beaucoup de reſſemblance avec les *chenilles*, mais qui, au lieu de devenir papillons ou phalenes, ſe changent en mouches. *v.* MOUCHE À SCIE.

Ces *fauſſes chenilles* font auſſi beaucoup de dégat aux arbres & aux plantes, qu'elles dévorent. Le dommage qu'elles ont cauſé, en 1771, aux arbres fruitiers, en divers lieux de la Suiſſe, a été bien auſſi conſidérable, que celui que les *chenilles* ont fait.

Deſcription générale. La tête de preſque toutes les *fauſſes chenilles* eſt courte & arrondie; le crane au moins eſt ſphérique, lors même que le devant eſt applati. Aucune *chenille* n'a la tête de cette conformation. Les têtes des *fauſſes chenilles*, pour la plûpart noires, reſſemblent aſſez à celles des Maures. De chaque côté elles ont un œil aſſez gros, & cinq, ou ſix, que l'on n'apperçoit que par le ſecours d'une bonne loupe, tous arrangés ſur plus d'un demi-cercle. Si la tête en gros eſt différente de celle des *chenilles*, la bouche eſt aſſez ſemblable. Comme les *chenilles*, elles ont des ſtigmates, mais ordinairement plus difficiles à découvrir. Elles ſe diſtinguent encore des *chenilles* par le nombre & la forme des jambes: aucune n'en a moins de dix-huit, en y comprenant les ſix écailleuſes; quelques-unes en ont juſqu'à vingt-quatre; de plus les jambes membraneuſes n'ont point de crochets. Le nombre des jambes a fourni à M. de Réaumur des caracteres ſuffiſans, pour en diſtinguer quatre eſpeces générales, dont chacune peut être ſubdiviſée en eſpeces particulieres, par des différences conſidérables.

Eſpeces. La premiere claſſe eſt compoſée de celles qui ont dix-huit jambes:

Digitized by Google

la ſeconde de celles qui en ont vingt; la troiſieme de celles qui en ont vingt-deux; une quatrieme de celles qui en ont vingt-quatre.

Variétés. Dans chaque eſpece, il y a des différences & quelques caracteres communs. Quelques *fauſſes chenilles* ſont d'une ſeule couleur, ou blanches, ou vertes; celles-ci ſont les plus communes; d'autres ſont de couleur d'ardoiſe; d'autres de couleur bleue: il en eſt enfin, qui, ſur des fonds de différentes couleurs, ont des taches, des points, des rayes, diverſement colorées ou diſtribuées. De-là naît, comme chez les *chenilles*, une grande variété, & des variétés conſtantes. Tous les œufs d'une mouche donnent toujours des *fauſſes chenilles* de mêmes couleurs. Dans certaines eſpeces particulieres les *fauſſes*, ainſi que les vrayes *chenilles*, ſont ſujettes à une variation conſtante de couleur ſelon l'âge, ou l'état. Toutes, en changeant de peau, dépoſent pluſieurs fois durant leur vie, une dépouille complette, & pluſieurs *fauſſes chenilles* deviennent méconnoiſſables: de bariolées, les unes deviennent d'une ſeule couleur. Dans leur premier âge vêtues d'un habillement très-orné, elles paroiſſent revêtues plus ſimplement dans l'âge de maturité. Quelques autres deviennent ridées, comme ſi leur corps ſe revêtoit d'un nombre de fibres annulaires. Quelques eſpeces, roulées dans leur tems de repos, ne ſont étendues que lorſqu'elles marchent ou mangent. Leur tête eſt au centre d'un tour & demi de ſpirale, & ce tour & demi eſt ſur un même plan. D'autres, entr'autres les *fauſſes chenilles* vertes du roſier, ſont environ deux tours de ſpirale, qui ne ſont pas ſur le même plan; la tête eſt à la circonférence du rouleau, & la queue au centre, & plus relevée. Il en eſt qui ont en mangeant des attitudes particulieres. La plupart ſont cylindriques, comme les *chenilles*; mais quelques-unes ont le corps applati. Toutes ces variétés ſuppoſent une organiſation & une ſtructure intérieure différente. Il en eſt encore qui, avec une couleur de verd brun, ſont ſi gluantes qu'elles ſont attachées aux corps ſur leſquels elles rampent; d'autres eſpeces vivent cachées & toujours recluſes; d'autres vivent à découvert & en ſociété: en un mot les mœurs, l'induſtrie de ces inſectes varient, comme leurs couleurs & leur ſtructure, & plus on étudie ces mœurs, plus on découvre de merveilles. (B. C.)

CHENILLE, (R), *Botan.*, *ſcorpioïdes*, Tour. *ſcorpiurus*, Linn.; genre de plante à fleur papilionacée dont le calice eſt coupé à ſes bords en cinq dents preſque égales; les étamines ſont diſpoſées en deux faiſceaux, & le piſtil devient une gouſſe oblongue, coriace, cylindrique, roulée en ſpirale comme le ſont quelquefois les *chenilles*, marquée de quelques légers ſillons longitudinaux, articulée, & diviſée en pluſieurs loges qui contiennent chacune une ſemence ovale ou cylindrique. Tourn. *inſt. rei herb.* Linn. *gen. pl. v.* PAPILIONACÉES.

M. Linné en indique quatre eſpeces, qu'il regarde comme des variétés conſtantes dérivées d'une ſeule eſpece primitive; ſavoir, 1°. *Scorpiurus pedunculis floris leguminibus tectis ſquamis obtuſis.* 2°. *Scorp. pedunculis bifloris, leguminibus extrorſum obtuſè aculeatis.* 3°. *Scorp. pedunculis ſub 3 floris, leguminibus extrorſum ſpinis diſtinctis acutis.* 4°. *Scorp. pedunculis ſub 4. floris, leguminibus extrorſum ſpinis confertis acutis.* Linn. *ſpec. pl. 1050.* Elles croiſſent toutes dans le midi de l'Europe. (D.)

CHENILLE, *Ruban.*, petit ouvrage en ſoie dont on ſe ſert pour broder & exécuter des ornemens ſur des veſtes, des robes, des chaſubles, &c. On prendroit la *chenille*, quand elle eſt petite & bien ſerrée, & que par conſéquent ſon poil eſt court, pour un petit cordon de la nature du velours, & travaillé au métier comme cette étoffe, à laquelle elle reſſemble parfaitement: cependant cela n'eſt pas, & rien n'eſt plus facile que de faire de la *chenille*: on a une eſpece de ruban, on en coupe une liſiere très-étroite &

très-longue avec de grands ciſeaux, cette bande eſt effilée des deux côtés, enſorte qu'il ne reſte que dans le milieu quelques fils de chaine qui contiennent les fils de trame qui font barbe ou poil à droite & à gauche de ces fils de chaîne, au moyen de l'effilé: on prend des fils de ſoie qu'on met en double, en triple, ou en quadruple, &c. on accroche ces fils à un rouet, tel que celui dont les luthiers ſe ſervent pour couvrir de fil de laiton ou d'argent les groſſes cordes d'inſtrumens: on tord un peu ces fils enſemble; quand ils ſont tordus & commis, ou avant que de l'être, on a une gomme un peu forte, on les en enduit légérement, puis on applique la petite bande de ruban effilée à droite & à gauche au crochet du rouet qui tient l'extrêmité des fils de ſoie commis: on continue de tourner la manivelle du rouet dans le ſens dont on a commis les fils de ſoie; il eſt évident que la petite bande de ruban effilée s'enroule ſur les fils commis, qu'elle en couvre ſucceſſivement toute la longueur, que les poils ſe redreſſent, & qu'ils forment ſur ces fils comme un velours, ſur-tout ſi le ruban eſt fort, ſi par conſéquent les barbes de la bande ſont ſerrées; & ſi après avoir attaché le bout de la bande de ruban au crochet du rouet qui tenoit les fils de ſoie, on a fait beaucoup de tours avec la manivelle, & qu'on n'ait guere laiſſé courir la bande le long des fils. Il eſt évident, 1°. que la groſſeur de la *chenille* dépendra de la largeur de la bande de ruban, de la longueur de l'effilé, de la force du ruban, & du nombre de fils de ſoie qu'on aura commis, & qu'on a couvert au rouet avec la bande effilée: 2°. que ſa beauté & ſa bonté dépendront de la force & de la beauté du ruban, & du rapport du mouvement circulaire de la manivelle au mouvement en droite ligne de la bande de ruban le long des fils commis, ou du cordon qu'elle doit couvrir; car plus la manivelle ira vîte, & moins la bande courra le long du cordon dans le même tems. Plus la *chenille* ſera ſerrée, plus elle ſera fournie de poil, & belle. Le ruban effilé ne tient ſur le cordon que par le moyen de la gomme; ainſi la *chenille* n'eſt qu'une application, & non pas un tiſſu, comme on le croiroit au premier coup d'œil; & le méchaniſme ſelon lequel elle ſe travaille eſt préciſément le même que celui dont on couvre les groſſes cordes d'inſtrumens avec le fil d'argent ou de laiton, comme nous l'avons dit: la corde & le fil de laiton ſont attachés à un crochet, le crochet fait tourner la corde ſur elle-même; l'ouvrier tient la corde de la main gauche; il tient le fil d'argent ou de laiton de la droite, un peu élevé au-deſſus de la corde, & ce fil s'enroule ſur la corde: il eſt clair que plus l'angle de la corde & du fil ſera petit, plus l'enroulement du fil ſur la corde ſera lâche, & que plus cet angle ſera grand, plus cet enroulement ſera ſerré. C'eſt la même choſe à la *chenille*, pour laquelle, au lieu d'un fil uni comme le laiton, il ne s'agit que d'imaginer un fil barbu comme la petite bande de ruban effilée. Ce petit ouvrage s'appelle *chenille*, parce qu'en effet il eſt velu comme l'inſecte de ce nom.

CHENISQUE, ſ. m., *Hiſt. Anc.*, eſpece d'ornement que les anciens pratiquoient à la poupe de leurs vaiſſeaux; il conſiſtoit en une tête d'oie avec ſon cou. Ce mot eſt dérivé de χὴν, en françois *oie*. L'étymologique place le *cheniſque* à la proue; c'eſt-là, dit-il, qu'on pend les ancres, c'eſt le commencement de la carene; il donne au bâtiment la figure d'une oie, oiſeau aquatique.

CHEOU-KING, (N), *Hiſt. Litt.*, habile aſtronome Chinois du ſiecle XIIIe. établi chef du tribunal des mathématiques par Kobilai, cinquieme ſucceſſeur de Gengiskan. Un peu aidé des lumieres que lui avoient communiquées les occidentaux, *Cheou-king* fit pluſieurs changemens importans à l'aſtronomie chinoiſe. Il obſerva avec un gnomon de quarante pieds: il renonça aux époques fictices, ſi long-tems en uſage chez les Chinois, & il établit pour époque réelle de ſes ta-

Digitized by Google

bles le moment d'un ſolſtice obſervé à Péking le 14 Décembre 1280, à une heure 26′ 24″ après minuit. Il marqua auſſi avec diſtinction les lieux des planetes à ce moment, ceux de l'apogée, des nœuds & des autres points, d'où dépend le calcul des mouvemens céleſtes. Il obſerva pluſieurs autres ſolſtices, & en les comparant avec celui qu'avoit obſervé Tchou-Tſong en 460, il détermina la quantité de l'année ſolaire de 365 jours 5 heures 49′ 12″. Il fixa auſſi la plus grande déclinaiſon du ſoleil à 23° 33′ 39″. Il rectifia les inſtrumens anciens, & en fit conſtruire de nouveaux qu'on voit encore à Péking dans les ſalles baſſes du tribunal des mathématiques. On regarde auſſi à la Chine *Cheou-king*, comme l'inventeur de la trigonométrie ſphérique: il eſt aſſez vraiſemblable que ce fut une connoiſſance qui lui fut communiquée par les aſtronomes occidentaux que Kobilai avoit à ſa cour; car le pere Gaubil nous apprend que du tems de ce prince, les Chinois apprirent beaucoup des mathématiciens de Perſe. (D.F.)

CHENZIN *ou* CHENCINY, (R), *Géog.*, ville de la petite Pologne, dans le palatinat de Sandomir, avec Staroſtie & cour de juſtice. Elle a un château ſitué ſur la pointe d'un roc, & des mines d'argent & de plomb qui appartiennent à la couronne: l'on tire auſſi de beaux marbres de ſon voiſinage. (D. G.)

CHEPELIO, (R), *Géog.*, isle de l'Amérique dans la mer du ſud, dans la baye de Panama; à ſept lieues de la ville de ce nom, & à une lieue de la terre ferme. Elle a environ deux milles de long & preſqu'autant de large; elle eſt baſſe du côté du nord & va en hauſſant du côté du ſud. Le terroir eſt jaune & d'une eſpece de terre glaiſe. Le haut eſt pierreux & le bas planté de toutes ſortes de fruits exquis. Le milieu de l'isle eſt planté d'arbres de plantain qui ne ſont pas extrêmement gros, mais dont le fruit eſt extraordinairement délicat.

CHEPO, (R), *Géogr.*, ville d'Amérique, dans l'iſthme de Panama, ſur la droite de la riviere de même nom. Elle appartient aux Eſpagnols, comme tout le reſte du pays. Le pays circonvoiſin eſt plat, hors quelques petites montagnes couvertes de bois; mais la plus grande partie du pays n'eſt que paturages ou pays découvert.

CHEPTOW, (R), *Géogr.*, bourg d'Angleterre, dans la province de Monmouth, ſur le penchant d'un côteau qui deſcend à la riviere de Wye, non loin de ſon embouchure dans la Saverne. Ce bourg dont les rues ſont larges & bien pavées, & dont le commerce avec Briſtol eſt conſidérable en fait de denrées & de proviſions de bouche, eſt entouré de murailles & contient 200 maiſons. Il a un pont fort élevé ſur la Wye, & un port très-commode: il eſt vrai que l'élevation de ce pont eſt néceſſaire, vû qu'il n'eſt peut-être pas d'endroit en Europe, où le flux de la mer ſoit autant remarquable qu'à *Chepſtow*; l'on aſſure que la marée y monte quelquefois à plus de 50 pieds de hauteur perpendiculaire, & l'on s'y ſouvient entr'autres des ravages que firent les inondations l'an 1738. *Long.* 14. 15. *lat.* 51. 40. (D. G.)

CHEPTEL *ou* CHEPTEIL, ſ. m., *Juriſpr.*, *bail à cheptel*, eſt un bail de beſtiaux dont le profit doit ſe partager entre le preneur & le bailleur.

L'origine de ce contrat ſe trouve dans la loi VIII. *Si paſcenda*, au code *de pactis*; ſur quoi il faut voir ce qu'ont dit Mornac & Cujas.

On diſtingue deux ſortes de *cheptels*; le ſimple, & celui de métairie.

Le *cheptel* ſimple a lieu quand le propriétaire des beſtiaux les donne à un particulier qui n'eſt point ſon fermier ou métayer, pour faire valoir les héritages qui appartiennent à ce particulier, ou qu'il tient d'ailleurs à loyer, ferme, ou métairie.

Le *cheptel* de métairie eſt lorſque le maître d'un domaine donne à ſon métayer des beſtiaux, à la charge de prendre ſoin de leur nourriture, pour les garder pendant le bail, & s'en ſervir pour la cul-

ture & amélioration des héritages, à condition de partager le profit & le croît du bétail.

CHEPTELIER, ſ. m., *Juriſpr.*, eſt le preneur d'un bail à cheptel, celui qui tient un bail de beſtiaux. *v.* CHEPTEL.

CHEQ *ou* CHERIF, ſ. m., prince ou grand-prêtre de la Mecque : il eſt reconnu en cette qualité par tous les Mahométans, de quelque ſecte qu'ils ſoient, & il reçoit des ſouverains de ces différentes ſectes des préſens de tapis pour le tombeau de Mahomet; on lui envoye même pour ſon uſage une tente dans laquelle il demeure près de la moſquée de la Mecque pendant tout le tems du pélerinage des Mahométans au tombeau de leur prophete. Ce pélerinage dure dix-ſept jours, pendant leſquels il eſt obligé de défrayer toute la caravane qui ſe rend chaque année à la Mecque; ce qui ſe monte à des ſommes conſidérables, car communément il n'y a guere moins de ſoixante & dix mille ames: mais il en eſt dédommagé par les préſens que les princes Mahométans lui font en argent.

CHEQUI, ſ. m., *Comm.*, un des quatre poids en uſage dans les échelles du Levant, mais ſur-tout à Smyrne. Il eſt double de l'oco ou ocquo *v.* OCO, & peſe ſix livres un quart poids de Marſeille.

CHER, adj., *Gram. & Com.*, terme relatif au prix d'une marchandiſe; il en exprime toujours l'excès ou réel ou d'opinion: on dit qu'une marchandiſe eſt *chere*, quand elle ſe vend à plus haut prix dans le moment qu'on n'avoit coutume de la vendre dans un autre tems; quand la ſomme d'argent qu'il faut y mettre eſt trop forte relativement à notre état; quand on ne trouve preſqu'aucune proportion, ſoit de volume, ſoit de qualité, &c. entre la marchandiſe & l'argent ou l'or qu'il faut en donner; quand on ne remarque pas entre la qualité, la quantité, &c. de la choſe achetée, & le prix dont elle a été achetée, le rapport courant. Le même mot ſe dit auſſi du marchand, toutes les fois qu'il veut plus gagner ſur ſa marchandiſe que les autres.

CHER, *le*, *Géogr.*, riviere de France qui a ſa ſource en Auvergne, & va ſe jetter dans la Loire au Berri. Il y a une autre riviere de ce nom qui a ſa ſource dans le duché de Bar, & ſe jette dans la Meuſe.

CHERA, adj. f., *Myth.*, ſurnom ſous lequel Témenus qui avoit élevé Junon lui bâtit un temple, où elle ſe retiroit lorſque ſes fréquentes querelles la déterminoient à quitter Jupiter, & à vivre ſéparée.

CHERAFIS. *v.* TELA.

CHERAMIDI *ou* CHRAMIDI, (N), *Géog.*, petite ville de la Morée, au Belvedere, vers le golfe de Caron & les confins de la Zaconie, entre Calamata & Zarnata. Cette ville a été connue des anciens ſous le nom de *Pheræ*.

CHERAQUIS, (N), *Géogr.*, peuple ſauvage du Canada, au ſud du lac Erié & à l'oueſt de la Virginie. Il habite de fort belles prairies aux environs d'une belle riviere preſque parallele à celle des Chaouanons, & qui ſe décharge, auſſi bien que celle-ci, dans l'Ouabache. On appelle quelquefois ces ſauvages les *têtes plates*.

CHERASCO *ou* QUERASQUE, (R), *Géog.*, ville forte & conſidérable d'Italie, capitale de la contrée de même nom, avec une bonne citadelle appartenante au duc de Savoie, depuis la paix de Cambrai en 1559. Les Eſpagnols l'aſſiégerent en 1640, & furent contraints d'en lever le ſiege en 1641. Il s'y fit cette année un traité. Le duc de Savoie s'y retira en 1706, pendant le ſiege de Turin. Le gouverneur eſt toujours un homme de grande condition. Elle eſt au confluent de la Sture & du Tanaro, ſur une montagne, à ſept lieues, nord-eſt, de Coni, neuf, ſud-eſt, de Turin, dix, ſud-eſt, de Pignerol. *Long.* 25. 30. *lat.* 44. 35.

CHERAY *ou* CHAHY, *Commer.*, on diſtingue en Perſe deux ſortes de poids, le civil & le légal; c'eſt ainſi qu'on nomme le premier; il eſt double de l'autre. *v.* POIDS, MAN, & BATMAN.

CHERAZOUL, (R), *Géog.*, ville de

Digitized by Google

Perſe, ſur une riviere qui, à deux journées au-deſſus, prend ſa ſource d'une montagne qui n'eſt qu'à trois lieues de la fameuſe plaine d'Arbelles. On voit à *Cherazoul* un beau pont de pierre ſur la riviere, avec dix-neuf arcades, dont le grand Cha-Abbas en fit rompre trois après qu'il eut pris Bagdat. Cette ville conſtruite dans un roc eſcarpé l'eſpace d'un quart de lieue, poſſede des ſources d'une eau minérale aigrette & très-purgative. Elles bouillonnent ſur le bord d'Alfun, ſou-riviere qui ſe jette dans le Tigre environ à trois journées de Bagdat.

CHERBOURG, (R), *Géog.*, ville maritime de Normandie, dans le Cotentin, avec un port, & une abbaye de l'ordre de S. Auguſtin, qui vaut 6000 livres. On y compte environ 6000 ames. Elle fut pillée par les troupes de Philippe-le-Bel en 1298. Elle eſt fameuſe par le combat naval qui ſe donna auprès en 1692. Les Anglois l'ont pillée en 1758. Elle eſt à quinze lieues, nord, de Coutances, ſeptante-ſept, oueſt par nord, de Paris. *Long.* 16. 2. *lat.* 49. 38. 26.

CHERCHE, ſ. f., *Architect.* On donne ce nom 1°. aux différentes courbes ſelon leſquelles on pratique le renflement léger qui fait tant à l'élégance des colonnes. *v.* COLONNES, SECTIONS CONIQUES, CONCHOIDE DE NICOMEDE. C'eſt en effet cette courbe qu'on ſuit pour les ioniques & les corinthiennes renflées à la maniere de Vignole. 2°. Au trait d'un arc ſurbaiſſé ou rampant, déterminé par pluſieurs points ou interſections de cercles, ou d'autres courbes, ou de droites & de courbes. On dit auſſi dans ce cas, *cerce* de même que *cherche*. La *cherche* eſt *ſurbaiſſée*, quand elle a moins d'élévation que la moitié de ſa baſe; & *ſurhauſſée*, quand le rapport de la hauteur à la baſe eſt plus grand que celui de 2 à 1. 3°. Au développement de pluſieurs circonférences fait ſelon quelque ligne verticale; pour cet effet, il faut concevoir un fil élaſtique courbé circulairement, de maniere que toutes circonférences ou tours tombent les uns ſur les autres; ſi l'on fixe à terre la premiere circonférence, & qu'en prenant le bout du fil élaſtique on le tire en haut, on aura le développement appellé *cherche*, & l'on donnera à ce développement l'épithete de *alongé*, & autres ſelon le rapport qu'il y aura entre la circonférence la plus baſſe & celles qui s'éleveront en ſpirale au-deſſus de cette circonférence. 4°. Au profil d'un contour courbe, découpé ſur une planche même, pour diriger le relief ou le creux d'une pierre, en indiquant au tailleur les parties qu'il doit enlever. Si la pierre doit être concave, la *cherche* eſt convexe; ſi au contraire la *cherche* eſt concave, c'eſt que la pierre doit être convexe.

CHERCHÉE, adj., *quantité cherchée*, *Algeb. ou Géom.* Les géometres ou les algébriſtes appellent ainſi la quantité qu'il s'agit de découvrir quand on propoſe un problème. Si l'on demandoit, par exemple, que l'on déterminât le nombre, lequel multiplié par 12 produiſe 48, on trouveroit que le nombre 4 eſt la *quantité cherchée*, &c.

On diſtingue dans chaque problème les quantités connues, & la quantité ou les *quantités cherchées*. Ainſi dans le problème précédent, 12 & 48 ſont les quantités connues. *v.* PROBLÉME, ÉQUATION, &c. L'art des équations conſiſte à comparer & à combiner enſemble les quantités connues & les *quantités cherchées*, comme ſi les unes & les autres étoient connues, & à découvrir par le moyen de cette combinaiſon les *quantités cherchées*, c'eſt-à-dire, à parvenir à une équation où la *quantité cherchée* ſoit exprimée ſous une forme qui ne renferme que les quantités connues. *v.* ARITHMÉTIQUE UNIVERSELLE.

CHERCHE-FICHE, *Serrurerie*, c'eſt une ſorte de pointe acérée dont la tête forme un tour d'équerre, & eſt ronde de même que le reſte du corps de cet outil: il eſt de cinq à ſix pouces, & ſon uſage eſt de chercher dans le bois le trou qui eſt dans l'aile de la fiche lorſque cette aile eſt dans la mortaiſe, afin d'y pou-

Digitized by Google

voir placer la pointe qui doit arrêter la fiche.

L'uſage de la tête eſt d'enfoncer les pointes entiérement en appliquant la partie ronde ſur la pointe, & en s'en ſervant comme de repouſſoir; c'eſt même le nom qu'on donne à cette tête : on dit qu'elle eſt faite en repouſſoir en *L*.

Le *cherche-fiche* a quelquefois ſa pointe un peu courbée, & l'on s'en ſert alors quand il s'agit de pratiquer une route oblique aux pointes.

CHERCHER, *chercher la cinquieme jambe*, en termes de *Manége*, ſe dit d'un cheval qui a la tête peſante & peu de force, & qui s'appuie ſur le mors pour s'aider à marcher.

CHERCHEURS, ſ. m. pl., *Théolog.*, hérétiques dont M. Stoup a fait mention dans ſon traité de *la religion des Hollandois*. Il dit que les *chercheurs* conviennent de la vérité de la religion de Jeſus-Chriſt; mais qu'ils prétendent que cette religion n'eſt profeſſée dans ſa pureté dans aucune égliſe du chriſtianiſme; qu'en conſéquence ils n'ont pris aucun parti, mais qu'ils liſent ſans ceſſe les écritures, & prient Dieu de les aider à démêler ce que les hommes ont ajoûté ou retranché de ſa véritable doctrine.

* Voilà des hérétiques bien ſenſés, & dont la prétendue héréſie eſt une vérité, qu'aucun théologien de quelcommunion qu'il ſoit, n'oſeroit de bonne foi conteſter. *

CHERCOLÉE *ou* CHERCONNÉE, (R), *Commer.*, eſpece de chuquelas ou étoffe des Indes, ſoie & coton. La ſeule différence qu'il y a, & qui eſt peu conſidérable, c'eſt que les vrais chuquelas ſont tous rayés, & qu'il y a des *cherconnées* à carreaux. *v.* CHUQUELAS.

CHERÉAS, (N), *Hiſt. Litt.*, hiſtorien Grec dont Polybe parle avec un extrême mépris. Il dit, par exemple, qu'on doit conſidérer ce que *Chéréas* avance avec certains hiſtoriens, comme on regarde les fables inventées dans la boutique d'un barbier. On ne ſait point en quel tems a vécu cet hiſtorien Grec.

CHERÉE, (N), *Géogr.*, ville de la baſſe Egypte ſur le Nil, ſelon Procope. Il remarque que le Nil n'alloit pas juſqu'à Alexandrie; mais après avoir arroſé *Chérée*, il tournoit à gauche & s'éloignoit du territoire d'Alexandrie. Il ajoute que les anciens, pour n'être pas privés de la commodité de ce fleuve, ont creuſé depuis *Chérée* juſqu'à Alexandrie, un canal où ſe décharge l'eau du lac Maris. Procope ſe trompe, il devoit dire *Maréotide*. Ortélius croit que c'eſt la même ville que Chéropolis d'Etienne de Byzance, & que la Chercu d'Antonin. C'eſt en effet de la ſorte qu'on lit dans l'exemplaire du Vatican; d'autres portent Céreu, ce qui marque qu'il faut lire *Chéreu*. Ce lieu étoit à vingt-quatre milles de Hiéropolis, & à vingt d'Alexandrie.

CHEREM, (N), *Hiſt. Sacr.*, anathème. Les Hébreux diſtinguent trois ſortes d'anathèmes ou excommunications. La premiere ſe nomme *niddui*, ſéparation, la moindre excommunication. La ſeconde s'appelle *cherem*, la grande excommunication, ou l'anathème; & la troiſieme, *ſcammatha*, l'excommunication à laquelle eſt attaché la peine de mort.

Le *chérem*, dont nous parlons ici, prive l'excommunié de la plupart des avantages de la ſociété civile. Il ne peut avoir de commerce avec perſonne, ni vendre, ni acheter, ſinon les choſes abſolument néceſſaires à la vie, ni fréquenter les écoles, ni entrer dans les ſynagogues. On ne peut ni boire, ni manger avec lui. La ſentence de *chérem* ne pouvoit être prononcée que par dix perſonnes, ou du moins en la préſence de dix perſonnes. Mais, l'excommunié pouvoit être abſous par trois Juifs, ou même par un ſeul, pourvû qu'il fût docteur de la loi. La forme de l'excommunication étoit chargée d'une multitude de malédictions & d'imprécations, tirées de différens endroits de l'Ecriture. *v.* ANATHEME.

CHÉREMON, (N), *Hiſt. Litt.*, poëte Grec, dont on ne trouve rien dans l'anthologie imprimée, & dont il y a des pieces

pieces dans l'anthologie manuſcrite de la bibliotheque du roi de France.

CHÉRÉMON, (N), *Hiſt. Litt.*, auteur qui vivoit du tems d'Auguſte. C'étoit, ſuivant Strabon, un homme vain, qui vouloit paſſer pour grand philoſophe & bon aſtronome, mais qui ſe fit moquer de lui. *Chérémon* étoit ſtoïcien; ce qui donne tout ſujet de croire qu'il fut l'auteur du traité des *comètes*, cité par Origène comme d'un ſtoïcien de ce nom; & c'eſt avec aſſez d'apparence qu'on croit que l'auteur du livre des *comètes* employé par Séneque, eſt celui-là même dont on parle ici, quoique dans les imprimés il ſoit appellé *Charimander*.

Suidas diſtingue deux *Chérémons*, l'un qui écrivit les *Hiéroglyphiques*, & l'autre qui étoit poëte comique, à qui il attribue pluſieurs pieces, les *Traumaties*, l'*Uréus*, l'*Alphéſibée*, le *Centaure*, le *Dionyſius*, l'*Ulyſſe* & le *Thieſtes*.

CHÉRÉPHON, (N), *Hiſt. Litt.*, poëte tragique, né dans l'Attique, vivoit du tems de Philippe, roi de Macédoine, ſous la CVIII^e. olympiade, vers l'an 348 avant Jeſus-Chriſt. Il étoit un des diſciples de Socrate. Il devint ſi pâle à force d'étudier, qu'on l'appella *Byxinos*, c'eſt-à-dire, de couleur de buis. On le nomma encore *chauve-ſouris*, parce qu'il étoit noir, & qu'il avoit une voix déliée. Il compoſa une tragédie intitulée les *Héraclides*.

Lucien, dans ſon *Hermotime*, parle d'un *Chéréphon*, qui eſt ſans doute notre diſciple de Socrate, dont Xénophon fait mention.

CHERIF *ou* SHERIF, ſ. m., *Hiſt. Mod.*, titre fort en uſage chez les Mahométans. Il eſt tiré de l'Arabe, & ſignifie *ſeigneur*: rarement les Turcs le donnent à leur empereur; ils préferent celui de *ſultan* qui exprime plus dignement ſa qualité. Il ſe donne néanmoins au ſouverain de la Mecque, qui eſt non pas vaſſal du grand-ſeigneur, mais ſon allié & ſous ſa protection. *v.* CHEQ.

On appelle encore aujourd'hui de ce nom de *cherif*, pluſieurs princes d'Afrique; ſavoir, l'empereur de Sus, qui eſt auſſi roi de Tafilet, le roi de Fez & celui de Maroc, qui ſont devenus ſouverains depuis le commencement du ſeizieme ſiecle, & ſe diſent deſcendus d'un docteur de la loi, nommé *Mahomet-Ben-Hamet*, autrement le *cherif-Haſcen*, dont les trois fils parvinrent à détrôner les légitimes ſouverains de Maroc, de Fez & de Tafilet. Leurs deſcendans ſont encore aujourd'hui en poſſeſſion de ces royaumes.

CHERIF, *Comm.*, monnoie d'or qui ſe fabrique & a cours dans toute l'Egypte: elle vaut 6 l. 17 ſ. 3 d. de France.

CHERIGUANES, (N), *Géogr.*, ſauvages de l'Amérique méridionale, dans l'audience de Los-Charcas, aux montagnes de Santa-Crux de la Sierra. Ces montagnards ſont ſi farouches & ſi avides de chair humaine, qu'ils n'épargnent pas même les nations alliées. Ils ne devorent pas ſeulement les corps tout crus de leurs ennemis qu'ils prennent en guerre; mais ils mangent auſſi ceux de leurs parens quand ils ſont morts. On a tenté quelquefois de ſubjuguer ces barbares, afin de leur faire prendre des mœurs plus douces; mais la difficulté & l'apreté des chemins ont fait échouer l'entrepriſe, & pluſieurs n'ont pas laiſſé d'y périr.

CHARIJAR, (R), *Géogr.*, ville de Perſe, dans la province de Teren, dont elle eſt la capitale; quelques-uns lui donnent le nom de la province. Etant de médiocre grandeur, elle n'a rien qui ſoit digne de remarque. A une lieue de là, on voit les ruines d'une grande ville, par leſquelles on peut juger qu'elle avoit environ deux lieues de tour.

CHERILE, (N), *Hiſt. Litt.*, poëte Grec, ami d'Hérodote, chanta la victoire que les Athéniens remporterent ſur Xerxès. Ce poëme charma tellement les vainqueurs, qu'ils lui firent donner une piece d'or pour chaque vers, & qu'ils ordonnerent qu'on réciteroit ſes *Poéſies* avec celles d'Homere. Si nous en jugeons par les fragmens qui nous reſtent, cet ouvrage méritoit une telle récompenſe. Le général Lyſandre voulut toujours l'a-

voir auprès de lui, pour qu'il tranſmît à la poſtérité ſa gloire & ſes actions.

CHERIMOLIAS *ou* CHIRIMOYA, (N), ſ. m., *Botan.*; eſpece d'aſſiminier fort eſtimé pour la bonté de ſon fruit. Cet arbre eſt aſſez ſemblable à celui qu'on nomme dans les isles françoiſes *pommier de canelle*; mais ſon fruit eſt plus agréable. Il croît à la hauteur d'environ douze pieds & porte des feuilles alternes, grandes, ovales, oblongues, traverſées dans leur longueur d'une côte relevée qui donne beaucoup de nervures. Ses fleurs ſont verdatres en dehors, blanchatres en-dedans & paroiſſent de figure triangulaire. Le fruit eſt fait en cœur ou de figure approchante de celle d'une pomme un peu en pointe: ſa groſſeur varie, depuis celle d'une pomme médiocre juſqu'à celle des plus groſſes pommes qu'on ait en Europe. Sa peau eſt d'un verd terne qui brunit dans la maturité, & comme brodée de compartiments en forme d'écailles. Sa chair eſt blanche, molaſſe, d'un goût ſucré & vineux, compoſée de pluſieurs pieces adhérentes les unes aux autres, mais qui peuvent ſe détacher: elle renferme pluſieurs pepins oblongs & étroits un peu applatis, longs de cinq ou ſix lignes, couverts d'une peau liſſe & noire. *v.* ASSIMINIER.

Le *cherimolias* croît aux Indes & au Pérou, où on le cultive avec grand ſoin, parce que les Indiens eſtiment ſon fruit le meilleur du pays, & ſi ſain qu'on en donne à manger aux malades. Cet arbre élevé en Europe n'a pas donné de fruit. (D.)

CHERINOS, (N), *Géog.*, peuple de l'Amérique méridionale, au Pérou. Ce peuple eſt nombreux, fort vaillant, & demeure le long de la riviere de *Chuquimayo* qui porte de l'or. Son langage eſt différent de celui des peuples voiſins & ſes terres ſont fertiles.

CHERLER, *Jean-Henri*, (N), *Hiſt. Litt.*, médecin, natif de Bâle, gendre du célebre botaniſte Jean Bauhin: il contribua beaucoup à perfectionner l'*hiſtoire générale des plantes*, entrepriſe par ſon beau pere, mais il mourut avant que de pouvoir la publier. (H.)

CHERLERIA, (N), *Botan.*, genre de plante & dont la fleur a un calice de cinq feuilles, dix étamines dont cinq ſont attachées à deux pieces en forme de pétales échancrées en cœur; cinq de ces étamines ſont ſtériles placées alternativement avec les autres ſelon M. Linné: l'ovaire ſurmonté de trois ſtyles devient une capſule à trois loges & à trois panneaux qui contient quelques ſemences. On n'en connoit qu'une eſpece qui croît ſur les plus hautes montagnes: elle forme un gazon; ſes feuilles ſont très-étroites, & ſes fleurs d'un jaune verdâtre. Voyez Hall. *Hiſt. St. Helv.* 859. (D.)

CHERMÈS. *v.* KERMÈS.

CHERNIPS, *Myth.*, eau luſtrale dans laquelle on avoit éteint ce qui reſtoit des charbons d'un ſacrifice fait par le feu, & qui ſervoit enſuite à abluer & à purifier ceux qui ſe propoſoient d'approcher des autels & de ſacrifier.

CHERON, *Eliſabeth-Sophie*, (N), *Hiſt. Litt.*, fille d'un peintre en émail de la ville de Meaux, née à Paris en 1648, eut ſon pere pour maître. A l'âge de 14 ans, le nom de cet enfant étoit déja célebre, & éclipſoit celui de ſon pere. L'illuſtre le Brun la préſenta en 1672 à l'académie de peinture & de ſculpture de Paris, qui couronna ſes talens en lui donnant le titre d'académicienne. Cette fille illuſtre ſe partageoit entre la peinture, les langues ſavantes, la poéſie & la muſique. Elle a deſſiné en grand beaucoup de pierres gravées, travail pour lequel elle avoit un talent décidé. Ses tableaux n'étoient pas moins recommandables par un bon goût de deſſein, une facilité de pinceau ſinguliere, un bon ton de couleur, & une grande intelligence du clair obſcur. Toutes les manieres de peindre lui étoient familieres. Elle a excellé dans l'hiſtoire, dans la peinture à l'huile, dans la miniature en émail, dans le portrait, & ſur-tout dans ceux des femmes. On dit qu'elle peignoit ſouvent de mémoire des perſonnes abſentes, avec autant de

Digitized by Google

reſſemblance, que ſi elle les avoit eûes ſous les yeux. L'académie des Ricovrati de Padoue, l'honora du ſurnom d'*Erato*, & lui donna une place dans ſa compagnie. Elle mourut à Paris en 1711, âgée de 63 ans; auſſi célebre par les qualités du cœur, que par celles de l'eſprit. On a d'elle, 1°. *Eſſai des pſeaumes & cantiques mis en vers*, & enrichi de figures, à Paris, en 1693 *in*-8°. Les figures ſont de Louis *Cheron* ſon frere, bon graveur & habile peintre, né à Paris en 1660 & mort à Londres en 1733. 2°. *Le cantique d'Habacuc & le pſeaume CIII.* traduits en vers françois & publiés en 1717 par le Hay ingénieur du roi de France, qui avoit épouſé cette femme d'eſprit. 3°. Les *ceriſes renverſées*, piece ingénieuſe & plaiſante que le célebre Rouſſeau eſtimoit, & qu'on publia en 1717 avec la *Batrachomyomachie* d'Homere, traduite en vers par Boivin le cadet.

CHÉRON, (N), *Myth.*, fondateur de la ville de Chéronée en Béotie, étoit fils d'Apollon & de la belle Théro. Il fut fort célebre dans l'art de dompter un cheval.

CHERONE, (N), *Geog.*, ville ſituée au de-là du Boryſthène, ſuivant une inſcription, que D. Bernard de Montfaucon rapporte dans ſon *Antiquité*. Cette ville étant aſſiégée par un roi des Scythes, Tibérius Plautius Sylvanus Ælianus marcha à ſon ſecours, & obligea le prince barbare de lever le ſiege.

CHÉRONÉE, (N), *Géog.*, ville de Béotie en Grece. Elle étoit ſituée, ſelon Thucydide à l'extrêmité de la Béotie, vers Phanotide, qui appartenoit à la Phocide. Suivant Pauſanias, c'étoit la ville la plus voiſine de Lébadée. Elle s'appella d'abord Arne, du nom d'une fille d'*Eole*. Mais Chéron dans la ſuite lui donna le ſien, qu'elle conſerva toujours depuis.

La principale divinité des Chéronéens étoit ce ſceptre célébré par Homère, que Vulcain avoit fait pour Jupiter, & qui paſſa de Jupiter à Mercure, de Mercure à Pélops, de Pélops à Atrée, d'Atrée à Thyeſte, de Thyeſte à Agamemnon. Ils révéroient particuliérement ce ſceptre, & le nommoient la lance. On eſt tenté de croire, dit Pauſanias, qu'il avoit eu effet quelque choſe de divin, quand on conſidere la gloire qui a réjailli ſur ceux par les mains de qui il a paſſé. Les Chéronéens aſſuroient qu'il avoit été trouvé avec beaucoup d'or entre *Chéronée* & Panope, ville de la Phocide, ſur les confins des deux Etats, & qu'ils abandonnerent volontiers l'or aux Phocéens, à condition que le ſceptre leur demeureroit. Il y a bien de l'apparence qu'il fut apporté dans la Phocide par Electre, fille d'Agamemnon. On n'avoit point bâti de temple public à cette eſpece de divinité; mais, chaque année, un prêtre avoit ſoin de garder ce ſceptre dans ſa maiſon, où tous les jours on lui faiſoit des ſacrifices, & on lui offroit toutes ſortes de viandes & de confitures.

Au-deſſus de la ville, il y avoit un endroit fort eſcarpé, que les Chéronéens nommoient *Pétraque*, & où ils diſoient que Rhéa trompa Saturne, en lui préſentant une pierre, au lieu du petit Jupiter qu'elle avoit mis au monde. On voyoit ſur le ſommet de la montagne une ſtatue de Jupiter de moyenne grandeur.

Il ſe faiſoit à *Chéronée* une eſpece d'onguent, compoſé de roſes, de lys, de narciſſes & d'Iris, qui étoit très-bon pour les douleurs de rhumatiſme. Il s'y en faiſoit encore un autre avec des roſes, qui défendoit le bois contre les vers & contre la pourriture, & l'on en frottoit les ſtatues pour les conſerver.

Chéronée doit ſa principale réputation à l'honneur qu'elle a eu de produire Plutarque, philoſophe & hiſtorien. Son ouvrage des *Vies des hommes illuſtres*, eſt un des livres les plus précieux & les plus utiles qui ſe ſoient conſervés de tout ce que la bonne *Antiquité* a produit. *v.* PLUTARQUE.

CHEROY, *Géog. Mod.*, petite ville de France dans le Gâtinois, près de la Champagne.

CHERQUE-MOLLE, ſ. f., *Commer.*, étoffe de ſoie & écorce qui ſe fabrique aux Indes.

CHERRHONÈSE, (N), *Géog.*, lieu

d'Egypte, au rapport de Hirtius Panſa.

Nous apprenons de Strabon, que la *Cherrhonèſe*, dont il s'agit ici, étoit une forteresſe, ſituée à ſoixante-dix ſtades d'Alexandrie, à l'occident du port d'Eunoſte.

CHERRONESI *ou* PIGIADA, (N), *Géog.*, ville de la Morée, dans la Zacanie, ſur la côte du golfe d'Engia, environ à ſix lieues de ce golfe. Quelques-uns y cherchent l'ancienne Epidaure fameuſe par le temple d'Eſculape.

CHERSÆA, (N), *Hiſt. Nat.*, eſpece de *dipſade*. C'eſt un ſerpent des plus dangereux, en ce que la morſure qu'il fait, eſt brûlante comme du feu & même mortelle. Celui qui en eſt mordu, reſte immobile comme par une eſpece d'enchantement: il eſt attaqué de ſanglots, change de couleur, ſe ſent étourdi, perd la connoiſſance, ſes membres ſe glacent, il s'endort; bientôt il eſt attaqué de palpitations de cœur, de grandes douleurs; ſes poils tombent & ſes chairs pourriſſent: il devient enſuite affligé du cours de ventre, & meurt bientôt après.

CHERSER, *le*, (N), *Géogr.*, nom propre d'une riviere d'Afrique, en Barbarie, au royaume de Fez, dans la province d'Errif. Elle ſe jette dans la Mediterranée.

CHERSIAS, (N), *Hiſt. Litt.*, poëte, natif d'Orchomène dans la Béotie, vivoit ſous la XLVIIe. olympiade, vers l'an 592 avant Jeſus-Chriſt, & du tems de Périandre, qui fut ſon ennemi déclaré, juſqu'à ce que Chilon les eût reconciliés. Pauſanias rapporte des vers de lui; & il nous apprend en même tems que les œuvres de ce poëte ne ſubſiſtoient plus, lorſqu'il compoſoit ſes ouvrages de la Grece. Seulement, Callippe, dans ſon *Hiſtoire des Orchoméniens*, en avoit conſervé quelques lambeaux. On attribuoit à *Cherſias* l'épitaphe, qui étoit ſur le tombeau d'Héſiode.

CHERSIPHRON, (N), *Hiſt. Litt.*, célebre architecte, qui préſida à la conſtruction du premier temple d'Ephèſe, temple ſi fameux dans l'antiquité. C'eſt une merveille qu'on ait pu mettre en uſage des architraves d'un auſſi grand poids que celles de ce temple. L'artifice, dont ſe ſervit *Cherſiphron* pour en venir à bout, eſt ſingulier; il étendit ſur le haut des colonnes, de grands ſacs pleins de ſable, puis laiſſant couler doucement ce ſable, les architraves prirent inſenſiblement leur aſſiette. *Cherſiphron* eut encore plus de peine à poſer une pierre d'un bien plus grand poids, au-deſſus de la porte du temple. On croiroit que Pline avoit, faute de relation, imaginé de quelle maniere on avoit pu réuſſir à placer cette maſſe énorme; mais, au lieu de cela, il rapporte froidement une viſion de l'architecte auquel Diane apparut, l'exhortant à prendre courage, & dit que le lendemain matin, on vit la pierre deſcendre d'elle-même, & ſe placer où elle devoit être.

Au reſte, *Cherſiphron*, ni ſon fils Métagene, n'acheverent pas un ouvrage ſi grand & ſi magnifique. D'autres architectes y travaillerent, & ce ne fut qu'après un eſpace de 220 ans qu'il fut entiérement fini.

CHERSO, *ou* CHERZO, (N), *Géog.*, isle de la mer Adriatique, dans le golfe de Quarnero, & ſur la côte de la Croatie, joignant l'isle d'Oſero, dont elle faiſoit autrefois partie. Elle eſt ſéparée de la terre ferme, à l'occident, par le canal de Fariſin: elle a au nord les isles di Veglia & d'Arbe, à l'orient, celle di Pago, & au midi de ſa partie orientale, celle d'Oſoro, ou Oſero, & quelques autres moindres. Les anciens ont connu cette isle de *Cherſo*, ſous le nom de *Cripſa*, *Crexa* ou *Crixa*, ſon circuit eſt de cent cinquante milles: l'air y eſt ſain. Elle eſt toute en montagnes, & d'un terrein pierreux. Elle n'a pourtant point de montagne remarquable; elle eſt auſſi fort couverte de bois, que l'on charge pour Veniſe.

CHERSO *ou* CHERZO, (N), *Géogr.*, ville de l'isle de même nom, vers le milieu de laquelle elle eſt ſituée. Elle eſt en forme de pentagone, dans une plaine; excepté du côté du nord qu'elle eſt plus

Digitized by Google

haute & défendue par une bonne muraille, mais ancienne, & ſans terre-plein, accompagnée de quatre petits tourillons.

CHERSO, (N), *Géog.*, petite isle de l'Archipel. Les habitans de cette isle ſont Grecs, & payent tribut aux Vénitiens & aux Turcs. Elle produit du vin, de l'huile, &c.

CHERSONA, (N), *Géog.*, ville maritime, au bord du Pont-Euxin. Tout l'eſpace qu'il y a en allant du Boſphore à *Cherſona*, eſt occupé par les Barbares, qui ſont Huns d'origine. Auprès de *Cherſona*, il y a deux autres petites villes, ſavoir Cepi & Phanaguris, anciennement ſoumiſes aux Romains; mais les Barbares du voiſinage les ont depuis peu détruites.

CHERSONESE, (R), *Géog.*, terme qui ſignifioit preſqu'isle. Il eſt compoſé de χὴρ, *manus*, main, & νῆσος, *inſula*, isle, comme qui diroit, *qui tient au continent comme avec la main.* Et en effet, une preſqu'isle ne tient au continent que par une eſpece de terre plus ou moins large, que nous appellons *iſthme.* D'autres dérivent ce terme de χέρσος, qui veut dire une terre déſerte, & νῆσος, , isle.

Les anciens géographes parlent de pluſieurs *Cherſonéſes*; & ils donnent le même nom à quelques villes & à quelques promontoires. Ce nom ſe trouve ſouvent dans les auteurs Grecs, & même dans les auteurs Latins, qui ne l'ont pas toujours traduit par le mot de *peninſula*, quoique celui-ci fût parmi eux le terme conſacré, pour exprimer une preſqu'isle. Entre les preſqu'isles, qui ont porté le nom de *Cherſoneſe*, voici les plus connues.

Cherſonéſe, autrement la *Cherſonéſe de Thrace.* Elle avoit pour bornes au nord la Thrace, depuis le golfe Mélanique juſqu'à la Propontide, & enſuite une partie de la Propontide juſqu'à la ville de Callipolis; au couchant, le reſte du golfe Mélanique; au midi, la mer Egée, & à l'orient l'Helleſpont. On voit par cette deſcription, que la *Cherſoneſe* ne tenoit au continent, ou à la Thrace dont elle avoit pris le nom de *Cherſoneſe* de Thrace que par cet eſpace de terre qui s'étendoit du golfe Mélanique juſqu'à la Propontide, qui formoit une partie de la mer.

Selon Ptolémée, il y avoit pluſieurs villes dans la *Cherſonéſe* de Thrace. On rencontroit Cardie & le promontoire de Maſtuſie ſur le golfe Mélanique, Elée ſur le bord de la mer Egée, Cylle & Seſtos ſur le bord de l'Helleſpont; après quoi venoit la ville de Callipolis, dont nous avons déja parlé. Au milieu des terres étoient Chrithée & Madi, ou Madytus ſelon d'autres. Pomponius Méla y met un fleuve du nom d'*Ægos*. Ce fleuve, ſelon ce géographe, étoit remarquable par le naufrage qu'une flotte Athénienne y avoit fait.

La *Cherſonéſe de Trace* eſt connue aujourd'hui ſous le nom de *Gallipoli* ou *Gélipoli*, ſelon les Turcs qui en ſont maîtres; elle tient à la Romanie particuliere qui perdit ſon ancien nom de *Thrace*, depuis que les empereurs Romains réſiderent à Conſtantinople.

Cherſonéſe Cimbrique. Les Cimbres ſont les plus anciens peuples, que l'on ſache avoir habité la *Cherſonéſe Cimbrique*, ou la preſqu'isle où ſont aujourd'hui le Holſtein, le Sleſwich & le Jutland; c'eſt d'eux que cette preſqu'isle avoit pris le nom de *Cherſonéſe Cimbrique.* Elle étoit autrefois bien plus grande qu'elle n'eſt à préſent, comme il paroît par le grand nombre d'hommes de guerre qu'elle fourniſſoit, & par un grand nombre d'isles qui en ſont aujourd'hui détachées, & qui faiſoient ſans doute partie du continent. Il eſt même très-vraiſemblable que les Cimbres, qui firent du tems de la république Romaine une ſortie, ne quitterent pas leur pays de gayeté de cœur; mais qu'ils y furent forcés par une inondation qui les mit trop à l'étroit en couvrant une partie de leur pays.

Ptolémée eſt le plus ancien géographe, qui ait parlé de la *Cherſonéſe Cimbrique* en détail. Nous en rapporterons ce qu'il en dit; mais, au lieu de nous arrêter aux longitudes & latitudes qu'il donne, leſquelles n'ont rien d'exact, parce qu'il a

été trompé par des relations fautives, nous joindrons l'explication qu'en donne Cluvier. Ptolémée fait le tour de la *Cherſoneſe*, & diviſe ce circuit d'eſpace en eſpace, & c'eſt ce qu'il appelle étendue.

L'étendue après l'Elbe eſt dans la contrée d'Eyderſtede, juſqu'au village de Weſter Heuer.

L'étendue qui ſuit, eſt juſqu'au cap nommé communément *Bouwensberg*.

L'étendue ſuivante eſt la plus ſeptentrionale de ce côté là, & c'eſt préſentement le cap Hanwith, & ſa partie la plus orientale eſt la même que le promontoire des Cimbres, dont Pline fait mention, & que l'on appelle préſentement *Skage*.

L'étendue, qui ſuit après celle-ci, eſt la preſqu'isle où eſt maintenant *Grimſtede*.

L'étendue qui ſuit immédiatement, eſt vis-à-vis de l'isle d'Alſen, & on y voit le village de Nubel.

En ſe tournant vers l'orient, à l'endroit par où la preſqu'isle tient au continent, eſt la Wagrie, contrée du Holſtein, vis-à-vis de l'isle de Femeren; enſuite on trouve le fleuve Chaluſus, aujourd'hui la Trave qui coule à Lubec.

Du tems de Tacite, on découvroit en une infinité d'endroits, des traces de l'antiquité renommée des Cimbres. „ Sur l'un „ & l'autre rivage de leur péninſule, dit „ Tacite, on voit encore des reſtes de „ fortifications & de retranchemens, „ dont l'enceinte fait connoître, quelle „ fut la puiſſance de ce peuple, & rend „ croyable ce qui ſe dit du nombre prodigieux de ſes ſoldats. " Cluvier cherche ces reſtes de fortifications & de retranchemens dans les Gaules; en quoi il eſt ſuivi par l'Ablancourt, qui les place ſur le Rhin. Althamer, Kirchmayer, &c. l'entendent de quelque grand ouvrage que les Cimbres avoient fait dans leur pays même. Il y a eu, par exemple, entre le golfe de Slye & la riviere de Treie, une digue dont il reſte encore des veſtiges; & Pontanus, qui a écrit *l'Hiſtoire de Danemarck*, croit que Tacite penſoit à cet ouvrage. Il eſt vrai que le nom de cet ouvrage *das Danenwerck*, c'eſt-à-dire, l'ouvrage des Danois, & le témoignage des annales, qui en mettent la conſtruction au ſiecle de Charlemagne, ne s'accordent pas avec cette antiquité; mais, on élude cette objection, en diſant que cet ouvrage ne fut pas alors bâti, mais réparé.

Cherſonèſe Taurique. Cette *Cherſonèſe*, dont la figure reſſembloit à une eſpece de cercle, ſelon Ptolémée, s'étendoit 1°. depuis le golfe Carcinite juſqu'au marais de Byce, 2°. le long des bords du Pont-Euxin, 3°. le long du rivage du Boſphore Cimmérien, 4°. alentour des Palus-Méotides.

L'iſthme, qui joignoit la *Cherſoneſe Taurique* au continent, étoit de peu de largeur, puiſqu'au rapport de Strabon, il n'avoit que quarante ſtades. Il eſt vrai que ce géographe lui en donne ailleurs trois cens ſoixante; mais, ſelon M. Fréret, ces nombres peuvent être vrais tous deux, à cauſe de la figure de cet iſthme, auprès duquel la mer étoit guéable des deux côtés.

Dans les tems les plus reculés, une colonie de Cimmériens vint chercher des établiſſemens dans la *Cherſonèſe Taurique*; & ces peuples devinrent probablement les maîtres de tous le pays. Mais, il ne leur étoit pas aiſé de le défendre contre les Scythes. Ainſi, il eſt vraiſemblable qu'abandonnant les plaines voiſines de l'iſthme & du Boſphore, ils ſe retirerent dans les montagnes qui ſont au midi & à l'orient de la péninſule; montagnes fertiles, mais d'un accès difficile à la cavalerie des Scythes.

Les anciens ſemblent n'avoir connu que deux nations dans la *Cherſonèſe Taurique*, les Scythes, qui occupoient les plaines avec leurs troupeaux, & les Taures qui habitoient les montagnes. Ceux-ci, ſelon M. Fréret, pourroient être regardés comme les deſcendans des Cimmériens, qui avoient pris le nom de *Taures*, ſoit à cauſe de leur établiſſement dans la partie montueuſe, ſoit comme une épithete honorable & à cauſe de la réſolution courageuſe qu'ils avoient pri-

ſe de réſiſter aux Scythes, tandis que le reſte de la nation abandonnoit le pays.

Nous ſavons peu de choſe de l'hiſtoire & des coutumes des Taures de la *Cherſoneſe Taurique*; mais dans ce peu que nous en apprennent les anciens, on découvre d'aſſez grandes conformités avec les coûtumes particulieres aux Germains & aux Gaulois.

On trouve dans Ptolémée une deſcription topographique de la *Cherſonèſe Taurique*. La voici telle qu'on la lit dans ce géographe. Après avoir paſſé l'iſthme, on voyoit ſur les bords du golfe Carcinite & du Pont Euxin, Eupatorie, Dandace, le port des Symboles, le promontoire de Parthénium, la preſqu'isle, le port de Cténis, le promontoire appellé la *tête du bélier*, Charax, Lagyra, le promontoire de Corax, les bouches du fleuve Iſtrianus, Théodoſie & Nymphée. Sur les bords du Boſphore Cimmérien étoient Tyriétace, Panticapée & le promontoire Myrmécium; & ſur les bords des Palus-Méotides, Parthénium, la preſqu'isle de Zénon & Héraclée. Dans l'intérieur du pays on rencontroit les villes ſuivantes, Taphros, Tarona, Poſtigia, Paroſta, Cimmérium, Portacra, Bœon, Iluratum, Satarche; Badatium, Cytæum, Tazus, Argoda & Tabana.

Ceux qui habitent aujourd'hui la *Cherſonèſe Taurique*, qui ſe nomme *Crim* ou *Crimée*, ſuivent la loi Mahométane, tant pour la police que pour la religion. La juſtice y eſt promptement adminiſtrée & ſans procès. Auſſi ſont-ils exempts d'envie, d'ambition, & de tout luxe. On dit que l'air y eſt fort tempéré, le terroir fertile en toute ſorte de fruits, & ſes campagnes propres aux pâturages; mais, les habitans ſont pareſſeux à cultiver les terres. La diverſité d'animaux ſauvages y rend la chaſſe très-agréable. Il y a de hautes montagnes qui la coupent par le milieu, & qui la diviſent en ſeptentrionale & méridionale. Les Tartares appellés de la *Crimée* ou de *Crim*, habitent ſa partie ſeptentrionale. Ils ſont auſſi nommés *Tartares de Précops*. Dans la partie méridionale, Caffa, qui en eſt la capitale, eſt une ville maritime fort marchande, & ancienne colonie des Génois, ſur leſquels elle fut priſe par les Turcs l'an 1475.

Cherſonèſe Cimmérienne; c'eſt la même que la *Cherſonèſe* Taurique. On l'appelle ainſi à cauſe des Cimmériens. Voyez l'article précédent.

Cherſonèſe d'or, étoit ſituée dans l'Inde au de-là du Gange. Il en eſt parlé dans Ptolémée. Suivant ce géographe, il y avoit dans cette *Cherſonèſe* Tacola, qui étoit un entrepôt, puis un promontoire, Sara autre entrepôt, les embouchures de pluſieurs fleuves, telles que celles du Chryſoane, du Palandas & de l'Attaba; les villes de Coli & de Périmule, & un golfe du nom de cette derniere.

La *Cherſonèſe d'or* comprenoit non-ſeulement la preſqu'isle que l'on nomme aujourd'hui *Malaca*, mais encore l'isle de Sumatra, qui en a été détachée depuis. Pluſieurs ont cru que c'eſt la terre d'Ophir, où Salomon envoyoit ſes vaiſſeaux.

Cherſonèſe de Cnide, prenoit ce nom, parce que la ville de Cnide y étoit ſituée. Nous apprenons de Pauſanias que cette *Cherſonèſe* étoit une isle, jointe par un pont au continent de la Carie. Au rapport de Diodore de Sicile, la *Cherſonèſe de Cnide* ou *de Carie* étoit ſituée à l'oppoſite de l'isle de Rhodes. Selon quelques-uns, elle avoit pris autrefois ce nom de *Cherſonèſe*, de ſa forme de preſqu'isle; mais, ſelon d'autres, c'eſt un roi du pays qui portoit ce même nom, & qui le lui donna.

Le nom de *Cherſonèſe* a été commun à pluſieurs villes & autres lieux, à cauſe de leur ſituation en forme de preſqu'isle. On parle 1°. d'une ville de Libye, qui ſe nommoit auſſi *Cherrura*, ſi on en croit Etienne de Byzance. 2°. D'un promontoire d'Aſie dans la Lycie, ſelon le même. 3°. D'une ville de l'Aſie mineure auprès de Cnide ſelon le même, & par conſéquent dans la Doride. 4°. D'une ville d'Eſpagne, près de Sagonte, ſelon Strabon. 5°. D'une ville maritime vers le

Digitized by Google

Palus-Méotide. Strabon dit que c'étoit une colonie des habitans d'Héraclée, qui étoient ſur le Pont vers la côte de Bithynie. 6°. D'un port de Thrace ſur le Pont-Euxin, entre Apolloniade & Thyniade, ſelon Arrien en ſon *Periple* du Pont-Euxin. 7°. D'une isle voiſine de l'isle de Crete avec une bourgade de même nom, ſelon Etienne de Byzance. 8°. Le même auteur dit qu'il y en a encore une autre, près de la ville de Corronite. Ortélius, ne ſachant où la chercher, avoit ſoupçonné qu'il falloit lire *Corinthe* au lieu de *Corronite*; mais, Berkelius doute s'il ne faut pas écrire *Coronide*, & renvoye au Scholiaſte de Pindare.

CHERSYDRE, *Hiſt. Nat.* Voici un de ces animaux dont les anciens qui en ont fait mention, nous ont laiſſé une deſcription ſi incomplette, qu'il eſt difficile de ſavoir ſous quel nom il exiſte aujourd'hui. C'eſt même une reflexion aſſez généralement occaſionnée par la lecture de leurs ouvrages, qu'ils n'ont point reconnu la néceſſité de décrire avec quelque exactitude les objets de la nature qu'ils avoient continuellement ſous leurs yeux, ſoit qu'ils fuſſent dans l'opinion que leur nation & leur idiome ſeroient éternels, ſoit qu'ils n'euſſent pas imaginé que ſans une deſcription très-étendue & très-rigoureuſe d'un objet, tout ce qu'on en dit d'ailleurs, ſe trouvant attaché à la ſignification d'un mot, ſi cette ſignification s'obſcurcit, le reſte ſe perd en même tems. En effet, à quoi ſert ce que Celſe, Actius & les autres racontent du *cherſydre*, & preſcrivent ſur ſa morſure, ſi tout ce qu'on ſait de cet animal, c'eſt que c'eſt un ſerpent amphibie ſemblable à un petit aſpic terreſtre, à l'exception qu'il a le cou moins gros?

CHERTSEY, (N), *Géog. Mod.*, bourg d'Angleterre, dans la province de Surrey. Il eſt ſitué ſur la Tamiſe, proche d'un endroit où les anciens Bretons diſputerent le paſſage de cette riviere à Jules Céſar. Il fait un bon commerce de drêche, & il a une bonne école publique. L'on y montre les ruines d'un monaſtere, où le corps mort de l'infortuné roi Henri VI. fut dépoſé l'an 1471. avant que d'être inhumé à Windſor; & l'on s'y glorifie d'avoir vû dans le ſiecle dernier l'aimable poete Cowley, dégouté de la cour & des villes, chercher une retraite paiſible dans ce bourg, & y fournir le reſte de ſa carriere, dans les occupations non brillantes & non ingrates d'une vie rurale & champêtre. (D. G.)

CHERVAL, (N), *Géog.*, nom propre d'une riviere d'Angleterre, qui a ſa ſource auprès de Banburi, & ſon embouchure dans l'Iſis, après avoir arroſé Oxford.

CHERUBIN, (R), ſ. m., *Théolog.*, du mot hébreu כרוב *Cherub*, dérivé de la racine *Chald. Syr. Arabe* כרב *Charab*, analogue avec le verbe grec γράφω, & l'allemand *graben*, *tracer des ſillons*, des *traits*, *graver*, *tailler*, *former*. *Cherub* ſignifie proprement & originairement une figure *gravée*, *taillée*, *jettée en fonte*, *deſtinée en broderie*, ſuivant l'imagination de l'artiſte, *Exod.* XXVII. Aben-Eſra, Neuman *in geneſi ling. ſanctæ*, Schultens *in notis ad Haririum*.

Ce dernier auteur croit que l'on donnoit ce nom à toutes les figures hiéroglyphiques d'animaux, qui par leur compoſition biſarre n'approchoient d'aucune figure qui nous ſoit connue, & que c'eſt delà que les Grecs ont tiré les mots γρῖφος, *enigme*, & γρὺψ *gryphon*, figure moitié aigle, moitié lion. Ces ſymboles hieroglyphiques furent en effet fort en uſage chez les Egyptiens, comme leurs monumens en font foi; & nous en voyons des exemples dans les deſcriptions de quelques viſions des prophetes, *Dan.* VII. *Ezech.* I. *Apoc.* IX. *v.* HIÉROGLYPHES.

Moïſe nous parle, ſous le nom de *Cherubin*, de deux figures d'or pur travaillées au marteau, qu'il eut ordre de placer ſur le propitiatoire. *v.* ARCHE, PROPITIATOIRE. Ces deux *cherubins* avoient des ailes étendues en haut dont ils couvroient le propitiatoire, avec deux faces ou viſages diſpoſés vis-à-vis l'un de l'autre, de façon que leurs regards s'abaiſſoient vers ce même couvercle de l'arche,

che, *Exod.* XXV. 18-20. I. *Rois* VI. 24-27. *Hébr.* IX. 5.

Il nous importe aſſez peu de ſavoir au juſte ſi l'idée de ces *cherubins* fut empruntée des figures ſymboliques des Egyptiens ſuivant l'opinion de Spencer, de le Clerc, &c. ou en général des caracteres communs à tous les peuples, comme l'a prétendu Pluche, *Hiſtoire du ciel*; ou ſi ce ſont plutôt les Egyptiens qui ont exprimé leurs hiéroglyphes ſur le modele des *cherubins* de Moïſe, comme l'ont cru Clément d'Alexandrie & d'autres habiles interprêtes. Nous ne croyons pas même qu'il ſoit fort eſſentiel de connoître quelle a été préciſément la figure de ces *cherubins*, ſi ç'a été une figure d'homme, d'oiſeau, de bœuf, &c. ou une figure parée de pluſieurs aîles, & toute couverte d'yeux: ſymbole fort commun chez les Egyptiens pour exprimer la vigilance & la promptitude des eſprits, adorateurs de la divinité.

Ce qui paroît le plus vraiſemblable, c'eſt que ces *cherubins* n'étoient d'un côté ni des figures approchant des naturelles, comme l'obſerve Joſephe, *Ant. Jud.* III. 6. ni de l'autre des gryphons, ni des figures bizarres & difformes, mais plutôt des emblèmes ſymboliques, qui repréſentoient les caracteres des anges, & cela d'une maniere à inſpirer aux Hébreux, peuple groſſier & qui ne pouvoit être frappé que par des choſes ſenſibles, un reſpect profond pour ces intelligences céleſtes, & dès là même leur donner de grandes idées de ce Dieu dont elles étoient repréſentées comme les miniſtres deſtinés à exécuter ſes ordres. En effet, l'arche étant le ſymbole de la préſence de Dieu au milieu d'eux, & en quelque maniere ſon trône duquel il donnoit ſes ordres, les *cherubins*, placés ſur cette arche, étoient très-propres à repréſenter ſymboliquement ces eſprits bienheureux qui aſſiſtent devant lui; ces eſprits adminiſtrateurs qui ſont ſes héros & ſes meſſagers. Les aîles de ces *cherubins* exprimoient la promptitude de leur obéiſſance; les yeux, leur intelligence toujours attentive; les regards fixés ſur le propitiatoire, leur admiration pour les myſteres, dont l'arche étoit la figure. I. *Pierre* I. 12.

C'étoit d'entre ces *cherubins* que Dieu rendoit ſes oracles; d'où vient qu'il nous eſt repréſenté comme aſſis *entre les cherubins*, *Pſ.* XCIX. 1. & ſur les nuées comme ſur des *cherubins* volant dans les airs, *Pſ.* XVIII. 11. Ces nuées ſont appellées auſſi *ſon chariot*, *Pſ.* CIV. 3. & c'eſt là vraiſemblablement ce qui a fait croire à quelques auteurs, que *cherub* ſignifie *chariot*, comme étant formé, par tranſpoſition des lettres, de רכב *rachab*, *conduire un chariot*. Le *chariot des cherubins* dont il eſt parlé I *Chron.* XXVIII. 18. a pu auſſi les confirmer dans cette idée.

Les Juifs & les chrétiens d'aujourd'hui ont repréſenté les *cherubins* ſous la figure d'un jeune homme nud & aîlé, quelquefois avec la couleur du feu, pour exprimer l'amour divin dont les anges ſont embraſés. Cette idée eſt fondée uniquement ſur une étymologie hazardée, par laquelle ils font dériver le mot *cherub* d'un mot chaldéen qui ſignifie, *comme un enfant*. D'autres leur ont donné la figure d'un bœuf, s'appuyant ſur deux raiſons; la premiere c'eſt l'étymologie même du mot *cherub*, qui peut ſignifier un *laboureur*, & qui déſigne même dans l'écriture un *homme* ou un *animal* très-fort, *Ezech.* XXVIII. 14, ce qui convient très-bien au bœuf. La ſeconde c'eſt que la figure des *cherubins* qu'Ezechiel vit, avoit la face d'un bœuf, I. 10. X. 14.

La premiere de ces raiſons eſt trop légere pour s'arrêter à la refuter: quant à la ſeconde, on n'a qu'à lire Ezechiel pour voir que les *cherubins* n'avoient rien de commun avec ceux de Moïſe. Dans la deſcription qu'il nous en fait, on trouve la figure de l'homme, celles du bœuf, du lion & de l'aigle: mais chacun de ces *cherubins* réuniſſoit-il toutes ces figures à la fois, ou n'en avoit-il qu'une d'entr'elles ſéparément? c'eſt ſur quoi on n'eſt point encore d'accord. Qu'eſt-

ce que ces *cherubins* repréſentoient? c'eſt ce qu'on ſait encore moins. On n'apperçoit en tout cela, que des ſymboles hiéroglyphiques, comme nous l'avons dit plus haut, mais tellement obſcurs & inintelligibles que tous ceux qui en ont entrepris l'explication, n'ont dit que des abſurdités, comme on peut s'en convaincre par la lecture de Jurieu, *Hiſtoire des dogmes*, *P. II.* Le lecteur après cela nous diſpenſera bien d'en parler. (C. C.)

CHÉRUBIN *d'Orléans*, *le Pere*, (N), *Hiſt. Litt.*, ſavant capucin du XVIIe ſiecle. Il eſt auteur de la *Dioptrique oculaire*, & de la *Viſion parfaite*, deux ouvrages fort curieux & très-utiles pour les artiſtes opticiens. Dans le dernier, ce pere tâche de mettre en honneur ſon téleſcope binocle, invention déja propoſée par ſon confrere le P. Rheita. *v.* RHEITA.

CHÉRUBIN, *Hiſt. Mod.*, ordre militaire de Suede, dit autrement *de Jeſus*, ou *collier des Séraphins*, établi par Magnus III. roi de Suede l'an 1334; mais il ne ſubſiſte plus que dans quelques hiſtoires, depuis que Charles IX. roi de Suede & pere de Guſtave Adolphe, introduiſit dans ſes Etats la confeſſion d'Ausbourg au commencement du XVIIe ſiecle. Et comme cet ordre n'eſt plus d'une curioſité actuelle, on peut conſulter ſur ſon établiſſement André Favin & Lacolombiere, dans leur *théatre d'honneur*.

CHÉRUBIQUE, adj., *Théolog.*, épithete qui déſigne un hymne de la liturgie des Grecs, & qui lui vient des chérubins dont il eſt fait mention. Il ſe recite chez les catholiques, quand on tranſporte les ſaints dons du petit autel à l'autel des ſacrifices. On en rapporte l'inſtitution au tems de l'empereur Juſtinien.

CHERVEL *ou* CHARWEL, *Géogr.*, riviere d'Angleterre dans la province d'Oxford.

CHERVI *ou* GEROLLES, (R), f. f., *Botan.*, *ſiſarum*; plante ombellifere que M. Linné réunit au genre des berles, & dont Tournefort faiſoit un genre à part, ſemblable pour la fructification à celui de la berle & diſtingué par les racines en navet. *v.* BERLE.

On ne connoit qu'une eſpece de *chervi*, appellé par M. Linné *ſium foliis pinnatis*, *floralibus ternatis*, *ſp. pl.* 361. Sa racine eſt compoſée de pluſieurs navets cylindriques, ridés, faciles à caſſer, longs de quatre à ſix pouces, gros comme le doigt, attachés à un collet, blancs en dedans, & d'un goût ſucré. Ses tiges ſont cannelées & hautes de deux pieds; ſes feuilles ſont compoſées de deux ou trois paires de folioles dentées, rangées le long d'une côte terminée par une impair: celles du haut de la plante ne ſont compoſées que de trois folioles: les pedicules ſont cylindriques, marqués d'un ſillon. Les fleurs naiſſent au bout des branches; elles ſont blanches, odorantes: chaque ombelle ſoit partielle ſoit totale, a une enveloppe de cinq ou ſix feuilles: ces fleurs ſont ſuivies de graines compoſées de deux ſemences ovales, ſillonnées ſur le dos. On cultive cette plante dans les jardins: M. Linné la croit originaire de la Chine. (D.)

Uſage. La racine de *chervi* eſt très-douce, & par conſéquent tres-alimenteuſe. On en fait un uſage fort commun à titre d'aliment; on la ſert ſur les meilleures tables apprêtées de diverſes façons. Cette racine paſſe à juſte titre pour fort ſaine. *v.* LÉGUME & DIETE.

Boerhaave la recommande dans les crachemens & les piſſemens de ſang, & dans les maladies de poitrine qui menacent de la phthiſie; dans la ſtrangurie, le teneſme, la dyſſenterie & dans la diarrhée: il conſeille ſes racines dans ces cas, cuites dans le lait, dans le petit-lait, dans les bouillons de viande, & il les fait entrer dans tous les alimens de ces malades.

Les racines de *chervi* ont paſſé encore pour apéritives, diurétiques, vulnéraires, excitant la ſemence, donnant de l'appétit, &c. mais en général on ne ſe ſert preſque pas de ces racines comme médicament.

Digitized by Google

La racine de *chervi* eſt une de celles dont M. Margraff a retiré un beau ſucre blanc, peu inférieur à celui des cannes à ſucre. *v.* SUCRE, & *l'hiſtoire de l'acad. royale des Sciences & Belles-lettres de Berlin.*

CHERVINSKO, (R), *Géogr.*, ville de Pologne, dans le palatinat de Mazovie, ſur la Viſtule, remarquable par un bâtiment magnifique, qui eſt celui d'une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de S. Auguſtin, & qui eſt une des plus riches & des plus conſidérables de la Pologne, poſſédée toujours par un des plus grands ſeigneurs du royaume, même par des fils de roi; quoiqu'elle ſoit réguliere, elle vaut encore 40000 liv. de rente. Cette abbaye a une image de la Vierge, qui fait une des plus grandes dévotions de la Pologne. L'habit de ces moines eſt une ſoutane blanche avec un petit ſurplis court & ſerré comme un rochet, mais ſans manches, en forme de ſcapulaire.

CHERUSQUES *ou* CHERUSCES, (R), *Géogr.*, peuple ancien & puiſſant de la Germanie. Il habitoit entre le Weſer & l'Elbe, ſéparés des Cattes par la forêt Bacenis, ayant les Couchi au midi, depuis l'Elbe juſqu'au Weſer.

CHERZ, (R), *Géogr.*, ville de Pologne, dans la Mazovie, ſur le chemin de Varſovie à Leopol, à cinq lieues & demie de la premiere. Elle eſt ancienne même plus que Varſovie. Elle eſt bâtie de briques, mais fort détruite. Les maſures des tours & des murailles marquent leur ancienne grandeur. *Long. 30. 28. lat. 51. 58.*

CHESEAUX, *Jean Philippe de Loys de*, (N), *Hiſt. Litt.*, né à Lauſanne au canton de Berne en 1718, d'une famille ancienne & illuſtre du pays de Vaud, petit fils & diſciple de M. de Crouzas, profeſſeur en philoſophie à Lauſanne; trouva dans le ſein de ſa famille les leçons, les préceptes & le modele, & dans ſon propre fond, les talens & le goût néceſſaires pour faire les plus grands progrès dans les ſciences & la vertu. Auſſi rien peut-être n'a égalé dans le monde littéraire, & certainement rien n'a ſurpaſſé à l'un & l'autre égard le jeune de *Cheſeaux*.

A l'âge de 18 ans, il compoſa trois traités de phyſique; l'un étoit un *eſſai de Dynamique*, où il expliquoit & démontroit les expériences nouvelles du choc des corps. Le ſecond expliquoit par les effets du reſſort de l'air, la force de la poudre à canon. Le troiſieme avoit pour objet la propagation du ſon, & offroit l'expoſition & le développement des principes, que Newton n'avoit fait qu'indiquer dans la 8e ſection du ſecond livre de ſes *principes mathématiques de la Philoſ. naturelle*; ouvrage ſi concis que les plus grands mathématiciens ne parviennent à l'entendre qu'en l'étudiant avec ſoin. Les trois traités furent envoyés à Paris à l'académie royale en 1740. Elle les trouva dignes de l'impreſſion, & ils parurent en 1743. ſous le titre d'*eſſais de Phyſiques*. Dans le même tems, à l'âge où les jeunes gens penſent à peine, M. *de Cheſeaux* travailla à des *obſervations ſur Saturne*, pour éclaircir ce que M. Caſſini avoit inſeré à ce ſujet dans les *Mémoires de l'académie des ſciences* de Paris. Ces obſervations furent communiquées à M. Caſſini qui admira la préciſion, la clarté & l'utilité de cet ouvrage pour ſuppléer à ce qu'il avoit omis, ou qu'il n'avoit pas aſſez éclairci.

En 1743 au mois de Décembre, parut une comete célébre qui fournit de nouvelles occaſions à M. *de Cheſeaux* de s'occuper d'objets aſtronomiques. Les apparences du ciel lui étoient ſi familieres qu'il découvrit cet aſtre à la ſimple vue, tandis qu'à peine les autres aſtronomes la découvroient avec les téleſcopes: il lia correſpondance à ce ſujet avec les plus grands aſtronomes de ce tems-là: après 19 jours d'apparition, il décrivit ſelon le ſyſtême Newtonien, le cours de cette comete ſans s'en écarter de plus de 10 à 12 ſecondes dans l'eſpace de 24 jours après ſa prédiction; il fixa le jour auquel elle s'approcheroit le plus du ſoleil, & juſqu'à quel point elle s'en approcheroit; il marqua les bizarreries ap-

parentes de ſon cours: l'augmentation & la diminution ſucceſſives de ſa lumiere, détermina le jour auquel elle ceſſeroit d'être viſible. Il traça de tout cela une carte qu'il envoya à tous les aſtronomes pour qu'ils vérifiaſſent ſes prédictions: il annonça à MM. Bernouilli & Kœnig qu'au commencement du mois de Mars ſuivant, elle paroîtroit avoir deux queues dont il leur indiquoit la direction. L'événement vérifia à tous égards ſes prédictions, & par là même la ſolidité de ſa théorie & la juſteſſe de ſes calculs. Il publia l'année ſuivante le corps de ſes *obſervations*, avec une méthode de calculer les élémens de la théorie des cometes préférables à celle de Gregory & de Newton lui-même, avec une carte du mouvement réel de la comete, & une autre carte repréſentant ſon mouvement apparent à travers les étoiles fixes. On n'avoit rien entrepris encore de pareil avant lui.

En 1746 M. *de Cheſeaux* avoit à peu près achevé une *Théorie des mouvemens lunaires*, pour corriger les élémens des tables lunaires de MM. de la Hire & Caſſini qui s'écartoient quelquefois du ciel de 7 à 8 degrés dans les ſyzygies, & de 15 à 20 minutes dans les quadratures. La troiſieme édition de la *Théorie lunaire* de Newton lui tomba alors entre les mains, & il y vit avec ſatisfaction que par une route différente, il étoit arrivé du premier coup au même but qu'avoit enfin atteint l'aſtronome Anglois.

En 1748 il envoya à l'academie royale des ſciences de Paris, une *Théorie des Cometes*, où il donnoit une nouvelle méthode de calculer leur orbite, qui demandoit moins de calcul & d'opération que les autres méthodes, & que l'on avoit envain cherchée juſqu'alors.

Les études théologiques & critiques auxquelles M. *de Cheſeaux* s'appliquoit avec un goût décidé, le conduiſirent à découvrir dans le prophète Daniel un nouveau cicle inconnu avant lui, qui fait harmoniſer les années, les mois & les jours. Ce cicle eſt une révolution de 1040 années. Il trouva que dans 379852 jours entiers, le ſoleil faiſoit 1040 revolutions complettes à l'égard du premier point du bélier, plus ſeulement 45″, & que dans le même nombre de jours entiers, la lune fait 12863 revolutions complettes à l'égard du ſoleil moins 26″. différence abſolument inſenſible, dans un ſi grand eſpace de tems. Il trouva & prouva que ce cicle de 1040 ans en tant que ſolaire, lunaire, & ſolilunaire, réuniſſoit toutes les conditions du grand cicle vainement cherché avant lui. Nous ne donnerons pas ici le détail des découvertes intéreſſantes ſur l'aſtronomie, la chronologie & la géographie dont on eſt redevable aux recherches de M. *de Cheſeaux*, on peut les voir dans un *recueil de ſes œuvres poſthumes* qui parurent en 1754.

Quelque gloire que ce philoſophe eût acquiſe par ſa pénétration & par ſes progrès étonnans dans les ſciences humaines & divines, quoique dans un âge ſi peu avancé, il s'en eſt acquis une bien plus ſolide encore dans l'eſprit de tous les gens de bien qui l'ont connu, par ſa piété & par ſa vertu; ſa *Théologie* étoit auſſi pure que ſon cœur. Il aimoit d'autant plus la religion qu'il l'avoit étudiée avec plus de déſir de connoître le vrai, & qu'il avoit apporté à cette étude une philoſophie plus exacte, & moins orgueilleuſe. Il a été le chrétien le plus ſincere & le plus éclairé, le moins diſputeur, le plus doux, le plus humain; l'homme de bien le plus modeſte, le plus indulgent pour les autres, & le plus ſévére pour lui-même; le philoſophe le plus profond, le ſavant le plus humble. Rien ne répandit plus d'amertume dans ſon ame que la vue de l'audace avec laquelle l'impiété oſoit ſe montrer à Paris, même parmi les gens de lettres. Il mourut dans cette capitale de la France le 30 Novembre 1751, regretté ſincérement de tous les cœurs droits & honnêtes, amis du vrai, des ſciences & de la vertu. (G. M.)

CHESELDEN, *Guillaume*, (N), *Hiſt. Litt.*, chirurgien célebre de la ville de

Digitized by Google

Londres, étoit de la ſociété royale. Les heureux ſuccès de M. Douglaſſ dans l'extraction de la pierre par le haut appareil, l'animerent à ſuivre & pratiquer la même méthode; & dans l'expérience qu'il en fit, il ne trouva d'autre ſujet de ſe repentir, que celui de n'avoir pas tenté ce ſecours plus tôt. Cet habile lithotomiſte donna en 1713 une *Anatomie du corps humain* : il y en a cinq éditions; la derniere a été imprimée à Londres en 1740. Cet ouvrage eſt parſemé d'*Obſervations chirurgicales* très-curieuſes, & orné de quarante planches très-exactes. Le même auteur a encore donné une *Oſteologie* avec de très-belles figures. On y trouve une expoſition très-exacte des maladies des os.

CHESERI, *Géogr.*, petite ville & pays d'Italie en Savoie, ſur les frontieres de la France, ſur la riviere de Valſerium, près du pays de Gex.

CHESHIRE, (R), *Géogr.*, province occidentale d'Angleterre, ſur la mer d'Irlande, avec titre de comté palatin. Elle touche à celles de Lancaſtre, de Derby, de Stafford, de Shrop, de Flint, & de Denbigh, & on lui donne 50 milles d'Angleterre en longueur, & 33 en largeur. Elle eſt très-fertile & très-peuplée : ſes pâturages ſur-tout ſont excellens; ils nourriſſent une multitude de chevaux, de brebis & de gros bétail, & l'on fait grand cas des fromages que l'on en ſort. Elle fournit auſſi de la houille & du très-bon ſel. Les rivieres principales qui l'arroſent ſont la Dee, la Wever, & la Tame. L'on y compte 720 mille arpens de terre, 13 villes tenant marché, 86 paroiſſes, 24 milles 54 maiſons, & 164324 habitans. Ses comtes palatins ne ſubſiſtent plus dès l'an 1200. Ils avoient commencé ſous Guillaume le conquerant, en la perſonne de Gerbhord, & ils finirent ſous Jean Sans-Terre, en celle de Simon de Montfort, comte de Leiceſtre. Leur pouvoir aſſez moderé dans ſon inſtitution devint exorbitant dans la ſuite; & ſoit vanité ſoit ambition, ils joignirent le faſte à l'autorité : ils prirent un appareil de princes, eux qui n'étoient qu'officiers de l'Etat; & par un pervertiſſement toujours dangereux, mais ordinaire en Europe dans ces tems-là, ajoutant à l'importance intrinſeque de leur charge autant qu'à ſes dehors, de ſerviteurs ils ſe firent maitres; ils firent nombre en un mot parmi les grands vaſſaux redoutables aux ſouverains, & leur hiſtoire groſſit la liſte des maux que le gouvernement féodal a produits. La couronne révendiquant l'adminiſtration de cette province, à l'extinction de ſes comtes, ne la dépouilla pas de ſes priviléges particuliers. Elle y laiſſa même ſubſiſter la cour Palatine, tribunal dont reſſortiſſent encore aujourd'hui les habitans de la ville de Cheſter, capitale du comté. Cette ville & ce comté députent enſemble 4 membres au parlement du royaume. (D. G.)

CHESIL, (N), *Aſtron.*, nom hébreu d'une conſtellation que l'on croit être le ſcorpion, quoiqu'on ne puiſſe pas l'aſſurer préciſément. Voyez mon *Aſtronomie*, art. 611. (D. L.)

CHESNE, *André du*, (N), *Hiſt. Litt.*, appellé *le Pere de l'hiſtoire de France*, naquit en 1584 à Isle-Bouchard en Touraine. Il fut écraſé en 1640, âgé de 56 ans, par une charette en allant de Paris à ſa maiſon de campagne à Verriere. On a de lui, 1°. une *Hiſtoire des papes*, in-fol. 2 vol. 2°. Une *Hiſtoire d'Angleterre*, en 2 vol. in-fol. 3°. L'*Hiſtoire des cardinaux François*, qu'il commença & que ſon fils acheva en partie. 4°. Un *Recueil des hiſtoriens de France*. Il devoit contenir 24 volumes in-fol. Il donna les deux premiers volumes depuis l'origine de la nation juſqu'à Hugues Capet; le troiſieme & le quatrieme, depuis Charles-Martel juſqu'à Philippe Auguſte, étoient ſous preſſe lorſqu'il mourut. Son fils François *du Cheſne* héritier de l'érudition de ſon pere, publia le cinquieme depuis Philippe-Auguſte juſqu'à Philippe le Bel. 5°. *Hiſtoriæ Normanorum Scriptores antiqui*, Paris 1619 in-fol. collection très eſtimée. Pluſieurs *Généalogies* & quelques autres ouvrages.

Du Cheſne étoit un des plus ſavans hommes que la France ait produits pour l'hiſtoire, ſur-tout pour celle du bas-empire. La *Recherche ſur les antiquités des villes de France*, que pluſieurs écrivains lui ont attribuée, ne paroît être ni de lui, ni digne de lui.

CHESNEAU, ſ. m., ſe dit, en terme de *Plombiers*, d'un canal de plomb de 17 pouces de large, plus ou moins, qui porte ſur l'entablement d'une maiſon, pour recevoir les eaux du comble, & les conduire par un tuyau de deſcente dans les cours & puiſarts. Il y a des *cheſneaux à bavettes*; il y en a à *bords*. Les premiers ſont recouverts par une bande de plomb; les autres n'ont qu'un rebord.

En terme de Fontainier, *cheſneau* eſt une rigole de plomb qui diſtribue à un rang de maſques ou de chandeliers, l'eau qu'il reçoit d'une nappe ou d'un bouillon ſupérieur.

CHESNEGHIR-BACHI, *Hiſt. Mod.*, un des douze principaux officiers de la cour du grand-ſeigneur. Il eſt chef des officiers de la bouche & de l'échanſonnerie, ou de ceux qui font l'eſſai des viandes & des liqueurs qu'on préſente au ſultan. Ce nom eſt compoſé du Perſan *cheſné*, qui ſignifie l'*eſſai qu'on fait des viandes* ou *de la boiſſon*, & de *gir*, qui vient du verbe *griſten*, & ſignifie *prendre*; auxquels on ajoûte *bachi*, nom commun à beaucoup de charges en chef chez les Turcs. Quelques-uns le nomment *cheſchighir*, de *cheſchide*, qui veut dire *goûter*.

CHESTER, (R), *Géogr.*, ville épiſcopale d'Angleterre, capitale de la province de ſon nom, autrement dite *Cheſhire*. Les princes de Galles, fils ainés des rois d'Angleterre, en prennent le titre de comte. C'eſt une grande & ancienne ville ſituée ſur la Dée, & pourvue d'un port, où s'embarquent pour l'ordinaire ceux qui vont d'Angleterre à Dublin. Quelques autels & quelques autres monumens d'antiquité que l'on y trouve, font juger que du tems des Romains, elle étoit la ſtation de la *Legio Victrix Viceſima*. L'on ne croit cependant pas que les murailles dont elle eſt ceinte & qui ſont à Creneaux, non plus que ſes portes qui ſont à Poternes, & ſon château qui renferme une tour appellée *tour de Jules Céſar*, ſoient de fondation auſſi reculée dans les ſiecles paſſés. La tradition ne les fait commencer qu'au tems de l'heptarchie, attribuant leur premiere conſtruction à Edelſtede princeſſe des Merciens; & encore veut-on que ſon château n'ait été bâti que par Lupus ou Loup, neveu de Guillaume le conquérant. Il eſt conſtant néanmoins que c'eſt depuis long-tems une des plus importantes places d'Angleterre: il eſt averé que dès les guerres des Danois, elle a pris une part conſidérable à toutes celles qui ont déchiré le royaume; & l'on ſait qu'au ſiecle dernier, elle ſoutint contre les parlementaires, un long ſiége en faveur de Charles I. C'eſt aujourd'hui une ville gardée par une garniſon nombreuſe, & floriſſante par un commerce étendu. Les ſables de la mer avoient à la longue embarraſſé le cours de la Dée, & comblé même le port de *Cheſter*, il y a 40 ans; un acte du parlement de 1732, & un autre de 1741 porterent remedes à ces maux, & de nos jours la navigation s'y fait avec autant de facilité que de ſuccès. L'on y commerce en toiles & autres marchandiſes d'Irlande, en bétail, en toutes ſortes de denrées, & ſur-tout en fromages, & en terre de pipes: l'on compte qu'année commune il s'expédie dans la ville de *Cheſter* 30 mille tonneaux de fromages, dont 14000 vont à Londres, 8000 à Briſtol, & 8000 en Ecoſſe & en Irlande. *Cheſter* eſt une ville aſſez bien bâtie & fort peuplée. L'on y trouve une cathedrale fondée par le roi Edgar, 10 autres égliſes & une école de charité. Elle eſt gouvernée par un mayre, des ſcheriffs, des aldermans, & par des conſeillers: ſon tribunal appellé *cour Palatine*, ſe tient dans le château. Elle a un très-beau port ſur la Dée, ainſi que pluſieurs machines ingénieuſes qui l'abbreuvent des eaux de cette riviere; & elle a une bourſe marchande, dont les connoiſſeurs eſtiment l'architecture. Mais

Digitized by Google

une choſe que l'on reproche à la ville de *Cheſter* c'eſt l'obſcurité de ſes rues : elles ſont bordées d'arcades qui mettent les paſſans à couvert du ſoleil & de la pluie, jettent un air trop ſombre ſur les maiſons & dans les boutiques. L'avantage de pouvoir ſe promener à l'abri des injures du tems, ne balance pas, dit-on, dans une ville marchande, l'inconvénient de ne voir goutte. *Long. 14. 35. lat. 53. 12.*

Il y a dans l'Amérique ſeptentrionale, en Penſylvanie, une ville du nom de *Cheſter*, ſituée au midi de Philadelphie, ſur la riviere de Lawar, qui lui donne un port capable de contenir les plus grands vaiſſeaux. *Long. 303. 35. lat. 40. 15.* (D. G.)

CHESTERFIELD, (R), *Géogr.*, ville d'Angleterre, dans la province de Derby, & dans le fertile canton de Scarſdale, agréablement ſituée ſur une colline entre deux rivieres. Elle eſt peu conſidérable par ſon enceinte, mais elle l'eſt beaucoup par le nombre, l'induſtrie & l'activité de ſes habitans ; & elle l'eſt encore d'une façon particuliere par le titre de comte qu'en porte Philippe Dormer Stanhope, l'un des ſeigneurs Anglois qui, depuis 50 ans, ait joui avec le plus de diſtinction, de la confiance de ſon ſouverain, de l'eſtime de ſa nation, & du reſpect des gens de lettres. *Long. 16. 10. Lat. 53. 20.* (D. G.)

CHETEL. *v.* CHAPTEL & CHEPTEL.

CHETIF, FRELE, adj., *Jardinage & autres Arts*, ſe dit d'un arbre foible, d'une fleur avortée.

CHETINA, *Géogr.*, ville de l'iſle de Candie, ſur la riviere de Naparol.

CHETRON, terme de *Coffretier-Malletier* ; c'eſt une eſpece de petite layette en forme de tiroir, qu'on ménage dans quelque endroit du dedans d'un coffre, pour y mettre à part les choſes, ou de plus de conſéquence, ou qu'on veut trouver plus aiſément ſous ſa main.

CHEVAL, (R), ſ. m., *Hiſt. Nat. Man. & Marée.*, *equus*, animal quadrupede, du genre des ſolipedes, connu de tout le monde par la beauté de ſa taille, le courage, la force, la docilité de ſon caractere, & l'utilité infinie dont il eſt à l'homme.

La domeſticité du *cheval* eſt ſi ancienne, qu'on ne trouve plus de *chevaux* ſauvages dans toutes les parties de l'Europe. Ceux que l'on voit par troupes en Amérique ſont des *chevaux* domeſtiques & Européens d'origine, que les Eſpagnols y ont tranſportés, & qui s'y ſont multipliés ; car cette eſpece d'animaux manquoit au nouveau monde, ainſi que les Eſpagnols le remarquerent d'abord par la frayeur des Mexicains & des Peruviens, qui, les voyant montés ſur des *chevaux*, les prirent pour des dieux. Ces animaux ſe ſont très-bien multiphés dans ce climat. On en voit quelquefois dans l'iſle de Saint-Domingue des troupes de plus de cinq cens qui courent tous enſemble. Lorſqu'ils apperçoivent un homme, ils s'arrêtent tous ; l'un d'eux s'approche à une certaine diſtance, ſouffle des naſeaux, prend la fuite, & tous les autres le ſuivent.

Ces animaux, quoique rendus à la nature, paroiſſent, dit-on, avoir dégénéré & être moins beaux que ceux d'Eſpagne, quoiqu'ils ſoient de cette race. Peut-être ce climat leur eſt-il moins favorable pour l'élégance de la forme. Quoiqu'il en ſoit, ces *chevaux* ſauvages ſont beaucoup plus forts, plus légers & plus nerveux que la plupart des *chevaux* domeſtiques : ils ont, dit M. de Buffon, ce que donne la nature, la force & la nobleſſe ; les autres n'ont que ce que l'art peut donner, l'adreſſe & l'agrément.

Le naturel de ces animaux n'eſt point féroce ; ils ſont ſeulement fiers & ſauvages, ils prennent de l'attachement les uns pour les autres : il ne ſe font point la guerre entr'eux, & vivent en paix, parce que leurs appétits ſont ſimples, modérés & qu'ils ont aſſez pour ne ſe rien envier.

Les habitans de l'Amérique prennent les *chevaux* ſauvages dans des laqs de corde qu'ils tendent dans les endroits que ces animaux fréquentent : ſi le *cheval* ſe prend par le col, il s'étrangle lui-

même ſi on n'arrive pas aſſez tôt pour le ſecourir. On attache l'animal fougueux à un arbre, & en le laiſſant deux jours ſans boire ni manger, on le rend docile; & même avec le tems, il devient ſi peu farouche, que s'il ſe trouve dans le cas de recouvrer ſa liberté, il ne devient plus ſauvage, & ſe laiſſe reprendre par ſon maître.

La plus noble conquête, dit M. de Buffon, que l'homme ait jamais faite, eſt celle de ce fier & fougueux animal, qui partage avec lui les fatigues de la guerre & la gloire des combats. Auſſi intrépide que ſon maître, le *cheval* voit le péril & l'affronte: il ſe fait au bruit des armes: il l'aime, il le cherche, & s'anime de la même ardeur; il partage auſſi ſes plaiſirs à la chaſſe, aux tournois & à la courſe: il brille & il étincelle; mais docile, autant que courageux, il ne ſe laiſſe point emporter à ſon feu, il ſait réprimer ſes mouvemens; non-ſeulement il fléchit ſous la main de celui qui le guide, mais il ſemble conſulter ſes deſirs, & obéiſſant toujours aux impreſſions qu'il en reçoit, il ſe précipite, ſe modere ou s'arrête, & n'agit que pour y ſatisfaire: c'eſt une créature qui renonce à ſon être, pour n'exiſter que par la volonté d'un autre, qui ſait même la prévenir, qui, par la promptitude & la préciſion de ſes mouvemens, l'exprime & l'exécute; qui ſent autant qu'on le déſire, & ne rend qu'autant qu'on veut; qui ſe livrant ſans réſerve, ne ſe refuſe à rien, ſert de toutes ſes forces, s'excede, & même meurt pour mieux obéir. En un mot la nature lui a donné une diſpoſition d'amour & de crainte pour l'homme, avec un certain ſentiment des ſervices que nous pouvons lui rendre: & ce ſolipede connoît moins ſon eſclavage que le beſoin de notre protection.

Deſcription des qualités eſſentielles qui forment un beau cheval. Pour juger plus ſûrement des occaſions où les défauts ſont ou ne ſont pas compenſés par les qualités, il eſt à propos d'avoir dans l'eſprit le modele d'un *cheval* parfait, auquel on puiſſe comparer les autres *chevaux*. Voici l'eſquiſſe de ce modele.

Le *cheval* eſt de tous les animaux celui qui avec une grande taille a le plus de proportion & d'élégance dans les parties du corps. En lui comparant les animaux qui ſont immédiatement au deſſus & au deſſous, on trouve que l'âne eſt mal fait, que le lion a la tête trop groſſe, que le bœuf a la jambe trop menue, que le chameau eſt difforme, & que le rhinoceros & l'éléphant ne ſont, pour ainſi dire, que des maſſes. Dans le *cheval* bien fait l'attitude de la tête & du col contribue plus que celle de toutes les autres parties du corps, à donner à cet animal un noble maintien. Une belle encolure doit être longue & relevée, & cependant proportionnée à la taille du *cheval*. Lorſqu'elle eſt trop longue ou trop menue, les *chevaux* donnent ordinairement des coups de tête; & quand elle eſt trop courte & trop charnue, ils ſont peſans à la main. Pour que la tête ſoit le plus avantageuſement placée, il faut que le front ſoit perpendiculaire à l'horiſon. La tête doit être ſeche, & menue ſans être trop longue; les oreilles peu diſtantes, petites, droites, immobiles, étroites, déliées & bien plantées ſur le haut de la tête; le front étroit & un peu convexe; les ſalieres remplies, les paupieres minces, les yeux clairs, vifs, pleins de feu, aſſez gros & avancés à fleur de tête; la prunelle grande, la ganache décharnée & un peu épaiſſe; le nez un peu arqué; les naſeaux bien ouverts & bien fendus: la cloiſon du nez mince, les levres déliées, la bouche médiocrement fendue, le garrot élevé & tranchant; les épaules ſeches, plates & peu ſerrées; le dos égal, uni, inſenſiblement arqué ſur la longueur, & relevé des deux côtés de l'épine qui doit paroître enfoncée; les flancs pleins & courts; la croupe ronde & bien fournie; la hanche bien garnie, le tronçon de la queue épais & ferme; les bras & les cuiſſes gros & charnus; le genou rond en devant; le jarret ample & évidé; les canons minces ſur le devant & larges

Digitized by Google

larges ſur les côtés, le nerf bien détaché, le boulet menu, le fanon peu garni, le paturon gros & d'une médiocre longueur, la couronne peu élevée, la corne noire, unie & luiſante; le ſabot haut, les quartiers ronds, les talons larges & médiocrement élevés, la fourchette menue & maigre, & la ſole épaiſſe & concave.

Remarques ſur les perfections & imperfections d'un cheval. Il y a peu de *chevaux* dans leſquels on trouve raſſemblées toutes les perfections dont on vient de parler. Lorſqu'on achete un *cheval*, il y a pluſieurs obſervations à faire pour n'être point trompé, & reconnoître tous ſes défauts: mais ce détail ſeroit déplacé ici. Comme il y a peu d'animaux qu'on ait autant étudiés que le *cheval*, nous renvoyons aux ſources mêmes pour prendre connoiſſance, dans un plus grand détail, d'une multitude d'objets concernant cet animal, dont nous ne parlerons point, parce qu'ils ſe rapprochent plus de l'art & s'éloignent davantage de l'hiſtoire naturelle. Ces ſources ſont: *le nouveau parfait maréchal*, de M. Garſaut; l'*école & les élémens de la cavalerie*, de M. de la Guériniere; *le nouveau Newcaſtle*, par M. Bourgelat; *le véritable & parfait maréchal*, par M. Solleyzel; le troiſieme volume de l'*Hiſtoire naturelle*, de MM. de Buffon & d'Aubenton; la *Connoiſſance des chevaux*; le *Traité* de Georges Simon Winter, petit in-folio, avec figures. Nous allons ſeulement faire d'après M. de Buffon, quelques remarques qui pourront mettre en état de juger des perfections ou imperfections d'un *cheval*.

On juge aſſez bien du naturel & de l'état actuel de l'animal par le mouvement des oreilles. Il doit lorſqu'il marche, avoir la pointe des oreilles en avant: un *cheval* fatigué a les oreilles baſſes: ceux qui ſont coleres & malins portent alternativement l'une des oreilles en avant, & l'autre en arriere: tous portent l'oreille du côté où ils entendent quelque bruit; & lorſqu'on les frappe ſur le dos ou ſur la croupe, ils tournent les oreilles en arriere. Les *chevaux* qui ont les yeux enfoncés ou un œil plus petit que l'autre, ont ordinairement la vue mauvaiſe: ceux dont la bouche eſt ſeche, ne ſont pas d'un auſſi bon tempérament que ceux dont la bouche eſt fraiche & devient écumeuſe ſous la bride.

Le *cheval* de ſelle doit avoir les épaules plates, mobiles & peu chargées; le *cheval* de trait au contraire doit les avoir groſſes, rondes & charnues: ſi cependant les épaules d'un *cheval* de ſelle ſont ſi ſeches, qu'elles avancent trop ſous la peau, c'eſt un défaut qui défigue que les épaules ne ſont pas libres, & que par conſéquent le *cheval* n'eſt pas propre à ſupporter la fatigue. Un autre défaut pour le *cheval* de ſelle, eſt d'avoir le poitrail trop avancé, & les jambes de devant retirées en arriere, parce qu'alors il eſt ſujet à s'appuyer ſur la main en galopant, & même à broncher & à tomber. Lorſque les jambes de devant du *cheval* ſont trop longues, il n'eſt pas aſſuré ſur ſes pieds; ſi elles ſont trop courtes, il eſt peſant à la main. On a remarqué que les jumens ſont plus ſujettes que les *chevaux* à être baſſes du devant, & que les *chevaux* entiers ont le cou plus gros que les jumens & les hongres.

Les yeux des *chevaux* ſont ſujets à pluſieurs défauts qu'il eſt quelquefois difficile de reconnoître. Lorſque l'œil eſt ſain, on doit voir à travers la cornée deux ou trois taches couleur de ſuie au deſſus de la prunelle; car pour voir ces taches il faut que la cornée ſoit claire, nette & tranſparente. La prunelle petite, longue & étroite, ou environnée d'un cercle blanc, déſigne un mauvais œil: lorſque l'œil a une couleur bleue-verdâtre, la vue eſt certainement trouble.

Moyen de juger de l'âge des chevaux. Une des choſes les plus importantes à connoître, lorſqu'on achete un *cheval*, eſt ſon âge: les ſalieres creuſes n'en ſont qu'un indice équivoque, puiſqu'elles le ſont quelquefois dans les jeunes *chevaux* engendrés de vieux étalons: c'eſt par les dents qu'on peut en avoir une connoiſ-

ſance ſûre. Le *cheval* en a quarante, vingt-quatre machelieres, quatre canines & douze inciſives. Quinze jours après la naiſſance du poulain, les dents commencent à lui pouſſer: ces dents de lait tombent en différens tems, & ſont remplacées par d'autres. A l'âge de quatre ans & demi les dernieres dents de lait tombent & ſont remplacées par d'autres: ce ſont ces dernieres qui marquent l'âge du *cheval*. Elles ſont au nombre de quatre & aiſées à reconnoître; ce ſont les troiſiemes tant en haut qu'en bas, à les compter depuis le milieu de l'extrêmité de la mâchoire. On les nomme avec raiſon les *coins*, car elles ſont effectivement aux quatre coins qui bornent les dents inciſives. Ces dents ſont creuſes & ont une marque noire dans leur concavité: à quatre ans & demi elles ne débordent preſque pas au deſſus de la gencive, & le creux eſt fort ſenſible: à ſix ans & demi il commence à ſe remplir; la marque commence auſſi à diminuer & à ſe rétrécir, & toujours de plus en plus juſqu'à ſept ans & demi ou huit ans, que le creux eſt tout-à-fait rempli & la marque noire effacée. Lorſque ces dents que l'on nomme les *coins*, ne donnent plus de connoiſſance de l'âge du *cheval*, on cherche à en juger par les quatre dents canines. Juſqu'à l'âge de ſix ans ces dents ſont fort pointues; à dix ans celles d'en haut paroiſſent émouſſées, uſées & longues parce qu'elles ſont déchauſſées, la gencive ſe retirant avec l'âge; & plus elles le ſont, plus le *cheval* eſt âgé. De dix juſqu'à treize ou quatorze ans, il y a peu d'indices de l'âge, mais alors quelques poils des ſourcils commencent à devenir blancs. Il y a des *chevaux* dont les dents ſont ſi dures, qu'elles ne s'uſent point & ſur leſquelles la marque noire ne s'efface jamais; mais ces *chevaux* qu'on appelle *béguts*, ſont aiſés à reconnoître par le creux de la dent qui eſt abſolument rempli, & par la longueur des dents canines. On a remarqué qu'il y a plus de jumens que de *chevaux* qui ſont dans ce cas.

Comme la durée de la vie des animaux eſt proportionnelle au tems de leur accroiſſement, le *cheval* dont l'accroiſſement ſe fait en quatre ans, peut vivre ſix ou ſept fois autant, c'eſt-à-dire, vingt-cinq ou trente ans, & même plus.

Des allures du cheval. Le pas eſt l'allure la plus lente du *cheval*, il doit cependant être aſſez prompt. Il ne le faut ni allongé ni raccourci: ce mouvement eſt le plus doux pour le cavalier. La marche du *cheval* eſt d'autant plus légere, que ſes épaules ſont plus libres: il faut que le mouvement de ſa jambe ſoit facile, hardi: quand la jambe retombe, le pied doit être ferme, & appuyer également ſur la terre ſans que la tête ſoit ébranlée; car ſi la tête baiſſe, elle déſigne la foibleſſe des jambes. Le pas eſt un mouvement très-doux pour le cavalier, parce que cette marche ſe fait en quatre tems qui ſe ſuccedent immédiatement; car le pied droit de devant part le premier, & eſt ſuivi à peu de diſtance du pied gauche de derriere, auquel ſuccede le pied gauche de devant, & à celui-là le pied droit de derriere. Dans cette eſpece de mouvement, le centre de gravité du corps de l'animal ne ſe déplace que foiblement & reſte toujours à peu près dans la direction des deux points d'appui qui ne ſont pas en mouvement. Le cavalier va d'autant plus doucement, que les mouvemens du *cheval* ſont égaux & uniformes dans le train de devant & dans celui de derriere, & en général les *chevaux* dont le corps eſt long, ſont plus commodes pour le cavalier, parce que ſon corps ſe trouve plus éloigné du centre des mouvemens.

Lorſque le *cheval* trote, les pieds partent de même que dans le pas, avec cette différence que les pieds oppoſés tombent enſemble, ce qui ne fait que deux tems dans le trot, & un intervalle. La dureté du trot vient de la réſiſtance que fait la jambe de devant, lorſque celle de derriere ſe leve.

Dans le galop il y a ordinairement trois tems & deux intervalles: comme c'eſt

Digitized by Google

une eſpece de ſaut, toute la force vient des reins. La jambe gauche de derriere part la premiere & fait le premier tems: la jambe droite de derriere & la jambe gauche de devant tombent enſemble, c'eſt le ſecond tems; enſuite la jambe droite de devant fait le troiſieme tems. Dans le premier intervalle, quand le mouvement eſt vîte, il y a un inſtant où les quatre jambes ſont en l'air en même tems, & où l'on voit les quatre fers du *cheval* à la fois. Il réſulte donc de ces mouvemens, que la jambe gauche qui porte tout le poids & qui pouſſe les autres en avant, eſt la plus fatiguée. Il ſeroit à propos d'exercer les *chevaux* à galoper indifféremment des deux pieds de derriere, le *cheval* en ſoutiendroit plus long tems cet exercice violent. Les *chevaux* qui dans le galop levent bien haut les jambes de devant, avancent moins que les autres & fatiguent davantage: auſſi c'eſt à quoi l'on a grand ſoin d'exercer le *cheval* au manege. Le pas pour être bon, doit être prompt, léger & ſûr. Le trot, prompt, ferme & ſoutenu. Le galop, prompt, ſûr & doux.

L'amble eſt une allure que l'on regarde comme défectueuſe & non naturelle; car c'eſt celle que prennent les *chevaux* uſés lorſqu'on les force à un mouvement plus prompt que le pas, & les poulains qui ſont encore trop foibles pour galoper. Dans cette allure qui eſt très-fatigante pour le *cheval* & très-douce pour le cavalier, les deux jambes du même côté partent en même tems pour faire un pas, & les deux jambes de l'autre côté en même tems pour faire un ſecond pas. Ce mouvement progreſſif revient à peu près à celui des bipedes: dans cette allure du *cheval*, deux jambes d'un côté manquent alternativement d'appui, & ces *chevaux* ſont dès-lors plus ſujets à tomber.

L'entrepas & l'aubin ſont deux allures qui ſont mauvaiſes, & qui viennent l'une & l'autre d'excès de fatigue & de foibleſſe des reins du *cheval*. L'entrepas tient du pas & de l'amble, & l'aubin du trot & du galop. Les *chevaux* de meſſagerie prennent l'entrepas au lieu du trot, & les *chevaux* de poſte l'aubin au lieu du galop, à meſure qu'ils ſe ruinent.

Des haras. Les *chevaux* rendent de ſi grands ſervices, qu'on s'eſt attaché à les multiplier, à s'en procurer de belles races & à prendre ſoin de leur éducation. Il y a des haras dans pluſieurs pays. Pour établir un haras, il faut choiſir un bon terrein & un lieu convenable; on le diviſe en pluſieurs parties qu'on ferme de foſſés & de bonnes haies. On met les jumens pleines & celles qui allaitent leurs poulains dans la partie où le pâturage eſt le plus gras: on met celles qui n'ont point été couvertes dans un canton du pâturage moins gras, parce que ſi elles prenoient trop d'embonpoint, elles ſeroient moins propres à la génération. On renferme enfin les jeunes poulains entiers ou hongres dans la partie du terrein la plus ſeche & la plus inégale, pour les accoutumer à l'exercice & à la ſobriété. L'expérience a même appris que les *chevaux* ſont d'autant plus nerveux & d'un tempérament d'autant plus fort, qu'ils ont été élevés dans un terrein plus ſec. On laiſſe les *chevaux* dans ces pâturages pendant tout l'été; mais en hyver on les enferme dans des écuries dans leſquelles on les laiſſe en liberté.

Dès l'âge de deux ans ou deux ans & demi, le *cheval* eſt en état d'engendrer, & les jumens comme toutes les autres femelles, ſont encore plus précoces que les mâles: mais ces jeunes *chevaux* ne produiſent que des poulains mal conformés & mal conſtitués. On ne doit permettre au *cheval* de trait l'uſage de la jument qu'à quatre ans ou un peu plus, & qu'à ſix ou ſept ans aux *chevaux* fins, parce que ces derniers ſont plus long-tems à ſe former. Les jumens peuvent avoir un an de moins. Elles ſont en chaleur depuis la fin de Mars juſqu'à la fin de Juin: le tems de la plus forte chaleur ne dure guere que quinze jours ou trois ſemaines. Il faut profiter de ce tems pour

leur donner l'étalon, que l'on doit choiſir beau, bien fait, ſain par tout le corps, qui, outre toutes les belles qualités extérieures, ait encore toutes les bonnes qualités intérieures, du courage, de la docilité, de l'ardeur; car on a remarqué que le *cheval* communique, par la génération, toutes ſes bonnes & mauvaiſes qualités naturelles & acquiſes. Dans quelques climats la jument contribue moins que l'étalon à la beauté du poulain; mais elle contribue peut-être plus à ſon tempérament : c'eſt pourquoi il faut choiſir des jumens qui ſoient bonnes nourrices & d'une excellente conſtitution.

Lorſqu'on a choiſi un étalon qui a toutes les qualités requiſes, & que les jumens qu'on veut lui donner ſont raſſemblées, il faut avoir un autre *cheval* entier qui ne ſervira qu'à faire connoître les jumens qui ſont en chaleur. On fait paſſer toutes les jumens l'une après l'autre devant ce *cheval* entier. Il veut les attaquer toutes: celles qui ne ſont point en chaleur ſe défendent; il n'y a que celles qui y ſont qui ſe laiſſent approcher tout-à-fait; on le retire & on lui ſubſtitue le veritable étalon. On a ſoin de déferrer la jument; car il y en a qui ſont chatouilleuſes & qui ruent à l'approche de l'étalon. Un homme tient la jument par le licol, & deux autres conduiſent l'étalon par des longes. On aide à l'accouplement en détournant la queue de la jument; car un ſeul crin qui s'oppoſeroit, pourroit bleſſer l'étalon dangereuſement. On reconnoit que l'acte de la génération a été réellement conſommé, lorſque dans les derniers momens de la copulation, le tronçon de la queue de l'étalon a eu un mouvement de balancier près de la croupe; car ce mouvement accompagne toujours l'émiſſion de la liqueur ſéminale qui eſt très-abondante dans ces animaux.

Quoiqu'un bon étalon puiſſe ſuffire à couvrir tous les jours une fois pendant les trois mois que dure la monte, il vaut mieux ne lui donner qu'une jument tous les deux jours, pour le ménager davantage. Un étalon ainſi conduit peut couvrir quinze ou dix-huit jumens, & produire dix ou douze poulains dans les trois mois que dure cet exercice. Pendant que les jumens ſont en chaleur, il ſe fait une ſtillation d'une liqueur gluante & blanchâtre: c'eſt cette liqueur que les Grecs ont appellée l'*hippomanès* de la jument, & dont ils prétendoient qu'on pouvoit faire des philtres, ſur-tout pour rendre un *cheval* frénétique d'amour. Cet *hippomanès* eſt bien différent de celui qui ſe trouve dans les enveloppes du poulain. Voyez le mot HIPPOMANÈS.

Quelques perſonnes lâchent leur étalon dans le lieu où ſont raſſemblées les jumens; ces dernieres produiſent plus ſûrement que de l'autre façon; mais l'étalon ſe ruine plus en ſix ſemaines qu'il ne feroit en pluſieurs années, étant conduit avec modération de la maniere dont on vient de le dire.

Du croiſement des races. Une obſervation des plus eſſentielles & abſolument néceſſaire dans les haras, c'eſt le ſoin de croiſer les races, pour les empêcher de dégénérer.

Il y a dans la nature, dit M. de Buffon, un prototype général dans chaque eſpece, ſur lequel chaque individu eſt modelé, mais qui ſemble en ſe réaliſant s'altérer ou ſe perfectionner par les circonſtances; enſorte que rélativement à de certaines qualités, il y a une variation bizarre en apparence dans la ſucceſſion des individus, & en même tems une conſtance admirable dans toute l'eſpece. Le premier animal, le premier *cheval*, par exemple, a été le modele extérieur ou le moule intérieur ſur lequel tous les *chevaux* qui ſont nés, tous ceux qui exiſtent & tous ceux qui naîtront ont été formés; mais ce modele a pu s'altérer & ſe perfectionner en communiquant ſa forme & ſe multipliant..... L'empreinte originaire ſubſiſte en ſon entier dans chaque individu; mais que de nuances différentes dans les divers individus, tant dans l'eſpece humaine que dans celle

de tous les animaux, de tous les végétaux, de tous les êtres en un mot qui ſe reproduiſent!..... Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt qu'il ſemble que le modele du beau & du bon ſoit diſperſé par toute la terre, & que dans chaque climat il n'en réſide qu'une portion, qui dégénere toujours, à moins qu'on ne la réuniſſe avec une autre portion priſe au loin; enſorte que pour avoir de bon grain, de belles fleurs, &c. il faut en échanger les graines, & ne jamais les ſemer dans le même terrein qui les a produites; & de même, pour avoir de beaux *chevaux*, de bons chiens, &c. il faut donner aux femelles du pays des mâles étrangers, & réciproquement aux mâles du pays des femelles étrangeres: ſans cela les grains, les fleurs, les animaux dégénerent, ou plutôt prennent une ſi forte teinture du climat, que la matiere domine ſur la forme, & ſemble l'abâtardir: l'empreinte reſte, mais défigurée par tous les traits qui ne lui ſont pas eſſentiels. En mêlant au contraire les races, & ſur-tout en les renouvellant toujours par des races étrangeres, la forme ſemble ſe perfectionner, & la nature ſe relever & donner tout ce qu'elle peut produire de meilleur.

L'expérience a appris que des animaux, ou des végétaux, tranſplantés d'un climat lointain, ſouvent dégénerent, & quelquefois ſe perfectionnent au bout d'un petit nombre de générations. Cet effet eſt produit par la différence du climat & de la nourriture; l'influence de ces deux cauſes agiſſant toujours davantage ſur chaque nouvelle génération, rend ces animaux exempts ou ſuſceptibles de certaines affections, de certains vices de conformation, de certaines maladies. Les *chevaux* d'Eſpagne & de Barbarie deviennent en France des *chevaux* françois ſouvent dès la ſeconde, & toujours à la troiſieme génération: on eſt donc obligé de croiſer les races, au lieu de les conſerver.

On renouvelle la race à chaque génération en faiſant venir des *chevaux* Barbes ou d'Eſpagne, pour les donner aux jumens du pays; un *cheval* & une jument d'Eſpagne ne produiroient pas enſemble d'auſſi beaux *chevaux* en France, que ceux qui viendront de ce même *cheval* d'Eſpagne avec une jument du pays. Ce phénomene ſe conçoit aiſément, lorſqu'on obſerve que dans un climat chaud, par exemple, il y a en excès ce qui ſera en défaut dans un climat froid, & réciproquement: il ſe fait une compenſation du tout lorſqu'on joint enſemble des animaux de ces climats oppoſés. On doit donc dans le croiſement des races corriger les défauts les uns par les autres; donner à la femelle qui péche par un défaut, ſoit dans la conformation extérieure, ſoit dans le caractere, un étalon qui péche par un excès contraire, & oppoſer les climats le plus qu'il eſt poſſible; donner, par exemple, à une jument d'Eſpagne un étalon tiré d'un pays froid.

Cet uſage de croiſer les races ſe retrouve même dans l'eſpece humaine. On peut croire, dit M. de Buffon, que par une expérience dont on a perdu toute mémoire, les hommes ont autrefois connu le mal qui réſultoit des alliances du même ſang, puiſque chez les nations les moins policées, il a rarement été permis au frere d'épouſer ſa ſœur. Cet uſage, qui eſt pour nous le droit divin, & qu'on ne rapporte chez les autres peuples qu'à des vues politiques, a peut-être été fondé ſur l'obſervation. La politique ne s'étend pas d'une maniere ſi générale & ſi abſolue, à moins qu'elle ne tienne au phyſique: mais ſi les hommes ont une fois connu par expérience que leur race dégénéroit toutes les fois qu'ils ont voulu la conſerver ſans mêlange dans une même famille, ils auront regardé comme une loi de la nature celle de l'alliance avec des familles étrangeres, & ſe ſeront tous accordés à ne pas ſouffrir de mêlange entre leurs enfans. Et en effet, l'analogie peut faire préſumer que dans la plupart des climats les hommes dégénéreroient, comme les animaux, après un certain nombre de générations.

Digitized by Google

Des poulains. Les jumens portent ordinairement onze mois & quelques jours ; elles accouchent debout, au lieu que preſque tous les autres quadrupedes ſe couchent. On aide celles dont l'accouchement eſt difficile. Le poulain, ainſi que dans toutes les autres eſpeces d'animaux, ſe préſente ordinairement la tête la premiere ; il rompt ſes enveloppes en ſortant de la matrice, & il tombe en même tems pluſieurs morceaux ſolides, que l'on nomme l'*hyppomanès du poulain.* *v.* HIPPOMANÈS. La jument léche le poulain auſſi-tôt après ſa naiſſance.

On ne laiſſe tetter les poulains que cinq, ſix ou ſept mois au plus ; après les mois de lait on leur donne du ſon deux fois par jour, & un peu de foin ; on les tient dans l'écurie tant qu'on leur ſent de l'inquiétude pour leur mere ; quand cette inquiétude eſt diſſipée, & qu'il fait beau, on les conduit au pâturage. Lorſqu'ils ont paſſé de cette maniere le premier hyver, au mois de Mai ſuivant on les mene au pâturage, où on les laiſſe coucher en plein air pendant tout l'été juſqu'au mois d'Octobre.

C'eſt lorſque les jeunes chevaux ſont ainſi réunis en troupe, qu'on peut obſerver leurs mœurs douces & leurs qualités ſociales. Leur force & leur ardeur ne ſe marque ordinairement que par des ſignes d'émulation : ils cherchent à ſe dévancer à la courſe, & meme à s'animer au péril en ſe défiant à traverſer une riviere, ſauter un foſſé ; & ceux qui, dans ces exercices naturels, donnent l'exemple, ceux qui d'eux-mêmes vont les premiers, ſont les plus généreux, les meilleurs, & ſouvent les plus dociles & les plus ſouples, lorſqu'ils ſont domptés.

On a vu des *chevaux* prendre les uns pour les autres un attachement ſingulier : on rapporte que parmi des *chevaux* de cavalerie, il y en avoit un ſi vieux, qu'il ne pouvoit broyer ſa paille ni ſon avoine ; les deux *chevaux* que l'on mettoit habituellement à côté de lui broyoient ſous leurs dents, la paille & l'avoine, & la jettoient enſuite devant le vieillard qui ne ſubſiſtoit que par leurs ſoins généreux.

On dirige les poulains en les laiſſant paître le jour pendant l'hyver, & la nuit pendant l'été, juſqu'à l'âge de quatre ans, qu'on les tire du pâturage pour les nourrir à l'herbe ſeche. Ce changement de nourriture demande des précautions ; quelques-uns leur donnent alors des breuvages contre les vers ; mais à tout âge, & dans tous les *chevaux*, ſains ou malades, quelle que ſoit leur nourriture, leur eſtomac, ainſi que celui des ânes, eſt farci d'une ſi grande quantité de vers, qu'il ne faut peut-être pas regarder ces vers comme une ſuite de mauvaiſe digeſtion, mais plutôt comme un effet dépendant de la nourriture & de la digeſtion ordinaire de ces animaux.

C'eſt à un an ou dix-huit mois, ou à deux ou trois ans dans certains endroits, qu'on hongre les poulains. On lie les jambes de l'animal : on ouvre les bourſes, & on enleve les teſticules, en coupant les vaiſſeaux qui y aboutiſſent & les ligamens qui les ſoutiennent. Enſuite on referme la plaie, que l'on étuve pendant pluſieurs jours avec de l'eau fraiche. On ne hongre les *chevaux* qu'au printems & en automne ; en Perſe, en Arabie & en pluſieurs endroits du Levant, on ne leur fait point cette opération. En enlevant à ces animaux les ſources de la vie, on leur ôte la force, le courage, la fierté, &c. mais on leur donne de la tranquillité, de la docilité & de la douceur. On doit laiſſer entiers les *chevaux* deſtinés aux plus pénibles travaux. Le *cheval* hongre peut s'accoupler, mais non pas engendrer.

Dès l'âge de trois ans, on peut commencer à dreſſer un *cheval*, en procédant par degrés, l'accoûtumant d'abord à ſupporter la ſelle & à ſouffrir le bridon ; mais on ne doit pas le monter avant l'âge de quatre ans, parce qu'avant ce tems, il n'eſt pas aſſez fort pour le poids du cavalier. On commence auſſi au même âge à dompter le *cheval* de trait,

Digitized by Google

en l'attelant avec un autre; & tout cela ſe doit faire avant que l'on ait mis les *chevaux* au grain & à la paille; car alors ils ſont plus difficiles à dreſſer.

C'eſt avec le mors & l'éperon que nous commandons aux *chevaux*; le mors rend les mouvemens plus précis, & l'éperon les rend plus prompts. Mais ſans ces reſſources de l'art, les Numides couroient à nud ſur leurs *chevaux*, dont ils étoient obéis, comme nous le ſommes de nos chiens. Nous montons ſur nos *chevaux* à l'aide de l'étrier; mais les Perſes avoient appris à leurs *chevaux* à s'accroupir lorſque le cavalier vouloit les monter.

L'homme s'eſt fait un art très-étendu de dreſſer & de monter ce fier & fougueux animal. Le cavalier le rend ſouple & docile ſous ſa main, & l'art de monter à *cheval*, avec nobleſſe & avec grace, fait un des plus grands plaiſirs, & un des meilleurs exercices pour les jeunes gens. Cet art, que l'on nomme le *Manege*, a des détails immenſes, & qu'on ne peut apprendre qu'en montant ces animaux. *v.* MANEGE. L'exercice du *cheval*, qui conſerve de la vigueur à la jeuneſſe qui ne le prend que pour ſes plaiſirs, eſt quelquefois pour certaines perſonnes, dans certaines maladies, ſurtout dans celles qui attaquent les poulmons, le meilleur remede qu'on puiſſe employer. *v.* EQUITATION, *médecine*.

Les *chevaux*, ainſi que tous les animaux couverts de poils, muent ordinairement au printems, & quelquefois en automne: ils ſont alors plus foibles; il faut les ménager davantage, & les nourrir un peu plus largement.

Les *chevaux* élevés dans les lieux humides & marécageux, muent auſſi de corne. On peut remarquer dans le *cheval*, pluſieurs ſortes de henniſſemens différens, rélatifs à ſes paſſions. Lorſqu'un *cheval* eſt animé d'amour, de deſir, d'appétit, il montre les dents, & ſemble rire; il les montre auſſi dans la colere, & lorſqu'il veut mordre. Il leche quelquefois, mais moins fréquemment que le bœuf, qui eſt cependant moins ſuſceptible d'attachement.

Le *cheval* ne reſte couché, & ne dort guere que deux ou trois heures; il y a même des *chevaux* qui dorment debout. Comme le *cheval* plonge ſon nez dans l'eau en buvant, on ne doit point le laiſſer boire lorſqu'il a chaud; car, indépendamment des coliques que l'eau froide peut lui cauſer, il prend les germes de cette maladie, que l'on nomme *morve*, laquelle eſt une inflammation de la membrane pituitaire.

Le *cheval* devenu animal domeſtique eſt ſujet à un grand nombre de maladies, & on regrette de voir abandonné aux ſoins & à la pratique, ſouvent aveugle, de gens ſans connoiſſance, la ſanté d'un animal ſi utile & ſi précieux. La médecine vétérinaire eſt, de nos jours, renouvellée & exercée avec ſuccès par M. Bourgelat, écuyer de l'académie de Lyon. Cet habile homme a formé, par les ordres & ſous la protection du roi de France, une école publique à Lyon, où il donne les regles & les moyens de ſoulager ces animaux dans les maladies. Cet art peut auſſi donner des inductions utiles par analogie pour guérir certaines maladies des hommes. *v.* VÉTÉRINAIRE, & les maladies des *chevaux* à leurs articles.

Variétés des chevaux. Nous allons donner, le plus briévement qu'il nous ſera poſſible, une idée des caracteres, produits par l'influence du climat, & qui diſtinguent les diverſes races de *chevaux* des différentes parties de l'Europe, &c. Il faut de l'habitude & même une aſſez longue expérience pour diſtinguer les *chevaux* des différens pays, parce que le mêlange des races a occaſionné des variétés nuancées à l'infini. La France fournit des *chevaux*, dont les uns ſont des *chevaux* de main; les autres, de bons & beaux *chevaux* de carroſſe, de labourage, de rouliers & de ſomme; mais il y en a de plus eſtimés les uns que les autres.

Les *chevaux* Bretons approchent, pour la taille & pour la fermeté du corps, des

chevaux Poitevins : ceux-ci ſont bons de corps & de jambes : ils ne ſont ni beaux, ni bien faits, mais ils ont de la force. Les meilleurs *chevaux* de ſelle en France ſont ceux du Limouſin ; ils reſſemblent aſſez aux *chevaux* barbes, & ſont excellens pour la chaſſe, mais lents dans leur accroiſſement. Les *chevaux* Normands ſont à peu près de la même taille que les Bretons. Les *chevaux* du Boulonnois & de la Franche-Comté, étant trapus, ſont propres pour le tirage. Les *chevaux* de Gaſcogne tiennent un peu des *chevaux* d'Eſpagne, quoique moins beaux de taille & plus lourds. Les *chevaux* de Picardie, de Champagne, Bourgogne, Beauce & de Brie, ſont inférieurs aux précédens; auſſi n'y a-t-il guere de haras dans ces provinces en général.

Les *chevaux* de France ont le défaut contraire aux *chevaux* barbes ; ceux-ci ont les épaules trop ſerrées, ceux de la France les ont trop groſſes.

Les *chevaux* Arabes ſont les plus beaux que l'on connoiſſe en Europe ; il n'y a point de précaution qu'on ne prenne en ce pays pour en conſerver la race également belle.

Les *chevaux* barbes ou de Barbarie ſont plus communs que les Arabes ; ils ont l'encolure fine, peu chargée de crins, la tête petite, belle, moutonnée, la queue placée un peu haut, les jambes belles, bien faites, ſans poil, le nerf bien déſaché, le pied bien fait. Ils ſont légers & propres à la courſe ; leur taille eſt un peu petite, car les plus grands n'ont guere plus de quatre pieds huit pouces ; mais l'expérience apprend qu'en France, en Angleterre & en pluſieurs autres contrées, ils engendrent des poulains plus grands qu'eux. Ceux du royaume de Maroc paſſent pour les meilleurs. L'excellence de ces *chevaux* barbes conſiſte à ne s'abattre jamais ; à ſe tenir tranquilles, lorſque le cavalier deſcend ou laiſſe tomber la bride ; ils ont un grand pas & un galop rapide, les deux ſeules allures que leur permettent les habitans du pays.

Les *chevaux* d'Eſpagne tiennent le ſecond rang après les barbes ; ceux de belle race ſont épais, bien étoffés, bas de terre. Ils ont beaucoup de ſoupleſſe & de mouvement dans la démarche, du feu, de la fierté. Les *chevaux* d'Eſpagne n'ont guere plus de quatre pieds neuf à dix pouces ; ceux d'Andalouſie paſſent pour les meilleurs. On préfere ces *chevaux* à tous les autres du monde, pour la guerre, pour la pompe, & pour le manege. Les *chevaux* d'Eſpagne ſont tous marqués à la cuiſſe, de la marque du haras où ils ont été élevés.

Les plus beaux *chevaux* Anglois ſont aſſez ſemblables aux Arabes & aux Barbes, dont ils ſortent en effet ; mais ils ſont plus grands, plus étoffés, vigoureux, capables d'une grande fatigue, excellens pour la chaſſe & la courſe. Il ſeroit à deſirer qu'ils euſſent plus de grace & de ſoupleſſe ; ils ſont durs & ont peu de liberté dans les épaules. Tout le monde ſait que les Anglois ont beaucoup de goût pour l'art gymnaſtique de la courſe. Les annales de Newmarket fourniſſent des exemples de *chevaux* qui étoient, à la lettre, plus vîtes que le vent. On rapporte qu'un maître de poſte d'Angleterre fit gageure de faire 72 lieues de France en 15 heures ; il ſe mit en courſe, monta ſucceſſivement quatorze *chevaux*, dont il en remonta ſept pour la ſeconde fois, & fit ſa courſe en onze heures trente-deux minutes. Voilà une courſe vraiſemblablement plus rapide que celles des jeux olympiques.

Les *chevaux* Napolitains ſont eſtimés pour les attelages : ils ont la tête groſſe, l'encolure épaiſſe, ſont difficiles à dreſſer ; mais ils ont la taille riche, les mouvemens beaux, ils ſont excellens pour l'appareil & ont de la diſpoſition à piaffer.

Les beaux *chevaux* Danois ſont parfaitement bien moulés, bons pour la guerre & pour l'appareil ; les poils ſinguliers, comme *pie* & *tigre* ne ſe trouvent guere que dans ces races de *chevaux*.

Les *chevaux* de Hollande, ſur-tout ceux de Friſe, ſont très-bons pour le carroſſe,

Digitized by Google

carroſſe, ce ſont ceux dont on ſe ſert le plus communément en France. Les *chevaux* Flamands leur ſont bien inférieurs, ils ont le pied d'une grandeur démeſurée.

Les *chevaux* d'Allemagne ſont généralement peſans, & ont peu d'haleine. Les Tranſilvains & les Hongrois au contraire ſont bons coureurs: les houſſards & les marchands hongrois leur fendent les naſeaux, pour leur donner, dit-on, plus d'haleine, & les empêcher de hennir à la guerre.

Les *chevaux* Arabes viennent des *chevaux* ſauvages des déſerts d'Arabie, dont on a fait très-anciennement des haras, qui les ont tant multipliés, que toute l'Aſie & l'Afrique en ſont pleines. Ces *chevaux* ſont ſi légers, que quelques-uns d'entr'eux devancent les autruches à la courſe. Les Arabes ne ſe ſervent de leurs *chevaux* que pour la chaſſe; lorſque l'herbe manque, ils les nourriſſent de dates & de lait de chameau: ils gardent pour eux les jumens, parce qu'ils ont appris par expérience qu'elles réſiſtent mieux que les *chevaux* à la fatigue; ils vendent aux Turcs les *chevaux* qu'ils ne veulent pas garder pour étalons. Les Arabes aiment ſingulierement leurs *chevaux*, ils les traitent doucement, parlent & raiſonnent avec eux, & les font coucher dans leurs tentes: on remarque que ces animaux ſemblent n'oſer remuer de peur de faire du mal à leurs hôtes, & ils ſont ſi habitués à vivre dans cette familiarité, qu'ils ſouffrent toute ſorte de badinage. Pendant tout le jour les *chevaux* des Arabes reſtent à la porte bridés & ſellés: ils leur donnent à boire deux ou trois fois, & ne les font manger que la nuit. Lorſque l'Arabe monte ſa jument, ſitôt qu'il la preſſe légerement, elle part avec une viteſſe incroyable, & ſaute les haies & les foſſés auſſi légerement qu'une biche.

Les *chevaux* de Turquie ſont beaux, très-fins, pleins de feu, mais délicats. On éleve beaucoup de *chevaux* dans la Perſe; communément ils y ont des tailles médiocres: il y en a même de fort petits, qui n'en ſont pas moins bons, ni moins forts; il s'y en trouve auſſi d'une belle taille.

Les *chevaux* qui naiſſent aux Indes & à la Chine, ſont lâches, foibles, petits. Tavernier dit qu'il a vu un jeune prince du Mogol en monter un très-bien fait, dont la taille n'excédoit pas celle d'un lévrier. Les *chevaux* dont les grands de ce pays ſe ſervent, viennent de Perſe & d'Arabie. On leur fait cuire le ſoir des pois avec du ſucre & du beurre au lieu d'avoine. Cette nourriture leur donne un peu de force; ſans cela ils dépériroient entiérement, parce que le climat leur eſt contraire.

Les Tartares ont des *chevaux* forts, hardis, vigoureux, qui marchent deux ou trois jours ſans s'arrêter, qui paſſent quelquefois quatre à cinq jours ſans autre nourriture qu'une poignée d'herbe de huit heures en huit heures, & qui d'ailleurs ſont vingt-quatre heures ſans boire. Les *chevaux* de la Chine au contraire, ſont ſi foibles qu'on ne peut s'en ſervir à la guerre; auſſi peut-on dire que ce ſont les *chevaux* Tartares qui ont fait la conquête de la Chine.

Les *chevaux* d'Iſlande, ſuivant Anderſon, ſont courts, petits, comme dans tous les pays du Nord, où l'accroiſſement des productions naturelles de la ſurface de la terre eſt reſſerré par le froid, au lieu que les poiſſons de mer y ſont au contraire très-grands. Ces *chevaux* endurcis au climat, ſoutiennent des fatigues incroyables. A l'approche de l'hyver, leur corps ſe recouvre d'un crin extrêmement long, roide & épais.

M. l'abbé Outhier, dans le *Journal* de ſon voyage au Nord, nous apprend que les *chevaux* y ſont petits, bons, vifs, ſans être vicieux. Comme les Lapons n'en font uſage que pendant l'hyver, parce que l'été ils font leurs tranſports par eau, dès le commencement du mois de Mai ils donnent la liberté à leurs *chevaux*, qui s'en vont dans certains cantons des forêts où ils ſe réuniſſent, vi-

vent en troupes, & changent de canton lorſque la pâture leur manque. Quand la ſaiſon devient fâcheuſe, les *chevaux* quittent la forêt & reviennent chacun à leur logis. Si pendant l'été le maître a beſoin d'un *cheval*, il le va chercher, l'animal ſe laiſſe prendre, & lorſque ſon ouvrage eſt fait, il va rejoindre ſes camarades.

Il reſulte de ces faits, & de pluſieurs autres réunis dans l'*Hiſtoire naturelle* de M. de Buffon, que les *chevaux* Arabes ont été de tout tems, & ſont encore les premiers *chevaux* du monde, tant pour la beauté, que pour la bonté; que c'eſt d'eux que l'on tire, ſoit immédiatement, ſoit médiatement, par le moyen des Barbes, les plus beaux *chevaux* qui ſoient en Europe, en Aſie & en Afrique; que le climat d'Arabie eſt vraiſemblablement le vrai climat des *chevaux*, puiſqu'au lieu d'y croiſer les races par des races étrangeres, on a grand ſoin de les conſerver dans toute leur pureté; que ſi ce climat n'eſt pas par lui-même le meilleur climat pour les *chevaux*, les Arabes l'ont rendu tel par les ſoins particuliers qu'ils ont pris de tout tems, d'ennoblir les races, en ne mettant enſemble que les individus les mieux faits & de la premiere qualité; que par cette attention ſuivie pendant des ſiecles, ils ont pu perfectionner l'eſpece au delà de ce que la nature auroit fait dans le meilleur climat. On peut encore en conclure que les climats plus chauds que froids, & ſur-tout les pays ſecs, ſont ceux qui conviennent le mieux à la nature de ces animaux. On doit conclure auſſi des obſervations de M. de Buffon, qu'en général les petits *chevaux* ſont meilleurs que les grands; que le ſoin leur eſt auſſi néceſſaire à tous que la nourriture; qu'avec de la familiarité & des careſſes, on en tire beaucoup plus que par la force & les châtimens; que les *chevaux* des pays chauds ont les os, la corne, les muſcles, plus durs que ceux de nos climats; que quoique la chaleur convienne mieux que le froid à ces animaux, cependant le chaud exceſſif ne leur convient pas; que le grand froid leur eſt contraire; qu'enfin leur habitude & leur naturel dépendent preſqu'en entier du climat, de la nourriture, des ſoins & de l'éducation.

En Guinée, à la côte d'Or, les *chevaux* ſont très-petits, fort indociles, propres ſeulement à ſervir de nourriture aux Negres, qui en aiment la chair autant que celle des chiens. Les Arabes mangent auſſi la chair des jeunes *chevaux* ſauvages: ce goût ſe retrouve en Tartarie & même à la Chine.

Parmi les *chevaux*, comme parmi les autres animaux, on voit quelquefois des écarts de la nature: on peut mettre de ce nombre le *bucéphale* d'Alexandre, qui avoit une tête de bœuf; le *cheval* que Jules-Céſar fit élever, qui avoit les deux pieds de devant faits comme l'homme; un *cheval* né dans le pays de Vérone qui avoit, dit-on, la tête d'un homme; un autre en Bohême qui avoit la queue ſemblable à celle d'un chien; enfin on en a vu d'*hermaphrodites*: voyez ce mot.

Les *chevaux* ſont, ainſi que les autres animaux domeſtiques, ſujets quelquefois à des maladies épidémiques. Ces maladies ſont ordinairement occaſionnées ou par l'eſpece de nourriture ou par la température des ſaiſons. Voyez-les à leurs mots.

De toutes les matieres tirées du *cheval*, & vantées par les anciens, comme ayant de grandes vertus, on ne fait uſage, dans la médecine moderne, que du *lait de jument*, qui reſſemble aſſez à celui d'ânesſe, parce qu'il contient beaucoup de ſéroſité & peu de parties caſéeuſes & butireuſes; ce qui le rend propre dans l'aſthme, la phtyſie, l'atrophie.

Le *cheval* donne au commerce après ſa mort, ſon crin, ſon poil, ſa peau & ſa corne. On fait avec ſon crin, des boutons, des tamis, des toiles, des archets d'inſtrumens à cordes: on en rambourre les ſelles & les meubles, & on en fait des cordes. Les tanneurs préparent ſon

cuir, qui eſt employé par les ſelliers & ſes bourelliers. Les tabletiers-peigners emploient la corne du *cheval*.

Quant à la maniere de dreſſer les *chevaux*, *v.* MANEGE.

CHEVAL MARIN. *v.* HIPPOCAMPE.

CHEVAL DE RIVIERE. *v.* HIPPOPOTAME.

CHEVAL DE SERVICE, *Juriſprud.*, c'eſt un *cheval* qui eſt dû par le vaſſal au ſeigneur féodal. L'origine de ce devoir eſt fort ancienne: on voit dans une conſtitution de Conrad II. *de beneficiis*, qui eſt rapportée au *lib. V. des fiefs*, que les grands vaſſaux faiſoient des préſens de *chevaux* & d'armes à leur ſeigneur: *majores valvaſſores dominis ſuis, quos ſeniores appellant, ſolemnia munera offerunt, arma ſcilicet & equos.* Il y eſt dit auſſi qu'à la mort du vaſſal c'étoit la coûtume que ſes enfans & ſes ſucceſſeurs donnoient au ſeigneur ſes *chevaux* & ſes armes; & encore actuellement, en pluſieurs lieux de l'Allemagne, après le décès du pere de famille, ſon meilleur *cheval* ou habit eſt dû au ſeigneur.

CHEVAL, (N), *Myth.* Cet animal étoit conſacré à Mars comme au Dieu des combats. La vue d'un *cheval* étoit un préſage de guerre, parce que le *cheval* eſt un animal belliqueux. Enée eut à peine pris terre en Italie, que pour premier préſage il vit quatre chevaux blancs paiſſant dans la prairie; auſſi-tôt Anchiſe s'écrie; ô terre étrangere, tu nous promets la guerre! Les Perſes, les Arméniens, les Maſſagétes immoloient des *chevaux* au Soleil. Les Sueves anciens peuples de la Germanie nourriſſent à frais commun, dit Tacite, dans des bois ſacrés des *chevaux* blancs, dont ils tirent des préſages; perſonne ne peut y toucher en aucune maniere: le ſeul prêtre avec le prince de la nation les attachent à un charriot ſacré, les accompagnent, & obſervent leurs henniſſemens & leurs frémiſſemens. Il n'eſt point de préſage auquel non-ſeulement le peuple, mais les principaux de la nation & les prêtres ajoûtent plus de foi.

CHEVAL *de Troye*, (N), *Myth.* Les Grecs, dit Virgile, laſſés d'un ſiege qui duroit depuis dix années, ſans eſpérance d'en voir la fin, eurent recours à un ſtratagême. Ils s'aviſerent de conſtruire ſuivant les leçons de Pallas, un *cheval* énorme, haut comme une montagne, compoſé de planches de ſapin artiſtement jointes enſemble, & ayant enfermé dans ſes vaſtes flancs un grand nombre de guerriers, ils publierent que c'étoit une offrande qu'ils conſacroient à Minerve pour obtenir un heureux retour, & pour remplacer le Palladium de Troye, qu'ils avoient enlevé. Les Troyens donnerent dans le piege, & croyant que ce *cheval* n'avoit été fait d'une grandeur ſi prodigieuſe, qu'à fin qu'il ne pût entrer par les portes de leur ville, ils en abbatirent une partie des murailles, & placerent au milieu de Troye la funeſte machine. Lorſque la nuit fut venue, les Grecs, qui étoient cachés dans les flancs du *cheval* de bois, en ſortirent par le moyen d'un cable, & introduiſirent dans les murs de Troye toute l'armée ennemie. „ Cette fiction qui nous paroit aujourd'hui ſi folle, dit M. l'abbé des Fontaines, étoit appuyée ſur une vieille „ tradition, & ſur la crédulité des anciens peuples. La plûpart des poëtes „ Grecs la ſuppoſent. Plutarque dans la „ vie de Romulus, aſſure que l'on célébroit une fête à Rome en commémoration de cet événement, & que „ pour cela on immoloit un *cheval* au „ Dieu Mars". Pauſanias croit que ce *cheval* étoit une eſpece de bélier, qu'Epéus imagina pour battre les murs de Troye, & qu'on y fit une large breche par laquelle l'armée entra de nuit dans la ville. En effet Pline date l'uſage du bélier, du ſiege de Troye, & regarde cet inſtrument de guerre comme le fondement de la fiction du *cheval* de bois. Ajoûterai-je une autre conjoncture, auſſi vraiſemblable que celle de Pauſanias, que des Grecs s'étoient cachés dans une caverne voiſine de la ville, & ayant profité du ſommeil des gardes, ils entrerent

la nuit par la breche qui avoit été faite pour le *cheval*, & introduisirent ensuite l'armée.

CHEVAL, (N), *Phil. Herm.* Les chymistes hermétiques ont souvent pris cet animal pour le symbole des parties volatiles de leur matiere, à cause de sa légereté à la course. C'est pour cela qu'ils ont imaginé anciennement des *chevaux* pour traîner le char du Soleil & des Dieux. Laomedon refusa à Hercule les *chevaux* qu'il lui avoit promis pour récompense de ce qu'il avoit délivré Hésione. Hercule fit manger Diomede à ses propres *chevaux*. Voyez les *Fables égyptiennes & grecques dévoilées*; *l. 5. ch. 11. & 14.*

CHEVAL, (R), *Astron.*, *equuleus*, *equus minor*, &c. constellation qu'on appelle communément *petit cheval*, pour la distinguer de Pegase qui est le grand *cheval*; on n'en voit sur les cartes que la moitié, comme si le reste du corps étoit caché dans les nuages. Suivant la mythologie, ce *cheval* est celui que Mercure avoit donné à Castor & qui se nommoit *Cyllarus*, Virg. *Georg. III. 90.*, ou celui dont Saturne prit la forme lorsqu'il fut surpris avec *Phylira*, fille de l'Océan. Mais comme tous les Dieux & tous les héros de l'antiquité ont fait usage du *cheval*, on a donné à cette constellation une multitude d'origines différentes, sur lesquelles on ne sauroit rien statuer. Voyez Cæsius, *Cælum Astronomico-poëticum.*

Elle ne contient que six étoiles dont la plus belle α, est marquée de troisieme grandeur dans Flamsteed, & de quatrieme grandeur dans le *Catalogue* de M. de la Caille. Sa longitude au commencement de 1750, étoit de $10^s\ 19^\circ\ 37'\ 54''$, & sa latitude de $20^\circ\ 8'\ 56'$ boréale. (D. L.)

CHEVAL DE BOIS, *Art. Milit.*, est une espece de *cheval* formé de deux planches élevées sur des treteaux, sur lequel on met les soldats & les cavaliers pour les punir de quelques fautes légeres. *v.* CHATIMENS MILITAIRES.

CHEVAL DE FRISE, *Art. Milit.*, c'est dans la guerre des sieges & dans celle de campagne, une grosse piece de bois percée & traversée par d'autres pieces de bois plus petites & taillées en pointe. On s'en sert pour boucher les passages étroits, les breches, &c. Ils servent aussi d'une espece de retranchement, derriere lequel les troupes tirent sur l'ennemi qui se trouve arrêté dans sa marche ou dans son attaque par l'obstacle que ce retranchement lui oppose. On les appelle *chevaux de frise*, parce qu'on prétend que l'usage en a commencé dans cette partie des Provinces-unies.

Le *cheval de frise* a ordinairement douze ou quatorze pieds de long & six pouces de diametre. Les chevilles ou pointes de bois dont il est hérissé ou garni, ont cinq ou six pieds de long; elles sont quelquefois armées de fer. Voyez *PL. de l'art. milit. attaq. & déf. des places, fig. 31.*

CHEVAL DE TERRE, *Marbrier*: c'est ainsi que ces ouvriers appellent les espaces remplis de terre qui se découvrent quelquefois dans le solide des blocs & qui peuvent gâter leurs plus beaux ouvrages.

CHEVALEMENT, s. masc., espece d'étai composé d'une ou de plusieurs pieces de bois; c'est avec le *chevalement* qu'on soûtient les étages supérieurs, quand il s'agit de reprendre un bâtiment sous œuvre. Il est composé de grosses pieces de bois horisontales qui traversent le bâtiment, qui sont soûtenues en dessous par des chevalets ou des étais ordinaires, & qui portent en l'air toute la partie du bâtiment qu'il s'agit de conserver, & sous laquelle il faut travailler.

CHEVALER, verb. en termes de *Manege*, se dit de l'action du cheval à qui quand il passege sur les voltes au pas ou au trot, la jambe de dehors de devant, croise ou enjambe à tous les seconds tems sur l'autre jambe de devant. *v.* PASSEGER, VOLTE, &c.

CHEVALER, v. act., qu'on a fait dans presque tous les arts où l'on se sert du chevalet, pour désigner l'action de l'ouvrier sur cet instrument. Les tanneurs *chevalent* ou *quiossent*. *v.* QUIOSSER. &

Digitized by Google

TANNER. Les drapiers *chevalent* ou *drouſſent*. Voyez les articles DRAP & DROUSER. Les corroyeurs *chevalent* les cuirs. *v.* CORROYER. Les ſcieurs de bois *chevalent* ou placent ſur des treteaux les pieces qu'ils ont à débiter en bois de ſciage. Les maçons entendent par *chevaler* un mur, l'étayer. *v.* CHEVALEMENT; & les charpentiers par *chevaler* un pan de charpente, ſoit pour le redreſſer, ſoit pour l'avancer, ſoit pour le reculer, lui appliquer des étais doubles arcboutés l'un contre l'autre. Voyez auſſi aux articles MEGISSIERS, CHAMOISEURS, ce qu'ils entendent par *chevaler*, & l'article CHEVALET.

CHEVALERIE, ſ. f., *Hiſt. Mod.*, ce terme a bien des ſignifications; c'eſt un ordre, un honneur militaire, une marque ou degré d'ancienne nobleſſe, la récompenſe de quelque mérite perſonnel. *v.* CHEVALIER & NOBLESSE.

Il y a quatre ſortes de *chevalerie*; la *militaire*, la *réguliere*, l'*honoraire*, & la *ſociale*.

La *chevalerie militaire* eſt celle des anciens chevaliers, qui s'acquéroit par des hauts faits d'armes. *v.* CHEVALIER.

Ces chevaliers ſont nommés *milites* dans les anciens titres: on leur ceignoit l'épée & on leur chauſſoit les éperons dorés, d'où leur vient le nom de *équites aurati*, *chevaliers dorés*.

La *chevalerie* n'eſt point héréditaire: elle s'obtient. On ne l'apporte pas en naiſſant comme la ſimple nobleſſe; & elle ne peut point être révoquée. Les fils des rois & les rois même, avec tous les autres ſouverains, ont reçu autrefois la *chevalerie*, comme une marque d'honneur; on la leur conféroit d'ordinaire avec beaucoup de cérémonies à leur baptême, à leur mariage, à leur couronnement, avant ou après une bataille, &c.

La *chevalerie réguliere* eſt celle des ordres militaires où on fait profeſſion de prendre un certain habit, de porter les armes contre les infideles, de favoriſer les pélerins allant aux lieux ſaints, & de ſervir aux hôpitaux où ils doivent être reçus. Tels étoient jadis les Templiers, & tels ſont encore les chevaliers de Malthe, &c. *v.* TEMPLIER, MALTHE, &c.

La *chevalerie honoraire* eſt celle que les princes conferent aux autres princes, aux premieres perſonnes de leurs cours, & à leurs favoris. Tels ſont les chevaliers de la jarretiere, du S. Eſprit, de la toiſon d'or, de S. Michel, &c. *v.* JARRETIERE, &c. mais cette *chevalerie* eſt auſſi une aſſociation à un ordre qui a ſes ſtatuts & ſes réglemens.

La *chevalerie ſociale* eſt celle qui n'eſt pas fixe, ni confirmée par aucune inſtitution formelle, ni reglée par des ſtatuts durables. Pluſieurs *chevaleries* de cette eſpece ont été faites pour des factions, des tournois, des maſquarades, &c.

L'abbé Bernardo Juſtiniani a donné au commencement de ſon *hiſtoire des ordres de chevalerie*, un catalogue complet de tous les différens ordres, qui ſelon lui, ſont au nombre de 92. Favin en a donné deux volumes ſous le titre de *théatre d'honneur & de chevalerie*. Ménénius publia les *delicíæ equeſtrium ordinum*; & André Mendo a écrit *de ordinibus militaribus*. Beloy a traité de leur origine; & Gelyot, dans ſon indice armorial, nous en a donné les inſtitutions. A ceux-là on peut ajoûter le pere Meneſtrier *ſur la chevalerie ancienne & moderne*. *Le tréſor militaire* de Michieli. *La theologia regolare* de Caramuel. *Origines equeſtrium ſive militarium ordinum* de Miræus, & ſurtout *l'hiſtoire chronologiche del l'origine de gl'ordini militari, & di tutte le relligioni cavaleresche* de Juſtiniani: l'édition la plus ample eſt celle de Veniſe en 1692. 2 vol. *in-fol.* On peut voir auſſi le pere Honoré de ſainte Marie, Carme déchauſſé, dans ſes diſſertations hiſtoriques & critiques ſur la *chevalerie* ancienne & moderne; ouvrage qu'il a fait à la ſollicitation de l'envoyé du duc de Parme, dont le ſouverain François, duc de Parme & de Plaiſance, cherchoit à reſſuſciter l'ordre de Conſtantin dont il ſe diſoit le chef.

Digitized by Google

C'eſt dans les loix du combat judiciaire, *v.* CHAMPION, que l'illuſtre auteur de l'*eſprit des loix* cherche l'origine de la *chevalerie*. Le deſir naturel de plaire aux femmes, dit cet écrivain, produit la galanterie qui n'eſt point l'amour; mais le délicat, le leger, le perpétuel menſonge de l'amour. Cet eſprit de galanterie dut prendre des forces, dit-il, dans le tems de nos combats judiciaires. La loi des Lombards ordonne aux juges de ces combats, de faire ôter aux champions les herbes enchantées qu'ils pouvoient avoir. Cette opinion des armes enchantées étoit alors fort enracinée, & dut tourner la tête à bien des gens. Delà, le ſyſtême merveilleux de la *chevalerie*; tous les romans ſe remplirent de magiciens, d'enchantemens, de héros enchantés; on faiſoit courir le monde à ces hommes extraordinaires pour défendre la vertu & la beauté opprimées; car ils n'avoient en effet rien de plus glorieux à faire. Delà naquit la galanterie dont la lecture des romans avoit rempli toutes les têtes; & cet eſprit ſe perpétua encore par l'uſage des tournois. *v.* TOURNOIS.

CHEVALET, ſ. m., nom qu'on a donné à une infinité d'inſtrumens différens, dont nous parlerons dans la ſuite de cet article. Le *chevalet* ordinaire eſt une longue piece de bois ſoûtenue horiſontale par quatre pieds, dont deux ſont aſſemblés entr'eux & avec la piece à chacun de ſes bouts; d'où il s'enſuit que cet aſſemblage a la forme d'un triangle dont les côtés ſont les pieds, où la piece de bois ſoutenue eſt au ſommet, & dont la baſe eſt une barre de bois qui empêche les pieds de s'écarter. Les deux triangles ſont paralleles l'un à l'autre; & la piece qu'ils ſoûtiennent projettée ſur les baſes des triangles, leur ſeroit perpendiculaire, & les diviſeroit en deux parties égales.

CHEVALET, *Hiſt. Anc.*, c'étoit dans les anciens tems une ſorte de ſupplice ou d'inſtrument de torture, pour tirer la vérité des coupables. Mais l'uſage de ces ſortes de ſupplices a été reprouvé par d'habiles juriſconſultes; & de nos jours, le roi de Pruſſe en a par ſes loix aboli l'uſage dans ſes Etats. Il eſt ſouvent arrivé qu'un criminel qui avoit de la force & de la réſolution, ſoutenoit les tortures ſans rien avouer; & ſouvent auſſi l'innocent s'avouoit coupable, ou dans la crainte des ſupplices, ou parce qu'il ne ſe ſentoit pas aſſez de force pour les ſoûtenir. Le *chevalet* fut d'abord un ſupplice qui ne s'employoit que pour des eſclaves: c'étoit une eſpece de table percée ſur les côtés de rangées de trous, par leſquels paſſoient des cordes qui ſe rouloient enſuite ſur un tourniquet. Le patient étoit appliqué à cette table. Mais par la ſuite on s'en ſervit pour tourmenter les chrétiens. Les mains & les jambes du patient étant attachées ſur un *chevalet* avec des cordes, on l'enlevoit & on l'étendoit de telle ſorte que tous ſes os en étoient diſloqués: dans cet état on lui appliquoit ſur le corps des plaques de fer rouge, & on lui déchiroit les côtés avec des peignes de fer qu'on nommoit *ungula*; pour rendre ces plaies plus ſenſibles, on les frottoit quelquefois de ſel & de vinaigre, & on les r'ouvroit lorſqu'elles commençoient à ſe refermer. Les auteurs qui ont traité des tourmens des martyrs, en ont donné la figure, qui fait frémir l'humanité.

Cet inſtrument barbare n'a pas été inconnu aux modernes, non plus que la coûtume de mettre les accuſés à la torture, pour tirer d'eux l'aveu de leurs crimes. Le duc d'Exeter, gouverneur de la Tour ſous le regne d'Henri VI. avec le duc de Suffolk & d'autres, voulant introduire en Angleterre les loix civiles, commencerent par faire apporter dans la tour un *chevalet*, qui eſt un ſupplice que la loi civile ordonne en beaucoup de cas; & on l'y voit encore: on appella dans ce tems-là cet inſtrument, *la fille du duc d'Exeter*.

* Quant à la forme du *chevalet*, voici comme s'exprime dom Bernard de Montfaucon. „ On ne connoît guere, dit-il,

» ſa forme; mais, on croit qu'elle reſ-
» sembloit à un petit cheval, comme le
» nom ſemble l'indiquer. C'étoit appa-
» remment une eſpece de grand banc,
» où l'on attachoit le patient pour le fuſ-
» tiger & le tourmenter à coups de fouets
» & de ſcorpions. Ceux, qui ont cru
» que le *chevalet*, étoit une lame arden-
» te, ou des cordes, ſont preſque uni-
» verſellement rejettés. On a fort diſ-
» puté ſur la forme du *chevalet*, & le
» plus grand nombre revient toujours
» au premier ſentiment, qui eſt que c'é-
» toit une machine qui approchoit de
» la forme d'un cheval. Comme on n'en
» a jamais vu dans aucun monument,
» c'eſt, ce me ſemble, tems perdu que
» de tant raiſonner ſur ſa forme" *.

CHEVALET, (N), en terme de *Fortification*, eſt encore un aſſemblage de pieces de bois, qui ſert à porter un pont, que l'on fait de madriers ou de faſcines, quand on veut faire paſſer une riviere à un corps de troupes, ou même à une armée. Les ponts de communication qui ſe font dans le foſſé des places, pour communiquer aux ouvrages détachés, ſont auſſi portés par des *chevalets*.

Quand chaque bataillon arrive dans un camp, c'eſt le piquet qui eſt chargé de faire le *chevalet*. Pour cet effet, pendant que les compagnies tendent leurs tentes, les ſergens de piquet détachent ſix hommes avec des haches, & des ſerpes, pour aller couper au bois le plus prochain, deux fourches & un travers pour faire ce *chevalet*, qu'on met à la droite du camp de chaque bataillon, en travers de la premiere tente des grenadiers, au premier faiſceau un pas en avant.

Quand le *chevalet* eſt fait, on fait reprendre les armes aux ſoldats, & on les leur fait poſer à droite & à gauche du *chevalet*, en leur commandant de ne point s'écarter; & lorſqu'on en a le tems, on y fait faire un abri, couvert de branches d'arbres ou de paille, pour garantir les armes de la pluie.

CHEVALET, (N), terme de *Marine*, c'eſt une machine avec un rouleau mobile, qui ſert à paſſer les cables d'un lieu à un autre.

CHEVALET, (N), en terme d'*Artificier*, eſt un poteau que l'on plante en terre, ou qui eſt ſoutenu ſur terre par trois ou quatre arcboutans : il eſt traverſé tout en haut par une barre de fer plate & ſur tranche, ſur laquelle on place les fuſées l'une après l'autre pour les tirer.

CHEVALET *du peintre*, (N), *Aſtr.*, conſtellation méridionale, qui contient 25 étoiles dans le *cælum auſtrale* de M. de la Caille, dont la plus belle α n'eſt que de cinquieme grandeur; ſon aſcenſion droite pour 1750 eſt 11° 38′ 58″ avec 30° 43′ 3″ de déclinaiſon méridionale. (D. L.)

CHEVALET, *outil d'Arquebuſier*; c'eſt un inſtrument de fer ou d'acier long de ſix pouces, épais de deux, & large d'un, ſurmonté de deux petits piliers quarrés, qui y ſont arrêtés à demeure en deſſous avec vis & écrou, longs auſſi de ſix pouces, & larges & épais d'un demi-pouce; le pilier à gauche eſt percé par en haut d'un trou rond, dans lequel ſe paſſe la broche d'une boite; l'autre pilier eſt coupé en deux, & les deux moitiés ſont aſſemblées par une charniere perdue : un peu au deſſous de la charniere eſt un trou qui répond à l'autre trou de la branche gauche, & qui ſert pour ſoutenir l'autre côté de la broche qui traverſe le *chevalet*. Cette branche fendue eſt fermée par en bas avec une vis : au milieu de cette broche eſt la boite; cette broche ſort un peu en dehors du côté droit, & l'on y monte une fraiſe pour abattre les inégalités que l'on a faites dans le baſſinet en les creuſant avec la gouge. Les arquebuſiers poſent ce *chevalet* dans l'étau, & font tourner la fraiſe dans le baſſinet par le moyen de la boite & de l'archet, à peu près comme les forêts. Voy. *la fig. 50. Pl. d'Arquebuſier.*

CHEVALET, *barre à chevalet*, *joue de chevalet*, *chevalet à platine*; voyez l'article BAS AU MÉTIER.

CHEVALET, terme de *Paſſementier-Boutonnier*; c'eſt un pieu de bois d'envi-

ron quatre pieds de hauteur, enfoncé en terre, qui a à ſon extrémité ſupérieure une poulie; à cette poulie eſt attaché un petit morceau de bois fait en forme de ſifflet, qui à chacun de ſes bouts a un crochet de fer tournant. Les boutonniers s'en ſervent pour couvrir la cartiſanne, & pour retordre la guipure.

CHEVALET, en termes de *Cardeur*, eſt une eſpece de prié-dieu qui porte une groſſe drouſſette, ſur laquelle l'ouvrier briſe la laine ou le coton avec une autre qu'il tient dans ſa main: ce qui rend cette opération auſſi aiſée que s'il falloit tenir les deux drouſſettes. *v.* DRAPIER, DROUSSETTE.

CHEVALET, ſe dit, en *Charpenterie*, d'une piece de bois couchée en travers ſur deux autres pieces, auxquelles elle eſt perpendiculaire. Ce *chevalet*, le plus ſimple de tous, ſert en une infinité d'occaſions, mais ſur-tout à ſoutenir les planches qui ſervent de pont aux petites rivieres.

CHEVALET, en termes de *Chauderonnier*, eſt un banc garni de deux gros anneaux à chaque bout, où paſſe & eſt retenue une ſorte de bigorne à table & à boule, ou autre, par le moyen des coins dont on la ſerre autant qu'on veut. Voy. *Pl. du Chauderonnier*, *fig.* 22. & la *fig.* 9. qui repréſente un ouvrier qui travaille ſur le *chevalet*.

CHEVALET, *Corderie*, il y en a de deux ſortes, ceux des eſpadeurs & ceux des commetteurs, qui ſont très-différens les uns des autres. Le premier eſt une ſimple planche aſſemblée verticalement au bout d'une piece de bois couchée par terre, qui lui ſert de pied; le bout d'en-haut de cette planche eſt échancré demi-circulairement. Le ſecond eſt un treteau ſur lequel il y a des chevilles de bois; il ſert à ſupporter les torons & les cordons, pour les empêcher de porter à terre. Voyez l'article CORDERIE.

CHEVALET, terme de *Corroyeur*, c'eſt un inſtrument de bois, ſur lequel les corroyeurs étendent leurs cuirs pour les drayer. Le *chevalet* eſt une planche aſſujettie obliquement ſur un pied; ce pied eſt un aſſemblage de neuf ou onze pieces de bois, dont deux ont trois pieds de longueur, trois pouces de haut, & quatre de largeur. Ces deux pieces de bois ſont poſées par terre, & ſont éloignées l'une de l'autre par quatre ou ſix petites traverſes qui entrent dans l'une & dans l'autre. Au milieu de ces jumelles ſont des mortaiſes, dans leſquelles on place deux montans de même groſſeur & d'un pied de haut, qui ſont joints par en-haut par une traverſe auſſi de même groſſeur. La planche qui forme le *chevalet* ſe met entre deux des petits barreaux de bois par un bout, ſon milieu eſt appuyé ſur la traverſe d'en-haut, & le haut de la planche ſert pour y étendre la peau ou cuir à drayer. Voyez *la fig.* 2. *Pl. du corroyeur*, qui repréſente un ouvrier qui draye une peau ſur le *chevalet*. Voyez l'article CORROYEUR.

CHEVALET, eſt une machine dont ſe ſervent les *couvreurs* pour ſoutenir leurs échaffauds lorſqu'ils font des entablemens aux édifices couverts en ardoiſe, & pour continuer de couvrir le reſte du comble de même matiere; car pour la tuile ils n'en font point uſage. Ils donnent encore le même nom à des paquets de natte de paille, qu'ils mettent ſous leurs échelles lorſqu'ils les couchent ſur les combles, & ſur tous ceux en ardoiſe.

CHEVALET, en termes de *Doreur ſur bois*, eſpece d'échelle ſur laquelle les doreurs placent leurs quadres pour les dorer. Le *chevalet* eſt compoſé de trois branches, dont l'une joue à volonté entre les deux autres, & ſe nomme *queue*; & les deux de devant ſont retenues enſemble par deux traverſes, dont celle du bas eſt plus large que celle d'en-haut. Ces deux derniers pieds ou branches du *chevalet* ſont percés preſque dans toute leur longueur de pluſieurs trous, où l'on fiche des chevilles qui retiennent les pieces, ſelon leur grandeur, devant le *chevalet*. Voyez *les fig.* 3. & 16. *Pl. du doreur*.

CHEVALET, *Hydr.*, en termes de *Méchanique*,

chanique, eſt un treteau qui ſert à échaffauder, ſcier de long, & porter des tringles de fer dans une machine hydraulique.

CHEVALET DU TYMPAN, terme d'*Imprimerie*; c'eſt une petite barre de bois auſſi longue que le tympan eſt large, aſſemblée en travers ſur deux petites barres de bois qui ſont enchaſſées à plomb dans des mortaiſes derriere le tympan, ſur la planche du coffre. Ce *chevalet* ſert à ſoutenir & reçoit le tympan, étant un peu courbé en forme de pupitre, lorſque l'ouvrier eſt occupé à y poſer ſa feuille, ou qu'au ſortir de deſſous la platine, il releve le tympan ſur lequel eſt margée la feuille qui vient d'être imprimée. Voyez l'article IMPRIMERIE EN LETTRES.

CHEVALET, dans les *inſtrumens de Muſique*, piece de bois qu'on poſe à-plomb au bas de la table des inſtrumens pour en ſoutenir les cordes, & leur donner plus de ſon en les tenant élevées en l'air. Il y a des inſtrumens où les *chevalets* ſont mobiles comme les violons, violes, &c. d'autres où ils ſont immobiles & collés ſur la table même de l'inſtrument, comme dans les luths, théorbes, guitarres, &c. Les clavecins ont auſſi des *chevalets*, qui ſont les regles de bois garnies de pointes, ſur leſquelles paſſent les cordes. *v.* CLAVECIN, & la *figure du clavecin*, PL. *de lutherie fig. 219.* & ſuiv. & l'article VIOLON, pour ce qui concerne les inſtrumens à cordes.

CHEVALET, dont ſe ſervent les *Tanneurs*, *Mégiſſiers*, *Pelletiers*, &c. eſt un petit banc de bois de chêne de trois pieds & demi de longueur ſur un pied trois pouces de largeur, arrondi d'un côté & plat de l'autre, touchant à terre par un bout, & ſoûtenu de l'autre ſur un treteau d'environ deux pieds & demi de haut. C'eſt ſur cette machine que les ouvriers mettent les peaux pour en tirer l'ordure, le poil, la chair. *v.* TANNER, CHAMOIS, &c. & la *fig. 4. dans la vignette du Mégiſſier.*

CHEVALET, *Peintre*, nom de l'inſtrument qui ſoûtient le tableau d'un peintre pendant qu'il le travaille. Le *chevalet* eſt compoſé de deux tringles de bois aſſez fortes qui en ſont les montans, & qui ſont aſſemblées par deux traverſes, l'une vers le bas, l'autre vers le haut; ces deux montans ſont fort écartés par le bas, & rapprochés par le haut. On arrête à ces deux montans vers le haut, qu'on appelle le *derriere du chevalet*, deux taſſeaux qui ſont percés horiſontalement d'un trou rond chacun, dans leſquels tournent les deux bouts d'une traverſe qui eſt aſſujettie au-haut de la queue du *chevalet*. Cette queue eſt une autre tringle plus longue que celles qui ſont les montans; par ce moyen le *chevalet* eſt poſé ſur trois pieds, ce qui lui donne beaucoup de ſolidité; & l'on peut incliner la face des montans autant qu'on le veut en arriere, en reculant la queue. Les montans ont pluſieurs trous environ de la groſſeur du doigt, percés à égales diſtances pour y pouvoir mettre des chevilles qui ſoient ſaillantes, & qui puiſſent porter le tableau à la hauteur que l'on veut.

Lorſque le *chevalet* eſt trop grand pour le tableau, c'eſt-à-dire, lorſque les deux montans du *chevalet* ſont trop éloignés l'un de l'autre, pour que le tableau puiſſe poſer ſur les chevilles des montans; alors on place ſur ces chevilles une planche mince, longue d'environ trois ou quatre pieds, de la largeur de trois pouces environ, ſur quatre lignes d'épaiſſeur; & ſur cette planche ainſi poſée, on aſſied par bas le tableau qui ſe trouve appuyé par le haut ſur les montans du *chevalet* qui vont en ſe rapprochant. Il y en a de différentes grandeurs. Les ſculpteurs en ont auſſi de beaucoup plus ſolides, pour préſenter & poſer leurs bas-reliefs.

CHEVALET, *Ruban*, eſt une petite planchette étroite & percée de quatre petits trous, pour être ſuſpendue par deux ficelles aux grandes traverſes d'en-haut du métier, entre le bandage & le battant. Il ſert à tenir l'ouvrage ſtable ſous le pas de l'ouvrier.

CHEVALET *ou* MACHINE À FORER,

Digitized by Google

Serrur. : elle eſt compoſée de trois pieces, la palette, la vis & l'écrou. La queue de la palette entre dans un trou pratiqué à l'établi dans ſon épaiſſeur ; elle peut y rouler. La palette répond à la hauteur & à l'ouverture des machoires de l'étau. Vers le milieu de la queue, à la hauteur de la boite de l'étau, eſt un trou rond dans lequel paſſe la vis recourbée en crochet ; ce crochet embraſſe la boite de l'étau : quant à l'autre extrêmité de la vis, elle traverſe la queue, & eſt reçue dans un écrou. Lorſque l'ouvrier a une piece à forer, il met l'extrêmité de la queue du foret dans un des trous de la palette, & il applique la tête contre l'ouvrage à percer, qui eſt dans les machoires de l'étau : puis il monte ſon arçon ſur la boite du foret, & travaille. A meſure que le foret avance dans l'ouvrage & que le trou ſe fait, l'ouvrier le tient toujours ſerré contre l'ouvrage par le moyen de l'écrou, qui fait mouvoir la palette du côté de l'étau.

Il peut arriver trois cas : ou que la palette ſera perpendiculaire à l'établi & parallele à l'étau, ou inclinée vers l'étau, ou renverſée par rapport à lui. Il eſt évident qu'il n'y a que le premier cas où le foret perce droit. Dans le ſecond, la palette fait lever la queue du foret, & par conſéquent baiſſer la pointe : & dans le troiſieme, au contraire, baiſſer la queue & lever la pointe. Pour éviter l'inconvénient de ces deux dernieres poſitions, on deſcend ou on monte d'un trou la queue du foret, à meſure que le trou ſe fait, pour que la forure ſe faſſe toujours bien horiſontalement.

CHEVALET à tirer la *ſoie*, voyez à l'article SOIE, la deſcription de cette machine.

CHEVALET, terme de *Tonnelier*, c'eſt un banc à quatre pieds, qui a à ſon extrêmité deux morceaux de bois qui ſe ſerrent l'un deſſus l'autre, & entre leſquels on poſe les douves que l'on veut travailler avec la plane plate.

Il y a encore beaucoup d'autres *chevalets* dont il ſera fait mention à l'article des arts où ils ſont employés.

CHEVALET, terme d'*Emailleur*, eſt une planche de cuivre ſur laquelle il arrange ſes émaux, & qui par ſa forme en pente facilite l'écoulement de l'eau qui peut être reſtée lors des lotions préparatoires.

CHEVALET, terme de *Bijoutier*, eſt un morceau de buis limé en triangle applati, ſur l'angle duquel on poſe une tabatiere ouverte ſur la longueur de la charniere, pour pouvoir facilement réparer au cizelet, les petits accidens qui peuvent être arrivés aux couliſſes & aux charnons en dedans de la tabatiere.

CHEVALIERS, (R), ſ. m. pl., *Hiſt. Anc.*, nom que les Romains donnoient au ſecond ordre de la république. Ils dûrent leur origine aux *cavaliers* Romains. Voyez ce que nous en avons dit dans cet article, avant que d'entrer dans celui-ci.

Sigonius, Juſte-Lipſe & Saumaiſe ont beaucoup parlé de l'ordre des *chevaliers* Romains ; mais faute de s'en tenir à un endroit déciſif de Pline, qui, outre l'autorité que lui donne ſa vaſte & profonde érudition, mérite, par un titre particulier, d'être pris pour juge ſans appel en cette matiere puiſqu'il étoit *chevalier* Romain, ils ont tout confondu. Ils ont établi une différence chimérique entre cavaliers & *chevaliers* dès les premiers tems ; ils ont fait remonter l'ordre des *chevaliers* Romains plus de trois cens cinquante ans avant ſa naiſſance, & ils ont recherché dans les cavaliers des premiers ſiecles de la république, toutes les diſtinctions qu'on trouve depuis le ſiecle des Gracques, attachées aux *chevaliers*. Saumaiſe même, embarraſſé par quelques endroits de Pline & d'Ovide, n'héſite pas à donner le démenti à ces deux *chevaliers* Romains ; il prétend en ſavoir plus qu'eux ſur l'origine & la conſtitution de l'ordre dans lequel ils étoient nés. Une opinion, ſoutenue par des noms ſi fameux dans la littérature, a formé un préjugé que la foule des antiquités a ſuivi. Eybénius, dans une ſavante diſſertation, *de ordine equeſtri veterum Romanorum*, & Grevius dans la préface du premier tome de ſon tré-

Digitized by Google

ſor des antiquités romaines, diſent d'excellentes choſes, ils approchent fort de la vérité; mais, tous les deux paroiſſent admettre un ordre de *chevaliers* Romains, formé & diſtingué des deux autres ordres long-tems avant les Gracques; ce qui eſt entiérement oppoſé au ſentiment de Pline.

Depuis les commencemens de Rome juſqu'au tems des Gracques, les ſénateurs avoient été en poſſeſſion des tribunaux. Les tribuns, qui par des efforts continuels, travailloient à établir la démocratie, avoient reſpecté l'adminiſtration de la juſtice; ils n'avoient oſé juſqu'alors en dépouiller le ſénat, lorſqu'il s'éleva, au milieu de la république, deux hommes auſſi liés enſemble par la conformité de vues, de génie, de talens, que par le ſang & la naiſſance; d'un eſprit étendu, vif & entreprenant, mais trop rapide & trop peu meſuré dans ſa marche; capables de tout perſuader par leur éloquence, & de tout exécuter par leur courage; nés pour être, par leurs qualités brillantes, les idoles du peuple & la terreur du ſénat, & qui prirent un eſſor ſi hardi au-deſſus des loix, qu'on ne put les abattre que par une hardieſſe pareille.

Tibérius Gracchus, l'aîné de ſes deux freres, ſe montra le premier ſur la ſcene. Rival des grands de l'Etat par ambition, ennemi par reſſentiment, bientôt aigri par les contradictions, il s'efforça tout à la fois d'arracher au ſénat les deux avantages que les hommes ſe diſputent avec le plus d'ardeur; les honneurs & les richeſſes, & comme les loix agraires lui avoient attiré la haine non-ſeulement du ſénat, mais auſſi des plus riches d'entre le peuple, qui poſſédoient de grands fonds de terres, il voulut regagner ceux-ci, en leur donnant du côté de l'honneur & de la prééminence, ce qu'il leur ôtoit du côté de la fortune. Les cavaliers tenoient, par leur richeſſe, le premier rang dans l'ordre du peuple. Tibérius Gracchus propoſa d'ôter les jugemens aux ſénateurs, qui, par des injuſtices récentes, ne donnoient que trop de priſe à leurs ennemis, & de choiſir dans les centuries des cavaliers de quoi remplir les tribunaux. A cette nouvelle attaque, le ſénat allarmé oppoſa la violence. Tibérius Gracchus fut maſſacré, & le peuple regarda toujours ſa mort comme un aſſaſſinat, tandis que le ſénat en faiſoit gloire, comme d'un juſte effet de la vengeance publique.

Dix ans après, ſon frere Caïus ſuivit les traces de ſon aîné. Il fit paſſer la loi que Tibérius Gracchus avoit propoſée. Les ſénateurs furent obligés de céder l'adminiſtration de la juſtice; & la mort de Caïus, pareille à celle de ſon frere, ne leur rendit pas la place qu'il leur avoit ôtée. Les cavaliers, devenus juges, acquirent une nouvelle conſidération. On commença dès lors à les regarder comme un corps reſpectable; quoique ſelon Pline, l'ordre des *chevaliers* Romains ne fût pas entiérement formé, & qu'il ne fit encore qu'une portion du peuple, mais élevée au-deſſus de l'autre, par le titre de *juges*. C'eſt-là, pour ainſi dire, le berceau de l'ordre des *chevaliers* Romains, qui ne parvint à ſa perfection que ſous le conſulat de Ciceron. Nous allons ſuivre juſqu'à ce tems toutes les révolutions qu'il eſſuya.

Il y avoit ſeize ans que les *chevaliers* Romains faiſoient ſeuls la fonction de juges, lorſque, l'an de Rome 647, le conſul Q. Servilius Cæpion, aidé de l'éloquence de L. Craſſus, le plus grand orateur de ſon tems, eſſaya de faire ceſſer la diſcorde entre le ſénat & les *chevaliers*, en les joignant enſemble dans l'exercice de la judicature. On ne ſait pas certainement ſi cette loi fut reçue. Du moins fut-elle bientôt oubliée, puiſque Ciceron dit qu'avant la loi Plotia, les ſénateurs n'avoient point encore partagé les jugemens avec les *chevaliers*. Peut-être, & c'eſt le ſentiment de Sigonius, cette loi de Cæpion fut-elle abolie deux ans après, par celle de C. Servilius Glaucia, tribun du peuple ſous le conſulat de Marius, en 649. C'eſt ce que Sigonius conclut de quelques paſſages de Ciceron, & d'un fragment même de la loi Servilia Glaucia,

qu'il avoit trouvé ſur deux tables d'airain, dans le cabinet du cardinal Bembo. Cette derniere loi établit, pour le jugement de concuſſion, quatre cens cinquante juges qui ne ſoient point ſénateurs. Il eſt vrai que Sigonius retarde l'établiſſement de cette loi juſqu'en 653, lorſque C. Servilius Glaucia étoit préteur. Mais, il vaut mieux ſuivre ici les annales de Pighius, dont le ſentiment s'accorde mieux avec la ſuite des loix Romaines. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les ſénateurs n'avoient plus d'entrée aux jugemens en 662, lorſque le tribun M. Livius Druſus propoſa au peuple, & fit faire une loi qui mettoit dans les tribunaux un nombre égal de ſénateurs & de *chevaliers*. Il vouloit par ce moyen, éteindre la jalouſie qui diviſoit la république. Il lui arriva ce qui eſt une ſuite ordinaire des ménagemens timides; il mécontenta les deux ordres qu'il prétendoit réunir; & après qu'il eut été aſſaſſiné par une main inconnue, on ne put même deviner lequel des deux partis lui avoit porté le coup mortel. Ses loix moururent avec lui; & le conſul Philippe les ayant fait caſſer, les *chevaliers* Romains reſterent ſeuls en poſſeſſion des tribunaux.

Mais, ils furent contraints de les partager, deux ans après, avec le ſénat & même avec le peuple, par la loi du tribun M. Plautius Silvanus. Elle portoit que chaque tribu nommeroit tous les ans quinze perſonnes pour rendre les jugemens; & ne ſpécifiant aucun des trois ordres, elle laiſſoit la liberté de choiſir les juges indifféremment entre les ſénateurs, les *chevaliers* & le peuple. On ne ſait ſi cette loi ſubſiſta en ſon entier juſqu'à Sylla; mais, il eſt conſtant qu'en 673, Sylla, dictateur & conſul pour la ſeconde fois, ôta les jugemens aux *chevaliers*, qui s'étoient déclarés contre lui dans la guerre civile, & qu'il les donna, par une loi, aux ſeuls ſénateurs.

Dix ans après, ſous le premier conſulat de Pompée & de Craſſus, lorſque Pompée eut rétabli la puiſſance tribunitienne, le préteur L. Aurélius Cotta voulut auſſi contribuer à réunir les trois ordres; ſa loi portoit que les tribunaux ſeroient en même tems remplis par les ſénateurs, par les *chevaliers* & par des officiers du tréſor, nommés *tribuni ærarii*, qui étoient de l'ordre du peuple. Cicéron étoit déſigné Édile, quand cette loi fut publiée; elle étoit encore obſervée ſous ſon conſulat.

Le ſecond état où Pline nous montre les *chevaliers* Romains, dans le tems qu'ils commençoient à former un ordre à part, eſt celui de fermiers publics. Outre le tribut, ou la taxe par tête, qu'on ceſſa de payer en 586, après la conquête de la Macédoine, les revenus de la république étoient de trois eſpeces. 1°. Ceux qui ſe tiroient des terres publiques, dont la dixme étoit due au peuple romain, *Decuma*. 2°. Les droits impoſés ſur le bétail, que les particuliers envoyoient dans les pâcages, dont la république s'étoit réſervé une grande étendue dans les diverſes provinces. Cet impôt s'appelloit *ſcriptura*, parce que les commis tenoient regiſtre de chaque tête de bétail. La troiſieme ſource des revenus publics, étoient les droits qui ſe payoient ſur les marchandiſes; ce qu'on appelloit *portorium*, parce que celles qui entroient dans les ports, ou qui en ſortoient pour être tranſportées ailleurs, en faiſoient la plus conſidérable partie. La république recueilloit ces revenus par des compagnies qui les prenoient à ferme. Les cenſeurs les affermoient au plus offrant, & le bail duroit cinq ans, intervalle ordinaire de deux cenſures. De plus, les ouvrages & les fournitures publiques étoient auſſi affermés, au rabais, par les cenſeurs. La premiere ſorte de ferme s'appelloit *vectigalia*; la ſeconde, *ultro tributa*.

Ces compagnies ne pouvoient, ſans doute, être formées que des plus riches de l'Etat. Mais, les ſénateurs n'entroient pas dans ces entrepriſes. Tout ce qui ſentoit l'intérêt, leur paroiſſoit indigne d'eux. Le commerce même leur étoit interdit. Les centuries des cavaliers faiſoient,

Digitized by Google

comme nous l'avons déja obſervé, la tête de la premiere claſſe ; c'étoit les plus opulens d'entre le peuple. Ils avoient donc plus de moyens de s'intéreſſer dans les fermes publiques. Auſſi les y voyons-nous avant les Gracques. Tite-Live raconte que Tibérius Gracchus, pere des Gracques, ayant, dans ſa cenſure, offenſé par ſa ſévérité le corps des cavaliers, acheva de les aigrir en excluant du bail des fermes, ceux qui avoient eu part au bail précédent.

Quand la loi de C. Gracchus les eut rendu maîtres de la juſtice, ils ne renoncerent pas à l'utile occupation de manier les deniers publics. On les accuſoit même d'autoriſer à Rome, par leurs jugemens, les vexations que leurs commis exerçoient dans les provinces. En 661, P. Rutilius, le plus honnête homme de la république, s'étant rendu odieux à l'ordre des *chevaliers* Romains, pour avoir réprimé en Aſie l'avidité des publicains, fut accuſé à ſon retour devant eux ; & condamné ſans preuve, il porta dans ſon exil l'eſtime publique, & fut, par la vénération des rois & des nations étrangeres, dédommagé d'une ſentence qui ne flétriſſoit que ſes juges.

Mais, lorſque Sylla eut interdit aux *chevaliers* Romains les fonctions de juges, ils chercherent, en plus grand nombre que jamais, à ſe conſoler par le profit, de ce qu'ils perdoient de conſidération & d'autorité. Depuis ce tems, il n'eſt parlé que des *chevaliers*, quand il eſt queſtion de fermes publiques. Ce n'eſt pas qu'ils fuſſent tous publicains ; mais, il n'y avoit dans les fermes que des *chevaliers*, & elles en occupoient la plus grande partie. C'eſt ce qu'entend Pline, quand il dit qu'après les ſéditions & les guerres civiles qui ſuivirent les troubles des Gracques, ce qui déſigne aſſez clairement le tems de Sylla, le titre d'*équites* ſe donna aux fermiers publics ; & que ceux-ci firent, pendant quelque tems, un troiſieme corps dans la république. Cornélius Népos remarque comme une ſingularité dans Atticus, qu'étant *chevalier* Romain, il n'entra jamais dans les fermes. Ciceron nous montre par tout les fermiers publics revêtus du titre de *chevaliers* Romains. Après la loi d'Aurélius Cotta, ceux qui étoient dans les fermes, pouvoient en même tems ſiéger dans les tribunaux ; & Cicéron, dans le plaidoyer pour Muréna, dit expreſſément qu'il voit au nombre de ſes juges pluſieurs fermiers publics. Il fait de ceux-ci un éloge magnifique, dans le diſcours pour Plancius : *c'eſt*, dit-il, *la fleur des chevaliers Romains, l'honneur de la république ; ce ſont les colonnes de l'Etat.*

Il eſt vrai que, par un malheur attaché de tout tems à la finance, mais qu'elle a auſſi de tout tems ſupporté avec intrépidité, ils ne ſont pas toujours traités avec tant d'honneur ; & on voit, chez les Romains, une tradition ſuivie de plaintes & de murmures contre les financiers. Qu'on liſe dans Tite-Live l'hiſtoire de Poſthumius de Pyrge. Paul Émile, après la conquête de la Macédoine, abandonna dans cette province des fonds qui pouvoient être d'un grand produit pour la république, mais qu'on ne pouvoit faire valoir que par le miniſtere des fermiers ; *parce que*, diſoit-il, *par tout où le publicain s'emploie, il arrive de deux choſes l'une, ou la république ne retire rien, ou la province eſt écraſée.* Cicéron donne pour preuve de la grande affection des Siciliens pour les Romains, que ce ſont les ſeuls peuples de l'empire, à qui un publicain ne ſoit pas odieux. Cette prévention univerſelle ne rebuta pas les *chevaliers* Romains ; & les richeſſes qu'ils acquirent au milieu de ces mécontentemens, ſervirent par ſucceſſion de tems à donner à leur ordre ce luſtre & cet état de fermeté, auxquels il parvint ſous le conſulat de Cicéron.

C'eſt le troiſieme & dernier degré où Pline les conduit dans le paſſage que nous expliquons. Il faudroit faire l'hiſtoire de Cicéron toute entiere, pour montrer toutes les occaſions où ce grand homme ſe fit un devoir de relever les *chevaliers* Romains, entre leſquels il étoit né. Il leur donna par ſes vertus & par ſes talens, plus d'éclat

Digitized by Google

qu'il n'en avoit reçu d'eux par la naiſſance. Il fit ſi bien valoir leurs ſervices dans la conjuration de Catilina, que la république crut leur devoir ſon ſalut; il les fit aimer du peuple, en ſe rendant lui-même populaire; il les réconcilia avec le ſénat, dont ils étoient diviſés par une ancienne jalouſie. C'eſt ce dont il ſe fait gloire dans la quatrieme Catilinaire, prononcée dans le ſénat. Aucun des *chevaliers* Romains ne reclama contre le titre de patron de leur ordre, que Ciceron prétend lui-même mériter mieux que perſonne. C'eſt donc avec raiſon que Pline dit de lui: „ enfin Ciceron, dans ſon „ conſulat, profita de la conjuration de „ Catilina pour donner un état de conſiſtance à l'ordre des *chevaliers* Romains, „ ſe faiſant honneur d'y avoir pris naiſſance, & ſe rendant populaire pour „ l'affermir". Ce fut alors que cet ordre, ayant pris toute ſa conſiſtance, commença à figurer avec les deux autres. Le rang dans lequel il eſt énoncé dans les actes & dans les monumens publics, n'étant nommé qu'après le peuple, eſt une preuve de ſa nouveauté. Le P. Hardouin cite pourtant comme une exception, une médaille de ſon cabinet, que rapporte auſſi Mezzabarbe; on y lit, *conſenſu Senat.* & *Eq. Ordin. P. Q. R.* Mezzabarbe y a même fait une faute, en mettant la lettre *S* avant celles qui deſignent le peuple Romain; ce qui fait une répétition vicieuſe du mot *Senatus*.

Nous n'ajouterons qu'une réflexion. Quoique l'ordre des *chevaliers* Romains fit enſuite une des trois parties intégrantes dans la diviſion des citoyens, il n'eut pourtant à part dans l'ordre public, ni magiſtrats, ni aſſemblées; il ne formoit point ſéparément de décret. Les *chevaliers* Romains, quoique diſtingués du peuple par le rang & par le nom, ſuivirent toujours, dans le gouvernement, les loix & la diſcipline du peuple; & les mots *ſenatus populuſque Romanus*, ſi fréquens dans les inſcriptions & dans les autres monumens, continuerent de comprendre tous les Romains.

Nous trouvons ſous les empereurs, des *chevaliers* Romains de diverſes conditions, ſelon les divers degrés de leur nobleſſe, de leur fortune & de leur faveur. Les uns ſervoient entre les cavaliers Prétoriens, ou entre ceux qu'on appelloit *ſingulaires*, & qui faiſoient partie de la garde du prince, d'où ils paſſoient aux préfectures. Claude leur donnoit des poſtes honorables; & l'ordre de promotion qu'il avoit établi pour eux, étoit d'abord le commandement d'une cohorte, enſuite celui d'une aile, enfin le tribunat d'une légion. Galba proclamé empereur en Eſpagne, choiſit pour ſa garde de nuit des *chevaliers* Romains, à qui il donna le nom d'*evocati*. Caſaubon croit que cette inſtitution ſubſiſta, & que ce ſont ceux qui ſont ſouvent nommés dans les inſcriptions *Evocati Auguſti*; en ſorte que le nom d'*Evocatus* auroit alors perdu ſa ſignification ancienne.

Les *chevaliers* Romains les plus diſtingués étoient intendans des provinces, ſous le titre de *procuratores Cæſarum*; ce que Tacite appelle *equeſtris nobilitas*. On les voit revêtus, dans les inſcriptions, de divers emplois d'honneur ou de confiance. Ils ſont bibliothécaires de l'empereur. Selon l'inſtitution d'Auguſte, c'étoit un *chevalier* Romain qui gouvernoit l'Égypte. Mais, la plus haute dignité attachée à leur ordre, étoit celle de préfet du prétoire. Une loi de Valentinien I. leur donne rang immédiatement après les Clariſſimes.

Quoique les *chevaliers* Romains ne fiſſent plus partie depuis long-tems de la cavalerie légionnaire, il s'en trouvoit qui s'engageoient quelquefois dans le ſervice. Quelques-uns ſans doute s'y jettoient encore, ſoit par goût, ſoit par la ſituation de leur fortune. On trouve, quoique rarement, ſur les marbres antiques, des *chevaliers* Romains dans la cavalerie des légions. Nous voyons même qu'ils faiſoient quelquefois un corps, & qu'ils avoient des inſpecteurs, *curiones*, s'il eſt vrai que Reinéſius explique bien ce mot par celui de *curatores*. Mais, pour

Digitized by Google

ne pas multiplier ſans fondemens, dans les inſcriptions, le nombre des *chevaliers* Romains attachés aux légions, il faut obſerver que le mot d'*eques* tout ſeul, ou *eques legionis*, quand le mot *Romanus*, ou ceux d'*Equo publico* n'y ſont pas ajoutés, ne ſignifie qu'un ſimple cavalier de telle ou telle légion, qui n'étoit pas *chevalier* Romain.

C'eſt ici le lieu d'expliquer ce que ſignifient ces deux mots, *Equo publico*, qui ſe trouvent quelquefois dans les auteurs, & très-ſouvent dans les inſcriptions. Tantôt ils ſont ajoûtés à *eques Romanus*, tantôt ils expriment tout ſeuls une dignité. Sigonius, Juſte-Lipſe, & d'après eux Roſin, Valtrinus, Charles d'Aquin, & preſque tous ceux qui ont traité de la milice romaine, prétendent, qu'il y a eu, chez les Romains, deux ſortes d'*equites* dès les premiers ſiecles de Rome. Ils oppoſent les uns aux ſénateurs, & ce ſont, diſent-ils, les *equites equo publico*, qui compoſoient l'ordre des *chevaliers* Romains; ils oppoſent les autres aux fantaſſins légionnaires, & les appellent *equites equo privato*; c'étoient, diſent-ils, les ſimples cavaliers. Ils appuyent cette opinion ſur pluſieurs paſſages mal entendus. Cette diſtinction a été détruite, lorſqu'on a prouvé que l'ordre des *chevaliers* Romains ne ſubſiſtoit pas avant les Gracques, & qu'il n'y avoit juſqu'alors d'autres *equites* que les cavaliers des légions. Si on veut voir une réfutation détaillée du ſentiment de Sigonius ſur ces *equites equo privato*, dont l'antiquité ne dit pas un mot, & qui n'ont jamais exiſté, on peut conſulter la préface de Grévius, au premier tome de ſon tréſor des antiquités romaines.

Nous nous contenterons d'expliquer ces termes, *equo publico*; ce qui nous donnera lieu de développer encore pluſieurs choſes ſur l'état & l'ordre des *chevaliers* Romains depuis Ciceron. Dès les premiers tems, on appelloit *equus publicus*, les chevaux des cavaliers légionaires, parce que la république les fourniſſoit, & qu'ils étoient donnés par les cenſeurs. Mais nous ne trouvons pas qu'avant Ciceron aucun auteur ait employé ces termes, *eques equo publico*; & il y a lieu de croire que cette expreſſion eſt née vers le tems même de Ciceron, lorſque les *chevaliers* Romains s'étant tout-à-fait ſéparés de la cavalerie des légions, ſe diſtinguerent par cette addition, *equo publico*, des *chevaliers* qui s'appellerent ſimplement *equites*. Ainſi, *equites equo publico* étoient les *chevaliers* Romains qui recevoient de la république un cheval, non plus pour ſervir, comme autrefois, dans la cavalerie, mais par diſtinction & par honneur. Ce n'eſt pas que les chevaux des cavaliers ne fuſſent fournis & entretenus aux dépens de l'Etat; mais, comme ils étoient donnés ſans cérémonie par ceux mêmes qui faiſoient les levées, la qualité de *publicus* fut affectée aux chevaux, que les cenſeurs & enſuite les empereurs donnoient ſolemnellement au nom de la *république*. On étoit *chevalier* par la naiſſance; mais, par la donation du cheval, on entroit dans les compagnies qui s'appelloient *turmæ equorum publicorum*, & on devenoit alors *eques equo publico*.

Cette épithete de *publicus* ne ſe donnoit pas ſeulement au cheval; elle caractériſoit quelquefois le *chevalier* même. Ligorius a donné une inſcription, que Franceſco Maria Pratilli a renouvellée dans ſa deſcription de la voie Appia, où *eques publicus* ne paroit ſignifier que ce qui eſt marqué ailleurs par *equo publico*.

Ciceron, dans la ſixieme *Philippique*, ſe moquant des ſtatues que ſe faiſoit dreſſer à lui-même L. Antonius, frere de Marc-Antoine, parle de celle dont l'inſcription ſuppoſoit qu'elle lui étoit érigée par les *chevaliers* Romains, & qu'ils le reconnoiſſoient pour protecteur de leur ordre. Et ce qui prouve qu'*equites Romani equo publico* n'étoient pas une eſpece particuliere de *chevaliers*, mais que tous les *chevaliers* en général s'appelloient ainſi, c'eſt que ceux mêmes, à qui Ciceron donne ce nom dans la ſixieme *Philippique*, ſont déſignés dans la ſeptieme par ces

mots, *centuriæ equitum Romanorum*; ce qui comprend tous les *chevaliers*. Il appelle ironiquement L. Antonius *patronus centuriarum equitum Romanorum*, le protecteur des centuries des *chevaliers* Romains.

Cependant, Pline nous dit que du tems d'Auguſte les *chevaliers* Romains, revêtus de la qualité de juges, portoient le nom de *judices* & non d'*equites*, & que ce dernier nom étoit réſervé à ceux qui, diviſés en pluſieurs compagnies nommées turmes, avoient un cheval fourni par la république. Par-là il nous donne à entendre deux choſes 1°. qu'alors les *chevaliers* Romains, quand ils entroient dans la judicature, quittoient le nom d'*equites* pour prendre celui de *judices*, & qu'ils ſortoient des compagnies nommées *turmæ equorum publicorum*. 2°. Que cette diſtinction ne ſubſiſtoit plus de ſon tems, & que les *chevaliers* Romains, même pendant leur judicature, conſervoient le nom d'*equites*. En effet, pluſieurs inſcriptions, ſans doute poſtérieures à Auguſte, nous donnent des juges avec le titre d'*equo publico*.

Tant que les *equites Romani* compoſerent la cavalerie légionnaire, chaque légion contenoit dix compagnies de cavaliers, & ces compagnies ſe nommoient *turmes*; nom qui ſe conſerva, mais dans un autre ſens, parmi les *chevaliers* Romains, lorſqu'ils ſe furent détachés des légions. Tout le corps des *chevaliers* Romains ſe diviſoit en ſix turmes, dont chacune avoit ſon commandant, qu'on appelloit *ſevir equitum Romanorum*. Toutes ces turmes ſont nommées ſur les marbres, excepté la ſixieme, qui ne s'eſt encore trouvée dans aucune inſcription ſelon la remarque de Fabretti. Mais, le nom de *Sévir* témoigne aſſez qu'il y avoit ſix turmes, comme ſix commandans. De tous les auteurs, Capitolin eſt le ſeul qui parle de ce ſévirat; il dit qu'Antonin, après avoir déſigné conſul Marc-Aurele, le fit ſévir des turmes des *chevaliers* Romains. M. Spanheim prétend qu'ici cette qualité eſt la même que celle de *princeps juventutis*. Mais les inſcriptions prouvent que le ſévir étoit inférieur au prince de la jeuneſſe. Quand les *chevaliers* Romains paſſoient en revue, ce qu'on appelloit *tranſvectio*, ils ſe partageoient en ſix eſcadrons, dont chacun avoit ſon commandant; le chef général de toute cette cavalerie, celui qui commandoit à tous les ſevirs, étoit le *princeps juventutis*; & depuis que les *chevaliers* Romains, pour flatter Auguſte, eurent donné ce titre à Caïus & à Lucius, c'étoit le gage de la ſucceſſion à l'empire. Dans le paſſage de Capitolin, c'eſt un effet de la modeſtie d'Antonin, de n'avoir donné à Marc-Aurele, déja Céſar, que la dignité de ſévir, au lieu de celle de *princeps juventutis*. Adrien lui avoit déja donné le cheval public à l'âge de ſix ans, ſelon le même Capitolin.

Turnèbe prétend que ces ſix turmes de *chevaliers* Romains ont rapport à l'ancienne diviſion en *rhamnes*, *titienſes*, *luceres*, dont chaque partie ſe diviſoit en *primi* & *ſecundi*. Nous ne voyons aucun fondement à cette opinion. Ces noms anciens ne ſubſiſtoient plus ſous les empereurs; & ces turmes ne ſont diſtinguées dans les inſcriptions que par les noms de nombre, *prima*, *ſecunda*, &c.

Peut-être cette diviſion des *chevaliers* Romains en ſix turmes, n'avoit-elle lieu en aucune autre occaſion que dans les deux revues appellées *tranſvectio* & *equitum probatio*. La dignité de ſévir n'étoit, ſelon Reinéſius, qu'une diſtinction de pompe & de cérémonie. Ces deux revues étoient peut-être les ſeules rencontres où les *chevaliers* Romains ſe trouvoient réunis; & il paroît qu'après avoir reçu de l'empereur le cheval public, la priſe de poſſeſſion de la dignité de *chevalier* Romain conſiſtoit à paroître la premiere fois dans la tranſvection, en habit d'ordonnance, dans la turme où on étoit enrôlé.

Nous voyons, dans Gruter, le cheval public donné par Trajan, par Adrien, par Antonin, par Marc-Aurele & Vérus, par Sévere & Caracalla. On ne ſait même ſi les *chevaliers* Romains ne prenoient pas quelquefois, comme épithete, le nom de

de l'empereur qui leur avoit donné le cheval public. Du moins ſembloit-il que le mot *ſeverianus* peut très-bien s'expliquer ainſi dans une inſcription de Fabretti.

On ne trouve plus dans les inſcriptions le cheval public donné par les empereurs depuis Caracalla. Il paroit par les termes d'Ulpien, au *Digeſte*, que de ſon tems *equus publicus* ne ſignifioit plus que le cheval de poſte, les relais dont on ſe ſervoit pour porter promptement les ordres du prince.

Il y avoit auſſi à Athenes un ordre de *chevalier*. Pour être de cet ordre, il falloit avoir trois cens meſures de revenu, & être en état de nourrir un cheval de guerre. Cet ordre faiſoit la ſeconde claſſe des citoyens.

Les *chevaliers* Athéniens faiſoient tous les ans le dix-neuvieme du mois de Mai, une proceſſion à cheval dans toutes les rues en l'honneur de Jupiter. Ce fut ce jour-là même que Phocion but le poiſon mortel. Quand les *chevaliers* Athéniens paſſerent devant la priſon, les uns ôterent les couronnes de deſſus leur tête; les autres, jettant les yeux ſur les portes de cette priſon, fondirent en larmes; & ceux, à qui il reſtoit quelque ſentiment d'humanité, & qui n'avoient pas l'ame entiérement corrompue & aveuglée par la colere ou par l'envie, trouverent que c'étoit une très-grande impiété à la ville de n'avoir pu ſe contenir ce jour-là, ni s'empêcher, pendant une fête ſi ſolemnelle, de ſe ſouiller de la mort violente d'un homme.

CHEVALIER, *Hiſt. Mod.*, ſignifie proprement une perſonne élevée ou par dignité ou par attribution au-deſſus du rang de gentilhomme. *v.* GENTILHOMME & NOBLESSE.

La chevalerie étoit autrefois le premier degré d'honneur dans les armées; on la donnoit avec beaucoup de cérémonies à ceux qui s'étoient diſtingués par quelqu'exploit ſignalé. On diſoit autrefois *adouber un chevalier*, pour dire *adopter un chevalier*, parce qu'il étoit réputé adopté en quelque façon fils de celui qui le faiſoit *chevalier*. *v.* ADOPTION.

On pratiquoit pluſieurs cérémonies différentes pour la création d'un *chevalier*: les principales étoient le ſoufflet, & l'application d'une épée ſur l'épaule; enſuite on lui ceignoit le baudrier, l'épée, les éperons dorés, & les autres ornemens militaires, après quoi, étant armé *chevalier*, on le conduiſoit en cérémonie à l'égliſe.

Les *chevaliers* portoient des manteaux d'honneur fendus par la droite, rattachés d'une agraffe ſur l'épaule, afin d'avoir le bras libre pour combattre.

Cambden a décrit en peu de mots la façon dont on fait un *chevalier* en Angleterre: *Qui equeſtrem dignitatem ſuſcipit*, dit-il, *flexis genibus leviter in humero percutitur; princeps his verbis affatur*: Sus *vel* ſois chevalier au nom de Dieu, *ſurge vel ſis eques in nomine Dei*; cela doit s'entendre des *chevaliers-bacheliers*, qui ſont en Angleterre l'ordre de chevalerie le plus bas, quoiqu'il ſoit le plus ancien.

Souvent la création des *chevaliers* exigeoit plus de cérémonies, & en leur donnant chaque piece de leur armure, on leur faiſoit entendre que tout y étoit myſtérieux, & par-là on les avertiſſoit de leur devoir. Chamberlain dit qu'en Angleterre, lorſqu'un *chevalier* eſt condamné à mort, on lui ôte ſa ceinture & ſon épée, on lui coupe ſes éperons avec une petite hache, on lui arrache ſon gantelet, & l'on biffe ſes armes. Pierre de Beloy dit que l'ancienne coutume en France pour la dégradation d'un *chevalier*, étoit de l'armer de pied-en-cap comme s'il eût dû combattre, & de le faire monter ſur un échaffaud, où le héraut le déclaroit *traitre*, *vilain*, & *déloyal*. Après que le roi ou le grand-maître de l'ordre avoit prononcé la condamnation, on jettoit le *chevalier* attaché à une corde ſur le carreau, & on le conduiſoit à l'égliſe en chantant le *Pſeaume* 108. qui eſt plein de malédictions, puis on le mettoit en priſon pour être puni ſelon les loix. La maniere de révoquer l'ordre de chevalerie aujourd'hui en uſage, eſt de re-

tirer à l'accuſé le collier ou la marque de l'ordre, que l'on remet enſuite entre les mains du tréſorier de cet ordre.

Chevalier s'entend auſſi d'une perſonne admiſe dans quelqu'ordre, ſoit purement militaire, ſoit militaire & religieux tout enſemble, inſtitué par quelque roi ou prince, avec certaines marques d'honneur & de diſtinction. Tels ſont les *chevaliers de la jarretiere*, *de l'éléphant*, *du ſaint-Eſprit*, *de Malthe*, &c. Voyez-les ſous leurs articles.

CHEVALIER ERRANT, prétendu ordre de chevalerie, dont tous les vieux romans parlent amplement.

C'étoient des braves qui couroient le monde pour chercher des avantures, redreſſer les torts, délivrer des princeſſes, & qui ſaiſiſſoient toutes les occaſions de ſignaler leur valeur.

Cette bravoure romaneſque des anciens *chevaliers* étoit autrefois la chimere des Eſpagnols, chez qui il n'y avoit point de cavalier qui n'eût ſa dame, dont il devoit mériter l'eſtime par quelqu'action héroïque. Le duc d'Albe lui-même, tout grave & tout ſévere qu'il étoit, avoit, dit-on, voué la conquête du Portugal à une jeune beauté. L'admirable roman de dom Quichotte eſt une critique fine & de cette manie, & de celle des auteurs Eſpagnols à décrire les avantures incroyables des *chevaliers errans*.

CHEVALIER-MARÉCHAL, eſt un officier du palais des rois d'Angleterre, qui prend connoiſſance des délits qui ſe commettent dans l'enceinte du palais ou de la maiſon royale, & des actes ou contrats qu'on y paſſe, lorſque quelqu'un de la maiſon y eſt intéreſſé.

CHEVALIER DU BAIN, *Hiſt. Mod. d'Angl.*, ordre militaire en Angleterre. On a déja donné ſur cet ordre, au mot BAIN, un détail inſtructif, auquel nous n'ajoûterons que peu de lignes.

Il eſt ſingulier qu'on ignore le tems de l'inſtitution de cet ordre de chevalerie, qui fut en honneur au moins depuis Henri IV. juſqu'au tems de Charles II. & qui depuis ce prince fut entiérement négligé, & preſque oublié juſqu'en 1725, que le roi Georges I. le reſſuſcita par une création de trente-ſix nouveaux *chevaliers*. La cérémonie fut ſomptueuſe; elle coûta plus de trente mille livres ſterling au roi, & quatre ou cinq cents à chaque *chevalier*. Le duc de Montague en fut nommé grand-maître, & cette dignité lui valut ſept à huit mille pieces. Le *chevalier* Robert Walpole, dès-lors regardé comme premier miniſtre, porta l'étendart. Le roi pour concilier plus de faveur à cet ordre reſſuſcité, déclara qu'il ſeroit comme la pepiniere des *chevaliers* de la jarretiere. Mais les deſirs, les intentions, les volontés des rois, ne ſont guere mieux réaliſées après leur mort que celles des particuliers.

CHEVALIER BARONET, *Hiſt. Mod. d'Angl.*, claſſe de nobles en Angleterre, entre les barons & les ſimples *chevaliers*. Voyez le mot BARONET, & ajoutez-y le détail ſuivant.

La prodigalité de Jacques I. le mettant toujours à l'étroit, il eut enfin recours en 1614 à un projet formé par le comte de Salisbury: c'étoit de créer des *chevaliers baronets*, qui faiſoient un corps de nobleſſe mitoyen entre les barons & les chevaliers ordinaires. Le nombre en fut d'abord fixé à deux cents; mais le roi n'en fit que cent à la premiere promotion, ſuivant Rapin Thoiras, & ſeulement dix-neuf, ſuivant Tindal.

Dans les actes de juſtice on devoit ajouter aux titres de ces *chevaliers*, celui de *baronet*, avec le nom de *ſire*, & leurs femmes devoient être qualifiées de *lady*. Leur place à l'armée fut établie au gros près de l'étendart du roi, pour la défenſe de ſa perſonne. Afin de donner quelque couleur à cette nouvelle inſtitution, les patentes porterent qu'ils entretiendroient chacun 30 ſoldats en Irlande pendant trois ans, à raiſon de huit ſous par jour pour chaque ſoldat, ou qu'ils payeroient mille quatre-vingt-quinze livres ſterling, & que le roi ſe chargeroit d'entretenir ces troupes en Irlande. Auſſi eſt-ce la coutume pour ceux qui depuis ce tems-

là ont été reçus à cet ordre, d'avoir une quittance endoſſée à leurs lettres patentes de la même ſomme de mille quatre-vingt-quinze livres ſterling, deſtinée au même uſage; & faute d'un pareil endoſſement, pluſieurs *baronets* furent obligés, ſous le regne de Charles II. de payer cette ſomme de mille quatre-vingt-quinze livres ſterling.

CHEVALIER, *Juriſpr.* Nous avons en cette matiere à parler de pluſieurs ſortes de *chevaliers*; ſavoir, les *chevaliers du guet*, les *chevaliers d'honneur*, & les *chevaliers ès loix*.

Chevalier du guet eſt un officier d'épée prépoſé à la garde de la ville avec un certain nombre d'hommes à pied & à cheval. Le guet n'étoit autrefois en faction que la nuit, c'eſt pourquoi le *chevalier du guet* étoit appellé *præfectus vigilum*.

Chevalier d'honneur, en France eſt un officier d'épée qui a rang, ſéance & voix délibérative dans certaines compagnies de juſtice: il y en a dans quelques cours ſupérieures, dans les bureaux des finances, & dans les préſidiaux.

Chevalier de juſtice, eſt un titre que prennent certains *chevaliers*, pour ſignifier qu'ils n'ont point été diſpenſés des preuves de nobleſſe.

Chevaliers ès loix, étoit un officier de juſtice auquel le roi de France conféroit le titre de *chevalier*. On diſtinguoit autrefois ces *chevaliers* des chevaliers d'armes.

CHEVALIER, *Jeu*, c'eſt le nom d'une piece aux échecs. *v.* ECHECS.

CHEVALIER, (R), ſ. m., *Ornith.* On a donné ce nom à quelques oiſeaux de rivage du genre du *becaſſeau*, voyez ce mot, dont les principaux ſont, 1°. celui qu'Aldrovande appelle *calidris bellonii*. Il eſt à-peu-près de la groſſeur du pluvier doré. Il a onze pouces & un quart de longueur & dix-neuf pouces de vol: ſon bec eſt long d'environ un pouce & demi. Le deſſus de ſon corps eſt couvert de plumes brunes bordées de gris; la gorge & tout le deſſous du corps ſont d'un beau blanc: les grandes plumes de l'aile ſont noirâtres bordées de blanc: celles de la queue ſont brunes, bordées de blanchâtre & marquées de rayes tranſverſales noires, excepté la troiſieme de chaque côté; celles du milieu ſont les plus grandes. Le bec eſt d'un rouge clair avec le bout noir: la partie des jambes dégarnie de plumes & les pieds ſont du même rouge.

2°. Le *chevalier rouge*; *calidris nigra ſeu gambetta*, Aldrov. reſſemble beaucoup au précédent: mais il a le croupion blanc, le deſſous du corps varié de taches d'un gris brun ſur un fond blanc; les plumes de la queue gris-brun marquées de rayes tranſverſales noires, & bordées de blanc vers le bout. Ses jambes & ſes pieds ſont rouges: le bec eſt rouge depuis ſon origine juſqu'au milieu, le reſte eſt noir. On le trouve au bord des rivieres & de la mer: il court très-vîte, & ſe met ordinairement dans l'eau juſqu'aux cuiſſes. Cet oiſeau eſt très-bon à manger: c'eſt un des meilleurs oiſeaux de riviere.

3°. Le *chevalier noir*; *calidris nigra bellon.* Aldrov. *tringa littorea*, Linn. eſt à peu près de la grandeur du précédent. Le bec, le deſſus de la tête & les ongles ſont noirs: les plumes ſont noirâtres, bordées de roux: le deſſous du corps eſt blanchâtre teint de roux: les pieds & la partie nue des jambes ſont d'un gris foncé. Willugby ſoupçonnoit que le précédent & celui-ci ne ſont que des variétés de différent ſexe.

Outre ceux-là il y en a quelques autres dont on peut voir la deſcription dans Briſſon, *ornith. tom. V.* tels que le *chevalier rayé*, le *chevalier tacheté*, le *chevalier blanc* de la baye de Hudſon, qui eſt tout blanc avec quelques taches rouſſes ſur le dos & quelques rayes tranſverſales rouſſes ſur la queue: le *chevalier* de Bengale qui a le dos & les ailes verdâtres, le deſſus de la tête, le croupion & le deſſous du corps blancs & les grandes plumes de l'aile pourpres.

Quelques auteurs ont donné le nom de *chevalier verd* à une eſpece de barge qui eſt la grande barge griſe de Briſſon, *limoſa Venetorum*, Geſn. *ſcolopax glottis.*

Linn. Elle a treize pouces de long & vingt cinq pouces de vol: ſon bec eſt long de trois pouces: les plumes du dos ſont brunes bordées de blanc: le deſſous du corps & les côtés de la tête ſont blancs, de même que la tige des grandes plumes des ailes; la queue eſt compoſée de douze plumes blanches marquées de rayes tranſverſales brunes; le bec eſt brun & les jambes d'un noir verdâtre. Cet oiſeau habite au bord de la mer & des rivieres. Voyez Briſſon, *ornith. tom. V. p. 272.*

CHEVALIER, *Antoine Rodolphe*, (N), *Hiſt. Litt.*, né à Moneaſp ſur Vire en Normandie, profeſſeur des langues orientales à Geneve en 1536. Il a traduit en latin le *Targum hieroſolymitanum & Pſeudo Jonathanis in pentateuchum*; on a auſſi de lui une grammaire hébraïque 1567. Il avoit entrepris une édition de la Bible en quatre langues, qui n'a pas eu lieu. (H.)

CHEVALIERS DE LA PROVINCE, *ou* CHEVALIERS DU PARLEMENT, ce ſont en Angleterre deux gentilshommes riches & de réputation, qui ſont élus en vertu d'un ordre du roi, *in pleno comitatu*, par ceux des bourgeois de chaque province qui payent quarante ſchelins par an de taxe ſur la valeur de leurs terres, pour être les repréſentatifs de cette province dans le parlement.

Il étoit néceſſaire autrefois que ces *chevaliers des provinces* fuſſent *milites gladio cincti*, & même l'ordre du roi pour les élire eſt encore conçû en ces termes; mais aujourd'hui l'uſage autoriſe l'élection de ſimples écuyers pour remplir cette charge.

Chaque *chevalier de province*, ou membre de la chambre des communes, doit avoir au moins cinq cents livres ſterling de rente: à la rigueur c'eſt à la province qu'ils répreſentent à payer tous leurs frais; mais aujourd'hui il arrive rarement qu'on l'exige. *v.* PARLEMENT.

CHEVALIS, ſ. m., termes de *riviere*, paſſages pratiqués dans les rivieres, ſurtout lorſque les eaux étant trop baſſes, la profondeur ordinaire du lit ne ſuffit pas.

CHEVALTE, en terme de *Blanchiſſerie*, c'eſt le pied du ſupport de la grellouere. Voyez l'art. BLANCHIR.

CHEVAUCHER, *Maréchallerie*. Ce terme, pour dire *aller à cheval*, eſt hors d'uſage; mais il eſt encore uſité parmi les écuyers, pour marquer la maniere de ſe mettre ſur les étriers. *Chevaucher court, chevaucher long, à l'angloiſe, à la turque.*

CHEVAUCHER, on le dit *en Fauconnerie*, de l'action de l'oiſeau, lorſqu'il s'éleve par ſecouſſes au-deſſus du vent, qui ſouffle dans la direction oppoſée à ſon vol.

CHEVAUCHER, *dans la pratique de l'Imprimerie*, s'entend de quelques lettres qui montent ou qui deſcendent hors de la ligne à laquelle elles appartiennent.

CHEVAUX, en terme *de guerre*, ſignifie la cavalerie ou le corps des ſoldats qui ſervent à *cheval*. *v.* CAVALERIE.

CHEVAUX, *courſe de*, (N), *Hiſt. Anc.* Les *courſes de chevaux* furent autrefois très-célebres dans les jeux olympiques. Nous devons à M. l'abbé Gédoyn des recherches très-intéreſſantes ſur cette matiere. Il s'eſt appliqué à rechercher l'origine & le progrès des courſes de *chevaux*, & en combien de manieres elles ſe diverſifioient. Nous allons en donner ici un extrait.

Origine & progrès des courſes de chevaux. Les Curetes ou Dactyles, à qui Rhéa avoit confié l'éducation de Jupiter, étoient cinq freres. Quand ils eurent rempli leur miniſtere, ils quitterent le mont Ida pour venir en Elide. Hercule, qui étoit l'aîné, leur propoſa un jour de s'exercer à la courſe, & de voir qui d'entr'eux remporteroit le prix. Ce prix devoit être une couronne d'olivier; car lui-même avoit apporté du plan d'olivier en Grece, & cet arbre n'y étoit déja plus rare. Comme toutes les choſes humaines ont de foibles commencemens, ce fut-là l'origine de ces jeux qui devinrent enſuite ſi célebres,

& pour qui les Grecs ſe montrerent ſi paſſionnés. D'autres diſent que Jupiter, après avoir triomphé des Titans, inſtitua lui-même ces jeux à Olympie, & qu'Apollon y remporta le prix de la courſe. L'une & l'autre tradition étoit également accréditée parmi les Eléens du tems de Pauſanias. Il eſt hors de doute que ces premieres courſes ſe firent à pied, & que l'on n'y vit ni *chevaux* ni chars; le cheval alors n'étoit point un animal domeſtique; on n'avoit pas encore trouvé l'art de le dompter & de le faire ſervir à l'uſage de l'homme, ce qui nous fait ſouvenir de cette fable, qu'Horace a miſe en vers, dont voici une traduction. *Le cerf, plus fort dans le combat que le cheval, chaſſoit celui-ci des pâturages. Las de ſe voir toujours maltraité, le cheval implora le ſecours de l'homme, & ſe laiſſa mettre un frein. Mais, après qu'il eut triomphé de ſon ennemi par la force, il ne put ſe délivrer ni du frein ni du cavalier.*

Cette fable enſeigne plus d'une vérité. Nous nous contenterons de celle qui fait à notre ſujet, ſavoir, que le *cheval* a été long-tems un animal ſauvage. Il ne faut pas s'en étonner; la néceſſité mere de l'invention, ne s'étoit pas encore fait ſentir à cet égard. Dans les premiers tems, la terre ni peuplée ni défrichée, n'offroit aux yeux que de vaſtes ſolitudes & des forêts immenſes, dont les arbres étoient auſſi anciens qu'elle. D'un côté, les bêtes féroces, dont ces forêts étoient remplies, de l'autre, ces hommes ſanguinaires, qui dans tous les tems ont compté pour rien la vie d'autrui, rendoient les chemins très-dangereux. Hercule & Théſée n'avoient point encore purgé leur pays des divers monſtres qui l'infeſtoient. On étoit donc peu tenté de voyager; chacun ſe tenoit dans le lieu où il étoit né, uniquement occupé à cultiver l'héritage de ſes peres. On labouroit la terre avec des bœufs; on ne connoiſſoit que l'âne pour bête de ſomme; cet animal dur à la fatigue & facile à nourrir, étoit alors autant en eſtime qu'il eſt en mépris aujourd'hui. On ne s'aviſoit point de ſouhaiter une monture ou plus honorable ou meilleure, parce que celle-là ſuffiſoit. Le luxe & la délicateſſe n'avoient point fait à l'homme une infinité de beſoins imaginaires. Les beſoins naturels étoient les ſeuls que l'on ſe mît en peine de ſatisfaire, & le ſentiment général étoit celui-là même, qu'un de nos poëtes a exprimé ſi bien dans ces vers:

Heureux qui ſe nourrit du lait de ſes brebis,
Et qui de leur toiſon voit filer ſes habits,
Qui ne ſait d'autre mer que la Marne ou la Seine,
Et croit que tout finit où finit ſon domaine!

Mais bientôt, les mœurs changerent, & d'autres mœurs amenerent d'autres uſages.

Cinquante ans après le déluge de Deucalion, qui affligea la Grece du tems de Moïſe, Clyménus, un des deſcendans d'Hercule Idéen, vint de Crete en Elide, y regna & donna le ſpectacle d'une courſe dans Olympie. Endymion, fils d'Æthlius, chaſſa Clyménus de l'Elide, s'empara du trône, & propoſa à ſes propres enfans le royaume pour prix du même exercice. Ces deux courſes, comme les premieres, furent encore des courſes à pied; mais, quelque tems après, on vit paroître en Grece un jeune héros plein de courage & de vertu, c'étoit Bellérophon. Il trouva le ſecret de dompter ce *cheval*, qui depuis a été ſi fameux ſous le nom de Pégaſe; & il s'en ſervit utilement à combattre un monſtre terrible, qu'il tua enfin à coups de flèche. La fable dit que Minerve elle-même avoit dompté le Pégaſe en lui mettant un mords; ce qui fit donner à la déeſſe le nom de Minerve Chalinitis, du mot grec χαλινός, qui ſignifie un frein. Il eſt aiſé de voir que cette fable ne ſignifie autre choſe,

Digitized by Google

ſinon que Bellérophon, par ſon adreſſe & ſa dextérité, s'étoit rendu maître de ce fougueux animal.

Bellérophon, fils de Glaucus & petit-fils de Siſyphe, deſcendoit de Deucalion par ſix degrés de génération, & vivoit du tems qu'Aod exerçoit la judicature en Judée. On peut inférer de-là, que l'uſage de monter à *cheval* ne commença en Grece que l'an du monde 2650, treize à quatorze cens ans avant l'ére chrétienne. Nous diſons en Grece; car il eſt certain qu'en Egypte on ſe ſervoit de *chevaux* long-tems auparavant. Le Pharaon qui fut englouti dans la mer Rouge, en pourſuivant les Iſraelites, trainoit après lui une nombreuſe cavalerie & beaucoup de chariots. Les Iſraélites, qui avoient fait un long ſéjour en Egypte, ne pouvoient non plus ignorer l'art de tirer du ſervice d'un animal auſſi utile que le *cheval*.

Nous ne nous arrêterons point à une ancienne tradition, qui avoit cours en Grece, que Neptune, diſputant avec Minerve, à qui feroit aux hommes le préſent le plus utile, frappa la terre de ſon trident, & en fit ſortir un beau *cheval* d'où il prit le ſurnom de Hippius; ſurnom dont on pourroit rendre d'autres raiſons. On chercheroit en vain un ſens allégorique dans cette fable. Quelques-uns prétendent que le *cheval* eſt le ſymbole de la navigation; mais apparemment, ils ignorent que Pamphus, poete plus ancien qu'Homère, dit formellement que les hommes ſont redevables à Neptune, & du *cheval*, & de ces tours flottantes que nous appellons des vaiſſeaux. Il diſtingue ces deux choſes, loin de les confondre & de faire l'une le ſymbole de l'autre. Selon M. l'abbé Gédoyn, c'étoit en effet une eſpece de tradition, que les Athéniens prenoient plaiſir à débiter, parce qu'elle flattoit leur vanité; & le vulgaire toujours crédule pouvoit y ajoûter foi, comme à mille autres abſurdités. Les poetes, qui ſaiſiſſent le merveilleux par tout où ils le trouvent, n'ont pas manqué de faire honneur à Neptune de ce *cheval* créé, pour ainſi dire, par lui pour le ſervice de l'homme:

Tuque ô cui prima frementem
Fudit equum magno tellus percuſſa tridenti,

dit Virgile, en invoquant ce dieu au commencement de ſes *Géorgiques*. En quoi il ne fait que rendre Homère ſon grand modele, qui dans le vingt-troiſieme livre de l'*Iliade*, nous peint Ménélaüs adreſſant ces paroles à Antiloque: *Jurez par Neptune la main ſur vos chevaux, jurez que vous n'avez point employé la fraude pour me dévancer.* Pourquoi Ménélaüs exige-t-il qu'Antiloque jure par Neptune? C'eſt que dans l'idée des Grecs, Neptune étoit le dieu de la chevalerie comme le dieu des mers. Mais, les hiſtoriens, plus amateurs du vrai que du merveilleux, ont laiſſé ce conte aux poetes & aux mythologues, & n'ont point fait ce dieu auteur de l'art de monter à *cheval*.

Revenons donc à Bellérophon. Son combat contre un monſtre ſe paſſa en Lycie, où Prœtus l'avoit envoyé à deſſein de l'y faire périr. Le bruit de ces deux aventures ne tarda pas à ſe répandre de tous côtés; & auſſi-tôt ce fut parmi les princes & les héros de la Grece à qui auroit des *chevaux*; on prit ſoin d'en nourrir; les haras de l'Epire, ceux d'Argos & de Mycènes l'emporterent ſur tous les autres.

Les Theſſaliens, peuples voiſins de la Grece & de la Macédoine, acquirent dès-lors la réputation d'être fort bons cavaliers; ils combattoient à cheval contre des taureaux ſauvages, ce qui leur fit donner le nom de Centaures. Les Lapithes, autre peuple de Theſſalie, excellerent en même tems à faire non-ſeulement des mords, mais des caparaçons, & à bien manier un *cheval*, comme Virgile nous l'apprend. Pline eſt d'accord avec lui, à cette différence près, qu'il attribue à Bellérophon ce que Virgile,

Digitized by Google

en qualité de poëte, a mieux aimé attribuer à Neptune.

Ce fut à peu près dans cette conjoncture, & environ trente ans après Endymion, que Pélops fit célébrer les jeux olympiques en l'honneur de Jupiter, & comme le remarque Pauſanias, avec plus de pompe & d'éclat que n'avoit fait aucun de ſes prédéceſſeurs. Ce prince venoit de remporter une victoire ſignalée ſur Oenomaüs à cette fameuſe courſe de chars, dont le prix n'étoit rien moins que le royaume de Piſe, & la plus belle princeſſe qu'il y eût alors; ainſi, l'on peut croire avec aſſez de fondement, qu'aux jeux de Pélops, outre une courſe à pied qui étoit ordinaire, il y eut des courſes de *chevaux* & de chars. Mais, il paroît que les *chevaux* furent encore rares & précieux, & de-là ces fables qui ſont ſi répandues dans les anciens mythologues; que Jupiter, ayant enlevé Ganymede, pour conſoler Tros, pere du jeune échanſon, lui donna des *chevaux* d'une beauté merveilleuſe; que Neptune fit auſſi préſent à Coprée du fameux *cheval* Arion, qui de Coprée paſſa à Hercule, & d'Hercule à Adraſte, à qui il ſauva la vie; qu'au mariage de Thétis & de Pélée, les dieux qui avoient honoré la noce de leur préſence, voulant ſignaler leur libéralité, Neptune donna pour ſa part à Pélée, deux magnifiques *chevaux*, dont on nous a conſervé les noms; qu'aux jeux funèbres de Patrocle, Ménélaüs attela avec ſon *cheval* Podarge, une cavale d'Agamemnon la ſuperbe Æthé, qui tiroit ſon origine des *chevaux* donnés à Tros par Jupiter même. Tout cela marque aſſez qu'un beau *cheval* étoit alors quelque choſe d'extraordinaire & d'un grand prix.

Il eſt naturel d'obſerver ici que comme une découverte mene ſouvent à une autre, l'uſage des chars fut connu en Grece preſqu'en même tems que celui des *chevaux*. Ciceron en attribue l'invention à Minerve, Eſchyle à Prométhée, Théon le Scholiaſte d'Aratus à un certain Trochilus; l'opinion la plus commune en donne l'honneur à Erichthonius, & c'eſt celle que Virgile a ſuivie. Les chars de ces tems-là étoient ſi légers, que quatre *chevaux* devoient les emporter avec une rapidité prodigieuſe. De-là l'expreſſion du poëte:

Rapidiſque rotis inſiſtere victor.

Et celle d'Horace:

Metaque fervidis evitata rotis.

Après Pélops, Amythaon fils de Créthéus, & couſin germain d'Endymion, donna les jeux olympiques aux Grecs; après lui, Pélias & Nélée les donnerent à fraix communs; Augée les fit auſſi célébrer, & enſuite Hercule fils d'Amphitryon, quand il eut conquis l'Elide. On ne peut pas douter qu'à toutes ces repréſentations il n'y eût des courſes de *chevaux* & de chars, ſur-tout à la derniere; puiſqu'Iolas, le compagnon volontaire des travaux d'Hercule, & ſon fidele écuyer, y remporta le prix de la courſe des chars, & fut couronné de la main d'Hercule même, dont il avoit emprunté les cavales; car, en ce tems-là, dit Pauſanias, on ne faiſoit pas de façon d'emprunter les *chevaux* qui étoient en réputation de viteſſe. Iaſius Arcadien eut le prix de la courſe des *chevaux* de ſelle dans ces mêmes jeux. Par ce détail tiré de Pauſanias, comme du ſeul auteur qui nous ait conſervé la mémoire de ces faits, nous voyons qu'en Elide, depuis Pélops contemporain de Bellérophon, chaque roi à ſon avénement donnoit les jeux au peuple, & que les courſes de *chevaux* & les courſes de chars, faiſoient toujours partie du ſpectacle.

Cela dura juſqu'au regne d'Oxylus, qui, par un bizarre effet de la ſuperſtition grecque, devenu roi des Eléens, de ſimple particulier qu'il étoit, ne négligea pas non plus une coûtume que ſes prédéceſſeurs avoient conſtamment obſervée; mais après lui, les jeux olympiques furent interrompus pendant l'eſpace de trois cens cinquante ans; & ces divers combats, qui en formoient le ſpectacle, ne ſe maintinrent tout au plus

Digitized by Google

qu'aux funerailles des princes & des héros de la Grece. C'eſt d'après cet uſage qu'Homère les a dépeints dans le vingt-troiſieme livre de l'Iliade, où nous voyons des athletes de toute eſpece ouvrir par une courſe de chars, & diſputer enſuite le prix de la lutte, du ceſte, de l'arc, du diſque, & d'un combat ſingulier avec l'épée & le bouclier. Cinquante ans avant le ſiege de Troye, Neſtor avoit diſputé le prix d'une courſe de chars contre les fils d'Actor; & environ cinquante ans encore auparavant à la pompe funebre d'Azan fils d'Arcas, Etolus pouſſant ſes *chevaux* à toute bride, renverſa par terre Apis, qui fut ſi dangereuſement bleſſé qu'il en mourut; ainſi, les courſes, & de *chevaux*, & de chars, avoient été introduites dans les funerailles dès les premiers tems; car, Etolus étoit fils d'Endymion, & vivoit en même tems que Bellérophon, qui eſt l'époque de l'uſage des *chevaux* pour les Grecs. On ne peut remonter plus haut, & tout ce que les poëtes ont dit de contraire à ce ſentiment, doit être regardé comme fabuleux; par exemple, que dans la guerre des Dieux avec les Titans, Minerve pouſſa ſon char contre Encélade, d'où elle prit le ſurnom de Minerve Hippia; car, pour le Neptune Hippius, & la raiſon que l'on en donne, nous avons déja dit ce qu'il en falloit penſer.

Enfin, quatre cens huit ans après la priſe de Troye, ſelon le P. Pétau, & vingt-trois ans après la fondation de Rome, Iphitus, un des deſcendans d'Oxylus, ſur la foi de l'oracle de Delphes, rétablit les jeux olympiques. Ce fut pour lors que ces jeux prirent une forme réguliere, que l'on eut ſoin de les policer par de bonnes loix, & que leur célébration étant devenue exactement périodique, les Grecs commencerent à compter par olympiades. Alors, non-ſeulement on inſtitua des paleſtres ou gymnaſes, & des maîtres d'exercices, mais on créa des juges ou directeurs ſous le nom d'Hellanodices, dont la fonction étoit de préſider aux jeux, d'y maintenir l'ordre & la diſcipline, & d'adjuger le prix à celui qui l'avoit mérité.

Mais, après une ſi longue diſcontinuation, dit Pauſanias, on avoit preſque perdu la mémoire des différens exercices qui avoient été autrefois en uſage. On ſe les rappella peu à peu, & à meſure que l'on ſe ſouvenoit de quelqu'un, on l'ajoutoit à ceux qui étoient déja retrouvés. On commença par la courſe à pied comme par celui qui étoit le plus naturel & le plus ancien. On rétablit enſuite la lutte, le pentathle, le ceſte, le pancrace, & enfin les courſes de chars & les courſes de *chevaux*; c'eſt ce que nous apprend cet hiſtorien. On ſeroit tenté de croire que ce qui fit différer le rétabliſſement de pluſieurs de ces jeux, ce ne fut pas tant l'oubli où ils étoient tombés, que le défaut d'exercices & le manque de combattans. Car, le nom & la forme de la plûpart des combats athlétiques s'étoient au moins conſervés dans les écrits des poëtes & des hiſtoriens; mais il ne s'étoit point formé d'athletes. A l'égard des courſes de chars & de *chevaux*, outre cette raiſon, on peut en ſoupçonner une autre; c'eſt que les *chevaux* n'étoient pas encore bien communs en Grece. Toutes ſortes de perſonnes étoient admiſes à diſputer le prix des jeux olympiques; mais, toutes ſortes de perſonnes n'avoient pas des *chevaux*. Ce qui le perſuade, c'eſt que les Grecs alors n'étoient point accoûtumés à entretenir de la cavalerie, du moins ſuivant les poëmes d'Homère, où il n'en eſt point fait mention. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que la courſe des chars ne fut ramenée dans les jeux olympiques qu'en la 25e. olympiade, plus de cent ans après le rétabliſſement de ces jeux, & la courſe des *chevaux* de ſelle ne fut renouvellée qu'en la 28e.

En combien de manieres ſe diverſifioient les courſes de chevaux? Pindare, dont la Muſe étoit conſacrée à la gloire de ceux que l'on proclamoit vainqueurs aux jeux de

de la Grece, & Pauſanias, qui nous a laiſſé un aſſez ample détail de leurs victoires, diſtinguent tous deux des courſes de *chevaux* de pluſieurs eſpeces. 1°. On couroit avec des *chevaux* de ſelle; & remporter le prix à cette ſorte de combat, étoit ce que les Grecs appelloient κελητι ἵππῳ, ou ſimplement κελητι. La premiere ode du poëte lyrique, eſt en l'honneur de Hiéron tyran de Syracuſe, vainqueur à la courſe des *chevaux* de ſelle. L'interprète de Pindare & celui de Pauſanias ont rendu ce mot par *Equo deſultorio*; il ne ſignifie point cela; κέλης eſt un *cheval* de ſelle. Euſtache l'exprime ainſi ἵππος ἀζυξ, καὶ κατὰ μόνας ἐλαυνόμενος, un *cheval* fait non pour l'attelage, mais pour aller ſeul. 2°. On couroit avec des poulains montés comme des *chevaux* de ſelle; cette eſpece de courſe fut ou inſtituée ou rétablie en la 128e. olympiade; & Tlépoleme de Lycie y remporta le prix. La troiſieme ſorte étoit ce que l'on appelloit le Calpé; elle conſiſtoit, ſelon Pauſanias, à courre avec deux jumens, dont on montoit l'une, & l'on menoit l'autre en main. Sur la fin de la courſe on ſe jettoit à terre, on prenoit les deux jumens par leurs mords, & l'on achevoit ainſi la carriere.

Si les trois ſortes de courſes, dont nous avons parlé, avoient chacune leurs différences, elles avoient auſſi pluſieurs choſes qui leur étoient communes; premiérement elles ſe faiſoient toutes trois ſans étriers, dont l'invention eſt fort poſtérieure à ces tems-là; ſecondement, dans toutes, les enfans étoient admis à diſputer le prix de même que les hommes. Le fait eſt certain pour les deux premieres; à l'égard de la troiſieme, on ne ſauroit l'aſſurer faute de preuves.

On ſera peut-être curieux de ſavoir, à quel âge les Grecs admettoient les enfans aux combats athlétiques; c'étoit depuis douze ans juſqu'à ſeize & dix ſept. En voici la preuve, tirée du ſeul hiſtorien qui puiſſe nous inſtruire ſur cette matiere comme ſur beaucoup d'autres. „ Phérias d'Egine, dit Pauſanias, en la „ 78e. olympiade, ayant paru trop jeune &trop foible pour ſoûtenir le combat, n'y fut pas admis; mais, l'olympiade ſuivante, il remporta le prix „ ſur la jeuneſſe. Hyllus de Rhodes fut „ rejetté par une raiſon contraire; à l'âge de 18 ans, il ſe préſenta pour „ combattre dans la claſſe des enfans; „ on le jugea trop âgé; il combattit dans „ la claſſe des hommes & fut couronné". Cependant, Platon, dans ſa *république*, ſemble diſtinguer trois ſortes de combattans, les enfans, les jeunes gens qui avoient atteint l'âge de puberté, & les hommes faits. Apparemment que cela étoit ainſi de ſon tems; mais, Pauſanias qui parle du ſien, ne fait mention que de deux claſſes.

Enfin à toutes ces courſes, avant que d'achever la carriere, il falloit tourner autour d'une borne plantée dans un endroit ſi ſerré, ſi périlleux, que quiconque n'étoit pas fort adroit, couroit riſque de tomber de *cheval*, & de perdre la victoire. J'ai cru un tems, dit M. l'abbé Gédoyn, que la néceſſité de tourner ainſi autour d'une borne, n'étoit que pour les courſes de chars; mais, la lecture de Pauſanias m'a détrompé, j'en puis citer un paſſage qui décide la queſtion: „ la cavale de Phidolas de Co„ rinthe mérite bien, dit-il, que j'en „ parle; les Corinthiens la nomment „ Aura. Son maitre étant tombé dès le „ commencement de la courſe, cette ca„ vale courut toujours comme ſi elle „ avoit été conduite, tourna à l'entour „ de la borne avec la même adreſſe, re„ doubla de force & de courage au bruit „ de la trompette, paſſa toutes les au„ tres; & comme ſi elle avoit ſenti qu'el„ le gagnoit la victoire, elle vint s'ar„ rêter devant les juges ou directeurs „ des jeux. Phidolas, proclamé vain„ queur, obtint des Eléens d'ériger un „ monument où lui & ſa cavale fuſſent „ repréſentés".

On voit par ce paſſage, que ſur la fin des courſes les trompettes jouoient des

fanfares pour animer les combattans ; mais, ce que l'on en peut conclure encore, c'eſt que le lieu où on couroit à *cheval*, étoit différent du jeu où l'on couroit en chars. La même borne en effet ne pouvoit pas être également périlleuſe pour les courſes de *chevaux* & pour les courſes de chars ; un *cheval* paſſe ou un char ne ſauroit paſſer. Il y avoit donc un lieu affecté à chaque genre de courſe ; le ſtade ſervoit pour les courſes à pied, l'hippodrome ſervoit pour les courſes de *chevaux*, & il y avoit une lice particuliere pour les courſes de chars. On jugera aiſément que l'hippodrome devoit être beaucoup plus long que le ſtade ; car, il n'étoit pas juſte d'aſſujettir les hommes & les *chevaux* à fournir la même carriere. Auſſi Pauſanias dit-il poſitivement que l'hippodrome d'Olympie avoit deux ſtades de long.

CHEVAUX DU CIRQUE. (N), *Hiſt. Anc.* Il paroît par les inſcriptions qui nous reſtent, qu'on faiſoit autant d'honneur aux *chevaux* qui couroient dans le cirque, qu'aux auriges qui les conduiſoient. On leur érigeoit des monumens ; on les gravoit ſur des pierres précieuſes avec la palme, marque de leur victoire à la courſe. On gravoit ſur de grandes tables de marbre leurs noms, leur pays, la couleur de leur poil.

Dans certaines inſcriptions, les différentes couleurs des *chevaux* ſont marquées ſur chacun, & ces couleurs ſont telles : *albus*, blanc ; *cinereus*, cendré ; *badius*, bai ; *rufus*, roux ; *maurus*, maure ; *fulvus*, fauve ; *pullus*, noirâtre ; *cæſius* ou *caſius*. Ces couleurs ſe trouvent ſouvent mêlées, *rufus-cæſius*, *niger-cæſius*. La patrie des *chevaux* eſt encore marquée dans certaines inſcriptions. L'Afrique en fourniſſoit plus que tous les autres pays, il y en avoit d'Eſpagne, des Gaules, de Mauritanie, de Lacédémone.

CHEVAUX-LEGERS, ſ. m., *Hiſt. mod.*, corps de cavalerie de la maiſon du roi de France, de deux cents maîtres, deſtinée à la garde de la perſonne du roi.

L'uniforme des *chevaux-légers* eſt un habit écarlate, doublure rouge, paremens de velours noirs coupés, & poches en-travers galonnées d'or en plein, & brandebourgs d'or ſur le tout ; boutons & boutonnieres d'argent, ceinturon garni d'or & noir, veſte couleur de chamois galonnée & bordée d'or à boutons d'argent, culotte & bas rouges, chapeau bordé d'or & d'argent, plumet blanc ; l'équipage du *cheval*, de drap écarlate, galonné d'or & bordé d'argent.

Cette compagnie eſt d'autant plus diſtinguée, que de tout tems elle a été compoſée de gentilshommes & de capitaines qui s'étoient ſignalés dans les différentes occaſions.

Le roi s'eſt toujours réſervé le titre de capitaine de cette compagnie, qu'il commande en perſonne ; & le commandant qui le repréſente ne prend jamais, comme ils font dans les autres compagnies, la qualité de capitaine-lieutenant. Cette compagnie eſt donc, ſous le roi, compoſée d'un commandant, d'un lieutenant, de deux ſous-lieutenans, de quatre cornettes, faiſant huit officiers ſupérieurs ; de dix maréchaux des logis, dont deux aides-majors en chef, de quatre brigades & d'un eſcadron. Elle monte à cent vingt *chevaux légers* de la garde, dont pluſieurs ont commiſſion de capitaines de cavalerie, compris huit brigadiers, huit ſous-brigadiers, quatre porte étendarts, quatre aides-majors de brigades qui ſont arbitraires, & les dix anciens *chevaux-légers* de la garde, diſpenſés du ſervice, qui jouiſſent des priviléges : plus deux fourriers ordinaires & extraordinaires, avec quatre trompettes & un timbalier. Les quatre étendarts ſont de ſoie blanche, avec la foudre qui écraſe les géants, & pour deviſe ces mots, *ſenſere gigantes*, brodés & frangés d'or.

Il y a une des quatre brigades détachée ſur le guet, compoſée de cinquante *chevaux-légers*, compris deux brigadiers & deux ſous-brigadiers, qui ſert

Digitized by Google

toujours à la garde ordinaire du roi avec les officiers; & de plus un *chevau-léger* qui va prendre tous les matins l'ordre du roi, & le rapporte au corps de ſa compagnie, & de même le ſoir va prendre le mot du guet.

CHEVAUX *du ſoleil*, (N), *Myth.* Ovide les nomme *Eous*, *Pyroïs*, *Acton* & *Phlégon*, noms grecs dont l'étymologie marque la qualité. Ils ſont nommés ailleurs *Erythous* ou le rouge, *Acteon* ou le lumineux, *Lampos* ou le reſplendiſſant, & *Philogeus* qui aime la terre. Le premier déſigne le lever du ſoleil dont les rayons ſont alors rougeâtres; Acteon marque le tems où ces mêmes rayons ſortis de l'atmoſphere ſont plus clairs, vers les neuf ou dix heures du matin; Lampos figure le midi où la lumiere du ſoleil eſt dans toute ſa force; & Philogeus repréſente ſon coucher, lorſqu'il ſemble s'approcher de la terre.

CHEVAUX *de Mars*, (N), *Myth.* Servius les nomme *Emus* & *Phobos*, la crainte & la terreur. Mais, dans Homere, ce ſont-là les noms des cochers de Mars, & non de ſes *chevaux*.

CHEVAUX *de Laomédon*, (N), *Myth.* Hercule offrit à Laomédon de délivrer Héſione ſa fille, moyennant un attelage de *chevaux* que ce prince lui promit. Ces *chevaux*, diſent les poëtes, étoient ſi légers, qu'ils marchoient ſur les eaux. *v.* CHEVAUX *d'Enée*, GANYMEDE, LAOMÉDON.

CHEVAUX *d'Enée*, (N), *Myth.* Ils étoient, dit Homère, de la race de ceux que Jupiter donna à Tros, lorſqu'il lui enleva ſon fils Ganymède. Anchiſe, à l'inſçu de Laomédon, eut de la race de ces *chevaux*, ayant fait mettre dans les haras du roi ſes plus belles jumens, dont il vit naître ſix *chevaux* dans ſon palais. Ils étoient parfaitement bien dreſſés pour les batailles, & ſavoient répandre la terreur & la fuite dans tous les rangs.

CHEVAUX *d'Achille*, (N), *Myth.* Ils étoient immortels, dit Homère, ayant été engendrés par le Zéphire & par la harpye Podarge, & ſe nommoient *Balios* & *Xante*. Voyez ces mots.

CHEVECHE, *v.* CHOUETTE.

CHEVECIER, eſt la même choſe que *chefcier*, *v. ci-devant* CHEFCIER.

CHEVEL *ou* AIDE-CHEVEL, *Juriſprud. v.* AIDE-CHEVEL.

CHEVELÉ, en terme *de Blaſon*, ſe dit d'une tête dont les cheveux ſont d'un autre émail, que la tête.

Le gendre à Paris, d'azur à la face d'argent accompagnée de trois têtes de filles *chevelées* d'or.

CHEVELÉES, (N), *Jard.*: on le dit des boutures ou marcottes garnies de racines.

CHEVILIERES. (N), *Com.*, ce ſont des rubans de fil de différentes façons, les uns croiſés, qui viennent de Hollande, ſont les meilleurs; les autres, unis comme de la toile, dont on en fabrique beaucoup à Rouen, qui ſont très-bons. On en fait une très-grande conſommation.

CHEVELU *ou* CAPILLATURE, (R), *Jard.*; ce ſont de petites racines fort menues, qui partent d'autres plus groſſes. *v.* CAPILLAIRES.

On dit que, *quand on plante un arbre on doit retrancher le chevelu*; au lieu de dire, les racines chevelues. Ce chevelu doit toujours être coupé près de la racine dont il ſort. Il y a des jardiniers qui croient bien faire en le conſervant entier, comme important à la repriſe: c'eſt ce qui ne s'accorde pas avec l'expérience. Le *chevelu* eſt trop foible pour ſubſiſter dans ſon nouvel état: il languit donc & périt; ce qui fait un retard pour la ſuccion des racines, & peut-être une pourriture qui leur eſt nuiſible. Au contraire il eſt démontré que le *chevelu* ſupprimé donne lieu à la réproduction d'un plus grand nombre, & les ſuçoirs, ainſi multipliés, ne peuvent qu'augmenter la vigueur de la plante.

CHEVELURE, ſ. f., *Gramm.*, ſe dit de l'enſemble de tous les cheveux dont la tête eſt couverte.

CHEVELURE DE BERÉNICE, (R), *Aſtron.*; conſtellation boréale, appellée auſſi *coma Berenices*, *crines*, *capilli*, *cincinnus*,

cæſaries, *tricæ*, *roſa*, *fuſus*, *colus*, le fuſeau, *fila ſtamina*. Bayer y ſubſtitue une gerbe de bled, d'après un ancien manuſcrit. Cette conſtellation eſt ſituée ſur la queue du lion, elle renferme vingt une étoiles, dont les plus belles ſont de quatrieme grandeur. Ptolomée Soter, fils de Lagus, & ſurnommé le *grand*, étant prêt à partir pour l'Aſie, Bérenice fit vœu de conſacrer à Vénus ſes cheveux qui étoient d'une beauté ſinguliere, ſi ſon époux revenoit triomphant : elle accomplit ſon vœu: ces cheveux furent ſuſpendus dans le temple; ils diſparurent dans la ſuite, ce qui donna lieu à *Conon*, mathématicien de Ptolomée Philadelphe, d'en faire une conſtellation. (D. L.)

CHEVELURE DE FEU, *Artific.* Les artificiers appellent ainſi une eſpece de garniture en forme de petits ſerpenteaux, leſquels n'étant point étranglés, retombent du pot de la fuſée en ondoyant comme une *chevelure*.

On peut ſe ſervir pour ce petit artifice de tuyaux de plume d'oie; mais à cauſe que le feu leur fait répandre une odeur déſagréable, on doit pour cette raiſon ſe ſervir plutôt de petits cartouches de papier de la même groſſeur, & longs d'environ trois pouces; une feuille de papier en fait trente-deux; on les arrête avec de la colle comme les autres cartouches, & on les fait ſécher: on ſe ſert auſſi fort bien de roſeaux de marais, dont l'intervalle des deux nœuds eſt un cartouche tout fait.

Les gens qui ont beaucoup de patience, les rempliſſent avec un gros fil de fer qui leur ſert de baguette; mais comme c'eſt un ouvrage trop long, on l'abrege en faiſant des paquets de la groſſeur du bras, ſemblables à ceux des allumettes, en ſorte qu'on les puiſſe empoigner; on en égaliſe bien les bouts, pour qu'un cartouche ne paſſe pas l'autre; puis on les lie foiblement pour ne pas les reſſerrer, mais aſſez pour les contenir enſemble.

On met enſuite ſur une table de la poudre écraſée dans laquelle on mêle, ſi l'on veut, un peu d'orpiment, pour donner à ſon feu une couleur jaunâtre, ſur laquelle on appuie le paquet de petits cartouches pour faire entrer la compoſition dans leurs orifices; & pour l'y faire tomber plus avant, on le renverſe & l'on frappe de l'autre côté; mais il faut obſerver que l'orpiment eſt un poiſon, & cauſe des maux de tête lorſqu'on en reſpire la vapeur: on les retourne pour les appliquer de nouveau ſur la matiere, & y en faire entrer de nouvelle; puis on retourne le paquet ſur l'autre bout en frappant comme la premiere fois; & l'on continue ainſi juſqu'à ce que les petits tuyaux ſoient pleins: on peut, ſi l'on veut, y introduire de tems en tems une baguette de bois, un gros fil de fer pour bourrer un peu la compoſition; ce qui fait mieux ondoyer ces eſpeces de petits ſerpenteaux.

CHEVELUS, (R), *Géog.*, peuples de l'Amérique méridionale, au pays des Amazones. On leur a donné ce nom, parce que les hommes & les femmes ont les cheveux longs juſqu'à la ceinture. Leur pays, qui eſt au nord du fleuve des Amazones, commence à la riviere d'Aguarico, & s'étend plus de cent quatre-vingt lieues le long de ce fleuve. Il eſt large à proportion. Il a des rivieres qui roulent des paillettes d'or. Toutes ſes campagnes ſont fertiles, & les inondations qui y arrivent tous les ans, y forment quantité de lacs. Cette nation eſt très-belliqueuſe.

CHEVELUS, (N), *Hiſt. Anc.*, nom que Dicénée donna aux Goths, leur conſeillant de porter toujours une longue chevelure, pour les diſtinguer des ſacrificateurs, qu'il inſtitua & qu'il nomma *Pileati*, c'eſt-à-dire, couverts d'un chapeau ou d'un bonnet. Ceux-ci étoient raſés, & ne ſe découvroient pas même, lorſqu'ils faiſoient leurs ſacrifices. Dicénée vint dans le pays des Goths du tems de leur roi Sitalque, environ 80 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, à ce que rapporte Jornandès, dans l'*hiſtoire des Goths*. Pierre Patrice remarque que Dé-

Digitized by Google

cébale, roi des Daces, ayant envoyé d'abord à l'empereur Trajan des ambaſſadeurs du rang des *chevelus*, qui étoient des moins conſidérables, lui envoya dans la ſuite des *pileati*, pour rendre ſon ambaſſade plus illuſtre, & lui faire plus d'honneur. Cependant, les Goths & les autres peuples du ſeptentrion faiſoient autrefois grand cas d'une belle chevelure, & prenoient grand ſoin de l'entretenir. Même entre les femmes, c'étoit une marque de virginité; car, celles qui étoient mariées, alloient la tête couverte, & les filles au contraire alloient la tête nue, laiſſant flotter leurs cheveux ou les raſſemblant pour les lier & les laiſſer pendre par derriere.

CHEVER, v. act., a deux acceptions chez les *Joüailliers*; il ſe dit de l'action de polir une pierre concave ſur une roue convexe: il ſe dit de l'action de pratiquer à la pierre cette concavité, pour diminuer ſon épaiſſeur & éclaircir ſa couleur.

CHEVER, en terme d'*Orfévre en groſſerie*, de *Chauderonnier*, de *Ferblantier*, &c. c'eſt commencer à rendre concave une piece qui n'eſt que forgée. *v.* ENFONCER.

CHEVESTRE, ſ. m., *Charp.*, c'eſt un aſſemblage de charpenterie qui ſert à terminer la largeur des cheminées & autres paſſages qu'on obſerve dans les planchers; les ſoliveaux y ſont ſoutenus en s'emmanchant à tenons mordans, ou renforts. Voyez *Pl. du Charpentier*, *fig. 43 & ſuiv.* en *B* un *cheveſtre*.

Les ferruriers donnent le même nom à une barre de fer ſoit quarrée, ſoit plate, ſoit droite, ſoit coudée par les deux bouts, ou par un bout ſeulement qui ſert, ſelon le beſoin, à ſoutenir les bouts de ſolives dans les endroits où on les a rognées pour donner paſſage aux cheminées. Voyez dans nos *Pl. de la ſerrurerie des bâtimens*, un *cheveſtre*.

CHEVESTRE, vieux mot qui ſignifioit le licol d'un cheval; *s'encheveſtrer* ſe dit encore. *v.* S'ENCHEVESTRER.

CHEVET, ſ. m. On donne ce mot à la partie ſupérieure d'un lit; celle où l'on place l'oreiller & le traverſin; la partie oppoſée s'appelle le *pied du lit*: on a tranſporté ce nom à d'autres choſes.

CHEVET, terme d'*Architecture*: *chevet* d'égliſe eſt la partie qui termine le chœur d'une égliſe, le plus ſouvent de figure ronde, du latin *abſis*; c'eſt ce que les anciens appelloient *rond point*.

CHEVET *ou* COUSSINET, *Fortificat.*, eſt une maniere de petit coin de mire qui ſert à lever un mortier. Il ſe met entre l'affut & le ventre du mortier. *v.* MORTIER.

CHEVETRE, (N), *Chir.*, eſpece de bandage pour la fracture & la luxation de la machoire inférieure. *v.* BANDAGE.

CHEVEUX, (R), ſ. m., petit filament oblong qui part des pores de la peau de la tête, & qui la couvre toute entiere, à l'exception des parties de la face & des oreilles. On donne le nom de *poil* aux filamens pareils qui couvrent toute la peau d'un grand nombre d'animaux, & aux filamens pareils & plus courts qui couvrent quelques parties du corps humain. Voyez l'article POIL.

A Rome, dès qu'on avoit reçu une veſtale, on lui coupoit les *cheveux*, & on attachoit ſa chevelure à cette plante ou eſpece d'arbre ſi renommé par les fictions d'Homere, que les Grecs & les Latins appelloient *lotos*; ce qui, dans une cérémonie religieuſe où tout devoit être myſtérieux, étoit regardé comme une marque d'affranchiſſement & de liberté. Les eſclaves en effet, à qui on rendoit la liberté, ſe coupoient les *cheveux*, comme ſi en cherchant dans les offrandes une juſte compenſation avec le précieux don de la liberté qu'ils recevoient des dieux, on ne trouvoit rien dans le culte extérieur, qui pût convenir davantage que la chevelure, qui étoit beaucoup plus honorée chez les anciens que parmi nous; ſoit qu'il ait plu aux dieux d'y attacher quelquefois la deſtinée des hommes ou des empires, ou que l'uſage que la religion en avoit fait depuis long-tems, en rendit la dépouille plus reſpectable.

Digitized by Google

Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que les *cheveux* furent d'abord des dépouilles que la piété ſe plaiſoit à conſacrer aux dieux. Les divinités dans les temples en étoient quelquefois ſi couvertes, qu'on avoit de la peine à les voir elles-mêmes. Le culte d'Apollon, chez les premiers Romains, avoit enlevé les plus belles chevelures. La vanité & l'intérêt des paſſions en multiplierent bientôt les uſages. L'abus ſe gliſſa même juſques dans les temples. Tel eſt l'effet de la ſuperſtition, qui conſacre toutes choſes, qui en déguiſe l'origine & la deſtination, & qui les expoſe d'âge en âge à la crédulité des peuples & au ſourire des ſages.

Les Egyptiens, ſelon Diodore de Sicile, offroient aux dieux des vœux pour la guériſon de leurs enfans malades; & lorſqu'ils étoient hors de danger, ils les conduiſoient dans le temple, où leur ayant coupé les *cheveux*, ils les mettoient dans une balance avec une ſomme d'argent du même poids, qu'ils donnoient à ceux qui avoient ſoin de nourrir les animaux ſacrés.

Nous apprenons de S. Grégoire de Nazianze que les femmes ſe coëffoient extrêmement haut; ce qu'elles ne pouvoient faire, ſelon lui, qu'à l'aide de *cheveux* empruntés; & avec ce ſecours, elles s'environnoient la tête de tant de treſſes, diſpoſoient tellement leurs nœuds & leurs boucles par étages & par contours, que le tout enſemble formoit une eſpece d'édifice.

La longue chevelure étoit chez les Gaulois une marque d'honneur & de liberté. Céſar, qui leur ôta la liberté, leur fit couper les *cheveux*.

Au huitieme ſiecle, les gens de qualité faiſoient couper les premiers *cheveux* à leurs enfans par des perſonnes qu'ils honoroient, & qui devenoient ainſi les parrains ſpirituels de leurs enfans; mais, s'il eſt vrai qu'un empereur de Conſtantinople témoigna au pape le déſir que ſon fils en fût adopté en lui envoyant ſa premiere chevelure, il falloit que cette coutume fut antérieure au huitieme ſiecle.

Hérodote dit, en parlant des Scythes, qu'ils avoient coutume d'enlever la chevelure de ceux qu'ils tuoient à la guerre. Non ſeulement les Sueves étoient diſtingués des autres Germains par l'arrangement & la forme qu'ils donnoient à leurs *cheveux*; mais ils l'étoient entr'eux-mêmes; la chevelure, chez eux comme chez les Gaulois & les François, diſtinguoit l'homme libre de l'eſclave, & le prince de ſes ſujets.

C'étoit parmi les Grecs une ancienne coutume, ſelon Plutarque, que ceux qui ſortoient de l'enfance, allaſſent à Delphes conſacrer à Apollon leurs premiers *cheveux*.

Il faut encore remarquer que les Grecs ſe coupoient leurs *cheveux* ſur le tombeau de ceux qu'ils pleuroient. Ils avoient pris cette coutume des Orientaux.

Les Hébreux portoient les *cheveux* longs, comme ils venoient naturellement. Les prêtres ſe les faiſoient ſeulement couper, pendant qu'ils étoient occupés au ſervice du temple; tous les quinze jours ils y employoient le cizeau & non le raſoir.

Il étoit défendu aux Hébreux de couper leurs *cheveux* en l'honneur du mort; c'eſt-à-dire, d'Adonis, quoique dans les autres deuils ils ſe les coupaſſent ſans aucun ſcrupule. Dieu leur avoit auſſi défendu de couper leurs *cheveux* en rond, à l'imitation des Arabes, des Ammonites, des Moabites, des Iduméens, des peuples de Dédan, Théma & Buz. C'étoit, dit-on, pour imiter Bacchus, que ces peuples portoient ainſi la chevelure.

Les LXX, dans un endroit, traduiſent le texte de Moïſe: *Vous ne ferez point de ſiſoë des cheveux de votre tête.* Ce terme hébreu *ſiſoë* ſignifie, ſelon un ancien ſcholiaſte, une treſſe de *cheveux* que l'on offroit à Saturne.

Lorſqu'un homme étoit ſoupçonné d'avoir la lépre, on examinoit ſoigneuſement ſi la couleur de ſes *cheveux* changeoit, ou ſi les *cheveux* tomboient, car c'étoit-là une marque de lépre; & lorſqu'il étoit guéri, il lavoit ſes habits &

ſon corps, coupoit ſes *cheveux*, ſa barbe & tout le poil de ſon corps, & faiſoit ſon offrande à la porte du tabernacle. Mais il n'entroit dans le camp que huit jours apres, en coupant de nouveau tout le poil de ſon corps.

Les *cheveux* ſont les plus longs poils qui naiſſent à la ſurface du corps; ils couvrent de la tête tout ce qui n'eſt pas face: ils ſont en général plus longs chez les femmes que chez les hommes, & croiſſent plus vite chez elles, chez les enfans, que chez les adultes, & chez les jeunes gens, plus que chez les vieillards, en qui on les voit toujours blanchir, de quelque couleur qu'ils aient été dans la jeuneſſe.

Pour ſavoir d'où vient la couleur blonde, noire, blanche des *cheveux*, il faut remarquer, 1°. que la racine des *cheveux* ſe nomme *oignon* ou *bulbe*, à cauſe de ſa figure. Il y a apparence que la racine eſt creuſe & vaſculeuſe, comme la racine des plumes des oiſeaux. Dans cette capſule bulbeuſe on apperçoit les racines des poils, qui ſont baignées d'une liqueur qui s'y filtre continuellement, avant que le corps du poil commence, il ſe trouve à la racine une ſubſtance moelleuſe qui fournit ſans doute la nourriture. Ce corps du poil eſt compoſé de petites racines qui ſe reſſemblent: il eſt environné d'un grand nombre de lignes noirâtres, qui s'étendent depuis la racine juſqu'à l'extrêmité: apparemment que ces lignes ſont des vaiſſeaux deſtinés à la nourriture des poils.

2°. Comme les poils tiennent aux houppes nerveuſes, qu'ils ſont vaſculeux, qu'ils ont leurs racines baignées d'une humeur, il s'enſuit, qu'ils doivent croître, qu'on doit ſentir de la douleur quand on les arrache: les nerfs, dont on les ſépare, ſouffrent alors une ſolution de continuité. Ainſi pour répondre à la queſtion, les lignes noirâtres, dont nous avons parlé, étant des vaiſſeaux, il s'enſuit 1. que s'il ſe filtre une matiere noirâtre dans la bulbe, les poils ſeront noirs; 2. que dans les bulbes, où il ſe filtre une matiere jaune ou rouſſe, les poils auront la même couleur; & ſi la matiere eſt d'un jaune brillant, ils ſeront blonds; delà vient que les poils ſeront blancs ou blonds: dans les pays ſeptentrionaux ils ſeront reſſerrés par le froid, par conſéquent ils doivent recevoir une matiere plus tenue; & ils ſeront donc blonds dans ces climats; mais dans les pays méridionaux, comme ils ſont raréfiés, & que le ſang ſe porte avec plus de force à la peau, & par conſéquent au bulbe, la matiere qui fait le coloris noir, ſe formera plus aiſément; ainſi dans les pays méridionaux les *cheveux* ſeront noirs; 3. que dans les adultes les poils doivent être noirs plutôt que dans les enfans; car outre que les vaiſſeaux augmentent dans les poils des adultes, les fibres, qui y pouſſent la nourriture, augmentent en force, le ſang eſt donc porté à la racine avec plus de violence; 4. que dans les vieillards les poils doivent devenir blancs; car tout ſe deſſéche quand on vieillit, ainſi le ſang ne peut pas entrer par-tout où il s'inſinuoit auparavant.

Enfin pour raiſon générale ne pourroit-on pas dire que la racine des *cheveux* donnant à l'humeur qui les nourrit, différentes combinaiſons, il en réſulte un mixte capable de réfléchir de telle ou telle façon les rayons de lumiere, ce qui donne diverſes couleurs; comme le ſuc des plantes étant différemment combiné dans les racines, forme enſuite des fleurs de différentes couleurs.

Les fers à *cheveux* les font friſer, parce que l'humidité des *cheveux* s'étant exhalée par la chaleur du fer, les parties ſolides ſe rapprochent, & conſervent la ſituation que la papillotte leur donne.

Dans certains ſujets les *cheveux* friſent naturellement; cela vient ſans doute de la figure que les poils prennent dans les pores: s'ils ſortent par des pores tortueux, ils y prennent la même configuration; dès qu'ils ſeront expoſés à l'air, leurs parties ſe reſſerrent dans le même arrangement qu'elles ont reçu dans leur paſſage: ſemblables à une plante qui,

Digitized by Google

ſortant d'entre les rochers qui la gênent inégalement, penche ſur l'endroit qui lui laiſſe plus de liberté, ou comme un jet d'eau qui fait prendre diverſes inclinations, ſelon le trou que l'on pratique à l'ajutage de laiton.

M. Chirac a obſervé que le corps des *cheveux* n'étoit que des filets raſſemblés; les liens qui les uniſſent, (& ce ne peut être que quelque petit filet, ou quelque humeur) venant par la ſechereſſe à ſe rompre, les filets ſe ſéparent, & c'eſt ainſi que les *cheveux* ſe fourchent.

Si certaines perſonnes n'ont point de barbe, on peut dire que la bulbe des *cheveux* étant trop petite, ne fournit pas aſſez de nourriture, pour l'augmentation de la petite plante, & alors il ne reſte qu'un petit poil folet; car qu'on examine bien le viſage d'une perſonne qui ſemble n'avoir point de barbe, on verra qu'il y a beaucoup de poil folet qui n'eſt point ſenſible, même à un pied de diſtance.

Les *cheveux* tombent à un certain âge, du moins dans le plus grand nombre de perſonnes; parce que dans la vieilleſſe toutes les parties ſolides du corps ſe deſſechent & ſe durciſſent. Les bulbes des *cheveux* ſe reſſerrant, & venant à ſe durcir, le ſuc nourricier ne peut plus les pénétrer; la racine des *cheveux* doit donc ſe deſſecher faute de cette humidité & de cette nourriture; & les *cheveux* tombent alors néceſſairement.

Certaines perſonnes gardent leurs *cheveux* dans un âge très-avancé. Cela ne peut venir que de ce qu'elles ſont d'un tempérament humide, qui contribue à conſerver plus long-tems la ſoupleſſe de toutes les parties.

Quelquefois les *cheveux* blanchiſſent par l'effet du chagrin, qui cauſe des épuiſemens conſidérables, & conſume une partie du ſuc nourricier des *cheveux*.

La vieilleſſe opére le même effet, comme il arrive aux moiſſons qui jauniſſent, lorſque les racines ne fourniſſent plus à la tige le ſuc nourricier.

Les *cheveux* des pays ſeptentrionaux ſont plus eſtimés que les nôtres. De bons *cheveux* ſont bien nourris, & ne ſont ni trop gros ni trop fins. Les gros deviennent crêpus quand on les friſe; les fins ne tiennent pas aſſez la friſure. La longueur des *cheveux* doit être d'environ vingt-cinq pouces: leur prix diminue à meſure qu'ils ſont plus courts. On recherche plus ceux des femmes que ceux des hommes. On regarde beaucoup à la couleur; les blonds ſont les plus chers. Il y a peu de marchandiſe dont le prix ſoit auſſi variable; il y a des *cheveux* depuis quatre francs juſqu'à cinquante écus la livre. Quant a l'emploi des *cheveux*, voyez les articles PERRUQUIER & PERRUQUE.

Se coeffer en cheveux, c'eſt avoir les *cheveux* treſſés, relevés, arrangés ſur ſa tête, ſans bonnet ni coeffure. *Porter de faux cheveux*, c'eſt fournir par des treſſes de *cheveux*, des tours, des coins, &c. les endroits de la tête qui ſont dégarnis de *cheveux* naturels. On dit: *faire les cheveux*, *couper les cheveux*, *rafraîchir les cheveux*. Les *rafraîchir*, c'eſt en enlever au ciſeau la petite extrêmité, pour en hâter l'accroiſſement; les *couper*, c'eſt les abattre entiérement, pour y ſubſtituer la perruque; les *faire*, c'eſt les tailler ſelon la mode régnante. Toutes ces opérations ſont du perruquier, de même que celle de les friſer. *v.* FRISER.

On a attaché de tout tems la beauté de la chevelure à la longueur & à la couleur des *cheveux*; mais tous les peuples n'ont pas eu dans tous les tems le même préjugé ſur la couleur. C'eſt par cette raiſon qu'il a fallu imaginer pour ceux dont les *cheveux* n'étoient pas d'une couleur à la mode, des moyens de donner aux *cheveux* la couleur qu'on voudroit. En voici quelques-uns que nous ne garantiſſons pas.

Pour noircir les *cheveux*, mettez ſur quatre pintes d'eau de fontaine froide, une demi-livre de chaux, & un quarteron de ſel commun; remuez ce mêlange de tems en tems pendant quatre jours; tirez-le au clair, & le gardez. Prenez

une

une demi-livre de noix de galle, faites-les brûler dans un pot de fer ou de cuivre bien bouché, avec une demi-livre de graiſſe de bœuf. Quand le tout vous paroîtra en pâte, laiſſez refroidir ſans déboucher le vaiſſeau. Prenez enſuite votre maſſe, réduiſez-la en poudre très-fine, jettez cette poudre ſur deux pintes de l'eau que vous avez tirée au clair; ajoûtant deux fiels de bœuf, une once de litharge d'or, une once d'alun, une once de couperoſe, une once de ſumac, une once de verdet, une once de plomb brûlé, une once de mine de plomb, une once de vitriol, une once de ſel ammoniac. Prenez encore un quarteron de noir d'Anvers; mettez ce noir ſur une chopine ou environ d'eau de chaux, préparée comme on a dit plus haut; faites bouillir; jettez ce ſecond mêlange bouillant ſur le mêlange précédent; renfermez le tout dans une cruche; laiſſez repoſer cette cruche pendant trois ou quatre jours au coin du feu; remuez de tems en tems. Lorſque vous voudrez faire uſage de votre préparation, prenez-en dans un petit vaiſſeau, ajoûtez-y quatre à cinq gouttes d'eau ſeconde; prenez une petite éponge, trempez-la dans ce dernier mêlange, & vous en frottez les *cheveux*. Continuez de vous frotter juſqu'à ce que vos *cheveux* ayent pris couleur.

Voici un procédé plus ſimple. Prenez du brou de noix, mettez-le dans un alambic; diſtillez; recueillez l'eau claire qui vous viendra par la diſtillation, & vous frottez les *cheveux* de cette eau.

Il y en a qui penſent que de l'eau ſeconde répandue dans beaucoup d'eau, produiroit le même effet ſans aucun danger. Mais l'uſage du peigne de plomb, qu'on frotte avec la mine de plomb toutes les fois qu'on le nettoie, s'il n'eſt pas ſûr, eſt du moins très-innocent.

La rareté des *cheveux* blonds a fait imaginer de les multiplier par l'art, & de donner aux *cheveux* châtains la couleur blonde; ce qui ſe fait en les mettant ſur l'herbe, comme on fait la toile, pour la blanchir, après les avoir lavés auparavant dans une eau limonneuſe.

Cette leſſive & l'expoſition au ſoleil, les rendent d'un blond ſi fin & ſi parfait, que les plus experts dans la connoiſſance des *cheveux*, y ſont aiſément trompés, & ne peuvent s'appercevoir de l'artifice, qu'après qu'ils les ont fait bouillir & ſécher, parce qu'alors ils deviennent couleur de feuille de noyer ſeche. On nomme ces ſortes de *cheveux*, *cheveux herbés*.

Il y a encore une autre maniere de teindre les *cheveux* & de leur donner couleur, qui ſe fait avec le biſmuth. Si ce ſont des *cheveux* d'un blond trop ardent, cette drogue les rend d'un blond argenté; & ſi ce ſont des *cheveux* d'un faux châtain clair, elle leur donne une couleur d'ardoiſe, qui ne déplairoit pas ſi elle étoit naturelle. Le débouilli eſt l'épreuve de toutes ces fauſſes couleurs, & le biſmuth ne la ſoutient pas.

Les *cheveux* vifs ſont incomparablement meilleurs que les morts.

Les *cheveux* naturels ſont ceux dont la friſure n'a pas beſoin d'artifice pour ſe ſoutenir. Ils ſont rares & très-chers. Ordinairement ils ſont courts & n'entrent guere que dans la fabrique des perruques d'abbés, où il faut même mêler un peu de friſure artificielle pour les ſoutenir.

Les *cheveux* qui ne ſont pas friſés naturellement, le deviennent par l'art, en les faiſant d'abord bouillir, & en les mettant au four de la maniere indiquée dans Savary.

Les *cheveux* étant une marchandiſe que l'on tire de l'étranger, il y auroit un avantage à ce que l'uſage des perruques de fil d'archal prévalût. C'eſt à ceux qui veillent aux progrès du commerce à en être inſtruits.

CHEUHING, (N), *Géog.*, ville de la Chine, dans la province de Queicheu, au département de Sintien, ſeconde métropole de la province. *Lat.* 26. 40.

CHEVILLE, ſ. f., *Arts Méch.*, morceau de bois ou de fer, rond, plus ou

moins long, ſelon le beſoin, tantôt terminé en pointe, d'autres fois cylindrique, mais toujours deſtiné à remplir un trou. Il n'y a guere d'aſſemblages de menuiſerie ou de charpenterie, ſans *chevilles*. Nous ne rapporterons pas ici toutes les machines où les *chevilles* ſont d'uſage. Dans les ouvrages de menuiſerie & de charpente, les *chevilles* qui peuvent ſe déplacer & qui ſe déplacent quelquefois quand on deſaſſemble le tout, comme il arrive dans les grandes machines qu'on ne laiſſe pas toujours montées, s'appellent *chevilles-couliſſes*: on les tient un peu plus longues que les autres qui ſont à demeure; elles ne ſont pas à fleur de bois. Celles qui traverſent les pieces & les excedent d'une portion conſidérable, formant des échelons de part & d'autre des pieces traverſées, s'appellent *chevilles-rances*.

Les ouvriers en ſoie ont leurs *chevilles*. Voyez plus bas. Les cordonniers ont les leurs. Les bijoutiers donnent ce nom au fil d'or ou d'argent, qui paſſe dans l'ouverture de tous les charnons qui compoſent une charniere.

CHEVILLE, (N), *Anat.*, partie du corps humain qui a quelque reſſemblance ou quelque analogie avec une *cheville* de charpente.

CHEVILLE *du pied*. *v.* MALLEOLE.

CHEVILLE, *Maréch. & Man.*, cheval qui n'eſt propre qu'à mettre en *cheville*; cheval qui n'eſt propre qu'à tirer, & à être mis devant un limonnier. *v.* LIMONNIER.

CHEVILLE, *Reliure*. La *cheville* du relieur eſt un boulon de fer d'environ deux pieds de long ſur ſix lignes d'épaiſſeur, auquel il doit y avoir une tête. Cette *cheville* ſert pour ſerrer & deſſerrer la preſſe tant à endoſſer qu'à rogner. Voy. les *Pl. du Relieur*. Il y a auſſi une *cheville* moins longue aux preſſes à dorer.

CHEVILLE, *Manufacture en ſoie*. Il y en a pluſieurs; les plus remarquées ſont celles qu'on appelle *de devant*, *de derriere*, & *cheville tout court*. La *cheville de devant* ſert à tourner l'enſuple de devant, & à enrouler l'étoffe à meſure qu'elle eſt travaillée. Elle eſt de fer pour les étoffes riches, & de bois pour les étoffes légeres. La *cheville de derriere* ſert à bander les chaînes des étoffes unies. La *cheville de verre* ſert d'axe à la poulie mobile du plot de l'ourdiſſoir; elle eſt arrêtée par une tête qui eſt à une de ſes extrêmités; elle facilite beaucoup le mouvement de la poulie. La *cheville tout court* eſt longue de trois pieds & demi au moins; on plie ſur elle les chaînes des étoffes unies; on ne les plie pas en chaîne à cauſe de leur longueur, & des accidens qui pourroient arriver ſi les chaînons ſe mêloient; ce qui n'eſt pas tant à craindre pour les chaînes des étoffes riches, qui n'ont que vingt-cinq à trente aunes de longueur, & qui ſont groſſes; au lieu que les autres ont depuis cent juſqu'à cent cinquante aunes, & ſont compoſées de ſoie très-fine.

CHEVILLE *de fer*, (N), *Milit.* Pour un vaiſſeau de cent trente-quatre pieds de long de l'étrave à l'étambord, on doit donner aux *chevilles de fer* deſtinées à être miſes dans le gros un pouce d'épais, & trois quarts de pouce pour celles qui ſont employées au deſſus. On met huit *chevilles de fer* à chaque écart de la quille, & on en fait paſſer dans l'étrave quatre ou cinq, ou davantage. A l'aſſemblage de la quille & de l'étambord il y en doit avoir ſix, qui paſſent au travers de la quille, du contre-étambord & de l'étambord.

CHEVILLE *ouvriere*, (N), *Milit.*, c'eſt le clou à tête groſſe & applatie, moyennant lequel on unit l'avant-train au corps d'une voiture ou de l'affût d'une piece.

CHEVILLE *de pompe*, (N), *Marine*, c'eſt une *cheville* de fer mobile, qui ſert à aſſembler la bringuebale avec la verge de pompe. *Cheville de potence de pompe*, ce ſont certaines *chevilles* de fer, qui paſſent dans les deux branches de la pompe, & dont l'uſage eſt de tenir les bringuebales. Elles ont environ un pied de longueur. *Chevilles à boucle*, ce ſont des *chevilles* de fer à la tête deſquelles il y a

Digitized by Google

une boucle. *Chevilles à grille & à boucle*, ce ſont des *chevilles* de fer en bois. *Chevilles à croc*, ce ſont celles qui ont des crocs & qui ſont aux côtés des ſabords, pour y amarrer les canons : elles ſont auſſi de fer. *Chevilles à tête de diamant, ou à tête ronde*, ce ſont des *chevilles* de fer, dont la tête ne ſauroit entrer dans le bois du vaiſſeau à cauſe de ſa groſſeur. *Chevilles à tête perdue*, ce ſont d'autres *chevilles*, dont la tête entre dans le bois. *Chevilles à boucle & à goupilles*, pour aider à faire venir les pieces d'un vaiſſeau, lorſqu'on les poſe, dont les Hollandois ſe ſervent au lieu d'antoit. Il y a encore des *chevilles à goupilles*, des *chevilles de cadénes de haubans*, des *chevilles de bois* pour lier les membres du vaiſſeau, & ſur-tout le bordage & le ferrage.

CHEVILLE *d'affût*, (N), *Artill.*, c'eſt une *cheville* de fer, qui fait la liaiſon de tout l'affût du canon qu'elle traverſe. Il y en a où ſont des boucles de fer, qu'on appelle *chevilles à oreilles*. Il y a auſſi des *chevilles* de fer à charger le canon, qui ſont des morceaux de fer plus longs que larges, dont on charge les canons pour mieux couper les manœuvres des vaiſſeaux ennemis.

CHEVILLE, (N), en terme de *Charpente*, eſt une meſure dont on ſe ſert pour le toiſé des bois. Elle a un pouce quarré de baſe, & ſix pieds de hauteur. Il en faut ſoixante-douze pour faire une ſolive, c'eſt-à-dire pour former la valeur de trois pieds cubes. Dans le toiſé des fortifications, on ſe ſert plus ordinairement de la façon de meſurer par ſolive que par *cheville*.

CHEVILLE, (N), *Belles-Lettres*, ſe dit en *poéſie* d'un mot inutile, d'une expreſſion oiſeuſe qu'on employe le plus ſouvent pour rallonger les vers.

M. de Voltaire dit dans la *Henriade*, en parlant de Dieu :

Le ciel eſt ſous ſes pieds. De mille *aſtres* divers
Le cours toujours réglé l'annonce à l'univers ;
La puiſſance, l'amour avec l'intelligence,
Unis & diviſés, compoſent ſon eſſence.

Ces mots *mille* & *divers* ſont des *chevilles*, ou des termes oiſeux; mais les deux vers de la Trinité ſont une choſe admirable & unique.

CHEVILLES *de Gagliardi*, (N), *Anat.*, ce ſont de petits clous oſſeux, qui, ſuivant Gagliardi, célebre anatomiſte Italien, qui a imaginé leur exiſtence, traverſent les lames les plus compactes des os, & les retiennent aſſujetties & collées les unes aux autres. Suivant ce hardi faiſeur d'hypotheſes, les uns ont des têtes comme de véritables clous, d'autres n'en ont pas; il y en a enfin qui ſont rivés à leur pointe. Il paroît que ce ſyſtême eſt appuié ſur l'imagination de ſon inventeur, & non ſur l'obſervation, puiſque ces prétendues *chevilles* n'ont pas été apperçues par les anatomiſtes éclairés qui ſont venus depuis.

CHEVILLES *de preſſe d'Imprimerie*, ſont deux morceaux de bois rond de neuf à dix pouces de long, chevillés l'un à côté de l'autre à deux pouces de diſtance dans l'épaiſſeur d'une des jumelles, de façon que les bouts relevent un peu, & vont toujours en s'éloignant. Sur ces *chevilles*, l'imprimeur poſe ſes balles montées, ou quand il veut ſe repoſer, ou quand il s'agit de faire quelque fonction de ſon miniſtere; pour cet effet, il paſſe le manche d'une des balles dans le vuide des *chevilles*, ce qui retient le corps de la balle fait en forme d'entonnoir; enſuite il poſe ſur cette premiere balle ſa ſeconde, le manche en haut: par cette ſituation elles ſe trouvent mutuellement appuyées ſur les *chevilles*, & contre la jumelle de la preſſe. Voyez l'article IMPRIMERIE.

CHEVILLES, *Vénerie*. On donne ce nom aux andouillers qui partent des perches de la tête du cerf, du daim, du chevreuil.

CHEVILLES, (N), terme de *Tonnelier*; billes de bois blanc, ſouvent d'aune, refendues à la groſſeur d'environ trois quarts de pouce en quarré. On en fait une grande conſommation dans les pays de vignobles, pour retenir les barres du fond des futailles.

Digitized by Google

CHEVILLÉ, adj., *Maréch.*, ſe dit des épaules & des ſur-os. *v.* ÉPAULE & SUR OS.

CHEVILLÉ, *Vén.*, ſe dit du cerf qui porte pluſieurs dards ou rameaux à la ſommité de ſon bois, en forme de couronne.

CHEVILLÉ, terme de *Blaſon*; il ſe dit de ramures d'une corne de cerf: & on dit, *chevillé de tant de cors.*

Vogt en Suabe, d'or au demi-bois de cerf, *chevillé* de cinq dagues ou cors de ſable tournés en cercle.

CHEVILLER, terme d'*Architecture*, ſignifie dans l'art de la menuiſerie & charpenterie, aſſembler & faire tenir pluſieurs pieces enſemble avec des chevilles. On appelle *goupilles* celles dont on fait uſage pour aſſembler la ferrurerie.

CHEVILLETTE, ſ. f., *Relieure*, outil dont ſe ſervent les couturieres de livres: c'eſt un morceau de cuivre plat, épais d'une ligne ou à peu près, & haut d'un pouce & demi; il a par bas deux branches ouvertes, & au deſſus de ces branches dans la tête de la piece, un trou quarré où paſſe la ficelle qui deſcend du couſoir par la fente du temploir. La ficelle étant paſſée dans la *chevillette*, on retourne la *chevillette*, & on bande le couſoir par les vis, en faiſant remonter la barre où le haut des ficelles eſt arrêté à d'autres; ce qui fait tendre les ficelles auxquelles on coût les cahiers d'un livre. *v.* COUDRE, COUSOIR.

CHEVILLIER, *André*, (N), *Hiſt. Litt.*, né à Pontoiſe en 1636, parut en Sorbonne avec tant de diſtinction, que l'abbé de Brienne, depuis évêque de Coutance, lui céda le premier lieu de licence, & en fit même les frais. Il mourut en 1700, bibliothécaire de Sorbonne. Sa piété égala ſon ſavoir, & ſon ſavoir étoit profond. On a de lui, 1°. *Origine de l'imprimerie de Paris*, diſſertation hiſtorique & critique, pleine d'érudition, & ſouvent citée dans les *Annales Typographiques* de Maitaire, 1694, *in*-4°. 2°. *Le grand canon de l'égliſe grecque*, traduit en françois, *in*-12, 1699. C'eſt plutôt une paraphraſe qu'une traduction. 3°. *Diſſertation latine ſur le concile de Chalcédoine, touchant les formules de foi*, *in*-4°.

CHEVILLOIR, ſ. m., inſtrument du *métier des étoffes de ſoie.* Le *chevilloir* dont on ſe ſert pour mettre les ſoies en main, c'eſt à-dire d'uſage, quand il s'agit de ſéparer les différentes qualités dont un ballot eſt compoſé, & les aſſembler pour en former des pantines, *v.* PANTINES, eſt un bloc de bois quarré, long de deux pieds environ, large d'un pied, & de dix pouces d'épaiſſeur, au milieu duquel s'éleve un autre bois de trois pouces d'épaiſſeur, de la largeur d'un pied, de trois pieds de hauteur environ, au haut duquel il eſt percé de quatre trous quarrés, dans leſquels on met des chevilles, dont la groſſeur eſt proportionnée aux trous: ces chevilles ſont ordinairement rondes de deux pouces de diametre, ſur deux pieds & demi à trois pieds de long.

CHEVIOT *ou* TIVIOTHILLS, (N), *Géog.*, chaîne de montagnes entre l'Angleterre & l'Ecoſſe: elle s'étend du ſeptentrion au midi, à travers les comtés de Cumberland & de Northumberland; & elle a donné ſon nom à pluſieurs des batailles, qui ont jadis ſignalé l'inimitié dans laquelle vivoient enſemble les Ecoſſois & les Anglois. (D. G.)

CHEU-PING, (N), *Géog.*, fortereſſe de la Chine, dans la province de Queicheu, au département de Sintien. *Lat.* 26. 13.

CHEVRE, ſ. f., *Hiſt. Nat. Quadrup.*, *capra*, c'eſt la femelle du bouc. *v.* BOUC. Toutes les *chevres* n'ont pas des cornes; celles qui en portent les ont comme le bouc, creuſes, renverſées en arriere, & noüeuſes. Le poil de la *chevre* eſt plus fin que celui du bouc. La couleur de ces animaux varie beaucoup: il y en a de blancs, de noirs, de fauves, & de pluſieurs autres couleurs, ſoit qu'il s'en trouve pluſieurs enſemble ſur le même individu, ou qu'il ſoit d'une ſeule couleur: ils ruminent; ils n'ont que deux mamelles; ils ſont fort chauds, ſur-tout les mâles. Pline dit que les femelles re-

çoivent le mâle dès l'âge de ſept mois, tandis qu'elles tettent encore; mais alors elles ne conçoivent pas. Selon Ariſtote, elles s'accouplent & elles conçoivent à l'âge d'un an; cependant il ne faut les faire porter que depuis deux ans juſqu'à ſept au plus. On n'eſt ſûr qu'elles ayent conçû qu'après qu'elles ſe ſont accouplées trois ou quatre fois. Il y a un, deux, trois, & quelquefois juſqu'à quatre petits à chaque portée; & il pourroit y avoir deux portées par an, ſur-tout lorſque le climat & les paturages ſont bons. On prétend que les *chevres* ſeroient fécondes pendant toute leur vie; mais ordinairement on en abrége le cours en les tuant à dix ou douze ans. On garde les boucs pendant un plus long tems, parce qu'on croit que leur mauvaiſe odeur garantit les chevaux de certaines maladies; c'eſt pourquoi on les tient dans les écuries: il y en a qui ont plus de vingt ans. Les *chevres* ſont fort legeres; auſſi elles grimpent aiſément ſur les montagnes, & ſautent même avec beaucoup d'agilité d'un rocher à un autre. On dit qu'il y a beaucoup plus de ces animaux dans les pays du nord que dans le reſte de l'Europe, & que les boucs y ſont ſi courageux qu'ils ſe défendent avec les chiens contre les loups.

* Nous avons vu au mot Bouc les caracteres génériques de ces animaux. Les nomenclateurs rapportent à ce genre, outre les diverſes eſpeces auxquelles on a donné la dénomination commune de *chevres*, le *bouquetain*, le *chamois* & les *gazelles*: voyez ces mots. (D.)

* On peut diſtinguer deux ſortes de *chevre*; celles qui ſont communes en Europe, & celles qu'on nomme *chevre d'Angleterre*, quoiqu'on les ait fait venir de Barbarie & des Indes. Après avoir dit un mot de celles-ci, nous parlerons des autres.

Chevres d'Angleterre. L'Angleterre a tiré de Barbarie & des Indes la race de ſes belles *chevres*, qui donnent deux à trois fois plus de lait & de fromage, que celles de France; & qui fourniſſent du poil fin, propre à faire des camelots. Les Anglois ont diſperſé cette race dans les pays maigres & montagneux, où les paturages n'étoient pas aſſez bons pour les vaches & les brebis originaires de Barbarie, & des Indes. Ils ont tenu à cet égard le même ordre que pour établir la race des brebis eſpagnoles. *v.* Bétail.

Tout le monde ſait auſſi, que la Hollande ne produit pas le tiers des choſes néceſſaires à la vie de ſes habitans, où néanmoins tous les peuples ſe rendent, à cauſe de l'abondance que le commerce y produit, qui a pour fondement toutes ſortes de manufactures, qu'on y a établies, la nourriture de toute ſorte d'animaux qu'on y peut élever, & la quantité de plantes & de graines qu'on y peut ſemer pour en tirer de l'huile, &c. Les Hollandois ont auſſi établi la race des vaches & brebis indiennes, qu'ils ont répandues dans des marais deſſéchés, & dans les terres voiſines quoique maigres, où ces animaux ont bien réuſſi.

Le moyen d'en tirer un grand profit promptement, ainſi que de tout autre bétail, eſt de bien nourrir ces animaux en tout tems; les parquer fraîchement l'été, & chaudement l'hyver; leur donner de la litiere fraîche tous les ſoirs, ou du moins paver les écuries & les étables avec grande pente, pour écouler les urines, & les bien balayer tous les jours.

Ces *chevres* indiennes & celles de Barbarie, ont un poil fin très-abondant, qui eſt bon pour faire des camelots: au lieu que celui de nos *chevres* eſt peu utile.

A Augoury, ou Angora, ville d'Aſie dans la Natolie, il y a des *chevres* qui donnent un poil très-fin, dont on fait de beaux camelots. Ce poil paſſe à Smyrne, où les François, les Anglois & les Hollandois, s'en pourvoient. Ces *chevres* ſont peu différentes des *chevres* ordinaires: mais leur poil eſt d'un blanc un peu rouſſâtre, friſé, fin, luſtré & ſouvent long de plus de dix pouces. Le commerce en eſt très-conſidérable.

Les *chevres* d'Héraclée ſont de la taille de nos moutons & ont de petites cor-

nes. Leur poil eſt plus blanc que la neige, aſſez long, mais plus délié qu'un cheveu. On ne les tond pas comme les brebis: on leur arrache le poil. La chair en eſt très-délicate & ne ſent point la ſauvagine. Tous les plus fins camelots ſont fait de la laine de ces *chevres*. Elles ont ainſi beaucoup de rapport avec celles de Syrie ou d'Angora. Voy. plus bas.

Dans les pays qui ne ſont pas aſſez gras pour les vaches, ou pour les brebis indiennes, nous pourrions avoir des *chevres* étrangeres. Leur ragoût eſt de brouter des broſſailles: cependant elles ne dédaignent pas de pâturer en bon fonds, quand on les y mene.

La *chevre* ordinaire coûte peu d'entretien; elle eſt robuſte, aiſée à nourrir; preſque toutes les herbes lui ſont bonnes, & il y en a peu qui l'incommodent; elle eſt d'un grand profit quand elle eſt d'une bonne eſpece. Elle ſympathiſe aſſez avec les brebis, pour ce qui regarde leur nourriture: mais pour ce qui eſt du tempérament, il differe, en ce que celui des brebis eſt fort doux, & qu'au contraire celui des *chevres* eſt très-difficile.

Aux pays de montagnes, où l'on en nourrit de grands troupeaux, on ne leur donne communément point d'étables; au lieu qu'en ceux où chacun n'en éleve que peu, il eſt néceſſaire de leur en deſtiner, pour les garantir pendant l'hyver des froidures, qu'elles craignent extrêmement.

On eſt dans l'uſage de ne curer les étables des brebis qu'une fois l'année, à cauſe que la chaleur de leur fumier eſt néceſſaire pour conſerver celle qui leur eſt naturelle; ſur-tout en hyver, qu'elles craignent beaucoup le froid: mais la *chevre* eſt d'un naturel tout différent, en ce qu'elle aime à être tenue propre. L'humidité & la fange lui ſont contraires; & le fumier la rend malade: ainſi on ne manquera point tous les jours de nettoyer l'étable des *chevres*, & d'y mettre de la litiere fraiche pendant l'hyver; car en été, elles couchent bien ſans litiere, & n'en valent que mieux.

La roſée eſt fort ſalutaire aux *chevres*; & autant qu'on le peut, il les faut mener paître avant qu'elle ſoit tombée de deſſus les herbes.

On ne les fera point ſortir des étables pendant les pluies d'hyver, la neige & les frimats.

Les *chevres* ſont d'une très-grande reſſource en été pour les pauvres; mais comme elles broutent toutes ſortes de bois, les haies, les brouſſailles, & qu'il n'y a preſque point de cloture qu'elles ne franchiſſent, elles ſont très-nuiſibles par-tout, & ſur-tout dans les endroits où il y a des arbres ou des bois; elles gâtent auſſi plus d'herbe qu'elles n'en mangent. Il faut n'en permettre qu'une petite quantité & ſeulement pour les maladies & pour les pauvres, dans les endroits eſcarpés qui abondent en buiſſons, & les confier à la garde d'un berger diligent. Si l'on veut les tenir ſur de bons terreins, il faut les mener à l'attache.

M. Linné, dans ſon *voyage de la Gothie occidentale*, parle d'une colonie de *chevres* qu'il vit auprès de Guéby. Elles ſont originaires du Pérou. Leur grandeur & leur mine ne promettent pas beaucoup; mais elles ont d'excellentes qualités qu'elles tiennent de leur origine. Elles ne broutent point les arbres; & quoique nourries dans des pâturages très-mauvais, elles rendent beaucoup de lait. Cet habile naturaliſte avoit tâché de guérir les *chevres* communes & leur envie démeſurée de grimper & de ſauter. Il s'agiſſoit de couper le fléchiſſeur ſublime, mais il n'a pas réuſſi: on eſtropie les *chevres* en coupant les deux fléchiſſeurs, & il eſt difficile de les ſéparer.

Si l'on vouloit nourrir les *chevres* de foin, elles ne rendroient preſque point de lait. Il leur faut du verd ou du feuillard; & elles ſont plus abondantes lorſqu'elles jouiſſent du plein air, que lorſqu'on les tient enfermées: elles ne peuvent être nourries conſtamment ſous le couvert. Pendant l'hyver, on les nourrit de branches de vigne, d'orme, de frêne, de mûrier, de chêne, de raves, de navets,

Digitized by Google

de choux, &c. On les fait boire ſoir & matin.

Marques d'une bonne chevre. Une *chevre* ſera eſtimée bonne, lorſqu'elle ſera d'une grande taille, d'un maintien ferme & léger; qu'elle aura le poil épais, & les tettins gros & longs, les cuiſſes de même. Elle eſt féconde depuis deux ans juſqu'à ſept.

Pour la couleur du poil, les ſentimens ſont partagés. Ceux qui recherchent l'abondance du lait, ſont pour les blanches; & ceux qui en préferent la qualité à la quantité, choiſiſſent ou celles qui ſont d'un poil rougeâtre, ou d'un poil noir; cela dépend de la fantaiſie. Les *chevres* qui n'ont point de cornes valent communément mieux que celles qui en ont, & s'accoûtument plus tôt que les autres, à aller aux champs avec les brebis. *v.* BOUC.

Tems de faire ſaillir les chevres. Elles ont encore cela de commun avec les brebis, qu'on peut les faire ſaillir dans la même ſaiſon; afin qu'au printems, lorſqu'elles ont mis bas leurs chevreaux, elles trouvent de quoi amaſſer du lait en abondance. C'eſt donc en automne qu'il leur faut donner le bouc, s'il eſt poſſible. *v.* BÉTAIL.

Moyens de rendre les chevres abondantes en lait. On les conduira dans des endroits où il y ait beaucoup de dictame ou de quintefeuille: on les fera brouter le long des haies, & on aura ſoin de les abreuver ſoir & matin.

On les trait deux fois le jour, juſqu'à ce que les froidures tariſſent leur lait, & on commence à les traire quinze jours après qu'elles ont mis bas. On fait de leur lait d'excellent fromage blanc.

Pour engraiſſer les chevres. Comme on ne parle ici que de ceux qui ne nourriſſent des *chevres* que pour avoir du lait, & qui par conſéquent n'en ont qu'en très petit nombre, à cauſe de l'abondance de pâturages qui leur manque, on n'enſeignera la maniere de les engraiſſer, que par rapport à ces ſortes de terroirs, laiſſant aux pays qui en peuvent beaucoup nourrir, la méthode de les engraiſſer à leur guiſe.

Il faut leur ôter leurs petits un mois après qu'ils ſont nés, & ſuivre la méthode qu'on a enſeignée pour engraiſſer les *moutons* & *brebis*. Voy. ces mots. Hors cette peine, on n'en fait guere qui ſoient conſidérables, & que les *chevres* puiſſent demander de nous, puiſqu'elles ſont contentes, pourvu qu'elles broutent, & qu'elles ſoient tenues chaudement en hyver, ayant l'ouverture de leur toît au midi.

On engraiſſe les *chevres* ou les boucs en partie à cauſe de la graiſſe qu'on en tire, qui étant convertie en ſuif, rend un profit conſidérable. Ce ſuif ſert comme ceux de bœuf ou de mouton, à faire de la chandelle, & aux corroyeurs, pour l'apprêt des cuirs. Mais la chair eſt d'un goût fort médiocre, & peu agréable à bien des gens; c'eſt ce qui fait qu'on ne la deſtinera que pour le commun de la maiſon, après l'avoir ſalée.

La *chevre* ſert peu en alimens, à moins qu'elle ne ſoit jeune; ſans cela elle eſt dure & difficile à digérer, & cependant nourrit & fortifie beaucoup. On l'accommode comme le mouton.

Sa fiente eſt réſolutive, déterſive, deſſicative & digeſtive. On la prend intérieurement pour lever les obſtructions des viſceres. On l'applique à l'extérieur pour réſoudre les tumeurs froides, & pour les autres maladies où il faut atténuer les humeurs.

La fiente que l'on trouve dans les inteſtins grêles, ſert d'appas pour le poiſſon.

L'ongle de la *chevre*, étant brûlé dans une bergerie, y ſert de parfum.

Le lait de *chevre* ne ſert qu'à faire des fromages; car c'eſt un abus d'en vouloir tirer de la crême pour en faire du beurre. Il n'eſt pas aſſez gras. De plus, le beurre de *chevre* eſt toujours blanc, & a le goût de ſuif.

Les pauvres gens ſe ſervent encore de ce lait pour leur nourriture, tandis qu'ils font argent du lait de leurs vaches.

On prétend que la viande & le lait

Digitized by Google

d'une *chevre* qui a mangé de l'ellebore, ont une vertu purgative, quoique cette plante ne produiſe pas un bon effet ſur l'animal même.

Le fromage de *chevre*, que nous avons déja dit être fort délicat, ſert d'appas pour prendre du poiſſon.

La peau de *chevre* ſert à faire du marroquin noir & rouge; on le rougit avec de la laque & autres drogues; on en fait auſſi du parchemin. On s'en ſert à contrefaire le chamois, & elle peut être paſſée en mégie.

Le poil non filé eſt emploié par les teinturiers à la compoſition de ce qu'ils nomment *rouge de bourre*. Lorſqu'il eſt filé, on en fait diverſes étoffes, telles que le camelot, le barracan, &c. des boutons, des ganses & autres ouvrages de mercerie. La maniere de le teindre, eſt indiquée au mot TEINTURE. Les perruquiers font des perruques de la barbe du bouc.

Un des grands profits que les *chevres* apportent, ſont les *chevreaux* ou *cabrits*. Voyez ces mots.

Maladies des chevres. La nature des *chevres* eſt tellement conforme à celle des brebis, que leurs maladies ne different point, & que ce ſont les mêmes remedes qu'il y faut apporter, à la reſerve de trois autres maladies qu'elles ont de plus que les brebis; ſavoir l'hydropiſie, l'enflure qui leur vient après avoir mis bas, & le mal ſec. Voyez l'*Encyclopédie œconomique*.

La *chevre* étoit fort révérée à Mendès en Egypte. Il étoit défendu d'en tuer aucune, parce qu'on croyoit que Pan, la grande divinité de cette ville, s'étoit caché ſous la figure d'une *chevre*. Auſſi le repréſentoit-on avec une face de *chevre*. Les chevriers étoient auſſi en grand honneur dans ce pays-là: ſur-tout un, dit Hérodote, à la mort duquel on faiſoit un grand deuil. Pendant qu'a Mendès on avoit de la vénération pour les *chevres*, & qu'on n'y immoloit que des brebis, dans la Thébaïde, au contraire, les victimes ordinaires étoient des *chevres*, & on y reſpectoit les brebis. La *chevre* étoit conſacrée à Jupiter, à cauſe de la *chevre* d'Amalthée, qui fait la conſtellation de la *chevre* qu'Horace appelle *mal-ſaine*, parce que les nuits ſont froides quand elle paroît. Enfin on immoloit des *chevres* à Apollon, à Junon Aeréa, & à Diane.

Les *chevres* ſont des animaux malfaiſans; elles ont la ſalive venimeuſe & brûlante; leur haleine gâte les vaiſſeaux propres à mettre du vin, & empêche le jeune bois de repouſſer: c'eſt pour cela qu'on en défend l'entretien dans quelques endroits.

CHEVRE *du muſc*, *capra moſchi*. Les auteurs ne ſont pas d'accord ſur le nom de l'animal qui porte le muſc: on l'appelle *chevre gaſelle*, &c. ou ſimplement l'*animal du muſc*, *animal moſchiferum*. *v.* MUSC.

CHEVRE *ſauvage d'Afrique*; *capra ſylveſtris Africana*. Cette *chevre* eſt de couleur cendrée & foncée; elle a un toupet de poil qui s'éleve ſur le milieu de la tête, & il ſe trouve de chaque côté entre le nez & les yeux deux cavités qui renferment une liqueur graſſe & huileuſe, dont l'odeur tient de celle du *caſtoreum* & de celle du muſc; cette liqueur s'épaiſſit & devient une matiere noire; dès qu'on l'a enlevée, il en coule une autre qui s'épaiſſit comme la premiere: ces cavités n'ont aucune communication avec les yeux; ainſi la liqueur qui s'y trouve eſt fort différente des larmes du cerf ou des autres animaux.

CHEVRE *de Syrie*, *capra Mambrina*, *ſive Syriaca*. Les *chevres* de cette eſpece ſe trouvent principalement en Syrie, ſur la montagne appellée *Mambré*, qui eſt aux environs d'Hébron; & il y en a auſſi autour de la ville d'Alep: leurs oreilles ſont ſi longues qu'elles traînent par terre, de ſorte que les naturels du pays en coupent une, afin que l'animal puiſſe paître aiſément. On a vu des cornes qui n'avoient pas plus de deux pouces & demi de longueur, & qui étoient un peu recourbées en arriere. On a auſſi vu à Londres

Digitized by Google

dres l'animal entier; il reſſembloit à une *chevre*, quoiqu'il fût plus grand, & il étoit de la même couleur qu'un renard: cet animal étoit fort doux & fort familier, & mangeoit du foin & de l'orge.

CHEVRE, (R), *Aſtron.*, étoile brillante & de premiere grandeur, de la conſtellation du cocher, que l'on appelle auſſi *capra*, *hircus*, *cabrilla*, *Amalthea*, *Olenia*, à cauſe d'*Olenus* ville de Béotie, où l'on diſoit que cette *chevre* avoit été nourrie, en arabe *alhaiot*, ou *alhatod*. *v.* COCHER. Sa longitude, au commencement de 1750, étoit de 2ˢ 18° 21′ 51″ 5, avec 22° 51′ 42″ 8, de latitude boréale. (D. L.)

CHEVRE, en *Aſtron.*, eſt auſſi quelquefois le nom de la conſtellation du capricorne. *v.* CAPRICORNE.

CHEVRE DANSANTE, *Phyſiq.*, phénomene lumineux qu'on voit quelquefois dans l'atmoſphere.

Le nom de *chevre danſante* a été donné par les anciens à une eſpece de lumiere qu'on apperçoit dans l'air, à laquelle le vent fait prendre diverſes figures, & qui paroît tantôt rompue, & tantôt en ſon entier. *v.* AURORE BORÉALE.

CHEVRE *de guideau*, terme de *Pêche*, ce ſont les pieux ſur leſquels on poſe le rets ou le ſac du guideau. *v.* GUIDEAU, & nos *Pl. de Pêche*.

CHEVRE, *Arts Méchan.*, machine qui eſt l'ouvrage du charpentier, & qui ſert au maçon & autres ouvriers qui ont des poids peſans à élever. Voyez les *Pl. de Charpent. outils*. C'eſt un triangle dont les côtés *E E*, s'appellent les *bras*, & *F*, la baſe. Les traverſes *F*, *F*, paralleles à la baſe, s'appellent *entretoiſes*, & uniſſent les bras entr'eux. Le ſommet des bras eſt tenu fixe par un boulon de fer à clavette qui les traverſe. Il y a entre la premiere entretoiſe & la ſeconde un arbre ou treuil *A*, mobile ſur lui-même à l'aide de deux tourillons pris dans les bras, & de deux quarrés percés de trous dans leſquels on place des leviers amovibles *B B*: quand un de ces leviers eſt auſſi bas qu'il lui eſt poſſible de deſcendre, alors l'autre levier eſt perpendiculaire à la ſurface horiſontale de ſon quarré, & le plus haut qu'il peut monter: par ce moyen ceux qui ſont à la *chevre* ne ceſſent jamais de travailler. Il y a en haut en *D* une poulie ſur laquelle paſſe une corde qui ſe rend & s'enroule d'un côté ſur le moulinet, & qui va rencontrer de l'autre bout le poids à élever. La *chevre* eſt tenue droite ſur ſes deux pieds ou bras, ou inclinée du côté du poids à élever par le moyen d'un bon cable qui embraſſe fortement ſon extrêmité, & qui va ſe fixer à quelque objet ſolide. Voilà la *chevre* dans ſon état le plus ſimple: mais ſa baſe quelquefois au lieu d'être comme ici, une entretoiſe, eſt un triangle; & la troiſieme piece qui s'éleve du troiſieme angle de ce triangle, s'appelle le *bicoq*. Le bicoq va s'aſſembler au ſommet avec les deux bras, par le moyen d'une cheville couliſſe qu'on fait partir quand on veut ſéparer le bicoq du reſte de la machine; ce qui s'exécute toutes les fois que l'emplacement ne permet pas de s'en ſervir.

La *chevre* ſimple a la forme d'un triangle; celle de la *chevre* avec ſon bicoq a la forme d'une pyramide. Quant à la force de cette machine, il eſt évident que c'eſt un compoſé du treuil & de la poulie, & qu'elle réunit les avantages de ces deux machines. *v.* TREUIL & POULIE.

* On ſe ſert de la *chevre* pour élever les canons & les mortiers, & les placer ſur leur affût, & pour toutes les autres manœuvres de l'artillerie.

Les deux jambes de la *chevre* doivent être de bois de brin de chêne, un peu courbées en dedans, longues de douze ou de quinze pieds, équarries de ſept pouces de face, ſur trois pouces d'épaiſſeur, & de quatre aux épaules des mortaiſes, où ſont ſitués les trois épars de bois d'orme ou de chêne.

Le premier épars a de longueur ſept pieds, équarri de cinq pouces ſur deux, lequel eſt ſitué à neuf pouces du bas des jambes, entrant dans les mortaiſes faites de l'épaiſſeur des jambes. Les épars ſont amoindris par les bouts de deux pou-

ces ſur la largeur, dans la longueur de ſix pouces, afin d'écarter les jambes en cet endroit de ſix pieds. Les tenons d'épars qui ſortent en dehors les jambes de deux bons pouces, ſont arrêtés de chevilles de bois ou de fer.

Le treuil qui eſt de bois d'orme, eſt long de cinq pieds ſix pouces. Le diametre du milieu a huit pouces, autour duquel moule le cable, les deux côtés ſont équarris ſur la longueur de neuf pouces, & de huit pouces de face, & ont des entretoiſes qui traverſent le treuil à jour, pour y paſſer des leviers, afin de les faire tourner.

Les tourillons des bouts, ont de long ſix pouces, & de diametre quatre pouces, & ils entrent dans les trous des jambes de la *chevre*, faites exprès à trois pieds du bas.

Le ſecond épars eſt ſitué à trois pieds au deſſus du treuil; ſa longueur eſt de quatre pieds, y compris les tenons.

Le troiſieme épars a de longueur, deux pieds ſix pouces. Il eſt ſitué à trois pieds au deſſus du ſecond. Ils ſont tous trois égaux en tenons, largeur & épaiſſeur.

Les deux jambes jointes enſemble par les épars, forment un triangle iſocelle, & ſur leur face on perce deux trous tout au travers, d'un pouce de diametre. Le premier à ſix pouces de la tête, & le ſecond à un pied pour y paſſer des boulons de fer. Le premier boulon ſert pour tenir la languette de fer, qui eſt ſituée entre les deux jambes, pour ſéparer les deux poulies de cuivre, qui doivent être ſituées entre les deux jambes: elles ont de diametre ſept pouces, leur épaiſſeur deux pouces, la languette eſt renverſée par le haut à droite & à gauche, pour tenir au deſſus de la tête des jambes. Elle a de longueur vingt pouces. Le bout d'en bas eſt fait en fleur de lys, ſa largeur de quatre pouces, ſon épaiſſeur de deux lignes, percée en deux endroits vis-à-vis des boulons; il y a deux branches de fer ſur les faces des jambes qui ſervent de contrerivures aux boulons, leſquels ont de longueur un pied ſix pouces, avec une fleur de lys par le bas. La tête des jambes eſt couronnée d'une cerpe de fer, haute de trois pouces.

Le pied de la *chevre* eſt de brin de chêne ſec, de la même longueur que les jambes. Il n'eſt point équarri; ſa groſſeur par le bas eſt de quatre pouces & demi, le haut de trois pouces. Le bas du pied & celui des jambes, ſont ferrés chacun d'un lien de fer, ſous lequel il y a une pointe auſſi de fer, afin que la *chevre* tienne plus ferme en terre.

Lorſqu'on veut s'en ſervir pour monter une piece de canon en l'air, on porte les deux jambes ſix pieds à côté de la piece, le pied à même diſtance de l'autre côté. On baiſſe les jambes & le pied obliquement, juſqu'à ce qu'ils ſe rencontrent par la tête, où le pied s'encaſtre dans une mortaiſe faite exprès aux jambes ſous la cappe: ſur-tout il faut que les poulies ſe rencontrent bien vis-à-vis des anſes de la piece.

La *chevre* étant en cet état, on paſſe le cable dans les poulies. Un bout eſt attaché au treuil, l'autre bout eſt paſſé par-deſſus la poulie à gauche en dehors. Celui-ci repaſſe dans la poulie de l'écharpe, auquel il y a un crochet, qui s'accroche à un autre. Ce même bout repaſſe à la ſeconde poulie à droite en dedans par-deſſus, lequel bout s'attache enſuite à l'anſe droite de la piece, le crochet de l'écharpe étant paſſé à la gauche.

On paſſe enſuite deux leviers dans les mortaiſes du treuil, où il y a deux hommes à chacun, leſquels abaiſſent leurs leviers pour faire tourner le treuil, pendant que deux autres de chaque côté en tiennent un prêt, pour mettre dans les autres mortaiſes, afin de relever les premiers. On continue de cette façon, juſqu'à ce que les pieces ſoient aſſez élevées pour paſſer deſſous un affût ou chariot à porter canon: quand l'un ou l'autre ſont ajuſtés ſous la piece pour la recevoir, on lâche doucement le treuil, afin de rendre du cable.

Ces ſortes de *chevres* ne ſont bonnes

Digitized by Google

que pour les places. Pour la campagne, il ne les faut que de ſapin, & bien moins épaiſſes, afin qu'elles ſoient plus légeres.

CHEVRE, outil de *Charron*, ce ſont deux croix de ſaint André qui ſont aſſemblées au milieu par un morceau de bois long d'environ deux pieds & demi, qui ſert aux charrons pour poſer les pieces de bois qu'ils veulent ſcier. Voyez la *fig. 8. Pl. du Charron.*

CHEVRE, *grande*, outil de *Charron*. Cet outil eſt à peu près fait comme la petite *chevre*, & ſert aux charrons pour lever le train de derriere d'un carroſſe, pour engraiſſer les roues plus facilement.

CHEVRE, *petite*, outil de *Charron*, ce ſont deux morceaux de bois ſéparés l'un de l'autre, dont le premier, qui a environ deux pieds de haut, fait en fourchette, ſert de point d'appui; & le ſecond eſt de la hauteur de ſix ou ſept pieds, & ſe met en baſcule ſur cette fourchette, de façon que le bout d'en bas de la longue barre accroche le moyeu de la roue, & qu'en appuyant ſur le bout oppoſé, cette action fait lever la roue, & forme un paſſage pour mettre deſſous l'eſſieu un treteau un peu plus haut que la roue. Cet outil ſert aux charrons pour leur faciliter le moyen de graiſſer les petites roues.

CHEVRES, *Salines*, c'eſt une eſpece d'échaffaudage compoſé de deux pieces de bois de ſix pieds de longueur, liées par deux traverſes d'environ cinq pieds, poſées ſur les bourbons qui ſe trouvent au milieu de la poele. Cet échaffaud a une pente très-droite, & forme un talut gliſſant ſur lequel eſt poſée une claie, ſoutenue à ſon extrémité par un pivot haut de huit pouces, qui lui donne moins de pente qu'à l'échaffaud. Il y a deux *chevres*, une au milieu de chaque côté de la poele: c'eſt ſur ces claies que le ſel ſe jette à meſure qu'il ſe tire de la poele; à meſure qu'elles en ſont chargées, & que la maſſe du ſel groſſit, on environne cette maſſe avec des ſangles qui la ſoutiennent, & l'enlevent à la hauteur qu'exige la quantité de ſel formé. Voyez dans nos *Pl.* de *Salines*, les *bancs* & les *chevres*.

CHEVREAU, ſ. m., *Oecon. Ruſt.*, le petit de la chevre. Il vient à peu près dans le même tems que l'agneau. *v.* AGNEAU. Sa chair eſt bonne, tendre & délicate, mais il ne faut pas qu'il ait plus de ſix mois. Voyez les articles BOUC & CHEVRE. On le nourrit avec du lait, de la ſemence d'orme, de cytiſe, de lierre, &c. des feuilles tendres, des ſommités de lentiſque. On le châtre à ſix mois ou un an. Alors il devient gras. On fait des gants de ſa peau; on y conſerve quelquefois le poil pour rendre les gants plus chauds; on en fourre le dedans des manchons, ou on la paſſe en chamois ou en mégie. *v.* CHAMOISEUR.

La chair du *chevreau*, comme celle de la plupart des jeunes animaux, eſt humide, glaireuſe, & de facile digeſtion, mais non pour tout eſtomac; elle eſt trop fade & trop active, pour celui des gens vigoureux & exercés; elle ne ſauroit exciter leurs organes digeſtifs; elle les affecte de la même façon que les viandes délicates, les laitages, &c. affectent les eſtomacs des payſans, accoûtumés aux groſſes viandes, à l'ail, &c. En général c'eſt un aſſez mauvais aliment que la viande de *chevreau*, malgré le ſentiment de pluſieurs médecins, de Schroder, de Duchêne, de Riviere, qui ſur la foi des anciens en approuvent aſſez l'uſage, & qui la préferent tous nommément à celle de l'agneau. Elle peut cependant devenir utile dans quelques cas, comme laxative: il peut ſe trouver auſſi des eſtomacs foibles ou très-ſenſibles qui s'en accommodent à merveille. *v.* DIGESTION.

La meilleure façon d'apprêter le *chevreau*, qui eſt auſſi la plus uſitée, eſt de le mettre à la broche, & de le manger avec une ſauce piquante, ou très-chargée d'épiceries.

CHEVREAU, (N), *Myth.*, victime la plus ordinaire du dieu Faune & des autres dieux champêtres.

CHEVREAU, (N), *Hiſt. Litt.*, naquit à Loudun en 1613, où il mourut en 1701,

âgé de 88 ans. On doit à ce ſavant les ouvrages ſuivans : 1°. le *Tableau de la Fortune*, en 1651, ouvrage hiſtorique qui fut bien accueilli dans le tems. 2°. L'*hiſtoire du monde*, en 1686, réimprimée pluſieurs fois. La meilleure édition eſt celle de Paris, 1717, en 8 vol. *in*-12. avec des additions conſidérables par Bourgeois du Chaſtenet. On ſent en liſant cette hiſtoire, que l'auteur avoit puiſé dans les ſources primitives. L'hiſtoire grecque & la romaine, la mahométane, celle de la Chine, y ſont traitées avec beaucoup d'exactitude. L'auteur auroit pu ſe diſpenſer de mêler aux vérités utiles de ſon ouvrage, les généalogies rabbiniques qui le défigurent, & quelques diſcuſſions qui ne devoient entrer que dans une hiſtoire en grand. 3°. *Oeuvres mêlées*, 2 vol. *in*-12. Ce ſont des lettres ſemées de vers latins & françois, quelquefois ingénieux, quelquefois foibles; d'explications de paſſages d'auteurs anciens, Grecs & Latins; d'anecdotes littéraires, &c. 4°. *Chevreana*, dans lequel l'auteur a verſé de petites notes, des réflexions, des faits littéraires qu'il n'avoit pas pu faire entrer dans ſes autres ouvrages.

CHEVREAUX, (N), *Aſtron.* La conſtellation du cocher renferme auſſi les *chevreaux*, que l'on repréſente portés ſur le bras gauche du cocher; ils ſont formés par trois étoiles ε, ζ & η, qui font un triangle iſocelle dont l'angle ſupérieur eſt fort aigu. Ce triangle ſitué à trois degrés au midi de la chevre, ſert même à reconnoître cette belle étoile.

Les poëtes diſent que ces *chevreaux* avoient été nourris du même lait que Jupiter. Autrefois le lever des *chevreaux* étoit ſuivi d'ouragans, ce qui a fait dire :

Quantus ab occaſu veniens pluvialibus hædis
Verberat imber humum. Virg. IX. 668.
Non ulli tutum eſt hædis ſurgentibus æquor.

On verra la maniere de les reconnoître, au mot CONSTELLATION. (D. L.)

CHEVREFEUILLE, ſ. m., *caprifolium*, genre de plantes à fleurs monopétales, ſoutenues par un calice, diſpoſées en rond, tubulées & partagées en deux levres, dont la ſupérieure eſt découpée en pluſieurs lanieres, & l'inférieure eſt faite ordinairement en forme de langue. Le calice devient dans la ſuite un fruit mou, ou une baie qui renferme une ſemence applatie & arrondie.

* Les *chevrefeuilles* de Tournefort ne ſont qu'une des diviſions du genre appellé par M. Linné *lonicera*. Voyez ce mot. (D.)

Le *chevrefeuille* eſt un arbriſſeau grimpant, fort connu & très-commun, que l'on cultive cependant pour l'agrément, & qui eſt admis depuis long-tems dans les plus beaux jardins, par rapport à la variété & à la durée de ſes fleurs, dont la douce odeur plaît généralement : mais ce n'eſt qu'en raſſemblant les différentes eſpeces de *chevrefeuilles* qu'on peut ſe procurer un agrément complet. Quelques-uns de ces arbriſſeaux ont leurs feuilles oppoſées & bien ſéparées; dans quelques autres eſpeces, les feuilles ſont tellement jointes par leur baſe, qu'il ſemble que la branche ne fait que les enfiler; d'autres ont les feuilles découpées; d'autres les ont panachées; d'autres enfin les gardent pendant toute l'année. Leurs fleurs ſur-tout varient par la couleur, par l'odeur, par la ſaiſon où elles paroiſſent, & par la durée; enſorte que l'on peut tirer grand parti de ces arbriſſeaux pour l'ornement d'un jardin. Ils s'élevent aſſez pour garnir de hautes paliſſades, des portiques, des berceaux, des cabinets. On peut auſſi les réduire à ne former que des buiſſons, des haies, des cordons; & par le moyen d'une taille fréquente on peut les arrondir & leur faire une tête. Les Anglois l'emploient encore à garnir la tige des grands arbres, des ormes ſur-tout, dont le feuillage peu épais ne nuit point à la fleur du *chevrefeuille*; ſes rameaux flexibles entrelacent les branches de l'arbre, & parfument l'air d'une excellente odeur.

Ces arbriſſeaux croiſſent promptement, ſont très-robuſtes, réuſſiſſent en toutes terres, à toutes expoſitions, & ſe multiplient très-aiſément. Le plus court moyen

d'y parvenir, eſt de coucher des branches plutôt en automne qu'au printems, parce qu'elles font peu de racines; ce qui oblige à les aider en marcottant la branche, en y rapportant un peu de bonne terre, & ne négligeant pas d'arroſer dans les ſechereſſes. Avec ces précautions, il ſe fera des racines ſuffiſantes pour la tranſplantation l'automne ſuivant. On peut encore les faire venir de boutures, qui réuſſiront plus ſurement ſi on les coupe avec un peu de vieux bois, & ſi on les fait en automne, parce que ces arbriſſeaux commencent à pouſſer dès le mois de Décembre. Ils ſe plaiſent ſur-tout dans un terrein frais & leger, & à l'expoſition du nord, où ils ne ſont pas ſi ſouvent infectés de pucerons, auxquels la plupart de ces arbriſſeaux ne ſont que trop ſujets; mais comme ces inſectes s'attachent toujours aux plus jeunes rejettons, on y remédie en quelque ſorte par la taille.

Eſpeces & hariétés de chevrefeuille. 1°. Le *chevrefeuille précoce.* Les Anglois l'appellent *chevrefeuille de France*; il fleurit dès la fin d'Avril.

2°. Le *chevrefeuille romain.* La fleur paroît au commencement du mois de Mai.

Ces deux eſpeces ne ſont pas tant eſtimées que les autres, parce que leurs fleurs paſſent vîte, & qu'ils ſont trop ſujets à être attaqués de pucerons qui couvrent entiérement ces arbriſſeaux, dès que les premieres chaleurs de l'été ſe font ſentir, & les dépouillent de leurs feuilles: enſorte que pendant le reſte de l'année ils ne font plus qu'un aſpect déſagréable, qu'on leur paſſe toujours, en conſidération de ce que leurs fleurs ſont très-printanieres.

3°. Le *chevrefeuille blanc d'Angleterre.* Ses fleurs viennent à la mi-Mai.

4°. Le *chevrefeuille rouge d'Angleterre.* Sa fleur, qui paroît à la fin de Mai, eſt blanche en dedans & rouge en dehors.

Ces deux eſpeces ſe trouvent dans les haies en pluſieurs endroits d'Angleterre; leurs tiges ſont plus menues & plus foibles que dans les autres eſpeces; auſſi ſont-elles plus ſujettes à s'incliner & à traîner ſur terre. M. Miller dit que c'eſt la principale cauſe qui a fait négliger de les admettre dans les jardins.

4°. Le *chevrefeuille à feuille de chêne*, ainſi nommé de ce que ſa feuille a ſur les bords des ſinuoſités irrégulieres, qui lui donnent quelque reſſemblance avec la feuille du chêne. C'eſt une variété du *chevrefeuille* blanc d'Angleterre, qu'on a découverte dans les haies de ce pays-là, mais qu'on y trouve rarement; c'eſt au reſte ce qui en fait tout le mérite.

5°. Le *chevrefeuille panaché à feuille de chêne.* C'eſt une autre variété plus curieuſe que belle.

7°. Le *chevrefeuille blanc d'Angleterre à feuille panachée de jaune.* C'eſt encore une autre variété dont il ne paroit pas qu'on faſſe grand cas.

8°. Le *chevrefeuille d'Allemagne.* Cette eſpece ſe trouve communément en Bourgogne, dans les bois & dans les haies: elle n'en mérite pas moins la préférence ſur celles qui précédent. Ses fleurs, qui viennent en gros bouquets, durent très-long-tems; elles commencent à paroître à la mi-Juin, & continuent juſqu'aux gelées; & l'arbriſſeau eſt très-rarement attaqué par les pucerons. Il pouſſe de plus longs rejettons que les autres eſpeces; mais il donne moins de fleurs. Si on veut les ménager, il faudra s'abſtenir de raccourcir ſes branches, juſqu'à ce que la fleur ſoit paſſée.

9°. Le *chevrefeuille rouge tardif.* C'eſt une des plus belles eſpeces du *chevrefeuille*, & l'arbriſſeau le plus apparent qu'il y ait en automne, tems où il y en a bien peu d'autres qui fleuriſſent. Il produit au bout de chaque branche pluſieurs bouquets de fleurs bien garnis, qui s'épanouiſſent preſque tous à la fois, & qui ſont un bel aſpect pendant environ quinze jours.

10°. Le *chevrefeuille toujours-verd.* C'eſt encore une très-belle eſpece de *chevrefeuille*, qui avec ce qu'il ne quitte pas ſes feuilles pendant l'hyver, produit les plus belles fleurs & en grande quantité. El-

Digitized by Google

les paroiſſent au commencement de Juin, & continuent ſouvent juſqu'en automne; il en paroît encore quelques bouquets au mois d'Octobre, & juſqu'aux gelées. La branche couchée eſt la voie la plus ſûre pour multiplier cette eſpece, qui ne réuſſit de bouture que très-difficilement. Etant originaire d'Amérique, il ſe trouve un peu plus délicat que les autres eſpeces; les grands hyvers lui cauſent quelque dommage lorſqu'il eſt placé à une ſituation trop découverte; mais il eſt fort rarement attaqué des pucerons.

11°. Le *chevrefeuille de Canada*. Sa fleur eſt petite & de peu d'apparence.

12°. Le *chevrefeuille de Candie*. On n'en ſait guere que ce qu'en a dit Tournefort; que ſes feuilles reſſemblent à celles du fuſtet; & que ſa fleur, qui n'a point d'odeur, eſt en partie blanche, en partie jaunâtre.

13°. Le *chevrefeuille de Virginie*. C'eſt l'un des plus beaux arbriſſeaux qui réſiſtent en plaine terre dans ce climat. Ses fleurs jaunes en dedans, & d'une couleur écarlate, vive, fine & brillante au dehors, paroiſſent au commencement de Mai, continuent avec abondance tout l'été, & il en reparoît encore quelques-unes en automne, qui durent juſqu'aux gelées. Il croît très-promptement; il réſiſte aux plus cruels hyvers; il s'accommode de tous les terreins & de toutes les expoſitions; il garnit très-bien une paliſſade, & je l'ai vu s'élever juſqu'à 15 pieds. On lui donne encore le mérite de garder ſes feuilles pendant l'hyver, mais je n'ai pas trouvé qu'il conſervât cette qualité en Bourgogne, ſinon dans ſa premiere jeuneſſe. Il ſe multiplie très-aiſément, & tout auſſi bien de bouture que de branches couchées. Il ſuffira de ne les coucher qu'au printems, & on pourra différer juſqu'en été à faire les boutures. Ces moyens réuſſiront également, & les plants ſe trouveront en état d'être tranſplantés l'automne ſuivant; car cet arbriſſeau ſe fournit de quantité de racines, & avec la plus grande facilité, même dans le ſable & ſans arroſemens. Il ne lui manque que l'agrément d'avoir de l'odeur; au moins n'en a-t-il point de déſagréable; on peut dire même qu'il n'en a aucune. Il eſt un peu ſujet aux pucerons dans les étés trop chauds, & lorſqu'il eſt placé au midi.

On attribue à toutes les parties du *chevrefeuille* la vertu diurétique. Le ſuc exprimé des feuilles eſt vulnéraire & déterſif: on le recommande pour les plaies de la tête, la gratelle, & les autres vices de la peau. On emploie la décoction des feuilles en gargariſme, pour les maladies des amygdales, l'inflammation de la gorge, les ulcérations, & les aphthes.

L'eau diſtillée des fleurs de cette plante eſt utile pour l'inflammation des yeux; & Rondelet l'eſtime fort pour accélerer l'accouchement, ſur-tout ſi on fait prendre un gros de graine de lavande en poudre, avec trois onces de cette eau.

CHEVREMONT, *l'Abbé Jean-Baptiſte de*, (N), *Hiſt. Litt.*, Lorrain de nation, ſécrétaire de Charles V, duc de Lorraine, ſe retira à Paris après la mort de ſon maître, où il mourut en 1702. On a de lui, la *Connoiſſance du Monde*; l'*Hiſtoire de Kemiski*; la *France ruinée, par qui & comment*; le *Teſtament politique du Duc de Lorraine*; *l'État actuel de la Pologne*; le *Chriſtianiſme éclairci ſur les différends du tems en matiere de Quietiſme*, &c. Les ouvrages de l'*abbé de Chevremont* ſont remplis de préjugés & mal écrits.

CHEVRETTE, ſ. f., *Venerie & Pêche*: en *Venerie*, il ſe dit de la femelle du chevreuil; en *Pêche*, il ſe dit d'une eſpece de petites écreviſſes, qui ſont délicates, en qui on a trouvé de la reſſemblance avec la chevre, par les cornes. Voyez les articles CHEVRETTE & SALICOT.

CHEVRETTE, *Pharmacie*, eſpece de vaiſſeau, ou cruche de fayence ou de porcelaine, ayant un bec, dans laquelle les apothicaires tiennent ordinairement leurs ſyrops & leurs huiles.

CHEVREUIL, (R), ſ. m., *Hiſt. Nat.*, *capreolus*, animal quadrupede, ſauvage, ruminant, du genre des cerfs, & du nombre des bêtes fauves. Le *chevreuil*

Digitized by Google

reſſemble aſſez au cerf, il eſt cependant plus petit; & quoique la queue du cerf ſoit courte, celle du chevreuil l'eſt encore davantage, car on ne l'apperçoit pas. Le *chevreuil*, dit M. de Buffon, a plus de grace, plus de vivacité, & même plus de courage que le cerf. Il eſt auſſi plus gai, plus leſte & plus éveillé: ſa forme eſt plus arrondie & plus élégante: ſa figure eſt plus agréable. Ses yeux ſont plus beaux & plus brillans. Il ne ſe plaît que dans les pays les plus ſecs ou montagneux, tels que les Alpes du côté de la Suiſſe: il eſt encore plus ruſé que le cerf, plus adroit à ſe dérober, & plus difficile à ſuivre: il a plus de fineſſe & plus de reſſource d'inſtinct.

Quoiqu'il ait le déſavantage de laiſſer après lui des émanations plus fortes, qui donnent aux chiens plus d'ardeur & plus de véhémence d'appétit, que l'odeur du cerf, il ne laiſſe pas de ſe ſouſtraire à leur pourſuite par la rapidité de ſa premiere courſe, & par ſes détours multipliés. Lorſqu'il ſe ſent preſſé de trop près, il va, revient, retourne ſur ſes pas, & confond toutes les émanations: il ſe ſépare enſuite de la terre par un bond, & ſe jette à côté: il ſe met ventre à terre, & laiſſe, ſans bouger, paſſer près de lui la troupe entiere de ſes ennemis ameutés.

Le *chevreuil* differe du cerf & du daim par le naturel, par le tempérament, par les mœurs, & auſſi par preſque toutes les habitudes de nature, dit M. de Buffon. Au lieu de ſe mettre en hordes comme eux, & de marcher par grandes troupes, il demeure en famille; le pere, la mere & les petits vont enſemble: ils ſont auſſi conſtans dans leurs amours, que le cerf l'eſt peu. Comme la chevrette produit ordinairement deux faons, l'un mâle & l'autre femelle, ces jeunes animaux élevés, nourris enſemble, prennent une ſi grande affection l'un pour l'autre, qu'ils ne ſe quittent jamais. Lorſque le pere & la mere commencent à entrer en rut, ce qui arrive vers la fin d'Octobre, le pere chaſſe les jeunes faons, qui ne s'écartent pas beaucoup, & reviennent auprès de leur mere à la fin du rut, qui ne dure guere que quinze jours. Les jeunes faons reſtent encore avec leur mere quelque tems; après quoi, ils la quittent tous deux, & vont s'établir plus loin, pour y devenir les chefs d'une nouvelle famille.

La tête du *chevreuil* eſt, ainſi que celle du cerf, ornée d'un bois vivant; mais ce bois eſt bien moins grand, & chaque côté n'eſt jamais garni, même à l'âge de quatre ans, que de quatre à cinq andouillers: cependant on reconnoît facilement les vieux *chevreuils* à l'épaiſſeur du mérain, à la largeur de la baſe qui le ſoutient, & à la groſſeur des pelures. Le *chevreuil* perd ſon bois tous les ans, & refait ſa tête ainſi que le cerf, mais dans des tems différens. Le cerf ne met bas ſa tête qu'au printems, & ne la refait qu'en été; au lieu que le *chevreuil* met bas la ſienne vers la fin de l'automne, & la refait pendant l'hyver. Cette différence vient de ce que le *chevreuil*, jouiſſant plus paiſiblement, ne s'épuiſe point par le rut comme le cerf. Le bois du *chevreuil* a d'ailleurs les mêmes propriétés en médecine que celui du cerf. *v.* CERF.

Il a paru, il y a quelque tems, une lettre de M. Stadel, apothicaire à Giengen en Souabe, dans laquelle on lit, qu'un *chevreuil*, appartenant au baron de Trazberg, ayant grandi à un certain point, devint très à craindre pour les dames; de ſorte que pour éviter des accidens fâcheux, le maître du château ſe vit obligé de le faire couper; ce qui procura la tranquillité qu'on ſouhaitoit: mais comme l'opération avoit été faite préciſément dans le tems où le *chevreuil* pouſſoit ſon premier bois qui-même avoit déja deux pouces de hauteur, la croiſſance de ce bois fut arrêtée; & il ſe forma des deux ſeuls bouts de ſes cornes, une excreſcence bouclée, membraneuſe, velue & ſemblable à une perruque bien peignée. Quand cet animal ſe frotte & qu'il fait tomber quelques boucles, il les avale avec beaucoup d'avidité; mais celles

Digitized by Google

qu'il perd ainſi, ſont remplacées dans le même tems où les autres animaux de cette eſpece pouſſent leur bois, c'eſt-à-dire, au printems. Ce fait ou cette correſpondance des parties génitales de ces animaux avec la croiſſance de leur bois, que l'on obſerve auſſi dans les cerfs, eſt une choſe très remarquable. On a encore obſervé de ſemblables excreſcences ſur la tête de deux *chevreuils* non coupés, mais qui avoient été bleſſés aux parties génitales.

La chevrette porte cinq mois & demi; elle met bas à-peu-près vers le commencement de Mai: les biches au contraire portent près de huit mois. Cette différence ſeule, dit M. de Buffon, ſuffiroit pour prouver que ces animaux ſont d'une eſpece aſſez éloignée, pour ne pouvoir jamais ſe rapprocher, ni ſe mêler, ni produire enſemble une race intermédiaire. Par ce rapport auſſi-bien que par la figure & par la taille, ils ſe rapprochent de l'eſpece de la chevre autant qu'ils s'éloignent de l'eſpece du cerf; car la chevre porte à-peu-près le même tems; & le *chevreuil* peut être regardé comme une chevre ſauvage qui, ne vivant que de bois, porte du bois au lieu de cornes.

On a lieu de penſer que le chevreuil ne vit tout-au-plus que douze à quinze ans. Comme il aime à courir, on ne peut l'élever que dans un grand parc qui ait au moins cent arpens: il lui faut une femelle. On peut l'apprivoiſer, mais non pas le rendre obéiſſant, ni même familier; il retient toujours quelque choſe de ſon naturel. Quelque privé qu'il puiſſe être, il faut s'en défier, ajoûte M. de Buffon; les mâles ſur-tout ſont ſujets à des caprices dangereux, à prendre certaines perſonnes en averſion; & alors ils s'élancent & donnent des coups de tête aſſez forts pour renverſer un homme: ils le foulent même aux pieds lorſqu'ils l'ont renverſé.

La chaſſe du *chevreuil* ſe fait avec de petites meutes. C'eſt toujours les collines & les plaines élevées qu'ils habitent de préférence. Le chaſſeur les fait venir quelquefois ſous le fuſil en imitant le cri plaintif des petits faons, *mi... mi.*

Au printems les *chevreuils* font leurs nuits & leurs viandis dans les ſeigles, dans les bleds & dans les buiſſons; ils broutent auſſi les premiers boutons, les feuilles naiſſantes: cette nourriture chaude fermente dans leur eſtomac, & les enivre de maniere qu'il eſt très-aiſé alors de les ſurprendre. En été ils vont aux gagnages, c'eſt-à-dire, aux pois, feves, veſces, dans le voiſinage des forêts; ils y demeurent juſqu'en automne, qu'ils ſe retirent dans les taillis, d'où ils ſortent ſeulement pour aller aux regains des prés & des avoines dont ils ſont très friands. Ils gagnent en hyver les fonds des forêts, s'approchant ſeulement des ronces & des fontaines où l'herbe eſt toujours verte. Voilà le lieu où le véneur doit aller en quête, ſelon les ſaiſons, avec ſon limier pour rencontrer & détourner le *chevreuil.*

Les naturels de la Louiſiane vont quelquefois à la chaſſe de cet animal, ſans avoir de compagnons. Dans ce cas, ainſi que lorſqu'ils le chaſſent en compagnie, ils n'ont pas de chiens. Celui qui va ſeul à cette chaſſe, prend une tête de *chevreuil* ſéchée, dont il a ôté la cervelle, & à laquelle tient la peau du cou. Cette peau eſt garnie de cliſſes de cannes diſpoſées en cercles, qui ſont tenus en état par d'autres cliſſes allongées vers la peau, en ſorte que la main & le bras peuvent entrer aiſément dans cette forme de cou. Le chaſſeur va enſuite dans les endroits où il compte trouver des *chevreuils*, & prend les précautions convenables pour ſe bien cacher. Dès qu'il en apperçoit un, il s'en approche à pas de loup, en ſe cachant d'une broſſaille à l'autre, juſqu'à ce qu'il ſoit aſſez près pour tirer. Si, avant cela, le *chevreuil* ſecoue la tête, ce qui annonce qu'il va courir plus loin, le chaſſeur contrefait le cri par lequel ces animaux s'appellent entr'eux: & cela attire ſouvent le *chevreuil* vers lui. Alors, il fait paroître la tête qu'il tient à ſa main, & lui donne le mouvement d'un *chevreuil*

convenables

qui broute & qui regarde de tems en tems. Il ſe tient toujours caché derriere la broſſaille, juſqu'à ce que ſa proie ſoit venue à la portée du fuſil. Pour peu qu'il voie l'animal en flanc, il le tire au défaut de l'épaule, & le tue.

Ces mêmes Américains chaſſent auſſi le *chevreuil* en commun, pour ſe réjouir, exercer les jeunes gens, & prendre cet animal en vie. Pour cela ils ſe ſéparent dans les prairies où il y a des boſquets, afin de découvrir un *chevreuil*. Si-tôt qu'ils l'ont apperçu, la troupe l'approche en forme de croiſſant très-ouvert, ayant le carquois & l'arc. Le fond du croiſſant s'avance juſqu'à ce que le *chevreuil* faſſe quelques ſauts & prenne la fuite. Il court alors aſſez ſouvent vers une des pointes du croiſſant : cette pointe l'arrête, lui fait peur, & le renvoye vers l'autre pointe qui eſt à environ un quart de lieue de-là. Cette ſeconde pointe fait de même, & le renvoye à la premiere. Il cherche quelquefois à ſortir par l'ouverture du demi-cercle : mais ceux qui ſont à l'extrêmité ſe préſentent alors pour le faire rentrer, & le croiſſant ſe reſſerre pour tenir le *chevreuil* toujours enfermé entre les jeunes gens : ainſi il arrive ſouvent que l'animal a fait plus de vingt lieues, tandis que les hommes n'en ont pas fait une. Peu-à-peu l'on ſe rapproche, on ſe met en cercle quand l'animal eſt bien fatigué. Pour lors les chaſſeurs s'accroupiſſent lorſqu'il vient de leur côté, & dès qu'il arrive auprès d'eux, ils ſe relevent en criant, & ſe le renvoyent de l'un à l'autre bout, juſqu'à ce que les jambes venant à lui manquer, il ſe rend en tombant. Il faut encore, lors même qu'il eſt dans cet état, ne l'attaquer que par la croupe : & quelques précautions qu'on prenne, on n'eſt pas abſolument exempt de quelque coup d'andouillers ou des pieds de devant.

De tous les animaux des forêts, la chair du *chevreuil* eſt ſans contredit la meilleure ; elle eſt très-agréable : mais celle des *chevreuils*, qui vivent dans les pays ſecs, montagneux, eſt bien ſupérieure à celle des autres. La preſure du *chevreuil* eſt bonne pour la dyſſenterie. Dans le commerce on donne le nom de *peaux de daim* à celles des *chevreuils* de la Louiſiane. On en prépare à Niort la peau en blanc, & elle eſt très-douce.

Chevreuil en civé. Après avoir coupé le *chevreuil* en gros morceaux, il faut les larder de gros lard, & les paſſer à la poële avec du perſil & du lard fondu. On les fait cuire enſuite avec un bouquet d'herbes fines, du ſel, du poivre, du laurier & du citron verd, dans du bouillon, ou dans de l'eau & du vin rouge. Quand tout eſt bien cuit, on lie la ſauce avec de la farine frite, un filet de vinaigre, une poignée de capres, & quelques olives déſoſſées. Ce mets ſert d'entrée.

On le mange encore rôti, comme l'agneau & le chevreau. Etant dépouillé proprement, on le refait ſur la braiſe, après l'avoir poſé ſur un gril pour plus de facilité, ſinon on le ſoutient avec les mains. Enſuite on le pique de petit lard, & on le laiſſe mariner plus ou moins de tems, ſelon la ſaiſon. On le met à la broche, enveloppé de bonnes bardes de lard avec du papier, & on l'arroſe de ſa marinade. Pendant qu'il cuit, on paſſe la rate par la caſſerole, avec un peu de lard fondu, & un oignon. Lorſqu'elle eſt cuite, on pile le tout, & on le paſſe par l'étamine, avec un jus de mouton, aſſaiſonné de champignons, citron & poivre blanc. On le mange auſſi à la ſauce douce.

Cuiſſeaux de chevreuil. Les cuiſſes, la longe & l'épaule du *chevreuil* s'apprêtent de même que l'épaule de cochon. On les larde auſſi de gros lard ; on les paſſe par la poële, ou par la caſſerole, avec du lard fondu, & de la farine, enſuite on les fait cuire avec du bouillon, & on les ſert avec une ſauce liée.

Tettine de chevrette. On la fait bien blanchir dans l'eau ; enſuite l'ayant coupée par rouelles, on la fait frire, & on la ſert avec un jus de citron. Ou bien on la fait cuire avec quelque ragoût. En-

ſuite on la hâche, & on en fait une omelette, comme avec le rognon de veau.

CHEVREUIL ODORIFÉRANT *ou* MUSQUE. *v.* GAZELLE.

CHEVREUSE, *Géog.*, petite ville de France dans l'iſle de France, au pays de Hurepoix ſur l'Ivette, avec titre de duché-pairie.

CHEVRIER, *François-Antoine de*, (N), *Hiſt. Litt.*, né à Nancy d'un ſécretaire du roi de France, montra dès ſa jeuneſſe beaucoup d'eſprit & de méchanceté. Après avoir parcouru divers pays, tantôt riche, tantôt pauvre, conſacré tour à tour à l'intrigue & aux lettres, il alla mourir en Hollande en 1764. Cet auteur avoit du talent, de l'eſprit & de l'imagination, & ſur-tout beaucoup de facilité; mais il en abuſoit, & il n'a rien laiſſé de véritablement eſtimable. Il a fait quelques comédies: 1°. la *Revue des théatres*, en un acte en vers, 1753; 2°. le *Retour du goût*, 1754; 3°. la *Campagne*, 1754; 4°. L'*Epouſe ſuivante*, 1755; Les *Fêtes Pariſiennes*, 1755. On a encore de lui divers ouvrages en proſe. 1°. Pluſieurs romans, *Cela eſt ſingulier*; *Maga-Kou*; *Mémoire d'une honnête femme*; *le Colporteur*. Ce dernier ouvrage plein d'atrocités révoltantes & de ſaillies heureuſes, eſt une ſatyre affreuſe des mœurs du ſiecle. 2°. *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de la Lorraine*. 3°. *Les Ridicules du ſiecle*, ouvrage qui fut proſcrit dans ſa nouveauté. L'auteur avoit trempé ſon pinceau dans le fiel, & preſque tous ſes caracteres ſont outrés. 4°. *Le Journal militaire*. 5°. *Le Teſtament politique du maréchal de Belle-Iſle*, ſon *Codicille* & ſa *Vie*, 3 vol. *in*-12., dont le premier renferme quelques vues judicieuſes & quelques idées aſſez bonnes; il eut beaucoup de cours, mais les deux autres en eurent moins. 6°. *Projet de paix générale*. 7°. *Almanach des gens d'eſprit, par un homme qui n'eſt pas ſot*. L'indécence, la ſatyre impudente, l'obſcurité & l'impiété dominent dans cette miſérable brochure, ainſi que dans la plupart des livres de cet écrivain, dont les mœurs ne valoient pas mieux que les ouvrages. Il préparoit de nouvelles horreurs contre le marquis de Caraccioli, contre M. Freron, &c. lorſqu'il mourut. La *Vie du P. Robert* capucin, eſt une des dernieres productions de *Chevrier*, & ce n'eſt pas la moins méchante.

CHEVRON DE CHERON, *Charp.*, pieces de bois, qui ſont placées d'un bout ſur les plates-formes, qui vont juſqu'au faîtage du comble, & ſur leſquelles les couvreurs attachent leurs lattes pour la tuile & l'ardoiſe. Voyez *Pl. de Charp. fig. 70.*

CHEVRON DE CROUPE, *Charp.*, eſt celui qui va depuis le haut du poinçon juſques ſur la plate-forme qui eſt ſur le mur. Voyez *Pl. de Charpente, fig. 70.*

CHEVRON, *Comm.*, ſorte de laine noire, rouſſe, ou blanche, qui vient du Levant. La noire ſe tire de Perſe; la blanche ou rouſſe de Sarabie. On donne le nom de *chevron* à de la vigogne, qui n'a de particulier que la maniere de l'apprêter.

CHEVRON, *maniguette*, *menue guildre* ou *gildre*, termes qui ſont ſynonymes, & déſignent parmi les pêcheurs toutes ſortes de petits poiſſons, ou le frai en général. Les déclarations du roi de France en ont défendu la pêche qui ſe faiſoit avec deux ſortes d'inſtrumens. Le premier eſt une eſpece de verveux roulant, compoſé d'un demi-cercle arrêté par une traverſe, & garni d'un ſac de groſſe toile ou de ſarpilliere, formé en pointe, de la longueur de deux braſſes ou environ. Le manche de cet inſtrument qui eſt fourchu, eſt arrêté aux deux côtés du cercle. Les pêcheurs qui s'en ſervent le tirent derriere eux, au rebours de ceux qui ſe ſervent du bouteux ou bout-de-quievre, qui ſe pouſſe en-devant. Le *chevron* ſe traine à un pied d'eau au plus ſur les vaſes & les baſſ-fonds. L'autre inſtrument avec lequel on faiſoit la même pêche, eſt la baſele, eſpece de guideau. *v.* GUIDEAU.

CHEVRON, terme de *Blaſon*, l'une des

Digitized by Google

pieces les plus honorables de l'écu, compoſée de deux bandes plates, aſſemblées en-haut par la tête, & s'ouvrant en-bas en forme de compas à demi-ouvert. Le *chevron* eſt *abaiſſé*, lorſque la pointe n'approche pas du bord du chef de l'écu, & va ſeulement juſqu'à l'abyſme ou aux environs, *v.* ABYSME; *alaiſé*, lorſqu'il ne parvient pas juſqu'aux extrêmités de l'écu; *appointés*, lorſqu'il y en a deux qui portent leurs pointes au cœur de l'écu, & qu'ils ſont oppoſés l'un à l'autre, enſorte que l'un eſt renverſé & l'autre droit; *brîſé* ou *éclaté*, quand la pointe d'enhaut eſt fendue, enſorte que les pieces ne ſe touchent que par un de leurs angles; *coupé*, quand ſa pointe eſt coupée; *ondé*, lorſque ſes pointes vont en ondes; *parti*, lorſque l'émail de ſes branches eſt différent, & que la couleur eſt employée au métal; *ployé*, quand ſes branches ſont courbes; *renverſé*, quand ſa pointe eſt vers celle de l'écu, & ſes branches vers le chef; *rompu*, quand une de ſes branches eſt ſéparée en deux pieces.

CHEVRONS, ſ. m., *Architect. & Charp.*, pieces de bois qui s'élevent par paires ſur le toît, ſe rencontrent au ſommet, & forment le faîte. *v.* FAÎTE.

Les *chevrons* ne doivent pas laiſſer entr'eux plus de douze pouces. Et il a été ordonné par le parlement d'Angleterre pour les principaux, qu'ils auroient depuis douze pieds ſix pouces juſqu'à quatorze pieds ſix pouces de longueur, cinq pouces de largeur en-haut, & huit en-bas, & ſix pouces d'épaiſſeur; depuis quatorze pieds ſix pouces juſqu'à dix-huit pieds ſix pouces de long, neuf pouces de large en-bas, & ſept en-haut, & ſept pouces d'épaiſſeur; depuis dix-huit pieds ſix pouces de long juſqu'à vingt-un pieds ſix pouces, dix pouces de largeur au-bas, huit par en-haut, & huit d'épaiſſeur.

Et pour les ſimples de ſix pieds ſix pouces de long, qu'ils auroient quatre pieds trois pouces en quarré; de huit pieds de long, quatre pouces & demi & trois pouces un quart quarrés.

CHEVRONS DE GASON, *Jard.*; ce ſont des bandes de gaſon poſées dans le milieu des allées en pente, pour arrêter les eaux des ravines, & les rejetter ſur les côtés. Il y en a de poſés de travers en ligne droite, d'autres en forme de zig-zag.

CHEVRONNÉ, adj., terme de *Blaſon*. On appelle *écu chevronné*, l'écu qui eſt rempli de chevrons en nombre égal de métal & de couleur; & *pal chevronné*, celui qui eſt chargé de *chevrons*. *v.* CHEVRON.

Arbeng Valengin en Suiſſe & Bourgogne, de gueules au pal *chevronné* d'or & de ſable.

CHEVROTAIN, (N), ſ. m., *Hiſt. Nat.*, nom ſous lequel M. de Buffon déſigne un joli petit animal qui ſe trouve aux Indes, à Ceylan, à Java, au Sénégal, à Congo, & dans les autres pays exceſſivement chauds, & que preſque tous les voyageurs ont indiqué ſous les noms de *petit cerf* ou *petite biche*.

Les *chevrotains* reſſemblent en effet en petit au cerf, par la figure du muſeau, par la taille ſvelte, la queue courte, & la forme des jambes. Ils ont auſſi, de même que les cerfs & les autres animaux ruminans, la mâchoire ſupérieure dépourvue de dents, & ils en ont huit à la mâchoire inférieure. Mais ils en different prodigieuſement par la petiteſſe de leur corpulence, les plus grands *chevrotains* n'étant tout au plus que de la grandeur du lievre: d'ailleurs ils n'ont point de bois ſur la tête. Les uns ſont abſolument ſans cornes; & ceux qui en ont les ont creuſes, annelées & aſſez ſemblables à celles de la gazelle; mais ils ne ſont ni cerfs ni gazelles, & ſont une ou pluſieurs eſpeces à part.

* Seba a décrit cinq *chevrotains*, voyez Seb. *Theſ.* 1. *tab.* 43, 44, 45; dont les trois premiers, ſavoir, le *chevrotain d'Afrique*, le *chevrotain de Guinée*, le *chevrotain des Indes*, *tab.* 43, *n.* 1, 2, 3, ſont manifeſtement des variétés d'une ſeule & même eſpece, qui eſt la plus connue. Voyez *Pl. d'Hiſt. Nat. fig.* 40. (D.)

Digitized by Google

Ces petits animaux que les naturaliſtes ont déſignés par ces mots, *cervus perpuſillus*, *juvencus Guineenſis*, ſont d'une figure élégante, & très-bien proportionnés dans leur taille; ils ſont des ſauts & des bonds prodigieux; car on dit qu'ils ſautent par-deſſus une muraille de dix à douze pieds de hauteur: cependant il paroît qu'ils ne peuvent pas courir longtems; car les Negres les attrapent à la courſe. Rien n'eſt plus mignon, dit M. Deſmarchais dans ſes *Voyages*, plus privé & plus careſſant que ces petits animaux; mais ils ſont d'une ſi grande délicateſſe, qu'ils ne peuvent ſupporter la mer; & quelque ſoin qu'on ait pris pour en apporter en Europe, on n'a jamais pu y parvenir: de plus ces petits animaux ne peuvent vivre que dans des climats exceſſivement chauds. Ce ſont les pieds de ces *chevrotains* que les Indiens enchaſſent dans l'or pour en faire préſent aux Européens amateurs de curioſités naturelles.

CHEVROTIN, ſ. m., *Cham. & Még.*, petite peau de chevreau travaillée par le chamoiſeur ou par le mégiſſier; c'eſt-à-dire paſſée à l'huile ou en blanc, & employée par le gantier & autres ouvriers, auxquels il ne faut qu'un cuir mince.

CHEVROTINES, ſ. f.; ce ſont des balles de plomb de petit calibre, dont il y a 166 à la livre.

CHEVROTTER, (N), v. n., *Muſiq.*; c'eſt au lieu de battre nettement & alternativement du goſier les deux ſons qui forment la *cadence* ou le *trill*, voyez ces mots, en battre un ſeul à coups précipités, comme pluſieurs doubles croches détachées & à l'uniſſon; ce qui ſe fait en forçant du poumon l'air contre la glotte fermée, qui ſert alors de ſoupape: en ſorte qu'elle s'ouvre par ſecouſſes pour livrer paſſage à cet air, & ſe referme à chaque inſtant par une méchanique ſemblable à celle du tremblant de l'orgue. Le chevrottement eſt la déſagréable reſſource de ceux qui n'ayant aucun trill, en cherchent l'imitation groſſiere; mais l'oreille ne peut ſupporter cette ſubſtitution, & un ſeul chevrottement au milieu du plus beau chant du monde, ſuffit pour le rendre inſupportable & ridicule.

CHEUXAN, (R), *Géog.*, iſle de l'Océan oriental, ſur la côte de la Chine, & particuliérement de la province de Chekiang. Elle eſt grande & fort peuplée. Lu, fuyant les Tartares, s'y jetta avec beaucoup de monde: quantité de Chinois s'y réfugierent auſſi. Cela peupla ſi bien cette iſle, que l'on y voyoit ſoixante & douze villes, toutes ſituées le long des côtes, ou dans les bayes, où il y a une bonne rade. *Lat.* 30. 15.

CHEXUI, (N), *Géog.*, forteresſe de la Chine, dans la province de Queicheu, au département de Lungli, quatrieme ville militaire de la province. *Lat.* 27.

CHEYNE, *Georges*, (N), *Hiſt. Litt.*, Anglois, docteur en médecine, & de la ſociété royale de Londres. Il naquit en Ecoſſe, s'appliqua à la philoſophie & aux mathématiques, enſuite à la médecine, & réuſſit très-bien dans la pratique de cette ſcience. Il mourut vers l'an 1748. Il eſt fort connu par un ouvrage qu'il compoſa pour le chevalier Joſeph Ickyll en 1725, intitulé, *De infirmorum ſanitate tuenda vitaque producenda*, traduit en françois, par M. de la Chapelle, de la ſociété royale de Londres, ſous le titre de *Regles ſur la ſanté, & les moyens de prolonger ſa vie, ou méthode naturelle de guérir les maladies du corps & celles de l'eſprit qui en dépendent*, 2 vol. *in*-8°., à Paris 1749. On a encore de lui, *Eſſai ſur la nature de la goutte, & la vraie méthode de la traiter*, en anglois. *Nouvelle Théorie des fievres continues, aiguës & lentes.*

CHEYNOW, (N), *Géog.*, bourg & château du royaume de Boheme, dans le cercle de Bechin. Des ſeigneurs de ce nom, & d'autres de Winterberg en ſont en poſſeſſion par moitié. (D. G.)

CHEYTEPOURG, (N), *Géog.*, petite ville de l'Indoſtan, au royaume de Cambaie, au nord-oueſt, & à dix lieues de Patan, ſur la route d'Amandabad.

C H I

CHIA, *Myth.*, ſurnom de Diane. Elle fut ainſi appellée du culte qu'on lui rendoit à Chio, où elle avoit une ſtatue & un temple. Telle étoit la ſuperſtition des anciens payens, adorateurs de Diane de Chio, qu'ils croyoient que ſa ſtatue regardoit avec ſévérité ceux qui entroient dans ſon temple, & avec ſatisfaction ceux qui en ſortoient. Ce phénomene paſſoit pour un miracle; mais ou il n'étoit pas vrai, ou ce n'étoit qu'un effet de l'expoſition de la ſtatue, & ſur-tout de l'imagination des idolâtres.

CHIABRERA, *Gabrielo*, (N), *Hiſt. Litt.*, poëte Italien, né à Savone en 1552, fortifia à Rome ſon inclination & ſes talens pour les belles-lettres. Alde Manuce & Antoine Muret lui donnerent leur amitié, & l'aiderent de leurs conſeils. Il mourut à Savone en 1638, à l'âge de 86 ans. Le pape Urbain VIII. protecteur des poëtes, & poëte lui-même, l'invita en 1624 d'aller à Rome pour l'année ſainte; mais *Chiabrera* s'en excuſa ſur ſon âge & ſur ſes infirmités. Ce poëte étoit un des plus beaux eſprits, & des plus laids perſonnages de l'Italie. Il a laiſſé des *Poéſies héroïques*, *dramatiques*, *paſtorales*, *lyriques*. On eſtime ſur-tout celles-ci. Ses ouvrages ont été raſſemblés par l'abbé Paolucci, Rome 1718, *in*-8°.

CHIAJA-BOCH ou *ſecond lieutenant-général*, (N), *Milit.*, eſt le troiſieme officier-général des janiſſaires. Il ne cede en rien au ſecond, qui eſt *ſeimer-baſſy*, pour les priviléges, pour l'autorité & pour le commandement. Il eſt capitaine de la plus riche compagnie, ſavoir de celle des *boluc-darys*. Il la gouverne deſpotiquement, & même il a le privilege d'hériter de ceux de ſes ſoldats qui meurent ſans enfans & ſans parens, & il a le droit de donner à ſes officiers ſubalternes les poſtes appellés *tulluts*, ou gouvernemens des villes de guerre.

CHIAM, (N), *Géog.*, ancienne ville d'Egypte, ſur le Nil. Elle avoit été bâtie par les mahometans, & fut enſuite habitée par les chrétiens jacobites: mais elle a été ſi fort défaite par les guerres, qu'à peine peut-on en reconnoître quelques traces.

CHIAMETLAN, (R), *Géogr.*, province maritime de l'Amérique ſeptentrionale, ſur la mer du Sud, au Méxique. Elle a au nord le Caliacan, à l'orient les Zacatecas, au midi le Xaliſco, & la mer du Sud au couchant. Elle a vingt lieues de longueur. Elle étoit autrefois peuplée d'habitans belliqueux, qui alloient à la guerre armés d'arcs, de fleches, de rondaches & de maſſues. Leurs femmes étoient belles & modeſtement habillées. Les hommes avoient des caſaques avec une chauſſure de peau de cerf. Ils adoroient les idoles, & mangeoient de la chair humaine; mais les Eſpagnols, qui leur ont porté les lumieres de l'évangile, leur ont inſpiré des mœurs plus douces. Le terroir eſt aſſez fertile, & il s'y trouve pluſieurs mines d'argent, & quantité de miel & de cire. D. Franciſco de y Baria y mena le premier, l'an 1554, une colonie d'Eſpagnols, à laquelle il donna le nom de *S. Sébaſtien*; cette ville en eſt la capitale.

CHIAMPORRIERO, *Géog.*, ville d'Italie au Piémont, dans le duché d'Aoſt, qui donne ſon nom à la vallée où elle eſt ſituée.

CHIANA, *Géog.*, riviere d'Italie, qui a ſa ſource dans la Toſcane, & qui ſe jette dans le Tibre.

CHIAOUS, ſ. m., *Hiſt. Mod.*, officier de la cour du grand-ſeigneur, qui fait l'office d'huiſſier.

* L'*orta chiaous* eſt le ſecond & a le troiſieme ſous ſes ordres. Ils ne ſont capitaines ni l'un ni l'autre: mais leur emploi eſt de faire exécuter les ſentences des capitaines contre les ſoldats coupables. Car les ſoldats ont le privilege ſingulier d'être jugés par leurs propres officiers. Ces deux officiers doivent encore faire obſerver l'ordre des marches à toute l'infanterie, & principalement lorſqu'elle paſſe devant le général: l'*orta-chiaous* doit ſaluer le premier avec les mains jointes. *

Digitized by Google

CHIAPA, *Géog.*, ville de la Grece ſur les côtes de la Morée.

CHIAPA, (R), *Géog.*, province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, dans l'audience de Guatimala. Elle a au nord la province de Tabaſco, & le pays des Itzaes; à l'orient celle de Vera-Paz; au midi celle de Guatimala; au ſud-oueſt celle de Sonuſco; & au ſud-oueſt celle de Guaxaca. Cette province eſt eſtimée par les Eſpagnols, comme l'une des plus pauvres de l'Amérique.

La province de *Chiapa* contient la grande ville de *Chiapa* des Indiens, & tous les bourgs & villages qui ſont ſitués au nord vers Maquilapa, & à l'oueſt du prieuré de Comitlan, qui a dix bourgs qui en dépendent, & pluſieurs fermes, où l'on nourrit quantité de bétail, de chevaux & de mulets. Proche de ce prieuré de Comitlan eſt la grande vallée de Capanabaſtla, où eſt auſſi un autre prieuré, qui s'étend vers Soconuſco. Cette vallée eſt conſidérable par une grande riviere qui ſort des montagnes de Cuchumatlanes, & qui va ſe rendre à *Chiapa* des Indiens, & delà à Tabaſco.

Cette vallée abonde en bétail, en coton, en maïs, qui fait la principale nourriture, en gibier, volaille, fruits, miel, tabac & cannes à ſucre. La riviere eſt très-poiſſonneuſe, mais elle eſt pleine de crocodilles qui dévorent le bétail & les enfans des habitans, quand ils en approchent.

CHIAPA-EL-REAL, ou *le royal Chiapa*, (R), *Géog.*, ville de l'Amérique ſeptentrionale au Méxique, dans la province de *Chiapa*. On la nomme ainſi pour la diſtinguer d'une autre *Chiapa*, dont on parlera dans l'article ſuivant. C'eſt une des moindres villes de l'Amérique; car il n'y a environ que quatre cens chefs de famille Eſpagnole, & environ cent maiſons d'Indiens, qui ſont jointes à la ville, qu'on appelle le fauxbourg des Indiens, qui ont une chapelle particuliere.

CHIAPA DE LOS INDIOS, ou *Chiapa des Indiens*, (N), *Géog.*, ville de la province de *Chiapa*, à douze lieues de la précédente, vers le ſud-oueſt, elle eſt peuplée d'Indiens pour la plus grande partie, d'où lui vient ſon nom, & c'eſt une des plus grandes villes de l'Amérique, il y a pour le moins quatre mille familles. Les rois d'Eſpagne lui ont donné pluſieurs privileges; mais quoiqu'elle ſoit gouvernée par les Indiens, elle dépend néanmoins du gouvernement de Chiapa-el-Real, & les Eſpagnols choiſiſſent un gouverneur Indien tel qu'il leur plaît avec les autres officiers inférieurs.

CHIAPPEN, (N), *Hiſt. Mod*, idole adorée par les Indiens qui habitent la vallée de Tunia dans l'Amérique méridionale. Le culte qu'on lui rend eſt cruel & ſanguinaire: on immole en ſon honneur des victimes humaines, & on l'arroſe du ſang de ces malheureux. Lorſque les habitans veulent obtenir de cette prétendue divinité quelque grace importante, ils paſſent deux mois entiers dans les plus rigoureux exercices de la pénitence; & durant tout ce tems, ils n'ont aucun commerce avec leurs femmes: ils s'interdiſent auſſi l'uſage du ſel; abſtinence dont on ignore la raiſon.

CHIARI, (R), *Géog.*, petite ville d'Italie dans la Breſſe. Elle eſt remarquable par la victoire que les Impériaux remporterent ſur les François en 1701. *Long.* 27. 30. *lat.* 45. 30.

CHIARI, *Joſeph*, (N), *Hiſt. Litt.*, peintre Romain, mort d'apoplexie dans ſa patrie en 1727, âgé de 73 ans, ſe fit un nom parmi ceux de ſa profeſſion, par pluſieurs beaux morceaux de peinture pour les égliſes & pour les palais de Rome.

CHIAROMONTE, (R), *Géog.*, ville d'Italie en Sicile, dans la vallée de Noto. Elle eſt ſur une montagne, à onze lieues de Syracuſe. *Long.* 32. 25. *lat.* 37. 5.

CHIASCIO, *le*, (R), *Géog.*, riviere d'Italie, dans l'Etat de l'Egliſe. Elle a ſa ſource dans l'Apennin près d'Eugubio, au duché d'Urbin, d'où paſſant dans

Digitized by Google

l'Ombrie & recevant quelques ruiſſeaux, elle paſſe à trois milles d'Aſſiſe, & peu après ſe jette dans le Tibre avec le Tapino, près de Torſciano, à quatre milles de Perouſe.

CHIAVARI, (R), *Géog.*, petite ville d'Italie dans les Etats de la république de Genes. Elle eſt remarquable par ſes foires.

CHIAVASSO, *Géogr.*, ville forte d'Italie en Piémont, à peu de diſtance du Pô.

CHIAVENNE, (R), *Géog.*, en allemand *Cleven*; nom pris peut-être de la ſituation de ce comté, qui ſert de clef pour l'Italie. Ce comté eſt environné de la ligue Griſe, de celle de la Maiſon-Dieu, de la Valteline, & du Milanais. Ce pays a ſept à huit lieues en longueur, & ſix en largeur. Il eſt arroſé de la Maira & de la Lira, qui ſe jettent dans cette partie du lac de Come, qu'on nomme *laghetto di Chiavenna*. La plus grande partie de ce pays eſt très-fertile en fruits, en châtaignes, en vin, & en prairies: on y cultive auſſi beaucoup de ſoie. Les habitans font un grand trafic d'ouvrages de poterie de pierre de Lavezzi: cette pierre eſt excellente pour ces ſortes d'ouvrages; elle conſerve très-long-tems ſa chaleur. Le paſſage conſidérable de marchandiſes qui ſe fait de l'Italie en Allemagne, rend ce pays floriſſant. Tout le pays eſt catholique, dépendant du dioceſe de l'évêque de Como, ce qui a été confirmé par le traité de 1639. Il eſt partagé en deux juriſdictions, celle de *Chiavenne* & celle de Plurs; l'une & l'autre ſont ſous la direction d'un bailif que les Griſons y envoyent de deux en deux ans.

La juriſdiction de *Chiavenne* comprend pluſieurs endroits. La capitale porte le nom du pays *Chiavenna*.

Le comté de *Chiavenna* ayant toujours ſubi le même ſort que la *Valteline*, nous renvoyons à cet article, pour ce qui concerne l'*Hiſtoire politique*. (H.)

CHIBRATH, *Hiſt. Anc.*, meſure de diſtance chez les Hébreux. Elle étoit de mille coudées judaïques; ce qui revenoit à 1468 pieds romains ſix pouces, ou à deux ſtades & demie. La loi ne permettoit pas aux Juifs de faire plus de deux *chibraths*, un jour de ſabbat.

CHICABAUT *ou* BOUTELOE, ſ. m., *Marine*; c'eſt une piece de bois, longue & forte, qu'on met à l'avant d'un petit bâtiment pour lui ſervir d'éperon. *v.* BOUTE DE LOF.

CHICACHAS, (R), *Géogr.*, peuple de l'Amérique, dans la Louiſiane, vers les ſources de la Mobile, aſſez près & à l'orient du grand fleuve de Miſſiſſipi. Cette nation eſt fort nombreuſe, & on prétend qu'elle peut mettre 2000 hommes ſur pied. Ces Indiens regardent comme une grande beauté, d'avoir le viſage plat; c'eſt pour cela qu'ils prennent ſoin d'applatir celui de leurs enfans avec des tablettes de bois qu'ils appliquent ſur le front, & qu'ils ſanglent fortement avec des bandes. Toutes les nations juſqu'au bord de la mer ſe donnent cette figure. Tout abonde chez eux bled, fruits, raiſins, olives, poules domeſtiques, poules d'Inde, outardes, &c.

CHICACO, (N), *Géog.*, petite riviere qui ſe décharge dans la partie méridionale du lac Michigan, au Canada, & qui donne ſon nom à tout le pays qu'elle arroſe. C'eſt un beau pays.

CHICANE, ſ. f., *Juriſpr.*, ſe prend pour l'abus que l'on fait des procédures judiciaires; comme lorſqu'une partie qui eſt en état de défendre au fond, ſe retranche dans des exceptions & autres incidens illuſoires & de mauvaiſe foi, pour tirer l'affaire en longueur, ou pour fatiguer ſon adverſaire, & quelquefois pour ſurprendre le juge même.

CHICANES DE FOSSÉ, (N), *Milit.* Les *chicanes de foſſés* ſecs ne ſont pas communes ni chez les anciens ni chez les modernes. Outre qu'elles demandent un courage intrépide de la part des aſſiégés, il faut y ajoûter encore une très-grande intelligence & l'eſprit inventif, qualités très-rares.

Pour les *chicanes* les plus ordinaires

des anciens dans leurs foſſés, elles étoient d'aller par galeries de la ville ſous le comblement, d'où ils tiroient les terres & pratiquoient deſſous une ou pluſieurs chambres, & l'on étayoit les terres par des bois de bout, & après les avoir remplies de bois ſec, & de matieres combuſtibles, on y mettoit le feu, & les terres s'affaiſſoient tout d'un coup; les machines qui étoient deſſus, s'enfonçoient avec les terres, & ſe renverſoient dans le foſſé avec un fracas épouvantable, & ce feu ſouterrain s'échappant par les ouvertures, ſe prenoit aux machines; ce qui étoit toujours ſuivi d'une grêle de traits & de fléches enflammées, & d'une ſortie tout en même tems.

On choiſiſſoit la nuit pour ces ſortes d'entrepriſes, qui eſt le tems le plus commode & le plus favorable.

CHICANER *le vent*, *Marine*; c'eſt lorſque le vent n'eſt pas favorable à la route, faire des bordées, tantôt d'un côté tantôt de l'autre, ou pour s'approcher du vent, ou pour le diſputer, & mettre ſous le vent un vaiſſeau qu'on veut combnttre.

CHICANEUR, ſ. m., *Juriſpr.*, eſt celui qui forme des incidens inutiles & de mauvaiſe foi. Cette qualification de *chicaneur* eſt une injure grave lorſqu'elle eſt appliquée mal-à-propos, ſur-tout ſi c'eſt contre des perſonnes de quelque conſidération.

CHICAS, *los*, (R), *Géogr.*, peuple de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de los Charcas. Il eſt ſoumis aux Eſpagnols. La bourgade & les mines de Tomina ſont dans leur pays. Ils ſont doux, honnêtes & fort bons mineurs; ce qui fait que la plus grande partie d'entr'eux s'adonnent au travail des mines d'argent, dont il y a grand nombre de veines dans leur province. Il s'y trouve auſſi quantité de brebis du Pérou.

CHICHESTER, R), *Géogr.*, ville épiſcopale d'Angleterre, au comté de Suſſex, dont elle eſt la capitale: on la nomme en latin *Ciceſtria*. C'eſt une ville aſſez grande & aſſez belle, mais moins peuplée qu'elle ne pourroit l'être. Les Romains la connoiſſoient déja: elle a des reſtes de pavé, qui ne peuvent avoir été laiſſés que par eux. La riviere de Lavant qui baigne ſes murs au couchant & au midi, & qui, à peu de diſtance, ſe jette dans la Manche, n'en a pas fait juſqu'ici une ville de grand commerce: cette riviere eſt trop ſujette à l'engorgement des ſables, & l'on prend trop peu de meſures pour l'en garantir. Cependant *Chicheſter* étoit au tems des Angloſaxons la réſidence de leurs rois méridionaux; & bien que réduite à peu de conſidération ſous les Normands, elle ne laiſſoit pas d'avoir encore une enceinte de quelques mille pas. Un haut mur de pierres, percé de quatre portes l'entourre aujourd'hui, & ſes rues aboutiſſent en rayons à ſa place de marché. Celle-ci eſt abondamment fournie à l'ordinaire, de grains de toutes eſpeces, & le trafic que l'on en fait dans cette ville, joint à celui des aiguilles à coudre que l'on y fabrique, en occupe à peu près tous les habitans. L'on y trouve une égliſe cathédrale, & ſix paroiſſiales; l'on y élit deux membres du parlement, & l'on y eſt gouverné par un Mayra, par des aldermans & par des conſeillers. *Longit.* 16. 45. *lat.* 50. 50. (D. G.)

Le nom de *Chicheſter* a auſſi été donné dans l'Amérique ſeptentrionale, à une ville maritime de la province de Penſylvanie, vers l'embouchure de la riviere Delawar, au deſſous de Cheſter, avec l'épithete de New ou Nouvelle. (D. G.)

CHICHEU, (N), *Géog.*, ville de la Chine, dans la province de Kiangnan, dont elle eſt la treizieme métropole. Elle eſt ſituée ſur le bord méridional du fleuve Kiang. Quoiqu'elle ſoit entourée de montagnes, & qu'elle n'ait que très-peu de plaine, elle ne laiſſe pas d'être riche, & fournie de tout ce qui eſt néceſſaire à ſes habitans; car on lui apporte abondamment, par la riviere, ce qui peut lui manquer. *Lat.* 31. 36.

CHICHIMEQUES, (R), *Géog.*, ancien

Digitized by Google

cien peuple de l'Amérique, ſeptentrionale au Mexique, vers le nord, au-delà de Mechoacan, en tirant vers la nouvelle Biſcaye. Ils ont ci-devant donné bien de la peine aux Eſpagnols, qui les ont ſoumis. Les établiſſemens qu'on a faits dans leur pays, ont aboli quantité de noms, qui ne ſubſiſtent plus que dans les hiſtoires des guerres, & de la conquête de la Nouvelle Eſpagne. Ce qui étoit alors un pays ſauvage, eſt entremêlé de villes, de bourgs & de villages, qui doivent la plupart leur origine aux mines, & aux travaux métalliques qui ſe font dans les montagnes.

Une partie de tous ces peuples a péri dans les guerres qu'ils ont faites aux Eſpagnols; le reſte vaincu & ſoumis, vit ſous leur domination, & s'eſt peu-à-peu accoutumé à obſerver les loix de l'humanité. La religion chrétienne, qui ſeule eſt permiſe dans les Etats de ſa majeſté catholique, leur ayant été annoncée depuis long-tems, a adouci la férocité de leurs mœurs, & les a retirés de l'irreligion où ils étoient, & enfin toute la face de ce vaſte pays qu'occupoient les *Chichiméques*, eſt changée entiérement, de ſorte qu'on y chercheroit en vain ces ſolitudes dont parlent les anciennes relations.

CHICHUEN, (N), *Géogr.*, ville de la Chine, dans la province de Channton, au departement de Cinan, premiere métropole de la province. *Latit.* 37. degr.

CHICON, *Jard. v.* LAITUE.

CHICORÉE, (R), *Botan.*, *Cicorium*. La plupart des plantes que l'on nomme *chicorées* ſont, excepté la *ſauvage*, des *endives*. *v.* ENDIVE.

CHICORÉE BLANCHE *ou* ENDIVE COMMUNE, (R), *Bot.*, *cicorium latifolium*. Cette plante, ainſi que les deux ſuivantes, ſont annuelles; au lieu que la *chicorée* ſauvage eſt vivace. La *chicorée blanche* a des racines fibreuſes & laiteuſes, des feuilles longues, larges, ſemblables à celles de la laitue, crenelées en leurs bords, un peu ameres, & couchées ſur terre avant qu'elle monte en tige; cette tige eſt haute d'un pied & demi, liſſe, cannelée, rameuſe & tortue, empreinte d'un ſuc laiteux. Ses fleurs naiſſent de l'aiſſelle des feuilles: elles ſont bleuâtres, ſemblables à celles de la *chicorée* ſauvage, auſſi-bien que les graines anguleuſes qui ſe trouvent renfermées dans des capſules oblongues.

CHICORÉE FRISÉE, (R), *Bot.*, *Cicorium criſpum*. Ses feuilles ſont plus grandes, crêpées tout autour & ſinueuſes. Sa tige eſt plus grande, plus groſſe & plus tendre. Sa graine eſt noire.

CHICORÉE PETITE ENDIVE; (R), *Bot.*, *cicorium anguſtifolium*. Ses feuilles ſont plus étroites, plus ameres au goût, & ſa tige plus branchue qu'aucune eſpece d'endive. On cultive les endives dans les jardins potagers pour l'uſage de la cuiſine. Les jardiniers ont l'art de rendre friſée l'endive commune. Semée au printems, elle croît promptement, fleurit & porte des graines l'été; elle meurt enſuite. Semée au mois de Juillet, elle dure l'hyver en la couvrant de terre ou de ſable au mois de Septembre ou d'Octobre, après avoir lié auparavant ſes feuilles, & elle devient blanche comme de la neige: dans l'hyver on la ſert à la place d'autres ſalades. Elle a de la ſaveur, & elle eſt plus agréable, moins amere au goût qu'étant verte. On en fait auſſi uſage dans les bouillons de viande. Ces plantes ſont ſalutaires, rafraichiſſantes, appaiſent le bouillonnement du ſang. On en met dans les apozemes apéritifs. Voy. Miller & Bradley ſur la culture de l'*endive*.

CHICORÉE SAUVAGE, (R), *Bot.*, *cicorium ſylveſtre*. Sa racine eſt longue d'un pied, fibreuſe, remplie d'un ſuc laiteux. Sa tige eſt ferme, velue, tortueuſe. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du piſſenlit, velues & d'un verd foncé. Ses fleurs naiſſent des aiſſelles des feuilles qui ſont à l'extrêmité des tiges, diſpoſées en bouquet, de couleur bleue: il leur ſuccede une capſule qui vient du calice, & qui contient des ſemences anguleuſes,

Digitized by Google

blanchâtres, ſans aigrette : toute la plante eſt empreinte de beaucoup de ſuc laiteux, amer ; elle croît avec ou ſans culture.

Culture. Toutes les *chicorées* ſe multiplient de graine.

Si on leur deſtine une terre légere, on peut les ſemer dès la fin d'Avril : il eſt à propos de différer d'une quinzaine de jours dans les terres fortes. Si on ſeme plus tôt dans l'une ou l'autre terre, le plant court grand riſque de monter, ſur-tout quand on a employé de la graine nouvelle. On peut néanmoins ſemer au mois de Mars celle que l'on ſe propoſe de conſommer jeune, ou même la ſemer dès le mois de Janvier ſur couche.

On ſeme fort dru la *chicorée* qui doit être mangée jeune : mais celle qu'on veut laiſſer profiter, doit être ſemée clair ; on éclaircit même encore après, le plant qu'on ne cultive que pour les racines.

On peut ſemer cette graine à la volée. Si on la ſeme par rayons, il eſt enſuite plus facile de la ſarcler, & de la tirer de terre en automne. Excepté le ſarclage, elle ne demande d'autre ſoin que d'être mouillée pendant ſa jeuneſſe.

Quand on veut faire blanchir la *chicorée* ſauvage pour les ſalades d'hyver, il faut arroſer & couper ſouvent. On l'arrache depuis le mois d'Octobre juſqu'à Noël à meſure que l'on en a beſoin ; & ayant coupé toute la fanne, avec le bout de la racine, on l'enterre par rayons très-ſerrés dans une cave chaude, puis on la mouille légérement. Ou bien on a des tonneaux percés tout autour de trous près les uns des autres ; chaque trou eſt large d'un pouce & demi à deux pouces ; on y paſſe cinq ou ſix racines, plus ou moins, le cœur en dehors ; & on emplit de ſable frais le dedans du tonneau à meſure qu'on garnit les trous. D'autres font de groſſes bottes de ces plantes, & les enterrent dans des eſpeces de couches de fumier chaud pratiquées dans des caves ; pour lors on a coutume d'arracher à la fois tout ce qu'on a de *chicorée*, le laiſſer ſur place en tas couvert de fumier ſec, & en retirer peu à peu à meſure qu'on veut en faire blanchir.

Dans toutes ces ſituations la *chicorée* pouſſe des feuilles blanches, qui ſont bonnes à couper un mois après : & il en repouſſe d'autres ſucceſſivement pendant tout l'hyver. On doit être en garde contre les rats & les mulots, qui mangent la feuille à meſure qu'elle pouſſe.

Il y a des perſonnes qui laiſſant la *chicorée* en place, la coupent tout près de terre, puis la couvrent de long fumier médiocrement chaud, qui eſt ſoutenu par des perches, obſervant néanmoins que les côtés ſoient bien clos : & lorſqu'elle eſt preſque blanche, on la leve au commencement des gelées, pour l'enterrer à la cave dans du ſable.

C'eſt depuis la fin de Juin juſqu'à la fin d'Août, que l'on ſeme une plus grande quantité de *chicorée*, ayant moins à craindre qu'elle monte. Celle qui a été ſemée en Juin ou Juillet, peut être mangée à la fin de Septembre. Celle du mois d'Août ſert particuliérement de proviſion pour le reſte de l'automne & pour l'hyver. On les cultive comme celles des mois précédens.

Il faut les planter à la fin d'Août, dans les terres fortes & froides. Mais comme la feve ne ſe rallentit pas ſi-tôt dans les terres légeres, on peut y en planter juſqu'à la fin de Septembre : elles ſe conſervent même mieux alors en hyver, quand elles ne ſont que d'une moyenne force. Ces plantations ſe font aſſez ſerrées, parce que les progrès ſont moins conſidérables que dans la ſaiſon précédente.

Quand les *chicorées* des différentes ſaiſons ont acquis leur point de force, & qu'on veut les faire blanchir, on choiſit un jour bien ſec, pour relever les feuilles & les réunir aſſez ferme par un ſeul lien placé vers le haut de la touffe. Huit jours après, on en met un autre au milieu, pour contenir la touffe. Il faut qu'elles ſoient ſerrées de maniere que l'eau ne pénétre point par en haut, & que le cœur ne puiſſe pas ſe faire jour & percer

Digitized by Google

par les côtés : cependant ſi le milieu eſt trop ſerré, la touffe creve. On lie toujours les plus avancées les premieres, afin de donner aux autres le tems de ſe fortifier. La propreté & la bonne œconomie preſcrivent d'arranger d'abord les feuilles du cœur de chaque plante qu'on veut lier, enſorte qu'il n'y ait point de confuſion ; puis relever proprement autour d'elles & dans l'ordre naturel de leur venue, les feuilles extérieures, & détacher tout ce qu'il y a de rompu ou d'attaqué de pourriture.

Quinze ou vingt jours ſuffiſent pour blanchir la *chicorée* dans cet état, enſorte qu'on peut la couper alors. Pour hâter ſon blanchiſſement on entoure la plante de fumier bien chaud : mais on riſque de leur faire prendre un goût de fumier.

Un autre moyen de faire plus tôt blanchir les *chicorées*, c'eſt de les lier, encore trempées de la roſée du matin.

Si la ſéchereſſe oblige à mouiller ces plantes lorſqu'elles ſont liées, on a l'attention de ne pas verſer l'eau par la pomme de l'arroſoir ; & de la répandre à fleur de terre, non par deſſus les plantes, que cette eau feroit pourrir.

Lorſqu'on eſt menacé de la gelée, ſoit que les *chicorées* ſoient liées ou non, il eſt à propos de les couvrir ainſi pour les garantir ; ce qui même les blanchit quoiqu'elles ne ſoient pas liées. Les liens ſervent cependant toujours à les conſerver plus propres, & à faire qu'elles ſentent moins le fumier. Du peſat n'auroit point ces inconvéniens.

On fait encore blanchir la *chicorée* en enterrant les plantes près à près dans une planche, ou encore mieux ſur une vieille couche. Elles blanchiſſent plus tôt & ſont moins ſujettes à pourrir dans cette couche, que dans la terre ; ſur-tout ſi on a ſoin de les couvrir de paillaſſons inclinés, pour les garantir des pluies. Pour cela, après les avoir liées comme nous avons dit, on les arrache au bout de huit ou dix jours pour les enterrer par rayons d'environ huit pouces de profondeur. On les y place un peu inclinées, & de maniere qu'elles ſe touchent ſans ſe preſſer. Le terreau du rayon que l'on fait enſuite, ſert à recouvrir les *chicorées* du premier. Puis on met ſur la totalité des rayons environ quatre doigts de bon fumier bien frais. Lorſqu'on veut conſommer les plantes, on commence par dégager celles qui ont été miſes les dernieres, & ainſi ſucceſſivement ſans choix : on ôte & laiſſe ſur la place même ce qui ne peut s'être pourri ou avoir été noirci par le fumier.

En été, quand on voit que la *chicorée* fait effort pour monter, on creuſe la terre voiſine ; puis ſans arracher les plantes, on les y couche les unes ſur les autres, & on les recouvre de terre, en ſorte qu'il n'y ait que l'extrêmité des feuilles qui paroiſſe dehors. Il eſt à propos de les lier auparavant, afin qu'elles ſe conſervent plus propres. Elles blanchiſſent ainſi en peu de tems.

Les *chicorées* ſont très-ſenſibles au froid. C'eſt pourquoi on les couvre de paille neuve aux approches des premieres gelées, choiſiſſant un beau jour de ſoleil quand les plantes ſont bien ſéches, pour y mettre cet abri, après les avoir nettoyées exactement. Celles qui ne ſont que d'une moyenne force ſe conſervent bien en hyver dans un terrein léger où elles n'ont été plantées qu'à la fin de Septembre.

Lorſque la paille devient un abri inſuffiſant pour défendre les *chicorées* contre la gelée, on les arrache avec une bonne motte, & on les porte tout de ſuite dans une ſerre ni trop chaude, ni trop humide, où il ſuffit que la gelée ne pénétre pas ; & où on leur donne enſuite autant d'air qu'il eſt poſſible : car elles blanchiſſent & paſſent vite lorſqu'elles en ſont privées.

Afin de ſe procurer de la graine, on replante quelques beaux pieds en motte le long d'un mur qui les abrite ; & on a ſoin de les couvrir de long fumier ſec pendant les gelées. Ou bien on les plante dans des bacquets que l'on tient dans la ſerre juſqu'au printems, qu'on remet

Digitized by Google

ces pieds en pleine terre, eſpacés à quinze ou dix-huit pouces. Au moyen de quoi on eſt preſque ſûr d'avoir une graine bien conditionnée : dans les années tendres elle eſt ſujette à demeurer imparfaite, ſi le pied n'a pas cette avance. Lorſque l'année eſt favorable, les pieds qu'on replante des premieres ſemences de Janvier ou de Fevrier, perfectionnent pareillement leur graine ; mais on court les riſques des ſaiſons.

A meſure que la graine approche de ſa maturité, elle eſt aſſaillie des oiſeaux. On fera bien de la garantir par un filet. Voy. ce qui eſt indiqué dans l'article CHOU.

On peut arracher les plantes quand les tiges commencent à ſécher ; & après les avoir laiſſé expoſées au ſoleil pendant quelques jours, les mettre de bout le long d'un mur où on les mouillera cinq ou ſix fois durant deux autres jours, afin que la graine ſe détache plus facilement ſous le fléau. Il y a des gens qui laiſſent fort long-tems cette graine ſur pied, afin qu'elle mûriſſe parfaitement : comme elle ne tombe pas, on n'a point à craindre de la perdre. Quand elle eſt battue, on la laiſſe ſécher, puis on la vanne. Elle ſe conſerve bonne pendant plus de dix ans : M. de Combes en a vû lever à quinze. Au reſte, elle eſt toujours meilleure un peu vieille : quand elle n'a qu'un ou deux ans, elle eſt très-ſujette à monter.

Pour ce qui eſt des *chicorées ſauvages* : on en laiſſe pour graine plus ou moins de pieds qui paſſent l'hyver ſans aucune précaution, à moins que le froid ne devienne exceſſif. Quand les tiges ſont formées, on en lie pluſieurs enſemble à quelques échalas, afin de les garantir du vent. La graine eſt mûre en Septembre, & ſe conſerve auſſi long-tems que les autres. Cette graine eſt communément un peu plus brune, que celle des *chicorées* franches.

Les racines des *chicorées* franches ont pour ennemis le ver de hanneton, & un autre ver de couleur griſe, que M. De Combes dit reſſembler à une chenille. On doit être ſoigneux de chercher ces inſectes au pied des plantes qu'on voit fanées.

Uſages. La ſcariole, conſerve quelquefois une amertume conſidérable lorſqu'elle eſt devenue blanche. C'eſt pourquoi bien des gens ne la cultivent pas. Les Italiens en font plus de cas que nous. Elle a cependant encore en France un bon nombre de partiſans.

La groſſe eſpece eſt un peu dure & amere lorſqu'on la mange crue. Mais elle a l'avantage de fondre beaucoup moins que les autres eſpeces en cuiſant.

En général, toutes les *chicorées* franches ſont d'un grand uſage pour la table. On les mange crues en ſalade, quand elles ſont blanches. On les ſert auſſi cuites, tant en gros qu'en maigre : & elles s'allient très-bien avec les viandes ſoit bouillies ſoit rôties, principalement avec le gigot & l'aloyau. Cette plante eſt fort bonne ſous les poulets en ragoût. On en met dans la ſoupe ; & preſque à toute ſauce. Elle plaît toujours & eſt d'ailleurs bien ſaine, & n'eſt pas ſujette aux retours déſagréables qu'on éprouve ſouvent après avoir mangé d'autres plantes.

Les *chicorées ſauvages* ſe mangent en ſalade avec du pourpier & d'autres herbes tendres, lorſqu'elles n'ont encore que quatre feuilles ; quand elles ſont plus fortes, on les coupe en morceaux pour en faire encore des ſalades, où on ajoûte quelquefois du ſucre : d'autres perſonnes font tremper ces feuilles dans de l'eau fraîche pendant une couple d'heures, prétendant en ôter la plus grande amertume. Mais il eſt conſtant que plus elle demeure dans l'eau, plus elle devient amere. Une ſalade de cette *chicorée* bien fraîche & point du tout lavée, a peu d'amertume, elle en a encore moins ſi elle eſt blanchie : au lieu que, fannée ou lavée, elle en prend beaucoup ; enſorte qu'elle devient quelquefois inſupportable. Une autre choſe, également ſinguliere, eſt que des raiponces qui ont trempé avec la *chicorée ſauvage*, contractent une amertume extrême.

On fait auſſi blanchir de cette *chicorée* pour des ſalades d'hyver.

La médecine n'emploie communément que la *chicorée ſauvage*.

Les préparations magiſtrales de la *chicorée*, ſe réduiſent au ſuc qu'on tire de ſes feuilles, à l'infuſion, à la décoction de ſes feuilles & de ſa racine.

Les préparations officinales, ſont l'eau diſtillée de la plante fraîche; l'extrait, le ſirop ſimple fait avec ſon ſuc; le ſirop compoſé dont nous allons donner la compoſition d'après la pharmacopée de Paris, & le ſel lixiviel qu'on retire de ſes cendres.

D'ailleurs ſa racine entre dans le *decoctum rubrum* de la pharmacopée de Paris, dans le *catholicum*; les feuilles entrent dans le ſirop d'*eryſimum* compoſé; le ſuc dans les pilules angéliques, &c

Sirop de chicorée compoſé: ℞ racines de *chicorée ſauvage*, quatre onces; de piſſenlit, de chiendent, de chaque une once; feuilles de *chicorée ſauvage*, ſix onces; d'aigremoine, d'hépatique d'eau, de piſſenlit, de fumeterre, de houblon, de ſcolopendre, de chaque trois onces; de politric, de capillaire de Montpellier, de cuſcute, de chaque deux onces; bayes ou fruits d'alkekenge, deux onces: faites cuire le tout dans vingt livres d'eau commune que vous réduirez à douze livres; diſſolvez dans la colature ſeize livres de beau ſucre; clarifiez ſelon l'art, & faites cuire en conſiſtance de miel épais. D'autre part, ℞. eau commune, huit livres, dans laquelle faites infuſer pendant vingt-quatre heures au bain marie dans un vaiſſeau fermé, rhubarbe choiſie coupée menu, ſix onces; ſantal citrin, canelle, de chaque demi-once: paſſez & exprimez, & ajoûtez la colature au ſirop ſuſdit; mêlez exactement, & achevez-en la cuite à feu lent ſelon l'art.

La canelle & le ſantal citrin qu'on employoit autrefois pour correctif ordinaire de la rhubarbe paroiſſent aſſez inutiles ici; que ſi des obſervations particulieres venoient à nous apprendre qu'ils ſont de quelque utilité dans cette compoſition, il faudroit, ſelon la pratique des bons artiſtes, ne les ajoûter que lorſque le ſirop ſeroit ſur la fin de ſa cuite, & les y laiſſer infuſer même après la cuite, juſqu'à ce qu'il fût refroidi; dans ce cas on ſeroit obligé de les mettre dans un rouet ſelon l'uſage ordinaire. Le ſirop de *chicorée* compoſé eſt un purgatif léger fort uſité dans notre pratique: on le fait entrer à la doſe d'une ou deux onces dans les potions purgatives; il purge aſſez bien les enfans à la doſe d'une once, ou d'une once & demie; & il n'eſt pas difficile de le leur faire prendre, ſoit ſeul, ſoit délayé dans un peu d'eau. On s'en ſert auſſi avec ſuccès dans les maladies chroniques, quand on veut purger les malades doucement, & pendant pluſieurs jours de ſuite.

Le ſuc, l'eau diſtillée, l'extrait, le ſirop ſimple, & le ſel lixiviel de *chicorée*, ſe préparent chacun comme la pareille ſubſtance tirée d'une plante quelconque. *v.* SUC, EAU DISTILLÉE, EXTRAIT, SIROP SIMPLE, & SEL LIXIVIEL.

Le piſſenlit eſt le ſuccédanée ordinaire de la *chicorée*.

CHICOT, ſ.m. *Maréchal.* Il peut arriver qu'un cheval ſe mette dans le pied en courant, un *chicot*, qui perçant la ſole & pénétrant juſqu'au vif, devient plus ou moins dangereux, ſelon qu'il eſt plus ou moins enfoncé dans le pied. *v.* ENCLOUER, *v.* auſſi CHEVAL.

CHICOTS, *Jardin.* Quand le bois taillis n'eſt pas coupé bas, il ſe trouve des *chicots* pour faire des ſouches que l'on ne peut ôter: ſi on les éclate à coups de coignée, cela gâte & ruine les rochers des taillis.

CHICUGEN, (R), *Géog.*, royaume du Japon, dans l'iſle de Ximo, au nord de cette iſle, ſa capitale eſt Facata, qui eſt un aſſez bon port ſur la mer de Corée.

CHICUNGO, (N), *Géog.*, royaume du Japon, dans l'iſle de Ximo, au midi de celui de Chicugen.

CHIDON, (N), *Géogr.*, eſt le lieu où Oza fut ſubitement frappé de mort,

pour avoir imprudemment porté la main à l'arche qui chanceloit ſur ſon chariot.

CHIELEFA, (R), *Géog.*, ville de la Morée, dans la Zacanie, à une demi lieue du golfe de Coron. Cette ville fortifiée de cinq tours, fut priſe, l'an 1685, par les Vénitiens, ſous la conduite du généraliſſime Moroſini: les Turcs en ayant formé le ſiege l'année ſuivante pour la reprendre, ſe virent obligés de le lever & d'abandonner leur camp, où il ſe trouva beaucoup de butin. Les Venitiens ont perdu cette place avec toute la Morée.

CHIEMSÉE, (R), *Géog.*, lac d'Allemagne, dans la haute Baviere, & dans le bailliage de Cling: il contient pluſieurs isles, où ſont des fondations religieuſes, à la tête deſquelles eſt un évêque, ſuffragant de l'archevêque de Saltzbourg pour l'eccléſiaſtique, & ſon vaſſal pour le civil. (D. G.)

CHIEN, (R), ſ. m., *Hiſt. Nat.*, *canis*, animal quadrupede, le plus familier de tous les animaux domeſtiques; ayant pour caractere, dit M. Linné, dix mamelles, dont quatre ſur la poitrine & ſix ſur le ventre, (le mâle n'en a que ſix en tout); quatre doigts aux pieds de derriere, & cinq à ceux de devant.

Le *chien*, dit M. de Buffon, indépendamment de la beauté de ſa forme, de ſa vivacité, de ſa force & de ſa légereté, a par excellence toutes les qualités intérieures qui peuvent lui attirer les regards de l'homme. Il poſſede un ſentiment délicat, exquis, que l'éducation perfectionne encore, ce qui rend cet animal digne d'entrer en ſociété avec l'homme. Il ſait concourir à ſes deſſeins, veiller à ſa ſureté, l'aider, le défendre, le flatter: il ſait, par des ſervices aſſidus, par des careſſes réitérées, par des cris de douleur, ou par des jappemens de joie, ou par des hurlemens de deſir, ſe concilier ſon maître, le captiver, & de ſon tiran ſe faire un protecteur.

On ſentira, dit encore M. de Buffon, de quelle importance cette eſpece eſt dans l'ordre de la nature, en ſuppoſant un inſtant qu'elle n'eût jamais exiſté. Comment l'homme auroit-il pu ſans le ſecours du *chien* conquérir, dompter, réduire en eſclavage les autres animaux? Comment pourroit-il aujourd'hui découvrir, chaſſer, détruire les bêtes ſauvages & nuiſibles? Pour ſe mettre en ſûreté & pour ſe rendre maître de l'univers vivant, il a fallu, continue le même auteur, commencer par ſe faire un parti parmi les animaux, ſe concilier avec douceur & par careſſe ceux qui ſe ſont trouvés capables de s'attacher & d'obéir, afin de les oppoſer aux autres. Le premier art de l'homme a donc été l'éducation du *chien*; le fruit de cet art, la conquête & la poſſeſſion paiſible de la terre.

Quelques naturaliſtes ont compris dans le genre du *chien*, le *loup*, le *renard*, la *civette*, le *blaireau*, la *loutre*, afin de donner une idée des principaux caracteres diſtinctifs de ces animaux quadrupedes par un objet de comparaiſon bien connu. Mais ſi ces animaux ont quelque rapport avec le *chien* pour la forme, par le nombre & l'arrangement des dents, par les griffes, ils en différent, & même les uns des autres, par les mœurs, le naturel & par pluſieurs autres caracteres qui les rangent ſous des eſpeces particulieres & différentes.

M. de Buffon conſidérant le grand rapport qu'il y a par la conformation intérieure & par des différences extérieures très-légeres, entre le *chien* de berger, le renard & le loup, a voulu eſſayer ſi ces animaux pourroient produire enſemble. Il eſperoit au moins parvenir à les faire accoupler, & que s'ils ne produiſoient pas des individus féconds, au moins ils engendreroient des eſpeces de mulets.

Pour cet effet il éleva une louve priſe à l'âge de deux mois dans la forêt; il l'enferma dans une cour avec un jeune *chien* de même âge: ils ne connoiſſoient l'un & l'autre aucun individu de leur eſpece. Pendant la premiere année ces jeunes animaux jouoient perpétuellement enſemble & paroiſſoient s'aimer. A la ſeconde année ils commencerent à ſe

Digitized by Google

diſputer la nourriture & à ſe donner quelques coups de dents : la querelle commençoit toujours de la part de la louve. A la fin de la troiſieme année ces animaux commencerent à ſentir les impreſſions du rut, mais ſans amour ; car loin que cet état les adoucît ou les rapprochât l'un de l'autre, ils devinrent plus féroces ; ils maigrirent tous deux, & le *chien* tua enfin la louve qui étoit devenue la plus maigre & la plus foible.

Dans le même tems M. de Buffon fit enfermer avec une *chienne* en chaleur un renard que l'on avoit pris au piege. Ces animaux n'eurent pas la moindre querelle enſemble ; le renard s'approchoit même aſſez familierement ; mais dès qu'il avoit flairé de trop près ſa compagne, le ſigne du deſir diſparoiſſoit, & il s'en retournoit triſtement dans ſa hutte. Lorſque la chaleur de cette *chienne* fut paſſée, on lui en ſubſtitua juſqu'à trois autres ſucceſſivement pour leſquelles il eut la même douceur, mais la même indifférence : enfin on lui amena une femelle de ſon eſpece qu'il couvrit dès le même jour.

On peut donc conclure de ces épreuves faites d'après la nature, que le renard & le loup ſont des eſpeces non-ſeulement différentes du *chien*, mais ſéparées & aſſez éloignées pour ne pouvoir les rapprocher, du moins dans ces climats.

Les *chiens* préſentent quelque choſe de remarquable dans leur ſtructure : ils n'ont point de clavicules, & ont un os dans la verge. Leur mâchoire eſt armée d'une quarantaine de dents, dont quatre canines ſont remarquables par leurs pointes & leur longueur, & que l'on obſerve de même dans le lion & dans pluſieurs autres animaux carnaſſiers. Les futures de la peau ſont très-diſtinctes. On reconnoit la jeuneſſe des *chiens* à la blancheur de leurs dents, qui jauniſſent & s'émouſſent à meſure que l'animal vieillit, & ſur tout à des poils blanchâtres qui commencent à paroître ſur le muſeau. La durée ordinaire de la vie des *chiens* eſt environ de quatorze ans ; cependant on a vu un barbet vivre juſqu'à l'âge de dix-ſept ; mais il étoit décrépit, ſourd, preſque muet & aveugle.

Les mâles s'accouplent en tout tems. La chaleur des femelles dure environ quatorze jours ; elles ne ſouffrent l'approche du mâle que vers la fin de ce tems, & elles entrent en chaleur deux fois par an. Le mâle & la femelle ſont liés & retenus dans l'accouplement par un effet de leur conformation & par le gonflement des parties ; ils ſe ſéparent d'eux-mêmes après un certain tems ; mais on ne peut les ſéparer de force ſans les bleſſer, ſurtout la femelle. Celle-ci porte cinq ou ſix petits à la fois, quelquefois davantage. Le tems de ſa portée dure deux mois & deux ou trois jours. On dit qu'elle coupe avec ſes dents le cordon ombilical, & qu'elle mange l'arriere-faix. Le nouveau né s'appelle *petit chien*, *catellus*. Les yeux de ces petits animaux ne commencent à s'ouvrir qu'au bout de quelques jours. La mere leche ſans ceſſe ſes petits, & avale leur urine & leurs excrémens pour qu'il n'y ait aucune ordure dans ſon lit. Quand on lui enleve ſes petits, elle va les chercher & les prend à ſa gueule avec beaucoup de précaution. On prétend qu'elle commence toujours par le meilleur, & qu'elle détermine ainſi le choix des chaſſeurs qui le gardent préférablement aux autres.

On ne peut réfléchir ſans admiration ſur la force digeſtive de l'eſtomac des *chiens* : les os y ſont ramollis & digérés, & le ſuc nourricier en eſt extrait. Quoique l'eſtomac des *chiens* paroiſſe aſſez s'accommoder de toutes ſortes d'alimens, il eſt rare de leur voir manger des végétaux crudes. Lorſqu'ils ſe ſentent malades, ils broutent des feuilles de *gramen* qui les font vomir & les guériſſent. Les crottes ou excrémens que rendent ces animaux ſont blanchâtres, ſur-tout lorſqu'ils ont mangé des os : ces excrémens blancs ſont nommés par les apothicaires *magneſie animale* ou *album græcum* ; & la médecine qui ne ſe pique pas de ſatisfaire

Digitized by Google

le goût par ſes préparations, ſe l'eſt appropriée comme médicament : cependant on eſt revenu, à ce qu'il paroit, de l'uſage de cette ſubſtance priſe intérieurement pour la pleuréſie ; on en fait tout au plus uſage à l'extérieur dans l'eſquinancie, comme contenant un ſel ammoniacal nitreux. On prétend que ces excrémens ſont ſi âcres, qu'ils détruiſent entiérement les plantes, excepté la *renouée* & le *thalictron* ; que leur cauſticité eſt telle, qu'aucun inſecte ne s'y attache. Le *chien* en buvant ne fait que lapper avec la langue. Dans la colere ſes yeux étincelent, les poils lui hériſſent ſur le dos, & il menace en grondant & en montrant les dents. Les *chiens* étant échauffés, tirent la langue ; & quand ils ſe rencontrent ils ſe flairent au derriere les uns les autres.

Tout le monde a remarqué que lorſqu'un *chien* veut ſe repoſer, il fait un tour ou deux en pivotant ſur le même lieu. Le *chien* a mille autres petites allures d'inſtinct qui frappent les yeux de tout le monde. L'attachement que quelques perſonnes ont pour cet animal va juſqu'à la folie. Les Mahométans ont dans leurs principales villes des hôpitaux pour les *chiens* infirmes ; & Tournefort aſſure qu'on leur laiſſe des penſions en mourant, & qu'on paie des gens pour exécuter les intentions du teſtateur. Il arrive quelquefois aux *chiens* de rêver en dormant ; ils remuent alors les jambes & aboient ſourdement croyant être en ſentinelle.

Quelques auteurs prétendent que les *chiens* contractent les maladies des perſonnes avec qui on les fait coucher, & que c'eſt même un excellent moyen de guérir les goutteux : mais comme un homme qui prend la maladie d'un autre ne le ſoulage pas pour cela, il y a toute apparence qu'un malade ne peut recevoir de ſoulagement d'un *chien* qu'on lui applique, que dans le cas où la chaleur de l'animal attaqueroit la maladie en ouvrant les pores, en facilitant la tranſpiration, & en donnant iſſue à la matiere morbifique. Quoiqu'il en ſoit, comme les *chiens* en léchant les plaies qu'ils ont reçues, les détergent & en hâtent la conſolidation, on a vu des perſonnes guéries avec ſuccès de plaies & d'ulceres invétérés, en les faiſant lécher par des *chiens*. C'étoit la méthode de guérir d'un homme que l'on a vu long-tems à Paris, & que l'on nommoit le *médecin de Chaudrai*, du lieu où il faiſoit ſon ſéjour.

De tous les animaux que nous connoiſſons, les *chiens* ſont les plus ſujets à la rage ou hydrophobie, maladie cauſée à ces animaux par la diſette de boire & de manger pendant pluſieurs jours, ou quelquefois par la mauvaiſe qualité des matieres corrompues dont ils ſe nourriſſent aſſez ſouvent, ſuivant M. Mead, médecin Anglois, ou encore par le défaut d'une abondante tranſpiration après avoir long-tems couru. Cette maladie terrible rend le *chien* furieux : il s'élance indifféremment ſur les hommes & ſur les animaux ; il les mord, & ſa morſure leur communique la même maladie ſi on n'y porte un prompt remede. Cette maladie gagne d'abord les parties du corps les plus humides, telles que la bouche, la gorge, l'eſtomac ; elle y cauſe une ardeur, un deſſéchement & une irritation ſi grande, que le malade tombe dans une aliénation de raiſon, dans des convulſions, dans une horreur & une appréhenſion terrible de tout ce qui eſt liquide. Ainſi ne faut-il pas s'étonner ſi les animaux ainſi que les hommes, dans cet état de fureur, ont une averſion inſoutenable pour l'eau. Cet effet, ainſi qu'on l'apprend des malades, dépend de l'impoſſibilité où ils ſont d'avaler les liquides ; car toutes les fois qu'ils font effort pour le faire, il leur monte alors, à ce qu'il leur ſemble, quelque choſe ſubitement dans la gorge qui s'oppoſe à la deſcente du fluide. Les ſymptômes de cette maladie ſont des plus terribles, & malheureuſement les remedes connus ne ſont pas toujours des effets certains. On emploie le plus communément les bains froids & les immerſions dans la mer, quelquefois

Digitized by Google

quelquefois ſans ſuccès. En 1740 le chirurgien Anglois, Jean Douglas, imagina auſſi de faire uſage de la pommade mercurielle qui, à ce qu'il paroit, n'eſt pas non plus toujours infaillible. Comme cette maladie paroit être vraiment ſpaſmodique, on y a employé avec beaucoup de ſuccès, les calmans, tels que l'*opium* & les antiſpaſmodiques, ainſi qu'on le voit dans la *Diſſertation* du docteur Nugent, médecin à Bath. Lemery conſeille en pareil cas l'uſage fréquent des ſels volatils, & le docteur Mead conſeille un mèlange de *lichen cinereus terreſtris* avec du poivre, comme un préſervatif aſſuré contre la rage.

Comme il arrive ſouvent dans pluſieurs maladies des hommes, que la crainte & l'inquiétude influent plus ſur un malade que le mal réel, M. Petit, chirurgien, offre dans l'*Hiſtoire de l'acad.* de Paris, année 1723, un expédient pour ſavoir ſi le *chien* dont on a été mordu, & que l'on ſuppoſe tué depuis, étoit enragé ou non. Il faut, dit-il, frotter la gueule, les dents & les gencives du *chien* mort avec un morceau de chair cuite, que l'on préſente enſuite à un *chien* vivant; s'il le refuſe en criant & en heurlant, le mort étoit enragé, pourvu cependant qu'il n'y eût point de ſang à ſa gueule. Si la viande a été bien reçue & mangée, il n'y a rien à craindre.

Les *chiens* ſont encore ſujets à pluſieurs autres maladies, & particulierement les *bichons*, qui ſont naturellement revêtus d'une bonne quantité de poils épais, ce qui peut les empêcher de tranſpirer ſuffiſamment; ces mêmes ſortes de *chiens* ſont ſujets à des vomiſſemens fréquens, & d'avoir, ainſi que l'homme, des pierres dans la veſſie. Lemery, *Dictionnaire des Droguet*, dit avoir vu tirer par M. Mery à l'académie de Paris, de la veſſie d'un petit *chien* bichon, une pierre groſſe comme un œuf de poule, qui l'avoit fait mourir, & que cette pierre étoit de même ſubſtance, dureté & couleur que celles qu'on retire de la veſſie de l'homme. Les *chiens* ſont ſouvent attaqués de coliques, de la galle, de la chûte du poil & de l'alopécie. Cette derniere maladie leur vient pour avoir trop joui, ſur-tout les mâles qui deviennent ſourds auſſi par la même raiſon. Des recherches anatomiques ont fait découvrir qu'il s'engendre ſouvent dans leurs inteſtins des vers ſolitaires. Voyez au mot VER SOLITAIRE, quels ſont les moyens connus pour chaſſer ce ver rongeur, qui déchire auſſi quelquefois les entrailles de l'homme. Dans l'Amérique méridionale, les *chiens* ſont attaqués d'une eſpece de maladie vénérienne, qui reſſemble à la petite vérole. Les habitans du pays l'appellent *peſte*.

Variétés dans les chiens. Comme de tous les animaux domeſtiques le *chien* eſt celui qui par un inſtinct naturel s'eſt attaché de plus près à l'homme, ſa domeſticité eſt des plus anciennes; & de même que ſon naturel eſt le plus ſuſceptible d'impreſſion, & ſe modifie le plus aiſément par les cauſes morales, il eſt auſſi de tous celui dont la nature eſt la plus ſujette aux variétés & aux altérations cauſées par les influences phyſiques. Le tempérament, dit M. de Buffon, les facultés, les habitudes du corps varient prodigieuſement dans ces animaux: la forme même n'eſt pas conſtante. Dans un même pays, un *chien* eſt très-différent d'un autre *chien*, & l'eſpece eſt, pour ainſi dire, toute différente d'elle-même dans les différens climats. De-là cette confuſion, ce mèlange & cette variété de races, ſi nombreuſes, qu'on ne peut en faire l'énumération; de-là cette différence ſi marquée pour la grandeur de la taille, la figure du corps, l'allongement du muſeau, la forme de la tête, la longueur & la direction des oreilles & de la queue, la qualité, la quantité du poil; enſorte qu'il ne reſte rien de commun à ces animaux que la conformité de l'organiſation intérieure, & la faculté de pouvoir produire tous enſemble: ſeule preuve que malgré cette grande différence apparente, ils ne ſont qu'une ſeule & même eſpece.

Une des cauſes qui a encore le plus

contribué à cette grande variété & à cette grande altération dans l'eſpece des *chiens*, c'eſt que comme ces animaux vivent aſſez peu de tems, ils produiſent ſouvent; & les variétés, les altérations, la dégénération ſont devenues plus ſenſibles, puiſque ces animaux ſont plus loin de leur ſouche que ceux qui vivent plus long-tems. De plus, comme ces animaux ſont perpétuellement ſous les yeux de l'homme, dès que par un hazard aſſez ordinaire à la nature, il s'eſt préſenté quelque variété ſinguliere, on a tâché de la perpétuer, en uniſſant ces animaux ſemblables, & ce qui n'étoit d'abord qu'une variété, eſt devenu enſuite, pour ainſi dire, une eſpece conſtante. C'eſt ainſi que ceux qui font commerce de ces petits animaux pour l'amuſement des dames, créent, en quelque ſorte, tous les ans des eſpeces nouvelles, & détruiſent celles qui ne ſont plus à la mode. Par le mêlange de ces animaux, ils corrigent les formes, varient les couleurs, & inventent, pour ainſi dire, des eſpeces telles que l'*arlequin*, le *mopſe*, &c.

Au milieu de cette variété prodigieuſe de *chiens*, comment reconnoître le modele originaire, le premier type, ou du moins celui qui s'en écarte le moins? Comme la nature, dit M. de Buffon, ne manque jamais de reprendre ſes droits lorſqu'on la laiſſe agir en liberté, & qu'elle tend toujours à détruire le produit d'un art qui la contraint, pour ſe réhabiliter, on peut, d'après le rapport des voyageurs, juger auquel de nos *chiens* reſſemble le plus le *chien* ſauvage ou le *chien* domeſtique, qui abandonné dans l'Amérique aux mains de la nature, s'eſt le plus rapproché de ſa forme primitive. Les voyageurs nous apprennent que ces *chiens* ſauvages ont le muſeau effilé, les oreilles droites, le poil rude, ce qui les fait reſſembler le plus à ce que nous nommons *chien de berger*. Ces *chiens*, naturellement ſauvages, ou qui le ſont devenus, ſont maigres, légers; en Amérique ils ſe raſſemblent par troupes pour faire la guerre aux tigres, aux lions: on eſt obligé de les pourſuivre comme les bêtes féroces; mais lorſqu'on les prend jeunes, on les apprivoiſe le plus aiſément du monde; ils oublient leurs mœurs féroces pour devenir les amis des hommes.

M. de Buffon, dont les idées ſont ſi pleines de génie, préſumant donc, d'après ces obſervations, que le *chien de berger* eſt celui de tous qui approche le plus de la race primitive, remarquant de plus que ce *chien* a un caractere décidé auquel l'éducation n'a pas de part, qu'il eſt le ſeul qui naiſſe, pour ainſi dire, tout élevé, & que guidé par le ſeul naturel, il s'attache de lui-même à la garde des troupeaux, s'eſt confirmé dans l'opinion que ce *chien* eſt le vrai *chien* de la nature, celui qu'elle nous a donné pour la plus grande utilité, celui qui a le plus de rapport avec l'ordre général des êtres vivans qui ont mutuellement beſoin les uns des autres, celui enfin qu'on doit regarder comme la ſouche & le modele de l'eſpece entiere.

D'après ces réflexions, M. de Buffon, pour donner une idée plus nette de l'ordre des *chiens*, de leur dégénération dans les différens climats, & du mêlange de leurs races, a dreſſé une table, ou ſi l'on veut une eſpece d'arbre généalogique, où l'on peut voir d'un coup d'œil toutes ces variétés. Cette table eſt orientée comme les cartes de géographie, & il a ſuivi autant qu'il lui a été poſſible la poſition reſpective des climats.

Le *chien de berger* eſt la ſouche de l'arbre. Ce *chien*, tranſporté dans les climats rigoureux du nord, s'eſt enlaidi & rappetiſſé chez les Lapons: il paroit s'être maintenu & même perfectionné en Iſlande, en Ruſſie, en Siberie, dont le climat eſt moins rigoureux. Les *chiens* de Tartarie, d'Albanie, du nord de la Grece, du Danemarck, de l'Irlande ſont les plus grands, les plus forts & les plus puiſſans de tous les *chiens*; on s'en ſert pour tirer des voitures. Comme ces *chiens* ſont fort rares en France, je n'en ai jamais vu qu'un, dit M. de Buffon,

Digitized by Google

qui me parut avoir étant aſſis cinq pieds de hauteur, & reſſembler pour la forme au *chien* que nous appellons *grand danois*; mais il en différoit beaucoup par l'énormité de ſa taille; il étoit tout blanc, & d'un naturel doux & tranquille. Ces changemens ſont arrivés par la ſeule influence des climats, qui n'a pas produit une grande altération dans la forme; car tous ces *chiens* ont le poil épais & long, l'air ſauvage, ils n'aboyent point fréquemment, quoique dans le même climat, il peut arriver quelquefois des variétés ſingulieres dans l'organiſation. Leibnitz dit avoir vu un *chien* qui répétoit par écho différens mots que ſon maître prononçoit.

Le même *chien de berger* tranſporté dans des climats tempérés & chez des peuples entierement policés, comme en Angleterre, en France, en Allemagne, aura perdu ſon air ſauvage, ſes oreilles droites, ſon poil rude, épais & long, & ſera devenu *dogue*, *chien courant*, *& mâtin*. Le *chien courant*, le *braque* & le *baſſet* ne ſont qu'une ſeule & même race de *chiens*; car on a remarqué que dans une même portée, il ſe trouve aſſez ſouvent des *chiens courans*, des *braques* & des *baſſets*, quoique la lice n'ait été couverte que par l'un de ces trois *chiens*. Le *chien courant* tranſporté en Eſpagne & en Barbarie s'y eſt couvert, ainſi que tous les animaux de ce pays, d'un poil long, fin & ſoyeux.

Le dogue tranſporté d'Angleterre en Danemarck eſt devenu *petit danois*, & ce même petit danois tranſporté dans les climats exceſſivement chauds, tels que la Guinée, au bout de trois ou quatre ans, y a dégénéré au point de perdre la voix, de ne point aboyer, de ne faire qu'heurler triſtement, de perdre tout-à-fait le poil, & d'être auſſi déſagréable à la vue qu'au toucher. C'eſt ce *chien* dont la race a été tranſportée en Turquie, où on la multiplie; ce qui l'a fait nommer improprement *chien turc*.

C'eſt avec M. de Buffon qu'il faut ſuivre en détail toutes ces variétés occaſionnées par les climats, l'abri, la nourriture, l'éducation, & voir la double origine des *races métives*, c'eſt-à-dire, produites du mélange de ces premieres variétés occaſionnées par l'influence des climats. Avec quel plaiſir ne voit-on pas auſſi dans ſon ouvrage les gravures des variétés des *chiens* les plus remarquables!

Diviſion des chiens. Ceux qui élevent les *chiens* pour en faire commerce, les diviſent en trois claſſes; la premiere contient les *chiens à poils ras*; la ſeconde, les *chiens à poils longs*; & la derniere claſſe, les *chiens qui n'ont pas de poil*. Il n'y a dans cette claſſe que le *chien turc*; cette race en s'accouplant avec des *chiens* à poil, donne les *chiens turcs métifs*, qui ont quelques petites bouffettes de poils en différentes parties du corps.

Les *chiens à poils ras* ſont, le *dogue* d'Angleterre ou le *bouledogue*; c'eſt le plus hardi, le plus nerveux & le plus vigoureux de tous les *chiens*. Viennent enſuite le *doguin* d'Allemagne, ſorte de bouledogue de la moyenne eſpece, & le *petit doguin*, qui n'eſt pas plus gros que le poing.

Le *grand danois*, eſpece de *chien* très-belle & très-recherchée, qui ſe plaît à ſuivre ou précéder les chevaux & les équipages. On leur coupe les oreilles, ainſi qu'aux *danois* de la petite eſpece, pour leur rendre la tête plus belle. En général on ôte les oreilles à tous les *chiens* à poils ras, excepté les *chiens* de chaſſe. L'arlequin, le roquet, l'artois ſont des variétés du *chien* danois.

Le *grand lévrier à poils ras*, & qui, mêlé à l'épagneul, donne le *lévrier à poils longs*; ces lévriers n'ont point de nez, mais ils ont l'œil excellent; ils lancent les lievres, & les attrapent à la courſe. Le *lévrier de moyenne eſpece* eſt du même uſage; mais celui de la petite eſpece eſt très-rare, très-cher, & on ne le recherche que pour ſa figure élégante, car il n'a pas même l'inſtinct de s'attacher à ſon maître. On dit que l'on voit en Eſpagne des lévriers qui ont un nez excellent, ſoit que ce ſoit la différence du climat qui leur donne cette qualité,

ſoit qu'ils viennent de *chiens* dont on a mêlangé les races; car il eſt vrai que ces lévriers ne ſont pas d'une forme auſſi élégante que les nôtres.

La ſupériorité de la fineſſe de l'odorat dans les *chiens* dépend de la grandeur de la membrane olfactoire, & de l'exercice continuel que ces animaux font de cet organe. On dit qu'on ſe ſert dans certains pays de *chiens* pour découvrir les truffes; on fouille avec certitude dans l'endroit où l'on voit que le *chien* gratte la terre en aboyant un peu.

Les *baſſets* ſont bas ſur pattes; ceux *à iambes torſes* peuvent être regardés comme des *rachitiques*, dont l'eſpece s'eſt perpétuée. Ces *chiens* viennent de Flandres; ils ſont bons pour la chaſſe des animaux qui s'enterrent, tels que les blaireaux, renards & autres; ils donnent de la voix, & quêtent bien. Ces *chiens* ont les pattes concaves en dedans, ce qui leur donne beaucoup d'avantages pour fouiller dans la terre: on les nomme auſſi *chiens de terre*.

Les *chiens à poils longs* ſont les *épagneuls* de la grande & de la petite eſpece. Ils ont le poil liſſe, de moyenne longueur; ils ſont d'autant plus eſtimés, que les poils des oreilles & de la queue ſont longs & ſoyeux. Les épagneuls noirs & blancs ſont ordinairement marqués de feu ſur les yeux. Les épagneuls chaſſent très-bien, ils donnent de la voix, forcent les lapins dans les brouſſailles, & chaſſent le nez bas. L'épagneul noir ou *gredin* eſt tout noir: on appelle *pyrames* les gredins qui ont les ſourcils marqués de feu.

Le *bichon* eſt une eſpece de *chien* très-petit, qui étoit autrefois à la mode. Il étoit ſi petit, que les dames le mettoient dans leur manchon; tout ſon corps, & ſur-tout ſa tête, étoit recouvert de grandes ſoies liſſes & pendantes. On s'en eſt dégoûté, apparemment parce que ces animaux à poils extrêmement longs, ſont toujours mal-propres. Ils ſont devenus ſi rares, qu'on n'en voit plus. Celui qui eſt gravé dans l'*Hiſtoire naturelle* de M. de Buffon, l'a été d'après les miniatures d'*Hiſtoire naturelle* qui ſont à la bibliotheque du roi de France, ainſi que le *chien lion*, qui ne differe du premier que parce que la partie poſtérieure du corps, eſt garnie de poils plus courts, ce qui donnoit à cet animal une petite reſſemblance avec le lion.

On dit que le moyen de conſerver dans leur état de petiteſſe ces animaux de races ſi mignones, eſt de leur frotter, lorſqu'ils ſont encore jeunes, l'épine du dos avec de l'eſprit de vin, ou quelque huile eſſentielle âcre, & de ne les nourrir que très ſobrement.

Le *chien loup* eſt recouvert d'un poil long, doux, ſoyeux; le *chien de Sibérie* n'en differe que parce que la tête de ce dernier eſt garnie d'auſſi longs poils que le reſte du corps.

Les barbets de grande eſpece ſont reconnoiſſables à leurs poils friſés; ils vont très-bien à l'eau, & ſont excellents pour la chaſſe des oiſeaux aquatiques. Les barbets de la petite eſpece ne vont point à l'eau. On dit qu'en général les barbets ſont les plus attachés de tous les *chiens*: on a des exemples ſurprenans de leur fidélité & de leur inſtinct.

Il y a des *chiens* qui n'ont le poil ni ras, ni long; ce ſont les *chiens* qu'on appelle *dogues de forte race*, ou les *chiens* de boucher. Ce ſont là, ainſi que les dogues d'Angleterre & les bouledogues, les athletes du combat du taureau. On comprend parmi les dogues, l'*alan* dont on diſtingue trois ſortes; 1°. l'*alan gentil* qui tire ſur le lévrier; 2°. l'*alan de boucherie*, dont les bouchers ſe ſervent pour conduire leurs bœufs; 3°. & l'*alan vautre*, qui eſt une race de mâtins, propre à la chaſſe de l'ours & du ſanglier.

On nomme *chiens de rues* ceux qui reſſemblent à tous les *chiens* en général, ſans reſſembler à aucun en particulier, parce qu'ils proviennent du mêlange des races pluſieurs fois mêlées.

Des voyageurs ont encore parlé de quelques autres ſortes de *chiens*, tels que de ceux de la côte d'Or, du royaume d'Iſſigny, des *chiens aunes* de la Chine,

Digitized by Google

du *chien maron*, animal qui, ſelon le pere le Comte, nait aux Indes, & tient également du *chien*, du loup & du renard. Nous n'en citerons pas davantage: ceux qui voudront en être inſtruits, pourront conſulter la *Cynographie* de *Paulin*; ouvrage aſſez étendu.

Les Anglois ont ſu faire une branche d'exportation de leurs *chiens* de chaſſes doués d'un odorat très-fin, & nommés, par les chaſſeurs *chiens de race royale*; ils font auſſi commerce de leurs dogues, qu'ils font combattre les uns contre les autres pour leur donner plus de nerf & de courage.

On peut encore diſtribuer les *chiens* relativement à leur uſage, & l'on aura les *chiens de baſſe-cour*, *les chiens de chaſſe*, & *les chiens de berger*.

Chiens de baſſe-cour. Ce ſont ceux qu'on employe à la garde des maiſons, ſur-tout à la campagne: on leur pratique une loge dans un coin d'une cour d'entrée; on les y tient enchaînés le jour, la nuit on les lâche. Il faut que ces *chiens* ſoyent grands, vigoureux & hardis; qu'ils ayent le poil noir, & l'aboi effrayant; & qu'ils ſoient médiocrement cruels.

Chiens de chaſſe. On employe à la chaſſe des baſſets, des braques, des *chiens* couchans, des épagneuls, des *chiens* courans, des limiers, des barbets, des levriers, &c.

Les braques ſont de toute taille, bien coupés, vigoureux, legers, hardis, infatigables, & ras de poil: ils ont le nez excellent: ils chaſſent le lievre ſans donner de la voix, & arrêtent fort bien la perdrix, la caille, &c.

Les *chiens couchans* chaſſent de haut nez, & arrêtent tout, à moins qu'ils n'ayent été autrement élevés. Ils ſont grands, forts, legers: les meilleurs viennent d'Eſpagne. Ils ſont tous ſujets à courir après l'oiſeau, ce qu'on appelle *piquer la ſonnette*.

Les limiers ſont hauts, vigoureux & muets; ils ſervent à quêter & à détourner le cerf.

Les dogues ſervent quel
faillir les bêtes dangereuſes.
mâtins dans le vautrait pou

Les *chiens courans* chaſſent
chevreuil, le lievre, &c. (
ceux qui chaſſent la grande
race royale; que ceux qui cha
vreuil, le loup, le ſanglier,
ce commune, & que ceux qui
lievre, le renard, le lapin, le ſanglier,
ſont *chiens baubis* ou *bigles*.

On a quelque égard au poil pour ces *chiens*: on eſtime les blancs pour le cerf; après eux les noirs; on néglige les gris & les fauves: au reſte de quelque poil qu'on les prenne, il faut qu'il ſoit doux, délié & touffu.

Quant à la forme, il faut que les *chiens courans* ayent les naſeaux ouverts, le corps long de la tête à la queue; la tête legere & nerveuſe; le muſeau pointu, l'œil grand, élevé, net, luiſant, plein de feu; l'oreille grande, ſouple, pendante, & comme digitée; le cou long, rond, & flexible; la poitrine large; les épaules éloignées; la jambe ronde, droite, & bien formée; les côtés forts; le rein large, nerveux, peu charnu, le ventre avalé; la cuiſſe détachée; le flanc ſec & écharné, la queue forte à ſon origine, mobile, ſans poil à l'extrémité, velue; le deſſous du ventre rude; la patte ſeche, & l'ongle gros.

Pour avoir de bons *chiens*, il faut choiſir des lices de bonne race, & les faire couvrir par des *chiens* beaux, bons & jeunes. Quand les lices ſont pleines, il ne faut plus les mener à la chaſſe, & il faut leur donner de la ſoupe au moins une fois le jour. On ne châtrera que celles qui n'ont point encore porté, ou l'on attendra qu'elles ne ſoient plus en amour, & que les petits commencent à ſe former. On fera couvrir les lices en Décembre & Janvier, afin que les petits viennent en bonne ſaiſon. Quand les lices ne ſont pas alors en chaleur, on les y mettra par la compagnie d'une chienne chaude, & on les y laiſſera trois jours avant que de les faire couvrir. On tient ſur

la paille dans un endroit chaud ceux qui viennent en hyver; on nourrit bien la mere: on coupe le bout de la queue aux petits au bout de quinze jours, & le tendon qui eſt en-deſſous de l'oreille, pour qu'elle tombe bien, & au bout d'un mois le filet. On les laiſſe avec la mere juſqu'à trois mois; on les ſevre alors; on ne les met au chenil qu'à dix: alors on les rendra dociles; on les accouplera les uns avec les autres; on les promenera; on leur ſonnera du cors; on leur apprendra la langue de la chaſſe; on ne les menera au cerf qu'à ſeize ou dix huit mois, & l'on obſervera de leur faire diſtinguer le cerf de la biche, de ne les point inſtruire dans les toiles, & de ne les point faire courir le matin.

Le jour choiſi pour la leçon des jeunes *chiens*, on place les relais; on met à la tête de la jeune meute quelques vieux *chiens* bien inſtruits, & cette harde ſe place au dernier relais quand le cerf en eſt là, on découple les vieux pour dreſſer aux jeunes les voies; on lâche les jeunes, & les piqueurs armés de fouets les dirigent, fouettant les pareſſeux, les indociles, les vagabonds: lorſque le cerf eſt tué, on leur en donne la curée comme aux autres. Les eſſais ſe réiterent autant qu'il le faut. Cette éducation a auſſi ſa difficulté.

Il faut qu'un chenil ſoit proportionné à la meute, que les *chiens* y ſoient bien tenus & bien panſés: il eſt bon qu'il y ait un ruiſſeau d'eau vive. Les valets de *chiens* doivent être logés dans le voiſinage. Il y aura une cheminée dans chaque chambrée de *chiens*; car ces animaux ont beſoin de feu pour les ſécher quand ils ont chaſſé dans des tems froids & humides, & pour les délaſſer. Il ne faut pas que l'expoſition du chenil ſoit chaude; la chaleur eſt dangereuſe pour les *chiens*; il faut qu'il ſoit bien airé.

L'éducation du *chien couchant* conſiſte à bien quêter, à obéir, à arrêter ferme. On commence à lui faire connoître ſon gibier: quand il le connoît, on le lui fait chercher; quand il le fait trouver, on l'empêche de le pourſuivre; quand il a cette docilité, on lui forme tel arrêt qu'on veut; quand il fait cela, il eſt élevé, car il a appris la langue de la chaſſe en faiſant ces exercices. La docilité, la ſagacité, l'attachement & les autres qualités de ces animaux, ſont ſurprenantes.

On leur montre encore à rapporter, ce qu'ils exécutent très-facilement; on les accoûtume à aller en trouſſe, & on les enhardit à l'eau.

Leurs allures & leurs défauts leur ont fait donner différens noms. On nomme *chiens allans*, de gros *chiens* employés à détourner le gibier; *chiens trouvans*, ceux d'un odorat ſingulier, ſur-tout pour le renard, dont ils reconnoiſſent la piſte au bout d'un long-tems; *chiens batteurs*, ceux qui parcourent beaucoup de terrein en peu de tems; ils ſont bons pour le chevreuil; *chiens babillards*, ceux qui crient hors la voie; *chiens menteurs*, ceux qui celent la voie pour gagner le devant; *chiens vicieux*, ceux qui s'écartent en chaſſant tout; *chiens ſages*, ceux qui vont juſte; *chiens de tête & d'entrepriſe*, ceux qui ſont vigoureux & hardis; *chiens corneaux*, les métifs d'un *chien courant* & d'une mâtine, ou d'un mâtin & d'une lice courante; *clabauds*, ceux à qui les oreilles paſſent le nez de beaucoup; *chiens de change*, celui qui maintient & garde le change; d'*aigail*, qui chaſſent bien le matin ſeulement; *étouffé*, qui boite d'une cuiſſe, qui ne ſe nourrit plus; *épointé*, qui a les os des cuiſſes rompus; *allongé*, qui a les doigts du pied diſtendus par quelque bleſſure; *armé*, qui eſt couvert pour attaquer le ſanglier; *à belle gorge*, qui a la voix belle; *butté*, qui a des nodus aux jointures des jambes.

Les *chiens* ſont ſujets à la galle, au flux de ſang, aux vers, à des maux d'oreilles, ſur-tout à la rage, &c. Voy. *dans les auteurs de chaſſe la maniere de les traiter.*

Chien de berger. Cet animal eſt quelquefois plus précieux que celui dont il

Digitized by Google

eſt le gardien. Il faut le choiſir hardi, vif, vigoureux, velu; l'armer d'un collier, & l'attacher à ſa perſonne & aux beſtiaux par les carreſſes & par le pain.

Les Grecs & les Romains dreſſoient leurs *chiens* avec ſoin. Xénophon n'a pas dédaigné d'entrer dans quelque détail ſur la connoiſſance & l'éducation de ces animaux. Les Grecs faiſoient cas des *chiens* Indiens, Locriens & Spartiates. Les Romains regardoient les Moloſſes comme les plus hardis; les Pannoniens, les Bretons, les Gaulois, les Acarnaniens, &c. comme les plus vigoureux; les Crétois, les Etoliens, les Toſcans, &c. comme les plus intelligens; les Belges, les Sicambres, &c. comme les plus vîtes.

On immoloit le *chien* à Hécate, à Mars, & à Mercure. Les Egyptiens l'ont révéré juſqu'au tems où il ſe jetta ſur le cadavre d'Apis tué par Cambiſe. Les Romains en ſacrifioient un tous les ans, parce que cet animal n'avoit pas fait ſon devoir, lorſque les Gaulois s'approcherent du capitole. Il eſt fait mention d'un peuple d'Ethiopie gouverné par un *chien*, dont on étudioit l'aboyement & les mouvemens dans les affaires importantes. Le *chien* de Xantipe pere de Périclès, fut un héros de la race: ſon maître s'étant embarqué ſans lui pour Salamine, l'animal ſe précipita dans les eaux, & ſuivit le vaiſſeau à la nage. Le *chien* eſt le ſymbole de la fidélité. L'attachement que quelques-uns ont pour cet animal va juſqu'à la folie. Henri III. aima les *chiens* mieux que ſon peuple. *Je me ſouviendrai toujours*, dit M. de Sully, *de l'attitude & de l'attirail biſarre où je trouvai ce prince un jour dans ſon cabinet: il avoit l'épée au côté, une cape ſur les épaules, une petite toque ſur la tête, un panier plein de petits* chiens *pendu à ſon cou par un large ruban; & il ſe tenoit ſi immobile, qu'en nous parlant il ne remua ni tête, ni pied, ni main.*

Les *chiens* tranſportés dans les climats chauds y perdent leur ardeur, leur courage, leur ſagacité & leurs autres talens naturels; mais, comme ſi la nature ne vouloit jamais rien faire d'abſolument inutile, dans les mêmes pays où les *chiens* ne peuvent plus ſervir aux uſages auxquels nous les employons ici, on les recherche pour la table; on les conduit au marché par troupeaux, comme les moutons, & ils s'y vendent plus chers que ces animaux, & même que tout autre gibier. Le Negre ne trouve pas de mets plus délicieux qu'un *chien* rôti. Les ſauvages du Canada, qui habitent un climat froid, ont le même goût que les Negres pour la chair du *chien*. Ce goût dépend-il de l'homme, ou du changement de qualité qui arrive à la chair de ces animaux dans les climats très-chauds ou très-froids? Ce qu'il y a de certain, c'eſt que dans nos climats tempérés la chair du *chien* eſt des plus mauvaiſes à manger. Le Pere Sabard, dans ſon *voyage* au pays des Hurons, en mangea, & n'en eut pas goûté deux fois qu'il en trouva la chair bonne & d'un goût un peu approchant de celle du porc.

On emploie les peaux de *chiens* dont les poils ſont longs, fins & beaux, pour diverſes fourrures, principalement pour des manchons. Pour donner plus de relief à ces fourrures, on leur fait imiter, au moyen de différentes préparations, les mouches ou les taches de peau de tigre & de panthere.

Les peaux de *chiens* paſſées en mégie ſervent auſſi à faire des gants pour les femmes. Depuis quelques années on en fait uſage pour diſſiper les contractions des mains, pour adoucir la peau de cette partie, & pour en ſoulager les démangeaiſons. On ſe ſert encore de bas de peau de *chien*, dans les mêmes vues, & dans celle de fortifier les jambes, & d'en prévenir l'enflure, l'engorgement & les varices. On apprête auſſi en gras des peaux de *chien* dont on fait des pieces d'eſtomac, que les dames appliquent ſur leur poitrine pendant la nuit, pour adoucir cette partie de la peau, & la rendre comme élaſtique.

Le petit *chien* ouvert & appliqué tout

chaud ſur la tête, eſt recommandé par d'excellens praticiens dans les douleurs violentes de cette partie, dans celles même qui ſont cenſées dépendre de l'affection des parties intérieures; ſavoir du cerveau & de ſes membranes. On l'applique de la même façon ſur le côté affecté dans la pleuréſie. Ce remede de bonne femme, peut-être trop négligé aujourd'hui, ainſi que la plupart des applications extérieures, a produit quelquefois de bons effets dans l'un & dans l'autre de ces deux cas.

La graiſſe de *chien* paſſe pour plus atténuante, plus déterſive, & plus vulnéraire que la plupart des autres graiſſes; elle eſt recommandée extérieurement dans les douleurs de la goutte, & dans celles des oreilles; dans la galle & la gratelle; dans la dureté d'oreille, &c. Quelques auteurs l'ont recommandée auſſi intérieurement dans les ulceres du poumon.

La crotte ou l'excrément de *chien*, connu plus communément dans les boutiques des apothicaires, ſous le nom de *album græcum*, *album canis*, ſe prépare, ſelon la pharmacopée de Paris, de la maniere ſuivante.

Prenez de la crotte d'un *chien* nourri d'os, autant que vous voudrez, faites-la ſécher, & la réduiſez en poudre fine ſur le porphyre, avec l'eau diſtillée de *burſa paſtoralis*, & formez-en de petits trochiſques.

La preſcription de cette eau diſtillée peut être regardée comme une double inutilité; car premierement cette eau ne poſſede aucune vertu particuliere; elle eſt exactement dans la claſſe des eaux diſtillées parfaitement inſipides & inodores. Secondement, l'eau employée à la préparation de l'*album canis*, doit en être enſuite abſolument chaſſée par la deſſication. De bonne eau pure y eſt par conſéquent auſſi propre que l'eau diſtillée la plus riche en parties actives.

Pluſieurs auteurs, & entr'autres Etmuller, ont donné beaucoup de propriétés à l'*album græcum*; ils l'ont célébré comme étant ſudorifique, atténuant, fébrifuge, vulnéraire, émollient, hydragogue, ſpécifique dans les écroüelles, l'angine, & toutes les maladies du goſier, employé tant extérieurement qu'intérieurement, &c. On ne s'en ſert guere parmi nous que dans les angines; on en mêle dans ce cas à la doſe d'un demi-gros, dans un gargariſme approprié.

L'*album græcum* n'eſt proprement qu'une terre animale, & par conſéquent abſorbante, analogue à l'ivoire préparé, à la corne de cerf philoſophiquement préparée, &c. Les humeurs digeſtives du *chien* & l'eau employée aux lotions de cet excrément dans ſa préparation, ont épuiſé les os machés & avalés par le *chien*, ou en ont diſſous la ſubſtance lymphatique, à-peu-près de la même façon que l'eau bouillante a épuiſé la corne de cerf dans ſa préparation philoſophique. On ne voit donc pas quel avantage il pourroit avoir au-deſſus des autres ſubſtances abſorbantes de la même claſſe.

On doit rapporter auſſi aux propriétés médicinales des petits *chiens*, l'uſage qu'on en fait dans les maladies aigues des nourrices, que l'on fait teter dans ces cas par de petits *chiens*, & principalement dans les fievres malignes qui ſurviennent à la ſuite des couches, qui empêchent qu'on ne puiſſe abandonner à la nature le ſoin d'évacuer le lait par les couloirs de la matrice. Voy. *les maladies des femmes*, au mot FEMME, *Médecine*. Dans les pays où les femmes ne ſont pas encore inſtruites de la poſſibilité de cette évacuation, & de la ſûreté de la méthode qui preſcrit d'attendre tranquillement que le cours du lait prenne cette direction dans les cas ordinaires, ou après les accouchemens naturels; ces femmes, dis-je, ſe font teter par des petits *chiens*, lorſqu'elles ne ſe deſtinent point à être nourrices.

Le *chien* étoit conſacré à Mercure, comme au plus vigilant & au plus ruſé de tous les dieux, parce que la vigilance & la ſagacité ſont le propre du *chien*. La chair des jeunes chiens étoit réputée ſi pure, qu'on l'offroit aux dieux en

en ſacrifice, dit Pline, & qu'on ſervoit de la chair de *chiens* dans les repas préparés pour les dieux. Les *chiens* étoient en grand honneur dans l'Egypte; mais la vénération des Egyptiens diminua beaucoup, lorſqu'après que Cambiſe eut tué Apis, & l'eut fait jetter à la voirie, il n'y eut que le *chien* entre tous les animaux qui alla ſe repaitre de ſon cadavre. On gardoit un *chien* à Rome dans le temple d'Eſculape. Les Romains en crucifioient un tous les ans, en punition de ce que les *chiens* ne les avoient point avertis, par leur aboyement, de l'arrivée des Gaulois, qui aſſiégerent le Capitole. Il y avoit un pays en Ethiopie, dit Elien, dont les habitans avoient pour roi un *chien*, & ils prenoient ſes careſſes ou ſes aboyemens pour des marques de ſa bienveillance, ou de ſa colére. Autour du temple conſacré à Vulcain ſur le Mont-Etna, il y a des *chiens* ſacrés, dit le même Elien, qui comme s'ils avoient de la raiſon, flattent de leur queue ceux qui approchent modeſtement & avec dévotion du temple & du bois, mais ils mordent & dévorent ceux dont les mains ne ſont pas nettes, & chaſſent les hommes & les femmes qui y viennent pour quelques rendez-vous. Enfin les Harpyes ſont appellées les *chiens* de Jupiter, parce qu'il s'en ſervit pour châtier Phinée. *v.* CANICULE, LÉLAPE, ERIGONE, PROCRIS.

Les philoſophes hermétiques ont donné le nom de *chien* à la matiere du grand œuvre. L'un l'appelle *chien d'Arménie*, l'autre dit que le loup & le *chien* ſe trouvent dans cette matiere, qu'ils ont une même origine, & néanmoins que le loup vient d'orient & le *chien* d'occident.

L'un repréſente le fixe & l'autre le volatil de la matiere.

CHIEN, *Comm.* Les fourreurs font uſage de la peau du *chien*; on en met en mégie, & les gantiers paſſent pour en apprêter en gras.

CHIEN DE MER, (R). *Hiſt. Nat.*, *canis marinus aut Galeus*. On donne ce nom à beaucoup d'eſpeces de poiſſons de la mer, dont les plus grands ſont mis au nombre des cétacées les plus forts. En général le *chien de mer* eſt un méchant animal, l'ennemi de tous les autres poiſſons, qui cédent à ſes coups: il leur fait la chaſſe; il ſouffle horriblement & attend ſa proie dans des lieux ſerrés, entre des rochers où il la dévore.

Les *chiens de mer* ſont de l'ordre des poiſſons cartilagineux. Leur genre, auquel Artedi a donné le nom de *ſqualus*, différe de celui des rayes par la forme allongée du corps. Les poiſſons de ce genre ont de chaque côté cinq ouvertures tranſverſales pour les ouies. Il y a l'aguillat, le cagnot, l'émiſole, le lentillac, le mélandre, le requin, la rouſſette. Le *chien de mer* appellé *lamie* & *carcharias*, eſt le même que le requin. Des naturaliſtes ajoutent à ce nombre le derbio, la bonite, la vache marine, le veau marin, &c. Le lecteur pourra juger du peu de rapport de pluſieurs de ces animaux en conſultant chacun de ces mots.

Le *chien de mer* des Provençaux & des Languedociens, eſt l'aguillat: ſon corps eſt long, ſans écailles & cendré; ſa peau eſt rude; ſon dos qui eſt d'une couleur brune cendrée eſt garni de deux aiguillons découverts, pointus & forts, où tiennent ſix nageoires; ſon ventre eſt blanchâtre & moins rude que le reſte du corps; ſa tête ſe termine en pointe, ſes yeux ſont grands, ſa gueule eſt en deſſous, faite en demi-lune & toujours ouverte; elle eſt armée ſur les côtés de deux files de bonnes dents: il a deux trous au lieu de narines, des ouies découvertes aux côtés comme dans les poiſſons longs & cartilagineux; deux nageoires près des ouies & deux autres près de l'anus; ſon corps finit par une queue fourchue dont le haut eſt plus long que le bas. Il a l'eſtomac grand & large, le foie double, comme tous les *chiens* de mer, jaunâtre, & dans lequel eſt cachée la véſicule du fiel. La femelle contient des œufs, les uns parfaits, d'autres qui ſe forment, & ſont plus

gros que ceux de poule ; ils adhérent à la veine ombilicale. Ces œufs éclosent dans la matrice, puisque les petits *chiens* de mer sortent du ventre de leur mere, déja garnis de leurs aiguillons, d'abord mols & ensuite durs. La chair de ce poisson de la méditerranée est dure & peu estimée. La peau de *chien de mer* a le grain fort dur, mais moins rond que celui du chagrin. On en fait usage pour polir au tour, en menuiserie & autres. On en couvre aussi des boites : pour empêcher que ces peaux ne se retirent après que l'animal en est dépouillé, on les tient étendues sur des planches, quand elles sont fraiches.

On fait en Angleterre & ailleurs, des manches de couteaux & fourchettes d'une autre sorte de peaux de poisson, qui approchent assez de celle du *chien* de mer, qu'on dit être des peaux d'une espece de raie particuliere. Elles sont d'un grain assez gros, presque rond, & dans des distances égales, & comme en quinconce. On les teint en quelle couleur on veut.

La compagnie des marchands de Copenhague a reçu, en 1758, 1363 peaux de *chien de mer* du détroit de Davis. En 1760 & 1761 pareille quantité.

La pêche des *chiens* marins se fait communément en Groenlande de la même maniere que celle de la baleine ; savoir, avec un petit harpon, auquel est attachée une corde ou ligne de peau de *chien* marin, longue de six à sept brasses, & à l'autre bout de laquelle pend une vessie faite de la peau d'un petit *chien* marin & remplie de vent, afin que le *chien* marin, lorsqu'il est harponné, n'aille pas bien loin sous l'eau, & ne soit pas perdu pour le pêcheur. Vers le nord, où la mer est couverte de glace tout l'hyver, les Groenlandois prennent les *chiens* marins de la maniere qui suit.

Après avoir cherché, sur la glace, un de ces trous que les *chiens* marins font eux mêmes avec leurs ongles, pour se procurer la respiration, & qui n'est pas plus grand qu'un sou-lubs, & souvent moindre ; ils s'asseyent près de ce trou, sur un petit siege fait exprès, avec un escabeau à trois pieds, pour mettre les leurs dessus, afin de se garantir du froid, qui vient de la glace.

Avant que de s'asseoir, ils raclent toute la neige qui est à leurs bottes, afin qu'elle ne fasse pas de bruit sous leurs pieds, & qu'elle n'épouvante pas le *chien* marin, lorsqu'il vient au trou pour y respirer. Dès qu'il y met le nez, ils le piquent avec le harpon, auquel est attachée une corde ou bande d'une brasse de longueur, qu'ils tiennent dans l'autre main. Quand ils s'apperçoivent que le harpon tient ferme, ils en tournent le bâton, à l'autre bout duquel est un os épais & fort avec lequel ils font le trou si grand que le *chien* marin puisse être tiré au travers, & dès que sa tête est hors de la glace, ils lui donnent tant de coups de poings & des soufflets, qu'ils le tuent d'abord.

Il y a une troisieme maniere de prendre les *chiens* marins. La voici : on creuse un grand trou dans la glace, ou bien au printems on se rend à un des trous que les *chiens* marins cherchent, & par où ils montent, afin de se coucher sur la glace, selon leur coutume, & de se baigner au soleil. Un pêcheur se couche ensuite tout de son long le visage en bas auprès d'un tel trou, sur un banc long, mais fort bas, & après avoir fait un autre petit trou auprès du grand, on fait entrer alors doucement, dans ce petit trou, une grande perche de seize à vingt aunes de longueur, au bout de laquelle est un harpon avec une corde. Alors, si on est deux, comme cela arrive ordinairement à cette pêche, l'un se tient debout & soutient légérement la perche d'une main, tandis que celui qui est couché le visage en bas, observe par le trou le moment d'en faire usage. Quand il voit le *chien* marin à portée, il avertit son compagnon, en disant *Kæ!* & celui-ci enfonce aussi-tôt la perche. Mais s'il n'y a qu'un seul homme, il tient lui-même la perche, l'enfonce & harponne,

Digitized by Google

lorſque le *chien* marin qui eſt venu au grand trou, s'en retourne & paſſe ſous le petit.

Une quatrieme maniere ſe pratique de la ſorte. Au printems, quand les *chiens* marins ſont couchés ſur la glace, près des trous qu'ils ont faits eux-mêmes, pour monter & pour deſcendre, les Groenlandois prennent alors leur peliſſe de peau de *chien* marin, avec une longue perche à la main, & s'avancent au *chien* marin, en rampant, comme ils font eux-mêmes. Ils remuent auſſi la tête en haut & en bas, & rontlent comme font les *chiens* marins, juſqu'à ce qu'ils ſoient aſſez près pour atteindre leur proye, & la harponner.

Une cinquieme maniere ſe pratique encore au printems, lorſque les courans rongent des grands trous dans la glace. Les *chiens-marins* s'y rendent en foule. Les Groenlandois qui ſe tiennent debout ſur le bord du trou, obſervent le moment, & dès que l'occaſion ſe préſente, ils lancent leur harpon ſur les *chiens-marins* qu'ils attirent à eux ſur la glace.

Il y a encore une ſixieme maniere que voici; lorſque la glace eſt parfaitement unie & blanche, les Groenlandois prennent la queue d'un renard ou d'un *chien*, ou bien un morceau velu d'une peau d'ours, qu'ils mettent ſous leurs pieds. Dans cet état, ils ſe tiennent debout, & écoutent s'ils entendent ſouffler des *chiens-marins*. Alors ils s'approchent, & quand ils ſont à portée, ils les harponnent.

Les Groenlandois ſe ſervent pour cette pêche d'une ſorte de bateau uniquement à l'uſage des hommes, & qui ſont étroits, longs & pointus aux deux bouts. Ils ont communément trois braſſes de longueur, & pour le plus trois quarts de braſſe de largeur. Au milieu on a ménagé un trou aſſez grand, pour qu'un homme puiſſe y entrer & s'y aſſeoir. Il s'y attache avec des bandes minces & étroites. Le reſte du bateau eſt couvert de peaux de *chien-marin* préparées, & dont on a ôté le poil. Il ne peut s'aſſeoir qu'un homme dans un tel bateau, & il y eſt ſi bien couvert & ſi bien lié, que la moindre eau ne ſauroit pénétrer dans ſon bateau. Il peut avancer d'une viteſſe incroyable, & il ſeroit capable de faire dix à douze milles dans un jour, en ſe ſervant d'une ſeule rame, qui a une feuille à chaque bout, & qui eſt d'une bonne braſſe de longueur. Les Groenlandois ne ſe ſervent de ces bateaux que pour la pêche des *chiens-marins*, & pour la chaſſe des oiſeaux de mer, qu'ils tirent aiſément, & comme en paſſant; au lieu que les François peuvent à peine, avec leurs bateaux, les approcher aſſez près pour les tirer. Les Groenlandois ne craignent point de ſe mettre en mer avec ces bateaux, pas même dans les plus fortes tempêtes; car ils volent, pour ainſi dire, comme des oiſeaux ſur les flots.

Les Groenlandois l'appellent *Sælhunde*; ils ſont la richeſſe & le ſoutien de ſes habitans. Ils ſe nourriſſent de leur chair, aſſaiſonnent leurs mets de leur lard, brûlent la graiſſe dans leurs lampes, & couvrent de leur peau leurs bateaux & leurs tentes.

CHIEN VOLANT, *v.* ROUSSETTE & VAMPIRE.

CHIEN, en terme d'*Aſtronomie*, eſt un nom commun à deux conſtellations, appellées le *grand* & le *petit chien*, *canis major* & *canis minor*. Voy. *ci-deſſous* GRAND & PETIT CHIEN.

CHIEN, *le grand chien*, (R), *Aſtron.*, conſtellation méridionale, appellée *canis major*, *magnus*, *alter*, *dexter*, *ſequens*, *auſtralior*, *aſtifer*; Horace l'appelle *ſidus fervidum*, *invidum agricolis*: Homere, *aſtre d'automne*: les Egyptiens, *Iſis*, *étoile d'Iſis*, *ſothis* ou *ſeth*, *Anubis*; d'autres enfin l'appellent *Sirius*, la canicule, *Mæra*; les Arabes, *Scera*, *Alchabor*, *Elchabar* ou *Kabir*, c'eſt-à-dire *le grand*; les *tables alphonſines*, *alicmini*.

Cette conſtellation contient trente-une étoiles dans le *catalogue Britannique*; la plus belle de toutes eſt appellée *ſirius* ou *ſiris*, du nom d'*Oſiris*, divinité égyptienne, ou à cauſe du Nil, qu'on appel-

Digitized by Google

loit auſſi *Siris*, Plin. *l. v. c. 9.*, & qui paroiſſoit avoir avec le lever de cette étoile une correſpondance remarquable; d'autres enfin tirent ſon nom du mot grec σειριᾶν, *briller*, parce qu'en effet c'eſt l'étoile la plus brillante du ciel. *v.* SIRIUS, CANICULE.

Les Grecs prétendoient que le *chien* avoit été ainſi nommé à cauſe de celui que l'aurore donna à Céphale, & qui étoit le plus habile de tous les *chiens*. Céphale voulut en faire l'épreuve ſur un renard, qu'on diſoit ſurpaſſer tous les animaux à la courſe: ils coururent tous les deux ſi long-tems, & même ſans ſe fatiguer, que Jupiter voulut recompenſer ce *chien* en le plaçant parmi les aſtres. Il s'appelloit *Lælaps*.

Le nom & la forme de *chien* que l'on donne à cette conſtellation, paroit plutôt venir d'Anubis, divinité égyptienne, qu'on repréſentoit avec une tête de *chien*; *Semideoſque canes*, dit Lucain, *liv. VIII. v. 832*, & Virgile, *Æn. liv.* VIII. 698, *Latrator anubis*, parce qu'il étoit, diſoit-on, le gardien d'Oſiris & d'Iſis, & qu'il avoit découvert les membres d'Oſiris, déchiré par ſon frere Typhon, ou parce qu'il étoit grand chaſſeur: enfin ſuivant Plutarque, ce *chien* ſignifie l'horiſon. Les Egyptiens conſidéroient Anubis comme un gardien fidele, placé aux portes du jour & de la nuit, c'eſt-à-dire, aux limites de l'hémiſphere éclairé, qu'ils appelloient *iſis*, & de l'hémiſphere obſcur, nommé *néphta*. Voy. le *panthéon Egyptiacum* de Jablonsky.

Les poetes & les auteurs anciens qui ont écrit ſur l'aſtronomie, l'agriculture & l'hiſtoire, parlent ſouvent du lever héliaque de Sirius. *v.* LEVER HÉLIAQUE.

Le *petit chien*, *canis minor*, *catellus*, *canis primus*, *antecurſor*, *præcedens*, *ſeptentrionalis*, *ſiniſter*, *canis orionis*, *canis Icarius ſive erigonius*, *mæra*: *Procion*, en arabe *algomeyſa*. Cette petite conſtellation a été nommée, le *petit chien*, ſuivant les poetes, à cauſe du *chien* d'Orion, ou de celui d'Icare, appellé *mæra*, qui ſe précipita dans un puits, après avoir vû périr ſon maître Icare, & Erigone ſa fille, qui s'étoit pendue de déſeſpoir; il eſt appellé *chien* d'*Icare* dans ces vers, où Ovide annonce qu'il ſe leve le 25 Avril, les moiſſons commençant à mûrir, & les chaleurs à ſe faire ſentir; mais ce paſſage eſt encore ſujet à des difficultés.

Et canis, Icarium dicunt, quo ſidere moto
Tota ſitit tellus præciditurque ſeges.
Fait. IV. infine.

D'autres prétendent que c'eſt le *chien* qu'Hélene aimoit tendrement, lorſqu'elle fut enlevée par Paris: elle le perdit dans l'Euripe & en conçut une ſi grande douleur qu'elle pria Jupiter de le recevoir dans le ciel.

Le nom que lui donnent Bayer & Schillerus, eſt *fovea*, qui ſignifie une foſſe, où l'on dépoſoit le bled pour le garder. Ce nom a pu venir de ce que cet aſtre indiquoit l'abondance & la moiſſon; mais il eſt plus vraiſemblable que l'idée de foſſe vient du mot grec σιρὸς qui ſignifie quelquefois magaſin de bled, qu'on a confondu avec celui de *Sirius*, qui appartient au *grand chien*: mais ſouvent le grand & le petit *chien* ont porté le même nom, comme celui de *mæra*.

Le mot arabe *algomeyſa* ſignifie ſycomore ou figuier ſauvage, parce qu'apparemment les Arabes peignoient ici cet arbre, au lieu d'un *chien*; & c'eſt à quoi répond le mot latin *morus*.

L'étoile α qui eſt de 1e ou 2e grandeur & que l'on appelle ordinairement *procyon*, avoit 3^ſ^ 22° 20′ 14″ de longitude, au commencement de 1750 avec 15° 58′ 9″ de latitude auſtrale. C'eſt cette étoile que M. le Monnier avoit choiſie pour y rapporter toutes les autres & en faire le fondement de ſon grand *catalogue d'étoiles*. (D. L.)

CHIEN, ſ. m., *Arquebuſier*, c'eſt dans le fuſil la partie de la platine qui tient la pierre-à-fuſil, laquelle tombant ſur la batterie, met le feu à l'amorce du baſſinet. *v.* FUSIL & PLATINE.

Dans le mouſquet le *chien* eſt appellé *ſerpentin*. *v.* SERPENTIN & MOUSQUETON.

Digitized by Google

CHIEN, *partie du métier de l'étoffe de ſoie.* Le *chien* eſt un fer plat d'un pouce de large, ſur ſept pouces d'épaiſſeur; il eſt courbe & aigu; il mord de ce côté dans la coche de la roue de fer, & il eſt attaché de l'autre au pied du métier de devant.

CHIEN, *inſtrument de Tonnelier*, c'eſt le même que les menuiſiers appellent un *ſergent.* Cet outil eſt compoſé d'une barre de fer quarrée, qui a un crochet par en bas, & d'un autre crochet mobile qui monte & deſcend le long de la barre. On l'appelle *chien*, parce qu'il ſerre & mord fortement le bois. *v.* SERGENT.

CHIEN, *la riviere du*, (N), *Géog.*, riviere de Syrie, elle a ſon embouchure dans la Méditerranée, entre la riviere d'Abraham & la ville de Barut ou Beroot.

CHIENDENT, (R), *Hiſt. Nat.*, *gramen.* On diſtingue en botanique ſous le nom de *graminées* une prodigieuſe quantité de gramen ou *chiendents*; voyez l'article GRAMINÉES. Cependant on donne plus particulierement & ſans épithete ce nom à celui qu'on employe vulgairement en pharmacie. Nous en diſtinguerons ici de deux eſpeces, ſavoir:

Le *chiendent ordinaire*, *Gramen officin.* Cette plante eſt commune dans les terres labourables & labourées; ſes racines ſont blanches, rampantes, noueuſes par intervalles, épaiſſes d'une ligne ou environ, d'une ſaveur douceâtre; ces chaumes ou tiges ont deux à trois pieds de long: ils ſont droits, noueux, garnis de quatre à cinq feuilles qui ſortent d'autant de nœuds, & qui enveloppent la tige, larges de trois lignes, terminées en une pointe; ſes tiges portent en leurs ſommités des épis où ſont attachées des fleurs à étamines: ſes graines ſont oblongues, brunes, approchant de la figure des grains de bled.

Le *chiendent pied de poule*, *gramen dactylon.* Ses racines ſont vivaces, ſemblables aux précédentes; ſes feuilles plus larges, plus pointues; ſes épis plus étroits & diſpoſés quatre ou ſix enſemble au haut du chaume, en maniere d'étoile ou d'un pied d'oiſeau, d'où vient ſon nom. Cette plante eſt peu connue parmi nous: on en trouve cependant dans l'*iſle Maquerelle* ou des *Cygnes.* Elle croît abondamment dans les pays méridionaux de la France: nous nous ſervons fréquemment de ſes racines dans les tiſanes, dans les décoctions & dans les bouillons apéritifs. Les racines du *chiendent*, celles du fenouil, du perſil, de la garence, & du petit houx, ſont les cinq racines apéritives. La racine de *chiendent* eſt le principal ingrédient de la tiſane ordinaire des malades; de celle qu'ils ſe preſcrivent eux-mêmes ſi généralement, que c'eſt preſque une même choſe pour le peuple qu'une tiſane ou une légere décoction du *chiendent* rendue plus douce par l'addition d'un petit morceau de reglisſe. On fait auſſi quelque uſage du *chiendent* dans les arts; les vergetiers ſont avec celui de Provence des broſſes ou vergettes. Voyez l'article ſuivant.

Lorſque les chiens ſe ſentent malades, la nature les invite à manger les feuilles du gramen, qui les purge & les guérit. Par quel inſtinct les animaux ſavent-ils tous diſtinguer leurs remedes; & par quelle ſorte de fatalité les hommes policés, qui prétendent que l'eſprit eſt ſupérieur à l'inſtinct, n'ont-ils pas ce même avantage?

Parmi une multitude d'eſpeces de *chiendents*, il n'y en a que deux dont on ſe ſerve dans la médecine, le *chiendent ordinaire*, & le *chiendent pied de poule.* La racine, qui eſt la ſeule partie qu'on employe, eſt d'un très-fréquent uſage en médecine; elle eſt apéritive, & pouſſe doucement par les urines.

On la fait entrer auſſi avec ſuccès dans les décoctions ou apoſemes apéritifs & diurétiques, qui ſont indiqués principalement dans les obſtructions commençantes des viſceres du bas-ventre. Cette racine donnée en ſubſtance paſſe auſſi pour vermifuge.

Les compoſitions adoptées par la pharmacopée de Paris, dans leſquelles entre la racine de *chiendent*, ſont les ſuivantes.

Digitized by Google

La tiſane commune, le *decoctum aperiens*, le ſirop de chicorée compoſé, le ſirop de guimauve de *Fernel*, & le clairet des ſix grains.

CHIENDENT, *Vergettier*. Les vergettiers le dépouillent de ſon écorce en le liant en paquets, & le foulent ſous le pied. Ce frottement le ſépare en peu de tems de ſes rameaux.

Ils en diſtinguent de deux eſpeces, du gros, qu'ils appellent *chiendent de France*, & du fin, qu'ils appellent *barbe de chiendent*.

Le gros, ce ſont les rameaux les plus longs & les plus forts, ce qui ſert de pied au *chiendent*. Le fin ou doux, ce ſont les rameaux les plus fins, & les extrémités des branches.

Ils ſéparent ces parties, les mettent de longueur & de ſorte, & font des vergettes. Voyez l'article VERGETTE.

CHIEN-FOU, (N), *Comm.*, drogue médicinale qui vient de la Chine. Les Japonois s'en ſervent beaucoup, & en font grand cas. Elle fait ordinairement une partie de la cargaiſon des jonques Chinoiſes qui vont au Japon. Elle s'achete à Canton 7 taels & 8 mas le pic, & ſe vend au Japon 40 taels, ce qui eſt plus de 500 pour cent de profit.

CHIENNE, ſ. f., inſtrument de tonnelier en forme de crochet, qui tire & pouſſe en même tems. On le nomme plus communément *tirtoire*. *v.* TIRTOIRE.

CHIENNE DE CORASCENE, (N), *Phil. Herm.* C'eſt un des noms que les philoſophes chymiques ont donné à leur mercure, ou ſperme féminin de leur pierre.

CHIENS, (N), *Géog.*, isle de la mer du ſud, entre l'équateur & le tropique du Capricorne, près de la terre de Quir. Elle fut découverte en 1616, par Jacques le Maire, Hollandois

CHIENTO, *le*, (N), *Géogr.*, nom d'une riviere d'Italie, dans la marche d'Ancone. Elle a ſa ſource dans l'Apennin au deſſus de Camerino, ſon embouchure dans le golfe de Veniſe, entre Recanati & Fermo.

CHIER, *le*, (N), *Géog.*, riviere des Pays-bas, au duché de Luxembourg. Elle a ſa ſource au Barrois, d'où coulant dans la partie méridionale du Luxembourg, elle paſſe entre Montmedi, & à Yvoi, puis ſe rend dans la Meuſe, entre Mouſon & Sedan.

CHIERI. *v.* QUIERS.

CHIESA, *Agoſtino-Maria*, (N), *Hiſt. Litt.*, né à Sondrio. Il embraſſa l'ordre de ſaint Dominique; il enſeigna la théologie & la philoſophie dans pluſieurs couvens de la Valteline avec le plus grand ſuccès, & mourut le 27 Septembre 1752. à l'age de 49 ans. On a de lui la vie de pluſieurs ſaints de la Valteline 1752. *in*-4°. tels que Pagano da Lecco, Andrea de Peſchiera, Benigno de Medici & Modeſto Mileto. (H.)

CHIESO, *Géog.*, grande riviere d'Italie, qui prend ſa ſource dans le Trentin, & ſe jette dans l'Oglio au duché de Mantoue.

CHIETI, (R), *Géog.*, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze citérieure, dont elle eſt la capitale, & le ſéjour du préſident. Elle eſt ſituée ſur une montagne, près de la riviere de Peſcara, & eſt une des plus anciennes villes d'Italie. On la nommoit anciennement *Theate*. Il y a des couvents de toutes ſortes d'ordres. *Long.* 31. 48. *lat.* 42. 22.

CHIETOTOLT, (N), *Hiſt. Nat. Ornith.*, ſ. m., oiſeau du Mexique, qui a la grandeur & la figure de l'étourneau, avec un plumage de couleur cendrée.

CHIEVRES, *Géog.*, petite ville des Pays-Bas Autrichiens dans le Hainaut, entre Mons & Ath.

* Elle a le titre de pairie, rendu célebre dans le XVIe ſiecle, en la perſonne du gouverneur de Charles-Quint. (D. G.)

CHIFALE, *Géog.*, isle d'Aſie dans la mer Rouge, près des côtes de l'Arabie-Petrée.

CHIFFES, ſ. f., terme de *Papeterie*; ce ſont de vieux morceaux de toile de chanvre, de coton, ou de lin, qui ſer-

Digitized by Google

vent à la fabrique du papier. *v.* CHIFFONS.

CHIFFLET, *Jean-Jacques*, (N), *Hiſt. Litt.*, naquit à Beſançon en 1588. Après avoir viſité en curieux & en ſavant les principales villes de l'Europe, il fut choiſi pour médecin ordinaire de l'archiducheſſe des Pays-Bas, & du roi d'Eſpagne Philippe IV. Ce prince le chargea d'écrire l'hiſtoire de l'ordre de la Toiſon d'or. Il s'étoit déja fait connoître au public par des ouvrages ſavans. Les principaux ſont, 1°. *Veſontio, civitas imperialis..... Monumentis illuſtrata*, &c. *in*-4°. Cette hiſtoire de Beſançon eſt en aſſez beau latin, mais l'auteur fait de cette ville Celtique une ville toute Romaine. 2°. *Vendiciæ Hiſpanicæ*, in-fol. 3°. *De Ampulla Rhemenſi*, *in-fol.* dans lequel l'auteur découvre le fabuleux de l'hiſtoire de ce qu'on appelle *la ſainte Ampoule*. 4°. *Pulvis febrifugus ventilatus.* Ce ſavant mourut, en 1680. Ses ouvrages Politico-Hiſtoriques ont été recueillis à Anvers, en 2 vol. *in-fol.*

CHIFFONS, ſ. m., terme de *Papeterie*; ce ſont de vieux morceaux de toile de lin ou de chanvre qu'on pillonne dans les moulins à papier, & qu'on réduit en une bouillie ou pâte fort liquide, dont on fait le papier. On les appelle auſſi *chiffes*, *drapeaux*, *drilles*, *pattes*, & *peilles*. *v.* PAPIER & CHIFFONNIER.

CHIFFONNIER, ſ. m., nom que l'on donne à des gens qui commercent de vieux chiffons ou drapeaux de toile de lin & de chanvre, deſtinés pour la fabrique du papier. On les appelle auſſi *pattiers*, *drilliers*, ou *peilliers*.

Les *chiffonniers* vont dans les villes & les villages acheter & ramaſſer ces vieux drapeaux, il les cherchent même juſques dans les ordures des rues; & après les avoir bien lavés & nettoyés, ils les vendent aux papetiers-fabriquans qui en ont beſoin, ou à d'autres perſonnes qui en font magaſin, pour les revendre eux-mêmes aux fabriquans de papier.

CHIFFRE, ſ. m., *Arithm.*, caractere dont on ſe ſert pour déſigner les nombres. Les différens peuples ſe ſont ſervis de différens *chiffres*: on peut en voir le détail au mot CARACTERE. Les ſeuls en uſage aujourd'hui, du moins dans l'Europe & dans une grande partie de la terre ſont les *chiffres* Arabes au nombre de dix, dont le zéro o fait le dixieme. Le zéro s'eſt appellé pendant quelque tems du nom de chiffre, *cyphra*; enſorte que ce nom lui étoit particulier. Aujourd'hui on donne le nom de *chiffre* à tous les caracteres ſervant à exprimer des nombres; & quelques auteurs refuſent même le nom de *chiffre* au zéro, parce qu'il n'exprime point de nombre, mais ſert ſeulement à en changer la valeur.

On doit regarder l'invention des *chiffres* comme une des plus utiles, & qui ſont le plus d'honneur à l'eſprit humain. Cette invention eſt digne d'être miſe à côté de celle des lettres de l'alphabet. Rien n'eſt plus admirable que d'exprimer avec un petit nombre de caracteres toutes ſortes de nombres & toutes ſortes de mots. Au reſte on auroit pû prendre plus ou moins de dix *chiffres*, & ce n'eſt pas préciſément dans cette idée que conſiſte le mérite de l'invention, quoique le nombre de dix *chiffres* ſoit aſſez commode. *v.* BINAIRE & ECHELLES ARITHMETIQUES; le mérite de l'invention conſiſte dans l'idée qu'on a eu de varier la valeur d'un *chiffre* en le mettant à différentes places; & d'inventer un caractere *zéro*, qui ſe trouvant devant un *chiffre*, en augmentât la valeur d'une dixaine. *v.* NOMBRE, ARITHMÉTIQUE, NUMÉRATION. On trouve dans ce dernier article la maniere de repréſenter un nombre, donné avec des *chiffres*, & d'exprimer ou d'énoncer un nombre repréſenté par des *chiffres*.

CHIFFRE, c'eſt un caractere énigmatique compoſé de pluſieurs lettres initiales du nom de la perſonne qui s'en ſert. On en met ſur les cachets, ſur les carroſſes, & ſur d'autres meubles. Autrefois les marchands & commerçans qui ne pouvoient porter des armes, y ſubſti-

Digitized by Google

tuoient des *chiffres*, c'eſt-à-dire les premieres lettres de leur nom & ſurnom, entrelaſſées dans une croix ou autre ſymbole ; comme on voit en pluſieurs anciennes épitaphes. *v.* DEVISE.

Chiffre ſe dit encore de certains caracteres inconnus, déguiſés, ou variés, dont on ſe ſert pour écrire des lettres qui contiennent quelque ſecret, & qui ne peuvent être entendues que par ceux qui en ont la clé : on en a fait un art particulier, qu'on appelle *cryptographie*, *polygraphie*, & *ſténoganographie*, qui paroit n'avoir été que peu connu des anciens. Le ſieur Guillet de la Guilletiere, dans un livre intitulé *Lacédémone ancienne & nouvelle*, prétend que les anciens Lacédémoniens ont été les inventeurs de l'art d'écrire en *chiffre*.

Leurs ſcytales furent, ſelon lui, comme l'ébauche de cet art myſtérieux : c'étoient deux rouleaux de bois d'une longueur & d'une épaiſſeur égale. Les éphores en gardoient un, & l'autre étoit pour le général d'armée qui marchoit contre l'ennemi.

Lorſque ces magiſtrats lui vouloient envoyer des ordres ſecrets, ils prenoient une bande de parchemin étroite & longue, qu'ils rouloient exactement autour de la ſcytale qu'ils s'étoient reſervée ; ils écrivoient alors deſſus leur intention ; & ce qu'ils avoient écrit formoit un ſens parfait & ſuivi, tant que la bande de parchemin étoit appliquée ſur le rouleau : mais dès qu'on la développoit, l'écriture étoit tronquée & les mots ſans liaiſon, & il n'y avoit que leur général qui pût en trouver la ſuite & le ſens, en ajuſtant la bande ſur la ſcytale ou rouleau ſemblable qu'il avoit.

Polybe raconte qu'Encare fit il y a environ deux mille ans, une collection de vingt manieres différentes qu'il avoit inventées, ou dont on s'étoit ſervi juſqu'alors pour écrire ; de maniere qu'il n'y eut que celui qui en ſavoit le ſecret, qui y pût comprendre quelque choſe. Trithème, le capitaine Porta, Vigenere, & le pere Nicéron minime, ont fait des traités exprès ſur les *chiffres* ; & depuis eux, on a encore bien perfectionné cette maniere d'écrire.

Comme l'écriture en *chiffre* eſt devenue un art, on a marqué auſſi l'art de lire ou de démêler les *chiffres*, par le terme particulier de *déchiffrer*.

Le *chiffre* à ſimple clé, eſt celui où on ſe ſert toujours d'une même figure pour ſignifier une même lettre : ce qui ſe peut deviner aiſément avec quelque application.

Le *chiffre* à double clé, eſt celui où on change d'alphabet à chaque mot, ou dans lequel on employe des mots ſans ſignification.

Mais une autre maniere plus ſimple & indéchiffrable, eſt de convenir de quelque livre de pareille & même édition. Et trois *chiffres* ſont la clé. Le premier *chiffre* marque la page du livre que l'on a choiſi ; le ſecond *chiffre* en déſigne la ligne ; & le troiſieme, marque le mot dont on doit ſe ſervir. Cette maniere d'écrire & de lire ne peut être connue que de ceux qui ſavent certainement quelle eſt l'édition du livre dont on ſe ſert ; d'autant plus que le même mot ſe trouvant en diverſes pages du livre, il eſt preſque toujours déſigné par différens *chiffres* : rarement le même revient-il pour ſignifier le même mot. Il y a outre cela les encres ſecretes, qui peuvent être auſſi variées que les *chiffres*. *v.* DÉCHIFFRER.

CHIFFRES *ou* MARQUES *des Marchands, Comm.* On appelle ainſi des *chiffres* ou *marques* que les marchands, particuliérement ceux qui font le détail, mettent ſur de petites étiquettes de papiers ou de parchemin, qu'ils attachent au chef des étoffes, toiles, dentelles, & telles autres marchandiſes, qui déſignent le véritable prix qu'elles leur coûtent, afin de pouvoir s'y regler dans la vente.

CHIFFRER, (R), *Muſique*, c'eſt écrire ſur les notes de la baſſe des *chiffres* ou autres caracteres indiquant les accords que ces notes doivent porter, pour ſervir de guide à l'accompagnateur. Voy. plus bas, & l'article ACCORD.

Chiffres.

Digitized by Google

Chiffres. Caracteres qu'on place au deſſus ou au deſſous des notes de la baſſe, pour indiquer les accords qu'elles doivent porter. Quoique parmi ces caracteres il y en ait pluſieurs qui ne ſont pas des *chiffres*, on leur en a généralement donné le nom, parce que c'eſt la ſorte de ſignes qui s'y préſente le plus fréquemment.

Comme chaque accord eſt compoſé de pluſieurs ſons, s'il avoit fallu exprimer chacun de ces ſons par un *chiffre*, on auroit tellement multiplié & embrouillé les *chiffres*, que l'accompagnateur n'auroit jamais eu le tems de les lire au moment de l'exécution. On s'eſt donc appliqué, autant qu'on a pu, à caractériſer chaque accord par un ſeul *chiffre*, de ſorte que ce *chiffre* peut ſuffire pour indiquer, relativement à la baſſe, l'eſpece de l'accord, & par conſéquent tous les ſons qui doivent le compoſer. Il y a même un accord qui ſe trouve chiffré en ne le chiffrant point; car ſelon la préciſion des *chiffres* toute note qui n'eſt point chiffrée, ou ne porte aucun accord, ou porte l'accord parfait.

Le *chiffre* qui indique chaque accord, eſt ordinairement celui qui répond au nom de l'accord: ainſi l'accord de ſeconde, ſe *chiffre* 2; celui de ſeptieme 7; celui de ſixte 6, &c. Il y a des accords qui portent un double nom, & qu'on exprime auſſi par un double *chiffre*: tels ſont les accords de ſixte-quarte, de ſixte-quinte, de ſeptieme & ſixte, &c. Quelquefois même on en met trois, ce qui rentre dans l'inconvénient qu'on vouloit éviter; mais comme la compoſition des *chiffres* eſt venue du tems & du hazard, plutôt que d'une étude réfléchie, il n'eſt pas étonnant qu'il s'y trouve des fautes & des contradictions.

Voici une table de tous les *chiffres* pratiqués dans l'accompagnement; ſur quoi l'on obſervera qu'il y a pluſieurs accords qui ſe chiffrent diverſement en différens pays, ou dans le même pays par différens auteurs, ou quelquefois par le même. Nous donnons toutes ces manieres, afin que chacun, pour chiffrer, puiſſe choiſir celle qui lui paroîtra la plus claire; &, pour accompagner, rapporter chaque *chiffre* à l'accord qui lui convient, ſelon la maniere de chiffrer de l'auteur.

Table générale de tous les chiffres de l'accompagnement. On a ajoûté une étoile à ceux qui ſont le plus uſités en France aujourd'hui.

Chiffres.	Noms des Accords.
*	Accord parfait.
8	Idem.
5	Idem.
3	Idem.
5	Idem.
3	
3 ♮ ..	Accord parfait, tierce mineure.
♮ 3 ...	Idem.
* ♮	Idem.
5	Idem.
♮	
3 ♯ ...	Accord parfait, tierce majeure.
♯ 3 ...	Idem.
* ♯	Idem.
5	Idem.
♯	
3 ♮	Accord parfait, tierce naturelle.
♮ 3 ...	Idem.
* ♮	Idem.
5	Idem.
♮	
6	Accord de ſixte.
3	
* 6	Idem.
	Les différentes ſixtes dans cet accord ſe marquent par un accident au *chiffre*, comme les tierces dans l'accord parfait.
* 6	Accord de ſixte-quarte.
4	
6	Idem.
7	
5	Accord de ſeptieme.
3	
7	Idem.
5	

Chiffres. Noms des Accords.

7 ..... Idem.
3 .....
* 7 ..... Idem.
* 7 ..... Septieme avec tierce majeure.
♯ .....
* 7 ..... Avec tierce mineure.
♭ .....
* 7 ..... Avec tierce naturelle.
♮ .....
7 ♭ .... Accord de ſeptieme mineure.
* ♭ 7 ..... Idem.
7 ♯ .... Accord de ſeptieme majeure.
* ♯ 7 .... Idem.
7 ♮ .... De ſeptieme naturelle.
* ♮ 7 .... Idem.
* 7 ..... Septieme avec la quinte fauſſe
♮ .....
7 ..... Idem.
5 ♭.....
* 7 ..... Septieme diminuée.
7 ♭.... Idem.
♭ 7..... Idem.
7 ♭..... Idem.
♮ .....
7 ♭..... Idem.
5 ♭.....
♭ 7..... Idem.
♭ 5.....
7 ♭.....
5 ♭..... Idem.
3 .....
&c.
* ♯ 7..... Septieme ſuperflue.
7 ♯..... Idem.
7 ..... Idem.
7 ..... Idem.
2 .....
7 ♯....
4 ..... Idem.
2 .....
♯ 7 .....
5 .... Idem.
4 ....
2 ....
&c.
7 ♯.... Septieme ſuperflue, avec ſixte mineure.
6 ♭....

Chiffres. Noms des Accords.

* x 7 .... Idem.
♭ 6 ....
x 7 ....
6 ♭.... Idem.
2 ....
x 7 ....
♭ 6 .... Idem.
4 ....
&c.
* 7 ..... Septieme & ſeconde.
2 .....
6 ..... Grande ſixte.
* 5 .....
6 ..... Idem.
* ♮ ..... Fauſſe-quinte.
5 ♭..... Idem.
♭ 5 ..... Idem.
6 ..... Idem.
♭ 5 .....
6 ..... Idem.
5 .....
♮ ..... Fauſſe-quinte & ſixte majeure.
♮ .....
* x 6 .... Idem.
♮ ....
x 6 .... Idem.
♭ 5 ....
6 ♯.... Idem.
5 ♭....
4 ..... Petite ſixte.
3 .....
6 .....
4 ..... Idem.
3 .....
* 6 ..... Idem.
6 ..... Idem.
x 6 ..... Idem, majeure.
x 6 .....
4 ..... Idem.
3 .....
&c.
* x 6 ..... Petite ſixte ſuperflue.
x 6 .....
4 ..... Idem.
3 .....
♯ 6 ..... Idem.
x 6 .....
5 ..... Idem, avec la quinte.
3 .....

Chiffres.	Noms des Accords.
x 6	Idem.
5	
6	
4	Petite-ſixte avec la quarte
3	ſuperflue.
6	
x 4	Idem.
3	
6	Idem.
* x 4	
x 4	Idem.
3	
* 2	Accord de ſeconde.
4	Idem.
2	
6	Idem.
2	
* 5	Seconde & quinte.
2	
6	Triton.
4	
6	Idem.
4 x	
6	Idem.
x 4	
6	Idem.
4	
6	
4	Idem.
2	
4	Idem.
2	
4 x	Idem.
2	
x 4	Idem.
2	
4 x	Idem.
* x 4	Idem.
4	Idem.
4 x	Triton avec tierce mineure.
3 b	
* 4	Idem.
b	
6	
4	Idem.
3 b	
* x 4	Idem.
b	
* x 2	Seconde ſuperflue.

Chiffres.	Noms des Accords.
x 4	Idem.
x 2	
4	Idem.
2	
6	
4	Idem.
2	
&c.	
* 9	Accord de neuvieme.
9	Idem.
5	
9	Idem.
3	
* 9	Neuvieme avec la ſeptieme.
7	
9	
7	Idem.
5	
* 4	Quarte ou onzieme.
5	Idem.
4	
* 4	Quarte & neuvieme.
9	
* 4	Septieme & quarte.
7	
* x 5	Quinte ſuperflue.
5 x	Idem.
x 5	Idem.
9	
x 5	
9	Idem.
7	
* x 5	Quinte ſuperflue & quarte.
b 4	
5 x	Idem.
4	
* 7	Septieme & ſixte.
6	
* 9	Neuvieme & ſixte.
6	

Quelques auteurs avoient introduit l'uſage de couvrir d'un trait toutes les notes de la baſſe qui paſſoient ſous un même accord; c'eſt ainſi que les jolies cantates de M. Clérambault ſont chiffrées: mais cette invention étoit trop commode pour durer; elle montroit auſſi trop clairement à l'œil toutes les ſyncopes d'harmonie. Aujourd'hui quand on ſou-

Digitized by Google

tient le même accord ſous quatre différentes notes de baſſe, ce ſont quatre *chiffres* différens qu'on leur fait porter, de ſorte que l'accompagnateur, induit en erreur, ſe hâte de chercher l'accord même qu'il a ſous la main. Mais c'eſt la mode en France de charger les baſſes d'une confuſion de *chiffres* inutiles : on chiffre tout, juſqu'aux accords les plus évidens, & celui qui met le plus de *chiffres* croit être le plus ſavant. Une baſſe ainſi hériſſée de *chiffres* triviaux rebute l'accompagnateur & lui fait ſouvent négliger les *chiffres* néceſſaires. L'auteur doit ſuppoſer, ce me ſemble, que l'accompagnateur ſait les élémens de l'accompagnement, qu'il ſait placer une ſixte ſur une médiante, une fauſſe quinte ſur une note ſenſible, une ſeptieme ſur une dominante, &c. Il ne doit donc pas chiffrer des accords de cette évidence, à moins qu'il ne faille annoncer un changement de ton. Les *chiffres* ne ſont fait que pour déterminer le choix de l'harmonie dans les cas douteux, ou les choix des ſons dans les accords qu'on ne doit pas remplir. Du reſte, c'eſt très-bien fait d'avoir des baſſes chiffrées exprès pour les écoliers. Il faut que les *chiffres* montrent à ceux-ci l'application des regles ; pour les maitres, il ſuffit d'indiquer les exceptions.

M. Rameau, dans ſa diſſertation ſur les différentes méthodes d'accompagnement, a trouvé un grand nombre de défauts dans les *chiffres* établis. Il a fait voir qu'ils ſont trop nombreux & pourtant inſuffiſans, obſcurs, équivoques ; qu'ils multiplient inutilement les accords, & qu'ils n'en montrent en aucune maniere la liaiſon.

Tous ces défauts viennent d'avoir voulu rapporter les *chiffres* aux notes arbitraires de la baſſe-continue, au lieu de les rapporter immédiatement à l'harmonie fondamentale. La baſſe-continue fait, ſans doute, une partie de l'harmonie ; mais elle n'en fait pas le fondement : cette harmonie eſt indépendante des notes de cette baſſe, & elle a ſon progrès déterminé auquel la baſſe même doit aſſujettir ſa marche. En faiſant dépendre les accords & les *chiffres* qui les annoncent des notes de la baſſe & de leurs différentes marches, on ne montre que des combinaiſons de l'harmonie au lieu d'en montrer la baſe, on multiplie à l'infini le petit nombre des accords fondamentaux, & l'on force, en quelque ſorte, l'accompagnateur de perdre de vue à chaque inſtant la véritable ſucceſſion harmonique.

Après avoir fait de très-bonnes obſervations ſur la méchanique des doigts dans la pratique de l'accompagnement, M. Rameau propoſe de ſubſtituer à nos *chiffres* d'autres *chiffres* beaucoup plus ſimples, qui rendent cet accompagnement tout-à-fait indépendant de la baſſe-continue ; de ſorte que, ſans égard à cette baſſe & même ſans la voir, on accompagneroit ſur les *chiffres* ſeuls avec plus de préciſion qu'on ne peut faire par la méthode établie avec le concours de la baſſe & des *chiffres*.

Les *chiffres* inventés par M. Rameau indiquent deux choſes : 1°. l'harmonie fondamentale dans les accords parfaits, qui n'ont aucune ſucceſſion néceſſaire, mais qui conſtatent toujours le ton : 2°. la ſucceſſion harmonique déterminée par la marche réguliere des doigts dans les accords diſſonnans.

Tout cela ſe fait au moyen de ſept *chiffres* ſeulement. I. Une lettre de la gamme indique le ton, la tonique & ſon accord : ſi l'on paſſe d'un accord parfait à un autre, on change de ton ; c'eſt l'affaire d'une nouvelle lettre. II. Pour paſſer de la tonique à un accord diſſonnant, M. Rameau n'admet que ſix manieres, à chacune deſquelles il aſſigne un caractere particulier, ſavoir :

1. Un x pour l'accord ſenſible : pour la ſeptieme diminuée il ſuffit d'ajoûter un bémol ſous cet x.

2. Un 2 pour l'accord de ſeconde ſur la tonique.

3. Un 7 pour ſon accord de ſeptieme.

4. Cette abréviation *aj.* pour ſa ſixte ajoûtée.

Digitized by

5. Ces deux *chiffres* $\frac{4}{3}$ relatifs à cette tonique pour l'accord qu'il appelle de tierce-quarte, & qui revient à l'accord de neuvieme ſur la ſeconde note.

6. Enfin ce *chiffre* 4 pour l'accord de quarte & quinte ſur la dominante.

III. Un accord diſſonnant eſt ſuivi d'un accord parfait ou d'un autre accord diſſonnant: dans le premier cas, l'accord s'indique par une lettre; le ſecond ſe rapporte à la méchanique des doigts: *v.* DOIGTER. C'eſt un doigt qui doit deſcendre diatoniquement, ou deux, ou trois. On indique cela par autant de points l'un ſur l'autre, qu'il faut deſcendre de doigts. Les doigts qui doivent deſcendre par préférence ſont indiqués par la méchanique; les dièſes ou bémols qu'ils doivent faire ſont connus par le ton ou ſubſtitués dans les *chiffres* aux points correſpondans: ou bien, dans le chromatique & l'enharmonique, on marque une petite ligne inclinée en deſcendant ou en montant depuis le ſigne d'une note connue pour marquer qu'elle doit deſcendre ou monter d'un ſemi-ton. Ainſi tout eſt prévu, & ce petit nombre de ſignes ſuffit pour exprimer toute bonne harmonie poſſible.

On ſent bien qu'il faut ſuppoſer ici que toute diſſonnance ſe ſauve en deſcendant; car s'il y en avoit qui ſe duſſent ſauver en montant, s'il y avoit des marches de doigts aſcendantes dans des accords diſſonnans, les points de M. Rameau ſeroient inſuffiſans pour exprimer cela.

Quelque ſimple que ſoit cette méthode, quelque favorable qu'elle paroiſſe pour la pratique, elle n'a point eu de cours; peut-être a-t-on cru que les *chiffres* de M. Rameau ne corrigeoient un défaut que pour en ſubſtituer un autre: car s'il ſimplifie les ſignes, s'il diminue le nombre des accords, non ſeulement il n'exprime point encore la véritable harmonie fondamentale; mais il rend, de plus, ces ſignes tellement dépendans les uns des autres, que ſi l'on vient à s'égarer ou à ſe diſtraire un inſtant, à prendre un doigt pour un autre, on eſt perdu ſans reſſource; les points ne ſignifient plus rien, plus de moyen de ſe remettre juſqu'à un nouvel accord parfait. Mais avec tant de raiſons de préférence n'a-t-il point fallu d'autres objections encore pour faire rejetter la méthode de M. Rameau? Elle étoit nouvelle; elle étoit propoſée par un homme ſupérieur en génie à tous ſes rivaux: voilà ſa condamnation.

CHIGNAN, *ſaint*; (R), *Géog.*, petite ville de France dans le bas Languedoc, où l'évêque de S. Pons fait ſa réſidence ordinaire avec une abbaye de l'ordre de S. Benoît, qui vaut 4500 livres, à cinq lieues de S. Pons.

CHIGNOLLE, ſ. f. en terme de *Boutonnier*; eſpece de dévidoir à trois ailes diſtantes d'une demi-aune l'une de l'autre, ſur lequel on devide les matieres pour les meſurer: quand je dis *matieres*, j'entends celles qui doivent faire des treſſes. *v.* TRESSES; celles des autres ouvrages n'ayant pas beſoin d'être meſurées. Une aune & demie de trait d'or filé, &c. ne produit jamais qu'une aune de treſſe, ainſi des autres meſures qui diminuent dans les mains de l'ouvrier toujours d'un tiers pour les allées & les venues qu'il leur fait faire avec ſes fuſeaux. *v.* FUSEAUX.

CHIGNON DU COU, (N), *Anat.*, c'eſt la partie poſtérieure du cou. Elle eſt très-ſenſible & recouverte par les cheveux qui tombent deſſus en très-grande quantité. Les dames ont coûtume en France de dégager leur cou de cette forêt de cheveux qui le cachent, & pour cela elles les relevent en pluſieurs plis ſymmétriquement peignés & maſtiqués ſur le derriere de la tête. Elles appellent cela leur *chignon*. Cette méthode de retrouſſer les cheveux leur donne un air coquet & plus piquant, mais eſt peu ſalutaire. Le cou étant à découvert, la moelle épiniere eſt plus expoſée aux impreſſions de l'air & du froid. Peut-être eſt-ce là la cauſe des rhumes de cerveau que nos dames hument, pour ainſi di-

re, au premier inſtant qu'elles entrent dans un air moins échauffé que celui de leurs appartemens.

CHIHIRI, PORT DE CHEER, *ou* SEQUIR, (R), *Géog.*, grande ville maritime d'Aſie, dans l'Arabie Heureuſe, à l'extrémité occidentale du royaume de Fartach. Cette ville ſituée ſur un ſable aride, au bord d'une grande baye, eſt fort grande par la diſtance des maiſons éloignées les unes des autres. Il y a un château & trois ou quatre moſquées. C'eſt le principal port que le roi ait. Ce prince, qui tient ſa cour, la plûpart du tems, à Hadermuid, ville dans les terres, à une journée de *Chihiri*, ſe nomme Sultan-Abdulla, & eſt iſſu des vrais Arabes, de même que ſes ſujets, qui ſont gens ſinceres, doux & bienfaiſants, modeſtes dans leur démarche & dans leurs actions, devôts dans la religion de Mahomet. Les femmes de condition ne vont que maſquées: elles ſont fort laſcives & de belle taille. Les parens ſe font honneur que les étrangers veuillent avoir commerce avec leurs propres filles. Ils vont même les leur offrir pour une très-légere récompenſe lorſqu'elles ſont encore jeunes. Il ſe fait dans cette ville un très-grand commerce. *Long.* 67. *lat.* 14. 20.

CHIKA, (N), *Géog.*, petite province du Chariſme, ſur la rive méridionale du Kheſel, à l'orient du territoire de Touk, & à l'occident du pays d'Ikze-Kumani.

CHIKIANG, (N), *Géog.*, ville de la Chine, dans la province de Huquang, au département de Kingcheu, ſixieme métropole de la province. *Lat.* 30. 50.

CHILAO, (N), *Géog.*, ville d'Aſie, dans la partie occidentale de l'iſle de Ceilan, ſur une riviere du même nom, & à dix lieues de Negombo. Elle eſt ſous la domination des Hollandois.

CHILE. *v.* CHYLE.

CHILÉS & COMBAL, *Géog.*, deux montagnes très-hautes de l'Amérique méridionale, & dont les ſommets ſont couverts de neige. Elles ſont ſituées à près d'un degré de latitude ſeptentrionale, ſur la route de la ville d'Ybarra à Paſto, à quarante lieues de la mer. On les voit de la côte.

CHILCA, (N), *Géog.*, vallée de l'Amérique méridionale, au Pérou, à dix lieues de Lima. Les Incas y avoient anciennement un palais, des jardins, des greniers, & un grand magazin de vivres. Quoique cette vallée ne ſoit arroſée d'aucune riviere, ni d'aucun torrent, elle eſt néanmoins très-fertile en maïs, en arbres fruitiers & en racines bonnes à manger. Cette abondance eſt cauſée en grande partie par l'induſtrie & par le travail des Indiens, qui font de profondes foſſes, dans leſquelles ils ſement leurs maïs, & afin qu'il vienne mieux, ils y mettent des têtes de ſardines, au lieu de fumier: ils ont de ce poiſſon en abondance. Ils creuſent des puits fort profonds, d'où ils tirent l'eau qu'ils boivent.

CHILI, *le*, (R), *Géog.*, grand pays & royaume de l'Amérique méridionale, le long de la mer du ſud. Il eſt borné au nord par Rio Salado, qui le ſépare du Pérou. Les Andes le ſéparent à l'orient du Tucuman, juſqu'à la ſource de la riviere de *Chili*, où commençant à s'élargir conſidérablement par une ligne imaginée qui s'avance vers le ſud-eſt, il s'étend juſqu'à la terre Magellanique, qui le termine au ſud-eſt juſqu'à la mer du Sud. Les Eſpagnols comprennent la terre Magellanique ſous le nom général de *Chili*; mais nous ne parlons ici que du *Chili* proprement dit.

On peut le diviſer en trois parties, ſavoir, deux à l'occident & une à l'orient. Des deux parties occidentales, celle qui eſt le plus au nord eſt l'évêché de ſant Jago, la plus méridionale eſt impériale. La troiſieme qui eſt du côté du levant, porte le nom de *Cuyo*, ou de *Chicuito*, & eſt bornée au couchant par les Andes. Le nom de *Chili* lui vient de la petite riviere de Chili qui le traverſe. Quelques hiſtoriens le font venir du mot indien, *Chili*, qui ſelon eux ſignifie *froid*. Mais cela ne conviendroit

Digitized by Google

point à un pays auſſi tempéré qu'eſt celui-là.

Entre les naturels du pays, il n'y a que ceux qui ſont au ſervice des Eſpagnols, qui ſoient véritablement chrétiens, encore ne le ſont-ils que fort en gros. Les Indiens de la frontiere, ſur-tout le long de la côte, paroiſſent aſſez portés à embraſſer le chriſtianiſme, s'il ne défendoit pas la polygamie & l'yvrognerie. Il y en a même qui ſe ſont baptiſer, mais ils ne peuvent ſe faire violence ſur ces deux articles.

Les Indiens du *Chili*, n'ont parmi eux, ni rois, ni ſouverains. Chaque chef de famille étoit maître chez lui; mais comme ces familles ont augmenté, ces chefs, ſont devenus les ſeigneurs de pluſieurs vaſſaux, qui leur obéiſſent, ſans leur payer aucun tribut. Les Eſpagnols les appellent *Caciques*. Toutes leurs prérogatives conſiſtent à commander en tems de guerre, & à rendre la juſtice; ils ſuccedent à cette dignité par droit d'aîneſſe, & chacun d'eux eſt indépendant de qui que ce ſoit, & maître abſolu de ſon domaine.

Je ne parle pas ſeulement de ceux qui ſont braves, c'eſt-à-dire, indomptés, mais encore de ceux qu'on appelle de *réduction*; car quoique, par un traité de paix, ils aient reconnu le roi d'Eſpagne pour leur roi, ils ne ſont obligés de lui payer d'autre tribut, qu'un ſecours d'hommes pour rétablir ſes fortifications & ſe défendre contre les autres Indiens. On fait monter le nombre de ceux-ci à 1400 ou 1500. Il n'en eſt pas de même de ceux qui ſont ſubjugués qu'on appelle *Yanaconas*. Ceux-là ſont tributaires du roi d'Eſpagne, à qui ils doivent la valeur de dix piaſtres par an, en argent ou en denrées, & ſont encore employés au ſervice des familles Eſpagnoles.

Les formalités de leurs aſſemblées, ſont de porter dans une campagne, beaucoup de boiſſon; & quand ils ont commencé à boire, le plus ancien, ou celui qui par quelqu'autre titre doit haranguer les autres, prend la parole pour expoſer ce dont il s'agit, & dit ſon ſentiment avec beaucoup de force, après quoi la pluralité des voix fait la délibération.

Leurs armes ordinaires ſont des piques & des lances qu'ils jettent avec une extrême adreſſe; pluſieurs ont des hallebardes qu'ils ont priſes des Eſpagnols; ils ont auſſi des haches & des ſabres qu'ils achetent d'eux. Ils ſe ſervent auſſi, mais plus rarement, de dards, de fléches, de maſſues, de frondes & de laqs de cuir, qu'ils manient ſi adroitement, qu'ils enlacent un cheval à la courſe par telle partie qu'ils veulent.

Leur maniere de combattre eſt de former des eſcadrons, par files de quatre-vingt ou cent hommes, armés les uns de piques & les autres de fléches, entremêlés; quand les premiers ſont forcés, ils ſe ſuccédent les uns aux autres ſi vîte, qu'il ne paroît pas qu'ils aient été rompus.

Les fêtes qu'ils ſe donnent, conſiſtent en une yvrognerie & une crapule qui les portent aux plus horribles violences. Ils chantent, danſent à leur maniere, & boivent jour & nuit juſqu'à ce qu'ils aient épuiſé la proviſion de chicha qu'ils ont apportée. C'eſt une boiſſon dont la compoſition fait bondir le cœur, & dont ils ſont pourtant leurs délices. Quelques-uns meurent de ces excès.

Leur nourriture ordinaire, chez eux, eſt de pommes de terre ou topinambous, qu'ils appellent *papas*, d'un goût aſſez inſipide; du maïs en épi, ſimplement bouilli ou rôti; de la chair de cheval & de mulet, & preſque jamais de bœuf, qui leur fait mal au ventre, à ce qu'ils diſent.

Leur couleur naturelle eſt baſannée, tirant à celle du cuivre rouge, en cela différente de celle des mulâtres, qui proviennent d'un mêlange d'un blanc & d'une négreſſe. Cette couleur eſt générale dans tout le continent de l'Amérique, tant méridionale que ſeptentrionale.

Les Indiens du *Chili* ſont de bonne taille; ils ont les membres gros, l'eſto-

mac & le viſage larges, ſans barbe, peu agréables, les cheveux gros comme du crin & plats, en quoi ils différent encore des noirs, & des mulâtres. Ils les ont ordinairement noirs ; & il eſt rare d'en trouver qui tirent ſur le blond.

La maniere de s'habiller des Indiens du *Chili*, eſt ſi ſimple qu'à peine ſont-ils couverts; ils ont une chemiſette qui leur va à la ceinture, fermée de maniere qu'il n'y a que le paſſage de la tête & d'un bras pour la mettre : ils l'appellent *macun*; une culote ouverte tout le long des cuiſſes, leur couvre à peine leur nudité. Par deſſus tout, en tems de pluie, ou pour ſe mettre en habit décent, ils ont une eſpece de manteau carré-long comme un tapis de table ſans aucune façon, au milieu duquel eſt une fente par où ils paſſent la tête; ſur le corps il fait à peu près l'effet d'une dalmatique. Ils ont ordinairement la tête & les jambes nues; mais quand la néceſſité ou la bienſéance les oblige de ſe couvrir, ils ont un bonnet d'où pend un collet qui ſe rabat ſur les épaules, & une eſpece de brodequin ou de gamache de laine aux jambes, ils ſe couvrent fort peu les pieds, à moins qu'ils ne ſoient parmi des pierres: alors ils ſe font des ſandales de courroie ou de jonc appellées *ojata*.

Leur logement n'eſt jamais qu'une cabane de branches d'arbres, auſſi grande qu'il faut pour mettre à couvert une famille raſſemblée. Comme il n'y a qu'un petit coffre & des peaux de mouton pour ſe coucher, il ne leur faut pas beaucoup de place. Ils n'ont pas l'uſage des clefs pour cacher ce qui leur appartient, la fidélité chez eux eſt religieuſement gardée; mais chez les Eſpagnols, ils ne ſont pas ſi ſcrupuleux, particuliérement les Puelches, qui ſont d'adroits voleurs.

Pour tenir un compte de leurs troupeaux, & conſerver la mémoire de leurs affaires particulieres, ils ont recours à certains nœuds de laine, qui, par la variété des couleurs & des replis, leur tiennent lieu de caracteres d'écriture. La connoiſſance de ces nœuds qu'ils appellent *quipos*, eſt une ſcience & un ſecret que les peres ne révelent à leurs enfans que lorſqu'ils ſe croient à la fin de leurs jours; & comme il arrive aſſez ſouvent, que faute d'eſprit, ils n'en comprennent pas le myſtere, ces ſortes de nœuds leur deviennent un ſujet d'erreur, & leur ſont de peu d'uſage. Pour ſuppléer au défaut de l'écriture ils chargent ceux qui ont une heureuſe mémoire d'apprendre l'hiſtoire du pays, & de la réciter aux autres. C'eſt ainſi qu'ils conſervent le ſouvenir de leurs anciennes inimitiés avec les Eſpagnols. Leurs pertes ne ſervent qu'à perpétuer leur haine; mais les avantages qu'ils ont remportés depuis ſur ces étrangers, en leur enlevant cinq villes qu'ils avoient bâties ſur leurs terres, raniment leur fierté, & leur font ſouhaiter une occaſion de regagner ſur eux un plus grand eſpace de terrein. Néanmoins ils ſavent diſſimuler, & font commerce avec eux de bœufs, de chevres & de mulets, les reçoivent chez eux, & les regalent comme amis.

Le commerce des Eſpagnols, chez les Puelches, nations d'Indiens indomptés qui habitent les montagnes de la Cordilere, ſe fait d'une façon ſinguliere. On ſe préſente au Cacique du lieu, ſans rien dire; lui, prenant la parole, dit au marchand, *eſt-tu venu?* à quoi l'autre ayant répondu, *Je ſuis venu. Que m'apportes-tu? Je t'apporte du vin*, article néceſſaire, *& telle choſe.* A ces mots le Cacique ne manque pas de dire: *Sois le bien venu*, il lui donne un logement près de ſa cabane, où les enfans & les femmes vont chacun lui demander un préſent qu'il leur faut faire, quelque petit qu'il ſoit. En même tems le Cacique fait avertir, avec une trompe, ſes ſujets diſperſés, pour leur donner avis de l'arrivée d'un marchand avec qui ils peuvent traiter.

La terre eſt très-fertile, & ſi facile à labourer, qu'on ne fait que la gratter avec une charrue faite le plus ſouvent d'une ſeule branche d'arbre crochue tirée par deux bœufs; & quoique le grain ſoit à peine couvert, il ne rend guere moins

moins du centuple. Les Eſpagnols du *Chili*, ne cultivent pas les vignes avec plus de ſoin pour avoir du bon vin; comme ils ne ſavent pas verniſſer les botiches, c'eſt-à-dire les cruches de terre dans leſquelles ils le mettent, ils ſont obligés de les enduire d'un goudron lequel joint au goût des peaux de boucs dans leſquelles ils le tranſportent, lui donne un goût d'amertume comme celui de la thériaque, & une odeur auxquels on ne s'accoûtume qu'avec un peu de peine.

Le *Chili* eſt riche en mines, & même il y a des endroits, comme celui qu'on appelle *la eſtancia del rey*, où on tire, par le lavage, des pepites ou morceaux d'or pur très-conſidérables; il s'en eſt trouvé de huit, de dix marcs de très-haut aloi. On en tiroit beaucoup autrefois à Angol; & ſi le pays étoit plus peuplé, ou que les habitans fuſſent plus laborieux, on en tireroit en mille endroits, où l'on eſt perſuadé qu'il y a de bons *lavaderos*, c'eſt-à-dire, des terres d'où on le tire, en les lavant par le ſeul ſecours de l'eau.

CHILI, (R), *Géog.*, riviere de l'Amérique méridionale, dans le royaume de même nom. Elle a deux ſources dans les Andes, qui après s'être jointes, forment une ſeule riviere; mais ſe ſéparant en pluſieurs branches, qui ſe communiquent leurs eaux par diverſes coupures, elles les réunit auprès de Quillota, & coulant dans un même lit, elle va ſe jetter dans la mer du Sud, entre le port de Quintero & celui de Valparaiſo; les gens de mer l'appellent auſſi la riviere d'*Aroncagua*, du nom d'un bourg voiſin.

CHILIADE, ſ. f., aſſemblage de pluſieurs choſes qu'on compte par mille: ainſi mille ans s'appelloient un *chiliade d'années*, du grec χιλιας, *mille*.

CHILIARQUE, officier qui chez les Grecs commandoit un corps de mille hommes. Ce mot eſt compoſé de χιλιας, *mille*, & de αρχη, *imperium*.

CHILIASTES, ſ. m. pl., *Théol.*, c'eſt-à-dire, *millenaires*. *v.* MILLENAIRES.

CHILIDOQUE, (N), *Anat.* On donne ce nom au canal thoracique. Il eſt compoſé de deux termes, dont l'un ſignifie *conduit*, & l'autre *chyle*, comme qui diroit, conduit du chyle. *v.* THORACIQUE.

CHILIOGONE, ſ. m., *Géom.*, c'eſt une figure plane & réguliere de mille côtés, & d'autant d'angles. Quoique l'œil ne puiſſe pas s'en former une image diſtincte, nous pouvons néanmoins en avoir une idée claire dans l'eſprit, & démontrer aiſément que la ſomme de tous ſes angles eſt égale à 1996 angles droits: car les angles internes de toute figure plane ſont égaux à deux fois autant d'angles droits moins quatre, que la figure a de côtés: ce qui ſe peut démontrer aiſément en partageant la figure en autant de triangles qu'elle a de côtés. Ces triangles auront chacun pour baſe un côté de la figure, & leur ſommet commun ſera dans un point placé au dedans de la figure. *v.* TRIANGLE.

CHILIOMBE, (N), *Myth.*, ſacrifice de mille bœufs. Dans les grandes victoires ou dans les grandes calamités, on immoloit quelquefois juſqu'à mille bœufs, ce qui étoit pourtant très-rare.

CHILKOQUIPALTOTOLT, (N), ſ. m., *Hiſt. Nat. Ornith.*, oiſeau d'Amérique, qui, ſelon Ray, a la grandeur d'un merle, la tête noire, le bec noir & azuré, les jambes vertes, & le plumage nuancé de blanc, de jaune, de verd & de noir.

CHILLAN, *Géog.*, ville de l'Amérique méridionale au royaume de Chili, ſur la riviere de Nubbe, près de laquelle il y a un volcan.

CHILLER, (N), *Fauc. Chiller* l'épervier, c'eſt lui coudre les paupieres vers le bec, afin qu'il ne puiſſe voir que ſur les côtés.

CHILLINGWORT, *Guillaume*, (N), *Hiſt. Litt.*, né à Oxford en 1602, conſacra ſes talens à la controverſe. Les miſſionnaires jéſuites qui allerent en Angleterre ſous le regne de Jacques I. & de Charles I, lutterent contre lui. Jean-Fisher, le plus célebre de ces athletes ſa-

crés, lui fit embraſſer la religion catholique. Laud, évêque de Londres, fâché que les ennemis de l'égliſe anglicane euſſent fait cette conquête, tâcha de ramener le nouveau proſelite, qui, après avoir fait un voyage à Douai, reconnut ſa faute, & rentra dans ſon ancienne communion. Alors les catholiques lancerent vingt écrits contre lui. *Chillingworth* leur répondit en 1637, par ſon ouvrage traduit en françois ſous ce titre: *La religion proteſtante voie ſure pour le ſalut*, en 3 vol. *in*-12. Cet ouvrage, modele de logique, ſelon Locke, a paru plus ſolide aux proteſtans qu'aux catholiques, mais les uns & les autres ont été forcés d'avouer qu'il y a de la netteté dans le ſtyle, de la force dans le raiſonnement & de l'érudition dans les autorités que l'auteur raſſemble. Il avoit formé ſon eſprit par l'étude de la géométrie. Il excelloit autant dans les mathématiques que dans la théologie. Il fit même la fonction d'ingénieur au ſiege de Glocester en 1643. Il ſe trouva à la priſe du château d'Arundel, où il fut fait priſonnier. On le conduiſit à Chicheſter, où il mourut en 1644. Sa réputation étoit celle d'un écrivain laborieux & d'un citoyen zélé. On a de lui pluſieurs ouvrages, outre celui que nous avons cité; c'eſt le ſeul qu'on ait traduit en françois.

CHILMANENSE OPPIDUM, (N), *Géog.*, ancienne ville de l'Afrique proprement dite.

CHILMEAD, *Edmond*, (N), *Hiſt. Litt.*, ſavant Anglois, né dans le comté de Glocester, chapelain de l'égliſe de Chriſt à Oxford, fut chaſſé de ce poſte en 1648, à cauſe de ſa fidélité pour le roi Charles I. Retiré à Londres il y ſubſiſta de la muſique, & y mourut en 1654. On a de lui pluſieurs ouvrages, parmi leſquels il y a beaucoup de traductions de livres latins, françois & italiens. On lui doit encore le *Catalogue* des manuſcrits grecs de la bibliotheque Bodleienne; mais ce catalogue que l'on dit exact & bien fait, eſt demeuré manuſcrit.

CHILMINAR *ou* CHELMINAR, ſ. m., *Hiſt. Anc. & Archit.*, les plus belles & les plus magnifiques ruines qui nous reſtent de l'antiquité: ce ſont celles en partie de ce fameux palais de Perſepolis, auquel Alexandre étant ivre mit le feu par complaiſance pour la courtiſane Thais. *v.* RUINES. Les voyageurs & les hiſtoriens ont donné des deſcriptions fort circonſtanciées des *chilminars*, entr'autres Gratias de Sylva, Figueroa, Pietro della Valle, Chardin, & Lebrun. On y voit, diſent quelques-uns, les reſtes de près de quatre-vingt colonnes, dont les fragmens ont au moins ſix pieds de haut; mais il n'y en a que dix-neuf qu'on puiſſe dire entieres, avec une autre iſolée & éloignée d'environ cinquante pas. Ils ajoûtent que quatre-vingts-quinze marches montent au premier étage du palais; qu'elles ſont taillées dans le roc, à qui une roche de marbre noir fort dur ſert de fondations; que l'entrée du palais a environ vingt pieds de large, & que d'un côté eſt la figure d'un éléphant, & de l'autre celle d'un rhinoceros haut de trente pieds, ſculptés en marbre: après avoir paſſé cette entrée, on rencontre quantité de fragmens de colonnes de marbre blanc, dont les reſtes précieux donnent à connoître la magnificence de l'ouvrage entier; & on y voit quelques inſcriptions gravées de caracteres d'une figure extraordinaire, qui reſſemblent à des triangles ou à des pyramides. Ce monument ſert à préſent de retraite aux bêtes farouches & aux oiſeaux de proie; ce qui n'a pas empêché Lebrun, par une curioſité qui lui étoit naturelle, d'entreprendre le voyage de Perſe dans le deſſein d'y voir les reſtes de ce ſomptueux édifice.

CHILOE *ou* CHILOA, (R), *Géog.*, iſle de l'Amérique méridionale, dans la mer du Sud, ſur la côte du Chili, dans ſa partie la plus méridionale, où elle a pour bornes, ainſi que le Chili, la riviere de Sinfondo, au nord, le détroit d'Orſono, & à l'orient, le lac ou mer d'Aneud. Elle a environ cinquante lieues de long & ſept de large. La côte eſt fort

Digitized by Google

orageuſe, ſur-tout dans le mois de Mars, tems auquel l'hyver y commence. Autour de cette iſle il y en a environ quarante autres plus petites, qu'on appelle les *iſles de Chiloé*. Vers l'an 1712, les Indiens de *Chiloé* ſe révolterent contre les Eſpagnols: ils en tuerent treize ou quatorze & une femme. Ceux-ci les vangerent en tuant environ deux cens Indiens, & rétablirent par-là leur crédit & leur autorité. Les Eſpagnols n'ont dans cette iſle que le petit fort de Chacao, qui n'eſt guere bien pourvu de munitions de guerre. Caſtro, qui en eſt la capitale, eſt comparée pour les forces à celle de la Conception. Cette iſle, ſi on en excepte le vin, produit tous les rafraîchiſſemens & les vivres néceſſaires; on en tire même beaucoup d'ambre gris.

CHILON, (N), *Hiſt. Litt.*, l'un des ſept ſages de la Grece, Éphore de Sparte, vers l'an 556 avant J. C. répondit à quelqu'un qui lui demandoit ce qu'il y avoit de plus difficile; *Taire un ſecret, bien employer ſon tems, & ſupporter les injures.* Il avoit coutume de dire, que comme les pierres de touche ſervent à éprouver l'or, de même l'or répandu parmi les hommes, étoit la pierre de touche des gens de bien & des méchans. Periandre lui ayant écrit qu'il alloit ſe mettre à la tête d'une armée, & qu'il étoit prêt de ſortir de ſon pays pour entrer dans le pays ennemi, il lui répondit, qu'il ſe mit en ſureté chez lui, au lieu d'aller troubler les autres, & qu'un tyran devoit ſe croire heureux, lorſqu'il ne finiſſoit ſes jours ni par le fer, ni par le poiſon. C'eſt lui qui fit graver, en lettres d'or, ces maximes au temple de Delphes: *Connois-toi toi-même, & ne deſire rien de trop avantageux.* On dit qu'il mourut à Olympie, en embraſſant ſon fils qui avoit remporté le prix du ceſte aux jeux olympiques.

CHILON, (N), *Myth.*, un des héros de la Grece, à qui on éleva des monumens héroïques.

CHILONGO, (R), *Géog.*, province d'Afrique, dans la baſſe Ethiopie; elle s'étend depuis les confins de celle de Majumba, juſques ſur le bord ſeptentrional de la riviere de Quila. C'étoit autrefois un royaume particulier; mais le roi de Lovango ſe l'eſt rendu tributaire; cependant les habitans ont conſervé leurs privileges; & quand leur gouverneur eſt mort, ils en éliſent un autre ſans conſulter le prince.

CHILTERN, (N), *Géog.*, chaîne de collines de craye, qui s'étend en Angleterre de l'orient à l'occident de la province de Buckingham. (D. G.)

CHILTOTOLT, (N), ſ. m., *Hiſt. Nat. Ornith.*, oiſeau d'Amérique, qui a, ſelon Seba, le bec jaune, la tête, le dos & la queue d'un rouge obſcur, & le reſte du plumage jaune, nuancé d'un beau verd.

CHIMA *ou* KIMAH, (N), *Aſtron.*, nom hébreu d'une conſtellation que l'on croit être les pleïades, quoique la vulgate rende ce mot par trois noms différens, des *Hyades*, des *Pleïades* & d'*Arcturus*. Voyez M. Goguet, *de l'origine des loix*, T. I. p. 396 *in* 4°., & M. Coſtard qui croit que *chima* ſignifie *la conſtellation d'orion. The Hiſtory of Aſtronomy*, p. 49. (D. L.)

CHIMARRE, (N), *Géog.*, riviere du pays d'Argos, entre celle d'Eraſine & le bourg maritime de Lerne, ſelon Pauſanias.

CHIMAVONTAM, (N), *Géog.*, montagne d'Aſie, qui borne au midi, le petit Thibet; c'eſt une partie du mont Imaus, & où le Gange prend ſa ſource.

CHIMAY, (R), *Géog.*, petite ville des Pays-Bas, dans le Haynaut françois, ſur la riviere de Blanche-Eau: elle a le titre de pairie, & elle eſt la capitale d'une principauté de ſon nom, appartenant à la maiſon de Hennin. L'on trouve dans cette ville une égliſe chapitrale: les Eſpagnols céderent cette place aux François l'an 1684. *Long.* 21. 17. *lat.* 50. 30. (D. G.)

CHIMBO-RACO, ſ. m., *Géog.*, l'une des plus groſſes montagnes du monde, & vraiſemblablement la plus haute. Elle fait partie de la Cordeliere des An-

des. Elle eſt ſituée par un degré & demi de latitude auſtrale près de Riobamba, dans la province de Quito au Pérou, à cinquante lieues, à l'eſt, du cap ſan-Lorenzo. On la voit en mer du golfe de Guayaguil, à plus de 60 lieues de diſtance: elle a trois mille deux cens vingt toiſes au-deſſus du niveau de la mer. La partie ſupérieure eſt toujours couverte de neige, & inacceſſible à huit cens toiſes de hauteur perpendiculaire. En 1738 MM. Bouguer & de la Condamine, de l'académie des ſciences de Paris, y firent au pied de la neige permanente des expériences pour reconnoitre ſi un fil à-plomb étoit détourné de la ligne verticale par l'action de la maſſe de la montagne ſur ce même fil. La quantité moyenne tirée d'un grand nombre d'obſervations donna ſept à huit ſecondes pour la déviation du fil vers l'axe de la montagne; quantité qui devroit être beaucoup plus conſidérable dans les principes de Newton, ſi la montagne étoit de la même denſité intérieurement qu'au dehors: mais il y a beaucoup d'apparence qu'elle eſt remplie de grandes cavités, ſi, comme la tradition du pays le porte, elle a été autrefois volcan, & qu'on y voye encore aujourd'hui des bouches & des traces de ſon éruption. *Chimbo-raco* eſt ainſi nommé d'un bourg voiſin appellé *Chimbo*, qui veut dire *paſſage*, & en effet on y paſſe une riviere, & de *raco*, qui ſignifie *neige*, dans l'ancienne langue *Quetchoa* ou des Jacas. *v.* ATTRACTION *des montagnes*.

Carguai-raco, volcan écroulé en 1698, & dont les neiges fondues cauſerent une grande inondation, eſt un prolongement de *Chimbo-raco* vers le nord. Il n'y a plus que les pointes de ſon ſommet qui ſoient couvertes de neige, & ſa hauteur n'eſt plus que de deux mille quatre cens cinquante toiſes.

CHIMELNICK, (N), *Géog.*, ville de Pologne, dans la Podolie, & dans le palatinat de Braclaw. (D. G.)

CHIMERA, (R), *Géog.*, ancienne forteresse de Turquie dans l'Albanie, dans la Canina, capitale du territoire de même nom, qui comprend une chaîne de montagnes, dont la plupart des habitans, appellés *Chimeriots*, ſont corſaires. *v.* CHIMERIOTS. La ville eſt ſur un rocher près la mer, à ſix lieues de l'iſle de Corfou, & quinze, ſud-eſt, de Valona. *Long.* 37. 43. *lat.* 40. 10.

CHIMERE, ſ. f., *Myth.*, monſtre fabuleux qui, ſelon les poëtes, avoit la tête & le cou d'un lion, le corps d'une chevre, & la queue d'un dragon, & qui vomiſſoit des tourbillons de flamme & de feu. Bellérophon monté ſur le cheval Pégaſe combattit ce monſtre & le vainquit.

Le fondement de cette fable eſt qu'il y avoit autrefois en Lycie une montagne dont le ſommet étoit déſert, & habité ſeulement par des lions: le milieu rempli de chevres ſauvages, & le pied marécageux, plein de ſerpens; ce qui a fait dire à Ovide:

Mediis in partibus hircum,
Pectus & ora leæ, caudam ſerpentis habebat.

Bellérophon donna la chaſſe à ces animaux, en nettoya le pays, & rendit utiles les pâturages qu'ils infeſtoient auparavant; ce qui a fait dire qu'il avoit vaincu la *chimere*. D'autres prétendent que cette montagne étoit un volcan; & Pline même aſſure que le feu qui en ſortoit s'allumoit avec de l'eau, & ne s'éteignoit qu'avec de la terre ou du fumier; que Bellérophon trouva le moyen de la rendre habitable; d'où les poetes ont pris occaſion de le chanter comme vainqueur de la *chimere*.

M. Freret donne une autre explication à cette fable: il prétend que par la *chimere* il faut entendre des vaiſſeaux de pyrates Solymes qui ravageoient les côtes de la Lycie, & qui portoient à leurs proues des figures de boucs, de lions & de ſerpens; que Bellérophon monté ſur une galere qui portoit auſſi à ſa proue la figure d'un cheval, défit ces brigands.

Et ſelon M. Pluche, dans l'*hiſtoire du ciel*, cette *chimere* compoſée d'une tête de lion, d'un corps de chevre, & d'une

Digitized by Google

queue de ſerpent, n'étoit autre choſe que la marque ou l'annonce du tems où l'on faiſoit les tranſports de bled & de vin, ſavoir, depuis l'entrée du ſoleil dans le ſigne du lion, juſqu'à ſon entrée dans celui du capricorne. Cette annonce de proviſions néceſſaire étoit agréable aux Lyciens, que les mauvaiſes nourritures & la ſtérilité de leur pays obligeoient de recourir à l'étranger. Bellérophon & ſon cheval aîlé, ajoûte-t-il, ne ſont qu'une barque, ou le ſecours de la navigation qui apportoit à la colonie Lycienne des rafraîchiſſemens & des nourritures ſaines.

CHIMERE, (N), *Hiſt. Nat.*, *chimæra*. M. Linné a donné ce nom à un genre nouveau d'animaux marins, de l'ordre des amphibies nageans, qu'il diſtingue des autres genres & en particulier de celui des chiens de mer, parce qu'ils n'ont qu'une ouverture de chaque côté pour la reſpiration, placée ſous le cou & partagée en quatre: la levre ſupérieure fendue en trois lobes, & deux dents inciſives à chaque machoire. Cet auteur en indique deux eſpeces.

1. *Chimæra roſtro ſubtus pliris pertuſis.* C'eſt le *galeus* de Cluſius, *exot.* tab. 137. Voyez Linn. *muſ. ad frid.* 1. p. 53. t. 25.

2. *Chimæra roſtro ſubtus labro inflexo lævi.* C'eſt le *callorynchus* de Gronovius, *muſ. n.* 130. *t.* 4. (D.)

CHIMERIOTS *ou* CHIMARIOTS, (N), *Géog.*, peuple de l'Albanie, qui habite le mont de la Chimera. Ces montagnards ſont rudes & ſauvages, & ſi grands voleurs, qu'encore qu'ils ſe diſent chrétiens, ils n'épargnent perſonne quand ils trouvent occaſion de voler. Ils portent ordinairement des arcs avec des fleches, & des frondes pour combattre de loin; & quand ils approchent de leurs ennemis ils ſe ſervent de pertuiſanes & de certaines haches d'armes à deux pointes. C'eſt de ces *Chimeriots* que ſont iſſus les Molaques, les Uſokes, les Aidons & les Martaloſſes, tous gens indomptés & endurcis à la peine, & d'une ſi grande agilité, qu'ils courent nuds pieds comme les daims, ſur les montagnes & dans les vallées.

CHIMIE, *v.* CHYMIE.

CHIMO, (N), *Géog.*, vallée de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, au gouvernement de Lima, à quatre lieues de celle de Chacama. Anciennement les rois du Perou s'y plaiſoient beaucoup, ce qu'on reconnoît par les ruines des palais & par les marques de leurs jardins. La ville de Truxillo eſt bâtie dans cette vallée.

CHIN, *Géog.*, ville de la Chine, dans la province de Honan. *Lat.* 34. 48.

CHIN, (N), *Géog.*, forteresſe de la Chine, dans la province de Suchuen, au département de Cienguei, premiere forteresſe de la province. *Lat.* 28. 44.

CHINAY *ou* CHINEY, *ou* CINEY, (R), *Géog.*, petite, mais ancienne ville d'Allemagne, en Weſtphalie, & dans l'évêché de Liege, au pays de Condroz: elle étoit autrefois de la dépendance de Hui, mais l'évêque Erhard qui l'en affranchit, lui donna une juriſdiction en propre. (D. G.)

CHINCA, (N), *Géog.*, vallée de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, à ſix lieues de celle de Luxaguana. Elle eſt grande, agréable & fort renommée par tout le royaume. Elle eſt toute couverte d'arbres, ſur-tout de fruitiers, tant domeſtiques qu'apportés d'Eſpagne, & produit du froment en quantité. Les vignes que les Eſpagnols y ont plantées, y viennent fort bien. Le terroir de cette vallée eſt champêtre, & nourrit un grand nombre de brebis.

CHINCAPIN. *v.* CHATAIGNIER *de Virginie*.

CHINCHEU, (N), *Géog.*, ville de la Chine, dans la province de Huquang, dont elle eſt la ſeconde entre les grandes cités, aux confins de la province de Quanton. Elle eſt ſituée entre deux rivieres. Son territoire eſt rempli de montagnes qu'on ne laiſſe pas de cultiver. La ville eſt fort peuplée & aſſez belle. *Lat.* 26. 30.

CHINCHIAN, (R), *Géog.*, ville de

la Chine, dans la province de Junnan, dont elle eſt la cinquieme métropole. Elle a été fondée par la famille de Han. Son territoire n'eſt pas grand, mais il eſt fort agréable, entrecoupé de lacs & de rivieres. La ville eſt aſſez grande & fameuſe. Elle a preſque tout en abondance, ſur-tout le poiſſon. On y fait de très-belles tapiſſeries de ſoie & de coton. *Lat.* 24. 29.

CHINCHIAN, (R), *Géog.*, ville de la Chine, dans la province de Kiungnan, ou de Nanquin, dont elle eſt la ſixieme métropole. Elle eſt au bord du Kiang, & à l'orient du canal artificiel qui communique à ce fleuve; de l'autre côté de ce canal, elle a un fauxbourg, qui n'eſt ni moins grand ni moins peuplé que la ville même, autour de laquelle ſont des collines fort agréables, où l'on voit de grandes & magnifiques pagodes. Les médecins de cette ville paſſent pour les plus habiles de la Chine. Il s'y fait un très-grand commerce, & les pays d'alentour abondent en ceriſiers. *Long.* 137. *lat.* 30. 6.

CHINCHILLA, (N), *Géog.*, petite ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, ſur un rocher eſcarpé de tous côtés, ce qui la rend extrêmement forte.

CHINCHIN-TALAR, (R), *Géog.*, province d'Aſie, dans la grande Tartarie, entre celles de Camul & de Suchur. Elle confine au déſert du côté du nord, & a ſeize journées de chemin en ſa longueur. Elle a des villes & des châteaux en quantité. Le peuple y eſt partagé en trois ſortes de religions; ſavoir, des chrétiens Neſtoriens en petit nombre, des mahométans & des idolâtres. On y voit un minéral ſingulier, appellé par quelques-uns *ſalamandre*. Ce minéral eſt plein de filets qui reſſemblent à de la laine, qui après toutes préparations faites, ſont propres à faire des étoffes qui ont la qualité d'être incombuſtibles.

CHINCHIPE, (N), *Géog.*, riviere de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Quito. Elle prend ſa ſource au Sud, & va ſe rendre dans la riviere des Amazones, deux lieues au deſſous de Jaen.

CHINCILLA, (N), *Hiſt. Nat.*, petit animal du Pérou, de la groſſeur d'un de nos chats. Il eſt blanc ſur le dos & noir ſur les flancs, avec la tête toute noire, à l'exception d'une bande blanche qui s'étend depuis le chignon juſqu'au chanfrein du nez; la queue eſt très-touffue & fournie de très-longs poils blancs, mêlés d'un peu de noir. On fait cas dans la pelleterie de cet animal.

CHINE, *la*, (R), *Géog.*, grand empire d'Aſie, dans la partie la plus orientale de notre continent. Ce pays étoit autrefois connu ſous le nom de *Sino* & de *Seres*. Il n'y a jamais eu d'empire qui ait duré ſi long-tems. On convient qu'il ſubſiſte depuis plus de 4000 ans. L'*Hiſtoire Chinoiſe* en fait remonter l'origine bien plus haut. Il y a apparence que les enfans ou les petits fils de Noé, ſe répandirent dans l'Aſie, & pénétrerent juſques dans la partie de la *Chine*, qui eſt la plus occidentale, où ils vécurent d'abord errans & vagabons.

Les Chinois en donnant à leur pays la figure quarrée, prétendent qu'il eſt auſſi large que long; mais ſelon les meilleures obſervations des Européens, il eſt de figure ovale. Il s'étend depuis la fortereſſe de Cai-pim, dans la province de Pekin, au 41ᵉ degré de latitude, juſqu'à la pointe méridionale de l'iſle de Hainan, au 18ᵉ degré, & ainſi occupe 23 degrés du nord au ſud. Sa plus grande longueur ſe prend de ſa frontiere au nord-eſt de Xai-Yven, dans la province de Léaotoun, juſqu'à la derniere ville de la province de Youn-nau, & alors elle eſt de 750 lieues françoiſes, ſur 500 de large, en prenant ſa plus grande largeur depuis Tam-Chan, place la plus orientale de la province de Léaotoun, ſur les frontieres de la Corée, juſqu'à Toum-Tim, dans la partie occidentale de la province de Xenſi.

Cet empire eſt borné à l'orient, par la mer Orientale, au ſeptentrion, par une longue muraille qui le ſépare de la Tar-

Digitized by Google

tarie; à l'occident par de hautes montagnes & des déſerts de ſable; & au midi par l'Océan méridional, & les royaumes de Tunquin, de Cochinchine, de Lao, & autres. Il eſt diviſé en quinze provinces, qui pour leur grandeur, leurs richeſſes & leur fertilité, peuvent être appellées de grands royaumes plutôt que des provinces, auxquelles il faut ajoûter le Léaotoun, pays qui ne céde pas à une province. On trouve ce pays avec ſix provinces, ſur la mer Orientale & ſur la mer Méridionale; il y en a ſix autres, qui ſont dans le milieu des terres; & trois à l'occident, qui ſont ſéparées du reſte de l'Aſie par de très-hautes montagnes. On les nomme *Pekin*, *Nankin*, que l'on appelle préſentement *Kiam-Nan*, *Xanſi*, *Xanton*, *Honan*, *Xenſi*, *Chekian*, *Kianſi*, *Huquam*, *Suchuen*, *Fokien*, *Quanton*, *Quanſi*, *Yun-Nan*, *Quei-Cheou*, & le pays de *Léaotoum*, qui mériteroit le nom de province. Mais les Chinois le mettent ſous la province de Xanton. Les provinces des frontieres ſont, *Pekin*, *Xanſi*, *Xenſi*, *Suchuen*, *Yun-Nan* & *Quanſi*. Il y a encore pluſieurs iſles qui dépendent de la *Chine*, comme la grande & petite Licon-Kieou, Tajuam, que les Portugais appellent *Formoſa*, *Hainan*, *Piamxan*, ſur la pointe méridionale de laquelle Macao eſt ſituée, & une infinité d'autres, tant habitées que déſertes.

On compte dans ce grand empire 4402 villes murées, qui ſont diviſées en deux claſſes, les civiles & les militaires. Dans la claſſe des civiles, il y en a 2045, ſavoir, 175 cités du premier rang, que les Chinois appellent *Fu*; 274 du ſecond, appellées *Cheu*; 1288 appellées *Cien*; 205 hôtels royaux appellés *Ye*; & 103 corps de garde ou hôtelleries royales du ſecond ordre, qu'on appelle *Cham-Chin*.

On comprend dans les villes de l'empire, celles qui ſont ſituées dans les provinces de Yunnan, de Queicheu, de Quanſi & de Sucheu, & qui ne payent aucun tribut, mais obéiſſent à des princes & ſeigneurs particuliers qui ſont abſolus. Ces villes, pour la plupart, ſont ſi bien environnées de hautes montagnes & de rochers eſcarpés, qu'il ſemble que la nature ſe ſoit étudiée à les fortifier; & l'on voit entre ces montagnes des plaines & des campagnes de pluſieurs journées de chemin, où l'on trouve des villes du premier & ſecond rang, & beaucoup de villages. Les Chinois appellent ces ſeigneurs *Touſous* ou *Touquons*, c'eſt-à-dire, mandarins du pays.

Comme la *Chine* eſt fort étendue, la nature des terres en eſt différente, ſelon leur ſituation particuliere; c'eſt-à-dire, ſelon qu'elles s'éloignent ou qu'elles s'approchent davantage du midi. Il y a, comme par-tout ailleurs, des montagnes & des plaines; mais les plaines ſont ſi unies, qu'il ſemble qu'on ſe ſoit attaché depuis la fondation de l'empire à les égaler & à en faire des jardins. Les Chinois, qui rendent leurs terres ſi fertiles à force de les arroſer, n'ont point trouvé de meilleur moyen pour diſtribuer l'eau également, que de mettre toutes les terres de niveau. C'eſt ainſi qu'ils en uſent, même dans la culture des collines, car ils les coupent par étages & par degrés depuis le pied juſqu'au ſommet, afin que les pluies ſe répandant également partout, n'entrainent pas avec elles les ſemences & les terres.

Ils ont comme forcé la nature, en faiſant par artifice des plaines où elle avoit formé des montagnes; & c'eſt une choſe bien agréable que la vue d'une longue ſuite de collines entourées, & comme couronnées de cent terraſſes qui ſe ſurmontent les unes les autres en ſe retréciſſant, & dont les terres ſont auſſi abondantes que les plaines les mieux cultivées. Il eſt vrai que la plupart des montagnes de la *Chine* ne ſont pas pierreuſes comme les nôtres, la terre en eſt même légere, poreuſe, facile à couper; & ce qui eſt ſurprenant, ſi profonde dans la plupart des provinces, qu'on y peut creuſer trois & quatre cens pieds ſans trouver le roc. Cette profondeur ne contribue pas peu à l'abondance, parce que les ſels qui tranſpirent continuellement

renouvellent le terroir, & rendent le pays toujours fertile.

On voit dans quelques montagnes des grottes célebres où les bonzes menent une vie fort auſtere; mais pour un petit nombre qui vit avec édification, il y en a une infinité d'autres, dont les vices font horreur, qui ſont mépriſables aux gens de qualité & que le peuple ſouffre à peine par un faux zele de religion. Les temples les plus fameux ſont auſſi batis dans les montagnes. On y vient de 200 lieues en pélerinage, & le nombre des pélerins eſt quelquefois ſi grand, qu'ils font dans les chemins des eſpeces de proceſſions.

Si après avoir vu les montagnes de la *Chine*, on jette les yeux ſur le plat pays, on trouvera que les Chinois, quelque outrés qu'ils ſoient dans l'idée qu'ils ſe ſont formée de leur empire, auroient de la peine à inventer rien de plus beau que ce que la nature leur a donné. Toutes les plaines en ſont cultivées, & on n'y voit ni haies, ni foſſés, ni preſque aucun arbre, tant ils craignent de perdre un pouce de terre. En pluſieurs provinces, elles portent deux fois l'an, & même entre les deux récoltes on y ſeme de petits grains & des légumes. Toutes les provinces qui ſont au nord & à l'occident, comme Pekin, Chanſi, Chenſi, Suchuen, portent du froment, de l'orge, diverſes ſortes de millet, du tabac, des pois noirs & jaunes, dont on ſe ſert au lieu d'avoine, pour engraiſſer les chevaux. Celles du midi, & ſur-tout Huquam, Nankim, Chequiam, portent du riz, parce que les terres ſont baſſes & le pays aquatique. Les laboureurs en jettent d'abord les grains ſans ordre; enſuite quand l'herbe a crû environ de deux pieds, ils l'arrachent avec la racine, ils en font des bouquets ou des petites gerbes qu'ils plantent au cordeau & en échiquier, afin que les épis appuyés les uns ſur les autres ſe ſoutiennent facilement en l'air & ſoient plus en état de réſiſter à la violence des vents; de maniere que les pleines reſſemblent plutôt à de vaſtes jardins, qu'à une ſimple campagne.

La terre y porte toutes ſortes de fruits; on y mange des poires, des pommes, des pêches, des abricots, des figues, des raiſins & ſur-tout d'excellens muſcats. On y voit auſſi des grenades, des noix, des chataignes, & tous les autres fruits de l'Europe, avec d'autres qui nous ſont inconnus.

* L'agriculture de la *Chine* eſt digne de la plus grande attention; car il n'y a point d'endroit ſur notre planete, où l'on cultive la terre avec un ſi grand ſuccès. Arrêtons-nous-y.

Tout le ſecret de cette nation conſiſte à bien amander ſes terres, à les remuer profondément dans des tems convenables, à les enſemencer à propos, à mettre en valeur toute terre qui peut rapporter quelque choſe, & à préférer à toute autre culture celle des grains, qui ſont de premiere néceſſité.

Ce ſyſtème d'agriculture, au dernier article près, paroît être le même que celui qui eſt répandu dans tous nos ouvrages anciens & modernes, qui ont traité cette matiere; il eſt connu de nos plus ſimples laboureurs; mais ce qui étonnera l'agriculteur Européen le plus habile, ſera d'apprendre que les Chinois n'ont aucune prairie, ni naturelle, ni artificielle, & qu'ils ne connoiſſent pas les jacheres, c'eſt-à-dire, qu'ils ne laiſſent jamais repoſer les terres.

Les laboureurs Chinois, regarderoient une prairie quelconque comme une terre en friche. Ils mettent tout en grain, & par préférence les terres qui, comme celles que nous ſacrifions en prairies, ſont plus baſſes, & par conſéquent plus fertiles, peuvent être arroſées; ils prétendent qu'une meſure de terre enſemencée en grains rendra autant de paille pour nourrir les animaux, qu'elle auroit rendu de foin, & que par leur méthode on gagne tout le produit en grains pour nourrir des hommes, ſauf à partager avec les animaux une petite partie de ce grain, s'il s'en trouve du ſuperflu. Voilà leur ſyſtème ſuivi d'un bout de l'empire à l'autre

l'autre depuis l'origine de la monarchie, confirmé par l'expérience de plus de 40 ſiecles, chez la nation du monde la plus attentive à ſes intérêts.

Ce qui rend ce plan d'agriculture plus inconcevable, c'eſt de voir que leurs terres ne ſe repoſent jamais. Un laboureur Chinois ne pourroit s'empêcher de rire, ſi on lui diſoit, que la terre a beſoin de repos à certain terme fixe; il diroit certainement que nous ſommes loin du but, s'il pouvoit lire nos traités anciens & modernes, nos ſpéculations merveilleuſes ſur l'agriculture. Et que ne diroit-il pas, s'il voyoit nos landes, une partie de nos terres en friche, une autre employée en cultures inutiles, le reſte mal travaillé; ſi parcourant quelques campagnes de l'Europe, il voyoit la miſere extrême, & la barbarie de ceux qui les cultivent? Les terres Chinoiſes, en général, ne ſont pas de meilleure qualité que les nôtres; on en voit, comme chez nous, de bonnes, de médiocres & de mauvaiſes; des terres fortes & légeres; des terres argilleuſes & des terres où le ſable, les pierres & les cailloux dominent.

Toutes ces terres rapportent annuellement, même dans les provinces du nord, une & deux fois l'année, quelques-unes même cinq fois en deux années, dans les provinces méridionales, ſans jamais ſe repoſer depuis pluſieurs milliers d'années qu'elles ſont miſes en valeur.

Les Chinois employent les mêmes engrais que nous, pour rendre à leurs terres les ſels & les ſucs qu'une production continuelle leur enleve ſans ceſſe. Ils connoiſſent les marnes, ils ſe ſervent du ſel commun, de la chaux, des cendres, du fumier de tous les animaux quelconques, & préférablement à tout autre, celui que nous jettons dans nos rivieres; ils ſe ſervent des urines qui ſont ménagées avec ſoin dans toutes les maiſons, dont elles font un revenu; en un mot, tout ce qui eſt ſorti de la terre y eſt rapporté avec la plus grande exactitude, ſous quelque forme que la nature ou l'art l'ait converti.

Lorſque les engrais leur manquent, ils y ſuppléent pour le moment par un profond labour à la bêche, qui amene à la ſuperficie du champ une terre nouvelle chargée des ſucs de celle qui deſcend à la place.

Sans prairies, ils élevent la quantité de chevaux, de buffles, de bœufs & autres animaux de toute eſpece néceſſaires à leur labour, à leur ſubſiſtance & aux engrais. Ces animaux ſont nourris, les uns de paille, les autres de racines, de feves & grains de toute eſpece. Il eſt vrai qu'ils ont moins de chevaux & moins de bœufs en proportion que nous, & ils n'en ont pas beſoin.

Tout le pays eſt coupé de canaux creuſés par les hommes, & tirés d'une riviere à une autre, qui partagent & arroſent ce vaſte empire comme un jardin dans toutes ſes parties. Les voyages & les tranſports, preſque toutes les voitures ſe font par les canaux avec plus de facilité & moins de frais. Ils ne ſont pas même dans l'uſage de faire tirer leurs bateaux par des chevaux, ils ne ſe ſervent que de la voile & ſur-tout de la rame, qu'ils ſont valoir avec un art ſingulier, même pour remonter les rivieres. Dans tout ce que les hommes peuvent faire à un prix modique, on n'employe pas des animaux.

En conſéquence les rivages des canaux & des fleuves, ſont cultivés juſqu'au bord de l'eau, on ne perd pas un pouce de terre. Les chemins publics reſſemblent à nos ſentiers; des canaux ſans doute valent mieux que des grands chemins. Ils portent la fertilité dans les terres, ils fourniſſent au peuple la plus grande partie de ſubſiſtance en poiſſons. Il n'y a aucune comparaiſon entre le fardeau que porte un bateau, & celui qu'on peut charger ſur une voiture par terre; nulle proportion dans les dépenſes.

Les Chinois connoiſſent encore moins l'uſage, ou plutôt le luxe des caroſſes & des équipages de toute eſpece, que nous voyons dans les principales villes de l'Europe. Tous ces chevaux raſſem-

blés par milliers dans nos capitales, y conſomment preſque en pure perte, le produit de pluſieurs milliers d'arpens de nos meilleures terres, qui étant cultivées en grains, fourniroient la ſubſiſtance à une grande multitude qui meurt de faim. Les Chinois aiment mieux nourrir des hommes que des chevaux.

L'empereur & les magiſtrats ſont portés dans les villes avec ſûreté & dignité par des hommes; leur marche eſt tranquille & noble, elle ne nuit pas aux hommes de pied. Ils voyagent dans des eſpeces de galeres plus commodes, plus ſûres, auſſi magnifiques & moins diſpendieuſes que nos équipages de terre.

Nous avons dit que les Chinois ne perdoient pas un pouce de terre; ils ſont donc bien éloignés de former des parcs immenſes dans d'excellentes terres, pour y nourrir excluſivement & au mépris de l'humanité des bêtes fauves. Les empereurs, même les Tartares, n'ont jamais formé de ces parcs, encore moins les grands ſeigneurs, c'eſt-à-dire les magiſtrats, les lettrés: une idée ſemblable ne ſauroit jamais tomber dans l'eſprit d'un Chinois. Leurs maiſons de campagne & de plaiſance même, ne préſentent partout que des cultures utiles, agréablement diverſifiées. Ce qui en fait le principal agrément, eſt une ſituation riante habilement ménagée, où regne dans l'ordonnance de toutes les parties qui forment l'enſemble, une imitation heureuſe du beau déſordre, du déſordre le plus agréable de la nature dont l'art a emprunté tous les traits.

Les côteaux les plus pierreux que les cultivateurs de l'Europe mettroient en vignoble, ſont forcés par le travail à rapporter du grain. Les Chinois connoiſſent la vigne dont ils cultivent quelques treilles; mais ils regardent comme un luxe & une ſuperfluité le vin qu'elle produit: ils croiroient pécher contre l'humanité de chercher à ſe procurer par la culture une liqueur agréable, tandis que faute du grain qu'auroit produit le terrein mis en vignoble, quelque homme du peuple courroit riſque de mourir de faim.

Les montagnes même les plus eſcarpées ſont rendues praticables; on les voit à Canton & d'une extrémité de l'empire à l'autre, toutes coupées en terraſſes repréſentant de loin des pyramides immenſes diviſées en pluſieurs étages, qui ſemblent s'élever au ciel. Chacune de ces terraſſes porte annuellement ſa moiſſon de quelque eſpece de grain, ſouvent même du ris; & ce qu'il y a d'admirable eſt de voir l'eau de la riviere, du canal ou de la fontaine qui coule au pied de la montagne, élevée de terraſſe en terraſſe juſqu'à ſon ſommet par le moyen d'un chapelet portatif, que deux hommes ſeuls tranſportent & font mouvoir.

La mer, elle-même, qui ſemble menacer la maſſe ſolide du globe qu'elle environne, a été forcée par le travail & l'induſtrie à céder une partie de ſon lit aux cultivateurs Chinois.

Les deux plus belles provinces de l'empire, celle de Nankin & de Tché-kiang, autrefois couvertes par les eaux, ont été réunies au continent il y a quelques milliers d'années, avec un art bien ſupérieur à celui qu'on admire dans les ouvrages modernes de la Hollande.

Les Chinois ont eu à lutter contre une mer dont le mouvement naturel d'orient en occident, la porte ſans ceſſe contre les côtes de ces deux provinces, tandis que la Hollande n'a eu à combattre qu'une mer, qui par ce même mouvement naturel fuit toujours ſenſiblement ſes côtes occidentales.

La nation Chinoiſe eſt capable des plus grands travaux; je n'en ai pas vu de plus laborieuſe dans le monde. Tous les jours de l'année ſont des jours de travail, excepté le premier deſtiné à ſe viſiter réciproquement, & le dernier conſacré à la cérémonie des devoirs qui ſe rendent aux ancetres.

Un homme oiſif ſeroit ſouverainement mépriſé, il ſeroit regardé comme un membre paralitique à charge au corps dont il fait partie. Le gouvernement du pays ne le ſouffriroit pas; bien différent en cela

des autres nations Aſiatiques où l'on n'eſtime guere que ceux dont l'état eſt de ne rien faire. Un ancien empereur Chinois exhortant le peuple au travail dans une inſtruction publique, l'avertit que s'il y a dans un coin de l'empire un homme qui ne faſſe rien, il doit y en avoir ailleurs un autre qui ſouffre & qui manque du néceſſaire. Cette maxime ſage eſt dans l'eſprit de tous les Chinois; & pour ce peuple docile à la raiſon, qui dit une maxime de ſageſſe, dit une loi.

Voilà une légere eſquiſſe du tableau général de l'agriculture des Chinois, & de leurs diſpoſitions pour cet art. Les bornes de ce diſcours ne me permettent pas de m'étendre aujourd'hui ſur le détail des différentes cultures que j'ai vues dans le pays. J'obſerverai ſeulement que ces cultures ſont telles qu'elles fourniſſent abondamment à tous les beſoins, & même à l'aiſance de la plus grande population qu'il y ait au monde; de ſorte qu'avec ſes laboureurs, la *Chine* ſe ſuffit à elle-même, & peut de ſon ſuperflu faire un grand commerce au dehors.

D'après cette obſervation, on peut juger qu'il n'eſt point de contrée ſur la terre où l'agriculture ſoit plus floriſſante qu'à la *Chine*; mais ce n'eſt ni aux procédés particuliers que ſuivent les cultivateurs, ni à la forme de leur charrue & de leur ſemoir qu'elle doit cet état floriſſant de ſa culture, & l'abondance qui en eſt la ſuite.

Elle la doit à ſon gouvernement dont les fondemens profonds & inébranlables furent poſés par la raiſon ſeule, en même tems que ceux du monde; à ſes loix dictées par la nature aux premiers hommes, & conſervées précieuſement de génération en génération depuis le premier âge de l'humanité, dans tous les cœurs réunis d'un peuple innombrable, plutôt que dans des codes obſcurs, dictés par des hommes fourbes & trompeurs.

Enfin la *Chine* doit la proſpérité de ſon agriculture à ſes mœurs ſimples, comme à ſes loix également avouées par la nature & par la raiſon.

L'empire fut fondé par des laboureurs dans ces tems heureux, où le ſouvenir des loix du Créateur n'étant pas encore perdu, la culture des terres étoit le travail le plus noble, le plus digne des hommes & l'occupation de tous. Depuis Fou-hi, qui fut le premier chef de la nation, quelques centaines d'années après le déluge, ſi l'on ſuit la verſion des LXX, & qui en cette qualité préſidoit au labourage, tous les empereurs ſans exception juſqu'à ce jour, ſe ſont fait gloire d'être les premiers laboureurs de leur empire.

L'*Hiſtoire Chinoiſe* a conſervé précieuſement le trait de généroſité des deux anciens empereurs, qui ne voyant point parmi leurs enfans d'héritiers dignes d'un trône, ſur lequel la vertu ſeule a droit de s'aſſeoir, nommerent de ſimples laboureurs pour y monter après eux. Ces laboureurs firent le bonheur du monde pendant de très-longs regnes, ſuivant les livres Chinois, & leur mémoire eſt dans la plus grande vénération. On ſent combien des exemples ſemblables honorent & animent l'agriculture.

La nation Chinoiſe a toujours été gouvernée comme une famille dont l'empereur eſt le pere. Ses ſujets ſont ſes enfans, ſans autre inégalité que celle qu'établiſſent le mérite & les talens. Ces diſtinctions puériles de nobleſſe & de roture, d'homme de naiſſance & d'homme de rien, ne ſe trouvent que dans le jargon des peuples nouveaux & encore barbares, qui, ayant oublié l'origine commune, inſultent ſans y penſer & aviliſſent toute l'eſpece humaine. Ceux dont le gouvernement eſt ancien & remonte juſqu'au premier âge du monde, ſavent que les hommes naiſſent tous égaux, tous freres, tous nobles. Leur langue n'a pas encore inventé de terme, pour exprimer cette prétendue diſtinction des naiſſances. Les Chinois qui ont conſervé leurs annales depuis les tems les plus reculés, & qui ſont tous également les enfans de l'empereur, n'ont jamais pu ſoupçonner une inégalité d'origine entr'eux.

De ce principe que l'empereur eſt le pere & les ſujets ſes enfans, naiſſent tous les devoirs de la ſociété, tous ceux de la morale, toutes les vertus humaines, la réunion de toutes les volontés pour le bien commun de la famille, par conſéquent l'amour du travail & ſur-tout de l'agriculture.

Cet art eſt honoré, protégé, pratiqué par les empereurs, par les grands magiſtrats qui ſont la plupart des fils de ſimples laboureurs élevés, ſuivant l'uſage conſtant, par leur ſeul mérite aux premieres dignités de l'empire, enfin par toute la nation qui a le bon ſens d'honorer l'art le plus utile, celui qui nourrit les hommes préférablement aux arts de moindre néceſſité.

Chaque année le quinzieme jour de la premiere lune, qui répond ordinairement aux premiers jours de Mars, l'empereur fait en perſonne la cérémonie de l'ouverture des terres. Le prince ſe tranſporte en grande pompe au champ deſtiné à la cérémonie. Les princes de la famille impériale, les préſidens des cinq grands tribunaux & un nombre infini de mandarins, l'accompagnent; deux côtés du champ ſont bordés par les officiers & les gardes de l'empereur; le troiſieme eſt reſervé à tous les laboureurs de la province, qui accourent pour voir leur art honoré & pratiqué par le chef de l'empire; les mandarins occupent le quatrieme.

L'empereur entre ſeul dans le champ, ſe proſterne & frappe neuf fois la tête contre terre pour adorer le Tien, c'eſt-à-dire, le Dieu du ciel; il prononce à haute voix une priere réglée par le tribunal des rites, pour invoquer la bénédiction du grand maitre ſur ſon travail, & ſur celui de tout ſon peuple qui eſt ſa famille, enſuite en qualité de premier pontife de l'empire, il immole un bœuf qu'il offre au ciel comme au maitre de tous les biens: pendant qu'on met la victime en pieces & qu'on la place ſur un autel, on amene à l'empereur une charrue attelée d'une paire de bœufs magnifiquement ornés. Le prince quitte ſes habits impériaux, ſaiſit le manche de la charrue & ouvre pluſieurs ſillons dans toute l'étendue du champ, puis d'un air aiſé, il remet la charrue aux principaux mandarins qui labourent ſucceſſivement; ſe piquant les uns & les autres de faire ce travail honorable avec plus de dextérité. La cérémonie finit par diſtribuer de l'argent & des pieces d'étoffe aux laboureurs qui ſont préſens, & dont les plus agiles exécutent le reſte du labourage avec adreſſe & promptitude en préſence de l'empereur.

Quelque tems après qu'on a donné à la terre tous les labours & les engrais néceſſaires, l'empereur vient de nouveau commencer la ſemaille de ſon champ, toujours avec cérémonie & en préſence des laboureurs.

La même cérémonie ſe pratique le même jour dans toutes les provinces de l'empire par les vicerois, aſſiſtés de tous les magiſtrats de leur département, & toujours en préſence d'un grand nombre de laboureurs de la province.

L'agriculture Chinoiſe a bien d'autres encouragemens. Chaque année les vicerois de chaque province, envoyent à la cour les noms des laboureurs, qui ſe ſont les plus diſtingués dans leur culture, ſoit en défrichant & faiſant valoir des terreins regardés comme ſtériles, ſoit en faiſant rapporter davantage par une meilleure culture, un terrein anciennement mis en valeur.

Tous ces noms ſont préſentés à l'empereur qui accorde aux cultivateurs nommés, des titres honoraires pour les diſtinguer du commun. Si un laboureur a fait quelque découverte importante, & qui puiſſe influer ſur l'amélioration de l'agriculture publique, ou ſi par quelque endroit il mérite des égards plus diſtingués que les autres, l'empereur l'appelle à Pekin, le fait voyager aux frais de l'empire & avec dignité, le reçoit dans ſon palais, l'interroge ſur ſes talens, ſur ſon âge, ſur le nombre de ſes enfans, ſur l'étendue & la qualité de ſes terres, l'accable de bontés & le renvoye à ſa

Digitized by Google

ſulture avec un titre honorable & comblé de bienfaits.

Lequel eſt le plus heureux, ou du prince qui ſe conduit ainſi, ou de la nation qui eſt ainſi gouvernée? Chez un peuple où tous ſont égaux & où tous aſpirent après les diſtinctions, de tels encouragemens doivent bien inſpirer l'amour du travail & l'émulation pour la culture des terres.

En général toute l'attention du gouvernement Chinois eſt dirigée vers l'agriculture. Le ſoin principal d'un pere de famille doit être de penſer à la ſubſiſtance de ſes enfans. Ainſi l'état des campagnes eſt le grand objet des travaux, des veilles & des ſollicitudes des magiſtrats. On conçoit facilement qu'avec de telles diſpoſitions le gouvernement n'a pas négligé d'aſſurer aux cultivateurs, la liberté, la propriété & l'aiſance qui ſont les ſeuls fondemens d'une bonne agriculture.

Les Chinois jouiſſent librement de leurs poſſeſſions particulieres & des biens qui ne pouvant être partagés par leur nature appartiennent à tous, tels que la mer, les fleuves, les canaux, le poiſſon qu'ils contiennent & toutes les bêtes ſauvages; ainſi la navigation, la pêche & la chaſſe ſont libres. Celui qui achete un champ ou qui le reçoit en héritage de ſes peres, en eſt le ſeul ſeigneur & maître.

Les terres ſont libres comme les hommes, par conſéquent point de ſervices & partages, point de lods & ventes, point de ces hommes intéreſſés à deſirer le malheur public, de ces fermiers qui ne s'enrichiſſent jamais plus que lorſqu'un défaut de récolte a ruiné les campagnes, & réduit le malheureux laboureur à mourir de faim, après avoir ſué toute l'année pour nourrir ſes freres; point de ces hommes dont la profeſſion deſtructive a été enfantée dans le délire des loix féodales, ſous les pas deſquels naiſſent des milliers de procès qui arrachent le cultivateur à la charrue pour l'envoyer dans les retraites obſcures & dangereuſes de la chicane, défendre ſes droits & perdre un tems précieux pour la nourriture des hommes.

Enfin il n'y a point d'autre ſeigneur, d'autre décimateur que le pere commun de la famille, l'empereur. Les bonzes accoutumés à recevoir les aumônes d'un peuple charitable, ſeroient mal reçus de prétendre que cette aumône eſt un droit que le ciel leur a donné.

La dîme qui n'eſt pas exactement la dixieme partie du produit, eſt réglée ſuivant la nature des terres; dans le mauvais ſol ce n'eſt que la trentieme partie, &c. La dixieme portion de tous les biens de la terre appartient à l'empereur. Voilà le ſeul & unique droit impoſé ſur les terres, le ſeul tribut connu à la *Chine* depuis l'origine de la monarchie; & ce qu'il y a d'heureux, le reſpect des Chinois pour les uſages anciens eſt tel, qu'il ne ſauroit tomber dans l'eſprit de l'empereur de vouloir l'augmenter, ni dans celui des ſujets de craindre cette augmentation.

Le peuple le paye en nature, non à des fermiers avides, mais à des magiſtrats integres qui en ſont les régiſſeurs naturels. Qui pourroit calculer le montant de ce tribut qui paroît ſi modique; mais qui eſt levé ſur toutes les terres d'un auſſi vaſte empire, le mieux cultivé qu'il y ait au monde?

Ce tribut eſt payé avec d'autant plus de fidélité qu'on connoît l'uſage auquel il eſt deſtiné. On ſait que la partie de cette dîme eſt renfermée dans des magaſins immenſes, diſtribués dans toutes les provinces de l'empire, & reſervée pour la ſubſiſtance des magiſtrats & des ſoldats: on ſait que dans le cas de diſette, ces magaſins ſont ouverts à un peuple qui eſt dans le beſoin, une denrée qu'on a tirée de lui dans ſon abondance.

Enfin toute la nation ſait que l'autre partie de cette dîme eſt vendue dans les marchés publics, & que le produit en eſt porté fidélement dans les tréſors de l'empire, dont la garde eſt confiée au tribunal reſpectable du ho-pou, pour n'en ſortir que dans les beſoins communs de la famille.*

Digitized by Google

De tous les arbres qui croiſſent dans la *Chine*, celui qui porte le ſuif eſt le plus admirable. *v.* ARBRE À SUIF.

Parmi les ſimples que produit la *Chine*, on remarque la rhubarbe, le thé & un autre beaucoup moins commun que le thé, & pour cela même plus eſtimé; on le nomme le *gin-ſeng*. *Gin* veut dire *homme*, & *ſeng*, *plante* ou *ſimple*, comme qui diroit *ſimple humain*, ou *ſimple qui reſſemble à l'homme*.

L'on trouve encore à la *Chine* une ſorte de racine appellée *khatakbad*. C'eſt un remede contre diverſes maladies : les grands en portent toujours. L'on n'en vend point aux étrangers pour ne pas empêcher le commerce de la rhubarbe & des autres drogues.

Les Chinois, plus attentifs à leurs affaires temporelles, & à faire obſerver les loix de l'Etat, qu'à l'exercice d'une religion, ſont commodes ſur cet objet. *v.* CHINOIS.

Les Chinois ſont bazannés & ont le teint olivâtre; ils font conſiſter la beauté à être grands, gros & gras, à avoir le front large, les yeux petits & plats, le nez court, les oreilles grandes, la barbe longue & les cheveux noirs. Ils ſont propres & civils, mais extrêmement avares & jaloux. Cette jalouſie les oblige de reſſerrer leurs femmes, qui y ſont d'une modeſtie affectée, & qui n'ayant rien de mieux à faire, paſſent le matin pluſieurs heures à ſe parer, dans la penſée qu'elles pourroient être vûes, quoique, pour l'ordinaire, elles ne le ſoient que de leurs domeſtiques. Leur avarice eſt cauſe qu'ils ne font point de difficulté de vendre leurs enfans, & même de les noyer quand ils en ont trop; comme ils croient la métempſicoſe, ils ſe perſuadent qu'il leur eſt avantageux de faire paſſer leurs ames en d'autres corps, & de les faire devenir enfans d'un homme plus riche. Ce deſir d'avoir du bien fait encore qu'ils ne ſouffrent pas des gens oiſifs. Leur naturel ſoupçonneux & leur orgueil leur inſpirent une grande averſion & beaucoup de mépris pour les étrangers. Comme ils n'aiment point à monter les degrés d'un eſcalier, ils occupent le bas des maiſons, qu'ils partagent en chambres & en ſalles. L'appartement le plus retiré eſt pour les femmes, qui y ſont étroitement gardées, ſans voir les hommes. Il n'y a que la province de Yunnan où elles aillent dans les rues. Les Chinois en peuvent prendre autant qu'ils en peuvent nourrir. Ils ne ſont pas ſi magnifiques dans leurs maiſons qu'en Europe. Toute la magnificence ſe réduit à des cabinets, des tables, des paravans de vernis, des vaſes de porcelaine. On n'y voit ni or ni argent, ni aucuns ornemens ſuperflus; ils font cependant quelque dépenſe quand ils paroiſſent en public; mais le gouvernement qui la regle en tout le reſte, non-ſeulement l'approuve, mais y contribue encore en ces occaſions. Lorſque les gens de qualité & les mandarins ſortent de chez eux, vont en viſite, ſont en voyage, ſur-tout lorſqu'ils paroiſſent devant l'empereur, c'eſt toujours avec un certain train & magnificence. La marche de l'empereur, quand il va au temple offrir des ſacrifices, accompagné de tout ce qu'il y a de plus grand dans ſon empire, eſt digne de ce ſouverain.

La langue chinoiſe n'a aucune analogie avec toutes celles qui ont cours dans le monde; rien de commun ni dans le ſon des paroles, ni dans la prononciation des mots, ni dans l'arrangement des idées. Tout eſt myſtérieux dans cette langue, & l'on ne peut s'empêcher de s'étonner de voir qu'on en peut apprendre tous les termes en deux heures, quoiqu'il faille pluſieurs années d'étude pour la parler; qu'on peut ſavoir lire tous les livres, & les entendre parfaitement ſans y rien comprendre, ſi un autre en fait la lecture; qu'un docteur pourra compoſer des ouvrages avec toute la politeſſe imaginable, & que ce même docteur n'en ſauroit pas aſſez pour s'expliquer dans les converſations ordinaires; qu'un muet inſtruit dans les caracteres, pourroit, avec les doigts, ſans écriture, parler preſqu'auſſi vîte qu'il eſt

Digitized by Google

néceſſaire pour ne pas ennuyer ſes auditeurs ; enfin, que les mêmes mots ſignifient ſouvent des choſes oppoſées, & que de deux perſonnes qui les prononceront, ce ſera un compliment dans la bouche de l'un & des injures atroces dans la bouche de l'autre. Ces paradoxes, quelque ſurprenans qu'ils paroiſſent, ne laiſſent pas d'être très-véritables. Cette langue ne contient que 300 mots ou environ, tous d'une ſyllabe, ce qu'on prononce au moins d'une maniere ſi ſerrée, qu'on n'en diſtingue jamais qu'une. Ce peu de mots ne ſuffiroit pas pour s'expliquer avec facilité ſur toutes ſortes de matieres, pour fournir aux ſciences & aux arts, pour ſoutenir l'éloquence dans le diſcours & dans les ouvrages, ce qui eſt parmi les Chinois très-différent, ſi l'on n'avoit trouvé l'art de multiplier le ſens ſans multiplier les paroles. Cet art conſiſte particulierement dans les différens accens qu'on leur donne. Le même mot prononcé avec une inflexion de voix plus forte ou plus foible a diverſes ſignifications. Ainſi la langue chinoiſe, quand on la parle exactement, eſt une eſpece de muſique, & renferme une véritable harmonie qui en fait l'eſſence & le caractere particulier. Il y a cinq tons qui s'appliquent à chaque parole, ſelon le ſens qu'on lui veut donner. Le premier eſt une prononciation uniforme, ſans élever ou abaiſſer la voix, comme ſi l'on continuoit durant quelque tems la premiere note de notre muſique. Le ſecond ton ſe prononce en baiſſant un peu la voix ſur la ſeconde ſyllabe, lorſque le mot eſt compoſé de deux ſyllabes, ou s'il n'y en a qu'une en prolongeant un peu la voix. Le troiſieme eſt très-aigu : dans le quatrieme, de ce ton aigu on deſcend tout d'un coup à un ton grave : dans le cinquieme, on paſſe encore à une note plus profonde, ſi l'on peut s'exprimer de la ſorte, creuſant & formant une eſpece de baſſe. On ne ſauroit ſe faire parfaitement entendre en cette matiere que par le langage même.

L'imprimerie, qui eſt un art naiſſant en Europe, a preſque de tout tems été en uſage à la *Chine* ; elle eſt néanmoins un peu différente de la nôtre. Comme nous avons très-peu de lettres, & comme on peut en les aſſemblant former de gros volumes, peu de caracteres nous ſuffiſent, parce que ceux qui ont ſervi aux premieres feuilles, ſont encore employés à toutes les autres. Le prodigieux nombre des caracteres chinois empêche qu'on n'en uſe de la ſorte, ſi ce n'eſt en certaines matieres limitées qui concernent le palais & les inſcriptions, où très-peu de lettres peuvent entrer : dans toutes les autres occaſions ils trouvent plus de facilité à graver leurs lettres ſur des planches de bois, & la dépenſe en eſt beaucoup moindre. Voici comme ils s'y prennent. Celui qui veut imprimer un livre, le fait premierement écrire par un excellent maître. Le graveur en colle chaque feuille ſur une table bien unie, & en ſuit les traits avec le burin ſi fidélement, que les caracteres marqués ont une reſſemblance parfaite avec l'original, de ſorte que l'impreſſion eſt bonne ou mauvaiſe, ſelon qu'on a employé un bon ou mauvais écrivain. Cette adreſſe des graveurs eſt ſi grande, qu'on ne ſauroit diſtinguer ce qui eſt imprimé d'avec ce qui eſt écrit à la main, quand on s'eſt ſervi du même papier & de la même encre. Il eſt vrai que cette maniere d'imprimer a quelque choſe d'incommode, en ce qu'il faut multiplier les planches autant que les feuilles, de ſorte qu'une chambre médiocre ne ſuffira pas pour contenir toutes les petites tables qui auront ſervi à l'impreſſion d'un gros volume. Mais auſſi quand la gravure eſt finie, on n'eſt point obligé de tirer en même tems tous les exemplaires, au hazard de n'en vendre que la moitié.

Il y a une ſi grande quantité de ſoie dans ce pays, que de la ſeule province de Chekiang, il en ſort autant que de tout le reſte du monde. C'eſt ſans contredit la plus belle. Outre cette ſoie ordinaire que nous connoiſſons en Europe, on en trouve d'une autre ſorte dans

la province de Channton. Les vers dont on la tire ſont ſauvages, & on ne les nourrit point dans les maiſons. Cette ſoie eſt griſe & ſans aucun luſtre. Il y a apparence que les Chinois ont appris aux autres nations l'art de travailler la ſoie. Mais à l'égard du coton, ce ſont les étrangers qui enſeignerent aux Chinois l'art de le ſemer & de s'en ſervir, il y a environ cinq cens ans. Depuis ils en ont une ſi prodigieuſe quantité, que la *Chine* fournit des étoffes de coton à toutes les parties du monde. On trouve auſſi dans ce pays une infinité de mines de divers métaux; mais les loix du pays défendent d'ouvrir celles d'or & d'argent, les empereurs ne voulant pas expoſer la vie de leurs ſujets aux vapeurs & aux exhalaiſons empeſtées des mines. Il eſt ſeulement permis d'amaſſer l'or ſur le ſable des rivieres & des torrens. Ils n'en font point de la monnoie comme nous, mais des petites pieces ou des lingots dont la valeur dépend du poids. Ils n'ont que des liards de cuivre percés au milieu d'un trou quarré, avec le nom de l'empereur régnant. Ils les enfilent d'un petit cordon. Enfin on tire dans la *Chine* quantité de minéraux, comme du vif argent, du vermillon, de la pierre d'azur, de vitriol. On y fait auſſi du cuivre blanc qui n'eſt guere plus cher que le jaune.

Ce grand état eſt gouverné par un empereur dont le pouvoir eſt ſans bornes. Le reſpect de ſes ſujets pour lui, va preſque juſqu'à l'adoration. On le nomme fils du ciel, & l'unique maître du monde. On le voit rarement, & on ne lui parle qu'à genoux. Les grands de ſa cour, les princes du ſang, ſes propres freres, ſe courbent juſqu'à terre, non-ſeulement en ſa préſence, mais encore devant ſon trône. Toutes les charges de l'Etat ſont à ſa diſpoſition. Il peut ôter la vie aux princes du ſang, & diſpoſer, à plus forte raiſon, de tous ſes autres ſujets. Il peut déclarer la guerre, conclure la paix, & faire des traités aux conditions qu'il lui plaît, pourvu qu'en tout cela il conſerve la majeſté de l'empire. Il peut, comme nous l'avons déja dit ci-deſſus, ſe choiſir un ſucceſſeur, non-ſeulement parmi les princes de la maiſon royale, mais même parmi ſes ſujets. Il peut même, après avoir déſigné ſon ſucceſſeur, l'exclure & en prendre un autre; mais il faut de fortes raiſons pour cela.

Ce pouvoir ſans bornes du gouvernement de ce vaſte empire devroit, ce ſemble, produire de méchans effets, & il en produit quelquefois, tout comme dans les gouvernemens les plus modérés. Cependant les loix y ont apporté tant de remedes, & on a pris de ſi ſages précautions, que pour peu qu'un prince ſoit ſenſible, ou à ſa réputation, ou à ſes intérêts, ou au bien public, il ne ſauroit long-tems abuſer de ſon autorité.

Du côté de ſa réputation, trois réflexions peuvent le porter à ſe conduire ſans paſſion. 1°. Les anciens légiſlateurs ont établi, dès le commencement de la monarchie, comme un premier principe du bon gouvernement, que ceux qui régnent, ſont proprement les peres du peuple, & non pas des maîtres établis ſur le trône pour être ſervis par des eſclaves. C'eſt pour cela que de tout tems on appelle l'empereur *Ta-fou*, c'eſt-à-dire, le *grand-pere*; & parmi les titres d'honneur, il n'en reçoit aucun plus volontiers que celui-là. 2°. Il eſt permis à chaque mandarin d'avertir l'empereur de ſes défauts, pourvu que ce ſoit avec les précautions que demande le profond reſpect qu'on doit lui porter. Voici comme cela ſe pratique. Le mandarin qui trouve quelque choſe à redire à ſa conduite, par rapport au gouvernement, dreſſe une requête, dans laquelle, après avoir témoigné la vénération qu'il a pour la majeſté impériale, il prie très-humblement le prince de faire réflexion aux anciennes coutumes & aux exemples des ſaints rois qui l'ont précédé. Enſuite il marque en quoi il paroit s'en éloigner. Cette requête ſe met ſur une table, avec pluſieurs autres placets qu'on préſente tous les jours, & l'empereur eſt obligé de la lire. S'il

ne

ne change point de conduite, on y revient de tems en tems, ſelon le zele & le courage des mandarins; car il en faut avoir beaucoup pour s'expoſer ainſi à ſon indignation. 3°. On compoſe l'hiſtoire de leur regne d'une maniere qui eſt ſeule capable de les modérer, s'ils aiment tant ſoit peu leur gloire & leur réputation. Un certain nombre de docteurs choiſis & déſintéreſſés, remarque avec ſoin toutes leurs paroles & toutes leurs actions; chacun d'eux en particulier, & ſans le communiquer aux autres, les écrit ſur une feuille volante, à meſure que les choſes ſe paſſent, & les jette dans un bureau par un trou fait exprès. Le bien & le mal y ſont racontés ſimplement. Afin que la crainte ou l'eſpérance n'y aient aucune part, ce bureau ne s'ouvre jamais, ni durant la vie du prince, ni pendant le tems que ſa famille eſt ſur le trône. Quand la couronne paſſe dans une autre maiſon, comme cela arrive ſouvent, on ramaſſe tous ces mémoires particuliers, & après les avoir confrontés les uns avec les autres, pour en mieux démêler la vérité, on en compoſe l'hiſtoire de l'empereur, afin qu'elle ſerve d'exemple à la poſtérité, s'il a ſagement gouverné, ou qu'elle ſoit l'objet de la cenſure publique s'il a manqué à ſon devoir.

Voici en général ce que les loix ont déterminé pour la forme ordinaire du gouvernement. L'empereur a deux conſeils ſouverains; l'un extraordinaire, & compoſé des princes du ſang; l'autre ordinaire, où entrent les miniſtres d'état qu'on nomme *Colaos*. Ce ſont eux qui examinent toutes les grandes affaires, qui en font le rapport, & qui reçoivent les dernieres déterminations de l'empereur. Outre cela il y a à Pekin ſix cours ſouveraines dont l'autorité s'étend ſur toutes les provinces de la *Chine*, quoiqu'elles connoiſſent de différentes matieres. En voici le nom & l'emploi. Le lipou a vue ſur tous les mandarins; il peut leur donner ou leur ôter leurs charges. Le houpou leve tous les tributs, & tient compte de l'emploi des finances. Le conſeil des rites doit conſerver les anciennes coutumes, il regle tout ce qui regarde la religion, les ſciences, les arts, les affaires étrangeres. Le pimpou étend ſa juriſdiction ſur les troupes & ſur les officiers qui les commandent. Le himpou juge ſouverainement des crimes. Le compou ordonne des ouvrages publics & des bâtimens royaux. Chaque tribunal renferme pluſieurs chambres; il y en a juſqu'à quinze en quelques-uns, dont la premiere ne conſiſte qu'en trois perſonnes, un préſident & deux aſſeſſeurs, à qui toutes les matieres importantes reviennent en dernier reſſort; les autres ſont ſubalternes, compoſées d'un préſident & de pluſieurs conſeillers, tous ſoumis au préſident de la grand-chambre, qui a ſeul, quand il veut, l'autorité définitive. Mais parce qu'il eſt de l'intérêt de l'empereur, que des corps auſſi puiſſans que ceux-là ne ſoient pas en état d'affoiblir l'autorité royale, & de tramer quelque choſe contre l'Etat, on a voulu premierement, que les matieres de leurs jugemens fuſſent tellement partagées, qu'ils euſſent tous beſoin les uns des autres. Ainſi quand il s'agit de la guerre, le nombre des troupes, la qualité des officiers, la marche des armées ſont du reſſort du quatrieme tribunal; mais l'argent pour les payer ſe prend à l'ordre du deuxieme; de maniere qu'il n'y a point d'affaire de conſéquence dans l'Etat qui n'ait ordinairement rapport à pluſieurs, & quelquefois à tous ces mandarins enſemble. La ſeconde précaution qu'on a priſe, eſt de nommer un officier qui ait l'œil à ce qui ſe paſſe en chaque tribunal. Quoiqu'il n'en ſoit pas du nombre, il aſſiſte néanmoins à toutes les aſſemblées, & on lui en communique les actes. C'eſt proprement ce que nous appellons un inſpecteur. Il avertit ſecretement la cour, ou même il accuſe publiquement les mandarins des fautes qu'ils commettent, non-ſeulement dans l'adminiſtration de leurs charges, mais encore dans leur vie privée. Il examine leurs actions, leurs paroles, leurs mœurs,

rien ne lui échappe. Les officiers qu'on nomme *colis*, font trembler juſqu'aux princes du ſang.

Pour ce qui eſt des provinces, elles ſont immédiatement gouvernées par deux ſortes de vicerois. Les uns en gouvernent une ſeule. Ainſi il y a un viceroi à Pekin, à Canton, à Nankin, ou dans une autre ville peu éloignée de cette capitale. Mais outre cela ces mêmes provinces obéiſſent à d'autres vicerois qu'on nomme *tſounto*, & qui en gouvernent en même tems deux ou trois, & même quelquefois juſqu'à quatre. Il n'y a guere de rois en Europe, dont les Etats ſoient ſi étendus que ceux de ces officiers généraux; mais quelque grande que paroiſſe leur autorité, elle ne diminue en rien celle des vicerois particuliers, & leurs droits ſont ſi bien réglés qu'il n'y a jamais entr'eux de conflit de juriſdiction. *

CHINER, v. act., *Manufact. en ſoie, chiner une étoffe*, c'eſt donner aux fils de la chaine des couleurs différentes, & diſpoſer ces couleurs ſur ces fils de maniere que quand l'étoffe ſera travaillée, elles y repréſentent un deſſein donné, avec moins d'exactitude à la vérité que dans les autres étoffes, qui ſe font ſoit à la petite tire ſoit à la grande tire, mais cependant avec aſſez de perfection pour qu'on l'y diſtingue très-bien, & que l'étoffe ſoit aſſez belle pour être de prix. *v.* TIRE, *petite & grande*.

Le *chiner* eſt certainement une des manœuvres les plus délicates qu'on ait imaginées dans les arts; il n'y avoit guere que le ſuccès qui pût conſtater la vérité des principes ſur leſquels elle eſt appuyée. Pour ſentir la différence des étoffes *chinées*, & des étoffes faites à la tire, il faut ſavoir que pour les étoffes faites à la tire, on commence par tracer un deſſein ſur un papier diviſé horiſontalement & verticalement par des lignes; que les lignes horiſontales repréſentent la largeur de l'étoffe; que les lignes verticales repréſentent autant de cordes du métier, voyez le métier à l'article VELOURS CISELÉ; que l'aſſemblage de ces cordes forme le ſemple, *v.* SEMPLE; que chaque corde de ſemple aboutit à une autre corde; que l'aſſemblage de ces ſecondes cordes s'appelle le *rame*. *v.* RAME; que chaque corde de rame correſpond à des fils de poil & de chaîne de diverſes couleurs, *v.* POIL & CHAÎNE, enſorte qu'à l'aide d'une corde de ſemple on fait lever tel fil de poil & de chaîne, en tel endroit & de telle couleur qu'on déſire; que faire une étoffe à la petite ou à la grande tire, c'eſt tracer, pour ainſi dire, ſur le ſemple le deſſein qu'on veut exécuter ſur l'étoffe, & projetter ce deſſein ſur la chaine; que ce deſſein ſe trace ſur le ſemple, en marquant avec des ficelles & les cordes l'ordre ſelon lequel les cordes du ſemple doivent être tirées, ce qui s'appelle *lire*, *v.* LIRE; & que la projection ſe fait & ſe fixe ſur la chaîne, par la commodité qu'on a par les cordes de ſemple d'en faire lever un fil de telle couleur qu'on veut, & d'arrêter une petite portion de ce fil coloré à l'endroit de l'étoffe par le moyen de la trame.

Cette notion ſuperficielle du travail des étoffes figurées, ſuffit pour montrer que la préparation du deſſein, ſa lecture ſur le ſemple, la correſpondance des cordes de ſemple avec celles de rame, & de celles de rame avec les fils de chaîne, & le reſte du montage du métier, doivent former une ſuite d'opérations fort longues, en cas qu'elles ſoient poſſibles, & elles le ſont, & que chaque métier demande vraiſemblablement deux perſonnes, un ouvrier à la trame & au battant, & une tireuſe au ſemple, & en effet il en faut deux.

Quelqu'un ſongeant à abréger & le tems & les frais de l'étoffe à fleurs, rencontra le *chiner*, en raiſonnant à peu près de la maniere ſuivante. Il dit: ſi je prenois une étoffe ou toile toute blanche, & que je la tendiſſe bien ſur les enſuples d'un métier, & qu'avec un pinceau & des couleurs je peigniſſe une fleur ſur cette toile, il eſt évident 1° que s'il étoit poſſible de deſourdir, pour ainſi

Digitized by Google

parler, cette toile lorſque ma fleur peinte ſeroit ſeche, chaque fil de chaîne correſpondant à la fleur que j'aurois peinte, emporteroit avec lui un certain nombre de points colorés de ma fleur, diſtribués ſur une certaine portion de ſa longueur; 2° que l'action de deſourdir n'étant autre choſe que celle de défaire les petites boucles que la chaîne a formées par ſes croiſemens ſur la trame, toute ma fleur ſe trouveroit éparſe & projettée ſur une certaine portion de chaîne dont la largeur ſeroit la même, mais dont la longueur ſeroit beaucoup plus grande que celle de ma fleur, & que cette longueur diminueroit de la quantité requiſe pour reformer ma fleur & rapprocher les points colorés épars ſur les fils de chaîne, ſi je venois à l'ourdir derechef: donc, a continué l'ouvrier que je fais raiſonner, ſi la qualité de ma chaîne & de ma trame étant donnée, je connoiſſois la quantité de l'emboi de ma chaîne ſur ma trame (dans le cas où cet emboi ſeroit fort ſenſible), pour exécuter des fleurs en étoffe, je n'aurois 1° qu'à peindre une fleur, ou tel autre deſſein, ſur un papier: 2°. qu'à faire une anamorphoſe de ce deſſein, telle que la largeur de l'anamorphoſe fût la même que celle du deſſein, & que ſa longueur ſur chaque ligne de cette anamorphoſe fût à celle de mon deſſein ſur chacune de ſes lignes, comme la longueur du fil de chaîne non ourdi eſt à la longueur du fil de chaîne ourdi: 3°. qu'à prendre cette anamorphoſe pour modele, & qu'à faire teindre les différentes longueurs de chacun des fils de ma chaîne, de chacune des couleurs que j'y verrai dans mon anamorphoſe, ſuppoſé qu'il y eût pluſieurs couleurs; il eſt évident que venant à étendre ſur les enſuples ma chaîne ainſi préparée par différentes teintures, elle porteroit l'anamorphoſe d'un deſſein que l'exécution de l'étoffe réduiroit à ſes juſtes & véritables proportions. Voilà la théorie très-exacte du *chiner* des velours, qui n'eſt en effet que l'anamorphoſe peinte ſur chaîne d'un deſſein, que l'emboi de cette chaîne pour la trame raccourcit & remet en proportion. Je dis *des velours*, parce que pour les taffetas l'emboi n'eſt pas aſſez ſenſible pour exiger l'anamorphoſe; le deſſein lui-même dirige, comme on verra dans l'expoſition que nous allons faire de la pratique du *chiner*.

On ne *chine* ordinairement que les étoffes unies & minces. On a *chiné* des velours, mais on n'y a pas réuſſi juſqu'à un certain degré de perfection. Après ce que nous avons dit, on connoît que le coupé du velours n'eſt pas aſſez juſte pour que la diſtribution du *chinage* ſoit exacte: on ſait à la vérité que chaque partie du poil exige pour le velours *chiné* ſix fois plus de longueur qu'il n'en paroîtra dans l'étoffe; on peut donc établir entre le poil non ourdi & le poil ourdi, tel rapport qu'on jugera convenable; mais l'inégalité de la trame, celle des fers, les variétés qui s'introduiſent néceſſairement dans l'extention qu'on donne au poil, enfin la main de l'ouvrier qui frappe plus ou moins dans un tems que dans un autre, toutes ces circonſtances ne permettent pas à l'anamorphoſe du deſſein de ſe réduire à ſes juſtes proportions. Cependant nous expliquerons la maniere dont on s'y prend pour cette étoffe. Les taffetas ſont les étoffes qu'on *chine* ordinairement: on *chine* rarement les ſatins.

Pour *chiner* une étoffe, on fait un deſſein ſur un papier réglé, comme on le voit *fig. 1. Pl. de ſoieries du chiner*; on le fait tel qu'on veut qu'il paroiſſe en étoffe; on met la ſoie deſtinée à être *chinée* en teinture, pour lui donner la couleur dont on veut que ſoit le fond de l'étoffe: mais ce fond eſt ordinairement blanc, parce que les autres couleurs de fond ne recevroient qu'avec peine celles qu'on voudroit leur donner enſuite pour la figure.

Lorſque la ſoie eſt teinte, on la fait devider & ourdir; quand elle eſt levée de deſſus l'ourdiſſoir, on la met ſur un tambour ſemblable à celui dont on ſe ſert pour plier les étoffes. Voyez ce tam-

bour, *fig. 1.* 1 le tambour. 2 les montans du tambour. 3 baſcule pour arrêter le tambour. 4 cordes qui ſervent au même uſage. 5 la chaine tendue. 6 le rateau. 7 le porte-rateau. 8 l'aſpe. 9 le banc de l'aſpe. 10 les montans du banc. 11 les pieds. 12 les traverſes. Les chaines des taffetas *chinés* doivent être compoſées de 50 portées, qui compoſent quatre mille fils, & paſſées dans des 250 de peigne, ce qui fait quatre fils par dent.

On tire de deſſus le tambour 1, la chaine qu'on va accrocher à l'axe de l'aſpe ou devidoir 8, 8, éloigné du tambour de ſept à huit aunes: cela fait, on diviſe la chaine par douze fils, dont chaque diviſion eſt portée dans une dent du rateau 6, placé près de l'aſpe. Il faut que ce rateau ſoit de la largeur de l'étoffe. Douze fils ſont juſte la quantité de fils qui doit être contenue dans trois dents du peigne. On enverge toutes les branches de douze fils, & on arrête l'envergure en ſéparant pareillement celle des fils ſimples qui a été faite en ourdiſſant.

Si le deſſein eſt répété quatre fois dans la largeur de l'étoffe, on met quatre parties de la diviſion par douze, dans chaque dent du rateau, ce qui donne quarante-huit fils, qu'on aura ſoin d'enverger & d'attacher de façon qu'on puiſſe les ſéparer quand il en ſera beſoin. On ajuſte enſuite l'aſpe 8, 8, de maniere qu'il puiſſe contenir exactement ſur ſa circonférence, une fois, deux fois, plus ou moins, le deſſein, ſelon que ce deſſein court plus ou moins. On met chaque partie ſéparée & placée par ordre ſur le rateau, à chacune des chevilles attachées à l'arbre de l'aſpe; on charge le tambour à diſcrétion, on tourne l'aſpe; une perſonne entendue conduit le rateau, afin de bien dégager les fils; on enroule toute la piece ſur l'aſpe: chaque partie de quarante-huit fils faiſant un écheveau, une chaine de quatre mille fils donnera quatre-vingts-trois écheveaux, & ſeize fils qui ſerviront de liſiere; chaque bout de la partie de quarante-huit eſt attachée au premier bout de l'écheveau, lorſque la piece eſt devidée ſur l'aſpe.

Quand toute la chaine eſt enroulée ſur l'aſpe, de maniere que ſa circonférence diviſe exactement les écheveaux en un certain nombre de fois juſte de la longueur du deſſein, on prend des petites bandes de parchemin de trois lignes de largeur ou environ. Voyez ces bandes, *fig. 15. & 16*; on en couche une ſur les trois premieres cordes paralleles à *a b* du deſſein de la *fig. 17.* & on marque avec une plume & les couleurs contenues ſur la longueur de ces trois cordes, & l'eſpace que chaque couleur occupe ſur cette longueur: cela fait, on prend une ſeconde bande qu'on applique ſur les trois cordes ſuivantes, obſervant de porter ſur cette ſeconde bande, comme ſur la premiere, & les couleurs contenues dans ces trois cordes, & l'eſpace qu'elles occupent ſur elles; puis on prend une troiſieme bande pour les trois cordes ſuivantes, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'on ait épuiſé la largeur du deſſein. On numérote bien toutes les bandes, afin de ne pas les confondre, & de ſavoir bien préciſément quelle partie de la largeur du deſſein elles repréſentent chacune.

On prend enſuite une de ces bandes & on la porte ſur l'aſpe, & l'on examine ſi la circonférence de l'aſpe contient autant de fois la longueur de la bande, qu'elle eſt préſumée contenir de fois la longueur du deſſein, afin de voir ſi les meſures des bandes & des écheveaux coincident.

Cela fait, on prend la premiere bande numérotée 1; on la porte ſur la premiere flotte ou le premier écheveau; elle fait le tour de l'aſpe ſur l'écheveau; on l'y attache des deux bouts avec une épingle, un bout d'un côté d'un fil qui traverſe l'aſpe ſur toute ſa longueur, & l'autre bout de l'autre côté de ce fil; ce fil coupant tous les écheveaux perpendiculairement, ſert de ligne de direction pour l'application des bandes. On com-

Digitized by Google

mence par arrêter toutes les bandes ſur les écheveaux, le long de ce fil, du côté de la main droite ; après quoi on marque avec un pinceau & de la couleur, ſur le premier écheveau, tous les endroits qui doivent en être colorés, & les eſpaces que chaque couleur doit occuper, préciſément comme il eſt preſcrit par la bande numérotée 1. On paſſe à la bande numérotée 2, qui eſt attachée au ſecond écheveau, ſur lequel on marque pareillement avec un pinceau & des couleurs, les endroits qui doivent être colorés, & les eſpaces que chaque couleur doit occuper, préciſément comme il eſt preſcrit par cette bande 2. On paſſe à la troiſieme bande, & au troiſieme écheveau, faiſant la même choſe juſqu'au quatre-vingt-troiſieme écheveau, & à la quatre-vingt-troiſieme bande.

Lorſque le deſſein eſt pour ainſi dire tracé ſur les écheveaux, on les leve de deſſus l'aſpe, & on les met les uns après les autres ſur les roulettes du banc à lier, qu'on voit *fig. 13.* 13. Banc à lier, 14 roulettes ſur leſquelles ſont poſés les écheveaux, quand il s'agit de les attacher. Les porte-roulettes ſont mobiles ; c'eſt là qu'on couvre les parties qui ne doivent pas être teintes. Les écheveaux ſont tendus, autant qu'il eſt poſſible, ſur les bancs à lier. On en met un ſur les poulies 14, 14. De ces poulies, celle qui eſt à gauche s'écarte & ſe fixe en tel endroit qu'on veut des tringles, le long deſquelles elle ſe meut ; de cette maniere, l'écheveau ſe trouve auſſi diſtendu qu'il eſt poſſible, ſans empêcher les poulies ou roulettes de tourner ſur elles-mêmes. On commence, en ſe faiſant préſenter ſucceſſivement par le moyen des roulettes, toute la longueur de l'écheveau, par appliquer un papier qui couvre les parties qui ne doivent point être teintes ; on numérote ce papier d'un *o* ; on couvre ce papier d'un parchemin ; on attache bien ce parchemin en le liant par les deux bouts. On place enſuite un ſecond écheveau ſur le banc à lier ; on en couvre pareillement les parties qui ne doivent pas être teintes, d'un papier d'abord, enſuite d'un parchemin, numérotant le papier comme il le doit être.

Quand tous les écheveaux ſont liés, on les fait teindre de la couleur indiquée par le deſſein ; & avant qu'ils ſoient ſecs, on délie le parchemin, qu'on enleveroit trop difficilement ſi on le laiſſoit durcir en ſéchant ; on les laiſſe ſécher enſuite, après quoi on ôte le papier, excepté celui qui porte le numéro de l'écheveau.

On remet par ordre, & ſelon leurs numéros, les flottes ou les écheveaux ſur l'aſpe, comme ils y étoient auparavant ; le bout de chacune ſe remet aux chevilles, l'autre bout eſt paſſé dans un rateau de la largeur de l'étoffe ou du deſſein répeté. Quand on a tous les bouts qui ne ſont pas aux chevilles, on les attache à une corde qui vient de deſſus le tambour ; & après avoir ajuſté le deſſein diſtribué ſur tous les écheveaux, de maniere qu'aucune partie n'avance ni ne recule plus qu'elle ne doit, on tire deux ou trois aunes de chaque écheveau de deſſus l'aſpe, & l'on reporte la chaîne ſur le tambour, obſervant de la lier de trois aunes en trois aunes, afin que le deſſein ne ſe dérange pas.

Quand on a tiré toute la chaîne ſur le tambour, on change de rateau ; on en prend un plus grand ; on y diſtribue chaque branche à autant de diſtance les unes des autres, qu'il y en a entre les chevilles auxquelles elles ſont arrêtées. Il faut ſe reſſouvenir que chaque bout d'écheveau eſt compoſé de 48 fils, & que ces 48 fils ſont diviſés en quatre parties de 12 fils, ſéparées chacune par une envergure, ſans compter l'envergure de la chaîne ou de l'ourdiſſage, qui ſépare encore chacun des douze fils. On ſe ſert de l'envergure pour ſéparer chaque partie de douze fils, qui forment le nombre de quarante-huit. On prend la premiere partie de douze fils, & on y paſſe une verge ; on prend la ſeconde partie de douze fils, des trente-ſix qui reſtent, & on y

paſſe une ſeconde verge, & ainſi de la troiſieme & de la quatrieme.

Quand on a ſéparé tous les écheveaux de la même façon, & qu'on a mis chaque partie ſur une verge par ordre de numéros, on reporte toute la chaîne de deſſus le tambour ſur l'aſpe, en laiſſant les verges paſſées dans les quatre parties de chaque écheveau ſéparé, ayant ſoin de conduire les verges qui ſéparent les fils, & qui ſont bien différentes de celles qui tiennent les quatre parties ſéparées, juſqu'à ce que la chaîne ſoit toute ſur l'aſpe, après quoi on la remet toute ſur le tambour, rangeant les parties de façon qu'on ne fait de toute la piece ou chaîne qu'une envergure; on la plie dans cet état ſur l'enſuple, & elle eſt prête à être travaillée.

Voilà la maniere de diſpoſer une chaîne pour un taffetas *chiné*, à une ſeule couleur, avec le fond.

S'il s'agiſſoit d'un velours, on ne *chineroit* que le poil; c'eſt lui qui en exécuteroit tout le deſſein: mais comme le poil s'emboit par le travail des fers ſix fois autant que la chaîne, après qu'on a tracé ſon deſſein, comme on le voit *fig. 17.* il faut en faire l'anamorphoſe ou projection, comme on le voit *fig. 18.* Cette projection a la même largeur que le deſſein; mais ſa longueur & celle de toutes ſes lignes eſt ſix fois plus grande.

C'eſt ſur cette projection qu'on prendra les meſures avec les bandes de parchemin. Si le deſſein n'eſt répeté que deux fois dans la largeur de l'étoffe, on ne prendra que vingt-quatre fils par écheveau; s'il ne l'eſt qu'une, on n'en prendra que douze. Il s'agit ici de taffetas; mais ſi c'eſt un velours, on n'en prendra que la moitié, parce que le poil ne contient que la moitié des fils des chaînes de taffetas. Enfin on ne doit prendre & ſéparer des fils pour chaque branche, qu'autant que trois dents du peigne en peuvent contenir.

Quand il y a pluſieurs couleurs dans un deſſein: on les diſtingue par des marques différentes; on les couvre & on les découvre ſelon la néceſſité; on fait prendre ces couleurs à la chaîne qu'on prépare, les unes après les autres. Le fond en eſt toujours couvert: du reſte l'ouvrage s'acheve comme nous venons de l'expliquer. Quant à la maniere de travailler le taffetas, voyez l'art. TAFFETAS, comme la teinture altere toujours un peu la ſoie, il eſt évident que des étoffes *chinées*, la meilleure ce ſera celle qui aura le moins de couleurs différentes; & que la plus belle, ce ſera celle où les couleurs ſeront les mieux aſſorties, & où les contours des deſſeins ſeront les mieux terminés.

CHING, (N), *Hiſt. Litt.*, roi de la Chine, vivoit 1115 ans avant Jeſus-Chriſt. On le regarde comme l'inventeur d'une machine qui ſe tournoit toujours vers le midi de ſon propre mouvement, & qui conduiſoit ſûrement ceux qui voyageoient par mer ou par terre; & que quelques écrivains ont cru que c'étoit la bouſſole.

CHINGAN, *Géogr.*, ville conſidérable de la Chine, capitale de la province de Quangſi.

CHINGOU, ſvoyez XINGU, *Géog.*, ainſi que l'écrivent les Portugais, grande & belle riviere de l'Amérique méridionale, nommée *Paranaïba* dans quelques anciennes cartes. Elle deſcend des montagnes du Bréſil, riches en or; & après un cours de deux cents lieues au nord, elle entre dans la riviere des Amazones, environ 25 lieues au deſſus du fort de Curupa. Il y a un ſaut à ſept ou huit journées de marche au-deſſus de cette embouchure, qui a une lieue de large, en y comprenant les différens bras. Il faut deux mois pour la remonter entiérement. Ses bords abondent en divers arbres aromatiques, entr'autres il y en a un dont l'écorce a l'odeur & la ſaveur des clous de girofle.

CHINGTIEN, (N), *Géog.*, ville de la Chine, ſituée près du bord oriental de la riviere de Han. Elle eſt environnée de montagnes & d'eau, qui lui ſervent comme de rempart. Son territoire produit

Digitized by Google

abondamment ce qui eſt néceſſaire à l'uſage de l'homme. *Lat.* 31. 35.

CHINGTU, (R); *Géog*, ville de la Chine, dans la province de Suchuen. Cette ville n'en a point dans ſon département qui l'égale pour la beauté des édifices & pour l'affluence du peuple que l'on y voit. Etant dans une iſle que forment pluſieurs rivieres, elle eſt marchande & très-célebre. On y voit ſept temples conſacrés à la mémoire d'autant de héros. Le pays partie en plaines & partie en montagnes, eſt ſoigneuſement cultivé & très-fertile par tout. *Lat.* 30. 47.

CHING-YANG, (R), *Géog.* ville de la Chine, dans la province de Huquang. Elle eſt aſſez conſidérable, & ſes campagnes ſont très-fertiles. *Lat.* 33.

CHINNING, (N), *Géog.*, ville de la Chine, dans la province de Queicheu. Les montagnards de cette contrée, qui n'obéiſſent point aux Chinois, ont quantité d'or & d'argent : mais ces richeſſes n'ont guere de conſidération parmi eux : on n'y paſſe pour riche que quand on poſſéde beaucoup de bœufs & de vaches, & ils ne veulent point d'autre dot. *Lat.* 25.

CHIN-NOUNG, (N), *Hiſt. Litt.*, empereur de la Chine, 2837 ans avant Jeſus-Chriſt enſeigna aux hommes à cultiver la terre, à tirer le pain du froment, & le vin du riz. Les Chinois lui doivent encore, ſuivant leurs hiſtoriens, l'art de faire les toiles & les étoffes de ſoie, la connoiſſance des maladies, les chanſons ſur la fertilité de la campagne, la lyre & la guitarre. Les hiſtoriens Chinois ajoutent qu'il meſura le premier la figure de la terre, & détermina les quatre mers.

CHINOIS, *Philoſophie des*, ſ. m. pl. Ces peuples qui ſont, d'un conſentement unanime, ſupérieurs à toutes les nations de l'Aſie, par leur ancienneté, leur eſprit, leurs progrès dans les arts, leur ſageſſe, leur politique, leur goût pour la philoſophie, le diſputent même dans tous ces points, au jugement de quelques auteurs, aux contrées de l'Europe les plus éclairées.

Si l'on en croit ces auteurs, les *Chinois* ont eu des ſages dès les premiers âges du monde. Ils avoient des cités érudites ; des philoſophes leur avoient preſcrit des plans ſublimes de philoſophie morale, dans un tems où la terre n'étoit pas encore bien eſſuyée des eaux du déluge : témoins Iſaac Voſſius, Spizelius, & cette multitude innombrable de miſſionnaires de la compagnie de Jeſus, que le deſir d'étendre les lumieres du chriſtianiſme, dit-on, a fait paſſer dans ces grandes & riches contrées.

Il eſt vrai que Budée, Thomaſius, Gundling, Heumann & d'autres écrivains dont les lumieres ſont de quelques poids, ne nous peignent pas les *Chinois* en beau ; que les autres miſſionnaires ne ſont pas d'accord ſur la grande ſageſſe de ces peuples, avec les miſſionnaires de la compagnie de Jeſus, & que ces derniers ne les ont pas même regardés tous d'un œil également favorable.

Au milieu de tant de témoignages oppoſés, il ſembleroit que le ſeul moyen qu'on eût de découvrir la vérité, ce ſeroit de juger du mérite des *Chinois* par celui de leurs productions les plus vantées. Nous en avons pluſieurs collections ; mais malheureuſement on eſt peu d'accord ſur l'authenticité des livres qui compoſent ces collections : on diſpute ſur l'exactitude des traductions qu'on en a faites, & l'on ne rencontre que des ténebres encore fort épaiſſes, du côté même d'où l'on étoit en droit d'attendre quelques traits de lumiere.

La collection publiée à Paris en 1687 par les PP. Intorcetta, Hendrick, Rougemont & Couplet, nous préſente d'abord le *ta-hio* ou le *ſcientia magna*, ouvrage de Confucius publié par Cemçu un de ſes diſciples. Le philoſophe *Chinois* s'y eſt propoſé d'inſtruire les maîtres de la terre dans l'art de bien gouverner, qu'il renferme dans celui de connoître & d'acquérir les qualités néceſſaires à un ſouverain, de ſe commander à ſoi-même, de ſavoir former ſon conſeil & ſa cour, & d'élever ſa famille.

Digitized by Google

Le ſecond ouvrage de la collection, intitulé *chum-yum*, ou *de medio ſempiterno*, ou *de mediocritate in rebus omnibus tenenda*, n'a rien de ſi fort ſur cet objet qu'on ne pût aiſément renfermer dans quelques maximes de Séneque.

Le troiſieme eſt un recueil de dialogues & d'apophtegmes ſur les vices, les vertus, les devoirs & la bonne conduite: il eſt intitulé *lun-yu*. On trouvera à la fin de cet article, les plus frappans de ces apophtegmes, ſur leſquels on pourra apprécier ce troiſieme ouvrage de Confucius.

Les ſavans éditeurs avoient promis les écrits de Mencius, philoſophe *Chinois*; & François Noel, miſſionnaire de la même compagnie, a ſatisfait en 1711 à cette promeſſe en publiant ſix livres claſſiques *Chinois*, entre leſquels on trouve quelques morceaux de Mencius. Nous n'entrerons point dans les differentes conteſtations que cette collection & la précédente ont excitées entre les érudits. Si quelques faits haſardés par les éditeurs de ces collections, & démontrés faux par des ſavans Européens, tel, par exemple, que celui des tables aſtronomiques données pour authentiquement *Chinoiſes*, & convaincues d'une correction faite ſur celles de Ticho, ſont capables de jetter des ſoupçons dans les eſprits ſans partialité; les moins impartiaux ne peuvent non plus ſe cacher que les adverſaires de ces pénibles collections ont mis bien de l'humeur & de la paſſion dans leur critique.

La chronologie *Chinoiſe* ne peut être incertaine, ſans que la premiere origine de la philoſophie chez les *Chinois* ne le ſoit auſſi. Fohi eſt le fondateur de l'empire de la Chine, & paſſe pour ſon premier philoſophe. Il regna en l'an 2954 avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Le cycle *Chinois* commence l'an 2647 avant Jeſus-Chriſt, la huitieme année du regne de Hoangti. Hoangti eut pour prédéceſſeurs Fohi & Xinung. Celui-ci regna 110, celui-là 140; mais en ſuivant le ſyſteme du P. Petau, la naiſſance de Jeſus-Chriſt tombe l'an du monde 3889; & le déluge l'an du monde 1656: d'ou il s'enſuit que Fohi a regné quelques ſiecles avant le déluge; & qu'il faut ou abandonner la chronologie des livres ſacrés, ou celle des *Chinois*. Je ne crois pas qu'il y ait à choiſir ni pour un chrétien, ni pour un Européen ſenſé, qui, liſant dans l'hiſtoire de Fohi que ſa mere en devint enceinte par l'arc-en-ciel, & une infinité de contes de cette force, ne peut guere regarder ſon regne comme une époque certaine, malgré le témoignage unanime d'une nation.

En quelque tems que Fohi ait regné, il paroît avoir fait dans la Chine plutôt le rôle d'un Hermès ou d'un Orphée, que celui d'un grand philoſophe ou d'un ſavant théologien. On raconte de lui qu'il inventa l'alphabet & deux inſtrumens de muſique, l'un à vingt-ſept cordes & l'autre à trente-ſix. On a prétendu que le livre *ye-kim* qu'on lui attribue, contenoit les ſecrets les plus profonds; & que les peuples qu'il avoit raſſemblés & civiliſés avoient appris de lui qu'il exiſtoit un Dieu, & la maniere dont il vouloit être adoré.

Cet *ye-kim* eſt le troiſieme de l'*u-kim* ou du recueil des livres les plus anciens de la Chine. C'eſt un compoſé de lignes entieres & de lignes ponctuées, dont la combinaiſon donne ſoixante-quatre figures différentes. Les *Chinois* ont regardé ces figures comme une hiſtoire emblématique de la nature, des cauſes de ſes phénomenes, des ſecrets de la divination, & de je ne ſais combien d'autres belles connoiſſances, juſqu'à ce que Leibnitz ait déchiffré l'énigme, & montré à toute cette Chine ſi pénétrante, que les deux lignes de Fohi n'étoient autre choſe que les élémens de l'arithmétique binaire. *v.* BINAIRE. Il n'en faut pas pour cela mépriſer davantage les *Chinois*; une nation très-éclairée a pu ſans ſuccès & ſans deshonneur chercher pendant des ſiecles entiers, ce qu'il étoit reſervé à Leibnitz de découvrir.

L'empereur Fohi tranſmit à ſes ſucceſſeurs

Digitized by Google

ceſſeurs ſa maniere de philoſopher. Ils s'attacherent tous à perfectionner ce qu'il paſſe pour avoir commencé, la ſcience de civiliſer les peuples, d'adoucir leurs mœurs, & de les accoutumer aux chaînes utiles de la ſociété. Xin-num fit un pas de plus. On reçut de lui des préceptes d'agriculture, quelques connoiſſances des plantes, les premiers eſſais de la médecine. Il eſt très-incertain ſi les *Chinois* étoient alors idolatres, athées, ou déiſtes. Ceux qui prétendent démontrer qu'ils admettoient l'exiſtence d'un Dieu tel que nous l'adorons, par le ſacrifice que fit Ching-tang dans un tems de famine, n'y regardent pas d'aſſez près.

La philoſophie des ſouverains de la Chine paroît avoir été long-tems toute politique & morale, à en juger par le recueil des plus belles maximes des rois *Yao*, *Xum*, & *Yu*: ce recueil eſt intitulé *u-kim*; il ne contient pas ſeulement ces maximes: elles ne forment que la matiere du premier livre qui s'appelle *xu-kim*. Le ſecond livre ou le *xy-kim* eſt une collection de poëmes & d'odes morales. Le troiſieme eſt l'ouvrage linéaire de Fohi dont nous avons parlé. Le quatrieme ou le *chum-ciou*, ou le printems & l'automne, eſt un abregé hiſtorique de la vie de pluſieurs princes, où leurs vices ne ſont pas déguiſés. Le cinquieme ou le *li-ki* eſt une eſpece de rituel où l'on a joint à l'explication de ce qui doit être obſervé dans les cérémonies profanes & ſacrées, les devoirs des hommes en tout état, au tems des trois familles impériales, *Hia*, *Xam*, & *Cheu*. Confucius ſe vantoit d'avoir puiſé ce qu'il connoiſſoit de plus ſage dans les écrits des anciens rois *Yao* & *Xun*.

L'*u-kim* eſt à la Chine le monument littéraire le plus ſaint, le plus ſacré, le plus authentique, le plus reſpecté. Cela ne l'a pas mis à l'abri des commentaires; les hommes dans aucun tems, chez aucune nation, n'ont rien laiſſé d'intact. Le commentaire de l'*u-kim* a formé la collection *ſu-xu*. Le *ſu-xu* eſt très-eſtimé des *Chinois*: il contient le *ſcientia magna*, le *medium ſempiternum*, les *ratiocinantium ſermones*, & l'ouvrage de Mencius *de natura*, *moribus*, *ritibus*, & *officiis*.

On peut regarder la durée des regnes des rois philoſophes, comme le premier âge de la philoſophie *Chinoiſe*. La durée du ſecond âge où nous allons entrer, commence à Rooſi ou *Li-lao-kiun*, & finit à la mort de Mencius. La Chine eut pluſieurs philoſophes particuliers long-tems avant Confucius. On fait ſur-tout mention de Rooſi ou *Li-lao-kiun*, ce qui donne aſſez mauvaiſe opinion des autres. Rooſi, ou *Li-lao-kiun*, ou *Lao-tan*, naquit 346 ans après Xekia, ou 504 ans avant Jeſus-Chriſt, à Sokoki, dans la province de Soo. Sa mere le porta quatre-vingts-un ans dans ſon ſein; il paſſa pour avoir reçu l'ame de Sancti Kaſſo, un des plus célebres diſciples de Xekia, & pour être profondément verſé dans la connoiſſance des dieux, des eſprits, de l'immortalité des ames, &c. Juſqu'alors la philoſophie avoit été morale. Voici maintenant de la métaphyſique, & à ſa ſuite des ſectes, des haines, & des troubles.

Confucius ne paroît pas avoir cultivé beaucoup cette eſpece de philoſophie; il faiſoit trop de cas de celle des premiers ſouverains de la Chine. Il naquit 451 ans avant Jeſus-Chriſt, dans le village de Ceu-ye, au royaume de Xantung. Sa famille étoit illuſtre: ſa naiſſance fut miraculeuſe, comme on penſe bien. On entendit une muſique céleſte autour de ſon berceau. Les premiers ſervices qu'on rend aux nouveaux nés, il les reçut de deux dragons. Il avoit à ſix ans la hauteur d'un homme fait, & la gravité d'un vieillard. Il ſe livra à quinze ans à l'étude de la littérature & de la philoſophie. Il étoit marié à vingt ans. Sa ſageſſe l'éleva aux premieres dignités: mais inutile, odieux peut-être & déplacé dans une cour voluptueuſe & débauchée, il la quitta pour aller dans le royaume de Sum inſtituer une école de philoſophie morale. Cette école fut nombreuſe; il en ſortit une foule d'hommes habiles & d'honnê-

tes citoyens. Sa philoſophie étoit plus en action qu'en diſcours. Il fut chéri de ſes diſciples pendant ſa vie; ils le pleurerent long-tems après ſa mort. Sa mémoire & ſes écrits ſont dans une grande vénération. Les honneurs qu'on lui rend encore aujourd'hui, ont excité entre nos miſſionnaires les conteſtations les plus vives. Ils ont été regardés par les uns comme une idolatrie incompatible avec l'eſprit du chriſtianiſme: d'autres n'en ont pas jugé ſi ſéverement. Ils convenoient aſſez les uns & les autres, que ſi le culte qu'on rend à Confucius étoit religieux, ce culte ne pouvoit être toléré par des chrétiens: mais les miſſionnaires de la compagnie de Jeſus ont toujours prétendu qu'il n'étoit que civil.

Voici en quoi ce culte conſiſtoit. C'eſt la coutume des *Chinois* de ſacrifier aux ames de leurs parens morts: les philoſophes rendent ce devoir particuliérement à Confucius. Il y a proche de l'école Confucienne un autel conſacré à ſa memoire, & ſur cet autel l'image du philoſophe, avec cette inſcription: *C'eſt ici le trône de l'ame de notre très-ſaint & très-excellent premier maître Confucius.* Là s'aſſemblent les lettrés, tous les équinoxes, pour honorer par une offrande ſolemnelle le philoſophe de la nation. Le principal mandarin du lieu fait la fonction de prêtre; d'autres lui ſervent d'acolytes: on choiſit le jour du ſacrifice avec des cérémonies particulieres; on ſe prépare à ce grand jour par des jeunes. Le jour venu, on examine l'hoſtie, on allume des cierges, on ſe met à genoux, on prie; on a deux coupes, l'une pleine de ſang, l'autre de vin; on les répand ſur l'image de Confucius; on bénit les aſſiſtans, & chacun ſe retire.

Il eſt très-difficile de décider ſi Confucius a été le Socrate ou l'Anaxagoras de la Chine: cette queſtion tient à une connoiſſance profonde de la langue; mais on doit s'appercevoir par l'analyſe que nous avons faite plus haut de quelques-uns de ſes ouvrages, qu'il s'appliqua davantage à l'étude de l'homme & des mœurs, qu'à celle de la nature & de ſes cauſes.

Mencius parut dans le ſiecle ſuivant. Nous paſſons tout de ſuite à ce philoſophe, parce que le Rooſi des Japonois eſt le même que le *Li-lao-kiun* des *Chinois*, dont nous avons parlé plus haut. Mencius a la réputation de l'avoir emporté en ſubtilité & en éloquence ſur Confucius, mais de lui avoir beaucoup cédé par l'innocence des mœurs, la droiture du cœur, & la modeſtie des diſcours. Toute littérature & toute philoſophie furent preſque étouffées par *Xi-hoam-ti* qui régna trois ſiecles ou environ après celui de Confucius. Ce prince jaloux de ſes prédéceſſeurs, ennemi des ſavans, oppreſſeur de ſes ſujets, fit brûler tous les écrits qu'il put recueillir, à l'exception des livres d'agriculture, de médecine, & de magie. Quatre cents ſoixante ſavans qui s'étoient réfugiés dans des montagnes avec ce qu'ils avoient pu emporter de leurs bibliotheques, furent pris & expirerent au milieu des flammes. D'autres, à peu-près en même nombre, qui craignirent le même ſort, aimerent mieux ſe précipiter dans les eaux du haut des rochers d'une iſle où ils s'étoient renfermés. L'étude des lettres fut proſcrite ſous les peines les plus ſéveres; ce qui reſtoit de livres fut négligé; & lorſque les princes de la famille de Han s'occuperent du renouvellement de la littérature, à peine put-on recouvrer quelques ouvrages de Confucius & de Mencius. On tira des crevaſſes d'un mur un exemplaire de Confucius à demi-pourri; & c'eſt ſur cet exemplaire défectueux qu'il paroît qu'on a fait les copies qui l'ont multiplié.

Le renouvellement des lettres peut ſervir de date au troiſieme période de l'ancienne philoſophie *Chinoiſe*.

La ſecte de Foe ſe répandit alors dans la Chine, & avec elle l'idolatrie, l'athéiſme, & toutes ſortes de ſuperſtitions; enſorte qu'il eſt incertain ſi l'ignorance dans laquelle la barbarie de *Xi-hoam-ti* avoit plongé ces peuples, n'étoit pas préférable aux fauſſes doctrines dont ils fu-

Digitized by Google

rent infectés. Voyez à l'article de la PHILOSOPHIE DES JAPONOIS, l'hiſtoire de la philoſophie de Xekia, de la ſecte de Rooſi, & de l'idolatrie de Foe. Cette ſecte fut ſuivie de celle des Quiétiſtes ou *Uugueï-kiao, nihil agentium.* Trois ſiecles après la naiſſance de J. C. l'empire fut plein d'une eſpece d'hommes qui s'imaginerent être d'autant plus parfaits, c'eſt-à-dire, ſelon eux, plus voiſins du principe aérien, qu'ils étoient plus oiſifs. Ils s'interdiſoient, autant qu'il étoit en eux, l'uſage le plus naturel des ſens. Ils ſe rendoient ſtatues pour devenir air: cette diſſolution étoit le terme de leur eſpérance, & la derniere récompenſe de leur inertie philoſophique. Ces quiétiſtes furent négligés pour les Fan-chin; ces épicuriens parurent dans le cinquieme ſiecle. Le vice, la vertu, la providence, l'immortalité, &c. étoient pour ceux-ci des noms vuides de ſens. Cette philoſophie eſt malheureuſement trop commode pour ceſſer promptement: il eſt d'autant plus dangereux que tout un peuple ſoit imbu de ſes principes.

On fait commencer la philoſophie *Chinoiſe* du moyen âge aux dixieme & onzieme ſiecles, ſous les deux philoſophes Cheu-cu & Chim-ci. Ce furent deux polithéiſtes, ſelon les uns; deux athées ſelon les autres; deux déiſtes ſelon quelques-uns, qui prétendent que ces auteurs défigurés par les commentateurs, leur ont l'obligation entiere de toutes les abſurdités qui ont paſſé ſous leurs noms. La ſecte des lettrés eſt venue immédiatement après celles de *Cheu-cu* & de *Chim-ci.* Elle a diviſé l'empire ſous le nom de *Ju-kiao*, avec les ſectes *Foe-kiao* & *Lao-kiao*, qui ne ſont vraiſemblablement que trois combinaiſons différentes de ſuperſtitions, d'idolatrie, & de polythéiſme ou d'athéiſme. C'eſt ce dont on jugera plus ſainement par l'expoſition de leurs principes que nous allons placer ici. Ces principes, ſelon les auteurs qui paroiſſent les mieux inſtruits, ont été ceux des philoſophes du moyen âge, & ſont encore aujourd'hui ceux des lettrés, avec quelques différences qu'y aura apparemment introduit le commerce avec nos ſavans.

Principes des philoſophes Chinois du moyen âge & des lettrés de celui-ci. 1. Le devoir du philoſophe eſt de chercher quel eſt le premier principe de l'univers: comment les cauſes générales & particulieres en ſont émanées; quelles ſont les actions de ces cauſes, quels ſont leurs effets; qu'eſt-ce que l'homme relativement à ſon corps & à ſon ame; comment il conçoit, comment il agit; ce que c'eſt que le vice, ce que c'eſt que la vertu; en quoi l'habitude en conſiſte; quelle eſt la deſtinée de chaque homme; quels ſont les moyens de la connoître: & toute cette doctrine doit être expoſée par ſymboles, énigmes, nombres, figures & hiéroglyphes.

2. La ſcience eſt ou antécédente, *ſien tien hio*, & s'occupe de l'etre & de la ſubſtance du premier principe, du lieu, du mode, de l'opération des cauſes premieres conſidérées en puiſſance; ou elle eſt ſubſéquente, & elle traite de l'influence des principes immatériels dans les cas particuliers; de l'application des forces actives pour augmenter, diminuer, altérer; des ouvrages; des choſes de la vie civile; de l'adminiſtration de l'empire; des conjonctures convenables ou non; des tems propres ou non, &c.

Science antécédente. 1. La puiſſance qui domine ſur les cauſes générales, s'appelle *ti-chu-chu-ſai-kuin-wang huang*: ces termes ſont l'énumération de ſes qualités.

2. Il ne ſe fait rien de rien. Il n'y a donc ni principe ni cauſe qui ait tiré tout du néant.

3. Tout n'étant pas de toute éternité, il y a donc eu de toute éternité un principe des choſes, antérieur aux choſes: *li* eſt ce principe; *li* eſt la raiſon premiere, & le fondement de la nature.

4. Cette cauſe eſt l'Etre infini, incorruptible, ſans commencement ni fin; ſans quoi elle ne ſeroit pas cauſe premiere & derniere.

5. Cette grande cauſe univerſelle n'a

ni vie, ni intelligence, ni volonté; elle eſt pure, tranquille, ſubtile, tranſparente, ſans corporéité, ſans figure, ne s'atteint que par la penſée comme les choſes ſpirituelles; & quoiqu'elle ne ſoit point ſpirituelle, elle n'a ni les qualités actives, ni les qualités paſſives des élémens.

6. *Li*, qu'on peut regarder comme la matiere premiere, a produit l'air à cinq émanations, & cet air eſt devenu par cinq viciſſitudes ſenſible & palpable.

7. *Li* devenu par lui-même un globe infini, s'appelle *tai-hien*, perfection ſouveraine.

8. L'air qu'il a produit à cinq émanations, & rendu palpable par cinq viciſſitudes, eſt incorruptible comme lui; mais il eſt plus matériel, & plus ſoûmis à la condenſation, au mouvement, au repos, à la chaleur & au froid.

9. *Li* eſt la matiere premiere. *Tai-kie* eſt la ſeconde.

10. Le froid & le chaud ſont les cauſes de toute génération & de toute deſtruction. Le chaud naît du mouvement. Le froid naît du repos.

11. L'air contenu dans la matiere ſeconde ou le chaos, a produit la chaleur en s'agitant de lui-même. Une portion de cet air eſt reſtée en repos & froide. L'air eſt donc froid ou chaud. L'air chaud eſt pur, clair, tranſparent, & leger. L'air froid eſt impur, obſcur, épais, & peſant.

12. Il y a donc quatre cauſes phyſiques, le mouvement & le repos, la chaleur & le froid. On les appelle *tung-cing-in-iang*.

13. Le froid & le chaud ſont étroitement unis: c'eſt la femelle & le mâle. Ils ont engendré l'eau la premiere, & le feu après l'eau. L'eau appartient à l'*in*, le feu à l'*iang*.

14. Telle eſt l'origine des cinq élémens, qui conſtituent *tai-kie*, ou *in-iang*, ou l'air revêtu de qualités.

15. Ces élémens ſont l'eau, élément ſeptentrional; le feu, élément auſtral; le bois, élément oriental; le métal, élément occidental; & la terre, qui tient le milieu.

16. *Ling-yang* & les cinq élémens ont produit le ciel, la terre, le ſoleil, la lune, & les planetes. L'air pur & leger porté en-haut, a fait le ciel; l'air épais & lourd précipité en-bas, a fait la terre.

17. Le ciel & la terre uniſſant leurs vertus, ont engendré mâle & femelle. Le ciel & la mer ſont d'*iang*, la terre & la femme ſont d'*in*. C'eſt pourquoi l'empereur de la Chine eſt appellé *roi du ciel*; & l'empire ſacrifie au ciel & à la terre ſes premiers parens.

18. Le ciel, la terre & l'homme ſont une ſource féconde qui comprend tout.

19. Et voici comment le monde fut fait. Sa machine eſt compoſée de trois parties primitives, principes de toutes les autres.

20. Le ciel eſt la premiere; elle comprend le ſoleil, la lune, les étoiles, les planetes, & la région de l'air où ſont épars les cinq élémens dont les choſes inférieures ſont engendrées.

21. Cette région eſt diviſée en huit *kuas* ou portions, où les élémens ſe modifient diverſement, & conſpirent avec les cauſes univerſelles efficientes.

22. La terre eſt la ſeconde cauſe primitive; elle comprend les montagnes, les fleuves, les lacs & les mers, qui ont auſſi des cauſes univerſelles efficientes, qui ne ſont pas ſans énergie.

23. C'eſt aux parties de la terre qu'appartiennent le *kang* & l'*ieu*, le fort & le foible, le dur & le mou, l'apre & le doux.

24. L'homme eſt la troiſieme cauſe primitive. Il a des actions & des générations qui lui ſont propres.

25. Ce monde s'eſt fait par haſard, ſans deſtin, ſans intelligence, ſans prédeſtination, par une conſpiration fortuite des premieres cauſes efficientes.

26. Le ciel eſt rond, ſon mouvement eſt circulaire, ſes influences ſuivent la même direction.

27. La terre eſt quarrée; c'eſt pourquoi elle tient le milieu comme le point

Digitized by Google

du repos. Les quatre autres élémens ſont à ſes côtés.

28. Outre le ciel il y a encore une matiere premiere infinie; elle s'appelle *li*; le *tai-kie* en eſt l'émanation: elle ne ſe meut point; elle eſt tranſparente, ſubtile, ſans action, ſans connoiſſance; c'eſt une puiſſance pure.

29. L'air qui eſt entre le ciel & la terre eſt diviſé en huit cantons: quatre ſont méridionaux, où regne *iang* ou la chaleur: quatre ſont ſeptentrionaux, où dure l'*in* ou le froid. Chaque canton a ſon *kua* ou ſa portion d'air; c'eſt-là le ſujet de l'énigme de Fohi. Fohi a donné les premiers linéamens de l'hiſtoire du monde. Confucius les a développés dans le livre *kie-kien*.

Voilà le ſyſtème des lettrés ſur l'origine des choſes. La métaphyſique de la ſecte de *Taoçu* eſt la même. Selon cette ſecte, *tao* ou *cahos*, a produit *un*; c'eſt *tai-kie* ou la matiere ſeconde; *tai-kie* a produit *deux*, *in* & *leang*; deux ont produit *trois*, *tien*, *ty*, *gin*, *ſan*, *tay*, le ciel, la terre, & l'homme; trois ont produit tout ce qui exiſte.

Science ſubſéquente. Vuem-Vuam, & *Cheu-Kung* ſon fils, en ont été les inventeurs: elle s'occupe des influences céleſtes ſur les tems, les mois, les jours, les ſignes du zodiaque, & de la futurition des évenemens, ſelon laquelle les actions de la vie doivent être dirigées. Voici ſes principes.

1. La chaleur eſt le principe de toute action & de toute conſervation; elle naît d'un mouvement produit par le ſoleil voiſin, & par la lumiere éclatante: le froid eſt cauſe de tout repos & de toute deſtruction; c'eſt une ſuite de la grande diſtance du ſoleil, de l'éloignement de la lumiere, & de la préſence des ténebres.

2. La chaleur regne ſur le printems & ſur l'été; l'automne & l'hyver ſont ſoumis au froid.

3. Le zodiaque eſt diviſé en huit parties; quatre appartiennent à la chaleur, & quatre au froid.

4. L'influence des cauſes efficientes univerſelles ſe calcule en commençant au point cardinal ou *kua*, appellé *chin*; il eſt oriental; c'eſt le premier jour du printems, ou le cinq ou ſix de Février.

5. Toutes choſes ne ſont qu'une ſeule & même ſubſtance.

6. Il y a deux matieres principales; le chaos infini ou *li*; l'air ou *tai-kie*, émanation premiere de *li*: cette émanation contient en ſoi l'eſſence de la matiere premiere, qui entre conſéquemment dans toutes ſes productions.

7. Après la formation du ciel & de la terre, entre l'un & l'autre ſe trouva l'émanation premiere ou l'air, matiere la plus voiſine de toutes les choſes corruptibles.

8. Ainſi tout eſt ſorti d'une ſeule & même eſſence, ſubſtance, nature, par la condenſation, principe des figures corporelles, par les modifications variées ſelon les qualités du ciel, du ſoleil, de la lune, des étoiles, des planetes, des élémens, de la terre, de l'inſtant, du lieu, & par le concours de toutes ces qualités.

9. Ces qualités ſont donc la forme & le principe des opérations intérieures & extérieures des corps compoſés.

10. La génération eſt un écoulement de l'air primitif ou du chaos modifié ſous des figures, & doué de qualités & figures combinées ſelon le concours du ſoleil, & des autres cauſes univerſelles & particulieres.

11. La corruption eſt la deſtruction de la figure extérieure, & la ſéparation des qualités, des humeurs & des eſprits unis dans l'air: les parties d'air deſunies, les plus légeres, les plus chaudes & les plus pures, montent; les plus peſantes, les plus froides, & les plus groſſieres, deſcendent: les premieres s'appellent *xin* & *hoen*, eſprits purs, ames ſéparées; les ſecondes s'appellent *kuei*, eſprits impurs, ou les cadavres.

12. Les choſes different & par la forme extérieure, & par les qualités internes.

13. Il y a quatre qualités: le *ching*,

Digitized by Google

droit, pur & conſtant; le *pien*, courbe, impur & variable; le *tung*, pénétrant & ſubtil; le *ſe*, épais, obſcur & impénétrable. Les deux premieres ſont bonnes & admiſes dans l'homme; les deux autres ſont mauvaiſes, & reléguées dans la brute & les inanimés.

14. Des bonnes qualités naît la diſtinction du parfait & de l'imparfait, du pur & de l'impur dans les choſes: celui qui a reçu les premiers de ces modes, eſt un héros ou un lettré; la raiſon le commande; il laiſſe loin de lui la multitude: celui qui a reçu les ſecondes, eſt obſcur & cruel; ſa vie eſt mauvaiſe; c'eſt une bête ſous une figure humaine: celui qui participe des unes & des autres, tient le milieu; c'eſt un bon homme, ſage & prudent; il eſt du nombre des *hien-lin*.

15. *Taie-kie*, ou la ſubſtance univerſelle, ſe diviſe en *lieu* & *vû*; *vû* eſt la ſubſtance figurée, corporelle, matérielle, étendue, ſolide & réſiſtante; *lieu* eſt la ſubſtance moins corporelle, mais ſans figure déterminée, comme l'air; on l'appelle *vu*, *kung-hieu*, *vu-kung*, néant, vuide.

16. Le néant ou vuide, ou la ſubſtance ſans qualité & ſans accident, *tai vu*, *tai kung*, eſt la plus pure, la plus ſubtile, & la plus ſimple.

17. Cependant elle ne peut ſubſiſter par elle-même, mais ſeulement par l'air primitif; elle entre dans tout compoſé; elle eſt très-aérienne; on l'appelle *ki*: il ne faut pas la confondre avec la nature immatérielle & intellectuelle.

18. De *li* pur, ou du chaos ou ſéminaire univerſel des choſes, ſortent cinq vertus; la piété, la juſtice, la religion, la prudence & la fidélité avec tous ſes attributs: de *li* revêtu de qualités, & combiné avec l'air primitif, naiſſent cinq élémens phyſiques & moraux, dont la ſource eſt commune.

19. *Li* eſt donc l'eſſence de tout, ou, ſelon l'expreſſion de Confucius, la raiſon premiere ou la ſubſtance univerſelle.

20. *Li* produit tout par *ki* ou ſon air primitif; cet air eſt ſon inſtrument & ſon régulateur général.

21. Après un certain nombre d'ans & de révolutions; le monde finira; tout retournera à ſa ſource premiere, à ſon principe; il ne reſtera que *li* & *ki*; & *li* reproduira un nouveau monde; & ainſi de ſuite à l'infini.

22. Il y a des eſprits; c'eſt une vérité démontrée par l'ordre conſtant de la terre & des cieux, & la continuation reglée & non interrompue de leurs opérations.

23. Les choſes ont donc un auteur, un principe inviſible qui les conduit; c'eſt *chu*, le maître; *xin kuei*, l'eſprit qui va & revient; *ti-kium*, le prince ou le ſouverain.

24. Autre preuve des eſprits; ce ſont les bienfaits répandus ſur les hommes, amenés par cette voie au culte & aux ſacrifices.

25. Nos peres ont offert quatre ſortes de ſacrifices; *lui*, au ciel & à *xanghti* ſon eſprit; *in*, aux eſprits des ſix cauſes univerſelles, dans les quatre tems de l'année, ſavoir, le froid, le chaud, le ſoleil, la lune, les étoiles, les pluies & la ſéchereſſe; *vuang*, aux eſprits des montagnes & des fleuves; *pien*, aux eſprits inférieurs, & aux hommes qui ont bien mérité de la république.

D'où il ſuit 1° que les eſprits des *Chinois* ne ſont qu'une ſeule & même ſubſtance avec la choſe à laquelle ils ſont unis: 2° qu'ils n'ont tous qu'un principe, le chaos primitif; ce qu'il faut entendre du *tien Chu*, notre Dieu, & du *xanghti*, le ciel ou l'eſprit céleſte: 3° que les eſprits finiront avec le monde, & retourneront à la ſource commune de toutes choſes: 4° que relativement à leur ſubſtance primitive, les eſprits ſont tous également parfaits, & qu'ils ne ſont diſtingués que par les parties plus grandes ou plus petites de leur réſidence: 5° qu'ils ſont tous ſans vie, ſans intelligence, ſans liberté: 6° qu'ils reçoivent des ſacrifices ſeulement ſelon la condition de leurs opérations & des lieux qu'ils habitent: 7° que ce ſont des portions de la ſubſtance univerſelle, qui ne peuvent

Digitized by Google

être ſéparées des êtres où on les ſuppoſe, ſans la deſtruction de ces êtres.

26. Il y a des eſprits de génération & de corruption qu'on peut appeller *eſprits phyſiques*, parce qu'ils ſont cauſes des effets phyſiques ; & il y a des eſprits de ſacrifices qui ſont ou bien ou malfaiſans à l'homme, & qu'on peut appeller *politiques*.

27. La vie de l'homme conſiſte dans l'union convenable des parties de l'homme, qu'on peut appeller l'*entité* du ciel & de la terre : l'entité du ciel eſt un air très-pur, très-leger, de nature ignée, qui conſtitue l'*hoen*, l'ame ou l'eſprit des animaux : l'entité de la terre eſt un air épais, peſant, groſſier, qui forme le corps & ſes humeurs, & s'appelle *pe*, corps ou cadavre.

28. La mort n'eſt autre choſe que la ſéparation de *hoen* & de *pe* ; chacune de ces entités retourne à ſa ſource ; *hoen* au ciel, *pe* à la terre.

29. Il ne reſte après la mort que l'entité du ciel & l'entité de la terre : l'homme n'a point d'autre immortalité ; il n'y a proprement d'immortel que *li*.

On convient aſſez de l'exactitude de cette expoſition ; mais chacun y voit ou l'athéiſme, ou le déiſme, ou le polithéiſme, ou l'idolatrie, ſelon le ſens qu'il attache aux mots. Ceux qui veulent que le *li* des *Chinois* ne ſoit autre choſe que notre Dieu, ſont bien embarraſſés quand on leur objecte que ce *li* eſt rond : mais de quoi ne ſe tire-t-on pas avec des diſtinctions ? Pour diſculper les lettrés de la Chine du reproche d'athéiſme & d'idolatrie, l'obſcurité de la langue prêtoit aſſez ; il n'étoit pas néceſſaire de perdre à cela tout l'eſprit que Leibnitz y a mis.

Si ce ſyſtème eſt auſſi ancien qu'on le prétend, on ne peut être trop étonné de la multitude ſurprenante d'expreſſions abſtraites & générales dans leſquelles il eſt conçû. Il faut convenir que ces expreſſions qui ont rendu l'ouvrage de Spinoſa ſi long-tems inintelligible parmi nous, n'auroient guere arrêté les *Chinois* il y a ſix ou ſept cents ans : la langue effrayante de notre athée moderne eſt préciſément celle qu'ils parloient dans leurs écoles.

Voilà les progrès qu'ils avoient faits dans le monde intellectuel, lorſque nous leur portâmes nos connoiſſances. Cet événement eſt l'époque de la philoſophie moderne des *Chinois*. L'eſtime ſinguliere dont ils honorerent les premiers Européens qui débarquerent dans leurs contrées, ne nous donne pas une haute idée des connoiſſances qu'ils avoient en méchanique, en aſtronomie, & dans les autres parties des mathématiques. Ces Européens n'étoient, même dans leur corps, que des hommes ordinaires : s'ils avoient quelques qualités qui les rendiſſent particuliérement recommandables, c'étoit le zele avec lequel ils couroient annoncer la vérité dans des régions inconnues, au hazard de les arroſer de leur propre ſang, comme cela eſt ſi ſouvent arrivé depuis à leurs ſucceſſeurs. Cependant ils furent accueillis ; la ſuperſtition ſi communément ombrageuſe s'aſſoupit devant eux ; ils ſe firent écouter ; ils ouvrirent des écoles ; on y accourut ; on admira leur ſavoir. L'empereur Cham-hy, ſur la fin du dernier ſiecle, les admit à ſa cour, s'inſtruiſit de nos ſciences, apprit d'eux notre philoſophie, étudia les mathématiques, l'anatomie, l'aſtronomie, les méchaniques, &c. Son fils Yong-Tching ne lui reſſembla pas ; il relégua à Canton & à Macao les virtuoſes Européens, excepté ceux qui réſidoient à Pékin, qui y reſterent. Kien-Long fils de Yong-Tching fut un peu plus indulgent pour eux : il défendit cependant la religion chrétienne, & perſécuta même ceux de ſes ſoldats qui l'avoient embraſſée ; mais il ſouffrit les jéſuites, qui continuerent d'enſeigner à Pékin.

Il nous reſte maintenant à faire connoître la philoſophie pratique des *Chinois* : pour cet effet nous allons donner quelques-unes des ſentences morales de ce Confucius, dont un homme qui aſpire à la réputation de lettré & de philoſophe, doit ſavoir au moins quelques ouvrages entiers par cœur.

Digitized by Google

1. L'éthique politique a deux objets principaux ; la culture de la nature intelligente, l'inſtitution du peuple.

2. L'un de ces objets demande que l'entendement ſoit orné de la ſcience des choſes, afin qu'il diſcerne le bien & le mal, le vrai & le faux ; que les paſſions ſoient modérées ; que l'amour de la vérité & de la vertu ſe fortifient dans le cœur, & que la conduite envers les autres ſoit décente & honnête.

3. L'autre objet, que le citoyen ſache ſe conduire lui-même, gouverner ſa famille, remplir ſa charge, commander une partie de la nation, poſſéder l'empire.

4. Le philoſophe eſt celui qui a une connoiſſance profonde des choſes & des livres, qui peſe tout, qui ſe ſoûmet à la raiſon, & qui marche d'un pas aſſûré dans les voies de la vérité & de la juſtice.

5. Quand on aura conſommé la force intellectuelle à approfondir les choſes, l'intention & la volonté s'épureront, les mauvaiſes affections s'éloigneront de l'ame, le corps ſe conſervera ſain, le domeſtique ſera bien ordonné, la charge bien remplie, le gouvernement particulier bien adminiſtré, l'empire bien régi ; il jouira de la paix.

6. Qu'eſt-ce que l'homme tient du ciel ? la nature intelligente : la conformité à cette nature conſtitue la regle ; l'attention à vérifier la regle & à s'y aſſujettir eſt l'exercice du ſage.

7. Il eſt une certaine raiſon ou droiture céleſte donnée à tous : il y a un ſupplément humain à ce don quand on l'a perdu. La raiſon céleſte eſt du ſaint ; le ſupplément eſt du ſage.

8. Il n'y a qu'un ſeul principe de conduite ; c'eſt de porter en tout de la ſincérité, & de ſe conformer de toute ſon ame & de toutes ſes forces à la meſure univerſelle : ne fais point à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te faſſe.

9. On connoît l'homme en examinant ſes actions, leur fin, les paſſions dans leſquelles il ſe complaît, les choſes en quoi il ſe repoſe.

10. Il faut divulguer ſur le champ les choſes bonnes à tous : s'en reſerver un uſage excluſif, une application individuelle, c'eſt mépriſer la vertu, c'eſt la forcer à un divorce.

11. Que le diſciple apprenne les raiſons des choſes, qu'il les examine, qu'il médite, qu'il peſe, qu'il conſulte le ſage, qu'il s'éclaire, qu'il banniſſe la confuſion de ſes penſées & l'inſtabilité de ſa conduite.

12. La vertu n'eſt pas ſeulement conſtante dans les choſes extérieures.

13. Elle n'a aucun beſoin de ce dont elle ne pourroit faire part à toute la terre, & elle ne penſe rien qu'elle ne puiſſe s'avouer à elle-même à la face du ciel.

14. Il ne faut s'appliquer à la vertu que pour être vertueux.

15. L'homme parfait ne ſe perd jamais de vûe.

16. Il y a trois degrés de ſageſſe ; ſavoir ce que c'eſt que la vertu, l'aimer, la poſſéder.

17. La droiture de cœur eſt le fondement de la vertu.

18. L'univers a cinq regles ; il faut de la juſtice entre le prince & le ſujet ; de la tendreſſe entre le pere & le fils ; de la fidélité entre la femme & le mari ; de la ſubordination entre les freres ; de la concorde entre les amis. Il y a trois vertus cardinales ; la prudence qui diſcerne, l'amour univerſel qui embraſſe, le courage qui ſoûtient ; la droiture de cœur les ſuppoſe.

19. Les mouvemens de l'ame ſont ignorés des autres : ſi tu es ſage, veille donc à ce qu'il n'y a que toi qui voyes.

20. La vertu eſt entre les extrêmes ; celui qui a paſſé le milieu n'a pas mieux fait que celui qui ne l'a pas atteint.

21. Il n'y a qu'une choſe précieuſe ; c'eſt la vertu.

22. Une nation peut plus par la vertu que par l'eau & par le feu, je n'ai jamais vu périr le peuple qui l'a priſe pour appui.

23. Il faut plus d'exemples au peuple que de préceptes ; il ne faut ſe charger de lui tranſmettre que ce dont on ſera rempli.

24. Le

Digitized by Google

24. Le ſage eſt ſon cenſeur le plus ſévere; il eſt ſon témoin, ſon accuſateur, & ſon juge.

25. C'eſt avoir atteint l'innocence & la perfection, que de s'être ſurmonté, & que d'avoir recouvré cet ancien & primitif état de droiture céleſte.

26. La pareſſe engourdie, l'ardeur inconſidérée, ſont deux obſtacles égaux au bien.

27. L'homme parfait ne prend point une voie détournée; il ſuit le chemin ordinaire, & s'y tient ferme.

28. L'honnête homme eſt un homme univerſel.

29. La charité eſt cette affection conſtante & raiſonnée qui nous immole au genre humain, comme s'il ne faiſoit avec nous qu'un individu, & qui nous aſſocie à ſes malheurs & à ſes proſpérités.

30. Il n'y a que l'honnête homme qui ait le droit de haïr & d'aimer.

31. Compenſe l'injure par l'averſion, & le bienfait par la reconnoiſſance, car c'eſt la juſtice.

32. Tomber & ne ſe point relever, voilà proprement ce que c'eſt que faillir.

33. C'eſt une eſpece de trouble d'eſprit que de ſouhaiter aux autres, ou ce qui n'eſt pas en notre puiſſance, ou des choſes contradictoires.

34. L'homme parfait agit ſelon ſon état, & ne veut rien qui lui ſoit étranger.

35. Celui qui étudie la ſageſſe a neuf qualités en vue; la perſpicacité de l'œil, la fineſſe de l'oreille, la ſérénité du front, la gravité du corps, la véracité du propos, l'exactitude dans l'action, le conſeil dans les cas douteux, l'examen des ſuites dans la vengeance & dans la colere.

La morale de Confucius eſt, comme l'on voit, bien ſupérieure à ſa métaphyſique & à ſa phyſique. On peut conſulter Bulfinger ſur les maximes qu'il a laiſſées du gouvernement de la famille, des fonctions de la magiſtrature, & de l'adminiſtration de l'empire.

Comme les mandarins & les lettrés ne ſont pas le gros de la nation, & que l'étude des lettres ne doit pas être une occupation bien commune, la difficulté en étant là beaucoup plus grande qu'ailleurs, il ſemble qu'il reſteroit encore bien des choſes importantes à dire ſur les *Chinois*, & cela eſt vrai; mais nous ne nous ſommes pas propoſé de faire l'abrégé de leur hiſtoire, mais celui ſeulement de leur philoſophie. Nous obſerverons cependant, que quoiqu'on ne puiſſe accorder aux *Chinois* toute l'antiquité dont ils ſe vantent, & qui ne leur eſt guere diſputée par leurs panégyriſtes, on ne peut nier toutefois que la date de leur empire ne ſoit très-voiſine du déluge. Que plus on leur accordera d'ancienneté, plus on aura de reproches à leur faire ſur l'imperfection de leur langue & de leur écriture: il eſt inconcevable que des peuples à qui l'on donne tant d'eſprit & de ſagacité, ayent multiplié à l'infini les accens au lieu de multiplier les mots, & multiplié à l'infini les caracteres, au lieu d'en combiner un petit nombre. Que l'éloquence & la poéſie tenant de fort près à la perfection de la langue, ils ne ſont ſelon toute apparence ni grands orateurs, ni grands poëtes. Que leurs drames ſont bien imparfaits, s'il eſt vrai qu'on y prenne un homme au berceau, qu'on y repréſente la ſuite de toute ſa vie, & que l'action théatrale dure pluſieurs mois de ſuite. Que dans ces contrées le peuple eſt très-enclin à l'idolatrie, & que ſon idolatrie eſt fort groſſiere, ſi nous en croyons le P. le Comte. Qu'il paroît que parmi les religions étrangeres tolérées, la religion chrétienne tient le haut rang: que les mahométans n'y ſont pas nombreux, quoiqu'ils y aient des moſquées ſuperbes: que les jéſuites ont beaucoup mieux réuſſi dans ce pays que ceux qui y ont exercé en même tems ou depuis les fonctions apoſtoliques. Que les *Chinois* ont d'aſſez bonnes manufactures en étoffes & en porcelaines; mais que s'ils excellent par la matiere, ils pechent abſolument par le goût & par la forme: qu'ils en feront encore long-tems aux magots; qu'ils ont de belles couleurs & de mau-

Digitized by Google

vaiſes peintures ; en un mot, qu'ils n'ont pas le génie d'invention & de découvertes, qui brille aujourd'hui dans l'Europe: que s'ils avoient eu des hommes ſupérieurs, leurs lumieres auroient forcé les obſtacles par la ſeule impoſſibilité de reſter captives ; qu'en général l'eſprit d'orient eſt plus tranquille, plus pareſſeux, plus renfermé dans les beſoins eſſentiels, plus borné à ce qu'il trouve établi, moins avide de nouveautés que l'eſprit d'occident. Ce qui doit rendre particuliérement à la Chine les uſages plus conſtans, le gouvernement plus uniforme, les loix plus durables; mais que les ſciences & les arts demandant une activité plus inquiette, une curioſité qui ne ſe laſſe point de chercher, une ſorte d'incapacité de ſe ſatisfaire, nous y ſommes plus propres, & qu'il n'eſt pas étonnant que, quoique les *Chinois* ſoient les plus anciens, nous les avons dévancés de ſi loin.

* L'on a recherché quelles étoient les cauſes qui avoient ainſi retardé le progrès des ſciences dans cette contrée, & on a penſé que c'étoit le peu d'encouragement qu'on y a toujours eu pour les cultiver. Le ſeul moyen qu'aient les *Chinois* pour s'avancer, eſt l'étude des loix & de la morale. C'eſt par-là qu'on devient mandarin de lettres, qu'on acquiert des diſtinctions honorables, en attendant des emplois lucratifs : au contraire, la carriere des autres ſciences eſt des plus bornées. Quoique l'aſtronomie ſoit cultivée par les loix de l'empire, qu'il y ait même un tribunal, ou une ſorte d'académie pour en conſerver le dépôt, il n'y a qu'un petit nombre de places à y remplir, & de médiocres avantages à en eſpérer. C'eſt ce qui écarte de l'étude de ces ſciences ceux qui ſeroient doués d'un eſprit propre à les perfectionner, & qui ſeroient portés à s'y adonner.

Je conviens que cette raiſon peut contribuer à l'état de langueur où ſont les ſciences à la Chine; mais elle me paroit inſuffiſante. Eſt-ce donc que chez les Grecs à qui les ſciences doivent tant, l'étude de la nature & de la philoſophie fut jamais le chemin de la fortune? Le fut-elle jamais chez nous qui les cultivons avec tant de ſuccès? A la vérité, il y a plus de récompenſe à attendre maintenant, qu'il n'y en avoit dans l'antiquité. Depuis quelques ſiecles, la plupart des princes de l'Europe concourent par leurs bienfaits à l'avancement des ſciences & des lettres. Mais que ſont ces avantages en comparaiſon de ceux qu'offrent pluſieurs autres profeſſions de la ſociété, comme le barreau, la médecine, le commerce, &c. profeſſions dont l'opulence eſt ſouvent l'agréable perſpective. Le nombre des gens de lettres ou des ſavans que des bienfaits accumulés, ou des circonſtances particulieres, ont mis dans une ſituation équivalente, eſt ſi petit qu'on ne peut refuſer à ceux qui ſe jettent dans cette carriere, le mérite du déſintéreſſement, & même du mépris des richeſſes.

Il faut donc recourir à d'autres raiſons que le peu d'encouragement des ſciences à la Chine, afin d'expliquer pourquoi leurs progrès ont été ſi lents. Nous ne craindrons point de le dire, c'eſt principalement faute de ce génie inventeur qui diſtingua particuliérement les Grecs dans l'antiquité, & qui ſemble être propre depuis quelque tems aux Européens. Si ce génie ſe fût ſouvent montré à la Chine, il y auroit eu, comme en Europe, des hommes qui négligeant la fortune, contens preſque du pur néceſſaire, auroient donné tous leurs ſoins à perfectionner les ſciences.

Une autre raiſon de la lenteur des progrès des ſciences chez les *Chinois*, eſt le reſpect extrême qu'ils ont pour leurs ancêtres. Rien n'eſt ſi juſte que ce ſentiment, & la nature l'a emploié dans tous les cœurs bien nés. Mais porté trop loin, il dégénere dans une ſorte de vénération qui ne permet plus d'oſer faire un pas au delà de ceux qui ont déja été faits, & qui eſt le poiſon des ſciences: on les a vu s'arrêter tout court auſſi-tôt

Digitized by Google

que trop d'attachement pour l'antiquité, ou pour quelque philoſophe n'a plus permis de mettre à la balance ſes ſentimens, & de s'en écarter. *

CHINON, (R), *Géogr.*, ancienne ville de France, généralité de Tours, chef-lieu d'une élection remarquable par la mort de Henri II, roi d'Angleterre, par le ſéjour de Charles VII, roi de France, & la naiſſance de Mathurin de Neuré. François Rabelais naquit à la Devinieres, maiterie à une lieue de *Chinon*. Elle eſt ſur la Vienne, dans un pays fertile & agréable, nommé le *Vairon*, à quatre lieues, nord, de Richelieu; neuf, ſud-oueſt, de Tours; ſoixante, ſud-oueſt, de Paris. *Long.* 17. 47. *lat.* 47. 12.

CHINT, (R), ſ. m. *Comm.*, toiles des Indes propres à être peintes. Il y en a de pluſieurs eſpeces, qui ſe diſtinguent par les noms des lieux où elles ſe fabriquent. Il paroit qu'elles ſont blanches pour la plupart, & toutes de coton; les principales ſont: les *chint*-ſeronges, dont les pieces ont ſix aunes de long ſur trois quarts de large; les *chint*-mamodés, qui ont ſept aunes & demie de longueur ſur une demi-aune de largeur; les *chint*-broad, même longueur ſur trois quarts de large; les *chint*-ſurat, huit aunes de long, même largeur que la précédente; les *chint*-cadix-ſmals, ou ſannas, ſix aunes ſur deux tiers; les *chint*-jaffercon, huit aunes ſur trois quarts; les *chint*-ramauls: elles ont ſept aunes & demie ſur deux tiers de large; elles ſont propres à faire des mouchoirs. *Chints*-moris ordinaires, treize aunes: dites fines.

CHINTAL, (R), ſ. m., *Commerce*, ſorte de poids, dont les Portugais font uſage à Goa. Il revient à 105 livres, poids de marc.

CHINTING, (R), *Géogr.*, ville de la Chine, dans la province de Pekin. Elle eſt grande, fort peuplée & a un territoire fort étendu. *Lat.* 38. 40.

CHINY *ou* CHINI, (R), *Géogr.*, prévôté des Pays-Bas-Autrichiens, dans le duché de Luxembourg: c'étoit autrefois un comté, érigé dans le Xe ſiecle, en faveur d'un Arnolphe de Bourgogne, dont les deſcendans l'ont poſſédé juſqu'en l'an 1364. A cette date les ducs de Luxembourg en firent l'achât & ils en ont conſervé le titre parmi ceux qu'ils portent. Cette prévôté a pour chef-lieu un village de ſon nom, ſitué ſur la riviere de Semois, & lequel étoit jadis une aſſez bonne ville: on y trouve un prieuré, appartenant aux jéſuites de Luxembourg. (D. G.)

CHIO *ou* CHIOS. *v.* SCIOS.

CHIO, *Marbre de*, *Hiſt. Nat. Lithol.*: le *marbre de Chio* dont parlent les anciens naturaliſtes, étoit ainſi nommé, parce qu'il ſe trouvoit abondamment dans l'iſle de *Chio*; ſa couleur étoit foncée; il avoit quelque tranſparence, & prenoit un beau poli. M. Hill dit que c'étoit une eſpece de *pierre obſidienne*. Voyez cet article.

CHIOCOCCA, (N), *Botan.*, genre de plante à fleurs complette, dont le calice eſt très-petit terminé par cinq dents & placé au deſſus du germe; la corolle monopétale en cloche ou en entonnoir, dont le limbe eſt diviſé en cinq ſegmens égaux: au dedans il y a cinq étamines & un piſtil, dont l'ovaire, placé au deſſous de la fleur, devient une baie couronnée des reſtes du calice & qui contient dans une ſeule cavité deux ſemences un peu applaties. Linn. *gen. nov. pl. pentand. monog.* Les plantes de ce genre ſont des arbuſtes de l'Amérique équinoxiale. Celles que Brown a décrites comme deux eſpeces différentes, ne paroiſſent que des variétés de la ſeule eſpece qui ſoit bien connue. C'eſt un petit arbuſte branchu: ſes feuilles ſont ovales, oppoſées, pointues & ſans dentelures; ſes fleurs blanches ou jaunâtres, diſpoſées en grappes pendantes; & ſes baies d'un beau blanc & ſpongieuſes. Sa racine eſt amere & âcre: on en donne, ſelon Brown, la décoction contre les maladies des os produites par le virus vénérien.

M. Jacquin rapporte à ce même genre un autre arbuſte de S. Domingue, que

les François appellent *lilas de nuit*: ſes feuilles ſont lancéolées; ſes fleurs blanches en dedans, verdâtres en dehors, diſpoſées en grappe, d'une odeur de jaſmin, mais ſeulement pendant la nuit; ſes baies ſont blanches & ſpongieuſes, mais ne contiennent qu'une ſemence. Conſ. Brown, *Hiſt. Nat. of Jamaïca*, 1. p. 164. Jacquin, *Sel. plant. amer.* p. 68. (D.)

CHIONANTHUS, (N), *Botan.*, genre de plante voiſin des oliviers, dont la fleur a un calice d'une ſeule piece, diviſé en quatre parties aigues; la corolle eſt monopétale à tube court, diviſée par le haut en quatre lanieres longues & étroites: dans l'intérieur ſont deux étamines & un piſtil dont l'ovaire devient un fruit charnu qui renferme un noyau cannelé. Quelquefois la fleur a cinq découpures, & alors elle a trois étamines. Linn. *gen. pl. diand. monog.* v. PLANTE.

M. Linné en indique deux eſpeces: 1°. *Chionanthus pedunculis trifidis trifloris.* 2°. *Ch. pedunculis panicularis multifloris. Spec. pl. 11.* La premiere, que Petiow appelle *amelanchier de Virginie*, eſt un arbuſte d'environ dix pieds de haut: ſes feuilles ſont grandes, ovales, cotonneuſes en deſſous & oppoſées: ſes fleurs ſont d'un blanc éblouiſſant, aſſemblées ſur des pédicules ramifiés: quand il en eſt chargé, il ſemble couvert de neige, ce qui l'a fait appeller *arbre de neige*. Il croît le long des ruiſſeaux, dans la Caroline & la Virginie. La ſeconde eſpece, qui ſe trouve à Ceylan, ſe diſtingue par ſes feuilles qui ſont plus épaiſſes, par ſes fleurs diſpoſées en panicule au nombre d'une quarantaine, & par les diviſions de la corolle plus courtes. Ne ſeroit ce qu'une varieté? Voyez Linné, *flor. zeyl. 14.*

On cultive en Europe le *chionanthus* d'Amérique: il aime une terre humide, douce, & un peu graſſe. La chaleur lui convient; mais elle le fait périr, s'il eſt dans un terrein ſec. On le multiplie de marcottes, ou ce qui eſt plus ſûr, de ſemences qu'on ſeme auſſi récentes qu'il eſt poſſible dans des pots que l'on tient au chaud ou ſous les chaſſis pendant l'automne & l'hyver: les graines reſtent plus d'une année à lever; & les jeunes plantes peuvent ſe mettre en pleine terre au bout de trois ou quatre ans. (D.)

CHIONE, (N), *Myth.*, fille de Dedalion, fut aimée tout à la fois d'Apollon & de Mercure, qui, dans le même jour, la firent mere de chacun un fils. Celui de Mercure fut nommé *Autolycus*, & celui d'Apollon *Philammon. Chione*, orgueilleuſe d'avoir ſu plaire à deux dieux, oſa préférer ſa beauté à celle de Diane, qui la tua d'un coup de fleche.

CHINONS DE MARTICLES, *Marine.* v. MARTICLES.

CHIORME *ou* CHIOURME, ſ. f., *Marine*, c'eſt la troupe des forçats & des bonavoglies ou volontaires qui tirent la rame dans une galere.

CHIOURLIC, (R), *Géogr.*, ancienne ville de la Turquie Européenne, dans la Romanie, avec un évêché grec, ſuffragant d'Héraclée. Elle eſt ſur la riviere de même nom, entre Conſtantinople & Andrinople, à vingt lieues, nord-oueſt, de la premiere; vingt-cinq, ſud-eſt, de la ſeconde. *Long.* 45. 22. *lat.* 41. 18.

CHIOZZA *ou* CHIOGGIA, (R), *Géog.*, ancienne & jolie ville d'Italie, dans l'Etat de Veniſe, dans une petite iſle près des Lagunes, avec un podeſtat, un évêché ſuffragant de Veniſe, & un port défendu par un fort. Elle eſt à ſix lieues, ſud, de Veniſe; à neuf, ſud-eſt, de Padoue. *Long.* 29. 58. *lat.* 45. 17.

CHIPEAU, (N), ſ. m., *Ornithol.*, *anas ſtrepera*. C'eſt un canard qui habite ſur les lacs & les rivieres. Il approche de la taille du canard domeſtique. Son plumage eſt varié de brun & de roux par petites ondes: le deſſous du corps eſt plus blanchâtre, marqué d'ondes en zigzag. Le bec eſt large & noir: le croupion eſt d'un beau noir; la tache qui paroît ſur les ailes eſt noire, bordée poſtérieurement de blanc & de roux ſur le devant; les pieds ſont d'un bel orangé. La femelle differe du mâle, en ce que le deſſous du corps n'eſt point rayé tranſ-

Digitized by Google

verſalement. Voyez Briſſ. *Ornith. t. 6. pl. 33. f. 1. v.* CANARD, OISEAU. (D.)

CHIPPAGE, ſ. m., terme de *Tanneur*, c'eſt un apprêt que les tanneurs donnent à de certaines peaux. *v.* CHIPPER.

CHIPPE, ſ. f., terme de *Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Saint-Malo; c'eſt une ſorte de petit bateau, en uſage dans la riviere de Rancé.

CHIPPÉ, *baſanne chippée*, c'eſt celle à laquelle le tanneur a donné un apprêt particulier appellé le *chippage*, qui la diſtingue des autres ſortes de baſannes. *v.* BASANNE.

CHIPPENHAM, (R), *Géog.*, ville d'Angleterre, dans la province de Wilt, ſur la riviere d'Avon, que l'on y paſſe ſur un pont de 16 arcades. Elle avoit autrefois un palais, où les rois de Weſt-Sex ſéjournoient aſſez fréquemment, & il lui reſte encore une égliſe, dont l'architecture atteſte de ſon ancienne magnificence. Son commerce en draps qui ſe fabriquent dans ſes murs, & en grains qui ſe cultivent dans ſes environs, eſt d'autant plus conſidérable qu'elle eſt ſituée ſur la grande route de Londres à Briſtol: ſes foires de bétail ſont pour l'ordinaire fort groſſes. Elle a une très-bonne école publique; elle eſt gouvernée par un conſeil de douze bourgeois; & elle envoye deux députés au parlement. (D. G.)

CHIPPER *les peaux*, terme de *Tanneur*, qui ſignifie leur donner l'*apprêt*, le *chippage*.

Maniere de chipper les peaux. Après que les peaux de bélier, de mouton, ou de brebis, ont reſté environ ſix ſemaines dans le plain, & qu'on en a fait tomber la laine avec la chaux, le tanneur les met dans une cuve remplie d'eau chaude mêlée de tan, qui eſt une eſpece de coudrement; & quand elles y ont reſté quelque tems, on les en retire, on les coud tout autour avec de la petite ficelle, & on en forme une maniere de ſac, le côté de la chair en dedans. On remplit ce ſac de tan, & de l'eau de la cuve encore chaude, qu'on y fait entrer avec un entonnoir; enſuite on en bouche l'entrée. On les prend par les deux bouts, que l'on remue fortement pour y faire pénétrer le tan. Cette opération s'appelle *chipper les peaux*, & c'eſt delà qu'eſt venu à ces baſannes le nom de *baſannes chippées*. Cela fait, on les rejette dans la cuve, d'où on les retire enſuite pour les découdre, & les faire ſécher à l'air. De cette maniere, une baſanne peut être parfaitement apprêtée en moins de deux mois.

CHIPPING-NORTON, (R), *Géog.*, petite ville d'Angleterre, dans la province d'Oxford, ſur le penchant d'un côteau peu fertile. Quelques médailles romaines & les ruines de ſon vieux château, font voir qu'elle a de l'antiquité; mais ſi elle a été jadis de quelqu'importance, ſon état préſent prouve qu'elle en eſt fort déchue: on ne lui trouve aujourd'hui d'un peu remarquable que ſon trafic de bétail & de denrées, & le privilége de juger ſouverainement dans ſon enceinte, de toutes les cauſes dont l'objet ne paſſe pas la valeur de quatre livres ſterling. (D. G)

CHIPPING-ONGAR, (N), *Géogr.*, petite ville d'Angleterre, dans le comté d'Eſſex. Ses habitans partagent, avec ceux des lieux circonvoiſins, la réputation d'être les meilleurs & les plus riches agriculteurs du royaume. L'on voit dans cette ville les mazures d'un château, bâti vers l'an 1180 par le roi Henri II. & l'on y trouve avec ſatisfaction l'établiſſement de deux bonnes écoles de charité. *Long.* 17. 55. *lat.* 51. 42. (D. G.)

CHIPPING-SODBURY, (R), *Géog.*, bonne ville d'Angleterre, dans la province de Gloceſter, ſur la route de Briſtol à Cirenceſter. Elle renferme une grande égliſe, qui n'eſt cependant qu'une annexe de celle d'Old-Sodbury; une école publique bien inſtituée, & pluſieurs fondations pieuſes. Ses environs ſont très-fertiles en grains, & elle tient des marchés de fromages, qui paſſent pour les plus conſidérables d'Angleterre, après

ceux d'Atherſtone dans le comté de Warwick. *Long.* 15. 15. *lat.* 51. 33. (D. G.)

CHIPPING-WYCOMB, *ou* HIGH-WYCOMB, *ou* WICKAM, (R), *Géog.*, ville d'Angleterre, dans le comté de Buckingham, ſur une petite riviere qui tombe dans la Tamiſe & au milieu de pluſieurs collines, agréablement parſemées de champs, de prés & de boſquets. C'eſt une ville d'environ 200 maiſons, bien bâtie, bien peuplée, & très-ancienne. Elle a un temple fort grand, pluſieurs maiſons de charité, & une école latine, fondée par la reine Eliſabeth, ſur les ruines d'un couvent catholique & dotée de ſes revenus. Un mayre & des Aldermans gouvernent cette ville, & deux députés la repréſentent au parlement. Il ſe fabrique du papier dans ſes environs, & l'on y découvrit l'an 1724, un ancien pavé romain à la moſaïque, très-digne de l'admiration des curieux. *Long.* 16. 53. *lat.* 51. 35. (D. G.)

CHIPROVAS, *Géog.*, ville de la Turquie en Europe, dans la Bulgarie, ſur la riviere d'Ogeſt, qui ſe jette dans le Danube.

CHIPUR, (N), ſ. m., *Hiſt. Mod.*, jour de pardon chez les Juifs modernes. Le premier ſoir de cette fete, deux rabbins placés aux deux côtés du chantre, invitent ſolemnellement les ſcélérats & les débauchés publics à entrer dans la ſynagogue, & à ſe joindre aux prieres des fideles: ils déclarent en même tems à l'aſſemblée, qu'il eſt permis de prier avec les méchans. Le chantre récite enſuite une longue priere, par laquelle il annulle tous les vœux & les ſermens indiſcrets qu'on auroit pu faire l'année précédente.

CHIQUE, ſ. f. *ou* POU DE PHARAON, (R), ſ. m., *Hiſt. Nat.*, inſectes redoutables des iſles Antilles; ils ſe rencontrent ordinairement dans les lieux ſecs & poudreux; ils ne ſont guere plus gros que les cirons & reſſemblent à de petites puces; ils ſautent comme elles, s'introduiſent en la maniere des cirons dans la chair, & cauſent des démangeaiſons douloureuſes & inſupportables. Les *chiques* s'attachent d'ordinaire au deſſus des ongles des pieds, ſe cachent entiérement dans la chair, & y acquierent en trois jours la groſſeur d'un petit pois, deſorte que pour les tirer, il faut cerner la chair tout autour, ce qu'on ne peut faire ſans douleur. Ce n'eſt pas là le ſeul inconvénient; lorſque la *chique* eſt tirée, il reſte un trou qui quelquefois s'apoſtume & dégénere en un ulcere malin, qu'il eſt difficile de détruire & de guérir, ſur-tout quand en arrachant la *chique*, il en reſte une partie dans le trou. Si on ne ſe hâte pas de ſe débarraſſer de ce cruel animal, il remplit bientôt le trou de lentes ou œufs, deſquels viennent autant de *chiques*, qui toutes s'établiſſent près du lieu de leur naiſſance, ce qui fait qu'il s'en amaſſe par centaines qui endommagent tellement les pieds qu'on eſt contraint de garder le lit, ou tout au moins de marcher avec un bâton. Ceux qui ont ſoin de ſe laver ſouvent & de ſe maintenir proprement, craignent peu cette fâcheuſe incommodité.

La *chique* n'eſt pas ſeulement antropophage, elle attaque encore les chiens, les chats, même les ſinges. L'antidote le plus ſûr pour ſe garantir de ces ſortes de puces, eſt de ſe frotter les pieds avec des feuilles de tabac broyées & d'autres herbes âcres & ameres; le roucou eſt leur poiſon. Les *tous* des Bréſilois & les *ningas* des Indiens ſont auſſi des *chiques*. Au contraire, les *chiques* qui attaquent les enfans de la Miſnie, ſont de véritables dragonneaux. Voyez l'article CRINONS.

CHIQUE, ſ. m., *Manufact. en ſoie*, en italien *cochetto*, mauvais cocon de ſoie, dans lequel le ver eſt mort ou fondu, & qu'il eſt ordonné par les réglemens de Piémont, lors du tirage, de ſéparer des bons cocons. Voy. l'art. SOIE.

CHIQUETER, v. a., terme de *Cardeur*, c'eſt déchirer la laine, & la démêler en l'allongeant, & en la rompant à pluſieurs fois différentes.

CHIQUETER, c'eſt chez les *Pâtiſſiers*, faire une ſorte d'ornement autour d'un gâteau, ou autre piece de pâtiſſerie, en y traçant des rayons avec un couteau.

CHIQUITOS, (R), *Géogr.*, peuple de l'Amérique méridionale, dans le gouvernement de Santa-Cruz de la Sierra. Le miel & la cire en ſont les principales richeſſes. On y trouve beaucoup de gibier; les coleuvres y ſont très-communes & très-venimeuſes.

Les pluies y tombant en abondance depuis Décembre juſqu'en May, rendent le pays fertile, qui ſans cela ſeroit très-ſtérile. Le maïs, le riz, les cannes de ſucre, le tabac, & des fruits de différentes eſpeces, y viennent très-bien. On dit que dans les maladies populaires, qui y ſont très-fréquentes, ils font mourir une femme, perſuadés qu'elles ſont la cauſe de tous nos maux.

Les *Chiquitos* ſont grands, forts, robuſtes, ont du jugement & de la pénétration: ils ſont conſtants, aiment la vérité & ſont peu luxurieux. Ils ſont très-belliqueux & ſe ſont rendus formidables à leurs voiſins. On n'a trouvé parmi eux aucune eſpece de culte. Ils croyent les ames immortelles, craignent les démons & ſont fort ſuperſtitieux.

CHIRA, *Géogr.*, iſle de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, ſur la mer du ſud.

CHIRAC, *Pierre*, (N), *Hiſt. Litt.*, médecin célebre, naquit en 1650 à Conques en Rouerge; il mourut en 1732, à 82 ans. On connoît de lui: 1°. une grande diſſertation en forme de theſe, ſur *les Plaies*, traduite en françois; 2°. une partie des *Conſultations*, qui ſont dans le deuxieme volume du recueil intitulé *Diſſertations & Conſultations médicinales de Mrs. Chirac & Sylva*; 2°. deux *Lettres*, contre Vieuſſens, célebre médecin de Montpellier, ſur la *découverte de l'acide du ſang*, dans leſquelles on trouve beaucoup de vivacité & de perſonnalité.

CHIRAGRE, ſ. f., *Médec.*, goutte aux mains. *v.* GOUTTE. Ce mot vient de χειρ, *main*, & de αγρα, *je prens*.

La *chiragre* a ſon ſiege dans le carpe ou le poignet, dans les articulations des doigts, & dans leurs différentes phalanges.

Ce terme n'eſt guere d'uſage qu'en *Fauconnerie*; la *chiragre* eſt une maladie qui cauſe des petits nodus aux jointures des mains des oiſeaux, qui en empêchent le libre mouvement, de ſorte que les oiſeaux ne peuvent avillonner le gibier. On connoit qu'ils ſont attaqués de ce mal quand ils s'appuient tantôt ſur un pied & tantôt ſur un autre, & qu'ils ont les doigts enflés. Pour les guérir, il faut les leur frotter avec du vinaigre & de l'eau, où l'on aura délayé du blanc d'œuf battu auparavant. Au lieu d'eau naturelle, on peut ſe ſervir d'eau-roſe, & ajoûter quatre drachmes de poudre d'acacia, avec autant de poudre de cire d'Eſpagne.

CHIRBI, *Géog.*, c'eſt le nom de quatre iſles de la mer Méditerranée, ſituées entre la Sicile & la côte d'Afrique.

CHIRIGUANOS, (N), *Géog.*, peuple nombreux & féroce, qui habite au ſud de Santa Crux de la Sierra, & à l'orient de la ville de Chuquiſaqua. Il appartient à la province de Los-Charcas, & c'eſt la nation la plus nombreuſe du Chaco. Les Eſpagnols n'ont jamais pu les dompter, & les jéſuites ont fait des efforts aſſez inutiles, pour les apprivoiſer.

CHIRIMOYA, *v.* CHERIMOLIAS.

CHIRISONDA, *Géogr.*, ville de la Turquie en Aſie, dans la Natolie, ſur la côte de la mer Noire, dans la province d'Amaſie,

CHIRITTE, (N): les naturaliſtes ont ainſi repréſenté une pierre repréſentant une main d'homme.

CHIROBALISTE, ſ. f., *Hiſt. Anc. & Art. Milit.*, ou *baliſte à main*: elle eſt compoſée d'une planche ronde par un bout, échancrée circulairement par l'autre bout. Le bois de l'arc eſt fixé vers l'extrêmité ronde; ſur une ligne correſpondante au milieu du bois de l'arc & au milieu de l'échancrure, on a fixé ſur la planche une tringle de bois, préciſé-

Digitized by Google

ment de la hauteur du bois de l'arc: cette tringle eſt cannelée ſemi-circulairement ſur toute ſa longueur. Aux côtés de l'échancrure d'un des bouts, on a ménagé en ſaillie dans la planche, deux éminences de bois qui ſervent de poignée à la baliſte. Il paroit qu'on élevoit ou qu'on baiſſoit la baliſte par ces poignées; qu'on en appuioit le bout rond contre terre, qu'on plaçoit le corps dans l'échancrure de l'autre bout, qu'on prenoit la corde de l'arc avec les mains, qu'on l'amenoit juſqu'à l'extrêmité de la tringle cannelée qui la retenoit, qu'on relevoit la baliſte avec les mains ou poignées de bois qui ſont aux côtés de l'échancrure, qu'on plaçoit la fléche dans la cannelure de la tringle, qu'avec la main ou autrement on faiſoit échapper la corde de l'arc du bout de la tringle cannelée, & que la fléche étoit chaſſée par ce moyen ſans pouvoir être arrêtée par le bois de l'arc; parce que la cannelure ſemi-circulaire de la tringle étoit préciſément au deſſus de ce bois, dont l'épaiſſeur étoit appliquée & correſpondoit à l'épaiſſeur du bois qui reſtoit à la tringle, au deſſous de la cannelure. *v.* BALISTE.

CHIRODOTA, ſ. f., *Hiſt. Anc.*. C'étoit chez les Grecs, un vêtement avec des manches, qui répondoit au *tunica manicata* des Romains. *v.* TUNIQUE.

CHIROGRAPHAIRE, ſ. m., *Juriſp.*, ſe dit des dettes & des créanciers, qui ne ſont fondés que ſur un billet ou promeſſe ſous ſignature privée & non reconnue en juſtice, & qui par conſéquent, n'emporte point d'hypotheque, à la différence des dettes & créances fondées ſur des actes paſſés devant notaires, ou reconnus en juſtice, ou ſur quelque jugement, que l'on appelle *hypothécaires*; parce que les actes ſur leſquels ils ſont fondés emportent hypotheque. La diſtinction des créanciers hypothécaires & *chirographaires*, ſe trouve établie par les loix romaines, leſquelles décident que le créancier hypothécaire paſſe devant le *chirographaire*, quand même celui-ci ſeroit d'une date antérieure.

CHIROGRAPHE, ſ. m., *Juriſpr.*; acte qui demandoit par ſa nature d'être fait double. On l'écrivoit deux fois ſur le même parchemin, & à contreſens; on mettoit dans l'intervalle en gros caracteres le mot *chirographe*; on coupoit enſuite la feuille par le milieu de ce mot, ſoit en ligne droite, ſoit en dentelure; & l'on délivroit une de ces deux portions à chaque partie contractante.

Chirographe vient de χειρ, *main*, & de γραφω, *j'écris*. Le *chirographe* s'eſt auſſi appellé *dividende*, *chartæ diviſæ*. Le premier uſage de cet acte en Angleterre, ſe rapporte au regne de Henri III.

Il y en a qui penſent que le nom de *chirographe* ſe donnoit à tout acte ſouſcrit du vendeur ou créancier, & délivré à l'acheteur ou au débiteur, & réciproquement.

Ils diſtinguent le *ſyngraphe* du *chirographe* en cela ſeul, que c'étoit le mot *ſyngraphe* qui étoit écrit dans l'intervalle de deux actes ſur le même papier.

On donnoit encore le nom de *chirographe* & à un tranſport, & à la maniere de le groſſoyer & de couper en deux le parchemin. Le mot *chirographe* ſe prend aujourd'hui dans ce ſens en Angleterre, dans le bureau appellé des *chirographes*.

Chirographe, dans un ſens plus général, eſt quelquefois ſynonyme à *cédule*.

CHIROMANCIE, ſ. f., *Art. divin.*, l'art de deviner la deſtinée, le tempérament, & les inclinations d'une perſonne, par l'inſpection des lignes qui paroiſſent dans la paume de la main. Ce mot vient du grec χειρ, *main*, & de μαντεια, *divination*.

Quelque vain & quelque impoſteur que ſoit cet art, un grand nombre d'auteurs ne laiſſent pas que d'en avoir écrit: tels qu'Artemidore, Flud, Joannes de Indagine, &c. mais Taiſnerus & M. de la Chambre ſont les principaux.

Ce dernier prétend que par l'inſpection des linéamens que forment les plis de la peau dans le plat de la main, on peut reconnoître les inclinations des hommes, ſur ce fondement que les parties de la

Digitized by Google

la main ont rapport aux parties internes de l'homme, le cœur, le foie, &c. d'où dépendent, dit-on, en beaucoup de choſes les inclinations & le caractere des hommes. Cependant à la fin de ſon *traité*, il avoue que les préceptes de *chiromancie* ne ſont pas bien établis, ni les expériences ſur leſquelles on les fonde, bien vérifiées; & qu'il faudroit de nouvelles obſervations faites avec juſteſſe & avec exactitude, pour donner à la *chiromancie* la forme & la ſolidité qu'une ſcience doit avoir. *v.* MAIN.

Delrio diſtingue deux ſortes de *chiromancie*, l'une phyſique, & l'autre aſtrologique, & penſe que la premiere eſt permiſe, parce qu'elle ſe borne, dit-il, à connoître par les lignes de la main le tempérament du corps, & que du tempérament elle en infere par conjecture les inclinations de l'ame, en quoi il n'y a rien que de fort naturel. Quant à la ſeconde, il la condamne comme vaine, illicite & indigne du nom de *ſcience*, par le rapport qu'elle prétend mettre entre telles ou telles lignes de la main, & telles ou telles planetes, & l'influence de ces mêmes planetes, ſur les événemens moraux & le caractere des hommes.

Les anciens étoient fort adonnés à cette derniere, comme il paroît par ce vers de Juvenal:

manumque
Præbebit vati crebrum popiſma roganti.
Sat. vj.

C'eſt par elle que ces impoſteurs vagabonds, connus ſous le nom de *Bohémiens* & *Egyptiens*, amuſent & dupent la populace. *Anus eorum* (dit Munſter, *lib. III. §. 257.*) *chiromantiæ & divinationi intendunt, atque interim quo quærentibus dant reſponſa, quot pueros, maritos, uxores, ſint habituri miro aſtu & agilitate crumenas quærentium rimantur & evacuant.* *v.* EGYPTIENS.

Delrio entaſſe pluſieurs raiſons, pour prouver que l'Etat & l'égliſe ne doivent point tolérer ces diſeurs de bonne aventure: mais la meilleure eſt que ce ſont des vagabonds que l'oiſiveté entraine dans le crime, & dont la prétendue magie eſt le moindre défaut.

Le même auteur regarde encore comme une eſpece de *chiromancie* celle, où l'on conſidere les taches blanches & noires qui ſe trouvent répandues ſur les ongles, & d'où l'on prétend tirer des préſages de ſanté ou de maladie; ce qu'il ne déſapprouve pas abſolument. Mais il traite cette pratique de ſuperſtitieuſe dès qu'on s'en ſert pour connoître les événemens futurs qui dépendent de la détermination de la volonté.

CHIRON, (N), *Myth.*, célebre centaure, naquit des amours de Saturne, métamorphoſé en cheval avec Phyllire. *v.* PHYLLIRE. Ce centaure, le plus ſage & le plus renommé de tous les centaures, eut pour diſciples les plus fameux princes de ſon ſiecle, Hercule, Jaſon, Achille, &c. Outre les exercices qui conviennent à de jeunes princes, il leur apprit encore la muſique & la médecine. On dit qu'il avoit fait un calendrier. Dans la guerre qu'Hercule fit aux centaures, ceux-ci eſpérant d'arrêter la fureur de ce héros par la préſence de ſon ancien maître, ſe retirerent à Malée, où *Chiron* vivoit dans la retraite; Hercule ne laiſſa pas de les y attaquer, & ayant manqué un d'entr'eux, la flèche alla frapper *Chiron* au genou. Hercule au déſeſpoir de cet accident, accourut promptement pour le ſoulager, & appliqua ſur la plaie un remede que ce centaure lui avoit appris. Mais le mal étoit incurable, & le malheureux *Chiron*, ſouffrant des douleurs inſupportables, pria Jupiter de terminer ſes jours; car étant fils de Saturne, il n'étoit pas ſujet à la condition des autres mortels. Le pere des dieux, touché de ſon malheur, tranſporta ſon immortalité à Promethée, & *Chiron*, après avoir payé à la mort le tribut de l'humanité, fut placé parmi les aſtres, où il forma la conſtellation du ſagittaire. C'eſt-à-dire, que cet illuſtre centaure mourut de ſa bleſſure. *Chiron* étoit un ſage Theſſalien, qui fit profeſſion de la médecine, & qui joignit à cette ſcien-

ce pluſieurs autres connoiſſances utiles, qui lui donnerent une grande réputation. *v.* HERCULE, JASON, ACHILLE, PROMETHÉE.

CHIRONIA, (N), *Botan.*, genre de plante à fleur complette, dont le calice eſt d'une ſeule piece diviſée en cinq ſegmens, & la corolle monopétale à tube court, dont le limbe eſt plat & diviſé en cinq ſegmens égaux. A l'orifice du tube ſont cinq étamines dont les ſommets ſont droits, oblongs, rapprochés & un peu contournés en ſpirale à leur extrémité. Au dedans de la fleur eſt un piſtil dont l'ovaire devient une capſule ou une baye à deux loges, contenant quelques ſemences. Linn. *gen. pl. pent. monog. v.* PLANTE. M. Linné en indique huit eſpeces toutes étrangeres. (D.)

CHIRONIEN, adj., terme de *Chirurgie*, épithete qu'on donne aux ulceres malins & invétérés, dont les bords ſont durs, calleux & gonflés, qui jettent une ſanie claire, ſans pourriture, ſans inflammation & ſans grande douleur, & qui ſe cicatriſent difficilement; ou quand il y ſurvient une cicatrice, elle eſt ſi mince, qu'elle ſe déchire facilement, & l'ulcere ſe renouvelle. Ces ſortes d'ulceres attaquent principalement les pieds & les jambes. On les appelle *chironiens* de Chiron, ancien médecin-chirurgien, qui eſt, à ce qu'on prétend, le premier qui les ait guéris, & qui s'en guérit lui-même. On les nomme auſſi *telephiens*, de Telephe qui fut bleſſé par Achille, & dont la plaie dégénéra en ulcere de cette eſpece.

CHIRONOMIE, ſ. f., *Hiſt. Anc.*, mouvement du corps, mais ſur-tout des mains, fort uſité parmi les anciens comédiens, par lequel, ſans le ſecours de la parole, ils déſignoient aux ſpectateurs les êtres penſans, dieux ou hommes, ſoit qu'il fût queſtion d'exciter le ris à leurs dépens, ſoit qu'il s'agit de les déſigner en bonne part. C'étoit auſſi un ſigne dont on uſoit avec les enfans, pour les avertir de prendre une poſture du corps convenable. C'étoit encore un des exercices de la gymnaſtique.

CHIROPONIES, (N), ſ. f. pl., *Myth.*, fêtes qui ſe célébroient autrefois à Rhodes, & pendant leſquelles des enfans mendioient en imitant le chant des hirondelles.

CHIROTONIE, (R), ſ. f., *Théol.*, du grec χειροτονία, *l'action d'étendre les mains*, compoſé de χειρ, *main*, & de τεινω, *tendre*; terme connu chez les Grecs pour marquer l'élection des magiſtrats, parce que cette élection ſe faiſoit à la pluralité des ſuffrages, que les anciens avoient accoûtumé de donner en étendant les mains. Démoſthene, *Philipp. I.* Eſchine, *Orat. in Cteſiph.* Cicéron, *pro Flacco*; *porrexerunt manus*, dit ce dernier, & *pſephrima natum eſt.*

Ce terme a été auſſi emploié par les apôtres, pour marquer une ſimple élection des anciens par les ſuffrages, *Act.* XIV. 23. *II Cor.* VIII. 18. Les catholiques veulent qu'ils aient entendu une conſécration proprement dite, avec l'impoſition des mains, qui imprime le caractere.

Nous ne croyons pas devoir admettre cette explication, parce qu'elle n'eſt pas conforme à l'uſage conſtant de ces auteurs, qui, lorſqu'ils veulent parler de conſécration proprement dite, ſe ſervent toujours du mot *chiroteſie*, ou impoſition des mains. *v.* IMPOSITION *des* MAINS, CONSÉCRATION. (C. C.)

CHIRURGICAL, (N), *Chir.*, qui appartient à la chirurgie, ou qui eſt du reſſort de la chirurgie. Il ſe dit des maladies & des remedes.

Les maladies *chirurgicales* ſont celles pour la guériſon deſquelles on emploie la chirurgie. Telles ſont les luxations, les fractures, les plaies, le calcul, l'accouchement contre nature ou difficile, &c.

Les remedes *chirurgicaux* ſont ceux qui ſont ſpécialement tirés de la chirurgie: tels ſont la main, le feu, le fer & les topiques.

CHIRURGIE, (R), *Médec.*, ſcience qui apprend à connoître & à guérir les

maladies extérieures du corps humain, & qui traite de toutes celles qui ont beſoin pour leur guériſon, de l'opération de la main, ou de l'application des topiques. C'eſt une partie conſtitutive de la médecine. Le mot de *chirurgie* vient du Grec χειρουργία, *manualis operatio*, opération manuelle, de χείρ, *manus*, main, & de ἔργον, *opus*, opération.

Originairement la médecine, la *chirurgie* & la pharmacie n'étoient pas des profeſſions ſéparées. Elles ſe trouvoient réunies dans la même perſonne. Ce n'a été qu'après que les connoiſſances ſe ſont multipliées à l'infini, qu'il a fallu ſubdiviſer en pluſieurs branches l'art de guérir. La *chirurgie* a été probablement la premiere réduite en art. On a pû en quelque façon ſe paſſer des autres parties de la médecine. Mais on a été obligé dès les premiers tems de faire une étude particuliere de la *chirurgie*.

En effet, ſans parler des autres accidens qui demandent ſon ſecours, les hommes n'ont pas été long-tems ſans avoir des querelles. Auſſi-tôt qu'il s'eſt donné des combats, il a fallu de néceſſité chercher les moyens de guérir les bleſſés. Il ne s'agiſſoit plus alors d'attendre, comme dans les maladies internes, ce que feroit la nature. Les remedes familiers que pouvoit fournir à chacun ſa propre expérience, n'étoient d'aucune reſſource lorſqu'il étoit queſtion de guérir une plaie, de remettre un os en ſa place, ou de réduire une fracture. Les maux de cette nature demandent une expérience particuliere, & une adreſſe de la main, qui ne peuvent s'acquérir que par un long exercice. Il a donc été néceſſaire que quelques perſonnes s'attachaſſent à ce ſeul objet. Il eſt même aſſez vraiſemblable que ceux qu'on a qualifiés les premiers du nom de *médecins*, ont été principalement redevables de ce titre aux connoiſſances qu'ils avoient en *chirurgie*. Comme ils traitoient de maux dont on ne pouvoit guérir ſans leur ſecours, on voulut les diſtinguer d'une maniere avantageuſe de tous ceux qui ſe mêloient de rémedier aux autres infirmités de la nature humaine.

Il ne nous eſt rien reſté ſur la maniere dont on panſoit les plaies dans les premiers tems. Les panſemens devoient ſe faire ſans beaucoup d'appareil. Les bandages ont dû être les premiers moyens dont on ſe ſera ſervi pour arrêter le ſang, & pour défendre des injures de l'air les parties offenſées. Par la ſuite on y aura ajouté le ſuc de quelques racines, de quelques ſimples pilés ou macérés dans l'eau & le vin. Le bois, l'écorce de certains arbres, l'huile, la réſine y auront été auſſi employés. C'étoient les ſeuls remédes qu'on connut originairement. Point d'onguents, point d'emplâtres, dont la compoſition & l'uſage ſont bien poſtérieurs aux ſiecles dont nous parlons maintenant.

A l'égard des opérations, on n'aura pas de peine à ſe perſuader qu'elles devoient être alors très-imparfaites. La *chirurgie* ne conſiſtoit que dans une pratique aveugle & groſſiere, telle que pouvoit le permettre l'état d'ignorance où étoient les arts & les ſciences dans ces ſiecles reculés. Les premiers opérateurs n'avoient pour guide qu'une ſimple routine, ſans principes, ſans connoiſſances, & deſtituée des lumieres que peut ſeule donner une théorie ſavante & raiſonnée.

D'ailleurs les inſtrumens dont ſe ſervoient ces premiers chirurgiens, devoient être très-défectueux; ils n'étoient certainement pas de fer; ce métal, comme nous l'avons fait voir, n'a été connu que fort tard; il a dû même ſe paſſer du tems avant qu'on ait ſû travailler les autres métaux aſſez délicatement pour les employer dans les opérations de la *chirurgie*. On y ſuppléoit par quelqu'autre invention. Il y a bien de l'apparence que les cailloux tranchans, les os pointus, les arrêtes de certains poiſſons, &c. ont été les premiers inſtrumens dont la *chirurgie* a fait uſage. Les embaumeurs Egyptiens ſe ſervoient d'une pierre d'Ethiopie bien aiguiſée pour ouvrir les cadavres, & en tirer les entrailles. On voit auſſi qu'on n'employoit que des pierres pour la circonciſion. Les ſauvages

Digitized by Google

nous retracent encore à préſent ces pratiques originaires.

La *chirurgie* dut inſenſiblement ſe perfectionner : tout aura certainement contribué aux progrès d'un art ſi néceſſaire. On ne ſera néanmoins parvenu que fort tard à faire de ces opérations qui ne demandent pas moins d'adreſſe que de connoiſſance de la ſtructure du corps humain.

De toutes les opérations de la *chirurgie*, la ſaignée eſt celle qui ſe répete aujourd'hui le plus fréquemment. On ne peut point décider ſi les anciens peuples l'ont pratiquée. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ne paroît point qu'elle ait été en uſage chez les Egyptiens. Les principaux remedes dont ils ſe ſervoient, ſe réduiſoient, à la diete, aux lavemens & aux vomitifs. La ſaignée eſt un remede aſſez digne d'attention, pour qu'Hérodote & Diodore, qui ſont entrés dans un aſſez grand détail ſur la pratique des Egyptiens, ne l'euſſent pas oubliée, ſi elle eût été d'uſage chez ces peuples.

D'ailleurs il n'eſt pas probable que les hommes ſe ſoient prêtés aiſément à faire uſage d'un pareil remede. La nature n'a pas fourni les mêmes indications pour la ſaignée, comme pour les purgatifs. Les purgatifs ont été trouvés par haſard, & ſont entrés dans le corps des premiers hommes de la même maniere que la nourriture. De plus, ils font ſortir les humeurs par les voies ordinaires; il n'en eſt pas de même de la ſaignée. Il aura fallu beaucoup plus de raiſonnement pour ſe porter à ouvrir les veines, que pour donner des purgatifs.

Nous terminerons ce tableau de l'ancienne *chirurgie* par quelques réflexions ſur l'art d'accoucher, tel qu'il étoit pratiqué par nos peres. On peut aſſurer que cette opération eſt une des premieres qui a dû attirer l'attention des hommes.

Il eſt plus que probable que dans les premiers tems, les femmes s'accouchoient elles-mêmes. Semblables aux ſauvages & à la plupart des animaux, elles n'attendoient point que le ſecours d'une main étrangere leur facilitât cette opération douloureuſe. Mais comme les accouchemens ne ſont pas tous également heureux, il ſe ſera trouvé de très-bonne heure des circonſtances, où l'on aura été obligé d'aider celles qu'un travail trop long & trop pénible mettoit en danger de périr avec leur fruit. Il y a bien de l'apparence que les femmes auront été les premieres qui ſe ſeront mêlées de ſoulager leurs ſemblables dans ces momens critiques. Les meres ont dû rendre ce ſervice à leurs filles. L'expérience les mettoit en état de leur procurer du ſecours dans les accidens qui s'oppoſoient à une prompte délivrance.

Les réflexions qu'on fit depuis ſur les divers accidens auxquels on reconnut que les femmes en travail ſe trouvoient expoſées, firent ſentir la néceſſité de réduire en méthode, une pratique dont les conſéquences étoient ſi importantes. On ne ſera donc point étonné de voir que dès le tems de Jacob, l'art d'accoucher fit une profeſſion particuliere. Il eſt aiſé de reconnoître par la maniere dont Moïſe s'explique, qu'il y avoit alors chez les peuples de l'Aſie des ſages femmes, telles qu'il y en a aujourd'hui parmi nous. Ce fait prouve que les femmes ont été les premieres employées pour les accouchemens. Il étoit naturel qu'on les choiſît préférablement aux hommes. Elles avoient l'expérience qui étoit le ſeul guide qu'on pût ſuivre alors.

Il paroît auſſi qu'en Egypte, de tems immémorial, le ſoin des accouchemens étoit confié aux femmes. On pourroit même ſoupçonner, par les termes dont Moïſe ſe ſert, que les ſages-femmes Egyptiennes faiſoient uſage de quelque machine propre à faciliter l'enfantement; c'étoit, autant qu'on le peut conjecturer, une eſpece de chaiſe ſur laquelle elles faiſoient mettre les femmes au moment du travail. *

La *chirurgie* ſe diviſe en ſpéculative & en pratique, dont l'une fait réellement ce que l'autre enſeigne à faire.

Digitized by Google

La théorie de la *chirurgie* doit être diſtinguée en théorie générale, & en théorie particuliere.

La théorie générale de la *chirurgie* n'eſt autre choſe que la théorie ou la ſcience de la médecine même. Cette théorie eſt unique & indiviſible dans ſes parties; elle ne peut être ni ſûe ni appliquée qu'autant qu'on en poſſede la totalité. La différence qui ſe trouve entre la médecine & la *chirurgie*, ſe tire uniquement de leur exercice, c'eſt-à-dire, des différentes claſſes de maladies, ſur leſquelles chacune d'elles s'exerce. La *chirurgie* poſſede toutes les connoiſſances, dont l'aſſemblage forme la ſcience qui apprend à guérir: mais elle n'applique cette ſcience qu'aux maladies extérieures. L'autre, c'eſt-à-dire, la médecine, poſſede également cette ſcience; mais elle n'en fait l'application qu'aux maladies intérieures: de ſorte que ce n'eſt pas la ſcience qui eſt diviſée, mais ſeulement l'exercice.

En enviſageant avec la moindre attention l'objet de ces deux arts, on voit qu'ils ne peuvent avoir qu'une théorie commune. Les maladies externes qui ſont l'objet de la *chirurgie*, ſont eſſentiellement les mêmes que les maladies internes qui ſont l'objet de la médecine; elles ne different en rien que par leur poſition. Ces objets ont la même importance, ils préſentent les mêmes indications & les mêmes moyens de curations.

Quoique la théorie de la médecine & de la *chirurgie* ſoit la même, & qu'elle ne ſoit que l'aſſemblage de toutes les regles & de tous les préceptes qui apprennent à guérir, ils ne s'enſuit pas que le médecin & le chirurgien ſoient des êtres que l'on puiſſe ou que l'on doive confondre. Un homme qu'on ſuppoſera pourvû de toutes les connoiſſances théoriques générales, mais en qui on ne ſuppoſera rien de plus, ne ſera ni chirurgien ni médecin. Il faut pour former un médecin, outre l'acquiſition de la ſcience qui apprend à guérir, l'habileté d'appliquer les regles de cette ſcience aux maladies internes: de même ſi on veut faire un chirurgien, il faut qu'il acquierre l'habitude, la facilité, l'habileté d'appliquer auſſi ces mêmes regles aux maladies extérieures.

La ſcience ne donne pas cette habileté pour l'application des regles; elle dicte ſimplement ces regles, & voilà tout: c'eſt par l'exercice qu'on apprend à les appliquer, & par l'exercice ſous un maître inſtruit dans la pratique. L'étude donne la ſcience; mais on ne peut acquérir l'art ou l'habitude de l'application des regles, qu'en voyant & revoyant les objets: c'eſt une habitude des ſens qu'il faut acquérir; & ce n'eſt que par l'habitude de ces mêmes ſens, qu'elle peut être acquiſe.

L'anatomie, la phyſiologie, la pathologie, la ſemétotique, l'hygiene, & la thérapeutique, ſont en *chirurgie* comme en medecine, les ſources des connoiſſances générales. L'anatomie développe la ſtructure des organes qui compoſent le corps humain. La phyſiologie en explique le jeu, la méchanique & les fonctions; par elle on connoît le corps humain dans l'état de ſanté. On apprend par la pathologie, la nature & les cauſes des maladies. La ſemétotique donne la connoiſſance des ſignes & des complications des maladies, dont le chirurgien doit étudier les différens caracteres. L'hygiene fixe le régime de vie, & établit les loix les plus ſages ſur l'uſage de l'air, des alimens, des paſſions de l'ame, des évacuations, du mouvement & du repos, du ſommeil & de la veille. Enfin la thérapeutique inſtruit le chirurgien des différens moyens curatifs; il y apprend à connoître la nature, la propriété, & la façon d'agir des médicamens, pour pouvoir les appliquer aux maladies qui ſont du reſſort de la *chirurgie*.

Toutes ces connoiſſances, quelques néceſſaires qu'elles ſoient, ſont inſuffiſantes; elles ſont la baſe de la médecine & de la *chirurgie*, mais elles n'ont pas une liaiſon eſſentielle avec ces deux ſciences, c'eſt-à-dire, une liaiſon qui ne permette pas qu'elles en ſoient ſéparées: elles ne ſont véritablement liées avec l'art,

Digitized by Google

que lorſqu'il s'eſt élevé ſur elles comme ſur ſes fondemens. Juſques là ces connoiſſances ne doivent être regardées que comme des préludes ou des préparations néceſſaires: car des hommes curieux peuvent s'orner l'eſprit de connoiſſances anatomiques, par exemple, ſans atteindre à la *chirurgie*, ni à la medecine; elles ne forment donc point ni le medecin ni le chirurgien; elles ne donnent donc aucun titre dans l'exercice de l'art.

Outre les connoiſſances communes dont nous venons de parler, il faut que le chirurgien dans la partie de la medecine qu'il ſe propoſe d'exercer, acquierre un talent particulier: c'eſt l'opération de la main, qui ſuppoſe une longue ſuite de préceptes & de connoiſſances ſcientifiques. Il faut d'abord connoitre la façon & la néceſſité d'opérer, le caractere des maux qui exigent l'opération, les difficultés qui naiſſent de la ſtructure des parties, de leur action, de l'air qui les environne; les regles que preſcrivent la cauſe & les effets du mal; les remedes que ce mal exige; le tems fixé par les circonſtances, par les loix de l'œconomie animale, & par l'expérience; les accidens qui viennent troubler l'opération, ou qui en indiquent une autre; les mouvemens de la nature, & ſon ſecours dans les guériſons; les facilités qu'on peut lui prêter; les obſtacles qu'elle trouve dans le tems, dans le lieu, dans la ſaiſon, &c. Sans ces préceptes détaillés, on ne formeroit que des opérateurs aveugles & meurtriers.

Ces connoiſſances ſi néceſſaires pour conduire la main, ne renferment pas toutes celles qui forment le chirurgien. L'opération dont elles ſont la regle, & qui frappe le plus le vulgaire, n'eſt qu'un point dans la cure des maladies chirurgicales. La connoiſſance des cas qui l'exigent, les accidens qui la ſuivent, le traitement qui doit varier ſelon la nature & les différences de ces accidens: tous ces objets ſont les objets eſſentiels de la *chirurgie*. Qu'il ſe préſente, par exemple, une fracture accompagnée d'une plaie dangereuſe; la réduction, quoique ſouvent très-difficile, n'eſt qu'une très-petite partie du traitement de cette maladie: les inflammations, les étranglemens, la gangrene, les dépôts, les ſuppurations, les fontes exceſſives, la fievre, les convulſions, le délire; tous ces accidens qui ſurviennent ſi ſouvent, demandent des reſſources beaucoup plus étendues que celles qui ſont néceſſaires pour réduire les os à leur place naturelle. Un exercice borné, la connoiſſance de la ſituation des parties, l'induſtrie & l'adreſſe, ſuffiſent pour replacer des os. Mais des lumieres profondes ſur l'œconomie animale, ſur l'état où ſont les parties bleſſées, ſur les changemens des liqueurs, ſur la nature des remedes, ſont à peine des ſecours ſuffiſans pour remedier aux accidens qui ſuivent ces fractures. Les connoiſſances ſpéculatives communes n'offrent que des reſſources foibles & inſuffiſantes dans ces cas. Il eſt une théorie particuliere, puiſée dans la pratique de l'art; cette théorie qui eſt, ſi l'on oſe le dire, une expérience éclairée & refléchie, peut ſeule preſcrire une conduite utile dans les cas épineux. Toute ſpéculation qui n'eſt pas ſortie du fond de l'art, ne ſauroit être une regle dans l'exercice de cet art. L'expérience eſt la ſource des principes ſolides; & toutes les connoiſſances qui ne ſeront pas puiſées dans l'exercice, ou vérifiées dans une pratique refléchie, ne pourront être que de fauſſes lueurs capables d'égarer l'eſprit.

*C'eſt à cette ſeule expérience que nous devons la ſupériorité de notre *chirurgie* inſtrumentale ſur celle des anciens. Elle eſt plus parfaite, puiſqu'elle opere plus promptement, plus ſurement & moins douloureuſement. L'homme, dès les premiers momens de ſon exiſtence, a beſoin des ſecours de la *chirurgie*. Si l'enfant eſt mal ſitué dans le ſein de ſa mere, il n'en pourra jamais ſortir, à moins qu'une main ſecourable ne le redreſſe, & lui prépare la voie. L'ancienne *chirurgie* n'avoit fait aucune mention des mauvaiſes poſitions du fœtus, elle avoit ſeulement imaginé

Digitized by Google

des lacs, des crochets & différens ferremens pour tirer l'enfant mort du ventre de ſa mere qui lui ſervoit de tombeau. La nouvelle *chirurgie* a rejetté avec raiſon tous ces inſtrumens qui pouvoient devenir meurtriers, & dans quelque mauvaiſe poſition que ſe trouve l'enfant, elle ne ſe ſert que de la main, en le retournant & le retirant par les pieds. A peine cet enfant eſt-il venu au monde, qu'il eſt ſujet à la pierre, & que par ſes larmes il implore les ſecours de la *chirurgie*. Nos peres avoient imaginé la taille au petit appareil; mais cette méthode ne pouvoit convenir, ni à tous les âges, ni à tous les ſujets: les adultes n'en pouvoient profiter. Ce n'eſt que depuis deux cens ans environ, qu'on a trouvé le grand appareil: alors on ſe ſervoit de ſondes crènelées, de conducteur, de dilatateur, & de pluſieurs autres inſtrumens, que depuis on a reformés ou ſupprimés avec raiſon. Dans ce dernier ſiecle on inventa l'appareil latéral ſupérieur au grand appareil, en ce que, par ſon moyen, on tire les pierres les plus groſſes, & plus promptement. La taille n'étoit pas encore à ſon point de perfection; on a imaginé le lithotome caché, le lithotome à manche gradué; inſtrumens ſans doute très-commodes, lorſqu'ils ſont dirigés par une main habile & adroite. L'ancienne *chirurgie* étoit fort embarraſſée pour arrêter ces grandes hémorrhagies qui arrivent après l'amputation d'un membre. Après avoir employé inutilement tous les aſtringens & tous les abſorbans, elle ſe ſervit du fer rouge: moyen cruel qui ne réuſſiſſoit pas toujours. Une pitié non moins aveugle, fournit enſuite les cauteres potentiels qui ne ſuffirent pas: on eut donc recours aux différentes compreſſions, à des ligatures multipliées, à des tourniquets douloureux, juſqu'à ce qu'enfin on ſoit parvenu à la véritable méthode qui eſt de lier avec un fil les gros vaiſſeaux qui ſont ouverts, & qui fourniſſent trop de ſang. Nous liſons que les anciens armés d'un large ciſeau, coupoient à grands coups de marteau les membres qu'ils vouloient emporter. Quel fracas des os; quel ébranlement des nerfs & des tendons; quel déchirement des muſcles ne devoit pas ſuivre une pareille opération! Aujourd'hui on ne ſe ſert que du couteau courbe & de la ſcie, & par ce moyen on évite les plus grands inconvéniens. Mais tirons un voile ſur ces opérations terribles, telles que l'amputation du cancer, la réduction des membres, comme les pratiquoient nos ancêtres; elles ſemblent plutôt inventées pour tourmenter des criminels, que pour ſoulager des innocens. Les moindres opérations même ont été perfectionnées. Autrefois dans l'hydropiſie, lorſqu'il s'agiſſoit d'évacuer l'eau qui s'étoit épanchée dans la cavité du bas-ventre, ou perçoit d'abord avec un biſtouri, enſuite on introduiſoit une canule qu'on laiſſoit pour évacuer l'eau contenue dans le bas-ventre. Aujourd'hui cette opération ſe fait d'un ſeul coup. On enfonce dans l'endroit déſigné, un troiſcart armé de ſa canule: on retire le troiſcart, la canule reſte, & l'eau ſort avec liberté. Nous ſerions trop longs, s'il falloit entrer dans un plus grand détail: qu'il nous ſuffiſe de dire que ſi l'on examine ſéparement chacune des opérations de *chirurgie*, & que l'on compare la pratique ancienne avec la moderne, on verra que cette derniere l'emporte de beaucoup ſur la premiere; avantage qui doit être attribué à la connoiſſance plus parfaite de l'anatomie, & à l'accroiſſement des autres arts.*

CHIRURGIEN, ſ. m., celui qui profeſſe & exerce la chirurgie. *v.* CHIRURGIE.

CHIRURGIEN-MAJOR *d'un regiment*, (N), *Milit.* Il doit avoir le ſoin de faire faire par les autres *chirurgiens* du régiment, la barbe toutes les ſemaines à tous les ſoldats de leurs compagnies. C'eſt lui qui garde les drogues & les onguens propres à la cure des maladies & des plaies, & qui a ſoin de garder dans un coffre, qui appartient au régiment, tous les outils & inſtrumens néceſſaires à la chirur-

Digitized by Google

gie, comme la ſcie à ſcier les os des bras, des cuiſſes & des jambes, le trépan, pour ouvrir le teſt, quand il eſt offenſé, les ſondes, les cherche-balles. les raſoirs & les biſtouris.

CHIRURGIEN-MAJOR *d'un vaiſſeau de guerre*, (N), *Milit.*, c'eſt celui qui eſt prépoſé pour panſer & médicamenter les bleſſés, & les malades, qui ſe trouvent dans le vaiſſeau. Le rang du *chirurgien* vient après celui de l'écrivain. Dans les navires de guerre il a toujours un ſecond, & eſt pourvu des inſtrumens néceſſaires pour ſon art, & de quantité de medicamens. C'eſt une grande & dangereuſe malverſation, que d'en prendre qui n'aient pas l'expérience requiſe, & à qui on ne faſſe faire preuve auparavant.

Outre les onguens, & médicamens néceſſaires pour les bleſſés, il faut que le *chirurgien* faſſe auſſi bonne proviſion de ce qu'il faut pour les maladies que la mer engendre, & ſur-tout pour le ſcorbut, maladie fort commune, & qui eſt cauſée par le genre ſédentaire de vie qu'on mene, par la qualité des alimens dont on ſe ſert, par l'air marin, par les peines qu'on ſouffre ſouvent, & par le peu de commodités & de moyens qu'on a de ſoigner ſa perſonne.

Le flux de ſang eſt auſſi beaucoup à craindre, & il regne ſouvent, ou ſe fait ſentir dans les vaiſſeaux. C'eſt quelquefois la grande chaleur qui le donne : quelquefois c'eſt la quantité de fruits qu'on mange, quand on en trouve. Il ſe forme encore des hydropiſies, & on y eſt attaqué de fievres chaudes, qui ſont cauſées par des vents de terre très-mal ſains. Si les voyages ſont de long cours, & dans les pays chauds, il s'engendre des vents dans les jambes. Un *chirurgien* doit principalement être pourvu de medicamens contre ces ſortes de maux.

Pendant le combat le *chirurgien* ſe tient dans la cuiſine, ou dans la dépenſe, parce qu'il y a plus d'eſpace vuide qu'ailleurs. D'abord on porte les bleſſés dans la dépenſe, d'où on les paſſe dans la cuiſine chacun à ſon tour, pour les mettre entre les mains du *chirurgien*, lorſqu'il y eſt, par une fenêtre, qui eſt dans le fronteau qui ſépare la cuiſine de la dépenſe, & par laquelle on diſtribue ordinairement les vivres.

Le *chirurgien* va ſe mettre une fois le jour devant le grand mât ſous le haut pont où les bleſſés qui peuvent marcher, viennent à lui, ſe font panſer, & lorſqu'il vient s'y placer, on l'annonce par une ſorte de cri, qui eſt deſtiné pour cela. On choiſit dans un vaiſſeau la place la moins ſujette aux ébranlemens, que cauſe le mouvement dont il eſt agité, & l'on y met le coffre du *chirurgien*. Pendant le combat il tient ſes fers au feu, & tous les onguens auprès de lui. Il eſt obligé de panſer ſans aucun ſalaire toutes les bleſſures, que les matelots ſe font à la manœuvre du vaiſſeau, auſſi-bien qu'au combat. Lorſqu'il y a un médecin à bord, le *chirurgien* eſt obligé de le conſulter, & de ſuivre ſon avis. Comme il ne ſe donne guere de combat, qu'il n'y ait en même tems pluſieurs bleſſés, ce n'eſt pas trop qu'il y ait deux premiers *chirurgiens* & deux ſeconds ſur un navire de guerre, & on le pratique ainſi le plus ſouvent.

CHIRURGIEN, *poiſſon*, (N), *Hiſt. Nat.* A la Martinique on appelle ainſi un poiſſon qui porte vers la queue deux petites pointes fermes & aigues comme une lancette. Il peut les élever à volonté, les rendre ſaillantes, ou les abaiſſer le long de ſon corps, & les emboiter chacune dans une petite cavité, comme dans un étui.

CHIRURGIEN, *Ornith. v.* JACANA.

CHISCH *ou* CHYSSE, (R), *Géogr.*, bourg du royaume de Boheme, dans le cercle de Saatz : il jouit du privilege de tenir marché, & il appartient au comte de Kolowrat. (D. G.)

CHISSAMA, *province de*, (N), *Géog.*, en Afrique, au royaume d'Angola, en Ethiopie. C'eſt la capitale de la province, à l'embouchure de la Coanza. Les Portugais depuis leurs conquêtes en ont fait

Digitized by Google

fait un gouvernement ſous le nom de *capitainerie*. Toute la province eſt montagneuſe, difficile, peu cultivée & par conſéquent peu fournie des choſes néceſſaires à la vie. Ce qu'elle a de meilleur conſiſte en mines de ſels très-abondantes. La cire & le miel ſe trouvent auſſi en abondance dans ſes forêts, ce qui convient très-bien à la pareſſe des Negres, auſſi n'ont-ils que ces trois marchandiſes.

CHISON, *Géogr.*, riviere d'Italie en Piémont, qui ſe jette dans le Pô, à peu de diſtance de Carmagnole.

CHISOPOLI, *Géog.*, ville de la Turquie Européenne en Macédoine, ſur la riviere de Stromona.

CHITAC, *Géogr.*, petite riviere de France dans le Gevaudan.

CHITES, (R), ſ. f. *Comm.* Les François diſent *chites* & les Hollandois *chitſes* ou *chits*. C'eſt le nom que l'on donne généralement dans les Indes aux toiles indiennes façonnées par leur deſſin & leur couleur de toutes les manieres. Il s'en fait par toute la côte de Coromandel, & à Surate; mais les plus belles viennent ordinairement de Maſulipatam, ville du royaume de Golconde, où les Hollandois ont un comptoir fort près du 18° degré de latitude, dépendant de celui de Nagapatnam.

On les nomme en Suiſſe, *indiennes*. Il y en a qui ſont plus réputées en un pays qu'en un autre dans l'Europe, ſans compter que les goûts & les modes changent. Il s'en trouve de différentes grandeurs, ſuivant les lieux où elles ſont fabriquées. Cela va depuis 10 coudées, ou cobidos, juſqu'à 15 de longueur, & depuis un cobido, juſqu'à deux & un quart de largeur. Trois cobidos ſont deux aunes d'Amſterdam.

Les *chites* d'Amadabad & de Seronge, qu'on envoye à Surate, ſont auſſi fort eſtimées, de même que celles de Tutucorin ſur la côte de Maduré. Enfin, il y a les *chites* de Chiaboutria, de Meſirlia & Patna, qui ſont aſſez recherchées dans les Pays-Bas d'Allemagne.

Les Hollandois négocient auſſi de toutes ces eſpeces de *chites* indiennes, dans toutes les isles de la Sonde & des Moluques, & juſqu'au Japon. Les Anglois en font autant aux Manilles, & quelquefois à la Chine.

Les *chites*, *moultans*, *caffa*, *lampaſſes*, *betilles*, *guraes*, *lagias du begu*, *maſulipatan*, *toiles & mouchoirs*, *bonal tapiſſendis*, &c. ſont des mouſſelines ou toiles de coton des Indes orientales, imprimées avec des planches de bois, & dont les couleurs, ſans rien perdre de leur éclat, durent autant que la toile même. Il y en a d'imprimées des deux côtés, telles que les mouchoirs & les tapiſſendis, dont on peut faire des tapis & des courte-pointes: les unes viennent de Maſulipatan, ſur la côte de Coromandel, où les François ont un comptoir; les autres, du royaume de Golconde, de Viſapour, de Brampour, de Bengale, de Seronge, &c. & s'achetent à Surate. C'eſt du chay, plante qui ne croit qu'en Golconde, que l'on tire ce beau rouge des toiles de Maſulipatan, qui ne ſe déteint jamais. *v.* CHAY. Les Hollandois, particuliérement les Flamands, & la plupart de ceux qui vendent des toiles peintes des Indes, les contrefont ſur des toiles de coton blanches, qui viennent véritablement des Indes, & qu'on appelle *chites-ſeronge*; mais leurs couleurs n'ont ni la même durée, ni le même éclat qu'on remarque aux véritables; de ſorte que pluſieurs de ceux qui les achetent, ſont trompés. Il n'en eſt pas de même des damaras, foulards, landrins, daridas & autres étoffes & taffetas légers de ſoie, qui nous viennent pareillement des Indes, qui ſont imprimés auſſi avec des planches de bois; ils ne peuvent ſe contrefaire en Europe, parce qu'on n'en tire point de ces pays qui ne ſoient imprimés. Le trait du deſſin des broderies des mouſſelines, ou toiles des Indes, eſt auſſi frappé avec des planches de bois, à moins qu'elles ne ſoient blanches. Les blanches ſe travaillent avec la piece. Mais comme on a commodément des mouſſelines, ſans être brodées, quantité ſont brodées en Hollande, en Fran-

ce & ailleurs, où on les fait paſſer pour originaires des Indes ou de la Perſe.

En Novembre 1748, la compagnie orientale de Hollande a vendu les *chites* aux prix ſuivans.

Chites chiaboutrias larges $8\frac{1}{8}$ à $8\frac{1}{4}$ flor. la piece.

dito dito Amadabad, $\frac{1}{2}$ à $15\frac{1}{8}$ flor.

dito dito Surate, à 4 flor.

dito dito larges, $1\frac{9}{16}$ aun. à $12\frac{5}{8}$ flor.

dito dito larges $\frac{13}{16}$ à $\frac{9}{8}$ aun. à $3\frac{1}{4}$ flor.

dito dito larges $1\frac{1}{4}$ à $1\frac{5}{16}$ aun. à $6\frac{1}{8}$ fl.

En 1761, la compagnie Aſiatique de Copenhague a vendu 7432 pieces *chites*. *v.* MOUSSELINES.

CHITON, (N), *Hiſt. Nat. Conchyl.* M. Linné déſigne par ce nom un genre de teſtacée dont le teſt eſt formé de pluſieurs pieces, au nombre le plus ſouvent de huit, diſpoſées bout à bout ſur le dos de l'animal, qui reſſemble à ceux du genre qu'il nomme *Doris*. *v.* COQUILLAGES, MOLLUSQUES. Ce genre comprend les teſtacées connus ſous les noms d'*oſcabrion*, *punaiſes* ou *cloportes de mer*; celui que M. Adanſon appelle *kuliſon*, &c. (D.)

CHITONISQUE, ſ. f., tunique de laine que les Grecs portoient ſur la peau, & qui leur ſervoit de chemiſe. Les Romains, qui avoient le même vêtement, l'appelloient *ſubucula*.

CHITOR, *Géogr.*, grande ville d'Aſie dans les Etats du grand Mogol, dans une province de même nom. Elle n'eſt plus ſi conſidérable qu'elle étoit autrefois. *Long.* 94. *lat.* 23.

CHITPOUR, (R), *Géog.*, ville d'Aſie dans l'Indouſtan, au royaume d'Agra, ſur les frontieres de celui de Guzarate. Elle eſt fameuſe par le commerce qui s'y fait.

CHIT-SE, ſ. m., *Bot. Exotiq.*, arbre des plus eſtimés à la Chine pour la beauté & la bonté de ſon fruit. Je lui connois ces qualités par gens qui ont été dans le pays, & plus encore par une relation du P. Dentrecolles miſſionnaire, inſérée dans les *lettres édifiantes*, *tom. XXIV.* dont voici le précis.

Les provinces de Chantong & de Honam ont les campagnes couvertes de *chit-ſes*, qui ſont preſque auſſi gros que des noyers. Ceux qui croiſſent dans la province de Tche-kiang, portent des fruits plus excellens qu'ailleurs. Ces fruits conſervent leur fraîcheur pendant tout l'hyver. Leur figure n'eſt pas par-tout la même: les uns ſont ronds; les autres allongés & de forme ovale; quelques-uns un peu plats, & en quelque ſorte à deux étages ſemblables à deux pommes qui ſeroient accolées par le milieu. La groſſeur des bons fruits égale celle des oranges ou des citrons: ils ont d'abord la couleur de citron, & enſuite celle d'orange. La peau en eſt tendre, mince, unie & liſſée. La chair du fruit eſt ferme, & un peu âpre au goût; mais elle s'amollit en mûriſſant: elle devient rougeâtre, & acquiert une ſaveur douce & agréable; avant même l'entiere maturité, cette chair, lorſque la peau en eſt ôtée, a un certain mélange de douceur & d'âpreté qui fait plaiſir, & qui lui donne une vertu aſtringente & ſalutaire.

Ce fruit renferme trois ou quatre pepins pierreux, durs & oblongs, qui contiennent la ſemence. Il y en a qui étant nés par artifice, ſont deſtitués de pepins, & ils ſont plus eſtimés. Du reſte, il eſt rare que ces fruits mûriſſent ſur l'arbre: on les cueille en automne, lorſqu'ils ſont parvenus à leur groſſeur naturelle: on les met ſur de la paille ou ſur des claies où ils achevent de mûrir.

Ce détail ne convient qu'à l'arbre qu'on prend ſoin de cultiver. Pour ce qui eſt du *chi* ſauvage, il a un tronc tortu, ſes branches entrelacées & ſemées de petites épines: le fruit n'en eſt pas plus gros qu'une pomme-roſe de la petite eſpece. La culture de ces arbres conſiſte principalement dans l'art de les enter pluſieurs fois; alors les pepins du fruit deviennent plus petits, & même quelquefois le fruit n'a point de pepin.

Les arboriſtes Chinois font des éloges magnifiques de l'arbre *chi*; les plus modérés lui reconnoiſſent ſept avantages conſidérables; 1° de vivre un grand

Digitized by Google

nombre d'années produiſant conſtamment des fruits; 2° de répandre au loin une belle ombre; 3° de n'avoir point d'oiſeaux qui y faiſent leurs nids; 4° d'être exempt de vers & de tout autre inſecte; 5° d'avoir des feuilles qui prennent les couleurs les plus agréables, lorſqu'il a été couvert de gelée blanche; 6° d'engraiſſer la terre avec ſes mêmes feuilles tombées, comme feroit le meilleur fumier; 7° de produire de beaux fruits d'un goût excellent.

Les Chinois ont coutume de les ſécher de la maniere à-peu-près qu'on ſeche les figues. Ils choiſiſſent ceux qui ſont de la plus groſſe eſpece, & qui n'ont point de pepins; ou s'ils en ont, ils les tirent proprement: enſuite ils preſſent inſenſiblement ces fruits avec la main pour les applatir, & ils les tiennent expoſés au ſoleil & à la roſée. Quand ils ſont ſecs, ils les ramaſſent dans un grand vaſe juſqu'à ce qu'ils paroiſſent couverts d'une eſpece de gelée blanche qui eſt leur ſuc ſpiritueux, lequel a pénétré ſur la ſurface. Ce ſuc rend l'uſage de ce fruit ſalutaire aux pulmoniques. On prendroit ces fruits ainſi ſechés pour des figues, & alors ils ſont de garde. La meilleure proviſion qui s'en faſſe, c'eſt dans le territoire de Kent-cheou de la province de Chantong. Sans doute que le fruit a dans ce lieu-là plus de corps & de conſiſtance: en effet, quand il eſt frais cueilli & dans ſa maturité, en ouvrant tant ſoit peu ſa peau, on attire & on ſuce avec les levres toute ſa pulpe, qui eſt très-agréable.

Sans examiner quelle confiance mérite le récit du P. Dentrecolles, & autres voyageurs, ſur l'excellence du *chit-ſe* & de ſon fruit, il ne ſeroit peut-être pas difficile d'en juger par nous-mêmes en Europe. L'arbre y croîtroit aiſément ſuivant les apparences, puiſqu'il vient à merveille dans les parties méridionales & ſeptentrionales de la Chine, dans un pays chaud comme dans un pays froid: il ne s'agiroit preſque que d'avoir des pepins, & l'on ne manqueroit pas de moyens pour y parvenir. On n'eſt ſouvent privé des choſes, que faute de s'être donné dans l'occaſion quelques ſoins pour ſe les procurer,

CHIVAS *ou* CHIVASSO, (R), *Géog.*, ville forte d'Italie dans le Piémont. Le prince Thomas de Savoie la ſurprit en 1639. Les François la reprirent la même année, & la rendirent au duc de Savoie en 1649. Ils la reprirent en 1705. Les Alliés la reprirent en 1706. Elle eſt ſi avantageuſement ſituée proche le Pô, que quiconque en eſt le maître, a la clé du pays où eſt Turin, du Canavez, du Vercellois, du Montferat & de la Lombardie. Elle eſt à cinq lieues, nord-eſt, de Turin, trois & demie oueſt, de Verue. *Long.* 25. 30. *lat.* 45. 3.

CHIVAS, *Géogr.*, ville d'Eſpagne au royaume de Valence.

CHIVEF, (N), *Botan.*, eſpece de figuier des Indes. Ses feuilles ſont rondes & fort vertes. Son fruit qui eſt gros comme un melon, eſt de couleur jaune ſafrané, d'un goût exquis, ſe fondant dans la bouche.

CHIUN *ou* CHION, CIUN *ou* CION, (N), *Myth.*, divinité des Arabes, que les Ammonites adoroient ſous la figure d'une étoile, & dont il eſt parlé dans les *Actes des Apôtres* ſous le nom de *Remphan*. On penſe communément que cette prétendue divinité étoit la même que Saturne. Pluſieurs cependant croient que c'étoit plutôt Hercule qui, dans la langue des Egyptiens, eſt nommé *Chon*. Ils ajoûtent que cette idole étoit le ſymbole du ſoleil.

CHIUSI, (R), *Géog.*, petite ville d'Italie en Toſcane, dans le Siennois, avec un évêché ſuffragant de Sienne. Elle eſt mal peuplée à cauſe de ſon mauvais air. *Long.* 29. 30. *lat.* 43.

CHIUTAY, (R), *Géog.*, ville conſidérable de la Turquie Aſiatique, capitale de la Natolie propre, & la réſidence du Beglierbey & du grand-ſeigneur avant la priſe de Conſtantinople. Elle eſt ſur la riviere d'Ayala, à 30 lieues, ſud, de Burſe. *Long.* 47. 22. *lat.* 39. 42.

CHL

CHLAMYDE, (R), ſ. f. *Hiſt. Anc.*, manteau court, habit militaire chez les Grecs; il ſe mettoit ſur la tunique, & étoit attaché avec une boucle, ce qui faiſoit appeller les ſoldats *chlamidati*. Chez les Romains, cet habit étoit le même que le *paludamentum*, ſelon le témoignage de Nonius: *paludamentum eſt veſtis quæ nunc chlamys dicitur*. Le *paludamentum* étoit à la vérité l'habit militaire des empereurs; cependant il étoit quelquefois porté par des particuliers. Ceux qui diſtinguent ces deux habillemens prétendent que le *paludamentum* étoit plus long & plus large que le manteau appellé *chlamys*. Elle fut d'abord inventée chez les Macédoniens, *chlamys Macedonica*, qui la communiquerent à leurs voiſins les Theſſaliens & les Arcadiens, de chez qui la mode s'introduiſit dans toute la Grece & parvint aux Romains. On la faiſoit d'une laine groſſiere & épaiſſe pour les ſimples ſoldats, & d'une laine plus fine pour les officiers. Les empereurs en portoient de ſoie couleur de pourpre, ornée d'or & de pierreries; telle étoit celle que portoit le fameux Caligula, lorſqu'il marchoit en triomphe de Bayes juſqu'à Pouzzolle: *Et ſupra eum*, dit Dion, *chlamydem ſericam purpurei coloris, multo auro, multiſque gemmis indicis ornatam induit*. Cette caſaque ſe mettoit par deſſus la cuiraſſe & s'attachoit avec une boucle ſur l'épaule droite; enſorte que ce côté étoit tout découvert, afin que le mouvement du bras fût libre, & en combattant, ils enveloppoient leur bras gauche des plis de la caſaque, & s'en faiſoient une défenſe pour cette partie du corps: *Et huic ſimilis Chlamys*, dit Pollux, *quæ ſiniſtræ manui circumvolvenda eſt, ſive curſu, ſive pugnâ, cum feris certandum eſt*. Quoique cet habillement ne convînt qu'aux hommes, cependant on trouve aſſez ſouvent dans les auteurs des exemples de femmes qui l'ont porté; ainſi Virgile en donne un à Didon, & Tacite, en parlant de Claude, qui faiſoit repréſenter une Naumachie, dit: *Ipſe inſigni paludamento, neque procul Agrippina, auratâ Chlamyde*.

CHLOÉS, (N), *Hiſt. Sac.*, femme Corinthienne, qui fit avertir S. Paul des conteſtations ſurvenues entre les fideles, au ſujet des différents partis qu'ils épouſoient: l'un, diſant, je ſuis à *Paul*; l'autre, je ſuis à *Apollos*; l'autre, je ſuis à *Jeſus-Chriſt*, 1 *Cor. 1. 11*.

CHLOPIGOROD, *Géogr.*, ville de Ruſſie dans la province de Roſdon.

CHLORA, (N), *Bot.* M. Linné donne ce nom d'après Reneaume, à un genre de plante qui ne diffère de celui des gentianes que par le nombre des parties de la fleur. Le calice eſt diviſé en huit pieces: la corolle eſt monopétale à tube court & a ſon limbe diviſé en huit ſegmens égaux: elle renferme huit étamines & un piſtil qui devient une capſule à deux panneaux, contenant dans une ſeule cavité pluſieurs ſemences. Linné *ſyſt. nat. ed. 12. octand. monog.*

M. Linné en indique trois eſpeces dont il rapportoit ci-devant les deux premieres au genre des gentianes. Savoir, 1. *chlora foliis perfoliatis*. 2. *Chlora foliis quaternis*. 3. *Chlora foliis oppoſitis*.

La premiere, qui eſt le *centaurium perfoliatum luteum* C. B., a la tige haute d'un pied, ſimple, accompagnée de feuilles ovales, liſſes, oppoſées & réunies par leur baſe: les fleurs ſont jaunes, portées par de longs pédicules. Toute la plante eſt fort amere & pourroit tenir des qualités de la *petite centaurée* avec laquelle elle a des rapports. (D.)

CHLORIS, (N), *Myth.*, jeune Nymphe, épouſa Zéphire, qui lui donna l'intendance ſur toutes les fleurs.

CHLORIS, (N), *Myth.*, fille d'Amphion & de Niobé, échappa à la vengeance de Latone. Son premier nom étoit *Mélibée*: elle eut le ſurnom de *Chloris*; parce que, ne s'étant jamais remiſe de la frayeur que lui avoit cauſée la mort ſubite de ſes freres & ſœurs, elle demeura toute ſa vie extraordinairement pâle. Elle épouſa Nélée, qui la rendit mere de douze fils. Hercule en tua dix à la

Digitized by Google

priſe de Pylos; le onzieme fut changé en aigle, & le dernier fut le célebre Neſtor. *v.* NÉLÉE, NESTOR, NIOBÉ.

CHLORIS, (N), *Myth.*, étoit fille du fleuve Arcturus, & fut enlevée par Borée, dont elle eut un fils nommé *Harpax*. *v.* ARCTURUS, BORÉE.

CHLOROSE, (N), ſ. f., *Méd.*, eſt une maladie, dont le principal ſymptome eſt la pâleur de la face, avec une langueur habituelle.

Elle eſt encore accompagnée, outre ces deux ſymptomes, du pica, de la malacie, de la polydipſie, de la mélancolie, de la panophobie, &c.; on la nomme vulgairement *pâle couleur*; ſouvent elle n'eſt accompagnée d'aucune dépravation, & on la connoît ſous le nom de *pâleur*. Il y en a qui déſignent par le nom de *cachexie*, le dernier degré de la *chloroſe*, & ils entendent par ce nom l'œdématie ou l'anaſarque.

La couleur pâle vient de ce que la lymphe prédomine dans les vaiſſeaux de la peau, & abſorbe la couleur rouge du ſang, ou parce que l'épiderme étant plus opaque, ne tranſmet pas les rayons rouges du ſang; ce qui revient preſque à la même choſe.

La pâleur eſt blanche, cendrée, jaune comme de la cire, ou terne, & il eſt fort difficile d'exprimer par des paroles, les mélanges de ces couleurs: lorſque la peau eſt jaune, ou comme l'on dit, verte, il faut donc, pour diſtinguer les pâles couleurs de la jauniſſe & de l'ictere noir, obſerver la couleur de la ſclerotique, qui eſt très-blanche dans les pâles couleurs, encore que la peau ſoit fort terne; & elle eſt jaune ou d'un noir de ſuye dans la jauniſſe & l'ictere noir.

Chloroſe vraie eſt celle qui eſt accompagnée ordinairement d'un dégoût ſingulier pour les alimens, pour la boiſſon & pour l'acte de Vénus. On ne connoiſſoit dans le dernier ſiecle, qu'une ſeule maladie de cette eſpece, qui eſt la *chloroſe* des vierges, & qu'on appelle vulgairement *fievre blanche*. Elle eſt familiere aux filles nubiles, & on l'attribue à la menoſtaſie, ou au retardement & à la ſuppreſſion des regles; mais l'obſervation journaliere apprend que les enfans au berceau ſont attaqués de cette maladie avec le pica; il eſt auſſi des femmes bien reglées qui ſont atteintes de la *chloroſe* avec des envies; il y a des hommes, comme l'obſerve Bonet, qui ſont vraiment chlorotiques, à prendre la *chloroſe* dans ce ſens.

La *chloroſe* attaque ordinairement les filles puberes, avec pica, à la ſuite de la menoſtaſie. La menoſtaſie eſt un retardement, une diminution ou une ſuppreſſion des regles. Le pica, qui accompagne cette *chloroſe*, eſt celui dans lequel les malades déſirent des abſorbans, comme du mortier, du plâtre, de la terre ou des charbons; ou bien elles deſirent des aſſaiſonnemens, comme du vinaigre, du ſuc de limon, du ſel, &c.

Les malades ſont pâles, & quand la *chloroſe* eſt vive & ancienne, elles ſont jaunes & ternes; elles ont pourtant les yeux très-blancs, en quoi elles différent de ceux qui ſont attaqués de la jauniſſe; leur pouls eſt fréquent & petit; c'eſt delà que la maladie a été nommée improprement *fievre blanche*; les forces vitales ſont plus foibles que de coutume, de maniere qu'il n'exiſte pas une proportion entr'elles & les forces muſculaires, pour établir la fievre. La reſpiration devient pénible au moindre mouvement que font les malades, & ſur-tout lorſqu'elles montent des degrés, lorſqu'elles courent ou font des efforts: parce qu'alors la contraction qu'éprouvent les muſcles, pouſſe le ſang abondamment dans les poumons & les engorge; le poumon qui eſt foiblement comprimé par les muſcles de la poitrine, ne peut pas l'envoyer dans le ventricule, en même quantité; delà naiſſent des palpitations de cœur, que le moindre trouble de l'ame réveille. La foibleſſe des muſcles dépend de la plethore, ou d'une maſſe d'humeurs plus grande qui doit être ſurmontée, & du relâchement des parties ſolides. Ce relâchement vient de ce que la ſéroſité du ſang eſt plus abondante &

Digitized by Google

circule plus lentement; delà l'inertie qu'éprouvent les malades; leur propenſion au ſommeil & au repos; delà leur dégoût pour tous les plaiſirs qui ſe procurent par l'exercice, comme pour la promenade, la ruſtication, le chant, &c.; delà leur amour pour la ſolitude & leur triſteſſe. Le défaut d'exercice & la conſtitution viciée du ſang & des ſucs gaſtriques, qui eſt ou ſéreuſe ou muqueuſe, diminuent l'appétit; la dépravation de celui-ci, qui recherche en général, non pas des alimens, mais des ſaveurs, vient de ce que la ſalive, qui eſt ſéreuſe, ne plait pas au goût, à moins qu'on ne l'aiguiſe par des aſſaiſonnemens, ou qu'on ne corrige ſa fadeur par les abſorbans, ſi elle eſt muqueuſe. Les alimens ordinaires n'étant pas du goût des malades, elles ont recours à de nouveaux; de maniere que la maladie faiſant des progrès, il en réſulte la plethore, ou une cacochymie, dans laquelle la partie rouge du ſang eſt viſqueuſe, épaiſſe & mal élaborée, & la ſéroſité abondante & jaune; l'anorexie s'accroit auſſi; les digeſtions ſe vicient de différentes manieres; les humeurs excrémentielles retenues, pervertiſſent de jour en jour la maſſe du ſang; les ſolides ſe relâchent, le tiſſu cellulaire s'engorge de cette ſéroſité vicieuſe; le cœur & tous les muſcles s'affoibliſſent; delà la pâleur plombée, la couleur de cire que quelques-uns nomment *verte*; les pieds ſe gonflent ſur le ſoir, ils retiennent l'impreſſion des ſouliers, & celle qu'on y fait avec les doigts; le matin, les paupieres s'enflent & ſont livides; mais les chairs, par exemple celles de la joue, ſont enflées & non amaigries.

Lorſque la maladie a fait de tels progrès, que les joues ſont pendantes, flaſques, les levres minces, pâles, que les extrémités ſont œdémateuſes pendant tout le jour, les digeſtions entiérement viſqueuſes, la couleur plombée, jaune, &c., ce degré de la *chloroſe* eſt nommé *cachexie* par les modernes, & les malades ſont nommées *cachectiques* dans chaque eſpece de *chloroſe*.

Cette maladie dépend ſi bien de la menoſtaſie, qu'elle ſe diſſipe lorſque les régles ſont rétablies. Il eſt deux eſpeces de menoſtaſie qu'on doit diſtinguer dans la pratique; car 1°. ou elle eſt accompagnée de la tenſion, de l'érétiſme des ſolides, de la ſéchereſſe & d'une viſcoſité âcre des humeurs; dans ce cas, lorſque la maladie eſt récente & n'eſt pas encore parvenue au degré de la cachexie, on doit, après l'uſage de la ſaignée & de la purgation, preſcrire les emménagogues tempérés par les délayans, & des bouillons légérement inciſifs faits avec les racines de fraiſier, de gramen, les feuilles de ſcolopendre, de capillaire, en y ajoutant un peu de mars; il faut même ſouvent, en venir aux demi-bains, au petit lait & au lait d'âneſſe.

2°. Si la malade eſt d'un tempérament pituiteux & froid, on lui donnera peu à peu des médicamens un peu plus forts & plus chauds, comme une plus grande doſe de préparations martiales, les racines apéritives de houx, d'ononis, d'aſperges; ſur quoi l'on doit conſulter les méthodes curatives de MM. Lazerme & de Germ. Fitzgerald, *de Morb. mulier. cap. 1.*

Souvent cette maladie eſt guerie par la limaille de fer, qu'on prend dans la premiere cuillerée de ſoupe, ou par un uſage aſſidu de l'eau ferrée: on doit interdire tout aſſaiſonnement & toute ſubſtance terreuſe que ces malades recherchent avec tant de ſoin, & leur faire prendre de l'exercice.

La *chloroſe* qui affecte les filles qui ſentent les éguillons de l'amour, eſt jointe avec une grande mélancolie, l'amour pour la ſolitude, une triſteſſe continuelle, & une méditation de l'eſprit conſtante ſur l'objet deſiré. Cette *chloroſe* eſt ordinairement accompagnée de menoſtaſie; mais elle ſurvient plutôt à celle-ci qu'elle ne la précéde, & le tempérament du ſujet eſt mélancolique. La premiere méthode de curation qui a été décrite, convient mieux que la ſeconde; mais le mariage eſt préférable à tous les autres remedes.

Digitized by Google

La *chloroſe*, qui a coutume d'attaquer les femmes qui ont paſſé quarante ans, & qui ſont mal reglées, eſt jointe ſouvent avec un écoulement menſtruel abondant, avec dépravation de l'appétit, œdématie, nonchalance du corps, ou une foibleſſe extraordinaire, avec un dégoût pour tous les alimens.

Dans la menorrhagie ou flux vicieux ou morbifique des regles, le flux ſe fait en petite quantité ou dans la quantité ordinaire, & eſt accompagné de douleurs hyſtéralgiques; ou il eſt abondant, avec ou ſans douleur. Dans tous ces cas, ſurtout lorſque la menorrhagie eſt hyſtéralgique, il ſe déclare une *chloroſe*, accompagnée de triſteſſe & de mille bizarreries, de propenſion pour la ſolitude, de dégoût pour l'exercice, d'une prédilection pour les alimens nuiſibles, d'une nonchalance extraordinaire, de l'œdéme des pieds, d'une envie de dormir qui ne paroît jamais aſſez ſatisfaite, avec inſomnie, ou des ſommeils inégaux & irréguliers; & toutes les fois que le tems des regles approche, cet écoulement ſe fait avec peine; mais le ſecond ou troiſieme jour, il eſt accompagné de douleurs continuelles, & qui ne laiſſent point de repos, aux jambes, aux feſſes, aux cuiſſes, aux lombes, à la matrice, au vagin: de maniere que ces douleurs ſe portent ſubitement d'une partie à l'autre; que la matrice s'enfle & ſe déſenfle enſuite; que l'attouchement y cauſe de la douleur lorſqu'elle eſt diſtendue, & que les douleurs ſont d'autant plus grandes, qu'il s'écoule du ſang. Ajoutez à ces ſignes un ſentiment d'ardeur dans le vagin, & des agitations continuelles du corps, accidens qui s'évanouiſſent lorſque l'impétuoſité du flux eſt ralentie. Mais ſouvent le flux de ſang eſt ſuivi d'un flux ſéreux ou d'une leucorrhée qui dure pendant pluſieurs jours, & eſt de tems en tems ſanglante; d'où vient que la malade eſt foible, pâle, hors d'haleine au moindre mouvement, & attaquée d'œdématie, d'inſomnies, d'inappétence, & que ſon état dégénere chaque jour, ſi on ne lui porte du ſecours.

Cette maladie eſt très-opiniâtre, & ne quitte guere que lorſque le tems de la ceſſation des regles eſt arrivé; on ne la trouve pas aſſez décrite dans les auteurs. Son meilleur remede ordinairement eſt l'air de la campagne; enſuite on fait prendre, en petite quantité, les préparations du mars, avec les bouillons rafraîchiſſans, & de légers anti hyſtériques; car les affections hyſtériques ſurviennent ſouvent à ces maux; & ſi l'eſtomac peut s'accoutumer au lait, je ne crois rien de meilleur. L'hiſtoire particuliere & le caractere de cette maladie n'ont point encore été bien développés.

Les femmes groſſes ſont auſſi attaquées de la *chloroſe*, qui arrive dans les trois premiers mois de la groſſeſſe, avec maladie ou envie pour des alimens abſurdes, & horreur pour les alimens accoutumés: mais la maladie s'étend à autre choſe qu'aux alimens; car dans ce cas l'eſprit eſt débile & ſinguliérement biſarre; il n'eſt pas rare qu'il déſire pluſieurs choſes & qu'il les ait en horreur; il s'enflamme à la moindre contradiction qu'il éprouve, & recherche avec fureur ce qu'il déſire. *v.* PICA. Souvent les femmes groſſes, qui ci-devant aimoient le tabac, le caffé & le vin, les ont en horreur; celles qui ne pouvoient ſouffrir les harengs, l'aloſe & autres choſes ſemblables, les deſirent éperdument; celles qui étoient courageuſes ſe laiſſent troubler alors par les plus légeres cauſes; du reſte elles ſont pâles, hors d'haleine à la moindre marche; lentes & peſantes, triſtes & capricieuſes; mais elles ne ſont preſque point incommodées par les alimens abſurdes, & ſont plus malades, quand on les en prive. Ici eſt applicable l'aphoriſme d'Hippocrate; „ il faut préférer „ l'uſage des choſes un peu plus mau„ vaiſes, & qui plaiſent, à celles qui ſont „ meilleures, mais qui répugnent au „ goût". Cette affection a coutume de diſparoître d'elle-même, vers le quatrieme mois; mais à meſure que l'âge approche où les regles doivent ceſſer, elle

produit ſouvent la *chloroſe* par menorrhagie.

Enfin la *chloroſe* des enfans eſt cette pâleur familiere aux enfans. dans laquelle ils deſirent des ſubſtances abſorbantes: rien n'eſt plus ordinaire que cette maladie; car il y en a un grand nombre, qui, dès le berceau ont coutume de manger de la terre, du mortier ou du plâtre; ce qui les rend pâles, maigres & décharnés; ils ſont en même tems attaqués de la phyſconie & de l'addephagie. Puis donc que la pâleur & le pica ſuffiſent pour conſtituer la *chloroſe*, je ne vois pas pourquoi cette maladie ne ſeroit pas compriſe dans ce genre. On la guerit comme la phyſconie des enfans, par l'uſage du mars & de la rhubarbe.

Fauſſes chloroſes ou *pâleurs*. Ce ſont celles qui ne ſont accompagnées d'aucun pica ou malacie, & que Bonet appelle *pâleurs*. Voyez Sepulchret. *tom. III. pag. 533.* & *cachexiæ* de Felix Plater, *diſcoloratio-nis genera*. Telle eſt une pâleur paſſagere cauſée par le froid, par la frayeur & autres accidens qui accompagnent la ſyncope & l'aſphyxie; telle eſt auſſi celle qu'éprouvent les convaleſcens; la pâleur eſt un ſymptôme de preſque toutes les cachexies, ſur-tout de l'étiſie, de l'aſcite, de l'anaſarque, de l'œdématie, du ſcorbut, de la vérole, de la teigne maligne, du mal ſaint Lazare, &c., des flux de ventre, des flux de ſang, de la rachialgie & de la mélancolie.

CHLUMEC, (N), *Géogr.*, bourg de Bohême, dans le cercle de Königingrætz: il eſt du nombre de ceux qui tiennent marché, & les comtes de Browne en ſont ſeigneurs. Ce fut dans ſon voiſinage que l'empereur Lothaire II. faiſant une guerre injuſte aux Bohêmiens, fut battu & pris priſonnier par leur duc Sobeslas, l'an 1127 de notre ère. (D. G.)

CHLUMECK, (N), *Géogr.*, petite ville de Bohême, dans le cercle de Beraun. Elle eſt aux princes de Lobkowitz. (D. G.)

C H M

CHMIELNICK, (R), *Géogr.*, ville de la petite Pologne, dans le palatinat de Podolie. Elle eſt chétive comme la plupart des autres de cette contrée. (D. G.)

CHMILEZGY, *ou* CHMIELNIK, (N), *Hiſt. Litt.*, gentil'homme Polonois, né en 1559 à Lublin, vint en 1577 à Bâle pour y faire ſes études; il y fut établi profeſſeur en logique en 1589, & en phyſique en 1610. Il fut reçu dans le collége de médecine, & mourut en 1632. C'étoit un fameux praticien dans ſon tems. On n'a de lui que quelques épîtres ſur des objets de médecine, que Hornung a inſérées dans ſa *Ciſta medica*. (H.)

C H N

CHNIM, *Géogr.*, ville forte de la Dalmatie, de la dépendance de la république de Veniſe.

CHNUSSIS, (N), *Myth.*, nom d'un ſerpent, qui avoit autrefois un temple dans l'iſle Eléphantine.

C H O

CHOANA, (N), *Géogr.*, c'eſt ſelon Ptolémée le nom de deux anciennes villes d'Aſie, dont une dans la Parohie, & l'autre dans la Bactriane.

CHOBAR, autrement CHABORAS, (N), *Géogr.*, fleuve d'Aſſyrie, qui ſe décharge dans l'Euphrate, au haut de la Méſopotamie. Ezéchiel étoit ſur le fleuve *Chobar*, lorſque Dieu lui fit ſentir l'impreſſion de ſon St. Eſprit. Quelques-uns le prenitent pour l'Euphrate même, ou le Tygre, & croyent que ce nom lui eſt donné par Ezéchiel, à cauſe de la force & de la rapidité de ſes eaux. *Ezéc. 1. 3. 10.*

CHOBAT, (N), *Géogr.*, c'eſt ſelon Ptolémée, une ancienne ville d'Afrique, dans la Mauritanie.

CHOC, ſ. m., en *Méchanique*, eſt l'action par laquelle un corps en rencontre un autre, & tend à le pouſſer. C'eſt la même choſe que *percuſſion*. *v.* PERCUSSION

SION & COMMUNICATION DU MOUVEMENT.

CHOC; c'eſt, en *Minéralogie*, le ſynonyme de *puits*: & l'on entend par un puits, une profondeur creuſée perpendiculairement en terre, & aboutiſſant ou à des filons de mine, ou à des galeries qui conduiſent à d'autres profondeurs ou puits qui conduiſent à des filons. Ces *chocs* ſervent premierement à cet uſage; ſecondement, à donner écoulement aux eaux vers des réſervoirs; troiſiemement, à remonter l'eau hors de ces réſervoirs, & à la conduire hors de la mine; quatriemement, à rechanger l'air du fond de la machine, à l'aide des machines inventées à cet effet.

CHOCA. *v.* CHOUCAS.

CHOCHOPITLI, (N), ſ. m., *Hiſt. Nat. Ornith.*, oiſeau aquatique fiſſipede du Mexique, qui reſſemble beaucoup au corlieu. Il a les ailes blanches & le bec verd & noir.

CHOCNA *ou* CHOCEN, (R), *Géogr.*, petite ville de Bohême, appartenante au prince de Kinsky. Elle eſt dans le cercle de Chrudim & a droit de tenir marché. (D. G.)

CHOCOLAT, ſ. m., *Œconom. Domeſt. & Diete*, eſpece de gâteau ou tablette préparée de différens ingrédiens, dont la baſe eſt la noix de cacao. *v.* CACAO. La boiſſon qu'on fait avec cette tablette, retient le même nom; elle eſt originairement Américaine: les Eſpagnols la trouverent fort en uſage au Mexique, lorſqu'ils en firent la conquête vers l'an 1520.

Les Indiens qui uſoient de cette boiſſon de tems immémorial, la préparoient d'une maniere fort ſimple: ils rôtiſſoient leur cacao dans des pots de terre, & le broyoient entre deux pierres après l'avoir mondé, le délayoient dans de l'eau chaude, & l'aſſaiſonnoient avec le piment, *v.* PIMENT; ceux qui y faiſoient un peu plus de façon, y ajoûtoient l'achiote, *v.* ROUCOU, pour lui donner de la couleur, & l'atolle pour en augmenter le volume. L'atolle eſt une bouillie de farine de mays ou bled d'inde, aſſaiſonnée de piment par les Mexicains, mais relevée de goût par les religieuſes & dames Eſpagnoles, qui ont ſubſtitué au piment le ſucre, la canelle, les eaux de ſenteur, l'ambre, le muſc, &c. On fait dans ce pays le même uſage de l'atolle, que de la crême de riz au Levant. Tout cela joint enſemble donnoit à cette compoſition un air ſi brute & un goût ſi ſauvage, qu'un ſoldat Eſpagnol diſoit qu'elle étoit plus propre à être jettée aux cochons, que d'être préſentée à des hommes; & qu'il n'auroit jamais pu s'y accoûtumer, ſi le manque de vin ne l'avoit contraint à ſe faire cette violence, pour n'être pas obligé à boire toujours de l'eau pure.

Les Eſpagnols inſtruits par les Mexicains, & convaincus par leur propre expérience que cette boiſſon ruſtique étoit un aliment ſalutaire, s'étudierent à en corriger les déſagrémens par l'addition du ſucre, de quelques aromates de l'Orient, & de pluſieurs drogues du pays, dont il ſeroit inutile de faire ici le dénombrement, puiſque nous n'en connoiſſons guere que le nom, & que de tant d'ingrédiens il n'y a preſque que la ſeule vanille qui ſoit parvenue juſqu'à nous, de même que la canelle eſt le ſeul aromate qui ait eu l'approbation générale, & qui ſoit reſtée dans la compoſition du *chocolat*.

La vanille eſt une gouſſe de couleur brune, & d'une odeur fort ſuave; elle eſt plus plate & plus longue que nos haricots, & renferme une ſubſtance mielleuſe, pleine de petites graines noires, & luiſantes. On doit la choiſir nouvelle, graſſe & bien nourrie, & prendre garde qu'elle n'ait été ni frottée de baume, ni miſe en lieu humide. *v.* VANILLE.

L'odeur agréable & le goût relevé qu'elle communique au *chocolat*, l'ont rendue très-recommandable; mais une longue expérience ayant appris qu'elle échauffe extrêmement, ſon uſage eſt devenu moins fréquent; & des perſonnes qui préferent le ſoin de leur ſanté au plaiſir de leurs

ſens, s'en abſtiennent même tout-à-fait. En Eſpagne & en Italie le *chocolat* préparé ſans vanille, s'appelle préſentement le *chocolat de ſanté*; & dans les isles Françoiſes de l'Amérique, où la vanille n'eſt ni rare ni chere, comme en Europe, on n'en uſe point du tout, quoiqu'on y faſſe une conſommation de *chocolat* auſſi grande qu'en aucun autre endroit du monde.

Cependant, comme il y a encore bien des gens qui ſont prévenus en faveur de la vanille, & qu'il eſt juſte de déférer en quelque façon à leur ſentiment, on va employer la vanille dans la compoſition du *chocolat*, qui paroit la meilleure & la mieux doſée. On dit ſeulement qu'elle paroît telle; car comme il y a dans les goûts une diverſité infinie d'opinions, chacun veut qu'on ait égard au ſien, & l'un ajoûte ce que l'autre retranche; quand même on conviendroit des choſes à mêlanger, il n'eſt pas poſſible de fixer entr'elles des proportions univerſellement approuvées; & il ſuffira de les choiſir telles qu'elles conviennent au plus grand nombre, & qu'elles forment par conſéquent le goût le plus ſuivi.

Lorſque la pâte du cacao eſt bien affinée ſur la pierre, voyez l'article CACAO, on y ajoûte le ſucre en poudre paſſé au tamis de ſoie; la véritable proportion du cacao & du ſucre eſt de mettre le poids égal de l'un & de l'autre: on diminue pourtant d'un quart la doſe du ſucre, pour empêcher qu'il ne deſſeche trop la pâte, & ne la rende auſſi trop ſuſceptible des impreſſions de l'air, & plus ſujette enſuite à être piquée de vers. Mais ce quart de ſucre ſupprimé eſt remplacé quand il s'agit de préparer en boiſſon le *chocolat*.

Le ſucre étant bien mêlé avec la pâte de cacao, on y ajoûte une poudre très-fine, avec des gouſſes de vanille & des bâtons de canelle pilés & tamiſés enſemble: on repaſſe encore ce mêlange ſur la pierre: & le tout bien incorporé, on met la pâte dans des moules de fer blanc, où elle prend la forme qu'on a voulu lui donner, & ſa dureté naturelle. Quand on aime les odeurs, on y verſe un peu d'eſſence d'ambre avant que de la mettre dans les moules.

Lorſque le *chocolat* ſe fait ſans vanille, la proportion de la canelle eſt de deux drachmes par livre de cacao; mais lorſqu'on y employe la vanille, il faut diminuer au moins la moitié de cette doſe de la canelle. A l'égard de la vanille, la doſe en eſt arbitraire; une, deux, ou trois gouſſes, & même davantage, par livre de cacao, ſuivant la fantaiſie.

Les ouvriers en *chocolat* pour faire paroître qu'ils y ont employé beaucoup de vanille, y mêlent le poivre, le gingembre, &c. Il y a même des gens accoûtumés aux choſes de haut goût, qui ne le veulent point autrement; mais ces épiceries n'étant capables que de mettre le feu dans le corps, les gens ſages ne donneront pas dans ces excès, & ſeront attentifs à n'uſer jamais de *chocolat* qu'ils n'en ſachent ſûrement la compoſition.

Le *chocolat* compoſé de cette maniere a cela de commode, que lorſqu'on eſt preſſé de ſortir du logis, ou qu'en voyage on n'a pas le tems de le mettre en boiſſon, on peut en manger une tablette d'une once, & boire un coup par deſſus, laiſſant agir l'eſtomac pour faire la diſſolution de ce déjeûné à l'impromptu.

Aux Antilles on fait les pains de cacao pur & ſans addition. *v.* CACAO. Et quand on veut prendre le *chocolat* réduit en boiſſon, voici comme on y procede.

Préparation du chocolat à la maniere des isles Françoiſes de l'Amérique. On ratiſſe légérement les pains de cacao avec un couteau, ou plutôt avec une rape plate, quand ils ſont aſſez ſecs, pour ne pas l'engraiſſer; quand on a ratiſſé la quantité qu'on ſouhaite, (par exemple quatre grandes cuillerées combles qui peſent environ une once) on y mêle deux ou trois pincées de canelle en poudre paſſée au tamis de ſoie, & environ deux grandes cuillerées de ſucre en poudre.

On met ce mêlange dans une choco-

Digitized by Google

latiere avec un œuf frais entier, c'eſt-à-dire, jaune & blanc ; on mêle bien le tout avec le moulinet, on le réduit en conſiſtance de miel liquide ; ſurquoi enſuite on ſe fait verſer la liqueur bouillante (eau ou lait, ſuivant la fantaiſie) pendant qu'on fait rouler ſoi-même le moulinet avec force, pour bien incorporer le tout enſemble.

Enfin on met la chocolatiere ſur le feu, ou au bain-marie dans un chauderon plein d'eau bouillante ; & dès que le *chocolat* monte, on en retire la chocolatiere ; & après avoir fortement agité le *chocolat* avec le moulinet, on le verſe à diverſes repriſes & bien mouſſé dans les taſſes. Pour en relever le goût, on peut avant que de le verſer y ajoûter une cuillerée d'eau de fleur d'orange, où on a fait diſſoudre une goutte ou deux d'eſſence d'ambre.

Cette maniere de faire le *chocolat* a pluſieurs avantages qui lui ſont propres, & qui la rendent préférable à toute autre.

En premier lieu, on peut s'aſſûrer qu'étant bien exécutée, le *chocolat* eſt d'un parfum exquis & d'une grande délicateſſe de goût ; il eſt d'ailleurs très-leger ſur l'eſtomac, & ne laiſſe aucune réſidence ni dans la chocolatiere, ni dans les taſſes.

En ſecond lieu, on a l'agrément de le préparer ſoi-même & ſelon ſon goût, d'augmenter & de diminuer à ſa volonté les doſes du ſucre & de la canelle, d'y ajoûter ou d'en retrancher l'eau de fleur d'orange, & l'eſſence d'ambre ; en un mot d'y faire tel autre changement qu'on aura pour agréable.

En troiſieme lieu, en n'y ſubſtituant rien qui puiſſe détruire les bonnes qualités du cacao, il eſt ſi tempéré qu'on le peut prendre à toute heure & à tout âge, en été comme en hyver, ſans en craindre la moindre incommodité : au lieu que le *chocolat* aſſaiſonné de vanille & d'autres ingrédiens âcres & chauds, peut quelquefois être dangereux, ſurtout en été, aux jeunes gens & aux conſtitutions vives & ſeches. Le verre d'eau fraîche qu'on a coûtume de lui faire précéder ou ſuccéder, ne fait que pallier pour un tems l'impreſſion de feu qu'il laiſſe dans le ſang & dans les viſceres, après que l'eau s'eſt écoulée par les voies ordinaires.

En quatrieme lieu, ce *chocolat* eſt à ſi bon marché que la taſſe ne revient preſque qu'à un ſou. Si les artiſans en étoient une fois inſtruits, il y en a peu qui ne miſſent à profit un moyen ſi aiſé & ſi gracieux de déjeûner à peu de frais, & de ſe ſoûtenir avec vigueur juſqu'au dîner ſans autre aliment ſolide ni liquide. *Hiſt. nat. du cacao.* v. CACAO.

L'uſage du *chocolat* ne mérite ni tout le bien ni tout le mal qu'on en a dit : cette eſpece d'aliment devient à peu près indifférent par l'habitude, comme tant d'autres. Une nation entiere en vit preſque : manquer de *chocolat* chez les Eſpagnols, c'eſt être réduit au même point de miſere que manquer de pain chez nous ; & l'on ne voit pas que ce peuple tire de grandes utilités de cet uſage, ni qu'il en éprouve des maux ſenſibles.

Il y a long-tems qu'on a appellé le *chocolat* le *lait des vieillards* : on le regarde comme très-nourriſſant, & comme très-propre à réveiller les forces languiſſantes de l'eſtomac. Ces prétentions s'accordent aſſez avec ce qu'on connoit de la nature des différens ingrédiens de notre *chocolat*, & elles ſont confirmées par l'expérience. Effectivement le cacao contient une ſubſtance farineuſe, & une quantité conſidérable d'une matiere huileuſe ou butyreuſe, qui peuvent fournir abondamment l'une & l'autre une ſubſtance propre à la réparation de nos humeurs ou à la nutrition. Le ſucre qui entre dans la compoſition du *chocolat*, & le jaune d'œuf ou le lait avec lequel on le prend ordinairement, ſont encore des matieres très-nourriſſantes.

La vanille, la canelle & les autres aromates dont on l'anime, ſont capables d'exciter l'appétit, fortifier l'eſtomac, &c.

Le *chocolat* de ſanté même, c'eſt-à-dire, celui qui eſt préparé ſans aromate, n'eſt pas abſolument privé de cette propriété tonique & ſtomachique : on obſerve aſſez communément qu'après en avoir pris le matin, on attend le dîner avec plus d'impatience que ſi on étoit reſté à jeûn. Mais ce ſont les gens peu habitués à ſon uſage chez qui il produit cet effet; il ſoutient aſſez bien au contraire ceux qui en prennent journellement le matin, pour ne manger enſuite que le ſoir. C'eſt encore ici, comme on voit, une affaire d'habitude.

CHOCOLATIERE, (N), *Œconom. Domeſt.*, eſpece de pot qui ſert à préparer le mets liquide nommé *chocolat*.

On fait des *chocolatieres* d'argent, de cuivre étamé, de fer blanc & de terre. Ces dernieres ne valent rien, parce qu'étant une fois échauffées, elles entretiennent long-tems une forte ébullition, ſujette à faire ſortir dehors ce qu'il y a de plus exquis dans le chocolat. Celles d'argent ou de cuivre ont ſouvent le défaut d'être bombées vers le bas, ce qui fait qu'une partie conſidérable de la matiere échappe à l'action du moulinet. La forme de cone tronqué eſt celle qui convient au vaiſſeau où on prépare ce mets. Les *chocolatieres* de fer blanc battu coûtent peu, ſont faciles à nettoyer, & d'un aſſez bon ſervice quand le fond eſt de fer double.

Le couvercle d'une *chocolatiere* eſt percé au milieu pour livrer paſſage au manche du moulinet. Ce moulinet eſt communément aujourd'hui un aſſemblage de pluſieurs pieces de buis ou autre bois dur, faites à peu près en S, & dont les extrêmités forment par leur arrangement quelques étages de parties ſaillantes entremêlées de cavités. Le centre de cette ſorte de rouet eſt enfilé verticalement par un bâton qui eſt d'environ dix pouces plus haut que la *chocolatiere*, afin de pouvoir être librement agité entre deux mains ouvertes.

Au défaut de moulinet, on peut fendre en croix le bas d'un bâton de diametre convenable, & y faire entrer deux petits ais minces qui ſe traverſent.

CHOCOLOCOCA, *Géogr.*; ville de l'Amérique méridionale au Pérou. Il ſe trouve de riches mines d'argent dans ſon voiſinage.

CHOCZIM, *Géogr.*, ville de Moldavie, ſur les frontieres de Pologne, ſur le Nieſter. *Long. 44. 50. lat. 48. 50.*

CHODORLAHOMOR, (N), *Hiſt. Sacr.*, roi des Eliméens ou Elamites, deſcendu d'Elam, fils de Sem, étoit un célebre conquérant, qui avoit étendu ſes conquêtes juſqu'à la mer Morte, & à qui les rois des cinq villes de ce canton, appellé *Pentapole*, payoient tribut. Ces petits rois ayant voulu ſecouer ce joug, il revint les aſſujettir de nouveau, ſuivi de trois autres rois, ſes alliés. Il défit leur armée confédérée, & fit un grand nombre de priſonniers, parmi leſquels ſe trouva Loth, neveu d'Abraham. Ce patriarche ayant appris ce malheur, fit prendre les armes à trois cens dix-huit de ſes domeſtiques, atteignit *Chodorlahomor*, tailla ſon armée en pieces, & délivra Loth. An du monde 2092. *Gen. 14. 1.*

CHODSAN, (N), *Géogr.*, petite ville de la province de Chorafan, vers les frontieres du pays de Charaſm. Elle eſt dans un territoire fertile, bien bâtie & bien peuplée. On y fait les meilleurs camelots de la Perſe, & certaines petites étoffes de laine mêlée de ſoie, qui ſont fort eſtimées. *Lat. 37. 8.*

CHŒNIX, (N), *Commerce*, meſure dont ſe ſervoient autrefois les Grecs, & qui revenoit environ à trois demi-ſetiers de Paris.

CHŒRADES, (N), *Géogr.*, c'eſt ſelon Seylax, une ancienne ville d'Aſie, au pays des Moſynéciens.

CHŒROGRILLUS, (N), *Hiſt. Sacr.*, animal déclaré impur par la loi : ce mot ſignifie *hériſſon*, *porc-épic*; mais le hériſſon ne rumine pas; & Moïſe attribue cette qualité au *Saphan*, mot hébreu que l'on rend par *Chærogrillus*. Il faut donc que ce ſoit quelqu'autre animal qui nous eſt inconnu. *Chærogrillus qui ruminat. Lev.*

Digitized by Google

ir. f. Les interprètes ſont de différens ſentimens.

CHŒUR, ſ. m., *Belles-Lettres*, dans la poéſie dramatique ſignifie un ou pluſieurs *acteurs* qui ſont ſuppoſés ſpectateurs de la piece, mais qui témoignent de tems en tems la part qu'ils prennent à l'action par des diſcours qui y ſont liés, ſans pourtant en faire une partie eſſentielle.

M. Dacier obſerve, après Horace, que la tragédie n'étoit dans ſon origine qu'un *chœur* qui chantoit des dithyrambes en l'honneur de Bacchus, ſans autres acteurs qui déclamaſſent. Theſpis, pour ſoulager le *chœur*, ajoûta un acteur qui récitoit les aventures de quelque héros. A ce perſonnage unique Eſchyle en ajouta un ſecond, & diminua les chants pour donner plus d'étendue au dialogue.

On nomma *épiſodes*, ce que nous appellons aujourd'hui *actes*, & qui ſe trouvoit renfermé entre les chants du *chœur*. *v.* EPISODE & ACTE.

Mais quand la tragédie eut commencé à prendre une meilleure forme, ces récits ou épiſodes qui n'avoient d'abord été imaginés que comme un acceſſoire pour laiſſer repoſer le *chœur*, devinrent eux-mêmes la partie principale du poëme dramatique, dont à ſon tour le *chœur* ne fut plus que l'acceſſoire : mais ces chants qui étoient auparavant pris de ſujets différens du récit y furent ramenés ; ce qui contribua beaucoup à l'unité du ſpectacle.

Le *chœur* devint même partie intéreſſée dans l'action, quoique d'une maniere plus éloignée que les perſonnages qui y concouroient : ils rendoient la tragédie plus réguliere & plus variée ; plus réguliere, en ce que chez les anciens le lieu de la ſcene étoit toujours le devant d'un temple, d'un palais, ou quelqu'autre endroit public : & l'action ſe paſſant entre les premieres perſonnes de l'Etat, la vraiſemblance exigeoit qu'elle eût beaucoup de témoins ; qu'elle intéreſſât tout un peuple, & ces témoins formoient le *chœur*. De plus, il n'eſt pas naturel que des gens intéreſſés à l'action, & qui en attendent l'iſſue avec impatience, reſtent toujours ſans rien dire ; la raiſon veut au contraire qu'ils s'entretiennent de ce qui vient de ſe paſſer, de ce qu'ils ont à craindre ou à eſpérer, lorſque les principaux perſonnages en ceſſant d'agir leur en donnent le loiſir ; & c'eſt auſſi ce qui faiſoit la matiere des chants du *chœur*. Ils contribuoient encore à la variété du ſpectacle par la muſique & l'harmonie, par les danſes, &c. ils en augmentoient la pompe par le nombre des acteurs, la magnificence & la diverſité de leurs habits, & l'utilité par les inſtructions qu'ils donnoient aux ſpectateurs ; uſage auquel ils étoient particuliérement deſtinés, comme le remarque Horace dans ſon *art poétique*.

Le *chœur* ainſi incorporé à l'action, parloit quelquefois dans les ſcenes par la bouche de ſon chef, qu'on appelloit *choryphée* : dans les intermedes il donnoit le ton au reſte du *chœur*, qui rempliſſoit par ſes chants tout le tems que les acteurs n'étoient point ſur la ſcene ; ce qui augmentoit la vraiſemblance & la continuité de l'action. Outre ces chants qui marquoient la diviſion des actes, les perſonnages du *chœur* accompagnoient quelquefois les plaintes & les regrets des acteurs ſur des accidens funeſtes arrivés dans le cours d'un acte ; rapport fondé ſur l'intérêt qu'un peuple prend ou doit prendre aux malheurs de ſon prince. Par ce moyen le theatre ne demeuroit jamais vuide, & le *chœur* n'y pouvoit être regardé comme un perſonnage inutile.

On regarde comme une faute dans quelques pieces d'Euripide, de ce que les chants du *chœur* ſont entiérement détachés de l'action, comme iſolés, & ne naiſſent point du fond du ſujet. D'autres poetes, pour s'épargner la peine de compoſer des *chœurs* & de les aſſortir aux principaux événemens de la piece, ſe ſont contentés d'y inſérer des odes morales qui n'y avoient point de rapport ; toutes choſes contraires au but & à la fonction des *chœurs* : tels ſont ceux qu'on

Digitized by Google

trouve dans les pieces de nos anciens tragiques, Garnier, Jodelle, &c. qui par ces tirades de ſentences prétendoient imiter les Grecs, ſans faire attention que ceux-ci n'avoient pas uniquement imaginé le *chœur* pour débiter froidement des ſentences.

Dans la tragédie moderne on a ſupprimé les *chœurs*, ſi nous en exceptons l'*Athalie* & l'*Eſther* de Racine; les violons y ſuppléent. M. Dacier blâme avec raiſon ce dernier uſage, qui ôte à la tragédie une partie de ſon luſtre: il trouve ridicule que l'action tragique ſoit coupée & ſuſpendue par des ſonates de muſique inſtrumentale, & que les ſpectateurs qui ſont ſuppoſés émûs par la repréſentation, tombent dans un calme ſoudain, & faſſent diverſion avec l'agitation que la piece leur a laiſſée dans l'ame, pour s'amuſer d'une gavotte. Il croit que le rétabliſſement des *chœurs* ſeroit néceſſaire, non-ſeulement pour l'embelliſſement & la régularité du ſpectacle, mais encore parce qu'une de ſes plus utiles fonctions chez les anciens étoit de rectifier par des reflexions qui reſpiroient la ſageſſe & la vertu, ce que l'emportement des paſſions arrachoit aux acteurs de trop fort ou de moins exact; ce qui ſeroit aſſez ſouvent néceſſaire parmi les modernes.

Les principales raiſons qu'on apporte pour juſtifier la ſuppreſſion des *chœurs*, ſont que bien des choſes doivent ſe dire & ſe paſſer en ſecret, qui forment les ſcenes les plus belles & les plus touchantes, dont on ſe prive dès que le lieu de la ſcene eſt public, & que rien ne s'y dit qu'en préſence de beaucoup de témoins; que ce *chœur* qui ne deſemparoit pas du théatre des anciens, ſeroit quelquefois ſur le nôtre un perſonnage fort incommode: & ces raiſons ſont très-fortes, eu égard à la conſtitution des tragédies modernes.

M. Dacier obſerve encore que dans l'ancienne comédie il y avoit un *chœur* que l'on nommoit *grex*; que ce n'étoit d'abord qu'un perſonnage qui parloit dans les entre-actes; qu'on y en ajoûta ſucceſſivement deux, puis trois, & enfin tant, que ces comédies anciennes n'étoient preſque qu'un *chœur* perpétuel qui faiſoit aux ſpectateurs des leçons de vertu. Mais les poetes ne ſe continrent pas toujours dans ces bornes; & les perſonnages ſatyriques qu'ils introduiſirent dans les *chœurs*, occaſionnerent leur ſuppreſſion dans la comédie nouvelle. *v.* COMÉDIE.

Donner le chœur, c'étoit, chez les Grecs, acheter la piece d'un poete, & faire les frais de la repréſentation. Celui qui faiſoit cette dépenſe s'appelloit à Athenes *chorege*. On confioit ce ſoin à l'archonte, & chez les Romains aux édiles. *v.* ARCHONTE & ÉDILE.

CHŒUR, eſt dans les égliſes catholiques cette partie la plus voiſine du grand autel, ſéparée de la nef par une diviſion, & ordinairement environnée d'un ou deux rangs de ſiéges ou ſtales où ſe tiennent les chanoines, prêtres & habitués, pour chanter l'office divin. Le *chœur* eſt ordinairement devant le grand autel du côté du peuple; cependant il eſt quelquefois derriere, ſur-tout dans les égliſes d'Italie; on voit même deux *chœurs* en pluſieurs égliſes, l'un derriere le grand autel, & l'autre ſur le devant.

Ce mot vient, ſelon Iſidore, *à coronis circunſtantium*, parce qu'autrefois on ſe plaçoit en rond autour de l'autel pour chanter. C'eſt encore aujourd'hui la maniere dont les autels des Grecs ſont bâtis.

Le *chœur* eſt ſéparé du ſanctuaire où l'on offre le ſacrifice, & de la nef où eſt le peuple qui y aſſiſte. *v.* SANCTUAIRE, ÉGLISE, TEMPLE.

Le *chœur* n'a point été ſéparé de la nef juſqu'au tems de Conſtantin; depuis ce tems le *chœur* a été fermé d'une baluſtrade, il y a eu des voiles tirés ſur les baluſtres, & on ne les ouvroit qu'après la conſécration.

Dans le XIIe ſiecle on commença à fermer le *chœur* de murailles; mais depuis la beauté des égliſes & de l'architecture a ramené l'ancien uſage des baluſtrades. Le chantre eſt le maître du *chœur*. *v.* CHANTRE.

Digitized by Google

Dans les monaſteres de filles, le *chœur* eſt une grande ſalle attachée au corps de l'égliſe, & ſéparée par une grille, où les religieuſes chantent l'office.

Chœur ſe dit auſſi de l'aſſemblée de tous ceux qui doivent chanter dans le *chœur*; & alors on diſtingue le haut *chœur* formé par les chanoines & les dignités du clergé qui ſe placent dans les ſtalles élevées, & le bas *chœur* compoſé du reſte du clergé, muſiciens & enfans-de-*chœur*, dont la place eſt aux ſtalles d'en bas.

Chœur, eſt, en *Muſique*, un morceau d'harmonie complette, à quatre parties ou plus, chanté à la fois par toutes les voix, & joué par tout l'orcheſtre. On cherche dans les *chœurs* un bruit agréable & harmonieux qui charme & rempliſſe les oreilles: un beau *chœur* eſt le chef-d'œuvre d'un habile compoſiteur. Les François paſſent pour réuſſir mieux dans cette partie qu'aucune autre nation de l'Europe.

Le *chœur* s'appelle quelquefois *grand-chœur*, par oppoſition au *petit-chœur* qui eſt ſeulement compoſé de trois parties; ſavoir, deux deſſus, & la haute-contre qui leur ſert de baſſe. On fait entendre de tems en tems ſéparément ce petit *chœur*, dont la douceur contraſte agréablement avec la bruyante harmonie du grand.

Le grand *chœur* eſt compoſé de huit baſſes, qui ſont en haut des deux côtés de l'orcheſtre. La contre-baſſe eſt du grand *chœur*, ainſi que les violons, les hautbois, les flûtes & les baſſons. C'eſt l'orcheſtre entier qui le forme. *v.* Orchestre.

On appelle encore *petit chœur*, dans l'orcheſtre de l'opéra, un petit nombre des meilleurs inſtrumens de chaque genre, qui forme comme un orcheſtre particulier autour du clavecin & de celui qui bat la meſure. Ce petit *chœur* eſt deſtiné pour les accompagnemens qui demandent le plus de delicateſſe & de préciſion.

Il y a des muſiques à deux ou pluſieurs *chœurs* qui ſe répondent & chantent quelquefois tous enſemble: on en peut voir un exemple dans l'opéra de *Jephté*. Mais cette pluralité de *chœurs* qui ſe pratique aſſez ſouvent en Italie, n'eſt guere d'uſage en France; on trouve qu'elle ne fait pas un bien grand effet, que la compoſition n'en eſt pas fort facile, & qu'il faut un trop grand nombre de muſiciens pour l'exécuter.

Il y a de beaux *chœurs* dans *Tancrede*; celui de *Phaéton*, *Allez répandre la lumiere*, &c. a une très grande réputation, quoiqu'il ſoit inférieur au *chœur O l'heureux tems*, &c. du prologue du même opéra. Mais le plus beau qu'on connoiſſe maintenant à ce théatre, eſt le *chœur Brillant ſoleil*, &c. de la ſeconde entrée des *Indes galantes*. M. Rameau a pouſſé cette partie auſſi loin qu'il ſemble qu'elle puiſſe l'être: preſque tous ſes *chœurs* ſont beaux, & il en a beaucoup qui ſont ſublimes.

Chœurs, *les*, qui ſe dit toujours au plurier: on appelle ainſi en nom collectif les chanteurs & les chanteuſes qui exécutent les *chœurs* de l'opéra. Ils ſont placés en haie ſur les deux ailes du théatre; les hautes-contre & les tailles forment une eſpece de demi-cercle dans le fond. Les *chœurs* rempliſſent le théatre, & forment ainſi un fort agréable coup d'œil; mais on les laiſſe immobiles à leur place: on les entend dire quelquefois que *la terre s'écroule ſous leurs pas*, *qu'ils périſſent*, &c. & pendant ce tems ils demeurent tranquilles au même lieu, ſans faire le moindre mouvement.

L'effet théatral qui eſt reſulté des actions qu'on leur a fait faire dans l'*entrée d'Oſiris*, des *fêtes de l'Hymen & de l'Amour*, doit faire ſentir quelles grandes beautés naîtroient de leurs mouvemens, ſi on les exerçoit à agir conformément aux choſes qu'on leur fait chanter. *v.* Opéra.

Chœurs, *les chœurs de danſe*. On les appelle plus communément *corps d'entrées*, ou *figurans*. *v.* Corps d'entrée & Figurant.

CHOGA, *Géogr.*, ville conſidérable de la Chine, dans la province de Xanſi, ſur la riviere de Fi.

CHOISEUL, *Géogr.*, petite ville de France en Champagne.

CHOISEUL, *Gilbert*, (N), *Hiſt. Litt.*, un des plus ſavans & des plus pieux évêques du XVIIe ſiecle, s'appliqua dès ſa jeuneſſe à l'étude de la religion. Il fut reçu docteur de Sorbonne en 1640, & ſon mérite, plutôt que ſa naiſſance, l'ayant fait nommer à l'évêché de Comminges, il alla auſſi-tôt prendre poſſeſſion d'un diocèſe où régnoient l'ignorance & le déréglement. Ce ſavant prélat mourut à Paris en 1689. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages, dont le principal a pour titre: *Mémoires touchant la religion, 3 vol. in-12.* Il y attaque les athées, les déiſtes & les libertins. Il a retouché les *Mémoires* du maréchal de Praſlin, ſon frere, leur a donné la forme, & il en a fait un ouvrage digne des deux freres.

CHOISI, *François-Thimoléon de*, (N), *Hiſt. Litt.*, prieur de S. Lo de Rouen, & grand doyen de la cathédrale de Bayeux, l'un des quarante de l'académie Françoiſe, naquit à Paris en 1644. Son *Hiſtoire eccléſiaſtique* parut en 1703. Il mourut en 1724 à Paris, âgé de 81 ans. L'enjouement de ſon caractere, les graces de ſon eſprit, ſa douceur & ſa politeſſe le firent aimer & rechercher. On diſtingue parmi ſes ouvrages les ſuivans: 1°. *Journal du voyage de Siam*, in-4°. & in-12. 2°. *La vie de David*, in-4°, & celle de *Salomon*, in-12. Celle de David eſt accompagnée d'une interprétation des Pſeaumes, avec les différences de l'hébreu & de la vulgate. 3°. *Hiſtoire de France ſous les regnes de S. Louis, de Philippe de Valois, du roi Jean, de Charles V & de Charles VI*, 4 vol. in-12. 4°. L'*Imitation de J. C.* traduite en françois, réimprimée in-12 en 1735. 5°. L'*Hiſtoire de l'Egliſe*, en 11 vol. in-4°. & in-12. L'abbé de *Choiſi* auroit pu l'intituler: *Hiſtoire Eccléſiaſtique & profane.* Il y parle des galanteries des rois, après avoir raconté les vertus des fondateurs d'ordres. En ne voulant pas accabler ſon ouvrage d'érudition, il a ſupprimé une infinité de faits & de détails auſſi inſtructifs qu'intéreſſans. Le ton de l'auteur n'eſt pas aſſez noble, & il cherche trop à égayer une hiſtoire qui ne devroit être qu'édifiante. 6°. *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Louis XIV*, in-12. 7°. Les *Mémoires de la comteſſe des Barres*, en 1736. C'eſt l'hiſtoire des débauches de la jeuneſſe de l'auteur. 8°. Quatre *Dialogues ſur l'immortalité de l'ame, ſur l'exiſtence de Dieu, ſur ſa providence, & ſur la religion*, en 1684. Le premier de ces dialogues eſt de l'abbé de Dangeau, le ſecond du même & de l'abbé de *Choiſi*, le troiſieme & le quatrieme de ce dernier. Ils ſont dignes de l'un & de l'autre.

CHOISIR, FAIRE CHOIX, ELIRE, OPTER, PRÉFÉRER, v. ſyn., *Gramm.*, termes relatifs, ou ſeulement au jugement que l'ame porte de différens objets dont elle a comparé les qualités entr'elles, ou à ce jugement, & à une action qui ſuit ou doit ſuivre ce jugement qui la détermine à être telle ou telle. *Choiſir* eſt relatif aux choſes; *faire choix*, aux perſonnes. La ſalubrité des lieux eſt un objet que le ſouverain ne doit pas négliger, quand il ſe *choiſit* une réſidence; la probité rigoureuſe eſt une qualité eſſentielle dans les perſonnes dont il *fera choix* pour être ſes miniſtres. *Choiſir* eſt relatif à la comparaiſon des qualités; *préférer*, à l'action qui la ſuit. J'ai *choiſi* entre beaucoup d'étoffes; mais après avoir bien examiné, j'ai *donné la préférence* à celle que vous me voyez. Le moment où l'on apperçoit l'excellence d'un objet ſur un autre eſt celui de la *préférence*, au moins dans l'eſprit. Lorſque M. l'abbé Girard a dit qu'on ne *choiſiſſoit* pas toujours ce qu'on *préféroit*, & qu'on ne *préféroit* pas toujours ce qu'on *choiſiſſoit*, il nous a paru qu'il n'oppoſoit pas ces deux termes par leurs véritables différences. On *préfére* toujours celui qu'on a *choiſi*; on prendroit toujours celui qu'on a *préféré*; mais on n'a pas toujours ni celui qu'on a *choiſi*, ni celui qu'on a *préféré*. *Choiſir* ne ſe dit que des choſes, mais *préférer* ſe dit & des choſes & des perſonnes: on peut *préférer* le velours entre les étoffes, & les caracteres doux entre les autres. M. l'abbé Girard prétend que l'amour *préfére* & ne *choiſit* pas: cette penſée,

penſée, ou l'oppoſition des acceptions *préférer* & *choiſir* en ce ſens, nous paroît fauſſe; le ſeul amant qui n'ait pas *choiſi*, c'eſt celui qui n'ayant pas deux objets à comparer, n'a pu donner la *préférence*. *Opter*, c'eſt être dans la néceſſité ou d'accepter ou de refuſer l'une de deux choſes: lorſqu'il n'y a pas contrainte d'acceptation ou de refus, il peut y avoir encore un cas d'*option*, mais c'eſt le ſeul; celui où l'on n'apperçoit entre deux objets aucune raiſon de *préférence*. *Elire* ne ſe dit guere que d'un choix de perſonnes relatif à quelque dignité qui s'obtient à la pluralité des voix: le ſouverain *choiſit* ſes favoris; le peuple *élit* ſes maires.

CHOIX, ſ. m., terme qui marque l'action du verbe choiſir. *v.* CHOISIR.

CHOIX, (N), *Pſychol.*; c'eſt l'acte de l'ame, qui entre pluſieurs objets, auxquels elle peut s'attacher, donne, de ſon propre mouvement, la préférence à l'un ou à quelques uns, ſur tous les autres, comme étant plus propre à remplir ſes vues. Le *choix* peut être, ou un ſimple jugement ſpéculatif, qui ne donne lieu à aucun acte deſtiné à s'aſſurer la poſſeſſion ou la jouiſſance de l'objet qu'on juge préférable; ou bien il eſt un jugement en conſéquence duquel la volonté ſe détermine. Dans le premier cas, je ne fais qu'exprimer ce que je juge du mérite d'un objet que je compare à d'autres, ſans penſer à en acquérir aucun, ſans en déſirer ni rechercher la poſſeſſion; mais c'eſt improprement que l'on donne le nom de *choix* à ce jugement d'apréciation.

Le *choix* proprement ainſi nommé, eſt un jugement qui détermine la volonté à s'attacher à un objet, à en rechercher la poſſeſſion préférablement à tout autre qu'elle auroit pu acquérir.

Il y a dans tout acte qu'on nomme *choix*, deux actions de l'ame: le premier eſt la volonté ou la réſolution d'acquérir quelqu'un des objets offerts; le ſecond eſt la détermination du *choix*, ou la préférence fixée excluſivement ſur un des objets offerts, tandis qu'on renonce aux autres.

L'axiome, que nul effet n'eſt produit ſans une raiſon ſuffiſante, eſt vrai par rapport aux actions de l'ame comme par rapport à tout autre effet quelconque, quoique dans un ſens différent. Les êtres actifs par eux-mêmes, comme l'ame, agiſſent par leur propre énergie, commencent eux-mêmes le mouvement de l'action ſans avoir beſoin d'être pouſſés par un agent extérieur; au lieu que les êtres non actifs n'éprouvent de changement dans leur maniere d'être, qu'autant que quelqu'agent extérieur les meut. *v.* ACTION. Les cauſes qui déterminent l'ame à agir, ſont quelquefois extérieures; ce ſont les impreſſions des objets extérieurs ſur les ſens, lorſque ces impreſſions cauſent dans les organes des ébranlemens qui font ſentir à l'ame que l'exiſtence de la perſonne dont elle fait partie eſt directement intéreſſée; alors l'ame eſt contrainte par la violence de l'émotion à ſe déterminer à agir, ſans ſe donner le tems de la réflexion & de l'examen: elle ſent le mal qui commence & qu'il faut éviter, ou le bien qu'elle va perdre & qu'il faut retenir. Dans les cas ſemblables il n'y a pas lieu au *choix*: il n'y a qu'un parti à prendre; l'ame eſt néceſſitée par ſa propre nature à agir de la ſeule maniere poſſible pour elle. D'autrefois les cauſes qui déterminent l'ame ſont en quelque ſorte en elle-même; ce ſont les idées qu'elle a de ce qu'elle eſt, & de ce que ſont les objets qui exiſtent hors d'elle; l'ame examine ces idées, les compare, cherche à découvrir leurs rapports & l'influence que ces objets peuvent avoir ſur ſon bonheur, dont le deſir eſt le reſſort conſtant, univerſel & unique de toutes les actions volontaires ou ſpontanées; & ce n'eſt que par rapport à ces ſortes d'actions que le *choix* peut avoir lieu.

1°. Pour que l'ame choiſiſſe, ou ait la volonté de choiſir, deux choſes ſont requiſes: premiérement, le ſentiment de quelque beſoin, ou l'idée de quelque bien dont elle ſent la privation, dont elle dé-

ſire la préſence. En ſecond lieu il faut pour choiſir, que l'ame ſe repréſente les objets qu'on offre à ſon *choix*, comme renfermant en eux la ſource de ce bien qu'elle déſire. Si l'ame ne déſire rien, ne ſent aucun beſoin, ou que dans les objets qu'on lui offre, elle ne voye la ſource d'aucun des avantages qu'elle déſire, l'ame n'a aucun motif pour faire un *choix*. Or l'ame n'agit jamais dans aucun cas particulier ſans un motif. *v.* MOTIF. Un *choix* eſt un acte particulier de l'ame, il ſuppoſe donc d'abord néceſſairement dans l'ame le deſir d'un bien qui lui manque.

Quoique nous employions ici le mot *bien*, il faut ſe ſouvenir que nous entendons par-là, & les biens poſitifs & réels, & les biens rélatifs ou apparens. Tout ce que l'ame enviſage comme lui étant avantageux pour le moment où elle exiſte, lors même qu'elle ſe trompe dans ſon jugement; tout ce qui lui procurera un ſentiment agréable qu'elle déſire, ou qui la mettra à couvert d'une impreſſion, d'un ſentiment déſagréable qu'elle craint, fût-ce même un ſentiment facheux, mais qu'elle craint moins, peut porter le nom de *bien*. *v.* BIEN.

Le *choix* ſuppoſe en ſecond lieu néceſſairement, dans les objets offerts, une qualité déſirable connue de l'ame, ſoit diſtinctement ſoit indiſtinctement. Il faut que ces objets ſe préſentent à elle ou comme ſource immédiate de plaiſir, ou comme moyen de s'en procurer, ou comme moyen de ſe mettre à couvert de maux qu'elle craint.

Le *choix* ſuppoſe en troiſieme lieu, que chacun des objets entre leſquels elle eſt déterminée à choiſir, ſont tous à ſa portée, ou au moins il faut qu'elle les croie tous à ſa portée: le *choix* étant un acte de l'ame qui s'attache à un objet, qui s'en rend propriétaire, qui s'en applique l'uſage, ne ſauroit avoir lieu rélativement à ce qu'il lui eſt impoſſible d'acquérir.

2°. Le ſecond effet qui conſtitue l'acte qu'on nomme *choix*, & qui en eſt proprement l'eſſence, c'eſt la préférence excluſive que l'ame donne à un objet ſur tous les autres auxquels elle renonce & qu'elle rejette, quoiqu'elle pût auſſi les acquérir, ſi elle les eût préférés. Tout comme l'ame ne ſe détermine pas à faire un *choix* entre les objets vers leſquels aucun motif ne la porte, elle ne donnera pas non plus ſans motif la préférence à un d'entr'eux. Cette détermination du *choix* ſur un ſeul ou ſur quelques-uns ſeulement des objets offerts, & qui ſont ſuppoſés préſenter tous à l'ame des raiſons de les déſirer, ſuppoſe néceſſairement une circonſtance, ſans laquelle il ne ſe feroit point de *choix*, ſavoir que l'on ne peut pas acquérir & poſſéder en même tems tous ces objets, quoiqu'on puiſſe acquérir chacun pris à part: car ſi tous ſont bons & déſirables, l'ame voudroit les poſſéder tous; elle ne choiſiroit pas entr'eux. Il faut donc qu'ils ſoient, les uns à l'égard des autres, dans un tel rapport, que la poſſeſſion de l'un ſoit incompatible avec la poſſeſſion de l'autre, ſoit que cette incompatibilité vienne de la nature même de ces objets, comme la promenade & le repos, un voyage à l'orient & un voyage à l'occident; ou qu'elle vienne de notre propre nature, comme les plaiſirs des ſens, & la méditation profonde des vérités les plus ſublimes; ſoit enfin qu'elle vienne de la volonté de celui qui nous offre les objets à choiſir avec la condition de n'en prendre qu'un ſelon notre goût, mais de laiſſer les autres; comme quand on nous offre un ſeul billet de lotterie à choiſir entre dix, ſans que nous ayons le droit d'en prendre plus d'un, & d'en laiſſer moins de neuf. L'ame doit donc dans le *choix* qu'elle eſt appellée à faire, ſe déterminer pour un objet à l'excluſion des autres: mais comme l'ame ne ſe détermine point ſans motif, parce qu'il n'eſt point d'effet ſans cauſe, il faut qu'il y ait toujours néceſſairement un motif qui détermine l'ame à cet objet plutôt qu'à un autre, & qui fixe ſur lui la préférence.

Digitized by Google

Les motifs qui déterminent l'ame ſont toujours ou l'idée claire d'un avantage plus grand découvert dans l'objet que l'on préfere, ou le ſentiment confus de quelque facilité plus grande à l'acquérir, ou enfin quelque circonſtance extérieure, qui en cas d'égalité de raiſons de part & d'autre, fixe davantage l'attention & détermine la volonté.

La premiere ſorte de motifs propres à déterminer le *choix* de l'ame, conſiſte dans la connoiſſance réelle des avantages plus grands que nous avons lieu d'attendre de l'objet que nous préférons; connoiſſance qui ſuppoſe que l'on a examiné les objets, entre leſquels on a à choiſir: ces motifs ſont pris du mérite réellement ſupérieur que nous avons découvert dans l'objet que nous préférons. Cette ſupériorité de mérite une fois connue, c'eſt-à-dire, ayant vu clairement qu'un tel objet nous rendra plus heureux que tout autre, l'ame ſe détermine néceſſairement à lui donner la préférence; elle ne peut pas ne pas la lui donner, parce qu'elle ne peut pas quand rien ne la contraint à prendre un parti oppoſé, ne pas ſouhaiter d'être auſſi heureuſe qu'elle peut l'être. Elle refuſeroit ſans raiſon ſon bonheur, ſi étant libre de toute contrainte, & n'ayant à conſulter que ſon propre jugement, elle ne préféroit pas ce qu'elle juge être pour elle un plus grand bien.

Ici il eſt quelques réflexions eſſentielles à faire ſur cette matiere de la détermination du *choix* de l'ame. L'une que le *choix* étant un acte particulier & individuel, qui ſe fait dans un tel moment, c'eſt le jugement que l'ame porte dans ce moment, qui la détermine; c'eſt l'état dans lequel l'ame ſe trouve dans ce moment, les idées diſtinctes ou confuſes qui l'occupent, le ſentiment qu'elle éprouve dans le tems qu'elle ſe décide, qui déterminent le jugement qu'elle porte.

Obſervons en ſecond lieu, que ſouvent l'ame ſe fait de fauſſes idées des choſes; que dans de certains momens, le tumulte des paſſions, l'agitation des ſens, l'empêchent de voir le vrai, ou de rappeller des principes qu'elle a connus diſtinctement, des régles dont elle a ſenti la juſtice. Ces mêmes circonſtances qui lui font perdre de vûe certains motifs, réveillent ſon attention pour d'autres ſur leſquels elle ſe fixe par préférence; elle ne voit qu'eux, & ne ſent qu'eux; elle leur cede, auſſi néceſſairement que nous avons dit qu'elle cédoit à la vue diſtincte d'un plus grand bien.

Il ſuit de-là que les objets nous paroiſſent bons & préférables, ſelon les idées qui nous occupent, ſelon les ſentimens que nous éprouvons, ſelon les circonſtances qui nous affectent au moment que nous faiſons un *choix*; ce qui dans un tems nous paroiſſoit un bien préférable, nous paroit dans un autre un mal à rejetter: ce qui dans tout autre occaſion nous auroit déplu comme un mal, nous ſemble actuellement être un bien que nous recherchons. De-là tant de *choix* qui nous ſemblent bizarres, extravagans, contradictoires avec le deſir ineffaçable du bonheur qui eſt en tout tems le reſſort de nos déterminations; l'ame ſe trompe, elle prend un bien apparent pour un bien réel.

Obſervons en troiſieme lieu, que ſans aucune erreur, l'ame peut faire un *choix* qui paroit abſurde, & qui cependant par l'effet des circonſtances eſt le ſeul qui pouvoit lui convenir; c'eſt que le bien eſt toujours rélatif à l'état actuel de la perſonne qui doit en éprouver l'influence. Ce qui lui conviendroit dans un tel état, comme un bien réel, ce qui conviendroit à tout autre dans des circonſtances différentes, ne peut plus être pour elle qu'un mal dans les circonſtances actuelles où elle ſe trouve.

Obſervons en quatrieme lieu, que quoique tout objet de *choix*, pour un être libre que rien d'extérieur ne contraint à prendre un parti, ſoit toujours un bien en lui-même, un objet agréable, il n'en eſt pas de même pour un être qui n'eſt pas libre, & qu'une force ſupérieure contraint à faire un *choix* entre deux objets

tous deux mauvais: alors ce n'eſt plus comme un bien qu'on enviſage ce que l'on préfére, mais comme un mal moindre; on ne prendroit ni l'un ni l'autre des partis, ſi l'on étoit libre: mais forcée à ſe déterminer, l'ame préfere un mal réel, qu'elle regarde comme un bien, parce qu'il eſt pour elle un moyen de ſe mettre à couvert d'un mal plus grand qu'elle redoute davantage.

Ici il faut dire du mal que la force nous contraint de choiſir, ce que nous avons dit du bien dans les trois premieres réflexions que nous venons de faire.

Obſervons en cinquieme lieu, que quand les objets de *choix*, enviſagés en eux-mêmes, ne nous offrent aucune raiſon intérieure de préférence; l'ame qui préfere l'un aux autres ne ſe détermine cependant pas ſans raiſon, mais qu'elle ſe laiſſe conduire alors par des raiſons extérieures, par des circonſtances étrangeres au mérite de l'objet, ſouvent même par des motifs ſi légers, qu'à peine elle les diſtingue.

Il y a donc deux ſortes de motifs qui ſervent à déterminer l'ame dans le *choix* des objets; il y a des motifs intérieurs, & des motifs extérieurs. Les motifs intérieurs ſont pris de la nature même de l'objet, de l'influence qu'il peut avoir ſur notre bien-être. La connoiſſance exacte de la nature des objets, de leur influence ſur notre bonheur, de ce qui conſtitue notre vraie félicité, eſt eſſentielle pour faire un bon choix.

Mais comme les paſſions nous empêchent ſouvent de voir le vrai, lors même qu'il nous eſt connu, nous rendent inſenſibles aux motifs les plus forts, pour nous faire céder aux plus foibles, il nous importe infiniment de nous tenir en garde contre les paſſions qui nous égarent & nous aveuglent ſur nos vrais intérêts.

Les motifs extérieurs ſont tirés des circonſtances, ſoit des objets mêmes, quoiqu'elles ne conſtituent point leur bonté, ou leur capacité à nous rendre heureux; ſoit de nous-mêmes, quoiqu'elles ne conſtituent ni notre état réel, ni nos vrais beſoins.

Ces motifs extérieurs ne doivent entrer en conſidération pour déterminer notre *choix* qu'au défaut de motifs intérieurs de préférence. On peut, on eſt même forcé de les prendre en conſidération, lorſque d'ailleurs tout eſt égal entre les objets propoſés quant à leurs qualités intrinſéques, c'eſt ainſi qu'appellé à choiſir entre deux billets de lotterie, je me laiſſe déterminer par les circonſtances de la propreté du billet, d'un chiffre mieux fait, de ce que l'un eſt plus près de ma main que l'autre, &c. Entre ces circonſtances extérieures il en eſt une qui nous détermine ſouvent, & contre l'influence de laquelle nous ne ſaurions trop nous tenir en garde. C'eſt l'habitude que nous avons de faire certaines actions, certains mouvemens, de prononcer certaines paroles. Dans bien des cas, quoiqu'il y eût matiere à examen, & que l'examen eût pu nous offrir des motifs intérieurs, ſuffiſans pour déterminer notre préférence, l'habitude l'emporte, nous la ſuivons ſans examen, & nous faiſons un *choix* déſavantageux. Une reſſemblance de phyſionomie avec une perſonne que nous connoiſſons ou que nous aimons, nous fait préférer celui qui nous convenoit le moins, & qui méritoit le moins la préférence.

Il paroît, par ce que nous venons d'expoſer, que nous regardons comme prouvé, que jamais l'ame ne ſe détermine à faire un *choix* ſans quelque motif intérieur ou extérieur. En effet, c'eſt ce que nous avons déja établi aſſez au long en traitant du libre arbitre; *v.* ARBITRE: c'eſt ce ſur quoi les philoſophes qui ont médité ce ſujet avec le plus de ſoin, ſont unanimement d'accord. Voyez Bonnet; *Eſſai Analytique*: Wolf, *Pſychologia Empirica*. *v.* APPÉTIT, BESOIN, BIEN, LIBERTÉ, VOLONTÉ. (G.M.)

CHOIX. Il y a dans la peinture, comme dans la ſculpture, *choix* de ſujet, *choix* de compoſition, *choix* d'attitude. La beauté du *choix* d'un ſujet dépend de

Digitized by Google

la juſteſſe de ſes rapports avec les circonſtances, le tems pour lequel il eſt fait, les lieux où il doit être placé, & les perſonnes qui l'ont fait faire. Choiſir n'a rien de commun avec exécuter, ſoit en peinture, ſoit en poéſie: un ſujet peut être très-bien choiſi, & très-mal traité. On dit qu'il y a dans un tableau un beau *choix* de compoſition, lorſque le peintre a ſaiſi dans le ſujet qu'il s'eſt propoſé de repréſenter, l'inſtant le plus convenable, & les objets qui peuvent mieux le caractériſer; un *choix* d'attitude, lorſque les figures ſe préſentent ſous de beaux aſpects: ainſi on aime mieux voir le viſage d'une femme lorſqu'il eſt beau, que le derriere de ſa tête.

Les profeſſeurs des académies, curieux de la réputation que donne le talent de ce qu'on appelle *bien poſer le modele*, font un tort conſidérable aux étudians, par l'attention qu'ils ont à ne les leur préſenter que par ces côtés de *choix*; ils les empêchent de connoître, & conſéquemment d'employer d'autres aſpects ſous leſquels la nature ſe préſente le plus fréquemment, & les réduiſent à un petit nombre d'attitudes qui, quoique variées, portent toujours un caractere d'uniformité bien plus déſagréable dans une compoſition, que ne le ſeroient ces attitudes rejettées que le maître affecte de laiſſer ignorer à ſes éleves.

Le mot de *choix* ſe prend en bien comme en mal; & l'on trouve plus ſouvent à reprocher le mauvais *choix*, qu'à faire l'éloge du beau.

CHOIX DES PREUVES *ou* ARGUMENT, (N), *Bell. Lett.* Les argumens doivent avoir, autant qu'il eſt poſſible, trois caracteres.

Le premier qu'on ſouhaite eſt qu'ils ſoient nouveaux; c'eſt un ſûr moyen de plaire. Par exemple, Ciceron ayant à montrer que l'amour de la gloire eſt naturel à l'homme, le prouve en diſant que les philoſophes mêmes, qui paroiſſent la mépriſer, la recherchent comme les autres; puiſqu'ils n'oublient pas de mettre leurs noms à la tête même de leurs livres qui traitent du mépris de la gloire.

Pour juſtifier Pâris d'avoir préféré la beauté aux dons que lui offroient les deux autres déeſſes, Iſocrate dit: „ pourquoi l'en blâmer, puiſque c'étoit de „ la beauté que les déeſſes diſputoient „ entr'elles."

Ces argumens ingénieux & nouveaux plaiſent toujours infiniment.

Le ſecond caractere des bons argumens eſt qu'ils ſoient particuliers au ſujet. Ils doivent rouler ſur des actions qui ne conviennent qu'à ceux qu'on loue. Voyez les *Oraiſons funébres de* MM. Fléchier, Boſſuet & Maſcaron. L'*Eloge* de M. de Turenne n'eſt pas en même tems celui du prince de Condé; ils ont chacun une touche qui leur eſt propre & particuliere.

Une troiſieme obſervation ſur les argumens nous apprend que devant les gens du commun, ou bien quand il eſt queſtion de l'avenir, les exemples font plus d'effet que les autres raiſonnemens; au lieu que devant les perſonnes éclairées, lorſqu'il eſt queſtion d'un fait, les raiſonnemens plaiſent davantage. Il y a bien de la différence entre les diſcours de Ciceron parlant au peuple, & les diſcours de Ciceron parlant aux ſénateurs. Les premiers ſont très-méthodiques, leurs différentes parties bien diſtinctes, les tranſitions bien marquées, les argumens ſimples & aiſés à ſaiſir, & il y a de fréquentes récapitulations. Dans les autres au contraire, les regles & la diſtribution ſont voilées par l'art, les tranſitions ſont imperceptibles, les argumens ſubtils & ingénieux: enfin on n'apperçoit point la charpente du diſcours.

CHOKIER, *Eraſme de Surlet, ſeigneur de*, (N), *Hiſt. Litt.*, un des plus habiles juriſconſultes de ſon tems, né à Liege en 1569, mourut en 1625. On a de lui, un *Traité* en latin *ſur la juriſdiction de l'ordinaire par rapport aux exempts*, en 2. vol. où il y a des recherches fort importantes.

CHOLDICZ *ou* CHOLTICE, (R), *Géog.*, gros bourg du royaume de Boheme, dans le cercle de Chrudim: il eſt

Digitized by Google

orné d'un fort beau château, & il appartient aux comtes de Trautmansdorff, L'on y tient marché. (D. G.)

CHOLEDOGRAPHIE, (N), ſ. m., partie de la *Médecine*, qui s'occupe de la deſcription qui traite de la bile.

CHOLÉDOLOGIE, (N), ſ. f., terme de *Médecine*, par lequel on déſigne la partie de cette ſcience de la bile.

CHOLERA-MORBUS, (R), ſ. m., *Méd.*, une des maladies des plus aigues que l'on connoiſſe, à laquelle notre langue a conſervé ſon nom grec, formé de χόλη, *bile*, & de ῥέω, *flux*.

C'eſt en effet un dégorgement violent, & très-abondant par haut & par bas, de matieres âcres, cauſtiques, ordinairement bilieuſes, qui continue à différens intervalles, voiſins les uns des autres, & qui ſe perpétue rarement au-delà de deux jours ſans emporter le malade.

Cette maladie eſt fort effrayante. On ſait que le vomiſſement & la diarrhée, dont l'attaque eſt très-bruſque, en ſont les principaux ſignes; mais ils n'en conſtituent pas le caractere, parce qu'il arrive, tous les jours, qu'on a cette double évacuation par une ſimple indigeſtion, ou dans quelqu'autre circonſtance, qu'on ne ſauroit, ſans abuſer des termes, appeller *cholera*. Celle-ci eſt accompagnée des ſymptomes les plus formidables: tels ſont les douleurs très-vives, & la chaleur brûlante des entrailles; la tenſion du ventre, la cardialgie, le hoquet, les anxiétés, les défaillances, la ſoif exceſſive, la fievre avec le pouls inégal, petit & intermittent; les convulſions, la contraction des membres, les crampes, ou un tiraillement douloureux aux jambes; les ſueurs froides, le refroidiſſement des extrêmités, &c. Les gens les plus robuſtes y ſuccombent quelquefois dans les vingt-quatre heures, ou en deux ou trois jours: les évacuations ſont bilieuſes, jaunes, porracées, éruginеuſes, noires, &c. Je ne parle point ici de l'éruption abondante des vents, tant par la bouche que par le fondement, qu'il a plu à quelques-uns d'appeller *cholera ſec.*

Les melons, les concombres, les champignons & autres alimens pernicieux, les purgatifs draſtiques, les poiſons, &c. peuvent donner lieu à cette maladie ſouvent épidémique dans la canicule. Elle eſt quelquefois ſymptome des fievres malignes & autres, de l'inflammation du bas-ventre, &c. Les gens ardens & coléres, qu'on ſait être ſouvent tourmentés par la bile, y ſont les plus ſujets; elle eſt plus commune à la fin de l'été, que dans les autres tems de l'année, & eſt même ſouvent épidémique. Il faut obſerver qu'elle a pluſieurs degrés, dont les plus légers méritent à peine le nom de *cholera*: elle eſt dans ce cas ordinairement ſalutaire; mais elle eſt toujours redoutable, lorſqu'elle eſt accompagnée de pluſieurs des ſymptomes dont nous avons fait mention, ſur-tout lorſqu'on ne peut l'imputer à aucune cauſe manifeſte, & que les matieres que l'on rend par les deux voies, s'éloignent, tant par l'odeur que par la couleur, de leur état naturel. La bile, comme nous l'avons dit, joue ici le principal rôle. On ſait que la noire, la porracé & l'érugineuſe, outre les anxiétés, la cardialgie, le vomiſſement & le cours de ventre, peuvent exciter encore des inflammations qui ſe terminent ſouvent par la gangrene. Celle que les anciens appelloient *atrabile*, eſt la plus redoutable: elle donne quelquefois lieu, outre les ſymptomes dont nous avons fait mention, à la folie, aux convulſions, aux extaſes, &c.

On voit dans les cadavres toutes les marques du regorgement de la bile qui eſt tantôt d'un jaune foncé, verdâtre, noire, gluante, & dans un état de putridité acide. On a trouvé le foie obſtrué, deſſéché, renfermant des kiſtes ſtéatomateux, &c. On a rencontré des dilatations de la véſicule du fiel & du canal commun; on a vu l'inſertion de ce dernier près de l'eſtomac, ou dans ſa propre cavité: on a découvert enfin des marques de phlogoſe & de gangrene à l'eſtomac, au canal inteſtinal, &c. ſans parler de beaucoup d'autres déſ-

ordres qui ne ſont pas de notre ſujet.

Il ſeroit dangereux de ſuivre, dans le traitement de cette maladie, la route qu'indiquent la plupart des écrivains, qui ont fait un étrange abus des remedes, même les plus contraires aux vues qu'on doit avoir; ne ſuivant en cela que leurs préjugés, ou l'exemple de quelques autres qui n'étoient pas mieux éclairés qu'eux. Ceux qui mettent la ſaignée à tout, ne manquent pas de l'appliquer au *choléra*: il y a, à la vérité, quelques cas où il eſt permis d'en uſer, mais ils ſont très-rares; & ceux, pour le plus grand nombre, qui s'attribuent le droit de conduire les autres, ſont incapables de les diſcerner. Les évacuans, tant émétiques que purgatifs, ſi l'on en excepte les tamarins & la caſſe, qu'on a fait paſſer quelquefois avec aſſez de ſuccès, doivent être bannis, quoique pluſieurs en uſent avec une hardieſſe qui eſt, comme nous l'avons dit ailleurs, en raiſon inverſe de leur ſavoir: n'eſt-ce point là *currenti calcar addere?* Les aſtringens ne ſont pas moins à craindre, ſur-tout dans le premier tems de la maladie: on trouve cependant bien des auteurs qui ont commencé leur traitement par ces remedes; mais laiſſons tous ces caprices de l'art, ou plutôt de l'ignorance, & indiquons les ſecours les plus approuvés & les plus efficaces.

Tels ſont les délayans, les adouciſſans, & les rafraîchiſſans, qui ſont les meilleurs remedes, & les ſeuls même qu'on ait ordinairement à employer pendant le tems le plus orageux: c'eſt dans cette vûe qu'on gorge les malades de petit lait, d'eau de poulet ou de limonade. On peut, au défaut de cette derniere, uſer de l'eau rendue aigrelette avec quelques gouttes d'eſprit-de-vitriol, ou enfin de l'eau pure, ſoit froide, ſoit dégourdie: on leur fait prendre, en même tems, des lavemens adouciſſans & rafraîchiſſans. S'il y a quelque ſoupçon de poiſon, le lait, le bouillon gras, l'huile d'amandes douces, &c. ſont les remedes les plus appropriés.

Les calmans, tant hypnotiques qu'anti-ſpaſmodiques, ſont ſouvent utiles: ils ſont néceſſaires, ſi l'on rapporte la maladie à l'effet d'un purgatif violent, ou à toute autre cauſe pareille. Le *laudanum*, les gouttes anodynes, le diacode, le *caſtoreum*, &c. ſont ceux qui ſont les plus employés, lorſque les délayans & les évacuations ſuffiſantes ont mis les premieres voyes en état de les recevoir. On peut tirer encore de grands avantages des teſtacées, des pierres d'écreviſſes & autres abſorbans. Ce n'eſt qu'après les ſept ou huit premieres heures, qu'il eſt permis quelquefois de donner des fortifians, tels que le *diaſcordium*, la thériaque, la confection d'hyacinte, &c. Les topiques ſtomachiques y ont été auſſi employés; mais dans une maladie auſſi bruſque, que doit-on attendre des remedes qui agiſſent ſi lentement? Les relâchans & les émolliens, ſont bien plus convenables; mais le peu de repos, dont les malades jouiſſent, ne permet guere d'en uſer. (T.)

CHOLET, (R), *Géogr.*, petite ville de France en Anjou, ſur la Moine, à neuf lieues, ſud, d'Angers, & deux, oueſt, de Maulevrier, avec titre de baronie & un beau château. Elle a donné le nom à l'illuſtre famille des *Cholets*. Elle eſt à 70 lieues, ſud-oueſt, de Paris. *Long.* 19. 40. *lat.* 47. 10.

CHOLIMMA, (N), *Géog.*; c'eſt, ſelon Ptolémée, une ancienne ville d'Aſie, dans la Syrie, ſur l'Euphrate.

CHOLIN, *Pierre*, (N), *Hiſt. Litt.*, natif de Zoug, de l'ancienne famille de Kolin. Il fit ſes études à Paris, & s'appliqua ſur-tout à la connoiſſance des langues. Ayant embraſſé la reforme, il fut établi maître-d'école à Zurich, où il mourut en 1541. On a de lui, 1°. un *Dictionnaire latin & allemand*, 1541: 2°. une *Grammaire françoiſe & latine*. 3°. Il a travaillé à la *Réviſion de la traduction de la Bible*, faite à Zurich; & il a traduit lui-même les *Livres Apocryphes* de grec en latin. 4°. Il a publié auſſi *Franc. Fabritii, Lud. Lautii & Andr. Sicotti*, no-

tas in Pauli]Oroſii hiſtorias adverſus paganos. (H.)

CHOLIDOQUE & CHOLEDOQUE, *canal*, (R), *Anat.* Il eſt compoſé des canaux cyſtique & hépatique, & conduit la bile dans le duodenum. Quand le canal hépatique eſt ſorti du foie, il s'avance & joint le canal cyſtique, qui part de la véſicule du fiel. Les deux canaux ſe collent l'un contre l'autre dans un certain eſpace de chemin, puis l'hépatique ayant fait un peu de chemin dans l'épaiſſeur du conduit cyſtique, s'ouvre enfin dans celui-ci, de façon que le canal *choledoque* ſemble une vraie continuation du conduit cyſtique. Après cela le canal perce la premiere membrane de l'inteſtin duodenum, quatre à cinq travers de doigt au-deſſous du pylore, s'enfonce entr'elle & les autres tuniques, dans un certain eſpace de chemin; puis enfin il s'ouvre dans la cavité de l'inteſtin, & y décharge la bile. L'ouverture du canal *cholidoque* eſt longuette, arrondie en-haut & rétrécie en-bas, en forme de bec d'éguiere ou de cure-dent de plume. Les bords en ſont ſaillans, larges & pliſſés, & l'on trouve à ſon orifice une autre ouverture. C'eſt celle du conduit pancréatique. *v.* BILE & FOIE.

CHOLLE, (N), *Géogr.*, c'eſt, ſelon Ptolémée, une ancienne ville d'Aſie, dans la Palmyrene.

CHOLLENBERG, (N), *Géog.*, montagne d'Allemagne en Poméranie, vers les villes de Cöslin & de Zanore: c'eſt à-peu-près la ſeule remarquable de toute la province. (D. G.)

CHOLM *ou* CHOLMSKOI POSAD, (N), *Géogr.*, ville de la Ruſſie-Européenne, dans le gouvernement de Nowgorod, & dans la province de Welikoluzka: elle eſt ſur la riviere de Lowat, & elle donne ſon nom à l'un des diſtricts de la province. (D. G.)

CHOLMADARA, (N), *Géog.*; c'eſt, ſelon Ptolémée, une ancienne ville d'Aſie, dans la Syrie, ſur l'Euphrate.

CHOLMKIL, *Géogr.*, isle dépendante de l'Ecoſſe, l'une des Weſternes.

CHOLON *ou* CHOLUS, *Hiſt. Nat. Lithol.*, nom que Pline & Théophraſte donnent à une eſpece d'émeraude d'un verd jaunâtre, ſemblable à la couleur du fiel. Voyez de Lact. *lib. II. p. 200.*

CHOLUA, (N), *Géogr.*, c'eſt, ſelon Ptolémée, le nom de deux anciennes villes d'Aſie, dans la grande Arménie.

CHOLUATA, (N), *Géog.*, c'eſt ſelon Ptolémée une ancienne ville d'Aſie, dans la grande Arménie.

CHOMA, (N), *Géog.*, nom d'une petite ville d'Amérique, dans la nouvelle Eſpagne, à quatre lieues de Tlaſcala.

CHOMARA, (N), *Géog.*, c'eſt ſelon Ptolémée, une ancienne ville d'Aſie, dans la Bactriane.

CHOMELIA, (N), *Bot.* M. Jacquin a donné ce nom, abandonné à préſent par M. Linné, à un arbuſte d'Amérique dont la fleur eſt formée d'un calice à quatre diviſions placé ſur le germe, & d'une corolle monopétale à tube long & étroit dont le limbe eſt partagé en quatre quartiers aigus, avec quatre étamines attachées au haut du tube ſurmontées de ſommets longs & étroits: il n'y a qu'un ſtyle terminé par un ſtigmate fourchu. L'ovaire devient un fruit charnu couronné du calice, contenant un noyau diviſé en deux loges dont chacune renferme une amande. Cet arbre eſt haut de douze pieds fort branchu, armé de longues épines: ſes feuilles ſont ovales, liſſes, ſans dentelures; ſes fleurs blanchâtres avec une teinte de verd: & ſes fruits ont ſous une peau noirâtre une pulpe molle & blanchâtre. Voyez Jacquin *ſelect. plant. amer, p. 18. tab. 13.* (D.)

CHOMER *ou* HOMER, ſ. m., *Hiſt. Anc.*, meſure des anciens Hébreux. C'eſt la même choſe que le *core* ou *corus* qui contenoit dix baths, & par conſéquent deux cens quatre-vingts-dix-huit pintes, chopine, demi-ſetier, & un peu plus; ſavoir, $\frac{310720}{949176}$ meſure de Paris.

CHOMMAGE, (R), ſ. m., eſpace de tems qu'on reſte ſans travailler. Ce mot eſt

eſt très-uſité dans les fabriques d'étoffes de ſoie.

CHOMPRÉ, *Pierre*, (N), *Hiſt. Litt.*, licencié en droit, né à Narci dioceſe de Châlons-ſur-Marne, alla de bonne heure à Paris, & y ouvrit une penſion. Son zele pour l'éducation de la jeuneſſe lui procura beaucoup d'éleves; il leur inſpira le goût de l'étude & l'amour de la religion. Il mourut à Paris en 1760, âgé de 64 ans. On a de lui pluſieurs ouvrages; les principaux ſont, 1°. *Dictionnaire abrégé de la Fable pour l'intelligence des poëtes, des tableaux & des ſtatues dont les ſujets ſont tirés de l'Hiſtoire poétique*, in-12. 2°. *Dictionnaire abrégé de la Bible, pour la connoiſſance des tableaux hiſtoriques tirés de la bible même & de Flavius Joſeph*, in-12. Ces deux ouvrages ſont fort répandus, quoique le ſtyle en ſoit preſque toujours bas & plat. 3°. *Expoſition de la méthode Typographique*, in-12. 4°. *Introduction à la langue latine*, 1735, in-12. 5°. *Méthode d'enſeigner à lire*, in-12. 6°. *Vocabulaire univerſel, Latin François*, 1754. in 8°. 7°. *Vie de Brutus, premier Conſul à Rome*, 1753, in-8°. 8°. *Vie de Caliſthene philoſophe*, 1730 in-8°. Ces deux vies ſont peu eſtimées, & le ſtyle en eſt trop négligé. 9°. *Traduction des modeles de Latinité*, 1746, 6 vol. in-12. C'eſt la verſion d'un recueil de l'auteur, publié ſous le titre de *Selecta latini ſermonis exemplaria*, 1745, 6 vol. in-12. L'auteur a compilé ce qu'il a jugé de plus convenable dans les anciens auteurs latins, ſoit en proſe, ſoit en vers. Le texte y eſt conſervé dans ſa parfaite intégrité. Tous les extraits ſont accompagnés d'un petit vocabulaire utile. Quant à la traduction, il y en a pluſieurs morceaux rendus avec fidélité & avec élégance; mais on en trouve auſſi un grand nombre qui ſont ſemés d'expreſſions peu françoiſes, de phraſes louches & mal conſtruites. 10°. *Table alphabétique des matieres contenues dans les 15 vol. de l'Hiſtoire générale des Voyages*, 1761. in-4°. Cette table forme le 16 volume.

CHOMUTOW *ou* COMMOTAU, (N), *Géog.*, ville de Bohême, dans le cercle de Saatz, vers les frontieres de l'électorat de Saxe: elle eſt du nombre de celles que l'on appelle en ce pays-là, *villes royales*; & c'eſt dans ſes environs que ſe prépare la plus grande partie de l'alun qu'on tire de Bohême. Elle a un college de jéſuites, fondé l'an 1592, & compoſé de 17 prêtres, de 4 régens, & de 11 coadjuteurs. Ce college eſt fort riche, poſſédant pluſieurs terres, & ayant droit de patronat ſur les égliſes de la ſeigneurie de Rothenhaus. (D. G.)

CHONAD, *Géog.*, petite ville de la haute Hongrie, capitale du comté de même nom, ſur la riviere de Maroſch.

CHONDRILLE, (R), f. f., *Botan. Chondrilla*; genre de plante à fleur compoſée de pluſieurs demi-fleurons portés ſur un placenta ras: le calice commun eſt preſque cylindrique garni de quelques écailles à ſa baſe, & les ſemences ſont ſurmontées d'une aigrette de poils portée par un filet. Linn. *gen. pl.* v. COMPOSÉES.

M. Linné ne rapporte à ce genre qu'une ſeule eſpece qui eſt la *chondrilla juncea viſcoſa arvenſis*. C. B. Elle croît dans les terres ſablonneuſes & eſt annuelle: ſa racine eſt pivotante & laiteuſe: ſes feuilles radicales ſont découpées latéralement preſque comme celles de la chicorée & périſſent promptement: celles qui accompagnent la tige ſont ſimples, entieres ou un peu dentelées, pointues, liſſes en deſſus, garnies de quelques poils en deſſous ſur la nervure, & ſur leurs bords, & embraſſent en partie la tige par leur baſe. La tige eſt ſimple, haute d'une couple de pieds, garnie de poils rudes par le bas, & porte des fleurs attachées alternativement aux branches par des pédicules très-courts: les demi-fleurons ſont jaunes lavés de pourpre en deſſous.

Toute la plante eſt amere & a un ſuc gluant qui a beaucoup de diſpoſition à former une eſpece de gomme.

La *chondrilla ſonchi folio flore luteo* de Tournefort, & la *chondrilla ſonchi fo-*

lio flore purpuraſcente du même, ſont des *prenanthes*, voyez ce mot; & la plante qu'il nomme *chondrille* à feuille d'hieracium, eſt une *crepis*. Bauhin avoit auſſi donné le nom de *chondrille* à la *catananche* & à la *jacinthe*. (D.)

CHONDROGLOSSE, en *Anatom. v.* CERATOGLOSSE.

CHONDROGRAPHIE, (N), ſ. f., partie de l'anatomie qui s'occupe de la deſcription des cartilages.

CHONDROLOGIE, (N), ſ. f., c'eſt la partie de l'anatomie qui traite des cartilages.

CHONDROTOMIE, (N), ſ. f., préparation anatomique des cartilages.

CHONIDAS, (N), *Myth.*, gouverneur du jeune Théſée, mérita par ſes talens & ſon application à former ce jeune prince, que les Athéniens dans la ſuite l'honoraſſent comme un demi-Dieu, lui immolant tous les ans un belier, le jour qui précédoit la fête de Théſée; honorant avec raiſon dit Plutarque, la mémoire de celui qui avoit formé leur héros.

CHONTI, (N), *Géog.*, nom que ſe donnent à eux-mêmes les Oſtiakes ou Aſtakes, peuples de Sibérie. *v.* OSTIAKES. (D. G.)

CHOPER, (N), *Géog.*, riviere de la Ruſſie en Europe, dans le gouvernement de Kiow: ſes bords ne ſont habités que par des Coſaques. (D. G.)

CHOPIN, *René*, (N), *Hiſt. Litt.*, né à Bailleul en Anjou en 1537, plaida longtems avec diſtinction dans le barreau du parlement de Paris. Retiré enſuite dans ſon cabinet, il fut conſulté comme un des oracles du droit. Il mourut à Paris en 1606. Ses ouvrages ont été publiés en 6 vol. *in-folio*, en latin & en françois. Les plus eſtimés, ſont le ſecond volume de la *coutume d'Anjou*, le *Traité de Domanio*, pour lequel Henri III l'ennoblit. Ses livres *de Sacrâ Politiâ*, *de privilegiis ruſticorum*, ſont remplis de belles recherches & de déciſions judicieuſes. Son livre ſur la coûtume de Paris eſt trop abregé & rempli de trop de digreſſions & de citations de loix étrangeres. *Chopin* avoit beaucoup d'eſprit & d'érudition; mais ſon zele pour la ligue a flétri ſa mémoire.

CHOPINE, ſ. f., *Comm.*, petite meſure de liqueurs qui contient la moitié d'une pinte. *v.* PINTE. La *chopine* de Paris eſt preſque égale à la pinte d'Angleterre. Une *chopine* d'eau commune peſe une livre de Paris.

La *chopine* de Paris ſe diviſe en deux demi-ſetiers, ce qui fait qu'on l'appelle quelquefois *ſetier*.

Chopine ſe dit auſſi de la choſe meſurée: une *chopine* de vin, c'eſt-à-dire le vin que contient une *chopine*; une *chopine* d'olives, &c.

CHOPPER, v. n., *Maréchall.*, c'eſt heurter du pied contre terre. Le cheval a ce défaut, lorſque dans ſes différentes allures il ne leve pas les pieds aſſez haut. *v.* CHEVAL.

CHOPY, *Antoine*, (N), *Hiſt. Litt.*, natif de Narbonne, embraſſa la religion reformée au commencement de ce ſiecle & fut établi maître d'école à Geneve. On a de lui une belle carte du lac de Geneve jointe à l'hiſtoire de cette ville par Spon, édition de 1730. (H.)

CHOQUARD, *v.* CHOUCAS ROUGE.

CHOQUE *ou* CHOC, ſ. m. eſt un outil dont les *chapeliers* ſe ſervent pour donner au feutre la forme de chapeau, & pour faire deſcendre également la ficelle juſqu'au lien, c'eſt-à-dire juſqu'à l'endroit où les bords du chapeau ſe terminent & touchent au commencement de la tête. On ne ſe ſert de cet outil qu'après que la ficelle a été deſcendue juſqu'au bas de la forme, par le moyen d'un autre outil qu'on appelle *avaloire*.

Le *choque* eſt fait de cuivre & de figure preſque quarrée, mais un peu tourné en rond afin de mieux embraſſer la forme du chapeau. Il a deux ou trois lignes d'épaiſſeur, cinq pouces de hauteur, & un peu plus de largeur; le haut qui lui tient lieu de poignée, eſt fait du même morceau de cuivre roulé à jour, & d'environ un pouce de diametre. Le cha-

Digitized by Google

pelier tient cet inſtrument de la main droite; & en le preſſant fortement ſur la ficelle par ſa partie inférieure, il la fait deſcendre également juſqu'au lien, & répete cette opération tout autour du chapeau. Voyez la *fig. 13. Pl. du Chapelier.*

L'ouvrier doit avoir ſoin quand il donne cette façon au chapeau, que la forme ſoit poſée horiſontalement & de niveau ſur une plaque de fer, afin que le lien du chapeau ſoit égal par-tout, & que la forme ne ſoit pas plus haute d'un côté que de l'autre. Voyez l'article CHAPEAU.

CHOQUER LA TOURNEVIRE, *Marine*, c'eſt rehauſſer la tournevire ſur le cabeſtan, afin d'empêcher qu'elle ne ſe croiſe ou qu'elle ne s'embarraſſe lorſqu'on la vire. Voyez à l'article CABESTAN, l'incommodité de cette manœuvre, & les meilleurs ouvrages que nous ayons ſur ce ſujet.

CHOQUIER, (N), *Geog.*, très-ancien château d'Allemagne, en Weſtphalie, & dans l'évêché de Liege, ſur la Meuſe: il eſt bâti ſur un roc très-élevé, & il appartient au comtes de Berlo. (D. G.)

CHORAGES, ſ. m., *Hiſt. Anc.*, partie des théâtres anciens: c'en étoit comme le fond des couliſſes; c'eſt-là qu'on diſpoſoit quelquefois des chœurs de muſique, & qu'on gardoit les habits & les inſtrumens de la ſcene; c'eſt delà que l'on tiroit tout ce qui paroiſſoit aux yeux: d'où l'on voit que ces endroits devoient être aſſez ſpacieux. *v.* THÉATRE.

CHORAULE, ſ. m., (R), *Hiſt. Anc.*, joueur de flute qui accompagnoit le chœur dans l'ancienne comédie; mais depuis, les *choraufais* firent bande à part, & jouerent en particulier ſur le théâtre, comme les *Pithaulæ* & les pantomimes, qui d'abord ne faiſoient qu'un avec le reſte des acteurs: *Primis temporibus*, dit Diomede, *ut aſſerit tranquillus omnia quæ in ſcena verſantur, in comœdia agebantur; nam & pantomimus* & Choraules & *Pythaules in comediis canebant.* Lors donc que les joueurs de flute ſe furent ſéparés & commencerent à s'exercer en particulier ſur la ſcene, ils eurent leur chœur qui les accompagnoit par-tout, & qui étoit compoſé de huit chanteurs, ſelon Hygin: *Pythaules qui pithia cantaverat, ſeptem habuit palliatos qui voce cantaverunt, indè poſtea appellatus eſt choraules.*

CHORDIRAZA, (N), *Géog.*, c'eſt ſelon Strabon, une ancienne ville de la Méſopotamie, dans le voiſinage des Carrhes.

CHOREA SANCTI-VITI. *v.* DANSE DE S. VITES.

CHORÉE, ſ. m. *Belles-Lettres*, c'eſt, dans l'ancienne poéſie grecque & latine, un pied ou une meſure de vers compoſée d'une longue & d'une breve, comme *ārmă*. On l'appelle plus ordinairement *trochée*. *v.* TROCHÉE.

CHORÉENS *ou* HORRÉENS, *les fureurs*, (N), *Hiſt. Sacr.*, furent les premiers habitans du pays de Séhir, qui fut depuis occupé par les Iduméens. Ils étoient déja puiſſans du tems d'Abraham. Les enfans d'Eſaü conquirent le pays de Séhir, & ſe mêlerent avec les anciens habitans. Ces peuples habitoient dans l'Arabie pétrée, & dans l'Arabie déſerte, au midi & à l'orient de la terre de Chanaan. *Gen.* 14. 6.

CHOREGE, (R), ſ. m., *Hiſt. Anc.*, le maître du chœur, celui qui étoit chargé de faire obſerver les loix de la muſique: *Eos qui chori ductores ſunt*, dit Athenée, *quemadmodùm nomen ipſum ſignificat, & benè muſicam tractare, nec tranſgredi antiquas muſicæ leges.* Un autre *Chorege* étoit chargé des habits & de tout l'attirail du théâtre, qu'il louoit pour de l'argent: *Ipſe ornamenta à Chorago hæc ſumpſit.* Chez les Athéniens, le *Chorege* étoit le citoyen le plus riche de ſa tribu, qui étoit chargé de choiſir les voix qui devoient former le chœur de ſa tribu & diſputer le prix de muſique aux jeux pythiques. Il fourniſſoit auſſi à la dépenſe de l'aſſemblée. Le prix étoit un vaſe de trois pieds, ſur lequel on gravoit le nom de la tribu victorieuſe, & ceux de ſon poete & de ſon *chorege*. On appendoit enſuite ce

Digitized by Google

monument dans le temple du Dieu dont la fête ſe célébroit ce jour-là. Plutarque nous a conſervé une de ces inſcriptions, qui nous fera juger des autres : „ La tribu Antiochide remporta le prix; Ariſtide *chorege* fit les frais des jeux, & le „ poëte Archiſtrace compoſa les comédies". Demoſthenes avoit été *chorege* en une fête de bacchanales, comme il nous l'apprend lui-même dans ſa harangue touchant la Cherſoneſe, & il avoit fait faire la repréſentation des jeux à ſes dépens.

CHORÉGRAPHIE, ſ. f., ou l'*art d'écrire la danſe* comme le chant, à l'aide de caracteres & de figures démonſtratives : c'eſt un de ceux que les anciens ont ignorés, ou qui n'a pas été tranſmis juſqu'à nous. Aucun auteur connu n'en fait mention avant le dictionnaire de Furetiere : il y eſt parlé d'un traité curieux fait par Thoinet Arbeau, imprimé à Langres en 1588, intitulé *Orcheſographie*. Thoinet Arbeau eſt le premier & peut-être le ſeul qui ait penſé à tranſmettre les pas de la danſe avec les notes du chant : mais il n'a pas été fort loin. Son idée eſt la choſe qui mérite le plus d'éloge. Il portoit l'air ſur des lignes de muſique à l'ordinaire, & il écrivoit au-deſſus de chaque note les pas qu'il croyoit qu'on devoit exécuter : quant au chemin qu'il convenoit de ſuivre, & ſur lequel ces pas devoient être exécutés ſucceſſivement, ou il n'en dit rien, ou il l'explique à peu près en diſcours. Il ne lui vint point en penſée d'en faire la figure avec des lignes, de diviſer ces lignes par des portions égales correſpondantes aux meſures, aux tems, aux notes de chaque tems; de donner des caracteres diſtinctifs à chaque mouvement, & de placer ces caracteres ſur chaque diviſion correſpondante des lignes du chemin, comme on a fait depuis.

L'ordre que nous ſuivrons dans cet article eſt donc déterminé par l'expoſition même de l'art. Il faut commencer par l'énumération des mouvemens, paſſer à la connoiſſance des caracteres qui déſignent ces mouvemens, & finir par l'emploi de ces caracteres, relatif au but qu'on ſe propoſe, la conſervation de la danſe.

Dans la danſe on ſe ſert de pas, de pliés, d'élevés, de ſauts, de cabrioles, de tombés, de gliſés, de tournemens de corps, de cadences, de figures, &c.

La poſition eſt ce qui marque les différentes ſituations des pieds poſés à terre.

Le pas eſt le mouvement d'un pied d'un lieu à un autre.

Le plié eſt l'inflexion des genoux.

L'élevé eſt l'extenſion des genoux pliés; ces deux mouvemens doivent toujours être précédés l'un de l'autre.

Le ſauté eſt l'action de s'élancer en l'air, enſorte que les deux pieds quittent la terre : on commence par un plié, on étend enſuite avec viteſſe les deux jambes; ce qui fait élever le corps qui entraîne après lui les jambes.

La cabriole eſt le battement des jambes que l'on fait en ſautant, lorſque le corps eſt en l'air.

Le tombé eſt la chûte du corps, forcée par ſon propre poids.

Le gliſé eſt l'action de mouvoir le pied à terre ſans la quitter.

Le tourné eſt l'action de mouvoir le corps d'un côté ou d'un autre.

La cadence eſt la connoiſſance des différentes meſures & des endroits de mouvemens le plus marqués dans les airs.

La figure eſt le chemin que l'on ſuit en danſant.

La ſalle ou le théatre eſt le lieu où l'on danſe : il eſt ordinairement quarré ou parallélogramme, comme on voit en *A B C D*, *figure premiere* de *chorégraphie*. *A B* eſt le devant ou le vis-à-vis des ſpectateurs placés en *M*; *B D*, le côté droit; & *A C*, le côté gauche : *C D* eſt le fond du théatre ou le bas de la ſalle.

La préſence du corps, qui a quatre combinaiſons différentes par rapport aux quatre côtés de la ſalle, eſt déſignée dans la *chérographie* par les caracteres qu'on voit dans la même figure; *a* eſt le devant du corps, *d* le dos, *c* le bras droit, & *b* le bras gauche. Dans la premiere

Digitized by Google

de ces quatre ſortes de préſence, le corps eſt vis-à-vis le haut *A B* de la ſalle; dans la ſeconde, il regarde le bas *C D*; dans la troiſieme, il eſt tourné du côté droit *B D*; & dans la quatrieme, il regarde le côté gauche *A C*.

Le chemin eſt la ligne qu'on ſuit: cette ligne peut être droite, courbe, & doit prendre toutes les inflexions imaginables & correſpondantes aux différens deſſeins d'un compoſiteur de ballet.

Des poſitions. Il y a dix ſortes de poſitions en uſage; on les diviſe en bonnes & en fauſſes. Dans les bonnes poſitions qui ſont au nombre de cinq, les deux pieds ſont placés réguliérement, c'eſt-à-dire que les pointes des pieds ſoient tournées en dehors.

Les mauvaiſes ſe diviſent en régulieres & en irrégulieres; elles different des bonnes en ce que les pointes des pieds ſont ou toutes deux en dedans; ou que s'il y en a une en dehors, l'autre eſt toujours en dedans.

Cette figure $\frac{1}{0}$ marquera celle du pied.

La partie faite comme un o repréſente le talon; le commencement de la queue joignant le zéro, la cheville; & ſon extrêmité, la pointe du pied.

Dans la premiere des bonnes poſitions, les deux pieds ſont joints enſemble les deux talons l'un contre l'autre. Voyez *la fig. 2. & 3. A* eſt le pied gauche, *B* le pied droit; on connoîtra ce pied par le petit crochet *m*, *fig. 4.* qui eſt tourné à droite; & l'autre, par un petit crochet ſemblable *n*, qui eſt tourné à gauche: c'eſt la poſition de l'homme. La poſition de la femme s'en diſtinguera par un autre demi-cercle concentrique au premier, comme on le voit *fig. 3.*

Dans la deuxieme, les deux pieds ſont ouverts ſur une même ligne; enſorte que la diſtance entre les deux talons eſt de la longueur d'un pied. Voyez *fig. 5.*

Dans la troiſieme, le talon d'un pied eſt contre la cheville de l'autre. Voy. *fig. 6.*

Dans la quatrieme, les deux pieds ſont l'un devant l'autre, éloignés de la diſtance du pied entre les deux talons qui ſont ſur une même ligne. Voyez *fig. 7.*

Dans la cinquieme, les deux pieds ſont croiſés l'un devant l'autre; enſorte que le talon d'un pied eſt directement vis-à-vis la pointe de l'autre. Voyez *fig. 8.*

Dans la premiere des fauſſes poſitions, qui ſont de même au nombre de cinq, les deux pointes des pieds ſe touchent, & les talons ſont ouverts ſur une même ligne. Voyez *fig. 9.*

Dans la ſeconde, les pieds ſont ouverts de la diſtance de la longueur du pied entre les deux pointes qui ſont toutes deux tournées en dedans, & les deux talons ſont ouverts ſur une même ligne. Voyez *fig. 10.*

Dans la troiſieme, la pointe d'un pied eſt tournée en dehors & l'autre en dedans; enſorte que les deux pieds ſoient paralleles l'un à l'autre. Voyez *fig. 11.*

Dans la quatrieme, les deux pointes des pieds ſont tournées en dedans; mais la pointe d'un pied eſt proche de la cheville de l'autre. Voyez *fig. 12.*

Dans la cinquieme, les deux pointes des pieds ſont tournées en dedans; mais le talon d'un pied eſt vis-à-vis la pointe de l'autre. Voyez *fig. 13.*

Du pas. Quoique le nombre des pas dont on ſe ſert dans la danſe ſoit preſque infini, on les réduit néanmoins à cinq, qui peuvent démontrer toutes les différentes figures que la jambe peut faire en marchant; ces cinq pas ſont le pas droit, le pas ouvert, le pas rond, le pas tortillé, & le pas battu.

Les traits de la *fig. 14.* déſigneront le pas; la tête *A* indiquera où eſt le pied avant que de marcher; la ligne *A B*, la grandeur & la figure du pas; & la ligne *B C*, la poſition du pied à la fin du pas: on diſtinguera qu'il s'agit du pied droit ou du pied gauche, ſelon que la ligne *B C* ſera inclinée à droite ou à gauche de la ligne du chemin.

On connoîtra à la tête *A* du pas ſa durée: ſi elle eſt blanche, elle équivaudra à une blanche de l'air ſur lequel on danſe, ſi elle eſt noire, elle équivaudra à une noire du même air; ſi c'eſt une

Digitized by Google

croche, la tête ne ſera tracée qu'à moitié en forme de *c*.

Dans le pas droit, le pied marche ſur une ligne droite : il y en a de deux ſortes, l'un en avant, l'autre en arriere. Voyez *fig. 15. & 16.*

Dans le pas ouvert, la jambe s'ouvre : il y en a de trois ſortes, l'un en dehors, l'autre en dedans en arc de cercle, & le troiſieme à côté qu'on peut appeller *pas droit*, parce que ſa figure eſt droite. Voy. *les fig. 17. 18. 19.*

Dans le pas rond, le pied en marchant fait une figure ronde : il y en a de deux ſortes, l'un en dehors, l'autre en dedans. Voyez *les fig. 20. & 21.*

Dans le pas tortillé, le pied en marchant ſe tourne en dedans & en dehors alternativement : il y en a de trois ſortes, l'un en avant, l'autre en arriere, le troiſieme à côté. Voyez *les fig. 22. 23. 24.*

Dans le pas battu, la jambe ou le pied vient battre contre l'autre : il y en a de trois ſortes, l'un en avant, l'autre en arriere, & le troiſieme de côté. Voyez *les fig. 25. 26. 27.*

On pratique en faiſant les pas pluſieurs agrémens, comme *plié*, *élevé*, *fauté*, *cabriolé*, *tombé*, *gliſſé*, *avoir le pied en l'air*, *poſer la pointe du pied*, *poſer le talon*, *tourner un quart de tour*, *tourner un demi-tour*, *tourner trois quarts de tour*, *tourner le tour en entier*, &c.

Le plier ſe marque ſur le pas par petit tiret panché du côté de la tête du pas, comme on voit *fig. 28.*

L'élever ſe marque ſur le pas par un petit tiret perpendiculaire. Voyez *la figure 29.*

Le ſauter, par deux tirets perpendiculaires. Voyez *la fig. 30.*

Le cabrioler, par trois. Voyez *la fig. 31.*

Le tomber, par un autre tiret placé au bout du premier, parallele à la direction du pas, & tourné vers la pointe du pied. Voyez *la fig. 32.*

Le gliſſer, par une petite ligne parallele à la direction du pas, & coupée par le tiret en deux parties, dont l'une va vers la tête & l'autre vers le pied, *fig. 33.*

Dans le pied en l'air, le pas eſt tranché comme dans la *fig. 34.*

Dans le poſer la pointe du pied ſans que le corps y ſoit porté, il y a un point directement au bout de la ligne qui repréſente le pied comme dans la *fig. 35.*

Dans le poſer le talon ſans que le corps y ſoit porté, il y a un point directement derriere, ce qui repréſente le talon. Voy. *la fig. 36.*

Le tourner un quart de tour, ſe marque par un quart de cercle. Voyez *la fig. 37.*

Le tourner un demi-tour, par un demi-cercle. Voyez *fig.* 38.

Le tourner trois quarts de tour, par les trois quarts de la circonférence d'un cercle. Voyez *fig.* 39.

Le tourner un tour entier, par un cercle entier. Voyez *fig.* 40.

Lorſqu'il y a pluſieurs ſignes ſur un pas, on execute les mouvemens qu'ils repréſentent les uns après les autres, dans le même ordre où ils ſont placés, à commencer par ceux qui ſont les plus près de la tête du pas, qu'il faut conſidérer diviſés en trois parties ou tems. On fait dans le premier tems les mouvemens qui ſont marqués ſur la premiere partie du pas : dans le ſecond, ceux qui ſont placés ſur le milieu : & dans le troiſieme, ceux qui ſont placés à la fin. Ainſi quand il y a un ſigne plié au commencement du pas, il ſignifie qu'il faut *plier* avant de marcher. De même des autres.

Les ſauts ſe peuvent exécuter en deux manieres ; ou l'on ſaute des deux pieds à la fois, ou l'on ſaute en marchant d'un pied ſeulement. Les ſauts qui ſe font des deux pieds à la fois, ſeront marqués ſur les poſitions, comme il ſera demontré dans l'exemple ci-après ; au lieu que les ſauts qui ſe font en marchant, ſe marquent ſur les pas.

Le pas fauté ſe fait de deux manieres ; ou l'on ſaute & retombe ſur la jambe qui marche, ou l'on ſaute & retombe ſur l'autre jambe.

Digitized by Google

S'il y a un ſigne fauté ſur un pas, & point de ſigne en l'air après, c'eſt une marque que le faut ſe fait ſur la jambe même qui marche; s'il y a un ſigne en l'air, c'eſt une marque que le faut ſe fait ſur l'autre jambe que celle qui marche.

La danſe, de même que la muſique, eſt ſans agrément ſi la meſure n'eſt rigoureuſement obſervée.

Les meſures ſont marquées dans la danſe par de petites lignes qui coupent le chemin; les intervalles du chemin compris entre ces lignes, ſont occupés par les pas, dont la durée ſe connoît par les têtes blanches, noires, croches, &c. qui montrent que les pas doivent durer autant de tems que les notes de la muſique placées au-deſſus de la figure de la danſe. Voyez l'*exemple*. Ainſi un pas dont la tête eſt blanche, doit durer autant qu'une blanche de l'air ſur lequel on danſe; & un pas dont la tête eſt noire, doit durer autant qu'une noire du même air. Les poſitions marquent de même par leurs têtes, les tems qu'elles doivent tenir.

Il y a trois ſortes de meſures dans la danſe; la meſure à deux tems, la meſure à trois tems, & la meſure à quatre tems.

La meſure à deux tems comprend les airs de gavotte, gaillarde, bourrée, rigaudon, gigue, canarie, &c.

La meſure à trois tems comprend les airs de courante, ſarabande, paſſacaille, chacone, menuet, paſſe-pied, &c.

La meſure à quatre tems comprend les airs lents, comme par exemple l'entrée d'Apollon, de l'opéra du triomphe de l'amour, & les airs de loure.

Quand il faudra laiſſer paſſer quelques meſures de l'air ſans danſer, ſoit au commencement ou au milieu d'une danſe, on les marquera par une petite ligne qui coupera le chemin obliquement: il y aura autant de ces petites lignes que de meſures; une demi meſure ſera marquée par une demi-ligne oblique; ainſi le repos marqué *fig. 41.* eſt de trois meſures & demie. Lorſqu'on aura un plus grand nombre de meſures de repos, comme par exemple dix, on les déſignera par des bâtons qui en vaudront chacun quatre. Voyez la *fig. 42.* Les tems, demi-tems & quarts de tems, ſe marqueront par un ſoûpir, un demi-ſoûpir, & un quart de ſoûpir, comme dans la muſique.

Aux airs qui ne commencent pas en frappant, c'eſt-à-dire où il y a des notes dans la premiere meſure ſur leſquelles on ne danſe point ordinairement, comme aux airs de gavotte, chacone, gigue, loure, bourrée, &c. on marquera la valeur de ces notes au commencement. Voyez l'*explication de l'exemple* ci-après.

Les figures des danſes ſe diviſent naturellement en deux eſpeces, que les maîtres appellent *régulieres* & *irrégulieres*.

Les figures régulieres ſont celles où les chemins des deux danſeurs font ſymmétrie enſemble; & les irrégulieres, ſont celles où ces mêmes chemins ne font pas de ſymmétrie.

Il y a encore dans la danſe des mouvemens des bras & des mains, ménagés avec art.

Les mains ſont marquées par ces caracteres repréſentés *fig. 43.* le premier eſt pour la main gauche, & le ſecond pour la main droite; on place celui qui repréſente la main droite, à droite du chemin, & le ſecond à gauche. On obſervera, quand on aura donné une main ou les deux, de ne point quitter qu'on ne trouve les mêmes ſignes tranchés. Voyez la *fig. 44.* *A* repréſente la femme, *B* l'homme auquel la femme *A* donne la main gauche, qu'il recoit dans ſa droite: ils marchent enſemble tout le chemin *A D B C*, à la fin duquel ils ſe quittent; ce qui eſt marqué par les mains qui ſont tranchées.

Les différens ports des bras & leurs mouvemens, ſont marqués par les ſignes ſuivans. *A*, *B*, *C*, *fig. 45.* marque le bras droit; le même ſigne, *fig. 46.* tourné de l'autre côté, marque le bras gauche. *A* marque l'épaule, *B* le coude, & *C* le poignet. Pour placer les bras ſur le chemin, on diſtinguera les endroits où on va en avant & en arriere, de ceux où l'on va

de côté ; à ceux où on va en avant & en arriere, on marquera les bras aux deux côtés du chemin, le bras droit, & le bras gauche du côté gauche ; à ceux où l'on va de côté, on les marquera deſſus & deſſous, obſervant toujours que celui qui eſt à droite eſt le bras droit, & celui qui eſt à gauche eſt le bras gauche.

Exemples des différentes attitudes des bras.

45 & 46, le bras étendu.
47, le poignet plié.
48, le bras plié.
49, le bras devant ſoi en hauteur.
50, les deux bras ouverts.
51, le bras gauche ouvert, & le droit plié au coude.
52, le bras gauche ouvert, & le droit tout-à-fait fermé.
53, les deux bras ouverts.
54, le bras gauche ouvert, & le droit fermé du coude.
55, le bras droit ouvert, & le gauche tout-à-fait fermé.

Exemples des mouvemens de bras.

56, mouvement du poignet de bas en-haut.
57, mouvement du coude de bas en-haut.
58, mouvement de l'épaule de bas en-haut.
59, mouvement du poignet de haut en-bas.
60, mouvement du coude de haut en-bas.
61, mouvement de l'épaule de haut en-bas.
62, rond du poignet de bas en-haut.
63, rond du coude de bas en-haut.
64, rond de l'épaule de bas en-haut.
65, rond du poignet de haut en-bas.
66, rond du coude de haut en-bas.
67, rond de l'épaule de haut en-bas.
68, rond du poignet de bas en-haut.
69, rond du coude de bas en-haut.
70, rond de l'épaule de bas en-haut.
71, double mouvement du poignet de bas en-haut, & de haut en-bas.
72, double mouvement du coude.
73, double mouvement de l'épaule.

Les bras peuvent agir tous deux en même tems ou l'un après l'autre. On connoitra quand les deux bras agiſſent tous deux en même tems par une liaiſon allant de l'un à l'autre. Voyez la *fig. 74.* qui marque que les deux bras agiſſent en même tems, & par mouvement ſemblable ; la *fig. 75.* marque auſſi que les deux bras agiſſent en même tems, mais par mouvement contraire.

Si les deux bras n'ont pas de liaiſon, c'eſt une marque qu'ils doivent agir l'un après l'autre. Le premier eſt celui qui précede : ainſi dans l'exemple *fig. 76.* le bras droit, qui eſt le plus près de la poſition, agit le premier.

Explication des cinq premieres meſures du pas de deux lutteurs, danſé par MM. Dupré & Javiliers *dans l'opéra des fêtes Grecques & Romaines, repréſentées dans les fig. 77. & ſuiv. de* Chorégraphie.

On a obſervé dans cet exemple la valeur des tems que les pas tiennent ; cette valeur eſt marquée par les têtes des mêmes pas, ainſi qu'il eſt expliqué ci-deſſus : on y a joint la tablature de l'air ſur lequel ce pas de deux a été exécuté : on a marqué les meſures par les chiffres 1, 2, 3, &c. afin de pouvoir les déſigner plus facilement. Celles de la chorégraphie ſont de même marquées par des chiffres placés vis-à-vis des lignes qui ſéparent les meſures ; ainſi depuis 0 juſqu'au chiffre 1, c'eſt la premiere meſure ; depuis le chiffre 1 juſqu'au chiffre 2, c'eſt la ſeconde ; ainſi des autres.

Il faut auſſi obſerver que, dans l'exemple propoſé, les chemins des deux danſeurs ſont ſymmétrie dans pluſieurs parties ; ainſi ayant expliqué pour un, ce ſera dans les parties comme ſi on l'avoit fait pour tous les deux. Dans les autres parties où les chemins des deux danſeurs ne ſont point ſymmétrie, & où leurs mouvemens ne ſont point ſemblables & coexiſtans, nous les expliquerons ſéparément, déſignant l'un des danſeurs par la lettre *A*, & l'autre par la lettre *B*.

Avant

Avant toute choſe il faut expliquer par un exemple ce que nous entendons par des *chemins ſymmétriques*. Soient donc les deux lettres *p p*, elles ſont ſemblables, mais elles ne ſont point ſymmétrie; retournons une de ces lettres en cette ſorte *q p* ou *p q*, elles feront ſymmétrie: ainſi la ſymmétrie eſt une reſſemblance de figure & une diſſemblance de poſition. ΒΣΥ eſt ſemblable à ΒΣΥ, mais ſymmétrique avec ΥΞΒ; il ſuffit de les mettre vis-à-vis l'un de l'autre ΒΣΥ ΥΞΒ pour s'en appercevoir. Enfin, ſi on ſouhaite un autre exemple, la contre-épreuve d'une eſtampe, ou la planche qui a ſervi à l'imprimer, font ſymmétrie enſemble; ainſi que la forme de caracteres qui a ſervi à imprimer cette feuille, faiſoit ſymmétrie avec la feuille que le lecteur a préſentement ſous les yeux. Ceci bien entendu, il eſt facile de comprendre que ſi le danſeur *A*, *fig. 77.* placé vis-à-vis de celui qui eſt en *B*, part du pied gauche, ce dernier doit partir du pied droit; c'eſt en effet ce que l'on obſerve dans cet exemple. Ainſi comme nous n'expliquerons pour les parties ſymmétriques que la tablature du danſeur *A*, il faudra pour avoir celle du danſeur *B* changer les mots *droit* en *gauche* & *gauche* en *droit*.

Les deux danſeurs commencent par la quatrieme poſition; le danſeur *A* fait du pied gauche un pas droit en avant: ce pas doit durer une noire ou quart de meſure; il eſt ſuivi d'un ſemblable pas fait par le pied droit, qui vaut auſſi une noire, comme on le connoit par ſa tête qui eſt noire; le troiſieme pas eſt du pied gauche, & dure ſeulement une croche, ainſi qu'on le connoit par ſa tête crochue: il eſt chargé de deux ſignes, le plié au commencement du pas, & l'élevé à la fin; le quatrieme qui eſt du pied droit, vaut auſſi une croche, & le ſuivant une noire, ce qui fait en tout quatre noires, & épuiſe la premiere meſure de l'air à deux tems notés au-deſſus. Tous les pas de cette meſure ſont des pas droits en avant.

La ſeconde meſure 1, 2, eſt occupée dans l'air par les notes *re fa* ✕ *ſol*; la premiere eſt une blanche pointée, & les deux dernieres des croches; & dans la danſe elle eſt occupée par des poſitions & des pas. La premiere poſition où on arrive à la fin de la premiere meſure, eſt la troiſieme; elle eſt affectée des ſignes plié & cabriolé, & de celui de tourner un quart de tour, ce qui met la préſence du corps vis-à-vis le haut de la ſalle de cette poſition qui vaut une noire: on retombe à la quatrieme, le pied droit en l'air; ce pied fait enſuite un pas ouvert de côté qui dure auſſi une noire: le pas ſuivant qui eſt du pied gauche, dure une croche; il eſt affecté du ſigne plié au commencement, & du ſigne en l'air, ſuivi de celui de tourner un quart de tour à gauche, qui remet la préſence du corps comme elle étoit au commencement; & enſuite du ſauté, à la fin duquel on retombe à la quatrieme poſition, le pied droit en l'air, qui fait un pas ouvert de côté, lequel n'eſt point compté dans la meſure, parce que ſa tête ſe confond avec celle de la poſition, & qu'il n'eſt qu'une ſuite du ſauté. Le pied reſtant en l'air ainſi, le corps eſt porté ſur l'autre jambe: elle ne pourra marcher que le premier ne ſoit poſé à terre en tout ou en partie, c'eſt-à-dire ſeulement ſur le talon ou la pointe du pied; dans la *figure*, c'eſt la pointe du pied qui porte à terre. Le pied gauche fait un pas droit en avant, lequel vaut une croche; il eſt ſuivi du ſigne de repos ou quart de ſoûpir, qui avec les pas que nous avons expliqués, acheve de remplir la meſure.

La meſure ſuivante 2, 3, eſt remplie par trois pas qui valent chacun une noire. Le premier qui eſt du pied droit, a le ſigne en l'air au commencement; il eſt ſuivi de la premiere poſition affectée du ſigné plié & ſauté ſur le pied gauche, pour marquer que le ſaut ſe fait ſur cette jambe, l'autre étant en l'air; enſuite eſt un ſoupir qui vaut une noire de repos, après lequel eſt un pas ouvert de côté fait par le pied gauche: ce pas eſt char-

gé de deux ſignes qui marquent, le premier qu'il faut plier au commencement du pas, & le ſecond qu'il faut élever à la fin. Le pas ſuivant qui eſt du pied droit, eſt un pas droit du même ſens, qui ramene la jambe droite près de la gauche.

Il faut remarquer qu'après le ſoupir de cette meſure, les chemins des danſeurs ceſſent de faire ſymmétrie; car l'un avance vers le haut de la ſalle, & l'autre s'en éloigne: cette diverſité de mouvement continue juſqu'au troiſieme tems de la meſure ſuivante.

Le premier pas de la meſure 3, 4, eſt un pas ouvert de côté du pied droit, avec les ſignes plié & élevé, le premier au commencement du pas, & le ſecond à la fin; il eſt ſuivi d'un pas ouvert de côté fait par le pied gauche, à la fin duquel le pied reſte en l'air pendant un quart de meſure. Le pas ſuivant qui eſt un pas ouvert de côté, eſt affecté du ſigne de tourner un quart de tour: on voit auprès de ce pas la main droite que le danſeur *A* donne à la main gauche de l'autre danſeur, faiſant l'effort ſimulé que deux lutteurs font pour renverſer leur adverſaire.

Au commencement de la meſure ſuivante, les danſeurs ſont revenus à la premiere poſition, où ils reſtent pendant une demi-meſure; ce que l'on connoit par la tête noire de la poſition, & le ſoupir qui la ſuit. Le premier pas ſuivant eſt un pas ouvert en-dedans, qui dure une noire: on voit au commencement de ce pas le ſigne en l'air, ſuivi de celui de tourner un quart de tour; ce qui fait connoître que ce pas doit être fait ſans que le pied poſe à terre: il eſt fait par le pied droit, qui revient ſe placer à la poſition. Le pas ſuivant eſt encore affecté du ſigne de tourner un quart de tour, ce qui remet les danſeurs vis-à-vis l'un de l'autre: on y trouve auſſi le ſigne des mains tranché, ce qui fait connoître qu'à la fin de ce pas les danſeurs doivent ſe quitter.

Ce que nous avons dit juſqu'à préſent, ſuffit pour entendre comment on déchiffre les danſes écrites. Nous laiſſons au lecteur muni des principes établis ci-devant, les cinq dernieres meſures de l'exemple pour s'exercer, en l'avertiſſant cependant d'une choſe eſſentielle à ſavoir, c'eſt que lorſque l'on trouve pluſieurs poſitions de ſuite, comme dans la meſure 7, 8, les mouvemens que les poſitions repréſentent ſe font tous en la même place; il n'y a que les pas qui tranſportent le corps du danſeur d'un lieu en un autre, & que la durée de la ſomme de ces mouvemens qui doit être renfermée dans celle du pas précédent.

Si la tête d'une poſition eſt noire, ou ſi elle eſt blanche, & qu'il ſorte de ſa tête un pas, alors on compte le tems qu'elle marque. Il y a un exemple de l'un & de l'autre dans la meſure 7, 8: le reſte eſt ſans difficulté.

Un manuſcrit du ſieur Favier m'étant tombé entre les mains, j'ai cru faire plaiſir au public de lui expliquer le ſyſtème de cet auteur, d'autant plus que ſon livre ne ſera probablement jamais imprimé. Mais avant toutes choſes, je vais rapporter ſon jugement ſur les méthodes de *chorégraphie*, ſur leſquelles il prétend que la ſienne doit prévaloir: ce que nous diſcuterons dans la ſuite.

„ Les uns, dit il, prétendent écrire la
„ danſe en ſe ſervant des lettres de l'al-
„ phabet, ayant réduit, à ce qu'ils di-
„ ſent, tous les pas qui ſe peuvent faire
„ au nombre de vingt-quatre, qui eſt
„ le même que celui des lettres: d'au-
„ tres ont ajouté des chiffres à cette in-
„ vention littéraire, & donnent pour mar-
„ que à chaque pas la premiere lettre du
„ nom qu'il porte, comme à celui de
„ bourrée un *B*, à celui de menuet un
„ *M*, à celui de gaillarde un *G*, &c. Ces
„ deux manieres ſont à la vérité très-
„ frivoles; mais il y en a une troiſieme
„ (celle du ſieur Feuillet que nous avons
„ ſuivie ci-devant en y faiſant quelques
„ améliorations) qui paroit avoir plus de
„ ſolidité: elle ſe fait par des lignes qui
„ montrent la figure ou le chemin que
„ ſuit celui qui danſe, ſur leſquelles li-
„ gnes on ajoute tout ce que les deux

Digitized by Google

„ pieds peuvent figurer, &c. mais quel-
„ que ſuccès qu'elle puiſſe avoir, je ne
„ laiſſerai pas de propoſer ce que j'ai
„ trouvé ſur le même ſujet, & peut-
„ être que mon travail ſera auſſi favora-
„ blement reçu que le ſien, ſans pour-
„ tant rien diminuer de la gloire que ce
„ fameux génie s'eſt acquiſe par les bel-
„ les choſes qu'il nous a données ".

Cet auteur repréſente la ſalle où l'on danſe par des diviſions faites ſur les cinq lignes d'une portée de muſique, voyez la *fig. 79.*, les côtés portent le même nom que dans la *fig. 1.* qui repréſente le théatre; chaque ſéparation de ces cinq portées repréſente la ſalle, quelque largeur qu'elle ait : c'eſt dans ces ſalles que l'on place les caracteres qui repréſentent tout ce que l'on peut faire dans la danſe, ſoit du corps, des genoux, ou des pieds.

Le caractere de préſence du corps eſt le même dans les deux *chorégraphies*, voy. la *fig. 80.*; mais celle-ci marque ſur les préſences du corps le côté où il doit tourner: ainſi la *fig. 81.* fait voir que le corps doit tourner du côté droit, & la ſuivante qu'il doit tourner du côté gauche. Par ces deux ſortes de mouvement le corps ayant divers aſpects, c'eſt-à-dire étant tourné vers les différens côtés de la ſalle, on peut les marquer par les *fig. 80, 83.* La premiere *84, 85.* répréſente le corps tourné du côté des ſpectateurs, ou vers le haut de la ſalle; la ſeconde *83* repréſente le corps tourné enſorte que le côté gauche eſt vers les ſpectateurs; la troiſieme *84*, que le dos eſt tourné vers les ſpectateurs; & la quatrieme *85*, que le côté droit les regarde. Mais comme la ſalle a quatre angles, & que le corps peut être tourné vers les quatre coins, on en marque la poſition en cette maniere, voyez la *fig. 86.*; le coin 1 à gauche des ſpectateurs s'appelle le *premier coin*; les ſecond, troiſieme, quatrieme, ſont où l'on a placé les nombres 2, 3, 4.

Outre ces huit aſpects, on en peut encore imaginer huit autres entre ceux-ci, comme la *fig. 87.* le fait voir.

Ces ſeize aſpects ſont les principales marques dont on ſe ſert; elles ſe rapportent toutes au corps: mais comme il faut marquer tous les mouvemens que l'on peut faire dans une entrée de ballet compoſée de pluſieurs danſeurs, ſoit qu'elle fût de belle danſe ou de poſture, comme ſont les entrées de gladiateurs, de devins, d'arlequin, ſoit que les mouvemens ſoient ſemblables ou différens, ſoit que quelques-uns des danſeurs demeurent en une même place pendant que les autres avancent; ces différens états ſeront marqués par les caracteres ſuivans: la *fig. 80.* repréſente le corps droit & debout; la *fig. 88.* le corps panché en avant comme dans la révérence à la maniere de l'homme, ce que l'on connoît par la ligne qui repréſente le devant du corps qui eſt concave; la ſuivante *89.* repréſente le corps panché du côté droit, ce que l'on connoît par la ligne de ce côté qui eſt concave; la *fig. 90.* fait voir que le corps panche en arriere, ce que l'on connoît par la ligne du dos qui eſt concave; enfin la *fig. 91.* fait voir que le corps panche du côté gauche.

L'idée de marquer les tems des pas par la forme ou couleur de leur tête étoit venue à cet auteur; mais elle nous avoit été communiquée par M. Dupré, & nous l'avons introduite dans la *chorégraphie* du ſieur Feuillet où elle manque: la différence principale de ces deux manieres, eſt que dans celle-ci on marque la valeur des pas ſur les caracteres des préſences. Voyez la *fig. 92.* qui fait voir les différentes formes du caractere de préſence, & leur valeur au-deſſus marquée par des notes de muſique.

Ces marques à la vérité ſeroient d'une grande utilité; mais cependant l'auteur ne conſeille pas de s'en ſervir qu'on ne ſoit très-habile dans la *chorégraphie* & la muſique.

La *fig. 93.* qui eſt une ligne inclinée de gauche à droite, marque qu'il faut plier les genoux.

La *fig. 94.* marque au contraire qu'il faut les élever.

La ligne horiſontale *fig. 95.* marque qu'il faut marcher.

La *fig. 96.* qui eſt une ligne courbe convexe en-deſſus, marque qu'il faut marcher en avançant d'abord le pied dans le commencement du pas, & continuer en ligne courbe juſqu'à la fin de ſon action.

La *fig. 97.* qui eſt la même ligne courbe convexe en-deſſous, marque qu'il faut marcher en reculant d'abord le pied dans le commencement du pas, & continuer en ligne courbe juſqu'à la fin de ſon action.

La *fig. 98.* marque le mouvement qu'on appelle *tour de jambe en-dehors.*

La *fig. 99.* marque le mouvement qu'on appelle *tour de jambe en-dedans.*

La *fig. 100.* qui eſt une ligne ponctuée en cette ſorte . . . . . marque que le pied fait quelque mouvement, ſans ſortir cependant du lieu qu'il occupe.

La *fig. 101.* qui eſt un *d*, indique le pied droit.

La ſuivante *102*, qui eſt un *g*, indique le pied gauche.

Ces deux mêmes lettres *103*, *fig.*., dont la queue eſt un peu courbe, ſignifient qu'il faut poſer la pointe des pieds, & laiſſer enſuite tomber le talon à terre.

Les deux memes lettres *d g*, *fig. 104.*, dont la queue eſt ponctuée, ſignifient qu'il faut poſer les pieds ſur la pointe ſans appuyer le talon.

Les deux memes lettres, *fig. 105.*, dont la queue eſt ſéparée de la tete, ſignifient qu'il faut poſer le talon, & appuyer enſuite la pointe du pied à terre.

Les deux mêmes lettres, *fig. 106.*, dont la queue eſt diſcontinuée dans le milieu, marquent qu'il faut poſer les pieds ſur le talon, ſans appuyer la pointe à terre.

Les deux mêmes lettres, *fig. 107.*, dont les queues ſont droites comme celles du *d* & du *q*, marquent qu'il faut poſer le talon & la pointe du pied en même tems, ce qu'on appelle *poſer à plat.*

Après les marques qui font voir toutes les différentes manieres de poſer les pieds à terre, nous allons expoſer celles qui les repréſentent en l'air.

La *fig. 108.* ſignifie que les pieds ſont en l'air, ce que l'on connoit par leur queue qui eſt recourbée du côté de la tête.

Les deux mêmes lettres, *fig. 109.*, dont la queue eſt diſcontinuée dans le milieu & recourbée vers la tête, marquent que les pieds ſont en l'air la pointe haute.

Ces deux mêmes lettres, *fig. 110.*, dont la queue eſt diſcontinuée & recourbée vers la tête comme dans les précédentes, & la partie de la queue depuis la tête juſqu'à la rupture élevée perpendiculairement comme à la *fig. 107.* marquent que la pointe & le talon ſont également éloignés de terre.

Dans tout ce que nous venons de dire on doit entendre que les pieds ſont tournés en-dehors, comme dans les cinq bonnes poſitions expliquées ci-devant. Il faut préſentement expliquer les marques qui font connoître qu'ils ſont tournés en-dedans, comme dans les cinq fauſſes poſitions. C'eſt encore les deux mêmes lettres *g d*, *fig. 111.*, mais retournées en cette ſorte *6 p.*

On peut donner à ces deux dernieres lettres toutes les variétés que nous avons montrées ci-devant, & faire autant de ſituations des pieds en-dedans comme nous en avons fait voir en dehors, ſoit à terre, ſoit en l'air. L'exemple ſuivant, *fig. 112.*, fait voir que les pieds ſont tournés en dedans & en l'air, ce qu'on connoît par le *d* & *g* retournés, & par leurs queues qui regardent la tête de ces lettres.

Ces différentes ſortes de poſitions des pieds étant quelquefois de diſtances que l'auteur appelle *naturelles*, c'eſt-à-dire éloignés l'un de l'autre de la diſtance d'un des pieds, ou enſemble, comme lorſqu'ils ſe touchent, ou écartés, lorſque la diſtance d'un pied à l'autre eſt plus grande que celle d'un pied. Il marque la premiere par les lettres *d g* jointes au caractere de préſence, ſans y rien ajouter, voyez la *fig. 113.*: pour la ſeconde il met un point, enſorte que la lettre du pied ſoit entre le caractere de préſence & le point, voyez la *fig. 114.*: & pour la troiſieme, une petite ligne verticale placée

Digitized by Google

entre le caractere du pied & celui de préſence. Voyez la *fig. 115.*

La *fig. 116.* qui eſt un *o*, indique qu'il faut pirouetter.

Le ſaut ſe connoît lorſque la ligne *élevé* placée ſur la ligne *marché*, eſt plus grande que la ligne *plié* placée ſur la même ligne *marché*: on connoît auſſi à quelle partie du pas les agrémens doivent être faits, par le lieu que les ſignes de ces agrémens occupent ſur la ligne *marché*: ſi ces ſignes ſont au commencement de la ligne *marché*, c'eſt au commencement du pas; s'ils ſont au milieu, ce ſera au milieu du pas qu'on doit les exécuter; ou s'ils ſont à la fin de la ligne, ce ne doit être qu'à la fin du pas qu'on doit les exécuter.

„ Voilà tous les différens caracteres „ avec leſquels on peut décrire les mouvemens, actions, poſitions, que l'on „ peut faire dans la danſe: il ne reſte „ plus qu'à les aſſembler; mais c'eſt ce „ qui ſe fait en tant de manieres, que „ ſi je puis y réuſſir, comme je l'eſpere, j'aurai lieu d'être ſatisfait de mes „ reflexions, dit l'auteur ".

Nous allons voir comment l'auteur y réuſſit.

Ces deux lignes ═══ indiquent que le pied droit commence & acheve ſon mouvement, & que le pied gauche commence & finit le ſien après; ce qui eſt marqué par la ligne de deſſus qui eſt pour le pied droit, laquelle précede l'autre ſelon notre maniere d'écrire de gauche à droite: la ligne de deſſous eſt pour le pied gauche; elle n'eſt tracée qu'après l'autre; ce qui fait connoître que le pied qu'elle repréſente ne doit marcher qu'après que l'autre a fini ſon mouvement.

Ces deux autres lignes ═══ font connoître que le pied gauche commence & finit ſon mouvement, & que le pied droit commence & acheve le ſien après.

Ces deux autres lignes ═══ indiquent que le pied droit commence ſon mouvement, & que dans le milieu de celui-ci le pied gauche commence le ſien, qu'ils continuent enſemble, que le pied droit finit le premier, & que le pied gauche acheve après.

Ces deux lignes ═══ font connoître que le pied droit & le pied gauche commencent enſemble, & que le pied droit finit ſon mouvement après celui du pied gauche.

Ces deux autres lignes ═══ font connoître que le pied droit commence le premier ſon mouvement, & que le pied gauche commence après, qu'ils continuent enſemble, & finiſſent en même tems.

Ces deux autres lignes ═══ font connoître que le pied droit & le pied gauche commencent & finiſſent leurs mouvemens enſemble.

Ainſi de toutes les combinaiſons poſſibles deux à deux des lignes repréſentées *fig. 95, 96, 97, 98, 99.* dont il ſeroit trop long de faire l'énumération.

Les *fig. 113, 114, 115.* ont déja fait connoître trois ſituations; les trois ſuivantes en repréſentent encore d'autres: ainſi par la *fig. 116.* on verra le pied droit devant le corps, & le pied gauche derriere.

Par la *fig. 117.* on verra le pied droit devant & de côté, & par conſéquent le pied gauche derriere & de côté.

Par la *fig. 118.* on verra la ſituation qu'on appelle *croiſée*, le pied droit devant la partie gauche du corps, & le pied gauche derriere la partie droite; & *vice verſa* de toutes les combinaiſons dont ces arrangemens ſont ſuſceptibles.

Ces trois derniers exemples qui montrent les ſituations ou poſitions naturelles, peuvent encore être enſemble ou écartés, en y ajoûtant le point ou la petite ligne.

Toutes ces ſituations pourront être un pied en l'air, en donnant à la lettre qui repréſente ce pied la marque de cette circonſtance qui a été ci-devant expliquée. Nous allons paſſer aux exemples de l'emploi de la ligne *marché.*

La *fig. 119.* repréſente la ſituation ou poſition qui eſt le pied gauche à terre devant, & le pied droit en l'air derriere.

On connoîtra la poſition en ce qu'elle ſera toujours la premiere de chaque danſe, & qu'il n'y aura point au-deſſous de ligne *marché*; les différentes poſitions des pieds qui pourroient y être étant aſſez démontrées précédemment pour les connoître. Cette poſition tient dans la danſe lieu de clé, dont l'uſage en muſique eſt de faire connoître le ton & le mode de chaque air, & le premier ſon par lequel il commence; de même celle-ci montre le lieu de la ſalle où la danſe doit commencer, en ſe la repréſentant toujours comme renfermée dans les rectangles formés par les lignes verticales & les portées de muſique ſur leſquelles on écrit la danſe.

De cette ſituation on paſſera à la ſeconde, *fig.* 120., où on remarquera qu'il faut marcher ce qui eſt marqué par la ligne qui repréſente ce mouvement, laquelle eſt décrite au-deſſous de la figure qui repréſente la ſalle. Mais comme cette ligne *marché* ſuppoſe que l'un des deux pieds doit faire un mouvement, on connoîtra que c'eſt le pied droit, puiſque la lettre *d* eſt ſeule dans la ſalle, & eſt au côté droit du corps. Mais comme cette lettre eſt décrite la queue retournée à la tête, le pied droit ſe portera en l'air, & cette ſituation de pied finira cette premiere action, & ſervira de poſition pour paſſer à la ſuivante.

La *fig.* 121. repréſente qu'il faut marcher le pied droit à terre de côté; après ce mouvement on ſortira de terre le pied gauche, qui doit reſter en l'air au-deſſus de l'endroit où il étoit poſé. On ne marque rien pour cette action du pied gauche, parce qu'elle eſt néceſſaire pour achever le pas. Lorſque les mouvemens qui ſe ſuivent ſe font par des pieds différens, la fin de cette action eſt une ſituation naturelle; celle des pieds enſemble ou écartés, ſera marquée par un caractere particulier.

La figure ſuivante 122. repréſente qu'il faut marcher le pied gauche croiſé devant ſortant de terre, le pied droit joignant au derriere du talon du pied gauche. Cette ſituation enſemble étant marquée par un point qui eſt au derriere du corps, ce point ſe place à côté du corps ſi on finit cette action les pieds enſemble de côté.

La *fig.* 123. repréſente qu'il faut marcher le pied droit à terre de côté, & que le pied gauche ſortira de terre & ſe portera écarté en l'air au côté gauche du corps: cette derniere circonſtance eſt marquée par la lettre *g* ſéparée du corps par une petite ligne verticale, qui ſignifie, ainſi qu'il a été dit, que le pied eſt éloigné du corps.

La *fig.* 124. que l'on ne regardera que comme l'explication de la 123. repréſentera par conſéquent la même choſe; elle indiquera de plus par les deux lignes qui y ſont décrites, que le pied droit marchera le premier, & que le pied gauche marchera enſuite; la ligne de deſſous, ainſi qu'il a été dit, étant pour celui-ci, & étant poſtérieure par rapport à celle de l'autre pied.

Après avoir donné ces exemples pour la ligne *marché* ſur laquelle on place les ſignes des agrémens, comme plié, élevé, ſauté, cabriolé, &c. il eſt bon d'examiner ces mêmes marques, pour connoître toutes les places que le corps peut occuper ſur la ligne de front.

Par la *fig.* 119. on verra que le corps eſt poſé au milieu du côté gauche de la ſalle; c'eſt la poſition dans laquelle la *fig.* 119. le repréſente au même lieu, puiſque l'action qui y eſt marquée n'oblige point le corps à faire aucun changement; le pied en l'air qui eſt derriere la poſition le porte en l'air de côté à la *fig.* 120. laiſſant toujours le poids du corps ſur le pied gauche: les *fig.* 120, 121, 122, 123. le repréſentent un peu plus éloigné de ce côté; ce qui ſe peut encore en autant d'autres places que l'on jugera à propos, ſelon le nombre de pas qui peuvent être faits en la largeur d'une ſalle; les ſituations ſur la longueur ſont marquées par les lignes des portées & les intervalles des mêmes lignes.

En donnant à toutes les places les ſeize aſpects dont il eſt parlé ci-deſſus, & qui

Digitized by Google

ſont repréſentés *fig. 87.* il eſt certain qu'il n'y a pas un ſeul endroit d'une ſalle où l'on ne puiſſe marquer telle poſition des pieds & ſituation du corps que l'on voudra ; ce qui eſt tout ce que l'on ſe propoſe de faire quand on veut écrire une danſe ſur le papier.

On écrit auſſi dans ce nouveau ſyſtême l'air au-deſſus de la danſe, & le tout ſur du papier de muſique ordinaire, enſorte qu'au premier coup d'œil une danſe écrite en cette maniere paroît un *duo* ou un *trio*, &c. ſi deux ou pluſieurs danſeurs danſent enſemble.

Nous avons promis de comparer enſemble ces deux manieres, nous tenons parole : nous croyons, quoique l'invention de cet auteur ſoit ingénieuſe, que l'on doit cependant s'en tenir à celle du ſieur Feuillet, où la figure des chemins eſt repréſentée, ſur-tout depuis qu'on y a fait le changement communiqué par M. Dupré, au moyen duquel on connoît la valeur des pas par la couleur de leur tête, ainſi qu'il a été expliqué dans la premiere partie de cet article. L'inconvénient de ne point marquer les chemins eſt bien plus important, que celui qui réſulte de ne point écrire la muſique ſur les lignes & dans les intervalles, comme quelques auteurs l'avoient propoſé. Voy. l'article MUSIQUE, où ces choſes ſont diſcutées.

CHOREN *ou* KHOREN, (R), *Géog. Mod.*, gros bourg d'Allemagne, en haute Saxe, dans le cercle de Leipſick, & dans le grand bailliage de Bornax : il appartient à la famille d'Einſiedel. (D. G.)

CHORETNECK, (N), *Géog.*, ville peu conſidérable de Pologne, dans le palatinat de Sandomir. (D. G.)

CHOREVÊQUES, ſ. m., *Théol.*, celui qui exerçoit quelques fonctions épiſcopales dans les bourgades & les villages. On l'appelloit le *vicaire de l'évêque*. Il n'eſt pas queſtion dans l'égliſe de cette fonction avant le IVe. ſiecle. Le concile d'Antioche tenu en 340 marque ſes limites. Armentarius fut réduit à la qualité de *chorévêque* en 439 par le concile de Riez, le 1er de ceux d'Occident où il ſoit parlé de cette dignité. Le pape Léon III. l'eût abolie, s'il n'en eût été empêché par le concile de Ratisbonne. Le *chorevêque*, au-deſſus des autres prêtres, gouvernoit ſous l'évêque dans les villages. Il n'étoit point ordonné évêque ; il avoit rang dans les conciles après les évêques en exercice, & parmi les évêques qui n'exerçoient pas ; il ordonnoit ſeul des clercs mineurs & des ſoûdiacres & des diâcres & des prêtres ſous l'évêque. Ceux d'Occident porterent l'extenſion de leurs priviléges preſqu'à toutes les fonctions épiſcopales ; mais cette entrepriſe ne fut pas tolérée. Les *chorévêques* ceſſerent preſque entiérement au Xe. ſiecle, tant en Orient qu'en Occident, où il paroît qu'ils ont eu pour ſucceſſeurs les archiprêtres & les doyens ruraux. *v.* ARCHIPRÊTRES & DOYENS. Il y a cependant des dignitaires encore plus voiſins des anciens *chorévêques* ; ce ſont les grands-vicaires, tels que celui de Pontoiſe, auxquels les évêques ou archevêques ont confié les fonctions épiſcopales ſur une portion d'un dioceſe trop étendu pour être adminiſtré par un ſeul ſupérieur. Le premier des ſoûdiacres de S. Martin d'Utrecht, & le premier chantre des collégiales de Cologne, ont titre de *chorévêque*, & fonction de doyens ruraux. L'égliſe de Treves a auſſi des *chorévêques*. Ce nom vient de χωρα, *lieu* & de επισκοπος, *évêque*, évêque d'un lieu particulier. *v.* EVÊQUE, ARCHEVÊQUE, &c.

CHORGES, *Géogr.*, petite ville de France en Dauphiné. *Long. 24. lat. 44 35.*

CHORGO, *Géog.*, petite ville de la baſſe Hongrie, près d'Albe royale.

CHORIAMBE, ſ. m., *Belles-Lett.*, dans l'ancienne poéſie, pied ou meſure de vers compoſée d'un chorée ou trochée & d'un ïambe, c'eſt-à-dire de deux breves entre deux longues, comme *hiſtŏrĭās*.

CHORIER, *Nicolas*, (N), *Hiſt. Litt*, avocat au parlement de Grenoble, né à Vienne en Dauphiné en 1609, s'appliqua de bonne heure à la littérature & à l'hiſtoire. Il publia celle du *Dauphiné*,

Digitized by Google

en deux vol. *in-fol.* *Chorier*, dit l'abbé Lenglet, étoit un auteur peu exact; il ne lui falloit que la connoiſſance d'un fait, pour bâtir deſſus une nouvelle hiſtoire. On doit porter le même jugement, 1°. de ſon *Nobiliaire du Dauphiné*, en quatre vol. *in-12*. 2°. de ſon *Hiſtoire généalogique* de la maiſon de Saſſenage, en quatre volumes *in-12*. 3°. de ſon *Hiſtoire* du duc de Leſdiguieres, en deux volumes *in-12*. Ces ouvrages firent paſſer *Chorier* pour un écrivain ennuyeux; & ſon livre intitulé, *Aloſiæ Sigeæ Toletanæ ſatyra ſotadica, de arcanis Amoris & Veneris*, pour un auteur infame. Ce livre abominable, attribué ſans fondement à l'illuſtre Louiſe Sigée de Tolede, eſt certainement de *Chorier*, dont toute la vie a répondu aux maximes qui y ſont débitées.

CHORIN *ou* CORIEN, (N), *Géog.*, bailliage d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, & dans la marche Uckerane de l'électorat de Brandebourg, au cercle de Stolpe. Il eſt compoſé des dépouilles d'une ancienne fondation monachale, aſſez en faveur auprès des marggraves du vieux tems, pour avoir donné la ſépulture à pluſieurs d'entr'eux. Le prince évêque d'Olmutz, en Moravie, poſſéde un fief qui porte auſſi le nom de *Chorin*. (D. G.)

CHORION, (R), ſ. m., *Anat.*, c'eſt la plus extérieure des deux enveloppes qui renferment le fétus; c'eſt une membrane denſe, épaiſſe, inégale dans ſa face extérieure qui regarde la matrice, où elle eſt parſemée de pluſieurs pelotons d'une ſubſtance rouge & pulpeuſe, entiérement ſemblable à la ſubſtance du placenta; mais liſſe & unie dans l'autre face du côté de l'amnios, contre lequel elle eſt appliquée ſans y être unie, & en étant ſeparée par un peu de lymphe mucilagineuſe dont elle eſt enduite.

CHORION, (N), *Muſ.*, nome de la muſique grecque, qui ſe chantoit en l'honneur de la mere des dieux, & qui, dit-on, fut inventé par Olympe Phrygien.

CHORISTE, (R), ſ. m., *Muſ.*, chanteur non récitant & qui ne chante que dans les chœurs.

On appelle auſſi *choriſtes* les chantres d'égliſe qui chantent au chœur. *Une antienne à deux choriſtes.*

Quelques muſiciens étrangers donnent encore le nom de *choriſte* à un petit inſtrument deſtiné à donner le ton pour accorder les autres. *v.* TON.

CHOROBATE, ſ. m., *Méchanique.*, eſpece de niveau dont ſe ſervoient les anciens.

Le grand niveau qu'ils appelloient *chorobate* étoit une piece de bois de 20 pieds de longueur, ſoûtenue par quelques pieces aux extrêmités, & qui avoit dans ſa partie ſupérieure un canal qu'on rempliſſoit d'eau, avec quelques petits plombs qui pendoient aux côtés, pour s'aſſûrer ſi cette piece étoit de niveau. C'étoit-là toute la longueur de leurs nivellemens; car ils tranſportoient le *chorobate* de 20 en 20 pieds, pour conduire leurs ouvrages. Ce niveau étoit fort défectueux; nos modernes en ont inventés de beaucoup meilleurs. *v.* NIVEAU, NIVELLEMENT.

CHORODIDASCALE, (N), *Hiſt. Anc.*, maître du chœur, qui bat la meſure, qui conduit la danſe & le chant; les Latins l'appelloient *præcentor*. C'eſt ainſi qu'Horace eſt le *precenteur* dans le poëme ſéculaire qui devoit être chanté par de jeunes garçons & de jeunes filles,

Virginum primæ, puerique claris
Patribus orti
Lesbium ſervate pedem, meique
Pollicis ictum.

CHOROGRAPHIE, ſ. f., l'art de faire la carte, ou la deſcription de quelque pays ou province. *v.* CARTE.

Ce mot vient des mots grecs χωρος, *région, contrée, lieu*; & de γραφω, *je décris.*

La *chorographie* eſt différente de la géographie, comme la deſcription d'un pays l'eſt de celle de toute la terre. *v.* GÉOGRAPHIE.

Elle eſt différente de la topographie, comme la deſcription d'un pays l'eſt de celle d'un lieu, d'une ville, ou de ſon diſtrict. *v.* TOPOGRAPHIE.

CHOROIDE,

Digitized by Google

CHOROIDE, (R), f.f., *Anat.*, c'eſt le nom que l'on donne à la ſeconde enveloppe du globe de l'œil, ſoit parce qu'elle enveloppe l'œil, comme la membrane chorion enveloppe le fétus, ſoit ce qui eſt plus probable, parce qu'elle eſt parſemée de vaiſſeaux, comme cette membrane. On lui donne auſſi le nom d'*uvée*, parce qu'elle eſt d'une couleur noire, ſemblable à celle d'un grain de raiſin. Suivant M. Winslow, on donne particuliérement ce nom à la portion antérieure, ou cloiſon percée de la *choroïde*.

La *choroïde* ſe trouve immédiatement ſous la ſclérotique, à laquelle elle eſt adhérente par de petits vaiſſeaux & des nerfs qui vont s'y rendre. Le plus grand nombre des anatomiſtes la regarde comme une production de la pie-mere, qui vient la former, après avoir fourni des enveloppes à la ſubſtance médullaire du nerf optique. Elle eſt très-déliée & beaucoup plus forte que la pie-mere. Tous les anatomiſtes ne conviennent pas qu'elle en ſoit une production; elle eſt compoſée de deux lames, celle qui eſt à l'intérieur, s'appelle membrane de Ruyſch, parce que ce ſavant anatomiſte paroît être le premier qui l'ait découverte: elle eſt parſemée de vaiſſeaux nombreux, qui ſont arrangés en maniere de tourbillons. On les appelle *vaiſſeaux tournoyans* ou *tourbillons vaſculaires*. Ces deux membranes ſont d'une couleur noirâtre, tirant un peu ſur le rouge, parce qu'elles ſont enduites, ſur-tout l'interne, d'une matiere qui lui donne cette couleur. Cette matiere ſe détache facilement, quand on y touche, & elle eſt ſi chargée de ſubſtance colorante, que celle qui tapiſſe la *choroïde* d'un des yeux, eſt ſuffiſante pour teindre un ſceau d'eau.

La *choroïde* eſt attachée à la ſclérotique, mais cette adhérence n'eſt pas très-grande; l'air que l'on ſouffle, entre ces deux tuniques, ſuffit pour les ſéparer l'une de l'autre. Cette adhérence devient beaucoup plus forte dans le voiſinage de la cornée tranſparente. Arrivée en cet endroit, elle change de couleur, ſemble être d'une nature tendineuſe, & forme une eſpece de bourrelet, ou de bande circulaire blanche, fort étroite. On lui donne le nom de *ligament ciliaire*. M. Lieutaud l'appelle *plexus ciliaire*, & prétend qu'il eſt formé par des branches très-nombreuſes de nerfs de la troiſieme paire qui marchent d'une maniere très-ſenſible ſur la *choroïde*. Selon le même anatomiſte, toutes les parties voiſines reçoivent des filets de ce plexus, & il produit des filets qui ſont arrangés tout autour du cryſtallin, & que l'on connoît ſous le nom de *rayons ciliaires*, ou de *couronne & de cercle ciliaire*. D'autres anatomiſtes les ont pris pour des fibres ligamenteuſes, ou muſculaires, auxquelles ils donnoient l'uſage de ſoutenir & de relever le cryſtallin.

Derriere le ligament ciliaire, on trouve d'autres petites fibrilles, en forme de feuillets oblongs, entre leſquelles on découvre un raiſeau vaſculaire très-fin; il y a eu des anatomiſtes qui ont cru y voir des fibrilles muſculaires. On les nomme *proceſſus* ou *productions ciliaires*. M. Winslow les appelle *plis* ou *procès ciliaires*.

Un peu au-devant de l'humeur vitrée, la *choroïde* donne naiſſance à une membrane qui flotte dans l'humeur aqueuſe. Elle reſſemble à un cercle large & porte le nom d'*Iris*; parce qu'elle eſt différemment colorée dans les différens ſujets: c'eſt celle qui rend les yeux bleus, noirs, bruns, &c. ſuivant la couleur qui domine ſur cette membrane.

Le trou qu'elle laiſſe dans ſon milieu, s'appelle la *prunelle* ou la *pupille*. Elle eſt ſuſceptible de beaucoup de dilatation & de retreciſſement, ſuivant la vivacité de la lumiere, la groſſeur & l'éloignement des objets.

L'on donne auſſi le nom de *choroïde* à un lacis de vaiſſeaux ſanguins qui ſe trouve dans le cerveau,

Choroïde, plexus, c'eſt un lacis compoſé de deux membranes & d'une infinité d'arteres qui viennent des carotides & de veines qui vont ſe décharger dans le qua-

trieme ſinus de la dure-mere, par une groſſe veine, nommée *veine de Galien*. On y remarque des vaiſſeaux limphatiques; & Stenon a prétendu qu'il y avoit auſſi quantité de petites glandes que l'on ne pouvoit appercevoir, qu'au moyen du microſcope, auxquelles il attribue la filtration de l'humeur des ventricules; mais MM. Ruiſch & Duverney en nient l'exiſtence, & par conſéquent les effets. Ce lacis ſe diviſe en deux ailes, qui ſont étendues de chaque côté, dans les deux ventricules ſupérieurs. On lui donne auſſi le nom de *plexus retiforme* & de *lacis choroïde*. *v.* CERVEAU.

CHOROSTOW, (N), *Géogr.*, ville de la petite Pologne, dans le palatinat proprement dit de Podolie. (D. G.)

CHOSA, (N), *Géogr.*, c'eſt ſelon Ptolémée, une ancienne ville de la grande Arménie.

CHORUS, (N), *Muſ.*, faire *chorus*, c'eſt répéter en chœur, à l'uniſſon, ce qui vient d'être chanté à voix ſeule.

CHOSE, ſ. f., *Gramm.* On déſigne indiſtinctement par ce mot tout être inanimé, ſoit réel, ſoit modal; *être* eſt plus général que *choſe*, en ce qu'il ſe dit indiſtinctement de tout ce qui eſt, au lieu qu'il y a des êtres dont *choſe* ne ſe dit pas. On ne dit pas de *Dieu*, que c'eſt une *choſe*; on ne le dit pas de l'homme. *Choſe* ſe prend encore par oppoſition à *mot*; ainſi il y a le *mot* & la *choſe*; il s'oppoſe encore à *ſimulacre*, ou *apparence*. *Cadit perſona, manet res.*

CHOSE VILE, (N), *Philoſ. Herm.* Lorſque les philoſophes ont dit que leur matiere eſt *vile*, mépriſée, jettée dans les rues & ſur les fumiers, ils ont parlé ſincérement, paraboliquement, & allégoriquement. On la jette réellement, parce qu'on en ignore le prix; mais quand ils l'appellent une *choſe vile*, c'eſt qu'on ne jette communément que les *choſes viles* & mépriſables, & que leur matiere en putrefaction reſſemble à tout ce qui eſt putréfié, que l'on jette ſur le fumier à cauſe de ſa puanteur, & qu'on regarde non-ſeulement comme inutile, mais comme dommageable. Il ne faut donc pas s'imaginer que la matiere des ſages, quoique ſi commune dans ſon principe que tout le monde peut l'avoir, ſe trouve toute préparée en mercure. On donne à la vérité ce ſoin à la nature, mais il faut l'aider, en lui fourniſſant ce qui eſt requis, & de la maniere requiſe.

Ceux qui prennent le mercure vulgaire pour cette *choſe vile*, ſe trompent donc bien lourdement. Paracelſe dit au ſujet de cette matiere, que la pierre qu'une femme jette à ſa vache, vaut ſouvent mieux que la vache même.

CHOSE, *la, qui a les pieds noirs, le corps blanc & la tête rouge*, (N), *Philoſ. Herm.*; c'eſt l'ouvrage de la pierre, parce que la matiere devient d'abord noire dans la putréfaction, puis blanche dans la régénération, enfin rouge dans la fixation. Les philoſophes ne parlent gueres que de ces trois couleurs, parce qu'elles ſont les principales, & que les autres durent fort peu.

CHOSE UNIQUE, (N), *Philoſ. Herm.*, matiere des philoſophes après la conjonction de l'eſprit & du corps, ou mercure animé des ſages. Cette matiere eſt véritablement unique dans ſon eſpece, quoique fort commune, & que perſonne ne puiſſe s'en paſſer; mais elle acquiert encore mieux cette qualité d'unique après ſa putréfaction. Elle contient tout, quoiqu'elle ne reſſemble proprement à rien de ce qui exiſte dans le monde. Elle eſt eau, elle eſt terre, elle eſt feu, elle eſt air, & ne reſſemble à aucun de ces élémens. Comme elle renferme les propriétés & les vertus des choſes ſupérieures & inférieures de l'univers, on lui donne à juſte titre les noms de tous les individus, ſans qu'elle ſoit nullement ſpécifiée à aucuns d'eux en particulier. Cette diverſité de noms a trompé, & induit tous les jours en erreur un grand nombre de gens qui cherchent la pierre; mais elle n'a proprement qu'un nom connu de tout le monde, des hommes comme des femmes, des vieux comme des enfans, des ſavans comme des ignorans; parce

Digitized by Google

que, comme dit Morien, elle eſt pour le riche comme pour le pauvre, pour l'avare comme pour le prodigue, pour les vieux & les jeunes, pour ceux qui ſont debout comme pour ceux qui ſont aſſis; & comme dit Baſile Valentin, qu'elle renferme toutes choſes, parce qu'elle eſt toutes *choſes*.

Il faut bien diſtinguer la matiere des ſages avant la putréfaction & après la putréfaction. Dans le premier cas, elle eſt telle que je l'ai décrite lorſque j'ai dit qu'elle étoit pour tout le monde; dans le ſecond, elle eſt proprement la matiere des ſages; elle eſt leur mercure, & la miniere de leurs métaux; & c'eſt d'elle qu'ils diſent, que leur mercure renferme tout ce que cherchent les philoſophes. C'eſt leur *azoth* qui ſuffit avec le feu.

CHOSES, *les*, *Juriſprud.*, ſont un des trois objets du droit, ſuivant ce qui eſt dit dans les *inſtituts* de Juſtinien, *liv. I. tit. ij.* §. 12. qui rapporte tout le droit à trois objets, les perſonnes, les *choſes*, & les actions; *perſonas*, *res*, *vel actiones*.

On entend dans le droit, ſous ce terme de *choſes*, tout ce qui eſt diſtinct des perſonnes & des actions: quelques-uns diſtinguent encore les obligations, & ne comprennent ſous le terme de *choſes* que les biens; cependant il s'applique auſſi à pluſieurs autres objets, comme on le verra par les différentes diviſions qui ſuivent.

Les *choſes* ſont corporelles ou incorporelles, mobiliaires ou immobiliaires; elles ſont dans notre patrimoine ou communes & publiques; elles ſont ſacrées ou profanes, fungibles ou non fungibles, poſſibles ou impoſſibles.

Il y a auſſi de certaines *choſes* que l'on appelle *douteuſes*, *litigieuſes*, les *choſes* jugées, les *choſes* de pure faculté, & autres diſtinctions, que nous allons expliquer chacune ſelon l'ordre alphabétique.

CHOSES *hors du commerce*, ou hors le *patrimoine*, ſont celles qui par leur nature ne peuvent être acquiſes par des particuliers. Telles ſont les *choſes* communes ou publiques; celles qui appartiennent à des corps & communautés; les *choſes* appellées de *droit divin*, qui comprennent les choſes ſacrées, religieuſes & ſaintes.

CHOSES *communes*, ſont celles dont l'uſage eſt commun à tous les hommes, telles que l'air, l'eau des fleuves & des rivieres, la mer & ſes rivages. Ces *choſes* ſont appellées *communes*, parce que n'ayant pu entrer dans la diviſion des *choſes* qui s'eſt faite par le droit des gens, elles ſont demeurées dans leur premier état, c'eſt-à-dire communes quant à l'uſage, ſuivant le droit naturel, & dont la propriété n'en appartient à perſonne en particulier.

CHOSES *corporelles*, ſont celles qui ont un corps matériel, ſoit animé ou inanimé; tels ſont les fruits, les grains, les beſtiaux, les terres, prés, bois, maiſons, à la différence des *choſes incorporelles*, qui ne tombent point ſous les ſens, & que l'on ne peut voir ni toucher, mais que nous concevons ſeulement par l'entendement, telles que les droits & actions, les ſucceſſions, les ſervitudes, & autres *choſes* ſemblables.

CHOSES *douteuſes*, *en Droit*, ſont celles dont l'événement eſt incertain, ou celles qui dépendent de l'interpretation d'une clauſe, d'un teſtament ou de quelqu'autre acte. Il en eſt parlé dans un très-grand nombre de textes de droit, indiqués par Brederode, au mot *dubium*. Laurent Valla a fait un traité *de rebus dubiis*.

CHOSES *de faculté*, ou *de pure faculté*, *meræ facultatis*, ſont celles qu'il eſt libre de faire quand on veut, & que l'on peut auſſi ne pas faire ſans qu'il en réſulte aucun inconvénient; tel eſt par exemple le droit de paſſage qui appartient à quelqu'un dans l'héritage d'autrui. Ces ſortes de *choſes* ou de droits ne ſe perdent point par le non-uſage, & la preſcription ne commence à courir à cet égard que du jour de la contradiction, par exemple, du jour que le paſſage a été refuſé.

CHOSES *fungibles*, *res fungibiles*, ſont

celles que l'on peut remplacer par d'autres de même eſpece, comme l'argent monnoyé, du grain, des liqueurs, &c. Elles ſont oppoſées à celles que l'on appelle en droit *non fungibles*, que l'on ne peut pas remplacer par d'autres ſemblables, & qui giſſent en eſtimation, comme une maiſon, un cheval, &c.

CHOSES *non fungibles*, *v. ci-deſſus* CHOSES *fungibles*.

CHOSES *impoſſibles*, *en droit*, ſont celles que l'on ne peut réellement faire, ou qui ne ſont pas permiſes ſuivant les loix. Ces ſortes de *choſes* n'obligent point, c'eſt-à-dire que ſi l'on a ſtipulé une clauſe de cette nature, ou ſi un teſtateur a appoſé telle condition à ſa libéralité, le tout eſt regardé comme non écrit.

CHOSES *jugées*, *en Droit*, ſe prend quelquefois pour ce qui réſulte d'un jugement, quelquefois on entend par-là le jugement même; enfin le terme de *choſe jugée* eſt ſouvent reſtreint au cas où le jugement a acquis une telle force qu'il devient hors de toute atteinte. *Oppoſer l'autorité de la choſe jugée*, c'eſt fonder ſa demande ou ſes défenſes ſur quelque jugement rendu entre les parties, ou dans une eſpece ſemblable. L'autorité de la *choſe jugée* eſt ſi grande qu'elle paſſe pour une vérité conſtante; *res judicata pro veritate habetur*.

CHOSES *litigieuſes*, *v.* DROITS *litigieux*.

CHOSES, appellées *mancipi*, chez les Romains étoient celles qui étoient poſſédées en pleine propriété. Elles étoient ainſi appellées de *mancipium*, qui ſignifioit le droit de propriété & de domaine dont les ſeuls citoyens Romains jouiſſoient ſur tous les fonds de l'Italie, ſur les héritages de la campagne, ſur les eſclaves, & ſur les animaux qui ſervoient à faire valoir ces mêmes fonds. Toutes ces *choſes* étoient appellées *res mancipi* ou *mancipii*, à la différence des provinces tributaires des Romains, où les particuliers n'avoient que l'uſufruit & la poſſeſſion de leurs fonds & des *choſes* qui y étoient attachées; c'eſt pourquoi on les nommoit *res nec mancipi*. Par l'ancien droit Romain, l'uſucapion n'avoit lieu que pour les *choſes* appellées *mancipi*, ſoit meubles ou immeubles: les *choſes* appellées *nec mancipi* étoient ſeulement ſujettes à la preſcription; mais Juſtinien ſupprima ces diſtinctions frivoles entre ces deux manieres de poſſéder & de preſcrire. Voyez *Inſtitut. liv. II. tit. vj.*

CHOSES *hors du patrimoine*, *voyez ci-devant* CHOSES *hors du commerce*.

CHOSES *poſſibles*, *en droit*, ſont celles qu'il eſt au pouvoir de quelqu'un de faire, & qui ſont permiſes par les loix. *voyez ci-devant* CHOSES *impoſſibles*.

CHOSES *prophanes*, *en droit*, ſont oppoſées aux *choſes ſacrées*, religieuſes, & ſaintes.

CHOSES *de pure faculté*, *voyez ci-devant* CHOSES *de faculté*.

CHOSES *publiques*, ſont celles dont le public a l'uſage, telles que les rivieres navigables & leurs rivages, les rues & places publiques. Chez les Romains, le peuple avoit la propriété de ces *choſes*, au lieu que parmi nous elle appartient au roi, ou au ſeigneur haut-juſticier, dans la juſtice duquel elles ſont ſituées. Les *choſes publiques* & les *choſes communes* conviennent en ce que l'uſage en eſt commun à tous les hommes; mais elles différent, en ce que la propriété des *choſes publiques* appartient à quelqu'un, au lieu que celle des *choſes communes* n'appartient à perſonne. voy. *le tit. des inſtit. de rerum diviſione*.

CHOSES *religieuſes*, ſont les lieux qui ſervent à la ſépulture des fideles. Chez les Romains, chacun pouvoit de ſon autorité privée rendre un lieu religieux, en y faiſant inhumer un mort; mais parmi nous cela ne ſuffit pas pour mettre ce lieu hors du commerce. Il ne devient religieux qu'autant qu'il eſt béni & deſtiné pour la ſépulture ordinaire des fideles. *voyez le tit. de rerum diviſione*, §. 9.

CHOSES *ſacrées*, ſont celles qui ont été conſacrées à Dieu par les évêques, avec les ſolemnités requiſes, comme les vaſes ſacrés, les égliſes, &c. Voyez *aux inſt. de rer. diviſ.*

Digitized by Google

CHOSES *ſaintes, en droit*, ſont celles que les loix ordonnent de reſpecter, telles que les portes & les murailles des villes, la perſonne des ſouverains, les ambaſſadeurs, les loix mêmes. On appelle ces *choſes ſaintes*, parce qu'il eſt défendu, *ſub ſanctione pœnæ*, de leur faire injure, ou d'y donner aucune atteinte. *voy. le §. 10. aux inſtitut. de rerum diviſione.* L'uſage des portes & des murailles des villes appartient à la communauté & à chacun des particuliers qui la compoſent; mais la police & la garde en appartiennent au roi, ou au ſeigneur juſticier, s'il y en a un dans le lieu.

CHOSTLARN, (N), *Géogr.*, petite ville d'Allemagne, dans la Baviere inférieure, juriſdiction de Griesbach, au grand bailliage de Landshut. (D. G.)

CHOTIEBORZ, (N), *Géogr.*, petite ville de Bohême, dans le cercle de Czaslau. (D. G.)

CHOTIESSOW, (N), *Géogr.*, très riche couvent de Bohême, dans le cercle de Pilſen, proche de la ville de Dobrzany, qui lui appartient: il eſt de l'ordre des prémontrés, & ſon prévôt ou prieur, eſt membre des Etats du pays. (D.G.)

CHOTTÉ, (N), *Agric.*, bled qui a été paſſé à l'eau de chaux, pour être ſemé enſuite. Dix boiſſeaux en ſont communément douze, étant chottés. La maniere de chotter eſt de mettre le froment dans des mannes, que l'on plonge dans de l'eau de chaux, lorſqu'elle eſt encore chaude, où on les laiſſe quelques inſtans, en écumant les grains qui ſurnagent pendant qu'on remue ce qui eſt dans la manne: la plupart de ces grains ne germeroient pas, & ne ſont bons que pour être donnés aux volailles, après qu'on les a paſſés à l'eau claire. D'autres arroſent le grain en tas avec cette eau, ou répandent deſſus de la chaux en poudre, & les remuent bien. Mais ces méthodes ne ſont pas à beaucoup près auſſi utiles.

Du bled paſſé à la chaux, leve bien, étant ſemé un an après.

CHOTUSICE, (N), *Géogr.*, bourg de Bohême, dans le cercle de Czaslau; il a droit de tenir marché, & il eſt fameux par la bataille, autrement dite de *Czaslau*, que le roi de Pruſſe y gagna ſur les Autrichiens, le 17 Mai 1742. (D.G.)

CHOTZEMITZ, (N), *Géogr.*, château de Bohême, dans le cercle de Kaurzim: ce fut ſous ſes murs, que le 18 Juin 1757, les Autrichiens gagnérent ſur les Pruſſiens, la bataille appellée de *Kolin*. (D. G.)

CHOU, (R), ſ. m., *Jard.*, en latin *braſſica* & *caulis*, & qu'on nomme *caules* ou *coles*, dans quelques provinces de France.

La fleur des *choux* eſt compoſée de quatre pétales entiers, de forme à-peu-près ovale, écartés & diſpoſés en croix. Il y a ſix étamines droites, ſurmontées de ſommets droits & aigus: deux de ces étamines, oppoſées l'une à l'autre, ſont au niveau du calice; & les quatre autres l'excedent. On obſerve quatre nectars en mamelons glanduleux, de forme ovale, dont deux ſont placés entre les étamines courtes & le piſtil, & deux oppoſées, dans l'eſpace qui ſépare les étamines longues d'avec le calice. Le piſtil eſt formé d'un embryon conique, d'un ſtyle court ſouvent un peu plus gros que l'embryon, & d'un ſtigmate en forme de tête. Le calice qui accompagne toutes ces parties, eſt de quatre pieces: il périt avec la fleur, lorſque l'embryon devient une ſilique longue, ordinairement un peu arrondie, d'autrefois preſque plate, ſéparée dans l'intérieur par une cloiſon plus longue que les panneaux; ce qui forme deux loges, où ſont des ſemences ſphériques attachées à la cloiſon.

Eſpeces. 1. Braſſica arvenſis C. B: le *colſat* ou *colzat* de Flandre, de Picardie & d'Artois, ou *chou ſauvage*. Ce *chou*, que bien des gens confondent avec la navette, forme des tiges quelquefois hautes de quatre à cinq pieds, très-branchues, & en partie rougeâtres. Ses feuilles ſont découpées, & ne ſe rapprochent jamais en pomme ainſi que font beaucoup d'autres eſpeces. Il fleurit jaune. Dans des champs qui en étoient garnis, du côté de l'Artois, j'ai remarqué pluſieurs variétés de cette

Digitized by Google

plante mêlées enſemble. Il m'a paru que les payſans y nomment indiſtinctement *colſat* les eſpeces qui ne pomment pas, ou qui ne ſont ni friſées, ni choux-fleurs. Ils prétendent même que la graine des eſpeces qui pomment, dégénére en colſat : ce qui revient au ſentiment des naturaliſtes qui regardent cette eſpece comme celle dont toutes les autres ont dérivé. Il y en a dont la fleur eſt blanche ; il y en a dont la fleur eſt jaune.

2. *Braſſica maritima arborea*, *ſeu procerior ramoſa* Moriſ. La tige du *chou maritime* s'éleve ſans pommer. Ses feuilles ſont d'un verd foncé, un peu friſées, & abondantes. Cette plante eſt vivace, & ſe garnit de beaucoup de branches par le haut. Elle vient d'elle-même ſur les bords de la mer.

3. Le chou *frangé* ou chou *d'Eſpagne* : *Braſſica fimbriata* C. B. Il y en a un que M. de Combes nomme *chou brun*, & *chou pyramidal*. Sa tige eſt haute, fournie dans toute ſa longueur de feuilles très-friſées, & pliſſées par ondes ; des aiſſelles de chacune deſquelles ſort un rejetton ſemblable au brocoli. Ce chou ne pomme point. Il a tantôt la feuille violette ; tantôt elle eſt verdâtre, & il en porte alors le nom.

Le *Braſſica fimbriata maxima* Inſt. R. Herb. forme une tige haute de huit à dix pieds, très-garnie de grandes feuilles, & dont celles de la cime ſont tendres, mais ne forment pas de pomme. Ce chou eſt vivace. Il ſemble que ce ſoit le grand chou *d'Anjou* dont M. le Marquis de Tuibilly a donné la deſcription.

4. Le *chou-rave*, ou *chou de Siam*, *Braſſica caulorapa* J. B. Il ne faut qu'une tige baſſe. Ses feuilles découpées comme celles de la rave, ſont très écartées du cœur autour duquel elles tiennent par leur baſe. Au deſſous du grouppe qu'elles forment, eſt une eſpece de nœud quelquefois gros comme le poing, à quelques pouces de terre. Ce nœud eſt rougeâtre par places, écaillé, plein, charnu & blanc comme une rave.

5. Le *chou navet* ; *napobraſſica* C. B., a les feuilles preſque ſemblables à celles du précédent. Il produit un nœud qui a le même goût que celui du *n.* 4 ; mais ſe forme dans la terre, & quand elle eſt bonne, il y devient fort gros, irrégulier dans ſa figure, plus rond que long, & couvert d'une peau épaiſſe & très-ferme. Elle vient naturellement au bord de la mer, près de Douvres. Elle y forme une tige branchue & vivace, où ſont des feuilles un peu purpurines, diſpoſées dans l'ordre alterne. Les pédoncules de fleurs qui naiſſent à l'extrêmité des branches, s'écartent ſuivant une direction horiſontale : ceux qui ſortent du milieu de la plante s'élevent tout droit, ſans preſque jamais ſe ramifier.

6. *Braſſica caudiflora* C. B., le *chou-fleur*. Sa feuille eſt allongée, liſſe, preſque pointue, un peu dentelée, d'un verd tantôt jaunâtre, tantôt ardoiſé, & marquée de nervures blanchâtres. Sa tige eſt baſſe. Du centre des feuilles naît à ſon ſommet un aſſemblage fort ſerré de branches & de rameaux épais, blancs, tendres & terminés par des grouppes de fleurs informes, qui compoſent une maſſe arrondie, ferme, grenue, aſſez unie à ſa ſurface, pleine de monticules quand elle ſe diſpoſe à monter. Lorſqu'on lui laiſſe le tems de ſe développer, elle porte des fleurs ſemblables à celles des autres choux, & donne de la graine qui ſert à multiplier l'eſpece : cette graine eſt comme la tête d'une moyenne épingle, & a une couleur de marron claire.

On diſtingue le *chou-fleur* en tendre, dur, & demi-dur. Le tendre, ou hâtif eſt le plus printanier, mais non le meilleur. Sa tige eſt fort menue. Le dur eſt excellent ; ſa pomme eſt groſſe & d'un grain ſerré. Le demi-dur eſt d'une qualité mitoyenne entre le dur & le tendre, & il n'a pas les défauts de celui-ci.

7. Le *chou blond*, ou *chou blanchâtre*, *chou blanc*, *Braſſica alba vel viridis* C. B. On le nomme encore *chou à la groſſe côte*, & *chou tendre*. Suivant que l'indique la phraſe latine, on le diſtingue en blond & verd. La forme de l'un eſt la même que celle de l'autre. Mais le *chou* verd a la feuille verte, & le blond l'a très-jaune. Leur

feuille eſt épaiſſe, ronde & garnie d'une groſſe côte blanche. Ils font une petite pomme. Leur tige eſt aſſez baſſe.

8. *Braſſica Aſparagodes criſpa* C. B. Le *brocoli* des Italiens. Sa feuille eſt profondément découpée vers ſa baſe, arrondie à ſon extrémité, peu friſée & d'un verd aſſez foncé. Il porte une tige haute d'environ deux pieds, terminée par une pomme comme celle du *chou-fleur*, tantôt blanche, tantôt violette ou noire, & toujours d'un grain bien moins fin & moins ſerré que celui du *chou-fleur*. De l'aiſſelle de chaque feuille ſort un rejetton terminé par un ſemblable bouquet. Lorſqu'il ne ſe forme pas de pomme bien décidée au milieu de la plante, toutes les côtes s'étant ouvertes & écartées au lieu de demeurer réunies, les rejettons ſont plus abondans & plus forts. M. Miller conjecture que ce n'eſt qu'une variété du *n.* 6.

9. On nomme encore *brocoli* un *chou* dont la feuille eſt d'un gros verd, friſée groſſiérement, allongée comme celle du *chou-fleur*. Il porte une tige haute de deux à trois pieds. De l'aiſſelle de chaque feuille ſort un drageon, qu'en quelques pays on appelle *broque*. On coupe ce drageon à un certain point de force, pour le manger.

10. En général même on donne le nom de *brocolis* à tous les rejettons des *choux* pommés ou friſés, dont les pieds ont reſté en terre pendant l'hyver, après que les pommes ont été coupées, & qui repouſſent au printems.

11. *Braſſica campeſtris perfoliata*. Ses feuilles n'ont pas de pédicule; ce qui les fait paroître comme enfilées par la tige, autour de laquelle leur baſe forme comme un cornet. Cette eſpece eſt annuelle. Sa fleur eſt tantôt blanche, & tantôt purpurine. Elle eſt aſſez commune dans les champs & vignes de quelques provinces de France.

12. *Braſſica capitata rubra* C. B.: le *chou rouge pommé*. Ses feuilles ſont grandes, remplies de ſinuoſités; tantôt teintes de pourpre brun, tantôt d'un verd ou foncé ou gai, d'autrefois d'un verd de mer que couvre une fleur bleuâtre comme celle de quelques prunes. Cette variété de coloris n'influe point ſur les côtes & les nervures, qui ſont toujours rouges: l'intérieur de la pomme eſt auſſi conſtamment d'un rouge vif & uniforme.

13. *Braſſica rubra vulgaris* J. B. Cette autre eſpece de *chou rouge* s'éleve à la hauteur de cinq ou ſix pieds, & forme une ſorte d'arbriſſeau, dont la tige, inégale vers le bas, ſe diviſe communément en pluſieurs branches. Ses feuilles ſont larges, d'un verd rougeâtre ou couleur de ſang, mêlées accidentellement de teintes bleuâtres: elles ſont placées ſans ordre, écartées, ridées & pleines de ſinuoſités. La fleur eſt jaune, la ſilique longue de quatre à cinq pouces, & la graine rougeâtre.

14. *Braſſica capitata alba* C. B. *gros chou pommé*; le *chou blanc de Strasbourg*. Sa pomme eſt plate, fort évaſée, dure, blanche, & peſe communément trente à quarante livres. Il eſt bas de tige, & jette peu de feuilles, qui ſont d'un verd pâle, & liſſes. Ce *chou* eſt l'eſpece la plus ordinaire en Allemagne.

15. M. de Combes, fait mention d'un autre *chou* d'Allemagne qui peſe communément cent livres & quelquefois davantage. Sa pomme eſt peu ſerrée, parce que la groſſeur des côtes l'empêche de ſe coëffer parfaitement. Les feuilles extérieures ſont liſſes, d'un gros verd, portées par un long pédicule un peu rougeâtre.

16. Le *petit chou pommé* eſt très-hâtif. Sa feuille eſt petite, ronde, fort liſſe, d'un verd d'eau. Sa tige eſt aſſez baſſe: ſa pomme un peu pointue, dure, blanche, tendre, groſſe comme un petit melon.

17. Le *chou* qu'on nomme *petit friſé hatif*, a la feuille friſée, & d'un verd clair; la tige fort baſſe; la pomme dure, blanche, & extrêmement petite.

18. On appelle en quelques endroits *chou de bonneuil*, une autre eſpece hâtive, mais dont la pomme eſt groſſe. Sa feuille eſt large, ronde, liſſe, d'un verd un peu ardoiſé. Il eſt bas de tige. Sa pomme eſt un peu applatie, fort ſerrée & tendre.

19. Le *chou de S. Denis* ou d'*Auberv*il-

liers, forme une pomme de belle groſſeur, un peu pointue, ferme & blanche. Sa tige eſt haute. Il jette quantité de feuilles, qui ſont liſſes & d'un gros verd. Ses noms lui viennent du canton où on en cultive le plus, aux environs de Paris.

Je crois que c'eſt l'eſpece nommée par M. Miller, *Braſſica capitata alba pyramidalis*, *chou* dont la pomme eſt en pain de ſucre.

20. Le *chou pommé* ordinaire, appellé *cabu*, ou *capu* en pluſieurs endroits, varie beaucoup pour ſa groſſeur, ſa forme & ſes feuilles: ſa pomme eſt plate ou ronde, ou pointue; ſa feuille plus ou moins liſſe, eſt tantôt d'une couleur tantôt d'une autre. Mais ces différences ne changent pas ſenſiblement le goût ni la hâtiveté. M. Garidel regarde le *chou* du n. 14. comme appartenant à cette eſpece. En général, on doit ne s'arrêter qu'à avoir cette eſpece franche & bonne, c'eſt-à-dire, baſſe & groſſe de tige, peu garnie en feuilles; que ſa pomme ſoit applatie, dure, large, nouée de rouge à la ſuperficie; que la feuille ſoit liſſe, arrondie, large, découpée, d'un verd un peu bleuâtre ou rougeâtre, bien remplie de ſinuoſités & de nervures, avec une groſſe côte blanchâtre & un pédicule court.

21. Le *chou pancalier* a la feuille verte & friſée, la côte fort groſſe, tendre & moëlleuſe. Il ne pomme preſque pas. Il vient originairement d'Italie.

22. *Braſſica alba criſpa.* C. B. *chou friſé blanc*, eſpece de *chou* de Savoie ou de Milan, que les Provençaux nomment *caulé verd* ou *caulé d'hyver*. M. de Combes en reconnoit quatre eſpeces bien diſtinctes, qui produiſent pluſieurs variétés.

1°. Le *petit chou nain friſé* fait ſa pomme preſque à fleur de terre, très-petite, ronde, dure, jaune & fort tendre. Sa feuille eſt d'un gros verd, extrêmement friſée.

2°. Le *friſé court* eſt très-bas de tige: ſa feuille fort boſſelée, aſſez ronde, d'un verd bleuâtre: ſa pomme très ſerrée, & de moyenne groſſeur.

3°. Le *petit chou de Milan* a encore la tige baſſe. Sa feuille eſt très-friſée, & d'un beau verd. Sa pomme eſt dure & de moyenne groſſeur.

4°. Le *chou de Milan à groſſe côte*, ou ſimplement *gros chou de Milan*, porte quantité de feuilles groſſiérement friſées, amples, preſque rondes, & dont le verd eſt foncé & un peu mêlé de rouge; une tige haute; une pomme fort ſerrée, blanchâtre, qui eſt deux fois plus groſſe que celle des deux dernieres eſpeces.

23. *Braſſica alba, capite oblongo non penitùs clauſo* C. B. autre *chou* de *Milan* ou de *Savoie*, que M. de Combes nomme *friſé pointu* ou *à tête longue*. Il eſt aſſez bas de tige, & médiocrement gros. Sa feuille eſt d'un beau verd, très-boſſelée & allongée. Sa pomme eſt jaune, tendre, formée comme un œuf, pas bien fermée & d'un goût exquis. Il fleurit blanc.

24. *Braſſica peregrina Moſchum olens* H. R. Pariſ., le *chou muſqué*. Cette eſpece ne fait qu'une petite pomme, peu ſerrée, mais plus chargée d'odeur de muſc que la plûpart des autres, qui en ont communément un peu. Ses feuilles ſont très-friſées, & fort tendres.

25. *Braſſica fimbriata Siberica* Boerh. Ind. Quelques Anglois le nomment *chou écoſſois*. C'eſt une eſpece de *chou* frangé.

26. *Braſſica foliis lanceolato-ovatis glabris indiviſis dentatis* H. Upſ. 191. *Chou de la Chine* annuel, qui ne fait que des pommes imparfaites, & qui varie beaucoup.

27. *Chou de mer*, *v.* CRAMBE.

Culture. La plûpart des eſpeces ſe multiplient de graine, qu'on recueille ſur les pieds qui ayant été conſervés pendant l'hyver ont été replantés au printems, ou ſur ceux qui ont été à la rigueur du froid en pleine terre. Les têtes des eſpeces qui pomment, s'ouvrent pour pouſſer une tige garnie de rameaux chargés de fleurs ſur toute leur longueur. On aide la ſortie de cette tige, en fendant en croix les pommes qui ont de la peine à s'ouvrir d'elles-mêmes. Dès que les premieres ſiliques commencent à s'ouvrir, on coupe le pied; puis on le laiſſe debout expoſé au ſoleil adoſſé à un mur ou à un contr'eſpalier, arrêté

rêté auſſi avec un brin d'ozier pour empêcher que le vent ne le renverſe ; ou on l'étend ſur un drap, juſqu'à ce que la tige étant ſeche, la graine ſe détache preſque naturellement.

Cette graine bien ſeche & bien aoûtée, ſe conſerve preſque huit ou dix ans.

On a bien de la peine à la garantir ſur pied contre le pillage des oiſeaux, qui percent ſouvent les filets dont on la couvre. Un des meilleurs moyens eſt de mettre des gluaux en différens endroits du terrein, attachés à de forts bâtons, & qui ſoient à peu près à la hauteur des tiges, afin que les oiſeaux ſoient tentés de s'y poſer. On y laiſſe ceux qui ſe ſont englués. Deux ou trois ſuffiſent pour empêcher que d'autres n'en approchent.

En plantant des *choux* pour graine, on doit avoir bien ſoin de ne pas mélanger les eſpeces, mais les mettre chacune aſſez loin des autres pour qu'elle continue d'être bien franche.

Ceux qu'on plante pour qu'ils ſe fortifient, qu'ils ſe perfectionnent, doivent être plus ou moins eſpacés rélativement à la ſaiſon. Comme le printems a coutume de fournir une ſéve plus abondante, que la fin de l'été, ceux qu'on plante en Mars ou en Avril doivent reſpectivement être plus écartés que ceux de Juillet & d'Août.

Les ſuccès dépendent beaucoup de l'état où eſt le plan qu'on emploie. S'il eſt trop jeune, il ne réſiſte pas à l'aſſaut des inſectes. S'il eſt trop vieux ou qu'il ait ſouffert, il languit toujours, ne tarde pas à monter, ou demeure rachitique.

On doit, autant qu'il eſt poſſible, ne planter qu'en tems de pluie, parce que les liſettes s'attachent aux *choux* lorſqu'il fait ſec, & les premiers arroſemens ne ſuffiſent pas pour empêcher que ces plantes ne ſe fanent juſqu'à ce qu'elles aient repris. C'eſt dans cet état que les liſettes s'en emparent, & ils avortent enſuite.

Auſſi-tôt après les avoir plantés, on les mouille, & on continue tous les deux jours juſqu'à ce qu'ils aient bien repris, à moins qu'il ne pleuve ſuffiſamment. Le *chou-fleur* n'a pas beſoin de ce ſecours. On ſerfouit exactement. Si quelques pieds viennent à manquer, on regarnit. Les années pluvieuſes ſont ſujettes à faire borgner, c'eſt-à-dire, faire avorter le cœur, & empêcher ainſi la formation de la pomme ; quand on s'en apperçoit, on arrache le pied, & on le replante.

On prétend qu'en arroſant avec de l'eau ſalée, les *choux* deviennent extrêmement tendres.

C'eſt un ſoin utile, que celui d'ôter les feuilles des *choux*, à meſure qu'elles ſe pourriſſent ; car dans cet état elles attirent les limaces, grenouilles, &c.

Le colſat, quand on ne le cultive que pour graine, ſe ſeme en automne, ou vers la fin de l'hyver, tantôt à demeure, tantôt en pépiniere pour être replanté. On a coutume de lui donner une bonne terre, bien amendée, & autant qu'il eſt poſſible abritée des mauvais vents. Il ſe plaît dans les terres douces, qui ont du fond : il demande beaucoup d'engrais.

C'eſt au printems qu'on le tranſplante. Les uns ſe ſervent pour cela du plantoir. D'autres ouvrent la terre avec une bêche, qu'ils pouſſent enſuite devant eux pour former un ſimple écartement, dans lequel ils gliſſent la racine, puis laiſſent retomber la terre deſſus, & plombent un peu avec le pied. Il y en a qui font de petites tranchées de huit pouces de profondeur, les empliſſent à moitié de fumier, y couchent la racine du *chou*, & le cœur ſe trouve ainſi preſque enterré. Quand on en fait de grandes plantations, on ouvre un ſillon avec la charrue ; on y met des colſats plus ou moins inclinés, & le ſillon eſt comblé par la raie que l'on forme enſuite. Toutes ces pratiques réuſſiſſent à peu près également, pourvu que les plantes ſoient arroſées ou qu'il pleuve à propos ; car la grande ſéchereſſe les fait périr.

Elles doivent être à huit ou douze pouces les unes des autres.

Quand la graine eſt mûre, ce qui arrive à la fin de Juin ou au commencement de Juillet, on le ſcie comme le bled, lorſqu'il eſt jaune. On le met en meule au milieu des champs. Il y fermente, ce qui

lui fait rendre beaucoup d'huile. On l'abat enſuite pour en recueillir la graine qui ſe conſerve très-bien dans les greniers, avec le ſimple ſoin de le remuer. Ou bien, on arrache adroitement les pieds dès que le ſoleil ſe leve, & on les laiſſe expoſés au grand ſoleil ſur des draps pendant tout le jour. Puis vers le ſoir on ſecoue les plantes pour faire tomber la graine, que l'on met à part. Enſuite, ou le lendemain, on les bat pour tirer celle qui eſt moins parfaite, mais qui, peu convenable pour ſemer, ſert comme l'autre à faire de l'huile.

Le colſat eſt quelquefois attaqué de la nielle, ſurtout lorſqu'il eſt replanté dans des vallées trop fumées & expoſées aux brouillards. On ne lui connoit pas d'autres maladies.

Lorſque la culture du colſat a pour objet d'en affourer le bétail en hyver & au commencement du printems, on le ſeme vers la mi-Juin, dans une terre préparée comme pour les gros navets. Six à huit livres de graine ſuffiſent par arpent. On ſarcle & éclaircit quand les plantes ont ſix feuilles: comme leurs racines ſont fibreuſes, & leurs tiges menues, il eſt à propos de les tenir plus ſerrées que les navets. Au bout de cinq ou ſix ſemaines, on leur donne encore un léger labour, par un tems ſec, pour achever de détruire les herbes qui leur nuiroient. Après quoi on ne leur donne plus aucun ſoin. On peut commencer à en cueillir les grandes feuilles vers la mi-Novembre; mais il vaut mieux attendre que l'on manque d'autre fourrage verd. Quand on a coupé le haut des plantes, les tiges repouſſent au printems & fourniſſent une ſeconde recolte pour le mois d'Avril; on peut alors en uſer comme de fourrage, ou les laiſſer monter en graine. C'eſt pourquoi il vaut mieux ne pas permettre au bétail de manger ce fourrage ſur pied; il gâteroit les tiges, ou en arracheroit beaucoup.

Pour garantir les choux contre le gibier. Quand vous les plantez, prenez pour un arpent de terre, deux onces d'*aſſa-fœtida*, telle qu'on la vend dans les boutiques. Mettez-la dans un petit pot rempli de jus de fumier, & faites bouillir le tout juſqu'à ce que l'*aſſa-fœtida* ſoit entiérement diſſoute. Tranſvuidez enſuite cette matiere dans un baquet: ajoûtez-y une ou deux pintes de jus de fumier, remuez bien le tout, avec un morceau de bois, & le faites porter dans le champ que vous voulez planter. Vous aurez avec vous une perſonne, qui prendra dans ſes deux mains autant de plantes qu'elle en pourra empoigner; & les trempera dans la matiere préparée, enſorte que chaque plante en ſoit mouillée partout. Cela fait, elle les mettra à terre, par tas, & répandra un peu de terre légére ſur les racines. Elle vous diſtribuera enſuite ces plantes mouillées, pour les planter ſur le champ dans les trous. Preſſez la terre contre chaque plante avec un morceau de bois qui ſerve exprès à cet uſage. Le gibier s'enfuira, dit-on, dès qu'il en aura approché. Les plantes qui n'auront pas été arroſées, ou celles qui ne l'auront pas été ſuffiſamment, ſeront bientôt découvertes & mangées par les liévres. Il n'y a pas à craindre que les plantes en contractent aucune mauvaiſe odeur: l'air & le ſoleil les purifient avec le tems. Mais il eſt probable que les liévres les mangeront dans ce dernier état.

Contre les chenilles & autres inſectes. 1. Enſemencez de chanvre tout le bord du terrein dans lequel vous voulez planter des *choux*. Quand même tout le voiſinage ſeroit infecté de chenilles, il ne s'en trouvera pas une ſeule, dit-on, dans l'eſpace enfermé par le chanvre.

2. Les chenilles, limaces & puces de terre, dévorent les jeunes *choux*. On prétend qu'il eſt poſſible d'y remédier par la compoſition ſuivante. Prenez un ſeau d'eau de fumier; mettez-y pour ſix deniers d'*aſſa fœtida*, pour trois deniers de guede, pour trois deniers d'ail, pour autant de baies de laurier concaſſées, une poignée de feuilles ou de ſommités de ſureau, & une poignée de racines de carline. Laiſſez infuſer le tout pendant trois fois vingt-quatre heures. Quand vous

Digitized by Google

voudrez vous ſervir de cette ſauce, vous prendrez un bouchon de paille de ſeigle, vous le tremperez dans cette eau, & en arroſerez les plantes infectées de ces inſectes, qui périront bientôt ou abandonneront les plantes.

Uſage des choux. Le *colſat* eſt cultivé pour ſa graine, dont on tire une huile propre à différens uſages. Cette huile s'exprime par le moyen de moulins à vent, qui n'ont que cette deſtination. Le marc de la graine ſert à nourrir le bétail. On le lui donne émietté & mêlé avec du ſon. Les vaches qui en mangent donnent du lait en abondance. Il ſert auſſi à améliorer les terres.

L'huile de colſat eſt propre à brûler, à faire du ſavon noir, à préparer les cuirs & à fouler les étoffes de laine. La graine la plus noire, la plus ſéche, la plus pleine, qui paroît la plus huileuſe lorſqu'on l'écraſe eſt la meilleure pour le moulin. Tous les beſtiaux mangent la menue paille qui ſort du van & les crouppes des pieds de Colſat.

On ſe ſert encore de ces mêmes pailles pour faire des breuvages aux vaches. La groſſe paille & les pieds de colſat que les Flamands appellent *navets*, ſervent à chauffer le four.

Le colſat peut ſervir de bon fourrage en hyver. Cette eſpece réſiſte au plus grand froid. Il paroît que les Anglois réſervent particuliérement ce fourrage pour les bêtes à laine: lorſque les fortes gelées empêchent de tirer de terre les turneps, on cueille le colſat pour le donner à ce bétail à meſure qu'on en a beſoin. M. Miller dit avoir obſervé dans différens terreins, que la valeur d'un arpent de colſat peut nourrir autant de bétail, que deux fois autant de terre occupée par des turneps. D'ailleurs, ce fourrage ſe trouve bon dans le tems que les navets ſont en graine. Enſorte que la ſemence que le colſat donne enſuite, étant appréciée, M. Miller dit, qu'un arpent de ces plantes peut rendre net la valeur de quatre à cinq livres ſterling.

La graine eſt fort du goût des perdrix, faiſans, coqs-d'Inde, & de preſque tous les autres oiſeaux.

Les Anglois en ſement dans les jardins, pour mettre dans les petites ſalades d'hyver & de printems.

On cultive beaucoup de *chou maritime* dans la Touraine & en d'autres provinces, parce qu'il fournit quantité de feuilles pour les vaches, même pendant l'hyver, lorſque l'année eſt peu pluvieuſe.

Potage aux choux. Lavez des *choux* verds ou d'autres: hâchez-les bien menu; puis les fricaſſez dans du beurre ou de l'huile, & les jettez dans un pot, où il y ait de l'eau bouillante, ou de la purée de pois qui ſoit claire: mettez-y du beurre, une croûte de pain, du ſel, un oignon piqué de quelques cloux de girofle, avec un peu de poivre, ſi vous l'aimez; & faites cuire le tout. *v.* POTAGE *de macreuſes.*

Choux pommés farcis. On ôte leurs plus grandes feuilles, & on fait bouillir les autres dans l'eau; puis on les retire pour les mettre égoutter; après quoi on les étend en ouvrant juſqu'au cœur, pour y mettre la farce que voici:

Ayez de la chair de volaille, un morceau de cuiſſe de veau, du lard blanchi, des champignons, du perſil, de la ciboule, le tout haché enſemble avec du ſel & du poivre, & aſſaiſonné de fines herbes mêlées de mie de pain, de deux œufs entiers & de trois jaunes d'œufs. Cela fait, rempliſſez-en le *chou* que vous voulez farcir; fermez-le, liez-le, & le mettez au pot. Etant cuit tirez-le dans un plat, & le ſervez tout chaud ſans bouillon.

On peut encore farcir le *chou-pomme* avec de la chair de poiſſon, aſſaiſonnée de ſel & de poivre, & d'autres fournitures.

A l'égard des autres *choux*, on les mange ou en potage, ou en guiſe de *choux-fleurs.*

Maniere d'apprêter les choux-fleurs. On commence par éplucher leurs pommes, en n'y laiſſant aucune feuille, ſi elle n'eſt bien petite & bien blanche, & ôtant les plus dures peaux des pédoncules. Puis on

les fait cuire dans de l'eau, aſſaiſonnée de beurre, ſel, poivre & cloux de girofle: on les met égoutter; on fait fondre du beurre dans un plat, où on met auſſi les *choux*, après y avoir mêlé un filet de vinaigre, & on aſſaiſonne de ſel, poivre & muſcade. Après que la ſauce eſt liée, on les ſert chaudement. Pour mieux lier la ſauce, on pétrit le beurre avec un peu de farine, avant de le faire fondre.

On mange auſſi les *choux-fleurs* en ſalade, comme les aſperges.

Pour les confire, en Hollande & dans pluſieurs endroits du Nord, après avoir ôté toutes les feuilles & les plus groſſes peaux des péduncules, on les coupe en longueur par tranches groſſes comme le doigt, & on les fait blanchir à l'eau bouillante, où on a fait fondre un peu de ſel. On les retire enſuite du feu, pour les mettre égoutter. Quand ils ſont reſſuyés, on les range ſur des claies expoſées au ſoleil. Deux jours après, on les paſſe à un four qui n'eſt que tiede: on les y met autant de fois qu'il eſt néceſſaire pour les bien ſécher. Puis on les enferme dans des ſacs de papier, & on les tient ſéchement. Quand on veut en uſer, on les met pendant quelques heures dans de l'eau tiede; enſuite on les fait cuire à l'eau bouillante, où on jette un morceau de beurre manié. Enfin on les ſert avec la même ſauce que s'ils étoient frais.

Pour faire la compote de choux à la maniere des Suiſſes. Après avoir lavé les *choux cabus* ou à tête, on les coupe par tranches en faiſant paſſer & repaſſer les têtes ſur une eſpece de rabot compoſé d'une planche à laquelle eſt attaché un fer tranchant. On range ces *choux* coupés dans un cuvot ou tonneau qu'on preſſe avec un pilon de bois couche par couche, ſur leſquelles on répand quelques grains de genievre & un peu de ſel. Lorſque le tonneau ou cuvot eſt rempli à la réſerve de cinq à ſix pouces, on y étend quelques feuilles de *choux*, & enſuite un linge propre, ſur lequel on applique un fond de tonneau qui puiſſe gliſſer plus bas, à meſure que les *choux* diminueront. On aſſure ce fond avec une pierre, & on remplit d'eau le vuide laiſſé au tonneau. Dans cet état les *choux* fermentent & prennent un goût acide; ce qui les rend agréables à ceux qui y ſont accoutumés. Lorſqu'on veut en manger on ôte la pierre, le couvert, le linge, les feuilles de *choux*; on épure l'eau & on prend des *choux* à volonté. On lave les feuilles ou l'on en remet de nouvelles; on tord le linge & on le lave, comme auſſi le fond. On remet le tout, comme il étoit auparavant avec de nouvelle eau fraiche. Si l'on différoit trop longtems de prendre de la compôte, on changeroit également l'eau. Avant de mettre ces *choux* au pot on les lave dans une ſeule eau & on les fait cuire comme des *choux* ordinaires.

Pour conſerver les *choux* en nature pour la proviſion d'hyver, on les arrache & on les plante en pleine terre près à près, à demi-couchés, juſqu'au cou; on peut, de cette maniere, les préſerver du froid ſans les couvrir. Les *choux cabus* ſe conſervent dans la ſerre: on coupe le pied par la racine & dans cet état on les plante dans le ſable. Si on les plantoit en plein air, il faudroit les couvrir de paillaſſons ou de branches d'arbres toujours verds. Voy. un plus grand détail ſur la culture des différentes eſpeces de *choux*, & leur uſage dans l'*Encyclopédie œconomique*.

CHOU CARAIBE *des Américains*, (R), *Bot.* Cette plante n'eſt point un *chou*; elle reſſemble à l'arum ou pied de veau d'Amérique, & répond parfaitement à la colocaſie d'Egypte. Ses feuilles ont du rapport avec celles de la glande ſerpentine; ſa tige eſt haute de trois à quatre pieds; ſes fleurs de couleur purpurine: il s'éleve de leur calice un piſtil qui devient un fruit ſemblable à celui de l'arum; ſa ſemence vient rarement en maturité; ſa racine eſt groſſe, rougeâtre en dehors, jaunâtre en dedans, charnue, bonne à manger, d'un goût de châtaigne & d'une odeur douce. Son fruit eſt aſtringent, propre pour la dyſſenterie: on mange ſes feuilles & ſes racines dans la ſoupe. *v.* COLOCASIE.

Digitized by Google

CHOU-PALMISTE, *v.* PALMISTE.

CHOVACOUET, *Géogr.*, riviere de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle France.

CHOUAN, (N), *Hiſt. Nat.*, eſpece de ſemence inconnue, aſſez ſemblable au *ſemen contra*, un peu plus nourrie, d'un verd jaunâtre, d'un goût légérement aigrelet: ou l'apporte du Levant. Quelques perſonnes la font entrer dans la compoſition du carmin.

CHOUCAS, ſ. m., (R), *Hiſt. Nat. Ornithol.* Ce nom eſt commun à quelques oiſeaux du genre du corbeau. *v.* CORBEAU.

1°. Le *choucas* proprement dit, *lupus ſive monedula*, Aldr., eſt à-peu-près de la groſſeur d'un pigeon: il a treize pouces de longueur & plus de deux pieds de vol. Sa couleur dominante eſt le noir, tirant ſur le violet: l'occiput & la partie ſupérieure du col tirent ſur le cendré. La gorge eſt noire & chaque plume a une ligne blanchâtre qui s'étend le long de la tige. Les grandes plumes de l'aile ſont noires, tirant un peu ſur le verd à leur bord extérieur: la premiere plume de chaque aile eſt très-courte: celles de la queue ſont d'un noir tirant ſur le verd. Le bec, les pieds & les ongles ſont noirs. M. Linné nomme cet oiſeau *corvus fuſcus occipite incano, fronte, alis, caudaque nigris*: quelques-uns l'appellent auſſi *choucette*, & *chouette*: il ſe nourrit de noix, de grain, de cériſes, &c. & habite les plus hautes tours des villes & des villages, les vieux murs & les châteaux ruinés. Ces oiſeaux ſe réuniſſent en troupes pendant l'hyver, & nichent en grand nombre dans des trous, & quelquefois dans des troncs d'arbre: la femelle pond cinq à ſix œufs de couleur pâle, parſemés de quelques taches. Il y en a une variété qui ne ſe diſtingue que par un collier blanc autour du col, & une toute blanche.

2°. Le *choucas noir* eſt plus petit que le précédent, & par-tout d'un noir brillant. Ne ſeroit-ce point auſſi une variété.

3°. Le *choucas* des Alpes, *pyrrhocorax*, Geſner, eſt plus grand que le premier, & tout couvert de plumes noirâtres, avec le bec jaune. Voyez Briſſon, *ornithol. t. 2. pl. 1. fig. 2.*

4. Le *choucas* des Philippines eſt un peu plus gros qu'un merle, d'un noir changeant en verd brillant. Sa queue eſt fourchue.

5°. Le *choucas* du cap de Bonne-Eſperance, eſt un peu moins grand que le premier, d'un noir changeant en verd brillant, & remarquable par des poils noirs, longs de trois pouces & flexibles, qui ſortent près de l'origine du demi-bec ſupérieur, & ſe dirigent en devant. Voy. Briſſ. *ornithol. t. 2. pl. 2.* (D.)

CHOUCAS *rouge*. *v.* CORACIAS.

CHOUET, *Jean Robert*, (N), *Hiſt. Litt.*, fut un des meilleurs philoſophes de ſon tems, & un des plus célebres magiſtrats de Geneve, où il naquit en 1642. Dès ſa tendre jeuneſſe il annonça par ſon eſprit pénétrant ce qu'il alloit devenir. Il s'appliqua avec ſuccès à la philoſophie, & embraſſa avec zele celle de Deſcartes. Il fut le premier qui l'enſeigna à Saumur où il avoit été fait profeſſeur en philoſophie en 1664. Cinq ans après il fut rappellé dans ſa patrie pour y occuper la même chaire. Ses mérites le firent appeller au gouvernement, & paſſant par différens grades, il devint enfin ſindic, charge qu'il occupa pluſieurs fois, & mourut en 1731. Il n'a rien publié à l'exception de quelques theſes de philoſophie. Mais pendant neuf ans qu'il fut ſécretaire d'Etat, il s'appliqua à mettre en ordre les archives, & fit de belles recherches ſur divers points de l'*Hiſtoire de Geneve*, auſſi bien que ſur la *Conſtitution de ſon gouvernement* qu'il connoiſſoit à fonds. Ce qu'il compoſa la-deſſus forme trois volumes in-fol., qu'il préſenta au conſeil. On a auſſi de lui un *Mémoire* ſuccint ſur la réformation de Geneve, & des *Réponſes* à certaines queſtions relatives à l'hiſtoire de Geneve, que lui avoit faites Lord Townſhend. Mais rien n'eſt encore imprimé. (H.)

CHOUETTE, (R), ſ. f., *Hiſt. Nat. Ornith.*, Nous comprendrons avec M. de Buffon, ſous cette dénomination, priſe dans un ſens étendu, un genre d'oiſeaux de proie nocturnes, ou l'une des diviſions de ce genre d'oiſeaux que M. Linné nomme *ſtrix*. Les oiſeaux de cette diviſion ont comme les autres de ce genre le bec crochu couvert à ſa baſe de plumes dirigées en devant, la tête grande, & les autres caracteres communs aux nocturnes, *v.* OISEAU : mais ils différent de ceux qu'on comprend dans le genre ou la diviſion du hibou, en ce qu'ils ont la tête arrondie, ſans ces aigrettes de plumes en forme d'oreilles qui caractériſent ces derniers.

M. Linné compte ſept eſpeces de *chouettes* : M. Briſſon qui leur a donné le nom générique de *chat-huant*, en décrit onze. On peut réduire à ſept avec M. Linné celles qui ſont connues en Europe, en y en comprenant deux qui ſe trouvent principalement dans l'Amérique ſeptentrionale.

1°. Le *grand chat-huant blanc*, appellé en Suéde *harfaong*, mérite le premier rang pour ſa taille. Il eſt plus grand & plus gros que le grand duc, & preſque entiérement blanc, excepté des taches brunes ſur la tête, ſur les couvertures & au bord des grandes plumes des ailes, & quelques rayes tranſverſales brunes au-deſſus du dos : l'iris des yeux eſt d'un jaune brillant, le bec & les ongles noirs. Cet oiſeau eſt confiné dans les parties les plus ſeptentrionales des deux continents : il eſt commun dans les terres de la baie de Hudſon ; & en Europe on ne le trouve pas en deça de la Suéde & du pays de Danzig. Selon Edwards, qui en a donné une bonne figure, il prend en plein jour les gelinotes blanches. Voyez Edwards *glanur.*, *tab.* 61.

2°. La *hulotte*, *ulula* Geſn., *ſtrix aluco* Linn., eſt après la *harfaong* la plus grande des *chouettes* : elle a près de quinze pouces de longueur depuis le bout du bec à l'extrémité des ongles, & trois pieds d'envergure ; la tête groſſe, la face enfoncée, les yeux environnés de plumes griſâtres & décompoſées, l'iris des yeux d'un brun noirâtre, le bec d'un blanc verdatre ou jaunâtre, le deſſus d'un gris de fer obſcur, varié de taches noires & blanchâtres ; le deſſous du corps blanc croiſé de bandes noires tranſverſales & longitudinales ; les grandes plumes des ailes rayées de taches tranſverſales alternativement noires, & d'un cendré roux. Cette *chouette* vole légérement & ſans bruit. Son cri a quelque reſſemblance avec le hurlement du loup : elle habite pendant l'été dans les bois dans des arbres creux, & s'approche quelquefois en hyver des habitations : elle chaſſe & prend les petits oiſeaux, les mulots & les campagnols : elle demeure tranquille pendant le jour. La femelle pond ordinairement quatre œufs d'un gris ſale, à-peu-près de la groſſeur de ceux d'une petite poule.

3°. Le *chat-huant*, *ſtrix*, Geſn., eſt un peu moins grand que la hulotte, & a le corps moins gros, le plumage de couleur plus claire & varié plus diſtinctement ; la troiſieme plume de l'aile plus grande que les autres, & l'iris des yeux bleuâtre. Voyez Briſſon, *ornith. t. 1. p. 500.* Il en differe encore par ſon cri approchant de celui d'une perſonne qui hue.

4°. L'*effraie* ou *freſaie*, appelle auſſi *petit chat-huant*, *alucominor*, Aldr., eſt un peu moins grande que l'eſpece précédente, & d'un beau plumage : elle a le deſſus du corps jaune, ondé de gris & de brun, & taché de points blancs ; le deſſous du corps blanc marqué de points noirs, les yeux environnés d'un cercle de plumes blanches, très-fines, l'iris d'un beau jaune, le bec blanc. Elle eſt pour ainſi dire domeſtique & habite au milieu des villes ſous les toits des tours, & des clochers : elle pouſſe en volant & en ſe repoſant différens ſons âcres & lugubres, qui effraient le peuple, de même qu'une eſpece de ſoufflement qu'elle réitere ſans ceſſe, ſemblable à celui d'un homme qui dort la bouche ouverte.

Digitized by Google

Cette eſpece eſt très-répandue en Europe, & ſe trouve auſſi dans la plus grande partie de l'Amérique. La femelle fait ordinairement cinq ou même ſept œufs de couleur blanchâtre & de forme allongée qu'elle dépoſe à crud dans des trous de murailles, ſous les ſolives des toits ou dans des creux d'arbres.

5°. La *chouette* proprement dite ou *grande chevêche*, *noctua* Aldr., eſt preſque de même grandeur que l'*effraie*, mais de couleur plus brune, marquée de taches plus grandes & longues comme de petites flammes; elle a les pieds plus garnis de duvet, les plumes de la queue marquées de rayes tranſverſales blanches, & le bec tout brun: elle a d'ailleurs comme l'effraie l'iris jaune. Cette eſpece habite de préférence les carrieres, les rochers, les bâtiments ruinés, les lieux eſcarpés & ſolitaires. On dit qu'elle ne fait point de nid, & qu'elle pond au commencement du printems trois œufs parfaitement ronds.

6°. La *chevêche* ou *petite chouette*, *noctua minima* Geſner, n'a que ſept ou huit pouces de longueur depuis le bout du bec à l'extrêmité des pieds, le bec jaunâtre, le plumage varié de brun & de taches blanches, les grandes plumes des ailes marquées de taches tranſverſales blanches, l'iris des yeux d'un jaune pâle. Le cri qu'elle fait en volant eſt *poŭpoŭ*, & lorſqu'elle eſt poſée *ĕmē* ou *ĕdmē* aſſez bien articulé. Son domicile ordinaire eſt dans les maſures écartées: elle ſe nourrit de petits mulots, de chauve-ſouris, & de grillons; elle voit pendant le jour beaucoup mieux que les autres oiſeaux de ce genre, & s'exerce quelquefois à la chaſſe des petits oiſeaux.

7°. La *chouette du Canada*, indiquée par M. Briſſon, ſous le nom de *chat-huant de Canada*, ſe trouve auſſi dans le nord de l'Europe. Elle eſt preſque de la grandeur du *chat-huant*: on la diſtingue parce qu'elle a ſur la poitrine & ſur le ventre des bandes brunes tranſverſales reguliérement diſpoſées. Voyez Briſſon *ornith. 1. pl. 37. fig. 2.*

On doit encore mettre au nombre des *chouettes* quelques oiſeaux étrangers, comme le *cabure* du Breſil, décrit par Margrave, le *caparacoch* de la baye de Hudſon, décrit par Edwards & quelques autres. Voyez Briſſon, *ubi ſup.*, & *l'Hiſtoire des oiſeaux* par M. de Buffon, *T. 1.* (D.)

CHOUG, (N), *Géogr.*, ville aſſez grande d'Aſie, dans la Syrie, ſur l'Oronte, avec un très-beau caravanſerai, où tous les voyageurs, ſans nulle diſtinction, ſont reçus & nourris gratis, pendant trois jours. Elle eſt ſur la route d'Alep à Sayde à une journée au-delà d'Edlay.

CHOUL, *Géogr.*, riviere dans les Pays-Bas, au duché de Luxembourg, dans les Ardennes, qui ſe jette dans la Meuſe.

CHOUN, (N), *Myth.*, divinité adorée autrefois dans le Perou, avant l'établiſſement de l'empire des Yncas. Les anciens Péruviens racontoient, au rapport de Corcal, „ qu'il vint chez eux, „ des parties ſeptentrionales du monde, „ un homme extraordinaire qu'ils nommoient *Choun*; que ce *Choun* avoit un „ corps ſans os & ſans muſcles; qu'il „ abaiſſoit les montagnes, combloit les „ vallées, & ſe faiſoit un chemin par des „ lieux inacceſſibles. Ce *Choun* créa les „ premiers habitans du Pérou, & leur „ aſſigna pour leur ſubſiſtance, les herbes & les fruits ſauvages des champs. „ Ils racontoient encore que ce premier „ fondateur du Perou, ayant été offenſé par quelques habitans du plat pays, „ convertit en ſables arides une partie „ de la terre qui auparavant étoit fort „ fertile; arrêta la pluie, deſſécha les „ plantes; mais enſuite ému de compaſſion, il ouvrit les fontaines, & fit „ couler les rivieres. "

CHOUPARD, *Jean Louis de*, (N), *Hiſt. Litt.*, paſteur à Neufchâtel. On a de lui en manuſcrit une vie de Guillaume Farell, faite avec beaucoup de ſoin, & qui contient, pour ainſi dire, l'*Hiſtoire de la réformation du Comté de Neuf-*

châtel. Cet ouvrage eſt dépoſé dans la bibliothéque de Geneve. (H.)

CHOUQUET, ſ. m., CHUQUET, BLOE, TÊTE DE MORE, *Marine.* c'eſt une groſſe piece de bois ou plutôt un billot qui eſt plat & preſque quarré par-deſſous, & rond par-deſſus; il ſert à couvrir la tête du mât, & emboîte auſſi un mât à côté de l'autre. Chaque mât a ſon *chouquet.* Voyez *les Pl. de Marine, fig. 1*, où les *chouquets* de chaque mât ſont cotés 13.

Le *chouquet* eſt percé en mortaiſe pour embraſſer le tenon des mâts, & on amarre au *chouquet* le pendant des balancins.

Les mâts de hune, les perroquets, & les bâtons de pavillon entrent auſſi dans un *chouquet*, qui les affermit & les entretient avec le mât qui eſt au-deſſous; & ce *chouquet* eſt enfermé dans un collier de fer, qui l'embraſſe. Voyez *la figure, citée ci-deſſus*, où l'on voit la forme particuliere du *chouquet.*

Au-deſſous du *chouquet* il y a deux boucles ou petits cercles de fer, par où paſſent les palans qui ſervent à hiſſer & amener les mâts de hune.

Il y a auſſi dans les *chouquets* des clés de bois qui ſont garnies de fer, qui embraſſent les vergues; on les couvre de peaux de mouton pour empêcher que les voiles ne ſe gâtent & ne s'uſent trop contre ces endroits-là.

La grandeur des *chouquets* ſe regle ſur la grandeur du vaiſſeau: par exemple, pour un vaiſſeau de cent trente-quatre pieds de long de l'étrave à l'étambord, le grand *chouquet* aura trois pieds un pouce de long, deux pieds de large, & quatorze pouces d'épaiſſeur; le *chouquet* du mât de miſene, deux pieds & demi de long, vingt un pouces & demi de large, douze pouces & demi d'épais

Les *chouquets* de l'artimon du grand mât de hune & du beaupré, auront ſeize pouces de long, douze de large, & ſept pouces d'épais.

Les *chouquets* du grand & petit perroquet, quatorze pouces de long, douze de large, & ſix pouces & demi d'épais.

Ces proportions peuvent cependant varier ſuivant les méthodes des différens conſtructeurs.

Il y a encore quelques autres regles pour déterminer les proportions des *chouquets.* Par exemple, on peut donner au *chouquet* du grand mât pour ſa longueur, la ſeptieme partie de la largeur du vaiſſeau; pour la largeur de ce *chouquet*, on lui donnera les cinq huitiemes parties de ſa longueur; & pour ſon épaiſſeur, les deux tiers de ſa largeur.

Le *chouquet* du mât de miſene ſera plus court d'une huitieme partie que celui du grand mât; ſa largeur & ſon épaiſſeur dans les mêmes proportions.

Le *chouquet* du mât d'artimon doit avoir la moitié du grand *chouquet*, ou *chouquet* du grand mat.

Le *chouquet* du grand mât de hune, la même proportion que celui du mât d'artimon.

Le *chouquet* du mât de hune d'avant, d'une huitieme partie plus court que les deux précédens, & le *chouquet* du beaupré égal à celui-ci.

Le *chouquet* ou *bloc* qui eſt à l'arriere du mât d'artimon, doit être d'une huitieme partie plus court que celui du mât de hune d'avant; & le *chouquet* du perroquet d'artimon, d'un tiers plus court que ce dernier.

Les *chouquets* du grand perroquet, du perroquet de miſene, & du perroquet de beaupré, doivent être égaux en longueur au *chouquet* de l'artimon, & entr'eux ils different d'un ou deux pouces, ſelon que le charpentier le juge à propos.

CHOUSTACKS, *Comm.*, monnoie d'argent uſitée en Pologne, qui vaut environ huit ſous de France.

CHOYNE, ſ. m., (N), *Hiſt. Nat.*, On déſigne ainſi un fruit d'Amérique, qui a la forme d'un œuf d'autruche, & la groſſeur d'une citrouille médiocre. On en fait des vaiſſeaux à contenir des liqueurs. Au reſte Lemeri nous dit qu'il n'eſt pas bon à manger, & qu'on ne s'en ſert pas en médecine.

CHOYNICE, (N), *Géogr.*, petite ville

ville de Pologne, dans la partie de la Pruſſe-Polonaiſe, qu'on appelle Pommerelie: les luthériens y jouiſſent d'une égliſe: on la nomme autrement, *Chonitz*. (D. G.)

C H R

CHRAST, (R), *Géog.*, petite ville de Bohême, dans le cercle de Chrudim. Elle a droit de tenir marché, & elle appartient aux évêques de Konigingratz. (D. G.)

CRASTOWITZ, (N), *Géog.*, forteresse du royaume de Hongrie, dans le bannat de Croatie, & dans l'évêché de Zagrab, non loin des bords de la Save. (D. G.)

CHRÊME, ſ. m., *Théologie*, huile conſacrée par l'évêque, & dont ſe ſervent les catholiques, pour adminiſtrer le baptême, la confirmation, l'ordre, & l'extrême onction. *v.* HUILE, ORDINATION, EXTRÊME-ONCTION, &c. On fait le ſaint *chrême* le Jeudi-ſaint.

Ce mot eſt formé du grec χρισμα, qui ſignifie la même choſe, & eſt dérivé du verbe χριω, *oindre*.

Il y a deux ſortes de *chrêmes*: l'un ſe fait avec de l'huile & du baume, & on s'en ſert pour adminiſtrer le baptême, la confirmation & l'ordre: l'autre eſt de ſimple huile conſacrée par l'évêque; il ſervoit anciennement pour les cathécumenes, & ſert encore à préſent à l'adminiſtration de l'extrême-onction. Voy. du Cange.

CHRÊMEAU, ſ. m., *Théologie*, c'eſt un bonnet ou beguin de toile qu'on met ſur la tête des enfans après qu'ils ſont baptiſés, & qui repréſente la robe blanche, ſymbole de l'innocence, dont on revêtoit autrefois les cathécumenes après leur baptême.

CHRESES *ou* CHRESIS, *Muſique*, χρησις, *uſus*; *en muſique*, eſt une des parties de l'ancienne mélopée, qui apprend au compoſiteur à mettre un tel arrangement dans la ſuite des ſons, qu'il en réſulte une bonne modulation & une mélodie agréable. Cette partie s'applique à différentes ſucceſſions des ſons, appellées par les anciens, *agoge*, *euthia*, *anacamptoſa*, &c. *v.* TIRADE.

CHRESTUS, (N), ſ. m., *Hiſt. Anc.*, chef d'une faction de Juifs, qui cauſa un tumulte dans Rome, ſous l'empereur Claude, comme nous l'apprend Suetone *in vita Claud. Judæos, impulſore Cheſto, aſſiduè tumultuantes Româ expulit*. C'eſt mal-à-propos que Uſſerius, Vitzius & d'autres ont appliqué ceci à Jeſus-Chriſt, mort dix-huit ans auparavant ſous Tibére, & d'ailleurs connu des Romains ſous le nom de *Chriſtus*, Tacite, *annal. XV*. L'expulſion dont Suetone parle, regarda ſimplement les Juifs, comme Saint Luc l'atteſte expreſſément, *Act.* XVIII, 2.

Il eſt vrai que notre Sauveur fut ſouvent appellé le *Chreſt*, & que ce nom même fut donné au chrétien. *v.* CHRÉTIEN. Mais Lactance nous apprend que ce fut par un effet de l'ignorance de quelques perſonnes & par leur peu d'exactitude dans la prononciation, *inſtit. IV. 7.* Peut-être auſſi affecta-t-on de prononcer χρήστος comme χρηστος, qui ſignifie *utile*, *bon*, *bienfaiſant*, ce qui fit dire à Tertullien, en s'adreſſant aux payens, *Apol. c. 3.*, „ vous ne connoiſſez pas bien notre nom „ qui ſignifie douceur & bonté. Vous „ haïſſez donc un nom innocent dans „ des hommes innocens, Juſtin, *Apol.* „ III. " Il ſe peut auſſi que ce changement de nom fut un effet de la malice de quelques auteurs payens, croyant par là de jetter du ridicule ſur la perſonne de Jeſus-Chriſt. Lucien, *in Philopat.* (C. C.)

CHRÉTIEN, ſ. m., *Théol.*, en parlant des perſonnes, ſignifie celui qui étant baptiſé fait profeſſion de la doctrine de Jéſus-Chriſt: & en parlant des choſes, ce qui eſt conforme à la loi évangélique: ainſi l'on dit un *diſcours chrétien*, une *vie chrétienne*, des *ſentimens chrétiens*, &c.

Ce fut à Antioche, vers l'an 41, que

l'on commença à donner le nom de *Chrétien* à ceux qui profeſſoient la foi de Jéſus-Chriſt, & que l'on appelloit auparavant *diſciples*. On les nommoit encore *élus*, *freres*, *ſaints*, *croyans*, *fideles*, *Nazaréens*. On les appella auſſi *Jeſſéens*, du nom de *Jeſſé*, pere de David; & ſelon d'autres, de Jeſus-Chriſt, auteur de leur religion. Philon les nomme *Therapeutes*; mais c'eſt une queſtion encore indéciſe, que de ſavoir ſi les Therapeutes étoient *chrétiens*. *v.* THERAPEUTES. On leur donnoit le nom grec d'ἀθυς, en latin *piſciculi*, qu'on regarde vraiſemblablement comme un nom technique, compoſé des premieres lettres de chacun de ces mots, Ιησους Χριστος, Θεου Υιος, Σωτηρ, *Jeſus-Chriſtus*, *Dei filius*, *ſalvator*. On les appella encore Gnoſtiques, γνωστικοι, c'eſt-à-dire, hommes doués de ſcience & d'intelligence; & quelquefois *Théophores* & *Chriſtophores*, c'eſt-à-dire, temples de Dieu, temples du Chriſt.

Les payens, qui les regardoient comme des gens dévoués à la mort, deſtinés au feu & aux gibets, leur donnoient des noms injurieux tirés de ces ſupplices, tels que *biæothanati*, *ſarmenticii*, *ſemaxii*. On leur prodiguoit auſſi les odieuſes qualifications d'impoſteurs, de magiciens, & on les confondoit avec les Juifs. Julien l'apoſtat ne les déſignoit que par le titre mépriſant de *Galiléens*, qu'il donnoit à J. C. lui-même. Le peuple leur donnoit le nom d'*athées*, parce qu'ils combattoient le culte des faux dieux; les ſavans, celui de *Grecs* & d'*impoſteurs*, ou de *ſophiſtes*. On les nomma auſſi *ſibylliſtes*, parce que dans leurs diſputes avec les payens, quelques-uns alleguerent l'autorité de ces livres des Sibylles, qui paſſent aujourd'hui généralement pour ſuppoſés; *parabolaires* ou *parabolains* & *déſeſpérés*, à cauſe du courage avec lequel ils bravoient la mort. Les hérétiques leur donnerent auſſi divers noms ridicules ou mépriſans, comme ceux *d'allégoriſtes*, de *ſimples*, d'*anthropolatres*, ou *adorateurs d'hommes*, &c. Bingham, *orig. eccléſ. tom. 1. lib. j. c. j. & ij.*

CHRÉTIEN, *Florent.*, (N), *Hiſt. Litt.*, naquit à Orléans en 1540. Son génie & ſes talens le firent choiſir pour veiller à l'éducation de Henri de Navarre, depuis roi de France. On a de lui divers ouvrages en vers & en proſe, des *Tragédies*, une traduction d'Appien, des *Epigrammes grecques*, les quatrins de Pibrac, ſon ami, mis en grec & en latin; des *Satires* très-mordantes contre Ronſard. Il avoit du talent pour ce dernier genre, & il eut part à la *Satire Ménippée*. Il poſſédoit ſupérieurement les fineſſes de la langue grecque. Ce bel eſprit mourut en 1596, âgé de cinquante-ſix ans.

CHRÉTIENNE, *cour*, ou *cour de chrétienté*, nom qu'on donnoit en Angleterre à un tribunal tout compoſé d'eccléſiaſtiques, par oppoſition à la *cour laye*, dont les membres étoient tous laïques.

CHRÉTIENNE, *égliſe*. *v.* ÉGLISE.

CHRÉTIENNE, *religion*. *v.* CHRISTIANISME & RELIGION.

CHRÉTIENS, *premiers*, (N), *Hiſt. Eccléſ.*, c'eſt le nom qu'on donne à ceux qui embraſſerent le *chriſtianiſme* dans le premier âge. Ils furent en très-grand nombre, & répandus par-tout en très-peu de tems. *v.* CHRISTIANISME. La plupart étoient, il eſt vrai, du commun peuple, pauvres & obſcurs, *1 Corin.* I, 26. 28.; cela ne pouvoit guere être autrement, puiſque les gens de cet ordre ſont par-tout la plus grande multitude; c'étoit d'ailleurs ceux qui devoient naturellement être diſpoſés à recevoir avec le plus d'empreſſement une religion qui leur étoit annoncée par des perſonnes du même état, d'une maniere ſimple & populaire, & dont les préceptes d'humanité, de renoncement, &c. étoient pour eux moins difficiles à pratiquer, que pour ceux qui vivoient dans le faſte & l'opulence.

Rien n'eſt plus faux cependant, que ce que certains auteurs aſſurent, d'après Cecilius, *in Minut. Felic.* Celſe, Julien; mais ſans aucune preuve, que les *premiers chrétiens* n'eurent parmi eux aucun ſujet diſtingué par ſon rang, ſes talens, ſon mérite, & ne furent qu'un miſérable

Digitized by Google

troupeau d'hommes indigens, eſclaves, ſans lettres, idiots, imbécilles, &c. Combien de perſonnes reſpectables ne pouvons nous pas compter en effet parmi les premiers ſectateurs de Jeſus-Chriſt?

Tels furent Nicodeme, docteur de la loi, & Joſeph d'Arimathée, tous deux ſénateurs Juifs du grand Sanhedrin, Luc, médecin, un ſeigneur de Capernaum, un centenier, Jairus chef de la ſynagogue, & pluſieurs de ſes principaux membres, *Jean* XII. 42. Zachée un des premiers & des plus riches péagers, un grand nombre de ſacrificateurs, *Act.* VI. 7. le centenier Corneille, le proconſul Serge-Paul, Denys l'Aréopagite, Criſpe, principal de la Synagogue, Soſthenes, Apollos, homme lettré & éloquent, les perſonnes diſtinguées de l'Aſie, & les principaux des Juifs qui ſéjournoient à Rome, Zenas le juriſconſulte, ceux de la maiſon de Céſar, *Phil.* IV, 22. Flavius Clément conſul, avec Domitien, l'an de Rome 847, & très-proche parent de cet empereur qui le fit cependant mourir, auſſi bien que Domitilla ſa femme, & une autre Domitilla ſa niece pour la cauſe du chriſtianiſme; Eraſte, tréſorier de la ville de Corinthe; Acilius Glabrio, ancien conſul condamné à mort par Domitien; & ſuivant le *Martyrologe*, Tropes un des principaux officiers du palais de Néron, & Poppea Sabina une des femmes de cet empereur, dont Tacite, *annal.* XIII. 45., & Joſephe, *ant.* XX. 7., parlent avec beaucoup d'éloges. Tacite parle encore XIII. 32., d'une femme de qualité, nommée Pomponia Græcina, qu'il dit, *ſuperſtitionis externæ rea*; dénomination ordinaire à cet auteur, lorſqu'il parle du chriſtianiſme.

On peut joindre à cette liſte cette foule de philoſophes & de docteurs qui embraſſerent le chriſtianiſme dans la ſuite, & contribuerent à ſon établiſſement par leurs inſtructions & par leurs écrits. S. Paul dans ſes *Epitres*, S. Luc dans les *Actes*, Tertullien dans ſon *Apologie*, Arnobe, *adverſ. gent.*. Pline dans *ſa Lettre* à Trajan, nous ſont garants de tout ce que nous venons d'avancer. Voyez *les paſſages* cités à l'article CHRISTIANISME.

Mais ce qui fit le luſtre & la gloire des *premiers chrétiens*, ce fut la force & l'efficace que le chriſtianiſme déploya ſur leurs eſprits & ſur leurs cœurs: à peine étoient-ils convertis, que les ignorans s'élevoient aux connoiſſances les plus pures, & les plus ſublimes; les ſavans & les faux ſages renonçoient à leurs préjugés, ſe dépouilloient de leur entêtement & de leur orgueil pour recevoir les lumieres de la foi; les vicieux pénétrés d'horreur pour leurs crimes, prenoient un goût décidé pour la vertu, la pureté du cœur, la piété & l'amour de leurs ſemblables; tous en général contractoient une grandeur d'ame, une élévation de ſentimens, qui leur faiſoit mépriſer le monde, ſes biens, ſes dangers, ſes douleurs, & leur faiſoit ſouffrir avec une patience héroïque les perſécutions les plus cruelles de la part de leurs ennemis.

Au moment qu'ils étoient initiés, comme s'ils fuſſent paſſés par une transformation ſubite, ils ſembloient devenir des hommes nouveaux & entierement regénérés.

Rien n'étoit ſur-tout plus frappant que l'union qui regnoit entr'eux; conformité de foi & de culte, accord parfait de ſentimens, communication mutuelle de ſecours; *ils n'étoient, en un mot, qu'un cœur & qu'une ame, & toutes choſes étoient communes entr'eux*, *Act.* IV. 32. *v.* COMMUNAUTÉ.

Ce n'eſt point ici un tableau idéal, puiſqu'il eſt tracé d'après les témoignages, non ſeulement de S. Luc dans les *Actes*, & de S. Paul dans pluſieurs endroits de ſes *Epitres*, mais encore des écrivains eccléſiaſtiques qui vécurent dans les premiers ſiecles, & qui avoient trop d'ennemis vigilans & envieux, pour ſe permettre dans la défenſe de leur cauſe, rien de faux ni d'exageré.

„ Nul *chrétien* n'eſt méchant", dit Athénagore, *legat. pro chriſtian.*, „ à moins „ qu'il n'abjure ou ne démente ſa pro-

„ feſſion.... Vos priſons, dit Octavius „ dans Minutius Felix, regorgent de criminels ; mais vous n'y trouverez de „ *chrétiens*, que ceux dont la religion „ fait le crime, ou qui l'ont abandonnée. "

Voici encore comment s'exprime Bardeſanes dans Euſebe, *prep. Ev.* VI. 10. „ Les Parthes devenus *chrétiens* ont renoncé à la pluralité des femmes ; les „ Perſes convertis ne ſe permettent plus „ le mariage avec leurs filles ; les Bactriens & les Gaulois ne troublent plus „ les loix & l'honnêteté de l'union conjugale. Ainſi par-tout où l'on voit des „ *chrétiens*, on peut s'aſſurer que ni les „ loix ni les mœurs reçues, dès qu'elles „ ſont contraires au chriſtianiſme, ne „ ſauroient corrompre la pureté de leurs „ mœurs. "

Théodoret, dans ſon *ſerm. 9 de curand. Græcor. affect.* parle des Perſes, des Maſſagetes, des Tibariens, des Caſpiens, des Hyrcaniens, des Scythes, c'eſt-à-dire, de peuples reconnus pour les plus barbares, comme étant devenus plus chaſtes, plus humains, plus tempérans, dès qu'ils furent éclairés par les lumieres de l'évangile.

„ Il n'eſt aucun ordre de perſonnes, dit Origene *adv. Celſ.* II. 68. „ auquel la „ prédication de l'évangile n'ait fait ſentir la vertu. "

La vertu des *chrétiens* étoit ſi connue des payens, que ceux-ci ne regardoient pas comme *chrétiens*, ceux d'entr'eux, dont les mœurs n'étoient pas reglées. „ Se „ trouve-t-il, cependant, leur dit Tertullien, *ad gent. l. 1. n. 5.*, quelques „ méchans parmi nous? Vous faites connoître que vous ne les reconnoiſſez pas, „ par cela même pour être *chrétiens* : car „ vous parlez ainſi entre vous ; pourquoi un tel eſt-il trompeur, puiſque les „ *chrétiens* s'interdiſent toute tromperie? „ pourquoi eſt il cruel, puis que les *chrétiens* ſont miſericordieux & compatiſſans? Ainſi, en vous recriant ſur l'oppoſition que vous trouvez entre leur „ conduite & leur profeſſion, vous atteſtez par là même qu'ils ne ſont pas *chrétiens*.

Les auteurs payens ſe ſont exprimés eux-mêmes très poſitivement ſur ce ſujet ; voici ce que dit Pline le jeune, dans ſa *lettre à Trajan*, X. 97, où il rend compte à cet empereur des ſoins qu'il avoit pris pour s'inſtruire à fond du culte & des mœurs des *chrétiens*. „ Ils aſſuroient que „ toute leur erreur ou leur faute avoit été „ renfermée dans ces points. Qu'à un „ jour marqué ils s'aſſembloient avant le „ lever du ſoleil, & chantoient tous enſemble des hymnes, à la louange de „ Chriſt comme s'il eût été Dieu ; qu'ils „ s'engageoient par ſerment, non à quelque crime, mais à ne point commettre „ de vol ni d'adultere, à ne point manquer à leur promeſſe, à ne point nier „ un dépôt ; qu'après cela ils avoient „ coutume de ſe ſéparer, & enſuite de „ ſe raſſembler, pour manger en commun des mets innocens. „ Tel fut l'aveu que ce magiſtrat illuſtre arracha de ceux même qui avoient trahi leur ſocieté, & qui, après leur apoſtaſie, auroient pu ſans aucun riſque en parler tout autrement, & même la calomnier : un tel aveu lui parut ſi digne de foi, qu'il déclare poſitivement, „ que c'étoit plutôt leur nom „ que l'on puniſſoit en eux que leurs crimes. „ Il ne leur reproche qu'une obſtination invincible & une ſuperſtition portée à l'excès, laquelle conſiſtoit, en ce qu'ils refuſoient d'invoquer les Dieux des payens, d'encenſer leurs ſtatues, de jurer par le nom de l'empereur, en blaſphémant le nom de Chriſt, & qu'on ne pouvoit les y contraindre par les plus cruels ſuplices. On comprend que Pline, dans cette derniere accuſation ne parle plus comme magiſtrat éclairé qui rend compte des faits, mais comme payen, prévenu contre la religion nouvelle.

Rien n'eſt encore plus glorieux que le témoignage rendu aux *premiers chrétiens* par Julien l'empereur, dans ſa *lettre à Arſace*, grand-prêtre de Galatie, dans laquelle ils les propoſe aux payens pour un modele de charité. „ Il

Digitized by Google

„ eſt honteux, dit-il, qu'aucun Juif ne „ mendie, & que les impies Galiléens, (c'eſt-à-dire, les *chrétiens* qu'il appelle *impies*, à cauſe du refus qu'ils faiſoient d'adorer les Dieux), „ outre leurs pau- „ vres, nourriſſent auſſi les nôtres, que „ nous laiſſons manquer de tout. „

A leur religion près, chacun en doit juſtice à leur probité. „ Caïus Seius, di- „ ſoit-on, de l'un d'entr'eux, quoique „ *chrétien*, eſt un fort honnête homme, Tertullien, *Apol.* C. III. On les regardoit comme pouvant le diſputer aux philoſophes, du côté des vertus, *ibid.* C. XLVI. La grande union qu'il y avoit entr'eux, charmoit en particulier les payens. „ Voyez, diſoient-ils, comme ils s'ai- „ ment, comme ils ſont prêts à mourir „ les uns pour les autres! *ib.* C. XXXIX.

Leur charité ſe ſignala ſur-tout dans le 3e. ſiecle, lorſque l'empire romain fut ſi affligé par des guerres civiles, des peſtes, des famines, des tremblemens de terre, mais ſurtout par l'irruption des barbares. Avec la plus tendre compaſſion pour tous les malheureux indifféremment, ils ne ceſſoient d'expoſer leur ſanté, leurs biens & leur vie pour le ſalut de leur patrie; & par l'efficace de leur exemple, ils convertirent la plupart de ces hommes féroces, dont le déluge avoit inondé l'Europe *chrétienne*, Sozomene L. II. 6.

Mais quelle a pu être la cauſe d'un changement auſſi frappant & ſubit? Par quel prodige inconnu à tous les ſiecles, a-t-on pu voir naître tout à coup du ſein de la ſuperſtition la plus groſſiere & de la corruption la plus affreuſe, une ſociété de gens ſupérieurs pour les lumieres, pour les ſentimens & les vertus, à tous les plus grands philoſophes, & ce qui eſt plus étonnant encore, une ſocieté de freres, dont les principes étoient l'amour mutuel, la fin, leur bonheur commun & la gloire de leur commun-maître, le mobile, l'approbation de leur ſouverain juge, & l'eſpérance de la vie éternelle?

En vain entaſſeroit-on ſuppoſitions ſur ſuppoſitions, pour rendre une raiſon naturelle de ce phénomene moral, qu'Origene jugeoit auſſi merveilleux que la guériſon des boiteux & des aveugles: il n'eſt pas dans le cours des choſes humaines, que des peuples entiers, ſe dépouillant tout d'un coup de tous leurs préjugés & de leurs anciennes habitudes, ſe transforment par un événement ſubit en de nouvelles créatures: il faut des ſiecles entiers pour opérer quelques changemens un peu ſenſibles chez les hommes, par rapport à leurs opinions & à leurs mœurs. Suppoſé, dit Chriſoſtome, *homel. in 1 Cor.* II, „ qu'un „ changement ſi grand, ſi prompt, ſi uni- „ verſel, eût pu ſe faire ſans miracle, ce- „ la même ſeroit plus étonnant que tous „ les plus grands miracles ". Une religion qui produit des effets ſi merveilleux & ſi ſubits, doit donc avoir elle-même quelque choſe de merveilleux, & par là même de ſurnaturel & de divin.

Telle eſt la preuve que S. Auguſtin développe avec tant de force, *de Civit. Dei* L. XXII. c. 5. *v.* CHRISTIANISME, RELIGION CHRETIENNE.

En vain nous oppoſera-t-on, que cette vertu auſtere des *premiers chrétiens*, ne nous offre rien qu'on n'ait vu communément chez toutes les ſectes dès leur naiſſance, même chez les ſectes de philoſophie, & qu'ils n'ont point été à cet égard ſupérieurs à celles-ci, puiſqu'on a vu parmi eux des héréſies, des ſchiſmes & des ſcandales. Toutes ces ſectes ſi vantées ont brillé en effet par quelques vertus, & principalement par celles qui attirent l'admiration des hommes, comme le courage, une ſorte de fierté héroïque, un éloignement entier des voluptés: mais ces vertus étoient le plus ſouvent accompagnées d'orgueil & d'une ſorte de férocité dans les mœurs; elles étoient obſcurcies par mille défauts; enfin elles étoient le fruit ou de la légiſlation, ou de la philoſophie, ou de l'éducation, & ne ſe formoient qu'inſenſiblement & à la longue. Quel parallele peut-on en faire avec les vertus des *chrétiens*, qui n'étoient jamais ſéparées de l'humilité, de la charité, de la douceur, du mépris du monde & de ſa

gloire, toujours animées par l'amour de Dieu & le deſir de lui plaire, des vertus ſur-tout contractées par l'effet d'une révolution ſubite & inattendue, des vertus généralement répandues chez tous les membres de la ſociété, ſi l'on en excepte un petit nombre qui ne lui appartenoient que de nom, & dont les vices étoient en horreur chez tous les autres? N'eſt-ce pas la plus criante injuſtice que de comparer des vertus de cet ordre, avec les vertus féroces des Crotoniates, & les extravagantes auſtérités des Indiens, des Brachmanes, des Fakirs, des Derviches, des Santons, des Canarins & des prêtres de Cybele?

Les ennemis du chriſtianiſme croyant triompher ici, en nous oppoſant les mœurs corrompues des *chrétiens* de nos jours, nous répondrons à cette difficulté à l'article MORALE CHRÉTIENNE. (C. C.)

CHRÉTIENS DE S. JEAN, ſecte corrompue de *chrétiens*, répandue à Baſſora & aux environs, qu'on nomme auſſi *Sabéens* & *Mandaites*. *v.* SABÉENS & MANDAITES.

Ces prétendus *chrétiens*, qu'on croit d'abord avoir habité le long du Jourdain, où S. Jean baptiſoit, & avoir pris de-là le nom de *chrétiens de S. Jean*, & qui après la conquête de la Paleſtine par les Mahométans, ſe retirerent dans la Méſopotamie & la Chaldée, ne ſont, de l'aveu de tous les voyageurs, ni Juifs, ni *chrétiens*, ni Muſulmans. M. Chambers dit que tous les ans ils célébrent une fête de cinq jours, pendant leſquels ils vont recevoir de la main de leurs évêques le baptême de S. Jean, & que leur baptême ordinaire s'adminiſtre dans les fleuves ou rivieres, & ſeulement le Dimanche.

† CHRÉTIENS DE S. THOMAS, eſt un peuple des Indes orientales, qui, ſuivant la tradition du pays, reçut la foi de l'évangile par la prédication de l'apôtre St. Thomas.

A l'arrivée des Portugais à Calecut, & au premier voyage qu'ils firent aux Indes, ils y trouverent les anciens convertis qui, ayant appris qu'il étoit arrivé dans leur contrée un peuple nouveau, qui avoit une vénération particuliere pour la croix, leur propoſerent une alliance par des ambaſſadeurs, & implorerent leur ſecours contre des princes payens dont ils étoient opprimés.

Il eſt certain que les *chrétiens de S. Thomas* ſont des peuples naturels ou originaires de l'Inde. On les appelle autrement *Nasaréens*; mais comme la coûtume du pays a attaché à ce nom une idée de mépris, ils prennent celui de *Mappuley*, & au plurier, *Mappuleymar*.

Ils forment une tribu conſidérable, mais toujours diviſée par des factions & des inimitiés invétérées. Elle eſt diſperſée depuis Calecut juſqu'à Travencor, occupant en certains endroits une ville entiere, en d'autres n'en occupant qu'un quartier.

Ils ſe regardent comme étrangers dans leur pays. Leur tradition eſt que leurs peres ſont venus d'une contrée voiſine de la ville de Meilapur, où ils étoient perſécutés. Quant au tems de leur tranſmigration, ils l'ignorent, n'ayant ni monumens ni archives.

Ils attribuent leur converſion, diſcipline, & doctrine, à S. Thomas; & il eſt dit dans leur breviaire que cet apôtre paſſa de leur pays à la Chine.

CHRÉTIENTÉ, ſ. f., ſignifioit autrefois le *clergé*: & l'on appelloit *cour de chrétienté* une juriſdiction eccléſiaſtique, & le lieu même où elle ſe tenoit. C'eſt aujourd'hui la collection générale de tous les chrétiens répandus ſur la ſurface de la terre, & conſidérés comme formant un corps d'hommes profeſſant la religion de Jeſus-Chriſt, ſans aucun égard aux différentes opinions qui peuvent diviſer ce corps en branches, que nous appellons *communions*.

CHRISIPPE, (N), *Myth.*, étoit fils naturel de Pélops & de la nymphe Danaïs; ou, ſelon d'autres, ſa mere ſe nommoit *Axioché* ou *Aſtyoché*. Il étoit d'une grande beauté, & fut enlevé par Laïus; mais Laïus fut pourſuivi avec tant de

Digitized by Google

promptitude, qu'on lui arracha ſa proie; on l'amena priſonnier à Pélops, qui lui pardonna. Hippodamie, femme de Pélops, fachée de ce que ſon mari préféroit ce bâtard à ſes enfans légitimes, exhorta Atrée & Thyeſte, deux de ſes fils, à le faire mourir; ils refuſerent de ſe prêter à ce crime; elle l'exécuta elle-même avec l'épée de Laïus, qu'elle prit pendant qu'il dormoit. Cette circonſtance fit ſoupçonner Laïus, mais elle le diſculpa avant de mourir. Les uns ont dit que Pélops ſe contenta de bannir ſa femme; d'autres, qu'elle évita la mort, en ſe ſauvant à Midée. Il y en a qui ont dit qu'Atrée & Thyeſte firent réellement le coup; qu'ils jetterent le cadavre dans un puits, & ſe ſauverent à Thiphylie. On ſoupçonna auſſi Alchatous de ce meurtre. *v.* ALCHATOUS.

CHRIST, (R), ſ. m., *Théol.*, du grec χριστος, *unctus*, oint; dérivé de χριω, *oindre*; il répond au mot hébreu משיח, *Meſſias*, Meſſie.

Ceux qui étoient appellés chez les Juifs de la part de Dieu à exercer les fonctions auguſtes de prophete, de ſacrificateur & de roi, étoient inſtallés ſolemnellement dans leur emploi par la cérémonie de l'onction ſacrée en ſigne des graces qu'ils devoient recevoir du ciel, & on les appelloit à cauſe de cela les *oints du Seigneur*; nous en avons des exemples dans Aaron, Eliſée, Saül, David, Salomon, Jehu, Joas, Jéhojachas. Cyrus eſt auſſi appellé le *Chriſt* de Dieu pour la délivrance des Juifs captifs à Babylone. *v.* ONCTION, OINT.

L'écriture Ste attribue auſſi une onction divine avec le titre de *oint* ou *chriſt*, au Sauveur des hommes conſidéré comme leur grand prophete, *Eſ.* LXI. 1. 2. *Luc.* IV. 18. leur roi, *I Sam.* II. 10. *Pſ.* II. 6. & leur ſacrificateur, *Dan.* IX. 24. *v.* PROPHETE, SACRIFICATEUR, ROI. C'eſt le *Chriſt* par excellence, parce qu'il eſt le ſeul qui ait été oint pour ces trois emplois réunis, le ſeul qui ait été oint immédiatement de Dieu, *Pſ.* XLV. 8. *Hébr.* I. 8. & ſans huile matérielle, mais uniquement par l'opération de l'Eſprit divin, *Act.* X. 38. qui lui a communiqué les lumieres & les vertus, *Eſ.* XI. 2. ſans aucune meſure, *Jean* I. 16. III. 34. *Luc* I. 35.

Le Sauveur eſt enfin le *Chriſt* dans un ſens particulier & excluſif, par rapport à tout autre, parce qu'il eſt le ſeul qui réuniſſe tous les caracteres ſous leſquels les prophetes de l'ancien Teſtament ont annoncé le libérateur promis aux hommes, ſous le nom de *Chriſt*, ou de *Meſſie*, & attendu ſous ce nom là par les Juifs, *Dan.* IX. 25. *Jean*, IV 25. VII. 31. VI. 69. *Matth.* XVI. 16. *v.* MESSIE, JESUS-CHRIST. (C. C.)

CHRIST, *Ordre de*, *Hiſt. Mod.*, ordre militaire fondé l'an 1318, par Denis I. roi de Portugal, pour animer ſa nobleſſe contre les Mores. Le pape Jean XXII. le confirma en 1320, & donna aux chevaliers la regle de S. Bénoît. Alexandre VI. leur permit de ſe marier.

La grande maîtriſe de cet ordre a été depuis inſéparablement réunie à la couronne, & les rois de Portugal en ont pris le titre d'adminiſtrateurs perpétuels.

Les armes de l'ordre ſont une croix patriarchale de gueules, chargée d'une croix d'argent. Ils faiſoient autrefois leur réſidence à Caſtromarin; ils la tranſférerent depuis dans la ville de Thomar, comme étant plus voiſine des Mores d'Andalouſie & de l'Eſtrémadure.

Chriſt eſt auſſi le nom d'un ordre militaire en Livonie, qui fut inſtitué en 1205, par Albert, évêque de Riga. La fin de leur inſtitut fut de défendre les nouveaux convertis de Livonie que les payens perſécutoient. Ces chevaliers portoient ſur leur manteau une épée & une croix par deſſus, ce qui les fit auſſi nommer les *freres de l'épée*. *v.* EPÉE.

CHRIST, *Congrégation du corps de*, (N), *Hiſt. Eccl.*, ordre religieux, fondé dans l'Ombrie près de Gualdo, dans un lieu appellé la *bonne mere*. Dans la même province, il y avoit autrefois des religieuſes *du corps de Chriſt*, qui furent d'abord établies à Foligni.

Digitized by Google

CHRIST, (N), *Hiſt. Eccl.*, repréſentation de Jeſus-Chriſt attaché à la croix. *v.* CRUCIFIX.

CHRISTBOURG, (R), *Géog.*, nom que portent en commun, une ville de la Pruſſe-Polonoiſe, munie d'un château, ſur la riviere de Sargune, au territoire de Marienbourg; & une autre de la Pruſſe-Brandebourgeoiſe, dans la préfecture de Preuſchmarck. (D. G.)

CHRIST-CHURCH, (R), *Géogr.*, ville d'Angleterre, dans la province de Hamp, à l'embouchure de l'Avon, qui tout près delà reçoit la Stour. Cette ville ſe nommoit anciennement *Twinam*, ou *Twineham-Bourne*; elle eſt grande & peuplée, & elle envoye deux députés au parlement. L'égliſe collégiale, & le château qu'elle avoit autrefois, ne ſubſiſtent plus. *Long.* 15. 35. *lat.* 50. 40. (D. G.)

CHRISTEN, *Wolfgang*, (N), *Hiſt. Litt.* né à Berne en 1674, s'appliqua à la médecine, devint médecin de cette ville, & mourut en 1745, très-habile homme, excellent praticien, mais qui ſe voua trop à la chymie, dont la pauvreté fut la ſuite. On a pluſieurs ouvrages de lui, entr'autres *Lexicon medicum*, 1707; *Theſaurus Ludovicianus*, 1707; une *Deſcription des bains de Schintznach*, 1708; une autre des *bains de Weiſſenbourg*, 1720; un *Eſſai d'une Pharmacopée expérimentale*, 1712, en françois, & d'autres ouvrages, qu'on ne lit pas aujourd'hui. (H.)

CHRISTGARTEN, (N), *Géogr.*, bailliage d'Allemagne, en Suabe, dans les Etats de la maiſon d'Oettingen-Wallerſtein: le chef-lieu s'en eſt élevé ſur les ruines d'un couvent de chartreux. (D. G.)

CHRISTIAN-ALBRECHTS-KOG, (N), *Géog.*, diſtrict du continent de Danemarck, dans le duché de Sleswic, & dans la grande préfecture de Tondern. Il eſt du nombre de ces terreins fertiles, qui enlevés, pour ainſi dire, aux eaux de la mer, mis à couvert de ſes retours par de fortes digues, & deſſéchés enfin avec un ſuccès admirable, font honneur aux ſouverains du pays qui en ordonne & favoriſe les travaux, ainſi qu'aux habitans induſtrieux & laborieux qui s'enrichiſſent de leur produit. (D. G.)

CHRISTIANIA, (R), *Géogr.*, ville capitale du royaume de Norwege, réſidence du vice-roi, ſiege épiſcopal, & le lieu où ſe tiennent les tribunaux ſupérieurs, pour les affaires de juſtice & de police du royaume, ainſi que le grand bureau des finances de la province d'Aggerhus, dans laquelle cette ville eſt ſituée. *Chriſtiania* n'exiſte que depuis l'an 1624. Le roi Chriſtian IV. en fit alors jetter les fondemens, pour remplacer l'ancienne ville d'Opſlo ou Aſlo, qui venoit d'être réduite en cendres; il la fit bâtir à peu de diſtance de celle-ci, ſous le canon du château d'Aggerhuus, au bord occidental du golfe de ce nom, lequel en fait une ville maritime, & lui donne un port très-ſûr & très-fréquenté. C'eſt une ville aſſez grande & aſſez réguliere dans ſa conſtruction, & de laquelle dépendent deux fauxbourgs, auſſi bien que ce qui reſte des ruines d'Opſlo. L'on n'y trouve d'ailleurs, en fait d'établiſſemens publics, qu'une école qui n'eſt pas ſeulement à titre de collége & une maiſon de correction. *Long.* 27. 50. *lat.* 59. 50. (D. G.)

CHRISTIANISME, (R), ſ. m., *Théol.* On ſe ſert de ce mot pour déſigner la *religion chrétienne*, en tant qu'elle eſt profeſſée par ceux qui ſe diſent *chrétiens*, & pour la diſtinguer du paganiſme, du mahométiſme & du judaïſme. *v.* RELIGION *chrétienne*.

Le *chriſtianiſme* a eu le même ſort que toutes les autres religions; c'eſt que ceux qui le profeſſent ſe ſont partagés en une foule d'opinions, & par-là même de ſectes diverſes. *v.* SECTES. Mais cette diviſion n'empêche point qu'ils ne ſoient tous à peu près d'accord ſur certaines vérités fondamentales, que nous indiquerons à l'article RELIGION *chrétienne*.

Le *chriſtianiſme* étant un terme général applicable à toute ſecte chrétienne, nous entendons par-là, cette religion qui eſt le point de réunion des chrétiens, & dont la profeſſion fait qu'ils ſe reconnoiſſent tous mutuellement comme tels.

Nous

Digitized by Google

Nous ne croyons pas en effet, qu'on puiſſe, à moins que de s'écarter de ſa vraie acception, l'étendre au delà de ces vérités, qui nonobſtant les orages des diſputes, & les révolutions des égliſes, ſont cependant toujours demeurées fermes & ſupérieures à la viciſſitude des opinions.

Du reſte, ſi l'on appelle *chrétienne* une égliſe qui ajoûte à ces vérités des opinions & des erreurs, ou celle qui en rejette une partie, ce *chriſtianiſme* là ne doit être enviſagé que comme un *chriſtianiſme* particulier, & non point comme le *chriſtianiſme* en général, dont la notion & l'objet doivent être déterminés par l'uſage le plus univerſellement adopté parmi les chrétiens.

On ne peut ni bien connoître le *chriſtianiſme*, ni les preuves ſur leſquelles repoſe la foi de ſes ſectateurs, ſans remonter à ſa premiere origine, & ſuivre l'hiſtoire de ſon établiſſement & de ſes progrès.

Le nom de *chriſtianiſme* étoit abſolument inconnu avant l'apparition d'un homme nommé *Jeſus de Nazareth*, Juif de naiſſance, qui, ſous le regne de Tibere s'annonça en Judée comme un perſonnage extraordinaire, un prophete envoyé du ciel, le Chriſt promis à ſa nation, & après quelques années de travaux pour introduire une religion nouvelle à la place du judaïſme, devenu par-là l'objet de la haine & des perſécutions de ſes compatriotes, termina enfin ſes jours par le ſupplice cruel & infâme de la croix, dans le tems que Ponce Pilate étoit gouverneur de la Judée, de la part des Romains.

Ce même Jeſus-Chriſt, pendant ſa vie, s'aſſocia douze apôtres, ſe fit ſoixante & dix diſciples, & gagna un bon nombre d'autres ſectateurs, qui concoururent à l'exécution de ſon plan, & qui après ſa mort publierent tant de vive voix que par écrit, l'hiſtoire de ſa vie, de ſes actions, de ſes miracles, de même que la religion qu'il s'étoit propoſé d'établir.

Ces premiers prédicateurs du *chriſtianiſme* le répandirent avec un ſuccès des plus rapides, premierement à Jéruſalem & en Judée, où ils convertirent en peu de jours, pluſieurs milliers de perſonnes, & fonderent une égliſe aſſez conſidérable pour devenir l'objet des perſécutions; enſuite parmi les nations les plus puiſſantes & les plus civiliſées de leur tems, chez leſquelles ils établirent en moins de trente années, des égliſes très nombreuſes & très-diſtinguées, comme celles d'Antioche, de Corinthe, d'Epheſe, de Theſſalonique, de Coloſſes, de Philippes, & de Rome même, la métropole de l'univers.

Ce ſont là des faits appuiés ſur diverſes autorités du plus grand poids. La premiere eſt celle d'une tradition univerſelle & conſtante, tranſmiſe de génération en génération juſqu'à nous: ſi cette ſeule autorité ſuffit pour nous perſuader, par exemple, que les barbares du nord ont inondé l'empire, pourquoi ne ſuffiroit-elle pas pour nous convaincre des faits que nous venons de rapporter? La ſeconde, eſt celle du fait même, de l'établiſſement du *chriſtianiſme*, & de ſa durée juſqu'à nos jours, que l'on peut, à juſte titre, enviſager comme un monument toujours ſubſiſtant de la vérité des anciens faits, ſans leſquels celui-ci ſeroit abſolument inexplicable. La troiſieme eſt celle de divers monumens particuliers qui ſont foi de la premiere origine des égliſes chrétiennes, des actes ou régiſtres de ces égliſes qui ont perpétué le ſouvenir de leur fondation, mais ſur-tout des coûtumes, des rites, des fetes qui ont été inſtituées pour ſervir de commémoration des mêmes faits. *v.* FÊTES, CÈNE, *Ste.*, MONUMENS.

A ces témoignages indirects, il faut joindre le témoignage direct de nos auteurs ſacrés qui ont écrit l'*Hiſtoire de la Vie de Jeſus-Chriſt*, & qui nous ont parlé de la fondation de l'égliſe & de ſes progrès rapides. *Act.* II. 41. 47. IV. 4. V. 14. VIII. 45. X. 44. XI. 19. XVI. 5. 12. XIX. 20. XXVIII. *Rom.* I. 8. X. 18. XV. 19. *Col.* I. 6. A ne les conſidérer que comme des hiſtoriens ordinai-

res, ne méritent-ils pas tout autant de créance que les autres, ſur-tout puiſqu'ils n'ont été démentis par aucun des auteurs contemporains, ni même par les ennemis du *chriſtianiſme*? D'ailleurs nous montrerons que leurs écrits ſont de la plus grande authenticité, à l'article ECRITURE SAINTE.

Ce témoignage eſt ſoutenu par celui des écrivains chrétiens les plus diſtingués des premiers ſiecles. J'avoue que ce qu'ils nous diſent ſur la foi de certaines relations vagues, touchant les voyages des apôtres dans les parties les plus reculées de la terre, ſans être abſolument indigne de créance, ne ſemble pas appuié de garants aſſez ſûrs pour que nous puiſſions y faire fond. Mais comment pourrions-nous ſuſpecter leur témoignage, lorſqu'ils nous parlent de Jeſus-Chriſt, de ſes apôtres, de leurs travaux, des égliſes qu'ils ont fondées dans l'Aſie & dans l'Europe, c'eſt-à-dire, dans les pays même où ils vivoient, & où ils étoient à portée de s'aſſurer du vrai, tant par des monumens & des régiſtres publics, que par le témoignage des égliſes même, & par une tradition d'autant moins ſuſpecte que ſa premiere origine n'étoit éloignée d'eux que d'un très-court intervalle de tems? Nous aurons occaſion de parler de cette tradition & de ſon accord admirable avec le témoignage des auteurs ſacrés, à l'article TÉMOIGNAGE. Voyez auſſi TRADITION. Pour rapporter ce qu'on trouve dans leurs écrits de relatif à ce ſujet, il faudroit les copier preſqu'en entier; il nous ſuffira de rappeller ici quelques endroits des plus frappans.

Irenée, qui vivoit au ſecond ſiecle, ſuppoſe viſiblement dans ſon traité *adv. hæret.* L. I. c. 3. que le *chriſtianiſme* étoit reçu de ſon tems dans une infinité de lieux. „ Malgré la diverſité des langues „ uſitées dans le monde, dit-il, la tra„ dition de cette ſainte hiſtoire eſt par„ tout la même. Les égliſes de la Ger„ manie n'ont point, à cet égard, une „ croyance différente de celle qui eſt re„ çue en Eſpagne ou chez les Celtes. Les „ égliſes fondées aux extrémités de l'o„ rient, de l'Egypte, de la Lybie, pu„ blient ces mêmes faits de la même ma„ niere que ces égliſes placées au centre „ du monde.

Tertullien qui vivoit au commencement du IIIe ſiecle, après avoir fait, *L. I. adv. Judæos*, un dénombrement des nations qui croyoient en Jeſus-Chriſt de ſon tems, aſſez analogue à celui que nous liſons *Act.* II. 9. 10. 11. conclut, en diſant: „ La royauté de Jeſus-Chriſt s'é„ tend par-tout; ce grand roi eſt ſer„ vi par tous les peuples; il eſt adoré „ en tous les lieux." Rien n'eſt plus frappant que ſon apoſtrophe aux gouverneurs de Rome, dans ſon *Apologie*, *L. II.* „ Nous ne ſommes, pour ainſi „ dire, que de hier; cependant nous „ rempliſſons votre empire; les villes, „ les iſles, les fortereſſes, les bourga„ des, les aſſemblées, les armées, les „ tribus, les décuries, la cour, le ſé„ nat, le barreau; nous ſommes par„ tout, ſi ce n'eſt dans vos temples, „ que nous vous avons abandonnés. Ce témoignage a d'autant plus de force que Tertullien parle ici aux ennemis du *chriſtianiſme*, & oſe avancer le fait ſans ſe mettre en peine ſeulement d'en adminiſtrer les preuves.

Ce même Tertullien, Minutius Felix, Quadratus, Ariſtide, &c. & les autres apologiſtes de ce tems, ne ceſſent de dire aux Romains: „ Nous ſommes aujour„ d'hui en ſi grand nombre, que ſi nous „ quittions votre Etat, nous le ruine„ rions; ſans nous il vous ſeroit im„ poſſible de ſubſiſter.

Clément d'Alexandrie, dans ſes *Stromates* L. V, dit la même choſe que Tertullien; & Origene, contemporain de tous deux, dans une *Homélie* ſur Ezéchiel, s'exprime en ces termes: „ Les „ malheureux Juifs avouent que ces cho„ ſes ſont dites du Meſſie; mais c'eſt pour „ eux un aveuglement déplorable d'igno„ rer encore la perſonne à qui elles con„ viennent, puiſqu'ils les voient accom„ plies. Qu'ils nous marquent avant l'a-

Digitized by Google

„ venement de J. C., quelque tems
„ auquel la Bretagne, la Mauritanie, le
„ monde entier, s'eſt accordé à ne ſer-
„ vir qu'un ſeul Dieu.

Arnobe, *L. II. adv. gentes*, en s'adreſſant aux payens incrédules, aſſure que „ le nom de *Chriſt* a été conſacré par „ toute la terre, chez tous les hommes, „ dont il a adouci la férocité, & que les „ hommes les plus ſavans, orateurs, „ grammairiens, rhéteurs, juriſconſultes, philoſophes, médecins, mépriſant „ ce dont ils faiſoient gloire, ſont venus humblement à l'école de Jeſus-„ Chriſt.

S. Chryſoſtôme ſuppoſe encore, *hom. IV. in I. ad Corinth.* „ que les écrits „ des apôtres s'étoient répandus dans „ les pays les plus barbares, dans les „ Indes, & juſqu'aux extrêmités de l'Océan.

Athanaſe, Théodoret, Jérôme & pluſieurs autres parlent du *chriſtianiſme*, de ſon établiſſement & de ſes progrès, à peu près dans les mêmes termes.

Des témoignages ſi poſitifs, ſi réitérés, ſi nombreux, énoncés avec tant de confiance, adreſſés aux ennemis même du *chriſtianiſme*, & jamais contredits; de pareils témoignages, dis-je, devroient paroître plus que ſuffiſans aux yeux de gens non prévenus. Nous ajoûtons foi à l'hiſtoire des Juifs, des Grecs, des Romains, & nous ne nous aviſons pas d'en conteſter les faits, lorſqu'ils nous ſont atteſtés par des hiſtoriens nés dans le ſein de ces nations. N'avons-nous donc pas autant de raiſons pour acquieſcer au témoignage des écrivains chrétiens ſur l'hiſtoire de l'établiſſement d'une religion qui leur tenoit bien plus à cœur que leur propre patrie?

Cependant nous pouvons encore le fortifier par celui des ennemis du *chriſtianiſme*, qui en ont parlé avec le plus de mépris ou d'aigreur. Tous les Juifs conviennent qu'il y a eu dans la Judée, un homme appellé *Jeſus*, auteur d'une religion nouvelle, qui s'eſt dit, ſuivant eux, fauſſement le Chriſt, dont la mort fut ſollicitée par leurs ancêtres auprès de Pilate, & ils reconnoiſſent que c'eſt là ce qui leur attire la haine & l'indignation des chrétiens en tous lieux. Le fait eſt ſi peu conteſté parmi eux, qu'ils appellent Jeſus-Chriſt d'un nom qui ſignifie *pendu à la croix*. Ils ont même écrit des hiſtoires de ſa vie, fabuleuſes & calomnieuſes, où ils l'accuſent d'avoir été un impoſteur & un magicien: on les trouve dans le *Thalmud* de Jéruſalem, en particulier dans le livre *Abodozara*, dans le livre intitulé *Sepher Toledos Jeſchu*, & l'*itinéraire de Benjamin*. Nous pouvons joindre ici le témoignage de Joſephe, hiſtorien Juif, dont nous ferons un examen critique à l'article JOSEPHE.

Quelques auteurs Payens ont parlé auſſi de Jeſus-Chriſt & du *chriſtianiſme*, en termes fort inſultans, mais qui ſervent néanmoins à confirmer les témoignages précédens.

Dans le récit que fait Tacite, *Annal. XV. 44.* de la perſécution violente que Néron exerça contre les chrétiens, il dit poſitivement, „ que le chef de leur „ ſecte étoit Chriſt, qui ſous l'empire de „ Tibere, ſouffrit la mort par l'ordre „ de Ponce Pilate." Il fait un long détail des ſupplices qu'on lui fit ſouffrir, & en parle comme étant déja en nombre prodigieux.

Voici comment s'exprime encore Pline le jeune, dans ſa *Lettre à l'empereur Trajan*, où il lui rend compte de la conduite qu'il avoit tenue à l'égard des chrétiens. „ L'affaire, dit-il, m'a paru „ digne de votre attention, par la multitude de ceux qui ſont enveloppés „ dans ce péril; car un très-grand nombre de perſonnes de tout âge, de tout „ ſexe, ſont à préſent & ſeront à l'avenir, impliqués dans cette affaire. „ Ce mal contagieux n'a pas ſeulement „ infecté les villes, il a gagné les villages & la campagne. . . . Ce qu'il y a „ de certain, c'eſt que les temples étoient „ preſque déſerts, les ſacrifices négligés „ & les victimes preſque ſans acheteurs. Lucien parle auſſi fort au long *de morte pe-*

regrini, de Jeſus-Chriſt & des chrétiens, comme nous le verrons à l'article LUCIEN.

A ces témoignages, qui ſont du plus grand poids, il faut joindre ceux des auteurs Payens, qui ont fait mention de Jeſus Chriſt ou de quelques particularités de ſa vie & de ſes miracles. *v.* MIRACLES, TÉMOIGNAGES.

Il eſt ſurprenant, je l'avoue, que pluſieurs auteurs qui vivoient dans les premiers âges du *chriſtianiſme*, aient gardé un profond ſilence ſur les événemens qui ont accompagné ſa naiſſance. Mais on peut attribuer ce ſilence 1°. à l'uſage conſtant où étoient les hiſtoriens de chaque nation, de ne parler que de ce qui touchoit directement ou qui entroit eſſentiellement dans le plan de leur narration; 2°. au mépris que les payens témoignerent pour les Juifs, qu'ils regardoient comme un peuple très-ſuperſtitieux & crédule à l'excès, au point même que tous les récits qui venoient de la Judée, ne trouvoient parmi eux aucune créance, comme nous l'apprennent Juſtin, Martial, Juvenal, & en particulier Horace, *Sat. I. 5 credat Judæus appella, non ego*; 3°. à la crainte que les auteurs, jaloux de leur réputation, ont eu ſans doute, de ſe charger de ridicule, en racontant des hiſtoires originaires d'un pays mépriſé, & connues depuis trop peu de tems, ou examinées juſques-là avec trop peu de ſoin: 4°. à leur appréhenſion de s'expoſer à la diſgrace des princes & des prêtres Payens, ennemis déclarés du *chriſtianiſme*, en parlant de cette religion nouvelle avec l'impartialité & la modération, auxquelles on doit s'attendre de la part d'hiſtoriens graves & circonſpects; 5°. au reſpect pour la vérité & l'équité, qui leur a fait prendre le parti de ne rien dire ſur le compte des chrétiens, plutôt que de les calomnier, comme l'a fait Tacite, par diverſes épithetes injurieuſes: *quos per flagitia inviſos, vulgus Chriſtianos vocat; genus hominum publico exitio repertum, &c.*.

6°. Ce défaut de témoignages de la part des auteurs Payens doit d'autant moins nous ſurprendre, qu'il ne nous eſt parvenu qu'un très-petit nombre des écrits des auteurs Romains & Grecs, qui vivoient dans le premier âge du *chriſtianiſme*, & que pluſieurs de ceux qui étoient les plus eſtimés, ſont actuellement perdus pour nous; entr'autres divers écrits de Ciceron, preſque tous ceux de Varron, les *œuvres* de Menandre, d'Ennius, de Pacuvius, les *XX livres* de Pline l'ancien ſur la guerre de Germanie, la derniere partie des *Faſtes* d'Ovide, pluſieurs livres de Tite-Live, de Salluſte, de Tacite, la belle *hiſtoire* de Diodore de Sicile, en XL livres; un Polybe complet; les *vers ſibyllins*; les *loix des XII tables*, & les œuvres d'une multitude de philoſophes d'une grande réputation.

Nous ſavons en particulier, qu'il s'eſt perdu un acte très-authentique, & qui ſeul pourroit donner plus de poids à l'hiſtoire du *chriſtianiſme*, que le ſilence de tous les auteurs Payens ne répandroit de doutes ſur ſa vérité. Je veux dire, la relation qui fut envoyée à Rome par Pilate, gouverneur de la Judée, ſous l'autorité duquel Jeſus-Chriſt fut condamné à la mort. *v.* PILATE.

7°. Nous pouvons même à juſte titre mettre au nombre des témoignages rendus par les auteurs Payens, ceux des philoſophes & des écrivains célebres qui abandonnerent le paganiſme pour embraſſer le *chriſtianiſme*, comme Denys de Corinthe, Quadratus, Ariſtide, Athenagore, Denys d'Alexandrie, Clement, &c. *v.* TÉMOIGNAGES.

Ajoûtons enfin, que le ſilence d'un nombre d'auteurs, ſi grand qu'il ſoit, ne ſauroit jamais infirmer les témoignages directs & poſitifs allégués par d'autres ſans contradiction, & que ce ſilence même peut être tourné en preuve confirmante de ces témoignages, lorſqu'il s'agit de gens prévenus contre les témoins, & qui n'auroient pas manqué de les démentir, s'ils en euſſent eu les moyens.

L'hiſtoire de l'établiſſement du *chriſtia-*

Digitized by Google

niſme repoſe donc ſur le témoignage uniforme d'un grand nombre d'écrivains, diviſés entr'eux, d'intérêts & de ſentimens, d'ailleurs tous d'accord avec la tradition, & ce que l'antiquité nous fournit de monumens. Nous n'avons, par conſéquent, aucune hiſtoire de nation, de religion, de ſecte, de doctrine, qui ait des caracteres plus marqués de vérité, & qui mérite un plus haut degré de créance.

Nous pouvons donc conclure avec fondement, que le *chriſtianiſme* s'eſt établi & répandu dans une étendue & avec une rapidité extraordinaires, qui ne lui ſont communes avec aucune autre religion. Le paganiſme, il eſt vrai, a couvert preſque toute la terre, & en couvre encore la plus grande partie; mais, à parler juſte, ſous ce nom ſeul on a compris une infinité de religions diverſes, qui avoient différens objets de culte, différentes cérémonies & loix ſacrées, & qui devoient leur inſtitution à différens fondateurs. Le judaïſme n'a jamais été que la religion d'un ſeul peuple, & n'a jamais reçu d'accroiſſement conſidérable; les Chrétiens ont même contribué plus que les Juifs à la tirer de l'obſcurité.

Le mahometiſme a occupé un grand nombre de pays, mais il n'y a point détruit le *chriſtianiſme* qui y étoit établi, & qui s'y eſt maintenu conſtamment juſqu'à nos jours.

J'avoue que Mahomet lui a porté un grand coup dans l'orient; mais ce qu'il a perdu par-là de ſon regne, il l'a regagné, & bien au delà, par les progrès conſidérables qu'il a fait dans les deux hémiſpheres, depuis quelques ſiecles. Aujourd'hui il eſt connu & profeſſé dans toute l'Europe, même juſques dans les pays les plus reculés du nord, dans toute l'Aſie & les iſles de l'Océan qui l'environnent, dans l'Egypte, l'Ethiopie, le Malabar, la côte de Coromandel, & divers autres pays de l'Afrique, & preſque dans tous les endroits de l'Amérique où l'on a pu pénétrer juſqu'ici. Chaque jour les miſſionnaires Européens font des converſions parmi les peuples ſauvages, qui s'empreſſent à recevoir une religion ſi propre à adoucir leurs mœurs. A en juger même ſeulement par l'état préſent de notre globe, nous avons tout lieu de préſumer qu'un jour cette religion pénétrera par-tout, & deviendra la religion univerſelle des hommes, ſuivant les prédictions de ſes premiers fondateurs.

Supérieure à toutes les religions, par l'étendue, la rapidité, la durée & par la conſtance de ſes progrès, on peut dire qu'elle l'eſt bien plus encore par les changemens qu'elle produiſit en très peu de tems ſur la face de la terre; changemens plus dignes de notre admiration que toutes les révolutions les plus célebres dans les annales du monde. Tels furent, par rapport aux Juifs, l'abolition de leur loi & de leur culte, la deſtruction de leur république, leur diſperſion & leur exil par toute la terre. Tels furent, par rapport aux autres peuples, la ruine du fanatiſme, de la ſuperſtition, de la magie, de l'art de la divination & des preſtiges, mais ſur-tout de l'idolâtrie; le renverſement des temples conſacrés aux faux dieux, la deſtruction des idoles, l'abolition de leurs cultes infâmes, de leurs fêtes licencieuſes, de leurs myſteres impurs, de leurs ſacrifices cruels; l'anéantiſſement de divers uſages monſtrueux & barbares, comme, par exemple, les traitemens inhumains envers les eſclaves, l'expoſition des enfans, les ſpectacles de gladiateurs, &c.

En vain quelques écrivains voudroient attribuer ces changemens & l'abolition du paganiſme, à la violence que Conſtantin le grand exerça contre ſes ſectateurs, & aux loix reprimantes qu'il publia; tout cela eſt démenti par l'hiſtoire, & quand il ſeroit vrai, on pourroit toujours en conclure, combien eſt grande la ſupériorité du *chriſtianiſme*, que ni les menaces, ni les loix, ni l'horreur des ſupplices, ni les efforts de Julien, n'ont jamais pu ébranler; tandis que quelques édits des empereurs ont ſuffi pour

abolir le paganiſme. *v.* PAGANISME.

Par-tout où le *chriſtianiſme* s'étendit dans ſon origine, les hommes furent transformés en quelque ſorte en des hommes nouveaux, ſoit du côté des lumieres, ſoit du côté des vertus, ſur-tout de la piété, de la patience & de la charité. Le relachement introduit dans l'égliſe depuis qu'elle fut devenue floriſſante, n'a point détruit des changemens ſi heureux. Dans tous les pays où regne le *chriſtianiſme*, on obſerve avec intérêt, que les hommes y ſont plus raiſonnables dans leurs principes, plus décens dans leurs mœurs, plus ſages dans leur légiſlation, plus prudens dans leur police & leur économie publique. La philoſophie même, les lettres & les beaux arts, le commerce & l'induſtrie, y fleuriſſent tout autrement que dans les Etats payens ou mahométans; tout, en général, y a une face plus réguliere, plus riante & plus avantageuſe à l'humanité.

Cette révolution ſi étonnante, à la conſidérer en elle-même, & dans ſes ſuites, l'eſt encore bien plus, à l'enviſager du côté des cauſes apparentes qui l'ont produite, je veux dire, des perſonnes qui en ont conçu le plan, & qui l'ont exécuté.

Que des prêtres vénérés par des peuples groſſiers, aſſez éclairés pour abuſer de leur ignorance & de leur ſuperſtition, aſſez ruſés & politiques pour la nourrir par toutes ſortes de fictions artificieuſes, conformes à leur génie & à leur goût, ayent pu leur faire recevoir & conſerver ſi long-tems des religions & des cultes abſurdes; je n'en ſuis point ſurpris.

Que des rois, des légiſlateurs, des chefs de ſecte, également diſtingués par leur naiſſance, leur dignité, leur pouvoir, & ſur-tout ſupérieurs aux autres hommes par leur adreſſe & leur profonde politique, un Minos, un Lycurgue, un Numa, un Mahomet, &c. que des hommes de cet ordre ſoient parvenus à établir leur légiſlation ou leur doctrine, & la faire reſpecter par des peuples ſimples & groſſiers, je n'en ſuis point ſurpris encore.

Que des philoſophes nés avec les plus heureux talens, formés de bonne heure par les meilleurs maitres, inſtruits dans des écoles illuſtres, encouragés par la protection de princes puiſſans, parvenus enfin, à force de voyages, de lecture, de méditation, à un degré ſupérieur de ſcience, d'éloquence & de célébrité; qu'un Pythagore, un Platon, un Zenon, un Ariſtote, &c. aient réuſſi à s'ériger en chefs d'académies & de ſectes, à établir le crédit de leur doctrine chez différentes nations, & pendant pluſieurs ſiecles, je n'en ſuis point ſurpris non plus; je ne vois en tout ceci aucune diſproportion entre les effets & les cauſes, aucun contraſte avec ce que l'expérience m'a appris de l'humanité & des révolutions humaines.

Mais, en jettant les yeux ſur ces réformateurs, qui ont opéré une révolution infiniment ſupérieure à toutes celles dont il eſt fait mention dans l'hiſtoire, je ne démêle aucun de ces caracteres brillans & ſi propres à en impoſer.

Qui a été le premier auteur de cette révolution étonnante? un homme né chez une nation mépriſée de toutes les autres, qui quoiqu'éclairée des lumieres d'un théiſme pur, étoit cependant groſſiere, imbue de préjugés & livrée à la ſuperſtition; un homme iſſu de parens pauvres & obſcurs, & par-là même ſans éducation diſtinguée; un homme ſans autorité, ſans crédit, objet même du mépris de ſes compatriotes & de la haine des principaux d'entr'eux; un homme enfin qui, pourſuivi par ces derniers, finit ſes jours par un ſupplice infâme & maudit.

Qui furent ceux que ce réformateur choiſit pour ſes aſſociés dans l'exécution de ſon projet? Ce ne fut pas de ces perſonnes que la naiſſance, les talens naturels, l'éducation, élevent au deſſus du commun, & ſemblent d'avance deſtiner à de grandes entrepriſes, dont le génie, ſupérieur aux préjugés, eſt capable de s'élever de bonne heure à la ſource même du vrai, & après l'avoir ſaiſi, de le préſenter avec cette énergie, cette

Digitized by Google

éloquence, qui peut ſeule ſubjuguer les eſprits. I *Cor.* II. 4. Ce fut moins encore de ces perſonnes reſpectables par leur état, leur dignité, leur autorité & par leur crédit, qui puſſent donner du poids à leurs diſcours par l'appareil des menaces ou par l'attrait des récompenſes, ni employer les reſſorts d'une politique artificieuſe, que les légiſlateurs ont conſtamment mis en uſage pour faire reſpecter leurs loix. II *Cor.* IV. 2.

Non, Jeſus-Chriſt choiſit pour prédicateurs de ſa doctrine, des gens des plus mépriſables en apparence, I *Cor.* IV. 10, des Galiléens, dont le nom ſeul étoit une injure chez les Juifs leurs compatriotes; des gens de la plus baſſe extraction, artiſans, pêcheurs, &c. ſans nom & ſans fortune, *Act.* III. 6, qui, à l'exception de S. Paul, n'avoient pas même eu l'avantage de l'éducation telle qu'on pouvoit la recevoir dans leur pays; des gens eſclaves de tous les préjugés de leur nation, qui s'attendoient que le royaume de leur maître ſeroit un royaume terreſtre dans lequel ils occuperoient les premieres places; des gens indécis & d'un caractere léger, foibles & timides, qui voyant leur maître en danger de perdre la vie comme coupable, quoiqu'ils connoiſſent ſon innocence, craignent encore de s'être trompés à ſon ſujet, & refuſant de partager ſa diſgrace, l'abandonnent lâchement & nient même de l'avoir connu.

C'eſt de tels hommes qui, après la mort de leur maître, ſont tout à coup transformés en ſages, en héros, en bienfaiteurs de l'humanité. Ils foudroient l'idolâtrie, la ſuperſtition, la fauſſe philoſophie de leur ſiecle; ils confondent le menſonge & l'impoſture; & ſans autre talent que le bon ſens, ſans autre éloquence qu'une ſimplicité naïve & dénuée d'ornemens, ils apprennent aux hommes à connoître, à reſpecter & à aimer la vérité & la vertu. Ils ſoutiennent la force de leurs diſcours, par l'exemple qu'ils donnent des ſentimens les plus nobles, du déſintéreſſement le plus généreux, du courage le plus héroïque, de la vertu la plus parfaite & la mieux ſoutenue; mais ſur-tout par le zele & la conſtance avec laquelle ils défendent leur cauſe, malgré les menaces de leurs ennemis, & l'appareil effrayant des ſupplices.

Après avoir ſignalé ce zele dans leur propre patrie, ces généreux réformateurs, ſuivant les ordres qu'ils diſent avoir reçus du ciel, oſent parcourir de vaſtes contrées, & pénétrer au delà des mers & s'avancer dans des pays, dont juſqu'alors ils avoient ignoré les uſages, les mœurs, la religion, la langue, & juſqu'au nom même; par-tout ils prêchent leur doctrine ſublime, ils ſignalent leurs vertus, & par leurs leçons, comme par leur exemple, ils guériſſent les hommes de leurs préjugés & de leurs vices, & leur inſpirent un reſpect également profond pour le vrai & pour le bien.

A n'en juger que par le caractere des premiers fondateurs du *chriſtianiſme*, comparé avec ce qu'ils ſont devenus & ce qu'ils ont fait, nous pourrions déja conclure, à juſte titre, que la révolution qu'ils ont produite ſur la terre, n'eſt point dans l'analogie des événemens ordinaires, & ne ſauroit être expliquée par le cours des choſes humaines.

L'on me dira peut-être, que ces gens avec leurs lumieres naturelles, leur bon ſens & leur fermeté, joignant à une morale ſévere, un genre de vie pénible, une pauvreté volontaire, & le plus grand déſintéreſſement, toujours prêts à ſe dévouer au ſupplice, plutôt que de retracter ce qu'ils ont dit, ou même de garder le ſilence, ont pu aiſément réuſſir dans une entrepriſe de réforme, par une ſuite de ce reſpect mêlé d'enthouſiaſme, que les hommes témoignent ordinairement pour les vertus rares & héroïques.

On ajoûtera que les circonſtances des tems où ils ont vécu, ont été des plus favorables pour faire goûter leur doctrine; alors, dira t-on, la lumiere naturelle, fortifiée par la philoſophie & les lettres, avoit déja fait de très-grands pro-

grès; alors il y avoit chez les diverſes nations un grand nombre de perſonnes qui s'appliquoient ſérieuſement à l'examen des opinions & à la recherche du vrai, ſur la religion & la morale; alors les hommes commençoient à ſe laſſer de menſonges & à rougir de leurs extravagances & de leurs vices; le paganiſme enfin étoit ſur ſon déclin, le théiſme s'élevoit déja ſur ſes ruines, & tout ſembloit déja préparé pour une réforme univerſelle. Rien n'étoit plus facile, dans ces circonſtances, à des perſonnes même du commun peuple, & ſur-tout d'entre les Juifs, dont la religion avoit toujours été la plus pure, de tracer un plan excellent de doctrine, dont le contraſte avec le paganiſme pût rendre ſenſible l'abſurdité de celui-ci, & entraîner tous les eſprits vers un théiſme épuré, dont ils étoient déja tout diſpoſés à recevoir les principes.

L'on prétendra encore que les vertus des premiers chrétiens, leur piété, leur bonne foi, leur charité, leur empreſſement à ſécourir les pauvres, leur patience, leur douceur, leur entiere ſoumiſſion aux puiſſances ſupérieures, en un mot, toutes leurs bonnes qualités, leur ont concilié le ſupport & la tolérance dans tous les Etats, & ont attiré dans leur parti une multitude de perſonnes, dont la foule a groſſi encore, lorſque les perſécutions ſurvenant, l'admiration pour les martyrs, & l'enthouſiaſme, ont échauffé les eſprits.

Mais pour digerer de pareilles ſuppoſitions, il faut ignorer également & le pouvoir des préjugés ſur l'eſprit des hommes, & l'aſcendant des paſſions ſur leur cœur, & l'hiſtoire du *chriſtianiſme*.

Quelle que ſoit ſon excellence & ſon efficace naturelle, il n'eſt pas poſſible cependant qu'il ait pu, par ce ſeul endroit, ſe faire jour, & obtenir un regne ſi univerſel parmi les hommes.

En effet, les premiers prédicateurs de cette religion eurent à ſurmonter, non-ſeulement les obſtacles qui s'oppoſent à l'introduction de toute nouveauté en ce genre, tels que ſont l'éducation, le reſpect pour les loix & l'autorité, la prévention ordinaire à tous les hommes en faveur de la religion qu'ils tiennent de leurs ancêtres, une longue habitude, qui devient, en quelque ſorte, une ſeconde nature; mais de plus, un grand nombre d'autres qui furent particuliers au *chriſtianiſme*, & une ſuite des préjugés & des diſpoſitions, tant des Juifs que des Payens, qu'il s'agiſſoit de convertir.

Combien de difficultés n'avoit-on pas à vaincre auprès des Juifs pour leur faire goûter la doctrine & la morale chrétienne. Il falloit leur perſuader qu'une religion & une loi qu'ils croient, & avec raiſon, émanée du ciel, un culte preſcrit par Dieu lui-même, également reſpectable par ſon inſtitution, par ſon antiquité, par la majeſté de ſes rites, que tout cela n'étoit plus ce que Dieu demandoit d'eux, & qu'il alloit être aboli pour toujours; que toutes ces cérémonies ſi auguſtes & ſi pompeuſes n'étoient que des ombres & des figures, dont on leur préſentoit la réalité & le corps; que Dieu n'exigeroit plus déſormais de ſes adorateurs qu'un culte ſpirituel & pur, & qu'une longue vie, une famille nombreuſe, une brillante proſpérité, ne ſeroient plus des gages certains de la protection du ciel. Il falloit encore les guérir d'un attachement ſervile ou à la lettre de leur loi, ou aux fauſſes explications de leurs docteurs, ou à ces traditions que l'erreur & le menſonge avoient conſacrées, & miſes à la place de la loi. Il s'agiſſoit ſur-tout de les déſabuſer ſur ces prétentions chimériques, que l'éducation, l'orgueil national, avoient nourries chez eux depuis tant de ſiecles, & que leurs docteurs n'avoient ceſſé d'entretenir, en leur perſuadant qu'ils étoient le ſeul peuple cheri de Dieu, l'unique objet de ſes complaiſances; que l'alliance qu'il avoit traitée avec eux par Moïſe, ſeroit éternelle & excluſive; qu'ils régneroient un jour glorieuſement ſur les autres nations, objets de leur mépris; qu'ils verroient naître au milieu d'eux un conquérant illuſ-

tre,

Digitized by Google

tre, qui les feroit triompher de leurs ennemis, & leur aſſureroit un empire univerſel ; il falloit leur perſuader que toutes les nations alloient entrer, ſans diſtinction, dans l'alliance de Dieu ; que le Chriſt étoit envoyé également pour toutes, & qu'ils devoient reconnoître pour tel ce Jeſus que leurs magiſtrats avoient injuſtement crucifié ; qu'enfin ce Chriſt n'étoit envoyé du ciel que pour les délivrer de leurs ennemis ſpirituels, & les appeller à la gloire de ſon royaume céleſte.

Il s'agiſſoit ſur-tout d'apporter un correctif à cette morale relachée & pernicieuſe, dont leurs docteurs les avoient imbus, en leur inſinuant qu'ils pouvoient ſans crime haïr leurs ennemis, s'en vanger, vivre dans l'impureté, &c. & de leur faire comprendre l'obligation où ſont les hommes de pardonner, de ſouffrir les injures, de vivre dans la pureté, même à l'égard des deſirs.

La converſion des Payens n'offroit pas moins de difficultés que celle des Juifs. Les Grecs & les Romains, il eſt vrai, dans le tems où Jeſus-Chriſt parut, cultivoient les ſciences humaines ; l'éloquence étoit ſur-tout fort en honneur parmi eux. Les poëtes ne brilloient pas moins par le feu de leur imagination que les philoſophes par la ſublimité de leurs diſcours ; c'étoit le ſiecle de l'eſprit ; mais ce n'étoit point celui de la religion. Celle-ci n'étoit qu'un jeu pour les grands, un ſujet de diſpute pour les docteurs, un objet de diviſion pour les philoſophes, une ſource de revenus abondans pour les prêtres, & pour tous les peuples, un encouragement au crime. On jouoit ſur le théatre les mêmes Dieux que l'on ſervoit dans les temples, & on achetoit leur bienveillance ou leur pardon par des fêtes infâmes, conſacrées aux débauches & à la proſtitution ; jamais on ne vit une idolatrie plus monſtrueuſe, une ſuperſtition plus groſſiere, ni un débordement plus affreux. Les peuples que les Grecs & les Romains appelloient *Barbares*, joignoient à tout cela une férocité indomptable, qui ſembloit rendre toute réformation impoſſible parmi eux. Plongés dans cette fange de préjugés & de crimes, comment ſuppoſer les Payens tout diſpoſés à recevoir un théiſme pur, & une morale ſublime, dont tout au contraire devoit naturellement les éloigner ?

Quelle tâche que celle de détruire tout-à-coup dans leur cerveau, les idées profondement enracinées d'une foule de divinités, qui avoient tant d'analogie dans leurs affections avec les mortels, & y ſubſtituer l'idée d'un Dieu ſuprême & unique, infini & tout parfait, qui n'a rien de commun avec les hommes, & dont l'immenſité confond leur intelligence !

Que de difficultés ſur tout pour engager les Payens à renoncer à leurs idoles, à leurs temples, à leurs jeux, à leur culte pompeux & extrêmement flatteur pour l'imagination & pour les ſens, à leurs prodiges, à leurs oracles, leurs augures, à leurs enchantemens, à leurs divinations, en un mot, à tous les principes d'une religion auſſi ancienne que le monde, preſque univerſelle, & ſi je puis m'exprimer ainſi, agréablement variée ſuivant le climat & le genie des peuples, flattant tous les ſens, favoriſant toutes les paſſions, & érigeant par-tout des autels à la volupté !

Quelle entrepriſe que celle de déraciner de leur cœur de vieilles ſemences de vices, fortifiées par l'éducation, l'exemple, les uſages, par le culte même, pour leur faire goûter une morale ſublime & ſevere ! Une telle morale, je le ſais, ſur-tout lorſqu'elle eſt ſoutenue par l'exemple de ceux qui la prêchent, peut facilement ſe concilier des admirateurs qui en parlent avec enthouſiaſme ; mais il eſt tout autrement difficile qu'elle ſe faſſe des ſectateurs qui la pratiquent avec exactitude.

Quand on ſait que le principe fondamental de cette morale eſt, qu'on ne peut ſans le plus grand danger, en négliger l'obſervation, que le genre d'héroïſme qu'elle preſcrit, eſt eſſentiellement tout

Digitized by Google

pratique, & doit être perpétuellement mis en action, nonobſtant qu'il exige des ſacrifices très-diſpendieux pour l'amour propre & les paſſions: on comprend aiſément qu'une morale de cette nature, ennemie de l'orgueil, de l'avarice, de la volupté, qui preſcrit le renoncement à ſoi-même & la mortification de ſa chair, n'eſt pas la morale du cœur humain, & que ſes premiers prédicateurs doivent avoir trouvé des obſtacles preſqu'invincibles chez ceux, à qui ils l'ont annoncée. Comment ſur-tout a-t-il été poſſible, dans les perſécutions, de les engager à ſacrifier au *chriſtianiſme* tout ce qu'ils avoient de plus cher, à vivre dans le mépris, dans l'opprobre, à braver tous les genres de ſupplices, & à perſéverer juſqu'à la mort dans la profeſſion d'une religion qui ne leur promettoit de dédommagement que dans une vie à venir; ſans autre garant même que la ſimple parole d'un homme dont la nation étoit mépriſée, dont l'extraction avoit été obſcure, la vie pauvre & miſérable, la mort ignominieuſe & la croix un ſcandale. *v.* MORALE CHRÉTIENNE, MARTYRS. A ces obſtacles généraux on peut en joindre d'autres plus particuliers de la part des ennemis puiſſans qui s'oppoſerent de toutes leurs forces à l'établiſſement du *chriſtianiſme* & à ſes progrès. *Act.* XXVIII. 22. Tels furent 1°. les grands du monde, les magiſtrats, les princes, les empereurs prévenus contre cette religion, ſans doute, parce qu'elle condamnoit la pompe, le faſte, la hauteur & ſur tout l'oppreſſion, qu'elle ne recommandoit rien tant à ſes diſciples que la modeſtie, l'humilité, le déſintéreſſement, l'eſprit d'égalité & de charité fraternelle; qu'enfin elle effraioit les tyrans & les juges iniques par l'idée d'un jugement à venir dans lequel ils ſeroient jugés à leur tour, & rendroient compte de leurs injuſtices.

2°. Les ſcribes & les phariſiens, les docteurs de la loi parmi les Juifs, irrités contre la doctrine de celui qui avoit oſé dévoiler aux yeux du public leur ſuperſtition puérile, leurs vices honteux, & leur déteſtable hypocriſie.

3°. Les ſages & les philoſophes du paganiſme, enflés de leur ſcience, tirant toute leur gloire de leurs vaines ſpéculations, conjurés contre une religion prêchée par des gens du commun, ſans étude & ſans ſavoir, qui oſoient démaſquer leur orgueil, cenſurer leurs vices, dévoiler leur ignorance, anéantir leurs ſophiſmes, & montrer aux hommes que leur *ſageſſe* prétendue *n'étoit que folie devant Dieu.*

4°. Une foule de prêtres fourbes & intéreſſés, qui vivoient du revenu de leurs impoſtures, pour qui la ſuperſtition des peuples, la foi aux oracles, aux prodiges, aux enchantemens, étoit un tréſor toujours ouvert & intariſſable, & qui avoient le plus grand intérêt à combattre une religion qui anéantiſſoit tout l'appui de leur autorité, de leur crédit & de leur fortune.

5°. Les écrivains, les hiſtoriens, les poetes, les juriſconſultes, qui entrainés par le préjugé & l'intérêt, & pour faire la cour aux grands & aux prêtres, ne ceſſoient de calomnier les chrétiens & de tourner leur religion en ridicule.

6°. Un nombre conſidérable de particuliers qui gagnoient leur ſubſiſtance, à la faveur de la ſuperſtition & de la crédulité des peuples, comme, par exemple, les artiſtes occupés de la ſtructure des temples, des autels, des idoles, des vaſes & uſtenſiles ſacrés, ce dont nous avons un exemple, *Act.* XIX. 26. 27.

7°. Les Juifs en général acharnés contre cette religion naiſſante, & dont la rage contre les chrétiens ſe manifeſta dès le commencement, par les perſécutions qu'ils leur ſuſcitérent, & dans leur pays, & par-tout où ils trouverent quelque crédit, *Matth.* X. 22. *Act.* IV. VII. VIII. IX. 23. XII. XIII. 50. XIV. 19. XXI. 27. XXIII. 1. 12. 30. XXV. 1-3. 7 XXVIII. 22.

8°. Tout le paganiſme en général ſoulevé contre cette nouvelle religion qui s'établiſſoit ſur ſes ruines, & employant

Digitized by Google

toutes ſortes de moyens pour l'étouffer à ſa naiſſance.

Rien de plus faux que ce qu'ont oſé dire quelques auteurs, que l'on exerça dans l'empire la tolérance envers les chrétiens, tout comme on l'exerçoit envers les Juifs avec leſquels ils étoient confondus, & à l'égard des autres ſectes. Nous ſavons de Ciceron, que les loix Romaines décernoient des peines contre tous ceux qui annonçoient des Dieux étrangers, *de Leg.* II. 19. S'il en faut croire Dion Caſſius l. 52. Mecene perſuada à Auguſte de les punir de peines capitales. Tacite témoigne *Annal.* XV. 44. que les chrétiens, qu'il diſtingue expreſſément des Juifs, furent condamnés à des peines de ce genre, à cauſe de leur créance nouvelle.

Suivant les loix & les conſtitutions même établies dans tout l'empire, le *chriſtianiſme* fermoit à ceux qui l'embraſſoient, l'entrée aux charges; il les aſſujettiſſoit tantôt à des peines pécuniaires, tantôt à la confiſcation de leurs biens & à l'exil, tantôt aux travaux les plus durs, tels que ceux des grands chemins & des mines; on portoit la cruauté juſqu'à les faire périr par les derniers ſupplices, & on raffinoit même ſur les moyens de les tourmenter. Les maſſacres des premiers chrétiens étoient ſi communs, que ſuivant le rapport d'auteurs anciens, il périt par-là dans ces tems malheureux, plus de monde que la famine, ni la peſte, ni la guerre n'en peuvent détruire. On les hâchoit par morceaux; on les expoſoit aux bêtes féroces; on les jettoit dans le feu ou dans l'huile bouillante; on les enduiſoit tout vivans de reſine pour les faire ſervir de flambeaux; on les attachoit à des croix; en un mot, on leur infligeoit des ſupplices qu'on ne peut ſe repréſenter ſans horreur. Qui le croiroit? les gens de loi même exerçoient leur conſulte ſur le genre de peines qu'il falloit infliger aux chrétiens pour s'oppoſer aux progrès de leur religion; Ulpien, ſuivant le rapport de Lactance V. 11, compoſa ſept Livres ſur ce ſujet.

Ces cruautés inouies ſe ſuccéderent preſque ſans intervalle juſqu'au tems de Conſtantin le grand; mais elles durerent plus long-tems encore dans les Etats qui ne relevoient pas de l'empire. *v.* PERSÉCUTIONS.

A peine l'égliſe commençoit-elle à reſpirer, que les barbares du nord vinrent encore y porter la déſolation, par les fureurs qu'ils exercerent non-ſeulement envers les chrétiens, mais encore envers leurs temples, leurs bibliothéques, leurs écrits, & ſur-tout envers les écrits ſacrés, qu'ils livroient impitoyablement aux flammes, comme s'ils euſſent pris à tâche d'anéantir tout ce qui pouvoit ſervir d'appui à leur religion.

L'impoſteur Mahomet, qui parut dans le VIIe ſiecle, porta au *chriſtianiſme* un nouveau coup, pour le moins auſſi funeſte que le précédent, & toute la ſuite des ſiecles n'amena que des événemens peu favorables à ſes progrès. *v.* HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

A ces ennemis ſi nombreux, ſi puiſſans & ſi acharnés dont l'égliſe chrétienne eut à ſoutenir les attaques, il faut joindre encore les incrédules, les apoſtats, les impoſteurs qui publioient de faux écrits ſous les noms des apôtres; divers fanatiques ſéditieux, des chefs de ſecte, auteurs de diviſions & de ſchiſmes; des chrétiens toujours attachés au judaïſme; des chrétiens ſcandaleux par leur conduite, & autres perſonnes de ce caractere, qui s'élevoient peu à peu dans ſon ſein & furent une pierre d'achoppement pour les Payens & les Juifs diſpoſés à juger du *chriſtianiſme*, beaucoup moins d'après l'examen des preuves qui en établiſſoient la vérité, que d'après ce qu'ils voyoient de la conduite & des mœurs de quelques-uns de ceux qui le profeſſoient.

Joignez encore ici la corruption & le relâchement qui s'introduiſirent peu à peu dans l'égliſe, par rapport à la doctrine, au culte, à la diſcipline & aux mœurs; tant d'héréſies & de ſchiſmes; tant de controverſes ridicules & ſcanda-

leuſes; tant de pratiques puériles & dégoutantes; tant de fureurs contre les opinions les plus indifférentes; tant de guerres auſſi inſenſées que cruelles pour des diſputes de mots; tant de traits d'orgueil & de hauteur; tant d'uſurpations de la part d'un clergé ambitieux & deſpotique; tant d'efforts de ſa part pour entretenir l'ignorance & la barbarie parmi les peuples; joignez enfin cette philoſophie, mille fois pire que la ſtupidité, dont l'obſcurité ténébreuſe par ſon mêlange avec la doctrine chrétienne, ſembloit deſtinée à éteindre ce brillant flambeau.

Qui ne croiroit que tant d'obſtacles ſi puiſſans, en ſi grand nombre & plus forts encore par leur réunion, auroient dû étouffer le *chriſtianiſme* dès ſon origine, ou du moins en arrêter les progrès, & enfin en procurer la deſtruction? Cependant, bien loin de produire un tel effet, on diroit, à en juger par l'hiſtoire du *chriſtianiſme*, que ce ſont ces obſtacles mêmes qui ont le plus favoriſé ſon établiſſement & le plus contribué à en aſſurer & accélérer le triomphe. Ce fut au milieu des orages que la ſociété des chrétiens ſerra le plus fortement ſes nœuds, & étendit le plus ſon enceinte; le ſang même des martyrs fut ſa plus féconde ſemence; & avec les armes ſeules de la foi, de la patience & de la charité, cette égliſe triompha de ſes ennemis, II *Cor.* X. 4. 5.

Qu'on m'explique à préſent ce phénomene; comment une révolution également extraordinaire par ſa nature, par ſon étendue, par ſa promptitude & par ſa durée; une révolution qui a trouvé plus d'obſtacles qu'aucune autre dont il ſoit fait mention dans nos faſtes; une révolution dont la naiſſance, les progrès, la conſiſtance n'offrent rien, à en juger ſelon le cours ordinaire des choſes, qui ne ſemble moralement impoſſible; une révolution dont les cauſes apparentes ne préſentent à nos yeux que foibleſſe, impuiſſance, diſproportion abſolue avec la grandeur de l'effet & celle des obſtacles; comment, dis-je, une ſemblable révolution a-t-elle pu être produite & ſubſiſter juſqu'à nos jours? Comment, pour me ſervir des expreſſions de ſaint Paul, la ſageſſe a-t-elle pu être vaincue par la folie; la force par la foibleſſe, la grandeur & l'éclat par la baſſeſſe & l'obſcurité, ce qui ſubſiſtoit depuis long-tems par ce qui ne faiſoit que de naître, & qui ſembloit moins que rien?

Quand on ſuppoſeroit même que cette entrepriſe ait été conduite avec toute l'adreſſe & la prudence imaginable; quand on accorderoit aux détracteurs du *chriſtianiſme*, ce qu'ils ſuppoſent fauſſement, que Jeſus-Chriſt, pour mieux aſſûrer ſon ſuccès, n'a cherché à ſe faire des diſciples que dans la claſſe des hommes ſimples, ignorans, aſſez ſuperſtitieux pour être crédules à l'excès, aſſez entêtés pour ſoutenir opiniatrement des chimeres; qu'il n'y a eu au commencement dans ſon parti, que des gens de cet ordre, ou des femmelletes, dont le fanatiſme a groſſi aiſément le nombre, à la faveur de l'obſcurité & du mépris que l'on avoit pour cette ſecte naiſſante; enfin que l'on ne s'eſt apperçu du mal, & que l'on n'a penſé à y apporter du remede, que lorſqu'il étoit à ſon comble, que les cerveaux étoient déja tous échauffés, & que l'on n'étoit plus à portée d'examiner les faits prétendus que les chrétiens alléguoient pour juſtifier leur ſuperſtitieuſe créance; quand on leur accorderoit toutes ces ſuppoſitions, auſſi fauſſes qu'abſurdes, comment rendroient-ils raiſon de l'empire que cette religion a obtenu dès lors ſur les nations les plus policées, ſur les villes les plus floriſſantes par le commerce & les lettres, ſur les ſages, ſur les philoſophes, & de la victoire triomphante qu'elle a remporté juſques ici ſur les ennemis les plus acharnés & les plus puiſſans.

En vain viendra-t-on encore nous oppoſer l'établiſſement prompt & rapide du mahométiſme dans de vaſtes contrées, où il s'eſt maintenu juſqu'à nos jours: ſans faire ici aucun parallele de cette religion avec le *chriſtianiſme*, il nous ſuffira d'ob-

Digitized by Google

ſerver, 1°. que le mahométiſme, dans les pays où il s'eſt établi, n'a point détruit les erreurs, les ſuperſtitions, les excès, & qu'il n'a fait qu'augmenter les ténébres, établir l'eſclavage de l'eſprit, inſpirer aux peuples une ſorte de férocité & en pervertir les mœurs; 2°. que ſon établiſſement n'a été traverſé par aucun obſtacle, puiſqu'il ne heurtoit aucune des opinions reçues, ni même à proprement parler, les religions établies, toute ſa doctrine conſiſtant à perſuader aux hommes, que Mahomet a été un nouveau prophête, envoyé du ciel pour rétablir le judaïſme & le *chriſtianiſme* défigurés dans leur éclat précédent, & mettre la derniere main à l'ouvrage de la religion revélée.

Obſervons 3°. que ſa morale eſt beaucoup moins auſtere que celle de Moïſe & de Jeſus-Chriſt; & qu'indulgente pour les paſſions, elle favoriſe même juſqu'à un certain point la licence. *v.* MAHOMÉTISME.

4°. Mahomet, auteur de cette religion, a été outre cela, un homme ruſé & politique, d'ailleurs ſecondé par des aſſociés pénétrans & courageux. Ses premiers diſciples furent les Sarraſins, peuple auſſi groſſier que belliqueux, auxquels il n'eut pas de peine à faire goûter ſa religion en flattant leur amour pour la guerre, & leur promettant des conquêtes. Le ſuccès de leurs armes ne tarda pas à leur inſpirer un attachement invincible pour une religion à laquelle ils n'héſitoient pas de l'attribuer. Egalement excités par l'appas des conquêtes & par les fureurs du fanatiſme, ces peuples ſubjuguerent en peu de tems l'Arabie, la Paleſtine, l'Egypte, la Perſe & forcerent les peuples vaincus à embraſſer la religion à laquelle ils crurent devoir leurs victoires. Les Sarraſins vaincus à leur tour par les Turcs, eurent aſſez d'aſcendant ſur eux, pour en faire les proſelytes d'une religion, que ces peuples féroces trouverent ſans doute, conforme à leur goût. Ainſi le mahométiſme prit naiſſance avec le nouvel empire, ſe fortifia & s'agrandit avec lui. Toutes les circonſtances d'ailleurs, en favoriſerent l'établiſſement; l'empire d'Orient étoit déchiré par des factions; le royaume de Perſe étoit accablé ſous le joug de la tyrannie; l'égliſe d'Orient étoit parvenue au comble de la corruption & pour la foi, & pour les mœurs; les peuples perdus par le luxe & la moleſſe, ne pouvoient plus réſiſter à des ennemis belliqueux & puiſſans; enfin l'ignorance & la conduite ſcandaleuſe du clergé, donnoient la plus grande facilité à tous ceux qui vouloient s'ériger en chefs de ſecte; ainſi tout concouroit à la fois à aſſûrer le ſuccès de l'impoſteur Mahomet.

Après avoir fait recevoir ſa religion par la violence des armes, pour lui donner plus de conſiſtance, il défendit encore à ſes ſectateurs tout examen; il leur preſcrivit une ſoumiſſion aveugle à leurs prêtres, & ne négligea rien pour leur inſpirer la haine la plus violente à l'égard des chrétiens.

Tels furent les reſſorts de cette révolution ſinguliere; mais après tout, nous n'y découvrons rien d'extraordinaire, rien qui ſoit hors de l'analogie des choſes humaines; dans l'effet même nous démêlons les cauſes, les inſtrumens, les moyens; tout eſt dans une juſte proportion, & il n'y a rien qui étonne.

Comment oſera-t-on donc comparer cette révolution à celle du *chriſtianiſme*, qui s'eſt introduit ſans aucun ſecours humain, ſans aucune victoire que celle des martyrs ſur leurs perſécuteurs, que dis-je, malgré les efforts réunis d'ennemis auſſi puiſſans qu'acharnés?

Ici je ne découvre rien qui puiſſe m'expliquer l'effet, & plus j'approfondis la nature des cauſes apparentes, plus je compare leurs forces, avec la grandeur des obſtacles, & plus je m'aſſûre de leur inſuffiſance pour me le faire concevoir.

Mais, me dira-t-on, on n'a, pour en rendre raiſon qu'à recourir à une ſimple providence divine qui aura favoriſé par des moyens cachés, quoiqu'humains, l'é-

tabliſſement d'une religion nouvelle, préférable ſans contredit à tous égards au paganiſme. A cela je réponds qu'on ne m'explique point encore par cette ſuppoſition, comment des moyens humains auront pu, ſans aucune intervention extraordinaire de cette providence, ſuffire pour opérer un effet ſi fort au deſſus de toutes les forces humaines.

Si Dieu y eſt intervenu, ce ne peut donc être que par une diſpenſation extraordinaire de cette même providence, ou par un acte de cette puiſſance qui ſeule peut produire les plus grands effets, ſurmonter les plus grands obſtacles, par les inſtrumens en apparence les plus foibles & les plus vils aux yeux des hommes.

Mais quelle aura été cette diſpenſation? Dieu aura-t il agi immédiatement & intérieurement ſur chaque individu pour reformer tout-à coup leurs idées & leurs penchans groſſiers, & leur faire goûter une religion qui les condamne? Je comprends aſſez clairement que cette voie n'eſt point celle qui convient le mieux à ſes perfections, à ſes vûes, à la nature des hommes, au plan général de la religion, & je ne ſaurois douter qu'il n'ait préféré des démonſtractions extérieures, palpables, du reſſort des ſens & du témoignage, aſſez puiſſantes pour forcer l'acquieſcement des hommes, en leur faiſant connoitre que c'eſt lui qui leur parle par la bouche de ſes envoyés.

Ces démonſtrations extérieures ſont ou des témoignages authentiques rendus par les envoyés, & ſoutenus par leur vie & par leur mort, ou des faits extraordinaires, comme des miracles & des propheties, qui leur ſervent de lettres de créance pour faire conſter de la divinité de leur miſſion. *v.* RELIGION *chrétienne*, TÉMOIGNAGES, MIRACLES, PROPHETIES, RÉVÉLATION.

Ce ſera donc de tels argumens, les plus accommodés à la raiſon de tous les hommes, les plus courts, les plus convaincans, les plus propres à ſurmonter tout préjugé & toute chicane, que Dieu aura mis en œuvre pour établir le *chriſtianiſme* ſur la terre; ſans cela, cette révolution eût été impoſſible; ou ſuppoſé qu'elle eût pu avoir lieu, cela même, eût été le plus grand de tous les miracles.

Ainſi la ſeule hiſtoire du *chriſtianiſme* fait preuve de ſon origine, & ſeule ſuffiroit pour en démontrer la divinité. Si Platon eût vu, dit S. Auguſtin, que les chrétiens avoient détruit l'idolatrie, que lui-même n'oſoit combattre publiquement; qu'ils avoient fait déſerter les temples des faux dieux, & perſuadé à tous les hommes de paſſer du deſir des biens périſſables de cette vie, à l'eſpérance d'une vie éternelle, il auroit pu dire hautement; voilà ce que nous n'avions oſé entreprendre de perſuader aux peuples, & il auroit jugé digne des honneurs divins, celui qui le premier auroit inſpiré une doctrine ſi ſainte & ſi ſalutaire.

Ici les incrédules objectent, que ſi la religion chrétienne a une telle origine & un tel appui, on a bien moins de ſujet d'être ſurpris de la converſion de tant de perſonnes qui l'embraſſerent lors de ſon établiſſement, que de l'incrédulité de tant d'autres qui refuſerent de s'y rendre. Ils ajoutent, que ceux-ci peuvent être enviſagés comme autant de témoins, qui dépoſent qu'il ne faut ajouter aucune foi à tout ce qu'on dit en ſa faveur.

Mais cette objection ne ſauroit faire impreſſion ſur ceux qui veulent conſulter l'expérience, & qui ſavent combien les vérités nouvelles, ſur-tout en matiere de religion, ont de peine à s'inſinuer dans les eſprits. La plupart des hommes revoltés à la ſeule idée de nouveauté, ſe refuſent à tout examen: entre ceux que l'on peut engager à examiner, la plupart ſont prévenus ou retenus par leurs paſſions & leurs intérêts. Qu'on leur propoſe une doctrine qui contredit toutes les opinions reçues, qui contrarie tous les penchans déréglés du cœur, que cette doctrine ſoit dénuée encore de l'extérieur impoſant de l'éloquence, & annoncée par des gens qui n'ont rien qui prévienne en leur faveur, il n'en faut pas davantage

pour les en éloigner abſolument ; l'évidence des faits, & des miracles ne peut même les convaincre, parce que leur eſprit dupe de leur cœur, eſt ingénieux à trouver mille illuſions pour en éluder la force ; ainſi quoique la lumiere les éclaire, ils refuſent *de venir à la lumiere, parce que leurs œuvres ſont mauvaiſes ; & quand même ils verroient des morts reſſuſciter, ils ne le croiroient point encore.* v. INCRÉDULITÉ.

Mais ſi cette religion eſt divine, & deſtinée à éclairer tous les peuples, pourquoi depuis XVIII ſiecles qu'on la prêche, n'eſt-elle pas encore connue & reçue par tout ? Je réponds 1°. qu'elle doit durer juſqu'à la fin du monde, c'eſt-à-dire, pendant un eſpace de tems au prix duquel XVIII ſiecles ſont peut-être comme rien. 2°. Que Dieu a ſans doute de très-ſages raiſons pour diſpenſer cette lumiere céleſte ſucceſſivement aux différens peuples de la terre ; peut-être veut-il laiſſer aux barbares le tems de s'humaniſer, & de devenir raiſonnables avant que de devenir chrétiens. Peut-être veut-il les donner pendant quelque tems en ſpectacle, aux peuples chrétiens, pour faire d'autant mieux ſentir à ceux-ci les biens dont il les favoriſe, & les attacher plus fortement à leur religion. Peut-être veut-il que la converſion des barbares ſoit le fruit du zéle & des travaux des chrétiens, & ſerve à ceux-ci d'occaſion de faire briller leur piété & leur vertu.

Obſervons 3°. que dans cette diſpenſation de Dieu, il n'y a rien de plus extraordinaire que dans la diſtribution inégale qu'il fait aux hommes de ſes dons. v. SAGESSE, BONTÉ, JUSTICE, PROVIDENCE *de Dieu.*

Cette obſervation a d'autant plus de force que la croyance des peuples en fait de religion, eſt liée avec un concours de circonſtances phyſiques & morales, leſquelles ne pouvant changer qu'à la longue, ne permettent pas qu'une religion nouvelle puiſſe s'introduire dans un Etat, autrement que par une ſucceſſion d'événements qui lui frayent le chemin & préparent la révolution : la choſe ne ſauroit même aller autrement, à moins que Dieu ne voulût, pour accélerer cette révolution, accumuler miracles ſur miracles, ce qui repugneroit à ſa ſageſſe.

4°. Si la religion chrétienne n'a pas fait juſqu'ici de plus grands progrès, il faut l'avouer, c'eſt en grande partie un effet de la tiédeur des chrétiens, & ſurtout du relâchement de leurs mœurs.

Ajoutons enfin, que le *chriſtianiſme* fait tous les jours aſſez de progrès pour que nous puiſſions préſumer qu'il ne ſera pas éternellement renfermé dans ſes limites actuelles. En vain ſes ennemis luttent contre lui avec une rage fanatique ; une main ſupérieure à leurs maneges ténébreux, & à leurs efforts impuiſſans, prépare de loin les reſſorts de ſon agrandiſſement ; & des révolutions au deſſus de toute prévoyance humaine, préordonnées dans ſes décrets, ameneront un jour dans le gyron de ſon égliſe, les Juifs & la plénitude des Gentils, & forceront ſes ennemis même à s'y rendre. (C. C.)

CHRISTIANO-CATHÉGORÈS, (N), *Hiſt. Eccl.* On appella ainſi des hérétiques qui adoroient les images de la Ste. Vierge & des ſaints, & qui, par cette conduite, donnoient lieu aux ennemis du chriſtianiſme de l'accuſer d'idolatrie.

CHRISTIANOPLE, communément NOPELN, (R), *Géogr.*, bourg fortifié de Suéde, au royaume de Gothie, dans le Blekingh, & dans une preſqu'isle formée par la mer Baltique. Elle obtint l'an 1603, du roi de Danemarck, qui la poſſédoit alors, le titre, les franchiſes & les immunités d'une ville : mais conquiſe l'an 1610 par Guſtave-Adolphe, qui n'étoit encore que prince royal, elle perdit ce titre & ces franchiſes, & redevint un ſimple bourg. *Long.* 34. 12. *lat.* 56. 20. (D. G.)

CHRISTIANSAND, (R), *Géog.*, ville épiſcopale & maritime de Norwege, dans la partie méridionale de ce royaume, & capitale d'une préfecture qui comprend quatre bailliages, cinq juriſdictions, deux tribunaux provinciaux, & dix prévôtés eccléſiaſtiques.

Digitized by Google

Cette ville, dont la ſituation eſt agréable & avantageuſe, ſon port la flanquant de trois côtés, & des prairies la touchant au quatrieme, doit ſa fondation, comme Chriſtiania, au roi Chriſtian IV, qui la fit bâtir dans les années 1641 & 1643, & lui donna ſon propre nom, terminé par celui de *ſable*, qui dénote le ſol ſur lequel elle eſt aſſiſe. Elle eſt quarrée dans ſa forme, percée de rues larges & droites, & pleine de maiſons propres & commodes: elle n'a ni murs, ni fortifications, parce que l'étendue & la bonté de ſon port y ſuppléent, & que l'on voit d'ailleurs chaque année ſon terrein devenir plus ſpacieux du côté de la mer, les vagues amenant ſans ceſſe des ſables, qui ſe fixent ſur ſes côtes. Cette derniere circonſtance eſt ſi ſenſible à *Chriſtianſand*, que pour la commodité du commerce qui s'y fait, il faut de jour en jour, pour ainſi dire, en allonger les rues vers la mer. (D. G.)

CHRISTIANSBOURG, (R), *Géog.*, nom donné pendant un tems au comté de Chriſtianſæde, ſitué dans l'iſle de Laaland, en Danemarck; & nom que porte encore aujourd'hui le grand palais royal de Coppenhague. L'on comprend que ce nom de *Chriſtian*, donné à tant de lieux ſoumis à la domination Danoiſe, ne s'eſt ainſi répandu, qu'à l'honneur des rois du pays, auxquels il eſt alternativement affecté depuis deux ſiecles, avec celui de *Frederic*. (D. G.)

CHRISTIANSBOURG, (N), *Géog.*, forteresſe d'Afrique, en Guinée, ſur la côte d'Or, près d'Acron: il y a une colonie danoiſe, elle eſt peu éloignée du fort Creve-Cœur, qui eſt aux Hollandois. Les Negres s'en emparerent en 1693, la pillerent & la garderent quelque tems, au bout duquel elle retomba entre les mains des Danois, qui y entretiennent une garniſon. *Long.* 19. 30. *lat.* 5. 30.

CHRISTIANSFIELD, (N), *Géogr.*, forteresſe Norwegienne, vers les frontieres de Suéde, dans la préfecture d'Aggerhuus, & dans le diſtrict d'Elverum. (D. G.)

CHRISTIANSHAAB, (N), *Géogr.*, nom donné par les Danois, à l'un des établiſſemens qu'ils ont formés ſur les côtes occidentales du Grœnland, le long du détroit de Davis. Il eſt au 69 degré de latitude ſeptentrionale, dans la baie appellée *Diſcobucht*; & ils y ont une colonie & des miſſionnaires. Les relations de l'an 1752 portent que ceux-ci ont un ſiege encore plus ſeptentrional dans la contrée, ſavoir à Klaushavn, à quatre milles au delà de *Chriſtianshaab*. (D. G.)

CHRISTIANSHOLM, (N), *Géog.*, comté de Danemarck, dans l'iſle de Laaland: il appartient à la famille de Rabe, & renferme un château, où les princes de Laaland faiſoient autrefois leur réſidence: ſon ancien nom étoit *Aalholm*. (D. G.)

CHRISTIANSOE, (N), *Géog.*, très-petite iſle de la mer Baltique, au voiſinage de celle de Bornholm, dépendance de Danemarck; ce n'eſt qu'un amas de rochers, couronné d'une forteresſe, conſtruite en 1684, ſous le regne de Chriſtian V, qui fit frapper des médailles à cette occation. (D. G.)

CHRISTIANSSŒDE, (N), *Géogr.*, comté de Danemarck, dans l'iſle de Laaland: il appartient aux comtes de Reventlau, il portoit autrefois le nom de *Chriſtiansbourg*. (D. G.)

CHRISTIANSTADT, (R), *Géogr.*, ville d'Allemagne, dans la baſſe Luſace, au cercle de Guben, & dans la ſeigneurie de Sorau, qui appartient aux comtes de Promnitz. Elle eſt ſur la riviere de Bober, à la place d'un village, qui par le travail & l'induſtrie d'une foule de Siléſiens fugitifs qui s'y établirent, devint une ville l'an 1659. Elle a un château & quelques fabriques de draps, & elle a vu naître le voyageur Otter. (D. G.)

CHRISTIANSTADT, (R), *Géog.*, ville de Suéde, dans le royaume de Gothie, & dans la province de Scanie, ſur la riviere de Helge-æ, qui la baigne de trois côtés.

Digitized by Google

côtés. Une capitainerie, très-étendue dans ſon diſtrict, la reconnoît pour capitale, & elle eſt, à la diete, la ſeizieme ville de ſon ordre. Sa fondation ſe date de l'année 1614. Le roi Chriſtian IV, de Danemarck en fit alors jetter les fondemens, & voulut que des murs, des baſtions & une citadelle, ajoûtaſſent à la ſûreté que lui donnoit déja ſon emplacement marécageux. Cependant Charles XI, roi de Suéde, la prit aux Danois l'épée à la main, l'an 1676. C'eſt de toutes les villes de la Scanie, la mieux bâtie & la plus commerçante: elle a une très-belle égliſe paroiſſiale, une fort bonne école publique, pluſieurs fabriques & manufactures d'étoffes de ſoie & de laine, & nombre de magaſins, pour le dépôt des marchandiſes. *Long.* 32. 5. *lat.* 56. 1. 20. (D. G.)

CHRISTIANSTEIN, (N), *Géog.*, forteresſe du royaume de Norwege, au voiſinage de la ville de Drontheim, dont elle fait la défenſe principale. (D. G.)

CHRISTIANSUND, (N), *Géog.*, ville maritime de Norwege, dans la préfecture de Drontheim, & dans le bailliage Nordmœr. Elle n'exiſte que depuis l'an 1742. juſqu'alors ce n'avoit été qu'un village. Elle a un très-bon port & de grandes places fort commodes pour l'entrepôt des bois que l'on y va charger; ſon commerce en ce genre étant des plus conſidérables. (D. G.)

CHRISTINÆHAM, (R), *Géogr.*, ville de Suéde, dans le royaume de Gothie, & dans le Wermeland, au canton d'Oeſtra, ſur le lac de Wener. C'eſt un lieu connu depuis long-tems par le fer qui s'y prépare & s'y expédie en quantité immenſe; mais ce n'eſt que du regne de Chriſtine & de l'année 1642, que ſe datent ſon titre & ſes priviléges de ville. Sa place, à la diete, eſt la ſoixante-ſixieme. L'on trouve de très-bonnes eaux minérales dans ſes environs. (D. G.)

CHRISTINE. (N), *Mon.*, monnoie d'argent de Suéde, qui vaut environ 25 ſols tournois.

CHRISTINESTADT, (R), *Géogr.*, ville maritime de Suéde, dans une preſqu'iſle du golphe de Bothnie, ſur les côtes de la Cajanie méridionale: elle doit ſa fondation au comte Pehr-Brahe, qui la fit bâtir l'an 1649, & lui donna le nom de ſa premiere femme: c'eſt la quatre-vingt-neuvieme des villes qui ſiégent à la diete. (D. G.)

CHRISTO, *Monte*, (N), *Géogr.* Il y a dans l'iſle Eſpagnole, une montagne & une riviere qui portent ce nom, ſituées ſur la côte ſeptentrionale, & dans la partie occupée par les Eſpagnols. La riviere, qui ſe nomme auſſi *Yaqué*, charie quantité de grains d'or, & on a trouvé à ſa ſource une très-belle mine de ce précieux métal. Ce ſont les François qui lui ont donné le nom de *Monte-Chriſto*, parce que ſon embouchure eſt à côté de la montagne de ce nom.

CHRISTOLITES, ſ. m. pl., *Hiſt. Eccl.*, hérétiques qui s'éleverent dans le VIe ſiecle & qu'on nomma ainſi du grec Χριστος, *Chriſt*, & λυω, *délier*, *ſéparer*, parce qu'ils ſéparoient la divinité de Jeſus-Chriſt d'avec ſon humanité, ſoutenant que le fils de Dieu, après ſa réſurrection, étant deſcendu aux enfers y laiſſa ſon corps & ſon ame, & ne monta au ciel qu'avec la ſeule divinité. S. Jean de Damas eſt le ſeul auteur ancien qui ait parlé de cette ſecte, qui ne paroît pas avoir été fort étendue.

CHRISTOMAQUES, (N), ſ. m. pl., *Hiſt. Eccl.*, du grec Χριστομαχοι, *combattans contre Chriſt*; hérétiques ainſi nommés, parce que leur héréſie étoit directement oppoſée à Jeſus-Chriſt, & attaquoit ſa nature ou ſa perſonne.

CHRISTOPHE, *St.*, (R), *Géog.*, iſle de l'Amérique, l'une des Antilles, d'environ vingt-cinq lieues de tour, découverte en 1493, par *Chriſtophe* Colomb, dont elle tire ſon nom. Les Anglois & les François s'y étant établis en même tems, ſe la partagerent, & en poſſéderent chacun deux quartiers juſqu'en 1713, qu'elle fut toute cédée aux Anglois par le traité d'Utrecht. Elle eſt fertile, ſurtout en fruits & en cannes de ſucre. Il y

Digitized by Google

a auſſi une belle ſaline & de hautes montagnes. Les Anglois y ont pluſieurs forts. *Long.* 315. *lat.* 17. 30.

CHRISTOPHE-DE-VATAN, *Saint*, *Géogr.*, petite ville de France, dans l'Orléanois, au pays de Romorantin.

CHRISTOPHORIENNE, ou *Herbe de St. Chriſtophe*, (R), f. f., *Bot.*, *chriſtophoriana*, Dod. Tournef. *actæa*, Linn.; genre de plante dont la fleur a un calice de quatre feuilles caduques, quatre pétales à onglets étroits, une trentaine d'étamines plus longues que les pétales attachées à la baſe d'un ovaire ſurmonté d'un ſtigmate hémiſphérique, lequel devient un fruit ovoïde qui contient dans une ſeule cavité pluſieurs ſemences demi-ovoïdes diſpoſées ſur deux rangs. Tournef. *inſt. rei herb.* Linn. *gen. plant. polyand. monog.*

M. Linné en indique deux eſpeces: 1°. *actæa racemo ovato, fructibus baccatis*; 2°. *actæa racemis longiſſimis, fructibus ſiccis.* La premiere croît en Europe, dans les bois & dans les montagnes; ſa racine eſt ligneuſe & rude, ſes tiges hautes d'une coudée & menues, ſes feuilles aſſez ſemblables à celles de quelques ombelliferes, compoſées de quelques paires de folioles refendues & bordées de dents aiguës. Ses fleurs ſont blanches, diſpoſées en grappes en épi ovale au bout des tiges, & ſuivies de petites bayes ovales, noirâtres dans leur maturité. M. Linné regarde comme une ſimple varieté de cette eſpece, celle du Canada à bayes blanches. *Cornut. Canad.*

On regarde cette plante comme venimeuſe. Matthiole la dit bonne pour le goître, & quelques-uns l'emploient extérieurement contre la galle ou la vermine. Pluſieurs botaniſtes, ſur-tout M. Linné, la prennent pour l'*actæa* de Pline: voici tout ce qu'il en dit, *actæa gravi folii odore, caulibus aſperis, geniculata, ſemine nigro ut hederæ, baccis mollibus, in opacis & aſperis, Hiſt. nat. lib. 27. n. 26.*

La ſeconde eſpece, dont les fleurs ſont en grappes longues, croît dans l'Amérique ſeptentrionale. (D.)

CHRISTOPHORUS ANGELUS, (N), *Hiſt. Litt.*, auteur grec du XVIIe ſiecle, publia en 1619, en Angleterre, où il étoit alors, un *Etat de l'Egliſe grecque.* Ce livre traduit en latin, & réimprimé pluſieurs fois, roule principalement ſur la diſcipline & les cérémonies. Il offre pluſieurs choſes curieuſes ſur les jeûnes des Grecs, ſur leurs fêtes, ſur la maniere dont ils ſe confeſſent, ſur la diſcipline monaſtique, &c.

CHRISTOPHSTHAL, (N), *Géogr.*, vallée d'Allemagne, en Suabe, & dans le duché de Wirtemberg, au bailliage de Freudenſtadt. Elle eſt remarquable par ſes mines d'argent & de cuivre. (D.G.)

CHRODO, (N), *Myth.*, dieu des anciens Germains, qu'on croit être Saturne: on le repréſentoit ſous la forme d'un vieillard qui a ſa tête nue, & qui appuie ſes pieds ſur un grand poiſſon; il eſt couvert d'une robe qui ne laiſſe voir que les pieds; il eſt ceint d'une écharpe tenant de la main gauche une roue, & de la droite un panier plein de fleurs & de fruits.

CHROMACE, (N), *Hiſt. Litt.*, pieux & ſavant évêque d'Aquilée au Ve ſiecle, défendit avec zele Ruffin & S. Jean Chryſoſtôme, fut ami de S. Ambroiſe & de S. Jérôme. Il mourut vers 410. Il nous reſte de lui quelques ouvrages imprimés dans la *Bibliotheque des Peres.*

CHROMATIQUE, (R), adj. pris ſubſt., *Muſiq.*, genre de muſique qui procede par pluſieurs ſemi-tons conſécutifs. Ce mot vient du grec χρῶμα, qui ſignifie *couleur*, ſoit parce que les Grecs marquoient ce genre par des caracteres rouges ou diverſement colorés; ſoit, diſent les auteurs, parce que le genre *chromatique* eſt moyen entre les deux autres, comme la couleur eſt moyenne entre le blanc & le noir; ou, ſelon d'autres, parce que ce genre varie & embellit le diatonique par ſes ſemi-tons, qui font, dans la muſique, le même effet que la varieté des couleurs fait dans la peinture.

Boëce attribue à Timothée de Milet,

Digitized by Google

l'invention du genre *chromatique*; mais Athenée la donne à Epigonus.

Ariſtoxène diviſe ce genre en trois eſpeces, qu'il appelle *molle*, *hemiolion* & *tonicum*, dont on trouvera les rapports, *Pl. M. fig. 5. n°. A.* le tétracorde étant ſuppoſé diviſé en 60 parties égales.

Ptolomée ne diviſe ce même genre qu'en deux eſpeces, *molle*, ou *anticum*, qui procede par de plus petits intervalles; & *intenſum*, dont les intervalles ſont plus grands. Même *fig. n°. B.*

Aujourd'hui le genre *chromatique* conſiſte à donner une telle marche à la baſſe-fondamentale, que les parties de l'harmonie, ou du moins quelques-unes, puiſſent proceder par ſemi-tons, tant en montant qu'en deſcendant; ce qui ſe trouve plus fréquemment dans le mode mineur, à cauſe des altérations auxquelles la ſixieme & la ſeptieme note y ſont ſujettes par la nature même du mode.

Les ſemi-tons ſucceſſifs pratiqués dans le *chromatique* ne ſont pas tous du même genre, mais preſque alternativement mineurs & majeurs, c'eſt-à-dire, *chromatiques* & diatoniques: car l'intervalle d'un ton mineur contient un ſemi-ton majeur ou diatonique; meſure que le tempérament rend commune à tous les tons; de ſorte qu'on ne peut procéder par deux ſemi tons mineurs conjoints & ſucceſſifs, ſans entrer dans l'enharmonique: mais deux ſemi-tons majeurs ſe ſuivent deux fois dans l'ordre *chromatique* de la gamme.

La route élémentaire de la baſſe-fondamentale pour engendrer le *chromatique* aſcendant, eſt de deſcendre de tierce & remonter de quarte alternativement, tous les accords portant la tierce majeure. Si la baſſe-fondamentale procede de dominante en dominante par des cadences évitées, elle engendre le *chromatique* deſcendant. Pour produire à la fois l'un & l'autre, on entrelace la cadence parfaite & l'interrompue, en les évitant.

Comme à chaque note on change de ton dans le *chromatique*, il faut borner & régler ces ſucceſſions de peur de s'égarer. On ſe ſouviendra pour cela, que l'eſpace le plus convenable pour les mouvemens *chromatiques*, eſt entre la dominante & la tonique en montant, & entre la tonique & la dominante en deſcendant. Dans le mode majeur, on peut encore deſcendre chromatiquement de la dominante ſur la ſeconde note. Ce paſſage eſt fort commun en Italie, &, malgré ſa beauté, commence à l'être un peu trop parmi nous.

Le genre *chromatique* eſt admirable pour exprimer la douleur & l'affliction: ſes ſons renforcés, en montant, arrachent l'ame. Il n'eſt pas moins énergique en deſcendant; on croit alors entendre de vrais gémiſſemens. Chargé de ſon harmonie, ce même genre devient propre à tout; mais ſon rempliſſage, en étouffant le chant, lui ôte une partie de ſon expreſſion; & c'eſt alors au caractere du mouvement à lui rendre ce dont le prive la plénitude de ſon harmonie. Au reſte, plus ce genre a d'énergie, moins il doit être prodigué. Semblable à ces mets délicats dont l'abondance dégoûte bientôt; autant il charme ſobrement ménagé, autant devient-il rebutant quand on le prodigue.

CHROMIUS, (N), *Myth.*, fils de Priam & d'Hercule, fut tué par Diomède ſous les murs de Troye.

CHRONIES, (N), *Mythol.*, fêtes que les Grecs célébroient en l'honneur de Saturne, qu'ils appelloient dans leur langue *kronos*, du grec χρονος, *tems*.

CHRONIQUE, ſ. f., hiſtoire ſuccinte où les faits abrégés qui ſe ſont paſſés pendant une portion de tems plus ou moins grande, ſont rangés ſelon l'ordre de leurs dates. Pour ſe faire une idée juſte, non de ce que c'eſt qu'une *chronique*, mais de ce que ce devroit être, il faut conſidérer l'hiſtoire, ou comme embraſſant dans ſa rélation tout ce qui s'eſt paſſé pendant un certain intervalle de tems, ou comme ſe bornant aux actions d'une ſeule perſonne, ou comme ne faiſant ſon objet que d'une ſeule de ces actions. La *chronique* eſt l'hiſtoire con-

ſidérée ſous cette premiere face; dans ce ſens, *chronique* eſt ſynonyme à *annales*. La *chronique*, ne s'attachant qu'au gros des actions, ne ſera pas fort inſtructive, à moins qu'elle ne parte d'une main habile qui ſache, ſans s'appeſantir plus que le genre ne le demande, faire ſentir ces fils imperceptibles, qui répondent d'un bout à des cauſes très-petites, & de l'autre aux plus grands événemens.

On donne le nom de *chroniques* aux deux livres qui s'appellent auſſi *paroles des jours*, ou *paralipomenes*. *v.* PARALIPOMENES.

Il y a la vieille *chronique* des Egyptiens. Elle ne nous eſt connue que par le rapport de Georges Syncelle. Nous liſons dans ſa *chronographie*, *p.* 51. qu'elle contenoit 30 dynaſties & cent treize générations, & qu'elle remontoit juſqu'à un tems immenſe, contenant l'eſpace de 36525 ans, pendant leſquels ont regné premiérement les Aurites, *Auritæ*, ou les dieux; enſuite les Meſtréens, *Meſtræi*, ou les demi-dieux & les héros; enſuite les Egyptiens ou les rois. Le tems du regne de Vulcain n'y eſt pas marqué; celui du ſoleil y eſt de 30000 ans; celui de Saturne & des autres dieux, de 3984 ans. Aux dieux ſuccéderent les demi-dieux, au nombre de ſept, dont le regne fut de 217 ans; après quoi commencerent les quinze générations du cycle caniculaire, de 443 ans.

Quoique cette *chronique* porte le nom de *vieille*, M. Marsham ne la croit pas antérieure au tems des Ptolemées, parce qu'elle s'étend juſqu'à la fuite de Nectanebus, qui arriva, ſelon lui, l'an 3 de l'olympiade 107, 15 ans avant l'expédition d'Alexandre. Le même auteur dit que cette prodigieuſe antiquité des Egyptiens vient de ce que leur chronologie étoit plutôt aſtronomique qu'hiſtorique. Ils l'avoient faite & reglée ſur de fameuſes périodes parmi eux, dont la premiere, nommée la *grande année*, étoit de 1461 ans; c'eſt ce qu'on nomme auſſi *cycle caniculaire*, & *période ſothique*, ou *rétabliſſement de l'année*; parce que l'année égyptienne n'ayant que 365 jours, & étant par conſéquent plus courte que l'année ſolaire de ſix heures, ſe trouvoit, après 1461 ans, concourir avec celle-ci; l'autre période, après laquelle ils prétendoient que le monde ſe retrouvoit au même état, étoit compoſée de la période précédente multipliée par 15 années lunaires périodiques, ou 19 ans, qui ſont notre cycle lunaire; & le produit de cette multiplication 36525 fait préciſément le tems compris dans la vieille *chronique*.

Les Juifs ont des *chroniques*; ce ſont des abrégés hiſtoriques peu corrects & aſſez modernes. Le premier eſt intitulé *la grande chronique*. Rabbi Joſé, fils de Chalipta, paſſe chez quelques-uns pour en être l'auteur. On ne ſait guere en quel tems il l'écrivit; on voit ſeulement à certains traits qu'elle eſt poſtérieure au *Thalmud*. On n'y trouve guere que des événemens rapportés dans l'Ecriture. On dit qu'elle deſcend juſqu'au tems d'Adrien. On doute que Rabbi Joſé en ſoit l'auteur, parce qu'il y eſt cité en pluſieurs endroits. On y lit qu'Elie, après ſon enlevement a écrit dix lettres au roi Joram; qu'il fait l'hiſtoire du monde dans ſa demeure actuelle, &c.

La ſeconde a pour titre, *les réponſes du Rabbi Serira, le docteur ſublime*. Ce docteur ſublime fut préſident à Babylone, & chef de toutes les écoles & académies de cette contrée; & il écrivit l'hiſtoire de ces académies, avec la ſucceſſion des rabbins, depuis le *Thalmud* juſqu'à ſon tems.

La petite *chronique* eſt la troiſieme; elle a été écrite l'an 1223 de J. C. on en ignore l'auteur. Son ouvrage eſt un abrégé hiſtorique depuis la création du monde juſqu'à l'an 522 de J. C. après quoi elle compte encore huit générations, mais dont elle ne donne que les noms.

Le livre de la tradition eſt la quatrieme. Abraham le lévite, fils de Dior, en eſt l'auteur; c'eſt une expoſition du fil traditionel des hiſtoires de la nation, con-

Digitized by Google

duit depuis Moïſe juſqu'à l'auteur, qui vivoit en 1160.

La cinquieme eſt le livre des généalogies. Elle eſt d'Abraham Zachuz, qui la publia en 2580. Il y eſt marqué la ſucceſſion & la tradition des Juifs, avec les noms des docteurs qui les ont enſeignés, depuis le mont Sinaï juſqu'à ſon tems.

La ſixieme eſt la chaine de la tradition ; c'eſt un livre ſemblable au précédent. Rabbi Jedalia, fils de Jechaïa, en eſt l'auteur. Il le publia à Veniſe en 1587.

La ſeptieme eſt le rejetton de David. Elle commence à la création, & deſcend juſqu'à 1592 de J. C. David Ganz, Juif de Bohême, en eſt l'auteur. Il n'y a rien de plus que dans les auteurs ou *chroniques* précédentes.

La *chronique* du prophete Moïſe eſt une vie fabuleuſe de Moïſe, imprimée à Veniſe en 1544. La *chronique* des Samaritains, qui commence à la création du monde & finit à la priſe de Samarie par Saladin, en 1187, eſt courte & peu exacte.

Nous avons encore les *chroniques* des ſaints. Vers les IXe & X^e^ ſiecles, les lettres étant tombées, les moines ſe mirent à écrire des *chroniques*. Ils ont continué juſqu'à la fin du XVe ſiecle. Le plus grand mérite de ces ſortes d'ouvrages, dont les actions pieuſes des ſaints ne ſont pas tellement l'objet, qu'on n'y trouve auſſi les vies de pluſieurs rois ou grands hommes, c'eſt d'avoir conſervé les dates & le fond des principaux événemens. L'homme intelligent, qui ſait rejetter le faux & démêler le ſuſpect, n'en tire que ce qui lui convient, & peut-être n'en tire-t-il pas grand-choſe.

CHRONIQUE, adj., *Médec.*, épithete qui ſe donne, & qui eſt conſacrée aux maladies de longue durée.

Définition des maladies chroniques. Les médecins ayant diviſé toutes les maladies par rapport à la durée, en aigues & en *chroniques*, nomment *maladies chroniques*, toutes celles qui, douces ou violentes, accompagnées de fievre ou ſans fievre, s'étendent au delà de quarante jours.

Mais ces maladies ſont en ſi grand nombre, ſi différentes les uns des autres, & quelquefois ſi compliquées, que les auteurs ſe ſont contentés de traiter de chacune en particulier, ſous le nom qu'elle porte, juſqu'à ce que Boerhaave remontant à leur premiere cauſe, a déduit avec une ſagacité ſinguliere, la doctrine générale & la méthode curative ou palliative de toutes les maladies de ce genre.

Elles naiſſent 1°. *des diverſes acrimonies des liquides.* Suivant ce reſtaurateur de la médecine, les maladies *chroniques* produites dans le corps humain, naiſſent, ou de vices qui ſe ſont formés par degrés dans la qualité & la circulation des liquides, ou de vices que des maladies aigues mal guéries ont laiſſés après elles, ſoit dans les fluides, ſoit dans les ſolides.

Les vices de nos liquides proviennent inſenſiblement des choſes reçues dans le corps, comme l'air, les alimens, les boiſſons, les aſſaiſſonnemens, les médicamens & les poiſons ; toutes ſubſtances qui ſont d'une nature différente de celle de nos ſucs, & qui peuvent être ſi fortes que les facultés vitales ne ſuffiſent pas pour en faire une aſſimilation convenable à nos ſucs, ou être d'une nature à demeurer en ſtagnation par une altération ſpontanée.

Ces vices de nos liquides conſiſtent, 1° dans l'acrimonie acide, qui procede des ſucs acides, récens, cruds, déja fermentans, de la foibleſſe des vaiſſeaux, & du défaut de mouvement animal. Ces cauſes produiſent des vents, des ſpaſmes, la cardialgie, la paſſion iliaque, l'épilepſie des enfans, la chloroſe & autres maladies *chroniques*. On parviendra à les guérir par les alimens & les médicamens propres à abſorber, à émouſſer l'acrimonie acide, par les corroborans & par l'exercice.

2°. Dans l'acrimonie auſtere, qui naît de l'union de l'acide avec pluſieurs matieres âcres & terreſtres ; telle eſt celle

Digitized by Google

des fruits verds, des ſucs aſtringens, des vins âpres & d'autres ſubſtances de la même nature, qui coagulent les fluides, reſſerrent les vaiſſeaux, & produiſent par-là de fortes obſtructions. Il faut traiter les maladies *chroniques*, qui ont cette auſtérité pour principe, avec des remedes délayans, des alkalis fixes, & des alkalis ſavoneux, ordonnés avec circonſpection, & continués pendant long-tems.

3°. Dans une acrimonie aromatique & graſſe, procurée par les alimens, les boiſſons, les épices, les aſſaiſonnemens chauds au goût & à l'odorat. Ces ſubſtances cauſent la chaleur, le frottement, l'uſement des petits vaiſſeaux capillaires; d'où s'enſuivent des douleurs chaudes, l'atténuation, la putréfaction, l'extravaſation des ſucs, & beaucoup d'autres effets ſemblables. Il faut employer contre les maladies *chroniques*, nées de cette eſpece d'acrimonie, des remedes aqueux, farineux, gélatineux, acides.

4°. Dans une acrimonie graſſe & inactive, qui réſulte de l'uſage immodéré de la graiſſe des animaux terreſtres, des poiſſons & des végétaux oléagineux; ce qui donne lieu à des obſtructions, à la rancidité bilieuſe, à l'inflammation, à la corroſion, & à la plus dangereuſe putréfaction. On guérit les maladies *chroniques*, qui doivent leur origine à cette eſpece d'acrimonie, par les délayans, des ſavoneux, des acides.

5°. Dans une acrimonie ſalée & muriatique cauſée par le ſel marin & les alimens ſalés. Cette acrimonie détruit les vaiſſeaux, diſſout les fluides, & les rend âcres; d'où naît l'atrophie, la rupture des vaiſſeaux, & l'extravaſation des liqueurs, qui à la vérité ne ſe corrompent pas promptement à cauſe du ſel, mais forment des taches ſur la peau, & d'autres ſymptomes ſcorbutiques. On doit attaquer les maladies *chroniques* qui proviennent de cette eſpece d'acrimonie, avec l'eau, les remedes aqueux, les acides végétaux.

6°. Dans une acrimonie alkaline, volatile, qui doit ſon origine aux alimens de cette eſpece. Cette putridité acrimonieuſe cauſe une diſſolution putride du ſang, le rend moins propre à la nutrition, détruit les petits vaiſſeaux. Ainſi elle dépraye les fonctions des parties ſolides & liquides, produit les diarrhées, les dyſſenteries, les fievres bilieuſes, la putréfaction dans les viſceres, la conſomption. On remedie aux maladies *chroniques* qui en émanent, par les aceſcens, ou acides tirés des végétaux crudes ou fermentés, par les ſels qui abſorbent l'alkali, les délayans aqueux, les altérans doux, & les ſavoneux déterſifs acides.

7°. Dans la viſcoſité ou glutinoſité, qui a pour ſource l'uſage immodéré des matieres farineuſes crues, l'action trop foible des viſceres, le manque de bile, d'exercice, le relâchement des vaiſſeaux ſecrétoires. Cette glutinoſité rend le ſang viſqueux, pâle, imméable; obſtrue les vaiſſeaux, donne lieu à des concrétions, forme des tumeurs œdémateuſes, empêche les ſecrétions. On opérera la guériſon des maladies *chroniques* qui en découlent, par les échauffans, les réſolutifs, les irritans, les ſavoneux, les frictions, & l'exercice.

2°. *De la nature des ſucs difficiles à aſſimiler.* Secondement, les vices de nos liquides, avons-nous dit, peuvent naître d'une action trop forte des facultés vitales ſur les choſes reçues dans le corps; c'eſt-à-dire de la conſtriction, de la rigidité des fibres & des viſceres, qui s'oppoſe à l'aſſimilation des ſucs. Cette rigidité des vaiſſeaux empêche que le cœur, à chaque contraction, ne ſe vuide entiérement, ce qui trouble toutes les ſecrétions, & cauſe des maladies *chroniques* incurables, telles que des concrétions polypeuſes. On tâchera d'y remédier dans les commencemens, autant qu'il eſt poſſible, par les humectans, les adouciſſans, les délayans aqueux, le repos & le ſommeil.

3°. *De leur altération ſpontanée.* Troiſiemement, les vices de nos liquides peuvent venir de leur altération ſpontanée, qui arrive ordinairement lorſqu'ils ſont

Digitized by Google

mis en ſtagnation par quelque cauſe que ce puiſſe être. De-là naiſſent les maladies *chroniques* ſpontanées, qui ont pour principe une humeur acide, alkaline, ſalée, glutineuſe, graiſſe & inactive, dont nous avons indiqué ci-deſſus les remedes.

4°. *Des maladies aiguës mal traitées.* Les maladies aigues mal traitées peuvent affecter les fluides dans toutes les parties du corps, & de différentes manieres; comme par exemple, 1° par des purulences qui donnent lieu à une infinité de maladies *chroniques*, auxquelles on doit oppoſer en général des remedes qui conſervent les forces, réſiſtent à la putréfaction, & réparent les liquides: 2° par des ichoroſités, dont l'effet eſt d'engendrer des ulceres qui demandent un traitement particulier, v. ULCERE: 3° par les putréfactions différentes dont on a parlé ci deſſus.

Enfin les maladies aigues mal guéries peuvent affecter les ſolides, les parties compoſées du corps, & former pluſieurs maladies *chroniques*, en laiſſant après elles des abſcès, des fiſtules, des empyèmes, des skirrhes, des cancers, des caries, voyez tous ces mots; & ces maladies *chroniques* varieront ſelon les parties que les maladies précédentes attaqueront.

Il réſulte de ces détails, qu'il y a des maladies *chroniques* guériſſables, & d'autres incurables, ce qu'une bonne théorie fait aiſément connoître; qu'il y en a de ſimples & de compliquées; & qu'enfin il y en a dont la complication eſt très-grande.

Par rapport aux maladies *chroniques* incurables, il faut de bonne foi reconnoître les bornes de l'art, & n'oppoſer à ces maladies que les remedes palliatifs.

Les maladies *chroniques* ſimples peuvent en créer une infinité d'autres compliquées qui en ſont les effets; d'où il paroit que ces maladies, quoique très-variées dans leurs ſymptômes, ont cependant une origine peu compoſée, & ne requierent pas une grande diverſité de remedes. Il faut dire meme que quoique les maladies *chroniques*, par la variété de leurs cauſes, exigent, quand on connoît ces cauſes, une diverſité de traitement, néanmoins elles demandent en général une thérapeutique commune, qui conſiſte dans l'exercice, les remedes atténuans, réſolutifs, corroborans, antiputrides, chauds, la liberté du ventre, & la tranſpiration.

Mais quelquefois l'origine & les ſymptomes d'une maladie *chronique* ſont très-compliqués; alors cette maladie devient d'autant plus difficile à guérir, que ſa complication eſt grande: cependant elle ne doit pas décourager ces génies qui ſavent par leur expérience & leur pénétration, écarter les cauſes concomitantes, & ſaiſir avec ſuccès la principale dans leur méthode curative.

Qu'il me ſoit permis d'ajouter une réflexion que j'ai ſouvent faite ſur la différente conduite que tiennent la plupart des hommes dans leurs maladies aigues & *chroniques*. Dans les premieres ils s'adreſſent à un medecin, dont ils ſuivent exactement les ordonnances, & gardent ce medecin juſqu'à la terminaiſon heureuſe ou funeſte de la maladie: l'accablement, le danger imminent, les ſymptomes urgens, le prognoſtic fâcheux, la crainte des événemens prochains, tout engage de ſuivre un plan fixe, uniforme, & d'abandonner les choſes à leur deſtinée. Dans les maladies *chroniques* on n'eſt point agité par des intérêts auſſi vifs, auſſi preſſans; la vûe du danger eſt incertaine, éloignée; le malade va, vient, ſouffre plus foiblement; comme le medecin ne le voit que par intervalles de tems à autres, il peut perdre inſenſiblement par les variations qui ſe ſuccedent le fil du mal, & de-là confondre dans ſa méthode curative le principal avec l'acceſſoire: ſoit faute d'attention ou de lumieres, ſoit complication de ſymptomes, il manquera quelquefois de bouſſole pour ſe diriger dans le traitement de la maladie; il ne retirera pas de ſes remedes tout le ſuccès qu'il ſe promettoit; dès-lors le malade impatient, inquiet, découragé, appelle ſucceſſive-

ment d'autres medecins, qu'il quitte de même, bien ou mal à propos; enſuite il écoute avec avidité tous les mauvais conſeils de ſes amis, de ſes parens, de ſes voiſins; enfin il ſe livre aveuglement aux remedes de bonnes femmes, aux ſecrets de payſans, de moines, de chymiſtes, d'empyriques, de charlatans de toute eſpece, qui ne guériſſent ſon mal que par la mort.

CHRONOGRAPHIE, (R), *Belles-Lettres*, figure de rhétorique propre à orner & à embellir le diſcours. C'eſt la deſcription d'un certain tems, comme du matin, du ſoir, & de la nuit. Les poëtes ſont pleins de ces ſortes de deſcriptions. C'eſt leur figure favorite.

CHRONOGRAMME, ſ. m., *Belles-Lettres*, compoſition technique, ſoit en vers ſoit en proſe, dans laquelle les lettres numérales jointes enſemble marquent une époque ou la date d'un événement: nous en avons donné un exemple au mot *anagramme*. *v.* ANAGRAMME. Ce terme eſt compoſé du Grec χρονος, *tems*, & de γραμμα, *lettre* ou *caractere*, c'eſt-à-dire, *caractere qui marque le tems*.

CHRONOLOGIE, ſ. f. La *chronologie* en général eſt proprement l'*hiſtoire des tems*. Ce mot eſt dérivé de deux mots Grecs, χρονος *tems*, & λογος, *diſcours*.

In tempore, dit Newton, *quoad ordinem ſucceſſionis, in ſpatio quoad ordinem ſitûs locantur univerſa*. Ce magnifique tableau, qui prouve que les géometres ſavent quelquefois peindre, revient en quelque maniere à l'idée de Leibnitz, qui définit le tems, l'*ordre des êtres ſucceſſifs*, & l'eſpace, l'*ordre des coexiſtans*. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de conſidérer métaphyſiquement le tems, ni de le comparer avec l'eſpace. *v.* ESPACE, TEMS, &c. Nous ne parlerons point non plus de la meſure du tems préſent & qui s'écoule; c'eſt à l'aſtronomie & à l'horlogerie à fixer cette meſure. *v.* MOUVEMENT. Il n'eſt queſtion ici que de la ſcience des tems paſſés, de l'art de meſurer ces tems, de fixer des époques, &c. & c'eſt cette ſcience qu'on appelle *chronologie*. *v.* ÉPOQUE.

Plus les tems ſont reculés, plus auſſi la meſure en eſt incertaine: auſſi eſt-ce principalement à la *chronologie* des premiers tems que les plus ſavans hommes ſe ſont appliqués. M. de Fontenelle, *éloge de* M. Bianchini, compare ces premiers tems à un vaſte palais ruiné, dont les débris ſont entaſſés pêle-mêle, & dont la plupart même des matériaux ont diſparu. Plus il manque de ces matériaux, plus il eſt poſſible d'imaginer & de former avec les matériaux qui reſtent, différens plans qui n'auroient rien de commun entr'eux. Tel eſt l'état où nous trouvons l'hiſtoire ancienne. Il y a plus; non-ſeulement les matériaux manquent en grand nombre, par la quantité d'auteurs qui ont péri: les auteurs même qui nous reſtent ſont ſouvent contradictoires les uns aux autres.

Il faut alors, ou les concilier tant bien que mal, ou ſe réſoudre à faire un choix qu'on peut toujours ſoupçonner d'être un peu arbitraire. Toutes les recherches chronologiques que nous avons eûes juſqu'ici, ne ſont que des combinaiſons plus ou moins heureuſes de ces matériaux informes. Et qui peut nous répondre que le nombre de ces combinaiſons ſoit épuiſé? Auſſi voyons-nous preſque tous les jours paroître de nouveaux ſyſtêmes de *chronologie*. Il y a, dit le dictionnaire de Moreri, ſoixante-dix opinions différentes ſur la *chronologie*, depuis le commencement du monde juſqu'à J. C. Nous nous contenterons de nommer ici les auteurs les plus célebres. Ce ſont, Jules Africain, Denis le Petit, Euſebe, S. Cyrille, Bede, Scaliger, le P. Petau, Uſſerius, Marsham, Voſſius, Pagi, Pezron, M. Deſvignoles, M. Freret, & M. Newton: *quæ nomina!* Et de quelle difficulté la *chronologie* ancienne n'eſt-elle pas! puiſqu'après les travaux de tant de grands hommes, elle reſte encore ſi obſcure qu'on a plutôt vû que réſolu les difficultés. C'eſt une eſpece de perſpective immenſe & à perte de vue, dont le fond eſt parſemé de nuages épais, à travers leſquels

leſquels on apperçoit de diſtance en diſtance un peu de lumiere.

S'il ne s'agiſſoit, dit un auteur moderne, que de quelques événemens particuliers, on ne ſeroit pas ſurpris de voir ces grands hommes différer ſi fort les uns des autres; mais il eſt queſtion des points les plus eſſentiels de l'hiſtoire ſacrée & profane; tels que le nombre des années qui ſe ſont écoulées depuis la création; la diſtinction des années ſacrées & civiles parmi les Juifs; le ſéjour des Iſraelites en Egypte; la *chronologie* des juges, celle des rois de Juda & d'Iſrael; le commencement des années de la captivité, celui des ſeptante ſemaines de Daniel; l'hiſtoire de Judith, celle d'Eſther; la naiſſance, la miſſion, la mort du Meſſie, &c. l'origine de l'empire des Chinois; les dynaſties d'Egypte; l'époque du regne de Seſoſtris; le commencement & la fin de l'empire d'Aſſyrie; la *chronologie* des rois de Babylone, des rois Medes, des ſucceſſeurs d'Alexandre, &c. ſans parler des tems fabuleux & héroïques, où les difficultés ſont encore plus nombreuſes. *Mém. de litt. & d'hiſt. par* M. l'abbé d'Artigni.

L'auteur que nous venons de citer, conclut de-là fort judicieuſement qu'il ſeroit inutile de ſe fatiguer à concilier les différens ſyſtèmes, ou à en imaginer de nouveaux. Il ſuffit, dit-il, d'en choiſir un & de le ſuivre: ce ſentiment nous paroît être auſſi celui des ſavans les plus illuſtres, que nous avons conſultés ſur cette matiere. Prenez, par exemple, le ſyſtème d'Uſſerius, aſſez ſuivi aujourd'hui, ou celui du P. Petau, dans ſon *rationarium temporum*. La ſeule attention qu'on doit avoir, en écrivant l'hiſtoire ancienne, c'eſt de marquer le guide que l'on ſuit ſur la *chronologie*, afin de ne cauſer à ſes lecteurs aucun embarras; car ſelon certains auteurs, il y a depuis le commencement du monde juſqu'à J. C. 3740 ans, & 6934 ſelon d'autres, ce qui fait une différence de 3194 ans. Cette différence doit ſe répandre ſur tout l'intervalle, principalement ſur les parties de cet intervalle les plus proches de la création du monde.

Je crois donc qu'il eſt inutile d'expoſer ici fort au long les ſentimens des chronologiſtes, & les preuves plus ou moins fortes ſur leſquelles ils les ont appuyées. Nous renvoyons ſur ce point à leurs ouvrages. D'ailleurs nous allons traiter plus bas avec quelque étendue de la *chronologie* ſacrée, comme étant la partie de la *chronologie* la plus importante; & l'on trouvera aux art. ÉGYPTIENS & CHALDÉENS, des remarques ſur la *chronologie* des Egyptiens, des Aſſyriens, & des Chaldéens. Voici ſeulement les principales opinions ſur la durée du monde, depuis la création juſqu'à J. C.

Selon la Vulgate.

Uſſerius, ...	4004 ans.
Scaliger, ...	3950
Petau, ...	3984
Riccioli, ...	4184

Selon les Septante.

Euſebe, ...	5200 ans.
Les tables Alphonſines,	6934
Riccioli, ...	5634

L'année de la naiſſance de J. C. eſt auſſi fort diſputée; il y a ſept à huit ans de différence ſur ce point entre les auteurs. Mais depuis ce tems, la *chronologie* commence à devenir beaucoup plus certaine par la quantité de monumens; & les différences qui peuvent ſe rencontrer entre les auteurs, ſont beaucoup moins conſidérables.

Parmi tous les auteurs qui ont écrit ſur la *chronologie*, il en eſt un dont nous parlerons un peu plus au long; non que ſon ſyſtème ſoit le meilleur & le plus ſuivi, mais à cauſe du nom de l'auteur, de la ſingularité des preuves ſur leſquelles ce ſyſtème eſt appuyé, & enfin de la nature de ces preuves, qui étant aſtronomiques & mathématiques, rentrent dans la partie dont nous ſommes chargés.

Selon M. Newton, le monde eſt moins vieux de 500 ans que ne le croyent les chronologiſtes. Les preuves de ce grand homme ſont de deux eſpeces.

Les premieres roulent ſur l'évaluation des générations. Les Egyptiens en comptoient 341 depuis Menés juſqu'à Sethon, & évaluoient trois générations à cent ans. Les anciens Grecs évaluoient une génération à 40 ans. Or en cela, ſelon M. Newton, les uns & les autres ſe trompent. Il eſt bien vrai que trois générations ordinaires valent environ 120 ans. Mais les générations ſont plus longues que les regnes; parce qu'il eſt évident qu'en général les hommes vivent plus long-tems que les rois ne regnent. Selon M. Newton, chaque regne eſt d'environ 20 ans, l'un portant l'autre; ce qui ſe prouve par la durée du regne des rois d'Angleterre, depuis Guillaume le Conquérant juſqu'à Georges I. des vingt-quatre premiers rois de France, des vingt-quatre ſuivans, des quinze ſuivans, & enfin des ſoixante-trois réunis. Donc les anciens ont fait un calcul trop fort, en évaluant les générations à quarante ans.

La ſeconde eſpece de preuves, plus ſinguliere encore, eſt tirée de l'aſtronomie. On ſait que les points équinoxiaux ont un mouvement rétrograde & à très-peu-près uniforme d'un degré en 72 ans. *v.* PRÉCESSION DES EQUINOXES.

Selon Clément Alexandrin, Chiron, qui étoit du voyage des Argonautes, fixa l'équinoxe du printems au quinzieme degré du bélier, & par conſéquent le ſolſtice d'été au quinzieme degré du cancer. Un an avant la guerre du Péloponneſe, Meton fixa le ſolſtice d'été au huitieme degré du cancer. Donc puiſqu'un degré répond à ſoixante-douze ans, il y a ſept fois ſoixante & douze ans de l'expédition des Argonautes au commencement de la guerre du Péloponneſe, c'eſt-à-dire, cinq cens quatre ans, & non pas ſept cens, comme diſoient les Grecs.

En combinant ces deux différentes preuves, M. Newton conclut que l'expédition des Argonautes doit être placée 909 ans avant Jeſus-Chriſt, & non pas 1400 ans, comme on le croyoit, ce qui rend le monde moins vieux de 500 ans.

Ce ſyſtême, il faut l'avouer, n'a pas fait grande fortune. Il a été attaqué avec force par M. Freret & par le P. Souciet; il a cependant trouvé en Angleterre & en France même des défenſeurs.

M. Freret en combinant & parcourant l'hiſtoire des tems connus, croit que M. Newton s'eſt trompé, en évaluant chaque génération des rois à vingt ans. Il trouve, au contraire, par différens calculs, qu'elles doivent être évaluées à trente ans au moins, ou plutôt entre trente & quarante ans. Il le prouve par les vingt-quatre générations, depuis Hugues Capet juſqu'à Louis XV. par Robert de Bourbon, qui donnent en 770 ans 32 ans de durée pour chaque génération; par les douze générations de Hugues Capet juſqu'à Charles le Bel; par les vingt de Hugues Capet à Henri III. par les vingt-ſept de Hugues Capet à Louis XII. par les dix-huit de Hugues Capet à Charles VIII. Il eſt aſſez ſingulier que les calculs de M. Freret, & ceux de M. Newton, ſoient juſtes l'un & l'autre, & donnent des réſultats ſi différens. La différence vient de ce que M. Newton compte par regnes, & M. Freret par générations. Par exemple, de Hugues Capet à Louis XV, il n'y a que vingt-quatre générations, mais il y a trente-deux regnes; ce qui ne donne qu'environ vingt ans pour chaque regne, & plus de trente pour chaque génération. Ainſi ne ſeroit il pas permis de penſer que ſi le calcul de M. Newton eſt trop foible en *moins*, celui de M. Freret eſt trop fort en *plus*? En général, non-ſeulement les regnes doivent être plus courts que les générations, mais les générations des rois doivent être plus courtes que celles des particuliers, parce que les fils de rois ſont mariés de meilleure heure.

A l'égard des preuves aſtronomiques, M. Freret obſerve que la poſition des étoiles & des points équinoxiaux n'eſt nullement exacte dans les écrits des anciens; que les auteurs du même tems varient beaucoup ſur ce point. Il eſt très-vraiſemblable, ſelon ce ſavant chrono-

logiſte, que Meton en plaçant le ſolſtice d'été au huitieme degré du cancer, s'étoit conformé, non à la vérité, mais à l'uſage reçû de ſon tems, à-peu-près comme c'eſt l'uſage vulgaire parmi nous, de placer l'équinoxe au premier degré du bélier, quoiqu'elle n'y ſoit plus depuis long-tems. M. Freret fortifie cette conjecture par un grand nombre de preuves qui paroiſſent très-fortes. Voici les principales. Achilles Tatius dit que pluſieurs aſtronomes plaçoient le ſolſtice d'été au premier degré du cancer; les autres au 8e; les autres au 12e; les autres au 15e. Euctemon avoit obſervé le ſolſtice avec Meton, & cet Euctemon avoit placé l'équinoxe d'automne au premier degré de la balance; preuve, dit M. Freret, que Meton en fixant le ſolſtice d'été au huitieme degré du cancer, ſe conformoit à l'uſage de parler de ſon tems, & non à la vérité. Suivant les loix de la préceſſion des équinoxes, l'équinoxe a dû être au huitieme degré d'*aries*, 964 ans avant l'ere chrétienne, & c'eſt à-peu-près en ce tems-là que le calendrier ſuivi par Meton a dû être publié. Hypparque place les points équinoxiaux à quinze degrés d'Eudoxe; il s'enſuivroit qu'il y a eu entre Hypparque & Eudoxe un intervalle de 1080 ans, ce qui eſt inſoûtenable; à ces preuves M. Freret en ajoûte pluſieurs autres. On peut voir ce détail inſtructif & curieux dans un petit ouvrage qui a pour titre: *abregé de la chronologie* de M. Newton, fait par lui-même, & traduit ſur le manuſcrit Anglois, à Paris, 1725. A la ſuite de cet abregé, on a placé les obſervations de M. Freret. Il ſera bon de lire à la ſuite de ces obſervations la réponſe courte que M. Newton y a faite, Paris 1726, & dans laquelle il y a quelques articles qui méritent attention. Nous nous diſpenſons d'autant plus volontiers de rapporter ici plus au long les preuves de M. Freret, que l'on peut les voir dans un ouvrage conſidérable qu'il a compoſé ſur cette matiere. Mais nous ne pouvons laiſſer échapper cette occaſion de célebrer ici la mémoire de ce ſavant homme, qui joignoit à l'érudition la plus vaſte, l'eſprit philoſophique, & qui a porté ce double flambeau dans ſes profondes recherches ſur l'antiquité.

La *chronologie* ne ſe borne pas aux tems reculés & à la fixation des anciennes époques; elle s'étend auſſi à d'autres uſages, & particuliérement aux uſages eccléſiaſtiques. C'eſt par ſon ſecours que nous fixons les fêtes mobiles, entr'autres celles de Pâques, & que par le moyen des *épactes*, des *périodes*, des *cycles*, &c. nous conſtruiſons le *calendrier*. Voyez ces mots. Voyez auſſi l'article ANNÉE. Ainſi il y a proprement deux eſpeces de *chronologie*; l'une, pour ainſi dire purement hiſtorique, & fondée ſur les faits que l'antiquité nous a tranſmis; l'autre mathématique & aſtronomique, qui employe les obſervations & les calculs, tant pour débrouiller les époques, que pour les uſages de la religion.

Un des ouvrages les plus utiles qui aient paru dans ces derniers tems ſur la *chronologie*, eſt l'*art de vérifier les dates*, commencé par Dom Maur d'Antine, & continué par deux ſavans religieux bénédictins de la même congrégation, Dom Charles Clément & Dom Urſin Durand; Paris, 1750. *in*-4°. Cet ouvrage préſente d'abord une table *chronologique* qui renferme toutes les différentes marques propres à caractériſer chaque année depuis J. C. juſqu'à nous. Ces marques ſont les indictions, les épactes, le cycle paſcal, le cycle ſolaire, les éclipſes, &c. Cette table eſt ſuivie d'un excellent calendrier perpétuel, *v.* l'article CALENDRIER. Et l'ouvrage eſt terminé par un *abregé chronologique* des principaux événemens depuis J. C. juſqu'à nos jours. Dans cet abregé on doit ſur-tout remarquer & diſtinguer l'attachement des deux religieux bénédictins pour les maximes du clergé de France, & de la faculté de théologie de Paris, ſur l'indépendance des rois quant au temporel, & la ſupériorité des conciles généraux au-deſſus du pape.

Digitized by Google

Auſſi cet ouvrage a-t-il été reçu très-favorablement du public; & nous en faiſons ici d'autant plus volontiers l'éloge, que les deux auteurs nous ſont entiérement inconnus.

M. de Fontenelle, dans l'éloge de M. Bianchini, dit que ce ſavant avoit imaginé une diviſion de tems aſſez commode: quarante ſiecles depuis la création juſqu'à Auguſte; ſeize ſiecles depuis Auguſte juſqu'à Charles V. chacun de ces ſeize ſiecles partagé en cinq vingtaines d'années, de ſorte que dans les huit premiers comme dans les huit derniers, il y a quarante vingtaines d'années, comme quarante ſiecles dans la premiere diviſion, régularité de nombres favorables à la mémoire; au milieu des ſeize ſiecles, depuis Auguſte juſqu'à Charles V. ſe trouve juſtement Charlemagne, époque des plus illuſtres.

Chronologie Sacrée. On entend par la *chronologie des premiers tems*, l'ordre ſelon lequel les événemens qui ont précédé le déluge, & qui l'ont ſuivi immédiatement, doivent être placés dans le tems. Mais quel parti prendrons-nous ſur cet ordre? Regarderons-nous, avec quelques anciens, le monde comme éternel, & dirons-nous que la ſucceſſion des êtres n'a point eu de commencement, & ne doit point avoir de fin? Ou convenant, ſoit de la création, ſoit de l'information de la matiere dans le tems, penſerons-nous, avec quelques auteurs, que ces actes du Tout-puiſſant ſont d'une date ſi reculée, qu'il n'y a aucun fil, ſoit hiſtorique ſoit traditionnel, qui puiſſe nous y conduire ſans ſe rompre en cent endroits? Ou reconnoiſſant l'abſurdité de ces ſyſtêmes, & nous attachant aux faſtes de quelques peuples, préférerons-nous ceux des habitans de la Béthique en Eſpagne, qui produiſoient des annales de ſix mille ans? Ou compterons-nous, avec les Indiens, ſix mille quatre cens ſoixante-un ans depuis Bacchus juſqu'à Alexandre? Ou plus jaloux encore d'ancienneté, ſuivrons-nous cette hiſtoire chronologique de douze à quinze mille ans dont ſe vantoient les Egyptiens; & donnant avec les mêmes peuples dix-huit mille ans de plus à la durée des regnes des dieux & des héros, vieillirons-nous le monde de trente-mille ans? Ou aſſûrant, avec les Chaldéens, qu'il y avoit plus de quatre cens mille ans qu'ils obſervoient les aſtres lorſque Alexandre paſſa en Aſie, leur accorderons-nous dix rois depuis le commencement de leur monarchie juſqu'au déluge? Ferons-nous ces regnes de cent vingt ſares? & comptant avec Euſebe pour la durée du ſare Chaldéen trois mille ſix cens ans, dirons-nous qu'il y avoit quatre cens trente-deux mille ans depuis leur premier roi juſqu'au déluge? Ou mécontens de la durée qu'Euſebe donne au ſare, & curieux de conſerver aux Chaldéens toute leur ancienneté, leur reſtituerons-nous les quarante-un mille ans qu'ils ſemblent perdre à ce calcul, & leur accorderons-nous les quatre cens ſoixante-trois mille ans d'obſervations qu'ils avoient lors du paſſage d'Alexandre, au rapport de Diodore de Sicile? Ou regardant toutes ces *chronologies* ſoit comme fabuleuſes, ſoit comme réductibles, par quelque connoiſſance puiſée dans les anciens, à la *chronologie* des livres ſacrés, nous en tiendrons-nous à cette *chronologie?* La raiſon & la religion nous obligent à prendre ce dernier parti. Notre objet ſera donc ici premierement de montrer que ces énormes calculs des Chaldéens & autres, peuvent ſe réduire à quelqu'un des ſyſtêmes de nos auteurs ſur la *chronologie ſacrée*; ſecondement, ces ſyſtêmes de nos auteurs ayant entr'eux des différences aſſez conſidérables, fondées les unes ſur la préférence excluſive qu'ils ont donnée à un des textes de l'Ecriture, les autres ſur les intervalles qu'ils ont mis entre les époques d'un même texte, d'indiquer l'uſage qu'il ſemble qu'on pourroit faire des différens textes, & d'appliquer nos vûes à la fixation de quelques-unes des principales époques. Notre Dictionnaire étant particuliérement philoſophique, il

Digitized by Google

eſt également de notre devoir d'indiquer les vérités découvertes, & les voies qui pourroient conduire à celles qui ſont inconnues : c'eſt la méthode que nous avons ſuivie à l'article CANON DES SAINTES ECRITURES, voyez cet art., & c'eſt encore celle que nous allons ſuivre ici.

Des annales Babyloniennes, Egyptiennes, ou Chaldéennes, réduites à notre chronologie. C'eſt à M. Gibert que nous aurons l'obligation de ce que nous allons expoſer ſur cette matiere ſi importante & ſi difficile. Voyez *une lettre* qu'il a publiée en 1743, Amſt. Les anciens déſignoient par le nom d'*année*, la révolution d'une planete quelconque autour du ciel. Voy. Macrobe, Eudoxe, Varron, Diodore de Sicile, Pline, Plutarque, S. Auguſtin, &c. Ainſi l'année eut deux, trois, quatre, ſix, douze mois; & ſelon Palephate & Suidas, d'autres fois un ſeul jour. Mais quelles ſortes de révolutions entendoient les Chaldéens, quand ils s'arrogeoient quatre cens ſoixante treize mille ans d'obſervations? Quelles? celles d'un jour ſolaire, répond M. Gibert; le jour ſolaire étoit leur année aſtronomique: d'où il s'enſuit, ſelon cette ſuppoſition, que les 473 mille années des Chaldéens ſe réduiſent à 473 mille de nos jours, ou à 1297 & environ neuf mois, de nos années ſolaires. Or c'eſt-là préciſément le nombre d'années qu'Euſebe compte depuis les premieres découvertes d'Atlas en aſtronomie, juſqu'au paſſage d'Alexandre en Aſie; & il place ces découvertes à l'an 384 d'Abraham: mais le paſſage d'Alexandre eſt de l'an 1582; l'intervalle de l'une à l'autre eſt donc préciſément de 1298 ans, comme nous l'avons trouvé.

Cette rencontre devient d'autant plus frappante, qu'Atlas paſſe pour l'inventeur même de l'aſtrologie, & par conſéquent ſes obſervations, comme la date des plus anciennes. L'hiſtoire fournit même des conjectures aſſez fortes de l'identité des obſervations d'Atlas, avec les premieres obſervations des Chaldéens. Mais voyons la ſuite de cette ſuppoſition de M. Gibert.

Beroſe ajoutoit 17000 ans aux obſervations des Chaldéens. L'hiſtoire de cet auteur dédiée à Antiochus Soter, fut vraiſemblablement conduite juſqu'aux dernieres années de Seleucus Nicanor, prédéceſſeur de cet Antiochus. Ce fut à-peu-près dans ce tems que Babylone perdit ſon nom, & que ſes habitans paſſerent dans la ville nouvelle conſtruite par Seleucus, c'eſt-à-dire, la 293 année avant J. C. ou plutôt la 289; car Euſebe nous apprend que Seleucus peuploit alors la ville qu'il avoit bâtie. Or les 17000 ans de Beroſe évalués à la maniere de M. Gibert, donnent 46 ans ſix à ſept mois, ou l'intervalle précis du paſſage d'Alexandre en Aſie, juſqu'à la premiere année de la CXXIII. olympiade, c'eſt-à-dire, juſqu'au moment où Beroſe avoit conduit ſon hiſtoire.

Les 720000 années qu'Epigene donnoit aux obſervations conſervées à Babylone, ne font pas plus de difficulté: réduites à des années Juliennes, elles font 1971 ans & environ trois mois; ce qui approche fort des 1903 ans que Calliſthene accordoit au même genre d'obſervations: la différence de 68 ans vient de ce que Calliſthene finit ſon calcul à la priſe de Babylone par Alexandre, comme il le devoit, & qu'Epigene conduiſit le ſien juſques ſous Ptolémée Philadelphe, ou juſqu'à ſon tems.

Autre preuve de la vérité des calculs & de la ſuppoſition de M. Gibert. Alexandre Polyhiſtor dit, d'après Beroſe, que l'on conſervoit à Babylone depuis plus de 150000 ans des mémoires hiſtoriques de tout ce qui s'étoit paſſé pendant un ſi long intervalle. Il n'eſt perſonne qui ſur ce paſſage n'accuſe Beroſe d'impoſture, en ſe rappellant que Nabonaſſar, qui ne vivoit que 410 à 411 ans avant Alexandre, détruiſit tous les monumens hiſtoriques des tems qui l'avoient précédé: cependant en réduiſant ces 150000 ans à autant de jours, on trouve 410 ans huit mois & trois jours, & les 150000 de Beroſe ne ſont plus qu'une affectation puérile de ſa part. Les 410 ans huit mois

Digitized by Google

& trois jours qu'on trouve par la ſuppoſition de M. Gibert, ſe ſont préciſément écoulés depuis le 26 Février de l'an 747 avant J. C. où commence l'ere de Nabonaſſar, juſqu'au premier Novembre de l'an 337, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'année & au mois d'où les Babyloniens datoient le regne d'Alexandre, après la mort de ſon pere. Cette réduction ramene donc toujours à des époques vraies; les 30000 ans que les Egyptiens donnoient au regne du Soleil, le même que Joſeph, ſe réduiſent aux 80 ans que l'Ecriture accorde au miniſtere de ce patriarche; les 1300 ans & plus que quelques-uns comptent depuis Menès juſqu'à Neithocris, ne ſont que des années de ſix mois, qui ſe réduiſent à 668 années Juliennes que le canon des rois Thébains d'Eratoſthene met entre les deux mêmes regnes; les 2936 ans que Dicearque compte depuis Séſoſtris juſqu'à la premiere olympiade, ne ſont que des années de trois mois, qui ſe réduiſent aux 734 que les marbres de Paros comptent entre Danaüs frere de Séſoſtris & les olympiades, &c.

De la chronologie Chinoiſe rappellée à notre chronologie. Nous avons fait voir à l'article CHINOIS, que le regne de Fohi fut un tems fabuleux, peu propre à fonder une véritable époque chronologique. Le pere Longobardi convient lui-même que la *chronologie* des Chinois eſt très-incertaine; & ſi l'on s'en rapporte à la table chronologique de Nien, auteur très-eſtimé à la Chine, dont Jean François Fouquet nous a fait connoître l'ouvrage, l'hiſtoire de la Chine n'a point d'époque certaine plus ancienne que l'an 400 avant J. C. Kortholt qui avoit bien examiné cette *chronologie* de Nien, ajoûte que Fouquet diſoit des tems antérieurs de l'ere Chinoiſe, que les lettrés n'en diſputoient pas avec moins de fureur & de fruit, que les nôtres des dynaſties Egyptiennes & des origines Aſſyriennes & Chaldéennes, & qu'il étoit permis à chacun de croire des premiers tems de cette nation tout ce qu'il en jugeroit à propos. Mais ſi ſuivant les diſſertations de M. Freret, il faut rapporter l'époque d'Yao, un des premiers empereurs de la Chine, à l'an 2145 ou 7 avant J. C. les Chinois plaçant leur premiere obſervation aſtronomique, & la compoſition d'un calendrier célebre dans leurs livres 150 ans avant Yao, l'époque des premieres obſervations Chinoiſes & celle des premieres obſervations Chaldéennes coïncideront. C'eſt une obſervation ſinguliere.

Y auroit-il donc quelque rapport, quelque connexion, entre l'aſtronomie Chinoiſe & celle des Chaldéens? Les Chinois ſont certainement ſortis, ainſi que tous les autres peuples, des plaines de Sennaar; & l'on ne pourroit guere en avoir un indice plus fort que cette identité d'époque, dans leurs obſervations aſtronomiques les plus anciennes.

Plus on examine l'origine des peuples, plus on les rapproche de ces fameuſes plaines; plus on examine leur *chronologie* & plus on y démêle d'erreurs, plus on la rapproche de quelqu'un de nos ſyſtêmes de *chronologie ſacrée*. Cette *chronologie* eſt donc la vraie; le plus ancien peuple eſt donc celui qui en eſt poſſeſſeur; tenons-nous en donc aux faſtes de ce peuple.

Nous en avons trois exemplaires différens: ce ſont ou trois textes ou trois copies d'un premier original; ces copies varient entr'elles ſur la *chronologie* des premiers âges du monde: le texte hébreu de la maſſore abrege les tems; il ne compte qu'environ quatre mille ans depuis Adam juſqu'à J. C. le texte Samaritain donne plus d'étendue à l'intervalle de ces époques; mais on le prétend moins correct: les Septante font remonter la création du monde juſqu'à ſix mille ans avant J. C. il y a ſelon le texte hébreu 1656 ans depuis Adam au déluge; 1307, ſelon le Samaritain; & 2242, ſelon Euſebe & les Septante; ou 2256, ſelon Joſephe & les Septante; ou 2262, ſelon Jule Africain, S. Epiphane, le pere Petau, & les Septante.

Si les chronologiſtes ſont diviſés, & ſur le choix des textes, & ſur les tems

Digitized by Google

écoulés, pour l'intervalle de la création au déluge, ils ne le ſont pas moins pour les tems poſtérieurs au déluge, & ſur les intervalles des époques de ces tems. Voy. ſeulement Marsham & Pezron.

Syſtême de Marsham.

Du déluge à la vocation d'Abraham,	426 ans.
De la vocation d'Abraham à la ſortie d'Egypte,	430
De l'exode à la fondation du temple,	480
La durée du temple,	400
La captivité,	70

Syſtême de Pezron.

Du déluge à la vocation d'Abraham,	1257
De la vocation d'Abraham à la ſortie d'Egypte,	430
De la ſortie d'Egypte à la fondation du temple,	873
De la fondation du temple à ſa deſtruction,	470
La captivité,	70

Les différences ſont plus ou moins fortes entre les autres ſyſtêmes, pour leſquels nous renvoyons à leurs auteurs.

Tant de diverſités, tant entre les textes qu'entre leurs commentateurs, ſuggéra à M. l'abbé de Prades, bachelier de Sorbonne, une opinion qui a fait beaucoup de bruit, & dont nous allons rendre compte, d'autant plus volontiers que nous l'avons combattue de tout tems, & que ſon expoſition ne ſuppoſe aucun calcul.

M. l'abbé de Prades ſe demande à lui-même comment il a pu ſe faire que Moïſe ait écrit une *chronologie*, & qu'elle ſe trouve ſi altérée qu'il ne ſoit plus poſſible, des trois différentes *chronologies* qu'on lit dans les différens textes, de diſcerner laquelle eſt de Moïſe, ou même s'il y en a une de cet auteur. Il remarque que cette contradiction des *chronologies* a donné naiſſance à une infinité de ſyſtêmes différens: que les auteurs de ces ſyſtêmes n'ont rien épargné pour détruire l'autorité des textes qu'ils ne ſuivoient pas; témoin le pere Morin de l'Oratoire, à qui il n'a pas tenu que le texte Samaritain ne s'élevât ſur les ruines du texte Hébreu: que les différentes *chronologies* ont ſuivi la fortune des différens textes, en Orient, en Occident, & dans les autres égliſes: que les chronologues n'en ont adopté aucune ſcrupuleuſement: que les additions, corrections, retranchemens qu'ils ont jugé à propos d'y faire, prouvent bien qu'à leur avis même il n'y en a aucune d'abſolument correcte: que la nation Chinoiſe n'a jamais entré dans aucun de ces plans chronologiques: qu'on ne peût cependant rejetter en doute les époques Chinoiſes, ſans ſe jetter dans un pirrhoniſme hiſtorique: que cet oubli fourniſſoit une grande difficulté aux impies contre le récit de Moïſe, qui faiſoit deſcendre tous les hommes de Noé, tandis qu'il ſe trouvoit un peuple dont les annales remontoient au-delà du déluge: qu'en répondant à cette difficulté des impies par la *chronologie* des Septante, qui n'embraſſe pas encore les époques Chinoiſes les plus reculées, telles que le regne de Fohi, on leur donnoit occaſion d'en propoſer une autre ſur l'altération des livres ſaints, où le tems avoit pu inſérer des *chronologies* différentes, & troubler même celles qui y avoient été inſérées: que la conformité ſur les faits ne répondoit pas à la diverſité ſur les *chronologies*: que le P. Tournemine ſenſible à cette difficulté, a tout mis en œuvre pour accorder les *chronologies*; mais que ſon ſyſtême a des défauts conſidérables, comme de ne pas expliquer pourquoi le centenaire n'eſt pas omis partout dans le texte hébreu, ou ajouté par-tout dans les Septante; & qu'occupé de ces difficultés, elles ſe groſſiſſoient d'autant plus, qu'il ſe prévenoit davantage que Moïſe avoit écrit une *chronologie*. Voilà ce qui a paru à M. l'abbé de Prades.

Et il a penſé que Moïſe n'étoit auteur d'aucune des trois *chronologies*; que c'étoient trois ſyſtêmes inventés après coup; que les différences qui les diſtinguent ne peuvent être des erreurs de copiſtes; que

ſi les erreurs de copiſtes avoient pu enfanter des *chronologies* différentes, il y en auroit bien plus de trois; que les trois *chronologies* ne différeroient entr'elles que comme trois copies de la même *chronologie*; que ſi, antérieurement à la verſion des Septante, la *chronologie* du texte hébreu ſur lequel ils ont traduit, avoit paſſé pour authentique, on ne conçoit pas comment ces reſpectables traducteurs auroient oſé l'abandonner; qu'on ne peut ſuppoſer que les Septante aient conſervé la *chronologie* de l'hébreu, & que la différence qu'on remarque à préſent entre les calculs de ces deux textes vient de corruption; qu'on peut demander de quel côté vient la corruption, ſi c'eſt du côté de l'Hébreu ou du côté des Septante, ou de l'un & de l'autre côté; que, ſelon la derniere réponſe, la ſeule qu'on puiſſe faire, il n'y a aucune de ces *chronologies* qui ſoit la vraie; qu'il eſt étonnant que l'ignorance des copiſtes n'ait commencé à ſe faire ſentir que depuis les Septante; que l'intervalle du tems compris entre Ptolomée Philadelphe & la naiſſance de J. C. ait été le ſeul expoſé à ce malheur, & que les hiſtoires profanes n'aient en ce point aucune conformité de ſort avec les livres ſacrés; que la vigilance ſuperſtitieuſe des Juifs a été ici trompée bien groſſierement; que les nombres étant écrits tout au long dans les textes, & non en chiffres, l'altération devient très-difficile; en un mot, que quelque facile qu'elle ſoit, elle ne peut jamais produire des ſyſtèmes; qu'on ne peut ſuppoſer que la *chronologie* de Moïſe eſt comme diſperſée dans les trois textes, qu'il faut ſur chaque fait en particulier les conſulter, & prendre le parti qui paroitra le plus conforme à la vérité, ſelon d'autres circonſtances.

Selon ce ſyſtème de M. l'abbé de Prades, il eſt évident que l'objection des impies tirée de la diverſité des trois *chronologies*, ſe réduit à rien; mais n'affoiblit-il pas d'un autre côté la preuve de l'authenticité des faits qu'ils contiennent, fondée ſur cette vigilance prodigieuſe avec laquelle les Juifs conſervoient leurs ouvrages? Que devient cette vigilance, lorſque des hommes auront pu pouſſer la hardieſſe, ſoit à inſérer une *chronologie* dans le texte, ſi Moïſe n'en a fait aucune, ſoit à y en ſubſtituer une autre que la ſienne? M. l'abbé de Prades prétend que ces *chronologies* ſont trois ſyſtèmes différens: mais il prouve ſeulement que leur altération eſt fort extraordinaire: comment prendre ces *chronologies* pour des ſyſtèmes liés & ſuivis, quand on voit que le centenaire n'eſt pas omis dans tout le texte Hébreu, & qu'il n'eſt pas ajouté à tous les patriarches dans le texte des Septante? Si la conformité s'eſt conſervée dans les faits, c'eſt que par leur nature les faits ſont moins expoſés aux erreurs que des calculs chronologiques: quelque groſſieres que ſoient ces erreurs, elles ne doivent point étonner. Rien n'empêche donc qu'on n'admette les trois textes, & qu'on ne cherche à les concilier, d'autant plus qu'on trouve dans tous les trois, pris collectivement dequoi ſatisfaire à beaucoup de difficultés. Mais comment cette conciliation ſe fera-t-elle? Entre pluſieurs moyens, on a l'examen des calculs mêmes & celui des circonſtances: l'examen des calculs ſuffit ſeul quelquefois; cet examen joint à la combinaiſon des circonſtances ſuffira très-ſouvent. Quant aux endroits où le concours de ces deux moyens ne donnera aucun réſultat, ces endroits reſteront obſcurs.

Voilà notre ſyſtème, qui, comme on peut s'en appercevoir, eſt très-différent de celui de M. l'abbé de Prades. M. de Prades nie que Moïſe ait jamais fait une *chronologie*, nous croyons le contraire; il rejette les trois textes comme interpolés, & nous les reſpectons tous les trois comme contenant la *chronologie* de Moïſe. Il a combattu notre ſyſtème dans ſon *apologie*, par une raiſon qui lui eſt particulierement applicable; c'eſt que l'examen & la combinaiſon des calculs ne ſatisferoit peut-être pas à tout: mais cet examen n'eſt pas le ſeul que nous propoſions,

Digitized by Google

poſions ; nous y joignons celui des circonſtances, qui détermine tantôt pour un manuſcrit, tantôt pour un autre, tantôt pour un réſultat qui n'eſt proprement ni de l'un ni de l'autre, mais qui nait de la comparaiſon de tous les trois. D'ailleurs, quelque plauſible que pût être le ſyſtême de M. l'abbé de Prades, il ne ſeroit point permis de l'embraſſer, depuis que les cenſures de pluſieurs évêques de France & de la faculté de théologie l'ont déclaré attentatoire à l'authenticité des livres ſaints.

Les textes variant entr'eux ſur la *chronologie* des premiers âges du monde, ſi l'on accordoit en tout à chacun une égale autorité, il eſt évident qu'on ne ſauroit à quoi s'en tenir ſur le tems que les patriarches ont vécu, ſoit à l'égard de ceux qui ont précédé le déluge, ſoit à l'égard de ceux qui ne ſont venus qu'après ce grand événement. Mais le chrétien n'imite point dans ſon reſpect pour les livres qui contiennent les fondemens de ſa foi, la puſillanimité du Juif, ou le ſcrupule du muſulman. Il oſe leur appliquer les regles de la critique, ſoumettre leur *chronologie* aux diſcuſſions de la raiſon, & chercher dans ces occaſions la vérité avec toute la liberté poſſible, ſans craindre d'encourir le reproche d'impiété.

Des textes de l'Ecriture, que nous avons, chacun a ſes prérogatives : l'hébreu paroît écrit dans la même langue que le premier original : le ſamaritain prétend au même avantage ; il a de plus celui d'avoir conſervé les anciens caracteres hébraïques du premier original hébreu. La verſion des LXX a été faite ſur l'hébreu des anciens Juifs. L'égliſe chrétienne l'a adoptée ; la ſynagogue en a reconnu l'autorité, & Joſephe qui a travaillé ſon *hiſtoire* ſur les livres hébreux de ſon tems, ſe conforme aſſez ordinairement aux LXX. S'il s'eſt gliſſé quelque faute dans leur verſion, ne peut-il pas s'en être gliſſé de même dans l'hébreu ? Ne peut-on pas avoir le même ſoupçon ſur le ſamaritain ? Toutes les copies ne ſont-elles pas ſujettes à ces accidens & à beaucoup d'autres ? Les copiſtes ne ſont pas moins négligens & infideles en copiant de l'hébreu qu'en tranſcrivant du grec. C'eſt de leur habileté, de leur attention, & de leur bonne foi, que dépend la pureté d'un texte & non de la langue dans laquelle il eſt écrit. J'ai dit *de leur bonne foi*, parce que les ſentimens particuliers du copiſte peuvent influer bien plus impunément ſur la copie d'un manuſcrit, que ceux d'un ſavant de nos jours ſur l'édition d'un ouvrage imprimé ; car ſi la comparaiſon des manuſcrits eſt ſi difficile & ſi rare aujourd'hui même qu'ils ſont raſſemblés dans un petit nombre d'édifices particuliers, combien n'étoit-elle pas plus difficile & plus rare jadis, qu'ils étoient éloignés les uns des autres & diſperſés dans la ſociété, *rari nantes in gurgite vaſto ?* Je conçois que dans ces tems où la collection de quelques manuſcrits étoit la marque de la plus grande opulence, il n'étoit pas impoſſible qu'un habile copiſte bouleverſât tout un ouvrage, & peut-être même en compoſât quelques-uns en entier ſous des noms empruntés.

Les trois textes de l'Ecriture ayant à peu près les mêmes prérogatives, c'eſt donc de leur propre fonds qu'il s'agit de tirer des raiſons de préférer l'un à l'autre dans les endroits où ils ſe contrediſent. Il faut examiner, avec toute la ſévérité de la critique, les variétés & les différentes leçons ; chercher où eſt la faute, & ne pas décider que le texte hébreu eſt infaillible, par la raiſon ſeule que c'eſt celui dont les Juifs ſe ſont ſervis & ſe ſervent encore. Une autre ſorte de prévention non moins légere, ce ſeroit de donner l'avantage aux LXX, & d'accuſer les Juifs d'une malice qu'ils n'ont jamais eue ni dû avoir, celle d'avoir corrompu leurs écritures de propos délibéré, comme quelques-uns l'ont avancé, ſoit par un excès de zele contre ce peuple, ſoit par une ignorance groſſiere ſur ce qui le regarde.

L'équité veut qu'on ne conſidere les

trois textes que comme trois copies d'un même original, ſur l'autorité plus ou moins grande deſquelles il ne nous eſt guere permis de prendre parti, & qu'il faut tâcher de concilier en les reſpectant également.

Ces principes poſés, nous allons, non pas donner des déciſions, car rien ne ſeroit plus téméraire de notre part, mais propoſer quelques conjectures raiſonnables ſur la *chronologie* des trois textes, la vie des anciens patriarches, & le tems de leur naiſſance. Je n'entends pas le tems qui a précédé le déluge. Les textes ſont à la vérité remplis de contradictions ſur ce point, comme on a vu plus haut; mais il importe peu d'en connoître la durée. C'eſt de la connoiſſance des tems qui ont ſuivi le déluge, que dépendent la diviſion des peuples, l'établiſſement des empires & la ſucceſſion des princes, conduite juſqu'à nous ſans autre interruption que celle qui nait du changement des familles, de la chûte des États, & des révolutions dans les gouvernemens.

Nous obſerverons, avant que d'entrer dans cette matiere, que l'autorité de Joſephe eſt ici très-conſidérable, & qu'il ne faut point négliger cet auteur, ſoit pour le ſuivre, ſoit pour le corriger quand ſes ſentimens & ſa *chronologie* different des textes de l'Ecriture.

Puiſque ni ces textes, ni cet hiſtorien, ne ſont d'accord entr'eux ſur la *chronologie*, il faut néceſſairement qu'il y ait faute: & puiſqu'ils ſont de même nature, ſujets aux mêmes accidens, & par conſéquent également fautifs, il peut y avoir faute dans tous, & il peut ſe faire auſſi qu'il y en ait un exact. Voyons donc quel eſt celui qui a le préjugé en ſa faveur dans la queſtion dont il s'agit.

Premierement, il me ſemble que le texte ſamaritain & les LXX ont eu raiſon d'accorder aux patriarches cent ans de plus que le texte hébreu, & d'étendre de cet intervalle la ſuite de leur ordre chronologique, ſoit parce que des trois textes il y en a deux qui conviennent en ce point, ſoit parce qu'il eſt plus facile à un copiſte d'omettre un mot ou un chiffre de ſon original, que d'en ajoûter un qui n'en eſt pas. Nous ſavons par expérience que les additions rares qui ſont de la négligence des copiſtes, conſiſtent en répétitions, & les autres fautes, en omiſſions, corruptions, tranſpoſitions, &c. mais ce n'eſt pas de ces inexactitudes qu'il s'agit ici. D'ailleurs Joſephe eſt conforme aux LXX & au ſamaritain, en comptant la durée des vies de chaque patriarche en particulier. Mais, dira-t-on, on retrouve dans la ſomme totale, celle de l'hébreu. Il faut en convenir, & c'eſt dans cet hiſtorien une faute très-biſarre. Mais il me ſemble qu'il eſt plus ſimple de ſuppoſer que Joſephe s'eſt trompé dans une regle d'arithmétique que dans un fait hiſtorique, & que par conſéquent l'erreur eſt plutôt dans le total que dans les ſommes particulieres. M. Arnaud, qui avertit en marge de ſa traduction qu'il a corrigé cet endroit de Joſephe ſur les manuſcrits, s'eſt bien gardé de toucher à la durée des vies, & d'en retrancher les cent ans. Il les a ſeulement ſuppléés dans le réſultat de l'addition.

Nous dirons en paſſant, qu'il ſeroit fort à ſouhaiter de voir paroître quelque *mémoire* d'après l'expérience & la raiſon, ſur les fautes qui doivent naturellement échapper aux copiſtes. Et pourſuivant notre objet, nous remarquerons encore que dès les premiers tems qui ont ſuivi le déluge, on voit dans le texte hébreu même des guerres & des tributs impoſés ſur des peuples ſubjugués, & que le tems marqué par ce texte paroît bien court, quand on le compare avec les événemens qu'il renferme. Les trois enfans de Noé ſe ſont fait une poſtérité immenſe; les peuples ont ceſſé de connoître leur commune origine; ils ſe ſont regardés comme des étrangers, & traités comme des ennemis; & cela dans l'intervalle de trois cens ſoixante-ſept ans. Car l'hébreu n'en accorde pas davantage au ſecond âge. Ce

Digitized by Google

ſecond âge n'eſt que de trois cens ſoixante-ſept ans. L'hébreu ne compte que trois cens ſoixante-ſept ans depuis le déluge juſqu'à la ſortie d'Abraham hors de la ville de Haran ou Charan en Méſopotamie; & Sem en a vécu, ſelon le même texte, cinq cens deux depuis le déluge. La vie des hommes qui lui ont ſuccédé immédiatement dans ce ſecond âge, étoit de quatre cens ans. Noé lui-même en a ſurvécu après le déluge trois cens cinquante. Ainſi les royaumes ſe ſeront fondés; les guerres ſe ſeront faites de leur tems; ou ils auront méconnu leurs enfans; ou c'eſt en vain qu'ils auront crié à ces furieux: *malheureux que faites-vous, vous êtes freres, & vous vous égorgez?* Abraham aura été contemporain de Noé; Sem aura vu Iſaac pendant plus de trente ans, & les enfans d'un même pere ſe ſeront ignorés du vivant même de leur pere; cela paroît difficile à croire. Et ſi la rapidité de ces événemens ne nous permet pas de penſer qu'on s'eſt trompé ſur la naiſſance d'Adam & les tems qui ont précédé le déluge, elle forme une grande difficulté ſur la certitude de ceux qui l'ont ſuivie. Combien cette difficulté ne s'augmente-t-elle pas encore par la promptitude & le prodige de la multiplication des enfans de Noé! Il ne s'agit pas ici de la fable de Deucalion & de Pirrha, qui changeoient en hommes les pierres qu'ils jettoient derriere eux, mais d'un fait, & d'un fait inconteſtable, qu'on ne pourroit nier ſans ſe rendre coupable d'impiété.

Ce n'eſt pas tout que les objections tirées des faits précédens; voici d'autres circonſtances qui ne feront guere moins ſentir le beſoin d'étendre la durée du ſecond âge. C'eſt une monnoie d'argent publique, qui a ſon coin, ſon titre, ſon poids, & ſon cours long-tems avant Abraham. La *Geneſe* en fait mention comme d'une choſe commune & d'une origine ancienne, à l'occaſion du tombeau qu'Abraham acheta des fils de Heth. Voilà donc les mines découvertes, & la maniere de fondre, de purifier, & de travailler les métaux, pratiquée. Mais il n'y a que ceux qui connoiſſent le détail de ces travaux qui ſachent combien l'invention en ſuppoſe de tems, & combien ici l'induſtrie des hommes marche lentement.

Convenons donc que, quand on ne renonce pas au bon ſens, à la raiſon, & à l'expérience, on a de la peine à concevoir tous ces événemens à la maniere de quelques auteurs. Rien ne les embarraſſe; les miracles ne leur coûtent rien; & ils ne s'apperçoivent pas que cette reſſource eſt pour & contre, & qu'elle ne ſert pas moins à lever les difficultés qu'ils propoſent à leurs adverſaires, qu'à lever celles qui leur ſont propoſées.

Mais que diſent le bon ſens, l'expérience & la raiſon? qu'en ſuppoſant, comme il eſt juſte, l'autorité de l'Ecriture ſainte, les hommes ont vécu enſemble long-tems après le déluge; qu'ils n'ont formé qu'une ſociété juſqu'à ce qu'ils ayent été aſſez nombreux pour ſe ſéparer; que quand Dieu dit aux enfans de Noé de peupler la terre & de ſe la partager, il ne leur ordonna pas de ſe diſperſer çà & là en ſolitaires, & de laiſſer le patriarche Noé tout ſeul; que, quand il les bénit pour croître, ſa volonté étoit qu'ils ne s'étendiſſent qu'à meſure qu'ils croîtroient; que l'ordre, *croiſſez, multipliez, & rempliſſez toute la terre*, ſuppoſe une grande multiplication actuelle; & que par conſéquent ceux qui, avant la confuſion des langues, envoyent Sem dans la Syrie ou dans la Chaldée, Cam en Egypte, & Japhet je ne ſais où, fondent là-deſſus des *chronologies* de royaumes, font regner Cam en Egypte ſous le nom de *Menes*, & lui donnent, après ſoixante-neuf ans au plus écoulés, trois ſucceſſeurs dans trois royaumes différens; que ces auteurs, dis-je, fuſſent-ils cent fois plus habiles que Marsham, nous font l'hiſtoire de leurs imaginations, & nullement celle des tems.

Que diſent le bon ſens, la raiſon, l'expérience & la ſainte Ecriture? que les

hommes choiſirent après le déluge une habitation commune dans le lieu le plus commode dont ils ſe trouverent voiſins. Que la plaine de Sennaar leur ayant plu, ils s'y établirent; que ce fut-là qu'ils s'occuperent à réparer le dégat & le ravage des eaux; que ce ne fut d'abord qu'une famille peu nombreuſe; puis une parenté compoſée de pluſieurs familles; dans la ſuite un peuple: & qu'alors trop nombreux pour l'étendue de la plaine, & aſſez nombreux pour ſe ſéparer en grandes colonies, ils dirent: „ Puiſque „ nous ſommes obligés de nous diviſer, „ travaillons auparavant à un ouvrage „ commun, qui tranſmette à nos deſcen- „ dans la mémoire de leur origine, & „ qui ſoit un monument éternel de no- „ tre union; élevons une tour dont le „ ſommet atteigne le ciel". Deſſein extravagant, mais dont le ſuccès leur parut ſi certain, que Moïſe fait dire à Dieu dans la *Geneſe*: *Confondons leur langage; car ils ne ceſſeront de travailler qu'ils n'ayent achevé leur ouvrage.* Ils avoient ſans doute proportionné leur projet à leur nombre; mais à peine ont-ils commencé ce monument d'orgueil, que la confuſion des langues les contraignit de l'abandonner. Ils formerent des colonies; ils ſe tranſporterent en différentes contrées, entre leſquelles la néceſſité de ſubſiſter mit plus ou moins de diſtance. D'un grand peuple il s'en forma pluſieurs petits. Ces petits s'étendirent; les diſtances qui les ſéparoient diminuerent peu à peu, s'évanouirent; & les membres épars d'une même famille ſe rejoignirent, mais après des ſiecles ſi reculés, que chacun d'eux ſe trouva tout-à-coup voiſin d'un peuple qu'il ne connoiſſoit pas, & dont il ignoroit la langue, les idiomes s'étant altérés parmi eux, comme nous voyons qu'il eſt arrivé parmi nous. Nous avons appris à parler de nos peres; nos peres avoient appris des leurs, & ainſi de ſuite en remontant; cependant s'ils reſſuſcitoient, ils n'entendroient plus notre langue, ni nous la leur. Ces colonies trouverent entr'elles tant de diverſité, qu'il ne leur vint pas en penſée qu'elles partoient toutes d'une même tige. Ce voiſinage étranger produiſit les guerres; les arts exiſtoient déja. Les diſputes ſur l'ancienneté d'origine commencerent. Il y en eut d'aſſez fous pour ſe prétendre aborigenes de la terre même qu'ils habitoient. Mais les guerres qui ſemblent ſi fort diviſer les hommes, firent alors par un effet contraire, qu'ils ſe mêlerent, que les langues acheverent de ſe défigurer, que les idiomes ſe multiplierent encore, & que les grands empires ſe formerent.

Voilà ce que le bon ſens, l'expérience & l'Ecriture font penſer; ce que l'antiquité prodigieuſe des Chaldéens, des Egyptiens & des Chinois, autoriſe; ce que la fable même, qui n'eſt que la vérité cachée ſous un voile que le tems épaiſſit & que l'étude déchire, ſemble favoriſer; mais tout cela n'eſt pas l'ouvrage de trois ſiecles que le texte hébreu compte depuis le déluge juſqu'à Abraham. Que dirons-nous donc à ceux qui nous objecteront ce texte, les guerres, le nombre des peuples, les arts, les religions, les langues, &c. répondrons-nous avec quelques-uns que les femmes ne manquoient jamais d'accoucher régulierement tous les neuf mois d'un garçon & d'une fille à la fois? ou tâcherons-nous plutôt d'affoiblir, ſinon d'anéantir cette difficulté, en ſoutenant les LXX & le texte ſamaritain contre le texte hébreu, & en accordant cent ans de plus aux patriarches? Mais quand les raiſons qui précedent ne nous engageroient pas dans ce parti, nous y ſerions bientôt jettés par les dynaſties d'Egypte, les rois de la Chine, & d'autres *chronologies* qu'on ne ſauroit traiter de fabuleuſes, que par petiteſſe d'eſprit ou par défaut de lecture, & qui remontent dans le tems bien au-delà de l'époque du déluge, ſelon le calcul du texte hébreu. Eh, laiſſons au moins mourir les peres, avant que de faire regner les enfans; & donnons aux enfans le tems d'oublier leur origine & leur religion, & de ſe mé-

Digitized by Google

connoître, avant que de les armer les uns contre les autres.

Secondement, il me ſemble qu'il faudroit placer la naiſſance de Tharé, pere d'Abraham, à la cent vingt-neuvieme année de l'âge de Nacor, grand-pere d'Abraham, quoique le texte ſamaritain la faſſe remonter à la ſoixante dix-neuvieme, & que le texte des LXX la mette à la cent ſoixante dix-neuvieme, le texte hébreu à la vingt-neuvieme, & Joſephe à la cent vingtieme. Cette grande diverſité permet de préſumer qu'il y a faute par-tout; & rien n'empêche de ſoupçonner que le ſamaritain a oublié le centenaire, & de corriger cette faute de copiſte par les LXX & par Joſephe, qui ne l'ont pas omis. Quant aux chiffres qui ſuivent le centenaire, il ſe peut faire que l'hébreu ſoit plus exact; Joſephe en approche davantage, & les neuf ans peuvent avoir été omis dans Joſephe. On croira, ſi l'on veut encore, que le ſamaritain & les LXX doivent l'emporter, puiſqu'ils ſe trouvent conformes dans le petit nombre. Dans ce cas, tout ſera fautif dans cet endroit, excepté les LXX, & Tharé ſera né à la cent ſoixante dix-neuvieme année de l'âge de Nacor ſon pere.

Texte ſamaritain,	79 ans.
LXX,	179.
Joſephe,	120.
Texte hébreu,	29.
Sentiment propoſé,	129.

Troiſiemement. Il paroît que Caïnan mis par les LXX pour troiſieme patriarche en comptant depuis Sem, ou pour quatrieme depuis Noé, doit être rayé de ce rang: c'eſt le conſentement de l'hébreu, du ſamaritain & de Joſephe; & il eſt omis au premier chapitre du premier livre des Paralippomenes dans les LXX même, où la ſuite des patriarches deſignés dans la *Geneſe* eſt répétée. Origene ne l'avoit pas admis dans ſes *hexaples*; ce qui ſemble prouver qu'il ne ſe trouvoit pas dans les meilleurs exemplaires des LXX: Origene dit, dans l'*homélie* vingtieme ſur S. Jean, qu'Abraham a été le vingtieme depuis Adam, & le dixieme depuis Noé; on lit la même choſe dans les *antiquités* de Joſephe. Ni l'un ni l'autre n'ont donné place à ce Caïnan parmi les patriarches qui ont ſuivi le déluge. S'il s'y rencontroit dans quelques exemplaires, ce ſeroit une contradiction à laquelle il ne faudroit avoir aucun égard. Théophile d'Antioche, Jule Africain, Euſebe, l'ont traité comme Origene & Joſephe. On ne manquera pas d'objecter le troiſieme chapitre de S. Luc; mais ce témoignage peut être affoibli par le manuſcrit de Cambridge où Caïnan ne ſe trouve point: d'où il s'enſuit qu'il s'étoit déja gliſſé par la faute des copiſtes dans quelques exemplaires de S. Luc & des LXX. Il y a grande apparence que ce perſonnage eſt le même que le Caïnan d'avant le déluge, & que ſon nom a paſſé d'une généalogie dans l'autre, où il ſe trouve préciſément au même rang, le quatrieme depuis Noé, comme il eſt le quatrieme depuis Adam.

Quatriemement. Il eſt vraiſemblable que la ſomme totale de la vie des patriarches, marquée dans l'hébreu & le ſamaritain, eſt celle qu'il faut admettre: ces deux textes ne different que pour Heber & Tharé. L'hébreu fait vivre Heber quatre cens ſoixante-quatre ans, & le ſamaritain lui ôte ſoixante ans: mais cette différence n'a rien d'important; parce qu'il ne s'agit pas de la durée de leur vie, mais du tems de leur naiſſance. Cependant pour dire ce que je penſe ſur la vie d'Heber, le ſamaritain me paroît plus correct que l'hébreu, ſoit parce qu'il s'accorde avec les LXX, ſoit parce que la vie de ces patriarches va toujours en diminuant à meſure qu'ils s'éloignent du déluge; au lieu que ſi on accorde à Heber quatre cens ſoixante-quatre ans, cet ordre de diminution ſera interrompu: Héber aura plus vécu que ſon pere & plus que ſon ayeul. On trouvera cette conjecture aſſez foible; mais il faut bien s'en contenter au défaut d'une plus grande preuve. Quant à la différence qu'il y a entre l'hébreu & le ſamaritain ſur le

Digitized by Google

tems que Tharé a vécu ; comme elle fait une difficulté plus eſſentielle, & qu'elle touche à la naiſſance d Abraham, nous l'examinerons plus au long.

Au reſte il réſulte de ce qui précéde, que des trois textes le ſamaritain eſt le plus correct, relativement à l'endroit de la *chronologie* que nous venons d'examiner ; il ne ſe trouve fautif que ſur le tems où Nacor engendra Tharé : là le centenaire a été omis.

Il ne nous reſte plus qu'à examiner le tems de la naiſſance d'Abraham, & celui de la mort de Tharé. Quoique Joſephe & tous les textes s'accordent à mettre la naiſſance d'Abraham à la ſoixante-dixieme année de l'âge de Tharé, cela n'a pas empêché pluſieurs chronologiſtes de la reculer juſqu'à la cent trentieme : & voici leurs raiſons.

Selon la *Geneſe*, diſent-ils, Abraham eſt ſorti de Haran à l'âge de ſoixante-quinze ans ; & ſelon S. Etienne, *chap. vij.* des *Actes des apôtres*, il n'en eſt ſorti qu'après la mort de ſon pere. Mais Tharé ayant vécu deux cens cinq ans, comme nous l'apprennent l'hébreu & les LXX, il faut qu'Abraham ne ſoit venu au monde que l'an cent trente de Tharé ; car ſi l'on ôte 75 de 205, reſte 130.

Quand on leur objecte qu'il eſt dit dans la *Geneſe* qu'Abraham naquit à la ſoixante & dixieme année de Tharé, ils répondent que la *Geneſe* ne parle point d'Abraham ſeul, mais qu'elle nous apprend en général qu'il avoit à cet âge Abraham, Nacor & Haran ; ou qu'après avoir vécu ſoixante-dix années, il eut en différens tems ces trois enfans ; & qu'en les nommant tous les trois enſemble, il eſt évident que l'auteur de la *Geneſe* n'a pas eu deſſein de déterminer le tems précis de la naiſſance de chacun. Si Abraham eſt nommé le premier, ajoûtent-ils, c'eſt par honneur, & non par droit d'aîneſſe.

Ces conſidérations ont ſuffi à Marsham, au pere Pezron, & à d'autres, pour fixer la naiſſance d'Abraham à l'an 130 de l'âge de ſon pere Tharé. Mais le P. Petau, Calviſius, & d'autres, n'en ont point été ébranlés, & ont perſiſté à faire naître Abraham l'an 70 de Tharé : ceux-ci prétendent qu'il eſt contre toute vraiſemblance que Moyſe ait négligé de marquer le tems précis de la naiſſance d'Abraham ; lui qui ſemble n'avoir fait toute la *chronologie* des anciens patriarches que pour en venir au pere des croyans, & qui ſuit d'ailleurs avec la derniere exactitude les autres années de la vie de ce patriarche : ils diſent qu'il eſt beaucoup plus vraiſemblable que dans un diſcours fait ſur le champ, S. Etienne ait un peu confondu l'ordre des tems ; que le peu d'exactitude de ce diſcours paroît encore, lorſqu'il aſſure que Dieu apparut à Abraham en Méſopotamie, avant que le patriarche habitât à Charran, quoique Charran ſoit en Méſopotamie ; en un mot, qu'il importoit peu au premier martyr & à la preuve qu'il prétendoit tirer du paſſage pour la venue du Meſſie, d'être exact ſur des circonſtances de géographie & de *chronologie :* au lieu que ces négligences auroient été impardonnables à Moïſe qui faiſoit une hiſtoire.

On répond à ces raiſons, que les circonſtances de tems & de lieu ne faiſant rien à la preuve de S. Etienne, il pouvoit ſe diſpenſer de les rapporter ; d'autant plus que ſi la fidélité dans ces minuties marque un homme inſtruit, l'erreur en un point rend ſuſpect ſur les autres, & donne à l'orateur l'air d'un homme peu ſûr de ce qu'il avance.

On replique que S. Etienne ayant lû dans la *Geneſe* la mort de Tharé, au chapitre qui précede celui de la ſortie d'Abraham, ou ayant peut-être ſuivi quelques traditions juives de ſon tems, il s'eſt trompé, ſans que ſon erreur nuisît, ſoit à ſon raiſonnement, ſoit à l'autorité des *Actes des apôtres* qui rapportent, ſans approuver, ce que le ſaint martyr a dit. Cette réponſe ſauve l'autorité des *Actes*, mais elle paroît ébranler l'autorité de S. Etienne. C'eſt ce que le P. Petau a bien ſenti : auſſi s'y prend-il autrement dans

Digitized by Google

ſon *rationarium temporum*. Il ſuppoſe un retour d'Abraham dans la ville de Charran, quelque tems après ſa premiere ſortie: il la quitta, dit cet auteur, à l'âge de ſoixante-quinze ans par l'ordre de Dieu, pour aller en Canaan; mais il conſerva toujours des relations avec ſa famille; puiſqu'il eſt dit au *chap. xxij.* de la *Geneſe*, qu'on lui fit ſavoir le nombre des enfans de ſon frere Nacor. Longtems après il revint dans ſa famille à Charran, recueillit les biens qu'il y avoit laiſſés, & ſe retira pour toujours. La premiere fois il n'emporta qu'une partie de ſes biens; & c'eſt de cette ſortie qu'il eſt dit dans la *Geneſe*, *& egreſſus eſt*. Il ne laiſſa rien de ce qui lui appartenoit à la ſeconde fois; & c'eſt de cette ſeconde ſortie que S. Etienne a dit *tranſtulit*, ou μετωκισεν qui eſt encore plus énergique, & qui n'arriva qu'après la mort de Tharé, à qui Abraham eut ſans doute la conſolation de demander la bénédiction & de fermer les yeux.

Il faut avouer que pour peu qu'il y eût de vérité ou de vraiſemblance au retour dans Charran & à la ſeconde ſortie d'Abraham, il ne faudroit pas chercher d'autre dénouement à la difficulté propoſée. Mais avec tout le reſpect qu'on doit au P. Petau, rien n'a moins de fondement & n'eſt plus mal inventé que la double ſortie: il n'y en a pas le moindre veſtige dans la *Geneſe*. Moïſe qui ſuit pas à pas Abraham, n'en dit pas un mot. D'ailleurs Abraham n'auroit pu retourner en Méſopotamie que ſoixante ans ou environ après ſa premiere ſortie, ou à l'âge de 135 ans, ſur la fin des jours de Tharé qui en a ſurvécu ſoixante à la premiere ſortie, en lui accordant, avec le P. Petau, 205 ans de vie; ou dans la trente-cinquieme année d'Iſaac. Mais quelle apparence qu'Abraham à cet âge ſoit revenu dans ſon pays! S'il y eſt revenu, pourquoi ne pas choiſir lui-même une femme à ſon fils, au lieu de s'en rapporter peu de tems après, ſur ce choix aux ſoins d'un ſerviteur? Ajoûtez que ce ſerviteur apprend à la famille de Bathuel ce qu'Abraham ne lui eût pas laiſſé ignorer, s'il étoit retourné en Méſopotamie, qu'il avoit eu un fils dans ſa vieilleſſe, & que ce fils avoit trente-cinq ans. Quoi, pour ſoutenir ce voyage, le reculera-t-on juſqu'après le mariage d'Iſaac, la mort de Sara, & le mariage d'Abraham avec une Cananéenne, en un mot juſqu'à ſa derniere vieilleſſe, & cela ſous prétexte de recueillir un reſte de ſucceſſion? Mais Moïſe, parlant de la ſortie que le P. Petau regarde comme la premiere, ne dit-il pas que ce patriarche emmena avec lui ſa femme Sara, ſon neveu Loth, & tous leurs biens; *univerſamque ſubſtantiam quam poſſederant & animas quas fecerant, in Haran.* Il faut donc laiſſer là les imaginations du P. Petau, & concilier par d'autres voies Moïſe avec S. Etienne.

Avant que de propoſer là deſſus quelques idées, j'obſerverai que dans l'endroit des *Actes* où S. Etienne ſemble mettre Charran hors de la Méſopotamie, il pourroit bien y avoir une tranſpoſition de la conjonction &, qui remiſe à ſa place, feroit diſparoître la faute de géographie qu'on lui reproche. On lit dans les *Actes*, *Deus gloriæ apparuit patri noſtro Abrahæ, cum eſſet in Meſopotamia, priuſquam moraretur in Charran, & dixit ad illum, exi*, &c. mettez l'&, qui eſt avant *dixit*, un peu plus haut, avant *priuſquam*, & le ſens du diſcours ne ſera plus qu'Abraham fut en Méſopotamie avant que de demeurer à Charran, mais que Dieu lui dit avant qu'il demeurât dans cette ville, de ſortir de ſon pays.

On peut encore répondre à cette difficulté de géographie, ſans corriger le texte ni y ſuppoſer aucune faute, en diſant que S. Etienne n'a pas mis Charran hors de la Méſopotamie, mais qu'il a cru qu'Abraham avoit habité un autre endroit de la Méſopotamie avant que de venir à Charran; que Dieu lui apparut dans l'un & l'autre lieu; que par cette raiſon il ne dit pas dans le verſet ſuivant qu'Abraham ſortit de Méſopotamie pour venir à Charran, mais de la terre des

Chaldéens; & qu'ainſi il ſemble placer la Chaldée dans la Méſopotamie, & donner ce nom non-ſeulement au pays qui eſt entre l'Euphrate & le Tigre, mais aux environs de ce dernier fleuve.

Ou même l'on peut prétendre que Ur d'où ſortit Tharé, étoit une ville de Méſopotamie, mais dépendante de la domination des Chaldéens; & que c'eſt pour cela qu'on l'appelle *Ur Chaldæorum*, Ur des Chaldéens. Ce ſentiment eſt peut-être le plus conforme à la vérité: car Moïſe dit, *chap. jv.* de la *Geneſe*, du ſerviteur qu'Abraham envoyoit en ſon pays chercher une femme à Iſaac, qu'il alla en Méſopotamie, à la ville de Nacor. Cette ville étoit ſans doute celle que Tharé avoit quittée, & où il avoit laiſſé Nacor, n'emmenant avec lui qu'Abraham & Loth. Il eſt vrai que quelques-uns ont dit que cette ville de Nacor étoit Charran; mais ſi Tharé l'y avoit emmené avec lui, Moïſe l'auroit dit, comme il l'a dit de Loth & de Sara. Mais revenons à nos conjectures ſur la naiſſance & la ſortie d'Abraham.

1°. Abraham n'eſt point revenu dans ſon pays après l'avoir quitté, & il n'eſt ſorti de Haran qu'après la mort de ſon pere Tharé. S. Etienne le dit expreſſément dans les *Actes des apôtres*, & la *Geneſe* l'inſinue: elle dit de la ſortie de Chaldée, que Tharé emmena avec lui Abraham, Loth & Sara, pour aller habiter en Chanaan; qu'ils vinrent juſqu'à Haran où ils s'arrêterent, & que Tharé y mourut. Ce qui prouve que le deſſein de Tharé étoit d'arriver en Chanaan; mais qu'il fut prévenu par la mort dans Haran. Immédiatement après, Moïſe raconte la ſortie d'Abraham de la ville de Haran avec Loth, ſon neveu, & tous leurs biens. Abraham n'abandonna point dans une ville étrangere ſon pere, dont le deſſein étoit de paſſer en Chanaan. S'il emmena Loth avec lui, c'eſt que Loth avoit ſuivi Tharé juſques dans Haran, & qu'en qualité d'oncle, il en devoit prendre ſoin après la mort du grand-pere.

2°. L'autorité de S. Etienne ne détermine pas l'année de la naiſſance d'Abraham; mais elle oblige ſeulement à la placer de maniere que Tharé ſoit mort avant qu'Abraham ait 75 ans: mais comme Tharé pouvoit être mort long-tems avant que ſon fils eût atteint cet âge, le diſcours de S. Etienne ne jette aucune lumiere ſur la *chronologie*.

3°. Moïſe a exactement marqué le tems de la naiſſance d'Abraham. C'étoit ſon but, & la fin de ſa *chronologie*. Abraham eſt le héros de ſon hiſtoire: c'eſt par lui qu'il commence à diſtinguer le peuple hébreu de tous les autres peuples de la terre; & il a apporté la derniere exactitude à marquer les circonſtances de la vie, & à compter les années de ce patriarche.

4°. On pourroit conjecturer que Tharé n'a engendré qu'à 170 ans, & qu'on a omis dans le calcul de ſon âge, le centenaire qui ſe trouve dans celui de tous ſes ancêtres: mais cette conjecture manqueroit de vraiſemblance; car il eſt dit de Sara, avant même qu'elle ſortît de Chaldée, qu'elle étoit ſtérile: néanmoins dans ce ſyſtème elle n'auroit été âgée que de 25 ans, & Abraham de 35 au plus; & d'Abraham qu'il regardoit comme une choſe impoſſible d'engendrer à cent ans, ce qu'il n'auroit jamais penſé, ſi lui-même n'étoit venu au monde qu'à la cent ſoixante-dixieme année de ſon pere: d'ailleurs tous les textes de l'Ecriture & Joſephe s'accordant à ne point mettre ce centenaire, ce ſeroit ſuppoſer des oublis & multiplier des fautes ſans raiſon, que de l'exiger.

5°. Il paroît qu'Abraham eſt né l'an 70 de Tharé, comme le dit Joſephe, & comme il eſt écrit dans toutes les verſions; mais puiſqu'on ne recule point la naiſſance de ce patriarche, il eſt évident que le ſeul moyen qui reſte d'accorder Moïſe avec S. Etienne, c'eſt de diminuer la vie de Tharé.

Le tems que Tharé a vécu eſt marqué diverſement dans les trois textes: donc il y a faute dans quelques-uns ou dans tous.

Digitized by Google

tous. Les LXX & l'hébreu s'accordent à donner à ce patriarche 205 ans, & le ſamaritain ne lui en donne que 145 : mais ce dernier texte me paroit ici plus correct que les deux autres. Le dénouement de la difficulté qu'il s'agit de réſoudre en eſt, ce me ſemble, une aſſez bonne preuve : 70 ans qu'avoit Tharé lorſqu'il engendra Abraham, & 75 qu'Abraham a vécu avant que de ſortir de Haran, font les 145 ans du texte ſamaritain ; ainſi Abraham ſera ſorti de cette ville après la mort de ſon pere, comme le dit S. Etienne ; & il ſera né à 70 ans de Tharé, comme on le lit dans Moïſe.

Quelques critiques ſoupçonnent le texte ſamaritain de corruption, & ils fondent ce ſoupçon ſur la facilité avec laquelle il accorde ces événemens ; mais il me ſemble qu'ils en devroient plutôt conclure ſon intégrité. Le caractere de la vérité dans l'hiſtoire, c'eſt de n'y faire aucun embarras ; & de deux leçons d'un même auteur, dont l'une eſt nette & l'autre embarraſſée, il faut toujours préferer la premiere, à moins que la clarté ne vienne évidemment d'un paſſage altéré ou fait après coup : or c'eſt ce dont on n'a ici aucune preuve. La leçon du ſamaritain eſt plus ancienne qu'Euſebe qui l'a inſérée dans ſes *canons chronologiques*. Avant les canons d'Euſebe, qui l'auroit changée ? Les chrétiens ? ils ne ſe ſervoient que des LXX ou de l'hébreu commun. Les Samaritains ? quel intérêt avoient-ils à donner à Tharé plutôt 145 ans de vie que 205 ? ils pouvoient s'en tenir à leurs écritures, & penſer comme les Juifs penſent encore, qu'Abraham avoit laiſſé ſon pere vivant dans Haran ; d'autant plus que Dieu lui dit dans la *Geneſe*, *egredere de domo patris tui*, ſors de la maiſon de ton pere.

Il s'enſuit delà que la faute n'eſt point dans le ſamaritain, mais dans les LXX & dans l'hébreu ; 1°. parce que la ſolution des difficultés, la juſteſſe & l'accord des tems, prouvent d'un côté la pureté d'une leçon, & que les contradictions & les difficultés font ſoupçonner de l'autre l'altération d'un exemplaire ; 2°. parce que les LXX étant fautifs dans le calcul du tems que les patriarches ont vécu après avoir engendré, comme on ne peut s'empêcher de le penſer ſur l'accord de l'hébreu & du ſamaritain qui conviennent en tout, excepté dans la vie de Tharé, il eſt à croire que la faute ſur cette vie s'eſt gliſſée ou des LXX dans l'hébreu d'à préſent, ou d'un ancien exemplaire hébreu, ſur lequel les LXX ont traduit, dans un autre exemplaire ſur lequel l'hébreu d'aujourd'hui a été copié ; 3°. parce que l'on remarque dans tous les textes que la vie des patriarches diminue ſucceſſivement : ainſi le pere de Tharé n'ayant vécu que 148 ans, il eſt vraiſemblable que Tharé n'en a pas vécu 205 ; d'ailleurs les LXX même autoriſent cette diminution, & prouvent que Nacor pere de Tharé a vécu plus longtems que ſon fils, car s'ils donnent à celui-ci 205 ans de vie, ils en accordent à celui-là 304. 4°. Parce que Dieu promettant à Abraham une longue vie & une belle vieilleſſe, *ibis*, lui dit-il, *ad patres tuos in ſenectute bona*, cette promeſſe doit s'étendre du moins juſqu'à la vie de ſon pere. Abraham étoit plus chéri de Dieu que Tharé, & la longue vie étoit alors un effet de la prédilection divine : cependant ce fils chéri de Dieu n'auroit pas vécu les jours de ſon pere, ſi celui-ci avoit vécu 205 ans ; car Abraham n'en a vécu que 175, ainſi qu'il eſt marqué dans la *Geneſe*.

Il eſt donc plus vraiſemblable que Dieu a prolongé la vie d'Abraham de trente ans au delà de celle de Tharé ; que Tharé n'a vécu que 145 ans ; que le texte ſamaritain eſt correct ; que Moïſe a été exact dans ſon hiſtoire & ſa *chronologie* ; & que S. Etienne, loin de s'être trompé, a parlé ſelon la vérité qu'il avoit puiſée dans quelque exemplaire hébreu de ſon tems, plus correct que les exemplaires d'aujourd'hui.

Finiſſons ces diſcuſſions par une réflexion que nous devons à l'intérêt de la vérité & à l'honneur des fameux chro-

nologiſtes : c'eſt que la plûpart de ceux qui leur reprochent les variétés de leurs réſultats, ne paroiſſent pas avoir ſenti l'impoſſibilité morale de la préciſion qu'ils en exigent : s'ils avoient conſidéré mûrement la multitude prodigieuſe de faits à combiner ; la variété de génie des peuples chez leſquels ces faits ſe ſont paſſés ; le peu d'exactitude des dates, inévitable dans les tems où les événemens ne ſe tranſmettoient que par tradition ; la manie de l'ancienneté dont preſque toutes les nations ont été infectées ; les menſonges des hiſtoriens, leurs erreurs involontaires ; la reſſemblance des noms qui a ſouvent diminué le nombre des perſonnages ; leur différence qui les a multipliées plus ſouvent encore ; les fables préſentées comme des vérités ; les vérités métamorphoſées en fables ; la diverſité des langues ; celle des meſures du tems, & une infinité d'autres circonſtances qui concourent toutes à former des ténébres : s'ils avoient, dis-je, conſidéré mûrement ces choſes, ils ſeroient ſurpris, non qu'il ſe ſoit trouvé des différences entre les ſyſtèmes *chronologiques* qu'on a inventés, mais qu'on en ait jamais pu inventer aucun.

CHRONOLOGIQUE, adj., ſe dit de ce qui a rapport à la chronologie.

Caracteres chronologiques, ſont des marques par leſquelles on diſtingue les tems.

Les uns ſont naturels ou aſtronomiques ; les autres, artificiels ou d'inſtitution ; les autres enfin hiſtoriques.

Les caracteres aſtronomiques ſont ceux qui dépendent du mouvement des aſtres, comme les éclipſes, les ſolſtices, les équinoxes, les différens aſpects des planetes, &c. Les caracteres d'inſtitution ſont ceux que les hommes ont établis, comme le cycle ſolaire, le cycle lunaire, &c. *v.* CYCLE.

Les caracteres hiſtoriques ſont ceux qui ſont appuyés ſur le témoignage des hiſtoriens, lorſqu'ils fixent certains faits à certaine année d'une époque, ou qu'ils rapportent au même tems deux faits différens.

Tables chronologiques, ſont des tables où les principales époques & les principaux faits ſont marqués par ordre & ſimplement indiqués. On peut les faire plus ou moins étendues, univerſelles ou particulieres, &c.

Abregé chronologique, ſe dit d'une hiſtoire abregée, où les faits principaux ſont rapportés avec leurs circonſtances les plus eſſentielles, & ſuivant l'ordre *chronologique*. *v.* ANNALES.

CHRONOLOGIQUE, *machine*, *Chronologie*. Imaginez un aſſemblage de pluſieurs cartes partielles qui n'en forment qu'une grande. La hauteur de cette grande carte n'eſt guere que d'un pied ; ſa longueur ne peut manquer d'être très-conſidérable. Quelle qu'elle ſoit, elle eſt diviſée en petites parties égales, alternativement blanches & noires, telles que celles qui marquent les degrés ſur un grand cercle de la ſphere. Il y a autant de ces parties, qu'il s'eſt écoulé d'années depuis la création du monde juſqu'aujourd'hui. Chacune de ces parties marque une année de la durée du monde. Cette échelle *chronologique* eſt formée de la réunion de trois grandes époques ; la premiere comprend depuis la création du monde juſqu'à la fondation de Rome ; la ſeconde, depuis la fondation de Rome juſqu'à la naiſſance de Jeſus-Chriſt ; la troiſieme, depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt juſqu'à nos jours.

Cette échelle ou ligne *chronologique* eſt coupée de dix en dix ans, par des perpendiculaires qui traverſent la hauteur de la carte. Il part des diviſions de l'échelle, compriſes entre deux de ces lignes, d'autres perpendiculaires ponctuées. De chacun des points de ces perpendiculaires à l'échelle *chronologique*, ponctuées ou non ponctuées, il s'en éleve d'autres ponctuées ou continues, paralleles entr'elles & à l'échelle *chronologique*, s'étendant ſelon toute la longueur de la carte, & diviſant toute ſa hauteur. Les perpendiculaires à l'échelle *chronologique* ſont des lignes de *contemporanéité* ; les paralleles à l'échelle

Digitized by Google

chronologique ſont des lignes de *durée*.

Tous les événemens placés ſur une des perpendiculaires à l'échelle, ſont arrivés au même point de la durée; tous les événemens placés ſur une autre perpendiculaire à l'échelle plus voiſine de nos tems, ont duré ou fini enſemble. Les lignes paralleles à l'échelle, compriſes entre ces deux perpendiculaires, marquent la durée de ces événemens; & l'extrémité de ces deux perpendiculaires aboutiſſant en haut, à deux points de l'échelle, on voit en quel tems de la durée du monde les faits contemporains ont commencé & fini. A l'aide d'autres perpendiculaires & d'autres paralleles, on eſt inſtruit de combien de tems les faits non contemporains ont commencé & fini plus tôt les uns que les autres; & ſelon l'endroit que ces paralleles occupent ſur les perpendiculaires, on connoit les endroits du monde où les événemens ſe ſont paſſés.

Quant à la multitude & à la variété des faits, elle eſt immenſe; elle comprend tous ceux de quelque importance, dont il eſt fait mention dans l'hiſtoire, depuis la fondation d'un empire juſqu'à l'invention d'une machine; depuis la naiſſance d'un potentat juſqu'à celle d'un habile ouvrier. Des caracteres ſymboliques, clairs & en aſſez petit nombre, indiquent ſans aucune peine l'état de la perſonne, & quelquefois une qualité morale bonne ou mauvaiſe.

Il nous a ſemblé que cette carte pouvoit épargner bien du tems à celui qui ſait, & bien du travail à celui qui apprend. On en a fait une machine très-commode, en la plaçant, comme nous l'allons expliquer, ſur deux cylindres paralleles, ſur l'un deſquels elle ſe roule à meſure qu'elle ſe développe de deſſus l'autre, expoſant à la fois un aſſez grand intervalle de tems, & ſucceſſivement toute la ſuite des tems & des événemens, ſoit en deſcendant depuis la création du monde juſqu'à nous, ſoit en montant depuis nos tems juſqu'à celui de la création.

Deſcription de la machine chronologique. Parties eſſentielles. La machine *chronologique* eſt formée de deux moitiés parfaitement ſemblables, & chacune de ces moitiés eſt compoſée de deux planches *A*, voyez parmi nos *Pl. celle de chronologie*, d'une ligne & demie ou deux lignes d'épaiſſeur: il faut conſidérer deux parties à chacune de ces planches; l'une formant un cercle de quatre pouces de diametre; l'autre prolongée en forme de tangente à ce cercle, de la longueur de ſix pouces, ſur un pouce de hauteur, dans laquelle ſont pratiquées à quatre lignes du bord ſupérieur, deux mortaiſes d'un pouce & demi chacune, pour recevoir les tenons de la planche *B* ſuivante.

Une planche *B* de ſeize pouces de long, non compris les deux tenons qui ſont à chaque bout, & cinq pouces & demi de large, & de la même épaiſſeur que les planches *A*.

Deux petits rouleaux ou bâtons cylindriques, de quatre lignes de diametre ſur ſeize pouces de long.

L'un deſquels *C* eſt terminé par deux pointes de fil d'archal qui lui ſervent d'axe.

L'autre *D* a pour axe, d'une part, une ſemblable pointe, & de l'autre la manivelle ci-après.

Une manivelle compoſée de trois pieces. Une poignée *E* de bois tourné, de deux pouces de long, ſur une groſſeur proportionnée. Un fil d'archal *F* d'une ligne & demie d'épaiſſeur, dont un bout ſert d'axe à la poignée qu'il enfile dans toute ſa longueur; l'autre eſt inſéré dans une des extrémités du rouleau *D*, pour achever ſon axe, & la partie mitoyenne eſt tournée en demi-cercle pour faciliter le jeu de la manivelle. Et un petit bouton *G*, ſervant à arrêter la poignée ſur ſon axe, où elle eſt mobile.

Deux petits crochets de métal *H*, dont un placé au haut de la partie circulaire d'une des planches *A*, ſert à fixer la machine fermée; l'autre, placé ſous l'arrête du prolongement de la même planche *A*, ſert à fixer la machine ouverte.

Deux petits pitons *I*, faits avec du fil d'archal, placés au même endroit de l'autre planche *A*, ſervent à recevoir les crochets *H*.

Enfin quatre petites plaques de cuivre mince *L*, d'environ deux lignes de large ſur ſept à huit de long, ſervent à attacher librement les deux moitiés de cette machine.

Conſtruction de la machine. Les deux planches *A*, poſées de champ, reçoivent dans leurs mortaiſes les tenons de la planche *B*, qui eſt poſée horiſontalement, & arrêtée avec de la colle forte.

Des trous pratiqués dans les planches *A*, au haut de la partie circulaire, ſur la même ligne que les mortaiſes, reçoivent les pointes de l'axe du rouleau *C*, qui ſe trouve ainſi placé à côté de la planche *B*, à deux lignes de diſtance, & excédant ſon niveau d'une ligne.

Un autre trou pratiqué au milieu de la partie circulaire de l'une des planches *A*, reçoit la pointe de l'axe du rouleau *D*; & un pareil trou, ſemblablement pratiqué au centre de l'autre planche *A*, eſt traverſé par le bout du fil d'archal *F*, qui fait l'axe de la manivelle, & termine celui du même rouleau *D*, ce qui forme la moitié de la machine : l'autre ſe conſtruit de la même maniere, & tous deux ſont aſſemblés par le moyen des plaques *L*, clouées deux à deux, l'une en dedans, & l'autre en dehors du bord ſupérieur du prolongement des planches *A*, avec deux petits clous qui traverſent les planches, & ſont rivés des deux côtés, de maniere cependant que ces petites plaques puiſſent ſe mouvoir ſur ces clous qui leur ſervent d'axes. On a arrondi l'angle ſupérieur des planches *A*, pour que les deux moitiés puiſſent ſe plier l'une ſur l'autre, quand on veut fermer la machine.

Les deux extrémités de la carte chronographique ſont collées ſur les rouleaux *D*, autour deſquels elles forment leurs circonvolutions, de ſorte qu'en tournant une des manivelles, on a toute la facilité poſſible de faire paſſer alternativement la carte entiere d'un rouleau ſur l'autre. Les rouleaux *C*, en tournant ſur leurs axes, diminuent le frottement de la carte, & en facilitent le jeu. Les planches *B* ſervent de table pour étaler ſous les yeux une portion de la carte comprenant au moins cent quarante ans. Un carton de grandeur convenable, attaché tout autour de la bordure de la partie circulaire des planches *A*, forme à chacun des rouleaux *D*, une enveloppe cylindrique qui ſert à conſerver la carte, & ce carton, replié ſur lui-même à ſon extrémité ſupérieure, à un pouce de diſtance des rouleaux *C*, renferme une petite verge de fer clouée par ſes deux bouts ſur le bord des planches *A*, & lui donne de la ſolidité.

Cette machine étant pliée ſur elle-même & fermée, la carte ſe trouve à couvert de toutes parts, & fort en ſureté.

L'auteur de cette machine eſt M. Barbeu du Bourg, docteur en médecine, & profeſſeur de Pharmacie dans l'univerſité de Paris. On verra bien par le prix qu'il a mis à ſon invention, que l'utilité publique a été ſon principal motif. La carte eſt de trente-cinq feuilles gravées. Afin d'encourager les gens de lettres à l'aider dans le degré de perfection auquel il ſe propoſe de porter ſa carte, il a offert de donner un exemplaire gratis à toutes perſonnes tenant un rang dans la république des lettres, tels qu'auteurs, académiciens, docteurs, journaliſtes, profeſſeurs, bibliothequaires, principaux de college, préfets, &c. qui daigneront lui en rendre un premier avec les remarques, avis, corrections, obſervations, & autres ratures dont ils l'auront chargé.

CHRONOMETRE, ſ. m., *Muſique*, nom générique pour marquer les inſtrumens qui ſervent à meſurer le tems. Ce mot eſt compoſé de χρόνος, *tems*, & de μέτρον, *meſure*.

On dit en ce ſens que les montres, les horloges, &c. ſont des *chronometres*. Voy. plus bas.

Il y a néanmoins quelques inſtrumens qu'on a appellés en particulier *chronome-*

Digitized by Google

tres, & nommément un que M. Sauveur décrit dans ſes principes d'acouſtique. C'étoit un pendule particulier qu'il deſtinoit à déterminer exactement les mouvemens en muſique. Laſſilard, dans ſes principes dédiés aux *Dames religieuſes*, avoit mis à la tête de tous les airs des chiffres qui exprimoient le nombre des vibrations de ce pendule pendant la durée de chaque meſure.

Il y a une trentaine d'années qu'on vit reparoître le projet d'un inſtrument ſemblable, ſous le nom de *métrometre*, qui battoit la meſure tout ſeul; mais tout cela n'a pas réuſſi. Pluſieurs prétendent cependant qu'il ſeroit fort à ſouhaiter qu'on eût un tel inſtrument pour déterminer le tems de chaque meſure dans une piece de muſique. On conſerveroit par ce moyen plus facilement le vrai mouvement des airs, ſans lequel ils perdent toujours de leur prix, & qu'on ne peut connoître après la mort des auteurs que par une eſpece de tradition fort ſujette à s'effacer. On ſe plaint déja que nous avons oublié le mouvement d'un grand nombre d'airs de Lulli. Si l'on eût pris la précaution dont je parle, & à laquelle on ne voit pas d'inconvéniens, on entendroit aujourd'hui ces mêmes airs tels que l'auteur les faiſoit exécuter.

A cela, les connoiſſeurs en muſique ne demeurent pas ſans réponſe. Ils objecteront, dit M. Diderot. *Mémoires ſur différens ſujets des math.* qu'il n'y a peut-être pas dans un air quatre meſures qui ſoient exactement de la même durée, deux choſes contribuant néceſſairement à ralentir les unes & à précipiter les autres, le goût & l'harmonie dans les pieces à pluſieurs parties, le goût & le preſſentiment de l'harmonie dans les ſolo. Un muſicien qui ſait ſon art, n'a pas joué quatre meſures d'un air, qu'il en ſaiſit le caractere & qu'il s'y abandonne. Il n'y a que le plaiſir de l'harmonie qui le ſuſpend: il veut ici que les accords ſoient frappés; là qu'ils ſoient dérobés, c'eſt-à-dire qu'il chante ou joue plus ou moins lentement d'une meſure à une autre, & même d'un tems & d'un quart de tems à celui qui le ſuit.

A la verité cette objection qui eſt d'une grande force pour la muſique françoiſe, n'en auroit aucune pour la muſique italienne, ſoumiſe irrémiſſiblement à la plus exacte meſure: rien même ne montre mieux l'oppoſition parfaite de ces deux ſortes de muſiques; car ſi la muſique italienne tire ſon énergie de cet aſſerviſſement à la rigueur de la meſure, la françoiſe met toute la ſienne à maîtriſer à ſon gré cette même meſure, à la preſſer & à la ralentir ſelon que l'exige le goût du chant, ou le degré de flexibilité des organes du chanteur.

Mais quand on admettroit l'utilité d'un *chronometre*, il faut toujours, continue M. Diderot, commencer par rejetter tous ceux qu'on a propoſés juſqu'à préſent, parce qu'on y a fait du muſicien & du *chronometre* deux machines diſtinctes, dont l'une ne peut jamais aſſujettir l'autre. Cela n'a preſque pas beſoin d'être démontré: il n'eſt pas poſſible que le muſicien ait pendant toute ſa piece l'œil au mouvement ou l'oreille au bruit du pendule; & s'il s'oublie un moment, adieu le frein qu'on a prétendu lui donner.

J'ajoûterai que quelque inſtrument qu'on pût trouver pour regler la durée de la meſure, il ſeroit impoſſible, quand même l'exécution en ſeroit de la derniere facilité, qu'il fût admis dans la pratique. Les muſiciens, gens confians, & faiſant comme bien d'autres, de leur propre goût la regle du bon, ne l'adopteroient jamais; ils laiſſeroient le *chronometre*, & ne s'en rapporteroient qu'à eux-mêmes du vrai caractere & du vrai mouvement des airs: ainſi le ſeul bon *chronometre* que l'on puiſſe avoir, c'eſt un habile muſicien, qui ait du goût, qui ait bien lû la muſique qu'il doit faire exécuter, & qui ſache en battre la meſure. Machine pour machine, il vaut mieux s'en tenir à celle-ci.

CHRONOMETRE, *Horlog.* M. Graham,

Digitized by Google

excellent horloger, de la ſociété royale de Londres, a donné ce nom à une petite pendule portative de ſon invention, qui marque les tierces, & qui eſt fort utile dans les obſervations aſtronomiques; parce que l'on peut très-commodément la faire marcher dans l'inſtant précis où l'obſervation commence, & l'arrêter de même, à l'inſtant où elle finit: ce qui fait qu'on a exactement le tems juſte qu'elle a duré.

Pour concevoir comment cela ſe fait, imaginez une piece toute ſemblable à un balancier à trois barrettes, dont le rayon ſeroit un peu plus court que le pendule du *chronometre*, & duquel d'un côté du centre il reſteroit une barrette ſeulement, & de l'autre côté les deux autres barrettes & la portion de zone compriſe entr'elles: imaginez de plus que cette piece ſoit placée ſur la platine de derriere de la maniere ſuivante; 1° que parallele à cette platine, elle ſoit fixée par ſon centre au deſſus du point de ſuſpenſion du pendule; de façon qu'en ſuppoſant une ligne tirée du centre de cette piece au milieu de ſa portion du zone, cette ligne ſoit parallele à la verticale du pendule, & en même tems dans un plan perpendiculaire à la platine, qu'on imagineroit paſſer par cette verticale; 2°. qu'elle ſoit mobile à charniere ſur ſon centre, tellement qu'on puiſſe l'éloigner ou l'approcher à volonté de la platine. Suppoſez de plus, que la portion de zone a des chevilles du côté où elle regarde la platine, qui ſont fixées à des diſtances de la verticale du pendule, telles que s'il tomboit de la hauteur de ces chevilles, il acquerreroit aſſez de mouvement pour continuer de ſe mouvoir, & pour que le *chronometre* aille. La barrette oppoſée à la portion du zone paſſe à travers de la boîte, pour qu'on puiſſe ſans l'ouvrir mettre le pendule en mouvement; parce qu'au moyen de cette barrette ou queue, on peut éloigner ou approcher cette zone du pendule, & par conſéquent le dégager de dedans ſes chevilles.

Maniere de ſe ſervir de cet inſtrument. Le pendule étant écarté de la verticale, & repoſant ſur une des chevilles dont nous venons de parler, dans l'inſtant que l'obſervation commence, on le met en mouvement en le dégageant de cette cheville, au moyen de la barrette qui traverſe la boîte. L'obſervation finie, on meut cette barrette en ſens contraire; & les chevilles rencontrant le pendule, l'arrêtent au même inſtant. *v.* BALANCIER, PENDULE, &c.

CHRONOS, (N), *Myth.*, nom que les Phéniciens & les Egyptiens donnoient à leur Saturne qu'ils diſoient être fils d'Uranus & de Gé, ou du ciel & de la terre. Il étoit le ſecond des huit grands Dieux qu'ils reconnoiſſoient. *v.* SATURNE, URANUS.

CHRONOSCOPE, ſe dit d'un pendule ou machine pour meſurer le tems. *v.* PENDULE. Ce mot eſt formé des mots grecs, χρόνος, *tems*, & σκέπτομαι, *je conſidere*. On pourroit encore ſe ſervir avec plus de juſteſſe du mot de *chronometre*. *v.* CHRONOMETRE.

CHRONUS, (N), *Géog.*, nom que portoit chez les anciens, la riviere de Memel ou Mummel, dont la ſource eſt en Lithuanie, & l'embouchure dans la Baltique. (D. G.)

CHROPIN *ou* KROPIN, (N), *Géog.*, gros bourg du marquiſat de Moravie, dans le cercle de Prerau, ſur la riviere de Marſch, ou de Morava: il a droit de tenir marché. (D. G.)

CHRUDIM, (R), *Géog.*, ville du royaume de Bohême, du nombre de celles qui appartiennent immédiatement à la couronne: elle eſt ſituée au bord d'une petite riviere nommée *Chrudimka*, & c'eſt la capitale d'un cercle, où l'on compte 7 autres villes, 27 bourgs, & 34 terres ſeigneuriales, avec des villages à proportion: c'eſt une province conſidérable par les bons chevaux que l'on y éleve, & par les beaux verres que l'on y fabrique; & l'on remarque qu'il n'en eſt pas dans le royaume qui ſoit auſſi bien pourvue d'étangs poiſſonneux. (D. G.)

Digitized by Google

CHRYSALIDE, (R), ſ. f., *Hiſt. Nat. Inſectol. Chryſalis, aurelia.* C'eſt la forme que prend une chenille avant que de paroître ſous celle de papillon. Dans cet état intermédiaire, l'inſecte n'a ni jambes ni ailes apparentes, ni mouvement ſenſible : recouvert d'une enveloppe dure & cruſtacée qui tient toutes ſes parties rapprochées les unes des autres, comme en une maſſe uniforme, il ne reſſemble pas mal à un enfant au maillot. *v. Pl. d'hiſt. nat. fig.* 252. C. Il y en a dont la figure approche de celle d'un noyau de datte, c'eſt pourquoi on leur donne auſſi le nom de *feves*; la couleur d'or dont quelques-unes ſont parées leur a fait donner celui de *chryſalides* & *d'aurelies*. Il ne faut pas confondre, comme on le fait quelquefois, ces dénominations avec celle de *nymphes*, qui s'emploie pour un autre ordre d'inſectes. *v.* NYMPHE.

Ce n'eſt que lorſque l'inſecte eſt parvenu, ſous la forme de chenille, à ſon parfait accroiſſement, qu'il ſe change en *chryſalide* en ſe dépouillant de ſa derniere peau de chenille. Il ſe prépare à cette opération par un jeûne de quelques jours & par des digeſtions dans leſquelles on apperçoit les fragmens de la membrane intérieure du canal inteſtinal. La chenille demeure long-tems immobile : ſon corps s'étrecit un peu vers l'extrêmité poſtérieure & ſe gonfle vers la tête : la peau ſe fend, ordinairement ſur le dos, & laiſſe ſortir en partie la *chryſalide*, qui par des mouvemens vermiculaires de ſes anneaux pouſſe vers ſa queue la dépouille qu'elle vient de quitter.

Dans les premiers inſtants, la *chryſalide* eſt molle & enduite d'une liqueur un peu viſqueuſe : mais bientôt après, cette enveloppe ſe ſéche & ſe durcit. L'inſecte ne conſerve preſque rien de ſa premiere forme : on diſtingue quelques anneaux à ſa partie poſtérieure : dans quelques-uns on apperçoit les veſtiges des ſtigmates poſtérieurs & les places qu'occuppoient les jambes membraneuſes : ſur le devant on voit un peu en relief les yeux du papillon, & ſes antennes, ſes jambes, & ſes ailes ramenées en devant & appliquées ſur la poitrine.

Les *chryſalides* n'offrent pas autant de variétés de forme & de couleurs qu'on en obſerve parmi les chenilles & parmi les papillons : preſque toutes celles qui deviennent phalenes ont une forme arrondie, terminée poſtérieurement en pointe. Mais d'autres, principalement celles qui doivent devenir papillons diurnes, ſont anguleuſes : leur tête ſe termine par une ou deux pointes fortes, & leur dos eſt chargé de pluſieurs tubercules : ceux qui ſe trouvent ſur le corcelet ſont ſouvent diſpoſés de maniere qu'ils lui donnent l'air d'une face humaine : il y en a auſſi dont le corps eſt velu, mais la plupart ſont raſes : il y en a de toutes liſſes & d'autres qui ſont chagrinées. La couleur de la plupart des *chryſalides* eſt le brun ou le marron ; on en voit cependant auſſi, ſur-tout parmi les diurnes, de vertes, de jaunes, de tigrées : mais quelques-unes ſe diſtinguent par une belle couleur d'or diſtribuée par taches, ou répandue même ſur toute leur ſurface. M. de Réaumur a trouvé la cauſe de cette brillante apparence : elle dépend de la couleur jaune-brun & d'un certain degré de tranſparence de la croute extérieure, qui laiſſant voir au travers de ſon épaiſſeur une pellicule d'un blanc argenté, ſemblable à celle qui ſe trouve ſous les écailles de quelques poiſſons, fait ſur elle le même effet que le vernis des doreurs en cuir ſur les feuilles d'argent ou d'étain.

Il eſt aiſé de reconnoître que la *chryſalide* n'eſt que le papillon enveloppé : outre ce que nous avons dit qu'on en apperçoit à l'extérieur de la *chryſalide*, il n'y a qu'à enlever avec précaution la croute extérieure pour mettre à découvert le papillon, qui doit demeurer ſous cette enveloppe juſqu'à ce que ſes parties aient acquis la conſiſtance néceſſaire.

Les changemens que l'inſecte ſubit en prenant la forme de *chryſalide*, ne ſe bornent pas à la figure extérieure ; il s'en fait d'auſſi grands & de plus ſurprenants

dans l'intérieur. Nous avons déja vu qu'il rejette la membrane interne du ſac inteſtinal de la chenille. Le ſyſtême de la reſpiration & celui de la circulation changent: au lieu de toutes ces trachées qu'avoit la chenille, on n'obſerve que deux ouvertures pour la reſpiration à la partie antérieure de la *chryſalide*; & le mouvement du ſang, qui ſe faiſoit auparavant de la tête vers la queue, ſe fait dans la *chryſalide* de la queue vers la tête: le *corps graiſſeux* acquiert plus de conſiſtance & diminue ſucceſſivement de volume.

Les chenilles avant leur métamorphoſe emploient diverſes précautions ſoit pour mettre la *chryſalide* en état de ſe tirer ſans riſque du fourreau de chenille, ſoit pour ſe mettre à couvert de tout danger pendant cet état d'inaction & de ſommeil. Celles qui doivent devenir phalenes ou *ſphina*, ſe renferment dans des coques ſoit de pure ſoie, ſoit d'autres matieres liées avec de la ſoie, ou entrent en terre & y pratiquent une cavité qu'elles tapiſſent de ſoie, ou dont elles ſe contentent d'enduire les parois d'une ſorte de torchis. Les chenilles de papillons diurnes n'ont pas la précaution de ſe renfermer, mais leurs procédés n'en ſont pas moins intéreſſants: les unes filent ſimplement ſur la face inférieure de quelque appui, un petit monticule de ſoie, auquel après la transformation la *chryſalide* ſe trouve attachée par le derriere & ſuſpendue la tête en bas: d'autres aſſurent à leurs *chryſalides* une poſition horiſontale ou inclinée au moyen d'une ceinture de ſoie lâche, fixée par ſes deux extrêmités contre l'appui: voyez les détails de ces procédés dans les *mémoires pour l'hiſt. des inſectes*, par M. de Réaumur, *tom. I. mém.* 10. 11.

La durée de la vie inactive de l'inſecte ſous la forme de *chryſalide*, dépend de la promptitude ou de la lenteur avec laquelle ſe fait la nutrition des parties du papillon, par l'abſorption du corps graiſſeux, & par l'évaporation du fluide ſuperflu; & ces effets dépendent beaucoup de la température dans laquelle ſe trouve la *chryſalide*: auſſi voit-on que dans la même eſpece de chenilles, celles qui éclo-ſent de bonne heure ſe ſont changées en *chryſalides* au commencement de l'été, ſortent papillons au bout de quinze jours ou trois ſemaines; au lieu que celles d'une ſeconde génération qui ne ſont métamorphoſées qu'en automne, paſſent près d'une année dans l'état de *chryſalide*: & M. de Réaumur a réuſſi à abreger de beaucoup la vie de quelques *chryſalides* en les plaçant dans des étuves, & à la prolonger beaucoup au delà de ſon terme ordinaire, en les tenant au froid ou en les enduiſant de quelque vernis.

Quand les parties du papillon ont pris toute leur conſiſtance, l'enveloppe de la *chryſalide* ſe fend ſelon quelques lignes qu'on pourroit regarder comme des ſutures entre la tête & le corcelet, ſur la longueur du corcelet & ſur le devant: le papillon tire ſucceſſivement ſes membres des gaines dans leſquelles ils étoient engagés: ſes ailes encore étroites, épaiſſes & abreuvées de liqueur s'étendent & ſe deſſéchent: il ſe débarraſſe d'une matiere fluide & le plus ſouvent rougeâtre, amaſſée dans ſes inteſtins, & prend l'eſſor. *v.* PAPILLON. (D.)

CHRYSAMMONITE, (N), ſ. f. Les Lithologues ont donné ce nom aux cornes d'Armon, couvertes d'une teinture dorée ou qui paroiſſent dorées.

CHRYSANTHEMOIDE, *chryſanthemoïdes*. Tournefort. *v.* OSTEOSPERMUM.

CHRYSANTHEMUM, (R), *Bot.*, genre de plante qu'on pourroit réunir à celui de la *matricaire*. La fleur eſt radiée, enveloppée d'un calice commun hémiſphérique & imbriqué, dont les écailles ſont bordées d'une membrane ſeche: le placenta eſt ras, & les ſemences couronnées d'un rebord. Tournefort ajoutoit aux caracteres des *chryſanthes* celui d'avoir les demi-fleurons jaunes. M. Linné réunit ſous ce genre les *chryſanthes* de Tournef. & celui du *leucanthemum* du même auteur, qui ne different que par la couleur jaune ou blanche des rayons, de même

Digitized by Google

même que les *pyrethres*. Voyez ces mots & RADIÉES. (D.)

CHRYSANTHOIDES, (N), *Jard.* C'eſt un arbriſſeau ſoit plante ligneuſe dont MM. Van-Hazen ont cinq eſpeces, trois qui ſe conſervent dans une ſerre des plus communes, & les deux autres du cap de Bonne-Eſpérance n'exigent guere plus de ſoin. On les propage de boutures qu'on plante en été dans quelque place du jardin en bonne terre, & on les gouverne comme à l'ordinaire. Leur plus grand mérite eſt qu'elles fleuriſſent la plus grande partie de l'hyver, quoique leur fleur ne ſoit pas d'une grande beauté.

CHRYSAOR, (N), *Mythol.*, naquit, ſuivant Héſiode, du ſang qui ſortit de la tête coupée de Méduſe, auſſi-bien que le cheval Pégaſe. Au moment de ſa naiſſance il tenoit une épée d'or à la main, d'où il prit le nom de *Chryſaor*. Il épouſa enſuite la belle Callyrhoë, fille de l'Océan, de laquelle il eut Géryon à trois têtes. Diſons, en ôtant le merveilleux, que *Chryſaor* étoit un habile ouvrier, qui travailloit en or & en ivoire. Phorcys, roi de la Cyrénaïque, s'en ſervoit pour mettre en œuvre les dents d'éléphans qu'il tiroit de la côte méridionale d'Afrique. Cette épée d'or avec laquelle il vint au monde, veut dire que *Chryſaor* avoit apporté une épée d'or, la premiere fois qu'il parut à la cour de Phorcys, & le prince pour fixer dans ſes Etats un ſi bon ouvrier, lui procura un parti avantageux. *v.* MÉDUSE, PHORCYS.

CHRYSARGIRE, (R), ſ. m., *Hiſt. Anc.*, impôt qui fut mis à Conſtantinople ſur l'urine & la matiere fécale, tant des hommes que des animaux: *Conſtantinus tributum indixit*, dit Zozime, *auri & argenti, omnibus mercatoribus, & per urbes quid libet vendentibus, ne pauperrimis quidem exceptis, aut ipſis etiam miſeris meretricibus &c.* Cedrenus explique la nature de cet impôt: *Pro urinâ & ſtercore jumentorum etiam & canum.* Mais Evagre juſtifie la mémoire du premier empereur chrétien de la honte de ce reproche, & fait voir que ce n'eſt qu'en haine de la religion chrétienne, que Zozime charge Conſtantin d'avoir imaginé une impoſition auſſi odieuſe & auſſi tyrannique; quoiqu'il en ſoit, ce tribut infâme fut aboli par l'empereur Anaſtaſe, qui fit brûler tous les regiſtres où il en étoit fait mention, pour effacer même le ſouvenir d'un acte auſſi honteux.

CHRYSASPIDES *ou* ARGYROASPIDES, (R), *Hiſt. Anc.*, ſont des noms Macédoniens, que l'on donnoit aux ſoldats armés de boucliers d'or ou d'argent. Alexandre, en partant pour l'expédition de l'Inde, dit Juſtin, fit argenter & dorer les armes de ſes ſoldats: *Exercitumque ſuum ab argenteis clypeis Argiroaſpidas appellavit.* Alexandre Sévere fit la même choſe, ſelon Lampride, à l'imitation du Macédonien: *Fecerat ſibi Argiroaſpides & Chryſoaſpides.* Si nous en croyons Tite-Live, la choſe n'étoit pas nouvelle, & avoit été pratiquée dès les premiers tems de la république: *Duo exercitus erant, ſcuta alterius auro, alterius argento cælaverunt.*

On prétendoit par cette richeſſe encourager le ſoldat à ſe bien battre, afin de ne pas perdre ſon bouclier: mais une arme ſi précieuſe étoit bien capable de donner du courage à l'ennemi, dans l'eſpérance de s'en emparer.

CHRYSE, (N), *Myth.*, fille d'Helmus, fut aimée du Dieu Mars, qui la rendit mere de Phlégias, pere de Coronis. *v.* PHLÉGIAS, ANDREUS.

CHRYSEIS, (N), *Myth.*, étoit fille de Chryſès, grand-prêtre d'Apollon, de la ville de Lyrneſſe, alliée de Troye. Son nom propre étoit *Aſtyone*; *Chryſeis* n'étoit qu'un nom patronimique. Lorſque les Grecs ſaccagerent cette ville, ils emmenerent au camp *Chryſéis* avec les autres eſclaves, & elle échut en partage à Agamemnon. Le grand-prêtre vint redemander ſa fille, en offrant de payer ſa rançon, & menaçant de la colere d'Apollon, ſi on ne la lui rendoit. En effet, le refus d'Agamemnon fut ſuivi de la peſte qui ſe mit dans le camp. Calchas,

Digitized by Google

conſulté ſur les moyens de la faire ceſſer, répondit qu'Apollon n'arrêteroit le fléau que lorſque ſon miniſtre ſeroit ſatisfait: tous les chefs de l'armée ſe mirent alors à conjurer Agamemnon de renvoyer ſon eſclave. Il y conſentit avec peine, & chargea Ulyſſe de la ramener à ſon pere. Chryſès voyant revenir ſa fille, invoqua Apollon pour faire ceſſer la peſte, & lui offrit une hécatombe pour les Grecs. Agamemnon ne crut pas qu'il fût de ſa dignité d'être ſans concubine, tandis qu'Achille avoit ſa Briſéis: il fit enlever Briſéis; & delà la colere d'Achille. *Chryſéis* étoit groſſe quand elle retourna chez ſon pere: elle ſe vanta cependant que perſonne ne l'avoit touchée. Quand elle ne put plus cacher ſon état, elle dit que ce n'étoit pas le fait d'un homme, mais d'Apollon. *v.* ACHILLE, AGAMEMNON, BRISÉÏS, CHRYSÈS.

CHRYSELECTRE, (N), ſ. f., *Hiſt. Nat.* On a ainſi appellé une pierre jaunâtre dont la couleur tire ſur celle de l'ambre jaune.

CHRYSÈS, (N), *Myth.*, prêtre d'Apollon, pere de Chryſéis. *v.* CHRYSÉIS.

CHRYSÈS, (N), *Myth.*, fils d'Agamemnon; il eut occaſion de rendre ſervice à Oreſte ſon frere. Celui-ci s'étant ſauvé avec Iphigénie de la Cherſonèſe Taurique, avec la ſtatue de Diane, ils aborderent à l'isle de Sminthe, où *Chryſès* étoit prêtre d'Apollon. Celui-ci vouloit renvoyer ces deux perſonnes à Thoas roi de la Taurique; mais Agamemnon lui apprit qu'il étoit frere de ces deux nouveaux venus. *Chryſès* ſe joignit alors à Oreſte, pour retourner dans la Taurique & y tuer Thoas: ce qui fut exécuté; & ils s'en allerent enſemble à Abycènes. *v.* AGAMEMNON, IPHIGÉNIE, ORESTE.

CHRYSIPPE, (N), *Hiſt. Litt.*, philoſophe ſtoïcien, natif de Solos dans la Cilicie, ſe diſtingua parmi les diſciples de Zenon par un eſprit délié. Il étoit dialecticien ſi ſubtil, qu'on diſoit que ſi les dieux faiſoient uſage de la logique, ils ne pourroient ſe ſervir que de celle de *Chryſippe*. Avec beaucoup de génie, il avoit encore plus d'amour propre. Quelqu'un lui ayant demandé à qui il confieroit ſon fils, il répondit, *à moi, car ſi je ſavois que quelqu'un me ſurpaſſât en ſcience, j'irois dès ce moment me mettre à ſon école.* Diogene Laerce a donné un catalogue fort long de ſes ouvrages. Il ſe répétoit & ſe contrediſoit dans pluſieurs, & pilloit à tort & à travers ce que l'on avoit écrit avant lui. On diſoit, que ſi on ôtoit de ſes productions ce qui appartenoit à autrui, il ne reſteroit que du papier. Il fut comme tous les ſtoïciens l'apôtre du deſtin & le défenſeur de la liberté, contradiction qu'il eſt difficile d'accorder. Sa doctrine ſur pluſieurs autres points étoit abominable. Il approuvoit ouvertement les mariages entre un pere & ſa fille, une mere & ſon fils. Il vouloit qu'on mangeât les cadavres, au lieu de les enterrer. *Chryſippe* déshonora ſa ſecte par pluſieurs ouvrages plus dignes d'un lieu de débauche, que du portique. Aulugelle rapporte un fragment de ſon traité de la Providence qui lui fait beaucoup plus d'honneur. „ Le deſſein de la nature, dit-il, „ n'a pas été de ſoumettre les hommes „ aux maladies, un tel deſſein ſeroit in- „ digne de la ſource de tous les biens; „ mais ſi du plan général du monde, tout „ bien ordonné qu'il eſt, il en réſulte „ quelques inconvéniens, c'eſt qu'ils ſe „ ſont rencontrés à la ſuite de l'ouvrage". Ce philoſophe mourut 207 ans avant J. C. ou d'un excès de vin avec ſes diſciples, ou d'un excès de rire, en voyant un âne manger des figues dans un baſſin d'argent.

CHRYSIPPE, (N), *Hiſt. Litt.*, médecin Cnidien, fils d'Erinée & diſciple d'Eudoxe. Il fut l'auteur de la nouvelle ſecte des médecins Empyriques. Il eut un fils du même nom & de la même profeſſion que lui, que Ptolomée Soter, ſucceſſeur d'Alexandre le grand, fit mourir cruellement ſur une calomnie.

Chryſippe ſe récria fortement contre la pratique des rationels, & contre pluſieurs uſages de la médecine univerſellement eſtimés, particuliérement contre

Digitized by Google

la ſaignée & les purgatifs, quoique ces remedes euſſent été pratiqués de tems immémorial. C'eſt de Galien que nous apprenons ceci; mais nous ne ſavons rien des raiſons dont *Chryſippe* appuyoit ſes opinions : ſes écrits déja fort rares au tems de Galien, ne ſont pas venus juſqu'à nous; & d'ailleurs Galien s'eſt moins attaché à le réfuter, qu'Eraſiſtrate ſon diſciple, dont les ſentimens étoient les mêmes que ceux de ſon maître. On dit que quoiqu'il ne voulût point de purgatifs, il employoit quelquefois les vomitifs & les lavemens.

Pline parle auſſi de ce médecin, & dit que par un babil extraordinaire, il fit tous ſes efforts pour renverſer les maximes des anciens, fondées ſur l'expérience de tous les ſiecles. *Chryſippe* a écrit ſur les herbages, & en particulier ſur les choux.

CHRYSIS, (N), *Hiſt. Nat. Inſect.*, M. Linné nomme ainſi un genre d'inſectes à quatre ailes qu'il a ſéparé de celui des guêpes, & qui comprend les guêpes dorées des autres auteurs. Ces inſectes ont la bouche garnie de mâchoires avec une langue, comme les guêpes, les antennes compoſées de douze articulations dont la premiere eſt beaucoup plus longue que les autres, le ventre creuſé en deſſous, bordé d'une écaille de chaque côté avec quelques dents à ſon extrêmité, un aiguillon, les ailes plates & ſans pli, & le corps doré. Ces mouches habitent dans des trous de murs. Linné *ſyſt. nat. claſ. 5. gen. 246. v.* GUEPE. (D.)

CHRYSIS, (N), *Myth.*, prêtreſſe de Junon à Argos, fut cauſe, par ſa négligence, que le temple de la Déeſſe fut entiérement brûlé. Elle avoit mis une lampe allumée trop près des ornemens ſacrés, le feu y prit pendant la nuit; elle ne s'éveilla pas aſſez tôt pour prévenir les ſuites de cet accident, & le feu conſuma tout le temple. Quelques-uns ont dit qu'elle périt dans l'incendie; mais Thucydide, qui étoit contemporain, aſſure qu'elle ſe ſauva la nuit même à Phliunte. Pauſanias dit cependant, qu'elle ſe réfugia à Tégée, à l'autel de Minerve, & que les Argiens, par reſpect pour cet aſyle, ne demanderent pas qu'on la leur livrât. Elle avoit exercé la prêtriſe pendant 56 ans, & avoit conſervé ſa virginité. Les Argiens après avoir rebâti le temple, nommerent une autre prêtreſſe. Au reſte, cette dignité étoit ſi conſidérable parmi eux, qu'elle étoit la regle de leurs dates & de leur chronologie : ainſi l'on a remarqué que la guerre du Péloponnèſe commença l'an 48 de la prêtriſe de *Chryſis*. On avoit tant de reſpect pour celles qui avoient occupé cette place, que les Argiens, malgré toute leur indignation, laiſſerent la ſtatue de cette infortunée dans la place qu'elle occupoit. *v.* JUNON.

CHRYSITES, ſ. f., *Hiſt. Nat. Lithologie*, c'eſt le nom que quelques anciens auteurs donnent au *lapis lydius* ou à la pierre de touche, à cauſe de la propriété que cette pierre a de ſervir à eſſayer l'or. *v.* PIERRE DE TOUCHE. On déſigne auſſi par le mot de *chryſites*, ce qu'on appelle improprement *litharge d'or*, à cauſe qu'elle eſt d'un jaune qui reſſemble à ce métal.

CHRYSOBALANUS, Linn. *Botan. v.* JCACO.

CHRYSOBATE, (N), ſ. f., *Hiſt. Nat.* On a ainſi déſigné une eſpece de dendrite artificielle, formée par une végétation d'or renfermée entre deux cryſtaux ſoudés au feu, que l'on taille enſuite pour les monter en bague, & dont on peut faire des deſſus de tabatiere.

CHRYSOBÉRIL, (N), *Hiſt. Nat.*, *chryſoberyllus*. Cette pierre précieuſe, que nous ſoupçonnons être la même que le *choaſpites* des anciens, eſt d'une teinte formée du jaune, du verd & du bleu; elle chatoie un peu, & eſt plus éclatante que le béril couleur de cire, & que le béril huileux.

CHRYSOCLAVE, (N), *Hiſt. Anc.*, étoit un habit brodé en or que Vopiſcus appelle *Auroclavatus* : *Uxorem gemmis uti non eſt paſſus : Auroclavatis idem interdi-*

xit. Quelques-uns prétendent que le *chryſoclave* étoit plutôt une ſorte de peinture tracée ſur l'habit, que le *clavus aureus* des anciens qui diſtinguoient les habits peints de ceux qu'ils appelloient *clavata*. Mais ce ſentiment ſouffre bien des difficultés, & il eſt naturel de croire que la *veſtis chryſoclava* étoit une robe de pourpre.

CHRYSOCOCCA, *Georges*, (N), *Hiſt. Litt.*, auteur Grec, médecin & mathématicien, a vécu dans le quinzieme ſiecle. Il ſavoit les langues, & il compoſa divers ouvrages d'aſtronomie, des notes ſur Homere, &c.

CHRYSOCOLLE, ſ. f., *Hiſt. Nat. & Minéralog.* Quelques auteurs, au nombre deſquels eſt Agricola, trompés par un paſſage de Pline qu'ils avoient mal-entendu, ont cru que la *chryſocolle* des anciens n'étoit que la ſubſtance que les modernes appellent *borax*. Ce qui avoit donné lieu à cette erreur, c'étoit la propriété que Pline attribuoit à la *chryſocolle*, de ſervir à ſouder l'or. Voyez l'article BORAX. Mais il eſt très-difficile de déterminer ce que Théophraſte, Pline, & Dioſcoride, ont entendu par-là: tout ce que nous en ſavons, c'eſt qu'on la trouvoit dans les mines d'or & de cuivre; on s'en ſervoit pour faire de la couleur & d'autres préparations; plus ſa couleur étoit vive & ſemblable au verd de porreau, plus elle étoit eſtimée. Suivant Pline, on en faiſoit une préparation pour les peintres, qu'ils nomment *orobitis*. On s'en ſervoit encore outre cela dans la médecine. Voyez Pline, *hiſt. nat. lib. XXXIII. cap. 5*. M. Hill, dans ſes notes ſur Théophraſte, penſe que la *chryſocolle* étoit une eſpece d'émeraude ou de ſpath coloré d'un beau verd qui ſe trouvoit dans les mines de cuivre, & qui n'étoit redevable de ſa couleur qu'à ce métal; cependant ce ſentiment ne paroît point s'accorder avec ce que Pline en a dit. Quoiqu'il en ſoit, les minéralogiſtes modernes, & entr'autres Wallerius, déſignent par le mot de *chryſocolle* une mine de cuivre, dans laquelle ce métal, après avoir été diſſous, s'eſt précipité. On applique ce nom au *verd* & au *bleu* de montagne. Voyez ces deux articles.

CHRYSOCOMA, (N), *Bot.*, genre de plante à fleur compoſée de fleurons tous hermaphrodites portés par un placenta ras: le calice commun eſt écailleux & hémiſphérique, le piſtil à peine plus grand que les fleurons, & les ſemences couronnées d'une aigrette de poils ſimples. Linn. *gen. pl. ſyng. polyg. æq. v.* COMPOSÉES. M. Linné en compte neuf eſpeces dont la plûpart ſont des ſous-arbriſſeaux. (D.)

CHRYSOGONUM, (N), *Botan.*, genre de plante à fleur radiée portée ſur un placenta couvert de balles: le calice commun eſt formé de cinq grandes feuilles: les fleurons du diſque avortent: ceux de la circonférence ſont ſuivis de ſemences couronnées d'un feuillet contourné & denté, & enveloppées d'une eſpece de calice de quatre pieces. Linn. *gen. pl. ſyng. polyg. neceſ. v.* COMPOSÉES. On n'en connoit qu'une eſpece qui croit en Virginie. Voyez Pluken: *almag. tab. 83. f. 4.*

On a auſſi donné le nom de *chryſogonum* à une eſpece de *leontice*. Voyez ce mot. (D.)

CHYSOGRAPHES, ſ. m. pl., *Hiſt. Anc.*, écrivains en lettres d'or. Ce métier paroît avoir été fort honorable. Siméon Logothete dit de l'empereur Artemius, qu'avant que de parvenir à l'empire il avoit été *chryſographe*. L'écriture en lettres d'or pour les titres des livres & pour les grandes lettres, paroît d'un tems fort reculé. Les manuſcrits les plus anciens ont de ces ſortes de dorures. Il eſt fait mention dans l'hiſtoire des empereurs de Conſtantinople, des *chryſographes* ou écrivains en lettres d'or. L'uſage des lettres d'or étoit très-commun vers les quatrieme & cinquieme ſiecles: il a diminué depuis ce tems; il s'eſt même perdu; car on ne ſait plus aujourd'hui attacher l'or au papier, comme on le voit à la bible de la bibliothéque de l'empereur, au Virgile du Vatican, aux

Digitized by Google

manuſcrits de Dioſcoride de l'empereur, & à une infinité de livres d'égliſe. Voyez *l'antiq. expliq.*

CHRYSOLER, *Géog.*, riviere de Hongrie en Tranſilvanie, qui ſe jette dans celle de Maroſch.

CHRYSOLITE, (R), *Oryct. Chryſolitus*, eſt une pierre précieuſe, tranſparente, éclatante, d'un jaune verdâtre, & plus dure que l'aigue marine. Bien des perſonnes regardent cette pierre comme une topaze occidentale; mais elle eſt bien moins brillante, plus pâle, tirant ſur la couleur orangée. Celles qui ſont d'un verd de poireau ſont réputées *chryſoprases*. Voyez ce mot. La belle *chryſolite* qui ſe trouve en Bohême & dans les Indes occidentales, eſt jaune, mêlangée d'une teinte légere de verd; plus elle eſt verdâtre, moins elle eſt précieuſe. On ne taille point cette pierre à facettes, mais en cabochon. La *chryſolite* ne peut être qu'une eſpece de *peridot*. Voyez ce mot à l'article EMERAUDE.

CHRYSOLITE FACTICE, *Chymie*. Pour la faire il faut prendre de fritte de cryſtal factice deux onces, de minium huit onces, les réduire en une poudre fort déliée; on y ajoûte vingt à vingt-cinq grains de ſafran de mars préparé au vinaigre; on met le mêlange dans un creuſet, & on met le tout en fuſion, ce qu'on continue pendant dix à douze heures: l'on aura une *chryſolite* d'une très-grande beauté, qu'on pourra monter en mettant une feuille deſſous.

CHRYSOLOGUE, *Pierre*, (N), *Hiſt. Eccl.*, c'eſt-à-dire, *dont les paroles ſont d'or*, fut élevé dans la pratique des exercices de la vie monaſtique: il les continua autant qu'il put. Etant élevé ſur le ſiege de Ravenne, où il remplit les devoirs d'un zelé & vigilant paſteur, ce fut entre ſes bras que mourut ſaint Germain d'Auxerre, qui étoit venu à Ravenne pour ſolliciter auprès de l'empereur Valentinien, la grace de quelques criminels. Il hérita de ſon cilice & de ſon camaïl, & fit plus de cas de cette ſucceſſion que de tous les tréſors de la terre. L'héréſiarque Eutiches lui ayant écrit pour tâcher de ſe le rendre favorable, il lui répondit d'une maniere, à lui faire voir juſqu'où alloit l'amour qu'il avoit pour la vérité orthodoxe, & pour l'unité de l'égliſe, & le renvoya à la *fameuſe lettre de ſaint Léon le grand à Flavien*, laquelle enſeigne ce qu'on doit croire ſur le myſtere de l'incarnation, contre Eutiches & Neſtorius, & a formé la déciſion du concile général de Calcédoine. On croit que S. Pierre eſt mort vers l'an 457. Nous avons de lui 176 ſermons, recueillis & mis en ordre par Felix, archevêque de Ravenne, au huitieme ſiecle. Ils ſont courts, parce qu'il ne vouloit point ennuyer ni ſurcharger ſes auditeurs. On y trouve du travail, du choix dans les termes, un air ſimple & naturel dans les penſées. Il y a des jeux de mots qui ſemblent avoir été de ſon goût. Son ſtyle eſt ſerré & coupé, ce qui le rend quelquefois un peu obſcur & embarraſſé.

CHRYSOLORAS, *Emmanuel*, (N), *Hiſt. Litt.*, ſavant Grec du XVe ſiecle, paſſa en Europe à la priere de l'empereur de Conſtantinople, pour implorer l'aſſiſtance des princes chrétiens contre les Turcs. Il profeſſa enſuite à Florence, à Pavie & à Rome la langue grecque preſqu'entiérement ignorée alors en Italie. Il la fit renaître, ainſi que la latine devenue barbare. L'Italie & les lettres lui dûrent beaucoup. Ce ſavant mourut à Conſtance durant la tenue du concile en 1415, âgé de 47 ans. On a de lui une *Grammaire grecque*, un *Parallele de l'ancienne & de la nouvelle Rome*, des *Lettres*, des *Diſcours*. Jean *Chryſoloras* ſon neveu & ſon diſciple, ſoûtint la gloire de ſon oncle.

CHRYSOMÉLE, (N), *Hiſt. Nat.*, *Chryſomela*. Inſecte coléoptere dont le caractere eſt d'avoir les antennes en forme de collier, plus groſſes vers le bout, le corps ovale, & la poitrine un peu ronde. M. Linné en cite de trente-trois eſpeces, qui different entr'elles moins par les lieux qu'elles habitent, que par

Digitized by Google

leur grandeur & la variété ou bigarrure des *élytres*, c'eſt-à-dire des étuis des aîles, différemment coloriés, mous & ponctués, d'autres ſtriés & ſolides, tantôt unis, tantôt convexes, d'autrefois articulés.

La *chryſomèle* marche aſſez lentement, & ſe trouve ou dans les prairies, ou ſur les arbres, tels que le bouleau; ou enfin ſur les plantes, telles que l'aſperge, le nénuphar, la renoncule, le peuplier, quelquefois auſſi dans le bois pourri. Parmi ces animaux il y en a qui n'ont aucune odeur, d'autres qui en les touchant jettent une liqueur huileuſe & fort puante.

CHRYSOPHYLLUM, (N), *Botan.* M. Linné nomme ainſi le genre que Plumier a décrit le premier ſous le nom de *cainito*. Le calice eſt de cinq pieces arrondies & ſubſiſtant: la corolle eſt monopétale en cloche à dix découpures dont cinq rabattues en dehors & cinq relevées alternativement, & contient cinq étamines & un piſtil dont l'ovaire placé ſur le calice devient un fruit charnu, diviſé à ſon centre en dix loges diſpoſées en étoile, dont chacune contient une ſemence applatie par les côtés. Linn. *pentand. monog.*

M. Linné n'en indique que deux eſpeces, 1°. *chryſoph. foliis ovatis parallelè ſtriatis ſubtus tomentoſo-nitidis.* 2°. *Chr. foliis utrinque glaberrimis.* Il comprend ſous la premiere quatre plantes différentes, mais qui paroiſſent n'être que des variétés. La principale eſt connue ſous le nom de *cainito* & en françois *caimitier*. C'eſt un arbre aſſez grand & touffu. Son bois eſt rouſſeâtre de même que l'écorce: les feuilles ſont ovales ſans dentelures, épaiſſes, d'un verd luiſant en deſſus, couvertes en deſſous d'un velouté, cannelle ou orangé: les fleurs ſont petites blanchâtres, inodores, diſperſées le long des branches: le fruit a la forme & la grandeur d'une pomme, l'écorce liſſe lavée de roſe & de jaune, la chair molle viſqueuſe, d'un blanc ſale, d'un goût doux & fade, & contient des graines de la grandeur d'une petite feve, de couleur brune, mais blanchâtres & chagrinées du côté par lequel elles touchent le placenta: ce fruit, connu & décrit ci-deſſus ſous le nom de *caymite*, eſt fort du goût des Indiens. Le *caimitier* croît dans les deux Indes. Il y en a des variétés à fruit bleu, & d'autres à fruit petit & oval, &c. La ſeconde eſpece diffère par ſes feuilles, qui ſont liſſes des deux côtés, & par ſes fruits qui ne ſont que de la grandeur d'une olive & bleuâtres. Voyez Brown, *nat. hiſt. of Jamaic, p. 171.* Jacquin, *ſelect. ſtirp. Amer. p. 51.* (D.)

CHRYSOPRASE, (R), f. m. *Minéralog. chryſoprаſius*, pierre déſignée dans les anciens ſous les noms de *praſius* ou *chryſopteron*. C'eſt une eſpece d'émeraude qui tire ſon nom de ſa couleur, qui eſt un verd de poireau. La *chryſoprаſe* a beaucoup de reſſemblance avec l'aventurine d'un verd pâle mêlé de noir, que l'on voit dans les cabinets des curieux, & qui a par nuances intermédiaires, des taches rouges, & des apparences de paillettes d'or. On prétend qu'il n'eſt pas rare d'en trouver effectivement dans la belle *chryſoprаſe*, qui eſt vraiſemblablement le *peridot* des modernes.

CHRYSOR, (N), *Myth.*, Dieu des Phéniciens, que l'on croit être le Vulcain des Grecs; il avoit excellé dans l'éloquence, dans la poéſie lyrique & dans la divination: il étoit l'inventeur de la pêche à la ligne & à l'hameçon, & il avoit perfectionné la navigation. Ces grands talens lui firent décerner les honneurs divins après ſa mort.

CHRYSOSPLENIUM, (N), *Bot.*, genre de plante dont la fleur n'a point de corolle, mais un calice coloré fait en roſette diviſé en quatre ou cinq quartiers, & les étamines en nombre double des diviſions du calice: l'ovaire ſurmonté de deux ſtyles devient une capſule terminée par deux cornes, qui contient dans une ſeule loge pluſieurs ſemences. Linn. *gen. pl. decand. dig.* Il y en a deux eſpeces qui croiſſent dans des lieux ombragés & humides. 1°.

Digitized by Google

Chryſoſpl. foliis alternis, 2°. *chryſoſ. foliis oppoſitis.* Linn. *ſp. pl.* Leurs fleurs ſont jaunâtres ; leurs feuilles reniformes & crenelées, alternes dans la premiere, plus petites & oppoſées dans la ſeconde. (D.)

CHRYSOTELEA, (N), *Hiſt. Anc.*, impoſition en or, qu'établit Anaſtaſe Dichorus, & dont Evagre parle en ces termes : *Cùm chryſoteleam dictam reperiſſet & vendidiſſet militares ſumptus, graviſſimo eorum, qui tributa pendebant onere.* Cet impôt conſiſtoit à mettre en ferme la paye des gens de guerre, à laquelle les provinces étoient taxées, & à la vendre à des fermiers, au préjudice du droit des villes qui, ſe trouvant par-là, dépouillées du privilege de l'impoſer elles-mêmes, étoient livrées à l'avidité du traitant.

CHRYSOTHEMIS, (N), *Mythol.*, fille d'Agamemnon & de Clytemneſtre, & ſœur d'Oreſte & d'Electre. Sophocle la repréſente comme une perſonne qui ſavoit prudemment cacher aux yeux de ſa mere la douleur qu'elle reſſentoit de l'aſſaſſinat de ſon pere, & qui pour cela en étoit bien traitée, tandis qu'Electre ſa ſœur ne pouvant retenir ſes gémiſſemens ni les reproches, en étoit auſſi continuellement outragée. *v.* ELECTRE.

CHRYSOSTOME, *S. Jean*, (N), *Hiſt. Litt.*, né à Antioche en 347 d'une des premieres familles de la ville, y ajouta un nouveau luſtre par ſes vertus & ſon éloquence qui le fit ſurnommer *Chryſoſtôme*, c'eſt-à dire *bouche d'or.* Après avoir fait ſes études avec ſuccès, il voulut ſuivre le barreau ; mais il quitta toutes les eſpérances que le monde lui donnoit pour s'enfoncer dans un déſert. Il choiſit pour le lieu de ſa retraite les montagnes voiſines d'Antioche ; ſe croyant encore trop près du monde, il s'enferma dans une grotte où il paſſa deux ans dans les travaux de l'étude & les exercices de pénitence. Ses maladies l'ayant obligé de revenir à Antioche, Melece l'ordonna diacre & Flavien ſon ſucceſſeur l'éleva au ſacerdoce en 375. Ce fut alors qu'il fut chargé du ſoin de prêcher la parole de Dieu ; fonction qu'il remplit avec d'autant plus de fruit, qu'à une éloquence touchante & perſuaſive, il joignoit des mœurs céleſtes. Ses vertus le firent placer ſur le ſiege de Conſtantinople après la mort de Nectaire, en 398. Son premier ſoin fut de reformer le clergé ; il déracina l'abus qui s'étoit introduit parmi les eccléſiaſtiques de vivre avec des vierges, qu'ils traitoient de ſœurs adoptives ou ſœurs *Agapetes*, c'eſt-à-dire charitables. *v.* AGAPETES. Ce bon paſteur donna l'exemple en tout à ſon troupeau ; il chaſſa les loups de la bergerie, il ſe réduiſit à une vie pauvre, il fonda pluſieurs hôpitaux ; il envoya chez les Scythes, nomma des prêtres pour travailler à leur converſion. La véhémence avec laquelle il parloit contre l'orgueil, le luxe & la violence des grands, ſon zéle pour la reformation du clergé & pour la converſion des hérétiques, lui attirerent une foule d'ennemis. Eutrope favori de l'empereur, le tyran Gaynas à qui il refuſa une égliſe pour les Ariens ; Théophile d'Alexandrie, partiſan des Origéniſtes ; les ſectateurs d'Arius qu'il fit bannir de Conſtantinople : ces hommes pervers ſe réunirent tous contre le ſaint archevêque, & le pourſuivirent juſqu'à la fin de ſa vie, menée en bonne partie en exil. Enfin après une longue détention à Cucuſe, lieu déſert & dénué de toutes les choſes néceſſaires à la vie, on le transféra à Arabiſſe en Arménie, & comme de ce lieu on le menoit à Pityonte ſur la mer noire, il fut ſi maltraité des ſoldats qui le conduiſoient, qu'il mourut en chemin le 14 Septembre 407, âgé d'environ 60 ans, après neuf ans & demi d'épiſcopat, & plus de trois ans d'exil. Saint Jean *Chryſoſtome* a été une des plus grandes lumieres de l'Orient. Ses principaux ouvrages ſont, 1°. un *Traité du Sacerdoce*, qu'il compoſa dans ſa ſolitude. Cet ouvrage eſt d'autant meilleur, que l'auteur donna durant tout le cours de ſa vie la leçon & l'exemple. 2°. Un *Traité de la Providence.* 3°.

Un *Traité de la divinité de Jeſus-Chriſt.* Il la prouve par les merveilles que ſa grace opere. 4°. Des *Homélies ſur l'Ecriture-ſainte.* Saint Jean *Chryſoſtôme* l'avoit étudiée depuis ſon enfance juſqu'aux derniers jours de ſon épiſcopat. Un grand nombre d'autres *Homélies* ſur différens ſujets. On peut regarder cet illuſtre pere comme le Ciceron de l'égliſe grecque. Son éloquence reſſemble beaucoup à celle de ce prince des orateurs latins. C'eſt la même facilité, la même clarté, la même abondance, la même richeſſe d'expreſſions, la même hardieſſe dans les figures, la même force dans les raiſonnemens, la même élévation dans les penſées. Tout porte l'empreinte chez l'un & chez l'autre de ce génie heureux, né pour vaincre l'eſprit & toucher le cœur. Quelque grand homme que ſoit ſaint Auguſtin, on n'a pas aſſez loué ſaint *Chryſoſtôme* en le comparant à lui, du moins pour l'éloquence de la chaire. Celle du pere Latin eſt défigurée quelquefois par les pointes, les jeux de mots, les antitheſes qui faiſoient le goût dominant de ſon pays & de ſon ſiecle : celle du pere Grec auroit pu être entendue à Athenes & à Rome dans les plus beaux jours de ces deux républiques. De toutes les éditions des ouvrages de ſaint Jean *Chryſoſtôme*, la plus exacte & la plus complette eſt ſans contredit celle de dom de Montfaucon, en 1734, en 13 vol. *in-folio* en grec & en latin. Cette édition eſt enrichie de la vie du ſaint docteur, de préfaces intéreſſantes, de notes, de variantes. On fait auſſi beaucoup de cas de celle de *Fronton du Duc*, en 8 vol. *in-fol.* Pluſieurs des ouvrages du célebre évêque de Conſtantinople ont été traduits en françois par Fontaine, par Bellegarde, & par d'autres. Nous avons deux excellentes *Vies* de ce ſaint; la premiere par Hermant écrite d'un ſtyle un peu enflé, mais d'ailleurs très-eſtimable; la ſeconde par Tillemont écrite plus ſimplement & avec une exactitude que rien n'égale. Celle-ci ſe trouve dans le Tom. XI. de ſes *mémoires.*

CHT

CHTELNICZA *ou* VITTENZ, (N), *Géog.*, ville de la baſſe Hongrie, dans le comté de Nitra, au diſtrict de Baimotz: elle eſt paſſablement grande, entourée de champs & de vignes fertiles, & faiſant partie du domaine de Jokœ, appartenant aux comtes de Czobor & d'Erdœdi. (D. G.)

CHTHONIES, ad. pris ſubſt., *Hiſt. Anc.*, fêtes que les Hermioniens célébroient en l'honneur de Cérès, à laquelle on immoloit pluſieurs vaches. Ce ſacrifice ne ſe paſſoit jamais ſans un miracle; c'eſt que du même coup dont la premiere vache étoit renverſée, toutes les autres tomboient du même côté.

CHTONIUS, *Myth.*, ſurnom donné à pluſieurs divinités du paganiſme, mais ſur-tout à Cérès, à Jupiter, à Mercure, à Bacchus. Il eſt ſynonyme à *terreſtris* ou *infernus*, de la *terre* ou des *enfers.*

CHU

CHUANAVIA, (N), *Géog.*, montagne de l'Amérique méridionale, au Chili, à l'orient méridional de la ville d'Oſomo; c'eſt un volcan, c'eſt-à-dire, une montagne qui vomit des flammes.

CHUANGON, (N), c'eſt une drogue médicinale qui vient de la Chine, & dont on fait une grande conſommation dans le Japon.

CHUCHE, (N), *Géog.*, isle de la mer du Sud, & la derniere des isles de la baye de Panama. Elle eſt petite, baſſe, ronde, pleine de bois, déſerte, & à quatre lieues de la Pecheque.

CHUCHEU, (N), *Géog.*, ville de la Chine, dans la province de Chekiang. Son territoire eſt entouré de montagnes fort grandes, entre leſquelles il y a quantité de vallées fertiles en riz: la difficulté de l'exportation de cette denrée, fait qu'elle y demeure, & qu'elle y eſt à très-grand marché. La ville de *Chuchau* eſt aſſez peuplée, & ſituée ſur le bord

Digitized by Google

de la riviere *Tung* qui eſt navigable delà juſqu'à la mer.

CHUCKABUL, (N), *Géog.*, grande ville Indienne, en Amérique, dans l'iſthme de la province de Jucatan. Cette ville fut priſe une fois par les Boucaniers, au rapport deſquels il y avoit deux mille familles d'Indiens, deux ou trois égliſes & autant de religieux Eſpagnols, ſans qu'il y eût d'autres blancs. Elle n'exiſte plus aujourd'hui.

CHUDLEIGH *ou* CHIDLEY, (N), *Géog.*, petite ville d'Angleterre, en Devonshire, ſur la riviere de Teigne, à trois lieues d'Exceter; elle n'eſt remarquable que par ſes marchés de grains, qui ſont fort courrus. *Long.* 13. 40. *lat.* 50. 30. (D. G.)

CHULM, (N), *Géog.*, gros bourg de Boheme, dans le cercle de Saatz, au territoire d'Elnbogen: il tient marché, & poſſéde une image de la Vierge, qui par ſa célébrité attire nombre de pelerins: c'eſt un des domaines de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem. (D. G.)

CHULON *ou* GHELASON, (N), *Hiſt. Nat.*, animal de Tartarie que ſa forme & ſa groſſeur rapprochent du loup. On fait grand cas à Pekin de la peau de cet animal: le poil en eſt long, doux, épais, & de couleur griſâtre. Quoique le *chulon* ſoit fort commun en Ruſſie & dans les pays voiſins, ſa peau ſe vend auſſi très-bien à la cour de Moſcovie.

CHULULA, (R), *Géog.*, ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, près du lac du Mexique. Elle étoit autrefois fort grande & la principale ſeigneurie de tout ce pays, après la république de Tlaſcula. Bâtie dans une plaine, cette ville contenoit près de vingt mille maiſons, ſans compter un très-grand nombre d'autres éparſes aux environs. Aujourd'hui, elle n'eſt plus telle, & elle eſt ſi déchue de ſon ancienne ſplendeur, que l'on ne la regarde plus que comme un village: cependant le ſéjour qu'y font de riches marchands en rendent encore le commerce fleuriſſant. Le terroir abonde en cochenille: les fruits de la terre y viennent en quantité, & on y trouve de bons pâturages pour le bétail.

CHULUTECA, (N), *Géog.*, petite province, ou contrée de l'Amérique, dans la Nouvelle Eſpagne. Le terroir en eſt fertile, & il abonde en coton, en maïs & en autre fruit. Il y a dans cette contrée un torrent que l'on peut regarder comme une merveille de la nature; il coule juſqu'à midi, & après midi il n'a plus d'eau.

CHUNGAR, (N), *Hiſt. Nat.* Oiſeau qui tient du héron & du butor, & qui habite cette partie du pays des Mogols qui touche aux frontieres de la Chine; c'eſt le butor de la Sibérie & de la grande Tartarie: il eſt tout-à-fait blanc, excepté par le bec, les aîles & la queue qui ſont rouges. Sa chair eſt delicate, & approche beaucoup pour le goût de celle de la gélinotte.

Les Ruſſiens nomment cet oiſeau *kratzshot*. Le mot *chungar* eſt turc. C'eſt le même oiſeau dont il eſt fait mention dans *l'hiſtoire* de Timur-Beck, pag. 350, ſous le nom de *chon-kui*, & que les ambaſſadeurs de Kapjak préſenterent à Jenghiz-Kan. On l'a regardé de tout tems comme un oiſeau de proie, & l'on eſt dans l'uſage de le préſenter aux rois du pays, orné de pluſieurs pierres précieuſes, comme une marque d'hommage. Les Ruſſiens de même que les Tartares de la Crimée, ont été long-tems obligés par un traité avec les Ottomans, d'en envoyer un chaque année à la Porte, orné d'un certain nombre de diamans.

CHUNGKING, (R), *Géog.*, ville de la Chine, dans la province de Suchuen. S'il y a quelque part en Aſie une ville qui reſſemble pour la beauté à celles de l'Europe, ce ne peut être que celle-ci. Située ſur une montagne, ſur le penchant de laquelle s'élevent inſenſiblement des édifices en amphithéatre les uns au-deſſus des autres, elle forme la plus belle vue du monde qui frappe & ſurprend agréablement, ſurtout ceux qui montent & deſcendent la riviere dans des barques

très-propres & très-commodes. Ce nom de *Chungking* ſignifie double joie; en effet la beauté de cette ville, & ſon agrément ſoulagent en quelque ſorte les voyageurs laſſés des travaux & des périls que l'on eſſuye en paſſant les écluſes, dont on eſt délivré en cet endroit. Ajoutez à tout cela qu'elle eſt avantageuſement ſituée pour le commerce, qui la rend célebre, ayant le confluent de deux grandes rivieres le Pa & le Kiang. L'on recueille dans ſon département quantité de fruits exquis. On y pêche abondance d'excellent poiſſon, & principalement des tortues. Son territoire, qui eſt fort étendu, conſiſte partie en plaines & partie en montagnes & en collines. L'air y eſt ſalubre & tempéré. *Lat.* 30. 24.

CHUPALON, Adanſ., *ou* CHUPALULONES, (N), *Bot.*, c'eſt ſelon M. Adanſon un genre voiſin des arbouſiers, qui a pour caracteres un calice d'une ſeule piece à cinq dents, la corolle monopetale à tube long diviſée à ſon limbe en cinq ſegments courts, & à laquelle ſont attachées dix étamines diſpoſées ſur deux rangs, dont les ſommets ſe terminent poſtérieurement par deux cornes: il n'y a qu'un piſtil terminé par un ſtigmate pentagone: l'ovaire placé ſous la fleur devient une baye à cinq loges contenant pluſieurs ſemences, Adanſ. *famil. des pl.* Le *chupalulones* eſt un arbuſte du Pérou: le tube de ſa fleur eſt blanc moucheté de carmin vers le haut: ſon fruit ſe mange. Voy. Nieremberg & Bom. *diction.* (D.)

CHUPMESSATHITES, ſ. m. plur., *Hiſt. Mod.*, ſecte de Mahométans qui croyent que Jeſus-Chriſt eſt Dieu, le vrai Meſſie, & le Rédempteur du genre humain; mais qui n'oſent lui rendre aucun culte public, ni l'adorer ouvertement. Ce mot, en langue turque, ſignifie *protecteur des chrétiens.* Ricaut aſſûre que cette ſecte très-nombreuſe eſt compoſée ſurtout de perſonnes de marque, & qu'elle a des partiſans juſques dans le ſerrail.

CHUQUELAS *ou* CHERCOLCES, *Commerce*, *v.* CHERCONNÉES.

CHUQUIABO, (N), *Géog.*, contrée de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Lima. Elle occupe une moyenne vallée entre de fort hautes montagnes, & que l'on eſtime ſurtout pour les fontaines & pour l'abondance du bois. Il y a quelques campagnes où les habitans ſement du maïs, & où ſe trouvent pluſieurs arbres fruitiers; les autres vivres leur viennent des vallées chaudes & des provinces voiſines. Il s'y trouve auſſi quelques mines d'or.

CHURCHILL, *Charles*, (N), *Hiſt. Litt.*, ſatirique célebre, né en 1731 à Weſtminſter, où il fit ſes études. Dominé par la vivacité de ſon imagination, il s'y diſtingua moins qu'on n'auroit pu l'attendre des talens qu'il montroit déja. Ayant été envoyé à l'univerſité d'Oxford, on ne voulut pas l'y admettre, parce qu'au lieu de répondre lors de l'examen, il plaiſanta, dit-on, ſur la capacité de ſes juges. Il ſe maria de très-bonne heure, & ayant reçu les ordres, il obtint une petite cure dans le pays de Galles. La modicité de ſon revenu l'engagea à faire un petit commerce de cidre; il avoit cru y trouver une reſſource, il ſe trompa, & ne pouvant payer ſes dettes, il fut contraint de retourner à Londres. Le premier ouvrage par lequel il ſe fit connoître, fut le poëme de la *Roſciade*, qui fut reçu avec le plus grand applaudiſſement. Son apologie contre les auteurs du *Critical Review*, parut avec ſuccès peu de tems après; mais *Churchill* enivré de ſa réputation donna bientôt dans toute ſorte de travers; il abandonna ſa femme, & ayant quitté l'habit eccléſiaſtique, il ſe livra entiérement à la débauche. Ce fut dans ce tems que parurent ſon poëme de la *Nuit*, du *Fantôme*; ſa prophétie de la famine, qui ranima le premier éclat de ſa réputation; le poëme de *Gotham*, l'*Indépendance*, les *Tems* & d'autres pieces également écrites ſans effort & lues ſans plaiſir. *Churchill* mourut en 1764 à Boulogne ſur mer où il avoit été rendre viſite à ſon célebre ami M. Wilkes. On a raſſemblé ſes œuvres en 2 vol. *in*-4°. imprimés à Londres.

Digitized by Google

On a encore de lui un recueil de ſermons en un volume *in*-8°.

CHURWALDEN, (R), *Géog.*, *Vallis Corvantiana*, contrée dans le Hochgericht de Belliort, ligue des dix Droitures. Elle ſe racheta en 1649 de tous les droits que la maiſon d'Autriche avoit ſur elle. Les quatre paroiſſes dont cette juriſdiction eſt compoſée ſe gouvernent par un ammann & douze juges. Le pays eſt ſauvage & n'a que des prairies qui ſont très-belles. Les habitans catholiques ont conſervé juſqu'à-préſent le vieux calendrier Julien. Les affaires conſiſtoriales ſe jugent devant le jugent civil de cette contrée. Il exiſtoit ci-devant dans cette contrée un fameux monaſtere de l'ordre des prémontrés, *monaſterium corvantienſe*, fondé par Rodolphe Baron de Saz: il fut d'abord gouverné par des prieurs, enſuite par des abbés. La diſſipation des abbés cauſa la ruine du monaſtere. Il n'en exiſte que l'égliſe, dans laquelle le ſervice divin des deux religions eſt célebre. Le curé catholique eſt toujours un religieux des prémontrés. (H.)

CHUS, (N), *Hiſt. Sacr.*, premier fils de Cham, & pere de Nembrod, fut le fondateur des Ethiopiens ou des Abyſſins, dont le pays eſt déſigné dans l'*Ecriture* par le nom de terre de *Chus*. Nous ne connoiſſons dans les livres ſaints qu'un ſeul homme du nom de *Chus*; mais on trouve pluſieurs pays qui portent ce nom, ſoit que le même homme ait demeuré en plus d'un endroit, ſoit qu'il y ait eu quelqu'autre *Chus* qui ne nous ſoit pas connu. Les interprètes traduiſent ordinairement *Chus* par l'Ethiopie; mais il y a pluſieurs paſſages où cette traduction ne peut avoir lieu. *Chus* ſur le Géhon ne peut être traduit par l'Ethiopie, parce qu'il faudroit que le Géhon ſignifiât le Nil, & que ce dernier fleuve eſt fort éloigné de l'Euphrate & du Tigre, pour que l'on puiſſe dire qu'il ſortoit comme eux du Paradis terreſtre; ainſi *Chus* ſur le Géhon n'eſt autre que l'ancien pays des Scythes ſur l'Araxe. La terre de *Chus*, dans l'Arabie pétrée, frontiere de l'Egypte, d'où Tharaca & Zara firent irruption dans la Judée, ne peut non plus être entendu par l'Ethiopie. Ainſi, voilà deux pays de *Chus* marqués dans l'*Ecriture*, que les interprètes confondent avec l'Ethiopie proprement dite, qui eſt au midi de l'Egypte.

CHUS *ou* CHOA, ſ. m., *Hiſt. Anc.*, en grec χοῦς, de χέω, *répandre*; meſure de liquides chez les Grecs. Les auteurs ne s'accordent point ſur la quantité de liquide que le *chus* contenoit; les uns prétendent qu'il tenoit quatre ſetiers, *ſextarios*; les autres ſix ou un conge, *congium*. Fabri dit neuf livres d'huile, dix de vin, & treize livres quatre onces de miel. Pitiſcus, dans ſon *Dictionnaire*, eſtime que le *chus* contient ſix ſetiers attiques, ou douze cotyles; que cette meſure peſoit pleine d'huile ſept livres & demie, & huit livres & un quart d'eau ou de vin.

En général, rien de plus obſcur que ce qui regarde les meſures des Grecs & des Romains; leur variété en divers tems & en différens pays, leur inſtabilité, les mêmes dénominations employées pour exprimer des choſes différentes, ont jetté ſur ce ſujet la plus grande confuſion. Faut-il en être ſurpris? les mêmes inconvéniens ne ſe rencontrent-ils pas dans les poids & les meſures des modernes? Nous n'avons rien à reprocher aux anciens; & les nations Européennes ont un beſoin journalier d'avoir perpétuellement là-deſſus un tarif à la main pour faire leur commerce non-ſeulement chez l'étranger, mais encore dans les diverſes provinces d'un même royaume. Cependant ceux qui délireront les détails ou les conjectures de nos littérateurs ſur le *chus* & ſur le *conge*, que quelques-uns prétendent être une même meſure, pourront conſulter les *Mémoires de l'académie des inſcriptions* de Paris, Stuchius dans ſes *œuvres* in-fol. *L. B.* 1695. Eiſenſchmid, Beverinus, & tant d'autres livres ſur les poids & les meſures antiques, qui ne prouvent que trop l'incertitude qui regne ici.

Digitized by Google

CHUSAÏ, (N), *Hiſt. Sacr.*, l'un des plus fideles ſerviteurs de David, qui, ayant appris la revolte d'Abſalon, alla trouver le roi, la tête couverte de pouſſiere, & les habits déchirés. David l'ayant engagé de feindre d'entrer dans le parti d'Abſalon, pour pénétrer ſes deſſeins, & s'oppoſer aux conſeils d'Achitophel, *Chuſai* alla à Jéruſalem, gagna la confiance de ce prince rebelle, & détourna, par ſa prudence le conſeil que lui donnoit Achitophel de pourſuivre David, qu'il fit avertir de ce qui ſe tramoit contre lui. Ce ſervice fut le ſalut de ce malheureux roi, qui paſſa promptement le Jourdain pour ſe mettre en ſûreté. An du monde 2981.

CHUSAN, *Raſathaim*, (N), *Hiſt. Sacr.*, Ethiopien, roi de Méſopotamie, fit la guerre aux Iſraëlites, & les reduiſit en ſervitude. Dieu le permettoit ainſi pour les punir de leur idolatrie. Ils demeurerent dans cet eſclavage huit ans, à la fin deſquels, Dieu touché de leur répentir, ſe ſervit d'Othoniel pour les remettre en liberté. An du monde 2593.

CHUSI, (N), *Hiſt. Sacr.*, officier de David, qui porta à ce prince la nouvelle de la mort d'Abſalon. C'étoit encore le nom du pere de Sophonie le prophète. Saul eſt ainſi appellé à cauſe de ſa méchanceté & de l'acharnement avec lequel il pourſuivoit David. *Chuſi*, qui ſignifie *Ethiopien*, peut déſigner un homme *méchant*.

CHUSISTAN, (R), *Géogr.*, province d'Aſie, dans la Perſe, & qui s'étend aſſez loin entre le Fars, qui eſt la Perſide ou la Perſe propre, & le pays de Baſſora. Elle a du côté du couchant les plaines de Vaſſeth, qui eſt une ville de l'Iraque Arabique; au midi, tout le pays qui s'étend depuis Abadan, ville ſituée à l'embouchure du Tigre, dans le golfe Perſique, juſqu'à Daourat; à l'orient le Fars, & au nord l'Irac Perſique & le Gebal, c'eſt-à-dire, le pays des montagnes, où la ville d'Iſpahan eſt ſituée. Elle eſt toute en plaines ſans aucune montagne. Elle étoit autrefois beaucoup plus grande qu'elle n'eſt à preſent.

CHÛTE, ſ. f., en *Phyſique*, eſt le chemin que fait un corps peſant en s'approchant du centre de la terre. *v.* DESCENTE.

Galilée eſt le premier qui ait découvert la loi de l'accélération des corps qui tombent; ſavoir qu'en diviſant tout le tems de la *chûte* en inſtans égaux, le corps fera trois fois autant de chemin dans le ſecond inſtant de ſa *chûte* que dans le premier, cinq fois autant dans le troiſieme, ſept fois autant dans le quatrieme, &c. & ainſi de ſuite, ſuivant l'ordre des nombres impairs. Voyez un plus long détail ſur ce ſujet à l'article ACCÉLÉRATION. Pour la cauſe de la *chûte* des corps. *v.* PESANTEUR.

Pour les loix de la *chûte* des corps, *v.* DESCENTE.

CHÛTE, (R), *Chirurgie*, déplacement de certains viſceres du bas-ventre, qui ſortent par les ouvertures naturelles; elles différent des hernies, en ce que les tumeurs qu'elles forment ne ſont couvertes, ni du péritoine, ni de la peau; mais l'organe deplacé eſt à nud.

Chûte du fondement. On appelle *chûte du fondement*, la deſcente de l'inteſtin *rectum*, ou plutôt le renverſement de la tunique intérieure du même boyau hors de l'anus; quelquefois il ne forme en ſortant qu'un bourlet tout autour de l'anus, quelquefois il tombe ſuſpendu en forme de boudin. Cette maladie peut être produite par toutes les matieres irritantes qui ſollicitent les ſelles avec effort; tels que des purgatifs, des humeurs âcres, bilieuſes, qui donnent des épreintes, un teneſme, la diarrhée & des aſcarides qui ſe logent dans le fondement; des hémorrhoïdes internes, un ulcere, une pierre dans la veſſie, la groſſeſſe, enfin tout ce qui eſt capable d'occaſionner une forte preſſion ſur ce boyau, peut occaſionner ſa *chûte*, ſur-tout s'il y a en même tems un relâchement dans les muſcles releveurs de l'anus. Les enfans y ſont plus ſujets que les adultes. Le boyau dans.

Digitized by Google

cet état, eſt ſujet à l'inflammation, à l'étranglement, aux adhérences, à la gangrene; on connoît aiſément ces accidens à la ſeule inſpection. Les indications ſont toujours relatives aux cauſes qui produiſent cette affection; ſi c'eſt une matiere âcre, une ſanie qui produiſe cet effet, il faut la corriger par les remedes appropriés, qui ſont les adouciſſans, tels que les huiles douces, le lait, le riz, l'orge, &c. Si la *chûte* de l'inteſtin doit ſon origine à des aſcarides, on les tue avec de l'huile d'olive qu'on donne en lavement, & que le malade retient auſſi long-tems qu'il peut, ou bien avec quelque anthelmintique, comme le *ſemen-contrà*, l'*aquila alba*, la rhubarbe, &c. On attaque chaque cauſe par les remedes qui conviennent. On fait la réduction du boyau peu-à-peu avec les doigts: avant de la faire, on fait uriner le malade; on lui donne quelques lavemens, pour lui faire rendre toutes les matieres contenues dans les gros inteſtins. Après la réduction, on introduit dans l'anus une tente chargée de toniques; on fomente la partie avec une décoction de roſes rouges, de racine de biſtorte, de tormentille, d'écorce de grenade, de chaque une pincée dans le vin rouge; & on y met des compreſſes imbibées de cette décoction; ſi le muſcle releveur de l'anus a été coupé dans l'opération de la taille, ou de la fiſtule à l'anus, la *chûte du fondement* ſurvenant très-facilement; on retient alors cet inteſtin en place, au moyen de l'*anneau* fait exprès, qu'on inſinue dans le *rectum*; on aſſujettit cet anneau avec des bandelettes qu'on attache enſuite à une ceinture, & on continue tout cet appareil avec un bandage propre; on recommande au malade le repos, & on lui rapproche les cuiſſes avec des jarretieres. Si l'inteſtin s'enflamme, s'étrangle, &c. on fait au malade quelques ſaignées; on fait ſur la partie des fomentations; on y applique des cataplaſmes émolliens & réſolutifs. Si le boyau étoit gangrené, il faudroit emporter tout ce qui eſt gâté, & achever la curation comme dans le traitement des hernies.

Chûte de la matrice. La *chûte*, ou deſcente de la matrice, arrive toutes les fois que ce viſcere tombe & s'engage dans le vagin, ſoit par la foibleſſe de ſes liens naturels, ſoit par ſon poids ou une puiſſance quelconque qui le détermine à ſe déplacer. Il y a pluſieurs eſpeces de *chûtes* de matrice, la *vraie* & la *fauſſe*. La *chûte* qu'on nomme *vraie*, eſt celle qui eſt occaſionnée par la matrice même, qui fait ſaillie & tumeur au dehors.

La *fauſſe chûte* de matrice eſt celle qui eſt produite par l'expanſion & le relâchement de la tunique interne du vagin, lorſque la matrice ſe préſente à nud dans le vagin, comme dans ſon état naturel: la *chûte* eſt incomplette, lorſque la matrice ne deborde pas les levres du vagin; elle eſt complette, lorſqu'elle entraine dans ſa *chûte* le vagin: lorſqu'elle eſt incomplette, en paſſant le doigt circulairement autour de la tumeur, on touche la matrice qui a la forme d'une poire dont la pointe eſt renverſée; c'eſt cette pointe qu'on touche, & on y ſent une ouverture tranſverſale: je doute beaucoup qu'il y ait de *chûte* complette de la matrice; ſi elle exiſte, l'inſpection ſeule ſuffit pour s'en aſſûrer.

Dans l'un & l'autre cas, la malade éprouve des douleurs, des tiraillemens aux aines, aux cuiſſes, aux reins, & un ſentiment douloureux tout autour du baſſin. Lorſque la malade a reſté quelque tems couchée ſur le dos, elle ſe ſent mieux: les ſymptomes ſe calment par cette poſition dans la *chûte* incomplette. Voilà pourquoi ces ſortes de femmes, au ſortir du lit, ſe trouvent toujours ſi bien, qu'elles croient être guéries; mais les douleurs reviennent dans la journée; un ſentiment de peſanteur dans la partie, accompagne toujours la *chûte* de la matrice: la malade urine avec peine, & eſt expoſée aux fleurs blanches.

Dans une *chûte* conſidérable, la forme de la matrice, les menſtrues qu'on voit couler, ne laiſſent aucun doute ſur la maladie: le vagin renverſé recouvre tou-

te la matrice, excepté le cou; ſes rides s'effacent, il devient uni, & prend même la couleur de la peau extérieure; les tiraillemens, les douleurs, tous les ſymptomes ſont plus vifs & plus dangereux que dans la *chûte* incomplette: le ténesme, la dyſurie, les ardeurs d'urine, des douleurs dans les lombes & au pubis, tourmentent la malade & l'empêchent de marcher; il ne faudroit pas confondre la *chûte* de la matrice avec les polypes du vagin, ou de la matrice, qui n'ont pas la même forme que la matrice, au contraire, ils ſont plus gros à la partie inférieure.

Pluſieurs cauſes peuvent donner lieu à la *chûte* de la matrice: la préſence d'un corps étranger dans ce viſcere, une mole, un fœtus, un skirrhe, des efforts, un relâchement dans les ligamens de cet organe, des accouchemens laborieux, &c.

Cette maladie préſente deux indications; la premiere conſiſte à remettre en ſa place la partie qui eſt ſortie; la ſeconde, à l'y maintenir & prévenir une nouvelle *chûte*.

Pour ſatisfaire à la premiere indication, on commencera par faire prendre à la malade un ou deux lavemens, pour débarraſſer les inteſtins. Après l'avoir fait uriner, on la placera dans une ſituation horiſontale. On remet le viſcere à ſa place, de la même maniere qu'une hernie; la matrice étant remiſe à ſa place, on l'y retient par le moyen d'un peſſaire percé au milieu, pour laiſſer paſſer le ſang menſtruel: on ſe ſert d'un peſſaire de liege, dont les bords ſont garnis de cire; on peut encore ſe ſervir d'une éponge fine, ſoutenue par un bandage élaſtique, & imbibée d'eau vulnéraire, ou d'une décoction un peu aſtringente. S'il y a un enfant dans la matrice, qui ait déterminé ſa *chûte* par ſon poids, on ſoutient la matrice avec un ſuſpenſoir; & lorſque l'enfant eſt à terme, on dilate peu-à-peu l'ouverture de la matrice; & on eſt obligé d'en tirer l'enfant, la femme ne ſauroit accoucher. Si la matrice dans ſa *chûte*, étoit enflammée, on fait alors des ſaignées copieuſes, on y applique des cataplaſmes émolliens, &c. S'il y avoit un skirrhe, qui eût dégénéré en cancer, l'extirpation eſt le ſeul ſecours qu'on doive employer. Enfin, ſi la partie étoit gangrenée, il faudroit emporter avec le fer tout ce qui eſt gâté; cette opération eſt des plus cruelles; & il eſt fort douteux qu'on puiſſe emporter une grande partie de ſubſtance de la matrice, ſans mettre le ſujet en danger de perdre la vie.

Dans le cas de *chûte* & renverſement de matrice, c'eſt-à-dire, lorſque ſon fond paroit à l'extérieur & à découvert, on la remet dans ſon état naturel, & on fait la réduction comme nous avons dit.

Chûte du vagin. Cette incommodité très-commune, eſt la ſuite ordinaire des accouchemens difficiles: cette partie peut être auſſi déplacée par les efforts violens, par la toux, par les cris, &c. L'hydropiſie, les fleurs blanches, la pierre de la veſſie, &c. peuvent encore donner lieu à cette deſcente. La ſaillie qu'elle fait en dehors dans les premiers tems, eſt peu conſidérable; mais cette tumeur, toujours ouverte dans ſa partie la plus déclive, croît inſenſiblement, & devient quelquefois monſtrueuſe, deſcendant juſqu'au milieu des cuiſſes, & égalant la groſſeur de la tête d'un homme. Cet accident ne regarde que les femmes, quoiqu'on prétende que les filles n'en ſont pas exemptes, & qu'on a même vu un enfant de trois ou quatre ans, qui étoit dans ce cas. Les anciens prenoient cette tumeur pour la *hcûte* de la matrice; & il n'y a pas long-tems qu'on eſt revenu de cette erreur. On avoit même porté l'ignorance juſqu'au point d'obſerver que pluſieurs de celles qui avoient ſouffert, à l'occaſion de ce déplacement, l'extirpation de la matrice, n'avoient pas laiſſé de concevoir dans la ſuite, & même d'accoucher heureuſement; & il eſt bien étonnant que cette circonſtance n'ait pas ouvert les yeux ſur l'abſurdité de cette opinion. Ce n'eſt pas que la matrice ne puiſſe auſſi ſe déplacer; mais ce

Digitized by Google

malheur arrive rarement, & ne regarde que les accouchées : c'eſt une ſuite de la mauvaiſe manœuvre des accoucheurs, qui, faiſant violence à l'arriere-faix, entraînent le fond de la matrice, qui forme alors une tumeur, dont le bas n'eſt point ouvert, ainſi que celle du vagin, par la raiſon toute ſimple, que la matrice eſt alors renverſée.

La deſcente du vagin, outre l'obſtacle qu'il oppoſe à la génération, excite une douleur importune aux lombes, la dyſurie, la conſtipation & le ténesme ; & la plupart ont de la difficulté à marcher. Cette tumeur expoſée à l'air froid & au frottement, devient quelquefois rouge & ſaignante : il s'y fait des phlogoſes & des ulceres, d'où découle une ſanie extrêmement fétide, & qui doit faire craindre la gangrene. On juge bien que tout cela ne ſauroit ſe paſſer ſans fievre, ſouvent très-violente, & accompagnée de délire, de convulſions, & autres ſymptomes les plus alarmans, & preſque toujours funeſtes. Lorſque cette maladie eſt récente, & que le ſujet eſt jeune, on la guerit facilement ; mais l'invétérence & un âge avancé préſentent les plus grandes difficultés. La matrice, dans ces circonſtances, eſt ſouvent abreuvée & engorgée d'une humeur extrêmement fétide. Il eſt aiſé de concevoir que cet engorgement augmente conſidérablement ſon volume, qui forme un obſtacle à la réduction. La *chûte* de la matrice préſente encore plus de difficultés : le danger eſt plus preſſant ; & peu de malades évitent la mort.

On remédie à la *chûte* du vagin, en faiſant rentrer cette partie dans ſon lieu naturel, ſi elle eſt ſaine, & ſi rien ne s'y oppoſe : ce n'eſt pas tout, il faut l'y retenir, & c'eſt en quoi conſiſte la plus grande difficulté. La récente en préſente moins : il ſuffit quelquefois, après l'avoir reduite, de faire garder le lit aux malades, juſqu'à ce que les ligamens, les membranes & les vaiſſeaux relâchés, aient repris leur tenſion ordinaire. Dans les autres cas, on ne peut contenir le vagin que par un peſſaire, ou une eſpece de cercle de liége, ou de bois, enduit de cire, qui, introduit bien avant, bride ces parties & s'oppoſe à une nouvelle deſcente. Les fomentations aſtringentes & ſtyptiques, comme les autres topiques de cette nature, ſont des acceſſoires dont on peut tirer quelque avantage. Les toniques & fortifians internes peuvent y être auſſi employés. On a uſé avec ſuccès des martiaux & des amers, & de la rhubarbe, hors du tems des régles ; & il paroit qu'on s'en eſt bien trouvé. Mais lorſque le vagin eſt déplacé & attaqué d'inflammation, & qu'il eſt ulcéré, on doit y remédier avant de le repouſſer : on uſe alors des ſaignées, des lavemens émolliens, des fomentations avec le vin chaud, avec l'eau de ſureau, &c. La gangrene demande des ſcarifications, & les autres remedes que nous avons indiqués dans ſon article. Si ces ſecours paroiſſent inutiles, il faut en venir à l'extirpation, qui a été ſouvent pratiquée avec ſuccès.

Chûte des cils. La cauſe la plus commune de la *chûte des cils*, vient des ulceres auxquels les paupieres ſont expoſées.

Les fievres malignes occaſionnent auſſi la *chûte des cils* ; mais cette *chûte* n'eſt que paſſagere, parce que les racines des cils & la diſpoſition des pores de la peau ne ſont point détruits.

Il eſt aſſez difficile de faire revenir les cils, quand les racines en ſont détruites ; tout ce que l'on peut faire de mieux, c'eſt de détruire la cauſe de la maladie ; & s'il reſte encore quelques racines qui ſoient ſaines, & que les pores de la peau ne ſoient pas détruits, les cils pourront reparoître ſur-tout ſi cette *chûte* eſt une ſuite des fievres malignes, de la petite vérole, &c.

Les cils ſe dérangent de trois façons ; la premiere, quand ils ſont doubles, & dont un rang eſt en dehors & un en dedans, qui entre dans l'œil & le picote ; la ſeconde, quand il ſont trop épais ; ce qui fait renverſer la paupiere en dedans, ſans qu'elle ſoit relâchée ; la troiſieme,

quand la paupiere eſt relâchée & que ſon bord & les cils ſe tournent en dedans, ce qui peut bleſſer l'œil.

Les deux premiers dérangemens doivent être traités par les décoctions émollientes, afin d'exciter une légére ſuppuration, qui puiſſe engager les cils à changer de diſpoſition: ſi ce moyen ne réuſſit pas, il faut avec une petite pincette, arracher les uns après les autres tous les poils qui piquent l'œil, & faire cette opération avec beaucoup d'adreſſe, pour éviter les douleurs. L'œil n'étant plus piqué, on rétablira le bord des paupieres avant que les cils ſoient repouſſés. L'inflammation ſe calme par les remedes propres à l'ophthalmie, & les ulcérations par ceux qui conviennent à la nature & au caractere des différens ulceres: nous en avons parlé ailleurs.

La troiſieme eſpece de dérangement des cils ſe traite d'abord par les fortifians & les reſolutifs. (Γ.)

CHÛTE *de la luette*, eſt la deſcente ou le relâchement de la luette ou des amygdales. *v.* LUETTE.

CHÛTE, en *Architecture*, eſt un ornement de bouquets pendans, compoſés de fleurs ou de fruits qu'on place aſſez ſouvent dans les ravalemens des arriere-corps de chambranles, de pilaſtres de pierre, ou paneaux de menuiſerie.

CHÛTE, terme d'*Horlogerie*. Lorſqu'une des dents de la roue de rencontre eſt parvenue à l'extrêmité de la palette qui lui répond, ſon oppoſée tombe avec accélération ſur l'autre palette, & lui donne un petit coup; c'eſt ce coup, & l'eſpace que la roue parcourt, qu'on nomme *chûte*. Elle eſt néceſſaire pour éviter les accrochemens qui naîtroient infailliblement du jeu des pivots dans leurs trous, de l'uſure des parties, & de l'inégalité des dents de la roue de rencontre. *v.* ACCROCHEMENT.

S'il faut abſolument donner un peu de *chûte* à un échappement, c'eſt en même tems une choſe fort préjudiciable à la montre ou pendule où il eſt appliqué, de lui en laiſſer trop; les inconvéniens qui en réſultent ſont, beaucoup moins de liberté dans les vibrations du régulateur, plus d'uſure de ſes pivots, des trous dans leſquels il roule, des pointes de la roue, & de l'endroit des palettes ſur lequel elles tombent.

Dans un échappement bien fait, la *chûte* eſt égale ſur chaque palette; on parvient à cette égalité par le moyen du nez ou du lardon de la potence. *v.* NEZ, LARDON, POTENCE.

Chûte ſe dit auſſi dans un engrenage, du petit arc parcouru par la roue, quand une de ſes dents quitte l'aile du pignon dans lequel elle engrene, & qu'une autre tombe ſur la ſuivante. Cette *chûte* devient conſidérable dans les pignons de bas nombre; mais elle eſt peu ſenſible dans ceux qui ont huit, dix, ou douze ailes, &c. Quand un engrenage eſt trop fort, il y a beaucoup de *chûte*, ce qui occaſionne des précipitations dans le mouvement des roues. *v.* ENGRENAGE.

CHÛTE D'EAU, *Hydraul.* On dit qu'un ruiſſeau, qu'une rigole, qu'une petite riviere vient former une *chûte d'eau* ſur la roue d'un moulin, ou bien qu'elle tombe en caſcade dans quelque baſſin.

CHÛTE DE TERREIN, *Jardin.*, ſe dit d'un terrein inégal & rampant, dont il faut ménager la *chûte* en le coupant par différentes terraſſes, ou en adouciſſant la pente de maniere qu'elle ne fatigue point en ſe promenant.

CHÛTE DE VOILE, *Marine*, c'eſt la longueur d'une voile.

CHÛTE: ce mot eſt encore employé dans un ſens moral, comme la *chûte* d'Adam, *v.* PÉCHÉ ORIGINEL, la *chûte* de l'empire Romain, &c.

CHUTÉENS, (N), *Hiſt. Sacr.*, peuples de Perſe qu'Aſarrhaddon envoya dans la Samarie en la place des dix tribus qu'il avoit tranſportées en Aſſyrie. On croit qu'ils étoient ainſi nommés, parce qu'ils furent tirés d'une province nommée *Chuta*, à cauſe du fleuve Chut. L'Ecriture remarque que les *Chutéens* étant arrivés dans ce nouveau pays, continuerent à y adorer les dieux qu'ils adoroient au delà de

Digitized by Google

de l'Euphrate : *Or il arriva qu'au commencement qu'ils habiterent là, ils ne revererent point l'Eternel, & l'Eternel envoya contr'eux des lions qui les dévoroient.* II Rois XVII. 25. Le roi d'Aſſyrie, inſtruit de la cauſe de cette punition, manda un des prêtres du Dieu d'Iſraël pour leur enſeigner le culte du Seigneur. C'étoit ſans doute un des prêtres qui avoient ſervi les veaux d'or; car tous ceux de la race d'Aaron, depuis le ſchiſme des dix tribus, s'étoient réunis au royaume de Juda, pour ſervir dans le temple de Jéruſalem. La crainte rendit ces peuples dociles aux inſtructions qu'on leur donna; mais croyant pouvoir allier leurs anciennes ſuperſtitions avec la loi de Moïſe, qu'on les forçoit d'embraſſer, ils adopterent le culte du Dieu d'Iſrael, ſans renoncer à celui de leurs idoles; & par un mêlange monſtrueux, ils partagerent leurs adorations entre le Dieu, créateur de l'univers, & de viles & impuiſſantes créatures. Ces peuples au tems d'Eſdras, pratiquoient encore ce culte mêlangé; ils avoient des temples conſacrés aux fauſſes divinités; mais ils n'en avoient pas encore élevé au Dieu d'Iſrael; puiſque du tems de Zorobabel, lorſqu'on travailloit à rebâtir le temple de Jéruſalem, ils témoignerent beaucoup d'empreſſement pour être aſſociés à l'ouvrage. Ce ne fut qu'au tems d'Alexandre le grand, qu'ils bâtirent un temple au Seigneur ſur la montagne de Garizim, où ils faiſoient le ſervice de Dieu comme à Jéruſalem. Ils prétendoient l'oppoſer au temple de cette derniere ville; ce que les Juifs ne pouvoient ſouffrir; & de là venoit principalement l'antipathie entre les Juifs & les Samaritains.

CHWASTOW, (N), *Géogr.*, ville peu conſidérable de la petite Pologne, dans le palatinat de Kiow. (D. G.)

C H Y

CHYBUR, (N), *Philoſ. Herm.*, ſoufre. Paracelſe dit, *Lib. de nat. rerum*, qu'il n'y a point de meilleur remede que le *chybur*, pour les maladies de poulmon, quand il eſt préparé & ſublimé trois fois avec des chaux minérales.

CHYLAAT, ſ. m., *Hiſt. Mod.*, eſpece de robe de deſſus, que les Turcs nomment plus communément *caftan*, voyez ce mot.

CHYLE, (R), ſ. m., *Phyſiol.*, c'eſt un ſuc blanc, extrait des alimens, & qui en ſe mêlant avec le ſang, ſert à reparer les pertes continuelles que fait le corps. Sa couleur blanche, ſon goût & la diſpoſition qu'il a à s'aigrir, nous font voir qu'il eſt principalement formé d'un compoſé d'eau & d'huile, toutes ces premieres qualités ayant un rapport aſſez exact avec les émulſions. Il eſt outre cela compoſé de la farine des végétaux, mêlée avec la lymphe & l'huile animale. Il conſerve en partie les qualités volatiles & huileuſes des alimens. Il ſe change en lait ſans perdre beaucoup de ſa premiere nature. Il fournit le gluten & le ſerum, duquel une chaleur ſuffiſante peut évaporer les parties aqueuſes, & coaguler les autres ſous la forme de gelée.

Le *chyle* paſſe des inteſtins dans les veines lactées, dont les extrêmités viennent s'ouvrir dans la tunique veloutée. La force qui le fait entrer dans ces petits vaiſſeaux, peut être comparée à la force des tuyaux capillaires, & c'eſt au moyen de cette force jointe à la compreſſion qu'il éprouve par le mouvement périſtaltique des inteſtins, & par l'action des muſcles abdominaux, que le *chyle* paſſe dans les vaiſſeaux lactés, qui ſont lâches lorſque les inteſtins ſont relâchés, & comprimés lorſque les fibres des inteſtins ſont contractées. De là le *chyle* continue ſa route dans les mêmes canaux ſous la membrane muſculaire des inteſtins; & lorſque les vaiſſeaux lactés ſont parvenus ſous leur premiere enveloppe, ils forment en s'uniſſant, des canaux plus gros, qui ſuivent les arteres & les accompagnent dans leurs courbures. Dès que les veines lactées ſont ſorties des inteſtins, elles ont des

valvules qui empêchent le *chyle* de rétrograder. Dans tout ce trajet le *chyle* ſe trouve forcé d'avancer, par la compreſſion qu'éprouvent les vaiſſeaux qui le contiennent, de la part des arteres, & par la compreſſion des muſcles abdominaux.

On trouve entre les deux lames du méſentere, & dans les eſpaces que laiſſent entr'eux les vaiſſeaux, un grand nombre de glandes du genre des conglobées, mais plus molles, ſpongieuſes & formées d'un tiſſu cellulaire rempli de ſuc, recouvertes d'une membrane qui eſt moins forte que dans les autres glandes, & parſemées d'un très-grand nombre de vaiſſeaux ſanguins. C'eſt dans ces glandes que paſſent les vaiſſeaux lactés, & qu'ils y répandent le *chyle* qu'ils contiennent. D'où, par la preſſion des vaiſſeaux ſanguins, & ſur-tout par celle des muſcles abdominaux, le *chyle* ſort & entre dans de nouvelles veines lactées qui ne ſont que la continuation des précédentes, & elles paſſent de même quatre ou cinq fois, en y verſant leur *chyle*, dans d'autres glandes de même nature. On prouve que c'eſt là la vraie marche du *chyle* par la ligature de ſes vaiſſeaux qui dans cet état étant injectés, ſe gonflent entre la ligature & les inteſtins; par les skirrhes des glandes méſenteriques, qui en empêchant le *chyle* de paſſer outre, les vaiſſeaux ſegorgent & deviennent viſibles, & d'après la nature des valvules au moyen deſquelles le retour du *chyle* eſt impoſſible.

On n'eſt pas bien aſſuré de la nature du changement qu'éprouve le *chyle* dans ces glandes; cependant il eſt probable que les arteres qui aboutiſſent à ces glandes, y répandent une lymphe propre à délayer le *chyle*; car on a obſervé qu'au ſortir de ces glandes, le *chyle* eſt beaucoup moins épais & plus fluide. Et lorſqu'on injecte une liqueur tenue dans les arteres de ces glandes, elle entre dans leur cavité, & ſe mêle avec le *chyle*.

Les vaiſſeaux lactés au ſortir des dernieres glandes méſentériques, ſe trouvent en bien plus petit nombre; mais alors ils ſont plus gros: ils montent avec l'artere méſenterique, & ſe joignent avec le plexus limphatique, formé par les vaiſſeaux limphatiques des parties inférieures, & paſſent tranſverſalement ſous la veine renale; enſuite ils ſe joignent encore avec les vaiſſeaux limphatiques qui viennent des glandes lombaires, derriere l'aorte, & avec les hepatiques. C'eſt par le moyen de toutes ces jonctions que ſe forme le réſervoir du *chyle* qui le plus ſouvent eſt de figure ovale. Ce réſervoir eſt placé entre l'aorte & la jambe droite du muſcle inférieur du diaphragme. Il eſt long d'environ un pouce, & ſe trouve très-ſouvent ſitué dans la poitrine. C'eſt dans ce réſervoir que la limphe gélatineuſe des parties inférieures & celle de l'abdomen ſe mêlent avec le *chyle*, & le délayent encore davantage. Il arrive quelquefois qu'en place de ce réſervoir on trouve deux ou trois conduits, qui le remplacent, mais qui ſont beaucoup plus petits. Le diaphragme & l'aorte, en le comprimant, font avancer le *chyle* dans un canal, qui à raiſon de la partie dans laquelle il eſt contenu, eſt appellé *torachique*: ce canal eſt d'ordinaire cylindrique; quelquefois cependant il eſt retréci en pluſieurs petits ſacs irréguliérement applatis ou arrondis. Ce canal paſſe derriere la pleure, entre la veine azygos & l'aorte, monte tranſverſalement, & reçoit dans ſon paſſage les vaiſſeaux limphatiques du ventricule, de l'œſophage & du poumon. Parvenu à la cinquieme vertebre du dos, il paſſe du côté gauche, derriere l'œſophage, & monte en paſſant deſſous les vaiſſeaux ſouclaviers, juſques environ à la cinquieme vertebre du col. De-là il ſe recourbe, ſe diviſe quelquefois en deux rameaux, & entre en deſcendant dans la veine ſouclaviere, garni d'une valvule flottante & preſque circulaire, au moyen de laquelle le ſang ne peut pas paſſer dans ce canal. Près de ſon inſertion il reçoit un gros vaiſſeau limphatique qui vient des extrê-

Digitized by Google

mités ſupérieures, & un autre venant de la tête.

Le *chyle* mêlé au ſang ne change pas d'abord de nature; le lait qui n'eſt pas fort différent du *chyle*, en eſt une preuve; cependant cinq & même douze heures après avoir mangé, une femme donne du lait, & le *chyle* alors a déja parcouru pluſieurs milliers de fois tout le corps. Mais après avoir aſſez éprouvé la chaleur de notre corps, & s'être mêlé avec nos liqueurs, le *chyle* ſe change partie en graiſſe & partie en globules rouges: ſa partie gelatineuſe ſe change en ſerum, & ſert à la nutrition. Une partie de l'eau qu'il contient s'écoule par les conduits urinaires & par la tranſpiration, & l'autre partie reſte dans le ſang qu'elle délaye. (P.)

CHYLE, (N), *Philoſop. Herm.*, matiere des philoſophes en putréfaction.

CHYLIDOQUES, adj. pl., *Anat.*, épithete des vaiſſeaux qui portent le chyle. On les nomme encore *chyliferes*, ou *veines lactées*. *v.* CHYLE & VEINES LACTÉES.

CHILIFERE, *Anatomie*, voyez l'article précédent, & ſes renvois.

CHYLIFICATION, *Phyſiol.*, en grec χύλωσις, χυλωτικὴ, réduction des alimens en chyle.

Comme on vient d'expoſer la nature du chyle, & qu'on trouvera ſous chaque mot la deſcription anatomique des organes qui le forment, nous en ſuppoſerons ici la connoiſſance, & nous nous bornerons ſeulement à indiquer la maniere dont ſe fait dans le corps humain l'opération admirable de la *chylification*.

Idée de l'élaboration du chyle. Les pertes continuelles que notre corps ſouffre, tant par l'inſenſible tranſpiration que par les autres évacuations, nous obligent de chercher dans les alimens dequoi les réparer. Les préparations que les alimens reçoivent pour opérer ce remplacement, ſe peuvent réduire à trois principales; la premiere ſe fait dans la bouche; la ſeconde, dans le ventricule, & la troiſieme, dans le premier des inteſtins grêles.

Les alimens ſont diviſés dans la bouche pendant la maſtication, tant par l'action des dents que par leur mêlange avec la ſalive; ils paſſent enſuite dans le pharinx, où la langue en s'élevant & ſe portant en arriere, les oblige d'entrer; par ce mouvement l'épiglotte eſt abaiſſée, & la glotte fermée.

La cloiſon du palais ou valvule du goſier empêche en s'élevant que les alimens n'entrent dans les foſſes naſales, & la luette fait paſſer ſur les côtés ceux qui ſe portent directement vers la glotte.

Les alimens qui ont été pouſſés dans le pharinx, ſont obligés de ſuivre la route de l'œſophage, d'où ils deſcendent dans l'eſtomac; & cela moins par leur propre poids, que par les compreſſions ſucceſſives qu'ils reçoivent, tant de la part du muſcle œſophagien qui eſt au commencement de ce conduit, que par les fibres circulaires de ſa tunique charnue. *v.* DÉGLUTITION.

Les alimens ayant ſéjourné quelque tems dans le ventricule, y ſont réduits en une pâte molle, de couleur griſâtre, & dont le goût & l'odeur tirent ordinairement ſur l'aigre.

L'opinion la plus généralement reçue de la cauſe de ce changement, eſt celle où l'on prétend qu'il dépend non-ſeulement de la ſalive qui coule continuellement par l'œſophage, mais encore de la liqueur gaſtrique fournie par les glandes de l'eſtomac. L'expérience prouve que ces liqueurs ne ſont pas ſimplement aqueuſes, mais chargées de parties actives & pénétrantes, dont l'action ne ſe borne pas aux molécules ou parties intégrantes des alimens; elle s'etend encore plus loin, & va juſqu'aux parties eſſentielles ou principes mêmes qui les compoſent, & dont elle change l'arrangement naturel. Par cette décompoſition les alimens changent de nature, & ne ſont plus, après la digeſtion ce qu'ils étoient auparavant. On ajoûte, avec raiſon, que l'action de ces liqueurs ſur les alimens a beſoin d'être ſecondée de la chaleur du ventricule, de la contraction dou-

Digitized by Google

ce de ſes fibres charnues, de l'action ſucceſſive du diaphragme & des muſcles du bas-ventre. *v.* DIGESTION.

A meſure que la diviſion des alimens augmente dans le ventricule, ce qui s'y trouve de plus attenué s'en échappe par le pylore pour entrer dans le duodenum; la ſortie des alimens par le pylore ſe trouve favoriſée par la ſituation oblique de l'eſtomac, & par la douce contraction de ſa tunique charnue.

Cette pâte molle & griſâtre en laquelle je viens de dire que les alimens ſont changés dans l'eſtomac, étant dans le duodenum, s'y mêle avec la bile, le ſuc inteſtinal & pancréatique qu'elle y trouve: par ce mélange elle acquiert une nouvelle perfection; elle devient blanche, douce, liquide; étant preſſée par le mouvement vermiculaire des inteſtins, & roulant lentement dans leur cavité à cauſe des valvules qui s'y rencontrent, elle laiſſe échapper dans les orifices des veines lactées ce qu'elle contient de plus ſubtil & de plus épuré, ſavoir le chyle, qui doit ſervir à réparer ce que nous perdons par les évacuations.

On conçoit aiſément que la matiere de la nourriture, ou cette pâte alimentaire, ayant parcouru toute l'étendue des inteſtins grêles, & s'étant dépouillée dans tout ce chemin de ce qu'elle contenoit de plus fluide & de plus épuré, elle doit devenir plus épaiſſe à meſure qu'elle paſſe dans les gros inteſtins; ce n'eſt plus alors qu'une matiere groſſiere, que l'on peut regarder comme le marc des alimens, & qui laiſſe échapper dans les veines lactées qui répondent au cœcum & au colon, le peu de chyle qui lui reſte. *v.* DIGESTION.

CHYLOSE, ſ. f., en *Médecine*, l'action par laquelle les alimens ſe tournent en chyle ou chyme dans l'eſtomac, &c. ſoit que cela arrive par une fermentation qui ſe paſſe dans l'eſtomac, ſoit par la force de contraction de ce viſcere, ſoit par ces deux moyens tout à la fois. *v.* CHYLIFICATION & DIGESTION.

CHYME, (R), ſ. m. *Pſycol.*, bouillie griſâtre, à laquelle reſſemblent les alimens, après leur digeſtion dans l'eſtomac, & en général tout fluide épaiſſi par la coction; ce qui comprend toutes les humeurs bonnes & mauvaiſes, utiles & contraires à la nutrition du corps, & à la conſervation de la ſanté: ce mot ſignifie quelquefois la partie la plus déliée du chyle, lorſqu'elle eſt dégagée des feces, & lorſqu'elle a paſſé dans les veines lactées & dans le canal thorachique. Galien entend par *chyme*, la qualité qui pique notre goût, ſoit dans les plantes, ſoit dans les animaux.

CHYMIE, (R), ſ. f., *Phyſ. générale.* La *chymie* eſt une ſcience dont l'objet eſt de reconnoître la nature & les propriétés de tous les corps, par leurs analyſes & leurs combinaiſons.

La plupart des auteurs qui ont traité de l'hiſtoire de la *chymie*, font remonter l'origine de cette ſcience à la plus haute antiquité: ils étendent leurs recherches juſques dans le premier âge du monde, & trouvent des chymiſtes dans les tems même antérieurs au déluge. Mais égarés dans la nuit de ces ſiecles reculés, ils n'ont rencontré, comme tous les hiſtoriens qui ont voulu y pénétrer, que des fables, des merveilles & des ténebres.

Nous ne ſommes plus dans ces tems de crédulité où l'on pouvoit avancer gravement d'après des livres apocryphes, que des anges ou des démons épris d'amour pour les femmes, leur révélerent ce qu'il y a de plus ſublime dans les ſciences, & les ſecrets les plus profonds de la *chymie*; que le livre où ces ſecrets furent écrits ſe nomma *Kema*; que de-là eſt venu le nom de *chymie*, & mille autres réveries de cette eſpece, dont il eſt même inutile de faire mention. Tout ce que l'on peut dire de vrai & de raiſonnable ſur cette matiere, c'eſt que l'invention de pluſieurs arts qui dépendent de la *chymie*, & dont l'objet eſt de nous procurer les choſes les plus néceſſaires, eſt effectivement de la plus grande antiquité. L'*Ecriture-Sainte* parle de Tubalcain, qui vivoit avant le déluge, comme d'un hom-

Digitized by Google

me qui ſavoit faire tous les uſtenſiles de cuivre & de fer. On croit que c'eſt ce Tubalcain que la mythologie payenne mit depuis au nombre des dieux ſous le nom de *Vulcain*.

Ces traits hiſtoriques font regarder communément Tubalcain comme le premier & le plus ancien des chymiſtes, titre qu'on ne doit néanmoins lui accorder qu'en regardant l'eſpece de *chymie* qu'il pratiquoit, non comme une véritable ſcience, mais ſeulement comme un art ou comme un métier.

Il ne reſtera ſur cela aucun doute, pour peu qu'on réfléchiſſe ſur la nature & ſur la marche de l'eſprit humain. Il eſt certain que ce que nous appellons ſcience, eſt l'étude & la connoiſſance des rapports que peuvent avoir enſemble un certain nombre de faits, ce qui préſuppoſe néceſſairement l'exiſtence & la découverte de ces mêmes faits. Or cette découverte eſt uniquement l'ouvrage des ſens; l'eſprit le plus actif & le plus pénétrant eſt abſolument ſans force à cet égard, en comparaiſon du ſentiment intérieur d'un beſoin qui commande impérieuſement. Sans les impreſſions douloureuſes ou agréables qu'excitent ſur nous les corps dont nous ſommes environnés, nous en ignorerions encore les propriétés les plus communes. Le haſard en a montré d'abord quelques-unes, l'amour du bien-être, d'où naît une ſorte d'inſtinct infiniment plus clair-voyant que la raiſon même, a fait ſentir leur uſage: les premiers hommes néceſſiteux ont été, par cela même, les premiers artiſans; ils ont ſaiſi les principes des arts par un effort naturel, bien différent de ce raiſonnement perfectionné, qui peut ſeul enfanter les ſciences, & qui ne s'eſt formé que par l'eſpace d'une longue ſuite de ſiecles. On doit conclure de-là, que le patriarche Tubalcain n'étoit pas plus chymiſte que ne le ſont nos fondeurs & nos forgeurs; cela eſt d'ailleurs très-conforme au texte de l'*Ecriture*, dans laquelle il eſt nommé ſeulement *malleator* & *faber*; c'eſt-à-dire, qu'il n'étoit qu'un ſimple artiſan; de même que tous les premiers hommes qui acquirent quelques connoiſſances que n'avoient pas leurs contemporains.

L'idée que nous donnons ici du mérite de ces anciens inventeurs de la *chymie*, ne doit cependant rien diminuer de la gloire qui leur eſt dûe: l'eſprit humain étant alors dans ſon enfance, les ſciences n'ayant pas encore pris naiſſance, ils étoient tout ce qu'ils pouvoient être. Quoiqu'ouvriers ſimples & groſſiers, on doit les regarder comme les plus puiſſans génies de leurs ſiecles; car la force & l'étendue de l'eſprit des hommes ſont encore moins l'ouvrage de la nature, que celui du tems & du pays où le haſard les place. Si Stahl eût vécu avant le déluge, tout l'effort de ce génie né pour développer les myſteres de la nature par le ſecours de la plus ſublime *chymie*, ſe ſeroit vraiſemblablement réduit à trouver le moyen de forger une hache; de même que le grand Newton qui ſçut meſurer l'univers & calculer l'infini, auroit peut-être épuiſé toute la force de ſon eſprit pour compter juſqu'à dix, s'il eût pris naiſſance parmi ces nations de l'Amérique, dont les plus habiles calculateurs ne peuvent compter que juſqu'à trois. Ainſi je le répete, le premier homme qui ſut forger le fer & fondre l'airain, quoique moins habile ſans doute que nos plus ſimples artiſans, étoit cependant un grand homme, qui mérite autant nos éloges que les chymiſtes les plus ſavans & les plus profonds.

Il en a été de la *chymie* comme de tous les autres arts. Avant l'invention de l'écriture, l'apprentif ne pratiquoit que ce qu'il apprenoit de ſon maître par une tradition orale, & tranſmettoit de même ſes connoiſſances à celui qui lui ſuccédoit; comme le font encore nos ouvriers, qui n'écrivent rien, quoique vivant tant de ſiecles après l'invention de l'écriture.

Cet art par excellence fut découvert, comme l'avoient été la plupart des autres, chez les anciens Egyptiens. C'eſt à cette heureuſe époque qu'on peut véri-

tablement rapporter celle de l'accroiſſement des connoiſſances humaines, & la naiſſance des ſciences; c'eſt alors que ſe fit une diſtinction réelle des vrais ſavans ou philoſophes d'avec les ſimples artiſans. Ces derniers obéiſſant toujours à l'impreſſion du même reſſort, continuerent uniformément leur marche, & ſe bornerent à leur pratique. Les premiers au contraire recueillirent avec ſoin toutes les connoiſſances qui pouvoient étendre & orner l'eſprit humain, en firent l'objet de leurs recherches, les accrurent en les méditant & en les comparant, les rédigerent par écrit, ſe les communiquerent, en un mot jetterent vraiment les fondemens de la philoſophie. Ces hommes précieux furent les prêtres & les rois d'un peuple aſſez ſage pour leur accorder ſes reſpects, & qui par-là fut digne d'obéir à de tels maîtres.

Celui d'entre ces rois philoſophes que les chymiſtes regardent comme leur premier auteur, ſe nommoit *Siphoas*; il vivoit, à ce que l'on croit, plus de 1900 ans avant l'ére chrétienne. Les Grecs, chez leſquels paſſerent les ſciences des Egyptiens, l'ont connu ſous le nom d'*Hermès* ou de *Mercure Triſmegiſte*, c'eſt-à-dire, très-grand. La liſte des ouvrages de cet ancien ſavant dont il ne nous eſt rien reſté, & qui ſe trouve dans Clément d'Alexandrie, eſt ſi nombreuſe, qu'il falloit que de ſon tems les hommes euſſent déja fait d'aſſez grands progrès dans les ſciences; cependant aucun des ouvrages d'Hermès, déſignés par Clément d'Alexandrie, ne traite préciſément de la *chymie*; il en a compoſé ſur toutes ſortes de ſciences, à l'exception de celle à laquelle on a donné ſon nom: car la *chymie* a été nommée auſſi *philoſophie hermétique*. Il eſt vrai que l'on conſerve dans la bibliotheque de Leyde quelques manuſcrits arabes qui ſont ſous le nom d'*Hermès*, & qui paroiſſent avoir un rapport plus direct avec la *chymie*: tel eſt par exemple celui qui traite des poiſons & des contre-poiſons, & un autre ſur les pierres précieuſes; mais on les regarde avec raiſon comme des ouvrages bien poſtérieurs & dont la ſuppoſition eſt manifeſte. Il y a donc lieu de croire que du tems d'Hermès, tout ce que l'on ſavoit de la *chymie*, ſe réduiſoit à quelques connoiſſances iſolées, dont on ne voyoit pas le rapport, & qui par conſéquent ne formoient point encore une ſcience; quoique l'aſtronomie, la morale & quelques autres ſciences euſſent déja fait d'aſſez grands progrès, comme on peut s'en convaincre par l'énumération des livres d'Hermès. On n'en ſera pas étonné ſi l'on conſidere que les phénomenes les plus importans de la *chymie* ſont ſouvent en même tems les moins ſenſibles. Cachés par la nature ſous une eſpece d'enveloppe, comme les reſſorts d'une machine précieuſe, ils ne ſe montrent qu'a ceux qui ſavent les découvrir, & ne peuvent être apperçus que par des yeux exercés à les obſerver. Si le haſard en a préſenté d'abord quelques-uns qui devoient par leur ſingularité ou leur éclat attirer l'attention des premiers ſavans, ces phénomenes ne pouvoient leur paroître que comme des pieces ſéparées, dont il leur étoit impoſſible de ſaiſir l'application & les uſages, faute d'en connoître une infinité d'autres, avec leſquels ils avoient un rapport eſſentiel.

Ces premiers chymiſtes n'eurent donc d'autres reſſources que de recueillir les phénomenes qui venoient à leur connoiſſance: ils les faiſoient reparoître au beſoin, ſoit pour les employer à des choſes uſuelles, ſoit pour opérer des effets qui paroiſſoient des merveilles aux yeux de ceux qui n'étoient pas ſi ſavans.

C'eſt-là ſans doute à quoi ſe réduiſoit la *chymie* de ces premiers inventeurs des ſciences; c'eſt cette *chymie* qu'apprirent d'eux Moyſe, qui, ſelon l'*Ecriture*, fut inſtruit dans la ſageſſe des Egyptiens, & depuis, le philoſophe Démocrite qui fit exprès le voyage d'Egypte, pour aller puiſer les ſciences à leur ſource. Ils ſont mis l'un & l'autre au nombre des chymiſtes; le premier, parce qu'il

Digitized by Google

ſçut diſſoudre, & faire boire aux Iſraëlites le veau d'or, dont ils s'étoient faits un Dieu; & le ſecond, à cauſe du témoignage que lui ont rendu pluſieurs anciens écrivains & ſur-tout Pline le naturaliſte, qui qualifie de magie & de ſcience miraculeuſe celle que poſſédoit Démocrite.

Quoique nous ſoyons fort peu avancés dans l'hiſtoire de la *chymie*, nous ne pouvons cependant la ſuivre plus loin ſans faire mention d'une ſinguliere manie qui attaqua la tête de tous les chymiſtes. Ce fut une ſorte d'épidémie générale, dont les ſymptomes prouvent juſqu'où peut aller la folie de l'eſprit humain, lorſqu'il eſt vivement préoccupé de quelqu'objet; qui fit faire aux chymiſtes des efforts ſurprenans, des découvertes admirables, & mit néanmoins de grands obſtacles à l'avancement de la *chymie*, dont la guériſon enfin, qui n'a commencé à paroître que dans le dernier ſiecle, a été la véritable époque du renouvellement de cette ſcience & de ſes progrès vers la perfection.

On voit bien, ſans doute, que je veux parler du deſir de faire de l'or. Dès que ce métal fut devenu, par une convention unanime, le prix de tous les biens, il alluma un nouveau feu dans le fourneau des chymiſtes. Il paroiſſoit fort naturel en effet, que ceux qui avoient des connoiſſances particulieres ſur la nature & les propriétés des métaux, qui ſavoient les travailler & leur faire prendre mille formes différentes, cherchaſſent à produire le plus beau & le plus précieux des métaux. Les merveilles qu'ils voyoient chaque jour naître de leur art, leur donnoient même une eſpérance aſſez raiſonnable d'ajoûter ce nouveau prodige à ceux qu'ils opéroient déja: ils étoient bien éloignés de ſavoir alors ſi ce qu'ils entreprenoient étoient poſſible ou non, puiſque même à préſent la choſe n'eſt point encore décidée. Ce ſeroit donc une injuſtice que de blâmer leurs premiers efforts. Mais par malheur ce nouvel objet de leurs recherches n'étoit que trop capable d'exciter dans leur ame des mouvemens bien oppoſés aux diſpoſitions philoſophiques; il s'empara tellement de leur attention, qu'il leur fit perdre de vue les autres objets: ils crurent voir la perfection de toute la *chymie* dans ce qui n'étoit que la ſolution d'un problème particulier de *chymie*; la ſphere de leur ſcience, au lieu de s'étendre, ſe trouva par-là concentrée autour d'un point unique, vers lequel ils dirigerent tous leurs travaux. Le deſir du gain devint leur mobile; ils furent cachés & myſtérieux; en un mot, ils eurent abſolument les caracteres des artiſans: s'ils avoient réuſſi, ils auroient été de ſimples faiſeurs d'or, au lieu d'être des chymiſtes éclairés & ſavans; mais par malheur pour eux, ils ne furent que les ouvriers d'un métier qui n'exiſtoit point.

Cette circonſtance qui les privoit d'un gain habituel, fut néanmoins ce qui les empêcha de ſe confondre avec les autres artiſans; ils eurent par-là une ſorte de conformité avec les ſavans: & comme il eſt naturel de profiter de tous ſes avantages, ils ſe prévalurent de celui-ci pour s'arroger le nom de philoſophes ou de chymiſtes par excellence; qualité qui eſt exprimée par la particule arabe *al*, qu'ils ajoûterent au nom de leur ſcience, & d'où ſont venus les noms d'alchymie ou d'alchymiſtes.

Cette ſorte d'hommes fut donc, comme on le voit, une eſpece moyenne entre les ſavans & les artiſans: ils eurent le nom des premiers, le caractere des ſeconds, & ne furent en effet ni l'un ni l'autre. Pour ſoutenir leur nom, ils firent des livres comme les philoſophes, ils écrivirent les principes de leur prétendue ſcience. Mais comme le caractere ne ſe dément point, ils le firent d'une maniere ſi obſcure & ſi peu intelligible, qu'ils ne donnerent pas plus de lumiere ſur leur art prétendu, que n'en donnent ſur les métiers qu'ils exercent, les ouvriers qui n'écrivent rien.

Pluſieurs d'entr'eux ſentant apparemment le reproche bien fondé qu'on pourroit leur faire à cet égard, s'efforcent

Digitized by Google

d'attirer l'attention de leur lecteur, en annonçant dès le commencement de leurs livres, qu'ils vont parler très-clairement, mais ils ſe donnent bien de garde d'en rien faire. C'eſt une choſe ſinguliere que de les voir, après avoir promis avec beaucoup d'emphaſe, de révéler les ſecrets les plus cachés, s'expliquer d'une maniere encore plus obſcure que tous ceux qui les ont précédés.

On peut juger du degré de conſidération que s'acquirent dans la ſociété ces perſonnages qui n'y faiſoient rien, & dont on n'apprenoit rien; auſſi leur hiſtoire n'eſt-elle pas moins obſcure & moins embrouillée que leurs écrits. On ne ſait au juſte le vrai nom de la plupart d'entr'eux, le tems où ils ont vécu, ſi les livres qu'on leur attribue ſont ou ne ſont pas ſuppoſés: en un mot, tout ce qui les concerne eſt une énigme perpétuelle.

Nous n'entrerons donc dans aucun détail ſur les Syneſes, les Zozime, les Adfar, les Moriens, les Calid, les Arnaut de Villeneuve, les Raymon Lulle, les Alain de Lille, les Jean de Meun, & ſur une infinité d'autres écrivains ou prétendus philoſophes de cette eſpece, dont la ſeule énumération ſeroit beaucoup trop longue; & nous paſſerons rapidement ſur ce moyen âge de la *chymie*, qui eſt la partie la plus ténébreuſe & la plus humiliante de ſon hiſtoire. Ceux qui ſeront curieux de ſuivre ces chroniques, vraies ou fauſſes, peuvent conſulter les ouvrages de Borrichius, & l'*Hiſtoire de la philoſophie hermétique*, par M. l'abbé Langlet du Freſnoy.

Nous nous contenterons de remarquer que dans cette foule d'écrivains alchymiſtes & inintelligibles, il s'en trouve cependant un petit nombre, qui ayant parlé un peu moins obſcurément de certaines expériences, ont fourni quelques lumieres: tels ſont peut-être l'Arabe Geber, le moine Anglois Roger Bacon, qui paroît avoir eu connoiſſance de la poudre à canon, & qui fut accuſé de magie, Raymond Lulle, Bazile Valentin, & Iſaac le Hollandois, dans les écrits deſquels on déchifre quelque choſe ſur les eaux fortes, ſur l'antimoine, & ſur pluſieurs autres peut-être.

Ces connoiſſances précieuſes, dont on trouve le germe comme étouffé ſous des monceaux d'énigmes, ſont bien capables de faire regretter celles que nos laborieux chercheurs de pierre philoſophale ont miſes au rebut, à cauſe qu'elles n'avoient pas un rapport immédiat avec leur objet. Le ſervice le plus eſſentiel qu'ils pouvoient rendre à la *chymie*, c'étoit d'expoſer auſſi clairement les expériences qui leur ont manqué, qu'ils ont décrit obſcurément celles qui, ſelon eux, leur avoient réuſſi.

Tel fut juſqu'au ſeizieme ſiecle l'état de la *chymie* ou plutôt de l'alchymie. Ce fut dans ce tems qu'un fameux alchymiſte, nommé Paracelſe, homme d'un eſprit vif, extravagant & impétueux, ajoûta une nouvelle folie à celle de tous ſes prédéceſſeurs. Comme il étoit fils d'un médecin, & médecin lui-même, il imagina que par le moyen de l'alchymie, on devoit trouver auſſi la médecine univerſelle; & mourut à l'âge de 48 ans, en publiant qu'il avoit des ſecrets capables de prolonger ſa vie juſqu'à l'âge de Mathuſalem. Raymond Lulle & quelques autres alchymiſtes avoient à la vérité ſongé avant Paracelſe à la médecine univerſelle; mais ce furent la chaleur & la hardieſſe de ce dernier qui donnerent la plus grande vogue à cette fameuſe chimere.

Cette prétention, toute inſenſée qu'elle étoit, trouva néanmoins beaucoup de partiſans, & occaſionna un violent redoublement dans la manie des alchymiſtes: tant les hommes ont de crédulité pour ce qui les flatte! Nos philoſophes, ſans ceſſer de chercher le ſecret des tranſmutations, & celui de faire de l'or, travaillerent à l'envi à trouver la médecine univerſelle, & s'imaginerent que toutes ces merveilles pouvoient s'opérer par un ſeul & même procédé. Beaucoup d'entr'eux ſe vanterent d'avoir réuſſi, & ſe nommerent *adeptes*: leurs livres furent bientôt

Digitized by Google

bientôt remplis de recettes pour faire l'or potable, les élixirs de vie, les panacées ou remedes à tous maux, & toujours dans leur langue ordinaire, c'eſt-à-dire, indéchiffrable.

Tant d'extravagances accumulées avoient fait de la *chymie* une prétendue ſcience, ou, pour emprunter ſes propres termes, dit ingénieuſement M. de Fontenelle: „ Un peu de vrai étoit tellement diſſous „ dans une grande quantité de faux, „ qu'il étoit devenu inviſible & tous deux „ preſqu'inſéparables. Au peu de pro- „ priétés naturelles que l'on connoiſſoit „ dans les mixtes, on en avoit ajoûté „ tant qu'on avoit voulu d'imaginaires, „ qui brilloient beaucoup davantage; les „ métaux ſympathiſoient avec les plane- „ tes & avec les principales parties du „ corps humain; un alkaeſt que l'on „ n'avoit jamais vu, diſſolvoit tout; les „ plus grandes abſurdités étoient révé- „ rées à la faveur d'une obſcurité myſ- „ térieuſe, dont elles s'enveloppoient, „ & où elles ſe retranchoient contre la „ raiſon". Voyez l'*Eloge de M. Lémeri.*

La médecine univerſelle, quoique la plus folle ſans doute de toutes les idées qui étoient entrées dans la tête des alchymiſtes, fut cependant ce qui commença à établir la *chymie* raiſonnable, & à l'élever ſur les ruines de l'alchymie.

Le fougueux & entreprenant Paracelſe avoit oſé ſe frayer une route nouvelle dans l'art de guérir. Déclamant ſans ceſſe contre l'ancienne pharmacie, dans laquelle on ne trouvoit point, ou du moins que fort peu, de médicamens préparés par la *chymie*, il brûla publiquement dans un accès de phrénéſie les livres des anciens médecins Grecs & Arabes, & promit preſque de donner l'immortalité par ſes médicamens chymiques. Ses ſuccès, quoique fort inférieurs à ſes promeſſes, furent néanmoins des prodiges. Il fit pluſieurs guériſons ſurprenantes; il attaqua ſur-tout avec un grand avantage, par des préparations de mercure, les maladies vénériennes, qui commençoient alors à faire beaucoup de ravage, & contre leſquelles la médecine ne trouvoit que des armes impuiſſantes dans la pharmacie ordinaire.

On ne reſte guere dans l'indifférence ſur des hommes du caractere de Paracelſe: auſſi ce qu'il pouvoit avoir de mérite réel, lui ſuſcita-t-il des envieux & des ennemis, tandis que ſon enthouſiaſme & la ſotte vanité avec laquelle il ſe préconiſoit lui-même, lui attirerent des admirateurs encore plus ſots.

Ceux d'entre les médecins de ce tems-là, qui avoient aſſez de bon ſens pour n'être ſuſceptibles d'aucunes de ces foibleſſes, prirent le parti mitoyen, c'eſt-à-dire, le plus ſage. Bien perſuadés qu'il faut infiniment rabattre de ce que dit un homme aſſez inepte pour mépriſer conſtamment le ſavoir d'autrui & vanter avec exagération ſes propres découvertes, comme faiſoit Paracelſe, ils laiſſerent ſes partiſans outrés donner aveuglément dans les extravagances de leur maître; mais convaincus d'un autre côté par les ſuccès de ce médecin, que la *chymie* pouvoit fournir d'excellens remedes inconnus juſqu'alors, ces vrais citoyens s'appliquerent à les trouver, par un travail digne des plus grands éloges, puiſqu'il avoit pour objet le bien de l'humanité. Ils furent, à proprement parler, les inventeurs d'un nouvel art chymique, qui avoit pour objet la préparation des médicamens: ils écrivirent leur art, parce qu'ils n'étoient point artiſans, & l'écrivirent clairement, parce qu'ils n'étoient point alchymiſtes.

Il y eut donc alors deux claſſes de chymiſtes bien différens les uns des autres. Pendant que les freres de la Roſe-Croix, un Coſmopolite, un Eſpagnet, un Beauſoleil, un Philalete, & bien d'autres, perdoient leur tems, leur peine & leur argent, pour enchérir ſur les folies de Paracelſe, on vit éclorre ſucceſſivement les ouvrages utiles de Crollius, de Quercetan, de Beguin, d'Hartman, de Vigamus, de Scroder, de Zwelfer, de Tachinus, de le Fevbre, de Glazer, de Lémeri, de Lemort, de Ludovic, & de

plusieurs autres, qui s'appliquerent à trouver & à décrire de nouveaux médicamens tirés de la *chymie*.

Les principales facultés de médecine, qui sentirent de quelle importance il étoit que ces médicamens fussent toujours préparés d'une maniere uniforme, travaillerent aussi à en fixer les procédés. De-là nous sont venus un grand nombre de pharmacopées & de dispensaires dans lesquels on trouve beaucoup d'excellentes opérations chymiques.

D'un autre côté, la plupart des arts chymiques exercés dans le silence, étoient du tems de Paracelse déja parvenus à un degré remarquable de perfection, par une marche très-lente à la vérité, mais aussi fort longue & soutenue sans interruption, presque depuis le commencement du monde. On savoit découvrir, essayer & exploiter les mines avec avantage; on connoissoit les moyens d'allier, de dissoudre & d'affiner les métaux dans l'orfévrerie & dans les monnoies; on composoit des verres, des cristaux, des émaux, des fayences d'une infinité de manieres différentes; on savoit préparer des couleurs de toutes les nuances, & les appliquer à tous les corps; la fermentation qui produit les vins, les bierres, les vinaigres, étoit connue & pratiquée; les distillateurs retiroient les parties spiritueuses, volatiles & aromatiques des plantes, pour en composer des essences & des parfums. Mais tous ces arts étoient exercés séparément, par des gens qui ne connoissoient que ce qui étoit relatif à leur objet; & comme ces mêmes arts n'avoient point été décrits, personne n'avoit connoissance du tout; les différentes parties de la *chymie* existoient, mais la *chymie* n'existoit point encore.

Heureusement le goût des sciences, qui commençoit à succéder alors au jargon & à l'ignorance des siecles précédens, suscita des hommes d'un esprit vraiment philosophique, qui sentirent combien il étoit essentiel d'acquérir & de publier un si grand nombre de connoissances importantes. Ils surmonterent des obstacles de toute espece, pour découvrir & développer les pratiques d'une infinité d'ouvriers, qui exerçoient des parties essentielles de la *chymie*, quoiqu'ils ne fussent rien moins que chymistes.

Le célebre Agricola est un des premiers & des meilleurs auteurs que nous ayons en ce genre. Né dans un village de Misnie, pays abondant en mines & rempli des travaux de la métallurgie, il les décrivit avec un détail & une exactitude qui ne laissent rien à désirer; médecin comme Paracelse, & son contemporain, il étoit d'un caractere bien différent de ce fameux alchymiste; ses écrits sont aussi clairs & aussi instructifs que ceux de Paracelse sont obscurs & inutiles. Lazard, Ercker, Schinder, Schlutter, Henke, & quelques autres ont écrit sur la métallurgie, & nous ont donné la description de la docimasie ou de l'art des essais; Antoine Néri, le docteur Meret, & le fameux Kunckel, qu'on ne peut assez louer à cause du grand nombre de belles expériences dont il a enrichi la *chymie*, ont donné dans un très-grand détail, l'art de la verrerie, celui de faire des émaux, d'imiter les pierres précieuses, & plusieurs autres.

Les chymistes estimables dont nous avons parlé jusqu'à présent & même quelques-uns de ceux qui les ont suivis, & que nous distinguons bien des alchymistes, n'étoient cependant point tous absolument exempts des illusions de l'alchymie: tant il est vrai qu'une maladie opiniâtre & invétérée ne disparoit jamais subitement & sans laisser aucune trace. Aussi depuis Paracelse & Agricola avons-nous un grand nombre d'auteurs moitié chymistes raisonnables, moitié alchymistes. Kesler, Cassius, Roeschius, Orschall, le chevalier d'Igbi, Libavius, Wanhelmont, Starkei, Borrichius, sont de ce nombre. Mais on doit leur pardonner ce défaut en faveur du bien qu'ils ont fait à la *chymie* par une grande quantité d'expériences intéressantes.

Comme dans les derniers tems des auteurs dont nous venons de faire mention,

Digitized by Google

la manie alchymique étoit en quelque ſorte dans ſa criſe, elle trouva auſſi alors de puiſſans antagoniſtes auxquels la ſaine *chymie* a les plus grandes obligations, puiſqu'ils contribuerent par leurs écrits à la délivrer de cette lepre qui la défiguroit & qui s'oppoſoit à ſes progrès. Les plus diſtingués de ces auteurs, ſont le célebre pere Kirker jéſuite, & le ſavant Conringius médecin, qui la combattirent avec beaucoup de ſuccès & de gloire.

Nous arrivons enfin à une des plus brillantes époques de la *chymie*: je veux parler du tems où ſes différentes parties commencerent à être recueillies, examinées, comparées par des hommes d'un génie aſſez étendu & aſſez profond, pour les raſſembler toutes, en découvrir les principes, en ſaiſir les rapports, les réunir en un corps de doctrine raiſonné, & poſer véritablement les fondemens de la *chymie* conſidérée comme ſcience.

Ce ne fut que vers le milieu du dernier ſiecle, qu'on commença à élever cet édifice, dont juſqu'alors on n'avoit fait qu'amaſſer les materiaux. Jacques Barner médecin du roi de Pologne, fut un des premiers qui rangea ſous un certain ordre les principales expériences de *chymie*, en y joignant des explications raiſonnées. Son ouvrage porte le titre de *Chymie philoſophique*. Tous les phénomenes de cette ſcience y ſont rapportés au ſyſtème des acides & des alkalis, que Takenius avoit déja établi, mais dont il avoit abuſé en lui donnant beaucoup trop d'étendue; faute qu'on ſera néanmoins diſpoſé à lui pardonner, ſi l'on conſidere combien il eſt difficile de n'y pas tomber, quand on eſt le premier à s'occuper de vérités auſſi générales & auſſi fécondes en conſéquences que le ſont les propriétés de ces ſubſtances ſalines.

Bohnius profeſſeur à Leipſick, compoſa auſſi un traité eſtimable de *Chymie raiſonnée*. Mais la réputation de ces chymiſtes phyſiques a été preſque éclipſée par celle que le fameux Becker, premier médecin des électeurs de Mayence & de Baviere, ſe fit quelque tems après dans le même genre. Cet homme dont le génie égaloit le ſavoir, ſemble avoir apperçu d'un même coup d'œil la multitude immenſe des phénomenes chymiques; auſſi les méditations qu'il fit ſur ces importans objets, lui découvrirent-elles la théorie la meilleure & la plus ſatisfaiſante qu'on eût trouvée juſqu'alors. Elle lui mérita l'honneur d'avoir pour partiſan & pour commentateur, le plus grand & le plus ſublime de tous les chymiſtes phyſiciens.

On doit connoître à ces titres glorieux & ſi bien mérité l'illuſtre Stahl, premier medecin du feu roi de Pruſſe. Né, de même que Becker, avec une forte paſſion pour la *chymie*, qui ſe déclara dès ſa premiere jeuneſſe: il étoit doué d'un génie encore ſupérieur à celui de Becker. Son imagination auſſi vive, auſſi brillante & auſſi active que celle de ſon prédéceſſeur, avoit de plus l'avantage ineſtimable d'être réglée par cette ſageſſe & ce ſens froid philoſophiques, qui ſont les plus ſûrs préſervatifs contre l'enthouſiaſme & les illuſions. La théorie de Becker qu'il a adoptée preſqu'en entier, eſt devenue dans ſes écrits la plus lumineuſe & la plus conforme de toutes avec les phénomenes de la *chymie*. Bien différente de ces ſyſtèmes qu'enfante l'imagination ſans l'aveu de la nature, & que l'expérience détruit, la théorie de Stahl eſt le guide le plus ſûr qu'on puiſſe prendre pour ſe conduire dans les recherches chymiques; & les nombreuſes expériences que l'on fait chaque jour, loin de la détruire, deviennent, au contraire, autant de nouvelles preuves qui la confirment.

C'eſt à côté de Stahl, quoique dans un genre différent, qu'on doit placer l'immortel Boerhaave. Ce puiſſant génie, l'honneur de ſon pays, de ſa profeſſion & de ſon ſiecle, a répandu la lumiere ſur toutes les ſciences dont il s'eſt occupé. Nous devons à un regard dont il a favoriſé la *chymie*, la plus belle & la plus méthodique analyſe du regne végétal, les admirables traités de l'air, de l'eau, de la terre, & ſur-tout celui du

Digitized by Google

feu, chef d'œuvre étonnant & tellement accompli, qu'il ſemble laiſſer l'eſprit humain dans l'impuiſſance d'y rien ajoûter.

Si les théories des grands hommes dont nous venons de parler, ſont capables de contribuer infiniment à l'avancement de la *chymie*, en nous faiſant appercevoir les cauſes & les rapports de tous les phénomenes de cette ſcience; il faut avouer auſſi qu'elles peuvent produire un effet tout contraire, lorſqu'on s'y livre avec trop de confiance, & qu'on étend leur uſage au-delà de ſes limites. La théorie ne peut être utile qu'autant qu'elle naît des expériences déja faites, ou qu'elle nous montre celles qui ſont à faire. Car le raiſonnement eſt en quelque ſorte l'organe de la vue du phyſicien, mais l'expérience eſt ſon toucher, & ce dernier ſens doit conſtamment rectifier chez lui les erreurs auxquelles le premier n'eſt que trop ſujet. Si l'expérience qui n'eſt point dirigée par la théorie eſt toujours un tâtonement aveugle, la théorie ſans l'expérience n'eſt jamais qu'un coup d'œil trompeur & mal aſſuré. Auſſi eſt-il certain que les plus importantes découvertes que l'on ait faites dans la *chymie*, ne ſont dûes qu'à la réunion de ces deux grands ſecours.

On trouve une preuve bien convaincante de cette vérité, dans les ouvrages des illuſtres ſociétés littéraires, dont la naiſſance doit être regardée comme celle de la philoſophie expérimentale, & la véritable époque où l'on a vu diſparoître le jargon barbare de l'école, les illuſions de l'aſtrologie judiciaire, les extravagances de l'alchymie, qui n'étoient que des ſpéculations chymériques & deſtituées de preuves, ou des amas confus de faits qui ne prouvoient rien.

Les mémoires ſavans & profonds de ces célebres compagnies, dont les auteurs ſont trop connus pour qu'il ſoit beſoin de les nommer, ſeront à jamais le modele de ceux qui veulent travailler avec ſuccès à l'avancement des ſciences, puiſqu'on y voit toujours l'expérience donner un corps au raiſonnement, & le raiſonnement donner de l'ame à l'expérience.

Nous avons l'avantage de voir enfin les plus beaux jours de la *chymie*. Le goût de notre ſiecle pour les matieres philoſophiques, la glorieuſe protection des princes, le zele d'une multitude d'amateurs illuſtres & éclairés, le profond ſavoir & l'ardeur de nos chymiſtes modernes, que nous n'entreprenons pas de louer, parce qu'ils ſont au-deſſus de nos éloges, tout ſemble nous promettre les plus grands & les plus brillans ſuccès. Nous avons vu la *chymie* naître de la néceſſité, recevoir de la cupidité un accroiſſement lent & obſcur: ce n'eſt qu'à la vraie philoſophie qu'il étoit réſervé de la perfectionner.

CHYMOSE, ſ. f., l'action de faire ou préparer le *chyme*. *v.* CHYME.

CHYNDONAX, (N), *Hiſt. Anc.*, c'eſt le nom d'un de ces pontifes appellés chez les Gaulois *Grand Druide*, ou *chef des Druides*. Son tombeau fut découvert auprès de Dijon, en 1598. On y trouva une pierre ronde & creuſe qui contenoit un vaſe de verre orné de pluſieurs peintures. Autour de cette pierre, on liſoit en grec l'inſcription ſuivante :

Μίθρης ἐν ἐργαδι, χῶμα τὸ σῶμα καλυπτὶ Χυνδονακίος, ἱερέων ἀρχηγὸ: δυσεσεὲς ἄπιχε, λυσῖοι κεῖν ὀρῶσι.

„ Dans le bocage de Mithra, ce tom-
„ beau couvre le corps de Chyndonax,
„ chef des prêtres. Impie, éloigne-toi,
„ les (Dieux) libérateurs veillent auprès
„ de ma cendre. „

Le bocage de Mithra, dont parle cette épitaphe, étoit conſacré à Apollon que les Gaulois appelloient *Mythra*, lorſqu'ils le conſideroient comme le ſoleil.

CHYPRE *ou* CYPRE, (R), *Géogr.*, iſle conſidérable de la mer Méditerranée, ſur la côte d'Aſie, entre la Cilicie au nord, & la Syrie à l'orient. Elle fut très célebre dans l'antiquité & l'on y comptoit neuf royaumes. Sa grande fertilité, la fit ſur-tout nommer par les Grecs, l'*Iſle fortunée*. En effet, elle abonde en toutes

Digitized by Google

ſortes de choſes ; ſes cotons paſſent pour les plus beaux & les plus fins de tout le levant ; on en tire auſſi des laines & quelques drogues. Ses vins ont une réputation très étendue & forment le principal objet de ſon commerce. Les marchandiſes propres pour cette isle, ſont à peu près les mêmes que celles pour le reſte du levant. L'oco en eſt le poids, & le pic eſt la meſure des longueurs.

La mythologie avoit conſacré cette isle à Vénus, & cette déeſſe y étoit honorée d'un culte particulier, ſur-tout à Cythere, à Paphos, à Amathonte & dans la forêt d'Idalie, lieux ſi fameux dans les écrits des poetes.

Elle a paſſé entre les mains de divers Souverains, dont les premiers ont été des tyrans particuliers : enſuite les rois d'Egypte y établirent leur domination ; ils en furent dépoſſedés par les Romains, à qui les empereurs Grecs ſuccederent. Elle faiſoit partie de l'empire de Conſtantinople. Les Arabes Mahométans, ſous le regne du Calife Otman & l'empire d'Heraclius, s'en rendirent les maîtres. Les Grecs y établirent depuis leur autorité. Un prince de la maiſon de Comnenes, que l'empereur Emmanuel en avoit fait gouverneur, ſe révolta, uſurpa l'autorité ſouveraine, &, ſous le foible regne d'Iſaac l'Ange, il demeura maître abſolu de cette isle. C'étoit alors le tems des croiſades. Richard I. roi d'Angleterre, allant au levant avec ſa flotte, dont une eſcadre, où étoient quelques princeſſes, aborda en *Chypre*, durant une furieuſe tempête, & fut inſultée & pillée par le prince Grec ; Richard, dis je, à qui on refuſa la ſatisfaction, la prit par les armes, défit le prince de *Chypre*, le fit priſonnier avec ſa fille unique, & ſe rendit maître de toute l'isle. Mais comme elle étoit trop éloignée de l'Angleterre, ce monarque la vendit aux Templiers pour trois cents mille livres : ceux-ci n'ayant pu la conſerver, parce que les Cypriots refuſoient de leur obéir, ce qui entraînoit des guerres & des diſſentions perpétuelles, ils la rendirent à l'Angleterre, qui la céda à Gui de Luſignan. Les princes de cette maiſon l'ont depuis poſſedée pendant près de trois ſiecles. Enfin, les Vénitiens s'en emparerent en 1480, & les Turcs la leur prirent en 1580. Ils en ſont aujourd'hui les maîtres. Nicoſie en eſt la capitale. Long. 50. 30— 52. 45. lat. 34. 20— 35. 30.

CHYTRALIA, (N), Adanſ. *ou* CHYTRANCLIA, Pluk., arbuſte que M. Linné rapporte au genre du myrte, ſous la dénomination de *Myrtus pedunculis dichotomis paniculatis tomentoſis, foliis terminalibus ſubovatis geminis*, Lin. *ſp. pl.* 674. n. 7. M. Adanſon en fait un genre à part à cauſe de quelques particularités dans la fructification. Ses feuilles ſont entieres & oppoſées : ſes fleurs diſpoſées en panicules au bout des branches, ont un calice d'une ſeule piece, entier, garni d'un opercule qui s'en ſépare horiſontalement, cinq pétales, une trentaine d'étamines & un piſtil dont l'ovaire devient une coque ovale qui contient une amande. Adanſ. *fam. des pl.*, voy. Pluken. *alm.* tab. 274. f. 2. Brown, *nat. hiſt. of. jam.* n. 37. (D.)

CHYTRÆUS, *David*, (N), *Hiſt. Litt.* miniſtre Luthérien, né à Ingelfing, en 1530 & mort en 1609. On a de lui pluſieurs ouvrages fort eſtimés ; le plus connu eſt un *Commentaire* ſur l'Apocalypſe, *Chriſtophe Sturcius* a écrit ſa vie.

CHYTRES, *fête des*, (N), *Myth.*, qui ſe diſoit du troiſieme jour des fêtes, appellées *Antheſteries*, que l'on célébroit à Athenes, en l'honneur de Bacchus. *v.* ANTHESTERIES.

C H Z

CHZEPREG *ou* KSEPREG, (R) *Géogr.*, ville de la baſſe Hongrie, dans le comté de Sopron ou d'Edenbourg, vers les frontieres de l'Autriche : elle eſt petite, & à tous égards bien moindre qu'elle n'étoit autrefois ; mais il lui reſte des campagnes fertiles dans ſes environs, par la culture deſquelles ſes habitans ſe ſoutiennent encore. (D. G.)

Digitized by Google

C I

CIACOLA, *Géog.*, ville & royaume d'Aſie dans l'Inde, & au delà du Gange, dépendant du royaume de Golconde, ſur le golfe de Bengale.

CIACONIUS *ou* CHACON, *Alphonſe*, (N), *Hiſt. Litt.*, de Baeça en Eſpagne, profeſſa avec diſtinction dans l'Ordre de S. Dominique. Il mourut à Rome au commencement du XVIIe ſiecle avec le titre de patriarche d'Alexandrie. On a de lui, 1°. *Vitæ & geſta Romanorum Pontificum & Cardinalium*, réimprimé à Rome en 1676, 4 vol. in-fol. avec une continuation: collection ſavante & pleine de recherches, mais plus propre à être lue par un érudit, que par un homme de goût. 2°. *Hiſtoria utriuſque belli Dacici.* C'eſt dans cet ouvrage, que *Ciaconius* veut prouver que l'ame de *Trajan* a été délivrée de l'enfer, par les prieres de *Saint Gregoire.* 3°. *Bibliotheque générale des auteurs*, publiée par *Camuſat* à Paris, in-folio, en 1732; repertoire utile aux bibliographes, mais qui n'eſt pas exempt de fautes, & on n'en a publié que le premier volume. *Ciaconius* manquoit de critique. Outre le conte ſur *Trajan* qu'il débitoit d'un air grave, il donnoit la pourpre Romaine à *Saint Jérôme.*

CIACONIUS *ou* CHACON, *Pierre*, (N), *Hiſt. Litt.*, né à Tolede en 1525, mort à Rome en 1581, fut employé par le pape Grégoire XIII à corriger le calendrier, avec d'autres ſavans. Il étoit chanoine à Seville. On doit à ſes veilles des notes ſavantes ſur *Arnobe*, ſur *Tertullien*, ſur *Caſſien*, ſur *Pompeius Feſtus*, ſur *Céſar*, ſur *Pline*, ſur *Térence*, &c. C'étoit ſon génie de corriger les anciens auteurs, de rétablir les paſſages tronqués, d'expliquer les difficiles, & de leur donner un nouveau jour. On a encore de lui, *De Triclinio Romano*, auquel on a joint les traités de Fulvius Urſinus & de Mercurialis ſur la même matiere, Amſt. in-12.

CIALIS, *Géog.*, royaume d'Aſie dans la Tartarie, borné au nord par le royaume d'Eluth, au midi par le Thibet, à l'occident par le Turqueſtan. La capitale s'appelle auſſi *Cialis* ſur le Kinker, autrement dit l'Yulduz.

CIAMPA, *Géog.*, petit royaume d'Aſie dans les Indes; il a au midi & à l'orient la mer d'Orient; au nord, le déſert de la Cochinchine; à l'occident, le royaume de Camboge.

CIAMPINI, *Jean Juſtin*, (N), *Hiſt. Litt.* Son pere étoit de Biolo ſur Ardena, dans le bailliage de Traona en Valteline. Celui-ci s'établit à Rome, & Jean Juſtin y naquit le 13 Avril 1633. Il s'appliqua dès ſa tendre jeuneſſe aux études, & donna dès-lors les plus grandes eſpérances. Il paſſa par les différentes ſécretaireries à Rome, s'attacha au cardinal Barberin, dont il devint proſommiſte & ſécretaire des matieres conſiſtoriales. Il parvint ſucceſſivement aux charges de maître des brefs de grace, de prefet des brefs de juſtice, abréviateur & ſécretaire du parc majeur. L'académie des arcades ſe l'étoit aſſocié ſous le nom d'*Immone Œio.* Il s'appliqua avec zele à déchiffrer dans les caracteres les plus difficiles, dans les inſcriptions les plus effacées, dans les chiffres les plus obſcures, les médailles, les camées, les armoiries, les ouvrages de ſculpture, les moſaïques, les peintures, les bas reliefs tout ce qu'il put découvrir de remarquable. Il étudia ſur-tout l'hiſtoire eccleſiaſtique. En 1671, il donna naiſſance à l'académie des conciles, des canons & de la théologie myſtique, ſcholaſtique & morale. En 1677, il créa une autre académie phyſicomathématique, qu'il pourvut de toutes les machines & inſtrumens néceſſaires, ſans en regretter les fraix. Enfin, il établit une converſation nocturne qui ſe tenoit chez lui tous les jours, excepté les mercredis & les dimanches, & dans laquelle les ſavans les plus diſtingués ſe rencontroient pour s'entretenir de toutes ſortes d'objets littéraires. Il ſe forma une bibliotheque compoſée de livres choiſis & précieux de près de ſept mille volumes, entre leſquels huit cent manuſcrits. Il y joignit un cabinet de

Digitized by Google

toutes ſortes d'antiquités ſacrées & profanes. Il légua l'un & l'autre ſous de certaines conditions aux prêtres de la congrégation ſomaſque du college Clementin à Rome.

La chymie fut pareillement un objet de ſes recherches. Il apprit à faire la poudre d'Algarotti, qu'il diſtribua aux pauvres avec le plus grand ſuccès, ayant ſauvé par-là quantité de perſonnes malades des exhalaiſons des eaux croupiſſantes autour de Rome. Ses expériences ſur le mercure lui coûterent la vie, & il ſuccomba le 12. Juillet 1698.

Ciampini qui avoit favoriſé les muſes pendant ſa vie, agit de même en mourant. Il ordonna par ſon teſtament de former un hoſpice pour douze pauvres étudians plus ou moins, autant que ſes biens pourroient y ſuffire.

Il étoit un homme intégre, juſte & bon, mais enclin à ſe facher, ſenſible aux plus petites offenſes, & trop rude envers ſes domeſtiques, meme envers ſes amis les plus intimes.

Vincent Léonius dreſſa ſa vie. Elle ſe trouve dans la 2e. partie des *vies des arcades illuſtres*, 1710. in-4.

Ciampini ſe rendit très-célebre par ſes écrits. Il eſt vrai qu'on y ſouhaiteroit plus d'ordre, & un ſtyle plus pur. Mais on eſt bien dédommagé par la vaſte érudition qui regne dans ſes ouvrages, & par ſes recherches immenſes. Le nombre de ces livres eſt très conſiderable. Voici les principaux ; *Nuove invenzioni di tubi ottici* 1686 in-4°. *Examen vitarum Romanorum pontificum, quæ ſub nomine Anaſtaſii Bibliothecarii circunferuntur* 1688 in-4°. *Parerga ad eadem* 1688 in-4°. *Vetera monimenta, præcipue muſiva opera, ſtructura ſacrarum profanarumque ædium &c.* 1690 & 1699 2. vol. in-fol. *Diſſ. de abbreviatorum de parco majori ſtatu* 1691. in-fol. *de lapide amianto* 1691. *de munere vice Cancellarii S. Romanæ Eccleſiæ* 1696. *de ſacris ædificiis à Conſtantino magno conſtructis* 1693. in-fol. Ses ouvrages ont été réimprimés en pluſieurs volumes à Rome en 1744 avec plus de 200 eſtampes.

Il laiſſa outre ces ouvrages, quantité d'ouvrages en manuſcrit, dont on ſera bien aiſe de voir ici la note.

De ſacris prophaniſque calicibus. De ſacris indumentis. De ſacrarum imaginum uſu earumque veneratione. De terræ motibus narratio. De ſacris prophanisque dyptichis. Muſeo di Medaglie pontificie. Horæ geniales ſive conjectura rempenſes. Dell' iſtituzione de cavalieri dello ſperon d'oro. Sacra Romæ legatio pro canoniſatione Laurentii Juſtiniani. De dignitate & præſtantia collegiatæ Eccleſiæ S. Laurentii in Damaſo de urbe. Sacrarum imaginum 1689. repertarum explicatio. Epiſtola in qua nova quædam philoſophia demonſtratur. Indices eccleſiarum, monaſteriorum, locorum ſacrorum &c. Diſcorſo ſull' origine della regalia nel regno di Francia. Index rerum præcipuarum quæ in ordine romano à Cencio Camerario deſcripta indicantur. Excerpta eccleſiarum in partibus infidelium. Excepta eccleſiarum in Indiis orientalibus & occidentalibus. Epiſcoporum cœtus ex proviſionibus a litt. A. ad F. Bibliotheca ſcriptorum vitarum ſummorum pontificum & aliorum antiſtitum.

Il concourut auſſi à la compoſition & à la publication du *Giornale de' letterati* publié à Rome de 1668 à 1679. Pluſieurs ſavans ont enrichi leurs ouvrages des mémoires qu'il leur a fournis, tels que Michele Giuſtiniani dans ſon *ſtato della religione nella grecia e nelle iſole del mare egeo*, de Sainte Marthe, dans ſon *état d'Eſpagne, de Portugal & de Savoye*, publié à Paris en 1670. Raudrand dans ſon *Dictionnaire géographique* & pluſieurs autres. C'étoit une ſource d'érudition univerſelle, où chacun alloit puiſer, puiſqu'il communiquoit avec facilité tout ce qu'il ſavoit. (H.)

CIANDU, (R), *Géogr.*, ville de la Tartarie, au nord, & à trois journées de la ville des Cianganiens. Ce fut le grand Kan Cublai qui la fit bâtir, & qui y fit conſtruire un grand & beau palais de marbre orné d'or, où il alloit paſſer trois mois de l'année, ſavoir les mois de Juin, de Juillet & d'Août, parce que l'air y eſt fort tempéré, & qu'on n'y ſent point les grandes chaleurs.

CIANGLO, (R), *Géog.*, ville de la Chine, dans la province de Fokien, au département de la ville de Jenping. Elle eſt environnée preſque de tous côtés par la montagne de Fung & ſa ſituation ſur la riviere de Si, la rend une ville de grand commerce.

CIANIGANIORUM CIVITAS, (N), *Géog.*, ville de Tartarie, dans la province de Teuduch. Il y a un grand palais où loge le grand Kan quand il va dans cette ville, & il y va aſſez ſouvent, parce que tout auprès ſont des lagunes, où l'on trouve des oiſeaux de différentes eſpeces, comme des grues, des faiſans, des perdrix & autres oiſeaux.

CIARTIAM, (R), *Géog.*, province de la Tartarie. Elle eſt ſous la domination du grand Kan. Sa capitale s'appelle auſſi *Ciartiam*. On y trouve dans les rivieres des pierres précieuſes, comme jaſpe & chalcedoine, que les marchands portent au Cathai. Cette province eſt ſablonneuſe, ayant beaucoup d'eaux ameres qui en rendent le terroir ſtérile.

CIAUL, *Géog.*, ville forte d'Aſie dans l'Inde, au royaume de Decan. Elle appartient aux Portugais.

CIBAO, (N), *Géogr.*, province de l'iſle de S. Domingue en Amérique. C'étoit la plus puiſſante de toutes les provinces méditerranées de cette iſle, avant que les Eſpagnols en fuſſent les maitres. Elle étoit fort riche en mines d'or. Il y a quantité de rochers & de montagnes remplies de pluſieurs ſortes d'arbres, & particulierement de hauts ſapins. Elle eſt arroſée de quantité de torrens & de ruiſſeaux, & l'air y eſt fort bon & fort ſain.

CIBATION, (N), *Phil. Herm.*, nutrition de la matiere ſéche des philoſophes avec ſon propre lait, donné modérément. Si l'on donne ce lait en trop grande abondance, l'enfant deviendra hydropique, & la terre ſera ſubmergée par le déluge. Il faut donc l'adminiſtrer peu-à-peu & avec proportion.

CIBERIS, (N), *Géogr.*, ville de la Cherſonneſe de Thrace. Elle étoit en ruine, lorſque Juſtinien la rebatit entierement. Il la peupla de nouveaux habitans, y conſtruiſit des bains, des hôpitaux & d'autres édifices, qui ſont la beauté des villes.

CIBIN, (N), *Géogr.*, riviere du royaume de Hongrie, dans la Tranſylvanie & dans la partie de la province Saxonne, que l'on appelle *Altland*. Elle ſe jette dans l'Aluta, après avoir baigné les murs entr'autres de la ville d'Hermanſtadt, qu'elle fait appeller en latin *Cibinium*, & en hongrois *Szebeny*. (D. G.)

CIBOIRE, ſ. m. *Hiſt. Eccléſ. & prof.*, vaſe ſacré où l'on garde les hoſties. C'eſt un vaiſſeau en forme de grand calice couvert, qui ſert à conſerver les hoſties conſacrées pour la communion des chrétiens dans l'Egliſe catholique Romaine.

On gardoit autrefois ce vaſe dans une colombe d'argent ſuſpendue dans les baptiſteres & ſur les tombeaux des martyrs, ou ſur les autels, comme le P. Mabillon l'a remarqué dans ſa lithurgie de l'égliſe Gallicane; le concile de Tours a ordonné de placer le *ciboire* ſous la croix qui étoit au haut de l'autel.

Chez les anciens écrivains, ſelon le *Dictionnaire de Trévoux*, ce mot ſe diſoit de toutes ſortes de conſtructions faites en voûtes portées ſur quatre piliers. Chez les auteurs eccléſiaſtiques, il déſigne un petit dais élevé & ſuſpendu ſur quatre colonnes ſur le maitre autel. On en voit dans quelques égliſes, ce qui prouve que c'eſt la même choſe que baldaquin; auſſi les Italiens appellent-ils encore *ciborio* un tabernacle iſolé.

Les connoiſſeurs ne peuvent ſupporter que ſous une coupole comme celle du Val-de-Grace, par exemple, qui eſt d'une beauté ſupérieure, on voye au-deſſus de l'autel une petite eſpece de *ciboire* qui eſt mal conçu, écraſé, enterré, recogné contre la muraille, & qui n'ajoûte rien à la ſplendeur de ſon dôme.

Le mot de *ciboire* vient originairement des Egyptiens. Ces peuples donnerent d'abord ce nom à une eſpece de feve de leur pays, *faba Ægyptia*, dont la gouſſe s'ouvroit par le haut quand le fruit étoit mûr.

Ils

Digitized by Google

Ils ont enſuite tranſporté ce nom à cette gouſſe même qui leur ſervoit de coupe. Cette gouſſe eſt fort ouverte par le haut, & fort pointue par le bas. Les Grecs & les Romains appellerent *ciboria*, *ciboires*, toutes les coupes de quelque matiere qu'elles fuſſent, dans leſquelles on verſoit des liquides, & en particulier le vin que l'on bûvoit dans les repas. Horace a employé ce terme dans ce dernier ſens :

Obliviοſo levia Maſſico
Ciboria exple. Lib. II. ode vij.

„ Vuidez les coupes de cet excellent vin
„ de Maſſique ; il eſt ſouverain pour diſ-
„ ſiper les ſoucis „.

Enfin l'égliſe romaine a retenu ce mot pour les vaſes où l'on met les hoſties, & qui reſtent conſacrées à l'uſage de la communion.

CIBOLA, (R), *Géogr.*, province de l'Amérique Septentrionale, au nouveau Mexique. Il y a dans cette province ſept bourgades aſſez peuplées, dont les maiſons ſont fort belles, & élevées de trois & de quatre étages, diviſées en pluſieurs ſales & chambres, avec des caves contre la rigueur de l'hyver. Ces ſept bourgades éloignées de quatre lieues, au plus, les unes des autres, compoſent enſemble le royaume de *Cibola*. Les habitans ſont d'une juſte ſtature, aſſez ingénieux pour des ſauvages. Ils vont preſque nuds, avec des manteaux bigarrés & peints, & portent leur chevelure à la façon de ceux du Mexique. Le pays eſt ſans montagnes & pourtant aſſez froid. Il abonde en maïs, pois, ſel, ours, tigres, lions, & en une eſpece de brebis extrêmement hautes.

CIBSAIM, (N), *Geogr.*, ville de la tribu d'Ephraïm, qui fut deſtinée à être ville de réfuge, & qui fut aſſignée pour demeure aux Lévites, de la famille de Caath.

CIBOULE, (R), ſ. f., *Jard.*, en latin *Cepula*, & *Cepa fiſſilis* ; eſpece d'oignon, dont la bulbe ne forme guere plus la tête que celle du porreau, mais eſt moins groſſe. Le porreau eſt auſſi en général beaucoup plus gros que la plus forte *ciboule*. Les racines de la *ciboule* ſont une touffe conſidérable de fibres aſſez fortes. Tout le bas de la plante eſt extérieurement revêtu de pluſieurs membranes plus ou moins rouſſes, ſous leſquelles ſont les tuniques qui forment le corps. Chaque tunique eſt blanche par en bas, du reſte verte & quelquefois un peu purpurine. A l'endroit où elle ceſſe d'entourer le corps, elle prend la forme d'un tuyau creux, preſque triangulaire, aigu à ſon extrémité, applati à ſa ſurface interne qui eſt même un peu cavée par le bas. L'aſſemblage de ces tuyaux forme la fane. Son odeur eſt moins forte, & ſa ſaveur moins piquante, que celles de l'oignon. On trouve aſſez ordinairement pluſieurs bulbes de *ciboules* unies par les racines, & appliquées les unes contre les autres. La tige qui porte ſa graine, eſt nue, haute de deux à trois pieds, renflée vers le milieu. Elle produit à ſon ſommet une tête formée comme celle de l'oignon, mais plus petite. Les fleurs ſont blanches, entiérement ſemblables à celles de l'oignon, de même que la graine qui leur ſuccede, laquelle eſt ſeulement plus petite.

Cette deſcription eſt commune à deux eſpeces, dont toute la différence paroît conſiſter en ce que l'une eſt *annuelle*, & l'autre *vivace*.

2. La *ciboule de St. Jacques* ſe diſtingue des deux autres par ſes feuilles, qui ſont plus courtes, renflées dans le milieu, & plus renverſées contre terre. Sa ſaveur eſt plus forte. Du reſte on doit lui appliquer tous les caracteres ci-deſſus. Nous l'appellons en langue vulgaire *oignons à tondre*.

3. M. de Combes parle d'une autre *ciboule* vivace, commune en Hollande & en Allemagne, dont une ſeule bulbe, miſe en terre au mois de Novembre, produit en cinq ou ſix mois de tems un aſſemblage de ſoixante ou quatre-vingt petites bulbes très-diſtinctes les unes des autres. Paſſé le mois de Juin, le pied arraché de l'année précédente commence à tourner en oignon. On peut conſidérer cette eſpece autant comme oignon que comme *ciboule*.

Digitized by Google

M. Miller dit que les graines de *ciboule* qu'il a reçues des pays étrangers, lui ont produit des plantes entiérement ſemblables à ce que les Anglois nomment l'*oignon gallois*.

Uſages. On emploie indifféremment les trois premieres eſpeces dans la plupart des ragoûts tant gras que maigres, dans les œufs, dans les légumes de toute eſpece. On met la *ciboule* lorſqu'elle eſt jeune, dans la ſalade de laitue. En un mot, c'eſt une des plantes les plus néceſſaires dans la cuiſine. Elle eſt auſſi adoptée par les médecins, qui conſeillent d'en manger avec d'autres alimens, pour appaiſer la faim canine occaſionnée par le froid. D'ailleurs, comme on lui trouve preſque les mêmes vertus qu'à l'oignon, on la lui ſubſtitue dans le beſoin.

L'eſpece n. 3 ſert dans la cuiſine aux mêmes uſages que les autres *ciboules* & l'oignon. On l'arrache au mois d'Août, pour la laiſſer ſécher comme l'échallotte; puis on l'enferme ſéchement, & elle ſe conſerve ainſi tout l'hyver. Mais on ne s'en ſert comme *ciboule* que juſqu'au mois de Juin: après cela, on l'emploie comme oignon.

Culture. La *ciboule annuelle* eſt la plus généralement cultivée. On la ſeme depuis la fin de Février juſqu'au mois d'Août. Plus la graine eſt nouvelle, plus elle eſt délicate: c'eſt pourquoi l'on en ſeme dans tous les mois, pendant la belle ſaiſon. La premiere ſemée eſt cependant la plus capable de réſiſter à l'hyver: & celle qui a été ſemée en Juillet & Août, eſt fort ſujette à périr ſi on ne la couvre pas durant la gelée. Au reſte celle-ci, dès qu'elle a réſiſté à la gelée, demeure plus long-tems bonne au printems, que celles des premieres ſemences, qui montent promptement en graine.

Toute ſorte de terre convient à cette *ciboule*, pourvû qu'elle ſoit bien meuble, & convenablement amendée. On ſeme la graine aſſez épais, & on paſſe bien le rateau par-deſſus. Si la terre eſt forte, on recouvre la planche avec un pouce de terreau. Lorſque cette plante leve trop dru, on l'éclaircit. On la mouille, ſarcle, & bine, ſelon le beſoin. Du reſte elle ne demande pas d'autres attentions. Il n'eſt pas inutile d'y mettre du fumier avant l'hyver.

Un bon moyen de conſerver la *ciboule*, enſorte qu'elle ſoit utile pendant tout l'hyver, eſt de repiquer au mois de Juin une partie des premieres ſemées. Si l'on s'y prend plus tard, les vers en détruiſent beaucoup. Pour cela, les planches étant dreſſées, on trace de petits rayons à huit pouces de diſtance, où l'on met la *ciboule*, par touffes de trois ou quatre, eſpacées à un demi-pied, enfoncées de quatre bons pouces en terre. Ces petites touffes groſſiſſent beaucoup, & fourniſſent abondamment juſqu'au printems. Elles ſuppléent même à l'oignon quand il vient à manquer.

Aux approches des gelées, on en arrache une certaine quantité, pour mettre dans la ſerre: ou bien on fait dans le jardin une tranchée de ſept à huit pouces de profondeur; dans laquelle on les enterre près à près, & on les couvre de litiere ſéche, aſſez épais pour que la gelée n'y pénetre point, & qu'on puiſſe avoir toujours la facilité d'en retirer.

La *ciboule* replantée eſt la meilleure pour graine: elle a plus de corps, & la tête que donne ſa tige, eſt plus groſſe & mieux nourrie. Ainſi on en conſerve en place une planche, plus ou moins, qu'on laiſſe monter en graine lorſque le printems eſt venu. Il faut choiſir par préférence les pieds qui donnent un plus grand nombre de montans. Quand la tige eſt toute formée, on la ſoutient avec des lattes courantes, ou avec des échalas auxquels on en lie pluſieurs têtes enſemble: au défaut de lattes & d'échalas, on les attache comme on peut avec du jonc & de la paille.

On coupe la tige à un pied de long, au mois d'Août, lorſque la graine commence à ſe découvrir & à ſortir de ſa loge. On la laiſſe ſécher au ſoleil, pendant quelques jours, étendue ſur une nappe. Enſuite on frotte la graine avec les mains, on

Digitized by Google

la vanne & on la ſerre. Mais alors elle n'eſt bonne que pendant deux ans; au lieu qu'elle en dure quatre, & ſe conſerve mieux, étant laiſſée dans ſa bourre juſqu'à ce qu'on en ait beſoin. C'eſt pourquoi il faut laiſſer un pied de long aux tiges en les coupant, afin de pouvoir en attacher pluſieurs enſemble, & les ſuſpendre ainſi la tête en haut, comme on fait pour l'oignon.

La graine étant cueillie, on coupe le tuyau & toute la fane à fleur de terre. Cela donne lieu au pied de pouſſer de nouveaux rejettons, leſquels portent graine l'année ſuivante. Le même pied en peut produire ainſi trois ans de ſuite.

Dans un terrein précieux, on peut replanter des chicons ſur les mêmes planches où l'on ſeme de la *ciboule* en Juin & Juillet. Comme les chicons ſont retirés au bout de ſix ſemaines, ils ne portent que très-peu de préjudice aux *ciboules*: & c'eſt une double récolte que fournit la même terre.

On peut mettre de l'ail en bordure, autour des planches de *ciboules*.

La *ciboule* peut reſter dans la même planche, pluſieurs années: elle y groſſit toujours, au moyen des cayeux qu'elle jette en abondance.

Il ſera bon pourtant, de la relever tous les trois ou quatre ans, pour la planter en un autre endroit: la terre pouvant à la longue s'effruiter, & les plantes y languir.

La *ciboule vivace*, compriſe ſous le n. 1, ne ſe multiplie que par les rejettons qu'on détache des vieilles touffes pour les replanter au printems & en automne. Elle ſubſiſte dix ans. On la plante à ſept ou huit pouces de diſtance en tout ſens, ſur des planches préparées. Un ſeul pied en produit dix à douze dans le courant de l'année, leſquels on détache peu-à-peu pour replanter à meſure qu'on en a beſoin, ſans détruire toute la touffe. Le peu qu'on laiſſe, reproduit de nouveau; & fournit de même tous les ans, pendant ſa durée. On peut cependant chaque année en replanter de nouvelle.

Cette eſpece a auſſi l'avantage de pouſſer plus promptement que l'autre au printems, quoiqu'elle ſe dépouille en hyver. Dans les grandes chaleurs ſa fane ſe ſéche, ſi elle n'eſt pas mouillée exactement: mais elle reverdit en automne.

Elle ne demande pas une culture différente de la *ciboule annuelle*. On la nettoie de ſes mauvaiſes feuilles, ſur-tout à l'entrée du printems. Si l'on n'a que cette eſpece, on en arrache avant l'hyver pour la conſerver de même que l'autre.

Les payſans du Gâtinois l'appellent *cive*.

On multiplie & cultive l'eſpece n. 3, comme l'échalotte.

La *ciboule de S. Jacques* réſiſte au plus rigoureux hyver. Il n'y a que la fane qui périſſe: au printems elle repouſſe à vûe d'œil; & produit de très-groſſes touffes qui fourniſſent en abondance. Cette eſpece eſt tardive pour monter en graine. On la cultive de même que le n. 1, avec cette différence, qu'on ne la ſeme qu'au printems.

Un pied fait autant d'effet dans les alimens, que deux des autres *ciboules*.

Accidens nuiſibles à ces plantes. Les *ciboules* du n. 1 ſont ſujettes à la nielle, & à être mangées des vers. On n'y connoît point d'autres remedes, que d'en ſemer d'autres. Les vers ne ſe mettent point dans la *ciboule* de S. Jacques.

CIBYRATÆ, (N), *Géogr.*, peuple d'Aſie. Strabon dit, qu'ils paſſoient pour être les deſcendans des Lydiens, qui avoient occupé la Caballide, qu'enſuite ils tranſporterent leur ville, qui étoit voiſine de la Piſidie, & la bâtirent dans un lieu fort commode, qui avoit cent ſtades de circuit. Cette ville s'accrût & devint floriſſante à cauſe de la bonté de ſes loix & de la douceur du gouvernement. Trois villes voiſines ſe joignirent à elle; ſavoir, Rubons, Balbures & Oenander, & cette union fit que l'on nomma *Tetrapole*, le pays où étoient ces quatre villes. Chacune avoit une voix dans les délibérations; mais Cibyra en avoit deux; elle pouvoit mettre ſur pied trente mille hommes d'in-

Digitized by Google

fanterie & deux mille de cavalerie. Le pays de ce peuple, nommé la *Cibyratique*, étoit compté pour l'un des plus grands gouvernemens d'Aſie, quoique Balbures & Rubons en euſſent été détachées dans la ſuite & annexées à la Lycie.

CICATRICE, ſ. f. *Chirurgie*, c'eſt la marque de la plaie qui reſte après la guériſon, & qui par ſa blancheur, ſon liſe & ſon luiſant, fait différer cette partie des tégumens où étoit l'ouverture de la plaie, de la peau voiſine.

Formation de la cicatrice. Le dernier période d'une plaie guérie eſt celui de la *cicatrice*; les ſucs qui ont réparé la perte de la ſubſtance, ſe répandent, ſe deſſéchent ſur la ſuperficie de la plaie, & forment cette petite pellicule calleuſe appellée *cicatrice*, qui ſans être de la même eſpece que les tégumens emportés, ſupplée à leur défaut.

Les extrêmités tendres & pulpeuſes des vaiſſeaux rompus dans une plaie, s'allongent, ſe joignent, s'uniſſent enſemble par les loix de la nature, pour réparer ainſi la ſubſtance perdue du corps, & pour former l'incarnation; enſuite les bords de la plaie qui étoient précédemment rouges & enflés, s'abaiſſent également: ils acquierent une couleur d'un blanc tirant ſur le bleu, ſemblable à celle des perles; c'eſt de cette maniere que commence à naître la *cicatrice* vers les bords, & qu'elle augmente peu-à-peu vers le centre, juſqu'à ce que la plaie ſoit entierement refermée.

S'il n'y a pas eu beaucoup de ſubſtance de perdue, & qu'il n'y ait pas eu non plus beaucoup de pannicule adipeux, & de la peau de conſommée par une trop forte ſuppuration, tout ſe conſolide de façon, qu'à peine paroît-il quelque différence entre l'endroit de la plaie & de la peau voiſine; & à peine cela peut-il s'appeller *cicatrice*.

Mais lorſqu'il y a une grande partie de chair d'enlevée, ou qu'il y a beaucoup de membrane graiſſeuſe qui eſt deſſous, de conſommé par la ſuppuration, l'endroit de la plaie paroîtra pour lors plus tirant ſur le bleu, plus ſolide, & ſouvent plus enfoncé que la peau voiſine, & c'eſt là ce qu'on appelle proprement *cicatrice*, laquelle ne tranſpire point, & paroît plus liſſe que le reſte de la peau. Cela ſe voit encore mieux lorſqu'il s'eſt formé une large *cicatrice* après l'abceſſion d'un grand morceau de chair, comme dans l'extirpation de la mammelle ou d'un grand ſtéatome; la ſuperficie de la plaie conſolidée ſe montre alors luiſante, immobile, identifiée avec les parties qui ſont deſſous.

Signes de la cicatrice naiſſante. Les bords de la plaie ou de l'ulcere qui doit ſe conſolider, commencent à blanchir & à devenir plus fermes; & cette blancheur s'avance inſenſiblement de tout le contour de la plaie vers ſon centre; cependant il commence à naître çà & là dans la ſuperficie ouverte de la plaie une pareille blancheur, qui, ſi elle s'étend également dans toute la ſuperficie & ſur le bord des lévres, forme une bonne *cicatrice*; la plaie pure précédemment humide dans tous les points de la ſuperficie, ſe ſeche dans les endroits où l'on découvre cette blancheur, principe de la *cicatrice*. C'eſt pourquoi les remedes appellés *cicatriſans* ou *épulotiques* les plus recommandables, ſont ceux qui deſſéchent modérément & qui fortifient. De-là vient qu'on applique ordinairement avec tant de ſuccès les emplâtres faits de plomb ou des différentes chaux de ce métal, des poudres impalpables de colophone, d'oliban, de ſarcocolle, &c. ſur une plaie ou ſur un ulcere qui tend à ſe cicatriſer.

La beauté de la *cicatrice* que le chirurgien doit toujours tâcher de procurer, dépend particulierement des trois conditions ſuivantes: 1° ſi l'on a ſoin que les parties ſe trouvent, étant réunies, dans la même ſituation où elles étoient avant la bleſſure; 2° ſi la *cicatrice* ne ſurmonte pas l'égale ſuperficie de la peau voiſine; 3° ſi elle ne cave pas.

Moyens de procurer une belle cicatrice. On ſatisfera à cette premiere condition, ſi l'on fait enſorte, ſoit par le moyen

Digitized by Google

d'emplâtres tenaces, de ſutures, ou d'un bandage convenable, que les levres de la plaie ſoient l'une par rapport à l'autre dans la même ſituation où elles étoient en état de ſanté. On ſatisfera à la ſeconde, ſi par une preſſion modérée on ſupplée à celle de la peau qui eſt détruite, de crainte que les vaiſſeaux privés de ce tégument, étant diſtendus par leurs liquides, ne ſurmontent la ſuperficie de la peau; car lorſqu'on néglige de le faire, ou qu'on applique ſur la plaie des remedes trop émolliens, ce bourrelet ſaillant fait une *cicatrice* difforme. 3°. On empêchera que la *cicatrice* ne cave, en procurant une bonne régénération. Or la *cicatrice* devient ordinairement cave, parce que la preſſion de la peau voiſine pouſſe le pannicule adipeux dans l'endroit de la plaie, & le fait élever, après quoi dégénérant en chair fongueuſe, il eſt conſumé par la ſuppuration, & ne renaît plus enſuite.

On voit par-là que ſouvent on ne peut pas empêcher qu'il ne reſte une *cicatrice* creuſe & profonde, ſi la cauſe vulnérante, ou ſi une ſuppuration conſidérable qui s'en eſt enſuivie, a détruit la graiſſe. Dès qu'un abcès, dit Hippocrate, *aph. 45. ſect. vij* de quelque eſpece que ce puiſſe être, dure un an & davantage, l'os apoſtume, & il ſe fait des *cicatrices* fort creuſes. Combien ſont difformes & profondes les *cicatrices* que laiſſent après eux les ulceres vénériens, lorſqu'ils ont conſumé le pannicule adipeux qui étoit au deſſous!

On comprend aiſément par ce qu'on vient de dire, la raiſon pour laquelle le chirurgien doit éviter les cauſtiques, les ſtyptiques, les aſtringens, s'il veut procurer une bonne *cicatrice*; car tous ces remedes ou détruiſent les vaiſſeaux vivans, ou les reſſerrent de façon qu'ils ne tranſmettent plus de liqueur. Or les extrêmités des vaiſſeaux, mortes ou obſtruées, ſe ſépareront néceſſairement par la ſuppuration, ce qui cauſera une perte de ſubſtance, la conſomption de la graiſſe, & formera une *cicatrice* plus ou moins cave.

On voit auſſi en même tems combien peut contribuer à la beauté de la *cicatrice* une égale preſſion qui empêche que les vaiſſeaux trop diſtendus ne s'élevent. On ne doit pas néanmoins pour cela détruire la chair fongueuſe chaque fois qu'elle bourſouffle, mais ſeulement ſes bords près des extrêmités de la peau; on y parviendra par de doux eſcarotiques, tels que la charpie trempée dans une legere diſſolution de vitriol, ou le plus ſouvent par l'uſage ſeul de la charpie ſeche & un bandage ferme; ce qui ſuffira pour réduire au niveau la chair fongueuſe, ſi on l'applique avant qu'elle ait acquis trop d'accroiſſement.

Obſervations de pratique. Dans les grandes plaies il eſt inutile d'appliquer les remedes corroſifs ſur toute leur ſurface, parce que la chair fongueuſe ne s'éleve qu'à une certaine hauteur, lorſqu'elle eſt abandonnée à elle-même, & qu'elle s'y éleve ſouvent, malgré le fréquent uſage des corroſifs qui la détruiſent. Or comme tout l'avantage qu'on peut recueillir de tels remedes, eſt uniquement, pour procurer une belle *cicatrice*, d'applanir les bords de la plaie, on en viendra également à bout en ſe contentant de les tenir aſſujettis; & on évitera beaucoup de peines que donneroit la répétition continuelle des eſcarotiques.

Il eſt remarquable que la perte d'une partie du corps ne ſauroit être réparée que par les fluides qui ſont propres à cette partie; & comme dans un os caſſé, le calus eſt produit par les extrêmités de la fracture, ainſi dans une plaie la *cicatrice* vient du bord de la circonférence de la peau. C'eſt pour cette raiſon qu'il eſt néceſſaire de maintenir la ſurface de la plaie unie par des bandages compreſſifs, afin que l'élévation des chairs ne réſiſte pas aux fibres des vaiſſeaux de la peau qui tendent à recouvrir la plaie. Quand je dis que la perte d'une partie du corps doit néceſſairement être réparée par les mêmes fluides qui compoſoient auparavant cette partie, j'entends cela dans la ſuppoſition que la nouvelle formation

ſoit de même ſubſtance que la partie bleſſée, comme le calus eſt par rapport à l'os, & la *cicatrice* par rapport à la peau: car généralement parlant, un vuide ne ſe remplit que d'une eſpece de chair, quoiqu'il y eût dans cet endroit, avant la bleſſure, différentes ſortes de ſubſtances; ſavoir de la membrane adipeuſe, de la membrane des muſcles, & celle du muſcle même.

On voit par les détails précédens combien eſt vaine la promeſſe de ceux qui ſe vantent de pouvoir guérir toutes ſortes de plaies ſans *cicatrice*. Les chirurgiens prudens & expérimentés n'oſent jamais après une grande perte de ſubſtance ou une longue ſuppuration, aſſûrer que la *cicatrice* ne ſera pas difforme, & ils doivent toujours en avertir le bleſſé, dans la crainte que l'on n'attribue à la négligence du chirurgien la difformité de la *cicatrice*.

N'oublions pas de remarquer qu'il eſt à propos de fomenter ſouvent la *cicatrice* avec l'eſprit de romarin, de matricaire, ou autres ſemblables; car tous ces eſprits ont la propriété d'affermir les parties animales. Cet endroit reſte longtems plus debile, couvert ſeulement d'une pellicule mince, & plus aiſé par conſéquent à être offenſé que les parties voiſines. De là vient qu'il eſt quelquefois néceſſaire d'appliquer long-tems encore ſur cet endroit, quoique déja conſolidé, une emplâtre douce préparée avec le plomb ou une peau mollette, de peur que le frottement des habits, l'air, ou quelque accident ne renouvelle la plaie.

On trouve à ce ſujet une obſervation curieuſe dans les *Mémoires d'Edimbourg*, *tome II.* ſur une portion du cerveau pouſſée par les efforts d'une toux violente, hors du crane, à-travers la *cicatrice* d'une plaie à la tête d'une fille âgée d'environ treize ans. Le chirurgien après avoir guéri la plaie, avoit eu ſoin de recommander à la malade de porter toujours ſur la *cicatrice* une compreſſe de linge, & ſur la compreſſe une plaque de plomb percée aux quatre extrêmités d'autant de trous, où ſeroient paſſés des rubans de fil, deux deſquels ſe lieroient ſous la machoire inférieure, & les deux autres derriere la tête. La malade ſuivit l'ordonnance pendant deux mois; mais enſuite elle ceſſa de ſe ſervir de cette plaque, & continua à ſe bien porter pendant ſept autres mois; après lequel tems elle fut attaquée d'une toux convulſive avec tant de violence dans le cours d'une nuit, que la *cicatrice* de ſa plaie ſe déchira, & que le cerveau fut fortjetté hors des tégumens, ce qui lui cauſa la mort au bout de cinq jours.

La cicatrice reſte toujours. Concluons qu'il eſt néceſſaire de conſolider la *cicatrice*; mais quand une fois la *cicatrice* eſt bien certainement conſolidée, ne pourroit-on pas alors, par les ſecours de l'art, la corriger, l'effacer, la détruire, & rendre cette marque blanche qui reſte dans l'endroit de la plaie guérie, entierement pareille à la peau voiſine? Ce ſont les dames qui font cette queſtion: je leur réponds que cette marque blanche eſt ineffaçable, & qu'elle reſſemble aux effets de la calomnie, dont après que les plaies qu'elle a faites ſont refermées, les *cicatrices* demeurent toujours. *v.* PLAIE.

CICATRICULE, (N), ſ. f., *Phyſiol.*, c'eſt dans un œuf le petit cercle blanc qu'on remarque ſur la membrane du jaune, où il forme une petite tache ſemblable à une cicatrice de la grandeur d'une lentille ou environ. C'eſt dans ce petit endroit où ſe fait la fécondation & où le poulet doit naître & croître.

CICATRISANS, (N), *Chir.*, remedes propres à affermir, ſécher & conſolider le fond & les bords des plaies, & des ulcéres, & qui par ce moyen accelerent & forment leur cicatrice. *v.* ÉPULOTIQUES.

CICATRISATION, (N), *Chir.*, action par laquelle on procure la cicatrice des plaies & des ulceres. *v.* PLAIE & ULCERE.

CICATRISÉ, (N), *Chir.*, ſe dit d'une plaie, ou d'un ulcere abſolument fermé, de maniere que l'on ne s'apper-

Digitized by Google

çoit plus qu'il y ait eu ſolution de continuité à la partie, que par une légere trace ſéche, que l'on nomme cicatrice.

CICATRISER, *ſe*, (N), *Chir.*, ſe dit des plaies & des ulceres qui ſe réuniſſent, & tendent à la cicatrice.

CICCA, (N), *Bot.*, genre de plante qui porte deux ſortes de fleurs ſur le même pied, les unes mâles à quatre étamines attachées à un calice de quatre feuilles ſans corolle; les autres femelles qui ont un calice de trois feuilles ſans corolle, & quatre piſtils auxquels ſuccede une capſule contenant quatre ſemences. La ſeule eſpece connue eſt un arbuſte des Indes, à feuilles alternes, liſſes, ovales, dont les fleurs ſont en grappes. Linn. *ſyſt. nat. ed. 12. mantiſſ.* (D).

CICERO, ſ. m., *Fond. en caract.*, huitieme des corps ſur leſquels on fond les caracteres d'imprimerie: ſa proportion eſt de deux lignes meſure de l'échelle. Son corps double eſt la paleſtine, & il eſt le double de la nompareille; c'eſt-à-dire, qu'il eſt une fois plus grand que ce caractere, & une fois plus petit que la paleſtine.

Le *cicero* eſt le caractere le plus en uſage à l'imprimerie. Voyez l'exemple du *cicero* à l'article FONDERIE DE CARACTERES, où nous ſommes entrés dans le détail ſur la grandeur des différens caracteres.

CICERON, *Marcus Tullius*, (N), *Hiſt. Litt.*, naquit à Arpino dans le royaume de Naples, 116 ans avant J.C., d'une famille de chevaliers Romains ancienne, mais peu illuſtrée. La nature lui fit part de tous les dons néceſſaires à un orateur, d'une figure agréable, d'un eſprit vif, pénétrant, d'un cœur ſenſible, d'une imagination riche & féconde. Son pere ne négligea rien pour cultiver un génie ſi heureux. Il étudia ſous les plus habiles maitres de ſon tems, & fit des progrès ſi rapides, qu'on alloit dans les écoles pour voir ce prodige naiſſant. La premiere fois qu'il plaida en public, il enleva les ſuffrages des juges, l'admiration des auditeurs, & fit renvoyer Roſcius ſon client, abſous de l'accuſation d'avoir été le meurtrier de ſon pere. *Ciceron* malgré ces applaudiſſemens, n'étoit pas encore content de lui-même. Il ſentoit qu'il n'étoit pas tout ce qu'il pouvoit être. Il quitta Rome, paſſa à Athénes & s'y montra pendant deux ans, moins le diſciple que le rival des plus illuſtres orateurs de cette capitale de la Grece. Apollonius Molon, l'un d'entr'eux, l'ayant un jour entendu déclamer, démeura dans un profond ſilence, tandis que tout le monde s'empreſſoit d'applaudir. Le jeune orateur lui en ayant demandé la cauſe: „Ah"! lui répondit-il, „je vous loue ſans doute & vous admire, mais je plains le ſort de la Grece: il ne lui reſtoit plus que la gloire „de l'éloquence, vous allez la lui ravir „& la tranſporter aux Romains." *Ciceron* de retour à Rome y fut ce que Demoſthene avoit été à Athénes. Ses talens l'éleverent aux premieres dignités. A l'âge de trente-un ans il fut queſteur & gouverneur en Sicile. A ſon retour on l'éleva à la charge d'Edile, & enſuite à celles de préteur & de conſul. Pendant ſon édilité il ſe diſtingua moins par les jeux & les ſpectacles que ſa place l'obligeoit de donner, que par les grandes ſommes qu'il répandit dans Rome affligée de la diſette. Son conſulat eſt à jamais célebre par la découverte de la conſpiration de Catilina, qui à l'exemple de Sylla, vouloit tremper ſes mains dans le ſang de ſes citoyens. *Ciceron* averti par Fulvia, maitreſſe d'un des conjurés, éventa le complot, & fit punir les factieux. Bien des gens l'avoient traité auparavant d'homme de deux jours, qu'on ne devoit pas élever à la premiere dignité de l'Etat; on ne vit plus alors en lui que le citoyen le plus zélé, & on lui donna par acclamation le nom de *pere de la patrie*. Claudius ayant cabalé contre lui quelque tems après, *Ciceron* ſe vit obligé de ſortir de Rome, après l'avoir ſauvée, & ſe retira à Theſſalonique en Macédoine. Les vœux de toute l'Italie le rappel-

Digitized by Google

lérent l'année ſuivante, cinquante-huit ans avant Jeſus Chriſt. Le jour de ſon retour fut un jour de triomphe; ſes biens lui furent rendus, ſes maiſons de la ville & de la campagne rebâties aux dépens du public. *Ciceron* fut ſi charmé des témoignages de conſidération & de l'allégreſſe publique, qu'il dit, qu'à ne conſidérer que les intérêts de la gloire, il eût dû, non pas réſiſter aux violences de Clodius, mais les rechercher & les acheter. Sa diſgrace avoit cependant fait beaucoup d'impreſſion ſur lui, plus même qu'on n'auroit dû l'attendre d'un homme formé dans l'école de la philoſophie. Il fatigua de ſes plaintes ſes amis & ſes parens, & cet homme qui avoit ſi bien défendu les autres, n'oſa pas ouvrir la bouche pour ſe défendre lui-même. Le gouvernement de Cilicie lui étant échu, il ſe mit à la tête des légions pour garantir ſa province des incurſions des Parthes. Il ſurprit les ennemis, les défit, prit Pindeniſſe l'une de leurs plus fortes places, la livra au pillage & en fit vendre les habitans à l'enchere. Ses exploits guerriers lui firent décerner par ſes ſoldats le titre d'*imperator*, & on lui auroit accordé à Rome l'honneur du triomphe, ſans les obſtacles qu'y mirent les troubles de la république. Ces applaudiſſemens étoient d'autant plus flatteurs, que la valeur & l'intrépidité ne paſſoient pas pour ſes plus grandes vertus. Dans le commencement de la guerre civile de Céſar & de Pompée, il parut d'un caractere foible, timide, flottant, irréſolu, ſe repentant de ne pas ſuivre Pompée, & n'oſant ſe déclarer pour Céſar. Ce dernier ayant triomphé de ſon rival, *Ciceron* obtint ſon amitié par les plus baſſes adulations. Dans les troubles qui ſuivirent l'aſſaſſinat de ce grand homme, il favoriſa Octave, dans le deſſein de s'en faire un protecteur: & cet homme qui s'étoit vanté que ſa robe avoit détruit les armées d'Antoine, donna à la république un ennemi cent fois plus dangereux. On lui reprochoit de craindre moins la ruine de la liberté, que l'élevation d'Antoine. Dès que le triumvirat fut formé, Antoine, contre qui il avoit prononcé ſes Philippiques, demanda ſa tête à Octave, qui eut la lâcheté de la lui accorder. *Ciceron* voulut d'abord ſe ſauver par mer; mais ne pouvant ſoutenir les incommodités de la navigation, il ſe fit mettre à terre, diſant qu'il préféroit de mourir dans ſa patrie, qu'il avoit autrefois ſauvée des fureurs de Catalina, à la douleur d'en vivre éloigné. Les aſſaſſins l'atteignirent auprès d'une de ſes maiſons de campagne. Il fit auſſitôt arrêter ſa litiere, & préſenta tranquillement ſon cou au fer des meurtriers. Le tribun Popilius Lena, qui devoit la vie à ſon éloquence, exécuta ſa commiſſion barbare, coupa la tête, les pieds, & les mains de *Cicéron*, & les porta à Antoine. Fulvia, femme d'Antoine, auſſi vindicative que ſon époux, perça en pluſieurs endroits avec un poinçon d'or, la langue de *Ciceron*. Ces triſtes reſtes du plus grand des orateurs, du libérateur de ſa patrie, furent expoſés ſur la tribune aux harangues, qu'il avoit tant de fois fait retentir de ſa voix éloquente. Il avoit ſoixante-trois ans lorſqu'il fut maſſacré, l'an quarante-trois avant Jeſus-Chriſt. La vanité eſt le plus grand défaut qu'on puiſſe lui reprocher; mais ſes qualités éminentes & ſes talens ſublimes ſembloient la juſtifier. Les ouvrages qui nous reſtent de lui contribuent autant à l'immortaliſer, que ſon amour & ſon zele pour ſa patrie. L'abbé d'Olivet de l'académie françoiſe en a donné une magnifique édition en 1742, en neuf volumes, *in-4°*. On les diviſe ordinairement en quatre parties, 1°. *ſes traités ſur la Rhétorique*, qui l'ont mis à la tête des rhéteurs latins, comme ſes harangues à celle des orateurs. Ses trois *Livres de l'Orateur* ſont infiniment précieux à tous ceux qui cultivent l'éloquence. Dans cet excellent ouvrage, la ſéchereſſe des préceptes eſt tempérée par-tout ce que l'urbanité romaine a de plus ingénieux, de plus délicat, de plus riant. Son livre intitulé l'*Orateur* ne cède,

cède, ni pour les préceptes, ni pour les penſées, ni pour les tours au précédent. *Ciceron* y donne l'idée d'un orateur parfait, non tel qu'il y en a jamais eu, mais tel qu'il peut être. Son *Dialogue* adreſſé à Brutus, eſt un dénombrement des orateurs illuſtres Grecs & Romains. Il n'appartenoit qu'à un orateur tel que *Ciceron* de crayonner avec tant de reſſemblance tant de portraits différens. 2°. Ses *Harangues*, qui l'ont mis à côté, & peut-être au-deſſus de Demoſthene. Ces deux grands hommes, ſi ſouvent comparés, parvinrent par des routes différentes à la même gloire. L'éloquence de l'orateur Grec eſt rapide, forte, preſſante : ſes expreſſions ſont hardies, ſes figures véhémentes; mais ſon ſtyle, à force d'art, eſt ſouvent ſec & dur. L'éloquence de l'orateur latin eſt plus douce, plus coulante, plus abondante, & peut-être même trop abondante. Il releve les choſes les plus communes & embellit celles qui ſont les moins ſuſceptibles d'agrément; toutes ſes périodes ſont cadencées, & c'eſt ſurtout dans cet arrangement des mots, qui contribue infiniment aux graces du diſcours & au plaiſir de l'oreille, qu'il excelle. On remarque que Demoſthene auroit été encore plus goûté à Rome que *Ciceron*, parce que les Romains étoient naturellement ſérieux; & *Ciceron* à Athénes plus que Demoſthene, parce que les plaiſanteries & les fleurs dont il ornoit ſon éloquence, auroient amuſé les Athéniens, peuple léger & badin. 3°. Ses *Livres philoſophiques*. Ce qui doit étonner, dit un homme d'eſprit, c'eſt que dans le tumulte & les orages de ſa vie, cet homme toujours chargé des affaires de l'Etat & de celles des particuliers, trouva encore du tems pour être inſtruit à fond de toutes les ſectes des Grecs, & qu'il fut le plus grand philoſophe des Romains, ainſi que l'orateur le plus éloquent. Ses *Livres des Offices* ſont infiniment recommandables par le ton de mœurs, de réflexion, d'humanité, de patriotiſme qui y regne. On y voit *Ciceron*, non peut-être tel qu'il a été préciſement, mais tel qu'il a déſiré d'être. Si ce traité ne peut faire un chrétien, il eſt du moins très-propre à former un bon citoyen & un homme raiſonnable. Ses livres des *Loix* attachent autant par leur grand goût de politique, que par l'art & la délitateſſe avec laquelle les matieres y ſont traitées. On trouve dans ſes *Tuſculanes*, dans ſes *Queſtions académiques*, dans ſes deux livres de la *Nature des Dieux*, le philoſophe profond, & l'écrivain élégant. 4°. Ses *Epitres*; Bayle leur donnoit la préférence ſur tous les ouvrages de ce grand homme. L'homme de lettres, l'homme d'Etat, ne devroient jamais ſe laiſſer de les lire. On peut les regarder comme une hiſtoire ſecrete de ſon tems. Les caracteres de ſes plus illuſtres contemporains y ſont peints au naturel, les jeux de leurs paſſions développés avec fineſſe. On y apprend à connoître le cœur de l'homme & les reſſorts qui le font agir. *Ciceron* s'étoit auſſi mêlé de poéſie; & quoiqu'il nous reſte de lui quelque beau fragment, Juvenal ayant fait paſſer à la poſtérité, dans ſes ſatyres, ce vers barbare,

O fortunatam natam me Conſule Romam!

l'a couvert d'un ridicule éternel. Plutarque nous a conſervé quelques bons mots de *Ciceron*, qui ne lui feront pas plus d'honneur dans la poſtérité. En général il étoit trop railleur, & affectoit trop de mêler des plaiſanteries bonnes ou mauvaiſes, dans les choſes les plus ſérieuſes. Parmi les traducteurs de ſes ouvrages, on diſtingue Dubois, de S. Réal, Montgault, d'Olivet, Bouhier, Prévôt: ce dernier écrivain a publié une *Hiſtoire de Ciceron, tirée de ſes écrits & des monumens de ſon ſiecle, avec des preuves & des éclairciſſemens*, en cinq volumes, in-12. Cet ouvrage, traduit de l'Anglois de Midleton, eſt écrit avec cette élégance qui caractériſe le ſtyle de ſes autres productions. Morabin a donné une autre hiſtoire de l'orateur latin, en deux volumes in-4°. Chacune a ſon mérite, & les curieux qui veulent connoître *Ciceron* doivent lire l'une & l'autre. Le principal défaut, dit un écrivain ingénieux,

que Fontenelle trouvoit à *Ciceron*, c'eſt d'être un peu diffus & trop verbeux; & d'autres, des anciens même, le lui ont reproché. Ce reproche ſeroit peut-être injuſte, ſi *Ciceron* n'étoit diffus que dans ſes livres philoſophiques, par exemple dans celui de la *Nature des Dieux* : car il y traitoit des matieres nouvelles au plus grand nombre de ſes lecteurs; mais il l'eſt dans tous ſes ouvrages, dans ceux ſur la morale, ſur la rhétorique, &c. Riche en belles paroles, il les prodigue. On ſent que ſon tour d'eſprit le portoit à cette abondance, peut-être encore l'habitude à l'éloquence du barreau & de la place publique. L'orateur, devenu philoſophe & écrivain didactique, étoit encore trop orateur en ce ſens, qu'il n'étoit peut être pas aſſez concis; mais s'il en valoit moins à certains égards, il en valoit mieux à d'autres, du moins, je le repete, pour le plus grand nombre de ſes lecteurs: il en étoit plus clair, plus développé, &c.

CICERONE, ſ. m., *Hiſt. Mod.*, c'eſt ainſi qu'on appelle en Italie ceux qui connoiſſent les choſes dignes de la curioſité des étrangers qui peuvent être dans une ville, & qui les conduiſent dans les lieux où elles ſont.

CICINDELE, (N), ſ. f., *Hiſt. Nat. Inſect. Cicindela*, nom de quelques inſectes à étuis, ou *coleopteres*. M. Linné caractériſe le genre auquel il donne ce nom par des antennes en filets, les mâchoires proéminentes & dentées, les yeux ſaillants & le corcelet arrondi avec un rebord. M. Géoffroy appelle *cicindele* un genre de coleopteres qui a cinq articulations aux tarſes de toutes les jambes, les antennes filiformes, le corcelet applati & bordé, la tête nue & les élytres flexibles: ce genre differe de celui des cantharides, avec lequel il a beaucoup de rapport, parce que les cantharides n'ont que quatre articulations aux tarſes des jambes de la derniere paire. *v.* COLÉOPTERES.

Les *cicindeles* de M. Géoffroi ont plus de rapport que celles de M. Linné avec les inſectes auxquels les anciens donnoient ce nom. Les eſpeces en ſont communes, & ſe trouvent ordinairement ſur les fleurs : quelques-unes ſont remarquables par une ſingularité qui les a fait appeller *cicindeles à cocardes* : elles ont de chaque côté deux veſicules rouges, charnues, irrégulieres, qui partent des côtés du corcelet & du ventre & que l'inſecte fait enfler & défenfler. On ne connoit pas les larves de ces inſectes. Conſ. Géoffroi, *Hiſtoire abr. des inſectes*, *t. 1. p. 169.* (D.)

CICLUT *ou* CITLUCH, (R), *Géog.*, ville de l'Illyrie Hongroiſe, dans la Dalmatie Vénitienne, ſur la riviere de Narenta, & ſur un ſol élevé & pierreux, entourrée de murailles fortes, mais conſtruites à l'antique: elle ſe diviſe en vieille & nouvelle ville, & comprend de plus un grand fauxbourg. Les Turcs l'ayant fait bâtir l'an 1559, on lui donna d'abord le nom de *Sedaiſtan*, qui veut dire, *entrée des Turcs*; & dans la ſuite, ſes fortifications paroiſſant conſidérables aux yeux des habitans du pays, ils l'appellerent *Citluch*, c'eſt-à-dire, en leur langue, *place fermée de murailles.* Les Vénitiens en ſont maitres dès l'an 1694. *Long. 35. 15. lat. 45. 20.* (D. G.)

CICUTAIRE, ſ. f., *Hiſt. Nat. Bot.*, *cicutaria*, genre de plante à fleurs en roſe, diſpoſées en ombelles. Les pétales ſont ſoutenues par le calice, qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences renflées, longues, voûtées, faites à-peu-près en forme de croiſſant, & cannelées profondément. Ajoûtez aux caracteres de ce genre que les feuilles ſont ſemblables en quelque maniere à celles de la ciguë. Tournef. *inſt. rei herb.*

CIDAMBARAM, *Géog.*, ville d'Aſie dans les Indes, au royaume de Gingi, ſur la côte de Coromandel.

CIDARIS, (R), ſ. m., *Hiſt. Anc.*, eſpece de bonnet pointu que l'on portoit autrefois en Perſe, en Arménie & en d'autres contrées de l'orient. Les rois de Perſe l'ornoient d'un ruban bleu & blanc, pour déſigner leur dignité.

Digitized by Google

CIDAIE, (R), *Géog.*, ville de l'iſle de Java; c'eſt la réſidence du roi de Surubaya. Elle eſt fortifiée d'une bonne muraille bien flanquée; mais ſon port n'eſt pas fort ſûr, à cauſe qu'on n'y eſt point à couvert des vents de mer.

CIDRE, (R), ſ. m., *Œcon. Ruſt.*, boiſſon que l'on tire de la pomme. Elle eſt très-ancienne; les Hébreux l'appelloient *ſichar*, que S. Jérôme traduit par *ſicera* d'où nous avons fait *cidre*. Les nations poſtérieures l'ont connu; les Grecs & les Romains ont fait du vin de pomme. Parmi nous il eſt très-commun, ſur-tout dans les pays où l'on manque de celui du raiſin.

Maniere de faire le cidre. On met le fruit dans une grande auge de bois ou de maçonnerie, ſur l'aire de laquelle paſſe ſucceſſivement un peſant cylindre ou une meule, qu'un cheval tourne. D'autres écraſent & briſent le fruit avec des pilons à main, dans des auges de bois, ſemblables à celles où on donne à manger aux chevaux.

On remue & retourne les pommes à meſure qu'elles ſont pilées, en y mettant de l'eau à proportion de la qualité que l'on veut donner au *cidre*. Ce remuement ſe fait avec un rateau fait exprès, ou eſpece de rouable.

Les pommes étant bien briſées, on les porte ſur la mer du preſſoir, où on les accommode à meſure, en motte avec de la paille longue, dont on met un lit alternativement après un lit de pommes épais de quatre doigts, afin de les mieux lier enſemble.

Cette motte eſt ordinairement quarrée. Sitôt qu'elle eſt achevée, on charge le preſſoir à la maniere accoûtumée: après quoi on donne l'arbre aux pommes, pour en exprimer le ſuc, qui ayant fermenté pendant quelque tems dans des cuves, eſt enſuite entonné, & gouverné à-peu-près comme le vin.

Le degré de fermentation qu'il prend dans la cuve, décide pour ainſi dire du degré de bonté qu'il aura. Quand le *cidre* y fermente trop, il devient rude & ſans liqueur: ſi on ne le laiſſe pas aſſez fermenter, on riſque de le perdre après l'avoir mis dans les tonneaux; parce que ſa viſcoſité fait qu'on eſt moins maître de l'arrêter que le vin. La qualité primitive du fruit, l'état où on l'a cueilli, celui où on l'a briſé, & la quantité d'eau qu'on y a miſe, reglent le tems de la fermentation. Plus le fruit eſt doux & mûr, moins le *cidre* doit fermenter. Une petite quantité d'eau a beſoin de moins de tems pour s'incorporer avec le ſuc des fruits, qu'une plus grande.

Le *cidre* eſt ſujet ou à moiſir, ou à bouillir exceſſivement juſqu'à ce qu'ayant perdu toute ſa force, il devienne une liqueur déſagréable.

Sa moiſiſſure peut venir de ce que les pommes auront été cueillies & miſes en tas, lorſqu'elles étoient humides. Elles ſe feront alors moiſies, & auront communiqué ce défaut au *cidre*. Ou bien les vaiſſeaux étoient moiſis; ſoit celui dans lequel on a fait le *cidre*, ſoit celui où on l'a mis. Ce ſont les ſeuls cas qui donnent lieu à cet inconvénient: & lorſque le *cidre* eſt moiſi, les eſprits qu'on en tire participent à ce goût.

Il eſt aſſez difficile d'empêcher la grande ébullition de cette liqueur. Le meilleur moyen eſt, ou de cueillir le fruit avant ſa maturité, ou de faire le *cidre* avant que les pommes aient été gardées aſſez long-tems pour pouvoir fermenter. Si la chaleur, ou la douceur de la ſaiſon, fait fermenter le *cidre* juſqu'au point de déſunir conſidérablement ſes principes; ce qu'on peut faire de mieux alors, eſt de le ſoutirer dans un autre vaiſſeau tous les ſix ou dix jours, ſelon qu'on voit qu'il eſt à propos, & le tirer toujours au clair. On doit avoir ſoin qu'il s'en faille environ quatre pintes que le tonneau ne ſoit plein, & ne le bondonner point, juſqu'à ce qu'à force d'être ſoutiré, il ceſſe de bouillir & d'écumer; car plus il eſt bouché, plus il travaille. Quand il ſera calmé, on remplira le tonneau, & on le tiendra bien fermé. De crainte néanmoins de le bondonner trop-tôt, il faut l'ouvrir tous les deux, trois

ou quatre jours : & ſi l'on voit qu'il travaille encore, on le laiſſera ouvert une heure, ou une demi-heure à chaque fois.

Il ne faut pas oublier de bruler dans le tonneau, immédiatement avant d'y mettre le *cidre*, une mèche ſoufrée qui aura été couverte de graine de coriandre en poudre ; & cela chaque fois que l'on ſoutire. C'eſt un excellent moyen d'empêcher que le *cidre* ne contracte aucun mauvais goût, & de prévenir ſa trop grande fermentation.

Quoique le *cidre* trop épais & pour ainſi dire en conſiſtance de ſirop, ſoit une boiſſon mal ſaine, il ne s'enſuit pas qu'on doive le faire avec une grande quantité d'eau. L'épaiſſeur dépend de la qualité du fruit : & ſi on le trouve abſolument trop fort, on peut y mettre de l'eau, mais ſeulement quand on veut le boire.

On fait du *cidre* admirable avec la mere-goutte de la pomme, c'eſt-à-dire, ce qui en coule naturellement avant qu'elle ſoit preſſée.

Tout *cidre* ſe perfectionne conſtamment dans une futaille neuve, pourvu que le bois en ſoit bien ſain.

Des copeaux de bois de frêne, mis dans un tonneau avec du *cidre*, donnent à cette liqueur une couleur dorée.

On fait de la piquette de *cidre* avec le marc, après qu'il a été bien preſſé ; on le met tremper dans des vaiſſeaux avec de l'eau, & au bout de huit jours, plus ou moins, on le reporte ſur le preſſoir, pour en tirer juſqu'à la derniere goutte.

Autre cidre, appellé *picalle*. Ayant légérement concaſſé des pommes, on en emplit un tonneau bien enfoncé ; puis on le remplit d'eau juſqu'à deux doigts du bondon ; on laiſſe bouillir ce *cidre*, & à meſure qu'on uſe de cette boiſſon, on le remplit d'eau juſqu'à ce qu'on juge qu'elle ſoit trop foible pour pouvoir ſupporter davantage d'eau.

On fait des confitures au *cidre*. Conſultez l'article CONFITURE.

Le *cidre* de pommes douces & mûres, bien purifié, ni trop nouveau ni trop vieux, & qui a perdu ſa grande douceur, paroît être une boiſſon très-ſaine, & particuliérement aux perſonnes deſſéchées par les maladies.

On fait de très-bon poiré avec des poires douces & mûres ; mais on convient qu'il ſe ſoûtient généralement moins bien que le pommé. On en fait peu, tant à cauſe de cela que parce qu'une poire, telle qu'il la faut pour de bon *cidre*, vaut encore mieux à manger crue. Ce poiré eſt ſeulement bon à faire quand il y a trop de fruit. Si on s'apperçoit qu'il devienne foible & de peu de garde, il faut y mêler des pommes ſauvages & de plus âpres encore ; on le rend alors ſtomachal, & de bon goût. *v.* POIRÉ. On en fait un rob ou réſiné fort bon.

Vinaigre de cidre. Conſultez l'article VINAIGRE.

CIECÉE-ETE, (N), *Hiſt. Nat.*, petit cancre du Breſil fort connu des Portugais. Ce cruſtacée eſt de forme quarrée, gros comme une aveline. Sa coquille eſt d'un brun jaunâtre. Sa chair eſt en uſage dans le Breſil, ſoit en aliment ou en médecine, pour guérir d'une maladie qu'on y nomme *Mia*.

CIEKANOW, (R), *Géog.*, ville de la grande Pologne, & dans la Maſovie, au Palatinat de Czersk. C'eſt le chef-lieu d'un diſtrict de ſon nom, & le ſiege d'un caſtellan & d'un ſtaroſte : d'ailleurs elle n'a rien de remarquable. (D. G.)

CIEKANOWIEC, (N), *Géog.*, ville peu conſidérable de la petite Pologne, dans la Podlachie, au palatinat de Bielsk. (D. G.)

CIEL, ſ. m., *Phyſiq.*, ſe dit vulgairement de cet orbe aſuré & diaphane qui environne la terre que nous habitons, & au-dedans duquel paroiſſent ſe mouvoir tous les corps céleſtes. *v.* TERRE, &c.

C'eſt-là l'idée populaire du *ciel* ; car il faut obſerver que ce mot a divers autres ſens dans le langage des philoſophes, des théologiens, & des aſtronomes, ſelon leſquels on peut établir pluſieurs ſortes de *cieux*, comme le *ciel empyrée*, ou le *ciel ſupérieur*, la *région éthérée* ou le *ciel étoilé*, & le *ciel planétaire*,

Digitized by Google

Le *ciel* des aſtronomes, qu'on nomme auſſi le *ciel étoilé*, ou *région éthérée*, eſt cette région immenſe que les étoiles, les planetes & les cometes occupent. *v.* ETOILE, PLANETE, &c.

C'eſt ce que Moïſe appelle le *firmament*, lorſqu'il en parle comme étant l'ouvrage du ſecond jour de la création, ainſi que quelques interprètes rendent cet endroit de la Geneſe, quoiqu'en cela ils ſe ſoient écartés un peu de ſon vrai ſens pour favoriſer l'ancienne opinion ſur la ſolidité des *cieux*. Il eſt certain que le mot hébreu ſignifie proprement *étendue*, terme dont le prophete s'eſt ſervi avec beaucoup de juſteſſe pour exprimer l'impreſſion que les *cieux* font ſur nos ſens. C'eſt ainſi que dans d'autres endroits de l'Ecriture ſainte, le *ciel* eſt comparé à un rideau, à un voile, ou à une tente dreſſée pour être habitée. Les Septante furent les premiers qui ajouterent à cette idée d'étendue, celle de *fermeté* ou de *ſolidité*, en rendant le mot hébreu par στερεωμα, conformément à la philoſophie de leur tems, & les traducteurs modernes les ont ſuivis en cela.

Les aſtronomes ont diſtribué le *ciel étoilé* en trois parties principales: ſavoir, le zodiaque qui eſt la partie du milieu & qui renferme douze conſtellations; la partie ſeptentrionale, qui renferme vingt-une conſtellations; & la partie méridionale qui en renferme vingt-ſept, dont quinze étoient connues des anciens, & douze n'ont été connues que dans ces derniers tems, parce qu'elles ne ſont point viſibles ſur notre hémiſphere. *v.* CONSTELLATION.

Les philoſophes modernes, comme Deſcartes, & pluſieurs autres, ont démontré facilement que ce *ciel* n'eſt point ſolide.

Il n'eſt pas moins facile de réfuter cette vieille opinion des ſectateurs d'Ariſtote, qui prétendoient que les *cieux* étoient incorruptibles, & de faire voir qu'elle eſt abſolument fauſſe, & dénuée de raiſon. Peut-être qu'étant trop prévenus en faveur de tous ces corps lumineux que nous voyons dans le *ciel*, ils ſe ſont laiſſés entraîner à dire qu'il ne pouvoit jamais y arriver de changement; & comme il ne leur en coûtoit guere plus de multiplier les avantages ou les propriétés des corps céleſtes, ils ont enfin pris le parti d'aſſûrer que la matiere des *cieux* eſt tout-à-fait différente de celle dont la terre eſt formée; qu'il falloit regarder la matiere terreſtre non ſeulement comme ſujette à ſe corrompre, mais encore comme étant propre à prendre toutes ſortes de configurations: au lieu que celle dont les corps céleſtes ont été formés étoit au contraire tellement incorruptible, qu'ils devoient nous paroître perpétuellement ſous une même forme, avec les mêmes dimenſions, ſans qu'il leur arrivât le moindre changement. Mais les obſervations nous apprennent que dans le ſoleil ou les planetes il ſe forme continuellement de nouvelles taches ou amas de matieres très-conſidérables, qui ſe détruiſent ou ſe corrompent enſuite; & qu'il y a des étoiles qui changent, qui diſparoiſſent ou qui paroiſſent tout-à-coup. En un mot on a été forcé depuis l'invention des lunettes d'approche, de reconnoître divers changemens dans les corps céleſtes. Ainſi c'eſt une choſe certaine que dans les planetes, ſur la terre & parmi les étoiles, il ſe fait des changemens continuels, donc la corruption générale de la matiere doit s'étendre à tous les corps; car il y a par-tout l'univers un principe de génération & de corruption. *Inſt. aſtr.*

Les Cartéſiens veulent que le *ciel* ſoit plein ou parfaitement denſe, ſans aucun vuide, & qu'il ſoit compoſé d'un grand nombre de tourbillons. *v.* ETHER, CARTÉSIANISME, &c.

Mais d'autres portant leurs recherches plus loin, ont renverſé le ſyſtême non-ſeulement de la ſolidité, mais auſſi de la prétendue plénitude des *cieux*.

M. Newton a démontré que les *cieux* ſont à peine capables de la moindre réſiſtance, & que par conſéquent ils ſont preſque dépourvûs de toute matiere; il l'a prouvé par les phénomenes des corps

Digitized by Google

céleſtes, par les mouvemens continuels des planetes, dans la viteſſe deſquels on ne s'apperçoit d'aucun rallentiſſement; & par le paſſage libre des cometes vers toutes les parties des *cieux*, quelles que puiſſent être leurs directions.

En un mot les planetes, ſelon M. Newton, ſe meuvent dans un grand vuide, ſi ce n'eſt que les rayons de lumiere & les exhalaiſons des différens corps céleſtes mêlent un peu de matiere à des eſpaces immatériels preſque infinis. En effet on prouve que le milieu où ſe meuvent les planetes peut être ſi rare, que ſi on en excepte la maſſe des planetes & des cometes, auſſi-bien que leurs atmoſpheres, ce qui reſte de matiere dans tout l'eſpace planétaire, c'eſt-à-dire, depuis le ſoleil juſqu'à l'orbite de Saturne, doit être ſi rare & en ſi petite quantité, qu'à peine occuperoit-elle, étant ramaſſée, plus d'eſpace que celui qui eſt contenu dans un pouce d'air, pris dans l'état où nous le reſpirons. La démonſtration géométrique s'en trouve dans les ouvrages de MM. Newton, Keill & Grégori: mais celle qu'en a donnée Roger Cotes, dans ſes *leçons phyſiques*, paroit plus ſimple, & plus à la portée des commençans. *v.* RÉSISTANCE, PLANETE, COMETE, TOURBILLON, &c.

Le *ciel* étant pris dans ce ſens général pour ſignifier toute l'étendue qui eſt entre la terre que nous habitons & les régions les plus éloignées des étoiles fixes, peut être diviſé en deux parties fort inégales, ſelon la matiere qui les occupe; ſavoir, l'*atmoſphere* ou le *ciel aérien*, qui eſt occupé par l'air, & la *région éthérée*, qui eſt remplie par une matiere légere, déliée, & incapable de réſiſtance ſenſible, que nous nommons *éther*. *v.* ATMOSPHERE, AIR, ETHER.

CIEL, dans l'*Aſtronomie Ancienne*, ſignifie plus particulierement un *orbe* ou *une région circulaire du ciel éthéré*. *v.* ORBE.

Les anciens aſtronomes admettoient autant de *cieux* différens, qu'ils y remarquoient de différens mouvemens; ils les croyoient tous ſolides, ne pouvant pas s'imaginer qu'ils puſſent ſans cette ſolidité ſoutenir tous les corps qui y ſont attachés: de plus ils les faiſoient de cryſtal, afin que la lumiere pût paſſer à travers; & ils leur donnoient une forme ſphérique, comme étant celle qui convenoit le mieux à leur mouvement.

Ainſi on avoit ſept *cieux* pour les ſept planetes, ſavoir, le *ciel* de la lune, de Mercure, de Vénus, du Soleil, de Mars, de Jupiter, & de Saturne. *v.* PLANETE, &c.

Le huitieme, qu'ils nommoient le *firmament*, étoit pour les étoiles fixes. *v.* ÉTOILE & FIRMAMENT.

Ptolomée ajouta un neuvieme *ciel*, qu'il appella *primum mobile*, le premier mobile. *v.* MOBILE.

Après Ptolomée, Alphonſe roi de Caſtille ajouta deux *cieux cryſtallins*, pour expliquer quelques irrégularités qu'il avoit trouvées dans le mouvement des *cieux*. On étendit enfin ſur le tout un *ciel empyrée*, dont on a fait le ſéjour de Dieu; & ainſi on completta le nombre de douze *cieux*. *v.* EMPYRÉE, & plus bas, CIEL *des Théologiens*.

On ſuppoſoit que les deux *cieux cryſtallins* étoient ſans aſtres, qu'ils entouroient les *cieux* inférieurs, étoilés & planétaires, & leur communiquoient leur mouvement. Le premier *ciel cryſtallin* ſervoit à rendre compte du mouvement des étoiles fixes, qui les fait avancer d'un degré vers l'orient en ſoixante-dix ans; d'où vient la préceſſion de l'équinoxe. Le ſecond *ciel cryſtallin* ſervoit à expliquer les mouvemens de libration par leſquels on croyoit que la ſphere céleſte fait des balancemens d'un pole à l'autre. *v.* PRÉCESSION, LIBRATION, &c.

Quelques-uns ont admis beaucoup d'autres *cieux*, ſelon leurs différentes vues & hypotheſes. Eudoxe en a admis vingt-trois; Calippus, trente; Régiomontanus, trente-trois; Ariſtote, quarante-ſept; & Fracaſtor en comptoit juſqu'à ſoixante-dix.

Nous pouvons ajouter que les aſtronomes ne ſe mettoient pas fort en peine ſi les *cieux* qu'ils admettoient ainſi étoient

réels ou non ; il leur ſuffiſoit qu'ils puſſent ſervir à rendre raiſon des mouvemens céleſtes, & qu'ils fuſſent d'accord avec les phénomenes. *v.* HYPOTHESE, SYSTÈME, PHÉNOMENE, &c.

Parmi pluſieurs rèveries des rabbins, on lit dans le talmud qu'il y a un lieu où les *cieux* & la terre ſe joignent ; que le rabbi Barchana s'y étant rendu, il poſa ſon chapeau ſur la fenêtre du *ciel*, & que l'ayant voulu reprendre un moment après, il ne le retrouva plus, les *cieux* l'avoient emporté ; il faut qu'il attende la révolution des orbes pour le ratraper.

CIEL, *Théolog.*, le *ciel* des théologiens, qu'on nomme auſſi *ciel empyrée*, eſt le ſéjour de Dieu & des eſprits bienheureux, comme des anges & des ames des juſtes trépaſſés. *v.* DIEU, ANGE, &c.

Dans ce ſens *ciel* eſt l'oppoſé de l'*enfer*. *v.* ENFER.

C'eſt ce *ciel empyrée* que l'Ecriture ſainte nomme ſouvent le *royaume des cieux*, le *ciel des cieux*, & que S. Paul, ſelon quelques-uns, appelle le *troiſieme ciel*, quelquefois le *paradis*, la *nouvelle Jéruſalem*, &c. *v.* EMPYRÉE, &c.

L'on ſe figure ce *ciel* comme un endroit ſitué dans quelque partie bien éloignée de l'eſpace infini, où Dieu permet qu'on le voye de plus près, & d'une maniere plus immédiate ; où il manifeſte ſa gloire plus ſenſiblement ; où l'on a une perception de ſes attributs plus adéquate, qu'on n'en peut avoir dans les autres parties de l'univers, quoiqu'il y ſoit également préſent. *v.* UNIVERS, UBIQUITÉ, &c.

C'eſt auſſi en cela que conſiſte ce que les théologiens appellent *viſion béatifique*. *v.* VISION. Quelques auteurs ont nié fort légerement, on ne ſait pas pourquoi, la réalité d'un ſemblable *ciel* local.

Les auteurs inſpirés, & ſur-tout le prophete Iſaïe, & S. Jean l'évangéliſte, font de ſuperbes deſcriptions du *ciel*, de ſa ſtructure, de ſes ornemens & embelliſſemens, & de la cour qui l'habite.

Le philoſophe Platon, dans ſon *dialogue ſur l'ame*, parle du *ciel* dans des termes ſi ſemblables à ceux de l'Ecriture ſainte, qu'Euſebe n'héſite pas de le taxer d'avoir emprunté de-là ce qu'il en dit, *de præpar. evangel. lib. XI. c. xxxvij.*

Les anciens Romains, dans leur ſyſtème de théologie, avoient une ſorte de *ciel* qu'ils nommoient *champs élyſées*, *elyſium*. *v.* CHAMPS ÉLYSÉES.

Le *ciel* ou le paradis des Mahométans eſt une fiction très-groſſiere, conforme au génie de leur religion. *v.* ALCORAN & MAHOMÉTISME.

CIEL, *Décor. Théat.* On donne ce nom aux plafonds de l'opéra, lorſque le théatre repréſente un lieu découvert ; comme on dit le *ciel d'un tableau*. Lorſque le *ciel* eſt bien peint, qu'on y obſerve avec ſoin les gradations néceſſaires, & qu'on a l'attention de le bien éclairer, c'eſt une des plus agréables parties de la décoration. L'effet ſeroit de la plus grande beauté, ſi on y faiſoit ſervir la lumiere à rendre aux yeux du ſpectateur les diverſes teintes du jour naturel. Dans la repréſentation d'une aurore, d'un jour ordinaire, ou d'un couchant, ces teintes ſont toutes différentes, & pourroient être peintes à l'œil par le ſeul arrangement des lumieres. Les frais ne ſeroient pas plus conſidérables, peut-être même ſeroient-ils moindres. Cette beauté ne dépend que du ſoin & de l'art.

Les plafonds changent avec la décoration par le moyen du contrepoids. *v.* DÉCORATION, CHANGEMENS, PLAFONDS.

CIEL DE CARRIERE, eſt le premier banc qui ſe trouve au-deſſous des terres en fouillant les carrieres, & qui ſert de plafond à meſure qu'on les fouille.

CIEL, (N), *Philoſ. Herm.* Ce terme a différens ſens chez les philoſophes hermétiques. Il ſe prend en général pour le vaſe des ſages dans lequel Saturne, Jupiter & tous les autres dieux font leur ſéjour.

CIEL VÉGÉTABLE, (N), *Philoſoph. Herm.*, c'eſt leur eau mercurielle, leur quinteſſence céleſte tirée du vin philoſophique.

CIEL DES PHILOSOPHES, (N), *Phil.*

Digitized by Google

Herm., ſe prend auſſi pour la quinteſſence ou matiere plus épurée des élémens. Telle eſt la pierre philoſophale & l'élixir parfait au rouge. Paracelſe a fait un ouvrage qui porte pour titre: *cælum philoſophorum*. Il y traite de tous les métaux ſous les noms des planetes, & il y dit dans l'article de Saturne, que ſi les alchymiſtes ſavoient ce qu'il contient, ils ne travailleroient que ſur cette matiere.

CIEL, (N), *Philoſ. Herm.* Les philoſophes hermétiques ont auſſi donné ce nom au feu céleſte qui anime les corps élémentés. Les corps ſont plus forts ou plus foibles, ſelon qu'ils contiennent plus ou moins de ce feu; & leur longue durée dépend de la forte union de l'eſprit céleſte avec l'humide radical. Cette union eſt ce que les philoſophes appellent le *ciel* & la terre réunis & conjoints, le frere & la ſœur, Gabritius & Beja, l'époux & l'épouſe qui s'embraſſent très-étroitement parce que l'eſprit volatil ne ſert de rien, s'il n'eſt rendu fixe en la nature duquel il doit paſſer.

CIEME, *Géogr.*, ville de le Chine dans la province de Xantung. *Lat. 36. 23.*

CIERGE, ſ. m., chandelle de cire que l'on place ſur un chandelier, & que l'on brûle ſur les autels aux enterremens & autres cérémonies religieuſes. *v.* CHANDELLE.

On fait des *cierges* de différentes grandeurs & figures. En Italie, ils ſont cylindriques; dans la plupart des autres pays, en France, en Angleterre, &c. ils ſont coniques: l'une & l'autre eſpece ſont creux à la partie inférieure; c'eſt-là qu'eſt reçue la pointe du chandelier. *v.* CHANDELIER.

L'uſage des *cierges* dans les cérémonies de religion eſt fort ancien. Nous ſavons que les Payens ſe ſervoient de flambeaux dans leurs ſacrifices, ſur-tout dans la célébration des myſteres de Cérès, & ils mettoient des *cierges* devant les ſtatues de leurs dieux.

Quelques-uns croyent que c'eſt-à l'imitation de cette cérémonie payenne, que les *cierges* ont été introduits dans l'égliſe chrétienne; d'autres ſoûtiennent que les chrétiens ont ſuivi en cela l'uſage des Juifs. Mais pour en trouver l'origine, il eſt inutile d'avoir recours aux ſentimens des uns & des autres.

Il n'eſt pas douteux que les premiers chrétiens ne pouvant s'aſſembler que dans des lieux ſoûterrains, ne fuſſent obligés de ſe ſervir de *cierges* & de flambeaux: ils en eurent même beſoin depuis qu'on leur eut permis de bâtir des égliſes; car elles étoient conſtruites de façon qu'elles ne recevoient que très-peu de jour, afin d'inſpirer plus de reſpect par l'obſcurité.

C'eſt-là l'origine la plus naturelle qu'on puiſſe donner à l'uſage des *cierges* dans les égliſes. Mais il y a déja long-tems que cet uſage, introduit par la néceſſité, eſt devenu une pure ſuperſtition & une branche de faſte dans les cérémonies de l'égliſe catholique.

Il y a deux manieres de faire des *cierges*; l'une à la cuiller, & l'autre à la main.

Voici la premiere. Les brins des meches que l'on fait ordinairement moitié coton & moitié filaſſe, ayant été bien commis & coupés de la longueur dont on veut faire les *cierges*, on en pend une douzaine à diſtances égales, autour d'un cerceau de fer, perpendiculairement au-deſſus d'un grand baſſin de cuivre plein de cire fondue: alors on prend une cuiller de fer qu'on emplit de cette cire; on la verſe doucement ſur les meches, un peu au-deſſous de leur extrêmité ſupérieure, & on les arroſe ainſi l'une après l'autre: de ſorte que la cire coulant du haut en-bas ſur les meches, elles en deviennent entiérement couvertes, & le ſurplus de la cire retombe dans le baſſin, au-deſſous duquel eſt un braſier pour tenir la cire en fuſion, ou pour empêcher qu'elle ne ſe fige.

On continue ainſi d'arroſer les meches dix ou douze fois de ſuite, juſqu'à ce que les *cierges* ayent pris l'épaiſſeur qu'on veut leur donner. Le premier arroſement ne fait que tremper la meche; le ſecond commence à la couvrir, & les autres lui donnent la forme & l'épaiſſeur. Pour cet

effet

Digitized by Google

effet, on a ſoin que chaque arroſement qui ſuit le quatrieme, ſe faſſe de plus bas en plus bas, afin que le *cierge* prenne une figure conique. Les *cierges* étant ainſi formés, on les poſe pendant qu'ils ſont encore chauds, dans un lit de plume pour les tenir moux: on les en tire l'un après l'autre, pour les rouler ſur une table longue & unie avec un inſtrument oblong de bouis, dont le bout inférieur eſt poli, & dont l'autre eſt garni d'une anſe.

Après que l'on a ainſi roulé & poli les *cierges*, on en coupe un morceau du côté du bout épais, dans lequel on perce un trou conique avec un inſtrument de bouis, afin que les *cierges* puiſſent entrer dans la pointe des chandeliers.

Pendant que la broche de boüis eſt encore dans le trou, on a coutume d'empreindre ſur le côté extérieur le nom de l'ouvrier & le poids du *cierge*, par le moyen d'une regle de bouis ſur laquelle on a gravé les caracteres qui expriment ces deux choſes. Enfin on pend les *cierges* à des cerceaux, pour les ſecher, durcir, & expoſer en vente.

Maniere de faire des cierges à la main. Les meches étant diſpoſées comme ci-deſſus, on commence par amollir la cire dans de l'eau chaude, & dans un vaiſſeau de cuivre étroit & profond: enſuite on prend une poignée de cette cire, & on l'applique par degrés à la meche qui eſt attachée à un crochet dans le mur par le bout oppoſé au collet, de ſorte que l'on commence à former le *cierge* par ſon gros bout; on continue cette opération en le faiſant toujours moins fort à meſure que l'on avance vers le collet.

Le reſte ſe fait de la maniere ci-deſſus expliquée, ſi ce n'eſt qu'au lieu de les mettre dans un lit de plumes, on les roule ſur la table auſſi-tôt qu'ils ſont formés.

Il y a deux choſes à obſerver par rapport aux deux eſpeces de *cierges*; la premiere, eſt que pendant toute l'opération des *cierges* faits à la cuiller, on ſe ſert d'eau pour mouiller la table, & d'autres inſtrumens, pour empêcher que la cire ne s'y attache: & la ſeconde, que dans l'opération des *cierges* faits à la main, on ſe ſert d'huile d'olive, pour prévenir le même inconvenient.

CIERGE PASCHAL, dans l'*égliſe Romaine*, eſt un gros *cierge* auquel un diacre applique cinq grains d'encens, dans autant de trous que l'on y a faits en forme de croix; il allume ce *cierge* avec du feu nouveau, pendant les cérémonies du ſamedi-ſaint.

Le pontifical dit que le pape Zoſime a inſtitué cette cérémonie; mais Baronius prétend que cet uſage eſt plus ancien; & pour le prouver, il cite une hymne de Prudence. Il croit que ce pape en a établi ſeulement l'uſage dans les égliſes paroiſſiales, & qu'auparavant l'on ne s'en ſervoit que dans les grandes égliſes.

Le pere Papebroch parle plus diſtinctement de l'origine du *cierge paſchal*, dans ſon *conatus chronico-hiſtoricus*. Quoique le concile de Nicée eût reglé le jour auquel il falloit célebrer la fête de Paques, il ſemble qu'il chargea le patriarche d'Alexandrie d'en faire un canon annuel & de l'envoyer au pape. Comme toutes les fêtes mobiles ſe reglent par celle de Pâques, on en faiſoit tous les ans un catalogue que l'on écrivoit ſur un *cierge*, & on beniſſoit ce *cierge* dans l'égliſe avec beaucoup de cérémonie.

Ce *cierge*, ſelon l'abbé Châtelain, n'étoit pas de cire, ni fait pour brûler; il n'avoit point de meche, & ce n'étoit qu'une eſpece de colomne de cire, faite pour écrire deſſus la liſte des fêtes mobiles, cette liſte ne devant ſubſiſter que l'eſpace d'un an: car lorſqu'on écrivoit quelque choſe dont on vouloit perpétuer la mémoire, les anciens avoient coutume de le faire graver ſur du marbre ou ſur de l'acier: quand c'étoit pour longtems, on l'écrivoit ſur du papier d'Égypte; & quand ce n'étoit que pour peu de tems, on ſe contentoit de le tracer ſur de la cire. Par ſucceſſion de tems, on commença à écrire la liſte des fêtes mobiles ſur du papier, mais on l'attachoit toujours au *cierge paſchal*, & cette coutume s'obſerve encore de nos jours

dans l'égliſe de Notre-Dame de Roüen, & dans toutes les égliſes de l'ordre de Cluni. Telle eſt l'origine de la bénédiction du *cierge paſchal*.

CIERGE ÉPINEUX, *Hiſt. Nat. Bot.*, plante qui doit être rapportée au genre appellé *melocactus*. *v.* MELOCACTUS.

Ce *cierge* s'appelle encore *cierge du Pérou*, *flambeau du Pérou*, *cereus Peruvianus*.

James a manqué de goût en obmettant dans ſon ouvrage la belle & bonne deſcription que M. de Juſſieu a donnée en 1716 du *cierge du Pérou*, *Mém. de l'acad. des Sc. ann. 1716. in-4°. pag. 146. avec fig.*; je me garderai bien de la ſupprimer dans un dictionnaire où la botanique exotique, qui eſt la moins connue, doit tenir ſa place.

Deſcription du cierge épineux du jardin du roi de France. Deux ſortes de gens, remarque d'abord M. de Juſſieu, nous ont parlé du *cierge épineux*, les uns en voyageurs, les autres en botaniſtes: ceux-là frappés du peu de reſſemblance qu'ils ont vu de cette plante à toutes celles de l'Europe, ſe ſont plus attachés dans leurs relations à étonner leurs lecteurs par le merveilleux du récit qu'ils en ont fait, que par le vrai qu'ils n'étoient pas en état de rapporter, faute d'avoir quelque teinture de botanique: ceux-ci ne nous en ont décrit que des eſpeces différentes de celles dont il s'agit ici; ou ſi l'on prétend que ce ſoit la même qu'ils ayent décrite, on ne pourra regarder leurs deſcriptions que comme imparfaites.

La plus exacte doit donc être celle qui ſera d'après la nature même, & ſur les obſervations qu'aura permis de faire la commodité du lieu où on a pu la voir en toute ſorte d'état.

Cette plante, qui fut envoyée de Leyde par M. Hotton, profeſſeur en botanique au jardin de cette ville-là, à M. Fagon premier médecin de Louis XIV, & ſurintendant du jardin du roi de France, y fut plantée, n'ayant alors que trois à quatre pouces ſur deux & demi de diametre.

Depuis ce tems-là, on a obſervé que d'une année à l'autre, elle prenoit un pied & demi environ d'accroiſſement, & que la crue de chaque année ſe diſtinguoit par autant d'étranglemens de ſa tige; enſorte qu'elle étoit déja parvenue dans l'année 1716 à 23 pieds de hauteur ſur ſept pouces de diametre, meſurée vers le bas de ſa tige.

La figure droite & longue de la tige de cette plante par laquelle elle reſſemble à un *cierge*, lui en a fait donner le nom: on pourroit même dire qu'elle auroit encore plus de rapport à une torche par les côtes arrondies, dont elle eſt relevée dans toute l'étendue de ſa longueur.

Ces côtes, qui ſont au nombre de huit & ſaillent d'environ un pouce, forment des cannelures d'un pouce & demi d'ouverture, leſquelles vont en diminuant, & augmentent en nombre à proportion qu'elles approchent du ſommet de la plante terminée en cone.

Des toupets, compoſés chacun de ſept, huit, ou neuf épines écartées les unes des autres en maniere de roſette, couleur châtain, fines, fort affilées, roides, & dont les plus longues ſont de près de neuf lignes, ſortent d'eſpace en eſpace à un demi-pouce d'intervalle, de petites pelotes cotonneuſes, griſâtres, de la grandeur & figure d'une lentille ordinaire, & placées ſur toute la longueur de ces côtes.

Son écorce eſt d'un verd gai ou verd de mer, tendre, liſſe, & couvre une ſubſtance charnue, blanchâtre, pleine d'un ſuc glaireux, qui n'a qu'un goût d'herbe, & au milieu de laquelle ſe trouve un corps ligneux de quelques lignes d'épaiſſeur, auſſi dur que le chêne, & qui renferme une moelle blanchâtre pleine de ſuc.

Onze ans après que ce *cierge* fut planté, & étant devenu haut de dix-neuf pieds environ, deux branches ſortirent de ſa tige à trois pieds & quelques pouces de ſa naiſſance. A la douzieme année, il pouſſa des fleurs qui ſortirent des bords ſupérieurs des pelotons épineux répandus ſur ces côtes. Depuis ce tems juſqu'à

l'année 1716, le *cierge* a tous les ans jetté de nouvelles branches qui ſont en tout ſemblables à la tige, & a donné des fleurs qui naiſſent ordinairement en été de différens endroits des côtes de cette tige, quelquefois juſqu'au nombre de quinze ou ſeize. Il eſt actuellement très-haut.

La fleur commence par un petit bouton verdâtre, teint à ſa pointe d'un peu de pourpre; il s'allonge juſqu'à un demi-pied, & groſſit un peu plus que du double à ſon extrêmité, laquelle s'épanouiſſant, forme une eſpece de coupe de près d'un demi-pied de diametre.

Elle eſt compoſée d'une trentaine de pétales longs de deux pouces ſur un demi de largeur, tendres, charnus, comme couverts de petites gouttes de roſée blanchâtre à leur naiſſance, lavés de pourpre clair à leur extrêmité, qui eſt pointue & légerement dentelée.

Une infinité d'étamines longues d'un pouce & demi, blanchâtres, chargées d'un ſommet jaune de ſoufre, partent par étage des parois intérieures d'un calice de couleur verd gai, épais de deux lignes, d'une ſubſtance charnue, verdâtre, viſqueuſe, & d'un goût d'herbe, cannelé ſur ſa ſurface extérieure, & compoſé de pluſieurs écailles longues, épaiſſes, étroites, vertes, teintes de pourpre à leur extrêmité, & appliquées les unes ſur les autres ſucceſſivement, enſorte que les inférieures qui ſont jointes à la naiſſance du calice, ſoutiennent les ſupérieures, leſquelles ſe diviſent, s'allongent, & s'élargiſſent à proportion qu'elles approchent des pétales de la fleur, dont elles ne ſe diſtinguent que parce qu'elles ſont les plus extérieures, plus charnues, d'un verd jaunâtre vers leur milieu, & plus arrondies vers leur extrêmité, qui eſt lavée d'un rouge brun.

Cette fleur qui a peu d'odeur, eſt portée ſur un jeune fruit coloré d'un même verd que l'eſt le calice à ſa naiſſance, auquel il ſert de baſe, & lui eſt ſi intimement joint, qu'ils ne ſont enſemble qu'un même continu.

La ſurface de ce fruit gros alors comme une petite noix, eſt cannelée, liſſe, & ſans épines. Son intérieur renferme une chair blanchâtre, dans le milieu de laquelle eſt une cavité qui contient pluſieurs ſemences.

Un piſtil long de trois pouces & quelques lignes ſur un & demi de diametre, blanchâtre, évaſé à ſa partie ſupérieure en maniere de pavillon, découpé en dix lanieres étroites, longues de ſix lignes, prend ſa naiſſance au centre de ce fruit, que nous n'avons pas vu mûrir ici, & s'éleve de ſa partie ſupérieure, enfile le calice de la fleur, & en occupe le centre: là, il eſt environné de toutes les étamines, qui s'inclinent un peu de ſon côté ſans le ſurpaſſer & ſans en être touché.

Obſervations ſur cette plante. Les obſervations auxquelles la deſcription de ce *cierge* peuvent donner lieu, ſont:

1°. Que cette eſpece de *cierge* n'a du rapport qu'à celle dont Tabernamontanus donne une figure, qui a été copiée par Lobel, Dalechamp, & Swertius. C. Bauhin l'a nommée, *cereus Peruanus, ſpinoſus, fructu rubro, nucis magnitudine.* Linn. 458.

2°. Que cette eſpece eſt différente de celles rapportées pat M. Herman & par le P. Plumier, parce que celle-ci jette des branches, & que le piſtil de ſa fleur eſt de niveau aux étamines; au lieu que celles-là n'ont qu'une ſeule tige ſans branches, & que celle dont parle le P. Plumier, pouſſe du milieu de ſa fleur un piſtil qui la ſurpaſſe de beaucoup.

3°. Que quoique l'examen de la fleur & du fruit des plantes ait été jugé propre pour en établir le caractere, on peut néanmoins le faire ſans ce ſecours, & par la ſeule inſpection de la figure extérieure d'une plante qui a quelque choſe de particulier; ce qui ſe vérifie à l'égard de celle-ci, qui eſt aſſez reconnoiſſable par la longueur de ſes tiges & par leurs cannelures, dont les côtes ſont hériſſées de paquets d'épines placées d'eſpace en eſpace: enſorte que comme il ne porte des fleurs que fort tard, & que cette fleur paſſe très-vîte, & n'eſt bien en état que

Digitized by Google

la nuit & vers le matin, elle devient à l'égard du botaniſte comme inutile pour juger du genre dans lequel la plante qui la porte doit être placée.

4°. Que le *cierge* par la ſtructure de ſes fleurs, par celle de ſon fruit, & par ſes paquets d'épines, a beaucoup de rapport à la raquette, ou *opuntia*, & n'en differe que parce que les tiges de celle-ci ne ſont point cannelées; & que ce qui eſt merveilleux dans la végétation de l'une & de l'autre de ces plantes, eſt qu'elles puiſſent pouſſer un jet ſi haut, ſi charnu, & durer auſſi long-tems, avec des racines ſi courtes & avec auſſi peu de terre.

Ce que l'on a obſervé d'important pour la culture de ce *cierge* par rapport au lieu où l'on doit le placer, c'eſt qu'il faut qu'il ait une expoſition favorable qui le mette à l'abri du nord, & où il puiſſe recevoir toute la chaleur du ſoleil, de laquelle il ne peut jamais être endommagé.

Que les pluies, la trop grande ſéchereſſe, & la gelée, ſont ſes ennemis mortels; que pour l'en garantir, on doit le tenir fermé dans un vitrage couvert par-deſſus, & qui puiſſe être élevé à meſure que ce *cierge* croit.

Par rapport aux ſoins que l'on doit avoir de cette plante, l'expérience a appris qu'il eſt néceſſaire d'entourer de fumier ſec l'extérieur de la boîte vitrée qui l'enferme, & en même tems d'avoir la précaution de mettre intérieurement tous les ſoirs, une poële de feu pendant les froids les plus rigoureux.

Enfin on a prouvé que pour multiplier le *cierge*, il faut en couper pendant les plus grandes chaleurs les jeunes branches, & les laiſſer faner deux à trois jours, en les expoſant à l'ardeur du ſoleil auparavant que de les mettre en terre.

Après avoir tranſcrit la deſcription du beau *cierge épineux* qui eſt dans le jardin du roi de France, la botanique exige de caractériſer cette plante, quelque connoiſſable qu'elle ſoit par ſon port, & d'en indiquer les eſpeces, outre que j'ai quelques remarques particulieres à y joindre.

Les *caracteres du cierge égineux.* Sa racine eſt vivace, petite en comparaiſon de la plante, & très-fibreuſe. La plante n'a point de feuilles: elle eſt garnie de piquans, & eſt anguleuſe. Les angles des ailes ſont attachés à des épines, qui partant du centre des rayons, forment comme une eſpece d'étoile. La partie interne de la tige eſt ligneuſe; celle de dehors eſt blanche, fongueuſe, & couverte d'une membrane ſemblable à du cuir. Le calice eſt long, écailleux, & ſa partie ſupérieure eſt garnie de longs rayons, qui entourent le ſommet de l'ovaire. La fleur qui ſort de l'extrêmité du fruit, eſt compoſée d'un grand nombre de pétales qui s'élargiſſent à meſure qu'ils s'éloignent de leur baſe; elle eſt ornée de pluſieurs étamines, & d'un très-beau piſtil. L'ovaire qui eſt à l'extrêmité du pédicule, forme le corps du calice: il eſt muni d'un tube, & ſe change en un fruit ſemblable à celui du poirier ſauvage, charnu, couvert d'une membrane velue & viſqueuſe, lequel contient un nombre infini de ſemences.

Ses *eſpeces.* Boerhaave en compte treize différentes eſpeces.

1re. *Cereus erectus, altiſſimus, Syrinamenſis*, Park. Bat. 116. *ſpinis fuſcis.* H. R. D.

2e. *Cereus erectus, altiſſimus, Syrinamenſis*, Park. Bat. 116. *ſpinis albis.* H. R. D.

3e. *Cereus maximus, fructu ſpinoſo, rubro*, Dadus. Par. Bat. 113.

4e. *Cereus erectus, fructu rubro, ſpinoſo.* Par. Bat. 114.

5e. *Cerus erectus, fructu rubro, non ſpinoſo, lanuginoſus, lanugine flaveſcente.* Par. Bat. 115.

6e. *Cereus erectus, craſſiſſimus, maximè anguloſus, ſpinis albis, pluribus, longiſſimis, lanugine flavâ.* H. R. D.

7e. *Cereus erectus, gracilis, ſpinoſiſſimus, ſpinis flavis, polygonus, lanugine albâ palleſcente.*

8e. *Cereus erectus, gracilior, ſpinoſiſſimus, ſpinis albis, polygonus.* H. R. D.

9e. *Cereus erectus, quadrangulus, coſtis alarum inſtar aſſurgentibus.* Ind. 181.

Digitized by Google

10e. *Cereus ſcandens, minor, trigonus, articulatus, fructu ſuaviſſimo* Par. Bat. 118.

11e. *Cereus ſcandens, minor, polygonus, articulatus.* Par. Bat. 120.

12e. *Cereus minimus, articulatus, polygonus, ſpinoſus.* H. B. D.

13e. *Cereus erectus, polygonus, ſpinoſus, per intervalla compreſſus quaſi in articulos.* H. R. D. Boerhaave, *index alter plantarum.* Vol. I.

Remarques ſur ces eſpeces & leur culture.

Voilà le catalogue des diverſes eſpeces de *cierges* du Pérou. Le meilleur moyen de les conſerver, eſt de les encaiſſer dans des boîtes vitrées, & de les tenir toujours à l'abri de l'humidité dans une ſerre ouverte en été, & fermée en hyver. Il y a bien peu de ces eſpeces qui produiſent des fleurs dans nos climats. L'on ne compte guere que celles du jardin royal à Paris, & des jardins de botanique de Leyde & d'Amſterdam, qui ayent eu ce bonheur.

Les deux premieres eſpeces ſont les plus communes en Europe, & l'on peut même les conſerver pendant les chaleurs de l'été dans les jardins, pourvû qu'on ait ſoin de les garantir des vents du nord, du froid, de la pluie, & de l'humidité, qui ſont les plus grands ennemis des plantes de l'Amérique.

Les trois, quatre, cinq, ſix, ſept, huit, neuvieme eſpeces, ſont plus tendres, & requierent plus de chaleur. On les doit tenir avec ſoin dans des boîtes vitrées, & les placer dans un lieu choiſi de la ſerre, à une chaleur reglée par le thermometre; elles demandent très-peu d'arroſement pendant l'hyver.

La dixieme eſpece eſt cultivée par les habitans des Barbades, attenant leurs maiſons, par amour pour ſon fruit qui eſt de la groſſeur d'une poire de bergamotte, & d'une odeur délicieuſe.

Cette dixieme & onzieme eſpece exigent encore plus de chaleur pour leur conſervation, que les précédentes. Si on les place contre les murs d'une ſerre, elles y pouſſeront des racines, & s'éleveront à une grande hauteur: pourvu qu'on les attache à la maraille, on les portera juſqu'au haut de la ſerre, où elles feront un très-bel effet à la vue.

La onzieme eſpece parvenue à un certain âge, produira de larges & belles fleurs d'une odeur admirable; mais ces fleurs ſemblables à celles des autres eſpeces, demeurent à peine un jour épanouies; & ſi elles ſont une fois fermées, elles ne s'épanouiront pas de nouveau.

On multiplie cette plante par boutures: pour cet effet il faut couper de ſes tiges à la hauteur qu'on voudra, les mettre dans un lieu ſec, les y laiſſer quinze jours ou trois ſemaines pour conſolider leur bleſſure. Ces boutures doivent être plantées dans de petits pots remplis d'une terre légere & ſablonneuſe, avec un mêlange de décombres de bâtimens. On arrangera au fond des pots quelques petites pierres poreuſes, pour boire l'humidité: enſuite on placera ces pots dans un lit chaud de tan ou de fumier, pour aider au développement des racines, & on les arroſera légerement une ſeule fois par ſemaine.

La meilleure ſaiſon pour ce travail eſt au mois de Juin ou de Juillet, afin de leur donner le tems de prendre racine avant l'hyver. A la mi-Août on commencera par leur procurer de l'air par degrés, pour les endurcir contre le froid prochain; mais il ne faut pas les expoſer entiérement à l'air ouvert ou au ſoleil. Au mois de Septembre, il faut les reporter dans la ſerre pour y paſſer l'hyver, pendant laquelle ſaiſon on ne les arroſera que très-rarement.

Quand vous avez coupé les ſommités de quelques unes de ces plantes pour les multiplier, leur tige pouſſera de nouveaux rejettons de leurs angles qui, quand ils auront huit ou neuf pouces de long, pourront ſervir à former de nouvelles plantes, & de cette maniere les vieilles plantes fourniront toujours de nouveaux jets.

Comme les *cierges* du Pérou ſont pleins de ſuc, ils peuvent ſe conſerver hors de

Digitized by Google

terre. Ceux donc qui voudront en apporter des Indes occidentales, n'ont autre choſe à faire que de les couper, de les laiſſer ſécher quelques jours, les renfermer enſuite dans une boîte avec du foin ſec ou de la paille, les empêcher de ſe toucher de peur qu'ils ne s'entre-déchirent par leurs épines, & les préſerver de l'humidité: de cette maniere, ils ſoûtiendront deux ou trois mois de voyage.

CIERGES, *Hydraulique.* Ces ſont des jets élevés & perpendiculaires, fournis ſur la même ligne par le même tuyau, qui étant bien proportionné à leur quantité, à leur ſouche, & à leur ſortie, leur conſerve toute leur hauteur. On a un bel exemple des *cierges* ou grilles d'eau au haut de l'orangerie de Saint-Cloud.

On prétend que les *cierges* d'eau ſont plus éloignés les uns des autres que les grilles.

CIFUENTES, *Géog.*, ville d'Eſpagne dans la Caſtille vieille, dans un comté de même nom.

CIGALE, ſ. f., *Hiſt. Nat. Inſ.*, *cicada*, eſpece de mouche très-connue par le bruit qu'elle fait dans la campagne, & que l'on prend communément, mais mal-à-propos, pour une ſorte de chant. La tête de cet inſecte eſt large & courte; il a deux yeux à réſeaux, qui ſont placés l'un à droite & l'autre à gauche, près du bout poſtérieur de la tête, & qui ont un grand nombre de facettes; entre ces deux yeux, il s'en trouve trois autres qui ſont liſſes & rangés en triangle. Les *cigales* ont un corcelet compoſé de deux pieces, ou plutôt de deux corcelets preſque auſſi larges que la tête; ils ſont pour ainſi dire ſculptés, principalement l'antérieur, ſur lequel on voit, entr'autres figures, une ſorte de triangle. Les aîles ſont au nombre de quatre, poſées en talut comme les deux pans d'un toit, tranſparentes, & attachées au ſecond corcelet; les deux du deſſus ſont placées fort près du premier: leur étendue eſt plus grande que celle des deux autres aîles; elles ont de fortes nervures qui ſoûtiennent un tiſſu mince. Le corps eſt compoſé de huit anneaux écailleux, y compris la partie oblongue & conique qui le termine, & qui eſt d'une ſeule piece dans les femelles; le premier anneau eſt le plus large, chacun des autres diminue de largeur juſqu'au ſeptieme, qui eſt au moins auſſi large que le ſecond. Les cinq premiers ont chacun à-peu-près le même diametre; le reſte du corps forme une pointe qui eſt plus allongée dans la femelle que dans le mâle.

On diſtingue des *cigales* de trois grandeurs différentes; les grandes, les moyennes, & les petites. Celles de la grande eſpece, étant vûes par-deſſus, ſont les plus brunes; elles ont le corps d'un brun luiſant preſque noir; la couleur des corcelets, ſur-tout du premier, eſt mêlée d'une teinte de jaune. Les *cigales* de l'eſpece moyenne ont plus de jaune; celles de la petite eſpece, que l'on nomme *cigalons* en quelques endroits, ont moins de jaune que celles de l'eſpece moyenne, & on voit ſur quelques-unes une teinte rougeâtre. Toutes les petites *cigales* ont les aîles jaunâtres, tandis que celles des autres ſont d'une couleur argentée. Les grandes *cigales* ont le ventre d'une couleur jaunâtre, ſale, & pâle, excepté deux bandes brunes qui ſont près des bords; ces bandes ſont formées par les extrêmités des arcs écailleux qui recouvrent le deſſus du corps, & qui ſe replient de chaque côté ſous le ventre, où ils aboutiſſent chacun à une lame écailleuſe au moyen de laquelle chaque anneau eſt complet. En écartant ces lames les unes des autres autant qu'on le peut, en allongeant le ventre de l'inſecte, on découvre des ſtigmates; il y en a deux entre deux lames, un de chaque côté, placé tout-près de la jonction d'une lame, avec l'arc écailleux qui lui correſpond.

En regardant les *cigales* par-deſſous, on apperçoit deux petites antennes qui n'ont que quelques lignes de longueur, & qui ſont poſées près des yeux à réſeaux. Il y a au bout de la tête une piece triangulaire qui reſſemble en quelque

Digitized by Google

façon à un menton, qui recouvre le deſſus de la tête, & qui s'étend plus loin; la baſe eſt en-avant, & le ſommet en-arriere; il forme une pointe d'où ſort la trompe avec laquelle la *cigale* tire le ſuc des feuilles & des branches d'arbres. Le fourreau de la trompe tient à des parties membraneuſes qui ſe trouvent au-deſſous du menton, vis-à-vis ſon milieu. Ce fourreau s'étend au-delà de la pointe du menton, comme un fil de la groſſeur & de la longueur d'une petite épingle. Lorſqu'on leve la pointe du menton, la trompe ſort de ſon étui, & elle y rentre lorſque cette pointe ſe remet dans ſa poſition naturelle; quelquefois la trompe entraîne ſon fourreau, lorſque l'inſecte le fait mouvoir. Il eſt fait en forme de gouttiere, le long de laquelle on voit une légere fente, lorſqu'on regarde la *cigale* par-deſſous. Cette fente s'élargit quand la trompe ſort: on peut la tirer de ſon fourreau avec la pointe d'une épingle, & la diviſer en trois filets écailleux. Les organes dont vient le bruit que l'on appelle le *chant de la cigale*, ſont placés dans ſon ventre; on ne les trouve que dans les mâles, car les femelles ne font aucun bruit. Il y a ſur le ventre des *cigales* mâles de la grande eſpece, deux plaques écailleuſes qui ſont aſſez grandes, qui tiennent au ſecond corcelet, & qui s'étendent preſque juſqu'au troiſieme anneau; elles ſont poſées de façon que l'une recouvre un peu l'autre. On peut ſoûlever ces plaques par leur extrêmité ſupérieure, mais elles ſont arrêtées par une eſpece de cheville faite en forme d'épines, dont chacune tient par l'une de ſes extrêmités à la partie de la jambe poſtérieure qui s'articule avec le corcelet, & appuie par l'autre extrêmité ſur l'une des plaques. Ces épines empêchent que les plaques ne ſoient trop ſoûlevées, & les remettent en ſituation. Lorſqu'on a relevé les plaques, on trouve dans la partie antérieure du ventre une cavité qui eſt partagée en deux loges; le fond de chacune de ces loges eſt luiſant comme un miroir; il y a une membrane tendue & tranſparente comme le verre, ſur laquelle on voit toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, lorſqu'on la regarde obliquement.

Si on enleve la partie ſupérieure du premier & du ſecond anneau, & ſi on met à découvert du côté du dos l'endroit qui correſpond à la cavité où ſont les miroirs, on y trouve deux muſcles qui ſont compoſés d'un grand nombre de fibres droites; ils forment, en s'approchant, un angle aigu ſur les revers de la piece triangulaire dont il a déja été fait mention. Ces muſcles aboutiſſent aux organes qui produiſent le bruit de la *cigale*; ils ſont ſitués dans deux réduits dont les deux orifices communiquent de chaque côté dans la grande cavité où ſont les miroirs. On trouve dans chacun de ces réduits une membrane pliſſée, raboteuſe, & contournée en forme de timbale. Elles ſont placées de chaque côté, ſous une partie triangulaire du premier anneau de la *cigale*, qui eſt plus élevée que le reſte; ſi on enleve cette partie, on met la membrane à découvert. Dès qu'on la touche elle reſonne comme un parchemin ſec, & même comme une membrane, encore plus ſonore; celle dont il s'agit rend des ſons, lorſqu'après avoir été enfoncée dans quelques endroits elle ſe releve par ſon reſſort. Les muſcles dont on vient de parler aboutiſſent à la ſurface concave de ces membranes, & en l'attirant en-dedans par leur contraction, ils la mettent en état de reſonner, lorſqu'elles ſe rétabliſſent par leur élaſticité, en même tems que le muſcle ſe relâche. Ce ſon paſſe au-dehors par les orifices de deux réduits qui communiquent dans la grande cavité, & peut être modifié par les volets écailleux, les miroirs, & toutes les différentes parties qui ſe trouvent dans les cavités. Les *cigales* de la petite eſpece & de l'eſpece moyenne ont à-peu-près les mêmes organes & font preſque le même bruit.

Le dernier anneau du corps des *cigales* femelles eſt plus allongé que dans les mâles, & il renferme une partie à laquelle

Digitized by Google

on a donné le nom de *tariere*, parce que les *cigales* s'en ſervent pour faire des trous dans de petits morceaux de bois où elles dépoſent leurs œufs. Les mâles n'ont pas cette tariere, qui eſt fort apparente dans les femelles, puiſqu'elle a environ cinq lignes de longueur dans celles de la grande eſpece. Elle eſt renfermée dans un étui dont on peut la faire ſortir en comprimant légerement le ventre de l'inſecte; elle eſt à-peu-près de même groſſeur ſur toute ſa longueur, & terminée à ſon extrêmité par une pointe angulaire qui reſſemble à un fer de pique dont les bords ſeroient dentelés. La ſubſtance de cette partie eſt de la nature de l'écaille ou de la corne, auſſi ſolide & auſſi dure qu'aucune autre qui ſe trouve dans les inſectes. En l'examinant de près on reconnoit qu'elle eſt compoſée de trois parties, c'eſt pourquoi on a été tenté de changer le nom de tariere que l'on avoit donné à cette partie, & on a mieux aimé dire qu'elle eſt compoſée de deux *limes* & d'un *ſupport*, *limes* ou *tariere*, n'importe du nom. La partie dont il s'agit eſt compoſée de trois pieces, dont deux ſont poſées à côté de la troiſieme, & ſont engrenées en façon de couliſſe avec cette piece du milieu, de maniere qu'elles gliſſent tout le long ſans s'en écarter, & elles peuvent être mûes alternativement; par ce moyen, les deux rangs de dents qui ſont ſur les bords de la pointe angulaire, dont nous avons déja parlé, avancent & reculent, parce qu'ils tiennent à chacune des pieces des côtés. Ce qui cauſe ce déplacement, c'eſt qu'elles ſont répliées en-dehors & en-avant par leur extrêmité antérieure, relativement à l'inſecte. Des muſcles, en augmentant ou en diminuant cette courbure par leur contraction ou leur relachement, font gliſſer en-avant ou en-arriere la piece latérale, & par conſéquent mettent en jeu les dents qui ſont à chaque côté de la pointe, qui eſt faite en forme de fer de lance, & compoſée de trois pieces. Les dents ſont poſées obliquement, & dirigées du côté de la pointe du fer de lance, de ſorte qu'elles déchirent ce qui leur fait obſtacle dans leur mouvement, lorſque la *cigale* ſe ſert de cette partie pour faire des trous dans le bois où elle depoſe ſes œufs.

Les *cigales* femelles font toujours ces trous dans de très-petites branches de bois qui eſt ſec & qui a de la moëlle. On les reconnoît par des fibres qui ont été ſoûlevées à l'endroit de ces trous; ils ſont rangés par files aſſez régulierement pour l'ordinaire; ils ont chacun trois lignes & demi ou quatre lignes de longueur. Ses trous peuvent contenir huit à dix œufs, & il y en a au moins quatre ou cinq dans chacun; ils ſont blancs, oblongs, & pointus par les deux bouts. La ponte eſt fort abondante, puiſqu'on a compté juſqu'à ſept cents œufs dans les ovaires. Il ſort de chaque œuf un ver blanc qui a ſix longues jambes, & qui reſſemble en quelque façon à une puce pour la figure. Lorſqu'ils ont abandonné le trou où ils ſont éclos, ils ſe logent dans la terre, & enſuite ils ſe transforment en nymphes, qui marchent & qui prennent des alimens & de l'accroiſſement. Ariſtote les a nommées *tettigometres* ou *meres cigales*; elles ne different pas beaucoup du ver qui eſt ſorti de l'œuf. Ces nymphes peuvent pénetrer dans la terre juſqu'à deux ou trois pieds de profondeur. On les trouve ordinairement auprès des racines des arbres. Lorſque le tems de leur métamorphoſe approche, elles ſortent de terre, montent ſur les arbres, & s'y accrochent pendant les chaleurs de l'été. C'eſt dans cet état qu'elles parviennent à quitter leur fourreau de nymphe ou de chryſalide, pour paroître ſous la forme de *cigale*.

* Cette inſecte étoit conſacrée à Apollon, comme au dieu de la voix & du chant, ſans doute parce qu'elle chante continuellement, car ce n'eſt pas pour la beauté du chant.

CIGALE DE MER, (N), *Hiſt. Nat.*, eſpece de cruſtacée ou de ſquille ciſelée, aſſez ſemblable à la *cigale* de terre. Etant cuite, elle devient rouge comme le ſurmulet: ſa chair eſt de bon goût: ſes premiers

Digitized by Google

miers bras ne ſont point fendus au bout comme aux cancres: ſon corps eſt orné d'entaillures; elle eſt beaucoup plus petite qne la langouſte, à qui elle reſſemble beaucoup.

CIGALE DE RIVIERE, (N), *Hiſt. Nat.*, c'eſt une petite mouche à ſix pieds, qu'on voit ſur l'eau, & qui differe de celle de terre par ſa tête qui eſt plus avancée.

CIGALES, ſ. f., *Hiſt. Mod.* Les Eſpagnols de l'Amérique nomment ainſi un petit rouleau de tabac de la groſſeur du petit doigt au plus, & long de cinq à ſix pouces au moins. Ce rouleau eſt compoſé de pluſieurs brins de tabac parallelement diſpoſés à côté les uns des autres, & aſſujettis enſemble par une large feuille qui leur ſert de robe ou d'enveloppe. On allume une des extrêmités de ce rouleau, & l'autre ſe met dans la bouche, au moyen de quoi on fume ſans pipe. Nos inſulaires, qui font un grand uſage de ces *cigales*, les nomment ſimplement *bouts de tabac*.

Il n'eſt pas hors de propos d'ajoûter ici que les Caraïbes des isles Antilles ont une ſinguliere façon de fumer: ils enveloppent des brins de tabac dans certaines écorces d'arbre très-unies, flexibles, & minces comme du papier; ils en forment un rouleau, l'allument, en attirent la fumée dans leur bouche, ſerrent les levres, & d'un mouvement de langue contre le palais, font paſſer la fumée par les narines.

CIGNANI, *Charles*, (N), *Hiſt. Litt.*, peintre Bolonois, diſciple de l'Albane, naquit en 1628, & mourut en 1719. Clément XI. qui avoit ſouvent employé ſon pinceau, le nomma *prince de l'academie* de Bologne, appellée encore aujourd'hui l'académie *Clémentine*. La *Coupole della Madonna del Fuoco* de Forli, où ce peintre a repréſenté le paradis, eſt un des plus beaux monumens de la force de ſon génie. Ses principaux ouvrages ſont à Rome, à Bologne, à Forli. Ils ſont tous recommandables par un deſſein correct, un coloris gracieux, une compoſition élégante. *Cignani* peignoit avec beaucoup de facilité, drapoit avec goût, & exprimoit très-bien les paſſions de l'ame, & les auroit encore mieux rendues, s'il ne ſe fût pas attaché à finir trop ſes tableaux. Cet artiſte joignoit à ſes talens une douceur de mœurs & une bonté de caractere auſſi eſtimables que rares. Il parloit avec éloge de ſes plus cruels ennemis.

CIGOGNE, (R), ſ. f. *Ornith.*, oiſeau de paſſage, à longues jambes, que M. Linné place dans le rang des *ſcolopaces*, & du genre des hérons. On en diſtingue pluſieurs eſpeces; ſavoir, la *cigogne blanche*, la *cigogne noire* & la *cigogne d'Amérique*.

M. Perrault prétend qu'il ne faut pas confondre l'*ibis* avec la *cigogne*, qui eſt plus grande dans toutes ſes parties, & qui n'a pas comme l'ibis blanc des plumes rouges. D'ailleurs ſes grandes plumes ſont entre-mêlées à la racine d'un duvet, dont la blancheur eſt éblouiſſante. La ſtructure en eſt fort particuliere; car chaque petite plume de ce duvet a un tuyau de la groſſeur d'une petite épingle, qui ſe diviſe en cinquante ou ſoixante autres plus petits, plus fins que des cheveux. Ces petits tuyaux ſont auſſi garnis des deux côtés de petites fibres preſqu'imperceptibles. La *cigogne* blanche a encore plus de plumes noires que l'ibis blanc.

La *cigogne* eſt plus grande que le héron ordinaire: elle a le tour des yeux garni de plumes & la peau fort noire en cet endroit, le bec d'un rouge pâle, droit, à angles & pointu; ce qui lui ſert d'armes pour tuer les ſerpens, dont elle ſe nourrit en partie. La partie du pied depuis le talon eſt griſâtre, le reſte rouge; les trois doigts de devant ſont joints enſemble, à leur commencement, par des peaux courtes & épaiſſes; le doigt de derriere eſt gros & court; ſes ongles ſont blancs, un peu ſemblables à ceux de l'homme. Le bruit que la *cigogne* fait, ne vient, dit-on, que de ſon bec, dont les deux parties ſe frappent l'une contre l'autre avec beaucoup de violence.

Nous avons vu en été cet oiſeau dans

le Brabant & la Hollande, faire ſon aire au haut des tours & des cheminées. Il habite l'Egypte & l'Afrique en hyver. Ils volent en troupe, & allongent alors les pieds en fendant l'air. Quand ils dorment ils ne ſont portés que ſur un pied, la tête entre les épaules. Rien de plus admirable que le ſoin des *cigognes* pour leurs peres & meres, quand ils ſont vieux. Auſſi le bon naturel de cet oiſeau a paſſé en proverbe : il étoit anciennement défendu en Theſſalie de tuer des *cigognes*, parce qu'elles délivroient le pays des ſerpens, des grenouilles & des limaçons : on ne regarderoit pas encore de bon œil en Hollande ceux qui en tueroient ; on courroit riſque d'être lapidé. Ce motif eſt-il fondé ſur leur gratitude & leur reſpect pour la vieilleſſe, ou ſur quelques autres bonnes qualités, qu'on a vantées dans la *cigogne*; telles que la chaſteté & la fidélité conjugale, la reconnoiſſance envers ſes hôtes, ou enfin parce qu'elle détruit les ſerpens du pays.

Les femelles de ces oiſeaux pondent à chaque couvée, deux ou quatre œufs, de la groſſeur & couleur de ceux des oies; le mâle couve pendant que la mere eſt à chercher ſa vie : la couvée dure un mois. Quel ſoin n'ont-ils pas pour leurs *cigogneaux?* Tour-à-tour ils s'empreſſent à leur chercher de quoi vivre : ils ſouffrent les inſultes du vent & les dangers du feu, plutôt que d'abandonner leurs petits

Les ennemis de la cigogne ſont la *corneille*, l'*aigle*, le *plongeon* & la *chauve-ſouris*. Voyez ces mots.

La *cigogne noire*, qui, ſelon M. Perrault, n'eſt pas l'ibis noir, eſt de la grandeur de la *cigogne* précédente. Son plumage & ſon bec ſont mêlangés d'un certain luſtre verd, qui reſſemble à celui du cormoran : la poitrine & les cuiſes ſont blanches ; les jambes longues, chauves au-deſſus du genou. Cette eſpece de *cigogne* fréquente les marais & les côtes de la mer : elle ſe plonge dans les eaux, lorſqu'elle a deſſein de faire quelque capture pour s'en nourrir : elle fait également du bruit avec ſon bec. Leurs petits, quand ils ont faim, pouſſent des cris ſemblables à ceux des hérons.

La *cigogne* de l'Amérique ſe trouve dans le Breſil, & ne differe pas des précédentes pour la forme. Son plumage eſt blanc & noir par intervalles, entre-mêlangé d'une nuance verte, qui s'obſerve auſſi ſur ſon bec d'un fond jaune & cendré.

On lit dans les Ephémérides d'Allemagne, que les os de cet oiſeau ſont compoſés de lames très-tendres ; & que quoiqu'ils ſoient creux en-dedans, ils ſont cependant plus durs & plus compactes que ceux des quadrupedes, & tranſparens comme du verre. Il y en a qui ſont ſemblables à des rayons de mouches à miel. Tous les os de cet oiſeau ſont ſi bien diſpoſés, qu'on ne ſauroit trop admirer l'induſtrie de la nature, d'avoir ajuſté avec tant de ſageſſe, pour le vol, des corps ſolides, & en même tems ſi légers. On remarque un artifice admirable à la troiſieme articulation de l'aile; en l'étendant, l'animal monte dans l'air; en la repliant, il deſcend à ſon gré. L'inſpection eſt ſeule capable de faire bien concevoir cette méchanique. Voyez à l'article OISEAU.

Les parties de cet oiſeau dont on ſe ſert en médecine ſont, outre l'oiſeau entier, la véſicule du fiel, le fiel, la graiſſe, la fiente & le jabot. Cet animal eſt un grand alexipharmaque, & paſſe pour un excellent remede contre toutes ſortes de poiſons, & ſur tout contre la peſte ; on en uſe auſſi dans les affections des nerfs & des jointures. Son fiel eſt recommandé dans les maladies des yeux ; ſa graiſſe en liniment dans les affections goutteuſes & le tremblement des articulations ; ſa fiente priſe dans de l'eau, dans l'épilepſie & dans les maladies de la tête ; ſon ventricule ou ſon jabot deſſeché & pulvériſé paſſe pour un ſpécifique admirable contre pluſieurs poiſons.

* La *cigogne* étoit chez les anciens le ſymbole de la piété, à cauſe du grand amour qu'elle a pour ſes petits ; ou ſelon d'autres naturaliſtes, parce qu'elle nourrit ſon pere & ſa mere durant leur vieilleſſe ;

Digitized by Google

c'eſt pourquoi on la trouve ſur les médailles à côté de la déeſſe Piété.*

CIGUATEO, *Géog.*, iſle de l'Amérique ſeptentrionale, dans la mer du nord, l'une des Lucayes ou de Bahama.

CIGUE, (R), ſ.f. *Hiſt. Nat. Bot.*, *cicuta*, plante fameuſe par l'uſage dont elle étoit à Athenes, comme un poiſon que l'on employoit pour faire périr ceux que l'aréopage avoit condamnés à mort. Le nom de cette plante ſe joint dans notre eſprit, avec celui de Socrate, qui fut condamné à en boire le ſuc. Nous la cherchons dans nos climats; nous voulons la connoître par nos yeux, ſur-tout depuis que l'expérience a appris qu'on en peut retirer pluſieurs avantages, en l'employant à propos.

On diſtingue deux eſpeces de *ciguë*, la grande & la petite *ciguë*. Nous parlerons auſſi de la *ciguë* aquatique, qui n'eſt pas moins importante à connoître.

La racine de la grande *ciguë* eſt longue d'un pied, groſſe comme le doigt, rameuſe & couverte d'une écorce mince, jaunâtre, blanchâtre intérieurement, d'une odeur forte & d'une ſaveur douceâtre. Elle pouſſe une tige qui eſt fiſtuleuſe, cannelée, haute de trois coudées, d'un verd gai, parſemée cependant de quelques taches rougeâtres. Ses feuilles ſont ailées, partagées en pluſieurs lobes liſſes, d'un verd noirâtre, d'une odeur puante, approchant cependant de celle du perſil. Ses fleurs ſont en roſes, diſpoſées en paraſol, auxquelles ſuccédent de petites graines convexes avec des ſillons & des éminences crenelées. Toute cette plante a une ſaveur d'herbe ſalée, une odeur narcotique & fétide. Son ſuc rougit le papier bleu: elle croît en quelques pays dans les lieux ombrageux, dans les décombres & dans les champs; elle fleurit en été.

La *ciguë* nous préſente des obſervations bien ſingulieres: à Rome, elle ne paſſoit pas pour un poiſon, tandis qu'à Athenes, on ne doutoit point qu'elle n'en fût un très-violent. A Rome, on la regardoit comme un remede propre à modérer & à tempérer la bile. Il paroît que dans nos contrées, la *ciguë* n'a pas les mêmes degrés de malignité qu'elle avoit dans la Grece, puiſqu'on a vu des perſonnes qui ont mangé une certaine quantité de ſa racine & de ſes tiges, ſans en mourir. Quoique Pline vante la *ciguë* contre l'ivreſſe, & que l'Eſcale diſe, qu'en voyageant en Lombardie, il vit, à ſon grand étonnement, ſervir de la ſalade où il y avoit de la *ciguë*, & qu'il apprit que les gens du pays en mangeoient, & n'en étoient point incommodés, toutes ces autorités ne peuvent cependant contre-balancer le poids de celles qu'on leur oppoſe, & qui prouvent que toutes les eſpeces de *ciguë* ſont plus ou moins venimeuſes. Le meilleur antidote eſt le vinaigre en guiſe de vomitif, avec de l'oximel tiede, en quantité ſuffiſante pour faciliter le vomiſſement.

Les feuilles de *ciguë*, employées extérieurement, ſont adouciſſantes & réſolutives: les apothicaires en préparent un emplâtre qui paſſe pour un bon fondant. Les cataplaſmes de *ciguë* pilée avec des limaçons, & malaxée avec les quatre farines réſolutives, ſont vantés pour les douleurs de goutte & de ſciatique.

Quelques médecins avoient fait uſage autrefois de la *ciguë* intérieurement pour pluſieurs maladies: l'uſage en étoit tout-à-fait tombé dans l'oubli, lorſque M. Storck, médecin à Vienne en Autriche, renouvella l'uſage de ce remede, qu'il a employé pour guérir des skirrhes & des cancers invétérés. C'eſt dans ſon ouvrage qu'il faut voir le détail du ſuccès de ces remedes. Il a emploié des pilules, faites avec le ſuc de la grande *ciguë*, exprimé, évaporé en conſiſtance d'extrait, & mêlé avec de la poudre de *ciguë*. Les médecins doivent être d'autant plus flattés de trouver, dans l'uſage lent & modéré des poiſons végétaux, un remede efficace aux maladies les plus rebelles, que le haſard ne ſemble pas avoir autant de part à ces ſortes de découvertes qu'à celles du plus grand nombre des principaux ſecours de l'art. Voyez auſſi la

Dissertation sur la Ciguë, par M. Joseph Ehrhard, à Strasbourg 1763.

Quoique l'extrait de la *ciguë* n'ait pas toujours réussi, il a fait cependant un grand nombre de cures bien avérées dans les maladies scrophuleuses, contre les ulceres malins, contre les cancers même: il a guéri quelques cancers ulcérés, & il soulage considérablement, lors même qu'il ne guérit pas.

* Nous ne saurions cependant dissimuler, d'après un très-grand nombre d'expériences, faites en Angleterre, en France, en Italie, &c. que les succès de ce remede, n'y ont pas été aussi brillants qu'à Vienne. Au contraire, nous craignons que les effets que nous en avons vus, n'aient été plus préjudiciables que salutaires. Il ne faut point du tout être surpris que le public courre avec empressement à une pratique soutenue par le célebre baron van Swieten, dont le jugement & l'intégrité sont regardés comme exempts de toute critique. Mais il est fort extraordinaire que quantité de nos praticiens en médecine, se laissent tellement aveugler par cette autorité, que de persévérer à administrer un remede, lorsque le mal empire de jour en jour, trompés par l'espérance implicite de la guérison, jusqu'à ce que le pauvre malade soit venu au point que l'extirpation, qui d'abord auroit pu se faire en toute sureté, n'est plus praticable. Ce que quelques-uns ont fait par ignorance, doit être enseveli dans les ténébres de l'oubli; mais après cet avertissement, nous espérons que, si on donne jamais de la *ciguë* pour la cure des skirrhes, dès qu'on s'appercevra qu'il deviendra douloureux, d'une couleur pâle, qu'il augmentera de grosseur, & prendra l'apparence d'un cancer, alors on cessera aussi-tôt l'usage de ce remede, de crainte de mettre en danger la vie du malade. Quelques partisans de cette méthode prétendront peut-être que nous n'avons pas bien fait l'essai de cette plante, parce que la *ciguë* avoit été cueillie en automne, lorsque sa vertu étoit détruite en grande partie, & qu'ainsi on doit toujours s'en promettre des effets favorables, quand elle est cueillie dans toute sa force. Nous ne nous opposons pas à ce qu'on en fasse des essais tels qu'on voudra, pourvu que ce ne soit pas au préjudice du genre humain. Mais comme sa vertu dans son état foible, a paru préjudiciable au corps humain, nous craignons fort que cette plante ne se trouve encore plus dangereuse quand elle sera dans toute sa vigueur. Quoiqu'on doive laisser la décision de ceci au tems & à l'expérience, nous prions le public de réfléchir sur un passage de madame de Motteville, où il est dit qu'on appliqua en France, il y a plus de cent ans, de la *cigue* sur la mamelle de la reine, femme de Louis XIII, pour un cancer, dont elle mourut à la fin. On en mit pendant quinze jours de suite: mais l'effet en fut si peu salutaire, qu'on fut obligé d'en cesser l'usage. Or si cette plante n'eût pas été dans une espece de réputation pour cette maladie, on ne l'eût pas appliquée probablement à une personne de cette importance: & l'abandon qu'on en a fait depuis, prouve clairement que la *ciguë* ne faisoit pas grand bien dans ce tems-là. La *ciguë* a été essayée pareillement en Suéde, & le savant Linné se trouvant déchu de ses espérances, a fait venir quelques-unes de ces plantes de Vienne, pour voir si son peu de réussite ne venoit pas de quelque différence dans la plante même. Nous n'avons pas encore été informés de l'événement; mais je doute qu'il ait un meilleur succès. Comme ce grand homme essaye diverses autres plantes, nous espérons que les recherches faites par ses soins, pourront tourner à l'avantage du public, & qu'il pourra découvrir quelque spécifique pour les cancers, qui peut-être est encore caché dans le sein de la nature, comme le quinquina l'a été jusques, il y a près d'un siecle. *

La petite *ciguë*, *athusa* qu'on substitue à la précédente dans les boutiques pour l'usage externe, est d'un genre différent de la grande. Elle porte à la

baſe de chacune des petites ombelles partiales, une demi-fraiſe de trois feuilles étroites, longues & rabattues. Ses graines ſont arrondies & ſtriées. Ses propriétés ſont un peu inférieures à celles de la grande *ciguë*. On a nommé cette derniere le *perſil des fous*, par la grande reſſemblance de ſes feuilles avec celles du perſil; reſſemblance qui a trompé quelques perſonnes & leur a été funeſte.

CIGUE AQUATIQUE, (R), *Hiſt. Nat., Bot., cicuta aquatica.* Cette eſpece de *ciguë* croît dans les foſſés, les étangs, & fleurit au mois de Juin. Sa tige eſt épaiſſe, creuſe, cannelée, pleine de nœuds, diviſée en pluſieurs branches d'où ſortent des feuilles ailées, plus minces & plus tendres que celles de la *cigue*. Cette plante paſſe pour être plus venimeuſe que la *cigue* ordinaire.

M. Wepfer a donné un *traité*, imprimé à Leyde en 1733, *in*-8°. où il rapporte les effets mortels qu'a produits cette eſpece de *cigue*. Ses obſervations ſe trouvent confirmées par celles de M. Jaugeon, qui a rapporté à l'académie des Sciences de Paris, que trois ſoldats Allemands moururent ſubitement tous trois en moins d'une demi-heure, pour avoir mangé de la *cicutaria paluſtris*, qu'ils prenoient pour le *calamus aromaticus*, propre à fortifier l'eſtomac. Il y a en effet une eſpece de *phellandrium* ou *ciguë aquatique*, à feuilles d'ache ſauvage, qui eſt odorante, aromatique, & qui tromperoit des gens plus habiles en ce genre, que ne le ſont communément des ſoldats.

Cependant il y a de l'apparence, que cette *ciguë* n'a pas été déterminée exactement; le phellandrium ne paſſe pas pour deſtructif, la graine en eſt même uſuelle dans la baſſe Saxe, contre les fievres intermittentes & les ulceres invétérés.

Le poiſon de la *ciguë* aquatique, eſt un irritant; car on trouva à l'un de ces ſoldats les membranes de l'eſtomac percées d'outre en outre, & aux deux autres ſeulement corrodées. Le remede le plus efficace contre ce poiſon, eſt d'exciter le vomiſſement, & faire enſuite ſuccéder les adouciſſans gras & huileux, pour maſquer l'action des reſtes de poiſon qui n'ont pu être chaſſés par le vomiſſement.

CILIAIRE, adj., en *Anatomie*, ſe dit de différentes parties de l'œil; *glandes ciliaires*, *procès ciliaires*, *ligament ciliaire*, *les nerfs ciliaires*. *v.* OEIL.

Les glandes *ciliaires* ſont des grains ſitués dans le tiſſu cellulaire des paupieres; Meibomius décrivit leurs conduits en 1666, trois ans après les avoir découverts.

Procès ciliaires, eſt le nom que Ruiſch a donné aux fibres de l'uvée. *v.* UVÉE.

CILIAIRE, *Ligament*, appartient à l'œil, & a été ainſi appellé à cauſe de la reſſemblance qu'il a avec les cils ou poils des paupieres. *v.* LIGAMENT.

Des fibres un peu épaiſſes partent de la choroïde preſque une ligne plus en arriere que le ceintre orbiculociliaire, derriere l'uvée, au commencement de laquelle elle a ſa partie moyenne. Elles vont de toutes parts tranſverſalement à la circonférence du cryſtallin, blanches quand on a lavé leur couleur, mêlées pareillement de tuyaux grands & vermiformes; faiſant un arc qui s'accommode au cryſtallin; convexes en devant, couchées ſur l'humeur vitrée, enſuite ſur le cryſtallin, à la partie antérieure duquel elles s'inſerent au dedans du plus grand cercle; tenant manifeſtement dans le bœuf à la capſule vitrée, à celle du cryſtallin, & à la rétine; plus légérement à la vitrée dans l'homme.

Deſcartes a dit, dans ſa *dioptrique*, que la contraction des ligamens du cryſtallin lui donnoit un mouvement par lequel il devenoit plus convexe pour voir; *dioptr. ch.* iij. & il a confirmé cette opinion par quelques expériences. Grew, dans ſa *coſmolog. ſacr.* Collinſ. *p.* 906. Pariſinus, *diſſect. de l'ourſe*, *p. m.* 79. Bidloo, *de oculis*, qui affirme, *p.* 30. qu'on voit viſiblement ce changement de figure dans les oiſeaux, ont ſuivi ce grand philoſophe. Bourdelot, ſuivant Denis, *conférences*, dit que la pupille s'étant retrécie à

cauſe de la proximité des objets, le cryſtallin prenoit plus de convexité en ſon milieu pour mieux voir les objets trop proches. Cependant Molinetti, *p.* 147. Briſſeau, *p.* 77. Bohn, *p.* 366. veulent au contraire que l'action du corps *ciliaire* ſoit d'applatir le cryſtallin. D. Phelippeaux, ſuivant Stenon, *can. carch. diſſ. p.* 104. Wintringham, *pag.* 301. & en dernier lieu Santorini, ont embraſſé le même ſyſtème; ce dernier ayant vu des ſtries ſur le cryſtallin d'un aveugle, & comme des veſtiges du ligament *ciliaire. ch. ſv. n°.* 2.

Porterfields, *l. c. p.* 187, *& ſuiv.* conteſte ce changement de la figure du cryſtallin: en effet, l'extrême molleſſe du ligament n'eſt pas faite pour ſurpaſſer la ſtructure denſe & élaſtique de la capſule: de plus, on peut objecter l'arc que font ces ligamens ou leur direction, qui fait au cryſtallin un angle fort obtus; ce qui ne peut favoriſer le changement.

CILICE, ſ. m., *Hiſt. Anc. & Mod.*, vêtement fait de poils de chevre ou de bouc, dont l'uſage eſt venu des anciens Ciliciens, qui portoient de ces ſortes de robes, particuliérement les ſoldats & les matelots.

Nec minus interea barbas, incanaque menta,
Cinyphii tondent hirci, ſetaſque comantes,
Uſum in caſtrorum, & miſeris velamina nautis. Géorg. liv. III.

Peut-être le vrai ſens de ces vers eſt-il qu'anciennement les ſoldats & les matelots ſe ſervoient de ces tiſſus de poil de chevre pour en faire des tentes & des voiles; & c'eſt ce que ſemble inſinuer Aſconius Pedianus, dans une remarque ſur la troiſieme verrine, où il dit: *Cilicia tenta in caſtrorum uſum atque nautarum.*

CILICIE, *Géog. Anc. & Mod.*, pays de l'Aſie mineure, borné au nord-oueſt, par une longue chaîne du mont Taurus; au nord, par la ſeconde Cappadoce & la ſeconde Arménie; à l'orient, par la Comagene; au midi, par la Syrie & la mer Méditerranée; & au couchant, par la Pamphilie. On la diviſoit en champêtre & en montagneuſe; la montagneuſe s'appelloit chez les Grecs *Trachæotis*, & ſes habitans *Trachéotes*, & on la partageoit en Sélénide & en Cétide. Il paroit par les villes que cette contrée comprenoit, qu'elle étoit très-peuplée.

* Ce pays fut ſoumis à la domination des Romains par P. Servilius Vatia, proconſul, qui en fit une province de la république. *Ciliceliſauros*, dit Rufus, *qui ſe piratis ac prædonibus maritimis junxerant, Servilius proconſul ad prædonum bellum miſſus, ſubegit, & viam per Taurum montem primus inſtituit.* Il triompha de ces peuples en 680, & le pays fut depuis gouverné par des proconſuls Romains, qui joignirent pluſieurs autres régions à la *Cilicie*, pour étendre davantage leur gouvernement. Les Ciliciens étoient de grands pirates qui infeſtoient les mers; ils paſſoient auſſi pour de hardis menteurs, & leur réputation en ce genre devint proverbe: *Cilicii ſermones*, pour dire *des menſonges groſſiers.* *

La *Cilicie* fait maintenant partie de la Caramanie. Les Ciliciens avoient inventé une ſorte d'étoffe de poil de chevre, dont on faiſoit des habits pour les matelots & les ſoldats. Comme elle étoit groſſiere & d'une couleur brune, les Hébreux s'en ſervoient dans le deuil & dans la diſgrace. Ils étoient différens de ceux que l'eſprit de pénitence a inventés depuis, & qui ſont tout de crin. Ariſtote dit qu'en *Cilicie* on tondoit les chevres; comme on tond ailleurs les brebis.

CILICIE, *terre de*, *Hiſt. Nat.*, c'eſt, ſuivant Théophraſte, une eſpece de terre qui ſe trouvoit en *Cilicie*. Cet auteur dit qu'en la faiſant bouillir dans de l'eau, elle devenoit viſqueuſe & tenace: on s'en ſervoit pour en enduire les ſeps de vigne, & les garantir des vers & des autres inſectes. M. Hill penſe avec raiſon que cette terre étoit une terre bitumineuſe, d'une conſiſtance ſolide, que la chaleur de l'eau bouillante rendoit aſſez molle pour pouvoir s'étendre, & qui par ſa qualité tenace & viſqueuſe arrê-

Digitized by Google

toit les inſectes, ou les chaſſoit par ſon odeur forte.

CILILGO *ou* SILEGO, (N), *Géog.*, montagne d'Afrique, au royaume de Fez, dans la province de Cuzt. Elle eſt haute, froide, & ſi ſtérile que l'on n'y recueille aucune ſorte de grain. Il y a des bois d'arbres épineux qui ſont fort gros & fort hauts. Les habitans ſont Bereberes Sinhagiens, qui n'ont pour tout bien que des brebis & des chevres; auſſi ne demeurent-ils point dans des maiſons, mais dans des huttes de roſeaux, couvertes de branchages. Ils ſont tributaire du roi de Fez. Ce ſont des gens ſimples qui ſouffrent patiemment les impôts. Cette montagne eſt pleine de lions, de ſinges, & de ſangliers.

CILINDRE & CILINDRIQUE. *v.* CYLINDRE & CYLINDRIQUE.

CILIX, (N), *Myth.*, fils d'Agenor & frere de Cadmus, ayant été envoyé, ainſi que ſes freres, à la recherche d'Europe leur ſœur; & ne l'ayant pas trouvée, n'oſa retourner à la cour de ſon pere, & s'établit dans la Cilicie, à laquelle il donna ſon nom. *v.* AGENOR, CADMUS.

CILLEMENT, ſ. m., *Anat. Phyſiol.*, en latin *nictatio*, mouvement vif, alternatif, & ſynchronique des paupieres.

Elles ont, comme on ſait, un très-prompt mouvement, & la paupiere ſupérieure dans l'homme en a beaucoup plus que la paupiere inférieure. Ce mouvement des paupieres ſe fait quelquefois volontairement, ſouvent auſſi ſans y penſer, & toujours avec une extrême viteſſe.

Les *cillemens* qui arrivent de moment en moment, dans les uns plus, dans les autres moins, ſe font à la paupiere ſupérieure alternativement par le releveur propre, & par la portion palpébrale ſupérieure du muſcle orbiculaire: ils ſe font auſſi alternativement & en même tems à la paupiere inférieure, par la portion palpébrale inférieure du muſcle orbiculaire, mais très-peu, à cauſe du petit nombre des fibres palpébrales inférieures.

On voit déja qu'il y a deux muſcles qui ſervent au mouvement des paupieres; mais pour mieux entendre leurs *cillemens*, il faut ſe rappeller la ſtructure de ces deux voiles qui ſont tendus ſur les yeux: or les deux paupieres étant formées de membranes minces, preſque tranſparentes, à petits plis, très-vaſculeuſes, remplies d'une grande quantité de papilles nerveuſes à leur ſurface interne, toujours unies, & bordées d'un large cartilage en forme d'arc, on comprend qu'elles peuvent ſe toucher mutuellement, s'éloigner enſuite, s'abaiſſer & ſe rouvrir alternativement. Le muſcle élevateur de la paupiere ſupérieure, né par un petit principe charnu du fond de l'orbite oſſeuſe, ſe diſperſe en petites fibrilles tendineuſes très-fines, & va s'inférer à toute la partie ſupérieure du tarſe de cette paupiere; elle doit donc s'élever ſans rides par le mouvement de ce muſcle. Pour le muſcle orbiculaire qui prend ſon origine du grand os du nez, & va parſemant ſes fibres par les deux paupieres, il n'a qu'à ſe contracter, comme il fait, en forme de ſphincter, pour unir doucement les paupieres l'une à l'autre: s'il ſe contracte plus fortement, il exprime les larmes, en arroſe la ſurface interne de l'œil, en nettoye les ordures, & le lave. La paupiere inférieure s'ouvre par la contraction ſpontanée des fibres muſculaires diſtribuées dans la joue.

Mais de peur que les paupieres, à force de ciller & de ſe joindre l'une à l'autre ſans ceſſe, ne s'excorient, la nature a placé ſur le bord cartilagineux de l'une & de l'autre de petits grains glanduleux, où ſe filtre une humeur qui ſe décharge par des orifices ouverts, & ſert de liniment au bord des paupieres. Ces orifices ne ſont autre choſe que les extrémités des petits vaiſſeaux qui vont ſerpentant en cet endroit, & naiſſent continus avec les artérioles qui y ſont diſtribuées, ſans ſtructure glanduleuſe.

Ainſi dans les paupieres douées d'une

Digitized by Google

peau flexible, de fibres nerveuſes, muſculeuſes, d'une membrane adipeuſe, & d'une tunique interne très-liſſe, parſemée de vaiſſeaux ſanguins & de glandes qui l'abreuvent ſans ceſſe, & entretiennent la cornée tranſparente, tout concourt à l'exécution des *cillemens* alternatifs de ces rideaux de la vue, comme Ciceron même l'a remarqué dans ſon ouvrage de la *Nature des dieux*, *L. II. cap. lvij. Palpebræ*, dit-il, *ſunt molliſſimæ tactu, ne læderent aciem, & aptiſſimæ factæ ad claudendas ac aperiendas pupillas; idque providit natura, ut identidem fieri poſſit cum maximâ celeritate.* „ Les paupieres ſont douées d'une ſurface douce & polie, pour ne point bleſſer les yeux: ſoit que la peur de quelque accident oblige à les fermer, ſoit qu'on veuille les ouvrir, la nature les a faites pour s'y prêter; & l'un & l'autre de ces mouvemens s'exécute avec une prodigieuſe viteſſe." C'eſt en effet une choſe admirable que la promptitude des *cillemens*, leur répétition ſucceſſive, perpétuelle pendant le cours de la vie, ſans dommage, ſans uſement du voile ni de l'œil contre lequel il frotte, & preſque toujours ſans notre volonté.

Il arrive pourtant quelquefois que ce *cillement*, ce clignotement des paupieres, eſt non-ſeulement involontaire, mais ſi prompt ou ſi lent qu'il fatigue & chagrine beaucoup ceux qui en ſont attaqués, & qu'il fait de la peine à ceux qui les regardent. Cette eſpece de treſſaillement eſt une vraie maladie, un mouvement convulſif des voiles de l'œil, pendant lequel les fibres motrices du muſcle orbiculaire deviennent tendues, roides; & la paupiere, après avoir demeuré un inſtant fermée, ſe releve l'inſtant ſuivant, en ſorte que les malades jouiſſent ou ſont privés de la lumiere par intervalles; ce qui n'a pas lieu dans les *cillemens* ordinaires & naturels. Il ſemble donc que la cauſe de cette convulſion eſt un mouvement irrégulier des eſprits animaux, qui ſe portant avec trop de rapidité dans les fibres du muſcle orbiculaire, empêche pendant un tems l'action du muſcle releveur.

On guérit ce treſſaillement plus ou moins difficilement, ſuivant ſa fréquence & l'ancienneté du mal. Quand il eſt léger, deux moyens peuvent ſervir à ſa guériſon; le premier, de ſe faire éternuer pendant l'accès; le ſecond, de frotter doucement avec la main le tour de l'orbite & des paupieres, ou plutôt d'employer des frictions ſur les paupieres & aux environs avec des eaux ſpiritueuſes, ou des huiles nervines mêlées de quelques gouttes d'eſprit volatil huileux, dont on répétera l'application pluſieurs fois dans le jour. Lorſque ces deux moyens ne ſuffiſent pas pour empêcher les récidives de la convulſion, il faut y joindre promptement les remedes internes, parmi leſquels je ne connois rien de mieux que les antimoniaux, pris long-tems & en petite quantité. C'eſt ainſi, par exemple, qu'il convient de traiter les enfans qui clignotent perpétuellement les yeux, pour avoir été trop expoſés au grand jour, en ſorte que leur fréquent *cillement* ſe tourne en habitude incurable, ſi l'on n'a l'attention d'y remedier de bonne heure.

Il ne faut pas confondre *le cillement* des paupieres avec leur *clignement*. Voy. ce mot.

CILLER, (N), *Phyſiol.*, c'eſt abaiſſer & relever ſubitement la paupiere ſupérieure ſur le globe des yeux. C'eſt une action mixte, car elle eſt volontaire & involontaire, comme la reſpiration.

CILLER, *Maréchall.* On dit qu'un cheval *cille*, quand il commence à avoir les ſourcils blancs, c'eſt-à-dire, quand il vient ſur cette partie environ la largeur d'un liard de poils blancs, mêlés avec ceux de ſa couleur naturelle; ce qui eſt une marque de vieilleſſe. *v.* AGE & CHEVAL.

On dit qu'un cheval ne *cille* point avant l'âge de quatorze ans, mais toujours avant l'âge de ſeize. Les chevaux qui tirent ſur l'alzan & ceux qui ſont noirs, *cillent* plutôt que les autres.

Les marchands de chevaux arrachent ordinairement

ordinairement ces poils avec des pincettes; mais quand il y en a une ſi grande quantité que l'on ne peut les arracher ſans rendre les chevaux laids & chauves, alors ils leur peignent les ſourcils, afin qu'ils ne paroiſſent pas vieux.

CILLEY *ou* CILLI *ou* ZILLI, (R), *Géogr.*, ville d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche, & dans la Styrie inférieure, entre deux petites rivieres dont l'une ſe nomme *Kæding*, & l'autre *Sawina*, ou petite Save. Les Romains la connoiſſoient déja ſous le nom de *Celeja*, & ils avoient fait conſtruire delà juſqu'à Petau, *Petovium*, un grand chemin, dont on découvrit des traces ſenſibles, l'an 1715 & l'an 1725. Cette ville eſt de peu d'importance aujourd'hui, & le château qui la couvre, n'eſt remarquable que par ſa poſition élevée. Mais elle a été pendant 112 ans, la capitale d'un comté, érigé l'an 1339 par l'empereur Louis V, en faveur de Frederic de Sanneck, & éteint, quant à ſon titre, l'an 1457, ſous l'empereur Frederic III, en la perſonne d'Udalrich, qui fut aſſaſſiné, & ne laiſſa pas d'héritiers: à cette mort, l'empereur ſe mit en poſſeſſion de ce comté, & l'incorpora au duché de Styrie, dans l'enceinte duquel il ne porte d'autre qualification, que celle de quartier. Ce quartier, aſſez étendu, renferme entr'autres les hautes montagnes de Bacher & de Botſch, & contient quatre villes, quatre bourgs à marché, trois grands monaſteres avec leurs dépendances, & nombre de villages. Tous ſes habitans ſont d'origine Venede, ou Eſclavonne, & tous profeſſent la religion catholique. (D.G.)

CILS, (R), ſ.m., *Anat.*, petits poils qui naiſſent ſur le bord des deux paupieres, tout le long des tarſes. Il y en a quelquefois pluſieurs rangées. Ceux de la paupiere ſupérieure ſont courbés à leur extrêmité, en dehors, & ſont un peu plus longs que ceux de la paupiere inférieure, qui ſe courbent, en ſens contraire des autres. L'uſage des *cils* eſt d'écarter des yeux la pouſſiere, & les ordures légeres qui ſans cela pourroient y pénétrer. La partie des paupieres voiſine du grand angle de l'œil rentre en dedans, lorſqu'elles ſe ferment, & c'eſt pour cette raiſon qu'elle n'eſt pas garnie de *cils* qui auroient bleſſé l'œil, par leur frottement.

Les *cils* tombent quelquefois, comme le poil des autres parties du corps à ceux qui ont la vérole; & ſi la racine eſt détruite par le virus vénérien, ils ne ſe régénérent pas.

Si la direction des *cils* eſt dérangée, qu'ils rentrent en dedans & piquent l'œil, c'eſt une maladie qu'on nomme *trichiaſis*: il y en a pluſieurs eſpeces. On l'appelle *diſtrichiaſis*, quand outre les *cils* naturels, il en naît d'autres qui étant mal diſpoſés, piquent l'œil; *phalangoſis*, ſi la paupiere n'eſt pas relachée, & qu'il n'y ait que les *cils* qui ſe recourbent; & enfin *phtoſis*, ſi elle eſt relâchée, & que ſes bords ſe tournent en dedans avec les poils.

On a donné le nom de *madaroſis* à la chûte des poils en général. On l'a appellée *milphoſis*, quand le bord de la paupiere eſt rouge; & *ptiloſis*, quand il eſt épais & calleux.

CIMA, *Giambatiſta*, (N), *Hiſt. Litt.*, ſuivit les traces de ſon pere Giovan Paolo & de ſon oncle Andréa, tous deux excellens compoſiteurs de muſique, & il y réuſſit ſi bien qu'il devint organiſte de l'égliſe de S. Nazare à Milan, & enſuite maître de Chapelle à Sondrio, où il mourut. On a de lui pluſieurs ouvrages de muſique, imprimés à Milan, en 1626. (H.)

CIMABUE, *Jean*, (N), *Hiſt. des Peint.*, naquit à Florence en 1213, d'une noble famille, & ſes parens qui lui trouverent de la diſpoſition pour les ſciences le firent étudier, il s'y appliqua quelque tems avec ſuccès; mais l'arrivée des peintres Grecs que le ſénat de Florence avoit fait venir & qu'il voyoit ſouvent travailler dans l'égliſe de St. Marie nouvelle, à la chapelle de la famille des Gondi, lui inſpira tant d'inclination pour la peinture, qu'elle le détermina entiérement du côté de cet art. Il ſe mit donc à étudier le deſſein, & ayant appris en-

ſuite la pratique de la peinture, il n'eut pas de peine à atteindre, ni même à ſurpaſſer en peu de tems ces peintres médiocres, qui travailloient pour la plupart ſans goût & ſans deſſein. Les progrès conſidérables qu'il fit dans cet art augmenterent ſon émulation & lui acquirent tant de réputation que Charles I. roi de Naples, paſſant par Florence, alla voir *Cimabué* & prit grand plaiſir à admirer ſes ouvrages. Il trouva la maniere de peindre à freſque & il en fit les premiers eſſais ſur la façade de l'hôpital dit *della porcellana*. Il peignit à Aſſiſe la vie de S. François en pluſieurs tableaux, ainſi que quelques traits de la vie de la Ste. Vierge, & mourut en 1300, âgé de ſoixante & dix ans. Il avoit coûtume de faire ſortir des inſcriptions de la bouche de ſes figures, ſuivant l'uſage de ce tems-là, ce que pluſieurs peintres ont encore pratiqué depuis. Il eut pour diſciple Giotto.

CIMBERS, (N), *Géog.*, lieu d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche, & dans le comté du Tirol, au quartier de l'Adige: c'eſt un des plus habités du Vallon de Fleimbs, & l'un de ceux où paſſerent & ſéjournerent autrefois les *Cimbers*, lors de leur expédition en Italie. (D. G.)

CIMBERSYSSEL, (N), *Géog.* L'on a donné ce nom en Danemarck, pendant un tems, à la diviſion du Nord-Jutland, où ſe trouve aujourd'hui la ville, jadis très-floriſſante, de Rypen, *Rypæ Cimbricæ*. (D. G.)

CIMBRES, ſ. m. pl., *Géog. Anc. & Mod.*, ancien peuple le plus ſeptentrional de l'Allemagne. Ce ſont les plus anciens habitans qu'on connoiſſe à la preſqu'iſle de Holſtein, du Sleſwig, & du Jutland; & c'eſt d'elle qu'elle a pris le nom de *Cherſonneſe Cimbrique*. Les Grecs les ont quelquefois confondus avec les Cimmériens. Après leur défaite par les Romains, ils ſe répandirent en différens endroits: quelques-uns s'arrêterent dans les Gaules, s'unirent aux Saxons & furent confondus avec eux.

CIMBRISHAMN, (N), *Géogr.*, petite ville de Suéde, dans le royaume de Gothie, & dans la préfecture de Chriſtianſtadt, en Scanie. Elle eſt ſituée ſur la mer Baltique, & pourvue d'un port, où l'on prétend que les Cimbres firent leur dernier embarquement: auſſi l'appelle-t-on en latin *Portus Cimbrorum*. Elle occupe à la diete la 94e place dans l'ordre des villes. (D. G.)

CIME, ſ. f., ſe dit de la partie la plus élevée des grands arbres.

CIMENT, ſ. m., *Architect.* Dans un ſens général, eſt une compoſition d'une nature glutineuſe & tenace, propre à lier, unir & faire tenir enſemble pluſieurs pieces diſtinctes.

Ce mot vient du latin *cæmentum*, dérivé de *cædo*, couper, hacher, broyer. M. Felibien obſerve que ce que les anciens architectes appelloient *cæmentum*, étoit toute autre choſe que ce que nous appellons *ciment*. Par *ciment*, ils entendoient une eſpece de maçonnerie, ou une maniere de poſer leurs pierres, ou bien la qualité même des pierres qu'ils employoient; comme lorſqu'ils faiſoient des murs ou des voûtes de moilon ou de blocage. En effet, il y avoit une coupe de pierres propres pour ces ſortes d'ouvrages, pour leſquels on ne les faiſoit point quarrées ni uniformes: de ſorte que *cæmenta* proprement étoient des pierres autres que ce qu'on appelle *pierres de taille*.

Le mortier, la ſoudure, la glue, &c. ſont des ſortes de *ciment*. *v.* MORTIER, SOUDURE, GLUE, &c. Le bitume qui vient du Levant fut, dit-on, le *ciment* qu'on employa aux murs de Babylone. *v.* BITUME.

Un mêlange de quantités égales de verre en poudre, de ſel marin, & de limaille de fer, mêlés & fermentés enſemble, fournit le meilleur *ciment* que l'on connoiſſe. M. Perrault aſſure que du jus d'ail eſt un excellent *ciment* pour recoller des verres & de la porcelaine caſſée.

En terme d'*Architecture*, on entend par-

Digitized by Google

ticuliérement par *ciment*, une ſorte de mortier liant, qu'on employe à unir enſemble des briques ou des pierres, pour faire quelque moulure, ou pour faire un bloc de briques, pour des cordons ou des chapiteaux, &c.

Il y en a de deux ſortes: le chaud qui eſt le plus commun; il eſt fait de réſine, de cire, de brique broyée, & de chaux, bouillies enſemble. Il faut mettre au feu les briques qu'on veut cimenter, & les appliquer toutes rouges l'une contre l'autre avec du *ciment* entre deux.

On fait moins d'uſage du *ciment* froid: il eſt compoſé de fromage, de lait, de chaux vive & de blanc d'œuf.

Le *ciment* des orfevres, des graveurs & des metteurs en œuvre, eſt un compoſé de brique miſe en poudre & bien tamiſée, de réſine & de cire: ils s'en ſervent pour tenir en état les ouvrages qu'ils ont à graver, ou pour remplir ceux qu'ils veulent ciſeler. *v.* CIMENT.

CIMETIERE, ſ. m., terme d'*Architecture*. On entend ſous ce nom une grande place découverte aſſez généralement entourée de charniers, *v.* CHARNIERS, où l'on enterre les morts, & où l'on éleve quelques ſépultures ornées de croix, obéliſques & autres monumens funéraires.

CIMETIERE, *Juriſpr.* Chez les Romains, tout endroit où l'on inhumoit un mort, devenoit un lieu religieux & hors du commerce.

Autrefois les *cimetieres* étoient hors les villes & ſur les grands chemins: il étoit défendu d'enterrer dans les égliſes; cela fut changé par la *novelle 820* de l'empereur Léon, qui permit d'enterrer dans les villes & même dans les égliſes.

Les *cimetieres* tiennent ordinairement aux égliſes paroiſſiales: il y en a néanmoins qui ſont ſéparés; les uns & les autres ſont hors du commerce.

Il arrive néanmoins quelquefois que l'on change un *cimetiere* de place, ou que l'on en retranche quelque portion pour l'élargiſſement d'un grand chemin; auquel cas, avant de remettre l'ancien *cimetiere* dans le commerce, il faut que, du conſentement & par permiſſion des ſupérieurs du lieu, les oſſemens ſoient exhumés & portés au nouveau *cimetiere*.

Un ancien *cimetiere* où perſonne n'auroit été inhumé depuis long-tems, pourroit être preſcrit ſans titre par une longue poſſeſſion, parce qu'elle feroit préſumer que le fonds a changé de nature.

CIMICIFUGA *ou* CHASSE PUNAISE, (N), *Bot.* M. Linné appelle ainſi une plante qu'il mettoit ci-devant dans le genre de l'*actæa*, & dont il fait à préſent un genre à part, qui a pour caractere deux ſortes de fleurs ſur le même pied, les unes mâles qui ont un calice de cinq feuilles ſans corolle & vingt étamines; les autres femelles, qui ont le calice fait de même, vingt étamines ſtériles & quelques piſtils, auxquels ſuccédent quatre ou juſqu'à ſept capſules, contenant pluſieurs ſemences. Cette plante reſſemble à l'*actæa* à grappes. *v.* CHRISTOPHORIENNE, *n°. 2.* & a une odeur des plus puantes: elle ſe trouve en Sibérie. Linn. *Syſt. nat. ed. 12. monœc. polyand. Amœn. acad. 2. p. 354.* (D.)

CIMIER, ſ. m., *Art. Herald.*, la partie la plus élevée dans les ornemens de l'écu, & qui eſt au deſſus du caſque à ſa cime.

Le *cimier* eſt l'ornement du timbre, comme le timbre eſt celui de l'écu. L'uſage en eſt de l'antiquité la plus reculée, & l'on ſait d'ailleurs que les *cimiers* ont ſervi de fondement à pluſieurs fables de la mythologie. Geryon paſſa pour avoir trois têtes, parce qu'il portoit un triple *cimier*, dit Suidas. Hérodote en attribue l'invention aux Cariens. Diodore de Sicile, parlant des Egyptiens, dit que leur roi portoit pour *cimier* des têtes de lion, de taureau, ou de dragon. Plutarque a décrit le *cimier* de Pyrrhus, dans l'éloge qu'il a fait de ce prince. Enfin Homere, Virgile, le Taſſe, & l'Arioſte, ont fait dans leurs poëmes la deſcription de pluſieurs *cimiers*.

Digitized by Google

C'étoit autrefois en Europe une des plus grandes marques de nobleſſe dans l'armoirie; parce qu'on le portoit aux tournois, où on ne pouvoit être admis ſans avoir fait preuve de nobleſſe. Le gentilhomme qui avoit aſſiſté deux fois au tournois ſolemnel, étoit ſuffiſamment blaſonné & publié, c'eſt-à-dire, reconnu pour noble, & il portoit deux trompes en *cimier* ſur ſon caſque de tournois: delà vient tant de *cimiers* à deux cornets, que pluſieurs auteurs ont pris mal-à-propos pour des trompes d'éléphant.

Le *cimier* de plumes a été aſſez univerſellement reçu de tous les peuples. On ne s'en ſert plus dans les armées, & nous n'avons vu que M. le maréchal de Saxe qui en ait renouvellé l'uſage dans la derniere guerre, mais ſeulement pour les dragons volontaires de ſon nom, qui portoient ſur le ſommet de leurs caſques des aigrettes de crin de cheval, flottantes au gré des vents. Le *cimier* n'eſt aujourd'hui qu'un ornement de blaſon de quelques particuliers. Le lecteur trouvera dans le P. Meneſtrier, homme conſommé dans l'art héraldique, tous les détails poſſibles ſur ce ſujet.

CIMIER, *Boucherie*, c'eſt ainſi qu'on appelle une portion de la cuiſſe du bœuf. Cette portion ſe diviſe en pluſieurs tranches; & chaque tranche contient trois morceaux, dont le premier s'appelle la *piece ronde*, le ſecond la *femelle*, & le troiſieme le *tendre*. On donne le nom de *culotte* au *cimier*, à le prendre depuis les tranches juſqu'à la queue.

CIMIER, *Vénerie*, c'eſt la croupe du cerf, du daim & du chevreuil, qui dans la curée ſe donne au maître de l'équipage.

CIMKOWICZE, (N), *Géog.*, petite ville de Pologne, dans la Poleſie, ou Lithuanie Ruſſienne, au palatinat de Brſeſe. (D. G.)

CIMMÉRIENS, ſ. m. pl., *Géog. Anc. & Mod.*, peuples anciens qui habiterent les environs des palus Méotides & du Boſphore *Cimmérien*. Les Grecs en avoient une ſi fauſſe idée que le croyant couvert d'épaiſſes ténébres, ils le plaçoient ſur les confins de l'enfer.

Il y eut en Italie, dans la Campanie, un autre peuple du même nom; un troiſieme, en Aſie vers la Géorgie & la mer Caſpienne; un quatrieme, en Aſie, où eſt a préſent Synope.

CIMMÉRIENNES, *Ombres*, (N), *Phil. Hermet.* Ce ſont les brouillards qui s'élevent dans le vaſe philoſophique pendant la putréfaction.

CIMMÉRIS, (N), *Myth.*, ſurnom que l'on donnoit à la déeſſe Cybèle, parce qu'elle étoit particuliérement honorée chez les Cimmériens.

CIMOLEE, *Terre*, *Hiſt. Nat. Mineralog.*, eſpece de terre dont parlent les anciens naturaliſtes: ils en diſtinguoient de deux eſpeces; *cimolia alba*, la terre cimolée blanche; & *cimolia purpuraſcens*, terre cimolée rougeâtre. Son nom lui venoit de l'iſle Cimolus, que l'on appelle actuellement *Argentaria*, l'une des iſles de l'Archipel. Tournefort, dans ſon *voyage du Levant*, dit que la terre *cimolée* des anciens n'eſt qu'une craie blanche aſſez peſante, inſipide, friable & mêlée de ſablon: qu'elle ne s'échauffe point lorſqu'on l'arroſe avec de l'eau, ſeulement qu'elle s'y diſſout & devient aſſez gluante; ſa ſolution n'altere point la teinture de tournefol, & ne ſe remue point avec l'huile de tartre: mais il y a effervescence lorſqu'on y verſe de l'eſprit de ſel; d'où il conclut qu'il n'y a aucune différence entre la *terre cimolée* & la craie ordinaire, ſinon qu'elle eſt plus graſſe & plus ſavonneuſe. Auſſi les habitans du pays s'en ſervent-ils pour blanchir le linge & les étoffes; ce qu'ils pratiquoient même du tems de Pline. On s'en ſervoit encore dans la médecine, & on lui attribuoit la vertu de réſoudre les tumeurs, &c. Voyez Pline, *Hiſt. Nat. liv. XXXV. cap. xvij.* Cet auteur l'a auſſi regardée comme une eſpece de craie; cependant tous les naturaliſtes ne ſont point du même ſentiment: il y en a pluſieurs qui penſent que la *terre cimo-*

Digitized by Google

lienne étoit une argille. M. Hill dit que c'eſt une terre marneuſe ; il penſe que c'eſt mal-à-propos que quelques-uns l'ont confondue avec la terre à foulons, & prétend que de tous les foſſiles que nous connoiſſons, il n'y en a point avec qui la *terre cimolienne* ait plus de rapport que la *ſteatite*. Le même auteur ajoûte qu'en Angleterre on entend par *cimolia alba*, la terre dont on fait les pipes ; & par *cimolia purpuraſcens*, la terre dont on ſe ſert communément pour fouler les étoffes. Wallerius, dans ſa *minéralogie*, fait de la *cimolée* blanche une eſpece de marne, à qui il donne le nom de *marne à foulons*. Dans un autre endroit, il inſinue que ce pourroit être une marne crétacée.

CIMON, (N), *Hiſt. Litt.*, Cléonien ; il trouva la maniere de faire voir les figures en raccourci, & de varier les attitudes des têtes. Il fut auſſi le premier qui repréſenta les jointures des membres, les veines du corps, & les différens plis des draperies. C'eſt ce qu'en dit Pline, *liv. XXXV. ch. viij.* Entrons avec M. de Caylus dans des détails de l'art que *Cimon* fit connoître.

La peinture étoit bornée dans ſon premier âge à former une tête, un portrait ; on ne repréſentoit encore les têtes que dans un ſeul aſpect, c'eſt-à-dire, de profil. *Cimon* haſarda le premier d'en deſſiner dans toutes ſortes de ſens contraires à celui-ci ; & il mit, par ce moyen, une grande variété dans la repréſentation des têtes. Celles qu'il deſſinoit, regardoient tantôt le ſpectateur, c'eſt-à-dire, qu'elles ſe préſentoient de face ; quelquefois il leur faiſoit tourner la vue vers le ciel, & d'autres-fois il les faiſoit regarder en-bas. Il ne s'agiſſoit cependant encore que de poſitions, & non d'expreſſions & de ſentimens. Le grand art de *Cimon* conſiſtoit donc à avoir, pour ainſi dire, ouvert le premier la porte au raccourci ; ce premier pas étoit d'une grande importance, & il méritoit bien qu'on lui en fît honneur. Peut-être fit-il paſſer dans les attitudes de ſes figures la même variété de poſition qu'il avoit imaginé d'introduire dans ces têtes, quoique Pline n'en diſe rien, & qu'il faille en effet ne point trop donner aux artiſtes dans ces premiers commencemens de la peinture, où tout doit marcher pas à pas.

Quant aux autres progrès que *Cimon* avoit fait faire à la peinture, ils n'étoient pas moins importans. Il entendoit mieux que ceux qui l'avoient précédé, les attachemens ſans quoi les figures paroiſſent un peu roides & d'une ſeule piece ; défaut ordinaire des artiſtes qui ont paru dans tous les tems. Lorſque la peinture étoit encore dans ſon enfance, les mains & les bras, les pieds & les jambes, les cuiſſes & les hanches, la tete & le col, &c. tout cela dans leurs ouvrages étoit, comme l'on dit, d'une venue, & les figures n'avoient aucun mouvement. *Cimon* avoit entrevu la néceſſité de leur en prêter. Il avoit commencé par donner à ſes têtes des mouvemens diverſifiés ; il étendit cet art aux autres parties de ſes figures ; ce qui ne pouvoit ſe faire, qu'en attachant avec juſteſſe chaque membre enſemble.

Venas protulit, dit Pline : il fit paroître les veines, c'eſt-à-dire, que s'étant apperçu des effets que le mouvement produit ſur le naturel en changeant la ſituation des muſcles, toutes les fois que la figure prend une nouvelle ſituation, il eſſaya d'en enrichir la peinture ; il commença par la repréſentation des veines ; il étoit bien près de connoître l'uſage & l'office des muſcles. Comme l'art de la peinture n'avoit point fait le même progrès dans la couleur que dans le deſſein, il n'eſt pas vraiſemblable que le mot *venæ* ſoit ici une expreſſion figurée de Pline, pour ſignifier que *Cimon* avoit animé la couleur, & qu'il y avoit, pour ainſi dire, mis du ſang.

Præterea, in veſte & rugas & ſinus invenit, ajoûte Pline. Avant *Cimon* tout étoit, comme l'on voit, extrêmement informe dans la peinture : les figures vues de profil, ne ſavoient ſe préſenter

Digitized by Google

que dans un ſeul aſpect; les habillemens étoient exprimés tout auſſi ſimplement; une draperie n'étoit qu'un ſimple morceau d'étoffe qui n'offroit qu'une ſurface unie. Entre les mains de *Cimon*, cette draperie prend un caractere; il s'y forme des plis; on y voit des parties enfoncées, d'autres parties éminentes qui forment des ſinuoſités, telles que la nature les donne, & que doit prendre une étoffe jettée ſur un corps qui a du relief.

Pline a écrit de la peinture, comme auroit pu faire un homme de l'art qui auroit eu ſon génie. Il s'attache moins à donner l'énumération & la deſcription des ouvrages, qu'à établir le caractere de chaque maître; & quoiqu'il le faſſe avec une extrême conciſion, chaque peintre eſt caractériſé & rendu reconnoiſſable. Voici tout le paſſage de Pline: *Hic*, Cimon, *catagrapha invenit, hoc eſt obliquas imagines, & varie formare vultus, reſpicientes, ſuſcipientes & deſpicientes; articulis etiam membra diſtinxit, venas protulit, præterque in veſte & rugas & ſinus invenit.* Il faut donc entendre par le mot grec *catagrapha*, & en latin *obliquas imagines*, non des viſages ou des figures de profil, comme le pere Hardouin le croit, mais des têtes vues en raccourci: le mot *imago*, ne doit point être pris ici pour une figure, mais ſeulement pour une tête, un portrait.

CIMOSSE, ſ. f., en italien *cimoſa*, *Manufact. en ſoie*, liſiere pratiquée par les Génois à certains damas pour meuble, les plus parfaits en ce genre. Cette liſiere eſt faite en gros de tours, non en taffetas, & ſon travail eſt très-ingénieux. Nous en parlerons à l'article DAMAS. *v.* DAMAS.

CINABRE. *v.* CINNABRE.

CINALOA, (R), *Géogr.*, province de l'Amérique ſeptentrionale, au Mexique. Elle eſt bornée, au couchant, par la mer de Californie; au nord, par la province de Sonora; à l'orient, par la nouvelle Biſcaye, & au midi, par la province de Culiacan. Elle fut découverte, l'an 1552, par Nuno de Guſman, qui y trouva pluſieurs bourgades aſſez peuplées L'air y eſt clair & fort ſain; la terre fertile, rapportant des fruits de toutes eſpeces. Il y a grande abondance de maïs, de fèves de Turquie & autres légumes, beaucoup de coton, dont les hommes & les femmes ſe vêtent, preſqu'à la façon des Mexicains. Ces ſauvages ont eu beaucoup de peine de ſe ſoumettre aux Eſpagnols, qu'ils ſurpaſſent de beaucoup en grandeur de corps; ils ſont robuſtes & guerriers.

CINAMOME, (N), ſ. m. *Comm.* Ce ſont les jeunes pouſſes de l'arbre cannellier, qui donnent le vrai *cinamome*, tel que nous le recevons de nos jours, & les vieilles branches ſont celles qui donnent la caſſe, qui eſt plus dure & ligneuſe, dont les anciens faiſoient uſage, & que nous rejettons à préſent. Il eſt vrai qu'il y a auſſi d'autres ſortes de cannelliers, & une eſpece entr'autres, qui donne de la caſſe, que les anciens, ſans doute, recevoient des Arabes, & dont ils faiſoient uſage; mais ils ſont tous du même genre.

Le *cinamome*, qui eſt donc la cannelle d'aujourd'hui, qui ne vient, comme il a toujours fait, que d'un ſeul endroit des Indes, & ſeulement des jeunes branches de l'arbre qui le porte, étoit beaucoup plus rare & plus précieux dans les anciens tems; les grands ſeigneurs d'alors, qui le recherchoient & le retenoient en le conſervant dans des tonneaux, pour leurs uſages les plus ſomptueux, le rendoient encore plus cher, & d'un prix au deſſus de la portée du commun. C'eſt ce qui donnoit lieu de ſe ſervir ſouvent des différentes eſpeces de caſſe ligneuſe, qui étoient les moindres cannelles, parce qu'elle étoit plus commune dans les lieux des Indes, où elle croiſſoit, & qu'elle étoit moins recherchée des princes.

Aujourd'hui que les circonſtances ſont changées, & devenues plus favorables pour avoir la meilleure cannelle, qui eſt le vrai *cinamome*, ce dont nos botaniſtes modernes habiles ſont convaincus; nous pouvons dire le contraire des anciens, que nous la connoiſſons beaucoup

Digitized by Google

mieux que la caſſe ligneuſe qu'on apportoit ſi communément autrefois. Les Hollandois ont ſoin de faire toujours trier la caſſe, dans leurs magaſins de Colombo, à l'iſle de Ceylan, lorſque par accident ou par mégarde, il s'en trouve de mêlée avec la bonne cannelle, enſuite de la récolte. Ce triage ſe fait en préſence de pluſieurs perſonnes, établies ſous ſerment pour cela, leſquelles veillent à ce que les ouvriers ou autres, n'en gliſſent à l'écart pour en faire du profit. Cette cannelle de rebut ou caſſe, qui eſt la plus groſſiere, la plus épaiſſe & la plus aſtringente, parce qu'elle vient de quelques branches de cannellier un peu trop vieilles, que les écorceurs ou ſéparеurs de cannelle ont dépouillées mal-à-propos, eſt toujours brûlée avec ſoin, ſous les yeux des ſurveillans, & autres officiers inſpecteurs de la cannelle. Or celle qu'on brûle n'eſt autre choſe qu'une eſpece de celle que les anciens appelloient *caſſia lignea*. D'où nous devons conclure, que nous la voyons plus rarement, & que nous la connoiſſons moins que le *cinamome*. *v.* CANNELLE.

CINAN, (R), *Géog.*, ville de la Chine, dans la province de Channton, ou Xantung. Cette ville & ſon territoire furent annexés par l'empereur Yvo, à la province de Chincheu. Dès l'antiquité la plus reculée, elle porta le nom du fleuve Ci, & elle étoit la réſidence des rois de Ci, après l'extinction deſquels la famille de Xana lui donna le nom de *Cinan*, qu'elle porte. Cette ville eſt grande, bien peuplée & remarquable par la grandeur & la magnificence des édifices publics. Sa ſituation eſt dans un fonds marécageux. Elle a un lac qui eſt partie au dedans, partie au dehors de la ville; de ſorte qu'on peut y aller en bateau & de même à pied, ſur une quantité de ponts que l'on y a bâtis. Il y a pluſieurs temples conſacrés aux idoles & à la mémoire des hommes illuſtres. Les jéſuites y avoient auſſi une égliſe deſſervie par deux Peres. Cette contrée ne céde à aucune des provinces ſeptentrionales. Les grains y viennent en abondance; il y croît quantité de froment & demillet, & les beſtiaux n'y manquent pas. *Long.* 134. 50. *lat.* 37.

CINCA, (N), *Géog.*, nom d'une riviere d'Eſpagne, qui a ſa ſource dans les Pyrénées, ſur les frontieres de France, & ſon embouchure dans la Sagre à Mequinenza.

CINCENELLE *ou* CHABLEAU, (N), *Milit.*, que les *Mariniers* appellent plus communément *cableau* ou *petit cable*, c'eſt une corde de groſſeur moyenne, ou une eſpece de petit cable, dont les bateliers ſe ſervent pour leurs bateaux, trains & coches d'eau, en montant & en deſcendant: cette corde ſert encore à d'autres uſages. La *cincenelle* du bateau montant doit voler par deſſus le bateau deſcendant, & la *cincenelle* du deſcendant, ſe lâcher & paſſer par deſſous le montant.

CINCHEU, (R), *Géogr.*, ville de la Chine, dans la province de Quangſi. Elle eſt au confluent de deux grands fleuves, ſavoir le Ta & le Folo ou Lieu. Son territoire eſt aſſez agréable: il produit une excellente cannelle, qui ne differe de celle de Ceylan, qu'en ce qu'elle a plus d'odeur, & eſt d'un goût plus fort ſur la langue. Il y croît auſſi l'arbre de fer, dont le bois eſt plus dur que notre bouis. On y voit un animal qui differe peu de la vache, mais dont les cornes ſont plus blanches que l'yvoire. Les habitans font avec l'herbe *yu* des étoffes plus belles & plus cheres que celles de ſoie. Au midi de la ville eſt le mont *Pexe*, & au nord eſt le mont Langxe, qui eſt très-grand & très-haut, & qui a des forêts qui le rendent fort agréable. *Lat.* 23. 55.

CINCHEU *ou* CINGCHEU, (R), *Géog.*, ville de la Chine, dans la province de Channton ou Xantung, dont elle eſt la quatrieme métropole. La mer & les rivieres lui fourniſſent tout en abondance. Il y a peu de lieux mieux fournis de tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, & où tout ſoit à meilleur marché. Le poiſſon y eſt en abondance, & il y

en a un nommé *ſegrin*, dont la peau eſt d'un grand trafic. *Lat.* 36. 36.

CINÉENS, (N), *Géog.*, peuples d'Arabie, dans la province de Madian, deſcendans de Cin, fils de Jethro. Cin étoit beau-frere de Moïſe; il vint ſe joindre à lui à la ſortie de l'Egypte, avec une partie de ſa nombreuſe famille, & quelque tems après, Moïſe appella le reſte auprès de lui, pour ne les point envelopper dans la déſolation entiere qu'il fit du pays des Madianites. Ces *Cinéens* vinrent donc joindre leurs freres, & ayant traverſé le Jourdain, ils ſe retirerent dans le déſert après la priſe de Jéricho, dans le deſſein d'y mener une vie ſainte & retirée. Lorſque Jabin, roi de Chanaan, eut aſſujetti les Iſraelites, il laiſſa en paix les *Cinéens*, à cauſe de leur grande vertu.

CINERAIRE, ſ. m., *Hiſt. Anc.*, domeſtique occupé chez les Romains à friſer les cheveux des femmes, & à préparer les cendres qui entroient dans la poudre dont elles ſe ſervoient. Il étoit appellé *cinerarius*, de ces cendres ou de celles dans leſquelles il faiſoit chauffer ſon fer à friſer.

CINERARIA, (N), *Botan.*, genre de plante à fleur radiée, dont le calice commun eſt formé de pluſieurs feuilles ſur un ſeul rang, le receptacle ras, & les ſemences couronnées d'une aigrette de poils ſimples. Linn. *gen. pl.* *v.* COMPOSÉES, RADIÉES. M. Linné en indique treize eſpeces. Voyez Linn. *Spec. plant.* 1242. (D.)

CINERATION, ſ. f., *Chymie*, réduction du bois ou de toute autre matiere combuſtible en cendres, par le moyen du feu. *v.* CENDRE, CALCINATION, &c. Quelques auteurs ſe ſervent du terme *cinéfaction*.

CINETMIQUE, ſ. f., la ſcience du mouvement en général, dont la méchanique n'eſt qu'une branche.

CINGLAGE *ou* SINGLAGE, ſ. m., *Marine*: on entend par ce mot le chemin que fait le vaiſſeau.

Cingler ou *ſingler*, ſe dit d'un vaiſſeau qui fait route, & marche ſous voiles.

CINGOLI, *Géog.*, ville d'Italie de l'Etat de l'égliſe, dans la Marche d'Ancone, ſur le Muſone.

CINING, (N), *Géogr.*, ville de la Chine, dans la province de Channton ou Xanton, au département de Yencheu. Quoiqu'elle ne ſoit que la quatorzieme ville de vingt-ſept que ce département comprend, elle mériteroit cependant le premier rang; car elle eſt plus grande, plus peuplée & plus marchande que la capitale. Elle eſt ſituée au milieu du canal de *Jun*, & eſt par conſéquent au paſſage de toutes les barques, ſur leſquelles elle leve un droit, & il s'y fait un grand commerce.

CINNA, (N), *Bot.*, genre de graminée à une ſeule étamine. Le calice eſt de deux pieces & ne contient qu'une fleur à deux balles ſuivie d'une ſemence. Linn. *gen. pl. monand. dig.* (D.)

CINNA, (N), *Géog.* Ptolémée place une ancienne ville de ce nom dans l'Eſpagne Tarragonoiſe; & une autre en Aſie, dans la Perſide.

Il y a auſſi eu une ville de ce nom en Italie, que les Romains enleverent aux Samnites, & une autre en Aſie, dans la Galatie.

CINNABRE, (R), ſ. m. *Chym.* Il y a deux ſortes de *cinnabres*, l'un naturel & l'autre artificiel.

Le *cinnabre* naturel eſt un minéral peſant & fragile, d'un rouge très-foncé quand il eſt en maſſe, compoſé d'aiguilles brillantes, appliquées les unes ſur les autres dans leur longueur.

Ce minéral eſt compoſé de mercure & de ſoufre, comme on le prouvera ci-après en parlant de ſa décompoſition; c'eſt, à proprement parler, du mercure minéraliſé par le ſoufre, ou la vraie mine de mercure.

Le *cinnabre* ne ſe laiſſe attaquer par la voie humide, par aucun des agens chymiques; ce corps eſt volatil. Si on l'expoſe à l'action du feu dans les vaiſſeaux clos, il ſe ſublime en entier, ſans éprouver aucune eſpece de décompoſition il;

Digitized by Google

il en ſeroit de même, quand même on réitéreroit cette ſublimation un grand nombre de fois.

Si on expoſe le *cinnabre* à l'action du feu à l'air libre, il ſe décompoſe, parce que ſon ſoufre ſe brûle; & alors le mercure ſe dégage réduit en vapeurs: mais comme ces vapeurs de mercure ſont très-difficiles à raſſembler, & qu'il s'en perdroit beaucoup par cette décompoſition à l'air libre, on a cherché les moyens de décompoſer le *cinnabre* dans les vaiſſeaux clos & ſans perte. On y eſt parvenu en employant des intermedes fixes, qui ont une plus grande affinité avec le ſoufre que n'en a le mercure: la chymie a fait connoître un aſſez grand nombre de corps qui ont les qualités requiſes à cet égard.

Les alkalis fixes, la chaux, les terres calcaires, le fer, le cuivre, l'étain, le plomb, l'argent, le biſmuth, & le régule d'antimoine, ſont autant de ſubſtances qui ont une plus grande affinité avec le ſoufre que n'en a le mercure, & qui par conſéquent, peuvent ſervir à la décompoſition du *cinnabre*. De toutes ces ſubſtances, c'eſt le fer qui eſt la plus uſitée pour la décompoſition du *cinnabre* en petit. Lors donc qu'on veut faire cette décompoſition, on prend parties égales de limaille de fer & de *cinnabre*; on les mêle bien enſemble; on met ce mêlange dans une cornue qu'on place dans un fourneau à feu nud, ou dans une capſule, au bain de ſable, arrangée de maniere qu'on puiſſe donner un feu aſſez fort: on ajoûte à la cornue un récipient qui contient de l'eau, & on procéde à la diſtillation. Le mercure dégagé du ſoufre par l'intermede du fer, s'éleve en vapeurs qui paſſent dans le récipient, & s'y condenſent, pour la plus grande partie, au fond de l'eau en mercure coulant: il y a auſſi une portion du mercure qui reſte très-diviſé, & qui s'arrête à la ſurface de l'eau, à cauſe de la fineſſe de ſes parties, ſous la forme d'une poudre noirâtre, qu'il faut ramaſſer exactement pour la mêler avec le mercure en maſſe, avec lequel elle s'incorpore facilement. Ce mercure, qu'on paſſe enſuite à travers un linge ſerré, eſt très pur; on le nomme *mercure revivifié du cinnabre*; & cette décompoſition du *cinnabre* s'appelle *revivification du mercure du cinnabre*. On trouve dans la cornue un compoſé du fer qu'on a employé, & du ſoufre du *cinnabre*; ſi on s'eſt ſervi d'un autre intermede, on le trouve pareillement uni au ſoufre après l'opération, & formant un compoſé ſulfureux, tel qu'il doit être ſuivant ſa nature: ainſi ſi c'eſt une terre calcaire ou un alkali, on trouve un foie de ſoufre terreux ou alkalin, &c. *v.* SOUFRE.

En peſant exactement le *cinnabre* qu'on décompoſe par cette méthode, & le mercure qu'on en retire, on trouve que ce mercure fait à peu près les ſept huitiemes du *cinnabre* employé; ce qui prouve qu'il y a dans le *cinnabre* environ ſept parties de mercure, contre une partie de ſoufre.

Cette connoiſſance des principes du *cinnabre*, donne le moyen d'en compoſer d'artificiel, en tout ſemblable à celui que produit la nature. Il ne s'agit pour cela que de fondre & de triturer enſemble du mercure & du ſoufre, juſqu'à ce qu'ils ſoient bien unis, ce qui forme un corps noir, qu'on nomme *éthiops mineral*, voyez ce mot, & de procéder à la ſublimation. Mais il faut obſerver qu'on éprouve des difficultés dans cette opération, & qu'on ne peut réuſſir à avoir, dès la premiere ſublimation, de beau *cinnabre*, & dont le mercure & le ſoufre ſoient dans des proportions convenables, il eſt toujours ſurchargé de ſoufre, qui lui donne une couleur noire. La raiſon de cela, c'eſt que pour bien lier d'abord le mercure par le ſoufre, & pour pouvoir le réduire en éthiops parfait, on eſt obligé d'employer plus de ſoufre, qu'il n'en faut pour la combinaiſon du *cinnabre*. Mais en réitérant pluſieurs fois les ſublimations, il ſe ſépare à chaque ſublimation une portion du ſoufre ſurabondant. On doit réitérer ces

ſublimations juſqu'à ce qu'on voie que le *cinnabre* ſoit parfaitement beau, qu'il ne change plus, & qu'il ſoit tout ſemblable au *cinnabre* naturel; ce qui exige cinq ou ſix ſublimations. *

M. Henckel dit que les matrices dans leſquelles le *cinnabre* ſe forme, ſont auſſi variées que celles des autres métaux. On en trouve dans le quartz, le ſpath, le *mica*, la pierre calcaire, le grès, la mine de fer, la mine de plomb en cubes ou *galene*, la blende, la mine de cuivre, & dans les mines d'or & d'argent, comme on le peut voir dans celles de Chemnitz & de Kremnitz en Hongrie. Ce ſavant minéralogiſte dit qu'il n'a point obſervé s'il s'en trouve dans les mines d'étain, de cobalt & d'antimoine.

Le *cinnabre* a auſſi des filons qui lui ſont particuliers; on en trouve dans pluſieurs endroits. Les principales mines qui en fourniſſent, ſont celles de Kremnitz en Hongrie, Hydria en Eſclavonie, Horowitz en Bohême: la Carinthie & le Frioul en donnent beaucoup de la meilleure eſpece; au Pérou il y a la mine de Guancavelica; en Normandie il s'en trouve près de Saint-Lo, mais la plus riche mine de *cinnabre* eſt celle d'Almaden en Eſpagne, dans la Manche, ſur la frontiere de l'Eſtremadoure; elle étoit déja célebre du tems des Romains, & Pline en parle, *liv. XXXIII. chap. VII.*

M. de Juſſieu après avoir été ſur les lieux, a donné en 1719 à l'académie des ſciences de Paris, un *Mémoire* très-circonſtancié ſur cette fameuſe mine, & ſur la maniere dont on y tire le mercure du *cinnabre*. Comme cette méthode eſt très-ingénieuſe, nous allons en donner un préeis après le mémoire de ce ſavant naturaliſte.

Les veines de la mine de *cinnabre* d'Almaden ſont de trois eſpeces; la premiere, qui eſt la plus commune, eſt une roche grisâtre, entremêlée de nuances ou de veines rouges, blanches, & cryſtallines; on briſe ces pierres pour en tirer la partie la plus rouge, qui fait la ſeconde eſpece; la troiſieme eſt dure, compacte, grainelée, d'un rouge mat comme celui de la brique. Quand on a fait le triage de ces morceaux de mine, on les arrange dans des fourneaux qui ſont joints deux à deux, & forment un quarré à l'extérieur; intérieurement ils reſſemblent à des fours à chaux, & ſont terminés par une voûte ou dôme. On y place les morceaux de mine, en obſervant de laiſſer un vuide d'un pied & demi; on allume le bois qui eſt ſur la grille du foyer, & l'on en bouche exactement l'entrée. Le fourneau eſt adoſſé contre une terraſſe qu'il excede d'un pied & demi; & dans cette partie du fourneau qui déborde, il y a ſeize ouvertures ou ſoupiraux placés horiſontalement les uns à côté des autres, ils ont ſept pouces de diametre. La terraſſe a cinq toiſes de longueur; elle aboutit à un petit bâtiment dans lequel il y a auſſi 16 ouvertures qui répondent à celles qu'on a dit être à la partie poſtérieure du fourneau; cette terraſſe va en pente en partant du côté de la partie poſtérieure du fourneau, & de celui du petit bâtiment, ce qui lui donne la figure de deux plans inclinés qui ſe toucheroient par leurs angles les plus aigus. Cette terraſſe eſt faite pour ſoutenir des aludels ou vaiſſeaux de terre, percés par les deux bouts, qui s'adaptent les uns dans les autres, & répondent d'un côté à l'une des 16 ouvertures du fourneau, & de l'autre, à une de celles du petit bâtiment qui eſt à l'autre bout de la terraſſe, & qui ſert comme de récipient au mercure qui va s'y rendre après avoir paſſé en vapeurs par un grand nombre d'aludels qui, en s'enfilant les uns les autres, forment une eſpece de chapelet. La rigole qui eſt au milieu de la terraſſe n'eſt que pour raſſembler le mercure qui pourroit s'échapper des aludels, lorſqu'ils ne ſont pas bien luttés. Lorſque le feu a été une fois allumé, on le continue pendant treize ou quatorze heures, après quoi on laiſſe refroidir les fours pendant trois jours; au bout de ce tems, on raſſemble tout le mercure revivifié qui eſt dans les aludels. Une ſeule cuite, ſui-

Digitized by Google

vant M. de Juſſieu, peut donner depuis vingt-cinq juſqu'à ſoixante quintaux de mercure.

Cette maniere de traiter le *cinnabre* eſt très-ingénieuſe, elle a des avantages réels, & elle eſt moins pénible que celle qui ſe pratique au Pérou, où l'on ne ſe ſert que de petits fourneaux, & où l'on eſt obligé de mettre de l'eau dans les aludels, & de les arroſer extérieurement pour les rafraîchir pendant l'opération, afin de condenſer les vapeurs mercurielles. Cette méthode eſt auſſi beaucoup plus abregée que celle qui eſt en uſage dans le Frioul, où l'on eſt obligé de tirer le mercure du *cinnabre* par de longues triturations dans l'eau, & par des lavages réitérés. Outre cela, dans la maniere de diſtiller qui s'obſerve à Almaden, on n'a point beſoin d'intermedes, c'eſt la pierre elle-même qui en ſert; elle ſuffit pour retenir les particules ſulfureuſes qui ſe ſont minéraliſées avec le mercure, ce qui diſpenſe d'employer la limaille de fer & les autres matieres communément uſitées. On pourroit en attribuer la cauſe à ce que cette miniere eſt calcaire; ainſi on ne doit point ſe promettre de réuſſir en travaillant le *cinnabre* à la façon d'Almaden, à moins qu'il ne fût mêlé à de la pierre calcaire comme celui de cet endroit.

M. de Juſſieu indique dans le même *Mémoire* dont nous venons de donner le précis, la maniere de s'aſſurer ſi un minéral contient du mercure, ou eſt un vrai *cinnabre*. Il faut en faire rougir au feu un petit morceau, & lorſqu'il paroit couvert d'une petite lueur bleuâtre, le mettre ſous une cloche de verre, au-travers de laquelle on regarde ſi les vapeurs ſe condenſent ſous la forme de petites gouttes de mercure, en s'attachant au verre, ou en découlant le long de ſes parois. Ce ſavant naturaliſte nous donne auſſi un moyen de reconnoître ſi le *cinnabre* a été falſifié; c'eſt par la couleur de ſa flamme, lorſqu'on le met ſur des charbons ardens; ſi elle eſt d'un bleu tirant ſur le violet, & ſans odeur, c'eſt une marque que le *cinnabre* eſt pur; ſi la flamme tire ſur le rouge, on aura lieu de ſoupçonner qu'il a été falſifié avec du *minium*; ſi le *cinnabre* fait une eſpece de bouillonnement ſur les charbons, il y aura lieu de croire qu'on y a mêlé du ſang-dragon.

CINNABRE D'ANTIMOINE *ou* ARTIFICIEL, (R), *Chym.* On retire auſſi un *cinnabre artificiel* de la décompoſition du ſublimé corroſif par l'intermede de l'antimoine, ce qui ſe fait en mêlant & en diſtillant enſemble ces deux compoſés: l'acide marin du ſublimé corroſif, qui a plus d'affinité avec le régule d'antimoine qu'avec le mercure, quitte ce dernier pour ſe combiner avec le premier, & forme une nouvelle combinaiſon qu'on nomme *beurre d'antimoine*, & qui paſſe dans la diſtillation. *v.* BEURRE D'ANTIMOINE.

D'un autre côté, le mercure du ſublimé corroſif, devenu libre & ſéparé de ſon acide marin, trouve le ſoufre de l'antimoine devenu libre auſſi & ſéparé d'avec le régule: ces deux ſubſtances ſe combinent enſemble, & ſe ſubliment ſous la forme de *cinnabre* après que le beurre d'antimoine eſt paſſé; mais quoique dans cette opération on ne ſoit pas obligé de réduire d'abord le mercure en éthiops, on éprouve néanmoins le même inconvénient de la ſurabondance de ſoufre que dans la premiere ſublimation de ce *cinnabre*, parce qu'il y a dans la quantité d'antimoine qu'on eſt obligé d'employer pour la décompoſition complette du ſublimé corroſif, plus de ſoufre qu'il n'en faut pour réduire en *cinnabre* d'une juſte combinaiſon, le mercure de ce même ſublimé corroſif. On remedie à cet inconvénient par le même expédient que dans l'opération précédente, c'eſt à-dire en reſublimant ce *cinnabre*, juſqu'à ce qu'il ſoit devenu beau & bien conditionné. Alors il ne differe en rien du *cinnabre artificiel* précédent, ni du naturel. On le nomme *cinnabre d'antimoine*, parce que ſon ſoufre lui a été fourni par l'antimoine.

Digitized by Google

Le principal uſage du *cinnabre* eſt pour la peinture. Quoique ce corps ſoit compoſé de ſoufre qui n'a qu'une couleur citrine très-légere & de mercure dont la couleur eſt un blanc d'argent, il eſt néanmoins d'un rouge décidé extrêmement fort; tant qu'il eſt en maſſe il paroit d'un rouge brun, foncé & ſans éclat: mais quand on diminue cette trop grande intenſité en le broyant & par la diviſion de ſes parties, ce qui eſt un moyen général pour diminuer l'intenſité de toutes les couleurs, alors le rouge du *cinnabre* s'exalte de plus en plus & devient d'une couleur de feu des plus beaux, & d'un éclat ſurprenant. Quand il eſt en cet état on le nomme *vermillon*.

Le *cinnabre* eſt employé auſſi par pluſieurs médecins comme médicament interne. Hoffman le recommande ſingulierement comme un excellent calmant & un antiſpaſmodique, & n'eſt pas le ſeul qui ait cru qu'il a cette vertu, puiſque l'illuſtre Sthal l'a fait entrer dans ſa poudre tempérante: mais d'autres médecins auſſi très-recommandables par leurs lumieres & par leur ſcience, à la tête deſquels eſt M. Cartheuſer, n'accordent au *cinnabre* pris intérieurement aucune vertu medicinale: ils fondent leur opinion ſur ce que ce corps paroit éluder l'action de tous les diſſolvants. Il faudroit des recherches & des expériences nouvelles pour ſe décider à ce ſujet. Mais un uſage certain du *cinnabre* en médecine, c'eſt la fumigation mercurielle pour laquelle on l'emploie avec ſuccès, quand il y a des circonſtances qui déterminent à ſe ſervir de cette méthode pour la guériſon des maladies vénériennes. On fait brûler pour cela le *cinnabre* à feu ouvert ſur des charbons ardens; le mercure s'en dégage & ſe réduit en vapeurs qui s'appliquent ſur le corps du malade, pénétrent dans l'intérieur par les pores cutanés, & produiſent des effets aſſez ſemblables à ceux du mercure adminiſtré par frictions. Quand on adminiſtre les fumigations de *cinnabre*, on doit envelopper le malade de maniere qu'il ne ſoit pas expoſé à reſpirer les vapeurs de mercure & d'acide du ſoufre, qui s'exhalent continuellement, & qui pourroient lui faire beaucoup de mal. *v.* MERCURE, & SOUFRE. *

Les anciens connoiſſoient auſſi bien que nous deux eſpeces de *cinnabre*, le *naturel* & l'*artificiel*: par *cinnabre naturel*, ils entendoient la même ſubſtance que nous venons de décrire; ils lui donnoient le nom de *minium*. Pline dit qu'on s'en ſervoit dans la peinture; aux grandes fêtes on en frottoit le viſage de la ſtatue de Jupiter, & les triomphateurs s'en frottoient tout le corps, apparemment pour ſe donner un air plus ſanglant & plus terrible. Par *cinnabre artificiel*, ils entendoient une ſubſtance très-différente de celle à qui nous donnons actuellement ce nom: c'étoit, ſuivant Théophraſte, un ſable d'un rouge très-vif & très-brillant, qu'on trouvoit dans l'Aſie mineure, dans le voiſinage d'Epheſe. On en ſéparoit par des lavages faits avec ſoin, la partie la plus déliée.

Les anciens médecins ont encore donné le nom de *cinnabre* à un ſuc purement végétal, connu parmi nous ſous le nom de *ſang-dragon*; ils l'appelloient κιννάβαρι Ἰνδικὸν, *cinnabre des Indes*. Cependant il paroit par un paſſage de Dioſcoride, qu'ils connoiſſoient parfaitement la différence qu'il y a entre cette matiere & le vrai *cinnabre*.

En Angleterre, à Veniſe, & ſur-tout en Hollande, on travaille le *cinnabre* en grand; il y a tout lieu de croire qu'on obſerve dans cette opération des manipulations toutes particulieres, & dont on fait un ſecret, attendu qu'on ne vend pas le *cinnabre* artificiel plus cher que le mercure crud, quoiqu'il n'entre que fort peu de ſoufre dans ſa compoſition. Les livres ſont remplis de recettes pour faire le *cinnabre* artificiel, dans leſquelles les doſes varient preſque toujours. Il y en a qui diſent de prendre parties égales de mercure & de ſoufre, de bien triturer ce mêlange, & de mettre le tout dans des vaiſſeaux ſublimatoires, en donnant un degré de feu aſſez violent. D'au-

Digitized by Google

tres veulent qu'on prenne trois onces de ſoufre ſur une livre de mercure, &c. On fait de ce mêlange de l'éthiops mineral, ſoit par la ſimple trituration du mercure & du ſoufre, ſoit par le moyen du feu. Voy. l'art. ETHIOPS MINÉRAL.

Voici la maniere de faire le *cinnabre* artificiel ſuivant Stahl. On fait fondre une partie de ſoufre dans un creuſet ou dans un vaiſſeau de verre, à un feu très-doux; lorſque le ſoufre eſt bien fondu, on y met quatre parties de mercure qu'on paſſe au-travers d'une peau de chamois, & on a ſoin de bien remuer le mêlange juſqu'à ce qu'il forme une maſſe noire; on la retire de deſſus le feu pour la triturer bien exactement; on met enſuite le mêlange dans une curcubite au bain de ſable, pour en faire la ſublimation: ſur quoi Stahl obſerve que ſi au commencement de l'opération on donne un feu très doux, le ſoufre ſe ſublime d'une couleur jaune très-belle, quoique la maſſe ait été très-noire; lorſque toutes les fleurs ſe ſont ſublimées, ſi on pouſſe fortement le feu, on aura un *cinnabre* d'une très-belle couleur; parce que ſi on a la précaution de donner un feu modéré au commencement, le ſoufre ſuperflu ſe ſépare, au lieu que ſi on débutoit par un degré de feu trop violent, le *cinnabre* qu'on obtiendroit ſeroit noir, parce qu'il ſeroit trop ſurchargé de ſoufre.

Le même auteur dit que pour faire le *cinnabre* en grand, on prend parties égales de ſoufre & de mercure; on fait fondre le ſoufre dans un creuſet ſur des charbons; lorſqu'il eſt fondu, on y met le mercure, & on remue pour l'incorporer exactement avec le ſoufre, juſqu'à ce que le mêlange ait la conſiſtance d'une bouillie épaiſſe; on laiſſe la flamme ſe porter deſſus le mêlange, afin qu'elle conſume le ſoufre qui eſt de trop; mais lorſque le mêlange commence à rougir, & que le ſoufre ſuperflu eſt conſumé, on éteint la flamme avec une ſpatule & cuiller de fer, de peur que le mercure ne ſoit emporté: alors on fait ſublimer le mêlange à grand feu, & par ce moyen l'on obtient un *cinnabre* d'une très-belle couleur. Stahl dit que pour que le *cinnabre* ſoit exactement ſaturé, il faut qu'il ne contienne qu'environ une partie de ſoufre ſur huit parties de mercure.

CINNAME, (N), *Hiſt. Litt.*, hiſtorien grec du XIIe. ſiecle, accompagna l'empereur Manuel Comnene dans la plupart de ſes voyages. Il écrivit la *Vie* de ce prince en VI. livres. Le premier contient la vie de *Jean Comnene*, & les cinq autres de *Manuel*. C'eſt un des meilleurs hiſtoriens Grecs modernes, & on peut le compter après Thucydide, Xénophon & les autres hiſtoriens anciens. Son ſtyle eſt noble & pur, les faits ſont bien détaillés & bien choiſis. Il ne s'accorde pas toujours avec Nicetas ſon contemporain; celui-ci dit que les Grecs firent toutes ſortes de trahiſons aux Latins, & *Cinname* aſſure que les Latins exercerent d'horribles cruautés contre les Grecs. Ils pourroient bien avoir raiſon tous les deux. Du Cange a donné une édition de *Cinname*, *in-fol.* imprimée au Louvre en grec & en latin, avec de ſavantes obſervations.

CINNUS, *Diete. v.* CYCEON.

CINQ, ſ. m., *Arithmét.*, nom de nombre. Tout nombre terminé par 5 eſt diviſible par 5; & tout multiple de 5 ſe termine par 5 ou par zero; la démonſtration en eſt facile à trouver.

CINQ, *jeux de carte*, eſt une carte marquée de cinq points. Le point eſt ou cœur, ou pique, ou trefle, ou carreau. Ainſi il y a quatre cinq dans le jeu.

CINQ-ARBRES, *Jean*, *Quinquarboreus*, (N), *Hiſt. Litt.*, natif d'Aurillac, mourut en 1586, après avoir publié une *Grammaire* hébraïque qui n'eſt plus d'uſage.

CINQ HUITIEMES, ſ. m. pl., *Drap. & Comm.*, eſpece de petits camelots qui ſe fabriquent à Lille. Ils doivent avoir onze tailles & demie de large en blanc, & onze tailles en couleur, ſur trente-ſix & cinquante-quatre aunes de longueur. Voy. les art. DRAP & CAMELOT.

CINQ PORTS, ſ. m. pl., (R), *Géog.* C'eſt le nom qu'on donne à cinq ports

Digitized by Google

de mer, le long de la Manche ou canal, dans la partie orientale d'Angleterre, du côté où la mer a le moins de largeur, & où la côte d'Angleterre eſt la plus voiſine de celle de France. Ce titre ſemble leur attribuer quelque prééminence ſur les autres ports du royaume : les anciens rois jugeoient en effet qu'il étoit fort important de les conſerver & de les garantir d'invaſion. Par cette raiſon, il y a une police particuliere établie dans ces *cinq-ports*, qui ſont gouvernés par un officier qui a le titre de lord Gardien des *cinq-ports*, *lord Warden of the cinque-ports*. Ces *cinq ports* ſont Haſtings, Romney, Hythe, Douvres, & Sandwich. Il faut y ajouter aujourd'hui Winſchelſea, Rye & Seaford; ils jouiſſent de pluſieurs priviléges, ayant une juriſdiction à part. Leur gouverneur a parmi eux l'autorité d'un amiral & le droit d'envoyer des writs ordres écrits en ſon nom propre. Cambden dit que Guillaume le conquerant fut le premier qui établit un gouverneur commun ſur ces *cinq-ports*, & que c'eſt du roi Jean qu'ils tiennent leurs priviléges, auxquels il attacha cette condition, qu'ils fourniroient à leurs propres fraix un certain nombre de vaiſſeaux pour 40 jours, toutes les fois qu'ils en ſeroient requis. Il avoit beſoin dans ce tems-là d'une flotte pour reconquerir la Normandie. D'autres villes que celles que nous avons nommées participent à leurs priviléges; on ne ſpécifiera pas ici leurs franchiſes. Le connetable du château de Douvres eſt en même tems lord Warden des *Cinq-ports*. Il y a dans ce quartier de pays pluſieurs tribunaux ou cours; une qui ſe tient devant le gouverneur; d'autres dans les villes mêmes compriſes ſous ce nom, devant les maires & jurés. Il y a auſſi dans ce diſtrict une cour de chancellerie ou tribunal d'équité. Ces huit villes nomment des parlementaires auxquels on donne le titre de *barons des Cinque-ports*.

CINQ-QUARTS, ſ. m. pl., *Drap. & Comm.*, eſpece de ſerge demi-ſoie, croiſée d'un côté, à vingt buhots, à cinquante-une portées, à trois quartiers moins deux pouces & demi de largeur entre deux gardes, à vingt-une aunes & demie de long hors de l'ételle, pour revenir apprêtée, à vingt aunes un quart ou vingt aunes & demie. Voyez les articles DRAP & SERGE.

CINQUAIN, ſ. m., *Art Milit.*, eſt un ancien ordre de bataille compoſé de cinq bataillons ou de cinq eſcadrons. On les détache en avant-garde, bataille, & arriere-garde. Quand ils arrivent au champ de bataille, on les place ſur une même ligne faiſant même front.

Pour les mettre en état de combattre, on fait avancer les ſeconds bataillons des ailes pour l'avant-garde, les deux bataillons ou eſcadrons des ailes pour la bataille, & celui du milieu fait l'arriere-garde.

CINQUANTENIER, ſ. m., *Police*, officier qui exécute les ordres de la ville qu'il reçoit du quartinier, pour les faire ſavoir aux bourgeois. Chaque quartinier a ſous lui deux *cinquanteniers*. Il y a dans Paris ſoixante-quatre *cinquanteniers*.

CINTHIA, *Myth.*, nom que les poëtes donnent à Diane, du mont Cinthien dans l'iſle de Délos, où elle avoit un temple.

CINTIEN, (N), *Géogr.*, ville de la Chine, dans la province de Junnan. Elle a des campagnes graſſes & fertiles, cultivées par des labourcurs très-laborieux; il n'y a que des villages dans ſon diſtrict. Cette ville eſt tout auprès de la province de Queicheu; elle étoit autrefois du royaume de Tien. Le mont Juecu eſt au nord de la ville, & occupe cinquante ſtades de terrein. Au couchant eſt le mont Into, où l'air eſt ſi tempéré, que les habitans ne connoiſſent point les maladies cauſées par le vent ou par le froid: c'eſt en été un charmant ſéjour, où l'on eſt garanti des ardeurs de la canicule.

CINTRE, ſ. m., *Architect. & coupe des pierres.* On a donné dans le tome précédent de cet ouvrage, la définition & diſtinction du *cintre* en fait de charpenterie & coupe des pierres. *v.* CEINTRE.

Les curieux qui voudront approfon-

Digitized by Google

dir cette matiere, & ſavoir comment on peut connoître & calculer la force des *cintres*, & même de tout ouvrage de charpente, recourront au mémoire géométrique de M. Pitot, qui eſt dans le *Mém. de l'acad. des ſciences*, de Paris, année 1726. pag. 216. & dont voici l'extrait par M. de Fontenelle.

Le *cintre* que les Italiens nomment *armatura*, eſt un aſſemblage de charpente propre à ſoutenir tout le poids de la maçonnerie d'une voûte, avant que la clé ſoit poſée.

On ſent par-là que rien n'eſt plus important en fait de conſtruction de grandes voûtes, dômes, ponts de pierre, que de faire des *cintres* aſſez forts pour porter tout le fardeau de la maçonnerie; & qu'on doit admirer dans ces grands ouvrages hardis, les *cintres* dont on s'eſt ſervi pour les conſtruire: car ſi malheureuſement ils ſe trouvent trop foibles, on voit dans un moment périr tout l'ouvrage, & quelquefois pluſieurs malheureux ouvriers.

Nous n'entreprendrons pas la deſcription des *cintres*, & d'autant moins qu'on les conſtruit de mille façons différentes, ſelon le génie ou les habitudes des artiſtes. Mathurin Jouſſe en donne trois deſſeins: la plupart des architectes en ont voulu inventer de particuliers; mais quelques-uns ſont tombés dans des défauts très-dangereux. Il paroît que M. Blondel n'a rien voulu propoſer du ſien ſur cette matiere; il s'eſt contenté de donner dans ſon cours d'architecture les deſſeins d'Antonio Sangallo, dont Michel-Ange s'eſt ſervi pour conſtruire la voûte de ſaint Pierre de Rome. Voyez *la fig. 3. de nos* PL. *de charpente*, qui eſt celle du *cintre* dont il s'agit ici.

Mais ſans entrer dans l'examen de la forme la plus parfaite qu'on puiſſe donner aux *cintres*, ni dans le détail de l'aſſemblage des charpentes qui les compoſent, nous nous contenterons de dire en général, que ce ſont des pieces de bois qui ayent à ſoutenir le poids de la voûte dont elles ſont preſſées & pouſſées en-embas, doivent être diſpoſées entr'elles de façon qu'elles s'appuient les unes les autres, ſe contrebutent, & ne puiſſent céder: cela dépend de la force abſolue des bois, & de la poſition des pieces.

Une piece de bois étant poſée verticalement, ſi on attache à ſon bout inférieur un poids dont l'effet ſera de tirer ſes fibres en-embas, & de tendre à les ſéparer les unes des autres, de façon que la piece rompe, elle ſoutiendra un très-grand poids avant que cet effet arrive. La longueur de la piece n'y fait rien; il n'y a que ſa groſſeur ou baſe. M. Pitot a éprouvé que le bois de chêne ſoutient environ ſoixante livres par ligne quarrée de la baſe; & c'eſt le bois de chêne dont on ſe ſert le plus ſouvent dans la charpente. M. de Buffon a pouſſé ces expériences beaucoup plus loin. Les pieces dont un *cintre* eſt compoſé, n'ont pas à ſoutenir un effort qui les tire de haut en-bas, mais au contraire un effort qui les pouſſe de haut en bas, & tend à les écraſer ou à les faire plier. M. Pitot a trouvé qu'elles ſont encore une réſiſtance un peu plus grande à ce ſecond effort, & ne prend les deux réſiſtances que pour égales, car il vaut toujours mieux ſe tromper en ſuppoſant trop peu de force au *cintre*.

Quant à la poſition des pieces, dont la plupart ſont néceſſairement inclinées, ce qui modifie & affoiblit leur réſiſtance abſolue, ſelon que les angles d'inclinaiſon ſont différens, M. Pitot en fait le calcul par la théorie des mouvemens compoſés, ou ce qui eſt la même choſe, par les diagonales de M. Varignon. Ces diagonales ſont en nombre d'autant plus grand, & ſe compliquent d'autant plus les unes avec les autres, qu'il y a plus de pieces dans le *cintre*. Au moyen de cette théorie, la peſanteur de la voûte étant toujours connue, ſi de plus les groſſeurs & les poſitions des pieces du *cintre*, c'eſt-à-dire, ſi la conſtruction du *cintre*, ou plutôt le *cintre* même eſt donné, on trouvera le rapport de ſa force à celle de la voûte; & cela tant pour la voûte demi-circulai-

Digitized by Google

re, que pour la ſurbaiſſée. *v.* SURBAISSÉ.

Le lecteur verra par le mémoire même & l'extrait entier de M. de Fontenelle, combien la certitude & la préciſion que M. Pitot a miſe dans cette matiere l'emportent ſur de ſimples uſages, toujours incertains, & ſouvent faux, que ſuivent les ouvriers, & même les maîtres.

CINTRE, *Décorat. Théatr.* On donne ce nom à la partie du plancher de la ſalle de l'opéra qui eſt ſur l'orcheſtre. La partie du *cintre* qui eſt la plus près du théatre, n'eſt compoſée que de planches qui tiennent l'une à l'autre par des charnieres: on la leve pour aider le paſſage des vols qui ſe font du milieu du théatre ou de ſa partie la plus éloignée, & qui vont ſe perdre dans le *cintre*. Une baluſtrade de bois amovible ſépare cette partie de l'autre: on y place de gros lampions pour éclairer le premier plafond. C'eſt ſur le *cintre* que ſont les grands treuils avec leſquels on fait les vols, la deſcente des chars. Voyez ces mots.

On y a pratiqué quatre petites loges, deux de chaque côté, qui ſe louent à l'année; elles n'ont vue que ſur le théatre en plongeant, & n'ont aucune communication avec la ſalle.

La toile qui ferme le théatre, ſe perd dans le *cintre* lorſqu'on la leve. *v.* TOILE.

CINUS, *ou* CYNUS *de Piſtoie*, (N), *Hiſt. Litt.*, d'une famille noble, fut réunir les qualités de bon poëte, d'habile juriſconſulte & d'homme galant. La poéſie lyrique Toſcane a reçu de lui ſes premiers agrémens, & Petrarque peut paſſer pour ſon diſciple. On a de lui un *Recueil* de chanſons, & des *Commentaires* ſur le code & ſur une partie du digeſte. Il mourut à Bologne en 1336.

CINYRAS, (N), *Myth.*, fils de Pigmalion & de ſa ſtatue, étoit roi de Chypre. Il eſt connu par l'inceſte involontaire qu'il commit avec Myrrha ſa fille duquel naquit le fameux Adonis. *v.* ADONIS, BYBLOS, MIRRHA. On a dit qu'il mourut de chagrin du crime dans lequel ſa fille l'avoit fait tomber. D'autres ont dit qu'il perit par les mains d'Apollon, pour avoir oſé diſputer le prix de muſique à ce Dieu.

CIOFANI, *Hercule*, (N), *Hiſt. Litt.*, de Sulmone en Italie, commenta ſavamment & élégamment, dans le XVIe. ſiecle, les *Métamorphoſes* d'Ovide qu'il croyoit ſon compatriote.

CIOKING, (N), *Géogr.*, ville de la Chine, dans la province de Junnan; ſon territoire eſt tout entouré de rivieres & de montagnes; ſes habitans ſont robuſtes & courageux, & ne portent pas un éventail à la Chinoiſe; mais ils vont armés avec l'arc & la flèche. Le pays produit le muſc & des noix de pin. On y fait de très-belles tapiſſeries.

CIOS, (N), *Géogr.*, ville & riviere d'Aſie, en Bithynie. Pline dit que la ville a été un lieu de commerce pour la Phrygie qui en étoit voiſine; que les Mileſiens l'avoient bâtie, quoique dans le lieu nommé *Aſcanie de Phrygie*. Elle étoit dans un petit golfe.

CIOTAT, *la*, (R), *Géogr.*, ville maritime de France en Provence, dans la Viguerie d'Aix, à cinq lieues de Marſeille & de Toulon. Elle eſt marchande, bien peuplée, & fameuſe par ſes bons vins muſcats. Il y a près de cette ville un couvent de Servites, dans l'enclos duquel ſe trouve une fontaine, dont l'eau baiſſe & hauſſe comme le flux & le reflux de la mer. *Longit.* 23. 15. *lat.* 43. 10.

CIOTTI, *Giambatiſta*, (N), *Hiſt. Litt.*, natif de Sondrio, s'appliqua à la ſculpture dans laquelle il réuſſit aſſez bien, à en juger par ce qui reſte de ſes ouvrages dans ſa patrie, & il s'acquit la renommée d'un ſtatuaire de beaucoup de mérite. (H.)

CIOULE, *la*, (N), *Géogr.*, riviere de France, qui a ſa ſource aux pieds du Mont-d'Or, en Auvergne, & ſon embouchure dans la Loire, à une lieue & demie au-deſſous de Saint Pourçain, après un cours d'environ vingt-ſix lieues.

CIPHOS, *Myth. v.* MACHAON.

CIPOLLINI, (N), ſ. m., *Hiſt. Nat.*

Les

Digitized by Google

Les Italiens donnent ce nom à une eſpece de marbre qu'on trouve particuliérement dans les montagnes de Carrare, & dont la couleur tire ſur le verd. On en fait des tables & d'autres ouvrages; mais il n'eſt pas propre pour des ſtatues.

CIPPE, ſ. m., *Hiſt. Anc.*: parmi les antiquaires c'eſt une petite colonne peu haute qu'on élevoit dans les grands chemins ou ailleurs, & ſur laquelle on mettoit des inſcriptions, ſoit qu'elle fût deſtinée à apprendre les chemins des voyageurs, ſoit qu'elle le fût à ſervir de borne ou à conſerver la mémoire de quelque événement, & en particulier de la mort de quelqu'un.

Les *cippes* qui ſe mettoient ſur les routes pour la commodité des voyageurs, s'appelloient plus proprement *colonnes milliaires*. Voyez ce mot.

Hottinger a fait un traité exprès des *cippes* des Juifs, *de cippis Hebræorum*, où il prend le mot *cippus* pour un tombeau de pierre. *v.* TOMBEAU.

Cippe étoit auſſi dans l'antiquité, un inſtrument de bois qui ſervoit à tourmenter les coupables & les eſclaves: c'étoient des eſpeces d'entraves ou de ceps qu'on leur mettoit aux pieds.

On appelloit encore *cippes*, des pierres élevées qu'on place d'eſpace en eſpace ſur le terrein, où l'on marquoit avec la charrue l'enceinte des murs d'une nouvelle ville: on ſacrifioit ſur ces pierres, & il y a apparence que l'on bâtiſſoit enſuite les tours aux mêmes endroits où ſe rencontroient les *cippes*.

CIPSELUS, *Myth.*, *v.* CYPSELUS.

CIR, *ſaint*, *Géog.*, village de France, diocèſe de Chartres, à une petite lieue de Verſailles: il eſt célebre par une communauté fondée par Louis XIV. Les religieuſes font un quatrieme vœu, c'eſt de veiller à l'éducation de deux cens cinquante jeunes perſonnes, qui ne peuvent y entrer que ſur la preuve de quatre degrés de nobleſſe du côté paternel, & qu'après l'âge de ſept ans & avant celui de douze.

CIRAGE, ſ. m. On appelle ainſi les tableaux de couleur de cire jaune. L'on ſe ſert très peu de ce terme, & ces ſortes de tableaux doivent être regardés comme des camayeux, dans la claſſe deſquels ils ſont en effet.

CIRAN, *ſaint*, *Géog.*, petite ville de France, diocèſe de Bourges en Berri, ſur la Claiſe.

CIRCASSIE, (R), *Géogr.*, pays d'Aſie, entre le cours du Don, & du Wolga, qui le bornent au nord-oueſt, & au nord-eſt; la mer Caſpienne le borne au levant. Il a au midi le Dagheſtan, le royaume de Caret, la Mingrelie & la mer Noire; & il s'étend juſqu'aux Palus Méotides. Le peuple qui nous eſt préſentement connu ſous le nom des *Circaſſes*, eſt une branche des Tartares Mahométans; du moins en ont-ils conſervé juſqu'à préſent la langue, les coûtumes, les inclinations, & même l'extérieur. Il y a apparence que les Tartares Circaſſes, ainſi que les Dagheſtans, deſcendent des Tartares, qui lorſque les Sofis s'emparerent de la Perſe, ſortirent de ce royaume pour aller gagner les montagnes de la province de Schirvan, d'où les Perſans ne pouvoient pas les chaſſer facilement, & où ils étoient à portée d'entretenir correſpondance avec les autres tributs de leur nation, qui étoient alors en poſſeſſion des royaumes de Caſan & d'Aſtracan. Les Circaſſes ſont à-peu près faits comme les autres Tartares Mahométans: ils ſont bazannés, d'une taille médiocre, mais bien renforcée, le tour du viſage large & plat, les traits groſſiers, les cheveux noirs, qu'ils raſent de la largeur de deux doigts, depuis le front juſqu'à la nuque, à l'exception d'un toupet qu'ils conſervent ſur le haut de la tête.

Les femmes ſont bien faites, ont le viſage beau, le teint blanc & uni, & les joues bien colorées. Elles ſont familieres, de bonne humeur, & civiles envers les étrangers; mais ſans tirer à conſéquence. Elles n'accordent que les menues faveurs, & ce qu'on appelle ordinairement la *petite oye*, à ceux qui s'y prennent de la bonne maniere, c'eſt-à-

dire, par la voie des préſens. Le peuple ne leur pardonneroit pas une infidélité. Les hommes peuvent épouſer pluſieurs femmes, mais ordinairement ils ſe contentent d'une. Quand un homme meurt ſans enfans, ſon frere eſt obligé d'épouſer ſa veuve pour lui en faire. Ils marquent beaucoup de triſteſſe à la mort de leurs parens: ils enterrent les morts fort honorablement. A l'enterrement de quelque perſonne de diſtinction on ſacrifie un bouc, qui eſt choiſi avec des cérémonies fort extravagantes.

Les Circaſſes ſont bons hommes à cheval, comme les autres Tartares; ils ſe nourriſſent de la chaſſe, de leur bétail & de l'agriculture: ils ſont adroits voleurs, ſans employer cependant la force ni la violence, comme ceux du Dagheſtan. Vers les bords de la mer Caſpienne le pays eſt fort ſtérile; mais vers les frontiers du Dagheſtan & de la Georgie, le pays produit toutes ſortes de légumes & de fruits. On y trouve des mines d'argent, vers les montagnes du Caucaſe. C'eſt de la partie montueuſe de ce pays que viennent ces chevaux Circaſſes, tant eſtimés en Ruſſie, bien plus pour leur viteſſe que pour leur beauté.

Les Circaſſes ont des princes particuliers de leur nation, auxquels ils obéiſſent, & ceux-ci ſont ſous la protection de la Ruſſie. Ce peuple peut faire en tout vingt-mille hommes armés.

La religion eſt preſque toute payenne. Ils ſe font pourtant circoncire, & obſervent pluſieurs autres cérémonies qui font voir qu'ils prétendent être Mahométans; mais ils n'ont, ni moulhas, ni moſquées, ni Alcoran. La juſtice, qui eſt adminiſtrée par ceux de la nation, ſe rend au nom de la Ruſſie. Leur ville capitale eſt Terki. Depuis que la Ruſſie a étendu ſes conquêtes juſques-là, elle a mis garniſon dans toutes les villes, & n'a laiſſé aux Circaſſes, pour demeure, que les bourgs & les villages.

CIRCÉ, (N), *Myth.*, ſœur de Paſiphaé & d'Æthès, étoit fille du ſoleil & de la nymphe Perſa, qui avoit l'Océan pour pere. Quelques-uns ont dit qu'elle étoit fille d'Hécate. C'eſt une des plus fameuſes enchantereſſes ou magiciennes dont la mythologie ait parlé. Elle faiſoit ſa demeure dans l'isle d'Æa, ſur les côtes d'Italie. C'eſt-là, dit Virgile, que la fille du ſoleil fait retentir de ſes chants une forêt inacceſſible. Là on entend, aux approches de la nuit, rugir des lions qu'on a enchaînés, & heurler dans leurs priſons des loups énormes, des ours & des ſangliers furieux: ces bêtes féroces furent autrefois des hommes que la cruelle transforma ainſi par la force de ſes enchantemens. Elle changea, dit Homere, les compagnons d'Ulyſſe en pourceaux; mais Ulyſſe eut le talent de ſe préſerver de ſes charmes, en lui faiſant prendre de l'amour pour lui: il en eut même un fils. *v.* TÉLÉGONE. Pour ſe venger des mépris de Glaucus, elle changea la belle Scylla en un monſtre effroyable. *v.* GLAUCUS, SCYLLA. Elle avoit, dit-on, le pouvoir de faire deſcendre les étoiles du ciel. *Circé* avoit épouſé le roi des Sarmates, qu'elle empoiſonna bientôt après. Le ſoleil ſon pere, pour la retirer des mains du peuple irrité, la prit ſur ſon char, & la tranſporta en Italie. Rien n'égaloit la beauté de ſa voix & celle de ſon viſage, que la dépravation de ſes mœurs. Cependant, malgré ſes enchantemens, ſes crimes & ſes mœurs dépravées, elle ne laiſſa pas de recevoir les honneurs divins. On l'adoroit encore du tems de Ciceron, dans l'isle d'Æa, où elle avoit regné, après avoir été chaſſée de la Sarmatie. Thomas Corneille a donné un *Tragi-comédie* de *Circé*: il y a auſſi un *Opéra* de *Circé* par mademoiſelle Saintonge. *v.* MOLI, TÉLÉGONE, TÉLÉMAQUE, ULYSSE.

CIRCÉE, (R), ſ. f., *Botan.*, *circæa*, genre de plante à fleur complette, compoſée d'un calice de deux feuilles, placé ſur le germe & ordinairement un peu coloré, deux pétales échancrés en cœur, deux étamines & un piſtil: l'ovaire devient une capſule en forme de poire diviſée en deux loges qui contiennent cha-

Digitized by Google

cune une ſemence. Tourn. *inſt. rei herb.* Linn. *gen. plant. diand. monog.*

On en connoit deux eſpeces, 1°. *circæa caule erecto, racemis pluribus*: 2°. *circæa caule proſtrato, racemo unico, foliis cordatis.* Linné *ſp. pl.* 12. La premiere croît par-tout dans les bois. Sa racine eſt dentée, ſes feuilles ovales, oppoſées, bordées de dents peu apparentes, portées par d'aſſez longs pedicules; ſes fleurs ſont diſpoſées en grappes longues & droites, leur calice eſt foiblement coloré & les pétales blancs: les capſules ſont velues. Cette plante n'eſt pas d'uſage en medecine. On la dit cependant reſolutive. La ſeconde eſt beaucoup plus petite: ſes feuilles ſont échancrées en cœur vers le pedicule, bien dentelées, & le calice des fleurs plus coloré. (D.)

CIRCENSES, *Hiſt. Anc.*, les jeux *circenſes* ou les jeux du *cirque*, terme générique ſous lequel on comprenoit tous les combats du cirque de quelque nature qu'ils fuſſent; à pied, à cheval, ſur un char, à la lutte, à coups d'épées, de dards, de piques, de fleches, contre des hommes ou des animaux, dans l'arene ou ſur de grands réſervoirs d'eau, tels que les naumachies ou repréſentations de batailles navales: mais dans leur origine, ces jeux n'étoient que différentes ſortes de courſes, auxquelles on joignit enſuite les autres combats athlétiques.

Ceux des gladiateurs étoient les plus uſités, & il n'y avoit guere que des hommes vils & mercenaires qui donnaſſent ce plaiſir au peuple: les honnêtes gens auroient cru ſe deshonorer en faiſant le perſonnage d'acteurs dans ces exercices.

La plupart des fetes des Romains étoient accompagnées de jeux du cirque, & les magiſtrats donnoient ſouvent ces ſortes de ſpectacles au peuple: mais les grands jeux nommés proprement *circenſes* duroient cinq jours, & commençoient le quinze de Septembre.

L'empereur Adrien inſtitua l'an 874 de la fondation de Rome, de nouveaux jeux du cirque qui furent nommés *jeux plébéiens.* Mais les auteurs qui nous en apprennent le nom, n'expliquent point s'ils étoient compoſés d'exercices différens de ceux des jeux ordinaires. *v.* CIRQUE.

CIRCESTER. *v.* CIRENCESTER.

CIRCOMPOLAIRE, (R), adj. *Aſtron.*, ſe dit des étoiles qui ſont fort près d'un des poles du monde, quelquefois même de toutes celles qui paſſent entre le pole & le zenith, dans la ſphere oblique & qui ne ſe couchant jamais, peuvent ſervir à déterminer la hauteur du pole, lorſqu'on obſerve leur hauteur méridienne au-deſſus & au-deſſous du pole. Par exemple, l'étoile polaire eſt en 1771 à 1 degré 55 minutes du pole ſeptentrional, & comme le pole eſt à 48° 50′ de hauteur, la hauteur méridienne de l'étoile polaire eſt de 46° 55′ quand elle paſſe au-deſſous du pole, & de 50° 45′ douze heures après quand elle paſſe au-deſſus, du moins en negligeant l'effet de la réfraction. Si donc on ignoroit à Paris la veritable hauteur du pole, il ſuffiroit de prendre les deux hauteurs précédentes, & la moitié de leur ſomme donneroit 48° 50′ pour la latitude de Paris. Toutes les étoiles qui ne ſe couchent point, ou du moins qui ſont aſſez élevées au-deſſus de l'horiſon, à leur paſſage inférieur par le méridien pour pouvoir y être obſervées, peuvent ſervir au même uſage, quoiqu'on ne puiſſe appeller à Paris *étoiles circompolaires*, que celles qui ayant plus de 48° 50′ de declinaiſon, paſſent au méridien entre le pole & le zenith ou tout au plus celles qui ne ſe couchent jamais. Les étoiles *circompolaires* ſervent auſſi à déterminer la quantité abſolue des réfractions, ſurtout lorſqu'on connoit la loi ou le rapport des réfractions de différentes hauteurs. Les étoiles *circompolaires* quand elles ſont fort brillantes comme la *chevre*, ſervent à déterminer les variations des réfractions à de petites hauteurs en différentes ſaiſons de l'année, & les effets de la chaleur. Voyez l'*Hiſtoire céleſte* publiée à Paris, en 1741. Enfin elles ſervent à trouver l'heure qu'il eſt pendant la nuit,

Digitized by Google

au moyen du paſſage de ces étoiles l'une au-deſſus ou au-deſſous de l'autre, comme on l'a expliqué, il y a long-tems, dans la *connoiſſance des tems*, & comme je l'ai ſpécialement détaillé dans le IVe livre de mon *Aſtronomie*. (D. L.)

CIRCONCELLIONS *ou* SCOTOPITES, ſ. m. pl., *Théol.*, ſecte de Donatiſtes en Afrique, dans le IVe. ſiecle; ainſi nommés parce qu'ils rodoient autour des maiſons dans les villes & dans les bourgades, où ſe donnant pour vengeurs publics des injures & réparateurs des injuſtices, ils mettoient en liberté les eſclaves ſans la permiſſion de leurs patrons, déclaroient quittes les débiteurs comme il leur plaiſoit, & commettoient mille autres inſolences. Maxide & Faſer furent les premiers chefs de ces brigands enthouſiaſtes. Ils porterent d'abord des bâtons, qu'ils nommerent *bâtons d'Iſrael* par alluſion à ceux que la loi ordonnoit de tenir en main dans la cérémonie de la manducation de l'agneau paſchal. Ils ſe ſervirent enſuite d'armes contre les catholiques. Donat les appelloit les *chefs des ſaints*, & exerçoit par leur moyen d'horribles vengeances. Un faux zele de martyre les porta à ſe donner la mort: les uns ſe précipiterent du haut des rochers, ou ſe jetterent dans le feu; d'autres ſe couperent la gorge. Les évêques ne pouvant par eux-mêmes arrêter ces excès de fureur, furent contraints d'implorer l'autorité des magiſtrats. On envoya des ſoldats dans les lieux où ils avoient coûtume de ſe répandre les jours de marchés publics: il y en eut pluſieurs de tués, que les autres honorerent comme de vrais martyrs. Les femmes perdant leur douceur naturelle, ſe mirent à imiter la barbarie des *Circoncellions*; & l'on en vit qui, ſans égard pour l'état de groſſeſſe où elles ſe trouvoient, ſe jetterent dans des précipices. S. Auguſtin, *her. 69.* Baronius, *A C. 331. n°. 9. & ſuiv. 348. n°. 26. 27. &c.* Pratéole, Philaſtre, &c.

CIRCONCIRE, (N), *Chir.*, faire la circonciſion, couper du prépuce, la partie excédente qui pourroit empêcher la génération.

CIRCONCIS, (N), *Chirur.*, ſujet, à qui l'on a fait la circonciſion, c'eſt-à-dire, l'amputation d'une partie du prépuce trop allongé, pour permettre une copulation aiſée, & la génération.

CIRCONCISION, ſ. f., *Théol.*, cérémonie religieuſe chez les Juifs & les Mahométans. Elle conſiſte à couper le prépuce des mâles qui doivent ou veulent faire profeſſion de la religion Judaïque ou Muſulmane. *v.* PRÉPUCE.

La *circonciſion* a été & eſt encore d'uſage parmi d'autres peuples, mais non comme un acte de religion: ces nations la pratiquent pour des fins & par des raiſons différentes, comme nous le dirons après avoir parlé de cette cérémonie chez les Juifs.

La *circonciſion* a commencé au tems d'Abraham, à qui Dieu la preſcrivit comme le ſceau de l'alliance que Dieu avoit faite avec ce patriarche. *Voici le pacte que vous obſerverez*, lui dit le Seigneur, *Geneſe, c. xvij. v. 10., entre moi & vous, & votre poſtérité après vous. Tous les mâles qui ſont parmi vous ſeront circoncis, afin que cela ſoit une marque de l'alliance entre moi & vous. L'enfant de huit jours ſera circoncis, tant les enfans libres & domeſtiques, que les eſclaves & les étrangers qui ſeront à vous. L'enfant dont la chair ne ſera pas circonciſe, ſera exterminé de mon peuple, parce qu'il a rendu inutile mon alliance.*

Ce fut l'an du monde 2108 qu'Abraham âgé pour lors de quatre-vingts dix-neuf ans, recut cette loi, en conſéquence de laquelle il ſe circoncit lui-même, & donna à ſon fils Iſmael, & à tous les eſclaves de ſa maiſon, la *circonciſion*, qui depuis ce tems a été une pratique héréditaire pour ſes deſcendans. Dieu en réitéra le précepte à Moïſe, *Exod. xij. 44 48. & Levitiq. xij. v. 3.*, & la *circonciſion* fut depuis comme la marque diſtinctive des enfans d'Abraham d'avec les autres peuples, que les Juifs appelloient par mépris *incirconcis*, comme n'ayant point

de part à l'alliance que Dieu avoit faite avec Abraham. Tacite, *hiſt. liv. V.* reconnoît expreſſément que la *circonciſion* étoit une eſpece de ſtigmate qui diſtinguoit les Juifs des autres nations. *Genitalia*, dit-il, *circumcidere inſtituere, ut diverſitate noſcantur.* C'eſt auſſi ce que témoignent pluſieurs auteurs eccléſiaſtiques, & entr'autres S. Jérôme ſur l'épître aux Galates: *ne ſoboles dilecti Abraham cæteris nationibus miſceretur, & paulatim familia ejus fieret incerta, gregem Iſraeliticum quodam circumciſionis cauterio annotavit.*

Celſe & Julien qui cherchoient à détruire le chriſtianiſme en ſappant les fondemens de la révélation Judaïque, objectoient qu'Abraham étoit venu de Chaldée en Egypte, où il avoit trouvé l'uſage de la *circonciſion* établi, & qu'il l'avoit emprunté des Egyptiens; & par conſéquent qu'elle n'étoit pas le ſigne diſtinctif du peuple choiſi de Dieu. Le chevalier Marsham & M. Leclerc ont reſſuſcité ce ſyſtème, fondés ſur quelques paſſages d'Hérodote & de Diodore de Sicile. Le premier de ces hiſtoriens, *liv. II. c. xxv. & xxvj.* dit, que les Egyptiens reçoivent la *circonciſion*, coûtume qui n'eſt connue que de ceux à qui ils l'ont communiquée, c'eſt-à-dire des Juifs: il ajoûte que les enfans de la Colchide l'ayant reçûe des premiers, l'avoient tranſmiſe aux peuples qui habitent les rives du Thermodoon & du Parthenius, & que les Syriens & les Phéniciens la tenoient auſſi des Egyptiens. Diodore de Sicile dit à peu près la même choſe.

Mais pourquoi tous ces peuples n'auroient-ils pas au contraire pratiqué la *circonciſion*, à l'imitation des Juifs, quoique ce ne fût pas pour la même fin? car 1°. le témoignage d'Hérodote ſur les antiquités Egyptiennes, eſt très-ſuſpect; & Manethon auteur Egyptien lui reproche bien des fauſſetés à cet égard; l'autorité de Moïſe, en qualité de ſimple hiſtorien, vaut bien celle d'Hérodote & de Diodore de Sicile. 2°. Abraham qui avoit voyagé & fait quelque ſéjour en Egypte, en ſortit ſans être circoncis; ce ne fut que par un ordre exprès de Dieu qu'il pratiqua ſur lui-même & ſur ſa famille la *circonciſion*; & l'on a plus de vraiſemblance à aſſûrer que les Egyptiens reçurent la *circonciſion* des enfans de Jacob & de leurs deſcendans, qui demeurerent long-tems en Egypte, qu'à le nier, comme fait Marsham, ſur la ſeule autorité de deux hiſtoriens très-poſtérieurs à Moïſe, & qui devoient être infiniment moins bien inſtruits que lui des coûtumes d'Egypte; mais Marsham vouloit trouver toute la religion des Juifs dans celle des Egyptiens, & tout lui paroiſſoit démonſtratif en faveur de cette opinion abſurde, & ruinée depuis long-tems. 3°. Il eſt certain que la pratique de la *circonciſion* étoit fort différente chez les Juifs & chez les Egyptiens; les premiers la regardoient comme un devoir eſſentiel de religion & d'obligation étroite pour les mâles ſeulement, ſur leſquels on la pratiquoit le huitieme jour après leur naiſſance, ſous les peines portées par la loi; chez les autres, c'étoit une affaire d'uſage, de propreté, de raiſon, de ſanté même, ſelon quelques-uns, de néceſſité phyſique; on n'en faiſoit l'opération qu'au treizieme jour, ſouvent beaucoup plus tard, & elle étoit pour les filles auſſi-bien que pour les garçons. 4°. Enfin l'obligation de circoncire tous les mâles n'avoit jamais paſſé en loi générale chez les Egyptiens: S. Ambroiſe, Origene, S. Epiphane, & Joſephe, atteſtent qu'il n'y avoit que les prêtres, les géometres, les aſtronomes, les aſtrologues, & les ſavans dans la langue hiéroglyphique, qui fuſſent aſtreints à cette cérémonie, à laquelle, ſuivant Clément d'Alexandrie, *ſtromat. liv. I.* Pythagore en voyageant en Egypte voulut bien ſe ſoûmettre, pour être initié dans les myſteres des prêtres de ce pays, & apprendre les ſecrets de leur philoſophie occulte.

Mais ce qui ruine entiérement le ſyſtème de Marsham, c'eſt qu'Artapane cité dans Euſebe, *préparat. évangel. liv. IX. c. xxviij.* aſſûre que ce fut Moïſe qui

communiqua la *circonciſion* aux prêtres Egyptiens. D'autres penſent encore, avec beaucoup de vraiſemblance, qu'elle ne fut en uſage parmi eux que ſous le regne de Salomon. Du reſte ni alors, ni même long-tems après, le commun du peuple n'étoit pas circoncis parmi les Egyptiens, puiſque Ezéchiel, *c. xxxj. v. 14.* & *xxxij. v. 19.* & Jéremie, *c. jx. v. 25.* & *25.* comptent ce peuple parmi les nations incirconciſes. Abraham n'a donc point emprunté d'eux l'uſage de la *circonciſion*.

Chez les anciens Hébreux la loi n'avoit rien preſcrit de particulier, ni ſur le miniſtre, ni ſur l'inſtrument de la *circonciſion*: le pere de l'enfant ou un autre parent, où un chirurgien, quelquefois même un prêtre, pouvoit faire cette cérémonie. On ſe ſervoit d'un raſoir ou d'un couteau. Séphora femme de Moïſe circoncit ſon fils Eliezer avec une pierre tranchante, *Exod. jv. v. 25.* Joſué en uſa de même envers les Iſraélites qui n'avoient pas reçû la *circonciſion* dans le deſert, *Joſ. 5. verſ. 2.* c'étoit probablement de ces pierres faites en forme de couteaux, que les Egyptiens ſe ſervoient pour ouvrir les corps des perſonnes qu'ils embaumoient. Les Galles ou prêtres de Cybele ſe mutiloient avec une pierre tranchante ou un tèt de pot caſſé, ne le pouvant faire autrement ſans ſe mettre en danger de la vie, ſi l'on en croit Pline, *hiſt. nat. liv. XXXV. c. xij.*

La *circonciſion*, dans l'antiquité, n'étoit cérémonie religieuſe que pour les Juifs; mais lorſque d'autres peuples qui la pratiquoient pour d'autres fins & d'autres raiſons, comme nous l'avons dit, vouloient embraſſer le judaïſme, la réitéroit-on? Dom Calmet aſſure que quand les Juifs recevoient un proſélyte d'une nation où la *circonciſion* étoit en uſage, comme un Samaritain, un Arabe, un Egyptien, s'il avoit déja reçu la *circonciſion*, on ſe contentoit de lui tirer quelques gouttes de ſang de l'endroit où l'on donne la *circonciſion* & ce ſang s'appelloit *le ſang de l'alliance*. Il ajoûte que trois témoins aſſiſtoient à cette cérémonie, afin de la rendre plus authentique, qu'on y béniſſoit Dieu, & qu'on y recitoit cette priere: *O Dieu, faits nous trouver dans la loi les bonnes œuvres & ta protection, comme tu as introduit cet homme dans ton alliance.*

Les Juifs apoſtats s'efforçoient d'effacer en eux-mêmes la marque de la *circonciſion*. Le texte du premier livre des Macchabées, *ch. j. v. 16.* l'inſinue clairement: *Ils ſe firent des prépuces, & ſe révolterent de la ſainte alliance*; & S. Paul, dans la *premiere aux Corinthiens, ch. vij. v. 18.* ſemble craindre que les Juifs convertis au chriſtianiſme n'en uſaſſent de même: *Quelqu'un eſt-il appellé étant circoncis? qu'il ne ramene point le prépuce.*

S. Jérôme, Rupert & Haimon, nient la poſſibilité du fait, & croyent que la marque de la *circonciſion* eſt tellement ineffaçable, que rien n'eſt capable de ſupprimer cette marque dans la chair du circoncis. Selon eux, ce qu'on lit dans les Macchabées doit s'entendre des peres qui ne vouloient pas donner la *circonciſion* à leurs enfans. S. Jérôme donne d'ailleurs une explication forcée du paſſage de ſaint Paul, qu'on peut voir dans le P. Lami, *introduct. à l'écrit. ſainte, liv. I. c. j. p. 7.* mais, ajoûte ce dernier auteur, ſi l'autorité de l'écriture & de Joſephe, *liv. XII. c. vj. des antiq. jud.* ne ſuffiſoit pas, on pourroit ajoûter celle des plus fameux medecins, qui prétendent qu'on peut effacer les marques de la *circonciſion*. En effet Celſe & Galien ont traité exprès cette matiere; & Bartholin, *de morb. biblic.* cite Æginete & Fallope, qui ont enſeigné le ſecret de couvrir les marques de cette opération. Buxtorf le fils, dans ſa *lettre à Bartholin*, confirme ce fait par l'autorité même des Juifs.

* La *circonciſion* fut inſtituée de Dieu comme un ſigne deſtiné à ſervir de mémorial & de ſceau à ſon alliance avec Abraham & toute ſa poſtérité, *Geneſe XVII. 10. 11. v.* ALLIANCE. Elle ſervoit en particulier 1°. à diſtinguer les Juifs

Digitized by Google

des autres peuples; 2°. à leur rappeller qu'ils deſcendoient d'Abraham duquel devoit naître le Meſſie promis; 3°. à leur retracer le ſouvenir de la foi de ce patriarche, par laquelle il avoit été juſtifié, & les engager à en devenir les imitateurs, *Rom. IV. 11. 13. 16 17.* d'où vient que cette cérémonie pouvoit tenir lieu de ſceau de leur juſtification par la foi. Elle étoit encore 4°. un ſymbole de la corruption naturelle du cœur de l'homme, & de la purification intérieure de ce cœur qui eſt auſſi néceſſaire que difficile & douloureuſe, *Lév. XXVI. 41. Deut. X. 16. XXX. 6. Jer. IV. 4. IX. 26. Coll. II. 11. Rom. II. 28. 29.* Suivant Philon *de circunciſione*, elle obligeoit même le circoncis à l'obſervation de toute la loi, *Galat. V. 3.* C'étoit 5°. la cérémonie d'initiation dans l'alliance divine, par laquelle chaque enfant étoit cenſé y être introduit, & rendu participant de ſes avantages, *Exod. XII. 48. Eph. II. 12*, en même tems, un lien de communion mutuelle, & un moyen de conſerver la religion judaïque parmi les Hébreux. Elle étoit par rapport à eux ce qu'eſt le baptême par rapport aux chrétiens, & elle peut être enviſagée comme le type & la figure de ce dernier, *Coll. II. 12.*

On trouve dans cette cérémonie tous les caracteres eſſentiels à un ſacrement. *v.* SACREMENT. Auſſi tous les peres, & tous les théologiens modernes, s'accordent à la conſidérer comme un ſacrement de l'ancienne œconomie. L'autorité de S. Auguſtin *de nuptiis & concupiſcent. lib. IV. c. II. & adv. Pelagium, Cæleſtium*, &c. celle de Grégoire le grand *in Job. L. IV*, de Bede de Fulgence, de Proſper, & de tous les ſcholaſtiques, ne prouvent point que la *circonciſion* conferât aux enfans la grace divine, *ex opere operato*, ni même ſervit de remede au péché originel: l'écriture ne ſuppoſe nulle part que Dieu l'ait inſtituée à ce deſſein, & on ne ſauroit comprendre en effet pourquoi il auroit privé le ſexe feminin d'un tel remede. Jamais les auteurs Juifs ne lui ont attribué cette efficace: S. Paul a même enſeigné expreſſement le contraire, en diſant qu'Abraham, *fut juſtifié avant que d'être circoncis, Rom. IV. 11.* & tous les peres, avant S. Auguſtin, ont ſuivi exactement la doctrine de cet Apôtre, Juſtin *dial. cum Tryph.* Irenée *IV. 16.* Tertullien *adv. Jud. II.* Cyprien *adv. Jud. I. 8.* Chryſoſtome *hom. 27. in Geneſ.* &c. &c; auſſi les conciles de Florence & de Trente ont-ils décidé que la *circonciſion* ne conferoit aucune grace, *ex opere operato*, mais ſeulement *ex opere operantis*; c'eſt-à-dire, en vertu des bonnes diſpoſitions de ceux qui la recevoient ou l'adminiſtroient. *v.* SACREMENS.

Ce qui a ſans doute jetté S. Auguſtin dans l'erreur, c'eſt qu'il a cru que cette menace, *tout mâle incirconcis ſera retranché du milieu de ſes peuples, parce qu'il aura violé mon alliance, Geneſ. XVII. 14.* ſignifioit *ſera condamné aux peines éternelles, parce qu'il a violé l'alliance que j'avois traitée avec Adam.* Mais il eſt évident qu'il s'agit ici de l'alliance que Dieu traitoit actuellement avec Abraham, & cette menace, ſelon le ſtyle du *Vieux Teſtament*, & le ſentiment commun de tous les interprêtes, ne ſignifie point que l'incirconcis ſeroit condamné à l'enfer, ni même à une mort précipitée, ou à une peine capitale, infligée par le magiſtrat; ce qui eſt le ſens de ces mots, *retrancher du milieu du peuple*, en d'autres endroits, *Levit. XVII. 10. XX. 4. 5. 6. Exod. XXXI. 14. 15*; mais ſimplement qu'il ſeroit cenſé être ſéparé du corps des Iſraélites, privés des avantages attachés à l'alliance traitée avec Abraham; pendant auſſi long-tems qu'il demeureroit incirconcis volontairement; ce qui n'empêchoit point que la négligence de cette cérémonie, par rapport à un enfant ne fût entiérement à la charge des parens, *Exod. IV. 24* & nullement à celle de l'enfant, ſi ce n'eſt, lors qu'étant devenu grand, il refuſoit de ſe faire circoncire, auquel cas, par l'inſtitution même de l'alliance, il devoit naturellement en être exclus.

La *circonciſion* ne devoit, ſuivant l'inſtitution de Dieu, être obſervée que juſ-

qu'au tems où le corps devoit prendre la place de l'ombre, *Coll. II. 17.* le mur de ſéparation devoit être enlevé, *Eph. II. 14.* l'égliſe Judaïque & la loi cérémonielle abolies, *Galat. V. 6. Coll. II. 11.* Jeſus-Chriſt fut cependant lui-même *circoncis*, & cela afin que les Juifs fuſſent d'autant mieux convaincus qu'il étoit la ſemence d'Abraham, & ſoumis comme tous les autres à la loi, *Galat. IV. 4. V. 3.*

Les Apôtres ne voulurent pas même abolir tout d'un coup la *circonciſion* par condeſcendance pour les Juifs. Ils ſe contenterent de la faire enviſager comme une cérémonie abſolument indifférente en elle-même, & qui ne donnoit aucun avantage aux Juifs, *Rom. II. 25. 29. Act. XV. 24. I. Cor. VII. 18-20.* S. Paul voulut même que Timothée ſe fit circoncire parce que ſa mere étoit Juive, *Act. XVI. 1. 3.* Mais il n'en uſa pas de même à l'égard de Tite, *Galat. II. 3.* parce qu'il étoit proſélyte Grec.

Après la deſtruction du temple, les Apôtres s'oppoſerent à la *circonciſion*, *Phill. III. 2.* par la raiſon principalement, que ceux qui en preſſoient la néceſſité, *Act. XV. 1*, ſe lioient par là à l'obſervation de toute la loi, *Galat. V. 3.* & rendoient la médiation de Jeſus-Chriſt inutile quant à eux, *2. 4.* (C. C.)

L'origine & l'uſage de la *circonciſion* chez d'autres peuples que les Hébreux, eſt facile à démontrer; mais tous l'ont tirée d'Abraham & de ſes deſcendans. Iſmaël chaſſé de la maiſon de ce patriarche, la communiqua aux peuples dont il fut le pere, c'eſt-à-dire, aux Iſmaélites & aux Arabes; & de ceux-ci elle a été tranſmiſe aux Sarraſins, aux Turcs & à tous les peuples qui profeſſent la doctrine de Mahomet. Les Phéniciens & les Syriens la pratiquoient auſſi. Sanchoniathon cité par Euſebe, *préparat. évangél. liv. I.* dit que Saturne qui eſt nommé *Iſraël* par les Phéniciens, n'ayant qu'un fils nommé *Jeud*, l'immola ſur un autel qu'il avoit dreſſé à ſon pere dans le ciel; & qu'ayant pris la *circonciſion*, il contraignit tous ſes ſoldats d'en faire de même. Delà eſt venu parmi les Phéniciens la coûtume qu'avoient les princes d'immoler leurs fils dans les plus preſſantes néceſſités de l'État; & dela vient auſſi apparemment l'uſage de la *circonciſion* parmi ce peuple. Ce récit eſt viſiblement l'hiſtoire d'Abraham altérée par des fables, comme on en rencontre beaucoup de ſemblables dans les fragmens de Sanchoniathon, qu'Euſebe nous a conſervés. Les Iduméens, quoique deſcendus d'Abraham & d'Iſaac, ne ſe firent circoncire que depuis que Jean Hircan les eut ſubjugués, & forcés à recevoir la *circonciſion*, comme Joſephe le raconte, *antiq. Jud. liv. XIII. c. xvij.*

* Parmi les Juifs modernes, lorſqu'il eſt né un fils à quelqu'un, ſes amis lui font un compliment qui conſiſte dans ces paroles: „ A la bonne heure! " huit jours après la naiſſance de l'enfant, on lui adminiſtre la *circonciſion*: cependant s'il eſt foible & infirme, il eſt permis de différer l'opération. La nuit qui précéde le jour de la *circonciſion*, perſonne ne dort dans la maiſon, & tout le monde eſt occupé à garder l'enfant: auſſi cette nuit eſt-elle nommée *veille*. Une femme, ordinairement parente de la mere, eſt choiſie pour être la mareine de l'enfant. Son office conſiſte à le porter à la ſynagogue, ſi c'eſt-là que ſe fait la cérémonie; car quelquefois l'enfant eſt circoncis dans la maiſon paternelle. On prépare deux ſieges avec des carreaux de ſoie dans le lieu choiſi pour la cérémonie. L'un eſt deſtiné pour le parein, qui eſt ordinairement un parent du pere de l'enfant, & qui le tient pendant l'opération. L'autre ſiége eſt réſervé au prophete Elie qu'ils croient aſſiſter inviſiblement à toutes les *circonciſions*. Lorſque tout eſt prêt, le Molel arrive: c'eſt le nom qu'ils donnent au circonciſeur; fonction fort eſtimée parmi eux, & qui eſt exercée quelquefois par le pere même de l'enfant. Ce Molel apporte un plat où ſont les inſtrumens & les choſes néceſſaires, comme le raſoir, les poudres aſtringentes,

aſtringentes, du linge, de la charpie & de l'huile roſat. Si la cérémonie ſe fait dans la ſynagogue, la mareine, accompagnée d'une troupe de femmes, apporte l'enfant entre ſes bras; mais elle s'arrête, ainſi que tout ſon cortège, à la porte de la ſynagogue. Le parein vient recevoir l'enfant, tandis que tout le peuple crie: *baruch aba*! c'eſt-à-dire, „ le „ pere eſt le bien venu. " Il retourne enſuite à ſon ſiége, & rajuſte l'enfant ſur ſes genoux; tandis que le Molel développe les langes. Il y en a qui ſe ſervent d'une pincette d'argent, pour prendre ce qu'ils veulent couper du prépuce. Le Molel coupe avec un raſoir la groſſe peau du prépuce, puis déchire avec les ongles une peau plus délicate qui reſte. Il ſuce deux ou trois fois le ſang qui coule, & le rend dans une taſſe pleine de vin: enſuite il met ſur la bleſſure du ſang de dragon, de la poudre de corail, & autres choſes propres à étancher le ſang, avec des compreſſes d'huile roſat, & enveloppe bien le tout. Il prend enſuite la taſſe de vin dans laquelle il a rejetté le ſang qu'il avoit ſucé, & mouille avec ce vin les lévres de l'enfant. Après toutes ces cérémonies, le parein rend l'enfant à la mareine qui le porte à la maiſon, auprès de ſa mere. Les aſſiſtans diſent au pere, en s'en allant: „ Puiſſiez-vous ainſi aſſiſter à ſes noces! " Nous ne diſons rien des préſens & des repas qui accompagnent la *circonciſion*; ce ſont des circonſtances communes à pluſieurs autres fêtes. S'il arrive qu'un enfant meure dans l'eſpace des huit jours, avant d'avoir été circoncis, il y en a qui le circonciſent avec un raſoir, avant de l'enterrer.

Les Juifs ne font point d'autre cérémonie pour une fille, que de lui donner un nom, après que ſa mere eſt relevée de couche. Parmi les Juifs Allemands, le chantre de la ſynagogue va dans la maiſon, prend la jeune fille dans ſon berceau, l'éleve en l'air, & lui impoſe un nom, en prononçant une formule de bénédiction.

Les Negres Mahométans, qui habitent les pays intérieurs de la Guinée, pratiquent la *circonciſion* d'une maniere très-ſolemnelle: c'eſt ordinairement vers l'age de quatorze ou quinze ans, que l'on fait aux garçons cette opération. On attend, pour la commencer, qu'il y ait un grand nombre de jeunes gens qui aient atteint l'âge compétent, afin que la cérémonie ſoit plus éclatante. Le jour marqué pour adminiſtrer la *circonciſion*, on en fait donner avis dans les villages voiſins, afin que les jeunes gens, qui ſont en âge de la recevoir, puiſſent ſe réunir tous enſemble. Le P. Labat vante beaucoup le courage avec lequel ils ſoutiennent une opération qui doit être pour eux très-douloureuſe. Les jeunes gens, qui ont été circoncis enſemble, demeurent amis le reſte de leur vie. Cette amitié eſt auſſi forte que celle que l'on contracte parmi nous avec ſes compagnons d'étude. Les cérémonies, qui accompagnent la *circonciſion*, ſont preſque les mêmes que celles du Tabaſquet. *v.* TABASQUET. Si l'on en croit Jannequin, les jeunes gens nouvellement circoncis ont de grands priviléges pendant tout le mois qui ſuit cette cérémonie. On leur permet toutes ſortes de libertés avec les filles, pourvu ſeulement qu'ils n'emploient pas la violence.

Les Abyſſins, depuis leur converſion au chriſtianiſme, ne regardent plus la *circonciſion* comme une cérémonie néceſſaire au ſalut; mais ils la conſervent comme une ancienne pratique, qu'ils ont reçue de ceux qui, les premiers, leur ont donné la connoiſſance du vrai Dieu. Ils l'enviſagent même comme une coûtume politique, favorable à la propagation de l'eſpece, qui ſert beaucoup a entretenir la propreté, & à prévenir pluſieurs maux dangereux. C'eſt dans cette vue qu'ils font circoncire les filles comme les garçons; ce qui, dans un climat ſi chaud, leur eſt d'une grande utilité. Cependant, quoiqu'ils ne regardent pas la *circonciſion* comme un ſacrement, il paroit qu'ils ſont fort attachés à cette cérémonie. Après

qu'ils ſe furent ſéparés de l'égliſe catholique, & que les miſſionnaires jéſuites eurent été chaſſés de leur pays, un auteur rapporte qu'il fut ordonné que „ tous les „ jeunes gens, qui ne ſeroient pas circoncis, le fuſſent inceſſamment; &, „ lorſque les ſoldats rencontroient quelqu'un qui n'avoit pas les marques de „ la *circonciſion*, ils lui portoient un coup „ de hallebarde dans cet endroit, & lui „ diſoient que c'étoit pour le circoncire."

Chez les Galles, peuples d'Afrique, connus par leurs ravages dans l'Abyſſinie, ce ne ſont pas les enfans qu'on circoncit, mais les hommes faits.

Cette pratique eſt ſcrupuleuſement obſervée dans l'iſle de Socotra en Afrique. On coupe les doigts de la main à celui qui ſe trouve n'avoir pas reçu la *circonciſion*. L'entrée des temples eſt interdite à ceux qui ne ſont pas circoncis; &, ſi une femme s'apperçoit que cette formalité manque à ſon mari, elle ſe croit obligée de le dénoncer.

Outre l'opération ordinaire de la *circonciſion* qui ſe fait aux enfans des deux ſexes, dans le royaume de Benin en Afrique, on fait encore différentes inciſions ſur le corps des garçons, & un plus grand nombre ſur celui des filles. Sept jours après la cérémonie, les parens célébrent un grand feſtin, auquel ils invitent tous leurs amis; & ils expoſent ſur les grands chemins une grande quantité de viandes & de vin; eſpece d'offrande par laquelle ils prétendent empêcher les eſprits malins de nuire à leurs enfans.

La *circonciſion* ſe pratique chez les habitans de Madagaſcar, avec le plus grand appareil. Au mois de Mai les parens des enfans auxquels on doit adminiſtrer la *circonciſion*, ſe raſſemblent dans le village indiqué pour cette ſolemnité. Ils ſont obligés de donner pour chaque enfant un bœuf ou un taureau. Cette obligation eſt adoucie en faveur des pauvres. Les hommes s'amuſent à l'exercice du javelot, tandis que les femmes forment des danſes autour d'eux. Le ſeigneur du village, auquel eſt reſervé l'honneur de faire l'opération, donne enſuite à la troupe un feſtin magnifique, où regne l'abondance, puiſqu'on y mange deux cens bœufs avec leur peau. Lorſque la nuit vient, les meres ſe couchent avec leurs enfans, qui doivent être circoncis, dans un temple nommé *Laza*, que les parens ont ſoin de faire bâtir exprès pour cette cérémonie, un mois auparavant. Pendant cette nuit ſacrée, les hommes ne touchent point à leurs femmes. Ils ne pourroient pas aſſiſter à la cérémonie, s'ils étoient ſouillés par un commerce charnel; &, ce qui redouble leur frayeur, ils croient qu'il leur ſeroit impoſſible d'étancher le ſang de leurs enfans, & qu'ils mourroient dans l'opération. Le lendemain eſt le grand jour de la *circonciſion*; chacun garde un profond ſilence: les meres préparent leurs enfans, & leur mettent au col des colliers & des pierres précieuſes. Elles diſpoſent tout ce qui eſt néceſſaire pour la cérémonie, obſervant ſur-tout d'être à jeun, & de finir leurs ouvrages avant dix heures du matin. Un homme, qui ſe tient exprès debout au ſoleil, marque par ſon ombre le moment précis auquel on doit commencer. Lorſque ſon ombre a neuf pieds, ou, ſelon leur langage, neuf *liha*, il eſt tems de commencer. Les peres, ſoutenant leurs enfans ſous les bras, entrent en proceſſion par la porte du temple, ſituée à l'oueſt, & ſortent par celle qui eſt placée à l'eſt. Les animaux, qui doivent ſervir au ſacrifice, ont les quatre pattes liées, & ſont couchés à terre. La proceſſion tourne deux fois autour d'eux; & l'on fait prendre aux enfans, avec la main gauche, la corne droite de chaque bœuf ou taureau. Le peuple ſe retire enſuite, & celui qui doit faire l'opération, s'avance revêtu de ſes plus beaux habits, armé du couteau ſacré, ayant autour de ſon bras gauche un paquet de fil, du coton blanc pour l'eſſuyer; & récite à haute voix cette priere: *Salama, zahanhare, zahomiſſabots, anauhanau, nambouatſi tangho, amini tombouc, zaho-*

Digitized by Google

mitoulou bouzanhaminau ; c'eſt-à-dire, „ je te ſalue, ô Dieu ! je m'adreſſe à „ toi par ma priere. Tu as créé les mains „ & les pieds; je te demande le pardon „ de mes péchés; je me proſterne à tes „ pieds ; je dois circoncire aujourd'hui „ ces enfans, &c." Cette priere finie, il commence d'exercer ſon cruel miniſtere. Les parens attentifs ſont auprès de lui; & il leur donne à chacun le prépuce de leur enfant, qu'ils mettent dans un œuf qu'ils tiennent exprès ouvert. Si l'enfant eſt eſclave, & n'a pas de parens, on jette à terre ſon prépuce. On fait couler ſur la plaie de chaque enfant le ſang d'un coq fraîchement tué, & le jus d'une herbe qu'ils nomment *hota*, qui reſſemble aſſez au treſle.

Les Negres de Guinée pratiquent la *circonciſion* des deux ſexes, avec beaucoup de ſolemnité ; mais ils mêlent à cette cérémonie leurs ſuperſtitions ordinaires. Ils craignent que, pendant cette opération, le mauvais génie ne s'empare de leurs enfans, & pour le détourner, ils ont ſoin de placer auprès du lieu, où ſe fait la cérémonie, une grande quantité de viandes & de grains, perſuadés que l'eſprit, occupé à manger ne ſongera pas à leur faire du mal.

Sur la côte occidentale d'Afrique, les habitans de Rio-Réal & du royaume d'Ardra n'adminiſtrent point la *circonciſion* aux filles; mais ils font une opération qui en tient lieu, & qui paroitra ſinguliere. Quand une fille eſt parvenue à l'âge d'environ douze ans, ils lui introduiſent dans la nature un bâton couvert de fourmis qui leur rongent la chair; &, de peur que ces fourmis raſſaſiées ne relâchent de leur activité, on a ſoin de les renouveller de tems en tems. Ces pauvres filles ſont ainſi tourmentées pendant trois mois, juſqu'à ce que l'action des fourmis ait produit l'effet qu'on en attend.

Les Négreſſes de Cabo-de-Monte, en Guinée, pratiquent une *circonciſion* qu'on peut regarder comme une eſpece d'initiation aux myſteres. Lorſque les filles ont atteint l'âge convenable, elles ſont conduites dans un bois ſacré, par de vénérables matrones, & préſentées à la prêtreſſe qui doit faire l'opération. Cette prêtreſſe commence par leur ſervir des poulets, qu'on appelle *poulets d'alliance*; & toutes les perſonnes qui en mangent, forment entr'elles une eſpece d'engagement. Elle fait enſuite couper les cheveux aux jeunes filles, & les mene au bord d'une riviere, qui eſt le lieu deſtiné pour l'opération. Elle les ramene enſuite dans ſa maiſon; les fait dépouiller toutes nues, & s'empare de leurs habits. Les jeunes initiées reſtent pendant trois ou quatre mois auprès de la prêtreſſe, qui leur donne les inſtructions néceſſaires, les forme à certaines danſes myſtérieuſes, & leur apprend des poëſies ſacrées. Lorſqu'elles ſont ſur le point de quitter la maiſon de la prêtreſſe, elles s'occupent à ſe faire de nouveaux habits avec des écorces d'arbres; & leurs parens qui veulent que leurs filles rentrent en pompe dans le village, ont ſoin de leur apporter pluſieurs ornemens pour relever leur parure.

Les habitans du Pégu, royaume ſitué dans la preſqu'isle au-delà du Gange, ont une coutume qu'on peut regarder comme l'équivalent de la *circonciſion*. Ils attachent aux garçons, de chaque côté des parties naturelles, un grelot, ou une clochette, quelquefois une boule de la groſſeur d'une noiſette ou d'un gland: un voyageur dit qu'il y en a de la groſſeur d'un œuf de poule. Ces boules ſont de divers métaux, d'or, d'argent, de cuivre ou de plomb, ſelon le rang & la qualité de celui qui les porte. Il y a de vieilles femmes qui font métier de vendre ces ſonnettes, & de les attacher. L'opération n'eſt pas dangereuſe; & l'inciſion qu'on eſt obligé de faire, ſe guérit dans l'eſpace de ſept ou huit jours. Tous les mâles, & le roi lui-même, ſont obligés de ſe ſoumettre à cette opération ſinguliere, qu'on leur fait ordinairement, dès qu'ils ſont en âge de pouvoir habiter avec des femmes, quoique certains

Digitized by Google

voyageurs prétendent que ce n'eſt qu'à l'âge de vingt-cinq ou trente ans ; ce qui ne paroit guere probable. Dans le même pays, les jeunes filles ſont ſoumiſes à une autre opération, beaucoup plus ſinguliere. On leur coud les parties naturelles, de maniere qu'il ne reſte qu'un paſſage fort étroit pour les beſoins de la nature. Quand les filles ſe marient, un chirurgien remet les choſes dans leur état naturel. On auroit peine à croire qu'un pareil uſage fût établi, principalement chez un peuple auſſi licentieux que celui du Pégu, ſi le fait n'étoit atteſté par un grand nombre de voyageurs graves & dignes de foi.

Les Coptes admettent auſſi la *circonciſion* ; & ils ſont tellement perſuadés de la néceſſité de cette cérémonie, que, chez eux, les filles même y ſont ſoumiſes. En 1689, il y eut une aventure ſinguliere dans la ville d'Alexandrie, qui fait voir juſqu'où s'étendent leurs ſcrupules ſur cette matiere. Un des principaux Coptes étoit ſur le point d'épouſer une fille de quinze à ſeize ans, aimable & riche ; mais ayant appris qu'on ne lui avoit point adminiſtré la *circonciſion*, il refuſa de s'engager plus avant, qu'on n'eût, au préalable, rempli cette formalité. Les parens de la jeune perſonne furent obligés de la remettre entre les mains des prêtres chargés d'accomplir cette douloureuſe cérémonie.

Les habitans de l'iſle de Socotra ont encore pouſſé la ſuperſtition plus loin : ils ont décerné des peines contre ceux qui refuſeroient de ſe ſoumettre à cette opération, & les ont condamnés à avoir les doigts coupés.

On prétend que les idolâtres, qui habitent les iſles Philippines, pratiquent la *circonciſion*. On ajoûte qu'ils ont coûtume de paſſer aux jeunes garçons, vers l'extrémité des parties naturelles, un clou dont la pointe eſt rivée, & la tête formée en couronne. Cet uſage fut établi pour arrêter le cours d'un déſordre réprouvé par la nature ; & c'eſt aux femmes qu'on en attribue l'invention.

On regarde comme une cérémonie religieuſe dépendante de la *circonciſion*, la coûtume qui ſe pratique chez les Hottentots, de retrancher le teſticule gauche aux males. Ces peuples ont une loi très-ſévere, qui défend à tout homme d'avoir aucun commerce avec une femme, qu'on ne lui ait fait auparavant cette opération. Cette loi eſt très-exactement obſervée : quiconque la violeroit ſeroit puni de mort. Les autres femmes mettroient en pieces celle qui auroit connu un homme à qui l'on n'auroit pas fait le retranchement ordonné par la loi, parce qu'elles ſont perſuadées que tout homme qui eſt dans ce cas, ne produit jamais que des enfans jumeaux. Auſſi lorſqu'un jeune homme veut ſe marier, les parens de la fille, qu'il recherche, examinent-ils avec ſoin ſi leur gendre futur a obſervé la loi. Pour prévenir tous les inconvéniens, on a ſoin de faire cette cruelle opération aux enfans, dès qu'ils ont atteint l'âge de huit ou neuf ans.

Les cérémonies que les Mexicains pratiquoient à la naiſſance de leurs enfans, ont quelque rapport avec la *circonciſion* des Juifs, & même avec le baptême des chrétiens. L'enfant étoit conduit au temple, & remis entre les mains du prêtre, qui lui faiſoit un diſcours pathétique ſur les miſeres de la condition humaine. Si l'enfant étoit iſſu de parens nobles & diſtingués, le prêtre armoit ſa main droite d'une épée, & la gauche d'un bouclier ; mais ſi l'enfant étoit né d'un artiſan, il lui mettoit en main quelques-uns des inſtrumens du métier de ſon pere : il le portoit enſuite auprès de l'autel ; & là, il lui faiſoit une inciſion aux oreilles & aux parties naturelles, avec une épine de maguey. Quelquefois il ſe ſervoit, pour cette opération d'une lancette de pierre ; après quoi il plongeoit l'enfant dans l'eau ; ou bien il ſe contentoit de lui en jetter ſur le corps, accompagnant cette ablution de pluſieurs imprécations.*

Les Turcs ont une maniere de circoncire différente de celle des Juifs ; car après avoir coupé la peau du prépuce, ils n'y

Digitized by Google

touchent plus, au lieu que les Juifs déchirent en pluſieurs endroits les bords de la peau qui reſtent après la *circonciſion*: c'eſt pourquoi les Juifs circoncis guériſſent plus facilement que les Turcs. Ceux-ci avant la *circonciſion* preſſent auſſi la peau à pluſieurs repriſes avec de petites pinces, pour l'engourdir & diminuer la douleur: ils la coupent enſuite avec un raſoir, puis ils mettent ſur la plaie quelques poudres qui la guériſſent. Mais comme ils ne croyent pas cette cérémonie néceſſaire au ſalut, ils ne la font à leurs enfans que quand ceux-ci ont atteint l'âge de 7 ou 8 ans. On voit dans les *mémoires de l'Etoile* ſous l'année 1581, qu'Amurat III. voulant faire circoncire ſon fils aîné âgé d'environ quatorze ans, envoya un ambaſſadeur à Henri III. pour le prier d'aſſiſter à cette cérémonie, qui devoit ſe célébrer à Conſtantinople au mois de Mai de l'année ſuivante.

A l'égard de la *circonciſion* des femmes, elle n'a jamais été en uſage chez les anciens Hébreux, non plus que chez les Juifs modernes, mais ſeulement chez les Egyptiens, & dans quelques endroits de l'Arabie & de la Perſe. S. Ambroiſe, *lib. II. de Abraham. cap. xj.* avance indéfiniment que les Egyptiens donnent la *circonciſion* aux hommes & aux femmes au commencement de la quinzieme année; & Strabon, *liv. XVII.* dit auſſi que les femmes Egyptiennes reçoivent la *circonciſion*. M. Huet dit à ce ſujet des choſes aſſez curieuſes, dans une note Latine ſur Origene que nous tranſcrirons ici: *Circumciſio fœminarum fit reſectione τῆς νυμφῆς (imo clitoridis), quæ pars in Auſtralium præſertim mulieribus ita excreſcit, ut ferro ſit coercenda. Ita tradunt medici inſignes, Paulus Ægineta*, lib. VI. cap. lxx. *Aetius*, tetrab. jv. ſer. 4. cap. ciij. *quorum hic ita pergit. Quapropter Ægyptiis viſum eſt, ut antequam exuberet (pars illa corporis) amputetur, tum præcipuè cum virgines nubiles ſunt elocandæ..... Quod igitur neceſſitate primum invectum eſt, religioni poſt modum uſurpatum fuit: quod & aliqui de virili circumciſione opinati ſunt. Porro hanc conſuetudinem circumcidendarum mulierum hodieque retinere Ægyptios, ferunt ii qui regiones illas luſtraverunt, ignemque ad compeſcendam partis hujus luxuriem adhiberi, ſcribit Bellon*, lib. III. obſerv. cap. xxviij. *Morem hunc ſervare fœminas in Perſiâ, & cophtas etiam in Æthiopiâ, Chriſti licet nomen profeſſas. Leo Africanus*, lib. VII. *narrat Mahummedi lege id præſcribi, quamvis in Ægypto tantum & Syriâ obtineat; munuſque id obire vetulas quaſdam per vicos Cairi miniſterium ſuum venditantes.*

* La *circonciſion* dans la chirurgie conſiſte à couper une partie excédente du prépuce qui empêche que le gland ſe découvre, & que la génération ſe faſſe. Quelquefois le prépuce eſt ſi allongé, qu'il eſt impoſſible au gland de ſe découvrir; & c'eſt le ſeul cas, où cette opération ſoit néceſſaire. En chirurgie on fait une ligature au bout du prépuce, au deſſus de ce qu'on doit couper; puis avec des ciſeaux, bien tranchans, on emporte l'excédent de cette peau. On applique enſuite de la *charpie*, une compreſſe en croix de malthe au bout de la verge, & un bandage, en ſpica autour de cette partie. On renouvelle le panſement toutes les fois que le malade rend ſon urine. *

CIRCONCISION *de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt*, fête qui ſe célebre dans l'égliſe Romaine en mémoire de la *circonciſion* du Sauveur, qui n'étant pas venu, comme il le dit lui-même, pour enfreindre la loi, mais pour l'accomplir, voulut bien s'y ſoûmettre en ce point. On croit communément que ce fut dans Bethléem, & ſelon ſaint Epiphane, dans la grote où il étoit né. Il reçut dans cette cérémonie le nom de *Jeſus*, c'eſt-à-dire *Sauveur. Luc, c. xj. v. 21.*

On appelloit autrefois cette fête l'*octave de la Nativité*, & elle ne fut établie ſous le nom de *circonciſion* que dans le VII. ſiecle.

CIRCONFERENCE, ſ. f., ſe dit dans les *élémens de Géometrie*, de la ligne courbe qui renferme un cercle ou un eſpace circulaire, & qu'on nomme auſſi quel-

quefois *périphérie*. *v.* CERCLE. Ce mot eſt formé du latin *circum*, environ, & de *fero*, je porte.

Toutes les lignes tirées du centre à la *circonférence* du cercle, & qu'on appelle *rayons*, ſont égales entr'elles. *v.* RAYON.

Une partie quelconque de la *circonférence* s'appelle *arc*; une ligne droite tirée d'une extrêmité de cet arc à l'autre, s'appelle la *corde* de cet arc. *v.* ARC & CORDE.

La *circonférence* du cercle eſt ſuppoſée diviſée en 360 parties égales, qu'on appelle *degrés*. *v.* DEGRÉ.

L'angle à la *circonférence* eſt ſous-double de celui qui eſt au centre. *v.* ANGLE & CENTRE.

Tout cercle eſt égal à un triangle rectiligne, dont la baſe eſt égale à la *circonférence*, & la hauteur égale au rayon. *v.* TRIANGLE.

Les *circonférences* ſont entr'elles comme leurs rayons. *v.* RAYON.

De plus, puiſque la *circonférence* de tout cercle eſt à ſon rayon comme celle de tout autre cercle eſt au ſien, la raiſon de la *circonférence* au rayon eſt donc la même dans tous les cercles.

Archimede donne pour raiſon approchée du diametre à la *circonférence*, celle de 7 à 22. Cette propoſition d'Archimede eſt démontrée dans la *Géometrie* du P. Taquet.

D'autres, qui approchent plus de la vérité, la font de 1000000000000000 à 3141592653589793 2.

Dans l'uſage, Viette, Huyghens, &c. donne la proportion de 100 à 314 pour des petits cercles, & celle de 10000 à 31415 pour les grands cercles, mais la proportion la plus juſte en petits nombres eſt celle de Mettius, ſavoir de 113 à 355. *v.* DIAMETRE.

D'où il ſuit que le diametre d'un cercle étant donné, on a auſſi ſa *circonférence*, laquelle multipliée par le quart du diametre, donne l'aire du cercle. *v.* AIRE.

CIRCONFÉRENCE, ſe dit auſſi en général du contour d'une courbe quelconque. *v.* COURBE.

CIRCONFLEXE, adj., en terme de *Grammaire*, accent *circonflexe*. *v.* ACCENT.

CIRCONFLEXE DU PALAIS, *muſcle*, (N), *Anat.* Le célébre Albinus a donné ce nom au petit muſcle périſtaphylin externe, connu ſous celui de *pterigoſalpingo-ſtaphylin*. *v.* CONTOURNÉ.

CIRCONLOCUTION, ſ. f., *Belles-Lettres*, tour d'expreſſion dont on ſe ſert, ou lorſqu'on n'a pas, pour ainſi dire, ſous la main le terme propre à exprimer directement & immédiatement une choſe, ou lorſqu'on s'abſtient d'employer le terme propre par reſpect pour ceux à qui l'on parle, ou pour quelqu'autre raiſon. Ce mot eſt compoſé du latin *circum loquor*, je parle autour.

En rhétorique, *circonlocution* eſt une figure qu'on employe pour éviter d'exprimer en termes directs, des choſes dures, ou déſagréables, ou peu convenables, qu'on fait entendre en empruntant d'autres termes qui rendent la même idée, mais d'une maniere adoucie, & en la palliant.

Ciceron, par exemple, ne pouvant nier que Clodius n'eût été tué par Milon, ou du moins par ſes ordres, l'avoue directement par cette *circonlocution*:

„ Les domeſtiques de Milon n'ayant „ pû ſecourir leur maitre qu'on diſoit „ avoir été tué par Clodius, ils firent „ en ſon abſence, & ſans ſa participa„ tion ou ſon conſentement, ce que cha„ cun pourroit attendre des ſiens en pa„ reille occaſion [a]. *v.* PÉRIPHRASE.

CIRCONSCRIPTION, ſ. f., *Géomet.*, c'eſt l'action de circonſcrire un cercle à un polygone, ou un polygone à un cercle, ou à toute figure courbe. *v.* CIRCONSCRIRE.

La *circonſcription* des polygones ne conſiſte que dans l'art de tirer des tangentes; car tous les côtés d'un polygone circonſcrit à une courbe, ſont des tangentes de cette courbe. *v.* TANGENTE.

CIRCONSCRIRE, en *Géometrie élémentaire*, c'eſt décrire une figure réguliere autour d'un cercle, de maniere que

Digitized by

tous ſes côtés deviennent autant de tangentes de la circonférence du cercle. *v.* CERCLE, POLYGONE, &c.

Ce terme ſe prend auſſi pour la deſcription d'un cercle autour d'un polygone, de façon que chaque côté du polygone ſoit corde du cercle; mais dans ce cas, on dit que le polygone eſt *inſcrit*, plutôt que de dire que le cercle eſt *circonſcrit*.

Une figure réguliere quelconque *A B C D E*, PL. *de Géomet. fig. 36.* inſcrite dans un cercle, ſe réſout en des triangles ſemblables & égaux, en tirant des rayons du centre *F* du cercle, auquel le polygone eſt inſcrit, aux différens angles de ce polygone, & ſon aire eſt égale à un triangle rectangle, dont la baſe ſeroit la circonférence totale du polygone, & la hauteur une perpendiculaire F H tirée du centre du polygone, ſur un de ſes côtés, comme *A B*.

On peut dire la même choſe du polygone *circonſcrit a b c d e*, *fig. 35.*, excepté que la hauteur doit être ici le rayon F R.

L'aire de tout polygone, qui peut être inſcrit dans un cercle, eſt moindre que celle du cercle; & celle de tout polygone, qui y peut être *circonſcrit*, eſt plus grande. Le périmetre du premier des deux polygones dont nous parlons, eſt plus petit que celui du cercle, & celui du ſecond eſt plus grand. *v.* PÉRIMETRE.

C'eſt de ce principe qu'Archimede eſt parti pour chercher la quadrature du cercle, qui ne conſiſte effectivement qu'à déterminer l'aire ou la ſurface du cercle. *v.* QUADRATURE.

Le côté de l'exagone régulier eſt égal au rayon du cercle *circonſcrit*. *v.* EXAGONE.

Circonſcrire un cercle à un polygone régulier, donné A B C D E, fig. 35, & réciproquement. Coupez pour cela en deux parties égales deux des angles du polygone, par exemple *A* & *B*; & du point *F*, où les deux lignes de ſection ſe rencontrent, pris pour centre, décrivez avec le rayon *F A* un cercle.

Circonſcrire un quarré autour d'un cercle. Tirez deux diametres *A B*, *D E*, *fig. 38.* qui ſe coupent à angles droits au centre *C*, & par les quatre points où ces deux diametres rencontreront le cercle, tirez quatre tangentes à ce cercle, elles formeront par leur rencontre le quarré demandé.

Circonſcrire un polygone régulier quelconque, par exemple un pentagone autour d'un cercle. Coupez en deux parties égales la corde *A E* de l'arc ou de l'angle qui convient à ce polygone, *fig. 35.* par la perpendiculaire *F O* partant du centre; & vous la continuerez juſqu'à ce qu'elle coupe l'arc en *g*. Par les points *A*, *T*, tirez des rayons *A E*, *E F*; & par le point *g*, une parallele à *A E*, qui rencontre ces rayons prolongés en *a*, *e*,; alors *a e* ſera le côté du polygone *circonſcrit*. Prenez la corde *A B* = *A E*; tirez le rayon *F B*, & prolongez-le en *b*, juſqu'à ce que *F b* ſoit égal à *F e*; tirez enſuite *a b*, ce ſera un autre côté du polygone, & vous tracerez tous les autres de la même maniere.

Inſcrire un polygone régulier quelconque dans un cercle. Diviſez 360^{d} par le nombre des côtés, pour trouver la quantité de l'angle *E F D*; faites un angle au centre égal à celui-là, & appliquez la corde de cet angle à la circonférence, autant de fois qu'elle pourra y être appliquée; ce ſera la figure qu'il falloit inſcrire dans le cercle.

CIRCONSCRIT, adj., *Géomet.* On dit en *géométrie*, qu'un polygone eſt *circonſcrit* à un cercle, quand tous les côtés du polygone ſont des tangentes au cercle, & qu'un cercle eſt *circonſcrit* à un polygone, quand la circonférence du cercle paſſe par tous les ſommets des angles du polygone. *v.* CIRCONSCRIRE.

Hyperpole circonſcrite, dans la haute Géométrie, eſt une hyperbole du troiſieme ordre, qui coupe ſes aſymptotes, & dont les branches renferment au-dedans d'elles les parties coupées de ces aſymptotes. Telle eſt la courbe ou portion de courbe, *C E D H*, *fig. 43. Analyſe*, dont les branches *C E D H*, ſont chacune au-dehors de leurs aſymptotes reſpectives *A E*, *A G*. *v.* COURBE.

Digitized by Google

CIRCONSPECTION, RETENUE, CONSIDÉRATION, ÉGARDS, MÉNAGEMENS, *Gramm. Synon.* Une attention réfléchie & meſurée ſur la façon de parler, d'agir, & de ſe conduire dans le commerce du monde par rapport aux autres, pour y contribuer à leur ſatisfaction plutôt qu'à la ſienne, eſt l'idée générale que ces cinq mots préſentent d'abord, ſuivant la remarque de l'abbé Girard. Il me paroît que voici les différences qu'on y peut mettre.

La *circonſpection* eſt principalement dans le diſcours: la *retenue* eſt dans les paroles comme dans les actions, & a pour défaut oppoſé l'*impudence*: la *conſidération*, les *égards*, & les *ménagemens* ſont pour les perſonnes, avec cette différence, que la *conſidération* & les *égards* ſont plus pour l'état, la ſituation & la qualité des gens que l'on fréquente, & que les *ménagemens* regardent plus particuliérement leurs inclinations & leur humeur.

La *conſidération* ſemble encore indiquer quelque choſe de plus fort que les *égards*; elle marque mieux le cas qu'on fait des perſonnes que l'on voit, l'eſtime qu'on leur porte en réalité, ou ſeulement en apparence, ou un devoir qu'on leur rend. Les *égards* tiennent davantage aux regles de la bienſéance & de la politeſſe.

Toutes ces qualités, *circonſpection*, *retenue*, *conſidération*, *égards*, *ménagemens*, ſont uniquement les fruits de l'éducation, & l'on peut les poſſéder éminemment ſans être plus vertueux; mais comme on ne recherche guere dans la ſociété que l'écorce, on a mis à ces qualités, bonnes en elles-mêmes, un prix fort ſupérieur à leur valeur. Les gens du monde n'ont par-deſſus les autres hommes qu'ils mépriſent, qu'un peu de vernis qui les couvre, & qui cache à la vue leur médiocreté, leurs défauts, & leurs vices.

CIRCONSTANCE, CONJONCTURE, ſ. f., *Gramm. Circonſtance* eſt relatif à l'action; *conjoncture* eſt relatif au moment. La *circonſtance* eſt une de ſes particularités; la *conjoncture* lui eſt étrangere; elle n'a de commun avec l'action que la contemporanéité. C'eſt un état des choſes ou des perſonnes coexiſtant à l'action, qu'il rend plus ou moins fâcheux.

CIRCONSTANCES, (N), *Belles-Lettres.* On appelle ainſi un *lieu commun* des plus féconds; les rhéteurs l'expriment par ce vers technique:

Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando.

ce qui comprend la *perſonne*, la *choſe*, le *lieu*, les *moyens*, les *motifs*, la *maniere*, & le *tems*.

Il n'eſt point de ſujet oratoire dans lequel toutes ou preſque toutes ces *circonſtances* ne ſe rencontrent, & ſur lequel il ne ſoit aiſé de parler, pour peu qu'on ait médité. La choſe eſt ſi claire, qu'il ſeroit inutile d'en citer des exemples.

On diviſe les *circonſtances* en trois claſſes, par rapport au tems; celles qui précedent une action; celles qui l'accompagnent & celles qui la ſuivent, ſoit néceſſairement, ſoit vraiſemblablement, ſelon la nature de la choſe en queſtion; & ces trois claſſes forment autant de lieux communs.

Un aſſaſſinat, par exemple, eſt ordinairement précédé du deſſein de le commettre, & des préparatifs pour l'exécuter. Il eſt accompagné de l'attaque, de la réſiſtance, des cris ou des efforts de la perſonne aſſaſſinée. Il eſt ſuivi des remords de l'aſſaſſin, dont il eſt bourrelé, &c; c'eſt par tous ces endroits que Ciceron prouve que Milon n'a point aſſaſſiné Clodius de deſſein prémédité, 1° en peignant la tranquillité de Milon avant l'action, & ſes préparatifs, comme ceux d'un voyage de campagne, d'une promenade; 2° en repréſentant l'action comme une querelle imprévue de la part de Milon, quoiqu'elle fût méditée de celle de Clodius, & où celui-ci, qui étoit l'aggreſſeur, fut tué par les eſclaves de Milon; 3° par l'expoſition de la conduite que tint ce dernier, incontinent après la mort de Clodius, en revenant

nant promptement à Rome, & ſe préſentant même avec confiance pour demander le conſulat.

Il eſt bon cependant d'obſerver que, quand ces *circonſtances* ne précedent, n'accompagnent, ou ne ſuivent pas néceſſairement une choſe, il eſt facile de réfuter les raiſonnemens, qu'en tire l'adverſaire. *v.* LIEUX COMMUNS.

CIRCONSTANCIEL, (N), *Belles-Lettres.* On appelle *circonſtantiels* dans la conſtruction d'une phraſe, les mots qui marquent les circonſtances, les modifications différentes qui peuvent plus ou moins influer ſur la ſignification du verbe. Ces mots ſont ordinairement des adverbes, des particules, des prépoſitions, avec leur complement: voyez ces articles & CONSTRUCTION.

CIRCONVALLATION, ſ. f., en terme de la *guerre des ſieges*, eſt une ligne formée d'un foſſé & d'un parapet, que les aſſiégeans font autour de leur camp, pour le défendre contre les ſecours qui peuvent venir aux aſſiégés. *v.* LIGNE.

Ce mot eſt formé du latin *circum*, autour & *vallum*, vallée ou élévation de terre.

On doit obſerver dans la diſpoſition de la *circonvallation*.

1°. D'occuper le terrein le plus avantageux des environs de la place, ſoit qu'il ſe trouve un peu plus près ou un peu plus loin: cela ne doit faire aucun ſcrupule.

2°. De ſe poſter de maniere que la queue des camps ne ſoit pas ſous la portée du canon de la place.

3°. De ne point trop ſe jetter à la campagne, mais d'occuper préciſément le terrein néceſſaire à la ſûreté du camp.

4°. D'éviter de ſe mettre ſous les commandemens qui pourroient incommoder le dedans des camps & de la ligne par leur ſupériorité ou par leurs revers. Lorſque ces défauts ſe rencontrent, il vaut mieux occuper ces commandemens, ſoit en étendant les lignes juſques-là, ſoit en y faiſant de bonnes redoutes ou de petits forts, que de s'y expoſer. On doit auſſi faire ſervir à la *circonvallation*, les hauteurs, ruiſſeaux, ravines, eſcarpemens, abatis de bois, buiſſons, & généralement tout ce qui approche de ſon circuit, & qui le peut avantager.

La portée ordinaire du canon, tiré à-peu-près horiſontalement, ou ſur un angle d'environ 10 ou 12 degrés, peut s'eſtimer à-peu-près de 1200 toiſes. Cette portée, ſuivant les épreuves de M. Dumetz, rapportées dans les *Mémoires de Saint-Remi*, eſt beaucoup plus grande; mais dans ces épreuves le canon a été tiré à toute volée, c'eſt-à-dire, ſous l'angle de 45 degrés. Sous ces angles, ſes coups ſont fort incertains; ainſi on doit établir pour regle générale, que la queue des camps des troupes qui campent dans la *circonvallation*, doit être éloignée de la place au moins de 1200 toiſes. La profondeur de ces camps eſt d'environ 30 toiſes, & la diſtance du front de bandiere à la ligne, de 120; d'où il ſuit que la *circonvallation* doit être dirigée à-peu-près parallélement à la place, à la diſtance au moins de 1350 ou 1400 toiſes. Elle eſt flanquée de diſtance en diſtance par des angles ſaillans qu'on appelle *redans*. *v.* REDANS.

La meſure commune des lignes de *circonvallation*, quant au plan, doit être de 120 toiſes d'une pointe de redan à l'autre. On doit obſerver de placer les redans dans les lieux les plus éminens, & jamais dans les fonds; comme auſſi que les angles des redans ſoient toujours moins ouverts que le droit, afin que ſes faces ſe préſentent moins à l'ennemi. Voyez *le tracé des lignes*, *PL. de l'Art Milit.*

L'ouverture du foſſé de la *circonvallation* doit être de 15, 16, ou 18 pieds, ſur 6 à 7 & demi de profondeur, taluant du tiers de la largeur.

De cette façon le foſſé aura 18 pieds de large à ſon ouverture; ſa largeur au fond ſera de 6 pieds, ce qui donne 12 pieds de largeur, réduite ſur 7 pieds & demi de profondeur, revenant par toiſe courante à deux toiſes cubes & de-

mie ; c'eſt l'ouvrage qu'un payſan peut faire en ſept jours ſans beaucoup ſe fatiguer.

Sur ce pied-là, on peut propoſer les meſures des ſix profils ſuivans pour toutes ſortes de *circonvallations*. On ne doit en employer ni de plus forts, ni de plus foibles. Voyez la *fig. 36*.

PREMIER PROFIL.

	pieds.	*pouces.*
Largeur du foſſé à l'ouverture,	18	0
Largeur du même ſur le fond,	6	0
Sa profondeur,	7	6
Contenu du ſolide de ſon excavation.	15	0
Le tems néceſſaire à ſa façon,	7 *jours.*	

SECOND PROFIL.

Largeur du foſſé à l'ouverture,	16	0
Largeur du fond du même,	5	4
Sa profondeur,	7	0
Contenu du ſolide de ſon excavation par toiſe courante.	12	5
Le tems néceſſaire à ſa façon,	6 *jours.*	

TROISIEME PROFIL.

Largeur du foſſé à l'ouverture,	14	0
Largeur du même ſur le fond,	4	8
Sa profondeur,	6	6
Contenu du ſolide de ſon excavation par toiſe courante.	10	0
Le tems néceſſaire à ſa façon,	5 *jours.*	

QUATRIEME PROFIL.

Largeur du foſſé à l'ouverture,	12	0
Largeur du même ſur le fond,	4	0
Sa profondeur,	6	0
Contenu ſolide de l'excavation par toiſe courante	8	2
Le tems néceſſaire pour achever,	4 *jours.*	

CINQUIEME PROFIL.

Largeur du foſſé à l'ouverture,	10	0
Largeur du même ſur le fond,	3	4
Sa profondeur,	6	6
Contenu ſolide de l'excavation par toiſe courante.	5	7
Le tems néceſſaire à ſa façon,	2 *jours & demi*	

SIXIEME PROFIL.

Largeur du foſſé à l'ouverture,	8	0
Largeur du même ſur le fond,	2	0
Sa profondeur,	5	0
Contenu ſolide de l'excavation par toiſe courante.	4	6
Le tems néceſſaire à ſa façon,	2 *jours.*	

L'épaiſſeur du parapet du premier profil eſt de 8 pieds, du ſecond de 7 pieds, & ainſi de ſuite en diminuant d'un pied. Pour la hauteur totale, elle eſt de 7 pieds & demi. La banquette a 4 pieds & demi de largeur & 3 de hauteur. Le bord de la contreſcarpe du foſſé eſt un peu plus élevé que le niveau de la campagne, & il forme une eſpece de glacis qui cache à l'ennemi le pied du parapet, enſorte qu'il ne peut le battre ou le ruiner, lorſqu'il en eſt éloigné.

Pendant la conſtruction des lignes, les ingénieurs ſe partagent entr'eux leur étendue pour avoir ſoin que les meſures ſoient auſſi exactement obſervées qu'il eſt poſſible. La diligence du travail ne permet pas, au moins en France, qu'on y apporte grande attention : mais il faut cependant faire obſerver les taluts des foſſés, & les profondeurs portées aux profils ; autrement cet ouvrage ſera très-imparfait.

On faiſoit autrefois des épaulemens dans l'intervalle des lignes & de la tête des camps, environ à vingt toiſes de cette tête, & de trente-cinq ou quarante toiſes de longueur, principalement dans les parties expoſées à quelque commandement des dehors. Ils étoient diſpoſés par allignement, & paralleles à la tête des camps : ils avoient neuf pieds de haut ſur dix ou douze d'épaiſſeur meſurés au ſommet. La cavalerie des aſſiégeans ſe mettoit derriere, quand on attaquoit les lignes. Cette méthode ne ſe pratique plus à préſent. On fortifioit auſſi alors les lignes de *circonvallation* par des forts & par de grandes redoutes paliſſadées ; ce qui ne ſe pratique plus guere, la briéveté de nos ſiéges n'exigeant point tant de précautions. Voyez M. le maréchal de Vauban, *attaque des places*.

On peut fraiſer les lignes ; & on le fait quand on préſume qu'elles dureront quel-

que tems, & que les environs de l'eſpace qu'elles occupent, fourniſſent du bois propre à cet ouvrage.

On fait encore quelquefois un avant-foſſé devant les lignes, de douze ou quinze pieds de largeur par le haut, & de ſix ou ſept de profondeur. Il ſe fait environ à douze ou quinze toiſes du foſſé de la ligne. Son objet eſt d'arrêter l'ennemi lorſqu'il vient attaquer les lignes, & de lui faire perdre bien du tems & du monde en le paſſant. M. le maréchal de Vauban en deſapprouvoit l'uſage, ſur ce que l'ennemi étant arrivé à ce foſſé ſe trouve, en ſe jettant dedans, à couvert du feu de la *circonvallation*. Mais quelque déférence que l'on doive à ce grand homme, il ſemble néanmoins qu'on peut dans pluſieurs cas ſe ſervir avantageuſement de cet avant-foſſé. Il arrête néceſſairement la marche de l'ennemi, & il l'expoſe plus long-tems au feu de la ligne: auſſi a-t-on fait en différentes occaſions, des avant-foſſés aux lignes, depuis M. de Vauban, & notamment à la *circonvallation* de Philisbourg en 1734.

Cette *circonvallation* étoit encore fortifiée par des puits d'environ neuf pieds de diametre à leur ouverture, & de ſix à ſept de profondeur. Ils étoient rangés en échiquier & aſſez près les uns des autres, pour empêcher de paſſer dans leurs intervalles. Les Eſpagnols avoient pratiqué quelque choſe de pareil au ſiége d'Arras en 1654; leur *circonvallation* étoit défendue par des eſpeces de petits puits de deux pieds de diametre ſur un pied & demi de profondeur, dans le milieu deſquels étoient plantés de petits pieux qui pouvoient nuire beaucoup au paſſage de la cavalerie. Voyez le plan & le profil d'une partie de la *circonvallation* de Philisbourg, *fig. 38.*

Cette *circonvallation* des Eſpagnols paroit avoir été copiée de celle de Céſar à Alexia. Voici en quoi conſiſtoit cette derniere.

„ Comme les ſoldats étoient occupés „ en même tems à aller querir du bois „ & des vivres aſſez loin, & à travailler aux fortifications, Céſar trouva à „ propos d'ajoûter quelque choſe au travail des lignes, afin qu'il fallût moins „ de gens pour les garder. Il prit donc „ des arbres de médiocre hauteur, ou „ des branches fortes qu'il fit aiguiſer; „ & tirant un foſſé de cinq pieds de profondeur devant les lignes, il les y fit „ enfoncer & attacher enſemble par le „ pied, afin qu'on ne pût les arracher. „ On recouvroit le foſſé de terre, enſorte qu'il ne paroiſſoit que la tête du „ tronc, dont les pointes entroient dans „ les jambes de ceux qui penſoient les „ traverſer: c'eſt pourquoi les ſoldats les „ appelloient des *ceps*; & comme il y en „ avoit cinq rangs de ſuite qui étoient „ entrelacés, on ne les pouvoit éviter. „ Au devant il fit des foſſes de trois pieds „ de profondeur, un peu étroites par le „ haut, & diſpoſées de travers en quinconce: là dedans on fichoit des pieux „ ronds de la groſſeur de la cuiſſe, brûlés & aiguiſés par le bout, qui ſortoient quatre doigts ſeulement hors „ de terre; le reſte étoit enfoncé trois „ pieds plus bas que la profondeur de „ la foſſe, pour tenir plus ferme, & la „ foſſe couverte de broſſailles pour ſervir comme de piége. Il y en avoit huit „ rangs de ſuite, chacun à trois pieds „ de diſtance l'un de l'autre, & les ſoldats les nommoient des *lys*, à cauſe „ de leur reſſemblance. Devant tout cela, il fit jetter une eſpece de chauſſetrapes, qui étoient des pointes de fer „ attachées à des bâtons de la longueur „ d'un pied, qui ſe fichoient en terre; „ tellement qu'il ne ſortoit que ces pointes, que les ſoldats appelloient des *ai-* „ *guillons*, & toute la terre en étoit couverte".

Les lignes de *circonvallation* ayant peu d'élévation, elles n'ont pas beſoin de baſtions pour être flanquées dans toutes leurs parties comme l'enceinte d'une place; les redans qui ſont d'une conſtruction plus ſimple & d'une plus prompte expédition, ſont ſuffiſans: on fait feu-

lement quelques baſtions dans les endroits où la ligne fait des angles, qu'un redan ne défendroit pas auſſi avantageuſement. Il arrive cependant qu'on ſe ſert auſſi quelquefois des baſtions pour flanquer la ligne, principalement lorſqu'elle a peu d'étendue: car les baſtions augmentent conſidérablement ſa circonférence. La plus grande partie de la *circonvallation* de Philisbourg en 1734, en étoit fortifiée.

On éleve des batteries à la pointe des redans, pour tirer le canon à barbette par deſſus le parapet. On le tire de cette maniere par-tout où on le place le long de la *circonvallation*.

Les lignes de *circonvallation* exigent de très-fortes armées pour les défendre. Si l'on ſuppoſe une *circonvallation* dont le rayon ſoit de 1700 toiſes, ce qui eſt la moindre diſtance du centre de la place à la *circonvallation*, on aura au moins 12000 toiſes pour ſa circonférence, en y comprenant les redans & les détours; ce qui fait à-peu-près cinq lieues communes de France.

Si, pour border une ligne de cette étendue, on donne ſeulement trois pieds à chaque ſoldat, il faudra 24000 hommes pour un ſeul rang; & pour trois de hauteur 72000, ſans rien compter pour la ſeconde ligne, pour les tranchées, & les autres gardes, qui demanderoient bien encore autant de monde pour que tout fût ſuffiſamment garni. Où trouver des armées de cette force? & quand on dégarniroit la moitié des lignes les moins expoſées, pour renforcer celles qui le ſeroient le plus, on ne parviendroit pas à les garnir ſuffiſamment à beaucoup près; d'autant plus, que ſi les places aſſiégées ſont un peu conſidérables, la *circonvallation* deviendra bien plus grande que celle qui eſt ici ſuppoſée: ce qui éloigne encore plus la poſſibilité de les bien garnir. Cette conſidération a partagé les ſentimens des plus célebres généraux, ſur l'utilité de ces ſortes de lignes. Tous conviennent qu'il y a des cas où l'on en peut tirer quelque utilité, ſurtout lorſqu'elles ſont ſerrées & qu'elles n'ont qu'une médiocre étendue; mais lorſqu'elles embraſſent beaucoup de terrein, il eſt bien difficile de les défendre contre les attaques d'un ennemi intelligent.

Lorſque l'ennemi ſe diſpoſe pour attaquer les lignes, il y a deux partis à prendre: le premier de lui en diſputer l'entrée, & le ſecond de laiſſer une partie de l'armée pour la garde des travaux du ſiége, & d'aller avec le reſte au devant de l'ennemi pour le combattre. Ces deux partis ont chacun leurs partiſans parmi les généraux: mais il ſemble que le dernier eſt le plus généralement approuvé.

L'inconvénient qu'on trouve d'attendre l'ennemi dans les lignes, c'eſt que comme on ignore le côté qu'il choiſira pour ſon attaque, on eſt obligé d'être également fort dans toutes les parties de la ligne: & que lorſqu'elle eſt fort étendue, les troupes ſe trouvent trop éloignées les unes des autres pour oppoſer une grande réſiſtance à l'ennemi du côté de ſon attaque. La plupart des lignes de *circonvallation* qui ont été attaquées, ont été forcées: ainſi le raiſonnement & l'expérience ſemblent concourir également à établir qu'il faut aller au devant de l'ennemi pour le combattre, & pour ne point le laiſſer arriver à portée de la *circonvallation*.

Cependant ſans vouloir rien décider dans une queſtion de cette importance, il ſemble que lorſqu'une ligne peut être raiſonnablement garnie, on peut la défendre avantageuſement.

Il eſt inconteſtable que ſi le ſoldat qui défend la ligne veut profiter de tous ſes avantages, il en a de très-grands & de très-réels ſur l'aſſaillant. Celui-ci eſt obligé d'eſſuyer le feu de la ligne pendant un eſpace de tems aſſez conſidérable, avant de parvenir au bord du foſſé. Il faut qu'il comble ce foſſé ſous ce même feu; ce qui lui fait perdre bien du monde, & qui doit déranger néceſſairement l'ordre de ſes troupes. Eſt-il parvenu à

Digitized by Google

pénetrer dans la ligne, ce ne peut être que ſur un front fort étroit; il peut être chargé de front & de flanc par les troupes qui ſont dedans, leſquelles en faiſant bien leur devoir, doivent le culbuter dans le foſſé.

Suppoſons qu'il parvienne à faire plier la premiere ligne d'infanterie qui borde la ligne, la cavalerie qui eſt derriere peut, & elle le doit, tomber ſur l'infanterie ennemie qui a pénétré dans la ligne; & comme elle ne peut y entrer qu'en deſordre, il eſt aiſe à cette cavalerie de tomber deſſus & de la culbuter.

Malgré des avantages ſi évidens, l'expérience, dit M. le chevalier de Folard, démontre que le ſoldat eſt moins brave & moins réſolu derriere un retranchement, qu'en raſe campagne. Il met toute ſa confiance dans ce retranchement; & lorſque l'ennemi, pour éviter d'être trop long-tems expoſé au feu de la ligne, ſe jette bruſquement dans le foſſé, & qu'il tâche de monter delà ſur le retranchement, le ſoldat commence à perdre confiance; & il la perd totalement, lorſqu'il le voit pénétrer dans la ligne. „ On „ croit, dit cet auteur, le mal ſans re„ mede, lorſqu'il n'y a rien de plus aiſé „ que d'y en apporter, de repouſſer ceux „ qui ſont entrés, & de les culbuter dans „ le foſſé, car outre qu'ils ne peuvent „ pénétrer en bon ordre, ils ſont dégar„ nis de tout leur feu; cependant l'on „ ne fait rien de ce que l'on eſt en état „ de faire: l'ennemi entre en foule, ſe „ forme, & l'autre ſe retire; & la ter„ reur courant alors dans le long de la „ ligne, tout s'en va, tout ſe débande, „ ſans ſavoir ſouvent même où l'on a „ percé ".

On peut conclure delà, que lorſque le ſoldat connoitra bien tous les avantages que lui procure une bonne ligne, qu'il ſera diſpoſé à s'y bien défendre, que toutes les parties pourront également en être ſoutenues, & enfin qu'on prendra toutes les précautions néceſſaires pour n'y être point ſurpris, il ſera bien difficile à l'ennemi de la forcer.

On en a vu un exemple au ſiége de Philisbourg en 1734. Les bonnes diſpoſitions de la *circonvallation* empêcherent le prince Eugene, après qu'il l'eut bien reconnue, d'en faire l'attaque. Il fut ſimple ſpectateur de la continuation du ſiége, & il ne jugea pas à propos, dit l'hiſtorien de ſa vie, d'eſſayer de forcer les lignes, tant elles lui parurent redoutables & à l'abri de toute inſulte. En effet, leur peu d'étendue les mettoit en état d'être également défendues.

Lorſqu'on ſe trouve dans des ſituations ſemblables, on peut donc attendre l'ennemi tranquillement: mais lorſque la grandeur de la *circonvallation* ne permet pas de la garnir également, le parti le plus sûr eſt d'aller au devant de l'ennemi; comme le fit M. le maréchal de Tallard à Landau en 1703, & M. le duc de Vendôme à Barcelone en 1704.

Tout le monde ſait qu'au ſiége de Turin en 1706, feu M. le duc d'Orléans propoſa de prendre le même parti; & que pour ne l'avoir pas pris, l'armée françoiſe fut obligée de lever le ſiége, parce que les lignes n'étoient pas également bonnes par-tout: l'ennemi pénetra d'un côté qui avoit été négligé; il força les troupes, & ſecourut la ville.

M. le chevalier de Folard prétend que, ſans aller au devant de l'ennemi, il étoit aiſé de l'empêcher de forcer les lignes, en ne ſe négligeant point ſur les attentions néceſſaires pour les ſoutenir: que pour cela, il falloit envoyer aſſez de monde pour les défendre du côté que le prince Eugene les attaqua; qu'elles ne valoient abſolument rien de ce côté, qui n'avoit pour défenſe que la ſeule brigade de la marine, qui fut obligée pour le garnir, de ſe ranger ſur deux de hauteur, & qui dans cet état repouſſa pourtant l'ennemi; mais que pendant l'attaque, le prince Eugene ayant remarqué une partie de la ligne ſur la droite, où il n'y avoit qu'une compagnie de grenadiers, & où on pouvoit aller à couvert d'un rideau ou élévation de terre, il y fit aller cinquante hommes, leſquels en-

Digitized by Google

trerent par cet endroit. On s'imagina d'abord qu'il y étoit entré un corps beaucoup plus conſidérable : ainſi ce poſte qui n'étoit pas aſſez garni de monde pour réſiſter, ayant été emporté, l'épouvante ſe communiqua par-tout, & fit abandonner la ligne. M. de Folard ajoûte, que ſi M. d'Albergotti, qui étoit à portée d'envoyer un ſecours conſidérable au poſte dont on vient de parler, l'avoit fait, l'entrepriſe du prince Eugene ſur les lignes échouoit infailliblement.

L'exemple de l'attaque des lignes de Turin entendu & expliqué de cette maniere, ne prouve point que des lignes bien défendues ſoient toujours forcées indubitablement; il montre ſeulement que, lorſqu'il y a eu quelque négligence dans la *circonvallation*, qu'elle n'eſt pas également bonne de toute part, & que l'ennemi peut avoir le tems d'y forcer quelques quartiers avant qu'ils puiſſent être ſecourus des autres, il ne faut pas s'y renfermer; mais qu'on le peut lorſqu'elle renferme aſſez de troupes pour l'aborder de toute part.

CIRCONVOISIN, adj.: on dit, en *Phyſique*, les corps *circonvoiſins*, pour déſigner les corps qui en environnent un autre, ou qui en ſont proches.

CIRCONVOLUTION, ſ. f., l'action de tourner autour, du latin *circumvolvere*, tourner alntour. Il ſe dit, en *Architecture*, de la ligne ſpirale de la volute ionique. *v.* VOLUTE & COLONNE.

CIRCONVOLUTION, (N), terme de *Plain-chant*. C'eſt une ſorte de périéleſe, qui ſe fait en inſérant entre la pénultieme & la derniere note de l'intonation d'une piece de chant, trois autres notes; ſavoir, une au deſſus & deux au deſſous de la derniere note, leſquelles ſe lient avec elle, & forment un contour de tierce avant que d'y arriver; comme ſi vous avez ces trois notes *mi fa mi* pour terminer l'intonation, vous y interpolerez par *circonvolution* ces trois autres, *fa re re*, & vous aurez alors votre intonation terminée de cette ſorte, *mi fa fa re re mi*, &c. *v.* PÉRIÉLESE.

CIRCUIT, ſ. m., *Gram.*, ſe dit dans l'uſage ordinaire, par oppoſition au chemin le plus court d'un lieu dans un autre, de toute autre maniere d'y arriver, que par la ligne droite. Ce terme a été tranſporté par métaphore du phyſique au moral.

CIRCUIT, c'eſt l'enceinte, le contour, ou le périmetre d'une figure ou d'un corps. *v.* PÉRIMETRE.

CIRCUIT, en *Droit*, eſt une procédure longue & compliquée, qui pourroit être ſuppléée par une plus ſimple; comme ſi dans le cas où il y a lieu à la compenſation entre deux perſonnes qui ſont reſpectivement débiteurs & créanciers l'un de l'autre, on commençoit par condamner celui qui a été actionné le premier, & par faire exécuter la condamnation avant de faire droit ſur la demande incidente qu'il forme pour ſa défenſe, tandis qu'on peut par un ſeul & même jugement, ſtatuer ſur les demandes reſpectives des deux parties.

CIRCUIT, *Hiſt. Mod.* On entend par ce mot, en Angleterre, les diverſes provinces où les juges vont rendre la juſtice au peuple deux fois par année.

C'eſt vers l'an 1175 que Henri II. ce prince qui ne fut jamais raſſaſié de biens ni d'amour, & qui travailloit continuellement à corrompre le beau ſexe & à étendre ſes Etats, partagea l'Angleterre en ſix parties ou *circuits*, qui furent aſſignés à autant de juges, pour y aller en certains tems tenir les aſſiſes, c'eſt-à-dire, rendre la juſtice au peuple. C'eſt ce qui ſe pratique encore aujourd'hui.

Immédiatement après le terme de S. Hilaire & de la Trinité, le chancelier envoye douze juges dans les diverſes provinces ou *circuits* qui leur ont été aſſignés, pour y rendre la juſtice. Ces douze juges vont aux *circuits* deux à deux, d'où les aſſiſes qui ne ſont tenues que deux fois l'an, ſont appellées *aſſiſes de carême* & *aſſiſes de l'été*.

CIRCULAIRE, adj., *Géom. Aſtron. Navig. &c.*, ſe dit en général de tout ce qui appartient au cercle ou qui y a rap-

Digitized by Google

port: ainſi on appelle *mouvement circulaire*, le mouvement d'un corps dans la circonférence d'un cercle; *arc circulaire*, un arc ou portion de la circonférence d'un cercle. *v.* CERCLE, ARC, *&c.*

Les aſtronomes modernes ont prouvé que les corps céleſtes ne ſe mouvoient pas d'un mouvement *circulaire*, mais elliptique. *v.* ORBITE, PLANETE, &c.

Nombres circulaires: ce ſont ceux dont les puiſſances finiſſent par le caractere même qui marque la racine, comme cinq, dont le quarré eſt 25, & le cube 125. *v.* NOMBRE.

Navigation circulaire: c'eſt celle qui ſe fait dans un arc de grand cercle. *v.* NAVIGATION.

La navigation *circulaire* eſt la plus courte de toutes; & cependant il y a tant d'autres avantages à naviger ſuivant les rhumbs, qu'on préfere généralement cette derniere. *v.* RHUMB.

Viteſſe circulaire, en aſtronomie, ſignifie la viteſſe d'une planete ou d'un corps qui tourne, laquelle ſe meſure par un arc de cercle; par exemple, par l'arc *A B*, *Table Aſtron. fig. 10.* décrit du centre *S*, autour duquel le corps eſt ſuppoſé tourner, de ſorte que la viteſſe *circulaire* eſt d'autant plus grande, que l'arc *A B* parcouru dans un tems donné par la planete, eſt plus grand ou contient un plus grand nombre de degrés; ou, ce qui eſt encore plus exact, que l'angle *A S B* eſt plus grand. Car comme les planetes ne décrivent pas réellement des cercles, elles ne parcourent pas, à proprement parler, des arcs de cercle tels que *A B*, mais elles parcourent ou décrivent les angles *A S B* meſurés par ces arcs; de ſorte que leur viteſſe *circulaire* pourroit ſe nommer avec plus de juſteſſe, *viteſſe angulaire*.

Lettre circulaire, eſt une lettre adreſſée à pluſieurs perſonnes qui ont intérêt dans une même affaire, comme pour une convocation d'aſſemblée, &c.

CIRCULAIRE, *bandage*. *v.* BANDAGE.

CIRCULATION, *la*, (R), *Phyſiol.*, eſt le mouvement, par lequel le cœur envoie le ſang à toutes les parties du corps par le moyen des arteres, & par lequel le ſang eſt rapporté au cœur par le moyen des veines.

Les anciens, ſans connoître préciſément les loix de la *circulation*, ont admis dans le ſang un mouvement onduleux, que les uns attribuoient au cœur & les autres au foie. Servet & Colombus ont les premiers connu le paſſage du ſang dans l'artere & dans la veine pulmonaire; Céſalpin a enſuite découvert la *circulation* du ſang dans la veine cave; il a reconnu dans les parties une ſtructure qui empêchoit le ſang de revenir ſur ſes pas; Fabrice d'Aquapendente reconnut auſſi ce mouvement, & le célebre Harvey l'a expoſé avec tant de lumiere en 1628, qu'on lui a donné l'honneur de la découverte; & M. Griſelini a démontré que cette découverte ne fut pas inconnue à Fra-Paolo Céſalpin, &c.

Il eſt cependant vrai qu'Hippocrate en a laiſſé de forts indices; mais l'étude de l'anatomie étoit trop négligée de ſon tems pour éclaircir parfaitement cette vérité. Pluſieurs paſſages de cet auteur font voir qu'il l'avoit entrevue. On lit dans ſon ſecond livre *du régime*, §. 45. que „ les liqueurs qui ſont dans le corps achevent plutôt leurs cours pendant la fievre, & que, la tranſpiration augmentant pour lors, les humeurs ſe dépurent. " On trouve encore ces paroles dans ſon traité *des vents*, §. 21. „ Lorſque le ſang eſt embarraſſé dans ſon cours, il s'arrête dans un endroit, il pénétre plus lentement dans un autre, il paſſe plus vite quelque part; & de cette inégalité de paſſage naiſſent des inégalités de toute eſpece dans les différentes parties du corps. " On voit auſſi les paroles ſuivantes dans ſon livre *des alimens* §. 4. „ La nourriture, c'eſt-à-dire, le ſang vient du-dedans aux poils, aux ongles & à la ſurface du corps, & le ſang vient au-dedans de la ſurface ou de l'extérieur du corps. " On lit enfin dans ſon livre *des lieux dans l'homme*, §. 6. „ Les arteres temporales ſont les ſeules qui ne reçoivent pas le ſang des veines; au contraire le ſang ſort de ces arteres,

Digitized by Google

& en ſortant il a une direction contraire à celle qu'il devoit avoir; de ſorte que voulant monter, il rencontre celui du haut qui veut deſcendre; ces deux différens ruiſſeaux ſe heurtent, ſe mêlent; ſe donnent un mouvement réciproque, d'où nait la pulſation qu'on ſent dans les veines. „

Il eſt aiſé de démontrer la *circulation* du ſang par des preuves & des expériences ſans replique.

En voici quelques-unes des plus claires & des plus convaincantes. Un vaiſſeau quelconque étant ouvert, tout le ſang s'écoule du corps; ce qui ne pourroit ſe faire s'il ne paſſoit des veines dans les arteres, & des arteres dans les veines. 2°. Si l'on injecte dans une veine une liqueur colorée, on la voit ſortir par une artere ouverte de l'autre côté du corps. 3°. Faites une ligature à une artere, vous verrez qu'elle ſe gonfle & s'emplit entre la ligature & le cœur, & qu'elle ſe vuide entre la ligature & l'extrêmité, où elle va ſe ramifier. Liez une veine, elle ſe gonflera entre l'extrêmité d'où elle vient, & la ligature, & ſe déſemplira entre la ligature & le cœur. Donc le ſang eſt porté du cœur aux parties par les arteres, & rapporté des parties au cœur par des veines. 4°. Si on lie le tronc de l'artere iliaque, tous les rameaux des veines iliaques qui ſont au-deſſous de la ligature, ſe trouvent vuides de ſang. 5°. La réuſſite de la transfuſion du ſang d'un animal dans un autre, dont il y a quelques exemples, prouve évidemment le mouvement circulaire du ſang. 6°. On voit diſtinctement dans la queue d'un *têtard* poiſſon, à l'aide d'un microſcope, le ſang paſſer des arteres dans les veines.

Le mouvement progreſſif & circulaire du ſang & des liqueurs, eſt ſujet aux loix de l'hydraulique, ainſi que celui de tous les autres fluides qui ſont en mouvement.

Les medecins & les anatomiſtes les plus exacts, ont remarqué, il y a déja long-tems, que le corps des animaux eſt une machine hydraulique, où les liqueurs n'ont de mouvement dans leurs vaiſſeaux que celui qu'elles reçoivent de l'impulſion & de la preſſion des ſolides. Et comme le mouvement progreſſif de toutes les liqueurs eſt reglé par des loix invariables, qui produiſent des effets certains & déterminés, il n'eſt pas étonnant que ces loix régiſſent les liqueurs qui coulent dans le corps.

Le cœur eſt le principe du mouvement progreſſif & circulaire du ſang.

Comme dans une pompe la preſſion produite ſur les liqueurs par le piſton eſt cauſe de leur paſſage par les tuyaux & les orifices, de même la compreſſion des ventricules eſt cauſe que le ſang ſort avec impétuoſité du cœur, & paſſe par les canaux qui lui ſont attachés. Le cœur fait donc à cet égard la fonction d'une pompe foulante, & toute la force & la véhemence du mouvement du ſang vient de la preſſion qu'il ſouffre de la part du cœur, comme le mouvement de l'eau dépend de celle qu'elle ſouffre de la part du piſton d'une pompe.

Lorſque le cœur ſe contracte, ſes fibres ſe gonflent, & ſe raccourciſſent, ſa pointe s'approche de la baſe qui eſt immobile, & ſes parois, comme ceux des ſoufflets, s'approchent l'un de l'autre. Par cette méchanique l'intérieur des cavités diminue, & leur reſſerrement violent fait jaillir le ſang dans les vaiſſeaux artériels qui leur ſont attachés.

Telle eſt la diſpoſition des fibres du cœur. Les extérieures deſcendent obliquement vers ſa pointe de gauche à droite, & les intérieures montent obliquement vers la baſe de droite à gauche. Ces deux ſpirales forment donc deux vis oppoſées, qu'on peut comparer avec juſteſſe à un linge tors des deux côtés, pour en faire ſortir l'eau.

Le cœur, comme principe du mouvement circulaire du ſang, doit, ainſi qu'une pompe, recevoir & chaſſer continuellement cette liqueur. Il falloit donc qu'il fût compoſé de pluſieurs cavités qui s'abouchaſſent à différens tuyaux garnis de valvules,

Digitized by Google

valvules, ou ſoupapes de différente figure & ſituation, & qu'il eût différens mouvemens: car lorſqu'une cavité ou ventricule du cœur s'emplit de ſang, l'autre ſe vuide; & comme le ſang doit revenir au cœur, il falloit qu'un tuyau, qui eſt l'artere, le portât aux parties, & qu'un autre tuyau, qui eſt la veine, l'en rapportât. Enfin, comme le cœur doit recevoir & chaſſer le ſang, il falloit qu'il eût deux mouvemens, l'un actif de reſſerrement & de contraction; l'autre paſſif qui commence quand le premier ceſſe, & qui eſt de relâchement & de dilatation.

Le cœur n'eſt pas un ſeul muſcle, mais il eſt un compoſé de quatre cavités muſculeuſes, deux plus petites appellées *oreillettes*, qui s'abouchent aux orifices des veines cave & pulmonaire, & deux grandes nommées *ventricules*. Il y a donc autant de piſtons que de cavités, & chacune d'elles a ſon mouvement de ſyſtole & de diaſtole, ou de contraction & de dilatation.

La contraction de l'oreillette droite fait entrer le ſang dans le ventricule droit du cœur; le ventricule droit, en ſe reſſerrant, pouſſe dans les paumons le ſang, lequel paſſant dans l'oreillette gauche, eſt pouſſé dans le ventricule gauche par la contraction de l'oreillette, & chaſſé par ce ventricule dans la grande artere ou aorte, qui le diſtribue par tout le corps. L'oreillette droite eſt plus grande que la gauche, parce que le ſang y vient plus lentement par la veine cave, dans laquelle il eſt obligé de monter; mais la dilatation & le mouvement des poumons le fait paſſer beaucoup plus vite dans l'oreillette gauche. Ajoutez à cela que l'oreillette gauche eſt placée ſous le ſac de la veine pulmonaire, & que le ſang y deſcend par ſon propre poids, comme il fait de-là dans le ventricule.

Comme il faut que ce ventricule pouſſe le ſang par tout le corps, il eſt trois fois plus épais, plus chargé de rides & plus fort que le droit; ce qui lui donne beaucoup plus de reſſort & de force motrice. D'ailleurs il eſt de figure oblongue, partagé par pluſieurs ſillons; parce que quelqu'autre figure qu'il eût, comme cubique ou ſphérique, ſa compreſſion n'auroit jamais pû être ſi parfaite.

La force & le reſſort du ventricule gauche ſont très-grands, parce qu'il doit vaincre le poids & la réſiſtance que lui oppoſe toute la maſſe du ſang, & des liqueurs contenues dans tous les vaiſſeaux du corps, & que toute force mouvante doit ſurpaſſer la réſiſtance du corps mobile. Il faut même ajouter à cette réſiſtance les obſtacles que le ſang trouve à ſon mouvement progreſſif dans les différentes courbures & diviſions de l'aorte, dans la fermeté & la réſiſtance de ſes membranes, & dans la petiteſſe des ramifications capillaires. Pour donner une idée de la force du mouvement du ventricule gauche, il ſuffit de dire que la compreſſion d'une main très forte ne peut empêcher la contraction du cœur, & que ſi l'on met le doigt dans le ventricule gauche, après avoir coupé le cône du cœur, il eſt au moins auſſi preſſé qu'il pourroit l'être par la main d'une perſonne robuſte.

Comme les machines hydrauliques ont beſoin de valvules, ou ſoupapes, pour aider le mouvement des fluides, en leur permettant d'entrer dans un réſervoir ou vaiſſeau quelconque, & en les empêchant de ſortir par le même endroit; la néceſſité de la viteſſe, & de la continuité du mouvement du ſang demandoit que les orifices des vaiſſeaux du cœur fuſſent garnis de valvules artiſtement conſtruites, telles qu'on les remarque dans les veines, & que leur ſtructure, leur ſituation & leur figure répondiſſent à la fin propoſée.

Les valvules ſont des membranes qui ont une figure triangulaire ou ſémilunaire. Les premieres ſont diſpoſées de façon qu'elles laiſſent au ſang la liberté d'entrer dans le cœur, & qu'elles l'empêchent d'en ſortir. Les ſémilunaires ont la partie convexe tournée du côté où le ſang eſt entré, & leur partie concave forme un petit ſac qui l'empêche de rétrograder. Cette ſtructure rend ſenſible

la raiſon pour laquelle les valvu'es tricuſpidales ou triangu'aires, ont été miſes aux orifices des veines, & les ſémilunaires aux orifices des arteres. Car, chaque ventricule ayant un double orifice à ſa baſe, il a fallu mettre à chacun un portier, dont l'un reçût & retint, pendant que l'autre laiſſeroit paſſer & feroit ſortir; autrement le ſang, paſſant & repaſſant par le même orifice, auroit néceſſairement troublé la *circulation*.

La promptitude & la continuité du mouvement progreſſif du ſang demandoient que le cœur eût quelque ſecours; il ſe trouve dans la ſtructure muſculeuſe du canal artériel ou de l'aorte, qui a le même mouvement de contraction & de dilatation que le cœur.

Non-ſeulement le cœur fait l'office de piſton, quand il pouſſe le ſang du ventricule gauche dans la grande artere, mais ce cylindre creux eſt lui-même muſculeux, & compoſé de pluſieurs plans de fibres longitudinales & annulaires élaſtiques, qui ont un mouvement de contraction & de dilatation, comme le cœur. Lors donc que les fibres annulaires ſe raccourciſſent, le diametre de l'artere devient plus petit, & le ſang eſt chaſſé avec force dans les veines, où ſon mouvement eſt plus difficile, parce qu'il eſt obligé de monter; & c'eſt ce qui rend les arteres néceſſaires. Or qu'elles aient une grande force de contraction, c'eſt ce que témoigne le doigt fortement comprimé dans l'artere, lorſqu'on l'y fait entrer, après l'avoir coupée.

Quelques auteurs ont dit que le mouvement du ſang eſt beaucoup plus vite dans les arteres, que dans les veines, en partie parce que le ſang deſcend par ſon propre poids; en partie parce que les arteres ont un mouvement de contraction que n'ont pas les veines, où d'ailleurs le retour du ſang ne peut manquer d'être difficile, parce qu'il eſt contre les loix de la nature que les corps peſans ſe portent en haut. D'ailleurs le mouvement du ſang a plus de viteſſe dans les arteres que dans les veines, parce que les arteres ſont en plus petit nombre, & plus étroites.

La capacité & le diametre de la veine-cave & de l'oreillette droite comparés à l'aorte & à l'oreillette gauche, non ſeulement près du cœur, mais par tout ailleurs, ſont beaucoup plus conſidérables; le nombre des veines eſt auſſi beaucoup plus grand que celui des arteres. Depuis les pieds juſqu'aux genoux, on a conſtamment trouvé deux veines & même trois contre une artere, qui occupe le milieu. Mais la viteſſe du mouvement du ſang dans les arteres compenſe, ſuivant les loix conſtantes & immuables de l'hydrau'ique, leur petit nombre & leur petiteſſe.

Le retour perpendiculaire du ſang par la veine cave qui le rend & plus lent & plus difficile, demandoit des ſecours, auxquels la nature a pourvu. Tels ſont la ſituation des veines dans le voiſinage des arteres, leurs membranes muſculeuſes, les valvules, dont elles ſont garnies, & le paſſage des vaiſſeaux, tant artériels que veineux, dans l'épaiſſeur des muſcles.

Les valvules aident merveilleuſement le cours du ſang dans les veines. On trouve très-ſouvent près des ramifications deux de ces ſoupapes diſpoſées de ſorte qu'elles laiſſent librement paſſer le ſang qui vient des vaiſſeaux plus petits, & arrêtent en ſe refermant celui qui voudroit retrograder des grands dans ces petits vaiſſeaux. Ces valvules prouvent donc que le ſang, pour venir au cœur, paſſe des petites ramifications de la veine-cave dans les plus grandes, & de celles-ci dans le tronc de la veine-cave. Outre cela les veines ont une membrane muſculeuſe, laquelle, quoique compoſée de moins de fibres annulaires, qui ſont même plus minces, donnent cependant au vaiſſeau une force, une réſiſtance, une tenſion, qui empêchent le ſang de les gonfler outre meſure. La ſituation des veines dans l'épaiſſeur des muſcles n'aide pas peu le retour du ſang, ce qui arrive principalement dans le mouvement & l'exercice du corps. Car, les fi-

Digitized by Google

bres étant tendues & comprimées, il eſt impoſſible que le ſang contenu dans les veines ne reçoive quelque preſſion, & quelque impulſion; ce qui paroit évidemment par la ſortie du ſang dans la ſaignée, ſortie qui eſt d'autant plus prompte, qu'on donne plus de mouvement aux doigts.

Afin que le ſang ne s'arrête pas dans les petits vaiſſeaux, ce qui cauſeroit un embarras dans la *circulation*, il y a un mouvement beaucoup plus vite que dans les grands, & l'augmentation de ce mouvement eſt en raiſon réciproque de la diminution de diametre.

Comme l'égalité de diametre d'un tuyau dans toute ſa longueur, eſt cauſe de l'égalité de viteſſe du liquide qui coule dans toutes ſes parties, l'inégalité du diametre eſt cauſe d'une augmentation de velocité dans la partie la plus étroite. Car ſi nous ſuppoſons un fluide pouſſé par une force égale dans deux tuyaux, dont l'un ne ſoit que la moitié de l'autre, la même quantité de fluide gardera dans les deux tuyaux une proportion réciproque de longueur. En effet, celui qui ſera contenu dans le petit vaiſſeau occupera le double de la longueur que remplira celui qui eſt contenu dans le grand, à cauſe de la raiſon ſous-double qui eſt entr'eux, & une longueur égale du petit tuyau ne contiendra que la moitié de la liqueur contenue dans le grand; donc, puiſque la même quantité de liqueur dans le même eſpace de tems, avance une fois plus loin dans le petit tuyau, il faut qu'elle y coule une fois plus vite.

Le mouvement ou la *circulation* du ſang varie beaucoup, à raiſon de la différence de la ſyſtole du cœur, & de ſes ventricules.

La pulſation des arteres fait connoître parfaitement la force d'impulſion du cœur qui regle le mouvement du ſang.

Le pouls eſt la diaſtole, ou la dilatation des arteres cauſée par l'entrée du ſang, & l'effort qu'il fait contr'elles, lorſqu'il eſt pouſſé par la contraction du ventricule gauche.

Telle eſt donc la preſſion du cœur ſur le ſang qu'il pouſſe dans l'artere, tel eſt auſſi le pouls.

Les veines rapportent autant au cœur, que le cœur en envoie aux parties. Si donc le pouls eſt vite & grand, c'eſt une preuve certaine de la viteſſe de ſa *circulation*; s'il eſt lent & fort, ou petit & fréquent, c'eſt une preuve du ralentiſſement de ſa *circulation*. Pour meſurer exactement la viteſſe du pouls, on a imaginé de faire uſage d'une bonne montre à ſecondes, ce qui eſt d'un grand ſecours.

Le nombre & la grandeur des pulſations du cœur donnent lieu de former une conjecture vraiſemblable ſur la durée de chaque *circulation* du ſang.

Le cœur d'un homme ſain & robuſte, envoie à chaque contraction au moins une once de ſang dans l'aorte. Si nous ſuppoſons que la quantité du ſang & de la lymphe monte à vingt-huit livres, il s'enſuivra que toute leur maſſe acheve ſa *circulation* treize fois par heure, & trois cens douze fois en un jour. Car le cœur ſe contracte ſix mille fois par chaque heure.

Il eſt étonnant quelle différence & quels changemens une montre exacte fait découvrir dans le pouls, à raiſon du tempérament, de l'âge, des choſes qu'on a avalées, comme des alimens & des médicamens, de l'air, du mouvement & du repos, & des différentes maladies; changemens qui indiquent aſſez, à qui le veut comprendre, que la force mouvante du cœur & des arteres, laquelle regle la *circulation* du ſang, dépend principalement des cauſes externes, corporelles & néceſſaires, ou méchaniques.

Quoique la principale force motrice des fibres du cœur, abſtraction faite de leur élaſticité, ainſi que celle des arteres, dépende du ſang, de ſon gonflement, de ſa chaleur & de ſon reſſort, les nerfs ne laiſſent pas de contribuer beaucoup à leur mouvement.

Dans le fœtus, voici de quelle maniere ſe fait la *circulation*. Pendant la groſſeſſe, les arteres de la mere verſent du

ſang dans le placenta, le ſuperflu de ce ſang eſt dépoſé dans les racines de la veine ombilicale, de-là il paſſe par le ſinus de la veine-porte dans la veine-cave, qui le décharge dans l'oreillette droite du cœur; une partie de ce ſang pénétre le trou oval, pour ſe rendre dans le ventricule gauche, *inſalutato dextro*. L'autre partie deſcend dans le ventricule droit. La ſyſtole du cœur oblige le ſang de ſortir par l'artere pulmonaire, qui le répand, partie dans les poumons, partie dans le canal artériel, d'où il ſe décharge dans l'aorte, *inſalutato ſiniſtro ventriculo*.

L'inégalité de la *circulation*, qui eſt principalement produite par la convulſion de quelque partie, eſt cauſe de beaucoup de maladies, & de beaucoup de ſymptômes. Car de-là viennent de grandes hémorrhagies; des douleurs, des tumeurs, & de funeſtes congeſtions & extravaſations des liqueurs. C'eſt ce qu'ignorent ceux qui font peu de cas des loix du mouvement ou qui les connoiſſent peu.

Comme le mouvement progreſſif des liquides ſe fait en raiſon réciproque de la réſiſtance des canaux, de ſorte qu'ils en conçoivent plus, ſi elle diminue, & moins ſi elle augmente, il en arrive de même dans la *circulation* du ſang.

Ce principe fait voir comment les remedes revulſifs, dont les effets ne ſont point à mépriſer, comme les lavemens, la ſaignée, les ventouſes, les émolliens, les bains, le lavement des pieds, font de ſi bons effets.

Comme dans les machines hydrauliques, la célérité & la lenteur du mouvement des liquides, & par conſéquent la quantité qui ſe répand, dépend de la preſſion, de la capacité du réſervoir, & de la grandeur des calibres, & des orifices de tuyaux qui doivent porter & diſtribuer les liquides; il n'y a pas lieu de douter que les différences qui ſe remarquent dans la *circulation* de différens ſujets, à raiſon de l'âge ou de la diſpoſition & de la conſtruction naturelle des parties ſolides, ne doivent ſe déduire de la plus ou moins grande capacité du cœur, & des vaiſſeaux, & de leur différente diſpoſition au mouvement.

Il eſt donc mieux de déduire les différences des tempéramens que les anciens ont reconnues, de celles de la *circulation* & de la diſpoſition des parties ſolides à la modifier, que d'avoir recours, comme eux, au différent mêlange des fluides, des qualités, ou des élémens dont le ſang eſt compoſé.

C'eſt une choſe très-digne de remarque qu'il y a une exacte proportion entre le cœur, & les vaiſſeaux des animaux, de ſorte qu'on peut juger de la grandeur du cœur par celle des vaiſſeaux.

On a ſouvent & conſtamment obſervé, en ouvrant des corps, que les perſonnes qui ont les chairs flaſques & ſpongieuſes, & les vaiſſeaux petits & étroits, ont auſſi le cœur petit. Au contraire les perſonnes maigres & qui ont moins de vaiſſeaux, mais qui les ont plus grands, ont le cœur beaucoup plus gros & plus grand.

Tous ceux donc qui ont le cœur & les vaiſſeaux plus grands, les fibres plus tendues & plus élaſtiques, ont auſſi le mouvement du cœur plus vif & plus fort, & la *circulation* plus prompte.

Pour prévenir des engorgemens, la *circulation* ſemble demander une égale capacité dans les vaiſſeaux qui reçoivent le ſang, & dans les vaiſſeaux d'où le ſang vient. Cependant, ſelon les obſervations de M. Helvetius, le ventricule droit & l'oreille droite du cœur ont plus de capacité que le ventricule & l'oreille gauches; & les arteres du poumon ſont plus larges & plus nombreuſes que les veines pulmonaires. Enfin les anatomiſtes conviennent que les arteres qui partent de l'aorte, priſes enſemble, ont moins d'étendue que les veines qui leur répondent. Comment donc le ſang peut-il paſſer ſans engorgement du côté droit du cœur & des arteres du poumon, dans les veines pulmonaires & dans le côté gauche du cœur? Comment le ſang de toutes les veines peut-il paſſer par les ar-

Digitized by Google

teres qui naiſſent de l'aorte? On répond ainſi: 1°. quelque partie du ſang qui va du côté droit du cœur & des arteres du poumon, dans les veines pulmonaires & dans le côté gauche du cœur, reſte dans le poumon même, pour lui ſervir de nourriture, & ce qui demeure là, n'a pas beſoin de paſſage. 2°. L'air qu'on reſpire, & qui deſcend chargé de vapeurs, ou de particules d'eau, dans le poumon, rafraîchit, & par conſéquent condenſe le ſang; & le ſang condenſé demande moins d'eſpace dans les veines pulmonaires, & dans le côté gauche du cœur. Enfin, ſi le ſang que le côté gauche du cœur jette par la grande artere dans les petites, s'y trouve plus reſſerré, que dans les veines, la contraction du cœur qui le pouſſe dans ces petites arteres, l'y fait couler plus vite & tout eſt compenſé.

Remarquez que, ſi la maſſe du ſang, comme le ſuppoſe Lower, monte à vingt-cinq livres, tout le ſang paſſe par le cœur vingt-quatre fois en une heure ou cinq cens ſoixante & ſeize fois chaque jour.

Au reſte dans les vaiſſeaux du poumon, le ſang a plus de viteſſe que dans les autres parties du corps; parce que la quantité des veines de cet organe étant moindre que celle des arteres, & les viteſſes des fluides pouſſés par la même force, étant en raiſon reciproque des calibres des vaiſſeaux, il s'enſuit que le ſang aura plus de viteſſe dans les veines du poumon que dans les arteres. *

Quant à la viteſſe du ſang qui circule, & au tems que demande une *circulation*, on a fait là-deſſus pluſieurs calculs. Selon le docteur Keil, le ſang eſt chaſſé du cœur avec une viteſſe capable de lui faire parcourir cinquante-deux pieds par minute; mais cette viteſſe eſt toujours diminuée à travers toutes les nombreuſes diviſions ou branches des arteres, de façon qu'elle l'eſt infiniment avant que le ſang arrive aux extrêmités du corps. Le même auteur, d'après un rapport qu'il calcule des branches des arteres à leur tronc, prétend que la plus grande viteſſe du ſang eſt à la plus petite dans une proportion plus grande que 10000, 00000, 00000, 00000, 00000, 00000, 00000, 00000, à 1.

L'eſpace de tems dans lequel toute la maſſe du ſang fait ordinairement ſa *circulation*, ſe détermine de différentes manieres. Quelquefois des auteurs modernes s'y prennent pour cela de cette ſorte; ils ſuppoſent que le cœur faſſe 2000 pulſations par heure, & qu'à chaque pulſation il chaſſe une once de ſang, comme la maſſe totale du ſang n'eſt pas ordinairement eſtimée à plus de vingt-quatre livres, ils en concluent qu'il fait ſept à huit *circulations* par heure. *v.* SANG. Voy. *le traité du cœur* de M. Senac, où tous les calculs ſont analyſés & appréciés.

On doit conſulter le même traité, pour prendre une idée de la néceſſité & des uſages de la *circulation* pour la vie, de ceux que ſa connoiſſance nous fournit pour le diagnoſtic & le traitement des maladies, & de l'avantage qu'elle donne aux medecins modernes ſur les anciens.

CIRCULATION, ſe dit en parlant de la ſeve. *v.* SEVE & VÉGÉTATION.

CIRCULATION, *Chymie.* La *circulation* eſt une opération chymique qui conſiſte à appliquer un feu convenable à des matieres enfermées dans des vaiſſeaux diſpoſés de façon que les vapeurs qui s'élevent de la matiere traitée, ſoient continuellement condenſées, & reportées ſur la maſſe d'où elles ont été détachées.

Les vaiſſeaux deſtinés à cette opération ſont les cucurbites & les matras de rencontre, les jumeaux & le pélican. Voyez ces articles particuliers.

Les uſages de la *circulation* ſont les mêmes que ceux de la digeſtion, dont la *circulation* n'eſt proprement qu'un degré. *v.* DIGESTION; & ſa théorie eſt la même que celle de la diſtillation. *v.* DISTILLATION.

CIRCULATION, (N), *Phil. Herm.*, terme de ſcience hermetique, qui outre le ſens chymique, ſignifie encore la réitération des opérations du grand-œuvre pour la multiplication de la quantité & des qualités de la pierre.

CIRCULATION, en *Géométrie*. Le P.

Guldin, jéſuite, appelle *voie de circulation* la ligne droite ou courbe, que décrit le centre de gravité d'une ligne ou d'une ſurface, qui par ſon mouvement produit une ſurface ou un ſolide. *v.* à l'article CENTROBARIQUE l'uſage de la voie de *circulation*, pour déterminer les ſurfaces & les ſolides, tant curvilignes que rectilignes. Cette méthode fort ingénieuſe en elle-même, n'eſt preſque plus d'uſage depuis la découverte du calcul intégral, qui fournit des méthodes plus aiſées pour réſoudre tous les problèmes de cette eſpece. *v.* CENTRE DE GRAVITÉ.

CIRCULATOIRE, *Mouvement*, (N), *Phyſiologie.* C'eſt le mouvement progreſſif que les humeurs éprouvent dans le corps humain, & en vertu duquel elles ſe diſperſent dans toutes les parties du corps, qu'elles parcourent également. *v.* CIRCULATION.

CIRCULATOIRE, *Chym.*, eſt le vaiſſeau où on met le fluide auquel on veut faire ſouffrir l'opération de la circulation. *v.* CIRCULATION. Il y a deux eſpeces de *circulatoires*, ſavoir le pélican & les jumeaux, qui ſont deux vaiſſeaux qui n'ont chacun qu'une ouverture, par laquelle ils ſe communiquent. Des vaiſſeaux de rencontre ſont *circulatoires*: des vaiſſeaux de rencontre ſont par exemple deux matras, dans l'un deſquels eſt la liqueur qu'on veut faire circuler, & l'autre matras eſt renverſé, de façon que ſon bec entre dans celui d'en-bas, qui eſt poſé dans le bain de ſable. *v.* PÉLICAN.

CIRCULER, *v. n.*, ſe dit proprement du mouvement d'un corps ou d'un point qui décrit un cercle; mais on a appliqué ce mot au mouvement des corps qui décrivent des courbes non circulaires, par exemple au mouvement des planetes, qui ne décrivent point autour du ſoleil des cercles, mais des ellipſes. *v.* PLANETE. On l'a appliqué auſſi au mouvement du ſang, par lequel ce fluide eſt porté du cœur aux arteres, & revient au cœur par les veines. *v.* CIRCULATION & CIRCULER, *Chymie.* En général ce mot *circuler* peut s'appliquer par analogie au mouvement du corps, qui, ſans ſortir d'un certain eſpace, fait dans cet eſpace un chemin quelconque, en revenant de tems en tems au même point d'où il eſt parti.

CIRCULER, *v. act.*, *Chymie.* Il ſe dit en chymie, du mouvement des vapeurs d'une matiere tenue ſur un feu doux, & enfermée dans des vaiſſeaux fermés, de ſorte que les vapeurs qui s'élevent ſoient obligées d'y revenir, ne trouvant point d'iſſue, & le feu continuant d'agir, de s'élever de nouveau, & de revenir encore, & ainſi de ſuite. *v.* CIRCULATION & CIRCULATOIRE.

CIRCUMAMBIANT, adj., *Phyſ.*, eſt la même choſe qu'*environnant*: c'eſt une épithete, peu en uſage, qui ſe dit d'une choſe qui en entoure une autre. *v.* AMBIANT.

Nous diſons *l'air ambiant* ou *circumambiant*. *v.* AIR, ATMOSPHERE, &c.

Ce mot eſt formé des mots latins, *ambio*, j'entoure, & *circum*, autour.

CIRCUM-INCESSION, ſ. f., terme de *Théologie*, par lequel les ſcholaſtiques expriment l'exiſtence intime & mutuelle des perſonnes divines, l'une en l'autre, dans le myſtere de la Trinité. *v.* PERSONNE.

CIRE, (R), ſ. f., *Œc. Ruſt.*, ſubſtance huileuſe, aſſez ſolide, pétriſſable, fuſible, ſpécifiquement plus légere que l'eau, & qui provient d'étamines de fleurs, digérées ou préparées dans l'eſtomac des abeilles. Ces mouches employent la *cire* à la conſtruction de petites loges hexagones dont les parois ſont minces, & qu'on nomme *alvéoles*, qui ſe touchant immédiatement, forment par leur union ce qu'on appelle des *gâteaux* ou *rayons*: une partie des alvéoles eſt deſtinée à recevoir les œufs, & élever le couvain. D'autres ne ſont remplies que de ce que nous nommons *cire brute* ou *miel brut*, mélange d'une ſubſtance mielleuſe avec la pouſſiere des étamines des fleurs; ce qui eſt la nourriture particuliere & ſolide dont les mouches font uſage, & peut-être la *cire* que Boerhaave dit avoir obſervée à l'aide du microſcope, ſur des

Digitized by Google

feuilles de romarin. Enfin d'autres alvéoles contiennent de beau miel, & ſont exactement fermés d'un petit couvercle de cire.

* De quelque poids que doive être en fait d'hiſtoire naturelle l'autorité de M. de Reaumur, tout ce qu'il a dit ſur l'origine de la *cire* eſt regardé comme erroné par divers auteurs, qui oppoſent aux obſervations alléguées par M. de Reaumur des difficultés & des obſervations contraires. D'abord on a peine à concevoir comment la *cire* qui, ſelon lui, ſe façonne dans le ſecond eſtomac, peut en reſſortir ſans entrainer avec elle ce qui ſe trouveroit de miel dans le premier eſtomac, & ſans s'altérer & ſe jaunir par ce mélange. L'objection qu'on tire de ce que la *cire* donne à l'analyſe des principes plus analogues à ceux des matieres animales, qu'à ceux qui compoſent les matieres végétales, nous paroit très-foible: mais voici des faits qu'on donne pour avoir été vérifiés par pluſieurs obſervations. M. Homboſtel paſſe pour les avoir annoncés le premier dans la *Bibliotheque de Hambourg*, & pluſieurs amateurs d'abeilles en Allemagne ont dit les avoir vérifiés par leurs obſervations. Selon eux, la *cire* eſt une matiere animale qui ſort du corps des abeilles par une ſécrétion analogue à celle de la tranſpiration, ou plutôt à celle de la *cire* des oreilles des grands animaux: les écailles du ventre ſe couvrent dans le tems du grand travail, & dans ceux où les abeilles ont une nourriture abondante, d'une couche mince de *cire* qui en tranſude & qui forme ainſi ſous le ventre ſix lames blanches & très-minces, que les abeilles enlevent avec beaucoup de célérité. Voyez ſur cela les *Mémoires de la ſociété de Luſace* en allemand, & Schirach, *Sächſiſcher Bienenvatter*, &c. (D.)

Dans les fabriques des ciriers on appelle *cire brute*, la *cire* jaune, telle que la font les abeilles, qui eſt formée de *cire* blanche, & d'une ſubſtance colorante, laquelle donnant à la *cire* plus d'onctuoſité, eſt regardée des naturaliſtes comme une huile graſſe, moins fixe que la *cire* à certains égards. C'eſt cette même *cire* que l'on nomme ſouvent *cire vierge*. Entre les gâteaux nouvellement faits, il y en a de très-blancs, & d'autres d'un jaune clair & ambré, & cela dans une même ruche & dans la même ſaiſon. Tous jauniſſent avec le tems; & ceux qui ſont placés au haut de la ruche deviennent d'un brun noirâtre; c'eſt ce qu'on appelle *cire maurine* ou *maureſque*. Mais ces *cires* de différentes couleurs peuvent pour l'ordinaire devenir également blanches en demeurant expoſées à l'air avec certaines précautions. Lors de la récolte du miel, on les pétrit donc toutes enſemble. Conſultez l'article ABEILLE, ALVÉOLE.

Il y a néanmoins certaines *cires* qui ne blanchiſſent jamais parfaitement; ce que l'on croit pouvoir attribuer à la qualité des pouſſieres des étamines que les abeilles ont travaillées: telle eſt ſur-tout la *cire* que de petites abeilles ſauvages des Antilles de l'Amérique font dans des creux d'arbres; qui eſt très-noire, & que l'on n'a pas encore ſu blanchir: telle eſt ſouvent encore la *cire* des pays où il y a beaucoup de vignes.

Une ruche bien remplie de rayons, mais dont l'eſſaim, quoique beau, n'a qu'un an, peut donner ſeize ou dix-huit onces de cire. Si on ne fait cette récolte qu'au bout de deux ou trois ans, le nombre des rayons demeurant toujours le même, on ne laiſſe pas d'en retirer deux livres ou même un peu plus, vraiſemblablement parce que la partie jaune eſt devenue plus abondante. Au reſte, on ne doit compter pour le produit moyen, que ſur douze onces de *cire* par ruche.

La couleur brune ou noirâtre que les anciens rayons acquierent dans nos ruches par le ſéjour du miel & du couvain dans les alvéoles, ſe diſſipant aiſément, elle ne doit faire aucune diminution ſur le prix de la *cire*; mais il n'en eſt pas de même de celles dont le jaune eſt adhérant, à cauſe de la qualité des plantes qui l'ont fourni aux abeilles.

En général, on eſtime la *cire* qui vient des pays où il croît du ſarraſin, ou de ceux

qui ſont remplis de landes garnies de genêts, bruyeres, génévriers, &c.: & on n'eſtime pas les *cires* recueillies dans les pays de grands vignobles.

Le plus ſûr eſt de conſtater par des épreuves faciles à exécuter, la diſpoſition que les *cires* ont à blanchir, & celles qui peuvent acquérir le plus beau blanc. Une de ces épreuves conſiſte à racler des pains de cire jaune avec un couteau, pour en détacher des feuillets très-minces, qu'enſuite on expoſe à l'air, en forme de petits flocons: les perſonnes expérimentées jugent bien-tôt par le changement de couleur, quelle peut être la qualité de ces *cires*.

La *cire* s'attendrit à la chaleur, juſqu'à ſe fondre: & au contraire elle ſe durcit au froid, & devient preſque friable. En brûlant, elle fournit une flamme claire, ſans preſque donner de fumée, & ſans répandre de mauvaiſe odeur, ſi on ne l'a pas alliée de graiſſe.

En pluſieurs endroits, on appelle *marc de mouches*, ce qui reſte dans les ſacs après qu'on en a exprimé la *cire* par la preſſe. Les chirurgiens ſe ſervent de ce marc dans les maladies des nerfs. Les maréchaux l'employent auſſi pour les chevaux.

Les chirurgiens ſe ſervent encore dans les mêmes maladies, du propolis *ou cire* rouge, qui eſt une eſpece de maſtic dont ſe ſervent les abeilles pour boucher les fentes & trous de leurs ruches.

Purification de la cire. 1°. On la démielle, ſoit en faiſant tremper pendant quelques jours dans de l'eau claire la pâte qui n'a pas été épuiſée de miel à la preſſe, ſoit en la briſant en petits morceaux & l'étendant ſur des draps près des ruches, afin que les abeilles ſuçant tout le miel qui étoit reſté, réduiſent toute la *cire* en parcelles auſſi fines que du ſon. Ceux qui s'en tiennent à cette ſeconde pratique, diſent que la *cire* qui a trempé dans l'eau demeure toujours plus graſſe que l'autre. Peut-être qu'effectivement l'eau la prive de cette ſubſtance ſucrée & mielleuſe que l'eſprit-de-vin ſépare même d'un rayon récemment formé par les abeilles, & dans lequel il n'y a pas encore de miel: car on remarque que la privation de cette partie étrangere rend la *cire* plus commode à manier.

2°. Ayant empli d'eau juſqu'au tiers une chaudiere de cuivre, on attend que cette eau ſoit près de bouillir, pour y jetter peu-à-peu autant de pâte de *cire* qu'il en faut pour que la chaudiere ne ſe trouve pleine que juſqu'aux deux tiers. On y entretient un feu modéré: on remue avec une ſpatule de bois, afin que la *cire* ne s'attache pas aux bords de la chaudiere où elle pourroit brûler, & l'eau bouillante la fait fondre. Quand elle eſt entiérement fondue, on la verſe avec l'eau dans des ſacs de toile forte & claire que l'on met auſſi-tôt en preſſe pour exprimer la *cire*, qui eſt reçue dans de nouvelle eau chaude, afin que la craſſe ſe précipite. Cette premiere fonte ne ſuffit pas toujours pour fournir toute la *cire* que la pâte doit rendre: on recommence alors le procédé ſur le marc, après l'avoir laiſſé quelques jours achever de ſe démieller dans l'eau; car on a éprouvé que ce lavage fait que l'on obtient plus de *cire*; mais ſi cette derniere ſe trouve plus graſſe que l'autre, il convient de les tenir ſéparées.

Dans les différentes fuſions que l'on donne à la *cire*, on eſt très-attentif à ne lui laiſſer prendre que le degré de cuiſſon convenable, au delà duquel elle devient trop ſeche, caſſante, & contracte une couleur brune que le ſoleil & la roſée n'effacent point. C'eſt pourquoi les fabricans préférent la *cire* jaune en gros pains, qui ſont ordinairement moins cuits, & plus onctueux que les petits. Ainſi, à chaque fonte, on diminue le degré de feu; encore ne réuſſit-on pas à empêcher que la *cire* ne bruniſſe toujours un peu. Dans quelques blanchiſſeries, où on fait de la *cire* commune, on ſe ſert volontiers de la *cire* trop ſeche; parce qu'on l'achete à plus bas prix, & qu'elle eſt plus ſuſceptible d'alliage de ſuif.

On ſophiſtique quelquefois les gros pains

pains de *cire* jaune avec de la graiſſe ou du beurre; telle eſt une bonne partie de la *cire* de Barbarie. Mais les connoiſſeurs ſavent bien diſcerner celle qui eſt pure, en la mâchant; par exemple, ſi en ſéparant les dents après avoir mordu la *cire*, on entend un petit bruit ou craquement ſec, on juge qu'elle n'eſt pas alliée de graiſſe: d'ailleurs, la graiſſe ſe fait ſentir au goût dans la *cire* ſophiſtiquée: les connoiſſeurs ont encore d'autres indices que la grande habitude leur a rendus familiers. On ſophiſtique auſſi la *cire* jaune avec de la térébenthine & des réſines, mais alors elle tient aux dents.

La *cire* pure en pain doit avoir une odeur mielleuſe qui ne ſoit pas déſagréable, être onctueuſe, ſans être graiſſe ni gluante; & ſa couleur eſt plus ou moins jaune ſuivant les plantes où les abeilles l'ont recueillie. L'odeur des *cires* varie aſſez ſenſiblement pour que les connoiſſeurs puiſſent diſtinguer la province d'où on les a apportées.

Quand une pâte de *cire* eſt très-chargée de *cire* brute, elle eſt d'un jaune foncé. Le ſéjour dans l'eau fait que la *cire* prend une teinte plus claire lorſqu'elle eſt fondue.

La ſuperficie de la *cire* jaune en pain devient d'un blanc ſale, en demeurant long-tems à l'air; mais cela n'en diminue point le prix.

Les menuiſiers & les ébeniſtes employent la *cire* jaune pour donner du luſtre à leurs ouvrages, auſſi-bien que les frotteurs des planchers d'appartemens. On en fait de la bougie filée, de groſſe, ſoit pour la marine, parce que le ſuif devient trop coulant dans les pays chauds, ſoit pour certains chapitres d'eccléſiaſtiques, & des cierges dont on ſe ſert à l'égliſe dans certains rits. Cette *cire* eſt encore employée à des ſceaux de chancellerie, à des onguens, cérats & maſtics.

Blanchiment de la cire. On commence par la rompre en pluſieurs morceaux, afin que la fuſion en ſoit plus facile, & que n'ayant pas beſoin d'un grand feu, elle ſoit moins expoſée à rouſſir dans la chaudière. Cette chaudiere doit être bien étamée, la *cire* produiſant aiſément du verd-de-gris. On y met enſemble une quantité de *cire* proportionnée à la grandeur de la toile où on doit l'arranger; puis on verſe dans la chaudiere quatre à cinq pintes d'eau par cent peſant de *cire*, on allume le feu deſſous, & on laiſſe fondre la *cire* doucement.

Dans la plupart des petites fabriques, on mêle avec la *cire* dans cette premiere fonte une certaine quantité de graiſſe, dont la doſe varie ſuivant la qualité de la *cire*, ou même ſuivant la cupidité du fabriquant. Quand on ne regle l'alliage que ſur la qualité de la *cire*, on en met plus à celle que les payſans ont rendue trop ſeche à force de la cuire, qu'à celle qui eſt encore onctueuſe. Il y a auſſi des *cires* incapables de jamais devenir bien blanches: telles ſont pluſieurs des *cires* du nord & preſque toutes celles des pays de grands vignobles. En y mêlant du ſuif de mouton, on leur donne un œil de blanc qui tient le milieu entre ceux de la *cire* & du ſuif: elles ont alors fort peu de tranſparence, ſont graſſes au toucher, ſe conſument plus vite que les autres, & répandent une mauvaiſe odeur. Mais elles ſont à meilleur marché, & il en faut de cette eſpece pour contenter tous les acheteurs.

Ces *cires* ſont plus paſſables, quand on a l'attention de ne les allier que de graiſſe bien ferme, telle que celle qui ſe trouve autour des rognons de mouton ou de bouc.

Quand le tout eſt preſque fondu, on remue & braſſe avec une ſpatule de bois juſqu'à ce que la *cire* ſoit non ſeulement en fuſion parfaite, mais encore ſuffiſamment chaude & aſſez fluide pour bien dépoſer. Ce degré de chaleur varie, ſuivant les pays ou provinces où la *cire* a été formée: il n'y a que la grande habitude qui puiſſe le faire connoître; & on s'en apperçoit moins à l'œil, qu'à la réſiſtance que la *cire* fait à la main.

Quand elle eſt à ce degré de fluidité & de chaleur, on ouvre un robinet placé au bas de la chaudiere; la *cire* tombe pêle-

mêle avec l'eau dans une cuve, que l'on couvre & enveloppe bien d'une épaiſſe couverture, afin d'entretenir la fuſion pendant tout le tems néceſſaire, pour que l'eau & les corps étrangers qui ſont mêlés avec la *cire*, ſe précipitent au-deſſous de la cannelle de la cuve: deux ou trois heures, plus ou moins, ſelon la capacité de la cuve, ſuffiſent pour former ce dépôt & bien clarifier la *cire*.

Après quoi on la grêle ou rubanne, c'eſt-à-dire, qu'on la laiſſe couler par la cannelle dans une paſſoire, ſous laquelle eſt une plaque de cuivre étamé ou de fer blanc, relevée de bords ſur trois de ſes côtés, & dentelée par l'autre, pour que la *cire* tombe par-là en forme de nappe dans un vaiſſeau oblong, nommé *grêloir*, que l'on entretient chaud. La forme de ce vaiſſeau eſt arbitraire; mais ſon fond eſt toujours percé d'une rangée de petits trous à un demi-pouce les uns des autres, & qui ſont de calibre à laiſſer paſſer un grain de froment. La *cire* s'en échappe par filets, qui étant reçus à la ſurface d'un cylindre, humectée continuellement par ſa rotation à travers de l'eau froide, s'y condenſent & s'applatiſſent, puis immédiatement ſe raſſemblent en forme de rubans à la ſuperficie de l'eau d'une grande baignoire. On conçoit facilement que la *cire* ainſi purifiée, ne préſentant enſuite à l'action de la roſée & du ſoleil, qu'une étendue preſque privée de ſolidité, aura un grand avantage pour devenir blanche en peu de tems: mais il y a des blanchiſſeurs qui veulent que les rubans ne ſoient que médiocrement minces, ſans quoi, diſent-ils, le ſoleil les attendrit & ils mottent. Enfin les *cires* alliées doivent être rubannées, & conſtamment plus épaiſſes que les autres.

La cuve, en coulant continuellement pendant environ une heure & demie, peut fournir un millier de *cire*.

Quand on travaille une *cire* alliée de beaucoup de ſuif, qui par conſéquent n'ayant point de corps, ſurnage en forme de ſon groſſier, au lieu de ſe mettre en rubans; on la ramaſſe avec une pelle percée de pluſieurs trous, ou avec une fourche dont les branches ſont garnies d'oſier; quelquefois même on eſt obligé de ſe ſervir d'un tamis.

Les rubans de *cire* enlevés avec dextérité au moyen d'une fourche particuliere, & dépoſés dans une manne, ſont auſſi-tôt portés ſur la toile, qui eſt tendue ſur un chaſſis ſolide, & garnie d'une bordure haute, bien aſſujettie ainſi qu'elle, afin que le vent ne dérange rien. Il eſt important que cette toile ſoit abritée des vents du ſud & de l'oueſt, par quelque bâtiment élevé, ou par des arbres. On étend les rubans le plus également qu'il eſt poſſible. La *cire* reſte ainſi expoſée à l'air plus ou moins de jours, ſuivant ſa qualité, & ſelon le tems qu'il fait. Au bout de douze, quinze, vingt jours, ou même davantage, à proportion que le ſoleil a paru, & que la *cire* a de diſpoſition à blanchir, on retourne les rubans ſens deſſus deſſous, afin que le peu de couleur jaune qui y reſte ſe trouve expoſée à l'action de l'air, & que ces endroits blanchiſſent comme les autres. Quelques jours après, on les remue avec la fourche; on examine bien s'il y a encore du jaune, afin de le mettre en-deſſus; & on les laiſſe trois ou quatre jours à l'air; ayant l'attention de les remuer pluſieurs fois dans l'intervalle s'il fait très-chaud, pour empêcher que la *cire* ne ſe gaze ou s'égaye, c'eſt-à-dire, s'échauffe, s'applatiſſe, & que les rubans ne forment des mottes en ſe collant les uns aux autres. Au reſte on ne peut rien indiquer de fixe ſur la durée de chacune de ces opérations; elle doit varier ſelon les circonſtances. La ſeule regle générale eſt de retourner & régaler, c'eſt-à-dire, remuer plus tôt ou plus tard, ſuivant le degré de blancheur que la *cire* acquiert. Tous ces remuemens & régalemens ſe font dans le haut du jour, afin que les rubans ne ſe rompent point.

Pour ce qui eſt des *cires* alliées de ſuif, on eſt obligé de les arroſer ſouvent ſur les toiles, afin de les empêcher de fon-

dre; & on les retourne & régale à la fraicheur du matin, avant que la roſée ſoit diſſipée.

Quand on eſt content du premier degré de blancheur, on porte la *cire* au magaſin, pour la mettre en gros tas comme l'on amoncelle du ſable. Elle demeure un mois ou ſix ſemaines en cet état, où elle fermente, & forme une maſſe aſſez ſolide pour qu'on ſoit obligé de ſe ſervir de pioche quand on veut la retirer. Cette fermentation la diſpoſe à prendre un plus beau blanc dans le regrèlage, que ſi on la regrèloit au ſortir de la toile.

En Provence, & particuliérement à Marſeille, on ne blanchit pas la *cire* ſur des toiles, mais ſur des banquettes de brique, qui ont la même forme que les bâtis de charpente ci-deſſus, qui ſoutiennent les toiles. Pour éviter que la brique échauffée ne faſſe fondre la *cire*, on l'arroſe ſouvent: & ces banquettes ayant une pente douce, & étant trouées par un bout, l'eau n'y ſéjourne qu'autant qu'il faut pour rafraîchir. Quelques-uns même établiſſent un petit filet d'eau qui, traverſant continuellement la longueur des banquettes, y forme une nappe très-mince. On couvre ces *cires* avec des filets, afin qu'elles ſoient à l'abri des coups de vent.

On pourroit, avec les mêmes précautions pour rafraîchir, ſe ſervir de tables de pierre. Ces ouvrages ſolides obvient à la néceſſité de renouveller fréquemment les toiles; ce qui eſt une dépenſe conſidérable.

Le regrèlage eſt une répétition des procédés ci-deſſus, pour donner à cette *cire* une nouvelle fluidité, la faire dépoſer, la grèler, &c.

A cette fois on commence par mettre l'eau dans la chaudiere; puis on allume le feu; on y jette la *cire* peu-à-peu & comme en ſaupoudrant, pendant qu'un ouvrier braſſe ſans ceſſe. Quand la chaudiere eſt pleine, & la *cire* à demi-fondue réduite en une eſpece de bouillie, on augmente un peu le feu, & on continue de braſſer juſqu'à ce qu'étant entiérement liquide, elle puiſſe paſſer dans la cuve & y dépoſer. Dans quelques manufactures, avant de couler, on met dans la chaudiere ſoit de l'alun, ſoit du cryſtal minéral, ſoit de la crême de tartre, qui paroît convenir davantage que les autres ſels, pour que la *cire* ſe clarifie mieux: quatre onces de crême de tartre ſuffiſent ſur un quintal de matiere; & ces ſels ne doivent pas être regardés comme des ſophiſtications. On gouverne la *cire* dans la cuve comme la premiere fois; on l'y laiſſe cependant moins longtems. Puis on obſerve ce qui a été dit ci-deſſus pour la mettre en rubans, l'arranger & gouverner ſur les toiles, & la remettre encore en tas dans le magaſin.

Après quoi on lui donne une troiſieme fonte, de la même maniere que la précédente. Quelques blanchiſſeurs y ajoûtent alors trois à quatre pintes de lait ſur un millier de *cire*: ce qui occaſionne dans la cuve un dépôt ou déchet plus conſidérable d'environ deux livres par cent de *cire*, que lorſqu'on n'en met pas; mais il paroît que la *cire* en eſt mieux purifiée. Ainſi on ne peut regarder cette autre pratique comme une ſophiſtication. Pendant que le dépôt ſe forme, on emplit d'eau la baignoire, on y met les planches à pains ou à mouler deſtinées à mettre la *cire* en petits pains: enſuite on les arrange toutes mouillées ſur des chaſſis ou pieds de table; & on établit ſous la cannelle de la cuve une paſſoire, à travers laquelle la *cire* tombe, ſoit dans les éculons, ſoit dans un coffre de cuivre quarré long, dont les côtés ſont garnis de cendre chaude ſur la longueur. Lorſqu'il y a dans ce coffre une certaine quantité de *cire*, on en ouvre le robinet pour emplir des vaiſſeaux à bec, nommés *éculons*, dont la forme varie, & que l'on va ſur le champ vuider dans les moules. On releve ces moules à meſure que la *cire* y eſt congelée, & on les met dans une baignoire pleine d'eau, où les pains ſe détachent d'eux-mêmes & ſurnagent, & on les enleve avec un tamis foncé de ficelle, pour les porter ſur les

toiles. Ils y demeurent expoſés à l'air, rangés les uns à côté des autres, pendant trois ou quatre jours, ou même davantage, ſelon que le tems eſt ſerein ou couvert. Après quoi on a ſoin de les enlever bien ſéchement, & les ſerrer dans des armoires ou dans des tonneaux garnis de papier, afin d'empêcher les ordures de s'attacher à la *cire* & la garantir du contact de l'air qui la jauniroit.

Elle eſt alors parfaitement clarifiée & blanche. Ce ſont ces pains que les ciriers refondent pour faire de la bougie, des cierges, &c. *v.* BOUGIE & CIERGES. *

Autrefois on ſe ſervoit de la *cire* comme d'un moule pour écrire, invention qu'on attribue aux Grecs. Pour cet effet, on faiſoit de petites planches de bois à-peu-près comme les feuillets de nos tablettes, dont les extrémités tout-alentour étoient revêtues d'un bord plus élevé que le reſte, afin que la *cire* ne pût pas s'écouler. On répandoit enſuite ſur ces tablettes de la *cire* fondue, on l'applaniſſoit, on l'égaliſoit, & l'on écrivoit ſur cette *cire* avec un poinçon. C'eſt pourquoi Plaute dit, *dum ſcribo explevi totas ceras quatuor.* Les teſtamens mêmes s'écrivoient ſur de la *cire* ainſi préparée. De-là vient qu'on leur donnoit auſſi le ſimple nom de *cera*, cire. Voyez Suetone, dans la *Vie de Céſar*, *chap. LXXXIII.* & dans la *Vie de Néron*, *chap. XVII.* On ſe ſervoit encore de la *cire* pour cacheter des lettres, & empêcher qu'elles ne fuſſent lues; c'eſt ce qui paroît par ce joli vers d'Ovide, *lib. I amor.*

Cætera ſert blanda cera notata manu.

L'on donnoit à cette *cire* à cacheter toutes ſortes de couleurs. Voyez Hein. *de ſigill. veter. pag. 1. cap. VI.*

Aujourd'hui les particuliers ſe ſervent de laque, *v.* CIRE À CACHETER; mais les princes, les magiſtrats, les grands ſeigneurs, & tous ceux qui ont droit de ſceller, font encore uſage de la *cire* d'abeille pour imprimer leurs ſceaux, & les attacher aux ordonnances & arrêts qu'ils publient, comme auſſi à toutes les patentes & expéditions en chancellerie, que l'on ſcelle de *cire* jaune, rouge, verte, dont la conſommation à cet égard eſt très-conſidérable.

La *cire* a auſſi ſervi autrefois dans la peinture, en lui donnant telle couleur que l'on vouloit, & on en faiſoit des portraits qu'on endurciſſoit par le moyen du feu; mais il n'y avoit chez les Romains que ceux qui avoient exercé des magiſtratures curules, qui euſſent le droit des images. Seneque nomme ces ſortes de peintures *cereas apellineas.* Plus les grands pouvoient étaler de tels portraits dans leur veſtibule, & plus ils étoient nobles. De-là vient que les poetes ſe moquent de cette nobleſſe empruntée.

Nec te decipiant veteri cincta atria cerâ.

dit Ovide, *lib. I. amor. eleg. VIII. 65.* Et Juvenal encore mieux:

Tota licèt veteres exornent undique ceræ
Atria: nobilitas ſola eſt atque unica virtus.
Satyr. VIII. 19.

Cet art a été pouſſé fort loin de nos jours. En fondant de la *cire* blanche avec un peu de térébenthine, on en fait la *cire* jaune molle, qu'on employe en chancellerie. On la rougit avec du vermillon ou la racine d'orcanette: on la verdit avec du verd-de-gris; on la noircit avec du noir de fumée: ainſi on la colore comme on veut, & on la rend propre à gommer avec de la poix graſſe.

Il eſt certain que cette ſubſtance viſqueuſe réunit diverſes qualités qui lui ſont particulieres. Elle n'a rien de déſagréable ni à l'odorat, ni au goût; le froid la rend dure & preſque fragile, & le chaud l'amollit & la diſſout: elle eſt entiérement inflammable, & devient preſqu'auſſi volatile que le camphre par les procédés chymiques.

Elle eſt devenue d'une ſi grande néceſſité dans pluſieurs arts, dans pluſieurs métiers, & dans la vie domeſtique, que le débit qui s'en fait eſt preſqu'incroyable; ſur-tout aujourd'hui qu'elle n'eſt plus uniquement réſervée pour l'autel, & que tout le monde s'éclaire avec des bougies: l'Europe ne fournit point aſſez de *cire* pour le beſoin qu'on en a. On

Digitized by Google

en tire de Barbarie, de Smirne, de Conſtantinople, d'Alexandrie, & de pluſieurs iſles de l'Archipel, particuliérement de Candie, de Chio & de Samos. Auſſi le luxe augmentant tous les jours la grande conſommation de la *cire* des abeilles, quelques particuliers ont propoſé d'employer pour les cierges & les bougies, une *cire* végétale de Miſſiſipi que le haſard a fait découvrir. *v.* CIRIER.

* *Uſage de la cire dans la médecine.* La *cire* eſt une des drogues dont la matiere médicinale fait le plus d'uſage. C'eſt une ſubſtance huileuſe qui ſuinte des feuilles des plantes, qui adhere à leur ſurface, & que les abeilles enlevent par le frottement de leurs pattes, pour former leurs gâteaux.

On peut retirer de la lavande & du romarin de la *cire* pure, & on peut appercevoir cette ſubſtance ſur les feuilles de ces plantes, à l'aide du microſcope. C'eſt ce qui fait voir l'erreur de ceux qui croient qu'on ne peut retirer de la *cire* que des étamines, ou des pétales de la fleur.

L'eau de la reine d'Hongrie dont le principal ingrédient eſt la lavande, a une odeur bien marquée de *cire*: ce qui prouve clairement que la *cire* eſt une ſubſtance végétale, & non point une animale.

La chymie ne fait d'autre opération ſur la *cire*, que de ſéparer ſon huile de ſon phlegme & de ſon ſel. Cette huile qui vient à la premiere diſtillation, & ſe congele au col de la retorte, eſt appellée *beurre de cire*, & au moyen de la cohobation, on la réduit en huile belle & coulante.

Le moyen employé à ſa préparation, eſt de couper la *cire* par petits morceaux, de la faire fondre doucement dans une retorte de verre, juſqu'a ce que le vaiſſeau ſoit à moitié plein, de le remplir enſuite avec du ſable bien ſec: on lute un récipient, & on diſtille à la chaleur du bain de ſable, par un feu gradué. Il s'éleve d'abord un eſprit acide d'une fort mauvaiſe odeur & d'un mauvais goût; enſuite en augmentant le feu, il ſort un corps huileux, comme du beurre qui ſe congele au froid, & qui paroît ordinairement blanc: on doit remarquer en paſſant que tous les ſels des corps mélangés ſont naturellement acides, l'alkali n'étant qu'une altération du ſel naturel par le feu.

Il n'y a point de terre dans la *cire*, de maniere que ſi on la diſtille ſeule dans une retorte, elle ne perdra rien de ſa ſubſtance dans la diſtillation. On lui adjoint donc du ſable, du bol ou des cendres, afin qu'étant étendue & rarefiée, ſes principes ſoient ſéparés plus aiſément.

L'huile ou le beurre de *cire* a cela de ſingulier, qu'elle ne perd rien par les diſtillations répétées: elle devient ſeulement plus fine & plus limpide, ſans dépoſer aucune fèce. Les autres huiles au contraire deviennent conſtamment plus épaiſſes, & laiſſent toujours des particules de terre dans la cohobation.

La conſiſtance ſolide de la *cire* vient d'un mélange proportionné d'eau, de ſel volatil & d'huile. Sa ſolidité ſe détruit donc ſelon que ces principes ſouffrent une ſéparation. On peut obſerver cela dans les rectifications: car dans chaque diſtillation il ſe ſépare une quantité conſidérable d'eau, & l'huile devient plus claire.

De 32 onces de *cire*, on tire dans la premiere diſtillation, juſtement le même poids de liqueur; ſavoir, douze onces d'eſprit phlegmatique acide, & vingt onces de beurre.

De cette maniere, la *cire*, dans ſon état concret, eſt une humeur onctueuſe qui ſort des pores des végétaux, & logée en petite quantité ſur la ſurface de leurs feuilles, ou le ſoleil l'épaiſſit, & où les abeilles la ramaſſent pour leur uſage particulier. Ces inſectes la tranſportent dans leurs ruches avec leurs pattes, ſans la faire paſſer dans leur corps, comme ils font du miel. Semblable au camphre, elle ne laiſſe point de feces dans la diſtillation, mais elle eſt tout-à-fait volatile, & ſe blanchit en la faiſant bouillir dans pluſieurs eaux.

Digitized by Google

On découvre en examinant avec attention une eſpece de camphre ſur les feuilles de ſauge & de thym: de-là le ſoulagement que procurent quelquefois les végétaux, lorſqu'on les applique en cataplaſme ſur les parties affectées de goutte, lors de la douleur.

Il eſt évident que les végétaux contiennent des baumes ou des huiles que la diſtillation peut leur enlever, ſans que les parties qui entrent en leur compoſition ſoient ſéparées tout-à-fait; c'eſt ce qui nous inſtruit plus particuliérement de la nature du camphre. D'un autre côté ces huiles peuvent être contenues dans les végétaux de différentes façons.

Quant aux uſages médicinaux, le beurre de *cire* fait un onguent extrêmement doux & anodin, émollient & relâchant, très agréable aux nerfs, & il eſt d'une grande utilité, lorſqu'on l'employe en onction ſur des membres qui ſont contractés. C'eſt un très bon liniment pour les hémorrhoïdes, dont il calme les douleurs d'une maniere prompte & ſurprenante.

L'huile de *cire* a de plus une vertu ſingu'iere pour la cure des tendons contractés, & pour rendre aux parties retirées & deſſéchées leur flexibilité naturelle. On l'employe avec ſuccès pour réſoudre les engelures, pour les coliques néphrétiques, les ulceres dans les reins & dans la veſſie, la retention d'urine, & lorſqu'il s'agit d'atténuer les phlegmes. La doſe eſt depuis deux gouttes juſqu'à dix dans du vin blanc, ou dans quelqu'eau diſtillée.

Mais le plus grand uſage de la *cire* eſt pour faire des emplâtres de différentes eſpeces. C'eſt toujours la *cire* qui fait la baſe de tous ces emplâtres, & à laquelle ils doivent leur conſiſtance emplaſtique. Selon la vertu qu'on veut leur donner, on joint divers ingrédiens de nature différente. *

CIRE À CACHETER. Il faudra ſe pourvoir d'abord d'une plaque de marbre, avec une planche bien liſſe, ou polifſoire de ciergier; ou plutôt d'une table quarrée, percée dans ſon milieu d'une ouverture: on couvrira l'ouverture d'une plaque de fer ou de cuivre bien unie: on tiendra ſous cette plaque du feu allumé; & quand la plaque aura pris une chaleur convenable, on l'arroſera avec de l'huile d'olive, on y portera la matiere de la *cire* à cacheter toute préparée, enſorte qu'il n'y ait plus qu'à la mettre en bâtons bien égaux & bien unis, ſoit ronds, ſoit applatis: ce qu'on exécutera en la roulant avec la polifſoire ou les mains contre la plaque chaude, juſqu'à ce qu'on l'ait étendue & réduite à la groſſeur qu'on veut lui donner. Plus on la travaillera ſur la plaque, plus on la rendra compacte, & meilleure elle ſera. On rendra les bâtons ou canons de *cire* luiſans, en les expoſant à un feu moderé ſur un réchaud. Il y en a qui jettent la compoſition dans des moules, d'où les bâtons ſortent faits & polis; d'autres, qui les font à la main ſur la plaque, les vernifſent avec une plume qu'ils trempent dans du cinnabre mêlé avec de la poix-réſine fondue. Quant à la préparation de la *cire*, voici comment on s'y prendra ſelon les différentes couleurs.

Cire à cacheter rouge. Prenez de gomme lacque, demi-once; térébenthine, deux gros; colophone, deux gros; cinnabre, une drachme; minium, une drachme. Faites fondre ſur un feu doux, dans un vaiſſeau bien net, la gomme lacque & colophone: ajoûtez alors la térébenthine, puis le cinnabre & le minium peu-à-peu; triturez le tout avec ſoin, & le mettez en bâtons.

Ou prenez de la gomme lacque, ſix gros; de térébenthine ou de colophone, de chacun deux gros; de cinnabre & de minium, de chacun une demi-drachme; & achevez comme ci-deſſus.

Ou prenez de la gomme lacque, une demi-once; de colophone & de térébenthine de Veniſe, de chacune une drachme; de cinnabre, une demi-drachme.

Ou prenez de gomme lacque, un quarteron; de gomme animé, deux onces; de cinnabre, une once; de gomme gutte,

Digitized by Google

demi-once. Commencez par bien broyer enſemble les deux dernieres matieres; achevez le reſte comme ci-deſſus.

Ou prenez de colophone, deux onces; de gomme lacque, quatre onces; de poix-réſine, une once & demie; de cinnabre, à volonté.

Ou prenez de maſtic, une once; de ſoufre pur & de térébenthine, de chacun deux gros; de benjoin, deux gros; de cinnabre, à volonté. Faites fondre la térébenthine, ajoûtez-y le ſoufre pulvériſé, broyez & mêlez exactement le maſtic, le benjoin & le cinnabre; jettez petit-à-petit ce ſecond mêlange dans le premier: quand ils ſeront bien fondus & incorporés, mettez en bâtons.

Ou prenez de gomme-lacque, une demi-once; de colophone, une drachme: broyez ces deux matieres; ajoûtez une quantité convenable de cinnabre; arroſez le mêlange d'eſprit-de-vin bien rectifié: la gomme lacque ſe diſſoudra en partie; mettez le tout ſur un feu modéré; faites prendre feu à l'eſprit-de-vin; remuez bien le mêlange juſqu'à ce que l'eſprit-de-vin ſoit entiérement conſumé; faites des bâtons, obſervant d'ajoûter un peu de muſc, ſi vous voulez que la *cire* ſoit odoriférante.

Cire verte. Prenez de gomme lacque & colophone, de chacune demi-once; de térébenthine, une drachme; de verd-de gris bien pulvériſé, trois drachmes.

Ou prenez de *cire* vierge jaune, quatre parties; de ſandarac & d'ambre, de chacun deux parties; de crayon rouge, une demi-partie; de borax, un huitieme; de verd-de-gris, trois parties. Il faut bien pulvériſer toutes ces matieres.

Cire jaune d'or. Prenez de poix-réſine blanche, deux onces; de maſtic & de ſandarac, de chacun une once; d'ambre, une demi-once; deux gros de gomme gutte; & procédez comme ci-deſſus. Si au lieu de maſtic & de ſandarac, on prend de la gomme lacque, & qu'on omette la gomme gutte, on aura une *cire* brune, dans laquelle on pourra mêlet de la poudre d'or.

Cire noire. Prenez une des compoſitions précédentes, & ſubſtituez, ſoit au verd-de-gris, ſoit au cinnabre, le noir d'imprimeur. Voyez *l'art de la Verrerie* de Kunckel, &c.

CIRE, *Fonderie, ſoit en ſtatue equeſt. ſoit de cloch.* Les fondeurs en bronze font un modele de leur ouvrage en *cire*, tout-à-fait ſemblable au premier modele de plâtre. On donne à la *cire* l'épaiſſeur qu'on veut donner au bronze: car lorſque dans l'eſpace renfermé par ces *cires*, on a fait l'armature de fer & le noyau, & qu'elles ont été recouvertes par-deſſus du moule de potée & de terre, on les retire par le moyen du feu qui les rend liquides, d'entre le moule de potée & le noyau; ce qui forme un vuide que le bronze occupe. *v.* FONDERIE.

Les anciens ne prenoient point la précaution de faire le premier moule de plâtre, par le moyen duquel on donne à la *cire* une épaiſſeur égale: après avoir fait leur modele avec de la terre à potier préparée, ou du plâtre, ils l'écorchoient; c'eſt-à-dire, qu'ils en ôtoient tout-autour l'épaiſſeur qu'ils vouloient donner au bronze, de ſorte que le modele devenoit le noyau: & après l'avoir bien fait cuire, ils le recouvroient de *cire* qu'ils terminoient, & ſur laquelle ils faiſoient le moule de potée dans lequel le métal devoit couler. On ſe ſert encore quelquefois de cette méthode pour les bas reliefs & les ouvrages dont l'exécution n'eſt pas difficile: mais quoiqu'elle ſoit plus expéditive, elle jette pour les grands ouvrages dans pluſieurs inconvéniens.

La *cire* qu'on employe pour le modele, doit être d'une qualité qui ayant aſſez de conſiſtance pour ſe ſoutenir & ne pas ſe fondre à la grande chaleur de l'été, ait cependant aſſez de douceur pour qu'on la puiſſe aiſément réparer. On met ſur cent livres de *cire* jaune dix livres de térébenthine commune, dix livres de poix graſſe, & dix livres de ſaindoux. On fait fondre le tout enſemble à un feu modéré, obſervant de ne pas faire bouil-

Digitized by Google

lir la *cire*, ce qui la rendroit écumeuſe & empêcheroit de la réparer proprement. Voyez, pour la maniere d'employer cette compoſition, les mots BRONZE, CLOCHE, &c.

CIRE *des oreilles*, *Anat.*, en latin *cerumen auris*, & par les anciens médecins, *aurium ſordes*, eſpece de glu naturelle qui ſe trouve & s'amaſſe dans la partie antérieure & cartilagineuſe du conduit de l'oreille.

Dans la partie du conduit auditif collée aux tempes, dans les fiſures, & depuis la partie qui eſt couverte du cartilage juſqu'à la moitié du canal, & ſelon Morgagni, ſur la convexité ſupérieure de la membrane, rampe un réſeau réticulaire, celluleux, fort, fait d'aréoles, où eſt le ſiége des glandes jaunes, preſque rondes, ou ovales, ſelon Duverney & Vieuſſens, leſquelles glandes percent par de petits trous la peau du canal. C'eſt donc par ces orifices que ſort cette eſpece de *cire* nommée *cire de l'oreille*, jaune, huileuſe, d'abord fluide, enſuite plus ſolide, plus épaiſſe, amere, & qui prend feu lorſqu'elle eſt pure.

Duverney n'eſt pas le premier qui ait fait mention des glandes cérumineuſes de l'oreille; Stenon & Drelincourt en avoient dit quelque choſe avant lui: mais Duverney en a donné une deſcription ſi claire & ſi exacte, qu'il paſſe, avec aſſez de raiſon, pour en être l'inventeur. Valſalva en a dépeint la figure: on les trouve auſſi repréſentées dans l'anatomie de Drake.

Les phyſiciens cherchent à deviner les uſages de la matiere cérumineuſe que filtrent ces glandes, & qu'elles envoyent dans le conduit auditif; mais leurs recherches ſe bornent uniquement à ſavoir que cette *cire* ſert à arrêter les ordures extérieures & les inſectes, qui en entrant dans l'oreille ne manqueroient pas d'y nuire.

Lorſqu'il s'amaſſe trop de matiere cérumineuſe dans l'oreille, les poils dont la croiſſance eſt empêchée ſe plient, & irritent la membrane du canal, dont la demangeaiſon force à le nettoyer.

Quelquefois cette humeur gluante s'y amaſſe en trop grande abondance, s'y épaiſſit par ſon ſéjour, & empêche que les tremblemens de l'air ne parviennent juſqu'à l'organe immédiat de l'ouïe, ce qui produit l'eſpece de ſurdité la plus commune & la plus guériſſable; c'eſt même preſque la ſeule que les gens habiles & ſinceres entreprennent de traiter.

Ils expoſent pour la connoître l'oreille du malade aux rayons du ſoleil; & quand ils découvrent le conduit bouché par l'épaiſſiſſement de la *cire*, ils ſe ſervent d'un inſtrument particulier pour l'enlever, & font enſuite des injections d'eau dans laquelle ils ont fondu un peu de ſel & de ſavon: ils ſe ſervent auſſi d'injection d'eau tiede aiguiſée par quelques gouttes d'eſprit-de-vin; par ce moyen ils nettoyent à merveille le conduit auditif, & guériſſent parfaitement cette ſurdité.

Si cette humeur huileuſe & fluide de ſa nature peche par ſon abondance accompagnée d'acrimonie, non-ſeulement elle cauſe des démangeaiſons importunes, mais encore le mal d'oreille: alors elle peut prendre différentes couleurs, acquérir de la fétidité, & former un petit ulcere par ſon ſéjour, ſa dégénération, & ſa quantité; ce qui cependant eſt rare: en ce cas toutefois il faut traiter ce mal accidentel par des injections déterſives, antiſeptiques, & par des tentes imbibées de légers balſamiques.

Quelquefois cette *cire* ſe pétrifie; c'eſt alors qu'elle cauſe une ſurdité preſque incurable, en bouchant exactement le conduit oſſeux & le conduit cartilagineux, comme Duverney dit l'avoir obſervé dans pluſieurs ſujets. L'on conçoit aiſément la pétrification de la *cire des oreilles*, par la conformité de ſa nature avec celle de la bile qui ſe pétrifie ſi ſouvent dans la véſicule du fiel.

Mais ſi l'abondance & la pétrification de cette glu cérumineuſe ſont nuiſibles, la privation de ſa ſecrétion dans les glandes produit à ſon tour quelquefois la ſurdité, principalement dans la vieilleſſe, ſuivant les obſervations de Duverney, de Morgagni, & de Valſalva.

Les

Digitized by Google

Les anciens anatomiſtes, & Bartholin entr'autres, *Anat. liv. III. ch. jx.*, ont pris la *cire des oreilles* pour un excrément du cerveau. Rien de plus abſurde, outre qu'on ne connoît aucun paſſage par où cette humeur étant ſéparée du cerveau pourroit venir dans le conduit auditif.

Quant au goût de cette *cire*, Caſſerius rapporte des exemples de quelques animaux chez qui elle eſt d'une ſaveur douce: dans l'homme, Schelhammer y trouve peu de douceur, & beaucoup d'amertume; & Derham, un goût inſipide mêlé d'amertume: ces différences doivent varier ſelon le tems, les ſujets, l'âge, &c.

Tout ce qu'on dit des vertus de la *cire des oreilles* eſt miſérable: Paul Eginete la vante pour la guériſon des crevaſſes de la peau qui ſe forment autour de la racine des ongles; Pline la loue contre la morſure de l'homme, des ſerpens, & des ſcorpions; Vanhelmont, dans les piquûres des nerfs; Etmuller, dans les bleſſures des parties nerveuſes; Serenus Sammonicus, pour la cure des furoncles; d'autres en recommandent l'uſage interne pour la colique; Agricola en fait un onguent pour les tumeurs des jointures & les abſcès, &c.

Les éphémérides des curieux de la nature ne ſont remplies que de niaiſeries de cette eſpece. Parlons vrai: cette humeur des glandes qui paroît par ſa conſiſtance & ſon amertume un compoſé de *cire* & d'huile, peut avoir quelque médiocre qualité ſavoneuſe, abſtergente, déterſive; mais manquons-nous d'autres remedes en qualité & abondance mieux choiſis, & qui répondront aux mêmes intentions? Prenons de la *cire* commune, de l'huile, du ſavon; voilà des ſecours que nous avons ſous la main pour une infinité de cas, & n'allons pas puiſer nos recettes dans le biſarre, le merveilleux, dans les contes des bonnes-femmes.

Papinius, *Nicolaus*, a écrit un petit livre latin ſur l'uſage de la *cire des oreilles*, imprimé à Saumur en 1648, *in*-12. on peut juger par ce que nous venons de dire, du cas qu'on doit faire de cet ouvrage.

CIRE, (N), *Philoſ. Herm.*, matiere des ſages pouſſée au blanc.

CIRENCESTER *ou* CICESTER, (R), *Géog.*, ville d'Angleterre, dans la province de Glouceſter, ſur la Churn, riviere peu conſidérable qui tombe dans la Tamiſe. Cette ville, l'une des plus anciennes du pays, & connue des Romains ſous le nom de *Corinium*, étoit autrefois d'une enceinte quatre fois plus grande qu'elle ne l'eſt aujourd'hui: la trace de ſes premiers murs ſe voit encore, dans une circonférence d'environ deux milles d'Angleterre, où l'on trouve de tems en tems des médailles, des fragmens de pavé, des voutes fortes & d'autres morceaux d'antiquité, & proche delà, ſur un monticule appellé la *tour de Griſmund*, l'on a découvert des vaſes de plomb, qui renfermoient des cendres & des os d'une groſſeur prodigieuſe, *grandiaque effoſſis miratum eſt oſſa ſepulcris.* L'on ſait d'ailleurs que deux des anciennes voyes Romaines, dites, *chemins conſulaires*, avoient leur point d'interſection au centre de cette ville; & que dans les premiers ſiecles de la chretienté, elle avoit une abbaye, une égliſe collégiale, & trois paroiſſiales, auſſi bien qu'un château, que Henri III. fit raſer, pendant les troubles de ſon royaume. Le tems & les revolutions du pays ont opéré ſur toutes ces choſes; & n'en ont plus laiſſé ſubſiſter que le nom. *Ciceſter*, réduite à un terrein de demi mille de circuit, n'a plus qu'une ſeule égliſe, une école publique, deux écoles de charité, & divers hopitaux; mais à défaut de grandeur & de magnificence, elle a du commerce & de la proſpérité: elle trafique beaucoup en laines crues, & elle en fait débiter beaucoup qu'elle travaille elle-même; elle a deux grands marchés par ſemaines, & trois groſſes foires par an. Sa police eſt entre les mains de deux hauts conêtables municipaux, & de quatorze maîtres de quartiers; & elle fournit deux membres des communes, au parlement

du royaume. *Long.* 15. 35. *lat.* 51. 42. (D.G.)

CIRENZA *ou* ACERENZA, (R), *Géogr.*, ville archiépiſcopale du royaume de Naples, capitale de la Baſilicate, ſur le Branduno, au pied de l'Apennin, à quatorze lieues, eſt, de Conza, vingt, ſud-oueſt, de Bari, cinq, ſud-eſt, de Venoſa, trente-neuf, eſt, de Naples. *Long.* 33. 40. *lat.* 40. 48.

CIRI-APOA, (N), *Hiſt. Nat.*, cancre qui ſe trouve dans le fond des eaux ſalées du Breſil. C'eſt le xirica de Cayenne; ſa chair eſt d'un fort bon goût.

CIRIER *ou* ARBRE À CIRE, (N), *Bot.*, c'eſt une eſpece de ceux qu'on nomme en latin *gale* ou *myrica*.

C'eſt un arbriſſeau aquatique qui vient en forme de buiſſon, dont les plus hautes tiges peuvent avoir environ douze pieds. L'écorce eſt comme celle du laurier à ſauce. La feuille a environ deux pouces & demi de long, ſur un demi-pouce de largeur, & eſt aiguë à ſon extrémité. La figure qu'en a donnée M. Duhamel ne répond pas à l'idée que M. le Page a voulu en préſenter lorſqu'il a dit que cette feuille a la forme de celle du laurier de cuiſine, mais moins épaiſſe & d'une couleur moins vive. Selon M. Duhamel, la feuille du *cirier* imite davantage celle du laurier roſe. Ces feuilles ſont placées une à une alternativement le long de la tige. Cette feuille étant écraſée, ou brulée, répand une odeur aromatique. Sa fleur eſt très-petite, & rougeâtre. Il y en a de mâles & de femelles, ſur des individus différens. Les uns portent les fruits & les autres les fleurs fécondantes. Les fruits ſont raſſemblés par bouquets, & attachés à une queue commune : ce qui forme une eſpece de grappe. Chacun de ces fruits eſt une baie, à peu près groſſe comme celle du genévrier ; dans l'intérieur eſt une amande, enfermée dans un noyau, lequel eſt enveloppé d'une eſpece de cire, ou plutôt d'une ſorte de réſine qui a quelque rapport avec la cire. Ces fruits ſont très-abondans ſur chaque pied : & d'autant plus faciles à cueillir, que le bois eſt extrêmement ſouple.

Il y a de cet arbre deux eſpeces très-curieuſes: l'une croît à la Louiſiane où on l'appelle *arbre de cire*, & l'autre eſpece qui eſt petite, croît dans la Caroline & l'Acadie, où on trouve de ſemblables arbriſſeaux, mais plus bas. Il y en a auſſi dans le Canada, ſur la frontiere de l'Acadie: on les y nomme *lauriers ſauvages*. Ils ont encore une autre marque qui ſert à les diſtinguer de ceux de la Louiſiane: c'eſt que leurs feuilles ſont plus larges, & profondément dentelées. Miller en indique cinq eſpeces, & MM. Van-Hazen ſept, & M. Linné cinq.

Quoique ces arbriſſeaux ſoient aquatiques, ils ne laiſſent pas de bien venir dans des terreins ſecs, à l'ombre d'autres arbres, comme au ſoleil, & dans les pays chauds, ainſi que dans les froids. Ils profitent cependant mieux dans des climats chauds : & l'on remarque qu'au deſſus du trente-neuvieme degré de latitude, ils ne ſont pas auſſi beaux que dans une latitude moindre.

On aſſure qu'à la Caroline & à la Louiſiane ils ſe multiplient aiſément de drageons enracinés. Les bonnes graines venues de l'Amérique levent très-bien en France & même en Suiſſe. Il faut les ſemer dès qu'elles ſont arrivées, dans des terrines ou dans des caiſſes : la graine ne leve que l'année ſuivante. On laiſſe les pots dans le jardin en bonne expoſition, ou les couvre un peu de paille contre la rigueur du froid. Lorſque le printems eſt venu, on les met en couche pour faire lever la graine. On tranſplante enſuite les plantes dans un terrein humide où elles ſupportent le froid le plus rigoureux de nos hyvers. C'eſt ainſi que la culture s'en fait en Suiſſe. Les fleuriſtes François renferment les jeunes arbres dans les orangeries; car nos hyvers leur ſont très nuiſibles. Quand les tiges ſont un peu groſſes, on ne riſque rien de les mettre en pleine terre dans un lieu humide, avec précaution ſeulement de les couvrir d'un peu de litiere pendant le froid. Quand ils y ont paſſé quelques années, on peut compter qu'ils y ſubſiſ-

Digitized by Google

teront, & ſe naturaliſeront avec le ſol & le climat. Il y en a eu ainſi en Angleterre & à Trianon, qui étoient chargés de fleurs & de fruits.

Celui de l'Acadie ne craint pas le froid. Celui de la Louiſiane ſoutient aſſez bien nos hyvers lorſque, laiſſant ſa tête ſe former en tête de ſaule, on l'ébranche avant l'hyver pour couvrir tout le haut avec de la litiere.

Au reſte, ces arbriſſeaux ne rapportent preſque point juſqu'à ce qu'ils aient cinq ans. Mais enſuite leur produit va toujours en augmentant; enſorte qu'après quelques années chacun d'eux peut fournir vingt-cinq à trente livres de graine. Les martinets, qui ſont en grand nombre à la Louiſiane, en mangent beaucoup. C'eſt ce qui fait qu'au lieu de trente livres on n'en recueille guere que ſept à huit.

Le principal uſage du *cirier*, eſt l'eſpece de cire que l'on recueille de ſes baies. Sept à huit livres rendent environ une livre de cire.

Quand la cire eſt enlevée, on apperçoit à leur ſurface une couche d'une matiere qui eſt couleur de laque: l'eau chaude ne la diſſout point, l'eſprit de vin en extrait une teinture, & l'on croit qu'elle pourroit être de quelque utilité pour les arts.

Maniere de tirer la cire des baies. Les ayant fait bouillir dans de l'eau, il ſurnage une liqueur graſſe qui ſe fige & qu'on recueille juſqu'à ce qu'il n'en paroiſſe plus. Avant que la liqueur ſe refroidiſſe, on ôte les baies & leurs queues avec une écumoire. Ce qui a ſurnagé eſt d'un gris verd. Les bougies que l'on en fait, ne rendent qu'une lumiere ſombre & triſte. Au reſte cette cire blanchit plus vite, que la cire des abeilles.

Depuis quelque tems on a perfectionné cette méthode, & l'on a réuſſi à faire que cette cire fût d'abord blanche ou jaunâtre. Ce nouveau procédé conſiſte à mettre premierement les baies & leurs queues dans une chaudiere où on les couvre entiérement d'eau bouillante. Au bout de quelques minutes, on tire cette eau dans un bacquet, où la cire ſe fige en refroidiſſant, & eſt d'un jaune pâle: mais ſix ou ſept jours d'expoſition au ſerein ſuffiſent pour la blanchir entiérement. L'ayant ramaſſée, on rejette l'eau ſur les baies, & on les fait bouillir à diſcrétion juſqu'à ce que l'on juge que toute la cire ſoit diſſoute. Cette cire eſt beaucoup plus verte que ſi l'on n'eût pas retiré celle qui eſt jaune.

Si l'on met avec la ſeconde cire qui eſt groſſiere & verte, à peu près un tiers de ſuif, & qu'on les jette dans une chaudiere qu'on remplit d'eau très-chaude & preſque bouillante, au bout de vingt minutes qu'on retire l'eau, ce ſuif a pris avec la cire une conſiſtance preſque égale à celle de la cire pure, mais eſt très-verd. Les bougies qu'on en fait éclairent auſſi bien que la chandelle, & durent le double.

On attribue la grande verdeur de la ſeconde cire au noyau, que l'ébullition attendrit aſſez pour qu'il teigne la matiere graſſe. M. le Page croit que la queue y contribue auſſi, & il conſeille de la ſéparer avant d'expoſer les baies à aucun procédé.

La cire de ces baies, de quelque maniere qu'on la tire, eſt ſéche, & ſe réduit aiſément entre les doigts en poudre graſſe. C'eſt pourquoi les bougies que l'on en fait, durent beaucoup plus que celles de la cire des abeilles. Auſſi les préfere-t-on dans les iſles, où la chaleur du climat amollit nos bougies enſorte qu'elles coulent comme des chandelles. D'ailleurs ces bougies de la Louiſiane répandent une odeur d'anis, en brûlant.

M. Duhamel a mêlé un peu de cire ordinaire, & une petite portion de ſuif, avec la cire réſineuſe de l'arbre dont nous parlons, & en a fait faire des bougies, qui ont un peu blanchi ſur le pré, beaucoup moins cependant que la cire. Elles ont auſſi donné une odeur agréable.

Les égouttures de la cire d'arbre, ſurtout de celle qui n'eſt pas verte, ne tachent point les étoffes. On les enleve par

écailles, & en frottant elles s'en vont comme de la boue seche.

L'eau qui a bouilli avec cette substance résineuse, est fort astringente : elle arrête les diarrhées. Et l'on dit qu'en faisant fondre du suif dans cette eau, il acquiert presque autant de consistance que la cire.

Pour *blanchir la cire* d'arbre, il y a des curieux qui l'exposent en plein air, suspendue en pastilles de deux à trois lignes d'épaisseur. Elle blanchit ainsi parfaitement, mais cette pratique est longue.

Une autre, plus aisée & plus expéditive, est de hacher la cire en petits morceaux vers la fin de Mars, la mettre dans des vases de terre bien unis, & l'exposer de la sorte au soleil à l'abri du vent & de la pluie. En fondant à cette chaleur, la cire devient en état d'être mise en pastilles d'environ un demi-pouce d'épaisseur: moins elles sont épaisses, plus tôt elles blanchissent. On les laisse alors exposées au serein, & le lendemain on les retourne pour qu'elles fondent de nouveau. Ce procédé se recommence dix à douze fois. Après quoi cette cire est passablement blanche ; & l'on se contente ordinairement de l'employer en cet état. Il y a lieu de présumer qu'en continuant cette pratique, on ameneroit la cire au point de la plus grande blancheur.

On en fait de la bougie après l'avoir fait fondre au bain marie, en sorte qu'elle ne chauffe pas trop ; car elle jauniroit. On la coule dans les moules, à travers un linge bien fin, sur lequel on met encore quelquefois un peu de coton bien cardé, afin de la purifier entiérement: car moins elle est pure, & plus la lumiere qu'elle jette est sombre. Quand la bougie est tirée des moules, on acheve de la blanchir en la tenant suspendue en plein air & au soleil, ayant l'attention de ne la laisser adossée contre quoi que ce soit, sinon elle fondroit. On la retourne tous les jours, pendant environ un mois, afin qu'elle blanchisse également de tous côtés. Plus on la laisse long-tems dans cette position, plus elle devient blanche & belle. Il faut observer que le soleil auquel on l'expose, ne soit pas trop ardent.

Cette cire, mêlée avec un tiers de suif, toute compensation faite, peut donner une lumiere dont la dépense ne sera que double de la chandelle : & ces bougies brûlent une fois moins vîte que les chandelles ordinaires. Ainsi il n'en coûteroit pas réellement plus pour les unes que pour les autres.

Les arbres de cire peuvent être cultivés en quelques pays, sur-tout dans les méridionaux. M. Duhamel en a vû en Angleterre & à Trianon qui étoient chargés de fleurs & de fruits : & il est probable qu'en semant des graines de cet arbre dans des caisses placées dans des orangeries, jusqu'à ce que les plantes fussent fortes, & les accoutumant peu à peu à notre climat, on réussiroit à les établir dans des pays plus froids. Car il y a diverses especes de plantes qu'on trouve dans les pays chauds & dans les parties froides de la zone tempérées. Telle est l'épine blanche & une espece de piment royal, arbuste odoriférant qui se trouve en Espagne, en Canada, en France, en Portugal & en Suede. Or on trouve des *ciriers* à l'ombre des autres arbres ; on en voit qui sont exposés au soleil, d'autres dans des lieux aquatiques, d'autres dans des terreins secs. Enfin on en trouve indifféremment dans les pays chauds & dans les pays froids.

Il croit aussi à la Chine une espece d'arbre de cire, mais qui y est très-rare. On l'y nomme *pe-la-chu*. Sur les feuilles de cet arbre s'attachent de petits vers qui y laissent des rayons de cire bien plus petits que ceux des abeilles. Cette cire est très-dure, très-luisante. On retire aussi la cire des vers mêmes. On les ramasse, on les fait bouillir dans de l'eau, & ils rendent une espece de graisse qui étant figée est la cire blanche de la Chine. Il y a encore tant de terreins incultes & entiérement couverts d'arbrisseaux dont on ne fait aucun usage, que, sans sacrifier des places déja occupées utilement, on pourroit en trouver pour ces arbres.

Digitized by Google

Ils viennent aiſément en toute ſorte de fonds, principalement dans ceux qui ſont un peu humides, & ne demandent pas beaucoup de ſoins.

CIRIÉ, *Géog.*, ville d'Italie au Piémont, ſur la Sture.

CIRKNITZ *ou* ZIRKNITZA, (N), *Géog.*, bourg d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche, & dans la partie du duché de Carniole, appellée la *Moyenne* ou *du milieu*. De très-hautes montagnes l'environnent, & le fameux lac dont on va parler, en tire ſon nom. Ce bourg eſt de la ſeigneurie de Haasberg; il a droit de tenir marché, & il eſt le grand entrepôt des ſels, que la cour de Vienne fournit au pays.

Le lac de *Cirknitz*, en langue carnienne, *Zirknisku-Jeſeru*, remarquable par des ſingulalités dont on s'étonne de loin, & dont on profite de près, peut avoir un bon mille d'Allemagne d'occident en orient, & demi-mille du ſeptentrion au midi. Il eſt au centre de monts & de rochers très-élevés & très-arides, au pied deſquels ſe trouvent, de ſon côté, & tout à la ronde, deux châteaux habités, neuf villages, & vingt égliſes. Sa profondeur en général, & indépendamment de celle des creux ou crevaſſes dont il eſt percé, & dont la plupart ont des fonds très-bas, eſt d'une toiſe au moins, & de quatre toiſes au plus. Il contient trois isles & une preſqu'isle, dont les agrémens champetres contraſtent, dit-on, merveilleuſement, avec l'air rude & ſauvage, que le reſte de la contrée préſente. L'une de ces isles ſe nomme *Vornek*, & renferme un village avec un temple; les deux autres appellées *Velka-Goritza* & *Mala-Goritza*, ſont uniquement plantées d'arbres. *Dervoſchez* ou *Dervoſchek*, c'eſt le nom de la preſqu'isle, ſemble toucher à Vornek, mais elle en eſt ſéparée par un canal. Les eaux de huit torrents, grands & petits, entrent dans ce lac; & de ſon ſein s'élevent, de diſtance en diſtance, des monticules en aſſez grand nombre. La deſcription que l'on donne ici, eſt tirée des œuvres du célébre D. Buſching. L'on ſait combien peu l'on erre en géographie, quand on ſuit les pas d'un tel guide. Ce ſavant homme nous dit, que le lac de *Cirknitz*, ſi fameux par des deſſéchemens, qui ſont quelquefois que dans le courant d'une année, l'on y prend du poiſſon, l'on y fauche du foin, l'on y ſeme & moiſſonne du millet, & l'on y chaſſe au fauve & au gibier, que ce lac, dis-je, eſt aſſez irregulier dans ſes écoulements. Qu'il eſt des tems où ſon deſſéchement n'arrive que de loin en loin, de trois en trois ans, de quatre en quatre, & même de cinq en cinq; & d'autres, où ce phenomene a lieu, deux, & juſques à trois fois dans un an. Que ſoit en été, ſoit en hyver, mais plus communément en été, dans les mois de Juin & de Juillet, cet écoulement ne s'opere jamais que par une certaine ſuite de jours ſecs. Que deux grandes cavités, ouvertes au niveau du lac, dans des rochers qui ſont à ſon nord-oueſt, donnant effort à ſes eaux de l'autre côté de la montagne, forment quand il eſt plein, ſes débouchés ordinaires; mais que ſujet à des écoulemens inopinés, qui dévancent le tems où il eſt comblé, & lui ſuppoſent d'autres canaux de ſortie, que ces deux cavités du nord-oueſt, alors ce ſont les creux ou crevaſſes dont il eſt percé, & dont le nombre eſt de 18, qui forment ſes débouchés extraordinaires. Que de ces 18 creux, il en eſt cinq que l'on peut conſidérer comme ſes principaux entonnoirs, & comme contribuant le plus à ſon deſſéchement, vu que dans les tems d'écoulemens reglés, il ſe vuident reguliérement les uns après les autres, chacun en cinq jours, & qu'ainſi dans l'eſpace de 25, tout le fond du lac eſt à ſec. Qu'au premier indice d'écoulement qu'en ont les pêcheurs du voiſinage, au moyen d'un ſignal que leur donnent les habitans du revers de la montagne, l'on voit des filets par multitude, ſe jetter avec empreſſement, mais cependant avec ordre & méthode, dans les divers endroits où l'eau s'engouffre, & que là ſe pêchent en abondance,

de gros brochets, des tanches, &c. Que le droit d'y pêcher appartient à ſix ſeigneuries des environs; ſavoir à celles de Haasberg, de Steegberg, d'Auersberg, de Laas, de Schneberg, & du monaſtere de Sittick : que la ſeigneurie de Haasberg cede le ſien à la chartreuſe de Freudenthal ; & que moins les deſſéchemens de ce lac ſont fréquens & meilleure en eſt la pêche. Que l'entonnoir nommé *Ribes-Cajama* s'allonge obliquement en forme de caverne ſouterraine, dans laquelle un homme peut deſcendre & marcher à ſon aiſe : que les creux nommés *Narte* & *Piauze*, ne ſont jamais entiérement à ſec, mais demeurent fangeux, & deviennent au départ des eaux du lac, l'aſyle d'une multitude de ſangſues, & des poiſſons échappés aux filets des pêcheurs. Cette derniere circonſtance eſt remarquable; elle explique naturellement, la difficulté qui pourroit ſe préſenter à l'eſprit, au ſujet du prompt repeuplement du lac à ſon retour : l'on voit que par la réſidence du poiſſon dans ces deux creux conſtamment humides, il ſe fait un dépot & un entretien de fray, fécondé & répandu par les eaux, dès qu'elles reviennent à ſourdir. M. Buſching dit encore, que s'il arrive au lac de ſe deſſécher de bonne heure dans l'année, c'eſt alors que ſes merveilles ſe déployent; c'eſt alors que l'herbe y croît en vingt jours, qu'on la fauche, qu'on la cueille, & que préparant enſuite le terrein avec la charrue, l'on y ſeme du millet : mais que toutes les années ne ſont pas également favorables à cette double récolte, les eaux ſe retirant quelquefois trop tard, pour que l'on ait le tems de ſemer; & d'autrefois revenant trop-tôt, pour que l'on ait le tems de moiſſonner. Qu'enfin dans les années, où l'abſence des eaux eſt de quelque durée, la métamorphoſe du lac eſt complette, en ce que la place eſt alors le rendez-vous général du ſauve, du gibier & des chaſſeurs de la contrée. Relativement au retour des eaux du lac de *Cirknitz*, l'illuſtre géographe fait obſerver, que de la quantité de pluye, plus ou moins grande, qui tombe à la fois dans le canton, dépend ordinairement la viteſſe ou la lenteur de ce retour : pleut-il beaucoup, & le tonnerre ſe fait-il entendre en même tems, avec un bruit dont la terre tremble? alors de toutes les crevaſſes du lac ſans exception, jailliſſent à gros bouillons, des eaux qui dans vingt à vingt-quatre heures, en ont abſolument rempli le baſſin : la pluye au contraire n'eſt-elle que petite ou moderée? les nues ne ſont-elles que médiocrement épaiſſes, ou foiblement agitées? Alors ce n'eſt que par quelques unes des bouches méridionales que les eaux ſortant de terre, viennent de nouveau former le lac : & un fait conſtant dans l'un & dans l'autre des cas, c'eſt que le lac une fois bien rempli, l'on en voit la ſurface inceſſamment couverte d'oyes ſauvages, de canards ſauvages, & de pluſieurs autres eſpeces d'oiſeaux aquatiques. Un autre fait de ce genre, & qui ne doit pas être omis dans l'énumération des ſingularités de ce lac, c'eſt la multitude de canards gras, ſans plumes, aveugles & tout noirs, que les ouvertures appellées *Sekadulze*, & *Urainajamma*, y dégorgent en automne avec leurs eaux, lorſqu'il ſurvient quelque grand orage : ces deux ouvertures ſont au midi du lac, & un peu au-deſſus de ſon niveau, elles ont chacune à leur entrée une toiſe de largeur & une toiſe de hauteur, & l'on peut en tems ſec ſe promener dans leur enceinte, & y pénétrer aſſez loin : en tems humide & à la bruyante époque du retour des eaux avec éclairs & tonnerres, il faut les fuir; le lac n'a pas de bouches auſſi terribles par l'abondance des eaux qu'elles jettent, & ſur-tout par l'impétuoſité qui les accompagne; les flots ſortant de leurs cavernes s'élancent à cinq toiſes loin de l'entrée, & ſe précipitant au fond du lac, font tout le bruit & produiſent toute l'écume des plus grandes cataractes : c'eſt donc par ces deux bouches que viennent alors au jour ces canards extraordinaires; ils naiſſent comme au ſein du fracas, & ſe montrent d'abord ſous l'ap-

Digitized by Google

pareil le plus hideux; mais bientôt leur nudité diſparoît avec leurs ténébres, & dans l'eſpace de quinze jours, ſi les chaſſeurs les laiſſent vivre, ils ont des plumes, & voyent clair. L'on finira cet article, en ajoûtant qu'en hyver, les eaux du lac de *Cirknitz* s'élevent ordinairement au point, d'inonder la plupart des campagnes adjacentes. (D. G.)

CIRLE *ou* ZIRL, (N), *Géog.*, village d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche & dans le comté du Tyrol, au quartier du haut Innthal, ſeigneurie de Hertenberg. C'eſt dans ſon voiſinage que s'éleve le roc eſcarpé appellé *Martinſwand*, au ſommet duquel les chroniques du XVe. ſiecle nous diſent, que l'empereur Maximilien I. pourſuivant un chamois, ſe trouva fort imprudemment grimpé, ſans ſavoir comment en deſcendre: elles ajoûtent que pour ſe tirer de ce mauvais pas, il fallut qu'un ange même vint prendre ce prince par la main, & le ramener au bas du rocher; & qu'en mémoire & en reconnoiſſance de ce ſécours ſurnaturel, Maximilien fit ériger ſur la place, une croix de quarante pieds de haut, auprès de laquelle il fit placer en grandeur naturelle, les ſtatues de l'apôtre S. Jean, & de la Vierge Marie. Quelque fabuleuſes que paroiſſent la plupart des circonſtances de cet événement, les auteurs du grand théatre hiſtorique, n'ont pas dédaigné d'en donner la repréſentation, dans les figures de leur ouvrage. (D. G.)

CIROENE, ſ. m., *Pharmac.*, eſt un emplâtre réſolutif, fortifiant, où on fait entrer la cire & le ſafran.

On appelle plus communément *ciroene* un grand emplâtre, c'eſt-à-dire un grand morceau de toile ſur lequel on étend un emplâtre quelconque, & qu'on deſtine à couvrir une grande partie du corps, comme les reins, la cuiſſe, &c. *v.* EMPLATRE.

CIRO-FERRI, (N), *Hiſt. Litt.*, peintre & architecte Romain, né en 1634, fut comblé d'honneurs par Alexandre VII, par trois autres papes ſes ſucceſſeurs, & par d'autres princes. Le grand duc de Florence le chargea d'achever les ouvrages que Pierre de Cortone ſon maître avoit laiſſés imparfaits. Le diſciple s'en acquitta dignement. Une grande maniere, une belle compoſition, un beau génie, feront toujours admirer ſes ouvrages. Cette admiration ſeroit encore plus juſte s'il avoit animé & varié davantage ſes caracteres. *Ciro-Ferri* mourut à Rome, en 1689, de la jalouſie que lui cauſa le mérite de Bacici.

CIRON, (R), ſ. m., *Hiſt. Nat.*, *acarus*, genre d'inſecte aptere, ſans ailes, ordinairement très-petit, qui a un corps rond, deux yeux, huit pieds, & les jambes compoſées de huit articles, une tête pointue. On compte vingt-huit à trente eſpeces de cirons: nous rapporterons ici les plus connues, à commencer par celui qui s'inſinue entre l'épiderme & la peau de l'homme.

Le *ciron* eſt à peine de la groſſeur d'une lente, eſpece de vermine qui croît dans les cheveux: ſa figure eſt ronde, difficile à diſtinguer, tant elle eſt petite, même avec le ſecours du microſcope. Son corps inſecable en apparence, eſt cependant partagé en douze anneaux, dont le premier contient la tête; il s'en ſert pour ronger ſeulement les ſubſtances animales, car les cirons qui vivent de ſubſtances végétales ſont différens, ainſi que ceux de pluſieurs autres eſpeces, dont les unes s'attachent à des inſectes, d'autres à des oiſeaux, & d'autres à des quadrupedes. Celui dont nous parlons, ne paroît s'attacher qu'à l'homme: on le trouve quelquefois dans les puſtules de la galle, dans celles qui ſont occaſionnées par la petite vérole, & à la ſuite de longues maladies, ou dans les dents cariées; il cauſe des démangeaiſons très-incommodes; c'eſt au moyen de ſes pieds de devant qu'il fait des ſillons ſous la peau, comme les taupes en font dans la terre; il naît non-ſeulement aux pieds, mais encore aux mains. Selon Swammerdam, il ſort tout parfait de ſon œuf, il fait naître des veſſies dans

les endroits où il ſe trouve, & ſuit les rides de la peau; tantôt il ſe repoſe, tantôt il ne ſemble travailler que pour cauſer des démangeaiſons avec prurit. Il n'y a que les odeurs fortes & pénétrantes qui détruiſent cet incommode inſecte; heureuſement qu'il n'eſt pas ſi dangereux que la *chique des Antilles*. Voyez ce mot.

Une autre eſpece de *ciron* ſe trouve dans les vieux panniers d'oziers & les boulins des colombiers; ſes pieds ſont faits comme ceux du ſcorpion; il marche à reculons & ſe nourrit de vermines qui ſe rencontrent dans les vieux bois.

Cet inſecte doit être tiré du genre des *cirons*, dont il differe par la forme ſinguliere de ſes antennes, qui ſont fort grandes rélativement au reſte du corps, & qui ont la forme des pinces du ſcorpion. Il a du reſte huit pieds, que l'auteur paroît confondre avec ces antennes.

Celui des jardins va en troupes, il eſt beaucoup plus gros que celui des oiſeaux, & notamment que celui du pinçon, dont M. Géer a parlé dans les *Actes de Stockolm*: ce dernier eſt ſi petit qu'on ne peut le voir ſans une loupe: le ciron des moutons varie pour la couleur, & gâte beaucoup leur laine. Celui des bœufs & des chiens eſt ovale, blanchâtre, & orné d'une tache noire: celui de la vieille farine & du fromage eſt aſſez ſemblable à celui qui ſe trouve dans la peau de l'homme, mais il eſt un peu plus grand: celui des ſcarabées & des vers à ſoie, réſide ſous la poitrine ou entre les cuiſſes de ces inſectes: il eſt de couleur rouſſe & marche très-vîte. Celui des arbres eſt très-commun, il ne court pas moins vîte.

CIRON, *Innocent*, (N), *Hiſt. Litt.*, chancelier de l'univerſité de Toulouſe, profeſſa le droit en cette ville avec réputation au XVIIe ſiecle. On a de lui des *obſervations* latines ſur le droit canonique, qui ſont eſtimées, & qui l'étoient davantage autrefois.

CIRONS, (R), *Méd.*, c'eſt ainſi qu'on nomme ces petits vermiſſeaux qu'on a de la peine à appercevoir, & qui ſe tiennent cachés ſous l'épiderme. Cette maladie, étrangere à nos climats, dont le ſiege le plus ordinaire eſt à la paume des mains & à la plante des pieds, n'attaque guere que les enfans & les jeunes gens: elle ſe manifeſte par des puſtules véſiculaires, ou par des ampoules prurigineuſes, qui contiennent un de ces vers, qu'on enleve facilement avec la pointe d'une aiguille. Mais ce moyen de guériſon eſt inſuffiſant, tant parce qu'on n'eſt jamais aſſuré de les avoir tous enlevés, que parce qu'il laiſſe ſubſiſter leurs œufs. L'expérience a appris que l'abſinthe en cataplaſme, ou en fomentation, ainſi que les autres herbes ameres, étoient très-propres à cet effet. On uſe encore avec ſuccès de la teinture de myrrhe & d'aloës, comme auſſi des huiles & du ſoufre; mais rien n'eſt au-deſſus du mercure, lorſque les circonſtances permettent de l'employer: l'onguent de Naples & l'emplâtre de Vigo, ſont les topiques les plus propres à guérir radicalement cette maladie.

On donne encore ce nom à des inſectes qui attaquent la peau des enfans; on ne connoît guere en Europe cette maladie. Leuwenhœk penſe que ce ſoient des animaux; le Clerc même paroît en douter. Quoi qu'il en ſoit, on les nomme encore *crinons*, à cauſe qu'ils ne ſont pas plus gros que le crin; ils reſſemblent aſſez aux vers de fromage, à cela près, qu'ils ont, à ce qu'on prétend, la tête noire: ils s'engendrent dans la peau des bras, des jambes, & du dos des enfans à la mamelle, qui en ſouffrent de grandes démangeaiſons, des inſomnies, & tombent enſuite dans l'atrophie. Les bains y ſont très-heureuſement appliqués, parce qu'en relâchant la peau, ils favoriſent la ſortie de ces inſectes. On frotte les parties affectées avec du miel, pour les attirer en dehors; on les enleve enſuite avec beaucoup de patience, après avoir percé, ou détruit de toute autre maniere les petites ampoules qui les recelent. Les frictions, ou les lotions mercurielles, peuvent

Digitized by Google

peuvent être ici d'un grand ſecours ; c'eſt peut-être le plus court moyen pour les détruire entiérement. On uſe, au reſte, dans cette occaſion, des remedes que nous avons propoſés contre l'*atrophie*, voyez ce mot. Il y a encore d'autres inſectes moins rares que les précédens, qu'on nomme *cirons* ; ce ſont des eſpeces de vers pédiculaires, qu'on trouve dans pluſieurs ſortes de puſtules purulentes, où ils cauſent de grandes démangeaiſons : l'huile & le ſoufre ſont des applications très-propres à les détruire, & celles qui ont été les plus employées. (T.)

CIRQUE, ſ. m., *Hiſt. Anc.*, grand bâtiment toujours plus long que large, où l'on donnoit différens ſpectacles : un des bouts, le plus étroit, étoit terminé en ligne droite ; l'autre étoit arrondi en demi-cercle ; les deux côtés qui partoient des extrémités de la face droite, & qui alloient rencontrer les deux extrémités de la face circulaire, étoient les plus longs ; ils ſervoient de baſe à des ſieges ou gradins placés en amphithéatre pour les ſpectateurs ; la face droite & la plus étroite étoit compoſée de douze portiques pour les chevaux & pour les chars ; on les appelloit *carceres* ; là il y avoit une ligne blanche d'où les chevaux commençoient leurs courſes. Aux quatre angles du *cirque*, ſur le pourtour des faces, il y avoit ordinairement quatre corps de bâtimens quarrés, dont le haut étoit chargé de trophées ; quelquefois il y en avoit trois autres dans le milieu de ce pourtour, qu'on appelloit *meniana*. Le milieu de l'eſpace renfermé entre les quatre façades dont nous venons de parler, étoit occupé par un maſſif d'une maçonnerie très-forte, de douze pieds d'épaiſſeur ſur ſix de haut ; on l'appelloit *ſpina circi*. Il y avoit ſur la *ſpina*, des autels, des obéliſques, des pyramides, des ſtatues, & des tours coniques : quelquefois les tours coniques étoient élevées aux deux extrémités ſur des maſſifs de pierre quarrés, & ſéparés par un petit intervalle de la *ſpina*, en ſorte qu'elles partageoient chacun des eſpaces des extrémités de la *ſpina* aux façades intérieures du *cirque* en deux parties, dont la plus grande de beaucoup étoit entre la façade & les tours. Au-deſſous des gradins en amphithéatre placés ſur les façades du *cirque*, on avoit creuſé un large foſſé rempli d'eau, & deſtiné à empêcher les bêtes de s'élancer ſur les ſpectateurs ; ce foſſé s'appelloit *euripe*. Les jeux, les combats, les courſes, &c. ſe faiſoient dans l'eſpace compris de tout côté entre l'euripe & la *ſpina circi* ; cet eſpace s'appelloit *area*. A l'extérieur le *cirque* étoit environné de colonnades, de galeries, d'édifices, de boutiques de toutes ſortes de marchands, & de lieux publics.

Les bâtimens qu'on appelloit *cirques* à Rome, s'appelloient en Grece *hippodromes*. *v.* HIPPODROME. On en attribue l'inſtitution à Rome à Romulus, qui les appella *conſualia*, nom pris de Conſus, dieu des conſeils, que quelques-uns confondent avec Neptune l'équeſtre. Les jeux qui ſe célébroient dans les *cirques* ſe faiſoient auparavant en plaine campagne, enſuite dans de grands enclos de bois, puis dans ces ſuperbes bâtimens dont nous allons parler.

On célébroit dans les *cirques* des courſes de chars, *aurigatio*, *v.* CHAR & COURSES ; des combats de gladiateurs à pied, *pugna pedeſtris*, *v.* GLADIATEURS ; des combats de gladiateurs à cheval, *pugna equeſtris*, *v.* GLADIATEURS, la lutte, *lucta*, *v.* LUTTE ; les combats contre les bêtes, *venatio*, *v.* BÊTES ; les exercices du manege par de jeunes gens ; *ludus Trojæ*, jeux de Troye ; les combats navals ; *naumachia*, *v.* NAUMACHIES.

On comptoit à Rome juſqu'à quinze *cirques* ; mais ils n'étoient pas tous ni de la même grandeur, ni de la même magnificence.

Il y avoit le *cirque* d'Adrien. Il étoit dans la quatorzieme région, près de l'endroit où eſt aujourd'hui le château Saint-Ange. Il fut ainſi appellé de l'empereur Adrien qui le fit conſtruire. Il n'étoit pas magnifique : les uns prétendent que ce ne fut qu'un enclos de bois ; d'autres, qu'il étoit de

pierre noire. On croit encore en remarquer des veſtiges.

Le *cirque* d'Alexandre. Il étoit dans la neuvieme région, où eſt aujourd'hui la place Navonne. On en voit la figure ſur quelques monnoies d'Alexandre Sévere. On l'appelloit auſſi le *cirque agonal*, parce qu'on y avoit célébré les jeux de Janus Agonius. On prétend que c'eſt par corruption d'Agonius qu'on a fait le nom *Navonne*. On dit qu'on découvrit des reſtes de ce *cirque* en creuſant les fondemens de l'égliſe de ſainte Agnès.

Le *cirque* d'Antonin Caracalla, ou peut-être de Galien. Il étoit dans la premiere région, à l'endroit où eſt aujourd'hui la porte S. Sébaſtien, anciennement appellée la porte *Capene*. On croit en voir des reſtes entre l'égliſe S. Sébaſtien & le *capo di Bove*. Le pape Innocent X. fit ériger ſon obéliſque ſur la magnifique fontaine de la place Navonne. L'aire en eſt actuellement une prairie de 223 cannes de long, ſur 33 ½ de large.

Le *cirque* d'Aurélien. Il étoit dans la cinquieme région; mais il faut plutôt l'appeller *cirque* d'Eliogabale, parce qu'Aurélien ne fit que le réparer. Voyez plus bas le *cirque* d'Eliogabale.

Le *cirque* Caſtrenſis. Il étoit devant la porte Lubicana ou de Preneſte, aujourd'hui la *porta Maggiore*, non loin de l'amphithéatre Caſtrenſis, derriere ſainte-Croix en Jéruſalem. On prétend qu'il n'étoit qu'à l'uſage des ſoldats, & que c'eſt auſſi le même que celui d'Eliogabale.

Le *cirque* de Domitia. Il étoit dans la quatorzieme région. Il y a lieu de conjecturer que c'étoit le même que celui d'Adrien.

Le *cirque* d'Eliogabale. Il étoit dans la quinzieme région. Son obéliſque eſt regretté des ſavans: il étoit chargé d'hiéroglyphes; on en voit les morceaux dans la cour du cardinal François Barberin. Il reſtoit encore, il n'y a pas long tems, des veſtiges du *cirque*.

Le *cirque* de Flaminius. Il étoit en la neuvieme région, dans des prés appellés alors *prata Flaminia*. Il fut bati l'an 530 par Cneius Flaminius cenſeur, le même qui fut défait par Annibal près du lac Traſimene. Il avoit une double galerie de colonnes corinthiennes. Il étoit hors de la ville. C'étoit là que commençoit la marche des triomphes. On y donnoit la paye aux ſoldats. On y célébroit les jeux Apollinaires & les nundines. Quand il étoit inondé du Tibre, la célébration des jeux ſe tranſféroit au mont Quirinal. On croit qu'il fut ruiné dans la guerre des Goths & de l'empereur Juſtinien; & l'on prétend qu'en 1500 on en voyoit encore des veſtiges, à l'endroit où eſt aujourd'hui l'égliſe de S. *Nicolo alle Calcare*.

Le *cirque* de Flore. Il étoit dans la ſixieme région, en un enfoncement, entre le Quirinal & le Pintius. C'étoit-là qu'on célébroit les jeux Floraux. On prétend que ce fut un théatre. Il s'appelle aujourd'hui la *piazza Grimana*.

Le *circus intimus*. Il étoit dans la vallée *Murcia*; mais comme le grand *cirque* s'y trouvoit auſſi, on les confond.

Le *cirque* de Jules-Céſar. On prétend qu'il s'étendoit depuis le mauſolée d'Auguſte juſqu'à la montagne voiſine; mais il y a du doute même ſur ſon exiſtence.

Le grand *cirque*. Il étoit dans l'onzieme région. On l'appelloit *le grand*, parce qu'on y célébroit les grands jeux, ou jeux conſacrés *diis magnis*, ou parce qu'il étoit le plus grand des *cirques*. Il étoit dans la vallée *Murcia*, entre les monts Palatin & Aventin. Il fut commencé ſous Tarquin le vieux. Les ſénateurs & chevaliers s'y faiſoient porter des banquettes de bois appellées *fori*, qu'on remportoit à la fin des jeux. Il fut dans la ſuite orné, embelli, & renouvellé ſous pluſieurs empereurs, mais ſur-tout ſous Jules-Céſar. Sa longueur étoit de trois ſtades & demie, ou de 2180 pieds ou environ, & ſa largeur de quatre arpens, ou de 960 pieds. Il pouvoit contenir 150000 hommes, ſelon quelques-uns, 260000 ou même 380000, ſelon d'autres. Sa façade de dehors avoit deux rangs d'architecture à colonnes, au def-

ſus deſquels il y avoit un plus petit ordre. A ſon extrêmité circulaire il y avoit trois tours quarrées, & deux à l'autre extrêmité. Dans les derniers tems ces tours appartenoient à des ſénateurs, & paſſoient à leurs enfans. Le bas de ce *cirque* en dehors étoit un rang de boutiques ménagées dans les arcades les plus baſſes. Son euripe avoit dix pieds de largeur, ſur autant de profondeur. La premiere rangée des ſieges étoit de pierre, les autres de bois. L'empereur Claude fit mettre en marbre les *carceres* ou endroits d'où partoient les chevaux & les chars, & dorer les bornes, & déſigna une place ſur la *ſpina* pour les ſénateurs. Les *carceres* étoient à la petite façade du côté du Tybre, au nombre de douze. La premiere choſe qu'on trouvoit en s'approchant de la *ſpina* par ce côté, étoit le petit temple appellé *ædes Murciæ*, ou autel dédié à Venus. Vers ce temple étoit celui du dieu Conſus; il touchoit preſque les trois pyramides rangées en ligne droite qu'on appelloit *metæ*, les bornes. Il y en avoit trois autres à l'autre bout, ce qui ne faiſoit que ſix, quoique le roi Théodoric en ait compté ſept. La *ſpina* étoit contenue entre ces trois bornes d'un côté, & les trois autres bornes de l'autre. Il y avoit d'abord ſur la *ſpina* l'autel des *Lares*, puis l'*ara potentium*, l'autel des dieux puiſſans; deux colonnes avec un fronton formant comme l'entrée d'un temple; un autre morceau ſemblable dédié à Tuteline avec un autel; une colonne portant la ſtatue de la Victoire; quatre colonnes dont l'architrave, la friſe, la corniche, étoient ornés & ſurmontés de dauphins: elles formoient une eſpece de temple à Neptune; la ſtatue de Cybele aſſiſe ſur un lion; au pied du grand obéliſque, vers le centre du *cirque*, un temple du Soleil; un trepied à la porte de ce temple; une ſtatue de la Fortune ſur une colonne; un bâtiment à colonnes couronné de pierres rondes, oblongues, & dorées, qu'on appelloit les *œufs des courſes*, *ova curriculorum*, & qu'on ôtoit pour compter le nombre des courſes; des temples, des colonnes, des ſtatues, &c. une ſtatue de la Victoire ſur une colonne; l'autel des grands dieux; un obéliſque plus petit que le précédent, conſacré à la Lune; enfin les trois autres bornes, *metæ*. Auguſte fit ſubſtituer un obéliſque à un grand mât qui étoit dreſſé au milieu du *cirque*, & qui lui donnoit l'air d'un vaiſſeau. L'empereur Conſtance y en éleva un ſecond plus haut que le premier: celui-ci eſt maintenant à *la porta del Popolo*; l'autre eſt devant l'égliſe Latéranne. Aux façades du *cirque* en dedans, il y avoit comme aux amphithéatres. *v.* AMPHITHÉATRE le *podium* ou places des ſénateurs; au deſſus les ſieges des chevaliers Romains; plus haut une grande galerie régnant tout autour du *cirque*; au deſſus de cette galerie de nouveaux gradins continués les uns par ordre au deſſus des autres juſqu'au haut de la façade, où les derniers gradins étoient adoſſés contre l'extrêmité du petit ordre d'architecture dont nous avons parlé. Dans les jours de jeux on jonchoit l'arene de ſable blanc. Caligula & d'autres empereurs y firent répandre pour plus de magnificence du cinnabre, du ſuccin & du bleu. On y avoit pratiqué un grand nombre de portes. Il fut brûlé ſous Néron, & il s'écroula ſous Antonin le pieux; mais on le releva toujours, juſqu'à ce qu'il fut raſé entiérement ſans qu'on ſache à quelle occaſion. Il n'en reſte plus que des veſtiges, à l'endroit appellé *valle di cerchi*.

Le *cirque* de Néron. Il étoit dans la quatorzieme région de la ville, entre le Janicule & le Vatican, où eſt aujourd'hui l'égliſe de S. Pierre de Rome, devant laquelle Sixte-Quint fit placer ſon obéliſque.

Le *cirque* de Saluſte. Il étoit dans la ſixieme région près de la porte Colline, vers le Quirinal & le Pintius. Il en reſte des veſtiges, quoique la plus grande partie en ſoit compriſe dans les jardins Ludoviſiens, où l'on en voit l'obéliſque.

Le *cirque* Vatican. C'eſt le même que celui de Néron.

Quoiqu'il y eût ſix priſons, *carceres*, à chacun des côtés du *cirque*, les courſes ne pouvoient commencer que de l'un des côtés. De ces ſix priſons il n'y en avoit que quatre dont on ouvrît les portes, pour les quatre factions, juſqu'à ce que Domitien ajoûta deux nouvelles factions, afin qu'il en pût ſortir ſix à la fois, & qu'il ne reſtât pas deux portes fermées. Ceux qui concouroient à la courſe avoient toujours à gauche la *ſpina* en partant.

Les factions étoient diſtinguées par la couleur de leur habit: il n'y avoit dans le commencement que la blanche & la rouge; on y ajoûta la verte & la bleue, enſuite la dorée & la pourprée, qui ne durerent pas long-tems. Les factionnaires étoient ou des eſclaves, ou des affranchis, ou des étrangers: cependant quelques enfans de famille, des ſénateurs, & même des empereurs, ne rougirent pas dans la ſuite de faire la fonction vile d'*aurige*. Ces factions diviſoient le peuple; les uns étoient pour une couleur, les autres pour une autre; ce qui cauſa ſouvent des émeutes. *v.* HIPPODROMES, COURSES, LUTTE, &c.

CIRQUINÇON. *v.* TATOU.

CIRRHA, (N), *Géog.*, ancienne ville maritime de Grece, dans la Phocide. C'étoit le port de mer des habitans de Delphes.

CIRRHUS *ou* CIRRUS, (N), *Bot.*, M. Linné nomme ainſi 1°. les filets qui terminent certaines feuilles; 2°. les mains ou vrilles qui ſervent à ſoutenir les plantes ſarmenteuſes. *v.* MAINS, terme de *Botanique*; RACINE, FEUILLE. Il y y a auſſi de ces filets dans la fleur de l'*Arum*.

CIRSAKAS *ou* CIRSAXAS, (R), *Comm.*, étoffe des Indes, preſque toute de coton, avec le mêlange de très-peu de ſoie. La longueur des *cirſakas* eſt depuis 8 juſqu'à 14 aunes ou environ, & la largeur depuis deux tiers juſqu'à cinq ſixiemes

CIRSIUM, (N), *Bot.* C'eſt dans le ſyſtême de Tournefort un genre de plante à fleur compoſée, qu'il diſtingue de celui du chardon, parce que le bec des écailles du calice ſe termine par une pointe mollaſſe & non par une épine comme dans le chardon. M. Linné a réuni ces deux genres dont les limites ſont trop incertaines. Mais comme par cette réunion le genre du chardon ſe trouve très-nombreux, d'autres botaniſtes modernes en ſéparent celui du *cirſium* & diſtinguent, avec Vaillant, ces deux genres, parce que les ſemences de leurs chardons n'ont qu'une aigrette de poils ſimples, & celles des *cirſium* une aigrette en plume, Vaill. *mém. de l'Acad. roy. des ſc.* de Paris 1718. Hall. *hiſt. ſtirp. helv.* Ces caracteres plus exacts que celui de Tournefort, ne paroiſſent cependant pas abſolument tranchés. *v.* CHARDON. (D.)

CIRSOCELE *ou* KIRSOCELE, (R), ſ. m., *Chirurg.*, du grec *kirſos*, varice, & de *kèle*, hernie, eſt une tumeur variqueuſe des vaiſſeaux du cordon ſpermatique & des teſticules, cauſée par le gonflement des veines ſpermatiques qui occupent le cordon, l'épididyme & les teſticules. Si le varicocele occupe le cordon, on ſent ſous les doigts un aſſemblage tortueux de vaiſſeaux gonflés, comme ſi l'on touchoit des vers en peloton. Lorſqu'il occupe les vaiſſeaux du teſticule, le gonflement des vaiſſeaux qui rempent en ſerpentant tout autour, ſe diſtinguent au coup d'œil, par leur groſſeur. Les cauſes les plus fréquentes du varicocele ſont les différens obſtacles qui s'oppoſent au cours du ſang qui revient des teſticules; ainſi les différentes compreſſions ſur ces vaiſſeaux, produiront cet effet. Un ſang épais, concret, dépouillé de ſa partie fluide, appauvri par des maladies longues, d'une nature ſcorbutique, peuvent donner lieu au varicocele. Cette maladie ſurvient encore aux perſonnes trop ſédentaires, adonnées à l'étude, livrées à la molleſſe, qui dorment long-tems; à ceux qui ſe livrent à des idées voluptueuſes, & qui les réa-

liſent. Dans ſes commencemens, cette maladie ſe guérit aiſément; mais ſi elle dépend d'un vice du ſang, d'un mauvais levain, il faut les corriger par les remedes appropriés. S'il y a un obſtacle qui gêne la circulation dans ces parties, il faut l'ôter. L'uſage d'un ſuſpenſoir, l'exercice du corps, les vomitifs, les apéritifs martiaux, comme l'eau des couteliers, les cataplaſmes réſolutifs, viennent ſouvent a bout de ce mal. Lorſque le ſang eſt naturellement épais, on recommande l'uſage des eaux ferrugineuſes, telles que celles de Paſſy. Si la maladie ne cede point à ces remedes, & qu'au contraire, elle devienne dangereuſe, il faut ſe décider à ouvrir le ſcrotum, toujours avec le fer: le ſcrotum ouvert, on donne un coup de lancette à ces veines variqueuſes, pourvu qu'il n'y ait point d'inflammation à ces parties; on vuide le ſang, & on panſe la plaie comme à l'ordinaire. (T.)

CIRTA, (N), *Géog.*, ville de la Numidie, capitale du royaume, & la demeure des rois Juba, Syphax & Maſſiniſſa. Ce fut enſuite une colonie Romaine. C'eſt dans cette ville que Jugurtha tua Adherbal, fils de Micipſa, roi de Numidie. Elle étoit épiſcopale.

CIRURE, (N), *Arts Méch.*, compoſition de cire & de ſuif, où les cordonniers mêlent quelquefois un peu de ſalpêtre, pour enduire les bottes & les ſouliets, & empêcher que ces ouvrages ne prennent l'eau.

CISAILLE, ſ. f., *Art Méch. en métaux.* C'eſt un outil dont on ſe ſert pour couper la tole, le cuivre, le fer, & autres métaux, quand ils ſont minces. C'eſt une ſorte de ciſeaux très forts, à l'uſage des chauderonniers, ferblantiers, orfevres, chainetiers, &c. Une des branches de la *ciſaille* eſt recourbée par le bout; cette partie recourbée s'inſere dans un trou pratiqué à un bloc. Par ce moyen la *ciſaille* eſt tenue ferme, un peu inclinée à l'horiſon, & d'un uſage très commode pour l'ouvrier, qui met entre ſes lames la matiere à couper, & n'a plus qu'à appuyer de la main, dont l'effort eſt augmenté du poids & de la viteſſe de tout le corps, ſur l'autre branche, qui eſt droite, élevée au deſſus de la branche recourbée par le bout. Quant à la conſtruction de ce ciſeau, les lames en ſont courtes, larges & épaiſſes; & les branches fortes & longues. On peut le regarder comme un levier du premier genre.

Le point d'appui eſt au clou qui unit les deux branches, & par conſéquent entre la puiſſance & la réſiſtance; d'où il s'enſuit que plus le ſommet de l'angle que forment entr'elles les lames, en s'ouvrant le plus qu'il eſt poſſible, eſt voiſin du clou, & que plus en même tems les branches ſont longues, plus la puiſſance a d'avantage. Il faut pourtant obſerver pour la ſolidité & la durée de la *ciſaille*, qui eſt expoſée à ſupporter de grands efforts, de ne pas trop affoiblir la diſtance de l'ouverture du clou, au ſommet de l'angle de l'ouverture des lames. *v.* CISEAU. Voyez *des ciſailles*, *Pl. du Ferblantier*, *fig. 25. & 26.* La *ciſaille* du cloutier d'épingle n'eſt pas fixée dans un bloc, mais dans le banc à couper, ce qui revient au même pour l'effet. Voyez *la fig. 17. du Cloutier d'épingle.* La traverſe mobile de la *ciſaille* eſt tantôt toute droite, tantôt recourbée en un gros anneau, dans lequel l'ouvrier peut paſſer tous ſes doigts, ſoit pour l'ouvrir, ſoit pour la fermer.

CISAILLES, ſ. f. pl., *à la Monnoie*, ce ſont les reſtes d'une lame d'or, d'argent, ou de billon, dont on a enlevé les flancs pour faire des pieces de monnoie. On met les *ciſailles* en pelotes, pour les jetter dans le creuſet plus facilement. *v.* MONNOYAGE.

CISAILLER, *à la Monnoie*, c'eſt couper avec des ciſailles les pieces de monnoie défectueuſes, de poids léger, ou mal marquées, afin d'empêcher qu'elles n'aient cours dans le commerce. Ce ſont les juges-gardes qui *ciſaillent* les pieces de rebut pour être remiſes à la fonte.

A la monnoie, au défaut de ciſailles, comme dans les bureaux, on *ciſaille* les pieces de rebut, ou fauſſes, avec un marteau très-pointu, dont on les frappe ſur une plaque de plomb.

CISALPIN, adject., *Géog.*, qui eſt en deçà des Alpes. Ce mot eſt formé de la prépoſition *cis*, en deçà, & *Alpes*. Quoique le mot *Alpes* déſigne proprement les montagnes qui ſéparent l'Italie de la France, il s'eſt dit auſſi cependant de quelques autres montagnes. C'eſt ainſi qu'Auſone appelle les Alpes proprement dites, les Pirenées, l'Apennin, &c.

Les Romains diſtinguerent la Gaule & le pays qu'on nomme maintenant *Lombardie*, en Gaule *ciſalpine*, & en Gaule *tranſalpine*.

Celle qui étoit *ciſalpine*, à l'égard de Rome, eſt tranſalpine à notre égard.

CISEAU, ſub. m., *Art Méch.* Il y a deux eſpeces d'inſtrumens de ce nom, d'une conſtruction très-différente. L'une eſt d'un uſage preſque général dans les arts & dans l'économie domeſtique; l'autre ne ſert guere qu'aux ouvriers en bois & en fer. Ce ſont les couteliers qui font la premiere; ce ſont les taillandiers qui font la ſeconde.

Pour faire le *ciſeau* à diviſer les étoffes, prenez une barre de fer plus ou moins forte, ſelon la nature des *ciſeaux* que vous voulez forger. Commencez par l'entailler à ſon extrêmité, & par y former une tête ſemblable à celle d'un piton, ronde, plate, mais non percée. Coupez enſuite ce piton, en y laiſſant une queue plus ou moins longue, ſelon la longueur que vous vous propoſez de donner au *ciſeau*. Allongez cette queue en pointe; puis plaçant cette enlevure ſur le quarré de l'enclume, obliquement, faites-y entrer, d'un coup de marteau fortement appliqué, l'arrête de l'enclume. Vous formerez ainſi l'embaſe du *ciſeau*, qui doit être égale à l'épaiſſeur de la lame. Par ce moyen, lorſque les deux embaſes ſeront appliquées l'une ſur l'autre, vous n'aurez que la même épaiſſeur. Percez le piton ſur l'enclume avec un poinçon. Agrandiſſez & formez l'anneau à la bigorne, après quoi faites recuire ces branches. Pour cet effet, mettez-les dans un feu de charbon de bois, que vous laiſſerez allumer & éteindre ſeul; ce recuit les attendrit. Donnez-leur enſuite à la lime la figure la plus approchée du *ciſeau*. Trempez, émoulez, & poliſſez à l'ordinaire. Clouez les branches enſemble. Bruniſſez les anneaux & les branches, puis vos *ciſeaux* ſeront faits, ou vous aurez un inſtrument compoſé de deux pieces d'acier, qui ſe croiſeront à peu peu comme une X, aſſemblées en *e* par un clou, ſur lequel elles ſe mouvront, & capables de ſaiſir & de trancher tout ce qu'on placera dans l'angle *a e b*, en conſéquence de l'action des doigts, qui, placés dans des anneaux pratiqués en *c*, *d*, feront approcher les points *a* & *b*, quand ils feront approcher les points *c* & *d*.

Il eſt évident que plus les branches *e c*, *e d*, ſeront grandes, plus le *ciſeau* coupera facilement. Voyez les articles CISAILLES & LEVIER. Les parties *e a*, *e b*, s'appellent *les lames*; celles des lames où elles ſont entaillées & aſſemblées par le clou en *e*, s'appellent les *embaſes*. On les fait toutes plus ou moins fortes, ſelon l'eſpece de *ciſeaux*. Les anneaux pratiqués en *c* & *d*, où l'on place les extrêmités du pouce & de l'index, ſont quelquefois ſi grands, qu'on peut inſérer le pouce entier dans l'un, & tous les autres doigts de la main dans l'autre, & alternativement. Les ouvriers ſauront donner aux *ciſeaux* les proportions requiſes pour les ouvrages auxquels ils ſont deſtinés; ces proportions varient dans la longueur des branches, la longueur, la force, la largeur, & l'épaiſſeur des lames. Les uns ſont pointus des deux bouts, les autres camus; il y en a qui ont une lame pointue & l'autre camuſe. On y pratique quelquefois un bouton; il y en a de droits, de courbes. Les chirurgiens, les bourreliers, les ſelliers, les cartiers, les tailleurs, &c. ont

chacun leurs *ciſeaux*. De ces *ciſeaux*, les uns s'appellent *ciſailles* ou *ciſoires*; les autres, *forces*. *v.* CISAILLES, CISOIRES, & FORCES. Mais ils ſe travaillent tous de la même façon, à peu de choſe près. Il y a ſeulement des ouvriers qui, pour épargner l'acier, font la lame ſeulement d'acier, & les branches de fer; mais cet ouvrage eſt mauvais.

On ne s'attend pas que nous parlions ici de tous les *ciſeaux* qui ſont employés dans les arts; ces inſtrumens ſe reſſemblent ſi fort que nous ne ferions que nous répéter ſans ceſſe. Nous renvoyerons là-deſſus aux différens articles des arts où nous expoſons les manœuvres qui exigent leur uſage.

Pour faire le *ciſeau* à couper le bois, prenez un morceau de fer, & tirez-le en long, plus ou moins fort, plus ou moins plat, plus ou moins large; que la partie de ce morceau que vous appellerez *la tête*, ſoit à peu près quarrée; que celle que vous appellerez *le tranchant*, ſoit très-mince & très-plate. Acérez cette partie mince avec du bon acier; rendez-la tranchante à la lime & à la meule; il faut qu'elle ſoit bien trempée, & vous aurez un *ciſeau* à couper le fer. Quelquefois le tranchant en eſt en biſeau; d'autres fois, au lieu de tête, on y pratique une ſoie qui eſt reçue dans un manche de bois. En un mot, cette ſorte de *ciſeau* varie prodigieuſement, ſelon l'uſage, la matiere à couper, les formes à faire. Il y en a, & de la plus petite grandeur, & de la plus grande force. Voyez la ſuite de cet article.

CISEAU *inſtrument de Chirurgie*, compoſé de deux branches égales en longueur, tranchantes en dedans, & jointes enſemble par un clou. Il faut avoir des *ciſeaux* qui ne ſervent qu'aux appareils, pour couper les linges qui ſervent à faire les bandes, compreſſes & autres pieces.

Les chirurgiens doivent avoir en outre des *ciſeaux* à inciſion; les uns ſont droits, & les autres courbes; il faut qu'ils ſoient conſtruits avec toute l'attention poſſible. Les pointes doivent être mouſſes, pour qu'en opérant on ne ſoit point obligé de changer les anneaux des doigts, pour mettre la branche boutonnée dans la plaie, lorſqu'elle ne s'y préſente pas naturellement. Voyez *PL. de Chir. fig. 1.*

Les *ciſeaux* courbes ſervent à faire des inciſions dans les endroits un peu caves; il faut que leur courbure ſoit petite & douce; qu'elle prenne du milieu même de l'entablure, & qu'augmentant preſque inſenſiblement, la pointe s'écarte à peine de cinq lignes de l'axe des *ciſeaux*. Cette ſtructure rend les *ciſeaux* courbes, non-ſeulement propres à toutes les opérations qui demandent la courbure des lames, mais ils ſont ſi commodes & ſi dégagés, qu'ils peuvent exécuter celles qui ſemblent exiger l'uſage des *ciſeaux* droits. Voyez *la fig. 38*. M. de Garengeot a traité fort au long, dans ſon livre d'inſtrumens, de la conſtruction des *ciſeaux*.

M. Petit a imaginé des *ciſeaux* particuliers pour l'opération du filet. *v.* FILET, & *la fig. 180*.

CISEAU D'EMBAS, morceau de fer, acéré par le bout tranchant, à l'uſage de ceux qui travaillent à l'ardoiſe. *v.* ARDOISE.

CISEAU, *à l'uſage des Arquebuſiers*. Ils en ont de pluſieurs ſortes, parmi leſquelles on en diſtingue quatre particulierement: le *ciſeau à bride*, le *ciſeau à chaud*, le *ciſeau de côté*, le *ciſeau à ébaucher*.

Le *ciſeau à bride* eſt un petit morceau d'acier long de ſix ou huit pouces, quarré, de l'épaiſſeur d'une ligne & demie en tout ſens. Ce morceau d'acier eſt reployé aux deux tiers, quarrément, & ſe reploye encore en devant, d'un petit bec de la grandeur d'une ligne. Ce bec eſt fort tranchant; les arquebuſiers s'en ſervent pour vuider & nettoyer une entaille ou une mortaiſe dans un bois de fuſil.

Le *ciſeau à chaud* eſt un morceau de fer ou d'acier quarré, d'environ huit pouces, gros de deux, peu tranchant,

& ſervant à l'arquebuſier pour partager un morceau de fer en deux, ou pour y faire des entailles.

Le *ciſeau de côté* eſt fait à peu près comme le bec d'âne, *v.* BEC D'ANE; il eſt plus plat; ſon tranchant eſt en biſeau; il ne coupe proprement qu'en un ſens. L'arquebuſier s'en ſert pour graver des ornemens. Il en a de très-petits & très-déliés.

Le *ciſeau à ébaucher* reſſemble au fermoir des menuiſiers, *v.* FERMOIR, & ſert à l'arquebuſier pour ébaucher un bois de fuſil, & commencer à lui faire prendre ſa forme. Voyez *les Pl. de menuiſier.*

CISEAU *des Cartiers*, ce ſont de grands *ciſeaux* compoſés de deux lames fort grandes & fort tranchantes, jointes par un clou-à-vis, qui ſe ſerre au moyen d'un écrou. Ces lames ont à leur extrêmité oppoſée, l'une un anneau pour paſſer une partie de la main, & celle-ci eſt mobile; & l'autre, un morceau de fer recourbé qui s'attache ſur l'établi, au moyen d'un crochet qui paſſe à travers la table, & eſt rendu immobile par un écrou qui ſerre fortement la vis de ce crochet. Les *ciſeaux* ſervent à couper & rogner les cartes quand elles ont été liſſées. C'eſt la derniere façon que l'on donne aux cartes pour les fabriquer. Voyez *la fig. 4. Pl. du Cartier*, qui repréſente le coupeur; & les *fig. 22. & ſuiv.* qui repréſentent les *ciſeaux* & tout ce qui leur appartient. *Z* eſt une planche de bois poſée verticalement ſur l'établi, où elle eſt retenue par les deux tenons 4, 4, qui paſſent au travers dudit établi. 5, 5 ſont deux clés qu'on fait paſſer dans les trous des tenons par deſſous de l'établi, pour y tenir aſſujettie cette planche *Z*. *V* eſt la machoire fixe des *ciſeaux*, qui eſt retenue contre le bord antérieur de l'établi par la vis 1, qui paſſe par le trou 2 de cette branche. L'autre branche *u* eſt articulée avec celle-ci par le moyen d'une vis & d'un écrou qui traverſe à la fois les deux branches *u* & *V*, & la fourchette *X*, dont l'extrêmité inférieure eſt faite en vis, qui entre dans l'établi. Cette fourchette ſert à ſoûtenir les *ciſeaux*, dont la branche fixe & ſupérieure eſt encore arrêtée par la piece *a*, qui eſt une cheville de fer qui paſſe par le trou 2 de la planche *Z*, où elle eſt retenue par l'écrou à oreilles *b*. A l'autre extrêmité de cette cheville ſont deux diſques, 1, 2, entre leſquels paſſe la branche fixe des *ciſeaux*. Voyez l'article CARTES.

CISEAU, *outil de Charron*, morceau de fer de la longueur de deux pieds ou environ, rond par en haut, de la groſſeur d'un pouce & demi, large, plat, & acéré par en-bas, de la largeur de deux pouces & demi, & épais de deux à trois lignes, qui ſert aux charrons à former & élargir les mortaiſes.

CISEAU À UN BISEAU *des Charpentiers.* Il reſſemble au précédent, & ſert à dreſſer les mortaiſes, les tenons, &c.

CISEAU *des Cloutiers.* C'eſt un inſtrument dont ils ſe ſervent pour couper les cloux à meſure qu'ils les fabriquent. Il eſt de fer, acéré, pointu par un bout par où on l'enfonce dans le bloc; il a environ cinq pouces de hauteur, & trois de largeur; il eſt applati & tranchant par le haut. Pour couper le clou, l'ouvrier applique ſa baguette de fer ſur le *ciſeau* préciſément à l'endroit où il doit être coupé, & en la frappant d'un coup de marteau, le clou ſe ſépare du reſte de la baguette. Voyez *Pl. du Cloutier*, *fig. 66. & 64.* qui repréſente le billot monté de toutes ſes pieces.

CISEAU *des Cordonniers.* Ils ſont en tout ſemblables à ceux des tailleurs.

CISEAU *de Doreur ſur bois*; c'eſt un *ciſeau* ordinaire de ſculpteur. Les doreurs s'en ſervent à lever les ornemens de ſculpture couverts par le blanc.

CISEAU *de Ferblantier.* Cet outil eſt en tout ſemblable à celui des ferruriers. Voyez *la fig. 49. Pl. du Ferblantier.*

CISEAU *de Fourbiſſeur.* Ce ſont de forts *ciſeaux* qui n'ont rien de particulier, & qui ſervent aux fourbiſſeurs pour rogner le haut des fourreaux quand ils ſont trop longs.

CISEAU

Digitized by Google

CISEAU *de Guainier* : ils ſont faits exactement comme ceux des couturieres, & ſervent au guainier à couper le bois pour ſes ouvrages. Il en a d'autres qui ſont en *forces*. Ces *ciſeaux* ſont beaucoup plus grands ; ils ont les lames rondes ; ils reſſemblent aux forces des tailleurs. Ils ſervent aux guainiers à couper & tailler les peaux & cuirs dont ils couvrent leurs ouvrages. Voyez *les Pl. du Tailleur*.

CISEAU DE JARDINAGE. Ils ſont beaucoup plus forts & plus longs que les *ciſeaux* ordinaires. Ils ont deux mains de bois, ce qui facilite la tonte des boüis & autres arbriſſeaux.

CISEAU *de Maçon* ou *de Tailleur de pierre* ; c'eſt un outil de fer, acéré, long, de la forme d'un clou ſans tête, applati & tranchant par le bout. Il ſert à commencer le lit ou la taille de la pierre.

CISEAU *des Menuiſiers*, c'eſt un outil de fer & acéré par le tranchant : il a un biſeau & un manche de bois ; il ſert à nettoyer les mortaiſes, faire les tenons, &c. Voyez *la fig. 314. Pl. de Menuiſerie*.

CISEAU *d'Orfevre*, voyez les CISEAUX *du Serrurier*.

CISEAU *de Perruquier*, voyez le premier article ou le CISEAU *de Chirurgien*.

CISEAU *de Relieur*, voyez le premier article CISEAU.

CISEAU *de Sculpteur en marteline*, *v.* MARTELINE.

CISEAU, *Serrurier*. Ces ouvriers ont le *ciſeau à chaud*, c'eſt un gros *ciſeau* à deux biſeaux, qui ſert à couper le fer chaud. Sa forme n'a rien de particulier : c'eſt la même que celle d'un burin gros & long. On obſerve ſeulement de le jetter dans l'eau quand on s'en eſt ſervi, & de le retremper quelquefois. On lui donne le nom de *ciſeau à chaud*, parce que ce *ciſeau* n'a pas plutôt ſervi à la forge, qu'il s'amollit en ſe détrempant, & qu'il ne ſeroit plus en état de couper du fer froid.

Ciſeau à froid ; c'eſt un *ciſeau* qui ne differe du précédent qu'en ce qu'il eſt moins long, & qu'il ne ſert jamais ſur le fer chaud.

Ciſeaux à ferrer ; ce ſont des *ciſeaux* à deux biſeaux, mais dont le taillant eſt très-mince, ainſi que toute la partie qui le précede ; leur uſage n'eſt qu'à couper du bois, & préparer les endroits des fiches, ferrures, &c.

CISEAU *de Tailleur*, voyez le premier article CISEAU.

CISEAU *à tondre*, *Œconom. Ruſtique*, voyez l'article TONDRE, & le premier article CISEAU.

CISEAU *de Verrerie*, *v.* VERRERIE, & le premier article CISEAU.

CISEAUX, (N), *Philoſ. Herm.*, c'eſt le feu des philoſophes, de même que la lance, l'épée, &c.

CISELÉ, (N), *Comm.* : il ne ſe dit guere que du velours qui imite ſur le métier l'ancienne ciſelure avec les ciſeaux.

On fait à Paris & à Lyon une eſpece de velours, qu'on appelle proprement *velours ciſelé*, & qu'on devroit plutôt appeller *velours gauffré*, puiſqu'il ſe fait avec des fers chauds gravés, qui, applatiſſant le poil du velours aux endroits qui doivent ſervir de fond, & épargnant le deſſein & les façons, font une eſpece de ciſelure aſſez agréable. On n'emploie à cet uſage, que des velours qui ont déja ſervi ; ce qui leur donne un air de fraîcheur & de nouveauté.

On en fait à préſent dans toutes les fabriques d'étoffes de ſoie & de velours, on y réuſſit très-bien à Copenhague.

CISELER, v. act., *Art Méth. en métaux*, c'eſt former ſur l'argent telle figure qu'on veut : on ſe ſert pour cela non de burin, mais de ciſelets. *v.* CISELETS & CISELURE.

On ciſele les pieces de relief comme celles qui ne le ſont point ; ſouvent même ces dernieres en acquierent autant que les autres, parce qu'on repouſſe leur champ en dehors, aux endroits qu'on veut *ciſeler*. Cette maniere de *ciſeler* eſt plus commune : l'autre demande trop d'épaiſſeur & trop de matiere.

On ſe ſert encore du terme *ciſeler* pour réparer les pieces qui ont été mou-

lées, mais dont les deſſeins n'ont pu ſortir du moule parfaitement marqués, ou ſuffiſamment terminés.

Ciſeler une piece en ce ſens, eſt preſque la même choſe que *toucher* au burin en gravure.

CISELETS, ſ. m., ce ſont de petits morceaux d'acier, longs d'environ cinq à ſix pouces, & de quatre à cinq lignes de quarré, dont un des bouts eſt limé quarrément ou en dos d'âne, & l'autre ſert de tête.

Leur partie trempée eſt quelquefois pointillée; mais leur uſage en général, eſt pour ciſeler l'ouvrage en relief. Dans les différentes occaſions, entr'autres celles où il s'agit de faire paroître des côtes concaves, on ſe ſert alors d'un des outils dont nous venons de parler: ſi ces côtes doivent être unies, on ſe ſert d'un *ciſelet* uni: ſi l'on veut qu'elles ſoient matées, on ſe ſert du *ciſelet* pointillé.

Pour pointiller un *ciſelet*, on prend un petit poinçon; & ſur la partie qui doit être trempée, on pratique de petits trous preſſés les uns entre les autres, en frappant avec un poinçon. Quand ces trous ſont pratiqués, on enleve toutes les balevres que le poinçon a faites, & le *ciſelet* eſt pointillé.

D'autres ſe ſervent pour pointiller, de petits marteaux dont la tête eſt taillée en pointe de diamant, qui font la fonction du poinçon. La tête de ces marteaux a un demi-pouce en quarré, & les pointes de diamant y ont été formées à égale diſtance, & très-ſerrées, par le moyen d'une petite lime en tiers point avec laquelle on a partagé la tête du marteau comme en échiquier: mais comme la lime eſt en tiers point, toutes les petites diviſions quarrées deviennent en pointe de diamant.

Ces outils ſont à l'uſage du ſerrurier, du ciſeleur, de l'orfevre, du graveur, de l'arquebuſier, du bijoutier, du metteur-en-œuvre, du damaſquineur, &c. Ils prennent différens noms, ſuivant leurs formes & leurs uſages: on les appelle *bouges*, *traçoirs*, *perloirs*, *plats-noirs*, &c. Voyez ces mots à leurs articles.

CISELEUR, ſ. m., *Grav. ant. ſur métal*, que les Latins appellent *cælator*, étoit parmi les anciens une ſorte d'orfevre qui travailloit à ciſeler le métal avec le ciſelet, le burin & le marteau, & qui y formoit avec ces outils toutes ſortes de fleurs & de figures agréables, & tout ce que l'adreſſe & la juſteſſe de l'art preſcrit. Ces ſortes d'artiſtes étoient fort en vogue parmi les Grecs & les Romains. Pline, *l. III. ch. XII.* fait mention des plus habiles *ciſeleurs*, & de leurs meilleurs ouvrages. Il s'étonne de ce que pluſieurs ont excellé à graver ſur l'argent, & qu'il ne s'en étoit pas trouvé un ſeul pour ciſeler ſur l'or: *Mirum*, dit-il, *in auro cælando inclaruiſſe neminem, in argento multos.* Enſuite il parle des plus célebres *ciſeleurs*, comme de Mentor, de Varron; après ceux-là il met Acragas, Mys, & Boethus. Enſuite il parle de Calamis, d'Antipater & de Stratonique. Il nomme encore Ariſton & Eunice, tous deux de Mitylene; Hécate, Poſidonius d'Ephèſe; Ledus, Zopyre. Il n'oublie pas le fameux Praxitele qui vivoit vers le tems du grand Pompée. Voyez Saumaiſe ſur cet endroit de *Pline*.

Voici les principaux ouvrages de ces *ciſeleurs*. Zopyre grava les aréopages & le jugement d'Oreſte ſur deux coupes eſtimées hſ. 12. c'eſt-à-dire douze grands ſeſterces. Les bacchantes & les centaures ciſelés ſur des coupes étoient l'ouvrage d'Acragas, & on les gardoit à Rhodes dans le temple de Bacchus. On conſervoit auſſi dans le même temple le cupidon & le ſilene de Mys. Pythias grava Diomede & Ulyſſe enlevant le palladium de Troie. Ces figures étoient ciſelées ſur une petite phiole avec une délicateſſe achevée. Ledus gravoit des combats & des gens armés. Stratonique repréſenta ſur une coupe un ſatyre endormi, mais dans une attitude ſi naturelle, qu'il ſembloit que l'artiſte n'avoit fait qu'appliquer cette figure ſur le vaſe. Mentor fit quatre coupes d'une ciſelure admira-

Digitized by Google

ble, mais qu'on ne voyoit plus du tems de Pline. Acragas avoit un talent particulier pour repréſenter ſur des coupes toutes ſortes de chaſſes. Pythias grava ſur deux petites aiguieres toute une batterie de cuiſine, avec les cuiſiniers occupés à leur travail, d'une maniere ſi vive & ſi parlante, que pour rendre cette piece unique en ſon eſpece, on ne permettoit pas même d'en tirer aucune copie.

CISELURE, ſ. f., c'eſt l'art d'enrichir & d'embellir les ouvrages d'or & d'argent & d'autres métaux, par quelque deſſein ou ſculpture qu'on y repréſente en bas-relief. *v.* SCULPTURE *ſur les métaux. v.* RELIEF.

Pour ciſeler les ouvrages creux & de peu d'épaiſſeur, comme ſont les boîtes de montres, pommes de cannes, tabatieres, étuis, &c. on commence à deſſiner ſur la matiere les ſujets qu'on veut repréſenter, & on leur donne le relief tel qu'on le deſire, en frappant plus ou moins le métal, en le chaſſant de dedans en dehors, pour relever & former les figures ou ornemens que l'on veut faire en relief, ſur le plan ou la ſurface extérieure du métal. On a pour cela pluſieurs outils ou bigornes de différentes formes, ſur les bouts ou ſommets deſquels on applique l'intérieur du métal, obſervant que les bouts ou ſommets de ces bigornes, répondent préciſément aux lignes & parties auxquelles on veut donner du relief. On bat avec un petit marteau, le métal que la bigorne ſoûtient: il cede, & la bigorne fait en dedans une impreſſion en creux qui forme en dehors une élévation, ſur laquelle on ciſele les figures & ornemens du deſſein, après qu'on a rempli tout le creux avec du ciment. *v.* CIMENT.

On employe quelquefois les ciſeleurs à reparer les ouvrages de métal au ſortir de la fonte; comme figures de bronze, mortiers, canons, toutes ſortes d'ornemens d'égliſe & domeſtiques, comme chandeliers, croix, &c. feux, bras de cheminée, &c. *v.* BRONZE.

Les outils dont ils ſe ſervent, ſont les ciſelets de toutes groſſeurs, les matoirs, les rifloirs de toute ſorte de taille, rudes & doux; les différens burins, les ciſeaux plats & demi-ronds, les marteaux gros & petits; le tout ſuivant l'ouvrage qu'ils traitent. Voyez les figures de tous ces outils *Pl. du Graveur & ſur les établis de la Pl. du Ciſeleur-Damaſquineur.*

CISMAR, (R), *Géog.*, bailliage d'Allemagne en Baſſe-Saxe, & dans la portion du duché de Holſtein, qui appartient au grand duc de Ruſſie, vers Kiel & la Baltique: c'étoit jadis une fondation de l'ordre de S. Benoît, conſidérable ſans doute, puiſque le bailliage qui s'en eſt formé par ſécularisation, comprend deux bourgs, & pluſieurs villages & paroiſſes. Mais les ſujets en ſont eſclaves de la Glebe. (D. G.)

CISMONE, *Géogr.*, riviere d'Italie qui prend ſa ſource dans le Trentin, & qui ſe réunit à la Brente dans la Marche-Treviſane.

CISNER, *Nicolas*, (N), *Hiſt. Litt.*, né à Mosbach, ville du Palatinat, le 24 Mars 1529, mort à Heidelberg le 6 Mars 1583.

Cet illuſtre juriſconſulte fut obligé d'abandonner Heidelberg, où il enſeignoit la philoſophie & les mathématiques, à cauſe de la peſte qui déſoloit cette ville. Il alla en France & y prit des leçons de droit dans les univerſités de Bourges, d'Angers & de Poitiers. Il paſſa enſuite en Italie, & continuant ſes études, il ſe fit recevoir docteur à Piſe. Enfin *Ciſner* retourna à Heidelberg, où il communiqua à ſes compatriotes les nouvelles richeſſes qu'il avoit puiſées dans ſes voyages chez les autres nations. Son mérite & ſes travaux ne furent point ſans recompenſe. Il obtint la place de profeſſeur des pandectes & de conſeiller de l'électeur Palatin Frederic III. Il ſuccéda à Baudouin dans la chaire de droit civil, & fut ſucceſſivement recteur de l'univerſité d'Heidelberg, conſeiller à la chambre impériale de Spire, & lieutenant civil du ſiege électoral. Nous avons

Digitized by Google

de lui quelques traités ſur pluſieurs titres & loix du digeſte.

CISOIRES, *Art Méch. en métaux*, ce ſont de gros ciſeaux à manche attaché & monté en pied, dont la branche ſupérieure garnie d'une menote de fer, ſert à la lever plus facilement; & par le poids & l'effort du levier, couper d'un ſeul coup des morceaux de métal fort & épais. Ces outils ſont à l'uſage des bijoutiers, des orfevres, des ferblantiers, des chauderonniers, des ouvriers de la monnoie, &c.

CISON *ou* CISSON, (N), *Géogr.*, torrent qui coule dans la vallée de Jeſraël, au midi du mont Thabor, & qui va ſe décharger dans le port d'Acco ou Ptolémaïde, ſur la Méditerranée.

CISSAMPELOS, (N), *Botan.*, genre de plante qui porte deux ſortes de fleurs ſéparées ſur des pieds différents. Les fleurs mâles ont un calice de quatre feuilles ſans corolle, avec un nectaire en roſette & quatre étamines réunies par leurs filets: les fleurs femelles ont un calice d'une ſeule piece en languette arrondie, & trois ſtiles auxquels ſuccede une baye qui contient une ſemence. Linn. *gen. pl. dioec. monad.* M. Linné indique trois eſpeces de ce genre, qui eſt le *caapeba* de Plumier. 1°. *Ciſſ. foliis peltatis cordatis emarginatis. v.* PAREIRA, & CAAPEBA, 2°. *ciſſ. foliis baſi petiolatis integris*, qui eſt le *caapeba folio orbiculari non umbilicato* de Plum, *gen.* 33. 3°. *ciſſ. foliis cordatis acutis angulatis.* (D.)

CISSEIS, (N), *Myth.*, roi de Thrace, pere d'Hecube, femme de Priam.

CISSOIDE, ſ. f., *Géom.*, courbe algébrique qui a été imaginée par Dioclès, ce qui la fait appeller plus particuliérement la *ciſſoïde de Dioclès. v.* COURBE.

Voici comme on peut concevoir la formation de la *ciſſoïde*. Sur le diametre *A B*, *PL. d'Anal. fig.* 9. du demi-cercle *A O B*, tirez une perpendiculaire indéfinie *B C*, tirez enſuite à volonté les droites *A H*, *A C*, dans les deux quarts de cercles, *O B*, *O A*, & faites *A m* = *I H*, & dans l'autre quart de cercle *L C* = *A N*, & les points *m* & *L* ſeront à une courbe *A m O L*, qu'on appelle la *ciſſoïde de Dioclès.*

Propriétés de la ciſſoïde. Il s'enſuit de ſa génération, 1°. que ſi on tire les droites *K I*, *p m*, perpendiculaires à *A B*, on aura *A p*: *K B* :: *A m*: *I H*, mais *A m* = *I H*, & par conſéquent *A p* = *K B*; d'où il s'enſuit que *A K* = *p B*, & *p m* = *I K*.

2°. Il s'enſuit auſſi que la *ciſſoïde A m O* coupe la demi-circonférence *A O B* en deux également au point *O*.

3°. De plus *A K* : *K I* :: *K I*: *K B*; c'eſt-à-dire que *A K* : *p N* :: *p N* : *Ap*; d'ailleurs *A K*, *p N* :: *Ap* : *p m*; donc *p N*: *Ap* :: *Ap*: *p m*; & par conſéquent *A K*, *p N*, *Ap* & *p m*, ſont quatre lignes en proportion continue; & l'on prouvera de la même maniere que *Ap*, *p m*, *A K*, & *K L* ſont en proportion continue.

4°. Dans la *ciſſoïde*, le cube de l'abſciſſe *Ap* eſt égal à un ſolide formé du quarré de la demi-ordonnée *p m*, & du complément *p B* au diametre du cercle générateur.

Et par conſéquent lorſque le point *p*, tombe en *B*, & qu'on a *p B* = *o*, on a $y^2 = \frac{a^3}{o}$, & par conſéquent *o* : 1 :: a^3 : y^2; c'eſt-à-dire que la valeur de *y* devient infinie: & qu'ainſi la *ciſſoïde A m O L*, quoiqu'elle approche continuellement & de plus près que toute diſtance donnée de la droite *B C*, ne la rencontre cependant jamais.

5°. *B C* eſt donc l'aſymptote de la *ciſſoïde. v.* ASYMPTOTE.

Les anciens faiſoient uſage de la *ciſſoïde*, pour trouver deux moyennes proportionnelles entre deux droites données. En effet, ſuppoſons qu'on cherche par exemple deux moyennes proportionnelles entre deux lignes données égales à *A K* & à *p m*, il n'y a qu'à ſuppoſer la *ciſſoïde* tracée; puis prenant ſur l'axe *A B* une portion = *A K*, & tirant l'ordonnée de la *ciſſoïde* = *p m*, on trouvera les

moyennes proportionnelles *p N* & *Ap.* *v.* PROPORTIONNELLE.

On trouve dans la derniere ſection de l'*application de l'algebre à la géométrie*, par M. Guiſnée, les propriétés principales de la *ciſſoïde* expliquées avec beaucoup de clarté.

M. Newton a donné dans ſes *opuſcules* la longueur d'un arc quelconque de la *ciſſoïde*. Ce problème ſe réſout par le calcul intégral.

CISSON, (N), *Myth.*, jeune homme de la ſuite de Bacchus, qui fut métamorphoſé en lierre après avoir perdu la vie dans la fureur d'une des fêtes de ce Dieu.

CISSOTOMIES, (N), *Myth.*, fêtes qui furent inſtituées en l'honneur d'Hébé, déeſſe de la jeuneſſe. Elles furent ainſi appellées des feuilles de lierre dont on y couronnoit les jeunes gens.

CISSUS, (N), *Bot.*, genre de plante à fleur complette, monopétale, à quatre étamines & un piſtil; le calice eſt d'une ſeule piece & environne l'ovaire de même que la corolle, qui eſt refendue en quatre quartiers: l'ovaire devient une baye arrondie & liſſe, à une loge, qui renferme une ſemence oſſeuſe. Linn. *gen. pl. tetrand. monog.* M. Linné en indique ſix eſpeces, dont quelques-unes avoient été rapportées au genre de la vigne; ce ſont des arbuſtes grimpants originaires des deux Indes. Celle qu'il nomme *ciſſus ſicyoides*, eſt ſur-tout remarquable: elle grimpe au haut des plus grands arbres, & étend de là des rameaux horiſontaux, deſquels en ſortent d'autres qui deſcendent verticalement en terre, & y prenant racine, produiſent de nouvelles tiges: c'eſt celle que Rumfe appelle *liane pétillante*, *funis crepitans*. Conſ. Jacquin, *ſel. ſtirp. Amér.* 22. Brown, *nat. hiſt. of Jamaic.* t. 2. p. 147. Rumfe, *herb. amb.* 5. (D.)

CISTE, (R), ſ. f., *Bot.*, *ciſtus*, genre de plante dont la fleur a cinq pétales, & un grand nombre d'étamines attachées au réceptacle de l'ovaire qui eſt ſurmonté d'un ſeul ſtile: le calice eſt de cinq feuilles, dont deux plus petites que les autres: l'ovaire devient un fruit capſulaire, contenant pluſieurs ſemences, Linn. *polyand. monog.* M. Linné comprend dans ce genre, ainſi défini, les *ciſtes* & les *helianthemes* de Tournefort, qui ne different que parce que dans les premiers la capſule eſt à pluſieurs loges & à pluſieurs battans, & que dans les derniers elle n'a qu'une cavité & s'ouvre en trois pieces. Il diſtribue les trente ſept eſpeces qu'il rapporte à ce genre, en cinq diviſions, tirées de la préſence ou de la privation de ſtipules, & de la forme d'arbuſte ou herbacée.

La principale de ces eſpeces eſt le *ciſtus ledon* ou *ladanifera*. C'eſt un joli arbuſte dont les feuilles ſont oppoſées, lancéolées, ſans ſtipules, liſſes en deſſus, portées par des pédicules qui ſe réuniſſant par leurs baſes, forment une petite gaîne autour de la branche: ſes fleurs ſont aſſez ſemblables à des roſes ſimples: il y en a quelques variétés. On cultive cet arbuſte dans les jardins où il fait un joli effet: il ſe multiplie de graine & de bouture.

Tous les *ciſtes arbuſtes* croiſſent dans les pays chauds. C'eſt ſur celui qui croît en Chypre & dans la Grece, que ſe recueille la ſubſtance réſineuſe connue ſous le nom de *labdanum*, voy. ce mot. (D).

CISTELE, (N), ſ. f., *Hiſt. Nat. Inſect.*, *ciſtela*. M. Geoffroi donne ce nom à un genre d'inſectes coleoptere, qui a cinq articulations à tous les tarſes, les antennes plus groſſes & un peu perfoliées par le bout, le corcelet conique & ſans rebords. Geoffroi, *hiſt. abr. des inſectes*, *t.* 1 *p.* 115. *v.* COLEOPTERES.

CISTERCIENS, religieux de l'ordre des Citeaux. *v.* CITEAUX.

CISTERNA, *Géog.*, petite ville d'Italie en Piémont, ſur les confins du marquiſat d'Aſti.

* Il y a encore une petite ville de ce nom à quinze lieues de Rome, fief appartenant à la famille Gaetani de Rome. *

CISTOPHORE, ſ. m. *Antiq.*, c'eſt ainſi qu'on appelle les médailles ou plu-

tôt les monnoies anciennes, où l'on voit des corbeilles; ces monnoies étoient ſi communes, que la levée des tributs ſe nommoit quelquefois *levée du ciſtophore*.

CITADELLA, (R), *Géog.*, petite ville forte, capitale de l'iſle de Minorque, avec un port. Elle fut réduite, avec toute l'iſle, en 1708, par le général Stanhope & les flottes des confédérés, ſous l'obéiſſance de l'archiduc, depuis empereur, ſous le nom de Charles VI. Elle appartient aux Anglois. Elle eſt à onze lieues, nord-oueſt, de Port-Mahon. *Long.* 21. 48. *lat.* 39. 58.

CITADELLA, *Géog.*, petite ville d'Italie dans le territoire de Padoue, près de la Brente.

CITADELLES, (R), ſ. f., *Mil.*, ſont de petites fortifications, que le prince fait bâtir pour contenir les habitans d'une ville, dont il a lieu de ſe défier, & pour ſe défendre contre l'ennemi, s'ils demeurent fideles.

On les fait régulieres le plus qu'on peut; leur figure eſt ou quarrée, ou pentagonale, ou hexagonale; mais la pentagonale leur convient beaucoup mieux, parce que l'hexagonale occupe trop de terrein, & que le quarré ne préſente pas à la campagne une aſſez bonne défenſe, n'y ayant de ce côté que deux baſtions, dont les angles ſont même trop aigus.

Leur ſituation doit être toujours dans le lieu le plus élevé, afin qu'elles commandent au reſte de la ville, dans laquelle on les fait entrer en partie. On les met auſſi quelquefois entre la ville & le lieu de la campagne, où l'ennemi pourroit aſſeoir ſon camp; & comme elles n'entrent point alors dans la place, on fait enſorte qu'elles la commandent, ſans pouvoir en être incommodées.

La longueur qu'on peut donner au côté extérieur eſt depuis cent vingt juſqu'à cent cinquante toiſes: mais il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût toujours s'en tenir à cent cinquante, afin de ne pas donner tant de pente aux embraſures, & aux parapets des flancs du devant au derriere, pour pouvoir découvrir juſqu'au milieu de la courtine.

Quand on veut faire entrer la *citadelle* en partie dans la ville, on retranche de la place un baſtion avec les deux courtines voiſines, & les deux flancs des baſtions oppoſés. On prolonge enſuite la capitale du baſtion, qu'on a retranché, & l'on y prend un point à diſcrétion, autour duquel on décrit un cercle.

Quand le cercle eſt tracé, on y inſcrit le pentagone, de ſorte qu'il y ait deux baſtions tournés vers la place, & on le fortifie à la maniere ordinaire. On peut mettre une demi-lune devant la courtine, qui tourne vers la place, & ajoûter à ſa contreſcarpe un chemin couvert, & un glacis. On laiſſe toujours un grand eſpace vuide entre la ville & la partie de la *citadelle* qui y entre, afin de pouvoir découvrir de tous les côtés; c'eſt ce qu'on appelle eſplanade.

Les faces des deux baſtions, dont on a rompu les flancs, doivent être alignées, ou ſur le milieu des faces de la *citadelle*, ou même ſur le milieu des courtines, afin qu'elles en ſoient enfilées, & leur rempart doit aller en pente juſques ſur la contreſcarpe de la *citadelle*.

Quand la *citadelle* n'entre point dans la ville, on poſe ſon centre ſur la perpendiculaire tirée du milieu d'une courtine: mais on ôte les remparts de la place, qui ſont tournés de ce côté, & l'on n'y laiſſe qu'une petite muraille. On fait l'eſplanade entre la ville & la *citadelle*, & l'on fait communiquer les foſſés, par deux autres petits foſſés, qu'on creuſe vers la pointe des baſtions, & dont la terre ſert à faire un épaulement à l'eſplanade de chaque côté. Si la *citadelle* n'eſt pas aſſez élevée par la ſituation du terrein, on en éleve les remparts du côté de la place, juſqu'à ce qu'ils la dominent.

Il n'y a ordinairement que deux portes dans une *citadelle*, l'une du côté de la place, & l'autre du côté de la campagne, que l'on n'ouvre que pour y faire

Digitized by Google

entrer du ſecours & des vivres: ce qui la fait appeller *porte de ſecours*.

Les *citadelles* des villes maritimes doivent commander la mer & la terre également, pour empêcher qu'aucun vaiſſeau ne puiſſe entrer dans la place ſans paſſer ſous ſon feu; ce qu'il faut faire auſſi pour les villes ſituées ſur des rivieres.

Les plus mauvaiſes de toutes les *citadelles* ſont celles qui ſont entierement enfermées dans les villes; parce que les habitans peuvent leur couper toutes ſortes de ſecours. C'eſt pourquoi s'il y avoit un lieu éminent dans une place, il faudroit toujours faire la *citadelle* à la maniere ordinaire, & occuper cette éminence par un petit fort; il ſeroit bon qu'on pût faire communiquer la *citadelle* avec le fort par une communication ſouterraine, afin d'y pouvoir jetter du ſecours en cas de beſoin.

Si la diſtance étoit un peu trop grande, on pourroit faire d'eſpace en eſpace de petits poſtes ou redoutes dans l'entre-deux, qui ſe communiqueroient par des ſouterrains. Mais cette précaution n'eſt pas abſolument néceſſaire, parce que les habitans ne ſont pas ordinairement gens aſſez réſolus, pour s'obſtiner contre un fort, qui peut renverſer leurs maiſons par le canon & la bombe, & enſevelir ſous leurs ruines leurs femmes, & leurs enfans.

La *citadelle* doit être mieux fortifiée que la ville: parce qu'autrement l'ennemi ne manqueroit pas de l'attaquer, avant que d'aſſiéger la ville, à cauſe qu'il y a beaucoup moins de peine à l'emporter, & dès que la *citadelle* ſe trouve priſe, la place ne peut guere tenir, & il ſe rendroit maitre de l'une ou de l'autre par un ſeul ſiege, moins pénible que celui de la ville ſeule; au lieu que la *citadelle* étant plus forte que la ville, l'ennemi ne peut ſe diſpenſer alors de faire le ſiege de la ville, avant celui de la *citadelle*; ou s'il attaque d'abord la *citadelle*, il lui en coûtera autant que pour les deux ſieges. Enfin la *citadelle* doit occuper l'endroit le plus fort d'aſſiette pour tenir les habitans de la ville dans leur devoir, & pour les défendre contre l'ennemi, s'ils demeurent fideles. *

Pour donner une idée de la maniere dont on peut tracer le deſſein d'une *citadelle*, ſoient, *Pl.*, *de fortificat. fig.* 134, les baſtions *L*, *E*, *M*, le côté ou la partie de l'enceinte où l'on veut placer la *citadelle*. Ces baſtions ne ſeront point mis au trait dans le plan, mais au crayon; parce qu'il faudra en détruire un pour faire entrer la *citadelle* dans la place. Soit le baſtion *E* qu'on ſe propoſe de détruire.

On prolongera ſa capitale indéfiniment vers la campagne & vers la ville. On choiſira un point *D* ſur cette capitale plus ou moins avancé vers la ville, ſelon la poſition qu'on voudra donner à la *citadelle*; on élevera ſur ce point *D* une perpendiculaire *A B*, ſur laquelle on prendra *D A* & *D B* chacune de 90 toiſes, afin d'avoir le côté *A B* de 180.

Préſentement ſi l'on veut que la *citadelle* ſoit un pentagone régulier, on cherchera par la trigonométrie ou autrement le rayon du pentagone, dont le côté eſt de 180 toiſes, on le trouvera de 152. On prendra avec le compas ce même nombre de toiſes ſur l'échelle; puis des points *A* & *B* pris pour centre & de cet intervalle, on décrira deux arcs qui ſe couperont dans un point *C* qui ſera le centre de la *citadelle*.

Du point *C* on décrira un cercle du rayon *C B*, on portera le côté *A B* cinq fois ſur ſa circonférence, & l'on aura le pentagone que doit former la *citadelle*, & qu'on fortifiera comme on l'a enſeigné dans les conſtructions de M. de Vauban. Voyez l'article FORTIFICATION.

CITATION, (R), ſ. f. *Litt. Critiq.* On déſigne par ce mot, l'emploi quelconque, qu'en parlant ou en écrivant, on peut faire des penſées, des expreſſions ou des diſcours d'une autre perſonne, en donnant à connoître qu'on les emprunte. C'eſt par cette derniere circonſtance que les *citations* different du *plagiat*, qui conſiſte, à faire uſage des

penſées ou des paroles des autres, comme ſi on ne les empruntoit de perſonne. *v.* PLAGIAIRE.

On peut conſidérer les *citations* par rapport 1°. à leur utilité; 2°. au choix qu'il en faut faire; 3°. à la forme ſous laquelle elles doivent paroître; 4°. à l'uſage qu'en doivent faire ceux à qui on les préſente.

Utilité des citations. Les *citations* ne peuvent ſervir qu'à trois fins, ou à prouver ce que l'on avance, ou à répandre du jour & de l'agrément ſur le ſujet que l'on traite, ou à montrer de l'érudition.

1°. On prouve par des *citations*, ou la réalité des faits que l'on conteſte, ou la vérité des dogmes ſur leſquels on diſpute.

Rélativement aux faits, les *citations* tiennent lieu de témoins. Auſſi-tôt qu'un fait eſt de nature à donner lieu à des conſéquences intéreſſantes, & qu'il peut être conteſté, l'auteur qui allegue un fait de cette eſpece, eſt dans l'obligation indiſpenſable de fournir par des *citations* préciſes, les témoignages ſur leſquels il s'appuye pour l'affirmer, c'eſt-à-dire, de rapporter les paroles d'un auteur digne de foi, qui raconte le même fait, ou d'indiquer l'auteur d'après lequel il offre ce fait comme ayant eu lieu: & ici la validité des *citations* eſt fondée ſur les mêmes principes, & déterminée par les mêmes regles qui ſervent à établir la validité des témoins devant les tribunaux civils. *v.* TÉMOINS, TÉMOIGNAGES. Le public n'eſt pas obligé de croire, & il ne peut croire ſans imprudence, ſur ſa ſeule parole, un auteur qui avance des faits; on ne le diſpenſe de citer ſes témoins que quand les faits ſont déja prouvés, & reconnus généralement comme certains, enſuite de témoignages connus de tous les lecteurs tant ſoit peu inſtruits. Un auteur dans ce dernier cas eſt diſpenſé d'alleguer des témoignages, & l'on regarderoit avec raiſon comme ſuperflu le ſoin qu'il prendroit de citer les auteurs qui font mention de ces événemens.

Il n'en eſt pas de même ſi l'on vouloit nier des faits généralement reconnus pour certains, d'après des témoignages regardés comme authentiques. Ici les *citations* deviennent d'autant plus néceſſaires qu'il eſt queſtion de combattre une créance reçue généralement, & des témoignages reſpectés & tenus pour dignes de foi. Un auteur ſenſé n'ira pas accumuler les *citations* pour prouver qu'il y a eu une ville nommée *Babylone*; que Moïſe a été le légiſlateur du peuple Juif; qu'Alexandre vainquit Darius & s'empara de ſes Etats; que Céſar conquit les Gaules; que Jeſus Chriſt eſt l'auteur de la religion chrétienne, & que ce ſont les apôtres qui ont prêché & fait recevoir l'Evangile dans le monde. Mais ſera-t-on admis à nier ces faits, ſans fournir par des *citations* inconteſtables des témoignages les plus convainquans de la fauſſeté de ces événemens? D'un autre côté, un écrivain ſage, ami de la vérité, qui reſpecte le public, qui ſe reſpecte lui même, & qui veut mériter quelque créance de la part des lecteurs raiſonnables, ne nous viendra pas dire, ſans citer des témoins dignes de foi, ſans s'appuyer d'autorités reſpectables, „ que pendant „ douze cens années preſque conſécutives, la Syrie ou Paleſtine a été le „ théatre des plus horribles atrocités que „ l'on ait vues ſur la terre; que les dames „ Juives ſe proſtituoient à des boucs; „ que les Iſraélites étoient antropophages; que les Hébreux offroient au „ vrai Dieu des victimes humaines „. Prendra-t-on pour un homme dans ſon bon ſens, celui qui ſans autre garant que ſa parole, & ſans autre témoin que le ton enthouſiaſte & affirmatif qu'il oſe prendre, nous raconte ainſi les cauſes primitives des religions & des gouvernemens. „ Les ſiecles ont vu des tems „ déplorables, où l'ordre de la nature „ troublé & renverſé a précipité tous „ les êtres de notre globe dans des calamités ſans nombre: le monde a perdu ſa lumiere; la marche du ſoleil & „ des planettes s'eſt altérée; les continens que nous habitons ont été des

„ ſcenes

„ ſcenes mouvantes, où les incendies, „ les inondations, les tremblemens & „ les ténebres ont regné tour à tour, „ & ſur leſquels les mers, les fleuves „ & les rivieres, tantôt débordées, tantôt deſſéchées, ont produit mille fléaux „ ſucceſſifs, qui ont déſolé le genre-humain. Les hommes ont été contraints „ d'errer à l'aventure ſur les ruines du „ monde, au gré de tous les fléaux qui „ ſembloient les pourſuivre. Retirés ſur „ les montagnes, elles s'écrouloient ſous „ leurs pieds; fugitifs dans les plaines, „ les eaux venoient les ſubmerger; cachés dans les antres & les cavernes, „ ils y étoient enſevelis tous vivans. Enfin, toujours errans, toujours cherchant de nouveaux aſyles, par-tout ils „ étoient perſécutés. Ce ſont ces révolutions de la nature qui après avoir „ détruit les nations, ont enſuite été les „ vrais légiſlateurs des ſociétés renouvellées; ce ſont-elles qui après avoir „ rendu les nations auſſi religieuſes qu'elles avoient été miſérables, ſont par „ la ſuite devenues la matiere, l'objet „ & la cauſe innocente de toutes les fables, de tous les romans de l'antiquité, de toutes les erreurs politiques „ & religieuſes qui ont ſéduit l'eſprit de „ l'homme, & de toutes les opinions „ qui ont produit ſes malheurs & ſa honte. " *Recherches ſur l'origine du Deſpotiſme oriental, ſect. III. p. 31.*

On s'attendroit que des faits allegués avec tant de confiance, que l'on donne comme la ſource unique de toutes les idées politiques & religieuſes des hommes, & qu'on veut faire ſervir à prouver, que la crainte puſillanime des peuples, & la fourberie de quelques impoſteurs, ſont les ſources impures d'où ſont ſorties les notions de Dieu & de la néceſſité des gouvernemens, on s'attendroit dis-je, que des événemens ſi mémorables, connus de ſi peu de perſonnes, & dont on tire de ſi étonnantes conſéquences, ſeroient prouvés par des témoignages reſpectables, appuyés des *citations* les plus authentiques; cependant cet écrivain ne nous donne pour garant que ſa parole; & telle eſt la maniere d'écrire d'un bon nombre des eſprits forts de notre ſiecle. Ce n'eſt pas ainſi qu'en uſent dans leurs hiſtoires, les Rollin, les Robertſon, les Bingham, les Mosheim, les compilateurs Anglois de l'hiſtoire univerſelle. Ces auteurs eſtimables ont bien ſenti dans quelles erreurs ſeroient bientôt plongés les hommes, s'il étoit permis à un écrivain de raconter des faits ſans citer ſes témoins, ſans indiquer les ſources où il a puiſé ce qu'il rapporte.

Parmi les faits qui exigent néceſſairement des *citations* d'auteurs dignes de foi, on doit mettre l'expoſé des ſentimens & des dogmes que l'on attribue à un auteur ou à une ſecte; il eſt ſi facile de prendre le change ſur la façon préciſe de penſer d'un écrivain de pratique ſur-tout s'il eſt ancien, & s'il a écrit dans une langue étrangere, que tout homme ſincere & qui ne veut point en impoſer à ſes lecteurs doit, par les *citations* des auteurs originaux, mettre ceux pour qui il écrit, en état de juger par eux mêmes de la fidédité de ſon expoſition. Bayle dans ſon *Dictionnaire hiſtorique & critique*, Bruker dans ſon *Hiſtoria critica philoſophiæ*, Cudworth dans ſon *Syſtema mundi intellectualis*, le docteur Leland dans ſa *Nouvelle Démonſtration Evangelique*, Beauſobre dans ſon *Hiſtoire de Manichée & du Manichéiſme*, Reland, Huet, Budée, & un petit nombre d'autres, peuvent ſervir d'excellens modeles dans ce genre.

Il eſt vrai que pour remplir ainſi à l'égard des *citations* le devoir de tout écrivain qui veut mériter la confiance de ſes lecteurs, il faut beaucoup de ſcience & de cette érudition, que l'on n'acquiert pas ſans peine: le nombre de ceux qui ſont capables d'écrire dans ce genre, eſt très-petit, & nous aurons, je l'avoue, beaucoup moins d'ouvrages à lire, mais ce ſera un avantage bien réel pour le public; il vaut mieux un petit nombre de livres bons, inſtructifs, dignes de confiance, que cette foule de mauvais ou-

vrages dans leſquels l'auteur ſe permet de parler de ce qu'il ne ſait pas, avance ce qu'il n'eſt pas en état de juſtifier, affirme ce dont il n'a nulle preuve ſatisfaiſante, donne comme vrai les conjectures d'un ignorant, les imaginations ſouvent abſurdes d'un étourdi, & qui n'a de titre à prétendre qu'on le croye, que ſa hardieſſe à affirmer.

Quelquefois auſſi on employe des *citations*, on apporte des témoignages, non pour conſtater des faits en alléguant des témoins de leur réalité, mais pour prouver des propoſitions ſpéculatives qui naturellement devoient être démontrées par le raiſonnement, plutôt que par des autorités.

Il eſt des cas ſans doute, où ſoit défaut de preuves directes qu'on ne peut pas fournir, ſoit parce qu'on ne veut pas les donner ſoi-même, on a droit de s'en tenir à des *citations*, & c'eſt premierement, lorſque Dieu lui même a parlé, & que des hommes inſpirés par lui & chargés de ſa part d'inſtruire les hommes, fourniſſent la déciſion de la queſtion dont on demande les preuves. La *citation* d'un auteur inſpiré eſt alors une preuve ſans replique & ſuffiſante, ſoit pour les faits, ſoit pour les dogmes, dès qu'il eſt prouvé que l'auteur cité eſt inſpiré, qu'il a bien expreſſément dit ce qu'on cite comme ſa déciſion, & qu'il l'a dit dans le ſens qu'on lui donne.

Les *citations* peuvent tenir lieu de raiſonnement, en ſecond lieu, lorſqu'elles expriment la déciſion d'un auteur qui, dans l'ouvrage d'où on la tire, a prouvé inconteſtablement la vérité que l'on veut établir, & que cet ouvrage eſt à la portée de ceux que cette vérité intéreſſe, à moins que l'écrit dans lequel on fait uſage d'une telle *citation*, ne fût un ouvrage élémentaire; dans ce cas il faut donner ſoi-même des preuves directes, & non des autorités.

Une *citation* peut, en troiſieme lieu, tenir lieu de preuve directe, quand il s'agit d'une controverſe, & que le paſſage que l'on cite, renferme l'aveu même des adverſaires, en faveur d'une propoſition que l'on veut prouver; mais cette preuve n'eſt valable que contre ceux qui ont fait cet aveu. C'eſt ainſi que J. C. & ſes apôtres citent aux Juifs leurs livres ſacrés, & les écrits de leurs docteurs; que les peres de l'égliſe citent aux payens des paſſages de leurs poetes, de leurs orateurs & de leurs philoſophes; que les controverſiſtes citent les auteurs eſtimés & approuvés par leurs adverſaires.

Dans tout autre cas que ceux que nous venons d'indiquer & leurs ſemblables, les *citations* ne doivent jamais être ſubſtituées aux preuves de raiſonnement, puiſque les *citations* prouvent ſeulement que l'auteur auquel on en appelle, penſoit ainſi; mais cela ne prouve pas que ſon opinion ſoit vraie, & c'eſt cela ſeul cependant qui importe au lecteur que l'on veut perſuader; ce n'eſt pas, au reſte, que les *citations* d'auteurs reſpectables ne ſoient de quelque poids pour diſpoſer l'eſprit du lecteur à croire; elles lui font voir que la doctrine qu'on lui préſente, a déja paru vraie à des hommes ſages & éclairés, capables de juger de la ſolidité des preuves qui s'établiſſent; mais cela ne diſpenſe pas de fournir les preuves de raiſonnement, qui ſeules ont droit de déterminer l'eſprit à croire. *v.* AUTORITÉ *philoſophique*.

Il arrive auſſi quelquefois qu'un écrivain, au lieu de raiſonner lui-même ſur la propoſition qu'il veut établir, cite un paſſage d'un autre auteur qui ayant traité le même ſujet, a exprimé mieux qu'il n'a cru pouvoir le faire lui-même, l'argument qui prouve ſa theſe; une telle *citation* n'eſt pas une ſimple autorité, elle offre, & l'autorité qui diſpoſe l'eſprit en faveur de la vérité, & l'argument qui la lui prouve directement. Ces ſortes de *citations* ſont d'un très grand poids, & ne ſauroient être blamées, puiſqu'elles montrent en même tems, & la modeſtie de l'auteur qui l'employe, & les égards qu'il a pour ceux qui ont traité le même ſujet avant lui, & les ſoins

Digitized by Google

qu'il a pris de conſulter ſur ce ſujet les meilleurs écrivains.

2. Ce n'eſt pas toujours pour prouver ce que l'on avance, que les auteurs font uſage des *citations*; quelquefois ils ont ſeulement deſſein d'éclaircir un ſujet, de le faire mieux connoître, en offrant à leurs lecteurs la maniere dont divers auteurs en différens tems ont penſé à cet égard. On veut auſſi fréquemment le rendre plus intéreſſant & plus inſtructif, en le faiſant ſervir d'occaſion à répandre du jour ſur d'autres ſujets qui ont avec lui quelque rapport: dans cette vue on rapporte les erreurs dans leſquelles les préjugés, l'ignorance, ou la précipitation ont fait tomber des hommes d'ailleurs capables de bien juger, les fauſſes conſéquences que l'on a ſouvent tirées de bons principes: on prend occaſion du ſujet que l'on traite, pour relever certaines bévues d'auteurs renommés, quelques fauſſes explications de paſſages données par d'habiles littérateurs; on traite en paſſant certaines queſtions incidentelles, qu'une *citation* amene; on rappelle des penſées ingénieuſes, des faits curieux & intéreſſans, mais peu connus, &c.: par-là on inſtruit le lecteur, on lui rend intéreſſant un ouvrage utile, qui ſans ce ſecours lui auroit paru rebutant. C'eſt ainſi que l'excellent traducteur Barbeirac a rendu plus inſtructifs & plus intéreſſans les ouvrages qu'il a traduits, par l'érudition & les remarques qu'il y a répandues. C'eſt là un mérite qui diſtingue les ouvrages de Bayle, les écrits de Ménage, ceux de la Mothe le Vayer, l'apologie pour Herodote par Henri Etienne, pluſieurs ouvrages de M. Lenfant & de M. de Beauſobre de Berlin. Bien loin que l'on ait droit de blâmer des auteurs, qui dans leurs écrits citent en paſſant ceux qui ont traité le même ſujet ou des ſujets analogues, pour en relever les fautes, ou pour exercer une critique variée & inſtructive, on ne ſauroit que les louer & leur en ſavoir gré, pourvu que d'ailleurs le bon goût & l'analogie, les aient guidés dans le choix des *citations*, & que ces fleurs en quelque ſorte étrangeres ne faſſent pas diſparoître le ſujet principal, & ne ſoient pas un vain appareil de ſcience & d'érudition.

3°. Souvent, il faut en convenir, les écrivains qui dans leurs ouvrages citent beaucoup d'auteurs, donnent plus en cela à la vanité de paroître érudits & d'avoir beaucoup lu, qu'à la néceſſité de prouver par de bons & nombreux témoignages, la vérité de leur aſſertion. On auroit peine à croire juſqu'où on a pouſſé dans un tems, l'abus des *citations* & l'affectation de ſavoir tout ce qui a été dit & écrit, ſi les monumens de ce goût bizarre ne ſubſiſtoient encore aujourd'hui. „ Il y a moins d'un ſiecle", diſoit vers la fin du ſiecle dernier, l'illuſtre la Bruyere, dans ſon livre *des caracteres*, *chapitre de la chaire*, „ qu'un „ livre françois étoit un certain nombre „ de pages latines, où l'on découvroit „ quelques lignes ou quelques mots de „ notre langue. Les paſſages, les traits, „ les *citations* n'en étoient pas demeurés „ là; Ovide & Catulle achevoient de „ décider des mariages & des teſtamens, „ & venoient avec les Pandectes au ſecours des veuves & des pupilles: le „ ſacré & le profane ne ſe quittoient „ point, ils s'étoient gliſſés enſemble juſques dans la chaire; S. Cirille, Horace, S. Cyprien, Lucrece, parloient „ alternativement. Les poëtes étoient de „ l'avis de S. Auguſtin & de tous les peres; on parloit latin, & long-tems devant des femmes & des marguilliers on „ a parlé grec; il falloit ſavoir prodigieuſement pour prêcher ſi mal. Autre tems, „ autre uſage; le texte eſt encore latin, „ tout le diſcours eſt françois, & d'un beau „ françois; l'évangile même n'eſt pas cité: „ il faut ſavoir aujourd'hui très-peu de „ choſes pour bien prêcher." Ce tableau eſt vrai dans toutes ſes parties: ſur quelque matiere que l'on écrivît, il étoit peu d'auteurs qui ne chargeaſſent leurs ouvrages d'une inutile érudition prodiguée ſans meſure: juriſconſultes, hiſtoriens, théolo-

Digitized by Google

giens, avocats, prédicateurs, naturaliſtes, littérateurs, philoſophes, nul ne croyoit & n'étoit cenſé avoir bien dit, s'il ne chamarroit ſon écrit de grec & de latin, s'il ne le chargeoit de *citations*, s'il n'empruntoit des auteurs anciens, des expreſſions qui rendiſſent dans des langues entendues de peu de perſonnes, des penſées qu'il devoit ſe contenter d'exprimer dans ſa propre langue; ſouvent le grand travail d'un auteur conſiſtoit à coudre enſemble ces morceaux antiques ramaſſés de tous côtés, dans les livres exiſtans avant lui. Tel livre étoit même ſi chargé de *citations* que l'on avoit peine à reconnoître ce qui appartenoit à l'écrivain, dont le nom paroiſſoit à la tête de l'ouvrage. Une ſemblable maniere d'écrire dut d'abord être très-pénible; on avoit appris par cœur dans les colleges la plupart des poëtes; mais pouvoit on toujours les rappeller au beſoin? Quelques lettrés laborieux voulurent faciliter ce travail & épargner aux auteurs la peine de feuilleter les écrivains anciens, & de recourir aux ſources; pour cela, ils rangerent ſous des tables ſyſtématiques & en forme de dictionnaires, toutes les phraſes des auteurs, qu'il pouvoit être à propos de citer; c'étoit là le magazin où l'on alloit puiſer, lorſque la mémoire ne fourniſſoit pas aſſez. Les polyanthea, les florilegia, les ravanel, les anthologies, les calepins, les dictionnaires & tréſors des langues & des phraſes grecques & latines de divers auteurs, permirent de paroître érudit ſans peine. Sans connoître les originaux, ſans puiſer dans les vraies ſources, les *citations* ne furent plus qu'une charlatanerie mépriſable dans pluſieurs écrivains: on le ſentit, on ſe corrigea; mais bientôt on alla trop loin; le titre d'érudit paſſa pour une injure, & crainte de le mériter, on ne voulut pas même mériter le titre de ſavant: on ne voulut plus de *citations*, & les François ſur-tout, parurent croire que l'eſprit tenoit lieu de ſcience; qu'une imagination vive, remplaceroit l'érudition; & que du génie diſpenſoit de fournir des preuves de fait, & de lire les auteurs anciens. Abus des deux côtés. Citer des autorités, quand il s'agit de raiſonnement, eſt auſſi abſurde que de ſubſtituer des traits de génie, lors qu'il eſt queſtion de faits qu'on ne peut prouver que par des *citations*.

Quoiqu'on ſe ſoit aſſez généralement corrigé en Europe de l'abus des *citations* exceſſives, & de cet inutile appareil d'érudition, il eſt cependant encore quelques auteurs qui écrivant dans des langues vivantes, des ouvrages que par-là même ils deſtinent à toutes ſortes de lecteurs, dont la plupart ne ſavent ni grec ni latin, ne laiſſent pas d'inſerer dans la ſuite de leurs diſcours, un grand nombre de paſſages de l'une ou de l'autre de ces langues mortes, ou de quelqu'autre langue étrangere, ſans aucune néceſſité, & ſans autre profit pour l'auteur, ni pour le lecteur. Pourquoi, voulant m'apprendre que *quand on veut m'attendrir par des diſcours, il faut que l'orateur paroiſſe attendri lui-même*, ne pas me dire cela en françois dans un livre françois? Qu'apprends-je de plus quand on me cite en place ces mots latins:

Si vis me flere, dolendum eſt primum ipſe tibi?

Pourquoi un auteur voulant me faire connoître ſes parens, après m'avoir dit *qu'ils ont été connus de tous leurs concitoyens*, ajoûte-t-il en latin, *Integris vitæ, ſcelerumque puris*; au lieu de me dire en françois; *mes parens ſe ſont rendus recommandables à tous leurs concitoyens par l'intégrité de leur vie & la pureté de leurs mœurs?* Certainement le lecteur en auroit ſu tout autant, qu'il en a appris par cette *citation*. Il faudroit au moins ſuppoſer, pour juſtifier ces *citations*, que tous ceux auxquels on deſtine un ouvrage dans lequel on inſere ces phraſes étrangeres, entendent ces langues comme la leur propre, enſorte qu'ils ſentent tout l'agrément de ce tour d'expreſſion poétique ou ancienne. Mais de quelle utilité ſont-elles pour ceux qui ne ſavent que leur langue maternelle? Elles ne ſervent qu'à arrêter le lecteur; elles

Digitized by Google

l'inquiettent, l'impatientent, piquent ſa curioſité, en lui faiſant croire fauſſement que ces mots qu'il n'entend pas, renferment quelque penſée importante, quelque miſtere intéreſſant, tandis que ſouvent elles n'offrent pas ſeulement une idée nouvelle, différente de celle qu'on vient de lire.

On convient donc généralement aujourd'hui, que les *citations* ne doivent être en uſage, que quand elles ſont néceſſaires pour prouver un fait qui a beſoin de preuve; quand il faut juſtifier l'imputation qu'on fait à un auteur ou à une ſecte de quelque ſentiment, de quelque doctrine; quand il faut appuyer une aſſertion par l'autorité reſpectable de quelque auteur eſtimé; quand les *citations* ſervent à éclaircir un ſujet, à le rendre plus intéreſſant, & ce traité dans lequel on l'expoſe plus inſtructif: hors de ces cas, toute *citation* eſt tout au moins une inutilité, une vaine affectation de ſcience, une parade pédanteſque d'érudition. S'il eſt des *citations* inutiles, il en eſt donc auſſi, comme nous venons de le voir, qui ſont indiſpenſablement néceſſaires, d'autres qui ſont utiles; d'autres enfin qui ſont agréables: mais il n'eſt pas indifférent comment on en fait uſage; il eſt des regles à ſuivre pour le choix qu'il en faut faire, & pour la forme ſous laquelle il convient de les préſenter.

Du choix à faire des citations. Les *citations* employées comme preuves, ſont des déclarations de témoins; les mêmes principes doivent donc regler le choix des unes & des autres. *v.* TÉMOIGNAGE.

1°. Sur quelque ſujet qu'un écrivain s'exerce, pour compoſer un ouvrage où des *citations* ſont requiſes, il doit ſe ſouvenir qu'aucune n'eſt admiſſible qu'autant qu'elle a un rapport réel, direct ou indirect, mais toujours ſenſible avec la propoſition à l'appui de laquelle il veut la faire ſervir.

S'agit-il d'un fait? le paſſage cité doit en contenir le narré & le préſenter tel qu'on veut le faire croire, ou au moins, le ſuppoſer tel, & y faire alluſion comme à un événement reconnu pour certain par l'auteur cité.

En matiere de dogme, il faut que le paſſage que l'on cite en renferme explicitement ou implicitement l'expoſition, & toujours de maniere à faire connoître ce que l'auteur cité penſoit ſur ce ſujet. Au défaut de paſſage ſi exprès, il faut au moins qu'on cite des propoſitions qui ſuppoſent que l'auteur cité concevoit cette doctrine: telle que la préſente l'écrivain qui cite ce paſſage pour ſa juſtification.

2°. Il arrive fréquemment que l'on trouve dans un auteur un paſſage qui exprime poſitivement ce que l'on a deſſein de prouver en le citant, ſans que cependant on ſoit en droit de le citer comme une déclaration de cet auteur, parce qu'en effet dans ces paroles il n'a pas exprimé ce qu'il penſoit lui même, mais il a rapporté le ſentiment d'un autre auteur contre lequel il ſe déclare, & qu'il combat enſuite. Toute propoſition d'un livre que l'auteur n'offre pas comme expreſſion de ſa propre penſée, ne peut jamais être citée comme preuve de ſon opinion.

Il eſt donc eſſentiellement néceſſaire, avant que de citer en preuve un paſſage, de bien s'aſſurer du but de l'auteur en l'écrivant, du ſens qu'il lui donne, & pour cela de lire la ſuite de l'ouvrage, pour que la vue de ce qui précéde & de ce qui ſuit, en faſſe découvrir le vrai ſens; ſans cela on fera ſouvent dire à un auteur tout autre choſe que ce qu'il a penſé. Soit prévention, ignorance, précipitation, ou mauvaiſe foi, il eſt peu de fautes plus communes dans la littérature que celle de l'application fauſſe de paſſages pris dans un tout autre ſens que celui que l'auteur cité attachoit à ſes paroles. C'eſt ce dont en particulier on voit de trop fréquens exemples parmi les théologiens, & ſur-tout parmi les controverſiſtes. On prend à la lettre ce qui eſt dit au figuré, ou au figuré ce qui eſt dit littéralement; on donne un ſens général & ſans reſtriction, à ce qui n'é-

toit dit qu'au particulier, & conditionnellement. On prend pour vrai dans toute l'étendue du ſens des termes, ce qui n'eſt qu'une exagération familiere ; on attribue à un auteur, comme ſa penſée, ce qu'il n'expoſe que pour le refuter, &c.

On ne finiroit pas ſi-tôt, ſi l'on vouloit indiquer toutes les eſpeces de fautes que les écrivains qui citent, commettent contre cette regle. Bayle étoit bien fondé à dire „ qu'il ſeroit utile de faire un „ recueil des *citations* mal-choiſies ; que „ les auteurs les plus célebres s'y trouveroient très-ſouvent, que cette partie de la critique ne ſeroit pas moins „ utile, & qu'elle ſerviroit à faire connoître comment on peut diſtinguer les „ vrais ſavans d'avec ceux qui n'en ont „ que l'apparence ". *Dictionnaire Hiſtorique & Critique*, *t. 3. p. 315*, article *Marcionites*, *Rem. D.*

3°. La fréquence des *citations* mal-choiſies & détournées de leur vrai ſens, rend néceſſaire une troiſieme regle également eſſentielle à tout homme qui ne veut ni tromper ni être trompé par des témoignages qu'on lui offre ; c'eſt de ne pas citer d'après d'autres auteurs, des écrivains dont on peut conſulter ſoi-même les ouvrages originaux. Je dis, dont on peut conſulter ſoi-même les ouvrages originaux, parce qu'il eſt des ouvrages d'auteurs qui ne ſont pas parvenus juſques à nous, & que nous ne connoiſſons que par les paſſages qu'en ont cités des écrivains, qui vivoient lorſque ces ouvrages exiſtoient encore. C'eſt ainſi que les écrits de Sanchoniaton, de Béroſe, d'Euhemerus, de Celſe, de Varron, de Scevola, quelques-uns de Ciceron, de Sénéque, de Platon, d'Ariſtote, & d'autres ne ſubſiſtant plus, ne peuvent être cités que d'après d'autres auteurs anciens qui les ont cités avant qu'ils fuſſent détruits. L'eſprit de parti, la prévention, l'amour propre, la paſſion, aveuglent ſi ſouvent un auteur, & l'égarent ſi facilement, qu'il ne faut pas aiſément & ſans précaution ſe fier aux *citations* d'un autre auteur. L'amour du vrai nous oblige à voir par nos propres yeux, & à examiner nous-mêmes quand nous le pouvons, l'authenticité d'un paſſage qui nous paroît faire en faveur de notre opinion, ou la combattre.

4°. Par la même raiſon celui qui ne veut employer que des preuves valables, & à l'abri de tout ſoupçon ſur un fait quelconque, ne doit jamais prendre pour témoin un auteur qui s'eſt déclaré avec paſſion contre un parti & en faveur d'un autre ; à moins qu'il ne fourniſſe par ſon propre aveu des témoignages défavorables à ſa propre cauſe. Je ne citerai donc jamais en preuve un controverſiſte Romain, contre un controverſiſte Proteſtant ; un Gomariſte contre un Arménien ; un jéſuite contre un janſeniſte ; un *V* contre un *F*, ou un *L. B.*, ni ceux-ci contre ceux-là, qu'autant que les aveux des uns, ſeront favorables à leurs adverſaires.

5°. Un témoignage qu'on allegue tirant ſon plus grand poids du caractere moral de ſon auteur, & le reſte de ſon efficace, naiſſant des circonſtances où il s'eſt trouvé, rélativement au fait, ou à la vérité qu'il faut prouver ; tout homme qui allégue en preuve des *citations*, doit avoir ſoin de les prendre chez les auteurs les plus connus & les plus eſtimés, chez ceux qui ſont reconnus pour les plus ſinceres, les plus éclairés, les plus déſintéreſſés, les plus à portée de ſavoir la vérité des faits, les plus capables par leurs lumieres de juger des ſentimens, & de la doctrine dont on parle. Un auteur de bon ſens ira-t-il citer Telliamed comme témoin, que nous avons été originairement des animaux aquatiques, contre tous les naturaliſtes & les phyſiciens ? Citera-t-on le *Syſtême de la nature*, contre les traités de Clarke & de Leibnitz, ou *Recherches ſur l'origine du Deſpotiſme oriental*, ou *la Contagion ſacrée*, contre l'*Eſprit des loix*, & *les Traités pour la fondation* de Boyle ? Citera-t-on les *Queſtions ſur l'Encyclopédie*, contre les écrits des Huet, des Réland, des Calmet ? Citera-t-on un Deslandes, *Hiſtoire critique*

Digitized by Google

de la philoſophie, contre un Stanley ou un Bruker?

Les auteurs contemporains des événemens, les témoins oculaires, l'emportent ſur les auteurs étrangers ou poſtérieurs de beaucoup. Celui qui expoſe ſa propre doctrine ou celle de ſon parti & de ſa ſecte, eſt plus digne de foi, quand il s'agit d'en faire l'expoſition, que l'auteur qui eſt dans des ſentimens oppoſés. Un écrivain impartial & déſintéreſſé eſt un témoin préférable à un controverſiſte qui diſpute. Un auteur dont tout annonce la ſcience profonde, les recherches exactes & laborieuſes, les lumieres étendues, l'emportera ſur un auteur ſuperficiel, ignorant, préſomptueux, & qui n'offre que ſes conjectures & ſes aſſertions; celui qui raiſonne, ſur celui qui turlupine & qui fait le plaiſant. Telles ſont en général les regles eſſentielles qu'un écrivain prudent, ſage, ami du vrai, & qui reſpecte ſes lecteurs, doit néceſſairement ſuivre dans le choix des *citations* qu'il emploie comme preuves de ce qu'il avance.

On eſt moins gêné, lorſque les *citations* n'ont pour but que d'éclaircir le ſujet que l'on traite, & d'y répandre une agréable variété; il ſuffit qu'elles aient quelque rapport au ſujet, qu'elles n'offrent rien qui ne ſoit digne de piquer la curioſité du lecteur, & qui ne fourniſſe une occaſion de l'inſtruire utilement & agréablement.

De la forme des citations. Tout comme c'eſt dans le but auquel on deſtine les *citations* dans ce qui en fait l'utilité, que nous avons pris les regles à ſuivre dans le choix qu'il faut en faire; c'eſt dans la même ſource, que nous allons puiſer les regles auxquelles un écrivain doit s'aſſujettir pour la forme ſous laquelle les *citations* doivent paroître dans ſon ouvrage.

1°. Une *citation* étant un témoignage, il ſembleroit d'abord que tout écrivain doit laiſſer parler ſon garant & en préſenter au lecteur la dépoſition entiere. Il eſt des cas cependant où l'on auroit tort d'exiger une telle formalité, & cela 1°. lorſque pour mon but, je n'ai pas beſoin du détail dans lequel l'auteur qui me guide, trouve à propos d'entrer ſur les circonſtances du fait, ou ſur les parties de la doctrine dont il eſt queſtion, & qu'il me ſuffit d'un précis abregé de ces objets; 2°. lorſque voulant former un cours d'hiſtoire, j'en prends les materiaux dans divers auteurs qui en ont parlé, & que je puis en les combinant en faire un narré ſuivi; 3°. lorſque ce que j'avance d'après ces auteurs n'eſt ſujet à aucune difficulté & n'eſt point conteſté. Dans ces occaſions, il ſuffit que j'indique à mes lecteurs les ſources dans leſquelles j'ai puiſé, pour qu'ils puiſſent y recourir eux-mêmes, s'ils le jugent néceſſaire.

Il n'en eſt pas de-même, premierement, lorſque le ſens du texte de l'auteur que l'on cite eſt ſujet à conteſte; je n'ai pas le droit de décider magiſtralement que tel eſt le vrai ſens; je dois au contraire mettre ce texte ſous les yeux des lecteurs pour qu'ils ſoient en état de juger par eux-mêmes ſi c'eſt bien-là le ſens qu'il doit recevoir. Je dois, en ſecond lieu, citer les paroles mêmes de l'auteur, lorſqu'il a exprimé en abregé & avec préciſion ſa doctrine, ſon jugement, enſorte que je ne ſaurois tenter de la rendre avec plus de juſteſſe, ſans courir le riſque de l'altérer. En troiſieme lieu, lorſque l'opinion de cet auteur eſt extraordinaire, peut frapper les lecteurs à qui je la préſente, & leur laiſſer quelque ſoupçon que je la lui impute fauſſement. En quatrieme lieu, lorſque j'ai cru devoir m'écarter du ſentiment ſuivi avant moi, & que mon opinion peut être conteſtée, comme ſur un point de droit, de doctrine, de chronologie, ou de géographie, &c. Enfin lorſque les ouvrages de cet auteur ne ſont pas généralement connus & lus.

Il ſuit de là, qu'un hiſtorien tel que Rollin, n'étoit pas appellé à copier les paſſages des auteurs d'après leſquels il a compoſé ſon hiſtoire ancienne; il lui

ſuffiſoit d'indiquer les ſources dans leſquelles il a puiſé les faits qu'il rapporte ; puiſque les auteurs d'après leſquels il écrit ſont ſuffiſamment connus des gens de lettre, & ſont aſſez d'accord entr'eux, pour que de leur réunion on puiſſe en tirer un corps lié d'hiſtoire ancienne. Il n'a dû citer les paroles même des auteurs que dans les endroits, où il a cru devoir leur donner un ſens différent de celui que d'autres auteurs avant lui, leur avoient donné, ou lorſqu'il a trouvé quelque difficulté qu'il a dû réſoudre. Schukford au contraire a dû preſque partout citer les paroles mêmes des auteurs d'après leſquels il écrit, & ſur le témoignage deſquels il ſe fonde, parce que le ſujet qu'il traite préſente par-tout des difficultés, & donne lieu à mille diſputes entre les ſavans, que l'inſpection, l'examen approfondi, & la comparaiſon des paſſages peuvent ſeules éclaircir. Les ſujets hiſtoriques & dogmatiques que Bayle a traités dans ſon *Dictionnaire* & dans quelques autres de ſes ouvrages, éxigeoient auſſi de lui des *citations* de paſſages copiés littéralement, puiſque la préſence ſeule de ces paſſages fourniſſoit la preuve de ce qu'il avançoit, & décidoit la difficulté ; que d'ailleurs les auteurs qu'il cite, ſont ſouvent peu connus & lus de peu de perſonnes, & que preſque par-tout, il avoit à réſoudre des difficultés, à relever des erreurs, & à prendre parti dans des controverſes aſſez vives.

Un auteur, tel que Bruker, dans ſon *Hiſtoria critica philoſophiæ*, a rendu un très-grand ſervice à ſes lecteurs, en copiant tout au long les paſſages des auteurs originaux, qui renferment l'expoſition de leur doctrine qu'il vouloit faire connoître : il met ainſi le lecteur à portée de ſavoir au juſte à quoi s'en tenir ; il prévient ſes doutes, & les difficultés qu'on pourroit lui faire, & lui épargne la fatigue de feuilleter un nombre immenſe d'auteurs. Il eſt vrai que dans ſon abregé, il ſe contente d'indiquer les ſources ſans rapporter les paſſages ; mais la nature d'un abregé ne lui permettoit pas de s'étendre davantage. Son grand ouvrage offre toujours une reſſource, à ceux qui auroient des doutes ſur ſon exactitude à rendre compte des opinions des philoſophes, & qui ne voudroient pas recourir aux originaux.

2°. En vain un auteur citeroit des paſſages, ſi la plus exacte probité ne regle pas ſes levres & ſa plume, ſoit en rapportant les paſſages mêmes, ſoit en les traduiſant, ſoit en les paraphraſant ou en les abrégeant. On n'a que trop d'exemples à la honte des gens de lettres, de la mauvaiſe foi avec laquelle on rapporte quelquefois des paſſages que l'on cite en preuve. On retranche des mots, ou on les altere, ou on les tranſporte, on les traduit infidelement, on les commente & on les paraphraſe, de maniere à faire dire à un auteur tout autre choſe que ce qu'il a dit. C'eſt là un crime de faux, qui expoſe celui qui s'en rend coupable au plus juſte mépris, & à l'indignation de tous les honnêtes gens. Il ne doit jamais être permis d'alterer en rien les penſées d'un auteur, en y ajoûtant ou en y retranchant, en augmentant ou en diminuant la force de ſes expreſſions, & en en déguiſant le vrai ſens. Un citateur faux eſt auſſi coupable qu'un faux témoin, ou un notaire qui falſifie un contract ou un teſtament. On doit rendre la penſée d'un auteur, non-ſeulement telle qu'il l'a exprimée, mais encore dans le ſens précis qu'il y a attaché, & qui paroît par toute la ſuite de ſon diſcours.

3°. Comme on cite des paſſages pour fournir aux lecteurs des preuves de la vérité de ce qu'on avance, il eſt néceſſaire de préſenter ces preuves dans une langue entendue de tous ceux auxquels ce livre eſt deſtiné ; de-là nait la néceſſité de donner une traduction de tous les paſſages, qui ſont originairement exprimés dans une langue différente de celle de l'ouvrage même où l'on fait entrer cette *citation*. Mais ici l'écrivain, qui traduit le paſſage cité, doit apporter cette bonne foi, cette fidélité eſſentielle à tout homme

Digitized by Google

homme qui veut mériter quelque créance. Il eſt vrai d'un autre côté que les lecteurs lettrés qui ſavent combien ſouvent une traduction mauvaiſe ou maladroite, défigure le ſens de l'original, veulent pouvoir lire ce témoignage dans la langue même de l'auteur qui le fournit. De-là naît la néceſſité d'une quatrieme regle.

4°. La bonne foi d'un auteur modeſte, qui ne ſe croit pas infaillible, & qui ne craint pas l'examen ſévere des lecteurs éclairés, exige de lui, que quand il cite, en le traduiſant, un paſſage écrit dans une langue étrangere, il en fourniſſe auſſi l'original pour que chacun puiſſe juger de l'exactitude de ſa traduction, & de ſa fidélidé à rendre la penſée de ſon auteur.

5°. Il réſultera, je l'avoue, de l'obſervation de cette regle, certains inconvéniens qui peuvent déplaire à pluſieurs lecteurs; ces textes originaux accompagnés de leurs traductions, augmentent conſidérablement le volume de l'ouvrage, interrompent le fil du diſcours, & mettent dans le texte une bigarure de langue & de ſtyle qui en rend la vue & la lecture déplaiſantes: mais ces inconvéniens peuvent aiſément être levés; il eſt d'abord à obſerver que les ouvrages qui exigent beaucoup de *citations*, ne ſont pas deſtinés à être des lectures d'amuſemens, & ne conviennent pas à tout le monde: ainſi les lecteurs délicats qui ne parcourent les livres que pour tuer le tems, ne s'occuperont pas à lire ceux dont nous parlons. En ſecond lieu, il n'eſt pas neceſſaire de prodiguer les paſſages en rapportant tous ceux qui exiſtent; il ſuffit de mettre ſous les yeux des lecteurs, ceux qui ſont les plus exprès; un ou deux ſuffiſent; on peut ſe contenter d'indiquer où ſe trouvent les autres. En troiſieme lieu, un auteur qui fait écrire, peut fort bien faire entrer dans le texte de ſon ouvrage, la traduction du paſſage qu'il apporte en preuve, ou ſa paraphraſe ou ſon commentaire, ou le ſimple précis de ce qu'il contient, ſans couper ſon diſcours d'une maniere choquante. En quatrieme lieu, l'original peut & doit trouver ſa place en forme de note au bas des pages, où les lettrés le trouveront, & pourront le comparer avec le texte pour juger de la juſteſſe & de l'exactitude de la traduction ou du commentaire.

6°. Comme nous avons dit plus haut qu'un auteur n'étoit pas tenu de fournir les paſſages mêmes des auteurs qu'il cite en témoignage, lors ſur-tout que le ſujet n'eſt pas conteſté, & que l'auteur auquel il en appelle eſt aſſez connu, de même il n'eſt pas obligé de fournir l'original dont il donne la traduction, lorſque cette traduction n'eſt ſujette à aucune controverſe, lorſqu'il exiſte déja une traduction de cet auteur en langue vulgaire, & qu'elle a été approuvée par des ſavans qui l'ont examinée.

7°. Que l'on rapporte un paſſage d'un auteur, ou qu'on l'indique comme la ſource où l'on a puiſé, ou qu'on en appelle ſeulement à ſon témoignage: un auteur ſincere, qui a réellement puiſé dans les ſources qu'il indique, & qui ne craint pas d'être convaincu de mauvaiſe foi, n'héſitera jamais à nommer les auteurs d'après leſquels il parle & il affirme; il ne ſe contentera pas de ces *citations* vagues & indéterminées, *on rapporte*, *chacun ſait*, *tout le monde convient*, *c'eſt un fait certain*, *avoué par tous les auteurs*. *Un auteur illuſtre*, *un homme ſavant*, *un écrivain ingénieux nous apprennent*, &c. Ces phraſes que ſouvent on donne pour des autorités dans des aſſertions qui, par leur importance, auroient mérité les témoignages les mieux avérés, les autorités les plus reſpectables & les plus ſévérement peſées, bien loin d'être des preuves & de mériter aucune créance de la part des lecteurs, ne décelent que le défaut abſolu de preuves, l'abſence de témoignage valable, l'incertitude de l'aſſertion & peut-être ſa fauſſeté, la hardieſſe blâmable de l'auteur, & l'imprudence de ceux qui lui donnent leur confiance, & qui appuyent leur jugement ſur ſes déciſions. Nous pouvons

mettre au même rang ces *citations* d'auteurs inconnus, Chinois, Perſans, Indiens, dont on n'a publié encore aucune traduction, & que l'on cite à chaque inſtant comme des témoins irrécuſables; ces diſcours de gens qui ſont morts ſans avoir rien écrit, & qui ne peuvent ni confirmer ni démentir ce qu'on leur attribue. Un auteur ſenſé ne s'appuyera jamais de ſemblables autorités pour publier comme certains, & pour exiger qu'on regarde comme tels des faits de quelque importance; puiſque ces mêmes auteurs ne voudroient pas que ſur d'auſſi foibles motifs, on appuyât une ſentence ou un jugement qui les expoſeroit à perdre pour une année la centieme partie de leurs revenus.

8°. Non-ſeulement un auteur raiſonnable ne ſe contentera pas de ces citations vagues & indéterminées, mais il ne ſe contentera pas non plus de nommer l'auteur dont il cite les paroles. Un auteur peut avoir compoſé différens ouvrages, en avoir fait de volumineux, comment pourrai-je vérifier la *citation* qu'on me donne pour preuve? Faudra-t-il que j'aille parcourir tous les volumes qui ſont ſortis de ſa plume? ſouvent cela eſt impraticable, ſouvent cependant j'ai toutes les raiſons poſſibles de regarder cette vérification comme néceſſaire. Cette maniere de citer peut être permiſe, quand on me renvoye à quelque petite brochure qu'on peut parcourir dans quelques momens; mais eſt-on pardonnable, & fait-on ce que l'on fait, ou agit-on ſincérement, lorſque pour confirmer quelque propoſition importante & extraordinaire, ou même un paradoxe, on me cite Plutarque, Thucidide, Hérodote, Flave Joſephe, Platon, Ariſtote, S. Auguſtin, S. Jérôme, Ciceron, Sénéque, comme on me citeroit un chant de la *Henriade*, ou un cahier d'un *Journal*, ſans indication de livre, de chapitre, de page? Ce n'eſt pas ainſi qu'en agiſſent les écrivains qui ne cherchent pour eux-mêmes & pour leurs lecteurs que le vrai; excepté ceux qui n'ont jamais lu ces auteurs, qui ne les connoiſſent que par ouï dire, & qui ſont trop pareſſeux pour aller eux-mêmes puiſer dans les ſources qu'ils indiquent. Les auteurs reſpectables, en qui les lecteurs judicieux mettent leur confiance, en citant un auteur, indiquent dans quel de ſes écrits ſe trouve le paſſage auquel ils renvoyent; ils en marquent le chapitre, le paragraphe, & ſouvent la page, en indiquant l'édition qu'ils ont ſous les yeux. Au moyen de ces directions, les lecteurs peuvent tirer une utilité réelle des citations qu'on leur offre pour déterminer leur créance.

9°. Lorſqu'un écrivain inſere dans le texte de ſon diſcours un paſſage qu'il emprunte d'un autre auteur, il eſt à propos qu'il faſſe connoître par quelque ſigne, quelles ſont les paroles de la citation, pour les diſtinguer de celles de l'auteur qui cite; cela s'exécute dans les manuſcrits par la précaution de ſouſligner la citation, & dans les livres imprimés, par des guillemets, ou par le caractere italique.

10°. Enfin il ſeroit à ſouhaiter pour pluſieurs lecteurs qui ne ſont pas parfaitement au fait de la littérature, & qui ne connoiſſent pas tous les livres citables, que l'on écrivît tout au long le nom des auteurs & les titres de leurs livres. J'ai connu pluſieurs perſonnes, d'ailleurs éclairées, très-embarraſſées à deviner quel ouvrage étoit cité par des abréviations trop fortes, où l'on n'employoit que les premieres lettres des mots. Tout lecteur n'eſt pas en état de ſavoir, par exemple, ce que veulent dire ces lettres, Soc. *H. E.* ou celles-ci Ath. *de* N. D. Il eût peu coûté à l'écrivain, de coucher plus au long ces citations, & d'écrire, Socrates *Hiſt. Eccleſ. Athanaſius de Nicæno Decreto.*

De l'uſage que le lecteur doit faire des citations. C'eſt ſans doute pour le lecteur, au moins autant que pour lui-même, qu'un écrivain allégue des témoignages, & charge les marges de ſon livre de citations d'auteurs; il veut prouver d'un côté qu'il a étudié la matiere,

Digitized by Google

en conſultant tous ceux qui ont pu lui fournir des lumieres ſur le ſujet qu'il traite ; il veut d'un autre côté annoncer qu'il ne prétend pas arrogamment être cru ſur ſa parole, ſur des choſes qu'il n'a pas pu ſavoir par lui-même, & pour cela il indique les ſources où il a puiſé & les auteurs qui lui ſervent de garans ; il veut ainſi mettre les lecteurs en état de juger par eux-mêmes de la ſolidité de ſes preuves. Mais quoi de plus inutile que cette précaution, ſi le lecteur néglige d'examiner les témoignages qu'on lui apporte ? Quel juge ſe mettroit en état de prononcer avec une juſte aſſurance dans une cauſe où l'on fournit des déclarations teſtimoniales, ſi content d'avoir entendu le nom des témoins, ou la déſignation vague de leur nombre, il n'entendoit pas de leur propre bouche leurs déclarations ; s'il ne prenoit nulle information ſur leur caractere, leurs lumieres, leurs liaiſons, leurs intérêts, leurs penchans ? Dans quelles erreurs funeſtes ce juge imprudent ne pourroit-il pas être entraîné, par l'imprudence, la hardieſſe, l'impoſture & la malice de ceux qui l'informent ? De même un lecteur connoît-il toujours aſſez le caractere d'un écrivain, & ſa capacité, pour pouvoir compter aveuglement ſur ſa ſagacité, ſon érudition, ſa ſcience réelle, ſon exactitude laborieuſe dans ſes recherches, la juſteſſe de ſa critique, la ſolidité de ſon jugement, ſon impartialité, ſon amour pour la vérité, & ſa bonne foi ? Cependant ſans une certitude entiere à chacun de ces égards, quel lecteur peut s'aſſurer qu'un écrivain ne lui en impoſe pas, ne l'induit pas en erreur par incapacité ou par malice ? Tout lecteur qui ne veut pas être trompé eſt donc indiſpenſablement obligé de remplir, à l'égard des *citations*, ce à quoi un juge eſt obligé à l'égard des témoins qu'on lui offre dans les faits douteux ; & ce n'eſt que dans les faits douteux que les *citations* ſont néceſſaires. Tout lecteur doit donc, au moins dans les ſujets qui en valent la peine, & qui exigent la preuve par *citations*, premiérement, recourir aux auteurs cités, & ne laiſſer paſſer aucune *citation* ſans s'aſſurer ſi le paſſage allégué exiſte. En ſecond lieu, il doit examiner avec ſoin, ſi dans l'original cité ce paſſage a bien le même ſens que celui qu'on lui donne, s'il n'eſt ni affoibli, ni altéré, ni changé, & pour cela il doit le comparer avec ce qui le précéde & le ſuit. Il doit, en troiſieme lieu, s'inſtruire du caractere moral qu'a eu, & du parti que ſuivoit l'auteur qu'on lui cite, puiſque c'eſt delà que dépend le degré de confiance que mérite ſon témoignage ; il faut ſavoir ſi par ſa ſcience, ſon exactitude, ſa capacité & ſes circonſtances, il a acquis le droit d'être admis en témoignage ſur ce dont il s'agit. Ce n'eſt pas le nombre, mais la qualité des auteurs que l'on cite, qui communique la force perſuaſive à leur ſuffrage. En quatrieme lieu, le lecteur peut juger qu'un écrivain qui cite mal, ſoit pour le ſens, ſoit pour la place d'un paſſage, manque d'exactitude, & vraiſemblablement de ſcience. Que celui qui cite des paſſages qui n'exiſtent pas, ou qui renvoye à des auteurs qui ne parlent point du ſujet qu'il traite, eſt un écrivain ignorant qui ſe pare en charlatan d'une érudition qui lui manque, peut-être même un impoſteur qui veut tromper. Que celui qui falſifie des paſſages, qui en altere viſiblement le ſens, en leur faiſant dire toute autre choſe que ce qu'ils expriment dans l'original, eſt un homme de mauvaiſe foi, qui ne mérite aucune créance, & dont on doit rejetter les écrits avec indignation, comme n'étant deſtinés qu'à favoriſer l'erreur & le menſonge. Que le défaut reconnu d'exactitude & de bonne foi dans un écrivain, ne permet pas à un lecteur prudent de s'appuyer jamais de ſon témoignage. On trouve dans cette regle la raiſon pour laquelle certains écrivains, même célebres, ne ſont jamais cités par de bons auteurs, dans tout ce qui eſt matiere de ſcience, d'érudition, ni pour confirmer aucun fait. Il en eſt de ces auteurs comme de certains perſonnages

qui ſe plaiſent à faire des contes qu'ils inventent & qu'ils débitent comme des nouvelles ; on les écoute pour s'amuſer, mais on ne publie jamais de nouvelles d'après leur ſeul témoignage. Le lecteur doit cependant, en cinquieme lieu, ſe ſouvenir que toute *citation* inexacte qu'il ne peut pas vérifier, tout paſſage qui n'eſt pas rapporté tel qu'il eſt dans l'original, ne ſont pas des preuves de mauvaiſe foi, quoiqu'en général ce ſoient là des preuves d'inattention. Il eſt néceſſaire d'obſerver que, 1°. toutes les éditions d'un même ouvrage ne ſe reſſemblent pas pour la diviſion, l'arrangement & le titre des parties, ni même pour les expreſſions; delà tant de variantes dans les auteurs anciens. 2°. Souvent l'un cite l'original d'un ouvrage, tandis qu'un autre le cite d'après une traduction; ſouvent même il y a différentes traductions d'un même ouvrage, les unes moindres que les autres: le même paſſage peut bien être mal rendu, ſans mauvaiſe intention. 3°. Un écrivain cite quelquefois de mémoire un paſſage qu'il a lu dans un livre qui n'eſt plus entre ſes mains, & dont il peut n'avoir pas bien retenu la penſée ou la place, & que pour cette raiſon il cite mal, c'eſt ce qui eſt arrivé quelquefois au ſavant Grotius, & à quelques autres auteurs eſtimables. Mais d'un côté, ces fautes ne ſont pas fréquentes chez des auteurs de mérite, & de l'autre, elles ne tombent pas ſur des faits importans, & elles ſont toujours réparées par d'autres *citations* qui ne laiſſent aucun doute ſur la fidélité de l'auteur.

Au moyen de ces diverſes précautions, les lecteurs tireront une très-grande utilité des *citations* qu'on leur fournit; ils ſe mettront à couvert de l'erreur; ils augmenteront leurs connoiſſances réelles, en s'aſſurant de la vérité des faits, & en appréciant la certitude des preuves qu'on leur donne pour appui. Outre cela, les lecteurs mettront par-là les auteurs dans la néceſſité de reſpecter davantage le public, en les obligeant d'apporter plus de ſoin dans la recherche, plus de jugement dans le choix, & plus d'exactitude dans l'indication des témoignages qu'ils citent en preuve.

Du détail dans lequel nous ſommes entrés ſur les *citations*, on peut déduire le jugement qu'il faut porter ſur la diſpute dès long-tems ſubſiſtante, au ſujet du mérite reſpectif des auteurs qui chargent leurs livres de *citations*, & de ceux qui ſe bornent à exprimer ce qu'ils penſent, ſans s'appuyer du témoignage des autres auteurs. Voyez Baile, *Dict. crit. art. Epicure, rem. E.* (G. M.)

L'article qu'on vient de lire peut ſervir de ſupplément à l'article ALLÉGATION, *qu'on a paſſé fort légérement. Nous ajoûterons ici les marques des* citations *des différens codes du droit civil & canonique, très-difficiles à déchiffrer par ceux qui n'en connoiſſent pas les ouvrages.*

Citations du droit civil.

Ap. Juſtin. ou *inſtitut.*, ſignifie aux inſtitutes.

D. ou *ff.* aux digeſtes.

Code ou *c.* au code.

Cod. Théod. au code Théodoſien.

Cod. repet. prælect. repetitæ prælectionis.

Authent. ou *auth.* dans l'authentique.

Leg. ou *l.* dans la loi.

§. ou *parag.* au paragraphe.

Novel. dans la novelle.

Novel. Leon. novelles de l'empereur Léon.

Argum. leg. par l'argument de la loi.

Gloſ. dans la gloſe.

H. t. en ce titre.

Eod. tit. au même titre.

In p. ou *in princ.* au commencement.

In f. à la fin.

Citations du droit canon.

C. ou *can.* au canon.

Cap. au chapitre.

Cauſ. dans une cauſe de la ſeconde partie du decret de Gratien.

De conſ. dans la troiſieme partie du decret qui traite de la conſécration.

De pœn. au traité de la pénitence qui eſt dans la ſeconde partie du decret.

Diſt. dans une diſtinction du decret de Gratien.

Ex. ou *extra.* c'eſt dans les decrétales de Grégoire IX.

Ap. Greg. IX. dans les mêmes decrétales.

Extrav. Joan. dans une des extravagantes, ou conſtitutions de Jean XXII.

Extrav. comm. dans les extravagantes communes.

In ſexto ou *in 6.* dans la collection de Boniface VIII. appellée *le ſexte.*

Ap. Bon. ou *appendix Bonifacii*, dans le ſexte.

Q. qu. ou *quæſt.* queſtion.

V. ou *verſ.* au verſet.

CITATION EN JUGEMENT, *Juriſp.*, que l'on appelloit chez les Romains *in jus vocatio*, revenoit à peu près à ce que l'on appelle parmi nous *ajournement* ou *aſſignation.* On ne voit point de quelle maniere ſe faiſoient ces ſortes de *citations* du tems des rois & des premiers conſuls; mais on voit que par la loi des douze tables, il étoit ordonné au défendeur de ſuivre le demandeur lorſqu'il vouloit le conduire devant le juge. Dans la ſuite cette procédure changea de forme; car long-tems avant Juſtinien il n'étoit plus permis de citer verbalement ſon adverſaire en jugement: il falloit dès-lors que l'aſſignation fût libellée, comme cela s'obſerve parmi nous, & l'on convenoit du jour auquel on devoit ſe préſenter devant le juge.

Il n'étoit pas permis de citer en jugement toutes ſortes de perſonnes; on en exceptoit les magiſtrats de Rome, ſur-tout les conſuls, les préteurs, le préfet de la ville, & autres qui étoient qualifiés *magiſtratus urbani.* Il en étoit de même des magiſtrats de province tant qu'ils étoient en charge, d'un pontife, & des juges pedanées, pendant qu'ils exerçoient leurs fonctions; de ceux qui gardoient quelque lieu conſacré par la religion: ceux qui recevoient les honneurs du triomphe, ceux qui ſe marioient, ceux qui faiſoient les honneurs d'une pompe funebre, ne pouvoient être inquiétés pendant la cérémonie; enfin ceux qui étoient ſous la puiſſance d'autrui, ne pouvoient être cités en jugement qu'ils ne fuſſent jouiſſans de leurs droits.

Les peres, les patrons, les peres & les enfans des patrons, ne pouvoient, ſuivant le droit naturel, être cités en jugement par leurs enfans ou leurs affranchis ſans une permiſſion du juge, autrement le demandeur étoit condamné à payer cinquante ſeſterces.

Il falloit même, ſuivant le droit civil, une ſemblable permiſſion du préteur pour citer en jugement quelque perſonne que ce fût; ſans quoi le défendeur avoit action à ce ſujet contre le demandeur; mais ſi le préteur autoriſoit dans la ſuite la *citation*, il n'y avoit plus d'action contre le demandeur.

La *citation en jugement* étoit quelque choſe de plus fort qu'une ſimple action. Voyez le titre du digeſte *de in jus vocando.* Le *tréſor* de Brederode au mot *citare.* L'*hiſt. de la juriſprud. Rom.* par M. Terraſſon, p. 94. & 95.

CITÉ, (R), ſ.f., *Polit.*, c'eſt un peuple uni par le même culte, le même langage, les mêmes loix privées, la même ſouveraineté; c'eſt à peu près ce qu'on appelle un *bailliage*, un *diſtrict*: & ce peuple, épars dans la campagne, ſera une même *cité*, quoiqu'il ne ſoit qu'une partie d'un corps politique.

Une ville n'eſt autre choſe qu'un aſſemblage, plus ou moins conſidérable, de maiſons renfermées par le même circuit de murailles, avec des portes: c'eſt cette clôture qui la diſtingue des *bourgs* & des *villages.* Voyez ces mots.

Il eſt facile d'appercevoir, après ces diſtinctions, qu'un corps politique pourra comprendre pluſieurs *cités*, comme pluſieurs villes; mais qu'il eſt poſſible qu'une ville ne ſoit pas une même *cité.* On en a vu ſous deux ſouverainetés, & partagées entre deux provinces. On comprend encore que la *cité* peut s'étendre très-loin au delà de la ville.

Lorſque les Romains traiterent avec

les Sabins, ceux-ci quitterent leur patrie & leurs coutumes: on ne doit pas croire cependant qu'ils laiſſerent leurs campagnes déſertes; mais toute diſtinction de loix & de religion étant bannie, Rome & les appartenances des Sabins ne furent qu'une même *cité*.

Lorſque les Romains vainquirent les Volſques, les Tuſculans, les Eques, ils leur donnerent voix délibérative aux aſſemblées, ils les admirent aux dignités; mais ils leur permirent de garder leurs dieux & leurs coutumes. Ils firent partie de la république, & non de la *cité*; ils furent appellés *municipes*.

Ces diſtinctions ſont ſi réelles, que l'on vit dans la ſuite pluſieurs de ces villes municipales, abandonner leurs coutumes, & prendre celles des Romains, pour ne faire avec eux qu'une même *cité*; & lorſque Tibere eut porté toute la puiſſance du peuple dans le ſénat, dont il étoit maître, ces mêmes villes reprirent leurs premieres coutumes: on leur avoit ôté l'avantage qu'elles avoient trouvé à les abandonner.

Le traité fait avec les habitans du Latium, étoit encore d'une autre eſpece. Il fut dit que les Latins qui viendroient habiter Rome, ſeroient citoyens, pourvu toutefois qu'ils euſſent laiſſé des enfans légitimes dans leur province: politique excellente, afin que Rome ne s'accrût pas à l'excès, & que les villes voiſines ne fuſſent pas dépeuplées. On appelloit ceux-ci *ſocii*. On trouve dans ce genre chez les Romains, une infinité de différences comme imperceptibles, & des caracteres toujours variés dans les droits qu'ils donnoient à chaque peuple.

Ariſtote, dans ſa définition, confond la république & la *cité*: il donne dans une autre erreur, lorſqu'il dit que pour former une *cité*, il faut que les citoyens demeurent dans un même lieu. Ce n'eſt pas ce que les Latins entendoient par la ſignification propre du terme *civitas*: il ne l'appliquoit pas à une enceinte, à un eſpace couvert d'habitations; c'eſt ce qu'ils appelloient *urbem*, *ab urbe*, qui veut dire la courbe de la charrue, parce qu'on traçoit l'enceinte de la ville par un ſillon. On trouve la même différence des termes dans l'hébreu & chez les Grecs.

Il eſt vrai, l'on voit les auteurs employer indifféremment les mots *urbs* & *civitas* dans la même ſignification, mais ce n'eſt pas lorſque l'on vouloit parler avec exactitude. On trouve entr'autres, dans les *commentaires* de Céſar, que la *cité* des Helvétiens étoit compoſée de quatre bourgs. Il faut faire attention, dans les occaſions ſérieuſes, à la propriété des termes, plutôt qu'au ſens auquel un uſage indifférent les emploie.

La ville & la *cité* ſont deux choſes ſi diſtinctes, que la loi décide que celui qui a porté hors de la ville ce qu'il étoit défendu de tranſporter hors de la *cité*, n'a point contrevenu à la défenſe. Une nation, un canton qui vit ſelon les mêmes loix, les mêmes coutumes, la même religion, qui uſe du même langage, forme une cité. Je croirois cependant que quelque différence de pratique dans un même fonds de religion, quelque changement léger dans l'idiôme, ne devroient pas faire perdre le nom de *cité*.

Ainſi la ville peut être *cité*; elle peut ne l'être pas; comme auſſi la *cité* exiſter ſans ville, & conſiſter en villages & hameaux: l'une & l'autre peuvent n'être point république, & en dépendre ſans y être incorporées. C'eſt ainſi que l'on connoit pluſieurs territoires ſimplement ſujets des républiques, qui n'en ſont point partie; ſes habitans ne ſont pas dans l'aſſociation.

On ne ſauroit au contraire imaginer une république ſans *cité*; il faudroit ſuppoſer autant de coutumes que de ſujets: mais la république peut, abſolument parlant, exiſter ſans ville ni bourg. Telle fut la république d'Athenes, lorſqu'elle monta ſur des vaiſſeaux, & abandonna la ville à l'approche du roi de Perſe. Ceux de Mégalopolis en uſerent à peu près de même à la vue de Cléomenes, roi de Lacédémone. On auroit pu dire que la *cité* ſortit de la ville, lorſque Pompée

Digitized by Google

quitta Rome, après en avoir tiré deux cens ſénateurs & les plus notables citoyens qui voulurent le ſuivre. Il diſoit: *Non eſt in parietibus reſpublica.* Ceux de ſon parti la placoient dans ſon camp.

L'ignorance de ces principes peut être d'une plus grande conſéquence qu'on ne penſe. Lorſque les Carthaginois envoyerent leurs ambaſſadeurs, pour recevoir les loix qu'il plairoit au ſénat de leur dicter, ils le ſupplierent ſeulement de ne pas ordonner la deſtruction de leur ville, l'une des plus belles du monde, monument des victoires & de la gloire du nom romain. Le ſénat leur répondit, que leur *cité*, *civitatem*, leur demeureroit avec tous les droits, privileges & libertés, dont ils auroient joui juſqu'alors.

Les ambaſſadeurs s'en retournerent ſatisfaits; mais bientôt après le conſul demanda trois cens ôtages carthaginois: on les donna. Il demanda que les armes & les machines de guerre lui fuſſent livrées: on les livra. Il fit enſuite publier que chaque habitant eût à ſortir de la ville avec ce qu'il lui plairoit d'emporter, & qu'il leur étoit permis d'habiter où bon leur ſembleroit, pourvu que ce fût à quatre-vingt ſtades de la mer.

L'indignation & le déſeſpoir fournirent des armes aux Carthaginois; mais leurs efforts n'aboutirent qu'à différer leur perte. La ville fut livrée au fer & aux flammes; on répondit aux imprécations & aux reproches de ces malheureux, en leur apprenant la différence d'une ville & d'une *cité*.

Quelle honte pour le nom romain! Ce n'eſt donc pas d'aujourd'hui que l'on fait ſervir l'équivoque honteuſe à cacher le crime ſous le maſque de la probité.

Ceux qui négocient les affaires des princes, pourroient faire des fautes bien eſſentielles par l'ignorance de ces choſes, qui, au premier coup d'œil, paroiſſent de peu d'importance. Par exemple; il eſt porté au ſecond article du traité de 1505, entre les cantons de Berne & de Fribourg, que l'alliance entre les deux républiques durera autant que les murailles des deux villes paroîtront. L'alliance eſt entre les peuples, elle eſt indépendante des murailles; la guerre peut les détruire, un tremblement de terre les faire diſparoître. Les termes n'expriment point l'intention des contractans. (D. F.)

CITÉ, *droit de*, *Juriſpr.*, eſt la qualité de citoyen ou bourgeois d'une ville, & le droit de participer aux privileges qui ſont communs à tous les citoyens de cette ville.

Chez les Romains, le droit de *cité*, c'eſt-à-dire la qualité de citoyen Romain, fut conſidérée comme un titre d'honneur, & devint un objet d'émulation pour les peuples voiſins qui tâchoient de l'obtenir.

Il n'y eut d'abord que ceux qui étoient réellement habitans de Rome qui jouirent du titre & des priviléges de citoyens Romains. Romulus communiqua le droit de *cité* aux peuples qu'il avoit vaincus, qu'il amena à Rome. Ses ſucceſſeurs firent la même choſe, juſqu'à ce que la ville étant aſſez peuplée, on permit aux peuples vaincus de reſter chacun dans leur ville; & cependant pour les attacher plus fortement aux Romains, on leur accorda le droit de *cité* ou de bourgeoiſie Romaine, enſorte qu'il y eut alors deux ſortes de citoyens Romains; les uns qui étoient habitans de Rome, & que l'on appelloit *cives ingenui*; les autres qui demeuroient dans d'autres villes, & que l'on appelloit *municipes*. Les conſuls & enſuite les empereurs communiquerent les droits de *cité* à différentes villes & à différens peuples ſoumis à leur domination.

La loi 7. au code de incolis, porte que le domicile de quelqu'un dans un endroit ne lui attribue que la qualité d'habitant, mais que celle de citoyen s'acquiert par la naiſſance, par l'affranchiſſement, par l'adoption, & par l'élévation à quelque place honorable.

Les droits de *cité* conſiſtoient chez les Romains, 1°. à jouir de la liberté; un eſclave ne pouvoit être citoyen Romain, & le citoyen Romain qui tomboit dans l'eſclavage perdoit ſes droits de *cité*. 2°.

Digitized by Google

Les citoyens Romains n'étoient point ſoumis à la puiſſance des magiſtrats en matiere criminelle : ils arrêtoient leurs pourſuites en diſant *civis Romanus ſum* ; ce qui tiroit ſon origine de la loi des douze tables, qui avoit ordonné qu'on ne pourroit décider de la vie & de l'état d'un citoyen Romain que dans les comices par centuries. 3°. Ils avoient le droit de ſuffrage dans les affaires de la république. 4°. Ils étoient les ſeuls qui euſſent ſur leurs enfans la puiſſance telle que les loix Romaines la donnent. 5°. Ils étoient auſſi les ſeuls qui puſſent exercer le ſacerdoce & la magiſtrature, & avoient pluſieurs autres priviléges.

Le droit de *cité* ſe perdoit, 1°. en ſe faiſant recevoir citoyen d'une autre ville ; 2°. en commettant quelque action indigne d'un citoyen Romain, pour laquelle on encouroit la grande dégradation appellée *maxima capitis diminutio*, qui ôtoit tout à la fois le droit de *cité* & la liberté. 3°. La moyenne dégradation, appellée *media capitis diminutio*, ôtoit auſſi le droit de *cité* ; telle étoit la peine de ceux qui étoient effacés du rolle des citoyens Romains, pour s'être fait inſcrire ſur le rolle d'une autre ville ; ceux qui étoient exilés ou relégués dans une iſle ſouffroient auſſi cette moyenne dégradation, & conſéquemment perdoient les droits de *cité*.

On confond quelquefois le droit de *cité* avec celui de bourgeoiſie ; cependant le droit de *cité* eſt plus étendu que celui de bourgeoiſie, il comprend auſſi quelquefois l'incolat, & même tous les effets civils.

En effet, celui qui eſt banni d'un lieu ne perd pas ſeulement le droit de bourgeoiſie, il perd abſolument les droits de *cité*, c'eſt-à-dire, tous les priviléges accordés aux habitans de la *cité*.

On peut perdre les droits de *cité* ſans perdre la liberté, comme il arrive dans celui qui eſt banni ; mais la perte de la liberté emporte toujours la perte des droits de *cité*.. *v.* BOURGEOISIE.

CITEAUX, *Hiſt. Eccl.*, ordre religieux réformé de celui de S. Benoît, & compoſé d'un très-grand nombre de monaſteres d'hommes & de filles, qu'on nomme *ciſterciens*, & le plus communément *Bernardins* & *Bernardines*. *v.* BERNARDINS.

Cet ordre commença en 1075 par vingt-un religieux du manaſtere de Moleſme en Bourgogne, qui trouvant que la regle de S. Benoît n'étoit pas aſſez exactement obſervée dans cette maiſon, obtinrent, avec Robert leur abbé, permiſſion de Hugues archevêque de Lyon & légat du S. ſiege, d'aller s'établir à quatre lieues de Dijon, dans un lieu nommé *Citeaux*, *Ciſtercium*, à cauſe, dit-on, du grand nombre de citernes qu'on y avoit creuſées. Othon ou Eudes I. du nom, duc de Bourgogne, leur y bâtit une mai ſon où ils entrerent en 1098, & qu'il fonda très-richement. L'évêque de Châlons donna à Robert le bâton paſtoral en qualité d'abbé. L'abbé de *Citeaux* eſt général de l'ordre, & conſeiller né au parlement de Bourgogne.

Les religieux de *Citeaux* peuvent prendre des degrés dans l'univerſité de Paris, & ont à cet effet dans la capitale un collége pour les étudians de leurs différentes maiſons, qu'on nomme le *collége des Bernardins*. Leur ordre a été fécond en hommes illuſtres ; outre quatre papes qu'il a donnés à l'égliſe, on compte un très-grand nombre de cardinaux, d'évêques, & d'écrivains diſtingués. L'ordre de *Citeaux* eſt le premier qui ait établi des chapitres généraux par une bulle de Calixte II. en 1119.

CITER, *Juriſpr.*, c'eſt aſſigner quelqu'un devant un juge d'égliſe.

CITERNE, ſ. f., *Architect.*, réſervoir ſouterrain d'eau de pluie, fait par art pour les beſoins de la vie. On ne ſauroit s'en paſſer dans pluſieurs pays maritimes, dans pluſieurs endroits de l'Aſie, & d'autres parties du monde. Comme l'eau de toute la Hollande eſt ſaumache, toutes les maiſons ont des *citernes*, & il y en a qui ſont conſtruites avec un ſoin, un goût, & une propreté admirables.

admirable. Mais on dit que la plus belle *citerne* qu'il y ait au monde, ſe trouve à Conſtantinople. Les voûtes de cette *citerne* portent ſur deux rangs de 212 piliers chacun; ces piliers, qui ont deux pieds de diametre, ſont plantés circulairement, & en rayons qui tendent à celui qui eſt au centre.

Ainſi un des grands avantages qu'on puiſſe tirer de l'eau de la pluie, c'eſt de la ramaſſer dans des réſervoirs ſouterrains qu'on appelle *citernes*, où quand elle a été purifiée en paſſant au travers du ſable de riviere, elle ſe conſerve pluſieurs années ſans ſe corrompre. Cette eau eſt ordinairement la meilleure de toutes celles dont on peut uſer, ſoit pour boire, ſoit pour l'employer à pluſieurs uſages, comme pour le blanchiſſage & pour les teintures, parce qu'elle n'eſt point mêlée d'aucun ſel de la terre, comme ſont preſque toutes les eaux des fontaines, & même les plus eſtimées.

Ces *citernes* ſont d'une très-grande utilité dans les lieux où l'on n'a point d'eau de ſource, ou bien lorſque toutes les eaux de puits ſont mauvaiſes.

Dans ce cas, ceux qui ſont curieux d'avoir de bonne eau, obſervent ſoigneuſement de ne laiſſer point entrer l'eau des neiges fondues dans la *citerne*, ni celles des pluies d'orages. Pour ce qui eſt des neiges fondues, on a quelque raiſon de les exclure des *citernes*, non pas à cauſe des ſels qu'on s'imagine qui ſont enfermés & mêlés avec les particules de la neige; mais ſeulement parce que ces neiges demeurent ordinairement pluſieurs jours, & quelquefois des mois entiers ſur les toits des maiſons, où elles ſe corrompent par la fiente des oiſeaux & des animaux, & plus encore par le ſéjour qu'elles font ſur les tuiles, qui ſont ordinairement fort ſales.

Cependant les Hollandois parent à ces deux derniers inconvéniens, en entretenant leurs toits avec propreté, en en éloignant les animaux, & en filtrant leur eau par des pierres ou des fontaines ſablées.

Ce ſeroit ici le lieu de parler de la conſtruction de leurs *citernes*, de leur maçonnerie, de leur revêtement de marbre, de leur couverture, de leur propreté, du choix des matériaux qu'ils y emploient: car ce n'eſt pas aſſez pour former une *citerne*, que d'avoir un lieu qui tienne bien l'eau, que les pierres & le mortier dont elles ſont jointes, ne puiſſent communiquer aucune qualité à cette eau qui y ſéjourne pendant un tems conſidérable; il faut encore de l'art dans la forme, dans la ſtructure, dans les fondemens d'une bonne *citerne*; mais ce détail me meneroit trop loin, & ſeroit preſque inintelligible ſans les figures.

Comme toutefois ce n'eſt pas ſeulement dans des pays tels que la Hollande que des *citernes* ſont néceſſaires; qu'il y a quantité de villes, de lieux, de châteaux dans toute l'Europe, où des *citernes* ſeroient d'une très-grande utilité; que d'ailleurs l'on ne peut douter par toutes les épreuves qu'on a faites, que l'eau de la pluie qui a été purifiée dans du ſable de riviere, ne ſoit la meilleure de toutes celles qu'on puiſſe employer: M. de la Hire a imaginé, & a communiqué au public, *Mém. de l'Acad. des Sciences* de Paris 1703, les moyens ſuivans, pour pratiquer en tout pays des *citernes* qui fourniroient à chaque maiſon aſſez d'eau pour l'uſage & les beſoins de ceux qui y demeurent.

Premierement, il eſt certain qu'une maiſon ordinaire qui auroit en ſuperficie 40 toiſes, leſquelles ſeroient couvertes de toits, peut ramaſſer chaque année 2160 pieds cubiques d'eau, en prenant ſeulement 18 pouces pour la hauteur de ce qu'il en tombe, qui eſt la moindre hauteur que l'on obſerve communément. Mais ces 2160 pieds cubiques valent 75600 pintes d'eau, à raiſon de 35 pintes par pied, qui eſt la juſte meſure pour la pinte de Paris. Si l'on diviſe donc ce nombre de pintes par les 365 jours de l'année, on trouvera 200 pintes par jour. On voit par-là que quand il y auroit dans une maiſon, comme celle qu'on

ſuppoſe, vingt-cinq perſonnes, elles auroient huit pintes d'eau chacune à dépenſer, ce qui eſt plus que ſuffiſant pour tous les uſages de la vie.

Il ne faut pas négliger un avis de M. de la Hire, ſur le lieu & ſur la maniere de conſtruire ces ſortes de *citernes* dans les maiſons particulieres. On voit dans pluſieurs villes de Flandres, vers les bords de la mer, où toutes les eaux des puits ſont ſalées & ameres, à cauſe que le terrein n'eſt qu'un ſable léger au travers duquel l'eau de la mer ne ſe purifie pas, que l'on fait des *citernes* dans chaque maiſon pour ſon uſage particulier. Ces *citernes* ont ſans doute de grands avantages, & elles ſont enterrées. Ce ſont des eſpeces de caveaux où l'eau ſe conſerve mieux qu'à l'air; car il eſt vrai que l'eau, & ſur-tout celle de pluie, ne ſe conſerve pas à l'air, à cauſe du limon dont elle eſt remplie, qu'elle ne dépoſe pas entiérement en paſſant par le ſable; qu'elle ſe corrompt, & qu'il s'y engendre une eſpece de mouſſe verte qui la couvre entiérement.

C'eſt pourquoi M. de la Hire voudroit qu'on pratiquât dans chaque maiſon un petit lieu dont le plancher ſeroit élevé au deſſus du rez-de-chauſſée de 6 pieds environ; que ce lieu n'eût tout au plus que la quarantieme ou cinquantieme partie de la ſuperficie de la maiſon, ce qui ſeroit dans notre exemple d'une toiſe à peu près. Ce lieu pourroit être élevé de huit à dix pieds, & bien voûté, avec des murs fort épais. Ce ſeroit dans ce lieu que l'on placeroit un réſervoir de plomb, qui recevroit toute l'eau de pluie après qu'elle auroit paſſé au travers du ſable. Il ne faudroit à ce lieu qu'une très-petite porte bien épaiſſe, & bien garnie de natte de paille, pour empêcher que la gelée ne pût pénétrer juſqu'à l'eau. Par ce moyen, on pourroit diſtribuer facilement de très-bonne eau dans les cuiſines & les lavoirs. Cette eau étant bien renfermée ne ſe corromproit pas plus que ſi elle étoit ſous terre, & ne geleroit jamais. Son peu d'élevation au deſſus du rez-de-chauſſée ſerviroit aſſez à la commodité de ſa diſtribution dans tous les lieux du logis. Ce réſervoir pourroit être placé dans un endroit où il n'incommoderoit pas par ſon humidité, autant que ceux d'eau de fontaine qui ſont dans pluſieurs maiſons.

Enfin il y a pluſieurs autres endroits où de ſemblables réſervoirs artiſtement conſtruits ſuppléeroient aux beſoins de la vie, par la poſition où l'on eſt de manquer d'eau, & par l'éloignement où l'on ſe trouve des ſources & des rivieres. Souvent nous laiſſons perdre les bienfaits de la nature, faute de connoiſſances pour en ſavoir tirer parti.

CITHARE, ſ. f., *Hiſt. Anc. & Luth.*, inſtrument ancien, que quelques auteurs croyent avoir été le même que la lyre à ſept ou neuf cordes, & que d'autres regardent comme un inſtrument différent, mais ſans en aſſigner la différence.

Selon les anciens monumens & les témoignages des Grecs & des Latins, elle étoit formée de deux côtés recourbés, & imitant les cornes du bœuf. Le bout des cordes ou le haut étoit tourné en dehors, & le bas ou l'origine des cornes, en dedans; le milieu ou la partie compriſe entre les extrêmités recourbées, s'appelloit le *bras*; les côtés ou montans étoient fixés ſur une baſe creuſe, deſtinée à fortifier le ſon des cordes. Ils étoient aſſemblés par deux traverſes; les cordes étoient attachées à la traverſe d'en bas, d'où elles alloient ſe rendre ſur des chevilles placées à la traverſe d'en haut. La *cithare* avoit une baſe plate, & pouvoit ſe tenir droite ſur cette baſe: c'étoit l'inſtrument de ceux qui ſe diſputoient les prix dans les jeux Pithiens; ils s'en accompagnoient en chantant le ſujet de leur chant, donné par les Amphictions au renouvellement des fetes célébrées en l'honneur d'Apollon, & en mémoire de la défaite du ſerpent Pithon. Il étoit diviſé en cinq parties. La premiere étoit un prélude de guerre; la ſeconde, un commencement de combat;

Digitized by Google

la troiſieme, un combat; la quatrieme, un chant de victoire; & la cinquieme, la mort de Pithon & les ſifflemens du monſtre expirant. Il paroît que la *cithare* & les airs deſtinés pour cet inſtrument, ſont plus anciens que la flûte & les airs de flûte. Les airs étoient en vers hexametres. Terpandre, plus ancien qu'Archiloque, joua de la *cithare* par excellence: il fut vainqueur quatre fois de ſuite dans les jeux Pithiques. Il y en a qui prétendent que notre mot *guitarre* vient du mot *cithare*, quoiqu'il n'y ait aucune reſſemblance entre ces inſtrumens. *v.* GUITARRE, LYRE.

CITHAREXYLON, ou *Bois de Guitarre*, (N), *Botan.*, genre de plante à fleur irréguliere, dont le calice eſt en campane à cinq dents, la corolle monopétale en entonnoir à tube foiblement courbé, dont le limbe eſt preſque plat, diviſé en cinq ſegmens un peu inégaux: la ſurface de la fleur eſt un peu velue vers l'orifice du tube; elle contient quatre étamines dont deux ſont un peu plus courts que les autres, & un piſtil dont l'ovaire devient une baye contenant deux graines dont chacune renferme deux amandes. Linn. *gen. pl. didyn. ang.* PERSONNÉES. M. Linné en indique deux eſpeces: 1°. *cithar. ramis teretibus, calicibus dentatis*; 2°. *cith. ramis teretibus calicibus truncatis.* La premiere, appellée à la Martinique *bois cotelet*, eſt un arbre de vingt pieds de haut, branchu & touffu, dont la tige eſt ronde, les feuilles ovales, oblongues, liſſes & ſans dentelures, & les fleurs blanches, petites, odorantes, diſpoſées en grappes longues & pendantes: ſes bayes groſſes comme des ceriſes, deviennent rouges & enfin noires dans leur maturité. Jacquin, *ſel. ſtirp. Amer. 186.* (D.)

CITHARISTIQUE, (N), ſ. f., *Muſ.*, genre de muſique & de poéſie, approprié à l'accompagnement de la cithare. Ce genre, dont Amphion, fils de Jupiter & d'Antiope, fut l'inventeur, prit depuis le nom de *lyrique.*

CITHÉRON, (N), *Myth.*, roi de Platée en Béotie, paſſoit pour l'homme le plus ſage de ſon tems: il trouva le moyen de reconcilier Jupiter & Junon. Cette déeſſe piquée de quelques galanteries de ſon mari, voulut rompre entiérement avec lui par un divorce public. *Cithéron* conſulté ſur les moyens de faire revenir la déeſſe, conſeilla à Jupiter de faire ſemblant de vouloir s'engager dans un nouveau mariage: le conſeil fut ſuivi & réuſſit parfaitement.

CITHÉRONIA, (N), *Myth.*, Junon fut ainſi nommée depuis ſa réconciliation avec Jupiter, par le conſeil de Citheron.

CITHERONIUS, (N), *Myth.*, ſurnom de Jupiter. *v.* CITHERONIA.

CITIB *ou* CITHIBEB, (N), *Géog.*, petite ville d'Afrique, dans la province de Tedla, au royaume de Maroc, ſituée ſur le faîte d'une montagne; elle eſt peuplée de gens doux & riches, qui ont de grandes campagnes fertiles en bled, & des montagnes commodes pour les troupeaux. Leur plus grand trafic eſt de laines fines, dont ils font de belles caſaques & des tapis.

CITLI, (N), *Hiſt. Nat.* Nieremberg donne ce nom à une eſpece de lievre de la nouvelle Eſpagne, lequel eſt de la grandeur des nôtres; mais ſes oreilles ſont très-longues, très-noires & très-larges.

CITOYEN, (R), ſ. m., *Polit.*, c'eſt un ſujet de condition libre attaché à la ſouveraineté d'autrui.

Il faut obſerver, pour l'intelligence de ce qui va ſuivre, que pour faire répondre le terme de *citoyen* au mot latin *civis*, on ne doit entendre que ce qui parmi nous eſt connu ſous le nom vulgaire de *bourgeois.* A Rome & ailleurs, il étoit défendu aux perſonnes libres d'exercer les arts méchaniques; c'étoit le partage des eſclaves: tous les *citoyens* étoient bourgeois.

On apperçoit aiſément que tout *citoyen* eſt ſujet de l'Etat, & que tout ſujet n'eſt pas *citoyen.* Les uns & les autres ont une infinité de rapports, par

leſquels ils ſe reſſemblent ; ils ont auſſi leurs différences.

J'ai défini le *citoyen* un ſujet libre, c'eſt-à-dire, exerçant une profeſſion libre. L'abus que l'on peut avoir fait dans l'octroi des lettres de bourgeoiſie, ne doit pas anéantir cette regle générale ; un corps politique bien gouverné ne doit pas admettre à ce rang une vile populace. Les affranchis en Grece, ni leurs deſcendans n'étoient pas *citoyens*, quoique nés Grecs ; les beſoins de l'Etat les plus preſſans ne purent faire fléchir cette regle. Démoſthene, après la fatale journée de Chéronée, harangua le peuple, pour demander que dans Athenes les affranchis fuſſent déclarés citoyens ; il ne put l'obtenir.

A Rome on en uſoit autrement : être né dans Rome, & y être né libre, ſuffiſoit pour être *citoyen* ; une multitude de gens iſſus d'affranchis & d'étrangers inonda la ville. Appius le cenſeur, les avoit diſtribués indifféremment dans toutes les centuries ; ils devinrent les maîtres des délibérations par le grand nombre de leurs voix : Fabius changea cet ordre ; il les ſépara, & en fit quatre centuries diſtinctes. Par ce moyen, il rendit la ſupériorité des ſuffrages aux centuries des vrais Romains : on en comptoit trente & une de celles-ci. C'eſt ce trait de politique qui, ſelon Tite-Live, lui acquit le ſurnom de *maximus*, qui fut donné ſi ſouvent à ceux de ſa maiſon.

Les *citoyens*, comme les ſujets, ſont naturels, ou naturaliſés. Parmi les Grecs, il falloit être né de deux naturels pour obtenir le grade de *citoyen* ; on appelloit les autres *métifs*. Ils n'avoient ni rang ni priviléges : quelques-uns cependant échappoient aux recherches ; la gloire d'Athenes & le bonheur de la Grece voulurent que l'on ignorât que Thémiſtocle étoit né d'une mere étrangere.

L'uſage fut quelque tems le même à Rome ; on ordonna dans la ſuite que la ſeule qualité du pere détermineroit la qualité de *citoyen* ; cette regle eſt plus conforme aux principes : la femme qui participe à la dignité du mari eſt *citoyenne*.

Ce n'étoit pas cependant la raiſon du nouveau réglement : le relâchement chez les Romains & la ſévérité chez les Grecs, étoient l'effet d'une politique conforme à la ſituation des uns & des autres. Rome, dont les vues & le génie étoient de conquérir, ne pouvoit avoir aſſez de *citoyens*, c'étoient ſes ſoldats. Les républiques grecques, dont l'eſprit général étoit la conſervation, étoient avares d'une dignité qui donnoit l'influence dans les affaires de l'Etat.

Plus les droits des *citoyens* ſont conſidérables, plus on doit être attentif à les communiquer avec diſcrétion. Le dernier *citoyen*, comme le premier, jouiſſoit à Rome du grand privilege de n'être ſoumis à aucune magiſtrature, lorſqu'il s'agiſſoit de ſon honneur ou de ſa vie ; il n'avoit d'autre juge que le peuple. Ce droit fut établi par la loi *Junia*, lorſque les Tarquins furent chaſſés ; loi ſacrée qui fut renouvellée ſouvent par les loix Valériennes & par d'autres. Ce privilege étoit grand, il donnoit au *citoyen* Romain une ſupériorité rare & précieuſe ; elle l'engageoit à s'eſtimer lui-même.

Ce privilege accordé dans le moment de l'expulſion des rois, lui fit ſentir tout le prix de ſa liberté, & lui inſpira néceſſairement l'amour de la patrie. C'eſt peut-être cette diſtinction, unique dans ſon genre, qui fit naître dans chaque Romain l'idée qu'il avoit de ſa propre grandeur ; idée qui leur fit toujours regarder les autres nations avec une eſpece de mépris, & leur donna cette confiance qui les aidoit à les vaincre.

Mais quelle eſt la loi ſi bonne, ſi ſainte, où il ne ſe gliſſe des abus, & que les abus ne dégradent ? Jules-Céſar donna le titre de *citoyen* à toute la légion gauloiſe, qu'on appelloit l'*alouette*, pour la récompenſer de ſon attachement à ſa perſonne, & pour l'augmenter. Marc-Antoine, par un motif moins excuſable, vendit ce droit à toute la Sicile ; Auguſte, plus habile dans la police du gouverne-

Digitized by Google

ment, blâma l'un & l'autre; il refuſa ce titre avec obſtination aux prieres de l'impératrice Livie, qui le demandoit avec inſtance pour un ſeul Gaulois. Mais enfin Antonin le pieux l'accorda, par une loi générale, à tous les ſujets de l'empire. Cette diſtinction ainſi ſubdiviſée ne frappa plus les yeux; elle ſe perdit.

Toute communication de privilege dans tous les ordres, dans tous les cas, eſt dangereuſe; avec quelque prudence que l'on en uſe, elle diminue le prix du privilege, & lorſqu'on l'étend, elle le rend mépriſable.

Les prérogatives ne ſont pas égales entre le *citoyen* auquel la naiſſance a donné ce droit, & celui auquel il a été accordé. Ce dernier participe, à la vérité, aux privileges; mais il ne peut, dans les véritables maximes, exercer les offices municipaux; il n'eſt pas préſumé avoir la même connoiſſance des affaires publiques, ni le même attachement, ni la même élevation que l'ancien *citoyen*. Le premier d'une famille auquel on accorde des lettres de bourgeoiſie, ne peut à Geneve, être ſyndic, ni du conſeil des vingt-cinq. Voy. plus bas. L'uſage eſt ſemblable en Allemagne & en Suiſſe; mais leurs enfans peuvent prétendre à ces dignités, comme le premier annobli n'eſt que noble, & ſon fils gentilhomme.

A cela près, tout *citoyen* l'eſt autant que tout autre: c'eſt à tort qu'Ariſtote a dit que le noble étoit plus *citoyen* que le roturier, & le roturier vivant de ſes rentes, plus que le négociant ou l'agriculteur. Les grades que chaque *citoyen* peut avoir dans une république, & qui ſe multiplient à l'infini, ſont des diſtinctions indépendantes du droit de cité: elles forment des *citoyens* plus notables, mais ils ne ſont pas plus *citoyens*.

Le droit de *citoyen* ne peut ſe perdre que par la mort civile, ou par l'abandon du pays ſans deſſein d'y revenir. Les Romains faiſoient dormir ce droit ſur la tête de ceux qui étoient captifs chez les ennemis: ils n'étoient capables d'aucun acte civil, ils ne pouvoient même teſter. Cette loi étoit introduite, ſans doute, pour engager le *citoyen* à vaincre ou à mourir: elle étoit dure, même cruelle. S'il eſt quelques circonſtances où il eſt honteux de ſe rendre à l'ennemi, il y en a mille autres où l'opiniâtreté à ſe faire tuer ſeroit condamnable. On peut dire en général que le poltron s'enfuit, & que le brave homme ſe fait tuer ou prendre.

Il n'eſt pas hors de propos de raconter ici ce qui arriva au conſul Hoſtilius Mancinus, qui avoit fait avec les Numantins un traité ſans la permiſſion du peuple, & dont les conditions ne lui convenoient pas: on le renvoya aux ennemis; ils ne voulurent pas le recevoir; le conſul retourna au ſénat, le tribun l'en fit ſortir. Par l'arrêt du peuple, il appartenoit aux ennemis; il avoit, par conſéquent, perdu le droit de *citoyen*; mais les ennemis n'avoient pas voulu le recevoir, il n'étoit pas captif. Etoit-il *citoyen*, ne l'étoit-il pas? Après des débats très-vifs, les avis modérés déciderent que le peuple ne l'avoit privé de ſes droits qu'autant que les ennemis l'auroient retenu priſonnier.

On peut abſolument être *citoyen* ſans être ſujet, lorſque ce titre eſt donné ſimplement comme un titre d'honneur. Louis XI. fut le premier des rois de France qui eut le droit de bourgeoiſie chez les Suiſſes. Les Athéniens avoient donné cet exemple ſur la tête de pluſieurs rois: on a vu, de nos jours, des républiques accorder ce même titre à des particuliers qui ne ceſſent pas d'être ſujets de leur ſouverain: ce ſont des exceptions à la regle générale.

Il arrive encore qu'une ville donne le droit de bourgeoiſie à une autre ville qui en fait autant de ſon côté. L'une ne devient point ſujette de l'autre; mais le particulier de chacune peut ſe rendre ſujet de celle des deux qu'il lui plaît de choiſir: il peut changer ſon habitation, & jouir du privilege de *citoyen*, ſans avoir beſoin d'être naturaliſé; nous en avons pluſieurs exemples en Suiſſe. *v.* BOURGEOISIE.

Digitized by Google

On peut encore être *citoyen* de pluſieurs villes ſous une même ſouveraineté; mais on ne peut être ſujet de deux ſouverains, à raiſon des domaines que l'on poſſede dans les deux Etats, ſans leur conſentement. Ils peuvent le donner ſans conſéquence pour une perſonne privée; mais la ſaine politique ne devra jamais ſouffrir qu'un corps, qu'un collége ou communauté reconnoiſſe une autorité hors du territoire de la ſouveraineté. Enfin la naiſſance, généralement parlant, ſuffit pour faire le ſujet: il lui faut quelques conditions pour faire le *citoyen*. *v.* CITÉ, *Droit de.* (D.F.)

CITOYENS, (N), *Polit.* Ce nom à Geneve forme une claſſe diſtincte des bourgeois. Les *citoyens* ſeuls peuvent entrer dans le conſeil des vingt-cinq, & occuper les places des ſyndics, lieutenans, tréſorier, procureur-général, auditeur, ſécretaire d'Etat, châtelain de S. Victor, & chapitre, &c. (H.)

CITRINELLE. *v.* TARIN.

CITRON, ſ. m. *v.* CITRONNIER.

CITRONELLE, (N), *Hiſt. Nat.* On donne dans quelques endroits le nom de *citronelle* au ſyringa, *philadelphus*. Voy. au mot MÉLISSE, & l'article AURONNE.

CITRONNIER, ſ. m., *Hiſt. Nat. Bot.*, *citreum*, genre de plante à fleur en roſe. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit ordinairement oblong, qui a une chair ferme qui eſt diviſée en pluſieurs loges remplies de ſuc & de véſicules. Ces cellules renferment auſſi des ſemences calleuſes: ajoûtez au caractere de ce genre, que les feuilles ſont ſimples.

CITRONIER, *Jard.*, c'eſt un petit arbre toujours verd; il eſt médiocrement haut dans nos jardins. Sa racine eſt branchue, & s'étend en tous ſens: elle eſt ligneuſe & couverte d'une écorce jaune en dehors, blanche en dedans. Son tronc n'eſt pas fort gros; ſon bois eſt blanc & dur; ſon écorce eſt d'un verd pâle. Ses branches ſont nombreuſes, longues, grêles, & fort pliantes; les plus vieilles ſont d'une couleur verte jaunâtre, & garnies de pointes blanchâtres: celles qui ſont jeunes, ſont d'un beau verd gai; l'extrêmité des branches & des feuilles eſt fort tendre, & d'un rouge brun.

Ses feuilles approchent de la grandeur de celles du noyer; elles ſont ſouvent mouſſes, quelquefois pointues, & preſque trois fois plus longues que larges; plus vertes en deſſus qu'en deſſous, légerement dentelées en leur bord, garnies de veines qui viennent de la côte épaiſſe qui eſt dans le milieu, quelquefois ridées & comme boſſelées; elles ſont en grand nombre, & durent pendant tout l'hyver, d'une bonne odeur, ameres; elles paroiſſent percées de trous, ou plutôt parſemées de points tranſparens, quand on les regarde au ſoleil, de même que celles du millepertuis. La plupart des feuilles ont une épine contiguë à la partie ſupérieure, & voiſine du bourgeon: la pointe de cette épine eſt rougeâtre, verte dans le reſte, fort roide, & aſſez longue.

Ses fleurs ſont en grand nombre au ſommet des rameaux, où elles forment comme un bouquet; elles ſont en roſe, compoſées le plus ſouvent de cinq pétales charnus, diſpoſés en rond & réfléchis, parſemés de rouge en dehors, blancs dans tout le reſte; ſoutenus par un petit calice verd, découpé en cinq quartiers, renfermant beaucoup de filets d'étamines blanchâtres, & ſurmontés d'un ſommet jaune. Ces fleurs ont une odeur foible, & ſont d'abord douçâtres, enſuite ameres: les unes ſont fertiles, ayant au milieu des étamines un piſtil longuet, qui eſt l'embryon du fruit; & les autres ſont ſtériles, étant ſans piſtils: celles ci tombent bientôt, & les autres ſubſiſtent.

Ses fruits ſont ſouvent oblongs, quelquefois ſphériques, d'autrefois pointus à leur ſommet, quelquefois mouſſes; leur ſuperficie eſt ridée & parſemée de tubercules: ſouvent ils ont neuf pouces de longueur, & quelquefois davantage; car ils varient en grandeur & en peſanteur. Quelques-uns peſent juſqu'à ſix livres.

Leur écorce extérieure eſt comme du cuir, mince, amere, échauffante, verte,

Digitized by Google

dans le commencement, de couleur d'or dans la maturité, d'une odeur pénétrante. Leur écorce intérieure ou la chair, eſt épaiſſe & comme cartilagineuſe, ferme, blanche, douçâtre, un peu acide, & légerement odorante, partagée intérieurement en pluſieurs loges pleines d'un ſuc acide contenu dans des véſicules membraneuſes.

Enfin chaque fruit contient beaucoup de graines. Quelques-uns en ont plus de cent cinquante, renfermées dans la moelle véſiculaire. Elles ſont oblongues, d'un demi-pouce de longueur, ordinairement pointues des deux côtés, couvertes d'une peau un peu dure & membraneuſe, amere, jaune en dehors, cannelée, & renfermant une amande blanche, mêlée d'amertume & de douceur.

Son origine. Le *citronnier*, comme le prouvent ſes noms latins, a été d'abord apporté de l'Aſſyrie & de la Médie en Grece, delà en Italie & dans les provinces méridionales de l'Europe. On le cultive dans toute l'Italie, en Sicile, en Portugal, en Eſpagne, en Piémont, en Provence, & même dans quelques jardins du nord, où il donne des fruits, mais bien inférieurs à ceux des climats chauds. On cultive encore cet arbre à la Chine, aux Indes orientales & occidentales, & en Amérique, au rapport du chevalier Hans-Sloane.

Ses eſpeces. Les botaniſtes en diſtinguent une dixaine d'eſpeces principales, quoiqu'ils n'ignorent pas que les jardiniers de Genes, qui en eſt la grande pepiniere pour l'Europe, ſont ſi curieux d'étendre cette variété, qu'ils l'augmentent tous les jours.

L'eſpece du *citronnier* la plus eſtimée, eſt celle de Florence, dont chaque citron ſe vend à Florence même cinquante ſols, monnoie de France: on en envoye en préſent dans les différentes cours de l'Europe. Cette eſpece particuliere ne peut venir dans ſa perfection, que dans la plaine qui eſt entre Piſe & Livourne; & quoiqu'on ait tranſporté ces ſortes de *citronniers* du lieu même en divers autres endroits choiſis d'Italie, ils perdent toujours infiniment de cet aromate, de cette fineſſe de goût que leur donne le terroir de ces plaines.

Son uſage chez les Romains. On ne mangeoit point encore de citron du tems de Pline; & Plutarque rapporte qu'il n'y avoit pas long-tems qu'on en faiſoit uſage en qualité d'aliment lorſqu'il vint au monde. Au rapport d'Athenée, on regardoit alors les citrons comme une choſe d'un très-grand prix; on en enfermoit avec des hardes pour les garantir des teignes, & leur donner en même tems une odeur agréable: c'eſt delà, ſans doute, que vient le nom de *veſtis citroſa.* On mangeoit déja le citron du tems de Galien, & Apicius nous a conſervé la maniere dont on l'accommodoit.

Comme le *citronnier* eſt enſuite partout devenu très-commun, on trouve dans les ouvrages des modernes un nombre immenſe d'obſervations ſur les vertus de cet arbre & de ſon fruit, dont pluſieurs parties ſont d'uſage en médecine. *v.* CITRON, *Chymie.*

Il y a des citrons qui ſont en même tems oranges, c'eſt-à-dire, que certain nombre de côtes ou plutôt de coins ſolides, continués juſqu'à l'axe du fruit, ſont d'orange, & les autres de citron: ce nombre de côtes eſt non ſeulement différent, mais quelquefois différemment mêlé en différens fruits. Eſt-ce un effet de l'art, ou ſont-ce des eſpeces particulieres (*Hiſt. de l'Acad. des Sciences* de Paris, 1711, & 1712.)? Si c'eſt un effet de l'art, ſeroit-ce par des pouſſieres appliquées à des piſtils étrangers que cette merveille arrive? On pourroit le ſoupçonner ſur des exemples approchans qui s'en trouvent chez quelques animaux, ſi l'analogie du regne animal au végétal étoit recevable en phyſique. Ce ſeroit bien-là une maniere élégante d'avoir de nouvelles eſpeces de fruit; mais il faut attendre les expériences avant que de prononcer.

Il eſt parlé dans les éphémerides d'Allemagne, *Ephem. N. C. dec. 1. ann. 9.*

obſ. 3. dec. 2. ann. 2. obſ. 11., de citrons monſtrueux en forme de main; & le P. Dentrecolle, *Lett. édifiantes, tom. XX. p. 301*, a envoyé de la Chine la figure d'un citron nommé *main de Dieu* par les Chinois, & dont ils font grand cas pour ſa beauté & pour ſon odeur. Ce fruit eſt tel par ſa forme, qu'on croit voir les doigts d'une main qui ſe ferme; & ſa rareté a engagé les ouvriers Chinois à imiter ce fruit avec la moelle du tong-ſtao, qu'ils tiennent en raiſon par divers fils de fer qui figurent les doigts. Le citron des curieux d'Allemagne venoit-il des ſemences de celui de la Chine, ou ſa forme venoit-elle de cauſes particulieres qui avoient changé ſon eſpece?

Voici une autre ſingularité, ou plutôt monſtruoſité bien plus étrange, dont parlent quelques auteurs. C'eſt d'un citron qui naît enfermé dans un autre, *citrum in citro*: mais d'abord il faudroit l'avoir vu; & peut-être quand on l'auroit vu, en abandonner l'explication; car il ne s'agit pas dans le fait d'un fruit double ou gemeau, & qui ſe forme accouplé, lorſque deux boutons naiſſent d'une même queue ſi près l'un de l'autre, que les chairs ſe confondent à cauſe de leur trop grande proximité. C'eſt ici, dit-on, un citron qui ſort du centre de l'autre, ou plutôt c'eſt ici peut-être un fait mal vu & mal rapporté. Ceux qui en donnent l'explication par l'abondance de la ſeve, n'expliquent point le phénomene, parce qu'on ne comprend pas que la force & la fécondité de la ſeve produiſent de ſoi un citron contenu dans un autre, ſans l'entremiſe de ſa queue, de ſa fleur, & de tous les organes dans leſquels la matiere de la production ordinaire du fruit eſt préparée.

Du bois de citronnier des anciens. Il me reſte à parler du bois de *citronnier* des anciens, qui étoit très-rare & très-eſtimé à Rome. Il falloit être extrêmement riche & magnifique pour en avoir ſeulement des lits, des portes, ou des tables; c'eſt pourquoi Pline a écrit: „ on „ emploie rarement le bois de cet arbre „ pour les meubles, même des plus grands „ ſeigneurs" Ciceron en avoit une table, qui avoit coûté deux mille écus. Aſinius Pollio en avoit acheté une trente mille livres; & il y en avoit de plus de quarante mille écus: ce qui faiſoit cette différence de prix, c'étoit ou la grandeur des tables, ou la beauté des ondes & des nœuds. Les plus eſtimées étoient d'un ſeul nœud de racine.

La promeſſe qu'Horace fait à Venus de la part de Paulus Maximus; *Lib. IV. od. j.*

Albanos prope te lacus
Ponet marmoream ſub trabe citrea;

„ il vous dreſſera une ſtatue de marbre „ dans un temple de bois de *citronnier* „ près du lac d'Albe: " cette promeſſe, dis-je, n'eſt pas peu conſidérable: car un temple boiſé de *citronnier*, devoit être d'une prodigieuſe dépenſe. Ce temple de Venus n'auroit pourtant pas été le premier où l'on auroit emploié de ce bois: on n'a qu'à lire, pour s'en convaincre, Théophraſte, *Lib. V. ch. 5.* & Pline, *Lib. XII. ch. 16.*

Nous voyons par ce détail, que je dois au P. Sanadon, qu'il ne s'agit pas ici du bois de notre *citronnier*; mais nous ignorons quel arbre étoit le *citrea* d'Horace, nous ne le connoiſſons plus.

Il eſt parlé dans l'Ecriture du bois *almugim*, *IIIe Liv. des Rois*, *ch. x. v. xj.* qui a auſſi exercé tous les ſavans; les uns prétendent que c'eſt le ſabinier, d'autres l'acacia, & d'autres enfin entendent par *almugim*, des bois gras & gommeux: mais puiſque c'étoit un bois rare, que la flotte d'Hiram apporta d'Ophir, & qu'on n'avoit jamais vu juſqu'à ce jour là, l'opinion la plus vraiſemblable, eſt que c'étoit du bois de thuya, comme l'a traduit la Vulgate, c'eſt-à-dire, du bois de cedre d'Afrique; parce que ſuivant toute apparence, le pays d'Ophir étoit la côte de Sophala, en Afrique. Ainſi peut-être que le bois *almugim* ou le cedre d'Afrique, pourroit bien être le bois de citre d'Horace, ſi rare,

Digitized by Google

rare, ſi recherché par ſa bonne odeur, ſes belles veines & ſa durée.

On peut conſulter Freder. Hoffman, dans ſes ouvrages ſur l'utilité du citron en ſanté & en maladie.

Ferrari, entr'autres bonnes choſes, a traité avec beaucoup d'érudition & de connoiſſances, de la culture du *citronnier*, qui intéreſſe la botanique pratique. Cette culture demande à peu près les mêmes ſoins & la même méthode que celle de l'oranger, comme le remarque Miller. *v.* ORANGER.

Nebelius a donné l'anatomie du citron; & Seba le ſquelette de la feuille de l'arbre. *Ther. t. 1. pl. 4.* D'un autre côté M. Geoffroi, maître dans ſon art, a enſeigné le procédé de tirer le ſel eſſentiel du citron, en faiſant évaporer le ſuc juſqu'à conſiſtance de ſyrop clair. Il a auſſi trouvé une troiſieme maniere de tirer l'huile eſſentielle du citron, qu'il met au deſſus des deux méthodes dont nous avons parlé.

* La plupart des citrons, ſoit doux, ſoit aigres, qu'on vend, ſont tirés de quelques endroits de la riviere de Genes, entr'autres de S. Remo, ou de quelques villes des Etats du roi de Sardaigne, comme de Nice & de Mentone; d'où ils ſont tranſportés par mer juſqu'à Marſeille, & enſuite envoyés dans toute l'Europe.

A S. Remo & à Mentone, la vente des citrons ne ſe fait que par délibération du conſeil de ville, & cela deux fois l'année ou trois au plus, ſuivant l'abondance & la récolte; mais pour l'ordinaire aux mois de Mai & de Septembre.

On ne vend que ceux qui ne peuvent pas paſſer par un anneau de fer dont la groſſeur eſt reglée par autorité publique: pour les autres, ils ſont rebutés, comme trop petits, & ne ſervent que pour en exprimer le ſuc ou jus, qu'on tranſporte à Lyon, dans des barils pour les teinturiers du grand teint.

Il vient beaucoup de ce jus de Sicile, qu'on envoye en France & ailleurs pour le même uſage. Mais on en tire peu de citrons, parce qu'ils ne ſont pas de bonne garde.

A l'égard des citrons qu'on tire de Nice, on n'y fait pas tant de façon; on achete qui veut, & quand il veut, ſoit gros, ſoit petits.

On vend deux ſortes d'huile de citron; l'une qui eſt fort eſtimée, & qu'on appelle *eſſence de cedre*, qui n'eſt faite que des reſtes de citrons, ou de leur écorce rapée; l'autre qui eſt une huile commune, verdâtre, claire & odorante, qui ſe fait de la lie qu'on trouve au fond des tonneaux, où l'on a mis repoſer & épurer le jus de citron.

Cinquante livres de cette lie, qu'on nomme auſſi *bacchas*, ne rendent ordinairement que trois livres de cette huile. Les parfumeurs ſe ſervent de ces huiles, ſur-tout de l'eſſence de cedre.

L'aigre de cedre, qu'emploient auſſi les parfumeurs, & qui eſt fort eſtimé eſt le ſuc qu'on exprime d'une certaine eſpece de citrons à demi mûrs, qui viennent de Borghere, proche de S. Remo.

On envoye de Madere de petits citrons confits, ſecs & liquides, & de grandes écorces de citrons auſſi confites.

Les petits citrons doivent être tendres, verds & nouveaux. Les grandes écoroes doivent ſe choiſir nouvelles, en petites côtes, claires & tranſparentes, vertes par deſſous, faciles à couper, & ſans être piquées.

Le *ſpectacle de la nature* dit qu'on emploie nombre de Negres pour confire des citrons à la Martinique.

Le citronnat eſt de l'écorce de citron confite, & coupée par tailledins.

Le ſorbec eſt fait de jus de citron & de ſucre. Le meilleur vient d'Alexandrie.

Le ſirop de limon eſt la même choſe que le ſirop de citron, puiſqu'en italien un citron s'appelle *limone*. Chez les droguiſtes, il eſt ſimplement nommé *ſirop de citron*; chez les apothicaires, il ſe vend ſous le nom de *ſirop de limon*.

Il y a au Tonquin deux ſortes de citrons ou limons, les uns jaunes & les autres verds, mais tous ſi aigres & ſi

acides, qu'il n'eſt pas poſſible d'en manger ſans ſe gâter l'eſtomac. Ces fruits ne ſont pas cependant inutiles aux Tonquinois, non plus qu'aux autres peuples des Indes. Non-ſeulement ils s'en ſervent, comme nous de l'eau forte, pour nettoyer le cuivre, le laiton & autres métaux, quand ils veulent les mettre en état d'être dorés, mais auſſi pour les teintures, ſur-tout pour celles en ſoies.

Un autre de leurs uſages eſt pour blanchir le linge, & l'on en met dans toutes les leſſives, particuliérement des toiles fines, ce qui leur donne un blanc & un éclat admirable; c'eſt ce qu'on peut remarquer principalement dans toutes les toiles de coton, qui viennent des Etats du Mogol, qui ne ſe blanchiſſent qu'avec le jus de ces ſortes de limon.

Il ſe vend à Amſterdam quantité de citrons préparés avec de la ſaumure pour les conſerver; on les appelle *citrons ſalés*. Ils ſe vendent à la pipe. On en envoye beaucoup dans tout le Nord.

Citron bois; ainſi nommé des Européens, à cauſe de ſon odeur & de ſa couleur, & que les Américains appellent *bois de chandelle*. Le bois de citron qu'on apporte ordinairement en buches de plus de 1000 livres peſant, eſt le tronc d'un gros arbre qui croît communément dans les iſles de l'Amérique, & qui devient extrêmement haut. Ses feuilles, ſemblables à celles du laurier pour la figure, ſont plus grandes & d'un verd plus luiſant. Ses fleurs ont l'odeur du jaſmin, & la forme des fleurs d'orange. Ses fruits ſont noirs, & de la groſſeur du poivre. C'eſt ce bois que quelques auteurs prennent pour le véritable ſantal citrin; ce qui ne ſeroit pas d'une grande conſéquence: mais c'eſt auſſi ce bois que des marchands droguiſtes de conſcience peu délicate, donnent & vendent pour ce ſantal; ce qui eſt une tromperie inſupportable, la différence du prix & des propriétés de ces deux bois étant très-grande.

La fourberie ſe peut reconnoître, non-ſeulement parce que les buches du véritable ſantal ne peſent au plus que 100 livres, & que celles du bois de citron, comme on vient de le dire, peſent plus de 1000 livres; mais encore parce que le ſantal eſt d'un goût & d'une odeur douce & agréable, réſineux & médiocrement lourd; & qu'au contraire, le bois de citron eſt peſant, compact, oléagineux, & d'une odeur forte, tirant ſur celle du fruit, que nous appellons *citron*, d'où il a pris ſon nom. Ce bois eſt propre à faire d'excellens ouvrages de tour & de marqueterie, & prend très-bien le poli. *

La pulpe ou la chair, le ſuc du citron, ſes pepins & ſon écorce, fourniſſent différens remedes à la médecine.

Le ſuc de citron doit être rapporté à la claſſe des ſubſtances végétales, muqueuſes, & au genre de ces ſubſtances qui contiennent un excès d'acide qui les rend peu propres à ſubir la fermentation vineuſe lorſqu'on les y expoſe ſans mélange, mais qui peuvent ſervir très-utilement à corriger des ſubſtances de la même claſſe, qui pechent au contraire relativement à l'aptitude à la fermentation vineuſe par un défaut d'acide: le ſuc de citron eſt même un extrême dans cette eſpece. *v.* MUQUEUX, VIN & ZIMOTHECNIE.

Le ſuc de citron eſt emploié à titre d'acide & comme précipitant dans certaines teintures; par exemple, dans celle qui eſt faite avec le *ſafranum*, dont la partie colorante eſt extraite par un alkali fixe. Le ſuc de citron ſert encore dans le même art à aviver ou exalter certaines couleurs. *v.* TEINTURE.

Ce ſuc a des uſages plus étendus à titre d'aliment & de médicament: il fournit un aſſaiſonnement ſalutaire & fort agréable, que les Allemands ſur-tout emploient dans preſque tous leurs mets, ſoit exprimé, ſoit plus ordinairement avec la pulpe qui le contient, & même avec l'écorce, & dont l'emploi eſt beaucoup plus rare dans notre cuiſine.

C'eſt avec le ſuc de ce fruit, étendu dans une ſuffiſante quantité d'eau, &

Digitized by Google

édulcoré avec le ſucre, qu'on prépare cette boiſſon ſi connue ſous le nom de *limonade*, qui eſt ſans contredit de toutes les boiſſons agréables celle qui peut être regardée comme la plus généralement ſalutaire. *v.* LIMONADE.

Le ſuc de citron eſt rafraichiſſant, diurétique, ſtomachique, antiputride, antiphlogiſtique, regardé comme très-propre à préſerver des maladies contagieuſes; quoiqu'il faille avouer qu'à ce dernier titre il eſt moins recommandé que le citron entier, qui eſt cenſé opérer par ſon parfum. L'utilité médicinale la plus évidente du ſuc de citron conſiſte à prévenir les inconvéniens de la chaleur extérieure dépendante des climats ou des ſaiſons. Les habitans des pays très-chauds retirent de ſon uſage des avantages conſtans, qui fourniſſent une obſervation non équivoque en faveur de cette propriété: celle de calmer efficacement les fievres inflammatoires & putrides, n'eſt pas ſi conſtatée à beaucoup près. *v.* FIEVRE.

Le ſcorbut appellé *ſcorbut de mer*, eſt guéri très-promptement par l'uſage des citrons: toutes les relations de voyages de long cours donnent pour un fait conſtant la guériſon prompte & infaillible des matelots attaqués de cette maladie, même au dernier degré, dès qu'ils peuvent toucher à un pays où ils trouvent abondamment des citrons, ou autres fruits acides de ce genre, comme oranges, &c. Mais juſqu'à quel point cet aliment médicamenteux opere-t-il dans cette guériſon? Ne pourroit-on pas l'attribuer à plus juſte titre aux viandes fraîches, & à toutes les autres commodités que ces malades trouvent à terre, à l'air de terre, & ſes exhalaiſons même, ſelon la prétention de quelques obſervateurs? Tout cela ne paroît pas aſſez décidé. *v.* SCORBUT.

Les apothicaires gardent ordinairement du ſuc de citron dans les endroits où ils ne peuvent pas avoir commodément des citrons dans tous les tems de l'année. Ce ſuc ſe conſerve fort bien ſous l'huile, étant tenu dans un lieu frais: il ſubit pourtant une légere fermentation qui le dépure & le rend très-clair, mais qui altere un peu ſon goût; ce qui eſt évident par l'impoſſibilité de préparer avec ce ſuc ainſi dépuré une limonade auſſi agréable que celle qu'on prépare avec le ſuc de citron récemment exprimé.

C'eſt avec le ſuc de citron dépuré qu'on prépare le ſyrop appellé *ſyrop de limon*; car on ne diſtingue pas le citron du limon dans les uſages pharmaceutiques; on ſe ſert même plus ordinairement du premier, parce qu'il eſt plus commun.

Pour faire le ſyrop de limon, on prend une partie de ſuc de citron dépuré par le léger mouvement de fermentation dont nous venons de parler, & deux parties de beau ſucre blanc qu'on fait fondre dans ce ſuc, à l'aide d'une chaleur légere, au bain-marie, par exemple, dans un vaiſſeau de fayence ou de porcelaine. *N. B.* 1°. qu'on peut employer un peu moins de ſucre, parce que la conſiſtance exactement ſyrupeuſe n'eſt pas néceſſaire pour la conſervation des ſucs acides des fruits, & que cette moindre doſe fournit la commodité de faire fondre plus aiſément le ſucre ſans le ſecours de la chaleur; avantage qui n'eſt pas à négliger pour la perfection du ſyrop: 2°. qu'on gagneroit encore du côté de cette perfection, pour ne perdre que du côté de l'élégance de la préparation, ſi l'on employoit du ſuc non dépuré & récemment exprimé, au lieu du ſuc dépuré qui ne peut être récent.

Les médecins Allemands & les médecins Anglois emploient aſſez communément l'acide du citron combiné avec différentes matieres alkalines: les yeux d'écreviſſes citrés, les alkalis fixes ſaoulés de ſuc de citron, ſont des préparations de cette eſpece. Mais nous ne connoiſſons par aucune obſervation ſuffiſante, les vertus particulieres de ces ſels neutres, qui ne ſont d'aucun uſage dans la médecine françoiſe: le premier paroît fort analogue au ſel de corail, quoiqu'il ne faille pas abſolument confondre l'acide

Digitized by Google

végétal fermenté avec l'acide végétal naturel ; & le ſecond a préciſément le même degré d'analogie avec la terre foliée de tartre.

Le médecin en preſcrivant le ſuc ou le ſyrop de citron dans des mêlanges, ne doit pas perdre de vue ſa qualité acide, qui le rend propre à ſe combiner avec les matieres alkalines, ſoit terreuſes ſoit ſalines, & à coaguler le lait & les émulſions ; il doit ſe ſouvenir encore que les chaux d'antimoine, l'antimoine diaphorétique lui-même, ſont rendus émétiques par l'addition des acides végétaux.

Meuder recommande, dans ſon *traité* des *teintures antimoniales*, celle de ces teintures qu'il appelle *vraies*, qu'on peut tirer de ce demi-métal par le moyen des acides végétaux, & particuliérement celles qu'on prépare avec le ſuc de citron. *v.* ANTIMOINE.

L'écorce jaune de citron a un goût amer, vif & piquant, dépendant principalement de la grande quantité d'huile eſſentielle qu'elle contient dans de petites véſicules très-ſenſibles, & en partie auſſi d'une matiere extractive ſoluble par l'eau. Cette écorce, ſoit fraîche, ſoit ſéchée, ou confite, eſt cordiale, ſtomachique, antihyſtérique, carminative, vermifuge, &c. on en fait un ſyrop connu dans les boutiques ſous le nom de *ſyrupus flavedinum citrei*. En voici la préparation.

Prenez des zeſtes de citron ou de limon, cinq onces ; de l'eau bouillante, une livre : faites macérer pendant douze heures au bain-marie dans un vaiſſeau fermé, & ajoûtez à la colature le double de ſucre fin, ſur lequel on prendra environ une once pour en faire un *eleoſaccharum* avec l'huile eſſentielle de citron ; *eleoſaccharum* qu'on fera fondre au bain-marie avec le reſte du ſucre, & votre ſyrop ſera fait.

Ce ſyrop ne participe que bien foiblement de la vertu de l'écorce jaune de citron.

On tire l'huile eſſentielle de citron par des procédés fort ſimples, & par-là même fort ingénieux. *v.* HUILE ESSENTIELLE.

L'huile eſſentielle de citron poſſede éminemment les vertus que nous avons attribuées à ſon écorce. La plupart de ces propriétés ſont communes à toutes les huiles eſſentielles ; mais celle-ci par la douceur & le gracieux de ſon parfum, fournit à la pharmacie une matiere très-propre à aromatiſer certains médicamens. On l'emploie dans cette derniere vue ſous la forme d'un *eleoſaccharum*. *v.* ELEOSACCHARUM.

Boerhaave dit qu'on emploie avec beaucoup de ſuccès l'huile des écorces de citron dans les palpitations du cœur, qui dépendent d'une humeur aqueuſe-froide, & d'un muqueux inactif, *ab aquoſo frigido, & inerti mucoſo* ; cauſes qui figurent on ne peut pas mieux, pour l'obſerver en paſſant, avec le viſqueux, ou l'alkali ſpontané, l'acrimonie méchanique, &c. Le même auteur célebre beaucoup auſſi l'eau retirée par la cohobation des écorces de citron, contre les vents, les ſyncopes, les langueurs, & les mouvemens irréguliers du cœur.

On tire auſſi des zeſtes de citron, par le moyen de la diſtillation, une eau ſimple & une eau ſpiritueuſe, connue ſous le nom d'*eſprit de citron*. *v.* EAU DISTILLÉE. *v.* auſſi ESPRIT.

Cette eau aromatique ſpiritueuſe ſi connue ſous le nom d'*eau ſans pareille*, n'eſt autre choſe que de l'eſprit de vin chargé d'une petite quantité d'huile eſſentielle de citron, que l'on diſſout goutte à goutte & en tâtonnant, juſqu'à ce qu'on ait atteint au degré de parfum le plus agréable.

L'autre partie de l'écorce de citron qui eſt connue ſous le nom d'*écorce blanche*, paſſe pour vermifuge & lithontriptique ; mais l'on peut douter de ces deux propriétés, ſur-tout de la derniere.

Voici ce qu'on trouve ſur les graines de citron, dans la *matiere médicale* de M. Geoffroi. „ On croit que les graines de „ citron ſont alexipharmaques : on les „ employe dans quelques confections

Digitized by Google

„ alexitaires: elles font mourir les vers „ de l'eſtomac & des inteſtins; elles ex- „ citent les regles, diſſipent les vents, „ atténuent & diviſent les humeurs viſ- „ queuſes. On en fait des émulſions ver- „ mifuges & cordiales, dans les mala- „ dies d'un mauvais caractere & peſti- „ lentielles ".

On fait entrer ordinairement le citron entier coupé par tranches dans les infuſions purgatives, connues dans les boutiques ſous le nom de *tiſannes royales*. *v.* PURGATIF.

„ On vante beaucoup, dit M. Geof- „ froi, les citrons dans la peſte & les „ maladies contagieuſes, pour détour- „ ner la contagion; on porte continuel- „ lement dans ſes mains un citron ſeul, „ ou percé de clous de girofle, on le „ flaire & on le mord de tems en tems: „ mais il faut avouer, ajoûte cet auteur, „ qu'on ne détourne pas tant la conta- „ gion par ce moyen, qu'on appaiſe les „ nauſées & les envies de vomir qui „ viennent des mauvaiſes exhalaiſons „ des malades, ou de l'imagination qui „ eſt bleſſée; ce qui affoiblit l'eſtomac, „ & corrompt la digeſtion ".

Les différentes confitures de citron, telles que les petits citrons entiers, les zeſtes & l'écorce entiere, ſont d'aſſez bons analeptiques, ou des alimens legers, ſtomachiques, & cordiaux, que l'on peut donner avec ſuccès aux convaleſcens & aux perſonnes qui ont l'eſtomac foible, languiſſant, & en même tems peu ſenſible. Il faut obſerver pourtant que cette écorce de citron verte, très-épaiſſe, qu'on apporte toute confite des isles Françoiſes, doit être regardée non-ſeulement comme poſſédant à un degré très-inférieur les qualités que nous venons d'attribuer aux autres confitures de citron, qui ſont plus aromatiques que celles-ci, mais même comme fort indigeſte, au moins pour les eſtomacs foibles.

On trouve dans les boutiques des apothicaires un électuaire ſolide, connu ſous le nom d'*électuaire* ou de *tablettes purgatives de citron*. Voici comme elles ſont décrites dans la pharmacopée de Paris.

Prenez écorce de citron confite, conſerve de fleurs de violette, de bugloſe, de chaque demi-once; de la poudre diatragaganthe froide nouvellement préparée, de la ſcammonée choiſie, de chaque demi-once; du turbith, cinq gros; du gingembre, un demi-gros; des feuilles de ſenné, ſix gros; de la rhubarbe choiſie, deux gros & demi; des girofles, du ſantal citrin, de chaque un ſcrupule: faites du tout une poudre ſelon l'art; après quoi vous ferez cuire dans de l'eau de roſes dix onces de beau ſucre en conſiſtance requiſe pour former avec les conſerves & la poudre, des tablettes que l'on conſervera dans un lieu ſec, parce qu'elles ſont ſujettes à attirer l'humidité de l'air, & à ſe moiſir.

Ces tablettes purgent aſſez bien à la doſe d'une demi-once; on peut même en donner ſix gros aux perſonnes robuſtes. Mais l'uſage de ce purgatif a été abandonné, apparemment parce qu'il eſt fort dégoûtant, comme toute préparation pharmaceutique qui contient beaucoup de poudres, & qu'on ne peut faire prendre que délayée dans de l'eau; mais on devroit au moins le preſcrire aux perſonnes à qui leur fortune ne permet pas d'être ſi difficiles; car ce remede coûte très-peu, il purge très-bien, & avec auſſi peu de danger que les médecines magiſtrales un peu actives.

Le citron entier, ſon écorce jaune, ſon ſuc, ſa pulpe, ſes graines, ſon eau diſtillée, ſon eſprit, &c. entrent dans un grand nombre de préparations pharmaceutiques officinales.

CITROUILLE, ſ. f., *Bot.*, plante cucurbitacée, en latin *citrullus* & *anguria off.* & en françois connue auſſi ſous le nom de *paſteque*.

Ses racines ſont menues, droites, fibrées, & chevelues: elle répand ſur terre des ſarmens fragiles, velus, garnis de grandes feuilles découpées profondément en pluſieurs lanieres rudes & hériſſées. Il ſort des aiſſelles des feuilles des vrilles & des pédicules qui portent des fleurs

Digitized by Google

jaunes, en cloche, évasées, divisées en cinq parties, dont les unes sont stériles, & les autres fertiles, ou appuyées sur un embryon qui se change en un fruit arrondi, si gros qu'à peine peut-on l'embrasser. Son écorce est un peu dure, mais lisse, unie, d'un verd foncé, & parsemée de taches blanchâtres ou d'un verd gai. La chair de la *citrouille* ordinaire est blanche ou rougeâtre, ferme, & d'une saveur agréable. Sa graine est contenue dans une substance fongueuse qui est au milieu du fruit: elle est oblongue, large, applatie, rhomboïdale, jaunâtre ou rougeâtre, ridée, garnie d'une écorce un peu dure, sous laquelle se trouve une amande blanche, agréable au goût, comme celle de la courge. On cultive la *citrouille* dans les potagers; sa chair est bonne à manger.

La *citrouille* croît sans culture dans les pays chauds, tels que la Pouille, la Calabre, la Sicile, & autres contrées méridionales. On la seme dans les pays du Nord, & elle y porte du fruit; mais il arrive rarement à une parfaite maturité. Les jardins d'Egypte sont remplis de *citrouilles*, qui varient beaucoup & different les unes des autres: c'est dommage qu'elles ne puissent pas réussir en France. Prosper Alpin en parle. Belon fait mention de quelques-unes dont les fruits sont extrêmement gros. M. Lippi y en a aussi observé plusieurs especes fort particulieres. Mais il n'y a point d'endroits où la *citrouille* profite mieux qu'au Bresil, & où sa pulpe soit plus douce & plus succulente.

On appelle à Paris *citrouille*, le *pepo oblongus* de C. Bauh. & de P. Tournef. c'est pourtant une autre plante cucurbitacée, différente de celle qu'on vient de décrire; mais il suffira d'indiquer ici ses caracteres. Ses fleurs sont monopétales, découpées en forme de cloche, évasées au sommet, & échancrées en cinq parties; les unes sont mâles & les autres femelles: les femelles croissent au sommet de l'embryon, qui devient ensuite un fruit succulent, long ou rond, revêtu d'une écorce rude, inégale, raboteuse, sillonnée, couverte de nœuds & de verrues, divisée souvent en trois loges qui renferment des graines applaties, & comme bordées d'une maniere d'anneau. Cette plante est devenue très-commune dans nos jardins, & même il n'y a pas de plante potagere dont la semence leve plus aisément, & se conserve plus long-tems avec la faculté de fructifier.

La semence de la *citrouille*, qui est la seule partie de cette plante qui soit en usage en médecine, est une des quatre semences froides majeures. *v.* SEMENCES FROIDES.

L'huile qu'on retire des graines de *citrouille* passe pour amollir la peau, la rendre unie, & en effacer les taches.

Quelques personnes mangent toute crue la chair de la *citrouille* qui est sous l'écorce; mais le plus souvent on ne la mange que quand elle est cuite. Elle donne très-peu de nourriture: elle produit un sang aqueux qui adoucit les inflammations des parties internes, & tempere l'acrimonie & l'effervescence de la bile. On la prépare d'une infinité de manieres dans les cuisines. On la rôtit, on la frit, on la fait bouillir, on l'assaisonne avec le beurre, le lait, le sel, les oignons, le sucre, & avec des aromates; & même on fait du pain jaune avec la pulpe de *citrouille* mêlée avec de la farine de froment; il a une saveur douce, & il est rafraîchissant & salutaire.

CITTA DELLA PIEVE, (R), *Géogr.*, petite ville d'Italie dans l'Ombrie, au territoire de Pérouse, vers le lac de ce nom, aux confins des Etats du grand-duc, avec un évêché érigé en 1601.

CITTA DI CASTELLO, (R), *Géogr.*, ville d'Italie, capitale du canton de même nom, dans l'Ombrie, avec un évêché qui ne releve que du pape. Elle est assez forte & assez peuplée, & située sur le Tibre, à onze lieues, sud-oueſt, d'Urbin, dix, nord-oueſt, de Perugia, quarante, nord, de Rome. *Long. 29. 53. lat. 43. 28.*

CITTA-NUOVA, (R), *Géog.*, petite ville maritime d'Italie en Istrie, dans l'E-

tat de Veniſe, avec un évêché ſuffragant d'Aquilée, à vingt-quatre lieues, eſt, de Veniſe. *Long.* 31. 23. *lat.* 45. 30.

CITTA DEL SOLE, (R), petite ville d'Italie, dans la Toſcane, ſur la riviere de Fagone. Elle fut bâtie en 1565, par Côme de Medicis, premier du nom. Elle eſt aſſez forte par ſa ſituation.

CITU, (N), *Hiſt. Mod.*, c'eſt le nom que donne Garcilaſſo de la Vega à une fete célébre, que les Peruviens avoient coutume de célebrer chaque année, le premier jour de la lune de Septembre. Ils ſe diſpoſoient à cette ſolemnité, par la privation des plaiſirs du mariage, & par un jeune rigoureux, qui duroit l'eſpace de vingt-quatre heures. Pendant la nuit qui ſuivoit ce jeune, ils prenoient le bain, & ſe frottoient enſuite toutes les parties du corps avec une certaine pâte, appellée *cancu*, à laquelle ils mêloient du ſang qu'ils tiroient d'entre les deux ſourcils, & des narines de quelques jeunes enfans. Dans chaque famille, le maitre de la maiſon frottoit la porte avec cette pâte & y laiſſoit un morceau collé. Le lendemain, au lever du ſoleil, un prince du ſang royal de l'Ynca paroiſſoit dans la place publique, armé d'une lance, qui étoit ornée d'anneaux d'or, & de plumes de diverſes couleurs. Quatre autres princes, tenant chacun une lance, s'avançoient à ſa rencontre: il touchoit leurs lances avec la ſienne, & leur communiquoit la vertu d'écarter tous les maux. Les quatre princes alloient enſuite dans toutes les rues de la ville, pour y exercer la vertu de leurs lances. Tous les habitans, ſortant de leurs maiſons, venoient ſecouer dehors leurs habits & leurs membres, croyant par ces ſecouſſes, faire tomber leurs maux comme la pouſſiere. Les princes, avec leurs lances, donnoient la chaſſe à tous ces maux, & les reléguoient bien loin hors de la ville: cette luſtration ſervoit à éloigner les maux du jour. On en employoit une autre pour écarter les maux de la nuit: les mêmes princes tenant en main au lieu de lances, des flambeaux de paille, qui avoient la même vertu, parcouroient tous les quartiers de la ville, chaſſant devant eux comme un troupeau, tous les maux qui ont coutume de tourmenter les hommes pendant la nuit; puis ſortant de la ville, ils s'en alloient ſur le bord d'une riviere, & jettoient à l'eau tous ces maux, avec les flambeaux de paille, qui avoient ſervi à leur expulſion.

CIVADE, (N), ſ. f., *Hiſt. Nat.*, ſorte de ſquille de la grandeur du petit doigt; ſa tête eſt groſſe & large, mais il n'a point de cornes au front comme les autres ſquilles. Il devient rouge quand on le cuit; ſa chair paſſe pour meilleure au goût que celle des écreviſſes d'eau douce.

CIVADIERE *ou* SIVADIERE, ſ. f., *Mar.*, c'eſt la voile du mât de beaupré. Voyez les *Pl. de Marine*, *fig.* 1. la vergue de beaupré & la *civadiere* cotée 10. Cette voile eſt fort inclinée, & elle a deux grands trous à chaque point vers le bas, afin que l'eau qu'elle reçoit ſe puiſſe écouler au même inſtant, quand il arrive qu'elle touche à la mer.

La *civadiere* eſt une voile d'un grand uſage, & ſa ſituation eu égard au vaiſſeau, fait voir qu'elle ſemble propre à tirer le vaiſſeau lorſque les autres voiles ne font que le pouſſer. Cependant quelques-uns prétendent qu'elle ſert plus à ſoûtenir le navire & à le redreſſer vers le haut, qu'à le pouſſer en-avant.

CIUDAD DE LAS PALMAS, (R), *Géog.*, ville de l'iſle de Canarie, dont elle eſt la capitale, dans l'Océan Atlantique, avec un évêché ſuffragant de l'archevêque de Seville, depuis l'an 1485. Elle eſt aſſez peuplée & a un bon port & une forteresſe. Elle eſt la capitale non-ſeulement de l'iſle Canarie, mais auſſi de toutes celles qui ſont compriſes ſous ce nom. Elle appartient à la couronne d'Eſpagne. *Long.* 3. *lat.* 28.

CIUDAD DE LOS REYES, (R), *Géog.*, ville de l'Amérique, dans la Terre-Ferme, dans la province de Sainte-Marthe, près de la ſource de Ceſar Pompatao. Les environs de cette ville ne ſont pas ſeulement abondans en paturages,

ils le ſont auſſi en fruits. Les ſauvages qui en ſont les habitans, ſont cruels, guerriers & fort vicieux. Les Eſpagnols étant en fort petit nombre dans la ville, ne peuvent les forcer à ſouffrir patiemment la domination. Il y a quantité d'arbres tant ſauvages que fruitiers : il y a auſſi des fruits d'Eſpagne & du coton, dont les ſauvages ſe font des habits. Les bourgeois de cette ville s'occupent à nourrir des vaches & des chevaux qui ſont aſſez bons.

CIUDAD-RÉAL, (R), *Géog.*, ville d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, capitale de la Manche. On y apprête parfaitement bien les peaux pour les gants. Elle eſt à une lieue de la Guadiana, à cinq lieues, ſud-oueſt, de Calatrava, trente-ſix, ſud, de Madrid. *Long. 14. 10. lat. 39. 2.*

CIUDAD RODRIGO, (R), *Géogr.*, ville forte & conſiderable d'Eſpagne au royaume de Léon, avec un évêché ſuffragant de Compoſtelle. C'eſt un des trois rendez-vous généraux où les Eſpagnols aſſemblent leurs troupes quand ils vont en guerre contre les Portugais. Les Portugais & leurs alliés la prirent en 1706 en quatre jours, & la perdirent en 1707. Elle eſt dans une campagne fertile ſur l'Aguada, à 46 lieues, oueſt, de Madrid, ſeize, ſud-oueſt, de Salamanque. *Long. 11. 54. lat. 40. 38.*

CIVE, (R), ſ.f., *Jard.*, en latin *cepa*; plante potagere, dont la racine eſt un aſſemblage de petites bulbes, en plus grand nombre que dans l'échalote, mais ſans enveloppe commune, n'étant attachées enſemble que par des fibres blanches & déliées. La feuille eſt longue, cylindrique, fiſtuleuſe, menue, d'une odeur & d'une ſaveur approchantes de celles de la ciboule. La tige eſt petite, terminée par un paquet ſphérique de petites fleurs purpurines, ſemblables à celles de l'oignon.

On diſtingue la *cive de Portugal*, que M. Tournefort nomme *cepa foliis capillaceis, minima, purpuraſcente flore*, la *groſſe cive d'Angleterre*, & la petite, qu'on nomme autrement *civette* ou *ciboulette* : celle-ci eſt la *cepa ſectilis juncifolia perennis*, de Moriſon. La *cive* d'Angleterre eſt nommée *appetit*, dans la *maiſon ruſtique* de Liger.

Les feuilles des unes & des autres ſervent aſſez fréquemment dans les fournitures de ſalade, dans les omelettes, & dans divers autres ragoûts.

On pourroit en ſemer; mais il eſt plus commode de ſéparer les touffes, qui forment quelquefois juſqu'à cinquante rejettons. Chaque tubercule, ainſi détaché, & replanté, produit une ſemblable touffe dans la même année. Pour l'ordinaire cependant on en met deux ou trois enſemble. On les replante au mois de Mars, ſoit en planche, ſoit en bordure, à neuf ou dix pouces les uns des autres, dès qu'ils commencent à pouſſer. Une terre ſablonneuſe leur convient mieux qu'une terre forte, & en général celle où on les met, doit être meuble & bien préparée. Les *cives* ſe ſoutiennent dans la même place, pendant trois ou quatre ans, même juſqu'à cinq, pourvu qu'on ait ſoin de les ſarcler, de les mouiller dans la ſéchereſſe, & de les ſerfouir de tems à autre, ſurtout au printems. A la fin de l'automne, on coupe toutes les feuilles à fleur de terre, & l'on couvre chaque plante, d'un pouce de terreau: ce qui la diſpoſe à pouſſer plus promptement & avec plus de vigueur dans le printems. Plus la feuille eſt coupée fréquemment, plus il en repouſſe: & plus elle eſt nouvelle, plus auſſi eſt-elle tendre.

Notre ciboule vivace eſt quelquefois nommée *cive*.

CIVÉ *ou* CIVET, (N), ſ.m., *Œc. Dom.*, ſorte de ragoût. Prenez de telle viande qu'il vous plaira, par exemple un morceau de porc frais ou de veau, ou plutôt la moitié d'un lievre: battez cette viande, coupez-la par morceaux aſſez gros, & la mettez dans un pot avec du ſel, un morceau de petit lard, un peu d'écorce d'orange, des foies de volailles, ou le foie d'un lievre, & de l'eau, ou plutôt du bouillon de viande, & quand le *civé* ſera cuit à demi ou un peu plus, retirez

les

Digitized by Google

les foies, mettez au pot un petit bouquet d'herbes fines, quelques cloux de girofle, quelques oignons frits dans du ſain-doux, & du vinaigre dans lequel vous aurez délayé du pain ſéché au feu avec le foie du lievre, & achevez de faire cuire le *civé* doucement, enſorte que la ſauce ſoit épaiſſe, courte & bien liée. D'autres dreſſent le *civé* ſur des tranches de pain ſéchées au feu. *v.* LIEVRE.

Civé à la ſauce douce. Prenez un chapon, ou des poulets, ou d'autre viande, & l'ayant fait rôtir un peu plus qu'à demi, mettez-la par morceaux dans un pot avec du bouillon de viande, du ſel & quelques cloux de girofle: faites-les bouillir doucement quelque tems.

Il faut encore piler, avec du vinaigre, des amandes douces ſéchées au feu, & les paſſer par un linge ou étamine pour en avoir le lait: faire tremper auſſi ſéparément dans du vinaigre, du pain rôti, & le bien écraſer quand il ſera renflé, puis l'ayant mêlé avec le lait d'amandes, le verſer dans le *civé*, lorſqu'il aura bouilli quelque tems, y ajoûtant quelques morceaux de cannelle liés enſemble, & du ſucre ce qu'il en faudra pour rendre la ſauce douce. Faites bouillir le tout bien doucement, juſqu'à ce que le *civé* ſoit cuit, le remuant & retournant de fois à autre, pour empêcher qu'il ne s'attache au pot & ne ſe brûle.

CIVEDA, *Géogr.*, petite ville d'Italie dans le Breſcian ſur l'Oglio, aux Vénitiens.

CIVELLE, ſ. f., *Pêche*, ſorte de petit poiſſon que l'on pêche dans la Loire, depuis la ville d'Angers juſqu'à la mer, & qu'on croit être un frai d'anguille à cauſe qu'il en approche beaucoup. Ceux qui prétendent le contraire, diſent que ces poiſſons ne viennent jamais plus grands; ils ne ſont pas plus gros ni plus longs que des aiguilles ordinaires à coudre: il s'en pêche une très-grande quantité, qui ſe conſomme par les pauvres gens & les riverains. Ils en forment des boules, qu'ils nomment *pain de civelle.*

On fait cette pêche en Mars; elle dure deux à trois mois; on ne ſe ſert que de ſacs, tamis, ou cribles, avec leſquels hommes, femmes & enfans prennent les *civelles*, en écumant la ſuperficie de l'eau, ainſi c'eſt la même pêche que celle des pêcheurs bas Normands de la riviere de l'Orme. On la fait la nuit; les pêcheurs ne ſe ſervent point de lanterne; s'il arrive que les débordemens des eaux ayent rendu les eaux troubles, on pêche de jour ſur la Loire.

CIVENCHEU, (R), *Géogr.*, ville de la Chine, dans la province de Fokien. Elle eſt grande, fort marchande & fort riche. Ses édifices publics, ſes temples & ſes rues qui ſont fort belles, font qu'elle occupe un grand terrein. Toutes ſes places ſont pavées de briques, enfermées entre deux rangées de pierres de taille. Les maiſons y ſont auſſi magnifiques qu'en aucune autre ville; & pour ne point parler des arcs de triophes & autres édifices, il y a un pagode ou temple d'idoles nommé *Caiyven*, qui eſt d'une beauté admirable.

La ville eſt auprès de la mer, dans une eſpece de golfe, par où les plus grands vaiſſeaux y arrivent. Au delà de l'eau ſont de petites villes ou bourgs bien peuplés & d'un grand commerce, ſur-tout vers le nord-oueſt, où eſt le lieu nommé *Loyang*, que l'on peut comparer aux grandes villes, & où commence un pont qui n'a peut-être pas ſon égal en toute la terre: il fut conſtruit par un gouverneur nommé *Caijang.* Sa longueur eſt de plus de trois-cents ſoixante toiſes, & ſa largeur d'une toiſe & demie. La maniere dont il eſt conſtruit ne laiſſe pas d'attirer l'admiration des curieux qui le vont voir. *Long. 134. 40. lat 25.*

CIVES, ſ. f., *Vitr.*, c'étoit de petites pieces de verre de forme ronde, dont l'on faiſoit anciennement les vitres. On s'en ſert encore en Allemagne.

CIVETTE & ZIBET, (R), ſ. f. *Hiſt. Nat. Animal zibethicum.* La plupart des naturaliſtes ont cru qu'il n'y avoit qu'une eſpece d'animal qui fournit le parfum

qu'on appelle *civette*. Nous avons vu, ainſi que M. de Buffon, deux de ces animaux qui ſe reſſemblent à la vérité par les rapports eſſentiels de la conformation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; mais qui cependant different l'un de l'autre par un aſſez grand nombre d'autres caracteres, pour qu'on puiſſe les regarder comme faiſant deux eſpeces réellement différentes.

L'animal que nous appellons ici *civette*, eſt originaire d'Afrique, & ſe nomme *kaſtor* dans la Guinée. Le *zibet* eſt vraiſemblablement la *civette* de l'Aſie, des Indes Orientales & de l'Arabie. Il differe de la *civette* en ce qu'il a le corps plus allongé, le muſeau plus délié, la queue plus longue & mieux marquée de taches & d'anneaux, le poil plus court, plus mollet, point de criniere, c'eſt-à-dire de poil plus long que les autres ſur le col, ni le long de l'épine du dos; point de noir au-deſſous des yeux ni ſur les joues: caracteres particuliers & très-remarquables dans la *civette*.

Le *zibet* paroît être à M. de Buffon, le même animal que celui qui a été décrit par M. de la Peyronie, ſous le nom d'*animal du muſc*, dans les *Mém. de l'Acad.* de Paris. Les différences qu'il y a obſervées étoient ſi légeres, qu'elles pourroient bien n'être que des variétés accidentelles, auxquelles les *civettes* doivent être plus ſujettes que les autres animaux ſauvages, puiſqu'on les éleve & qu'on les nourrit comme des animaux domeſtiques dans pluſieurs endroits du Levant & des Indes.

On appelle ces animaux *chats muſqués* ou *chats civettes*, *Felis zibethina*; ils n'ont cependant rien de commun avec le chat, que l'agilité du corps; ils reſſemblent plutôt au renard, ſur-tout pour la tête. Ils ont la robe marquée de bandes & de taches, ce qui les fait reſſembler de loin à de petites pantheres dont ils différent à tous autres égards. Ils ont quelque reſſemblance avec la genette, qui comme la *civette* porte un ſac dans lequel ſe filtre une humeur odorante; mais dont le parfum eſt très-foible & de peu de durée: *v.* GENETTE: au contraire celui des *civettes* eſt très-fort; celui du *zibet* eſt encore plus violent.

La *civette* & le *zibet* ſont deux animaux propres aux climats chauds de l'ancien continent. Ceux que l'on trouve en Amérique y ont été tranſportés; car ces animaux ſenſibles au froid, n'ont pu paſſer d'un continent à un autre par les terres du Nord. Comme les choſes que nous avons à dire de ces animaux leur ſont communes, ou du moins qu'il ſeroit difficile de les appliquer à l'un plutôt qu'à l'autre, nous ne les déſignerons plus préſentement que ſous le nom général de *civette*.

A l'extérieur, la *civette* mâle ne ſe peut diſtinguer de la *civette* femelle. Elles ſont tellement ſemblables par tout ce qui ſe voit au dehors, qu'il n'y a même aucune apparence de diſtinction de ſexe. Le mâle a les parties qui lui ſont propres, cachées & renfermées au-dedans. Le vaſe ou le réceptacle de la liqueur odorante, dont l'ouverture avoit été priſe par les anciens pour la marque du ſexe de la femelle, eſt tout-à-fait pareil dans les deux ſexes.

Cette liqueur qu'on nomme *civette*, ſe trouve dans une poche ou ſac placé au-deſſous de l'anus & entre les parties propres au ſexe de chacun de ces animaux. Cette poche a une ouverture de deux pouces ou environ: ſa capacité eſt aſſez grande pour contenir un petit œuf de poule. La liqueur qu'on y trouve eſt une humeur de la conſiſtance de pommade, & dont le parfum quoique fort, eſt très-agréable au ſortir même du corps de l'animal. Il ne faut pas confondre cette matiere des *civettes* avec le muſc, qui eſt une humeur ſanguinolente que l'on retire d'une eſpece de chevreuil ſans bois, ou de chevre ſans cornes; qui n'a rien de commun avec les *civettes* que de fournir comme elles un parfum violent.

Lorſqu'on vient à rechercher s'il n'y a point de conduits particuliers dans la *civette*, qui apportent cette liqueur odoran-

Digitized by Google

te, on ne découvre que des rameaux qui paſſent des veines & des arteres hipogaſtriques dans les deux ſacs qui ſont la grande poche. Ce phénomene s'exécute donc par le ſeul moyen des glandes qui ſont renfermées dans les ſacs du réceptacle de la *civette*, leſquelles ont la faculté de prendre dans les arteres ce qui eſt propre à être converti en liqueur odorante ; de même que les glandes des mamelles s'imbibent de la matiere qu'elles trouvent dans le ſang, propre à recevoir le caractere du lait. Les vaiſſeaux qui vont au ſac du réceptacle ſont fort gros dans le mâle ; mais à peine les peut-on appercevoir dans la femelle : auſſi la *civette* du mâle a une odeur plus forte & plus agréable que celle de la femelle.

Comme la nature ne fait rien en vain, cette liqueur odorante eſt ſans doute pour les animaux, de quelque uſage que l'on ignore encore. On obſerve ſeulement des muſcles dont la fonction paroît être de fermer ces poches, & de leur procurer un mouvement capable de faire ſortir la liqueur odorante, dont la rétention eſt inſupportable à ces animaux lorſque, par le tems, elle a acquis une acrimonie piquante : car on a remarqué que les *civettes* paroiſſent avoir une inquiétude qui les agite & qui les tourmente, quand il s'eſt amaſſé quelque quantité de cette liqueur qu'elles s'efforcent de faire ſortir.

Les civettes, c'eſt-à-dire la *civette* & le zibet quoiqu'originaires & natifs des climats les plus chauds de l'Afrique & de l'Aſie, peuvent cependant, dit M. de Buffon, vivre dans les pays tempérés & même froids, pourvu qu'on les défende avec ſoin des injures de l'air, & qu'on leur donne des alimens ſucculens & choiſis.

Les *civettes*, continue M. de Buffon, ſont naturellement farouches, & même un peu féroces ; cependant on les apprivoiſe aiſément, au moins aſſez pour les approcher & les manier ſans grand danger. Elles ont les dents fortes & tranchantes ; mais leurs ongles ſont foibles & émouſſés : elles ſont agiles & même légeres, quoique leur corps ſoit aſſez épais ; elles ſautent comme les chats, & peuvent auſſi courir comme les chiens : elles vivent de chaſſe, ſurprennent les petits animaux & les oiſeaux. Leurs yeux brillent la nuit, & il eſt à croire qu'elles voient dans l'obſcurité. Lorſque les animaux leur manquent, elles ſe nourriſſent de fruits. Elles habitent volontiers les ſables brûlans, les montagnes arides. Elles produiſent en aſſez grand nombre dans leur climat ; mais quoiqu'elles puiſſent vivre dans les régions tempérées, & qu'elles y rendent comme dans leur pays natal, une liqueur parfumée, elles ne peuvent y multiplier. Elles ont la langue moins rude que le chat : leur cri reſſemble aſſez à celui d'un chien en colere.

On en nourrit un aſſez grand nombre en Hollande où l'on fait commerce de leur parfum. La *civette* faite à Amſterdam eſt préférée par les commerçans à celle qui vient du Levant ou des Indes, qui eſt ordinairement moins pure. Celle qu'on tire de Guinée ſeroit la meilleure de toutes, ſi les Negres, ainſi que les Indiens & les Lévantins, ne la falſifioient pas en y mêlant des ſucs de végétaux, comme du ladanum, du ſtorax & d'autres drogues balſamiques & odoriférantes.

Pour recueillir ce parfum, ils mettent l'animal dans une cage étroite où il ne peut ſe tourner ; ils ouvrent la cage par le bout, tirent l'animal par la queue, le contraignent à demeurer dans cette ſituation en mettant un bâton à travers les barreau de la cage, au moyen duquel ils lui gênent les jambes de derriere ; enſuite ils font entrer une petite cuiller dans le ſac qui contient le parfum : ils raclent avec ſoin les parois intérieures de ce ſac, & mettent la matiere qu'ils en tirent dans un vaſe qu'ils couvrent auſſi-tôt. Cette opération ſe répéte deux ou trois fois par ſemaine. La quantité de l'humeur odorante dépend beaucoup de la qualité de la nourriture & de l'appétit de l'animal : il en rend d'autant plus, qu'il eſt mieux & plus délicatement nourri : en général on en peut tirer à chaque fois une drachme & demie ou deux drachmes. De la chair

crue & hachée, des œufs, du riz, de petits animaux, de la jeune volaille, & ſurtout du poiſſon, ſont les mets qu'il faut lui offrir, & varier de maniere à entretenir ſa ſanté & exciter ſon appetit: il lui faut très-peu d'eau; & cependant il urine fréquemment.

Le parfum de ces animaux eſt ſi fort, qu'il ſe communique à toutes les parties de leur corps, & que leur poil en eſt imbu. Si on les échauffe en les irritant, l'odeur s'exhalte encore davantage; & ſi on les tourmente juſqu'à les faire ſuer, on recueille la ſueur qui eſt auſſi très-parfumée, & qui ſert à falſifier le parfum, ou du moins à augmenter le volume.

Il ſe fait auſſi un grand trafic de *civette* ou de cette liqueur onctueuſe qui ſe tire de ces animaux, à Calicut, à Baſſora, & en d'autres lieux des Indes, de l'orient & de l'Afrique.

Les parfumeurs & les confiſeurs emploient la *civette* dans le mêlange de leurs aromats. L'odeur de ce parfum quoique violente, eſt plus ſuave que celle du muſc. Toutes deux ont paſſé de mode lorſqu'on a connu l'ambre gris, ou plutôt dès qu'on a ſu le préparer; & l'ambre même qui étoit il n'y a pas longtems l'odeur par excellence, le parfum le plus exquis & le plus noble, a perdu ſa vogue & n'eſt plus du goût de nos gens délicats.

Elle eſt employée extérieurement dans l'uſage médicinal; elle eſt réſolutive, anodyne, tonique, antiſpaſmodique, ou nervine, & particuliérement antiépileptique & antihyſtérique: c'eſt à ces deux derniers titres qu'on l'employe quelquefois dans les accès d'épilepſie, ou de vapeurs hyſtériques. Dans ces cas, on en frotte le nombril, la région du cœur & de l'eſtomac, ou on en applique même chez les femmes à l'orifice extérieur de la matrice; mais on ſe donne bien de garde de la leur porter au nez, parce que ſon odeur, comme toutes les odeurs agréables, eſt dangereuſe dans ce cas, ſelon une obſervation connue.

On fait auſſi avec la *civette*, le muſc & l'ambregris, incorporés avec une huile par expreſſion, un onguent dont on frotte les aines & les lombes pour exciter l'acte vénérien.

La *civette* paſſe pour ſpécifique dans l'inertie des organes de la génération, ſur-tout chez les femmes, & pour remédier à leur ſtérilité lorſqu'elle provient de cette cauſe. On la dit bonne auſſi pour appaiſer les coliques & les tranchées des petits enfans, ſi on leur en frotte le nombril.

Elle entre dans la compoſition de quelques baumes aromatiques, décrits dans différens diſpenſaires ſous le nom de *baumes apoplectiques*, qui ſont deſtinés à être portés dans de petites boîtes, & dont quelques auteurs ont recommandé même l'uſage intérieur.

Elle eſt un des ingrédiens des parfums ordinaires, connus en Pharmacie ſous le nom de *paſtilli profumo*, comme les oiſelets de Chypre, &c.

Ceux qui s'en ſervent, doivent la choiſir nouvelle, de bonne conſiſtance, c'eſt-à-dire ni trop dure, ni trop molle, d'une couleur jaune tirant ſur le blanc, & d'une odeur violente. Au reſte comme on la ſophiſtique aiſément, & qu'il eſt très-difficile de découvrir la tromperie, le meilleur parti eſt de l'acheter de bonne main.

CIVIDAL-DI-FRIULI, *Géog.*, petite ville d'Italie au Frioul, dans l'Etat de Veniſe, ſur la Natiſone. *Long. 31. lat. 46. 15.*

CIVIERE, (R), f.f., *Œc. Ruſt.*, machine à porter des fardeaux. Imaginez deux forts morceaux de bois larges, droits, & équarris dans le milieu, recourbés un peu en *S* vers les extrêmités, arrondis par les bouts, & aſſemblés par quatre, cinq, ſix, ou même davantage, bâtons ronds ou quarrés, & reçus d'un bout dans des trous percés à égale diſtance à la partie équarrie & large d'un des forts morceaux de bois qu'on appelle *un des bras*, & de l'autre bout dans d'autres trous percés de la même maniere à l'autre bras; enſorte

Digitized by Google

que ces bâtons & les bras ſoient paralleles entr'eux, & que les bras ſoient éloignés de maniere qu'un homme puiſſe ſe placer entr'eux, ſoit à un des bouts, ſoit à l'autre. On poſe ſur les bâtons, voyez nos *Pl. d'Agric. & de Jardin, fig. 19.* les poids qu'on a à porter; deux ouvriers ſe placent entre les bras, & comme chacun ſait, ils élevent la *civiere* & emportent les poids. Si le poids eſt trop lourd, ils ſe ſervent pour ſe ſoulager de bricoles ou bretelles, qui paſſent ſur leurs épaules, & de là à l'extrêmité des bras de la *civiere* dans leſquels elles entrent. La *civiere* eſt à l'uſage des maçons, des jardiniers, &c.

CIVIL, *Juriſpr.* Ce terme a différentes ſignifications : il eſt ordinairement joint à quelqu'autre.

Par exemple on dit, *ſociété civile. v.* au mot SOCIÉTÉ.

On a d'abord appellé *droit civil*, le droit particulier de chaque nation ou ville, *quaſi jus proprium ipſius civitatis*, pour le diſtinguer du droit naturel & du droit des gens. C'eſt pourquoi Juſtinien nous dit en ſes *inſt. tit. ij.* §. 2. que les loix de Solon & de Dracon ſont le droit *civil* des Athéniens, & que les loix particulieres obſervées par le peuple Romain, forment le droit *civil* Romain : mais que quand on parle du droit *civil* ſimplement, on entend le droit Romain par excellence.

On appelle *corps civil*, une compilation des loix Romaines, que Tribonien compoſa par ordre de Juſtinien, qui comprend le digeſte, le code & les inſtitutes.

On dit auſſi dans le même ſens, les *loix civiles.*

Le terme *civil* eſt quelquefois oppoſé à *canon* ou *canonique* : ainſi l'on dit le *droit civil* ou le *droit civil Romain*, par oppoſition au *droit canon* ou *canonique Romain.*

Le droit *civil* ſe dit auſſi quelquefois par oppoſition au *droit coûtumier*, auquel cas il ſignifie également le *droit Romain* ou *droit écrit.*

Civil eſt encore oppoſé à *criminel*; c'eſt en ce ſens que l'on dit, un *juge civil*, un *lieutenant civil*, un *greffier civil*, le *greffe civil*, le *parc civil*, la *chambre civile*, l'*audience civile*, une *requête civile*, prendre la *voie civile.*

Jouir des effets civils, c'eſt avoir les droits de cité; & encourir la mort *civile*, c'eſt perdre ces mêmes droits.

En *matiere criminelle*, on ſe ſert quelquefois du terme *civil* : on dit, par exemple, une *partie civile*, des *concluſions civiles*, des *intérêts civils*, renvoyer les parties à *fins civiles.* Voyez l'article DROIT CIVIL, & les autres termes que l'on vient de rapporter, chacun à ſa lettre.

CIVILISER, *Juriſprud.*, *civiliſer une affaire*, ſignifie *recevoir un accuſé en procès ordinaire*, ou rendre civil un procès qui s'inſtruiſoit auparavant comme criminel.

CIVILITÉ, POLITESSE, AFFABILITÉ, *ſynonymes*, *Gramm. & Morale*, manieres honnêtes d'agir & de converſer avec les autres hommes dans la ſociété; mais l'*affabilité* qui conſiſte dans cette inſinuation de bienveillance avec laquelle un ſupérieur reçoit ſon inférieur, ſe dit rarement d'égal à égal, & jamais d'inférieur à ſupérieur. Elle n'eſt ſouvent dans les grands qu'une vertu artificieuſe qui ſert à leurs projets d'ambition, une baſſeſſe d'ame qui cherche à ſe faire des créatures, car c'eſt un ſigne de baſſeſſe. J'ignore pourquoi le mot *affabilité* ne plaiſoit pas à M. Patru; ce ſeroit dommage de le bannir de notre langue, puiſqu'il eſt unique pour exprimer ce qu'on ne peut dire autrement que par périphraſe.

La *civilité* & la *politeſſe* ſont une certaine bienſéance dans les manieres & dans les paroles, tendantes à plaire & à marquer les égards qu'on a les uns pour les autres.

Sans émaner néceſſairement du cœur, elles en donnent les apparences, & font paroître l'homme au dehors comme il devroit être intérieurement. C'eſt, dit la Bruyere, une certaine attention à faire, que par nos paroles & nos manieres les autres ſoient contens de nous.

Digitized by Google

La *civilité* ne dit pas autant que la *politeſſe*, & elle n'en fait qu'une portion; c'eſt une eſpece de crainte en y manquant, d'être regardé comme un homme groſſier; c'eſt un pas pour être eſtimé poli. C'eſt pourquoi la *politeſſe* ſemble, dans l'uſage de ce terme, réſervée aux gens de la cour & de qualité; & la *civilité*, aux perſonnes d'une condition inférieure, au plus grand nombre de citoyens.

J'ai lû des livres ſur la *civilité*, ſi chargés de maximes & de préceptes pour en remplir les devoirs, qu'ils m'auroient fait préférer la rudeſſe & la groſſiereté à la pratique de cette *civilité* importune dont ils font tant d'éloges. Qui ne penſeroit comme Montagne? „ J'aime bien, dit „ cet auteur, *Eſſais liv. I. ch. xiij*, à en „ ſuivre les loix de la *civilité*, mais non „ pas ſi coüardement, que ma vie en „ demeure contrainte. Elles ont quelques formes pénibles, leſquelles pourvû qu'on oublie par diſcrétion, non „ par erreur, on n'en a pas moins de „ grace. J'ai vû ſouvent des hommes „ incivils par trop de *civilité*, & importuns de courtoiſie. C'eſt au demeurant une très-utile ſcience que la ſcience de l'entregent. Elle eſt comme la „ grace & la beauté conciliatrice des premiers abords de la ſociété & familiarité, & par conſéquent nous ouvre la „ porte à nous inſtruire par les exemples d'autrui, & à exploiter & produire notre exemple, s'il a quelque „ choſe d'inſtruiſant & communicable. „

Mais la *civilité* cérémonieuſe eſt également fatiguante & inutile, auſſi eſt-elle hors d'uſage parmi les gens du monde. Ceux de la cour, accablés d'affaires, ont élevé ſur ſes ruines un édifice qu'on nomme la *politeſſe*, qui fait à préſent la baſe, la morale de la belle éducation, & qui mérite par conſéquent un article à part. Nous nous contenterons ſeulement de dire ici, qu'elle n'eſt d'ordinaire que l'art de ſe paſſer des vertus qu'elle imite.

La *civilité*, priſe dans le ſens qu'on doit lui donner, a un prix réel; regardée comme un empreſſement de porter du reſpect & des égards aux autres, par un ſentiment intérieur conforme à la raiſon, c'eſt une pratique de droit naturel, d'autant plus louable qu'elle eſt libre & bien fondée.

Quelques légiſlateurs même ont voulu que les manieres repréſentaſſent les mœurs; & on en fait un article de leurs loix civiles. Il eſt vrai que Lycurgue en formant les manieres n'a point eu la *civilité* pour objet; mais c'eſt que des gens toujours corrigeans ou toujours corrigés, comme dit M. de Monteſquieu, également ſimples & rigides, n'avoient pas beſoin de dehors: ils exerçoient plutôt entr'eux des vertus, qu'ils n'avoient des égards.

Les Chinois, qui ont fait des rits de tout & des plus petites actions de la vie, qui ont formé leur empire ſur l'idée du gouvernement d'une famille, ont voulu que les hommes ſentiſſent qu'ils dépendoient les uns des autres, & en conſéquence leurs légiſlateurs ont donné aux regles de la *civilité* la plus grande étendue. On peut lire là-deſſus le pere Duhalde.

Ainſi pour finir cet article par la réflexion de l'auteur de l'eſprit des loix, „ On „ voit à la Chine les gens de village obſerver entr'eux des cérémonies comme d'une condition relevée; moyens „ très-propres à maintenir parmi le peuple la paix & le bon ordre, & à ôter „ tous les vices qui viennent d'un eſprit „ dur, vain & orgueilleux. Ces regles „ de la *civilité* valent bien mieux que „ celles de la *politeſſe*. Celle-ci flatte les „ vices des autres, & la *civilité* nous empêche de mettre les nôtres au jour: „ c'eſt une barriere que les hommes mettent entr'eux pour s'empêcher de ſe „ corrompre. "

CIVIQUE, *Hiſt. Anc. v.* COURONNE.

CIVITÀ DI CASCIA, *Géogr.*, petite ville d'Italie, dans l'Etat de l'Egliſe, en Ombrie, près des frontieres de l'Abruzze.

Digitized by Google

CIVITA CASTELLANA, (R), *Géog.*, ville d'environ trois milles ames, ſituée dans la Sabine, à trente-quatre milles de Rome, qui ſont environ dix lieues de France, près de la voye Flaminie ſur une élévation ou rocher en forme de preſqu'isle. Cette ville à quatre portes, qui regardent les quatre parties du monde. Quelques ſavans prétendent que c'eſt l'ancienne *Veies*; d'autres découvrent *Veies* à *Baccano*, & prennent *Civita Caſtellana* pour *Foſcennium* ou *Falerium* des anciens. „ Je trouve que la poſition de cette ville, „ dit M. de la Lande dans ſon *Voyage* „ *en Italie*, eſt un des meilleurs argumens „ pour ceux qui diſent que c'eſt l'ancien- „ ne *Veies*: elle eſt inacceſſible de trois „ côtés, & le rocher ſur lequel elle eſt „ placée, taillé à pic, pour ainſi dire, „ étant défendu ſur ſon quatrieme côté „ par une forteresſe, pourroit très-bien „ ſoutenir un ſiege de dix ans ". *Tom. VII. édit. d'Yverdon, p. 151.*

CIVITA DUCALE, *Géogr.*, ville d'Italie au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, près du Velino.

CIVITA LAVINIA, *Géogr.*, petite ville d'Italie de l'Etat de l'Egliſe, dans la campagne de Rome.

CIVITA NUOVA, *Géogr.*, petite ville d'Italie dans la Marche d'Ancone, près du golfe Adriatique.

CIVITA DI PENNA, *Géogr.*, ville d'Italie au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, près du Salino. *Long. 31. 38. lat. 42. 25.*

CIVITA DELLA PIEVE, *Géogr.*, ville d'Italie de l'Etat de l'Egliſe, dans le Perugin, ſur la Treſa.

CIVITA REALE, *Géogr.*, petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, près des ſources du Tronto.

CIVITA DI S. ANGELO, *Géogr.*, petite ville du royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure.

CIVITA VECCHIA, (R), *Géogr.*, ville & port de mer de l'Etat Eccléſiaſtique, eſt à 29 degrés 17 minutes de longitude, à 42° 5′ de latitude, & à 15 lieues au nord-oueſt de Rome. Son ancien nom étoit *Centum Cellæ*, & il venoit peut-être de ce que le port avoit cent arcs ou cales pour abriter les barques, comme il y en a encore actuellement que les papes ont fait faire. Pline le jeune nous a laiſſé la deſcription d'un beau port que l'empereur Trajan y faiſoit conſtruire de ſon tems.

Cette ville fut priſe par Totila, & reprise enſuite par Narſes l'an 553. Le pape Grégoire III releva ſes murs qui avoient été ruinés par les guerres, & la rétablit l'an 731. Les Sarraſins l'ayant encore ſaccagée, Léon IV fit rebâtir une autre ville dans une poſition plus ſûre, l'an 854. Ce fut alors que l'ancienne ville prit le nom de *Civita Vecchia*, qu'elle porte encore actuellement, & la nouvelle ville prit le nom, à ce qu'on croit de *Cincelle*.

Dans les montagnes voiſines de *Civita Vecchia*, le terrein eſt glaiſeux; il renferme des ſchites & autres pierres de cette nature, avec des veines de ſpath & de quartz; on y voit auſſi des pierres d'ardoiſes, & même des ardoiſes pures, d'un aſſez beau noir.

La célebre mine d'alun, *Alumiere*, qui eſt à trois lieues au nord-eſt, de *Civita Vechia*, près de la Tolfa, eſt la plus abondante de l'Italie. Les travaux en ont été décrits par M. Geoffroy dans ſa *matiere médicale*, *Tome I*, & dans les *mémoires de l'académie des ſciences* de Paris pour 1702, p. 20. *Long 29. 25. lat. 42. 5.*

Il y a encore une ville de ce nom dans l'isle de Malte, que les habitans nomment *Medine*.

CIVOLI, *ou* CIGOLI, *Louis*, (N), *Hiſt. Liſt.*, naquit au château de *Cigoli* en Toſcane en 1559. L'étude lui dérangea l'eſprit; mais le repos & l'air natal le lui ayant remis, il fut reçu comme peintre à l'académie de peinture de Florence, & comme poete à celle de la Cruſca. Il touchoit très-bien du luth; on lui reprocha que cet inſtrument l'empêchoit de finir ſes tableaux, & il le briſa. C'eſt à lui qu'on doit le deſſein du palais Médicis dans la place Madama, & celui du

Digitized by Google

piedeſtal du cheval de bronze du pont-neuf à Paris, qui porte la ſtatue d'Henri IV. Son pinceau étoit ferme, vigoureux, & décéloit le génie. Le pape lui donna un bref pour le faire recevoir chevalier ſervant de Malthe. Il reçut cet honneur au lit de la mort en 1613. Ses principaux ouvrages ſont à Rome & à Florence. Un *Ecce Homo* qu'il fit en concurrence avec le Baroche & Michel-Ange de Caravage, éclipſa les tableaux de ces deux peintres.

CIVRAY, *Géogr.*, petite ville de France en Poitou.

Fin du Tome IX.

ADDITIONS

Digitized by Google

ADDITIONS AUX ERRATA.

TOME V.

Pag.	Col.	Lignes.	
85.	1.	19.	peuples d'Eſpagne, *liſez* peuples de la Germanie.
269.	2.	18.	BERCHITURIA, c'eſt Werchoturia dont on veut parler,

TOME VI.

Pag.	Col.	Lignes.	
27.	1.	12.	Schuller, *liſ.* Schueler.
44.	1.		BONURAND, *liſ.* BONORAND & à la ligne 5 du même article, *au lieu de* Spreutzer *liſ.* Spreecher.
48.	1.	31.	l'isle de Tabago, *liſ.* des Tropiques.
86.	1.	34.	Boſingen n'eſt qu'un chétif village du canton de Fribourg ſur la riviere de Senſen.
184.	1.	9.	Remarquez que c'eſt par erreur que l'on a parlé dans cet article des vaiſſeaux qui vont de Bourdeaux à Quebec, puiſque cette derniere ville eſt entre les mains des Anglois depuis 1755.
334.	1.	40.	Humpf, *liſ.* Stumpf.
347.	1.	24.	impériale, *liſ.* impartiale.
348.	1.	36.	PETTIGEW, *liſ.* PRETTIGEW.
476.	1.	dern.	Buonatori, *liſ.* Buonaroti.
480.	2.	4.	BRUNNER, *liſ.* BRUCKNER.
549.	1.	45.	Ilam, *liſ.* Ilanz.

ERRATA.

TOME VII.

Pag.	Col.	Lignes.	
76.	2.	33.	elle ſoit à ſon tour être pouſſée &c., *liſ.* elle ſoit à ſon tour pouſſée par la grande roue dans la direction *g c*, d'une certaine quantité &c.
		36.	notre, *liſ.* cette.
104.	1.	9.	étai, *liſ.* étui.
137.	2.	46.	chevreuil, *liſ.* chevre-feuille.
141.	1.	dern.	*après* d'être *mettez* en.
185.	2.	26.	qu'Ariote, *liſ.* qu'Ariſtote.
209.	1.	45.	deux, *liſ.* yeux.
257.	1.	34.	pininſule, *liſ.* peninſule.
267.	2.	30.	Megellan, *liſ.* Magellan.
368.	1.	22.	reſources, *liſ.* reſſources.
374.	1.	21.	leſpéde, *liſ.* l'eſpece de.
375.	1.	20.	cordre, *liſ.* cordes.
401.	1.	40.	fiuci, *liſ.* ficui.
436.	1.	39.	Aronomie, *liſ.* Aſtronomie.
444.	2.	42.	dont, *liſ.* donc.
486.	1.	25.	*après le mot* l'empire, *ajoûtez* de Turquie.
498.	1.	42.	ſens, *liſ.* ſans.
522.	2.	34.	carolle, *liſ.* corolle.
538.	2.	40.	effacez l'art. CARIAMA, & mettez dans l'art. ſuivant

Pag.	Col.	Lignes.	
			le même mot en place de CARIANA.
539.	2.	45.	CABAYE, *lif.* PAPAYE.
557.	1.	penult.	*ajoûtez à la fin de l'article* CARLSHAFEN. Il ne faut point confondre cette ville avec celle du même nom qui eſt ſituée dans la Heſſe ſur la Fulda.
760.	2.	7.	ſaf. *lif.* f. f.

TOME VIII.

Pag.	Col.	Lignes.	
45.	1.	31.	l'obite, *lif.* l'orbite.
54.	2.	42.	*après* Tours *ajoûtez* tenu en.
61.	2.	35.	Fleuns, *lif.* Fleury.
72.	2.	9.	ne doit pas s'entendre, *lif.* ne doit s'entendre que.
81.	1.	35.	Plan. de métal, *lif.* miroir plan de métal.
94.	2.	46.	marmorte, *lif.* marmotte.
117.			La maladie d'une des perſonnes qui concourrent à la rédaction de cet ouvrage, ayant fait omettre dans ce volume le mot CAOUCHOUC, aſſez intéreſſant & annoncé par un renvoi précédent, nous reparerons cette omiſſion, en donnant cet article ſous le mot RÉSINE ÉLASTIQUE.
209.	2.	10.	edant, *lif.* edunt.
216.	1.	32.	dépoſoient, *lif.* dépoſoit.
222.	2.	19.	vœu, *lif.* nœud.
230.	2.	43.	Cyothof Fredus, *lif.* Gothofredus.
261.	2.	32. 33.	CEUSIA & GUAZUNIA, *lif.* CLUSIA & GUAZUMA.
268.	2.	17.	le, *lif.* du.
273.	1.	29.	piece, *lif.* priere.
	2.	38.	traita, *lif.* traite.
279.	2.	39.	pieces, *lif.* prieres.
280.	2.	15.	ſervir, *lif.* ſerrer.
288.	1.	40.	champagne, *lif.* campagne.
309.	2.	8.	c. 3. *lif.* C. B.
373.	1.	27.	autres, *lif.* auteurs.
	2.	36.	*avant* CÉRÉMONIELLE *mettez* LOI.
374.	1.	29.	exemple, *lif.* temple.
428.	2.	29.	eludere que, *lif.* eludens que.
480.	2.	1.	Ceſtri, *lif.* Ceſtrum.
483.	2.	5.	*avant* le dauphin *mettez* 4°.
509.	2.	48.	cle ommentaire, *lif.* le commentaire.
603.	2.	2.	Chamædlema, *lif.* Chamæclema.
	2.	9.	Pacellinia, *lif.* Paullinia.
624.	1.	21.	prend, *lif.* perd.
711.	2.	42.	Franc, *lif.* France.
781.	1.	45.	partent, *lif.* parlent.

Digitized by Google

TABLE DES SUPPLÉMENTS
DU TOME IX.

Chappe d'Auteroche, (N), *Hiſt. litt.*
Charger, (N), *Maréchall.*
Charles-Town, (R), *Géog. mod.*
Charpente *ou* Charpenterie, (N). *Cet article eſt à la fin du T. II. du Supplément.*
Charrue, *Agricult.* add.
Chaſnadar Agaſi, (N), *Hiſt. mod.*
Chaſnadar Bachi, (N), *Hiſt. mod.*
Chat-Huant, (R), *Hiſt. nat.*
Chat-Huant de Cayenne, (N), *Hiſt. nat. ornithol.*
Chatigam, (R), *Géog. mod.*
Chaudray, chez les *Batteurs d'or*, *v.* Chauderet.
Cheks, (N), *Hiſt. mod.*
Cheval, *Hiſt. nat.* add.
Cheveche *ou* Petite chouette, (R), *Hiſt. nat. ornithol.*
Chevillon, *Gazier. v.* Chevilloir.
Chili, *Géog. mod.* add.
Chiliarque, (R), *Hiſt. anc.*
Chinois, *Géog. & Hiſt.* add.
Chinquis, (N), *Hiſt. nat. ornith.*
Chionidès, (N), *Hiſt. litt.*
Chirurgie, *académie de*, (N), *Hiſt. mod.*
Chitralia, *Botan. v.* Chytralia.
Chlene, (N), *Hiſt. anc.*
Chloies, (N), *Myth.*
Chœrile, (N), *Hiſt. litt.*
Chœur, (R), *Beaux-Arts.*
Choréique, (N), *Belles-Lettres.*
Chouette *ou* Grande cheveche, *Hiſt. nat. ornithol.* add.
Chouking, (N), *Hiſt. Antiq.*
Chrerimolias, *Botan. v.* Cherimolias.
Chreſphonte, (N), *Myth.*
Chriſtodore, (N), *Hiſt. litt.*
Chriſtophe, *Saint*, *Géog. mod.* add.
Chrokiel, *v.* Caille, *Suppl.*
Chroubis, (N), *Myth.*
Chryſanthius, (N), *Hiſt. litt.*
Chryſantina, (N), *Myth.*
Chryſe, (N), *Géog. anc.*
Chryſippe, *Hiſt. litt.* add.
Chryſopolis, (N), *Géog. anc.* 5 art.
Chuquelas, (N), *Comm.*
Chymie médicinale, (N).
Chypre, (R), *Géog. anc.*
Ciconiens, (N), *Géog. anc.*
Cilicie, (R), *Géog. anc.*
Cimbres, (R), *Géog. anc.*
Ciment de Loriot, (N), *Archit.*
Ciment, *Archit.* add.
Cimmériens, (R), *Géog. anc.*
Cimmerium, (N), *Géog. anc.* 2 art.
Cimole, (N), *Géog. anc.*
Cincius, (N), *Hiſt. litt.*
Cinctus Gabinus, (N), *Hiſt. anc.*
Cinedopolis, (N), *Géog. anc.*
Circées, (N), *Géog. anc.*
Circeſie, (N), *Géog. anc.*
Circulation, (N), *Polit.*
Ciſium, (N), *Hiſt. anc.*
Ciſſée, (N), *Myth.*
Ciſſiens, (N), *Géog. anc.*
Ciſtophores, (N), *Hiſt. anc.*
Citheronides, (N), *Myth.*
Citium, (N), *Géog. anc.* 2 art.
Civilité, *Gramm. Mor.* add.
Cius, (N), *Géog. anc.*
Cius, (N), *Myth.*

Digitized by Google

Digitized by Google